Dogm.
1811

IEAN CALVIN
INSTITVTION
DE LA RELIGION
CHRESTIENNE

Digitized by Google

Th. Heter. 930.

ogm. Calvin
180

Digitized by Google

<36613061800013

<36613061800013

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

INSTITVTION de la religion Chreſtienne:

Compoſée en Latin par Iean Caluin, & tranſlatée en François par luy meſme, & encores de nouueau reueuë & augmentée: en laquelle eſt comprinſe vne ſomme de toute la Chreſtienté.

Auec la preface adreſſee au Roy, par laquelle ce preſent liure luy eſt offert pour confeſsion de Foy.

Semblablement y ſont adiouſtées deux Tables: l'vne des paſſages de l'Eſcriture, que l'autheur expoſe en ce liure: l'autre des matieres principales contenues en iceluy.

celeſte n'a point plantée,

Toute plante que le Pere

ſera arrachée. Mat. xv.

HABAC. I.

Iuſques à quand, Seigneur?

Par Philbert Hamelin.

M. D. L IIII.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Digitized by Google

ARGVMENT DV PRESENT LIURE.

AFin que les lecteurs puiſſent mieux faire leur profit de ce preſent Liure, ie leur veux bien monſtrer en brief l'vtilité qu'ils auront à en prendre. Car en ce faiſant, ie leur monſtreray le but auquel ils deuront tendre & diriger leur intention en le liſant. Combien que la ſaincte Eſcriture contienne vne doctrine parfaite, à laquelle on ne peut rien adiouſter: comme en icelle noſtre Seigneur a voulu deſployer les threſors infiniz de ſa Sapience: toutesfois vne perſonne qui n'y ſera pas fort exercitée, a bon meſtier de quelque conduite & adreſſe, pour ſauoir ce que elle y doit cercher: à fin de ne s'egarer point ça & là, mais de tenir vne certaine voye, pour atteindre touſiours à la fin, où le ſainct Eſprit l'appelle. Pourtant l'office de ceux qui ont receu plus ample lumiere de Dieu, que les autres, eſt, de ſubuenir aux ſimples en ceſt endroit, & quaſi leur preſter la main, pour les conduire & les aider à trouuer la ſomme de ce que Dieu nous a voulu enſeigner en ſa Parole. Or cela ne ſe peut mieux faire par eſcritures, qu'en traitant les matieres principales & de conſequence, leſquelles ſont comprinſes en la Philoſophie Chreſtienne. Car celuy qui en aura l'intelligence, ſera preparé à profiter en l'Eſcole de Dieu en vn iour, plus qu'vn autre en trois mois: d'autant qu'il ſait à peu pres où il doit rapporter vne chacune ſentence: & a ſa reigle pour compaſſer tout ce qui luy eſt preſenté. Voyant donc que c'eſtoit vne choſe tant neceſſaire, que d'aider en ceſte façon ceux qui deſirent d'eſtre inſtruits en la doctrine de ſalut, ie me ſuis efforcé, ſelon la faculté que le Seigneur m'a donnée, de me employer à ce faire: & à ceſte fin i'ay compoſé ce preſent Liure. Et premierement l'ay mis en Latin, à ce qu'il peuſt ſeruir à toutes gens d'eſtude, de quelque nation qu'ils fuſſent: puis apres, deſirant de communiquer ce qui en pouoit venir de fruit à noſtre nation Françoiſe, l'ay auſſi tranſlaté en noſtre langue. Ie n'oſe pas en rendre trop grand teſmoignage, & declairer combien la lecture en pourra eſtre profitable, de peur qu'il ne ſemble que ie priſe trop mon ouurage: toutesfois ie puis bien promettre cela, que ce pourra eſtre comme vne clef & ouuerture, pour donner acces à tous enfans de Dieu à bien & droitement entendre l'Eſcriture ſaincte. Parquoy ſi doreſnauant noſtre Seigneur me donne le moyen & opportunité de faire quelques commentaires, i'vſeray de la plus grande brieueté qu'il me ſera poſsible: pource qu'il ne ſera pas beſoing de faire longues digreſsions, veu que i'ay icy deduit au long quaſi tous les articles qui appartiennent à la Chreſtienté. Et puis qu'il nous faut recognoiſtre toute verité & ſaine doctrine proceder de Dieu, i'oſeray hardiment proteſter en ſimplicité, ce que ie penſe de ceſt œuure: le recognoiſſant eſtre de Dieu, plus que mien: comme, à la verité, la louange luy en doit eſtre rendue. C'eſt, que i'exhorte tous ceux qui ont reuerence à la Parole du Seigneur, de le lire, & imprimer diligemment

Digitized by Google

en memoire, s'ils veulent premierement auoir vne ſomme de la doctrine Chreſtienne: puis vne entrée à bien profiter en la lecture tant du vieil que du nouueau Teſtament. Quand ils auront cela fait, ils cognoiſtront par experience, que ie ne les ay point voulu abuſer de paroles. Si quelcun ne peut comprendre tout le contenu, il ne faut pas qu'il ſe deſeſpere pourtant: mais qu'il marche touſiours outre, eſperant qu'vn paſſage luy donnera plus familierement expoſition de l'autre. Sur toutes choſes il faudra auoir en recommandation de recourir à l'Eſcriture, pour conſiderer les teſmoignages que i'en allegue.

Au

AV ROY DE FRANCE

TRESCHRESTIEN, FRANCOIS PREmier de ce nom, ſon prince & ſouuerain ſeigneur, Iean Caluin paix & ſalut en Dieu.

AV commencement que ie m'appliquay à eſcrire ce preſent liure, ie ne pẽſoye rien moins, Sire, que d'eſcrire choſes qui fuſſent preſentées àvoſtre maieſté. Seulemẽt mon propos eſtoit d'ẽſeigner quelques rudimẽs: par leſquels ceux qui ſeroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fuſſent inſtruits à vraye pieté. Et principalemẽt vouloye, par ce miẽ labeur, ſeruir à noz François: deſquels i'en voioye pluſieurs auoir faim & ſoif de Ieſus Chriſt, & biẽ peu qui en euſſent receu droite cognoiſsãce. Laquelle miẽne de liberatiõ on pourra facilemẽt apperceuoir du liure: entãt q̃ l'ay accõmodé à la plus ſimple forme d'enſeigner, qu'il m'a eſté poſsible. Mais voyãt q̃ la fureur d'aucũs iniques s'eſtoit tãt eſleuée en voſtre royaume, qu'elle n'auoit laiſſé lieu aucun à toute ſaine doctrine: il m'a ſemblé eſtre expedient, de faire ſeruir ce preſent liure tãt d'inſtruction à ceux, que premierement i'auoye deliberé d'enſeigner, que auſsi de cõfeſſion de foy enuers vous: dont vous cognoiſsiez, quelle eſt la doctrine, cõtre laquelle, d'vne telle rage, furieuſemẽt ſont enflambez ceux, qui par feu & par glaiue troublent auiourdhuy voſtre royaume. Car ie n'auray nulle honte de cõfeſſer, que i'ay icy cõpris, quaſi vne ſomme de ceſte meſme doctrine, laquelle ils eſtimẽt deuoir eſtre punie par priſon, bãniſſemẽt, proſcription & feu: & laquelle ils crient deuoir eſtre deſchaſſée hors de terre & de mer. Bien ſay-ie de quels horribles rapports ils ont remply voz oreilles & voſtre cœur, pour vous rẽdre noſtre cauſe fort odieuſe. Mais vous auez à reputer, ſelon voſtre clemẽce, & mãſuetude, qu'il ne reſteroit innocẽce aucune, n'en dits n'en faits, s'il ſuffiſoit d'accuſer. Certainement, ſi quelcun, pour eſmouuoir hayne à l'encõtre de ceſte doctrine, de laquelle ie me veux efforcer de vous rẽdre raiſon, vient à arguer, qu'elle eſt deſia cõ-

Digitized by Google

damnée par vn cõmun conſentement de tous eſtats, qu'elle à receu en iugement pluſieurs ſentẽces cõtre elle: il ne dira autre choſe, ſinõ qu'en partie elle a eſté violẽtemẽt abbatue par la puiſſance & cõiuration des aduerſaires, en partie malicieuſement opprimée par leurs menſonges, trõperies, calomnies, & trahiſons. C'eſt force & violence, que cruelles ſentences ſont prononcées à l'encontre d'icelle, deuant que elle ait eſté defendue. C'eſt fraude & trahiſon, que ſans cauſe elle eſt notée de ſeditiõ & malefice. A fin que nul ne pẽſe que nous nous cõplaignons de ces choſes à tort, vouſmeſme nous pouez eſtre teſmoin, Sire, par combien fauſſes calomnies elle eſt tous les iours diffamée enuers vous. C'eſt à ſauoir, qu'elle ne tend à autre fin, ſinon que tous regnes & polices ſoyent ruinées, paix ſoit troublée, les loix abolies, les ſeigneuries & poſſeſsiõs diſsipées: brief, que toutes choſes ſoyẽt renuerſées en confuſion. Et neantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. Car entre le populaire ſont ſemez contre icelle, horribles rapports: leſquels s'ils eſtoyent veritables, à bon droit tout le monde la pourroit iuger, auec tous ſes autheurs, digne de mille feuz & mil le gibbets. Qui s'eſmerueillera maintenant, pourquoy elle eſt tellement haye de tout le monde, puis qu'on adiouſte foy à telles iniques detractions? Voila pourquoy tous les eſtats, d'vn commun accord, conſpirent à condamner tant nous que noſtre doctrine. De ceſte affection rauiz & tranſportez ceux qui ſont conſtituez pour en iuger, prononcẽt, pour ſentence, la conception qu'ils ont apportée de leur maiſon. Et penſent tresbien s'eſtre acquitez de leur office, s'ils ne iugent perſonne à mort, ſinon ceux qui ſont, ou par leur confeſsion, ou par certain teſmoignage, conueincuz. Mais de quel crime? De ceſte doctrine damnée, diſent-ils. Mais par quelle loy eſt elle damnée? Or c'eſtoit le poinct de la defenſe: nõ pas deſauouer icelle doctrine, mais la ſouſtenir pour vraye. Icy eſt oſté le congé d'ouurir la bouche. Pourtant, ie ne demande point ſans raiſon, Sire, que vous vueilliez prendre la cognoiſſance entiere de ceſte cauſe: laquelle iuſques icy a eſté demenée confuſément, ſans nul ordre de droit, & par vn ardeur impetueux, pluſtoſt que par

vne

vne moderation & grauité iudiciaire. Et ne pẽſez point que ie taſche à traiter icy ma defenſe particuliere, pour impetrer retour au pais de ma naiſſance: auquel combien que ie porte telle affection d'humanité qu'il appartiẽt, toutesfois comme les choſes ſont maintenant diſpoſées, ie ne ſouffre pas grand dueil d'en eſtre priué. Mais i'entrepren la cauſe commune de tous les fideles, & meſme celle de Chriſt: laquelle auiourdhuy eſt en telle maniere du tout deſcirée & foulée en voſtre royaume, qu'elle ſemble aduis deſeſperée. Ce qui eſt bien aduenu par la tyrãnie d'aucuns Phariſiens, pluſtoſt que de voſtre vouloir. Mais comment cela ſe fait, il n'eſt point meſtier de le dire icy. Quoy que ce ſoit, elle eſt grandement affligée. Car la puiſſance des aduerſaires de Dieu a obtenu iuſques là, que la verité de Chriſt, combien qu'elle ne ſoit perdue & diſsipée, toutesfois ſoit cachée & enſeuelie cõme ignominieuſe: & outre, que la pourette Egliſe ſoit ou conſumée par morts cruelles, ou par banniſſemens dechaſſée, ou tellement par menaſſes & terreurs eſtonnée, que elle n'oſe ſonner mot. Et encore ils inſiſtent en telle rage qu'ils ont accouſtumé, pour abbatre la paroy qu'ils ont ia eſbranlée, & parfaire la ruine qu'ils ont encommencée. Cependant nul ne s'auance, qui s'oppoſe en defenſes contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulẽt eſtre veuz treſfort fauoriſer à la verité, ils diſent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence & ignorance des ſimples gens: car ils parlent en ceſte maniere, appellans la treſcertaine verité de Dieu, Imprudence & Ignorance: & ceux que noſtre Seigneur a tãt eſtimez, qu'il leur a communiqué les ſecrets de ſa ſapience celeſte, Gens ſimples. Tellement tous ont honte de l'Euangile. Or c'eſt voſtre office, Sire, de ne deſtourner nevoz oreilles, ne voſtre courage d'vne ſi iuſte defenſe: principalemẽt quand il eſt queſtiõ de ſi grãde choſe. C'eſt à ſauoir comment la gloire de Dieu ſera maintenue ſur terre: comment ſa verité retiendra ſon hõneur & dignité: comment le regne de Chriſt demeurera en ſon entier. O matiere digne de voz oreilles, digne de voſtre iuriſdiction, digne de voſtre Throne royal. Car ceſte pẽſée fait vn vray Roy, s'il ſe recognoiſt eſtre vray miniſtre de Dieu au gou-

uernement de ſon royaume. Et au contraire, celuy n'exerce point Regne, mais briganderie, qui ne regne point à ceſte fin, de ſeruir à la gloire de Dieu. Or celuy eſt abuſé, qui attend longue proſperité en vn Regne, qui n'eſt point gouuerné du ſceptre de Dieu: c'eſt à dire ſa ſaincte parole. Car l'edict celeſte ne peut mentir: par lequel il eſt denoncé, que le peuple ſera diſsipé quand la prophetie defaudra. Et ne vous doit deſtourner le cõtẽnemẽt de noſtre petiteſſe. Certes nous recognoiſſons aſſez, cõbien nous ſommes poures gens & de meſpris: c'eſt à ſauoir deuãt Dieu miſerables pecheurs, enuers les hõmes contẽnez & deiettez: & meſme, ſi vous voulez, l'ordure & ballieure du monde: ou ſi on peut encore nõmer quelque choſe plus vile. Tellement qu'il ne nous reſte rien dequoy nous glorifier deuãt Dieu, ſinon ſa ſeule miſericorde: par laquelle, ſans quelque merite noſtre nous ſommes ſauuez. Ny enuers les hõmes, ſinon noſtre infirmité: c'eſt à dire, ce que tous eſtimẽt grande ignominie. Mais toutesfois il faut que noſtre doctrine conſiſte eſleuée & inſuperable par deſſus toute la gloire & puiſſance du monde. Car elle n'eſt pas noſtre, mais de Dieu viuant & de ſon Chriſt: lequel le Pere a cõſtitué Roy, pour dominer de vne mer à l'autre, & depuis les fleuues iuſques aux fins de la terre. Et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la ſeule verge de ſa bouche, il la caſſe toute auec ſa force & ſa gloire, comme vn pot de terre: ainſi que les Prophetes ont predit de la magnificence de ſon Regne, qu'il abbatroit les royaumes durs comme fer & airain, & reluiſans comme or & argent. Bien eſt vray, que noz aduerſaires contrediſent: rerpochans que fauſſement nous pretendons la Parole de Dieu, de laquelle nous ſommes, comme ils diſent, peruers corrupteurs. Mais vouſmeſme, ſelon voſtre prudẽce, pourrez iuger, en liſant noſtre cõfeſsion, cõbien ceſte reproche eſt non ſeulement malicieuſe calõnie, mais impudẽce trop effrontée. Neãtmoins il ſera bon de dire icy quelque choſe pour vous appreſter voye à icelle lecture. Quãd S. Paul a voulu que toute prophetie fuſt cõforme à l'analogie & ſimilitude de la Foy: il a mis vne treſcertaine reigle, pour eſprouuer toute interpretation de l'Eſcriture. Or ſi noſtre doctri-

Prou. 29

2. Cor. 10
Tite 3
2. Cor. 11 12

Zacha. 9
Pſea. 72
Iſa. 11
Pſea. 2

Dan. 2

Rom. 12

ne

ne eſt examinée à ceſte reigle de Foy, nous auõs la victoire en main. Car quelle choſe conuient mieux à la Foy, que de nous recognoiſtre nuds de toute vertu, pour eſtre veſtuz de Dieu? vuides de tout bien, pour eſtre empliz de luy? ſerfs de peché, pour eſtre deliurez de luy? aueugles, pour eſtre de luy illuminez? boiteux, pour eſtre de luy redreſſez? debiles, pour eſtre de luy ſouſtenuz? de nous oſter toute matiere de gloire, à fin que luy ſeul ſoit glorifié, & nous en luy? Quãd ces choſes & ſemblables ſont dites par nous, noz aduerſaires crient, que par ce moyen ſeroit ſubuertie ie ne ſay quelle aueuglée lumiere de nature: leur preparation qu'ils ont forgée pour nous diſpoſer à venir à Dieu: le liberal arbitre: les œuures meritoires de ſalut eternel, auec leurs ſupererogations: pourtãt qu'ils ne peuuẽt ſouffrir que la louange & gloire entiere de tout bien, de toute vertu, iuſtice & ſapiẽce, reſide en Dieu. Mais nous ne liſons point qu'il y en ait eu de repris pour auoir trop puiſé de la ſource d'eaues viues. Au contraire ſont aſpremẽt corrigez ceux, qui ſe ſont fouy des puits ſecs, & qui ne peuuẽt tenir l'eaue. En outre, qu'eſt-il plus propre à la Foy, que ſe promettre Dieu pour vn Pere doux & bening, quand Chriſt eſt recognu pour frere & propiciateur? que d'attẽdre tout bien & toute proſperité de Dieu, duquel la dilection s'eſt tãt eſtẽdue enuers nous, qu'il n'a point eſpargné ſon propre Fils, qu'il ne l'ait liuré pour nous? que de repoſer en vne certaine attẽte de ſalut & vie eternelle, quand on penſe que Chriſt nous a eſté donné du Pere, auquel tels threſors ſont cachez? A ces choſes ils repugnent, & diſent qu'vne telle certitude de fiance, n'eſt pas ſans arrogance & preſomption. Mais comme il ne faut rien preſumer de nous, auſsi nous deuons preſumer toutes choſes de Dieu: & ne ſommes pour autre raiſon deſpouillez de toute vaine gloire, ſinon à fin de nous glorifier en Dieu. Que diray-ie plus? Cõſiderez, Sire, toutes les parties de noſtre cauſe: & nous iugez eſtre les plus peruers des peruers, ſi vous ne trouuez manifeſtemẽt, que nous trauaillons, & receuons iniures & opprobres, pourtant que nous mettons noſtre eſperance en Dieu viuant, pourtant que nous croyons ceſte eſtre la vie eternelle, cognoiſtre vn ſeul

Ierem. 2
Rom. 8
Au dit lieu.
2. Co. 10
Ierem. 9
1. Tim. 4
Iean 17

vray Dieu,& celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ. A cause de cette esperance aucuns de nous sont detenuz en prisons, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres banniz, les autres cruellemẽt affligez, les autres eschappent par fuite: tous sommes en tribulation, tenuz pour maudits & execrables, iniuriez, & traitez inhumainement. Contemplez d'autrepart noz aduersaires, (ie parle de l'estat des prestres, à l'aueu & appetit desquels tous les autres nous contrariẽt:) & regardez vn petit auec moy, de quelle affection ils sont menez. Ils se permettent aiseement, & à eux & aux autres, d'ignorer, negliger & mespriser la vraye religion, qui nous est enseignée par l'Escriture, & qui deuoit estre resolue & arrestée entre tous: & pensent qu'il n'y a pas grãd interest, quelle Foy chacun tient, ou ne tient pas de Dieu & de Christ, mais que par Foy, cõme ils disent, enueloppée, il submette son sens au iugement de l'Eglise. Et ne se soucient pas beaucoup, s'il aduient que la gloire de Dieu soit polluée par euidens blasphemes, moyennant que personne ne sonne mot contre l'authorité de nostre mere saincte eglise: c'est à dire, selon leur intention, du siege Romain. Pourquoy combatẽt-ils d'vne telle rigueur & rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pelerinages, & tels fatras? tellemẽt qu'ils nient la vraye pieté pouoir consister, si toutes ces choses ne sont creuës & tenues par foy tres explicite, combien qu'il n'en preuuent rien par la Parole de Dieu. Pourquoy, dy-ie, sinon pourtant que leur vẽtre leur
Phil.3 est pour Dieu, la cuisine pour Religion? lesquels ostez, non seulement ils ne pensent pas qu'ils puissent estre Chrestiẽs: mais ne pensent plus estre hõmes. Car combien que les vns se traitent delicatement en abondance, les autres viuotent, en rongeant des croustes: toutesfois ils viuẽt tous d'vn pot: lequel, sans telles aides, non seulement se refroidiroit, mais geleroit du tout. Pourtant, celuy d'eux qui se soucie le plus de son ventre, est le meilleur zelateur de leur foy. Brief, ils ont tous vn mesme propos, ou de conseruer leur regne, ou leur ventre plein. Et n'y en a pas vn d'eux, qui monstre la moindre apparence du monde de droit zele. Et neãtmoins ils ne cessent de calõnier nostre doctrine, & la decrier & diffamer

famer par tous moyẽs qu'il leur eſt poſsible, pour la rẽdre, ou odieuſe, ou ſuſpecte. Ils l'appellent, Nouuelle, & forgée puis n'agueres. Ils reprochent qu'elle eſt douteuſe & incertaine. Ils demandent, par quels miracles elle eſt confermée. Ils enquierent, ſi c'eſt raiſon qu'elle ſurmonte le conſentement de tant de Peres anciens, & ſi longue couſtume. Ils inſiſtent, que nous la cõfeſsions eſtre ſchiſmatique, puis qu'elle fait la guerre à l'Egliſe: ou que nous reſpondiõs que l'Egliſe à eſté morte par tant longues années, auſquelles il n'en eſtoit nulle mention. Finalement, ils diſent, qu'il n'eſt ia meſtier de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut iuger des fruits quelle elle eſt. C'eſt à ſauoir, qu'elle engẽdre vne telle multitude de ſectes, tãt de troubles & ſeditiõs, & vne licence debordée de mal faire. Certes il leur eſt bien facile de prendre leur auantage contre vne cauſe deſerte & delaiſſée: principalemẽt quãd il faut perſuader au populaire ignorãt & credule. Mais ſi nous auions auſsi bien lieu de parler, i'eſtime que leur ardeur, dont ils eſcument ſi aſprement cõtre nous, ſeroit vn peu refroidie.

Premierement, en ce qu'ils l'appellẽt nouuelle, ils font mout grãde iniure à Dieu, duquel la ſacrée Parole ne meritoit point d'eſtre notée de nouuelleté. Certes ie ne doute point, que touchãt d'eux, elle ne leur ſoit nouuelle: veu que Chriſt meſme, & ſon Euãgile leur ſont nouueaux. Mais celuy qui ſait que ceſte predicatiõ de S. Paul, eſt anciẽne: c'eſt que Ieſus Chriſt eſt mort pour noz pechez, & reſſuſcité pour noſtre iuſtificatiõ: il ne trouuera rien de nouueau entre nous. Ce qu'elle a eſté long temps cachée & incognue, le crime en eſt à imputer à l'impieté des hommes. Maintenant quand elle nous eſt rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle deuoit eſtre receuë en ſon authorité ancienne.

Doctrine nouuelle.

Rom. 4

Incognue

D'vne meſme ſource d'ignorance prouient ce qu'ils la reputent douteuſe & incertaine. Vrayement c'eſt ce que noſtre Seigneur ſe cõplaint par ſon Prophete: Que le bœuf a cognu ſon poſſeſſeur, & l'aſne, l'eſtable de ſes maiſtres: & luy, qu'il eſt meſcognu de ſon peuple. Mais cõment qu'ils ſe moquent de l'incertitude d'icelle: s'ils auoyent à ſigner

Incertaine.

Iſaie 1

la leur de leur propre ſang, & aux deſpens de leur vie, on pourroit voir combien ils la priſent. Noſtre fiance eſt bien autre: laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le iugement de Dieu.

Rom. 8

Miracles En ce qu'ils nous demandent miracles, ils ſont deſraiſonnables. Car nous ne forgeons point quelque nouueau Euangile: mais nous retenons celuy, pour la verité duquel confirmer, ſeruent tous les miracles que iamais & Ieſus Chriſt, & ſes Apoſtres ont faits. On pourroit dire qu'ils ont cela particulier outre nous, qu'ils peuuent confirmer leur doctrine par cõtinuels miracles, qui ſe font iuſques auiourdhuy. Mais pluſtoſt ils alleguent miracles, qui pourroyẽt esbranler & faire douter vn eſprit, lequel autrement ſeroit bien en repos, tãt ſont ou friuoles ou menſongiers. Et neãtmoins quand ils ſeroyent les plus admirables qu'on ſauroit penſer, ſi ne doiuẽt-ils aucunemẽt valoir contre la verité de Dieu: veu qu'il appartient que le Nom de Dieu ſoit touſiours & par tout ſanctifié, ſoit par miracles, ſoit par l'ordre naturel des choſes. Ils pourroyent icy auoir plus d'apparence, ſi l'Eſcriture ne nous euſt aduertiz quel eſt l'vſage legitime des miracles. Car S. Marc dit, que ceux qu'ont faits les Apoſtres, ont eſté faits pour cõfirmer leur predication. Pareillemẽt ſainct Luc dit, que noſtre Seigneur, en ce faiſant, a voulu rẽdre teſmoignage à la Parole de ſa grace. A quoy reſpõd ce que dit l'Apoſtre: Que le ſalut annoncé par l'Euãgile a eſté cõfirmé, en ce que Dieu en a teſtifié par ſignes & vertuz miraculeuſes. Quand nous oyons que ce doyuent eſtre ſeaux pour ſeéller l'Euangile, les cõuertirons-nous à deſtruire ſon authorité? Quand nous oyons qu'ils ſont deſtinez à eſtablir la verité, les appliquerõs-nous à fortifier le menſonge? Pourtant il faut que la doctrine, laquelle precede les miracles, comme dit l'Euangeliſte, ſoit examinée en premier lieu. Si elle eſt approuuée, lors elle pourra bien prendre confirmation par les miracles. Or c'eſt vne bonne enſeigne de vraye doctrine, comme dit Chriſt, ſi elle ne tẽd point en la gloire des hommes, mais de Dieu. Puis que Chriſt afferme, que telle doit eſtre l'eſpreuue, c'eſt mal prẽdre les miracles, que de les tirer à autre fin, que pour illuſtrer

Marc 16

Act. 14

Rom. 15
Hebr. 2

Iean 7. c
8. f

ſtrer le Nom de Dieu. Et nous doit auſsi ſouuenir que Sathan a ſes miracles: leſquels combien qu'ils ſoyent illuſions pluſtoſt que vrayes vertuz, toutesfois ſi ſont-ils tels, qu'ils pourroyent abuſer les ſimples & rudes. Les Magiciens & Enchanteurs ont eſté touſiours renommez de miracles. L'idolatrie des Gētils a eſté nourrie par miracles merueilleux: leſquels toutesfois ne ſont ſuffiſans pour nous approuuer la ſuperſtition ne des Magiciens, ne des idolatres. *Leuit. 13* *1. Theſ. 2*

Les Donatiſtes eſtonnoyent anciennemēt la ſimplicité du populaire de ceſte meſme machine, qu'ils faiſoyent pluſieurs miracles. Nous faiſons donc maintenāt vne meſme reſponſe à noz aduerſaires, que faiſoit lors ſainct Auguſtin aux Donatiſtes: que noſtre Seigneur nous a rēduz aſſez auiſez contre ces miracleurs, prediſant que faux Prophetes viendroyent, qui par grandes merueilles & prodiges tireroyēt en erreur, meſme les eleuz, ſi faire ſe pouoit. Et ſainct Paul a aduerty que le regne d'Antechriſt ſeroit auec toute puiſſance, miracles & prodiges menſongiers. Mais noz miracles, diſent-ils, ne ſe font ne par idoles, ne par Enchanteurs, ne par faux prophetes, mais par les Saincts. Comme ſi nous n'entendions point que c'eſt la fineſſe de Sathan, ſe transfigurer en Ange de lumiere. Les Egyptiens autrefois ont fait vn dieu de Ieremie, qui eſtoit enſeuely en leur region, luy ſacrifians & faiſans tous autres honneurs, qu'ils auoyent accouſtumé faire à leurs dieux. N'abuſoyēt-ils pas du ſainct Prophete de Dieu à leur idolatrie? Et toutesfois par telle veneration de ſon ſepulchre, ils obtenoyent qu'ils eſtoyent guariz de morſures de ſerpens. Que dirōs-nous? ſinon que ceſte a touſiours eſté & ſera, vne vengeance de Dieu treſiuſte, d'enuoyer efficace d'illuſiō à ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, pour les faire croire à mē ſonge. Donc les miracles ne nous defaillent point, qui ſont meſme treſcertains, & non ſubiets à moquerie. Au contraire, ceux que noz aduerſaires pretendent pour eux, ſont pures illuſions de Sathan, quand ils retirēt le peuple de l'honneur de ſon Dieu à vanité. *Sur S. Iean Tract. 13* *Mat. 24* *2. Theſ. 2* *2. Cor. 11* *S. Hiero. en la preface de Ieremie.* *2. The. 2* *Deut. 13*

Authorité des Peres.

Outre, c'eſt iniuſtement qu'ils nous obiectent les anciens Peres, i'enten les eſcriuains du premier temps de l'E-

gliſe,comme s'ils les auoyent fauoriſans à leur impieté:par l'authorité deſquels ſi la noiſe eſtoit àdeſmeller entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à noſtre part.

Mais comme ainſi ſoit,que pluſieurs choſes ayent eſté eſcrites ſagement & excellẽtement de ces anciens Peres: d'autrepart,qu'il leur ſoit aduenu,en d'aucuns endroits, ce qui aduient à tous hommes,c'eſt de faillir & errer:ces bons & obeiſſans filz,ſelon la droiture qu'ils ont, & d'eſprit, & de iugement,& de volonté,adorent ſeulemẽt leurs erreurs & fautes. Au contraire,les choſes qui ont eſté bien eſcrites d'eux,ou ils ne les apperçoiuent point,ou ils les diſsimulent,ou ils les peruertiſſent, tellement qu'il ſemble qu'ils n'ayẽt autre ſoing,ſinon de recueillir de la fiente parmy de l'or. Et apres ils nous pourſuyuent par grãde clameur, comme contempteurs & ennemis des Peres. Mais tant s'en faut que nous les contemnions, que ſi c'eſtoit noſtre preſent propos,il me ſeroit facile d'approuuer par leurs teſmoignages la plus grand part de ce que nous diſons auiourdhuy. Mais nous liſons leurs eſcrits auec tel iugement,que nous auons
1.Cor.3 touſiours deuant les yeux ce que dit ſainct Paul. C'eſt,que toutes choſes ſont noſtres,pour nous ſeruir, non pour dominer ſur nous: & que nous ſommes tous à vn ſeul Chriſt, auquel il faut,ſans exception,obeir du tout. Ceux qui ne obſeruent point ceſt ordre,ne peuuẽt rien auoir de certain en la Foy: veu q̃ ces ſaincts perſõnages,deſquels il eſt queſtion,ont ignoré beaucoup de choſes,ſont ſouuent diuers entr'eux,& meſmes aucunesfois ſe contreuiennent à eux-
Pro.22. meſmes. Salomon,diſent-ils, ne nous cõmande point ſans cauſe,de n'outrepaſſer les bornes qui ont eſté miſes de noz peres. Mais il n'eſt pas queſtion d'obſeruer vne meſme reigle en la borneure des chãps,& en l'obeiſsãce de la Foy: laquelle doit tellemẽt eſtre ordõnée,qu'elle nous face oubli-
Pſeau.45 er noſtre peuple& la maiſon de noſtre pere. D'auãtage,puis qu'ils aiment tant les allegories,que ne prẽnent-ils les Apoſtres pluſtoſt pour leurs peres,que nuls autres: deſquels il ne ſoit licite arracher les bornes? Car ainſi l'a interpreté S. Hierome,duquel ils ont allegué les paroles en leurs Canõs. Et encore s'ils veulẽt que les limites des Peres,qu'ils enten

dent

dent, soyẽt obseruées: pourquoy eux-mesmes quãd il leur vient à plaisir, les outrepassent-ils si audacieusemẽt? Ceux estoyent du nombre des peres, desquels l'vn a dit, que Dieu ne beuuoit ne mangeoit: & pourtant qu'il n'auoit que faire ne de plats, ne de calices. L'autre, que les Sacremẽs des Chrestiens ne requierẽt n'or n'argẽt, & ne plaisent point à Dieu par or. Ils outrepassent donc ces limites, quand en leurs ceremonies ils se delectent tant d'or, d'argẽt, marbre, yuoire, pierres precieuses, & soyes: & ne pensent point que Dieu soit droitement honoré, sinon en affluence & superfluité de ces choses. Cestuy estoit vn Pere, qui disoit, que librement il osoit manger chair en Quaresme, quãd les autres s'en abstenoyent, d'autant qu'il estoit Chrestien.

Acat. in li 11. c. 16. Triper. histo.

Amb. li. 2

Spirid. au 1. li. de l'hist. Tri. c. 10

Ils rompent donc les limites, quand ils excommuniẽt la personne qui aura en Quaresme gousté de la chair. Ceux estoyent Peres, desquels l'vn a dit, qu'vn Moine qui ne laboure point de ses mains, doit estre reputé comme vn brigand. L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moines de viure du bien d'autruy: mesmes quand ils seroyent assiduels en contemplations, en oraisons, & à l'estude. Ils ont aussi outrepassé ceste borne, quãd ils ont mis des vẽtres oisifs de Moines, en des bordeaux: ce sont leurs cloistres, pour estre saoulez de la substance d'autruy. Celuy estoit Pere, qui a dit, que c'estoit vne horrible abomination de voir vne image ou de Christ ou de quelque Sainct aux temples des Chrestiens. Mesme cela n'a point esté dit par vn homme particulier, mais a esté aussi ordonné en vn Concile ancien, que ce qu'on adore ne soit point peinct ne portraict. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne gardent ces limites, quand ils ne laissent angle vuyde de simulachre en tous leurs temples. Vn autre Pere a conseillé, qu'apres auoir, par sepulture, exercé office d'humanité enuers les morts, on les laissast reposer. Ils rompent ces limites, quand ils requierent qu'on ait perpetuelle sollicitude sur les trespassez. C'estoit bien vn Pere, qui a dit, que la substance & nature du pain & du vin demeurent au Sacrement de la Cene, cõme la nature humaine demeure en nostre Seigneur Iesus Christ, estant conioincte auec son essence diuine. Ils ne regardent point ceste

Voyez le c. 1. du 8. li. de l'hi. Tripert. S. Aug. de l'œuure des Moines, c. 17.

Epiphanius en l'epist. transl. par S. Hiero. Au conci. Elibertin c. 36.

Ambr. au li. d'Abra. 1. c. 9

Gelasius Pape, au cõcile de Rome.

borne, quand ils font accroire, qu'incontinent apres que les paroles ſacramentales ſont recitées, la ſubſtance du pain & du vin eſt aneantie. Ceſtuy eſtoit au nombre des Peres, qui a nié qu'au Sacrement de la Cene, ſous le pain, ſoit enclos le corps de Chriſt, mais que ſeulement c'eſt vn myſtere de ſon corps, il parle ainſi de mot à mot. Ils excedent donc la meſure, quand ils diſent que le corps de Chriſt eſt là contenu, & le font adorer d'vne façon charnelle, comme s'il eſtoit là enclos localement. Ceux eſtoyent Peres, deſquels l'vn ordonna, que ceux fuſſent du tout reiettez de l'vſage de la Cene, leſquels prenans l'vne des eſpeces, s'abſtenoyent de la ſeconde. L'autre maintient qu'il ne faut deſnier au peuple Chreſtien le ſang de ſon Seigneur, pour la confeſsion duquel il doit eſpandre ſon ſang. Ils ont oſté ces limites, quand rigoreuſement ils ont commandé la meſme choſe, que l'vn de ceux-la puniſſoit par excõmunication, l'autre par forte raiſon reprouuoit. Ceſtuy eſtoit Pere, qui affermoit eſtre vne temerité, de determiner de quelque choſe obſcure, en vne partie ou en l'autre, ſans clairs & euidens teſmoignages de l'Eſcriture. Ils ont oublié ceſte borne, quand ils ont conclu tant de conſtitutions, canons, & determinations magiſtrales, ſans quelque Parole de Dieu. Ceſtuy eſtoit Pere, qui reprochoit à Mõtanus, entre autres hereſies, qu'il auoit le premier impoſé loix de iuſner. Ils ont auſsi outrepaſſé ces limites, quãd par eſtroite loy ils ont ordõné les iuſnes. Ceſtuy eſtoit Pere qui a ſouſtenu le mariage ne deuoir eſtre defendu aux Miniſtres de l'Egliſe: & a declairé la cõpagnie de femme legitime eſtre chaſteté: & ceux eſtoyẽt Peres, qui ſe ſont accordez à ſon authorité. Ils ſont eſchappez outre de ceſte borne, quand ils ont ordõné l'abſtinẽce de mariage à leurs preſtres. Ceſtuy eſtoit Pere, qui a eſcrit qu'õ doit eſcouter vn ſeul Chriſt, duquel il eſt dit de par le Pere celeſte: Eſcoutez le. Et qu'il ne faut auoir eſgard à ce qu'aurõt fait, ou dit les autres deuant nous: mais ſeulemẽt à ce qu'aura cõmãdé Chriſt, qui eſt le premier de tous. Ils ne ſe ſont point tenuz entre ces barres, & n'ont permis que les autres s'y tinſſent, quãd ils ont conſtitué tãt par deſſus eux, que par deſſus les autres, autres maiſtres q̃ Chriſt.

Gelaſius au c. Cõperimus. de cõſe. diſtinct. 2.

S. Cypri. en l'epi. 2 au li. 1. de lapſ.

S. Au. li. 2. de pec. mer. c. dernier.

Apoloni. en l'hiſt. Eccl. li. 5 c. 12.

Paphuntiu en l'hi. Tri. li. 2. c. 14

S. Cypri. en l'epiſt. 2. du 2 li. des epiſt.

Tous

Tous les Peres d'vn meſme courage ont eu en abominatiõ, & d'vne meſme bouche, ont deteſté, que la ſaincte Parole de Dieu fuſt contaminée par ſubtilitez Sophiſtiques, & enueloppée de combats & contentions Philoſophiques. Se gardent-ils dedans ces marches, quand ils ne font autre choſe en toute leur vie, que d'enſeuelir & obſcurcir la ſimplicité de l'Eſcriture par contentions infinies, & queſtiõs plus que Sophiſtiques? Tellement que ſi les Peres eſtoyent maintenant ſuſcitez, & oyoyent vn tel art de cõbatre, qu'ils appellent Theologie ſpeculatiue, ils ne penſeroyent rien moins, que telles diſputatiõs eſtre de Dieu. Mais cõment s'eſpandroit au large noſtre oraiſon, ſi ie voulois ennombrer combien hardiment ils reiettent le ioug des Peres, deſquels ils veulent eſtre veuz obeiſſans enfans? Certes mois & années ſe paſſeroyent à reciter ce propos. Et neantmoins ils ſont d'vne impudence ſi effrontée, qu'ils nous oſent reprocher, que nous outrepaſſons les bornes anciennes.

En ce qu'ils nous renuoyent à la couſtume, ils ne font rien. Car ce ſeroit vne grande iniquité, ſi nous eſtions contraints de ceder à la couſtume. Certes ſi les iugemens des hommes eſtoyent droits, la couſtume ſe deuroit prendre des bons. Mais il en eſt ſouuentesfois aduenu autrement. Car ce qu'on voit eſtre fait de pluſieurs, a obtenu droit de couſtume. Or la vie des hommes n'a iamais eſté ſi bien reiglée, que les meilleures choſes pleuſſent à la plus grãd part. Donc des vices particuliers de pluſieurs, eſt prouenu vn erreur public, ou pluſtoſt vn commun conſentement de vice: lequel ces bons preudhõmes veulẽt maintenant eſtre pour loy. Ceux qui ne ſont du tout aueugles, apperçoiuent que quaſi pluſieurs mers de maux ſont desbordez ſur la terre, & que tout le monde eſt corrompu de pluſieurs peſtes mortelles: brief, que tout tombe en ruine, tellemẽt qu'il faut ou du tout deſeſperer des choſes humaines, ou mettre ordre à tels maux, & meſmes par remedes violens. Et neantmoins on reiette le remede, non pour autre raiſon, ſinon que nous ſommes deſia de longue main accouſtumez aux calamitez. Mais encores que l'erreur public ait lieu en la police des hõmes: toutesfois au Regne de Dieu, ſa ſeule eternelle verité

De conſe. diſt. 8. c. ſi conſuetudinem.

doit estre escoutée & obseruée: contre laquelle ne vaut aucune prescription ne de lõgues années, ne de coustume ancienne, ne de quelque coniuration. En telle maniere iadis Isaie
Isaie 8 instruisoit les eleuz de Dieu, de ne dire conspiration, par tout où le peuple disoit, Conspiration: c'est à dire qu'ils ne conspirassent ensemblement en la conspiration du peuple, & qu'ils ne craignissent de leur crainte, ou s'estonnassent: mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armées, & que luy seul fust leur crainte. Ainsi, que maintenant nõz aduersaires nous obiectent tant d'exemples qu'ils voudront, & du temps passé & du temps present: si nous sanctifions le Seigneur des armées ils ne nous estõneront point fort. Car soit que plusieurs aages ayent accordé à vne mesme impieté: le Seigneur est fort pour faire vengeance iusques à la troisiesme & quatriesme generation: soit que tout le mõde conspire en vne mesme meschãceté, il nous a enseignez par experience quelle est la fin de ceux qui pechent auec la multitude, quand il a dissipé tout le monde par le deluge, reserué Noé auec sa petite famille: àce que par la foy de luy seul,
Gen. 7 *Hebr. 11* il cõdamnast tout le mõde. En somme, mauuaise coustume n'est autre chose qu'vne peste publique: en laquelle ceux qui meurent entre la multitude, ne perissent pas moins, que s'ils perissoyent seuls. D'auantage il falloit considerer ce que dit S. Cyprien en quelque passage, à sauoir, que ceux
En l'Ep. 3. li. 2. & en l'Epi. ad Iuliapum de heret. baptizandis qui faillent par ignorance, combien qu'ils ne soyent pas du tout sans coulpe, toutesfois peuuent sembler aucunement excusables: mais que ceux qui auec obstination reiettent la verité, quand elle leur est offerte par la grace de Dieu, ne peuuent pretendre aucune excuse.

Ils ne nous pressent pas si fort par leur autre argumẽt, qu'ils nous contraignent de confesser ou que l'Eglise ait esté morte par quelques années, ou que maintenant nous ayons cõbat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu, & viura tãt que Christ regnera à la dextre de sõ Pere: de la main duquel elle est soustenue, de la garde duquel elle est armée, de la vertu duquel elle est fortifiée. Car sans doute il accomplira ce qu'il a vne fois promis. C'est qu'il assisteroit
Mat. 28 aux siens iusques à la consommation du siecle. Contre ceste

ſte Egliſe nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'vn conſentement, auec tout le peuple des fideles, nous adorons & honorons vn Dieu, & vn Chriſt le Seigneur, comme il a eſté touſiours adoré de ſes ſeruiteurs. Mais eux, ils ſont bien loing de la verité, quād ils ne recognoiſſent point d'Egliſe, ſi elle ne ſe voit preſentement à l'œil: & la veulent enclorre en certains limites, auſquels elle n'eſt nullement comprinſe. En ces poincts giſt noſtre controuerſie. Premierement, qu'ils requierent touſiours vne forme d'Egliſe viſible & apparente. Secondemēt, qu'ils conſtituent icelle forme au ſiege de l'Egliſe Romaine, & en l'eſtat de leurs Prelats. Nous au contraire affermōs que l'Egliſe peut conſiſter ſans apparence viſible: & meſme que ſon apparēce n'eſt à eſtimer de ceſte magnificence exterieure, laquelle follemēt ils ont en admiration: mais elle a bien autre marque, c'eſt à ſauoir la pure predication de la Parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremens bien inſtituée. Ils ne ſont pas contens ſi l'Egliſe ne ſe peut touſiours monſtrer au doigt: mais combien de fois eſt-il aduenu qu'elle a eſté tellemēt deformée entre le peuple Iudaique, qu'il n'y reſtoit nulle apparēce? Quelle forme penſons-nous auoir reluy en l'Egliſe, lors que Helie ſe complaignoit d'auoir eſté reſerué ſeul? Combien de fois depuis l'aduenemēt de Chriſt, a-elle eſté cachée ſans forme? Combien ſouuent a-elle eſté tellement opprimée par guerres, par ſeditions, par hereſies, qu'elle ne ſe mōſtroit en nulle partie? Si donc ces gens icy euſſent veſcu de ce temps la, euſſent-ils creu eſtre quelque Egliſe? Mais il fut dit à Helie, qu'il y auoit encore ſept mille hommes de reſerue, qui n'auoyent point flechy le genouil deuant Baal. Et ne nous doit eſtre aucunement incertain, que Ieſus Chriſt n'ait touſiours regné ſur terre, depuis qu'il eſt monté au ciel. Mais ſi entre telles deſolations, les fideles euſſent voulu auoir quelque certaine apparence: n'euſſent-ils point perdu courage? Et de fait, ſainct Hilaire tenoit deſia de ſon temps cela pour grand vice, qu'eſtans aueuglez par la folle reuerence qu'ils portoyent à la dignité de leurs Eueſques, ne conſideroyent point quelles peſtes eſtoyent aucunesfois cachées deſſous telles maſques. Car il parle en ceſte ſorte: Ie vous adōnne-

1. Cor. 8

3. Rois 19

Contre Auxentium.

ſte, gardez vous d'Antechriſt. Vous vous arreſtez trop aux murailles, cerchans l'Egliſe de Dieu en la beauté des edifices, penſans que l'vnion des fideles ſoit là contenue. Doutons-nous qu'Antechriſt doiue là auoir ſon ſiege? Les mõtagnes, & bois, & lacs, & priſons, & deſerts me ſõt plus ſeurs & de meilleure fiance. Car les Prophetes y eſtans cachez, ont prophetiſé. Or qu'eſt-ce que le monde honore auiourdhuy en ces Eueſques cornuz, ſinon qu'il repute pour plus excellens ceux qui preſident aux plus grãdes villes? Oſtõs donc vne ſi folle eſtime. Au contraire, permettons cela au Seigneur, que puis qu'il eſt ſeul cognoiſſant qui ſont les ſiẽs: qu'auſsi aucunesfois il puiſſe oſter la cognoiſſance exterieure de ſon Egliſe, de la veuë des hommes. Ie confeſſe bien, que c'eſt vne horrible vengeance de Dieu ſur la terre. Mais ſi l'impieté des hõmes le merite ainſi, pourquoy nous efforçons-nous de contredire à la iuſtice diuine? En telle maniere le Seigneur quelques aages par cy deuant, a puny l'ingratitude des hommes. Car pourtant qu'ils n'auoyent voulu obeir à ſa verité, & auoyent eſteint ſa lumiere: il a permis qu'eſtans aueuglez en leur ſens, ils fuſſent abuſez de lourdes menſonges, & enſeueliz en profondes tenebres: tellement qu'il n'apparoiſſoit nulle forme de vraye Egliſe. Ce pendant neantmoins il a conſerué les ſiens au millieu de ces erreurs & tenebres, comment qu'ils fuſſent eſpars & cachez. Et n'eſt pas de merueilles: car il a apprins de les garder & en la confuſion de Babylone, & en la flambe de la fornaiſe ardente. En ce qu'ils veulẽt la forme de l'Egliſe eſtre eſtimée par ie ne ſay quelle vaine pompe: à fin de ne faire long propos, ie toucheray ſeulement, en paſſant, combien cela ſeroit dangereux. Le Pape de Rome, diſent-ils, qui tient le ſiege Apoſtolique, & les autres Eueſques, repreſentent l'Egliſe, & doiuent eſtre reputez pour l'Egliſe: parquoy ils ne peuuent errer. Pour quelle cauſe? Pource, reſpondẽt-ils, qu'ils ſont paſteurs de l'Egliſe, & cõſacrez à Dieu. Aaron & les autres conducteurs du peuple d'Iſrael, eſtoyẽt auſsi paſteurs. Aaron & ſes filz, eſtoyent ià eleuz Preſtres de Dieu: neantmoins ils faillirent, quand ils forgerent le veau. A qui, ſelon ceſte raiſon, n'euſſent repreſenté l'Egliſe les quatre cens pro-

2. Tim. 2

Exod. 32

prophetes qui deceuoyent Achab? Mais l'Egliſe eſtoit de la partie de Michée, voire ſeul & contemptible, de la bouche duquel toutesfois ſortoit la verité. Les prophetes qui ſe eſleuoyent contre Ieremie, ſe vantans que la Loy ne pourroit defaillir aux Preſtres, ne le conſeil aux ſages, ne la Parole aux Prophetes: ne portoyēt-ils pas le nom de l'Egliſe? A l'encontre de toute ceſte multitude eſt enuoyé Ieremie, pour denōcer de la part de Dieu, que la Loy perira entre les Preſtres, le conſeil ſera oſté aux ſages, & la doctrine aux Prophetes. Vne meſme apparence ne reluiſoit-elle point au concile qu'aſſemblerent les Preſtres, Docteurs & religieux, pour prendre conſeil de la mort de Ieſus Chriſt? Voiſent maintenant noz aduerſaires, & s'arreſtent en ces maſques exterieures, pour faire Chriſt & tous les Prophetes de Dieu viuant, ſchiſmatiques: au contraire les miniſtres de Satan, organes du ſainct Eſprit. D'auantage, s'ils parlent à bon eſcient, qu'ils me reſpondent en bonne foy, en quelle region ou en quel peuple ils penſent que l'Egliſe reſide, depuis que par ſentence diffinitiue du concile de Baſle, Eugenius Pape de Rome fut depoſé, & Ayme duc de Sauoye ſubſtitué en ſon lieu? S'ils deuoyent creuer, ils ne pourrōt nier, que le concile, quant aux ſolēnitez exterieures, ne fuſt bon & legitime: & ordonné, non ſeulement par vn Pape, mais par deux. Eugenius fut là condamné pour ſchiſmatique, rebelle & contumax, auec toute la compagnie des Cardinaux & Eueſques, qui auoyent machiné auec luy la diſſolution du Concile. Neantmoins eſtant depuis ſupporté par la faueur des Princes, il demeura en la poſſeſsion de ſa Papauté: & celle election d'Ayme, ſolennellement parfaite par l'authorité du ſacré & general Concile, s'en alla enfumée: ſinon que ledit Ayme fut appaiſé par vn chapeau de Cardinal, comme vn chien abayant, par vne piece de pain. De ces heretiques rebelles & contumax, ſont iſſuz tous les Papes, Cardinaux, Eueſques, Abbez & Preſtres qui ont eſté depuis. Il eſt neceſſaire qu'ils ſoyent icy ſurprins au paſſage. Car auquel coſté mettront-ils le nom de l'Egliſe? Nieront-ils le Concile auoir eſté general, auquel il ne defailloit rien quāt à la maieſté exterieure? veu que ſolennellemēt il auoit eſté

3. Ro. 22

Ierem. 18

Ierem. 4

Iean 11

denoncé par double bulle, dedié par le Legat du ſainct ſiege Apoſtolique, lequel y preſidoit, bien ordonné en toutes ceremonies, & perſeuera iuſques en la fin en vne meſme dignité? Confeſſeront-ils Eugenius ſchiſmatique, auec toute ſa bende, par laquelle ils ont eſté conſacrez? Il faut donc que ils diffiniſſent autrement la forme de l'Egliſe: ou tãt qu'ils ſont, ſelon leur doctrine meſme, ſeront reputez de nous ſchiſmatiques: puis que ſciemment & de leur vouloir ils ont eſté ordonnez par heretiques. Et s'il n'euſt iamais eſté experimenté par cy deuant, que l'Egliſe n'eſt point liée à pompes exterieures: ils nous en baillẽt aſſez certaine experience, quand ſous le tiltre & couleur de l'Egliſe, ils ſe ſont orgueilleuſement faits craindre au monde: combien qu'ils fuſſent peſtes mortelles de l'Egliſe. Ie ne parle point de leurs mœurs & actes execrables, deſquels toute leur vie eſt remplie: puis qu'ils ſe diſent eſtre Phariſiens, leſquels il faille eſcouter & non pas enſuyure. Mais ſi vous voulez departir vn peu de voſtre loiſir, Sire, à lire noz enſeignemens, vous cognoiſtrez clairemẽt que leur doctrine meſme, pour laquelle ils veulent eſtre recogneuz pour l'Egliſe, eſt vne cruelle gehenne & boucherie des ames, vn flambeau, vne ruine & vne diſsipation de l'Egliſe.

Sectes & troubles.

Finalement, c'eſt peruerſement fait à eux, de reprocher, combien d'eſmeutes, troubles & contentions a apres ſoy attiré la predication de noſtre doctrine: & quels fruits elle produit maintenant en pluſieurs. Car la faute de ces maux eſt iniquement reiettée ſur icelle, qui deuoit eſtre imputée à la malice de Sathan. C'eſt quaſi le propre de la Parole de Dieu: que iamais elle ne vient en auant, que Sathan ne s'eſueille & eſcarmouche. Ceſte eſt vne marque treſcertaine, pour la diſcerner des doctrines menſongieres: leſquelles facilement ſe monſtrent en ce, qu'elles ſont receuës volontairement de tous, & viennent à gré à tout le monde. En telle façon par quelques années cy deuant, quand tout eſtoit enſeuely en tenebres, ce ſeigneur du monde ſe iouoit des hommes, à ſon plaiſir: & comme vn Sardanapalus, ſe repoſoit, & prenoit ſon paſſe-temps en bonne paix. Car qu'euſt-il fait, ſinon iouer & plaiſanter, eſtant en paiſible & tranquil-

le

le poſſeſsion de ſon regne? Mais depuis que la lumiere luiſante d'enhaut a aucunement dechaſſé ſes tenebres: depuis que le Fort a aſſailly & troublé ſon regne : incontinent il a cõmencé à s'eſueiller de ſa pareſſe, & prendre les armes. Et premierement a incité la force des hommes, pour par icelle opprimer violentement la verité commençante à venir. Et quand il n'a rien profité par force, il s'eſt conuerty aux embuſches. A donc par ſes Catabaptiſtes & telles manieres de gẽs, il a eſmeu pluſieurs ſectes & diuerſitez d'opiniõs, pour obſcurcir icelle verité, & finalement l'eſteindre. Et encore maintenant il perſeuere à l'esbrãler par toutes les deux machines. Car par violence & mains des hommes, il s'efforce d'arracher ceſte vraye ſemence: & d'autãt qu'il eſt en luy, il taſche par ſon yuroye de la ſupplãter: à fin de l'empeſcher de croiſtre & rendre ſon fruit. Mais tous ſes efforts ſeront vains, ſi nous oyons les aduertiſſemens du Seigneur, qui nous a long tẽps deuant deſcouuert ſes fineſſes, à fin que ne fuſsiõs ſurprins: & nous a armez d'aſſez bõnes gardes contre ſes machines. Au reſte, combien grande peruerſité eſt-ce, de charger la Parole de Dieu de la hayne ou des ſeditions, qu'eſmeuuent à l'encontre d'icelle les fols & eſceruelez, ou des ſectes que ſemẽt les abuſeurs? Toutesfois ce ne eſt pas nouuel exemple. On demãdoit à Helie, s'il n'eſtoit pas celuy qui troubloit Iſrael. Chriſt eſtoit eſtimé ſeditieux des Iuifs. On accuſoit les Apoſtres, comme s'ils euſſent eſmeu le populaire à ſedition. Que font auiourdhuy autre choſe ceux qui nous imputẽt les troubles, tumultes & contentions qui s'eſleuent encontre nous? Or Helie nous a enſeigné quelle reſponſe il leur faut rendre. C'eſt, que ce ne ſommes nous pas qui ſemons les erreurs, ou eſmouuons les troubles: mais eux meſmes, qui veulẽt reſiſter à la vertu de Dieu. Or comme ceſte ſeule raiſon eſt ſuffiſante pour rabatre leur temerité: auſsi d'autre part il eſt meſtier d'obuier à l'infirmité d'aucuns, auſquels ſouuentesfois il aduient d'eſtre eſtonnez par tels ſcandales: & en leur eſtonnement, de vaciller. Iceux donc, à fin qu'ils n'ayent matiere de ſe déconforter, & perdre courage, doiuent penſer, que les meſmes choſes que nous voyõs maintenãt, ſont aduenues aux

3. Roiſ 18
Luc 23
Iean 19
Act. 24

Apoſtres de leur temps. Il y en auoit lors des ignorans & in-
2. Pier. 3 conſtans, leſquels, cõme ſainct Pierre recite, corrõpoyent, à leur perdition, ce qui eſtoit diuinement eſcrit par ſainct Paul. Il y auoit des contempteurs de Dieu, leſquels quand
Rom. 6 ils oyoyent que le peché auoit abondé, à fin que la grace abondaſt d'auantage: incontinent ils obiectoyent, Nous demourerons donc en peché, à fin que la grace abonde. Quãd
Audit lieu. ils oyoyent que les fideles n'eſtoyent point ſous la Loy: ils reſpondoyent, Nous pecherons, puis que nous ne ſommes
Rom. 3 point ſous la Loy, mais ſous la grace. Il y en auoit qui l'ap-
1. Cor. 1 pelloyẽt, Hortateur à mal. Des faux prophetes s'ingeroyẽt
2. Cor. 11 pour deſtruire les Egliſes qu'il auoit edifiées. Aucuns preſ-
Gal. 1 choyent l'Euangile par haine & contention, non en ſyncе-
Phil. 1 rité, & meſme malicieuſement, penſans de le greuer plus en
Aux epi. des Cor. & à Tim. ſa priſon. En aucuns lieux l'Euãgile ne profitoit pas beau-
Phil. 2 coup. Chacun cerchoit ſon profit, & non point de ſeruir à
2. Pier. 2 Ieſus Chriſt. Les autres ſe reuoltoyent, retournãs, comme
Audit lieu. chiẽs, à leurs vomiſſemẽs & pourceaux à leurs fanges. Plu-
2. Cor. 11 ſieurs tiroyẽt la liberté de l'Eſprit, en licẽce charnelle. Plu-
Act. 6. 11 13 ſieurs faux freres s'inſinuoyẽt, deſquels prouenoyẽt apres grans dangers aux fideles. Meſme entre les freres diuers de bats ſe ſuſcitoyent. Qu'auoyent icy à faire les Apoſtres? leur eſtoit-il expedient ou de diſſimuler pour vn temps, ou du tout quitter & renoncer ceſt Euangile, lequel ils voyoyent eſtre ſemence de tant de noiſes, matiere de tant de dangers, occaſion de tant de ſcandales? Mais entre telles angoiſ-
Iſa. 8 ſes, il leur ſouuenoit que Chriſt eſt pierre d'offenſe & de
Rom. 9 ſcandale, mis en ruine & reſurrection de pluſieurs: & pour
Luc 2 vn but auquel on cõtredira. De laquelle fiance eſtãs armez,
1. Pier. 2 ils paſſoyent hardiment, & marchoyent par tous dangers de tumultes & ſcandales. Nous auons à nous conforter d'vne meſme penſée: puis que ſainct Paul teſmoigne ce eſtre
2. Cor. 2 perpetuel à l'Euangile, qu'il ſoit odeur de mort, pour mort, à ceux qui periſſent: combien qu'il ſoit pluſtoſt ordonné à ceſte fin, d'eſtre odeur de vie, pour vie, à ceux qui ſont ſauuez, & puiſſance de Dieu en ſalut à tous croyans. Ce que nous experimenterions auſsi de noſtre part, ſi nous n'empeſchions & deſtourniõs par noſtre ingratitude, vn ſi grãd

bene-

benefice de Dieu, & si nous ne tirions à nostre ruine, ce qui nous deuoit estre vn souuerain moyen de salut.

Mais ie retourne à vous, Sire. Vous ne vous deuez esmouuoir de ces faux rapports, par lesquels noz aduersaires s'efforcent de vous ietter en quelque crainte & terreur: c'est à sauoir, que ce nouuel Euangile, ainsi l'appellent-ils, ne cerche autre chose qu'occasion de seditions, & toute impunité de mal faire. Car Dieu n'est point Dieu de diuision, mais de paix: & le Fils de Dieu n'est point ministre de peché, qui est venu pour rompre & destruire les œuures du Diable. Et quant à nous, nous sommes iniustement accusez de cupiditez, desquelles nous ne donnasmes iamais la moindre suspicion du monde. Il est bien vray-semblable, que nous, desquels iamais n'a esté ouye vne seule parole seditieuse, & desquels la vie a tousiours esté cogneuë simple & paisible, quād nous viuions sous vous, Sire, machinions de renuerser les royaumes! Qui plus est, maintenant estans chassez de noz maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prosperité, & celle de vostre Regne. Il est bien à croire, que nous pourchassions vn congé de tout mal faire, sans estre reprins! desquels, combien que les mœurs soyēt reprehensibles en beaucoup de choses, toutesfois il n'y a rien digne de si grand reproche. Et d'auantage graces à Dieu, nous n'auons point si mal profité en l'Euangile, que nostre vie ne puisse estre à iceux detracteurs exēple de chasteté, liberalité, misericorde, temperance, patience, modestie, & toutes autres vertuz. Certes la verité tesmoigne euidemment pour nous, que nous craignons & honorons Dieu purement, quand par nostre vie & par nostre mort nous desirons son Nom estre sanctifié. Et la bouche mesme des enuieux a esté contrainte de donner tesmoignage d'innocēce & iustice exterieure, quant aux hommes, à aucuns de nous: lesquels on faisoit mourir pour ce seul poinct, qui meritoit louange singuliere. Or s'il y en a aucuns, qui sous couleur de l'Euāgile, esmeuuent tumultes, ce qu'on n'a point veu iusques icy en vostre royaume, ou qui veulent couurir leur liberté charnelle du nom de la liberté qui nous est donnée par la grace de Dieu, comme i'en cognois plusieurs: il y a loix & puniti-

1. Co. 14
Gal. 2
1. Iean 3

ons ordonnées par les loix, pour les corriger aſprement, ſelon leurs delicts. Mais que ce pendant l'Euangile de Dieu ne ſoit point blaſpheme, pour les malefices des meſchans. Vous auez, Sire, la venimeuſe iniquité de noz calomniateurs expoſée par aſſez de paroles: à fin que vous n'encliniez pas trop l'oreille, pour adiouſter foy à leurs rapports. Et meſme ie doute que ie n'aye eſté trop long: veu que ceſte preface a quaſi la grandeur d'vne defenſe entiere. Combien que par icelle ie n'aye pretendu compoſer vne defenſe, mais ſeulement adoucir voſtre cœur, pour dõner audience à noſtre cauſe. Lequel voſtre cœur, combien qu'il ſoit à preſent deſtourné & aliené de nous, i'adiouſte meſme en mal bé: toutesfois i'eſpere que nous pourrõs regagner ſa grace, s'il vous plaiſt vne fois, hors d'indignation & courroux, lire ceſte noſtre confeſsion, laquelle nous voulons eſtre pour defenſe enuers voſtre Maieſté, Mais ſi au contraire, les detractions des malueuillans empeſchent tellemẽt voz oreilles, que les accuſez n'ayent aucun lieu de ſe defendre: d'autre part, ſi ces impetueuſes furies, ſans que vous y mettiez ordre, exercent touſiours cruauté par priſon, fouets, gehennes, couppeures, bruleures: nous certes, comme brebiz deuouées à la boucherie, ſerõs iettez en toute extremité. Tellement neantmoins qu'en noſtre patience nous poſſederõs noz ames, & attendrons la main forte du Seigneur: laquelle, ſans doute, ſe monſtrera en ſa ſaiſon, & apparoiſtra armée, tant pour deliurer les poures de leur affliction, que pour punir les contempteurs. Le Seigneur, Roy des roys, veuille eſtablir voſtre Throne en iuſtice, & voſtre Siege en equité. De Baſle, le premier iour d'Aouſt, mil cinq cens trente cinq.

INSTITVTION DE LA religion Chreſtienne.

Par Iean Caluin.

De la cognoiſſance de Dieu, laquelle eſt le premier fondement de la Religion, & dont il la faut prendre.

CHAPITRE I.

TOute la ſomme de noſtre ſageſſe, laquelle merite d'eſtre appellée vraye & certaine ſageſſe, eſt quaſi cõprinſe en deux parties: à ſauoir, la cognoiſſance de Dieu, & de nouſ-meſmes. Dont la premiere doit monſtrer non ſeulemẽt qu'il y a vn ſeul Dieu, lequel il faut que tous adorent & honorent: mais auſsi qu'iceluy eſt la fontaine de toute verité, ſapience, bonté, iuſtice, iugemẽt, miſericorde, puiſſance, & ſainɛteté: à fin que de luy nous apprenions d'attendre & demander toutes ces choſes. D'auãtage, de les recognoiſtre auec louange, & action de graces, proceder de luy. La ſeconde, en nous monſtrant noſtre imbecillité, miſere, vanité & vilainie, nous ameine à deiection, deffiance, & haine de nouſmeſmes: en apres enflambe en nous vn deſir de cercher Dieu, d'autant qu'en luy repoſe tout noſtre bien: duquel nous nous trouuons vuydes & deſnuez. 1

Or il n'eſt pas facile de diſcerner, laquelle des deux precede & produit l'autre. Car veu qu'il ſe trouue vn monde de toute miſere, en l'homme: nous ne nous pouons pas droitement regarder, que ne ſoyõs touchez & poingts de la cognoiſſance de noſtre malheurté, pour incontinent eſleuer les yeux à Dieu, & venir pour le moins en quelque cognoiſſance de luy. Ainſi par le ſentiment de noſtre petiteſſe, rudeſſe, vanité, meſme auſsi peruerſité & corruption, nous recognoiſſons que la vraye grandeur, ſapience, verité, iuſtice, & pureté giſt en Dieu. Finalement nous ſommes eſmeuz par noz miſeres à conſiderer les biens du Seigneur, & ne pouons pas affectueuſemẽt aſpirer à luy, deuant que nous ayons cõmencé de nous deſplaire du tout en nouſmeſmes. Car qui eſt celuy des hõmes, qui ne repoſaſt volontiers en ſoymeſme? Et de fait, qui eſt celuy qui n'y repoſe pour le temps que ſe meſcognoiſſant, il eſt content de ſes propres facultez, & ne voit point ſa miſere? Parquoy vn chacun de nous n'eſt ſeulemẽt incité à cercher Dieu par la cognoiſſance de ſoymeſme: mais eſt cõduit & quaſi mené par la main à le trouuer. 2

D'autre part il eſt notoire, que l'homme ne vient iamais à la claire cognoiſſance de ſoymeſme, ſinon que premierement il ait contemplé la face du Seigneur, & apres l'auoir conſiderée, deſcende à ſe regarder. Car ceſte arrogance eſt enracinée en nous tous: que touſiours il nous ſem 3

ble aduis que nous ſommes iuſtes & veritables, ſages & ſaincts, ſinon que par ſignes euidens nous ſoyons conueincuz d'iniuſtice, menſonge, folie, & immondicité. Or nous n'en ſommes point conueincuz, ſi nous regardons ſeulement à nous, & non au Seigneur pareillement: qui eſt la reigle vnique, à laquelle il faut que ce iugement ſoit compaſſé. Car d'autant que nous ſommes tous naturellement enclins à hypocriſie, vne vaine apparence de iuſtice nous contente amplement, au lieu de la verité: & pource qu'il n'y a rien à l'entour de nous qui ne ſoit grandement contaminé: ce qui eſt vn peu moins ſouillé, eſt accepté de nous pour treſpur, cependant que nous cõtenons noſtre eſprit entre les limites de noſtre humanité, qui eſt toute pollue. Tout ainſi que l'œil, lequel ne voit rien que choſes de couleur noire, iuge ce qui eſt d'vne blancheur obſcure, ou bien encore à demy gris, eſtre le plus blanc du monde. Il ſe pourra encore de plus pres comprendre par vne ſimilitude de la veuë corporelle, combien nous ſommes abuſez en eſtimant les vertuz de l'ame. Car ſi nous regardõs en plein iour bas en terre, ou ſi nous contemplõs les choſes qui ſont à l'entour de nous: il nous ſemble bien aduis que nous auons la veuë treſferme & claire. Mais quad nous venons à eleuer les yeux droit au ſoleil, la force, laquelle ſe mõſtroit en la terre, eſt confuſe & esblouye d'vne ſi grande lumiere: tellemẽt que nous ſommes contreints de confeſſer, que la bonne veuë, que nous auons à conſiderer les choſes terriennes, eſt bien foible & debile, pour regarder le ſoleil. Ainſi en aduient-il en reputant noz facultez ſpirituelles. Car tant que noſtre contemplation ne paſſe point la terre, eſtans tresbien contens de noſtre propre iuſtice, ſageſſe, & vertu, nous nous flattons & applaudiſſons, & peu s'en faut que nous ne nous eſtimiõs demy-dieux: mais ſi nous dreſſons vne fois noſtre cogitation au Seigneur, & recognoiſſons quelle eſt la perfection de ſa iuſtice, ſapiẽce & vertu, à la meſure de laquelle il nous faut reigler: ce qui nous plaiſoit au parauãt ſous couleur de iuſtice, apparoiſtra eſtre ſouillé de treſgrande iniquité: ce qui nous trompoit merueilleuſement ſous ombre de ſageſſe, ſe mõſtrera eſtre extreme folie: ce qui auoit apparence de vertu, ſe declairera eſtre miſerable foibleſſe, tant s'en faut que meſme ce qui ſemble aduis eſtre treſparfait en nous, reſponde à la pureté qui eſt en Dieu.

4 De là vient l'horreur & eſtonnement, duquel l'Eſcriture ſouuent recite que les fideles ont eſté ſaiſiz, toutesfois & quantes qu'ils ſentoyent la preſence de Dieu. Pource quand nous voyons que ceux, qui en l'abſence du Seigneur ſe tenoyẽt debout, cõme fermes & aſſeurez, ſont ainſi eſbranlez & eſpouantez, incontinẽt qu'iceluy leur manifeſte ſa gloire, iuſques à eſtre quaſi engloutiz de l'horreur de la mort, & preſque reduits à neãt: de cela on peut apperceuoir, que l'homme n'eſt iamais aſſez touché de la cognoiſſance de ſon infirmité, ſinon apres qu'il s'eſt cõparé à la maieſté de Dieu. Et de ceſt eſpouantement nous auons pluſieurs exemples, tant aux Iuges comme aux Prophetes: tellement que ceſte ſentence eſtoit fort vulgaire entre le peuple de Dieu: Nous mourrons, puis que le Seigneur nous eſt apparu. Parquoy auſsi l'hiſtoire de Iob, pour abbatre les hommes, par la recognoiſſance de leur folie, foibleſſe, & polution, deduit touſiours le principal argument de la deſcription de la ſapience, puiſſance & pureté

Iug. 6.13 Exo. 1 & autre part.

de

de Dieu: & ce non ſans cauſe. Car nous voyons comment Abraham ſe recognoit mieux eſtre terre & poudre : d'autant plus qu'il eſt approché de contépler la gloire du Seigneur. Commẽt Helie ne peut attendre ſa preſence à face deſcouuerte, telle crainte il a de le regarder. Et que feroit l'homme, qui n'eſt que pourriture & vermine, quand meſme il faut que les Cherubins couurent leur face, de grand crainte & reuerence? Et c'eſt ce que dit le Prophete Eſaie, que le Soleil aura hõte, & que la Lune ſera confuſe, quand le Seigneur des armées regnera: c'eſt à dire, quand il aura eleué & mis en auant ſa clarté: que tout ce qui eſt autrement le plus reluiſant, au prix d'icelle, ſera obſcurcy. Neantmoins comment que ce ſoit, que la cognoiſſance de Dieu, & la cognoiſſance de nous ſoyẽt enſẽble mutuellement coniointes: ſi eſt-ce que l'ordre d'enſeigner requiert que nous mettions celle de Dieu premierement: puis apres que nous deſcendions à l'autre.

Gen. 18
1. Rois 19
Eſaie 6
Eſaie 24

5 Nous mettons hors de doute, qu'il y a en l'eſprit humain d'vne inclination naturelle quelque ſentiment de diuinité. Car à fin que nul n'euſt ſon refuge à pretendre ignorãce, le Seigneur a inſpiré à tous quelque intelligence de ſa maieſté: à fin que tous ayans entendu qu'il eſt vn Dieu, & qu'iceluy eſt leur createur, ſoyent condamnez par leur propre teſmoignage, de ce qu'ils ne l'auront point honoré, & qu'ils n'auront point dedié leur vie à faire ſa volõté. Certes ſi on cerche quelque part entre les hõmes telle ignorance que Dieu ne ſoit point cognu du tout: il eſt vray-ſemblable que l'exẽple ne s'en deuroit trouuer nulle part pluſtoſt qu'ẽtre les peuples les plus rudes, & les plus eſlongnez de ciuilité & humanité. Or cõme les Payens meſmes confeſſent, il n'y a nation ſi barbare, nulle gent ſi ſauuage, laquelle n'ait ceſte impreſsion au cœur, qu'il y a quelque Dieu. Et ceux qui aux autres endroits de la vie ſemblent ne differer gueres des beſtes brutes, retiennent neantmoins touſiours quelque ſemẽce de religion: tellement ceſte conception vniuerſelle a prins racine en tous eſprits, & eſt fichée en tous cœurs. Pourtant veu que depuis le commencement du mon de il n'y a eu ne region, ne ville, ne meſmes maiſon aucune, laquelle ſe ſoit peu paſſer de religion: en cela nous auons comme vne confeſsion tacite, qu'il y a vn ſentiment de diuinité engraué aux cœurs de tous hommes. Meſmes l'idolatrie nous eſt treſample argumẽt de ceſte penſée. Car nous ſauons combien l'homme s'humilie maugré ſoy, pour eſleuer par deſſus ſoy les autres creatures. Puis donc qu'il aime mieux honorer le bois & la pierre, que d'eſtre en reputation de n'auoir point de Dieu: il appert combien eſt vehemente ceſte impreſsion de la Maieſté diuine, laquelle tellement ne ſe peut effacer de l'eſprit humain, qu'il eſt plus aiſé de rompre ſon affection naturelle. Comme certes elle eſt rompue, quand l'homme de ſa hautaine & preſomption, s'abaiſſe volontairement ſous les plus viles creatures de la terre, à fin de porter reuerence à Dieu.

Cicero, de nat. deo.

6 Parquoy c'eſt vne fauſſe opinion, de dire auec aucuns, que la religion a eſté anciennement controuuée par l'aſtuce & fineſſe de peu de gens: à fin de contenir par ce moyen le ſimple populaire en modeſtie. Cõbien qu'iceux qui incitoyent les autres à honorer Dieu, n'euſſent aucune imagination de la diuinité. Ie confeſſe bien que certains hommes fins &

cauteleux entre les Payens ont forgé beaucoup de choſes en la religion, pour donner crainte au ſimple peuple, & engẽdrer ſcrupules, pour l'auoir plus obeiſſant & mieux à commandement: mais iamais ils n'euſſent gagné ce poinct, ſinon que premierement les eſprits des hommes euſſent eſté reſoluz en ceſte ferme perſuaſion, qu'il y auoit vn Dieu. De laquelle ſource procedoit toute l'inclination à croire ce qui en eſtoit dit. Meſmes il ne faut eſtimer que ceux qui ſous ombre de religion abuſoyent les plus ſimples, fuſſent du tout vuides & deſnuez de ceſte penſée, qu'il y euſt vn Dieu. Car combien qu'anciennement il y en ait eu aucuns, & qu'auiourdhuy il y en ait pluſieurs, qui nient toute diuinité: toutesfois vueillent-ils ou non, ſi faut-il qu'ils ſentent aſsiduellement ce qu'ils deſirẽt d'ignorer. Nous ne liſons point que perſonne iamais ſe ſoit desbordé en vn contẽnemẽt de Dieu plus audacieux ou outrageux, que Caius Caligula empereur Romain. Toutesfois nul n'a iamais trẽblé plus miſerablement à chacune fois quãd quelque ſigne de l'ire de Dieu apparoiſſoit. Ainſi maugré qu'il en euſt il auoit horreur de Dieu: lequel de propos deliberé il s'efforçoit de conteˉner. Vous verrez cõmunemẽt en aduenir autãt à ſes ſemblables. Car d'autant qu'vn chacun eſt plus hardy contempteur de Dieu, aiſement il s'eſtonne en oyant vne feuille tomber de l'arbre. Dont vient cela, ſinon que la Maieſté de Dieu ſe venge d'eux en eſpouantant d'autant plus leurs conſciences, qu'ils s'efforcent de la fuyr? Ils regardent bien toutes les cachettes qu'il eſt poſsible pour ſe retirer de la preſence de Dieu, & taſchẽt d'effacer la memoire d'icelle de leur entendement: mais bongré maugré, ils ſont tenuz enſerrez. Et combien qu'il ſemble aucunesfois qu'elle s'eſuanouiſſe pour petit de temps: neantmoins elle reuiẽt touſiours, & les preſſe de nouueau plus que parauant, tellement que s'ils ont quelque relaſche de l'angoiſſe de leur conſcience, elle ne differe gueres du dormir des yurongnes ou frenetiques: leſquels meſmes en dormant ne repoſent point en tranquillité, d'autant qu'ils ſont inquietez aſsiduellement de viſions & ſonges eſpouantables. Pourtant les plus iniques meſmes nous ſont exemple, que la cognoiſſance de Dieu a quelque vigueur vniuerſellement au cœur de tous hommes.

7 Nous auons deſia touché que la cognoiſſance de Dieu doit auoir en nous ceſte efficace, de planter en noz cœurs quelque ſemence de religion. Premierement pour nous inſtruire à vne crainte & reuerence de Dieu: en apres pour nous apprendre que c'eſt en luy qu'il faut cercher tout bien, & à luy auquel en eſt deuë la recognoiſſance. Car cõment quelque penſée de Dieu peut-elle entrer en ton entendement, qu'incontinent tu ne reputes, puis que tu es ſa facture, que par le droit de creation tu es ſubiect & ſubmis à ſa domination? que ta vie doit eſtre adonnée à ſon ſeruice? que tout ce que tu propoſes, que tu dis, & fais, ſe doit à luy rapporter? S'il eſt ainſi, il s'enſuyt bien que ta vie eſt mauuaiſemẽt corrompue, ſinon que elle ſoit reiglée à l'obeiſſance de ſa ſaincte volonté. D'autre part tu ne peux pas clairement le comprendre, ſinon que tu recognoiſſes qu'il eſt la fontaine & ſource de tout bien. De laquelle conſideration ſe produiroit vn deſir d'eſtre conioinct auec luy & vne fiance de ſa bonté, n'eſtoit que l'entendemẽt humain par ſa peruerſité eſt retiré de s'enquerir droitemẽt

iuſqu'à où il ſeroit beſoing. Mais en l'vn & en l'autre endroit, apparoit vne merueilleuſe vanité & inſipience de nous tous. Car au lieu qu'en toute noſtre vie deuroit eſtre entretenue vne obeiſſance perpetuelle enuers luy: apres luy auoir reſiſté quaſi en toutes noz œuures, nous le voulons appaiſer ſeulement de quelques petites ſatisfactiõs. Au lieu qu'il luy falloit complaire en ſainɛteté & innocence de cœur, nous forgeons ie ne ſay quels fatras & ceremonies de neant, eſperant l'amuſer. D'auantage, au lieu que noſtre fiance deuroit eſtre du tout fichée en luy, elle repoſe en nous ou aux autres creatures. Finalemẽt nous ſommes enueloppez de tant d'erreurs & meſchãtes opinions, que ceſte eſtincelle de verité laquelle nous eſclairoit pour nous conduire à contempler la maieſté de Dieu, eſt couuerte & eſteinte tellement, qu'elle ne nous meine point iuſques à droite cognoiſſance: ſeulement en demeure la premiere ſemence, qui ne peut eſtre iamais du tout arrachée: c'eſt à ſauoir de cognoiſtre qu'il y a quelque diuinité. Et encore icelle ſemence eſt tellement corrompue, qu'elle ne produit que treſmauuais fruits.

Et en ceſt endroit, on peche principalement en deux ſortes. La premiere eſt que les poures hommes, pour cercher la verité de Dieu, n'outrepaſſent point leur nature, comme il eſtoit conuenable, mais meſurent ſa grandeur ſelon la rudeſſe de leurs ſens, & ne le comprennent point tel qu'il ſe donne à cognoiſtre: mais l'imaginent comme ils l'ont forgé par leur outrecuidance. En ce faiſant, ils ouurent vn gouffre, lequel ouuert, il eſt neceſſaire, de quelque coſté qu'ils ſe tournent, qu'ils trebuſchent touſiours en damnation. Car quelque choſe qu'ils s'efforcent à faire puis apres pour ſeruir à Dieu, ils ne luy peuuent mettre en compte, d'autant que ils ne l'honorent point: mais en ſon lieu l'imagination de leur cœur. Par ainſi la vaine couuerture, que beaucoup ont accouſtumé de pretẽdre, pour excuſer leur ſuperſtition, eſt abbatue. Car ils penſent que toute deuotion quelle qu'elle ſoit, meſme quãd elle ſera deſordõnée, eſt ſuffiſante: mais ils ne conſiderent point que la vraye religion doit eſtre conformée au plaiſir de Dieu, comme à ſa reigle perpetuelle. D'auãtage que Dieu demeure touſiours ſemblable à ſoy: & n'eſt point vn phantoſme qui ſe transforme au vouloir d'vn chacun. Et de vray on peut voir par combien devaines illuſions la ſuperſtition ſe ioue de Dieu, quand elle taſche de luy complaire. Car en prenant quaſi ſeulement les choſes, deſquelles il teſtifie qu'il ne ſe ſoucie nullement, elle laiſſe derriere celles qu'il a ordonnées, & declaré luy eſtre acceptables, ou meſmes elle les reiette ouuertement. Pourtant tous ceux qui dreſſent religions inuentées en leur eſprit pour honorer Dieu, n'adorent que leurs propres réueries: veu que iamais ils n'oſeroyẽt ainſi ſe iouer à Dieu, ſinon que premierement ils l'euſſent forgé ſemblable à leurs fantaſies. Parquoy l'Apoſtre enſeigne qu'vne telle opinion que on a de Dieu incertaine & deſreiglée, eſt ignorance de Dieu. Du temps, dit-il, que vous ne cognoiſſiez point Dieu, vous ſeruiez à ceux qui de nature ne ſont point dieux. En vn autre paſſage il dit, que les Epheſiens ont eſté ſans Dieu, du temps qu'ils eſtoyent eſtranges de la droite cognoiſſance d'iceluy. Et n'y a point grande difference quant à ce poinct, ſi on imagine vn Dieu ou pluſieurs: veu que touſiours on delaiſſe & abandonne

8

Gal. 4
Epheſ. 2

le vray Dieu, lequel laiſſé, il ne reſte plus que des idoles execrables. Parquoy nous auons à conclurre auec Lactance, qu'il n'y a nulle religion licite, laquelle ne ſoit coniointe auec la verité.

9 La ſeconde faute que cõmettent les hommes eſt, qu'ils ſont tirez par force & maugré leur volõté à auoir cõſideration de Dieu: & ne ſont point touchez d'vne crainte qui procede de la reuerẽce de ſa maieſté: mais ſeulemẽt pour peur de ſon iugemẽt, duquel ils ont horreur, entãt qu'ils ne le peuuẽt fuir, tellemẽt neãtmoins qu'ils l'ont en abominatiõ. Car ce que dit vn Poete Payé conuiẽt propremẽt à l'impieté, & à icelle ſeule: c'eſt à ſauoir que la crainte a premieremẽt introduit la reuerẽce de Dieu au mõde. Certes tous ceux qui ont le cœur eſlõgné de la iuſtice de Dieu, ſouhaitteroyent volõtiers que ſon Throne, lequel ils cognoiſsẽt eſtre dreſſé pour punir toutes trãſgreſsions à l'encõtre d'icelle, fuſt renuerſé. Par lequel deſir ils font la guerre à Dieu, lequel ne peut cõſiſter ſans ſon iugemẽt. Mais en cognoiſſant ſa puiſſance eſtre ſur eux ineuitable, d'autant qu'ils ne la peuuẽt ne chaſſer, ny euiter, ils la craignẽt. Parquoy à fin qu'ils ne ſemblẽt point eſtre du tout contempteurs de ſa maieſté, ils s'acquitent d'vne maniere de religion telle quelle. Toutesfois ce pendant ils ne laiſſent pas de ſe contaminer en toutes ſortes de vices, & aſſembler pechez ſur pechez, iuſques à ce qu'ils ayent violé entierement la ſaincte Loy du Seigneur, & diſſipé toute ſa iuſtice, ou bien pour le moins ils ne ſont pas tellement reprimez par ceſte crainte ſimulée, qu'ils ne ſe repoſent ſouefuement en leur peché: ſe flattant & aimant mieux laſcher la bride à l'intemperãce de leur chair, que de la reſtraindre au gouuernement du ſainct Eſprit. Mais pource que tout cela n'eſt qu'vne ombre vaine de religion, voire à grand peine digne d'eſtre nommée ombre, il nous faut brieuement declairer quelle eſt la cognoiſſance ſpeciale de Dieu, laquelle eſt ſeulement inſpirée au cœur des fideles: quelle eſt auſsi l'affection de pieté qui s'en enſuyt.

10 Premierement le cœur fidele ne ſe forge point vn Dieu tel quel à la vollée: mais il regarde celuy qui eſt ſeul & vray Dieu: & ne luy attribue point tout ce que bon luy ſemble, mais ſe contẽte de l'auoir tel qu'il ſe manifeſte, ſe gardant touſiours diligemment de ne ſortir point hors de ſa volonté par audacieuſe outrecuidance. L'ayãt ainſi cogneu, pource qu'il entend que par ſa prouidence il modere toutes choſes, il ſe confie de l'auoir pour tuteur & protecteur: & pourtant ſe commet en ſa garde. D'autant qu'il le cognoit eſtre autheur de tout bien, s'il eſt preſſé de quelque neceſſité, incontinent il ſe retire à ſon ſecours: & ayant inuoqué ſon nom, attẽd aide de luy. D'autant qu'il eſt perſuadé de ſa bonté & benignité, il ſe repoſe ſeurement en ſa clemence: & ne doute point d'auoir touſiours à toutes ſes miſeres remede appareillé à la miſericorde d'iceluy. Entant qu'il le recognoit Seigneur & Pere, il le repute eſtre digne, au commandement duquel il s'adonne, duquel il reuere la maieſté, duquel il taſche d'auancer la gloire, duquel il ſuyue la volonté. Entant qu'il le voit eſtre iuſte iuge, lequel fera vne fois rude vengeance ſur tous tranſgreſſeurs, il ſe propoſe touſiours ſon Throne deuant les yeux, à fin d'eſtre retiré de tout ce qui prouoque ſon ire. Neantmoins il n'eſt pas tellement eſtonné en penſant à ſon iugement, qu'il s'en vueille ſubſtraire: meſmes quand il auroit moyen d'euader.

d'euader. Mais au contraire ne le reçoit pas moins volontiers pour correcteur des meschans, que pour remunerateur des bons: veu qu'il cognoit n'appartenir moins à sa gloire qu'il face punition des mauuais & iniques, que de retribuer le loyer de la vie eternelle aux fideles. D'auantage il ne est pas reprimé par la seule crainte de sa vengeãce pour ne point pecher: mais d'autant qu'il l'aime & reuere comme son Pere, & le craint cõme son Seigneur: mesmes quand il n'y auroit nul enfer, si a-il horreur de l'offenser. Voila que c'est de pure & vraye religion, c'est à sauoir la Foy conioincte auec crainte de Dieu non feinte, tellemẽt que sous le nom de Crainte soit comprinse tant la dilection de sa iustice qu'il a ordonnée par sa Loy, que la reuerence qui est volontairement & de courage entier portée à sa maiesté.

Or donc si nous sommes tous naiz à ceste condition de cognoistre Dieu, & la cognoissance d'iceluy est vaine & infructueuse, sinon qu'elle vienne iusques à ce poinct là: il est manifeste que tous ceux qui n'adressent point à ce but toutes les cogitations & actions de leur vie, declinent & defaillent de l'ordre de leur creation. Ce qui n'a mesmes esté incogneu des Philosophes: car autre chose n'a entendu dire Plato, quand par plusieurs fois il a enseigné le souuerain bien de l'ame estre la similitude de Dieu: quand estant paruenue à la vraye contemplation d'iceluy, est en luy du tout transformée. Parquoy Grylus aussi argue tressagement en Plutarque, quand il tient, que si la religion estoit ostée de la vie des hommes, non seulement ils n'auroyent nulle excellence par dessus les bestes brutes: mais en plusieurs manieres seroyent beaucoup plus miserables. Pource qu'estans subiets à tant d'especes de maux, menent vne vie labourieuse, & sans repos. Il conclud donc qu'il n'y a que la seule cognoissance de Dieu qui les rende superieurs: par laquelle ils peuuent aspirer à l'immortalité. 11 *In Phedone & Theateto*

Veu que Dieu a voulu que la fin principale de la vie bien-heureuse fust située en la cognoissance de son Nom: à fin qu'il ne semble point aduis qu'il vueille forclorre à aucuns l'entrée à felicité: il se manifeste à tous clairement. Car comme ainsi soit que de nature il soit incomprehensible & caché à l'intelligence humaine: il a engraué en chacune de ses œuures certains signes de sa maiesté: par lesquels il se donne à cognoistre à nous selon nostre petite capacité. Ie dy signes si notoires & euidens, que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus aueugles & aux plus rudes du monde. Parquoy combien que son essence nous soit occulte: neantmoins ses vertuz lesquelles apparoissent assiduellement deuant noz yeux, le demonstrent tel, qu'il nous est expedient de le cognoistre pour nostre salut. Premierement de quelque costé qu'on tourne les yeux, il n'y a nulle si petite portion du monde, en laquelle ne reluise pour le moins quelque estincelle de sa gloire. Singulieremẽt on ne peut d'vn regard contempler ce beau chef-d'œuure du monde vniuersel en sa longueur & largeur, qu'on ne soit, par maniere de dire, tout esblouy d'abondance infinie de lumiere. Pourtant l'Apostre aux Hebrieux a propremẽt appellé les siecles miroirs des choses inuisibles: pource que le bastiment du monde nous est au lieu de miroir pour contempler Dieu, qui autrement est inuisible. Pour laquelle raison aussi le Prophete attribue aux creatures celestes vn langage co- 12 *Hebr. 11* *Psean. 19*

gneu à toutes nations: veu qu'il y a vn teſmoignage tant euident de la diuinité, qu'il ne peut eſtre incognu meſmes aux plus rudes & barbares. Ce que ſainct Paul expoſant plus ouuertement dit, que ce qu'il eſtoit beſoing de cognoiſtre de Dieu, a eſté manifeſté aux hommes, puis que les choſes inuiſibles de luy, iuſques à ſon eternelle vertu & diuinité, apparoiſſent quand elles ſont conſiderées par la creation du monde.

Rom. 1

13 Il y a infiniz argumens, tant au ciel qu'en la terre, qui teſtifient ſa merueilleuſe ſapience: non pas tant ſeulement ceux qui ſont difficiles à comprendre, & à l'intelligence deſquels on ne peut paruenir que par le moyen d'Aſtrologie, medecine, & philique: mais qui ſont euidens au regard des plus ſimples idiots: tellement que les yeux ne ſe peuuent ouurir, qu'ils ne ſoyent contraints d'en eſtre teſmoins. Bien eſt vray que ceux qui ſont inſtruits és diſciplines liberales, ou qui en ont gouſté quelque choſe, ont aide ſpecial pour entrer plus profondement à contempler les ſecrets de la ſapience diuine: toutesfois nul n'eſt empeſché par l'ignorance d'icelles, qu'il ne voye beaucoup d'artifice aux œuures de Dieu, dont il ſoit eſmeu en admiration de l'ouurier. Comme, par maniere d'exemple, il faut bien auoir art & induſtrie ſinguliere à cercher les mouuemens des aſtres, ordonner les circules, meſurer la diſtance, noter la proprieté d'vn chacun (par laquelle conſideration, comme la prouidence de Dieu le monſtre plus clairement: auſsi il eſt conuenable que le cœur ſoit eſleué plus hautement à recognoiſtre ſa gloire:) neantmoins veu que ceux qui n'ont autre aide que des yeux, ne peuuent ignorer l'excellence de l'artifice diuin, laquelle ſe donne facilement à cognoiſtre en la varieté des eſtoilles tant infinie & bien ordonnée: il eſt certain qu'il n'y a nul, auquel Dieu ne declaire aſſez ſuffiſamment ſa ſapience. Pareillement d'apperceuoir en la compoſition du corps humain vne telle coniunction, proportion, beauté, & vſage que Galien y demonſtre, n'eſt pas de petite ſubtilité. Toutesfois ſi ne laiſſe point le corps humain d'auoir à la veuë de tout le mõde vne compoſition tant ingenieuſe, que pour icelle, l'ouurier merite d'eſtre iugé admirable. D'auantage la puiſſance de Dieu par combien d'exemples nous attire-elle, à la conſideration de ſoy? car autrement ne ſe peut-il faire, ſi ce n'eſt que nous ignorions quelle vertu c'eſt de ſouſtenir ceſte grandeur infinie du ciel & de la terre par ſa ſeule parole: de faire à ſon commandement maintenant trẽbler le ciel de tonnerres, bruſler ce que bon luy ſemble de foudre, enflamber l'air d'eſclairs, eſtonner le monde par diuerſes eſpeces de tempeſtes: incontinent que bon luy ſemble, luy rendre ſa ſerenité toute paiſible, ſouſtenir tellemẽt la mer pẽdue en l'air, qu'elle ne puiſſe faire nuiſance à la terre, combien que par ſa hauteſſe elle la menace de la deſtruire, & maintenant l'eſmouuoir horriblement par grande impetuoſité des vents, incontinent appaiſer ſes vagues, & la rendre quoye. Meſmes icelle puiſſance nous doit conduire à reputer ſon eternité, veu qu'il faut que celuy dont toutes choſes prennent leur origine, ſoit eternel, & ait ſon commencement de ſoymeſme. Outre plus ſi on cerche la cauſe, par laquelle il a eſté induit tant à créer vne fois toutes choſes, qu'à les conſeruer apres leur creation: on trouuera qu'il n'a autre cauſe que ſa bonté, laquelle quand elle ſeroit ſeule, nous deuroit amplement ſuffire à nous attraire

Lib. de vſu partiũ.

traire à ſon amour, veu qu'il n'y a nulle creature, comme le Prophete enſeigne, ſur laquelle ne ſoit eſpandue ſa miſericorde. *Pſea.145*

14 Semblablement en la ſeconde eſpece de ſes œuures, leſquelles aduiennent outre le cours ordinaire de nature, apparoiſſent ſignes auſsi manifeſtes de ſes vertuz. Car quant au gouuernement du genre humain, il modere tellement ſa prouidence, que combien qu'il ſoit enuers tous generalement bening & liberal en pluſieurs manieres: neantmoins il demonſtre iournellement aux bons ſa iuſtice, en les gouuernant: aux mauuais ſon iugement. Car les vengeances qu'il fait des pechez ne ſont point cachées, ne incognues: comme il ſe demonſtre, ſans doute aucune, eſtre tuteur & protecteur de l'innocence, en faiſant proſperer la vie des bons par ſa benediction, ſecourant à leurs neceſsitez, ſoulageant leurs douleurs, remediant à leurs aduerſitez, procurant en tout & par tout leur ſalut. Et ce qu'il ſouffre les meſchans & malfaiteurs pour quelque temps impuniz: au contraire endure que les bons & innocens ſoyent greuez de pluſieurs aduerſitez, & meſmes oppreſſez par l'iniquité des mauuais: en cela la reigle perpetuelle de ſa iuſtice ne doit eſtre obſcurcie. Mais au contraire, nous deuons auoir vne toute autre penſée. C'eſt que quand manifeſtement ſon ire ſe declaire ſus quelque peché, il faut recognoiſtre que tous pechez luy ſont deteſtables. Et d'autant qu'il en laiſſe beaucoup impuniz, il faut attendre vn autre iugemẽt, auquel la punition en eſt differée. Semblablement, quelle matiere nous donne-il de conſiderer ſa miſericorde, quand il ne laiſſe point de pourſuiure ſa clemence ſur les miſerables pecheurs, les reduiſant à ſoy par ſa clemence plus que paternelle iuſques à ce que leur obſtination ſoit rompue par ſes benefices? Sa puiſſance auſsi & ſa ſapience ne ſont non plus cachées. Dont la premiere ſe monſtre clairement, quand ſouuentesfois la cruauté des meſchans, laquelle au iugement humain eſtoit inexpugnable, eſt en vn moment briſée & aneantie, leur arrogance eſt ſubiuguée, toutes leurs munitions deſtruites, leurs armées caſſées & miſes en pieces, leurs forces diſsipées, leurs entrepriſes renuerſées, & de leur propre impetuoſité confuſes: leur audace, qui s'eſleuoit iuſques ſus les cieux, abbatue iuſques au centre de la terre. Derechef les contemptibles ſont eſleuez de la pouciere, les poures ſuſcitez de la fiente, les oppreſſez & affligez retirez d'extreme angoiſſe, ceux qui eſtoyent deſeſperez remiz en bonne eſperance, ceux qui ſont ſans armes & en petit nombre, contre pluſieurs armez, les foibles contre les forts ont victoire. La ſeconde apparoiſt en ce qu'elle diſpenſe toutes choſes ſelon ſon opportunité, en ce qu'elle confond toute ſageſſe mondaine, en ce qu'elle ſurprend les ſages en leurs fineſſes, & modere auec ſinguliere raiſon tout le gouuernement du monde. *Pſea.113* *1.Cor.1*

15 Nous voyons qu'il n'eſt ia meſtier de faire longue demonſtration, ne penible, pour mettre en auant les teſmoignages, qui ſeruent à eſclaircir & approuuer la maieſté de Dieu. Car de ſi peu que nous en auons touché, il appert qu'ils ſont tant notoires, & tellement de toutes pars qu'on ſe puiſſe tourner viennent au deuant, qu'il eſt aiſé de les marquer à l'œil, & toucher au doigt. Et faut icy obſeruer, que nous ſommes conuiez à vne cognoiſſance de Dieu, qui ne giſt point ſeulement en vaine ſpeculation:

mais laquelle eſt vtile & fructueuſe, ſi elle eſt vne fois comprinſe de nous. Car Dieu nous eſt manifeſté par ſes œuures: deſquelles quand nous ſentons la force en nous, & en receuons le profit, il eſt neceſſaire que nous ſoyons touchez plus au vif d'vne telle cognoiſſance, que ſi nous imaginions Dieu en l'air, ſans en auoir en nous le ſentiment par experience. Dont nous voyons que ceſte eſt la droite voye pour cercher Dieu, & le meilleur ordre qu'on y puiſſe tenir, que de le contempler en ſes œuures: par leſquelles il ſe rend prochain & familier à nous, & meſme ſe communique. Non pas d'attenter par audacieuſe curioſité, de vouloir eſplucher la grandeur de ſon eſſence: laquelle nous deuons pluſtoſt adorer, que trop
Act.17 curieuſement enquerir. A quoy regardoit l'Apoſtre, quand il diſoit, qu'il ne le faut pas cercher loing, veu qu'il habite en chacun de nous par ſa ver-
Pſea.145 tu. Pour ceſte cauſe Dauid, ayant confeſſé ſa hauteſſe inenarrable, apres qu'il vient à raconter ſes œuures, il proteſte de la declairer. Pourtãt nous auſsi mettons peine à cercher ainſi Dieu: d'vne façon dy-ie, laquelle tient tellement noſtre eſprit en admiration, qu'elle le touche ſemblablement,
Sur le & luy en donne vray ſentiment. Et cõme ſainct Auguſtin dit en quelque
Pſe.144 lieu: Puis que nous ne le pouons comprendre, entant que nous defaillons ſous ſa grandeur, regardons à ſes œuures, à fin d'eſtre reffaits de ſa bõté.

16 Or vne telle cognoiſſance, non ſeulemẽt nous doit eſmouuoir à l'honneur & ſeruice de Dieu: mais auſsi inciter & eleuer à l'eſperance de la vie future. Car puis que nous apperceuons que les enſeignes que noſtre Seigneur baille, tant de ſa clemence, que de ſa rigueur, ne ſont qu'à demy & en partie: nous auons à recognoiſtre, que ce ſont comme petites auant-monſtres de ce qui ſera vne fois pleinement reuelé au iour, qui eſt ordonné pour ce faire. D'autre part puis que nous voyons les bons & innocens eſtre greuez d'afflictions, vexez d'iniures, oppreſſez de calomnies, mal traitez par contumelies & opprobres: au contraire, les meſchans florir, proſperer, eſtre en repos, & en honneur, ſans aucune faſcherie: nous auõs à penſer, qu'il y aura vne autre vie, en laquelle l'iniquité aura ſa punition, & le loyer ſera rendu à la iuſtice. Outreplus puis que nous voyons comment les fideles ſont ſouuentesfois chaſtiez par les verges du Seigneur: nous deuons prendre ceſte reſolution, que beaucoup moins les iniques e-
Au liure uiteront ſes chaſtiemens. Sur quoy il y a vn propos de ſainct Auguſtin
1. de la Cité de Dieu chap. 8. bien notable, que ſi tous pechez eſtoyent maintenant puniz en euidence, on ne penſeroit point qu'il y euſt rien reſerué au dernier iugement. Au contraire, ſi on ne voyoit point que Dieu puniſt nul peché, on ne croiroit point qu'il euſt le ſoing du monde. Il faut donc confeſſer, qu'en chacune des œuures du Seigneur, mais principalement en la generalité d'icelles, ſes vertuz ſont repreſentées, comme en peinture, par leſquelles le monde vniuerſel eſt conuié à la cognoiſſance de Dieu: & par icelle à la iouyſſance de la felicité ſouueraine. Or cõbien qu'icelles vertuz apparoiſſent là treſclairement, ſouuentesfois nous ne comprenons point ou elles tẽdent, que c'eſt qu'elles emportent, & à quelle fin elles doiuent eſtre entendues: iuſqu'à ce que nous deſcendions en nouſ-meſmes, & cõſideriõs en quelle ſorte Dieu demonſtre en nous ſa vie, ſapience & vertu: & enuers nous exerce ſa iuſtice, bonté & clemence.

Neant-

Neantmoins quelque clairté qui nous ſoit allumée en la contempla- 17
tion des œuures de Dieu, pour repreſenter & luy & ſon Royaume immor
tel: noſtre eſprit eſt tellement charnel, que nous ne voyons rien, non plus
qu'aueugles à ces teſmoignages tant manifeſtes. Car quant eſt du baſti-
ment vniuerſel du monde: combien y en a-il de nous, leſquels eleuans les
yeux au ciel, ou bien les iettans à regarder toutes les regions de la terre,
reduiſent leur entendement à la memoire du createur, & non pluſtoſt laiſ
ſans l'ouurier derriere, s'arreſtẽt à la contemplation des creatures? Quãt
eſt des choſes qui aduiennent ordinairement outre le cours de nature: cõ-
bien y en a-il, qui n'eſtiment pluſtoſt la fortune y dominer pour agiter &
demener les hommes ça & là, que la prouidence de Dieu, pour les bien
gouuerner? Et ſi quelque fois nous ſommes cõtraints de reuenir à la con-
ſideration de Dieu en ceſt endroit (ce qui aduient neceſſairement à tous
hommes:) incontinent apres auoir conceu quelque petit ſentiment d'vne
diuinité incertaine, nous retombons aux folies de noſtre chair, & corrom
pons par noſtre vanité la pure verité de Dieu. Bien eſt vray, qu'en cela
ſommes nous differens, qu'vn chacun ſe forge en ſoy-meſme particuliere-
ment quelque erreur nouueau: mais en ce poinct nous ſommes treſſembla
bles, que iuſques au dernier nous delaiſſons le ſeul vray Dieu, pour pren-
dre noz imaginations menſongieres. Auquel mal, non ſeulemẽt le ſimple
populaire, & les gens de lourds eſprits ſont ſubiets, mais auſſi les plus ex-
cellens en prudence & doctrine. Combien toute la generation des Philo-
ſophes a elle monſtré ſa folie & beſtiſe en ceſt endroit? Car encore que
nous pardonnions aux autres, leſquels ſe ſont abuſez par trop deſordon-
nément: Plato meſme, qui eſt entre tous le plus ſobre, & le plus raiſonna- *In Timeo*
ble, & approchãt le plus de religion, y eſt tout eſtourdy, & s'y eſuanouiſt.
Maintenant donc, que pourroit-il aduenir aux autres, veu que les princi-
paux auſquels il appartenoit d'eſclairer & dõner lumiere au reſte du peu-
ple, ſe ſont ainſi lourdement trompez? Semblablement, quand le gouuer-
nement des choſes humaines, monſtre tant clairement ſa prouidence, que
il eſt impoſsible de la nier: toutesfois par cela on ne profite de rien plus,
que ſi on eſtimoit toutes choſes eſtre reuirées, & temerairement tournées
à l'aduenture. Telle eſt noſtre inclination à vanité & erreur. Ie parle touſ
iours des plus excellens, non pas des vulgaires, deſquels la folie s'eſt dé-
bordée outre meſure, à polluer & contaminer la verité de Dieu.

C'eſt donc en vain, que tant de lampes nous reluiſent en l'edifice du 18
monde, pour eſclaircir la gloire du Createur: veu que tellement elles nous
iettent leurs raids, qu'elles ne nous peuuent conduire en la droite voye.
Bien eſt vray qu'elles font ſortir quelques eſtincelles de nous: mais icelles
ſont eſteintes deuant que venir à pleine lumiere. Pourtant, l'Apoſtre au *Ebr.11*
meſme paſſage où il appelle le monde Image des choſes inuiſibles, con-
ioinct en apres, que c'eſt par Foy, que l'homme peut entendre, que par la
Parole de Dieu il a eſté cõſtruit: ſignifiant que la diuinité inuiſible eſt re-
preſentée par la figure du monde, mais que les yeux nous defaillent pour
le regarder, ſinon qu'en Foy ils ſoyent illuminez par la reuelation inte-
rieure de Dieu. Meſmes ſainct Paul enſeignant que ce qui ſe doit cognoi- *Rom.1*
ſtre de Dieu, eſt manifeſté par la creation du monde: n'entend pas vne tel-

le manifeſtation, qui puiſſe eſtre comprinſe de l'entendement humain. Mais pluſtoſt donne à entendre, qu'icelle ne procede point plus auant, que à rendre les hommes inexcuſables. Luy-meſme auſsi, combien qu'en quel
Act. 17 que paſſage il die, qu'il ne faut pas cercher Dieu bien loing, d'autant que il habite en nous: toutesfois autrepart il enſeigne quel effect a ceſte proxi-
Act. 14 mité. Par cy deuant, dit-il, Dieu a permis que les gens cheminaſſent en leurs voyes. Toutesfois qu'il ne ſe ſoit pas laiſſé ſans teſmoignages, enuoyant ſes benefices du ciel, donnant pluyes & fertilitez de biens, remplisſant les hommes de viande & de ioye. Combien donc que Dieu ne ſoit point deſprouueu de teſmoignages, entant que par ſa largeſſe il inuite doucement les hommes à la cognoiſſance de ſoy: neantmoins ils ne laiſſent point de ſuyure leurs voyes, c'eſt à dire, de cheminer en erreur damnable.

19 Or combien que la puiſſance naturelle nous defaille, pour monter iuſques à la pure & ſaine cognoiſſance de Dieu: toutesfois pource que la faute de l'ignorance eſt en nous, toute tergiuerſation nous eſt oſtée. Car il ne nous eſt pas loiſible de tellement pretendre ignorance, que nous ne ſoyons touſiours conuaincuz de negligence & ingratitude. C'eſt certes vne poure defenſe, & indigne d'eſtre admiſe, ſi l'hõme propoſe, que les oreilles luy ont defailly à eſcouter la verité, pour laquelle expoſer, les creatures muettes ont la voix treſclaire & haute. S'il allegue, qu'il n'a point eu d'yeux pour voir ce que les creatures, qui n'ont point de veuë, demõſtrẽt. S'il s'excuſe par l'imbecillité de ſon eſprit, de n'auoir cognu ce que toutes creatures ſans intelligence enſeignent. Parquoy nous ſommes iuſtement deboutez de toute excuſe, en ce que nous errons à trauers champs, comme eſgarez, où toutes choſes nous demonſtrent la droite voye. Neantmoins combien que cecy doiue eſtre imputé aux vices des hommes, que incontinent ils corrompent la ſemence de la cognoiſſance de Dieu, eſpandue ſur leur entendement par l'artifice admirable de nature, tellemẽt que il ne peut paruenir à bon fruit: neantmoins c'eſt choſe treſveritable, que nous ne ſommes pas ſuffiſamment inſtruits quant à nous, par le teſmoignage ſimple & nud, que rendent les creatures à la grãdeur de Dieu. Car incontinent que nous auons conceu quelque petit gouſt de la diuinité par la contemplation du monde: delaiſſant le vray Dieu, au lieu d'iceluy, nous dreſſons les ſonges & imaginations de noſtre cerueau, leur tranſportant la louange de iuſtice, ſageſſe, bonté & puiſſance. D'auantage, nous obſcurciſſons tellement ſes œuures quotidiennes, ou par les mal reputer nous les renuerſons, que la louange & grace, qui luy en eſt deuë, luy eſt rauie & oſtée.

20 Pourtant, comme le Seigneur propoſe à tous, ſans exception, la clairté de ſa maieſté, figurée en ſes creatures, pour deſnuer l'impieté des hommes de toute defenſe: auſsi d'autre part il ſubuient par vn remede plus certain à l'imbecillité de ceux auſquels il luy plaiſt ſe donner à cognoiſtre en ſalut. Car pour leur inſtruction il n'vſe point ſeulement des creatures muettes, mais il ouure auſsi ſa bouche ſacrée: & non ſeulement leur denonce qu'il faut adorer quelque Dieu, mais auſsi leur demonſtre qu'il eſt le Dieu lequel il faut adorer: non ſeulement leur enſeigne qu'il faut recognoiſtre

vn Dieu, mais d'auantage ſe preſente à eux, comme celuy auquel ils ſe doiuent arreſter. Et de fait, le Seigneur dés le commencement a tenu ceſt ordre en la vocation de ſes ſeruiteurs, qu'outre tous les enſeignemẽs ſuſdits, il a vſé de ſa Parole, laquelle eſt vne marque plus certaine & familiere pour le cognoiſtre. En ceſte maniere ſont entrez en droite cognoiſſance de luy Adam, Noé, Abraham & les autres Peres, eſtãs illuminez par ſa Parole : ſoit qu'elle leur ait eſté communiquée par oracles & viſions, ſoit que ayant eſté reuelée premierement à leurs predeceſſeurs, elle leur ait eſté baillée par la predication d'iceux, comme de main en main. Car c'eſtoit tout vn comment ils fuſſent faits participans de la Parole diuine, moyennant qu'ils entendiſſent qu'elle eſtoit procedée de Dieu. De laquelle choſe le Seigneur les a touſiours renduz certains, quand il a voulu dõner lieu à la reuelation d'icelle. Il s'eſt donc deſcouuert à peu de gens, leur donnãt ſigne manifeſte de ſa preſence: & leur a commis le threſor de ſa doctrine ſalutaire, à fin qu'ils en fuſſent diſpenſateurs enuers leur poſterité. Cõme nous voyons qu'Abraham a communiqué à ſa famille l'alliance de la vie eternelle, qui luy auoit eſté baillée, & a mis peine qu'elle fuſt cõſeruée aux aages aduenir. Parquoy dés ce temps la, la lignée d'Abraham eſtoit ſeparée des autres nations par ceſte differẽce: que par vne ſinguliere grace de Dieu elle auoit eſté receuë en ceſte communion de la Parole. Gen. 18

Or quand il a ſemblé bon au Seigneur de dreſſer vne Egliſe encore plus ſegregée: il a publié icelle meſme Parole plus ſolẽnellement, & a voulu qu'elle fuſt couchée par eſcrit, comme en inſtrument. Pourtant de ce temps la commencerent les oracles, ou reuelations de la Parole de Dieu eſtre reduites en eſcriture, leſquelles auoyent eſté au parauãt entretenues entre le peuple fidele, en les baillant des vns aux autres. En quoy le Seigneur a ſubuenu au bien des ſucceſſeurs par vne ſinguliere prouidẽce. Car ſi nous conſiderons combien l'entendement humain eſt enclin à tomber en oubliance de Dieu, combien il eſt aiſé à mener en erreur, combien il eſt vollage à ſonger à chacune heure nouuelles religions & cõtrefaites: nous pourrons facilemẽt cognoiſtre, combien il eſtoit neceſſaire que la doctrine celeſte fuſt ainſi couchée par eſcrit: à fin qu'elle ne periſt point par oubliance, ou s'eſuanouyſt par erreur, ou fuſt corrompue par l'audace des hommes. Puis donc qu'il eſt manifeſte, que Dieu s'eſt aidé de ſa Parole enuers ceux leſquels il a voulu inſtruire auec fruit, d'autant qu'il voyoit que ſa figure & image, qu'il auoit imprimée en l'edifice du mõde, n'eſtoit point ſuffiſante: il nous faut cheminer par ceſte voye, ſi nous aſpirons de bon cœur à la droite contemplation de ſa verité: il faut, dy-ie, reuenir à la Parole, en laquelle Dieu nous eſt tresbien monſtré & depeinct au vif par ſes œuures: quand icelles ſont eſtimées, non pas ſelon la peruerſité de noſtre iugement, mais ſelon la reigle de la verité eternelle. Si nous nous deſtournons d'icelle Parole, quelque viſte que ſoit noſtre courſe, iamais nous ne paruiendrons au but, puis que nous courons hors du chemin. Car nous auons à eſtimer que la lumiere de Dieu, laquelle eſt nommée par l'Apoſtre, inacceſsible, nous eſt comme vn labyrinthe pour nous perdre: ſinon que par l'adreſſe de la Parole nous y ſoyons conduits. Tellement qu'il eſt meilleur de clocher en ceſte voye, que de courir bien viſte hors 21 1. Tim. 6

Pſea.19 d'icelle. Parquoy Dauid, ayant recité, comment la gloire de Dieu eſt preſchée par les cieux, que les œuures de ſes mains ſont annoncées par le firmament, que par la ſucceſsion tant bien ordonnée du iour & de la nuit ſa maieſté eſt manifeſtée: puis apres deſcend à faire mention de ſa Parole. La Loy du Seigneur, dit-il, eſt ſans macule, conuertiſſant les ames: le teſmoignage du Seigneur eſt veritable, donnant ſageſſe aux petiz: les iuſtices du Seigneur ſont droites, reſiouyſſant les cœurs: le precepte du Seigneur eſt clair, illuminãt les yeux. En quoy il ſignifie que la doctrine par les creatures eſt vniuerſelle à tous: l'inſtruction de la Parole eſt l'eſcole

Iean 4 particuliere des enfans de Dieu. A ce propos tend ce que dit noſtre Seigneur à la Samaritaine, que les Samaritains & les autres peuples ne ſauoyent que c'eſt qu'ils adoroyent, & que les Iuifs ſeulement adoroyent le vray Dieu. Car cõme ainſi ſoit que l'entendement humain ne puiſſe à cauſe de ſon infirmité paruenir à Dieu, ſinon qu'il ſoit aidé & eſleué par la Parole d'iceluy, il eſtoit neceſſaire que tous les hommes du monde, excepté les Iuifs, erraſſent lors, veu qu'ils cerchoyent Dieu ſans ſa Parole.

22 Or quand il ſeroit reſolu, que la Parole qui eſt propoſée eſt de Dieu, il n'y a celuy d'vne audace ſi deſeſperée, ſi ce n'eſt qu'il ſoit du tout deſpourueu & de ſens naturel, & meſmes d'humanité, qui oſaſt derroguer foy à icelle. Mais pource qu'il n'y a pas iournellement nouueaux oracles, qui ſoyẽt apportez du ciel: ains auons la ſeule Eſcriture, en laquelle il a pleu à Dieu de coucher ſa verité à eternelle memoire: il faut brieuemẽt toucher, par quelle raiſon icelle a meſme authorité enuers les fideles, que pourroit auoir la voix ouye de la propre bouche de Dieu. Laquelle choſe eſt bien digne d'eſtre traitée plus amplement, & plus diligemmẽt cõſiderée. Toutesfois les lecteurs me pardõneront, ſi i'ay plus d'eſgard à ce que peut ſouffrir la procedure du preſent liure, que ce que requiert la grandeur de ceſt argument. Il y en a pluſieurs en ceſt erreur treſpernicieux, que l'Eſcriture n'a non plus d'importance, que ce qui luy en eſt donné par le conſentemẽt de l'Egliſe. Comme ſi la verité de Dieu eternelle & inuiolable, eſtoit fondée ſur le plaiſir des hommes. Car ils font ceſte demande, non ſans grand opprobre cõtre le ſainct Eſprit: Qui eſt celuy qui nous certifiera, que l'Eſcriture eſt procedée de Dieu? & qui nous aſſeurera qu'elle a eſté gardée en ſon entier iuſques à noſtre temps? qui nous perſuadera, que l'vn des liures doit eſtre receu en obeiſſance, & l'autre peut eſtre reietté, n'eſtoit que l'Egliſe baille certaine reigle de toutes ces choſes? Pourtant ils concluent que cela giſt en la determination de l'Egliſe, de ſauoir quelle reuerence nous deuons à l'Eſcriture, & quels liures doiuent eſtre comprins en icelle. En ceſte maniere ces blaſphemateurs, voulans eſleuer vne tyrannie deſbordée ſous la couuerture de l'Egliſe, ne ſe ſoucient de quelles abſurditez ils s'enueloppent eux & les autres, moyennant qu'ils puiſſent gagner ce poinct entre les ſimples, que toutes choſes ſont loiſibles à l'Egliſe. Or ſi ainſi eſtoit, que deuiendroyent les poures conſciences, qui cerchent certaine aſſeurance de la vie eternelle, quand elles verroyent toutes les promeſſes d'icelle conſiſter & eſtre appuyées ſur le ſeul iugement des hommes? ayant telle reputation, comment ceſſeroyent-elles de trẽbler & vaciller? D'autrepart à quelle moquerie des infideles noſtre foy ſeroit-elle expoſée

ſée? En quelle ſuſpition viendroit-elle enuers tout le mõde, ſi on auoit cel le opinion, qu'elle euſt ſon fondement au mercy & bon plaiſir des hõmes?

Mais tels menteurs ſont aiſément refutez par vn ſeul mot de ſainct 23
Paul, lequel teſtifie l'Egliſe eſtre ſouſtenue ſur le fondement des Prophe- *Ephe. 2*
tes & Apoſtres. Si la doctrine des Prophetes & Apoſtres eſt le fondemẽt de l'Egliſe: il faut qu'elle ait premierement ſa certitude, que l'Egliſe commence d'apparoiſtre. Et ne peuuent pas cauiller, que combien que l'Egliſe ait ſon origine de là: neantmoins qu'il eſt incertain quels liures on doit attribuer aux Prophetes & Apoſtres, ſinon qu'elle en ait aſsis ſon iugement. Car ſi l'Egliſe Chreſtienne a dés le commencement eſté fondée ſur les eſcrits des Prophetes, & la predication des Apoſtres: par tout où icelle doctrine eſt trouuée, il faut que l'approbation ait precedé l'Egliſe, veu que ſans icelle, iamais l'Egliſe n'euſt eſté. C'eſt donc reſuerie & menſonge, de dire que l'Egliſe ait la puiſſance de iuger tellement de l'Eſcriture, qu'elle luy ottroye, ſelon ſon bon plaiſir, toute la certitude qu'elle peut auoir. Par quoy quand elle la reçoit & approuue, elle ne la rend point authentique, comme ſi au parauant elle euſt eſté douteuſe & incertaine. Mais d'autant qu'elle la recognoit eſtre la verité de ſon Seigneur: ſelon ſon deuoir, ſans delayer, elle la reuere. Touchant ce qu'ils interroguent, commẽt nous cognoiſtrons que l'Eſcriture eſt ſortie de Dieu, ſi nous n'auõs noſtre recours au decret de l'Egliſe? autant vaut, comme ſi quelcun demãdoit, dont nous apprendrons à diſcerner la lumiere des tenebres, le blanc du noir, l'aigre du doux. Car l'Eſcriture ne monſtre pas moindre euidence de ſa verité, que les choſes blanches ou noires de leurs couleurs, les choſes douces ou ameres de leurs ſaueurs.

Ie ſay qu'on allegue à ce propos vne ſentence de ſainct Auguſtin: 24
c'eſt qu'il dit, qu'il ne croiroit pas à l'Euãgile, ſi l'authorité de l'Egliſe ne *Le paſſage eſt en l'epiſt. fõdamẽtale au 5. cha.*
l'y induiſoit. Mais il eſt aiſé de voir par la procedure qu'il tient, que ceux qui font ainſi valloir ce teſmoignage rẽuerſent du tout ſon intention. Ce ſainct perſonnage auoit à faire aux Manichées, leſquels vouloyent eſtre creuz en tout ce qu'ils diſoyent, ſe vantans d'auoir la verité ſans en rien monſtrer. Or pource qu'ils ſe ſeruoyent de l'Euangile, il leur demande, ſi d'auenture, ils rencontroyent quelcun, qui meſme ne creuſt pas à l'Euangile, par quel moyen ils le gagneroyent pour le faire condeſcendre à leur fantaſie. Puis il adiouſte: Quant à moy, ie ne croiroye point à l'Euangile, &c. Signifiant que du temps qu'il eſtoit incredule, il n'euſt peu autrement eſtre amené à la foy, qu'eſtant veincu de l'authorité de l'Egliſe. Et ſe faut il esbayr ſi deuant qu'auoir cogneu Ieſus Chriſt on a regard aux hõmes? Sainct Auguſtin donc ne veut pas, que la foy des Chreſtiens ſoit fondée en l'authorité de l'Egliſe, ne que la certitude de l'Euangile en depende. Mais il veut dire, que iamais vn homme incredule ne ſeroit aſſeuré de l'Euãgile, pour eſtre diſpoſé de venir à Ieſus Chriſt, s'il n'y eſtoit pouſſé par l'authorité de l'Egliſe: ſelon qu'il en aduient le plus ſouuẽt. Qu'ainſi ſoit, il s'expoſe tantoſt apres, en diſant: Quand i'auray loué ce que ie croy, & *Au meſme liure.*
me ſeray moqué de ce que vous croyez, Manichées: que pẽſes-tu que nous deuions iuger ou faire, ſinon de laiſſer ceux qui nous conuient à cognoiſtre choſes certaines, & puis commandẽt qu'on acquieſce à ce qui eſt incer

tain: & pluſtoſt que nous ſuyuions ceux qui nous exhortent à croire deuãt
Coloſ.2 toutes choſes ce que ne pouons encore comprendre, à fin qu'eſtans fortifiez par foy, nous entendions à la fin ce qu'aurons creu? Et ce non point par le moyen des hommes: mais entant que Dieu confermera & illuminera noz ames au dedans. Voila les propres mots de ſainct Auguſtin: dont il appert clairement, que iamais il ne penſa à vouloir aſſubiettir noſtre foy à l'appetit des hommes, la deſtournant du ſeul fondement qu'elle a en l'Eſcriture: mais ſeulement a voulu mõſtrer, que ceux qui ne ſont encores illuminez de l'Eſprit de Dieu, ſont induits par la reuerence de l'Egliſe à quelque docilité, pour ſouffrir qu'on leur annonce Ieſus Chriſt par l'Euangile: & ainſi que l'authorité de l'Egliſe eſt comme vne entrée, pour amener les ignorans ou les preparer à la foy de l'Euangile. Ce que nous confeſſons eſtre vray. Et de fait, nous voyons que ſainct Auguſtin requiert bien vne autre fermeté en la foy, que celle qu'on prendroit de la determination des hõmes. Ie ne nie pas au reſte, qu'il n'obiecte ſouuẽt l'authorité de l'Egliſe aux Manichéens, voulant approuuer la verité de l'Eſcriture, la
Au li. 32 quelle iceux reiettoyent. A quoy tend la reproche qu'il fait à Fauſte, vn de leur ſecte: à ſauoir qu'il ne s'aſſubiettit point à la verité Euangelique tant bien fondée & eſtablie, tant renommée, & acertenée, & receuë par continuelle ſucceſsion depuis le tẽps des Apoſtres. Mais il ne pretẽd nulle part en façon que ce ſoit, que la reuerence que nous portons à l'Eſcriture, depende du vouloir ou iugement des hommes: ſeulement il allegue le iugement vniuerſel de l'Egliſe, pour monſtrer l'authorité qu'a touſiours eu la Parole de Dieu. Si quelcun en deſire plus ample declaration, qu'il liſe le traité qu'il a fait De l'vtilité de croire: où il trouuera, qu'il ne nous commãde pas d'eſtre credules, ou aiſez à receuoir ce qui nous eſt enſeigné des hõmes, ſinon pour nous donner quelque entrée à venir plus loing, & nous enquerir plus à plein: comme luy meſme en parle. Au reſte, il ne veut pas qu'on ſe tiẽne à l'opinion qu'on aura conceuë: mais qu'on ſoit appuyé ſur vne certaine cognoiſſance de la verité.

25 Parquoy ſi nous voulons bien pouruoir aux conſciences, ſi qu'elles ne ſoyent point agitées en perpetuelle doute: il nous faut prendre l'authorité de l'Eſcriture de plus haut, que des raiſons, ou indices, ou coniectures humaines. C'eſt à ſauoir, que nous la fondiõs ſur le teſmoignage interieur du ſainct Eſprit. Car ia ſoit qu'en ſa propre maieſté elle ait aſſez dequoy eſtre reuerée: neantmoins elle nous commence lors à nous vrayement toucher, quand elle eſt ſéellée en noz cœurs par le ſainct Eſprit. Eſtans donc illuminez par la vertu d'iceluy, deſia nous ne croyons pas ou à noſtre iugement, ou à celuy des autres, que l'Eſcriture eſt de Dieu: mais par deſſus tout iugement humain, nous arreſtons indubitablement qu'elle nous a eſté donnée de la propre bouche de Dieu, par le miniſtere des hommes: tout ainſi que ſi nous contẽpliõs à l'œil l'Eſſence de Dieu en icelle. Nous ne cerchons point ou argumens, ou veriſimilitudes, auſquelles noſtre iugemẽt repoſe: mais nous luy ſubmettõs noſtre iugement & intelligẽce, cõme à vne choſe eleuée par deſſus la neceſsité d'eſtre iugée. Non pas cõme aucuns ont accouſtumé, de receuoir legierement vne choſe incognue, laquelle apres auoir eſté cognue, leur deſplaiſt: mais pource que nous ſõmes treſcer-

treſcertains d'auoir en icelle la verité inexpugnable. Non pas auſsi cõme les hõmes ignorãs ont accouſtumé de rẽdre les eſprits captifs aux ſuperſtitiõs: mais pource que nous ſentõs là vne expreſſe vertu de la diuinité mõſtrer ſa vigueur, par laquelle nous ſommes attirez & enflãbez à obeir ſciẽment & volontairement, neantmoins auec plus grande efficace que de volõté ou ſciẽce humaine. C'eſt dõc vne telle perſuaſion, laquelle ne requiert point de raiſons: toutesfois vne telle cognoiſsãce, laquelle eſt appuyée ſur vne tresbõne raiſon. C'eſt à ſauoir, d'autãt que noſtre eſprit a plus certain & aſſeuré repos, qu'en aucunes raiſons. Finalemẽt, c'eſt vn tel ſentimẽt qui ne ſe peut engẽdrer que de reuelation celeſte. Ie ne dy autre choſe que ce qu'vn chacun fidele experimẽte en ſoy, ſinõ que les paroles ſont beaucoup inferieures à la dignité de l'argument & ne ſont ſufſiſantes pour le bien expliquer. Ie me deporte de deſduire ceſte matiere plus au long, pource que l'occaſion s'offrira d'en parler ailleurs derechef. Pour le preſent, contentons nous de ſauoir, qu'il n'y a vraye foy que celle que le S. Eſprit ſéelle en noz cœurs.

Si nous n'auons ceſte certitude plus haute & plus ferme que tout 26
iugement humain, en vain l'authorité de l'Eſcriture ſera approuuée, par raiſon: en vain elle ſera eſtablie par le conſentement de l'Egliſe, ou confermée par autres argumens. Car ſi ce fondement n'eſt premierement mis, elle demeure touſiours en ſuſpend. Comme au contraire, apres qu'elle aura eſté receuë en obeiſſance ſelon qu'il appartient, & exemptée de toute doute: les raiſons, qui au parauant n'auoyent point grande force pour ficher & planter en noſtre cœur la certitude d'icelle, ſeront lors tresbonnes aides. Car il ne ſe peut dire quelle confirmation luy donne ceſte conſideration, quand nous reputons diligemment, comment Dieu a en icelle bien diſpoſé & ordonné la diſpenſation de ſa ſageſſe: quand nous recognoiſſons combien la doctrine d'icelle ſe monſtre par tout celeſte, n'ayãt rien de terrien: combien il y a vne bonne conuenance entre toutes les parties: & les autres choſes qui ſont propres pour dõner authorité à quelques eſcrits. D'auantage noz cœurs ſont encores plus fort confermez, quand nous conſiderons que c'eſt la maieſté de la matiere, plus que la grace des paroles, qui nous rauit en admiration d'icelle. Et de fait cela n'eſt pas aduenu ſans vne grande prouidence de Dieu, que les hauts ſecrets du Royaume celeſte nous ayent eſté pour la plus grand part, baillez ſous paroles contemptibles, ſans grande eloquence: de peur que s'ils euſſent eſté fondez & enrichiz d'eloquẽce, les iniques euſſent calomnié, qu'en icelle toute ſa vertu euſt eſté colloquée. Or maintenant puis que telle ſimplicicité rude & quaſi agreſte nous eſmeut en plus grande reuerence, que toute la façon des Rhetoriciẽs du monde: que pouons nous eſtimer, ſinon que l'Eſcriture contient en ſoy telle vertu de verité, qu'elle n'a aucun beſoing d'artifice de paroles? Pourtant ce n'eſt pas ſans raiſon, que l'Apoſtre prouue la foy des Corinthiens n'eſtre pas fondée ſur ſapience humaine, mais en la vertu de Dieu: d'autant que ſa predication entr'eux, n'auoit pas eſté en paroles perſuaſibles de ſageſſe humaine: mais auoit eſté approuuée par demonſtrances d'eſprit, & de puiſſance. Car la verité eſt exempte de toute doute, puis que ſans autres aides elle eſt de ſoy meſme ſuffiſãte pour 1. Cor. 2

ſe ſouſtenir. Or combien ceſte vertu eſt propre à l'Eſcriture, il apparoiſt en ce que de tous humains eſcrits il n'y en a nul, de quelque artifice qu'il ſoit poly & orné, qui ait telle vigueur à nous eſmouuoir. Que nous liſions Demoſthene ou Cicero, Platon ou Ariſtote, ou quelques autres de leur bande: ie confeſſe bien qu'ils attireront merueilleuſement, & delecteront & eſmouuerõt iuſques à rauir meſme l'eſprit. Mais ſi de là nous nous trãſferons à la lecture des ſainctes Eſcritures: vueillõs ou non, elles nous poindront ſi viuement, elles perceront tellement noſtre cœur, elles ſe ficherõt tellement au dedans de nous, que toute la force qu'ont les Rhetoriciẽs ou Philoſophes, au prix de l'efficace d'icelles ne ſera que fumée. Dont il eſt aiſé d'apperceuoir, que les ſainctes Eſcritures ont quelque proprieté diuine à inſpirer les hommes: veu que de ſi loing elles ſurmontent toutes les graces de l'induſtrie humaine.

27 Il y en a d'autres qui ont traité amplement ceſte matiere: parquoy il me ſuffira d'en toucher pour le preſent autãt qu'il ſera requis pour le ſommaire principal de ce qu'il en faut ſauoir. Outre ce que i'ay deſia touché, l'ancienneté de l'Eſcriture n'eſt pas de petite importance pour nous y faire adiouſter foy. Car quelques fables que racontent les eſcriuains Grecs, de la theologie des Egyptiẽs: on ne trouuera teſmoignage de nulle religion, qui ne ſoit de long temps apres Moyſe. D'auantage, Moyſe ne forge pas vn dieu nouueau, mais ſeulement propoſe au peuple d'Iſrael ce que deſia par longue ſucceſsion d'aages ils auoyent entendu de leurs anceſtres. Car à quoy pretend-il, ſinon de les amener à l'alliance faite auec Abraham? Et de fait, s'il euſt rien mis en auant incogneu & non ouy, il n'y auoit nul accés. Mais il falloit que le propos de leur deliurance fuſt tout commun & notoire entr'eux, à fin que le meſſage qu'il leur en apportoit, les eſmeuſt incontinent & leur donnaſt courage. Meſme il eſt bien à preſumer, qu'ils eſtoyent aduertiz du terme de quatre cens ans. Maintenant conſiderons, ſi Moyſe qui a precedé de ſi long temps tous autres eſcriuains, prend toutesfois de ſi loing l'origine & ſource de ſa doctrine: quelle préeminence d'ancienneté a l'Eſcriture ſaincte par deſſus tous eſcrits qu'õ peut amener?

28 Outreplus, tant de miracles & ſi notables qu'il recite, ſont autant de approbations de la Loy publiée par luy. Car ce qu'il a eſté rauy en vne nuée ſur la montagne: ce qu'il eſt là demouré quarante iours, ſans cõuerſer auec les hommes: ce qu'en publiant la Loy il auoit ſa face tellement luiſante, que les raids en ſortoyent comme du Soleil: ce que les eſclairs, tonnerres & tempeſtes, volloyent en l'air: que la trompette ſonnoit ſans bouche d'homme: que l'entrée du tabernacle eſtoit cachée par fois de la veuë du peuple par la nuée: que l'authorité dudit Moyſe fuſt ſi excellemment maintenue par ceſte horrible vengeance qui tomba ſur Choré, Dathan & Abyrõ auec toute leur ſequelle: que le rocher eſtãt frappé de ſa verge iettaſt vne riuiere: que Dieu à la requeſte d'iceluy fit plouuoir la Mãne du ciel: Dieu par cela ne le recõmãdoit-il pas cõme vn prophete indubitable enuoyé de par ſoy? Si quelcun obiecte, que ie pren les choſes pour certaines, auſquelles on pourroit cõtredire: ceſte cauillation eſt facile à ſoudre. Cõme, veu que Moyſe publioit telles hiſtoires en l'aſſemblée: ie vous prie comment euſt-il menty enuers ceux qui auoyẽt tout veu de leurs propres yeux?

yeux? C'eſt bien à propos, qu'il ſe fuſt preſenté au peuple, pour le redarguer d'infidelité, rebellion, ingratitude & autres crimes: & cependant que il ſe fuſt vanté que ſa doctrine auoit eſté ratifiée en leur preſence par les miracles que iamais ils n'euſſent veu. On ſait qu'il n'y a nulle apparence, qu'en vſant de telle ſeuerité il leur euſt amené choſes controuuées, proteſtant qu'ils en eſtoyent teſmoings.

Pareillemẽt ce qu'en la perſonne du Patriarche Iacob il aſsigne à la lignée de Iuda principauté ſur tout le corps: qui eſt-ce qui niera que cela n'ait eſté fait par eſprit prophetique? Meſme ſi nous reputons bien la choſe, & la mettons deuant noz yeux comme elle eſt aduenue: poſons le cas, que Moyſe euſt eſté le premier autheur de ceſte ſentence: toutesfois depuis qu'il l'a miſe par eſcrit, quatre cens ans ſe paſſent, deuant qu'il ſoit mention de ſceptre Royal en la lignée de Iuda. Quand Saul eſt eſleu & receu, il ſemble bien que le Royaume ſoit eſtably en la lignée de Ben-iamin. Quand Dauid eſt oinct par Samuel, quel moyen y a-il d'arracher la coronne à Saul ny aux ſiens? Qui euſt eſperé, qu'il y deuſt ſortir Roy de la maiſon d'vn bouuier? Qui plus eſt, cõme ainſi ſoit qu'il y euſt ſept freres, qui euſt cuidé que le plus meſpriſé de tous deuſt paruenir à ceſte dignité? Et comment de fait y paruient-il? Qui eſt-ce qui dira que ſon onction ait eſté conduite par art, induſtrie ou prudence humaine? & non pas pluſtoſt, que ce a eſté l'effect de ce que Dieu auoit reuelé du ciel? Auſsi ce que ledit Moyſe a predit touchant les Payens, qu'ils ſeroyẽt quelque fois receuz de Dieu, & faits participans de l'alliance de ſalut, veu que ce a eſté deux mille ans deuãt qu'il apparuſt: qui eſt-ce qui niera qu'il a ainſi parlé par inſpiration celeſte? Ie laiſſe les autres propheties, leſquelles ſont ſi diuines, qu'il appert aſſez à toutes gẽs de ſens raſsis, que c'eſt Dieu qui parle. Brief, ſon ſeul Cantique eſt vn clair miroir, auquel apparoit tãt & plus. 29 Deut. 32

Tout cecy ſe voit encore plus clairement aux autres Prophetes. I'en choiſiray ſeulement quelque peu d'exemples, pource qu'il y auroit trop affaire de les recueillir tous. Comme ainſi ſoit, que du temps de Iſaie le royaume de Iuda fuſt paiſible, & meſme eſtant allié auec les Chaldéens, penſant bien y auoir ſupport: Iſaie prononçoit alors, que la ville ſeroit en la fin ruinée, & le peuple tranſporté en captiuité. Encore qu'on ne ſe contentaſt point d'vn tel aduertiſſement, pour iuger qu'il eſtoit pouſſé de Dieu à predire les choſes qu'on tenoit alors incroyables, & que puis apres on cogneut eſtre vrayes: ſi ne peut-on dire, que ce qu'il adiouſte de la deliurãce, ne ſoit procedé de l'Eſprit de Dieu. Il nomme Cyrus, par lequel les Chaldéens deuoyent eſtre veincuz, & le peuple d'Iſrael remis en liberté. Entre la naiſſance de Cyrus, & le tẽps que le Prophete a ainſi parlé, on trouuera plus de cent ans. Car il naſquit cent ans ou enuiron apres le treſpas du Prophete. Nul ne pouoit deuiner alors, qu'il y deuſt auoir quelque Cyrus, lequel menaſt guerre à l'aduenir contre les Babyloniens: & ayant abbatu vne monarchie ſi puiſſante, deliuraſt les enfans d'Iſrael. Vn tel recit ainſi nud & ſimple, ſans aucun fard, ne monſtre-il pas euidemment, que ce ſont oracles de Dieu, & non pas cõiectures humaines, les ſentẽces qu'on oit de la bouche d'Iſaie? Derechef, quãd Ieremie, vn peu deuant que le peuplẽ fuſt emmené captif, aſsigna vn terme prefix de ſoixan- 30 Iſa. 45 Iere. 2.

te & dix ans iuſques au iour de la redemption: ne falloit-il pas que ſa langue fuſt gouuernée de l'Eſprit? Ne ſeroit-ce pas vne impudence trop vilaine, de meſcognoiſtre que l'authorité des Prophetes a eſté approuuée par tels teſmoignages? Meſme pour accomplir ce qu'ils alleguent, voulãt attribuer foy à leur dire: c'eſt que comme les choſes precedentes eſtoyẽt aduenues ſelon que Dieu en auoit parlé, qu'il annonçoit les choſes aduenir deuant qu'on y penſaſt. Ie laiſſe à dire que Ieremie & Ezechiel, eſtãs ſeparez en pais loingtains, s'accordoyent ne plus ne moins en tout & par tout, que s'ils euſſent recordé la leçon l'vn à l'autre. Que diray-ie de Daniel? Ne traite-il pas des choſes qui ſe ſont faites ſix cẽs ans apres ſa mort, comme s'il racontoit des hiſtoires paſſées & toutes notoires? Si les fideles ont ces choſes biẽ imprimées en leurs cœurs, ils ſerõt aſſez muniz pour repouſſer ces chiẽs maſtins, qui abbayẽt cõtre la verité tant certaine & infallible. Car ces argumẽs ſont par trop patẽs, pour en euader par cauillatiõ.

31. Ie ſay bien qu'ont accouſtumé de gazouiller certains brouillons, pour ſe monſtre ſubtils à combatre contre la verité de Dieu. Ils demandent, qui c'eſt qui nous a rendu certains que Moyſe & les Prophetes ayẽt eſcrit ce que nous liſons ſous leurs noms? Meſme ils n'ont point de honte de mettre en doute ſi iamais il y a eu quelque Moyſe. Or ſi quelcun eſtriuoit, à ſauoir s'il y a eu vn Plato, ou vn Ariſtote, ou vn Cicero: ie vous prie, ne l'eſtimeroit-on pas digne d'eſtre ſouffleté, ou d'eſtre chaſtié de bõnes eſtriuieres? Car c'eſt ſe déborder par trop, de mettre en queſtion ce que chacun voit à l'œil. La Loy de Moyſe a eſté miraculeuſement conſeruée, pluſtoſt par la prouidence de Dieu, que par le ſoing des hommes. Et combien que par la nonchalance des Preſtres elle fuſt comme enſeuelie pour quelque tẽps: depuis que le bon Roy Ioſias l'eut retrouuée, elle a eſté leuẽ de tous, par ſucceſsions continuelles. Et auſsi Ioſias ne la mit pas en auant comme choſe nouuelle, mais qui auoit eſté commune tant & plus, & dont la memoire eſtoit publique & recente. L'original s'en gardoit au Tẽple. Il y en auoit vne copie authentique entre les chartres Royales. Seulemẽt il eſtoit aduenu, que les Sacrificateurs auoyent delaiſſé pour vn temps de en faire publication ſolennelle, & le peuple n'auoit tenu conte d'en auoir la cognoiſſance. Qui plus eſt, iamais ne s'eſt paſſé aage, où l'authorité de icelle, n'ait eſté confermée & renouuellée. Moyſe n'eſtoit-il pas cognu de ceux qui liſoyent Dauid? Mais pour dire en general ce qui eſt de tous les Prophetes, il eſt plus que certain que quand leurs eſcrits ſont paruenuz de peres à filz, ceux qui les auoyent ouy parler en ont rendu teſmoignage de viue voix: & que de main en main cela a eſté ſi bien teſtifié, qu'il ne y auoit que douter.

32 Ce que ces canailles amenent du liure des Machabées, tant s'en faut qu'il derogue à la certitude de l'Eſcriture ſaincte, comme ils pretendent, qu'il eſt treſſuffiſant à l'eſtablir. Mais il ſera expediẽt en premier lieu de leur oſter la couleur dont ils abuſent: & puis nous retournerons leur argument contr'eux meſmes. Il eſt recité audit liure, que ce grand tyran Antiochus commanda de faire bruſler tous les liures de la Loy. Sur cela ces moqueurs demandent, dont ſont ſorties les copies qui nous en reſtent? Or ie leur demande au contraire, en quelle boutique ils euſſent eſté ſi toſt forgez,

gez, ſinon qu'ils fuſſent demourez. Car il eſt tout notoire, qu'incontinent apres que la perſecution fut ceſſée, leſdits liures ſe trouuerent entiers, & furent recognuz par les fideles, qui en auoyent eſté priué ment enſeignez. Meſme cõbien que de ce temps la tout le monde conſpiraſt contre les Iuifs pour extirper leur religion, & que chacun s'efforçaſt de les calomnier: toutesfois nul n'a iamais oſé leur improperer qu'ils euſſent ſuppoſé de faux liures. Car tous les incredules & blaſphemateurs qui furent iamais, en meſdiſant de la religion Iudaique, ont neantmoins confeſſé que Moyſe en eſtoit l'autheur. Ainſi ces canailles, monſtrẽt bien vne rage deſeſperée, en chargeant de fauſſeté les liures, qui ont teſmoignage de leur ancienneté par toutes les hiſtoires, voire par la bouche de leurs propres ennemis & detracteurs. Mais à fin que ie ne m'amuſe trop longuement à refuter des badinages tant ſots & lourds: pluſtoſt recognoiſſons en ceſt endroit, quel ſoing Dieu a eu de garder ſa Parole, quand par deſſus & outre l'opinion de tout le monde, il l'a retirée ſaine & ſaulue de la cruauté de ceſt horrible tyran, comme d'vn feu embraſé qui deuoit tout conſumer: qu'il a fortifié d'vne telle conſtance les bons Sacrificateurs & autres fideles, qu'ils n'ont point eſpargné leur propre vie, pour garder ce threſor à leurs ſucceſſeurs, ce qu'ils ne pouoyent faire qu'en danger de mort: qu'il a esbloüy les yeux des brigands & ſatelites de Sathan, tellement qu'auec toutes leurs inquiſitions ils ſont demourez fruſtrez, ne pouant abolir, comme ils penſoyent, ceſte verité immortelle. Qui ne recognoiſtra vne œuure miraculeuſe de Dieu & digne de memoire, que quãd les aduerſaires cuidoyent auoir tout gagné, ſoudain il a remis au deſſus les liures qu'ils auoyent ſi diligemment cerchez, pour tout bruſler, voire auec plus grande maieſté qu'ils n'auoyent euë auparauant? Car l'interpretation Grecque tantoſt apres ſuruint, qui a eſté le moyen de les eſpandre par tout le monde. D'auantage, le miracle n'a pas ſeulemẽt eſté en ce que Dieu a maintenu l'inſtrument de ſon alliance contre les cruelles menaces d'Antiochus: mais auſsi en ce que parmy tant de calamitez & deſolatiõs qui ont eſté ſur les Iuifs, la Loy & les Prophetes ont eſté reſeruez, combien qu'on penſoit bien qu'ils deuſſent cent fois perir. La langue Hebraique n'eſtoit pas ſeulement ſans renom, mais reiettée comme barbare. Et de fait, ſi Dieu n'euſt voulu pourueoir à la vraye religion en la conſeruant, s'en eſtoit fait. Et par quelles gens Dieu nous a-il gardé ſa doctrine contenue en la Loy & aux Prophetes, à fin de nous manifeſter par icelle Ieſus Chriſt en temps opportun? à ſauoir par les plus grans ennemis de la Chreſtienté: leſquels à bon droit ſainct Auguſtin appelle libraires de l'Egliſe, pource qu'ils nous ont fourny des liures dont eux meſmes ne ſe peuuent aider ne ſeruir.

Il y a encore d'autres bonnes raiſons, pour leſquelles le conſentement de l'Egliſe n'eſt pas ſans importance. Car il ne faut pas eſtimer cela comme rien: que par tant d'aages qui ont eſté depuis que l'Eſcriture a eſté publiée, il y ait eu vn perpetuel conſentement en l'obeiſſance d'icelle. Et combien que le Diable ſe ſoit efforcé par pluſieurs manieres de l'opprimer ou rẽuerſer: voire meſmes de l'effacer du tout de la memoire des hommes: neãtmoins qu'elle eſt touſiours comme la palme, demourée in- 33

expugnable & victorieuſe. Car il n'y a eu gueres de Philoſophes ou Rhetoriciens d'excellent entendemẽt, qui n'ait appliqué ſa ſubtilité à l'encontre d'icelle. Neantmoins tous n'y ont rien profité. Toute la puiſſance de la terre s'eſt armée pour deſtruire la verité d'icelle: & tous ſes efforts ſont tournez en fumée. Comment euſt-elle reſiſté, eſtant ſi durement aſſaillie de toutes pars, ſi elle n'euſt eſté defendue que de ſupport humain? Parquoy il eſt pluſtoſt à conclurre que l'Eſcriture ſaincte que nous tenons, eſt de Dieu: puis que maugré toute la ſageſſe & vertu des hõmes elle eſt neantmoins venue en auant par ſa vertu. Outreplus il n'y a pas eu ſeulement vne cité ou nation, qui ait conſpiré à la receuoir: mais tant que s'eſtend au long & au large toute la terre, elle a obtenu ſon authorité par vn conforme conſentement de tous les peuples: qui autrement n'auoyent rien entre eux de commun. Or comme ainſi ſoit, qu'vne telle conuenãce de peuples tant diuers, & qui autrement diſcordent en façon & maniere de viure, nous doiuent eſmouuoir (veu que c'eſt vne choſe apparente, que la vertu de Dieu a beſongné à les accorder:) toutesfois encore aura ceſte conſideration plus de poids, quand nous contemplons la preudhommie & ſainɛteté de ceux qui ſont conuenuz à receuoir l'Eſcriture. Ie ne dy pas de tous: mais de ceux que noſtre Seigneur a cõſtituez comme lampes en ſon Egliſe, pour l'eſclairer par la lumiere de leur ſainɛteté.

34 D'auantage en quelle certitude deuons-nous receuoir ceſte doctrine, laquelle nous voyons auoir eſté ſéellée & teſtifiée par le ſang de tant de ſainɛts perſonnages? Iceux n'ont point fait de difficulté de mourir courageuſement, & meſmes ioyeuſemẽt pour icelle, apres l'auoir vne fois receuë. Et nous, comment ne la receurons-nous apres vne perſuaſion certaine & inuincible, puis qu'elle nous a eſté donnée auec vne telle arre & confirmation? Ce n'eſt point donc vne petite approbation de l'Eſcriture, de ce qu'elle a eſté ſignée par le ſang de tãt de teſmoings. Principalemẽt quãd nous recognoiſſons qu'ils n'ont pas ſouffert la mort pour le teſmoignage de leur Foy par furie & phreneſie (comme font aucunesfois les eſprits d'erreur tranſportez:) mais par vn zele de Dieu, autant ſobre & temperé, comme ferme & conſtãt. Il y a pluſieurs autres raiſons, & icelles bien apparentes, par leſquelles la maieſté & dignité de l'Eſcriture non ſeulement peut eſtre accertenée aux cœurs des fideles: mais auſsi puiſſammẽt maintenue contre la malice des calomniateurs. Leſquelles neantmoins ne ſont point de ſoy ſuffiſantes, pour fonder droitement ſa certitude, iuſques à ce que le Pere celeſte, faiſant là reluire ſa diuinité, l'exempte de toute doute & queſtion, luy donnant ferme reuerence. Pourtant lors finalemẽt l'Eſcriture nous ſatisfera à la cognoiſſance ſalutaire de Dieu, quãd la certitude d'icelle ſera appuyée ſur la perſuaſion interieure du ſainɛt Eſprit. Les teſmoignages humains, qui ſeruẽt pour la confermer, lors ne ſeront point vains, quand ils ſuyuront ce teſmoignage principal & ſouuerain, comme aides & moyens ſecõds pour ſubuenir à noſtre imbecillité. Mais ceux qui veulent prouuer par argumẽs aux incredules, que l'Eſcriture eſt de Dieu, ſont incõſiderez. Or cela ne ſe cognoit que par Foy. Ainſi S. Auguſtin à bon droit dit, qu'il faut que la crainte de Dieu, & vne mãſuetude paiſible du cœur aille deuãt, pour faire rien entẽdre aux hõmes, quãt aux myſteres de Dieu.

Aug. li. de vtil. cred.

Or ceux

Or ceux la qui en delaiſſant l'Eſcriture, imaginent ie ne ſay quelle voye pour paruenir à Dieu, ne ſont point tant abuſez d'erreur, qu'ils ſont agitez de pure rage. De telle maniere de gens ſont venuz en auant ie ne ſay quels accariaſtres, leſquels pretendent orgueilleuſement la doctrine de l'Eſprit, meſpriſant quant à eux toute lecture: & ſe moquent de la ſimplicité de ceux qui ſuyuent encore la lettre morte & meurtriſſante, comme ils l'appellent. Mais ie voudroye bien ſauoir d'eux, qui eſt ceſt eſprit par l'inſpiration duquel ils ſont ſi haut rauiz, qu'ils oſent contemner toute doctrine de l'Eſcriture, comme puerile & trop vile. Car s'ils reſpondent que c'eſt l'Eſprit de Chriſt: leur aſſeurãce eſt par trop ridicule. Car ie penſe qu'ils concederont les Apoſtres & les fideles de l'Egliſe primitiue auoir eſté inſpirez par l'Eſprit de Chriſt. Or il eſt ainſi, que nul d'eux n'a pourtant appris de contemner la Parole de Dieu, mais vn chacun pluſtoſt en a eſté induit à plus grande reuerence, comme leurs eſcrits en rendent clairs teſmoignages. D'auantage ie deſireroye qu'ils me reſpondiſſent à ce poinct: à ſauoir s'ils ont receu vn autre eſprit que celuy que promettoit le Seigneur à ſes diſciples. Combien qu'ils ſoyent enragez tout outre: neantmoins ie ne les penſe point tranſportez de telle phreneſie, qu'ils s'oſent vanter de cela. Or quel denonçoit-il ſon Eſprit deuoir eſtre, en le promettãt? A ſauoir, qui ne parleroit point de ſoy-meſme: mais ſuggereroit en l'entendement des Apoſtres ce que par ſa Parole il leur auoit enſeigné. Ce n'eſt pas dõc l'office du S. Eſprit (tel qu'il nous eſt promis) de ſonger nouuelles reuelations & incognues au parauant, ou forger nouuelle eſpece de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Euangile, apres l'auoir vne fois receu: mais pluſtoſt de ſéeller & confermer en noz cœurs la doctrine qui nous eſt diſpenſée par l'Euangile. 35 Iean 16

Dont nous entendons facilement, qu'il faut diligemmẽt trauailler, tant à ouyr qu'à lire l'Eſcriture, ſi nous voulons receuoir quelque fruit & vtilité de l'Eſprit de Dieu. Au contraire, ſi quelque eſprit delaiſſant la ſageſſe cõtenue en la Parole de Dieu, nous apporte diuerſe doctrine: qu'il nous doit eſtre àbõ droit ſuſpect de vanité & mẽſonge. Car autremẽt que ſeroit-ce, cõme ainſi ſoit que Sathã ſe trãsfigure en Ange de lumiere, quelle authorité aura l'Eſprit enuers nous s'il n'eſt diſcerné par vne marque treſcertaine? Et de vray il nous eſt aſſez clairemẽt demõſtré par la voix du Seigneur, n'eſtoit que ces miſerables appetẽt volontairemẽt de faillir en leur confuſion, cerchans l'eſprit d'eux meſmes pluſtoſt que d'iceluy. Mais ils alleguent, que ce ſeroit grand' abſurdité, que l'Eſprit de Dieu, auquel toutes choſes deuroyent eſtre aſſubietties, fuſt ſubiet à l'Eſcriture. Voire, comme ſi c'eſtoit vne ignominie au S. Eſprit, d'eſtre par tout ſemblable & conforme à ſoy, eſtre perpetuellemẽt conſtant, & ne varier nulle part. Certes ſi on le reduiſoit à quelque reigle ou humaine, ou angelique, ou autre: on pourroit dire que lors il ſeroit abaiſſé, & redigé en ſeruitude. Mais quand il eſt cõparé à ſoymeſme, & en ſoy conſideré: qui pourra dire qu'en cela on luy face iniure? Mais il eſt, diſent-ils, en ceſte maniere examiné. Ie le confeſſe: mais d'vn examen, par lequel il a voulu que ſa maieſté fuſt eſtablie enuers nous. Il nous doit bien ſuffire, quand il ſe deſcouure à nous. Mais à fin que ſous ſon ombre l'eſprit de Sathan 36

n'ait entrée: il veut eſtre recognu de nous en ſon image, laquelle il a imprimée aux Eſcritures. Il eſt l'autheur d'icelles: il ne peut pas eſtre variable ne diſſẽblable à ſoy. Parquoy il faut qu'il demeure touſiours tel qu'il s'eſt là vne fois declairé. Cela ne luy tourne pas en opprobre: ſinon que nous diſions que ce luy fuſt honneur de degenerer de ſoymeſme.

37 Touchant ce qu'ils nous taxẽt de trop nous arreſter à la lettre qui occit: en cela ils monſtrent comment ils n'eſchappẽt point la punition de Dieu, d'auoir contemné l'Eſcriture. Car aſſez il appert que ſainct Paul combat en ce paſſage contre les ſeducteurs, qui exaltent la loy nue ſans Chriſt, deſtournant le peuple de la grace du Nouueau Teſtament: auquel le Seigneur promet qu'il engrauera és entrailles des fideles ſa Loy, & la eſcrira en leurs cœurs. La Loy de Dieu donc eſt lettre morte, & occit ſes diſciples, quand elle eſt ſeparée de la grace de Chriſt: & ſonne tant ſeulement aux oreilles ſans toucher le cœur. Mais ſi par l'Eſprit de Dieu elle eſt viuement imprimée en la volonté, & ſi elle nous communique Ieſus Chriſt: elle eſt la parole de vie, conuertiſſant les ames, donnant ſageſſe aux petits. Et de fait au meſme paſſage l'Apoſtre appelle ſa predication miniſtere de l'eſprit: à ſauoir, ſignifiant que l'Eſprit de Dieu eſt tellemẽt conioinct & lié à ſa verité, laquelle il a exprimée és Eſcritures, que lors finalement il declaire ſa vertu, quand la Parole eſt receuë en telle reuerence qu'il appartient. Ce qui ne repugne rien à ce qui a eſté n'agueres dit: c'eſt que la Parole ne nous eſt gueres certaine, ſinon qu'elle ſoit approuuée par le teſmoignage de l'Eſprit. Car le Seigneur a aſſemblé comme par vn lien mutuel, la certitude de ſon Eſprit & de ſa Parole: à fin que noſtre entendement reçoiue icelle Parole en obeiſſance, & y voyant reluire l'Eſprit, qui luy eſt comme vne clarté, pour luy faire là contempler la face de Dieu: à fin auſsi que ſans crainte de tromperie ou erreur, nous receuions l'Eſprit de Dieu, le recognoiſſant en ſon image, c'eſt à dire en ſa Parole. Et certes il eſt ainſi. Car Dieu n'a point communiqué vne Parole aux hommes, laquelle il vouſiſt incontinent abolir par l'aduenement de ſon Eſprit. Mais pluſtoſt il a enuoyé ſon Eſprit, par la vertu duquel il auoit au parauant diſpenſé ſa Parole, pour acheuer ſon ouurage en icelle, la confermant auec efficace. En ceſte maniere Chriſt ouuroit l'entendement à ſes deux diſciples: non pas pour les rendre ſages par eux, en reiectant l'Eſcriture: mais à fin qu'ils en euſſent intelligence. Pareillement S. Paul en exhortant les Theſſaloniciens de ne point eſteindre l'Eſprit, ne les tranſporte point en l'air à vaines ſpeculations hors de la Parole: mais conſequemment il adiouſte, qu'ils ne doiuent point meſpriſer les Prophecies. En quoy certainement il ſignifie, que lors la lumiere de l'Eſprit eſt ſuffoquée, quand les propheties viennent en meſpris. Que diront à cela ces orgueilleux phantaſtiques, qui ne reputent autre illumination eſtre vallable, ſinon quand en delaiſſant & contemnant la Parole de Dieu, ils prennent temerairement tout ce qu'en ronflant leur vient à la phantaſie? Certes il y doit bien auoir vne autre ſobrieté aux enfans de Dieu, leſquels, comme ils ſe voyent deſnuez de toute lumiere de verité, quand ils ſont ſans l'Eſprit de Dieu: pour ceſte cauſe ils n'ignorent pas que la Parole eſt comme inſtrument, par lequel le Seigneur diſpẽſe aux fideles l'il-

lumination

2. Cor. 3

Ierem. 31

Pſeau. 19

2. Cor. 3

Luc 24

1. Theſ. 5

luminatiõ de ſon Eſprit. Car ils ne cognoiſſent point d'autre Eſprit, que celuy qui a habité aux Apoſtres, & a parlé par leur bouche, par lequel ils ſont touſiours reduits & remenez à donner audience à la Parole.

Mais puis que nous auons enſeigné, que la cognoiſſance de Dieu, 38
laquelle autrement eſt demonſtrée en la compoſition du mõde, & en toutes creatures aſſez amplement, neantmoins eſt plus familieremẽt declairée par ſa Parole: nous auons maintenant à conſiderer, ſi Dieu ſe repreſente tel en ſon Eſcriture, comme nous l'auons par cy deuãt veu eſtre figuré en ſes œuures. Qui ſeroit certes vne longue matiere, ſi quelcun ſe vouloit arreſter à la traiter diligemment. Mais moy ie ſeray content de en auoir propoſé ſeulement quelque ſommaire: par lequel les conſciences fideles ſoyent admonneſtées de ce qu'il faut principalement cercher de Dieu aux Eſcritures: & ſoyẽt addreſſées à vn certain but pour y paruenir. Premierement donc le Seigneur ſe denonce eſtre le Dieu, lequel apres auoir creé le ciel & la terre, a eſpandu ſa grace & beneficence infinie ſur le genre humain. Toutesfois a touſiours & perpetuellement nourry & ſubſtanté, maintenu de ſa grace particuliere les fideles: & a mutuellement auſsi eſté cognu & honoré par eux. Pareillement il met deuant les yeux, par les hiſtoires de tout temps, comme par maniere de dire, en peincture, quelle eſt la conſtance de ſa bonté enuers les fideles: de quelle prouidence il veille ſur eux: combien il eſt enclin à leur bien faire: quelle eſt la vertu de ſon aide: cõbien il les aime ardẽment: cõbien eſt grande ſa patience à ſupporter leurs fautes: quelle clemẽce paternelle il monſtre en les puniſſant: combien il leur tient ſes promeſſes certaines à perpetuité. D'autrepart, quelle eſt la rigueur de ſa vẽgeãce ſur les pecheurs: combien, apres auoir longuement enduré, l'inflammation de ſon ire eſt eſpouantable: quelle eſt la puiſſance de ſa main à les confondre & diſſiper. Ceſte deſcription conuiẽt tresbien & accorde auec celle, que nous auons dit apparoiſtre en la figure vniuerſelle du monde.

Toutesfois en certains lieux ſa proprieté eſt exprimée: par laquel 39
le ſa face nous eſt repreſentée au vif pour la contempler euidemment. Car en la deſcription que fait Moyſe, il ſemble aduis qu'il ait voulu brieuement comprendre tout ce qui eſt loiſible aux hommes de cognoiſtre de luy. Il dit en ceſte maniere: Seigneur, Seigneur Dieu, miſericordieux Exo. 34
& clement, patient & de grande bonté, & veritable, qui gardes miſericorde en mille generations, qui oſtes l'iniquité & les pechez: enuers lequel l'innocent ne ſera point innocent: qui punis l'iniquité des peres ſur les enfans & neueux. En quoy nous auons à conſiderer, que ſon eternité & ſon Eſſence reſidente en luymeſme, eſt annoncée par ce nom, qui luy eſt attribué en premier lieu: lequel eſt deux fois repeté en Hebrieu: qui vaut autant à dire, comme celuy qui eſt ſeul. En apres que ſes vertuz nous ſont commemorées, par leſquelles il nous eſt demonſtré, non pas quel il eſt en ſoymeſme, mais tel qu'il eſt enuers nous. Tellement que ceſte cognoiſſance conſiſte plus en viue experience, qu'en vaine ſpeculation. D'auantage nous voyons que les vertuz nous ſont icy annombrées, que nous auons noté reluire au ciel & en la terre: à ſauoir, clemẽce, bonté, miſericorde, iuſtice, iugement, & verité. Car ſa puiſſance eſt cõprinſe ſous

le mot Hebraique, qui luy eſt donné pour ſon troiſieſme tiltre, qui vaut autant à dire comme, contenãt les vertuz en ſoy. Les Prophetes auſsi luy baillent meſmes tiltres, quand ils veulẽt illuſtrer à plein ſon ſainct Nom. A fin que nous ne ſoyons point contraints d'accumuler beaucoup de paſ-
Pſe. 145 ſages: pour le preſent vn Pſeaume nous ſuffira, auquel toute la ſomme de ſes proprietez eſt ſi diligemment recitée, qu'il n'y a rien laiſſé derriere. Et neantmoins il n'y a rien de nommé, que l'on ne puiſſe contẽpler aux creatures: tellement ſe donne Dieu à ſentir tel par experience, qu'il ſe declaire par ſa Parole. En Ieremie, où il denonce qu'il veut eſtre cognu de nous, il ne met pas vne deſcription ſi pleine, neantmoins elle reuient
Ierem. 9 tout à vn. Quiconque ſe glorifie, dit-il, qu'il ſe glorifie en cela. C'eſt, de me cognoiſtre le Dieu, qui fay miſericorde, iuſtice & iugement en la terre. Certes ces trois choſes nous ſont principalemẽt neceſſaires à cognoiſtre: ſa miſericorde, en laquelle conſiſte le ſalut de nous tous: ſon iugement, lequel iournellement il exerce ſur les iniques, & lequel il leur reſerue plus rigoreux à confuſion eternelle: ſa iuſtice, par laquelle ſes fideles ſont benignemẽt entretenuz. Ces choſes comprinſes, le Prophete teſmoigne que nous auons abondamment dequoy nous glorifier en Dieu. Neãtmoins en cela faiſant, n'eſt pas omiſe ne ſa puiſſance, ne ſa verité, ne ſa ſainɛteté, ne ſa bonté. Car cõment conſiſteroit l'intelligence de ſa iuſtice, miſericorde, & iugement (comme elle eſt là requiſe) ſinon qu'elle fuſt appuyée ſur ſa verité immuable? Et comment pourroit-on croire qu'il gouuerne la terre en iuſtice, & iugement, ſans auoir entendu ſa vertu? Dont eſt-ce que procede ſa miſericorde, ſinon de ſa bonté? Finalement ſi toutes ſes voyes ſont miſericorde, iugemẽt, & iuſtice: en icelles pareillemẽt reluit ſa ſainɛteté. Or la cognoiſsãce de Dieu, laquelle nous eſt preſentée en l'Eſcriture, ne tend à autre fin, que celle qui nous eſt dõnée par les creatures: à ſauoir pour nous inciter premierement à la crainte de Dieu: en apres que nous ayons fiance en luy: à fin que nous appreniõs de le ſeruir & honorer par innocence de vie, & obeiſſance non feinte, & du tout nous repoſer en ſa bonté. Toutesfois pource que Dieu ne ſe baille point droitement & de pres à contempler, ſinon en la face de ſon Chriſt, laquelle ne ſe peut regarder que des yeux de la Foy: ce qui reſte à dire de la cognoiſſance de Dieu, ſe pourra mieux differer iuſques au lieu, où nous aurons à dire de l'intelligence d'icelle Foy.

De la cognoiſſance de l'hõme, où il eſt traité du peché originel, de la corruption naturelle de l'homme, de l'infirmité du frãc arbitre, de la regeneration, laquelle ſe fait en nous, par la grace du ſainct Eſprit.

CHAP. II.

1 CE n'eſt pas ſans cauſe, que par le Prouerbe ancien à touſiours eſté tant recommandée à l'homme la cognoiſſance de ſoymeſme. Car ſi nous eſtimons, que ce ſoit honte d'ignorer les choſes qui appartiennent à la vie humaine: la meſcognoiſsãce de nouſmeſmes eſt encore beaucoup plus deshonneſte: par laquelle il aduient, qu'en prenant conſeil de toutes choſes

ſes neceſſaires, nous nous abuſons pourement, & meſmes ſommes du tout aueuglez. Mais d'autant que ce commandement eſt plus vtile, d'autant nous faut-il plus diligẽment garder de l'entendre mal. Ce que nous voyons eſtre aduenu à d'aucuns Philoſophes. Car quand ils admonneſtent l'homme de ſe cognoiſtre, ils l'amenent quant & quant à ce but, de conſiderer ſa dignité & excellence: & ne luy font rien contẽpler, ſinon dont il ſe puiſſe eſleuer en vaine confiance, & s'enfler en orgueil.

Or la verité de Dieu nous ordonne bien de cercher autre choſe en nous conſiderant, à ſauoir vne cognoiſſance, laquelle nous retire loing de toute preſomption de noſtre propre vertu, & nous deſpouille de toute matiere de gloire, pour nous amener à humilité. Laquelle reigle il nous conuient ſuyure, ſi nous voulons paruenir au but de bien ſentir & bien faire. Ie ſay combien il eſt plus agreable à l'homme, de voir, qu'on l'induiſe à recognoiſtre ſes graces & louanges, qu'à entendre & voir ſa poureté, ignominie, turpitude & foibleſſe. Car il n'y a rien que l'eſprit humain appete plus, que d'eſtre amiellé de douces paroles & flatteries. Pourtant quand il entend qu'on priſe ſes biens, il n'eſt que trop enclin à croire tout ce qui ſe dit à ſon aduantage. Ainſi ce n'eſt pas de merueille, que la pluſpart du monde a ainſi erré en ceſt endroit. Car comme ainſi ſoit que les hommes ayent vn amour d'eux meſmes deſordonné & aueuglé, ils ſe feront volõtiers accroire, qu'il n'y a rien en eux digne d'eſtre deſpriſé. Ainſi ſans auoir autre aduocat, tous reçoiuent ceſte vaine opinion: que l'homme eſt ſuffiſant de ſoymeſme à bien & heureuſement viure. S'il y en a quelcuns qui vueillent plus modeſtement ſentir, combien qu'ils concedent quelque choſe à Dieu, à fin qu'il ne ſemble qu'ils s'attribuent le tout: neantmoins ils partiſſent tellement entre Dieu & eux, que la principale partie de vertu, ſageſſe & iuſtice leur demeure. 2

Puis qu'ainſi eſt que l'homme eſt tant enclin de ſoymeſme à ſe flatter: il n'y a rien qui luy puiſſe eſtre plus plaiſant, que quand on le chatouille de vaines flatteries. Parquoy celuy qui a le plus exalté l'excellence de la nature humaine, a touſiours eſté le mieux venu. Neãtmoins telle doctrine, laquelle enſeigne l'homme d'acquieſſer en ſoymeſme, ne le fait qu'abuſer: & tellement abuſer, que quiconque y adiouſte foy, en eſt ruiné. Car quel profit auõs-nous de conceuoir vne vaine fiance, pour deliberer, ordonner, tenter & entreprendre ce que nous penſons eſtre bon, & cependant defaillir, tant en ſaine intelligẽce, qu'en vertu d'accomplir? Defaillir, dy-ie, dés le commencement: & neantmoins pourſuyure d'vn cœur obſtiné, iuſques à ce que ſoyons du tout confonduz. Or il n'en peut autremẽt aduenir à ceux, qui ſe cõfient de pouoir quelque choſe par leur propre vertu. Si quelcun dõc eſcoute telle maniere de docteurs, qui nous amuſent à conſiderer noſtre iuſtice & vertu, il ne profitera point en la cognoiſſance de ſoymeſme: mais ſera aueuglé d'ignorãce treſpernicieuſe. 3

Pourtant combien que la verité de Dieu conuiẽt en cela auec le iugement commun de tous les hõmes, que la ſeconde partie de noſtre ſageſſe giſt en la cognoiſſance de nous meſmes: toutesfois en la maniere de nous cognoiſtre, il y a grãde contrarieté. Car ſelon l'opinion de la chair il ſemble bien aduis que l'hõme ſe cognoiſſe lors tresbien, quãd en ſe con 4

fiant en ſon entendemẽt & en ſa vertu, il prend courage pour s'appliquer à faire ſon deuoir: & renonçant à tous vices, s'efforce de faire ce qui eſt bon & hõneſte. Mais celuy qui ſe conſidere bien ſelon la reigle du iugemẽt de Dieu, ne trouue rien qui puiſſe eſleuer ſon cœur en bonne fiance: & d'autant qu'il s'examine plus profondemẽt, d'autãt eſt-il plus abbatu: tant qu'entierement deietté de toute eſperance, il ne ſe laiſſe rien parquoy il puiſſe droitement ordonner ſa vie.

5 Toutesfois nous ne nions pas, qu'il n'y ait quelque ſemẽce de nobleſſe en noſtre nature, laquelle nous doiue inciter à ſuyure iuſtice & honneſteté. Car nous ne pouons pẽſer ny à noſtre premiere origine, ny à la fin à laquelle nous ſõmes créez, que ceſte cogitation ne nous ſoit cõme vn aiguillõ, pour nous ſtimuler & poindre à mediter l'immortalité du Royaume de Dieu. Mais tãt s'en faut que ceſte recognoiſsãce nous doiue eſlener le cœur: que pluſtoſt elle nous doit amener à humilité & modeſtie. Car quelle eſt ceſte origine? A ſauoir de laquelle nous ſõmes decheuz. Quelle eſt la fin de noſtre creation? Celle de laquelle nous ſommes du tout deſtournez. Tellemẽt qu'il ne nous reſte rien, ſinon que, apres auoir reputé noſtre miſerable condition, nous gemiſsions: & en gemiſſant, ſouſpiriõs apres noſtre dignité perdue. Or quãd nous diſons, qu'il ne faut point que l'hõme regarde rien en ſoy qui luy eſleue le cœur: nous entẽdons qu'il ne y a rien en luy, pourquoy il ſe doiue enorgueillir. Pourtãt s'il ſemble bon à chacun, diuiſons ainſi la cognoiſſance que l'hõme doit auoir de ſoy meſme. C'eſt, qu'en premier lieu il cõſidere à quelle fin il a eſté creé, & doué des graces ſingulieres que Dieu luy a faites. Par laquelle cogitation il ſoit incité à mediter la vie future, & deſirer de ſeruir à Dieu. En apres qu'il eſtime ſes richeſſes, ou pluſtoſt ſon indigẽce. Laquelle cognue il ſoit abbatu en extreme confuſion: cõme s'il eſtoit redigé à neant. La premiere cõſideration tend à cela, qu'il cognoiſſe quel eſt ſon deuoir & office. La ſeconde, qu'il cognoiſſe cõbien il eſt capable de faire ce qu'il doit. Nous dirons de l'vn & de l'autre ça & là, comme le portera l'ordre de la diſpute.

6 Or deuant qu'entrer à deſcrire ceſte miſerable condition de l'homme, il eſt expediẽt de ſauoir, quel il a eſté premierement creé. Car il eſt à craindre, quand nous mõſtrons à l'homme ſes vices naturels, qu'il ne ſemble aduis que nous les vueillions imputer à l'autheur de nature, qui eſt Dieu. Car l'impieté pẽſe auoir aſſez de defenſe ſous ceſte couuerture, ſi elle peut pretẽdre, que tout ce qu'elle a de vice eſt procedé de Dieu. Et ſi on la redargue, elle ne fait nulle doute de plaider cõtre Dieu, & trãsferer ſur luy toute la coulpe dont elle eſt accuſée. Et meſmes ceux qui font ſemblãt de parler plus ſobremẽt de Dieu, prẽnent volontiers occaſion d'excuſer leurs vices en accuſant nature: ne conſiderans point qu'ils diffamẽt Dieu en ce faiſant, cõbien que ce ſoit plus obſcuremẽt: veu que s'il y auoit quelque vice en noſtre nature, entant qu'elle a eſté formée de luy, il en receuroit vne partie du vitupere. Attendu donc que nous voyons la chair deſirer tous eſchappatoires, par leſquels elle penſe la coulpe de ſes vices pouoir eſtre transferée ailleurs, il faut obuier à ceſte malice. Il eſt donc beſoing de traiter tellemẽt la calamité du gẽre humain, que nous couppiõs la broche à toutes tergiuerſations de noſtre chair: & que la iuſtice du Seigneur

gneur ſoit deliurée, non ſeulemẽt d'accuſation, mais auſsi de toute repro che & murmure. Neantmoins que cela ſe face en telle ſorte, que nous ne declinions point de la pure verité. Laquelle tant s'en faut qu'elle donne faueur à telles abſurditez, que ſi toſt qu'elle eſt bien entendue, elle ſuf fit pour les refuter.

Car il eſt certain, qu'Adam pere de nous tous, a eſté creé à l'image 7
& ſemblãce de Dieu. En quoy il eſt mouſtré, qu'il a eſté fait participãt de la ſapience diuine, iuſtice, vertu, ſainɛteté, & verité. Car on ne peut nullement ſouſtenir l'erreur de ceux, qui colloquent ceſte image de Dieu en la ſeigneurie & préeminẽce qui luy fut baillée ſur les beſtes, cõme ſi par cela ſeulemẽt il euſt eſté fait ſemblable à Dieu, qu'il en eſtoit conſtitué ſeigneur. Ceſte ſentẽce, qu'il a eſté creé à l'image de Dieu, ne ſeroit ſi ſouuent repetée de Moyſe, ſinon qu'il y euſt vn plus grand poids. Et meſmes ſainɛt Paul nous oſte toute difficulté de ceſte queſtion, quand il parle en ceſte maniere: Soyez renouuellez par l'eſprit de voſtre pẽſée, & veſtez *Epheſ.4*
l'hõme nouueau, lequel eſt formé ſelon Dieu, en iuſtice & vraye ſainɛteté. Item, Ne mentez point les vns contre les autres, entant que vous auez deſ *Coloſ.3*
pouillé le vieil hõme, auec toutes ſes œuures, & auez veſtu le nouueau, lequel a eſté reparé en cognoiſsãce, à l'image de celuy qui l'a creé. On voit cõme il expoſe l'image de Dieu, la conformité qu'a noſtre eſprit auec le Seigneur, alors qu'eſtant nettoyé de toute ordure terriẽne, ne ſouhaite plus que la pureté ſpirituelle. Semblablemẽt quãd il enſeigne en vn autre lieu, que la gloire de Dieu nous eſt ſi clairemẽt reuelée en l'Euangile, que nous ſommes transformez en ſa gloire par la vertu du ſainɛt Eſprit: en ce *2.Cor.3*
la il ne laiſſe nulle doute, que ceſte image de Dieu, dõt il eſt queſtion, ne ſoit vn bien interieur de l'ame, & qu'elle ne ſoit reparée en nous par la regeneration ſpirituelle. L'hõme donc, eſtãt creé à l'image de Dieu, a eſté doué de graces & préeminẽces, leſquelles pouoyẽt teſtifier vne ſinguliere largeſſe de ſon createur enuers luy. Car il adheroit à iceluy par la participation de tous biẽs, pour viure perpetuellemẽt, s'il euſt perſeueré en l'integrité quil auoit receuë. Mais il n'y eſt point demeuré lõguemẽt. Car il s'eſt rẽdu ſoudain par ſon ingratitude, indigne de tous les benefices que Dieu luy auoit dõnez. Ainſi a eſté effacée l'image celeſte qu'il portoit, d'autant qu'eſtãt aliené de Dieu par le peché, ſemblablemẽt il a eſté eſtrangé de la cõmunion de tous biens, leſquels ne ſe peuuẽt auoir qu'en iceluy. Pourtãt au lieu de ſapiẽce, vertu, ſainɛteté, verité, iuſtice, deſquels ornemẽs il eſtoit veſtu, ayant la ſemblãce de Dieu, ſont ſuruenues horribles peſtes, à ſauoir ignorãce, foibleſſe, ordure, vanité, iniuſtice: deſquelles non ſeulemẽt il a eſté enueloppé en ſa perſonne: mais auſsi a empeſché toute ſa poſterité. Car tous ſes ſucceſſeurs ſont ſemblables à luy, duquel ils tiennent leur origine, & naiſſent ſouillez de ſa pollution.

Ceſte eſt la corruption hereditaire, laquelle les anciẽs ont appellée 8
Peché originel, denotãs par ce mot de Peché, la deprauation de noſtre nature, laquelle au parauãt auoit eſté bonne & nette. De laquelle choſe ils ont eu grande altercation auec les Pelagiẽs. Car iceux heretiques eſtans cõuaincuz par manifeſtes teſmoignages de l'Eſcriture, que le peché eſtoit deſcẽdu du premier hõme, en toute ſa poſterité, ils cauilloyẽt qu'il eſtoit

deſcẽdu par imitation,& non point par generation. Pourtant ces ſaincts perſonnages ſe ſont efforcez de monſtrer,& S.Auguſtin par deſſus tous les autres,que nous ne ſommes point corrõpuz de malice que nous attirions d'ailleurs par exẽple:mais que nous apportons noſtre peruerſité du ventre de la mere. Laquelle choſe ne ſe peut nier ſans grande impudẽce. Toutesfois nul ne s'eſmerueillera de la temerité des Pelagiẽs en ceſt endroit,qui aura veu par les eſcrits de S.Auguſtin quelles beſtes ils ont eſté, & cõbien il y auoit peu de vergõgne en eux. Certes ce que confeſſe Dauid eſt indubitable:c'eſt qu'il a eſté engẽdré en iniquité,& que ſa mere l'a conceu en peché. Il n'accuſe point là les fautes de ſes parẽs: mais pour mieux glorifier la bõté de Dieu enuers ſoy,il reduit en memoire ſa peruerſité dés ſa premiere naiſsãce. Or cela n'a pas eſté particulier à Dauid. Il s'enſuit donc que la condition vniuerſelle de tous hõmes eſt demonſtrée par ſon exẽple. Nous tous donc qui ſommes produits de ſemẽce im monde,naiſſons ſouillez d'infection de peché:& meſme deuant que ſortir en lumiere,nous ſommes contaminez deuant la face de Dieu. Car qui eſt-ce qui pourra faire vne choſe pure, qui eſt produite d'immondicité? comme il eſt dit au liure de Iob.

Pſe.51

9 Nous oyons que la ſouillure des peres paruiẽt tellemẽt aux enfans de ligne en ligne,que tous ſans exception en ſont entachez dés leur origine. Or on ne trouuera nul cõmencemẽt de ceſte pollution, ſinon qu'on monte iuſques au premier pere de tous,cõme à la fontaine. Certainemẽt il nous faut auoir cela reſolu,qu'Adam n'a pas ſeulement eſté pere de l'humaine nature,mais comme ſouche ou racine:& pourtant qu'en la corruption d'iceluy,le genre humain par raiſon a eſté corrõpu. Ce que l'Apoſtre plus clairemẽt demonſtre,en l'accõparageant auec Chriſt. Tout ainſi,dit-il,que le peché eſt entré par vn hõme au monde vniuerſel,& par le peché,la mort,laquelle a eſté eſpandue ſur tous hommes,entant que tous ont peché:ſemblablemẽt par la grace de Chriſt iuſtice & vie nous eſt reſtituée. Que babillerõt icy les Pelagiẽs,que le peché a eſté eſpars au mõde par l'imitation d'Adam? N'auons-nous donc autre profit de la grace de Chriſt,ſinõ qu'elle nous eſt propoſée en exẽple pour enſuyure? Et qui pourroit endurer tel blaſpheme? Or s'il n'y a nulle doute,que la grace de Chriſt ne ſoit noſtre par cõmunication,& que par icelle nous ayons vie: il s'enſuit pareillemẽt que l'vne & l'autre a eſté perdue en Adam,comme nous les recouurons en Chriſt:& que le peché & la mort ont eſté engendrez en nous par Adam,cõme ils ſont aboliz par Chriſt. Ces paroles ne ſont point obſcures,que pluſieurs ſont iuſtifiez par l'obeiſſance de Chriſt, cõme ils ont eſté cõſtituez pecheurs par la deſobeiſſance d'Adã:& pourtant,que tout ainſi qu'Adam nous enueloppant en ſa ruine,a eſté cauſe de noſtre perdition:que pareillemẽt Chriſt nous rameine à ſalut par ſa grace. Ie ne penſe point qu'il ſoit meſtier de plus longue probation en vne ſi claire lumiere de verité. Semblablemẽt en la premiere des Corinthiens, voulãt confermer les fideles en l'eſperãce de la reſurrection,dit que nous recouurons en Chriſt la vie,laquelle nous auions perdue en Adam. Quãd il prononce que nous ſommes morts en Adam,il demõſtre bien que nous ſommes entachez de la contagion de ſon peché. Car la dãnation ne paruien-

Rom.5

1.Cor.15

tiẽdroit point à nous, ſinon que la coulpe nous attouchaſt. Mais ſon intention ſe peut encore mieux entẽdre par le ſecond mẽbre, où il dit, que l'eſperãce de vie eſt reſtituée par Chriſt. Or il eſt aſſez notoire, que cela ne ſe fait point par autre façon, que quãd Ieſus Chriſt ſe cõmunique à nous pour mettre en nous la vertu de ſa iuſtice: ſelõ qu'il eſt dit en vn autre paſſage, que ſon Eſprit nous eſt vie, à cauſe de la iuſtice. Pourtant on ne peut autremẽt expoſer ce mot, Que nous ſommes morts en Adam, ſinon en diſant, que luy ne s'eſt pas ſeulemẽt ruiné & deſtruit en pechant, mais qu'il a auſsi tiré auec ſoy noſtre nature en ſemblable perdition. Non point que la coulpe ſoit à luy ſeul, ſans nous attoucher: mais d'autant qu'il a infecté toute ſa ſemence de la peruerſité en laquelle il eſt trebuſché. *Rom. 8* *1. Cor. 15*

Et n'eſt ia meſtier, pour entendre cela, de nous enuelopper en ceſte 10
faſcheuſe diſpute, laquelle a grandemẽt tormenté les anciẽs Docteurs. A ſauoir ſi l'ame du fils procede de la ſubſtãce de l'ame paternelle: veu que c'eſt en l'ame que reſide le peché originel. Il nous faut eſtre contẽs de ſauoir que le Seigneur auoit mis en Adam les graces & dons, qu'il vouloit conferer à la nature humaine: pourtãt qu'iceluy quand il les a perduz, ne les a point perduz ſeulemẽt pour ſoy: mais pour nous tous. Qui eſt-ce qui ſe ſouciera de l'origine de l'ame apres auoir entẽdu qu'Adã auoit receu les ornemẽs qu'il a perduz, non pas moins pour nous que pour ſoy, entant que Dieu ne les luy auoit point baillez comme à vn ſeul hõme en particulier, mais à fin que toute ſa lignée en iouiſt auec luy communement? Il ne y a point donc d'abſurdité, ſi luy ayant eſté deſpouillé, la nature humaine en a eſté denuée: ſi luy eſtant ſouillé par peché, l'infection en a eſté eſpãdue ſur nous tous. Parquoy, cõme d'vne racine pourrie ne procede que rameaux pourriz, leſquels tranſportẽt leur pourriture en toutes les branches & feuilles qu'ils produiſent: ainſi les enfans d'Adam ont eſté cõtaminez en leur pere, & ſont cauſe de pollution à leurs ſucceſſeurs. C'eſt à dire, le cõmencemẽt de corruption a tellemẽt eſté en Adam, qu'elle eſt eſpandue, cõme par vn perpetuel decours des peres aux enfans. Et eſt facile de refuter ce que cauillẽt les Pelagiens. Ils diſent, qu'il n'eſt pas vray-ſemblable, que les enfans, qui naiſſent de parẽs fideles, en attirẽt corruption, veu qu'ils doiuẽt pluſtoſt eſtre purifiez par leur pureté. A cela nous reſpõdõs, que les enfans ne deſcẽdent point de la generation ſpirituelle que les ſeruiteurs de Dieu ont du S. Eſprit, mais de la generatiõ charnelle qu'ils ont d'Adam. Pourtant cõme dit S. Auguſtin, ſoit vn infidele qui ſera encore coulpable, ſoit vn fidele qui ſera abſout: l'vn & l'autre engẽdreront des enfans coulpables, pource qu'ils les engẽdrent de leur nature, laquelle eſt vicieuſe. Il eſt bien vray que Dieu ſanctifie les enfans des fideles, à cauſe de leurs parens: mais cela n'eſt point par vertu de leur nature, mais de ſa grace. C'eſt donc vne benediction ſpirituelle, laquelle n'empeſche point que ceſte premiere maledictiõ ne ſoit vniuerſellemẽt en la nature humaine. Car la condamnation eſt de nature: ce que les enfans ſont ſanctifiez, eſt de grace ſupernaturelle. *Libr. 2. cõtra Pela. & Cel.*

Or à fin que cecy ne ſoit dit à la vollée, il nous faut definir le peché 11
originel. Toutesfois mon intention n'eſt point d'examiner toutes les definitions de ceux qui en ont eſcrit. Mais ſeulement i'en donneray vne, la-

quelle me ſemble eſtre conforme à la verité. Nous dirõs donc que le peché originel eſt vne corruption & peruerſité hereditaire de noſtre nature, laquelle nous fait coulpables premieremẽt de l'ire de Dieu, puis apres
Gal.5 produit en nous les œuures que l'Eſcriture appelle Oeuures de la chair. Et eſt proprement cela que ſainct Paul appelle ſouuentesfois Peché, ſans adiouſter Originel. Les œuures qui en ſortẽt, cõme ſont adulteres, paillardiſes, larrecins, haines, meurtres & gourmãdiſes, il les appelle, ſelon ceſte raiſon, Fruits de peché. Combien que toutes telles œuures ſont communement denommées Peché, tant par toute l'Eſcriture, qu'en S. Paul meſme. Il nous faut donc diſtinctement conſiderer ces deux choſes.

12 C'eſt à ſauoir, que nous ſommes tellemẽt corrompuz en toutes les parties de noſtre nature, que pour ceſte corruption nous ſommes à bonne cauſe damnables deuant Dieu: auquel rien n'eſt agreable, ſinon iuſtice, innocẽce, & pureté. Et ne faut dire, que ceſte obligatiõ ſoit cauſée de la faute d'autruy ſeulemẽt: comme ſi nous reſpondions pour le peché de noſtre premier pere, ſans auoir rien merité. Car en ce qui eſt dit, que par Adam nous ſommes faits redeuables au iugemẽt de Dieu: ce n'eſt pas à dire que nous ſommes innocẽs, & ſans auoir merité aucune peine, nous portions la folle-enchere de ſon peché. Mais pource que par ſa tranſgreſsion nous ſommes tous enueloppez de confuſion, il eſt dit, nous auoir tous obligez. Toutesfois nous ne deuons entẽdre, qu'il nous ait conſtituez ſeulement redeuables de la peine, ſans nous auoir communiqué ſon peché. Car à la verité le peché deſcendu de luy, reſide en nous: auquel iuſtement la pei-
Libr.3.de pec. meri. & rem. cap.8. ne eſt deuë. Pourtant ſainct Auguſtin, combien qu'il l'appelle aucunesfois Le peché d'autruy, pour monſtrer plus clairemẽt que nous l'auons de race: toutesfois il aſſeure qu'il eſt propre à vn chacun de nous. Et meſme l'Apoſtre teſmoigne, que la mort eſt venue ſur tous hommes, pource que
Rom. 5 tous ont peché, c'eſt à dire, que tous ſont enueloppez du peché originel, & ſouillez des macules d'iceluy. Pour ceſte cauſe les enfans meſmes ſont enclos en ceſte condãnation. Non pas ſimplemẽt pour le peché d'autruy, mais pour le leur propre. Car combiẽ qu'ils n'ayẽt encore produit fruits de leur iniquité, toutesfois ils en ont la ſemẽce cachée en eux. Et qui plus eſt, leur nature eſt vne ſemẽce de peché: pourtant elle ne peut eſtre que deſplaiſante & abominable à Dieu.

13 L'autre poinct, que nous auons à conſiderer, c'eſt que ceſte peruerſité n'eſt iamais oiſiue en nous, mais engẽdre continuellemẽt nouueaux fruits: à ſauoir icelles œuures de la chair: que nous auons n'agueres deſcrites, tout ainſi qu'vne fornaiſe ardẽte ſans ceſſe iette flambe & eſtincelles: & vne ſource iette ſon eau. Parquoy ceux qui ont definy le peché originel eſtre vn defaut de iuſtice originelle, combien qu'en ces paroles ils ayẽt comprins toute la ſubſtance: toutesfois ils n'ont ſuffiſammẽt exprimé la force d'iceluy. Car noſtre nature n'eſt ſeulemẽt vuyde & deſtituée de tous biẽs: mais elle eſt tellemẽt fertile en toute eſpece de mal, qu'elle ne peut eſtre oiſiue. Ceux qui l'ont appellée Concupiſcẽce, n'ont point vſé d'vn mot trop impertinẽt, moyẽnant qu'on adiouſtaſt ce qui n'eſt concedé de pluſieurs: c'eſt que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement iuſques à la volonté, depuis l'ame iuſques à la chair, ſont ſouillées

lées & du tout remplies de ceſte concupiſcence: ou bien pour le faire plus court, que l'homme n'eſt autre choſe de ſoymeſme que concupiſcence.

Voiſent maintenant ceux qui oſent attribuer la cauſe de leur peché 14
à Dieu, quand nous diſons que les hommes ſont naturellemẽt vicieux. Ils ſont peruerſemẽt de contẽpler l'ouurage de Dieu en leur pollution: lequel ils deuoyent pluſtoſt cercher & contẽpler en la nature qu'auoit receu Adam deuant qu'eſtre corrompu. Noſtre perdition donc procede de la coulpe de noſtre chair, & non pas de Dieu. Attendu que nous ne ſommes periz pour autre cauſe, que pour eſtre declinez de noſtre premiere creation. Et ne faut icy repliquer, que Dieu euſt bien peu mieux pouruoir à noſtre ſalut, s'il fuſt venu au deuant de la faute d'Adam. Car ceſte obiection eſt ſi audacieuſe & temeraire, qu'elle ne doit nullemẽt entrer en l'entendemẽt de l'homme fidele. D'auantage elle appartiẽt à la predeſtination de Dieu: laquelle ſera cy apres traitée en ſon lieu. Pourtãt qu'il nous ſouuiẽne d'imputer touſiours noſtre ruine à la corruption de noſtre nature: & non point à icelle nature, qui auoit eſté donnée premieremẽt à l'hõme: à fin de n'accuſer Dieu, comme ſi noſtre mal venoit de luy. Il eſt bien vray, que ceſte mortelle playe de peché eſt fichée en noſtre nature: mais ce ſont choſes bien diuerſes, qu'elle ait eſté naurée de ſon origine ou que elle l'ait eſté depuis & d'ailleurs. Or eſt-il certain, qu'elle a eſté naurée par le peché qui eſt ſuruenu. Nous n'auõs donc cauſe de nous plaindre que de nouſmeſmes. Ce que l'Eſcriture denote diligẽment. Car l'Eccleſiaſte dit: Ie ſay que Dieu auoit creé l'hõme bon: mais il s'eſt forgé pluſieurs inuẽtions mauuaiſes. Par cela il apparoit, qu'il faut imputer à l'hõme ſeulemẽt ſa ruine: veu qu'il auoit eu de la grace de Dieu vne droiture naturelle, & que par ſa folie il eſt trebuſché en vanité. *Eccl. 7*

Nous diſons donques que l'homme eſt naturellemẽt corrompu en 15
peruerſité: mais que ceſte peruerſité n'eſt point en luy de nature. Nous nions qu'elle ſoit de nature: à fin de monſtrer, que c'eſt pluſtoſt vne qualité ſuruenue à l'hõme, que vne proprieté de ſa ſubſtance, laquelle ait eſté dés le commẽcement enracinée en luy. Toutesfois nous l'appellons naturelle: à fin qu'aucun ne pẽſe, qu'elle s'acquiert d'vn chacun par mauuaiſe couſtume & exemple, comme ainſi ſoit qu'elle nous enueloppe tous dés noſtre premiere naiſſance. Et ne parlons pas ainſi ſans autheur. Car par meſme raiſon l'Apoſtre nous appelle tous heritiers de l'ire de Dieu par nature. Comment Dieu ſeroit-il courroucé à la plus noble de ſes creatures, veu que les moindres œuures, qu'il a faites, luy plaiſent? Mais c'eſt que pluſtoſt il eſt courroucé à l'encõtre de la corruption de ſon œuure, que cõtre ſon œuure. Si donc l'homme, non ſans cauſe eſt dit, naturellemẽt eſtre abominable à Dieu: à bon droit nous pourrõs dire, que naturellemẽt il eſt vicieux & mauuais. Comme S. Auguſtin ne fait point de difficulté, à cauſe de noſtre nature corrõpue, d'appeller pechez naturels, leſquels regnẽt neceſſairemẽt en noſtre chair, quand la grace de Dieu nous defaut. Par ceſte diſtinction eſt refutée la folie des Manichéens, leſquels imaginans vne peruerſité eſſentielle en l'hõme, le diſoyent eſtre creé d'vn autre que de Dieu: à fin de n'attribuer à Dieu aucune origine de mal. *Epheſ. 2*

Puis que nous auõs veu, que la ſeigneurie de peché, apres auoir ſubiu 16

gué le premier hõme, a reduit en ſeruitude tout le genre humain : il reſte à ſauoir, ſi depuis que nous ſommes venuz en telle captiuité, nous ſommes deſtituez de toute liberté & franchiſe: ou bien, ſi nous en auons quelque portion de reſte, iuſques où elle s'eſtend. Mais à fin que la verité de ceſte queſtion nous ſoit plus facilemẽt eſclarcie, il nous faut premieremẽt mettre vn but, auquel nous adreſsions toute noſtre diſpute. Or nous cognoiſtrons à quel but nous deurons tẽdre, en conſiderant les dangers qui ſont d'vne part & d'autre. Car quand l'hõme eſt denué de tout bien, de cela il prend ſoudaine occaſion de nonchalãce. Et pource qu'on luy dit, que de ſoymeſme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne ſe ſoucie de s'y appliquer, comme ſi cela ne luy appartenoit de rien. D'autrepart, on ne luy peut dõner le moins du monde, qu'il ne s'eſleue en vaine cõfiance & temerité : & auſsi qu'on ne deſrobe autãt à Dieu de ſon honneur. Pour ne tõber donc en ces inconueniẽs, nous aurons à tenir ceſte moderation. C'eſt que l'hõme eſtant enſeigné qu'il n'y a nul bien en luy, & qu'il eſt enuirõné de miſere & neceſsité: il entẽde toutesfois, commẽt il doit aſpirer au bien, duquel il eſt vuide, & à la liberté dont il eſt priué: & ſoit meſmes plus viuement piqué & incité à cela faire, que ſi on luy faiſoit accroire qu'il euſt la plus grãde vertu du mõde. Il n'y a celuy qui ne voye, cõbien eſt neceſſaire ce ſecond poinct. A ſauoir de reueiller l'hõme de ſa negligẽce & pareſſe. Quant au premier, de luy monſtrer ſa poureté, pluſieurs en font plus grand' doute qu'ils ne deuroyẽt. Il n'y a nulle doute, qu'il ne faut rien oſter à l'hõme du ſien : c'eſt à dire, qu'il ne luy faut moins attribuer que ce qu'il a. Mais c'eſt auſsi vne choſe euidẽte, combien il eſt expedient de le deſpouiller de fauſſe & vaine gloire. Car ſi ainſi eſt, qu'il ne luy ait point eſté licite de ſe glorifier en ſoymeſme, lors que par la beneficẽce de Dieu il eſtoit veſtu & orné de graces ſouueraines: cõbien maintenãt cõuiẽt-il plus qu'il s'humilie, puis que pour ſon ingratitude il a eſté abaiſſé en extreme ignominie, ayãt perdu l'excellẽce qu'il auoit pour lors? Pour entendre cela plus aiſémẽt, ie dy que l'Eſcriture, pour le tẽps que l'hõme eſtoit exalté au plus haut degré d'hõneur qu'il pouoit eſtre, ne luy attribue d'auãtage, que de dire qu'il eſtoit creé à l'image de Dieu: en quoy elle ſignifie, qu'il n'a point eſté riche de ſes propres biens: mais que ſa beatitude eſtoit de participer de Dieu. Que luy reſte-il donc maintenãt, ſinon qu'il recognoiſſe ſon Dieu, en eſtant denué & depourueu de toute gloire? Duquel il n'a peu recognoiſtre la benignité & largeſſe, ce pẽdant qu'il abõdoit des richeſſes de ſa grace? Et puis qu'il ne l'a point glorifié, par recognoiſſance de biens, qu'il en auoit receu: que pour le moins il le glorifie maintenãt en la confeſsion de ſa poureté.

Auguſt. epiſt. 47. & in Io. c. 12.

Gen. 1

17 D'auantage, il n'eſt pas moins vtile pour nous, de nous demettre de toute louãge de ſageſſe & vertu, qu'il eſt requis pour maintenir la gloire de Dieu. Tellemẽt que ceux qui nous attribuẽt quelque choſe outre meſure, en blaſphemant Dieu, nous ruinẽt auſsi. Car qu'eſt-ce autre choſe, quand on nous enſeigne de cheminer en noſtre force & vertu, que de nous eſleuer au bout d'vn rouſeau, lequel ne nous peut ſouſtenir qu'il ne rompe incontinẽt, & que nous ne trebuſchions? Cõbien encores qu'on fait trop d'honneur à noz forces, les accõparageant à vn rouſeau. Car ce n'eſt que fumée

Iſa. 36. 2. Rois 18

ſumée, tout ce que les hõmes en imaginẽt. Pourtãt ce n'eſt pas ſans cauſe, que ceſte belle ſentẽce eſt ſi ſouuẽt repetée en S. Auguſtin: Que ceux qui maintiẽnent le Liberal Arbitre, le iettẽt bas en ruine, pluſtoſt qu'ils ne l'e ſtabliſſent. Il m'a fallu faire ce proeme, à cauſe d'aucuns, qui ne peuuent porter que la vertu de l'hõme ſoit deſtruite & anichillée, pour edifier en luy celle de Dieu: d'autãt qu'ils iugent toute ceſte diſpute eſtre non ſeulemẽt inutile, mais fort dangereuſe, laquelle toutesfois nous cognoiſtrõs eſtre treſutile, & qui plus eſt, eſtre vn des fondemens de la religion.

Pour bien conſiderer les facultez de l'homme, nous commẽcerons par la diuiſion d'icelles, laquelle nous ferons la plus ſimple qu'il ſera poſſible. Car il n'eſt ia meſtier de ſuyure la ſubtilité des Philoſophes. Ie confeſſe bien, ce que dit Platon, auoir apparẽce de raiſon: qu'il y a en l'hõme cinq ſens, leſquels il appelle Inſtrumẽs, par leſquels le ſens cõmun, qui eſt cõme vn receptacle vniuerſel, conçoit toutes les choſes externes, qui ſe preſentẽt ou à la veuë, ou à l'ouye, ou au gouſt, ou au flair, ou à l'attouchemẽt: en apres, que la phantaſie diſcerne, ce que le ſens cõmun a cõceu & apprehẽdé: puis, que la raiſon fait ſon office en iugeant de tout: finalemẽt, que par deſſus la raiſon eſt l'intelligẽce, laquelle contẽple d'vn regard poſé & arreſté toutes choſes, que raiſon demene par ſes diſcours. Ainſi, qu'il y a trois vertuz en l'ame, qui appartiẽnent à cognoiſtre & entendre, leſquelles pour ceſte cauſe ſont nõmées Cognitiues, à ſauoir la raiſon, l'intelligẽce, & la phantaſie: auſquelles il y en a trois autres correſpondantes, qui appartiennẽt à appeter, à ſauoir, la volonté, de laquelle l'office eſt d'appeter ce que l'intelligẽce & la raiſon luy propoſent: la colere, laquelle ſuit ce que luy preſentent la raiſon & phantaſie: la concupiſcẽce, laquelle apprehẽde ce qui luy eſt obiecté par la phantaſie & par les ſens. Quand toutes ces choſes ſeront vrayes, ou pour le moins vrayſemblables, encores n'eſt-il ia meſtier de nous y amuſer: pource qu'il y a danger qu'elles ne nous pourroyẽt aider de gueres, & nous pourroyent beaucoup torméter par leur obſcurité. Nous pourrions amener d'autres diſtinctions: cõme celle que baille Ariſtote, qu'il y a vne partie en l'ame, laquelle ne contiẽt point raiſon en ſoy-meſme, toutesfois peut eſtre conduite par raiſon: l'autre, qui de ſoy eſt meſme participãte de raiſon: item qu'il y a trois choſes, dont procedẽt toutes les actions humaines: à ſauoir ſens, entendemẽt, & appetit. Mais il nous faut vſer de maniere de parler, laquelle ſoit entendue de tous. Ce qu'on ne peut prẽdre des philoſophes. Car quand ils veulent parler bien ſimplemẽt, ils diuiſent l'ame en deux parties, à ſauoir, intelligẽce & appetit. Mais ils font l'vn & l'autre double. Car ils diſent qu'il y a vne intelligẽce contemplatiue, qui ne vient point iuſques en action: mais s'arreſte ſeulemẽt à contẽpler, ce qui eſt ſignifié par le mot d'Engin, cõme dit Cicero. L'autre giſt en pratique: laquelle apres auoir apprehẽdé le bien ou le mal, meut la volonté à le ſuyure ou fuir, ſous laquelle eſpece eſt cõtenue la ſciẽce de bien viure. Pareillemẽt ils diuiſent l'appetit en concupiſcẽce & volõté, appellãt Volonté, quãd le deſir de l'hõme obtẽpere à raiſon. Concupiſcẽce, quãd il ſe déborde en intẽperãce, reiettãt le ioug de modeſtie. En ce faiſant, ils imaginent touſiours qu'il y a vne raiſon en l'hõme, par laquelle il ſe peut bien gouuerner.

18

In Theæteto.

Ariſt. li. 1 Ethi. cap. vlt. Idem lib. 6. c. 2. De dupli ci intellectu Themiſt. in li. 3. de anima. c. 49 Cicero de finib. li. 5

tons ce qui eſt de nous,& Dieu ſuppléera le reſte. A quoy conuiẽt ce que
Dialog.3 contre les Pelagiẽs. dit S. Hierome, que c'eſt à nous à faire de cõmencer,& à Dieu de parfaire. Que c'eſt noſtre office d'offrir ce que nous pouons: le ſien, d'accõplir ce que ne pouons. Nous voyons certes, qu'en ces ſentẽces ils ont attribué plus de vertu à l'hõme, qu'ils ne deuoyẽt: pource qu'ils ne pẽſoyent point autrement reueiller noſtre pareſſe, qu'en remonſtrant, qu'il ne tient qu'à nous, que nous ne viuions bien. Nous verrons cy apres s'ils ont eu bonne raiſon de ce faire. Certes il apparoiſtra que leurs paroles, que nous auons recitées, ſont fauſſes, pour en dire franchemẽt ce qui en eſt. Combien que les Docteurs Grecs, par deſſus les autres,& entr'eux ſingulieremẽt ſainct Chryſoſtome ayẽt paſſé meſure, en magnifiant les forces humaines: toutesfois quaſi tous les anciẽs Peres, excepté S. Auguſtin, ſont tant variables en ceſte matiere, ou parlent ſi douteuſemẽt ou obſcuremẽt, qu'on ne peut quaſi prendre de leurs eſcrits aucune certaine reſolution. Pourtãt nous ne nous arreſterons à referer particulierement l'opinion d'vn chacun, mais ſeulement en paſſant nous toucherons ce que les vns & les autres en ont dit, ſelon que l'ordre le requerra. Les autres eſcriuains, qui ſont venuz apres, affectans chacun pour ſoy de monſtrer quelque ſubtilité, en defendant les vertuz humaines, ſucceſsiuemẽt ſont tõbez de mal en pis, iuſques à ce qu'ils ont amené le monde en ceſte opinion, de pẽſer, que l'hõme ne fuſt corrompu, ſinon en la partie ſenſuelle:& que cependant il euſt la raiſon entiere,& pour la plus grand part liberté en ſon vouloir.

23 Le nom de Franc arbitre, a eſté touſiours entre les Latins. Les Grecs ont encore vn mot plus arrogant, par lequel ils ſignifient, que l'homme a puiſſance de ſoy-meſme. Puis donc qu'ainſi eſt, que iuſques au ſimple populaire tous ſont abreuuez de ceſte opinion que nous auons tous franc arbitre,& que la pluſpart de ceux qui veulent eſtre veuz bien ſauãs, n'entendent point iuſques où ceſte liberté s'eſtend: conſiderons en premier lieu que ce mot veut dire, puis nous depeſcherons par la pure doctrine de l'Eſcriture, quelle faculté a l'hõme à bien ou mal faire. Or combien que ce vocable ſoit ſouuent vſurpé de tout le monde, neantmoins il y en a bien peu qui le definiſſent. Toutesfois il ſemble que Origene a mis vne defini
Lib.3 περὶ ἀρχῶν tion qui eſtoit receuë de tout le monde pour ſon tẽps, quand il a dit, que c'eſt vne faculté de raiſon à diſcerner le bien & le mal:& de volonté, à elire l'vn ou l'autre. A quoy ne diſcorde point S. Auguſtin, diſant que c'eſt vne faculté de raiſon & volonté, par laquelle on elit le bien, quand la grace de Dieu aſsiſte:& le mal, quand icelle deſiſte. S. Bernard, voulant parler ſubtilemẽt, a eſté plus obſcur, diſant que c'eſt vn conſentemẽt pour la liberté du vouloir, qui ne ſe peut perdre, & vn iugemẽt indeclinable de raiſon. La definition d'Anſelmus n'eſt gueres plus claire, qui dit, que c'eſt vne puiſſance de garder droiture, à cauſe d'elle-meſme. Pourtant le mai-
Li.2. ſẽt. diſt.24. ſtre des Sentẽces,& les Docteurs Scolaſtiques, ont pluſtoſt receu celle de S. Auguſtin, pource qu'elle eſtoit plus facile:& n'excluoit point la grace de Dieu, ſans laquelle ils cognoiſſoyent bien, que la volonté humaine n'a nul pouoir. Toutesfois ils amenẽt quelque choſe du leur, penſant mieux dire: ou, pour le moins, mieux expliquer le dire des autres. Premieremẽt ils accordẽt, que le nom d'Arbitre, ſe doit rapporter à la raiſon, de laquel

le l'office

le l'office eſt de diſcerner entre le bien & le mal: que le tiltre de Libre ou Franc, lequel on adiouſte auec, appartiẽt proprement à la volonté, laquel le peut eſtre fleſchie à vne partie ou à l'autre. Comme donc ainſi ſoit, que la liberté conuienne propremẽt à la volonté, Thomas d'Aquin pẽſe, que ceſte definition ſeroit bonne, de dire, que le franc arbitre eſt vne vertu electiue, laquelle eſtant moyẽne entre intelligence & volonté, encline toutesfois plus à volonté. Nous auons en quoy giſt la force du liberal arbitre: à ſauoir en la raiſon & volonté. Maintenant il reſte de ſauoir, quelle eſtendue elle a. *Parte 1. q. 83. Art. 3*

24 Communement on attribue les choſes externes, qui n'appartiẽnent de rien au Royaume de Dieu, au conſeil & election des hõmes. La vraye iuſtice, on l'attribue à la grace ſpirituelle de Dieu, & regeneration de ſon Eſprit. Ce que voulant ſignifier celuy qui a eſcrit le liure de la vocation des Gentils, dit, qu'il y a trois eſpeces de vouloir. La premiere il la nõme, Senſitiue. La ſecõde, Animale. La troiſieſme, Spirituelle. Quãt aux deux premieres, il les fait libres à l'homme. La troiſieſme, il dit, que c'eſt operation du S. Eſprit. Nous diſputerons cy apres, ſi ceſte ſentence eſt vraye. Ce que nous auons maintenant à faire, eſt de brieuement reciter les ſentences des autres. De là vient que les eſcriuains, en traitant du liberal arbitre, n'ont point grand eſgard à toutes œuures externes, appartenantes à la vie corporelle: mais regardẽt principalement l'obeiſſance de la volonté de Dieu. Or ie confeſſe bien que ceſte ſeconde queſtion eſt la principale: mais quant & quant ie dy, que l'autre n'eſt point à negliger: & eſpere bien de prouuer mon opinion, quand nous viẽdrons là. Outreplus, il y a vne diſtinction receuë des eſcoles de theologie: en laquelle ſont nombrées trois eſpeces de liberté. La premiere, eſt de iuſtice de neceſsité. L'autre, de peché. La troiſieſme, de miſere. De la premiere, ils diſent, que elle eſt tellement enracinée en l'hõme de nature, qu'elle ne luy peut eſtre oſtée. Ils confeſſent, que les deux autres ſont perdues par le peché. Ie reçoy volontiers ceſte diſtinction: ſinon qu'en icelle la neceſsité eſt mal confondue auec contrainte. Or il apparoiſtra en temps & en lieu, que ce ſont deux choſes bien diuerſes. *Lib. 1. c. 2.* *Li. 2. ſẽt. diſt. 25.*

25 C'eſt donc vne choſe reſolue, que l'homme n'a point liberal arbitre à bien faire, ſinon qu'il ſoit aidé de la grace de Dieu: & de grace ſpeciale, qui eſt donnée aux eleuz tant ſeulement par regeneration. Toutesfois il n'appert point encore, ſi l'homme eſt priué du tout de faculté de bien faire: ou bien s'il en a encore quelque portion de reſidu, mais petite & infirme, laquelle ne puiſſe rien ſans la grace de Dieu. Toutesfois, eſtant aidé d'icelle, beſongne de ſon coſté. Le maiſtre des Sentences, voulant decider ce poinct, dit, qu'il y a double grace neceſſaire à l'homme pour le rendre idoine à bien faire. Il appelle l'vne Beſongnante, laquelle fait, que nous vueillions le bien auec efficace: l'autre, Cooperante, laquelle ſuit la bonne volonté, pour luy aider. En laquelle diuiſion, cela me deſplaiſt, que quand il attribue à la grace de Dieu, de nous faire deſirer le bien auec efficace, il ſignifie, que de noſtre nature nous appetons aucunement le bien: ia ſoit que noſtre deſir n'ait point d'effect. Sainct Bernard parle quaſi ainſi, diſant, que toute bonne volonté eſt œuure de Dieu: neãtmoins que l'hõ *Lib. 2. diſt. 26.*

me de ſon propre mouuemẽt peut appeter bonne volõté. Mais le maiſtre
En ſon liure du liberal arb. des Sentences a mal entendu ſainct Auguſtin, lequel il a penſé enſuyure en mettant ceſte diſtinction. Il y a d'auantage au ſecond mẽbre vne doute qui m'offenſe, veu qu'elle a engẽdré vne opinion peruerſe. Car les Scolaſtiques ont penſé, d'autãt qu'il dit, que nous cooperons à la ſeconde grace de Dieu, qu'il eſt en noſtre pouoir d'aneãtir la premiere grace, laquelle nous eſt offerte, en la reiettãt: ou la cõferme, en y obeiſſant. Ce que tiẽt
Li. 2. c. 4 meſme celuy qui a eſcrit le liure de la vocation des Gentils. Car il dit, que il eſt libre à ceux qui ont iugement de raiſon, de s'eſlongner de la grace, tellement que cela leur eſt imputé à vertu, de ne s'en point departir, à fin qu'ils ayent quelque merite d'auoir fait ce qui pouoit n'eſtre point fait, ſi ils euſſent voulu: combien qu'il ne ſe peut faire ſans la grace de Dieu cooperãte. I'ay bien voulu noter en paſsãt ces poincts, à fin que le lecteur entende en quoy ie diſcorde d'auec les Docteurs Scolaſtiques, qui ont tenu vne doctrine plus entiere, que n'ont fait les Sophiſtes, qui ſont venuz apres, auec leſquels nous auons plus de different, à ſauoir entant qu'ils ont beaucoup decliné de la pureté de leurs predeceſſeurs. Quoy qu'il en ſoit, par ceſte diuiſion nous pourrõs entendre qui les a meu de coceder à l'hõme le liberal arbitre. Car finalement le maiſtre des ſentences prononce,
Li. 2. ſen. diſt. 25. que l'homme n'eſt point dit auoir le liberal arbitre, pource qu'il ſoit ſuffiſant à penſer ou faire le bien, autant comme le mal: mais ſeulement pource qu'il n'eſt point ſubiet à contrainte, laquelle liberté n'eſt point empeſchée, combien que nous ſoyons mauuais & ſerfs de peché, & que nous ne puiſsions autre choſe que mal faire.

26 Nous voyons donc qu'ils confeſſent l'homme n'eſtre point dit auoir liberal arbitre, pource qu'il ait libre election tant de bien comme de mal: mais pource qu'il fait ce qu'il fait de volonté, & non par contrainte. Laquelle ſentẽce eſt bien vraye. Mais quelle moquerie eſt-ce, d'orner vne choſe ſi petite d'vn tiltre tant ſuperbe? Voila vne belle liberté, de dire que l'homme ne ſoit point contraint de ſeruir à peché: mais que tellemẽt il ſoit en ſeruitude volontaire, que ſa volonté ſoit tenue captiue des liens de peché. Certes i'ay en horreur toutes contentions de paroles, deſquelles l'Egliſe eſt troublée en vain. Mais ie ſeroye d'aduis qu'on euitaſt tous vocables, eſquels il y a quelque abſurdité, & principalement là où il y a danger d'errer. Or quand on aſsigne liberal arbitre à l'homme: combien y en a-il, qui ne cõçoiuent incontinent qu'il eſt maiſtre & de ſon iugement & de ſa volonté, pour ſe pouoir tourner de ſa propre vertu, & d'vne part & d'autre? Mais on pourra dire, que ce danger ſera oſté, moyennant qu'on aduertiſſe bien le peuple que ſignifie le mot de Franc arbitre. Ie dy au cõtraire, que veu l'inclinatiõ naturelle qui eſt en nous à ſuyure fauſſeté & menſonge, nous prendrons pluſtoſt occaſion de faillir en vn ſeul mot, que nous ne ſerons inſtruits à la verité par vne longue gloſe qui y ſera adiouſtée. De laquelle choſe nous auons plus certaine experiẽce en ce vocable qu'il ne ſeroit de beſoing. Car apres qu'il a eſté vne fois inuenté, on l'a tellemẽt receu, qu'on n'a tenu conte de l'expoſition qui en a eſté faite par les Anciẽs: & en a-on prins cauſe de s'eſleuer en fol orgueil pour ſe ruiner

27 D'auantage, ſi l'authorité des Peres nous meut, combien qu'ils ayẽt touſ

touſiours ce mot en la bouche, cepẽdant neãtmoins ils monſtrẽt en quelle eſtime ils en ont l'vſage. Principalement S. Auguſtin, lequel ne doute point de l'appeller Serf. Il eſt bien vray qu'il contredit en quelque lieu à ceux qui nient qu'il y ait liberal arbitre: mais il demõſtre quant & quant à quoy il pretend, quand il dit ainſi: Seulement que nul n'entreprenne de nier tellemẽt le franc arbitre, qu'il vueille excuſer le peché. Mais d'autre part il confeſſe que la volõté de l'hõme n'eſt pas libre ſans l'Eſprit de Dieu: veu qu'elle eſt ſubiette à ſes cõcupiſcẽces: leſquelles la tiẽnent veincue & liée. Item, qu'apres que la volõté a eſté veincue par le vice, auquel elle eſt tõbée, que noſtre nature a perdu ſa liberté. Item, que l'hõme en vſant mal du franc arbitre, l'a perdu, & s'eſt perdu ſoymeſme. Item, que le franc arbitre eſt en captiuité, & qu'il ne peut rien à bien faire. Item, qu'il ne ſera point franc iuſques à ce que la grace de Dieu l'ait affrãchy. Item, que la iuſtice de Dieu ne s'accompliſt pas quand la Loy cõmande, & que l'homme beſongne comme de ſa force: mais quand l'Eſprit aide, & que la volonté de l'homme, non pas libre de ſoy, mais eſtant deliurée de Dieu, obeit. En vn autre paſſage il rend la raiſon de tout cela, diſant, que l'homme auoit bien receu en ſa creation grand vertu du franc arbitre, mais que il l'a perdu par le peché. Parquoy en vn autre lieu derechef, apres auoir monſtré que le franc arbitre eſt appuyé en la grace de Dieu, il reprend aſprement ceux qui ſe l'attribuẽt ſans la grace. Comment, dit-il, ces malheureux ſe ſont-ils enorgueilliz du franc arbitre, deuant qu'eſtre affranchiz: ou de leur force, s'ils ſont deſia affranchiz? Ils ne conſiderent point qu'en ce mot de Frãc Arbitre, eſt ſignifiée vne liberté. Or où eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt liberté. Si donc ils ſont ſerfs de peché, commẽt ſe vantent-ils d'auoir franc arbitre? Car celuy qui eſt veincu, eſt ſubiet à celuy qui l'a veincu. S'ils ſont deſia deliurez, comment ſe vantent-ils comme de leur œuure propre? Sont-ils tellemẽt libres, qu'ils ne vueillent point eſtre ſeruiteurs de celuy qui dit, Sans moy vous ne pouez rien? Que dirõs nous, meſmes qu'en vn autre lieu il ſemble qu'il ſe vueille moquer de ce mot, en diſant, qu'il y a bien liberal Arbitre en l'hõme, mais non pas à deliure, & qu'il eſt libre de iuſtice, & ſerf de peché. Laquelle ſentence il repete & expoſe au premier liure à Boniface, chap. 2. quand il dit que l'hõme n'eſt point à deliure de iuſtice, ſinon par ſa volonté propre: mais qu'il n'eſt pas à deliure de peché, ſinon par la grace du Sauueur. Celuy qui teſmoigne n'auoir autre opinion de la liberté de l'hõme, ſinon qu'il eſt eſgaré de iuſtice, ayãt reietté le ioug d'icelle pour ſeruir à peché: ne ſe moque-il pas puremẽt du tiltre qu'on luy baille, le nommant Franc arbitre? Pourtant ſi quelcun ſe permet vſer de ce mot en ſaine intelligence, ie ne luy en feray pas grande controuerſie. Mais pource que ie voy qu'on n'en peut vſer ſans grand danger: au contraire que ce ſeroit grãd profit à l'Egliſe qu'il fuſt aboly, ie ne le voudroye point vſurper: & ſi quelcun m'en demandoit conſeil, ie luy diroye qu'il s'en abſtint.

Li. 1. con. Iul. Ad Anaſt. ep. 44. Homil. 53. in Io. de perfe. iu. lib. 3. al Bon. c. 8. Ench. ad Laurẽ. c. 30. Decorre. & gra. c. 13. li. 1. ad Bo. c. 2 li 1. ad Bonifac. c. 3. lib. 3. c. 7 lib. 3. de ver. Apo. ſerm. 3. li. de ſpir. & lit. c. 3. 2. Cor. 3 Iean 15 S. Aug. de cor. & grat. c. 13

Il ſemblera aduis à d'aucuns, que ie me ſuis fait vn grand preiudice, en cõfeſſant que tous les Docteurs Eccleſiaſtiques, excepté S. Auguſtin, ont parlé ſi douteuſemẽt ou inconſtamment de ceſte matiere, qu'on ne peut rien auoir de certain de leur doctrine. Car ils prẽdront cela cõme 28

si ie les vouloye debouter, d'autant qu'ils me sont cõtraires. Mais ie n'ay autre chose regardé, sinon d'aduertir simplemẽt & en bonne foy les lecteurs pour leur profit, de ce qui en est: à fin qu'ils n'attendent d'auantage d'eux qu'ils y trouueront: c'est qu'ils demoureront tousiours en incertitude, veu que maintenant ayans despouillé l'hõme de toute vertu, ils enseignẽt d'auoir son refuge à la seule grace de Dieu: l'autrefois ils luy attribuent quelque faculté, ou pour le moins semblẽt aduis luy attribuer. Toutesfois il ne m'est pas difficile de faire apparoistre par aucunes de leurs sentences, que quelque ambiguité qu'il y ait en leurs paroles, neantmoins ils n'ont du tout rien estimé des forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuures au S. Esprit. Car que veut autre chose dire ceste sentẽce de S. Cyprien, tant souuent alleguée de S. Augustin, Il ne nous faut en rien glorifier, car il n'y a nul bien qui soit nostre? Certes elle aneantit du tout l'homme, à fin de luy apprendre de cercher tout en Dieu. Autant y en a-il en ce que dit Euchere, ancien Eueſque de Lion, auec S. Augustin, disant que Christ est l'arbre de vie, auquel quiconque tendra la main, il viura: Que l'arbre de cognoissance de bien & de mal, est le franc arbitre, de laquelle quicon que voudra gouster, mourra. Item, ce que dit S. Chrysostome, que l'homme non seulemẽt de nature est pecheur, mais entieremẽt n'est que peché. S'il n'y a rien de bien en nous, si l'homme depuis la teste iusques aux pieds n'est que peché, s'il n'est pas mesme licite de tenter que vaut le franc arbitre: commẽt sera-il licite de diuiser entre Dieu & l'homme la louãge des bonnes œuures? Ie pourroye amener des autres Peres, beaucoup de tesmoignages semblables: mais à fin que nul ne puisse cauiller que i'aye choisy seulemẽt ce qui seruoit à mon propos, & laissé derriere ce qui me pouoit nuire, ie m'abstien d'en faire plus long recit. Neantmoins i'ose affermer cela, cõbien qu'ils passent aucunesfois mesure en exaltant le franc arbitre, qu'ils tendent tousiours à ce but, de destourner l'hõme de la fiance de sa propre vertu, à fin de l'ẽseigner que toute sa force gist en Dieu seul. Maintenant venons à considerer simplemẽt & à la verité quelle est la nature de l'homme.

Li. de pre de. sanct. Ad Bon. lib. 4. & alibi.

Homil. in aduen.

29 Ie suis contreint de repeter encore icy derechef, ce que i'ay touché au commencemẽt de ce traité: à sauoir que celuy a tresbien profité en la cognoissance de soymesme, lequel par l'intelligẽce de sa calamité, poureté, nudité & ignominie, est abbatu & estonné. Car il n'y a nul danger, que l'homme s'abaisse trop fort, moyẽnant qu'il entẽde, qu'il luy faut recourer en Dieu ce qui luy defaut en soy-mesme. Au contraire, il ne se peut attribuer vn seul grain de bien outre mesure, qu'il ne se ruine de vaine cõfiance, qu'il ne soit coulpable de sacrilege, en ce qu'il vsurpe la gloire de Dieu. Et de vray, toutesfois & quantes que ceste cupidité nous vient en l'entendemẽt, d'appeter d'auoir quelque chose propre à nous, à sauoir qui reside en nous plus qu'en Dieu: il nous faut entẽdre que ceste pensée ne nous est presentée d'autre conseillier, que de celuy qui a induit noz premiers Peres à vouloir estre semblables à Dieu, sachãs le bien & le mal. Si c'est parole diabolique celle qui exalte l'hõme en soymesme, il ne nous luy faut donner lieu, sinon que nous vueillions prẽdre conseil de nostre enne-

Gen. 3

my

my. C'eſt bien vne choſe plaiſante, de penſer auoir tant de vertu en nous que nous ſoyons contens de noz perſonnes. Mais il y a trop de ſentences en l'Eſcriture, pour nous deſtourner de ceſte vaine cõfiance, comme ſont celles qui s'enſuyuẽt: Maudit eſt celuy qui ſe confie en l'homme, & met ſa vertu en la chair. Item, Dieu ne prend point de plaiſir en la force du cheual, ne aux iãbes de l'homme robuſte, mais a ſon affection à ceux qui le craignent & recognoiſſent ſa bonté. Item, C'eſt luy qui donne force au las, & reſtaure celuy auquel le courage defaut. Item, laſſe & abbat ceux qui ſont en fleur d'aage, il mene en decadẽce les forts, & fortifie ceux qui eſperent en luy. Leſquelles tendẽt toutes à ce but, que nul ne ſe repoſe en la moindre opinion du monde, de ſa propre vertu, s'il veut auoir Dieu en ſon aide, lequel reſiſte aux orgueilleux, & donne grace aux humbles. Apres, que nous reduiſions en memoire toutes ces promeſſes: I'eſpandray des eaux ſur la terre qui aura ſoif, & arrouſeray de fleuues la terre ſeiche. Item, Tous ceux qui auez ſoif, venez puiſer de l'eau: & les autres ſemblables. Leſquelles teſmoignẽt, que nul n'eſt admis à receuoir les benedictions de Dieu, ſinon celuy qui dechet & defaut par le ſentimẽt de ſa poureté. Et ne faut auſsi oublier les autres, comme eſt celle qui s'enſuit, d'Iſaie: Tu n'auras plus le ſoleil pour te luire de iour, ne la lune pour te luire de nuit: mais ton Dieu te ſera en lumiere perpetuelle. Certes le Seigneur n'oſte point à ſes ſeruiteurs la clairté du ſoleil ou de la lune, mais d'autãt qu'il veut apparoiſtre luy ſeul glorieux en eux, il deſtourne loing leur fiance des choſes qui ſont les plus excellentes à noſtre opinion.

Ierem. 17 *Pſe. 147* *Iſa. 40* *Iaq. 4* *Iſa. 44. & 55* *Iſa. 60*

Pourtant ceſte ſentence de Chryſoſtome m'a touſiours fort pleu, où il dit, que le fondemẽt de noſtre philoſophie eſt humilité. Et encore plus celle de S. Auguſtin, quãd il dit: Comme Demoſthene orateur Grec, eſtant interrogué quel eſtoit le premier precepte d'eloquẽce, reſpondit que c'eſtoit Prononciation: eſtant interrogué du ſecond, reſpondit autãt, & autant du troiſieſme. Ainſi, dit-il, ſi tu m'interrogues des preceptes de la religion Chreſtiẽne, ie te reſpondray, que le premier, le ſecond & le troiſieſme, eſt humilité. Or il n'entẽd pas humilité, quand l'homme penſant auoir quelque vertu, ne s'enorgueillit point pourtant: mais quand il ſe cognoit tel à la verité, qu'il n'a nul refuge, ſinon en ſe humiliant deuant Dieu: comme il le declaire en vn autre lieu. Que nul, dit-il, ne ſe flatte: chacun de ſoymeſme eſt Diable: tout le bien qu'il a, il l'a de Dieu. Car qu'eſt-ce que tu as de toy-meſme, ſinon peché? Si tu veux prendre ce qui eſt tien, pren le peché: car la iuſtice eſt de Dieu. Item, Qu'eſt-ce que nous preſumons tãt de la puiſſance de noſtre nature? elle eſt naurée, elle eſt abbatue, elle eſt diſsipée, elle eſt deſtruite, elle a meſtier de vraye cõfeſsion, & non point de fauſſe defenſe. Item, quãd chacun cognoit qu'il n'eſt rien en ſoymeſme, & qu'il n'a nulle aide de ſoy, les armes ſont rompues en luy. Or il eſt neceſſaire, que toutes les armes d'impieté ſoyent briſées, rõpues & bruſlées, que tu demeures deſarmé, n'ayant en toy nulle aide. D'autãt que tu es plus debile en toy, Dieu te reçoit tant mieux. Pourtant en vn autre lieu, il nous defend de nous ſouuenir de noſtre iuſtice, à fin que nous cognoiſsions celle de Dieu: diſant, que la grace de Dieu n'eſt pas autrement en ſon entier, ſinon que nous tenions tout d'icelle, entant que nous

30

Hom. de perfect. Euan. ep. 15. ad Dio. *Hom. in Io. 49.* *Auli. de nat. & gra. c. 52 & ſur le Pſea. 45* *Sur le Pſa. 70*

ſommes de nouſ-meſmes mauuais. Ne debatons donc point contre Dieu de noſtre droit, comme ſi nous eſtions apouriz, d'autãt que nous luy attribuons. Car cõme noſtre humilité eſt ſa hauteſſe, auſsi la confeſsion de noſtre humilité a touſiours ſa miſericorde preſte pour remede. Cõbien que ie ne preten point que l'hõme quitte de ſon droit à Dieu, & qu'il deſtourne ſa penſée pour ne recognoiſtre ſa vertu, ſi aucune il en auoit, à fin de ſe reduire à humilité. Mais ie requier ſeulement que ſe demettant de toute folle amour de ſoy-meſme, & de hauteſſe & ambition, deſquelles affections il eſt par trop aueuglé, il ſe contẽple au miroir de l'Eſcriture.

31 A fin que l'ordre de noſtre diſpute, procede ſelon la diſtinction que nous auons miſe, en laquelle nous auons diuiſé l'ame humaine en intelligence & volonté, il nous faut premieremẽt examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire, qu'elle ſoit tellemẽt aueuglée, qu'il ne luy reſte aucune cognoiſſance en choſe du monde, cela ſeroit repugnant non ſeulement à la Parole de Dieu, mais auſsi à l'experience cõmune. Car nous voyõs, qu'en l'eſprit humain il y a quelque deſir d'enquerir la verité, à laquelle il ne ſeroit point tant enclin, ſinon qu'il en euſt quelque gouſt premieremẽt. C'eſt dõc deſia quelque eſtincelle de clairté en l'eſprit humain, qu'il a vne amour naturelle à la verité, le contenement de laquelle és beſtes brutes, monſtre qu'elles ſont pleines de ſtupidité, & ſans aucun ſentiment de raiſon. Combien que ce deſir, tel quel deuant que ſe mettre en train, defaut, pource qu'il dechoit en vanité. Car l'entendemẽt humain à cauſe de ſa rudeſſe, ne peut tenir certaine voye, pour cercher la verité, mais extrauague en diuers erreurs: & comme vn aueugle qui chemine en tenebres, ſe heurte ça & là, iuſques à s'eſgarer du tout. Ainſi en cerchãt la verité, il monſtre combien il eſt mal propre & idoine à la cercher & trouuer. Il y a vne autre faute bien groſſe, c'eſt qu'il ne diſcerne point le plus ſouuent à quoy il ſe doit appliquer. Ainſi il ſe tourmẽte d'vne folle curioſité, à cercher choſes ſuperflues & de nulle valeur. Quãt eſt des choſes neceſſaires, ou il les meſpriſe du tout, ou au lieu de les regarder, il les guigne comme en paſſant. Certes il n'aduiẽt quaſi iamais, qu'il y applique ſon eſtude à bon eſciẽt. De laquelle perueriité, combien que tous les eſcriuains Payens ſe cõpleignent: neantmoins on voit qu'ils s'y ſont tous enueloppez. Pourtat Salomon en ſon Eccleſiaſte, apres auoir raconté toutes les choſes, eſquelles les hommes ſe plaiſent & penſent eſtre bien ſages, en la fin il les prononce eſtre vaines & friuoles.

32 Toutesfois, quand l'entendement humain s'esforce à quelque eſtude, il ne labeure pas tellemẽt en vain, qu'il ne profite aucunement, principalement quand il ſe conuertit vers les choſes inferieures. Et meſme n'eſt pas tellement ſtupide, qu'il ne gouſte quelque petit des choſes ſuperieures, combien qu'il vaque negligemment à les cercher: mais il n'a point pareille faculté aux vnes & aux autres. Car quand il ſe veut eſleuer par deſſus la vie preſente, il eſt lors principalement conuaincu de ſon imbecillité. Pourtant, à fin de mieux entendre iuſques à quel degré il peut monter en chacune choſe, il nous faut vſer d'vne diſtinction. Ceſte donc ſera la diſtinction, que l'intelligence des choſes terriennes eſt autre que des choſes celeſtes. I'appelle choſes terriennes, leſquelles ne

tou-

touchent point iuſques à Dieu & ſon Royaume, ne à la vraye iuſtice & immortalité de la vie future: mais ſont cõiointes auec la vie preſente, & quaſi encloſes ſous les limites d'icelle. Les choſes celeſtes, ie les appelle, la reigle & raiſon de vraye iuſtice, & les myſteres du Royaume celeſte. Sous la premiere eſpece ſont cõtenues, la doctrine politique, la maniere de bien gouuerner ſa maiſon, les arts mecaniques, la Philoſophie, & toutes les diſciplines, qu'on appelle liberales. A la ſecõde, ſe doit referer la cognoiſſance de Dieu, & de ſa volõté, & la reigle de conformer noſtre vie à icelle. Quant au premier genre, il nous faut confeſſer ce qui s'enſuit: c'eſt, que entant que l'hõme eſt de nature compagnable, il eſt auſsi enclin d vne affection naturelle à entretenir & conſeruer ſocieté. Pourtant nous voyons, qu'il a quelques cogitations generales d'vne honneſteté & ordre ciuil, imprimées en l'entendemẽt de tous hõmes. De là vient qu'il ne s'entroue nul, qui ne recognoiſſe, que toutes aſſemblées d'hõmes, ſe doiuent reigler par quelques loix, & qui n'ait quelque principe d'ĩ celles loix en ſon entẽdement. De là vient le conſentemẽt qu'ont eu touſiours, tant les peuples, que les hõmes particuliers, à accepter loix, pource qu'il y en a quelque ſemence en tous, qui procede de nature, ſans maiſtre ou legiſlateur.

A cela ne repugnent point les diſſentions & combats qui ſurmiennent incontinent: c'eſt, que les vns voudroyent toutes loix eſtre caſſées, toute hõneſteté renuerſée, toute iuſtice abolie pour ſe gouuerner ſelon leur cupidité, cõme, pour exemple, les larrons & brigãs: les autres (ce qui aduient communemẽt) penſent eſtre inique ce qu'vn legiſlateur ordõne pour bon & iuſte, & iugent eſtre bon ce qu'il defend cõme mauuais. Car les premiers ne hayſſent point les loix, pource qu'ils ignorent qu'elles ſoyent bonnes & ſainctes, mais eſtans rauiz & trãſportez de leur cupidité, cõme d'vne rage, cõbatent contre la raiſon: & ce qu'ils approuuent en leur entẽdemẽt, ils le hayſſent en leur cœur, auquel regne la mauuaiſtié. Les ſecõds, au differẽt qu'ils ont, ne repugnẽt pas tellemẽt enſemble, que ils n'ayẽt tous ceſte premiere apprehenſion d'equité, que nous auons dit. Car puis que leur contrarieté giſt en cela, quelles loix ſeroyent les meilleures: c'eſt ſigne qu'ils conſentent en quelque ſomme d'equité. En quoy auſsi ſe monſtre la debilité de l'entẽdement humain, lequel penſant ſuyure la droite voye, cloche & vacille. Neantmoins cela demeure touſiours ferme, qu'il y a en tous hommes quelque ſemence d'ordre politique: ce qui eſt vn grand argument, que nul n'eſt deſtitué de la lumiere de raiſon quant au gouuernement de la vie preſente. 33

Quant eſt des arts, tant mecaniques, que liberaux, entãt que nous auons quelque dexterité à les apprẽdre: en cela il apparoit, qu'il y a quelque vertu en ceſt endroit en l'entẽdement humain. Car cõbien qu'vn chacun ne ſoit pas propre & idoine à les apprendre tous: toutesfois, c'eſt vn ſigne ſuffiſant, que l'entendement humain n'eſt pas deſtitué de vertu en ceſt endroit, veu qu'il ne s'en troune pas vn, lequel n'ait quelque promptitude à en apprendre quelcun. D'auantage, il n'y a pas ſeulemẽt la vertu & facilité à les apprendre, mais nous voyons que chacun en ſon art, le plus ſouuẽt inuente quelque choſe de nouueau: ou bien augmẽte & polit 34

ce qu'il a apprins des autres. En quoy, combien que Platon ſe ſoit abuſé, penſant que telle apprehenſion ne fuſt qu'vne ſouuenance de ce que l'ame ſauoit deuãt qu'eſtre miſe dedans le corps, toutesfois la raiſon nous contraint de confeſſer, qu'il y a quelque principe de ces choſes imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples donc nous monſtrent, qu'il y a quelque apprehenſion vniuerſelle de raiſon, imprimée naturellement en tous hommes: & toutesfois cela eſt tellemẽt vniuerſel, qu'vn chacun pour ſoy en ſon intelligence doit recognoiſtre vne grace ſpeciale de Dieu. A laquelle recognoiſſance, Dieu nous exhorte ſuffiſammẽt, en creant des fols & inſenſez, eſquels il repreſente, comme en vn miroir, quelle excellence auroit l'ame de l'hõme, ſi elle n'eſtoit eſclaircie de ſa lumiere, laquelle eſt tellement naturelle à tous, que c'eſt vn benefice gratuit de ſa largeſſe enuers vn chacun. L'inuẽtion des arts, la maniere de les enſeigner, ordre de doctrine, la cognoiſſance ſinguliere & excellente d'icelles: pource que ce ſont choſes qui aduiennẽt à peu de gens, ne nous ſont point pour argumens certains, quelle ingenioſité ont les hommes de nature: toutesfois puis qu'elles ſont communes aux bons & aux mauuais, nous les pouons reputer entre les graces naturelles.

35 Pourtant quand nous voyons aux eſcriuains Payens ceſte admirable lumiere de verité, laquelle apparoit en leurs liures, cela nous doit admonneſter, que la nature de l'homme, cõbien qu'elle ſoit decheute de ſon integrité, & fort corrompue, ne laiſſe point toutesfois d'eſtre ornée de beaucoup de dons de Dieu. Si nous recognoiſſons l'Eſprit de Dieu cõme vne fontaine vnique de verité, nous ne contemnerons point la verité par tout où elle apparoiſtra, ſinon que nous vueillions faire iniure à l'Eſprit de Dieu. Car les dons de l'Eſprit ne ſe peuuẽt vilipender ſans le contemnement & opprobre d'iceluy. Or maintenant pourrons nous nier, que les anciens Iuriſconſultes n'ayent eu grande clairté de prudence, en conſtituant vn ſi bon ordre, & vne police ſi equitable? Dirons-nous, que les Philoſophes ayent eſté aueugles, tant en conſiderant les ſecrets de nature ſi diligemment, qu'en les eſcriuant auec tel artifice? Dirons-nous, que ceux qui nous ont enſeigné l'art de diſputer, qui eſt la maniere de parler auec raiſon, n'ayent eu nul entendemẽt? Dirons-nous, que ceux qui ont inuenté la medecine, ont eſté inſenſez? Des autres diſciplines, penſerons-nous que ce ſoyent folies? Mais au contraire, nous ne pourrons lire les liures, qui ont eſté eſcrits de toutes ces matieres, ſans nous eſmerueiller. Or, nous nous en eſmerueillerons, pource que nous ſerons contreints d'y recognoiſtre la prudence qui y eſt. Or eſt-il ainſi, que nous ne deuons rien eſtimer excellent ne louable, que nous ne recognoiſſions venir de Dieu. Car autrement ce ſeroit vne trop grande ingratitude en nous, laquelle n'a point eſté aux Poetes Payens, qui ont confeſſé la Philoſophie, les loix, la medecine, & autres doctrines, eſtre dons de Dieu. Puis donc qu'ainſi eſt, que ces perſonnages, qui n'auoyent autre aide, que de nature, ont eſté ſi ingenieux en l'intelligence des choſes mondaines & inferieures, tels exemples nous doiuent inſtruire, cõbien noſtre Seigneur a laiſſé de graces à la nature humaine, apres qu'elle a eſté deſpouillée du ſouuerain biẽ.

36 Si eſt-ce toutesfois, qu'il ne faut point oublier, que toutes telles graces

ces ſont dons de l'Eſprit de Dieu, leſquels il diſtribue à qui bon luy ſemble, pour le bien commun du genre humain. Car s'il a fallu que ſcience & artifice ayent eſté donnez ſpecialement par l'Eſprit de Dieu, à ceux qui conſtruiſoyẽt le Tabernacle au deſert, ce n'eſt point de merueille ſi nous diſons, que la cognoiſsãce des choſes principales de la vie humaine, nous eſt communiquée par l'Eſprit de Dieu. Si quelcun obiecte, Qu'eſt-ce que a à faire l'Eſprit de Dieu auec les iniques, qui ſont du tout eſtranges de Dieu? Ie reſpon, que ceſt argument n'eſt pas ſuffiſant. Car ce qui eſt dit, que l'Eſprit habite ſeulement aux hommes fideles, cela s'entend de l'Eſprit de ſanctification, par lequel nous ſommes conſacrez à Dieu pour eſtre ſes Temples. Cependant toutesfois Dieu ne laiſſe point de remplir, mouuoir, viuifier, par la vertu de ce meſme Eſprit, toutes creatures: & cela fait-il ſelon la proprieté d'vne chacune, telle qu'il luy a donnée en la creation. Or ſi le Seigneur a voulu, que les iniques & infideles nous ſeruent à entẽdre la Phyſyque, Dialectique, & autres diſciplines, il nous faut vſer d'eux en cela, de peur que noſtre negligẽce ne ſoit punie, ſi nous meſpriſons les dons de Dieu, là où il nous ſont offerts. Toutesfois, à fin que nul ne penſe l'homme eſtre fort heureux, en ce que nous luy concedons vne ſi grande vertu, de comprendre les choſes inferieures, & contenues en ce mode corruptible: il nous faut ſemblablemẽt noter, toute ceſte faculté qu'il a d'ẽtẽdre, & l'intelligẽce qui s'en enſuit, eſtre choſe friuole & de nulle importance deuant Dieu, quand il n'y a point ferme fondemẽt de verité. Car la ſentence de S. Auguſtin eſt treſvraye, laquelle le Maiſtre des Sentẽces a eſté contreint d'approuuer. C'eſt, que comme les graces dõnées à l'hõme dés le cõmẽcement outre ſa nature, luy ont eſté oſtées apres qu'il eſt trebuſché en peché: auſsi que les graces naturelles qui luy ſont demourées, ont eſté corrõpues, non pas qu'elles ſe puiſſent cõtaminer, entãt que elles procedent de Dieu, mais elles ont laiſſé d'eſtre pures à l'hõme, apres qu'il a eſté pollu, tellement qu'on ne luy en doit attribuer aucune louãge.

Exod. 31 & 35 *Beſeléel, & Ooliab.

Li. 2. diſt 25.

37

Maintenant il reſte d'expoſer, que c'eſt que peut voir la raiſon humaine, en cerchant le Royaume de Dieu, & quelle capacité elle a de comprendre la ſageſſe ſpirituelle, laquelle giſt en trois choſes: à ſauoir, de cognoiſtre Dieu, ſa volonté, & comment il nous faut reigler noſtre vie ſelon icelle. Quant aux deux premieres, & principalemẽt à la ſeconde, ceux qui ont le plus ſubtil entẽdement entre les hommes, y ſont plus aueuglez, que les aueugles meſmes. Ie ne nie pas, que par cy par là on ne voye aux liures des Philoſophes, des ſentences dites de Dieu, bien couchées: mais en icelles il y apparoit touſiours telle inconſtance, qu'on voit bien qu'ils en ont eu ſeulement des imaginations confuſes. Il eſt bien vray, que Dieu leur a donné quelque petite ſaueur de ſa diuinité, à ce qu'ils ne pretendiſſent ignorance pour excuſer leur impieté: & les a pouſſez aucunement à dire des ſentences, par leſquelles ils peuſſent eſtre cõueincuz. Mais ils ont tellement veu ce qu'ils en voyoyent, que cela ne les a peu adreſſer à la verité, tant s'en faut qu'ils ſoyẽt paruenuz à vraye cognoiſſance. Nous pourrons expliquer cela par ſimilitudes. En temps de tonnerre, ſi vn homme eſt au milieu d'vn champ en la nuit, par le moyen de l'eſclair il verra bien loing à l'entour de ſoy, mais ce ſera pour vne minute de temps: ainſi cela

ne luy ſeruira de riẽ, pour le cõduire au droit chemin: car ceſte clairté eſt ſi toſt eſuanouye, que deuãt qu'auoir peu ietter l'œil ſur la voye, il eſt derechef oppriné de tenebres, tant s'en faut qu'il ſoit cõduit en la maiſon. D'auãtage ces petites gouttes de verité, que nous voyõs eſparſes aux liures des Philoſophes, par cõbien d'horribles mẽſonges ſont elles obſcurcies? Mais cõme i ay dit au ſecõd article, leur ignorãce eſt, qu'ils n'ont iamais le moins du mõde gouſté aucune certitude de la volõté de Dieu, ſãs laquelle l'entẽdemẽt humain eſt rẽply de merueilleuſe cõfuſiõ. Parquoy la raiſõ humaine ne peut iamais n'approcher, ne tẽdre, ne dreſſer ſon but àceſte verité: d'ẽtẽdre qui eſt le vray Dieu, & quel il veut eſtre enuers nous

38 Mais pource qu'eſtãs enyurez de fauſſe preſomption, nous ne pouons croire, ſinon auec grande difficulté, que noſtre raiſon ſoit tant aueugle & ſtupide à entendre les choſes de Dieu: il ſera meilleur, cõme il me ſemble, prouuer ce, par teſmoignage de l'Eſcriture, que par argumẽs. Ce

Iean 1 que i'ay dit nous eſt bien mõſtré de S. Iean, quãd il dit, que dés le cõmencement, la vie a eſté en Dieu, & qu'icelle vie eſtoit la lumiere des hõmes, que ceſte lumiere luit en tenebres, & n'eſt point receuë des tenebres. Car par ces mots il enſeigne bien, que l'ame de l'hõme eſt aucunemẽt eſclaircie de la lumiere de Dieu, tellemẽt qu'elle n'eſt iamais deſtituée de quelque flambe, ou pour le moins de quelque eſtincelle. Mais ſemblablement il note, que par ceſte illuminatiõ elle ne peut cõprendre Dieu. Pourquoy cela? Pource que tout ſon engin, quant à la cognoiſſance de Dieu, eſt pure obſcurité. Car quãd le S. Eſprit appelle les hõmes tenebres, il les deſpouille de toute faculté d'intelligẽce ſpirituelle. Pourtãt il afferme que les fide-

Iean 1 les qui reçoiuẽt Chriſt, ne ſont point naiz de ſang, ne de volõté de chair, ne de volonté d'homme, mais de Dieu ſeulemẽt. Comme s'il diſoit, que la chair n'eſt point capable d'vne ſi haute ſageſſe, que de cõprendre Dieu, & ce qui eſt de Dieu, ſinon qu'elle ſoit illuminée par le S. Eſprit. Comme

Mat. 16 Ieſus Chriſt teſtifioit à ſainct Pierre, que c'eſtoit vne reuelation ſpeciale de Dieu ſon Pere, qu'il l'auoit peu cognoiſtre.

39 Si nous auions pour reſolu, ce qui nous doit eſtre ſans doute, c'eſt que tout ce que noſtre Seigneur confere à ſes eleuz par l'Eſprit de regeneration defãut à noſtre nature, nous n'auriõs nulle matiere de vaciller en ceſt endroit. Car le peuple fidele parle en ceſte maniere, par la bouche

Pſea. 36 du Prophete: Deuers toy, Seigneur, eſt la fontaine de vie, & en ta lumiere

1. Cor. 12 nous verrons clair. Et S. Paul teſmoigne, que nul ne peut bien parler de

Iean 3 Chriſt, ſinon par le S. Eſprit. Item, Iean baptiſte, voyãt la rudeſſe de ſes diſciples, s'eſcrie que nul ne peut rien cõprendre, ſinon qu'il luy ſoit dõné du ciel. Or par ce mot de Don, qu'il entende vne reuelation ſpeciale, & non point vne intelligence cõmune de nature, il appert bien en ce que il ſe cõpleint, qu'il n'a rien profité entre ſes diſciples par tant de predications qu'il leur auoit fait de Chriſt. Ie voy bien, dit-il, que mes paroles ne ont nulle vertu à inſtruire les hõmes des choſes diuines, ſinon que Dieu les inſtruiſe par ſon Eſprit. Pareillemẽt Moyſe, reprochãt au peuple ſon oubliance, note quant & quãt qu'il ne peut rien entẽdre aux myſteres de

Deut. 29 Dieu, ſinon que la grace luy ſoit donnée. Tes yeux, dit-il, ont veu des ſignes & miracles treſgrãs, & le Seigneur ne t'a point donné entendemẽt

pour

pour cõprendre, n'oreilles pour ouyr, n'yeux pour voir. Qu'eſt-ce qu'il exprimeroit d'auãtage, s'il les appelloit buches à conſiderer les œuures de Dieu? Pour ceſte raiſon, le Seigneur par ſon Prophete promet aux Iſraelites pour vne grace ſinguliere, qu'il leur dõnera entẽdement, par lequel ils le cognoiſtront: ſignifiãt, que l'entẽdemẽt de l'hõme ne peut auoir d'auãtage de prudẽce ſpirituelle, ſinon entãt qu'il eſt illuminé de luy. Cela meſme nous eſt clairement confermé par la bouche de Ieſus Chriſt, quãd il dit, que nul ne viẽt à ſoy, ſinõ qu'il luy ſoit dõné du Pere. N'eſt-il pas l'image viue du Pere, en laquelle nous eſt repreſentée la clairté de la gloire d'iceluy? Il ne pouoit donc mieux demõſtrer, quelle eſt noſtre capacité à cognoiſtre Dieu, qu'en diſãt, que nous n'auõs point d'yeux à contẽpler ſon image, quãd elle nous eſt mõſtrée ſi euidẽment. N'eſt-il pas auſsi luy meſme deſcẽdu en terre pour manifeſter aux hommes la volõté de ſon Pere? N'a-il pas fidelemẽt executé ſa charge? Nous ne pouõs pas dire du cõtraire. Mais ſa predicatiõ ne pouoit de rien profiter, ſinon entãt que le S. Eſprit luy dõnoit interieuremẽt ouuerture au cœur des hõmes. Nul dõc ne viẽt à luy, qu'il n'ait eſté enſeigné du Pere. Or le moyẽ de ceſte inſtructiõ eſt, quãd le S. Eſprit, par vne vertu ſinguliere & merueilleuſe, dõne oreilles pour ouyr, & eſprit pour entẽdre. Pour cõfermer cela, noſtre Seigneur Ieſus allegue vne ſentẽce d'Iſaie: là où Dieu apres auoir promis de reſtaurer ſon Egliſe, dit, que les fideles, qu'il aſſemblera en icelle, ſerõt diſciples de Dieu. S'il eſt là parlé d'vne grace ſpeciale, que Dieu fait à ſes eleuz, il eſt à cõclurre, que ceſte inſtruction, qu'il promet dõner, eſt autre que celle qu'il donne indifferẽment aux bõs & aux mauuais. Il faut dõc entẽdre, que nul n'a entrée au Royaume de Dieu, ſinõ que ſon entẽdemẽt ſoit renouuellé par l'illumination du S. Eſprit. Mais S. Paul parle encore plus clairement que tous les autres, lequel deduiſant ceſte matiere, apres auoir pronõce, que la ſageſſe de l'hõme eſt pleine de folie & vanité, fait vne telle cõcluſiõ: Que l'hõme ſenſuel ne peut cõprẽdre les choſes qui ſõt de l'Eſprit, que ce luy eſt folie, & qu'il n'y peut rien mordre. Qui eſt-ce qu'il appelle, hõme ſenſuel? A ſauoir, celuy qui ſe fonde ſur la lumiere de nature. Voila dõc cõment l'hõme naturellemẽt ne peut cognoiſtre des choſes ſpirituelles. Si on demãde la raiſon, ce n'eſt pas ſeulemẽt pource qu'il les neglige, mais quand il s'efforcera le plus fort du mõde, encore n'y peut-il nullement atteindre, pource qu'il les faut diſcerner ſpirituellement, dit S. Paul. En quoy il ſignifie, qu'eſtãs cachées à l'intelligẽce humaine, elles ſont eſclaircies par la reuelation de l'Eſprit, tellement que toute la ſageſſe de Dieu, n'eſt que folie à l'hõme, iuſques à ce qu'il ſoit illuminé par grace. Or S. Paul auparauãt auoit eſleué par deſſus la veuë, l'ouye, & la capacité de noſtre entẽdemẽt, la cognoiſsãce des choſes, que Dieu a preparées à ſes ſeruiteurs: & meſme auoit teſtifié, que la ſapiẽce humaine eſt cõme vn voile, qui nous empeſche de bien contẽpler Dieu. Que voulons-nous plus? L'Apoſtre pronõce, que la ſageſſe de ce monde, doit eſtre faite folie, comme à la verité Dieu l'a voulue faire: & nous luy attribuerons vne grande ſubtilité, par laquelle elle puiſſe penetrer à Dieu, & à tous les ſecrets de ſon Royaume? Que ceſte rage ſoit loing de nous.

Iere. 4
Iean 6
Ebr. 1
Iean 1
1. Cor. 2
1. Cor. 2

40 Pourtant, ce qu'il denie icy à l'homme, il l'attribue à Dieu en vn au
Ephe. 1 tre passage, priant à Dieu, qu'il donne aux Ephesiens esprit de sagesse & de reuelatiõ. Desia par ces mots il signifie, que toute sagesse & reuelation est don de Dieu. Que s'ensuit-il puis apres? Qu'il donne des yeux illuminez à leurs entendemens. Certes s'ils ont mestier de nouuelle illumination, ils sont aueugles d'eux-mesmes. Il adiouste consequemmẽt, qu'il prie cela, à fin qu'ils sachent, quelle est l'esperance de leur vocation. Par cela il demonstre, que l'entẽdement humain n'est point capable d'vne telle intelligence. Et ne faut point qu'vn Pelagien babille icy, en disant, que Dieu subuient à vne telle stupidité ou rudesse, quand il dirige l'entendemẽt de l'homme par sa Parole, là où il ne pouoit paruenir sans adresse. Car Dauid auoit la Loy, en laquelle estoit comprins tout ce qu'on peut desirer de sagesse. Toutesfois, n'estant point content de cela, il prioit Dieu, qu'il luy
Pse. 119. ouurist les yeux, à fin qu'il considerast les secrets de sa Loy. En quoy il signifie, que quand la Parole de Dieu luit sur les hommes, elle est comme le Soleil esclairant la terre: mais que tout cela ne nous profite de gueres, iusques à ce que Dieu nous ait donné ou bien ouuert les yeux pour voir. Et
Iaq. 1 pour ceste cause il est appellé, Pere des lumieres. D'autãt que par tout où il ne reluit point par son Esprit, il n'y a que tenebres. Qu'ainsi soit, voila les Apostres qui auoyent esté deuëmẽt & suffisamment instruits du meil-
Luc 24 leur Maistre qui soit, toutesfois il leur promet de leur enuoyer l'Esprit de verité: ce qu'il ne feroit pas, s'ils n'auoyent besoing d'estre instruits par iceluy, en la doctrine qu'ils auoyent auparauant ouye. Si en demandant quelque chose à Dieu, nous confessons qu'elle nous defaut: & si luy, en nous promettant quelque bien, denote que nous en sommes vuydes & dénuez: il nous faut confesser, sans difficulté, que nous auons autãt de faculté à entendre les mysteres de Dieu, qu'il nous en donne en nous illuminant par sa grace. Celuy qui presume d'auoir plus d'intelligence, est d'autant plus aueugle, qu'il ne recognoit pas son aueuglement.

41 Or il reste à parler du troisiesme membre, à sauoir de cognoistre la reigle de bien ordonner nostre vie: c'est à dire, de cognoistre la vraye iustice des œuures. En quoy il semble aduis, que l'entendement humain ait
Rom. 4 quelque subtilité d'auantage, que és choses dessus recitées. Car l'Apostre tesmoigne, que les gens, lesquels n'ont point de loy, sont loy à eux mesmes, & monstrent les œuures de la Loy estre escrites en leur cœur, en ce que leur conscience leur rend tesmoignage, & que leurs cogitations les accusent, ou defendent deuant le iugement de Dieu, en ce qu'ils font. Or si les Gentils naturellemẽt ont la iustice de Dieu imprimée en leur esprit, nous ne les dirons pas du tout aueuglez, quant est de sauoir comment il faut viure. Et de fait c'est vne chose vulgaire, que l'homme est suffisamment instruit à la droite reigle de bien viure, par ceste loy naturelle, dont parle l'Apostre. Toutesfois, il nous faut considerer, à quelle fin ceste cognoissance de loy a esté donnée aux hommes, & lors il apparoistra, iusques où elle nous peut conduire, pour tendre au but de raison & verité. Cela nous peut estre notoire des paroles de S. Paul, si nous considerons la procedure du passage. Il auoit dit vn peu deuant, que ceux qui ont peché sous la Loy, seront iugez par la Loy: & que ceux qui ont peché sans la

Loy

Loy, periront ſans la Loy. Pource que ce dernier poinct ſembloit aduis déraiſonnable, à ſauoir, que les poures peuples ignorans, ſans auoir aucune lumiere de verité, periſſent: incontinent il adiouſte, que leur conſcience leur peut ſeruir de Loy, pourtant qu'elle ſuffit pour les iuſtement condamner. La fin donc de la Loy naturelle, eſt de rendre l'homme inexcuſable. Pourtant nous la pourrons ainſi definir proprement: Que c'eſt vn ſentiment de la conſcience, par lequel elle diſcerne entre le bien & le mal ſuffiſamment, pour oſter à l'homme couuerture d'ignorance, entant qu'il eſt redargué par ſon teſmoignage meſme. Il y a vne telle inclination en l'homme de ſe flatter, qu'il appete touſiours volontiers, tant qu'il luy eſt poſsible, de deſtourner ſon entendement de la cognoiſſance de ſon peché. Ce qui a meu Platon, comme il ſemble, à dire, que nous ne pechons ſinon par ignorance. Cela euſt eſté bien dit à luy, ſi l'hypocriſie de l'homme pouoit faire, en couurant ſes vices, que la conſcience cependant ne fuſt point pourſuyuie du iugement de Dieu. Mais puis qu'ainſi eſt, que le pecheur, declinant de la diſcretion du bien & du mal qu'il a en ſon cœur, y eſt à chacune fois retiré par force, & ne peut tellement fermer les yeux, qu'il ne ſoit cõtraint vueille-il ou non, de les ouurir aucunesfois, c'eſt vne choſe fauſſe, de dire qu'on peche par ignorance.

In Protagora.

Themiſtius dõc, qui eſt vn autre Philoſophe, dit plus vray, enſeignãt que l'entendement de l'homme ne s'abuſe gueres ſouuent en conſideration generale, mais qu'il ſe trompe en conſiderant particulierement en ce qui cõcerne ſa perſonne. Exemples. Qu'on demande en general, ſi homicide eſt mauuais: il n'y aura nul qui ne diſe qu'ouy. Neãtmoins celuy qui machine la mort à ſon ennemy, en delibere cõme d'vne bonne choſe. Pareillement, vn adultere condamnera paillardiſe en general, cependant il ſe flattera en ſa paillardiſe. Voila donc en quoy giſt l'ignorance: c'eſt que quand l'hõme, apres auoir aſsis vn bon iugement vniuerſel, enuelop-pant puis ſa perſonne auec la choſe, oublie la reigle qu'il ſuyuoit au parauant, pẽdant qu'il n'auoit eſgard à ſoymeſme. De laquelle matiere S. Auguſtin traite fort bien, en l'expoſition du premier verſet du Pſeaume cinquanteſeptieſme. Combien que le dire de Themiſtius ne ſoit point vniuerſel. Car aucunesfois la turpitude du malefice preſſe de ſi pres la conſcience du pecheur, qu'il ne tombe point par ce qu'il ſe deçoiue ſous fauſſe imagination de bien, mais ſcieminẽt & volontairement il s'adonne au mal. De ceſte affection procedent les ſentences que nous voyons és liures des Payẽs: Ie voy le meilleur, & l'approuue: mais ie ne laiſſe pas de ſuyure le pire: & autres ſemblables. Pour oſter tout ſcrupule de ceſte queſtion, il y a vne bonne diſtinction en Ariſtote, entre incontinence & intemperance. Là où incontinence regne, dit-il, l'intelligence particuliere de bien & de mal eſt oſtée à l'hõme par ſa concupiſcence deſordonnée, entant qu'il ne recognoit point en ſon peché, le mal qu'il condamne generalement en tous autres: mais apres que ſa cupidité ne l'aueugle plus, la penitence vient au lieu, qui luy fait cognoiſtre. Intemperance eſt vne maladie plus dangereuſe. C'eſt quand l'homme, voyant qu'il fait mal, ne deſiſte pas pourtant, mais pourſuit touſiours obſtinément ſon mauuais vouloir.

42

Paraph. in 3. de anima. ca. 46.

Medea apud Ouid.

Lib. Eth. 7. cap. 3.

43 Or quand nous voyons, qu'il y a vn iugement vniuerſel en l'homme, à diſcerner le bien & le mal, il ne nous faut eſtimer qu'il ſoit du tout ſain & entier. Car ſi l'entendement des hommes a la diſcretion de bien & de mal, ſeulement à ce qu'ils ne puiſſent pretendre excuſe d'ignorance, il n'eſt ia neceſsité, que la verité leur ſoit notoire en chacun poinct: mais il ſuffit qu'ils la cognoiſſent iuſques là, de ne pouoir tergiuerſer ſans eſtre conuaincuz du teſmoignage de leur conſcience. Et de fait, ſi nous voulons examiner quelle intelligence de iuſtice nous auons ſelon la Loy de Dieu, laquelle eſt vn patron de parfaite iuſtice: nous trouuerons en combien de façons elle eſt aueugle. Certes elle ne cognoit nullement ce qui eſt le principal en la premiere Table, cõme de mettre noſtre fiance en Dieu, & luy donner la louange de vertu & de iuſtice, d'inuoquer ſon Nom, & obſeruer ſon repos. Quel entẽdement humain par ſon ſens naturel a iamais, ie ne dy pas cognu, mais imaginé, que le vray honneur & ſeruice de Dieu, giſt en ces choſes? Car quãd les iniques veulent honorer Dieu, combien qu'on les retire cent mille fois de leurs folles phantaſies: toutesfois ils y retõbent touſiours, & ne leur peut-on nullemẽt perſuader, qu'il n'y a autre ſeruice agreable à Dieu, que ſpirituel. Pourrons-nous louer vn entẽdement, lequel ne peut de ſoy meſme comprendre n'eſcouter bõnes admonitions? Or l'entendemẽt humain a eſté tel en ceſt endroit. Nous apperceuons donc, qu'il eſt du tout ſtupide. Quant eſt des preceptes de la ſecõde Table, il y a quelque petit plus de intelligence, d'autãt qu'ils approchent plus à la vie humaine & ciuile: cõbiẽ qu'il defaut meſmes aucunesfois en ceſte partie. Il ſemble aduis aux plus excellẽs eſprits, eſtre vne choſe abſurde, de tolerer vne ſuperiorité trop dure, quãd on la peut repouſſer en quelque maniere que ce ſoit. Et n'y peut auoir autre iugemẽt en la raiſon humaine, ſinon que c'eſt à faire à vn cœur failly & abbatu, de porter patiẽment vne telle ſuperiorité, & que de la repouſſer, c'eſt fait honneſtemẽt & virilement. Au contraire, le Seigneur condãnant ceſte trop grande hauteſſe de cœur, cõmande aux ſiens la patience que les hommes condamnent & vituperent.

44 D'auãtage, noſtre entendemẽt eſt auſsi ſi aueuglé en ce poinct de la Loy de Dieu, qu'il ne peut recognoiſtre le mal de ſa concupiſcẽce. Car l'homme ſenſuel ne peut eſtre mené à cela, de recognoiſtre ſa maladie interieure, & la clairté de ſa nature eſt ſuffoquée, deuãt qu'il puiſſe approcher de l'entrée de ce ſien abyſme. Car quand les Philoſophes parlent des mouuemẽs immoderez de noſtre cœur, ils entẽdent de ceux qui apparoiſſent par ſignes viſibles. Quant eſt des mauuais deſirs qui incitent le cœur plus ſecretemẽt, ils les reputẽt pour neant. Pourtant cõme Platon a icy deſſus eſté à bon droit repris, en ce qu'il impute tous pechez à ignorance: ainſi il nous faut reietter l'opinion de ceux qui pẽſent qu'en tous pechez il y ait vne malice deliberée. Car nous experimẽtõs plus qu'il ne ſeroit meſtier, cõbien nous faillons ſouuẽt auec noſtre bonne intẽtion. Car noſtre raiſon & Intelligẽce eſt enueloppée en tant de manieres d'ignorances, & eſt ſubiette à tant d'erreurs & s'achoppe à tãt d'empeſchemẽs, & ſi ſouuent tõbe en perplexité, qu'elle eſt bien loing de nous diriger certainemẽt. Certes S. Paul monſtre, cõbien elle eſt infirme

firme pour nous conduire en toute noſtre vie, quand il dit, que de nouſ- 2. Cor. 3
meſmes nous ne ſommes pas idoines de pẽſer quelque choſe cõme de nous. Il ne parle point de la volõté ou affectiõ, mais il nous oſte auſsi toute bonne pẽſée, c'eſt qu'il ne nous peut pas venir en l'entẽdemẽt que c'eſt qui eſt bon de faire. Cõment donc, dira quelcun, toute noſtre induſtrie, ſageſſe, cognoiſſance, & ſollicitude, eſt-elle tellemẽt depraué, que nous ne puiſsions rien pẽſer ne mediter de bon deuãt Dieu? Ie cõfeſſe que cela nous ſemble bien dur, entant qu'il nous faſche grandemẽt qu'on nous deſpouille de prudẽce & ſageſſe, laquelle nous pẽſons eſtre noſtre principale excellẽce: mais il ſemble aduis treſequitable au S. Eſprit, lequel cognoit toutes les cogitatiõs du monde eſtre vaines, & pronõce clairemẽt Pſea. 94
tout ce que peut forger le cœur humain eſtre mauuais. Si tout ce que con Gen. 6.
çoit, agite, delibere & machine noſtre entẽdement, eſt touſiours mauuais, & 68
comment viẽdroit-il en penſée de deliberer choſe qui plaiſe à Dieu: auquel n'y a rien d'agreable, que iuſtice & ſainteté? Ainſi, on peut voir que la raiſon de noſtre entẽdement, de quelque coſté qu'elle ſe tourne, eſt puremẽt ſubiette à vanité. Ce que recognoiſſoit Dauid en ſoy meſme, quãd il demandoit qu'entẽdement luy fuſt dõné de Dieu, pour apprẽdre droi Pſea. 119
tement ſes preceptes. Car celuy qui deſire nouuel entẽdement, ſignifie, que le ſien n'eſt pas ſufiſant. Et n'eſt pas ſeulement vne fois qu'il parle ainſi, mais il reitere quaſi dix fois ceſte priere en vn meſme Pſeaume, par laquelle repetition il denote, cõbien il eſt preſſé de grãde neceſsité à prier ainſi. Et ce que Dauid prie pour ſoy, S. Paul le demãde cõmunement Phil. & pour les Egliſes. Nous ne ceſſons, dit-il, de requerir à Dieu qu'il vous rẽ Col. 1
pliſſe de ſa cognoiſſance en toute prudẽce & intelligẽce ſpirituelle, à fin que vous cheminiez cõme il appartiẽt. Or toutesfois & quãtes qu'il mõſtre que cela eſt vn benefice de Dieu, c'eſt autãt que s'il proteſtoit, qu'il ne giſt pas en la faculté humaine. Or S. Auguſtin a tellement cognu ce Lib. 2. de
defaut de noſtre raiſon, à entendre les choſes qui ſont de Dieu, qu'il cõ pec. meri.
feſſe la grace & illumination du S. Eſprit, n'eſtre pas moins neceſſaire remiſ. c. 5
à noſtre entẽdement, qu'eſt la clairté du Soleil à noz yeux. Meſmes ne ſe contentant point de cela, il adiouſte, que nous ouurons bien noz yeux corporels pour receuoir la lumiere, mais que les yeux de noſtre entendement demeurent fermez, ſinon que noſtre Seigneur les ouure.

Il nous faut maintenant examiner la volõté, en laquelle giſt la li- 45
berté, ſi aucune y en a en l'hõme. Car nous auons veu que l'election appartient à icelle plus qu'à l'entẽdement. Pour le premier, à fin qu'il ne ſemble que ce qui a eſté dit des Philoſophes & receu communement ſerue pour approuuer quelque droiture eſtre en la volonté humaine, c'eſt, que toutes choſes appetẽt naturellement le bien: il nous faut noter, que la vertu du franc Arbitre ne doit pas eſtre cõſiderée en vn tel appetit, qui procede pluſtoſt d'inclination de nature, que de certaine deliberation. Car les Theologiẽs Scolaſtiques meſmes cõfeſſent, qu'il n'y a nulle action du frãc Arbitre, ſinon là où la raiſon regarde d'vne part & d'autre. Par laquelle ſentẽce ils entendent l'obiect de l'appetit deuoir eſtre tel qu'il ſoit ſoumis à election, & la deliberation deuoir preceder pour donner lieu à l'election. Et de fait, ſi nous reputons quel eſt ce deſir na-

turel de bien en l'hõme, nous trouuerons qu'il luy eſt cõmun auec les beſtes brutes. Car elles deſirẽt toutes leur profit, & quãd il y a quelque apparence de bien qui touche leur ſens, elles le ſuyuẽt. Or l'hõme en ceſt appetit naturel, ne diſcerne point par raiſon ſelon l'excellẽce de ſa nature immortelle, ce qu'il doit cercher, & ne le conſidere pas en vraye prudence: mais ſans raiſon & ſans conſeil, il ſuit le mouuement de ſa nature comme vne beſte. Cela n'appartient donc de rien au franc Arbitre, à ſauoir, ſi l'hõme eſt incité d'vn ſentimẽt naturel à appeter le bien: mais il faudroit qu'il le diſcernaſt par droite raiſon, l'ayant cognu qu'il l'eleuſt, & l'ayant eleu qu'il le pourſuyuiſt. Et à fin d'oſter toute difficulté, il nous faut noter qu'il y a deux poincts, où on s'abuſe en ceſt endroit. Car en ce dire cõmũ, le nom d'Appetit n'eſt pas prins pour le propre mouuemẽt de la volõté, mais pour vne inclination naturelle. Secondemẽt, le nom de Bien, n'eſt pas prins pour iuſtice & vertu, mais c'eſt que toutes creatures appetẽt d'eſtre à leur aiſe, ſelon que leur nature porte. Puis donc qu'ainſi eſt, que ce deſir naturel n'a nulle importãce pour prouuer qu'il y ait liberté en l'hõme, non plus que l'inclination qu'ont toutes creatures inſenſibles, de tendre à la perfection de leur nature, ne ſert de rien pour mõſtrer, qu'il y ait quelque liberté: il nous faut maintenant conſiderer aux autres choſes, ſi la volonté de l'homme eſt tellement du tout corrompue & vicieé, qu'elle ne puiſſe engẽdrer que mal: ou bien, s'il y en a quelque portion entiere, dont procedent quelques bons deſirs.

46 Ceux qui attribuẽt à la premiere grace de Dieu, que nous puiſsiõs vouloir auec efficace, ſemblent aduis ſignifier par leurs paroles, qu'il y a quelque faculté en l'ame pour aſpirer volontairemẽt au bien, mais qu'elle eſt ſi imbecille, qu'elle ne peut venir iuſques à vne ferme affection, pour eſmouuoir l'hõme à s'efforcer. Et n'y a point de doute que les Scolaſtiques n'ayent cõmunement ſuiuy ceſte opinion, cõme elle leur eſtoit baillée de Origene, & aucuns des anciẽs, veu que quand ils conſiderẽt l'homme en
Rom. 7 ſa pure nature, ils le deſcriuẽt ſelon les paroles de S. Paul: Ie ne fay pas le bien que ie veux, mais fay le mal que ie ne veux point: I'ay bien le vouloir: mais le parfaire me defaut. Or en ceſte maniere ils peruertiſſent toute la diſpute laquelle S. Paul pourſuit en ce paſſage la. Car il traite de la
Gal. 5 luicte Chreſtiẽne, laquelle il touche plus brieuemẽt aux Galatiens. C'eſt, que les fideles ſentent perpetuellemẽt en eux, vn cõbat de l'Eſprit & de la chair. Or ils n'õt point l'Eſprit de nature, mais par la regeneratiõ. Qu'il parle de ceux qui ſont regenerez, il appert, de ce qu'ayant dit qu'il n'habitoit aucun bien en ſoy, il adiouſte pour expoſition, qu'il entend cela de ſa chair: & pourtant il nie que ce ſoit luy qui face mal, mais que c'eſt le peché habitãt en luy. Qu'eſt-ce que ſignifie cela, En moy, c'eſt à dire en ma chair? certes cela vaut autant cõme s'il diſoit, Il n'habite nul bien en moy de moy meſme, veu qu'on ne ſauroit rien trouuer de bon en ma chair. De
Rom. 7 là s'enſuit ceſte maniere d'excuſe: Ce ne ſuis-ie pas qui fay le mal, mais le peché habitant en moy: laquelle cõpete ſeulement aux fideles, qui s'efforcent au bien de la principale partie de leur ame. D'auãtage, la concluſion qui s'enſuit demonſtre cela tout clairemẽt: Ie me delecte, dit-il, en la Loy de Dieu, ſelon l'homme interieur, mais ie voy vne autre loy en mes membres

membres repugnante à la loy de mon entẽdement. Qui eſt-ce qui auroit vn tel combat en ſoy, ſinon celuy qui eſtãt regeneré de l'Eſprit de Dieu, porte touſiours des reliques de ſa chair? Pourtant S. Auguſtin, ayant pris quelquefois ce paſſage, de la nature de l'hõme, a depuis retracté ſon expoſition, comme fauſſe & mal conuenãte. Et de fait, ſi nous concedons cela, que l'homme ait le moindre mouuemẽt du monde à bien, ſans la grace de Dieu: que reſpondrõs-nous à l'Apoſtre, lequel nie que nous ſoyons idoines ſeulement à pẽſer quelque choſe de bien? Que reſpondrons-nous au Seigneur, lequel denonce par Moyſe, que tout ce que forge le cœur humain, eſt entieremẽt peruers? Puis donc qu'ils ſe ſont abuſez par mauuaiſe intelligẽce d'vn paſſage, il ne nous faut ia arreſter à leur fantaſie. Pluſtoſt il nous faut receuoir ce que dit Chriſt: c'eſt que quicõque fait peché, eſt ſerf de peché. Or nous ſommes tous pecheurs de nature, il s'enſuit dõc que nous ſommes ſous le ioug de peché. Or ſi tout l'hõme eſt detenu en la ſeruitude de peché, il eſt neceſſaire que la volonté, laquelle eſt la principale partie d'iceluy, ſoit reſtreinte & enſerrée de treſfermes liens.

Lib. 1. ad Bo. c. 10. & in ret. — *2. Cor. 3* — *Gene. 8* — *Iean 8*

Mais l'homme ne peut eſtre mieux cognu ſelon l'vne & l'autre partie de l'ame, que quand nous luy aurons dõné les tiltres dont il eſt orné en l'Eſcriture. Si tout l'hõme nous eſt deſcrit en ces paroles du Seigneur, quand il dit, que ce qui eſt nay de chair, eſt chair: cõme il eſt facile de le prouuer: il appert que c'eſt vne miſerable creature. Car toute affection de chair, teſmoing l'Apoſtre, eſt mort: veu que c'eſt inimitié à l'encontre de Dieu, entant qu'elle n'eſt point ſubiette, & ne ſe peut aſſubiettir à la Loy de Dieu. Si la chair eſt tant peruerſe, que de toute ſon affection elle exerce inimitié à l'encõtre de Dieu: ſi elle ne peut auoir conſentemẽt auec la iuſtice diuine: en ſomme, ſi elle ne peut produire que matiere de mort: maintenant preſuppoſé qu'il n'y a en la nature de l'hõme que chair, comment en pourrons-nous tirer quelque goutte de bien? Mais ce vocable, dira quelcun, ſe refere ſeulemẽt à l'homme ſenſuel, & non pas à la partie ſuperieure de l'ame. Ie reſpon, que cela ſe peut aiſemẽt refuter, par les paroles de Chriſt & de l'Apoſtre. L'argumẽt du Seigneur eſt, qu'il faut que l'hõme renaiſſe, pource qu'il eſt chair. Il ne veut point qu'il renaiſſe ſelon le corps. Or l'ame ne ſera pas dite renaiſtre, eſtãt corrigée en quelque portion, mais ſi elle eſt du tout renouuellée. Ce qui eſt confermé par la cõparaiſon, qui eſt faite, tant là cõme en ſainct Paul: car l'Eſprit eſt tellement comparé à la chair, qu'il n'y a rien laiſſé de moyen: pourtant, tout ce qui n'eſt point ſpirituel en l'hõme, ſelon ceſte raiſon, eſt charnel. Or nous ne auons point vne ſeule goutte de ceſt Eſprit, ſinõ par regeneration. Tout ce donc que nous auons de nature, eſt chair. Mais encore, quand cela ſeroit autremẽt en doute, ſainct Paul nous en baille la reſolution, quand apres auoir deſcrit le vieil hõme, lequel il auoit dit eſtre corrõpu, par concupiſcences errãtes, il commande que nous ſoyõs renouuellez en l'eſprit de noſtre ame. Chacun voit bien, qu'il ne met pas les meſchantes conuoitiſes en la partie ſenſitiue ſeulement, mais en l'entendement meſme. Et pour ceſte cauſe, il commande qu'il ſoit renouuellé. Et de fait, il auoit vn petit au parauant mis vne telle deſcription de la nature humaine, qu'il falloit conclurre, ſelon icelle, que nous ſommes corrõpuz & peruers en

Iean 3 — *Rom. 8* — *Iean 3* — *Eph. 4*

47

toutes noz parties. Car ce qu'il dit, que les gens cheminẽt en la vanité de leur ſens, & ſont aueuglées quant à leur intelligẽce, & alienées de la vie de Dieu pour leur ignorance & l'aueuglemẽt de leur cœur: il n'y a nulle doute, que cela ne compete à tous ceux que Dieu n'a point encore reformez à la droiture, tant de ſa ſageſſe, que de ſa iuſtice. Ce qui eſt encore plus clairemẽt demonſtré par la cõparaiſon qu'il adiouſte tantoſt apres, quand il admonneſte les fideles, qu'ils n'ont pas ainſi apprins Chriſt. Car de ces mots nous pouons cõclurre, que la grace de Ieſus Chriſt eſt le remede vnique pour nous deliurer de ceſt aueuglemẽt, & des maux qui
Iſaie 66 s'en enſuyuẽt. Et c'eſt ce que Iſaie auoit prophetiſé du Regne de Chriſt, diſant que cependãt que les tenebres couuriroyent la terre, & y auroit obſcurité ſur les peuples, le Seigneur ſeroit en clairté perpetuelle à ſon Egliſe. Quand il teſmoigne, que la clairté du Seigneur, ſeulemẽt luira en l'Egliſe, hors d'icelle il ne reſte que tenebres & aueugliſſemẽt. Ie ne reciteray point particulieremẽt tout ce qui eſt dit de la vanité de l'hõme, tãt de Dauid, que de tous les Prophetes. Mais c'eſt vn grand mot que nous
Pſeau. 62 auons au Pſeaume, que ſi l'homme eſtoit contrepoiſé auec la vanité, qu'il ſeroit trouué plus vain qu'icelle meſme. C'eſt vne grande condamnati-
Ierem. 17 on contre ſon entendement, que toutes les cogitations qui en procedent, ſont moquées, comme ſottes, friuoles, enragées & peruerſes.

48 Ce n'eſt point vne moindre condãnation ſur le cœur, quand il eſt dit eſtre plein de fraude & de peruerſité, plus que toutes choſes. Mais pource que ie m'eſtudie à eſtre brief, ie ſeray content d'vn lieu, lequel ſera comme vn miroir treſclair, pour nous faire contẽpler toute l'image de
Rom. 3 noſtre nature. Car quand l'Apoſtre veut abbatre l'arrogãce du genre hu
Pſea. 14. & 53 main, il vſe de ces teſmoignages: Qu'il n'y a nul iuſte, nul bien entendu, nul qui cerche Dieu: que tous ont decliné, tous ſont inutiles, qu'il n'y en a point qui face bien, pas iuſques à vn ſeul: que leur goſier eſt cõme vn ſepulchre ouuert, que leurs langues ſont cauteleuſes, que venin d'aſpic eſt
Iſa. 57 ſous leurs leures, que leur bouche eſt pleine de maledicẽce & amertume, que leurs pieds ſont legers à eſpandre le ſang, qu'en leurs voyes il n'y a que perdition & diſsipation, que la crainte de Dieu n'eſt point deuãt leurs yeux. Il foudroye de ces paroles rigoreuſes, non pas certains hommes, mais toute la lignée d'Adam: & ne reprend point les mœurs corrompus de quelque aage, mais il accuſe la corruption perpetuelle de noſtre nature. Car c'eſt ſon intention en ce lieu là, non pas de ſimplemẽt reprendre les hommes, à fin qu'ils s'amendẽt, mais pluſtoſt de les enſeigner, qu'ils ſont tous depuis le premier iuſques au dernier, enueloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuuẽt ſortir, ſinõ que la miſericorde de Dieu les en deliure. Pource que cela ne ſe pouoit prouuer, qu'il n'apparuſt que noſtre nature eſt tombée en ceſte ruine, il allegue ces teſmoignages, où il eſt monſtré que noſtre nature eſt pluſque perdue. Que cela donc ſoit reſolu, que les hõmes ne ſont pas tels que S. Paul les deſcrit ſeulemẽt par couſtume peruerſe, mais auſsi d'vne peruerſité naturelle: car autrement ne pourroit conſiſter l'argumẽt dont il vſe. C'eſt pour mõſtrer, que nous n'auons nul ſalut ſinon de la miſericorde de Dieu, veu que tout hõme eſt en ſoy perdu & ruiné. Ie ne me ſoucie point icy d'appliquer les teſmoignages

gnages au propos de S. Paul, car ie pren ces sentẽces, cõme si elles auoyẽt esté premieremẽt dites de luy, & non point alleguées des Prophetes. Premieremẽt, il despouille l'hõme de iustice, c'est à dire, d'integrité & pureté: puis apres d'intelligẽce, de laquelle s'ẽsuit apres le signe: c'est que tous hommes se sont destournez de Dieu, lequel cercher, est le premier degré de sapiẽce. S'ensuyuent apres les fruits d'infidelité, que tous ont decliné, & ont esté faits quasi cõme pourriz, tellemẽt qu'il n'y en a pas vn qui face bien. D'auãtage, il met toutes les meschãcetez, dont contaminent toutes les parties de leurs corps ceux, qui se sont débordez en iniustice. Finalement, il tesmoigne, que tous hõmes sont sans crainte de Dieu, à la reigle de laquelle nous deuiõs diriger toutes noz voyes. Si ce sont là les richesses hereditaires du genre humain, c'est en vain, qu'on requiert quelque bien en nostre nature. Ie confesse, que toutes ces meschãcetez n'apparoissent point en chacun hõme, mais nul ne peut nier, qu'vn chacun n'en ait la semence enclose en soy. Or cõme vn corps, quãd il a desia la cause & matiere de maladie conceuë en soy, ne sera point nõmé sain, combien que la maladie ne se soit encore mõstrée, & qu'il n'y ait nul sentimẽt de douleur: ausi l'ame ne sera point reputée saine, ayãt telles ordures en soy. Cõbien que la similitude ne soit pas du tout propre. Car quelque vice qu'il y ait au corps, si ne laisse-il point de retenir vigueur de vie: mais l'ame estant submergée en ce gouffre d'iniquité, non seulement est vicieuse, mais aussi vuide de tout bien.

Il se presente quasi vne semblable question à celle qui a esté depes- 49
chée cy dessus. Car en tous siecles il y en a eu quelcuns, qui par la conduite de nature ont aspiré en toute leur vie à vertu: & mesme quand on trouuera beaucoup à redire en leurs mœurs, si est-ce, qu'en l'affection d'honnesteté qu'ils ont euë, ils ont monstré qu'il y auoit quelque pureté en leur nature. Cõbien que nous expliquerons plus amplement, en quelle estime sont telles vertuz deuant Dieu, quand nous traiterõs du merite des œuures: toutesfois il en faut dire à present ce qui sera necessaire pour la matiere que nous auons en main. Ces exẽples donc nous admonnestẽt, que nous ne deuons point reputer la nature de l'hõme du tout vicieuse, veu que par l'inclinatiõ d'icelle, aucuns non seulemẽt ont fait plusieurs actes excellens, mais se sont portez honnestemẽt en tout le cours de leur vie. Mais nous auons à cõsiderer, qu'en la corruption vniuerselle, dont nous auons parlé, la grace de Dieu a quelque lieu non pas pour amẽder la peruerslité de la nature, mais pour la reprimer & restraindre au dedans. Car si Dieu permettoit à tous hõmes, de suyure leurs cupiditez à brides aual-lées, il n'y en auroit nul qui ne demõstrast par experiẽce, que tous les vices, dont S. Paul condãne la nature humaine, seroyẽt en luy. Car qui sera *Rom. 3*
celuy, qui se pourra separer du nõbre des hommes? ce qu'il faut faire, si quelcun se veut exẽpter de ce que dit S. Paul de tous, à sauoir, que leurs pieds sont legers à espãdre le sang, leurs mains souillées de rapines & homicides, leurs gosiers semblables à sepulches ouuers, langues cauteleuses, leures venimeuses, œuures inutiles, iniques, pourries, mortelles: que leur cœur est sãs Dieu, qu'ils n'õt au dedãs que malice, que leurs yeux põt à faire embusches, leurs cœurs eleuez à outrage: en sõme, toutes leurs parties

appreſtées à malfaire. Si vne chacune ame eſt ſubiette à tous ces mõſtres de vices cõme l'Apoſtre prononce hardimẽt, nous voyons que c'eſt qui aduiẽdroit, ſi le Seigneur laiſſoit la cupidité humaine vaguer ſelon ſon inclination. Il n'y a beſte enragée, qui ſoit trãſportée ſi deſordonnémẽt: il n'y a riuiere ſi violẽte & ſi roide, de laquelle l'exondation ſoit tant impetueuſe. Telles maladies ſont purgées par le Seigneur en ſes eleuz, en la maniere que nous expoſerons: aux reprouuez elles ſont ſeulemẽt reprimées comme par vne bride, à ce qu'elles ne ſe débordẽt point, ſelon que Dieu cognoit eſtre expediẽt, pour la cõſeruation du mõde vniuerſel. De là vient, qu'aucuns par honte, aucuns par crainte des loix ſont retenuz, à ce qu'ils ne s'abandõnent à beaucoup de meſchãcetez, cõbien qu'en partie ils ne diſsimulẽt pas leurs mauuaiſes concupiſcẽces. Les autres, pource qu'ils penſent hõneſte maniere de viure leur eſtre profitable, tellemẽt quellement aſpirent à icelle. Les autres outrepaſſent encore, & monſtrẽt vne excellẽce ſpeciale, pour retenir le vulgaire en leur obeiſſance, par vne eſpece de maieſté. En telle maniere le Seigneur reſtraint par ſa prouidence la peruerſité de noſtre nature: mais il ne la purge pas.

50 Quelcun pourra dire, que cela ne ſuffit pas à ſoudre la queſtion. Car ou il faut que nous faciõs Catilina ſemblable à Camillus, ou nous aurons vn exẽple en Camillus, que la nature, quãd elle eſt bien menée, n'eſt pas du tout depourueuë de bõté. Ie confeſſe, que les vertuz qui ont eſté en Camillus, ont eſté dons de Dieu, & qu'elles pourroyẽt eſtre veuës louables, ſi on les repute en elleſmeſmes. Mais cõment ſerõt-elles enſeignes qu'il a eu en ſa nature vne preudhõmie? Pour mõſtrer cela, ne faut-il pas reuenir au cœur? en faiſant ceſt argumẽt, Que ſi vn hõme naturel a eſté doué d'vne telle integrité de cœur, que la faculté d'aſpirer à bien ne defaut point à la nature humaine. Et que ſera-ce, ſi le cœur a eſté peruers & oblique, & qu'il n'ait rien moins cerché que droiture? Or ſi nous concedons, qu'il ait eſté hõme naturel, il n'y a nulle doute, que ſon cœur a eſté tel. Quelle puiſſance maintenãt eſtablirons-nous en la nature humaine, de s'appliquer à bien, ſi en la plus grãd apparẽce d'integrité qu'on y trouue, on voit qu'elle tend touſiours à corruption? Pourtant, cõme on ne priſera point vn hõme pour vertueux, duquel les vices ſeront couuers, ſous ombre de vertu: ainſi nous n'attribuerons point à la volõté humaine, faculté d'appeter le bien du tẽps qu'elle ſera fichée en ſa peruerſité. Cõbien que ceſte eſt la plus certaine, & facile ſolution: de dire, que telles vertuz ne ſont point cõmunes à la nature, mais ſõt graces ſpeciales du Seigneur, leſquelles il diſtribue meſme aux meſchãs, ſelõ la maniere & meſure que bon luy ſemble. Pour laquelle cauſe en noſtre lãgage vulgaire nous ne doutõs point de dire, que l'vn eſt bien nay, & l'autre mal nay: l'vn de bõne nature, & l'autre de mauuaiſe: & neãtmoins nous ne laiſſons point de enclorre l'vn & l'autre ſous la condition vniuerſelle de la corruption humaine: mais nous ſignifions, quelle grace Dieu a donné particulieremẽt à l'vn, qu'il a deniée à l'autre.

S. Au. au li. cõ. Iul.

51 La volonté donc, ſelon qu'elle eſt liée & tenue captiue en ſeruitude de peché, ne ſe peut aucunemẽt remuer à bien, tãt s'en faut qu'elle s'y applique. Car vn tel mouuemẽt eſt le commẽcement de noſtre conuerſion

sion à Dieu, laquelle est du tout attribuée à la grace du S. Esprit par l'Escriture: cõme Ieremie prie le Seigneur, qu'il le cõuertisse, s'il veut que il soit conuerty. Pour laquelle raison, le Prophete, au mesme chap. descriuant la redẽption spirituelle des fideles, dit, qu'ils ont esté rachetez de la main d'vn plus fort: denotãt par cela, cõbien le pecheur est lié estroitement, pour le temps qu'estant delaissé de Dieu, demeure sous le ioug du Diable: neãtmoins la volonté demeure touſiours à l'hõme, laquelle de sa pure affection, est encline à peché. Car quand l'hõme est tombé en ceste necessité, il n'a point esté despouillé de sa volõté, mais de saine volõté. Et pourtant ne parle point mal S. Bernard, en disant, que le vouloir est en tous hõmes: mais que vouloir le bien, est d'amẽdemẽt: vouloir le mal, est de nostre defaut: ainsi que simplemẽt vouloir, est de l'hõme: vouloir mal, est de la nature corrõpue: vouloir le bien, est de grace. Or ce que ie dy, la volõté estre despouillée de liberté, & necessairemẽt estre tirée au mal, c'est merueille, si quelcun trouue ceste maniere de parler estrãge, la quelle n'a nulle absurdité, & a esté vsitée des anciẽs Docteurs. Aucuns se offensent de ce qu'ils ne peuuẽt distinguer entre necessité, & contrainte: mais si quelcun les interrogue, à sauoir si Dieu n'est pas necessairement bon, & si le Diable n'est pas necessairemẽt mauuais: que respondront-ils? Il est certain, que la bõté de Dieu est tellemẽt coniointe auec sa diuinité, qu'il ne luy est pas moins necessaire d'estre bon, que d'estre Dieu. Et le Diable, par sa cheute s'est tellemẽt aliené de toute cõmunicatiõ de bien, qu'il ne peut autre chose que mal faire. Or si quelque blasphemateur murmure, que Dieu ne merite pas grande louãge pour sa bonté, veu qu'il est contraint à icelle garder: la respõse ne sera-elle pas facile? c'est, que cela aduient de sa bonté infinie, qu'il ne peut mal faire, & non pas de contrainte violente. Si cela donc n'empesche point la volonté de Dieu, d'estre libre en bien faisant, qu'il est necessaire qu'il face bien: si le Diable ne laisse point de pecher volõtairement, cõbien qu'il ne puisse sinon mal faire: qui est-ce qui arguera le peché n'estre point volontaire en l'hõme, pour ce qu'il est subiet à necessité de peché? Cõme ainsi soit que S. Augustin enseigne par tout ceste necessité, il n'a pas laissé de l'acertener à l'heure que Celestius calõnioit ceste doctrine, pour la rẽdre odieuse. Il vse donc de ces paroles: qu'il est aduenu par la liberté de l'hõme, qu'il soit tombé en peché: maintenãt que la corruption qui s'en est ensuyuie, a fait de liberté, necessité. Et toutesfois & quãtes qu'il entre en ce propos, sans difficulté il declaire, qu'il y a en nous vne seruitude necessaire à pecher. Il nous faut donc obseruer ceste distinction: c'est que l'hõme, apres auoir esté corrompu par sa cheute, peche volontairemẽt, & non pas maugré son cœur, ne par cõtrainte: qu'il peche, dy-ie, par vne affectiõ tresenciine, & non pas estãt contraint de violence: qu'il peche du mouuemẽt de sa propre cupidité, & non pas estãt contraint d'ailleurs: & neãtmoins que sa nature est si peruerse, qu'il ne peut estre esmeu, pousse, ou mené, sinõ au mal. Si cela est vray, il est notoire qu'il est subiet à necessité de pecher.

Li. de perfect. iust.

De la na. & gra. & ailleurs.

52 Il est maintenãt temps de parler du remede de la grace de Dieu, par laquelle nostre nature vicieuse est corrigée. Car cõme ainsi soit, que le Seigneur en nous aidant, nous elargisse ce qui nous defaut, quãd il ap-

paroiſtra quelle eſt ſon œuure en nous, il ſera auſsi aiſé d'entẽdre quelle
Phil.1 eſt noſtre poureté. Quand l'Apoſtre dit aux Philippiẽs, qu'il a bõne confiance, que celuy qui a commẽcé vne bonne œuure en eux, l'acheuera iuſques au iour de Ieſus Chriſt: il n'y a nulle doute, que par ce commencement de bonne œuure, il ſignifie l'origine de leur cõuerſion, c'eſt quand leur volõté a eſté tournée à Dieu. Parquoy le Seigneur cõmence en nous ſon œuure, inſpirãt en noz cœurs l'amour, le deſir & eſtude de bien & de iuſtice: ou pour parler plus propremẽt, enclinant, formãt & adreſſant noz cœurs à iuſtice. Il paracheue ſon œuure, nous confermãt à perſeuerance. Et à fin que perſonne ne cauille, que le bien eſt cõmencé en nous de Dieu, d'autant que noſtre volõté laquelle ſeroit de ſoy trop infirme, eſt aidée de luy: le S. Eſprit declaire en vn autre lieu, que vaut noſtre volõté, eſtãt
Exec.36 abandõnée à ſoymeſme. Ie vous dõneray, dit-il, vn nouueau cœur, ie créeray vn eſprit nouueau en vous: i'oſteray le cœur de pierre qui eſt en vous, & vous en donneray vn de chair: ie mettray mon Eſprit en vous, & vous feray cheminer en mes commãdemens. Qui eſt-ce maintenant qui dira, que ſeulemẽt l'infirmité de la volõté humaine eſt confermée, à fin d'aſpirer vertueuſemẽt à elire le bien, quand nous voyons qu'il faut que elle ſoit du tout reformée & renouuellée? Si la pierre eſt ſi molle qu'en la maniant on la puiſſe flechir en telle forme qu'on voudra: ie ne nie point que le cœur de l'hõme n'ait quelque facilité & inclination pour obeir à Dieu, moyẽnant que ſon infirmité ſoit cõfermée. Mais ſi noſtre Seigneur par ceſte ſimilitude a voulu monſtrer qu'il eſt impoſsible de rien tirer de bien de noſtre cœur, s'il n'eſt fait tout autre: ne partiſſons point entre luy & nous la louãge, laquelle il s'attribue à luy ſeul. Si dõc quãd le Seigneur nous conuertit à bien, c'eſt comme ſi on tranſmuoit vne pierre en chair: il eſt certain que tout ce qui eſt de noſtre propre volonté, eſt aboly: & tout ce qui ſuccede, eſt de Dieu.

53 Mais il y en aura poſsible, qui concederont bien, que la volonté de l'homme eſt conuertie à iuſtice & à droiture par la ſeule vertu de Dieu, & que de ſoymeſme elle en eſt deſtournée, neantmoins qu'eſtant preparée elle beſongne pour ſa part. Comme S. Auguſtin eſcrit, que la grace prece
Ad Boni. epiſt.106 de toute bonne œuure, & qu'en bien faiſant la volonté eſt cõduite par la grace, & ne la conduit pas: ſuit, & ne precede pas. Mais ie conſidere, que les paroles du Prophete emportẽt deux choſes: c'eſt que le Seigneur corrige, ou pluſtoſt abolit noſtre volonté peruerſe, puis apres nous en dõne de ſoymeſme vne bonne. Entãt donc que noſtre volonté eſt preuenue de la grace, ie permets qu'elle ſoit nõmée comme chãbriere: mais en ce que eſtant reformée elle eſt œuure de Dieu, cela ne doit point eſtre attribué à l'homme, que par ſa volonté il obtẽpere à la grace preuenãte. Parquoy
En vn ſermon de l'inuẽtion de ſaincte croix. ce n'a pas eſté bien parlé à S. Chryſoſtome, de dire, que la grace ne peut rien ſans la volonté, comme la volonté ne peut rien ſans la grace: comme ſi la volonté meſme n'eſtoit point engendrée & formée de la grace. Touchant de S. Auguſtin, ce n'a pas eſté ſon intẽtion de donner à la volonté de l'homme vne partie de louãge des bonnes œuures, quãd il l'a nõmée chãbriere de la grace: mais il pẽſoit ſeulemẽt à refuter la meſchãte doctrine de Pelagius, lequel mettoit la premiere cauſe de ſalut és meri-

tes

tes de l'homme. Pourtant, ce qui eſtoit conuenable à ce propos la, il demonſtre que la grace precede tous merites, laiſſant l'autre queſtion derriere, quel eſt ſon effect perpetuel en nous, laquelle il traite tresbien ailleurs. Car quād il dit par pluſieurs fois, que le Seigneur preuiēt celuy, lequel ne veut point, à fin qu'il vueille: & aſsiſte à celuy qui veut, à fin qu'il ne vueille en vain: il le fait entieremēt autheur de tous biens. Cōbien que il y ait pluſieurs ſentences en ſes eſcrits ſi claires, touchant cela, qu'elles n'ont point meſtier d'autre expoſiteur. Les hōmes, dit-il, mettēt peine de trouuer en noſtre volonté quelque bien qui ſoit noſtre, & non point de Dieu, mais ie ne ſay cōment ils l'y pourront trouuer. Item au premier liure contre Pelagius & Celeſtius, expoſant ceſte ſentēce de noſtre Seigneur Ieſus: Quiconque a ouy du Pere, vient à moy. La volonté, dit-il, de l'homme eſt tellemēt aidée non ſeulement à ce qu'elle ſache ce qu'il faut faire, mais l'ayant ſeu, qu'elle le face. Et pourtant quand le Seigneur enſeigne par la grace de ſon Eſprit, il enſeigne en ſorte que nō ſeulemēt vn chacun voye ce qu'il aura apprins en le cognoiſſant, mais que de vouloir il appete, & que d'œuure il le parface. *Au li. 2. de la remiſsiō des pechez, chap. 18.*

Et pource que nous ſommes maintenant au principal poinct de la matiere, redigeōs la choſe ſommairemēt, & approuuons noſtre ſentence par teſmoignages de l'Eſcriture. Puis apres, à fin que perſonne ne calomnie que nous réuerſons l'Eſcriture, monſtrons que la verité que nous tenons, a eſté auſsi enſeignée par ce ſainct perſonnage. Car ie ne penſe pas, qu'il ſoit expediēt de produire tous les teſmoignages l'vn apres l'autre, qui ſe peuuent amener de l'Eſcriture, pour confermer noſtre ſentence, moyennāt que nous choiſiſsions ceux qui pourront faire ouuerture pour entendre les autres. D'autrepart, ie penſe qu'il ne ſera point mauuais de monſtrer euidément quelle conuenance i'ay auec ce ſainct homme, auquel l'Egliſe, à bon droit, porte reuerēce. Le Seigneur donc, quād il met ces deux choſes en la conuerſion de ſon peuple, qu'il luy oſtera ſon cœur de pierre, & luy en donnera vn de chair: teſmoigne apertemēt, qu'il faut que tout ce qui eſt de nous ſoit aboly, pour nous amener à biē: & que tout ce qui eſt ſubſtitué au lieu, procede de ſa grace. Et ne dit pas cela ſeulement en vn lieu: car nous auons auſsi en Ieremie: Ie leur donneray vn cœur & vne voye, à fin qu'ils me craignēt toute leur vie: puis apres ie mettray la crainte de mon Nom en leurs cœurs, à ce qu'ils ne ſe deſtournent point de moy. Item en Ezechiel: Ie donneray vn meſme cœur à tous, & créeray vn nouuel eſprit en leurs entrailles. Ie leur oſteray leur cœur de pierre, & leur donneray vn cœur de chair. Il ne nous pourroit mieux oſter la louāge de tout ce qui eſt de bon & de droit en noſtre volonté pour le s'attribuer, que quād il appelle noſtre conuerſion, vne creation de nouuel eſprit, & de nouueau cœur. Car il s'enſuit touſiours, qu'il ne peut rien proceder de bon de noſtre volonté, iuſques à ce qu'elle ſoit reformée, & apres la reformation, entant qu'elle eſt bonne, qu'elle eſt de Dieu, non pas de nous. 54 *Ieremi. 32. Ezech. 11*

Et ainſi nous voyōs que les ſaincts ont prié, comme quād Salomon diſoit: Que le Seigneur encline noz cœurs à ſoy, à fin que nous le craignions, & gardions ſes commādemens. Il monſtre la contumace de no- 55 *1. Roy 8*

ſtre cœur, en ce que naturellemẽt il le confeſſe eſtre rebelle contre Dieu
Pſeau. 51 & ſa Loy, ſinon qu'il ſoit flechy au contraire. Pareillemẽt Dauid, quãd il requiert au Seigneur, qu'il crée en luy vn nouueau cœur, & qu'il renouuelle vn droit eſprit en ſes entrailles: ne recognoit-il point que toutes les parties de ſon cœur ſont pleines d'immõdicité & de ſouilleure, & que ſon eſprit eſt enueloppé en peruerſité? D'auãtage en appellant la pureté qu'il deſire, Creature de Dieu: il luy attribue toute la vertu d'icelle. C'eſt vne choſe merueilleuſe que de noſtre orgueil. Dieu ne requiert rien plus eſtroitemẽt, ſinon que nous obſeruiõs ſon Sabbat, à ſauoir en nous repoſant de toutes noz œuures: & il n'y a rien qu'on tire de nous auec plus grande difficulté, que cela. C'eſt qu'en quittãt toutes noz œuures, nous donnions lieu aux ſiennes. Si ceſte rage ne nous empeſchoit, le Seigneur Ieſus a donné aſſez ample teſmoignage à ſes graces, à ce qu'elles ne ſoyent obſcurcies. *Iean 15* Ie ſuis, dit-il, la vigne, vous eſtes les ceps, & mon Pere le vigneron. Cõme le cep ne peut porter fruit de ſoy, ſinon qu'il demeure en la vigne, ainſi vous ſi vous ne demeurez en moy: car ſans moy vous ne pouez rien faire. Si nous ne fructifiõs de nous, non plus que fait vn cep arraché de terre, & priué de toute humeur: il ne faut plus maintenant enquerir, combien noſtre nature eſt propre à bien faire: & auſsi ceſte cõcluſion n'eſt point douteuſe, que ſans luy nous ne pouons rien faire. Il ne dit pas que nous ſoyons tellement infirmes, que nous ne pouons ſuffire: mais en nous reduiſant du tout à neant, il exclud toute phantaſie de la moindre puiſſance du monde. Si eſtãs entez en Chriſt, nous fructifions comme vn cep de vigne, lequel prend ſa vigueur, tant de l'humeur de la terre, cõme de la rouſée du ciel, & de la chaleur du ſoleil: il me ſemble qu'il ne nous reſte aucune portion en toutes bonnes œuures, ſi nous voulons conſeruer à
Philip. 2 Dieu ſon honneur entieremẽt. Pourtant l'Apoſtre luy en donne toute la louange. C'eſt Dieu, dit-il, qui fait en nous & le vouloir & le parfaire. La premiere partie des bõnes œuures, eſt la volonté: l'autre eſt, de s'efforcer à l'executer, & le pouoir faire. Dieu eſt autheur & de l'vn & de l'autre. Il s'enſuit donc, que ſi l'hõme s'attribue aucune choſe, ou en la volõté, ou en l'executiõ, qu'il dérobe autãt à Dieu. S'il eſtoit dit que Dieu baille ſecours à noſtre volonté infirme, il nous ſeroit laiſſé quelque choſe. Mais quand il eſt dit, qu'il fait la volonté, en cela il eſt monſtré que tout ce qui eſt de bon, eſt d'ailleurs que de nous. Et pource que la bonne volõté meſme, par la peſanteur de noſtre chair eſt retardée & opprimée, il dit conſequemment que pour ſurmonter toute difficulté, noſtre Seigneur nous donne la conſtance & vertu d'executer. Et de fait, ce qu'il enſeigne ailleurs, ne peut
1. Cor. 12 autrement eſtre vray: c'eſt qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu, qui fait toutes choſes en tous. En ceſte maniere dõc, Dieu cõmence & parfait la bõne œuure en nous. C'eſt que par ſa grace, la volõté eſt incitée à aimer le biẽ, inclinée à le deſirer, & emeuë à le cercher, & s'y adonner: d'auantage, que ceſte amour, deſir, & effort, ne defaillent point, mais durẽt iuſques à leur effect: finalement, que l'homme pourſuit le bien, & y perſeuere iuſques à la fin.

56 Or il emeut noſtre volonté, non pas comme on a long tẽps imaginé & enſeigné, tellemẽt qu'il ſoit apres en noſtre election, d'obtẽperer à ſon mouuement, ou reſiſter: mais il la meut auec telle efficace, qu'il faut

que

qu'elle ſuyue. Pourtant, ce qu'on lit ſouuent en Chryſoſtome, ne doit point eſtre receu: c'eſt que Dieu n'attire ſinon ceux qui veulẽt eſtre attirez. En quoy il ſignifie, que Dieu en nous tendant la main, attẽd s'il nous ſemblera bon de nous aider de ſon ſecours. Nous concedons bien, que du temps que l'homme eſtoit encore entier, ſa condition eſtoit telle, qu'il ſe pouoit incliner d'vne part & d'autre. Mais, puis qu'Adam a declairé par ſon exẽple, combien eſt poure & miſerable le frãc arbitre, ſinon que Dieu vueille en nous, & puiſſe tout: quel profit aurons-nous quand il nous departira ſa grace en telle maniere? Mais comme ainſi ſoit, qu'il eſpande ſur nous la plenitude de ſa grace, nous luy en oſtons la louãge par noſtre ingratitude. Car l'Apoſtre n'enſeigne pas ſeulemẽt, que la grace de bien vouloir nous eſt offerte, ſi nous l'acceptons: mais que Dieu fait, & forme en nous le vouloir: qui n'eſt autre choſe à dire, ſinon que Dieu par ſon Eſprit, dreſſe, flechit, modere noſtre cœur, & qu'il y regne comme en ſa poſſeſſion. Et ne ſe peut autremẽt entendre ceſte ſentence de Chriſt: Quiconque a eſté inſtruit de mon Pere, vient à moy: ſinon que par icelle on entende, que la grace de Dieu eſt de ſoy-meſme vertueuſe, pour accomplir & mettre en effect ſon œuure, comme S. Auguſtin le maintiẽt. Laquelle grace Dieu ne departit point à vn chacun, comme porte le prouerbe cõmun, qu'elle n'eſt déniée à perſonne qui fait ce qui eſt en ſoy. Bien faut-il enſeigner, que la bonté de Dieu eſt expoſée à tous ceux qui la cerchẽt, ſans aucune exception. Mais comme ainſi ſoit, que nul ne commẽce à la cercher, deuant qu'il ait eſté inſpiré du ciel, il ne falloit en ceſt endroit meſme aucunemẽt diminuer la grace de Dieu. Certes ce priuilege appartient aux eleuz ſeulement, qu'eſtans regenerez par l'Eſprit de Dieu, ils ſoyent de luy conduits & gouuernez.

Iean 6

Lib. de predeſtin. ſanctor.

Il ne falloit non plus douter de la perſeuerance, qu'elle ne deuſt eſtre eſtimée don gratuit de Dieu: mais il y a vne fauſſe opinion au contraire, enracinée au cœur des hommes, qu'elle eſt diſpẽſée à vn chacun ſelon ſon merite: c'eſt à dire, comme il ſe monſtre n'eſtre point ingrat à la premiere grace. Mais pource qu'vne telle opinion eſt venue de ce qu'on imaginoit, qu'il fuſt en noſtre pouoir de refuſer, ou accepter la grace de Dieu, quãd elle nous eſt preſentée, il eſt facile de la refuter, veu que ceſte raiſon a eſté monſtrée fauſſe. Combien qu'il y a icy double erreur. Car outre ce qu'ils diſent, qu'en bien vſant de la premiere grace de Dieu, nous meritons que par autres graces ſuyuãtes, il remunere noſtre bon vſage: ils adiouſtent auſsi, que ce n'eſt point la grace de Dieu ſeule, qui beſongne en nous, mais ſeulemẽt qu'elle coopere. Quant au premier, il faut auoir ceſte reſolution, Que le Seigneur Dieu, en multipliant ſes graces en ſes ſeruiteurs, & leur en conferant tous les iours de nouuelles, d'autant que l'œuure qu'il a deſia commẽcé en eux luy eſt agreable, qu'il trouue en eux matiere & occaſion de les enrichir & augmẽter en telle ſorte. Et à cela ſe doiuent rapporter les ſentẽces ſuyuantes: A celuy qui aura, il luy ſera donné. Item, Puis que tu t'es mõſtré ſeruiteur fidele en petites choſes, ie te cõſtitueray en plus grande charge. Mais il nous faut icy dõner garde de deux vices. C'eſt, qu'on n'attribue point à l'homme en telle ſorte le bon vſage de la grace de Dieu, comme ſi par ſon induſtrie il la rendoit vallable. Puis

57

Matt. 25

Luc 19

apres, qu'on ne die point, que les graces qui ſont conferées à l'homme fidele, ſoyent tellement pour remunerer ce qu'il a bien vſé de la premiere grace, comme ſi tout ne luy prouenoit point de la bonté gratuite de Dieu. Ie confeſſe donc que les fideles doiuent attendre ceſte benediction, que d'autant qu'ils auront mieux vſé des graces de Dieu, que d'autres nouuelles & plus grandes leur ſeront iournellemẽt adiouſtées. Mais ie dy d'autrepart, que ce bon vſage eſt de Dieu, & que ceſte remune-
Phil. 2 ration procede de ſa beneuolẽce gratuite. Ce que S. Paul nommément a declairé. Car, apres qu'il a dit, que c'eſt Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire, incontinẽt il adiouſte, qu'il fait l'vn & l'autre, ſelon ſa bonne volonté: par ce mot ſignifiant ſa benignité gratuite. Quant à ce qu'ils diſent, qu'apres auoir donné lieu à la premiere grace, nous cooperons auec Dieu: ie reſpon, S'ils entendent qu'apres auoir eſté reduits par la vertu de Dieu, en obeiſſance de iuſtice, nous ſuyuons volontairemẽt la conduite de ſa grace, ie leur confeſſe. Car il eſt treſcertain, que là où regne la grace de Dieu, il y a vne telle promptitude d'obtẽperer. Mais dont eſt-ce que cela vient, ſinon d'autant que l'Eſprit de Dieu, eſtant conforme à ſoy-meſme, nourrit & conferme en nous l'affection d'obeiſſance, laquelle il a engẽdrée dés le commẽcement? Au contraire, s'ils veulent dire que l'homme a cela de ſa propre vertu, qu'il coopere auec la grace de Dieu: ie dy que c'eſt vn erreur peſtilent.

58 Mais ils alleguent: Qu'eſt-ce donc que veut dire l'Apoſtre, parlãt
1. Cor. 15 ainſi? I'ay plus trauaillé que tous les autres, non pas moy, mais la grace de Dieu auec moy. Pource, diſent-ils, qu'il euſt ſemblé, que c'eſtoit trop arrogamment parlé, de ſe preferer à tous les autres, il modere cela, rẽdant la louange à la grace de Dieu: en telle ſorte neantmoins, qu'il ſe dit compagnon de Dieu en ouurant. C'eſt merueille, quand tant de perſonnages qui n'eſtoyent point autremẽt mauuais, ont achoppé à ce feſtu. Car ſainct Paul ne dit point, que la grace de Dieu ait beſongné auec ſoy, pour ſe faire compagnon d'icelle: mais pluſtoſt il luy attribue toute la louange de l'œuure. Ce ne ſuis-ie point, dit-il, qui ay trauaillé: mais la grace de Dieu laquelle m'aſsiſtoit. Toute la faute eſt venue, qu'ils s'arreſtẽt à la tranſlation commune, laquelle eſt douteuſe: mais le texte Grec de S. Paul, eſt ſi clair, qu'on n'en peut douter. Car ſi on veut tranſlater à la verité ce qu'il dit, il ne ſignifie pas que la grace de Dieu fuſt cooperante auec luy: mais qu'en luy aſsiſtãt elle faiſoit le tout. Ce que S. Aug. declaire pleinemẽt & en brieues paroles, quãd il dit que la bõne volõté qui eſt en l'hõme precede beaucoup des graces de Dieu, mais nõ pas toutes. Car elle eſt du cõte. Il adiouſte cõſequémẽt la raiſon. La miſericorde de Dieu, dit-il, nous preuiẽt, & nous ſuit. A ſauoir d'autãt qu'il preuiẽt celuy qui ne veut point, à ce qu'il vueille: & ſuit celuy qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain.

59 Oyons maintenant ſainct Auguſtin parler, à fin que les Pelagiẽs de noſtre temps, c'eſt à dire les Sophiſtes de Sorbonne, ne nous reprochent comme ils ont de couſtume, que tous les Docteurs anciens nous ſont contraires. En quoy ils enſuyuent leur pere Pelagius: lequel a moleſté ſainct Auguſtin d'vne meſme calomnie. Or il pourſuit ceſte matiere au long au
Chap. 2 liure qu'il a intitulé, De correction & grace: dont ie reciteray en brief aucuns

cuns paſſages, vſant de ſes propres mots. Il dit, que la grace de perſiſter en bien a eſté donnée à Adam, s'il en euſt voulu vſer: qu'elle nous eſt dõnée, à fin que nous vueillions, & qu'en voulãt, nous ſurmontions les concupiſcẽces: ainſi qu'Adam a eu le pouoir, s'il euſt voulu: mais qu'il n'a point eu le vouloir, à fin qu'il peuſt: qu'à nous tant le vouloir que le pouoir nous eſt donné: que la premiere liberté a eſté de pouoir s'abſtenir de pecher: que celle que nous auons maintenant eſt beaucoup plus grãde, c'eſt de ne pouoir pecher. Les Sorboniſtes expoſent cela de la perfection qui ſera en la vie future: mais c'eſt vne moquerie, veu que ſainct Auguſtin ſe declaire puis apres, en diſant que la volonté des fideles eſt tellemẽt conduite par le ſainct Eſprit, qu'ils peuuẽt bien faire, à cauſe qu'ils veulent: & qu'ils le veulent, à cauſe que Dieu crée en eux le vouloir. Car ſi en ſi grãde infirmité, dit-il, leur volonté leur eſtoit laiſſée, qu'ils peuſſent bien faire par l'aide de Dieu, ſi bon leur ſembloit, & que Dieu ne leur donnaſt point la volonté: entre tant de tentations, leur volonté, laquelle eſt infirme, ſuccomberoit, ainſi ne pourroyent perſeuerer. Dieu a donc ſuruenu à l'infirmité de la volonté humaine, la dirigeãt ſans qu'elle peuſt fleſchir ça ne là, & la gouuernant ſans qu'elle ſe peuſt deſtourner. Car en telle ſorte, combien qu'elle ſoit infirme, elle ne peut faillir. Tãtoſt apres il traite comme il eſt neceſſaire que noz cœurs ſuyuent le mouuemẽt de Dieu, quand il les tire, diſant que Dieu tire bien les hõmes ſelon leur volonté, & non par contrainte: mais que la volonté eſt celle qu'il a formée en eux. Nous auons maintenant le poinct, que nous debattons principalemẽt approuué par la bouche de ſainct Auguſtin. C'eſt que la grace n'eſt point ſeulement preſentée de Dieu, pour eſtre reiettée ou acceptée, ſelon qu'il ſemble bon à vn chacun: mais que c'eſt icelle grace ſeule, laquelle induit noz cœurs à ſuyure ſon mouuemẽt, & y produit tant l'election que la volonté: tellement que toutes bonnes œuures qui s'enſuyuẽt apres, ſont fruits d'icelle, & n'eſt point receuë d'homme viuant, ſinon d'autãt qu'elle a formé ſon cœur en obeiſſance. A ceſte cauſe le meſme Docteur dit en vn autre lieu, qu'il n'y a que la grace de Dieu qui face toute bonne œuure en nous. *Chap. 14*

Touchant ce qu'il dit quelque part, que la volonté n'eſt point deſtruite par la grace, mais de mauuaiſe changée en bonne: & apres auoir eſté faite bonne, qu'elle eſt aidée: en cela ſeulemẽt il ſignifie, que l'hõme n'eſt pas tiré de Dieu, comme vne pierre, ſans aucun mouuement de ſon cœur, comme par vne force de dehors: mais qu'il eſt tellemẽt touché que il obeit de ſon bon gré. D'auantage, que la grace ſoit ſpecialement donnée aux eleuz, & de don gratuit, il le dit, eſcriuant à Boniface, en ceſte maniere: Nous ſauons que la grace de Dieu n'eſt point donnée à tous hõmes, & que quand elle eſt donnée à aucun, ce n'eſt point ſelon les merites de ſa volonté, mais ſelon la bonté gratuite de Dieu: quãd elle eſt deniée, que cela ſe fait par le iuſte iugement de Dieu. Et en ceſte meſme epiſtre il condamne fort & ferme l'opinion de ceux qui eſtimẽt la grace ſeconde, eſtre retribuée aux merites des hommes, d'autant qu'en ne reiettant point la premiere, ils ſe ſont monſtrez dignes d'icelle. Car il veut que Pelagius confeſſe la grace nous eſtre neceſſaire à vne chacune œuure, & que elle n'eſt point rendue à noz merites, à fin qu'elle ſoit recognue pure gra

60 *Epi. 105*

Epi. 106

ce. Mais on ne peut plus ſommairement depeſcher ceſte queſtion, que par ce qu'il en dit en ſon liure De correction & grace, au huitieſme chapitre: où premierement il enſeigne, que la volonté humaine n'obtiẽt point grace par ſa liberté, mais obtient liberté par la grace de Dieu. Secondement que par icelle grace elle eſt conformée au bien, à fin de l'aimer & y perſeuerer. Tiercemẽt, qu'elle eſt fortifiée d'vne vertu inuincible, pour reſiſter au mal. Quartement, qu'eſtant gouuernée d'icelle, iamais elle ne defaut: eſtant delaiſſée, incontinent elle trebuſche. Item, Que par la miſericorde gratuite de Dieu, la volõté eſt conuertie à bien: eſtãt conuertie, y perſeuere. Item, Que quand la volonté de l'hõme eſt conduite à bien, & apres y auoir eſté adreſſée, qu'elle y eſt confermée, que cela vient de la ſeule volonté de Dieu, & non d'aucun merite. En ceſte maniere il ne reſte à l'homme autre liberal arbitre, que tel qu'il deſcrit en vn autre lieu. C'eſt qu'il ne ſe peut conuertir à Dieu, ne perſiſter en Dieu, ſinon de ſa grace, & que tout ce qu'il peut, c'eſt d'icelle.

Epi. 46

61 Ceſte grace de Dieu eſt aucunesfois appellée Deliurance, par laquelle nous ſommes affranchiz de la ſeruitude de peché: maintenant Vne reparation de nous, par laquelle delaiſſant le vieil hõme, nous ſommes reſtaurez à l'image de Dieu: maintenant Regeneration, par laquelle nous ſommes faits nouuelles creatures: maintenant Reſurrection, par laquelle Dieu nous faiſant mourir à nouſmeſmes, il nous reſſuſcite de ſa vertu. Toutesfois il nous faut icy obſeruer, que la deliurance n'eſt iamais ſi entiere, qu'vne partie de nous ne demeure ſous le ioug de peché: que la reparation n'eſt iamais telle, qu'il n'y demeure beaucoup de trace de l'homme terrien: que le renouuellement n'eſt iamais tel, que nous ne reteniõs quelque choſe du vieil hõme. Car cepẽdant que nous ſommes encloz en ceſte priſon de noſtre corps, nous portons touſiours auec nous les reliques de noſtre chair, leſquelles diminuent d'autant noſtre liberté. Parquoy, l'ame fidele, depuis la regeneration, eſt diuiſée en deux parties, entre leſquelles y a vn different perpetuel. Car d'autãt qu'elle eſt regie & gouuernée par l'Eſprit de Dieu, elle a vn amour & deſir d'immortalité: lequel l'incite & mene à iuſtice, pureté & ſainɛteté, & ainſi ne medite autre choſe que la beatitude du Royaume celeſte, & aſpire entieremẽt à la compagnie de Dieu, d'autant qu'elle demeure encore en ſon naturel: eſtãt empeſchée en fange terrienne, enueloppée en mauuaiſes cupiditez, elle ne voit point ce qui eſt deſirable, & où giſt la vraye beatitude: eſtãt detenue par le peché, elle eſt deſtournée de Dieu & de ſa iuſtice. De la vient vn combat, lequel exercite l'hõme fidele toute ſa vie: entant que par l'Eſprit il eſt eſleué en haut, par la chair deſtourné en bas: ſelon l'Eſprit il tend d'vn deſir ardẽt à l'immortalité, ſelon la chair il eſt deuoyé en voye de mort: ſelon l'Eſprit il penſe à iuſtemẽt viure, ſelon la chair il eſt ſollicité à iniquité: ſelon l'Eſprit il eſt conduit à Dieu, ſelon la chair il eſt retiré arriere: ſelon l'Eſprit, il contemne le monde, ſelon la chair il appete les delices mõdaines. Ce n'eſt point vne ſpeculation friuole, dont nous n'ayons nulle experience en la vie, mais c'eſt vne doctrine de practique, laquelle nous experimẽtons de vray en nous, ſi nous ſommes enfans de Dieu.

Iean 8
Rom. 8
2. *Cor.* 3
Col. 2
Iean 3
Ephe. 2
Iean 5
Rom. 7

62 Nous voyons donc que la chair & l'Eſprit ſont comme deux combatans

batans, leſquels ſeparent en diuerſes parties l'ame fidele, faiſans en elle vne bataille, dõt toutesfois l'iſſue eſt telle, que l'Eſprit eſt ſuperieur. Car quand il eſt dit, que la chair deſtourne l'ame de Dieu, la retire d'immortalité, l'empeſche d'enſuyure ſainɛteté & iuſtice, l'eſlongne du Royaume de Dieu: il ne faut pas entẽdre, qu'elle ait ſi grande vigueur en ſes tẽtations, qu'elle renuerſe & deſtruiſe l'œuure de l'Eſprit, & qu'elle eſteigne ſa vertu. Ia n'aduienne. Quoy donc? quand la chair s'efforce d'abbatre l'hõme, elle l'appeſantit: quand elle le veut deſtourner de ſon chemin, elle le retarde & empeſche: quand elle veut eſteindre en iceluy tout amour de iuſtice, elle la diminue aucunement: quand elle s'efforce de la ſupprimer du tout, elle la fait aucunement flechir. En telles difficultez, il faut que le ſeruiteur de Dieu ſoit tellemẽt animé, que du principal deſir de ſon cœur, & de la principale affection, il aſpire à Dieu, s'eſtudie & efforce de le cercher, & continuellemẽt gemiſſe & ſouſpire, de ce qu'il eſt empeſché de ſa chair, à ne pourſuiure ſa courſe cõme il deuroit. C'eſt ce qu'entend S. Paul, quand il dit, que ſi nous ſommes enfans de Dieu, nous ne cheminons point ſelon la chair, mais ſelon l'Eſprit. Ayant deſcrit le combat, il ſignifie que l'Eſprit de Dieu doit auoir du meilleur, pour obtenir victoire. Maintenant il eſt facile de voir quelle difference il y a entre l'hõme naturel, & regeneré. L'hõme naturel eſt bien piqué & aiguillonné en ſa conſciẽce, pour ne s'endormir point du tout en ſes vices: neantmoins il ne laiſſe point de s'y complaire de tout ſon cœur, y prendre ſa volupté, leur laſcher volõtiers la bride: ne craignãt autre choſe que la peine laquelle il voit eſtre preparée à tous pecheurs. L'hõme regeneré, de la principale partie de ſon cœur, adherãt à la iuſtice de la Loy, hait & a en execration le peché qu'il cõmet par ſon imbecillité, il s'y deſplaiſt, & n'y a point ſon conſentemẽt, mais pluſtoſt prend plaiſir & delectation en la Loy de Dieu: & y trouue plus de douceur, qu'en toutes les voluptez du monde. D'auantage, iamais ne peche de ſon propre ſeu, que ce ne ſoit contre ſon cœur. Car non ſeulemẽt ſa conſcience repugne au mal, mais auſsi vne partie de ſon affection. *Rom. 8*

63 Voila donc comment les enfans de Dieu ſont deliurez de la ſeruitude de peché par la regeneration: non point pour ne ſentir nulle faſcherie de leur chair, come ſi deſia ils eſtoyent en pleine poſſeſsion de liberté: mais pluſtoſt en ſorte qu'il leur demeure matiere perpetuelle de batail le, pour les exercer: & non pas pour les exercer ſeulement, mais pour leur donner mieux à recognoiſtre leur infirmité. Et en cela conſentẽt tous les eſcriuains de bon & ſain iugement: qu'il demeure en l'hõme regeneré vne ſource de mal, dont toutes mauuaiſes cupiditez ſortent continuellement, leſquelles l'allechent & l'incitent à pecher. Ils confeſſent d'auantage, que tous fideles ſont tellemẽt tenuz enueloppez de ceſte corruption, qu'ils ne peuuent pas reſiſter, qu'ils ne ſoyent ſouuent eſmeuz, ou à paillardiſe, ou à auarice, ou à ambition, ou aux autres vices. Or il n'eſt ia meſtier de lõgue diſpute, pour enquerir quelle a eſté l'opinion des Docteurs anciens touchant cela, veu que S. Auguſtin ſeul peut ſuffire pour tous: lequel a fidelement & auec grande diligence recueilly leurs ſentences. Si quelcun donc veut ſauoir qu'ont tenu les anciens de ce poinct, ie les ren- *Li. 4. ad Bonifa. Lib. 1. & 2. cõ. Iul.*

uoye là, pour en ſauoir. Or on pourroit penſer, qu'entre S. Auguſtin, & nous il y euſt quelque repugnãce: d'autant que luy en cõfeſſant que tous fideles, pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, ſont tellemẽt ſubiets à concupiſcẽce, qu'ils ne ſe peuuẽt tenir de conuoiter: toutesfois il n'oſe point appeller vne telle maladie, Peché: mais en la nommant Infirmité, il dit, que lors elle eſt peché, quand outre la conception ou apprehenſion l'œuure ou le conſentemẽt s'en enſuit: c'eſt à dire, quand la volonté obtempere au premier appetit. Nous au contraire tenons, que toute conuoitiſe, de laquelle l'homme eſt aucunemẽt chatouillé, pour faire contre la Loy de Dieu, eſt peché: meſme nous affermons, que la peruerſité, laquelle engẽdre en nous telles concupiſcẽces eſt peché. Nous enſeignõs dõc, que les fideles ont touſiours le peché habitant en eux, iuſques à ce qu'ils ſoyẽt deueſtuz de ce corps mortel, pource que la peruerſité de cõuoiter laquelle eſt repugnante à droiture, reſide touſiours en leur chair.

64 Eph. 5 Touchant de ce qui eſt dit, que Dieu purge ſon Egliſe de tout peché, & qu'il promet ceſte grace au Bapteſme, & l'accõplit en ſes eſleuz: nous referons cela à l'imputation du peché pluſtoſt qu'à la matiere. Dieu fait bien cela en regenerant les ſiens, que le regne de peché ſoit aboly en eux: car il leur donne la vertu de ſon S. Eſprit, pour les rendre ſuperieurs & veinqueurs au cõbat qu'ils ont à l'encontre: mais le peché ceſſe lors de regner ſeulement en eux, & non point d'y habiter. Parquoy nous diſons Rom. 7 que le vieil homme eſt tellement crucifié, & que la loy de peché eſt tellement abolie aux enfans de Dieu, que les reliques neantmoins y demeurent: non pas pour y dominer, mais pour les humilier par la cognoiſſance de leur infirmité. Nous confeſſons bien, que telles reliques ne leur ſont point imputées, non plus que ſi elles n'eſtoyent point: mais nous diſons, que cela ſe fait par la miſericorde de Dieu: & ainſi combien qu'ils ſoyent abſouz par grace, qu'ils ne laiſſent point de fait eſtre pecheurs & coulpables. Il nous eſt bien aiſé de confermer ceſte ſentence, veu que nous auõs clairs & certains teſmoignages de l'Eſcriture pour l'approbation d'icelle. Car que voudrions nous plus clair, que ce que S. Paul eſcrit au 7. chapitre des Romains? Premierement, qu'il parle là en la perſonne de l'homme regeneré, nous l'auons ia monſtré cy deuant, & ſainct Auguſtin allegue des raiſons perẽptoires pour l'approuuer. Ie laiſſe là qu'il vſe de ces deux mots, Mal & Peché. Encore que les contrediſans puiſſent cauiller ſur ces deux mots, toutesfois qui eſt-ce qui niera que repugnãce contre la Loy de Dieu ne ſoit vice? & qu'empeſchemẽt de bien faire ne ſoit peché? Finalemẽt, qui eſt-ce qui ne confeſſera, qu'il y a de la faute par tout où il y a miſere ſpirituelle? Or S. Paul dit, que toutes ces choſes ſont cõprinſes en ceſte corruption dont nous parlons. D'auantage, nous auons vne certaine demonſtration, par laquelle toute ceſte queſtion ſe peut vuider. Car il nous eſt commãdé en la Loy, d'aimer Dieu de tout noſtre cœur, de toute noſtre ame, & de toutes noz forces. Puis qu'il conuient que toutes les parties de noſtre ame ſoyẽt ainſi rẽplies de l'amour de Dieu: il eſt certain que tous ceux qui peuuẽt conceuoir en leur cœur ſeulemẽt vn appetit legier, ou quelque cogitation, pour eſtre diſtraits de l'amour de Dieu à vanité, ne ſatisfont point à ce commandement. Qu'ainſi ſoit, ces choſes ne

ſont

ſont elles point comprinſes en l'ame, d'eſtre touché & eſmeu de quelque appetit? conceuoir en l'entendemẽt quelque choſe, ou apprehẽder en ſon ſens? Quand donc en telles affectiõs il y a de la vanité & du vice, n'eſt-ce pas vn ſigne qu'il y a quelques parties de l'ame vuides & deſpourueuës de l'amour de Dieu? Parquoy quiconque ne confeſſe que toutes concupiſcences de la chair ſont peché, & que ceſte maladie de conuoiter qui eſt en nous, eſt la ſource de peché: il faut qu'il nie quant & quant que la trãſgreſſion de la Loy, n'eſt point peché.

S'il ſemble aduis à quelcun que ce ſoit vne choſe hors de raiſon, de condamner ainſi vniuerſellemẽt toutes les cupiditez, deſquelles l'homme naturellement eſt touché, d'autant qu'elles ont eſté miſes en l'homme par Dieu, qui eſt autheur de nature: nous reſpondons que nous ne condãnons point les deſirs que Dieu a mis en l'hõme en la premiere creation, & leſquels ne ſe peuuẽt oſter de nous ſinon auec l'humanité meſme, mais que nous reprouuons ſeulemẽt les appetiz débridez, & deſordonnez, qui ſont repugnãs à l'ordre de Dieu. Or pource que toutes les parties de noſtre ame ſont tellement corrompues par la peruerſité de noſtre nature, qu'en toutes noz œuures il y apparoit touſiours vn deſordre & vne intẽperance: d'autant que tous les deſirs que nous conceuons ne ſe peuuent ſeparer d'vn tel excez, nous diſons qu'à ceſte cauſe ils ſont vicieux. Ou ſi quelcun en veut auoir vne ſomme plus brieue, nous diſons que tous les deſirs & appetiz des hommes ſont mauuais, & les condamnons de peché, non pas entant qu'ils ſont naturels, mais entant qu'ils ſont deſordonnez. Or ils ſont deſordonnez, d'autant qu'il ne peut rien proceder pur n'entier de noſtre nature vicieuſe & ſouillée. Et meſmes de ce propos ſainct Auguſtin n'en va pas ſi loing qu'il ſemble de premiere face. Quand il veut fuyr les calomnies des Pelagiens, il ſe deporte quelque fois du mot de Peché: mais quand il eſcrit que la loy de peché demeure aux ſaincts, & que la coulpe ſeulement eſt oſtée d'eux, il ſignifie aſſez qu'il eſt conforme en vn meſme ſens auec nous. 65 *Ad Boni.*

Nous produirons quelques autres ſentẽces de ſes liures, pour monſtrer plus familieremẽt ce qu'il en a ſenty. Au ſecond liure contre Iulien, il dit ainſi: La loy de peché eſt remiſe en la regeneratiõ ſpirituelle, & demeure en la chair mortelle: elle eſt remiſe, d'autãt que la coulpe en eſt abolie par le Sacremẽt, auquel les fideles ſont regenerez: elle demeure, pource qu'elle produit les deſirs, contre leſquels les fideles meſmes ont à batailler. Item, la loy de peché, laquelle reſidoit encore aux membres de S. Paul, eſt remiſe au Bapteſme, non pas finie. Item, expoſant pourquoy S. Ambroiſe a appellé vn tel vice, Iniquité, il dit, qu'il nõme ainſi ceſte loy de peché, lequel demeure en nous, combien que la coulpe en ſoit remiſe au Bapteſme, pource que c'eſt choſe inique, que la chair bataille contre l'eſprit. Item, le peché eſt mort quant à la coulpe, à laquelle il nous tenoit liez, toutesfois il ſe rebelle meſme eſtant mort, iuſques à ce qu'il ſoit purgé par la perfectiõ de ſepulture. Au cinquieſme liure il parle encore plus clairement. Comme l'aueuglement du cœur, dit-il, eſt peché, d'autãt que il eſt cauſe qu'on ne croit point en Dieu: & eſt punition pour le peché, d'autant que le cœur fier & hautain eſt ainſi puny: & eſt cauſe du peché 66

d'autãt qu'il engendre meſchans erreurs: ainſi la concupiſcẽce de la chair contre laquelle le bon eſprit bataille, eſt peché, d'autant qu'elle contient deſobeiſſance contre le gouuernemẽt de l'eſprit: eſt punition du peché, d'autant qu'elle nous eſt impoſée pour la rebellion de noſtre premier pere: eſt cauſe du peché, ſoit que nous conſentions à icelle, ou que nous ſoyons contaminez d'icelle dés noſtre natiuité. En ce paſſage S. Auguſtin ne fait point difficulté d'appeller l'infirmité qui eſt en nous apres la regeneration, peché, pource qu'il ne craint pas tant les calõnies des Pelagiens, apres auoir refuté leur erreur. Comme auſsi en l'homelie quarãte & vnieſme ſur S. Iean. Si tu ſers, dit-il, à la loy de peché ſelon ta chair, fay ce que
Rom. 6 dit l'Apoſtre: Que le peché ne regne point en ton corps, pour obeir au deſir d'iceluy: il ne defend point qu'il n'y ſoit, mais qu'il n'y regne point: cependant que tu es viuãt, il eſt neceſſaire que le peché ſoit en tes mẽbres: toutesfois que la domination luy ſoit oſtée, & que ce qu'il cõmande ne ſe face point. Ceux qui maintiẽnent que la concupiſcẽce n'eſt point
Iaques 1 peché, alleguent ce dire de S. Iaques: que la concupiſcẽce apres auoir cõceu, engendre le peché: mais il n'y a point de difficulté à ſoudre ceſte obiection. Car ſi nous n'expoſons ce paſſage des mauuaiſes œuures, ou des pechez actuels, qu'on appelle: meſme la volonté mauuaiſe ne ſera point comptée pour peché. Or de ce qu'il appelle les mauuaiſes œuures enfans de la concupiſcẽce, & qu'il leur attribue le nom de peché, il ne s'enſuit pas pourtãt, que cõuoiter ne ſoit vne choſe mauuaiſe & dãnable deuant Dieu.

67 Aucuns Anabaptiſtes imaginẽt ie ne ſay quelle intẽperance phrenetique, au lieu de la regeneration ſpirituelle des fideles. C'eſt que les enfans de Dieu (comme il leur ſemble) eſtans reduits en eſtat d'innocence, ne ſe doiuent point ſoucier de refrener les concupiſcences de leur chair: mais doiuẽt ſuyure l'Eſprit pour conducteur, ſous la direction duquel on ne peut errer. Ce ſeroit vne choſe incredible, que l'entẽdement de l'homme peuſt tomber en telle rage: ſinon qu'ils publiaſſent arrogamment ceſte doctrine. Et de fait, c'eſt vn monſtre horrible. Mais c'eſt bien raiſon, que l'audace de ceux qui entreprennent de changer la verité de Dieu en menſonge, ſoit ainſi punie. Ie leur demande donc, ſi toute difference de turpitude & honneſteté, de iuſtice & iniuſtice, de bien & de mal, de vertu & de vice, ſera oſtée? Celle differẽce, diſent-ils, vient de la malediction du vieil Adam, de laquelle nous ſommes deliurez par Chriſt. Il n'y aura donc rien à dire entre paillardiſe & chaſteté, ſimplicité & aſtuce, verité & menſonge, equité & rapine. Qu'on oſte, diſent-ils, toute crainte friuole, & qu'on ſuiue hardiment l'eſprit lequel ne demandera rien de mal: moyennant qu'on s'adonne à ſa conduite. Qui ne s'eſtonneroit de ces propos ſi dérai ſonnables? Neantmoins c'eſt vne Philoſophie populaire & amiable entre ceux qui eſtans aueuglez de la folie de leurs concupiſcences, ont perdu le ſens commun. Mais ie vous prie, quel Chriſt nous forgent-ils? & quel Eſprit eſt-ce qu'ils nous rottent? Car nous recognoiſſons vn Chriſt, & ſon Eſprit, tel que les Prophetes l'ont promis, & que l'Euangile denonce que il a eſté reuelé: duquel nous n'oyõs rien de ſemblable. Car ceſt eſprit, que l'Eſcriture nous monſtre, ne fauoriſe point à homicides, paillardiſes, yurongneries, orgueil, contẽtion, auarice, & fraude: mais eſt autheur de dilection,

lection, chasteté, sobrieté, modestie, paix, temperance, & verité. Ce n'est pas vn esprit de resuerie, ne de tourbillons, & qui se transporte ça & là in considerément, tant au mal qu'au bien: mais plein de sagesse & intelligence, pour discerner entre le bien & le mal. Il ne pousse point l'homme à vne licence dissolue & effrenée: mais, comme il discerne le bien du mal, ausi il enseigne de suyure l'vn & fuyr l'autre. Mais qu'est-ce que ie mets si grãd peine à refuter ceste rage brutale? L'Esprit de Dieu n'est point aux Chrestiens vne imagination folle, laquelle ils se soyẽt forgée en songeãt, ou prise des autres: mais ils le cognoissent tel que l'Escriture le monstre: en laquelle il est dit, qu'il nous est donné en sanctification, pour nous conduire en obeissance de la iustice de Dieu, nous ayant purgé d'immondicité & ordure. Laquelle obeissance ne peut estre, que les concupiscẽces (ausquelles ceux-cy veulent lascher la bride) ne soyent domptées & subiuguées. En apres il en est dit ausi, qu'il nous purge tellement par sa sanctification, que neantmoins il nous reste tousiours beaucoup d'infirmité, cependant que nous sommes enclos en nostre corps mortel: dont il aduient, qu'entant que nous sommes encore bien loing de la perfection, il nous est mestier de profiter iournellement: & entant que nous sommes enueloppez en beaucoup de vices, qu'il nous est mestier de batailler à l'encontre. De là s'ensuyt, qu'il nous faut veiller diligẽmẽt, pour nous garder d'estre surpris de trahisons de nostre chair: & qu'il ne nous faut point reposer comme si nous n'estions point en danger, sinon que nous pensions auoir plus d'auancement que sainct Paul en saincteté de vie: lequel estoit molesté des aiguillons de Sathan, à fin qu'en infirmité il fust parfait en vertu. 2. Cor. 12
Et de fait, nous voyons comment il confesse, que le combat, dont nous auons parlé, d'entre l'esprit & la chair estoit en sa personne. Rom. 7

Ie pense que nous auons suffisamment prouué, comment l'homme 68
est tellement tenu captif sous le ioug de peché, qu'il ne peut de sa propre nature, ne desirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer. D'auãtage, nous auons mis la distinction entre Contrainte & Necessité, dont il appert, que quand l'homme peche necessairement, il ne laisse point de pecher de sa volonté. Mais pource que quand on le met en seruitude du Diable, il semble qu'il soit mené au plaisir d'iceluy, plustost que du sien: il reste de despescher en quelle sorte cela se fait. Apres il faut soudre la question dõt on doute communement: c'est, si on doit attribuer quelque chose à Dieu és œuures mauuaises, esquelles l'Escriture signifie que sa vertu y besongne aucunement. Quant au premier, sainct Augustin accomparage en quelque lieu, la volonté de l'homme à vn cheual, qui se gouuerne par le plaisir de celuy qui est monté dessus. Il accomparage d'autrepart Dieu & le Diable à des cheuaucheurs: disant, que si Dieu a occupé le lieu en la volonté de l'homme: comme vn bon cheuaucheur & bien entendu, il la conduit de bonne mesure, il l'incite quand elle est trop tardiue, il la retient si elle est trop aspre: si elle s'escarmouche trop fort, il la reprime: il corrige sa rebellion, & l'ameine en droite voye. Au contraire, si le Diable a gagné la place, comme vn mauuais cheuaucheur & estourdy, il l'egare à trauers champs, il la fait tõber dans des fosses, il la fait trebuscher & reuirer par les vallées, il l'accoustume à rebellion & desobeissance. De ceste similitu-

de nous nous contenterons pour le preſent, puis que nous n'en auõs point de meilleure. Ce qui eſt donc dit, que la volonté de l'homme naturel, eſt ſubiette à la ſeigneurie du Diable, pour en eſtre menée : cela ne ſignifie point qu'elle ſoit contrainte par force & maugré qu'elle en ait à obtemperer, comme on cõtraindroit vn ſerf à faire ſon office, combien qu'il ne le vouſiſt point: mais nous entendons, qu'eſtant abuſée des trõperies du Diable, il eſt neceſſaire qu'elle ſe ſubmette à obtẽperer à ce que bon luy ſemble, combien qu'elle le face ſans contrainte. Car ceux auſquels noſtre Seigneur ne fait point la grace de les gouuerner par ſon Eſprit, ſont abã-

2. Cor. 4 donnez à Sathan, pour eſtre menez de luy. Pour ceſte cauſe dit S. Paul, que le dieu de ce monde (qui eſt le Diable) a aueuglé l'entendement des infideles, à ce qu'ils n'apperçoiuent point la lumiere de l'Euangile. Et en

Epheſ. 2 vn autre lieu il dit, qu'il regne en tous iniques & deſobeiſſans. L'aueuglement donc des meſchans, & tous les malefices qui s'en enſuyuent, ſont nommez œuures du Diable, & toutesfois il n'en faut point chercher la cauſe hors de leur volonté, de laquelle procede la racine de mal, & en laquelle eſt le fondement du regne du Diable, c'eſt à dire le peché.

69 Quant eſt de l'action de Dieu, elle eſt bien autre en iceux. Mais pour la bien entendre, nous prendrons l'iniure que firent les Chaldéens à

Iob 1 Iob. C'eſt qu'ayans tué ſes bergers, ils luy rauirent tout ſon beſtail. Nous voyons deſia à l'œil les autheurs de ceſte meſchanceté. Car quand nous voyons des volleurs, qui ont commis quelque meurtre ou larrecin, nous ne doutõs point de leur imputer la faute & de les condãner. Or eſt-il ainſi que l'hiſtoire recite, que cela prouenoit du Diable. Nous voyons donc, qu'il y a beſongné de ſon coſté. D'autrepart, Iob recognoit que c'eſt œuure de Dieu, diſant, que Dieu l'a deſpouillé du bien qui luy auoit eſté oſté par les Chaldéens. Cõment pourrõs-nous dire, qu'vne meſme œuure ait eſté faite de Dieu, du Diable, & des hommes? que nous n'excuſions le Diable, entant qu'il ſemble conioint auec Dieu: ou bien que nous diſions Dieu eſtre autheur de mal? Facilemẽt, ſi nous conſiderons premieremẽt la fin, puis apres la maniere d'operer. Le cõſeil de Dieu eſtoit d'exercer ſon ſeruiteur en patience, par aduerſité: Sathan s'efforçoit de le mettre en deſeſpoir: les Chaldéens taſchoyent de s'enrichir du bien d'autruy par rapine. Vne telle difference de conſeil, diſtingue bien entre l'œuure de l'vn & de l'autre. En la maniere de faire, il n'y a pas moins de diſſimilitude. Le Seigneur abandonne ſon ſeruiteur Iob à Sathan pour l'affliger: d'autrepart, il luy baille les Chaldéens, qu'il auoit ordõnez pour eſtre miniſtres de ce faire, & luy commet de les pouſſer & mener. Sathan ſtimule par ſes aiguillons venimeux, à commettre ceſte iniquité, les cœurs des Chaldéens, qui autrement eſtoyent mauuais. Les Chaldéens s'abandõnans à mal faire, contaminent leurs ames & leurs corps. C'eſt donc proprement parlé, de dire, que Sathã beſõgne és reprouuez, eſquels il exerce ſon regne, c'eſt à dire, le regne de peruerſité. On peut biẽ auſsi dire, que Dieu aucunemẽt y beſongne, d'autant que Sathan, lequel eſt inſtrumẽt de ſon ire, ſelon ſon vouloir & ordõnance, les pouſſe ça & là pour executer ſes iugemẽs. Ie ne parle point icy du mouuemẽt vniuerſel de Dieu, duquel cõme toutes creatures ſont ſouſtenues, auſsi elles en prennent leur vertu pour faire ce que

elles

elles font. Ie parle de ſon action particuliere, laquelle ſe monſtre en chacun œuure. Parquoy nous voyons, qu'il n'eſt pas inconuenient, qu'vne meſme œuure ſoit attribuée à Dieu, & au Diable, & à l'homme. Mais la diuerſité qui eſt en l'intention, & au moyen, fait que la iuſtice de Dieu par tout apparoit irreprehenſible: la malice du Diable, & de l'homme, ſe monſtre auec ſa confuſion.

Les anciens Docteurs craignent aucunesfois de confeſſer la verité en ceſt endroit, pource qu'ils ont peur de dõner occaſion aux mauuaiz de meſdire, ou parler irreuerемment des œuures de Dieu. Laquelle ſobrieté i'approuue tellement, que ie ne penſe point toutesfois qu'il y ait aucun danger de tenir ſimplement ce que nous en monſtre l'Eſcriture. S. Auguſtin meſme a aucunesfois ce ſcrupule: comme quand il dit, que l'aueuglement & endurciſſement des mauuaiz ne ſe rapporte point à l'operation de Dieu, mais à ſa preſcience. Or ceſte ſubtilité ne peut conuenir auec tãt de locutions de l'Eſcriture: leſquelles monſtrẽt euidemment, qu'il y a autre choſe que la prouidence de Dieu. Et ſainct Auguſtin meſme au cinquieſme liure contre Iulien, ſe retractant de l'autre ſentence, maintient fort & ferme, que les pechez ne ſe font pas ſeulement par la permiſsion ou ſouffrance de Dieu, mais auſsi par ſa puiſſance, à fin de punir les autres pechez. Semblablement ce qu'aucuns amenent, que Dieu permet le mal, mais ne l'enuoye point, ne peut ſubſiſter. Souuẽt il eſt dit, que Dieu aueugle & endurcit les mauuaiz, qu'il tourne, & fleſchit, & pouſſe leurs cœurs. Ce n'eſt point expliquer telles formes de parler, que de recourir à la preſciẽce ou permiſsiõ. Pourtãt nous reſpõdons, que cela ſe fait doublemẽt. Car comme ainſi ſoit, que la lumiere de Dieu oſtée, il ne reſte ſinon obſcurité & aueuglement en nous: ſon Eſprit oſté, noz cœurs ſoyent endurciz comme pierres, ſa conduite ceſſant, nous ne puiſsions que nous égarer à trauers champs: à bonne cauſe il eſt dit qu'il aueugle, endurcit & pouſſe ceux auſquels il oſte la faculté de voir, obeir, & faire bien. La ſeconde maniere qui approche plus à la proprieté des mots, c'eſt que Dieu pour executer ſes iugemens par le Diable, qui eſt miniſtre de ſon ire, tourne où bon luy ſemble le conſeil des mauuaiz, & meut leur volonté, & conferme leur effort.

70 *Li. de præ deſt. & gra.*

Selon la premiere raiſon ſe doit entẽdre ce qui eſt dit en Iob: Il oſte la langue à ceux qui parlent bien: & le conſeil aux anciens & ſages. Il oſte le cœur à ceux qui preſident en la terre: & les fait errer hors de la voye. Item ce que dit ſainct Paul, Dieu leur enuoye efficace de tromperie, à fin qu'ils croyent à menſonge. Item en Iſaie: Pourquoy Seigneur, nous as-tu oſté le ſens? Pourquoy nous as-tu endurcy le cœur, à ce que nous ne te craigniſsions point? Car toutes ces ſentences ſont plus pour ſignifier, que c'eſt que Dieu fait des hõmes, en les abandonnant & delaiſſant, que pour mõſtrer cõmẽt il beſongne en eux. Mais il y a d'autres teſmoignages qui paſſent outre. Cõme quãd il eſt parlé de l'endurciſſemẽt de Pharaon: I'endurciray, dit le Seigneur, le cœur de Pharaon: à fin qu'il ne vous eſcoute point, & qu'il ne deliure le peuple. Puis apres il dit: qu'il luy a cõfermé & corroboré ſõ cœur. Faut-il entẽdre, qu'il luy a endurcy en ne luy amoliſsãt point? Cela eſt biẽvray. Mais il a fait d'auãtage: c'eſt

71 *Iob 12* *2. The. 2* *Iſa. 63* *Exo. 4. 7 & 10*

Exod.3 qu'il a liuré ſon cœur à Sathan, pour le cõfermer en obſtinatiõ. Pourtãt il auoit dit deſſus: Ie tiẽdray ſon cœur. Pareillemẽt quãd le peuple d'Iſrael ſort d'Egypte, les habitans du pays où ils entrent, viennent au deuant de mauuais courage: d où dirons-nous qu'ils ſont incitez? Certes Moyſe diſoit, que ce auoit eſté le Seigneur, qui auoit confermé leurs cœurs. Le Pſe. 105 Prophete recitãt la meſme hiſtoire, dit que le Seigneur auoit tourné leur cœur en la haine de ſon peuple. On ne pourroit maintenãt dire, qu'ils ont failly ſeulement à cauſe qu'ils eſtoyent deſnuez du conſeil de Dieu: car ſi ils ſont confermez & conduits à cela, le Seigneur aucunement les y encline & meine. D'auantage, toutes les fois qu'il luy a pleu chaſtier les tranſgreſsions de ſon peuple, comment a-il executé ſon iugement par les meſchãs? Certes en telle ſorte, qu'on voit bien que la vertu & efficace de l'œuure procedoit de luy, & qu'iceux eſtoyent ſeulemẽt de ſes miniſtres. Pour Iſa. 5 & 7 tant aucunesfois il menace, qu'en ſiblant il fera venir les peuples infideles Ier. 11. pour deſtruire Iſrael: aucunesfois les accomparageant à vn rets, aucuneſ- & 17 fois à vn marteau. Mais principalement il a demonſtré, cõbien il n'eſtoit Ierem. 50 point oiſif en eux, en accomparageant Sennacherib, homme meſchant Iſa. 10 & peruers, à vne coignée, diſant, qu'il le cõduiſoit & pouſſoit de ſa main, De pred. ſancto. pour coupper ſelon ſon bon plaiſir. Sainct Auguſtin en quelque lieu met vne diſtinction qui n'eſt point mauuaiſe. C'eſt, que ce que les iniques pechẽt, cela vient de leur propre: qu'en pechãt ils font vne choſe ou autre, ce la eſt de la vertu de Dieu, lequel diuiſe les tenebres cõme bõ luy ſemble.

72 Or que le miniſtere de Sathan entreuienne à inciter les mauuaiz, quand Dieu par ſa prouidence les veut fleſchir ça & là: il apparoiſtra aſ- 1. Sam. 16 ſez par vn paſſage. Car il eſt ſouuentesfois dit, que le mauuais eſprit de 18. & 19 Dieu a inuadé ou laiſſé Saul. Il n'eſt pas licite de referer cela au ſainct Eſprit. Pourtant nous voyons que l'eſprit immõde eſt nommé de Dieu, entant qu'il reſpond au plaiſir & pouoir de Dieu: il eſt inſtrument de ſa volonté, pluſtoſt qu'autheur de ſoy-meſme. Neãtmoins, comme il a eſté dit, il y a touſiours grande diſtãce entre ce que Dieu fait, ou ce que fait le Diable, ou les meſchans en vne meſme œuure. Dieu fait ſeruir à ſa iuſtice les mauuaiz inſtrumẽs qu'il a en ſa main, & qu'il peut fleſchir par tout où bon luy ſemble. Le Diable & les iniques, comme ils ſont mauuaiz, produiſent & enfantent par œuures la meſchanceté qu'ils ont conceuë en leur eſprit peruers. Le reſte qui appartient à defendre la maieſté de Dieu cõtre toutes calomnies, & refuter les ſubterfuges, dont vſent les blaſphemateurs en ceſt endroit, ſera expoſé au traité de la prouidence de Dieu. Car icy i'ay voulu ſeulement monſtrer en brief, cõment le Diable regne en vn meſchant homme, & comment Dieu beſongne tant en l'vn cõme en l'autre,

73 Quant eſt des actions, leſquelles de ſoy ne ſont ne bonnes ne mauuaiſes, & appartiẽnent pluſtoſt à la vie terrienne que ſpirituelle, il n'a pas eſté encore declairé quelle eſt la liberté de l'hõme en icelles. Aucuns ont dit, que nous auons en icelles election libre. Ce qu'ils ont fait, comme ie penſe, plus pource qu'ils ne vouloyent debatre vne choſe, qu'ils ne penſoyent pas eſtre de grãde importance, que pour aſſeurer cela comme certain. Quant à moy, comme ie confeſſe que ceux qui recognoiſſent leurs forces eſtre nulles pour ſe iuſtifier, entendent ce qui eſt neceſſaire à ſalut:

tou-

toutesfois ie penſe que cela n'eſt pas à negliger, d'entendre que c'eſt vne grace ſpeciale de Dieu, quand il nous vient en l'entendement d'elire ce qui nous eſt profitable, & de le deſirer: & auſsi d'autrepart quand noſtre eſprit & noſtre cœur fuyent ce qui nous eſt nuiſible. Et de fait la prouidence de Dieu s'eſtend iuſques là, non ſeulement de faire aduenir ce qu'il cognoit eſtre expedient: mais auſsi d'incliner la volonté des hommes à vn meſme but. Bien eſt vray, que ſi nous reputons la conduite des choſes externes ſelon noſtre ſens, nous iugerons qu'elles ſont en l'arbitre & puiſſance de l'homme. Mais ſi nous eſcoutons tant de teſmoignages, qui denoncent, que noſtre Seigneur meſme en ceſt endroit gouuerne les cœurs des hommes, nous ſubmettrons la puiſſance humaine au mouuement ſpecial de Dieu. Qui eſt-ce qui a eſmeu les cœurs des Egyptiens à ce qu'ils preſtaſſent au peuple d'Iſrael les plus precieux vaiſſeaux qu'ils euſſent? Iamais d'eux-meſmes n'euſſent eſté induits à cela. Il s'enſuit donc que leurs cœurs eſtoyent plus menez de Dieu, que de leur propre mouuemẽt ou inclination. Qui eſt-ce qui deſtourna le cœur d'Abſalon, pour faire qu'il ne receuſt point le conſeil d'Achitophel: qui auoit accouſtumé d'eſtre receu comme Euangile? Qui eſt-ce qui induiſit Roboam pour le faire obeir au conſeil des ieunes gens? Exod. 12. 2. Sa. 17. 1. Rois 12.

Quelcun repliquera, que ces exemples ſont particuliers: dont on ne doit pas faire vne reigle commune. Mais ie dy, qu'ils ſuffiſent pour prouuer ce que ie preten. C'eſt que Dieu, toutesfois & quantes qu'il veut donner voye à ſa prouidence, meſmes és choſes externes, fleſchit & tourne la volonté des hommes à ſon plaiſir: & que leur election n'eſt pas tellement libre, que Dieu ne domine par deſſus. Vueillõs ou non, l'experiẽce iournelle nous contraindra d'eſtimer que noſtre cœur eſt pluſtoſt conduit par le mouuement de Dieu, que par ſon election & liberté: veu que ſouuent la raiſon & entendement nous defaut, en choſes qui ne ſont point trop difficiles à cognoiſtre: & perdons courage en choſes qui ſont aiſées à faire: au contraire, en choſes treſobſcures & douteuſes nous deliberons ſans difficulté, & ſauons comment nous en deuons ſortir: en choſes de grande conſequence & de grand dãger, le courage nous demeure ferme & ſans crainte. D'où procede cela? ſinon que Dieu beſongne, tant d'vne part que d'autre? 74

Et de fait, i'enten en ceſte maniere ce que dit Salomon: Le Seigneur fait que l'oreille oye, & que l'œil voye. Car il ne me ſemble point aduis, que là il parle de la creation, mais de la grace ſpeciale que Dieu fait aux hommes de iour en iour. D'auantage, quand il dit que le Seigneur tient le cœur des Rois en ſa main comme vn ruiſſeau d'eau, & qu'il les fait couler quelque part que bon luy ſemble: il n'y a point de doute, qu'il ne comprenne tous hommes ſous vne eſpece. Car s'il y a hõme duquel la volonté ſoit exemptée de toute ſubiection, ce priuilege la appartient au Roy par deſſus tous, duquel la volonté gouuerne les autres. Si donc la volonté du Roy eſt conduite par la main de Dieu: la noſtre ne ſera point exẽptée de ceſte condition. De quoy il y a vne belle ſentẽce en S. Auguſtin. L'Eſcriture, dit-il, ſi on la regarde diligemment, monſtre que non ſeulement les bonnes volontez des hommes, leſquelles Dieu a creées en leur cœur, & les ayant creées les conduit à bonnes œuures, & à la vie eternelle, ſont en Prou. 20. Prou. 21. Au li. de la grace & du frãc arb. à Valent. c. 20.

la puiſſance de Dieu: mais auſsi toutes celles qui appartiennent à la vie preſente: & tellement y ſont, qu'il les incline ſelon ſon plaiſir ça ou là: ou pour profiter à leurs prochains, ou pour leur nuire, quand il veut faire quelques chaſtimens: & tout cela fait-il par ſon iugement occulte, & neantmoins iuſte.

75 Or il faut icy que les lecteurs ſe ſouuiennent, qu'il ne faut pas eſtimer la faculté du liberal arbitre de l'hõme par l'euenement des choſes, cõme font aucuns ignorãs. Car il leur ſemble bien aduis qu'ils peuuent prouuer la volõté des hommes eſtre en ſeruitude, d'autãt que les choſes ne viennent point au ſouhait des plus grans Princes du monde: & que le plus ſouuent ils ne peuuẽt venir à bout de leurs entreprinſes. Or la puiſſance & liberté, dont il eſt queſtion maintenant, doit eſtre conſiderée en l'homme, & non pas eſtimée par les choſes de dehors. Car quand on diſpute du liberal arbitre, on ne debat point s'il eſt loiſible à l'hõme d'accõplir & executer ce qu'il a deliberé, ſans que riẽ le puiſſe empeſcher: mais on demãde, ſi en toutes choſes il a libre electiõ en ſon iugemẽt, pour diſcerner le biẽ & le mal, & approuuer l'vn & reietter l'autre: ou pareillemẽt s'il a libre affection en ſa volõté, pour appeter, cercher & ſuyure le bien, hair & euiter le mal. Car ſi cela pouoit eſtre en l'homme, il ne ſeroit pas moins libre, eſtãt enfermé en vne priſon, que dominãt par toute la terre.

76 Nous auriõs aſſez parlé de la ſeruitude de l'ame humaine, n'eſtoit que ceux qui taſchent de la ſeduire d'vne fauſſe opinion de liberté, ont leurs raiſons au contraire, pour impugner noſtre ſentẽce. Premierement ils obiectent quelques abſurditez, pour la rendre odieuſe: cõme ſi elle repugnoit au ſens commun des hõmes. Puis ils vſent de teſmoignages de l'Eſcriture, pour la conuaincre. Selon ceſt ordre nous leur reſpondrons. Ils arguẽt donc ainſi: que ſi le peché eſt de neceſsité, ce n'eſt plus peché: s'il eſt volõtaire, qu'il ſe peut euiter. C'eſtoit le baſton qu'auoit Pelagius pour cõbatre S. Auguſt. & toutesfois nous ne voulõs point pour cela que leur raiſon n'ait point d'audience, iuſques à ce que nous l'aurons refutée. Ie nie donc, que le peché laiſſe d'eſtre imputé pour peché, d'autant qu'il eſt neceſſaire. Ie nie d'autrepart qu'il s'enſuyue qu'on puiſſe euiter le peché, s'il eſt volontaire. Car ſi quelcun veut s'aider de ceſte couuerture, pour plaider contre Dieu, cõme ſi c'eſtoit vn bon ſubterfuge, de dire que
Oſée 13 il n'a peu autrement faire: il aura incontinent ſa reſponſe preſte: La perdition vient de toy Iſrael, en moy ſeulement eſt ton ſalut. Car d'où vient ceſte impuiſſance qu'il pretẽd, ſinon de la peruerſité de ſa nature? Et d'où eſt ceſte peruerſité, ſinon pource que l'hõme a decliné de ſon Createur? Or ſi tous hommes ſont coulpables de ceſte cheute, il ne faut point qu'ils ſe pẽſent excuſer par neceſsité qu'ils ont de mal faire: veu qu'en icelle eſt cõtenue iuſte cauſe de leur dãnatiõ. L'autre partie de leur argumẽt n'eſt pas vallable, entãt qu'ils pretẽdẽt, que tout ce qui ſe fait volõtairement, ſoit fait en pleine liberté. Car cy deſſus nous auõs prouué, que pluſieurs choſes ſe font volontairement, deſquelles l'election n'eſt pas libre.

77 Ils diſent apres, que ſi les vices & vertuz ne procedent de libre election, qu'il n'eſt pas conuenable que l'homme ſoit remuneré ou puny.
In epi. ad Combien que ceſt argument ſoit prins d'Ariſtote: toutesfois ie confeſſe

que

que S. Chryſoſtome & S. Hierome en vſent quelque part. Combien que Hierome ne diſsimule pas, qu'il a eſté familier aux Pelagiens, deſquels il refere les paroles qui s'enſuyuent: Que ſi la grace de Dieu beſongne en nous, icelle ſera remunerée: & non pas nous qui ne trauaillons point. Quant eſt des punitions que Dieu fait des malefices: ie reſpon qu'elles nous ſont iuſtemẽt deuës, puis que la coulpe de peché reſide en nous. Car il ne chaut, ſi nous pechons d'vn iugement libre, ou ſeruile, moyennant que ce ſoit de cupidité volontaire: principalement veu que l'homme eſt conueincu d'eſtre pecheur, entant qu'il eſt ſous la ſeruitude de peché. Quãt eſt du loyer de bien faire, quelle abſurdité eſt-ce, ſi nous cõfeſſons qu'il nous ſoit donné plus par la benignité de Dieu, que rendu pour noz merites? Combien de fois eſt repetée ceſte ſentence en ſainct Auguſtin: que Dieu ne coronne point noz merites en nous, mais ſes dons? & que le loyer qui nous viẽt, n'eſt pas ainſi appellé, pource qu'il ſoit deu à noz merites, mais pource qu'il eſt retribué au graces, qui nous auoyent eſté auparauant conferées? C'eſt bien regardé à eux, d'entẽdre que les merites n'ont plus de lieu, ſinon que les bonnes œuures procedent de la propre vertu de l'homme. Mais de trouuer cela tant eſtrãge, c'eſt vne moquerie. Car ſainct Auguſtin ne doute point d'enſeigner pour vn article certain, ce qui ſe trouue tant hors de raiſon. Comme quand il dit: Quels ſont les merites de tous hõmes? Quand Ieſus Chriſt vient, non point auec vn loyer qui fuſt deu, mais auec ſa grace gratuite, il les trouue tous pecheurs Itẽ, ſi ce qui t'eſt deu t'eſt rendu, tu dois eſtre puny. Mais qu'eſt-ce qui ſe fait? Dieu ne te rẽd point la peine qui t'eſtoit deuë, mais il te donne la grace qui ne te appartenoit point. Si tu te veux exclurre de la grace de Dieu, vante toy de tes merites. Item, tu n'es rien de toy, les pechez ſont tiens: les merites ſont à Dieu. Tu dois eſtre puny: & quand Dieu te rendra le loyer de vie, il coronnera ſes dons non pas tes merites. Mais c'eſt choſe ſuperflue d'en faire plus long recit, veu que ſes liures ſont pleins de telles ſentẽces. Toutesfois encor l'Apoſtre les deliurera de ceſte folle fantaſie, s'ils veulẽt eſcouter, de quel principe il deduit noſtre beatitude, & la gloire eternelle que nous attẽdõs. Ceux que Dieu a eleuz, dit-il, il les a appelſez: ceux qu'il a appellez, il les a iuſtifiez: ceux qu'il a iuſtifiez, il les a glorifiez. Pourquoy dõc ſont corõnez les fideles? Certes ſelõ l'Apoſtre, d'autant que par la miſericorde du Seigneur, & non par leur induſtrie, ils ont eſté eleuz, appellez, & iuſtifiez. Pourtãt que ceſte folle crainte ſoit oſtée, qu'il n'y aura plus nul merite, ſi le frãc Arbitre n'eſt ſouſtenu. Car c'eſt vne moquerie, de fuyr ce à quoy l'Eſcriture nous meine. Si tu as receu toutes choſes, dit S. Paul, pourquoy te glorifies-tu, cõme ſi tu ne les auois point receuës? Nous voyõs qu'il oſte toute vertu au liberal Arbitre, à fin de deſtruire tous merites. Neãtmoins ſelon que Dieu eſt riche & liberal à bien faire, il remunere les graces qu'il nous a cõferées, cõme ſi c'eſtoyent vertuz venans de nous: pource qu'en nous les donnant, il les a faites noſtres.

Cyrill. & dia. 1.

In Pſ. 31

In Pſ. 70

Epiſt. 52

Rom. 8

2. Tim. 4

1. Cor. 4

78

Ils alleguent conſequemment vne obiection, laquelle ſemble eſtre prinſe de ſainct Chryſoſtome: Que s'il n'eſtoit à noſtre faculté d'elire le bien & le mal, qu'il faudroit que tous hommes fuſſent bons, ou tous meſchans: veu qu'ils ont vne meſme nature. A quoy s'accorde le di-

Homil. 22 in Gen. Li. 2. c. 4

re de celuy qui a escrit le liure intitulé De la vocation des Gentils, qu'on attribue à sainct Ambroise. C'est que nul iamais ne declineroit de la Foy, sinon que la grace de Dieu laissast la volonté de l'homme, muable. En quoy ie m'esmerueille comment si grans personnages se sont abusez. Car comment Chrysostome n'a-il reputé que c'est l'election de Dieu, laquelle discerne ainsi entre les hommes? Certes nous ne deuons auoir honte de
Rom. 3 confesser ce que sainct Paul afferme tant certainement: que tous sont pervers & adonnez à malice: mais nous adiouſtons quant & quant auec luy, que la misericorde de Dieu subuient à aucuns, à fin que tous ne demeurẽt point en peruersité. Cõme ainsi soit donc que naturellement nous soyons attains d'vne mesme maladie: il n'y en a de garentiz sinon ceux ausquels il plait à Dieu de remedier. Les autres, que par son iuste iugemẽt il abandonne, demeurent en leur pourriture, iusques à ce qu'ils soyent cõsumez. Et ne procede d'ailleurs, que les vns poursuyuẽt iusques à la fin, les autres defaillent au millieu du chemin Car de fait la perseuerance est vn don de Dieu: lequel il n'eslargit pas à tous indifferemment, mais à qui bon luy semble. Si on demande la raison de ceste difference, pourquoy les vns perseuerent constãment, & les autres sont ainsi muables: il ne s'en trouuera point d'autre, sinon que les premiers sont maintenuz par la vertu de Dieu, à ce qu'ils ne perissent point: les secõds n'ont point vne mesme force, d'autant qu'il veut monstrer en eux exemple de l'inconstance humaine.

79 Ils arguent aussi, que toutes exhortations seront frustratoires, qu'il n'y a nulle vtilité en admonitions, que les reprehensions sont ridicules, s'il n'est en la puissance du pecheur d'y obtemperer. Pource qu'on obiectoit iadis ces choses à sainct Augustin, il fut contraint de publier le liure intitulé de Correction & grace. Auquel combien qu'il respondeam plement à tout, neãtmoins il reduit la question à ceste somme: O homme, recognoy en ce qui est commandé, que c'est que tu dois faire: en ce que tu es repris de ne l'auoir fait, cognoy que la vertu te defaut par ton vice: en priant Dieu, cognoy dont il te faut receuoir ce qu'il t'est mestier. Premierement nous ne sommes point seuls à soustenir ceste cause, mais Christ & tous ses Apostres. Pourtant que noz aduersaires regardent comment ils viendront au dessus, entreprenans ce combat contre telles parties. Com-
Iean 15 bien que Christ ait declairé, que sans luy nous ne pouons rien: neãtmoins il ne laisse pour cela, de reprendre ceux qui font mal hors luy, en ne laissant d'exhorter vn chacun à bonnes œuures. Combien sainct Paul repred
1. Cor. 16 il asprement les Corinthiens, pource qu'ils ne viuoyent point charitablement? Toutesfois apres il prie Dieu de les rendre charitables. Il testifie
Rom. 9 aux Romains, que la iustice n'est point au vouloir ny en la course de l'hõme, mais en la misericorde de Dieu. Toutesfois il ne laisse pas apres de les admonnester, exhorter & corriger. Que n'aduertissent-ils donc le Seigneur, de ne perdre sa peine, en requerant des hõmes sans propos, ce que luy seul leur peut donner, en les reprenant de ce qu'ils commettent par le seul defaut de sa grace? Que ne remonstrent-ils à S. Paul, qu'il doit pardonner à ceux qui n'ont point en leurs mains de vouloir le bien, ou l'accomplir, sinon par la misericorde de Dieu, laquelle leur defaut, quand ils faillent? Mais toutes ces folies n'ont point de lieu, veu que la doctrine de

Dieu

Dieu eſt fondée en trop bonne raiſon: mais qu'elle ſoit bien conſiderée. Il eſt bien vray, que ſainct Paul monſtre que la doctrine, & exhortation, & obiurgation ne profitent gueres de ſoy à changer le cœur de l'homme, quand il dit, que celuy qui plante n'eſt rien, & celuy qui arrouſe n'eſt rien: mais que toute l'efficace giſt au Seigneur, qui donne accroiſſement. 1. Cor. 3

Dequoy donc ſeruent les exhortatiõs, dira quelcun? Ie reſpon, que ſi elles ſont meſpriſées d'vn cœur obſtiné, elles luy ſeront en teſmoignage pour le conuaincre, quand ce viendra au iugement de Dieu. Et meſme la mauuaiſe conſcience en eſt touchée & preſſée en la vie preſente. Car combien qu'elle s'en moque, elle ne les peut pas reprouuer. Si on obiecte: Que fera donc le poure pecheur: veu que la promptitude de cœur, laquelle eſtoit requiſe pour obeir, luy eſt deniée? Ie reſpon à cela: Comment pourra-il tergiuerſer, veu qu'il ne peut imputer la durté de ſon cœur, ſinon à ſoy-meſme? Parquoy les meſchans, combien qu'ils deſireroyent de auoir en ieu & riſée les preceptes & aduertiſſemens de Dieu, s'il leur eſtoit poſsible, ſont confonduz, vueillent-ils ou non, par la vertu d'iceux. Mais la principale vtilité doit eſtre conſiderée és fideles: auſquels ia ſoit que le Seigneur face tout par ſon Eſprit: toutesfois il vſe de l'inſtrument de ſa Parole, pour accomplir ſon œuure en eux, & en vſe auec efficace. Quand donc cela ſera reſolu, comme il doit eſtre, que toute la vertu des iuſtes eſt ſituée en la grace de Dieu: ſi quelcun demande, pourquoy on les admonneſte de leur deuoir, & pourquoy on ne les laiſſe à la conduite du ſainct Eſprit: pourquoy on les pouſſe par exhortatiõs, veu qu'ils ne ſe peuuent haſter d'auantage que l'Eſprit les incite: pourquoy on les corrige, quand ils ont failly, veu qu'ils ſont neceſſairement trebuſchez par l'infirmité de leur chair: nous auons à reſpondre, Homme, qui es-tu qui veux impoſer loy à Dieu? S'il nous veut preparer par exhortation à receuoir la grace d'obeir à ſon exhortation, qu'eſt-ce que tu as à reprẽdre ou mordre en ceſt ordre & maniere? Si les exhortations ne profitoyent d'autre choſe entre les fideles, ſinon pour les redarguer de peché, encore ne deuroyent-elles eſtre reputées inutiles. Or maintenant, puis qu'elles profitent grandement à enflamber le cœur en amour de iuſtice: au contraire, à haine & deſplaiſir de peché, entant que le ſainct Eſprit beſongne au dedans, quand il vſe de ceſt inſtrumẽt exterieur au ſalut de l'homme, qui oſera les reietter comme ſuperflues? Si quelcun deſire vne reſponſe plus claire, ie luy donneray la ſolution en brief. C'eſt, que Dieu beſongne doublemẽt en nous, au dedãs par ſon Eſprit, au dehors par ſa Parole. Que par ſon Eſprit, en illuminant les entendemens, formant les cœurs en amour de iuſtice & innocence, il regenere l'homme en nouuelle creature. Par ſa Parole, il eſmeut & incite l'homme à deſirer & cercher ceſte renouation. En l'vn & en l'autre, il demonſtre la vertu de ſa main, ſelon l'ordre de ſa diſpenſation. Quand il adreſſe icelle meſme Parole aux iniques & reprouuez, combien qu'elle ne leur tourne à correction: neantmoins il la fait valoir à autre vſage. C'eſt à fin qu'ils ſoyẽt à preſent preſſez en leurs conſciences, & au iour du iugement ſoyent d'autant plus inexcuſables 80

Ils mettent grand peine à recueillir force teſmoignages de l'Eſcriture, à fin que s'ils ne peuuent veincre par en auoir de meilleurs & plus 81

propres que nous, que pour le moins ils nous puiſſent accabler de la multitude. Mais c'eſt comme ſi vn capitaine aſſembloit force gens, qui ne fuſſent nullement duits à la guerre, pour eſpouãter ſon ennemy. Deuant que les mettre en œuure, ils feroyent grand monſtre: mais s'il falloit venir en bataille, & ioindre contre ſon ennemy, on les feroit fuir du premier coup. Ainſi il nous ſera facile de renuerſer toutes leurs obiectiõs, qui n'ont que apparence & oſtẽtation vaine. Et pource que tous les paſſages qu'ils alleguent, ſe peuuent reduire en certains ordres: quand nous les aurons ainſi diſtribuez, ſous vne reſponſe nous ſatisferons à pluſieurs. Parainſi ne ſera point neceſſaire de les foudre l'vn apres l'autre. Ils font vn grãd bouclier des preceptes de Dieu, leſquels ils penſent eſtre tellement proportionnez à noſtre force, que tout ce qui y eſt requis nous le puiſsions faire. Ils en aſſemblent donc vn grand nombre, & par cela meſurent les forces humaines. Car ils arguent ainſi: Ou Dieu ſe moque de nous, quand il nous commãde ſainctete, pieté, obeiſſance, chaſteté, dilection, & manſuetude: & quand il nous defend immondicité, idolatrie, impudicité, ire, rapine, orgueil, & choſes ſemblables: ou il ne requiert ſinon ce qui eſt en noſtre puiſſance. Or tous les preceptes qu'ils amaſſent enſemble, ſe peuuent diſtinguer en trois eſpeces: les vns commandent que l'homme ſe conuertiſſe à Dieu: les autres ſimplement recommandent l'obſeruation de la Loy: les autres commandent de perſeuerer en la grace de Dieu deſia receuë. Traitons premierement de tous en general: puis nous deſcendrons aux eſpeces. Ie confeſſe qu'il y a long temps, que c'eſt vne choſe vulgaire de meſurer les facultez de l'homme par ce que Dieu commande: & que cela a quelque couleur de raiſon. Neantmoins ie dy, qu'il procede d'vne grande ignorance. Car ceux qui veulent monſtrer que ce ſeroit choſe fort abſurde, ſi l'obſeruation des commandemens eſtoit impoſsible à l'homme, vſent d'vn argumẽt trop infirme. C'eſt, qu'autrement la Loy ſeroit dõnée en vain. Voire, comme ſi S. Paul n'auoit iamais parlé d'icelle. Car ie vous prie, que veulent dire les ſentẽces qu'il nous en baille? Que la Loy a eſté dõnée pour augmẽter les tranſgreſsiõs: par la Loy viẽt la cognoiſſance de peché: que la Loy engẽdre peché: qu'elle eſt ſuruenue pour multiplier le peché. Eſt-ce à dire qu'il falluſt qu'elle euſt vne correſpondance auec noz forces, pour n'eſtre point donnée en vain? Pluſtoſt ſainct Paul monſtre en tous ces paſſages, que Dieu nous a commandé ce qui eſtoit par deſſus noſtre vertu, pour nous conuaincre de noſtre impuiſſance.

Gal. 3
Rom. 3
Rom. 5
Rom. 7

82 Certes ſi l'Eſcriture n'enſeignoit autre choſe, ſinon que la Loy eſt reigle de vie, à laquelle noz œuures doiuẽt eſtre compaſſées: i'accorderoye incontinẽt ſans difficulté à leur opinion. Mais puis qu'elle nous explique diligẽment pluſieurs & diuerſes vtilitez d'icelle: nous deuõs pluſtoſt nous arreſter à ceſte interpretation, qu'à noz fantaſies. Entant qu'il appartient à ceſte queſtion: ſi toſt que la loy nous a ordonné ce que nous auons à faire, elle enſeigne quant & quant que la faculté d'obeir procede de la grace de Dieu. Pourtãt elle nous enſeigne de la demander par prieres. Si nous ne voyons que ſimples commandemens, & nulle promeſſe: il nous faudroit eſprouuer noz forces, voir ſi elles ſeroyẽt ſuffiſantes pour cela faire. Mais puis qu'auec les commandemens ſont conioinctes les promeſſes

meſſes, leſquelles declairent, non ſeulement que nous auons meſtier de auoir l'aide de Dieu pour noſtre ſupport, mais qu'en ſa grace giſt toute noſtre vertu: elles demõſtrent aſſez, que non ſeulemẽt nous ne ſommes pas ſuffiſans, mais du tout ineptes à obſeruer la Loy. Pourtant qu'on ne s'arreſte plus à ceſte proportiõ de noz forces auec les cõmandemens de Dieu: cõme ſi Dieu euſt cõpaſſé à noſtre imbecillité & petiteſſe la reigle de iuſtice, qu'il vouloit doner. Mais pluſtoſt, que par les promeſſes nous reputiõs, cõbien nous ſommes mal preſts: veu qu'en tout & par tout nous auons ſi grãd beſoing de ſa grace. Mais à qui perſuadera-on, diſent-ils, que Dieu ait adreſſé ſa Loy à des troncs ou des pierres? Ie dy que nul ne veut perſuader cela. Car les meſchans ne ſont point pierres ou troncs, quand eſtãs enſeignez par la Loy, que leurs concupiſcẽces contrarient à Dieu, ils ſe rendẽt coulpables en leurs conſciences propres: ne pareillement les fideles, quand eſtãs aduertiz de leur foibleſſe, ont recours à la grace de Dieu. A quoy appartiẽnent ces ſentẽces de S. Auguſt. que Dieu cõmãde ce, que nous ne pouons faire, à fin que nous ſachiõs ce que nous deuons demander de luy. Item, L'vtilité des preceptes eſt grande, ſi le liberal Arbitre eſt tellemẽt eſtimé, que la grace de Dieu en ſoit plus honorée. Item, La Foy impetre ce que la Loy impere. Et de fait, c'eſt pour cela que la Loy cõmande, à fin que la Foy impetre ce que la Loy a commandé. Meſme Dieu requiert la Foy de nous: & ne trouue point ce que il requiert, ſinon qu'il y ait mis pour l'y trouuer. Item, Que Dieu donne ce qu'il commande, & qu'il commande ce qu'il voudra.

In Exc. ad Lau. de gra. & li. arb. c. 16. Hom. 29 in Ioan. Epiſt. 24

Cela apparoiſtra mieux en conſiderant les trois eſpeces de commandemens, dont nous auons parlé. Le Seigneur requiert ſouuẽt, tant en la Loy cõme aux Prophetes, qu'on ſe conuertiſſe à luy. Mais le Prophete reſpond d'vn autre coſté: Conuerty moy Seigneur, & ie ſeray conuerty. Depuis que tu m'as conuerty, i'ay fait penitẽce, &c. Il nous cõmande auſsi de circõcir noz cœurs. Mais il denõce par Moyſe, que ceſte circoncision eſt faite de ſa main. Il requiert pluſieurs fois des hõmes, nouueau cœur. Mais il teſmoigne que c'eſt luy ſeul qui le renouuelle. Or cõme dit S. Auguſtin, ce que Dieu promet nous ne le faiſons point par nature, ne par noſtre frãc Arbitre, mais luy le fait par ſa grace. Et c'eſt la cinqieſme reigle qu'il note entre les reigles de la doctrine Chreſtiẽne, qu'on doit obſeruer en l'Eſcriture, de bien diſtinguer entre la Loy & les promeſſes, entre les cõmandemens & la grace. Que diront maintenãt ceux qui alleguent les preceptes de Dieu, pour extoller la puiſſance de l'hõme, & eſteindre la grace de Dieu: par laquelle ſeule nous voyõs que les preceptes ſont accõpliz? La ſecõde maniere des preceptes, que nous auõs dit, eſt ſimple. A ſauoir d'honorer Dieu, ſeruir & adherer à ſa volõté, obſeruer ſes mãdemẽs, ſuyure ſa doctrine. Mais il y a des teſmoignages infiniz: que tout ce que nous pouons auoir de iuſtice, ſainɛteté, pieté, pureté, eſt don gratuit venãt de luy. Quãt au troiſieſme gẽre, nous en auõs exẽple en l'exhortatiõ de S. Paul & Barnabas, qu'ils faiſoyẽt aux fideles, de perſeuerer en la grace de Dieu. Mais en vn autre lieu, S. Paul mõſtre dõt procede ceſte vertu. Soyez, dit-il, fermes mes freres, par la vertu du Seigneur. Il defend d'autrepart de contriſter l'Eſprit de Dieu, duquel nous

83

Exec. 16 Oſée 14 Ierem. 31 Deute. 30 Exech. 11 & 36 Ierem. 31

Act. 13 Ephe. 6 Ephe. 4

ſommes ſéellez en attendant noſtre redemption. Mais ce qu'il commande là, en vn autre lieu, il le demande par priere au Seigneur, d'autant que il n'eſt pas en la faculté des hommes: ſuppliant le Seigneur de rendre les
2. Theſ. 1 Theſſaloniciẽs dignes de ſa vocation, & accomplir en eux ce qu'il auoit determiné par ſa bonté, & mener à fin l'œuure de la Foy.

84 Les plus fins & malicieux cauillent ces teſmoignages: pource que cela n'empeſche pas, comme ils diſent, que nous ne conioignons noz forces auec la grace de Dieu, & qu'ainſi il aide noſtre infirmité. Ils amenent aucuns lieux des Prophetes, où il ſemble que Dieu partiſſe la vertu de no
Zacha. 1 ſtre conuerſion entre luy & nous, comme ceſtuy-cy: Conuertiſſez-vous à moy, & ie me conuertiray à vous. Nous auons cy deſſus monſtré, quelle aide nous auons de Dieu, & n'eſt ia beſoing de le repeter en ceſt endroit: veu qu'il n'eſt icy queſtiõ que de mõſtrer, que c'eſt en vain, que noz aduerſaires mettent en l'hõme, la faculté d'accomplir la Loy, à cauſe que Dieu nous commande l'obeiſſance d'icelle, veu qu'il appert que la grace de Dieu eſt neceſſaire pour accomplir ce qu'il commande, & qu'elle nous eſt promiſe à ceſte fin. Quant eſt de ceſte ſentẽce derniere: Conuertiſſez vous à moy, & ie me conuertiray à vous: elle ne profite de rien, pour confermer leur erreur. Car par la conuerſion de Dieu, il ne faut pas entẽdre la grace dont il renouuelle noz cœurs à ſaincte vie, mais celle dont il teſtifie ſon bon vouloir & dilection enuers nous, en nous faiſant proſperer: comme il eſt dit, qu'il s'eſlongne de nous, quand il nous afflige. Pource donc que le peuple d'Iſrael, ayant eſté longuemẽt en miſere & calamité, ſe compleignoit que Dieu eſtoit deſtourné de luy: il reſpond, que ſa benignité ne leur defaudra point, s'ils ſe retournent à droiture de vie, & à luy meſme, qui eſt la reigle de toute iuſtice. C'eſt donc deprauer ce lieu, que de le tirer à ceſte ſentẽce, comme ſi par cela, l'efficace de noſtre cõuerſion eſtoit partie entre Dieu & nous. Nous auons paſſé legierement ceſte queſtion, à cauſe qu'il la faudra encore deduire au traité de la Loy.

85 Le ſecond ordre de leur argument, ne differe pas beaucoup du premier. Ils alleguent les promeſſes, eſquelles il ſemble que Dieu face pacti-
Amos 5 on auec noſtre volonté: comme ſont celles qui s'enſuyuent: Cerchez droi
Iſa. 1 ture, & non point malice, & vous viurez. Item, Si vous voulez m'eſcouter,
Ierem. 4 ie vous donneray affluẽce de bien: mais ſi vous ne le voulez faire, ie vous
Deut. 28 feray perir par le glaiue. Item, Si tu oſtes tes abominations de deuant ma
Leuit. 16 face, tu ne ſeras point dechaſſé: ſi tu eſcoutes la voix de tõ Seigneur, pour faire & garder tous ſes preceptes, il te fera le plus excellent peuple de la terre. Et autres ſemblables. Ils penſent donc que Dieu ſe moqueroit de nous, en remettant à noſtre volonté ces choſes, ſi elles n'eſtoyent pleinement en noſtre pouoir. Et de fait, ceſte raiſon a grande apparence humainement. Car on peut deduire, que ce ſeroit vne cruauté à Dieu, de faire ſemblant qu'il ne tienne qu'à nous, que nous ne ſoyons en ſa grace, pour receuoir tous biens de luy: & cependant que nous n'ayons nul pouoir en cela: que ce ſeroit vne choſe ridicule, de nous preſenter tellement ſes benefices, que nous n'en puiſsions auoir aucune iouyſſance. Brief, on peut alleguer, que les promeſſes de Dieu n'ont nulle certitude, ſi elles dependent d'vne impoſsibilité pour eſtre accomplies. Quant eſt de telles promeſſes,

leſquelles ont vne condition impoſsible adiointe, nous en parlerons ailleurs: tellement qu'il apparoiſtra, combien que l'accompliſſement en ſoit impoſsible, que neantmoins il n'y a nulle abſurdité. Quant eſt de la queſtion preſente: ie nie que le Seigneur ſoit cruel ou inhumain enuers nous, quād il nous exhorte à meriter ſes graces & benefices: combien qu'il nous cognoiſſe impuiſſans à ce faire. Car comme ainſi ſoit, que les promeſſes ſoyent offertes aux fideles & aux meſchans: elles ont leur vtilité, tant enuers les vns que les autres. Car cõme le Seigneur par ſes preceptes poingt & reſueille les conſciences des iniques, à fin qu'ils ne ſe flattent point en leurs pechez, par nonchalance de ſon iugement: ainſi aux promeſſes il les fait teſmoings, combien ils ſont indignes de ſa benignité. Qui eſt-ce qui niera cela eſtre conuenable? que Dieu face bien à ceux qui l'honorent, & qu'il ſe venge rigoreuſement des contempteurs de ſa maieſté? Noſtre Seigneur donc fait droitement, en propoſant ceſte condition aux iniques, qui ſont detenuz captifs ſous le ioug de peché: que quand ils ſe retireront de leur mauuaiſe vie, il leur enuoyera tous biēs: & n'y euſt-il que ceſte raiſon, à fin qu'ils entendēt que c'eſt à bon droit qu'ils ſont excluz des biens deuz aux ſeruiteurs de Dieu. D'autrepart, puis qu'il veut ſtimuler ſes fideles en toutes ſortes, à implorer ſa grace: ce ne doit pas eſtre choſe fort eſtrange, s'il en fait autant en ſes promeſſes, comme nous auons n'agueres monſtré, qu'il en fait en ſes commandemens. Quand il nous enſeigne par ſes preceptes, de ſa volonté: il nous admōneſte de noſtre miſere, nous donnant à cognoiſtre combien nous repugnōs à icelle: enſemble il nous pouſſe à inuoquer ſon Eſprit, pour eſtre dirigez en droite voye. Mais pource que noſtre pareſſe n'eſt pas aſſez eſmeuë par ſes preceptes, il adiouſte ſes promeſſes: par la douceur deſquelles il nous induit à aimer ce qu'il nous commande. Or d'autant que nous aimons plus la iuſtice, d'autāt ſommes nous plus feruens à cercher la grace de Dieu. Voila comment par ces proteſtations, que nous auons dit, Dieu ne nous attribue point la faculté de faire ce qu'il dit: & neantmoins ne ſe moque point de noſtre foibleſſe: veu qu'en cela il fait le profit de ſes ſeruiteurs, & rēd les iniques inexcuſables. 86

Le troiſieſme ordre a quelque affinité auec les precedens. Car ils produiſent les paſſages eſquels Dieu reproche au peuple d'Iſrael, qu'il n'a tenu qu'à luy qu'il ne ſe ſoit entretenu en bon eſtat. Comme quand il dit: Amalech & les Cananées ſont deuant vous, par le glaiue deſquels vous perirez, entant que vous n'auez point voulu aquieſcer au Seigneur. Item, Pource que ie vous ay appellez & n'auez reſpondu, ie vous deſtruiray cõme i'ay fait Silo. Item, ce peuple n'a point eſcouté la voix de ſon Dieu, & n'a point receu ſa doctrine, pourtant il a eſté reietté. Item, A cauſe que vous auez endurcy voſtre cœur, & n'auez point voulu obeir au Seigneur, tous ces maux vous ſont aduenuz. Comment, diſent-ils toutes ces reproches conuiendroyent-elles à ceux qui pourroyent incontinent reſpōdre? Nous ne demandions que proſperer, nous craignions la calamité: ce que nous n'auons point obtemperé au Seigneur, & n'auons point eſcouté ſa voix, pour euiter le mal, & auoir meilleure fortune: cela s'eſt fait d'autant qu'il ne nous eſtoit point libre, à nous, qui ſommes detenuz en captiuité de peché. C'eſt donc à tort que Dieu nous reproche le mal que nous en-

Nõb. 14

Ierem. 7

Ierem. 3

durons: lequel il n'eſtoit pas en noſtre pouoir d'euiter. Pour reſpondre à cela: laiſſant ceſte couuerture de neceſsité, laquelle eſt friuole & de nulle importance: ie demande s'ils ſe peuuent excuſer, qu'ils n'ayent fait faute? Car s'ils ſont cõueincuz d'auoir failly, ce n'eſt pas ſans cauſe que Dieu dit, qu'il a tenu à leur peruerſité, qu'il ne les a entretenuz en bonne fortune. Qu'ils me reſpondent donc: s'ils peuuent nier, que la cauſe de leur obſtination n'ait eſté leur volonté peruerſe. S'ils trouuent la ſource de mal en eux, qu'eſt-ce qu'ils taſchent de cercher des cauſes d'iceluy ailleurs, pour faire accroire qu'ils ne ſont point autheurs de leur ruine? S'il eſt donc vray, que les pecheurs, par leur propre vice ſont priuez des benefices de Dieu, & reçoiuent punition de ſa main: c'eſt à bon droit que ces reproches leur ſont obiectées, à fin que s'ils perſiſtent en leur mal, ils apprennent d'accuſer leur iniquité, cõme cauſe de leur miſere: pluſtoſt que vituperer Dieu comme trop rigoreux. S'ils ne ſont point du tout endurciz, & ſe peuuent rendre dociles: qu'ils conçoiuent deſplaiſir & haine de leurs pechez, à cauſe deſquels ils ſe voyent miſerables: ainſi ſe reduiſent en bõne voye, & confeſſent eſtre veritable ce que Dieu remonſtre
Dan. 6 en les reprẽnãt. Car il apparoit par l'oraiſon de Daniel, que telles remõſtrances ont profité à ceſte fin enuers les fideles. Quant à la premiere v-
Ierem. 7 tilité, nous en voyons l'exẽple aux Iuifs, auſquels Ieremie, par le commandement de Dieu, remonſtre la cauſe de leurs miſeres. Combien que il n'en peuſt aduenir que ce qui auoit eſté predit de Dieu: c'eſt à ſauoir, qu'il leur diroit ſa Parole, & ne l'eſcouteroyent point: qu'il les appelleroit, & ne luy reſpondroyẽt point. Mais quel propos, dira quelcun, y a-il de parler aux ſourds? C'eſt à fin que maugré qu'ils en ayent, ils entẽdent ce qu'on leur dit eſtre vray, que c'eſt vn ſacrilege abominable d'imputer à Dieu la cauſe de leurs calamitez, laquelle reſide en eux. Par ces trois ſolutions vn chacun ſe pourra facilement deſpeſcher de teſmoignages infiniz qu'aſſemblẽt les ennemiz de la grace de Dieu, tant des preceptes que des promeſſes legales, & des reproches que fait Dieu aux pecheurs: voulãs eſtablir vn liberal arbitre en l'hõme, lequel ne s'y peut trouuer.

87 Ils alleguent toutesfois vn teſmoignage de la Loy de Moyſe, qui ſemble aduis fort repugner à noſtre ſolution. Car apres auoir publié la
Deut. 30 Loy, il proteſta deuant le peuple ce qui s'enſuit: Le commandement que ie te baille auiourdhuy, n'eſt point caché, & n'eſt pas loing de toy, n'eſleué par deſſus le ciel: mais il eſt pres de toy, en ta bouche & en ton cœur, à ce que tu le faces, Si cela eſtoit dit des ſimples commandemẽs, ie confeſſe que nous aurions grand' difficulté à y reſpondre. Car combien que on pourroit alleguer, que cela eſt dit de la facilité d'entendre les commandemens, & non pas de les faire: neantmoins encore y auroit-il quelque ſcrupule. Mais nous auons vn bon expoſiteur, qui nous en oſte toute
Rom. 10 doute. C'eſt ſainct Paul: lequel afferme que Moyſe a icy parlé de la doctrine de l'Euangile. S'il y auoit quelque opiniaſtre, qui repliquaſt que ſainct Paul a deſtourné ce paſſage de ſon ſens naturel, pour le tirer à l'Euangile: combien qu'on ne deuroit point porter vne ſi meſchante parole, toutesfois nous auons dequoy defendre l'expoſition de l'Apoſtre. Car ſi Moyſe parloit ſeulemẽt des preceptes, il deceuoit le peuple d'vne vaine con-

ne confiance. Car qu'euſſent-ils peu faire, que ſe ruiner, s'ils euſſent voulu obſeruer la Loy de leur propre vertu, cõme facile? Où eſt-ce que ſera ceſte facilité, veu que noſtre nature ſuccõbe en ceſt endroit, & n'y a celuy qui ne trebuſche, voulãt marcher? C'eſt donc choſe treſcertaine que Moyſe par ces paroles a cõprins l'alliãce de miſericorde, qu'il auoit publiée auec la Loy. Car meſme vn peu au parauãt il auoit teſmoigné, que il faut que noz cœurs ſoyent circonciz de Dieu, à ce que nous l'aimiõs. Parquoy il ne met point ceſte facilité dõt il parle, en la vertu de l'hõme, mais en l'aide & ſecours du S. Eſprit, lequel fait puiſsãmẽt ſon œuure en noſtre infirmité. Cõbiẽ qu'il ne faut pas encore entẽdre ce lieu ſimplemẽt des preceptes, mais pluſtoſt des promeſſes Euãgeliques: leſquelles tãt s'en faut qu'elles mettẽt en nous le pouoir d'acquerir iuſtice, que pluſtoſt elles monſtrẽt que nous n'en auons du tout point. S. Paul reputãt cela, à ſauoir que le ſalut nous eſt preſenté en l'Euãgile, non pas ſous ceſte condition tant dure & difficile, & meſme du tout impoſsible, dont vſe la Loy, c'eſt ſi nous accõpliſſons tous les commandemẽs, mais ſous condition facile & aiſée: applique le preſent teſmoignage, pour confermer combien la miſericorde de Dieu nous eſt liberalemẽt miſe entre les mains. Pourtãt ce teſmoignage ne ſert de riẽ pour eſtablir vne liberté en la volõté de l'hõme

Ils ont couſtume d'obietter aucuns autres paſſages, auſquels il eſt 88
monſtré que Dieu retire quelquefois ſa grace des hommes, pour conſiderer de quel coſté ils ſe tourneront. Comme quãd il eſt dit en Oſée: Ie me Oſée 5
retireray à part, iuſques à tant qu'ils deliberẽt en leurs cœurs de me ſuyure. Ce ſeroit, diſent-ils, vne choſe ridicule, que le Seigneur cõſideraſt à ſauoir ſi les hommes ſuyuront ſa voye: n'eſtoit que leurs cœurs fuſſent capables d'encliner à l'vn ou à l'autre, par leur propre vertu. Comme ſi cela n'eſtoit point accouſtumé à Dieu, de dire par ſes Prophetes, qu'il reiettera ſon peuple, & l'abandonnera, iuſques à ce qu'il s'amende. Et de fait, regardons qu'ils veulent inferer de cela. Car s'ils diſent, que le peuple eſtant delaiſſé de Dieu, peut de ſoymeſme ſe conuertir: toute l'Eſcriture leur contredit. S'ils cõfeſſent que la grace de Dieu ſoit neceſſaire à la conuerſion de l'hõme, ces paſſages ne leur ſeruent de rien pour batailler contre nous. Mais ils diront, qu'ils la confeſſent tellement neceſſaire, que cependant la vertu de l'homme y peut quelque choſe. D'où eſt-ce qu'ils le preuuẽt? Certes ce n'eſt point de ce lieu, ne de ſemblables: car ce ſõt deux choſes biẽ diuerſes: que Dieu eſlõgne ſa grace de l'hõme pour cõſiderer ce qu'il fera eſtãt delaiſſé: & qu'il ſubuiẽne à ſon infirmité, pour cõfermer ſes forces debiles. Mais ils demãderont, Que ſignifient dõc telles formes de parler? Ie reſpon qu'elles valent autãt comme ſi Dieu diſoit: Puis que ie ne profite de rien enuers ce peuple rebelle, ne par admonitions, ne par exhortations, ne par reprehẽſions: ie me retireray pour vn peu, & en me taiſant ſouffriray qu'il ſoit affligé: ainſi ie verray ſi par longue calamité il ſe ſouuiendra de moy, pour me cercher. Or quand il eſt dit, que Dieu ſe reculera, c'eſt à dire, qu'il retirera ſa Parole. Quand il eſt dit, qu'il conſiderera ce que feront les hommes en ſon abſence: c'eſt à dire, que ſans ſe manifeſter, il les affligera pour quelque temps. Il fait l'vn & l'autre pour nous plus humilier. Car il nous romproit pluſtoſt cent mille fois

par ſes chaſtimẽs & punitions, qu'il ne nous corrigeroit, ſinon qu'il nous rendiſt dociles par ſon Eſprit. Puis qu'ainſi eſt, c'eſt mal inferé de dire que l'hõme ait quelque vertu de ſe conuertir à Dieu, entant qu'il eſt dit, que Dieu eſtãt offenſé de noſtre durté & obſtination, retire ſa Parole de nous (en laquelle il nous cõmunique ſa preſence) & conſidere ce que nous pourrons faire de nous. Car il ne fait tout cela, ſinon pour nous donner à cognoiſtre, que nous ne ſommes & ne pouons rien de nouſmeſmes.

89 Ils prennent auſsi argument de la maniere commune de parler, dont non ſeulement vſent les hõmes mais auſsi l'Eſcriture. C'eſt, que les bonnes œuures ſont appellées noſtres, & qu'il eſt dit que nous faiſons le bien comme le mal. Or ſi les pechez nous ſont imputez à bon droit, comme venans de nous: par meſme raiſon les bonnes œuures nous doiuent eſtre attribuées. Car ce ne ſeroit point parlé par raiſon, de dire que nous faiſons les choſes auſquelles Dieu nous meut comme pierres, entant que nous ne les pouons faire de noſtre propre mouuemẽt. Pourtant ils concluent, que combien que la grace de Dieu ait la principale vertu: neantmoins telles locutions ſignifient que nous auons quelque vertu naturelle à bien faire. S'il n'y auoit que la premiere obiection, à ſauoir que les bõnes œuures ſont appellées Noſtres: ie reſpõdroye d'autre coſté, que nous appellons le pain quotidien, Noſtre: lequel nous demandons nous eſtre donné de Dieu. Qu'eſt-ce donc qu'on pourra pretẽdre de ce mot, ſinon que ce qui ne nous eſtoit nullemẽt deu, eſt fait noſtre par la benignité infinie de Dieu? Il faudroit donc qu'ils reprinſſent noſtre Seigneur en ceſte forme de parler: ou qu'ils n'eſtimaſſent pas choſe fort eſtrãge, que les bonnes œuures ſoyent appellées Noſtres: eſquelles nous n'auons rien, ſinon par la largeſſe de Dieu. Mais la ſeconde obiection eſt vn peu plus forte. A ſauoir, que l'Eſcriture afferme ſouuent, que les fideles ſeruent Dieu, gardant ſa iuſtice: obeiſſent à ſa Loy, & appliquent leur eſtude à bien faire. Comme ainſi ſoit que cela ſoit le propre office de l'entendement & volonté humaine, comment conuiẽdroit-il que cela fuſt attribué ſemblablement à l'Eſprit de Dieu & à nous, s'il n'y auoit quelque conionction de noſtre puiſſance auec la grace de Dieu? Il nous ſera facile de nous depeſtrer de tous ces argumẽs, ſi nous reputons droitemẽt en quelle maniere c'eſt que Dieu beſongne en ſes ſeruiteurs. Premierement, la ſimilitude, dont il nous veulent greuer, ne vient point icy à propos. Car qui eſt celuy ſi enragé, qui eſtime l'homme eſtre pouſſé de Dieu, comme nous iettons vne pierre? Certes cela ne s'enſuit point de noſtre doctrine. Nous diſons que c'eſt vne faculté naturelle de l'homme, d'approuuer, reietter, vouloir, ne point vouloir, s'efforcer, reſiſter: à ſauoir, d'approuuer vanité, reietter le vray bien: vouloir le mal, ne vouloir point le bien: s'efforcer à peché, reſiſter à droiture. Qu'eſt-ce que fait le Seigneur en cela? S'il veut vſer de la peruerſité de l'homme, comme d'vn inſtrument de ſon ire, il la tourne & dreſſe où bon luy ſemble: à fin d'executer ſes œuures iuſtes & bonnes, par mauuaiſe main. Quand nous verrons donc vn meſchant homme ainſi ſeruir à Dieu, quand il veut complaire à ſa meſchanceté: le ferons-nous ſemblable à vne pierre? laquelle eſt agitée par vne impetuoſité de dehors, ſans aucun ſien mouuement, ne ſentiment, ne volonté?

volonté? Nous voyons combien il y a de diſtance. Que dirons-nous des bons, deſquels il eſt principalemẽt icy queſtion? Quand le Seigneur veut dreſſer en eux ſon regne, il refrene & modere leur volõté, à ce qu'elle ne ſoit point rauie par concupiſcẽce deſordonnée, ſelon que ſon inclination naturelle autrement porte. D'autrepart, il la fleſchit, forme, dirige, & conduit à la reigle de ſa iuſtice: à fin de luy faire appeter ſainctẽté & innocence. Finalement, il la conferme & fortifie par la vertu de ſon Eſprit, à ce qu'elle ne vacille ou dechée.

Par cela il apparoit, que la grace de Dieu eſt cõme vne conduite & bride de ſon Eſprit, pour dreſſer & moderer la volonté de l'hõme. Or il ne la peut moderer, ſans la corriger, reformer & renouueller. Pour laquelle cauſe nous diſons que le cõmencement de noſtre regeneration eſt, que ce qui eſt de nous ſoit aboly. Pareillement il ne la peut corriger ſans la mouuoir, pouſſer, conduire & entretenir. Pourtãt nous diſons, que toutes les actions qui en procedent, ſont entieremẽt de luy. Cependant nous ne nions pas eſtre treſveritable ce que dit ſainct Auguſtin: Que noſtre volonté n'eſt pas deſtruite par la grace de Dieu, mais pluſtoſt reparée. Car l'vn conuient tresbien auec l'autre: de dire que la volõté de l'hõme eſt reparée, quand apres auoir corrigé la peruerſité d'icelle, elle eſt dirigée à la reigle de iuſtice: & de dire, qu'en ce faiſant, il y a vne nouuelle volonté creée en l'hõme: veu que la volõté naturelle eſt ſi corrõpue & peruertie, qu'il faut qu'elle ſoit du tout renouuellée. Maintenãt il n'y a rien qui empeſche qu'on ne puiſſe dire, que nous faiſons les œuures, leſquelles l'Eſprit de Dieu fait en nous: cõbien que nous ne cooperions point par noſtre vertu auec ſa grace. La raiſon eſt, premieremẽt d'autant que tout ce que Dieu fait en nous, il veut qu'il ſoit noſtre, moyennãt que nous entendions qu'il n'eſt point de nous. Puis auſsi, d'autãt que nous auons de noſtre nature l'entendement, volonté & pourſuite, leſquelles il dirige en bien, pour en faire ſortir quelque choſe de bon. 90

Les autres argumens qu'ils empruntẽt ça & là, ne pourrõt pas beaucoup troubler les gens de moyen entẽdement, moyẽnant qu'ils ayẽt bien recordé les ſolutions cy deſſus miſes. Ils alleguẽt ce qui eſt eſcrit en Geneſe: Ton appetit ſera par deſſous toy: & tu domineras ſur iceluy. Ce que ils interpretẽt eſtre dit du peché. Cõme ſi Dieu promettoit à Cain, que le peché ne pourroit point dominer en ſon cœur, s'il vouloit trauailler à le veincre. Au contraire, nous diſons, que cela doit eſtre pluſtoſt dit d'Abel. Car en ce paſſage l'intẽtion de Dieu eſt, de redarguer l'enuie que Cain auoit conceuë cõtre ſon frere. Ce qu'il fait par double raiſon. La premiere eſt, qu'il ſe trõpoit, en penſant acquerir excellẽce par deſſus ſon frere, deuant Dieu: lequel n'a rien en honneur que iuſtice & integrité. La ſeconde, qu'il eſtoit trop ingrat enuers le benefice qu'il auoit receu de Dieu, entant qu'il ne pouoit porter ſon frere, qui eſtoit ſon inferieur, & dont il auoit le gouuernemẽt. Mais encore, à fin qu'il ne ſemble aduis que nous choiſiſsions ceſte interpretation, pource que l'autre nous ſoit cõtraire: concedons leur que Dieu parle du peché. Si ainſi eſt, ou Dieu luy promet qu'il ſera ſuperieur, ou il luy cõmande de l'eſtre. S'il luy commande, nous auons deſia que de cela, ils ne peuuent rien prouuer pour fonder le 91 Gen. 4

franc arbitre. Si c'eſt promeſſe, où en eſt l'accõpliſſement? veu que Cain a eſté veincu du peché, auquel il deuoit dominer? Ils dirõt poſsible qu'il y a vne condition tacite, encloſe ſous la promeſſe, cõme ſi Dieu euſt dit: Si tu cõbas, tu rẽporteras la victoire. Mais qui pourra tolerer telles tergiuerſatiõs? Car ſi on expoſe cela du peché, il n'y a nulle doute, que c'eſt vne exhortatiõ que Dieu luy fait: en laquelle il n'eſt pas mõſtré quelle eſt la faculté de l'hõme, mais quel eſt ſon deuoir encore qu'il ne le puiſſe faire.

92 Ils s'aident auſsi du teſmoignage de l'Apoſtre, quand il dit que le
Rom. 9 ſalut n'eſt pas en la main de celuy qui veut, ne de celuy qui court, mais en la miſericorde de Dieu. Car de cela ils inferẽt, qu'il y a quelque partie en la volõté, & en la courſe de l'hõme, & que la miſericorde de Dieu ſupplée le reſte. Mais s'ils cõſideroyẽt auec raiſõ ce que traite l'Apoſtre en ce paſſage la: ils n'abuſeroyẽt pas tant incõſiderémẽt de ſon propos. Ie
Lib. 7. in Epiſt. ad Rom. ſay biẽ qu'ils peuuẽt alleguer Origene & S. Hierome, pour defenſeurs de leur expoſition. Ie pourroye auſsi au contraire les rẽbarrer de l'authorité de S. Auguſtin. Mais il ne nous faut ſoucier, que c'eſt qu'iceux en ont
Hie. dia. 2. in Pela. penſé, moyennãt que nous entẽdions ce qu'a voulu dire S. Paul. A ſauoir, que celuy ſeul obtiẽdra ſalut, auquel Dieu aura fait miſericorde: que ruine & cõfuſion ſont appreſtées à tous ceux qu'il n'aura eleuz. Il auoit mõſtré la condition des reprouuez, ſous l'exẽple de Pharaon. Il auoit prouué l'election gratuite des fideles, par le teſmoignage de Moyſe, ou il eſt dit: I'auray pitié de celuy lequel i'auray receu en miſericorde. Il cõclud donc, que cela ne giſt point au vueillãt n'au courãt, mais en Dieu qui fait miſericorde. Si on argue de ces paroles, qu'il y a quelque volõté en l'hõme, & quelque vertu, cõme ſi S. Paul diſoit, que la ſeule volonté & induſtrie humaine ne ſuffit point de ſoy: c'eſt mal & ſottement argué. Il faut donc reietter ceſte ſubtilité, laquelle n'a nulle raiſon. Car quel propos y a-il? de dire: Le ſalut n'eſt pas en la main du vueillãt ne du courant: il y a donc quelque volonté & quelque courſe. La ſentence de S. Paul eſt plus ſimple. C'eſt qu'il n'y a ne volõté ne courſe qui nous meine à ſalut: mais que la ſeule miſericorde regne en ceſt endroit. Car il ne parle pas icy au-
Tite 2 & 3 trement qu'en vn autre paſſage: où il dit, que la bonté de Dieu & dilection enuers les hõmes eſt apparue, non pas ſelon les œuures de iuſtice que nous ayõs faites, mais ſelon ſa miſericorde infinie. Si ie vouloye arguer de cela: que nous ayons fait quelques bõnes œuures, entant que S. Paul nie que nous ayons obtenu la grace de Dieu par les œuures de iuſtice que nous ayons fait: eux meſmes ſe moqueroyent de moy. Neantmoins leur argumẽt eſt ſemblable. Parquoy qu'ils pẽſent bien àce qu'ils diſent: & ils ne ſe fonderont point en raiſon tant friuole. Et de fait, la raiſon ſur
Epi. 107 ad Vitalem. laquelle ſe fonde S. Auguſtin eſt tresferme: à ſauoir que s'il eſtoit dit, que ce n'eſt ne du vueillãt ne du courãt, pource que la volõté & la courſe ſeule ne ſuffit pas: qu'on pourroit rẽuerſer l'argumẽt au rebours, que ce n'eſt pas de la miſericorde, veu que par ce moyen elle ne beſongneroit pas ſeule. Or chacun voit cõbiẽ ceſte ſentẽce ſeroit deſraiſonnable. Parquoy S. Augu. cõclud, que cela a eſté dit de S. Paul, d'autãt qu'il n'y a nulle bõne volõté en l'hõme, ſi elle n'eſt preparée de Dieu: non pas que nous ne deuions vouloir & courir, mais pource que Dieu fait l'vn & l'autre en nous.

Ils

Ils produiſent en apres le teſmoignage de l'Eccleſiaſtique: lequel au 93
theur on cognoit n'auoir point certaine authorité. Mais encore que nous ne le refutions point (ce que nous pourriõs faire à bon droit) dequoy leur peut-il aider à leur cauſe? Il dit que l'homme apres auoir eſté creé, a eſté laiſſé à ſa volõté, & que Dieu luy a dõné des commandemẽs, leſquels s'il gardoit il ſeroit gardé par eux: que la vie & la mort, le bien & le mal, a eſté mis deuant l'hõme, à fin qu'il choiſiſt lequel bon luy ſembleroit. Ainſi ſoit, que l'homme en ſa creation, ait eu la faculté d'elire la vie ou la mort. Mais que ſera-ce, ſi nous reſpondons, qu'il l'a perdue? Certes ie ne veux point contredire à Salomon: lequel afferme, que l'homme a eſté creé du commencemẽt, bon, & qu'il a forgé des mauuaiſes inuẽtions de ſoymeſme. Or puis que l'homme, en degenerant & ſe deſuoyant de Dieu, s'eſt perdu ſoymeſme auec tous ſes biẽs: tout ce qui eſt dit de ſa premiere creation, ne ſe doit pas tirer à ſa nature vitieuſe & corrõpue. Parquoy ie reſpon, nõn ſeulemẽt à eux, mais auſsi à l'Eccleſiaſtique, quiconque il ſoit, en ceſte maniere: Si tu veux enſeigner l'hõme de cercher en ſoy faculté d'acquerir ſalut: ton authorité ne m'eſt pas en telle eſtime, qu'elle puiſſe preiudicier à la Parole de Dieu: laquelle contrarie euidẽment. Si tu veux reprimer ſeulement les blaſphemes de la chair, laquelle en transferant ſes vices à Dieu, taſche de s'excuſer, & à ceſte cauſe, tu monſtres comment l'homme a eu vne bonne nature de Dieu, & qu'il a eſté cauſe de ſa ruine: ie t'accorde volontiers cela, moyennant que nous conuenions enſemble en ce poinct, que maintenant il eſt deſpouillé des ornemens & graces qu'il auoit receuës de Dieu premierement. *Eccle. 7*

Mais noz aduerſaires n'ont rien plus ſouuent en la bouche, que la 94
parabole de Chriſt: où il eſt parlé de l'hõme, lequel fut laiſſé au chemin demy mort par les brigans. Ie ſay bien que c'eſt vne doctrine cõmune, de dire que ſous la perſonne de ceſt hõme, eſt repreſentée la calamité du genre humain. De cela, ils prẽnent vn argumẽt tel: L'homme n'a pas eſté tellement occy par le peché & le Diable, qu'il ne luy reſte encore quelque portion de vie: d'autant qu'il n'eſt dit qu'à demy mort. Car où ſeroit, diſent-ils, ceſte demie vie, ſinon qu'il luy reſtaſt quelque portion de droite intelligence & volonté? Premieremẽt, ſi ie ne veux point admettre leur allegorie, que feront-ils? Car il n'y a nulle doute, qu'elle n'ait eſté excogitée par les peres anciẽs, outre le ſens literal & naturel du paſſage. Les allegories ne doiuẽt eſtre receuës, ſinon d'autant qu'elles ſont fondées en l'Eſcriture, tãt s'en faut qu'elles puiſſent approuuer aucune doctrine. D'auantage, les raiſons ne nous defaillent point, par leſquelles nous pouons refuter tout ce qu'ils diſent. Car la Parole de Dieu ne laiſſe point vne demie vie à l'hõme: mais dit qu'il eſt du tout mort, quãt à la vie bienheureuſe. Quand S. Paul parle de noſtre redẽption, il ne dit point que nous ayõs eſté gueriz d'vne demie mort: mais que nous auons eſté reſſuſcitez de la mort. Il n'appelle point à receuoir la grace de Chriſt, ceux qui ſont à demy viuans: mais ceux qui ſont morts & enſeueliz. A quoy eſt conforme ce que dit le Seigneur, que l'heure eſt venue, que les morts doiuent reſſuſciter à ſa voix. N'auroyent-ils point de honte de mettre en auant ie ne ſay quelle allegorie legere, contre tant de teſmoignages ſi clairs? Mais enco *Ephe. 2. 5* *Iean 5*

re que leur allegorie ſoit vallable, qu'en peuuẽt-ils conclurre à l'encontre de nous? L'homme, diront-ils, eſt à demy viuant: il s'enſuit donc qu'il y reſte quelque portion de vie. Ie confeſſe certes, qu'il a ſon ame capable d'intelligence, combien qu'elle ne puiſſe penetrer iuſques à la ſapiẽce celeſte de Dieu: il a quelque iugement de bien & de mal: il a quelque ſentiment pour cognoiſtre qu'il y a vn Dieu: combien qu'il n'en ait point droite cognoiſſance: mais où eſt-ce que toutes ces choſes reuiennent? Certes elles ne peuuẽt faire, que ce que dit ſainct Auguſtin, ne ſoit veritable. C'eſt que les dons gratuits, qui appartiẽnent à ſalut, ont eſté oſtez à l'homme apres ſa cheute: que les dons naturels, qui ne le peuuent conduire à ſalut, ont eſté corrompuz & polluz. Pourtant, que ceſte ſentence, laquelle ne peut eſtre aucunement esbranlée, nous demeure ferme & certaine: à ſauoir, que l'entendement de l'homme eſt tellement du tout aliené de la iuſtice de Dieu, qu'il ne peut rien imaginer, conceuoir, ne comprendre, ſinon toute meſchanceté, iniquité, & corruption. Sẽblablement que ſon cœur eſt tant enuenimé de peché, qu'il ne peut produire que toute peruerſité. Et s'il aduient qu'il en ſorte quelque choſe, qui ait apparence de bien: neantmoins, que l'entendement demeure touſiours enueloppé en hypocriſie & vanité, le cœur adonné à toute malice.

De la Loy, où premierement l'office & vſage d'icelle eſt demõſtré: puis auſsi eſt traité du vray ſeruice de Dieu, des images, du iurement & des feſtes.

CHAP. III.

1 EN expliquant les choſes requiſes à la vraye cognoiſſance de Dieu, nous auons monſtré, qu'on ne le peut cõceuoir ſelon ſa grandeur, que incontinent ceſte penſée ne vienne en l'entendement: qu'il eſt ſeul, à la maieſté duquel appartient ſouuerain hõneur. En la cognoiſsãce de nouſmeſmes, nous auons dit, que le principal poinct eſtoit, qu'eſtans vuides de toute fantaſie de noſtre propre vertu, eſtans deſpouillez de toute fiance de noſtre iuſtice: au contraire, abbatuz de la cõſideration de noſtre poureté, nous apprenions parfaite humilité, pour nous abaiſſer & demettre de toute gloire. L'vn & l'autre nous eſt monſtré en la Loy de Dieu. Où le Seigneur, s'eſtant attribué premierement la puiſſance de cõmander, nous enſeigne de porter reuerence à ſa diuinité: demonſtrant en quoy giſt, & eſt ſituée icelle reuerence. Puis apres, ayant ordonné la reigle de iuſtice, nous redargue, tant de noſtre foibleſſe, comme d'iniuſtice: d'autãt qu'à la reigle d'icelle, noſtre nature, ſelon qu'elle eſt corrompue & peruerſe, eſt entierement contraire & repugnante: & qu'à la perfection d'icelle, noſtre faculté, ſelon qu'elle eſt debile & inutile à bien faire, ne peut reſpondre. Pourtant, l'ordre que nous auons mis au commencement de ceſt œuure, nous meine là, que nous traitions à preſent de la Loy de Dieu.

2 Or tout ce qu'il nous faut apprendre d'icelle, nous eſt aucunement enſeigné par la loy interieure: laquelle nous auons cy deſſus dit eſtre eſcrite, & quaſi imprimée au cœur d'vn chacun. Car noſtre conſcience ne nous laiſſe point dormir vn ſomme perpetuel ſans aucun ſentiment, qu'elle ne

le ne nous rende teſmoignage au dedans, & admonneſte de ce que nous deuons à Dieu: qu'elle ne nous mõſtre la differẽce du bien & du mal, ainſi qu'elle ne nous accuſe, quãd nous ne faiſons noſtre deuoir. Toutesfois l'homme eſt tellemẽt embrouillé en obſcurité d'ignorance, qu'à grãd peine peut-il par ceſte loy naturelle, vn bien petit gouſter, quel ſeruice eſt plaiſant à Dieu: pour le moins, il eſt bien loing de la droite cognoiſſance d'iceluy. D'auãtage, il eſt tant enflé de fierté & ambition, tant aueuglé de l'amour de ſoymeſme, qu'il ne peut encore ſe regarder, & quaſi deſcẽdre en ſoy, pour apprẽdre de s'abaiſſer & confeſſer ſa miſere. Pourtant ſelon qu'il eſtoit neceſſaire à la groſſeur de noſtre eſprit, & à noſtre arrogãce: le Seigneur nous a baillé ſa Loy eſcrite, pour nous rẽdre plus certain teſmoignage, de ce qui eſtoit trop obſcur en la loy naturelle: & en chaſſant la nonchalance, toucher plus viuement noſtre eſprit & memoire.

Maintenant, il eſt aiſé d'entendre, que c'eſt qu'il faut apprendre de la Loy: c'eſt à ſauoir, que Dieu, comme il eſt noſtre createur, ainſi à bon droit tiẽt enuers nous le lieu de Seigneur & Pere: & qu'à ceſte cauſe nous luy deuons rendre gloire, reuerẽce, amour, & crainte. Parainſi, que nous ne ſommes pas libres pour ſuyure la cupidité de noſtre eſprit, par tout où elle nous incitera: mais que du tout depẽdons de noſtre Dieu, & deuons nous arreſter ſeulemẽt en cela qu'il luy plaira. D'auantage, que iuſtice & droiture luy ſont plaiſantes: aucontraire, iniquité abominable. Parquoy ſi nous nevoulons, d'vne peruerſe ingratitude, nous deſtourner de noſtre Createur: il nous faut toute noſtre vie aimer iuſtice, & appliquer noſtre eſtude à icelle. Car lors tant ſeulemẽt, nous luy rendons la reuerẽce que il faut, quand nous preferõs ſa volonté à la noſtre: il s'enſuit, qu'on ne luy peut porter autre hõneur legitime, qu'en obſeruãt iuſtice, ſainteté, & pureté. Et n'eſt loiſible à l'hõme de s'excuſer, entant qu'il n'a point la puiſſance: & comme vn poure debteur, n'eſt pas ſuffiſant de payer. Car il n'eſt pas cõuenable, de meſurer la gloire de Dieu ſelon noſtre faculté: veu que quels que nous ſoyons, il eſt touſiours ſemblable à ſoy-meſme: amy de iuſtice, ennemy d'iniquité: & quelque choſe qu'il nous demande, veu qu'il ne peut rien demander que iuſtemẽt, nous ſommes par naturelle obligation, tenuz d'obeir. Ce que nous ne le pouons faire, c'eſt de noſtre vice. Car ſi nous ſommes detenuz comme liez de noſtre cupidité, en laquelle regne peché, pour n'eſtre libres à obeir à noſtre Pere: il ne nous faut pour noſtre defenſe, alleguer ceſte neceſsité, de laquelle le mal eſt au dedans de nous, & nous eſt à imputer. 3

Quand nous aurons profité, par la doctrine de la Loy, iuſques là, alors, icelle meſme nous conduiſant, il faut deſcẽdre en nous. Dõt rapporterons deux choſes. Premierement, en cõparageant la iuſtice de la Loy auec noſtre vie, qu'il y a beaucoup à dire, que ne ſatisfaciõs à la volonté de Dieu: & pourtant que nous ſommes indignes de retenir noſtre lieu & ordre entre ſes creatures, tant s'en faut que meritions d'eſtre reputez ſes enfans. Puis en conſiderãt noz forces, que non ſeulemẽt ne les reputions ſuffiſantes à l'accompliſſemẽt de la Loy, mais du tout nulles. De là neceſſairement s'enſuit, vne defiance de noſtre propre vertu: puis vne angoiſſe & tremblement d'eſprit. Car la conſciẽce ne peut ſouſtenir le faix de peché, 4

qu'incontinent le iugement de Dieu ne vienne en auant: & le iugement de Dieu ne ſe peut ſentir, qu'il n'apporte vne horreur de mort. Semblablement, la conſcience eſtant conuaincue par experiẽce de ſa foibleſſe, ne peut qu'elle ne tõbe en deſeſpoir de ſes forces. L'vne & l'autre affectiõ engendre deiection & humilité. Ainſi aduient en la fin, que l'homme, eſtonné du ſentiment de la mort eternelle, laquelle il ſe voit prochaine pour les merites de ſon iniuſtice: ſe conuertit à la ſeule miſericorde de Dieu, comme à vn port vnique de ſalut, & que, ſentant qu'il n'eſt pas en ſa puiſſance de payer ce qu'il doit à la Loy: deſeſperant de ſoy, reſpire pour attendre & demander aide ailleurs.

5 Mais le Seigneur, non contẽt d'auoir monſtré en quelle reuerence nous deuons auoir ſa iuſtice, à fin auſsi d'adonner noz cœurs à l'amour d'icelle, & à vne haine d'iniquité: il adioint des promeſſes, & menaces. Car pource que l'œil de noſtre entẽdemẽt voit ſi trouble, qu'il ne ſe peut eſmouuoir de la ſeule beauté & honneſteté de vertu: le Seigneur, ſelon ſa benignité, nous a voulu attirer à l'aimer & deſirer, par la douceur du loyer qu'il nous propoſe. Il nous denonce donc, qu'il veut remunerer la vertu: & que celuy ne trauaillera en vain, qui obeira à ſes cõmandemens. Au contraire, il fait à ſauoir qu'iniuſtice, non ſeulemẽt luy eſt execrable: mais auſsi qu'elle ne pourra eſchapper, qu'elle ne ſoit punie: pource qu'il a determiné de venger le contemnement de ſa maieſté. Et pour en toutes ſortes nous inciter, il promet tant les benedictiõs de la vie preſente, que l'eternelle beatitude, à ceux qui garderont ſes commandemẽs: & d'autre coſté, ne menace pas moins les trãſgreſſeurs des calamitez corporelles, que
Leu.18 du torment de la mort eternelle. Car ceſte promeſſe, à ſauoir: Qui fera
Ezech.18 ces choſes, viura en icelles: & auſsi la menace correſpondante: L'ame qui aura peché, mourra de mort: ſans aucune doute, appartient à la mort ou immortalité future, qui iamais ne finira. Cõbien que par tout où il eſt fait mẽtion de la beneuolence, ou ire du Seigneur: ſous la premiere eſt cõtenue eternité de vie: ſous la ſecõde, perditiõ eternelle. Or en la Loy eſt recité vn grand rolle des benedictiõs & maledictiõs preſentes. Es peines qu'il
Leuit.26 denõce, il apparoit cõbien il eſt d'vne grãd' pureté: veu qu'il ne peut ſouf-
Deute.28 frir iniquité. D'autrepart, aux promeſſes il eſt demõſtré cõbien il aime iuſtice: veu qu'il ne la veut point laiſſer ſans remuneratiõ. Pareillemẽt, y eſt demõſtré vne merueilleuſe benignité. Car veu que nous & tout ce qui eſt noſtre, ſommes obligez à ſa maieſté: à bõ droit tout ce qu'il requiert de nous, il le demãde cõme ce qui luy eſt deu. Or le payemẽt d'vne telle debte, n'eſt pas digne de remuneratiõ aucune. Parquoy, il quitte de ſõ droit, quãd il nous propoſe quelque loyer pour noſtre obeiſſance: laquelle nous ne luy rendons pas de noſtre bon gré, comme vne choſe qui ne luy ſeroit point deuë. Or que c'eſt que nous peuuẽt profiter les promeſſes, d'elles-meſmes: il apparoiſtra tãtoſt. Il ſuffit pour le preſent que nous entẽdions & reputions, qu'aux promeſſes de la Loy y a vne ſinguliere recõmandation de iuſtice: à fin qu'on voye plus certainemẽt, combien l'obſeruation d'icelle plait à Dieu. D'autrepart, que les peines ſont miſes en plus grande execration d'iniuſtice: à fin que le pecheur ne s'enyure en la douceur de ſon peché, iuſqu'à oublier que le iugement de Dieu luy eſt appareillé.

Or

Or ce que le Seigneur, voulant donner la reigle de parfaite iuſtice, a reduit toutes les parties d'icelle, à ſa volonté: en cela il eſt demonſtré, qu'il n'a rien plus agreable qu'obeiſſance. Ce qu'il faut d'autãt plus diligemmẽt noter: pource que la hardieſſe & intẽperance de l'entendement humain, eſt trop inclinée à inuẽter nouueaux honneurs & ſeruices pour luy rendre, àfin d'acquerir ſa grace. Car ceſte irreligieuſe affectation de religion, pource qu'elle eſt naturellement enracinée en noſtre eſprit, s'eſt touſiours monſtrée, & ſe monſtre encore de preſent, en tout le genre humain: c'eſt, que les hõmes appetent touſiours de forger quelque maniere d'acquerir iuſtice, ſans la Parole de Dieu. Dõt il aduiẽt que entre les bõnes œuures, que communemẽt on eſtime, les cõmandemens de la Loy tiennent le plus bas lieu: cependant vne multitude infinie de preceptes humains occupẽt le premier ranc, & la plus grãde place. Mais qu'eſt-ce que Moyſe a plus voulu refrener, que ceſte cupidité, quand apres la publication de la Loy, il parle ainſi au peuple? Note & eſcoute ce que ie te commande: à ce que tu proſperes toy & tes enfans apres toy, quand tu auras fait ce qui eſt bon & plaiſant deuant ton Dieu. Fay ſeulement ce que ie te commãde, ſans y adiouſter ne diminuer. Et auparauant, apres auoir proteſté, que ceſte eſtoit la ſageſſe & intelligence du peuple d'Iſrael, deuant toutes les nations de la terre: d'auoir receu du Seigneur, les iugemẽs, iuſtices, & ceremonies: il leur dit quant & quant: Garde toy & ton ame ſongneuſemẽt: n'oublie point les Paroles que tes yeux ont veu, & que iamais elles ne tombẽt de ton cœur. Certes pource que le Seigneur preuoyoit, que les Iſraelites ne ſe tiendroyent point, apres auoir receu la Loy, qu'ils ne deſiraſſent d'inuenter nouuelles manieres de le ſeruir, ſinon qu'il leur tint la bride roide: il prononce, qu'en ſa Parole eſt contenue toute perfection de iuſtice: ce qui les deuoit treſbien retenir. Et neantmoins, ils n'ont point deſiſté de ceſte audace, qui leur auoit eſté tãt defendue. Et nous quoy? Certes nous ſommes bridez de ceſte meſme parole. Car il n'y a doute, que cela n'ait touſiours lieu, que le Seigneur a voulu attribuer à ſa Loy vne parfaite doctrine de iuſtice. Et toutesfois, non contens d'icelle, nous trauaillons à merueilles à controuuer & forger des bõnes œuures, les vnes ſur les autres. Le meilleur remede qui ſoit, pour corriger ce vice, eſt, d'auoir ceſte cogitation plãtée en noſtre cœur: que la Loy nous a eſté baillée du Seigneur, pour nous enſeigner parfaite iuſtice: & qu'en icelle n'eſt point enſeignée autre iuſtice, ſinon de nous reigler & conformer à la volonté diuine: & ainſi que c'eſt pour neant, que nous imaginons nouuelles formes d'œuures, pour acquerir la grace de Dieu: duquel le droit ſeruice cõſiſte ſeulemẽt en obeiſſance: & que pluſtoſt aucontraire, l'eſtude des bonnes œuures, qui ſortent hors la Loy de Dieu, eſt vne pollution intolerable, de la diuine & vraye iuſtice. Et S. Auguſtin dit bien vray, quand il appelle l'obeiſſance qu'on rend à Dieu, mere & gardienne de toutes vertuz, quelque fois auſsi la ſource & racine de tout bien.

6

Deut. 12

Deute. 4

Li. 4. de ciuit. Dei c. 12. de bono cõiugali cõt. aduer. legis & Proph.

Mais quand la Loy du Seigneur nous aura eſté expliquée: alors plus proprement, & auec plus grand fruit, on diſputera de l'office & vſage d'icelle. Or auant qu'entrer à traiter particulierement vn chacun ar-

7

ticle: il eſt bon de premierement cognoiſtre, ce qui appartient à la cognoiſſance vniuerſelle d'icelle. Pour le premier que cela ſoit arreſté, que la vie de l'homme doit eſtre reiglée par la Loy, non ſeulement à vne honneſteté exterieure: mais auſsi, à la iuſtice interieure & ſpirituelle. Laquelle choſe, combien qu'elle ne ſe puiſſe nier, neantmoins eſt conſiderée de bien peu. Cela ſe fait, pource qu'on ne regarde point le Legiſlateur, de la nature duquel, celle de la Loy doit eſtre eſtimée. Si quelque Roy defẽdoit par edict, de paillarder, de meurtrir, & de derobber: ie confeſſe, que celuy qui auroit ſeulement conceu en ſon cœur quelque cupidité de paillarder, ou derobber, ou meurtrir, ſans venir iuſques à l'œuure, & ſans s'efforcer d'y venir, ne ſera point tenu de la peine, laquelle ſera conſtituée. Car pource que la prouidẽce du legiſlateur mortel, ne s'eſtend que iuſques à l'hõneſteté externe: ſes ordõnances ne ſont point violées, ſinon que le mal viẽne en effect. Mais Dieu, deuant l'œil duquel rien n'eſt caché, & lequel ne s'arreſte point tant à l'apparence exterieure de bien, qu'à la pureté de cœur: en defendant paillardiſe, homicide & larrecin, defend toute concupiſcence charnelle, haine, cõuoitiſe du bien d'autruy, tromperie, & tout ce qui eſt ſemblable. Car entant qu'il eſt Legiſlateur ſpirituel, il ne parle pas moins à l'ame qu'au corps. Or ire & haine, eſt meurtre, quant à l'ame: conuoitiſe, eſt larrecin: amour deſordonné, eſt paillardiſe. Mais quelcun pourra dire, qu'auſsi bien les loix humaines regardent le conſeil & la volonté des hõmes, & non pas les euenemens fortuits. Ie le confeſſe. Mais cela s'entend des volontez, leſquelles viennent en auant. Car elles conſiderent à quelle intention vne chacune œuure a eſté faite: mais elles ne ſondẽt point les cogitations ſecrettes. Pourtant celuy qui ſe ſera abſtenu de tranſgreſſer exterieurement, aura ſatisfait aux loix politiques. Au contraire, pource que la Loy de Dieu eſt donnée à noz ames: ſi nous la voulons bien obſeruer, il faut que noz ames ſoyent principalemẽt reprimées.

8 Or la pluſpart des hommes, meſme quand ils veulent diſsimuler de eſtre contẽpteurs d'icelle, conformẽt aucunemẽt leurs yeux, leurs pieds & leurs mains, & les autres parties de leurs corps, à obſeruer ce qu'elle commande: cependant, leur cœur demeure tout aliené de l'obeiſſance d'icelle. Ainſi, ils ſe penſent bien aquiter, s'ils ont caché deuant les hommes, ce qui apparoit deuant Dieu. Ils oyent: Tu ne meurtriras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne derobberas point. Pourtant ils ne dégainẽt point leur eſpée, pour meurtrir: ils ne ſe meſlent point auec paillardes: ils ne iettẽt point la main ſur les biens d'autruy. Tout cela eſt bon. Mais leur cœur eſt plein de meurtre, & bruſle de concupiſcence charnelle: ils ne peuuent regarder le bien de leur prochain, que de trauers, le deuorãt par conuoitiſe. En cela, ce qui eſtoit le principal de la Loy, leur defaut. Dont vient, ie vous prie, vne telle ſtupidité: ſinon que laiſſans derriere le Legiſlateur, ils accommodent la iuſtice à leur entendement? A l'encontre de ceſte opinion, S. Paul crie fort & ferme, diſant: que la Loy eſt ſpirituelle. En quoy il ſignifie, que non ſeulemẽt elle requiert obeiſſance de l'ame, de l'entẽdement, & volõté, mais vne pureté Angelique: laquelle eſtant purgée de toute macule charnelle, ne ſent autre choſe qu'eſprit.

Rom. 7

En

En diſant que le ſens de la Loy eſt tel, nous n'apportons point vne nouuelle expoſition de nouſmeſmes: mais nous ſuiuons Chriſt, qui en eſt tresbõ expoſiteur. Car pource que les Phariſiẽs auoyẽt ſemé entre le peuple, vne opiniõ peruerſe: à ſauoir, que celuy qui ne commettroit rien par œuure externe contre la Loy, eſtoit bon obſeruateur d'icelle: il redargue ceſt erreur: à ſauoir, qu'vn regard impudique d'vne femme, eſt paillardiſe: & que tous ceux qui haiſſent leur frere, ſont homicides. Car il fait coulpables de iugemẽt tous ceux, qui auront conceu ſeulemẽt quelque ire en leur cœur: coulpables deuant le Conſiſtoire tous ceux, qui en murmurant monſtrent quelque offenſe de courage: & coulpables de gehenne de feu, tous ceux, qui par iniure auront apertement declairé leur malueillãce. Ceux qui n'entẽdoyent point cela, ont imaginé que Chriſt eſtoit vn ſecond Moyſe, qui auoit apporté la Loy Euangelique, pour ſupplẽer le defaut de la Loy Moſayque. Dont eſt procedée ceſte ſentence, comme vulgaire: Que la perfection de la Loy Euãgelique, eſt beaucoup plus grãde, qu'elle n'eſtoit en l'ancíẽne Loy. Qui eſt vn erreur treſpernicieux. Car quãd nous reduirõs cy apres en ſomme les preceptes de Moyſe, il apparoiſtra par ſes paroles meſmes, cõbien on fait grãd' iniure à la Loy de Dieu, en diſant cela. D'auantage, de ceſte opinion il s'enſuyuroit, que la ſainteté des peres anciẽs, ne differoit gueres d'vne hypocriſie. Finalemẽt, ce ſeroit pour nous deſtourner de la reigle vnique & perpetuelle de iuſtice, que Dieu a lors baillée. Or l'erreur eſt facile à refuter, pource que telle maniere de gẽs ont pẽſé, que Chriſt adiouſtaſt à la Loy, où tãt ſeulemẽt il la reſtituoit en ſon entier: à ſauoir, en la purgeãt des mẽſonges, & du leuain des Phariſiens, dont elle auoit eſté obſcurcie & ſouillée. 9

Il nous faut ſecondement obſeruer, que les preceptes de Dieu contiennent quelque choſe plus, que nous n'y voyons exprimé par paroles. Ce qu'il faut neantmoins tellement moderer, que nous ne leur donnions point tel ſens que bon nous ſemblera, les tournãt ça & là à noſtre plaiſir. Car il en y a d'aucuns, qui par telle licẽce, font que l'authorité de la Loy eſt vilipendée, comme ſi elle eſtoit incertaine, ou bien qu'on deſeſpere d'en auoir ſaine intelligẽce. Il faut dõc, s'il eſt poſsible, trouuer quelque voye laquelle nous cõduiſe ſeuremẽt, & ſans doute, à la volõté de Dieu. C'eſt à dire, il faut regarder, combien l'expoſition ſe doit eſtẽdre outre les paroles: tellemẽt qu'il apparoiſſe, que ce ne ſoit point vne addition adiouſtée à la Loy de Dieu, des gloſes humaines: mais que ce ſoit le pur ſens naturel du Legiſlateur, fidelemẽt declairé. Certes en tous les preceptes il eſt ſi notoire, qu'vne partie eſt miſe pour le tout, que celuy qui en voudroit reſtreindre l'intelligẽce ſelon les paroles, ſeroit digne d'eſtre moqué. Il eſt donc notoire, que l'expoſition de la Loy, la plus ſobre qu'on la puiſſe faire, paſſe outre les paroles: mais il eſt obſcur iuſques où, ſinon qu'on definiſſe quelque meſure. Or ie penſe que ceſte-cy ſera tresbonne: ſi on dirige ſa pẽſée à la raiſon, pour laquelle le precepte a eſté donné: à ſauoir, qu'en vn chacun precepte on conſidere, à quelle fin il nous a eſté donné de Dieu. Exemple. Tout precepte eſt pour cõmander, ou pour defendre. Nous aurõs la vraye intelligẽce de l'vn & de l'autre, en regardãt la raiſon ou la fin, où il tend. Cõme la fin du cinquieſme precepte eſt, que 10 Mat. 5

il faut rendre honneur à ceux, auſquels Dieu l'a voulu attribuer. Ceſte ſera donc la ſomme: qu'il plaiſt à Dieu, que nous honorions ceux auſquels il a donné quelque préeminence: & que contemnement & contumace à l'encõtre d'iceux, luy eſt en abomination. La raiſon du premier precepte
Exod. 20 eſt, que Dieu ſeul ſoit honoré. La ſomme donc ſera, que la vraye pieté eſt
Deut. 6 agreable à Dieu: c'eſt à dire l'honneur que nous rendõs à ſa maieſté: au contraire, qu'impieté luy eſt abominable. Ainſi faut-il regarder en tous preceptes, dequoy il eſt traité. Apres, il faut cercher la fin, iuſques à ce que nous trouuiõs, que c'eſt que Dieu veut teſtifier luy eſtre plaiſant, ou deſplaiſant. Puis de ce qui eſt dit au precepte, il nous faut former vn argument aucontraire, en ceſte maniere: Si cela plait à Dieu, le contraire luy deſplait. Si cela luy deſplait, le contraire luy plait. S'il commande cela, il defend le contraire. S'il defend cela, il commande le contraire.

11 Ce qui eſt maintenant obſcur en le touchant brieuement, ſera plus familierement eſclaircy par l'experience, quand nous expoſerons les preceptes. Pourtant il ſuffira de l'auoir touché: ſinon qu'il nous faut confermer le dernier que nous auons dit, qui autremẽt ne ſeroit point entendu, ou ſembleroit aduis deſraiſonnable. Ce que nous auons dit, que là où le bien eſt commandé, le mal qui eſt contraire eſt defendu, n'a ia meſtier de probation: car il n'y a perſonne qui ne le concede. Pareillement, le iugement commun receura volontiers, que quand on defend le mal, on commande le bien qui eſt au cõtraire. Car c'eſt vne choſe vulgaire, que quãd on condamne les vices, on recommãde les vertuz. Mais nous demandõs quelque choſe d'auantage que les hommes n'entendent cõmunement en confeſſant cela. Car, par la vertu contraire au vice, ils entendẽt ſeulemẽt s'abſtenir de vice. Mais nous paſſons outre: à ſauoir en expoſant que c'eſt faire le contraire du mal. Ce qui s'entẽdra mieux par exemple. Car en ce precepte, Tu ne tueras point: le ſens commun des hõmes ne conſidere autre choſe, ſinon qu'il ſe faut abſtenir de tout outrage & de toute cupidité de nuire. Mais ie dy qu'il y faut entẽdre plus: à ſauoir, que nous aidions à conſeruer la vie de noſtre prochain, par tous moyens qu'il nous ſera poſſible. Et à fin qu'il ne ſemble que ie parle ſans raiſon, ie veux approuuer mon dire. Le Seigneur nous defend de bleſſer & outrager noſtre prochain, pource qu'il veut que ſa vie nous ſoit chere & pretieuſe: il requiert donc ſemblablement les offices de charité, par leſquels elle peut eſtre cõſeruée. Ainſi on peut apperceuoir, comment la fin du precepte nous enſeigne, ce qui nous y eſt commãdé ou defendu de faire.

12 Si on demande la raiſon, pourquoy le Seigneur a ſeulemẽt à demy ſignifié ſon vouloir, plus que l'exprimer clairemẽt: pour reſponſe à cela, on peut alleguer pluſieurs raiſons: mais il y en a vne qui me contente par deſſus toutes. C'eſt pource que la chair s'efforce touſiours de colorer, ou de cacher par vaines couuertures, la turpitude de ſon peché, ſinõ qu'on la puiſſe toucher au doigt: il a voulu propoſer pour exemple, ce qui eſtoit le plus vilain & deſordonné en chacun genre de peché: à fin que l'ouye meſme en euſt horreur, pour nous faire deteſter le peché de plus grand courage. Cela nous trõpe ſouuẽt en eſtimant les vices, que nous les extenuõs s'ils ſont quelque peu couuers. Le Seigneur dõc nous retire de ceſte trom

perie,

perié, nous accouſtumãt à reduire vne chacune faute à vn genre, dõt nous puiſsions mieux cognoiſtre, en quelle abomination elle nous doit eſtre. Exemple. Il ne nous ſemble point aduis que ce ſoit vn mal fort execrable que haine, ou ire, quand on les nomme de leurs noms. Mais quand le Seigneur les defend ſous le nom d'homicide, nous voyõs mieux en quelle abomination il les a, veu qu'il leur dõne le nom d'vn ſi horrible crime. Par ainſi, eſtãs aduertiz par le iugemẽt de Dieu, nous apprenõs de mieux reputer la grandeur des fautes, leſquelles auparauãt nous ſembloyent legeres.

Tiercement nous auons à conſiderer, que c'eſt que veut dire la diui 13
ſion de la Loy en deux Tables: deſquelles il n'eſt point fait ſi ſouuẽt men Exod. 34
tion en l'Eſcriture, ſans propos: comme tout hõme de bon eſprit peut iu- Deut. 10
ger. Or la raiſon eſt ſi facile à entẽdre, qu'il n'eſt ia meſtier d'en faire nul le doute. Car le Seigneur, voulãt enſeigner toute iuſtice en ſa Loy, l'a tellement diuiſée, qu'il a aſsigné la premiere aux offices dont nous luy ſommes redeuables, pour honorer ſa maieſté: la ſeconde, à ce que nous deuõs à noſtre prochain, ſelon charité. Certes le premier fondemẽt de iuſtice eſt l'honneur de Dieu, lequel renuerſé, toutes les autres parties ſont diſsipées, comme les pieces d'vn edifice ruiné. Car quelle iuſtice ſera-ce, de ne nuire point à noſtre prochain, par larrecins, & rapines: ſi cependant, par ſacrilege nous rauiſſons à la maieſté de Dieu, ſa gloire? Item, de ne point maculer noſtre corps par paillardiſe: ſi nous polluõs le Nom de Dieu, par blaſphemes? Item, de ne point meurtrir les hommes: ſi nous taſchons d'eſteindre la memoire de Dieu? Ce ſeroit dõc en vain, que nous pretẽdriõs iuſtice, ſans religiõ: tout ainſi cõme ſi quelcun vouloit faire vne belle mõſtre d'vn corps ſans teſte. Cõbien qu'à dire vray, religiõ non ſeulemẽt eſt le chef de iuſtice & vertu: mais eſt quaſi l'ame, pour luy donner vigueur. Car iamais les hõmes ne garderont entr'eux equité & dilection, ſans la crainte de Dieu. Nous appellõs dõc le ſeruice de Dieu, principe & fondemẽt de iuſtice: veu qu'iceluy oſté, tout ce que peuuẽt mediter les hommes pour viure en droiture, continẽce, & tẽperance, eſt vain & friuole deuant Dieu. Pareillemẽt nous l'appellõs la ſource & eſprit de iuſtice: pource que les hõmes en craignant Dieu, cõme Iuge du bien & du mal, apprẽnent de *cela à viure* puremẽt & droitemẽt. Pourtãt, le Seigneur en la premiere Table *nous inſtruit à pieté* & religiõ, pour honorer ſa maieſté. En la ſecõde, il ordõne cõmẽt à cauſe de la crainte que nous luy portõs, il nous faut gouuerner enſemble. Pour laquelle raiſon noſtre Seigneur Ieſus, comme recitent les Euangeliſtes a reduit toute la Loy ſommairement en deux arti- Matt. 22
cles: à ſauoir, que nous aimions Dieu de tout noſtre cœur, de toute noſtre Luc 10
ame, & de toutes noz forces: que nous aimions noſtre prochain comme nous meſmes. Nous voyons commẽt des deux parties eſquelles il cõprẽd toute la Loy, il en adreſſe l'vne à Dieu, & l'autre aux hommes.

Toutesfois, combien que la Loy ſoit entierement contenue en deux 14
poincts, ſi eſt ce que noſtre Seigneur, pour oſter toute matiere d'excuſe, a voulu plus amplemẽt & facilemẽt declairer en dix preceptes, tant ce qui appartient à la crainte, amour, & honneur de ſa diuinité, cõme à la charité, laquelle il nous commande d'auoir à noſtre prochain pour l'amour de ſoy. Pourtãt, ce n'eſt pas eſtude inutile, que de cercher, quelle eſt la diui-

ſion des preceptes, moyennãt qu'il nous ſouuiẽne, que c'eſt vne choſe, en laquelle chacun peut auoir ſon iugement libre: & pourtant, que nous n'emouuions point contention contre celuy qui n'accordera point à noſtre ſentence. Cecy dy-ie, à fin que perſonne ne s'eſmerueille de la diſtinction que ie ſuyuray, comme ſi elle eſtoit nouuellemẽt forgée. Quãt au nõbre des preceptes, il n'y a nulle doute: d'autant que le Seigneur en a oſté toute controuerſie par ſa Parole. La diſpute eſt ſeulemẽt à la maniere de les diuiſer. Ceux qui les diuiſent tellemẽt, qu'il y ait en la premiere Table trois preceptes, & ſept en la ſeconde, effacent le precepte des images du nombre des autres: ou bien le mettent ſous le premier: cõme ainſi ſoit que le Seigneur l'ait mis comme vn commãdement ſpecial. D'auantage, ils diuiſent inconſiderément en deux parties le dixieſme precepte: qui eſt de ne point conuoiter les biẽs de noſtre prochain. Il y a vne autre raiſon pour les refuter: que leur diuiſion a eſté incognue en l'Egliſe primitiue, comme nous verrons tãtoſt apres. Les autres mettẽt bien, cõme nous, quatre articles en la premiere Table: mais ils penſent que le premier ſoit vne ſimple promeſſe, ſans commandemẽt. Or de ma part, pource que ie ne puis prendre les dix paroles, dont Moyſe fait mention, autremẽt que pour dix preceptes, ſinon que ie ſoye conuaincu du contraire par raiſon euidente: d'auantage, pource qu'il me ſemble, que nous les pouons diſtinctement par ordre marquer au doigt: leur laiſſant la liberté, d'en penſer comme ils voudront, ie ſuyuray ce qui me ſemble le plus probable. C'eſt, que la ſentence, dont ils font le premier precepte, tienne cõme vn lieu de Proeme ſur toute la Loy, puis apres, que les dix preceptes s'enſuyuent: quatre en la premiere Table, & ſix en la ſeconde, ſelon l'ordre que nous les coucherons. Ceſte diuiſion eſt miſe d'Origene ſans difficulté, comme receuẽ communemẽt de ſon temps. S. Auguſtin auſsi l'approuue. Il eſt bien vray, qu'en vn autre lieu, la premiere diuiſion luy plait mieux. Mais c'eſt pour vne raiſon trop legere: à ſauoir, pource que ſi on mettoit ſeulement trois preceptes en la premiere Table, cela repreſenteroit la Trinité: combien qu'en ce lieu la meſme il ne diſsimule pas, que la noſtre luy plait plus quant au reſte. Nous auons auſsi vn autre ancien pere, qui accorde à noſtre opinion: celuy qui a eſcrit les commẽtaires imparfaits ſur S. Matthieu. Ioſephe attribue à chacune Table cinq preceptes: laquelle diſtinction eſtoit commune en ſon temps, comme on peut cõiecturer. Mais outre ce que la raiſon contredit à cela, veu que la difference entre l'honneur de Dieu, & la charité du prochain, y eſt confondue: l'authorité de Ieſus Chriſt bataille aucontraire: lequel met le precepte d'honorer pere & mere, au catalogue de la ſeconde Table. Maintenant eſcoutons le Seigneur parler.

Orig. in Exo. li. 3.

Li. 2 queſt. Teſt.

Entre les œuures de Chryſoſt.

Matt. 19

Le *premier commandement.*

Ie ſuis l'Eternel ton Dieu, qui t'ay retiré de la terre d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude. Tu n'auras point de dieux eſtranges deuant ma face.

15 Il ne peut chaloir, ſi nous prenõs la premiere ſentence, cõme partie du premier precepte, ou ſi nous la mettons ſeparément: moyennant que nous

nous entendions, que c'eſt comme vn proeme ſur toute la Loy. Premierement quand on fait quelques loix, il faut donner ordre, qu'elles ne s'aboliſſent par meſpris ou contenemẽt. Pour ceſte cauſe, le Seigneur au commencement remedie à ce danger: en pouruoyãt que la maieſté de ſa Loy ne ſoit contemnée. Ce qu'il fait, la fondant ſur trois raiſons. Car il s'attribue le droit & puiſſance de commãder, en quoy il nous aſtreint en la neceſsité d'obeir. Puis apres il nous promet ſa grace, pour nous attirer par douceur, à ſuyure ſa volonté. Finalemẽt il reduit en memoire le bien que il nous a fait, pour nous redarguer d'ingratitude, ſi nous meſpriſons ce qu'il nous commande. Sous ce nom d'Eternel, eſt ſignifié ſon Empire, & Seigneurie legitime, qu'il a ſur nous. Car ſi toutes choſes viennent de luy, & conſiſtent en luy: c'eſt raiſon qu'elles ſoyent referées à luy, cõme dit S. Paul. Par ce mot donc, il nous eſt monſtré, qu'il nous faut ſubmettre au ioug du Seigneur: veu que ce ſeroit vn mõſtre, de nous retirer du gouuernement de celuy, hors lequel nous ne pouons eſtre. Rom. 12

16 Apres qu'il a enſeigné le droit qu'il a de commãder, & que toute obeiſſance luy eſt deuë: à fin qu'il ne ſemble qu'il nous vueille contreindre ſeulement par neceſsité, il nous ameine auſsi par douceur, ſe declairant eſtre noſtre Dieu. Car en ceſte locution, il y a vne correſpondãce mutuelle: laquelle eſt exprimée en ceſte promeſſe, où il dit: Ie ſeray leur Dieu, & ils me ſeront pour peuple. De laquelle Ieſus Chriſt prouue, qu'Abraham, Matt. 22
Iſaac & Iacob, ont obtenu ſalut & vie eternelle: pource que Dieu leur a- Marc 12
uoit promis, qu'il ſeroit leur Dieu. Pourtant, ce mot vaut autant, comme s'il diſoit: Ie vous ay eleuz pour mon peuple, non ſeulement pour vous bien faire en la vie preſente, mais pour vous conduire à l'eternelle beatitude de mon Royaume. Or à quelle fin tend ceſte grace, il eſt dit en pluſieurs paſſages. Car quãd noſtre Seigneur nous appelle en la compagnie de ſon peuple, il nous elit, ainſi que dit Moyſe, pour nous ſanctifier à ſa Deute. 7.
gloire, & à fin que nous gardions ſes commãdemens. Dont viẽt ceſte ex- 14. 26
hortatiõ, que fait le Seigneur à ſon peuple: Soyez ſaincts, car ie ſuis ſainct. Leuit. 19
Or de ces deux eſt deduite la remonſtrance que fait Dieu par ſon Prophete: Le fils honore le pere, & le ſeruiteur ſon maiſtre. Si ie ſuis voſtre maiſtre, où eſt la crainte? Si ie ſuis voſtre Pere, où eſt l'amour? Mal. 1. a

17 Conſequemment, il recite le bien qu'il a fait à ſes ſeruiteurs, ce qui les doit d'autant plus eſmouuoir, qu'ingratitude eſt vn crime plus deteſtable que tous autres. Or il remonſtroit lors au peuple d'Iſrael, le benefice qu'il leur auoit fait, lequel eſtoit ſi grand & admirable, que c'eſtoit bien raiſon, qu'il fuſt en eternelle memoire. D'auantage, la mention en eſtoit conuenable, du tẽps que la Loy deuoit eſtre publiée. Car le Seigneur ſignifie, que pour ceſte cauſe il les a deliurez, à fin qu'ils le recognoiſſent autheur de leur liberté, luy rendans honneur & obeiſſance. Semblablement, quãd il nous veut entretenir en ſon ſeruice, il a accouſtumé de s'orner de certains tiltres, par leſquels il ſe diſcerne d'auec les idoles des Payens. Car comme i'ay dit au parauant, nous ſommes ſi enclins à vanité, & auec cela ſi audacieux, que incontinent qu'on nous parle de Dieu, noſtre entendemẽt ne ſe peut tenir, qu'il ne decline à quelque folle fantaſie. Le Seigneur donc, pour remedier à ce mal, orne ſa diuinité de certains til-

tres, & par ce moyen nous encloſt comme dedans des bornes: à fin que nous n'extrauaguions ne ça ne là, & que nous ne nous forgions temerairement quelque dieu nouueau en le delaiſſant, luy qui eſt le Dieu viuant. Pourtant les Prophetes, en le voulant proprement deſcrire & demõſtrer, mettent touſiours en auant les marques & enſeignes, par leſquelles il s'eſtoit manifeſté au peuple d'Iſrael. Car quãd il eſt nommé, le Dieu d'Abraham, ou d'Iſrael, & quand il eſt aſsis en ſon Temple de Ieruſalem au milieu des Cherubins: telles formes de parler ne ſont pas miſes pour l'attacher à vn lieu, ou à vn peuple: mais pour arreſter la penſée des fideles à ce Dieu ſeul, lequel s'eſtoit tellement repreſenté par ſon alliance, qu'il auoit faite auec ſon peuple d'Iſrael, qu'il n'eſtoit point licite de deſtourner ſon eſprit autrepart, pour le cercher.

Exod. 3
Amos 1
Abac. 2
Pſea. 20 *& 99*
Iſa. 37

18 Mais à fin qu'il ne nous ſemble, que cela ne nous appartient de rien: il nous faut reputer, que la ſeruitude d'Egypte, où a eſté le peuple d'Iſrael, eſtoit vne figure de la captiuité ſpirituelle, en laquelle nous ſõmmes tous detenuz, iuſques à ce que le Seigneur nous deliurant par ſa main forte, nous transfere au regne de liberté. Tout ainſi donc, qu'anciẽnement, voulãt remettre ſon Egliſe ſus en Iſrael, il a deliuré ce peuple la de la cruelle ſeigneurie de Pharaon, dont il eſtoit opprimé: en telle maniere il retire auiourdhuy tous ceux deſquels il ſe demonſtre eſtre Dieu, de la malheureuſe ſeruitude du Diable: laquelle a eſté figurée par la captiuité corporelle d'Iſrael. Pourtant il n'y a nulle creature, dont le cœur ne doiue eſtre enflambé à eſcouter ceſte Loy: entant qu'elle procede du ſouuerain Seigneur: duquel cõme toutes choſes ont leur origine, auſsi c'eſt raiſon que leur fin y ſoit dirigée. D'auantage, il n'y a nul qui ne doiue eſtre ſingulierement incité à receuoir ce Legiſlateur: pour les commãdemens duquel obſeruer, il ſe cognoit eſtre eleu: & de la grace duquel il attẽd, non ſeulement tous biens temporels, mais auſsi la gloire de la vie immortelle. Finalement, cecy nous doit bien auſsi eſmouuoir à obtemperer à noſtre Dieu: quand nous entendons, que par ſa miſericorde & vertu, nous auons eſté deliurez du gouffre d'enfer.

Exod. 14

19 Apres auoir fondé & eſtably l'authorité de ſa Loy, il donne le premier precepte,

Que nous n'ayons point de dieux eſtrãges deuãt ſa face.

La fin duquel eſt, que Dieu veut auoir ſeul préeminence, & veut eſtre exalté entre ſon peuple. Pour ce faire, il veut que toute impieté & ſuperſtitiõ, par laquelle la gloire de ſa diuinité eſt amoindrie ou obſcurcie ſoit loing de nous: & par meſme raiſon, il veut eſtre honoré de nous par vne vraye affection de pieté. Ce qu'emporte quaſi la ſimplicité des paroles. Car nous ne le pouons pas auoir pour noſtre Dieu, ſans luy attribuer les choſes qui luy ſont propres. Pourtant, en ce qu'il nous defend d'auoir des dieux eſtranges: en cela il ſignifie, que nous ne transferions ailleurs ce qui luy appartient. Or combien que les choſes que nous deuons à Dieu ſoyent innumerables: toutesfois elles ſe peuuent bien rapporter à quatre poincts: à ſauoir, adoration, qui tire auec ſoy le ſeruice ſpirituel de la conſcience, comme vn acceſſoire: fiance, inuocation, & action de graces. I'appelle

pelle Adoration, la reuerence que luy fait la creature, ſe ſubmettant à ſa grandeur. Pourtant ce n'eſt pas ſans cauſe que ie mets comme vne partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous aſſubiettiſſans à ſa Loy: car c'eſt vn hommage ſpirituel, qui ſe rend à luy comme ſouuerain Roy, & ayant toute ſuperiorité ſur noz ames. Fiance, l'aſſeurance de cœur que nous auons en luy par le bien cognoiſtre: quand luy attribuant toute ſageſſe, iuſtice, bonté, vertu, verité, nous eſtimons que noſtre beatitude eſt de communiquer auec luy. Inuocation, eſt le recours que noſtre ame a à luy, comme à ſon eſpoir vnique, quand elle eſt preſſée de quelque neceſsité. Action de graces, eſt la recognoiſſance, par laquelle la louãge de tous biens luy eſt rendue. Comme Dieu ne peut ſouffrir qu'on trãsfere rien de cela ailleurs: auſsi il veut que le tout luy ſoit rendu entierement. Car il ne ſuffiroit point de nous abſtenir de tout dieu eſtrãge, ſinon que nous nous repoſions en luy. comme il y en a aucuns meſchans, leſquels penſent eſtre leur plus court, d'auoir en moquerie toutes religions. Au cõtraire, ſi nous voulons bien obſeruer ce commandemẽt, il faut que la vraye religion precede en nous: par laquelle noz ames ſoyent dirigées à Dieu: & l'ayant cognu, ſoyent induites à honorer ſa maieſté, à mettre leur fiance en luy, à requerir ſon aide, à recognoiſtre toutes ſes graces, & magnifier toutes ſes œuures: finalemẽt entẽdre à luy, cõme à leur but vnique. Apres, que nous nous donnions garde de toute mauuaiſe ſuperſtition, à ce que noz ames ne ſoyent tranſportées ça & là à diuers dieux.

Or il nous faut icy diligemment noter la nature d'impieté cachée, cõme elle nous deçoit par ſes couuertures. Car elle ne nous fait pas tellement decliner à dieux eſtranges, qu'il ſemble aduis que nous delaiſsiõs du tout le Dieu viuant. Mais en luy laiſſant le ſouuerain hõneur, elle luy adioint vne multitude de petis dieux: entre leſquels elle partit ſa vertu. Et ainſi la gloire de ſa diuinité eſt eſparſe ça & là, tellemẽt qu'elle eſt toute diſsipée. En ceſte maniere les anciens idolatres, tant Iuifs comme Gentils, ont imaginé vn Dieu ſouuerain, qui fuſt Seigneur & Pere deſſus tous: auquel ils ont aſſubietty vn nombre d'autres dieux: auſquels ils attribuoyent le gouuernement du monde en commun auec iceluy. C'eſt ce que on a fait par cy deuant des ſaincts treſpaſſez: car on les a exaltez iuſques à les faire compagnons de Dieu: en les honorant cõme luy, & inuoquant, & leur rendant graces de tous biens. Il ne nous ſemble point aduis, que la gloire de Dieu ſoit en rien obſcurcie par ceſte abomination, cõbien que elle ſoit, pour la plus grand'part, ſupprimée & eſteinte: ſinõ, que nous auõs quelque imagination, qu'il a ſouueraine vertu par deſſus les autres. 20

Meſme c'eſt à ceſte fin qu'on a inuenté la diſtinction qu'on appelle de Latrie & Dulie: à ce qu'on peuſt transferer l'honneur de Dieu aux Anges & aux morts ſans peché. Car il eſt aſſez notoire, que le ſeruice que les Papiſtes font à leurs ſaincts, ne differe en rien du ſeruice de Dieu. Car ils adorent pareillement Dieu & les ſaincts: ſinon que quãd on les preſſe, ils ont ce ſubterfuge, de dire, qu'en reſeruant à Dieu ſeul l'honneur de Latrie, ils luy gardent le droit qui luy appartient. Or veu qu'il eſt queſtion de la choſe, non pas du mot, quel propos y a-il de ſe iouer en vne choſe de ſi grande importance? Mais encore que nous leur accordions cela, qu'au- 21

ront-ils obtenu, sinon qu'ils honorẽt Dieu seul, & seruent les Saincts? Car Latrie en Grec, signifie autant qu'honneur: Dulic, est seruitude. Et toutesfois ceste differẽce n'est pas touſiours obseruée en l'Escriture. Mais le cas posé, que ceste distinction fust perpetuelle: il reste d'enquerir que l'vn & l'autre vaut. Certes, comme nous auõs dit, Dulie emporte seruitude, Latrie honneur. Or nul ne doute, que seruir ne soit beaucoup plus que honorer: car il nous seroit souuent dur & fascheux de seruir à ceux que nous ne refusons point d'honorer. Ainsi ce seroit vn partage inique, d'assigner aux Saincts ce qui est le plus grãd, & de laisser le moindre à Dieu. On repliquera que plusieurs des anciens Docteurs, ont vsé de ceste distinction. Mais que nous en peut-il chaloir, si chacun voit qu'elle est non seulement impropre, mais du tout friuole?

22 Laissant là ces subtilitez, considerõs la chose telle qu'elle est. Sainct
Galat. 4 Paul reduisant en memoire aux Galatiens quels ils auoyent esté deuant qu'estre illuminez en la cognoissance de Dieu, dit, qu'ils ont seruy à ceux qui de nature n'estoyẽt point dieux: combien qu'il n'vse point du mot de Latrie, leur superstition est-elle pourtant excusable? Certes il ne la condamne pas moins en luy imposant le Nom de Dulie, que s'il exprimoit le nom de Latrie. Et quand Christ repousse la tẽtation de Sathan de ce bon
Matth. 4 clier, disant, qu'il est escrit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu: il n'estoit pas question de Latrie. Car Sathan ne luy demandoit qu'vne reuerence, laquelle se nomme en Grec Proscynesis. Semblablemẽt quand S. Iean est reprins par l'Ange, de ce qu'il s'estoit agenouillé deuant luy: il ne nous faut pas imaginer que Iean fust si despourueu de sens que de vouloir trãsporter à l'Ange l'hõneur deu à vn seul Dieu. Mais pource qu'il ne se peut faire que l'honneur qui se fait par deuotion ne comprẽne en soy quelque partie de la maiesté de Dieu, S. Iean ne pouoit adorer l'Ange sans frauder Dieu aucunement de sa gloire. Nous lisons assez souuent que les hõmes ont esté adorez, mais c'estoit vn hõneur de ciuilité, qui concerne l'hõnesteté humaine: mais la religiõ a vn autre regard. Car si tost que par religion les creatures sont honorées, l'honneur de Dieu est d'autãt profané. Nous voyons le semblable en Cornille le Centenier: car il n'auoit pas tãt mal profité en la crainte & seruice de Dieu, qu'il ne luy attribuast à luy seul l'honneur souuerain: parquoy s'enclinant deuãt S. Pierre, il ne le fait pas en intention de l'adorer au lieu de Dieu: toutesfois sainct Pierre luy defend rigoreusement, qu'il ne le face. Et pourquoy? sinon d'autant que les hommes ne sauront iamais si bien discerner en leur langage l'honneur de Dieu d'auec celuy des creatures, qu'en adorant les creatures par deuotion, ils ne rauissent de fait à Dieu ce qui luy est propre, pour le faire commun à qui il n'appartient pas.

23 Pourtant si nous voulons auoir vn seul Dieu, qu'il nous souuiẽne que sa gloire ne doit estre nullement amoindrie: mais que toutes choses, quĩ luy sont propres, luy soyent gardées. Il s'ensuit apres au texte, que nous ne deuons point auoir ces dieux estranges deuãt sa face. En quoy il nous admonneste, que nous ne nous pouons reuolter à impieté, qu'il ne soit tesmoing & spectateur de nostre sacrilege. Car l'impieté est plus audacieuse, d'autant qu'elle pense pouoir tromper Dieu en ses cachettes secrettes.

Mais

Mais le Seigneur au contraire denonce, que tout ce que nous machinons & meditons, luy eſt notoire. Pourtant, ſi nous voulons approuuer noſtre religion à Dieu: que noſtre conſcience ſoit pure de toutes mauuaiſes cogitations, & qu'elle ne reçoiue nulle penſée de decliner à ſuperſtition & idolatrie. Car le Seigneur ne requiert point ſeulement que ſa gloire ſoit conſeruée par confeſsion externe, mais deuant ſa face: à laquelle il n'y a rien qui ne ſoit viſible & manifeſte.

Le ſecond commandement.

Tu ne te feras point image taillée, ne ſemblãce aucune, des choſes qui ſont en haut au ciel, ne ça bas en la terre, ne és eaux deſſous la terre. Tu ne les adoreras ne honoreras.

Comme il s'eſt declairé au prochain commandement, eſtre le ſeul Dieu, outre lequel il n'en faut point auoir ne imaginer d'autre: ainſi il demonſtre plus clairement, quel il eſt, & comment il doit eſtre honoré: à fin que nous ne forgions nulle cogitation charnelle de luy. La fin du precepte eſt, que Dieu ne veut point, le droit honneur, que nous luy deuons, eſtre prophané par obſeruations ſuperſtitieuſes. Pourtant en ſomme, il nous veut reuoquer & retirer de toutes façõs charnelles de faire, leſquelles noſtre entendement controuue, apres qu'il a conceu Dieu ſelon ſa rudeſſe, & conſequemment il nous reduit au droit ſeruice qui luy eſt deu: à ſauoir ſpirituel, & tel qu'il l'a inſtitué. Or il marque le vice, qui eſtoit le plus notable en ceſt endroit: c'eſt l'idolatrie externe. Toutesfois le commandemẽt a deux parties. La premiere reprime noſtre temerité: à ce que ne preſumions d'aſſubiettir Dieu, qui eſt incomprehenſible, à noſtre ſens: ou de le repreſenter par aucune image. La ſecõde partie defend d'adorer aucunes images, par maniere de religiõ. Or il touche en briefles eſpeces d'idolatries, que les Payẽs auoyẽt. En diſant, Les choſes qui ſont au ciel, il ſignifie le ſoleil, la lune & toutes les eſtoilles: poſsible auſsi les oiſeaux. Comme de fait au quatrieſme chap. du Deuteronome, exprimant ſon intention, il nomme tout cela. A quoy ie ne me fuſſe point arreſté, n'eſtoit pour corriger l'abuz d'aucuns ignorans qui interpretent ce paſſage des Anges. Pourtant ie ne touche point à l'expoſition des mots qui s'enſuyuent apres, veu qu'ils ſont aſſez patẽts. La raiſon de la premiere partie de ce commandement eſt declairée en Moyſe, quand il dit: Souuienne toy, que ton Dieu a parlé à toy en la vallée d'Oreb. Tu as ouy ſa voix: mais tu n'as point veu de corps. Garde toy donc d'eſtre deceu, en te faiſant aucune ſemblance, &c. Iſaie auſsi inſiſte fort ſur ceſt argument, de monſtrer, quelle iniure on fait à la Maieſté de Dieu, quand luy qui eſt ſans corps, eſt accomparé à matiere corporelle: luy qui eſt inuiſible, eſt fait ſemblable à vne ſtatue viſible: luy qui eſt Eſprit, eſt conformé à vne choſe morte: luy qui eſt infiny, eſt figuré en quelque petite piece de bois, ou d'or, ou de pierre. Sur ceſte meſme raiſon ſe fondoit ſainct Paul parlant aux Athe niens. Puis, dit-il, que nous ſommes la lignée de Dieu, il ne faut pas eſtimer que la diuinité ſoit ſemblable à l'argẽt, ou l'or, ou pierre polie, & inuention humaine. Dont il appert, que les ſtatues qu'on fait pour figurer 24 Deut. 4 Iſa. 40. 41. 45. 46 Act. 17

Dieu, luy deſplaiſent du tout, comme opprobres faits à ſa maieſté. Et ne ſe faut esbahir, ſi le S. Eſprit tonne ſi haut du ciel: veu qu'il cõtraint les pures idolatres & aueugles à faire, de la terre, des confeſsions quaſi ſemblables. La complainte de Seneque, que recite ſainct Auguſtin, eſt notable. On dedie les dieux, dit-il, qui ſont ſacrez, immortels & inuiolables en vne matiere vile & ſans mouuement, les déguiſant en forme d'hommes & de beſtes.

Au li. de la cité de Dieu. chap. 10.

25 Le Seigneur a bien quelque fois donné des ſignes tant euidẽs de la preſence de ſa diuinité, qu'il eſt dit qu'on le veoit face à face. Mais iceux tous n'ont eſté que teſmoignages de ſon eſſenſe incomprehẽſible. Car la nuée, la fumée & la flãbe ſignifioyẽt, que le regard humain ne peut paruenir à vne ſi haute contemplation, que de voir Dieu. Parquoy Moyſe, auquel il s'eſt communiqué plus priuément qu'à tous autres, ne peut iamais obtenir de le voir en face. Meſme il luy fut reſpõdu, que l'homme mortel n'eſt point capable d'vne ſi grande clairté. Semblablemẽt le propiciatoire, où il monſtroit par eſpecial la preſence de ſa vertu, eſtoit compoſé en telle ſorte, qu'il enſeignoit, que pour bien le regarder, il n'eſt que d'eſtre rauy en admiration, par deſſus tout noſtre ſens. Car le dict propiciatoire eſtoit couuert par les Cherubins, le voile le cachoit, le lieu de ſoy eſtoit retiré, pour en oſter la veuë. Dont il appert, que ceux qui s'efforcẽt d'excuſer les idoles & ſtatues, tant de Dieu que des Saincts par l'exẽple des Cherubins, ſont bien deſpourueuz de ſens. Car que ſignifioyent, ie vous prie, ces images là? ſinon que nulles images ne ſont propres à repreſenter les ſecrets de Dieu? Car la fin & le but eſtoit, qu'en couurant le Propiciatoire, elles refrenaſſent la temerité des hommes, à ce qu'ils n'appetaſſent nul regard exterieur de Dieu. A quoy auſsi tẽd ce que les Prophetes, en recitant que les Cherubins leur ſont apparuz en viſion, les peignẽt la face couuerte, & les pieds couuerts. Car par cela ils ſignifient, que la clairté de la gloire de Dieu eſt ſi grande, que les Anges meſmes ſont empeſchez & forcloz de la pleine veuë d'icelle: & qui plus eſt, que noz yeux n'en peuuent pas voir iuſques aux petites eſtincelles, qui reluiſent aux Anges. Combien que ceux qui ſont de ſain iugement & entier, entẽdent aſſez que les Cherubins eſtoyẽt vne partie de la doctrine puerile, qui a ceſſé auec la Loy. Et pourtant qu'il n'y a nulle raiſon, de vouloir faire ſeruir vn tel exemple à noſtre tẽps. Car l'aage d'enfance, auquel Dieu auoit ordonné ceſte maniere d'inſtruction, eſt paſſé. Il eſt auſsi à noter, que toute ſemblãce & figure, eſt autant defendue que les ſtatues. Enquoy la ſottiſe des Grecs eſt redarguée. Car il leur ſẽble, qu'ils ſe ſoyẽt biẽ acquitez, moyẽnãt qu'ils n'eſleuẽt point en boſſe, d'images pour figurer Dieu: ſe donnant cepẽdant plus de licẽce, à faire peinctures, que nuls autres. Or Dieu defend en general toutes remẽbrãces que les hõmes luy cuidẽt faire, ſoit de marteaux ou de pinceaux: pource que tout cela derogue à ſa maieſté.

Exo. 33

26 Ie ſay bien que cela eſt tenu comme vn cõmun prouerbe, que les images ſont les liures des idiots. S. Gregoire l'a auſsi dit. Mais l'Eſprit de Dieu en a bien pronõcé autremẽt, en l'eſcole duquel, ſi S. Gregoire euſt eſté pleinemẽt enſeigné, il n'euſt iamais parlé tel langage. Et quand Ieremie dit, que c'eſt doctrine de vanité; & Habacuc, que l'image de fonte eſt

Iere. 10
Habac. 2

te eſt vne monſtre menſongiere: nous auons à recueillir de là vne doctrine generale, que tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images, eſt friuole & meſme abuſif. Si quelcun replique que les Prophetes reprennent ceux qui abuſoyent des Simulacres à ſuperſtition mauuaiſe: ie le confeſſe. Mais ie dy d'autrepart, ce qui eſt patent & notoire à chacun, qu'ils condamnent cependant ce que les Papiſtes tiennent pour maxime infallible: à ſauoir que les images ſeruent de liures. Car ils mettẽt tous Simulacres à l'oppoſite de Dieu, comme choſes contraires, & qui ne ſe peuuent nullement accorder. De fait aux paſſages que i'ay allegué, ce poinct eſt couché cõme reſolu: cõme ainſi ſoit qu'il n'y ait qu'vn ſeul vray Dieu, lequel les Iuifs adoroyent, que toutes figures qu'on fait pour repreſenter Dieu, ſont fauſſes & peruerſes: & que tous ceux qui penſent cognoiſtre Dieu par ce moyen, ſont malheureuſemẽt deceuz. Brief, s'il n'eſtoit ainſi, que la cognoiſſance qu'on cuide auoir de Dieu par les images, fuſt mẽteuſe & baſtarde: les Prophetes ne la condamneroyent pas ainſi ſans exception. Pour le moins i'ay cecy gagné, qu'en diſant que ce n'eſt que mẽſonge & vanité, de vouloir figurer Dieu par images viſibles, nous ne faiſons que reciter de mot à mot, ce que les Prophetes ont enſeigné.

D'auantage qu'on liſe ce que Lactance & Euſebe, deux des plus anciens docteurs de l'Egliſe, ont eſcrit de ceſte matiere, & on trouuera que ils prennent ce fondemẽt pour certain & infallible, que tous ceux qu'on figure par images, ont eſté mortels. Sainct Auguſtin n'en dit pas moins: declarant que c'eſt choſe illicite & meſchante, non ſeulemẽt d'adorer images, mais d'en dreſſer pour repreſenter Dieu. Et n'ameine rien qui n'euſt ia eſté determiné au parauant au concile Elibertin, dont le 36. decret eſt tel: Il a eſté conclu, qu'il n'y euſt point de peincture aux Tẽples: à fin que ce qu'on doit adorer & ſeruir, ne ſoit peinct aux parois. Mais c'eſt vne ſentẽce digne de memoire, que celle qu'allegue S. Auguſtin de Varro hõme Payen: que ceux qui ont mis les premiers en auant les idoles, ont oſté la crainte de Dieu du monde, & ont augmenté l'erreur. Si Varro ſeul euſt dit cela, il n'auroit poſsible guere d'authorité, & toutesfois ce nous deuroit eſtre vne grand'honte, qu'vn hõme Payen comme taſtonnãt en tenebres, ait attaint iuſques à ceſte clairté, de dire que les images viſibles qu'on fait à Dieu, ſont indecentes à ſa maieſté: d'autãt qu'elles diminuẽt la crainte d'icelle entre les hommes, & font croiſtre l'erreur. Certes c'eſt choſe notoire que cela eſt auſsi vray, cõme il a eſté prudẽment eſcrit. Au reſte, S. Auguſtin empruntant ceſte ſentẽce de Varro, la prend cõme certaine, remonſtrant en premier lieu, que les premiers erreurs qu'ont eu les hommes, quant à transfigurer Dieu, n'ont pas commẽcé par les images: mais ſe ſont augmentez alors, cõme vn feu s'allume de plus en plus ſelon le bois qu'on y apporte de nouueau. Apres il expoſe que la crainte de Dieu eſt amoindrie par les idoles, voire quelque fois du tout abbatue: pource que la gloire de ſa diuinité eſt vilipẽdée en vne choſe ſi ſotte & lourde, cõme eſt vn marmouſet: & pleuſt à Dieu que nous n'euſsiõs point la practique de ce ſecond article, telle qu'elle eſt. Pourtant quiconque deſire d'eſtre bien & proprement enſeigné, qu'il apprenne d'ailleurs que des images, ce qui eſt à cognoiſtre de Dieu,

27

Au 4. li. de la cité de Dieu. c. 9. & 31

28 Si les Papiſtes ont quelque goutte d'honneſteté, qu'ils n'vſent plus doreſnauant de ces ſubterfuges, que les images ſont les liures des idiots: veu qu'ils ſont conuaincuz du contraire par tant de teſmoignages de l'Eſcriture. Mais encore que ie leur accorde cela, ſi n'aurõt-ils pas beaucoup gagné. Chacun voit quels deguiſemẽts monſtrueux ils font à Dieu. Quãt eſt des peinctures, ou autres remẽbrances qu'ils dedient aux ſaincts, que ſont ce, ſinon patrons de pompe diſſolue, & meſmes d'infameté? auſquels ſi quelcun ſe vouloit conformer, il ſeroit digne du fouet. Qu'ainſi ſoit, les putains ſeront plus modeſtement accouſtrées en leurs bourdeaux, que ne ſont point les images des vierges aux tẽples des Papiſtes: l'ornement des Martyrs n'eſt de rien plus conuenable. Qu'il y ait donques quelque peu d'honneſteté en leurs images, s'ils veulent colorer leurs mẽſonges en pretendant que ce ſeront liures de quelque ſainɛteté. Mais encores reſpondrons-nous, que ce n'eſt point la maniere d'enſeigner les Chreſtiens au temple, leſquels Dieu veut là eſtre autrement endoctrinez que de ces fatras. Il propoſe vne doctrine commune à tous, en la predication de ſa Parole & aux ſacremens. Ceux qui prennent loiſir de ietter les yeux ça & là pour contẽpler les images, monſtrẽt qu'ils ne ſont gueres affectionnez à l'adreſſe que Dieu leur donne. Mais encore ie demande à ces bons docteurs, quels ſont ces idiots, qui ne peuuent eſtre enſeignez que par images? Ils n'en peuuẽt alleguer d'autres, ſinon ceux que noſtre Seigneur adauoué pour ſes diſciples, & auſquels il fait ceſt hõneur de reueler ſes ſecrets celeſtes, comme il cõmande qu'ils leur ſoyent cõmuniquez. Ie confeſſe ſelon que les choſes ſont auiourdhuy, qu'il s'en trouuera beaucoup qui ne ſe peuuẽt paſſer de tels liures, c'eſt à dire d'idoles. Mais dont viẽt, ie vous prie, ceſte ſtupidité, ſinon qu'ils ſe ſont priuez de ceſte ſaincte doctrine, laquelle eſtoit propre à les enſeigner? Et de fait, les prelats de l'Egliſe, ne ont eu autre raiſon de reſigner aux idoles l'office d'enſeigner, ſinon d'autant qu'eux eſtoyent muets. Sainct Paul teſmoigne que Ieſus Chriſt nous eſt peinct au vif, par la predication de l'Euangile: voire crucifié deuant noz yeux. Dequoy dõques ſeruoit-il d'eſleuer aux Temples tãt de croix de pierre & de bois, d'or & d'argẽt, ſi cela euſt eſté bien imprimé au peuple, que Chriſt a eſté crucifié, pour porter noſtre malediction en la croix? pour effacer noz pechez par ſon ſacrifice? nous lauer par ſon ſang, & nous reconcilier à Dieu ſon Pere? car de ceſte ſimple parole, on euſt peu plus profiter vers les ſimples, que de mille croix de bois ou de pierre. Quant à celle d'or & d'argent, ie confeſſe que les auaricieux y ſeront plus attentifs, qu'à nulles Paroles de Dieu.

Galat.3

29 Quant à l'origine & ſource des idoles, on tient ce qui eſt eſcrit au liure de Sapience comme reſolu: c'eſt que ceux qui ont voulu honorer les morts qu'ils auoyent aimez, ont commẽcé ceſte ſuperſtition, leur faiſant quelque remẽbrance, à fin qu'on euſt touſiours memoire d'eux. Or ie cõfeſſe que ceſte mauuaiſe & peruerſe façon, a eſté fort ancienne, & ne nie pas, que ce n'ait eſté cõme vn flambeau pour allumer touſiours plus la rage des hommes à ſe desborder en idolatrie. Toutesfois ie ne cõfeſſe pas que ce ait eſté la premiere fontaine: car il appert par Moyſe, que les idoles ont eſté en vſage long temps au parauant que ceſte folle ambition de conſa-

Sapiẽ.14

conſacrer des images aux treſpaſſez, regnaſt entre les hommes. Quād il recite que Rachel deſrobba les idoles de ſon pere, il parle comme d'vn vi ce tout commun. Dont on peut voir, que l'eſprit de l'homme eſt vne bou tique perpetuelle & de tout temps, pour forger idoles. Le mōde fut renou uellé apres le deluge, cōme par vne ſecōde naiſſance: toutesfois il ne s'eſt point paſſé long temps, que les hōmes ne controuuaſſent des dieux à leur fātaſie. Voila que c'eſt. L'entēdemēt humain, cōme il eſt rēply d'orgueil & temerité, prēd l'audace d'imaginer Dieu, tel que ſon apprehēſiō le por te: cōme il eſt lourd, & cōme accablé d'ignorāce brutale, il cōçoit au lieu de Dieu toute vanité, & ie ne ſay quels fantoſmes. Auec tous ces maux, il y a auſsi l'outrecuidāce, qu'il oſe attēter, d'exprimer au dehors les folies qu'il a conceu en ſoy, touchāt de Dieu. Parquoy l'eſprit humain engēdre les idoles, & la main les enfante. Que telle ſoit la ſource d'idolatrie, à ſauoir que les hōmes ne cuidēt point que Dieu leur ſoit prochain, ſinō que ils l'ayent preſent d'vne façon charnelle, il appert par l'exēple du peuple d'Iſrael. Nous ne ſauōs, diſoyent-ils, qu'eſt aduenu à Moyſe: pourtāt que on nous face des dieux qui marchēt deuant nous. Ils cognoiſſoyent bien que celuy qui leur auoit fait ſentir ſa vertu en tāt de miracles, eſtoit Dieu: mais ils ne ſe fioyent pas qu'il leur fuſt prochain, s'ils ne voyoyent à l'œil quelque figure corporelle de luy, qui leur fuſt cōme teſmoignage de ſa cō duite. En ſōme, ils vouloyēt auoir quelque image qui les menaſt à Dieu, & l'experiēce monſtre tous les iours cela, que la nature des hommes ne ſe peut tenir quoye, iuſques à ce qu'elle ait rēcontré quelque maſque ou fan toſme, reſpondant à ſa folie, pour s'y eſiouyr, comme en la remembrance de Dieu. Et n'y a eu aage depuis la creation du monde, auquel les hōmes, pour obeir à ceſte cupidité inſenſée, ne ſe ſoyent dreſſez des ſignes & fi gures, auſquelles ils ont penſé que Dieu ſe monſtraſt à eux. Gen. 31 Exo. 32

Or il faut que telles imaginations amenent quant & quant vne ſotte deuotion d'adorer les images: & de fait, quand les hōmes ont penſé qu'ils voyoyēt Dieu, ou ſa remēbrance aux images, ils l'ont là auſsi honoré. En la fin, ayans là fichez leurs yeux & leurs ſens, ils s'y ſont abeſtiz, eſtans ra uiz en admiration, cōme s'il y euſt eu quelque diuinité. Il appert dōc, que les hōmes ne ſe iettēt point à faire hōneur aux idoles, qu'ils n'ayēt ia cō ceu quelque opinion lourde & charnelle: non pas d'eſtimer que les idoles ſoyent dieux, mais en imaginant qu'il y habite quelque vertu diuine. Par ainſi, ceux qui s'adonnent à adorer les ſimulacres, ſoit qu'ils ſe propoſent d'adorer là Dieu ou les Saincts, ſont deſia enſorcelez de ſuperſtition. Par quoy, Dieu non ſeulement a defendu de faire ſtatues pour repreſenter ſa maieſté, mais auſsi de cōſacrer aucuns tiltres ne pierres qui fuſſent dreſ ſées pour y faire adoratiō. Pour vne meſme raiſon ceſte ſecōde partie du precepte a eſté adiouſtée, de ne point adorer les images. Car ſi toſt qu'on a inuenté quelque forme viſible à Dieu, on y attache ſa vertu: d'autāt que les hommes ſont ſi ſtupides d'enclorre Dieu, où ils ont imaginé ſa preſen ce. Pourtant il eſt impoſsible qu'ils n'adorent là meſme. Et ne peut chal loir s'ils adorent l'idole ſimplement, ou Dieu en l'idole: car c'eſt touſ iours idolatrie, quand on preſente à l'idole quelque ſeruice diuin, ſous quelque couleur que ce ſoit. Et pource que Dieu ne veut point eſtre ſeruy 30

par ſuperſtition, tout ce qu'on attribue à l'idole, luy eſt rauy & derobbé.

31 Que tous ceux qui cerchẽt des malheureuſes cauillations pour maintenir les idolatries de la Papauté, pẽſent bien à cecy. Il eſt certain que la vraye religion a eſté cõfuſe & comme aneantie de long tẽps par les choſes execrables qui ſe ſont cõmiſes: & toutesfois telles abominations trouuẽt des aduocats tant & plus, pour les maintenir. Les images, diſent-ils, ne ſont point tenues pour Dieu. Ie reſpon, que les Iuifs n'eſtoyẽt pas ſi deſpourueuz de ſens, qu'ils ne ſeuſſent que c'eſtoit Dieu qui les auoit tiré d'Egypte deuãt qu'ils forgeaſſent le veau. Meſme quand Aaron publia que c'eſtoyẽt les dieux qui les auoyẽt deliurez, ils s'y accordoyẽt ſans difficulté: ſignifiãs par cela, qu'ils ſe vouloyẽt bien tenir au Dieu qui auoit eſté leur Redẽpteur moyẽnant qu'ils euſſent ſa remẽbrance en la figure du veau. Nous ne deuõs pas auſsi pẽſer, que les Payens euſſent eſté ſi ſots, qu'ils ne cognuſsẽt que Dieu eſtoit autre choſe qu'vne piece de bois ou de pierre. Car ils chãgeoyẽt les ſimulacres ſelõ que bõ leur ſembloit, retenãt touſiours les meſmes dieux. D'auãtage, chacun de leurs dieux auoit pluſieurs ſimulacres: neãtmoins ils ne diſoyẽt point pour cela, qu'vn dieu fuſt diuiſé. Finalemẽt, ils conſacroyent iournellement nouuelles idoles, & leur intention n'eſtoit pas de faire des dieux nouueaux.

32 Qu'on liſe les excuſes que S. Auguſtin recite auoir eſté pretẽdues par les idolatres de ſon tẽps. C'eſt que les plus idiots reſpõdoyent, qu'ils n'adoroyent pas ceſte forme viſible, qu'on leur reprochoit eſtre leurs dieux, mais la diuinité qui habitoit là inuiſiblemẽt. Quant à ceux qui eſtoyẽt les plus purs, ils reſpondoyẽt, cõme il dit, qu'ils n'adoroyẽt ne l'idole, ne l'eſprit figuré par icelle: mais que ſous ceſte figure corporelle, ils auoyent ſeulemẽt vn ſigne de ce qu'ils deuoyent adorer. Neantmoins tous les idolatres qui furẽt iamais, tant Iuifs que Payẽs, ont eſté abbruuez de ceſte fantaſie que nous auons dit: c'eſt, que ne ſe contentans point d'auoir cognu Dieu ſpirituellemẽt, ils en ont voulu auoir vne cognoiſſance plus familiere par images viſibles. Or apres auoir ainſi contrefait Dieu, il n'y a eu nulle fin, iuſques àce qu'eſtãs aueuglez de diuerſes illuſions, les vnes ſur les autres: ils ont pẽſé que Dieu ne vouloit monſtrer ſa vertu que ſous les images. Cepẽdant les Iuifs auoyẽt ce propos, d'adorer ſous leurs ſimulacres le Dieu eternel, Createur du ciel & de la terre. Les Payẽs auſsi cuidoyent bien adorer leurs dieux habitans au ciel.

33 Ceux qui veulent nier que cela n'ait eſté fait par cy deuant, & ne ſe face encore à preſent, ſont mẽteurs par trop effrontez. Car pourquoy eſt ce qu'on s'agenouille deuãt les images? Pourquoy eſt-ce qu'on ſe tourne vers elles en voulãt prier Dieu, cõme pour approcher de ſes oreilles? Car ce que dit S. Auguſtin eſt treſvray, que nul ne peut prier ou adorer, regardant ainſi vers les ſimulacres, qu'il ne ſoit touché, cõme s'il eſtoit exaucé de là, ou qu'il n'eſpere de là ce qu'il demãde. D'auãtage, pourquoy font-ils ſi grãde differẽce entre les ſimulacres d'vn meſme Dieu? Car laiſſant là vn crucifix, ou vne image de leur noſtre dame, ou n'en tenãt point grãd conte, ils mettent toute leur deuotion à vne. Pourquoy eſt-ce qu'ils trottent ſi loing en pelerinage, pour voir vn marmouſet, duquel ils ont le ſemblable à leur porte? Et pourquoy eſt-ce qu'auiourdhuy ils combattẽt ſifu-

Sur le Pſa. 113.

rieuſe-

rieuſement pour leurs idoles, les maintenant à feu & à ſang, en ſorte que ils aimeroyent mieux que la maieſté de Dieu fuſt abolie, que de ſouffrir leurs tẽples vuides de tels fatras? Encore ne raconte-ie pas les plus lourdes ſottiſes du cõmun populaire, leſquelles ſont infinies, & regnent meſme en ceux qui ſe reputẽt bien ſages. Seulemẽt ie parle de ce qu'ils alleguent en ſe voulãt excuſer d'idolatrie. Nous ne les appellons pas, diſent-ils noz dieux. Autãt en pouoyẽt dire anciẽnement les Iuifs & les Payens. Et de fait, ils auoyẽt bien ces repliques en la bouche. Neantmoins les Prophetes ne ceſſoyẽt de leur reprocher qu'ils paillardoyẽt auec le bois & la pierre, ſeulemẽt pour les ſuperſtitions qui ſe commettẽt auiourdhuy entre ceux qui ſe nomment Chreſtiens: à ſauoir, qu'ils honoroyent Dieu charnellement, ſe proſternant deuant les idoles.

Ie n'ignore pas & ne veux diſsimuler, qu'ils ont vne autre diſtinction plus ſubtile, laquelle i'ay touchée cy deſſus. C'eſt, qu'ils ſe couurẽt, que l'honneur qu'ils font à leurs images eſt de Dulie, non point de Latrie. Comme s'ils diſoyẽt, que c'eſt ſeruice, & non pas hõneur. Parquoy il leur ſemble qu'ils ſont innocẽs, n'eſtans que ſeruiteurs de leurs idoles: cõme ſi le ſeruice n'ẽportoit pas plus que la reuerẽce, ainſi qu'il a eſté traité. Qui plus eſt, cerchãs vne cachette friuole ſous les mots Grecs de Latrie & Dulie, leſquels ils n'entẽdent point: ils ſe cõtrediſent le plus follemẽt du monde. Car cõme ainſi ſoit que Latreuo en Grec ne ſignifie que Reuerer, ce qu'ils diſent vaut autant cõme s'ils confeſſoyent, qu'ils reuerẽt leurs images ſans reuerẽce, & qu'ils les honorẽt ſans les honorer. Et ne faut point qu'ils repliquẽt, que ie les ſurprẽ cauteleuſemẽt ſur le mot. Car ce ſont-ils qui cerchẽt d'esblouyr les yeux des ſimples ignorãs. Et cependãt ils deſcouurent leur beſtiſe. Toutesfois quand ils ſeroyent les plus eloquens du monde, ſi ne feront-ils iamais tant par leur belle rhetorique, qu'vne meſme choſe ſoyẽt deux. Laiſſons les mots à part. Quant au fait, qu'ils nous monſtrent en quoy & commẽt ils different des anciẽs idolatres, pour n'eſtre point tenuz ſemblables à eux. Car cõme vn adultere, ou vn meurtrier n'eſchappera pas, en deſguiſant les crimes des noms eſtrãges: auſsi il n'y a nul propos, que ceux-cy, en forgeãt des noms à la vollée, ſoyẽt abſouz: & que cependant ils reſſemblẽt en la choſe, les anciens idolatres: leſquels eux meſmes ſont contreints de condamner. Or tant s'en faut que leur cauſe ſoit ſeparée, que pluſtoſt la ſource de tout le mal eſt vne folle conuoitiſe qu'ils ont eu de les enſuyure, ſe forgeant en leurs eſprits des remembrances pour figurer Dieu, & puis les baſtiſſans de leurs mains. 34

Toutesfois ie ne ſuis pas tant ſcrupuleux, de iuger qu'on ne doiue endurer ne ſouffrir nulles images: mais d'autãt que l'art de peindre & tailler ſont dõs de Dieu, ie requier que l'vſage en ſoit gardé pur & legitime. A fin que ce que Dieu a conferé aux hommes pour ſa gloire & pour leur bien, ne ſoit peruerty & pollu par abuz deſordonné. Et non ſeulemẽt cela: mais auſsi tourné en noſtre ruine. Ie n'eſtime pas qu'il ſoit licite de repreſenter Dieu ſous forme viſible, pource qu'il a defendu de ce faire: & auſsi pource que ſa gloire eſt d'autat défigurée, & ſa verité falſifiée. Et à fin que nul ne s'abuſe, ceux qui ont leu les anciẽs Docteurs, trouueront que ie ſuis de tresbõ accord auec eux en cela. Car ils ont reprouué toutes figures 35

de Dieu, comme déguiſemés profanes. S'il n'eſt point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tãt moins ſera-il permis d'adorer vne image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle. Il reſte dõc qu'õ ne peigne & qu'on ne taille ſinõ les choſes qu'on voit à l'œil. Parainſi que la maieſté de Dieu qui eſt trop haute pour la veuë humaine, ne ſoit point corrõpue par fantoſmes, qui n'ont nulle cõuenãce auec elle. Quãt àce qui eſt licite de peindre ou engrauer, il y a les hiſtoires pour en auoir memorial, ou bien figures, ou medales de beſtes, ou villes, ou pais. Les hiſtoires peuuent profiter de quelque aduertiſſemẽt ou ſouuenance, qu'on en prent. Touchãt du reſte, ie ne voy point à quoy il ſerue ſinon à plaiſir. Et toutesfois il eſt notoire, que les images qu'on a en la Papauté, ſont quaſi toutes de ceſte façon: dõt il eſt aiſé de voir qu'elles ont eſté dreſſées, non point de iugemẽt raſsis & conſideré: mais d'vne ſotte conuoitiſe & deſraiſonnable. Ie laiſſe à dire pour le preſent combien elles ſont faites mal à propos, quelles abſurditez on y voit, & quelle licence les peinctres & tailleurs ſe ſont donnez à y faire des badinages plus que ridicules, cõme i'en ay deſia touché. Seulemẽt ie dy, encore que ces vices n'y fuſſent point, qu'elles ne ſont point faites pour enſeigner.

36 Mais laiſſans ceſte diſtinction, voyons cõme en paſſant, s'il eſt expedient d'auoir des images aux Tẽples des Chreſtiens: ſoit qu'elles contiennent declaration d'hiſtoire, ou qu'elles monſtrẽt ſeulemẽt quelque effigie d'hõme ou de femme. Pour le premier, ſi l'authorité de l'Egliſe ancienne a quelque vigueur entre nous, notons que par l'eſpace de cinq cens ans, ou enuiron, du tẽps que la Chreſtiẽté eſtoit en ſa vigueur, & qu'il y auoit plus grãde pureté de doctrine, que les Tẽples des Chreſtiẽs ont cõmunemẽt eſté nets & exẽptez de telle ſouillure. Ainſi depuis que le miniſtere de l'Egliſe s'eſt abaſtardy, on s'eſt aduiſé de forger des images pour orner les Temples. Ie ne diſputeray point quelles raiſons ont eu les premiers autheurs de ceſte inuẽtion: mais ſi on cõpare vne aage, auec l'autre, l'integrité de ceux qui ſe ſont paſſez d'images, merite bien d'eſtre priſée au prix de la corruption qui eſt ſuruenue depuis. Or ie vous prie, qui eſt-ce qui pẽſera que ces ſainctz peres euſſent priué à leur eſciẽt l'Egliſe, d'vne choſe qu'ils euſſent cognu luy eſtre vtile & ſalutaire? Mais au contraire, pource qu'ils veoyẽt qu'il n'y auoit nulle vtilité, & danger apparẽt de beaucoup de grans maux: ils l'ont reiettée par bõne prudẽce & aduis, pluſ
Epiſt. 46 toſt que laiſſée par oubly ou nonchalãce. Ce que S. Auguſtin teſmoigne clairemẽt, en diſant qu'on ne peut colloquer les images en ſieges hauts & honorables, pour eſtre regardez de ceux qui priẽt & adorent, qu'elles ne attirent le ſens des infirmes, cõme ſi elles auoyẽt ſens & ame. Item en vn autre paſſage, La figure des mẽbres humains qu'on voit aux idoles, contraint l'eſprit des hõmes à imaginer, qu'vn corps qu'il voit ſemblable au
Sur le Pſea. 113 ſien, eſt viuant, & c. Item, les ſimulacres ont plus de vertu à courber les pures ames, en ce qu'ils ont bouche, yeux, oreilles & pieds, qu'ils n'ont à les redreſſer, en ce qu'ils ne parlẽt, ne voyent, n'oyẽt & ne cheminent point.
1. Iean 5 Et il eſt bien vrayſemblable, que pour ceſte cauſe ſainct Iean nous exhorte de nous garder, non ſeulement de l'idolatrie, mais auſsi des idoles.

37 Et de fait, nous auõs par l'horrible rage, dont la religion a eſté renuerſée

uerſée par tout, experimẽté trop plus qu'il ne ſeroit de beſoing, que ſi toſt qu'il y a des images en vn Tẽple, c'eſt cõme vne baniere dreſſée, pour attirer les hõmes à idolatrer. Car la folie de noſtre entẽdement ne ſe peut tenir, qu'elle ne decline & decoule cõme eau à ſottes deuotions & ſuperſtitieuſes: & encores que les dãgers n'y fuſſent pas ſi apparẽs, ſi eſt-ce que quand ie conſidere à quel vſage les Tẽples ſont dediez & ordõnez, il me ſemble que c'eſt choſe mal ſeante à leur ſainɛteté, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a conſacrées par ſa Parole, leſquelles ont ſa vraye marque imprimée. I'enten le Bapteſme & la ſainɛte Cene du Seigneur auec les ceremonies, auſquelles noz yeux doyuẽt eſtre ſi attẽtifs, & tous noz ſens ſi bien affectiõnez, qu'il ne ſoit plus queſtion d'appeter images forgées à la fantaſie des hõmes. Voila le biẽ ineſtimable, pour lequel les Papiſtes s'eſcarmouchẽt tãt, qu'il leur ſemble qu'il n'y ait nulle recompẽſe qui vaille vn marmouſet guignãt de trauers, & faiſant la mine tortue.

Ceſt argument ſeroit deſia aſſez amplement deduit, n'eſtoit que les 38
Papiſtes nous barbouillent, mettãs en auant le concile de Nicene: non pas le grand concile qui fut aſſemblé ſous Conſtantin l'Empereur, à fin que perſonne ne s'abuſe au nom: mais vn autre qu'aſſembla vne meſchãte proſerpine nõmée Irene, du tẽps de Charlemagne, il y a vn peu plus de huit cens ans. Car il fut determiné en ce concile la: que non ſeulement il eſtoit bon d'auoir des images, mais auſsi qu'il les falloit adorer. Parquoy les Papiſtes nous penſent bien opprimer, faiſant bouclier de l'authorité du cõcile. Ainſi, il eſt beſoing que ie monſtre cõbien cela doit & peut valloir: mais pour dire vray, il ne me chaut pas tant de repouſſer l'obiection que nous font les Papiſtes, comme ie deſire que chacun voye à l'œil iuſques à où s'eſt débordée la rage de ceux qui ont appeté d'auoir des images, plus qu'il n'eſtoit permis à Chreſtiens. Toutesfois depeſchons ce poinɛt la le premier. C'eſt que ceux qui trouuẽt les images bõnes, s'arment qu'il en a ainſi eſté determiné en vn concile. Il y a vn certain liure compoſé ſous le nom de Charlemagne, lequel par le ſtile, on peut facilemẽt iuger auoir eſté eſcrit de ce tẽps la meſme. Or là ſont recitées par le menu les opiniõs des eueſques, auec les argumẽs ſur leſquels ils ſe fondoyẽt. Iean ambaſſadeur des Egliſes Oriẽtales, allegue le paſſage de Moyſe, Dieu a creé l'hõme à ſon image: dont il conclud, il faut donc auoir des images. Item, pour ce qu'il eſt eſcrit: Mõſtre moy ta face, car elle eſt belle. Vn autre eueſque voulant prouuer qu'on doit colloquer les images ſur les autels, allegue la ſentence de Ieſus Chriſt, que nul n'allume vne lãpe pour la cacher ſous vn vaiſſeau. Vn autre, pour prouuer que le regard des images eſt vtile, allegue ce verſet du Pſeaume, Seigneur la clairté de ta face eſt imprimée ſur nous. Vn autre ameine ceſte ſimilitude, que cõme les Patriarches ont vſé des ſacrifices des Payens, auſsi qu'au lieu des idoles d'iceux, les Chreſtiẽs doiuẽt auoir des images. Ils font auſsi venir à propos ce verſet: Seigneur i'ay aimé la beauté de ta maiſon. Mais ſur tout ils donnẽt vne expoſition plaiſante de ce qui eſt dit, Cõme nous l'auons ouy, nous l'auõsveu: diſans qu'on ne cognoit pas Dieu ſeulement par ouyr ſa Parole, mais auſsi par le regard des images. Il y a vne ſubtilité auſsi feriale d'vn autre eueſque nommé Theodore: Dieu, dit-il, eſt nommé merueilleux en ſes ſaincts: &

il eſt dit en vn autre paſſage: Aux ſaincts qui ſont en la terre: il faut donc contempler la gloire de Dieu aux images. I'ay ſi grand honte certes de raconter telles villainies, que ie me deporte de paſſer outre.

39 Quand ce vient à parler de l'adoration: là ils ameinẽt commẽt Iacob a adoré Pharao, & la verge de Ioſeph. Item, qu'il a dreſſé vn tiltre pour l'adorer. Or en ceſte derniere allegation non ſeulemẽt ils deprauẽt le ſens de l'Eſcriture: mais ils produiſent à fauſſes enſeignes ce qui ne ſe lit nulle part. Ils entaſſent puis apres d'autres probations auſsi conuenables, comme quand il eſt dit, Adorer le ſcabeau de ſes pieds. Item, Adorer en ſa montagne ſaincte. Item, Tous les riches ſupplieront deuant ta face. Si quelcun par riſée & moquerie vouloit faire iouer aux aduocats des marmouſets perſonnages de badins, il ne les pourroit faire parler plus ſottemẽt que font ces aſniers, Mais encore pour faire la bonne bouche, Theodoſe eueſque de Mire conclud, qu'on doit adorer les images, pource que ſon archediacre l'a ainſi ſongé: & le dit d'auſsi grãde aſſeurãce, cõme ſi Dieu eſtoit deſcẽdu du ciel pour le reueler. Que maintenãt les Papiſtes facẽt parades de ce venerable concile, cõme ſi ces badaux & reſueurs ne ſe deſnuoyẽt point de toute authorité, traitãs ſi puerilemẽt l'Eſcriture, ou la deſcirans d'vne façon par trop meſchante & deteſtable.

40 Ie vien maintenant aux blaſphemes, leſquels c'eſt merueille qu'ils ayẽt oſé deſgorger, & plus que merueille, qu'il ne leur ait point eſté contredit, & qu'il ne ſe ſoyẽt trouuez gẽs qui leur crachaſſent au viſage. Or il eſt bon, cõme i'ay dit, que telle infamie ſoit deſcouuerte: non ſeulemẽt pour oſter aux Papiſtes la couleur dont ils ſe fardẽt, faiſant ſemblãt que l'ancienneté eſt pour eux: mais à fin que tous ſoyẽt admonneſtez de l'horrible vẽgeance de Dieu, laquelle eſt tõbée ſur ceux qui ont introduit les idoles. Theodoſe eueſque d'Amora, anathematize tous ceux qui ne veulent point qu'on adore les images. Vn autre ſien compagnon impute toutes les calamitez de Grece, & d'Oriẽt, à ce qu'on ne les a point adorées. Ainſi voila tous les Prophetes, Apoſtres, & Martyrs dãnez, leſquels n'õt peu adorer les images, veu qu'ils n'en auoyẽt nulles. Vn autre dit, que ſi on fait perfũ aux images de l'Empereur, qu'il en faut biẽ faire autãt pour le moins à celles des ſaincts. Conſtãce eueſque de Cypre, ſe déborde d'vne fureur diabolique, proteſtãt de faire aux images le meſme honneur & egal, qui eſt deu à la ſaincte Trinité: & quiconque refuſera de le ſuyure, il l'anathematize, & l'enuoye auec les Manichéens & Marcionites: cõbien qu'il ne faut pas prẽdre cela comme l'opinion d'vn ſeul hõme, car tous diſent Amen apres luy. Sur cela Iean ambaſſadeur des Egliſes Oriẽtales, prononce qu'il vaudroit mieux auoir tous les bordeaux du monde en vne ville, que de ne point auoir d'image. En la fin il eſt arreſté d'vn cõmun accord, que les Samaritains ſont pires que tous les heretiques, mais que ceux qui reiettẽt les images ſont encore pires que les Samaritains. Ayãt ſi bien opiné & conclud, pour le dernier proficiat ils chantẽt vn Iubilé à tous ceux qui ont l'image de Chriſt, & luy offrẽt ſacrifice. Où eſt maintenant ceſte belle diſtinction de Latrie & Dulie, ſous ombre de laquelle ils penſent tromper Dieu & les hõmes? Car le Concile en donne autant aux ſimulacres qu'au Dieu viuant. Retournons maintenant au ſecond precepte

pte de la Loy. Le Seigneur pour mieux exprimer en quelle recommandation il a ſon honneur & ſeruice, & combien il hait & deteſte toutes ſuperſtitions contraires, adiouſte au commencement que nous auons veu, ceſte menace:

Qu'il eſt l'Eternel noſtre Dieu, fort, ialoux, viſitãt l'iniquité des peres ſur les enfans en la tierce & quatrieſme generation: & faiſant miſericorde en mille generations à ceux qui l'aiment, & gardent ſes commandemens.

Ce qui eſt autant comme s'il diſoit, qu'il eſt luy ſeul auquel il nous faut arreſter. Et pour nous induire à cela, il nous monſtre ſa puiſſance, laquelle il ne peut ſouffrir eſtre meſpriſée. Il eſt vray que le nom de EL, eſt icy mis, qui ſignifie Dieu: mais pource qu'il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa force, pour mieux exprimer le ſens, i'ay vſé du mot de Fort. Puis il ſe nõme Ialoux, pour ſignifier qu'il ne peut endurer compagnon. Tiercemẽt, il denonce qu'il vengera ſa maieſté & ſa gloire, ſi quelcun la transfere aux creatures, ou aux idoles: & que ce ne ſera point vne ſimple vẽgeance qui paſſe de leger, mais qu'elle s'eſtẽdra ſur les enfans, neueux, & arriere-neueux, leſquels enſuyuront l'impieté de leurs predeceſſeurs: comme d'autrepart il promet ſa miſericorde & benignité en mille generations à ceux qui l'aimeront & garderont ſa Loy. Ce n'eſt pas choſe nouuelle au Seigneur, de prendre la perſonne d'vn mary enuers nous. Car la cõionction par laquelle il nous conioint à ſoy, en nous receuãt au ſein de l'Egliſe, eſt comme vn mariage ſpirituel, lequel requiert mutuelle loyauté. Pourtant comme le Seigneur en tout & par tout fait l'office d'vn fidele mary: auſsi de noſtre part, il demande que nous luy gardiõs amour & chaſteté de mariage: c'eſt à dire, que noz ames ne ſoyẽt point abandonnées au Diable, & aux cõcupiſcẽces de la chair: qui eſt vne eſpece de paillardiſe. Pour laquelle cauſe, quand il reprend les Iuifs de leur infidelité, il ſe complaint qu'ils ont adulteré, rompans la loy du mariage. Parquoy, comme vn bon mary, d'autant qu'il eſt plus fidele & loyal, eſt d'autãt plus courroucé, s'il voit ſa femme decliner à quelque paillard: en telle ſorte le Seigneur, lequel nous a eſpouſez en verité, teſmoigne qu'il a vne ialouſie merueilleuſe, toutesfois & quantes qu'en meſpriſant la chaſteté de ſon mariage, nous nous cõtaminons de mauuaiſes concupiſcẽces: & principalemẽt quand nous tranſ ferons ailleurs ſa gloire, laquelle ſur toutes choſes luy doit eſtre cõſeruée en ſon entier: ou bien que nous la polluõs de quelque ſuperſtition. Car en ce faiſant, non ſeulement nous rompons la Foy que nous luy auons donnée en mariage: mais auſsi nous polluons noſtre ame par paillardiſe. 41 *Ieremi.* 3 *Oſée* 2

Il faut voir que c'eſt qu'il entend en la menace, quand il dit, qu'il viſitera l'iniquité des peres ſur les enfans, en la tierce & quatrieſme generation. Car outre ce, que cela ne conuiẽdroit point à l'equité de la iuſtice diuine, de punir l'innocent pour la faute d'autruy: le Seigneur meſme denonce, qu'il ne ſouffrira, que le fils porte l'iniquité du pere. Et neãt moins ceſte ſentẽce eſt ſouuent repetée, que les pechez des peres ſerõt puniz en leurs enfans. Car Moyſe parle ſouuẽt en ceſte ſorte: Seigneur, Seigneur, qui retribues le loyer à l'iniquité des peres ſur les enfans. Pareil- 42 *Ezech.* 18 *Exod.* 24 *Nom.* 14

Iere.32 lement Ieremie: Seigneur, qui fais miſericorde en mille generatiõs, & re-
Deut.5 iettes l'iniquité des peres au ſein des enfans. Aucuns ne ſe pouans depeſ-
cher de ceſte difficulté, entendent cela des peines temporelles: leſquelles
il n'eſt pas inconueniẽt que les enfans ſouffrent pour leurs peres, veu que
Iſa.39 ſouuent elles ſont ſalutaires. Ce qui eſt bien vray: car Iſaie denonçoit au
Roy Ezechias, qu'à cauſe du peché par luy cõmis, le royaume ſeroit oſté
à ſes enfans: & ſeroyent tranſportez en pais eſtrange. Pareillemẽt, les fa-
Gen.12 milles de Pharaon & Abimelech ont eſté affligées, à cauſe de l'iniure que
Gene.20 auoyent fait les maiſtres à Abraham. Et pluſieurs autres exẽples ſemblables. Mais cela eſt vn ſubterfuge, pluſtoſt qu'vne vraye expoſition de ce lieu. Car le Seigneur denõce icy vne vengeãce ſi grieue, qu'elle ne ſe peut reſtreindre à la vie preſente. Il faut donc ainſi prẽdre ceſte ſentẽce: Que la malediction de Dieu non ſeulemẽt tombe ſur la teſte de l'inique, mais eſt eſpandue ſur tout ſon lignage. Quand cela eſt, que peut-on attẽdre, ſi non que le pere eſtant delaiſſé de l'Eſprit de Dieu, viue meſchamment? Le fils eſtant auſsi abandonné de Dieu, pour le peché de ſon pere, ſuyue vn meſme train de perdition? Le neueu & les autres ſucceſſeurs, eſtans execrable lignée de meſchans gens, aillent apres en meſme ruine?

43 Premierement, voyons ſi telles vengeances repugnent à la iuſtice de Dieu. Or puis que toute la nature des hõmes eſt dãnable, il eſt certain que la ruine eſt appareillée à tous ceux auſquels le Seigneur ne communique point ſa grace: & neãtmoins ils periſſent par leur propre iniquité, & non point par haine inique de Dieu. Et ne ſe peuuent plaindre de ce que Dieu ne les aide point de ſa grace en ſalut, cõme les autres. Quand donc ceſte punition aduient aux meſchãs pour leurs pechez, que leurs maiſons par longues années ſont priuées de la grace de Dieu: qui pourra vituperer Dieu pour cela? Mais le Seigneur, dira quelcun, prononce au cõtraire,
Exe.18 que l'enfant ne ſouffrira point la peine pour le peché de ſon pere. Il nous faut noter ce qui eſt là traité. Les Iſraelites ayans eſté longuemẽt affligez de diuerſes calamitez, auoyent vn prouerbe commun, Que leurs peres auoyent mãgé du ver-iuz, & que les dens des enfans en eſtoyent eſgacées. En quoy ils ſignifioyent, que leurs parens auoyent cõmis les fautes, pour leſquelles ils enduroyent tant de maux ſans les auoir meritez: & ce par vne ire de Dieu trop rigoreuſe, pluſtoſt que par vne ſeuerité moderée. Le Prophete leur denonce, qu'il n'eſt pas ainſi, mais qu'ils endurẽt pour leurs propres fautes: & qu'il ne conuiẽt pas à la iuſtice de Dieu, que l'enfant iuſte & innocent ſoit puny pour les fautes de ſon pere. Ce qui n'eſt pas auſsi dit en ce paſſage. Car ſi la viſitation, dont il eſt icy parlé, eſt lors accõplie quãd le Seigneur retire de la maiſon des iniques ſa grace, la lumiere de ſa verité, & toutes autres aides de ſalut, en ce que les enfans eſtãs abandonnez de Dieu en aueuglemẽt, ſuyuẽt le train de leurs predeceſſeurs: en cela ils ſouſtiennent la malediction de Dieu. Ce qu'apres Dieu les punit tant par calamitez temporelles, que par la mort eternelle: cela n'eſt point pour les pechez d'autruy, mais pour les leurs.

44 D'autre coſté eſt donnée vne promeſſe, que Dieu eſtendra ſa miſericorde en mille generations ſur ceux qui l'aimeront: laquelle eſt ſouuentesfois miſe en l'Eſcriture, & eſt inſerée en l'alliance ſolennelle que fait

Dieu

Dieu auec ſon Egliſe: Ie ſeray ton Dieu & le Dieu de ta lignée apres toy. *Deut.* 5
Ce qu'a regardé Salomon, diſant qu'apres la mort des iuſtes leurs enfans *Ierem.* 32
ſeront bienheureux: non ſeulemẽt à cauſe de la bonne nourriture & inſtru *Gene.* 17
ction, laquelle de ſa part aide beaucoup à la felicité d'vn homme, mais *Prou.* 20
auſsi pour ceſte benediction, que Dieu a promis à ſes ſeruiteurs: que ſa gra
ce reſidera eternellement en leurs familles. Ce qui apporte vne ſinguliere
conſolation aux fideles, & doit bien eſtonner les iniques. Car ſi la memoi
re tant de iuſtice comme d'iniquité, a telle vigueur enuers Dieu apres la
mort de l'hõme, que la benediction de la premiere s'eſtẽde iuſques à la po
ſterité, & la malediction de la ſeconde: par plus forte raiſon, celuy qui au-
ra bien veſcu, ſera benit de Dieu ſans fin: & celuy qui aura mal veſcu,
maudit. Or à cela ne contreuient point, que de la race des meſchans aucu-
nesfois il en ſort de bons: & au cõtraire, de la race des fideles, qu'il en ſort
de meſchans: car le Seigneur n'a pas voulu icy eſtablir vne reigle perpe-
tuelle, laquelle derogaſt à ſon election. Car il ſuffit, tant pour conſoler le
iuſte, que pour eſpouanter le pecheur, que ceſte denõciation n'eſt pas vai
ne ne friuole: combien qu'elle n'ait pas touſiours lieu. Car comme les pei
nes tẽporelles, que Dieu enuoye à d'aucuns, ſont teſmoignages de ſon ire
cõtre les pechez, & ſignes du iugemẽt futur, qui viẽdra ſur tous pecheurs:
combien qu'il en demeure beaucoup impuniz en la vie preſente: ainſi le
Seigneur, en donnãt vn exẽple de ceſte benediction, c'eſt, de pourſuyure
ſa grace & bonté ſur les enfans des fideles, à cauſe de leurs peres: il donne
teſmoignage, commẽt ſa miſericorde demeure ferme eternellement ſur
ſes ſeruiteurs. Au contraire, quãd il pourſuit vne fois l'iniquité du pere iuſ
ques au fils: il monſtre quelle rigueur de iugement eſt appreſtée aux ini-
ques, pour leurs propres pechez: ce qu'il a principalemẽt regardé en ceſte
ſentẽce. D'auantage, il nous a voulu, comme en paſſant, ſignifier la gran-
deur de ſa miſericorde, l'eſtẽdant en mille generations: comme ainſi ſoit
qu'il n'euſt aſsigné que quatre generations à ſa vengeance.

Le troiſieſme commandement.

Tu ne prẽdras point le Nom de l'Eternel tõ Dieu en vain.

La fin du precepte eſt que le Seigneur veut la maieſté de ſon Nom 45
nous eſtre ſaincte & ſacrée. La ſõme dõc ſera, qu'icelle ne ſoit point profa
née de nous, par meſpris ou irreuerẽce. A laquelle defenſe reſpõd le prece
pte affirmatif d'autrepart: qu'elle nous ſoit en recommãdation, & hõneur
ſingulier. Et pourtãt il faut que tant de cœur comme de bouche, nous ſo-
yons inſtruits à ne penſer, & ne parler rien de Dieu ou de ſes myſteres, ſi-
non reuerẽmẽt, & auec grande ſobrieté: & qu'en eſtimãt ſes œuures, nous
ne conceuions rien, qui ne ſoit à ſon honneur. Il faut diligemmẽt obſer-
uer ces trois poincts. C'eſt, que tout ce que noſtre eſprit conçoit de Dieu,
ou qu'en parle noſtre langue, ſoit conuenable à ſon excellẽce, & à la ſain-
cteté de ſon Nom, & tende à exalter ſa grandeur. Secondemẽt, que nous
n'abuſions point de ſa ſaincte Parole temerairemẽt, & que nous ne renuer
ſions point ſes myſteres, pour ſeruir à noſtre auarice, ou à ambition, ou à
noz folies. Mais comme la dignité de ſon Nom eſt imprimée en ſa Paro-
le & ſes myſteres, que nous les ayons touſiours en hõneur & en eſtime. Fi-

nalement, que nous ne meſdiſions ne detractions de ſes œuures: cõme aucuns meſchans ont couſtume d'en parler par cõtumelie: mais àtout ce que nous recognoiſſons fait de luy, que nous donnions la louange de ſageſſe, iuſtice, & vertu. Voila que c'eſt, ſanctifier le Nom de Dieu. Quand il en eſt autrement fait, il eſt meſchãment pollué: pource qu'on le tire hors de ſon vſage legitime, auquel il eſtoit conſacré: & quand il n'y auroit autre mal, il eſt amoindry de ſa dignité, & eſt rendu contemptible. Or ſi c'eſt ſi mal fait, d'vſurper trop legierement le Nom de Dieu par temerité: ce ſera beaucoup plus grand peché, de le tirer en vſage du tout meſchant, comme de le faire ſeruir à ſorcelerie, necromancie, coniurations illicites, & telles manieres de faire. Toutesfois, il eſt icy parlé en ſpecial du iurement, auquel l'abus du Nom de Dieu eſt ſur toutes choſes deteſtable. Ce qui eſt fait, pour nous engendrer vn plus grand horreur de toutes autres eſpeces d'en abuſer.

46 Premierement il faut entendre, que c'eſt que iurement. Iurement, eſt vne atteſtatiõ de Dieu, pour cõfermer la verité de noſtre parole. Car les blaſphemes manifeſtes, qui ſe font cõme pour deſpiter Dieu, ne ſont pas dignes qu'on les appelle iuremẽs. Or il eſt mõſtré en pluſieurs paſſages de l'Eſcriture, que telle atteſtation, quand elle eſt deuemẽt faite, eſt
Iſa.19 vne eſpece de glorifier Dieu. Comme quãd Iſaie dit que les Aſſyriens & Egyptiens ſeront receuz en l'Egliſe de Dieu: Ils parleront, dit-il, la langue de Canaan, & iurerõt au Nom du Seigneur: c'eſt à dire, qu'en iurant par le Nom du Seigneur, ils declaireront qu'ils le tiennent pour leur
Iſa.65 Dieu. Item, quand il parle comment le Royaume de Dieu ſera multiplié: Quiconque, dit-il, demãdera proſperité, il la demandera en Dieu:
Ierem.12 & quicõque iurera, iurera par le vray Dieu. Itẽ. Ieremie: Si les docteurs enſeignent mon peuple de iurer en mon Nom, comme ils l'ont enſeigné de iurer par Baal: ie les feray proſperer en ma maiſon. Et eſt à bon
Ierem.18 droit, qu'ẽ inuoquãt le Nom de Dieu en teſmoignage, il eſt dit, que nous teſtifions noſtre religion enuers luy. Car en telle ſorte, nous le confeſſons eſtre la verité eternelle & immuable: veu que nous l'appellons non ſeulement cõme teſmoing idoine de verité: mais cõme celuy, auquel ſeul appartient de la maintenir, & faire venir en lumiere les choſes cachées: d'a
Pſeau. 7 uantage comme celuy, qui cognoit ſeul les cœurs. Car quand les teſmoi-
Ierem.17 gnages humains nous defaillent, nous prenons Dieu pour teſmoing: & meſme quand il eſt queſtion d'affermer ce qui eſt caché dedans la conſcience. Pourtãt, le Seigneur ſe courrouce ameremẽt cõtre ceux qui iurẽt par les dieux eſtrãges: & prend vne telle maniere de iuremẽt come vn ſi-
Ierem.5 gne de renõcemẽt de ſon Nom. Cõme quand il dit: Tes enfans m'ont abandonné, & iurẽt par ceux qui ne ſont point dieux. D'auãtage, il denote par la grãdeur de la peine, cõbien ce peché eſt execrable: quãd il dit, que
Sopho.1 il deſtruira tous ceux qui iurẽt au Nom de Dieu, & au nom de leur Idole.

47 Or puis que nous entendons, que le Seigneur veut l'hõneur de ſon Nom eſtre exalté en noz ſermens: nous auons d'autant plus, à nous garder, qu'au lieu de l'honorer, il n'y ſoit meſpriſé ou amoindry. C'eſt vne contumelie trop grande, quand on ſe pariure par ſon Nom: & pourtant
Leuit.19 cela eſt appellé en la Loy, Profanation. Car que reſtera-il à Dieu, s'il eſt

deſpouillé

deſpouillé de ſa verité: il ne ſera plus Dieu. Or on l'en deſpouille, en le faiſant teſmoing & approbateur de fauſſeté. Pourtãt, Iehoſua voulãt cõtraindre Acham de confeſſer verité, luy dit: Mon enfant, dõne gloire au Dieu d'Iſrael. Enquoy il denote, que Dieu eſt grieuement deshonoré, ſi on ſe pariure en ſon Nom. Ce qui n'eſt point de merueille: car en ce faiſant, il ne tient point à nous, qu'il ne ſoit diffamé de mẽſonge. Et de fait, par vne ſemblable adiuration que font les Phariſiens en l'Euãgile ſainct Iean: il appert qu'on vſoit de ceſte forme de parler cõmunemẽt entre les Iuifs, quand on vouloit ouyr quelcun par ſerment. Auſsi les formules de l'Eſcriture nous enſeignent, quelle crainte nous deuons auoir de mal iurer: cõme quãd il eſt dit, Le Seigneur eſt viuant: Le Seigneur m'enuoye tel mal & tel. Item, Que Dieu en ſoit teſmoing ſur mon ame. Leſquelles denotent, que nous ne pouons appeller Dieu pour teſmoing de noz paroles, qu'il ne venge le pariure, ſi nous iurons fauſſement.

Iehoſ. 7
Iean 9
Iob 22
1. Sa. 14
2. Rois 6
Rom. 1

48 Quand nous prenons le Nom de Dieu en ſerment veritable, mais ſuperflu: combien qu'il ne ſoit pas profané du tout, toutesfois il eſt rẽdu contemptible, & abaiſſé de ſon honneur. C'eſt donc la ſeconde eſpece de ſerment, par laquelle il eſt prins en vain. Pourtant il ne ſuffit pas, de nous abſtenir de pariure: mais il faut auſsi qu'il nous ſouuienne, que le ſerment n'a pas eſté inſtitué pour le plaiſir deſordõné des hommes, mais pour la neceſsité, & qu'autrement il n'eſt permis. Dont s'enſuit, que ceux qui le tirent à choſe de nulle importãce, outrepaſſent le bon vſage & licite. Or on ne peut pretendre autre neceſsité, ſinon qu'en ſeruãt à la religion, ou àcharité. En quoy on peche auiourdhuy trop deſordonnémẽt. Et ce d'autant plus, que par trop grande accouſtumance cela eſt eſtimé pour neant: combien qu'il ne ſoit point de petit poids au iugement de Dieu. Car indifferemmẽt on abuſe du Nom de Dieu, en propos de folie & vanité: & penſe-on que ce n'eſt point mal fait, pource que les hõmes, par leur licence, ſont venuz quaſi en poſſeſsion de ce faire. Neãtmoins le mãdemẽt de Dieu demeure touſiours: la menace, qui y eſt adiouſtée, demeure inuiolable, & aura vne fois ſon effect: par laquelle vne vẽgeance peculiere eſt denoncée ſur tous ceux, qui auront prins le Nom de Dieu en vain. Il y a vne mauuaiſe faute d'autre coſté, que les hõmes en leurs iuremẽs prẽnẽt le nom des ſaincts, pour le Nom de Dieu, iurans par S. Iaques, ou S. Anthoine. Ce qui eſt vne impieté euidẽte: veu que la gloire de Dieu leur eſt ainſi trãsferée. Car ce n'eſt point ſans cauſe, que Dieu nommémẽt a commandé, qu'on iuraſt par ſon Nom, & par mandemẽt ſpecial nous a defendu de iurer par dieux eſtranges. Et c'eſt ce que l'Apoſtre dit, en eſcriuant que les hommes en leurs ſermens appellent Dieu comme leur ſuperieur: mais que Dieu iure par ſoymeſme, à cauſe qu'il n'a nul plus grãd que luy.

Deut. 6 & 10
Exod. 23
Ebr. 6

49 Les Anabaptiſtes, non contens de ceſte moderation, condãnent ſans exception tous iuremens: d'autant que la defenſe de Chriſt eſt generale: où il dit, Ie vous defen de ne iurer du tout, mais que voſtre parole ſoit, ouy, ouy: non, non: ce qui eſt outre, eſt du mauuais. Mais en ce faiſant, ils font iniure à Chriſt, le faiſant aduerſaire de ſon Pere, comme s'il eſtoit venu en terre pour aneãtir ſes commandemẽs. Car le Seigneur en ſa Loy non ſeulement permet le iuremẽt, comme choſe licite, ce qui deuroit bien

Matt. 5
Iaq. 5
Exod. 22

Iean 10. & 7 ſuffire: mais commande d'en vſer en neceſsité. Or Chriſt teſmoigne, que il eſt vn auec ſon Pere: qu'il n'apporte rien, que ſon Pere n'ait commãdé: que ſa doctrine n'eſt point de luy meſme, &c. Qu'eſt-ce dõc qu'ils dirõt? Feront-ils Dieu repugnant à ſoy, pour defendre & condamner ce qu'il a vne fois approuué, en le commãdant? Pourtant leur ſentence ne peut eſtre receuë. Mais pource qu'il y à quelque difficulté aux paroles de Chriſt, il nous les faut regarder de plus pres. Deſquelles certes nous n'aurõs point l'intelligence, ſinon que nous conſiderions ſon but, & dirigiõs noſtre penſée àce qu'il pretẽd en ce paſſage la. Or eſt-il ainſi, qu'il ne veut point amplifier ne reſtreindre la Loy: mais ſeulement la reduire en ſon ſens naturel: lequel auoit eſté grandemẽt corrompu par les fauſſes gloſes des Scribes & Phariſiens. Si nous tenons cela, nous ne penſerõs point, que Chriſt ait voulu condamner tous ſermens vniuerſellement: mais ſeulement ceux qui tranſgreſſent la reigle de la Loy. Il appert de ſes paroles, que le peuple ne ſe gardoit pour lors, ſinõ de ſe pariurer: cõme ainſi ſoit que la Loy ne defende pas ſeulement les pariures, mais les iuremens ſuperfluz. Par-

Mat. 5 quoy le Seigneur Ieſus, vray expoſiteur de la Loy, admonneſte, que non ſeulement c'eſt mal fait de ſe pariurer, mais auſsi de iurer. Comment iurer? A ſauoir en vain. Mais les ſermens que la Loy approuue, il les laiſſe libres & en leur entier. Mais ils s'arreſtẽt àceſte dictiõ, Du tout: laquelle toutesfois ne ſe rapporte point au verbe qui eſt là mis, à ſauoir, Iurer: mais aux formes de iuremẽs qui s'enſuyuẽt apres. Car c'eſtoit là vne partie de l'erreur, qu'en iurant, par le ciel, & par la terre, ils ne pẽſoyent pas attoucher le Nom de Dieu. Le Seigneur donc, ayant corrigé la principale trãſgreſſiõ, leur oſte apres, tous ſubterfuges: à fin qu'ils ne pẽſent pas eſtre eſchappez, ſi en ſupprimãt le Nom de Dieu, ils iurent par le ciel & par la terre.

50 Pourtãt ce ne peut eſtre choſe douteuſe à gens de ſain entendemẽt, que le Seigneur ne reprouue en ce paſſage autres ſermens, ſinon ceux qui eſtoyent defenduz par la Loy. Car luy-meſme, qui a repreſenté en toute ſa vie la perfection qu'il a commãdée, n'a point eu horreur de iurer, quãd la choſe le requeroit: & ſes diſciples, que nous ne doutõs point auoir gar-

Galat. 1 dé ſa reigle, ont ſuyuy vn meſme exemple. Qui oſeroit dire, que S. Paul euſt voulu iurer, ſi le iuremẽt euſt eſté du tout defendu? Or quãd la matiere le requiert, il iure ſans aucun ſcrupule: adiouſtãt meſme aucunesfois imprecatiõ. Toutesfois, la queſtion n'eſt pas encore ſolue: pource qu'aucuns penſent, qu'il n'y a que les ſermens publiques, qui ſoyẽt exceptez, comme ſont ceux que le Magiſtrat requiert de nous: ou que le peuple fait à ſes ſuperieurs, ou bien les ſuperieurs au peuple: les gendarmes à leurs Capitaines: & les Princes entr'eux, en faiſant quelque alliãce. Auquel nombre ils comprẽnent (& à bon droit) tous les ſermens qui ſont en S. Paul: veu que les Apoſtres en leur office, n'ont point eſté hõmes particuliers, mais officiers publiques de Dieu. Et de fait, ie ne nie pas, que les ſermẽs publiques ne ſoyent les plus ſeurs: d'autant qu'ils ſont approuuez de plus fermes teſmoignages de l'Eſcriture. Il eſt commandé au Magiſtrat, de contreindre vn teſmoing à iurer en choſe douteuſe: & le teſmoing eſt tenu d'en reſ-

Ebr. 6 pondre. Pareillement, l'Apoſtre dit, que les controuerſies humaines ſont decidées par ce remede. Pourtant l'vn & l'autre a bonne approbation de ce qu'il

ce qu'il fait. Et de fait, on peut obſeruer, que les Payens anciennement auoyent en grande religion les ſermens publiques & ſolennels. Au contraire, qu'ils n'eſtimoyent pas beaucoup ceux qu'ils faiſoyẽt en leur priué: cõme ſi Dieu n'en euſt tenu conte. Neantmoins de cõdamner les ſermẽs particuliers, qui ſe font ſobrement és choſes neceſſaires auec reuerence, c'eſt vne choſe trop perilleuſe: veu qu'ils ſont fondez ſur bõne raiſon, & exemples de l'Eſcriture. Car s'il eſt licite à perſonnes priuées, d'inuoquer Dieu pour Iuge ſur leurs propoz: par plus forte raiſon il leur ſera permis de le inuoquer pour teſmoing. Exemple. Ton prochain t'accuſera de quelque deſloyauté: tu taſcheras par charité de te purger: il n'acceptera aucune raiſon en payemẽt. Si ta renommée vient en dãger, pour l'obſtinatiõ que il a en ſa mauuaiſe fantaſie: ſans offenſe, tu pourras appeller au iugement de Dieu, à fin qu'il declaire ton innocence. Si nous regardons les paroles, ce n'eſt pas ſi grand' choſe d'appeller Dieu en teſmoing, que pour iuge. Ie ne voy point donc, pourquoy nous deuions reprouuer vne forme de ſerment, où Dieu ſoit appellé en teſmoignage. Et pour cela nous auons pluſieurs exemples. Si quand Abraham & Iſaac ont fait ſerment à Abimelech, on allegue que ce ſoyent ſermens publiques: pour le moins, Iacob & Laban eſtoyent perſonnes priuées, & neantmoins ont confermé leur alliance par iurement. Booz eſtoit hõme priué, qui a ratifié par ſerment le mariage promis à Ruth. Pareillement, Abdias, hõme iuſte & craignant Dieu (comme dit l'Eſcriture) lequel teſtifie par iuremẽt ce qu'il veut perſuader à Helie. Ie ne voy point dõc meilleure reigle, ſinon que nous moderions noz ſermens en telle ſorte, qu'ils ne ſoyent point temeraires, legerement faits, ny en matiere friuole, ny en affection deſordonnée: mais qu'ils ſeruent à la neceſsité: à ſauoir, quand il eſt queſtion de maintenir la gloire de Dieu, ou conſeruer charité enuers les hommes: à quoy tend le commandement.

1. Sa. 14

Gen. 31

Rut 3 & 4

1. Rois 18

Le quatrieſme commandement.

Qu'il te ſouuienne de ſanctifier le iour du repos. Tu beſongneras ſix iours, & feras toutes tes œuures. Le ſeptieſme eſt le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune tienne œuure, ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton ſeruiteur, ne ta chambriere, ne ton beſtail, ne l'eſtrangier qui eſt entre tes portes. Car en ſix iours, &c.

Exo. 20

La fin du precepte eſt, qu'eſtans morts à noz propres affectiõs & œuures, nous meditions le Royaume de Dieu: & qu'à ceſte meditation nous nous exercions par les moyens qu'il a ordonnez. Neãtmoins pource que il a vne conſideration particuliere & diſtincte des autres: il requiert vne expoſition vn peu diuerſe. Les anciens Docteurs ont couſtume de le nommer Ombratile, pource qu'il contiẽt obſeruation externe du iour: lequel le a eſté abolie à l'aduenement de Chriſt, cõme les autres figures. Ce qui eſt bien veritable: mais ils ne touchent la choſe qu'à demy: pourtãt il faut prendre l'expoſition de plus haut, & cõſiderer trois cauſes, leſquelles ſont contenues ſous ce cõmandemẽt. Car le Seigneur, ſous le repos du ſeptieſ-

51

me iour, avoulu figurer au peuple d'Iſrael, le repos ſpirituel. C'eſt, que les fideles ſe doiuent repoſer de leurs propres œuures: à fin de laiſſer beſongner Dieu en eux. Secondement, il a voulu qu'il y euſt vn iour arreſté, au quel ils conuinſſent pour ouyr la Loy, & vſer de ſes ceremonies: au moins lequel ils dediaſſent ſpecialement à cõſiderer ſes œuures: à fin d'eſtre incitez par cela, à le mieux honorer. Tiercement, il a voulu donner vn iour de repos aux ſeruiteurs & gens de trauail, qui ſont ſous la puiſſance d'autruy: à fin d'auoir quelque relaſche de leur labeur.

52 Toutesfois, il nous eſt monſtré en pluſieurs paſſages, que ceſte figure du repos ſpirituel, a eu le principal lieu en ce precepte. Car Dieu n'a iamais requis plus eſtroitemẽt l'obeiſſance d'aucun precepte, que de ceſtuy cy. Quand il veut denoter en ſes Prophetes, toute la religion eſtre deſtruite, il ſe cõpleint, que ſon Sabbath a eſté pollué & violé: ou qu'il n'a pas eſté bien gardé, ne ſanctifié. Comme ſi en delaiſſant ce poinct, il ne reſtoit plus rien, en quoy il peuſt eſtre honoré. D'autrepart, il magnifie grandement l'obſeruation d'iceluy: pour laquelle cauſe les fideles eſtimoyẽt par deſſus tout, le bien qu'il leur auoit fait, en leur reuelãt le Sabbath. Car ainſi parlent les Leuites en Nehemiah: Tu as monſtré à noz peres ton ſainct Sabbath, tes commãdemens & ceremonies: & leur as donné la Loy par la main de Moyſe. Nous voyõs cõment ils l'ont en ſinguliere eſtime par deſſus tous les autres preceptes. Ce qui nous peut monſtrer la dignité & excellence du Sabbath. Laquelle eſt auſsi clairemẽt expoſée par Moyſe & Ezechiel. Car nous liſons ainſi en Exode: Obſeruez mõ Sabbath: car c'eſt vn ſigne entre moy & vous en toutes voz generations, pour vous dõner à cognoiſtre que ie ſuis le Dieu qui vous ſanctifie: gardez donc mon Sabbath, car il vous doit eſtre ſainct. Que les enfans d'Iſrael le gardent, & le celebrent en leurs generations: car c'eſt vne alliance perpetuelle, & vn ſigne à toute eternité. Cela eſt encore plus amplemẽt dit d'Ezechiel: toutesfois, la ſomme de ſes paroles reuient là, que c'eſtoit vn ſigne, dont Iſrael deuoit cognoiſtre que Dieu eſtoit ſon ſanctificateur. Or ſi noſtre ſanctification conſiſte au renoncemẽt de noſtre propre volonté: de là deſia apparoit la ſimilitude entre le ſigne externe, & la choſe interieure. Il nous faut du tout repoſer, à fin que Dieu beſongne en nous: il nous faut ceder de noſtre volonté, reſigner noſtre cœur, renoncer & quitter toutes les cupiditez de noſtre chair: brief, il nous faut ceſſer de tout ce qui procede de noſtre entendement: à fin qu'ayans Dieu beſongnãt en nous, nous acquieſcions en luy: comme auſsi l'Apoſtre nous enſeigne.

Nomb.15
Exod.31 & 35
Ierem.17
Ezec.20. 22. & 23
Iſa.56
Nehem.9
Exod.31
Ezec.20
Heb.3.4

53 Cela eſtoit repreſenté en Iſrael, par le repos du ſeptieſme iour. Et à fin qu'il y euſt plus grãde religion à ce faire: noſtre Seigneur confermoit ceſt ordre par ſon exemple. Car c'eſt vne choſe qui ne doit point eſmouuoir petitemẽt l'homme, quand on l'enſeigne de ſuyure ſon Createur. Si quelcun requiert vne ſignification ſecrette au nombre de Sept: il eſt vray ſemblable, puis que ce nom en l'Eſcriture, ſignifie perfection, qu'il a eſté eleu en ceſt endroit, pour denoter perpetuité: à quoy ſe rapporte ce que nous voyons en Moyſe. Car apres nous auoir dit, que le Seigneur s'eſt repoſé au ſeptieſme iour: il n'en met plus d'autre apres, pour luy determiner ſa fin. On pourroit auſsi amener, quant à cela, vne autre cõiecture probable.

ble. C'eſt que le Seigneur par ce nõbre a voulu ſignifier, que le Sabbath des fideles ne ſera iamais parfaitemẽt accomply, iuſques au dernier iour. Car nous le commẽçons icy, & le pourſuyuons iournellemẽt: mais pour ce que nous auons encore bataille aſsiduelle contre noſtre chair: il ne ſera point acheué, iuſques àce que la ſentence d'Iſaie ſoit verifiée, quand il dit: qu'au Royaume de Dieu il y aura vn Sabbath continué eternellemẽt: à ſauoir, quãd Dieu ſera tout en tous. Il pourroit donc ſembler aduis, que par le ſeptieſme iour, le Seigneur ait voulu figurer à ſon peuple la perfection du Sabbath, qui ſera au dernier iour, à fin de le faire aſpirer à icelle perfection, d'vne eſtude continuelle, durant ceſte vie. *Iſa. 66* *1. Cor. 15*

54 Si ceſte expoſition ſemble trop ſubtile, & pourtant que quelcun ne la vueille receuoir: ie n'empeſche pas, qu'on ne ſe contẽte d'vne plus ſimple. C'eſt que le Seigneur a ordõné vn iour, par lequel le peuple fuſt exercité ſous la pedagogie de la Loy, à mediter le repos ſpirituel, qui eſt ſans fin. Qui il a aſsigné le ſeptieſme iour, ou bien iugeãt qu'il ſuffiſoit: ou bien pour mieux inciter le peuple à obſeruer ceſte ceremonie, luy propoſant ſon exemple: ou pluſtoſt pour luy monſtrer que le Sabbath ne tendoit à autre fin, ſinon pour le rendre conforme à ſon Createur. Car il n'en peut gueres challoir, moyẽnãt que la ſignification du myſtere demeure, c'eſt, que le peuple fuſt inſtruit, de ſe demettre de ſes œuures. A laquelle contemplation les Prophetes reduiſoyent aſsiduellement les Iuifs: à fin que ils ne penſaſſent s'acquitter, en s'abſtenant d'œuures manuelles. Outre les paſſages que nous auons alleguez, il eſt dit en Iſaie: Si tu te retires au Sabbath, pour ne point faire ta volonté en mon ſainct iour, & celebres vn Sabbath ſainct & delicat au Seigneur de gloire, & le glorifies, en ne faiſant point tes œuures, & ta propre volonté n'eſt point trouuée: lors tu proſpereras en Dieu. Or il n'y a doute, que ce qui eſtoit ceremonial en ce precepte, n'ait eſté aboly, par l'aduenement de Chriſt: car il eſt la verité, qui fait par ſa preſence eſuanouyr toutes les figures. Il eſt le corps, au regard duquel les ombres ſont laiſſées. Il eſt, dy-ie, le vray accompliſſemẽt du Sabbath. Car eſtãs enſeueliz auec luy par le Bapteſme, nous ſommes entez en la compagnie de ſa mort: à fin qu'eſtãs faits participãs de ſa reſurrection, nous cheminiõs en nouueauté de vie. Pourtant dit l'Apoſtre, que le Sabbath a eſté ombre de ce qui deuoit aduenir: & que le corps en eſt en Chriſt: c'eſt à dire la vraye ſubſtãce & ſolide de la verité: laquelle il explique biẽ en ce lieu la. Or icelle n'eſt point cõtẽte d'vn iour, mais requiert tout le cours de noſtre vie: iuſques à ce qu'eſtãs du tout morts à nouſmeſmes, nous ſoyons rẽpliz de la verité de Dieu. Dont il s'enſuit, que toute obſeruation ſuperſtitieuſe des iours, doit eſtre loing des Chreſtiens. *Iſa. 58* *Rom. 6* *Col. 2*

55 Neantmoins d'autant que les deux dernieres cauſes ne ſe doiuent point mettre entre les ombres anciẽnes, mais conuiennent eſgalement à tous ſiecles: combien que le Sabbath ſoit abrogé, cela ne laiſſe point d'auoir lieu entre nous, que nous ayons certains iours, pour nous aſſembler à ouyr les predications, à faire les oraiſons publiques, & celebrer les Sacremens. Secondement, pour donner quelque relaſche aux ſeruiteurs & gens mecaniques. Il n'y a nulle doute, que le Seigneur n'ait regardé l'vn & l'autre, en commandãt le Sabbath. Quant au premier, il eſt aſſez ap-

prouué par l'vsage meſme des Iuifs. Le ſecond a eſté noté par Moyſe au
Deut.5 Deuteronome, en ces paroles: A fin que ton ſeruiteur & ta chambriere ſe repoſent cõme toy. Qu'il te ſouuiéne que tu as eſté ſeruiteur en Egypte.
Exod.23 Item en Exode: A fin que ton bœuf & ton aſne, & ta meſgnie ſe repoſe. Qui pourra nier que ces deux choſes ne nous conuiénent auſsi bien que aux Iuifs? Les aſſemblées Eccleſiaſtiques nous ſont commãdées par la Parole de Dieu: & l'experience meſme nous mõſtre quelle neceſsité nous en auons. Or s'il n'y a iours ordonnez, quãd ſe pourra-on aſſembler? L'A
1. Co.14 poſtre enſeigne, que toutes choſes ſe doiuent faire decentement, & par ordre entre nous. Or tant s'en faut que l'hõneſteté & l'ordre ſe puiſſe garder ſans ceſte police de iours, que ſi elle n'eſtoit, nous verriõs incontinét merueilleux troubles & confuſions en l'Egliſe. Or s'il y a vne meſme neceſsité entre nous, à laquelle le Seigneur a voulu remedier, en ordonnãt le Sabbath aux Iuifs: que nul n'allegue ceſte loy ne nous appartenir de rien. Car il eſt certain, que noſtre bon Pere n'a pas moins voulu pouruoir à noſtre neceſsité, qu'à celle des Iuifs. Mais que ne nous aſſemblons-nous tous les iours, dira quelcun, pour oſter ceſte difference? Ie le deſireroye bien: & de fait, la ſageſſe ſpirituelle de Dieu ſeroit bien digne d'auoir quelque heure au iour, qui luy fuſt deſtinée. Mais ſi cela ne ſe peut obtenir de l'infirmité de pluſieurs, qu'on s'aſſemble iournellement: & la charité ne permet point de les contraindre plus outre: pourquoy ne ſuyuõs-nous la raiſon, laquelle nous a eſté monſtrée de Dieu?

56 Il nous faut eſtre vn peu plus longs en ceſt endroit, pource qu'aucuns entendemens legiers ſe tẽpeſtent auiourdhuy, à cauſe du Dimãche: car ils ſe plaignẽt que le peuple Chreſtien eſt entretenu en vn Iudaiſme: veu qu'il retient encore quelque obſeruation des iours. A cela ie reſpon, que ſans Iudaiſme nous obſeruons le Dimanche: veu qu'il y a grande difference entre nous & les Iuifs. Car nous ne l'obſeruõs point d'vne religion eſtroite, comme d'vne ceremonie, en laquelle nous pẽſions eſtre cõprins vn myſtere ſpirituel: mais nous en vſons comme d'vn remede neceſſaire, pour garder bon ordre en l'Egliſe. Mais ſainct Paul, diſent-ils, nie que les
Col. 2 Chreſtiens doiuent eſtre iugez en l'obſeruation des iours: veu que c'eſt vne ombre des choſes futures: & pour ceſte cauſe craint d'auoir trauaillé
Galat.4 en vain entre les Galatiens, d'autant qu'ils obſeruoyent encore les iours.
Rom. 14 Et aux Romains il afferme, que c'eſt ſuperſtition, ſi quelcun diſcerne entre iour & iour. Mais qui eſt l'homme d'entendement raſsiz, qui ne voye bien de quelle obſeruation parle l'Apoſtre? Car ils ne regardoyẽt point à ceſte fin, que nous diſons, d'obſeruer la police & ordre en l'Egliſe: mais entretenant les feſtes comme ombres des choſes ſpirituelles, ils obſcurciſſoyent d'autant la gloire de Chriſt, & la clairté de l'Euangile: ils ne s'abſtenoyent point d'œuures manuelles, pource qu'elles les empeſchaſſent de vaquer à mediter la parole de Dieu: mais par vne folle deuotion, d'autant qu'ils imaginoyent, en ſe repoſant, faire ſeruice à Dieu. C'eſt donc cõtre ceſte peruerſe doctrine que crie S. Paul: & non pas cõtre l'ordonnance legitime, qui eſt miſe pour entretenir paix en la cõpagnie des Chreſtiens. Car les Egliſes qu'il auoit edifiées, gardoyent le Sabbath en
1. Cor.16 ceſt vſage: ce qu'il monſtre en aſsignant ce iour là aux Corinthiens, pour

appor-

apporter leurs aumoſnes en l'Egliſe. Si nous craignons la ſuperſtition, elle eſtoit plus à craindre aux feſtes Iudaiques, qu'elle n'eſt maintenant au Dimanche. Car comme il eſtoit expedient, pour abbatre la ſuperſtition, on a delaiſſé le iour obſerué des Iuifs: & comme il eſtoit neceſſaire, pour garder ordre, police & paix en l'Egliſe, on en a mis vn autre au lieu.

Combien que les Anciens n'ont point choiſy le iour du Dimanche, pour le ſubſtituer au Sabbath, ſans quelque conſideration. Car puis que la fin & accompliſſement de ce vray repos, qui eſtoit figuré par l'ancien Sabbath, eſt accomply en la reſurrection de noſtre Seigneur: les Chreſtiens ſont admõneſtez par ce meſme iour, qui a apporté fin aux ombres, de ne s'arreſter point à la ceremonie qui n'eſtoit qu'õbre. Ie ne m'arreſte point au nombre Septieſme, pour aſſubiettir l'Egliſe en quelque ſeruitude: car ie ne condãneroye point les Egliſes, qui auroyent d'autres iours ſolẽnels pour s'aſſembler, moyennant qu'il n'y ait nulle ſuperſtition: comme il n'y en a nulle, quand on regarde ſeulemẽt à entretenir la diſcipline. Que la ſõme dõc du precepte ſoit telle. Cõme la verité eſtoit demõſtrée aux Iuifs ſous figure, ainſi ſans figure elle nous eſt declairée: c'eſt que nous meditions en toute noſtre vie vn perpetuel repos de noz œuures, à ce que Dieu beſongne en nous par ſon Eſprit. Secõdemẽt, que nous obſeruiõs l'ordre legitime de l'Egliſe à ouyr la Parole, celebrer les Sacremens, & faire les prieres ſolennelles. Tiercemẽt, que nous ne greuiõs point par trop, ceux qui ſont en noſtre ſubiection. Ainſi ſeront rẽuerſez les mẽſonges des faux docteurs, qui ont abreuué au temps paſſé le poure populaire d'opinion Iudaique, ne diſcernans entre le Dimãche & le Sabbath autremẽt, ſinon que le ſeptieſme iour eſtoit abrogué, qu'on gardoit pour lors: mais qu'il en falloit neãtmoins garder vn. Or cela n'eſt autre choſe à dire, qu'auoir chãgé le iour en deſpit des Iuifs: & neantmoins demeurer en la ſuperſtition que S. Paul condãne: c'eſt, d'auoir quelque ſignification ſecrette ainſi que elle eſtoit ſous le vieil Teſtament. Et de fait, nous voyons ce qu'a profité leur doctrine. Car ceux qui la ſuyuent, ſurmontent les Iuifs en opinion charnelle du Sabbath: tellement que les reprehenſions, que nous auons en Iſaie, leur conuiendroyent mieux, qu'à ceux que le Prophete reprenoit de ſon temps.

57

Voyez ſur cecy l'hiſtoire tri. au li. 9. c. 38.

Iſaie 1. & 58

Le cinqieſme commandement.

Honore ton pere & ta mere, à fin que tes iours ſoyẽt prolongez ſur la terre, laquelle le Seigneur tõ Dieu te dõnera.

La fin eſt: pource que Dieu veut que l'ordre qu'il a cõſtitué ſoit entretenu, qu'il nous faut obſeruer les degrez de preẽminence cõme il les a mis. Pourtant la ſomme ſera: que nous portiõs reuerẽce à ceux que le Seigneur nous a ordonnez pour ſuperieurs: & que nous leur rendions honneur & obeiſſance, auec recognoiſſance du bien qu'ils nous ont fait. De cela s'enſuit la defenſe, que nous ne deroguions à leur dignité, ne par contemnemẽt, ne par contumace, ne par ingratitude: car le nom d'Honneur s'eſtend ainſi amplement en l'Eſcriture. Comme quand l'Apoſtre dit, que les Preſtres, qui preſident bien, ſont dignes de double honneur: non ſeulement il parle de la reuerence qui leur eſt deuë, mais auſſi de la remunera-

58

1. Tim. 5

tion que merite leur labeur. Or pource que ce cõmandemẽt, lequel nous assubiettit à noz superieurs, est fort contraire à la peruersité de nostre nature, laquelle, cõme elle creue d ambition & orgueil, ne se sousmet pas volontiers: à ceste cause la superiorité, laquelle estoit la moins odieuse & plus amiable de toutes, nous a esté proposée pour exẽple: pource qu'elle pouoit mieux flescher & amolir noz cœurs à se sousmettre en obeissance. Parquoy le Seigneur, petit à petit, par la subiection qui est la plus douce & la plus facile à porter, nous accoustume à toutes subiectiõs: pource que c'est vne mesme raison. Car quand il donne preéminence àquelcun, entãt que mestier est pour la conseruer, il luy cõmunique son Nom. Les tiltres de Pere, de Dieu, & Seigneur, luy sont tellement propres, que quand il en est fait mention, il faut que nostre cœur soit touché de la recognoissance de sa maiesté. Pourtant quãd il en fait les hommes participãs, il leur donne comme quelque estincelle de sa clairté: à fin de les ennoblir, & les rendre honorables selon leur degré. Parquoy en celuy qui est nommé Pere, il faut recognoistre quelque honneur diuin: veu qu'il ne porte point le tiltre de Dieu sans cause. Pareillement celuy̅ qui est prince ou Seigneur, cõmunique aucunement à l'honneur de Dieu.

59 Parquoy il ne faut douter, que le Seigneur ne constitue icy vne reigle vniuerselle. C'est que selon que nous recognoissons vn chacun nous estre ordonné de Dieu pour superieur: que nous luy portiõs honneur, reuerence & amour: & que nous luy facions les seruices qu'il nous sera possible. Et ne faut point regarder si noz superieurs sont dignes de ceste honneur, ou non. Car quels qu'ils soyent, ils ne sont point venuz sans la volõté de Dieu en ce degré: à cause duquel nostre Seigneur nous commande les honorer. Toutesfois nommeémẽt il nous cõmande de reuerer noz parens, qui nous ont engendrez en ceste vie: ce que nature mesme nous doit enseigner. Car tous ceux qui violẽt l'authorité paternelle, ou par mespris, ou par rebellion, sont monstres & non pas hommes. Pourtant nostre Seigneur commãde de mettre à mort tous ceux qui sont desobeissans à pere & à mere: & ce à bõne cause. Car puis qu'ils ne recognoissent point ceux par le moyen desquels ils sont venuz en ceste vie: ils sont certes indignes de viure. Or il appert par plusieurs passages de la Loy, ce que nous auons dit estre vray: à sauoir que l'honneur, dont il est icy parlé, a trois parties: Reuerence, obeissance, & amour procedãt de la recognoissance des biens faits. La premiere est commãdée de Dieu, quand il commãde de mettre à mort celuy, qui aura detracté de pere & de mere. Car en cela, il punit tout contemnemẽt & mespris. La seconde, en ce qu'il a ordonné, que l'enfant rebelle & desobeissant fust aussi mis à mort. La troisiesme est approuuée en ce que dit Iesus Christ au 15. de S. Matthieu, que c'est du cõmandement de Dieu, de seruir & bien faire à noz parens. Toutesfois & quãtes que faimct Paul fait mention de ce precepte, il nous exhorte à obeissance: ce qui appartient à la seconde partie.

Exod. 21 *Leuit.* 20 *Pro.* 20 *Deute.* 21

Ephes. 6 *Coloss.* 3

60 La promesse est quant & quant adiousteé, pour plus grande recommandation: à fin de nous admonnester, combien ceste subiection est agreable à Dieu. Car S. Paul nous incite par ceste aiguillon, quand il dit, que ce precepte est le premier auec promesse. Car la promesse, que nous auons

eu

cy dessus en la premiere Table, n'estoit pas speciale à vn precepte seulement: mais s'estendoit à toute la Loy. Quant est de l'intelligẽce de ceste-cy, elle est telle: C'est que le Seigneur parloit propremẽt aux Israelites, de la terre qu'il leur auoit promise en heritage. Si donc la possession de ceste terre estoit vne arre de la benignité de Dieu: il ne nous faut esmerueiller, s'il leur a voulu testifier sa grace, en leur promettant longue vie: par laquelle ils pouoyẽt plus longuemẽt iouyr de son benefice. C'est donc comme s'il disoit, Honore pere & mere, à fin qu'en viuant longuement tu puisses iouyr plus long tẽps de la terre, laquelle te sera pour tesmoignage de ma grace. Au reste, pource que toute la terre est benite aux fideles, à bon droit nous mettons la vie presente entre les benedictions de Dieu. Parquoy, entant que la longue vie nous est argument de la beneuolence de Dieu sur nous, ceste promesse aussi nous appartient. Car la longue vie ne nous est point promise, comme elle n'a point esté promise aux Iuifs, pource qu'elle contient en soy beatitude: mais pource que c'est aux iustes vn enseigne de la bonté de Dieu. S'il aduient donc, que quelque enfant bien obeissant à ses parens trespasse en sa ieunesse (cõme souuent il aduient) Dieu ne laisse pas de demeurer constant en sa promesse: mesmes ne l'accomplit pas moins, que s'il donnoit cent arpens de terre à quelcun, auquel il en auroit promis deux arpens. Le tout gist en cela, que la longue vie nous est icy promise, entãt qu'elle est benediction. D'auantage quelle est benediction de Dieu, entant qu'elle nous testifie sa grace: laquelle il declaire à ses seruiteurs cent mille fois plus en la mort.

Au contraire, quand le Seigneur promet sa benediction en la vie 61
presente à ceux, qui se seront renduz obeissans à peres & à meres: semblablement il signifie, que sa malediction aduiẽdra à tous ceux qui auront esté desobeissans. Et à fin que son iugement soit executé, il ordonne en sa Loy, qu'on en face iustice. Et s'ils eschappent de la main des hõmes, en quelque maniere que ce soit: il en fera la vẽgeance. Car nous voyons de ceste maniere de gens combien il en meurt, ou en guerres, ou en noises, ou en autre façon: tellemẽt qu'on apperçoit que Dieu y besongne, les faisant mourir malheureusement. Et si aucuns y en a qui eschappẽt iusques à la vieillesse: veu qu'estans priuez en ceste vie de la benediction de Dieu, ne font que languir, & pour le futur sont reseruez à plus grand' peine: il s'en faut beaucoup qu'ils soyent participans de ceste promesse. Pour faire fin, il faut brieuemẽt noter, qu'il ne nous est point commandé d'obeir à noz parẽs, sinon en Dieu: ce qui n'est point obscur par le fondemẽt Ephe. 6
que nous auõs mis. Car ils presidẽt sur nous, entant que Dieu les a eleuz: leur cõmuniquãt quelque portiõ de son hõneur. Pourtãt la subiectiõ, qui leur est rẽdue, doit estre cõme vn degré, pour nous cõduire à la reuerẽce de Dieu, qui est le souuerain Pere. Parquoy s'ils nous veulẽt faire trãsgresser sa Loy, ce n'est pas raison que nous les ayõs pour peres, mais nous doiuẽt estre lors pour estrãgiers, qui nous veulẽt destourner de l'obeissance de nostre vray Pere. Il faut auoir vn mesme iugemẽt de noz Princes, Seigneurs, & superieurs. Car ce seroit vne chose trop desraisõnable, que leur preẽminẽce vaulsist quelque chose pour abaisser la hauteur de Dieu: veu qu'elle en depẽd, & la doit plustost augmẽter, qu'amoindrir, confermer, que violer.

Le ſixieſme commandement.

Tu n'occiras point.

62 La fin eſt: d'autant que Dieu a conioint en vnité tout le genre humain, que le ſalut & la cõſeruatiõ de tous doit eſtre en recõmandatiõ à vn chacũ. Parquoy en ſõme toute violẽce & iniure & nuiſance, par laquelle le corps de noſtre prochain eſt bleſſé, nous eſt interdite. De là nous faut venir au cõmandement: c'eſt que ſi nous pouons quelque choſe pour conſeruer la vie de noſtre prochain, il nous y faut fidelement employer: tant en procurant les choſes qui y appartiennent, qu'en obuiant à tout ce qui y eſt contraire: pareillemẽt s'ils ſont en quelque danger ou perplexité, de leur aider & ſubuenir. Or s'il nous ſouuient, que Dieu eſt le Legiſlateur, qui parle en ceſt endroit: il faut penſer qu'il donne ceſte reigle à noſtre ame. Car ce ſeroit choſe ridicule, que celuy qui contemple les penſées du cœur, & s'arreſte principalement à icelles, n'inſtruiſiſt à vraye iuſtice que noſtre corps. Parquoy l'homicide du cœur eſt icy defendu: & nous eſt cõmandée l'affection interieure de cõſeruer la vie de noſtre prochain. Car combien que la main enfante l'homicide: toutesfois le cœur le conçoit, quand il eſt entaché d'ire & de haine. Regarde ſi tu te peux courroucer à ton frere, que tu n'appetes de luy nuire. Si tu ne te peux courroucer, auſsi ne le peux-tu hair, que tu n'ayes ce meſme deſir: veu que haine n'eſt qu'ire enracinée. Combien que tu diſsimules, & taſches par couuertures obliques d'échapper: il eſt certain, que haine & ire ne peuuent eſtre ſans cupidité de mal faire. Si tu veux encores tergiuerſer, deſia il a eſté prononcé par le S. Eſprit, que tout homme qui hait ſon frere en ſon cœur, eſt homicide. Il eſt prononcé par la bouche de Chriſt, que celuy qui hait ſon frere, eſt coulpable de iugement: Qui monſtre ſigne de courroux, eſt coulpable d'eſtre condamné par tout le Conſiſtoire: Quiconques luy dit iniure, eſt coulpable de la gehenne du feu.

63 L'Eſcriture note deux raiſons, ſur leſquelles eſt fondé ce precepte C'eſt que l'hõme eſt image de Dieu: puis auſsi eſt noſtre chair. Pourtãt ſi nous ne voulõs violer l'image de Dieu, nous ne deuõs faire aucune offenſe à noſtre prochain. Et ſi nous ne voulõs renoncer toute humanité: nous le deuons entretenir cõme noſtre propre chair. L'exhortation qui ſe peut tirer pour cela du benefice de la redẽptiõ de Chriſt, ſera traitée ailleurs. Mais le Seigneur a voulu, que nous cõſideriõs naturellemẽt ces deux choſes, ia dites, en l'hõme: leſquelles nous induiſent à luy bien faire: c'eſt que en vn chacun, nous reuerions ſõ image, laquelle y eſt imprimée & aimiõs noſtre propre chair. Parquoy celuy qui s'eſt abſtenu d'effuſion de ſang, n'eſt pas pourtãt innocẽt du crime d'homicide. Car quiconque ou cõmet par œuure, ou s'efforce & eſtudie, ou cõçoit en ſon cœur aucune choſe cõtraire au bien de ſon prochain, eſt tenu de Dieu pour homicide. D'autrepart, ſinõ que nous nous employõs ſelõ noſtre faculté, & l'occaſiõ qui nous ſera dõnée à bien faire à noſtre prochain par telle cruauté, nous trãſgreſſons ce precepte. Or ſi le Seigneur ſe ſoucie tãt du ſalut corporel d'vn chacũ: de cela nous pouons entendre, combien il nous oblige à procurer le ſalut des ames, leſquelles ſont ſans comparaiſon plus precieuſes deuant luy.

Le

Le ſeptieſme commandement.

Tu ne paillarderas point.

64 La fin eſt, Pource que Dieu aime pureté & chaſteté, que toute immondicité doit eſtre loing de nous. La ſomme donc ſera: que nous ne ſoyons entachez d'aucune ordure, ou intemperãce de la chair. A quoy reſpond le precepte affirmatif: C'eſt que noſtre vie en toutes ſes parties ſoit reiglée à chaſteté & continence. Or il defend nommémẽt paillardiſe, à laquelle tend toute incontinence: à fin que par la turpitude & deshonneſteté, qui eſt en paillardiſe, plus viſible & apparente, entant qu'elle deshonore noſtre corps, il nous rende toute incontinẽce abominable. Pource que l'hõme a eſté creé à ceſte condition, de ne viure point ſolitaire, mais auoir vne aide ſemblable à ſoy: d'auantage, que par la malediction du peché il a eſté encores plus aſſubietty à ceſte neceſsité: d'autant qu'il eſtoit expedient, le Seigneur nous a dõné remede en ceſt endroit, en inſtituãt le mariage: lequel apres l'auoir ordonné de ſon authorité, l'a ſanctifié de ſa benediction. Dont il appert, que toute cõpagnie d'hõme & de femme, hors mariage, eſt maudite deuant luy: & que la cõpagnie de mariage nous eſt donnée pour remede de noſtre neceſsité: à fin que nous ne laſchiõs la bride à noſtre concupiſcence. Ne nous flattons point donc, quand nous oyons que l'homme ne peut cohabiter auec la femme, hors mariage, ſans la malediction de Dieu.

65 Or comme ainſi ſoit, que nous ayons doublement meſtier de ce remede: à ſauoir, tant pour la cõdition de noſtre premiere nature, que pour le vice qui y eſt ſuruenu & que de cela nul ne ſoit excepté, ſinon celuy à qui Dieu a fait particulierement grace: qu'vn chacun regarde bien ce qui luy eſt donné. Ie confeſſe bien, que virginité eſt vne vertu, qui n'eſt pas à meſpriſer: mais d'autant qu'elle n'eſt pas donnée à chacun, & aux autres elle n'eſt donnée que pour vn temps, ceux qui ſont tormentez d'incontinence, & ne la peuuent ſurmonter, doiuent recourir au remede de mariage, à fin de garder chaſteté, ſelon le degré de leur vocation. Car ſi ceux qui ne ont point receu vn tel don (i'enten de cõtinence) ne ſubuiẽnent à leur fragilité par le remede qui leur eſt offert & permis de Dieu: reſiſtẽt à Dieu & à ſon ordonnance. Et ne faut que quelcun obiette icy ce qu'ont accouſtumé pluſieurs de faire: que par l'aide de Dieu il pourra toutes choſes. Car ceſte aide n'eſt point donnée, ſinon à ceux qui cheminẽt en leurs voyes: c'eſt à dire, en leur vocation. De laquelle ſe deſtournẽt tous ceux qui en delaiſſant les moyens que Dieu leur baille, veulent par folle temerité ſurmonter leur neceſsité. Le Seigneur prononce, que continence eſt vn don ſingulier, lequel n'eſt point donné indifferemmẽt à tout le corps de ſon Egliſe: mais à bien peu de ſes membres. Car il nous propoſe vn certain genre d'hõmes, lequel s'eſt chaſtré pour le Royaume des cieux: c'eſt à dire, pour vaquer plus librement à ſeruir à la gloire de Dieu. Et à fin que nul ne pẽſaſt, que cela fuſt en noſtre vertu: il auoit au parauãt dit, que tous n'en ſont point capables, mais tant ſeulement ceux, auſquels il eſt donné du ciel. Dont il conclud, que celuy qui en pourra vſer, en vſe. Sainct Paul enſeigne le meſme plus clairement, quand il dit: Qu'vn chacun a receu

Pſeau. 91

Matt. 19

1. Cor. 7

ſa propre grace de Dieu: l'vn en vne ſorte, l'autre en l'autre.

66 Puis donc que nous ſommes ſi expreſſemẽt aduertiz, qu'il n'eſt pas en la puiſſance d'vn chacun, de garder chaſteté hors mariage, meſme que il y euſt deuotion, & qu'on s'efforçaſt de le faire: puis auſsi qu'il nous eſt denoncé, que c'eſt vne grace ſpeciale de Dieu, laquelle il ne donne que à certaines perſonnes, à fin de les auoir plus prõptes & plus à deliure à ſon ſeruice: ne cõbattons-nous point contre Dieu, & contre la nature que il a inſtituée, ſi nous n'accõmodons noſtre façon de viure à la meſure de noſtre faculté? Dieu defend paillardiſe en ce cõmandement: il requiert dõc de nous, pureté & chaſteté. Or, le ſeul moyen de la garder eſt, qu'vn chacun regarde ſa portée, que nul ne meſpriſe le mariage, comme inutile ou ſuperflu: que nul ne deſire de s'en paſſer, ſinõ qu'il ſe puiſſe abſtenir de femme: que nul ne regarde en ceſt endroit ou ſon repos, ou ſa tranquillité charnelle: mais qu'il cerche ſeulement d'eſtre mieux diſpoſé à ſeruir à Dieu, eſtant depeſché de tout lien qui l'en puiſſe diſtraire. D'auantage, pource que pluſieurs n'ont le don de continẽce, ſinon pour vn tẽps, comme nous auons dit, que celuy qui l'a, s'abſtienne de ſe marier, cependant qu'il s'en peut paſſer, & non plus. Si la force luy defaut, pour domter & veincre la concupiſcence de ſa chair, qu'il entende par cela, que Dieu luy impoſe neceſsité de ſe marier: ce que demõſtre l'Apoſtre, quãd il cõman
1. Cor. 7 de, qu'vn chacun pour euiter paillardiſe, ait ſa femme: & qu'vne chacune femme ait ſon mary. Item, que celuy qui ne ſe peut contenir, ſe marie en Dieu. Premieremẽt il ſignifie par cela, que la pluſpart des hõmes, eſt ſubiette au vice d'incontinẽce. Secondemẽt, il n'en excepte nuls de ceux qui y ſont ſubiects, qu'il ne cõmande à tous, de recourir à ce remede vnique qu'il propoſe, pour obuier à impudicité. Parquoy, quicõque ne ſe contiẽt, s'il meſpriſe de remedier à ſon infirmité par ce moyen, il peche: meſme en ce qu'il n'obtempere point à ce commandement de l'Apoſtre.

67 Et ne faut pas que celuy qui ſe contient de paillarder actuellemẽt, ſe flatte, cõme s'il n'eſtoit point coulpable d'impudicité, ſi ſon cœur bruſle
1. Cor. 7 de mauuaiſe concupiſcẽce. Car S. Paul diffinit que la vraye chaſteté contient pureté de l'ame, auec l'honneſteté du corps. Celle, dit-il, qui eſt hors mariage, penſe à Dieu, commẽt elle ſera ſainẽte de corps & d'eſprit. Et pourtant, quand il adiouſte la raiſon, pour confermer ceſte ſentẽce, Que celuy qui ne ſe peut contenir ſe doit marier: il ne dit pas ſeulement, qu'il eſt meilleur de prẽdre vne femme, que de ſouiller ſon corps auec vne paillarde: mais qu'il eſt meilleur de ſe marier, que de bruſler. Or noz Preſtres Moynes, & Moyneſſes, laiſſans ceſte conſideration derriere, ſe confient bien qu'ils ſe pourront contenir. Et qui leur a reuelé, qu'ils pourront garder chaſteté toute leur vie, à laquelle ils s'obligent à touſiours? Ils oyent la ſentence de Dieu, touchant la condition vniuerſelle des hommes: c'eſt qu'il n'eſt point bon à l'hõme d'eſtre ſeul. Ils entendent (& pleuſt à Dieu qu'ils ne le ſentiſſent point) cõbien les aiguillons d'incontinence ſont aſpres en leur chair. De quelle hardieſſe oſent-ils reietter pour toute leur vie ceſte vocation generale: veu que le don de cõtinẽce eſt le plus ſouuẽt donné à certain tẽps, ſelon que l'opportunité le requiert? En telle obſtination, qu'ils n'attendẽt point que Dieu leur doiue aider, mais pluſtoſt que

ils

ils ſe ſouuiennent de ce qui eſt eſcrit : Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu. Or cela eſt tenter Dieu, de s'efforcer cõtre la nature qu'il nous a donnée, & contẽner les moyens qu'il nous preſente: cõme s'ils ne nous appartenoyent de rien. Ce que ceux-cy non ſeulement font: mais n'ont point honte d'appeller le mariage, pollution: duquel noſtre Seigneur n'a point penſé l'inſtitution eſtre indigne de ſa maieſté: lequel il a prononcé eſtre honorable en tous: lequel Ieſus Chriſt a ſanctifié par ſa preſence, & honoré par ſon premier miracle. Et font cela ſeulemẽt pour magnifier l'eſtat qu'ils tiennent: c'eſt de s'abſtenir de mariage: comme s'il n'apparoiſſoit point par leur vie meſme, que c'eſt bien autre choſe d'abſtinence de mariage, que de virginité. Et neantmoins ils ſont ſi effrõtez, que d'appeller leur vie Angelique. En quoy certes ils font trop grãde iniure aux Anges de Dieu: auſquels ils accõparagent paillards & adulteres, & encore beaucoup pires. Et de fait, il ne faut pas icy grans argumens: veu qu'ils ſont conuaincuz par la verité. Car nous voyons à l'œil, cõbien par horribles punitions noſtre Seigneur punit vne telle arrogance, & contẽnement de ſes dons: & ay vergongne de découurir ce qui eſt plus occulte, combien qu'on en ſait trop la moitié, tellement que l'air en put.

Gen. 2
Hebr. 13
Iean 2

Mais nous aurons encore à parler en vn autre lieu de la temerité de ce vœu. Quãt eſt de la defenſe qu'on a faite aux Preſtres de ſe marier: ie dy qu'en cela il y a eu vne meſchante tyrannie, non ſeulement contre la Parole de Dieu, mais auſsi contre toute equité. Pour le premier, il n'eſtoit nullement licite aux hõmes de defendre ce que Dieu auoit mis en noſtre liberté. Secondemẽt, c'eſt vne choſe notoire, & laquelle n'a point meſtier de probation, que noſtre Seigneur a expreſſement ordonné, que ceſte liberté ne fuſt point violée. Outreplus, S. Paul, tant à Tite, qu'à Timothée, ordonne qu'vn Eueſque ſoit mary d'vne ſeule femme. Mais, cõment euſt-il peu parler auec plus grande vehemẽce, que quand il denonce, qu'il y aura des meſchans, leſquels defendront lu mariage? proteſtant que le S. Eſprit les reuele, à fin qu'on s'en donne de garde: & nõme telle maniere de gens, non ſeulement Seducteurs, mais Diables. Voila donc la Prophetie & le teſmoignage du S. Eſprit, par lequel il a voulu dés le cõmencement premunir les Egliſes: c'eſt, que la defenſe du mariage, eſt doctrine *diabolique*. Mais noz aduerſaires penſent auoir trouué vne belle eſchappatoire, quand ils expoſent cela eſtre dit des ſectes anciẽnes d'heretiques, cõme de Montanus, des Tatiens, & des Encratites. Ce ſont, diſent-ils, ceux-la, qui ont reprouué le mariage, & non pas nous: mais ſeulement le defendons au Clergé, cõme ne luy eſtant point cõuenable: Cõme ſi ceſte Prophetie, encore qu'elle euſt eſté vne fois accõplie aux Tatiens & autres ſemblables, ne pouoit auſsi bien cõuenir à eux. Mais nous ne condãnons point, diſent ils, le mariage du tout, ſeulement nous le defendons au Clergé: cõme ſi vne cauillation tant puerile, eſtoit digne d'eſtre receuë: de dire, qu'ils ne defendent point le mariage, d'autant qu'ils ne le defendent point à tous. Cela eſt autant comme ſi quelque tyran diſoit vne loy qu'il auroit faite n'eſtre point inique, d'autant qu'elle ne greueroit qu'vne partie du peuple.

1. Tim. 3
Tite 1
1. Tim. 4

68

Ils obiettent, qu'il y doit auoir quelque marque, pour diſcerner le

69

Clergé d'auec les laïcs: comme ſi Dieu n'auoit point preueu, quels ſont les vrais ornemens qui doiuent eſtre aux gens d'Egliſe. En parlant ainſi, ils blaſment l'Apoſtre, comme s'il auoit confondu l'ordre de l'Egliſe, & renuerſé l'honneſteté d'icelle: veu qu'en donnant cõme vn patron d'vn vray Eueſque, entre les vertuz qu'il y requiert, il y met le mariage. Ie ſay bien comment ils expoſent cela: c'eſt, qu'il ne faut point élire pour Eueſque, celuy qui aura eſté marié pour la ſeconde fois. Et de fait, ie confeſſe, que ceſte interpretation n'eſt pas nouuelle: toutesfois, il appert par la procedure, qu'elle eſt fauſe: d'autant qu'incontinent apres, il ordonne quelles doiuent eſtre les femmes des Preſtres & Diacres. Voila donc S. Paul qui met le mariage entre les vertuz d'vn bon Eueſque. Ceux-cy diſent, que c'eſt vn vice intolerable en l'eſtat Eccleſiaſtique. Qui pis eſt, n'eſtans point contens de l'auoir blaſmé en general, l'appellent ſouillure & pollution charnelle: qui ſont les paroles de ce Siricius Pape, recitées en leurs canons. Qu'vn chacun pẽſe en ſoymeſme, de quelle boutique cela eſt party. Noſtre Seigneur Ieſus fait ceſt honneur au mariage, de le nommer image & repreſentation de l'vnité ſaincte & ſacrée, qu'il a auec l'Egliſe. Que pourroit-on dire plus, pour exalter la dignité du mariage? Quelle impudence donc eſt-ce, de l'appeller immonde ou pollu, quand il nous demonſtre la grace ſpirituelle de Ieſus Chriſt?

Siricius Pape aux Eueſques d'Eſpagne.

70 Or comme ainſi ſoit, que leur prohibition repugne ainſi clairement à la Parole de Dieu: toutesfois encore ils ont vne couuerture, pour mõſtrer que les Preſtres ne ſe doiuent point marier. C'eſt que s'il a fallu que les Preſtres Leuitiques, quand ils approchoyent de l'autel, ne cohabitaſſent point auec leurs femmes, à fin de faire plus puremẽt leurs ſacrifices: que ce ne ſeroit point raiſon, que les Sacremens de Chreſtienté, qui ſont plus nobles & plus excellens, fuſſent adminiſtrez par gens mariez. Comme ſi c'eſtoit vn meſme office, du miniſtere Euangelique, & de la Preſtriſe Leuitique. Au contraire, les Preſtres Leuitiques repreſentoyent la perſonne de Ieſus Chriſt: lequel eſtant Mediateur de Dieu & des hõmes, nous deuoit reconcilier au Pere par ſa pureté treſaccomplie. Or, comme ainſi ſoit, qu'iceux eſtans pecheurs, ne peuſſent reſpõdre en toute maniere à ſa ſainteté, à fin de la repreſenter aucunemẽt en figure, il leur eſtoit cõmandé de ſe purifier outre la couſtume humaine, quãd ils approchoyent du Sanctuaire: d'autant que lors proprement ils portoyẽt la figure de Chriſt: en ce que, comme moyenneurs, ils apparoiſſoyent deuant Dieu, au nom du peuple, au Tabernacle, qui eſtoit comme image du Throne celeſte. Or, puis que les Paſteurs Eccleſiaſtiques n'ont point ceſt office & perſonne, la cõparaiſon n'eſt point à propos. Pourtant, l'Apoſtre, ſans aucune exception, afferme, que le mariage eſt honorable entre tous: mais que Dieu punira les paillards & adulteres. Et de fait, les Apoſtres ont approuué par leur exẽple, que le mariage ne derogoit à la ſainteté d'aucun eſtat, de quelque excellence qu'il fuſt. Car ſainct Paul teſmoigne, que non ſeulement ils ont retenu leurs femmes, mais auſsi qu'ils les ont menées en leur compagnie.

Hebr. 13

1. Cor. 9

71 D'auantage, ce a eſté vne grande impudence, qu'ils ont exigé vne telle maſque de chaſteté, pour choſe neceſſaire. En quoy ils ont fait grãd oppro-

opprobre à l'Egliſe ancienne: laquelle, cõbien qu'elle ait eſté excellente en pure doctrine, neantmoins a encores plus flory en ſainɛteté. Car, s'il ne leur chaut des Apoſtres, que diront-ils, ie vous prie, de tous les peres anciẽs, leſquels on voit non ſeulemẽt auoir toleré le mariage entre les Eueſques, mais auſsi l'auoir approuué? Il s'ẽſuyuroit, qu'ils ont entretenu vne profanation des myſteres de Dieu: puis que ſelon l'opinion de ceux-cy, ils ne les traitoyent point puremẽt. Bien eſt vray, que ceſte matiere fut agitée au concile de Nice: & (comme il s'en trouue touſiours quelques ſuperſtitieux, qui ſongent quelque reſuerie nouuelle, pour ſe rendre admirables) il y en auoit qui euſſent voulu le mariage eſtre interdit aux Preſtres. Mais, qu'eſt-ce qu'il y fut conſtitué? C'eſt que la ſentence de Paphnutius fut receuë: lequel declaira que c'eſtoit chaſteté, cohabitation de l'homme auec la femme. Parquoy, le ſainɛt mariage demeura en ſon entier, & ne fut point reputé à deshonneur aux Eueſques qui eſtoyent mariez: & ne iugea-on point, que cela tournaſt à quelque macule au miniſtere. *Hiſt. tri. li. 2. c. 14*

72 Depuis ſuruindrent d'autres temps, auſquels s'augmenta ceſte folle ſuperſtition, d'auoir en eſtime exceſsiue l'abſtinance de mariage. Car la virginité eſtoit tellemẽt priſée, qu'à grãd' peine eſtimoit-on, qu'il y euſt vertu digne d'accõparer à icelle. Et combiẽ que le mariage ne fuſt pas du tout condamné comme pollution: toutesfois la dignité d'iceluy eſtoit tellement obſcurcie, qu'on n'eſtimoit point qu'vn homme aſpiraſt droitement à perfection, ſinon qu'il s'en abſtint. De là ſont venuz les canons, par leſquels il a eſté ordonné, que ceux qui eſtoyent deſia en l'eſtat de Preſtriſe ne ſe mariaſſent plus. Puis apres d'autres, par leſquels a eſté defendu d'en receuoir qui fuſſent mariez, ſinon que par le conſentemẽt de leurs fẽmes, ils promiſſent chaſteté perpetuelle: pource qu'il ſembloit aduis que cela ſeruoit à rendre la Preſtriſe plus honorable, on l'a fauorablement receu. Toutesfois ſi noz aduerſaires nous obiectoyẽt l'ãcienneté: ie reſpon premierement, que ceſte liberté a eſté du temps des Apoſtres, & a duré aſſez longuement apres, que les Preſtres pouoyẽt eſtre mariez: meſme que les Apoſtres & les autres ſainɛts Peres de l'Egliſe primitiue, n'ont point fait ſcrupule d'en vſer. Ie dy, ſecondemẽt, que nous deuons auoir en telle eſtime leur exemple, que c'eſt mal iugé à nous, de tenir pour *illicite* ou deshonneſte ce qui a eſté lors non ſeulemẽt vſité, mais auſsi priſé. Ie dy d'auãtage, que meſme du temps que le mariage n'a plus eſté en telle reuerence, qu'il appartenoit, par l'opinion ſuperſtitieuſe, que on auoit de la virginité: ſi eſt-ce qu'on n'a point du premier coup defendu aux Preſtres de ſe marier, cõme ſi c'eſtoit vne choſe neceſſaire: mais pource qu'on preferoit au mariage, l'eſtat de continence. Finalement ie dy, que ceſte loy n'a pas tellement eſté requiſe lors, qu'on contreigniſt à continẽce ceux qui ne la pouoyẽt garder. Qu'ainſi ſoit, les Canõs anciẽs ont ordonné grieues peines ſur les Preſtres qui auroyent paillardé: ceux qui auoyent prins femmes, ils les ont ſeulement démis de l'office.

73 Parquoy, toutesfois & quantes que noz aduerſaires, pour maintenir ceſte nouuelle tyrannie, dont ils vſent, nous allegueront l'Egliſe ancienne: nous repliquerons au contraire, qu'ils monſtrent en leurs Preſtres

vne telle chasteté, qu'estoit celle des Prestres anciens: qu'ils ostent tous paillards & adulteres: qu'ils ne permettẽt point, que ceux, lesquels ils ne peuuent souffrir habiter auec vne femme en mariage, s'abandõnent à toute vilennie: qu'ils remettent au dessus la discipline ancienne, laquelle est abolie entr'eux, pour reprimer la deshõnesteté qui se commet entr'eux: & qu'ils deliurent l'Eglise de ceste honte & turpitude, par laquelle elle a esté ia long temps défigurée. Quand ils nous auront ottroyé tout cela, nous aurõs encore vne autre replique à leur faire, qu'ils n'imposent point necessité en vne chose, laquelle de soymesme est libre, & se doit accommoder à l'vtilité de l'Eglise. Ie ne dy pas ces choses pour accorder qu'on doiue aucunemẽt donner lieu aux Canons, qui ont astraint les gens d'Eglise à l'estat de continence: mais à fin que toutes gens de bon esprit cognoissent quelle impudence c'est à noz aduersaires, de tant diffamer le sainct mariage sous couleur de l'Eglise ancienne. Quant est des Peres, desquels nous auons les liures, excepté Hierome, ils n'ont point detracté si fort de l'honnesteté du mariage, mesme quãd ils declairent priuément ce qu'ils en pensoyent. Nous serons contens d'vn tesmoignage de sainct Chrysostome: veu qu'il n'est point suspect d'auoir trop fauorisé au mariage: mais au contraire a trop encliné à priser & magnifier la virginité. Or il parle en ceste maniere: Le premier degré de chasteté, est virginité immaculée, le second est mariage loyallement gardé. C'est donc vne seconde espece de virginité, que l'amour du mary & de la femme, quand ils viuent bien en mariage.

Hom. de inuẽ. cru.

74 Maintenant si les gens mariez recognoissent, que leur compagnie est benite de Dieu: cela les doit admonnester, de ne la point contaminer par intẽperance dissolue. Car combien que l'honnesteté du mariage couure la turpitude d'incontinence: ce n'est pas à dire, que ce en doiue estre vne incitation. Pourtant ils ne doiuent pas penser, que toutes choses leur soyent licites, mais vn chacun se doit tenir sobremẽt auec sa femme, & la femme mutuellement auec son mary: se gouuernans tellemẽt, qu'ils ne facent rien contraire à la saincteté du mariage. Car ainsi doit estre reiglé, & à telle modestie se doit reduire l'ordõnance de Dieu: & non pas se déborder en dissolution. Sainct Ambroise reprenãt ceux qui abusent du mariage en intẽperãce lasciue, vse d'vn mot assez dur, mais non pas sans propos: c'est, qu'il appelle ceux qui ne gardent nulle modestie ne honte, Paillards de leurs femmes. Finalemẽt, il nous faut regarder quel Legislateur c'est qui cõdãne paillardise: c'est à sauoir celuy qui nous possede entierement. Et pourtant, à bon droit requiert de nous integrité, tant au corps, qu'en l'ame & en l'esprit. Quand donc il defend de paillarder, il defend aussi, ou par habillemens immodestes, ou par gestes & contenances impudiques, ou par vileines paroles, tendre à induire les autres à mal. Car vn Philosophe nommé Archelaus, ne dist point sans raison à vn ieune homme trop delicatement vestu, que c'estoit tout vn en quelle partie du corps il mõstrast son impudicité. Cela, dy-ie, a raison deuant Dieu, lequel a en abomination toute ordure, en quelque partie qu'elle soit, ou de l'ame ou du corps. Et à fin que nul ne doute de cela, considerons, que Dieu nous recommãde icy chasteté: s'il la cõmande, il cõdãne tout ce qui y cõtrarie.

S. Ambr. au li. de la philosophie, lequel S. Aug. allegue au 2. liure contre Iulian

Parquoy

Parquoy, ſi nous voulõs obeir à ce commandemẽt, il ne faut point que le cœur bruſle interieuremẽt de mauuaiſe concupiſcence, ou que le regard ſoit impudique, ou que la face ſoit ornée, comme pour maquerelages, ou que la lãgue par vileines paroles attire àpaillardiſe, ou que la bouche par intemperance en donne matiere. Car tous ces vices ſont cõme macules, par leſquelles chaſteté & continẽce eſt entachée, & ſa pureté eſt fouillée.

Le huittieſme commandement.

Tu ne deſrobberas point.

La fin eſt, pource que toute iniuſtice eſt deſplaiſante à Dieu, que nous rendions à vn chacun ce qui luy appartient. La ſomme donc ſera, qu'il nous defend de taſcher à attirer ànous les biens d'autruy: & pourtãt nous commande de nous employer fidelemẽt à conſeruer le ſien à vn chacun. Car il nous faut eſtimer, que ce qu'vn chacun poſſede, ne luy eſt point aduenu par cas fortuit, mais par la diſtribution de Dieu: & à ceſte raiſon, qu'on ne peut fraude r perſonne de ſes richeſſes, que la diſpenſation de Dieu ne ſoit violée. Or il y a pluſieurs eſpeces de larrecin. L'vne giſt en violence: quãd par force, & quaſi par vne maniere de brigãderie, on volle & pille le bien d'autruy. L'autre giſt en fraude & malice: quand cauteleuſemẽt on appourit ſon prochain, en le trõpant & deceuant. L'autre en vne aſtuce encore plus couuerte: quand ſous couleur de droit, on priue quelcun de ſes biẽs. L'autre en flatterie: quand par belles paroles on attire à ſoy, ou ſous tiltre de donation, ou autremẽt, ce qui deuoit appartenir à vn autre. Mais pour ne point trop nous arreſter à raconter les gẽres diuers: il nous faut brieuement noter, que tous moyẽs, dont nous vſons pour nous enrichir au dõmage d'autruy, quãd ils declinẽt de la ſyncerité Chreſtienne, laquelle doit eſtre gardée en dilection, & ſe déuoyent à quelque obliquité d'aſtuce, ou de toute autre nuiſance: doiuẽt eſtre tenuz pour larrecins. Car cõbien que ceux qui y procedent en telle façon, ſouuẽtesfois gagnent leur cauſe deuant le Iuge: neantmoins Dieu ne les a pour autres que larrons. Car il voit les embuſches, que font de loing les fines gens, pour attrapper les ſimples en leurs rets: il voit la rigueur des exactions, que font les plus grans aux plus petis, pour les fouler. il voit cõbien ſont venimeuſes les flatteries, dont vſent ceux qui veulent emmieller quelcun pour le tromper, leſquelles choſes ne viẽnent point à cognoiſſance des hõmes. D'auantage, la tranſgreſsion de ce precepte ne giſt pas ſeulemẽt en cela quand on fait tort à quelcun en ſon argẽt, en marchãdiſe, ou poſſeſsion: mais auſsi en quelque droit que ce ſoit. Car nous fraudons noſtre prochain de ſon bien, ſi nous luy déniõs les offices, auſquels nous luy ſommes tenuz. Parquoy, ſi vn receueur, ou metayer, ou fermier, au lieu de veiller ſur le bien de ſon maiſtre, vit en oyſiueté, ſans ſe ſoucier de procurer le bien de celuy qui le nourrit: s'il diſsipe mal ce qui luy eſt cõmis, ou en abuſe en ſuperfluité: ſi vn ſeruiteur ſe moque de ſon maiſtre, s'il diuulgue ſes ſecrets, s'il machine rien contre ſon bien, ou ſa renommée, ou ſa vie: ſi d'autrepart le maiſtre traite inhumainement ſa famille: c'eſt larrecin deuant Dieu. Car celuy qui ne s'acquitte point enuers les autres du deuoir que porte ſa vocation, retient ce qui appartient à autruy. 75

76 Nous obeirons donc au commandement, si estans contẽs de nostre condition, nous ne taschons à faire gain, sinon que hõneste & legitime: si nous n'appetõs point de nous enrichir, en faisant tort à nostre prochain: si nous ne machinons point de le destruire, pour attirer à nous son bien: si nous ne mettons point nostre estude à assembler richesses du sang de la sueur d'autruy: si nous n'attirons point de ça & de là, à tort & à trauers, tout ce qu'il est possible, pour rẽplir nostre auarice, ou despẽdre en superfluité. Mais au contraire, si nous auõs touſiours ce but, d'aider à vn chacun, tant que nous pouons, de nostre cõseil, & de nostre substãce, à conseruer le sien. Et s'il aduient que nous ayons à faire auec meschans gens & trompeurs, que nous soyons prests plustost de quitter du nostre, que de combatre auec eux par mesme malice. Et non seulemẽt cela, mais quand nous verrons aucuns en poureté, nous cõmuniquions à leur indigẽce, & soulagions leur necessité par nostre abondãce. Finalemẽt, qu'vn chacun regarde en quoy il est obligé du deuoir de son office enuers les autres, à fin de s'acquiter loyaumẽt. Par ceste raison, que le peuple porte honneur à ses superieurs, se sous-mettãt à eux de bon cœur, obeissant à leurs loix & cõmãdemẽs, ne refusant rien qu'il puisse faire sans offenser Dieu. D'autrepart, que les superieurs ayent soing & sollicitude de gouuerner leur peuple, de cõseruer la paix par tout, defendre les bons, chastier les mauuaiz, & gouuerner, cõme ayans à rendre conte de leur office à Dieu, souuerain iuge. Que les Ministres ecclesiastiques administrẽt fidelemẽt la Parole de Dieu, ne corrompans point la doctrine de salut, mais cõseruans la pureté d'icelle. Et que non seulement ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exẽple de vie. Brief, qu'ils presidẽt cõme bons pasteurs sur les brebis. D'autrepart, que le peuple les reçoiue pour messagiers & Apostres de Dieu: leur rendant l'honneur que nostre Seigneur leur attribue, & leur donnant à viure. Que les parens s'employẽt à nourrir, instruire & gouuerner leurs enfans, cõme leurs estans commis de Dieu: ne les traitans point trop rigoreusement, pour leur faire perdre courage: mais les entretiennent en douceur & benignité conuenable à leur personne: cõme il a esté dit, que mutuellemẽt les enfans leur doiuent reuerence & subiection. Item, Que les ieunes portent honneur aux vieilles gẽs, cõme nostre Seigneur a voulu ceſt aage la estre honorable: & aussi que les anciens taschẽt de dresser les ieunes par leur prudẽce, ne les traitans point par trop grande rigueur, mais vsans d'vne grauité temperée auec douceur & facilité. Que les seruiteurs se rendent seruiables à leurs maistres, & diligẽs à leur complaire: & non point seulemẽt à l'œil, mais aussi de cœur comme seruans à Dieu. Que les maistres aussi ne se rendent point trop difficiles & intraictables à leurs seruiteurs: les opprimans de trop grande rigueur, ou les traitans contumelieusement, mais plustost qu'ils les recognoissent pour freres, & leurs compagnons au seruice de Dieu: à fin de les entretenir humainement. Qu'en ceste maniere donc vn chacun repute ce qu'il doit à ses prochains, en son ordre & degré: & leur rende ce qu'il leur doit. D'auantage, il faut que touſiours nostre memoire soit dressée au Legislateur: à fin qu'il nous souuienne, que ceste reigle n'est pas moins ordonnée à l'ame qu'au corps: à ce qu'vn chacun ap

cun applique ſa volonté, à conſeruer & auancer le bien & vtilité de tous hommes.

Le neufieſme commandement.

Tu ne ſeras point faux teſmoing contre ton prochain.

La fin eſt, pource que Dieu, qui eſt verité, a menſonge en execration, qu'il nous faut garder verité ſans feintiſe. La ſomme donc ſera, que nous ne bleſsions la renõmée de perſonne par calõnies ou faux rapports: ou que nous ne le greuions en ſa ſubſtance. Brief, que nous ne facions tort à perſonne, ny en meſdiſant, ny en nous moquant. A ceſte defenſe reſpõd le precepte affirmatif: que aidions à vn chacun fidelement à maintenir la verité, ſoit pour conſeruer ſon bien, ou ſa renommée. Il appert que noſtre Seigneur a voulu expoſer le ſens de ce precepte au vingt troiſieſme chap. d'Exode: diſant, Tu ne maintiẽdras parole de mẽſonge: & ne te cõioindras à porter faux teſmoignage pour le mẽſonge. Itẽ, Tu fuiras tous menſonges. Et en vn autre lieu, non ſeulemẽt il nous defend d'eſtre rapporteurs, detracteurs & meſdiſans: mais auſsi de deceuoir noſtre frere: car il parle de l'vn & de l'autre nõmément. Certes il n'y a doute, que cõme cy deſſus il a voulu corriger cruauté, impudicité, & auarice: auſsi qu'il veut icy reprimer fauſſeté: laquelle eſt cõpriſe en ces deux parties que nous auos dites. Car ou en meſdiſant, nous bleſſons la renõmée de noſtre prochain: ou par mẽſonges & paroles obliques, nous empeſchons ſon profit. Or il ne peut chaloir, ſi on entend icy teſmoignage ſolẽnel, qui ſe rend en iugement, ou qui giſt en paroles priuées: car il faut touſiours là reuenir: que d'vn chacun genre de vices, noſtre Seigneur nous propoſe vne eſpece pour exẽple: à laquelle il faut rapporter toutes les autres. D'auãtage, qu'il choiſit celle, en laquelle il apparoit plus de turpitude. Cõbien que i'aime mieux prendre ce cõmandement en general: d'autãt que faux teſmoignage en iuſtice n'eſt iamais ſans pariure. Or du pariure il en a eſté parlé en la premiere Table. Maintenãt nous voyõs, que pour bien obſeruer ce precepte, il faut que nous faciõs ſeruir noſtre bouche à noſtre prochain en verité: tant pour luy cõſeruer ſon eſtime, que ſon profit. L'equité eſt bien euidente. Car ſi bonne renõmée eſt plus pretieuſe que threſor quelcõque, on ne fait point moindre tort à l'hõme, en luy oſtant ſa bõne eſtime, que en le deſpouillãt de ſa ſubſtance. D'autrepart on fait aucunesfois plus de dommage au prochain par menſonge, que par larrecin. 77

Neantmoins c'eſt merueilles, cõme on ne ſe ſoucie point d'offenſer en ceſt endroit. Car il y en a bien peu qui ne ſoyẽt entachez bien fort de ce vice: cõme tout le monde eſt enclin à eſplucher & decouurir les vices d'autruy. Et ne faut pẽſer, que ce ſoit excuſe vallable, ſi nous ne mentons point car celuy qui defend de diffamer le prochain en mentant, veut que ſon eſtime ſoit cõſeruée, en tat qu'il ſe peut faire auec verité. Car cõbien qu'il ne defende ſinon de la bleſſer par mẽſonge, toutesfois en cela, il ſignifie, qu'il l'a en recõmandation. Or il nous doit bien ſuffire, quãd nous voyons que noſtre Seigneur prent ceſte ſollicitude, que noſtre prochain ne ſoit point diffamé. Parquoy toute detractiõ eſt icy condãnée ſans doute. Par detraction nous entẽdons, non point reprehẽſion qui ſe fait pour 78

corriger l'homme: non point accuſation iudiciaire, qui ſe fait pour remedier aux vices: non point correction publique, qui ſe fait de quelcun pour donner crainte aux autres: non point aduertiſſemẽt, qu'on fait de la meſchanceté d'vn homme, à ceux auſquels il eſt expedient de la cognoiſtre, à fin de n'en eſtre point abuſez: mais iniure odieuſe, laquelle ſe fait de mauuais vouloir ou de cupidité de meſdire. D'auantage ce precepte s'eſtẽd iuſques là, que nous n'affectiõs point vne plaiſanterie d'hõneſteté, & vne grace de brocarder & mordre en riãt les vns & les autres, cõme font aucuns, qui ſe bagnẽt, quand ils peuuẽt faire vergõne à quelcun. Car par telle intẽperãce ſouuẽtesfois quelque marque demeure ſur l'hõme qu'on a ainſi noté. Maintenãt ſi nous conſiderõs le Legiſlateur, lequel ne doit pas moins dominer ſur les oreilles & ſur les cœurs, que ſur les lãgues: nous cognoiſtrõs qu'icy la cupidité d'ouir les detracteurs, & la prõptitude de leur preſter l'oreille, & de croire legierement à leurs mauuaiz rapports, n'eſt pas moins defendue, que de detracter. Car ce ſeroit vne moquerie, de dire que Dieu hait le vice de maledicence en la langue, & qu'il ne reprouuaſt point la malignité du cœur. Pourtant ſi nous portõs vraye crainte & amour à Dieu, mettons peine tant qu'il eſt poſsible & expedient, & entant que la charité requiert, de ne point adonner ne les orellles, ne la langue, à blaſme, detraction, ou brocardiſe: de ne dõner point facilemẽt lieu en noſtre cœur à mauuaiſes ſuſpicions: mais prenans en bonne part les faits & dits de tout le monde, conſeruons en toute maniere l'honneur à vn chacun.

Le *dixieſme commandement.*

Tu ne cõuoiteras point la maiſon de tõ prochain, & ne deſireras point ſa femme, ne ſon ſeruiteur, ne ſa chãbriere, ne ſon bœuf, ne ſon aſne, ne nulle des choſes qui ſont àluy.

79 La fin eſt, Pource que Dieu veut que toute noſtre ame ſoit remplie & poſſedée d'affection de charité, qu'il faut ietter hors de noſtre cœur toute cupidité contraire. La ſomme donc ſera, qu'il ne nous vienne aucune penſée en l'entendement, pour eſmouuoir noſtre cœur à concupiſcence: laquelle emporte nuiſance ou detrimẽt à noſtre prochain. A quoy reſpõd d'autrepart le precepte affirmatif: c'eſt, que quelque choſe que nous conceuions, deliberions ou appetions, ou pourſuyuions, que cela ſoit conioinct auec le bien & vtilité de noſtre prochain. Mais il y a icy vne grande difficulté. Car ſi ce que nous auõs dit par cy deuãt eſt vray, que noſtre Seigneur, en defendãt la paillardiſe & larrecin, par cela defendoit impudicité & tout vouloir de nuire, trõper & deſrobber, il ſembleroit aduis eſtre ſuperflu, de maintenãt interdire ſeparémẽt la concupiſcẽce des biẽs d'autruy. Toutesfois nous pourrons ſoudre ceſte queſtion, en conſiderãt quelle differẽce il y a entre Conſeil & Concupiſcẽce. Car nous appellõs conſeil, vn propos deliberé de la volonté, quand le cœur de l'homme eſt veincu & ſubiugué par la tẽtation. Concupiſcẽce peut eſtre ſans telle deliberation ou conſentemẽt: quand le cœur eſt ſeulemẽt chatouillé & picqué de commettre quelque meſchãceté. Parquoy, comme cy deſſus le Seigneur a voulu que les volontez, entreprinſes, & œuures de l'homme fuſſent

ſent moderées ſelon la reigle de charité: ainſi maintenant il veut, que les penſées de l'entendement y ſoyent auſsi rapportées, à ce qu'il n'y en ait nulle qui incite au contraire. Cõme au parauant il a defendu, que le cœur ne fuſt induit à ire, hayne, paillardiſe, rapine, menſonge: ainſi à preſent il defend, qu'il n'y ſoit prouoqué ou eſmeu.

Et n'eſt pas ſans cauſe, qu'il requiert vne ſi grãde droiture. Car qui 80
eſt-ce qui niera, que ce ne ſoit raiſon, que toutes les vertuz de l'ame ſoyẽt appliquées à charité? Et ſi aucune en eſt deſtournée, qui eſt-ce qui niera, qu'elle ne ſoit vicieuſe? Or dont vient cela, que quelque cupidité dõmageuſe à ton prochain, entre en ton entẽdement, ſinon d'autant, qu'en negligeãt les autres, tu cerches ſeulemẽt ton profit? Car ſi tout ton cœur eſtoit occupé de charité, nulle telle imagination n'y auroit entrée. Il faut donc dire, qu'il eſt vuide de charité, entãt qu'il reçoit telles concupiſcences. Quelcun obiectera, qu'il n'eſt pas toutesfois conuenable, que les fantaſies, qui voltigent au cerueau, & apres s'eſuanouiſſent, ſoyent condamnées, pour concupiſcences: leſquelles ont leur ſiege dedans le cœur. Ie reſpon, qu'il eſt icy queſtion des fantaſies, leſquelles non ſeulement paſſent au trauers du cerueau, mais auſsi poignent le cœur de concupiſcence: veu que iamais nous ne conceuons en la penſée quelque deſir ou ſouhait, que le cœur n'en ſoit touché & enflambé. Noſtre Seigneur donc commande vne merueilleuſe ardeur de charité: laquelle il ne veut eſtre empeſchée de la moindre concupiſcence du monde. Il requiert vn cœur merueilleuſement temperé: lequel il ne veut eſtre aucunemẽt picqué d'vn ſeul aiguillon cõtre la Loy de charité. Sainct Auguſtin m'a fait ouuerture à entẽdre ce precepte: à fin qu'il ne ſemble à quelcun que ie ſoye ſeul en mon opinion. Or combien que l'intention de Dieu a eſté, de defendre toute mauuaiſe cupidité: neantmoins il a mis pour exemple les obiects qui ont accouſtumé le plus ſouuẽt de nous attirer & deceuoir. En quoy faiſant, il ne permet rien à la cupidité de l'hõme, quand il l'a retire des choſes, eſquelles elle eſt principalement enclinée. Nous auons meintenãt la ſecõde Table de la Loy, laquelle nous admõneſte amplement de ce que nous deuõs aux hõmes pour l'amour de Dieu: ſur lequel eſt fondée la charité. Parquoy on auroit beau inculquer les choſes qui ſont enſeignées en ceſte ſeconde Table, ſinon que telle doctrine fuſt premierement appuyée ſur la crainte & reuerence de Dieu, comme ſur ſon fondement.

Il ne ſera pas maintenant difficile à iuger quel eſt le but de la Loy, 81
à ſauoir vne iuſtice parfaite, à ce que la vie de l'homme ſoit conformée à la pureté de Dieu, comme à vn patron. Car noſtre Seigneur a tellement depeinct ſa nature en la Loy, que ſi quelcun accõpliſſoit ce qui y eſt cõmãdé, il repreſenteroit en ſa vie l'image de Dieu. Pourtãt Moyſe voulãt ſommairemẽt reduire en memoire au peuple d'Iſrael ſes cõmãdemẽs: Et qu'eſt-ce Iſrael, diſoit-il, que te commãde ton Dieu: ſinon que tu le craignes & chemines en ſes voyes? que tu l'aimes, & que tu le ſerues en tout tõ cœur, de toute ton ame, & gardes ſes commãdemẽs? Et ne ceſſoit de leur repeter cela, toutesfois & quantes qu'il vouloit remõſtrer la fin de la Loy. Voila donc à quoy regarde la doctrine de la Loy, c'eſt de conioindre l'hõme par ſainctẽté de vie à ſon Dieu: & cõme Moyſe dit en vn autre Deut. 10

Deut.11 lieu, le faire adherer auec luy. Or l'accõpliſſement de ceſte ſainɛteté giſt en ces deux articles: que nous aimions le Seigneur Dieu de tout noſtre
Matt.22 cœur, de toute noſtre ame, & de toutes noz forces: en apres, noſtre prochain comme nouſmeſmes. Le premier donc eſt, que noſtre ame ſoit entierement rẽplie de la charité de Dieu. De là apres s'enſuiura la dilecti-
1.Tim.1 on de noſtre prochain. C'eſt ce qu'entend l'Apoſtre, quãd il dit, que la fin des cõmãdemens eſt charité, de conſcience pure, & foy non feinte. Nous voyons comment la bonne conſcience & la Foy, c'eſt à dire en vn mot, la pieté & crainte de Dieu, eſt miſe au deſſus, comme au chef: & de là apres eſt deduite charité.

82 Ce ſeroit donc folie de penſer, que la Loy n'enſeignaſt ſinon quelques petis rudimens de iuſtice, pour introduire ſeulement les hommes à vn commencement, & non pas pour les conduire en parfaite voye: veu que nous ne ſaurions deſirer vne plus grãde perfectiõ que celle qui eſt cõprinſe en la ſentẽce de Moyſe, & celle de ſainɛt Paul. Car où voudra tendre celuy, qui ne ſera point contẽt de l'inſtruɛtion, par laquelle l'homme eſt dreſſé & formé à la crainte de Dieu, au ſeruice ſpirituel de ſa maieſté, à l'obeiſſance des commãdemens, à la droiture de Dieu & de ſa voye: finalement à pureté de conſcience, ſyncerité de foy, & dilection? Par laquelle raiſon eſt confermée l'expoſition que nous auons miſe, en reduiſant aux commandemens de la Loy tout ce qui eſt requis à pieté & charité. Car ceux qui s'arreſtent à ie ne ſay quels elemẽs, comme ſi elle n'enſeignoit qu'à demy la volonté de Dieu: ne tiennent point bien la fin d'icelle: comme dit l'Apoſtre.

83 Toutesfois, pource que Chriſt & ſes Apoſtres aucunesfois en recitant la ſomme de la Loy, ne font nulle mẽtion de la premiere Table: il faut que nous touchions vn mot de cela, à cauſe que pluſieurs s'y abuſent, referãs les paroles à toute la Loy, leſquelles ſont dites de la moitié. Chriſt
Mat.23 en S. Matthieu dit, que le principal de la Loy giſt en miſericorde, iugement & foy. Par ce mot de Foy, il n'y a doute qu'il ne ſignifie Verité. Neantmoins pour eſtendre ceſte ſentence à la Loy vniuerſelle, aucuns prennẽt le mot de Foy pour Religion. Ce qui eſt friuole: car Chriſt parle là des œuures, par leſquelles l'homme doit faire apparoiſtre ſa iuſtice. Si nous obſeruons ceſte raiſon, il ne nous ſera point de merueille, pourquoy en vn autre lieu, eſtant interrogué, quels ſont les commandemens qu'il faut obſeruer pour entrer en la vie eternelle: il reſpond, que ce ſont
Mat.19 ceux qui s'enſuyuẽt: Tu ne tueras point. Tu ne paillarderas point. Tu ne deſrobberas point. Tu ne diras point faux teſmoignage. Tu honoreras pere & mere. Tu aimeras ton prochain comme toymeſme. Car l'obſeruation de la premiere Table eſtoit ſituée ou en l'affection interieure du cœur, ou en ceremonies. L'affection du cœur n'apparoiſſoit point. Les hypocrites obſeruoyent les ceremonies plus diligemment que tous autres. Ce ſont donc les œuures de charité, qui rendent plus certain teſmoignage de la iuſtice.

84 Mais quelcun demandera, s'il y a plus grande importance, pour obtenir iuſtice, de viure bien & loyaument entre les hommes, que de craindre Dieu & l'honorer par pieté? A cela ie reſpon que non. Mais pource

que

que nul ne peut facilement garder charité du tout, que premierement il ne craigne Dieu: les œuures de charité font approbation meſme de la pieté de l'hõme. D'auantage, comme ainſi ſoit que Dieu ne puiſſe receuoir aucun bien-fait de nous, cõme il dit par ſon Prophete: il ne requiert point que nous nous employõs à luy faire du bien: mais il nous exerce en bonnes œuures enuers noſtre prochain. Parquoy ce n'eſt point ſãs cauſe, que S. Paul conſtitue toute la perfection du fidele en charité. Et en vn autre paſſage, il l'appelle l'accompliſſement de la Loy: diſant, que celuy qui aime ſon prochain a accomply la Loy. Puis apres dit, qu'elle eſt entieremẽt comprinſe ſous ce mot: Tu aimeras ton prochain cõme toy meſme. Car il n'enſeigne rien d'auantage que ce que dit le Seigneur en ceſte ſentẽce: Tout ce que vous voulez que vous facent les hommes, faites leur: car en cela giſt la Loy & les Prophetes. Il eſt certain, que tant la Loy que les Prophetes, donnent le premier lieu à la Foy, & à la reuerence du Nom de Dieu: puis apres recõmandẽt la dilection enuers le prochain. Mais le Seigneur entẽd, que là il nous eſt ſeulemẽt cõmãdé d'obſeruer droiture & equité enuers les hõmes, pour teſtifier la craĩte de Dieu, ſi elle eſt en nous.

Pſea. 16 *Ephe. 3* *Rom. 13* *Galat. 5* *Mat. 7*

85 Arreſtons-nous donc à ce poinct, que lors noſtre vie ſera bien ordonnée à la volonté de Dieu, & au commãdement de la Loy, ſi elle eſt profitable en toute maniere à noz freres. Au contraire, en toute la Loy on ne lit point vne ſeule ſyllabe, qui donne reigle à l'hõme de ce qu'il doibt faire ou laiſſer, pour ſon profit. Et certes, puis que les hommes, de leur naturel, ſont trop plus enclins à s'aimer, qu'il ne ſeroit de meſtier, il ne falloit ia leur dõner commãdement pour les enflamber à ceſt amour, qui de ſoy-meſme excedoit meſure. Dont il eſt euidẽt, que non point l'amour de nouſmeſmes, mais de Dieu & de noſtre prochain, eſt l'obſeruation des commandemẽs. Et pourtant, que ceſtuy-la vit tresbien, qui le moins qu'il luy eſt poſsible vit à ſoy meſme. D'autrepart, que nul ne vit plus deſordõnement, que celuy qui vit à ſoy, & ne pẽſe qu'à ſon profit. Meſme le Seigneur, à fin de mieux exprimer quelle affection d'amour nous deuõs à noſtre prochain, nous renuoye à l'amour de nouſmeſmes: & nous le propoſe pour reigle & patron. Ce qui eſt diligemmẽt à conſiderer. Car il ne faut point prẽdre ceſte ſimilitude, cõme d'aucuns Sophiſtes, qui ont penſé, que il cõmãdoit à chacun de s'aimer en premier lieu, puis apres ſon prochain. Mais pluſtoſt il a voulu transferer aux autres l'amour que nous attirons à nous. Parquoy l'Apoſtre dit, que charité ne cerche point ſon profit particulier. Et ne vaut pas vn feſtu la raiſon qu'ils alleguẽt: c'eſt, que la reigle precede la choſe qui eſt compaſſée à icelle. Or il eſt ainſi, diſent-ils, que noſtre Seigneur cõpaſſe la charité de noſtre prochain à l'amour de nouſmeſmes. Ie reſpon, que noſtre Seigneur ne conſtitue point ceſt amour de nouſmeſmes comme vne reigle, à laquelle ſoit reduite la dilection de noſtre prochain, comme inferieure. Mais au lieu que de noſtre peruerſité naturelle, noſtre amour repoſoit en nous, il monſtre qu'il faut qu'elle s'eſpande ailleurs: à fin que nous ne ſoyons point moins preſts à bien faire aux autres qu'à nouſmeſmes.

Voyez S. Aug. au 1. li. de la doctrine Chreſtiẽne, c. 23. *1 Cor. 13*

86 Outreplus, puis que ſous le nom de Prochain, Ieſus Chriſt, en la parabole du Samaritain, a monſtré, que le plus eſtrange du monde eſt con-

Luc 10

tenu: il ne nous faut restraindre le precepte de dilection à ceux qui ont quelque alliance ou affinité auec nous. Ie ne nie point, que d'autant qu'vn chacun nous est plus conioint, nous ne luy deuions aider plus familierement. Car la reigle d'humanité porte cela, que d'autant que nous sommes cõioints de plus prochains liẽs, ou de parentage, ou d'amitié, ou de voisinage, que nous ayons d'autant plus affaire les vns aux autres: & cela sans offenser Dieu, duquel la prouidẽce nous meine à ainsi faire. Mais ie dy ce pendant, qu'il nous faut embrasser en affection de charité tous hommes generalement, sans en excepter vn, sans faire difference entre le Grec & le Barbare: sans regarder s ils en sont dignes ou indignes, s'ils sont amis ou ennemis: car il les faut cõsiderer en Dieu, non pas en eux mesmes. Duquel regard, quand nous nous destournõs, ce n'est point merueille si nous tombons en plusieurs erreurs. Pourtãt si nous voulõs tenir la droite voye de dilection, il ne nous faut point ietter l'œil sur les hommes: desquels la consideration nous contreindroit souuent à les hair plus qu'à les aimer. Mais il nous faut regarder Dieu, lequel nous commande d'estendre l'amour que nous luy portons, enuers tous hommes: tellement que nous ayons touſiours ce fondement: Quel que soit l'homme, il nous le faut toutes fois aimer, si nous aimons Dieu.

87 Parquoy, ce a esté vne ignorance, ou malice pernicieuse, que les Docteurs Scolastiques, des commãdemens que nostre Seigneur a baillez, tãt aux Iuifs qu'aux Chrestiens, touchant de ne point appeter vengeance, & d'aimer noz ennemis, en ont fait des simples conseils: ausquels ils disent qu'il est libre d'obtemperer, ou ne point obtemperer. Et ont dit, qu'il n'y auoit que les Moynes, qui fussent subiets à les tenir necessairement: ausquels ils ont attribué vne iustice plus parfaite qu'aux Chrestiens, à cause qu'ils s'obligeoyent de garder les conseils Euangeliques, cõme ils les appellent. Ils alleguẽt la raison, pourquoy ils ne les reçoiuẽt point pour preceptes. C'est à cause qu'ils sont trop griefs & difficiles, mesme aux Chrestiens qui sont sous la Loy de grace. Mais est-ce ainsi qu'ils osent abolir la Loy de Dieu eternelle, touchant d'aimer le prochain? Pourra-on trouuer vne telle difference en toute l'Escriture, & non plustost le contraire, à sauoir plusieurs commãdemens, qui nous enioignent estroitement d'aimer noz ennemiz? Car qu'est-ce que veut dire cela, que nous deuons repaistre
Prou. 25 nostre ennemy, quand il aura faim? que nous deuons redresser en la voye
Exod. 23 son bœuf & son asne, quand ils serõt esgarez? & que nous les deuons releuer, s'ils sont tõbez sous quelques fardeaux? Ferõs-nous bien aux bestes de noz ennemis, en ne portant nulle amour à iceux? Quoy? N'est-ce pas
Deut. 32 vne parole eternelle de Dieu, qu'à luy seul appartient la vengeance, &
Leuit. 10 qu'il rendra à vn chacun ce qui luy appartient? Ce qui est dit plus expres
Leuit. 19 sement en vn autre lieu: Tu ne cercheras point vengeance: & ne te souuiendra point des iniures que t'auront fait tes prochains. Ou qu'ils effacent ces articles de la Loy, ou qu'ils confessent, qu'il a voulu estre Legisla teur en commandant cela, & non point vn conseillier, comme ils songent.

88 D'auantage, que veulent dire ces paroles, qu'ils ont depraüées par vne sotte gloſe? Aimez voz ennemis dit nostre Seigneur: Faites bien à ceux qui vous hayssent: Priez pour ceux qui vous persecutent: Dites bien

de

de ceux qui vous detractent: à fin que vous soyez enfans de vostre Pere qui est au ciel. Qui est-ce, qui ne pourra conclurre auec Chrysostome, que d'vne cause si necessaire, il appert que ce ne sont point exhortations, mais preceptes? Qu'est-ce qu'il nous reste plus, si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfans? Selon l'opinion de ces Rabins, il n'y aura que les Moynes qui soyent enfans de Dieu: qui osent inuoquer Dieu pour leur Pere. Que deuiendra cependant l'Eglise? Par ceste raison elle sera renuoyée auec les Payens & Publicains. Car nostre Seigneur dit consequemment: Si vous aimez seulement voz amis, quelle grace en attendez-vous? Les Payens & Publicains en font bien autant. Nous serons donc bien arriuez, d'auoir le tiltre de Chrestiens, & que l'heritage celeste nous soit osté. Sainct Augustin aussi vse d'vn argument qui n'est pas moins ferme. Quand le Seigneur, dit-il, defend de paillarder, il ne defend pas moins d'attoucher la femme de nostre ennemy, que de nostre amy: quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de desrobber le bien de nostre ennemy, que de nostre amy. Or ces deux commandemens, de ne point desrobber, ne paillarder, sont reduits par sainct Paul à la reigle de dilection: mesme il dit, qu'ils sont contenuz sous ceste sentence: Tu aimeras ton prochain comme toy mesme. Pourtant il faut dire, que sainct Paul soit mauuais expositeur de la Loy, ou de ces mots nous pouons conclurre necessairement, que Dieu nous commande d'aimer noz ennemis aussi bien que noz amis. Voila que dit S. Augustin. Pourtant telle maniere de gens se monstrét bien estre enfans de Sathan, quand ils reiettent ainsi hardiment le ioug, qui est commun à tous enfans de Dieu. Et de fait, ie ne say si ie me doy plus esmerueiller de leur bestise, ou impudence, en ce qu'ils ont publié ceste doctrine. Car il n'y a nul des Anciens qui ne prononce sans doute, comme d'vne chose resolue, que ce sont tous preceptes. Mesmes on voit bien que du temps de sainct Gregoire, on n'en doutoit point: veu que sans en faire difficulté, il les conte pour preceptes.

Li. de cõpun. cord.

Mat. 5

Li. de doctr. Chr. c. 30

Rom. 13

89 Mais voyons combien ils arguent follement. Ce seroit, disent-ils, vn fardeau trop grief aux Chrestiens. Comme s'il se pouoit rien imaginer plus grief, que d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, & de toutes noz forces. Au prix de ce commandement, il n'y a rien qui ne soit facile: soit qu'il faille aimer nostre ennemy, soit qu'il faille nous demettre de toute cupidité de vengeance. Certes tout ce qui est en la Loy, iusques au moindre poinct, est haut & difficile à nostre imbecillité: il n'y a que Dieu seul, par lequel nous cheminions vertueusement: qu'il donne de faire ce qu'il commande, & qu'il commande ce que il voudra. Ce qu'ils alleguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grace, cela n'est pas à dire, qu'ils doiuent cheminer desordonnément, comme à bride auallée: mais c'est, qu'ils sont inserez en Christ, par la grace duquel ils sont libres de la malediction de la Loy, & par l'Esprit duquel, ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grace, Loy, improprement: voulant retenir la similitude qu il auoit prinse accomparant l'vne auec l'autre. Ces follastres, sans propos, prennent vn grãd mystere en ce mot de Loy.

90 Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du peché veniel: appellans Peché veniel, tant l'impieté cachée contre Dieu, laquelle contrevient à la premiere Table de la Loy, comme la transgression euidente du dernier commandemẽt. Car ceste est leur definition, que peché veniel, est cupidité mauuaise, sans consentement deliberé: laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or ie dy au contraire, que nulle mauuaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en defaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est defendu d'auoir des dieux estrãges. Quand l'ame, tentée de defiance, regarde ça & là, & vacille: quand elle est esmeuë de cercher sa beatitude ailleurs qu'en Dieu: d'où viẽnent ces mouuemens, quelques legiers qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'ame, pour receuoir telles tentations? Et à fin qu'il ne faille point longuement argumenter: il nous est commãdé d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, & de toute nostre pẽsée. Parquoy si toutes les forces & parties de l'ame ne sont appliquées à l amour de Dieu: nous declinons de l'obeissance de la Loy. Car quand les tentations, qui sont ennemies & contraires au Regne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler ou mettre le moindre empeschement du monde en nostre pensée, à ce que Dieu ne soit entierement obey, & sa volonté obseruée, sans aucun contredit: c'est signe que son regne n'est pas bien confermé en nostre conscience. Or nous auons monstré, que le dernier commãdement se refere propremẽt à cela. Y a-il donc quelque mauuais desir qui nous ait picqué le cœur? Desia nous sommes tenuz coulpables de concupiscẽce: & par consequẽt transgresseurs de la Loy. Car le Seigneur non seulement a defendu de deliberer & machiner ce qui est au detriment du prochain: mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d aucune concupiscence. Or où il y a transgression de la Loy, là est apprestée malediction de Dieu. Il ne faut point donc que nous exemptions de condamnation de mort, les moindres concupiscences qui puissent estre. Quãd il est question d'estimer les pechez, dit S. Augustin, n'apportons point de fausses balãces, pour poiser ce que nous voulons, & selon que bon nous semble à nostre fantasie, en disant: Cela est pesant, Cela est legier: mais apportons la balãce des Escritures, comme des threfors du Seigneur: & poisons en icelle, pour sauoir ce qui est le plus pesant, ou le plus legier, ou plustost ne poisons point, mais plustost tenons nous au poids que Dieu en aura fait.

Lib. 2. de Bap. cõt. Don. c. 6

91 Ie voudroye que telles gens reputassent, que c'est que veut dire ceste parole de Christ: Que celuy qui aura trãsgressé l vn des plus petis commandemens, & aura ainsi enseigné les hommes, ne sera en nulle estime au Royaume des cieux. Ne sont-ils pas de ce nombre là? quand ils osent tellement extenuer la transgression de la Loy, comme si elle n'estoit pas digne de mort? Mais ils deuoyent considerer, non pas seulement ce qui est commandé, mais qui est celuy qui commande. Car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne derogue à son authorité. Est-ce peu de chose, à leur opinion, que la maiesté de Dieu soit violée en quelque endroit? D'auantage, si le Seigneur a declairé en la Loy sa volonté: tout ce qui contrevient à la Loy, luy desplait. Et pensent-ils, que l'ire de Dieu soit si foible & desarmée, que la vengeance ne s'en ensuyue incontinent?

Mat. 5

Et de

Et de fait, il l'a aſſez declairé, s'ils ſe pouoyent renger à eſcouter ſa voix, pluſtoſt que par leurs ſubtilitez friuoles obſcurcir ſa verité. L'ame, dit-il, laquelle aura peché, mourra de mort. Ité, Le loyer de peché, c'eſt mort. Ceux-cy, confeſſans concupiſcence eſtre peché, pource qu'ils ne le peuuent nier, maintiennent toutesfois que ce n'eſt point peché mortel. Puis qu'ils ont ſi longuement tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant. Que s'ils veulent touſiours perſeuerer en leur obſtination, que les enfans de Dieu les laiſſent là, & recognoiſſent que tout peché eſt mortel: veu que c'eſt rebellion contre la volôté de Dieu, laquel le neceſſairemẽt prouoque ſon ire: veu que c'eſt tranſgreſsion de la Loy, ſur laquelle eſt denoncée la mort eternelle, ſans exception aucune. Touchant des pechez, que commettent les ſaincts & fideles, ils ſont bien veniels: mais c'eſt de la miſericorde de Dieu, & non point de leur nature. *Exec. 18* *Rom. 6*

De ce que nous auõs arreſté cy deſſus, que la Loy nous inſtruit en perfectiõ de iuſtice, il s'enſuit pareillemẽt que l'obſeruatiõ entiere de la Loy, eſt entiere iuſtice deuãt Dieu: par laquelle l'hõme puiſſe eſtre reputé iuſte deuãt ſon Throne celeſte. Pourtãt Moyſe, ayant publié la Loy, ne fait point de doute d'appeller en teſmoing le ciel & la terre, qu'il a propoſé au peuple d'Iſrael la vie & la mort, le bien & le mal. Et ne pouons contredire, que l'obeiſſance entiere de la Loy ne ſoit remmerée de la vie eternelle: comme le Seigneur l'a promis. Toutesfois il nous faut d'autrepart conſiderer, à ſauoir ſi nous accõpliſſons telle obeiſſance, de laquelle nous puiſsions conceuoir quelque confiance de ſalut. Car dequoy ſert-il d'entendre, qu'en obeiſſant à la Loy on peut attendre le loyer de la vie eternelle, ſi quant & quãt nous ne cognoiſſons que par ce moyen nous pouons paruenir à ſalut? Or en ceſt endroit ſe demonſtre l'imbecillité de la Loy. Car d'autãt que ceſte obeiſſance n'eſt trouuée en nul de nous: par cela eſtans excluz des promeſſes de vie, nous tõbons en malediction eternelle. Ie ne dy pas ſeulement ce qui ſe fait, mais ce qui eſt neceſſaire qu'il aduienne. Car comme ainſi ſoit, que la doctrine de la Loy ſurmõte de beaucoup la faculté des hommes, nous pouons bien de loing regarder les promeſſes qui y ſont données: mais nous n'en pouons receuoir aucun fruit. Pourtant il ne nous en reuient rien, ſinon que par cela nous voyons d'autant mieux noſtre miſere: entant que toute eſperance de ſalut nous eſt oſtée, & la mort reuelée. D'autre coſté ſe preſentẽt les horribles menaces qui y ſont miſes: leſquelles ne preſſent pas aucuns de nous, mais tous generalemẽt. Elles nous preſsẽt, dy-ie, & d'vne ſeuerité inexorable nous pourſuyuent: tellement que nous voyõs vne certaine malediction en la Loy. *Deut. 30* 92

Pourtant ſi nous ne regardõs que la Loy, nous ne pouons autre choſe, que perdre du tout courage, eſtre confuz, & nous deſeſperer: veu qu'en icelle nous ſommes tous maudits & condãnez: & n'y a celuy de nous, qui ne ſoit forcloz de la beatitude promiſe à ceux qui l'obſeruent. Quelcun demãdera, ſi Dieu ſe delecte à nous tróper. Car il ſemble biẽ aduis que ce eſt vne moquerie, de monſtrer quelque eſperãce de felicité à l'hõme, l'appeller & exhorter à icelle, promettre qu'elle luy eſt appareillée, & cependant que l'accés ſoit fermé. Ie reſpon, que combien que les promeſſes de la Loy, d'autant qu'elles ſont conditionnelles, ne doiuent point eſtre ac- 93

complies, ſinon à ceux qui auront accomply toute iuſtice (ce qui ne ſe trouue entre les hommes) toutesfois qu'elles n'ont point eſté données en vain. Car apres que nous auõs entendu qu'elles n'ont point de lieu ne efficace enuers nous, ſinon que Dieu par ſa bonté gratuite nous reçoiue, ſans aucun eſgard de noz œuures: apres auſsi que nous auõs receu par Foy icelle bonté, laquelle il nous preſente par ſon Euãgile: ces meſmes promeſſes auec leur cõdition, ne ſont point vaines. Car lors le Seigneur nous donne gratuitemẽt toutes choſes, en telle ſorte que ſa benignité s'eſtend iuſques à ce poinct, de ne reietter pas noſtre obeiſſance imparfaite: mais en nous remettant & pardonnãt ce qui y defaut, l'accepter pour bonne & entiere: & par conſequẽt nous faire receuoir le fruit des promeſſes legales, comme ſi leur cõdition eſtoit accomplie. Mais d'autãt que ceſte queſtion ſera plus pleinemẽt traitée, quand nous parlerõs de la iuſtification de la Foy: ie ne la veux point pour maintenant pourſuyure plus outre.

94 Ce que nous auons dit, l'obſeruation de la Loy eſtre impoſsible: il nous le faut brieuement expliquer & confermer. Car il ſemble aduis, que ce ſoit vne ſentẽce fort abſurde, tellement que ſainct Hierome n'a point fait doute de la condamner pour meſchãte. Touchant de la raiſon qui l'a meu à ce faire, ie ne m'en ſoucie: il nous doit ſuffire d'entẽdre la verité. Ie ne feray point icy grãdes diſtinctions des manieres de poſsibilité. I'appelle Impoſsible, ce qui n'a iamais eſté veu, & eſt ordõné par la ſentence de Dieu, que iamais ne ſera. Quand nous regarderõs depuis le commencement du monde, ie dy qu'il n'y a eu nul de tous les Saincts, lequel eſtãt en ceſte priſon de corps mortel, ait eu vne dilection ſi parfaite iuſqu'à aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toute ſa vertu. Ie dy d'auantage, qu'il n'y en a eu nul qui n'ait eſté entaché de quelque concupiſcence. Qui contredira à cela? Ie voy bien quels ſaincts imagine la ſuperſtition: c'eſt à ſauoir, d'vne telle pureté, qu'à grand' peine les Anges du ciel ſoyent ſemblables: mais cela repugne, tant à l'Eſcriture qu'à l'experience. Ie dy encore plus, qu'il n'y en aura iamais qui vienne iuſques à vn tel but de perfectiõ, iuſques à ce qu'il ſoit deliuré de ſon corps. Ce qui eſt prouué de pluſieurs euidẽs teſmoignages de l'Eſcriture. Salomon di
1. Rois 8 ſoit, en dediant le Temple, qu'il n'y a hõme ſur la terre qui ne peche. Da
Pſea. 143 uid dit, que nul des viuans ne ſera iuſtifié deuãt Dieu. Ceſte ſentence eſt ſouuẽt repetée au liure de Iob. Sainct Paul l'afferme plus clairemẽt que
Galat. 5 tous les autres. La chair, dit-il, cõuoite contre l'Eſprit, & l'Eſprit cõtre la
Galat. 3 chair. Et ne prẽd autre raiſon, pour prouuer que tous ceux, qui ſont ſous
Deut. 27 la Loy, ſont maudits, ſinon pource qu'il eſt eſcrit, que tous ceux qui ne demeurerõt point en l'obeiſſance des cõmandemẽs, ſerõt maudits. Enquoy il ſignifie, ou pluſtoſt met comme vne choſe reſolue, que nul n'y peut demeurer. Or tout ce qui eſt predit en l'Eſcriture, il le faut auoir pour eter-
Li. de natu. & gratia. nel, & meſme pour neceſſaire. Les Pelagiens moleſtoyẽt ſainct Auguſtin de ceſte ſubtilité. Luy, pour euiter leur calomnie, confeſſoit que le Seigneur pourroit bien, s'il vouloit, exalter vn homme mortel en perfection Angelique: mais que iamais ne l'auoit fait, & ne le feroit point à l'aduenir, pource qu'il a dit du contraire. Ie ne contredy point à ceſte ſentence: mais i'adiouſte, qu'il n'y a nul propos de diſputer de la puiſſance de Dieu

contre

contre ſa verité. Et pourtant ie dy, que ceſte ſentẽce ne ſe peut cauiller: ſi quelcun dit eſtre impoſsible, que les choſes aduiẽnent, leſquelles noſtre Seigneur a denoncé qu'elles n'aduiendront point. Mais encore ſi on diſpute du mot, Ieſus Chriſt eſtant interrogué de ſes diſciples, qui pourroit eſtre ſauué: reſpõd, que cela eſt impoſsible aux hommes, mais à Dieu que toutes choſes ſont poſsibles. Sainct Auguſtin monſtre par bõnes raiſons, que iamais nous ne rendons en la vie preſente l'amour à Dieu, que nous luy deuons. L'amour, dit-il, procede tellemẽt de la cognoiſſance, que nul ne peut parfaitement aimer Dieu, qu'il n'ait cognu premieremẽt ſa bonté. Or cependant que nous ſommes en ce pelerinage terrien, nous ne la voyons ſinon obſcurement, & comme en vn miroir: il s'enſuit donc, que l'amour que nous luy portons eſt imparfait. Que nous ayons donc cela pour certain, que l'accompliſſement de la Loy nous eſt impoſsible, cependant que nous conuerſons en ce monde: comme il ſera demonſtré ailleurs par ſainct Paul.

Matt. 19

Au liure de l'eſprit & de la lettre, en la fin & ailleurs.

Rom. 8

Mais à fin que le tout s'entende plus clairement, recueillons en vn 95
ſommaire l'office & l'vſage de la Loy: duquel, ſelon que ie puis iuger, il y a trois parties. La premiere eſt, qu'en demonſtrant la iuſtice de Dieu, c'eſt à dire, celle qui luy eſt agreable: elle admonneſte vn chacun de ſon iniuſtice, & l'en rend certain, iuſques à l'en conuaincre & condamner. Car il eſt beſoing que l'homme, lequel eſt autremẽt aueuglé & enyuré en l'amour de ſoy-meſme, ſoit contraint à cognoiſtre & confeſſer tant ſon imbecillité que ſon impureté. Si ſa vanité n'eſt redarguée à l'œil, il eſt enflé d'vne folle outrecuidãce de ſes forces: & ne peut eſtre induit à recognoiſtre la foibleſſe & petiteſſe d'icelles, quãd il les meſure à ſa fantaſie. Mais quand il les eſprouue à executer la Loy de Dieu, par la difficulté qu'il y trouue, il a occaſion d'abbatre ſon orgueil. Car quelque grande opinion qu'il en ait conceu auparauant, il ſent lors cõbien elles ſont greuées d'vn ſi peſant fardeau, iuſques à chanceller, vaciller, déchoir, & finalement du tout defaillir. Ainſi l'homme eſtant inſtruit de la doctrine de la Loy, eſt retiré de ſon outrecuidãce, dont il eſt plein de ſa nature. Il a auſsi beſoing d'eſtre purgé de l'autre vice d'arrogãce, dont nous auõs parlé. Car cependant qu'il s'arreſte à ſon iugement, il forge au lieu de vraye iuſtice vne hypocriſie, en laquelle ſe cõplaiſant, il s'enorgueillit contre la grace de Dieu, ſous ombre de ie ne ſay quelles obſeruatiõs inuẽtées de ſa teſte. Mais quãd il eſt contreint d'examiner ſa vie ſelon la balãce de la Loy de Dieu, laiſſant ſa fantaſie qu'il auoit conceuë de ceſte fauſſe iuſtice, il voit qu'il eſt eſlõgné à merueille de la vraye ſainctẽté: & au cõtraire, qu'il eſt plein de vices, deſquels il ſe pẽſoit eſtre pur au parauãt. Car les concupiſcences ſont ſi cachées & entortillées, que facilemẽt elles trõpent la veuë de l'hõme. Et n'eſt point ſans cauſe que l'Apoſtre dit, qu'il n'a ſeu que c'eſtoit de concupiſcẽce, ſinon que la Loy luy diſt: Tu ne cõuoiteras point. Car ſi elle n'eſt deſcouuerte par la Loy, & tirée hors de ſes cachettes, elle meurtrit le malheureux homme, ſans ce qu'il en ſente rien.

Rom. 7

Pourtant, la Loy eſt comme vn miroir, auquel nous contemplons 96
premierement noſtre foibleſſe, en apres l'iniquité qui procede d'icelle, finalement, la malediction qui eſt faite des deux, comme nous apperce-

uons envn miroir les taches de noſtre viſage. Car celuy auquel defaut toute faculté à iuſtement viure, ne peut autre choſe faire, que demeurer en la boue de peché. Apres le peché, s'enſuit malediction. Parquoy d'autant que la Loy nous conuainc de plus grande tranſgreſsion, d'autant elle nous monſtre plus dãnables, & dignes de plus grand' peine. C'eſt ce que
Rom. 3 entend l'Apoſtre, quand il dit, que par la Loy viẽt la cognoiſſance du peché. Car il note là, le premier office d'icelle, lequel ſe monſtre aux pecheurs, qui ne ſont point regenerez. A vn meſme ſens reuiẽnent auſsi ces
Rom. 5 ſentences: que la Loy eſt ſuruenue, à fin d'augmẽter le peché: & pourtant
2. Cor. 3 qu'elle eſt adminiſtration de mort, laquelle produit l'ire de Dieu, & nous
Rom. 4 meurtrit. Car il n'y a nulle doute, que d'autant plus que la conſcience eſt touchée de pres de l'intelligence de ſon peché, l'iniquité croiſt quant & quant: veu qu'auec la tranſgreſsion, lors eſt coniointe la rebellion à l'encontre du Legiſlateur. Il reſte donc qu'elle arme la vengeance de Dieu en la ruine du pecheur: d'autant qu'elle ne peut ſinon accuſer, condãmner,
De cor. & gra. & perdre: Et comme dit ſainct Auguſtin, Si l'Eſprit de grace eſt oſté, la Loy ne profite d'autre choſe, que d'accuſer & occir.

97 Or en diſant cela, on ne fait nulle iniure à la Loy, & ne derogue-on rien à ſon excellence. Certes ſi noſtre volonté eſtoit du tout fondée & reiglée en l'obeiſſance d'icelle, il nous ſuffiroit de cognoiſtre ſa doctrine
Vide Ambroſ. c. 1. de iacob. & vita beata. c. 6 pour noſtre ſalut. Mais comme ainſi ſoit que noſtre nature, cõme elle eſt corrompue & charnelle, ſoit directemẽt repugnante à la Loy ſpirituelle de Dieu, & ne ſe puiſſe corriger par la diſcipline d'icelle: il s'enſuit que la Loy, qui auoit eſté donnée à ſalut, ſi elle euſt eſté bien receuë, nous tourne en occaſion de peché & de mort. Car puis que nous ſommes tous conuaincuz d'eſtre tranſgreſſeurs d'icelle, d'autant plus qu'elle nous reuele la iuſtice de Dieu: d'autre coſté elle deſcouure noſtre iniquité, d'autãt plus qu'elle nous certifie du loyer preparé à la iuſtice: elle nous aſſeure pareillement de la confuſion preparée aux iniques. Parquoy tant s'en faut que en ces propos nous facions quelque iniure à la Loy: que nous ne ſaurions mieux recõmander la bonté de Dieu. Car par cela il appert, que noſtre ſeule peruerſité nous empeſche d'obtenir la beatitude eternelle, laquelle nous eſtoit preſentée en la Loy. Par cela nous auons matiere de prendre plus grande faueur à la grace de Dieu, laquelle nous ſubuiẽt au defaut de la Loy: & à aimer d'auãtage ſa miſericorde, par laquelle ceſte grace nous eſt conferée, entant que nous voyons qu'il ne ſe laſſe iamais en nous bien faiſant, & adiouſtant touſiours benefice ſur benefice.

98 Or ce que noſtre iniquité & condamnation eſt cõuaincue, & ſignée par le teſmoignage de la Loy: cela ne ſe fait point à fin que nous tombiõs en deſeſpoir, & ayans du tout perdu courage, nous abandonnions en ruine: car cela n'aduiendra point, ſi nous en faiſons bien noſtre profit. Bien eſt vray, que les meſchans ſe deſconfortent en ceſte façon: mais cela aduient de l'obſtination de leur cœur. Mais il faut que les enfans de Dieu
Rom. 3 viennent à autre fin, c'eſt d'entendre ce que dit ſainct Paul: lequel cõfeſſe bien, que nous ſommes tous condãnez par la Loy, à fin que toute bouche ſoit fermée, & que tout le mõde ſoit rendu redeuable à Dieu. Mais cepẽ-
Rom. 11 dant en vn autre lieu il enſeigne, que Dieu a tout encloz ſous incredulité:

non

non pas pour perdre, ou meſme pour laiſſer perir: mais à fin de faire miſericorde à tous: à ſauoir que ſe demettans de toute vaine eſtime de leur vertu, ils recognoiſſent qu'ils ne ſont ſouſtenuz ſinon de ſa main. D'auantage, qu'eſtans du tout vuides & dénuez, ils recourent à ſa miſericorde, ſe repoſans entierement en icelle, ſe cachãs ſous l'ombre d'icelle, la prenant ſeule pour iuſtice & merite: comme elle eſt expoſée en Ieſus Chriſt à tous ceux qui la cerchẽt, deſirẽt & attendẽt par vraye Foy. Car le Seigneur ne apparoit point en la Loy remunerateur, ſinõ de parfaite iuſtice: de laquel le nous ſommes tous deſproueuz. Au cõtraire ſe mõſtre ſeuere executeur des peines deuës à noz fautes. Mais en Chriſt, ſa face nous reluit pleine de grace & de douceur: cõbien que nous ſoyõs poures pecheurs & indignes.

Quant eſt de l'inſtruction que nous deuons prẽdre en la Loy, pour nous faire implorer l'aide de Dieu, S. Auguſtin en parle ſouuent, comme quand il dit: La Loy commãde, à fin que nous eſtans efforcez de faire ſes commandemẽs, & ſuccombãs par noſtre infirmité, nous apprenions d'implorer l'aide de Dieu. Item, L'vtilité de la Loy eſt de conuaincre l'hõme de ſon infirmité, & le contraindre de requerir la medecine de grace, laquelle eſt en Chriſt. Item, La Loy commãde: la grace dõne force de bien faire. Item, Dieu commãde ce que nous ne pouons faire, à fin que nous ſachions ce que nous luy deuons demander. Item, La Loy a eſté donnée pour nous rendre coulpables, à fin qu'eſtans coulpables, nous craignions, & qu'en craignant, nous demãdions pardon, & ne preſumions point de noz forces. Item, La Loy a eſté donnée, à fin de nous faire petiz, au lieu que nous eſtions grans: à fin de nous monſtrer, que nous n'auons point la force de nous meſmes d'acquerir iuſtice: à fin qu'eſtans ainſi poures & indigens, nous recourions à la grace de Dieu. Conſequemment il adiouſte vne priere: Fay ainſi Seigneur, commande nous ce que nous ne pouons accomplir: ou pluſtoſt, commãde nous ce que nous ne pouons accomplir ſans ta grace: à fin que quand les hõmes ne pourront accomplir par leurs forces ce que tu dis, toute bouche ſoit fermée, & que nul ne s'eſtime grãd: que tous ſoyent petiz, & que tout le monde ſoit rendu coulpable deuant Dieu. Mais c'eſt choſe ſuperflue à moy, d'aſſembler teſmoignages de S. Auguſtin ſur ceſte matiere: veu qu'il en a eſcrit vn liure propre, lequel il a intitulé de l'Eſprit & de la Lettre. Touchant du ſecond profit, il ne le declaire pas ſi expreſſemẽt, poſsible à cauſe qu'il penſoit, que l'vn ſe pouroit entẽdre par l'autre: ou bien qu'il n'en eſtoit pas ſi reſolu: ou biẽ qu'il ne s'en pouoit pas dépeſcher, cõme il euſt voulu. Or cõbien que l'vtilité, dõt nous auõs parlé, conuiẽt propremẽt aux enfans de Dieu: toutesfois elle eſt cõmune aux reprouuez. Car cõbien qu'ils ne viennẽt point iuſques à ce poinct, cõme font les fideles, d'eſtre cõfuz ſelõ la chair, pour receuoir vigueur ſpirituelle en l'eſprit: mais defaillent du tout en eſtonnemẽt, & deſeſpoir: neãtmoins cela eſt bõ pour manifeſter l'equité du iugemẽt de Dieu, que leurs conſciences ſoyent agitées de tel torment. Car tant qu'il leur eſt poſsible, ils taſchent touſiours de tergiuerſer contre le iugement de Dieu. Maintenant combien que le iugement de Dieu ne ſoit point manifeſte, neantmoins par le teſmoignage de la Loy, & de leur conſcience, ils ſont tellement abbatuz qu'ils demonſtrent ce qu'ils ont merité.

99

Epiſt. 89

Epi. 200

Epiſt. 95

Libro de corre. & gratia.

In Pſal. 71.

In Pſal. 118.

100 Le ſecõd office de la Loy eſt, à ce que ceux qui ne ſe ſouciẽt de bien faire, que par contrainte, en oyant les terribles menaces qui y ſont cõtenues: pour le moins, par crainte de punitiõ, ſoyẽt retirez de leur meſchãceté Or ils en ſont retirez, nõ pas que leur cœur ſoit interieuremẽt eſmeu ou touché, mais ſeulement ils ſont eſtraints comme d'vne bride, pour ne point executer leurs mauuaiſes cupiditez, leſquelles autremẽt ils accompliroyent en licence débordée. Par cela ils ne ſont de rien plus iuſtes ne meilleurs deuant Dieu. Car combien qu'ils ſoyẽt retenuz par crainte ou par honte, tellemẽt qu'ils n'oſent pas executer ce qu'ils ont cõceu en leur cœur, & ne iettent hors la rage de leur intẽperance: neantmoins ils n'ont point le cœur rẽgé à la crainte & obeiſſance de Dieu. Mais pluſtoſt, d'autant plus qu'ils ſe retiennẽt, ils ſont d'autant plus enflambez & eſchauffez en leur concupiſcẽce, eſtans preſts de commettre toute vilenie & turpitude, ſinon que l'horreur de la Loy les reſtraint. Et non ſeulement le cœur demeure touſiours mauuais, mais auſsi ils hayſſent mortellement la Loy de Dieu: & d'autant que Dieu en eſt autheur, ils l'ont en execration. Tellement que s'il leur eſtoit poſsible, ils l'aboliroyẽt volontiers: veu qu'ils ne le peuuẽt endurer, commãdant ce qui eſt bon, & ſainct & droit, & ſe vengeant des contẽpteurs de ſa maieſté. Ceſte affection ſe monſtre plus apertement en d'aucuns, aux autres elle eſt plus cachée: neãmoins elle eſt en tous ceux qui ne ſont point regenerez. C'eſt qu'ils ſont induits à ſe ſubmettre tellemẽt quellement à la Loy: non pas d'vn frãc vouloir, mais par contrainte, & auec grande reſiſtance: & n'y a autre choſe qui les y aſtreigne, ſinon qu'ils craignent la rigueur de Dieu. Neantmoins ceſte iuſtice contreinte & forcée, eſt neceſſaire à la communauté des hõmes à la tranquillité de laquelle noſtre Seigneur prouuoit, quand il empeſche que toutes choſes ne ſoyent renuerſées en confuſion. Ce qui ſeroit, ſi tout eſtoit permis à vn chacun. D'auãtage, il n'eſt point inutile aux enfans de Dieu, d'eſtre regiz par ceſte doctrine puerile, du tẽps qu'ils n'ont point encore l'Eſprit de Dieu, mais viuẽt ſelon la folie de leur chair: comme aucuneſfois il aduiẽt, que noſtre Seigneur ne ſe reuele point du premier coup à ſes fideles, mais les laiſſe cheminer quelque tẽps en ignorãce, deuant que les appeller. Car lors eſtans reſtreints de toute diſſolution par ceſte terreur ſeruile, cõbien qu'ils ne profitẽt pas beaucoup preſentemẽt, veu que leur cœur n'eſt encore domté ne ſubiugué: neantmoins ils s'accouſtumẽt ainſi petit à petit, à porter le ioug de noſtre Seigneur, à fin que quãd il les aura appellez, ils ne ſoyent du tout rudes à ſe ſubmettre à ſes commãdemẽs, cõme à vne choſe nouuelle & incognue. Il eſt vray ſemblable que l'Apoſtre a voulu toucher ceſt office de la Loy, en diſant, qu'elle n'eſt point donnée pour les iuſtes, mais pour les iniuſtes & rebelles, infideles & pecheurs, meſchans & polluz, meurtriers de leurs parens, homicides, paillards, larrons, menteurs & pariures, & entachez de tels vices qui contreuiennẽt à ſaine doctrine. Car il mõſtre en cela, que la Loy eſt comme vne bride, pour refrener les concupiſcences de la chair: leſquelles autrement ſe desborderoyent ſans meſure.

1. Tim. 1

101 On peut appliquer à tous les deux, ce qu'il dit en vn autre paſſage: c'eſt que la Loy a eſté pedagogue aux Iuifs, pour les mener à Chriſt. Car

Galat. 3

il y

il y a deux genres d'hommes, leſquels elle meine à Chriſt par ſa pedagogie. Les premies ſont ceux deſquels nous auõs parlé au parauãt, qui eſtãs trop pleins de la fiance de leur propre vertu ou iuſtice, ne ſont point capables de receuoir la grace de Chriſt, s'ils ne ſont premieremẽt renduz vuides. La Loy donc leur monſtrãt leur miſere, les rẽge à humilité, & par ce moyen les prepare à deſirer ce, dont ils ne penſoyent point auoir faute. Les ſeconds, ſont ceux qui ont meſtier de bride, pour eſtre reſtraints, à fin de ne vaguer point ſelon les concupiſcẽces de leur chair. Car là où l'Eſprit de Dieu ne gouuerne point encore, les concupiſcẽces quelquesfois ſont ſi enormes & exorbitantes, que l'ame eſt en danger d'eſtre cõme enſeuelie par icelles en vn meſpris & contẽnement de Dieu. Et de fait, il en aduiẽdroit ainſi, n'eſtoit que Dieu y prouuoit par ce moyen, retenãt par la bride de ſa Loy ceux auſquels la chair domine encore. Pourtãt quand il ne regenere point du premier coup vn hõme, lequel il a eleu pour l'appeller à ſalut, il l'entretiẽt iuſques au tẽps de ſa viſitation, par le moyen de ſa Loy, ſous vne crainte, non point pure & droite, cõme elle doit eſtre en ſes enfans: laquelle toutesfois eſt vtile pour ce tẽps la à celuy qui doit eſtre amené de longue main à plus parfaite doctrine. Nous auons tant de experiences de cela, qu'il n'eſt ia meſtier d'en alleguer quelque exẽple. Car tous ceux qui ont demeuré quelque temps en l'ignorance de Dieu, confeſſeront qu'ils ont eſté ainſi entretenuz en vne crainte de Dieu, telle quelle, iuſques à ce qu'ils fuſſent regenerez par ſon Eſprit, pour commencer à l'aimer de bon courage & affection.

Le troiſieſme vſage de la Loy, qui eſt le principal, & propremẽt ap 102
partient à la fin pour laquelle elle a eſté donnée, a lieu entre les fideles, au cœur deſquels l'Eſprit de Dieu a deſia ſon regne & ſa vigueur. Car combien qu'ils ayent la Loy eſcrite en leurs cœurs du doigt de Dieu, c'eſt à dire, cõbien qu'ils ayẽt ceſte affection, par la conduite du S. Eſprit, qu'ils deſirent d'obtẽperer à Dieu, toutesfois ils profitẽt encore doublemẽt en la Loy. Car ce leur eſt vn tresbon inſtrumẽt, pour leur faire mieux & plus certainement de iour en iour entẽdre quelle eſt la volonté de Dieu, à laquelle ils aſpirẽt, & les confermer en la cognoiſſance d'icelle. Comme vn ſeruiteur, combien qu'il ſoit deliberé en ſon cœur, de ſeruir bien à ſon maiſtre, & luy complaire bien du tout: toutesfois il a beſoing de cognoiſtre familierement & bien conſiderer ſes mœurs & conditions, à fin de s'y accommoder. Et ne ſe doit perſonne de nous exempter de ceſte neceſsité. Car nul n'eſt encore paruenu à telle ſageſſe, qu'il ne puiſſe par la doctrine quotidienne de la Loy, s'auancer de iour en iour, & profiter en plus claire intelligence de la volonté de Dieu. D'auantage, pource que nous n'auons pas ſeulement meſtier de doctrine, mais auſsi d'exhoration, le ſeruiteur de Dieu prendra ceſte vtilité de la Loy, que par frequente meditation d'icelle, il ſera incité en l'obeiſſance de Dieu, & en icelle cõfermé, & retiré de ſes fautes. Car il faut qu'en ceſte maniere les ſaincts ſe ſollicitent eux meſmes, à cauſe que quelque promptitude qu'ils ayent de s'appliquer à bien faire, neantmoins ils ſont touſiours retardez de la pareſſe & peſanteur de leur chair: tellement qu'ils ne font iamais pleinement leur deuoir. A ceſte chair, la Loy eſt comme vn fouet, pour la

chaſſer à l'œuure: cõme vn aſne, lequel ne veut tirer auãt, ſi on ne frappe aſsiduellemẽt deſſus. Ou, pour parler plus clairemẽt, puis que l'hõme ſpirituel, n'eſt point encore deliuré du fardeau de ſa chair, la Loy luy ſera vn aiguillon perpetuel, pour ne le laiſſer point endormir, ny appeſantir. En ceſt vſage regardoit Dauid, quand il celebroit la Loy de Dieu de ſi gran
*Pſeau.*119 des louanges: cõme quand il dit: La Loy de Dieu eſt immaculée, conuertiſſant les ames: les commandemens de Dieu ſont droits, reſiouyſſans les
*Pſea.*119 cœurs, &c. Item, Ta Parole eſt vne lãpe à mes pieds, & clairté pour dreſſer mes voyes: & tout ce qui s'enſuit au meſme Pſeaume. Et ne repugne rien cela aux ſentences de S. Paul cy deſſus alleguées: où il eſt monſtré, non pas quelle vtilité apporte la Loy à l'hõme fidele, & deſia regeneré: mais ce qu'elle peut de ſoymeſme apporter à l'homme. Au contraire, le Prophete monſtre auec quel profit noſtre Seigneur inſtruit ſes ſeruiteurs en la doctrine de ſa Loy, quand il leur inſpire interieurement le courage de la ſuyure.

103 Aucuns ignorãs, ne pouãs diſcerner ceſte differẽce, reiettẽt temerairemẽt Moyſe, & veulent que la Loy ſoit là laiſſée: pource qu'ils ne pẽſent point que ce ſoit choſe conuenable aux Chreſtiẽs, de s'arreſter à vne doctrine laquelle contiẽt en ſoy adminiſtration de mort. Ceſte opiniõ doit eſtre loing de nous, veu que Moyſe a tresbien declairé, que la Loy, combien qu'en l'hõme pecheur elle ne puiſſe qu'engẽdrer mort, toutesfois el le apporte bien vne autre vtilité & profit aux fideles. Car eſtant prochain
*Deut.*32 de la mort, il fit ceſte proteſtation deuãt le peuple: Retenez biẽ en voſtre memoire & voſtre cœur, les paroles que ie vous teſtifie auiourdhuy: à fin de les enſeigner à voz enfans, & les inſtruire à garder, & faire toutes les choſes, qui ſont eſcrites en ce liure. Car ce n'eſt point en vain qu'elles vous ſont cõmandées: mais à fin que vous viuiez en icelles. Et de fait, ſi nul ne peut nier, qu'en la Loy il n'y ait cõme vne image entiere de parfaite iuſtice: ou il faudra dire que nous ne deuons auoir nulle reigle de bien viure, ou qu'il nous faut tenir à icelle. Car il n'y a point pluſieurs reigles de bien viure: mais vne ſeule, qui eſt perpetuelle, & immuable. Pourtat ce que dit
*Pſe.*1.5 Dauid, que l'hõme iuſte medite iour & nuit en la Loy, ne doit eſtre rapporté à vn ſiecle: mais conuiẽt à tous aages, iuſques en la fin du monde. Et ne faut point que cela nous eſtõne, qu'elle requiert vne plus parfaite ſainteté que nous ne pouons auoir, cepẽdant que nous ſommes en la priſon de noſtre corps: tellemẽt que pour cela nous quittions ſa doctrine. Car quãd nous ſommes ſous la grace de Dieu, elle n'exerce point ſa rigueur, pour nous preſſer iuſques au bout tellemẽt que ce ne ſoit point ſatisfait, ſinon que nous accõpliſsiõs tout ce qu'elle dit. Mais en nous exhortãt à la perfectiõ, où elle nous appelle, elle nous mõſtre le but, auquel nous deuõs tẽdre toute noſtre vie: auquel ſi nous ne laiſſons point de tẽdre, c'eſt aſſez. Car toute ceſte vie eſt cõme vne courſe: de laquelle quand nous viẽdrons à la fin, le Seigneur nous fera ce bien, que nous paruiendrons à ce but, lequel nous pourſuyuons maintenãt: combien que nous en ſoyõs encore loing.

104 Maintenant donc à cauſe que la Loy ſert d'exhortation aux fideles non pas pour lier leurs conſciences en malediction, mais pour les reueiller de pareſſe en les ſollicitãt, & de chaſtier leur imperfection: aucuns

voulans

voulans ſignifier ceſte deliurance de la malediction d'icelle, diſent que la Loy eſt abroguée & caſſée aux fideles, non pas qu'elle ne leur doyue touſiours commander ce qui eſt bon & ſainct: mais d'autant qu'elle ne leur eſt plus ce qu'elle eſtoit au parauant: c'eſt à dire, qu'elle ne confond point leurs conſciences de terreur de mort. Et de fait, ſainct Paul demonſtre biẽ clairement vne telle abrogation de la Loy. D'auantage, il appert qu'elle a eſté preſchée de Ieſus Chriſt: veu qu'il ſe defend, de ne vouloir point deſtruire ne diſſiper la Loy: ce qu'il n'euſt fait, ſinon qu'on l'en euſt accuſé. Or ceſte opinion ne fuſt point venue en auant ſans aucune couleur. Pourtãt il eſt vray-ſemblable, qu'elle eſtoit procedée d'vne fauſſe expoſition de ſa doctrine: comme tous erreurs quaſi prenẽt leur occaſion de verité. Or à fin que nous ne tombions en ceſt inconuenient: il nous faut diligemment diſtinguer ce qui eſt abrogué en la Loy, & ce qui y demeure encores ferme. Quand le Seigneur Ieſus dit, qu'il n'eſt point venu pour abolir la Loy, mais pour l'accõplir: & qu'il n'en paſſera vne ſeule lettre, iuſques à tant que ciel & terre faudront, que tout ce qui y eſt eſcrit ne ſe face: en cela il demonſtre, que par ſon aduenement, la reuerence & obeiſſance de la Loy n'eſt en rien diminuée. Et ce à bonne cauſe: veu qu'il eſt venu pour donner remede aux tranſgreſſions d'icelle. La doctrine donc de la Loy, n'eſt en rien violée par Ieſus Chriſt, qu'elle ne nous dreſſe à toute bonne œuure, en nous enſeignant, admõneſtant, reprenant & chaſtiant. *Mat. 5*

105 Touchant ce que ſainct Paul dit, de la malediction, cela n'appartiẽt point à l'office d'inſtruire: mais d'eſtreindre & captiuer les conſciences. Car la Loy, quant à ſa nature, non ſeulemẽt enſeigne: mais requiert eſtroitement ce qu'elle commande. Si on ne le fait, & meſme ſi on n'en vient à bout iuſqu'au dernier poinct: elle iette incontinent la ſentẽce horrible de malediction. Par ceſte raiſon l'Apoſtre dit, que tous ceux qui ſont ſous la Loy, ſont maudicts, d'autant qu'il eſt eſcrit, Maudicts ſerõt tous ceux, qui n'accompliront tout ce qui eſt commandé. Conſequemmẽt il dit, que tous ceux la ſont ſous la Loy, qui n'eſtabliſſent point leur iuſtice en la remiſſiõ des pechez: laquelle nous deliure de la rigueur de la Loy. Il nous faut dõc ſortir de ſes liens, ſi nous ne voulons miſerablement perir en captiuité. Mais de quels liẽs? de ceſte rigoreuſe exactiõ, de laquelle elle nous pourſuit ſans rien remettre, & ſans laiſſer vne ſeule faute impunie. Pour nous racheter de ceſte malheureuſe malediction, Chriſt a eſté fait maudit pour nous: comme il eſt eſcrit: Maudit ſera celuy qui pendra au bois. Au chapitre ſuyuant ſainct Paul dit, que Chriſt a aſté aſſubietty à la Loy, pour racheter ceux qui eſtoyent en la ſeruitude d'icelle. Mais il adiouſte quant & quant: A fin que nous iouiſſiõs du priuilege d'adoption pour eſtre enfans de Dieu. Qu'eſt-ce à dire cela? C'eſt, que nous ne fuſsions point touſiours enſerrez en captiuité: laquelle tint noz conſciences liées en engoiſſe de mort. Neantmoins cela demeure touſiours cependant, que l'authorité de la Loy, n'eſt en rien enfrainte, que nous ne la deuiõs touſiours receuoir en meſme honneur & reuerence. *Gal. 3.* *Gal. 3. & 4*

106 Il y a vn peu plus de difficulté en vn autre lieu, qui eſt en l'Epiſtre aux Coloſſiens, Du temps que vous eſtiez morts en voz pechez, & au prepuce de voſtre chair, Dieu vous a viuifiez auec Chriſt: vous pardonnant *Colo. 2*

toutes voz fautes, effaçant l'obligé des decrets, qui eſtoit à l'encontre de vous, & vous eſtoit contraire, en le fichãt à la croix, &c. Car il ſemble adtuis, qu'il vueille eſtendre plus outre l'abrogation de la Loy, tellemẽt que ſes decrets ne nous appartiennent plus de rien. Aucuns prennent cela ſeulement de la Loy morale: de laquelle neantmoins ils expoſent que la ſeuerité trop rigoreuſe a eſté abolie, non pas la doctrine. Les autres, conſiderans de plus pres les paroles de ſainct Paul, voyent bien que cela propremẽt compete à la Loy ceremoniale: & monſtrẽt que S. Paul a accouſtumé
Ephe. 2 d'vſer de ce mot de Decrets, quand il en parle. Car aux Epheſiẽs il dit ainſi: Ieſus Chriſt eſt noſtre paix, lequel nous a cõioints enſemble, aboliſſant la Loy des ordonnances, laquelle giſt en decrets, &c. Il n'y a nulle doute, que ce propos ne ſe doyue entendre des ceremonies. Car il dit que ceſte Loy eſtoit cõme vne muraille, pour ſeparer les Iuifs d'auec les Gentils. Ie cõfeſſe dõc, que la premiere expoſition à bõ droit eſt repriſe des ſecõds: toutesfois il me ſemble qu'eux meſmes n'expliquẽt pas encore du tout biẽ la ſentẽce de l'Apoſtre. Car ie n'approuue point, qu'on cõfonde ces deux paſſages, comme ſi l'vn eſtoit tout ſemblable à l'autre. Quant eſt de celuy qui eſt en l'Epiſtre aux Epheſiens, le ſens eſt tel: Sainct Paul les voulant acertainer, comme ils eſtoyent receuz en la cõmunion du peuple d'Iſrael, leur dit: que l'empeſchement, qui eſtoit auparauant pour les diuiſer a eſté oſté. C'eſtoyent les ceremonies. Car les ablutiõs & ſacrifices, par leſquels les Iuifs ſe ſanctifioyent à Dieu, les ſeparoyent d'auec les Gentils. Mais en l'Epiſtre aux Coloſsiens, il n'y a celuy qui ne voye qu'il touche vn plus haut myſtere. Il eſt là queſtion des obſeruations Moſaiques: auxquelles les ſeducteurs vouloyent contraindre le peuple Chreſtien. Cõme dõc en l'Epiſtre aux Galatiẽs, ayant ceſte meſme diſpute à demener, il la tire plus loing, & la reduit à ſa ſource: ainſi fait-il en ceſt endroit. Car ſi on ne conſidere autre choſe aux ceremonies, ſinõ la neceſsité de s'é acquiter: pourquoy les appelle-il vn obligé? & vn obligé contraire à nous? Et à quel propos euſt-il quaſi conſtitué toute la ſomme de noſtre ſalut, en ce qu'il fuſt caſſé & mis à neant? Parquoy on voit clairemẽt, qu'il nous faut icy regarder autre choſe, que l'exteriorité des ceremonies.

107 Or ie me cõfie d'auoir trouué la vraye intelligẽce: ſi on me cõfeſſe eſtre vray ce que eſcrit en quelque lieu treſ-veritablemẽt S. Auguſtin. C'eſt qu'aux ceremonies Iudaiques il y auoit pluſtoſt confeſsion des pechez, que purgation. Car qu'eſt-ce qu'ils faiſoyent en ſacrifiant: ſinon qu'ils ſe confeſſoyent eſtre coulpables de mort: veu qu'ils ſubſtituoyent en leur lieu la beſte, pour eſtre tuée? Par leurs lauemens, qu'eſt-ce qu'ils faiſoyẽt: ſinon ſe confeſſer immondes & contaminez? Parquoy ils confeſſoyent la debte de leur impureté & de leurs offenſes. Mais en ceſte proteſtation, le
Ebr. 7. 9 & 10 payement n'en eſtoit point fait. Pour laquelle cauſe, l'Apoſtre dit, que la redemption des offenſes, a eſté faite par la mort de Chriſt: leſquelles demouroyent ſous l'ancien Teſtamẽt, & n'eſtoyent point abolies. C'eſt dõc à bon droit, que ſainct Paul appelle les ceremonies des cedules contraires à ceux qui en vſoyent: veu que par icelles ils teſtifioyent, & ſignoyẽt leur cõdamnation. A cela ne contreuiẽt rien que les anciẽs Peres ont eſté participans d'vne meſme grace auec nous: car ils ont obtenu cela par Chriſt:

mon

non point par les ceremonies, leſquelles ſainct Paul en ce paſſage ſepare de Chriſt, d'autant qu'elles obſurciſſoyent lors ſa gloire, apres que l'Euangile auoit eſté reuelé. Nous auons que les ceremonies, ſi elles ſont cõſiderées en elles-meſmes, ſont à bõne raiſon nommées cedules cõtraires au ſalut des hommes: veu que ce ſont cõme inſtrumens authẽtiques, pour obliger les conſciences à confeſſer leurs debtes. Pourtant veu que les ſeducteurs vouloyent aſtreindre l'Egliſe Chreſtiẽne à les obſeruer, Sainct Paul à bon droit, regardant l'origine premiere, admonneſte les Coloſsiens, en quel dangier ils trebuſcheroyent, s'ils ſe laiſſoyent ſubiuguer en telle ſorte. Car par vn meſme moyen la grace de Chriſt leur eſtoit rauie: d'autãt que par la purgation, qu'il a faite en ſa mort, pour vne fois, il a aboly toutes ces obſeruations externes: par leſquelles les hommes ſe confeſſoyent redeuables à Dieu & n'eſtoyent point acquitez de leurs debtes.

Des Vœuz, où il eſt traité de la Moynerie.

CHAP. IIII.

IL ſeroit temps de venir à l'explication de la Foy, n'eſtoit que du prochain traité, il y ſort vne queſtiõ, laquelle il nous faudra maintenãt deduire, comme vn acceſſoire. Car nous auõs dit premierement, que tout ce qui eſt requis à bien & ſainctement viure, eſt compris en la Loy. Nous auons dit outreplus, que le Seigneur, à fin de nous retirer de ceſte curioſité, de forger vne façon nouuelle de le ſeruir à noſtre poſte, a enclos toute la louange de iuſtice en la ſimple obeiſſance de ſa volonté. Si cela eſt vray, il faut conclurre, que tous les ſeruices que nous aurons inuenté de nouſ-meſmes pour plaire à Dieu, ne luy ſerõt point agreables, quelque plaiſir que nous y prenions. Et de fait, le Seigneur en pluſieurs paſſages, non ſeulemẽt les reiette, mais les a fort en abomination. Cela donc nous engendre vne diſpute touchant les vœuz, qui ſe font outre la parole de Dieu expreſſe, à ſauoir en quelle eſtime on les doit auoir, & ſi vn hõme Chreſtien en peut faire quelcun tel: & s'il en a fait, combié il en eſt obligé. Car ce que nous appellõs promeſſe entre les hommes, eſt nõmé Vœu au regard de Dieu. Or nous promettons aux hommes les choſes leſquelles nous penſons que ils auront à gré, ou leſquelles nous leur deuons ſelon raiſon & equité. Il faut donc que nous vſions encore d'vne plus grãde diſcretion aux vœuz, veu qu'ils s'adreſſent à Dieu, auec lequel il n'eſt point queſtiõ de ſe iouer. Or il y a eu vne merueilleuſe ſuperſtition de tout temps au monde en ceſt endroit: c'eſt que les hommes ont voué à Dieu à la vollée, ſans iugement & ſans propos, tout ce qui leur venoit en la fantaſie & à la bouche. De là ſont venues les folies des vœuz, dont les Payens ſe ſont iouez auec leurs dieux: & non ſeulemẽt folies, mais abſurditez mõſtrueuſes. Et pleuſt à Dieu que les Chreſtiens n'euſſent point enſuiuy vne telle audace. Il ne ſe deuoit point faire. Mais nous voyons qu'il n'y a rien eu de long temps plus commun, que ceſte outrecuidance c'eſt que le peuple, laiſſant & meſpriſant la Loy de Dieu, a bruſlé d'vne folle cupidité & inſenſée apres tout ce qu'il auoit ſongé. Ie ne veux point aggrauer ce mal, ne meſme deſchif-

frer par le menu, de quelle enormité on a offenſé: & en combien de ſortes on a failly en ceſte matiere. Mais i'ay voulu toucher cecy en brief, à fin qu'on ſache qu'en traitant des vœuz, nous n'eſmouuons pas queſtion ſuperflue & vaine.

2 Or ſi nous ne voulons point errer en iugeant quels vœuz ſont legitimes ou peruers, il nous conuient obſeruer trois choſes. Premierement, qui eſt celuy auquel le vœu s'adreſſe. Secõdemẽt, qui nous ſommes, nous qui vouons. Tiercement, de quelle intention c'eſt que nous vouõs. Le premier tend à ce but, que nous penſions que c'eſt Dieu, à qui nous auons affaire: lequel prend tellement plaiſir à noſtre obeiſſance, qu'il prononce
Colo. 2 tous ſeruices volontaires, c'eſt à dire que nous inuentons de noſtre teſte, eſtre maudits, quelque belle apparence qu'ils ayent deuant les hommes. Si tous les ſeruices de Dieu que nous controuuons outre ſon commandement, luy ſont en abomination: il s'enſuit qu'il n'y en a nul qui luy ſoit agreable, ſinon qu'il l'ait approuué par ſa Parole. Pourtãt que nous ne prenions point ceſte licence d'oſer rien vouer à Dieu, qui n'ait teſmoignage
Rom. 14 aucun de luy. Car ce que dit ſainct Paul, que tout ce qui ſe fait ſans foy, eſt peché: comme ainſi ſoit qu'il s'eſtende à toutes œuures: toutesfois lors il a principalemẽt lieu, quand l'homme adreſſe directemẽt ſa penſée à Dieu. Car il n'y a rien de plus grande importance, que ce qui appartient à ſeruir Dieu. Pourtant que ceſte ſoit la premiere reigle quãt aux vœuz, que nous n'entreprenions de rien vouer, que nous n'ayons ceſte reſolution en noſtre conſcience, que nous n'attentons pas cela temerairement Or nous ſerons adonc hors du dangier de temerité, quand nous aurons Dieu pour nous guider, nous dictant quaſi par ſa Parole, ce qui eſt bon de faire, ou mauuais.

3 Le contenu de la ſeconde conſideration que nous auõs dit, reuient a ce poinct, que nous meſurions noz forces, & que nous regardions noſtre vocation, & que nous ne meſpriſions point la liberté que Dieu nous a donnée. Car celuy qui voue ce qui n'eſt point en ſa puiſſãce, ou qui repugne à ſa vocation, eſt temeraire: & celuy qui meſpriſe la grace de Dieu, par laquelle il eſt conſtitué Seigneur & maiſtre de toutes choſes, eſt ingrat. En diſant cela, ie n'enten pas que nous ayõs rien en noſtre main, pour le pouoir promettre à Dieu en fiance de noſtre vertu. Car c'eſt à bon droit que
Arauſic. il a eſté decreté au Concile d'Arauſique, que nous ne pouons rien vouer
cõcil. c. 11 deuëment à Dieu, ſinon ce que nous aurons receu de ſa main, veu que toutes choſes que nous luy pouons offrir, ſont dons procedans de luy. Mais comme ainſi ſoit que Dieu par ſa benignité, nous ait mis certaines choſes
Rom. 11 en noſtre faculté, & qu'il nous ait denié les autres: qu'vn chacun ſuyuant
1. Cor. 12 l'admonition de ſainct Paul regarde la meſure de la grace qui luy eſt dõnée. Mon intention eſt de dire qu'il faut compaſſer noz vœuz à la meſure que Dieu nous ordonne par le don qu'il nous fait: n'attentant point plus qu'il ne nous permet, de peur de nous precipiter en nous attribuant trop. Qu'il ne nous ſoit loiſible de rien vouer, qui nous empeſche de ſeruir à Dieu en noſtre vocation: il n'y a nulle doute. Touchant ce que nous auõs dit, qu'il ne faut point meſpriſer noſtre liberté: cela ſeroit vn peu obſcur à entendre, ſi nous ne le declairions. Or le ſens eſt tel: Comme ainſi ſoit

que

que Dieu nous ait constitué maistres de toutes choses, & qu'il les nous ait tellement assubietties que nous en puissions vser pour nostre commodité, il ne nous faut point esperer que nous facions vn seruice agreable à Dieu en nous assubiettissant en seruitude aux choses externes, lesquelles nous doyuent estre en aide. Ie dy cela, pource que plusieurs pensent que ce soit vne vertu d'humilité, de s'astreindre à plusieurs observations, desquelles le Seigneur non sans cause a voulu que nous fussions libres. Pourtãt si nous voulons euiter vn tel dangier, il ne nous faut iamais esloygner de l'ordre que le Seigneur nous a institué en l'Eglise Chrestienne.

Ie vien maintenant à la troisiesme cõsideration que i'ay mise: c'est, 4
que pour approuuer noz vœuz à Dieu, il faut bien aduiser à quelle intentiõ nous les faisons. Car d'autãt que Dieu regarde le cœur, & non pas l'apparence exterieure: de là il aduient qu'vne mesme chose, selon que le propos sera diuers, luy sera quelque fois agreable, & quelque fois luy desplaira grandement. Si quelcun voue de s'abstenir de boire vin, cõme si en cela il y auoit quelque saincteté: il sera à bon droit condamné de superstition. S'il regarde à vne autre fin, qui ne soit point mauuaise, nul ne le pourra reprouuer. Or selõ que ie puis iuger, il ya quatre fins, ausquelles se doiuent rapporter tous noz vœuz. Pour donner plus claire intelligẽce de cela, nous dirons que les deux appartiennent au temps passé: les deux autres au temps à venir. Au temps passé regardent les vœuz, par lesquels nous faisons à Dieu recognoissance des benefices que nous tenons de luy: ou par lesquels nous chastions les vices que nous auons commis, à fin d'en obtenir pardon. Les premiers, nous les pourrons appeller, vœuz d'action de grace: les seconds, nous les pourrons appeller vœuz de penitence. Quãt est du premier genre, nous en auons vn exemple au vœu que fit Iacob, en promettant à Dieu, les decimes qu'il acquerroit en la terre d'Orient, s'il luy faisoit la grace de retourner en la terre de sa natiuité. *Gene. 28*
Nous en auõs aussi vn exemple commun aux sacrifices, qu'on appelloit Des pacifiques, que les saincts Roys ou gouuerneurs, allans à la guerre, promettoyent à Dieu de luy rendre, s'il leur donnoit la victoire contre leurs ennemis: ou bien, que le peuple, estant en quelque afflictiõ, vouoit à Dieu, s'il en estoit deliuré par sa grace. Et en ce sens faut prendre tous les passages des Pseaumes, qui parlent des vœuz. *Psal. 22. 61. 66. 116*
Nous pouons auiourdhuy aussi bien vser de telle espece de vœuz, toutesfois & quantes que Dieu nous deliure de quelque calamité, ou maladie dãgereuse, ou autre peril. Car cela n'est pas repugnant à l'office d'vn bon Chrestien, de presenter en tel cas à Dieu quelque oblation qu'il aura vouée, seulemẽt pour recognoissance du benefice qu'il a receu, pour n'estre point ingrat à sa bonté. Quant à la seconde espece, il suffira de demonstrer par vn exemple familier quelle elle est. Prenons le cas que quelcun par son intemperance & gourmãdise soit tombé en quelque peché: il ne nuira de rien, quand il renoncera pour vn temps à toutes delices, pour corriger ce vice d'intemperance, auquel il se sent autrement enclin. Il n'y a aussi nul inconuenient, qu'il face vœu sur cela, à fin de se lier plus estroitement. Toutesfois ie n'impose point loy à ceux qui aurõt failly en quelque sorte, de faire tous vn semblable vœu: mais seulement ie demõstre ce qui seroit licite à quelcun de faire, quãd il penseroit que ce-

la luy ſeroit vtile. Parquoy ie dy, qu'vn tel vœu eſt ſainct & legitime, ſans preiudicier à la liberté d'vn chacun d'en faire comme il voudra.

5 Quant aux vœuz qui regardent le temps à venir: les vns, comme i'ay dit, tendent à nous rendre plus ſoigneux à euiter les dangiers: les autres, ſont pour nous inciter à faire noſtre deuoir. Exemple. Quelcun ſe verra tellement enclin à vn vice, qu'il ne pourra pas tenir moyen, my attrempance en vne choſe, laquelle de ſoy ne ſera que bonne, il ne fera point mal, renonçant par vœu, a en vſer à certain temps. Comme ſi quelcun voit qu'il ne puiſſe vſer d'vn accouſtremẽt ſans vaine gloire, ou autre vanité, & neantmoins qu'il cõuoite & appete fort d'en vſer, il ne peut mieux faire, que de ſoy brider, s'impoſant la neceſsité de s'ẽ abſtenir, pour coupper la broche a ſa conuoitiſe. Semblablement ſi quelcun eſt oublieux, ou nonchalãt à s'acquiter de ce qui eſt de l'office d'vn Chreſtien: pourquoy ne pourra il corriger ſa nonchalance, s'aſtreignant par vœu à faire ce qu'il a couſtume d'oublier? Ie confeſſe bien, qu'en l'vne & en l'autre il y a comme vne inſtruction puerile: mais par cela nous pouõs dire, que ce ſont aides à l'infirmité des rudes & imparfaits, dont ils ſe peuuẽt ſeruir licitement. Pourtant, tous les vœuz qui regarderont à l'vne de ces fins, principalement les vœuz des choſes externes, nous les tiendrons pour bons, moyennant que ils ayent approbation de Dieu pour leur appuy, & qu'ils conuiennent à noſtre vocation, & qu'ils ſoyent compaſſez à la grace que Dieu nous a faite.

6 Maintenant il n'eſt pas difficile de conclurre, que c'eſt qu'il faut generalement ſentir des vœuz. Il y a vn vœu commun entre les fideles, lequel a eſté fait pour nous au Bapteſme, & le confermons en faiſant proteſtation de noſtre foy, & en receuant la Cene. Car les Sacremens ſont comme inſtrumens de contracts, par leſquels Dieu nous promet ſa miſericorde, & par icelle la vie eternelle: nous d'autre coſté luy promettons obeiſſance. Or le contenu, ou la ſomme de ce vœu que nous faiſons au Bapteſme eſt, de renoncer à Sathan, pour nous addõner au ſeruice de Dieu, à fin que nous ſoyons obeiſſans à ſes ſaincts commandemens, n'obtempe rans point aux deſirs peruers de noſtre chair. Il ne faut douter, que ce vœu ne ſoit ſainct & vtile, veu que Dieu l'approuue en l'Eſcriture, & meſme qu'il le requiert de tous ſes enfans: & à cela ne contreuiẽt point, que nul ne accõpliſt en la vie preſente vne telle obeiſſãce que Dieu requiert de nous. Car d'autant que la ſtipulation que Dieu fait en exigeãt de nous, que nous le ſeruions, eſt encloſe ſous l'alliance de grace, laquelle contient remiſsiõ des pechez, & regeneration pour nous faire nouuelles creatures: la promeſſe que nous faiſons là, preſuppoſe que nous requerõs à Dieu touſiours pardon de noz fautes, & qu'il ſubuienne à noſtre foibleſſe par ſon Sainct Eſprit. Quãt aux vœuz particuliers, quand il nous ſouuiendra des trois reigles que nous auons miſes cy deſſus, nous pourrons bien diſcerner aiſément quels ils ſeront: toutesfois, que nul ne penſe que ie vueille tellemẽt priſer les vœuz, meſme que ie dy eſtre bons, que ie cõſeille d'en vſer iournellement. Car combien que ie n'oſe rien determiner du nombre, ne du temps: toutesfois quiconque me voudra croire, en vſera fort ſobrement. Car ſi quelcun eſt legier à beaucoup vouer & ſouuẽt, cela ſera cauſe qu'il n'obſer-

n'obſeruera pas tant diligemment ſes vœuz, & y a grand dangier qu'il ne decline à ſuperſtitiõ. Si quelcũ ſe lie de vœu perpetuel, il ne s'en acquitera point ſans grãd peine & faſcherie: ou eſtãt laſſé à la lõgue, il quittera tout.

D'auantage, on ſait quelle ſuperſtition a regné long temps au mon- 7
de en ceſt endroit. L'vn vouoit de ne point boire du vin, comme ſi ceſte abſtinence eſtoit vn ſeruice de ſoy agreable à Dieu. L'autre s'obligeoit à iuſner. L'autre à ne point manger chair en certains iours, auſquels il imaginoit fauſſement qu'il y auoit plus grande ſaincteté qu'aux autres. Il y auoit encore d'autres vœuz plus infantiles, iaçoit qu'ils ne ſe fiſſent pas des petits enfans. Car on a eſtimé pour grande ſageſſe, de vouer des pelerinages çà & là, voire de faire le chemin à pied, ou y aller à demy-nuds, pour acquerir plus de merite par le trauail. Si on examine aux reigles que nous auons miſes cy deſſus, toutes ces choſes, auſquelles le monde a eſté merueilleuſement addonné, on trouuera que non ſeulement elles ſont vaines & folles, mais qu'il y a impieté manifeſte. Car comment qu'en iuge le ſens humain, Dieu n'a rien en plus grande abomination, que les ſeruices qu'on luy forge à plaiſir. Il y a puis apres les meſchantes opinions & damnables, qui ſont en la pluſpart: c'eſt, que les hypocrites, s'eſtãs acquitez de tels fatras, ſe font accroire qu'ils ſe ſont acquis vne iuſtice excellẽte, penſant que la ſubſtance de la Chreſtienté ſoit ſituée en ces choſes exterieures, & meſpriſent tous ceux qui n'en tiennent pas grand compte.

Il n'eſt ia meſtier de deſchiffrer par le menu toutes les eſpeces. Mais 8
pource qu'on a en plus grande reputation les vœuz monaſtiques, d'autant qu'ils ſemblent eſtre approuuez par l'authorité commune de l'Egliſe: i'en traiteray icy brieuement, Pour le premier, à fin que nul ne maintienne la moynerie, telle qu'elle eſt auiourdhuy, ſous couleur d'ancienneté, & de lõgue poſſeſsion: il faut noter, qu'il y auoit bien vne autre façon de viure anciennemẽt aux monaſteres. Ceux qui ſe vouloyent exercer en grãde auſterité de vie, ſe retiroyent là. Et tout ainſi que nous liſons aux hiſtoires des Lacedemoniens, qu'ils auoyent vne diſcipline en leur vie, fort dure & aſpre: auſsi auoyent les Moynes de ce temps là, voire meſme plus rigoreuſe & eſtroite. Ils dormoyẽt à terre ſans lict ne couche: ils ne beuuoyẽt que de l'eau, & ne mangeoyent autre viande que pain bis: des herbes & racines: leurs plus grandes friandiſes eſtoyent de l'huyle, ou des põiz, & des feues: ils n'vſoyent d'aucunes viandes delicates, & s'abſtenoyent tant que il eſtoit poſsible, de tout ce qui appartenoit à l'aiſance & ſoulagement du corps. Ces choſes ſemblerõt aduis incroyables: ſinon que ceux qui les ont veuës & experimentées en rendiſſent teſmoignage, comme Gregoire Nazanzien, Baſile, & ſainct Chryſoſtome.

C'eſtoyent les rudimẽs, par leſquels ils ſe preparoyẽt à vn eſtat plus 9
excellent. Car les colleges, ou aſſemblées de Moynes eſtoyent lors cõme ſemẽce, pour fournir l'Egliſe de bõs miniſtres: de laquelle choſe ces trois que i'ay nommez ſont teſmoings: veu que de la vie monaſtique ils ont eſté appellez pour eſtre Eueſques, & auſsi pluſieurs autres notables perſonnages de leur temps. Pareillement S. Auguſtin mõſtre, qu'encore de ſon temps ceſte couſtume duroit, qu'on prenoit gens des monaſteres pour ſeruir à l'Egliſe. Car il eſcrit en ceſte ſorte à vn college de Moynes: Nous Epiſt. 81

vous exhortõs en noſtre Seigneur, freres, de garder voſtre propos, & de perſeuerer iuſques en la fin: & ſi l'Egliſe voſtre mere a quelque fois beſoing de vous, ne ſoyez point conuoiteux par outrecuidance de receuoir la charge qu'elle vous impoſera, & ne la refuſer auſsi par pareſſe, mais obeiſſez à Dieu gracieuſement: ne preferez point voſtre loiſir aux neceſſitez de l'Egliſe, à laquelle, ſi les ſaincts qui ont eſté deuant vous n'euſſent ſeruy, pour luy aider à enfanter ſes enfans, elle ne vous euſt point enfanté. Or il parle du miniſtere, par lequel les fideles renaiſſent ſpirituellemẽt.

Epiſt. 76 Il eſcrit auſsi à Aurelius en vne autre epiſtre: Quãd on reçoit en l'ordre de clergé les Moynes qui ſe ſont desbauchez de leur monaſtere, on dõne occaſion aux autres de faire le ſemblable: & fait-on grand' iniure à l'eſtat Eccleſiaſtique, veu meſme que de ceux qui perſeuerẽt au monaſtere, nous n'auons accouſtumé de prendre que les meilleurs, & les plus approuuez: & le faut ainſi faire, ſinon que nous vueillions eſtre en prouerbe du peuple, quand on dit, qu'vn meſchant Moyne ſera bon miniſtre. C'eſt vne choſe trop deſordõnée, d'eſleuer les Moynes en tel orgueil, & de faire ſi grãd opprobre au clergé: veu meſme que quelque fois à grand' peine vn bon Moyne eſt ſuffiſant pour eſtre en l'ordre Eccleſiaſtique: à ſauoir s'il a temperãce de vie, & s'il n'a point la doctrine requiſe à tel office. Il appert de ces paſſages, que pluſieurs bons perſonnages ſe preparoyent en la vie monaſtique, pour venir au gouuernement de l'Egliſe: à fin d'eſtre plus aptes & mieux diſpoſez, pour s'acquiter de leur deuoir: non pas que tous paruinſſent à tel but, voire meſme qu'ils y tendiſſent: veu qu'au contraire, pour la plus grand' part, c'eſtoyent des gens ſimples, & ſans lettres: mais on eliſoit ceux qui eſtoyent idoines.

10 Or ſainct Auguſtin nous deſcrit, quaſi en vne peinture, la forme de la moynerie ancienne, principalemẽt en deux lieux: à ſauoir au liure, qu'il a intitulé, Des mœurs de l'Egliſe catholique, où il defend les Moynes Chreſtiens, contre les calomnies & fauſſes accuſations des Manichées. Item, en vn autre liure, qu'il a intitulé Du labeur des Moynes: où il repreñd & corrige les Moynes qui auoyent corrompu leur eſtat. Ie cueilliray icy tellement la ſomme de ce qu'il dit là, que i'vſeray meſme de ſes mots tant qu'il me ſera poſsible. Contemnant, dit-il les delices & plaiſirs mondains, ils menent enſemble vne vie treſſaincte & treſchaſte, viuans en oraiſons, en lectures & en conferences, ſans enfleure d'orgueil, ſans rebellion ne noiſe, ſans enuie, nul ne poſſede riẽ de propre, & nul n'eſt en charge à ſes prochains, ils trauaillent de leurs mains, au labeur qui peut entretenir leurs corps ſans empeſcher leur eſprit, qu'il ne ſoit ententif à Dieu. Puis mettent leurs ouurages entre les mains de ceux qu'ils appellent Doyens: & iceux ayans retiré argent de cela, en rendent conte à celuy qui eſt nõmé Pere entr'eux. Or les Peres ſont perſonnages, non ſeulement ſaincts quant à la vie, mais excellens en la doctrine de Dieu, & ayans preeminẽce en vertu, auſsi bien qu'en puiſſance, ils gouuernent leurs fils ſans aucun orgueil: & comme ils ont authorité à leur commãder, auſsi leurs fils ſont fort volontaires à leur obeir. Or ſur le veſpre chacun ſort de ſa celle, & s'aſſemblent tous en vn, eſtãs encore à ieun, à fin d'ouyr leur Pere, (& adiouſte quant & quant qu'en Egypte au pais d'Orient chacun Pere auoit

De mor. eccl. cath. cap. 31

enuiron

enuiron troys mille Moynes en ſa charge). Apres ils prennent leur refection corporelle, entant qu'il eſt requis, pour la ſante : & chacun reſtreint ſa concupiſcence, à fin de n'vſer ſinon ſobrement, meſme des viandes qui leur ſont miſes au deuant, leſquelles ne ſont point en grande quantité, ne guere friandes. Ainſi non ſeulement ils s'abſtiennent de chair & de vin, pour domter leur concupiſcence charnelle, mais auſsi des autres choſes leſquelles prouoquent d'autant plus l'appetit à gourmandiſe & friandiſe, qu'elles ſemblent aduis plus pures & plus ſainctes à d'aucuns. En quoy ils ſe font ridicules, d'autant qu'ils priſent qu'on mange viandes exquiſes, moyennant qu'ils s'abſtiennent de manger chair. Le ſurplus qui leur demeure outre leur nourriture, (car il leur en demeure beaucoup, tãt pource qu'ils trauaillent diligemment, que à cauſe de leur ſobrieté) ils le diſtribuent plus diligemment aux poures qu'ils ne ſont ſongneux à le gagner. Car il ne leur chaut d'auoir abondance, mais toute leur ſollicitude eſt de ne rien reſeruer de ce qui leur abonde. Puis apres ayant recité l'auſterité qu'il auoit veu tant à Milan qu'ailleurs : En telle rigueur de vie, dit-il, nul n'eſt contreint à porter vn fardeau plus peſant qu'il ne peut, ou qu'il refuſe de porter: & celuy qui eſt plus debile que les autres, n'eſt point pour tant condamné d'eux: ils ſauent bien tous, combien la charité eſt recommãdée: ils ſauẽt biẽ que toutes viãdes ſont nettes à ceux qui ſont nets. Pour tant, toute leur induſtrie eſt, non pas de reietter aucunes viandes comme pollues, mais à domter leur concupiſcence & s'entretenir en bonne dilection: ils ont ſouuenance de ceſte ſentence, que le ventre eſt pour les viandes, & les viandes pour le ventre: toutesfois pluſieurs qui ſont fermes s'abſtiẽnent à cauſe des infirmes. Pluſieurs ont vne autre raiſon: à ſauoir pour ce qu'ils ayment de ſe nourrir de viandes groſsieres & non ſomptueuſes. Pourtant ceux qui en ſanté s'abſtiennent d'vne viande, n'en font point difficulté d'en manger eſtans malades. Pluſieurs ne boiuent point de vin, toutesfois ils n'en penſeroyent point eſtre contaminez. Car euxmeſmes ordonnent qu'on en baille à ceux qui ſont de complexiõ debile, & ne peuuent autrement entretenir leur ſanté. S'il y a quelqu'vns qui refuſent d'en boire, ils les admonneſtent fraternellement, qu'ils ne ſe facent point par vaine ſuperſtition plus debiles que ſainctz. Ainſi ils s'exercent ſoigneuſemẽt à la crainte de Dieu. Quant à l'exercice du corps, ils ſauent bien qu'il profite pour vn petit de temps ſeulement. La charité eſt principalement gardée, à icelle on accommode les viures, les paroles, les accouſtremens, & les contenances: chacun conſpire là en vne charité, & a on en horreur de la violer, autant que Dieu: ſi quelcun reſiſte à icelle, il eſt ietté hors : ſi quelcun contreuient à icelle, on ne l'endure pas vn ſeul iour. Iuſques icy i'ay raconté les paroles de ſainct Auguſtin: auſquelles, pource qu'il eſt repreſenté comme en vne peiuture quelle eſtoit la moynerie du temps paſſé, ie les ay bien voulu produire icy : pource auſsi que ſi i'euſſe voulu recueillir ceſte ſomme de diuers autheurs, i'euſſe eſté beaucoup plus long, encore que i'euſſe eſtudié à brieueté.

Ibid. c. 33

A Tit. 1

1. Cor. 6

Or mon intentiõ n'eſt pas de pourſuyure au long ceſt argumẽt, mais de monſtrer en brief, quels ont eſté les Moynes en l'Egliſe ancienne : & non ſeulement cela, mais quelle a eſté la profeſsion de moynerie : à fin II

que les lecteurs de bon iugement, en faiſant comparaiſon de l'vne à l'autre, puiſſent iuger quelle impudence c'eſt à d'aucuns d'alleguer l'ancienneté pour maintenir la moynerie, telle qu'elle eſt de preſent. Sainct Auguſtin en deſcriuant quelle eſt la moynerie ſaincte & bonne, reiette loing d'icelle toute rigueur de commãder ou exiger les choſes, leſquelles Dieu nous laiſſe en liberté par ſa Parole. Or il n'y a rien qu'on exige auiourdhuy plus eſtroitement. Car ils tiennent cela quaſi pour vn crime irremiſſible, ſi quelcun decline tant petit que ce ſoit de leurs ordonnances, ou en habillement, ou en viandes, ou en autres ceremonies friuoles. Sainct Auguſtin debat fort & ferme, qu'il n'eſt pas licite aux Moynes de viure en oyſiueté aux deſpens d'autruy: & dit que de ſon temps, il n'y auoit nul monaſtere bien policé, où les Moynes ne veſquiſſent de leur labeur. Ceux de maintenant mettent la principale partie de leur ſainčteté, en oyſiueté. Car ſi on leur oſte leur oyſiueté, que deuiendra la vie contemplatiue, pour laquelle ils penſent eſtre excellens par deſſus les autres, & meſmes s'eſtiment prochains des Anges? Finalement Sainct Auguſtin requiert vne forme de moynerie, qui ne ſoit ſinon comme vn exercice & ayde, pour entretenir les hommes en la crainte de Dieu, & en la vraye Chreſtienté. D'auantage quãd il dit, que la charité eſt la principale reigle, & quaſi ſeule, qu'ils doiuent obſeruer: il ne priſe pas vne conſpiration que ferõt quelcuns à part, pour ſe lier enſemble, en ſe ſeparant du corps de l'Egliſe: mais au contraire il veut que les Moynes monſtrent exemple aux autres de garder vnité Chreſtienne entre tous. Or la façon de la moynerie du temps preſent, eſt tant loing de ces choſes, qu'à grand peine trouueroit-on rien plus contraire. Car noz Moynes n'eſtans point contens de la ſainčteté, à laquelle Ieſus Chriſt veut que tous ſes ſeruiteurs appliquẽt du tout & entierement leur eſtude: ils en imaginent vne nouuelle, par laquelle ils ſe fõt plus parfaits que tous les autres.

De oper. monach.

12 S'ils me niẽt cela, ie leur demãde, pourquoy eſt-ce qu'ils appellẽt leur ordre eſtat de perfection, oſtant ce tiltre à toutes les vocations ordõnées de Dieu? Ie n'ignore pas leur ſolution ſophiſtique: à ſauoir qu'ils ne l'appellent pas ainſi, d'autant qu'il contienne en ſoy perfectiõ, mais pource qu'il eſt le plus propre pour acquerir perfection. Quand ils veulent, en ſe priſant deceuoir le ſimple peuple, quand ils veulent attirer en leurs rets les poures enfans, quand ils veulent recommander leurs priuileges, quand ils veulent magnifier leur dignité, en meſpriſant les autres: ils ſe vantent d'eſtre en eſtat de perfection. Quand on les preſſe de pres, en ſorte qu'ils ne peuuent maintenir vne telle arrogance: ils recourent à ce ſubterfuge, diſans qu'ils ne ſont point encore paruenuz à perfectiõ, mais que ils ſont en vn eſtat pour y aſpirer par deſſus les autres. Cependant ils s'entretiennent en ceſte reputation vers le peuple, que leur vie eſt angelique, parfaite, & nette de tous vices, & par ce moyen ils attirẽt la farine au moulin, & vendent leur ſainčteté bien cherement. Cependant ceſte gloſe eſt cachée, & comme enſeuelie en peu de liures. Qui eſt-ce qui ne voit qu'ils ſe moquent de Dieu & du monde, en ce faiſant? Toutesfois prenõs le cas qu'ils attribuent ſeulement cela à leur eſtat, qu'il eſt pour aſpirer à perfection: ſi eſt-ce encore qu'en luy attribuant vn tel honneur, ils le diſtinguent

guent comme par vne marque ſpeciale, d'entre toutes les autres façõs de viure. Et qui eſt-ce qui pourra porter cela, qu'vn tel honneur ſoit donné à vn eſtat qui ne fut iamais approuué de Dieu par vne ſeule ſyllabe: & que les ſainctes vocations de Dieu, leſquelles non ſeulement il a commãdées de ſa bouche, mais auſsi ornées de tiltres excellens, en ſoyent priuées & excluſes comme indignes? Ie vous prie, combien grande iniure fait-on à Dieu, quand on prefere à tous les eſtats qu'il a ordonné, & approuué par ſon teſmoignage, vn qui ſoit forgé des hommes, & dont on n'ait nulle approbation?

Qu'ils reprouuẽt, s'ils peuuẽt, cela, cõme vne calomnie, c'eſt qu'ils ne 13
ſont point contens de la reigle que Dieu a donnée aux ſiens. Or quand ie ne le diroye pas, ils s'accuſent d'eux meſmes. Car ils enſeignent ouuertement, qu'ils ſe chargent d'vn plus peſant fardeau, que Ieſus Chriſt n'a impoſé à ſes diſciples, entant qu'ils promettent de garder les conſeils Euangeliques, auſquels les Chreſtiens ne ſont point communement aſtreints. Or ils appellent Conſeils, quand Ieſus Chriſt dit, que nous aymions noz ennemis, que nous n'appetions point vengeãce, que nous ne iuriõs point, & c. Mais quelle ancienneté nous allegueront-ils en ce poinct? Car cela ne vint iamais en penſée à nul des Anciens. Tous enſemble proteſtẽt d'vn commun conſentement, que Ieſus Chriſt n'a iamais dit vn ſeul mot, auquel nous ne ſoyons tenuz d'obtemperer, meſme nommément ils tiennẽt ſans aucune difficulté, que ces ſentences, dont il eſt queſtion, ſont vrais commandemens. Mais pource que nous auons ia monſtré en la fin du chapitre precedent, que c'eſt vn erreur peſtilent, qu'vne telle opinion qu'ils ont, en appellant Simples conſeils, les choſes qui nous ſont du tout cõmandées: il ſuffira d'auoir icy brieuement touché, que la moynerie, telle que elle eſt à preſent, eſt fondée ſur vne opinion, laquelle à bon droit doit eſtre en execratiõ à tous fideles: c'eſt d'imaginer qu'il y ait vne reigle plus parfaite de bien viure, que celle que Ieſus Chriſt a dõné en cõmun à toute ſon Egliſe. Tout ce qui eſt edifié ſus vn tel fondemẽt, ne peut eſtre que abominable.

Toutesfois ils amenent vn autre argument de leur perfectiõ, lequel 14
ils penſent eſtre treſferme: à ſauoir que noſtre Seigneur dit au ieune homme, qui l'interroguoit, quelle eſtoit la parfaite iuſtice, Va, & ſi tu veux eſtre parfait, vend tout ce que tu as, & donne-le aux poures. Ie ne diſpute point encore s'ils font cela. Prenons le cas pour maintenãt, qu'ils le facẽt. Ils ſe vantent donc d'eſtre parfaits en quitant tout leur bien: mais ſi la perfection giſt en ce ſeul poinct, qu'eſt-ce que veut dire ceſte ſentence de S. Paul, que celuy qui aura diſtribué tous ſes biens aux poures, n'eſt rien, ſi non qu'il ait charite? Quelle eſt ceſte perfection, laquelle eſt reduite à neant auec ſon homme, quand charité n'eſt point conioincte auec? Il leur cõuient de reſpondre icy, vueillent-ils ou non, que de quitter tous ſes biens, encore que ce ſoit le principal œuure de perfectiõ: toutesfois que ce n'eſt pas le tout. Mais encore ſainct Paul contredit à cela, en teſtifiant que la charité eſt le lien de perfection, ſans qu'on renonce à ſes biens en telle ſorte. S'il n'y a point de different entre le Maiſtre & le Diſciple: puis que ſainct Paul ouuertement proteſte que la perfection de l'homme ne conſi-

Mat. 19

1. Cor. 13

Coloſſ. 3

ſte point en cela, qu'il renonce à tous ſes biens, & d'autrepart dit, qu'elle peut eſtre ſans qu'on face vn tel renoncement: il faut voir cõment ſe doit expoſer ceſte ſentence de Ieſus chriſt, Va, & ſi tu veux eſtre parfait, vend tout ce que tu as. Or le ſens ne ſera point obſcur, ſi nous conſiderons, à qui c'eſt que ces paroles s'adreſſẽt: ce qui ſe doit cõſiderer en toutes les reſpõces de noſtre Seigneur. Le ieune homme interrogue ce qu'il fera, pour entrer en la vie eternelle. Ieſus Chriſt, pource que la queſtion eſt touchant les œuures, le renuoye à la Loy: Et ce à bon droit: car ſi on la cõſidere en ſoy, c'eſt la voye de vie: & ce qu'elle n'eſt pas ſuffiſante pour nous donner ſalut, cela prouient de noſtre peruerſité. Par ceſte reſponſe Ieſus Chriſt declaire, qu'il n'eſtoit pas venu pour enſeigner autre façon de bien viure, que celle que Dieu auoit anciennement baillée en la Loy. Et en ce faiſant il rendoit teſmoignage à la Loy de Dieu, qu'elle monſtroit quelle eſt la parfaite iuſtice: & obuioit par vn meſme moyen aux calomnies, à ce que on ne luy impoſaſt, qu'il vouſiſt induire le peuple par vne nouuelle reigle, à ſe reuolter de l'obeiſſance de la Loy. Le ieune homme n'eſtant pas autrement de mauuais cœur, mais eſtant enflé d'vne vaine outrecuidace, replique, qu'il a fait tous les commandemens dés ſon enfance. Or il eſt treſcertain, qu'il eſtoit encore bien loing du but, là où il ſe vantoit d'eſtre paruenu: & ſi ſon dire euſt eſté vray, il ne luy euſt rien defailly à la ſouueraine perfectiõ. Car il a eſté demonſtré au chapitre precedent, que la Loy contient en ſoy vne parfaite iuſtice: & il appert de ce paſſage, où l'obſeruation d'icelle eſt nommée l'entrée à la vie eternelle. Mais pour enſeigner ce ieune homme, combien peu il auoit profité en la iuſtice, laquelle il ſe vantoit ſi hardiment d'auoir accomply: il falloit ſonder le vice qui eſtoit caché en ſon cœur. Car comme ainſi ſoit qu'il fuſt riche, il auoit ſon affection cachée en ſes richeſſes. Parquoy entant qu'il ne ſentoit point ce mal ſecret, Ieſus Chriſt le touche où il le faut toucher, en luy diſant, qu'il vende tous ſes biens. S'il euſt eſté tant bon obſeruateur de la Loy, qu'il pẽſoit, il ne s'en fuſt pas allé triſte, apres auoir ouy ceſte reſponſe. Car celuy qui aime Dieu de tout ſon cœur, non ſeulement eſtime pour fiente, tout ce qui repugne à l'amour de luy, mais le fuit, comme pernicieux. Pourtãt, quand Ieſus Chriſt commande à ce riche auaricieux, de vendre tous ſes biens: c'eſt autant comme s'il commandoit à vn ambitieux de renoncer à tous honneurs: à vn homme voluptueux de renoncer à toutes delices: à vn paillard, de renoncer à toutes choſes qui le peuuent induire à mal faire. C'eſt ainſi qu'il faut ramener les conſciences à vn ſentiment particulier de leurs vices: quand on n'y profite de rien par admonitions generales. Noz gens donc, qui alleguent ce paſſage pour priſer l'eſtat de moynerie, s'abuſent, en prenant vn cas particulier, pour doctrine generale, comme ſi Ieſus Chriſt conſtituoit la perfection en cela, que vn homme renonce à ſes biens: comme ainſi ſoit qu'il ait ſeulement pretendu de contraindre ce ieune homme, qui ſe plaiſoit par trop, de ſentir ſon mal: à ſauoir qu'il entendiſt combien il eſtoit encor loing de la parfaite obeiſſance de la Loy, laquelle il s'attribuoyt fauſſement. Ie confeſſe que ce lieu a eſté mal entendu par aucuns des peres, & que de là eſt venu qu'on eſtimoit vne gran de vertu, d'appeter vne poureté volontaire: d'autãt qu'on tenoit pour biẽ

Mat. 19

heureux

heureux ceux qui ſe demettoyent de toutes choſes terriennes pour ſe dõner tous nuds à Chriſt. Mais i'eſpere que tous lecteurs non cõtentieux ſeront ſatisfaits de l'expoſition que i'ay donnée, tellement qu'ils ne douteront point que c'eſt le vray ſens.

Combien qu'il s'en faille beaucoup que ce fuſt l'intention des peres, d'eſtablir vne telle perfectiõ qu'ont depuis forgée les Moynes en leur cahuet, pour conſtituer vne double Chreſtienté. Car ceſte meſchante doctrine n'eſtoit point encore née, laquelle fait comparaiſon entre le Bapteſme & la moynerie: & meſme afferme que la moynerie eſt vne eſpece de ſecond Bapteſme. Qui eſt-ce qui ne cognoiſt, que les ſaincts peres ont du tout en horreur vn tel blaſpheme? Touchant de la charité à laquelle ſainct Auguſtin dit que les anciens Moynes ont rapporté toute leur vie, qu'eſt-il queſtion de monſtrer, que cela eſt du tout cõtraire à la profeſsiõ des Moynes de noſtre temps? La choſe eſt toute patente, que ceux qui entrent en vn cloiſtre pour ſe faire Moynes, ſe ſeparent & alienent de l'Egliſe. Qu'ainſi ſoit ils font vn gouuernement à part, & vne adminiſtratiõ des Sacremens ſeparée des autres. Si cela n'eſt diſsiper la communion de l'Egliſe, ie ne ſay quelle plus grande diſsipation il y peut auoir. Et à fin de ſuiure la comparaiſon que nous auons commencé de faire, & de venir à la fin en telle concluſion, qu'eſt-ce qu'ils ont de ſemblable en ceſt endroit auec les Moynes anciens? Car anciennement les Moynes, encore qu'ils habitaſſent arriere des autres, n'auoyent pas pourtant vne Egliſe ſeparée, ils receuoyẽt les ſacremẽs auec les autres, ils venoyẽt aux iours ſolennels ouyr le ſermon, & faire les prieres en la compagnie des fideles, & eſtoyẽt là comme vne portiõ du peuple. Ceux cy du temps preſent, en ſe dreſſant vn autel à part ont rompu le lien d'vnité. Car ils ſe ſont excommuniez du corps de l'Egliſe: ils ont cõtemné le miniſtere ordinaire, par lequel Dieu a voulu que paix & charité fuſt entretenue entre les ſiens. Parquoy autant qu'il y a auiourdhuy de monaſteres au monde, ie dy que ce ſont autãt de conuenticules de ſchiſmatiques, qui ont troublé l'ordre de l'Egliſe, pour ſe retrencher de la compagnie legitime des fideles. Et pour monſtrer encore plus ouuertement vn tel diuorce qu'ils faiſoyent, ils ſe ſont impoſez diuers noms de ſectes: & n'ont point eu honte de ſe glorifier en ce que S. Paul a en ſi grande execration que rien plus: ſinon qu'on vouſiſt dire que Ieſus Chriſt euſt eſté diuiſé entre les Corinthiens, quand chacun ſe glorifioit en ſon propre Docteur: & que maintenant il ne ſoit rien derogué à l'honneur de Ieſus Chriſt, quand les vns ſe nomment Franciſcains, les autres de S. Dominique, & les autres de S. Benoiſt: meſme qu'ils vſurpent ces tiltres pour faire vne profeſsion ſpeciale, en laquelle ils ſoyent diſtinguez de la reſte des Chreſtiens. 15 1. Cor. 1

Les differẽces que i'ay notées iuſques icy entre les Moynes anciens & ceux de noſtre temps, ne ſont point quant aux mœurs, mais en la profeſsion. Pourtant, que les lecteurs notent que i'ay pluſtoſt parlé de l'eſtat de moynerie, que des Moynes: que les vices que i'ay taxé ne ſont pas ſeulemẽt la vie d'aucuns particuliers, mais ſont conioints inſeparablement à la façon de viure, telle qu'elle eſt auiourdhuy. Combien eſt grande la diuerſité entre les mœurs, il n'eſt ia meſtier le dechiffrer par le menu: tant 16

y a que chaſcun voit qu'il n'y a eſtat auiourdhuy au mõde, tant depraué en toutes ſortes, n'y tant débordé en toute corruption, où il y ait tant de bandes, tant de haynes, tant de brigues, tant d'ambition auec les practiques qui la ſuyuent. Il eſt vray qu'en quelque peu de conuens on vit chaſtement, ſi on doit nommer chaſteté, quand la concupiſcẽce eſt reprimée deuant les hommes, tellement que la turpitude n'apparoiſſe point. Toutesfois ie dy vne choſe, qu'à grãd peine trouuera-on de dix cloiſtres l'vn, qui ne ſoit pluſtoſt vn bordeau qu'vn domicile de chaſteté. Quant au viure, quelle ſobrieté y a-il? On n'engreſſe point autrement les porceaux en l'auge. Mais à fin qu'ils ne ſe plaignent que ie les traite trop rudement, ie ne paſſeray point outre. Cõbien qu'en ce petit que i'ay touché, chaſcun qui ſait que c'eſt, verra bien que ie n'ay rien adiouſté à la ſimple verité.

De opere monachorum fine.

Nous auons veu quel teſmoignage ſainct Auguſtin rend aux Moynes de ſon temps, d'auoir eſté d'vne ſainteté excellente. Toutesfois il ſe complaint qu'il y en auoit entr'eux des coureurs & affronteurs, qui ſuccçoyent la ſubſtance du ſimple peuple par leurs fineſſes: qu'il y en auoit auſsi de porteurs de rogatons, qui exerçoyent foires deshonneſtes, en portant çà & là des reliques des Martyrs: ou bien, comme il dit, en monſtrant des oz tels quels, pour oz de Martyrs: & d'autres ſemblables qui par leurs meſchãcetez diffamoyẽt l'ordre de moynerie. Item, comme il confeſſe, qu'il n'a point veu de meilleurs perſonnages que ceux qui auoyent bien profité aux monaſteres: auſsi il ſe complaint, qu'il n'en a iamais veu de pires que ceux qui y auoyent eſté corrompuz. Que diroit-il s'il veoit quaſi tous les conuens pleins de tant de vices, & ſi enormes, tellement qu'ils ne peuuent plus s'ils n'en creuent? Ie ne dy riẽ qui ne ſoit notoire à chaſcun. Toutesfois ie n'enten pas, que ce blaſme ſoit ſur tous, ſans exception aucune. Car comme la reigle & police de bien viure n'a iamais ſi bien eſté ordonnée aux monaſteres, qu'il n'y euſt touſiours quelques canailles meſlez parmy les bons: auſsi faut-il entendre, que les Moynes de preſent, n'ont pas du tout tellement degeneré de la ſainteté des anciens, qu'il n'y en ait encore quelques bons meſlez parmy la trouppe des meſchans: mais le nombre en eſt bien petit, & ſont ſi clair ſemez, qu'ils ſont cachez en la multitude infinie des mauuais. D'auantage, non ſeulement ils ſont mépriſez, mais iniuriez & moleſtez, voire meſme cruellement traitez, d'autant que c'eſt vne conſpiration entr'eux, de ne ſouffrir point vn homme de bien en leur compagnie.

17 Ie penſe auoir fait par ceſte comparaiſon de la moynerie ancienne & de celle du temps preſent, ce que ie pretendoye: c'eſt, qu'il apparoiſſe que c'eſt fauſſement que noz caphards alleguent l'exemple de l'Egliſe primitiue, pour couuerture & defence de leur eſtat: veu qu'il n'y a point moins de difference entr'eux & les Moynes anciens, qu'entre les hommes & les ſinges. Ce pendant ie ne nie pas, que meſme en ceſte deſcription que fait ſainct Auguſtin, il n'y ait quelque choſe qui me deplaiſe. I'accorde bien que les Moynes n'eſtoyẽt pas ſuperſtitieux en ceſte auſterité externe qu'ils tenoyent. Mais ie dy qu'en cela il y auoit vne affectation folle & vne folle cupidité d'enſuyure les vns les autres. Il ſemble aduis vne belle choſe, de quitter tous ſes biens, pour eſtre à deliure de toute ſollicitude terri-

terrienne. Mais Dieu eſtime plus, qu'vn homme, eſtant pur de toute auarice, ambition & autres concupiſcences charnelles, ait le ſoing de bien & ſainctement gouuerner ſa famille, ayant ce but & ce propos de ſeruir à Dieu en vne vocation iuſte & approuuée. C'eſt vne choſe de belle apparence, qu'vn homme ſe retire des compagnies communes, pour philoſopher en ſon ſecret: mais cela ne conuient point à la dilection Chreſtiẽne, qu'vn hõme, comme par hayne du genre humain, s'enfuye en vn deſert, pour là demeurer ſolitaire, en s'abſtenãt des choſes que noſtre Seigneur requiert principalement de nous tous: c'eſt à dire, d'aider l'vn à l'autre. Encore que nous concedions, qu'il n'y ait eu autre mal en telle profeſsion de viure, ceſtuy là, ſans autre, a eſté aſſez grand, qu'elle a introduit vn exemple en l'Egliſe dangereux & nuiſible.

Voyons maintenant quels ſont les vœuz par leſquels les Moynes 18
de noſtre temps entrent en leur eſtat. Premierement, d'autant que leur intention eſt de forger vn nouueau ſeruice de Dieu à leur poſte, pour luy complaire, & acquerir ſa grace: ie conclu, ſuyuant ce qui a eſté dit, que tout ce qu'ils vouent n'eſt qu'abomination deuant Dieu. Secondement, puis qu'ils controuuent vne façon de viure, ſans auoir aucun égard à la vocation de Dieu, & ſans en cercher aucune approbation de luy: ie dy, que c'eſt vne hardieſſe temeraire, & par ce moyen illicite, d'autant que leur conſcience n'a ſur quoy s'appuyer deuant Dieu: & tout ce qui eſt ſans Foy, eſt peché. Tiercement, veu qu'ils s'aſtreignent à pluſieurs façons de faire, peruerſes & méchantes, comme ſont les idolatries qui ſe cõmettent en tous les conuens: ie dy que par cela ils ne ſe conſacrent point à Dieu, mais au diable. Car puis que le Prophete reprend les Iſraelites, d'auoir *Deut. 32.*
immolé leurs enfans au diable, non pas à Dieu, ſeulement pour ceſte raiſon qu'ils auoyent corrompu le vray ſeruice de Dieu par ceremonies vicieuſes: pourquoy ne me ſera-il licite d'en dire autãt des Moynes leſquels en veſtant leur froc s'enueloppent en mille ſuperſtitions? Mais encore, quel eſt le contenu des vœuz? Ils promettent à Dieu de garder virginité perpetuelle, comme s'ils auoyent ia eu paction auec luy qu'il les doyue exempter de la neceſsité de ſoy marier. Et ne faut pas qu'ils repliquent, qu'ils ne font ce vœu, ſinon qu'en ſe confiãt de la grace de Dieu. Car puis que luy meſme prononce, que cela n'eſt point donné à tous: ce n'eſt point à nous à faire de conceuoir qu'il nous fera ce don. Que ceux qui l'ont en vſent. S'ils ſe ſentent moleſtez des aiguillons de leur chair, qu'ils recourent à l'aide de celuy par la vertu ſeule duquel ils peuuent reſiſter. S'ils ne profitent de rien en ce faiſant, qu'ils ne reiettent point le remede qui leur eſt offert. Car tous ceux à qui la faculté de ſe contenir eſt deniée, ſont clairement appellez de Dieu au mariage. I'appelle continẽce, non pas quand le corps ſeulement eſt gardé pur & net de paillardiſe, mais quand l'ame ſe maintient en chaſteté impollue. Car S. Paul ne defend pas ſeulement *1. Cor. 7*
l'impudicité externe, mais auſsi la bruſlure interieure du cœur. Cela diſent-ils, a eſté de tout temps en vſage, que ceux qui ſe vouloyent du tout dédier à Dieu, ſe ſont aſtreints par vœu à garder continence. Ie confeſſe certes, que ceſte couſtume eſt fort ancienne: mais ie n'accorde pas, que les Anciens meſmes ayent eſté ſi purs de tout vice, qu'il faille receuoir & te-

nir pour reigle tout ce qu'ils ont fait. D'auãtage, ceſte rigueur tant extreme, de ne permettre nullement à ceux qui ont voué, de s'en repentir, eſt venue petit à petit par ſucceſsion de temps: ce qui appert par ſainct Cyprié, lequel dit ainſi: Si les vierges ſe ſont dediées d'vn bon cœur à Chriſt, que elles perſeuerent en chaſteté ſans feintiſe: eſtans ainſi fortes & conſtantes, qu'elles attendent le loyer de leur virginité. Si elles ne veulent, ou ne peuuent perſeuerer: il vaut mieux qu'elles ſe marient, que d'eſtre precipitées au feu par leurs delices. Si quelcun vouloit ainſi moderer le vœu de virginité, quelles vilainies luy diroit-on? Ne ſeroit-il point déciré par pieces? Parquoy la façon de noſtre temps eſt bien loing de la couſtume ancienne: veu que non ſeulement le Pape & toute ſa ſequelle n'admettent nulle moderation, ne relaſche, ſi quelcun ſe trouue n'auoir point la faculté d'accomplir ſon vœu: mais n'ont point de honte, de prononcer, que celuy qui ſe marie, pour remedier à l'intemperãce de ſa chair, peche plus grieuement, que s'il ſe contaminoit & corps & ame par paillardiſe.

Epiſt. 11.

19 Mais ils ont encore vne autre replique, s'efforçant de monſtrer que vne telle maniere de vœu a eſté en vſage, meſme du tẽps des Apoſtres, d'autant que ſainct Paul dit, que les vefues, leſquelles, apres auoir eſté receuës au ſeruice publique de l'Egliſe ſe marioyent, rompoyent leur premiere foy ou promeſſe. Ie ne leur nie pas, que les vefues, leſquelles ils prenoyent pour ſeruir à l'Egliſe, ſe ſubmettoyent quant & quant à ceſte condition, de ne ſe point marier: non point pour mettre quelque ſainɛteté en cela, comme on a depuis fait: mais pource qu'elles ne ſe pouuoyent point acquiter d'vne telle charge, ſinon eſtans en liberté, & non liées par mariage: que ſi apres auoir fait telle promeſſe à l'Egliſe elles penſoyent à ſoy marier, elles renonçoyent par ce moyen à la vocation de Dieu. Ce n'eſt point de merueille, que l'Apoſtre dit, qu'icelles, en conuoitant de ſoy marier, regimboyent contre Chriſt. Apres, pour amplifier encore d'auantage, il adiouſte, que tant s'en falloit qu'elles accõpliſſent ce qu'elles auoyẽt promis à l'Egliſe, qu'elles rompoyent meſme la premiere promeſſe faite au Bapteſme: en laquelle eſt contenu ce poinct, que chaſcun doit ſeruir à Dieu en l'eſtat où il eſt appellé: ſinon que quelcun aymaſt mieux entendre, que ayans quaſi perdu toute honte, elles ne ſe ſoucioyent plus d'honneſteté, & s'abandonnoyent à toutes diſſolutions: tellement qu'elles ne reſſembloyent nullement à femmes Chreſtiennes. Lequel ſens me plaiſt tresbien. Pourtant ie reſpond à noz aduerſaires, que les vefues qu'on receuoit lors au ſeruice de l'Egliſe, s'aſtreignoyent bien à ceſte neceſsité, de ne ſe plus marier. S'il aduenoit qu'elles ſe mariaſſent, nous pouons bien penſer qu'elles ſe monſtroyent telles que dit ſainct Paul: c'eſt que, ayans reietté toute honte, elles s'abandõnoyent à vne inſolence non conuenable à femmes Chreſtiẽnes. Et ainſi que non ſeulemẽt elles pechoyẽt, en rompant leur promeſſe faite à l'Egliſe, mais en delaiſſant la condition de femmes Chreſtiẽnes. Mais ie nie, pour le premier, que les vefues vouaſſent pour lors de viure en eſtat de continence, pour autre cauſe, ſinon d'autant que le mariage ne conuenoit point à l'office auquel elles ſe preſentoyẽt. Meſme ie nie, qu'elles euſſent autre conſideration, que de s'acquitter de la charge que portoit leur eſtat. Secondement, ie nie qu'elles

1. Tim. 5

ayent

ayent eſté aſtreintes en telle ſorte, qu'il ne leur fuſt encore pluſtoſt permis de ſe marier, que d'eſtre bruſlées de concupiſcence, ou de tomber en quelque vilainie. Tiercement, ie dy, que ſainct Paul détermine vn aage, lequel eſt communement hors du danger d'incontinence, defendant d'en receuoir qu'elles n'ayent ſoixante ans: meſmement quand il adiouſte encore plus, que celles qu'on reçoit n'ayent point eſté mariées qu'vne fois, & que par ce moyen elles ayent deſia dõné vne approbation de leur continence. Or nous ne reprouuons point le vœu de s'abſtenir de mariage, que pour ces deux cauſes: c'eſt, que fauſſement on l'eſtime vn ſeruice agreable à Dieu. Item, qu'il ſe fait de ceux qui n'ont point la puiſſance de le garder.

Mais encore, dequoy appartiẽt ce paſſage de S. Paul aux Nõnains? 20
Car on eliſoit les vefues au ſeruice de l'Egliſe, nõ pas pour reſiouir Dieu de chanſons, ou de barbotemens non entenduz, viuans le reſte du temps en oiſiueté: mais pour ſeruir aux poures au nom de toute l'Egliſe, & s'employer du tout à offices de charité. Elles ne vouoyent point deviure hors l'eſtat de mariage, pource qu'elles penſaſſent que ce fuſt vn ſeruice plaiſant à Dieu, que de s'abſtenir de ſoy marier, mais ſeulement pour eſtre plus à deliure à faire leur deuoir à la charge qu'elles prenoyent. Finalement, elles ne faiſoyent point vn tel vœu ou en leur premiere ieuneſſe, ou eſtans encore en fleur d'aage, pour experimenter puis apres, quand il euſt eſté trop tard en quel abyſme elles s'eſtoyẽt precipitées: mais quad il eſtoit vray-ſemblable qu'elles eſtoyent ia hors du danger d'incontinence, elles faiſoyent le vœu de ſoy contenir. Toutesfois, encore que ie ne m'arreſte point au reſte, ce ſeul point ſuffira: c'eſt, qu'il n'eſtoit point licite de receuoir vne femme à faire vœu de continence deuant l'aage de ſoixante ans, puis que l'Apoſtre l'auoit defendu, commandant aux plus ieunes de ſoy marier. Pourtant ce qu'on eſt depuis venu à quarante huit ans, & apres à quarante, & conſequẽment à trente: pour aſsigner vn nouueau terme de faire vn tel vœu, ne ſe peut nullement excuſer. C'eſt donc vne choſe encore moins tolerable, que les poures fillettes, deuãt qu'elles ayent eu le loiſir de ſe cognoiſtre, & deuant qu'elles ayent experimenté leur portée: non ſeulement ſont inditées par fineſſes & practiques cauteleuſes, mais auſsi contreintes par force de ſe mettre au col ce malheureux lien. Quant eſt des autres deux vœuz que font les Moynes & Nonnains: à ſauoir de poureté & d'obeiſſance, ie n'en feray plus long proces: ie diray ſeulement ce mot, qu'outre ce qu'ils ſont enueloppez auec beaucoup de ſuperſtitions, ſelon que les choſes ſont auiourdhuy diſpoſées, il ſemble proprement aduis qu'ils ſoyent faits pour ſe moquer de Dieu & des hommes. Mais à fin qu'il ne ſemble que ie ſoye trop rigoureux en eſpluchant par le menu toutes les parties, contentons-nous de la refutation generale que i'ay miſe cy deſſus.

Ie penſe auoir ſuffiſamment declairé quels ſont les vœuz legitimes, 21
& agreables à Dieu: mais pource qu'il y a quelquesfois des conſciences craintiues, leſquelles encore qu'vn vœu leur deplaiſe, & qu'elles cognoiſſent qu'il merite d'eſtre reprouué: ſont neantmoins en doute, à ſauoir ſi elles ne ſont point tenues à le garder, & que cela leur eſt cauſe d'vn grand

tourment, quand d'vn coſté elles craignent de fauſſer vne promeſſe faite à Dieu: & de l'autre coſté elles ont peur de pecher plus grieuemẽt en la gardant qu'en la rompant: il eſt beſoing de leur ſubuenir en ceſt endroit, à fin de les depeſcher d'vne telle difficulté. Or pour leur oſter brieuement tout ſcrupule, ie dy que tous vœuz illicites & faits contre droit & raiſon, tout ainſi que deuant Dieu ils ſont de nulle valeur, auſsi qu'on les doit tenir pour non faits. Car ſi aux contrats qui ſe font entre les hõmes, il n'y a autres promeſſes obligatoires, que celles auxquelles celuy auec lequel on contracte, ſe veut tenir pour les aduouer: c'eſt choſe abſurde & contre toute raiſon, de dire que nous ſoyons contreints à obſeruer ce que Dieu ne demande point de nous: meſmemẽt veu que noz œuures ne ſont autrement bonnes, ſinon qu'entant qu'elles plaiſent à Dieu, & ont ce teſmoignage de la conſcience de l'homme que Dieu les accepte. Car ceſte
Rom. 14 concluſion demeure touſiours, que ce qui ſe fait ſans Foy, eſt peché. En quoy ſainct Paul entend que tout ce qui s'entreprend auec conſcïẽce douteuſe, eſt vicieux, d'autant que la ſeule Foy eſt la racine de toutes bonnes œuures. La Foy dy-ie, par laquelle nous ſommes certains, qu'elles ſont agreables à Dieu. S'il n'eſt donc licite à l'hõme Chreſtien de rien attenter, ſinon auec telle certitude: qui empeſchera que celuy qui aura fait vn vœu par ignorãce, ayant cogneu ſon erreur, deliſte de le garder? Puis que ainſi eſt, les vœuz faits inconſiderément, non ſeulemẽt n'obligent point, mais neceſſairement doyuent eſtre reſcindez. Or il y a encore plus, c'eſt que non ſeulement ils ſont de nulle eſtime deuant Dieu, mais luy ſont en abomination, comme il a eſté monſtré au traité precedent. Ce ſeroit vne diſpute ſuperflue d'en traiter plus au long. Ceſt argument ſeul me ſemble bien aduis ſuffiſant pour appaiſer toutes conſciences fideles, & les deliurer de tout ſcrupule: c'eſt que toutes les œuures qui ne procedent point d'vne pure fontaine, & ne ſont point reduites à leur droite fin, ſont reiettées de Dieu, & tellement reiettées qu'il ne nous defend pas moins d'y perſeuerer que de les entreprendre du cõmencement. Car de cela il faut conclurre, que tous vœuz qui ſont produits d'erreur & ſuperſtition, ne ſont d'aucune valeur deuant Dieu, & que nous les deuons laiſſer là.

82 Ceſte ſolutiõ ſera auſsi pour reſpõdre aux calomnies des meſchans, qui accuſent ceux qui ſont ſortiz de la moynerie pour ſe mettre en quelque honneſte eſtat. Ils leur impoſent d'auoir rompu leur foy & de s'eſtre pariurez: d'autãt qu'ils ont rompu, comme ils diſent vn lien indiſſoluble, par lequel ils eſtoyent aſtreints enuers Dieu & ſon Egliſe. Or ie dy, qu'il n'y a nul lien, quand Dieu caſſe & reſcinde ce que l'homme conferme. Secondement, encore que ie concede qu'ils fuſſent obligez pour le temps qu'ils viuoyent en erreur & ignorance de Dieu, ie dy que par la grace de Ieſus Chriſt, ils ont eſté deliurez de telle obligation, quand Dieu les a illuminez en leur faiſant cognoiſtre ſa verité. Car ſi la mort de noſtre Seigneur Ieſus a telle efficace, qu'elle nous rachete de la malediction de la Loy de Dieu, en laquelle nous eſtions: combien plus nous doit elle deliurer & abſoudre des liens humains, qui ne ſont que filets de Sathan pour nous ſurprendre? Pourtãt quiconque a receu ceſte grace d'eſtre illuminé par la clairté de l'Euãgile, il n'y a nul doute qu'il ne ſoit depeſtré de tous

les li-

les liens auxquels il s'eſtoit enueloppé par ſuperſtition. Combié que ceux qui ont eſté Moynes ont encore vne autre excuſe quant au mariage, s'ils n'auoyét point la puiſſance de ſe contenir, & autát en eſt-il des nõnains. Car ſi vn vœu impoſsible eſt la ruine & perdition des ames, leſquelles Dieu veut ſauuer, & non point perdre: il s'enſuit qu'il ne faut point perſeuerer en iceux. Or que le vœu de continence ſoit impoſsible à garder à ceux qui n'ont point grace ſpeciale de Dieu pour ce faire, nous l'auons deſia declairé cy deſſus, & l'experience en crie, encore que ie m'en teuſſe. Car chacun ſait bien de quelles ordures ſont pleins tous les cloiſtres. Et s'il y en a quelques vns qui ſemblent aduis plus honneſtes que les autres, ſi ne ſont-ils pourtant plus chaſtes, d'autant que l'impudicité eſt cachée au dedans. Voila cõment Dieu ſe venge par horribles punitions de l'audace des hommes, quand meſcognoiſſans leur infirmité, ils appetent de paruenir maugré nature à ce qui leur eſt denié: & quand en meſpriſant les remedes que Dieu leur donnoit à la main, ils ſe confient de ſurmonter le vice d'incontinẽce, par leur contumace & obſtination. Car comment appellerons nous cela, ſinon contumace, quand quelcun eſtant aduerty de Dieu, qu'il a beſoing de ſoy marier, & que le mariage luy eſt donné de Dieu comme vn remede, non ſeulement il le meſpriſe, mais auſsi s'oblige par ſerment à le reietter?

De la Foy.

CHAP. V.

IL eſt maintenãt aiſé à entendre du traité precedent, quelles choſes requiert de nous le Seigneur en ſa Loy: deſquelles ſi nous faillons au moindre poinct, il nous denonce ſon ire, & terrible iugement de la mort eternelle. Dauantage, il a eſté declairé, combien non ſeulement il eſt difficile aux hommes d'accomplir la Loy: mais que c'eſt vne choſe du tout par deſſus leur puiſſance. Parquoy ſi nous ne regardons que nous ſeulemẽt, conſiderans dequoy nous ſommes dignes, il ne nous reſte vne ſeule goutte de bõne eſperance, mais certaine confuſion de mort: entant que nous ſommes du tout reiettez de Dieu. Puis apres il a eſté monſtré, qu'il n'y a qu'vne ſeule voye d'euiter ceſte calamité: à ſauoir la miſericorde de Dieu, moyẽnant que nous la receuions en ferme Foy, & nous repoſions en icelle auec certaine eſperance. Maintenant il nous reſte à expoſer quelle doit eſtre ceſte Foy, par le moyẽ de laquelle tous ceux que noſtre Seigneur a éleuz pour ſes enfans, entrent en poſſeſsion du Royaume celeſte: veu que c'eſt choſe notoire, qu'vne opinion telle quelle, ou perſuaſion qu'on auroit de Dieu, ne ſeroit ſuffiſante pour engendrer vn ſi grand bien. Et faut que de tant plus grande dilig ence nous nous appliquions à cercher quelle eſt la vraye nature de la Foy: d'autãt que nous voyõs cõbié en eſt auiourdhuy l'ignorance pernicieuſe. Car vne grande partie du monde par le nom de la Foy, n'entend autre choſe, ſinon vne credulité vulgaire: par laquelle, l'homme s'accorde à ce qui eſt narré en l'Euangile. 1

Lequel mal, comme autres innumerables, ſe doit imputer aux Sophiſtes & Sorboniſtes: leſquels outre qu'ils amoindriſſent la vertu d'icelle par 2

leur obſcure & tenebreuſe definition, en adiouſtant ie ne ſay quelle diſtinction friuole de la Foy formée & informe, ils attribuent le tiltre de Foy à vne opinion vaine & vuide de la crainte de Dieu, & de toute pieté. A quoy contredit toute l'Eſcriture. Ie ne veux autrement impugner leur definition, qu'en declairant ſimplement la nature de la Foy: comme elle nous eſt demonſtrée par la Parolle du Seigneur: dont il apparoiſtra clairement combien ſottement ils babillent d'icelle. Leur diſtinction ne vaut pas vne neſle d'auantage. Car combien que par forme d'enſeigner, nous concedons qu'il y a deux eſpeçes de Foy, quand nous voulons monſtrer, quelle eſt la cognoiſſance de Dieu aux iniques: neantmoins nous recognoiſſons & confeſſons auec S. Paul vne ſeule Foy aux enfans de Dieu. Il eſt bien vray, que pluſieurs croyent qu'il y a vn Dieu, & penſent que ce qui eſt compris en l'Euangile & Eſcriture, eſt veritable: d'vn meſme iugement qu'on a accouſtumé de iuger eſtre veritable ce qu'on lit aux hiſtoires, ou ce qu'on a veu à l'œil. Il y en a qui paſſent encores outre: car ils ont la Parole de Dieu pour vn oracle indubitable, & ne contemnent point du tout les commandemens d icelle, & ſont aucunement eſmeuz des promeſſes. Nous diſons que telle maniere de gens n eſt pas ſans Foy, mais c'eſt en parlant improprement: à cauſe qu'ils n'impugnent point d'vne impieté manifeſte la Parole de Dieu, & ne la reiettent ne meſpriſent: mais pluſtoſt donnent quelque apparence d'obeiſſance.

3 Toutesfois cõme ceſte ombre ou image de Foy, eſt de nulle importance: auſsi elle eſt indigne d'vn tel tiltre. Et combien que nous verrons tantoſt, plus amplement, combien elle differe de la verité de la Foy: neantmoins il ne nuira de rien, d en faire maintenãt vne brieue demonſtrance. Il eſt dit que Simon le Magicien a creu: lequel manifeſte tantoſt apres
Act. 8. ſon incredulité. Ce que le teſmoignage de Foy luy eſt donné, nous n'entendons pas auec aucuns, qu'il l'ait ſeulement ſimulée par parole, cõbien qu'il n'en euſt rien au cœur: mais pluſtoſt nous penſons, que, eſtant ſurmõté par la maieſté de l'Euangile, il y auoit adiouſté vne foy telle quelle: recognoiſſant tellement Chriſt pour autheur de vie & ſalut, que voulontiers il l'acceptoit pour tel. En ceſte maniere noſtre Seigneur dit au huit-
Luc 8 ieſme de S. Luc: Que ceux la croyent pour vn temps, eſquels la ſemence de la Parole eſt ſuffoquée, deuant que fructifier: ou bien deſſechée, & perdue, deuat qu'auoir prins racine. Nous ne doutons pas que tels ne ſoyent touchez de quelque gouſt de la Parole, pour la receuoir auec deſir: & ne ſoyent frappez de ſa vertu, tellement qu'en leur hypocriſie non ſeulemẽt ils deçoyuent les hommes, mais auſsi leurs cœurs propres. Car ils ſe perſuadent que la reuerẽce qu'ils portẽt à la Parole de Dieu, eſt la plus vraye pieté qu'ils puiſſent auoir: pource qu'ils ne reputent autre impieté au mõde, ſinon quand ceſte Parole eſt manifeſtement ou vituperée, ou meſpriſée. Or quelle que ſoit ceſte reception de l'Euangile, elle ne penetre pas iuſques au cœur, pour y demeurer fichée: & combien qu'elle ſemble aduis aucunesfois prendre racines, neantmoins elles ne ſont pas viues: tant a de vanité le cœur humain, tant il eſt rẽpli de diuerſes cachettes de menſonges, de telle hypocriſie il eſt enueloppé, qu'il ſe trompe ſouuent ſoy-meſme. Toutesfois ceux qui ſe glorifient d vn tel ſimulacre de la Foy, qu'ils

enten-

entendent, qu'ils ne ſont en riẽ ſuperieurs au Diable en ceſt endroit. Certes les premiers dont nous auons parlé ſont beaucoup inferieurs: d'autãt qu'ils demeurent eſlourdiz, en oyant les choſes, leſquelles font trẽbler les Diables. Les autres ſont en cela pareils, que le ſentiment qu'ils en ont, finalement ſort en terreur & eſpouantement. Iaq. 2.

4 Au contraire, la vraye Foy Chreſtiẽne, laquelle ſeule merite d'eſtre appellée Foy, n'eſt pas contente d'vne ſimple cognoiſſance de l'hiſtoire: & prend ſiege au cœur de l'hõme, le nettoyant de fard de fiction & hypocriſie, & l'occupant tellement, qu'elle ne s'en eſuanouyſt pas de legier. Premierement, il faut que ſoyons aduertiz, pour bien entendre ſa force & proprieté, d'auoir recours à la Parole de Dieu: auec laquelle elle a telle affinité & correſpondance, qu'elle ne ſe peut pas mieux eſtimer de ailleurs. Car la Parole eſt comme ſon obiect & ſon but, auquel elle doit perpetuellemẽt regarder, & dont ſi elle ſe deſtourne, tant peu que ce ſoit, elle n'eſt plus deſia Foy: mais vne credulité incertaine, & erreur fluctuant. Icelle meſme Parole eſt le fondement, dont elle eſt ſouſtenue & appuyée: duquel ſi elle eſt retirée, incontinent elle trebuſche. Qu'on oſte donc la Parole, & il ne reſtera plus nulle Foy. Nous ne diſputons pas icy, à ſauoir-mon ſi le miniſtere de l'homme eſt neceſſaire, pour ſemer la Parole, dont la Foy ſoit conceuë, ce que nous traiterons en vn autre lieu. Mais nous diſõs que la Parole, de quelque part qu'elle nous ſoit apportée, eſt comme vn miroir, auquel la Foy doit regarder & contempler Dieu. Pourtant ſoit que Dieu s'aide en cela du ſeruice de l'homme, ſoit qu'il beſongne par ſa ſeule vertu: neantmoins il ſe repreſente touſiours par ſa Parole à ceux, qu'il veut tirer à ſoy. Car il n'eſt pas queſtion ſeulement en l'intelligence de la Foy, que cognoiſsions eſtre vn Dieu: mais principalement il eſt requis d'entendre, de quelle volonté il eſt enuers nous. Car il ne nous eſt pas ſeulemẽt vtile, de ſauoir quel il eſt, mais quel il nous veut eſtre. Nous auons donc deſia, que la Foy eſt vne cognoiſſance de la volonté de Dieu, prinſe de ſa Parole. Le fondement d'icelle eſt, la perſuaſion qu'on a de la verité de Dieu: de laquelle cependant que ton cœur n'a point la certitude reſolue, la Parole a ſon authorité bien debile, ou du tout nulle en toy. Dauantage, il ne ſuffit pas de croire que Dieu eſt veritable, qu'il ne puiſſe mentir ne tromper: ſi tu n'as ceſte reſolution, que tout ce qui procede de luy, eſt verité ferme & inuiolable.

5 Mais d'autant que le cœur de l'hõme n'eſt point confermé en Foy par vne chacune Parole de Dieu: il faut encore cercher que c'eſt que la Foy propremẽt regarde en la Parole. C'eſtoit vne voix de Dieu, celle qui fut dite à Adam: Tu mourras de mort. C'eſtoit vne voix de Dieu, qui fut dite à Cain: Le ſang de ton frere crie à moy de la terre. Mais toutes telles ſentences ne pouuoyent ſinon esbranler la Foy: tant s'en faut qu'elles fuſſent pour l'eſtablir. Nous ne nions pas cependant, que l'office de la Foy ne ſoit de donner conſentement à la verité de Dieu, toutesfois & quantes qu'il parle, & quoy qu'il diſe, & en quelque maniere que ce ſoit. Mais nous cerchons à preſent, que c'eſt que la Foy trouue en icelle Parole, pour s'appuyer & repoſer. Si noſtre conſcience ne voit autre choſe que indignation & vengeance, cõment ne tremblera elle d'horreur? Et ſi elle Gen. 2. 3. 4.

a vne fois Dieu en horreur, comment ne le fuira elle? Or la Foy doit cercher Dieu non pas le fuir. Il appert donc, que nous n'auons pas encores la definition pleine: puis que cela ne doit point estre reputé Foy, de cognoistre vne chacune volonté de Dieu.

6 Et que sera-ce, si au lieu de Volonté, nous mettons Beneuolence, ou Misericorde? Certes en ceste maniere nous approchons plus de la nature de Foy. Car lors nous sommes esmeuz de cercher Dieu, apres que nous auons apprins nostre bien estre en luy: ce qu'il nous declaire en nous asseurant qu'il a soing de nostre salut. Parquoy il nous est besoing d'auoir promesse de sa grace: en laquelle il testifie qu'il nous est Pere propice, pource que le cœur de l'homme ne se peut reposer, que sur icelle. Dauantage, puis que la cognoissance de la bonté de Dieu, ne peut pas auoir grande importance, sinon qu'elle nous face reposer en icelle: il faut exciurre toute intelligence, qui soit meslée auec doute, qui ne consiste fermement, & qui vacille, comme debattant de la chose. Or il s'en faut beaucoup, que l'entendement de l'homme, ainsi qu'il est aueuglé & obscurcy, puisse penetrer & atteindre iusques à cognoistre la volonté de Dieu: que le cœur, au lieu qu'il a accoustumé de vaciller en doute & incertitude, ne soit asseuré pour reposer en telle persuasion. Parquoy il faut que l'entendement de l'hõme soit d'ailleurs illuminé, & le cœur conferme, deuãt que la Parole de Dieu obtienne pleine Foy en nous. Maintenant nous auons vne pleine definition de la Foy: si nous determinons, que c'est vne ferme & certaine cognoissance de la bonne volonté de Dieu enuers nous: laquelle estant fondée sur la promesse gratuite, donnée en Iesus Christ, est reuelée à nostre entendement, & seellée en nostre cœur par le Sainct Esprit.

7 Poursuyuons maintenant d'ordre chacun mot, lesquels apres auoir diligemment espluchez, il ne restera plus, cõme ie pense, aucune difficulté. Quand nous l'appellons Cognoissance de la volonté de Dieu: nous ne entendons pas vne apprehension telle qu'ont les hommes des choses qui sont submises à leur sens. Car elle surmonte tellement tout sens humain, qu'il faut que l'esprit monte par dessus soy, pour atteindre à icelle. Et mesme y estant paruenu, il ne comprend pas ce qu'il entend: mais ayant pour certain & tout persuadé ce qu'il ne peut cõprendre, il entẽd plus par la certitude de ceste persuasion, que s'il comprenoit quelque chose humaine selon sa capacité. Pourtant sainct Paul parle tresbien, disant, qu'il nous faut comprendre quelle est la longueur, largeur, profondité, & hauteur de cognoistre la dilection de Christ, laquelle surmõte toute cognoissance. Car il a voulu ensemble signifier l'vn & l'autre. C'est à sauoir, que ce que nostre entendement comprend de Dieu par Foy, est totalement infiny: & que ceste maniere de cognoistre outrepasse toute intelligence. Neantmoins, pource que nostre Seigneur a manifesté à ses seruiteurs le secret de sa volonté, qui estoit caché à tous siecles & generations: que pour ceste cause, la Foy est iustement nommée Cognoissance. Sainct Iean aussi l'appelle Sciẽce, quand il dit, que les fideles sauent qu'ils sont enfans de Dieu. Et de fait ils le sauent pour certain: mais estans confermez en persuasion de la verité de Dieu, plus qu'enseignez par demonstrance, ou argument humain. Ce que signifient aussi les paroles de S. Paul. C'est que habitans

Ephe. 3

1. Cor. 2

Coloss. 1

1. Iean 3

2. Cor. 5

en ce

en ce corps, nous ſommes comme en pelerinage, loing de Dieu: pource que nous cheminons par Foy, & non par regard. En quoy il demonſtre, que les choſes que nous entendõs par Foy, nous ſont abſentes & cachées à noſtre veuë. Donc nous concluons, que l'intelligence de la Foy cõſiſte plus en certitude, qu'en apprehenſion.

Nous adiouſtõs, que ceſte cognoiſſance eſt certaine & ferme, à fin 8
d'exprimer combien la conſtance en eſt ſolide. Car comme la Foy ne ſe contente point d'vne opinion douteuſe & vollage: auſsi ne fait elle d'vne cogitation obſcure & perplexe: mais requiert vne certitude pleine & arreſtée, telle qu'on a couſtume d'auoir des choſes bien eſprouuées & entendues. Il y en a pluſieurs qui conçoiuent tellement la miſericorde de Dieu, qu'ils en reçoiuent bien peu de cõſolation. Car ce pendant ils ſont eſtreints en angoiſſe miſerable, d'autant qu'ils doutent s'il leur ſera miſericordieux: pource qu'ils limitent trop eſtroitement ſa clemence, laquelle ils pẽſent bien cognoiſtre. Voicy comment ils la conſiderent, c'eſt qu'ils la reputent bien eſtre grande & large, eſpandue ſur pluſieurs, appareillée à tous: mais d'autre part ils doutent ſi elle paruiendra iuſques à eux, ou pluſtoſt, s'ils pourront paruenir à elle. Ceſte cogitation, d'autant qu'elle demeure au millieu du chemin, n'eſt que demie: parquoy elle ne cõferme point tãt l'eſprit en trãquillité & aſſeurance, qu'elle l'inquiete de doute & ſollicitude. Il y a bien vn autre ſentiment en la certitude, lequel eſt touſiours en l'Eſcriture cõiointe auec la Foy: à ſauoir pour mettre hors de doute la bonté de Dieu, comme elle nous eſt propoſée. Or, cela ne ſe peut faire, que nous n'en ſentions vrayement la douceur & l'experimentions en nouſineſmes. A ceſte cauſe l'Apoſtre, de la Foy deduit confiance, & de confiance hardieſſe: en diſant, que par Chriſt nous auõs hardieſſe & entrée en confiance, qui eſt par la Foy en Ieſus Chriſt. Par leſquel les paroles il denote qu'il n'y a point droite Foy en l'hõme, ſinon quand il oſe franchement d'vn cœur aſſeuré ſe preſenter deuant Dieu: laquelle hardieſſe ne peut eſtre, ſinon qu'il y ait certaine fiance de la beneuolence de Dieu. Ce qui eſt tellemẽt vray, que le nom de Foy eſt ſouuent pris pour Confiance. *Ephe. 3*

Icy giſt le principal poinct de la Foy: que nous ne penſiõs point les 9
promeſſes de miſericorde, qui nous ſont offertes du Seigneur, eſtre ſeulemẽt vrayes hors de nous, & non pas en nous: mais pluſtoſt qu'en les receuant en noſtre cœur nous les facions noſtres. D'vne telle receptiõ procede la cõfiance, que S. Paul appelle en autre lieu, Paix: ſinõ que quelcun aymaſt mieux deduire icelle paix de confiance, cõme vne choſe conſequente. Or ceſte paix eſt vne ſeurté, laquelle donne repos & lieſſe à la conſciẽce, deuant le iugement de Dieu, laquelle conſcience, ſans icelle, neceſſairemẽt eſt troublée merueilleuſemẽt, & à peu pres deſcirée: ſi ce n'eſt qu'ẽ oubliant Dieu & ſoymeſme, elle s'endorme pour vn peu de temps. Ie parle bien, en diſant pour vn peu de temps: car elle ne iouyſt point longuement de ceſte miſerable oubliance qu'incontinent elle ne ſoit poincte & picquée au vif du iugement de Dieu, dont la memoire d'heure en heure vient au deuant. En ſomme, il n'y a nul vrayement fidele, ſinon celuy, qui eſtant aſſeuré de certaine perſuaſion que Dieu luy eſt Pere propice & *Rom. 5*

bien vueillant, attend toutes choſes de ſa benignité: ſinon celuy qui, eſtãt appuyé ſur les promeſſes de la bonne volonté de Dieu, conçoit vne atten-
Heb.3 te indubitable de ſon ſalut: comme l'Apoſtre demonſtre par ces paroles: Si nous tenons iuſques à la fin la fiance, & le glorifiement de noſtre eſperance. Car en diſant cela, il teſmoigne, que nul n'eſpere droitement en Dieu: ſinon qu'il s'oſe hardiment glorifier d'eſtre heritier du Royaume celeſte. Il n'y a, dy-ie de rechef, nul fidele, ſinon celuy, qui eſtant appuyé ſur l'aſſeurãce de ſon ſalut, oſe inſulter ſans doute, au Diable & à la mort: comme l'Apoſtre enſeigne en la concluſion qu'il en fait au Romains. Ie
Rom.8 ſuis aſſeuré, dit-il, que ne la mort ne la vie, ne les Anges, ne les Principautez, ne les Puiſſances, ne les choſes preſentes, ne les choſes futures, ne nous pourront retirer de la dilection que nous porte Dieu en Ieſus
Epheſ.1 Chriſt. A ceſte cauſe luy meſme n'eſtime pas, que les yeux de noſtre entendement ſoyent bien illuminez, ſi ce n'eſt que nous contemplions quel le eſt l'eſperance de l'heritage eternel: auquel nous ſommes appellez. Et telle eſt ſa doctrine par tout, que nous ne comprenõs pas bien la bonté de Dieu: ſinon qu'en icelle nous ayons vne grande aſſeurance.

10 Mais quelcun obiectera, que les fideles ont bien autre experience, veu que non ſeulement en recognoiſſant la grace de Dieu enuers eux, ils ſont inquietez & agitez de doutes, ce qui leur aduient ordinairement: mais auſsi aucunesfois ſont grandement eſtonnez & eſpouantez: telle eſt la vehemence des tentations, pour les esbranler. Laquelle choſe ſemble n'eſtre guere conuenante auec vne telle certitude de Foy, dont nous auons parlé. Pourtant il faut que ceſte difficulté ſoit ſolue de nous, ſi nous voulons que la doctrine cy deſſus baillée demeure en ſon entier. Quand nous enſeignons que la Foy doit eſtre certaine & aſſeurée: nous n'imaginons point vne certitude qui ne ſoit touchée de nulle doute: ny vne telle ſecurité, qui ne ſoit aſſaillie de nulle ſolicitude: mais pluſtoſt au cõtraire, nous diſons que les fideles ont vne bataille perpetuelle à l'encontre de leur propre defiance. Tant s'en faut que nous colloquions leur conſcience en quelque paiſible repos, qui ne ſoit agité d'aucune tempeſte. Neantmoins, comment que ce ſoit qu'ils ſoyent aſſailliz, nous nions que iamais ils tombent ou dechoyent de la fiance qu'ils ont vne fois conceuë certaine de la miſericorde de Dieu.

11 Pour mieux entendre cecy, il eſt neceſſaire de recourir à la diuiſiõ de l'eſprit & de la chair, dont nous auons tenu propos ailleurs: laquelle ſe demonſtre clairement en ceſt endroit. Pourtant, le cœur du fidele ſent en ſoy ceſte diuiſion, qu'en partie il eſt remply de lieſſe pour la cognoiſſance qu'il a de la bõté de Dieu, en partie il eſt picqué d'amertume, pour le ſentiment de ſa calamité: en partie il ſe repoſe ſur la promeſſe de l'Euangile: en partie il tremble de la veuë de ſon iniquité: en partie il appreheude la vie auec ioye, en partie il a horreur de la mort. Laquelle diuerſité aduiẽt d'imperfection de la Foy: d'autant que iamais, durant la vie preſente nous ne paruenons à ceſte felicité, qu'eſtans purgez de toute defiance, nous ayons plenitude de Foy en nous. De là procede ceſte bataille: quand la defiance, qui reſte encore en la chair, ſe dreſſe pour impugner & renuerſer la Foy. Mais icy on me dira: ſi vne telle doute eſt

meſlée

meſlée auec certitude au cœur du fidele, ne reuenõs nous point touſiours à cela, que la Foy n'a pas certaine & claire cognoiſſance de la volonté de Dieu: mais ſeulement obſcure & perplexe? A cela ie reſpõ, que non. Car cõbien que nous ſoyõs diſtraits de cogitatiõs diuerſes: il ne s'enſuyt pas pourtãt que nous ſoyõs ſeparez de la Foy. Si nous ſommes agitez çà & là par les aſſauts d'incredulité: il ne s'enſuit pas que nous ſoyons iettez en l'abyſme d'icelle. Si nous ſommes esbranlez: ce n'eſt pas à dire que nous trebuſchions. Car la fin de ceſte bataille eſt touſiours telle, que la Foy vient au deſſus de ces difficultez, deſquelles eſtant aſsiegée, il ſemble aduis qu'elle ſoit en peril.

En ſomme, dés que la moindre goutte de Foy, qui ſe puiſſe imaginer, eſt miſe en noſtre ame, incontinent nous cõmençons à contẽpler la face de Dieu benigne, & propice enuers nous. Bien eſt vray, que c'eſt de loing: mais c'eſt d'vn regard ſi indubitable, que nous ſauõs biẽ qu'il n'y a nulle trõperie. Apres, d'autãt que nous profitõs (cõme il cõuient que nous profitiõs aſsiduellement) cõme en nous auançant, nous en approchõs de plus pres, pour en auoir la veuë plus certaine. Dauantage, la continuatiõ fait que la cognoiſſance en eſt plus familiere. Par ainſi nous voyons que l'entendement eſtant illuminé de la cognoiſſance de Dieu, eſt du commẽcement enueloppé de grande ignorance: laquelle petit à petit eſt oſtée. Neantmoins, pour ſon ignorance, ou pour voir plus obſcurement ce qu'il voyoit, il n'eſt pas empeſché qu'il ne iouyſſe d'vne cognoiſſance euidẽte de la volõté de Dieu: ce qui eſt le premier poinct & principal en la Foy. A ſauoir cõme ſi quelcun eſtant enclos en baſſe priſon, n'auoit la clairté du Soleil qu'obliquemẽt & à demy, par vne feneſtre haute & eſtroite, il n'auroit pas la veuë du Soleil pleine n'à deliure: toutesfois ne laiſſeroit pas d'auoir la clairté certaine, & en receuoir l'vſage. En ceſte maniere, combien que nous eſtans enfermez en la priſon de ce corps terrien, ayõs de toutes pars beaucoup d'obſcurité: ſi nous auons la moindre eſtincelle du mõde de la lumiere de Dieu, qui nous deſcouure ſa miſericorde, nous en ſommes ſuffiſamment illuminez, pour auoir ferme aſſeurance. 12

L'vn & l'autre nous eſt proprement demonſtré de l'Apoſtre en diuers lieux. Car en diſant, que nous cognoiſſons en partie, prophetiſõs en partie, & voyons en enigme comme par vn miroir: il denote combien petite portion de la ſageſſe diuine nous eſt diſtribuée en la vie preſente. Mais luy meſme demoſtre en vn autre paſſage, cõbien eſt grande la certitude de la moindre goutte que nous en ayons, en teſtifiant que par l'Euangile nous contemplons tellement à decouuert la gloire de Dieu, & ſans aucun empeſchement, que nous ſommes transformez en vne meſme image. Il eſt bien neceſſaire, qu'en telle ignorance il y ait beaucoup de ſcrupules & de craintes: veu meſme que noſtre cœur de ſon naturel eſt enclin à incredulité. Outreplus, les tentations ſuruiennent, infinies en quãtité & de diuerſes eſpeces: leſquelles d'heure en heure fõt de merueilleux aſſauts. Principalement la conſcience eſtant preſſée de la charge de ſes pechez, maintenant ſe compleint & gemiſt en ſoy-meſme, maintenãt elle s'accuſe, aucunesfois tacitement eſt picquée, aucunesfois eſt apertement tormentée. Pourtant, ſoit que les choſes aduerſes donnent quelque 13 1. Cor. 13

apparence de l'ire de Dieu, ſoit que la cõſcience en trouue occaſiõ en ſoy-meſme: l'incredulité s'arme de cela, pour combatre la Foy: dirigeant toutes ſes armes à ce but, de nous faire eſtimer que Dieu nous eſt aduerſaire & courroucé: à fin que nous n'eſperions nul biẽ de luy, & que nous le craignions comme noſtre ennemy mortel.

14 Pour ſouſtenir tels aſſauts, la Foy eſt garnie de la Parole de Dieu. Quand elle eſt aſſaillie de ceſte tentation, que Dieu eſt contraire & ennemy, entant qu'il afflige: elle oppoſe au contraire ceſte defenſe, qu'il eſt miſericordieux, meſme en l'affligeant: d'autant que les chaſtimens qu'il fait, procedent de dilection, pluſtoſt que d'ire. Eſtant battue de ceſte cogitation, que Dieu eſt iuſte Iuge, pour punir toute iniquité: elle met au deuãt ce bouclier, que la mercy eſt appareillée à toutes fautes, quãd le pecheur ſe retourne par deuers la clemence du Seigneur. En ceſte maniere l'ame fidele, cõment qu'elle ſoit tourmentée merueilleuſemẽt, neãtmoins ſurmõte en la fin toutes difficultez: & n'endure iamais que la fiance qu'elle a à la miſericorde de Dieu, luy ſoit oſtée & écouſſe: pluſtoſt au contraire toutes les doutes, dont elle eſt exercée, tournent en plus grande certitude de ceſte fiance. Nous auons experiẽce de cela, en ce que les Saincts, quand ils ſe voyent fort preſſez de la vengeãce de Dieu, ne laiſſent point toutesfois, de luy adreſſer leurs cõplaintes: & quãd il ſemble aduiz qu'ils ne doyuent eſtre nullement exaucez, encore ils l'inuoquent. Car à quel propos ſe plaindroyent-ils à celuy, duquel ils n'attendroyent nul ſoulagement? Et comment ſeroyent-ils induits à l'inuoquer ſinon qu'ils eſperaſſent auoir quelque aide de luy? En telle maniere les diſciples, eſquels
Mat. 8 Ieſus Chriſt reprend l'imbecillité de Foy, crioyent biẽ qu'ils periſſoyẽt: toutesfois ils imploroyent ſon aide. Nous affermons donc derechef ce qui a eſté cy deſſus dit: c'eſt que la racine de Foy n'eſt iamais du tout arrachée du cœur fidele qu'elle n'y demeure touſiours fichée: cõbien qu'eſtant ébranlée, elle ſemble aduis encliner ça & là: que la lumiere d'icelle n'eſt iamais tellement eſteinte, que pour le moins il n'y en demeure touſ-
Iob 13 iours quelque eſtincelle. Ce que demonſtre Iob, quand il dit, qu'il ne laiſſera point d'eſperer en Dieu, encore meſme qu'il l'occiſt. Or eſt-il ainſi, que les Saincts n'ont iamais plus grande matiere de deſeſpoir, que quand ils ſentent la main de Dieu dreſſée pour les confondre, ſelon qu'ils en peuuẽt eſtimer par l'eſtat des choſes preſentes. Il eſt ainſi pour vray. L'incredulité ne regne point dedans le cœur des fideles, mais elle les aſſaut par dehors: & ne les naure point mortellemẽt, mais elle les moleſte ſeulement, ou bien elle les naure en ſorte que la playe eſt curable. Car comme
Ephe. 6. dit ſainct Paul, la Foy nous eſt pour bouclier. Icelle donc eſtant miſe au deuant pour reſiſter au Diable, reçoit tellement les coups, qu'elle les repouſſe, ou pour le moins, les rompt, en ſorte qu'ils ne penetrent point iuſques au cœur. Pourtant, quand la Foy eſt ébranlée, c'eſt tout ainſi comme ſi vn gendarme, eſtant autrement robuſte, eſtoit contraint d'vn coup impetueux de reculer, & ſe retirer en arriere: quand elle eſt naurée, c'eſt cõme ſi le bouclier d'vn gendarme receuoit quelque caſſeure de la violẽce d'vn coup, ſeulement iuſques à eſtre fauſſé, & non point percé. Car touſ-
Pſal. 23. iours l'ame fidele viẽdra au deſſus pour dire auec Dauid: Si ie chemine

au milieu de l'ombre de la mort, ie ne craindray point de mal, d'autant que tu es auec moy, Seigneur. C'eſt bien certes vne choſe eſpouuantable de cheminer en l'obſcurité de la mort: & ne ſe peut faire que les fideles quelque fermeté qui ſoit en eux, n'ayẽt cela en grãd horreur: mais pource que ceſte penſée ſurmonte en leur eſprit qu'ils ont Dieu preſent, qui a le ſoing de leur ſalut, la crainte eſt veincue par telle aſſeurance. Quelques machinations & aſſauts que face le Diable contre nous (dit ſainct Auguſtin) pendant qu'il n'occupe point le lieu du cœur où la Foy habite, il eſt chaſſé hors. Hom. in Ioan. 52.

Il y a vne autre eſpece de crainte & tremblement: de laquelle tant 15
s'en faut que la certitude de Foy ſoit diminuée, que pluſtoſt elle en eſt confermée. C'eſt quand les fideles, reputans que les exemples de la vengeance de Dieu executée ſur les iniques, leur doyuent eſtre pour enſeignemens, à fin de ne prouoquer point l'ire de Dieu par meſmes delicts: ſe donnent plus ſoigneuſement garde de mal faire. Ou bien quand recognoiſſans leur miſere, ils apprennent de totalement dependre de Dieu: ſans lequel ils ſe voyent eſtre plus caduques & incertains, qu'vne bouffée de vent. Car l'Apoſtre, en ce qu'apres auoir propoſé les chaſtimẽs que Dieu auoit faits ſur le peuple d'Iſrael, il baille vne crainte aux Corinthiens de ne tomber point en meſme peché: par cela ne renuerſe aucunement leur fiance, mais ſeulement les réueille de leur pareſſe, laquelle pluſtoſt a couſtume d'enſeuelir la Foy que de l'eſtablir. Pareillement, quãd de la ruine des Iuifs il prend occaſion d'exhorter celuy qui eſt debout, qu'il ſe garde bien de choir: il ne nous commande point de vaciller, comme ſi nous eſtiõs incertains de noſtre fermeté: mais ſeulement il oſte toute arrogance & confiance temeraire de noſtre propre vertu: à fin que nous qui ſommes Gentils, n'inſultions aux Iuifs, en la place deſquels nous auõs eſté ſubſtituez. Combien qu'il ne parle pas là ſeulement aux fideles, mais il s'adreſſe auſsi bien aux hypocrites qui ſe glorifioyent en l'apparence exterieure. Car il n'admonneſte point vn chacun en particulier, mais ayant fait comparaiſon entre les Iuifs, & les Gentils, & ayant mõſtré que la reiection des Iuifs eſtoit vne iuſte punition de leur infidelité & ingratitude, il exhorte ſemblablement les Gentils, de ne ſe point enorgueillir n'eſleuer, de peur de perdre la grace d'adoption, laquelle ils auoyent nouuellement receuë. Or tout ainſi qu'apres la reiectiõ generale des Iuifs il en reſtoit neãtmoins quelques vns d'entre eux, leſquels n'eſtoyent point decheuz de l'alliance de Dieu: ainſi il y en pouuoit auoir aucuns des Gẽtils, leſquels eſtans dénuez de vraye Foy, ſe fuſſent enflez d'vne vaine outrecuidance de la chair: & ainſi euſſent abuſé de la bonté de Dieu en leur ruine. Toutesfois encores que le dire de ſainct Paul ſoit pris comme s'il s'adreſſoit aux fideles, il n'y a nul inconuenient quant à noſtre propos. Car c'eſt autre choſe de reprouuer la temerité de laquelle les ſaincts ſont quelquesfois ſollicitez ſelon la chair, à fin de leur monſtrer qu'ils ne ſe doiuent égayer en vne folle preſomption: & autre choſe d'eſtonner la conſcience, tellement qu'elle ne ſe repoſe point du tout, & auec vne pleine ſeureté, en la miſericorde de Dieu. 1. Co. 10. 1. Co. 10. Rom. 11.

Pareillement, quand il enſeigne que nous trauaillions pour noſtre 16

Phili.2. salut auec crainte & tremblement: il ne demande autre chose, sinon que nous accoustumions de nous arrester à la vertu du Seigneur, en grande deiectiõ de nousmesmes. Or est-il ainsi, que rien ne nous peut tant émouuoir à repoſer la certitude & fiance de nostre Foy en Dieu, que la defiance de nousmesmes, & la detresse que nous auons, apres auoir recogneu nostre calamité. Et en ce sens, il faut prendre ce qui est dit par le Prophe-
Psal. 5. te: I'entreray en ton Temple en la multitude de ta bonté, & y adoreray en crainte: où il conioint fort proprement la hardiesse de Foy, qui s'appuye sur la misericorde de Dieu, auec la crainte & saincte tremeur: de laquelle il est necessaire que nous soyõs touchez, quand en comparoissant deuant la maiesté de Dieu, par la clairté d'icelle, nous entendons quel-
Pro.28. les sont noz ordures. Pourtant Salomon dit biẽ vray: Que bien heureux est l'homme qui assiduellement fait craindre son cœur: d'autant que par endurcissement on tombe en ruine. Mais il entend vne crainte, laquelle nous rẽde plus songneux & prudens: non pas qui nous afflige iusques à desespoir. A sauoir quand nostre courage, estant en soy confuz, se reconforte en Dieu: estant abbatu en soy, se redresse en iceluy: se défiãt de soy, consiste en l'esperance qu'il a en luy. Pourtant il n'y a nul empeschement, que les fideles ne sentent crainte & tremblement & ensemble iouissent de consolation tresseure, entãt que d'vne part ils considerent leur vanité, de l'autre, ils regardent la verité de Dieu.

17 Toutesfois par cela ie n'enten point d'approuuer la folle imagination qu'ont auiourdhuy aucuns demi-Papistes. Car pource qu'ils ne peuuent pas maintenir ceſt erreur tant lourd qu'on a tenu par cy deuant aux escoles de theologie, à sauoir que la Foy est seulement vne opinion douteuse: ils vsent d'vn autre subterfuge, mettant en auant vne fiance meslée auec incredulité. Cependant que nous regardons en Christ, ils cõfessent bien, que là nous trouuons pleine matiere d'esperance: mais pource que nous sommes touſiours indignes des biens qui nous sont offerts en Iesus Christ, ils veulent qu'au regard de nostre indignité nous chancellions & soyons en branle. En somme, ils mettent tellement la conscience entre esperance & crainte, que maintenant elle encline à l'vn, maintenãt à l'autre. Dauãtage, ils cõioignent tellement la crainte entre l'esperance, que la premiere esteigne la secõde, quãd elle est en sõ regne, & que la secõde face le sẽblable à son tour. Voila cõme Sathã, quãd il voit que par mẽsonge clair & ouuert, il ne peut plus destruire la certitude de la Foy, s'efforce en cachette & cõme par dessouz terre la ruiner. Or ie vous prie quelle sera ceste fiãce, laquelle à chacũ coup sera abbatue par desespoir? Leur fãtasie est, qu'ẽ regardãt Christ, nous sõmes certains de nostre salut: en retournãt puis à nous, que nous sommes certains de nostre damnation: de là ils concluent que la fiance & le desespoir doyuẽt regner en noz cœurs à tour, comme si nous deuions cõceuoir Iesus Christ estãt arriere de nous, & non plustost habitant en nous. Car ce que nous esperons salut de luy, n'est pas pource qu'il nous apparoisse de loing, mais pource que nous ayant vniz à son corps, il nous fait participans non seulement de tous ses biens, mais aussi de soy-mesme. Pourtant du fondement qu'ils prennent ie deduiray vn argument tout au rebours, que en considerant qui nous

sommes

ſommes, nous voyons noſtre damnation, comme à l'œil: mais entant que Ieſus Chriſt nous eſt tellement communiqué auec tous ſes biens, que tout ce qu'il a, eſt fait noſtre: que nous ſommes faits ſes membres, & vne meſme ſubſtãce auec luy. A ceſte cauſe, que ſa iuſtice enſeueliſt noz pechez, le ſalut qu'il a en main aboliſt noſtre dãnation: il ſe met au deuant auec ſa dignité, pour faire que noſtre indignité n'apparoiſſe point deuãt Dieu. Et de fait, la choſe eſt telle que nullemẽt nous ne deuõs ſeparer Ieſus Chriſt d'auec nous: mais tenir fort & ferme l'vnion de laquelle il nous à conioinct à ſoy. Ce que nous enſeigne l'Apoſtre, quãd il dit que noſtre corps eſt bien mort à cauſe du peché, mais que l'Eſprit de Ieſus Chriſt qui habite en nous, eſt vie à cauſe de la iuſtice. Selon la reſuerie de ces gens il deuoit dire ainſi: Ieſus Chriſt a bien la vie en ſoy, mais nous entant que nous ſommes pecheurs, demourons aux liens de damnation & de mort: mais il parle bien autrement. Car il enſeigne que la damnation que nous meritons de nouſmeſmes, par le ſalut qui eſt en Chriſt, eſt engloutie: & pour prouuer cela, il amene ceſte raiſon, que Ieſus Chriſt habite en nous, & non pas qu'il eſt hors de nous: & non ſeulement adhere à nous, par vn lien indiſſoluble, mais par vne conionction admirable & ſurmontant noſtre entendement, il s'vniſt iournellement de plus en plus à nous en vne meſme ſubſtance. Rom. 8

Et à cela s'accorde S. Bernard, en traitãt ceſte queſtiõ de propos deliberé, en l'homelie cinquieſme de la dedication du tẽple. En pẽſant, dit-il, quelque fois de l'ame, il m'eſt aduis que ie trouue en icelle deux choſes contraires. Si ie la regarde telle qu'elle eſt en ſoy & de ſoy, ie n'en puis mieux parler qu'en diſant qu'elle eſt reduite à neãt. Qu'eſt-il meſtier de racõter à preſent toutes ſes miſeres? cõbien elle eſt chargée de pechez en uirõnée de tenebres, enueloppée de plaiſirs vains, bouillãte en concupiſcẽces, ſubiette à paſſiõs, rẽplie d'illuſiõs, encline touſiours à mal, tẽdãt à tout vice: finalemẽt, pleine d'ignominie & de cõfuſion. Si meſme toutes les iuſtices de l'homme, eſtans preſentées deuãt Dieu ſont cõme pollutiõ & ordure: que ſera-ce des iniuſtices au pris? S'il n'y a que tenebres en la clairté, que ſera-ce des tenebres meſmes? Qu'eſt-il dõc de dire? Pour certain l'homme n'eſt que vanité, l'homme eſt reduit à neant, l'hõme n'eſt rien. Mais comment n'eſt-il du tout rien, veu que Dieu le magnifie? comment n'eſt-il rien, veu que Dieu a ſon cœur à luy? Prenons courage mes freres. Combien que nous ne ſoyons rien en noz cœurs, nous trouuerons poſsible au cœur de Dieu quelque choſe cachée de nous. O Pere de miſericorde, ô Pere des miſerables, comment eſt-ce que tu mets ton cœur à nous? Car ton threſor eſt là où eſt ton cœur. Or comment ſommes nous ton threſor, ſi nous ne ſommes rien? Toutes gens ſont deuant toy comme ſi elles n'eſtoyent point, & ſont reputées pour rien: voire bien deuãt toy, mais non pas dedans toy. Quant à la verité de ton iugemẽt, elles ne ſont rien, mais non pas quant à l'affection de ta pitié & bonté. Car tu appelles les choſes qui ne ſont point, comme ſi elles eſtoyent. Pourtant les choſes que tu appelles ne ſont rien, & ont neantmoins eſtre, entant que tu les appelles. Car combien qu'elles ne ſoyent rien quant à ſoy, elles ne laiſſent point d'eſtre en toy, ſelon ceſte ſentence de ſainct Paul, Nõ point par les 18 Mat. 6

œuures de iuſtice, mais de Dieu qui appelle. Apres que S. Bernard a ainſi parlé il cõioinct ces deux cõſiderations en la ſorte qui s'ẽſuit: Certes les choſes qui ſont liées enſemble, ne ſe deſtruiſent point l'vne l'autre. Puis il en fait encore vne plus facile declaration, en concluãt ainſi: Si en ayãt ces deux cõſiderations nous regardõs diligément que c'eſt que nous ſõmes, ou pluſtoſt en l'vne nous regardõs cõment nous ne ſommes rien, en l'autre combien nous ſommes magnifiez, noſtre gloire ſera tẽperée en bonne meſure, & poſsible qu'elle ſera augmentée. Certes elle ſera eſtablie, mais à fin de nous faire glorifier en Dieu, & non pas en nous. Si nous pẽſons ainſi, que ſi Dieu nous veut ſauuer nous ſerõs deliurez, cela ſera pour nous faire reſpirer aucunemẽt: mais il faut mõter plus haut, & cercher la cité de Dieu, cercher ſon tẽple, cercher ſa maiſõ, cercher le ſecret du mariage qu'il a auec nous. En ce faiſant nous n'oblierõs point l'vn pour l'autre: mais auec crainte & reuerẽce nous dirõs, que nous ſõmes quelque choſe, voire bien au cœur de Dieu: que nous ſommes quelque choſe nõ point par noſtre dignité, mais entãt qu'il nous en eſtime dignes par ſa grace.

19 Or la crainte de Dieu, laquelle eſt attribuée aux fideles en toute
Prou.1 l'Eſcriture, & laquelle eſt maintenant appellée commencement de ſageſ
& 9. ſe, maintenant la ſageſſe meſme: combien qu'elle ſoit vne, toutesfois elle
Pſal. 110 procede de double affection. Car Dieu a en ſoy la reuerence, tant d'vn
Prou. 15 pere, que de maiſtre. Pourtant quiconque le voudra droitemẽt honorer,
Iob 28 s'eſtudiera de ſe rẽdre enuers luy fils obeiſſant, & ſeruiteur prõpt à faire
Mala. 1 ſon deuoir. L'obeiſſance qui luy eſt rẽdue cõme à noſtre pere, il l'appelle par ſon Prophete, Hõneur. Le ſeruice qui luy eſt fait cõme à noſtre maiſtre, il l'appelle Crainte. Le fils, dit-il, honore ſon pere, & le ſeruiteur ſon maiſtre. Si ie ſuis voſtre pere, où eſt l'hõneur que vous me deuez? Si ie ſuis voſtre maiſtre, où eſt la crainte? Toutesfois cõbien qu'il les diſtingue, il les cõfond au cõmencement, cõprenant l'vn & l'autre ſouz le mot d'Honorer. Parquoy que la crainte de Dieu nous ſoit vne reuerẽce meſlée de tel hõneur & crainte. Et n'eſt point de merueille, ſi vn meſme cœur reçoit enſemble ces deux affectiõs. Il eſt biẽ vray, que celuy qui repute quel pere nous eſt Dieu, qu'il a ſuffiſante raiſõ, voire qu'il n'y euſt nul enfer, d'auoir plus grand horreur de l'offenſer, que de mourir. Mais auſsi d'autre part ſelon que noſtre chair eſt encline à ſe laſcher la bride à mal faire, il
1. Ieſus. 3 eſt neceſſaire, pour la reſtreindre, d'auoir ceſte cogitatiõ en l'eſprit, que le Seigneur ſouz la puiſſance duquel nous ſommes, a toute iniquité en abomination: duquel ceux qui auront prouoqué l'ire, en viuant meſchamment, n'euiteront point la vengeance.

20 Ce que S. Iean dit, que la crainte n'eſt point auec charité, mais que
1. Iean 4 charité parfaite, iette hors la crainte, ne repugne riẽ à cela: veu qu'il parle du tremblement d'incredulité, duquel eſt bien loing ceſte crainte des fideles. Car les iniques ne craignẽt point Dieu, pource qu'ils ayẽt crainte d'encourir ſon offenſe, s'ils le pouuoyent faire ſans punitiõ: mais pource qu'ils ſauent qu'il eſt puiſſant à ſe venger, ils ont horreur toutesfois & quantes qu'on leur parle de ſon ire. Et meſmes ils craignent ſon ire, d'autant qu'ils la penſent eſtre prochaine, & que d'heure en heure ils attendẽt qu'elle les vienne accabler. Au cõtraire les fideles, comme dit a eſté, premierement

mierement craignent plus ſon offenſe que la punition: & ne ſont pas eſtonnez de crainte d'eſtre puniz, cõme ſi l'enfer leur eſtoit deſia preſent pour les engloutir: mais par icelle ils ſõt retirez, à fin de n'ẽcourir point au danger. Pourtant l'Apoſtre en parlant aux fideles. Ne vous trompez point, dit-il, pour ces choſes l'ire de Dieu a accouſtumé de venir ſur les enfans rebelles. Il ne les menace point que l'ire de Dieu deſcendra ſur eux: mais il les exhorte de penſer que l'ire de Dieu eſt appareillée aux meſchans, à cauſe des pechez qu'il auoit parauant recitez: à fin qu'ils n'attentent point de les pourſuyure, pour venir en vne meſme perdition. *Ephe.5* *Colo.3*

Outre plus, ſouz la bienueillãce de Dieu, laquelle nous diſõs que la Foy regarde, il faut entendre que nous obtenons la poſſeſsion de ſalut & vie eternelle. Car ſi rien ne nous peut faillir quand nous auons Dieu propice: il nous doit bien ſuffire, pour certitude de ſalut, que Dieu nous rende certains de ſa dilection enuers nous. Qu'il demonſtre ſa face (dit le Prophete) & nous ſerõs à ſauueté. Pourtãt l'Eſcriture met la ſomme de noſtre ſalut en ce poinct: Que le Seigneur ayant aboly toutes inimitiez, nous ait receuz en ſa grace. En quoy elle ſignifie, que Dieu eſtãt recõcilié à nous, il ne nous reſte nul dãger, que toutes choſes ne nous tournẽt à biẽ. Parquoy la Foy, en apprehendãt la dilectiõ de Dieu, cõprend en icelle les promeſſes de vie preſente & future, & ferme aſſeurance de tous biẽs: voire telle qu'on la peut auoir par la Parole de l'Euangile. Car la Foy ne ſe promet point certainement ou longues années, ou grands hõneurs, ou abondance de richeſſes en la vie preſente: d'autant que le Seigneur n'a pas voulu que nulle de ces choſes nous fuſt arreſtée: mais elle eſt contẽte de ceſte certitude: Que, combien que pluſieurs aydes de ceſte vie nous defaillent, que Dieu ne nous defaudra iamais. La principale aſſeurance d'icelle, repoſe en l'attente de la vie future: laquelle nous a eſté miſe par la Parole de Dieu hors de toute incertitude. Toutesfois quelques calamitez & miſeres qui puiſſent aduenir à ceux que noſtre Seigneur a vne fois receuz en ſon amour: elles ne peuuent empeſcher, que la ſeule beneuolence de Dieu, ne leur ſoit pleine felicité. Pourtant quand nous auons voulu exprimer la ſomme de toute beatitude, nous auõs mis la grace de Dieu: de laquelle ſource, toutes eſpeces de biẽ nous prouiennẽt. Et cela eſt facile à noter en l'Eſcriture: laquelle nous rappelle touſiours à la charité de Dieu, quand elle fait mention, non ſeulement du ſalut eternel, mais de quelconque bien que nous ayons. Pour laquelle raiſon Dauid teſmoigne que la bõté de Dieu, quand elle eſt ſentie du cœur fidele, eſt plus douce & deſirable que nulle vie. 21 *Pſal. 80* *Ephe.2* *Pſal.6 & 3.*

Nous mettõs pour fondemẽt de la Foy, la promeſſe gratuite: d'autant qu'en icelle conſiſte proprement la Foy. Car combien qu'elle tienne Dieu pour veritable en tout & par tout, ſoit qu'il commande, ou defende, ou promette, ou menace: combien auſsi qu'elle reçoiue en obeiſſance ſes commandemens, qu'elle garde ſes defenſes, & craigne ſes menaces, neãtmoins proprement elle commence par la promeſſe, s'arreſte en icelle, & y prẽd ſa fin. Car elle cerche vie en Dieu, laquelle ne ſe trouue point aux commandemens, ny aux menaces: mais en la ſeule promeſſe de miſericorde, & icelle encore gratuite. Veu que les promeſſes conditionnelles, en- 22

tant qu'elles nous renuoyent à noz œuures, ne promettẽt pas autrement vie, ſinon que nous la trouuions en nouſ-meſmes. Si nous ne voulõs donc que la Foy trẽble & vacille d'vn coſté & d'autre: il nous la faut appuyer ſur vne telle promeſſe de ſalut, laquelle nous ſoit volontairement & de pure liberalité offerte du Seigneur, pluſtoſt en conſideration de noſtre miſere, que de noſtre dignité. Pour ceſte cauſe, l'Apoſtre attribue ce tiltre particulierement à l'Euangile, qu'il ſoit nommé Parole de la Foy: lequel il ne concede point ny aux commandemens ny aux promeſſes de la Loy: pource qu'il n'y a rié qui puiſſe aſſeurer la Foy, ſinõ ceſte ambaſſade enuoyée de la benignité de Dieu, par laquelle il reconcilie le monde à ſoy. De là vient la correſpondance, que ſouuentesfois il met entre la Foy & l'Euangile. Comme quand il dit, que l'Euangile luy a eſté cõmis en obeiſſance de la Foy. Item, qu'il eſt la vertu de Dieu en ſalut à tous croyans. Ité, qu'en iceluy la iuſtice de Dieu eſt reuelée de Foy en Foy, Et n'eſt point de merueille. Car cõme ainſi ſoit que l'Euangile ſoit le miniſtere de recõciliation de nous auec Dieu: il n'y a nul autre ſuffiſant teſmoignage de la beneuolence de Dieu enuers nous, de laquelle la cognoiſſance eſt requiſe en la Foy. Quand donc nous diſons, que la Foy doit eſtre appuyée ſur promeſſe gratuite: nous ne nions pas, que les fideles ne reçoiuent & reuerent la Parole de Dieu en tous endroits: mais deſtinõs à la Foy, la promeſſe de miſericorde pour ſon propre but. Comme à la verité, les fideles doyuẽt bien recognoiſtre Dieu pour Iuge & puniſſeur des malfaits: toutesfois ils regardent ſpecialement ſa clemence, entant qu'il leur eſt deſcrit en telle ſorte, c'eſt qu'il eſt bening & miſericordieux, tardif à ire, enclin à bonté, debonnaire à tous, & eſpandant ſa miſericorde ſur toutes ſes œuures.

Rom. 10

Rom. 1

2. Cor. 5

Pſal. 86. 103. 145

23 Il ne me chaut de ce que Pighius, & tels chiẽs que luy abayẽt: diſans que ceſte reſtrictiõ, que nous mettõs, deſcire la Foy pour en prẽdre ſeulement vne piece. Ie confeſſe bien comme i'ay deſia dit, que la verité de Dieu, ſoit qu'elle menace ou qu'elle preſente grace, eſt le but general de la Foy. Pourtant l'Apoſtre dit, que ce a eſté par Foy que Noé a craint le deluge deuant qu'il aduint. Sur cela ces Sophiſtes arguent, que ſi la Foy produit en nous vne frayeur des punitions qui doiuent aduenir: qu'en dõnant la definition d'icelle, nous ne deuõs point exclurre les menaces, deſquelles Dieu veut eſtonner les pecheurs. Mais il nous font grand tort, & nous calomnient fauſſement: comme ſi nous diſions, que la Foy ne doit point regarder la Parole de Dieu, en tout & par tout. Car nous ne tendons ſinon à ces deux poincts, à ſauoir, que iamais la Foy n'eſt arreſtée, iuſques à ce qu'elle s'appuye ſur la promeſſe gratuite de ſalut: & puis, que par icelle nous ne ſommes pas renduz agreables à Dieu, ſinon d'autant qu'elle nous vniſt à Chriſt. Et de fait, ces deux poincts ſont biẽ notables. Il eſt queſtion d'vne Foy, laquelle diſcerne les enfans de Dieu d'auec les reprouuez, & les fideles d'auec les incredules. Si quelcun croit, que Dieu ne commande rien que iuſtement, & ne menace qu'à bon eſcient, ſera-il pour cela nommé fidele? Chacun dira, que non. Il n'y aura donc nulle fermeté en la Foy, ſi elle ne ſe tient à la miſericorde de Dieu. D'autrepart, à quel propos diſputons nous de la Foy? N'eſt-ce pas pour ſauoir quel eſt

Ebr. 11

le

le moyen de ſalut? Or comment eſt-ce que la Foy nous ſauue, ſinon d'autant que par icelle nous ſommes entez au corps de Chriſt? C'eſt donc à bon droit qu'en lavoulant definir, nous inſiſtons ſur ſon principal effect, & puis adiouſtons ceſte marque, laquelle ſepare les fideles d'auec les incredules. Brief, les meſchans n'ont que mordre ſur noſtre doctrine, s'ils ne veulent accuſer ſainct Paul auec nous: lequel appelle l'Euangile Doctrine de Foy, & luy attribue ce tiltre ſpecial. Rom. 10

24 Dauantage, ce n'eſt pas ſans cauſe, que nous encloons toutes promeſſes en Chriſt: veu que l'Apoſtre encloſt tout l'Euãgile, en la cognoiſſance d'iceluy. Et en vn autre paſſage il enſeigne, que tant qu'il y a des promeſſes de Dieu, elles ſont en luy Ouy & Amen: c'eſt à dire ratifiées. De laquelle choſe la raiſon eſt euidente. Car quelque bien que promette le Seigneur, en cela il teſtifie ſa beneuolence: tellement qu'il n'y a nulles promeſſes de luy: qui ne ſoyent teſmoignages de ſa dilection. Et à cela ne contreuient point, que les iniques, d'autant plus qu'ils reçoiuent de benefices de ſa main, ſe rendent coulpables de plus grief iugemẽt. Car d'autant qu'ils ne penſent & ne recognoiſſent que les biens qu'ils ont, leur viẽnent de la main de Dieu, ou bien s'ils le recognoiſſent, ne reputent point ſa bonté en leurs cœurs: par cela ils ne peuuent non plus comprendre ſa bonté, que les beſtes brutes: leſquelles, ſelon la qualité de leur nature, reçoiuent meſme fruit de ſa largeſſe, ſans toutesfois en rien recognoiſtre. Pareillement ne repugne point à noſtre dire, qu'en reiettant les promeſſes, qui leur ſont adreſſées ils amaſſent ſur leurs teſtes par telle occaſion, plus grieue vengeance. Car combien que lors finalement ſe declaire l'efficace des promeſſes, quand elles ſont receuës de nous: toutesfois leur verité & proprieté n'eſt iamais eſteinte par noſtre infidelité ou ingratitude. Pourtant puis qu'ainſi eſt, que le Seigneur par ſes promeſſes inuite & conuie les hommes, non ſeulement à receuoir les fruits de ſa benignité, mais auſsi à les reputer & eſtimer: pareillemẽt il leur declaire ſa dilectiõ, Pourtant il faut reuenir à ce poinct, que toute promeſſe eſt teſmoignage de l'amour de Dieu enuers nous. Or il eſt indubitable, que nul n'eſt aymé de Dieu hors de Chriſt: veu qu'il eſt le Fils bien-aymé, auquel repoſe l'affection du Pere. Il faut donc que par ſon moyen ceſte amitié paruienne iuſques à nous. Pour laquelle raiſon l'Apoſtre l'appelle Noſtre paix: & en vn autre paſſage le propoſe comme lien, par lequel la volonté du Pere eſt coniointe à nous. De là s'enſuit, que nous deuons touſiours regarder en luy, quand quelque promeſſe nous eſt offerte: & que ſainct Paul ne dit point mal, enſeignant que toutes les promeſſes de Dieu ſont en luy confermées & accomplies. 2. Cor. 1 Rom. 1 Mat. 3 & 17 Ephe. 2 Rom. 8

25 Or ceſte ſimple declaration, que nous auons en la Parole de Dieu deuoit bien ſuffire à engendrer la Foy en nous: n'eſtoit que noſtre aueuglement & obſtination y donnaſt empéchement. Mais comme noſtre eſprit eſt enclin à vanité, il ne peut iamais adherer à la verité de Dieu: & comme il eſt hebeté, il ne peut voir la lumiere d'iceluy. Pourtant la Parole nue ne profite de rien, ſans l'illumination du ſainct Eſprit. Dont il appert que la Foy, eſt par deſſus toute intelligence humaine. Et encore ne ſuffit-il point, que l'entendement ſoit illuminé par l'Eſprit de Dieu,

Ad 1. Car comme il a esté dit cy-dessus, la Foy est vne habitude de l'ame, par laquelle la vie eternelle commence en nous, faisant que nostre entendement adhere fermement aux choses qui ne se voyent point, & qui sont au dessus de la raison naturelle. Or comme la lumiere naturelle donne à connoistre les choses qui tombent sous la veuë, ainsi la lumiere de la Foy donne à connoistre les choses qui ne se voyent point, & qui sont au dessus de la raison naturelle. Et comme la lumiere naturelle ne donne pas à connoistre toutes les choses qui sont visibles, mais seulement celles qui sont proportionnées à la veuë, ainsi la lumiere de la Foy ne donne pas à connoistre toutes les choses qui sont au dessus de la raison naturelle, mais seulement celles qui sont proportionnées à la Foy, c'est à dire celles qui sont de la substance de la Foy, & qui sont ordonnées à la vie eternelle. Car la Foy ne regarde pas les choses qui sont au dessus de la raison naturelle, comme si elles estoient en elles-mesmes, mais seulement comme elles sont ordonnées à la vie eternelle, qui est l'objet de la Foy.

Ad 2. Les choses qui sont au dessus de la raison naturelle, ne peuvent pas estre connuës par vne autre lumiere naturelle, que celle de l'homme. Mais parce que la lumiere naturelle de l'homme ne peut pas s'estendre à tout ce qui est au dessus de la raison naturelle, il a esté besoin qu'il y eust vne autre lumiere surnaturelle, par laquelle il connoisse ce qui est au dessus de la raison naturelle, comme il a esté dit cy-dessus.

Ad 3. Les choses qui sont au dessus de la raison naturelle, ne peuvent pas estre connuës par vne autre lumiere naturelle, que celle de l'homme. Mais parce que la lumiere naturelle de l'homme ne peut pas s'estendre à tout ce qui est au dessus de la raison naturelle, il a esté besoin qu'il y eust vne autre lumiere surnaturelle, par laquelle il connoisse ce qui est au dessus de la raison naturelle, comme il a esté dit cy-dessus.

Ad 4. Les choses qui sont au dessus de la raison naturelle, ne peuvent pas estre connuës par vne autre lumiere naturelle, que celle de l'homme. Mais parce que la lumiere naturelle de l'homme ne peut pas s'estendre à tout ce qui est au dessus de la raison naturelle, il a esté besoin qu'il y eust vne autre lumiere surnaturelle, par laquelle il connoisse ce qui est au dessus de la raison naturelle, comme il a esté dit cy-dessus.

esfois il ne profite de rien, iusques à ce qu'il leur ouure le sens, pour entẽdre les Escritures. En ceste maniere, apres que les Apostres ont esté instruits de sa bouche diuine, encore est-il besoing que l'Esprit de verité Iean 16
leur soit enuoyé: lequel donne entrée en leurs entendemens à la doctrine qu'ils auoyent receue des oreilles parauãt. La Parole de Dieu est semblable au Soleil: car elle reluit à tous ceux ausquels elle est annõcée: mais c'est sans efficace entre les aueugles. Or nous sommes tous aueugles naturellement en ceste endroit: pourtant elle ne peut entrer en nostre esprit, sinon que l'Esprit de Dieu, qui est le Maistre interieur, luy donne acces par son illumination.

Il reste en apres, que ce que l'entendement a receu, soit planté de- 27
dans le cœur. Car si la Parole de Dieu voltige seulement en la teste, elle n'est point encore receue par Foy. Mais lors sa vraye reception est, quãd elle a prins racine au profond du cœur, pour estre vne forteresse inuincible, à soustenir & repousser tous assauts des tentations. Or s'il est vray, que la vraye intelligence de nostre esprit soit illumination de l'Esprit de Dieu, sa vertu apparoist beaucoup plus euidemmẽt en vne telle cõfirmation du cœur: à sauoir, d'autant qu'il y a plus de defiãce au cœur, que d'aueuglement en l'esprit: & qu'il est plus difficile de donner asseurance au cœur, que d'instruire l'entendement. Parquoy le sainct Esprit sert comme d'vn seau, pour seeller en noz cœurs les mesmes promesses, lesquelles il a premierement imprimées en nostre entendement: & comme d'vne arre, pour les confirmer & ratifier. Apres que vous auez creu, dit l'Apostre, vous auez esté seellez par l'Esprit de promesse, qui est l'arre de vostre heritage. Voyez-vous comment il monstre que les cœurs des fideles sont Ephe. 1
marquez du sainct Esprit, comme d'vn seau, & qu'il l'appelle Esprit de promesse, à cause qu'il nous rend l'Euangile indubitable? Semblablemẽt aux Corinthiens: Dieu, dit-il, qui nous a oincts, & nous a marquez & dõné l'arre de son Esprit en noz cœurs. Item en vn autre lieu, parlant de la 2. Cor. 1
confiance & hardiesse de nostre esperance, met pour fondement d'icelle l'arre de son Esprit. 2. Cor. 5

De là peut-on iuger, combien la doctrine des Theologiens Sophi- 28
stes est pernicieuse. C'est que nous ne pouuõs rien arrester en nous de la grace de Dieu, sinon par coniecture morale: selon qu'vn chacun se repute n'estre indigne d'icelle. Certes s'il faut estimer par les œuures quelle affection a Dieu enuers nous, ie confesse que nous ne le pouuons pas cõprendre, voire par la moindre coniecture du monde. Mais d'autant que la Foy doit respondre à la simple & gratuite promesse de Dieu, il ne reste plus de lieu à aucune doute. Car de quelle fiance serons nous armez contre le Diable, si nous pensons seulement sous ceste condition Dieu nous estre propice, si nous meritons qu'il nous le soit? Mais d'autant que nous auons destiné à ceste matiere son traité à part, nous ne la poursuyurons d'auantage pour le present; veu principalement que c'est vne chose manifeste, qu'il n'y a rien plus contraire à la Foy, que cõiecture, ou autre sentiment, prochain à doute & ambiguité. Pour confermer ceste erreur, ils ont touſiours en la bouche vn passage de l'Ecclesiaste, lequel ils Eccle.

corrompent méchamment: à ſauoir, Que nul ne ſait s'il eſt digne de haï ne ou d'amour. Encore que ie laiſſe à dire que ceſte ſentence a eſté mal rendue en la tranſlation commune: toutesfois les petis enfans peuuent voir ce que Salomon a voulu dire. C'eſt, que ſi quelcun veut eſtimer par les choſes preſentes, leſquels ſont aymez, & leſquels ſont haiz de Dieu, qu'il trauaillera en vain: veu que proſperité & aduerſité ſont communes, tant au iuſte qu'à l'inique: tant à celuy qui ſert à Dieu, qu'à celuy qui n'en tiẽt conte. Dõt il s'enſuit que Dieu ne teſtifie point touſiours ſon amour enuers ceux qu'il fait fructifier tẽporellement: & auſsi ne declaire ſa haï ne enuers ceux qu'il afflige. Laquelle choſe il dit, pour redarguer la vanité de l'entendement humain: veu qu'il eſt ſi hebeté à cõſiderer les choſes tant neceſſaires. Comme peu deuant il auoit dit, qu'on ne peut pas diſ
Eccl.3. cerner en quoy differe l'ame de l'hõme, d'vne ame brutale: pource qu'il ſemble aduis que l'vne & l'autre meurt d'vne meſme mort. Si quelcun vouloit de cela inferer, la ſentence que nous tenons de l'immortalité des ames, n'eſtre fondée que ſur coniecture: ne le iugerions-nous pas à bon droit eſtre enragé? Ceux cy donc ſont-ils de ſain entendemẽt, en arguãt qu'il n'y a nulle certitude de la grace de Dieu entre les hommes, d'autãt qu'elle ne ſe peut cõprendre par le regard charnel des choſes preſentes?

29 Mais ils alleguent que cela eſt vne preſomption temeraire, de s'attribuer vne cognoiſſance indubitable de la volonté diuine. Ce que ie leur concederoye, ſi nous entreprenions de vouloir aſſuiettir à la petiteſſe de noſtre entendement le conſeil incomprehenſible de Dieu. Mais
2. Cor.2 quand nous diſons ſimplement auec ſainct Paul, que nous auons receu vn Eſprit qui n'eſt point de ce monde, ains procedant de Dieu, par lequel nous cognoiſſons les biens que Dieu nous a donnez: qu'eſt-ce qu'ils peuuent murmurer à l'encontre, qu'ils ne facẽt iniure à l'Eſprit de Dieu? Or ſi c'eſt vn ſacrilege horrible, de ſoupçonner aucune reuelation venant de luy, ou de menſonge, ou d'incertitude, ou d'ambiguité: qu'eſt-ce que nous faillons, affermans la certitude de ce qu'il nous a reuelé? Mais ils pretendent de rechef, que c'eſt temerairement fait à nous, de nous oſer ainſi glorifier de l'Eſprit de Chriſt. En quoy ils demonſtrent grandement leur beſtiſe. Qui penſeroit qu'il y euſt vne telle ignorance en ceux qui ſe veulent faire Docteurs de tout le monde, de faillir ſi lourdement aux premiers elemens de la Chreſtienté? Certes ce me ſeroit vne choſe
Rom.8 incredible, ſinon que leurs eſcritures en fiſſent foy. Sainct Paul denonce qu'il n'y a point d'autres enfans de Dieu, ſinon ceux qui ſont menez par l'eſprit d'iceluy. Ceux cy veulent que les enfans de Dieu ſoyent cõduits par leurs propres eſprits, eſtans vuydes de celuy de Dieu. Sainct Paul en-
Là meſme. ſeigne, que nous ne pouuons appeller Dieu Noſtre Pere, ſinon que l'Eſprit imprime ceſte appellation en nous: lequel ſeul peut rendre teſmoignage à noſtre ame, que nous ſommes enfans de Dieu. Ceux cy, combié qu'ils ne nous defendent point l'inuocation de Dieu, neantmoins nous rauiſſent l'Eſprit, par la conduite duquel, il le falloit inuoquer. Sainct Paul nie, que celuy qui n'eſt mené par l'Eſprit de Chriſt, ſoit ſeruiteur d'i celuy. Ceux-cy forgent vne Chreſtienté, laquelle n'ait que faire de l'Eſprit de Chriſt. Sainct Paul ne nous fait nulle eſperance de la reſurrectiõ

bien

bienheureuſe, ſinon que nous ſentions le ſainct Eſprit reſident en nous. Ceux-cy imaginent vne eſperance vuyde d'vn tel ſentiment.

Ils reſpondront, poſsible, qu'ils ne nient point, que le ſainct Eſprit ne nous ſoit neceſſaire, mais que par humilité & modeſtie, nous deuons péſer que nous ne l'auons point. Mais qu'eſt-ce donc que veut l'Apoſtre, quand il commande aux Corinthiẽs de s'examiner & éprouuer s'ils ont Ieſus Chriſt habitant en eux: adiouſtant que quicõque n'a ceſte cognoiſſance, eſt reprouué? Or nous cognoiſſons par l'Eſprit qu'il nous a donné, qu'il demeure en nous, ainſi que dit ſainct Iean. Et qu'eſt-ce que nous faiſons autre choſe, que reuoquer les promeſſes de Ieſus Chriſt en doute, quand nous voulons eſtre ſeruiteurs de Dieu ſans ſon Eſprit: veu qu'il a denoncé qu'il l'eſpandroit ſur tous les ſiens? Que faiſons nous autre choſe, que dérober au ſainct Eſprit ſa gloire, en ſeparant de luy la Foy, qui eſt œuure proprement venant de luy? Veu que ces choſes ſont les premieres leçons, que nous deuons apprendre en noſtre religion, c'eſt vn grand aueuglement, de noter les Chreſtiens d'arrogance, quand ils ſe glorifiẽt de la preſence du ſainct Eſprit, ſans laquelle il n'y a nulle Chreſtienté. Certes ils demonſtrent par leur exemple, combiẽ eſt vray ce que dit le Seigneur, que ſon Eſprit eſt incogneu au monde: & qu'il n'y a que ceux la, dedans leſquels il habite, qui le cognoiſſent. 30 2. Cor. 13 1. Iean. 4 Ioel 2 Iean 14

Et à fin de renuerſer de toutes parts les fondemens de la Foy, ils les aſſaillent encore d'vn autre coſté. C'eſt, combien que nous puiſsions aſſeoir iugement de la grace de Dieu ſelon la iuſtice en laquelle nous conſiſtons preſentement: toutesfois que la certitude de noſtre eſperance demeure en ſuſpens. Mais il nous reſteroit vne belle confiance de ſalut, ſi nous ne pouuions autre choſe, que reputer par coniecture, qu'ils appellẽt Morale, que nous ſommes à preſent en la grace de Dieu, ne ſachans ce qui doit demain aduenir. L'Apoſtre parle bien autremẽt, diſant, qu'il eſt certain que ny anges ne puiſſances, ne principautez, ne mort, ne vie, ne les choſes preſentes, ne les futures, ne nous pourront ſeparer de la dilection, de laquelle Dieu nous embraſſe en Ieſus Chriſt. Ils s'efforcẽt d'eſchapper par vne ſolution friuole: diſant, que l'Apoſtre auoit cela de reuelation ſpeciale. Mais ils ſont de trop pres tenuz, pour pouuoir ſi facilement eſchapper: car là il traite quels biẽs prouiennent de la Foy generalement à tous fideles, non point ce qu'il experimẽtoit particulieremẽt en ſoy. Voire, mais luy-meſme, diſent-ils, taſche de nous faire craindre, en nous remonſtrant noſtre imbecillité & inconſtance, quand il dit, que celuy qui eſt debout ſe doit garder qu'il ne tombe. Il eſt bien vray: toutesfois il ne nous baille point vne crainte pour nous eſtonner, ains ſeulement pour nous apprendre de nous humilier ſous la main puiſſante de Dieu: comme ſainct Pierre le declaire. Dauantage, quelle réuerie eſt-ce de limiter la certitude de Foy à vn petit de temps: à laquelle il conuient proprement d'outrepaſſer la vie preſente, pour s'eſtendre à l'immortalité future? Pourtant, quand les fideles recognoiſſent cela venir de la grace de Dieu, qu'eſtans illuminez de ſon Eſprit, ils iouyſſent par Foy de la contemplation de la vie future: tant s'en faut que telle gloire doiue eſtre arcuſée d'arrogance: que ſi quelcun a houte de confeſſer cela, il denion- 31 Rom. 8 1. Cor. 10 1. Pier. 5

ſtre vne extreme ingratitude, pluſtoſt que modeſtie ou humilité: d'autãt qu'il ſupprime & obſcurcit la bõté de Dieu, laquelle il deuoit magnifier.

32 Par vne meſme raiſon ſemblablement ſont renuerſez deux autres menſonges de Sophiſtes. Le premier eſt, qu'ils imaginẽt que la Foy ſoit formée, quand à la cognoiſſance de Dieu eſt adiouſtée vne bonne affection. Le ſecond, qu'en attribuant le tiltre de Foy à ignorance, & mécognoiſſance de Dieu, ils abuſent le ſimple populaire. Car ils font accroire que l'ignorance n'empeſche point qu'on n'ait vne Foy, qu'ils appellent Implicite. Quant eſt du premier, ils declairent aſſez qu'ils n'entendent point quel eſt le conſentement de la Foy à receuoir la verité de Dieu, quand ils forgent vne Foy informe d'vn ſimple & friuole cõſentement. Car nous auons ia declairé, que le conſentement de la Foy eſt pluſtoſt du cœur que du cerueau: & de l'affection pluſtoſt que de l'intelligence. Pour laquelle cauſe la Foy eſt nommée Obeiſſance, à laquelle le Seigneur ne prefere nul autre ſeruice. Et ce à bon droit: veu qu'il n'a rien plus precieux que ſa verité, laquelle Iean Baptiſte dit eſtre ſignée & approuuée par les croyans. Parquoy, puis que c'eſt vne choſe qui n'a grand doute, nous concluons en vn mot, que les Sorboniſtes parlent follement, en diſant, que la Foy eſt formée, quand auec le conſentement eſt coniointe la bonne affection: veu que le conſentement tel qu'il eſt demonſtré en l'Eſcriture, ne peut eſtre ſans bonne affection. Mais il y a encore vne autre raiſon beaucoup plus euidẽte. Car veu que la Foy reçoit Chriſt tel qu'il eſt offert du Pere, & il eſt offert, non ſeulement pour iuſtice, remiſsiõ des pechez & paix: mais auſsi pour ſanctification & fontaine d'eau viue: elle ne le peut certes deuemẽt recognoiſtre, ſans apprehẽder la ſanctificatiõ de ſon Eſprit. Ou bien ſi quelcun veut auoir encore cela plus clairement: La Foy eſt ſituée en la cognoiſſance de Chriſt, & Chriſt ne peut eſtre cogneu ſans la ſanctification de ſon Eſprit: il s'enſuit que la Foy ne doit eſtre nullement ſeparée de bonne affection.

Rom. 1

Iean 3

Iean 6

33 Ceux qui ont couſtume d'alleguer ce que dit ſainct Paul, à ſauoir ſi quelcun auoit ſi parfaite Foy, que de pouuoir transferer les mõtagnes, & qu'il n'euſt point de charité, que cela n'eſt rien: voulans par ces parolles faire vne foy informe, qui ſoit ſans charité, ils ne conſiderent point que ſignifie le vocable de Foy en ce paſſage. Car comme ainſi ſoit que ſainct Paul euſt diſputé des diuers dõs de l'Eſprit, entre leſquels il auoit nommé les langues, vertuz & propheties: & qu'il euſt exhorté les Corinthiens d'appliquer leur eſtude aux plus excellens & plus profitables, c'eſt à ſauoir dont il pouuoit venir plus de fruit & vtilité à tout le corps de l'Egliſe: il adiouſte qu'il leur demonſtrera encore vne plus excellẽte voye: à ſauoir, que tous ces dons, combien qu'ils ſoyent tous excellens en leur nature, neantmoins ne ſont comme à rien eſtimer, s'ils ne ſeruent à charité: d'autant qu'ils ſont donnez à l'edification de l'Egliſe, à laquelle s'ils ne ſe rapportẽt, ils perdẽt leur grace & leur prix. Pour cela prouuer il vſe d'vne diuiſion, repetant ces meſmes graces dont il auoit fait mention au parauant: mais il les nomme de diuers noms. Ainſi ce qu'il auoit premierement appellé Vertu, il le nomme Foy: ſignifiant par l'vn & l'autre vocable, la puiſſance de faire miracles. Or d'autant que ceſte puiſſan-

1. Cor. 13

1. Cor. 12

ce

re, ſoit qu'on la nomme Foy ou Vertu, eſt vn don particulier de Dieu, lequel vn méchant homme peut auoir, & en abuſer (comme ſont le don des langues, propheties & autres ſemblables) ce n'eſt pas merueilles ſi elle eſt ſeparée de charité. Mais toute la faute de ces poures gens eſt, que nonobſtãt que le vocable de Foy ait diuerſes ſignifications, n'obſeruans point ceſte diuerſité, ils combattent comme s'il eſtoit touſiours prins en vne meſme maniere. Le lieu de ſainct Iaques, qu'ils amenent pour confermer auſsi leur erreur, ſera ailleurs expliqué.

La réuerie qu'ils ont de foy implicite, non ſeulement enſeuelit la vraye Foy, mais la deſtruit du tout. Eſt-ce la croire, de nerien entendre, moyénant qu'õ ſubmette ſon ſens à l'Egliſe? Certes la Foy ne giſt point en ignorance, mais en cognoiſſance: & icelle non ſeulement de Dieu, mais auſsi de ſa volõté. Car nous n'obtenons point ſalut à cauſe que nous ſoyons preſts de receuoir pour vray tout ce que l'Egliſe aura determiné, ou pource que nous luy remettions la charge d'enquerir & cognoiſtre: mais entãt que nous cognoiſſons Dieu nous eſtre Pere biẽvueillant, pour la recõciliatiõ qui a eſté faite en Chriſt: & pource que nous receuõs Chriſt, comme à nous donné en iuſtice, ſanctification & vie. C'eſt par ceſte cognoiſſance, & non point en ſubmettãt noſtre eſprit aux choſes incogneues, que nous obtenons entrée au Royaume celeſte. Car l'Apoſtre en diſant qu'on croit de cœur à iuſtice, & qu'on fait confeſsion de bouche à ſalut: n'entend point qu'il ſuffiſe ſi quelcun croit implicitement ce qu'il n'entend pas: mais il requiert vne pure & claire cognoiſſance de la bonté de Dieu, en laquelle conſiſte noſtre iuſtice. 34 Rom. 10

Bien eſt vray que ie ne nie pas, que comme nous ſommes enuelopez d'ignorãce, beaucoup de choſes ne nous ſoyent cachées, & ſerõt iuſques à ce qu'ayans dépouillé ce corps mortel, nous ſoyons plus approchez de Dieu. Eſquelles choſes ie confeſſe qu'il n'eſt rien plus expediẽt que de ſuſpendre noſtre iugement: & cependant arreſter noſtre vouloir de demeurer en vnité auec l'Egliſe. Mais c'eſt vne moquerie, d'attribuer ſous ceſte couuerture le tiltre de Foy à vne pure ignorance. Car la Foy giſt en la cognoiſſance de Dieu & de Chriſt: non pas en la reuerence de l'Egliſe. Et de fait nous voyons quel abyſme ils ont ouuert par vne telle implication, qu'ils appellent, ou enueloppement: c'eſt que les ignorans reçoiuẽt tout ce qui leur eſt preſenté ſouz le tiltre de l'Egliſe, voire ſans aucune diſcretion: meſme les plus lourds erreurs qu'on leur puiſſe bailler. Laquelle facilité tant inconſiderée, combien qu'elle face trebuſcher l'homme en ruine, eſt neantmoins excuſée par eux: d'autant qu'elle ne croit rien auec determination, mais ſouz ceſte condition adiointe, Si la Foy de l'Egliſe eſt telle. En ceſte maniere ils feignent qu'on tient la verité en erreur, la lumiere en aueuglement, & la ſcience en ignorance. Or à fin de ne nous arreſter longuement à refuter ces folies: nous admonneſtons ſeulement les lecteurs, de les comparer auec noſtre doctrine: car la clairté meſme de la verité dõnera aſſez d'argumens pour les cõfondre. 35 Iean 17.

Pource qu'il m'eſtoit aduis, que la nature de Foy ne ſe pouuoit mieux declairer, que par la ſubſtãce des promeſſes, ſur leſquelles elle eſt tellement fondée, qu'icelles oſtées, elle eſt ruinée, ou pluſtoſt euanouye: à ceſte cauſe nous auons de là prins noſtre definitiõ: laquelle neãtmoins 36

Heb.11. n'eſt pas diuerſe à la deſcription qu'en donne l'Apoſtre, où il enſeigne que la Foy eſt la ſubſiſtance des choſes que nous eſperons, & la monſtre des choſes qui n'apparoiſſẽt point. Car par le nom d'Hypoſtaſe, duquel il vſe, il entend comme vn appuy, ſur lequel ſe repoſe l'ame du fidele: cõme s'il diſoit, que la Foy eſt vne poſſeſsion certaine & aſſeurée des choſes qui nous ſont promiſes de Dieu: ſinõ que quelcun aymaſt mieux prẽdre le mot d'Hypoſtaſe pour Aſſeurance. Mais ie me tien à ce qui eſt le plus receu. Aucontraire, pour ſignifier que ces choſes ſont plus hautes, qu'elles puiſſent eſtre comprinſes par noſtre ſens, ou regardées par noz yeux, ou eſtre touchées des mains, iuſques au dernier iour, que la pleine reuelation en ſera faite: & que cependant nous ne les poſſedons autrement, qu'en ſurmontant toute la capacité de noſtre eſprit, & éleuant noſtre intelligence par deſſus tout ce qui eſt au monde, finalement qu'en nous ſurmontant nous meſmes: il adiouſte que ceſte aſſeurance eſt des choſes qui giſent en eſpoir & pourtant ne ſe voyent point. Car euidence
Rom.8 dit ſainct Paul, n'eſt pas eſperance: & n'eſperons pas ce que nous voyõs.
Aug. Homil. in Ioan. 79. 95. de pec. mer. & remiſ. Lib. 2. cap. 31. En la nommant Monſtre ou Probation des choſes non apparentes, ou comme ſainct Auguſtin ſouuent l'interprete, Teſmoignage, par lequel nous ſommes conuaincuz: il parle tout ainſi comme s'il diſoit, que c'eſt vne euidence de ce qui n'apparoiſt, vne viſion de ce qui ne ſe voit point, vne perſpicuité des choſes obſcures, vne preſence des choſes abſentes, vne demonſtrance des choſes cachées. Car les myſteres de Dieu, & principalement ceux qui appartiennent à noſtre ſalut, ne ſe peuuent contempler en leur nature, mais nous les regardons ſeulement en la Parole de Dieu, de laquelle la verité nous doit eſtre tellement perſuadée, que nous tenions pour fait & accomply tout ce qu'il dit. Comment donc ſe leuera vn courage à recognoiſtre, & gouſter vne telle bonté de Dieu, qu'il ne ſoit pareillement enflambé à aymer Dieu? Car vne telle abondance de douceur, comme eſt celle que Dieu à cachée à ceux qui le craignent, ne ſe peut vrayement entendre, qu'elle n'émeuue le cœur. Dauantage, elle ne le peut émouuoir, qu'elle ne l'attire & éleue à ſoy. Pourtant ce n'eſt point de merueilles, ſi ceſte affection n'entre iamais en vn cœur peruers & oblique: veu qu'elle nous ouure les yeux, pour nous donner acces à tous les threſors de Dieu, & les ſaincts ſecrets de ſon Royaume: leſquels ne ſe doiuent point polluer par l'entrée d'vn cœur immonde. Or ce que
Lib. 3. Sent. dist. 25. & ſæpius. les Sorboniques enſeignent, que la charité precede la Foy & l'eſperance, n'eſt que pure réuerie: veu qu'il n'y a que la ſeule Foy laquelle premieremẽt engendre charité en nous. Toutesfois ce poinct & les autres ſemblables ſe traiteront ailleurs: maintenant qu'il nous ſuffiſe d'entendre que c'eſt de Foy.

37 Or par tout où ſera ceſte viue Foy, il ne ſe peut faire qu'elle n'emporte touſiours auec ſoy l'eſperance de ſalut eternel: ou pluſtoſt qu'elle ne l'engendre & produiſe. Car ſi ceſte eſperance n'eſt en nous, quelque beau babil de paroles fardées que nous ayõs de la Foy, il eſt certain que nous n'en tenons rien. Car ſi la Foy, cõme dit a eſté, eſt vne certaine perſuaſion de la verité de Dieu, qu'icelle verité ne peut mentir, tromper, ne fruſtrer: quiconques a conceu ferme certitude, il attend pareillemẽt que

le

le Seigneur accomplira ſes promeſſes, leſquelles il tiẽt pour veritables: tellement qu'en ſomme eſperance n'eſt autre choſe qu'vne attente des biens, que la Foy a creu eſtre veritablemẽt promis de Dieu. Ainſi la Foy croit que Dieu eſt veritable: Eſperance attend qu'il reuelera en temps ſa verité. La Foy croit qu'il eſt noſtre Pere: Eſperance attend qu'il ſe reuelera eſtre tel enuers nous. La Foy croit que la vie eternelle nous eſt donnée: Eſperance attend que nous l'obtiendrons vne fois. La Foy eſt le fondement ſur lequel eſperance repoſe: Eſperance nourriſt & maintient la Foy. Car comme nul ne peut rien attendre de Dieu ſinon celuy qui a premierement creu à ſes promeſſes: auſsi derechef il faut que l'imbecillité de noſtre Foy ſoit entretenue, en attendant & eſperãt patiemment, à fin de ne point defaillir. Parquoy ſainct Paul parle tresbien, quand il conſtitue noſtre ſalut en eſperance: laquelle en attendant Dieu auec ſilence, retient la Foy, à ce qu'elle ne trebuſche par ſe trop haſter: elle la conferme, à ce qu'elle ne vacille point és promeſſes de Dieu, ou en ait quelque doute: elle la recrée & reconforte, à ce qu'elle ne ſe laſſe point: elle la conduit iuſques à ſon dernier but, à ce qu'elle ne defaille poinct au milieu du chemin, ou meſmes en la premiere iournée: finalemẽt en la renouuellant & reſtaurant de iour en iour, elle luy donne vigueur aſsiduelle pour perſeuerer. Encores verrons nous plus clairement, en cõbien de ſortes il eſt meſtier que la Foy ſoit confermée par Eſperance, ſi nous conſiderons de combien d'eſpeces de tentations ſont aſſailliz ceux qui ont vne fois receu la Parole de Dieu. Premierement le Seigneur, en differant ſes promeſſes, ſouuentesfois nous tient en ſuſpẽs plus que nous ne voudrions. En ceſt endroit, c'eſt l'office de la Foy, de faire ce que dit le Prophete: à ſauoir, ſi les promeſſes de Dieu ſont tardiues, que nous ne laiſsions point de les attendre. Aucunesfois auſsi non ſeulement Dieu nous laiſſe langir, mais donne apparence d'eſtre courroucé contre nous: à quoy il faut que la Foy nous ſubuienne: à fin que ſuyuans la ſentence de l'autre Prophete, nous puiſsions attendre le Seigneur, combien qu'il ait caché ſa face de nous. Il ſe dreſſe auſsi des moqueurs, comme dit ſainct Pierre, qui demandent où ſont les promeſſes, & où eſt la venue de Ieſus Chriſt: veu que depuis la creation du monde, toutes choſes vont en meſme train. Voire meſme la chair, & le mõde, nous ſuggerẽt cela en l'entẽdement. Icy il faut que la Foy eſtant ſouſtenue & appuyée ſur l'eſperance, ſoit fichée & s'arreſte du tout à contempler l'eternité du Royaume de Dieu: à fin de reputer mille ans comme vn iour.

Rom. 8. *Habac. 2* *Ieſa. 8.* *2. Pier. 3.*

38 Pour ceſte affinité & ſimilitude, l'Eſcriture aucunesfois confond l'vn auec l'autre de ces deux vocables, Foy, & Eſperance. Cõme quand S. Pierre dit, que la vertu de Dieu nous conſerue par Foy, iuſques à la reuelation de ſalut: ce qui eſtoit plus conuenable à Eſperance qu'à Foy. Neantmoins cela ne ſe fait point ſans raiſon: veu que nous auons mõſtré Eſperance n'eſtre autre choſe, ſinon fermeté & perſeuerance de Foy. Or il n'eſt pas maintenant difficile à voir, combien lourdemẽt s'abuſe le maiſtre des Sentences, en faiſant double fondement d'eſperance: à ſauoir la grace de Dieu, & le merite des œuures. Certes elle ne peut auoir autre but que la Foy. Or nous auons clairement monſtré, que la Foy a pour

1. Pier. 1.

ſon but vnique, la miſericorde de Dieu, & que du tout elle s'y arreſte, ne regardant nullemẽt ailleurs. Mais il eſt bon d'ouyr la belle raiſon qu'il allegue: Si tu oſes dit-il, eſperer quelque choſe ſans l'auoir merité, ce n'eſt point eſperance, mais preſomption. Ie vous prie mes amis, qui ſera celuy qui ſe tiendra de maudire telles beſtes, leſquelles penſent que c'eſt temerairement & preſomptueuſemẽt fait de croire certainement que Dieu eſt veritable? Car comme ainſi ſoit que Dieu nous commande d'attendre toutes choſes de ſa bonté: ils diſent que c'eſt preſomption, de ſe repoſer & acquieſcer en icelle. Mais vn tel maiſtre eſt digne des diſciples qu'il a eu és eſcoles des Sophiſtes, c'eſt à dire Sorboniques. Nous au contraire, quand nous voyons que Dieu apertement commande aux pecheurs d'auoir certaine eſperance de ſalut, preſumons hardiment tant de ſa verité, que moyẽnant ſa miſericorde, reiettãs toute fiance de noz œuures, nous eſperions ſans aucune doute ce qu'il nous promet.

EXPOSITION DE LA PREMIERE partie du Symbole,

Ou il eſt traité de la matiere de Foy, de la Trinité, de la puiſſance de Dieu, & de la creation du monde: item des Anges, & des Diables

CHAP. VI.

1 COmbien que c'eſt choſe veritable que la proprieté de Foy lors eſt clairement demonſtrée, quand elle eſt dirigée à l'Euangile comme à ſon but: neantmoins ſi faut-il cercher, que c'eſt que la Foy doit principalement regarder en iceluy Euangile. Ce que nous auons brieuement touché, en demonſtrant comment la ſomme de l'Euangile eſt contenue en Ieſus
2. Cor. 1 Chriſt. Car par cela nous auons voulu ſignifier, que toutes les promeſſes non ſeulement ſont comprinſes en luy, mais auſsi repreſentées. Mais d'autant que c'eſt choſe digne de plus claire expoſition: il nous la faut maintenant pourſuyure. Ceſte eſt la vie eternelle,
Iehan. 17 de cognoiſtre vn ſeul Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Ieſus Chriſt. Mais cecy emporte beaucoup, d'auoir droite cognoiſſance du Pere, & de Chriſt. Ce qui ſe doit entendre du Pere, ne ſe voit point ſinon au Fils: car il habite vne lumiere inacceſsible: mais il eſpand ſur nous la ſplendeur d'icelle lumiere par ſon Fils. Il eſt in-
1. Tim. 6 uiſible non ſeulement à l'œil, mais auſsi à l'entendement: neantmoins il nous donne au vif à contempler ſon image en ſon Fils. Pourtant l'Apoſtre conſtitue l'illumination de la cognoiſſance de Dieu en la face de
2. Cor. 4 Ieſus Chriſt. Et autrement ne s'appelleroit pas Chriſt à bon droit, la lu-
Iean. 8. & 9. & 12. miere du monde: ſinon que par luy, la lueur de la gloire diuine ſe declaraſt aux hommes. Parquoy non ſeulement ce que dit l'Apoſtre eſt vray: à ſauoir que Chriſt eſt la ſplendeur de la gloire de ſon Pere, & l'image viue de ſa ſubſtance: mais il faut auſsi adiouſter, qu'en luy la gloire du
Heb. 1 Pere ſe demonſtre à nous, & l'image de ſa ſubſtance nous apparoiſt. Car tout ce qu'auoit le Pere, il l'a voulu colloquer en luy: à fin que par luy il ſe

communiquaſt à nous,& glorifiaſt ſon nom. Si nous cerchons donc acces au Pere: il faut que nous nous retournios par deuers celuy, qui ſeul le nous peut manifeſter. Quand il s'appelle la Voye: il demonſtre qu'à luy ſeul appartient de nous adreſſer. Quand il ſe nõme l'huis: il declaire que c'eſt ſon office de nous donner entrée: & cõme il eſt dit en vn autre lieu, nul ne cognoiſt le Fils, ſinon le pere, ne le Pere ſinon le Fils, & celuy auquel le Fils le vondra reueler. Car cõme il a eſté dit, qu'il nous faut eſtre tirez de l'Eſprit du Pere, pour eſtre inuitez à cercher & receuoir Ieſus Chriſt: ainſi d'autrepart il faut entẽdre que nous ne deuons cercher autrepart le Pere, qui eſt inuiſible, ſinon en Ieſus Chriſt qui eſt ſon image. Parquoy ſainct Auguſtin parle tresbien, quand pour monſtrer le but de la Foy, il dit qu'il nous conuient ſauoir où nous deuons tendre, & quel chemin nous auons à tenir, & tantoſt apres adiouſte, que le chemin treſſeur contre tous erreurs, eſt de cognoiſtre vn ſeul Chriſt Dieu & homme: Dieu auquel nous tendions, & hõme pour nous conduire à ceſte diuinité.

Iean 14. Matt. 11 Iean 3. & 5 Matt. 11 Iean. 14. Iean. 10 Matt. 11. Luc 10. Iean. 6. Au liu. 11 de la Cité de Dieu chap. 2

2 Or ceſte eſt la vraye cognoiſſance de Chriſt, quand nous le receuõs tel qu'il nous eſt offert du Pere: à ſauoir auec toute plenitude des richeſſes celeſtes: tellemẽt qu'il nous ſoit vn threſor de felicité & de tous biens. Toutesfois pour entrer en poſſeſsion de ſes richeſſes: il nous faut premierement ſauoir la maniere, par laquelle elles nous ont eſté acquiſes: c'eſt l'obeiſſance de Chriſt, laquelle il a demouſtrée, en faiſant & accompliſſant tout ce qui eſtoit neceſſaire à noſtre ſalut, ſelon le conſeil eternel de Dieu. Pourtant comme l'Euangile eſt le but de noſtre Foy, & Chriſt par l'Euangile eſt aſsigné comme le but particulier d'icelle: auſsi en Chriſt elle a pour ſon obiect & regard ce qu'il a fait & ſouffert pour noſtre ſalut. Pour auoir donc vne parfaite explication de la Foy: il faut auoir deuant les yeux ce qui eſt en Chriſt, appartenant à la confirmation d'icelle. Car apres auoir cogneu la matiere & la ſubſtãce d'icelle, il ſera aiſé d'entendre toute ſa nature & proprieté, comme en vne peincture. Or le Symbole des Apoſtres nous ſera au lieu d'vne telle peincture: auquel toute la diſpenſation de noſtre ſalut eſt tellement expoſée en toutes ſes parties, qu'il n'y a point vn ſeul point omis.

3 Ie le nomme des Apoſtres: ne me ſouciãt pas beaucoup qui en a eſté l'autheur. Certes d'vn grand conſentement il a eſté attribué aux Apoſtres par les Anciens: ſoit qu'ils eſtimaſſent qu'il auoit eſté eſcrit par eux en commun: ou bien penſans que ce fuſt vn recueil de leur doctrine, dirigé par quelques autres, ils luy ayent voulu dõner authorité par ce tiltre. Quoy qu'il ſoit, ie ne doute nullement, de quelque part qu'il ſoit procedé, qu'il n'ait eſté dés le premier commencement de l'Egliſe, & meſmes dés le temps des Apoſtres, receu, comme vne confeſsion publique & certaine de la Foy. Et n'eſt pas vray-ſemblable, qu'il ait eſté compoſé par quelque particulier: veu que de tout temps il a eu authorité inuiolable entre les fideles. Ce qui eſt le principal, nous eſt indubitable: à ſauoir que toute l'hiſtoire de noſtre Foy y eſt brieuement & en bel ordre comprinſe: & qu'il n'y a rien cõtenu qui ne ſoit approuué, par certains teſmoignages de l'Eſcriture. Laquelle choſe cogneuë, il n'eſt ia beſoing de ſe beaucoup tormenter qui en a eſté l'auteur, ou d'en combattre auec les

autres:sinon posible qu'il ne suffist point à quelcun d'auoir la verité du sainct Esprit resolue:mais qu'il vousist entendre pareillement par quelle bouche elle auroit esté denoncée, ou par quelle main elle auroit esté escrite.

4 Toutesfois, deuant que venir à l'exposition, nous auons deux poincts à considerer. Le premier est, que quand l'histoire nous y est proposée: ce n'est pas à fin que nous nous arrestions en la simple cognoissance d'icelle: mais plustost que par icelle nostre entendement s'esleue en l'intelligence de choses plus hautes. Car comme ainsi soit, qu'il y ait deux especes des choses qui nous y sont recitées, les vnes visibles, & les autres inuisibles: ce que nous disons apparoist en toutes les deux. La puissance de Dieu, le sainct Esprit, la remission des pechez, & autres semblables: sont choses spirituelles, qui ne se voyent point à l'œil. Quand elles nous sont recitées, il ne suffit pas de les croire estre veritables, sinon que de ceste croyance, nous prenions matiere de fiance & espoir: tellement que non seulement nous estimions Dieu tout puissant, mais que nous le recognoissiõs comme celuy qui nous maintient par sa puissance: que nous ne receuions point seulement par imagination le sainct Esprit mais auec sa vertu. Laquelle reigle doit valoir aux autres articles semblables: lesquels pource que nous expliquerons en temps & lieu, nous n'auons voulu à present sinon en donner brieuement exemple. De rechef la natiuité, la mort, la resurrection de Christ, & son ascension au ciel, ont esté choses manifestes à la veuë des hommes. Or quand elles nous sont referées, il ne faut point que l'ame fidele demeure fichée à les regarder exterieurement: mais pource qu'elle sait que toutes les œuures de Dieu sont faites en sagesse, elle doit reputer & estimer la cause pourquoy elles ont esté faites. Ainsi le but & le regard de nostre Foy, c'est l'histoire: la fin & la raison, est la contemplation des choses inuisibles & incomprehensibles, laquelle se prend de l'histoire: comme nostre ame conçoit de la mort de Christ, fiance de la satisfaction: & de sa resurrection, esperance d'immortalité.

5 Le second poinct que i'ay dit qu'il nous falloit obseruer, est la diuision du Symbole: auquel y a trois membres, qui comprennent la description du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, dõt tout le mystere de toute nostre redemption depend. Le quatriesme demonstre en quelles choses nostre salut est situé. Lequel ordre n'est point à negliger. Car pour venir en cognoissance de nostre salut, il faut premierement considerer ces trois poincts, qui en sont le fondement & la somme: à sauoir la grande bonté & douceur du Pere celeste, & la dilection enuers le genre humain: laquelle est apparue en ce qu'il n'a point pardonné à son propre Fils: mais l'a liuré à la mort pour nous, à fin de nous restituer la vie. Secondement l'obeissance du Fils, laquelle est l'accomplissement de la misericorde de Dieu, pour parfaire nostre salut. La vertu de l'Esprit, par lequel le fruict de la bonté de Dieu en Iesus Christ nous est communiqué. Et à cela regardoit sainct Paul, souhaitant aux Corinthiens la charité de Dieu, la grace de Christ, & la communication du sainct Esprit. Car tout ce que nous auons de bien, procede de la charité de Dieu: & nous est donné & offert

Rom. 8

2. Cor. 13

fert en Ieſus Chriſt, comme en la fontaine vnique de grace: & ſommes faits participans de tous les biens, que la bonté de Dieu nous preſente, par la vertu de l'Eſprit. De là s'enſuit la Foy que nous auons touchant l'Egliſe, la remiſsion des pechez, la reſurrection de la chair, & la vie eternelle, qui eſt la quatrieſme partie du Symbole.

6 Or pource que Sathan, voulant deſtruire toute la Foy depuis la racine, a touſiours eſmeu de grans troubles, partie en la diuinité de Ieſus Chriſt & du S. Eſprit, partie en la diſtinction perſonnelle qui eſt en Dieu: & a quaſi en tout temps incité des eſprits malings, qui ont inquieté les fideles de ces debats, taſchant meſme de renuerſer toute l'Eſcriture: il m'eſt aduis que ce ſera bien fait de commencer l'explication du Symbole par ce poinct. Toutesfois, pource que i'ay deliberé pluſtoſt d'inſtruire ceux qui ſe rendent dociles, que de combatre contre les rebelles, ie ne feray pas ſi longue diſputation, comme l'importance de la cauſe le requerroit bien. Mais ie me cõtenteray de monſtrer ce qu'il faut ſuyure ou fuir en ceſt endroit: en telle ſorte neantmoins que la verité puiſſe eſtre maintenue contre les calomnies des meſchans. Combien, ainſi que i'ay dit, que ma principale eſtude tendra à ce but, d'inſtruire en vraye & ferme doctrine ceux qui volontairement ſe rendront obeiſſans à la verité. Premieremẽt, s'il eſt beſoing de ſobrement enquerir de tout ce qu'il y a de hauts myſteres en l'Eſcriture: il nous faut en ceſtuy-cy par deſſus tous, garder vne ſinguliere ſobrieté: en nous gardant bien que noſtre cogitation, ou nõſtre langue ne paſſe outre les limites de la Parole de Dieu. Car comment vn entendemẽt humain reduira-il à ſa petiteſſe l'eſſence infinie de Dieu: veu qu'il n'a encore peu comprendre quel eſt le corps du Soleil, lequel ſe voit aſsiduellement à l'œil? Et meſme, commẽt pourra-il cercher la ſubſtance de Dieu: veu qu'il ne cognoiſt pas la ſienne propre? Pourtãt, que nous permettions à Dieu la cognoiſſance de ſoy meſme. Luy ſeul, comme dit ſainct Hilaire, peut rendre idoine teſmoignage de ſoy: veu qu'il n'eſt cogneu que par ſoy. Or nous luy permettrons lors, quand nous le conceurons tel qu'il ſe manifeſte à nous: & n'enquerrons de luy que par ſa Parole. Il y a cinq belles homelies de Chryſoſtome de ceſt argument, contre vne ſecte d'heretiques, qui ſe nõmoyẽt Anoméens: par leſquelles toutesfois l'audace des Sophiſtes n'a peu eſtre reprimée, qu'ils n'ayent laſché la bride à leur langue, à babiller ſans propos de la maieſté de Dieu. Ils ne ſe ſont non plus modeſtement portez icy, qu'ils ont de couſtume en toutes choſes. Puis donc que noſtre Seigneur a puny leur temerité permettãt qu'ils tombaſſent en beaucoup de folies: il nous faut eſtre aduertiz par leur exemple, de nous contenter d'apprendre ce que l'Eſcriture nous enſeigne, ſans affecter aucune ſubtilité: & meſme qu'il ne nous vienne en l'entendement de rien cercher de Dieu, ſinon en ſa Parole: d'en rien penſer, ſinon auec ſa Parole: d'en riẽ parler, ſinon par ſa Parole.

Lib. 1. de trinitate.

7 L'Eſcriture tant ſouuent & tant clairement prononce, qu'il y a vn ſeul Dieu, d'vne eſſence eternelle, infinie & ſpirituelle: qu'il n'eſt ia meſtier d'en faire longue probation. Car ce que les Manichéens ont abuſé d'aucuns teſmoignages, pour conſtituer deux principes, a eſté vne folie

trop outrageuſe. Pareillement, les Antropomorphites, qui ont imaginé Dieu eſtre corporel, à cauſe que l'Eſcriture luy attribue bouche, oreilles, mains & pieds: ont par trop lourdement failly. Car qui eſt celuy de ſi petit entendement, qui ne voye bien que noſtre Seigneur s'attribue ces choſes pour condeſcendre à noſtre capacité, comme vne nourrice begaye auec ſon petit enfant, pour ſe demettre à ſa rudeſſe? Pourtant telles formes de parler n'expriment pas tant quel eſt Dieu, qu'elles accommodent la cognoiſſance de luy à noſtre ignorance. Pour laquelle choſe faire, il eſt beſoing de deſcendre de beaucoup au deſſouz de ſa grandeur & hauteſſe. Pourtant il apparoiſt aſſez, combien radotent ceux qui veulent meſurer ſon eſſence par telles deſcriptions. Nous tenons donc, comme choſe reſolue, ce qui a eſté dit d'vn ſeul Dieu, & ſon eſſence infinie, eternelle & ſpirituelle.

8 Mais la diſtinction du Pere, & du Fils, & de l'Eſprit, laquelle eſt en la diuinité, n'eſt pas ſi facile à cognoiſtre, & torméte beaucoup d'eſprits. Partiſſons donc ceſte queſtion en deux articles: dõt le premier ſera pour confermer la diuinité du Fils & de l'Eſprit: le ſecond, pour expliquer la maniere de la diſtinction, qui eſt entre le Pere, le Fils, & l'Eſprit. Or il n'y a point faute de teſmoignages en l'Eſcriture, pour approuuer l'vn & l'autre. Car quand nous oyons qu'il eſt là parlé de la Parole de Dieu: ce ſeroit vne grande abſurdité, d'imaginer vne voix iettée en l'air, & qui s'euanouyſt incontinent: comme ont eſté, quant à la prononciation exterieure, les Oracles & les Propheties données anciennement aux Peres. Mais pluſtoſt eſt denotée la ſapience perpetuelle qui reſide en Dieu: dont tous les Oracles & les Propheties anciennes ſont ſorties. Car comme
2. Pier. 1 ſainct Pierre teſmoigne, les Prophetes n'ont pas moins parlé au vieil Teſtament par l'Eſprit de Chriſt, qu'ont fait depuis eux les Apoſtres, & tous ceux qui ont adminiſtré la verité de Dieu aux hommes. Et combien que Moyſe demonſtre ſuffiſamment que ce n'a point eſté vne volonté ſubite & temporelle en Dieu, par laquelle le monde a eſté creé: mais que ce a eſté ſon conſeil eternel, & s'il eſt licite d'ainſi parler ſon cœur permanent & immuable: toutesfois ſi cela eſtoit douteux ou obſcur
Prou. 8 à quelcun, il eſt encore plus clairement exprimé en Salomon, quand il introduit la ſageſſe de Dieu: laquelle, eſtant engendrée de toute eternité, à preſidé à la creation du monde, & preſide à toutes les œuures de
Iean. 1 Dieu. Mais ſainct Iean le declaire plus familierement que tous les deux: en diſant, que la Parole qui a eſté en Dieu dés le commencement, eſt elle-meſme Dieu. Car en chacune de ces deux particules, il attribue à la Parole eſſence permanente. Parquoy, comme toutes reuelations procedantes du ciel, ont à bon droit ce tiltre d'eſtre nommées Paroles de Dieu: toutesfois nous auons à recognoiſtre la Parole eſſencielle, qui eſt l'origine & la ſource de toutes reuelations: laquelle n'eſt ſubiette à aucune mutation. Laquelle demeure touſiours en Dieu, & meſme eſt Dieu.

9 Toutesfois il y en a aucuns, leſquels n'oſans point ouuertement rauir au Fils de Dieu ſa diuinité, taſchent de luy deſrober en cachette ſon eternité. Car ils diſent, que la Parole à commencé d'eſtre, quand Dieu,

en

en la creation du monde, a ouuert sa bouche, pour commander que toutes choses se fissent. Mais ils pechent trop inconsiderément contre la maiesté de Dieu: en imaginant quelque nouuelleté en sa substance. Car comme les noms de Dieu, qui se rapportent à ses œuures, luy ont esté lors premierement attribuez, quād les œuures ont commencé d'estre (comme de le nommer Createur du ciel & de la terre:) ausi au contraire, la pieté ne recognoist aucun nom, qui signifie quelque chose estre suruenue à Dieu en soymesme. Mais ils cauillent en ceste maniere: que Moyse en recitant que Dieu a lors commencé à parler, denote qu'auparauant il n'y auoit nulle parole en luy. Mais, à sauoir-mon si pource qu'vne chose a commencé à estre manifestée en certain temps, il faut de cela inferer, qu'elle n'auoit point au parauant esté? Ie conclu bien au contraire: c'est que veu qu'en la mesme minute de temps que Dieu a dit que la lumiere fust faite, la vertu de sa Parole s'est monstrée: qu'icelle Parole estoit auparauāt. Si on veut cercher de combien, on n'y trouuera nul commencemēt. Car Iesus Christ, qui est icelle Parole, ne determine point certaine espace de temps, quand il dit: Pere glorifie ton Fils, de la gloire que i'ay eu auec toy eternellement, deuant que le monde fust creé. Or en parlant ainsi, il outrepasse tout temps, & toutes années. Nous concluons donc de rechef, que la Parole de Dieu ayant, sans aucun commencement, esté conceue en luy, y a tousiours esté permanente: dont est approuuée son eternité, sa maiesté, & vraye essence diuine. *Iean. 17*

Mais d'autant qu'apres auoir prouué sa diuinité, le reste s'en ensuit: il nous faut principalement arrester en l'approbation d'icelle: ayans toutesfois premierement touché en brief, en quelle sorte il est appelé Fils de Dieu. Les anciens qui estimoyent Iesus Christ auoir esté engēdré du Pere par vne generatiō eternelle, se sont efforcez de le mōstrer par le tesmoignage de Iesaye. Qui expliquera sa generatiō? En l'intelligēce duquel ils se sont abusez. Car le Prophete ne traite point là, cōmēt le Fils a esté engēdré du Pere: mais par quelle abōdāce de lignée le Regne de Iesus Christ doit estre multiplié. Ce qu'ils alleguent des Psalmes, n'est gueres plus certain: à sauoir ce qui est dit: Ie t'ay engendré de mon ventre, deuant l'Estoille du matin, veu que cela est prins seulement de la translation commune, qui ne respond point à la verité Hebraique en ceste endroit. Car il y a en Hebrieu en ceste maniere: La rosée de ta naissance est cōme la sortie de l'Estoille du matin. L'argument donc qui a la plus grande apparence, est celuy qu'on prend des paroles de l'Apostre, où il est dit, que toutes choses sont creées par le Fils. Car si le Fils n'eust esté pour lors, il n'eust pas peu declairer sa vertu. Neantmoins il apparoist par autres semblables formes, que ceste raison n'est pas trop ferme: car nul de nous ne concedera, que le tiltre de Christ appartint à nostre Seigneur Iesus, du temps que les Iuifs estoyent au desert: veu qu'il a vne proprieté qui conuient particulierement à sa nature humaine. Et neantmoins sainct Paul luy a attribué pour ce temps là. Semblablement quād il est dit en vn autre passage, que Iesus Christ a esté hier, & auiourdhuy, & sera à tousiours: si par cela quelcun vouloit conuaincre, que le Nom de Christ a esté tousiours conuenable à nostre Sauueur, il ne profitera rié. *Iesa. 53* *Psal. 110* *Coloss. 1* *1. Cor. 10* *Ebr. 13*

Vide Cyrillum de rect. fide, ad Theo.

Que faisons nous autre chose, en abusant des tesmoignages de l'Escriture, lesquels en leur sens naturel ne seruent de gueres à nostre cause, sinõ que nous exposons les articles de nostre Foy à la moquerie des heretiques? Quant à moy, ce seul argument me suffira touſiours, autant comme mille, pour confermer ma conscience en l'eternité du Fils de Dieu. C'est que Dieu n'est point Pere aux hommes, sinon par le moyen de son Fils vnique: auquel seul cest honneur est proprement deu: & par le benefice duquel il nous est communiqué. Or est-il ainsi, que Dieu a touſiours voulu estre inuoqué cõme Pere: il s'ensuit donc, que le Fils estoit desia lors, par lequel ceste accointance estoit establie.

ii Venons maintenant à monstrer sa diuinité: laquelle gist en double espece de probation. Car le Nom & l'honneur de Dieu est clairement attribué au Fils de Dieu par euidens tesmoignages de l'Escriture: & il est approuué tel par la vertu de ses œuures. Premierement Dauid parle à luy ainsi: Ton Throne, ô Dieu, demeurera eternellement: le sceptre de ton Regne, est vn sceptre de droiture. Quelque meschant posſible, tergiuersera icy: disant que le nom d'Elohim, lequel est là mis, conuient aussi bien aux Anges & aux superioritez. Mais il n'y a nul passage en l'Escriture, où vn Throne eternel soit erigé à la creature: car il n'est pas simplement appellé Dieu: mais aussi Eternel dominateur. Dauantage, ce tiltre n'est iamais donné à personne, sinon auec vne queuë: cõme Moyse est nommé Dieu de Pharao: tellement qu'en ce passage, le fide le ne peut conceuoir sinon le vray Dieu vnique. Or que cela soit dit du Fils de Dieu, il appert de ce qui s'ensuit: A ceste cause ton Dieu t'a oinct de l'huile de ioye. Celuy donc, dont il est icy parlé est Dieu, & a Dieu par dessus soy. C'est Iesus Christ: lequel en son humanité, a voulu apparoistre comme seruiteur, se submettant à Dieu son Pere. En Iesaye il est introduit comme Dieu, & comme garny de puissance: laquelle chose n'appartient qu'au Dieu viuant. Voicy, dit-il, le Nom dont on l'appellera: Le Dieu puissant, Pere du siecle futur. Et ne faut que les Iuifs, pour cauiller viennent à renuerser le passage du Prophete, le tournant en ceste facon: Voicy le Nom dont le nommera le Dieu puissant, Pere du siecle futur: pour ne laisser rien à Iesus Christ, sinõ qu'il soit prince de paix. Car à quel propos le Prophete, contre toute la coustume de l'Escriture, eust-il tant assemblé de tiltres, pour les donner à Dieu, en vn seul passage? Au contraire, c'est chose claire, qu'il a voulu orner Iesus Christ des tiltres qui luy appartiennent. Encore est plus manifeste ce qui est dit en Ieremie: qu'il sera appellé le germe de Dauid, esleué pour le salut du peuple, & l'Eternel de nostre iustice. Car veu mesme que les Iuifs enseignent les autres Noms de Dieu estre comme tiltres pour honnorer sa gloire: cestuy-cy, dont vse le Prophete, estre le propre nom de sa substance: nous auõs que le Fils de Dieu, est aussi nostre Dieu vnique & eternel. Lequel en vn autre lieu tesmoigne, qu'il ne donnera sa gloire à autre. Les Iuifs malicieusement taschent de renuerser ce passage: allegans que Moyse a imposé aussi bien ce nom à l'autel qu'il auoit edifié: & qu'Ezechiel l'attribue à l'Eglise de Dieu: mais ceste cauillation est trop vaine. Car qui est celuy qui ne voit bien, que l'autel est dressé en monument

Pſal. 45.

Iesa. 9.

Ier. 23. & 33.

Iesa. 42

& en-

& enſeigne que Dieu eſt l'exaltation de Moyſe? Pareillement, que le Nom de Dieu n'eſt point proprement aſsigné à l'Egliſe: mais pluſtoſt eſt ſignifiée la preſence de Dieu en icelle? Car les paroles du Prophete ſont telles: Le nom de la Cité ſera, Que le Seigneur y habite: & Moyſe parle en ceſte ſorte, qu'il a edifié vn autel à Dieu, & luy a donné à nom, le Seigneur eſt mon exaltation. Qu'eſt-ce que veut dire autre choſe Ieremie, ſinon que Ieruſalem eſt le lieu où habite le Seigneur? & que veut autre choſe Moyſe ſinon que Dieu eſt ſa force? en teſmoignage dequoy il dreſſe vn autel. Mais on pourra dire, qu'il y a plus grande difficulté en vn autre paſſage, qui eſt au 23. de Ieremie, où ce qui auoit eſté auparauãt dit de Ieſus Chriſt, eſt tranſferé à l'Egliſe. Les paroles ſont: Voicy le nom dont elle ſera nommée, l'Eternel noſtre iuſtice. Ie reſpon, que tant s'en faut que ce paſſage nous ſoit cõtraire, que pluſtoſt il eſt propre pour defendre noſtre cauſe. Car le Prophete, ayant premierement teſtifié, que Ieſus Chriſt eſt noſtre vray Dieu, duquel nous doit proceder toute iuſtice: adiouſte conſequemment, que l'Egliſe aura ſi certaine cognoiſſance de cela, que meſme elle ſe pourra glorifier du nom. *Exo.* 48 *Exod.* 17

Le nouueau Teſtament eſt plein de teſmoignages infiniz: pourtãt il me faut mettre peine d'en choiſir aucuns des plus propres, pluſtoſt que de les aſſembler tous. Premierement, cela eſt digne d'eſtre obſerué, que les Apoſtres monſtrent les choſes qui auoyent eſté predites du Dieu eternel, auoir eſté accomplies, ou bien deuoir eſtre vne fois verifiées en Ieſus Chriſt. Comme quand Ieſaye predit, que le Dieu des armées ſera en ſcãdale aux Iuifs & aux Iſraelites, ſainct Paul dit que cela a eſté accomply en Chriſt: en quoy il denote, que Chriſt eſt le meſme Dieu des armées, duquel parloit Ieſaye. Semblablement en vn autre lieu: Il nous faut, dit il, tous venir au Throne iudicial de Chriſt: car il eſt eſcrit, que tout genoil ſe ployera deuant moy, & toute lãgue iurera en mon Nom. Or comme ainſi ſoit, que Dieu ait dit cela de ſoymeſme en Ieſaye: d'autant qu'il eſt verifié en Ieſus Chriſt, il s'enſuit qu'il eſt le meſme Dieu, duquel la gloire ne peut eſtre tranſferée ailleurs. Dauantage ce qu'il allegue aux Epheſiens, eſtre dit de Ieſus Chriſt, il appert qu'il compete ſingulierement à Dieu: c'eſt que s'éleuant en haut, il a mené ſes aduerſaires en captiuité. Le Prophete diſoit cela de Dieu, lequel auoit donné la victoire à ſon peuple contre ſes ennemis. S. Paul cognoiſſant que cela n'eſtoit qu'vne ombre & que l'accompliſſement eſt en Ieſus Chriſt, il la luy attribue. En telle ſorte ſainct Iean teſmoigne, que c'eſtoit la gloire du Fils de Dieu qui apparut à Ieſaye: cõbien que le Prophete dit que c'eſtoit la maieſté du Dieu viuant. Outreplus, il n'y a nulle doute, que les paſſages que cite l'Apoſtre en l'Epiſtre aux Hebrieux, n'appartiennent au ſeul Dieu: à ſauoir, Seigneur, tu as fondé dés le commencement le ciel & la terre. Item, Adorez le vous tous ſes Anges. Combien que ces tiltres ſoyent pour honorer la maieſté de Dieu: toutesfois de les appliquer à Ieſus Chriſt, ce n'eſt point en abuſer: car c'eſt choſe notoire, que tout ce qui eſt là predit a eſté accomply en luy ſeul. C'eſt luy qui s'eſt mis en auant pour faire miſericorde à Sion. C'eſt luy qui a pris poſſeſsion de tous peuples, & de toutes regiõs du monde, en dilatant ſon Royaume par tout. Et 12 *Ieſa.* 8 *Rom.* 9. *Rom.* 14 *Ieſa.* 45 *Eph.* 4 *Pſal.* 95. *Iean* 12. *Ieſa.* 6. *Heb.* 1.

pourquoy ſainct Iean euſt-il douté d'attribuer la maieſté de Dieu à Ie-
Iean.1. ſus Chriſt, ayant affermé au commencement de ſon Euangile, qu'il eſtoit Dieu eternel? Pourquoy euſt craint ſainct Paul de le colloquer au
2.Cor.5 Throne de Dieu: ayant ſi clairement auparauant parlé de ſa diuinité, en
Rom.9. diſant qu'il eſt le Dieu benit eternellemẽt? Et à fin que nous voyons comment il perſeuere conſtamment en ce propos: en vn autre lieu il dit,
1.Tim.3. qu'il eſt Dieu manifeſté en chair. S'il eſt le Dieu benit eternellement:
2Tim.1 c'eſt celuy auquel en vn autre paſſage le meſme Apoſtre enſeigne que toute gloire eſt deuë. Ce que de fait il monſtre ouuertement: eſcriuant
Phil.1. que Ieſus Chriſt, entant qu'il auoit la gloire de Dieu, n'euſt point eſtimé rapine, de ſe faire égal à Dieu, mais qu'il s'eſt voulu aneantir. Et à fin
que les meſchans ne murmuraſſent, que ce fuſt quelque Dieu fait à ha-
1.Iean 5 ſte: ſainct Iean paſſe outre, diſant qu'il eſt le vray Dieu & la vie eternelle. Combien toutesfois qu'il nous doit ſuffire, quand nous entendons
qu'il eſt nommé Dieu: principalement par la bouche de ſainct Paul, qui ouuertement denõce qu'il n'y a point pluſieurs dieux, mais vn ſeul. Com-
1.Cor. 8 bien, dit-il, qu'on renomme pluſieurs dieux au ciel & en la terre: nous n'auons toutesfois qu'vn ſeul Dieu, duquel ſont toutes choſes. Quand
1.Tim.3. nous oyons de luy meſme que Dieu a eſté manifeſté en chair, que Dieu a
Act.1.& acquis ſon Egliſe par ſon ſang: pourquoy imaginerions-nous vn ſecond
20. Dieu, lequel il ne recognoiſt point? Finalemẽt, ſi c'eſt choſe certaine (cõme c'eſt) que tous les fideles ayent eu ce meſme ſentiment: certes S. Tho-
Iean 20. mas confeſſant qu'il eſt ſon Dieu & ſon Seigneur declaire qu'il eſt le Dieu vnique, qu'il auoit touſiours adoré.

13 Dauantage, ſi nous eſtimons ſa diuinité par ſes œuures, leſquelles luy ſont attribuées en l'Eſcriture: elle apparoiſtra encore plus clairemẽt. Car en ce qu'il dit que depuis le commencement iuſques à ceſte heure, il
Iean 5. a touſiours ouuré auec ſon Pere: les Iuifs, combien qu'ils fuſſent autremẽt bien ſtupides, entendirent bien que par cela il s'attribuoit la puiſſance de Dieu. Et à ceſte cauſe, comme dit ſainct Iean, cerchoyent plus que deuãt de le meurtrir: veu que non ſeulement il violoit le Sabbath, mais ſe portoit pour Fils de Dieu, ſe faiſant égal à Dieu. Quelle ſera donc noſtre ſtupidité, ſi nous ne cognoiſſons que ſa diuinité eſt en ce paſſage pleinement certifiée? Et de vray, gouuerner le monde par ſa prouidence
Hel.1. & vertu, & tenir toutes choſes à ſon commandemẽt (ce que l'Apoſtre dit luy appartenir) ne conuient qu'au ſeul Createur. Et non ſeulement l'office de gouuerner le monde luy compete communemẽt auec le Pere: mais tous autres offices, qui ne peuuent eſtre tranſferez à creature aucune. Le
Ieſa.43. Seigneur denonce par le Prophete: Ce ſuis-ie, ce ſuis-ie, Iſrael, qui effa-
Matt.9 ce tes iniquitez à cauſe de moy. Enſuyuant ceſte ſentence, les Iuifs penſoyent que Ieſus Chriſt faiſoit iniure à Dieu, prenant l'authorité de remettre les pechez. Mais luy au contraire non ſeulement de paroles maintint ceſte puiſſance à ſoy, ains l'approuua par miracle. Nous voyons donc que non ſeulement le miniſtere de remettre les pechez eſt par deuers Ieſus Chriſt: mais auſsi la puiſſance, laquelle Dieu a vne fois denoncée deuoir demeurer à ſoy eternellement. Quoy? de ſauoir & entendre les ſecrets & cogitations des hommes, n'eſt-ce pas le propre d'vn

ſeul

ſeul Dieu? Or eſt-il ainſi, que cela a eſté en Ieſus Chriſt: dont ſa diuinité eſt demonſtrée. *Rom. 9*

Quant aux miracles, elle y eſt approuuée quaſi à l'œil. Car combien que les Prophetes & Apoſtres en ayent fait de ſemblables: toutesfois il y a grande difference, en ce qu'ils ont eſté ſeulement miniſtres des dons de Dieu: Ieſus Chriſt a eu en ſoymeſme la vertu. Il a bien aucuneſfois vſé de prieres, pour referer la gloire à ſon Pere: mais nous voyons que le plus ſouuent il a demonſtré la puiſſance eſtre ſienne. Et comment celuy ne ſeroit-il le vray autheur des miracles, qui de ſon authorité ottroye aux autres la faculté d'en faire? Car l'Euangeliſte recite qu'il a dõné à ſes Apoſtres la puiſſance de reſſuſciter les morts, guerir les ladres, chaſſer les Diables, & c. Et les Apoſtres de leur part en ont tellemẽt vſé qu'ils demonſtroyẽt aſſez, que la vertu ne procedoit point d'ailleurs que de Ieſus Chriſt. Au nom de Ieſus Chriſt, dit ſainct Pierre au Paraliſtique, leue toy & chemine. Parquoy, ce n'eſt point de merueille, ſi Ieſus Chriſt a obiecté ſes miracles, pour conuaincre l'incredulité des Iuifs. Comme ainſi ſoit, qu'eſtans faits de ſa propre vertu, ils rendoyent ample teſmoignage de ſa diuinité. Outreplus, ſi dehors Dieu, il n'y a nul ſalut, nulle iuſtice, nulle vie: certes en contenãt toutes ces choſes en ſoy, il eſt demonſtré eſtre Dieu. Et ne faut point que quelcun allegue, que ces choſes luy ont eſté concedées de Dieu: car il n'eſt pas dit, qu'il ait receu le don de ſalut: mais que luymeſme eſt le ſalut. Et s'il n'y a nul bon, fors qu'vn ſeul Dieu: comment pourroit eſtre l'homme, ie ne dy pas bon & iuſte, mais la bonté & iuſtice luymeſme? Et que dirons nous à ce qu'enſeigne l'Euangeliſte, que dés le commencement du monde la vie eſtoit en luy: & que luy, eſtant la vie, eſtoit auſsi la lumiere des hommes? 14 *Iean. 11.* *Mar. 6.* *Act. 3.* *Iean. 5.* *10. 14.* *Iean. 1.*

Pourtant, ayans telles experiences de ſa maieſté diuine, nous oſons mettre noſtre Foy & eſperance en luy, comme ainſi ſoit que nous ſachiõs eſtre vn blaſpheme, de mettre ſa fiance en la creature: & ne faiſons point cela temerairement mais ſelon ſa Parole. Croyez vous en Dieu, dit-il, croyez auſsi en moy. Et ſainct Paul: Nous croyons en Ieſus Chriſt, à fin d'eſtre iuſtifiez par la Foy de Ieſus. Et en ceſte maniere, il expoſe deux paſſages de Ieſaye: Quiconque croit en luy, ne ſera point cõfuz. Item, Il y ſortira de la racine de Ieſſé vn Prince, pour regir les peuples, les gens eſpereront en luy. Et quel meſtier eſt-il d'en raconter beaucoup de teſmoignages, veu que ceſte ſentence eſt ſi ſouuẽt repetée: Quicõque croit en moy, il a la vie eternelle? Que croyõs au Nõ de ſon Fils Ieſus Chriſt? Dauãtage l'inuocatiõ qui depend de la Foy, luy eſt auſsi deue: laquelle neãtmoins eſt propre à la maieſté de Dieu, ſi elle a quelque choſe de propre. Le Prophete dit: Quicõque inuoquera le Nõ de Dieu, ſera ſauué. Itẽ, Salomõ: Le Nõ de Dieu eſt vne bõne forteresſe: le iuſte y aura ſõ refuge, & ſera ſauué. Or le Nõ de Chriſt eſt inuoqué à ſalut. Il s'ẽſuit dõc qu'il eſt Dieu. Nous auõs exẽple de ceſte inuocatiõ en S. Eſtienne, quãd il dit: Seigneur Ieſus reçoy mon Eſprit. Puis apres en toute l'Egliſe Chreſtienne, comme teſmoigne Ananias au meſme liure: Seigneur Ieſus, dit-il, tu ſais combien il a affligé tous les Saincts qui inuoquent ton Nom. Et 15 *Iean. 14.* *Gal. 2.* *Iesa. 26. & 11.* *Rom. 10 15.* *Iean. 6.* *1. Iean. 3* *Ioel. 2* *Prou. 18* *Act. 7.* *Act. 9.*

Colo.2 àfin qu'on entende que toute plenitude de diuinité habite corporellemẽt
1.Cor.2 en Iesus Christ: sainct Paul confesse, qu'il n'a voulu sauoir autre doctrine entre les Corinthiens, que la cognoissance de son Nom: & qu'il n'a preſché autre chose que luy seul. Qu'est-cela, de ne prescher autre chose que
Ier.9 Iesus Christ aux fideles, ausquels Dieu defend de ne se glorifier en autre Nom qu'au sien? Qui osera maintenãt dire, que celuy est vne simple creature, duquel la cognoissance est nostre gloire vnique? Cela aussi n'est point de petite importance, que les Apostres, aux salutations qu'ils ont accoustumé de mettre au cõmencement de leurs escrits, requierét les mesmes benefices de Iesus Christ, qu'ils font de Dieu son Pere. Enquoy ils demonstrent que non seulement par son intercession & moyen nous obtenons les benefices de Dieu: mais que de luy mesme nous les receuons. Ce ste cognoissance qui gist en practique & experience, est beaucoup plus certaine que toutes speculations oisiues. Car l'ame fidele recognoist indubitablement & par maniere de dire, touche à la main la presence de Dieu: la où elle se sent viuifiée, illuminée sauuée, iustifiée, & sanctifiée.

16 Pourtant il faut vser de mesme probation pour confermer la diuinité du sainct Esprit. Car les choses que l'Escriture luy assigne, sõt beaucoup par dessus les creatures: & aussi l'experience que nous en auons. Premierement c'est luy, lequel estant par tout espandu, soustient, conserue, & viuifie toutes choses au ciel & en terre. Desia en ce qu'il n'a point de fin ne de limites, il est exempté du nombre des creatures: car c'est vne chose pleinement diuine, qu'estendre sa vigueur par tout, inspirant à toutes choses essence, vie, & mouuement. Outreplus, si la regeneration en la vie incorruptible est plus noble & plus excellente que toute vertu corporelle: que nous faut il estimer du sainct Esprit duquel elle procede? Or qu'il soit autheur de la regeneration par sa propre vertu, & nõ point d'vne vertu empruntée, l'Escriture nous l'enseigne en plusieurs lieux, & mesme luy attribue la louange de l'immortalité future. En somme, tous les offices qui appartiennent proprement à la diuinité, elle les luy attribue comme au Fils. Car elle dit qu'il cognoit les profonds secrets de
2.Cor.2 Dieu: lequel n'a nul conseillier entre les creatures. Elle luy assigne la fa-
1.Co.12 culté de sagesse & d'eloquence: ce que nostre Seigneur a dit à Moyse estre propre à sa maiesté seule. Pareillemẽt nous venons par son moyẽ en
Exod.4 la participation de Dieu: & ainsi nous sentons que sa vertu nous viuifie, nostre iustification est son operation: de luy prouient toute sanctificatiõ, verité, grace, & tout ce qui se peut estimer de bon. Car il n'y a qu'vn seul
1.Co.12 Esprit, dit sainct Paul, duquel nous receuons toutes especes de bien. Mes-
1.Cor.3 mes quand l'Escriture parle de luy, elle vse bien du Nom de Dieu. Car
& 6.& 2 sainct Paul infere que nous sommes Temples de Dieu: d'autant que son
Cor.6 Esprit habite en nous: ce qui ne se doit point legierement passer. Car cõme ainsi soit que nostre Seigneur nous promet tant de fois, qu'il nous a éleuz pour son Temple & Tabernacle: ceste promesse n'est pas autre-
Aug.in ment accomplie en nous, sinon d'autant que son Esprit y habite. Certes
Epist.ad comme dit sainct Augustin, s'il nous estoit commandé d'edifier au sainct
Max.66 Esprit vn temple materiel de pierre & de bois, ce seroit vne claire approbation de sa diuinité, entant que ceſt honneur n'est deu qu'à Dieu. Or cõ

bien

bien ceſt argument eſt-il plus clair, que non ſeulement nous luy deuons faire des temples, mais nous ſmeſmes luy ſommes pour temples? Et de fait l'Apoſtre en vn meſme ſens nous appelle maintenant Temple de Dieu, maintenant Temple de ſon Eſprit. Et ſainct Pierre reprenant Ananias, de ce qu'il auoit menty au ſainct Eſprit, dit, qu'il n'a point menty aux hommes, mais à Dieu. Item, où Ieſaye introduit le Seigneur des armées parlant: ſainct Paul dit, que c'eſt le Sainct Eſprit qui parle. Et là où Dieu ſe complaint, qu'il a eſté prouoqué à ire par l'obſtination du peuple: Ieſaye dit, que l'Eſprit de Dieu a eſté contriſté. *Act.5. Ieſa.6. Act.28. Iſa.5. & 63.*

17 Pour faire fin à ce propos: vn ſeul argument nous doit amplement contenter, pour approuuer la diuinité du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit. C'eſt, que ſi nous ſommes conſacrez par le Bapteſme en la Foy & religion d'vn ſeul Dieu: nous aduouons pour noſtre Dieu celuy, au Nom duquel nous ſommes baptizez. Dont il appert, que le Pere, le Fils, & le ſainct Eſprit, ſont comprins en vne meſme eſſence diuine: veu que nous ſommes baptizez au Nom du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit. Car ſainct Paul conioinct tellement ces trois enſemble, Dieu, la Foy, & le Bapteſme, qu'il argumente de l'vn à l'autre, en ceſte ſorte. De ce qu'il n'y a qu'vne Foy, par cela il prouue qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu. De ce qu'il n'y a qu'vn ſeul Bapteſme, il prouue qu'il n'y a qu'vne ſeule Foy. Car comme ainſi ſoit, que la Foy ne doiue point extrauaguer, ne regarder çà & là: mais ſe repoſer & acquieſcer à vn ſeul Dieu: de cela nous pouuõs inferer, que s'il y auoit diuerſes Foys, il faudroit qu'il y euſt pluſieurs Dieux. Or puis que le Bapteſme eſt Sacrement de Foy: en ce qu'il eſt vnique, il nous conferme en l'vnité d'icelle. De cela il eſt aiſé de conclurre, que nous ne pouuons eſtre baptizez qu'en vn ſeul Dieu: veu que nous receuons la Foy de celuy au Nom duquel nous ſommes baptizez. Qu'eſt-ce dõc qu'a voulu dire Chriſt en cõmandant de baptizer au Nõ du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit: ſinõ qu'il faut croire & au Pere, & au Fils, & au ſainct Eſprit? Et qu'eſt-cela autre choſe, que teſmoigner clairement les trois eſtre vn ſeul Dieu? Or ſi cela doit eſtre reſolu entre nous, qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu, nous concluons, que le Fils & le ſainct Eſprit ſont la propre eſſence diuine. Pourtant les Arriẽs eſtoyẽt fort egarez en leur ſens: leſquels en cõcedant à Ieſus Chriſt le tiltre de Dieu, luy oſtoyent la ſubſtance diuine. Les Macedoniẽs auſsi eſtoyẽt tranſportez de ſemblable rage, leſquels ne vouloyent entendre par le ſainct Eſprit, que les dons de grace que Dieu diſtribue aux hommes. Car comme ſageſſe, intelligence, prudence, force, & autres vertuz procedẽt de luy, auſsi d'autrepart il eſt la ſource vnique de prudẽce, ſageſſe, force & toutes autres vertuz: & n'eſt pas diuiſé ſelon la diſtributiõ diuerſe des graces: mais demeure touſiours en ſon entier: cõbien que les graces ſe diſtribuent diuerſement comme dit l'Apoſtre. *Matt.28 Epheſ.4 1.Cor.12*

18 D'autrepart, l'Eſcriture nous demonſtre quelque diſtinction entre Dieu & ſa Parole, entre la Parole & le ſainct Eſprit: laquelle toutesfois nous deuons conſiderer auec grande reuerence & ſobrieté: cõme la grãdeur du myſtere nous admõneſte. Pourtãt la ſentẽce de Gregoire Naziãzene me plaiſt fort: Ie n'en puis, dit-il, concepuoir vn, que trois ne reluiſent à l'entour de moy: & n'en puis diſcerner trois, qu'incontinent ie ne *In ſermo. de ſacr. bapteſ.*

ſoye reduit à vn ſeul. Il nous faut donc garder d'imaginer vne trinité de perſonnes en Dieu, laquelle detienne noſtre intelligence, ne la reduiſant point à ceſte vnité. Certes ces vocables du Pere, du Fils, & de l'Eſprit nous denotẽt vne vraye diſtinctiõ: à fin qu'aucun ne pẽſe que ce ſont diuers tiltres qui s'attribuẽt à Dieu, pour le ſignifier ſimplemẽt en pluſieurs manieres: mais nous auõs à obſeruer que c'eſt vne diſtinctiõ, & nõ pas vne diuiſiõ. Pareillemẽt le Pere celeſte demõſtre, qu'il a vne proprieté diſtincte de ſon Fils: quand il l'appelle en Zacharie, ſon compagnon ou prochain. Car comme il n'y a point de parentage entre Dieu & les creatures: auſsi au cõtraire, ce nom ne ſeroit point attribué au Fils, n'eſtoit pour marquer quelque diſtinction, entre luy & le Pere. Derechef, le Fils ſe diſtingue du Pere, quand il dit, qu'il y en a vn autre, duquel il a teſmoignage. Et ainſi ſe doit prendre ce qui eſt dit: que le Pere a creé toutes choſes par ſa Parole: ce qui ne ſe pouuoit faire, qu'il n'y euſt quelque difference entre le Pere & le Fils. Dauantage, le Pere n'eſt pas deſcendu en terre, mais celuy qui eſtoit ſorty de luy: il n'eſt pas mort ne reſſuſcité, mais celuy qui auoit eſté par luy enuoyé. Et ne faut pas dire que ceſte diſtinctiõ a eu ſon origine, depuis que le Fils a pris chair: veu qu'il eſt notoire, qu'auparauant le Fils vnique a eſté au ſein du Pere. Car qui oſera dire qu'il y ſoit lors entré, quand il eſt deſcendu du ciel pour prendre noſtre humanité? Il y eſtoit donc dés le commencement, regnant en gloire. La diſtinction du ſainct Eſprit d'auec le Pere, nous eſt ſignifiée, quand il eſt dit, qu'il procede du Pere: d'auec le Fils, quand il eſt nommé autre: comme quand Ieſus Chriſt denonce qu'il y viendra vn autre conſolateur: & en pluſieurs autres paſſages.

Zach.13.

Iean.5. & 8. & autre part

Iean 14. & 15.

19 Or pour exprimer la nature de ceſte diſtinction, ie ne ſay s'il eſt expedient d'emprunter ſimilitudes des choſes humaines. Les Anciẽs le font bien aucuneſfois: mais ſemblablement, ils confeſſent que tout ce qu'ils en peuuent dire, n'approche pas beaucoup. Pourtant ie crain d'entreprendre rien en ceſt endroit, de peur que ſi ie diſoye quelque choſe qui ne vint pas bien à propos, ie donnaſſe occaſion de meſdire aux meſchans, ou aux ignorans de s'abuſer. Neantmoins il ne conuient pas diſsimuler la diſtinctiõ, laquelle eſt exprimée en l'Eſcriture. C'eſt qu'au Pere, le commencemẽt de toute action, & la ſource & origine de toutes choſes eſt attribuée. Au Fils, la ſageſſe, le conſeil, & l'ordre de tout diſpoſer. Au ſainct Eſprit, la vertu, & efficace de toute action. Outreplus, combien que l'eternité du Pere, ſoit auſsi l'eternité du Fils & de ſon Eſprit: d'autant que Dieu n'a iamais peu eſtre ſãs ſa ſapiẽce & vertu: & que en l'eternité il ne faut cercher premier ne ſecond: toutesfois ceſt ordre, qu'on obſerue entre le Pere, le Fils & le Sainct Eſprit, n'eſt pas ſuperflu, que le Pere ſoit nõmé le premier: apres le Fils, comme venant de luy: puis le ſainct Eſprit, comme procedãt des deux. Car meſme l'entendement d'vn chacun encline là naturellement, de conſiderer premierement Dieu: en apres ſa ſapience: finalemẽt ſa vertu, par laquelle il met en execution ce qu'il a determiné par ſa ſapience. Pour laquelle cauſe le Fils eſt dit eſtre produit du Pere ſeulement: l'Eſprit, de l'vn & de l'autre: ce qui eſt ſouuẽteſfois repeté en l'Eſcriture, mais plus clairement au huitieſme des Romains, qu'en nul autre paſſage: où le ſainct Eſprit eſt indifferemment appellé maintenant l'Eſprit

ptit de Christ, maintenant, de celuy qui a ressuscité Christ des morts. Et ce à bon droit. Car sainct Pierre aussi tesmoigne, que ce a esté l'Esprit de Christ, par lequel ont parlé les Prophetes: comme ainsi soit que l'Escriture souuent enseigne que ce a esté l'Esprit du Pere. 1 Pier. 1

Or tant s'en faut que ceste distinction contreuienne à l'vnité de Dieu: que plustost on peut prouuer le Fils estre vn mesme Dieu auec le Pere, d'autant qu'ils ont vn mesme Esprit: & que l'Esprit, n'est point vne diuerse substance du Pere & du Fils, d'autãt qu'il est leur Esprit. Car en chacune personne, toute la nature diuine doit estre entẽdue, auec la proprieté qui leur cõpete. Le Pere est totalemẽt au Fils: & le Fils est totalemẽt au Pere, cõme luy mesme l'afferme, disant: Ie suis en mõ Pere, & mõ Pere en moy. Pourtãt tous les Docteurs Ecclesiastiques n'admettẽt aucune differẽce quãt à l'essence entre les personnes. Par ces mots, dit S. Augustin, denotãs distinctiõ, est signifiée la correspõdance que les personnes ont l'vne à l'autre, non pas la substance, laquelle est vne en toutes les trois. Selõ lequel sens il faut accorder les sentẽces des Anciẽs, lesquelles sembleroyẽt autremẽt aduis cõtredire. Car aucunesfois ils appellẽt le Pere, cõmencemẽt du Fils, aucunesfois ils enseignẽt que le Fils a son essence & diuinité de soymesme: voire & qu'il est vn mesme cõmencement auec le Pere. S. Augustin mõstre en vn autre passage biẽ & facilemẽt la cause de ceste diuersité, parlãt ainsi: Christ est appellé Dieu, au regard de soy: au regard du Pere, il est appellé Fils. Derechef, Le Pere quãt à soy est nõmé Dieu: au regard du Fils, il est nõmé Pere. Entãt qu'il est nõmé Pere, au regard du Fils, il n'est point Fils, & le Fils semblablement au regard du Pere, n'est point pere. Mais entãt que le Pere au regard de soy est nõmé Dieu, & le Fils semblablemẽt: c'est vn mesme Dieu. Pourtant, quand nous parlõs du Fils simplement sans regarder le Pere, ce n'est point mal parlé ny impropremẽt, de dire, qu'il a son estre de soymesme: & pour ceste cause qu'il est le seul cõmencemẽt. Quãd nous touchõs la correspondãce qu'il a auec le Pere, nous disõs, que le Pere est son cõmẽcemẽt. Touchãt ce que les Sabelliẽs cauillẽt, que Dieu n'est appellé Pere, Fils ou Esprit, sinõ cõme on le nõme Puissant, Bõ, Sage & misericordieux: il est facile de les refuter, veu que ces tiltres secõds sont epithetes pour monstrer quel est Dieu enuers nous: les premiers vocables sont nõs qui demõstrẽt quel il est en soymesme. Dauantage, il ne faut pas que cela nous induise à cõfondre l'Esprit auec le Pere & le Fils, d'autãt que Dieu est nõmé Esprit. Car il n'y a nul incõueniẽt que l'essence entiere de Dieu soit spirituelle: & qu'en icelle essence soyent comprins le Pere, le Fils & l'Esprit: ce qui est declairé par l'Escriture. Car comme là nous oyons Dieu estre nommé Esprit: aussi nous oyons que l'Esprit est de Dieu, & procede de Dieu. 20 Vide Augusti. Homil. de tẽ. 38. de Trini. & columb. Ad Pascẽtiũ. epist. 174. Cyrillus lib. 7. de Trini. idẽ lib. 3. dia. Augu. in Psal. 109 & tract. in Ioã. 39 Auguſt. in Psal. 68. Iean. 4.

Ceux qui ne sont point cõtentieux, voyẽt biẽ cõment en vne simple essence diuine, le Pere auec sa Parole, & so Esprit est cõprins. A quoy mesme les plus rebelles ne sauroyent contredire. Car le Pere est Dieu, le Fils pareillemẽt, & le sainct Esprit: & toutesfois il n'y peut auoir qu'vn Dieu. D'autrepart, l'Escriture en nõme trois, en marque trois, & en distingue trois. Il y en a dõc trois, & vn: à sauoir vn seul Dieu, vne Essẽce. Qui sot 21

les trois? non pas trois dieux, ne trois Essences, mais trois proprietez. Les Anciẽs, pour signifier l'vn & l'autre, ont dit, qu'il y auoit vne Essence, & trois Hypostases en icelle. Les Latins, conuenãs quant au sens, ont retenu l'vn des mots: en l'autre ils ont exprimé vne explication vn peu differente. Car ils ont dit, qu'il y auoit vne Essence, & trois personnes: entendans par ce dernier vocable, vne correspondance. Les heretiques abbayent apres: aucuns aussi qui ne sont point du tout mauuais, murmurent, que ces noms de Essence & d'Hypostase, ont esté forgez par les hommes, & ne se treuuent nullement en l'Escriture. Mais puis qu'ils ne nous peuuent oster cela qu'il y en a trois en vne mesme Deité: quelle obstination est-ce de reprouuer les mots qui ne signifient autre chose, que ce qui est testifié en l'Escriture? Ils disent, qu'il seroit plus expedient de contenir non seulement nostre entendement mais aussi nostre bouche entre les limites de l'Escriture, que de publier mots estranges, qui soyent semences de noises & dissentions. Car il aduient en telle maniere, qu'on languist en combat de paroles: que la verité en altercant est perdue, & la charité destruite. Mais s'ils nomment mots estranges, tous ceux qui ne se peuuent trouuer syllabe à syllabe en l'Escriture, ils nous imposent vne dure condition: veu qu'en ce faisant il nous condamnent toutes predications, qui ne sont composées mot à mot de l'Escriture. S'ils estiment mots estranges, ceux qui ont esté curieusement inuentez, & se defendent superstitieusement, faisans plus à contention qu'à edification: lesquels on vsurpe sans necessité & sans fruit, & dont il se suscite quelque offense entre les fideles: ou bien qui nous pourroyent retirer de la simplicité de l'Escriture: i'approuue grandement leur sobrieté. Car i'estime qu'il ne nous faut point parler de Dieu auec moindre reuerence, que penser de sa maiesté: veu que tout ce que nous en pensons de nous mesmes, n'est que folie: & tout ce que nous en pouuons parler est inepte. Neantmoins il nous faut icy garder quelque moyen. Bien est vray, qu'il nous faut prendre de l'Escriture la reigle tant de noz pensées que de noz paroles, à laquelle nous rapportiõs & toutes les cogitations de nostre esprit, & toutes les paroles de nostre bouche. Mais qui est-ce qui nous empeschera d'exposer par mots plus clairs les choses qui sont obscurement mõstrées en l'Escriture? moyẽnãt que ce que nous dirons serue à exprimer fidelemẽt la verité de l'Escriture: & que cela se face sans trop grãde licẽce, & pour bõne occasiõ? Nous auõs iournellemẽt exẽple de cela. Et que sera-ce, quãd il sera prouué que l'Eglise à esté cõtrainte d'vser de ces vocables de Trinité & de Personnes? Si lors aucũ les reprouue souz ombre de nouuelleté: ne pourra-on pas iuger qu'il ne peut porter la lumiere de verité: à sauoir, d'autant qu'il n'y a peu rien reprendre, sinon plus claire explication de ce qui est comprins en l'Escriture?

22 Or ceste nouuelleté de mots (si ainsi se doit appeller) est lors principalement necessaire, quand il faut maintenir la verité contre les calomniateurs, qui la renuersent en tergiuersant. Ce que nous experimẽtons auiourdhuy plus qu'il ne seroit de mestier, ayans grande difficulté à conuaincre les ennemis de la verité: d'autant que se virans ça & là cõme serpens, trouuent maniere d'eschapper: sinon qu'on les presse de pres,

&

& quaſi qu'on les tienne en ſerre. En ceſte maniere les Anciẽs, eſtans inquietez de mauuaiſes doctrines, ont eſté contrains d'expliquer facilement & familierement ce qu'ils ſentoyent: à fin de ne laiſſer aucun ſubterfuge aux meſchans, auſquels toute obſcurité de paroles euſt eſté cõme cachetée, pour couurir leurs erreurs. Arrius confeſſoit Ieſus Chriſt eſtre Dieu & Fils de Dieu: pource qu'il ne pouuoit reſiſter à tant de teſmoignages de l'Eſcriture: & comme s'eſtant acquité, faiſoit ſemblant de conſentir auec les autres. Mais cependant, il ne laiſſoit pas de dire, que Chriſt auoit eſté creé, & qu'il auoit eu commencement comme les autres creatures. Les anciens Peres, pour retirer ceſte cautele malicieuſe hors de ſes tenebres, ont paſſé outre, & ont declairé Chriſt eſtre Fils eternel de Dieu, & d'vne meſme ſubſtance auec ſon Pere. Lors eſt venue en auant l'impieté des Arriens: en ce qu'ils n'ont peu porter ceſte doctrine, mais l'ont eu en execration. Que ſi du commencement ils euſſent cõfeſſé ſans feintiſe Ieſus Chriſt eſtre Dieu: ils n'euſſent point nié ſon Eſſence diuine. Qui ſera celuy, qui oſera accuſer les bons Peres, comme cupides de noiſes, & diſſenſions: d'autant que pour vn petit mot, ils ſe ſont tellement eſchauffez en combat, iuſques à troubler la tranquillité de l'Egliſe? Mais ce petit mot monſtroit la difference entre les vrays Chreſtiens, & les heretiques. Sabellius vint en auant, lequel diſoit ces vocables, de Pere, Fils & ſainct Eſprit, eſtre de nulle importance: & n'auoir nulle proprieté ou ſignification, ſinon celle qu'ont les autres tiltres de Dieu. Si on venoit à diſputer, il recognoiſſoit le Pere eſtre Dieu, le Fils pareillement, & le ſainct Eſprit. Mais puis apres il trouuoit vne eſchappatoire: qu'il n'auoit autre choſe cõfeſſé, que s'il euſt appellé Dieu, Bõ, ſage, puiſſant, &c. Et ainſi retournoit à vne autre chanſon, que le Pere eſtoit le Fils, & le Fils le ſainct Eſprit, ſans aucune diſtinctiõ. Ceux qui auoyent en ce temps là l'honneur de Dieu en recommandation, pour abbatre la malice de ceſt homme, contrediſoyent: remonſtrans qu'il faut recognoiſtre trois proprietez en vn ſeul Dieu. Et pour ſe garnir de ſimple verité & ouuerte, contre ſes cauillations & ſon oblique aſtuce, affermoyent qu'il y a trois perſonnes reſidentes en vn Dieu: ou bien, qui vaut autant, qu'en vne ſeule Eſſence diuine, il y a trinité de perſonnes.

Si donc ces noms n'ont point eſté inuentez temerairemẽt: il nous faut garder d'eſtre redarguez de temerité, ſi nous les redarguons. Ie voudroye qu'ils fuſſent enſeueliz, moyennant que ceſte Foy fuſt en tout le monde, le Pere le Fils, & le ſainct Eſprit, eſtre vn ſeul Dieu: & toutesfois que le Fils n'eſt point le Pere, ne l'Eſprit n'eſt point le Fils: mais qu'il y a diſtinction de proprieté. Combien que le nom d'Hypoſtaſe ſoit en l'Apoſtre, en vne meſme ſignification, comme il me ſemble, que les Anciens l'ont prins, quãd il nomme le Fils, Image de l'Hypoſtaſe de Dieu ſon Pere. Car ie n'accorde point auec ceux qui en ce lieu là prennent Hypoſtaſe pour Eſſence, l'expoſans comme ſi Chriſt repreſentoit la ſubſtance de ſon Pere en ſoy, comme la cire fait la figure du cachet: mais i'eſtime pluſtoſt ceſtuy eſtre le ſens de l'Apoſtre, que le Pere, combien qu'il ait ſa proprieté diſtinguée, s'eſt neantmoins tellement exprimé au vif en ſon Fils, que ſon Hypoſtaſe meſme, c'eſt à dire ſa perſonne, y reluyſt & y

23

Ebr. 1.

eſt manifeſtée. Car ce ſeroit unproprement parlé, de le nommer image de l'Eſſence de ſon Pere : veu qu'il la contient en ſoy entierement, non point par portion, ne qu'elle luy ait eſté transferée, mais parfaitement.

24 Au reſte, ie ne ſuis pas ſi rude & extreme de vouloir ſuſciter de grans combats pour les ſimples mots. Car i'apperçoy que les anciens Peres, cõ bien qu'ils s'eſtudient de parler fort reuerẽment en ceſt endroit, ne conuiennent point enſemble par tout : & meſme qu'aucuns d'eux ne parlent point touſiours en meſme maniere. Car quelles ſont les locutions & formes de parler des conciles, que S. Hilaire excuſe ? Quelle hardieſſe de parler prend aucunesfois ſainct Auguſtin? Quelle difference y a-il entre les Grecs & les Latins? Mais vn exẽple ſeul ſuffira, pour mõſtrer ceſte varieté. Les Latins pour interpreter le mot Grec, Homouſios, ont dit que le Fils eſtoit cõſubſtantiel au Pere: ſignifiãs qu'il eſtoit d'vne meſme ſubſtãce: & ainſi ils ont prins Subſtãce pour Eſſence. Pourtãt S. Hierome, eſcriuãt à l'Eueſque de Rome Damaſus, dit que c'eſt vn ſacrilege de mettre trois ſubſtãces en Dieu. Or on trouuera plus de cẽt fois en S. Hilaire ceſte ſentẽce, qu'il y a trois ſubſtãces en Dieu. Touchãt du mot Hypoſtaſe, quelle difficulté en fait S. Hierome? Car il ſoupçonne qu'il y a du venin caché, quãd on dit qu'il y a en Dieu trois Hypoſtaſes. Que ſi quelcun en vſe en bõ ſens & droit, ſi dit-il que c'eſt vne forme de parler impropre: & meſme Socrates, hiſtorien Eccleſiaſtique, au liure ſixieſme de l'hiſtoire qu'õ appelle Tripertite, eſtime que ç'ont eſté gẽs ignorãs, qui en ont vſé les premiers en ceſte ſignificatiõ. Et de fait, S. Hilaire reproche pour vn grand crime aux heretiques, que par leur temerité il eſt cõtraint de ſubmettre au peril de la parole humaine, les choſes qui ſe doyuẽt cõtenir dãs le cœur: ne diſsimulãt point, que cela eſt entreprendre choſes illicites, preſumer choſes nõ cõcedées, exprimer choſes inenarrables. Vn peu apres il s'excuſe, qu'il eſt contraint de mettre en auant nouueaux vocables. Car apres qu'il a mis les noms naturels, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, il adiouſte que tout ce qu'on peut cercher d'auantage, eſt par deſſus toute eloquence, par deſſus l'intelligence de noſtre ſens, & la conception de noſtre entendemẽt. Et en vn autre paſſage, il eſtime les Eueſques de Gaule bienheureux, de ce qu'ils n'auoyent ne forgé, ne receu, ne meſme cogneu autre cõfeſsion, que la premiere & la plus ſimple, qui auoit eſté baillée à toutes les Egliſes depuis le temps des Apoſtres.

Lib. 2. de Trinit.

De conci.

25 Vne telle modeſtie de ce ſainct perſonnage nous doit admonneſter, que nous ne condamnions point trop legierement ceux qui ne voudront ſouſcrire à tous noz mots. Mais il faut enſeigner les ſimples, de quelle neceſsité nous ſommes contrains à parler ainſi: & petit à petit les accouſtumer à noſtre maniere : les admonneſter auſsi amiablement, que là où il eſt queſtion d'obuier d'vne part aux Arriens, & d'autre aux Sabelliens: qu'en empeſchant le moyen de cela faire, ils ne donnent quelque ſuſpicion, qu'ils fauoriſent à leurs erreurs. Arrius dit bien que Chriſt eſt Dieu : mais en cachette il cauille qu'il a eſté creé, & qu'il a eu commencement. Il le confeſſe eſtre vn auec le Pere: mais il ſouffle apres aux oreilles de ſes diſciples, qu'il eſt vny au Pere comme les autres fideles: combien que cela ſoit par vn priuilege ſingulier. Que on diſe qu'il eſt d'vne

d'vne meſme ſubſtance : on aura coppé la broche à ſa malice, ſans rien adiouſter à l'Eſcriture. Sabellius dit que ces noms, de Pere, Fils & S. Eſprit, ne ſignifient aucune diſtinction en Dieu. Qu'on diſe qu'il y ait trois choſes en Dieu: il criera qu'on veut faire trois Dieux. Qu'on diſe qu'il y ait en vne ſeule eſſence diuine, Trinité de perſonnes: on expliquera ſimplement ce que l'Eſcriture enſeigne: & fermera-on la bouche à ceſt heretique. S'il y en a quelcuns qui ſoyent detenuz en telle ſuperſtition, qu'ils ne puiſſent ſouffrir ces vocables : toutesfois nul ne pourra nier, quand nous oyons l'Eſcriture denonçãt qu'il y a vn ſeul Dieu, qu'il ne faille entendre vnité en l'Eſſence diuine: quand elle nomme trois, qu'il ne faille conſiderer trois proprietez diuerſes. Quand cela ſera confeſſé ſimplement & ſans fraude: il ne nous faut ſoucier des paroles. Maintenant dõc venons à l'explication du Symbole.

La premiere partie.

Ie croy en Dieu le Pere tout-puiſſant.

26 Or, il faut premierement noter la forme de parler. Car croire en Dieu, vaut autant à dire, cõme le receuoir & aduouer pour noſtre Dieu: à fin que nous adherions à luy & à ſa Parole. Car c'eſt vne locution prinſe de la langue Hebraique laquelle prend Croire en Dieu, pour Croire à Dieu, & luy adiouſter foy: combien qu'elle ſignifie quelque choſe plus haute en parlant ainſi. Icy donc les fideles proteſtent, qu'ils recoyuent & cognoiſſent Dieu, pour leur Dieu : à fin d'eſtre auouez de luy pour ſes ſeruiteurs: à ce qu'ils ſe puiſſent glorifier auec tout ſon peuple, en diſant: Tu es noſtre Dieu dés le commencement. Nous ne mourrons point dõc. *Habac.1.* Car quand nous l'auons pour noſtre Dieu, nous auons en luy vie & ſalut. Pour laquelle fiance confermer, le tiltre de Pere eſt icy conioint. Car par le moyen de ſon Fils bien-aymé, auquel repoſe ſon bon plaiſir, *Matth. 3 & 17* il s'eſt declairé eſtre noſtre Pere: & pourtant il nous reçoit en luy, eſtabliſſant vn parentage ſpirituel, dont tout parentage eſt nommé au ciel & en la terre, dit ſainct Paul. Incontinẽt donc que la Foy s'eleue à Dieu, elle l'a pour Pere, d'autant qu'elle ne le peut comprendre ſans ſon Fils, par lequel vn ſi grand bien nous eſt communiqué. Or s'il nous eſt pour Pere: nous luy ſommes comme enfans: & ſi nous ſommes ſes enfans, nous ſommes quant & quant ſes heritiers. *Ephe.3. 2.Cor.6 Rom.8.*

27 Nous luy attribuons toute puiſſance: non pas telle que les Sophiſtes l'imaginent, vaine, aſſopie & oyſiue : mais pleine d'efficace & d'action. Car Dieu eſt nommé Tout-puiſſant : non pas pource qu'il puiſſe *Matt. 28* faire toutes choſes, & neantmoins ſe repoſe: mais d'autant qu'il tiẽt tout en ſa main, gouuerne le ciel & la terre par ſa prouidence, fait & diſpoſe toutes choſes ſelon ſon conſeil & volonté. Car s'il fait tout ce que bon *Pſal.115.* luy ſemble, & n'y a rien de caché à ſa prouidence : il s'enſuyt que tout ſe fait par ſa vertu & commandement. Mais nous touchons ce propos brieuement pour maintenant : pource que nous differons d'en traiter plus amplement en vn autre lieu. Or la Foy s'arme de double conſolatiõ en la puiſſance de Dieu : d'autant qu'elle cognoiſt qu'il a aſſez ample faculté de bien faire, veu que ſon bras s'eſtend à regir & gouuerner

Iesa 40. toutes choſes : que le ciel & la terre ſont ſa poſſeſsion & ſeigneurie : que
Pſal. 24. toute creature depend de ſon plaiſir, pour auancer le ſalut des fideles. Se condement, d'autant qu'elle voit qu'il y a aſſez d'aſſeurance en ſa protection: veu que toutes les choſes, qui pourroyent nuire, ſont ſubiettes à ſa volonté: veu que le Diable eſt reprimé par ſa volonté, comme d'vne bride, auec toutes ſes machinations: brief, que tout ce qui peut contreuenir à noſtre ſalut, eſt ſubmis à ſon commandement.

Createur du ciel & de la terre.

28 Souz les noms de Ciel & Terre ſont icy compriſes toutes choſes celeſtes & terriennes, comme ſi Dieu eſtoit nommé Createur de toutes choſes, ſans exception aucune: ce qui eſt plus exprimé au Symbole du Cõcile de Nice, ou il eſt nommé Createur de toutes choſes, tant viſibles qu inuiſibles. Il eſt vray ſemblable, que cela a eſté fait à cauſe des Manichéens, leſquels imaginoyent deux principes, à ſauoir, Dieu & le Diable: attribuans à Dieu la creation des choſes bonnes, faiſans le Diable autheur des mauuaiſes natures. Il eſtoit meſtier, qu'en la forme de cõfeſſion, qui doit eſtre commune entre tous les Chreſtiens, vn tel erreur fuſt reprouué: veu que l'Eſcriture le condamne par tout, & qu'il derogue ouuertement à la gloire de Dieu. Car le fondement dont vſent les Manichéens, à ſauoir qu'il n'eſt point licite d'attribuer à Dieu la creatiõ d'aucunes choſes mauuaiſes, contreuient du tout à la verité de l'Eſcriture, laquelle ne recognoiſt point qu'il y ait aucune nature mauuaiſe en tout le monde vniuerſel. Car la malice tant des hommes que des Diables, & les pechez qui en viennent, ne ſont point de la nature, mais de la corruption d'icelle: & n'y a iamais eu depuis le commencement creature aucune, en laquelle Dieu n'ait declairé ſa iuſtice & ſageſſe. Dauãtage, comme ainſi ſoit que Dieu n'ait rien de plus propre que ſon eternité & l'eſſence de ſoymeſme, ceux qui attribuent cela au Diable, luy donnent le tiltre de Dieu. Dauantage, que deuiendra cela, que nous appellons Dieu Tout-puiſſant, ſi on donne telle ſeigneurie au Diable, qu'il puiſſe, maugré que Dieu en ait, executer ce que bon luy ſemble? C'eſt donc à bon droit, que dés la premiere entrée du Symbole, vn tel blaſpheme, qui doit eſtre en execration à tous fideles, eſt reietté.

29 Premierement donc il eſt dit, que Dieu a creé le ciel & les choſes
Gen. 2. contenues en iceluy. Or en cela ſont compins les eſprits celeſtes: à ſauoir les Anges, tant ceux qui par obeiſſance ſont demeurez en leur integrité, que ceux qui ſont trebuſchez en ruine, en ſe rebellant contre Dieu. Et à cela ne repugne rien, que Moyſe, en recitant la creation du monde, n'en fait nulle mention expreſſe. Car nous voyons comment en ſe taiſant de toutes les choſes qui ſurmontent noſtre capacité, & traitant ſeulement de celles que nous voyons à l'œil, & ce auec vne façon populaire, il s'accommode à noſtre rudeſſe. Dauantage, nous pouuons bien voir en general, que le ſainct Eſprit s'arreſte principalement, & quaſi touſiours, à enſeigner les choſes qui nous ſont vrayement vtiles: c'eſt à dire, qui appartiẽnent à nous inſtruire & confermer en la crainte de Dieu, à Foy & à charité. Au contraire, que ce qui ne fait pas beaucoup pour l'edification, il le

laiſſe

laiſſe du tout ſans en parler, ou il le touche legierement, cõme en paſſant. Parquoy noſtre office eſt, de ne point requerir à la rigueur teſmoignages expres de telles choſes, & de ne point nier tout ce que Moyſe ne raconte de mot à mot en ſon hiſtoire.

Certes puis que les Anges ſont miniſtres de Dieu, ordonnez pour 30
faire ce qu'il leur commande, il n'y a doute qu'ils ne ſoyent ſes creatures. Ebr.1.
D'eſmouuoir queſtions contentieuſes, pour ſauoir en quel temps ils ont eſté créez, ne ſeroit-ce point opiniaſtreté, pluſtoſt que diligence? Moyſe recite que la terre a eſté parfaite, & les cieux parfaits, auec tous leurs or- Gen.2.
nemens ou armées. Que faut-il ſe tormenter, pour ſauoir au quantieſme iour les Anges, qui ſont armées du ciel, ont commencé d'eſtre? A fin de ne faire plus lõg proces, qu'il nous ſouuienne, qu'icy, auſsi bien qu'en toute la doctrine Chreſtienne, il nous faut reigler en humilité, & modeſtie, pour ne parler ou ſentir autrement des choſes obſcures, meſme pour n'appeter d'ẽ ſauoir, que cõme Dieu nous en traite par ſa Parole. Puis apres, que nous deuons auſsi tenir vne autre reigle, c'eſt qu'en liſant l'Eſcriture nous cerchions continuellement & meditions ce qui appartient à l'edification, ne laſchant point la bride à noſtre curioſité, n'à vn deſir d'apprẽdre les choſes qui ne nous ſont point vtiles: & d'autant que Dieu nous a voulu inſtruire, non point en queſtions friuoles, mais en vraye pieté, c'eſt à dire en la crainte de ſon Nom, en ſa fiance, en ſainĉteté de vie: contentons-nous de ceſte ſcience. Parquoy ſi nous voulõs que noſtre ſauoir ſoit droitement ordonné, il nous faut laiſſer ces queſtions vaines, deſquelles ſe debattent les eſprits oiſifs, traitans ſans la Parole de Dieu, de la nature & multitude des Anges, & de leurs ordres. Ie ſay bien que pluſieurs ſont plus conuoiteux d'enquerir de ces choſes, & y prennent plus de plaiſir, qu'à ce que Dieu nous monſtre pour noſtre profit. Mais s'il ne nous faſche point d'eſtre diſciples de Ieſus Chriſt, qu'il ne nous ſoit point grief de ſuyure la façon de profiter qu'il nous a monſtrée. En ce faiſant, nous ſerons contens de la doctrine qu'il nous baille, en nous abſtenant de toutes queſtions ſuperflues, deſquelles il nous retire: & non ſeulement cela, mais auſsi les ayãs en horreur. Nul ne niera, que celuy qui a eſcrit la Hierarchie celeſte, qu'on intitule de ſainct Denis, n'ait là diſputé de beaucoup de choſes auec grãd' ſubtilité: mais ſi quelcun eſpluſche de plus pres les matieres, il trouuera que pour la plus grãd' part il n'y a que pur babil. Or vn Theologiẽ ne doit pas appliquer ſõ eſtude à delecter les oreilles, en iaſant: mais de confermer les conſciences, en enſeignant choſes vrayes, certaines & vtiles. Il ſemble, en liſant ce liure là, que ce ſoit vn homme tombé du ciel, qui recite les choſes qu'il a non ſeulement apprinſes, mais veuës à l'œil. Or ſainct Paul, qui auoit eſté eſleué par deſſus le troi- 2.Cor.12.
ſieſme ciel, non ſeulement n'a pas ainſi enſeigné: mais a proteſté qu'il n'eſtoit point licite de reueler les ſecrets qu'il auoit veu. Pourtant en laiſſant là toute ceſte folle ſageſſe, conſiderons ſeulement ſelon la ſimple doctrine de l'Eſcriture, ce que Dieu a voulu que nous ſeuſsiõs des Anges.

Nous liſons par toute l'Eſcriture, que les Anges ſont eſprits celeſtes, du miniſtere deſquels Dieu ſe ſert, pour faire & executer ſa volonté: 31
& de là auſsi leur eſt impoſé le nom d'Anges, d'autant que Dieu les fait

ſes meſſagiers enuers les hõmes. Sẽblablement les autres noms, que l'Eſcriture leur donne, ſont prins d'vne meſme raiſon. Ils ſont appellez Ar-
Luc 2. mées, d'autant que comme les gendarmes ſont autour de leur Prince ou
Apoc. 19 Capitaine: auſsi ils ſont preſens deuant Dieu pour orner & honnorer ſa maieſté, & ſont touſiours preſts, attẽdans ſon bon plaiſir, pour s'employer par tout où il ordõne. En telle magnificence nous eſt deſcrit le
Dan. 7 Throne de Dieu par tous les Prophetes, & nõmémẽt en Daniel, quand il dit, que Dieu eſtant monté en ſon ſiege royal, il auoit des millions d'Anges en nonbre infiny tout à l'entour. Dauantage, pource que Dieu
Coloſſ. 1. declaire par eux la force de ſa main ils ſont de là nommez Vertuz. Pource qu'il exerce par eux ſon Empire par tout le monde: ſelõ ceſte rai
Epheſ. 1. ſon ils ſont nõmez maintenãt Principautez, maintenãt Puiſſances, maintenant Seigneuries. Finalement, pource que la gloire de Dieu reſide en eux ils ſont auſsi nõmez ſes Thrones. Combien que touchant ce dernier mot, ie n'en veux rien affermer, pource que l'autre expoſition cõuient auſsi bien ou mieux. Mais laiſſant là le nom de Thrones: quant aux precedẽts dõt nous auõs parlé, le ſainct Eſprit vſe ſouuẽtesfois de ces tiltres, pour magnifier la dignité du miniſtere des Anges. Car ce n'eſt pas raiſon que les creatures dont le Seigneur vſe pour declairer ſpecialemẽt ſa preſence au monde, ſoyent laiſſées là ſans hõneur. Meſme pluſieurs fois ils ſont nõmez dieux, d'autant que par leur miniſtere ils nous repreſentent aucunement comme en vn miroir l'image de Dieu. Car combien que ce qu'ont eſcrit les anciens Docteurs me plaiſe bien: à ſauoir, que
Gen. 18. quãd l'Eſcriture fait mẽtion que l'Ange de Dieu eſt apparu à Abraham,
& 32. ou à Iacob, ou à quelque autre, ils expoſent cela de Ieſus Chriſt: toutesIoſue 5. fois ſi voit on bien, que les Anges en cõmun ſont appellez ſouuent dieux,
Itẽ, Iugés cõme i'ay dit: & ne nous deuons point ébahir de cela: car ſi le meſme hon
6. & 13. neur eſt fait aux Rois & aux Princes, leſquels auſsi bien l'Eſcriture ap-
Pſal. 82. pelle dieux, d'autant qu'ils ſont en leur office comme lieutenans de Dieu, qui eſt le ſouuerain Roy & Superieur de tous: il y a plus de raiſon qu'il ſoit dõné aux Anges, veu que la clairté de la gloire de Dieu reluiſt plus abondamment en eux,

32 Or l'Eſcriture s'arreſte principalement à enſeigner ce qui peut ſeruir le plus à noſtre conſolation, & à la confirmation de noſtre Foy: c'eſt, que les Anges ſont diſpenſateurs & miniſtres de la beneficence de Dieu enuers nous. Pourtant elle dit qu'ils ſont touſiours au guet pour noſtre ſalut, qu'ils ſont touſiours preſts à nous defendre, qu'ils dreſſent noz voyes, & ont le ſoing de nous en toutes choſes. Car ces ſentences qui s'enſuyuent ſont vniuerſelles: appartenantes premieremẽt à Ieſus Chriſt
Pſal. 91. comme Chef de toute l'Egliſe: puis apres à tous les fideles, à ſauoir: Il a commandé de toy à ſes Anges qu'ils te gardent en toutes tes voyes: ils te porteront en leurs mains, tellement que tu ne chopperas nullemẽt. Item,
Pſal. 34. Les Anges du Seigneur ſont à l'enuiron de ceux qui le craignent & les retirent du danger. Par ces ſentences, Dieu demonſtre qu'il commet à ſes Anges la tutele de ceux qu'il veut garder. Suyuant cela, l'Ange du
Gene. 16. Seigneur conſoloit Agar en ſa fuite, & luy commandoit de ſoy reconci-
Gene. 24 lier à ſa maiſtreſſe. Semblablement, Abraham promettoit à ſon ſeruiteur

ceur, que l'Ange de Dieu luy seroit pour guide au chemin. Iacob en benis- Gene. 48
sant Ephraim & Manasse prioit que l'Ange de Dieu qui luy auoit tous-
iours assisté, les fist prosperer. Semblablement il est dit, que l'Ange de Exod. 14.
Dieu estoit sur le camp du peuple d'Israel. Et toutesfois & quantes que &. 23.
Dieu a voulu deliurer ce peuple la de la main de ses ennemis, il s'est ser- Iug. 2. 6.
uy de ses Anges pour ce faire. Et à fin que ie ne soye plus long, il est dit & 13.
que les Anges seruoyent à nostre Seigneur Iesus, apres qu'il fut tenté au Matt. 4.
desert. Ité qu'ils luy assistoyent en son angoisse du temps de sa passió. Sẽ Luc 22.
blablement ils annócerent aux femmes sa resurrection, & aux disciples Matt. 28.
son aduenement glorieux. Pourtant à fin de s'acquiter de l'office qui Luc 24.
leur est donné d'estre noz defenseurs, ils cõbatent contre le Diable, & Act. 1.
contre tous noz ennemis, & font la vengeance de Dieu sur ceux qui nous
molestent: cõme nous lisons, que l'Ange de Seigneur tua pour vne nuict 2. Rois 19
cẽt quatre vingts & cinq mille hommes au camp des Assyriens, pour Iesaye 37
deliurer Ierusalem du siege.

Au reste, si chacun fidele a vn Ange propre qui luy soit assigné 33
pour sa defense, ou nõ, ie n'en oseroye riẽ affermer. Certes quãd Daniel Dan. 10.
dit que l'Ange des Persiẽs cõbatoit, & semblablement l'Ange des Grecs &. 12.
à l'encõtre des ennemis: par cela il signifie, que Dieu cõmet aucunesfois
ses Anges cõme pour estre gouuerneurs des pais & prouinces. Sembla- Mat. 18.
blement Iesus Christ, en disant que les Anges des petis enfans voyent
touſiours la face du Pere, demõstre bien qu'il y a certains Anges qui ont Luc 15.
la charge des petis enfans: mais ie ne say pas si de cela on pourroit in-
ferer que chacun eust le sien propre. Car il est dit de tous les Anges
en commun qu'ils se resiouissent plus d'vn pecheur quand il se cõuertist
à repentãce, que de nonante iustes, quand ils auront touſiours perseueré
à bien faire. Il est dit semblablement que l'ame de Lazare a esté portée Luc 16.
au sein d'Abrahã par plusieurs Anges. Ce n'est pas aussi en vain qu'Eli- 2. Rois 6.
sée mõstre à son seruiteur tant de chariots flãboyans qui luy estoyent or
donnez en particulier pour le garder. Il y a vn passage qui sembleroit
aduis plus expres pour cõfermer ceste opinion, c'est que quãd sainct Pier
re estant sorty miraculeusement de la prison, heurta à la maison où les Act. 12.
freres estoyent assemblez, iceux ne pouuans pẽser que ce fust il, disoyẽt
que c'estoit son Ange. Or il est à coniecturer que cela leur vint en pẽsée,
d'vne cõmune opinion qu'on auoit lors, que chacun fidele auoit son
Ange particulier. Mais encore à cela on peut respondre, qu'il n'y a point
d'incõuenient qu'ils entẽdissent indifferemment d'aucun des Anges, au
quel lors Dieu eust recõmandé sainct Pierre: non pas qu'il en fust le gar-
dien perpetuel: selon qu'on imagine communement que chacun de nous
a deux Anges, l'vn bon & lautre mauuais: laquelle opinion a esté ancien-
nement cõmune entre les Payens. Combien qu'il n'est ia mestier de nous
tourmenter beaucoup à vne chose qui ne nous est guere neccessaire à sa-
lut. Car si quelcun ne se cõtente point de cela, que toute la gendarmerie
du ciel fait le guet pour nostre salut, & est preste à nostre ayde: ie ne say
qu'il luy profitera d'auantage, de dire qu'il ait vn Ange particulier pour
son gardien.

Touchãt de la multitude, & des ordres, que ceux qui en osent riẽ de- 34

Dani.12 terminer, regardent sur quel fondement ils s'appuyent. Ie confesse que
Iude Michel est nommé en Daniel grand prince ou capitaine, & Archãge en
1. The. 4 sainct Iude: & sainct Paul dit bien que ce sera vn Archange qui adiournera le monde auec vne trompe, pour comparoistre au iugement: mais qui est-ce qui pourra par cela constituer les degrez d'honneur entre les Anges, les distinguer chacun l'vn de l'autre par nom & par tiltre, assigner à vn chacun son lieu & sa demeure? Car mesme les noms de Michel & Gabriel, qui sont en l'Escriture, & le nom de Raphael qui est en l'hi-
Tob.12 stoire de Thobie: semblent aduis par la signification qu'ils emportent, auoir esté imposez aux Anges, à cause de nostre infirmité. Combien que de cela i'ayme mieux n'en rien definir. Quant est du nombre, nous oyõs
Matt. 26 bien de la bouche de Iesus Christ qu'il y en a plusieurs legiõs, & Daniel
Dan. 7 en nomme beaucoup de millions. Si on en veut sauoir d'auantage, cela est enquerir sur les secrets dont la pleine reuelation est differée au dernier iour. Pourtant qu'il nous souuienne, que nous auons à nous garder en cest endroit tant d'vne curiosité superflue à enquerir des choses qu'il ne nous appartient point de sauoir, que d'vne audace à parler de ce que nous ne sauons point.

35 Toutesfois, ce poinct qu'aucuns éceruelez mettent en doute nous
Ebr. 1 doit estre tout resolu: que les Anges sont esprits seruans à Dieu, lesquels il employe à la protection des siens, & par lesquels il dispense ses benefi-
Act. 23. ces enuers les hommes, & fait ses autres œuures. Les Sadducéens ont biẽ eu autresfois ceste opinion, que par ce mot d'Anges, il n'estoit signifié autre chose que le mouuement que Dieu inspire aux hommes, ou les vertuz qu'il demonstre en ses œuures. Mais il y a tant de tesmoignages de l'Escriture qui cõtredisent à ceste réuerie, que c'est merueille qu'il y ait peu auoir vne telle ignorãce au peuple d'Israel. Car sans aller plus loing les passages que i'ay allegué cy dessus, sont bien suffisans, pour en oster toute difficulté, à sauoir, quand il est dit qu'il y a des legions & des millions d'Anges: quand il est dit qu'ils se resiouissent, quand il est recité qu'ils soustiennent les fideles entre leurs mains, qu'ils portent leurs ames en repos, qu'ils voyent la face de Dieu: car par cela il est bien demonstré qu'ils ont vne nature, ou vne essence. Mais encore outre cela, ce que dit
Act. 7 sainct Estienne, que la Loy a esté donnée par la main des Anges: & ce
Matt. 22 que dit nostre Seigneur Iesus, que les éleuz seront semblables aux An-
Matt. 25 ges apres la resurrection: item que le dernier iour est incogneu mesmes
Luc. 9 aux Anges: itẽ qu'il viẽdra auec les saincts Anges: ne se peut destourner
1. Tim. 5 en autre sens. Semblablement quand sainct Paul adiure Timothée deuant Iesus Christ, & ses Anges éleuz, il ne denote point quelques qualitez ou inspirations. Et ne peuuent autrement consister les sentences qui
Heb. 1. 2 sont en l'Epistre aux Ebrieux, que Iesus Christ a esté exalté par dessus les Anges. Item, qu'à iceux n'a point esté assubietty le monde. Item, que Christ n'a point prins leur nature, mais celle des hommes: sinon que ce
Heb. 12 soyent vrays esprits, qui ayent leur substance propre. Et l'Apostre se declaire puis apres, en comprenant les Anges auec les ames des fideles, & les mettant en vn mesme reng. Il m'a semblé bon d'attoucher en brief ce poinct pour armer & premunir les simples, à l'encontre des sottes opiniõs

&

& fantastiques, que le Diable a émeu dés le commencemẽt en l'Eglise, & que maintenant il reueille.

Il reste d'obuier à la superstition, laquelle entre volõtiers en la fantasie des hõmes, quand on dit que les Anges nous sont ministres & dispẽsateurs de tous biens. Car incõtinẽt nostre raison decline là qu'il n'y a honneur qu'il ne leur faille attribuer. De là il aduient que nous leur transferons ce qui appartient seulement à Dieu & à Iesus Christ. Voila cõment la gloire de Christ a esté long tẽps obscurcie par cy deuãt, d'autant qu'on magnifioit les Anges outre mesure, en leur attribuant ce que la Parole de Dieu ne porte point. Et entre les vices que nous reprenons auiourdhuy, à grand' peine y en a il vn plus anciẽ. Car nous voyons que sainct Paul mesme a eu à combatre contre d'aucuns qui exaltoyent tellement les Anges, que Iesus Christ estoit abaissé, quasi à estre d'vne mesme condition. C'est la cause pourquoy il maintient tant fort en l'Epistre aux Colossiens, que Iesus Christ non seulement doit estre preferé aux Anges, mais aussi qu'ils reçoyuent tous biens de luy: à fin que nous ne nous détournions point de luy, pour nous adresser à eux, d'autant qu'ils n'ont point suffisance en eux mesmes, mais qu'ils puisent d'vne mesme fontaine que nous. Certes entãt que la gloire de Dieu reluit si clairemẽt en eux, il n'y a rien plus aisé, que de nous faire trãsporter en vne stupidité pour les adorer, & de leur attribuer les choses, qui ne sont deues qu'à vn seul Dieu. Ce que sainct Iean confesse en l'Apocalypse luy estre aduenu: mais il dit quant & quant, que l'Ange luy respondit. Garde toy de faire cela, ie suis seruiteur comme toy: adore Dieu.

36

Coloss. 1.

Apoc. 19.

Or nous euiterons tresbien ce danger: si nous considerons pourquoy c'est que Dieu se sert d'eux en declairãt sa puissance, pour procurer le salut des fideles & leur communiquer ses benefices, plustost que de faire le tout par soymesme. Certes il ne fait point cela par necessité, comme s'il ne s'en pouuoit passer. Car toutesfois & quãtes qu'il luy plaist, il fait bien son œuure sans les appeller en aide, vsant de son seul cõmandement. Tãt s'en faut qu'il ait mestier de les appeller en son secours. Il fait donc cela pour le soulagemẽt de nostre imbecillité: à fin que riẽ ne nous defaille de tout ce qui nous peut dõner bonne esperance & asseurer noz cœurs. Cela nous deuroit biẽ estre plus qu'assez, quãd Dieu nous promet d'estre nostre protecteur. Mais quand nous voyons que nous sommes assiegez de tant de dãgers, de tant de nuisances, de tant de diuerses especes d'ennemis: selõ que nous sommes fresles & debiles, il nous peut aduenir quelque fois, que nous soyons preoccupez de frayeur, ou que nous perdions courage, sinon que Dieu nous face sentir la presence de sa grace, selon nostre capacité & rudesse. Pour ceste raison il nous promet non seulement qu'il aura le soing de nous, mais qu'il a des seruiteurs infiniz, ausquels il a enioinct de procurer nostre salut. Nous disant que cependãt que nous serõs en sa sauuegarde, en quelque dãger que nous veniõs, que nous serons tousiours à seureté. Ie confesse biẽ, que c'est vne peruersité à nous, qu'ayãt receu la simple promesse de la protectiõ de Dieu, nous regardõs encore cõment & de quel costé il nous aidera. Mais puis que Dieu selõ sa bonté infinie veut encore subuenir à vne telle foiblesse

37

qui eſt en nous, il ne nous faut pas meſpriſer la grace qu'il nous fait.
2. Rois 6. Nous auons vn bel exemple de cela au ſeruiteur d'Eliſée, lequel voyant la montagne, en laquelle il eſtoit auec ſon maiſtre, eſtre aſsiegée par les Syriens, penſoit eſtre perdu. Adonc Eliſée pria Dieu qu'il luy ouuriſt les yeux, & ainſi il veit que la montagne eſtoit pleine de la gendarmerie celeſte: à ſauoir des Anges, que Dieu auoit là enuoyé, pour garder le Prophete auec ſa cõpagnie. Le ſeruiteur dõc eſtant confermé par ceſte viſion, reprint courage, & ne tint plus conte des ennemis, leſquels de premiere face l'auoyent tant effrayé.

38 Pourtant il nous faut reduire à ceſte fin tout ce qui eſt dit du miniſtere des Anges, que noſtre foy en ſoit plus eſtablie en Dieu Car c'eſt la cauſe pourquoy Dieu enuoye ſes Anges, cõme en garniſon, pour nous defendre: à fin que nous ne ſoyons point eſtonnez de la multitude des ennemis, cõme s'il n'eſtoit point le plus fort: mais que nous recouriõs touſiours à ceſte ſentẽce d'Eliſée: Qu'il y en a plus qui ſont pour nous que contre nous. Quelle peruerſité eſt ce donc, ſi les Anges nous retirẽt de Dieu? veu qu'ils ſont ordonnez à cela, que nous ſentions ſon ayde nous eſtre d'autant plus prochaine, qu'il la nous declaire ſelon noſtre infirmité. Or ils nous retirent de Dieu, ſinon qu'ils nous meinent droit à luy comme par la main: à fin que nous le regardions & l'inuoquions luy ſeul à noſtre ayde, recognoiſſant que tout bien vient de luy: ſinon auſsi, que nous les conſiderions eſtre cõme ſes mains, leſquelles ne ſe meuuent point à rien faire que par ſon vouloir & diſpoſition: ſinõ finalemẽt, qu'ils nous conduiſent à Ieſus Chriſt, & nous entretiennent en luy, à fin que nous le tenions pour ſeul mediateur, dependans du tout de luy, & ayans noſtre repos en luy ſeul. Car nous deuons auoir ce
Gene. 28. qui eſt eſcrit en la viſion de Iacob, imprimé en noſtre memoire; c'eſt que les Anges deſcendent en terre aux hommes, & des hõmes remõtent au ciel par l'eſchelle, ſur laquelle eſt appuyé le Seigneur des armées. En quoy il eſt ſignifié que c'eſt par la ſeule interceſsiõ de Ieſus Chriſt, que les
Gen. 24. Anges cõmuniquẽt auec nous. Pourtãt le ſeruiteur d'Abrahã eſtãt recõmãdé à la garde de l'Ange, ne l'inuoque pas neãtmoins, à fin qu'il luy aſsiſte, mais s'addreſſe à Dieu, luy demãdãt qu'il face miſericorde à Abrahã ſon maiſtre. Car cõme Dieu en faiſant les Anges miniſtres de ſa bõté & puiſſance, ne partiſt point ſa gloire auec eux: auſsi ils ne nous promettent point de nous aider par leur miniſtere, à fin que nous partiſsions noſtre fiance entre eux & luy. Parquoy il nous faut reietter ceſte philo
Vide Pla. in Epinomide & Cratylo. ſophie de Plato, laquelle enſeigne de venir à Dieu par le moyẽ des Anges, & de les honorer, à fin qu'ils ſoyẽt plus enclins à nous y doner acces. Car c'eſt vne opinion fauſſe & meſchante: combien qu'aucuns ſuperſtitieux l'ayẽt voulu du cõmencement introduire en l'Egliſe Chreſtienne, cõme il y en a auiourdhuy d'aucuns, qui la voudroyent remettre deſſus.

39 Tout ce que l'Eſcriture enſeigne des Diables, reuient à ce but, que nous ſoyons ſur noz gardes, pour reſiſter à leurs tentations, & n'eſtre point ſurpris de leurs embuſches, & que nous regardiõs de nous munir d'armes qui ſoyent ſuffiſantes pour repouſſer des ennemis fort puiſſans.
2. Cor. 4 Car quand Sathan eſt nommé le dieu & prince de ce monde, item vn

fort

fort armé, item vn lyon bruyant, item vn eſprit qui domine en l'air: toutes ces deſcriptions reuienent là, que nous ſoyons vigilans à faire le guet, & nous appreſtions à combatre, ce qui eſt meſme quelque fois exprimé. Car ſainct Pierre apres auoir dit que le Diable circuit comme vn lyõ bruyant, cerchant à nous deuorer: adiouſte incontinent vne exhortatiõ, que nous ſoyons fermes en foy pour luy reſiſter. Et ſainct Paul apres nous auoir aduerty que nous auons la guerre, non point contre la chair & le ſang, mais contre les princes de l'air, les puiſſances des tenebres, les eſprits malins: tantoſt apres il nous commande de veſtir les armes, qui nous puiſſent defendre en vne bataille ſi perilleuſe. Par quoy apprenõs auſsi de reduire le tout à ceſte fin, qu'eſtans aduertiz que nous auons l'ennemy pres de nous, & vn ennemy prompt en audace, robuſte en force, fin en cauteles, farcy de toutes machinations, expert en ſcience de batailler, & qui ne ſe laſſe iamais: ne ſoyons point endormiz en nonchalance, tellement qu'il nous puiſſe oppreſſer: mais au contraire, que nous ſoyons touſiours preſts à luy reſiſter. Et d'autant que ceſte bataille n'a point de fin iuſques à la mort: que nous ſoyons fermes & conſtans en perſeuerance. Sur tout qu'en cognoiſſant noſtre foibleſſe, nous inuoquions Dieu, n'attentãs riẽ ſinõ en la fiance de ſon ayde: d'autant que c'eſt à luy ſeul de nous donner conſeil, force & courage.

Iean 10. Luc 11. Ephe. 4. 1. Pier. 5. Ephe. 6.

Dauantage, l'Eſcriture à fin de nous inciter plus à diligence, nous denõce qu'il n'y a pas vn ſeul Diable qui nous face la guerre, ou vn petit nõbre, mais vne grande multitude. Car il eſt dit que Marie Magdaleine auoit eſté deliurée de ſept Diables, qui la poſſedoyent. Et Ieſus Chriſt teſmoigne, qu'il aduiẽt ordinairemẽt, que ſi apres qu'vn Diable eſt ſorty de nous, il trouue encore acces pour y rẽtrer, il en amene ſept autres plus meſchãs. Qui plus eſt, il eſt dit qu'vn ſeul hõme eſtoit poſſedé d'vne legion. Par cela dõc nous ſommes enſeignez, que nous auõs à guerroyer auec vne multitude infinie d'ennemis: à fin de ne venir nonchalans, comme ſi nous auions quelque relaſche pour nous repoſer. Touchant qu'il eſt ſouuent parlé du Diable & de Sathan, au nombre ſingulier: en cela eſt denoté la principauté d'iniuſtice, qui eſt cõtraire au Regne de iuſtice. Car comme l'Egliſe & la compagnie des ſaincts a Ieſus Chriſt pour Chef auſsi la bãde des meſchãs & l'impieté meſme nous eſt deſcrite auec ſon prince, qui exerce là ſon empire & ſeigneurie. A quoy ſe rapporte ceſte ſentẽce: Allez maudits au feu eternel, lequel eſt preparé au Diable & à ſes anges.

40

Mar. 16. Matt. 12. Luc 8. Matt. 25

Cela auſsi nous doit éguiſer à combattre contre le Diable qu'il eſt nommé par tout aduerſaire de Dieu, & le noſtre. Car ſi nous auons la gloire de Dieu en recommandation comme nous deuons, c'eſt bien raiſon d'employer toutes noz forces à reſiſter à celuy qui machine de l'eſteindre. Si nous ſommes affectiõnez, comme il appartient, à maintenir le Regne de Chriſt: il eſt neceſſaire que nous ayons vne guerre perpetuelle auec celuy qui s'efforce de le ruiner. D'autre part, ſi nous auons ſoing de noſtre ſalut, nous ne deuons auoir ne paix ne treues auec celuy qui eſt, ſans fin & ſans ceſſe apres pour y contredire. Selon ceſte raiſon, il eſt monſtré au troiſieſme de Geneſe, comme il a fait reuol

41

ter l'homme de l'obeiſſance de Dieu: à fin que Dieu fuſt priué de l'honneur qui luy appartenoit, & que l'homme auſsi fuſt precipité en ruine. Et les Euangeliſtes nous le deſcriuẽt auec vne telle nature, en l'appellant Ennemy, ce que porte auſsi le mot de Sathã: & diſans qu'il ſeme des ziza nies pour corrompre la ſemence de la vie eternelle. En ſomme, nous
Mat.13. experimentons en toutes ſes œuures, ce que Ieſus Chriſt teſmoigne de
Iean 8. luy: à ſauoir, qu'il a eſté dés le cõmencement homicide & menteur. Par ſes menſonges il aſſaut la verité de Di u, il obſcurciſt la lumiere par ſes tenebres, il ſeduit en erreur les eſprits des hommes: d'autre part il ſuſcite haines, & enflambe contentions & noiſes: le tout à fin de renuer ſer le Regne de Dieu, & de plonger les hommes en dãnation eternelle. Dont il appert que de nature il eſt peruers, meſchant & maling. Car il faut biẽ qu'il y ait vne extreme peruerſité en vne nature, laquelle s'addõ ne du tout à aneãtir la gloire de Dieu, & le ſalut des hõmes. C'eſt ce que
1. Iean 3. dit S. Iea en ſon epiſtre, que dés le cõmencemẽt il peche. Car par cela il entẽd qu'il eſt autheur, capitaine, & inuẽteur de toute malice & iniquité.

42 Neantmoins, d'autant que le Diable eſt creé de Dieu, ſi nous faut-il noter qu'il n'a point la malice, que nous diſons luy eſtre naturelle, de ſa creation premiere, mais entant qu'il a eſté depraué. Car tout ce qu'il a de dãnable, il le s'eſt acquis en ſe detournant de Dieu. De laquelle choſe l'Eſcriture nous aduertiſt, à fin que nous ne penſions point que l'iniquité procede de Dieu, laquelle luy eſt du tout contraire. Pour
Iean 8. ceſte cauſe noſtre Seigneur Ieſus dit, que Sathan parle de ſon propre, quand il parle menſonge: & adiouſte la raiſon, d'autant qu'il n'eſt point demeuré en la verité. Quand il dit qu'il n'a point perſiſté en la verité, il ſignifie que quelque fois il a eſté en icelle, & quand il le nomme pere de menſonge: il luy oſte toute excuſe, à ce qu'il ne puiſſe imputer à Dieu ſon mal, dont luy meſme en eſt cauſe. Or, combien que ces choſes ſoyent touchées en brief & obſcuremẽt: toutesfois elles ſuffiſent pour fermer la bouche aux blaſphemateurs de Dieu. Et qu'eſt-ce qu'il nous chaut de cognoiſtre rien plus du Diable, ou en autre fin? Aucuns ſe meſcontentent, que l'Eſcriture ne raconte point au long & diſtinctement la cheute des Diables, la cauſe d'icelle, la façon, le temps & l'eſpece, voire meſme par pluſieurs fois. Mais pource que ces choſes ne nous appartiennent de rien, ou bien peu, le meilleur a eſté de n'en dire mot, ou de les toucher bien legie rement. Car il ne conuenoit point au ſainct Eſprit de ſatisfaire à noſtre curioſité, en nous recitant des hiſtoires vaines & ſans fruit: & nous voyõs que noſtre Seigneur a regardé de ne nous riẽ enſeigner, ſinon ce qui nous pouuoit eſtre en edification. Parquoy, à fin que nous meſmes auſsi ne nous arreſtions à choſes ſuperflues, qu'il nous ſuffiſe de ſauoir touchãt de la nature des Diables, qu'en leur premiere crea tion, ils ont eſté Anges de Dieu: mais en declinant de leur origine, ils ſe ſont ruinez, & ont eſté faits inſtruments de perdition aux autres. Pour ce que ce poinct eſtoit vtile à cognoiſtre, il nous eſt clairement monſtré
2. Pier. 2. Iude. par ſainct Pierre & par ſainct Iude, quand ils diſent que Dieu n'a point eſpargné ſes Anges qui ont peché, & n'ont point gardé leur origine, mais ont abandonné leur lieu.

Quant

Quant eſt du combat, que nous auons dit que Sathan a cõtre Dieu, il le faut entendre en ſorte, que ce pendant nous ſachions, qu'il ne peut rien faire, ſinon par le vouloir & congé de Dieu. Car nous liſons en l'hiſtoire de Iob, qu'il ſe preſente deuant Dieu, pour ouyr ce qu'il luy commandera: & qu'il n'oſe rien entreprendre ſans auoir premier demandé licence. Semblablement quand Achab meritoit d'eſtre deceu: il ſe repreſenta à Dieu pour eſtre eſprit de menſonge en la bouche de tous les Prophetes, & eſtant enuoyé fit ce qui luy fut ordonné. Selon ceſte raiſon, l'eſprit qui tormentoit Saul, eſt nommé l'eſprit mauuais de Dieu: d'autant que Dieu en vſoit comme d'vn fleau pour corriger Saul. Et en vn autre paſſage il eſt dit, que Dieu a frappé de playes les Egyptiens par ſes mauuais anges. Semblablement, ſuyuãt ces exemples particuliers, ſainct Paul dit generalement, que l'aueuglement des meſchans eſt vne œuure de Dieu, apres l'auoir attribué à Sathã. Il appert dõc, que Sathan eſt ſouz la puiſſance de Dieu, & qu'il eſt tellement gouuerné par ſon congé, qu'il eſt contraint de luy rendre obeiſſance. Or quand nous diſons que Sathan reſiſte à Dieu: & que ſes œuures ſont contraires à celles de Dieu: nous entendons que telle repugnance ne ſe fait point ſans la permiſsion de Dieu. Ie ne parle point icy de la volonté mauuaiſe de Sathan, ne de ce qu'il machine, mais ſeulement de ſes effects. Car entant que le Diable eſt peruers de nature, il n'a garde d'eſtre enclin à obeir à la volonté de Dieu, mais ſe met du tout à rebellion & reſiſtance. Il a donc cela de ſoy meſme & de ſa peruerſité, que de tout ſon deſir & propos il repugne à Dieu. Par ceſte peruerſité il eſt induit & incité à s'efforcer à faire les choſes, leſquelles il penſe eſtre contraires à Dieu: mais d'autant que Dieu le tient lié & ſerré de cordes de ſa puiſſance, il ne luy permet de rien executer ſinon ce qui luy plaiſt. Voila donc cõme le Diable bongré maugré ſert à ſon Createur, d'autant qu'il eſt contraint de s'employer là où le bon plaiſir de Dieu le pouſſe. 43

Or d'autant que Dieu conduit ça & là les eſprits immondes cõme bon luy ſemble: il ordonne & modere en telle ſorte ce gouuernement, qu'iceux combattans tous contre les fideles, leur facẽt beaucoup d'embuſches, les tormentent de diuers aſſauts, les preſſent quelque fois de pres, & les moleſtent, les troublent & les eſtonnent, meſme iuſques à les naurer: mais le tout pour les exercer, & nõ point pour les oppreſſer ne veincre: au contraire, qu'ils ayent les infideles en leur ſubiection, qu'ils exercent vne tyrannie en leurs ames & en leurs corps, les trainans où bon leur ſemble. Quant eſt des fideles d'autant qu'ils ont affaire à tels ennemis, ces exhortations leur ſont faites: Ne donnez point lieu au Diable. Item, Le Diable voſtre ennemy circuit comme vn lyon bruyant, cerchant à deuorer: auquel reſiſtez en fermeté de Foy: & autres ſemblables. Meſme ſainct Paul confeſſe, qu'il n'a point eſté exempt d'vne telle bataille, quand il dit, que l'ange de Sathan luy auoit eſté donné pour l'humilier, à fin qu'il ne s'enorgueilliſt point. C'eſt donc vn exercice commun à tous les enfans de Dieu. Toutesfois d'autant que ceſte promeſſe de briſer la teſte de Sathan, appartient en commun à Ieſus Chriſt & à tous ſes membres: ie dy que les fideles ne peuuent eſtre veincuz ny op- 44

Iob 1
1. Rois 22
1. Sa. 16 & 18
Pſal. 78
2. Theſ. 2
Ephe. 4
1. Piſer. 5
2. Cor. 12
Gen. 3

preſſez par Sathan. Ils ſont bien eſpouantez ſouuentesfois: mais ils ne ſont pas tellement eſperduz, qu'ils ne reprennent courage. Ils ſont bien abbatuz de quelques coups: mais ils ſe releuent. Il ſont bien naurez: mais non pas à mort. Finalement, ils trauaillent toute leur vie, en ſorte qu'en la fin ils obtiennent victoire. Parquoy ſainct Paul demonſtre
Rom.16. que ceſte promeſſe n'eſt ſinon cõmencée en nous durant la vie preſente, pource que c'eſt le temps de la bataille: mais qu'elle ſera accõplie quand la bataille ſera ceſſée. Le Dieu de paix, dit-il, briſera en brief Satan deſſouz voz pieds. Quand à noſtre Chef, il a touſiours eu pleinement ceſte
Iean 14. victoire. Car le prince de ce monde n'a rien trouué en luy: mais en nous, qui ſommes ſes membres, elle n'apparoiſt encore qu'en partie: & ne ſera parfaite, iuſques à ce qu'eſtans deſpouillez de noſtre chair, laquelle nous rend ſubiets à infirmitez, nous ſoyons du tout rempliz de la vertu du ſainct Eſprit. En ceſte maniere, quand le Regne de Ieſus Chriſt eſt dreſſé, Satan auec ſa puiſſance eſt abbatu, comme porte la ſentence de Ieſus
Luc 10. Chriſt: Ie voyoye Sathã tõber du ciel comme la foudre. Car par cela il cõferme le rapport que luy auoyent fait ſes Apoſtres du fruict de leur predication. Dieu donc ne permet point le regne à Sathan ſur les ames des fideles: mais luy abandõne ſeulement les meſchans & incredules, leſquels il ne recognoiſt point de ſon troupeau. Car il eſt dit, que Sathã a
Luc.11. le monde en ſa poſſeſsiõ, iuſques à ce qu'il en ſoit deietté par Chriſt.
2.Cor.4. Item, qu'il aueugle tous ceux qui ne croyent point en l'Euãgile. Itẽ, qu'il
Epheſ.2. parfait ſon œuure en tous les rebelles. Cela ſe fait d'autant que les meſchans ſont inſtrumens de l'ire de Dieu. Pourtant c'eſt bien raiſon qu'il les liure entre les mains d'iceluy, qui eſt miniſtre de ſa ven-
Iean 8. geãce. Finalement, il eſt dit de tous les reprouuez, qu'ils ont le Diable
1. Iean 3. pour pere. Car comme les fideles ſont cogneuz pour enfans de Dieu, entant qu'ils portent ſon image: iceux auſsi portans l'image de Sathan, ſont à bon droit reputez ſes enfans.

45 Or cõme icy deſſus nous auons refuté ceſte folle & peruerſe imagination qu'ont aucuns, de dire que les ſaincts Anges ne ſont ſinon bonnes inſpirations ou mouuemens que Dieu donne aux hommes, ainſi maintenant nous faut-il reprouuer l'erreur de ceux, qui réuent que les Diables ne ſont ſinon affections mauuaiſes, leſquelles nous ſont ſuggerées de noſtre chair. Or il ſera facile de ce faire & brieuement, pource que nous en auons beaucoup de teſmoignages de l'Eſcriture euidens & certains. Premierement, quand ils ſont nommez Eſprits im-
Mat.12. mondes & Anges apoſtats, qui ont decliné de leur nature premiere:
Iude. ces noms la expriment aſſez, que ce ne ſont pas mouuemens n'affections des cœurs, mais pluſtoſt eſprits ayans intelligence. Sẽblablement quand Ieſus Chriſt & ſainct Iean comparent les enfans de Dieu auec les enfans du Diable: ce ſeroit vne comparaiſon inepte, ſi le nom de Diable ne ſignifioit que des inſpirations mauuaiſes. Sainct Iean parle encore plus
1. Iean 3. clairement, quand il dit, que le Diable dés le commencement peche.
Iude. Pareillement quand ſainct Iude dit que Michel Archãge debattoit auec le Diable du corps de Moyſe: tout ainſi qu'il met d'vn coſté vn bon Ange, ainſi de l'autre il en met vn mauuais. A quoy eſt ſemblable ce que

nous liſons en l'hiſtoire de Iob, que Sahtan comparut deuant Dieu auec les Anges ſaincts. Toutesfois il n'y a rien plus clair, que les ſentences qui font mention de la peine, que les Diables commencent deſia d'endurer, & qu'ils endureront beaucoup plus au iour de la reſurrectiõ: comme ſont celles qui s'enſuyuent, Fils de Dauid, pourquoy es-tu venu nous tormenter deuant le temps? Ité, Allez maudits au feu eternel, qui eſt appreſté au Diable & à ſes anges. Ité, S'il n'a point eſpargné ſes anges propres, mais les a mis en priſon obſcure, & les a attachez de chaines, pour les reſeruer à leur dãnation eternelle, &c. Ce ſeroyent des formes de parler trop mal propres, de dire, que le iugement de Dieu doit venir ſur les Diables, que le feu eternel leur eſt appareillé, qu'ils ſont deſia en priſon, attendans leur ſentence derniere, & que Ieſus Chriſt les a tormẽtez à ſa venue: s'il n'y auoit du tout nuls Diables. Mais pource que ceſte matiere n'a point meſtier de lõgue diſpute entre ceux que adiouſtẽt foy à la Parole de Dieu: au contraire, qu'enuers ces fantaſtiques, auxquels rien ne plaiſt que nouuelleté, les teſmoignages de l'Eſcriture ne profitent point beaucoup: il m'eſt aduis que i'ay fait ce que ie pretendoye, à ſauoir d'armer les conſciences fideles à l'encontre de ces réueries, deſquelles ces eſprits vollages troublẽt & eux & les autres. Toutesfois il eſtoit meſtier d'en toucher quelque choſe, à fin d'aduertir les ſimples, qu'ils ont des ennemis, contre leſquels il leur eſt meſtier de batailler, à fin que par leur nonchalance ils ne ſoyent ſurprins.

Iob 1. & 2.

Matt. 8.

Mat. 25

2. Pier. 2

Maintenant s'enſuyuent les œuures de Dieu viſibles, auxquelles nous deuons cognoiſtre l'ouurier, pour l'edification de noſtre Foy: à ſauoir le ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y eſt contenu. Car comme nous auons dit au commencement de ce liure, ceſte eſt la premiere inſtruction de noſte Foy, ſelon l'ordre de nature, combien que ce ne ſoit point la principale, de recognoiſtre que toutes les choſes que nous voyons ſont œuures de Dieu, & de reputer auec reuerence & crainte à quelle fin il les a creées. Pourtant, à fin que nous apprehẽdions par vraye Foy ce qui eſt expedient de cognoiſtre de Dieu: il nous eſt beſoing de ſauoir l'hiſtoire de la creation du monde, ſelon qu'elle a eſté brieuement expoſée par Moyſe, & puis plus amplemẽt traitée par les ſaincts Docteurs de l'Egliſe, principalement par Baſile & ſainct Ambroiſe: de là nous apprendrons que Dieu par la vertu de ſa parole & de ſon Eſprit, a creé de rien le ciel & la terre, & que d'iceux il a produit tout genre d'animaux: qu'il a diſtingué par vn ordre admirable ceſte varieté infinie de ſes creatures, que nous voyons: qu'il a aſsigné à chacune eſpece ſa nature, qu'il leur a ordonné leurs offices, qu'il leur a determiné leurs places & demeures. Et comme ainſi ſoit qu'elles ſoyent toutes ſubiettes à corruption, neantmoins qu'il a mis ordre par ſa prouidence, qu'elles s'entretiennent iuſques au dernier iour: pour ce faire qu'il en conſerue d'aucunes par façons ſecrettes, & à nous cachées, leur donnant d'heure en heure nouuelle vigueur: aux autres il a donné la vertu de ſe multiplier par generation, à fin que quand les vnes meurent, les autres reuiennent au lieu. Et ainſi qu'il a orné le ciel & la terre d'vne parfaite abõdãce, varieté & beauté de toutes choſes: tout ainſi qu'vn grad pa-

46

Gen. 1.

lais & magnifique, bien & richemẽt meublé de tout ce qu'il luy faudroit. Finalement, qu'en creant l'hõme il a fait vn chef d'œuure, d'vne plus excellente perfection que tout le reste, à cause des graces qu'il luy a données. Mais d'autant que mon intention n'est pas de raconter icy au long la creation du mõde, il suffira d'en auoir touché cela comme en passant. Car il vaut mieux, cõme i'ay desia dit, que celuy qui en voudra estre instruit, lise Moyse, & les autres, qui ont deduit ceste argument comme il falloit. Ie renuoye donc là les lecteurs.

47 Quant est de la consideration, quelle elle doit estre, & à quelle fin elle se doit rapporter, il n'est pas aussi necessaire d'en faire fort lõgue procedure, veu que ceste question a esté desia en partie deduite au premier traité, & qu'elle se peut en peu de paroles depescher, entant qu'il est de besoing pour le passage que nous traitons à present. Il est biẽ vray que si quelcun vouloit expliquer, combien est inestimable la sagesse, puissance, iustice & bonté de Dieu, laquelle reluit en la creation du mõde: il n'y auroit langue humaine qui fust suffisante à exprimer vne telle excellence, voire seulement pour la centiesme partie. Et n'y a nul doute, que Dieu ne nous vueille occuper continuellement en ceste saincte meditation: à sauoir que quand nous contemplons les richesses infinies de sa iustice, sagesse, bonté & puissance en toutes ses creatures, comme en des miroirs: non seulement nous les regardions legierement, pour en perdre incontinent la memoire, mais plustost nous arrestions longuement à y penser & ruminer à bon escient, & en ayons continuelle souuenance. Mais d'autant que ce liure est fait pour enseigner en brief, ie n'entreray point en propos qui requiere longue deduction. Pourtant, à fin d'auoir vn brief sommaire, sachons que lors nous aurons entendu que signifie ce tiltre de Dieu, quand il est nommé Createur du Ciel & de la Terre, si premierement nous suyuons ceste reigle vniuerselle de ne point passer à la legiere, par oubly ou nonchalance, les vertuz de Dieu qui nous apparoissent en ses creatures. Secondement, si nous appliquons à nous la consideration de ses œuures: à fin d'en estre touchez & esmeuz au vif. Ie declareray le premier poinct par exemples. Nous recognoissons les vertuz de Dieu en ses creatures, quand nous reputons combien il a esté grand ouurier & excellent, quand il a situé & disposé au ciel vne telle multitude d'estoilles, qu'õ ne sauroit souhaiter chose plus delectable à voir: qu'il a assigné à d'aucunes, cõme aux estoilles du firmament, leurs demeures perpetuelles, en sorte qu'elles ne se peuuent bouger d'vn certain lieu: aux autres, comme aux planettes, qu'il leur a permis d'aller çà & là, neantmoins en sorte qu'en vagant elles n'outrepassent point leurs limites, qu'il a tellement distribué le mouuement & le cours d'vne chacune, qu'elles mesurent les temps pour diuiser le iour & la nuit, l'hyuer & l'esté, & les années: mesme que ceste inequalité des iours que nous voyons, il l'a si bien rengée en bon ordre, qu'elle ne peut engendrer confusion. Semblablement, quand nous considerons sa puissance qu'il demonstre en soustenant vne si grosse masse qu'est celle du monde vniuersel, & en faisant tourner le ciel si legierement, qu'il acheue son cours en vingtquatre heures,

&

& autres choſes ſemblables. Ces exemples declairent aſſez que c'eſt de recognoiſtre les vertuz de Dieu en la creation du mõde. Car ſi nous voulions traiter ceſt argument ſelõ qu'il merite: il n'y auroit nulle fiu, cõme i'ay deſia dit. Car autant qu'il y a d'eſpeces de creatures au monde, ou pluſtoſt, autant qu'il y a de choſes grandes ou petites, autant y a-il de miracles de ſa puiſſance, d'approbations de ſa bonté, & enſeignemens de ſa ſageſſe.

Le ſecõd poinct qui appartient plus proprement à la Foy, eſt de cõ 48
prendre que Dieu a ordonné toutes choſes à noſtre profit & ſalut: & meſme de contempler ſa puiſſance & ſa grace en nouſmeſmes, & aux benefices qu'il nous a fait: à fin de nous inciter par cela, à nous fier en luy, à l'inuoquer, à le louer & aimer. Or qu'il ait creé toutes choſes pour l'hõme, il l'a demõſtré en l'ordre qu'il a tenu. Car ce n'eſt point ſans cauſe qu'il a diuiſé la creation du monde en ſix iours. Comme ainſi ſoit qu'il peuſt Gene.2.
auſsi facilement parfaire le tout en vne minute de temps, que d'y proceder ainſi petit à petit. Mais en cela il nous a voulu monſtrer ſa prouidence & le ſoing paternel qu'il a de nous, que deuant qu'auoir creé l'homme, il luy a appreſté tout ce qui preuoyoit luy deuoir eſtre vtile & ſalutaire. Or quelle ingratitude ſeroit-ce maintenant de douter ſi vn ſi bon Pere a le ſoing de nous, quand nous voyons qu'il a penſé de nous prouuoir, meſme deuant que nous fuſsions naiz? Quelle meſchanceté ſeroit-ce de trẽbler de defiance, en craignãt que ſa largeſſe ne nous defaille en la neceſſité, quand nous voyons qu'elle a eſté eſpandue ſur nous ſi abondammẽt deuant que nous fuſsions? Dauantage nous oyons de la bouche de Moyſe que toutes les creatures du monde nous ſont aſſubietties par la bonté d'iceluy. Il eſt certain qu'il n'a point fait cela pour ſe moquer de nous par vn tiltre friuole de donation, laquelle ſoit nulle. Il ne faut donc craindre que rien nous defaille, entant qu'il ſera expedient pour noſtre ſalut. Finalement, pour faire brieue concluſion, toutesfois & quantes que nous appellons Dieu, Createur du ciel & de la terre, qu'il nous vienne auſsi en penſée, qu'il eſt en ſa main & en ſa puiſſance de diſpoſer de toutes les choſes qu'il a fait, & que nous ſommes ſes enfans, leſquels il a prins en ſa charge pour nourrir & gouuerner: tellement que nous attendions tout bien de luy: & que nous eſperions pour certain que iamais il ne permettra que nous ayons faute des choſes qui nous ſont neceſſaires à ſalut, & que noſtre eſperance ne depẽde point d'ailleurs: & quelque choſe que nous deſirions, que nous la demandions de luy: & quelques biens que nous ayõs, que nous luy en facions recognoiſſance auec action de graces: qu'eſtãs incitez par vne ſi grande benignité qu'il nous monſtre, nous ſoyons induits à l'aimer & honnorer de tout noſtre cœur. Gene.1.

Il ne faut pas auſsi oublier ce poinct, que ce que les hommes ont ac 49
couſtumé de tranſferer aux creatures eſt icy attribué à la ſeule vertu de Dieu. Car puis que toutes choſes ſont de luy, elles ont autant de vigueur Rom.11.
ſeulement qu'il leur en donne, & ne ſe peuuent appliquer à aucune operation, ſinon entant qu'elles ſont cõduites par ſa main. Item vne autre eſt Coloſſ.1.
à noter diligemment: c'eſt que nulle creature n'a aucune vertu de ſoy, & que la vertu qu'a vne chacune, ſelon la proprieté de ſa nature eſt gouuer-

née par la volonté & disposition de Dieu, pour l'adresser à telle fin qu'il luy plaist. Les creatures donc ne sont autres choses qu'instrumens de Dieu, auxquels il distribue vne faculté naturelle, selon que bon luy semble, vsant d'icelle à faire ce qu'il a determiné. Il n'y a nulle creature qui ait vertu plus admirable, ou plus euidéte que le Soleil. Car outre ce qu'il esclaire tout le mõde par sa splendeur, n'est-ce pas chose digne de grãd' merueille, qu'il nourrist & refocille tous animaux de sa chaleur, qu'il inspire fecondité en la terre par ses rayons, qu'il fait sortir les semences d'icelle, fait verdoyer les herbes, en fait sortir les fleurs, fait produire le fruit à celles qui sont fructueuses, le cuit par sa chaleur pour le faire meurir, qu'il fait le semblable aux arbres, & aux vignes? Or le Seigneur, à
Gen.1. fin de se reseruer à luy seul la gloire de toutes ces choses, a voulu que la lumiere fuit, & que la terre fust remplie de toutes sortes d'herbages & de fruits, deuant qu'il creast le Soleil. Parquoy l'homme fidele ne fera point le Soleil cause principale ou necessaire des choses qui ont esté deuant la creation d'iceluy, mais comme instrument, duquel Dieu se sert, pource qu'il luy plaist: comme ainsi soit qu'il puisse aussi facilement faire le tout par soy mesme.

50 Ceste seule pensée nous pourra deliurer de la crainte superstitieuse que nous cõceuons, quand nous pensons quelque creature nous estre cõtraire: & d'autrepart nous retirer d'vne admiration extreme de celles qui nous portent profit: nous reduisans du tout à l'autheur des vnes & des autres. I'appelle vne crainte superstitieuse des creatures, quand elles nous font peur, comme si elles auoyent quelque pouuoir de nuire de soy, ou qu'il nous en vint quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fust point suffisant pour nous aider à l'encontre d'icelles: comme pour
Ierem.10. exemple, le Prophete defend aux enfans de Dieu, de ne craindre les Estoilles & signes du ciel, comme font les incredules. Certes il ne condãne point toute crainte: mais d'autant que les infideles transferent le gouuernement du monde de Dieu aux Estoilles: ils imaginent, que tout leur bõ-heur, ou mal-heur depend d'icelles, & non pas de la volonté de Dieu. Ainsi, au lieu de craindre Dieu, ils craignent les Estoilles, & Planetes & Cometes. Ainsi, qui voudra euiter ceste infidelité: qu'il se souuienne touſiours qu'il n'y a autre puissance, action, ou mouuement aux creatures, sinõ celuy qui procede de Dieu, & est gouuerné par luy. Parquoy ce tiltre qui est donné à Dieu, d'estre Createur du ciel & de la terre, n'est sinon ou probation, ou exposition du mot precedent, à sauoir Tout-puissant.

51 Or cõbien que l'entendemẽt des meschãs, par le seul regard du mõde, soit cõtraint de recognoistre vn Createur: neantmoins la Foy a vne maniere particuliere de contẽpler Dieu, Createur du ciel & de la terre.
Ebr.11. Pour laquelle cause dit l'Apostre que nous entẽdons par Foy cõment les siecles ont esté bastiz par la Parole de Dieu. Et à la verité, nous ne pouuõs entẽdre, sinõ par Foy, que cela vaut, de nõmer Dieu, Createur du mõde: cõment qu'il semble aduis que nous le cõprenions d'esprit, & le confessions de bouche. Car l'intelligẽce de nostre chair, apres auoir conceu la vertu de Dieu vne fois en la creation, elle s'arreste là: & quãd elle procede bien loing, seulement elle cõsidere sa puissance & sagesse: dont il a v-

sé

ſé à faire vne telle œuure: puis apres elle cõprend quelque actiõ generale, à conſeruer & diriger les choſes qu'il a creées: à laquelle elle attribue le mouuemẽt de toutes creatures. Mais la Foy paſſe plus haut. Car apres auoir entendu que Dieu eſt Createur du monde, elle le recognoiſt auſsi pour Conſeruateur & Gouuerneur perpetuel. Et ce, non point par ie ne ſay quel mouuement vniuerſel, par lequel il conduiſe tant l'edifice total du monde, que toutes les parties: mais elle cõprend ſa prouidence ſinguliere, par laquelle il maintient, conſerue, & viuifie toutes choſes qu'il a creées, iuſques aux plus petis oiſeaux de l'air. Et combiẽ que la differẽce n'apparoiſſe pas grande, ſi eſt ce que la ſageſſe humaine ne monte iamais iuſques à ceſte meditation, laquelle pourſuit Dauid au Pſalme cẽt & quatr'ieſme: principalement en la concluſion, où il dit: Toutes choſes attendent apres toy Seigneur: & tu leur donnes viande en leur temps. Quand tu leur dõnes elles la recueillẽt: quand tu ouures ta main, elles ſont raſſaſiées de tous biens. Si tu retires ta face arriere d'elles, elles ſont eſtonnées: ſi tu deſtournes ton Eſprit, elles periſſent & retournent en cendres. Si tu enuoyes ton Eſprit, tout ſe reſſuſcite, & la face de la terre eſt renouuellée. Semblables ſentences ſont par toute l'Eſcriture: comme quand il eſt dit, qu'en Dieu nous conſiſtons, & auons mouuement & vie: que de ſa main la roſée & la pluye ſont eſparſes pour arrouſer les champs: que par ſon commandement, le ciel s'endurcit comme fer: que de luy vient paix & guerre, vie & mort, lumiere & tenebres, peſtilence & ſanté, abondance & famine, & toutes autres choſes, ſelon que bon luy ſemble, ou demõſtrer ſa bonté en bien faiſant, ou declairer la rigueur de ſon iugement, par ſeuerité.

Act. 17 & par cy par là és liures de la Loy & des Prophetes. Leuit. 26 Deut. 11 & 28

52 Or de ce, vient vne ſinguliere conſolation à la conſcience fidele: c'eſt que s'il eſlargit & donne paſture aux petis corbeaux qui implorent ſon aide: par plus forte raiſon il nous donnera nourriture, à nous qui ſommes ſon peuple, & brebiz de ſõ troupeau. Si vn petit paſſereau ne tõbe point en terre, ſinon par ſon ſeu, & volõté: par plus forte raiſon il veille pour noſtre ſalut, & en a ſollicitude: veu qu'il nous promet de nous conſeruer, cõme la prunelle de ſon œil. Si l'homme ne vit point ſeulemẽt de pain mais pluſtoſt en la vertu de la Parole qui procede de la bouche de Dieu, qu'il nous doit biẽ ſuffire de ce qu'il nous promet, que iamais ſon aide ne nous defaudra: veu qu'icelle ſeule ſuffit à nous pouuoir nourrir. Au contraire, l'homme fidele voyant quelque ſterilité, famine, ou peſtilence: recognoiſtra pluſtoſt l'ire de Dieu, qu'il n'attribuera cela à la fortune. Finalement entẽdant qu'il eſt noſtre Createur, noſtre Tuteur & nourriſſier: il cõclura, que nous ſõmes à luy, & nõ pas à nous, qu'ils nous faut viure à ſa volonté, & nõ pas à la noſtre: que c'eſt à luy que noſtre vie ſe doit referer auec toutes les actions d'icelle, veu qu'elle conſiſte en ſon entier par ſa grace.

Iob 39 Pſal. 145 & 100 Matt. 10 Zach. 2 Deut. 8 Matth. 4

53 Or à fin que perſonne ne ſe trouble, de ce que la gloire de la creatiõ de toutes choſes eſt icy particulierement aſſignée au Pere, comme ſi par cela le Fils & le S. Eſprit en eſtoyẽt excluz: nous auõs à noter, que cela ſe doit prẽdre ſelõ les proprietez perſõnelles, que nous auõs expoſées eſtre en Dieu. Car d'autant que le commencement de tout, eſt attribué au Pere: à proprement parler, nous diſons qu'il fait tout: mais c'eſt en ſa

Sageſſe & par ſon Eſprit. A quoy ſe doit rapporter ceſte ſentence : Fai-
Gen.1. ſons l'homme à noſtre image & ſemblance. Car Dieu ne delibere point auec ſes Anges, & n'appelle point le ciel & la terre à ſon aide, & n'adreſſe pas ſimplement ce propos à ſoy, à la façon des hommes : mais pluſtoſt veut monſtrer qu'il vſe de ſa Sageſſe & de ſon Eſprit, pour parfaire ſes œuures, & les met là en auant, comme vn homme feroit ſes deux mains. Si nous voulons donc auec vtilité recognoiſtre Dieu Createur du ciel & de la terre, & Pere tout-puiſſant: il nous faut dépendre de ſa prouidence: puis apres conſiderer ſa clemence & benignité paternelle en noſtre cœur: & le magnifier de bouche: honnorer, craindre & aymer vn ſi bon Pere: nous adonner du tout à ſon ſeruice, prẽdre biẽ toutes choſes de ſa main, meſme celles qui nous ſemblent les plus contraires à noſtre profit : eſtimans que ſa prouidence fait cela pour noſtre ſalut, quand nous ſouffrons aduerſitez & afflictions. Pourtant quelque choſe qui aduienne, il ne nous faudra iamais douter qu'il ne nous ſoit propice, & qu'il ne nous ayme, ayant en recommandation l'auancement de noſtre ſalut. Car pour nous inſtruire à telle fiance a eſté faite la premiere partie du Symbole.

L'EXPOSITION DE LA SE-conde partie du Symbole,

Ou il eſt traité de l'incarnation, mort & reſurrection de Chriſt, & de tout le myſtere de noſtre redemption. Item, de la tierce, ou il eſt traité du Sainct Eſprit.

CHAP. VII.

Et en Ieſus Chriſt ſon Fils vnique noſtre Seigneur.

1 CE que nous auons dit, que Ieſus Chriſt eſt le propre but & obiect de noſtre Foy, apparoiſt facilement, de ce que toutes les parties de noſtre ſalut ſont icy nombrées & conclues en luy. Car le Seigneur, comme dit le Prophete, eſt ſorty pour
Habac.3 ſauuer ſon peuple: pour le ſauuer il eſt ſorty auec ſõ Chriſt. Car par la main d'iceluy il a accomply l'œuure de ſa miſericorde: c'eſt à dire, la redemption de ſon peuple. Premierement, noſtre redempteur eſt
Mat.1 appellé Ieſus: lequel tiltre luy a eſté donné par la bouche du Pere: d'autãt
Luc.1. qu'il a eſté enuoyé pour ſauuer ſon peuple, & le deliurer de peché. En luy donc, & non autrepart, nous trouuerons ſalut. Car ce n'a pas eſté par cas fortuit, ou par humaine témerité, que ce nom luy a eſté impoſé: & n'a pas eſté ſans cauſe que par l'ordõnance de Dieu, l'Ange l'a ainſi appellé: mais cela a eſté fait, à fin qu'eſtans retirez de toutes fantaſies de cercher ailleurs ſalut, nous le tenions luy ſeul pour noſtre Sauueur. Pour laquelle
Act.4. cauſe l'Eſcriture denonce qu'il n'y a point d'autre Nom donné ſouz le ciel aux hommes, où ils puiſſent trouuer ſalut. Ce Nom donc ſignifie à tous fideles, qu'en luy ſeul ils doiuent cercher ſalut, & s'aſſeurer qu'ils l'y trouueront.

Le

Le tiltre de Christ, c'est à dire Oinct, est adiousté auec: lequel, com 2
bien qu'il soit attribué aux autres auec quelque raison, toutesfois il luy ap
partient d'vn priuilege singulier. Car le seigneur oinct tous ceux, sur les
quels il espand les graces de son Esprit. Or c'est chose certaine, qu'il n'y
a iamais eu fidele, qui n'ait esté arrousé de ceste onction spirituelle: dont
il s'ensuit que tous fideles sont oincts de Dieu. Les Prophetes aussi ont eu
leur onction: aussi ont les Rois & Sacrificateurs: non pas seulement l'ex-
terieure & ceremoniale, dont il est fait mention au vieil Testament: mais
vne onction spirituelle. Car il cõuient qu'vn Prophete, qui doit estre mes
sager de Dieu entre les hõmes, soit doué de graces singulieres du sainct
Esprit: pareillement vn Sacrificateur, qui est nommé Ange du Dieu vi- *Mala.* 2
uant finalement les Rois, qui portent l'image de Dieu en terre. Parquoy
l'huile materielle, dont estoyẽt oincts tãt les Prophetes & Sacrificateurs
que les Rois, pour estre consacrez en leurs offices, n'estoit pas vn signe
vain & de nulle importance, mais estoit Sacrement de la vraye onction
spirituelle. Neantmoins toutes telles onctiõs ne sont rien aupris de celle
de nostre Sauueur. Car tous les autres hõmes ont receu diuerses portions
de graces, selon la mesure qu'il a pleu à Dieu de leur en dispenser: telle- *Psal.* 45.
ment que nul ne les a eu toutes ensemble, sinon luy seul, qui en a eu la ple- *Iean* 3
nitude. Car sainct Iean expliquant plus ouuertemẽt ce qui auoit esté pre
dit de luy: à sauoir, que Dieu le deuoit oindre de l'huile de liesse par des
sus tous ses cõpagnons: dit que le Pere ne luy a point dõné de son Esprit
par mesure. Et y adiouste la raison: c'est à fin que nous puisiõs tous de son
abõdance, & receuiõs grace pour grace. Et pour ceste cause l'autre Pro- *Iesa.* 11.
phete auoit predit, que sur luy reposeroit l'Esprit du Seigneur: & ce pour
luy cõferer, nõ pas vne grace seulemẽt, mais pour l'armer de sagesse, in-
telligence, force, conseil, science & pieté. Laquelle Prophetie a esté visi-
blement confermée, quand l'Esprit apparut au Bapteſme, descendant sur *Mat.* 3.
luy, & en luy reposant. Parquoy, c'est à bon droit que le tiltre de Christ, *Iean.* 1.
est attribué par excellence à nostre Sauueur.

Or il y a bonne raison, pourquoy l'Esprit de Dieu est nommé on- 3
ction, & ses graces sont appellées Huile: d'autant que si nous ne sommes
arrousez par luy, nous defaillons: pource qu'en nous mesmes nous n'auons
que sterilité & secheresse: & sommes dénuez de toute vigueur de vie.
L'esprit dõc de Dieu, ayãt esté espãdu en pleine largesse sur Iesus, à choi
si son ame comme son propre siege: à fin de decouler sur nous d'icelle, cõ
me d'vne fontaine vnique. Pourtant ce que tous les fideles sont arrousez
de l'huile du sainct Esprit, cela est fait par la seule participation de Iesus:
& en reçoit vn chacun autant d'autãt qu'il a communiqué auec luy. Nous
auons en peu de paroles la difference, qui est entre l'onction de nostre
Sauueur, & la nostre. C'est que nostre Seigneur luy a entierement élar-
gy, sans mesure, tous les thresors de ses richesses spirituelles: desquelles
il en departit à chacun de nous quelque portion. Dauantage, qu'il a fait
reposer tout son Esprit en luy: à fin que ce nous fust vne source, de la-
quelle il procedast apres, pour nous estre distribué: à fin que nous puisiõs *Iean.* 1.
tous de son abondance: & ayans societé auec luy, nous participions des
graces du sainct Esprit par icelle communication.

4 Outreplus, Ieſus Chriſt par ceſte onction a eſté de ſon Pere ordõné Roy, pour s'aſſubiettir toute puiſſance au ciel & en terre: cõme nous
Pſal.2. enſeigne le Pſalmiſte. Pareillement il a eſté conſacré Sacrificateur, pour faire l'office d'interceſſeur enuers ſon Pere. Leſquelles choſes ont grãde importance, pour confermer & ayder noſtre Foy. Car quant eſt du Royaume, il n'eſt point charnel ou terrien, pour eſtre ſubiect à corruption: mais ſpirituel, & par ce appartenant pluſtoſt à la vie future, & au Royaume celeſte. Dauantage, la maniere qu'il a de regner, n'eſt pas tãt pour ſon profit, que pour le noſtre. Car il nous arme & fortifie de ſa puiſſance, il nous orne de ſa magnificẽce, il nous enrichit de ſes biens: brief, il nous éleue & exalte en la maieſté de ſon royaume. Car, au moyen de la communication pour laquelle il s'eſt conioint auec nous, il nous fait eſtre Rois: nous armant de ſa vertu, pour batailler à l'encontre du Diable, du peché & de la mort: nous veſtant & ornant des paremens de ſa iuſtice, en eſperance d'immortalité: nous rempliſſant des richeſſes de ſa ſainteté, pour fructifier à Dieu par bonnes œuures.

5 Quant à ſon office de Sacrificature, nous n'en auons point moins de profit: non pas ſeulement à cauſe qu'il nous rend par ſon interceſsion le Pere propice, en vertu de la reconciliation eternelle qu'il a faite par ſa mort: mais d'autant qu'il nous reçoit en ſocieté & participation d'icelle
Iean 17 Sacrificature: tellement que l'ayans pour noſtre interceſſeur & Mediateur, nous puiſsions offrir au Pere celeſte prieres, actions de graces, nous meſmes, & tout ce qui procede de nous. Pourtant, ce que noſtre Seigneur promettoit anciennement à ſon peuple: à ſauoir, qu'ils ſeroyent
Exod.19 Rois & Sacrificateurs, nous eſt auiourdhuy accõply en noſtre Sauueur, lequel ſeul fait que nous ayõs entrée au Royaume de iuſtice, & au ſainct tabernacle de Dieu. La Prophetie y eſt auſsi comprinſe, comme pour
Iesa.9 comble de la meſure. Car comme Ieſaye auoit predit, qu'il ſeroit l'Ange du Souuerain, il a eſté conſacré en office de ſouuerain Prophete, & ce par onction ſpirituelle: à fin que nous receuions de ſa bouche parfaite ſageſſe. En ſomme, par le nom de Ieſus, la fiance de redemption & ſalut nous eſt confermée: par le tiltre de Chriſt, nous ſommes conuiez à receuoir la communication du ſainct Eſprit: & le fruit de ſanctification qui
Iean 17 en procede: entant qu'il s'eſt ſanctifié pour nous comme il declaire par ſa bouche.

6 Puis apres il eſt nommé Fils de Dieu, non pas comme les autres fideles, par adoption & grace, mais vray & naturel: & pour ceſte cauſe, Vnique, à fin d'eſtre diſcerné de tous autres. Car Dieu, en l'Eſcriture, nous fait ceſt hõneur, à nous tous qui ſommes regenerez en nouuelle vie, de nous appeller enfans de Dieu. Et neantmoins il attribue cela particulierement à vn ſeul Ieſus Chriſt, qu'il ſoit nommé vray Fils & Vnique. Comment ſeroit-il vray & vnique en ſi grande multitude de freres: ſinon qu'il poſſedaſt de nature, ce que les autres ont par dõ? Et nous faut garder de conſentir à aucuns, leſquels confeſſent tellement Ieſus Chriſt eſtre Fils vnique de Dieu, que ſi on les preſſe de pres on trouuera qu'ils ne confeſſent cela pour autre cauſe, ſinon d'autant qu'il a eſté conceu du ſainct Eſprit au ventre de la vierge. Comme iadis les Manichéens imaginoyent

maginoyent l'homme eſtre de la ſubſtance de Dieu : d'autant qu'on lit, que Dieu a inſpiré à Adam l'Eſprit de vie. Car au contraire, l'Eſcriture nous monſtre que le Fils de Dieu eſt ſa Parole, engendrée de luy deuant tous les ſiecles. Il eſt bien vray que telle maniere de gens amenent ce teſmoignage pour defendre leur erreur: Que Dieu n'a point pardonné à ſon propre Fils: Que l'Ange a denoncé, que ce qui naiſtroit de la Vierge, deuoit eſtre appellé Fils de Dieu. Mais à fin qu'ils ne s'enorgueilliſſent point trop en telles obiectiõs: qu'ils conſiderẽt vn peu auec moy, que cela vaut à dire. Car ſi c'eſt vn bon argument, que Ieſus Chriſt a cõmencé d'eſtre Fils de Dieu, du tẽps de ſa conception au ventre de la Vierge, pource que luy eſtant conceu en elle, eſt nommé Fils de Dieu: il s'enſuyura auſsi qu'il a commencé à eſtre Parole de vie, depuis qu'il a eſté manifeſté en chair : veu que ſainct Iean dit, qu'il annonce la Parole de Dieu, que les mains des hõmes ont touchée, & que les yeux ont aperceue. Semblablement, s'ils veulent ſuyure ceſte maniere d'argumenter : comment expoſeront-ils ce qui eſt dit au Prophete? Toy Bethléẽ, terre de Iuda, tu es petite en la multitude de Iuda : neantmoins de toy ie feray naiſtre vn Capitaine, qui gouuernera mon peuple d'Iſrael, duquel l'iſſue eſt dés le commencement des iours d'eternité. Mais vn ſeul paſſage de ſainct Paul pourra ſoudre toutes telles cauillations: quand il dit, qu'il a eſté ſegregé en l'Euangile de Dieu, qu'il auoit promis par les Prophetes, de ſon Fils, qui a eſté fait de la ſemence de Dauid ſelõ la chair, & a eſté declairé Fils de Dieu en vertu. A quel propos le diroit-il Fils de Dauid ſelon la chair notamment, & de l'autre coſté, auoir eſté declairé Fils de Dieu: ſinõ qu'il vouſiſt noter ceſte declaration auoir eſté faite hors la conſideration de la chair? Certes ceſte ſentence eſt ſi claire, que de repliquer à l'encontre ce ne ſeroit pas ignorance, mais obſtination. Neantmoins ſi ne faut-il pas nier, qu'il ne ſoit Fils de Dieu en la chair qu'il a prinſe. Mais pluſtoſt ſi nous voulons parler pour edifier noſtre Foy : quand nous l'appellons Fils de Dieu, il ne nous faut pas ſeulement entendre la Parole de Dieu eternelle par ſoy: mais la faut prendre auec l'humanité, dõt elle a eſté veſtue: comme il ſera tantoſt declairé plus à plain.

Iean 1. Rom. 8 & en plusieurs paſſages. Luc 1. 1. Iean 1. Mich. 5. Rom. 1.

Finalement le tiltre de Seigneur eſt dõné à Ieſus Chriſt : d'autant qu'il a eſté ordonné du Pere, pour auoir & exercer toute principauté ſur nous. Car comme le Pere celeſte ſe declaire, & prononce ſouuent par ſes Prophetes, eſtre noſtre Seigneur vnique: auſsi d'autrepart quand il a manifeſté ſon Fils en chair, il a declairé, que c'eſtoit celuy, par lequel il vouloit regner & gouuerner. Pourtãt, dit l'Apoſtre, nous auõs vn ſeul Dieu, duquel ſõt toutes choſes, & nous en luy: & vn ſeul Seigneur Ieſus Chriſt, par lequel ſont toutes choſes, & nous par luy. Or par cela il eſt ſignifié, non ſeulement qu'il eſt noſtre Docteur & Maiſtre, duquel il nous faut eſcouter & ſuyure la doctrine: mais auſsi qu'il eſt noſtre Chef & prince : à la puiſſance duquel il nous faut ſoumettre : au plaiſir duquel il nous faut obtẽperer: à la volonté duquel il faut diriger toutes noz œuures. Car le Pere luy a donné le droit de primogeniture en ſa maiſon, à fin qu'il domine ſur ſes freres auec puiſſance, & qu'il diſpenſe les biens de ſon heritage ſelon ſa volonté. 7

1. Cor. 8. Col. 1.

Qui a eſté conceu du S. Eſprit, nay de la vierge Marie.

8 Pource que le myſtere de l'incarnation, comme il esblouyt l'entendement des ſimples par ſa grande lumiere, auſsi il les trouble & trauaille s'il n'eſt droitement entendu: il faut, deuãt que paſſer outre que nous l'expliquions aucunement. Pour le premier poinct il nous eſtoit bien expedient, que celuy qui deuoit eſtre noſtre Mediateur, fuſt vray Dieu & hõme. Car puis que noz iniquitez, ayãs mis vn empeſchemẽt entre Dieu & nous, nous auoyent alienez du Royaume des cieux, & auoyent deſtourné Dieu de nous: il n'y auoit nul qui peuſt eſtre moyen de nous reconcilier, ſinon qu'il paruint iuſqu'à luy. Or qui eſtoit la creature, qui y peuſt paruenir? Euſt-ce eſté l'vn des enfans d'Adam? Mais tous auec leur premier pere auoyent horreur de comparoiſtre deuant ſa face. Euſt-ce eſté quelcun des Anges? Mais tous auſsi auoyent affaire d'vn chef, par lequel ils fuſſent parfaitement conioints auec leur Dieu. Quoy donc? Certes la choſe eſtoit du tout deſeſperée, ſi la maieſté de Dieu ne fuſt deſcendue à nous: veu qu'il n'eſtoit point en nous de monter à icelle. A ceſte cauſe il a fallu que le Fils de Dieu nous fuſt fait Immanuel, c'eſt a dire, Dieu auec nous: & ce en telle ſorte, que comme il cõioignoit auec nous ſa diuinité, auſsi qu'il conioigniſt noſtre humanité à icelle: autrement il n'y auoit point alliance aſſez prochaine, ne ferme, laquelle nous donnaſt eſperance, que Dieu habitaſt en nous, & nous aſsiſtaſt: telle difference il y auoit entre noſtre petiteſſe & la grandeur de la maieſté diuine. Pourtãt ſainct Paul, en nous le propoſant pour Mediateur: nommément l'appelle Homme. Il le pouuoit auſsi bien dire Dieu, ou, pour le moins, il pouuoit laiſſer derriere le nom d'Homme, ſans en parler, comme il laiſſe le nom de Dieu, en ce paſſage la. Mais il cognoiſſoit noſtre infirmité. A fin dõc que perſonne ne ſe tormentaſt, doutant où il faudroit cercher ce Mediateur, ou par quel chemin il faudroit venir à luy: il adiouſte conſequemment, qu'il eſt homme: comme s'il diſoit, qu'il nous eſt prochain voiſin, adherant à nous, veu qu'il eſt noſtre chair voulant ſignifier ce qui eſt plus amplement declairé ailleurs. A ſauoir, que nous n'auons point vn Sacrificateur, qui ne puiſſe auoir compaſsion de noz infirmitez: veu qu'il a eſté en tout & par tout tenté comme nous excepté de peché.

Iſaye 53

Coloſſ. 2

Iſaye 7
Mat. 1.

1. Tim. 2

Heb. 4.

9 Ce que nous auons dit ſera plus euident, ſi nous reputons combien ce n'eſtoit pas vne choſe vulgaire que l'office de mediateur. A ſauoir de nous reſtituer tellement en la grace de Dieu, que de nous faire ſes enfans, qui eſtions enfans des hommes: de nous faire heritiers du Royaume celeſte, qui eſtions heritiers d'enfer. Qui euſt peu faire cela, ſinon que le Fils de Dieu euſt eſté fait Fils d'homme, & euſt tellement prins noſtre condition, qu'il nous euſt trafferé la ſienne? Ce qui luy eſtoit propre de nature, qu'il l'euſt fait noſtre par grace? Nous auons dõc confiãce que nous sõmes enfans de Dieu, ayãs ceſt arre, que le Fils naturel de Dieu aprins corps de noſtre corps, chair de noſtre chair, oz de noz oz, pour eſtre vny auec nous: ce qui nous eſtoit propre, il l'a receu en ſa perſonne: à fin que ce qu'il auoit de propre, nous appartint: & ainſi qu'il fuſt en cõmun auec nous & Fils de Dieu & Fils d'homme. Pour ceſte cauſe nous eſpe-

eſperons que l'heritage celeſte eſt noſtre, pource que le Fils vnique de Dieu, auquel il eſtoit entierement deu, nous a adoptez pour ſes freres. Or ſi nous ſommes ſes freres, nous ſommes ſes coheritiers. Il y a autre raiſon, pour laquelle il falloit que celuy qui deuoit eſtre noſtre Redempteur, fuſt vray Dieu & hõme. C'eſtoit à luy affaire d'engloutir la mort. Qui pouuoit faire cela, ſinõ la vie? C'eſtoit à luy affaire de veincre le peché. Qui pouuoit faire cela, ſinõ la iuſtice? C'eſtoit ſon office de ſubiuguer les puiſſances du mõde & de l'air, qui ſont les Diables. Qui pouuoit faire cela, ſinon vne vertu ſuperieure à l'air & au monde? Or en qui repoſe la vie, la iuſtice & la puiſſance du ciel, ſinõ en Dieu ſeul? Parquoy le Seigneur, par ſa grande clemence s'eſt fait noſtre Redempteur, quãd il nous a voulu racheter.

1. Cor. 15.
2. Cor. 5.
Rom. 5.

L'autre article de noſtre redẽptiõ eſtoit, que l'hõme, qui s'eſtoit perdu & ruiné par ſa deſobeiſſance, effaçaſt par obeiſſance ſa cõfuſiõ: ſatisfaiſant au iugemẽt de Dieu, & ſouffrant la peine deue à ſon peché. Le Seigneur Ieſus donc eſt venu en auãt, a veſtu la perſonne d'Adam, a prins le nom: à fin de ſe rendre obeiſſant au Pere pour luy: à fin de preſenter noſtre humanité en ſatisfaction au iugement de Dieu: à fin de porter la peine du peché en la meſme chair, en laquelle il auoit eſté commis. Finalement, comme ainſi ſoit que Dieu ſeul ne peuſt ſentir la mort, & l'homme ſeul ne la peuſt ſurmonter: il a accõpagné la diuinité auec l'humanité, à fin de ſubmettre l'imbecilité de l'vne, pour endurer la peine de mort: & en la vertu de l'autre, batailler à l'encõtre, iuſques à obtenir victoire. Ceux donc qui dépouillent Chriſt ou de ſa diuinité, ou de ſon humanité, nõ ſeulement blaſphement cõtre ſa grandeur, ou obſcurciſſent ſa bõté: mais auſsi d'autrepart font grãd' iniure aut hommes: deſquels, en ce faiſant, ils renuerſent la Foy, laquelle ne peut conſiſter fermement, ſinon eſtant appuyée ſur ce fondement. 10

De nous arreſter dauantage à prouuer ſa diuinité: ce ſeroit, comme i'eſtime, choſe ſuperflue. La verité de ſa nature humaine a eſté aſſaillie tant des Manichéens que Marcionites: leſquels ont taſché de la renuerſer. Les premiers imaginoyent, qu'il auoit apporté du ciel vn corps ſpirituel. Les ſeconds eſtimoyent, qu'il n'auoit point vn vray corps: mais ſeulement vn phantoſme & apparence de corps. Or il y a pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture, pour reſiſter fermement à ces deux erreurs. Car la benediction n'a pas eſté anciennement promiſe en vne ſemence celeſte, ny en vne maſque d'homme: mais en la ſemence d'Abraham & de Iacob. Et le Throne eternel n'a pas eſté promis à vn homme forgé en l'air: mais au Fils de Dauid, & au fruit de ſon ventre. Pour laquelle cauſe, eſtant manifeſté en chair, il eſt nommé Fils d'Abraham & de Dauid: & ce pource qu'il eſt nay de la Vierge, & non pas comme s'il auoit eſté premierement creé en l'air: mais d'autant que ſelon la chair il a eſté formé de la ſemence de Dauid, comme ſainct Paul l'expoſe: lequel auſsi en vn autre lieu teſmoigne, qu'il eſt deſcendu des Iuifs. Parquoy luy-meſme, ne ſe contẽtant point de s'appeller Homme, s'appelle Fils d'hõme: voulant ſignifier qu'il eſt homme, engendré de ſemence humaine. Puis que le ſainct Eſprit tant de fois par diuerſes bouches tant diligem- 11

Gen. 17. & 22. & 26.
Pſal. 132.
Mat. 1.
Ro. 1. 9
Mat. 8.

mẽt,& en telle ſimplicité auoit exprimé cela,qui de ſoymeſme n'eſt pas trop difficile:qui euſt attẽdu,qu'il y euſt peu auoir hõmes ſi effrõtez,que de tergiuerſer en ceſt endroit? Toutesfois nous auons encore d'autres teſmoignages,pour conuaincre telles calomnies cõme eſt celuy de S. Paul:

Gal.4. Que Dieu a enuoyé ſon Fils,creé d'vne femme. Itẽ innumerables paſſages,par leſquels il appert qu'il a eſté ſubiet à froid,à chaut,& faim,& autres infirmitez de noſtre nature. Mais il faut choiſir ceux la qui peuuẽt edifier noz cœurs en vraye fiãce. Cõme quand il eſt dit,qu'il n'a point porté

Hebr.2. tãt d'hõneur aux Anges, que de prendre leur nature,mais qu'il a prins la noſtre:à fin qu'en noſtre chair & en noſtre ſang, il deſtruiſiſt par la mort

Hebr.4. celuy qui auoit la ſeigneurie de la mort. Itẽ,que par le moyẽ de ceſte cõ-

Hebr.1. municatiõ, il nous repute ſes freres. Itẽ,qu'il a fallu qu'il fuſt ſemblable à ſes freres,pour eſtre fidele Interceſſeur,& enclin à miſericorde. Itẽ,que nous n'auons point vn Sacrificateur, qui ne puiſſe auoir compaſsion de noz infirmitez,veu qu'il en a eſté tenté: & autres ſemblables

12 Les paſſages que prennent les heretiques, pour confermer leurs erreurs,ils les attirent trop ineptement à leurs fantaſies. Marcion auec ſes conſors,diſoit,que Chriſt auoit prins vn phantoſme au lieu d'vn corps:

Philip.2. pource qu'il eſt dit quelque part,qu'il a eſté fait en ſimilitude d'homme, & a eſté trouué en apparence comme homme. Mais il s'abuſoit en ce qu'il ne conſideroit pas que veut là dire ſainct Paul. Car il ne veut pas expoſer quel corps Ieſus Chriſt a prins: mais comme ainſi ſoit qu'il peuſt mõſtrer ſa maieſté diuine en tout & par tout,qu'il a monſtré au dehors apparence d'homme. Car pour nous inſtruire par l'exemple d'iceluy à humilité, il remonſtre ſeulement, que combien que Ieſus Chriſt ſe peuſt attribuer la gloire de Dieu,comme propre & appartenante à ſoy, qu'il s'eſt abſtenu& deporté de ce qui eſtoit ſien,s'aneantiſſant ſoy-meſme:entant qu'il a veſtu noſtre chair poure & contemptible,qu'il s'eſt ſubmis à conditiõ ſeruile,& a tenu ſa gloire cachée ſouz ſa nature humaine, comme ſouz vn voile. Apres,qu'il n'a pas refuſé l'opprobre de la croix, pour obeir à ſon Pere. Certes il n'eſt pas là queſtion de quelle ſubſtance il eſtoit,mais comment il s'eſt porté,eſtant homme. Les Manichéens luy forgeoyẽt vn corps en l'air,pource qu'il eſt appellé le ſecond Adam celeſte,

1.Cor.15. venant du ciel. Mais l'Apoſtre en ce paſſage la ne parle point d'vne eſſence celeſte, mais de la vertu ſpirituelle, qui luy a eſté donnée pour nous viuifier. Pluſtoſt aucontraire, la ſentence que tiennent les fideles de la vraye nature humaine de Ieſus Chriſt, eſt tresbien confermée en ce paſſage la. Car s'il n'auoit vne meſme nature auec nous, l'argument que S. Paul pourſuit tant fort,ſeroit friuole: c'eſt à ſauoir, que puis que Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité, nous reſſuſciterons, & que ſi nous ne reſſuſcitions point,il s'enſuyuroit que Chriſt n'eſt point reſſuſcité.

13 Or ce qu'il eſt dit,que la Parole a eſté faite chair, ne ſe doit tellement entendre,cõme ſi elle auoit eſté conuertie en chair,ou confuſement

Iean.1. mélée:mais d'autant qu'elle a prins du ventre de la vierge corps humain, pour vn tẽple,auquel elle habitaſt. Et celuy qui eſtoit Fils de Dieu, a eſté fait Fils d'homme, non point par confuſion de ſubſtance, mais par vnité de perſonne: c'eſt à dire, qu'il a tellement conioint & vny ſa diuinité

auec

auec l'humanité qu'il a prinſe, qu'vne chacune des deux natures a retenu ſa proprieté: & neantmoins Ieſus Chriſt n'a point deux perſonnes diſtinctes, mais vne ſeule. Si on peut trouuer quelque choſe ſemblable à vn ſi haut myſtere: la ſimilitude de l'homme y ſemble propre, lequel nous voyons eſtre compoſé de deux natures: deſquelles toutesfois l'vne n'eſt tellemẽt mélée auec l'autre, qu'elle ne retienne ſa proprieté. Car l'ame n'eſt pas corps, & le corps n'eſt pas ame. Parquoy, on dit de l'ame particuliere mẽt ce qui ne peut conuenir au corps, & pareillemẽt du corps, ce qui ne peut cõuenir à l'ame. De l'hõme total, ce qui ne peut cõpeter à l'vne des parties, ny à l'autre à part ſoy. Finalemẽt, les choſes qui ſont particulierement à l'ame, ſont transferées au corps, & du corps à l'ame mutuellement. Cepẽdant la perſonne qui eſt cõpoſée de ces deux ſubſtances eſt vn hõme ſeul & non pluſieurs. Telle maniere de parler ſignifie, qu'il y a vne nature en l'hõme, compoſée de deux coniointes, & neantmoins qu'entre ces deux il y a differẽce. L'Eſcriture parle ſelon ceſte forme, de Ieſus Chriſt. Car aucunesfois elle luy attribue ce qui ne ſe peut rapporter qu'à l'humanité, aucunesfois ce qui cõpete particulierement à la diuinité: aucuneſfois ce qui eſt conuenable à toutes les deux natures coniointes, & non pas à vne ſeule. Et meſme exprime ſi diligemment ceſte vnion des deux natures, qui eſt en Ieſus Chriſt quelle communique à l'vne, ce qui appartiẽt à l'autre: laquelle forme de parler a eſté nõmée par les anciens Docteurs Communication des proprietez.

Quand i'auray prouué toutes ces choſes par bõs teſmoignages de l'Eſcriture, il ſe trouuera que ie ne dy riẽ du miẽ. Ce que Ieſus Chriſt diſoit de ſoy meſme, qu'il eſtoit deuant qu'Abraham fuſt creé, ne ſe pouuoit entendre de l'humanité: car il n'a point eſté fait hõme, finõ pluſieurs ſiecles apres la mort d'Abraham. Ce qu'il eſt nõmé Premier nay de toutes creatures, lequel a eſté deuant tout, & par lequel toutes choſes conſiſtẽt: ne peut conuenir à l'hõme. Telles & ſemblables louanges donc, ſont propres à la diuinité. Ce qu'il eſt nõmé Seruiteur du Pere: qu'il eſt dit, qu'il a creu en aage & ſageſſe enuers Dieu & les hõmes: qu'il ſe cõfeſſe eſtre moindre que le Pere: qu'il ne cerche point ſa gloire: qu'il ne ſait point quãd ſera le dernier iour: qu'il ne parle point de ſoy-meſme: qu'il ne cerche pas ſa volonté: qu'il ſe peut voir & toucher: tout cela cõuient à ſon humanité. Car entant qu'il eſt Dieu, il eſt eſgal au Pere: il ne peut en rien croiſtre: il fait toutes choſes à cauſe de ſoy-meſme: rien ne luy eſt caché: il fait tout ſelon ſon plaiſir: & eſt inuiſible, & ne ſe peut toucher. Il y a communication de proprietez en ce que dit ſainct Paul: que Dieu a acquis ſon Egliſe par ſon ſang: & que le Seigneur de gloire a eſté crucifié. Certes Dieu n'a point de ſang, & ne ſouffre point. Mais pource que Chriſt, qui eſtoit vray Dieu, & vray homme, a eſté crucifié, & a eſpandu ſon ſang pour nous: ce qui a eſté fait en ſon humanité, par vne locution impropre. & toutesfois raiſonnable, eſt transferé à ſa nature diuine. C'eſt vn meſme exemple de ce que dit ſainct Iean, que Dieu a mis ſon ame pour nous: car là il communique à l'humanité ce qui eſt particulier à la nature diuine. D'autrepart, quand Chriſt diſoit, que nul n'eſtoit monté au ciel, ſinon le Fils de l'homme, qui eſtoit au ciel: pour lors il n'eſtoit

14 Iean 8. Coloſſ. 1. Ieſa. 43. Luc 2. Iean 14. 8 Marc 13 Luc 14. Act. 20. 1. Cor. 2. Iean 3.

pas au ciel ſelon le corps: mais pource qu'il eſtoit Dieu & homme, à cauſe de l'vnion de ſes deux natures, il attribuoit à l'vne ce qui conuenoit à l'autre.

15 Mais nous ne pouuons mieux entendre la vraye ſubſtance de Chriſt, que par les paſſages qui cõprennẽt enſemble toutes les deux natures: comme il y en a pluſieurs en l'Euangile de ſainct Iean. Car les choſes qui y ſont dites, ne conuiennent ny à ſon humanité, ny à ſa diuinité particulierement: mais à ſa perſonne, entant qu'il eſt Dieu & homme. C'eſt que l'authorité luy a eſté donnée du Pere, de remettre les pechez, de reſſuſciter ceux qu'il voudra, eſlargir iuſtice, ſainɛteté & ſalut: qu'il a eſté ordonné Iuge ſur les vifs & les morts, à fin qu'il ſoit honnoré cõme le Pere: qu'il eſt la Lumiere du monde, bon Paſteur, Huis vnique, & Vigne. Car il a receu ces priuileges quand il a eſté manifeſté en chair: leſquels il poſſedoit de ſoy-meſme deuant la creation du monde. Or il eſt certain qu'ils ne peuuent conuenir à l'homme, qui n'a que l'humanité. Il faut auſsi prendre en ce ſens, ce que nous auons en ſainct Paul: c'eſt, qu'il doit rendre le Royaume à Dieu ſon Pere, apres auoir fait le Iugement. Certes le Regne du Fils de Dieu, qui n'a eu nul commencement, ne peut auſsi auoir fin. Mais comme il a eſté aucunement caché ſouz l'humilité de la chair, & s'eſt aneanty, ayant prins la figure de ſeruiteur, & s'eſtant exterieurement deſinis de ſa maieſté, pour ſe rendre obeiſſant au Pere: comme apres ceſte ſubiection il a eſté couronné de gloire & honneur: & eſtant exalté, a receu vn Nom par deſſus tous noms, auquel tout genoil ſe doit ployer: auſsi pareillement il ſubmettra lors à ſon Pere, tant ceſte couronne de gloire, que tout ce qu'il a eu de luy, en la chair: à fin qu'vn ſeul Dieu ſoit tout en toutes choſes.

Matt. 9. Iean 5. Iean 9. Iean 8. Iea 10. 15

1. Cor. 15.

Philip. 2.

1. Cor. 15.

16 Ceſte obſeruation ſera grandement vtile, pour nous depeſcher de beaucoup de ſcrupules. Car c'eſt merueille, comment aucunes ſimples gens ſe tourmentent, quand telles formes de parler leur ſont propoſées, où ſont attribuées à Chriſt les choſes leſquelles ne conuiennent proprement ny à ſon humanité, ny à ſa diuinité: d'autant qu'ils ne conſiderent pas qu'elles ſont conuenables à ſa perſonne, en laquelle il a eſté manifeſté Dieu & homme. Et de fait, on peut voir comment toutes les choſes ſuſdites s'accordent bien enſemble, moyennant que nous vueillions conſiderer vn tel myſtere auec reuerence deue à ſa grandeur. Mais il n'y a rien que les eſprits furieux & phrenetiques ne troublent. Ils prennent ce qui eſt approprié à l'humanité de Ieſus Chriſt, pour deſtruire ſa diuinité: & ce qui eſt de ſa diuinité, pour deſtruire ſon humanité: & ce qui eſt dit de toutes les deux natures enſemble pour renuerſer l'vne & l'autre. Or qu'eſt ce la autre choſe, ſinon vouloir debattre que Chriſt n'eſt pas homme d'autant qu'il eſt Dieu: & qu'il n'eſt pas Dieu, d'autant qu'il eſt homme: & qu'il n'eſt ne Dieu ne homme, d'autant qu'il contient toutes les deux natures en ſoy? Nous concluons donc, que Chriſt, entant qu'il eſt Dieu & homme, compoſé de deux natures vnies & non point confuſes, eſt noſtre Seigneur & vray Fils de Dieu, meſme ſelõ l'humanité: cõbié que ce ne ſoit point à raiſõ de l'humanité. Car il nous faut auoir en horreur l'hereſie de Neſtorius, lequel diuiſant pluſtoſt, que diſtin-

Auge. in Ench. ad Laurent. cap. 36.

gant

gant les natures de Ieſus Chriſt, imaginoit ainſi vn Chriſt double. Au-
contraire nous voyons comment l'Eſcriture nous chante haut & clair, Luc 1.
que celuy qui doit naiſtre de la vierge Marie ſera nõmé Fils de Dieu: &
qu'icelle Vierge eſt mere de noſtre Seigneur. Il nous faut ſemblablemẽt
garder de la follie enragée de Eutiches, lequel en voulant mõſtrer l'vni-
té des perſonnes en Ieſus Chriſt, deſtruiſoit toutes ſes deux natures. Car
nous auõs allegué deſia tant de teſmoignages où la nature diuine eſt di-
ſtinguée de l'humaine: & y en a tant par toute l'Eſcriture, qu'ils peuuent
fermer la bouche meſme aux plus contentieux. Parquoy comme à bon
droit Neſtorius fut condãné au concile d'Epheſe: auſsi depuis Eutiches
meritoit la ſentence & condamnation qu'il receut, tant au concile de
Conſtantinoble, qu'en celuy de Calcedonne: d'autant qu'il n'eſt nõ plus
licite de cõfondre les deux natures en Ieſus Chriſt, que de les ſeparer:
mais les faut diſtinguer en les vniſſant.

Nous confeſſons donc, qu'il eſt nay de la vierge Marie, à fin d'e 17
ſtre recogneu pour le vray Fils d'Abraham & de Dauid: lequel auoit Luc 1.
eſté promis par la Loy & les Prophetes. Dont la Foy reçoit double vti-
lité. C'eſt qu'elle voit le Fils de Dieu, par ce qu'il a prins noſtre chair,
eſtre appareillé à parfaire le ſalut des hommes, veu que par ce moyen il
nous a appellez en ſocieté & communion de ſoy-meſme, & de tous
ſes biens: & que voulant ſurmonter le Diable & la mort, il a veſtu no-
ſtre perſonne, en laquelle il l'a voulu veincre, & triõpher: à fin que la vi
ctoire & triomphe fuſt noſtre. L'autre fruit, c'eſt qu'en deduiſant la li-
gnée de Ieſus Chriſt iuſques à Dauid & Abrahã, nous auons plus grãde Matth. 1.
certitude, que noſtre Redempteur eſt celuy qui auoit eſté ſi long temps Luc 1.
auparauant predit de Dieu. Conſequemment il eſt dit, qu'il a eſté con-
ceu du ſainct Eſprit: pource qu'il ne conuenoit point que celuy qui eſtoit
enuoyé pour purifier les autres, euſt vne origine impure & contami-
née. Parquoy ce n'eſtoit pas raiſon, que le corps humain, que l'Eſſence
de Dieu prenoit pour ſon habitacle, fuſt pollué de la corruption vniuer-
ſelle des hommes. Le ſainct Eſprit donc a icy beſongé, & a ſurmonté
la loy ordinaire de nature, par ſa vertu admirable, & à nous incom-
prehenſible. Car il a fait que Ieſus Chriſt ne fuſt maculé d'aucune ta-
che, ne pollutiõ charnelle, mais qu'il naſquiſt auec parfaite ſainctеté & pu
reté. Par cela donc, la Foy eſt enſeignée de cercher ſeurement toute
ſainctеté en Ieſus Chriſt, & la cercher en luy ſeul, d'autant que luy, ſans
autre, a eſté exempté en ſa conception de la corruption humaine.

Il s'enſuit apres, comment il a accomply noſtre redemptiõ: pour 18
laquelle il auoit eſté fait homme mortel. Car pource que par la deſobeiſ
ſance de l'homme, Dieu auoit eſté prouoqué à ire: il a fait la recom-
pence par ſon obeiſſance, ſe rendant ſubiect au Pere iuſques à la mort. Philip. 2.
Parquoy, en la reparation de noſtre ſalut, il faut auoir ſon obeiſſance
en principale eſtime, comme dit ſainct Paul. Tout ainſi, dit-il, que par Rom. 5.
la tranſgreſsion d'vn tous ont eſté conſtituez pecheurs, auſsi par l'obeiſ-
ſance d'vn, pluſieurs ſont reputez iuſtes. En cela donc giſt la ſomme de
noſtre ſalut: que le Fils de Dieu, nous eſtant donné, laiſſant ſa volonté
derriere, non ſeulement a dedié ſa vie au bon plaiſir de ſon Pere: mais

auſsi n'a pas refuſé de ſouffrir l'horreur de la mort, quand il luy a commandé de ce faire, à fin d'appaiſer ſa maieſté, laquelle auoit eſté irritée par noſtre rebellion. Il eſt aduenu par le merite de ceſte obeiſſance, que le Pere celeſte a eſté reconcilié au genre humain: lequel il hayſſoit auparauant entierement. Car Chriſt par ſa mort a offert au Pere vn ſacrifice de bonne odeur, pour ſatisfaire à ſon iuſte iugement, & acquerir à ſes fideles eternelle ſanctification. Il a eſpandu ſon ſacré ſang, pour le prix de noſtre redemption: à fin d'eſteindre la fureur de Dieu, qui eſtoit enflábée contre nous, & de purger noſtre iniquité. Pourtant quand il eſt queſtion de cercher aſſeurance de ſalut, il faut venir à ceſte redemption, par laquelle Dieu nous a eſté rendu propice, l'ouuerture nous a eſté faite au ciel, & iuſtice nous a eſté acquiſe. Car l'Eſcriture ne nous enſeigne rien plus ſouuent que cela. C'eſt que Chriſt nous a merité, par la vertu de ſon ſacrifice, la beneuolẽce du Pere, en laquelle giſt la principale arre & fiance de noſtre vie: que les ordures & macules de noz pechez (par leſquelles la volonté de Dieu eſt deſtournée & alienée de nous) ont eſté lauées & nettoyées par ſon ſang, ainſi que porte la ſentence
1. Iean 2. de S. Iean, que ſon ſang nous purge de tous pechez. Voila donc la ſomme de noſtre redemption, qu'eſtans deliurez par la ſatisfaction de Chriſt des liens de peché: en ceſte maniere nous ſommes reſtituez en iuſtice & ſainĉteté, & reconciliez à Dieu, lequel ne hait rien en nous que noſtre iniquité

19 Le ſainct Eſprit vſe ordinairement en l'Eſcriture de ceſte forme
Rom. 5 de parler, que Dieu a eſté ennemy aux hommes, iuſques à ce qu'ils ont eſté remis en grace par la mort de Chriſt: qu'ils ont eſté maudits, iuſques à ce que par ſon ſacrifice leur iniquité a eſté effacée. Item, qu'ils ont eſté ſeparez de Dieu, iuſques à ce qu'ils ont eſté reioincts à luy au corps de Chriſt. Or telles manieres de parler ſont accommodées à no-
Galat. 2. ſtre ſens, à fin de nous faire tant mieux entendre combien eſt malheureuſe la condition de l'homme, hors de Chriſt. Car s'il n'eſtoit clairement exprimé, que l'ire & la vengeãce de Dieu, & la mort eternelle eſtoyent ſur nous, nous n'entendrions pas ſuffiſamment & comme il faut, combien nous eſtions poures & malheureux ſans la miſericorde de Dieu, & n'eſtimerions point le benefice qu'il nous a fait, en nous deliurant, ſelon ſa dignité. Exemple. Quand on diroit à quelcun ainſi: Si Dieu t'euſt hay du temps que tu eſtois pecheur, & qu'il t'euſt reietté, comme tu le meritois, il te falloit attendre vne damnation horrible: mais d'autãt que par ſa miſericorde gratuite il t'a retenu en ſon amitié, & n'a pas ſouffert que tu fuſſes aliené de luy, il t'a par ce moyen deliuré d'vn tel danger. Celuy à qui on diroit cela en ſeroit aucunement touché, & ſentiroit en partie combiẽ il ſeroit tenu à la bõté de Dieu. Mais d'autre part, quãd on luy parlera cõme fait l'Eſcriture, en luy diſant qu'il eſtoit aliené de Dieu par le peché, qu'il eſtoit heritier de la mort eternelle, ſubiet à maledictiõ, exclus de tout eſpoir de ſalut, bãny de toute grace de Dieu, ſerf de Sathã, captif
Iesa. 59 & priſonnier ſouz le ioug de peché, diſtine à vne horrible ruine & cõfuſiõ:
Ephe. 2. mais que Ieſus Chriſt eſt interuenu, & qu'en receuãt ſur ſoy la peine qui eſtoit appreſtée à tous pecheurs par le iuſte iugemẽt de Dieu, qu'il a effacé

& a-

& aboly par ſon ſang les vices qui eſtoyent cauſe de l'inimitié entre Dieu & les hommes, & que par ce payement Dieu a eſté ſatisfait, & ſon ire appaiſée : que cela eſt le fondement ſur lequel eſt appuyé l'amour que Dieu nous porte : que c'eſt le lien pour nous entretenir en ſa beneuolence & en ſa grace : cela ne ſera-il point pour l'eſmouuoir plus au vif, d'autant qu'en ces mots eſt exprimée beaucoup mieux la calamité dont Dieu nous à retiré? En ſomme d'autant que noſtre eſprit ne peut receuoir auec trop grand deſir le ſalut qui nous eſt offert en la miſericorde de Dieu, ny auec telle reuerence & recognoiſſance qu'il appartient, ſinon que premierement il ait eſté eſpouanté d'vne frayeur de l'ire de Dieu, & de la mort eternelle: la ſaincte Eſcriture nous donne ceſte inſtruction, de cognoiſtre Dieu aucunement courroucé contre nous, quand nous n'auons pas Ieſus Chriſt, & ſa main eſtre armée pour nous abyſmer: aucõtraire, de n'auoir aucun ſentiment de ſa beneuolence & bõté paternelle, ſinon en Ieſus Chriſt.

20 Or combien que Dieu en vſant d'vn tel ſtile, s'accommode à la capacité de noſtre rudeſſe, toutesfois ſi eſt-ce la verité. Car luy qui eſt la iuſtice ſouueraine, ne peut aimer l'iniquité, laquelle il voit en nous tous. Nous auons donc matiere en nous pour eſtre hayz de Dieu. Pourtant, au regard de noſtre nature corrompue, & puis de noſtre meſchãte vie, nous ſommes tous en la hayne de Dieu, coulpables en ſon iugement, & naiz en damnation. Mais pource que Dieu ne veut point perdre en nous ce qui eſt ſien, il y trouue encore par ſa benignité quelque choſe à aimer. Car iaçoit que nous ſoyõs pecheurs par noſtre faute, neãtmoins nous demourõs touſiours ſes creatures. Combien que nous ayons acquis la mort: toutesfois il nous auoit créez à la vie. Par ainſi il eſt eſmeu par la pure & gratuite dilection qu'il nous porte, à nous receuoir en grace. Or s'il y a vn different perpetuel, & qui ne ſe peut appointer, entre la iuſtice & l'iniquité cependant que nous demourons pecheurs, il ne nous peut point receuoir du tout. Pourtãt, à fin qu'ẽ aboliſſant toute inimitié, il nous reconcilie entieremẽt à ſoy: en mettãt au deuãt la ſatisfactiõ qui a eſté faite en la mort de Ieſus Chriſt, il aboliſt tout le mal qui eſt en nous : à fin que nous apparoiſsiõs iuſtes deuãt ſa face, au lieu qu'auparauant nous eſtions impurs & ſouillez. Il eſt donc bien vray, que Dieu le Pere preuient par ſa dilection la reconciliatiõ qu'il fait auec nous en Ieſus Chriſt: ou pluſtoſt entãt qu'il nous a aymé auparauant, il nous reconcilie apres à ſoy. Mais d'autãt que iuſques à ce que Ieſus Chriſt nous ſubuient par ſa mort, l'iniquité demeure en nous, laquelle merite l'indignation de Dieu, & eſt maudite & damnée deuant luy: nous n'auons point pleine & ferme conionction auec luy, ſinon quand Ieſus Chriſt nous y conioinct. Et de fait, ſi nous voulons auoir aſſeurance que Dieu nous ayme, & nous eſt propice, il nous conuient de ietter les yeux ſus Ieſus Chriſt, & nous arreſter en luy, comme de vray c'eſt par luy ſeul que nous obtenons que noz pechez ne nous ſoyẽt point imputez: deſquels l'imputation emporte l'ire de Dieu. 1. Iean. 4.

21 Pour ceſte cauſe ſainct Paul dit, que la dilection de laquelle Dieu nous a aimé deuant la creation du monde, a touſiours eſté fondée en Chriſt. Ceſte doctrine eſt claire & conforme à l'Eſcriture, & eſt pro- Epheſ. 1

Iean 3. Rom. 5. pre pour accorder ces passages, où il est dit, que Dieu nous a mõstré sa dilection, en ce qu'il a exposé son Fils vnique à la mort : & neantmoins qu'il nous estoit ennemy, deuant que Iesus Christ, en mourant, eust fait l'appointement. Toutesfois encore, à fin que ceux qui desirent touſiours l'approbatiõ de l'Egliſe ancienne, en ſoyent encore plus certains, i'allegueray vn paſſage de ſainct Auguſtin, auquel il deduit treſbien cela. La delection de Dieu, dit-il, eſt incomprehenſible & immuable. Car il n'a point commencé à nous aimer depuis que nous ſommes reconciliez auec luy par la mort de ſon Fils: mais deuant la creation du monde il nous a aimé: à fin que nous fuſsions ſes enfans auec ſon Fils vnique, deuant que nous fuſsions du tout rien. Touchant ce que nous auons eſté reconciliez par le ſang de Chriſt, il ne le nous faut pas prendre comme ſi Ieſus Chriſt auoit fait l'appointemẽt entre Dieu & nous, à fin que Dieu commençaſt à nous aimer, comme s'il nous euſt hay auparauant: mais nous auons eſté reconciliez à celuy qui nous aimoit deſia, lequel toutesfois auoit inimitié auec nous, à cauſe de noz iniquitez. Que l'Apoſtre ſoit teſmoing ſi ie dy verité, ou non. Dieu dit-il, approuue ſa dilection enuers nous, en ce que Ieſus Chriſt eſt mort pour nous, du temps que nous eſtions encore pecheurs. Il nous portoit amour deſia du temps que nous auions inimitié auec luy en mal viuant. Pourtant d'vne façon admirable & diuine il nous aimoit & hayſſoit tout enſemble. Il nous hayſſoit, d'autant que nous n'eſtions point tels qu'il nous auoit fait: mais d'autant que l'iniquité n'auoit pas du tout deſtruit ſon œuure en nous, il hayſſoit en chacun de nous ce que nous auions fait, & aimoit ce qu'il auoit fait. Voila les paroles de ſainct Auguſtin.

Tract. in Euã. Ioã. 110. Rom. 5.

A ſouffert ſouz Ponce Pilate, a eſté crucifié.

22 Icy eſt exprimé tant le nom du Iuge, par lequel il a eſté condamné, que le genre de mort qu'il a ſouffert: non ſeulement pour confermer la verité de l'hiſtoire, mais pource que cela appartenoit au myſtere de noſtre redemption. Car comme ainſi ſoit qu'il falluſt que par la mort de Chriſt les pechez fuſſent effacez, & la damnation qui s'en enſuyuoit fuſt oſtée: il n'euſt pas ſuffy qu'il euſt ſouffert toute autre eſpece de mort. Mais pour s'acquiter droitement de toutes les parties de noſtre redemption, il falloit choiſir vne eſpece certaine: par laquelle transferant ſur ſoy noſtre redemption, & la recompenſe deue à l'ire de Dieu, il nous deliuraſt de l'vne & l'autre. Premierement donc il a ſouffert ſouz le Gouuerneur de la Prouince, eſtant condamné par ſentence de Iuge, à fin de nous deliurer de damnation deuant le Throne iudicial du Iuge ſouuerain. Si les brigans luy euſſent coupé la gorge: s'il euſt eſté meurtry en tumulte par les mains de gens particuliers: il n'y euſt eu en telle mort aucune apparence de ſatisfaction. Mais où il eſt amené en iuſtice pour eſtre accuſé: où il eſt redargué par teſmoignages: condamné par la bouche du Iuge: par cela nous voyons qu'il a prins la perſonne d'vn malfaicteur. Et faut icy conſiderer deux choſes, leſquelles auoyent eſté predites des Prophetes: & apportent vne ſinguliere conſolation à noſtre Foy. Car quãd nous oyons que Chriſt a eſté mené du Conſiſtoire à

Mat. 27.

la

la mort, pendu entre des brigans : en cela nous auons l'accompliſſement de la Prophetie, laquelle eſt alleguée par l'Euangeliſte: Qu'il a eſté mis au rang des malfaicteurs. Pourquoy cela? C'eſtoit à fin de s'acquiter de la peine que deuoyent les pecheurs, & ſe mettre en leur lieu: comme à la verité, il ne ſouffroit point la mort pour la iuſtice : mais pour le peché. Aucontraire, quand nous oyons qu'il a eſté abſout de la bouche meſme, de laquelle il eſtoit condamné (car Pilate a eſté contraint par pluſieurs fois, de rendre publiquement teſmoignage à ſon innocence) ce qui a eſté dit par vn autre Prophete nous doit venir en memoire: c'eſt qu'il a payé ce qu'il n'auoit point rauy. Ainſi nous contemplerons la perſonne d'vn pecheur & malfaicteur repreſentée en Ieſus Chriſt : & cependant nous cognoiſtrons, par ſon innocence, qu'il a eſté chargé du peché des autres, & non point du ſien. Il a donc ſouffert ſouz Ponce Pilate, eſtant condamné par ſentence iuridique du Gouuerneur du pays comme malfaicteur : & neantmoins n'eſtans pas tellement condamné, qu'il n'ait eſté prononcé iuſte : entant qu'il diſoit qu'il ne trouuoit aucune cauſe en luy.

Ieſa.53 *Marc 15* *Iean 18 & 19* *Pſal.69*

Dauantage, le genre de la mort n'eſt pas ſans myſtere. La croix eſtoit maudite: non ſeulement par humaine opinion, mais par le decret de la Loy de Dieu. Quand donc Chriſt eſt attaché à icelle, il ſe rend ſubiet à malediction. Et falloit qu'il fuſt ainſi fait : c'eſt que la malediction, qui nous eſtoit deue & appreſtée pour noz iniquitez, fuſt transferée en luy : à fin que nous en fuſsions deliurez. Ce qui auoit eſté auparauant figuré en la Loy. Car les hoſties, qu'on offroit pour les pechez eſtoyent appellées du nom meſme de Peché. Par lequel nom, le ſainct Eſprit a voulu ſignifier, qu'elles receuoyent toute la malediction deue au peché. Ce qui a eſté donc par figure repreſenté aux Sacrifices Moſaiques, a eſté à la verité accomply en Ieſus Chriſt, qui eſt la ſubſtãce des figures. Pourtant, à fin de s'acquiter de noſtre redemption, il a mis ſon ame en ſacrifice ſatisfactoire pour le peché, comme dit le Prophete: à fin que toute l'execration qui nous eſtoit deue, comme à pecheurs, eſtãt reiettée ſur luy, ne nous fuſt plus imputée. L'Apoſtre declaire plus apertement cela, quand il dit, que celuy qui n'auoit iamais cogneu peché, a eſté fait du Pere, peché pour nous: à fin qu'en luy nous obtinſsions iuſtice deuant Dieu. Car le Fils de Dieu, eſtant pur & net de tout vice, a prins & veſtu la cõfuſion & ignominie de noz iniquitez : & d'autrepart nous a couuert de ſa pureté. Ce qui eſt auſsi demonſtré en vn autre paſſage de ſainct Paul: où il eſt dit que le peché a eſté condãné de peché, en la chair de Ieſus Chriſt. Car le Pere celeſte a aboly la force du peché, quand la malediction d'iceluy a eſté transferée en la chair de Ieſus Chriſt. Ainſi il eſt ſignifié par ce mot, que Chriſt en mourant a eſté offert au Pere pour ſatisfactiõ: à fin que l'appointement eſtant fait par luy, nous ne ſoyons plus tenuz ſouz l'horreur du iugement de Dieu. Il appert maintenant que veut dire ceſte ſentence du Prophete: Que toutes noz iniquitez ont eſté poſées ſur luy: c'eſt à ſauoir, que voulant effacer les macules d'icelles, il les a premierement receues en ſa perſonne: à fin qu'elles luy fuſſent imputées. La croix donc a eſté vne enſeigne de cela: en laquelle Ieſus Chriſt eſtant attaché, nous a deliurez de l'execration de la Loy, (comme dit l'Apoſtre) entant

23

Deut.21 *Iſa.53* *2.Cor.5* *Rom.8* *Iſa.53* *Gala.3* *Deut.21*

qu'il a eſté fait execration pour nous. Car il eſt eſcrit: Maudit celuy qui pend au bois. Et ainſi la benediction promiſe à Abraham, a eſté eſpandue ſur tous peuples. Neantmoins il ne faut pas entendre, qu'il ait tellement receu noſtre malediction, qu'il en ait eſté couuert & accablé: mais au contraire, en la receuant, il l'a deprimée, rompue & diſsipée. Pourtant, la Foy en la damnation de Chriſt, apprehende abſolution: & en ſa malediction, apprehende benediction.

Mort & enſeuely.

24 Icy on peut apperceuoir, comment depuis vn bout iuſques à l'autre, il s'eſt ſubmis à rendre le deuoir pour nous, pour payer le pris de noſtre redemption. La mort nous auoit liez ſouz ſon ioug: il s'eſt liuré en
Heb. 2 ſa puiſſance, pour nous en retirer. Ce qu'entend l'Apoſtre, quand il dit, qu'il a gouſté la mort pour tous. Car en mourãt, il a fait que nous ne mourions point, ou bien, ce qui vaut autant à dire, par ſa mort il nous a acquis la vie. Or il a eu cela diuers de nous, qu'il s'eſt permis à la mort, comme pour eſtre englouty d'icelle: non point toutesfois pour eſtre du tout deuoré, mais pluſtoſt pour la deuorer, à fin qu'elle n'euſt plus de puiſſance ſur nous comme elle auoit. Il a permis d'eſtre comme ſubiugué par icelle, non point pour en eſtre opprimé & abbatu: mais pluſtoſt pour renuerſer ſon regne, lequel elle exerçoit par deſſus nous. Finalement il
Heb. 2 eſt mort, à fin qu'en mourant il deſtruiſiſt celuy qui a la Seigneurie de la mort, c'eſt à dire le Diable: & deliuraſt ceux, qui tout le temps de leur vie pour crainte de la mort, eſtoyẽt en ſeruitude. Voyla le premier fruict que ſa mort nous apporte. L'autre, c'eſt que par ſa vertu elle mortifie noz membres terriens: à ce que d'oreſnauant ils ne facent plus leurs operatiõs: & tue le vieil homme qui eſt en nous, à fin qu'il n'ait plus ſa vigueur, & ne fructifie de ſoymeſme. A laquelle fin tẽd auſsi la ſepulture de Ieſus Chriſt: à ſauoir, qu'ayãs la ſocieté d'icelle, nous ſoyõs enſeueliz à peché.
Rom. 6 Car quand l'Apoſtre dit, que nous ſommes entez en la ſimilitude de la
Galat. 2 & 9. mort de Chriſt, que nous ſommes enſeueliz auec luy en la mort de peché,
Coloſ. 3 que par ſa croix le monde nous eſt crucifié, & nous au monde, que nous ſommes morts auec luy: non ſeulement il nous exhorte à imiter l'exẽple de ſa mort, mais il demonſtre qu'vne telle efficace eſt en icelle, laquelle doit apparoir en tous Chreſtiens, s'ils ne veulent rendre la mort de leur redempteur, inutile & infructueuſe. Pourtãt il y a double grace qui nous eſt propoſée en la mort & ſepulture de Ieſus Chriſt, à ſauoir la deliurãce de la mort, & la mortification de noſtre chair.

Eſt deſcendu aux enfers.

25 Combien qu'il apparoiſſe par les liures des Anciens docteurs, qui ont expoſé le Symbole, que ceſte particule n'eſtoit pas du tout arreſtée entre les Egliſes: i'eſtime toutesfois qu'il ne la faut omettre, d'autant qu'elle comprend vn grand & excellent myſtere. Il y en a bien auſsi des Anciens, qui ne la laiſſent point derriere. Dõt on peut coniecturer, qu'elle a eſté tantoſt apres le temps des Apoſtres adiouſtée: mais que petit à petit elle eſt venue en vſage. Quoy qu'il ſoit, cela eſt indubitable, qu'elle

a eſte prinſe de ce que doyuẽt tenir & ſentir tous vrais fideles. Car il n'y a nul des Peres anciens, qui ne face memoire de la deſcẽte de Ieſus Chriſt aux enfers : combien que ce ſoit en diuers ſens. Or ce n'eſt pas choſe de grande conſequence, de ſauoir par qui & en quel temps ceſte ſentence a eſté inſerée au Symbole. Pluſtoſt il nous faut regarder d'auoir icy vne pleine & entiere ſomme de noſtre Foy, en laquelle il ne defaille riẽ, & en laquelle il n'y ait rien propoſé, qui ne ſoit pris de la Parole de Dieu. Quãt à ceſt article, il apparoiſtra tantoſt qu'il eſt de telle importance, quant à l'accompliſſement de noſtre ſalut, qu'il ne ſe doit nullement omettre.

L'expoſitiõ eſt diuerſe: car il y en a aucuns, qui ne penſent pas qu'il 26
ſoit icy rien dit de nouueau : mais ſeulement qu'en diuerſes paroles, eſt repeté ce qui auoit eſté dit auparauant de la ſepulture : veu que ſouuent le nom d'enfer eſt pris pour ſepulchre. Touchant ce qu'ils pretendent de la ſignification du mot, ie leur confeſſe eſtre vray que pour ſepulchre ſouuent le nom d'Enfer eſt pris: mais il y a deux raiſons, leſquelles contrediſent à leur opinion, qui me ſemblent eſtre ſuffiſantes pour la conuaincre. Car c'euſt eſté vne choſe de grand loiſir, apres auoir clairement & par paroles familieres demonſtré vne choſe, laquelle n'a nulle difficulté en ſoy, de la repeter par paroles beaucoup plus obſcures. Car quand on conioint deux locutions, pour ſignifier vne meſme choſe: il conuient que la ſeconde ſoit comme declaration de la premiere. Or quelle declaration ſera cela, ſi nous voulons expoſer que c'eſt à dire, la ſepulture de Ieſus Chriſt: de dire qu'il eſt deſcendu aux enfers? Dauãtage il n'eſt vray ſemblable, qu'ẽ ce ſommaire, où les principaux articles de noſtre Foy ſõt brieuement & en peu de paroles compris, l'Egliſe ancienne ait voulu mettre vne choſe ainſi ſuperflue & ſans propos : laquelle n'euſt point eu de lieu en beaucoup plus long traité. Et ne doute pas, que ceux qui examineront la choſe de pres, n'accordent auec moy.

Les autres, par ce mot d'enfer entendent quelque lieu ſouz terre, 27
auquel ils impoſent ie ne ſay quel nom de Limbe : où ils penſent que les Peres, qui auoyent veſcu ſouz l'ancien Teſtament, eſtoyent encloz comme en priſon : & diſent que Chriſt y eſt deſcendu pour les deliurer: ainſi qu'il a rompu les portes d'erain, & les verrouls de fer. Laquelle fable, cõbien qu'elle ait de grans autheurs, & ſoit pour le iourdhuy encores ſouſtenue pour verité: touteſfois elle n'eſt que fable. Et ne ſert rien à ce propos ce qu'ils alleguent de Zacharie, & de ſainct Pierre. Car quand le Prophete dit, que le Seigneur par le ſang de ſon alliance qu'il a faite auec Syon, a deliuré les priſonniers du puits où il n'y auoit point d'eau: il ne parle point des morts ne du limbe : mais par le Puits ſans eau, il entend le gouffre & abyſme de miſere, où ſont tous pecheurs: par les Priſonniers, il entend le peuple qui eſt detenu enſerré en extreme calamité & angoiſſe. Sainct Pierre diſant que Ieſus Chriſt eſt venu, & a preſché en eſprit, aux eſprits qui eſtoyent en priſon, ne veut autre choſe dire, ſinõ que la vertu de la redẽption faite par Ieſus Chriſt, a eſté notifiée aux eſprits de ceux qui eſtoyent treſpaſſez au parauant. Car les fideles qui auoyẽt touſiours eſperé ſalut en luy, ont lors pleinement & cõme à l'œil, cogneu ſa viſitation & ſa preſence. Au contraire, les reprouuez, voyans

Zacha. 9

1. Pier. 3

que luy ſeul eſtoit le ſalut de tout le monde, & qu'ils en eſtoyent excluz: ont eſté plus clairement acertenez, qu'il ne leur pouuoit reſter aucune eſperance. Et ce que ſainct Pierre conſtitue les iuſtes en priſon, ne ſe doit pas tellement prendre, comme ſi les iuſtes euſſent eſté enſerrez en quelque eſtroite captiuité, deuant que Ieſus Chriſt vint. Mais pource que ils voyoyent leur redemption de loing, & comme en ombre obſcure: l'attente qu'ils en auoyent d'autant qu'elle ne pouuoit eſtre ſans ſollicitude, eſt accõparagée à vne priſon. Combien que le mot dõt il vſe, ſignifie auſſi bié vne tour pour faire le guet, lequel ſẽs eſt treſcõuenable au paſſage.

28 Il nous faut dõc cercher vne plus certaine expoſition de ceſt article. Or la Parole de Dieu nous en mõſtre vne: nõ ſeulement bõne & ſaincte, mais pleine de grande conſolation. Ce n'eſtoit rien ſi Ieſus Chriſt ſe fuſt ſeulemẽt acquité d'vne mort corporelle: mais il falloit auſsi qu'il ſẽtiſt la ſeuerité du iugement de Dieu, à fin d'interceder, & comme s'oppoſer, que ſon ire ne tombaſt ſur nous, en ſatisfaiſant à icelle. Pour ce faire il eſtoit expedient qu'il bataillaſt, comme main à main, à l'encontre des puiſſances d'enfer & de l'horreur de la mort eternelle. Le Prophete dit que
Iſaye 53 la diſcipline requiſe à noſtre paix, a eſté miſe ſur luy: qu'il a eſté battu & frappé du Pere pour noz crimes, affligé pour noz iniquitez. Enquoy il ſignifie, qu'il a eſté ſubſtitué au lieu des pecheurs, cõme reſpondant & pleige, ou pluſtoſt, cõme debteur principal: pour receuoir les peines qui leur deuoyent eſtre impoſées. Il n'y a autre difference, ſinon qu'il ne pouuoit
Act. 2 eſtre detenu & ſubiugué des douleurs de la mort. Ce n'eſt point donc de merueilles, s'il eſt dit qu'il eſt deſcendu aux enfers: veu qu'il a enduré la mort, laquelle eſt impoſée par l'ire de Dieu aux malfaicteurs.

29 A fin d'entendre plus facilement cela: n'eſt ce pas vn abyſme terrible & miſerable, que de ſe ſentir eſtre delaiſſé & abandonné de Dieu, n'en receuoir aide quand on l'inuoque, & n'attendre autre choſe, ſinon qu'il ait conſpiré à nous perdre & deſtruire? Or nous voyõs Ieſus Chriſt
Mat. 27. en eſtre venu iuſques là: tellement qu'il a eſté contraint, tant l'angoiſſe le
Pſal. 22 preſſoit, de crier: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laiſſé? Car ce qu'aucuns expoſent qu'il a dit cela pluſtoſt ſelon l'opinion des autres, que de ſa propre affection, n'eſt point vray ſemblable: veu qu'on apper-
Vide Cy. l. alter. de re. fide ad Regin. çoit clairement que ceſte parole venoit d'vne profonde amertume de cœur. Toutesfois par cela nous ne voulons inferer, que Dieu ait iamais eſté, ou aduerſaire, ou courroucé à ſon Chriſt. Car comment ſe courrouceroit le Pere à ſon Fils bié aymé, auquel il dit qu'il a prins tout ſon plaiſir? Ou, comment Chriſt appaiſeroit-il le Pere enuers les hõmes par ſon
Matth. 3 interceſsion, s'il l'auoit courroucé cõtre ſoy? Mais nous diſons qu'il a ſouſtenu la peſanteur de la vengeance de Dieu: entant qu'il a eſté frappé & affligé de ſa main, & a experimenté tous les ſignes que Dieu mõſtre aux
Lib. 4. de Trin. pecheurs, en ſe courrouçant contre eux & les puniſſant. Pourtant ſainct Hylaire dit, que par ceſte deſcente, nous auõs obtenu ce bié, que la mort ſoit maintenant abolie. Et en d'autres paſſages il ne va point loing de noſtre propos cõme quand il dit, que la croix, la mort, & les enfers ſont noſtre vie. Ité, Le Fils de Dieu eſt aux enfers: mais l'hõme eſt exalté au ciel.
Lib. 2 *Lib. 3* En ſõme, Ieſus Chriſt, cõbattant cõtre la puiſſãce du Diable, cõtre l'horreur

reur de la mort, contre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire, & en a triõphé: à fin que nous ne craigniõs plus en la mort les choſes que noſtre Prince a abolies & aneanties.

Le tiers iour eſt reſſuſcité des morts.

30 D'autãt qu'en la croix, en la mort, & en la ſepulture de Chriſt n'y apparoiſt qu'infirmité: il faut que la Foy paſſe outre, pour eſtre pleinemẽt corroborée. Pourtant combien qu'en ſa mort nous ayons entier accompliſſement de ſalut, veu que par icelle nous ſommes reconciliez à Dieu, il a eſté ſatisfait à ſon iuſte iugement, la maledictiõ a eſté abolie, & auõs eſté acquitez de toutes les peines dõt nous eſtiõs redeuables: neãtmoins il n'eſt pas dit, que par la mort nous ayõs eſté reſſuſcitez en eſperance viue: mais par la reſurrection. Car comme luy en reſſuſcitant, s'eſt monſtré veinqueur de la mort, ainſi la victoire de noſtre mort conſiſte en ſa reſurrection. Les mots de ſainct Paul monſtreront mieux que cela veut dire, quand il dit, qu'il eſt mort pour noz pechez, reſſuſcité pour noſtre iuſtification. Comme s'il diſoit, que par ſa mort le peché à eſté oſté: par ſa reſurrection, la iuſtice a eſté inſtaurée. Car comment en mourant nous euſt il peu deliurer de la mort, s'il euſt ſuccombé à icelle? Comment nous euſt il acquis la victoire, s'il euſt defailly au cõbat? Pourtãt nous partiſſons tellemẽt la ſubſtãce de noſtre ſalut, entre la mort de Chriſt & ſa reſurrectiõ, que nous diſõs par la mort le peché auoir eſté deſtruit, & la mort effacée: par la reſurrectiõ, la iuſtice eſtablie, & la vie remiſe au deſſus: & ce en telle ſorte, que c'eſt par le moyẽ de la reſurrectiõ, que la mort a ſon efficace.

1. Pier. 1

Rom. 4

31 Dauantage, comme nous auons cy deuant expoſé, que la mortification de noſtre chair depend de la communication de la croix de Chriſt: auſsi il faut entendre, qu'il y a vn autre fruit correſpõdant à ceſtuy la prouenant de ſa reſurrection. Car nous ſommes, comme dit l'Apoſtre, entez en la ſimilitude de ſa mort: à fin qu'eſtans participans de ſa reſurrection, nous cheminions en nouueauté de vie. Parquoy en vn autre lieu comme il deduit vn argument, de ce que nous ſommes morts auec Chriſt, qu'il nous faut mortifier noz mẽbres ſur la terre: auſsi de ce que nous ſommes reſſuſcitez auec Chriſt, il infere qu'il nous faut cercher les choſes celeſtielles. Par leſquelles paroles, non ſeulement il nous exhorte à nouuelle vie à l'exẽple de Chriſt reſſuſcité: mais il enſeigne que cela ſe fait par ſa vertu, que nous ſoyons regenerez en iuſtice. Nous auons vne troiſieſme vtilité de ceſte reſurrectiõ. C'eſt que cõme ayãs vne arre de noſtre reſurrection, nous en ſommes renduz plus certains de la noſtre: d'autant que celle de Chriſt en eſt le fondement & la ſubſtance. Il faut auſsi, en paſſant, noter qu'il eſt dit eſtre reſſuſcité des morts: en quoy la verité de ſa mort & reſurrection eſt ſignifiée: comme s'il eſtoit dit, qu'il a ſouffert vne meſme mort que les autres hommes, & qu'il a receu immortalité en la meſme chair qu'il auoit prinſe, mortelle.

Rom. 6

Coloſſ. 3

1. Cor. 15

Il eſt monté aux Cieux: eſt aſsis à la dextre de Dieu le Pere tout puiſſant.

32 Combien que Chriſt ait commencé, en reſſuſcitant à magnifier ſa gloire & vertu, ayant deſpouillé l'humilité de ſa nature mortelle, & l'i-

gnominie de la croix : toutesfois il a vrayement lors exalté ſon Regne, quand il eſt monté au Ciel. Ce que l'Apoſtre demonſtre quand il dit,
Ephe.4 qu'il eſt monté pour accomplir toutes choſes. Car nous voyons combien il a plus largement épandu les graces de ſon Eſprit, combien il a plus amplifié ſa Maieſté, combien il a declairé dauantage ſa puiſſance, tant en aidant les ſiens, qu'en abbattant ſes ennemis. Eſtant
Act.1 donc receu au ciel, il a bien oſté la preſence de ſon corps de noſtre veue: mais non pas pour laiſſer d'aſsiſter aux fideles, qui ont encores à cheminer en terre : ains pour gouuerner le monde par vne vertu plus preſen-
Mat.28 te, qu'auparauant. Et de fait, ce qu'il auoit promis d'eſtre auec nous iuſques à la conſommation du ſiecle, a eſté accomply par ceſte aſcenſion : en laquelle comme le corps a eſté éleué ſur tous les cieux, ainſi la vertu & efficace s'eſt eſpandue outre tous les limites du ciel & de la ter-
Trac. in re. Ce que i'aime mieux expliquer par les paroles de ſainct Auguſtin
Euã.105 que par les miennes. Ieſus Chriſt, dit-il, deuoit aller par la mort à la dextre de ſon Pere, pour de là venir iuger les vifs & les morts en preſence corporelle, comme il eſt monté. Car par preſence ſpirituelle il deuoit eſtre auec ſes Apoſtres apres ſon aſcenſion. En vn autre paſſage il parle encore plus clairement. Selon la grace inuiſible & infinie de Ieſus Chriſt, dit-il, eſt accomply ce qu'il diſoit à ſes Apoſtres: Voicy, ie
Matt.28 ſuis touſiours auec vous iuſques à la fin du ſiecle. Mais ſelon la chair laquelle il a veſtue, ſelon ce qu'il eſt nay de la Vierge, ſelon ce qu'il a eſté prins des Iuifs, ſelon ce qu'il a eſté pendu en la croix, & puis depoſé d'icelle pour eſtre enſeuely & mis au ſepulchre, ſelon ce qu'il s'eſt manife-
Mat.26 ſté apres ſa reſurrection, eſt accomplie ceſte ſentence, Vous ne m'aurez pas touſiours auec vous. Pourquoy ? d'autant que ſelon la preſence de ſon corps il a conuerſé auec ſes diſciples quarante iours, & eux voyans il
Act.1 eſt monté au ciel, & n'eſt plus icy. Car il eſt là aſsis à la dextre de Dieu ſon Pere. Et eſt encore icy: d'autant qu'il n'a point retiré la preſence de ſa maieſté. Parquoy nous auons touſiours Ieſus Chriſt auec nous ſelon la preſence de ſa maieſté: quant à la preſence de ſa chair, il a dit à ſes di-
Mar.16 ſciples, vous ne m'aurez pas touſiours auec vous. Car pour peu de iours l'Egliſe l'a en preſent ſelon la chair. Maintenant elle le poſſede par Foy
Ebr.1 mais elle ne le voit point des yeux.

33 Parquoy, il eſt incontinent adiouſté, qu'il eſt aſsis à la dextre du Pere. Laquelle ſimilitude eſt prinſe des Rois: dont les lieutenans, auxquels ils donnent la charge de gouuerner, ſont comme leurs aſſeſſeurs. Ainſi Chriſt, auquel le Pere veut eſtre exalté, & par la main duquel il veut exercer ſa Seigneurie, eſt dit eſtre aſsis à la dextre du Pere. Par laquelle parole il faut entendre, qu'il a eſté ordonné Seigneur du ciel & de la terre: & qu'il en a prins ſolennellement la poſſeſsion: & non ſeulement qu'il l'a prinſe vne fois : mais qu'il la maintient, iuſques à tant
Ephe.1 qu'il deſcendra au iour du Iugement. Car ainſi l'expoſe l'Apoſtre, quãd il dit, que le Pere l'a conſtitué à ſa dextre, ſur toute principauté, & puiſ-
Phil.2 ſance, & vertu, & domination, & tout nom qui eſt renommé, non ſeule-
Ephe.4 ment en ce ſiecle, mais auſsi en l'autre: & qu'il a aſſubietty toutes choſes ſouz ſes pieds: & qu'il l'a mis Chef en l'Egliſe ſur toutes choſes. Nous

voyons

voyons à quoy tend ce qui eſt dit que Ieſus Chriſt eſt aſsis: à ſauoir que toutes creatures, tant celeſtes que terriennes, honnorent ſa maieſté, ſont gouuernées par ſa main, obeiſſent à ſon plaiſir, & ſont ſubiettes à ſa vertu. Et ne veulent autre choſe dire les Apoſtres quand ils en font ſi ſouuent mention: ſinon que toutes choſes ont eſté permiſes à ſon commandemẽt. Pourtant ceux qui penſent que par ce mot eſt ſimplement ſignifiée la beatitude, en laquelle a eſté receu Ieſus Chriſt: s'abuſent en cela. Or il ne doit chaloir que ſainct Eſtienne, aux Actes, teſmoigne qu'il l'a veu comme eſtant debout: car il eſt icy queſtion, nõ pas de la diſpoſitiõ du corps, mais de la maieſté de ſon Empire: tellement qu'eſtre aſsis, ne ſignifie autre choſe que preſider au Throne celeſte.

Act. 2. 3
Heb. 1
Act. 7
Aug. de Fide & ſym. ca. 8

De cela reuiennent diuers profits à noſtre Foy. Car nous entendons que le Seigneur Ieſus par ſon aſcenſion au ciel, nous y a fait ouuerture: laquelle eſtoit fermée par Adam. Car puis qu'il y eſt entré en noſtre chair, & comme en noſtre nom: de cela il s'enſuit ce que dit l'Apoſtre: que deſia aucunement nous ſommes aſsiz auec luy aux lieux celeſtes: à ſauoir, d'autant que nous n'en auons point vne eſperance nue: mais en auons deſia la poſſeſsion en noſtre chef. Dauantage, nous recognoiſſons que ce n'eſt pas ſans noſtre grand bien qu'il reſide auec le Pere. Car eſtãt entré au Sanctuaire qui n'eſt point fait de main d'hõme, il apparoiſt là cõtinuellement pour noſtre aduocat & interceſſeur: cõuertiſſant tellement les yeux du Pere en ſa iuſtice, qu'il les deſtourne du regard de noz pechez: nous reconciliãt tellemẽt ſon cœur, qu'il nous dõne acces par ſon interceſsiõ à ſon Throne: nous y preparãt grace & clemence, & faiſant qu'il ne nous ſoit horrible, cõme il doit eſtre à tous pecheurs. Tiercemẽt en ceſt article nous cõceuons la puiſſance de Ieſus Chriſt: en laquelle eſt ſituée noſtre force & vertu, noſtre ayde & la gloire que nous auõs contre les enfers. Car en montant au ciel, il a mené ſes aduerſaires captifs: & les ayant dépouillez, il a enrichy ſon peuple, & de iour en iour l'enrichiſt de graces ſpirituelles. Il eſt dõc aſsis en haut, à fin que de là, eſpandãt ſur nous ſa vertu, il nous viuifie en vie ſpirituelle, & nous ſanctifie par ſon Eſprit: à fin d'orner ſon Egliſe de pluſieurs dõs precieux: à fin de la conſeruer par ſa protectiõ, à l'encõtre de toute nuiſance: à fin de reprimer & cõfondre par ſa puiſſance tous les ennemis de ſa croix, & de noſtre ſalut: finalement à fin d'obtenir toute puiſſance au ciel & en terre, iuſques à ce qu'il aura veincu & deſtruit tous ſes ennemis qui ſont auſsi les noſtres, & qu'il aura parfait ſon Egliſe.

Heb. 7 & 9
Eph. 4
Pſal. 110

34

De là viendra iuger les vifs & les morts.

Dés maintenant les ſeruiteurs de Ieſus Chriſt ont aſſez de ſignes, pour cognoiſtre la preſence de ſa vertu. Mais d'autant que ſon regne eſt encores obſcurcy & caché ſouz l'humilité de la chair: ce n'eſt pas ſãs cauſe que la Foy eſt icy dirigée à ſa preſence viſible, laquelle il manifeſtera au dernier iour. Car il deſcendra en forme viſible, comme on l'a veu mõter: & apparoiſtra à tous auec la maieſté inenarrable de ſon regne, auec la lumiere d'immortalité, auec puiſſance infinie de diuinité, en la cõpagnie de ſes Anges. De là donc il nous eſt commandé d'attẽdre noſtre redempteur, au iour qu'il ſeparera les agneaux des boucs, les éleuz des

35

Act. 1
Mat. 24
Mat. 25

1.The.4 reprouuez:& n'y aura nul,ne viuãt ne mort,qui puiſſe eſchapper ſon iugement. Car le ſon de la trompette ſera ouy de tous les bouts du mõde: par laquelle tous hommes ſeront appellez & citez à ſon Throne Iudicial, tant ceux qui ſeront pour lors en vie, que ceux qui ſeront treſpaſſez au parauant. Il y en a aucuns qui expoſent par les viuans & les morts, les bõs & les mauuais. Et de fait, nous voyons qu'aucuns des Anciens ont douté cõment ils deuoyẽt expoſer ces vocables. Mais le premier ſens eſt beaucoup plus conuenable, d'autant qu'il eſt plus ſimple, & moins contraint, & prins de la maniere accouſtumée de l'Eſcriture.

36 Et ne contreuient point ce qui eſt dit par l'Apoſtre, qu'il eſt vne fois
Heb.9 eſtably à tous hommes de mourir. Car combien que ceux qui ſerõt pour
1.Cor.15 lors en la vie mortelle, quand le iugement viendra, ne mourront point ſelon l'ordre naturel: toutesfois la mutation qu'ils ſouffriront, d'autãt qu'elle aura grãde conuenance à la mort, n'eſt pas ſans raiſon appellée Mort. Il eſt certain que tous ne repoſeront pas longuement, ce que l'Eſcriture appelle dormir, mais tous ſeront muez & changez. Qu'eſt-ce à dire cela? C'eſt, que leur vie mortelle ſera abolie en vne minute de temps, & tranſformée en vne nouuelle nature. Nul ne peut nier qu'vn tel aboliſſement de la chair, ne ſoit mort. Neantmoins cependant demeure touſiours cela vray, que les viuans & les morts ſeront citez en iugement. Car les mèrts qui ſont en Chriſt, reſſuſciteront les premiers: puis apres ceux qui ſeront
1.The.4 ſuruiuans, viendront au deuant du Seigneur en l'air: comme dit S. Paul. Et de fait, il eſt vray ſemblable, que ceſt article a eſté prins de la predica
Act.10 tion de S. Pierre: & de l'adiuration notable que fait ſainct Paul à Timo
2.Ti.4 thée, où il eſt nommément parlé des viuans & des morts.

37 De là nous reuient vne ſinguliere conſolation: que nous oyons la puiſſance de iuger, eſtre donnée à celuy qui nous a ordonnez, cõme participãs de ſon honneur, à faire iugement: tant s'en faut qu'il monte en ſon Throne pour nous condamner. Car comment vn Prince de ſi grande clemence, perdroit-il ſon peuple? commẽt le chef diſiperoit-il ſes mẽbres? comment l'aduocat condamneroit-il ceux dont il a prins la defenſe? Et ſi
Rom.8 l'Apoſtre oſe ſe glorifier, qu'il n'y a nul qui puiſſe condamner quand Ieſus Chriſt intercede pour nous: il eſt encores plus certain que Chriſt, eſtant noſtre interceſſeur, ne nous cõdamnera point: veu qu'il a prins noſtre cauſe en main, & a promis de nous ſouſtenir. Ce n'eſt pas certes vne petite aſſeurãce: de dire que nous ne comparoiſtrons point deuant autre ſiege iudicial, que celuy de noſtre redempteur: duquel nous attendons ſalut. Dauantage, nous auons icy, que celuy qui nous promet maintenant par ſon Euangile beatitude eternelle, ratifiera lors ſa promeſſe, en faiſant iugement. Le Pere donc a tellement honnoré ſon Fils, en luy attribuant authorité de iuger: qu'en ce faiſant il a proueu à conſoler les conſciences de ſes ſeruiteurs: leſquelles pourroyent trembler de l'horreur du iugement, ſi elles n'y auoyent certaine eſperance.

38 Or puis que nous voyons toute la ſomme & toutes les parties de noſtre ſalut, eſtre comprinſes en Ieſus Chriſt: il nous faut garder d'en tranſ-
Act.4 ferer ailleurs la moindre portion qu'on ſauroit dire. Si nous cerchons ſalut: le ſeul Nom de Ieſus nous enſeigne qu'il eſt en luy. Si nous deſirõs

les

les dons du S. Eſprit: nous les trouuerons en ſon onction. Si nous cerchõs force: elle eſt en ſa Seigneurie. Si nous auons affaire de pureté: elle nous eſt propoſée en ſa conception. Si nous voulons trouuer douceur & benignité: ſa natiuité nous la preſente, par laquelle il a eſté fait ſemblable à nous, pour apprendre d'eſtre pitoyable. Si nous demandons redemptiõ, ſa paſsion nous la donne. En ſa damnation nous auons noſtre abſolution. Si nous deſirons que la malediction nous ſoit remiſe: nous obtenõs ce biẽ la en ſa croix. La ſatisfaction, nous l'auõs en ſon ſacrifice: purgation, en ſon ſang: noſtre recõciliatiõ a eſté faite par ſa deſcẽte aux enfers. La mortificatiõ de noſtre chair giſt en ſon ſepulchre: la nouuelleté de vie, en ſa reſurrection: en laquelle auſsi nous auons eſperãce d'immortalité. Si nous cerchons l'heritage celeſte, il nous eſt aſſeuré par ſon aſcenſion. Si nous cerchons aide & confort, & abondance de tous biens, nous l'auõs en ſon Regne. Si nous deſirons d'attendre le iugement en ſeureté: nous auons auſsi ce biẽ, en ce qu'il eſt noſtre Iuge. En ſomme, puis que les threſors de tous biens ſont en luy: il nous les faut de là puiſer, pour eſtre raſſaſiez, & non d'ailleurs. Car ceux, qui non contens de luy, vacillent ça & là en diuerſes eſperances, meſme quand ils auroyẽt leur principal eſgard en luy, ſi ne tiennent-ils pas la droite voye: d'autant qu'ils deſtournent vne partie de leurs penſées ailleurs. Combien que ceſte defiãce ne peut entrer en noſtre entendement, quand nous auõs vne fois bien cogneu ſes richeſſes.

Mat. 1.

Mat. 27.

Gala. 3.

La troiſieſme partie.

Ie croy au ſainct Eſprit.

Maintenant s'enſuit la Foy au ſainct Eſprit: laquelle eſt bien requiſe en l'accompliſſement de noſtre ſalut. Car ce qui a eſté dit, que nous deuons cercher noſtre ablution & ſanctification en Ieſus Chriſt, ne ſe peut autrement obtenir, ſinon qu'elles nous ſoyẽt communiquées par le ſainct Eſprit. Ce que l'Apoſtre ſignifie, en diſant que nous auõs eſté lauez & ſanctifiez au Nom de Ieſus Chriſt, & par l'Eſprit de noſtre Dieu: cõme s'il diſoit, que les graces de Ieſus Chriſt ſont imprimées par le ſainct Eſprit en noz conſciences. Pourtant, apres la Foy au Pere & au Fils, à bon droit eſt adiouſtée la Foy au ſainct Eſprit: par lequel le fruit de la miſericorde diuine, & de la grace acquiſe par Ieſus Chriſt, nous eſt confermée. Or quand nous oyons ce Nom d'Eſprit, il nous faut reduire en memoire tous les offices que l'Eſcriture luy attribue, & en attendre les biens qui nous en procedent, ſelõ le teſmoignage d'icelle. Car elle nous enſeigne, que toute grace de Dieu eſt l'operation de ſon Eſprit: d'autant que le Pere par iceluy, en ſon Fils, fait toutes choſes. Par iceluy il crée, maintient, viuifie, & conſerue toutes ſes œuures. Par iceluy il appelle & attire à ſoy tous ſes fideles, il les iuſtifie, les ſanctifiant à vne nouuelle vie: il les enrichiſt de diuerſes eſpeces de graces: il les fortifie de ſa vertu celeſte, iuſques à ce qu'ils ſoyent paruenuz à leur but. Pourtant le S. Eſprit quand il habite en ceſte maniere en nous, eſt celuy qui nous eſclaire de ſa lumiere: pour nous faire entendre quelles largeſſes de la bonté de Dieu nous poſſedons en Ieſus Chriſt: tellement qu'à bõ droit on le peut appeller vne Clef, par laquelle les threſors du Royaume celeſte nous ſont ouuers:

59

2. Cor. 6.

1. Cor. 12

Act. 17.

Apo. 3.

& ſon illumination, l'œil de noſtre entendement pour nous les faire contempler.

40 Pour laquelle cauſe il eſt maintenant nommé Arre & Seau: d'autãt
Rom. 8. qu'il ſeélle dedans noz cœurs la certitude des promeſſes de Dieu. Maintenant il eſt dit Maiſtre de verité, Autheur de lumiere, Fontaine de ſageſſe, Science & intelligence. C'eſt celuy, lequel nous purgeant de toutes ordures, nous conſacre en ſaincts Temples à Dieu: nous ornant tellemẽt de ſa ſainteté, que nous ſommes faits habitacles de Dieu. C'eſt celuy qui par ſon arrouſement nous rend fertiles, pour produire fruits de iuſtice. Pour laquelle raiſon il eſt ſouuẽt nõmé Eau, comme en ces paſſages du Prophete: Vous tous qui auez ſoif, venez à l'eau, Iſa. 55. Iſa. 44 Iean. 7. Ité, I'eſpãdray de l'eau ſur la terre ſterile, & des fleuues ſur la terre ſeche. A quoy ſe rapporte la ſentẽce de Chriſt, où il appelle à puiſer eau viue tous ceux qui ont ſoif. Cõbiẽ qu'il eſt aucunesfois ainſi appellé pour l'efficace de purger & nettoyer, cõme en Ezechiel, où le Seigneur promet des eaux claires pour purger ſon peuple. Exec. 36. C'eſt celuy lequel nous refrechiſſant de ſa liqueur, nous diſtille la vigueur de vie: pour laquelle cauſe il eſt nommé Huile & Onction. C'eſt celuy lequel bruſlant & conſumant les vices de noſtre concupiſcence, enflambe noz cœurs en charité, pour laquelle vertu il eſt nommé Feu. C'eſt celuy qui nous inſpire la vie diuine: à fin que nous ne viuiõs plus de nous: mais que nous ſuyuions ſon mouuement & ſa conduite. Pourtant, s'il y a quelque bien en nous, tout cela eſt fait de ſa grace & vertu. Au cõtraire, ce que nous auons du noſtre, n'eſt qu'aueuglement d'eſprit, & peruerſité de cœur. Maintenant il apparoiſt combien il nous eſt profitable & neceſſaire, que noſtre Foy ſoit dirigée au S. Eſprit: veu qu'en luy nous trouuõs l'illumination de noſtre ame, noſtre regeneration, la communication de toutes graces, & meſme l'eſficace de tous les biens, qui nous prouiennent de Ieſus Chriſt.

L'EXPOSITION DE LA QVAtr'ieſme partie du Symbole:

Ou il eſt traité de l'Egliſe, du gouuernement d'icelle, de l'ordre, puiſſance & diſcipline: item, des clefs, de la remiſſion des pechez, & de la reſurrection derniere.

CHAP. VIII.

Ie croy la ſaincte Egliſe catholique: la communion des Saincts.

1 PRemierement nous dirons en brief ce qui appartient à la ſimple intelligence des mots: à ſauoir les choſes que la Foy doit contempler, pour en receuoir conſolation: puis apres nous deduirons plus amplemẽt la matiere de l'Egliſe. Pour le premier, ce que nous diſons pluſtoſt L'Egliſe, que En l'Egliſe, n'eſt pas ſans raiſon. Ie ſay bien que le ſeçond eſt plus accouſtumé auiourd'huy, & que d'ancienneté il a eſté en vſage: & meſme le Symbole

bole de Nice, comme il eſt recité en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, dit Croire en l'Egliſe. Neantmoins il appert auſsi par les liures des anciés Peres, que cela eſtoit receu ſans difficulté, de dire Croire l'Egliſe, & non pas En l'Egliſe. Car ſainct Auguſtin, & l'autheur du traité ſur le Symbole, qu'õ intitule de S. Cyprien, non ſeulement parlent ainſi, mais notamment enſeignent que la locution ſeroit impropre, ſi on adiouſtoit ceſte propoſition En. Et confermẽt leur opinion par vne raiſon qui n'eſt pas friuole. Car nous teſmoignons que nous croyons en Dieu, d'autant que noſtre cœur ſe remet ſur luy, comme veritable: & noſtre fiance repoſe en luy. Ce qui ne conuiendroit point à l'Egliſe, non plus qu'à la remiſsion des pechez, & à la reſurrection de la chair. Pourtant combien que ie ne vueille point eſtriuer pour les mots: toutesfois i'ayme mieux ſuyure la proprieté, par laquelle la choſe ſoit bien declairée: que d'affecter formes de parler, qui induiſent obſcurité ſans propos.

Or il nous faut reduire en memoire ce que nous auons par cy deuant admonneſté: c'eſt que iuſques icy la matiere, le fondement & la cauſe de noſtre ſalut, nous a eſté demonſtrée: maintenãt l'effect s'enſuit. Car celuy qui entend la puiſſance de Dieu, & ſa bonté paternelle: la iuſtice de Chriſt, & l'efficace du ſainct Eſprit: il tient la cauſe de ſon ſalut. Mais il ne voit point encore comment le ſalut eſt accomply aux hommes, ſinon qu'il deſcende à l'Egliſe, à la remiſsion des pechez, & à la vie eternelle. Apres donc auoir eſté enſeignez que Dieu nous eſt autheur de vie: cela ſe fait par bon ordre, que de là nous venons à recognoiſtre ſon œuure, lequel ſe fait en nous. Premierement l'Egliſe nous eſt icy propoſée à croire: à fin que nous croyons toute la multitude des Chreſtiens eſtre coniointe par le lien de Foy, & aſſemblée en vn peuple, duquel le Seigneur Ieſus ſoit Prince & capitaine: meſme qu'elle eſt vnie en vn corps, duquel Chriſt eſt le Chef: comme Dieu a eternellemẽt eſleu tous les ſiẽs en iceluy, à fin de les aſſembler & recueillir en ſon Regne. *Ephe. 1*

Or il nous apparoiſt combien il nous eſt neceſſaire de croire l'Egliſe: de ce que pour eſtre regenerez en vie immortelle, il faut qu'elle nous conçoyue, comme la mere conçoit ſes enfans: pour eſtre conſeruez, il faut qu'elle nous entretienne & nourriſſe en ſon ſein. Car c'eſt la mere de nous tous: à laquelle noſtre Seigneur a commis tous les threſors de ſa grace, à fin qu'elle en ſoit la gardienne, & qu'elle les diſpenſe par ſon miniſtere. Pourtant, ſi nous voulons auoir entrée au Royaume de Dieu, il nous faut recognoiſtre par Foy l'Egliſe. Or cela eſt, non ſeulement de conceuoir en noſtre entendemẽt le nombre des eſleuz: mais de recognoiſtre vne telle vnité de l'Egliſe, en laquelle nous ne doutions point d'eſtre inſerez. Car nous ne pouuons auoir eſperance aucune de l'heritage celeſte, ſinon que premier nous adherions à Ieſus Chriſt noſtre Chef, par ceſte communiõ, auec tous ſes membres: veu que l'Eſcriture pronõce, qu'il n'y a point de ſalut hors ceſte vnité de l'Egliſe. Car ainſi faut-il entendre ces propheties: Qu'en Sion & Ieruſalem il y aura ſauuement. Pourtant, quand le Seigneur veut denoncer la mort eternelle à aucuns, il dit, qu'ils ne ſeront point en la compagnie de ſon peuple: & qu'ils ne ſeront point enrollez entre les enfans d'Iſrael. *Galat. 4* *Iſa. 46.* *Ioel. 2.* *Ezech. 1.*

4 Dauantage, ceſte compagnie eſt appellée Catholique ou Vniuerſelle: pource qu'il n'y a ne deux ne trois Egliſes: mais au contraire, tous
Ephe.1. les eſleuz de Dieu ſont tellement vniz & liez en Chriſt: que comme ils dependent d'vn Chef, auſsi ils ſont incorporez en vn corps, s'entretenans enſemble comme vrais membres. Et à la verité, ils ſont bien faits tous vn, entant qu'en vne meſme Foy, eſperance & charité, ils viuent d'vn meſme Eſprit de Dieu: & ſont appellez non ſeulement à vn meſme heritage, mais à vne meſme communication de Dieu & de Ieſus Chriſt.
Ephe.5. L'Egliſe outreplus eſt nõmée Saincte. Car tous ceux qui ont eſté eſleuz par la prouidence de Dieu, pour eſtre incorporez en icelle, ſont ſanctifiez de Dieu par regeneration ſpirituelle. Pourtant ſainct Paul nous met
Eph.3. ceſt ordre de la miſericorde de Dieu: c'eſt que ceux qu'il a eſleuz, il les
Rom.8. appelle: ceux qu'il a appellez, il les iuſtifie, à fin de les glorifier vne fois. Ainſi noſtre vocation & iuſtification, n'eſt autre choſe qu'vn teſmoignage de l'election diuine: entant que le Seigneur introduit en la communion de ſon Egliſe ceux qu'il auoit preordonnez deuant qu'ils fuſſent naiz. Pour ceſte cauſe ſouuenteſfois l'Eſcriture ne repute point eſtre de l'Egliſe, ſinon ceux auſquels le Seigneur a en telle ſorte approuué ſon election. Car il eſt expedient que les enfans de Dieu nous ſoyent de-
Rom.8. ſcrits ſelon que noſtre entendement les peut comprendre: c'eſt à ſauoir, qu'ils ſont menez de l'Eſprit de Dieu.

5 Toutesfois il nous faut bien conſiderer quelle ſainteté il y a en l'Egliſe. Car ſi nous ne voulons eſtimer qu'il y ait nulle Egliſe, ſinon laquelle fuſt parfaite depuis vn bout iuſques à l'autre, nous n'en trouuerions nulle telle. Ce que dit ſainct Paul eſt bien vray: que Ieſus Chriſt s'eſt li-
Ephe.5. uré pour l'Egliſe, à fin de la ſanctifier: & qu'il l'a purgée du lauement d'eau, en la Parolle de vie, pour la rendre ſon eſpouſe glorieuſe, n'ayant macule ne ride. Mais ceſte ſentence n'eſt pas moins vraye: que le Seigneur œuure de iour en iour, pour effacer les rides d'icelle, & nettoyer les macules. Dont il s'enſuit, que ſa ſainteté n'eſt pas encore parfaite. L'Egliſe donc eſt tellement ſaincte, que iournellement elle profite, & n'a pas encore ſa perfection: iournellement elle va en auant, & n'eſt pas encore venue au but de ſainteté: comme il ſera autrepart plus amplemẽt
Ioel 3. expliqué. Pourtant ce que les Prophetes prediſent de Ieruſalem, qu'elle
Iesa.35. ſera ſaincte, & que les eſtrangiers ne paſſeront point par icelle: & que le Temple de Dieu ſera ſainct, tellement que tous immondes n'y entreront point: il ne nous le faut pas tellement prendre, comme s'il n'y auoit nulle tache aux membres de l'Egliſe. Mais d'autant que de vraye affection de cœur les fideles aſpirent à entiere ſainteté & pureté: la perfection qu'ils n'ont pas encore, leur eſt attribuée par la bonté de Dieu. Or combien que ſouuent il aduienne qu'on n'apperçoit point entre les hommes, grans ſignes de ceſte ſanctification: il nous faut neantmoins reſoudre, qu'il n'y a eu nul aage depuis le commencement du monde, auquel le Seigneur n'ait eu ſon Egliſe: & que iamais il n'aduiendra qu'il n'en ait touſiours. Car combien que dés le cõmencement du monde, tout le genre humain a eſté corrompu & peruerty par le peché d'Adam: ſi eſt-ce qu'il n'a iamais failly de ſanctifier, de ceſte maſſe corrompue, des inſtrumens

mens en honneur: tellement qu'il n'y a nul ſiecle qui n'ait experimenté ſa miſericorde. Ce qu'il a teſtifié par certaines promeſſes. Comme quand il dit: I'ay ordonné vne alliance à mes eſleuz. I'ay iuré à Dauid mon ſeruiteur, que eternellement ie conſerueray ſa ſemence à iamais, i'eſtabliray ſon ſiege. Item, Le Seigneur a eſleu Sion, il l'a eſleue pour ſon habitacle: c'eſt ſon repos eternel. Item, Voicy que dit le Seigneur, lequel fait luire le Soleil au iour, & la Lune en la nuict. Quand ceſt ordre defaudra, lors perira la ſemence d'Iſrael: & non point deuant. *Pſal. 89. Pſal. 132. Iere. 31.*

6 L'article qui s'enſuit de la communion des Saincts, a eſté communemẽt delaiſſé derriere par les Anciens: lequel touteſſois n'eſt pas à meſpriſer. Car comme il nous eſt neceſſaire de croire l'Egliſe: auſſi ce n'eſt pas choſe ſuperflue, de ſauoir quelle nous la croyons. Pourtant, i'eſtime que ceſte particule eſt declaration de l'Egliſe: laquelle nous ſignifie quelle eſt ſa nature & proprieté. C'eſt à ſauoir, que la conionction, en laquelle Ieſus Chriſt vniſt ſes fideles, eſt de telle importance, qu'ils communiquent enſemble à tous biens. Par laquelle parole touteſſois il ne faut pas entendre qu'vn chacun n'ait diuerſes graces: veu que ſainct Paul dit, que les dons de l'Eſprit ſont diuiſez. Et ne faut pas eſtimer, que l'ordre politique, lequel eſt qu'vn chacun poſſede ſa ſubſtance à part, doyue eſtre renuerſé. Veu qu'il eſt neceſſaire que les ſeigneuries & poſſeſſions ſoyent ainſi particulierement diſtinctes, durant ceſte vie mortelle, pour conſeruer paix & trãquillité entre les hommes. Mais nous entendons vne telle communauté, laquelle conuienne auec ceſte diuiſion de biens & de graces. Car tout ce qu'vn a receu de la main de Dieu, il conuient qu'il en face les autres participans: combien que cela luy ſoit donné en particulier, & non aux autres: comme entre les membres d'vn corps, il y a bien diuerſes facultez & offices differens: & touteſſois il y a vne telle vnité, qu'vn chacun ſert aux autres. Car comme ſainct Paul aux Corinthiens & aux Epheſiens remonſtre, ce qu'vn chacun a receu de grace, doit eſtre rapporté & cõtribué à l'vtilité commune de l'Egliſe: pource que noſtre Seigneur veut que la diſpenſation en ſoit telle. Auſsi en vn autre lieu il argumente que les vocations ſont diuerſes, pource que la communion que nous auons enſemble, doit eſtre ordonnée ſelon la diuerſité des graces. *Eſphe. 4. 1. Cor. 12. 1. Cor. 12. Eſphe. 4. Rom. 12.*

7 Or d'autant que nous croyons la ſaincte Egliſe, & la communion d'icelle, à telle condition, que par le moyen que nous auons de la Foy en Chriſt, nous auons confiance d'en eſtre membres: il eſt expedient de conſiderer quel fruict nous en reuient. Or ce n'eſt pas petite choſe, de recognoiſtre que nous ſommes appellez en l'vnité de l'Egliſe: laquelle a eſté eſleue & ſegregée du Seigneur Dieu, pour eſtre le corps & plenitude de Chriſt, pillier & fondement de verité, & perpetuel habitacle de ſa maieſté diuine. Car quãd nous auons cela, noſtre ſalut eſt ſouſtenu d'vn ſi ferme appuy: que quand toute la machine du monde ſeroit esbranlée, il demeureroit ferme & immuable. Premierement il eſt fondé en l'electiõ de Dieu: & ne peut defaillir, ſinon que ſa prouidẽce eternelle ſoit diſſipée. Dauantage, il eſt confermé, entant qu'il faut que Chriſt demeure en ſon entier: lequel ne ſouffrira ſes fideles eſtre diſtraicts de ſoy, non plus que ſes membres eſtre deſcirez par pieces. En outre, nous ſommes certains, *Eſphe. 1. 2. 1. Tim. 3 Pſal. 46. & 87. Ioel. 3. & ailleurs.*

que, entant que nous demourons dedans le ſein de l'Egliſe, la verité demeure auec nous. Finalement nous entendons que ces promeſſes nous
Pſal. 46 & 125. appartiennent: où il eſt dit que Dieu demeurera à touſiours en Ieruſalē, & ne bougera iamais du milieu d'icelle. Telle vertu a l'vnité de l'Egliſe, qu'elle nous peut retenir en la compagnie de Dieu. Pareillement ce mot de Communion, nous peut grandement conſoler. C'eſt que puis que tout ce que noſtre Seigneur a conferé de graces à ſes membres & aux noſtres, nous appartient: noſtre eſperance eſt confermée par tous les biens qu'ils ont. Au reſte pour ſe tenir en l'vnité d'icelle Egliſe: il n'eſt ia meſtier que nous voyons vne Egliſe à l'œil, ou que la touchiōs à la main. Pluſtoſt entant que nous la deuōs croire: en cela il nous eſt ſignifié, qu'il ne nous la faut point moins recognoiſtre, quand elle nous eſt inuiſible, que ſi nous la voyons euidemment. Et n'en eſt noſtre Foy de rien pire quand elle recognoiſt l'Egliſe, que noſtre intelligence ne peut comprendre, d'autant qu'icy il ne nous eſt point cōmandé de diſcerner les esleuz des reprouuez (qui appartient à Dieu ſeul & non à nous) mais d'auoir ceſte certitude en noz cœurs, que tous ceux, qui par la clemence de Dieu le Pere, & la vertu du ſainct Eſprit, ſont venuz en la participatiō de Chriſt, ſont ſegregez pour le propre heritage de Dieu: & d'autāt que nous ſommes en leur nombre, nous ſommes heritiers d'vne telle grace.

8 Maintenant il eſt tēps de parler de l'Egliſe viſible, & laquelle nous pouuons comprendre de noſtre ſens, pour monſtrer quel iugement en deuons auoir. La ſaincte Eſcriture parle de l'Egliſe en deux ſortes. Car
Ephe. 5. Can. 2. 6 aucuneſfois en nōmant l'Egliſe, elle entēd ſeulemēt celle qui eſt deuant Dieu, en laquelle ne ſont comprins ſinō ceux qui par la grace d'adoptiō, ſont enfans de Dieu, & par la ſanctificatiō de ſon Eſprit, ſont vrays membres de Ieſus Chriſt. Et lors nō ſeulement elle parle des ſaincts qui habitent en terre, mais de tous les eſleuz qui ont eſté depuis le cōmencemēt
Marc 13. du mōde. Souuēt par le nom de l'Egliſe, elle ſignifie toute la multitude
1. Cor. 15. des hōmes, laquelle eſtāt eſparſe en diuerſes regiōs du monde, fait vne meſme profeſsiō d'hōnorer Dieu & Ieſus Chriſt, a le Bapteſme pour teſmoignage de ſa Foy, en participāt à la Cene proteſte d'auoir vnité en doctrine & en charité, eſt cōſentante à la parole de Dieu, & laquelle a la predicatiō ſuyuāt le cōmandement de Ieſus Chriſt. En ceſte Egliſe il y a pluſieurs hypocrites meſlez auec les bons, qui n'ont rien de Ieſus Chriſt, fors que le tiltre & l'apparēce, les vns ambitieux, les autres auaricieux, les autres meſdiſans, aucuns de vie diſſolue: leſquels ſont tolerez pour vn tēps, ou pource qu'on ne les peut cōuaincre iuridiquement, ou biē pource que la diſcipline n'eſt pas touſiours en telle vigueur qu'elle deuroit. Pourtāt cōme il nous eſt neceſſaire de croire l'Egliſe inuiſible à nous, & cogneue à vn ſeul Dieu: auſſi il nous eſt commādé d'auoir ceſte Egliſe viſible en hōneur, & de nous maintenir en la cōmunion d'icelle.

9 Pourtāt le Seigneur nous l'a marquée de certains ſignes & enſeignes, entant qu'il nous eſtoit expedient de la cognoiſtre. Vray eſt que ce
2. Tim. 2 priuilege appartient à luy ſeul, de cognoiſtre qui ſont les ſiens, comme dit ſainct Paul. Et de fait, à fin que la temerité des hommes ne s'auançaſt iuſques là, il y a mis bon ordre: nous aduertiſſant iournellement par

experien

experience,combien ſes iugemens ſecrets ſurmontent noſtre ſens. Car d'vne part,ceux qui ſembloyent aduis du tout perduz & qu'on tenoit pour deſeſperez,ſont reduits au droit chemin d'autre coſté,ceux qui ſembloyent eſtre bien fermes,trebuſchent. Parquoy ſelon la predeſtination de Dieu cachée & ſecrette,cõme dit S. Auguſtin, il y a beaucoup de brebiz hors l'Egliſe, & beaucoup de loups dedans. Car il cognoiſt & a marqué ceux qui ne cognoiſſent, ne luy ne eux meſmes. Touchant de ceux qui portent exterieurement ſa marque, il n'y a que les yeux de luy ſeul,qui voyent leſquels ſont ſainctz ſans feintiſe, & leſquels doyuent perſeuerer iuſqu'en la fin, ce qui eſt le principal de noſtre ſalut. Toutesfois, pource que le Seigneur voyoit eſtre expediét,de ſauoir leſquels nous deuons auoir pour ſes enfans:il s'eſt accõmodé en ceſt endroit, à noſtre capacité. Et d'autant qu'il n'eſtoit ia beſoing en cela de certitude de Foy: il a mis au lieu vn iugemẽt de charité:ſelõ lequel nous deuons recognoiſtre pour membres de l'Egliſe,tous ceux qui par cõfeſsiõ de Foy, par bõ exemple de vie,& participatiõ des Sacremens, aduouẽt vn meſme Dieu & vn meſme Chriſt auec nous. Or d'autãt qu'il nous eſtoit meſtier de cognoiſtre le corps de l'Egliſe,pour nous adioindre à iceluy,il nous l'a marqué de certaines enſeignes, auſquelles l'Egliſe nous apparoiſt euidemment & comme à l'œil. *Homil.in Ioan.45.*

Voila dont nous auõs l'Egliſe viſible. Car par tout où nous voyons la Parole de Dieu eſtre puremẽt preſchée & eſcoutée, les Sacremens eſtre adminiſtrez ſelõ l'inſtitutiõ de Chriſt:là il ne faut douter nullement qu'il n'y ait Egliſe:d'autant que la promeſſe qu'il nous a baillée, ne nous peut faillir:Par tout où deux ou trois ſerõt aſſemblez en mõ Nom,ie ſeray au milieu d'eux. Mais pour biẽ entẽdre la ſõme de ceſte matiere, il nous faut proceder par les degrez qui s'enſuyuẽt. C'eſt que l'Egliſe vniuerſelle eſt toute la multitude,laquelle accorde à la verité de Dieu& à la doctrine de ſa Parole,quelque diuerſité de natiõ qu'il y ait,ou diſtãce de regiõ : d'autãt qu'elle eſt vnie par le liẽ de religiõ. Que ſouz ceſte Egliſe vniuerſelle, les Egliſes qui ſont diſtribuées par chacune ville & village, ſont tellemẽt cõprinſes,qu'vne chacune a le tiltre & authorité d'Egliſe:& que les perſonnes,leſquelles ſont aduouées eſtre d'icelle par profeſsiõ de Foy cobiẽ qu'à la verité elles ne ſoyent point de l'Egliſe,neantmoins elles ſont eſtimées y appartenir, iuſques à ce qu'on les ait reiettées par iugement public. Cõbien qu'il y ait diuerſe raiſon à eſtimer des Egliſes & des perſonnes particulieres. Car il peut aduenir, qu'il nous faudra traiter cõme freres, & auoir pour fideles ceux que nous ne pẽſerõs pas dignes d'eſtre de ce nõbre: à cauſe du cõſentement cõmun de l'Egliſe,laquelle les ſouffrira & endurera encore au corps de Chriſt. Nous n'approuuerõs pas dõc telles gens comme mẽbres de l'Egliſe,quãt à noſtre eſtime priuée. Mais nous leur laiſſerons le lieu qu'ils tiẽnent entre le peuple de Dieu: iuſques à ce qu'il leur ſoit oſté par voye legitime. Enuers vne multitude, il nous y faut autremẽt proceder. Car ſi elle a le miniſtere de la Parole,& ſi elle le hõnore,ſi elle retiẽt l'adminiſtration des Sacremens:elle doit eſtre, ſans doute,recogneue pour Egliſe:d'autãt qu'il eſt certain que la Parole & les Sacremẽs ne peuuẽt eſtre ſans fruit. En telle ſorte nous cõſeruerons l'v- *Epheſ.2.* *Matt.18.* 10

nité de l'Egliſe vniuerſelle, laquelle les eſprits diaboliques ont touſiours taſché de diſsiper: & n'oſterõs poĩt l'authorité qui appartiẽt aux aſſẽblées Eccleſiaſtiques, leſquelles ſont en chacũ lieu, pour la neceſsité des hõmes.

11 Nous auons mis, pour enſeignes de l'Egliſe la predication de la Parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremens. Car ces deux choſes ne peuuent eſtre, qu'elles ne fructifient, & qu'elles ne proſperent par la benediction de Dieu. Ie ne dy pas que par tout où il y a predication que le fruit incontinent apparoiſſe: mais i'enten qu'elle n'eſt nulle part receue, pour y auoir comme certain ſiege, qu'elle ne produiſe quelque efficace. Comment que ce ſoit, par tout où la predication de l'Euangile eſt reuerentment écoutée, & les Sacremens ne ſont point negligez: là apparoiſt, pour le temps, certaine forme d'Egliſe, dont on ne peut douter, & de laquelle il n'eſt pas licite de contemner l'authorité, ou mépriſer les admonitiõs, ou reietter le conſeil, ou auoir les caſtigations en mocquerie. Beaucoup moins eſt-il permis de s'en diuiſer, ou de rompre l'vnité d'icelle. Car Dieu eſtime tant de la communion ſe ſon Egliſe, qu'il tient pour vn traiſtre de la Chreſtienté celuy qui s'eſtrange de quelque compagnie Chreſtienne, en laquelle il y a le miniſtere de ſa Parole & de ſes Sacremens. Il a en telle recommandation l'authorité d'icelle: que quand elle eſt violée, il dit, que la ſienne propre l'eſt.

12 Pourtant il nous faut diligemment retenir les marques cy deſſus miſes: & les eſtimer ſelon le iugement de Dieu. Car il n'y a rien que Sathan machine plus de faire, que de nous amener à l'vn de ces deux poincts: c'eſt que, en aboliſſant ou effaçant les vrais ſignes, dont nous pouuons diſcerner l'Egliſe, il nous en oſte toute vraye diſtinction: ou bien de nous induire à nous les faire contemner, à fin de nous ſeparer & reuolter de la communauté de l'Egliſe. Il a eſté fait par ſon aſtuce, que la pure predication de l'Euangile a eſté cachée par longues années: & maintenant par meſme malice il s efforce de renuerſer le miniſtere, lequel Ieſus Chriſt a tellemẽt ordõné en ſon Egliſe, qu'iceluy abbatu, l'edification de l'Egliſe periſt. Or combien eſt ce vne perilleuſe tentation, ou pluſtoſt pernicieuſe, quand il entre au cœur de l'homme, de ſe diuiſer d'vne congregation, en laquelle apparoiſſent les enſeignes, dõt noſtre Seigneur a ſuffiſamment penſé marquer ſon Egliſe? Nous voyons cõbien il eſt meſtier de ſe donner garde d'vne part & d'autre. Car à ce que nous ne ſoyons point trompez ſouz le tiltre de l'Egliſe, il nous faut examiner à ceſte épreuue, que Dieu nous baille, toute congregation, qui pretend le nom d'Egliſe: comme on éprouue l'or à la touche. C'eſt, que ſi elle a l'ordre que noſtre Seigneur a mis en ſa Parole & ſes Sacremens: elle ne nous trompera point, que nous ne luy puiſsions rendre ſeurement l'honneur qui appartient à l'Egliſe. Au contraire, ſi ſans Parole de Dieu & ſes Sacremens elle veut eſtre recogneue Egliſe: il ne nous faut point moins garder de tromperie, qu'euiter temerité en l'autre endroit.

Ephe. 4.

13 Quant à ce que nous diſons, que le pur miniſtere de la Parole, & la pure maniere d'adminiſtrer les Sacremens, eſt vn bon gage & arre, pour nous aſſeurer qu'il y a Egliſe en toutes compagnies où nous verrons l'vn & l'autre: cela doit auoir telle importance, que nous ne denons

uons reietter nulle assemblée, laquelle entretienne l'vn & l'autre, combien qu'elle soit subiette à plusieurs vices. Qui plus est, il y pourra auoir quelque vice ou en la doctrine, ou en la façon d'administrer les Sacremens qui ne nous deura point du tout aliener de la communiõ d'vne Eglise. Car tous les articles de la doctrine de Dieu ne sont point d'vne mesme sorte. Il y en a aucuns dont la cognoissance est tellemẽt ne cessaire, que nul n'en doit douter, non plus que d'arrests, ou de principes de la Chrestienté. Comme pour exemple, qu'il est vn seul Dieu: que Iesus Christ est Dieu, & Fils de Dieu: que nostre salut gist en sa seule misericorde: & autres semblables. Il y en a d'autres, lesquels sont en dispute entre les Eglises: & neantmoins ne rõpent pas l'vnité d'icelles. Pour donner exemple: S'il aduenoit qu'vne Eglise tint, que les ames, estans separées du corps, fussent transferées au ciel incontinent: vne autre, sans oser determiner du lieu pensast simplement qu'elles viuent en Dieu: & que telle diuersité fust sans contention & sans opiniastreté: pourquoy se diuiseroyent-elles d'ensemble? Ce sont les paroles de l'Apostre: que si nous voulons estre parfaits, il nous faut auoir vn mesme sentiment: au reste, que si nous auons quelque diuersité, Dieu nous reuelera ce qui en est. En cela ne monstre-il pas, que si les Chrestiens ont aucune dissention des matieres qui ne sont point grandement necessaires, que cela ne doit point faire de trouble ne sedition entre eux? Bien est vray, que c'est le principal, d'accorder en tout & par tout. Mais d'autant qu'il n'y a nul qui ne soit enueloppé de quelque ignorance: il faudra, ou que nous ne laissions nulle Eglise, ou que nous pardonnions l'ignorance à ceux qui faudront és choses, lesquelles se peuuent ignorer sans peril de salut, & sans que la religion soit violée. Ie n'enten icy de maintenir aucuns erreurs, voire les moindres du monde: & ne voudroye qu'on les nourrist par les dissimuler & flatter. Mais ie dy, qu'il ne faut pas par dissention legierement abandonner vne Eglise, en laquelle est gardée en son entier la doctrine principale de nostre salut, & les Sacremens, comme nostre Seigneur a ordonné. Ce pendant si nous taschons de corriger ce qui nous y déplaist, nous ne faisons que nostre deuoir. Et à cela nous induit la sentence de sainct Paul, que celuy qui a quelque meilleure reuelation, qu'il se leue pour parler: & que le premier se taise. Car par cela, il appert qu'à vn chacun membre de l'Eglise est donnée la charge d'edifier les autres, selon la mesure de grace qui est en luy, moyennant que cela se face decentement & par ordre. C'est à dire, que nous ne renoncions point la communion de l'Eglise: & aussi que demeurans en icelle nous ne troublions point la police ne la discipline. *Philip.* 3 *1. Cor.* 14

14 Quant à l'imperfection des mœurs, nous en deuons beaucoup plus endurer. Car il est facile de trebuscher en cest endroit: & le Diable a de merueilleuses machinations pour nous seduire. Il y en a eu tousiours aucuns, lesquels se faisans accroire qu'ils auoyent vne saincteté parfaite, comme s'ils eussent esté quelques Anges de Paradis, ont mépriſé toute compagnie des hommes, en laquelle ils apperceuoyent quelque infirmité humaine. Tels ont esté iadis ceux qu'on nommoit Catharos, c'est à dire les purs: & aussi les Donatistes, qui approchoyent de la so-

lie des autres. Auiourdhuy il y a quelques Anabaptiſtes ſemblables: à ſa noir ceux qui veulent apparoiſtre les plus habiles,& qui ſe penſent auoir profité par deſſus les autres. Il y en a d'autres qui pechent plus par vn zele de iuſtice inconſideré, que par telle outrecuidance. Car quand ils voyent, qu'entre ceux auxquels l'Euangile eſt annoncé, le fruit n'eſt pas correſpondant à la doctrine: incontinent ils iugent qu'il n'y a là nulle Egliſe. Quant à leur offenſe, elle eſt treſiuſte: & certes nous en donnons trop de matiere, & ne pouuons aucunement excuſer noſtre maudite pareſſe, laquelle Dieu ne laiſſera point impunie: comme deſia il commence à la chaſtier d horribles verges. Malheur dõc ſur nous, qui faiſons par noſtre licence deſordonnée, que les conſciences debiles ſont naurées & ſcãdalizées en nous. Neantmoins ceux dont il eſt queſtion, faillent auſsi de leur part, entant qu'ils outrepaſſent la meſure. Car là où noſtre Seigneur requiert qu'ils vſent de clemence, la laiſſant derriere, ils s'adonnent du tout à rigueur & ſeuerité. Car eſtimant qu'il n'y a nulle Egliſe, ſinon où ils voyent vne parfaite pureté & ſaincteté de vie: ſouz ombre de hayr les vices, ils ſe departent de l'Egliſe de Dieu, penſans ſe retirer de la cõ-
Ephe.5 pagnie des meſchans. Ils alleguent que l'Egliſe de Ieſus Chriſt eſt ſaincte. Mais il faut qu'ils eſcoutent ce que luy meſme en dit: qu'elle eſt meſlée de bons & de mauuais. Car la parabole eſt vraye, où il l'accompara-
Matth.13 ge à vn rets, lequel attire toutes manieres de poiſſons, qui ne ſont point choiſiz, iuſques à ce qu'ils viennent à riue. Qu'ils eſcoutent ce qu'il en dit
Matth.13 en vne autre parabole: c'eſt qu'elle eſt ſemblable à vn champ: lequel apres auoir eſté ſemé de bon froment, eſt auſsi gaſté d'yuroye: de laquelle la bonne moiſſon ne peut eſtre purgée, iuſques à ce qu'elle ſoit amenée à la grange. Finalement qu'ils eſcoutent ce qui eſt dit encore en vne autre pa-
Mat.3 rabole, qu'elle eſt ſemblable à vne aire, en laquelle le grain eſt tellemẽt aſſemblé en vn monceau qu'il eſt caché ſouz la paille, iuſques à ce qu'il ſoit vanné & criblé pour eſtre mis au grenier. Puis que le Seigneur prononce, que ſon Egliſe ſera ſubiette à ceſte miſere iuſques au iour du Iugement, d'eſtre touſiours chargée de mauuais hommes: c'eſt en vain qu'ils la cerchent du tout pure & nette.

15 Mais ils diſent que c'eſt vne choſe intolerable, que les vices regnẽt ainſi par tout. Ie leur concede qu'il ſeroit à deſirer autrement: mais pour reſponſe, ie leur mets en auant la ſentence de ſainct Paul. Entre les Corinthiens il n'y auoit pas quelque petit nombre de gens qui euſt failly: mais tout le corps eſtoit quaſi corrompu, & n'y auoit pas vne eſpece de mal, mais pluſieurs. Les fautes n'eſtoyent pas petites, mais grandes & enormes tranſgreſsions. La corruption n'eſtoit pas ſeulement aux mœurs, mais auſsi en la doctrine. Que fait ſur cela le ſainct Apoſtre? c'eſt à dire vn inſtrument eleu du ſainct Eſprit, ſur le teſmoignage duquel eſt fondée l'Egliſe? Cerche-il de ſe diuiſer d'eux? Les reiette-il du regne de Chriſt? Leur denonce-il vne derniere malediction, pour les exterminer du tout? Non ſeulement il ne fait rien de tout cela: mais pluſtoſt il les ad-
1.Cor.1 uoue pour Egliſe de Dieu, & compagnie des Saincts: & les confeſſe eſtre tels. S'il y demeure Egliſe entre les Corinthiens, cependant que les cõtentions, ſectes & enuies y regnent: cependant qu'il y a force procez &

noiſes

noiſes: que la malice y eſt en vigueur: qu'vne méchãceté, laquelle deuoit 1. Co. 1. 3.
eſtre execrable entre les Payens, eſt publiquement approuuée: cependãt 5. 6. 9 &
que ſainct Paul y eſt diffamé, qu'ils deuoyent honnorer comme leur Pe- 15
re: qu'aucuns ſe moquent de la reſurrection des morts, laquelle aneantie,
tout l'Euangile eſt ruiné: cependant que les graces de Dieu ſeruent à am
bition & non point à charité, que pluſieurs choſes ſe font deshonneſte-
ment & ſans ordre. Si donc pour ce temps la il y demeure Egliſe entre
eux, & y demeure d'autant qu'ils retiennent la predication de la Parole
& les Sacremens: qui oſera oſter le nom de l'Egliſe à ceux auxquels on
ne peut point reprocher la dixieſme partie de telles fautes? Ceux qui exa
minent d'vne telle rigueur les Egliſes preſentes, ie vous prie, qu'euſſent
ils fait aux Galatiens, leſquels s'eſtoyent preſque reuoltez de l'Euangile? Gala. 1
Toutesfois ſainct Paul recognoiſſoit entre eux quelque Egliſe.

Ils obiectent auſsi que ſainct Paul reprend aſprement les Corin- 16
thiens de ce qu'ils enduroyent en leur compagnie vn homme viuant meſ 1. Cor. 5
chamment, & adiouſte vne ſentence generale, en laquelle il prononce
qu'il n'eſt point licite de boire ne manger auec vn homme de mauuai-
ſe vie, Sur cela il font vn argument, que s'il n'eſt point licite de manger
le pain commun auec vn méchant, beaucoup moins ſera-il permis de mã
ger auec luy le pain du Seigneur, qui eſt ſacré. Ie cõfeſſe certes, que c'eſt
vn grand deshonneur, ſi les chiens & les porceaux ont lieu entre les en-
fans de Dieu: encore plus grand, ſi le ſacré corps de Ieſus Chriſt leur eſt
permis comme à l'abandon. Et de fait, ſi les Egliſes ſont bien policées, el
les n'endureront point les méchans, pour les nourrir en leur ſein: & ne
receuront point à la Cene indifferemment les bons & les mauuais. Mais
pource que les Paſteurs ne veillent pas touſiours de pres: aucunesfois auſ
ſi ſont plus faciles & plus doux qu'il ne conuiendroit, ou bien ſont em-
péchez qu'ils ne puiſſent pas exercer vne telle ſeuerité, comme ils vou-
droyent: il aduient pour ces raiſons, que les méchans ne ſont pas touſ-
iours reiettez de la compagnie des bons. Ie confeſſe que cela eſt vn vice,
& ne le veux point amoindrir comme legier, veu que S. Paul le reprend
aigrement. Mais encore que l'Egliſe ne s'acquite point de ſon deuoir, ce
n'eſt pas à dire qu'vn chacun particulier doyue prendre conſeil de ſe
ſeparer d'auec les autres. Ie ne nie pas, que ce ne ſoit l'office d'vn bon fi-
dele, de s'abſtenir de toute familiarité des méchãs, & de ne ſe méler auec
eux en quelque affaire que ce ſoit, tant qu'il puiſſe: mais c'eſt autre choſe
de fuir la compagnie des mauuais, & autre choſe, pour la hayne d'eux, re
noncer à la communion de l'Egliſe. Touchant ce qu'ils tiennent pour vn
ſacrilege, de communiquer à la Cene de noſtre Seigneur auec les mau-
uais: en cela ils ſont beaucoup plus rudes que ſainct Paul. Car, quand il
nous exhorte à vſer purement de la Cene, il ne requiert point que cha-
cun examine ſon compagnon, ou qu'vn homme examine toute l'Egliſe: 1. Cor. 11
mais qu'vn chacun s'eſprouue ſoymeſme. Si c'eſtoit peché de communi
quer à la Cene auec vn homme indigne, il nous euſt certes commandé
de regarder à-l'entour de nous, s'il y en auroit point quelcun, par l'im-
mondicité duquel, nous fuſsions contaminez: mais quand il commande
ſeulement que chacun s'éprouue: il nous ſignifie par cela, que la compa-

gnie des méchans ne nous nuiſt de riẽ, s'il y en a quelcuns qui s'y ingerẽt. A quoy eſt conforme ce qu'il adiouſte apres, quand il dit, Que celuy qui en mange indignement, le mange à ſa condemnation. Il ne dit pas à la cõdemnation des autres: mais à la ſienne, & à bon droit. Car il ne doit pas eſtre en la puiſſance d'vn chacun, de diſcerner leſquels on doit receuoir ou reietter. Ceſte authorité appartient à l'Egliſe, d'autant que cela ne ſe peut faire ſans ordre legitime, comme il ſera dit puis apres. Ce ſeroit dõc choſe inique, ſi vn homme particulier eſtoit pollu par l'indignité d'vn autre, veu qu'il ne le peut reietter, & ne doit.

17 Or combien que ceſte tentation aduienne meſme aux bons par vn zele inconſideré, qu'ils ont que tout aille bien: toutesfois nous trouuerons ordinairement cela, que ceux qui ſont tant ſcrupuleux & chagrins, ſont pluſtoſt menez d'vn orgueil, & fauſſe opinion qu'ils ont d'eſtre plus ſaincts que les autres, que d'vne vraye ſainɛteté ou affection d'icelle. Pourtant ceux qui ſont plus audacieux que les autres à ſe ſeparer de l'Egliſe, & vont deuant quaſi comme port'enſeignes, n'ont le plus ſouuent autre cauſe, ſinon pour ſe monſtrer meilleurs que tous les autres, en meſpriſant chacun. Pourtãt, ſainct Auguſtin parle fort prudemment, en diſant ainſi: Comme ainſi ſoit que la reigle de la diſcipline Eccleſiaſtique doyue principalement regarder l'vnité d'Eſprit au lien de paix: ce que l'Apoſtre commande de garder, en nous ſupportant l'vn l'autre: & lequel n'eſtant point gardé, la medecine non ſeulement eſt ſuperflue, mais auſsi pernicieuſe, & pourtant n'eſt plus medecine: les malins, qui par cupidité de contention, pluſtoſt que par hayne qu'ils ayent contre l'iniquité, s'efforcẽt d'attirer apres eux les ſimples, ou bien de les diuiſer, eſtans enflez d'orgueil, tranſportez d'obſtination, cauteleux à mettre calomnies ſus, brulans en ſedition, à fin qu'on penſe qu'ils ayent la verité, pretendent pour couleur d'vſer de ſeuerité: & abuſent à diuiſer meſchamment l'Egliſe, de ce qui ſe doit faire auec bonne moderation, pour corriger les vices de noz freres, en gardant ſincerité de dilection & vnité de paix. Apres il donne ce conſeil aux fideles qui ont en recommandation la paix & concorde, qu'auec humanité ils corrigent ce qu'ils pourront corriger, & ce qu'ils ne pourront, qu'ils le portent en patience, gemiſſans par affection de charité les fautes de leurs prochains, iuſques à ce que Dieu les amende: ou bien qu'il arrache l'yuroye & le mauuais grain, en purgeant le froment.

Lib. 3. contra Parme... 1

Ephe. 4

Eiuſdem lib. 1 ap. 2

18 Tous fideles ſe doyuent armer de ceſte admonition, de peur qu'ẽ voulant eſtre trop grans zelateurs de iuſtice, ils ne s'éloignent du Regne des cieux, qui eſt le ſeul vray Regne de iuſtice. Car, d'autant que Dieu veut qu'on garde la communion de ſon Egliſe, en s'entretenant en la cõpagnie de l'Egliſe, telle que nous la voyons entre nous: celuy qui s'en ſepare eſt en grand danger de ſe retrencher de la communion des ſaincts. Pourtant, que ceux qui ont vne telle tentation, penſent qu'en vne grande multitude il y en a beaucoup qui leur ſont cachez & incogneuz: leſquels neantmoins ſont vrayement ſaincts deuant Dieu. Qu'ils penſent ſecondement, qu'entre ceux qui leur ſemblent vicieux, qu'il y en a beaucoup qui ne ſe complaiſent point, & ne ſe flattent point en leurs vi-

ces

ces: mais ſont ſouuenteſſois eſmeuz de la crainte de Dieu, d'aſpirer à vne meilleure vie & plus parfaite. Tiercement qu'ils penſent, qu'il ne faut point eſtimer d'vn homme par vn ſeul fait, d'autant qu'il aduient aucuneſſois aux plus ſaincts de trebuſcher bien lourdement. Quartement qu'ils penſent, que la Parole de Dieu doit auoir plus de poids & importance à conſeruer l'Egliſe en ſon vnité, que n'a la faute d'aucuns mal-viuans à la diſsiper. Qu'ils penſent finalemẽt, quãd il eſt queſtiõ d'eſtimer où eſt la vraye Egliſe, que le iugement de Dieu eſt à preferer à celuy des hommes.

Et de cela tant Ieſus Chriſt que les Apoſtres, & quaſi tous les Prophe- 19
tes nous ont mõſtré l'exemple. C'eſt vne choſe horrible à lire, ce qu'eſcriuent Eſaie, Ieremie, Ioel, Abacuc & les autres, du deſordre qui eſtoit en l'Egliſe de Ieruſalem de leur tẽps. Il y auoit vne telle corruption tant au cõmun peuple, qu'aux gouuerneurs & aux Preſtres, qu'Eſaye crie, que depuis le ſommet de la teſte iuſques à la plante des pieds il n'y a nulle ſanté. *Eſa. 1.*
La religion meſme, en partie meſpriſée: en partie contaminée. Quant aux mœurs, il y auoit force pillages, rapines, deſloyautez, meurtres & autres meſchãcetez ſemblables. Neantmoins les Prophetes ne forgeoyẽt point nouuelles Egliſes pour eux, & ne dreſſoyent point des autels nouueaux, pour faire leurs ſacrifices à part. Mais quels que fuſſent les hommes: pource qu'ils reputoyent que Dieu auoit là mis ſa Parole, & auoit ordonné les ceremonies dont on y vſoit, au milieu des meſchans ils adoroyent Dieu d'vn cœur pur, & eſleuoyent leurs mains pures au ciel. S'ils euſſent penſé tirer de là quelque pollution, ils euſſent mieux aymé cent fois pluſtoſt mourir que de s'y meſler. Il n'y auoit donc autre choſe qui les induiſt à demeurer en l'Egliſe au milieu des meſchans, que l'affection qu'ils auoyent de garder vnité. Or ſi les ſaincts Prophetes ont fait conſcience de s'aliener de l'Egliſe à cauſe des grans pechez qui regnoyent, & non point d'vn ſeul homme, mais quaſi de tout le peuple: c'eſt vne trop grande outrecuidance à nous, d'oſer nous ſeparer de la communion de l'Egliſe, incontinent que la vie de quelcun ne ſatiſfait point à noſtre iugement, ou meſme ne correſpond à la profeſſion Chreſtienne.

Semblablemẽt, quel a eſté le temps de Ieſus Chriſt & de ſes Apo- 20
ſtres? Touteſſois l'impieté deſeſperée des Phariſiens, & la vie diſſolue du peuple ne les a point empeſchez qu'ils n'vſaſſent des meſmes ſacrifices auec les autres, & qu'ils ne vinſſent au tẽple adorer Dieu, & faire les prieres ſolẽnelles en cõmun auec eux. Ce qu'ils n'euſſent iamais fait, s'ils ne euſſent ſeu que ceux qui en pure cõſciẽce, communiquẽt aux Sacremẽs de Dieu auec les meſchãs, ne ſont point cõtaminez par leur cõpagnie. Si quelcun ne ſe cõtente point de l'exemple des Prophetes & Apoſtres, pour le moins qu'il acquieſce à l'authorité de Ieſus Chriſt Pourtãt ſainct Cypriã parle tresbien, diſant ainſi: Cõbiẽ qu'il y ait du mauuais grain en l'Egliſe, des vaiſſeaux impurs, ſi ne nous faut-il point retirer de l'Egliſe pourtant, mais pluſtoſt mettre peine que nous ſoyõs bõ fromẽt & vaiſſeaux d'or ou d'argẽt: de rõpre les vaiſſeaux de terre, c'eſt à Ieſus Chriſt ſeul, auquel la verge de fer a eſté baillée pour ce faire: que nul ne s'attribue ce qui ap- *Iean 5. 7* *Mat. 13.* *Lib. 3. Epi. 5.*

partient au ſeul Fils de Dieu, d'arracher l'yuroye, de nettoyer l'aire, & d'eſcourre la paille, pour les ſeparer du bon grain par humain iugement. C'eſt vne obſtination orgueilleuſe, & vne preſomption pleine de ſacrilege. Pourtant, que ces deux poincts nous ſoyent reſoluz, que celuy qui de ſon bon gré abandonne la communion externe d'vne Egliſe, en laquelle la Parole de Dieu eſt preſchée, & ſes Sacremens ſont adminiſtrez, n'a nulle excuſe. Secondement, que les vices des autres, encore qu'ils ſoyent en grand nombre, ne nous empeſchent point, que nous ne puiſsions là faire profeſsion de noſtre Chreſtienté, vſans des Sacremens de noſtre Seigneur en commun auec eux: d'autant qu'vne bonne conſcience n'eſt point blecée par l'indignité des autres, fuſt-ce meſme du Paſteur: & les Sacremens de noſtre Seigneur ne laiſſent point d'eſtre ſalutaires à vn homme pur & entier, par ce qu'ils ſont receuz des méchans & immõdes.

21 Il a deſia eſté expoſé, quelle importance doit auoir entre nous, le miniſtere de la Parole de Dieu & des Sacremens: & iuſques à quoi nous luy deuons porter ceſt honneur, pour le tenir comme enſeigne & marque de l'Egliſe: c'eſt à dire, que par tout où il eſt en ſon entier, qu'il n'y a nuls vices touchant les mœurs, qui empéchent que là il n'y ait Egliſe. Secondement, que encores qu'il y ait quelques petites fautes ou en la doctrine, ou aux Sacremens: qu'iceluy ne laiſſe point d'auoir ſa vigueur. Dauantage, il a eſté monſtré, que les erreurs auſquels on doit ainſi pardonner, ſont ceux qui ne touchent point la principale doctrine de noſtre religion, & ne contreuiennent aux articles de la Foy, eſquels doyuent conſentir tous fideles. Et quant aux Sacremens que les fautes qu'on peut tolerer, ſont celles qui n'aboliſſent point & ne réuerſent l'inſtitutiõ du Seigneur. Mais s'il aduient que le menſonge s'eſleue, pour deſtruire les premiers poincts de la doctrine Chreſtienne, & deſtruire ce qui eſt neceſſaire d'entendre des Sacremens, en ſorte que l'vſage en ſoit aneanty: lors s'enſuit la ruine de l'Egliſe: tout ainſi que c'eſt fait de la vie de l'homme, quand le goſier eſt coppé, ou que le cœur eſt nauré. Ce que monſtre ſainct Paul, quand il dit, que l'Egliſe eſt fondée ſur la doctrine des Prophetes & des Apoſtres, Ieſus Chriſt, eſtant la principale pierre. Si le fondement de l'Egliſe eſt la doctrine des Apoſtres & des Prophetes, laquelle enſeigne les fideles de conſtituer leur ſalut en Ieſus Chriſt: qu'on oſte ceſte doctrine, comment l'edifice pourra-il demeurer debout? Il eſt donc neceſſaire que l'Egliſe dechée, quand la doctrine laquelle ſeule la ſouſtient, eſt renuerſée. Dauantage, ſi la vraye Egliſe eſt colomne & firmament de verité, il n'y a point de doute que ce n'eſt pas l'Egliſe, où regne la fauſſeté & le menſonge.

Eph.2.

1. Tim.3.

22 Or puis que cela eſt en toute la Papauté, il eſt facile de iuger quel le Egliſe il y reſte. Au lieu du miniſtere de la Parole, il y a vn gouuernement peruers & confit de menſonges. Au lieu de la ſacrée Cene de noſtre Seigneur, il y a vn ſacrilege execrable. Le ſeruice de Dieu y eſt du tout deſguré par diuerſe forme de ſuperſtitions. La doctrine, ſans laquelle la Chreſtienté ne peut conſiſter, y eſt enſeuelie ou reiettée. Les aſſemblées, publiques, ſont eſcoles d'idolatrie & impieté. Il ne faut point donc craindre, qu'en nous retirant de la participation de ces ſacrileges,

nous

nous facions diuorce auec l'Egliſe de Dieu. La communion de l'Egliſe n'a pas eſté inſtituée à telle condition qu'elle nous ſoit rien pour nous aſtreindre à idolatrie, impieté, ignorance de Dieu, & autres meſchancetez: mais pluſtoſt pour nous entretenir en la crainte de Dieu, & en l'obeiſſance de ſa verité.

Ie ſay bien que les flateurs du Pape magnifient grandement leur 23
Egliſe, pour faire accroire qu'il n'y en a point d'autre au monde. Puis apres comme s'ils auoyent gagné leur proces, ils concluent que tous ceux qui ſe deſtournent de l'obeiſſance d'icelle ſont ſchiſmatiques: & que tous ceux qui oſent ouurir la bouche pour repugner à la doctrine d'icelle, ſont heretiques. Mais par quelle raiſon prouuent ils qu'ils ayent la vraye Egliſe? Ils alleguent des hiſtoires anciennes, ce qui a eſté autrefois en Italie, en Eſpagne & en la Gaule, & qu'ils ſont deſcenduz de ces ſaincts perſonnages, qui ont eſté les premiers fondateurs des Egliſes en toutes ces pays là, & qui ont enduré mort & paſſion pour la confirmation de leur doctrine. Pourtant, que l'Egliſe ayant ainſi eſté conſacrée entre eux, tant par les dons ſpirituels de Dieu, que par le ſang des ſaincts Martyrs, a eſté conſeruée par ſucceſſion perpetuelle des Eueſques, à ce qu'elle ne decheuſt pas. Ils alleguẽt combien ſainct Hirenée, ſainct Auguſtin & les autres anciens Docteurs ont eſtimé ceſte ſucceſſion. Toutesfois quiconque me voudra preſter l'aureille, ie luy monſtreray clairemẽt, cõbien toutes ces allegatiõs ſont friuoles. I'exhorteroye auſsi biẽ ceux qui les mettẽt en auãt, d'appliquer leurs eſprits à ce que ie leur diray, ſi ie penſoye profiter quelque choſe par les enſeigner. Mais pource que ſans auoir aucun eſgard à la verité, ils ne cerchẽt autre choſe qu'à maintenir leur profit particulier: ie parleray ſeulemẽt pour les bõs, & ceux qui ont deſir de cognoiſtre la verité, & leur mõſtreray comment ils ſe pourront depeſcher de toutes ces cauillatiõs. Premieremẽt ie demãde à noz aduerſaires pourquoy c'eſt qu'ils ne nous mettent en auant l'Afrique, l'Egypte & toute l'Aſie. Il n'y a autre cauſe, ſinõ d'autãt que ceſte ſucceſsiõ des Eueſques y eſt faillie, par le moyẽ de laquelle ils ſe vantent que l'Egliſe a eſté cõſeruée entre eux. Ils reuiennẽt donc à ce poinct la, qu'ils ont la vraye Egliſe, d'autant que iamais elle n'a eſté deſtituée d'Eueſques, depuis qu'elle a commencé d'eſtre, veu que les vns ont ſuccedé aux autres par vn ordre perpetuel. Mais que ſera-ce, ſi ie leur allegue d'autre coſté la Grece? Ie leur demãde dõc derechef, pourquoy c'eſt qu'ils diſent que l'Egliſe eſt perie en Grece, entre leſquels ceſte ſucceſsiõ laquelle ſelõ leur fantaſie eſt le ſeul moyẽ de conſeruer l'Egliſe, n'a iamais ceſſé, mais a touſiours duré ſans interruptiõ? Ils fõt les Grecs ſchiſmatiques. A quel tiltre? Pourtãt diſent-ils, qu'en ſe reuoltant du ſainct ſiege Apoſtolique de Rome, ils ont perdu leur priuilege. Mais quoy? ceux qui ſe reuoltent de Ieſus Chriſt, ne meritent ils pas beaucoup plus de le perdre? De là il s'enſuit, que la couuerture qu'ils pretendent de leur ſucceſsiõ, eſt vaine, ſinon qu'ils retiennent la verité de Ieſus Chriſt, en ſon entier, ſelon qu'ils l'ont receue des Peres.

Ainſi il appert, que les defenſeurs de l'Egliſe Romaine, ne pretendẽt auiourdhuy autre choſe que ce qu'amenoyẽt anciennemẽt les Iuifs, 24

quand les Prophetes de Dieu les redarguoyent d'aueuglement, d'impieté & idolatrie. Car comme iceux se vãtoyent du tẽple, des ceremonies, & de l'estat de prestrise, auxquelles choses ils pensoyent que l'Egliſe fust située: pareillement ceux cy, au lieu de l'Egliſe, nous mettent en auant ie ne say quelles masques, lesquelles souuent peuuent estre où l'Egliſe ne sera point, & sans lesquelles l'Egliſe peut tresbien consister. Pourtant il ne me faut vser d'autre argument pour les repousser, que de celuy dõt vsoit Ieremie, pour abattre ceste vaine confiance des Iuifs, à sauoir qu'ils ne se
Iere. 7. glorifient point en paroles de mensonge, disant : C'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur. Car Dieu ne recognoist point pour son temple, vn lieu où sa Parole ne soit ouye &
Exec. 10. honnorée. Pour ceste cause, combien que la gloire de Dieu fust anciennement au temple, entre les cherubins, & qu'il eust promis d'auoir là son siege perpetuel : neantmoins quand les sacrificateurs eurent corrompu son seruice par superstitions, il s'en departit, & laissa le lieu sans aucune gloire. Si ce temple la, lequel sembloit aduis estre dedié à vne perpetuelle residence de Dieu, a peu estre abandonné de luy & deuenir profane, il ne nous faut point imaginer que Dieu soit tellement attaché aux lieux, ou aux personnes, ou lié à des ceremonies externes, qu'il soit cõme cõtrainct de demeurer auec ceux qui ont seulement le tiltre & apparence d'Egliſe. Et c'est le combat qu'a S. Paul en l'Epistre aux Romains, depuis le neufiesme chapitre iusques au douziesme. Car cela troubloit fort les consciẽces infirmes, que les Iuifs qui sembloyent estre le peuple de Dieu, non seulement reiettoyent l'Euãgile, mais aussi le persecutoyẽt. Pourtant apres auoir traité la doctrine, il respond à ceste difficulté, en niant que les Iuifs qui estoyent ennemis de la verité, fussent l'Egliſe, combien que rien ne leur defaillist de tout ce qui est requis à l'apparence exterieure de l'Egliſe: & n'allegue autre raison, que ceste la, pource qu'ils ne reçoyuent point Iesus Christ.

25 Semblablement auiourdhuy les defenseurs du siege Romain estonnent les rudes & ignorans, du nom de l'Egliſe. Comme ainsi soit que Iesus Christ n'ait point de plus grans ennemis que le Pape, & tous les siens. Combien donc qu'ils nous alleguẽt le temple, la prestrise & toutes autres telles masques: cela ne nous doit point esmouuoir, pour nous faire conceder qu'il y ait Egliſe, où il n'y apparoist point de parole de Dieu. Car ceste est l'enseigne perpetuelle, de laquelle le Seigneur a
Iean 18. marqué les siens. Qui est de la verité, dit-il, il oit ma voix. Item, Ie
Iean 10. suis le bon pasteur. Ie cognoy mes brebiz & elles me cognoissent. Mes brebiz oyent ma voix, & ie les recognoy & elles me suyuent. Or vn peu au parauant il auoit dit, que les brebiz suyuent leur pasteur, d'autant que elles cognoissent sa voix: qu'elles ne suyuẽt point vn estrãgier, mais que elles s'en fuyuẽt arriere, pource qu'elles ne cognoissent point la voix des estrangiers. Pourquoy donc errons-nous à nostre escient, en cerchant l'Egliſe, veu que Iesus Christ nous en a donné vne marque qui n'est point douteuse? Laquelle ne nous peut tromper par tout où nous la verrons, quelle ne nous rende certains que là il y a Egliſe comme par tout où elle n'est point, il n'y peut rien auoir qui nous donne vraye signification d'Egliſe,

gliſe. Car ſainct Paul dit que l'Egliſe eſt fondée, non point ſur l'opinion des hommes, non point ſur la preſtriſe, mais ſur la doctrine des Prophetes & des Apoſtres. Qui plus eſt, il nous faut diſcerner Ieruſalem de Babylone: l'Egliſe de Dieu, de la congregation des infideles & meſchans, par la ſeule difference que Ieſus Chriſt y a mis, en diſant, que celuy qui eſt de Dieu, oit la Parole de Dieu: au contraire que celuy qui ne la veut point ouyr n'eſt point de Dieu. En ſomme, puis que l'Egliſe eſt le regne de Chriſt, & qu'il eſt ainſi que Ieſus Chriſt ne regne que par ſa Parole: qui eſt-ce qui doutera que ce ne ſoyent paroles de menſonge, quand on veut faire accroire, que le regne de Ieſus Chriſt eſt où ſon ſceptre n'eſt point? c'eſt à dire ceſte ſaincte Parole, par laquelle ſeule il gouuerne. *Ephe 2.* *Iean 8.*

26 Touchant de ce qu'ils nous accuſent d'hereſie & de ſchiſme, pource que nous preſchõs vne doctrine diuerſe de la leur, & n'obeiſſons point à leurs loix & ſtatuts, & auons noz aſſemblées à part, tant pour faire les prieres publiques, que pour adminiſtrer les Sacremẽs: c'eſt biẽ vne grieue accuſatiõ, mais elle n'a point meſtier de lõgue defenſe. On appelle heretiques & ſciſmatiques ceux qui en faiſant vn diuorce en l'Egliſe, rõpent l'vniõ d'icelle. Or ceſte vniõ cõſiſte en deux liẽs, à ſauoir qu'il y ait accord en ſaine doctrine, & qu'il y ait charité fraternelle. Pour laquelle raiſon, S. Auguſtin diſtingue entre les heretiques & ſchiſmatiques, diſant que les premiers ſont ceux qui corrõpent la pure verité par fauſſe doctrine: les ſecõds, ſont ceux qui ſe ſeparẽt de la cõpagnie des fideles, cõbiẽ qu'ils ayet autremẽt cõuenãce auec eux en la Foy. Mais il faut auſsi noter ce poinct, que la conionction que nous deuons auoir en charité, depend tellement de l'vnité de Foy, que ceſte cy en eſt le fondement, la fin & la reigle d'icelle. Pourtant, qu'il nous ſouuienne, que quand l'vnité de l'Egliſe nous eſt recommandée de Dieu, par cela n'eſt entendu autre choſe, ſinon que comme nous conuenons, quant à la doctrine, en Ieſus Chriſt, auſsi qu'en luy noz affections ſoyent coniointes en bon amour. Pourtant ſainct Paul nous exhortant à vnion, prend pour ſon fondemẽt, qu'il n'y a qu'vn Dieu, vne Foy, & vn Bapteſme. Et meſme là où il nous enſeigne d'eſtre d'accord, tant en doctrine, qu'en volontez: il adiouſte quant & quant, que cela ſoit en Ieſus Chriſt: ſignifiant que tout accord, qui ſe fait hors la Parole de Dieu, eſt vne faction d'infideles, & non point conſentement de fideles. *Li. queſt. Euan. ſecundum Matth.* *Ephe. 4.*

27 Sainct Cyprien ſemblablement, en ſuyuant ſainct Paul, proteſte, que la ſource de toute l'vnité de l'Egliſe eſt en cela, que Ieſus Chriſt ſoit ſeul Eueſque. Puis il adiouſte conſequemment, qu'il n'y a qu'vne ſeule Egliſe: laquelle eſt eſpandue au lõg & au large. Cõme il y a pluſieurs rayõs du ſoleil, mais la clairté n'eſt qu'vne: & en vn arbre il y a beaucoup de brãches, mais il n'y a qu'vn tronc, qui eſt appuyé ſur ſa racine: & d'vne ſeule fontaine decoulent pluſieurs ruiſſeaux, qui n'empeſchẽt point toutesfois que l'vnité ne demeure en la ſource. Qu'on ſepare les rayons du corps du ſoleil, l'vnité qui eſt là, ne ſouffre aucune diuiſion. Qu'on coppe la brãche d'vn arbre, & elle ſechera. Ainſi l'Egliſe, eſtant illuminée de la clairté de Dieu, eſt eſpandue par tout le monde. Neantmoins il y a vne ſeule clairté qui s'eſtend par tout: & l'vnité du corps n'eſt point ſeparée. Apres *De ſimplicitate prælatorum.*

auoir dit cela, il conclud que toutes hereſies & ſchiſmes prouiennent de ce qu'on ne ſe retourne point à la ſource de verité, qu'on ne cerche point le Chef, & qu'on ne garde point la doctrine du Maiſtre celeſte. Maintenant que les aduocats du Pape crient, que nous ſommes heretiques, d'autant que nous auons abandonné leur egliſe: comme ainſi ſoit que la ſeule cauſe de l'abandonner ait eſté pource qu'on n'y ſouffre nullement que la verité y ſoit preſchée. Ie laiſſe cela, encore qu'ils nous en ont chaſſé auec leur foudre d'excommunication: laquelle ſeule raiſon neantmoins eſt ſuffiſante pour nous abſoudre, ſinon qu'ils veuillent condãner les Apoſtres, comme ſchiſmatiques auec nous: veu que la cauſe eſt ſemblable. Ie dy que Ieſus Chriſt a predit à ſes Apoſtres, qu'on les ietteroit hors des Synagogues à cauſe de ſon Nom. Or ces Synagogues la eſtoyent reputées vrayes Egliſes & legitimes pour le temps. Puis donc qu'il appert que nous auons eſté iettez hors de l'egliſe du Pape, & que nous ſommes preſts de monſtrer que cela nous eſt aduenu pour le Nom de Chriſt, il faut enquerir de la cauſe, deuãt qu'on determine rien de nous en vne part ou en l'autre. Mais encore ie leur quitte ce poinct là, s'ils veulent: car il me ſuffit biẽ de ceſte raiſon, qu'il nous eſtoit neceſſaire de nous eſloigner d'eux pour approcher de Chriſt.

Iean 16.

28 Mais il apparoiſtra encore plus euidemment en quelle reputation nous doyuent eſtre toutes les egliſes, leſquelles ſont ſubiettes à la tyrannie du Pape, en les accomparant auec l'Egliſe ancienne d'Iſrael, ſelon qu'elle nous eſt deſcrite par les Prophetes. Lors que les Iuifs & les Iſraelites gardoyent purement l'alliance de Dieu, il y auoit vraye Egliſe entre eux: d'autant que par la grace de Dieu ils auoyẽt les choſes, aux quelles conſiſte la vraye Egliſe: ils auoyent la doctrine de verité, comprinſe en la Loy, laquelle eſtoit preſchée par les Sacrificateurs & Prophetes. Ils eſtoyent receuz en l'Egliſe par le ſigne de la Circonciſion. Les autres Sacremens leur eſtoyent exercices pour les confermer en la Foy. Pour ce temps là il n'y a doute, que toutes les louanges, dont noſtre Seigneur a honnoré ſon Egliſe, ne leur appartinſent. Mais depuis qu'ẽ declinant de la Loy de Dieu, ils ſe deſtournerent à idolatrie & ſuperſtition, ils furent priuez en partie d'vne telle dignité. Car qui oſeroit oſter le tiltre d'Egliſe à ceux auxquels Dieu a commis ſa Parole & l'vſage de ſes Sacremens? D'autrepart, qui oſeroit ſimplement & ſans nulle exception, dõner le nom d'Egliſe à vne aſſemblée, en laquelle la Parole de Dieu ſeroit apertement foullée aux pieds, & la predicatiõ de la verité, qui eſt la principale force & quaſi l'Ame de l'Egliſe, ſeroit renuerſée?

29 Quoy donc? dira quelcun: n'y a-il plus nulle portion d'Egliſe entre les Iuifs, depuis qu'ils ont decliné à idolatrie? La reſponſe eſt facile. Premierement ie dy, qu'ils ne ſont pas trebuſchez du premier coup en extremité, mais ſont allez en decadence par certains degrez. Qu'ainſi ſoit, nous ne dirõs point, que la faute d'Iſrael & de Iuda fuſt egale, quãd ils commencerent premieremẽt à ſe deſtourner du pur ſeruice de Dieu. Quand Ieroboã forgea les veaux contre la defenſe expreſſe de Dieu, & print vn lieu pour ſacrifier, qu'il n'eſtoit pas licite de prendre, il corrompit du tout la religiõ en Iſrael. Les Iuifs ſe contaminerent par mauuaiſe

1. Rois 12

vie

vie & par opiniõs superstitieuses, deuãt qu'auoir aucune idolatrie externe. Car cõbien que du temps de Roboã ils auoyent desia introduit plusieurs ceremonies peruerses: toutesfois pource que la doctrine de la Loy, que l'ordre de Prestrise, & les ceremonies, telles que Dieu les auoit instituées, demouroyent encore en Ierusalé, les fideles auoyent là vn estat passable d'Eglise. En Israel, depuis Ieroboã, iusques au regne d'Achab, il n'y eut nul amẽdemẽt: mesme depuis ce tẽps là ces choses allerent de mal en pis: ses successeurs iusqu'à ce que le Royaume fust destruit, furent en partie semblables à luy, & ceux qui vouloyent estre meilleurs, suyuoyent l'exẽple de Ieroboam. Quoy qu'il soit, tous ensemble estoyent meschans idolatres. En Iudée il y eut beaucoup de changemens. Car aucuns des Rois corrompoyent le seruice de Dieu par fausses superstitions: les autres s'efforçoyẽt de reformer les abuz qui y estoyent suruenuz. En la fin, les Prestres mesmes pollurent le Temple de Dieu d'idolatrie toute patente.

Maintenant, que les Papistes nient, s'ils peuuent, comment qu'ils taschent d'excuser leurs vices, que l'estat de l'Eglise ne soit aussi corrompu & depraué entre eux, comme il a esté au Royaume d'Israel souz Ieroboam. Or leur idolatrie est plus lourde beaucoup, & ne sont point vne seule goutte plus purs en doctrine, voire s'ils n'y sont plus impurs. Dieu m'est tesmoing que ie n'amplifie rien en ceste endroit, & la chose aussi le demonstre. Or quand ils nous veulent contraindre à la communion de leur eglise, ils requierent deux choses de nous. La premiere est, que nous communiquions à toutes leurs prieres, sacremens & ceremonies. La secõde, que tout ce que Iesus Christ attribue d'honneur, de puissance & iurisdiction à son Eglise, nous l'attribuyons à la leur. Quant au premier: ie confesse que les Prophetes qui ont esté en Ierusalem du tẽps que l'estat public estoit desia là fort depraué, n'ont point sacrifié à part, & n'ont point fait des assemblées separées des autres pour prier. Car ils auoyent le commandement de Dieu, par lequel il leur estoit ordonné de venir au Temple de Salomon. Ils sauoyent que les Prestres Leuitiques, combien qu'ils fussent indignes d'vn tel office, neantmoins pour ce qu'ils auoyent esté ordonnez de Dieu, & n'estoyent point encore deposez, deuoyent estre recogneuz pour ministres legitimes, ayans le degré de prestrise. Dauantage, ce qui est le principal poinct de nostre dispute, on ne les contraignoit à nulle façon de faire superstitieuse. Qui plus est, ils ne faisoyent rien qui ne fust institué de Dieu. Entre les Papistes, qu'est-ce qu'il y a de semblable? Car à grand' peine nous pouuons nous assembler vne fois auec eux, qu'il ne nous faille contaminer en idolatrie manifeste. Certes le principal lien de la communion qu'on peut auoir auec eux, est en la messe, laquelle nous reiettons cõme vn sacrilege extreme. Si c'est à tort, ou à droit, nous le verrons en vn autre lieu. Pour le present, ce m'est assez de monstrer, que nous auons en ceste endroit vne autre cause que n'ont pas eu les Prophetes, lesquels n'estoyent contrains de voir ou faire aucunes ceremonies, sinon instituées de Dieu, iaçoit qu'ils sacrifiassent auec les meschans. Si dõc nous voulons auoir vn exemple du tout semblable, il le faut prendre du Royaume d'Israel. Selon l'ordonnance de Ieroboam, la Circoncision y estoit Rois 12

obſeruée: on y faiſoit les ſacrifices, on y tenoit la Loy pour ſaincte : on y inuoquoit le Dieu qui auoit eſté adoré par les Peres : toutesfois, à cauſe des ceremonies cõtrouuées & forgées contre la defenſe de Dieu, tout ce qui s'y faiſoit eſtoit reprouué comme damnable. Qu'on m'allegue vn ſeul Prophete, ou quelque autre fidele, qui ait iamais adoré ou ſacrifié en Bethel. Ils n'auoyent garde. Car ils ſauoyent bien, qu'ils ne le pouuoyent faire ſans ſe ſouiller en quelque ſacrilege. Nous auons donc, que la communion de l'Egliſe ne ſe doit point eſtendre iuſques là, que quand vne Egliſe declineroit à des façons de ſeruir Dieu vicieuſes & profanes, il la faille enſuyure.

31 Mais nous auons encore meilleure cauſe de leur reſiſter quant à l'autre poinct. Car entant qu'il eſt dit, qu'il nous faut porter reuerence à l'Egliſe, luy donner authorité, receuoir ſes admonitions, eſtre ſubiets à ſon iugement, s'accorder du tout à icelle : ſelon ceſte conſideration nous ne pouuõs point ottroyer le nom d'Egliſe aux Papiſtes, qu'il ne nous ſoit neceſſaire de leur rendre ſubiection & obeiſſance. Toutesfois, ie leur ottroyeray volõtiers ce que les Prophetes ont dõné aux Iuifs & Iſraelites de leur temps, quand les choſes y eſtoyent en ſemblable eſtat, ou meilleur. Or nous oyons que les Prophetes crient par tout, que les aſſemblées d'iceux ſont cõuenticules profanes, auec leſquels il ne ſeroit nõ plus licite de conſentir, que de renoncer Dieu. Et de fait, ſi telles aſſemblées euſſent eſté Egliſes, il s'enſuyuroit qu'Helie, Michée, & les autres Prophetes ſemblables d'Iſrael, euſſent eſté eſtrãges de l'Egliſe : ſemblablement en Iudée, Ieſaye, Ieremie, Oſée, & les autres: leſquels eſtoyẽt en plus grãde execration, tant aux Prophetes & Preſtres de leur temps, qu'au commun peuple, que s'ils euſſent eſté Payens. Semblablement, ſi telles aſſemblées euſſent eſté Egliſes, il s'enſuyuroit que l'Egliſe de Dieu ne ſeroit point colõne de verité, mais firmamẽt de menſonge : & ne ſeroit point le ſanctuaire de Dieu, mais vn receptacle d'idoles. Il conuenoit donc aux Prophetes, de n'auoir nul conſentement auec telles aſſemblées : veu que c'euſt eſté vne conſpiration meſchante contre Dieu. Par meſme raiſon, ſi quelcun recognoiſt pour Egliſes les aſſemblées, qui ſont ſous la tyrãnie du Pape, leſquelles ſont cõtaminées d'idolatrie, de diuerſes ſuperſtitions & de meſchante doctrine, penſant qu'il faille perſiſter en leur communion, iuſques à conſentir à leur doctrine, ceſtuy la erre grandement. Car ſi ce ſont Egliſes, elles ont la puiſſance des clefs. Or les clefs ſont conioinctes d'vn lien perpetuel auec la Parole, laquelle en eſt exterminée. Item, ſi ce ſont Egliſes, ceſte promeſſe de Ieſus Chriſt leur appartient, que tout ce qu'ils auront lié en terre, ſera lié au ciel, &c. Or tous ceux qui font profeſſion ſans feintiſe, d'eſtre ſeruiteurs de Ieſus Chriſt, en ſont reiettez. Parquoy, ou la promeſſe de Ieſus Chriſt ſeroit vaine, ou ce ne ſont point Egliſes, au moins ſelon ceſte cõſideration. Finalemẽt, au lieu d'y auoir le miniſtere de la Parole, on n'y a que des eſcoles d'impieté, & vn abyſme de toutes eſpeces d'erreur. Parquoy encore ne ſont-ce point Egliſes quant à ce regard, où il n'y reſtera nulle marque, par laquelle les ſainctes aſſemblées des fideles ſoyent diſcernées des conuenticules des Turcs.

Ieſa.1.

Matt.16.
Iean 20.

Tout

Toutesfois cõme il y auoit encores pour lors quelques prerogatiues ap 32
partenantes à l'Egliſe, qui reſtoyẽt aux Iuifs, auſsi nous ne nions pas que les Papiſtes auiourdhuy n'ayent quelques traces, qui leur ſont demeurées par la grace de Dieu, de la diſsipatiõ de l'Egliſe. Dieu auoit vne fois fait ſon alliance auec les Iuifs, laquelle perſiſtoit entre eux, eſtãt pluſtoſt appuyée en ſa propre fermeté, que pource qu'elle fuſt obſeruée d'eux. Qui plus eſt, leur impieté eſtoit comme vn empeſchemẽt, lequel il falloit que elle ſurmontaſt. Pourtant cõbien que par leur deſloyauté ils meritoyent bien que Dieu retiraſt ſon alliance d'eux, neantmoins ſelõ qu'il eſt conſtant & ferme à exercer ſa bonté, il continuoit touſiours de maintenir ſa promeſſe entre eux. Ainſi la circonciſion ne pouuoit tellemẽt eſtre ſouillée de leurs mains impures, qu'elle ne fuſt touſiours ſigne & Sacrement de l'alliance de Dieu. Et pour ceſte raiſon Dieu appelloit les enfans qui naiſſoyent de ce peuple là, ſiens: leſquels n'euſſent de rien appartenu à Exe.16.
luy ſinon par vne benediction ſpeciale. En ceſte maniere, d'autant qu'il a mis vne fois ſon alliance en France, en l'Italie en l'Alemagne, & aux autres pais: combien que tout ait eſté apres oppreſſé, par la tyrannie de l'Antechriſt: neantmoins à fin que ſon alliance y demeuraſt inuiolable, il a voulu que le bapteſme y ſoit demeuré pour teſmoignage d'icelle alliance: lequel d'autant qu'il eſt ordonné & conſacré de ſa bouche, retiẽt ſa vertu maugré l'impieté des hommes. Semblablement, il a fait par ſa prouidence, qu'il y demouraſt auſsi d'autres reliques, à fin que l'Egliſe ne periſt point du tout. Et comme aucuneſſois, les baſtimens ſont demoliz en telle ſorte, que les fondemens demeurent, & quelques apparences de la ruine: auſsi noſtre Seigneur n'a point permis que ſon Egliſe fuſt tellement raſée ou deſtruite par l'Antechriſt, qu'il n'y demeuraſt rien de l'edifice. Et combien que pour ſe venger de l'ingratitude des hommes qui auoyent meſpriſé ſa Parole, il euſt permis qu'il ſe fiſt vne horrible ruine, touteſſois il a voulu qu'il y demeuraſt encore quelque portion de reſte, pour monument & enſeigne que le tout n'eſtoit point aboly.

Pourtant, quãd nous refuſons d'ottroyer ſimplemẽt aux Papiſtes 33
le tiltre d'Egliſe, nous ne leur nions pas du tout qu'ils n'ayent quelques Egliſes entre eux: mais nous contendons ſeulement du vray eſtat de l'Egliſe, qui emporte communion tant en doctrine, qu'en tout ce qui appartient à la profeſsion de noſtre Chreſtienté. Daniel & ſainct Dan.9.
Paul ont predit, que l'Antechriſt ſeroit aſsis au Temple de Dieu. Nous 2.Theſ.2
diſons que le Pape eſt le capitaine de ce regne maudit & execrable, pour le moins en l'Egliſe occidentale. Puis qu'il eſt dit que le ſiege de l'Antechriſt ſera au Tẽple de Dieu, par cela il eſt ſignifié que ſon regne ſera tel, qu'il n'abolira point le Nom de Chriſt, ne de ſon Egliſe. De là il appert que nous ne nions point que les Egliſes, ſur leſquelles il domine par ſa tyrannie, ne demeurẽt Egliſes: mais nous diſons qu'il les a profanées par ſon impieté, qu'il les a affligées par ſa domination inhumaine, qu'il les a empoiſonnées de fauſſes & meſchantes doctrines, & quaſi miſes à la mort: tellement que Ieſus Chriſt y eſt ademy enſeuely, l'Euangile y eſt ſuffoqué, la Chreſtiẽté y eſt exterminée, le ſeruice de Dieu y eſt preſque aboly. Brief, tout y eſt ſi fort troublé qu'il y apparoiſt pluſtoſt

vne image de Babylon, que de la saincte cité de Dieu. Pour conclusion, ie dy que ce sont Egliſes. Premierement entant que Dieu y conſerue là miraculeuſement les reliques de ſon peuple. Combien qu'elles y ſoyent pourement diſperſées. Secondement, entant qu'il y reſte quelques marques de l'Egliſe. Principalemẽt celles deſquelles la vertu ne peut eſtre abolie, ne par l'aſtuce du diable, ne par la malice des hõmes. Mais pource que de l'autre coſté, les marques que nous auons principalement à regarder en ceſte diſpute, en ſont effacées: ie dy qu'il n'y a point droite apparence d'Egliſe, ny en chacun membre, ny en tout le corps.

34 Maintenant il nous faut traiter de l'ordre, ſelon lequel Dieu a voulu que ſon Egliſe fuſt gouuernée. Car combien que luy ſeul doiue
Mat. 26. gouuerner & regir en ſon Egliſe, & que ſon gouuernement & empire ſe doiue exercer par ſa ſeule Parole: toutesfois pource qu'il n'habite point auec nous par preſence viſible, en ſorte que nous puiſsions ouyr ſa volonté de ſa propre bouche, il vſe en cela du ſeruice des hommes, les faiſant comme ſes lieutenans: non point pour leur reſigner ſon hõneur & ſuperiorité, mais ſeulement pour faire ſon œuure par eux, tout ainſi qu'vn ouurier s'aide d'vn inſtrument. Il eſt vray qu'il pourroit bien faire cela par ſoy-meſme, ſans autre aide ne inſtrument, ou par ſes Anges. Mais il y a pluſieurs cauſes pourquoy il aime mieux le faire par les hommes. Premierement, en cela il declaire quelle amitié il nous porte, quand il choiſiſt d'entre les hommes, ceux qu'il veut faire ſes ambaſſadeurs, qui eſt l'office de declairer ſa volonté au monde, & qui meſme repreſentent ſa perſonne: & en cela il approuue par effect, que ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il nous appelle ſi ſouuent ſes temples, veu que par la bouche des hommes, il parle à nous comme du ciel. Secondement, ce nous eſt vn
Qu'on li ſe ſur cela S. Au. au liure. 1 de la doct. Chreſti. treſ-bon & vtile exercice à humilité, quand il nous accouſtume à obeir à ſa Parole, encore qu'elle nous ſoit preſchée par des hommes ſemblables à nous, voire meſmes quelquefois inferieurs en dignité. S'il parloit luy-meſme du ciel, ce ne ſeroit point de merueilles, ſi tout le monde receuoit incontinent ſon dire en crainte, & reuerence. Car qui eſt-ce qui ne ſeroit eſtonné de ſa puiſſance, quand il le verroit à l'œil? qui eſt-ce qui ne ſeroit effrayé au premier regard de ſa maieſté? qui eſt-ce qui ne ſeroit confuz voyant ſa clairté infinie? Mais quand vn homme de baſſe condition & de nulle authorité quant à ſa perſonne, parle au Nom de Dieu, nous declairons lors par bonne & certaine experience, noſtre humilité & l'honneur que nous portons à Dieu, ſi nous ne faiſons nulle difficulté de nous rendre dociles à ſon miniſtere, combien qu'en ſa perſonne il n'ait aucune excellence par deſſus nous. Ainſi pour ceſte raiſon
2. Cor. 4 ſemblablement Dieu cache le threſor de ſa ſageſſe celeſte en des vaiſſeaux fragiles de terre, pour experimenter tant mieux en quelle eſtime
Ieã 10. nous l'auons. Tiercement, il n'y auoit rien plus propre pour entretenir charité fraternelle entre nous, qu'en nous conioignant par ce lien, que l'vn ſoit ordonné paſteur pour enſeigner les autres, & qu'iceux reçoiuent doctrine & inſtruction de luy. Car ſi chacun auoit en ſoy tout ce qu'il luy faut, ſans auoir affaire des autres: ſelõ que noſtre nature eſt orgueilleuſe, chacun de nous meſpriſeroit ſes prochains, & ſeroit auſsi meſpriſé d'eux. Pourtant Dieu a conioinct ſon Egliſe d'vn lien, lequel il voit eſtre le

plus propre à conſeruer vnité: à ſauoir quand il a commis le ſalut & vie eternelle aux hommes, à fin qu'elle fuſt communiquée par leurs mains aux autres. Et à cela regardoit ſainct Paul en eſcriuant aux Epheſiens quand il dit, Vous eſtes vn corps & vn eſprit, comme vous eſtes appellez en vne meſme eſperance de voſtre vocation. Il n'y a qu'vn Seigneur, vne Foy, vn Bapteſme, vn Dieu & Pere de nous tous, qui eſt ſur toutes choſes, & eſpandu par tout, & habite en nous tous: mais à vn chacun de nous a eſté donné la grace, ſelon la meſure de la donation de Chriſt. Pourtant il eſt dit, qu'eſtant monté en haut il a mené ſes ennemis captifs, & a diſtribué dons aux hommes. Celuy qui eſt monté, eſtoit au parauant deſcendu: & eſt monté, à fin d'accomplir toutes choſes. Pourtant il a ordõné les vns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Euãgeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, pour la reparation des ſaincts, pour l'œuure de l'adminiſtration, pour l'edifice du corps de Chriſt, iuſques à ce que nous paruenions tous en vnité de foy, & de la cognoiſſance du Fils de Dieu, en aage parfaite: que nous ne ſoyõs plus petis enfans pour eſtre esbrãlez à tout vent de doctrine, mais que ſuyuans verité en dilection, nous croiſſions en celuy qui eſt le chef, à ſauoir Ieſus Chriſt, auquel tout le corps eſtant conioinct par ſes nerueures & liaiſons prent accroiſſement en charité, par la grace qui eſt ſuggerée ſelon la meſure d'vn chacun membre. *Epheſ. 4.*

Par ces paroles, il ſignifie premieremẽt que le miniſtere des hommes, duquel Dieu vſe pour gouuerner ſon Egliſe, eſt comme la ioincture des nerfs, pour vnir les fideles en vn corps. Secondement, il demonſtre que l'Egliſe ne ſe peut autrement maintenir en ſon entier, qu'en s'aidant de ces moyens, leſquels le Seigneur a inſtitué pour la conſeruation d'icelle. Ieſus Chriſt, dit-il, eſt monté en haut pour accomplir ou remplir toutes choſes. Or le moyen eſt qu'il diſpenſe & diſtribue à ſon Egliſe ſes graces, par ſes ſeruiteurs leſquels il a cõmis en ceſt office, & auſquels il a donné la faculté de s'en pouuoir acquitter: & meſme il ſe fait aucunement preſent à ſon Egliſe par eux, donnant efficace à leur miniſtere par la vertu de ſon Eſprit, à ce que leur labeur ne ſoit point vain. Voila donc comme la reſtauration des ſaincts ſe fait. Voila comme le corps de Chriſt eſt edifié, comme nous croiſſons du tout en celuy qui eſt le chef, comme nous ſommes vniz entre nous, cõme nous ſommes tous reduits à l'vnité de Chriſt: à ſauoir quand la Prophetie a lieu entre nous, quand nous receuons les Apoſtres, quand nous ne meſpriſons point la doctrine laquelle nous eſt preſentée. Quiconque donc veut abolir vn tel ordre & telle eſpece de regime, ou bien le meſpriſe comme s'il n'eſtoit point neceſſaire: machine de diſſiper l'Egliſe, ou meſme de la ruiner du tout. Car il n'y a ne la clairté du Soleil, ne viande ne breuuage, qui ſoit tant neceſſaire pour conſeruer la vie preſente, qu'eſt l'office d'Apoſtres, & de Paſteurs, pour conſeruer l'Egliſe. *Epheſ. 4.* *Epheſ. 4.* 35

Pourtant noſtre Seigneur a exalté la dignité de ceſt eſtat de toutes les louanges qu'il eſtoit poſsible, à fin que nous l'ayons en eſtime comme vne choſe excellente deſſus toutes les autres, quand il commãde au Prophete de crier, que les pieds des Euangeliſtes ſont beaux, & que leur aduenement eſt bien-heureux. Quand il nomme les Apoſtres, La *Eſa. 52.* *Mat. 5* 36

clairté du monde, & le ſel de la terre: par cela, il denote qu'il fait vne ſinguliere grace aux hommes en leur enuoyant des docteurs. Finalement, il ne pouuoit priſer plus hautement ceſt eſtat, qu'en diſant à
Luc 10. ſes Apoſtres. Qui vous eſcoute il m'eſcoute, & qui vous reiette, me reiet
2. cor. 3. 4 te. Mais il n'y a nul paſſage plus notable, qu'vn de ſainct Paul en la ſeconde Epiſtre aux Corinthiens, où il traite de propos deliberé ceſte queſtion. Il diſpute donc qu'il n'y a rien plus digne, ne plus excellent en l'Egliſe que le miniſtere de l'Euangile, d'autant qu'il eſt miniſtere de l'Eſprit de ſalut & de vie eternelle. Toutes ces ſentences & les ſemblables reuiennét à vn but, c'eſt que nous n'ayõs point en meſpris, & n'aneãtiſsiõs point par noſtre nonchalãce la façon de gouuerner l'Egliſe par le miniſtere des hommes, que Ieſus Chriſt a inſtitué pour durer à touſiours. Dauantage, il a declairé non ſeulement de paroles, mais auſsi par exemples, combien c'eſtoit vne choſe neceſſaire. Quand il voulut il-
Act. 10. luminer Corneille le Centenier plus pleinement en la cognoiſſance de l'Euangile, il luy enuoya vn Ange pour le renuoyer à ſainct Pierre.
Act. 9. Quand il voulut appeller ſainct Paul à ſoy & le receuoir en ſon Egliſe, il parla à luy de ſa propre bouche, neantmoins il le renuoya à vn homme mortel, pour receuoir la doctrine de ſalut & le Sacrement de Bapteſme. Si cela ne s'eſt point fait temerairement, qu'vn Ange, qui eſt autrement meſſagier de Dieu, ſe ſoit deporté d'annoncer l'Euangile, mais ait enuoyé querir vn homme pour ce faire: que Ieſus Chriſt, qui eſt le maiſtre vnique des fideles, au lieu d'enſeigner ſainct Paul, l'ait ren
2. Cor. 12 uoyé à l'eſcole d'vn hõme: S. Paul dy ie, lequel il vouloit rauir au troiſieſme ciel, pour luy reueler les ſecrets admirables: qui eſt-ce qui oſera maintenant meſpriſer le miniſtere humain, ou le laiſſer là comme ſuperflú, veu que noſtre Seigneur, en a tellement approuué l'vſage & la neceſſité?

27 Touchant de ceux qui doyuent preſider en l'Egliſe, pour la re-
Ephe. 4. gir ſelon l'ordonnance de Chriſt, S. Paul met en premier lieu les Apoſtres, puis les Prophetes, tiercement les Euangeliſtes, apres les Paſteurs, finalemét les Docteurs. Mais de tous ceux la il y en a deux, deſquels l'office eſt ordinaire en l'Egliſe Chreſtienne, les autres ont eſté ſuſcitez par la grace de Dieu du commencement: c'eſt à dire quand l'Euangile commença d'eſtre preſché, cõbien que quelquefois encore il en ſuſcite quand la neceſſité le requiert. Si on demande quel eſt l'office des Apo-
Marc 16. ſtres, il appert par ce commandement qui leur fut fait: Allez, preſchez l'Euangile à toute creature. Il ne leur aſſigne point certaines bornes à vn chacun, mais il leur donne charge de reduire tout le monde en ſon obeiſſance: à fin qu'en ſemant l'Euangile par tout où ils pourront, ils ex-
Rom. 15 altent ſon regne en toutes nations. Parquoy S. Paul voulant approuuer ſon Apoſtolat, ne dit point qu'il ait acquis quelque certaine ville à Ieſus Chriſt, mais qu'il a çà & là publié l'Euangile: & qu'il n'a point baſty ſur le fondement des autres, mais qu'il a planté des Egliſes, où le Nom du Seigneur Ieſus n'auoit point eſté ouy. Les Apoſtres donc ont eſté enuoyez pour reduire le monde de la diſſipation où il eſtoit, en l'obeiſſance de Dieu, & edifier par tout ſon Regne par la predication de l'Euangile. Ou bien ſi quelcun l'ayme mieux ainſi, pour faire les fondemens

mens de l'Egliſe par tout le monde, comme par les premiers & principaux maiſtres de l'edifice. Sainct Paul appelle Prophetes, non pas en commun tous expoſiteurs de la volonté de Dieu, mais ceux qui auoyent quelque ſinguliere reuelation par deſſus les autres. Or il n'y en a point de noſtre temps, ou bien ils ne ſont pas cogneuz cõme alors. Par le nom d'Euangeliſtes, i'entẽ ceux qui auoyent vn office prochain à celuy des Apoſtres, combien qu'ils fuſſent inferieurs en dignité, comme ont eſté Luc, Timothée, Tite, & les autres ſemblables. Poſſible que nous pourrons auſsi bien mettre en ce rang les ſeptante diſciples que Ieſus Chriſt eſleut, pour eſtre en ſecond degré apres ſes Apoſtres. Ephe. 4.

38 Si on reçoit ceſte interpretation, comme ie penſe que c'eſt le vray ſens de ſainct Paul, ces trois offices n'ont pas eſté ordonnez pour eſtre perpetuels en l'Egliſe, mais ſeulement pour le temps qu'il falloit dreſſer les Egliſes où il n'y en auoit point: ou bien qu'il falloit annoncer Ieſus Chriſt aux Iuifs, à fin de les amener à luy comme à leur redempteur. Combien que ie ne nie pas, que Dieu n'ait encore ſuſcité des Apoſtres puis apres, ou bien des Euangeliſtes en leur lieu, comme nous voyons qu'il a eſté fait de noſtre temps. Car il eſtoit meſtier qu'il y en euſt de tels, pour reduire au droit chemin le poure peuple, qui s'eſtoit deſtourné apres l'Antechriſt. Neantmoins ie dy, que c'eſt vn office extraordinaire, pource qu'il n'a point de lieu où les Egliſes ſont deuement ordonnées. S'enſuyuent les Docteurs & les Paſteurs, deſquels l'Egliſe ne ſe peut iamais paſſer. Or ie penſe, que c'eſt la difference entre ces deux eſpeces: que les Docteurs n'õt point charge de la diſcipline, ny d'adminiſtrer les Sacremens, ny de faire les exhortations & remonſtrances, mais ſeulement d'expoſer l'Eſcriture, à fin qu'il y ait touſiours ſaine doctrine & pure, conſeruée en l'Egliſe. Or la charge des Paſteurs s'eſtend à toutes ces choſes.

39 Nous auons maintenant quels ont eſté les offices, ordonnez à vn temps, pour le regime de l'Egliſe: & quels ont eſté ceux qui ont deu durer à touſiours. Si nous voulons conioindre les Euangeliſtes auec les Apoſtres, pour en faire vne ſeule eſpece: il nous reſtera deux couples correſpondantes l'vne à l'autre. Car telle ſimilitude qu'ont les Docteurs auec les Prophetes, eſt des Apoſtres auec les Paſteurs. L'office des Prophetes a eſté plus excellent, à cauſe du don ſingulier de reuelation qui leur eſtoit fait: mais l'office des Docteurs a du tout vne meſme fin, & s'exerce quaſi par vn meſme moyen. Ainſi les douze Apoſtres, que Ieſus Chriſt eſleut pour publier ſon Euangile par tout le mõde, ont excedé tous les autres en dignité & en ordre. Car combien que ſelon la deduction du mot, tous miniſtres de l'Egliſe ſe peuuent nommer Apoſtres: d'autant qu'ils ſont enuoyez de Dieu, & ſont ſes meſſagiers: toutesfois pource qu'il eſtoit bien requis, que la vocation de ceux qui deuoyent mettre en auant l'Euãgile du temps qu'il eſtoit nouueau, fuſt approuuée par certain teſmoignage: il cõuenoit que ces douze la qui auoyent telle commiſsion, & ſainct Paul qui a eſté puis apres adiouſté à leur compagnie, fuſſent ornez d'vn tiltre excellent par deſſus les autres. Sainct Paul fait bien ceſt honneur à Andronique & Iunie de les nommer Apo- Matt. 12. Gal. 1. Rom. 16.

ſtres, voire excellens entre les autres: mais quand il veut parler proprement, il n'attribue ce nom qu'à ceux qui auoyent telle préeminence, que nous auons dite: & tel eſt l'vſage commun de l'Eſcriture. Toutesfois les Paſteurs ont vne ſemblable charge qu'eſtoit celle des Apoſtres, excepté que chacun d'eux a ſon Egliſe limitée. Il eſt meſtier d'expoſer plus clairement que cela veut dire.

40 Noſtre Seigneur enuoyant ſes Apoſtres, leur commanda, comme dit a eſté, de preſcher l'Euangile, & de baptizer tous croyans en la remiſsion des pechez. Or au parauant il leur auoit ordonné de diſtribuer, à ſon exemple, le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang. Voila vne loy inuiolable, qui eſt impoſée à tous ceux qui ſe diſent ſucceſſeurs des Apoſtres, laquelle ils doyuent obſeruer à perpetuité: c'eſt de preſcher l'Euangile & adminiſtrer les Sacremens. Dont ie conclu, que ceux qui negligent l'vn & l'autre, fauſſement pretendent d'eſtre en l'eſtat Apoſtolique. Que dirons nous des Paſteurs. Sainct Paul ne parle point de ſoy: mais d'eux treſtous, quād il dit: Qu'on nous eſtime comme ſeruiteurs de Chriſt & diſpenſateurs des myſteres de Dieu. Item en vn autre paſſage: il faut qu'vn Eueſque ſoit diligēt obſeruateur de la doctrine de verité, à fin qu'il puiſſe exhorter le peuple par ſaine doctrine & redarguer tous contrediſans. De ces deux ſentences & des autres ſemblables, nous pouuons inferer que l'office des Paſteurs cōtient ces deux parties: à ſauoir d'annoncer l'Euangile & adminiſtrer les Sacremens. Or la façon d'ēſeigner n'eſt pas ſeulemēt de prēcher en public, mais appartiēt auſsi aux admonitions particulieres. Pourtant S. Paul appelle les Epheſiens en teſmoings, qu'il n'a point fuy, qu'il ne leur ait annōcé tout ce qui leur eſtoit expedient de ſauoir: les enſeignant en public & par les maiſons, recommandant aux Iuifs & aux Gentils penitence & Foy en Ieſus Chriſt. Item, vn peu apres, il proteſte, qu'il n'a ceſſé d'admonneſter vn chacun d'eux auec larmes. Or mon intention n'eſt pas de raconter icy toutes les vertuz d'vn bon Paſteur, mais ſeulement de monſtrer en brief quelle profeſsion font ceux qui ſe nomment Paſteurs, & veulent eſtre tenuz pour tels: c'eſt de tellement preſider en l'Egliſe, qu'ils n'ayent point vne dignité oiſiue: mais qu'ils inſtruiſent le peuple en la doctrine Chreſtienne, qu'ils adminiſtrent les Sacremens, & qu'ils corrigent les fautes par bonnes admonitions, vſans de la diſcipline paternelle, que Ieſus Chriſt a ordonnée. Car Dieu denonce à tous ceux qu'il met pour faire le guet en l'Egliſe, que ſi quelcun periſt en ſon ignorance par leur negligence, qu'il en requerra le ſang de leurs mains. Semblablement, ce que dit ſainct Paul leur compete à tous: à ſauoir qu'ils ſont maudits, s'ils ne preſchent l'Euangile: veu que la diſpenſation leur en eſt commiſe. Finalement ce que les Apoſtres ont fait par tout le monde, vn chacun Paſteur eſt attenu de le faire en ſon Egliſe, à laquelle il eſt deputé.

Matt. 28

1. Cor. 4.

Tite 1.

Act. 20

Ez. 3.

1. Cor. 9.

41 Combien qu'en aſſignant à vn chacun ſon Egliſe, nous ne nions point que celuy qui eſt lié en vn lieu, ne puiſſe bien ayder les autres Egliſes, ſoit qu'il y ſuruint quelque tumulte, lequel peuſt eſtre appaiſé par ſa preſence, ſoit qu'on vouluſt vſer de ſon cōſeil en quelque difficulté. Mais pource que ceſte police eſt neceſſaire pour entretenir la paix des Egliſes:

à ſa-

Digitized by Google

à ſauoir qu'vn chacũ ſache ſa charge, à fin qu'ils ne courẽt tous en vn lieu pour troubler l'vn l'autre, & que de là n'aduiẽne confuſion: ſẽblablemẽt, que ceux qui ont plus de ſoing de leur aiſe ou de leur profit, que de l'edification de l'Egliſe, n'abandonnent leur lieu à leur fantaſie: ceſte diuiſion des places ſe doit communement obſeruer tant qu'il eſt poſsible: à fin qu'vn chacun ſe tenant en ſes limites, ne s'ingere point d'vſurper la charge des autres. Et cela n'eſt point inuenté des hommes, mais eſt inſtitué de Dieu meſme. Car nous liſons que ſainct Paul & Barnabas ont ordonné des Preſtres par toutes les Egliſes de Lyſtre, d'Antioche & d'Iconie. Auſsi ſainct Paul commande à Tite d'ordonner des Preſtres en chacun lieu: ſuyuant cela il fait mention des Eueſques de Philippes: & en vn autre paſſage, d'Archippus Eueſque des Coloſsiens. Pareillement ſainct Luc recite la predication qu'il fit aux Preſtres de l'Egliſe d'Epheſe. Pourtant, quiconque aura prins la charge d'vne Egliſe, qu'il ſache qu'il eſt obligé à la ſeruir ſelon la vocation de Dieu: non pas qu'il ſoit là tellement attaché qu'il n'en puiſſe iamais bouger, quand la neceſsité publique le requerroit, moyennant que cela ſe face par bon ordre: mais i'enten que celuy qui eſt appellé en vn lieu, ne doit plus penſer de changer & prendre de iour en iour nouuelle deliberation ſelon que ſa commodité le portera. Secondement, quand il ſeroit expedient que quelcun changeaſt de place, i'enten qu'il ne doit point attenter cela de ſa propre teſte, mais qu'il ſe doit reigler par l'authorité publique de l'Egliſe.

Act.14 Tit.1 Phil.1 Coloſſ.4 Act.20

Au reſte, ce que i'ay nommé indifferemment ceux qui ont le gouuernement de l'Egliſe, Eueſques, Preſtres, Paſteurs & Miniſtres: ie l'ay fait ſuyuant l'vſage de l'Eſcriture, laquelle prend tous ces mots pour vne choſe. Car tous ceux qui ont charge d'adminiſtrer la Parole, ſont là nommez Eueſques. En ceſte maniere ſainct Paul, apres auoir cõmandé à Tite d'ordonner des Preſtres en chacun lieu, adiouſte quant & quant: Celuy qui deſire d'eſtre Eueſque, deſire vn œuure excellent. Suyuant cela, il ſalue les Eueſques de Philippes, comme eſtans pluſieurs en vn meſme lieu. Et ſainct Luc, apres auoir dit, que ſainct Paul conuoca les Preſtres d'Epheſe, les nomme puis apres Eueſques. Or nous auons icy à noter, que iuſques à ceſte heure ie n'ay parlé que des offices qui conſiſtent en l'adminiſtration de la Parole: comme auſsi ſainct Paul ne fait mention que de ceux la en ce chapitre quatr'ieſme des Epheſiẽs, que i'ay allegué. Mais en l'Epiſtre aux Romains, & en la premiere aux Corinthiens il en recite d'autres: comme les puiſſances, les dons de guerir maladies, les gouuernemens, l'interpretation, la charge de ſolliciter les poures: deſquels nous laiſſerons là ceux qui n'ont eſté que pour vn temps, pource qu'il n'eſt ia beſoing pour le preſent de nous y arreſter. Il y en a deux eſpeces qui durent à perpetuité: à ſauoir les gouuernemens & la ſollicitude des poures. Or i'eſtime qu'il appelle Gouuerneurs, les Anciens qu'on eliſoit d'entre le peuple, pour aſsiſter aux Eueſques à faire les admonitiõs, & tenir le peuple en diſcipline. Car on ne peut autrement expoſer ce qu'il dit: Celuy qui gouuerne, qu'il face cela en ſollicitude. Pourtant du commencement chacune Egliſe a eu comme vn conſeil ou conſiſtoire de bons preud'hommes, graues & de ſain-

42

Tit.1 Phil.1 Act.20 Rom.12 1.Cor.12 Rom.12

&te vie, leſquels auoyent l'authorité de corriger les vices, comme il ſera veu puis apres. Or que ceſt eſtat n'ait point eſté pour vn ſeul aage, l'experience le demonſtre. Il faut donc tenir, que ceſt office de gouuernement eſt neceſſaire pour tout temps.

43 La ſollicitude des poures a eſté commiſe aux Diacres : combien
Rom.12 que ſainct Paul en met deux eſpeces en l'Epiſtre aux Romains. Celuy qui diſtribue, dit-il, qu'il le face en ſimplicité : celuy qui exerce miſericorde, qu'il le face ioyeuſement. Veu qu'il eſt certain qu'il parle là des offices publiques de l'Egliſe, il faut qu'il y ait eu deux genres de Diacres differens. Or ſi ie ne ſuis bien abuſé, au premier membre il denote les
Act.6 Diacres qui adminiſtroyent les aumoſnes : au ſecond, ceux qui auoyent la charge de penſer les poures, & leur ſeruir : comme eſtoyent les vefues,
1.Tim.5 deſquelles il fait mention à Timothée. Car les femmes ne pouuoyent exercer autre office publique, que de s'employer au ſeruice des poures. Si nous receuons ceſte expoſition, comme elle en eſt digne, veu qu'elle eſt fondée en bonne raiſon, il y aura deux genres de Diacres : dõt les premiers ſeruiront à l'Egliſe, en gouuernant & diſpenſant les biens des poures : les ſeconds, en ſeruant les malades & les autres poures. Or combien que le nom de Diaconie s'eſtende plus loing : toutesfois l'Eſcriture nomme ſpecialement Diacres ceux qui ſont conſtituez par l'Egliſe, pour diſpenſer les aumoſnes : & qui ſont comme receueurs ou procureurs des poures, deſquels l'origine l'inſtitution, & la charge eſt deſcrite aux
Act.6 Actes par S. Luc. Car pource qu'il ſe leua vn murmure entre les Grecs, d'autant qu'on ne tenoit conte de leurs vefues au miniſtere des poures : les Apoſtres s'excuſans, qu'ils ne pouuoyent ſatisfaire à deux offices, à ſauoir, à la predication, & au ſoing de nourrir les poures, requirent au peuple qu'il eſleuſt ſept hommes de bõne vie, qui euſſent ceſte charge. Voila quels ont eſté les Diacres du temps des Apoſtres : & quels nous les deuons auoir, à l'exemple de l'Egliſe primitiue.

44 Or comme ainſi ſoit que toutes choſes ſe doyuent faire en l'Egli
1.Co.14 ſe decentement & par bon ordre : principalement cela ſe doit obſeruer quant au gouuernement, d'autant qu'il y auroit plus de danger en cela, qu'en tout le reſte, s'il ſe commettoit quelque deſordre. Parquoy, à fin que pluſieurs eſprits volages & ſeditieux, ne s'ingeraſſent temerairement à l'office d'enſeigner, ou regir l'Egliſe : noſtre Seigneur a nom
Heb.5 mément ordonné, que nul n'entraſt en office public ſans vocation. Pourtant, à ce qu'vn homme ſoit tenu pour vray miniſtre de l'Egliſe, il eſt premierement requis qu'il ſoit deuement appellé : puis conſequemment qu'il reſponde à ſa vocation, c'eſt à dire qu'il execute la charge qu'il a
Rom.1 prinſe : ce que nous pouuõs apperceuoir en ſainct Paul en pluſieurs paſſages. Car par tout où il veut approuuer ſon Apoſtolat, il allegue communement tant ſa vocation, que ſa loyauté à s'acquiter de ſon deuoir. Si vn ſi grand miniſtre de Ieſus Chriſt, ne s'oſe attribuer authorité, pour eſtre ouy en l'Egliſe, ſinon d'autant qu'il eſt conſtitué par l'ordonnance du Seigneur, & qu'il s'acquite fidelement de ſa commiſsion : quelle impudence ſera-ce, ſi quelcun, quiconque qu'il ſoit, veut vſurper le meſme honneur eſtant deſtitué de vocation, ou ne faiſant point ce qui eſt du de-

uoir

uoir de ſon office? Mais pource que nous auons n'a gueres touché de la charge, il nous faut à preſent traiter ſeulement de la vocation.

Or ceſte matiere giſt en quatre poincts: c'eſt que nous ſachions 45
quels doyuent eſtre les miniſtres qu'on eliſt, comment on les doit elire, qui ſont ceux qui ont le droit d'election, & auec quelle ceremonie on les doit introduire en leur charge. Ie parle ſeulement de la vocation exterieure, laquelle appartient à l'ordre de l'Egliſe: me taiſant de la vocatiõ ſecrette, de laquelle vn chacun miniſtre doit auoir teſmoignage en ſa cõſcience deuãt Dieu, & dõt les hommes ne peuuent eſtre teſmoings. Or ceſte vocatiõ ſecrette eſt vne bonne aſſeurãce, que nous deuons auoir en noſtre cœur, que ce n'a point eſté pour ambition, ne pour auarice, que nous auõs prins ceſt eſtat: mais d'vne vraye crainte de Dieu, & par vn bõ zele d'edifier l'Egliſe. Cela eſt biẽ requis, comme i'ay dit, en chacun de nous, qui ſommes miniſtres, ſi nous voulons que noſtre miniſtere ſoit approuué de Dieu. Neantmoins ſi quelcun y entre par mauuaiſe conſcience, il ne laiſſe point d'eſtre deuement appellé quant à l'Egliſe, moyennant que ſa meſchanceté ne ſoit point decouuerte. Nous auons auſsi accouſtumé de dire d'aucuns hommes priuez, qu'ils ſont appellez au miniſtere, quand nous les voyons aptes à cela, d'autant que la ſcience auec la crainte de Dieu, & les autres vertuz d'vn bon Paſteur, ſont comme vne preparation pour y venir. Car ceux que Dieu a eſleu à ceſt office, il les garniſt premierement des armes qui ſont requiſes pour l'exploiter: à fin que ils n'y viennent point vuydes & mal appreſtez. Pourtãt ſainct Paul en la premiere aux Corinthiens, voulant traiter des offices, commence par les dons que doyuent auoir ceux qui y ſont appellez. Mais pource que c'eſt le premier poinct des quatre que i'ay propoſé, venons à le deduire. 1. Cor. 12

Quels doyuent eſtre ceux qu'on eſliſt pour Eueſques, ſainct Paul 46
le monſtre amplement en deux paſſages. La ſomme toutesfois reuient là, 1. Tim. 3.
qu'il n'en faut point eſlire qui ne ſoyẽt de ſaine doctrine, & de ſaincte vie, Tite 1.
& ne ſoyent point entachez de quelque vice notable, lequel les rende cõtemptibles & face que leur miniſtere ſoit en opprobre. Il y a vne meſme raiſon aux Diacres & aux Preſtres. Pour le premier, il faut touſiours re- 1. Tim. 3
garder qu'ils ne ſoyent point ineptes, ou inſuffiſans à porter la charge qu'on leur baille: c'eſt à dire, qu'ils ſoyent garniz des choſes, leſquelles ſont requiſes à faire l'office. En ceſte ſorte noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Luc. 21
voulant enuoyer ſes Apoſtres, les a premierement douez & pourueuz Marc. 16
des armes & inſtrumens dont ils ne ſe pouuoyent paſſer. Et ſainct Paul, ayant mis la deſcription d'vn bon Eueſque, admõneſte Timothée de ne 1. Tim. 5
ſe point ſouiller en eſliſant ceux qui n'auroyent point telle ſuffiſance. Ce mot que nous auons mis, comment il les faut eſlire, ne ſe doit point rapporter à la ceremonie, mais à la reuerence & ſollicitude, de laquelle on doit vſer en faiſant telle election: à quoy appartiennent les oraiſons & prieres, que ſainct Luc dit que les fideles faiſoyent, ayans à créer des Pre- Act. 14.
ſtres. Car pource qu'ils ſauoyent bien que c'eſtoit vne choſe de fort grande importance, ils n'oſoyent rien attenter, ſinon auec grande crainte, en pẽſant bien à ce qu'ils auoyent à faire. Principalement ils faiſoyent leur deuoir de prier Dieu, pour demander l'Eſprit de conſeil & diſcretion.

47 Le troiſieſme poinct, que nous auons mis en noſtre diuiſion eſtoit à qui il appartient d'elire les miniſtres. Or on ne peut prendre vne certaine reigle de cela en l'inſtitution ou election des Apoſtres, d'autant qu'elle n'a point eſté du tout ſemblable à la vocation commune des autres. Car pource que c'eſtoit vn office extraordinaire, à fin qu'ils euſſent quelque préeminence, pour eſtre diſcernez d'auec les autres, il a fallu qu'ils ayent eſté eleuz de la propre bouche du Seigneur. Les Apoſtres donc ont eſté ordonnez en leur eſtat, non point par election humaine, mais par le ſeul commandement du Seigneur. De là auſsi vient, que quād
Act. 1. ils en voulurent ſubſtituer vn au lieu de Iudas, ils n'en oſerent point nommer vn, lequel y fuſt: mais ils en prindrent deux, prians Dieu qu'il declairaſt par ſort, lequel il auoit choiſi. Et en ce meſme ſens faut prendre ce
Gal. 1. que dit ſainct Paul aux Galatiens, quand il nie qu'il n'a point eſté creé Apoſtre ne des hommes, ne par hommes: mais par Ieſus Chriſt, & par Dieu le Pere. Quant au premier, à ſauoir de n'eſtre eleu des hommes, ce luy a eſté vne choſe commune auec tous bons miniſtres. Car nul ne peut exercer le ſainct miniſtere de la Parole, qu'il ne ſoit appellé de Dieu. Quant à l'autre, de n'eſtre point eleu par les hommes, il l'a eu propre & particulier à ſoy. Pourtant, quand il ſe glorifie de n'eſtre point eleu par les hōmes, non ſeulement il ſe vante d'auoir ce que doit auoir chacun bon Paſteur, mais il veut auſsi approuuer ſon Apoſtolat. Car pource qu'il y en auoit entre les Galatiens qui s'eſtudioyent de diminuer ſon authorité, allegans, qu'il eſtoit vn petit diſciple, ordonné par les Apoſtres: à fin de maintenir la dignité de ſa predication, laquelle ces meſchās vouloyent amoindrir, il luy eſtoit meſtier de monſtrer qu'il n'eſtoit rien inferieur aux autres Apoſtres. Pourtant il afferme qu'il n'a pas eſté eleu par le iugement des hommes, comme eſtoyent les Paſteurs communs, mais par l'ordonnance & decret de Dieu.

48 Que cela ſoit requis à la vocation legitime des Eueſques, qu'ils ſoyent eleuz par les hommes, nul de ſain entendement ne le niera, veu qu'il y en a tant de teſmoignages de l'Eſcriture. Et à cela ne contreuient
Gal. 1. rien ceſte ſentence de ſainct Paul, que nous venons d'expoſer: à ſauoir, qu'il n'a point eſté eleu des hommes, ne par les hommes: veu qu'il ne parle point là de l'electiō ordinaire des miniſtres, mais du priuilege ſpecial des Apoſtres. Combien que luy meſme a tellement eſté eleu par le Seigneur, que cependant l'ordre Eccleſiaſtique eſt interuenu en ſa vocation. Car ſainct Luc recite, que comme les Apoſtres prioyent & iuſnoyent,
Act. 13. le ſainct Eſprit leur dit: Separez moy Paul & Barnabas à l'ouurage auquel ie les ay eleuz. Dequoy ſeruoit ceſte ſeparation & impoſition de mains, depuis que le ſainct Eſprit auoit teſtifié ſon election, ſinon pour conſeruer la police de l'Egliſe, que les miniſtres fuſſent eleuz par les hommes? Pourtant Dieu ne pouuoit approuuer ceſt ordre par vn exemple plus notable & euident, que quand apres auoir prononcé qu'il auoit conſtitué Paul Apoſtre des Gentils, il veut toutesfois qu'il ſoit ordonné par l'Egliſe. La meſme choſe ſe peut auſsi apperceuoir en l'election de
Act. 1. Mathias. Car pource que l'office d'Apoſtre eſtoit ſi digne, que l'Egliſe n'y oſoit pas conſtituer vn certain homme de ſon iugement, elle en choiſit

& deux pour les preſenter au ſort. Et ainſi la police de l'Egliſe auoit lieu en ceſte election, & neãtmoins on remettoit à Dieu de ſauoir lequel il auoit eleu des deux.

La queſtion eſt maintenant, à ſauoir ſi vn miniſtre doit eſtre eleu ou par toute l'Egliſe, ou par les autres miniſtres & gouuerneurs: ou bien s'il doit eſtre conſtitué par vn homme ſeul. Ceux qui veulent mettre cela en la puiſſance d'vn ſeul homme, alleguent ce que dit ſainct Paul à Tite: Ie t'ay laiſſé en Crete, à fin que tu conſtitues des Preſtres en chacune ville. Item, à Timothée: N'impoſe pas ſubitement les mains à aucun. Mais s'ils penſent, que Timothée ait exercé vne domination royalle en Epheſe, pour diſpoſer du tout à ſon plaiſir, ou que Tite ait fait le ſemblable en Crete: ils s'abuſent grandemẽt. Car tous les deux ont preſidé ſur les elections, à fin de conduire le peuple par bon cõſeil, & non pas pour en faire & tailler ce que bon leur ſembloit en excluant les autres. Et à fin qu'il ne ſemble que ie forge cela de ma teſte, ie demonſtreray qu'ainſi eſt par vn ſemblable exemple. Car ſainct Luc recite que Paul & Barnabas ont creé des Preſtres par les Egliſes: mais en diſant cela il note quant & quant la façõ: c'eſt qu'ils les ont créez par ſuffrages, ou par les voix du peuple cõme porte le mot Grec. Ils les créoyẽt dõc eux deux, mais le peuple ſelõ la façõ du pays, ainſi que les hiſtoires teſmoignent, leuoit les mains, pour declairer lequel il vouloit auoir. Et c'eſt vne forme commune de parler comme les hiſtoriẽs diſent, qu'vn Conſul créoit des officiers, quand il receuoit les voix du peuple, & preſidoit ſur l'election. Certes il n'eſt point croyable, que S. Paul ait plus permis à Timothée ou à Tite, que luy-meſme n'oſoit entreprendre. Or nous voyons qu'ils auoyẽt accouſtumé de créer des miniſtres par le conſentement & ſuffrages du peuple. Il faut donc tellement entendre les paſſages precedens, que la liberté & le droit commun de l'Egliſe ne ſoit en rien enfraint ou amoindry. Parquoy ſainct Cyprien dit bien, en affermant que cela procede de l'authorité de Dieu, qu'vn Preſtre ſoit eleu deuant vn chacun, en la preſence du peuple, à fin qu'il ſoit approuué digne & idoine par le teſmoignage de tous. Car nous voyons que cela a eſté obſerué par le commandement de Dieu aux Preſtres Leuitiques, qu'on les amenaſt & produiſt deuant le peuple, auant que les conſacrer. En ceſte maniere Mathias fut adioint en la compagnie des Apoſtres, & ne furent point autrement créez les ſept Diacres, que le peuple voyant & les approuuant. Ces exemples, dit ſainct Cyprien, monſtrent que la creation d'vn Preſtre, ne ſe doit faire, ſinon en l'aſſiſtance du peuple, à fin que l'election qui aura eſté examinée par le teſmoignage de tous, ſoit iuſte & legitime. Nous auons donc, que la vocation d'vn miniſtre ordõné par la Parole de Dieu, eſt telle: à ſauoir, quand celuy qui eſt idoine, eſt creé auec conſentement & approbation du peuple. Au reſte, que les Paſteurs doyuent preſider ſur l'election, à fin que le populaire n'y procede point par legiereté, ou par brigues, ou par tumulte. 49

Reſte le quatrieſme poinct, que nous auons mis en la vocation des miniſtres: à ſauoir la ceremonie de les ordonner. Or il appert que les Apoſtres n'en ont point eu d'autre que l'impoſition des mains. Or ie 50

Tite 1
1. Tim. 5
Act. 14
Lib. 1 Epiſt. 3
Leuit. 8
Nom. 20
Act. 1

penſe bien, qu'ils auoyent prins ceſte façon de la couſtume des Iuifs, leſquels preſentoyent à Dieu, par impoſition des mains, ce qu'ils vouloyẽt
Gen. 48 benir & conſacrer. En ceſte maniere Iacob voulãt benir Ephraim & Ma
Matt. 19 naſſé, mit ſes mains ſur leurs teſtes. Autant en fit noſtre Seigneur Ieſus ſur les enfans, pour leſquels il prioit. Ie penſe, que pour vne meſme fin, il eſtoit ordonné en la Loy, qu'on miſt les mains ſur les ſacrifices qu'on
Act. 19 offroit. Pourtant les Apoſtres, par l'impoſition des mains, ſignifioyent qu'ils offroyent à Dieu celuy qu'ils introduiſoyent au miniſtere, combiẽ qu'ils en ont auſsi vſé ſur ceux auſquels ils diſtribuoyẽt les dons viſibles du ſainct Eſprit. Quoy qu'il ſoit, ils ont vſé de ceſte ſolennité toutesfois & quantes qu'ils ordonnoyent quelcun au miniſtere de l'Egliſe, comme nous en voyons les exemples, tant aux Paſteurs qu'aux Docteurs & aux Diacres. Or combien qu'il n'y ait nul commandement expres, touchant l'impoſition des mains: toutesfois puis que nous voyons que les Apoſtres l'ont eu en vſage perpetuel, ce qu'ils ont obſerué tãt diligemment, nous doit eſtre au lieu de precepte. Et certes c'eſt vne choſe vtile de magnifier au peuple la dignité du miniſtere par vne telle ceremonie, & d'aduertir par icelle meſme celuy qui eſt ordonné, qu'il n'eſt plus à ſoy, mais qu'il eſt dedié au ſeruice de Dieu & de l'Egliſe. Dauãtage, ce ne ſeroit pas vn ſigne vain & ſans vertu, quand il ſeroit reduit à ſa vraye origine. Car ſi l'Eſprit de Dieu n'a rien inſtitué en l'Egliſe en vain, nous cognoiſtrons que ceſte ceremonie, laquelle eſt procedée de luy, ne ſeroit pas inutile, moyennant qu'elle ne fuſt pas conuertie en ſuperſtition. Finalement, il nous faut noter que tout le commũ peuple ne mettoit point les mains ſur les miniſtres, mais les autres miniſtres ſeulement. Combien qu'il n'eſt pas certain ſi pluſieurs le faiſoyent ou vn ſeul. Il appert bien que cela fut fait
Act. 6 aux ſept Diacres, à Paul & à Barnabas & à quelques autres. Mais ſainct
1. Tim. 4 Paul fait mention que luy ſans autre a impoſé les mains à Timothée. Ie t'admonneſte, dit-il, de faire valoir la grace laquelle eſt en toy par l'im-
2. Tim. 1 poſition de mes mains. Ce qu'en vn autre paſſage il parle de l'impoſition des mains, de la Preſtriſe, ie n'enten pas cela comme font aucuns, de la compagnie des Preſtres, mais de l'eſtat & office: comme s'il diſoit: Regarde que la grace que tu as receu par l'impoſition de mes mains, quand ie t'eliſoye en l'ordre de Preſtriſe, ne ſoit pas vaine.

51 Iuſques icy nous auons parlé de l'ordre de gouuerner l'Egliſe ſelon qu'il nous a eſté laiſſé par la ſeule Parole de Dieu. Nous auons auſſi traité des miniſtres ſelon que Ieſus Chriſt les a inſtituez. Maintenãt, à fin que le tout nous ſoit plus familierement declairé & imprimé en noſtre memoire: il ſera expedient de recognoiſtre quelle a eſté la forme de l'Egliſe ancienne en ces choſes, veu qu'elle nous pourra repreſenter comme en vn miroir ceſte inſtitution de Dieu, que nous auons dit. Car combien que les Eueſques anciens ayent fait beaucoup de canons ou de reigles, par leſquels il ſembloit aduis qu'ils ordonnaſſent plus outre des choſes que Dieu ne l'auoit exprimé en l'Eſcriture: toutesfois ils ont tellement compaſſé toute leur diſcipline & police à la ſeule reigle de Dieu, qu'on peut bien voir qu'ils n'ont rien eu eſtrange ou diuers d'icelle. Mais encore qu'il y euſt quelque choſe à reprendre en leur façon de

çon de faire, neantmoins puis que d'vn bon zele: ils ont mis peine de conſeruer l'inſtitution du Seigneur & ne s'en ſont pas fort eſloignez, il nous profitera grandement de recueillir icy en brief quelle a eſté leur practique. Comme nous auons dit que l'Eſcriture nous parle de trois ordres de miniſtres, auſsi l'Egliſe ancienne a diuiſé en trois eſpeces tous les miniſtres qu'elle a eu. Car de l'ordre des Preſtres on prenoit les Paſteurs & les Docteurs. Les autres eſtoyent pour la diſcipline & les corrections. Les Diacres auoyẽt la charge de ſeruir aux poures & diſtribuer les aumoſnes. Touchant des Lecteurs & Acolytes, ce n'eſtoyent point noms de certains offices, mais les ieunes gens qu'on receuoit au clergé, on les accouſtumoit de bonne heure par certains exercices à ſeruir à l'Egliſe: à fin qu'ils entendiſſent tant mieux, à quoy ils eſtoyent deſtinez, & qu'ils s'appreſtaſſent pour mieux faire leur office, quand le temps ſeroit venu. Comme ie le monſtreray tantoſt plus amplement. Pourtant ſainct Hierome apres auoir diuiſé l'Egliſe en cinq ordres, nomme les Eueſques, ſecõdement les Preſtres, tiercement les Diacres, puis les fideles en commun. Finalement ceux qui n'eſtoyẽt point baptizez encores, mais qui s'eſtoyent preſentez pour eſtre inſtruits en la Foy Chreſtiẽne, & puis receuoyẽt le bapteſme. Ainſi il n'attribue point de certain lieu au reſte du clergé n'aux moynes.

Eph. 4.

Sur Iſaie Chap. 9.

Ils appelloyent Preſtres tous ceux qui auoyent l'office d'enſeigner. 52
Iceux en eliſoyent vn de leur compagnie en chacune cité, auquel ils donnoyent ſpecialement le tiltre d'Eueſque, à fin que l'equalité n'engendraſt des noyſes, comme il aduient ſouuentesfois. Toutesfois l'Eueſque n'eſtoit pas tellemẽt ſuperieur de ſes cõpagnõs en dignité & hõneur, qu'il euſt ſeigneurie par deſſus eux. Mais tel office qu'a vn preſidẽt en vn conſeil, à ſauoir de propoſer les choſes, demãder les opinions, conduire les autres par bons aduertiſſemens & admonitions, empeſcher par ſon authorité, qu'il n'y ait aucun trouble, & de mettre en execution ce qui aura eſté deliberé de tous en commun: tel eſtoit l'office de l'Eueſque entre les Preſtres. Les anciens Peres confeſſent que cela a eſté introduit par conſentement humain, pour la neceſsité. Sainct Hierome ſur l'Epiſtre à Tite: C'eſtoit, dit-il tout vn d'vn Preſtre & d'vn Eueſque: & deuant que par l'inſtigation du Diable il ſe fiſt des bandes en la Chreſtienté, & que l'vn diſt, Ie ſuis de Cephas, l'autre, Ie ſuis d'Apollo, les Egliſes eſtoyẽt gouuernées en commun par le cõſeil des Preſtres. Apres pour arracher la ſemence des diſſentions, la charge a eſté commiſe à vn. Parquoy cõme les Preſtres ſauẽt qu'ils ſont ſubiets ſelon la couſtume de l'Egliſe, à l'Eueſque qui preſide ſus eux: auſsi qu'iceluy cognoiſſe que c'eſt pluſtoſt par couſtume que par la diſpoſition de Seigneur, qu'il eſt plus grand que les Preſtres, & qu'il doit gouuerner l'Egliſe en commun auec eux. Toutesfois en vn autre lieu il monſtre combien ceſte façon a eſté ancienne. Car il dit qu'en Alexandrie depuis le temps de ſainct Marc Euangeliſte, les Preſtres eliſoyent touſiours vn de leur compagnie pour preſider entre eux, lequel ils nommoyent Eueſque. Ainſi chacune cité auoit vne aſſemblée de Preſtres, qui eſtoyẽt Paſteurs & Docteurs. Car tous auoyent la charge d'enſeigner le peuple, l'exhorter & corriger, ſelon que ſainct Paul commande

Epiſtola ad Euangrium.

1. Tim. 3.

aux Eueſques de faire: & à fin de laiſſer ſemẽce apres eux, ils inſtruiſoyẽt les ieunes qui eſtoyẽt receuz au clergé pour ſucceder apres eux. Chacune cité auoit ſa dioceſe, laquelle elle prouoyoit de Preſtres. Et ainſi tãt ceux de la ville que ceux des chãps, faiſoyent tous cõme vn corps d'Egliſe. Ce que chacun corps auoit ſon Eueſque, cela eſtoit pour la police ſeulement & à fin d'entretenir la paix. Et l'Eueſque precedoit tellement les autres en dignité, qu'il eſtoit ſubiet à l'aſſemblée. Si la dioceſe eſtoit ſi ample, qu'il ne ſe peuſt acquiter par tout de ſon office, on eliſoit des Preſtres en certains lieux, qui faiſoyent ſon office aux affaires de petite importance. Iceux s'appelloyent Eueſques champeſtres, d'autant qu'ils repreſentoyent l'Eueſque par le pays.

53 Toutesfois quant à l'office, il falloit que tant l'Eueſque que les Preſtres fuſſent diſpenſateurs de la Parole de Dieu & des Sacremens. Seulement il fut ordonné en Alexandrie, qu'vn Preſtre n'y preſchaſt point. pource que Arrius auoit là troublé l'Egliſe, ſelon que recite Socrates en l'hiſtore Tripertite, au neufieſme liure. Ce que S. Hierome reprouue, & à bon droit. Au reſte, c'euſt eſté vn monſtre, ſi quelcun ſe fuſt vanté d'eſtre Eueſque, ſans s'acquiter de l'office. On gardoit donc telle diſcipline en ce temps la, que tous miniſtres eſtoyent contraints de faire l'office tel qu'il leur eſt enioinct de Dieu. Ie ne dy pas qu'il ait eſté fait pour vn aage ſeulement, mais touſiours. Car meſme au temps de ſainct Gregoire, auquel l'Egliſe eſtoit fort decheute, ou pour le moins auoit fort decliné de ſon premier eſtat: ce n'euſt pas eſté choſe tolerable qu'vn Eueſque ſe fuſt deporté de preſcher. Il dit en quelque paſſage qu'vn Preſtre eſt coulpable de mort ſi on n'oit point de ſon de luy, pource qu'il prouoque l'ire de Dieu cõtre ſoy, s'il ne ſe fait ouyr en predication. Et en vn autre paſſage il dit: Quand S. Paul proteſte, qu'il eſt pur du ſang de tous, par ceſte Parole nous tous qui ſommes nommez Eueſques, ſommes adiournez, & conuaincuz, & declairez coulpables, d'autant que outre noz propres maux, nous ſommes coulpables de la mort des autres. Car nous en tuons autant qu'il en meurt iournellement, cependant que nous nous repoſons & nous taiſons. Il dit que luy & les autres ſe taiſent, d'autant qu'ils n'eſtoyent point ſi continuellenent à la beſongne cõme ils deuoyent. Veu qu'il ne pardonne point à ceux qui faiſoyent leur office à demy: que penſez-vous qu'il euſt fait ſi quelcun s'en fuſt deporté du tout? Cela donc a duré long temps en l'Egliſe, que le principal office de l'Eueſque eſtoit de paiſtre le peuple par la Parole de Dieu, ou edifier l'Egliſe tant en public qu'en particulier par ſaine doctrine.

Hie. Epi. ad Euag.

Epi. 24.

Homil. in Ezech. 11.

54 Touchant ce qu'vne chacune Prouince auoit ſon Archeueſque: Item, que au Concile de Nice furent ordonnez des Patriarches qui fuſſent encores par deſſus les Archeueſques en dignité & honneur: cela eſtoit pour la conſeruation de la police. Toutesfois il eſt bon de le noter icy comme en paſſant. Ces degrez donc ont eſté ordonnez principalement pour ceſte cauſe: à fin que s'il ſuruenoit quelque choſe en vne Egliſe, qui ne ſe peuſt point depeſcher par peu de gens, que cela fuſt remis au Synode prouincial. Si c'eſtoit cauſe de telle importance ou difficulté, qu'il la fauſiſt mener plus auant, la cognoiſſance en venoit aux Patriarches

arches, qui assembloyent le Concile de tous les Euesques respondans à leur primauté, & de là, il n'y auoit point d'appel qu'au concile general. Aucuns ont nommé ce gouuernement Hierarchie, d'vn nom impropre comme il me semble, pour le moins qui n'est point vsité en l'Escriture. Car le sainct esprit a voulu obuier, que quand il est question du gouuernemẽt de l'Eglise, nul n'imaginast quelque principauté ou dominatiõ. Toutesfois si nous considerons la chose sans regarder au mot, nous trouuerons que les Euesques anciens n'ont point voulu forger vne forme de gouuerner l'Eglise, diuerse de celle que Dieu a ordonné par sa parole.

Semblablement l'estat des Diacres n'a point esté autre pour ce temps la, qu'il auoit esté souz les Apostres. Car ils receuoyent tant les aumosnes, qui se faisoyent vn chacun iour par les fideles, que les rentes annuelles, pour les reseruer à leur vray vsage: c'est à dire, partie pour la nourriture des ministres, partie pour les poures: le tout neantmoins auec l'authorité de l'Euesque, auquel ils rendoyent conte chacun an. Car ce que les canons ordonnent que l'Euesque soit dispensateur des biens de l'Eglise, il ne le faut pas prendre comme si les Euesques eussent eu ceste charge pour l'executer par eux mesmes: mais pource que c'est à eux à faire, de cõmander aux Diacres, lesquels ils deuoyẽt receuoir pour estre nourriz du bien commun, à qui ils deuoyent distribuer ce qui demouroit de reste, & qu'ils auoyent aussi la superintendance pour sauoir comme tout alloit. Il y a vn canon entre ceux qu'on intitule des Apostres, qui dit ainsi: Nous ordonnons que l'Euesque ait les biens de l'Eglise en sa puissance: car si les ames des hommes, qui sont plus pretieuses leur ont esté commises: par plus forte raison ils peuuent bien auoir le gouuernement de l'argent, à fin que le tout se distribue en leur authorité par les Prestres & Diacres auec crainte & sollicitude. Et au concile d'Antioche il fut decreté, qu'on corrigeast les Euesques, qui prenoyent le maniment des biens de l'Eglise, sans auoir les Prestres & Diacres comme adioints. Mais de cela n'en faut ia disputer plus outre, veu qu'il appert par plusieurs Epistres de sainct Gregoire, que de son temps mesme, auquel toutesfois tout l'ordre de l'Eglise estoit fort corrompu, que ceste vsage duroit encore, que les Diacres fussent dispensateurs des biens de l'Eglise sous l'authorité des Euesques. Il est vray-semblable que les Soubdiacres leur ont esté adioints du commencent pour les ayder à seruir aux poures: mais ceste difference a esté petit à petit confondue. On commẽça de créer les Archediacres, quand le bien fut augmenté: & pour ceste cause la charge estoit plus grande, & requeroit vne façon de gouuernement plus exquise. Combien que sainct Hierome recite qu'il y en auoit desia de son temps. Or ils auoyent entre mains tant les possessions & reuenuz, que les vtensiles & les aumosnes quotidienes. Pourtant sainct Gregoire escrit a l'Archediacre de Salonite, que si rien perist du bien de l'Eglise par negligence, ou par fraude, qu'il en sera tenu. Ce qu'on les ordonnoit à lire l'Euangile & exhorter le peuple à prier: item, à donner le calice au peuple en la Cene pour boire: cela se faisoit pour honnorer leur estat, à fin qu'ils s'acquitassent de leur deuoir auec plus grande crainte de Dieu: d'autant qu'ils estoyent ad-

55

Chap. 35

Epist. ad Nepotia Epist. 20. lib. 1.

monnestez par telles ceremonies qu'ils n'estoyent point en vne recepte profane, mais en vne charge spirituelle & dediée à Dieu.

56 De là, il est facile de iuger quel a esté l'vsage des biens Ecclesiastiques, & quelle en a esté la dispensation. Il est souuent dit tant aux canons, que par les anciens Docteurs, que tout ce que l'Eglise possede, ou en terre, ou en argent, est le patrimoine des poures. Et pourtant ceste leçõ est là souuẽteffois repetée aux Euesques & aux Diacres: que les richesses qu'ils manient ne sont point à eux, mais destinées à la necessité des poures: & qu'ils seront coulpables de meurtre, s'ils les dissipent meschamment, ou s'ils les retiennent à eux. Et sont admonnestez de distribuer ce qui leur est commis, à ceux ausquels il est deu, auec grand crainte & reuerence comme deuant Dieu, sans acception de personnes. De là viennent les protestations que font sainct Chrysostome, saiuct Ambroise & sainct Augustin, & les autres, pour rendre tesmoignage au peuple de leur integrité. Or d'autant que c'est chose equitable, & que Dieu l'a ausi ordonné en la Loy, que ceux qui s'employent du tout au seruice de l'Eglise, soyẽt entretenuz du public: & mesme qu'il y auoit de ce tẽps la beaucoup de prestres qui faisoyẽt oblation à Dieu de leurs patrimoines, se faisans poures volontaires: la distribution estoit telle, qu'õ prouuoyoit à la nourriture des ministres, & qu'on ne laissoit point les poures en arriere. Combien que cependant il y auoit bon ordre, à ce que les ministres, qui doyuent estre exemple aux autres de sobrieté & temperance, n'eussent gages excessifs, pour en abuser à somptuosité & delices, mais seulemẽt pour s'entretenir en petit estat. Pour ceste cause sainct Hierome dit, que si les clercs qui se peuuent entretenir du bien de leur maison, prennent du bien des poures, commettent sacrilege, & mangent leur condamnation.

57 Du commencement l'administration estoit à volonté, d'autant qu'on se pouuoit fier à la bonne conscience des Euesques & Diacres, & que leur innocence leur estoit pour loy. Depuis par succession de temps la conuoitise d'aucuns, & mauuaise administration, dont il sortoit de grans scandales, ont esté cause qu'on fist certains canons, lesquels ont distribué le reuenu de l'Eglise en quatre parties: assignant la premiere au Clergé, la seconde aux poures, la troisiesme à la reparation des Eglises, & autres semblables despenses, la quatriesme aux estrangiers & poures suruenans. Car ce que les autres canons assignent ceste partie à l'Eueſque, cela ne repugne point à la diuision que ie vien de reciter. Car ils n'entẽdent point qu'elle luy soit propre, ou à ce qu'il la deuore luy seul, ou qu'il l'esparde là où bon luy semblera: mais à fin qu'il ait dequoy exercer liberalité enuers les suruenans, selon que sainct Paul commande. Et ainsi l'interpretent Galasius & sainct Gregoire. Car Galasius n'amene point d'autre raison, pourquoy l'Euesque se puisse rien attribuer, sinon à ce qu'il ait dequoy pour eslargir aux estrangiers & aux captifs. Et sainct Gregoire parle encore plus clairement: La façon, dit-il, du siege Apostolique est de commander à vn Euesque, quand il est institué, qu'il se face quatre portions de tout le reuenu de l'Eglise, dont l'vne soit à l'Eueſque & à sa famille, à ce qu'il puisse receuoir les estrangiers & suruenans

1. Tim. 3.

Cap. presulum. 16 q. 3.

nans,& leur bien-faire:la ſeconde au Clergé:la troiſieſme aux poures:la quatr'ieſme à la reparation des Egliſes. Il n'eſtoit donc licite à l'Eueſque de rien prẽdre,ſinõ autãt qu'il luy eſtoit meſtier,pour ſobremẽt viure & ſe veſtir ſans aucune ſõptuoſité. Que ſi quelcun cõmẽçoit d'exceder meſure,& ſe mõſtrer en ſomptuoſité ou en põpe, il eſtoit incontinent admõneſté par les autres Eueſques voiſins: s'il ne ſe chaſtioit,il eſtoit depoſé.

Ce qui s'appliquoit aux ornemens des tẽples, eſtoit du cõmencemẽt bien petit:meſme apres que l'Egliſe fut deuenue plus riche, ſi ne laiſſoyent ils point de garder mediocrité en ceſt endroit:& neãtmoins tout ce qui eſtoit là employé d'argẽt,demouroit en reſerue pour les poures, au cas qu'il ſuruint grande neceſsité. En ceſte maniere Cyrillus Eueſque de Ieruſalẽ,pource qu'il ne pouuoit autremẽt ſubuenir à l'indigence des poures,en temps de famine,vendit tous les vaiſſeaux & autres ornemens pour en faire des aumoſnes. Sẽblablement Acatius Eueſque d'Amide, voyãt vne grãde multitude de Perſiens en groſſe neceſsité, appella ſon Clergé,& apres auoir fait vne belle remõſtrãce, que noſtre Dieu n'a que faire de plats,ne de calices,puis qu'il ne boit, ne mãge: fit argẽt de tout pour la redẽptiõ & nourriture des poures. Et S. Hierome, en reprenant la ſuperfluité qui eſtoit deſia de ſon tẽps à orner les tẽples,loue Exupurius Eueſque de Tholouſe, viuãt pour lors, lequel adminiſtroit le Sacrement de noſtre Seigneur en vn petit panier d'oziere,& le Sacrement du ſang en vn verre,dõnant ordre cependant que nul poure n'euſt faim. Ce que i'ay n'a gueres allegué d'Acatius, S. Ambroiſe le racõte auſsi de ſoy meſme. Car pource que les Arriẽs le blaſmoyẽt, qu'il auoit rõpu tous les vaiſſeaux ſacrez,à fin d'en payer la rãçon des priſonniers qui eſtoyent prins des infideles: il vſe de ceſte belle excuſe,& digne de memoire: Celuy qui a enuoyé ſes Apoſtres ſans or,a auſsi cõgregé ſes Egliſes ſans or. L'Egliſe a de l'or,nõ point pour le garder,mais pour le diſtribuer, & en ſubuenir en la neceſsité. Que faut-il garder ce qui ne ſert de rien? Ne ſauõs nous pas cõbien les Aſsyriens ont rauy d'or & d'argẽt du temple du Seigneur? Ne vaut-il pas mieux que le Paſteur en face argẽt pour aider à nourrir les poures,qu'vn ſacrilege & brigãd le trãporte? Dieu ne dira-il point: Pourquoy as-tu ſouffert tãt de poures mourir de faim,puis que tu auois de l'or pour leur acheter nourriture? Pourquoy as-tu laiſſé mener en captiuité tãt de poures gẽs,ſans les racheter? Pourquoy en as-tu laiſſé tuer d'aucuns? Il valloit biẽ mieux garder les vaiſſeaux des creatures viuãtes,que des metaux morts. Que pourroit-on reſpõdre à cela? Car ſi on dit: Ie craignoye qu'il n'y euſt plus d'ornemẽs au tẽple, Dieu reſpondra: Les Sacremẽs ne demãdent point d'or:& cõme on ne les achete point à l'or,auſsi ne ſont-ils point agreables par or. L'ornemẽt des Sacremẽs eſt la redẽptiõ des priſonniers. En ſomme,nous voyõs auoir eſté vray en ce tẽps la,ce que luy meſme dit en vn autre paſſage:à ſauoir que tout ce que l'Egliſe poſſedoit, eſtoit pour entretenir les poures. Item, que tout ce qu'vn Eueſque auoit,eſtoit aux poures. 58

Triper. hiſt. li. 5.

li.11.c.16

Li.2.de offi.c.28

Epi.31.li 5.Epi.33. eo.lib.

Voila les miniſteres ou offices qui ont eſté en l'Egliſe ancienne. Car les autres eſtats du Clergé, dont il eſt fait mention ſouuent aux liures des Docteurs & aux conciles,eſtoyent pluſtoſt exercices & prepara 59

tions, que certains offices. Car à fin qu'il y demouraſt touſiours ſemence en l'Egliſe, à ce qu'elle ne fuſt point deproueue de miniſtres : les ieunes gens, qui par le conſentement & authorité de leurs parens ſe preſentoyent pour ſeruir au temps aduenir, eſtoyent receuz au Clergé, & auoyent le nom de Clercs. Cependant on les inſtruiſoit, & les accouſtumoit-on à toutes bonnes choſes: à fin qu'ils ne fuſſent point nouueaux & ignorans quand il ſeroit queſtion de les employer en quelque office. Ie voudroye certes, qu'ó leur euſt impoſé vn autre nom plus propre: veu
1. Pier. 5. que S. Pierre appelle toute l'Egliſe, le Clergé du Seigneur : c'eſt à dire, l'heritage. Ainſi ce nom ne conuenoit point à vn ſeul ordre: toutesfois la façon de faire eſtoit ſaincte & vtile, à ſauoir que ceux qui ſe vouloyent dedier à l'Egliſe, fuſſent nourriz ſous la diſcipline de l'Eueſque, à fin que nul n'entraſt en office, deuãt qu'auoir eſté bien formé: ceſt à dire, inſtruit en bonne & ſaine doctrine, exercé à porter le ioug, & eſtre humble & obeiſſant. Item, occupé en choſes ſainctes, pour oublier toutes occupations profanes & mondaines. Or tout ainſi qu'on accouſtume nouueaux gẽ darmes par iouſtes & autres ſemblables exercices, à fin qu'ils ſachent cõment ils ſe deuront porter quand ſeviendra à cõbatre à bon eſciẽt cõtre leurs ennemis: auſſi il y auoit certains exercices au Clergé ancien, pour preparer ceux qui n'eſtoyent point encore en office. Premierement on leur dõnoit la charge d'ouurir & fermer les Tẽples, lors on les nommoit Huiſsiers. Apres on les ordonnoit pour demeurer auec l'Eueſque, pour le cõduire, tat pour hõneſteté, que pour euiter ſoupçon: à fin qu'il n'allaſt nulle part ſans compagnie & ſans teſmoing. Puis, à fin qu'ils cõmençaſſent petit à petit à eſtre cogneuz du peuple, & qu'ils acquiſſent quelque authorité: ſemblablement, à fin qu'ils apprinſent d'auoir contenance deuant le peuple, & qu'ils euſſent audace de parler, à fin qu'eſtans promeuz en l'ordre de Preſtriſe, ils ne fuſſẽt point cõfuz ne troublez, quãd il ſeroit queſtiõ de preſcher: on leur ordõnoit de faire la lecture des Pſeaumes au pulpitre. En ceſte maniere ils eſtoyent promeuz de degrez en degrez, à fin qu'on les approuuaſt en chacun exercice, deuant que les faire Soubdiacres. Mon propos tend là, qu'on cognoiſſe que ces choſes ont eſté preparations, pluſtoſt que certains offices, comme i ay dit cy deſſus.

60 Suyuant ce que nous auons dit, que le premier poinct en l'election des miniſtres, eſt, quels doyuent eſtre ceux qu'on eliſt : & le ſecõd, auec combien meure deliberation on y doit proceder: en l'vn & en l'autre l'Egliſe ancienne a ſuiuy diligemment ce que ſainct Paul en ordonne. Car la couſtume eſtoit de s'aſſembler auec grande reuerence, & inuocation du Nom de Dieu, pour elire les Eueſques. Dauantage ils auoy-
1. Tim. 3. ent vn formulaire d'examen, qui eſtoit pour enquerir ſur la vie & la doctrine de ceux qu'on eliſoit, ſelon icelle reigle de ſainct Paul. Il y a ſeulement eu vne faute en ceſt endroit, qu'ils ont vſé auec le temps d'vne trop grande ſeuerité, voulans requerir en vn Eueſque plus que ſainct Paul n'y requiert: & principalemẽt qu'il s'abſtinſt de mariage. En tout le reſte ils ont bien eſté conformes à la deſcription de ſainct Paul, que nous auons dite. Touchant du troiſieſme poinct, à ſauoir à qui c'eſt qu'il appartient d'elire, ou inſtituer les miniſtres: en cela les Anciens n'ont tou-

iour

iours tenu vn meſme ordre. Du premier commencement nul n'eſtoit receu meſme au Clergé ſans le conſentement de tout le peuple : tellement que ſainct Cyprien s'excuſe ſoigneuſement, de ce qu'il auoit conſtitué vn Lecteur, ſans en cõmuniquer auec l'Egliſe, d'autant que cela, comme il dit, auoit eſté fait contre la couſtume, ia ſoit qu'il y euſt raiſon. Il vſe dõc de ce proeme: Mes chers freres, en ordonnant les Clercs nous auons couſtume de vous en demander voſtre aduis, & apres auoir prins conſeil de toute l'Egliſe, de priſer les merites d'vn chacun. Voila ſes paroles. Mais d'autant qu'en ces petits exercices, comme de Lecteurs & Acolytes, il n'y auoit pas grand danger, veu qu'on ne les receuoit qu'en charge de bien peu d'importance, & deuoyent eſtre en vne charge de longue eſpreuue: par ſucceſsion de temps on laiſſa d'en parler au peuple. *Lib. 2. Epiſt. 5.*

61 Depuis meſme aux autres eſtats & ordres, excepté des Eueſques, le peuple permit l'electiõ à l'Eueſque & aux Preſtres, à ce qu'ils cogneuſſent leſquels eſtoyent idoines, ou non: fors que quand on vouloit ordonner vn Preſtre en vne parroiſſe. Car lors il falloit que le commun peuple y conſentiſt. Or ce n'eſt point de merueille, qu'il n'a pas beaucoup chalu au peuple, de maintenir ſon droit en ces elections. Car nul n'eſtoit fait Soubdiacre, qu'il n'euſt eſté eſprouué par longue eſpace de temps, auec telle ſeuerité, comme nous auons dit. Apres qu'on l'auoit encore derechef eſprouué en ce degré la, on le conſtituoit Diacre, auquel office s'il ſe portoit fidelement, il paruenoit au degré de Preſtriſe. Ainſi nul n'eſtoit promeu qu'il n'euſt eſté auparauãt lõguement examiné, meſme à la veue du peuple. Dauantage, il y auoit beaucoup de canõs pour corriger leurs vices: tellement que l'Egliſe ne pouuoit eſtre chargée de mauuais Preſtres ou mauuais Diacres, ſinõ qu'on negligeaſt les remedes qu'on auoit en main. Cõbiẽ qu'ẽ eliſant les Preſtres, on requeroit nõmément le cõſentement des habitãs du lieu: ce que teſmoigne vn Canõ qu'on attribue à Anaciete, qui eſt recité au Decret, en la diſtinctiõ ſoixãte ſeptieſme. Et de fait, on tenoit les ordres en tẽps prefix de l'ãnée, à fin que nul ne fuſt introduit en cachette ſans le conſentement du commun: & que nul ne fuſt legierement promeu ſans auoir bon teſmoignage.

62 Quãt à l'electiõ des Eueſques, la liberté a eſté laiſſée long temps au peuple, que nul ne fuſt introduit, ſinõ qu'il fuſt agreable à tous. Pourtãt il eſt defendu au Concile d'Antioche que nul ne ſoit ordonné maugré le peuple, ce que Leon premier cõferme en diſant: Qu'õ eliſe celuy lequel aura eſté demandé du Clergé & du commun, au moins de la plus grande multitude. Itẽ, Celuy qui doit preſider ſur tous ſoit eleu de tous. Car celuy qui eſt ordõné ſãs eſtre cogneu & examiné, eſt introduit par force. Itẽ, qu'on eliſe celuy qui aura eſté eleu du Clergé & deſiré du peuple, & qu'il ſoit cõſacré par les Eueſques de la prouince, auec authorité du Metropolitain. Or les ſaincts Peres ont eu ſi grand ſoing que ceſte liberté du peuple ne fuſt aucunemẽt enfrainte, que meſme le Concile vniuerſel, eſtãt cõgregé à Cõſtãtinoble, ne voulut point ordõner Nectarius Eueſque ſans l'approbation du Clergé & du peuple, cõme il appert par l'epiſtre enuoyée à l'Eueſque de Rome. Pourtant quand quelque Eueſque ordonnoit vn ſucceſſeur, cela n'auoit point de tenue, ſinon qu'il fuſt ratifié par le peu *Epiſt. 90 c. 2.*

*Epist.*110 ple. De laquelle chose nõ seulemẽt nous auõs exemple, mais aussi vn for-
Habetur mulaire en la nomination que fait sainct Augustin d'Eradius pour estre
apud The son successeur. Et Theodorite historiẽ, recitant qu'Athanase ordonna
odo. li.4. Pierre pour son successeur, adiouste incontinent que le Clergé ratifia ce-
cap. 20. la, la iustice & les gouuerneurs & tout le peuple l'approuuant.

63 Ie confesse que cela a esté tresbien ordonné au concile de Laodi-
Chap.13. cée, que l'election ne fust point permise au commun. Car à grand peine se peut-il faire, que tant de testes s'accordent bien pour mener vn affaire à fin. Et ce prouerbe est quasi tousiours vray, que le vulgaire selon qu'il est volage, se bande en affections contraires. Mais il y auoit vn tres-bon remede pour obuier à ce mal. Car de premiere entrée le Clergé seul eli soit. Puis il offroit celuy qu'il auoit eleu aux seigneurs & gouuerneurs. Iceux ayant deliberé ensemble, ratifioyent l'electiõ si elle leur sembloit bonne: autrement, ils en elisoyent vn autre: apres cela on venoit au peuple, lequel cõbiẽ qu'il ne fust point *lié* à receuoir l'election ia faite, toutesfois il n'auoit pas occasion de tumultuer: ou si on cõmençoit par le peuple, cela se faisoit pour entendre lequel il desiroit plus d'auoir: & ainsi ayant entẽdu l'affection du peuple, le Clergé elisoit. Par ce moyẽ il n'estoit point en la liberté du Clergé de choisir à leur plaisir. Et toutesfois il n'estoit pas subiet à cõplaire à l'appetit desordõné du peuple. Cest or-
*Epist.*87 dre nous est recité par Leon, en vn autre passage quãd il dit: Il faut auoir les voix des bourgeois, les tesmoignages du peuple, l'authorité des gouuerneurs, l'election du Clergé. Item, qu'on ait le tesmoignage des gouuerneurs, la subscription du Clergé, le cõsentemẽt du Senat & du peuple. La raison ne veut pas qu'il se face autremẽt. Et de fait le sens du Canõ de Laodicée que nous auons allegué, n'est pas autre. Car il n'ẽtẽd autre chose, sinõ que les gouuerneurs & les Clercs ne se doyuẽt point laisser transporter par le populaire qui est incõsideré, mais plustost reprimer par leur grauité & prudence, la folle cupidité d'iceluy, quand il en est mestier.

64 Ceste façon d'elire s'obseruoit encore du temps de sainct Gregoire. Et est vray sẽblable qu'elle a duré encore lõguemẽt depuis. Il y a beaucoup d'epistres en son registre, qui rẽdent suffisant tesmoignage de cela. Car toutesfois & quantes qu'il est question d'ordonner quelque part vn Euesque, il a accoustumé d'escrire au Clergé & conseil, & au populaire: aucunesfois au Seigneur selon qu'est le gouuernement de la ville à laquelle il escrit. Et quand, à cause de quelque trouble ou different, il
Idquoque donne à vn Euesque voisin la superintendance sus vne electiõ, il requiert
Epist.cõ- tousiours neãtmoins qu'il y ait decret solẽnel cõfermé par subscriptions
pluribus- de tous: mesme pource que quelque fois on auoit eleu vn Euesque à Mi-
Lib.2. lan, & qu'à cause des guerres, plusieurs Milanois s'estoyent retirez à Ge-
*Epist.*69 nes: il ne veut point que l'election soit tenue pour legitime, iusques à tãt qu'iceux estans assemblez en vn, y ayent consenty. Qui plus est, il n'y a pas encore cinq cens ans, qu'vn Pape nommé Nicolas, fit ceste ordonnã-
*Dist.*23. ce, touchãt l'electiõ du Pape, que les Cardinaux fussent les premiers, puis
cap. Inno qu'ils appellassent auec eux tout le reste du Clergé, finalement que l'ele
mine. ction fust confermée par le consentement du peuple. Et en la fin il allegue le decret de Leon que i'ay n'agueres amené, voulãt qu'il soit obser-

ué

né pour l'aduenir. Que ſi les meſchans faiſoyent vne telle brigue, que le Clergé fuſt contrainct de ſortir de la ville pour faire droite electiõ, ſi cõmande-il en tel cas qu'aucuns du peuple s'y trouuent pour approuuer. Le conſentement de l'Empereur eſtoit requis ſeulement en deux villes, ſelon que nous pouuons coniecturer, à ſauoir à Rome & à Cõſtantinoble, d'autant que c'eſtoyent les deux ſieges de l'Empire. Car ce que S. Ambroiſe fut enuoyé à Milan par Valentinien Empereur, à fin de preſider à l'election de l'Eueſque comme lieutenant imperial, cela ſe fit extraordinairement, à cauſe des groſſes brigues qui eſtoyent entre les bourgeois. A Rome, l'authorité de l'Empereur auoit anciennement telle importance en la creation de l'Eueſque, que S. Gregoire eſcrit à Maurice Empereur, qu'il a eſté ordonné par ſon commandement, ia ſoit qu'il euſt eſté requis ſolennellemẽt par le peuple. Or la couſtume eſtoit, que ſi toſt que quelcun eſtoit eleu Eueſque de Rome par le Clergé, & par le Senat & le peuple, celuy le ſignifioit à l'Empereur, lequel approuuoit l'election ou la reſcindoit. Et à ceſte couſtume ne contreuiennent point les decrets qu'aſſemble Gratien, qui ne diſent autre choſe ſinon qu'il ne faut nullement ſouffrir que l'election Canonique ſoit oſtée, & que le Roy conſtitue à ſon plaiſir des Eueſques: & que les Metropolitains ne doiuent point conſacrer celuy qui aura eſté ainſi promeu par force. Car c'eſt autre choſe de priuer l'Egliſe de ſon droit, à ce qu'vn homme ſeul face tout à ſa poſte: & autre choſe de faire ceſt honneur au Roy ou à l'Empereur, qu'il cõferme par ſon authorité vne election legitime.

Il reſte d'expoſer par quelle ceremonie on ordõnoit les Miniſtres de l'Egliſe ancienne, apres les auoir eleuz. Les Latins ont appellé cela Ordination ou conſecration. Les Grecs l'ont appellé de deux mots qui ſignifient impoſition des mains, Or il y a vn decret du Concile de Nice, le quel commande que le Metropolitain auec tous les Eueſques de la Prouince, s'aſſemblent pour ordonner celuy qui ſera eleu. Si quelques vns ſont empeſchez par maladie ou par la difficulté du chemin, que pour le moins, il y en viẽne trois, & que ceux qui ſont abſens declairẽt par lettres qu'ils y conſentent. Et pource que ce Canon à la longue ne s'obſeruoit plus, il a eſté renouuellé depuis en pluſieurs conciles. Or il eſtoit commãdé à tous, ou pour le moins à ceux qui n'auroyent point d'excuſe, de s'y trouuer, à fin que l'examen, tant de la doctrine que des mœurs ſe fiſt auec plus grand' grauité. Car on ne faiſoit point la conſecration ſans tel examẽ. Meſmes il appert par les Epiſtres de ſainct Cyprien, que du cõmencemẽt on n'appelloit point les Eueſques apres l'electiõ: mais qu'ils eſtoyẽt preſẽs ſur le lieu, quãd le peuple deuoit elire, à fin qu'ils fuſſent là cõme ſuperintẽdãs, à ce que riẽ ne ce fiſt en trouble par la multitude. Car apres qu'il a eſté dit que le peuple a puiſſance ou d'elire ceux qu'il cognoiſt eſtre dignes, ou de refuſer ceux qu'il cognoiſt eſtre indignes, il adiouſte: Pourtãt il nous faut diligẽmẽt tenir & garder ce qui nous a eſté laiſſé du Seigneur & de ſes Apoſtres, & ce qui s'obſerue entre nous & quaſi par toutes les prouinces: c'eſt que tous les Eueſques voiſins s'aſſẽblẽt au lieu où il faut elire vn Eueſque, & qu'il ſoit eleu en la preſẽce du peuple. Mais pource que quelque fois vne telle aſſemblée ſe faiſoit biẽ tard, & cependãt les

65

Epiſt. 4. Lib. 5.

ambitieux auoyent loisir & opportunité de mener mauuaises practiques, on aduisa qu'il suffisoit, si apres l'electiō faite, les Euesques s'assembloyēt pour consacrer celuy qui estoit eleu, apres l'auoir examiné.

66 Cela se faisoit par tout sans exception. Depuis vne façon toute diuerse fut introduite, que celuy qui estoit eleu venoit en la ville Metropolitaine pour estre confermé: ce qui a esté fait par ambition & corruptele, plustost que par bonne raison. Quelque tēps apres, depuis que l'authorité du siege Romain fut accreue, il y suruint vne façon encore beaucoup pire, c'est que tous les Euesques d'Italie venoyent là pour estre consacrez. Ce qu'on peut voir par les epistres de sainct Gregoire. Seulemēt il y eut quelque peu de villes, lesquelles retindrent leur droit ancien: d'autant qu'elles ne voulurent point facilement ceder. Comme Milan, selon qu'on en voit l'exemple en vne Epistre. Possible que les seules villes Metropolitaines demeurerent en ce priuilege. Car la coustume ancienne estoit que tous les Euesques de la Prouince s'assemblassent là pour consacrer leur Metropolitain. Au reste, la ceremonie estoit imposition des mains. Car ie n'ay point leu qu'il y en ait eu d'autres, sinon que les Euesques auoyent quelques accoustremens pour estre discernez d'entre les autres Prestres. Semblablement ils ordonnoyent les Prestres & les Diacres par la seule imposition des mains. Mais chacun Euesque ordonnoit les Prestres de son dioceſe auec le conseil des autres prestres. Or combien que cela se faisoit de tous en commun: neantmoins pource que l'Euesque presidoit, & que la chose se faisoit comme par sa conduite, l'authorité est appellée sienne. Et pourtant il est souuent dit aux anciens Docteurs, que vn Prestre ne differe en rien d'vn Euesque, sinon entant qu'il n'a point la puissance d'ordonner.

Lib. 2. epi. 69. & 76.

67 Maintenant il est mestier de mettre en auant l'ordre du gouuernement Ecclesiastique, que tient auiourdhuy le siege Romain, & tous ceux qui en dependent: à fin de le comparer auec celuy que nous auons monstré auoir esté en l'Eglise ancienne. Car par ceste comparaison il apparoistra quelle Eglise ont tous ceux qui se vantent & glorifient de ce seul tiltre, & s'en tiennent fiers pour nous opprimer, voire mesme abysmer du tout. Or il sera expedient de commencer par la vocation, à fin qu'on sache qui & quels sont ceux, qu'on appelle là au ministere, & par quel moyen ils y sont introduits. Apres nous verrons comment ils s'acquitent fidelement de leur deuoir. Nous donnerons le premier lieu aux Euesques, lesquels toutesfois n'auront point d'honneur en cela. Ie desireroye certes qu'il leur peust tourner à honneur, de commencer la dance en ceste dispute: mais la chose ne souffre point que ceſt argument soit attouché sans leur grand vitupere. Toutesfois, il me souuiendra de ce que i'ay proposé de faire. C'est de simplement enseigner, & non pas de faire de lōgues inuectiues. Ie me restreindray donc tant qu'il me sera possible. Mais pour entrer en matiere, ie voudroye bien que quelcun de ceux qui ne sont point du tout effrontez, me respondist: quels Euesques on eliſt auiourdhuy communement. De faire examē de leur doctrine, c'est vne chose trop morte. Que si on a quelque regard en la doctrine, c'est pour elire quelque legiste, auquel il aduiendroit mieux de plaider en iustice, que

de

de preſcher en vn Temple. C'eſt choſe notoire, que depuis cent ans, à grand peine y en a-il eu de cent l'vn, qui ſeuſt rien en la ſaincte Eſcriture. Ie ne dy mot de ce qui a eſté fait auparauant: non pas que l'eſtat fuſt beaucoup meilleur: mais pource que nous auons à diſputer de l'Egliſe preſente. Si on vient à la vie, nous trouuerõs qu'il y en a eu peu, ou du tout nuls, qui n'euſſent eſté iugez indignes par les Canõs anciens. Celuy qui n'a pas eſté yurongne a eſté vn paillard: ou bien s'il y en auoit d'aucuns purs de ces deux vices, ils eſtoyẽt ou ioueurs de dez, ou chaſſeurs, ou diſſoluz en leur vie. Or les Canõs anciens reiettent vn homme de l'office d'Eueſque pour moindre vice que ceux la. Mais c'eſt encore vne choſe plus abſurde, que les petiz enfans de dix ans, ont eſté faits Eueſques, & qu'õ eſt venu à vne telle impudẽce, ou ſottiſe, qu'vne telle turpitude qui contrevient au ſens commun de nature, a eſté receue ſans difficulté. De là il appert, cõbien ont eſté ſainctes les elections, auſquelles il y a eu vne ſi lourde negligence.

Dauantage, toute la liberté du peuple, quant à l'election des Eueſques a eſté abolie. Les voix ou ſuffrages, le conſentement, les ſuſcriptions, & toutes telles choſes ſont eſuanouyes. Toute la puiſſance a eſté tranſportée aux chanoines: iceux conferent les Eueſchez à qui bon leur ſemble. Celuy qui ſera eleu, ſera bien produit au peuple: mais pour l'adorer, non pas pour l'examiner. Or Leon contredit, prononçant que nulle raiſon ne permet cela, & que c'eſt vne inuaſion violẽte. Sainct Cyprié, en teſtifiant que cela eſt du droit diuin, qu'vne election ne ſe face point que par le conſentement du peuple, ſignifie que celles qui ſe font autrement, ſont repugnantes à la Parole de Dieu. Il y a des Decrets & plusieurs Conciles qui defendent cela eſtroitement: & s'il ſe fait ils commandent qu'il ſoit tenu pour nul. Si ces choſes ſont vrayes, il ne reſte auiourdhuy en la Papauté nulle election canonique, laquelle ſe puiſſe approuuer ne par droit diuin, ne par droit humain. Toutesfois encore qu'il n'y euſt eu autre mal, que ceſtuy la, comment ſe pourrõt-ils excuſer de ce qu'ils ont ainſi deſpouillé l'Egliſe de ſon droit? Mais la malice des temps, diſent-ils, le requeroit ainſi: que puis que le populaire eſtoit plus tranſporté de faueur ou de haine, en eliſant les Eueſques, qu'il n'eſtoit gouuerné de droit iugement, que ceſte puiſſance fuſt transferée à certains principaux prelats. Encores que leur accordions, que tel ait eſté le remede d'vn mal deſeſperé: neantmoins puis qu'on cognoit la medecine eſtre plus nuiſante que la maladie, pourquoy ne met-on auſsi bien ordre à ce nouueau mal? Ils reſpondent que les Canons defendent eſtroitemẽt aux Chanoines de n'abuſer de leur puiſſance, au detriment de l'Egliſe, toutes les fois que bon leur ſemble. Doutons-nous que le peuple n'entendiſt pas bien anciennemẽt, qu'il eſtoit obligé à treſſainctes loix, quãd il voyoit la reigle qui luy eſtoit propoſée par la Parole de Dieu, pour elire les Eueſques? Car vne ſeule voix de Dieu luy deuoit, par droit, eſtre en plus grãde eſtime, ſans cõparaiſon, que cent millions des Canons. Neantmoins eſtãt corrõpu de mauuaiſe affection, il n'auoit nul eſgard, ne de raiſon ne de Loy. En ceſte maniere auiourdhuy, combien qu'il y ait de bõnes loix eſcrites: toutesfois elles demeurẽt cachées & enſeuelies 68

en du papier. Cependant ceſte couſtume eſt receue & vſitée, de non ordõner pour Paſteurs des Egliſes, ſinon barbiers, cuiſiniers bouteillers, muletiers, baſtards & toutes telles ſortes de gens. Ie ne dy pas encore aſſez: mais d'auantage, que les Eueſchez ou Cures ſoyent loyers de maquerellages & paillardiſes. Car quand ils ſont donnez à veneurs & oiſeleurs, la choſe va tresbien. Il n'y a point de propos de defendre telle abominatiõ par les Canons. Ie dy de rechef, que le peuple auoit anciennement vn treſ
1. Tim. 3 bon Canon, quãd le Parole de Dieu luy demonſtroit, qu'vn Eueſque doit eſtre irreprehenſible, de bonne doctrine, non pas combatteur, ne auaricieux, &c. Pourquoy donc la charge d'elire vn miniſtre, a elle eſté tranſlatée du peuple à ces Prelats? Ils n'ont que reſpondre, ſinon pourtant que la Parole de Dieu n'eſtoit pas ouye entre les noiſes & brigues du peuple. Pourquoy donc ne ſera elle auiourdhuy oſtée aux chanoines: leſquels nõ ſeulemẽt violẽt toutes loix, mais ſans hõte ne vergõgne, cõfondẽt le ciel auec la terre, par leur auarice & ambition, & deſordõnée concupiſcence?

69 Mais c'eſt menſonge, que cela a eſté introduit pour remede. Nous liſons biẽ que les villes ont eſté ſouuẽt en trouble, pour l'electiõ de leurs Eueſques: toutesfois nul n'oſa iamais penſer d'oſter au peuple la liberté d'elire. Car ils auoyent d'autres moyẽs pour obuier à ce mal la, ou pour le corriger quand il euſt eſté ia fait. Mais la verité eſt telle, que le peuple par ſucceſsion de temps, eſtãt nonchalant à elire, en a laiſſé le ſoing aux Preſtres. Iceux ont abuſé de ceſte occaſion, pour vſurper la tyránie qu'ils exercent, laquelle ils ont confermée par nouueaux Canons. La façon qu'ils ont d'ordonner ou conſacrer les Eueſques, n'eſt qu'vne pure moquerie. Car l'apparence d'examen dont ils vſent, eſt tant maigre & friuole, que meſme elle n'a point de couleur pour tromper le monde. Pourtant ce que les Princes font auiourdhuy paction auec le Pape de pouuoir nommer les Eueſques, en cela l'Egliſe ne perd rien de nouueau. Car ſeulemẽt l'election eſt oſtée aux chanoines, laquelle ils auoyent rauie contre tout droit ou pluſtoſt deſrobée. C'eſt bien certes vn exẽple vilain & deſhonneſte, que les courtiſans ayent ainſi les Eueſchez en proye: & l'office d'vn bon Prince ſeroit de s'abſtenir de telles corrupteles. Car c'eſt vne inuaſion inique & meſchante, qu'vn Eueſque ſoit conſtitué ſus vn peuple, lequel ne l'aura point deſiré, ou pour le moins approuué librement. Mais la façon deſordonnée & confuſe qui a eſté long temps en l'Egliſe, a donné occaſion aux Princes d'attirer à eux la preſentation des Eueſques. Car ils ont mieux aymé qu'on leur en ſeuſt gré, qu'à ceux qui n'y auoyent non plus de droit qu'eux, & qui en abuſoyent bien autant.

70 Voila donc la belle vocation pour laquelle les Eueſques ſe vantent d'eſtre ſucceſſeurs des Apoſtres. Touchant de créer les Preſtres, ils diſent que le droit leur en compete: mais en cela ils corrompent la façon ancienne, qu'ils n'ordonnent point des Preſtres pour gouuerner ou enſeigner le peuple, mais pour ſacrifier. Semblablement, quand ils conſacrent des Diacres, il n'eſt point queſtion de leur vray & propre office: mais ils les ordonnent ſeulement à quelques ceremonies, cõme pour preſenter le calice & la patene. Or il eſt defendu au cõcile de Calcedone de
Di. 70. c. 1. receuoir vn homme au miniſtere abſoluement: c'eſt à dire, ſans luy aſſi-

gner

gner lieu, auquel il exerce ſon office. Ce decret eſt treſvtile pour deux cauſes. Premierement, à fin que les Egliſes ne ſoyent point chargées de deſpenſes ſuperflues, & que ce qui deuoit eſtre diſtribué aux poures, ne ſoit point conſumé à nourrir gens oiſifs. Secondement, à fin que ceux qu'on ordonne, cognoiſſent, qu'ils ne ſont point promeuz à quelque honneur, mais qu'on leur impoſe charge, à laquelle ils s'obligent par telle reception ſolennelle. Mais les Docteurs de la Papauté, qui n'ont ſoing que du ventre, & qui penſent qu'il ne faut regarder autre choſe en la Chreſtienté, expoſent qu'il faut auoir tiltre pour eſtre receuz: c'eſt à dire, reuenu pour eſtre nourriz, ſoit de benefice, ſoit de patrimoine. Pourtant, quand ils ordonnent en la Papauté vn Diacre, ou vn Preſtre, ſans ſe ſoucier où ils ſeruiront, ils ne font difficulté de les receuoir, moyennant que ils ſoyent aſſez riches pour s'entretenir. Mais qui ſera l'homme qui receura cela, que le tiltre qui eſt requis par le Cõcile, ſoit reuenu annuel, pour la nourriture? Dauantage, pource que les Canõs qui ont eſté depuis faits condamnoyent les Eueſques à nourrir ceux qu'ils auoyent receuz ſans tiltres ſufiſans: à fin de corriger vne trop grande facilité, à receuoir tous ceux qui ſe preſentent: on a trouué vn nouueau ſubterfuge, pour euiter ce dangier. Car celuy qui demande d'eſtre promeu produiſant vn tiltre tel quel, il promet de s'en tenir pour content. Par ceſte paction il eſt debouté, qu'il ne puiſſe apres plaider contre l'Eueſque, pour ſa nourriture. Ie me tay de mille tromperies qui s'y font, comme de produire vn tiltre imaginaire de quelque chapelle de cinq ſols: ou d'vne vicairie, qui vaut autant trainée que portée. Item d'emprunter vn benefice auec conuenãce de le rendre, combien qu'il y en a beaucoup qui le retiennent, & autres ſemblables myſteres.

Mais encore que ces plus gros abuz fuſſent oſtez, n'eſt-ce point 71
touſiours vne choſe trop abſurde, d'ordonner vn Preſtre ſans luy aſsigner lieu? Car ils n'en ordonnent point, ſinon pour ſacrifier. Or la reception legitime d'vn Preſtre, eſt pour gouuerner l'Egliſe: d'vn Diacre, pour eſtre procureur des poures. Ils ornent bien ce qu'ils font par pluſieurs pompes & geſtes, à fin d'eſmouuoir les ſimples à deuotion. Mais dequoy profitent ces maſques enuers toutes gens de iugement, veu qu'il n'y a rien de ſolide ne de vray? Car ils vſent de ceremonies, leſquelles en partie ils ont prinſes des Iuifs, en partie forgées d'eux meſmes, deſquelles il vaudroit beaucoup mieux s'abſtenir. Touchant du vray examen, du conſentement du peuple, & des autres choſes neceſſaires, il n'en eſt point de nouuelles. Car des mines qu'ils font, ie ne m'en ſoucie. I'appelle mines, toutes les folles contenances dont ils vſent, pour faire ſemblant d'enſuiure la façon ancienne. Les Eueſques ont leurs vicaires, qui examinent la doctrine de ceux qui demandent d'eſtre promeuz. Mais quoy? Ils interroguent, s'ils ſauent bien leurs meſſes, s'ils ſauent bien decliner quelque nom vulgaire, ou coniuguer vn verbe, ou dire la ſignification d'vn mot, ſelon qu'on interrogueroit vn petit enfant à l'eſcole: meſme de leur faire tranſlater vne ſeule ligne de Latin en François, il n'en eſt quaſi point queſtion. Qui plus eſt encore ceux qui faudront en ces petis rudimens d'enfans, ne ſeront point reiettez, moyennant qu'ils

viennent auec quelque preſent, ou auec quelque recommandation, pour auoir faueur. C'eſt vn acte ſemblable, que quād ceux qu'on doit promouuoir ſe preſentent à l'autel, on demande par trois fois en Latin, s il eſt digne: & quelcun qui ne l'a iamais veu, ou quelque vallet de chambre qui n'entend point Latin, reſpond en Latin, qu'il eſt digne: tout ainſi qu'vn perſonnage ioueroit ſon rolle en vne farce. Qu'eſt-ce qu'on reprendroit en ces ſaincts peres & venerables prelats, ſinon qu'en ſe iouant en ſi horribles ſacrileges, ils ſe moquent apertement de Dieu & des hommes? Mais pource qu'ils en ſont dés long temps en poſſeſsion, il leur ſemble aduis que tout leur eſt licite. Car ſi quelcun oſe ouurir la bouche contre vne telle meſchanceté ſi execrable, il eſt en auſsi grand danger de mort, comme s'il auoit commis vn crime capital. Feroyent-ils cela, s'ils penſoyent qu'il y euſt quelque Dieu au ciel?

72 Quant eſt des collations des benefices, laquelle choſe eſtoit anciennement conioincte auec la promotion, de combien s'y portent-ils mieux? Or la façon en eſt diuerſe entre eux. Car ce ne ſont pas les Eueſques ſeulement qui conferent les benefices: & encore quand ils en ſont collateurs, ce n'eſt pas touſiours à dire que ce ſoit de leur pleine puiſſance: mais il y en a d'autres qui en ont la preſentation. Brief, chacun en a ce qu'il en a peu butiner. Il y a puis apres les nominations pour les graduez. Item, les reſignations, maintenant ſimples, maintenant pour cauſe de permutation. Item les mandats, les preuentions, & toute telle chicanerie. Quelque choſe qu'il y ait, & Pape, & Legats, & Eueſques, & Abbez, & Prieurs, & Chanoines, & Patrons laiz, s'y portent tellement que nul ne ſauroit que reprocher à ſon compagnon. Ie maintien cela, qu'à grand peine il ſe confere vn ſeul benefice entre cent, en toute la Papauté, ſans ſymonie, comme les anciens ont definy Symonie. Ie ne dy pas que tous les achetent argent contant, mais qu'on m'en monſtre vn d'entre cinquante, qui ait benefice, lequel il n'ait obtenu à la trauerſe. Les vns ſont auancez par parentage, les autres par affinité, les autres par le credit de leurs parens, les autres par leurs ſeruices: en ſomme, on confere les benefices, non pas pour prouuoir aux Egliſes, mais aux hommes. Et pourtant ils les nomment Benefices, par lequel mot ils denotent aſſez, qu'ils ne les ont point en autre eſtime, que comme preſens faits par gratuité, ou comme recompēſes. Ie laiſſe à dire que ce ſont ſouuent ſalaires de barbiers, cuiſiniers, muletiers, & autres telles canailles. Dauantage, il n'y a auiourdhuy nulle matiere dont il y ait tāt de proces, que pour les benefices, tellement qu'on diroit qu'ils ſont expoſez en proye, à fin que les chiens chaſſent apres. Eſt-ce vne choſe tolerable, que vn homme ſoit appellé Paſteur d'vne Egliſe, laquelle il aura occupée cō me ſi c'eſtoit terre gagnée des ennemis, ou laquelle il aura obtenue par proces, ou laquelle il aura achetée à prix fait, ou laquelle il aura gagnée par ſeruices deshonneſtes? Et que dirons-nous des petis enfans, leſquels les ont de leurs oncles, ou de leurs couſins, comme de ſucceſsion: quelque fois meſme les baſtards, de leurs peres?

73 Le peuple comment qu'il euſt eſté corrompu & depraué, ſe fuſt-il ia mais tant debordé à vne licence tant deſeſperée? Mais c'eſt encore vn

monſtre

monſtre plus vilain, qu'vn ſeul homme, ie ne dy pas quel, mais vn homme qui ne ſe peut gouuerner ſoy-meſme, ait cinq ou ſix Egliſes à gouuerner. On verra auiourdhuy des ieunes follets aux courts des Princes, qui auront vn Archeueſché, deux Eueſchez, & trois Abbayes. C'eſt choſe commune, que les Chanoines ſoyent chargez de ſix ou ſept benefices, deſquels toutesfois ils n'ont nul ſoing, ſinon d'en receuoir le reuenu. Ie ne leur obiecteray point, que la Parole de Dieu contredit par tout à cela. Car il y a long temps qu'ils ne font pas grād conte d'icelle. Ie ne leur obiecteray point auſsi, que les Conciles anciens ont fait beaucoup d'ordonnances pour rigoureuſement punir vn tel deſordre. Car ils meſpriſent bien tous les Canons & Decrets toutesfois & quantes que bon leur ſemble. Mais ie dy que ces deux choſes ſont vilaines & execrables, repugnantes à Dieu, à nature, & au regime de l'Egliſe, qu'vn brigand ou volleur, occupe ſeul pluſieurs Egliſes: & qu'vn homme ſoit nommé Paſteur, lequel ne peut eſtre aupres de ſon troupeau, meſme quand il voudroit. Et toutesfois ils ſont tant effrontez, qu'ils couurent ſouz ombre de l'Egliſe ces ordures tant abominables, à fin qu'on ne les reprenne point. Qui plus eſt, ceſte belle ſucceſsion qu'ils alleguent, pour dire que l'Egliſe s'eſt conſeruée entre eux depuis le temps des Apoſtres iuſques à preſent, conſiſte encloſe en ces meſchancetez.

Voyons maintenant comment ils exercent fidelement leur office, qui eſt la ſeconde marque, par laquelle on doit eſtimer les vrais Paſteurs. Les Preſtres qu'ils font ſont en partie Moynes, en partie ſeculiers, comme ils les appellent. Les premiers ont eſté incogneuz en l'Egliſe ancienne: & de fait l'office de preſtriſe repugne tellement à la profeſsion Monachale, que quand anciennement on eliſoit vn Moyne pour eſtre au Clergé, il ſortoit, du premier eſtat: meſme ſainct Gregoire, au temps duquel il y auoit deſia beaucoup de vices, ne peut porter vne telle confuſion. Car il veut, que ſi quelcun eſt fait Abbé, qu'il ſe deueſte de l'eſtat du Clergé, d'autant que nul, comme il dit, ne peut eſtre Moyne & du Clergé enſemble, d'autant que l'vn empeſche l'autre. Maintenant ſi i'interrogue noz gens, comment celuy lequel les Canons declairent n'eſtre point idoine en vn office, s'acquitera de ſon deuoir, que me reſpondront-ils? Ie croy bien qu'ils m'allegueront ces Decrets auortez d'Innocence & de Boniface, leſquels reçoyuent tellement vn Moyne au degré de preſtriſe, qu'il demeure neantmoins touſiours en ſon cloiſtre. Mais eſt-ce raiſon, que quelque aſne, ſans aucun ſauoir ne prudence, incontinent qu'il aura occupé le ſiege Romain, renuerſe toutes les ordonnances anciennes, d'vn petit mot? Combié que de cela nous en parlerons puis apres. Pour le preſent, qu'il ſuffiſe, que du temps que l'Egliſe eſtoit plus pure, on tenoit cela pour vne grande abſurdité, que vn Moyne fuſt en l'eſtat de preſtriſe. Car ſainct Hierome nie, qu'il face office de Preſtre, pendant qu'il conuerſe entre les Moynes: mais ſe fait comme homme lay, qui doit eſtre gouuerné par les Preſtres. Mais encore que nous leur pardonnions ceſte faute: comment eſt-ce qu'ils exercent l'office? Il y en a aucuns des mendians, & quelque peu des autres qui preſchent: tout le reſte ne ſert que de chanter ou dire Meſſe en leurs

74

Epi. 11 lib. 3

cauernes : comme si Iesus Christ auoit entendu que les Prestres fussent créez à ceste fin, ou comme si la nature de l'office le portoit. Or au contraire l'Escriture tesmoigne, que le propre d'vn Prestre c'est de gouuer-
Act.20. ner l'Eglise. N'est-ce point donc vne profanation meschãte, de destourner à autre fin, ou plustost du tout changer la saincte institution de Dieu? Car quand on les ordonne, nommément on leur defend de faire les choses que le Seigneur enioint à tous Prestres. Qu'ainsi soit, on leur chante ceste leçon: Qu'vn Moyne se contentãt de son cloistre, ne presume point ne d'enseigner, ne d'administrer les Sacremens, ne d'exercer autre charge publique. Qu'ils nient, s'ils peuuent, que ce ne soit vne moquerie manifeste de Dieu, de créer vn Prestre, à fin qu'il se deporte de l'office: & qu'vn homme ait le tiltre, qui ne peut auoir la chose.

75 Ie vien aux seculiers, lesquels en partie sont beneficiez, comme ils les nomment: c'est à dire, ils sont prouueuz pour leur ventre: en partie falordiers, qui gagnent leur vie à chanter, ou à barbotter, à ouyr les confessions, porter les morts en terre, & autres choses semblables. Des benefices, les vns ont charge d'ames, comme Eueschez & Cures: les autres sont salaires de gens delicats, qui viuẽt en chantant, comme prebendes, Chanoineries, dignitez, chappelles, & autres semblables. Combien que tout va tellement à rebours, que les Abbayes & Prieurez sont donnez non seulement à Prestres seculiers, mais à des petis enfans: & cela se fait tellement par priuilege, que c'est vne coustume ordinaire. Touchant des Prestres mercenaires, ou falordiers, qui se loent à iournée: que feroyent-ils autre chose, que ce qu'ils font? A sauoir, en se prostituant à exercer vne telle marchandise honteuse & vilaine, principalemẽt en telle multitude. Pourtant, comme ainsi soit qu'ils ayent honte de mendier apertement, ou qu'ils n'esperent point de beaucoup profiter en ce faisant, ils circuissent, courans çà & là comme chiens affamez: & par leur importunité, comme par abay, ils arrachent par force des vns & des autres, quelques morceaux pour fourrer en leur vẽtre. Si ie vouloye icy demonstrer quel deshonneur c'est à l'Eglise, que l'estat & degré de prestrise soit abaissé iusques là, il n'y auroit point de fin. Ie n'vseray point donc de longues querimonies, pour declairer la grãdeur de ceste turpitude. Seulement ie dy en brief, que si l'office d'vn Prestre est de paistre l'E-
Ie.m.10. glise, & administrer le Regne spirituel de Iesus Christ, comme la Paro-
1.Cor.4. le de Dieu l'ordonne, & les anciens Canons le requierẽt: tous tels Prestres qui n'ont nul ouurage ne loyer qu'à faire marchandises de messes & briborions, non seulement se deportent de faire leur deuoir, mais que ils n'ont nul office legitime à exercer. Car on ne leur donne point de lieu à enseigner. Ils n ont nul trouppeau à gouuerner. Brief, il ne leur reste que l'autel, pour offrir Iesus Christ en sacrifice: ce qui est sacrifier nõ
1.Co.10. pas à Dieu, mais au Diable, comme nous verrons cy apres.

76 Ie n'attouche point icy les vices des personnes, mais seulement le mal qui est enraciné en leur institution, & ne s'en peut separer. I'adiousteray vne parole, laquelle sonnera mal en leurs oreilles: mais puis qu'elle est vraye, il la faut dire: c'est qu'autant en est-il de tous Chanoines, Doyens, Chappellains, Preuosts, Chantres, & tous ceux qui viuẽt de bene-

de benefices, oisifs. Car quel ministere ou seruice peuuent-ils faire à l'Eglise? Ils se sont déchargez de la Predication de la Parole, du soing de la discipline, & de l'administration des Sacremens, comme de choses trop fascheuses. Qu'est-ce donc qu'il leur reste, pourquoy ils se puissent vanter d'estre vrais Prestres? Ils ont la chanterie & la pompe des ceremonies: mais tout cela n'est rien à propos. S'ils alleguent la coustume, l'vsage, la prescription du long temps: i'appelle à la sentence de Christ, en laquelle il nous a exprimé quels sont les vrais Prestres, & que doyuẽt auoir ceux qui veulent qu'on les repute tels. S'ils ne peuuent porter vne condition si dure, que de se submettre à la reigle de Iesus Christ: pour le moins, qu'ils permettent que ceste cause soit decidée par l'authorité de la premiere Eglise: mais leur condition ne sera ia meilleure, si on iuge de leur estat selon les Canons anciens. Ceux qui ont esté changez en Chanoines, deuoyent estre les Prestres de la ville, cõme ils ont esté autre fois, pour gouuerner l'Eglise en commun auec l'Eueſque, & estre comme ses assesseurs en office de Pasteurs. Toutes les dignitez des Chapitres n'appartiennent de rien au gouuernement de l'Eglise, encore moins les chapelles & telles ordures ou fatras. En quelle estime donc les aurons nous tresTous? Certes & la Parole de Iesus Christ, & l'obseruation de l'Eglise ancienne, les reiette du tout de l'ordre de prestrise: toutesfois ils maintiennent qu'ils sont Prestres. Il leur faut donc oster ceste masque: & ainsi on trouuera que leur profession est du tout diuerse & estrange de l'office de prestrise, tel qu'il nous est defiry par les Apostres, & a esté requis en l'Eglise ancienne, Pourtant tous tels ordres ou estats, de quelque tiltre qu'on les orne pour les magnifier, veu qu'ils sont nouuellement forgez, pour le moins, qu'ils ne sont point fondez n'en l'institutiõ du Seigneur, n'en l'vsage de l'Eglise ancienne, ne doyuent auoir aucun lieu en la descriptiõ du regime spirituel, lequel a esté ordonné par la bouche du Seigneur, & receu de l'Eglise. Ou s'ils veulent que ie leur masche mieux les paroles: veu que tous Chapellains, Chanoines, Doyẽs, Preuosts, Chãtres, & tels ventres oisifs, n'attouchent point du petit doigt vne seule portion de ce qui est necessairement requis en l'office de prestrise: on ne doit nullement souffrir qu'en s'vsurpant faussement l'honneur, ils violent la saincte institution de Iesus Christ.

Restent maintenant les Eueſques & les Curez, lesquels nous feroyent grand plaisir, s'ils mettoyent peine de se maintenir en leur estat. Car nous leur concederions volontiers, qu'ils ont vn office sainct & honorable, moyennant qu'ils l'exerçassent. Mais quand en abandonnant les Eglises qui leur sont commises: & reiettant la charge d'icelles sur les espaules des autres, ils veulent neantmoins estre tenuz pour Pasteurs: ils nous veulent faire accroire que l'office de Pasteur est de ne rien faire. Si quelque vsurier, qui n'auroit iamais bougé de la ville, se disoit laboureur des chãps ou vigneron: si vn gendarme, qui auroit touſiours esté à la guerre & au camp, & n'auroit iamais veu liure, ne seroit entré en iustice, se vãtoit d'estre Docteur ou aduocat: qui est-ce qui pourroit endurer vn tel badinage? Or ceux-cy vsent encore d'vne sottise plus lourde, voulans estre nommez & tenuz Pasteurs legitimes de l'Eglise, & ne le voulans 77

point estre. Car combien y en a-il d'entre eux qui face mesmes semblant d'executer sa charge? Plusieurs d'entre eux deuorent toute leur vie le reuenu des Eglises, desquelles ils n'approchent iamais seulement pour les regarder. Les autres y viennent vne fois l'an, ou y enuoyent vn procureur, à fin de les affermer à leur profit. Quand ceste corruptele commença de venir en auant, ceux qui vouloyent iouyr de telle vocation, s'exemptoyent par priuilege. Maintenant c'est vn exemple bien rare qu'vn Curé soit residant en sa parroisse. Car ils les reputent comme metairies, & pourtant ils y commettent leurs vicaires, comme censiers ou receueurs. Or cela est repugnant à la nature mesme, qu'on estime vn homme estre Pasteur d'vn trouppeau, duquel il n'aura iamais veu nulle brebis.

78 Il semble que du temps de sainct Gregoire, ceste méchante semence commençoit à pulluler, que les Pasteurs deuinsent negligens à précher & enseigner le peuple. Car il s'en plaint fort en quelque passage. Le monde, dit-il, est plein de Prestres, & toutesfois on trouue peu d'ouuriers à la moisson. Car nous receuons bien l'office, mais nous n'accomplissons point la charge. Item, D'autant que les Prestres n'ont point de charité, ils veulent estre veuz seigneurs: & ne se recognoissent point Peres. Ainsi ils changent le lieu d'humilité en orgueil & seigneurie. Item, Que faisons nous, entre nous Pasteurs, qui receuons le loyer, & ne sommes pas ouuriers? Nous sommez declinez aux negoces qui ne nous appartiennent point. Nous faisons profession d'vne chose, & nous adonnons à l'autre. Nous laissons la charge de la predication, & selon ce que ie voy, nous sommez appellez Eueques à nostre malheur, d'autant que nous tenons le tiltre d'honneur & non point de vertu. Veu qu'il est si dur & si aspre, à l'encontre de ceux qui ne faisoyent pas du tout leur deuoir, combien qu'ils le fissent en partie: que diroit-il auiourdhuy, ie vous prie, s'il voyoit qu'il n'y eust presque nul Eueque, qui monstast iamais vne fois toute sa vie en chaire pour précher? Des Curez qu'à grand peine il y en eust de cent l'vn? Car on est venu iusqu'en telle rage, qu'il semble aduis que ce soit vne chose trop basse & inferieure à la dignité Episcopale, que de précher. Du temps de sainct Bernard les choses estoyent desia plus decheutes, mais nous voyons de quelles, & combien ameres reprehensions, il vse à l'encontre de tout le Clergé. Combien qu'il soit vray semblable, qu'il y auoit encore plus d'honnesteté & d'authorité que maintenant.

Hami. 17

79 Or si on regarde bien & qu'on espluche de pres la façon du gouuernemẽt ecclesiastique, qui est auiourdhuy en toute la Papauté, on trouuera qu'il n'y a nulle briganderie tant desordonnée au monde. Certes le tout est si diuers de l'institution de Christ, voire mesme repugnant à icelle, éloigné & detourné de la façon ancienne, contreuenant à nature & raison, qu'on ne sauroit faire plus grande iniure à Iesus Christ que de pretendre son Nom pour colorer vn regime tant confuz & débordé. Nous sommes, disent-ils, les piliers de l'Eglise, les Prelats de la Chrestienté, vicaires de Iesus Christ, chef des fideles, d'autant que nous tenons la puissance & authorité des Apostres par succesiõ. Ils se glorifient en ces badinages, comme s'ils parloyent à des troncs de

bois

bois. Mais toutesfois & quantes qu'ils vseront de ces vanteries, ie leur demanderay d'autre part, qu'est-ce qu'ils ont de commun auec les Apostres. Car il n'est point icy question d'vne dignité hereditaire, laquelle vienne à vn hõme en dormant: mais de l'office de predication, lequel ils fuyent si fort. Semblablement quand nous disons que leur regne est la tyrannie d'Antechrist, ils repliquẽt incontinent que c'est la saincte & venerable Hierarchie, laquelle les Peres anciens ont tant prisée & magnifiée. Comme si les saincts Peres en prisant ou en louãt la Hierarchie ecclesiastique, ou le regime spirituel selon qu'il auoit esté laissé par les Apostres, eussent songé à ceste abysme & confusion tant diforme: où les Euesques le plus souuent ne sont qu'asnes, qui ne sauent pas les premiers rudimens de la Chrestiẽté: lesquels doyuent estre familiers, mesmes au cõmun populaire: ou quelque fois sont ieunes enfans, à grãd peine sortiz de l'escaille: ou biẽ s'il y en a quelques vns doctes, ce qui n'aduiẽt pas souuẽt, ils pẽsent qu'Euesché ne soit autre chose qu'vn tiltre de põpe & magnificence: pareillement là où les Pasteurs des Eglises ne pensent & ne se soucient non plus de paistre leurs troupeaux, qu'vn cordonnier de labourer les chãps: là où tout est tellement dissipé qu'à grand'peine y apparoist-il vne seule trace de l'ordre qu'ont eu les Peres de leur temps.

Que sera-ce si nous faisons examen des mœurs? Où sera ceste lumiere du monde que Iesus Christ requiert? Où sera le sel de la terre? Où sera vne telle saincteté qu'elle puisse estre comme la reigle perpetuel le de bien viure? Il n'y a auiourdhuy nul estat plus débordé en superfluité, en vanitez, en delices & toutes especes de dissolutions qu'est l'estat de Clergé. Il n'y a nul estat, dont on trouue gens plus propres & plus expers, pour estre maistres de toute tromperie, fraude, trahison, deloyauté: pour estre plus subtils, ou plus audacieux à mal-faire. Ie laisse là l'orgueil, la hauteste, l'auarice, les rapines, la cruauté. Ie ne parle point de la licence desordonnée, laquelle ils se donnent en toute leur vie. Lesquelles choses le monde a longuement porté: mais maintenant il en est tant las, qu'il ne faut point craindre que ie les amplifie par trop. Ie diray vn mot qu'ils ne pourront pas nier eux mesmes, que des Euesques à grand peine il y en a vn seul, des Curez à grand peine de cent l'vn, qui ne soyent dignes d'estre excommuniez, ou pour le moins reiettez de l'office, si on vouloit iuger de leurs mœurs selon les Canons anciens. D'autant que la discipline qui estoit anciennement est ia dés long temps hors d'vsage & quasi enseuelie, ce que ie dy semble aduis incroyable: mais il est du tout ainsi. Maintenant que tous les supposts du siege Romain, & les adherens du Pape, se glorifient de l'ordre sacerdotal qui est entre eux. Certes il appert que tel qu'ils l'ôt, ils ne l'ont pas receu, ne de Iesus Christ, ne de ses Apostres, ne des saincts Peres, ne de l'Eglise ancienne. 80 Matt. 5.

Que les Diacres viennent maintenant en place, & la saincte distribution des biens Ecclesiastiques, laquelle ils obseruent. Combien que ils ne créent pas leurs Diacres à cela. Car ils ne leurs enioignent autre chose, sinon de seruir à l'Autel, à chanter l'Euangile, & ie ne say quels autres fatras. Des aumosnes, du soing des poures, & de toute l'administration qu'ils auoyent le temps passé, il n'en est point de nouuelles. Ie 81

parle meſme de leur inſtitution qu'ils tiennent comme leur vraye reigle. Car s'il falloit parler du fait, l'ordre de Diacre n'eſt pas office entre eux, mais ſeulement vn degré, pour eſtre promeuz à preſtriſe. Il y a vne choſe en quoy ceux qui iouent le perſonnage de diacre à la meſſe, repreſentent vn ſpectacle friuole de l'ancienneté, c'eſt qu'ils reçoyuent les offrandes qui ſe font deuant la conſecration. Or la façon ancienne eſtoit, que les fideles auant que communiquer à la Cene, s'entrebaiſoyent, & puis offroyent leurs aumoſnes à l'autel. Ainſi ils rendoyent teſmoignage de leur charité. Premierement par ſigne, & puis par effect. Le Diacre qui eſtoit procureur des poures, receuoit ce qui eſtoit offert, pour le diſtribuer. Maintenant de toutes ces aumoſnes, il n'en vient vne ſeule maille aux poures, non plus que ſi on les iettoit au profond de la mer. Pourtant ils ſe moquent de l'Egliſe, auec ceſte vaine couleur de menſonge, dont ils vſent en l'office de Diacres. Certes en iceluy ils n'ont rien de ſemblable auec l'inſtitution des Apoſtres, ne auec l'vſage ancien. Quant à l'adminiſtration des biens, ils l'ont transferée du tout en autre vſage, & tellement ordonnée, qu'on ne ſauroit rien imaginer plus deſordonné. Car comme les brigans apres auoir egorgé les poures paſſans, en diuiſent le butin entre eux: ainſi ces bons preud'hommes, apres auoir eſteinct la clairté de la Parole de Dieu, comme ayans couppé la gorge à l'Egliſe, ont penſé que tout ce qui eſtoit dedié à ſaincts vſages, leur eſtoit expoſé en prove & en rapine.

82 Pourtant en faiſant les partages, chacũ a rauy ce qu'il a peu. Et ainſi toute la façon ancienne a eſté non ſeulement changée, mais du tout renuerſée. La principale partie eſt écheute aux Eueſques, & aux Preſtres des villes: leſquels eſtãs enrichiz de ce butin, ont eſté cõuertiz en Chanoines. Toutesfois il appert que leurs partages ont eſté faits en trouble, d'autant qu'il n'y a chapitre qui n'en ſoit encore à plaider contre ſon Eueſque. Quoy qu'il ſoit, ſi ont-ils bien pourueu à vne choſe, c'eſt qu'il n'en reuint point vn ſeul denier aux poures, leſquels en deuoyent, pour le moins, auoir la moitié, comme ils auoyent eu auparauant. Car les Canons leur en aſsignent nommément vne quatr'ieſme portion, & l'autre quatr'ieſme ils l'ordonnent à l'Eueſque, à fin qu'il en puiſſe bien-faire aux eſtrãgiers & aux autres poures. Maintenant ie laiſſe à penſer que deuoyent faire les Cleres de leur quatr'ieſme portion, & en quel vſage ils la deuoyent employer. De la derniere portion, laquelle eſtoit deputée pour la reparation des temples & autres deſpenſes extraordinaires, nous auõs veu qu'elle eſtoit du tout pour les poures en temps de neceſsité. Ie vous prie, ſi ces gens auoyent vne ſeule petite eſtincelle de la crainte de Dieu en leurs cœurs, pourroyent-ils viure vne ſeule heure en repos, veu que tout ce qu'ils mangent & boyuent, & dont ils ſe veſtent, leur prouient non ſeulement de larrecin, mais de ſacrilege? Or d'autant qu'ils ne s'émeuuent pas fort du iugement de Dieu: ie voudroye bien qu'ils penſaſſent que ceux auxquels ils veulent perſuader que leur hierarchie eſt tant bien ordonnée que merueilles, ſont hommes, ayans ſens & raiſon pour iuger. Qu'ils me reſpondent en brief, à ſauoir ſi l'ordre des Diacres eſt vne licence de deſrober & brigander. S'ils le nient, ils ſeront contraints de

confeſſer

confeſſer, que ceſt ordre n'eſt plus entre eux, veu que la diſpenſation des biens Eccleſiaſtiques eſt apertement conuertie d'eux, en vne volerie méchante & pleine de ſacrilege.

Mais ils vſent icy d'vne treſbelle couleur: car ils diſent, que la ma- 83
gnificence, dont ils vſent, eſt vn moyen decent & conuenable pour maintenir la dignité de l'Egliſe. Et y en a d'aucuns en leur bande tant impudens, qui oſent dire, que quād les gens d'Egliſe ſont ſemblables aux Princes en pompes & en ſomptuoſité, qu'en cela ſont accomplies les Propheties, leſquelles promettēt qu'il y aura vne telle gloire au Regne de Chriſt. Ce n'eſt pas en vain, diſent-ils, que Dieu a ainſi parlé à ſon Egliſe: Les *Pſal. 71*
Rois viendront & adoreront ta face, & t'apporteront des preſens: Leue *Iſa. 51.*
toy, leue, veſts toy de ta force Sion, accouſtre toy des veſtemēs de ta gloi 60
re Ieruſalem. Chacun de Saba viendra, apportant or & encens, & annonçant louange au Seigneur. Tout le beſtail de Cedar te ſera amené. Si ie m'amuſe beaucoup à redarguer ceſte impudence, ie crain d'eſtre veu inepte. Pourtant ie ne vueil point perdre beaucoup de paroles en vain. Toutesfois ie leur demande, ſi quelque Iuif obiettoit ces teſmoignages en vn meſme ſens, que c'eſt qu'ils luy reſpondroyent. Certes ils reprendroyent ſa beſtiſe, d'autant qu'il tranſfereroit à la chair & au monde les choſes qui ſont ſpirituellement dites du Regne ſpirituel de Ieſus Chriſt. Car nous ſauons que les Prophetes nous ont repreſenté la gloire celeſte de Dieu, laquelle doit luire en l'Egliſe, ſouz figure des choſes terriennes. Qu'ainſi ſoit, iamais l'Egliſe n'a moins abondé de ces benedictions externes, qu'ils promettent, qu'au temps des Apoſtres, & toutesfois nous cōfeſſons tous, que le Regne de Ieſus Chriſt a eſté lors en ſa principale fleur. Qu'eſt-ce donc que ſignifient ces ſentēces des Prophetes, dira quelcun? Ie reſpon le ſens eſtre tel, que tout ce qui eſt precieux, haut & excellēt, doit eſtre aſſubietty à Dieu. Touchant ce qui eſt nommément dit des Rois, qu'ils ſubmettront leurs ſceptres à Ieſus Chriſt, luy feront hommage de leurs couronnes, & luy conſacreront toutes leurs richeſſes: quand eſt-ce que cela a eſté plus pleinement accomply, que quand l'Empereur Theodoſe, ayant laiſſé ſon māteau de pourpre & toute ſa pompe, ſe vint preſenter comme vn ſimple homme du commun populaire à ſainct Ambroiſe, pour faire penitence ſolennelle? que quant luy & les autres Princes Chreſtiens ont mis tant de peine & ſe ſont employez à conſeruer la pure doctrine de verité en l'Egliſe, à entretenir & garder les bons Docteurs? Or que pour ce temps la les Preſtres n'ayent point eu ſuperfluité de richeſſes, ceſte ſentence qui eſt aux actes du Concile d'Aquilée, auquel preſidoit ſainct Ambroiſe, nous le remonſtre aſſez: c'eſt que la poureté eſt glorieuſe & honnorable aux miniſtres de Ieſus Chriſt. Certes les Eueſques auoyent adonc quelques reuenuz entre mains, deſquels ils ſe pouuoyent ſeruir pour ſe tenir pompeuſement & en grād eſtat, s'ils euſſent penſé qu'en cela fuſt le vray ornemēt de l'Egliſe: mais pource qu'ils cognoiſſoyēt qu'il n'y a rien plus repugnant en l'office d'vn Paſteur, que de tenir tables delicates, eſtre braues en accouſtremens, auoir des palais ſomptueux: ils ſuyuoyent & gardoyent humilité & modeſtie, laquelle Ieſus Chriſt a conſacrée en tous ſes miniſtres.

84 Mais à fin que nous ne ſoyons trop longs en ce poinct, recueillons de rechef en vne briefue ſomme combien ceſte diſpenſation, ou pluſtoſt diſsipation des biens Eccleſiaſtiques, laquelle eſt à preſent, eſt loing du vray miniſtere des Diacres, tel qu'il nous eſt declairé en la Parole de Dieu, & a eſté obſerué en l'Egliſe ancienne. Ie dy que ce qui s'employe en l'ornement des temples, eſt treſmal appliqué, ſinon qu'il y ait meſure, telle que la nature & proprieté du ſeruice de Dieu & des Sacremens Chreſtiens le requiert, & que les Apoſtres & autres ſaincts Peres l'ont demonſtré, tant par doctrine que par exemples. Or qu'eſt-ce que l'on voit auiourdhuy aux temples, qui s'accorde auec cela? On reprouue tout ce qui eſt moderé: ie ne dy point à la ſobrieté du premier temps, mais à quelque mediocrité honneſte: rien ne plaiſt qui ne ſente la ſuperfluité & corruption du temps preſent. Cependant tant s'en faut qu'on ait ſoing des vrais temples & vifs, qu'on ſouffriroit pluſtoſt que cent mil le poures mouruſſent de faim, que de fondre vn ſeul calice, ou rompre vne petite canette d'argent pour ſubuenir à leur indigence. A fin que ie ne die rien de moymeſme qui ſemble trop aſpre: ie prie ſeulement les lecteurs de penſer à vne choſe. S il aduenoit que ces ſaincts Eueſques, que nous auons recité, à ſauoir Exuperius, Acace, & ſainct Ambroiſe reſ ſuſcitaſſent des morts: qu'eſt-ce qu'ils diroyent? Certes ils n'approueroyent point qu'en ſi grande neceſsité des poures on tranſferaſt ailleurs les richeſſes de l'Egliſe, comme ne ſeruans à rien: mais ils ſeroyent encore beaucoup plus offenſez, de voir qu'on les employe en des abuz pernicieux, encore qu'il n'y euſt nuls poures: & qu'il n'y a point d'vtilité en l'vſage. Mais laiſſons le iugement des hommes. Ces biens ſont dédiez à Ieſus Chriſt: ils doiuent donc eſtre diſpenſez ſelon ſa volonté. Il ne profitera donc rien de mettre ſur les contes de Ieſus Chriſt, ce qui aura eſté dependu outre ſon mandement. Car il ne l'aloera point. Combien que pour en dire le vray, il ne ſe depend pas beaucoup de reuenu ordinaire de l'Egliſe en vaiſſailles, en chappes, en images & en autres choſes. Car il n'y a Eueſchez tant riches, il n'y a nulles Abbayes tant graſſes, il n'y a brief nuls benefices, encore qu'on les aſſemble par monceaux, qui puiſſent ſatiſfaire à ceux qui les ont. Pourtant, à fin de s'épargner ils induiſent le peuple à ceſte ſuperſtition, de luy faire conuertir ce qu'il deuoit donner en aumoſnes aux poures, à baſtir des temples, faire des images, donner des calices, ou reliquaires, à acheter chaſubles & autres paremés. Voila le gouffre qui conſume toutes les oblations & aumoſnes quotidiennes.

85 Touchant du reuenu qu'ils reçoiuent des heritages & poſſeſſions, qu'en pourroye-ie plus dire, que ce que i'en ay deſia dit, & que chacun voit à l'œil? Nous voyons de quelle conſcience la plus grand' part eſt gouuernée par les Eueſques & Abbez. Quelle folie ſeroit-ce de cercher là vn ordre Eccleſiaſtique? Eſtoit-ce choſe conuenable, qu'en train de ſeruiteurs, en pompes d'habillemens, en ſomptuoſité de table & de maiſon, les Eueſques & Abbez contrefiſſent les Princes: veu que leur vie deuoit eſtre vn exemple & patrõ de toute ſobrieté, temperance, modeſtie & humilité? Eſtoit-ce choſe appartenante à office de Paſteurs, de tirer à eux

non

hon ſeulement villes, bourgs & chaſteaux, mais les grãdes comtez & duchez? finalement eſtendre leurs pattes ſur les Royaumes: veu que le commandement inuiolable de Dieu leur defend toute cupidité & auarice, & leur commande de ſe contenter de viure ſimplement? S'ils contemnent la Parole de Dieu: que reſpondront-ils aux anciens Decrets des Conciles, où il eſt ordonné qu'vn Eueſque ait ſa petite maiſon aupres du temple, vne table ſobre, & ménage non ſomptueux? Que reſpondront-ils à ceſte ſentence du Cõcile d'Aquilée, où il eſt dit que la poureté eſt glorieuſe & honnorable aux Eueſques Chreſtiens? Car ce que ſainct Hieroſme commande à Nepotien, à ſauoir que les poures & eſtrangers ayent entrée familiere à ſa table, & Ieſus Chriſt auec eux, ils le reietterõt poſsible cõme trop rude. Mais ils aurõt hõte de nier ce qui s'enſuit tãtoſt apres: à ſauoir, que la gloire d'vn Eueſque eſt de prouuoir aux poures, & que c'eſt vne ignominie à tous Preſtres, de cercher leur profit particulier. Or ils ne peuuẽt receuoir cela, qu'ils ne ſe cõdãnent tous enſemble d'ignominie. Mais il n'eſt point de beſoing de les pourſuyure icy plus aſpremẽt: veu que mõ intention n'a eſté que de declairer, comment l'ordre des Diacres eſt aboly entre eux, paſſé a ia lõg tẽps, à fin qu'ils ne s'enorgueilliſſẽt plus de ce tiltre pour priſer leur egliſe. Or ie penſe bien auoir fait ce que ie vouloye quant à ce poinct.

Con. Carth. 4. can. 14. 15.

Nous auons iuſques à ceſte heure raconté les eſtats qui ont eſté au gouuernement de l'Egliſe ancienne: & depuis ayans eſté corrompuz par ſucceſsion de temps, & peruertiz de plus en plus, maintenant retiennent ſeulement leur tiltre en l'egliſe Papale, au reſte ne ſont que maſques. Ce que i'ay fait, à fin que les lecteurs, par ceſte comparaiſon, puiſſent iuger quelle egliſe ont maintenant les Romaniſtes, qui nous veulent faire ſchiſmatiques, d'autãt que nous nous ſommes ſeparez d'icelle. Mais nous n'auons point encore touché le chef & le comble de tout leur eſtat, à ſauoir la primauté du ſiege Romain, par laquelle ils s'efforcent de prouuer que l'Egliſe Catholique n'eſt ſinõ par deuers eux. La cauſe pourquoy ie n'en ay point encore parlé, eſt d'autãt qu'elle n'a pas ſon origine ne de l'inſtitution de Ieſus Chriſt, ne de l'vſage de la premiere Egliſe, comme les offices dont nous auons traité: leſquels nous auons monſtré eſtre tellement deſcenduz de l'ancienneté, que par la corruption des temps ils ont declyné de leur pureté, ou pluſtoſt ont eſté du tout changez. Et toutesfois noz aduerſaires s'efforcent, comme i'ay dit, de perſuader au monde, que le principal & quaſi le ſeul lien de l'vnité Eccleſiaſtique, eſt d'adherer au ſiege Romain, & perſiſter en l'obeiſſance d'iceluy. Voila le fondement ſur lequel ils s'appuyent quand ils nous veulent oſter l'Egliſe, pour l'auoir de leur coſté. C'eſt, qu'ils retiennẽt le chef, duquel depẽd l'vnité de l'Egliſe, & ſãs lequel il ne ſe peut faire qu'elle ne ſoit diſſipée & rõpue. Car ils ont ceſte fãtaſie, que l'Egliſe eſt vn trõc de corps ſãs teſte, ſi elle n'eſt ſubiette au ſiege Romain comme à ſon chef. Et pourtant quãd ils diſputẽt de leur Hierarchie, ils cõmencẽt touſiours par ce principe, que le Pape preſide ſur l'Egliſe vniuerſelle au lieu de Ieſus Chriſt, cõme ſon vicaire, & que l'Egliſe ne peut eſtre autremẽt biẽ ordõnée, ſinõ que ce ſiege la ait primauté ſur tous les autres. Il faut donc faire auſsi diſcuſsion de ce poinct à

86

fin de ne riẽ laiſſer derriere qui appartiẽne au regime entier de l'Egliſe.

87 Voicy donc le nœud de la matiere, à ſauoir s'il eſt requis en la vraye Hierarchie, ou gouuernement de l'Egliſe, qu'vn ſiege ait preéminence ſur tous les autres en dignité & en puiſſance, pour eſtre chef en tout le corps. Or nous aſſubiettirons l'Egliſe à vne condition trop inique & dure, ſi nous la voulons aſtreindre à ceſte neceſsité, ſans la parole de Dieu. Pourtant, ſi noz aduerſaires veulent obtenir ce qu'ils demandent, il leur conuient prouuer deuant toutes choſes, que ceſt ordre a eſté inſtitué de Ieſus Chriſt. Pour ce faire ils alleguent la Preſtriſe ſouueraine qui eſtoit en la Loy, & la iuriſdiction ſouueraine du grand Sacrificateur, que Dieu auoit eſtablie en Ieruſalem. Mais la ſolution eſt facile. Qui plus eſt, il y a diuerſes ſolutions, s'ils ne ſe contentent d'vne. Premierement, d'eſtẽdre à tout le monde vniuerſel, ce qui a eſté vtile à vne nation, ce n'eſt point procedé par raiſon. mais au contraire, il y a grãde difference entre tout le monde, & vn certain peuple. D'autant que les Iuifs eſtoyent circuiz tout à l'entour d idolatres, de peur qu'ils ne fuſſent diſtraits par varieté de religions, Dieu auoit colloqué le ſiege de ſon ſeruice au milieu de la terre: & là il auoit ordonné vn Prelat, auquel tous deuoyent eſtre ſubiets, pour eſtre mieux entretenuz en vnité. Maintenant que la Religion eſt eſpandue par tout le monde, qui eſt-ce qui ne voit, que c'eſt vne choſe du tout abſurde, d'aſsigner à vn ſeul homme le gouuernement d'Orient & d'Occident? Car c'eſt tout ainſi comme ſi quelcun debattoit, que le monde doit eſtre gouuerné par vn Bailly ou Senechal, pource que chacune prouince à le ſien. Mais il y a encore vne autre raiſon pourquoy cela ne doit point eſtre tiré en conſequence, tellement qu'il le nous faille enſuyure. Nul n'ignore que le grand Preſtre de la Loy n'ait eſté figure de Ieſus Chriſt. Maintenant puis que la Preſtriſe eſt tranſlatée, il conuient que ce droit ſoit auſsi tranſlaté. Or à qui ſera-ce? Certes non pas au Pape, comme il s'en oſe impudemment vanter: allegant ce paſſage à ſon profit. Mais à Ieſus Chriſt, lequel comme il exerce ſeul ceſt office ſans vicaire ou ſucceſſeur, auſsi il ne reſigne l'hõneur à nul autre. Car ceſte preſtriſe, laquelle eſtoit figurée en la Loy, ne giſt point ſeulement en predication ou doctrine: mais elle emporte la reconciliation de Dieu auec les hommes, laquelle Ieſus Chriſt a parfaite en ſa mort. Item, l'interceſsion, par laquelle il ſe preſente à Dieu pour nous, à fin de nous y donner acces.

Heb. 7.

88 Il ne faut point donc qu'ils nous aſtreignent à ceſt exemple, que nous voyons auoir eſté temporel, comme ſi c'eſtoit vne loy perpetuelle. Au nouueau Teſtament ils n'ont rien qu'ils puiſſent amener à leur propos, ſinon qu'il a eſté dit à vn ſeul homme: Tu es Pierre, & ſur ceſte Pierre i'edifieray mon Egliſe. Et ce que tu auras lié en terre, ſera lié au ciel: ce que tu auras deſlié, ſera deſlié. Item: Pierre, m'aymes tu? pais mes brebiz. Mais s'ils veulent que ces probations ſoyent fermes, il leur conuient premierement de monſtrer, que quand il eſt dit à vn homme qu'il paiſſe le troupeau de Chriſt, la puiſſance luy eſt donnée ſur toutes les Egliſes: & que lier & deſlier n'eſt autre choſe que preſider ſur tout le monde. Or eſt-il ainſi, que comme Pierre auoit

Matt. 16

Iean 21.

receu

receu ceſte commiſsion du Seigneur, auſsi il exhorte tous les autres Pre 1. Pier. 5.
ſtres de s'en acquiter: à ſauoir de paiſtre le peuple de Dieu qui leur eſt commis. De là il eſt facile d'inferer, que Ieſus Chriſt, en commandant à ſainct Pierre d'eſtre Paſteur de ſes brebiz, ne luy a rien donné de ſpecial Iean 21.
deſſus les autres: ou bien, que Pierre meſme a communiqué le droit qu'il auoit receu, à tous les autres. Mais à fin de ne faire long proces, nous auons en vn autre paſſage l'expoſition par la propre bouche de Ieſus Chriſt, pour nous monſtrer que c'eſt à dire, lier & deſlier: à ſauoir de re- Iean 20
tenir les pechez & les remettre. La façon de lier & deſlier ſe peut entendre par toute l'Eſcriture, & ſingulierement eſt exprimée par ſainct Paul, 2. Cor. 5
quand il dit, que les miniſtres de l'Euangile ont la charge de reconcilier & 10.
les hommes à Dieu: & puiſſance de faire la vengeance ſur tous ceux qui auront refuſé vn tel benefice.

Toutesfois, pource que les Romaniſtes abuſent des paſſages qui 89
font mention de lier & deſlier, & les deſtournent çà & là à leur fantaſie, pour faire venir la farine au molin: il eſt bon de les expoſer icy pour en auoir vne fois l'intelligence. Il y a dõc deux paſſages qui parlent de lier & deſlier. Le premier eſt au ſeiz'ieſme ſainct Matthieu, où noſtre Seigneur Ieſus, apres auoir promis à ſainct Pierre de luy donner les clefs du Royaume des cieux, adiouſte incontinent: Tout ce que tu auras lié en terre, ſera lié au ciel: & pareillement ce que tu auras deſlié, ſera deſlié: par leſquelles paroles il ne ſignifie autre choſe que ce qu'il dit en ſainct Iean, quand il enuoye preſcher ſes diſciples. Car apres a- Iean 20
uoir foufflé ſus eux, il leur dit: Les pechez ſeront remis à ceux auſquels vous les aurez remis: & à ceux auſquels vous les aurez retenuz, ils ſeront retenuz. I'ameneray vne interpretation de ce paſſage, qui ne ſera pas trop ſubtile ne contrainte, ou forcée: mais ſimple, vraye & conuenable. Ce mandement de remettre & retenir les pechez, & la promeſſe faite à ſainct Pierre, de lier & deſlier, ne ſe doyuent rapporter à autre fin, qu'au miniſtere de la Parole: lequel noſtre Seigneur ordonnãt à ſes Apoſtres, pareillement leur commettoit l'office de lier ou deſlier. Car quelle eſt la ſomme de l'Euangile, ſinon que nous tous, eſtans ſerfs de peché & de mort, ſommes deliurez & affranchiz par la redemption, qui eſt en Ieſus Chriſt? Au contraire, que ceux qui ne recognoiſſent & ne reçoyuent Chriſt pour leur liberateur & redempteur, ſont condamnez à eternelle priſon? Noſtre Seigneur baillant à ſes Apoſtres ceſte ambaſſade à porter par toutes les nations de la terre, pour monſtrer qu'elle eſtoit ſienne, procedante & ordonnée de ſoy, l'a honnorée de ce noble teſmoignage: & ce pour vne ſinguliere conſolation, tant des Apoſtres que des auditeurs, auxquels ceſte ambaſſade deuoit eſtre apportée. Il conuenoit certes que les Apoſtres euſſent vne grande & ferme aſſeurance de leur predication, laquelle ils auoyent non ſeulement à entreprendre & executer auec infiniz labeurs, ſollicitudes, trauaux & dãgers: mais, finalemẽt à ſigner & ſeéller de leur propre ſang. C'eſtoit donc raiſon qu'ils euſſent ceſte certitude, qu'elle n'eſtoit pas vaine ne friuole: mais pleine de vertu & puiſſance. Et eſtoit bien beſoing qu'en telles angoiſſes, difficultez & perils, ils fuſſent aſſeurez qu'ils faiſoyent l'œuure de Dieu: à fin

que tout le monde leur contreuenant & reſiſtant, ils cogneuſſent que Dieu eſtoit pour eux: & que n'ayant point l'autheur de leur doctrine Chriſt, preſent à l'œil en terre, ils entendiſſent qu'il eſtoit au ciel, pour confermer la verité d'icelle. D'autrepart, il falloit qu'il fuſt treſcertainement teſtifié aux auditeurs, qu'icelle doctrine n'eſtoit pas parole des Apoſtres, mais de Dieu meſme: & que ce n'eſtoit pas vne voix née en terre, mais procedante du ciel. Car ces choſes ne peuuent eſtre en la puiſſance de l'homme: c'eſt à ſauoir la remiſsion des pechez, promeſſe de vie eternelle, meſſage de ſalut. Chriſt donc teſtifie, qu'il n'y auoit en la predication Euangelique, rien des Apoſtres, ſinon le miniſtere: que c'eſtoit il, lequel par leurs bouches comme par inſtrumens, parloit & promettoit tout: que la remiſsion des pechez, laquelle ils annonçoyent eſtoit vraye promeſſe de Dieu: la damnation, laquelle ils denonçoyent, eſtoit certain iugement de Dieu. Or ceſte teſtification a eſté donnée pour tous temps, & demeure encore ferme: pour nous rendre tout certains & aſſeurez, que la Parole de l'Euãgile, de qui qu'elle ſoit preſchée, eſt la propre ſentence de Dieu, publiée en ſon ſiege, eſcrite au liure de vie, paſſée, ratifiée, & confermee au ciel. Ainſi nous entendons que la puiſſance des clefs eſt ſimplement la predication de l'Euangile: & meſme n'eſt pas tant puiſſance, que miniſtere, ſi nous auons eſgard aux hommes. Car Chriſt n'a pas donné proprement aux hommes ceſte puiſſance, mais à ſa Parole, de laquelle il a fait les hommes miniſtres.

90 L'autre paſſage eſt eſcrit en ſainct Matthieu, où il eſt dit: Si au-
Matt. 18 cun de tes freres ne veut eſcouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme Gentil & profane. En verité, en verité ie vous dy, que tout ce que vous aurez lié en terre, ſera lié au ciel: & ce que vous aurez deſlié, ſera deſlié. Ce lieu n'eſt pas du tout ſemblable au premier: mais a quelque difference. Toutesfois nous ne les faiſons pas tellement diuers, qu'ils n'ayent grande affinité & ſimilitude enſemble. Premierement cela eſt ſemblable en tous les deux: que l'vne ſentence & l'autre ſont generales: & la puiſſance de lier & deſlier, eſt par tout vne, c'eſt à ſauoir par la Parole de Dieu: vn meſme mãdement de lier & deſlier, vne meſme promeſſe. Mais en cela ils differents, que le premier ſpecialement appartient à la predicatiõ, à laquelle ſont ordonnez les Miniſtres de la Parole: le ſecond s'entend de la diſcipline des excommunications, laquelle eſt permiſe à l'Egliſe. Or l'Egliſe lie celuy qu'elle excommunie: non pas qu'elle le iette en ruyne & deſeſpoir perpetuel: mais pourtant qu'elle condamne ſa vie & ſes mœurs, & deſia l'aduertiſt de ſa damnation, s'il ne retourne en la voye. Elle deſlie celuy qu'elle reçoit en ſa cõmunion: d'autãt qu'elle le fait comme participant de l'vnité qu'elle a en Ieſus Chriſt. A fin donc que nul ne contemne le iugement de l'Egliſe, & eſtime choſe legere d'eſtre condamné de la ſentence des fideles, noſtre Seigneur teſtifie que tel iugement, n'eſt autre choſe, que la publication de la ſentence: & que tout ce qu'ils auront fait en terre, ſera ratifié au ciel. Car ils ont la Parole de Dieu, par laquelle ils condamnẽt les mauuais & peruers: & ils ont la meſme Parole, pour receuoir en grace ceux qui retournent à amendement: & ne peuuẽt faillir ne diſcorder du iugement de Dieu, puis qu'ils ne iugent que par ſa

Loy,

Loy, laquelle n'eſt pas opinion incertaine ou terrienne, mais ſa ſaincte volonté, & oracle celeſte. De ces deux paſſages, ces furieux ſelon leur freneſie ſans quel que diſcretion, s'efforcẽt d'approuuer maintenant leur confeſsion, maintenant leurs excommunications, maintenãt leur iuriſdiction, maintenãt la puiſſance d'impoſer loix, maintenant leurs indulgences. Le premier ils l'alleguent pour eſtablir la primauté du ſiege Romain. Ainſi ils ſauent tãt biẽ approprier leurs clefs à toutes ſerrures & à tous huis, qu'õ diroit qu'ils ont exercé l'art de ſerruriers toute leur vie.

Mais touchãt des autres matieres, nous en parlerõs en leur lieu: à preſent reſpondons leur de ceſte primauté. Ieſus Chriſt, diſent-ils promettant à ſainct Pierre de luy donner les clefs, l'a conſtitué prelat de toute l'Egliſe, Ie reſpõ, que ce qu'il luy a promis à luy ſeul en ce paſſage la, il l'a dõné en cõmũ à tous les autres puis apres, & cõme liuré en la main. Si vn meſme droit eſt baillé à tous, tel qu'il auoit eſté promis à vn, en quoy eſt-ce que ceſtuy la eſt ſuperieur à ſes cõpagnons? La preéminẽce, diſent-ils, eſt en cela, qu'il reçoit luy ſeul à part, & en cõmun auec les autres, ce qui n'eſt dõné aux autres, ſinõ à tous enſemble. Et que ſera-ce ſi ie reſpõ auec S. Cyprié & S. Auguſtin, que Ieſus Chriſt n'a pas fait cela pour le preferer aux autres: mais pour denoter l'vnité de l'Egliſe? Les paroles de S. Cyprié ſont telles: Noſtre Seigneur en la perſonne d'vn homme a dõné les clefs à tous, pour denoter l'vnité de tous. Les autres eſtoyent biẽ ce que S. Pierre eſtoit, cõpagnons en eſgal honneur, & en eſgale puiſſance: mais Ieſus Chriſt cõmence par vn hõme, à fin de mõſtrer que l'Egliſe eſt vne. Quant à S. Auguſtin, voicy qu'il dit: Si la figure de l'Egliſe n'euſt point eſté en S. Pierre, le Seigneur ne luy euſt pas dit, Ie te dõneray les clefs. Car ſi cela eſt dit à Pierre ſeul, l'Egliſe n'a point les clefs. Si l'Egliſe les a, elle eſtoit figurée en la perſõne de Pierre. Itẽ, en vn autre lieu: Cõme ainſi ſoit que tous euſſẽt eſté interroguez, Pierre reſpõd luy ſeul, Tu es Chriſt: & il luy eſt dit, Ie te dõneray les clefs: cõme ſi la puiſſance de lier & deſlier luy eſtoit dõnée à luy ſeul: mais cõme il auoit reſpõdu pour tous, auſsi il reçoit les clefs auec tous: cõme portãt la perſonne d'vnité. Il eſt donc nommé ſeul pour tous: d'autant qu'il y a entre tous vnité.

91

Matt. 18. Iean 20. De ſimpli. cit. prelat. Homil. in Ioan. 50. Homil. 11. repetit Homil. 124.

Mais ce qui eſt là dit dauantage, diſent-ils, à ſauoir que ſur ceſte pierre l'Egliſe ſera edifiée, n'a iamais eſté dit à autre. Voire, cõme ſi Ieſus Chriſt diſoit là autre choſe de S. Pierre, que iceluy meſme & ſainct Paul, diſent de tous les Chreſtiens. Car S. Paul dit que Ieſus Chriſt eſt la Pierre principale, ſouſtenant tout l'edifice, ſur laquelle ſont poſez tous ceux qui ſont edifiez en ſainct temple au Seigneur. Et ſainct Pierre commande, que nous ſoyons pierres viues, ayans pour fondement Ieſus Chriſt, comme pierre excellente & eleue, pour eſtre conioints & liez auec Dieu & entre nous par ſon moyen. Sainct Pierre, diſent ils l'a eſté par deſſus les autres, d autant qu'il a le nom, en particulier. Certes i'ottroye volontiers ceſt honneur à ſainct Pierre, qu'il ſoit colloqué en l'edifice de l'Egliſe entre les premiers, voire bien s'ils veulent, le premier de tous les fideles. Mais ie ne leur permettray point d'inferer de là, qu'il ait primauté par deſſus les autres. Car quelle ſeroit ceſte façon d'argumenter: Sainct Pierre precede les autres en ardeur de zele, en doctri-

92

Ephe. 2. 1. Pier. 2.

ne, en conſtance, il s'enſuit donc qu'il a preéminence ſur tous. Cõme ſi ie ne pouuoye pas inferer auec meilleure couleur, qu'André precede Pierre en ordre, d'autant qu'il l'a precedé de temps, & qu'il l'a gagné & mené à Ieſus Chriſt. Mais ie laiſſe cela. I'accorde que ſainct Pierre paſſe les autres, toutesfois il y a grande difference entre l'honneur de preceder, & auoir puiſſance ſur les autres. Nous voyons bien que les Apoſtres ont quaſi couſtumierement deferé cela à ſainct Pierre, qu'il parlaſt le premier en la congregation, comme pour conduire les affaires, en aduertiſſant & exhortant ſes cõpagnõs: mais de la puiſſance, nous n'en liſons riẽ.

Iean 1.

93 Combien que nous ne ſommes pas encores en ceſte diſpute, tant ſeulement ie veux monſtrer pour le preſent, que c'eſt trop ſottement argué à eux, quand ils veulent eſtablir vne principauté d'vn homme ſur toute l'Egliſe, ſe fondant ſur le ſeul nom de Pierre. Car ces ſottes allegations & ineptes, dont ils ont voulu au commencement abuſer le monde, ne sõt pas dignes qu'on les recite, à ſauoir que l'Egliſe a eſté fõdée ſur S. Pierre, d'autãt qu'il eſt dit, Sur ceſte pierre i'edifieray mõ Egliſe. Ils ont pour leur bouclier, qu'aucuns des Peres les ont ainſi expoſées. Mais puis que toute l'Eſcriture cõtredit, dequoy ſert-il de pretẽdre l'authorité des hõmes cõtre Dieu? Qui plus eſt, que plaidõs nous du ſens de ces paroles, cõme s'il eſtoit obſcur ou douteux: veu qu'õ ne ſauroit riẽ dire plus clair ne plus certain? Pierre auoit cõfeſſé, tãt pour ſoy qu'au nom de ſes freres, Chriſt eſtre le Fils de Dieu. Sur ceſte pierre Chriſt edifie ſon Egliſe: d'autant que c'eſt le fondement vnique, comme dit S. Paul, ſans qu'il ſoit licite d'y en mettre vn autre. Et ne reiette point l'authorité des Peres en ceſt endroit, cõme ſi i'eſtoye deſtitué de leurs teſmoignages, ſi ie les vouloye produire, pour cõfermer mõ dire. Mais cõme i'ay dit, ie ne veux point importuner les lecteurs, en faiſant lõg propos d'vne choſe tãt claire, veu meſmes que ceſte matiere a eſté deduite au long & aſſez diligemment, d'autres.

Matt 16.
1. Cor. 3.

94 Combien à la verité, que nul ne peut mieux ſoudre ceſte queſtion, que l'Eſcriture: ſi nous conferons tous les paſſages où elle demonſtre quel office & quelle puiſſance a eu Pierre entre les Apoſtres, comment il s'eſt porté, & en quel lieu il a eſté tenu d'eux. Qu'on eſpluche bien depuis vn bout iuſques à l'autre, on ne trouuera autre choſe, ſinon qu'il a eſté vn d'entre les douze, pareil aux autres, & compagnon, non pas maiſtre. Il met bien en auant en la congregation ce qu'il faut faire, & admonneſte les autres, mais il les eſcoute auſsi d'autre part: & ne leur permet point ſeulement de dire leur opinion, mais d'ordonner & decerner ce qu'il leur ſemble. Quand ils ont decreté quelque choſe, il ſuit & obtempere. Quand il eſcrit aux Paſteurs, il ne leur cõmande point d'authorité comme ſuperieur: mais il les fait ſes compagnons, & les exhorte amiablement cõme il ſe fait entre ceux qui ſont pareils. Quand il eſt accuſé d'auoir conuerſé entre les Gentils, cõbien que ce ſoit à tort, toutesfois il en reſpõd & s'excuſe. Quand on luy cõmande d'aller auec leã en Samarie, il ne refuſe point d'y aller. D'autãt que les Apoſtres l'enuoyẽt, en cela ils declairẽt qu'ils ne le tiẽnẽt point pour ſuperieur. D'autãt qu'il obeiſt & reçoit la charge qui luy eſt cõmiſe: en cela il cõfeſſe qu'il a ſo-

Act. 15.
1. Pier. 5.
Act. 11
Act. 8.

cieté

cieté commune auec eux, non pas dominatiõ ſur eux. Et encore que nous n'euſsiõs point toutes ces choſes, touteſſois l'Epiſt. aux Galatiés, nous en pourroit ſeule oſter toute difficulté : là où S. Paul tout au long de deux chap. ne fait quaſi autre choſe que demonſtrer qu'il eſt pareil à S. Pierre en degré d'office. Pour ce faire, il raconte qu'il n'eſtoit pas venu à Pierre, pour faire profeſsiõ d'eſtre ſubiet à luy : mais pour approuuer à vn chacũ le cõſẽtemẽt de doctrine, qui eſtoit entre eux. Meſme que S. Pierre ne requiſt point cela de luy : mais qu'il luy donna la main en ſigne de ſocieté, pour trauailler enſẽble en la vigne du Seigneur. Dauãtage que Dieu luy auoit fait autant de grace entre les Gentils, qu'il auoit fait à Pierre entre les Iuifs. Finalement pource que Pierre ne ſe portoit point droitement, qu'il l'auoit reprins, & qu'iceluy auoit obey à ſa remonſtrance. Toutes ces choſes demõſtrent pleinement, qu'il y auoit equalité entre S. Pierre & S. Paul : ou bien que S. Pierre n'auoit pas plus de puiſſance ſur les autres, qu'iceux auoyent ſur luy. Et de fait c'eſt l'intention expreſſe de S. Paul, de monſtrer qu'il ne doit point eſtre reputé inferieur en ſon Apoſtolat, à Pierre ou à Iean, d'autant que ç'ont eſté ſes compagnons, non pas ſes maiſtres. *Gal. 1. & 2.* *Galat. 2.*

Mais encores que ie leur accorde de Pierre ce qu'ils demandent, à ſauoir, qu'il a eſté Prince des Apoſtres, & qu'il a precedé les autres en dignité : touteſſois il n'y a point de propos de faire vne reigle generale d'vn exemple particulier : & de tirer en conſequence ce qui a eſté fait pour vne fois, quand meſme la raiſon eſt diuerſe. Il y en a eu vn principal entre les Apoſtres. Voire, pource qu'ils eſtoyent en petit nombre. Si vn a preſidé ſur douze, s'enſuit-il par cela, qu'on doyue preſider ſur cent mille ? Ce que douze ont eu vn d'entre eux pour dreſſer la compagnie, ce n'eſt point de merueille. Car la nature porte cela & la façon humaine, qu'en toute compagnie encores que tous ſoyent eſgaux en puiſsãce, il y en ait vn qui ſoit pour cõducteur, auquel tous les autres ſe rengent. Il n'y a nul conſeil, ne parlement, n'aſſemblée quelconque qu'elle ſoit, qui n'ait ſon preſident ou gouuerneur. Il n'y a nulle bande qui n'ait ſon Capitaine. Ainſi, il n'y auroit nul inconueniẽt ſi nous confeſsions que les Apoſtres euſſent donné vne telle primauté à ſainct Pierre. Mais ce qui a lieu entre peu de gens, ne ſe doit ſoudainement tirer à tout le monde, pour lequel regir nul homme ne peut ſuffire luy ſeul. Mais l'ordre de nature diſent-ils, nous enſeigne, qu'il y doit auoir vn ſouuerain chef ſur chacun corps. Et pour confermer leur dire, ils amenent l'exemple des grues & des mouches à miel, leſquelles eſliſent touſiours vn Roy ou gouuerneur, & non pas pluſieurs. Ie reçoy volontiers ces exemples. Mais ie demãde, ſi toutes les mouches à miel qui ſont au mõde, s'amaſſent en vn lieu pour elire vn Roy ? Chacun Roy eſt content de ſa ruche. Pareillement chacune bande de grues a ſon conducteur propre. Que conclurrons-ils donc de cela, ſinon que chacune Egliſe doit auoir ſon Eueſque ? Ils nous alleguẽt apres les exemples des Seigneuries terriennes : & aſſemblent les ſentences, qui ſont aux Poetes & autres eſcriuains, pour louer tel ordre & monarchie. A cela nous auons facile reſponſe. Car la monarchie n'eſt pas tellement louée, meſme des eſcriuains 95

Payens, comme si vn seul homme deuoit gouuerner tout le monde : mais ils signifiẽt seulemẽt, que nul Prince ne peut endurer cõpagnõ en ses pais.

96 Mais encore le cas posé, qu'il soit bon & vtile, comme ils veulent que tout le mõde soit reduit en vne monarchie : ce qui est neantmoins tresfaux: mais encore qu'ainsi fust, si ne leur cõcederay-ie pourtant, que cela doyue valoir au gouuernement de l'Eglise. Car elle a Iesus Christ pour son seul Chef, sous la Principauté duquel nous adherons tous ensemble, selon l'ordre & forme de police que luy mesme nous a constitué. Pourtant ceux qui veulent donner la preéminence sur toute l'Eglise à vn homme seul sous ceste couuerture qu'elle ne se peut passer d'vn chef, font vne grosse iniure à Iesus Christ, lequel en est le Chef: auquel, comme dit sainct Paul chacun membre doit estre reduit, à fin que tous ensemble, selon leur mesure, & la faculté qu'il leur donne, soyent vniz pour croistre en luy. Nous voyons comme il colloque au corps tous les hommes de la terre, sans exception, reseruant à Iesus Christ seul, l'honneur & le nom de chef. Nous voyons comme il assigne à chacun membre certaine mesure, & son office limité: à fin que tant la perfection de grace, comme la puissance souueraine de gouuerner, reside en Iesus Christ seul. Ie say biẽ ce qu'ils ont accoustumé de cauiller, quand on leur fait ceste obiection: à sauoir que Iesus Christ est nõmé le seul Chef à proprement parler: d'autant que luy seul gouuerne, en son Nom & de son authorité. Mais que cela n'empesche point qu'il n'y ait vn chef dessous luy, quant au ministere, lequel soit cõme son vicegerent en terre. Mais ils ne profitent rien par ceste cauillation, sinõ que premieremẽt ils ayent prouué que ce ministere ait esté ordonné de Christ. Car l'Apostre enseigne que l'administration est espandue par tous les membres : & que la vertu procede du seul Chef celeste. Ou bien, s'ils veulent que ie parle plus grossement, puis que l'Escriture tesmoigne que Iesus Christ est le Chef, & qu elle luy attribue ceste honneur à luy seul, il ne se doit point transporter à vn autre, que Iesus Christ ne l'ait constitué son vicaire.

Eph. 4. 5. *Coloss.* 1 & 2.

97 Or non seulement on ne lit cela en nulle part, mais il se peut amplement refuter par beaucoup de passages. S. Paul nous a peint quelque fois l'image de l'Eglise au vif: là il ne fait nulle mention d'vn seul chef en terre: plustost on peut inferer de la description qu'il fait, que cela ne conuient point à l'institution de Christ. Iesus Christ en montant au ciel, nous a osté sa presence visible: toutesfois il est monté pour remplir toutes choses. Ainsi l'Eglise l'a encore present, & l'aura tousiours. Quand sainct Paul veut monstrer le moyen, par lequel nous iouissons de la presence d'iceluy, il nous appelle aux ministeres, desquels il vse. Le Seigneur Iesus, dit-il, est en nous tous, selon la mesure de grace qu'il a donné à chacun membre : pourtant il a constitué les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs, les autres Docteurs. Pourquoy est-ce qu'il ne dit qu'il en a constitué vn sur tous les autres comme son lieutenant? Car le propos qu'il demene requiert bien cela, & ne le deuoit nullement omettre, s'il estoit vray. Iesus Christ, dit-il, nous assiste. Comment? Par le ministere des hommes, qu'il a commis au gouuernement de son Eglise. Pourquoy ne dit-il plustost, Par le chef, mini-

Eph. 2. 4. 5.

Act. 1

Eph. 4.

miniſterial, lequel il a ordonné en ſon lieu? Il nomme bien l'vnité, mais c'eſt en Dieu & en la Foy de Ieſus Chriſt. Aux hommes il ne laiſſe rien, ſinon le miniſtere commun, & à chacun ſa meſure en particulier. Et en nous recõmandant l'vnité, apres ce qu'il a dit que nous ſommes vn corps & vn eſprit, ayans vne meſme eſperance de vocation, vn Dieu, vne Foy, & vn Bapteſme: pourquoy eſt-ce qu'il n'adiouſte quant & quãt, que nous auons vn ſouuerain Prelat, pour conſeruer l'Egliſe en vnité? Car ſi la verité euſt eſté telle, il ne pouuoit rien dire de plus propre. Qu'on poiſe diligemment ce lieu la. Car il n'y a doute qu'il ne nous y ait voulu repreſenter le regime ſpirituel de l'Egliſe: lequel a eſté depuis nommé des ſucceſſeurs, Hierarchie. Or il ne met nulle Monarchie, ou principauté d'vn ſeul homme entre les miniſtres: mais qui plus eſt, denote qu'il n'y en a point. Il n'y a auſsi nulle doute, qu'il n'y ait voulu exprimer la façon d'vnité, par laquelle les fideles doyuent adherer à Ieſus Chriſt leur Chef. Or non ſeulement il ne fait nulle mention d'vn chef miniſterial: mais il attribue à chacun membre ſon operation particuliere, ſelon la meſure de grace qui eſt donnée à chacun. La comparaiſon qu'ils font entre la Hierarchie celeſte & terrienne, eſt friuole. Car de la Hierarchie celeſte, il ne nous en faut ſauoir & ſentir, que ce qui en eſt dit en l'Eſcriture. Pour conſtituer l'ordre que nous deuons tenir en terre, il ne nous faut ſuyure autre patron que celuy que le Seigneur meſme nous a baillé.

Mais encore que ie leur ottroye ce ſecond poinct, lequel toutesfois 98
iamais ils n'obtiendront enuers gens de bon iugemẽt: à ſauoir que la Primauté de l'Egliſe a eſté donnée à ſainct Pierre, à telle condition qu'elle demouraſt touſiours, & qu'elle vint en ſucceſsion de main en main: d'où eſt-ce qu'ils pourront conclurre, que le ſiege Romain ait eſté exalté iuſques là, que quiconque en eſt Eueſque, doyue preſider ſur tout le monde? Par quel droit, & à quel tiltre attachẽt-ils ceſte dignité à vn lieu propre, laquelle a eſté donnée à Pierre, ſans faire mention d'aucun lieu? Pierre, diſent-ils, a veſcu à Rome, & y eſt mort. Et Ieſus Chriſt, quoy? n'a-il point exercé office d'Eueſque en Ieruſalem, pendant qu'il a veſcu? & en ſa mort, n'y a-il point accomply ce qui eſtoit requis à la preſtriſe ſouueraine? Le Prince des Paſteurs le ſouuerain Eueſque, le Chef de l'Egliſe, n'a peu acquerir l'honneur de Primauté à vn lieu. Comment eſt-ce donc que Pierre, qui eſt beaucoup plus inferieur, l'auroit acquis? Ne ſont-ce pas folies plus qu'enfantiles, de parler ainſi? Ieſus Chriſt a donné l'honneur de Primauté à Pierre: Pierre a eu ſon ſiege à Rome: il s'enſuit donc qu'il a colloqué illec le ſiege de ſa Primauté. Certes par meſme raiſon le peuple d'Iſrael deuoit anciennement conſtituer le ſiege de Primauté au Deut. 34
deſert, d'autãt que Moyſe ſouuerain Docteur & Prince des Prophetes, auoit là exercé ſon office, & y eſtoit mort.

Toutesfois voyons le bel argument qu'ils font. Pierre, diſent-ils, 99
a eu la primauté entre les Apoſtres. L'Egliſe donc, en laquelle il a eu ſon ſiege, doit auoir ce priuilege. Or en quelle Egliſe a-il eſté premierement Eueſque? Ils reſpondent, que ce a eſté en Antioche. De là ie conclu, que la primauté appartient de droit à l'Egliſe d'Antioche. Or ils confeſſent bien qu'elle a eſté autresfois la premiere: mais que Pierre,

en partant de là, a transporté l'honneur de la primauté à Rome. Car il y a vne Epistre du Pape Marcel, au Decret: escrite aux Prestres d'Antio-
12.q.1.c. rogamus. che, où il est ainsi dit: Le siege de Pierre a esté du commencement en vostre ville: mais depuis par le commandement de Dieu, il a icy esté translaté. Ainsi l'Eglise d'Antioche, qui du commencement estoit la premiere, a donné lieu au siege Romain. Mais ie demande, par quelle reuelation sauoit ce nigaud de Pape, que Dieu l'eust ainsi commandé? S'il est question de definir ceste cause par droit, il faut qu'ils respondent, à sauoir si le priuilege qui a esté donné à Pierre, est personnel, ou real, ou mélé. Il faut qu'ils choisissent l'vn des trois, selon tous legistes. S'ils disent qu'il est personnel, le lieu ne vient point en conte. S'il est real, apres qu'il a esté donné à vn lieu, il ne luy peut estre osté par la mort ou le depart de la personne. Il reste donc qu'il soit mélé des deux. Or lors il ne faudra point simplement considerer le lieu, sinon que la personne correspond auec. Qu'ils éliſent lequel qu'ils voudront: soudain ie conclurray & prouueray facilement, que Rome ne se peut attribuer le primat par aucun moyen.

100 Mais encore concedons leur ce poinct. Mettons, dy-ie, le cas que la primauté ait esté translatée d'Antioche à Rome. Mais pourquoy Antioche n'a-elle pour le moins retenu le second lieu? Car si Rome est la premiere, d'autant que Pierre en a esté Eueſque iusques à la mort: laquelle doit estre plustost la seconde, que celle où il auoit eu son premier siege? Comment donc s'est-il fait, qu'Alexandrie ait precedé Antioche? Est-ce chose conuenable, qu'vne Eglise d'vn simple disciple soit superieure au siege de sainct Pierre? Si ainsi est que l'honneur soit deu à chacune Eglise, selon la dignité de son fondateur, que dirons nous aussi des au-
Galat.2. tres Eglises? Sainct Paul nomme trois Apostres, qu'on reputoit estre les colomnes: à sauoir Iaques, Pierre, & Iean. Si on attribue le premier lieu au siege Romain, en l'honneur de sainct Pierre: Ephese & Ierusalē, auxquels Iean & Iaques ont esté Eueſques, ne meritent-elles pas bien d'auoir le tiers & le quatrieſme? Or entre les Patriarchies, Ierusalem a esté la derniere, Ephese n'a pas eu seulement vn petit anglet: semblablement les autres Eglises, tant celles que sainct Paul auoit fondées, que celles où auoyent presidé les autres Apostres, sont demeurées en arriere, sans qu'on en ait tenu conte. Le siege de sainct Marc qui n'estoit, que simple disciple, a eu l'honneur par dessus toutes. Qu'ils confessent que ceſt ordre a esté peruers, ou qu'ils m'accordent que ce n'est point chose perpetuelle, qu'vn mesme degré d'honneur soit deu à chacune Eglise, que a eu le fondateur d'icelle.

101 Combien que tout ce qu'ils racontent, que sainct Pierre a esté Eueſque à Rome, n'est gueres certain, comme il me semble. Certes ce qu'ē dit Eusebe, à sauoir qu'il y a esté vingt cinq ans, se peut refuter sans nulle difficulté. Car il appert par le premier & second chapitre de sainct Paul aux Galates, qu'il fut en Ierusalem depuis la mort de Iesus Christ, enuirō vingt ans: & que delà il vint en Antioche, où il demeura quelque tēps, il est incertain combien. Gregoire en met sept, & Eusebe vingt-cinq. Or depuis la mort de Iesus Christ, iusques à la fin de l'Empire de Neron, le-

quel

quel fit tuer ſainct Pierre, il n'y a eu que trente ſept ans. Car noſtre Seigneur ſouffrit ſouz l'Empereur Tibere, l'année dixhuitieſme du regne diceluy. Si on oſte vingt ans, auxquels ſainct Paul teſmoigne que Pierre a habité en Ieruſalem, il ne reſtera tout au plus que dix ſept ans, leſquels il faudra partir entre ces deux Eueſchez. S'il fut long temps en Antioche Eueſque, il ne peut auoir eſté à Rome qu'vn bien petit de temps. Mais cela ſe peut encore declairer plus familieremẽt. Sainct Paul eſcriuit ſon Epiſtre aux Romains, eſtant en chemin pour aller en Ieruſalem, où il fut prins & amené à Rome. Il eſt donc vray ſemblabe que ceſte Epiſtre fut eſcrite quatre ans deuant qu'il vint à Rome. Or en icelle il ne fait nulle mention de Pierre, lequel il ne deuoit omettre s'il eſtoit Eueſque du lieu meſme. En la fin recitant vn grand nombre de fideles, qu'il ſalue, & aſſemblant comme en vn rolle tous ceux de ſa cognoiſſance, il ne dit mot encores de ſainct Pierre. Il n'eſt ia meſtier d'vſer de grande ſubtilité, ne de longue diſpute enuers gens de bon entendement. Car la choſe monſtre, & tout l'argument de l'Epiſtre crie, que ſainct Pierre ne deuoit pas eſtre oublié, s'il euſt eſté ſur le lieu. *Rom. 16.*

Depuis, ſainct Paul fut amené priſonnier à Rome. Sainct Luc racõte qu'il fut receu des freres: de Pierre il n'en eſt point de nouuelles. Eſtant là il eſcrit à pluſieurs Egliſes. En d'aucunes Epiſtres il inſere d'aucunes ſalutations au nom des fideles qui eſtoyent auec luy. Il ne dit pas vn ſeul mot, par lequel on puiſſe coniecturer que ſainct Pierre fuſt là. Ie vous prie à qui ſera-il croyable qu'il s'en fuſt teu du tout, s'il y euſt eſté? Qui plus eſt, aux Philippiẽs, apres auoir dit qu'il n'auoit perſonne qui procuraſt fidelement l'œuure du Seigneur, comme Timothée: il ſe complainct que chacun cerche ſon profit particulier. Et à Timothée, il y a encore vne querimonie plus amere: à ſauoir que nul ne luy auoit aſsiſté en ſa premiere defenſe: mais que tous l'auoyent abandonné. Où eſtoit alors ſainct Pierre? Car s'il eſtoit à Rome, ſainct Paul le charge d'vn grand blaſme, d'auoir abandonné l'Euangile. Car il parle des fideles. Qu'ainſi ſoit, il adiouſte que Dieu ne leur impute point. Combien donc & en quel temps ſainct Pierre a il gouuerné l'Egliſe de Rome? C'eſt vne opiniõ commune dira quelcun, que iuſqu'à la mort il y demeura. Mais ie repliqueray que les anciens eſcriuains ne s'accordent point touchant du ſucceſſeur. Car les vns tiennent que ce a eſté Linus, & les autres Clement. Dauantage ils racontẽt beaucoup de ſottes fables touchãt la diſpute d'entre luy & Simon Magus. Finalement, les choſes de ce temps la, ſont tant embrouillées de diuerſité d'opinions, qu'il ne faut pas legierement croire tout ce qui eſt eſcrit. Toutesfois, pource que les eſcriuains s'accordent en cela, ie ne contredy pas qu'il ne ſoit mort à Rome. Mais qu'il y ait eſté Eueſque, principalement long temps, on ne le me ſauroit perſuader: & ne m'en chaut pas beaucoup, d'autant que ſainct Paul teſmoigne, que l'Apoſtolat de ſainct Pierre appartenoit ſpecialement aux Iuifs, & le ſien s'adreſſoit à nous. Pourtant ſi nous voulons tenir la paction qu'ils firent enſemble, pour bonne: ou pluſtoſt ſi nous voulons nous tenir à l'ordõnance du ſainct Eſprit, il nous faut recognoiſtre quand à nous l'Apoſtolat de Paul pluſtoſt que celuy de Pierre. Car le ſainct Eſprit a tellement diuiſé leurs char- *Philip. 2.* *2. Tim. 4.* *Galat. 2.*

102

ges, qu'il a destiné Pierre au Iuifs, & Paul à nous. Pourtant que les Romanistes cerchẽt ailleurs leur primauté qu'en la Parole de Dieu, veu qu'el le ne se trouuera point là fondée.

103 Venons maintenant à l'Eglise ancienne, à fin qu'il apparoisse que ce n'est pas moins follement & sans raison que noz aduersaires se tiennent fiers d'auoir l'authorité d'icelle pour eux, qu'ils se vantent d'auoir la Parole de Dieu. Quand donc ils amenent ceſt article de leur foy, que l'Eglise ne se peut conseruer en vnité sans auoir vn souuerain chef en terre, auquel tous les autres membres soyent subiets: & pourtant que nostre Seigneur a donné à Pierre la primauté pour luy & ses successeurs, à fin qu'elle dure à tousiours: ils mettent en auant que cela a esté en vsage dés le commencement. Or pource qu'ils amassent beaucoup de tesmoignages de ça & de là, les destournans à tors & à trauers à leur profit: ie proteste deuant toutes choses, que ie ne veux point nier que les anciens Docteurs ne facent tousiours beaucoup d'honneur à l'Eglise Romaine, & qu'ils n'en parlent reuerẽmment. Ce que ie pense estre aduenu pour trois causes. Car l'opinion commune qu'on auoit, que sainct Pierre en estoit le fondateur, valoit beaucoup pour luy donner credit & authorité. Et pourtant les Eglises d'Occident, l'ont appellée par honneur. Siege Apostolic. Secondement, pource que c'estoit la ville capitale de l'Empire; & que pour ceste raison il estoit vray semblabe, qu'il y auoit là des personnages plus excellens tant en doctrine qu'en prudence, & mieux experimentez, qu'en nul autre lieu: on auoit egard, & à bon droit, de ne mespriser point tãt la noblesse de la ville, que les autres dons de Dieu qui estoyent là. Tiercement, comme ainsi soit que les Eglises d'Orient & de Grece, & mesmes d'Afrique, fussent troublées de plusieurs dissentions: l'Eglise Romaine a esté tousiours plus paisible de ce temps la, & moins subiette à esmotions. De là il aduenoit que les bons Euesques & de saine doctrine, estans chassez de leurs Eglises, s'y retiroyent cõme en vn refuge, ou en vn port. Car d'autant que les peuples d'Occident ne sont pas d'vn esprit si aigu & subtil que les Asiatiques & Africains: aussi ils ne sont pas tans volages ne conuoiteux de nouuelleté. Cela donc a fort augmenté l'authorité de l'Eglise Romaine, qu'elle n'a point esté en trouble durant ces temps la, que les Eglises se combattoyent ensemble: mais a consisté plus constamment en la doctrine qu'elle auoit vne fois receue, comme il sera tantost exposé plus à plein. Pour ces trois causes, dy-ie, le siege Romain a esté en plus singuliere reputation, & est prisé des anciens.

104 Mais quand noz aduersaires se veulent aider de cela, pour luy donner la primauté & puissance souueraine sur les autres Eglises: ils s'abusent trop lourdement, comme i'ay dit. Et à fin que cela soit plus euident, ie monstreray premierement en brief, que c'est que les anciens ont senty de ceste vnité, à laquelle iceux s'arrestent tant. Sainct Hierome escriuant à Nepotien, apres auoir allegué plusieurs exemples d'vnité, descend finalement à la Hierarchie de l'Eglise. Il y a, dit-il, en chacune Eglise vn Euesque, vn Archeprestre, vn Archediacre, & tout l'ordre de l'Eglise consiste en ces gouuerneurs. Notons que c'est vn Prestre Romain qui parle, & qu'il veut recommander l'vnité de l'Eglise.

Pourquoy

Pourquoy ne fait-il mention, que toutes les Egliſes ſont vnies enſemble par le moyen d'vn chef, comme par vn lien? Il n'y auoit rien qui ſeruiſt mieux à ſa cauſe que cela: & ne peut on dire qu'il ait laiſſé de le dire par oubly. Car il n'euſt rien fait tant volontiers, ſi la cauſe l'euſt ſouffert. Il eſt donc certain, qu'il voyoit bien que la vraye façon d'vnité eſtoit celle que deſcrit ſainct Cyprien, quand il dit ainſi: Il n'y a qu'vn ſeul Eueſché, duquel chacun Eueſque eſt participant entierement: il n'ya qu'vne ſeule Egliſe, laquelle eſt eſpandue au long & au large, comme il y a pluſieurs rayons du ſoleil, mais la clairté n'eſt qu'vne: & en vn arbre il y a beaucoup de branches, mais il n'y a qu'vn tronc, qui eſt appuyé ſur ſa racine: & d'vne ſeule fontaine decoulent pluſieurs ruiſſeaux, qui n'empeſchent point toutesfois que l'vnité ne demeure en la ſource. Qu'on ſepare les rayons du corps du Soleil, l'vnité qui eſt là, ne ſouffre aucune diuiſion. Qu'on couppe la branche d'vn arbre, & elle ſechera. Ainſi l'Egliſe eſtant illuminée de la clairté de Dieu, eſt eſpandue par tout le monde. Neantmoins il y a vne ſeule clairté qui s'eſtend par tout: & l'vnité du corps n'eſt point ſeparée. Apres auoir dit cela, il conclud que toutes hereſies & ſchiſmes prouiennent de ce, qu'on ne ſe retourne point à la ſource de verité, qu'on ne cherche point le chef, & qu'on ne garde point la doctrine du maiſtre celeſte. On voit comme il donne à Ieſus Chriſt ſeul, l'Eueſché vniuerſel qui comprenne toute l'Egliſe: comment il dit que chacun de ceux qui ſont Eueſques ſouz ce chef principal, en tiennent vne portion. Où ſera la primauté du Siege Romain, ſi l'Eueſché entier reſide ſeulemẽt en Ieſus Chriſt, & que chacun en ait vne portion? I'ay allegué ce paſſage, à fin de donner à entendre, comme en paſſant, aux lecteurs, que ceſte opinion que tiennẽt les Romaniſques cõme vn article de foy: à ſauoir qu'en la Hierarchie de l'Egliſe, il eſt requis qu'il y ait vn chef en terre, a eſté du tout incognue aux anciens. *De ſimpl. prælat.*

Quant eſt du commencemẽt premier de la primauté du Siege Romain, il n'y a rien plus ancien pour luy donner couleur, que le decret qui fut fait au Concile de Nice, là où l'Eueſque de Rome eſt nommé le premier entre les Patriarches, & luy eſt commiſe la ſuperintendance ſur les Egliſes voiſines. Ce decret partiſt tellement les Prouinces entre luy & les autres Patriarches, qu'il aſsigne à tous leurs propres limites. Certes il ne le fait point chef de tous: mais ſeulement il le conſtitue vn des principaux. Iule qui eſtoit alors Eueſque de Rome auoit enuoyé au Concile deux vicaires, pour y eſtre en ſon nom. Iceux furent aſsis au quatr'ieſme lieu. Ie vous prie, ſi on euſt recogneu Iule pour chef de l'Egliſe, ceux qui repreſentoyent ſa perſonne euſſent-ils eſté reculléz iuſques au quatr'ieſme lieu? Athanaſe euſt-il preſidé au Cõcile vniuerſel, où l'ordre de la Hierarchie doit eſtre ſingulieremẽt obſerué? Au cõcile d'Epheſe, il ſemble que Celeſtin, qui alors eſtoit Eueſque Romain vſa d'vne pratique oblique, à fin de prouoir à la dignité de ſon Siege. Car cõme ainſi ſoit qu'il y enuoya gẽs pour y aſsiſter en ſon lieu, il requiſt Cyrille Eueſque d'Alexãdrie, lequel autrement deuoit preſider, de tenir ſa place. Dequoy ſeruoit vn tel vicariat, ſinõ à fin que ſõ nom peuſt tellemẽt quellemẽt entrer au premier Siege? Car ſes ambaſſadeurs eſtoyent en lieu inferieur; 105

on leur demandoit leurs opinions comme aux autres. Ils faisoyent subscription en leur ordre. Ce pendant le Patriarche d'Alexandrie portoit double nom. Que diray-ie du second Concile d'Epheſe? auquel combien que Leon Eueſque de Rome euſt enuoyé ſes ambaſſadeurs, toutesfois Dioſcorus Patriarche d'Alexandrie y preſidoit ſans contradiction comme de droit. Ils repliqueront que ce n'eſtoit point vn Concile legitime, veu que Flauien Eueſque de Conſtantinoble y fut condamné, & l'hereſie d'Eutiches approuuee. Mais ie ne parle point de la fin. Il eſt ainſi que puis que le Concile eſtoit là aſſemblé, & que chacun Eueſque eſtoit aſsis en ſon ordre: que les ambaſſadeurs du Pape de Rome y eſtoyent auec les autres comme en vn ſainct Concile, & bien ordonné. Or ils ne debattent point du premier lieu, mais le quittent à vn autre: ce qu'ils n'euſſent point fait, s'ils euſſent penſé qu'il leur euſt appartenu. Car iamais les Eueſques de Rome n'ont eu honte d'émouuoir groſſes cótentions pour leur dignité: & n'ont point fait de difficulté de troubler les Egliſes, & les diuiſer pour ceſte cauſe. Mais pource que Leon voyoit bien que ce ſeroit trop audacieuſement fait à luy, s'il euſt pretendu de mettre ſes ambaſſadeurs au premier ſiege, il s'en deporta.

106 Le Concile de Chalcedone vint apres, auquel par le congé ou ordonnance de l'Empereur, les ambaſſadeurs de l'Egliſe Romaine preſiderent. Mais Leon meſme confeſſe bien que cela ſe faiſoit par vn priuilege extraordinaire. Car quand il le demande à Martian Empereur & à l'Imperatrice, il ne pretẽd pas qu'il luy ſoit deu, mais il allegue pour couuerture que les Eueſques d'Orient, qui auoyent preſidé au Concile d'Epheſe, s'eſtoyent là mal portez, & y auoyent abuſé de leur puiſſance. Ainſi, pourtant qu'il eſtoit meſtier d'auoir vn preſident homme graue, & n'eſtoit pas vray ſemblable, que ceux qui auoyent vne fois procedé par tumulte, fuſſent idoines: Leon prie, qu'à cauſe que les autres ſont ineptes, que la charge ſoit tranſferée à luy. Certes ce qui ſe demande par vn priuilege ſpecial, n'eſt point de l'ordre commun & perpetuel. Quand on allegue ſeulement ceſte couleur, qu'il eſt meſtier d'auoir vn nouueau preſident, pource que les precedens s'y ſont mal portez: il appert qu'il n'a point eſté fait auparauant, & qu'il ne doit point eſtre tiré en conſequence: mais qu'il eſt fait ſeulement pour le danger du tẽps preſent. Pourtant l'Eueſque de Rome a tenu le premier lieu au Concile de Chalcedone, non pas que cela fuſt deu à ſon Egliſe, mais d'autant que le Concile eſtoit dépourueu de preſident bon & propre: d'autant que ceux auxquels l'honneur appartenoit s'en eſtoyent excluz, par leur folie & mauuais portement. Et ce que ie dy a eſté prouué par effect du Succeſſeur de Leon. Car eſtant appellé long temps apres au cinquieſme Concile de Conſtantinoble, il ne debattit point pour auoir le premier lieu, mais ſouffrit ſans difficulté que Menas Patriarche du lieu preſidaſt. Semblablement au Concile de Carthage, auquel eſtoit ſainct Auguſtin: Aurelius Archeueſque du lieu, fut preſident, & non pas les ambaſſadeurs du Siege Romain: combien qu'ils fuſſent là expreſſemẽt venuz, pour maintenir l'authorité de leur Eueſque. Qui plus eſt, il s'eſt tenu vn Concile vniuerſel en Italie, auquel ne ſe trouua point l'Eueſque

de

de Rome: c'eſt le Concile d'Aquilée, auquel S. Ambroiſe preſidoit pour le credit qu'il auoit enuers l'Empereur. Il ne ſe fait là nulle mention de l'Eueſque de Rome. Ainſi nous voyons, que la dignité de ſainct Ambroiſe fut cauſe alors que Milan fut preferé au Siege Romain.

Quant eſt du tiltre de Primauté, & des autres tiltres d'orgueil, deſquels le Pape ſe vante, ſans fin & ſans meſure: il eſt facile de iuger quand & par quel moyen ils ſont venuz en auant. 107

Sainct Cyprien Eueſque de Carthage, fait ſouuent mention de Corneille Eueſque de Rome: il ne l'appelle point autrement que frere, compagnõ, ou Eueſque ſemblable à luy. Et eſcriuant à Eſtienne ſucceſſeur de Corneille, non ſeulement il le fait eſgal à ſoy & aux autres: mais il le traite fort aſprement, l'appellant maintenant arrogant, maintenant ignorant. Apres la mort de S. Cyprien, on fait ce que toute l'Egliſe Africaine en a decreté. Car il fut defendu au Cõcile de Carthage, que nul ne fuſt nommé Prince des Preſtres, ou premier Eueſque: mais ſeulement Eueſque du premier ſiege. Que ſi quelcun eſpluche les hiſtoires plus anciennes, il trouuera que l'Eueſque de Rome ſe cõtentoit bien adonc du nom commun de frere. Certes cependant que l'Egliſe a duré en ſon vray & pur eſtat: ces noms d'orgueil, leſquels depuis a vſurpé le ſiege Romain, pour ſe magnifier, ont eſté du tout incogneuz. On ne ſauoit que c'eſtoit de ſouuerain Preſtre, ne d'vn chef vnique en terre. Et ſi l'Eueſque de Rome euſt eſté ſi hardy, que de s'eſleuer iuſques là: il y auoit gens de ſorte, qui euſſent incontinent reprouué ſa folie & preſomption. Sainct Hierome, d'autant qu'il eſtoit Preſtre Romain, n'a point eſté chiche à priſer la dignité de ſon Egliſe, quand la verité & conditiõ des temps le ſouffroit: touteſfois nous voyons comme il la range au nombre des autres. S'il eſt queſtion d'authorité, dit-il, le monde eſt plus grand qu'vne ville. Qu'eſt-ce que tu m'allegues la couſtume d'vne ville ſeule? Qu'eſt-ce que tu aſſubiettis l'ordre de l'Egliſe à peu de gens, de quoy vient la preſomption? Par tout où il y a Eueſque, ſoit à Rome, ſoit à Eugubio, ſoit à Conſtantinoble, ou à Regio, il eſt d'vne meſme dignité & d'vne meſme Preſtriſe. La puiſſance des riches, & le meſpris de la poureté, ne fait vn Eueſque ſuperieur, ou inferieur.

Lib. epi 2. epiſt. 2. Lib. 4. epiſt. 6.

Cha. 47

Epiſt. ad Euag.

Touchant du tiltre d'Eueſque vniuerſel la premiere contention en fut eſmeue du temps de ſainct Gregoire, par l'ambition de l'Archeueſque de Conſtantinoble, nommé Iean. Car iceluy ſe vouloit faire Eueſque vniuerſel, ce que nul n'auoit auparauant attenté. Or ſainct Gregoire en debattant ceſte queſtion, n'allegue point, que l'autre luy oſte le tiltre qui luy appartient: mais au contraire, il proteſte que c'eſt vn tiltre profane, voire meſme plein de ſacrilege, & vn preambule de la venue de l'Antechriſt. Si celuy qui eſt nommé vniuerſel tombe, dit-il, toute l'Egliſe trebuſche. En vn autre paſſage: C'eſt vne choſe facheuſe de porter, que noſtre frere & compagnon, auec le meſpris des autres, ſoit nommé ſeul Eueſque. Mais par ce ſien orgueil, que pouuons-nous coniecturer ſinon que le temps d'Antechriſt eſt ia prochain? Car il enſuit celuy qui en meſpriſant la compagnie des Anges a voulu monter plus haut, pour eſtre ſeul en degré ſouuerain. Item, en vn autre lieu eſcriuant à Eulogius Eueſque d'Alexandrie, & à Anaſtaſe Eueſque d'Antioche. Nul de mes predeceſſeu- 108

Lib. 4. epiſt. 76 Mauricio, Aug. Conſtantio Aug. epiſt. 78. in fine. Eiuſdem epiſt.

dit-il, n'a iamais voulu vſer de ce mot profane. Car s'il y a vn Patriarche qui ſoit dit vniuerſel : le nom de Patriarche ſera oſté à tous les autres. Mais ia n'aduienne, que quelque Chreſtien preſume de s'eſleuer iuſques là, qu'il diminue l'honneur de ſes freres, tant peu que ce ſoit. De conſentir à ce nom execrable, ce ſeroit deſtruire la Chreſtienté. C'eſt autre choſe que de conſeruer vnité de Foy : & autre choſe que de reprimer la hauteſſe des orgueilleux. Ie dy hardiment, que quiconque s'appelle Eueſque vniuerſel, ou appete d'eſtre ainſi nommé, eſt precurſeur de l'Antechriſt : d'autant qu'il ſe prefere par orgueil à tous. Item de-rechef à Anaſtaſe : I'ay dit que l'Eueſque de Conſtantinoble ne peut auoir paix auec nous, qu'il ne corrige la hauteſſe de ce mot ſuperſtitieux & orgueilleux, lequel a eſté trouué par le premier Apoſtat. Encore que ie me taiſe de l'iniure qu'il vous fait, ſi quelcun eſt nommé Eueſque vniuerſel, toute l'Egliſe trebuſche, ſi ceſtuy la chet. Voila les paroles de S. Gregoire. Touchãt de ce qu'il racõte qu'on auoit offert ceſt honneur à Leon, au Concile de Chalcedone, n'a nulle apparence de verité. Car il n'en eſt point de nouuelles aux actes qui en ſont eſcrits. Et Leon meſme, quand il reprouue en pluſieurs Epiſtres le Decret qui auoit là eſté fait en faueur de l'Eueſque de Conſtantinoble, n'euſt point laiſſé ceſt argument derriere, duquel il ſe fuſt mieux aidé que de tous les autres ſi on luy euſt offert vn tel honneur, & qu'il l'euſt refuſé. Meſme d'autant qu'il eſtoit vn homme fort ambitieux : il n'euſt point volontiers omis ce qui euſt fait à ſa louange. Sainct Gregoire donc s'eſt abuſé en cela, qu'il a penſé que le concile euſt voulu tant magnifier le ſiege Romain. Et de fait, c'eſt vne moquerie, qu'vn Concile vniuerſel ait voulu eſtre autheur d'vn nom, lequel fuſt meſchant, profane, execrable, plein d'orgueil & de ſacrilege : voire meſme procedé du Diable & publié par le precurſeur d'Antechriſt : comme il le dit. Et toutesfois il adiouſte, que ſon predeceſſeur l'a refuſé, de peur que les autres Eueſques ne fuſſent priuez de leur honneur legitime. En vn autre paſſage : Nul n'a voulu eſtre ainſi nõmé, nul ne s'eſt rauy ce nom temeraire : de peur qu'il ne ſemblaſt aduis qu'il deſpouillaſt ſes freres de leur honneur, en ſe colloquant en degré ſouuerain.

Auiano Diaco. epi. 83. eiuſdẽ dib. Mauricio, Aug. Epi. 194 li. 7. epi. 188. li. 6

Li. 4. ep. 76. ad. Mauricium. Eulogio, ſupra. Et epiſt. 69. lib. 7. Epiſcopo Theſſalonic.

109 Ie vien maintenant à la iuriſdiction, laquelle le Pape s'attribue ſur toutes les Egliſes, ſans aucune difficulté. Ie ſay combien il y en a eu de combats anciennement. Car iamais ne fut, que le ſiege Romain n'appetaſt quelque ſuperiorité ſur les autres Egliſes : & ne ſera point hors de propos, ſi ie demonſtre par quel moyen il eſt paruenu dés le temps ancien à quelque preéminence. Ie ne parle point de ceſte tyrannie deſordõnée, que le Pape a vſurpée à ſoy depuis peu de tẽps. Car ie differeray ce poinct à vn autre lieu. Mais il eſt beſoing de monſtrer icy brieuement cõment & par quels moyens il s'eſt exalté deſia dés long temps, pour entreprendre quelque iuriſdiction ſur les autres Egliſes. Du temps que les Egliſes d'Orient eſtoyent troublées & diuiſées par les Arriens, ſouz l'Empire de Conſtance & Conſtant, fils de Conſtantin le grand, Athanaſe principal defenſeur de la Foy catholique, fut dechaſſé de ſon Egliſe. Ceſte calamité le contreignit de venir à Rome, à fin que par l'au-

thori

thorité de l'Egliſe Romaine il peuſt reſiſter à la rage de ſes ennemis, & conferme les bons fideles qui eſtoyent en grande extremité. Eſtant là venu, il fut honorablement receu de Iule Eueſque de Rome pour lors, & obtint par ſon moyen, que les Eueſques d'Occident prinſſent ſa cauſe en main. Ainſi d'autant que les fideles d'Orient auoyent meſtier de quelque aide, & qu'on les ſecouruſt d'ailleurs, & qu'ils voyoyent que leur principal ſecours eſtoit de l'Egliſe Romaine, ils luy deferoyent volontiers autant d'honneur qu'ils pouuoyent. Mais le tout reuenoit là, qu'on eſtimaſt beaucoup d'eſtre en la communion d'icelle, & qu'on reputaſt pour vne grande ignominie, d'eſtre excommunié d'icelle.

Apres cela les meſchans garnemens & de mauuaiſe vie, luy ont 110
beaucoup augmenté ſa dignité. Car c'eſtoit vn ſubterfuge commun à ceux qui meritoyent d'eſtre puniz en leurs Egliſes, que de s'en courir à Rome comme en franchiſe. Pourtant ſi quelque Preſtre auoit eſté condamné par ſon Eueſque, ou quelque Eueſque, par le Sydone de ſa prouince, incontinent ils en appelloyent à Rome. Et les Eueſques Romains eſtoyent plus conuoiteux de receuoir telles appellations, qu'il n'euſt eſté de beſoing: d'autant qu'il leur ſembloit bien aduis, que cela eſtoit vne eſpece de preéminence, de s'entremettre des affaires des Egliſes loingtaines. En ceſte maniere, quand Eutyches, meſchant heretique, fut condamné par Flauien Archeueſque de Conſtantinoble, il s'en vint plaindre à Leon, qu'il auoit eſté traité iniuſtement. Incontinent Leon s'ingera de defendre vne meſchante cauſe & ruineuſe, pour auancer ſon authorité: & fit de grandes querimonies contre Flauien, comme s'il euſt condamné vn homme innocent, deuant que l'auoir ouy. Et fit tant par ſon ambition, que l'impieté d'Eutyches cependant ſe conferma: là où elle euſt eſté eſteinte s'il ne s'en fuſt mélé. Cela auſsi biẽ eſt ſouuent aduenu en Aphrique. Car incontinent que quelque meſchant auoit eſté conuaincu par deuant ſon iuge ordinaire, il trottoit à Rome: & par calõnies chargeoit ſon Eueſque d'auoir mal procedé cõtre luy. Le ſiege Romain eſtoit touſiours preſt de s'interpoſer. Et de fait, ce fut ceſte conuoitiſe des Eueſques de Rome, qui eſmeut les Eueſques d'Aphrique d'ordonner que nul n'appellaſt d'outre la mer, ſouz peine d'excõmunication.

Quoy qu'il en ſoit, regardons quelle iuriſdiction ou puiſſance a- 111
uoit alors le ſiege Romain. Pour vuyder ceſte matiere, il eſt à noter que la puiſſance Eccleſiaſtique giſt en ces quatre poincts: à ſauoir d'ordonner les Eueſques, d'aſſembler les Conciles, en la iuriſdiction ou inferieure ou ſuperieure, & en corrections ou cenſures. Quant au premier, tous les anciens Conciles commandent que chacun Eueſque ſoit ordonné par ſon Metropolitain: & ne commandent point que l'Eueſque de Rome y ſoit appellé, ſinon en ſa prouince. Or petit à petit ceſte couſtume a eſté introduite, que tous les Eueſques d'Italie allaſſent à Rome, pour eſtre là conſacrez: exceptez les Metropolitains, qui ne voulurent point eſtre aſtreints à telle ſeruitude. Mais quand il falloit ordõner quelque Metropolitain, l'Eueſque de Rome enuoyoit là vn de ſes Preſtres, pour aſsiſter à l'acte ſeulemẽt, & nõ pas y preſider. De cela on en peut voir l'exẽple en vne Epiſtre de S. Gregoire, touchãt la cõſecra-

tion de Cõſtance Archeueſque de Milan, apres le treſpas de Laurẽt. Cõ bien que ie ne penſe pas que ce ait eſté vne ordonnance de lõg tẽps. Mais il eſt vray-ſemblable, qu'en ſigne de communion mutuelle, ils enuoyoyent du commencement l'vn à l'autre par honneur & par amitié des ambaſſadeurs, pour eſtre teſmoings de la conſecration. Depuis on a fait vne loy de ce qui ſe faiſoit au parauant à volõté. Quoy qu'il en ſoit c'eſt choſe notoire, que l'Eueſque de Rome n'auoit anciennement la puiſſance de conſacrer Eueſques, ſinon en ſa prouince: c'eſt à dire aux Egliſes dependantes de la ville: comme porte le Canon du Concile de Nice. A la conſecration des Eueſques eſtoit adiointe la couſtume d'enuoyer Epiſtres Synodales: en quoy l'Eueſque de Rome n'eſtoit de rien ſuperieur aux autres. A fin d'entendre que cela veut dire: les Patriarches incontinent apres leur conſecration, auoyent ceſte façon, d'enuoyer les vns aux autres vne Epiſtre, en laquelle ils rendoyent teſmoignage de leur Foy: en laquelle ils faiſoyent profeſsion d'adherer à la doctrine des ſainctz Conciles. Ainſi en faiſant confeſsion de leur Foy, ils approuuoyent leur election les vns aux autres. Si l'Eueſque de Rome euſt receu vne telle cõfeſſion des autres, & n'en euſt point donné de ſon coſté, en cela il euſt eſté recognu comme ſuperieur. Mais comme ainſi ſoit qu'il fuſt tenu d'en faire autant que les autres, & qu'il fuſt ſubiet à la loy commune: cela certes eſtoit ſigne de ſocieté, & non pas de maiſtriſe. De cela nous auons pluſieurs exemples aux Epiſtres de ſainct Gregoire, comme à Cyriaque, & Anaſtaſe, & à tous les Patriarches enſemble.

Epiſt. 68 & 170. lib. 2.

Anaſt. lib 1. Epi. 25. Cyriaco, Epi. 169 lib. 6. Ad Patriarc. lib. 1. Epi. 24.

112 S'enſuyuent les corrections ou cenſures, deſquelles comme les Eueſques Romains ont vſé enuers les autres: auſsi ils ont ſouffert que les autres en vſaſſent enuers eux. Irenée Eueſque de Lyon reprint aſpremẽt Victor Eueſque de Rome, de ce que pour vne petite choſe il auoit eſmeu vne groſſe cotentiõ & pernitieuſe en l'Egliſe: & iceluy obeit à l'admonition ſans contredit. Ceſte liberté a duré long temps entre les ſainctz Eueſques d'admonneſter fraternellement les Eueſques Romains, & les reprendre quand ils failloyent. Iceux ſemblablement, quand la choſe le requeroit, admonneſtoyent les autres. Car ſainct Cyprien exhortant Eſtiẽne Eueſque Romain, d'admonneſter les Eueſques de Gaule, ne prend point argument qu'il ait puiſſance par deſſus eux, mais d'vn droit commun & reciproque, que les Eueſques ont entre eux. Ie vous prie, ſi Eſtiẽne euſt eu iuriſdiction en la Gaule, S. Cyprien ne luy euſt-il pas dit: Chaſtie-les, car ils ſont en ta ſubiection? Mais il parle bien autrement. La ſocieté fraternelle, dit-il, en laquelle nous ſommes vniz enſemble, requiert cela, que nous nous admonneſtions mutuellement Et de fait, nous voyõs de quelle vehemence de paroles il vſe en vn autre lieu, en reprenant iceluy meſme, d'autant qu'il vouloit trop vſer de licence. Il n'appert point donc encore en ceſt endroit, que l'Eueſque Romain ait eu quelque iuriſdiction ſur ceux qui n'eſtoyent point de ſa prouince.

Epi. 13. lib. 3.

Ad Põpeium cont. Epiſt. Stephani.

113 Quant eſt d'aſſembler les Conciles, c'eſtoit l'office de chacun Metropolitain, de faire tenir les Synodes en leurs prouinces, vne fois ou deux l'an ſelon qu'il eſtoit ordonné: en cela l'Eueſque de Rome n'auoit que voir. Le Concile vniuerſel ne ſe denonçoit que par l'Empereur:

&

& les Eueſques y eſtoyent appellez par ſon authorité ſeulement. Car ſi quelqu'vn des Eueſques euſt attenté cela, non ſeulement il n'euſt pas eſté obey des autres qui eſtoyent hors ſa prouince : mais il s'en fuſt incontinent enſuyuy quelque eſclandre. L'Empereur donc denonçoit à tous qu'ils conuinſent. Socrates hiſtorien raconte bien que Iule Eueſque Romain ſe plaignoit de ceux d'Orient, de ce qu'ils ne l'auoyent point appelé au Concile d'Antioche, allegant qu'il eſtoit defendu par les Canons de rien ordõner, ſans en auoir communiqué à l'Eueſque de Rome. Mais qui eſt-ce qui ne voit que cela ſe doit prendre des Decrets qui appartiennent à l'Egliſe vniuerſelle? Or ce n'eſt point de merueille, ſi on faiſoit ceſt honneur tant à l'ancienneté & nobleſſe de la ville, qu'à la dignité de l'Egliſe, de conſtituer qu'il ne ſe fiſt aucun Decret vniuerſel touchant la doctrine Chreſtienne, en l'abſence de l'Eueſque de Rome, moyennãt qu'il ne refuſaſt point d'y aſsiſter. Mais dequoy ſert cela pour fonder vne domination ſur toute l'Egliſe? Car nous ne nions pas que l'Eueſque Romain n'ait eſté vn des principaux: mais nous ne voulons nullemẽt admettre ce que les Romaniſques de preſent afferment, à ſauoir qu'il ait eu ſuperiorité ſur tous. *Triper. hiſt. li. 4*

Reſte le quatr'ieſme poinct de la puiſſance eccleſiaſtique, qui giſt és appellations. C'eſt choſe notoire, que celuy par deuant lequel on appelle, a iuriſdiction ſuperieure. Pluſieurs ont ſouuent appellé anciennement à l'Eueſque de Rome. Luy auſsi s'eſt efforcé d'attirer à ſoy la cognoiſſance des cauſes: mais il a eſté touſiours moqué, quand il a excedé ſes limites. Ie ne diray rien d'Orient ne de Grece. Mais nous liſons que les Eueſques de Gaule luy ont reſiſté fort & ferme, quãd il a fait ſemblant de vouloir rien vſurper ſur eux. En Affrique ceſte matiere fut debattue par longue eſpace de temps. Car d'autant que le Concile Mileuetain, auquel aſsiſtoit ſainct Auguſtin, auoit excommunié tous ceux qui appelleroyent outre mer, l'Eueſque Romain mit grand' peine pour faire corriger ce Decret, & enuoya des ambaſſadeurs, pour remonſtrer que ce priuilege luy auoit eſté donné par le Concile de Nice. Iceux produiſoyent certains actes, qu'ils diſoyent eſtre du Concile de Nice, leſquels ils auoyent prins aux armoires de leur Egliſe. A quoy reſiſtent les Affricains, diſans, qu'il ne falloit adiouſter foy à l'Eueſque Romain, en ſa cauſe propre. Ainſi la concluſion fut d'enuoyer à Conſtantinoble, & aux autres villes de Grece, pour auoir de là des copies moins ſuſpectes. Là on ne trouua rien de ce qu'auoyent pretendu les ambaſſadeurs de Rome. Ainſi le Decret qui auoit caſſé la iuriſdictiõ ſouueraine de l'Eueſque Romain, demeura en ſon entier. Et en cela fut deſcouuerte vne impudence vilaine de l'Eueſque Romain. Car comme ainſi ſoit qu'il euſt par fraude ſuppoſé le Concile de Sardice, pour celuy de Nice, il fut ſurpris en fauſſeté manifeſte. Mais encore il y a eu vne plus grande méchanceté & plus effrontée en ceux qui ont adiouſté aux actes du Concile vne epiſtre forgée à plaiſir, la où le ſucceſſeur d'Aurelius, condamnant l'arrogance de ſon predeceſſeur de ce qu'il s'eſtoit trop audacieuſemẽt retiré de l'obeiſſance du ſiege Apoſtolique: ſe rend humblement luy & les ſiens, & demande d'eſtre receu à mercy. Voila les beaux monumens antiques, ſur

114

Hæ habentur. 1 vol. cõ. i.

lesquels est fondée la maiesté du siege Romain: c'est que souz couuerture de l'ancienneté, ils font des badinages tant pueriles, que les aueugles pourroyent toucher leur sottise à la main. Aurelius, dit ceste belle epistre, estant enflé d'vne audace & contumace diabolique, a esté rebelle à Iesus Christ & à sainct Pierre, pourtant est digne d'estre anathematisé. Et de sainct Augustin, quoy? Item, de tant de Peres qui ont assisté au Concile Mileuitain? Mais quel mestier est-il de refuter de beaucoup de paroles ceste escrit tant inepte, lequel doit faire rougir le front de honte, mesme aux Romanisques, s'ils ne sont d'vne impudence du tout desesperée? En ceste maniere Gratien, qui a composé les Decrets (ie ne say si par malice ou par ignorance) apres auoir recité ce Canon, que nul n'appelle outre mer, souz peine d'estre excommunié: adiouste ceste exception, fors qu'au siege Romain. Que feroit-on à ces bestes, lesquelles sõt tellement depourueues de sens commun, de faire vne exception de l'article pour lequel la loy a esté expressement faite, comme chacun sait? Car le Concile en defendant d'appeller outre mer, n'entend autre chose, sinon que nul n'appellast à Rome.

2.q.4.ca Placuit.

115 Mais pour mettre fin vne fois à ceste question, vne seule histoire que raconte sainct Augustin, suffira, pour monstrer quelle a esté anciennement la iurisdiction de l'Eueſque Romain. Donat, qui se nommoit de Cases-noires, schismatique, auoit accusé Cecilien Archeueſque de Carthage, & auoit tant fait, qu'iceluy fust condamné, sans estre ouy. Car sachant que les Eueſques auoyent conspiré contre luy, il ne voulut point comparoistre. La chose vint iusques à l'Empereur Constantin. Iceluy voulant que la cause fust traitée par iugement Ecclesiastique, commist ceste charge à Melciades, pour lors Eueſque de Rome, & à certains autres Eueſques d'Italie, de Gaule & d'Espagne, lesquels il nomma. Si cela estoit de la iurisdiction ordinaire du siege Romain: comment est-ce que Melciades souffre que l'Empereur luy donne des assesseurs à son plaisir? Qui plus est, pourquoy est-ce que l'appellation vient par deuant luy, par le commandement de l'Empereur, & qu'il ne la reçoit de son authorité? Mais escoutons ce qui aduint depuis. Cecilié fut la superieur: Donat de Cases-noires fut debouté de sa calomnie: lequel en appella. L'empereur Constantin renuoya l'appellation par deuãt l'Archeueſque d'Arles. Voila l'Archeueſque d'Arles assis pour retracter, si bon luy semble, la sentence de l'Eueſque Romain: au moins pour iuger par dessus luy. Si le siege Romain eust eu la iurisdiction souueraine sans appel, comment Melciades enduroit-il qu'on luy fist vne telle iniure, de preferer à luy l'Eueſque d'Arles? Et quel Empereur est-ce qui fait cela? C'est Constãtin: duquel ils se glorifient tant, que non seulement il a appliqué toute son estude, mais aussi employé tout son Empire, pour exalter la dignité de leur siege. Nous voyons donc combien l'Eueſque Romain estoit encore loing adonc de ceste domination, laquelle il pretend luy auoir esté donnée de Iesus Christ sur toutes les Egliſes. Et laquelle il se vante fauſſement auoir eu de tout temps du consentement commun de tout le monde.

Aug. epi. 162. in breui. collat. con. Dona. & alibi.

116 Ie say combien il y a de reserits & epistres decretales des Papes, aux quelles

quelles ils magnifient leur puissance iusques au bout: mais il n'y a quasi nul de si petit entendement ou sauoir, qui ne sache aussi d'autrepart, que ces Epistres sont communement si sottes & badines, qu'il est aisé de iuger de premiere face de quelle boutique elles sont parties. Car qui est l'homme de sain entendement & de cerueau rassis, qui pense que Anaclete soit autheur de ceste belle interpretation, que Gratien allegue au nom d iceluy? à sauoir que Cephas est à dire Chef. Il y en a beaucoup de telles friuoles, que Gratien a ramassé sans iugement: desquelles les Romanisques abusent auiourdhuy contre nous, pour la defense de leur Siege. Et ne sont point honteux despardre en si grande clairté telles fumées, desquelles ils seduisoyent iadis en tenebres le simple peuple. Mais ie ne me veux point beaucoup trauailler à redarguer ces fatras, lesquels d'eux-mesmes se redarguent, tant sont ineptes. Ie confesse bien, qu'il y a aussi quelques Epistres, qui ont vrayement esté faites par des Papes anciens, ausquelles ils s'efforcent d'exalter la grandeur de leur Siege, en luy donnant des tiltres magnifiques: comme de Leon. Car combien que ce ait esté vn homme sauant & eloquent, il a esté conuoiteux de gloire & de preéminence outre mesure. Mais à sauoir-mon si les Eglises ont adiousté foy à son tesmoignage, quand il s'exalte ainsi? Or il appert que plusieurs estans faschez de son ambition, ont mesme resisté à sa conuoitise. En vne epistre il ordonne l'Euesque de Thessalonique, son vicaire, par la Grece & par les pays voisins. Item, celuy d'Arles, ou ie ne say quel autre, par les Gaules. Item, Hormisdas Euesque d'Hispales, par les Espagnes: mais il adiouste par tout ceste exception, qu'il leur donne vne telle charge auec condition, que par cela ne soyent aucunement enfraints les priuileges anciens des Metropolitains. Or luy-mesme declaire que cestuy estoit vn de leurs priuileges, que s'il suruenoit quelque controuersie ou difficulté, qu'on s'adressast à eux en premier lieu. Ce vicariat donc se donnoit auec tel si, que nul Euesque n'estoit empesché en sa iurisdiction ordinaire, nul Archeuesque n'estoit debouté du regime de sa Prouince: & n'y auoit nul preiudice pour les Synodes. Or qu'estoit cela autre chose, sinon de s'abstenir de toute iurisdiction: mais seulement s'interposer pour appaiser, entant que la communion de l'Eglise porte que les membres s'empeschent les vns pour les autres?

Dist. 22. Sacrosãcta.

Vide epist. 85. Epist. 83

Epist. 89

117 Du temps de sainct Gregoire ceste façon ancienne estoit desia fort changée. Car comme ainsi soit que l'Empire fust desia fort dissipé, d'autãt que les Gaules & Espagnes estoyẽt fort affligées par les guerres, l'Illyric gasté, l'Italie fort vexée, l'Aphrique quasi du tout perdue & destruite: les Euesques Chrestiens, voulans pouruoir à ce qu'en vne telle confusion de l'estat ciuil, pour le moins l'vnité de la Foy demeurast en son entier, s'adioignoyẽt pour ceste cause auec l'Euesque Romain: dõt il aduint, que non seulemẽt la dignité du Siege, mais aussi la puissance fut grandement accreue. Combien qu'il ne me chaille point beaucoup commẽt cela s'est fait: tant y a qu'elle estoit beaucoup plus grãde en ce tẽps la, qu'elle n'auoit esté auparauant. & toutesfois il s'en faut beaucoup, que ce fust vne superiorité, à ce qu'vn dominast sur les autres à sa poste.

Seulement on portoit ceſte reuerence au Siege Romain, qu'il pouuoit reprimer & corriger les rebelles, qui ne ſe vouloyent point laiſſer reduire par les autres. Car ſainct Gregoire proteſte touſiours cela diligemment, qu'il ne veut pas moins fidelement garder aux autres leurs droits, qu'ils veut les ſiens luy eſtre gardez. Ie ne veux point, dit-il, par ambitiõ deroguer à perſonne: mais ie deſire d'hõnorer mes freees en tout & par tout. Il n'y a ſentence en tous ſes eſcrits, là où il eleue plus haut ſa primauté, que quãd il dit: Ie ne ſache Eueſque, lequel ne ſoit ſubiet au ſiege Apoſtolique, quand il ſe trouue en faute. Mais il adiouſte incontinẽt, Quand il n'y a point de faute, tous ſont eſgaux par droit d'humilité. En cela il s'attribue l'authorité de corriger ceux qui ont failly: ſe rẽdãt egal à ceux qui font leur deuoir. Or il faut noter, que c'eſt luy qui ſe dõne telle puiſſance: mais ceux à qui il plaiſoit, la luy accordoyent. Si quelcun luy vouloit repugner, il eſtoit licite: comme il appert que pluſieurs luy ont contredit. Dauãtage, il eſt à noter qu'il parle là du Primat de Biſance, lequel ayant eſté condamné par ſon Concile Prouincial, auoit meſpriſé la ſentence de tous les Eueſques du pays, leſquels en auoyent fait leur plaintif à l'Empereur. Ainſi l'Empereur auoit commis la cauſe à ſainct Gregoire pour en cognoiſtre. Nous voyons donc qu'il n'attentoit rien pour violer la iuriſdiction ordinaire: & que ce qu'il faiſoit, meſme pour aider aux autres, que ce n'eſtoit que par le commandement de l'Empereur.

Ad Mediola. clerum. Epiſt. 68 lib. 2. Ad Dominicũ Cat. Epiſcop. Epiſt. vltim. lib. 2. Epiſt. 64 lib. 7.

118 Voicy donc la puiſſance qu'auoit pour lors l'Eueſque Romain: c'eſtoit de reſiſter aux rebelles, & aux dures teſtes, toutesfois & quantes qu'on auoit meſtier de quelque remede extraordinaire, & ce pour ayder les autres Eueſques, non pas pour les empeſcher. Pourtant il n'entreprẽd rien d'auantage ſur les autres, qu'il leur permet ſur ſoy en vn autre paſſage: confeſſant qu'il eſt preſt d'eſtre reprins de tous, & corrigé de tous. Semblablement, il commande bien en vn autre Epiſtre, à l'Eueſque d'Aquilée de venir à Rome, pour rendre raiſon de ſa Foy, touchant vn article qui eſtoit pour lors en debat entre luy & ſes voiſins: mais il fait cela par le commandement de l'Empereur, comme il dit, non point de ſa propre puiſſance. Dauantage, il declaire qu'il ne ſera pas iuge luy ſeul, mais promet d'aſſembler le Concile de ſa Prouince, pour en iuger. Or combien qu'il y euſt encore vne telle moderatiõ, que la puiſſance du Siege Romain, eſtoit encloſe en ſes limites, leſquels il n'eſtoit point loiſible d'outrepaſſer, & que l'Eueſque Romain ne preſidoit pas plus ſus les autres, qu'il leur eſtoit ſubiet: toutesfois on voit cõbiẽ ceſt eſtat a depleu à S. Gregoire. Car il ſe plaint çà & là, que ſous couleur d'eſtre creé Eueſque, il eſt rentré au monde, & qu'il eſt plus enueloppé en negoces terriens, que iamais il n'auoit eſté, viuant entre les laics: tellement qu'il ſe dit eſtre quaſi ſuffoqué d'affaires ſeculiers. En vn autre paſſage, Ie ſuis, dit-il, chargé de tant de fardeaux d'occupations, que mon ame ne ſe peut eſleuer en haut. Ie ſuis battu de plaidoyers & de querelles, comme de vagues: apres la vie paiſible que i'ay menée, ie ſuis agité de diuerſes tẽpeſtes d'vne vie confuſe: tellement que ie puis bien dire, Ie ſuis entré en la profondeur de la mer, & la tempeſte m'a noyé. Penſez maintenãt ce que il euſt dit, s'il euſt eſté en tel temps, auquel nous ſommes. Combien qu'il n'accom-

Lib. 2. Epiſt. 37 Epiſt. 16. Theoriſte epiſ. 5. li. 1 Anaſtaſ. Antioch. Epiſt. 7. 25 liu. 1.

n'accompliſt pas l'office de Paſteur: toutesfois il l'exerçoit. Il ne ſe meſloit point du gouuernement ciuil & terrien: mais il ſe confeſſoit eſtre ſubiet de l'Empereur comme les autres. Il ne s'ingeroit point aux affaires des autres Egliſes, ſinõ entãt que la neceſsité l'y cõtreignoit. Toutesfois il penſe eſtre en vn labyrinthe, d'autant qu'il ne peut ſimplement vaquer du tout à l'office d'Eueſque

Or comme nous auons deſia dit, l'Archeueſque de Cõſtãtinoble 119
eſtoit alors en debat auec celuy de Rome, touchant la Primauté. Car depuis que le Siege de l'Empire fut eſtably à Conſtantinoble, il ſembloit bien aduis, que ce fuſt bien raiſon que ceſte Egliſe la euſt le ſecond lieu. Et de fait, ce auoit eſté la principale raiſon, pourquoy on auoit du commencement donné le premier lieu à Rome, d'autant qu'elle eſtoit adonc chef de l'Empire. Gratien allegue vn reſcrit de Lucinus Pape, où il dit *Diſt. 80.* qu'on a premierement conſtitué les Primautez & Archeueſchez, conformant l'ordre de l'Egliſe à la police temporelle: c'eſt à dire, qu'on a tellement diſtribué les Sieges, que comme vne ville eſtoit ſuperieure à l'autre, ou inferieure quant au temporel, auſsi on luy aſsignoit ſon degré de preéminence quant au regime ſpirituel. Il y a auſsi bien vn autre reſcrit ſous le nom de Clement, où il eſt dit, que les Patriarches ont eſté ordonnez aux villes, leſquelles auoyent en deuãt la Chreſtiẽté les principaux Preſtres. Or il eſt vray qu'en cela il y a erreur: mais il approche aucunement de la verité. Car c'eſt choſe notoire, que du commencement, comme dit a eſté, à fin que le changement ne fuſt pas ſi grand, les Sieges des Eueſques & Primats ont eſté diſtribuez ſelon l'ordre qui eſtoit deſia quant au temporel: & que les Primats & Metropolitains ont eſté colloquez aux ſieges des baillages, ou gouuernemens. Pourtant il fut ordonné au Concile premier du Turin. que les villes qui auroyent precedé *Chap. 1.* les autres en degré quant au regime ſeculier, fuſſent auſsi les premiers ſieges d'Eueſques. Que ſi la ſuperiorité terrienne eſtoit tranſportée d'vne vilie à l'autre, que le droit d'Archeueſque fuſt tranſporté quant & quant. Mais Innocence Pape de Rome, voyant la dignité de ſa ville decliner depuis que le Siege de l'Empire auoit eſté tranſporté à Conſtantinoble, & craignant que par ce moyen ſon ſiege n'allaſt en decadence: fit vne loy contraire, où il dit, qu'il n'eſt pas neceſſaire que la preéminence Eccleſiaſtique ſoit changée, ſelon qu'il ſe fera mutation en l'ordre ciuil. Mais ſelon la raiſon, on deuroit bien preferer l'authorité d'vn Concile à la ſentence d'vn ſeul homme. Dauantage, Innocence nous doit eſtre ſuſpect en ſa cauſe propre. Quoy qu'il en ſoit, il denote bien par ſon Decret que du commencement on vſoit de ceſte façon: à ſauoir de diſpoſer les Archeueſchez, ſelon la preéminence temporelle de chacune ville.

Suyuant ceſte ordonnance ancienne, il fut decreté au Concile de 120
Conſtantinoble, le premier: que l'Eueſque de là fuſt ſecond en honneur *Socra. lib.*
& en degré, d'autant que c'eſtoit la nouuelle Rome. Long temps apres, *Tri. lib.*
d'autant que le Concile de Chalcedone auoit fait vn ſemblable Decret, *9. cap. 13.*
Leon Romain y contredit fort & ferme: & non ſeulement il ſe permit *Ité, in De-*
de meſpriſer ce que ſix cens Eueſques auoyent arreſté & conclud: mais *cret. 22.*
comme on voit par ſes Epiſtres, il les iniuria aigrement, de ce qu'ils a- *diſt. Con-*

Cōstantinopolis. uoyent osté aux autres Eglises ceſt honneur qu'ils auoyent donné à celle de Cōſtantinoble. Ie vous prie, qui eſt-ce qui le pouuoit inciter à troubler tout le monde, pour vne cauſe tant legere & friuole, que pure ambition? Il dit que ce qui a eſté vne fois paſſé au Concile de Nice, doit demeurer inuiolable. Comme ſi toute la Chreſtienté eſtoit en danger de perir, pour auoir preferé vne Egliſe à l'autre: ou comme ſi les Patriarchies auoyent eſté diſtribuées au Concile de Nice, pour autre fin, ou autre intention, que pour la conſeruation de la police. Or nous ſauons que la police, ſelon la diuerſité des temps, permet, & meſme requiert qu'on face des mutations diuerſes. C'eſt donc vne vaine couleur que prend Leon, de dire qu'on ne doit nullement donner au ſiege de Conſtantinoble l'honneur qui auoit eſté auparauant donné par le Concile de Nice, à la ville d'Alexandrie. Car cela eſt trop euident, que c'eſtoit vn Decret qui ſe pouuoit changer ſelon la cōdition des temps. Et qu'eſt-ce que nul des Eueſques d'Orient, auſquels l'affaire attouchoit beaucoup plus, n'y repugnoit? Certes Protere qui auoit eſté eleu Eueſque d'Alexandrie au lieu de Dioſcore, eſtoit là preſent: ſemblablement les autres Patriarches, deſquels l'honneur eſtoit amoindry. C'eſtoit à eux à faire de s'y oppoſer, non pas à Leon qui demeuroit en ſon entier. Quand donc iceux ſe taiſent tous: qui plus eſt, quand ils y conſentent, & que le ſeul Eueſque de Rome y contredit, il eſt aiſé de iuger quelle raiſon l'induiſt à cela. C'eſt, qu'il preuoyoit de loing ce qui aduint tantoſt apres: que ſelon que la gloire de la vieille Rome decroiſtroit, Conſtantinoble ne ſe contentant point du ſecond lieu, voudroit aſpirer au premier. Toutesfois il ne peut tant faire par ſes crieries, que le Decret du Concile n'euſt ſa vigueur. Parquoy ſes ſucceſſeurs voyans qu'ils n'y gagnoyent rien, ſe deporterent bien & beau de ceſte obſtination. Car ils ordonnerent qu'il deuſt eſtre le ſecond Patriarche.

121 Mais peu de temps apres, à ſauoir du temps de ſainct Gregoire, l'Eueſque de Conſtantinoble nommé Iean, ſe déborda iuſque là, qu'il ſe dit Patriarche vniuerſel. Gregoire ne voulant point quitter l'honneur de ſon ſiege en bonne cauſe, s'oppoſe à vne telle folie. Et certes c'eſtoit vn orgueil intolerable: voire meſme vne folie enragée à l'Eueſque de Conſtantinoble, de vouloir eſtendre ſon Eueſché par tout l'Empire. Or Gregoire ne maintient point, que l'honneur qu'il denie à l'autre, appartiēne à ſoy: mais il a en execration ce tiltre, de quiconques il ſoit vſurpé, comme meſchant, & contreuenant à l'honneur de Dieu: meſme il ſe courrouce en vne Epiſtre à Eulogius Eueſque d'Alexādrie, lequel le luy auoit attribué. Voicy, dit-il, au proeme de l'Epiſtre que vous m'auez adreſſée, vous auez mis ce mot d'orgueil, en m'appellant Pape vniuerſel; ce que ie prie à voſtre ſainctеté de ne plus faire cy apres. Car tout ce qui eſt donné à vn autre outre la raiſon, vous eſt oſté. De moy ie ne repute point pour honneur ce, en quoy ie voy l'honneur de mes freres amoindry. Car mon honneur eſt, que l'eſtat de l'Egliſe vniuerſelle, & de mes freres, ſe maintienne en ſa vigueur. Si voſtre ſainctеté m'appelle Pape vniuerſel: c'eſt cōfeſſer que vous n'eſtes point en partie, ce que vous m'attribuez pour le tout. La cauſe que ſouſtenoit ſainct Gregoire, eſtoit bonne

Lib. 7. epiſt. 30.

ne & honneſte: mais pource que Iean eſtoit ſupporté par l'Empereur Martien, on ne le peut deſtourner de ſon propos. Pareillement Cyriaque ſon ſucceſſeur, demeura ferme en vne meſme ambition, tellement que iamais on ne peut obtenir de luy qu'il s'en deportaſt.

Finalement, Phocas, lequel fut creé Empereur apres la mort de 122
Martien, fauoriſant plus aux Romains, ie ne ſay pourquoy, ottroya à Boniface troiſieſme ce que iamais ſainct Gregoire n'auoit demandé: à ſauoir, que Rome fuſt chef ſur toutes les autres Egliſes. Voila comment le proces fut decidé. Neantmoins encore ce benefice de l'Empereur n'euſt guere profité au ſiege Romain, s'il n'y fuſt aduenu des autres inconueniens. Car tantoſt apres toute la Grece & l'Aſie furent diuiſées de ſa communion. La Gaule l'auoit tellement en reuerence, qu'elle luy eſtoit ſubiette autant que bon luy ſembloit: & ne fut iamais pleinement reduite en ſeruitude, iuſques à tant que Pepin occupa le royaume. Car d'autant que Zacharie Pape de ce temps la, luy aida à chaſſer ſon Roy & ſeigneur legitime, pour rauir le royaume comme vne proye, il eut cela pour recompenſe, que toutes les Egliſes Gallicanes furent aſſubiettaies à la iuriſdiction du ſiege Romain. Comme les brigans ont accouſtumé de partir enſemble le butin: auſsi ces gens de bien apres auoir fait vne telle volerie, firent leur partage, en ceſte maniere, que Pepin euſt la ſeigneurie temporelle, & Zacharie eut la preéminence ſpirituelle. Or d'autant qu'il n'en iouiſſoit pas du tout paiſiblement, comme choſes nouuelles ne ſont pas aiſées à introduire du premier coup, il fut confermé en ſa poſſeſsion par Charlemaigne quaſi pour ſemblable cauſe. Car Charlemaigne eſtoit attenu à l'Eueſque de Rome, d'autant qu'il eſtoit paruenu à l'Empire en partie par ſon moyen. Or combien qu'il ſoit croyable que les Egliſes eſtoyent deſia au parauant fort defigurées par tout: neantmoins il eſt certain qu'adõc la forme ancienne fut du tout effacée en France, & en Allemaigne. Il y a encore en la court de Parlement à Paris, des regiſtres faits par forme de chroniques, leſquels faiſans mention des choſes Eccleſiaſtiques, renuoyent aux pactions faites entre Pepin ou Charlemaigne, & l'Eueſque de Rome: dont on peut bien voir que lors l'eſtat ancien de l'Egliſe fut changé.

Depuis ce temps la, ſelon que les choſes decheoyent iournelle- 123
ment de mal en pis, la tyrannie du ſiege Romain s'eſt augmentée par ſucceſsion de temps: & ce en partie par la beſtiſe des Eueſques, en partie par leur nonchalance. Car comme ainſi ſoit que l'Eueſque Romain s'eſleuaſt de iour en iour, s'vſurpant tout à luy ſeul: les Eueſques ne firent point eſmeuz d'vn zele tel qu'ils deuoyent, pour reprouuer ſa cupidité: & quand ils en euſſent eu le vouloir, d'autant qu'ils eſtoyent poures ignorans, & de petite prudence, ils n'eſtoyent point ſuffiſans pour en venir à bout. Et pourtant nous voyons quelle diſſipation il y auoit à Rome du temps de ſainct Bernard: ou pluſtoſt quelle eſtoit l'horrible profanation de la Chreſtienté. Il ſe complainct, que de tout le monde les ambitieux, les auaricieux, les ſimoniaques, les paillards, les inceſtes, & tous meſchans, accouroyent à Rome, pour obtenir les honneurs de l'Egliſe par l'authorité Apoſtolique, ou bien pour ſe maintenir en

Lib. 1. de conſide. ad Euge. circa finem lib. 4.

poſſeſsion:diſant, que fraude,& circonuention,& violence y regnoyent: diſant auſsi, que la façon de iuger qui eſtoit adonc en vſage eſtoit execrable,& non ſeulement indecente à l'Egliſe, mais à vne iuſtice laye. Il crie que l Egliſe eſt pleine d'ambitieux, & qu'il n'y a nul qui craigne de commettre toute meſchanceté,non plus que brigands en vne cauerne, quand ils butinent entre eux ce qu'ils ont robé aux paſſans. Il y en a peu, dit-il, qui regardẽt à la bouche du Legiſlateur,mais tous regardẽt à ſes mains: & non ſans cauſe:car ce ſont celles qui deſpechent tout ce que le Pape fait. Puis apres parlant au Pape,il dit: Qu'eſt-ce que tes flatteurs,qui te diſent, Or ſus hardiment ? tu les achetes de la depouille des Egliſes:la vie des poures eſt ſemée aux places des riches:l'argent reluiſt en la boue,on y accourt de toutes pars:le plus poure ne l'emporte point: mais le plus fort, ou celuy qui court le plus viſte. Ceſte couſtume, ou pluſtoſt ceſte corruption mortelle n'a point commencé de ton temps : Dieu vueille qu'elle y prenne fin. Cependant tu es paré & attiffé pretieuſement:ſi ie l'oſoye dire,ton ſiege eſt pluſtoſt vn parc de Diables,que de brebis. S. Pierre faiſoit-il ainſi? ſainct Paul ſe mocquoit-il ainſi? Ta court a accouſtumé de receuoir pluſtoſt les bons,que de les faire tels. Car les mauuais n'y profitent point,mais les bons y empirent bien. Puis apres il raconte des abuz qui ſe commettoyent aux appellations, que nul fidele ne ſauroit lire ſans horreur. Et finalement il cõclud touchant la cupidité du ſiege Romain à vſurper plus qu'il ne luy eſtoit deu de iuriſdiction,comme il s'enſuit: Voicy le murmure & la querimonie comunne de toutes les Egliſes,elles criẽt qu'elles ſont coppées & demembrées:il y en a bien peu,ou du tout nulles, leſquelles ne ſentent ou ne craignẽt ceſte playe. Demandes-tu, quelles? Les Abbez ſont ſubſtraicts à leurs Eueſques les Eueſques à leurs Archeueſques:c'eſt merueilles ſi on peut excuſer cela. En faiſãt ainſi, vous mõſtrez bien que vous auez plenitude de puiſſance,mais nõ pas de iuſtice. Vous faites cela,pource que vous le pouuez faire: mais la queſtion eſt,ſi vous le deuez faire. Vous eſtes là cõſtituez pour cõſeruer à chacun ſon hõneur, & ſon degré,nõ pas pour luy en porter enuie. Il en dit beaucoup d'auãtage:mais i'ay voulu alleguer cela en paſſant, partie à fin que les lecteurs regardent combien l'Egliſe eſtoit lors dechete: partie auſsi à fin qu'ils voyent combien ceſte calamité eſtoit facheuſe, & amere à porter à tous bons fideles.

124 Mais encore que nous accordions au Pape vne telle preéminence & iuriſdiction qu'a eu le ſiege Romain au temps de Leon & Gregoire: que fait cela à la Papauté,ſelon qu'elle eſt à preſent ? Ie ne parle point encore de la ſeigneurie terriẽne & puiſſance ſeculiere,deſquelles nous verrons cy apres à leur tour : mais du regime ſpirituel qu'ils ont, & duquel ils ſe glorifient. Qu'a-il de ſemblable auec l'eſtat de ce temps la ? Car les Romaniſques ne parlent point autremẽt du Pape, qu'en diſant, que c'eſt le ſouuerain chef de l'Egliſe en terre,& Eueſque vniuerſel de tout le mõde. Et les Papes en traitant de leur authorité, prononcent qu'ils ont la puiſſance de commander,& que tous ſont ſubiects à leur obeir. Que toutes leurs ordonnances doyuent eſtre tenues comme ſi elles eſtoyent confermées du ciel par la voix de ſainct Pierre:que les Cõciles Prouinciaux,

où vn Pape n'eſt point preſent, n'ont point de vigeur: qu'ils peuuent ordõner preſtres & Diacres, pour toutes les autres Egliſes: que ceux qui ſeront ordõnez ailleurs, ils les peuuent appeller à eux & les retirer de leurs Egliſes. Il y a vne infinité de telles vanteries au grand Decret de Gratien, que ie ne recite point, à fin de n'importuner les lecteurs. Toutesfois la ſomme reuient là, que l'Eueſque de Rome a la cognoiſſance ſouueraine ſur toutes cauſes Eccleſiaſtiques, ſoit à iuger & determiner de la doctrine, ſoit à faire loix & ſtatuts, ſoit à ordonner la diſcipline, ſoit à exercer iuriſdiction. Ce ſeroit vne choſe trop longue & ſuperflue, de reciter les priuileges qu'ils s'attribuent quant aux reſeruations. Mais ceſte outrecuidance eſt intolerable ſur toutes les autres, quils ne laiſſent nul iugement en terre pour refrener ou reſtraindre leur cupidité deſordonnée s'ils abuſent de leur puiſſance, laquelle de ſoy n'a point de fin, ne de reigle. Qu'il ne ſoit loiſible à aucun, diſent-ils, de retracter le iugement de noſtre ſiege, à cauſe de la Primauté que nous auons. Item, celuy qui eſt iuge de tous, ne ſera point iugé, ne par l'Empereur, ne par les Rois, ne par tout le Clergé, ne par le peuple. Cela deſia paſſe marque, que vn ſeul homme ſe conſtitue iuge de tous, & ne veut eſtre ſubiect à nully. Mais que ſera-ce, s'il exerce tyrannie ſur le peuple de Dieu? s'il degaſte & deſtruit le Regne de Chriſt? s'il trouble & renuerſe toute l'Egliſe? s'il conuertiſt l'office de Paſteur en brigandage? Il n'y a remede: meſme quand il ſeroit le plus méchant du monde, il nie qu'il ſoit tenu de rendre cõte. Car voicy les edits des Papes: Dieu a voulu que les cauſes des autres fuſſent decidées par iugemens humains, mais il a reſerué à ſon iugement ſeul le Prelat de noſtre ſiege. Item, Les œuures de noz ſubiets ſont iugées de nous: mais les noſtres ne ſont iugées que d'vn ſeul Dieu.

Nicolaus 17.q.3.c. nemini Io. 9.q. 3.c.nemo. Symach. 9.q.3.c. aliorum. Antheri. eidem.c. facta.

Et à fin que ces ſentences euſſent plus d'authorité, ils les ont fauſſement intitulées des noms d'aucuns Papes anciens: comme ſi les choſes euſſent ainſi eſté du commencement. Or il eſt plus que certain, que tout ce qui eſt attribué au Pape outre ce que nous auons recité luy auoir eſté dõné par les anciẽs Conciles, eſt nouueau, & forgé depuis n'agueres. Qui plus eſt, ils ſont venuz à vne telle impudence, qu'ils ont publié vn reſcrit ſouz le nom d'Anaſtaſe Patriarche de Conſtantinoble, auquel il confeſſe auoir eſté ordonné par les Canons anciens, qu'il ne ſe fiſt rien, meſme aux pays les plus loingtains, qui n'euſt eſté premierement rapporté au ſiege Romain. C'eſt choſe trop notoire, que cela eſt treſfaux: mais outre cela, à qui feront-ils accroire qu'vn ennemy du ſiege Romain, & competiteur de la dignité du Pape, ait iamais ainſi parlé? Mais voicy que c'eſt, il falloit que ces Antechriſts fuſſent tranſportez d'vne telle rage & aueuglement, que tous hommes de ſain entendement viſſent à l'œil leur mechanceté: ie dy ceux qui y veulent prendre garde. Les epiſtres Decretales compilées par Gregoire neufieſme: item les Clementines, & les Extrauagãtes de Martin, dmõſtrent encore plus ouuertement, & comme à pleine bouche vne arrogance inhumaine, & vne tyrannie du tout barbare. Voila les beaux oracles dont les Romaniſques veulent qu'on eſtime leur Papauté: & de là ſont ſortiz leurs articles de foy, qu'ils tiennent par tout entre eux, comme eſtans venuz du ciel, que le

125

Pape ne peut errer. Itẽ, qu'il eſt ſuperieur de tous les Conciles: Item, qu'il eſt Eueſque vniuerſel de tout le monde, & ſouuerain chef de l'Egliſe, en terre. Ie laiſſe là beaucoup de fatras, que les Canoniſtes degaſoillent en leurs eſcoles: combien que les Teologiens Sorboniques non ſeulement y conſentent, mais auſsi y applaudiſſent pour flatter leur idole.

126 Ie ne les pourſuyuray point à la rigueur. Quelcun pour leur rabatre leur tant haut caquet, pourroit obiecter la ſentence que prononça ſainct Cyprien, au concile de Carthage, où il preſidoit. Nul de nous ne ſe dit Eueſque des Eueſques, nul ne contraint ſes compagnons par vne crainte tyrannique, d'obeir à ſoy. On pourroit auſsi alleguer ce qui fut quelque temps apres decreté à Carthage, à ſauoir, que nul ne ſe deuſt nommer Prince des Eueſques, ou premier Eueſque. On pourroit amaſſer beaucoup de teſmoignages des hiſtoires, beaucoup de Canons des Conciles, & beaucoup de ſentences des Peres anciens où l'Eueſque de Rome eſt rengé en ſorte, qu'on prouueroit bien, qu'il n'auoit pas les ailes trop grandes. Mais ie me deporte de toutes ces choſes, à fin qu'il ne ſemble que ie les preſſe trop. Seulement que ceux qui voudront maintenir le ſiege Romain, me reſpondent, s'ils n'ont point de honte d'approuuer ce tiltre d'Eueſque vniuerſel, lequel ils voyent auoir eſté anathematizé par tant de fois par S. Gregoire. Si le teſmoignage de ſainct Gregoire a quelque valeur: en ce qu'ils font leur Pape Eueſque vniuerſel, ils declairent pleinement qu'il eſt Antechriſt. Le nom de chef n'eſtoit non plus en vſage de ce temps la meſme, c'eſt à dire de ſainct Gregoire. Car il parle ainſi en quelque paſſage: Pierre eſtoit vn membre principal au corps: Iean, Iaques & André eſtoyent chefs des peuples particuliers: toutesfois ils ont eſté tous membres de l'Egliſe ſouz vn Chef: meſme les Saincts deuant la Loy, les Saincts ſouz la Loy, les Saincts en la grace, tous ſont conſtituez entre les membres, pour accomplir le corps du Seigneur & nul n'a iamais voulu eſtre dit Vniuerſel. Touchant ce que le Pape pretend auoir la puiſſance de commander, ne conuient guere bien à ce que ſainct Gregoire auſsi dit en vn autre paſſage. Car pource que Eulogius, Eueſque d'Alexandrie, luy auoit eſcrit en ceſt forme: En ſuyuant ce que vous m'auez commandé: il luy
Li. 7. epi. 28. reſpond ainſi, Ie vous prie oſtez moy ce mot de commandement: ie ſay qui ie ſuis, & qui vous eſtes: en degré ie vous repute freres: en ſainctete mes peres: ie ne vous ay donc point commandé, mais ie vous ay voulu aduertir de ce qui me ſembloit vtile. Touchant ce que le Pape eſtend ainſi ſa iuriſdiction ſans fin: en cela il fait vne groſſe iniure & outrageuſe non ſeulement aux autres Eueſques, mais auſsi à toutes les autres Egliſes, leſquelles il deſcire par pieces, pour edifier ſon ſiege des ruines d'icelles. En ce qu'il s'exẽpte de tous iugemẽs, & par vne façon tyranique veut tel lemẽt regner, que ſon plaiſir luy ſoit au lieu de loy: cela eſt tant contraire au regime Eccleſiaſtique, qu'il ne ſe peut excuſer en façon du monde. Car c'eſt vne choſe qui repugne non ſeulement à la Chreſtienté: mais à l'humanité.

127 Toutesfois, à fin qu'il ne me ſoit meſtier d'eſplucher chacun poinct par le menu: ie demande derechef à ces bons aduocats du Siege Romain, s'ils

s'ils n'ont point de hõte de maintenir l'eſtat preſent de la Papauté, lequel il appert eſtre cent fois plus corrompu qu'il n'eſtoit du temps de S. Gregoire, & de S. Bernard. Et neantmoins ces ſaincts perſonnages ont eſté fort faſchez de voir ce qu'ils voyoyẽt deſia lors. S. Gregoire ſe cõplaint par cy par là, qu'il eſt diſtrait d'occupations indecẽtes à ſon office, & que ſouz couleur d'eſtre fait Eueſque, il eſt retourné au mõde, & qu'il eſt plus enueloppé en ſollicitudes terriennes, qu'il n'auoit iamais eſté du temps qu'il eſtoit lay: qu'il eſt ſuffoqué d'affaires ſeculiers, tellemẽt que ſon eſprit ne ſe peut leuer en haut: qu'il eſt agité de diuerſes vagues cõme en vne tempeſte: & qu'il peut bien dire qu'il eſt venu au profond de la mer. Certes quelques occupations terriennes qu'il euſt, ſi pouuoit-il preſcher en l'Egliſe ſon peuple, admonneſter en particulier ceux qui en auoyẽt meſtier, mettre ordre à ſon Egliſe, dõner conſeil aux Eueſques voiſins, & les exhorter à faire leur deuoir: auec cela, il luy reſtoit quelque temps pour eſcrire des liures cõme il a fait, & toutesfois il ſe cõplaint de ſa calamité, de ce qu'il eſt plõgé au profond de la mer. Si le gouuernemẽt de ce tẽps là a eſté vne mer, que ſera-ce de la Papauté qui eſt à preſent? Car combiẽ de diſtance y a-il? Que le Pape maintenãt preſche, on le reputeroit pour vn monſtre: d'auoir ſoing de la diſcipline, de prendre la charge des Egliſes, de faire quelque office ſpirituel, il n'en eſt nouuelles. Brief, ce n'eſt riẽ que monde: & toutesfois les Romaniſques louẽt autant ce labyrinthe, cõme ſi on ne pouoit rien imaginer de mieux ordonné. Et quelles querimonies fait S. Bernard, & quels ſouſpirs iette-il quand il conſidere les vices de ſon temps? Que diroit-il donc s'il veoit ce qui ſe fait de ce temps, auquel la meſchanceté s'eſt desbordée du tout, comme en vn deluge? Quelle impudence eſt-ce, ie vous prie, non ſeulement de maintenir auec obſtination vn eſtat eſtre ſainct & diuin, lequel a eſté reprouué d'vn conſentement de tous les anciens Peres, mais meſmes d'abuſer du teſmoignage d'iceux, pour maintenir ce qui leur a eſté du tout incogneu? Combiẽ que quant au temps de ſainct Bernard, ie confeſſe que deſia tout eſtoit ſi depraué, qu'il n'y a pas grande difference entre la corruption qui eſt à preſent & celle qui eſtoit alors, Mais ceux qui prennẽt couuerture du temps de Leon & de ſainct Gregoire pour excuſer la Papauté preſente, n'ont nulle honte ne vergongne. Car ils font tout ainſi, comme ſi quelcun pour approuuer la monarchie des Empereurs, louoit l'eſtat ancien, de la police Romaine, c'eſt à dire, qu'il empruntaſt les louanges de la liberté, pour orner la tyrannie.

Epiſt. 5. ad Theo. li. 1. Ep. 7. ad Anaſtaſium. Itẽ 25. & alibi.

Finalement, encores qu'on leur concedaſt tout ce que nous auons dit iuſques à ceſte heure, ſi n'ont-ils encores rien gagné. Car nous leur faiſons vn nouueau proces, quand nous nions qu'il y ait Egliſe à Rome, la quelle ſoit capable de ce que Dieu a donné à S. Pierre: quand nous nions qu'il y ait vn Eueſque, qui ſoit capable d'vſer d'aucun priuilege. Pourtãt encores que tout ce que nous auõs cy deſſus refuté fuſt vray, à ſauoir que Pierre a eſté cõſtitué par la bouche de Chriſt, chef de l'Egliſe vniuerſelle, & qu'il a reſigné au ſiege Romain ceſte dignité. Itẽ que cela a eſté cõfermé par l'authorité de l'Egliſe ancienne & par long vſage. Item, que tous d'vn conſentement ont permis touſiours la iuriſdiction ſouueraine- 128

au Pape de Rome. Item, qu'il a eſté iuge de toutes les cauſes, & de tous les hommes de la terre, n'eſtant ſubiect au iugement d'aucun. Quand, dy ie, ie leur auray dõné tout cela, & beaucoup plus s'ils veulẽt: neantmoins ie leur reſpon en vn mot, que rien n'a lieu ſinon qu'il y ait à Rome vne Egliſe & vn Eueſque. Vueillent ils ou non, il faut qu'ils me confeſſent que Rome ne peut autrement eſtre mere des Egliſes, ſinon qu'elle ſoit auſsi Egliſe: & que nul ne peut eſtre prince des Eueſques qu'il ne ſoit Eueſque. Veulent-ils donc auoir à Rome le ſiege Apoſtolique? qu'ils me monſtrent qu'il y a vray Apoſtolat & legitime. Veulent-ils là auoir le Prelat ſouuerain de tout le monde? qu'ils me monſtrent qu'il y ait vn vray Eueſque. Or comment me monſtreront ils aucune face, ny apparence d'Egliſe? Ils le diſent bien, & ont touſiours ceſte vanterie en leur bouche: mais ie dy pour replique, qu'vne Egliſe a ſes marques pour eſtre cogneue, & que Eueſché eſt nom d'office. Il n'eſt point icy queſtion du peuple, mais du regime qui doit touſiours apparoiſtre en l'Egliſe. Où eſt-ce qu'eſt le miniſtere, tel qu'il a eſté ordonné de Chriſt. Qu'il nous ſouuienne de ce qui a eſté dit auparauant touchant l'office des Preſtres, & d'vn Eueſque. Si nous reduiſons l'office des Cardinaux, à ceſte reigle là: c'eſt à dire à l'inſtitution de noſtre Seigneur, nous dirons qu'ils ne ſont rien moins que preſtres. Touchant du Pape, ie voudroye bien ſauoir que c'eſt qu'il a de ſemblable à vn Eueſque. Le principal poinct de l'office Epiſcopal, eſt de preſcher la parole de Dieu au peuple. Le ſecond, prochain à celuy, d'adminiſtrer les Sacremens. Le troiſieſme, d'admonneſter & de reprendre, & meſme corriger par excommunication ceux qui faillent. Qu'eſt ce, qu'il fait de tout cela? Qui plus eſt, fait-il ſemblãt d'y attoucher? Que ſes flatteurs donc me diſent, comment ils veulent qu'on le tienne pour Eueſque: veu qu'il ne donne nulle apparence d'attoucher, meſmes du petit doigt, la moindre portion qui ſoit de ſon office.

129 Ce n'eſt point d'vn Eueſque comme d'vn Roy. Car vn Roy, encore qu'il ne s'acquite point de ſon deuoir, retient neantmoins le nom, & le tiltre Royal. Mais en eſtimant vn Eueſque, on regarde la commiſsion que noſtre Seigneur leur a baillée à tous, laquelle doit touſiours demeurer en ſa vigueur. Pourtant, que les Romaniſques me ſoudent ceſte queſtion. Ie dy que leur Pape n'eſt point ſouuerain entre les Eueſques, veu que luy meſmes n'eſt point Eueſque. Il faut qu'ils me prouuent ce ſecond membre, s'ils veulent gagner quant au premier. Et qu'eſt-ce, qu'il n'a non ſeulement rien propre à vn Eueſque, mais toutes choſes contraires? Combien que ie me trouue icy fort empeſché. Car par où commenceray-ie? par la doctrine, ou par les mœurs? Que diray ie, ou que tairay-ie? & où feray-ie fin? Ie diray cela, comme ainſi ſoit que le monde ſoit auiourdhuy remply de fauſſes & meſchantes doctrines, plein de tant d'eſpeces de ſuperſtitions, aueugle en tant d'erreurs, plõgé en ſi grande idolatrie, qu'il n'y a nul de tous ces maux, qui ne ſoit ſorty du Siege Romain, ou pour le moins n'ait prins de là ſa confirmation. Et n'y a nulle autre cauſe, pourquoy les Papes ſoyent ſi enragez contre la doctrine de l'Euangile, quand elle ſe remet maintenant au deſſus: pourquoy ils employent toute leur force à la deſtruire, & pourquoy ils incitent

tent tous les Rois & Princes à la perſecuter: ſinon d'autant qu'ils voyent bien que tout leur Regne s'en va en decadence, ſi vne fois l'Euangile eſt remis en ſon entier. Leon a bien eſté cruel de nature. Clement fort adonné à eſpandre le ſang humain. Paul eſt encore auiourdhuy enclin à vne rage inhumaine. Mais leur nature ne les a pas tant pouſſez à impugner la verité, que d'autant que c'eſt le ſeul moyen pour maintenir leur tyrannie. Pourtant comme ainſi ſoit qu'ils ne puiſſent conſiſter ſinon en deſtruiſant Ieſus Chriſt: ils s'efforcent de ruiner l'Euangile, comme s'il eſtoit queſtion de la defenſe de leur propre vie. Quoy donc? penſerons nous qu'il y ait là Siege Apoſtolique, où nous ne voyons qu'vne horrible Apoſtaſie? Celuy qui en perſecutant furieuſement l'Euangile, ſe demonſtre apertement eſtre Antechriſt, ſera-il reputé de nous vicaire de Chriſt? Celuy qui machine par feu & par flambe, de demolir tout ce que Pierre a edifié, doit-il eſtre tenu pour ſucceſſeur de Pierre? Tiendrons nous pour chef d'Egliſe, celuy qui la deſchire par pieces, l'ayant premierement retranchée de Ieſus Chriſt ſon vray chef, pour en faire comme vn tronc tout mutilé? I'accorde que Rome ait eſté iadis chef de toutes les Egliſes: mais depuis qu'elle a commencé d'eſtre le Siege d'Antechriſt, elle a laiſſé d'eſtre ce qu'elle eſtoit.

Il ſemble aduis à d'aucuns que nous ſoyõs meſdiſans & trop aigres en paroles, quand nous appellons le Pape Antechriſt: mais ceux qui ont telle opinion ne penſent point qu'ils accuſent du meſme vice, ſainct Paul, apres lequel nous parlons: voire de la bouche duquel nous parlons ainſi. Et à fin que nul ne replique que nous deſtournons mal, à la Papauté les paroles de S. Paul, comme ſi elles tendoyent à autre fin: ie monſtreray en brief qu'on ne les peut autrement prendre ny expoſer que de la Papauté. Sainct Paul dit que l'Antechriſt ſera aſsis au Temple de Dieu. Et en vn autre lieu le Sainct Eſprit teſmoigne, que le Regne d'iceluy ſera ſitué en haut parler, & en blaſphemes contre Dieu. De là i'infere que c'eſt pluſtoſt vne tyrannie ſur les ames, que ſur les corps, laquelle eſt dreſſée contre le Regne ſpirituel de Chriſt. Secondement, que ceſte tyrannie eſt telle, qu'elle n'aboliſt point le nom de Chriſt, ne de ſon Egliſe. Mais pluſtoſt qu'elle eſt cachée ſouz l'ombre de Ieſus Chriſt, & ſouz couleur de ſon Egliſe, comme ſouz vne maſque. Or comme ainſi ſoit que toutes les hereſies & ſectes, qui ont eſté depuis le commencement du monde, appartiennent au regne d'Antechriſt: toutesfois quand S. Paul predit qu'vne apoſtaſie aduiendra, ou vn reuoltement: par ceſte deſcription, il denote que le ſiege d'abomination dont il parle, ſera lors eſleué, quand il y aura comme vn reuoltement vniuerſel en l'Egliſe: combien que cependant pluſieurs membres particuliers, eſtans diſperſez ça & là, ne laiſſeront point de perſeuerer en l'vnité de foy. Quand il adiouſte que de ſon temps l'Antechriſt auoit commencé à baſtir l'œuure d'iniquité en ſecret, pour le conſommer puis apres ouuertement: par cela nous entendons que ceſte calamité ne deuoit point proceder d'vn ſeul homme, ne prendre fin auec la vie d'vn homme. Dauantage, puis qu'il nous donne ceſte marque pour nous dõner à cognoiſtre l'Antechriſt: à ſauoir, qu'il rauira à Dieu ſon hõneur pour le tirer à luy: c'eſt cy le principal indice qu'il nous conuient

130

2. The. 2. Dani. 7. Apo. 3. & 13.

enſuyure pour trouuer l'Antechriſt : principalement ſi nous voyons que ceſt orgueil vienne iuſques là, de faire vne diſsipation publique en l'Egliſe. Or maintenant, puis que c'eſt choſe notoire, que le Pape a tranſferé impudemment à ſa perſonne, ce qui eſtoit propre à vn ſeul Dieu & à Ieſus Chriſt: il ne faut douter, qu'il ne ſoit capitaine de ce regne d'iniquité & abomination.

131 Que les Romaniſques nous obiectent maintenant l'ancienneté: cõme ſi en vn tel renuerſement de toutes choſes, l'honneur du ſiege demeuroit là où il n'y a plus meſmes nul ſiege. Euſebe recite que Dieu par vne iuſte vengeance tranſporta iadis l'Egliſe de Ieruſalem en vne autre ville de Syrie, nommée Pella. Ce que nous liſons auoir eſté fait vn coup, s'eſt peu faire ſouuent. Parquoy, de tellement attacher l'honneur de primauté à vn lieu, que celuy qui de fait eſt ennemy mortel de Ieſus Chriſt, aduerſaire de l'Euangile iuſqu'au bout, extreme diſsipateur & deſtructeur de l'Egliſe, bourreau & meurtrier treſcruel de tous les ſaincts, ſoit neantmoins reputé vicaire de Ieſus Chriſt, ſucceſſeur de ſainct Pierre, premier Prelat de l'Egliſe, ſeulement pource qu'il occupe le Siege qui anciennement a eſté le premier: c'eſt vne choſe trop ſotte & trop ridicule. Ie me deporte de dire combien il y a de difference entre la chancellerie du Pape & vn ordre legitime d'Egliſe: combiẽ que ce ſeul poinct ſuffiroit pour decider toute la difficulté de ceſte matiere. Car nul de cerueau raſsis n'ẽclorra l'office d'Eueſque en du plomb & en des bulles, & tant moins en ceſte boutique de toutes tromperies & cauteles, auſquelles giſt, comme on penſe, tout le regime ſpirituel du Pape. Ce a donc eſté bien dit à quelcun, que ceſte Egliſe Romaine, dont on parle, & dont les Eſcritures anciennes font mention, a eſté deſia paſſé long temps conuertie en la Court qu'on voit maintenant à Rome. Ie ne touche point encore les vices des perſonnes: mais ie monſtre que la Papauté eſt du tout directemẽt contraire & repugnante au gouuernement de l'Egliſe.

Euſe. li. 3 cap. 5.

132 Que ſi nous venons aux perſonnes, Dieu ſait quels vicaires de Chriſt nous trouuerons: & tout le monde le cognoiſt. A ſauoir ſi nous tiendrons Iules & Leon, & Clement, & Paule, pour piliers de la Foy Chreſtienne, & principaux Docteurs de la religion, quand nous ſauons qu'ils n'ont iamais rien tenu de Ieſus Chriſt, ſinon ce qu'ils auoyent apprins en l'eſcole de Lucien? Mais qu'eſt-ce que i'en nomme trois ou quatre, comme ſi on eſtoit en doute quelle eſt la Chreſtienté, dont les Papes auec tout le College des Cardinaux ont fait profeſsion, deſia par longues années, & font encores à preſent? Le premier article de leur theologie, laquelle ils ont entre eux, eſt qu'il n'y a point de Dieu. Le ſecond, que tout ce qui eſt eſcrit & tout ce qu'on preſche de Ieſus Chriſt, n'eſt que menſonge & abuz. Le troiſieſme, que tout ce qui eſt contenu en l'Eſcriture, touchant la vie eternelle, & la reſurrection de la chair, ne ſont que fables. Ie ſay biẽ que tous n'ont pas telle opinion, & qu'il y en a auſſi peu d'entre eux, qui oſent ainſi parler. Toutesfois il y a ia long temps que ceſte à eſté la Chreſtienté ordinaire des Papes. Comme ainſi ſoit que cela ſoit plus que cogneu à tous ceux qui cognoiſſent Rome: toutesfois les Theologiens Romaniſques ne laiſſent point de tenir touſiours ce

ſte

ste conclusion en leurs escoles, & de la publier en leurs Eglises, que ce priuilege est donné au Pape de ne pouuoir errer, d'autant qu'il fut dit par nostre Seigneur à sainct Pierre: I'ay prié pour toy, à fin que ta Foy ne Luc 22
defaille point: Ie vous prie qu'est-ce qu'ils profitent en badinant si impudemment, sinon que tout le monde cognoisse qu'ils sont du tout venuz à vne audace desesperée, iusques à ne craindre Dieu & n'auoir nulle honte des hommes?

Mais posons le cas que l'impieté des Papes que i'ay nommez soit 133
incogneue, d'autant qu'ils ne l'ont point publiée ne par sermons, ne par liures: mais seulement l'ont descouuerte en leur chambre, ou en leur table: ou pour le moins qu'ils ne sont pas montez en chaire pour la faire sauoir à tout le monde. Toutesfois s'ils veulent que le priuilege lequel ils pretendent, ait sa vigueur, si faut-il qu'ils tracent du nombre des Papes, Iean vingt-deuxiesme, lequel publiquement à tenu que les ames estoyent mortelles & qu'elles perissoyent auec les corps, iusques au iour de la resurrection. Et pour monstrer encore plus clairement, que tout le Siege auec ses principales iambes estoit renuersé & decheut, il n'y eut nul des Cardinaux qui contredist à son erreur: mais seulement la faculté des Theologiens de Paris, induit le Roy à ce qu'il le contraignist de se desdire: & le Roy à leur instance interdist à son de trompe que nul de ses subiets ne fust de sa communion, s'il ne se repentoit incontinent: par laquelle necessité il fust contraint de se retracter & desdire, comme le recite maistre Iean Gerson. Cest exemple est suffisant, à ce qu'il ne me soit mestier de disputer plus outre contre noz aduersaires, touchãt ce que ils disent, que le Siege Romain & les Papes qui y sont assiz, ne peuuẽt errer, pource qu'il a esté dit à sainct Pierre, I'ay prié pour toy que ta Foy ne defaille point. Certes celuy que nous venõs d'alleguer, à sauoir, Iean vingt-deuxiesme, est vn tesmoignage notable pour tous temps, que tous ceux qui succedent à sainct Pierre en son Eueschè, ne sont pas touiours Pierres. Combien que l'argument qu'ils font est si puerile de soy, qu'il n'est pas digne de response. Car s'ils veulent tirer aux successeurs de S. Pierre, tout ce qui a esté dit de sa personne, il s'ensuyura que tous Papes sont Sathan, veu que nostre Seigneur Iesus luy dist: Retire toy Sathan, Matt. 16
tu m'es scãdale. Car d'vn mesme droit qu'il nous alleguẽt le passage precedent, nous leur pouons mettre cestuy cy en auant pour replique.

Mais ie ne pren point plaisir à estre inepte, comme ils sont, & v- 134
ser de cauillations friuoles. Pourtant ie reuien à mon premier propos: c'est, que d'attacher Iesus Christ & son Eglise à vn certain lieu, tellement que quiconque preside là, mesme que ce fust vn Diable, soit neantmoins tenu pour vicaire de Christ, & chef de l'Eglise, d'autant qu'il sera au siege, où à esté iadis sainct Pierre: non seulement c'est vne impieté, en laquelle Iesus Christ est deshonnoré, mais aussi vne sottise trop lourde, & repugnante au sens commun des hommes. Il y a ia long temps, comme ia nous auons dit, que les Papes sont sans Dieu, & sans conscience, ou bien qu'ils sont ennemis mortels de la Chrestienté. Ils ne sont donc non plus vicaires de Christ à cause du siege, qu'vne idole est dieu, 2. Thes. 2
uand on la colloque au temple de Dieu. S'il est question de iuger des

mœurs, que les Papes meſmes reſpondent pour eux : qu'eſt-ce qu'ils ont en quoy on les doyue tenir pour Eueſques? Premierement, ce qu'on vit à Rome en la façon qui eſt cogneue à chacun, eux non ſeulemẽt ſe taiſans & faiſans ſemblant de rien, mais auſsi approuuãs tacitement la meſchanceté tant desbordée: c'eſt vne choſe trop indecente à bons Eueſques, deſquels l'office eſt de contenir le peuple en bõne diſcipline. Mais ie ne leur ſeray point tant ſeuere de les charger des fautes des autres : mais en ce que tant eux, que leur famille, auec tout le college des Cardinaux & toute la bande de leur Clergé, ſont tellement abãdonnez à toute villenie & ordure, à toute eſpece de crime & de turpitude, qu'ils reſſemblent pluſtoſt à des monſtres, qu'à des hommes. En cela certes ils declairẽt qu'ils ne ſont rien moins qu'Eueſques: combien qu'il ne faut pas qu'ils craignent que ie decouure plus auant leur infamie. Car il me faſche d'eſtre ſi long tẽps en vne fange ſi puante, & ie crain d offenſer les oreilles de ceux qui ſont hõneſtes & pudiques. Dauantage, il me ſemble que i'ay demonſtré plus que ſuffiſamment ce que ie vouloye : à ſauoir que quand Rome auroit iadis eſté chef de toutes les Egliſes, que toutesfois elle n'eſt pas auiourdhuy digne d'eſtre contée entre les petis doigts des pieds.

135 Quant eſt des Cardinaux, qu'on appelle, ie m'esbahis comment cela s'eſt fait, que ſi ſoudainement ils ſont paruenuz en vne ſi haute dignité. Ce nom du temps de ſainct Gregoire ne competoit qu'aux Eueſques ſeulement. Car quand il parle des Cardinaux, il n'entend point les Preſtres de Rome, mais les Eueſques de quelque lieu que ce ſoit, tellement que Preſtre Cardinal, en ſomme, ne ſignifie autre choſe en ſes eſcrits, qu'Eueſque. Ie ne trouue point que ce nom ait eſté en vſage au parauant, en quelque ſignification que ce ſoit. Toutesfois ie trouue que les Preſtres de Rome ont eſté le temps paſſé beaucoup moindres que les Eueſques, au lieu que maintenant ils les precedent de loing. Ceſte ſentence de ſainct Auguſtin eſt commune. Combien que ſelon les tiltres d'honneur, qui ſont vſitez en l'Egliſe, le degré d'Eueſque ſoit plus grand que celuy de Preſtriſe : toutesfois Auguſtin eſt moindre que Hierome en pluſieurs choſes. Notons qu'il parle à vn Preſtre Romain, lequel il ne diſcerne point d'auec les autres: mais les met indifferemmẽt tous au deſſouz des Eueſques. Et cela a eſté tellement obſerué, que quãd l'Eueſque de Rome enuoya deux ambaſſadeurs au Concile de Carthage d'ont l'vn eſtoit Preſtre de l'Egliſe Romaine : iceluy fut aſsis tout le dernier. Mais encore pour ne point cercher l'ancienneté de trop loing: nous auons les actes du Concile que tint ſainct Gregoire, auquel les Preſtres de l'Egliſe Romaine ſont aſsiz les derniers, & font leur ſubſcriptiõ à part: les Diacres n'ont pas meſme ce credit de ſubſcrire. Et certes les Preſtres Romains, n'auoyent autre office de ce temps la, ſinon d'aſsiſter à l'Eueſque, comme coadiuteurs à preſcher, & adminiſtrer les Sacremẽs. Maintenant la chance eſt tellement tournée, qu'ils ſont deuenuz couſins des Rois & des Empereurs. Et n'y a doute qu'ils ne ſoyent creuz petit à petit auec leur chef iuſqu'à ce qu'ils ſe ſont eſleuez au comble, où ils ſont à preſent pour en choir bien toſt.

Epiſt. 15 *&* 77 *&* 79. *lib.* 2 *epi.* 6. 25. *&* *multis* *aliis.*

Epi. 19. *ad Hieronimum.*

Lib. 4. *regiſt.*

136 Il m'a ſemblé aduis bon, de toucher auſsi ce poinct en paſſant: pour donner

donner tant mieux à entendre aux lecteurs que le siege Romain, tel qu'il est auiourdhuy, differe beaucoup de l'ancien, lequel il prẽd pour ombre & couuerture, à fausses enseignes. Or quels qu'ils ayent esté auparauant, i'enten touſiours des Prestres Romains: puis qu'ils n'ont à present nulle charge legitime en l'Eglise, & que seulement ils retiennent vne masque vaine & friuole: qui plus est, puis qu'ils ont toutes choses contraires à vrais Prestres, il faut, qu'il leur aduienne ce que sainct Gregoire dit tant souuent: & de fait, il leur est desia aduenu. Ie denonce, dit-il, auec sousspirs, que quand l'estat de Prestres est decheut en soy-mesme, qu'il ne se peut long temps maintenir debout auec les autres. Ou plustost il a fallu que ce que dit le Prophete Malachie soit accomply en eux: Vous auez laissé le droit chemin, & auez fait achopper plusieurs, & auez violé l'alliance de Leui, dit le Seigneur. Pour ceste cause, voicy, ie vous rẽdray cõtemptibles à tout le peuple. Maintenãt ie laisse à penser à vn chacun, quel est tout le bastiment de la Hierarchie Romaine, depuis le pied iusques au sommet. Le bastimẽt, dy-ie, auquel les Papistes ne doutẽt point d'assubiettir, par vne impudence execrable, la pure Parole de Dieu, laquelle doit estre en reuerẽce & hõneur au ciel & en la terre, aux hõmes & aux Anges. *Li. 4. epi. 52. & 55. li. 5. ep. 7. & alibi, Malac. 2.*

S'ensuit maintenant le troisiesme poinct, qui est de la puissance de l'Eglise, laquelle est à considerer, partie en chacun Euesque, partie aux Conciles, desquels les vns sont generaux, les autres prouinciaux. Ie parle seulement de la puissance spirituelle, laquelle est propre à l'Eglise. Or icelle consiste en trois membres: à sauoir en la doctrine, ou en la iurisdiction, ou en la faculté d'ordonner loix & statuts. De ce dernier membre, nous en traiterons cy apres au chapitre des traditions humaines. Pourtant, les lecteurs pourront là recourir, s'ils en veulent sauoir ce qui en est. Le poinct de la doctrine contient deux parties: la premiere est, de faire des articles de Foy: la seconde est l'authorité d'exposer ce qui est contenu en l'Escriture. Or deuant que commencer à entrer plus specialement en matiere, ie prie & exhorte tous fideles lecteurs, qu'ils ayent ceste consideration, de reduire tout ce qui est dit de la puissance de l'Eglise, à la fin pour laquelle sainct Paul dit qu'elle a esté donnée: c'est à sauoir en edification, & non point en destruction. Ainsi tous ceux qui en veulent droitement vser, ne doyuent point estre en autre reputation, que d'estre tenuz pour ministres de Christ, & semblablement du peuple Chrestien, comme dit sainct Paul. Or ceste est la seule façon d'edifier l'Eglise, si les ministres s'estudient & mettent peine de garder à Iesus Christ son authorité entiere: laquelle ne peut autrement estre sauue, sinon qu'on luy reserue ce qu'il a receu du Pere: c'est à dire, qu'il soit seul Maistre en l'Eglise. Car c'est de luy, & non point de nul autre, qu'il est escrit, Escoutez-le. Pourtãt, la puissance Ecclesiastique merite bien d'estre prisée & estimée, moyennant qu'elle soit enclose en ces limites: c'est qu'on ne la tire point ça & là au plaisir des hommes. Pour ceste cause il est besoin d'obseruer comment elle est descrite & des Prophetes & Apostres. Car si nous concedons simplement aux hommes telle puissance que bon leur semblera de demander: chacun voit par ce moyen, que la porte seroit ouuerte à vne tyrannie

137

1. Cor. 4. 12. 13.

1. Cor. 4.

Mat. 17.

desordonnée, laquelle ne doit auoir nulle entrée en l'Eglise de Dieu.

138 Pourtant il conuient noter, que tout ce qui est attribué par l'Escriture, de dignité, ou authorité, tant aux Prophetes & prestres de l'ancienne Loy, qu'aux Apostres & leurs successeurs, n'est point attribué à leurs personnes, mais au ministere & office, auxquels ils sont constituez: ou pour dire plus clairement, à la Parole de Dieu, à l'administration de laquelle ils sont appellez. Car si nous les regardons tous par ordre tant Prophetes & Prestres, qu'Apostres & disciples, nous trouuerons qu'il ne leur a esté iamais donné puissance aucune de commander, ou enseigner, sinon au Nom & en la Parole du Seigneur. Car quand ils sont enuoyez, il leur est quant & quant enioinct, de ne rien apporter du leur, mais de parler par la bouche du Seigneur. Dieu aussi ne les met pas en auant au peuple, pour commander qu'on leur donne audience, iusques à ce qu'il leur eust baillé leur charge & comme leur rolle, de ce qu'ils deuoyent dire. Il a bien voulu que Moyse, qui est le Prince des Prophetes, fust ouy par dessus les autres: mais sa commission luy est donnée en premier lieu, à ce qu'il ne puisse rien annoncer, sinon de par le Seigneur. Pourtant, quand le peuple à receu sa doctrine, il est dit qu'il a creu à Dieu, & à Moyse son seruiteur. Semblablement l'authorité des Prestres a esté establie auec grosses menaces, à ce qu'elle ne fust en mespris à personne. Mais le Seigneur demonstre de l'autre costé, auec quelle condition on les deuoit ouyr, disant, qu'il a fait son alliance auec Leui, à fin que la Loy de verité fust en sa bouche. Puis tantost apres il adiouste, que les leures du Prestre garderont la science & on cerchera la Loy en sa bouche, d'autant qu'il est messager du Seigneur. Pourtant si le Prestre veut estre escouté, il faut qu'il face comme bon messager de Dieu: c'est de fidelement reciter ce qui luy est dõné en charge. Et de fait quãd il est parlé de les escouter, nommément il leur est enioint de respõdre selon la Loy du Seigneur.

Exod. 14
Deut. 17
Malac. 2
Deut. 17

139 Touchant des Prophetes nous auons vne belle description en Ezechiel, laquelle nous monstre quelle a esté en somme toute leur puissance, Homme, dit le Seigneur, ie t'ay ordonné guide sur la maison d'Israel: tu orras donc la Parole de ma bouche, & leur annonceras de par moy. Quand nostre Seigneur luy commande d'escouter de sa bouche: ne luy defend-il pas d'inuenter quelque chose de soymesme? Et qu'est-ce annoncer de par le Seigneur, sinon qu'il parlast tellement, qui s'osast hardimẽt vanter, que la Parole qu'il apportoit, n'estoit pas siẽne, mais du Seigneur? Il en est autant dit en Ieremie souz autres mots: Le Prophete auquel est reuelé le songe, qu'il raconte le songe, & celuy qui a ma Parole, qu'il dise ma Parole veritable. Certes il leur impose cy loy, à tous: c'est qu'il ne souffre point, que nul parle outre ce qu'il luy aura commandé. Puis consequemment il nomme paille, tout ce qui n'est point procedé de luy seul. Pourtant il n'y en a pas vn de tous les Prophetes qui ait ouuert la bouche, sinon ayant receu en premier lieu la Parole de Dieu. Dõt si souuent sont par eux repetez ces mots: Parole du Seigneur: Charge du Seigneur: La bouche du Seigneur à parlé: Vision receue du Seigneur. Le Seigneur des armées l'a dit: & ce à bon droit. Car Iesaye confessoit

Exe. 3
Iere. 23
Isaye 2
Aggée 2
Naum 1

ses

ſes leures eſtre pollues: Ieremie diſoit qu'il ne ſauoit parler, pource que il eſtoit enfant. Que pouuoit-il ſortir de leurs bouches pollues, & pueriles, ſinon choſes folles ou immondes, s'ils euſſent parlé leurs paroles meſmes? Mais quand leurs bouches ont commencé à eſtre organes du ſainct Eſprit, elles ont eſté pures & ſainctes. Apres que noſtre Seigneur a reſtrainct les Prophetes de ceſte bride, qu'ils ne puiſſent rien enſeigner ne dire, ſinon ce qu'ils auront receu de luy: il les orne lors de tiltres magnifiques. Car apres qu'il a teſtifié qu'il les a cõſtituez ſur les peuples & ſur les Royaumes, pour arracher & abbatre, edifier & planter: il adiouſte incontinent la cauſe, pourtant qu'il auoit mis ſa Parole en leur bouche.

Abac.1. Iſaye 1. Amos 3. Iſa.6. Iere.1. Iere.1.

140 Si nous venons aux Apoſtres, il eſt vray que Dieu les a honnorez de pluſieurs beaux tiltres: c'eſt à ſauoir, qu'ils ſont la lumiere du monde, le ſel de la terre: qu'ils doyuent eſtre eſcoutez cõme Ieſus Chriſt: que ce qu'ils auront lié ou deſlié en terre, ſera lié & deſlié au ciel: mais par leur nom meſmes, ils monſtrent combien il leur eſt permis en leur office. Ils doyuent eſtre Apoſtres, c'eſt à dire enuoyez, pour ne babiller point ce que bon leur ſemblera, mais fidelement apporter le mandemẽt de celuy, duquel ils ont eſté enuoyez. Et les paroles de noſtre Seigneur ſont aſſez claires, où il leur commande d'aller & enſeigner ce qu'il leur auoit ordonné. Meſme il s'eſt auſsi ſubmis à ceſte condition, à fin que nul ne refuſaſt d'y eſtre ſubiet. Ma doctrine, dit-il, n'eſt pas miẽne, mais du Pere qui m'a enuoyé. Celuy qui a touſiours eſté le conſeiller eternel & vnique du Pere, & a eſté conſtitué de luy Maiſtre de tous: neantmoins entant qu'il eſt venu au monde pour enſeigner, il demonſtre par ſon exemple à tous miniſtres, quelle reigle ils doyuent ſuyure & tenir en leur doctrine. Par ainſi, la puiſſance de l'Egliſe n'eſt pas infinie, mais ſubiette à la Parole de Dieu, & quaſi encloſe en icelle.

Matt.5. Luc 10. Matt.16 Iean 20 Mat.28. Iean 7.

141 Or comme ainſi ſoit, que touſiours cela ait eu lieu, & ait deu valoir en l'Egliſe de Dieu, comme encore y doit valoir de preſent: à ſauoir que les Docteurs qu'il enuoye, n'enſeignent rien, ſinon ce qu'ils auront apprins de luy: toutesfois il y a eu diuerſes façons d'apprendre ſelon la diuerſité des temps: & celle qui eſt maintenant, differe de celle qu'ont eu les Prophetes & Apoſtres. Premierement, ſi ce que dit le Seigneur Ieſus eſt vray, que nul n'a veu le Pere, ſinon le Fils, & celuy auquel le Fils le veut reueler: il a fallu que ceux qui ont voulu dés le commencement paruenir à la cognoiſſance de Dieu, ayent eſté adreſſez par luy, qui eſt la ſageſſe eternelle. Car comment euſſent-ils comprins du commencement les ſecrets de Dieu, ou comment les euſſent-ils annõcé, ſinon eſtans inſtruits par celuy qui ſeul les cognoiſt? Pourtant les Saincts du temps paſſé, n'ont iamais autrement cogneu Dieu, ſinon le regardant en ſon Fils comme en vn miroir. Quand ie dy cela, i'enten que Dieu ne s'eſt iamais manifeſté aux hommes que par ſon Fils: c'eſt à dire, par ſa verité, ſageſſe, & lumiere vnique. De ceſte fontaine ont puiſé Adam, Noé, Abrahã, Iſaac, Iacob, tout ce qu'ils ont eu de la cognoiſſance ſpirituelle. D'icelle meſme ont puiſé les Prophetes tout ce qu'ils ont enſei

Mat.11.

gné,& laiſſé par eſcrit de doctrine. Toutesfois ceſte ſageſſe de Dieu ne s'eſt pont touſiours communiquée aux hommes d'vne meſme ſorte. Car Dieu a parlé aux Patriarches par reuelations ſecrettes,en telle ſorte neantmoins,qu'il leur donnoit quant & quant des ſignes pour la confirmation d'icelles: à ce qu'ils ne fuſſent point en doute que c'eſtoit Dieu qui parloit. Les Patriarches ont laiſſé de main en main à leurs ſucceſſeurs ce qu'ils auoyent receu. Car auſsi Dieu leur auoit commis ſa Parole,à tel ſi,qu'ils l'enſeignaſſent aux autres, à fin qu'elle fuſt touſiours entretenue. Les ſucceſſeurs auoyent teſmoignage de Dieu en leur cœur, que ce qu'ils oyoyent eſtoit venu du ciel,& non pas de la terre.

142 Or quand il a pleu à Dieu,d'ordonner & dreſſer vne forme d'Egliſe plus apparente,il a quant & quant voulu que ſa parole fuſt couchée par eſcrit:à fin que les Preſtres prinſſent de là ce qu'ils voudroyent enſeigner au peuple:& que toute doctrine laquelle on preſcheroit,fuſt compaſſée & examinée à ceſte reigle. Et pourtant, quand apres la publica-
Mal.2. tion de la Loy, il eſt commandé aux Preſtres d'enſeigner de la bouche du Seigneur: le ſens eſt,qu'ils n'enſeignent rien eſtrange ou diuers,de la doctrine que Dieu auoit comprinſe en ſa Loy. Car d'adiouſter à icelle, ou d'en rien diminuer,il ne leur eſtoit licite. Les Prophetes ſont venuz apres,par leſquels Dieu a publié des nouueaux oracles, qui fuſſent adiouſtez à la Loy: non pas toutesfois tellement nouueaux,qu'ils ne procedaſſent de la Loy,& qu'ils ne tendiſſent à icelle cõme à leur but. Car quant à la doctrine,les Prophetes n'ont eſté ſinon expoſiteurs de la Loy, & ne ont rien adiouſté à icelle,que les reuelations des choſes aduenir: cela excepté,ils n'ont rien mis en auãt qu'vne pure explication de la Loy. Toutesfois, d'autant qu'il plaiſoit à Dieu qu'il y euſt vne doctrine plus euidente & plus ample,pour ſatiſfaire tant mieux aux conſciences infirmes, il a ordonné que les Propheties fuſſent auſsi bien reduites par eſcrit, & qu'elles fuſſent portion de ſa Parole. Les Hiſtoires ont eſté auſsi bien adiointes auec, leſquelles ont eſté compoſées par les Prophetes, le ſainct Eſprit les inſpirant & dreſſant à cela. Ie mets les Pſeaumes en vn meſmes reng auec les Propheties,pource que l'argument eſt commun & ſemblable. Parquoy tout ce corps d'Eſcriture compoſé de la Loy, des Propheties,Pſeaumes & Hiſtoires, a eſté la Parole de Dieu au peuple ancien,ou l'Egliſe d'Iſrael:& a fallu que les Preſtres & Docteurs ayent reduit & compaſſé à ceſte reigle tout ce qu'ils ont enſeigné iuſques à l'aduenement de Chriſt,ſans qu'il leur fuſt licite de decliner ou à dextre ou à gauche. Car toute leur authorité eſtoit encloſe en ces bornes, qu'ils reſpondiſſent au peuple par la bouche du Seigneur.

143 Mais quand finalement la ſageſſe de Dieu a eſté manifeſtée en chair,elle nous a declairé, à bouche ouuerte, tout ce qui peut entrer de Dieu en l'humain eſprit,& tout ce qui s'en peut penſer. Puis,dy-ie,que nous auons Ieſus Chriſt le Soleil de iuſtice luiſant ſur nous,il nous donne parfaite clairté de la verité de Dieu, comme en plein midy,au lieu qu'elle n'eſtoit pas auparauant du tout deſcouuerte, mais aucunement
Heb.1. obſcure. Car certes l'Apoſtre n'a pas voulu ſignifier vne choſe vulgaire, quand il a dit,que Dieu auoit parlé aux anciens Peres par ſes Prophetes,

en

en plusieurs sortes & en plusieurs manieres, mais qu'ẽ ces derniers iours il a parlé à nous par son cher Fils. Car par ce il declaire, que cy apres Dieu ne parlera point comme parauant par les vns ou les autres : & qu'il n'adiousterа point propheties sur propheties, ne reuelations sur reuelations: mais que tellement il a accomply toute perfection d'enseignemens en son Fils, qu'il nous faut sauoir que cestuy cy est le dernier & eternel tesmoignage que nous aurons de luy. Pour laquelle raison, tout ce temps du nouueau Testamẽt, depuis que Iesus Christ nous est apparu auec la predication de son Euangile, iusques au iour du iugemẽt, nous est denoté par la derniere heure, les derniers tẽps, les derniers iours: à fin qu'estãs cõtens de la perfectiõ de la doctrine de Iesus Christ, nous apprenions de ne nous en forger d'autre nouuelle, n'en receuoir de forgeé par homme. Et pourtant non sans cause le Pere nous enuoyãt son Fils par vn priuilege singulier, nous l'a ordonné Docteur & Precepteur, nous commandant de l'escouter, & non aucun des hõmes. Certes il nous a recommandé sa maistrise en peu de paroles, quãd il a dit: Escoutez-le. *Matt.17* Mais en ce peu de paroles il y a plus de force & d'importance, qu'il ne semble. Car cela vaut autant, comme si nous ayant retirez & reuoquez de la doctrine de tous les hommes, il nous eust arrestez à son seul Fils: & nous eust commãdé de prendre de luy toute doctrine de salut, de dependre de luy seul, d'estre fichez en luy seul: brief (ce que le mot porte) d'obeir à luy seul. Et pour dire vray, que saurions nous plus attendre ou souhaiter des hommes, puis que la Parole de vie mesme a familierement en chair conuersé auec nous? Si quelcun d'auenture n'auoit esperance que la Sapience de Dieu peust estre surmontée par l'homme. Plustost il faut que toute bouche d'homme soit chose: depuis que celuy a parlé, auquel par la volonté du Pere sont cachez tous les thresors de science & sapience: & a parlé en telle sorte, qu'il appartenoit à la Sapiẽce de Dieu (laquelle ne defaut en nulle part) & au Messias, duquel on attẽdoit la reuelation de toutes choses: c'est à dire, qu'il a tellement parlé, qu'il n'a rien laissé a dire aux autres apres soy. *Coloss.2.* *Iean 4.*

144 Pourtant que ce nous soit vne conclusion resolue, que nous ne deuons point tenir en l'Eglise pour Parole de Dieu, sinon ce qui est contenu en la Loy, & aux Prophetes: puis apres aux escrits des Apostres: & qu'il n'y a nulle autre façon de bien & deuement enseigner en l'Eglise, que de rapporter toute doctrine à ceste reigle. De là aussi nous auõs à inferer, qu'il n'a rien esté permis dauantage aux Apostres, que ce que les Prophetes auoyent eu anciennement, à sauoir d'exposer l'Escriture ia donnée, & monstrer toutes les choses qui sont ia dites, estre accomplies en Iesus Christ: cõbien encore qu'ils n'ont point fait cela, & ne l'ont deu faire, sinon de par le Seigneur: c'est à dire, ayans l'Esprit de Iesus Christ, leur dictant ce qu'ils auoyent à dire. Car le Seigneur Iesus a limité tout leur ambassade en ceste sorte, leur commandant d'aller & enseigner, nõ point ce qu'ils auroyent à la volée forgé d'eux-mesmes: mais seulement tout ce qu'il leur auoit eniont. Dauãtage on ne pourroit souhaiter sentence plus claire, que quand il leur dit: Ne soyez point appellez Maistres, *Matt.23* car vous auez vous tous vn Maistre au ciel, à sauoir moy. Et à fin de leur *Matt.28*

Iean 14.16 ficher ceſte Parole plus auãt au cœur, il la repete en vn meſme lieu deux fois. Or pource que leur rudeſſe les empeſchoit de comprendre ce qu'ils auoyent ouy & apprins de leur Maiſtre: il leur promet l'Eſprit de verité, pour les adreſſer en la vraye intelligence de toutes choſes.

145 Pourtant ſainct Pierre ne ſe reſerue autre choſe n'à ſoy n'aux autres, eſtant tresbien enſeigné de ſon Maiſtre quel eſtoit ſon office. 1.Pier.4. Celuy qui parle, dit-il, qu'il parle les paroles de Dieu. Qu'eſt cela autre choſe, ſinon reietter toutes inuentions de l'Eſprit humain, de quelque cerueau qu'elles ſoyent procedées: à fin que la pure Parole de Dieu ſoit enſeignée, & apprinſe en l'Egliſe des fideles? & ſubuertir tous decrets d'hõmes, de quelque eſtat qu'ils ſoyent: à fin que les ſeules ordonnances de Dieu ſoyent tenues? Voila les armes ſpirituelles, puiſſantes à Dieu, pour la demolition des munitions: par leſquelles les bons gendarmes 1.Cor.10 de Dieu deſtruiſent les conſeils & toute hauteſſe qui s'eſleue à l'encontre de la cognoiſſance de Dieu, & menent toute cogitation captiue à l'obeiſſance de Chriſt, & ont vẽgeance preſte contre toute deſobeiſſance. Voila la puiſſance Eccleſiaſtique clairement declairée, laquelle eſt donnée aux Paſteurs de l'Egliſe, de quelque nom qu'ils ſoyent appellez. C'eſt à ſauoir, que par la Parole de Dieu de laquelle ils ſont cõſtituez adminiſtrateurs, hardimẽt ils oſent toutes choſes, & contraignent toute gloire, hauteſſe & vertu de ce monde, d'obeir & ſuccomber à la maieſté diuine: que par icelle Parole, ils ayent commandement ſur tout le monde, qu'ils edifient la maiſon de Chriſt, ſubuertiſſent le regne de Sathan: qu'ils paiſſent les brebiz, & tuent les loups: qu'ils conduiſent par enſeignemens & exhortations ceux qui ſont dociles: qu'ils contraignent & corrigent les rebelles & obſtinez: qu'ils lient, & deſlient, tonnent & foudroyent, ſi meſtier eſt: mais tout en la Parole de Dieu. Combien qu'entre les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs il y a ceſte difference comme i'ay dit, que les Apoſtres ont eſté comme notaires iurez du ſainct Eſprit, à ce que leurs Eſcritures ſoyent tenues comme authentiques: les ſucceſſeurs n'ont autre commiſsion que d'enſeigner ce qu'ils trouuent eſtre contenu aux ſainctes Eſcritures. Concluons donc, qu'il n'eſt point permis aux fideles de forger de nouueau quelque article de Foy: mais qu'ils faut ſimplement adherer à la doctrine, à laquelle Dieu nous a tous aſſubiettiz ſans exception. Quand ie dy cela, mon intention eſt, non ſeulement de monſtrer ce qui eſt licite à chacun particulier, mais auſsi à toute l'Egliſe vniuerſelle. Quant eſt des perſonnes, nous ſauons que ſainct Paul 2.Cor.1. eſtoit ordonné Apoſtre ſur les Corinthiens: toutesfois il dit, qu'il ne domine point ſur leur Foy. Qui ſera celuy qui oſera maintenant vſurper domination, laquelle ſainct Paul teſtifie ne competer point à ſa perſonne? Que s'il euſt approuué ceſte licence desbridée, qu'vn Paſteur peuſt demander qu'on adiouſtaſt certaine foy à tout ce qu'il luy plaira d'en- 1.Cor.14 ſeigner: iamais il n'euſt eſtably ceſte police entre les Corinthiens, que deux ou trois Prophetes parlaſſent, & que les autres iugeaſſent. Que ſi quelcun des autres auoit meilleure reuelation, qu'il parlaſt, & que le premier ſe teuſt. Car par ces paroles, ſans nul eſpargner, il a aſſubietty l'authorité de tous hommes à la cenſure & iugement de la Parole de

Dieu

Dieu. Mais quelcun me dira, que c'eſt autre choſe de l'Egliſe vniuerſelle. Ie reſpon, que ſainct Paul a auſsi bien preuenu ceſte doute, quand il dit en vn autre paſſage, que la Foy eſt par l'ouye, voire l'ouye de la Parole de Dieu. Ie vous prie, ſi la Foy depend de la ſeule Parole de Dieu, & regarde à icelle ſeule, & ſur icelle ſeule ſe repoſe: que reſte-il plus à la Parole de tout le mõde? Et de cela, nul qui ſaura bien que c'eſt de Foy, n'en pourra douter ny heſiter. Car il faut qu'elle ſoit fondée en vne telle fermeté, qu'elle puiſſe conſiſter inuincible & ſans s'eſtonner à l'encontre de Sathan, toutes les machinatiõs d'enfer, & toutes les tentations du mõde. Or ceſte fermeté ne ſe trouuera qu'en la ſeule Parole de Dieu. Dauantage, il y a vne raiſon vniuerſelle, laquelle il nous faut icy conſiderer: c'eſt que Dieu oſte aux hommes la faculté de forger aucun article nouueau, à fin que luy ſeul nous ſoit pour maiſtre & Docteur en la doctrine ſpirituelle: comme il eſt luy ſeul veritable, ne pouuant mentir ne tromper. Ceſte raiſon n'appartient pas moins à toute l'Egliſe qu'à chacun fidele. Rom. 10.

Or ſi ceſte puiſſance eſt comparée auec celle, de laquelle ſe vantent les tyrans ſpirituels, qui contrefont les Eueſques & recteurs des ames: il n'y aura nulle meilleure ſimilitude qu'entre Chriſt & Belial. Mon intention n'eſt pas d'expoſer comment & en quel deſordre ils ont exercé leur tyrannie. Seulement ie reciteray la doctrine laquelle ils defendent, premierement par liures & predications, puis apres par feu & par glaiue. D'autant qu'ils tiennent pour vne reſolution certaine, qu'vn Concile vniuerſel repreſente vrayement l'Egliſe: ſe fondans ſur ce principe, ils concluent ſans aucune doute, que tous Conciles vniuerſels ſont regiz directement du ſainct Eſprit: & pourtant, qu'ils ne peuuent errer. Or comme ainſi ſoit qu'eux-meſmes regiſſent les Conciles, & meſmes qu'ils les facent: tout ce qu'ils leur attribuent d'authorité, ils le prenent à la verité pour eux. Ils veulẽt donc que noſtre Foy ſe tienne debout, ou qu'elle tõbe bas à leur plaiſir: tellement que tout ce qu'ils auront arreſté d'vne part ou d'autre, nous ſoit ferme & reſolu. S'ils ont rien approuué, nous le receuions ſans aucun ſcrupule. S'ils ont rien condamné, que nous le tenions auſsi pour condamné. Cependant ils forgent à leur poſte, & ſans auoir eſgard à la Parole de Dieu, telles doctrines qu'ils veulent: aux quelles pour ceſte ſeule raiſon, ils entendent qu'on doit adiouſter Foy. Car ils n'eſtiment point qu'vn homme ſoit Chreſtien, ſinon qu'il s'accorde à toutes leurs determinations, tant affirmatiues que negatiues. Pour le moins de foy implicite comme ils appellent: ſe fondant là deſſus, qu'il eſt en l'authorité de l'Egliſe, de faire nouueaux articles de Foy. 146

Premierement voyons de quels argumens ils s'aydent, pour monſtrer que ceſte puiſſance ait eſté dõnée à l'Egliſe: puis apres nous verrõs dequoy leur profite ce qu'ils alleguẽt, touchãt l'Egliſe. L'Egliſe diſent ils, eſt garnie de belles & excellentes promeſſes. de n'eſtre iamais abandonnée de Chriſt ſon eſpoux, qu'il ne la conduiſe par ſon Eſprit à toute verité. Mais des promeſſes, qu'ils ont couſtume d'alleguer, il y en a vne grand partie qui ne ſont pas moins données à vn chacun fidele en particulier, qu'à toute l'Egliſe enſemble. Car cõbien que Ieſus Chriſt 147

Matt.28 parloit aux douze Apoſtres, en leur diſant, Ie ſeray auec vous iuſques à
Iean 14. la fin du monde. Item, Ie prieray le Pere, & il vous donnera vn autre conſolateur, à ſauoir l'Eſprit de verité: toutesfois il ne promettoit point cela ſeulement au nombre des douze: mais à chacun d'eux, voire meſme à ſes Diſciples, leſquels il auoit deſia eſleuz, ou deuoit eſlire apres. Or quand ils interpretent tellemẽt ces promeſſes, pleines de ſinguliere conſolation, comme ſi elles n'eſtoyent données à nul des Chreſtiens, mais à toute l'Egliſe enſemble: que font-ils autre choſe, qu'oſter à chacun Chreſtien la conſolatiõ qui luy en deuoit venir? Ie ne nie pas icy, que la compagnie des fideles garnie de ceſte diuerſité de graces, ne ſoit enſemble beaucoup plus riche de toute ſapiẽce celeſte, que chacũ n'eſt à part. Mais ie veux ſeulement debattre, que peruerſement ils tirent les paroles de noſtre Seigneur en autre ſens, qu'elles n'ont eſté dites. Nous confeſſons donc (comme la verité eſt) que le Seigneur eternellemẽt aſſiſte aux ſiẽs,
1. Cor. 2. & qu'il les conduit de ſon Eſprit, que ceſt Eſprit n'eſt pas d'erreur, ignoEphe. 1. rance, menſonge ou tenebres: mais de reuelation, verité, ſapience & lumiere: duquel ils puiſſent, ſans tróperie, apprendre queiles choſes leur ſont dõnées de Dieu. C'eſt à dire, quelle eſt l'eſperãce de leur vocation: & quelles ſont les richeſſes de la gloire de l'heritage de Dieu: & cõbien eſt excellẽte la grãdeur de ſa vertu ſus tous les croyãs. Mais cõme ainſi ſoit que les fideles reçoyuẽt ſeulemẽt quelque gouſt & cõmencement de ceſt Eſprit en ceſte chair: meſmes ceux qui par deſſus les autres, ſõt pleins de richeſſes & graces de Dieu: il ne reſte riẽ meilleur ſinon qu'en recognoiſsãt leur imbecillité, ils ſe cõtienẽt ſoigneuſemẽt ſouz les termes de la Parole de Dieu: de peur que s'ils vouloyẽt proceder outre par leurs ſẽs, ils ne ſe deſuoyent incontinent de la droite voye. Et à dire vray, il ne faut douter que s'ils venoyent à decliner le moins du monde de ceſte Parole, qu'ils ne s'abuſaſſent à chacun coup. C'eſt à ſauoir d'autant qu'ils ſont encores vuydes de ceſt eſprit, par le ſeul enſeignement duquel on
Philip. 3. diſcerne la verité du mẽſonge. Car tous cõfeſſent auec ſainct Paul, qu'ils ne ſont pas encor venuz au but: pourtant ils continuent de iour en iour à profiter, pluſtoſt que de ſe groſifier en perfection,

148 Mais ils repliqueront, que ce qui eſt attribué en partie à chacun des ſaincts, cõpete du tout entierement à l'Egliſe. La reſpouſe, Cõbien qu'il ſemble aduis que cela ait apparence de verité: toutesfois ie nie qu'il ſoit vray. Ie confeſſe bien que noſtre Seigneur diſtribue par meſure les dons de ſon Eſprit à chacun mẽbre de ſon corps, en ſorte que riẽ ne defaut au corps vniuerſel, quãd tous les dõs ſont cõferez enſemble. Mais les richeſſes de l'Egliſe ſont touſiours telles, qu'elles ſont biẽ loing de ceſte ſouuerai ne perfectiõ, laquelle pretẽdẽt noz aduerſaires. Cõbie que l'Egliſe n'eſt pas deſtituée en riẽ, qu'elle n'ait touſiours ce dont elle a beſoing. Car le Seigneur cognoiſt ce qui eſt requis pour ſa neceſsité. Mais à fin de l'entretenir en humilité & modeſtie, il ne luy donne pas plus, que ce qu'il cognoiſt luy eſtre expediẽt. Ie ſay auſsi qu'ils ont accouſtumé d'obiecter ce
Ephe. 5. que dit ſainct Paul, que Chriſt a purgé ſon Egliſe au Bapteſme d'eau en la parole de vie, pour ſe la rẽdre glorieuſe eſpouſe, n'ayant tache ne ride: mais à fin qu'elle ſoit ſaincte & immaculée: & que pour ceſte raiſon, il la nõ

me en

me en vn autre lieu, Pilier & firmament de verité. Quant au premier, il 1. Tim. 3.
mõstre plus ce que cõtinue de faire tous les iours Christ en ses esleuz, que ce qu'il a desia parfait. Car si de iour en iour il les sanctifie, purge, polist & nettoye de leurs taches: certainement il appert qu'ils sont encores ridez & maculez, & qu'il defaut quelque chose à leur sanctification. Dauantage, estimer l'Eglise desia saincte & immaculée, de laquelle les membres soyent encores souillez & immondes, n'est-ce pas pure moquerie? Il est donc vray que Christ a laué son Eglise au Bapteſme, d'eau par la Parole de vie: c'est à dire, qu'il l'a purgée par la remission des pechez: de laquelle purgation le Bapteſme est enseigne: & l'a purgée, pour la sanctifier. Mais de ceste sanctification, le commencement tant seulement en apparoist icy: la fin & l'accomplissement en sera entier, quand Christ le sainct des saincts l'aura remplie du tout de sa saincteté. Il est vray aussi que les rides & macules d'icelle sont effacées: mais c'est tellement, que de iour en iour elles s'effacent encores, iusques à ce que Christ par son aduenement oste entierement ce qui en reste. Car si nous ne confessons cela, il nous sera necessaire de consentir auec les Pelagiens, que la iustice des fideles est parfaite en ce monde: item de dire auec les Cathares & Donatistes, que ce n'est point Eglise, où il y a quelque infirmité. Or noz aduersaires mesmes tiennent tous ceux là pour heretiques.

L'autre passage a vn sens tout divers d'iceluy qu'ils pretendent. 149
Car apres que sainct Paul a instruict Timothée, en office d'Euesque, adiouste qu'il luy a monstré vne telle leçon, à fin qu'il sache comme il luy 1. Tim. 3.
faut conuerser en l'Eglise de Dieu. Et à fin de monstrer mieux l'importãce de la chose, il dit aussi qu'icelle Eglise est Pilier & firmament de la verité. Or que signifient ces paroles autre chose, sinon que la verité de Dieu est conseruée en l'Eglise par le ministere de la predication? comme il le declaire en autre lieu, en disant: Iesus Christ a donné des Apostres, des Pa Ephe. 4.
steurs & docteurs, à fin que nous ne soyons plus esbranlez & transportez à tout vent de doctrine, ou deceuz par l'astuce des hommes: mais qu'estãs illuminez à la cognoissance du Fils de Dieu, nous soyons tous reduits en vnité de Foy. Pourtant, ce que la verité n'est point esteinte au monde, mais qu'elle demeure en vigueur: cela se fait d'autant que l'Eglise est gardienne seure & fidele pour la maintenir, à ce qu'elle ne dechée point. Or si ceste garde, que l'Eglise en fait, est située au ministere des Prophetes & Apostres, il s'ensuit que le tout depend de là, que la Parole de Dieu soit entretenue en sa pureté.

Et à fin que les lecteurs entendent mieux quel est le nœud de la ma 150
tiere, i'exposeray en brief ce que demandent noz aduersaires, & en quoy c'est que nous leur resistons. Quand ils disent, que l'Eglise ne peut errer, voicy comme ils l'entendent: que d'autant qu'elle est gouuernée par l'Esprit de Dieu, elle peut cheminer seurement sans la Parole: & comment qu'elle aille, qu'elle ne peut sentir ne parler que vray: & par ainsi encore qu'elle determine de quelque chose outre la Parole de Dieu, qu'il faut tenir sa sentence, comme vn certain oracle venant du ciel. De nous, si nous leur cõcedons ce poinct, que l'Eglise ne puisse errer aux choses necessaires à salut, c'est auec tel sens, qu'elle ne peut faillir, d'autant qu'en se de-

mettãt de sa propre sagesse, elle souffre d'estre enseignée du sainct Esprit par la Parole de Dieu. Voicy donc le different qui est entre nous. Ils attribuent authorité à l'Eglise hors la Parole: nous au contraire conioignons l'vne auec l'autre inseparablement. Or ce n'est point de merueille, si l'espouse & l'escoliere de Christ est subiette à son Maistre & à son Mary, pour s'arrester entierement à ce qu'il dit & commande. Car la façon d'vne maison bien reiglée requiert cela, que la femme obtempere à son mary, & le tienne pour son superieur. C'est aussi l'ordre d'vne bonne escole, que le seul maistre ait là l'authorité d'enseigner, & qu'il soit escouté. Pourtant, que l'Eglise ne soit point sage de soy-mesme, & que'lle ne songe rien de soy: mais qu'elle constitue le but de sa sagesse, là où Iesus Christ fait fin de parler. En ceste maniere elle se defiera de toutes les inuentions de sa raison. Et au contraire, estant appuyée sur la Parole de Dieu, elle ne chancellera ne doutera aucunement. Mais auec pleine certitude & constance, elle se reposera sur icelle. Pareillement se confiant des promesses qui luy sont données, elle aura sur quoy s'appuyer seurement, à fin de ne point douter que le sainct Esprit ne luy assiste touſiours, pour luy estre bon conducteur & guide. Mais d'autre part elle se souuiéndra à quelle fin & à quel vsage le Seigneur veut qu'on reçoyue son Esprit. L'Esprit, dit-il, que ie vous enuoyeray du Pere, vous conduira en toute verité. Mais comment cela? Il adiouste consequemment: Car il vous suggerera toutes les choses que ie vous ay enseignées. Il denonce donc, qu'il ne faut rien dauantage attendre de son Esprit, sinon qu'en illuminant noz entendemens, il nous face receuoir la verité de sa doctrine. Pourtant la sentence de Chrysostome est notable. Plusieurs, dit-il se vantent de l'Esprit: mais ceux qui apportent du leur, le pretendent faussement. Comme Christ testifioit qu'il ne parloit point de soy-mesme, d'autant que sa doctrine estoit prinse de la Loy & des Prophetes: en telle maniere, si on nous apporte souz le tiltre de l'Esprit, quelque chose qui ne soit contenue en l'Euangile, ne la croyons pas. Car comme Christ est l'accomplissement de la Loy & des Prophetes: aussi est l'Esprit, de l'Euangile. Voila les paroles de sainct Chrysostome. Maintenant il est facile de voir combien noz aduersaires s'esgarent du droit chemin, quand ils n'allegue nt que le sainct Esprit, & ne le mettent en auant à autre fin, que pour conseruer, souz ombre d iceluy, des doctrines estranges & diuerses de la Parole de Dieu: comme ainsi soit qu'il vueille estre conioint auec icelle Parole, comme d'vn lien indissoluble, & que Iesus Christ proteste cela de luy, en le promettant à ses Apostres. Et de fait, il est ainsi. Car telle sobrieté que Dieu a vne fois recommandée à son Eglise, il veut qu'elle soit gardée insques en la fin. Or il luy a defendu de ne rien adiouster à sa Parole, n'en rien diminuer. Voila vn decret inuiolable de Dieu & de son Esprit, lequel noz aduersaires veulent casser, quand ils feignent que l'Eglise est gouuernée par le sainct Esprit, sans la Parole de Dieu.

Iean .16.

Sermo .de sancto & adorando Spiritu.

151 Derechef, ils cauillent qu'il a fallu que l'Eglise ait adiousté aux escrits des Apostres, ou bien qu'eux mesmes ayent ordonné plusieurs choses par vne voix, pour suppléer à leurs escrits, ausquels ils n'auoyét point clairement tout exposé. Pour prouuer cela, ils alleguent ce que Iesus

Christ leur dit: I'ay beaucoup de choſes à vous dire, leſquelles vous ne pouuez encore porter. Ils expoſent donc, que ces choſes là ſont les ordõnãces, leſquelles ont eſté receues par vſage ſans Eſcriture. Mais quelle eſt ceſte impudence? Ie confeſſe que les Apoſtres eſtoyent encore rudes & groſsiers, quand noſtre Seigneur diſoit cela. Mais ceſte ignorance eſtoit elle encore en eux, quand ils ont reduit leur doctrine par eſcrit: en ſorte qu'il ait fallu apres ſuppléer de viue voix ce qu'ils auoyent oublié, ou laiſſé arriere, par faute d'intelligence? Mais aucontraire, puis que nous ſauõs qu'ils eſtoyent deſia menez par l'Eſprit en toute verité quãd ils ont compoſé ce que nous auons de leurs Eſcrits: qu'eſt-ce qui a empeſché qu'ils n'ayent là comprins vne parfaite cognoiſſance de la doctrine Euangelique? Mais encore donnons leur ce qu'ils demandent, que les Apoſtres ayent laiſſé par viue voix à l'Egliſe plus qu'ils n'ont point eſcrit. Ie demãde maintenant, qu'ils m'en facent le denombrement: s'ils oſent attenter cela, ie repliqueray à l'encontre par la bouche de ſainct Auguſtin: Puis que le Seigneur n'a point exprimé quelles eſtoyent ces choſes: qui ſera ce luy de nous, qui dira, Ce ſont celles cy, ou celles là? ou s'il l'oſe dire, comment le prouuera-il? Toutesfois c'eſt folie à moy de plus debattre d'vne choſe ſuperflue. Car les petis enfans meſmes ſauent bien, que ce que noſtre Seigneur promit de reueler aux Apoſtres les choſes qu'ils ne pouuoyent adonc porter, cela a eſté accõply quand il leur a enuoyé le ſainct Eſprit, & que nous en auons le fruit en leurs Eſcritures. *Ioan. 16* *Hemi. in Ioan. 96*

152 Quoy donc, diſent-ils, Ieſus Chriſt n'a-il point mis hors de doute tout ce que l'Egliſe enſeigne & decrete: quand il a voulu eſtre tenu pour Publicain & Payen celuy qui y contreuiendroit? Mais c'eſt merueille, cõment ces trompeurs ſont ſi effrontez, qu'ils s'oſent glorifier de ce teſmoignage. Car que peuuent-ils conclurre de ce, ſinon qu'il n'eſt pas licite de contemner le conſentement de l'Egliſe, laquelle n'accorde iamais, ſinon en la verité de Dieu? Il faut eſcouter l'Egliſe, diſent-ils. Qui le nie? D'autant qu'elle ne prononce rien, ſinon de la Parole de Dieu. S'ils demandẽt quelque choſe d'auantage, qu'ils entendent que ces paroles de Chriſt ne leur fauoriſent en rien. Et ne faut qu'on m'eſtime trop contentieux, de ce que i'inſiſte ſi fort ſur ce poinct, qu'il n'eſt licite à l'Egliſe de forger aucune doctrine nouuelle: c'eſt à dire, de plus enſeigner, que Dieu n'a reuelé par ſa Parole. Car tout homme de ſens raſsis voit bien quel danger il s'en enſuyuroit, ſi on donnoit vne fois aux hommes tant de puiſſance. On voit comment la feneſtre ſeroit ouuerte à tous blaſphemateurs, pour ſe mocquer de la Chreſtienté: ſi on diſoit, que les Chreſtiens deuſſent tenir comme article de Foy, ce que les hommes auroyent determiné.

153 Les exemples dont ils ſe veulent ſeruir, ne font rien à leur propos. Ils diſent, que le Bapteſme des petis enfans eſt fondé plus ſur le decret de l'Egliſe, que ſur quelque commandement expres de l'Eſcriture. Mais ce ſeroit vn treſpoure & malheureux refuge, ſi pour defendre le Bapteſme des petis enfans, nous eſtions contraints de recourir à la pure & ſimple authorité de l Egliſe. Mais il apparoiſtra en vn autre lieu, qu'il n'eſt pas ainſi. Semblablement ce qu'ils alleguẽt, que lon ne trouue point aux Eſcritures la determination faite au Concile de Nice, que le Fils de

Dieu eſt d'vne meſme ſubſtance auec le Pere : en cela ils font vne groſſe iniure aux ſaincts Eueſques du Cõcile: comme s'ils euſſent temerairemẽt cõdamné Arrius, de ce qu'il ne vouloit point s'aſtreindre à leurs mots: cõbien qu'il confeſſaſt toute la doctrine, laquelle eſt comprinſe aux Eſcritures des Prophetes & Apoſtres. Ie confeſſe bien que ce mot de Conſubſtantiel, n'eſt point en l'Eſcriture: mais puis que tãt de fois il nous eſt mõſtré en icelle, qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu: & derechef, que Ieſus Chriſt y eſt appellé vray Dieu & eternel, vn auec le Pere: qu'ont fait autre choſe les ſaincts Eueſques, en declairant qu'il eſtoit d'vne meſme eſſence, ſinon qu'ils ont ſimplement expoſé le ſens naturel de l'Eſcriture? Et de fait, Theodorite, hiſtorien, raconte que Conſtantin l'Empereur vſa de ceſte preface, au Cõcile, de premiere entrée: Il y a la doctrine du ſainct Eſprit, à laquelle il nous faut tenir en diſputant des choſes diuines: les liures des Apoſtres & Prophetes, nous monſtrent pleinement la volonté de Dieu. Pourtant, en laiſſant toutes contentions, prenons des paroles du ſainct Eſprit, la deciſion & vuydange, de la queſtion qui eſt à preſent. Il n'y eut nul qui contrediſt à ces ſainctes admonitions: nul ne repliqua que l'Egliſe pouuoit adiouſter quelque choſe du ſien: que le ſainct Eſprit n'auoit point tout reuelé aux Apoſtres, ou pour le moins, qu'ils n'auoyent pas tout laiſſé par eſcrit: rien de tout cela. Si ce que noz aduerſaires pretendent, eſt vray: premierement l'Empereur Conſtantin euſt mal fait en oſtant à l'Egliſe ſa puiſſance. Secondement, c'euſt eſté vne diſſimulation meſchante & deſloyale aux Eueſques, que nul d'eux ne ſe leua pour maintenir l'authorité de l'Egliſe. Mais au contraire, Theodorite refere que tous receurent volontiers l'admonition de l'Empereur, & l'approuuerẽt. Dont il appert, que ce que maintenant diſent noz aduerſaires, eſt nouueau: & qu'il n'eſtoit point encore cogneu adonc.

Hiſto. Eccl. l. 1. c. 5

154 Mais encore que nous leur ottroyons tout ce qu'ils diſent de l'Egliſe, cela toutesfois ne leur profitera de guere pour leur intention. Car tout ce qui ſe dit de l'Egliſe, ils le transferent puis apres aux Conciles, leſquels, ſelon leur fantaſie, repreſentent l'Egliſe. Qui plus eſt, ce qu'ils ſont ſi grans zelateurs à maintenir la puiſſance de l'Egliſe: ils ne le font à autre fin, ſinon pour attribuer au Pape & à ſa ſequelle, tout ce qu'ils auront peu obtenir. Or deuant que ie commence à depeſcher ceſte queſtion, ie veux briefuement proteſter deux choſes. La premiere eſt, que ſi ie tien icy la bride roide, pour ne laſcher rien facilement à noz aduerſaires: ce n'eſt pas à dire pourtant, que ie priſe les Conciles anciens moins que ie ne doy. Car ie les honnore de bonne affection, & deſire que chacun les eſtime & les ait en reuerence. Mais il faut icy tenir meſure, que par cela il ne ſoit en rien derogué à Ieſus Chriſt. Or voicy le droit & l'authorité qui appartient à Ieſus Chriſt: c'eſt de preſider en tous Conciles, & n'auoir homme mortel pour compagnon en ceſte dignité. Or ie dy que lors il preſide, quand il gouuerne toute l'aſſemblée par ſon Eſprit & par ſa Parole. La ſeconde proteſtation eſt, que ſi i'attribue moins aux Conciles, que noz aduerſaires ne voudroyent: ie ne le feray point pour crainte que i'aye, comme ſi les Conciles fauoriſoyent à noz aduerſaires, & nous eſtoyent contraires. Car comme nous auons ſuffiſamment en la Parole de

Dieu,

Dieu, tout ce qui eſt requis pour l'approbatiõ de noſtre doctrine, & pour ruiner toute la Papauté, tellement qu'il n'eſt point meſtier de cercher ſecours d'ailleurs: auſsi d'autre part, quand il ſeroit beſoing, nous pourriõs bien nous armer des Conciles anciens pour faire l'vn & l'autre.

Maintenant venons au poinct: ſi on demande quelle eſt l'authorité 155
des Conciles ſelon la Parole de Dieu, il n'y a nulle promeſſe plus ample, ou plus claire, pour la fonder, qu'en ceſte ſentẽce de Ieſus Chriſt: Par tout Mat. 18
où deux ou trois ſeront aſſemblez en mõ Nom, ie ſeray au milieu d'eux. Mais ceſte promeſſe compete tout auſsi bien à vne petite cõpagnie qu'à vn Concile vniuerſel: combien que le nœud de la queſtion ne giſt point en cela, mais en ce qu'il y a vne condition adiouſtée que lors Ieſus Chriſt ſera au milieu d'vne compagnie, ſi elle eſt aſſemblée en ſon Nom. Parquoy, que noz aduerſaires alleguent tant qu'ils voudront, les Cõciles des Eueſques, ils ne profiteront de gueres: & ne nous feront point accroire ce qu'ils pretẽdẽt: c'eſt qu'ils ſont gouuernez du S. Eſprit, iuſques à ce qu'ils ayent prouué qu'ils ſont congregez au Nom de Chriſt. Car auſsi biẽ peuuẽt conſpirer à l'encõtre de Chriſt les meſchans Eueſques, que les bons conuenir en ſon Nom. De laquelle chòſe nous peuuent faire foy pluſieurs decrets qui ſont ſortiz de tels Conciles: deſquels ie pourroye facilement par argumẽs euidẽs faire apparoiſtre l'impieté: mais de cela nous en verrons puis apres. Pour le preſent ie leur reſpon en vn mot, que Chriſt ne promet rien en ce paſſage, ſinõ à ceux qui ſont cõgregez en ſon Nom. Il nous faut definir que cela veut dire. Or ie nie, que ceux ſoyent cõgregez au Nom de Chriſt, leſquels en reiettant le cõmandement de Dieu, par lequel il defend de rien adiouſter à ſa Parole, ou diminuer d'icelle, ordonnent à leur plaiſir ce que bon leur ſemble: leſquels non contens de ce qui eſt en la ſaincte Eſcriture: c'eſt à dire, en la reigle vnique de vraye & parfaite ſageſſe, forgent de leur teſte quelque nouuelleté. Certes puis que Ieſus Chriſt ne promet point d'aſsiſter indifferemment à tous Cõciles, mais adiouſte vne marque ſpeciale pour diſcerner les Conciles legitimes d'auec les autres: il ne nous faut point meſpriſer ceſte difference. Dieu a fait vne fois ceſte alliance & paction auec les preſtres Leuitiques, qu'ils enſeignaſſent de ſa bouche: il a touſiours requis cela, meſme de ſes Prophetes: Mala. 2.
nous voyons qu'il a impoſé ceſte meſme Loy aux Apoſtres. Pourtãt il ne recognoiſt point pour ſes Preſtres ne ſeruiteurs, ceux qui tranſgreſſent & violent ceſte paction, & ne leur donne aucune authorité. Que noz aduerſaires me ſoudent ceſte difficulté, s'ils veulent aſſubiettir ma foy aux decrets des hommes, qui ſeront faits outre la Parole de Dieu.

Car touchant ce qu'ils ne penſent point que la verité demeure en 156
l'Egliſe, ſi elle ne conſiſte entre les Paſteurs: ne que l'Egliſe meſme puiſſe conſiſter, ſi elle ne ſe monſtre aux Conciles generaux: il y a bien à dire que cela ait eſté touſiours vray, ſi les teſmoignages que nous ont laiſſé les Prophetes de leur temps, ſont veritables. Il y auoit encore du tẽps d'Iſaye Egliſe en Ieruſalem, laquelle Dieu n'auoit point delaiſſée: toutesfois il dit des Paſteurs. Toutes ces gardes ſont aueugles, & ne cognoiſ Iſa. 56.
ſent rien. Tous ſont chiens muets, ne ſachans abbayer. Ils dorment, & ayment le dormir: tous les Paſteurs n'ont nulle cognoiſſance, n'intelligẽce:

& vniuerſellement ont decliné chacun en ſa voye. Ceſte Egliſe dura iuſ-
Ierem.6. ques au temps de Ieremie. Or oyons ce qu'il dit des Paſteurs: Depuis le
Iere.14. Prophete iuſques aux Preſtres, chacun forge mẽſonge. Item, Les Prophe-
tes ont prophetiſé menſonge en mon Nom: combien que ie ne les euſſe
point enuoyez, & ne leur euſſe donné mandement. Et à fin que nous ne
ſoyons trop longs à reciter toutes ces ſentences, qu'on liſe ce qui en eſt eſ-
crit au vingtroiſieſme & quarantieſme chapitre. De ce temps là meſme,
Ezec.22. Ezechiel les traitoit bien auſsi aſprement de l'autre coſté. La coniura-
tion, dit-il, de ſes Prophetes au milieu d'elle, eſt comme vn Lyon rugiſ-
ſant & qui rauiſt ſa proye. Ils ont deuoré la vie, & ont rauy ce qui eſtoit
pretieux: & ont fait beaucoup de vefues. Ses preſtres ont violé ma Loy,
& ont pollu mes lieux ſaincts: & n'ont fait difference entre choſes profa-
nes, & celles qui ſont à moy dediées. Les Prophetes ont edifié de mau-
uais ciment, voyans choſes vaines, deuinans menſonges, diſans que le Sei
gneur a parlé quād il n'a point parlé. Les querimonies ſont ſi frequentes
en tous les Prophetes, qu'il n'y a rien qui y ſoit plus reiteré.

157 Ces choſes, dira quelcun, ont eu lieu entre les Iuifs, mais elles n'ap
partiennẽt de rien à noſtre temps. Pleuſt à Dieu que cela fuſt vray: mais
2.Pier.2. S. Pierre a denoncé que tout le contraire aduiendroit. Comme il y a eu
dit-il, au peuple d'Iſrael des faux Prophetes: ainſi entre vous il y aura
faux docteurs, induiſans ſectes de perdition. Voyez vous comment il ad
uertiſt que le danger ne ſera point des idiots d'entre le populaire: mais
de ceux qui ſe tiendront fiers du tiltre de Docteurs & de Paſteurs? Dauā
Mat.24 tage, cõbien de fois a-il eſté predit par Chriſt & ſes Apoſtres, en cõbien
2.The.2 grand danger l'Egliſe ſeroit miſe par ſes Paſteurs? Meſme ſainct Paul
denonce ouuertement, que l'Antechriſt n'aura autre part ſon ſiege qu'au
Temple de Dieu: en quoy il ſignifie que l'horrible calamité, dont il par-
le là, ne viēdra d'ailleurs que de ceux qui ſeront aſsiz en l'Egliſe comme
Act.20. Paſteurs. Et en vn autre paſſage, il demonſtre que cela commençoit deſ-
ia de ſon temps. Car en parlant aux Eueſques d'Epheſe, il leur dit entre
autres choſes: Ie ſay qu'apres mõ depart, il y ſuruiendra des loups rauiſ-
ſans entre vous, n'eſpargnans point le trouppeau. Et d'entre vous, il y en
aura qui diront choſes peruerſes, pour attirer à eux le peuple. Puis que les
Paſteurs ſe ſont peu corrompre en ſi peu de temps, combien la corrup-
tion a elle peu croiſtre par longues ſucceſsions d'années? Et à fin qu'en
continuant ce propos ie ne rempliſſe pas beaucoup de papiers, nous ſom
mes aduertiz par les exẽples de tous les aages, qui ont eſté iuſques à ceſte
heure, que la verité n'eſt pas touſiours nourrie au ſein des Paſteurs, & que
le ſalut de l'Egliſe ne depend pas du tout de leur bon gouuernement. Il
conuenoit certes qu'ils fuſſent bons gardiens de la paix & ſalut de l'Egli
ſe: car ils ſont deſtinez pour les conſeruer. Mais c'eſt autre choſe d'accõ-
plir ce qu'on doit: & de deuoir faire ce qu'on ne fait point.

158 Toutesfois, ie ne veux point que ces propoz ſoyent entenduz com
me ſi ie vouloye amoindrir l'authorité des Paſteurs, & induire le peu-
ple à la meſpriſer legierement. Seulement mon intention eſt, d'aduertir
qu'il y euſt quelque chois entre les Paſteurs, à fin qu'on n'eſtime point in
continent Paſteurs tous ceux qui ſont ainſi appellez. Or le Pape & tous

les

les Eueſques de ſa bande, n'ont autre raiſon de remuer & renuerſer tout à leur poſte, ſans auoir égard à la Parole de Dieu, ſinon qu'ils ont le tiltre de Paſteurs. Et pour ceſte meſme raiſon ils veulent perſuader que ils ne peuuent eſtre deſtituez de la lumiere de verité, que le ſainct Eſprit reſide en eux: meſme que l'Egliſe vit & meurt auec eux: comme s'il n'y auoit plus nul iugement de Dieu, pour chaſtier le monde d'vne meſme punition dont il a vſé enuers le peuple ancien: à ſauoir, de frapper d'aueuglement & ſtupidité les Paſteurs. Sont-ils pas bien inſenſez, de ne conſiderer qu'ils chantent vne meſme chanſon qu'auoyent anciennement en la bouche les méchans Preſtres qui faiſoyent la guerre à Dieu? Car voicy comme ils s'armoyent contre la verité & les Prophetes, Venez & faiſõs *Iere.18* conſultation contre Ieremie. Car la Loy ne perira point des Preſtres, ny le conſeil des Sages, ny la doctrine des Prophetes.

159 Par cela meſme, il eſt facile à reſpondre à l'autre poinct, touchant les Concíles generaux. On ne peut nier que les Iuifs n'ayent eu vraye Egliſe du tẽps des Prophetes. Si lors il ſe fuſt tenu vn Cõcile general, quel le apparẽce d'Egliſe y euſt-on cogneu? Nous oyõs ce que noſtre Seigneur leur denõce nõ point à vn ou à deux, mais à tous enſemble: c'eſt, que les *Iere.4* preſtres ſeront élourdiz, & les Prophetes ſeront eſtonnez. Item, La Loy *Ezech.7* perira des Prophetes, & le conſeil des anciens. Item, La nuict vous ſera *Mich.6* au lieu de viſion, & les tenebres au lieu de reuelation. Car le Soleil ſera caché pour les Prophetes, & le iour ſera obſcurcy. Ie vous prie s'ils ſe fuſſent tous aſſemblez en vn, que eſprit euſt preſidé en leur cõpagnie: De ce *1. Rois* la nous en auons vn bel exẽple notable, au Cõcile qu'aſſembla Achab Il *dernier.* y auoit là quatre cens Prophetes: mais pource qu'ils n'eſtoyent là venuz à autre fin, ſinon pour flatter ce méchant Roy & infidele, Sathan eſt enuoyé de Dieu pour eſtre vn eſprit menteur, en la bouche de tous. Ainſi, la verité eſt là condamnée d'vn commun accord: Michée fidele ſeruiteur de Dieu, reprouué cõme heretique, battu & mis en priſon: autant en fut-il fait à Ieremie: autant en eſt-il aduenu aux autres Prophetes.

160 Mais vn ſeul exemple nous ſuffira pour tous, d'autant qu'il eſt notable entre les autres. Au Concile qu'aſſemblerent les Sacrificateurs & Phariſiens en Ieruſalem contre Ieſus Chriſt, qu'y peut-on reprendre, quant à l'apparence exterieure? Car s'il n'y euſt eu lors Egliſe en Ieruſalẽ, iamais noſtre Seigneur Ieſus n'euſt aſsiſté aux ſacrifices, ny autres ceremo *Iean 11* nies. La cõuocation ſe fait ſolennellemẽt, le grand Preſtre y preſide, tout le Clergé s'y trouue: toutesfois Ieſus Chriſt y eſt condamné, & ſa doctrine miſe au bas. Ceſt acte là nous monſtre que l'Egliſe n'eſt point encloſe en ce concile. Mais il ne faut point craindre, diront ils, que cela nous puiſſe aduenir. Mais qui eſt-ce qui nous en fera foy? Car d'eſtre nonchalans en vne choſe de ſi groſſe importance, c'eſt trop grande ſottiſe. Qui plus eſt, puis que le ſainct Eſprit a clairement prophetizé par la bouche de *2. Theſſ.2* ſainct Paul, qu'il ſe feroit vn reuoltement, lequel ne peut aduenir, que les Paſteurs ne ſe detournent de Dieu les premiers: pourquoy fermons nous les yeux de propos deliberé, pour ne point regarder noſtre ruine? Pour tant il ne faut nullement conceder, que l'Egliſe cõſiſte en l'aſſemblée des Prelats: leſquels Dieu n'a iamais promis deuoir eſtre bons à touſiours,

mais au contraire a prononcé, qu'ils seront quelquesfois mauuais. Or quand il nous aduertist d'vn danger, il le fait pour nous rendre plus sages, & mieux aduisez.

161 Quoy donc? dira quelcun, les resolutions des Conciles n'auront elles nulle authorité? Ie respon que si. Car ie ne dispute point qu'il faille reietter tous les Conciles, & rescinder les actes de tous, ou canceller depuis vn bout iusques à l'autre. Mais on repliquera que ie les mets trop bas, iusques à permettre à chacun de receuoir ou reietter ce qui aura esté determiné en vn Concile: ie dy que non. Mais toutesfois & quantes qu'on met en auant vn Decret de quelque Cõcile, ie voudroye qu'on poisast diligemment en quel temps il a esté tenu, pour quelle cause, & à quelle fin, & quelles gens y ont assisté: puis apres qu'on examinast à la reigle de l'Escriture le poinct dont il est question, & que le tout se sist en sorte que la determination du Cõcile eust son poids, & qu'elle fust comme vn aduertissement: toutesfois qu'elle n'empeschast point l'examen que i'ay dit. Ie voudroye bien qu'on gardast ce qu'enseigne sainct Augustin au troisiesme liure cõtre Maximinus. Car pour clorre la bouche à cest heretique, qui debattoit touchant les Decrets des Conciles: Ie ne doy pas, dit-il mettre en auant le Concile de Nice, & tu ne me dois pas aussi alleguer celuy d'Arimine, comme pour oster la liberté de iuger. Car tu n'y es pas subiet, ny moy au second: que la chose soit debattue par bonne cognoissance de cause & par raison, & que le tout soit fondé en l'authorité de l'Escriture, laquelle est commune à toutes les deux parties. Si cela se faisoit, les Conciles retiendroyent leur authorité qu'ils doyuent auoir: & toutesfois l'Escriture demeureroit en sa preéminence, à ce que le tout fust assubietty à la reigle d'icelle. Suyuant cela nous receuons volontiers les anciens Conciles, comme de Nice, de Constantinoble, le premier d'Epese, Chalcedone, & les semblables qu'on a tenu pour condamner les erreurs, & opinions méchantes des heretiques: nous leur portons, dy-ie, honneur & reuerence, entant qu'il appartient aux articles là definiz. Car iceux Conciles ne contiennent rien qu'vne pure & naturelle interpretation de l'Escriture, laquelle les saincts Peres, par bonne prudence, ont accommodé, pour renuerser les ennemis de la Chrestienté. Semblablement en d'aucuns de ceux qui ont esté tenuz depuis, nous apperceuõs vn bon zele & signes euidens de doctrine, de prudence & d'esprit: mais selon que le monde a accoustumé de decliner en empirant, il est facile de voir cõbien l'Eglise petit à petit a decliné de sa droite pureté. Ie ne doute pas que mesme des temps qui ont esté fort corrompuz, qu'il n'y ait assisté des Euesques de bonne sorte aux Conciles: mais il en est aduenu comme les Senateurs Romains se sont autresfois complaints qu'il en aduenoit à leur Senat: c'est à sauoir, que quand on a conté les voix, sans considerer les raisons: pour conclurre selon la pluralité, la plus grande partie a souuent emporté la meilleure. Certes il en est sorty de méchantes conclusions: & n'est ia mestier d'amener icy les exemples en particulier, tant pource que ce seroit vn trop long proces, que pource que des autres l'ont desia fait si diligemment, que ie n'ay que faire d'y rien adiouster.

Dauan-

Dauantage, qu'eſt-il beſoing de raconter la repugnance des Conciles, & comme ce qui a eſté fait en l'vn, a eſté deffait en l'autre? Et ne faut pas qu'on m'allegue, que quand il y a ainſi deux Conciles repugnãs, que l'vn n'eſt pas legitime. Car d'où eſt-ce que nous eſtimerons cela? Ie penſe, qu'il n'y a point d'autre moyen ſinon que de iuger par l'Eſcriture, lequel c'eſt qui a mal reſolu. Car il n'y a point d'autre Loy certaine pour diſcerner. Il y a enuiron neuf cens ans qu'il ſe fit vn Concile à Conſtantinoble du temps de Leon Empereur, où il fut ordonné qu'on abattroit & qu'on rõproit toutes les images qu'on auoit aux Egliſes. Tantoſt apres, Irene mere de l'Empereur aſſembla vn autre Concile à Nice, lequel ordonna qu'on les remiſt. Lequel des deux tiendrons nous pour legitime? Le ſecond a gagné le ieu. Car les images ont tenu bon aux Egliſes. Mais ſainct Auguſtin dit, que cela ne ſe peut faire ſans peril e- 162
minent d'idolatrie. Epiphanius plus ancien Docteur, parle encore plus rudement. Car il dit que c'eſt méchanceté & abomination, de voir des images aux temples des Chreſtiens. Puis qu'ils ont ainſi parlé de leur temps, approuueroyent-ils vn tel Concile, s'ils viuoyent auiourdhuy? Qui pis eſt, ſi les hiſtoriens diſent vray, ce Concile là non ſeulement a receu les images: mais auſsi a conclud, qu'on les deuoit honnorer. Or c'eſt choſe notoire qu'vn tel decret eſt procedé de Sathan. Que dirons nous de ce qu'ils ont ſi vilainement depraué, falſifié & deciré par piẽces toute l'Eſcriture? qui monſtre bien qu'ils ne s'en ſont fait que moquer, ce que i'ay deſcouuert cy deſſus autãt qu'il eſtoit beſoing. Quoy qu'il en ſoit, nous ne pourrons autrement diſcerner entre les Conciles, qui ſe contrarient l'vn à l'autre, comme il y en a eu pluſieurs, ſinon en les examinãt tous par la Parole de Dieu, qui eſt la balance à laquelle ſont ſubiets, non ſeulement les hommes, mais auſsi les Anges. Pour ceſte cauſe nous reiettons le Concile ſecond d'Epheſe & approuuons celuy de Chalcedone, pource qu'au premier l'impieté d'Eutyches a eſté confermée, laquelle a eſté condamnée au ſecõd. Et de fait les Peres qui ont aſsiſté au Cõcile de Chalcedone, n'ont prins leur iugement que de la Parole de Dieu. Pourtant, nous les enſuyuõs auec telle condition, que nous auons la Parole de Dieu pour nous eſclairer, ſelon laquelle ils ſe ſont auſsi conduits. Voyſent maintenant les Romaniſques, & qu'ils ſe vantent comme ils ont accouſtumé, que le ſainct Eſprit ſoit lié & attaché à leurs Conciles.

Voyez cy deſſus cha. 3. article 37.

Cõbien que meſmes aux anciens Conciles, qui ſont les plus purs, il y a quelque choſe à redire: ou à cauſe que les Eueſques qui eſtoyent pour lors, combien qu'ils fuſſent gens ſauans & prudens, toutesfois eſtãs empeſchez aux matieres, pour leſquelles ils eſtoyent aſſemblez, ne regardoyent pas beaucoup d'autres choſes: ou qu'eſtans occupez en grãds affaires, ils ne prenoyent égard à ceux qui eſtoyent de moindre importance, ou qu'ils pouuoyẽt faillir par ignorance: ou bien qu'aucunesfois ils eſtoyent trop ardens en leurs affections. Ceſte derniere raiſon pourroit ſembler la plus dure. Toutesfois nous en auons vn exemple notable au premier Cõcile de Nice, duquel la dignité a eſté priſée par deſſus tous autres. Car les Eueſques qui eſtoyent là venuz pour defendre le principal poinct de noſtre Foy, combien qu'ils veiſſent Arrius en leurs preſen- 163

ces prest de batailler, & que pour le conueincre, il leur fust necessaire de bien accorder ensemble: neantmoins comme s'ils fussent là venuz de propos deliberé pour luy faire plaisir, ne se soucians point en quel danger estoit l'Eglise: commencerent à se mordre, accuser & iniurier l'vn l'autre: à presenter libelles diffamatoires, auxquels toute leur vie estoit traduite. Brief, ils laissoyent Arrius pour se deffaire eux mesmes. Et estoyent d'vne telle intemperance acharnez ensemble, qu'il n'y eust iamais eu fin à leurs contentions, si Constantin Empereur, protestant qu'il ne vouloit point estre le iuge, n'eust reprimé leurs debats. Combien est il plus vray semblable, que les autres Conciles, qui depuis se sont ensuyuiz, ayent peu auoir quelque faute? Cela n'a point mestier de longue probation. Car quiconque lira les actes des Conciles anciens, y trouuera beaucoup d'infirmité. Ie ne dy non plus.

164 Et de fait Leon Euesque de Rome n'a point douté d'arguer le Cõcile de Chalcedone d'ambition & de temerité inconsiderée, cõbien que il le confesse estre sainct & Chrestiẽ quant à la doctrine. Il ne nie pas que ce ne soit vn Cõcile legitime: mais il dit plat & court, qu'il a peu errer. Il semblera aduis à quelcun, que ie soye mal aduisé, de mettre peine à monstrer tels erreurs: veu que les Papistes mesmes confessent que les Conciles peuuent errer aux choses qui ne sont point necessaires à salut. Mais ce que ie dy n'est point superflu. Car combien que les Papistes, quand on les contreint par viues raisons confessent cela de bouche: toutesfois puis qu'ils veulent que nous receuions indifferemment & sans exceptiõ pour reuelation du sainct Esprit, tout ce qui aura esté determiné aux Conciles, en quelque affaire que ce soit ils requierent de fait plus qu'ils ne disent de paroles. En faisant ainsi, où tendent ils, sinon d'obtenir que les Conciles ne peuuent errer, ou bien s'ils errent, qu'il n'est point licite de voir la verité, ou ne point consentir aux erreurs? La fin de mon intention est de monstrer que le sainct Esprit a tellement gouuerné les bons Conciles & Chrestiens, qu'il a neantmoins permis qu'il y eust quelque infirmité humaine méiée: à fin de nous apprendre qu'il ne nous faut point trop fier aux hommes. Ceste sentence est beaucoup plus douce, que le dire de Gregoire Nazienzene, à sauoir que iamais il n'a veu bonne issue d'aucun Cõcile. Car en affermant que tous, sans exception ont eu mauuaise fin, il ne leur laisse guere d'authorité. Il n'est ia mestier de faire plus mẽtiõ à part des Conciles prouinciaux, d'autant qu'il est aisé de iuger, par ce qui a esté dit, quelle authorité ils doyuent auoir.

165 Or noz Romanisques se voyans destituez de toute ayde de raison, recourent finalement à ce dernier & malheureux refuge: c'est qu'encores qu'ils soyent ignorans & peruers, neantmoins la Parole de Dieu demeure, laquelle commande d'obeir à noz superieurs. Mais que sera-ce si ie nie que ceux qui sont tels, soyent noz superieurs? Car ils ne doyuent point plus vsurper de dignité qu'en a eu Iosué, lequel estoit Prophete de Dieu & excellent Pasteur. Or oyons auec quelles paroles, il a esté ordonné en son office de par le Seigneur. Que le liure de la Loy, dit-il, ne soit iamais éloigné de tes yeux: mais que tu medites en iceluy nuict & iour: tu ne declineras n'à dextre n'à senestre, & lors tu chemineras droitement

Iosué 1

droitement. Nous tiendrons donc pour noz Prelats ſpirituels, ceux qui ne declineront de la Loy de Dieu, ne d'vn coſté ne d'autre. Que s'il falloit indifferemment receuoir la doctrine de tous Paſteurs, quel meſtier eſtoit-il que fuſsions ſi ſouuent & tant ſoigneuſement aduertiz par la Parole de Dieu, de n'eſcouter la doctrine des faux Prophetes, & des faux Paſteurs? N'eſcoutez point, dit le Seigneur, les paroles des Prophetes qui vous prophetiſent: car ils vous enſeignent menſonges, & vous annoncent la viſion de leur cœur, non pas ce qui eſt procedé de la bouche de Dieu. Item, Gardez vous des faux Prophetes qui viennent à vous en habits de brebis: mais par dedans ſont loups rauiſſans. Sans propos ſainct Iean nous euſt admonneſtez d'eſprouuer les eſprits, pour ſauoir s'ils ſont de Dieu. De laquelle éprouue ne doiuent eſtre exempts les menſonges du Diable, puis que les Anges meſme de paradis y ſont ſubiets. Dauantage, ceſte Parole de noſtre Seigneur, c'eſt à ſauoir que ſi vn aueugle mene l'autre, tous deux chéent en la foſſe: ne nous mõſtre elle point aſſez, qu'il y a bien à regarder quels paſteurs on eſcoute: & qu'il ne eſt pas bõ de legieremẽt les eſcouter tous? Parquoy ils ne nous peuuẽt eſtõner de leurs tiltres d'authorité, pour nous attirer en leur aueuglemẽt: puis que nous voyons au contrire, le ſoing qu'a noſtre Seigneur de nous donner terreur, à ce que ne nous laiſsions point aiſement mener par l'erreur d'autruy, ſouz quelque maſque, & grand nom qu'il ſoit caché. Car ſi ſa Parole eſt veritable, tous les conducteurs aueugles ſoit qu'ils ſoyent nommez Eueſques, Prelats, ou Pontifes, ne pourroyent autre choſe, que tirer en vne meſme ruine, tous ceux qui les ſuiuront. Pourtant que d'oreſnauant ces nõs de Cõciles, d'Eueſques & de Prelats, leſquels ſe peuuent auſsi toſt fauſſement pretendre, que vſurper à bon droit, ne nous empeſchent point que nous n'examinions tous eſprits à la reigle de la Parole de Dieu, pour éprouuer s'ils ſont de Dieu.

Iere. 23.

Mat. 7.

1. Iean. 4.

Mat. 15.

Puis que nous auons monſtré que l'Egliſe n'a pas puiſſance de forger doctrine nouuelle, diſons maintenant de la puiſſance que luy attribuent les Papiſtes en l'interpretation de l'Eſcriture. Certes nous confeſſons treſvolontiers que s'il ſe leue diſpute de quelque article, il n'y a meilleur remede ne plus certain, que d'aſſembler vn Concile de vrays Eueſques, pour en faire la diſcuſsion. Car vne telle deciſion qui aura eſté faite en cõmun & d'vn acord, par les Paſteurs des Egliſes, apres auoir demandé la grace du ſainct Eſprit, aura beaucoup plus de poids, que ſi chaſcun d'eux à part en prenoit ſa reſolution pour la prẽcher au peuple: combien que ſeulement deux ou trois la fiſſent. Dauantage, quand les Eueſques ſont enſemble, ils ont plus de commodité de conferer & regarder que c'eſt qu'ils doyuent enſeigner, & en quelle forme, pour auoir cõformité, à fin que la diuerſité n'engendre ſcandale. Tierce ment, ſainct Paul nous monſtre que c'eſt l'ordre qu'il faut tenir pour iuger des doctrines. Car entant qu'il attribue à chacune Egliſe l'office de iuger, il demonſtre bien par cela comment on y doit proceder, ſi la choſe vient plus auant: à ſauoir que les Egliſes ſe conioignẽt pour en cognoiſtre. Et la raiſon auſsi nous meine là, que ſi quelcun trouble vne Egliſe en ſemãt vne doctrine incogneue, & qui ne ſoit point en vſage, &

166

1. Cor. 14.

que la choſe vienne iuſques là, qu'on craigne qu'vne plus groſſe diſſenſiō ne s'en enſuyue. les Egliſes s'aſſemblent pour examiner la queſtion, & apres en auoir debatu, qu'elles donnent vne reſolution priſe de l'Eſcriture, laquelle oſte toute doute au populaire, & ferme la bouche à ceux qui demādēt d'eſmouuoir noiſe & troubles, par leur ambitiō ou orgueil. En ceſte maniere, quand Arrius ſe leua, le Concile de Nice fut tenu: à fin que par l'authorité cōmune de tous les Eueſques, l'audace de ce meſchāt hōme fuſt reprouuée, & que les Egliſes qu'il auoit troublées fuſſēt remiſes en leur eſtat, & que ſon hereſie fuſt exterminée, cōme il en aduint.

167 Quelque temps apres, pource qu'Eunome & Macedone autres heretiques eſmouuoyent autre contention, on leur reſiſta par vn ſemblable remede, en aſſemblant le Concile de Cōſtantinoble. Le Concile premier d'Epheſe fut tenu pour deſtruire l'erreur de Neſtorius. Brief, ceſte a eſté la façon ordinaire de conſeruer l'vnité des Egliſes, depuis le commencement, toutesfois & quantes que le Diable auoit commencé de machiner quelque choſe. Mais nous auons à noter, qu'on n'a point en tous lieux n'en tous temps des Athanaſes, des Baſiles, & des Cyrilles, & autres ſemblables defenſeurs de la vraye doctrine, cōme noſtre Seigneur les auoit adonc ſuſcitez. Meſme qu'il nous ſouuienne de ce qui aduint au Concile ſecond d'Epheſe, où l'hereſie Eutychienne fut receue, & Flauien ſainct Eueſque banny auec ſes adherens, d'autant qu'il y reſiſtoit: & beaucoup d'autres meſchācetez cōmiſes: à ſauoir d'autāt que Dioſcore homme ſeditieux & de mauuais courage, preſidoit là, & non pas l'Eſprit de Dieu. Mais quelcun me dira, que ce n'eſtoit point l'Egliſe. Ie le cōfeſſe. Car i'ay cela tout perſuadé, que la verité ne meurt point, & n'eſt pas eſteinte en l'Egliſe, encore qu'elle ſoit oppreſſée en vn Concile: mais qu'elle eſt miraculeuſemēt conſeruée de Dieu, à fin de ſe remettre au deſſus en ſon tēps. Mais ie nie que cela ſoit perpetuel, de dire, que toute interpretation, qui aura eſté approuuée en vn concile, ſoit pourtāt vraye & conuenante à l'Eſcriture.

168 Mais les Romaniſques tendent à autre fin en voulant que les Conciles ayent puiſſance ſouueraine d'interpreter l'Eſcriture, & ſans appel. Car ils abuſent de ceſte couuerture, pour appeller Interpretation de l'Eſcriture, tout ce qui a eſté determiné en vn concile. Touchant du Purgatoire, de l'interceſſion des Saincts, de la confeſſion ſecrette, & de toutes telles fariboles, on n'en trouuera point vne ſeule ſyllabe en l'Eſcriture. Mais pource que toutes ces choſes ont eſté definies par l'authorité de l'Egliſe, comme ils le diſent: c'eſt à dire, pour parler plus à la verité, que elles ont eſté receues par opinion & par vſage, il les faudra tenir pour interpretatiōs de l'Eſcriture. Et non ſeulemēt cela, mais ſi vn Cōcile a rien ordonné directement repugnant à l'Eſcriture, cela meſme aura le tiltre d'interpretation. Ieſus Chriſt commande à tous de boire du calice en ſa Cene: le concile de Conſtance a defendu de le donner au peuple & a voulu que le ſeul Preſtre qui celebre la meſſe en beuſt. Ils veulent que nous tenions pour interpretation de l'Eſcriture, vne choſe qui eſt ſi euidemment contraire à l'inſtitution de Ieſus Chriſt. S. Paul appelle la defenſe du mariage, Hypocriſie des Diables: & en vn autre lieu le ſainct

Matt. 26

1. Tim. 4

Eſprit

Esprit prononce que le mariage est sainct & honnorable en tous estats. *Hebr.13.* Ce que le mariage a esté depuis defendu aux Prestres, ils veulent que ce la soit pour interpretation de l'Escriture. Combien qu'on ne puisse rien imaginer plus contraire. Si quelcun ose ouurir la bouche pour sonner mot, il est iugé heretique, d'autant que la determination de l'Eglise est sans appel: & qu'on ne doit douter que toute interpretation qu'elle fait ne soit vraye. Qu'est-ce que ie crieray contre vne telle impudence? Car il suffist de l'auoir demonstrée. Touchant ce qu'ils babillent, que l'Eglise a puissance d'approuuer l'Escriture: ie me deporte d'en traiter, pour cause. Car d'assubiettir ainsi la sagesse de Dieu à la censure des hommes, qu'elle n'ait authorité, sinon entant qu'il leur plaist: c'est vn blaspheme indigne d'estre mentionné. Dauantage i'en ay attouché cy dessus au premier traité. Seulement ie leur demanderay vne question: Si l'authorité de l'Escriture est fondée en l'approbation de l'Eglise, quel decret de Concile ils me peuuent alleguer de cela. Ie pense qu'ils n'en ont nul. Cõme donc Arrius souffroit-il d'estre veincu à Nice, par les tesmoignages qu'on luy allegoit de l'Euangile de sainct Iean? Car selon ceste raison des Papistes, il les pouuoit repudier: veu qu'il n'y en auoit encore approbation aucune de Concile vniuersel. Ils alleguent vn rolle ancien, qui se nomme Le Canon de l'Escriture, lequel ils disent estre procedé de la diffinition de l'Eglise. Mais ie demande derechef, en quel Concile ce Canon la a esté composé. Icy il faut qu'ils demeurent muets. Combié que ie voudroye encore sauoir plus outre, quel ils pensent que soit ce Canon. Car ie voy que cela n'estoit point arresté entre les Anciens. Si ce que dit sainct Hieroſme a lieu, nous tiendrons pour Apocryphes les liures des Machabées, l'histoire de Tobie, l'Ecclesiastique, & autres liures semblables. Ce que toutesfois ne veulent point permettre.

Reste maintenant la secõde partie de la puissance Ecclesiastique, 169
laquelle nous auons dit estre située en la iurisdiction. Or toute la iurisdiction de l'Eglise appartient à la discipline & police des mœurs, de laquelle il faudra tantost traiter. Car cõme nulle ville, ne village, ne peut estre sans gouuerneur & sans police: ainsi l'Eglise de Dieu a mestier de vne certaine police spirituelle, laquelle neantmoins est toute differente de la police terrienne: & tant s'en faut qu'elle l'empesche ou amoindrisse, que plustost elle aide à la conseruer. Pourtant, ceste puissance de iurisdiction ne sera en somme autre chose, qu'vn ordre institué pour conseruer la police spirituelle. Et pour ceste fin ont esté anciennement ordonnées par les Eglises, certaines compagnies de gouuerneurs, lesquelles eussent le regard sur les mœurs, corrigeassent les vices & vsassent d'excõmunicatiõ quãd mestier seroit. C'est ce qu'entend S. Paul quãd en l'Epistre aux Corinthiens il nõme les gouuernemẽs. Itẽ, en l'Epistre aux Romains, quand il dit: Celuy qui preside, qu'il le face auec sollicitude. Car il ne parle point aux Magistrats ou Gouuerneurs terriẽs, veu qu'il n'y en auoit nuls de Chrestiens pour lors: mais à ceux qui estoyent adioints aux Pasteurs, pour le regime spirituel de l'Eglise. Semblablement à Timothée il met deux especes de Prestres: les vns qui trauaillent en la Parole: les autres qui ne font point l'office de predicatiõ, & toutesfois sont *2. Cor. 12.* *Rom. 12.* *1. Tim. 5.*

fideles à s'acquiter de leur deuoir. Par ceſte ſeconde eſpece, il n'y a doute qu'il n'entende ceux qui eſtoyent deputez pour auoir eſgard ſur les mœurs, & corriger les delinquans par excommunication. Or ceſte puiſſance, de laquelle nous parlons, depend toute des clefs : leſquelles Ieſus Chriſt a données à ſon Egliſe, au dixhuitieſme de ſainct Matthieu. Car là il commande, qu'on admonneſte au nom commun de tous celuy qui aura meſpriſé les admonitions priuées de ſon frere, & s'il perſeuere en ſa contumace, qu'on le bãniſſe de la compagnie des fideles. Or telles admonitions & corrections ne ſe peuuent faire ſans cognoiſſance de cauſe. Pourtant, il eſt requis qu'il y ait quelque iugement & quelque ordre. Ainſi donc, ſi nous ne voulons caſſer & aneãtir la promeſſe des clefs, & reiecter tant l'excommunication, que les remonſtrances, & tout le reſte qui s'ẽſuit, il eſt neceſſaire que nous donniõs quelque iuriſdiction à l'Egliſe.

170 Car ce qu'aucuns imaginent que ce a eſté vn ordre temporel, que ceſtuy la, pour le temps que les Princes & Seigneurs & gens de iuſtice, eſtoyent encores contraires à la Chreſtienté : ils s'abuſent en ce qu'ils ne conſiderent point cõbien il y a de differẽce, & quelle eſt la diuerſité entre la puiſſance eccleſiaſtique & la puiſſance terrienne. Car l'Egliſe n'a point de glaiue pour punir les malfaiteurs, ne commandement pour les contraindre, ny priſons, ny amendes, ny les autres punitiõs dont les Magiſtrats ont accouſtumé d'vſer. Dauantage, elle n'eſt point à cela, que celuy qui a peché ſoit puny maugré ſoy : mais que par vn chaſtiment volontaire, il face profeſsion de ſa penitence. Il y a donc grande differẽce, d'autant que l'Egliſe n'attente ny vſurpe rien de ce qui eſt propre au Magiſtrat : & le Magiſtrat ne peut faire ce qui eſt fait par l'Egliſe. Cela ſera mieux entendu par exemple. Si quelcun s'enyure, il ſera puny par priſon, en vne ville bien policée : s'il paillarde, d'vne meſme punition, ou bien plus rigoureuſe, comme la raiſon le veut : en ceſte ſorte il ſera ſatiſfait & aux loix, & au Magiſtrat, & au iugement terrien. Mais il ſe pourra faire que ce malfaiteur ne donnera nul ſigne de repentance, mais pluſtoſt murmurera & ſe deſpitera. Faut-il que l'Egliſe ceſſe en ceſt endroit : Or eſt-il ainſi qu'õ ne peut receuoir telles gẽs à la Cene ſans faire iniure & à Ieſus Chriſt, & à ſa ſaincte inſtitution. Dauantage, la raiſon requiert cela, que celuy qui a ſcandaliſé l'Egliſe par mauuais exemple, oſte le ſcãdale qu'il a eſmeu, en faiſant ſolennelle declaratiõ de ſa repentãce. La raiſon qu'amenẽt ceux qui ſont d'opinion contraire, eſt trop froide. Ieſus Chriſt, diſent-ils, dõnoit ceſte charge à ſon Egliſe du tẽps qu'il n'y auoit point de Magiſtrat pour l'executer. Mais ie reſpõ que ſouuẽteſfois il aduiẽt qu'vn Magiſtrat eſt nõchalãt, ou biẽ que luymeſme merite d'eſtre chaſtié, cõme il aduint à l'Empereur Theodoſe. Dauantage, on en pourroit autãt dire quaſi de tout le miniſtere de la Parole. C'eſt que les Paſteurs n'ont que faire de reprendre maintenant les crimes notoires, ny crier à l'encõtre, ny arguer, ny menacer, d'autãt qu'il y a des Magiſtrats Chreſtiẽs, qui ſont pour corriger telles fautes. Mais ie dy aucõtraire, que cõme le Magiſtrat en puniſſant les mauuais actuelemẽt, doit purger l'Egliſe des ſcadales : ainſi le Miniſtre de la Parole doit de ſon coſté aider au Magiſtrat, à ce qu'il n'y ait pas tant de malfaiteurs.

Voila

Voila comment leurs administrations doyuent estre conioinctes, que l'vne soit pour soulager l'autre, & non pas pour l'empescher.

Et pour vray, si on regarde de pres les paroles de Christ, il est tout euident qu'il ne parle point là d'vn estat temporel de l'Eglise, mais perpetuel. Car il ne seroit pas conuenable d'accuser par deuant la iustice terrienne, celuy qui ne voudroit point obtẽperer à noz admonitions: ce qu'il faudroit faire neantmoins, si le Magistrat eust succedé à l'Eglise. Et que dirons nous de ceste promesse? En verité, en verité ie vous dy, que ce que vous aurez lié en terre, sera lié au ciel. A elle seulement esté donnée pour vn an, ou pour peu de temps? Outreplus, Iesus Christ n'a rien institué de nouueau en ce passage, mais a suyuy la coustume ancienne, qui auoit touſiours esté obseruée au peuple Iudaique. Et en cela il a demonstré, que l'Eglise ne se pouuoit passer de iurisdiction spirituelle, laquelle auoit esté dés le commencement: ce qui a esté confirmé par vn commun accord de tout temps. Car quand les Empereurs & gens de iustice sont venuz à la Chrestienté, on n'a point pourtant aboly la iurisdiction spirituelle, mais seulement on l'a ordonnée en sorte, qu'elle ne derogast en rien à la iustice terrienne, & qu'elle ne fust point meslée auec, & à bon droit. Car si vn Magistrat est fidele, il ne se voudra point exempter de la subiection commune des enfans de Dieu, souz laquelle ceste partie est comprinse, qu'il se submette à l'Eglise, entant qu'elle iuge par la Parole de Dieu: tant s'en faut qu'il doyue oster vn tel iugement. Car qu'y a-il plus honnorable à l'Empereur, dit sainct Ambroise, que d'estre fils de l'Eglise? veu qu'vn bon Empereur est au nombre de l'Eglise, & non point par dessus icelle. Pourtãt ceux qui despouillent l'Eglise de ceste puissance, pour exalter le Magistrat, ou la iustice terrienne, non seulement corrõpent le sens des paroles de Christ par fausse interpretation, mais aussi accusent d'vn grand vice les saincts Euesques, qui ont esté en grand nombre depuis le temps des Apostres, cõme s'ils eussent vsurpé la dignité & office du Magistrat par fausse couuerture.

171

Epist. 32. ad Valẽtinianum.

Mais il faut aussi bien voir d'autrepart, quel a esté iadis le vray vsage de la iurisdictiõ de l'Eglise, & cõbien grãd abus il y est suruenu: à fin que nous sachiõs ce qui doit estre cassé & mis bas, & ce qui doit estre remis en sõ entier, si nous voulõs destruire le regne de l'Antechrist pour restituer derechef le Regne de Christ. Premieremẽt ayõs ce but, de preuenir les scãdales: & s'il y en a desia quelcũ, de l'abolir. Il y a deux choses à considerer en l'vsage: c'est que ceste puissance spirituelle soit du tout separée du glaiue & de la puissance terrienne. Secondemẽt, qu'elle ne se exerce point au plaisir d'vn seul hõme, mais par vne bõne cõpagnie deputée à cela. L'vne & l'autre a esté obseruée en l'Eglise ancienne. Car les saincts Euesques n'õt point exercé leur authorité ou par amẽdes, ou par prisons, ou par autres punitions ciuiles: mais ont vsé comme il appartenoit, de la seule Parole de Dieu. Car la vengeance extreme de l'Eglise est l'excommunication, de laquelle elle n'vse qu'en grande neceſsité. Or l'excommunication ne requiert point force de mains, mais se cõtente de la seule vertu de la Parole. Somme, la iurisdiction de l'Eglise primiti-

172

1. Cor. 5.

ue n'a eſté autre choſe qu'vne practique de ce que dit ſainct Paul, touchãt
2. Cor. 10 l'authorité ſpirituelle des Paſteurs. La puiſſance ſpirituelle, dit il, nous eſt dõnée, pour demolir toute fortereſſe, & pour abaiſſer toute hauteſſe qui ſe dreſſe cõtre la cognoiſſance de Dieu, pour aſſubietir tout entẽdemẽt, & l'amener cõme priſonnier en l'obeiſſance de Chriſt, ayans en main la vẽgeãce cõtre toute deſobeiſſance. Cõme ce qu'il dit là ſe fait par la predicatiõ, auſsi à ce que la doctrine ne ſoit en meſpris, ceux qui ſe diſent domeſtiques de la Foy, doyuent eſtre iugez ſelon le contenu d'icelle. Or cela ne ſe peut faire, qu'auec la predication l'Egliſe n'ait l'authorité d'appeller ceux qui meritent d'eſtre admonneſtez en priué, ou reprins plus aſprement. Semblablement l'authorité d'interdire la cõmunion de la Cene à ceux qu'õ n'y peut receuoir ſans profaner le myſtere & Sacrement.

173 Ceſte puiſſance, comme nous auons dit, n'eſtoit point en la main d'vn homme ſeul, à ce qu'il fiſt à ſa guiſe tout ce qu'il luy plairoit: mais il y auoit la compagnie des anciens, laquelle eſtoit en l'Egliſe, comme le Se-
Ep. 14. li. 3. & ſuiſ. 11. nat ou conſeil eſt en vne ville. Sainct Cyprien faiſant mentiõ de la couſtume de ſon temps, monſtre que tout le Clergé aſsiſtoit en cela à l'Eueſque, pour conſulter en commun: mais en d'autres paſſages il demonſtre auſsi,
Epiſt. 19. & ali. que le Clergé tellement preſidoit en ceſt affaire, que le peuple n'eſtoit point forclos de telle cognoiſſance. Car voicy ſes paroles: Depuis que ie
Epi. 10. li. 3. fu fait Eueſque, i'ay touſiours conclu cela, de ne rien faire ſans le conſeil du Clergé & le conſentement du peuple. Mais ceſte eſtoit la façon commune & vſitée, que la iuriſdiction de l'Egliſe fuſt exercée par la cõpagnie des Preſtres deſquels, comme i'ay dit, il y en auoit deux eſpeces: c'eſt que les vns auoyent l'office d'enſeigner: les autres, n'eſtoyent que deputez pour auoir eſgard ſur la vie de tous. Ceſte ordonnance petit à petit ſe corrompit, tellemmẽt que deſia du temps de ſainct Ambroiſe, le Clergé ſeul exerçoit les iugemẽs en l'Egliſe: dequoy luymeſme ſe complaint,
In c. ca. 1 ad. Tim. en diſant: La Synagogue ancienne, & puis apres l'Egliſe a eu des anciens, ſans le conſeil deſquels rien ne ſe faiſoit. Ie ne ſay par quelle negligence cela s'en eſt allé en decadence, ſinon que par la nonchalance des ſauans, ou pluſtoſt par leur orgueil, d'autant qu'ils ont voulu dominer tous ſeuls. Nous voyõs cõbiẽ ce ſainct perſonnage eſt faſché, de ce qu'on auoit aucunemẽt decliné de la pureté: cõbiẽ que de ce tẽps la iis euſſent encore vn ordre, pour le moins paſſable. S'il voyoit donc maintenant les horribles ruines, auſquelles à grand' peine il y apparoiſt vne petite trace de l'edifice ancien: quelles querimonies en feroit-il? Premierement, ce qui eſtoit donné à toute l'Egliſe, les Eueſques l'õt vſurpé à eux ſeulemẽt. C'eſt tout ainſi que ſi en vn Parlement, ou en vn Conſeil de ville, vn Preſident, vn Conſul, ou Maire, dechaſſoit les Conſeilliers pour regner luy ſeul. Or comme l'Eueſque eſt ſuperieur en degré à chacun des autres, auſsi d'autre part il faut que toute l'aſſemblée ou congregation, ait plus d'authorité qu'vn ſeul homme. Ce a eſté donc vn acte trop temeraire & deſordonné, qu'vn homme ſeul attirant à ſoy la puiſſance commune, a premierement ouuert la porte à vne tyrannie desbordée. Secondement, a rauy à l'Egliſe ce qui luy appartenoit. Tiercement, a renuerſé & aboly l'ordre in-
174 ſtitué par Chriſt.

Mais

Mais encore comme vn mal attire touſiours l'autre, les Eueſques, auec le temps, ne daignans point s'empeſcher de ceſte charge, comme ſi elle n'eſtoit pas digne de leurs perſonnes, l'ont commiſe à des autres. De là ſont venuz les Officiaux, qui ont eſté faits pour tenir la iuriſdiction Eccleſiaſtique. Ie ne dy pas encore quelles gens, ſeulement ie dy qu'ils ne different en rien des iuges ſeculiers: & toutesfois ils appellent encore leur iuriſdiction, Spirituelle: combien qu'on n'y plaidoye quaſi que de choſes terriennes. Encore qu'il n'y euſt autre mal, quelle honte eſt-ce à eux, d'appeller vne iuſtice contentieuſe, la iuſtice de l'Egliſe? Mais on y fait, diſent-ils, les monitions & les excommuniemens. Eſt-ce ainſi qu'on ſe ioue de Dieu? Vn poure homme doit de l'argent, il eſt cité par deuant mõſieur l'Official: s'il comparoit, il eſt condamné: apres la ſentence, s'il ne paye, on l'admonneſte: apres la ſeconde monition on l'excommunie: s'il ne cõparoiſt à la citatiõ, on l'admõneſte auſsi bien de ſe repreſenter: s'il ne le fait au iour, on l'admonneſte pour la ſeconde fois, & incontinent on l'excõmunie. Ie vous prie, qu'y a-il là de ſemblable ou à l'inſtitution de Chriſt, ou à l'vſage ancien, ou à la façon de l'Egliſe? Ils repliqueront, qu'on y corrige auſsi bien les vices. C'eſt bien dit: non ſeulement ils ſouffrent paillardiſes, inſolences, yurongneries, & toutes telles vilainies: mais les approuuẽt quaſi, & entretiennẽt par leur cõſentemẽt: & non ſeulement au peuple, mais au Clergé: ſeulement ils en appellent quelcuns, ou à fin qu'il ne ſemble point aduis qu'ils ſoyent du tout ſans ſoucy, ou à fin de les punir par la bourſe. Ie laiſſe là les pillages, rapines, larrecins & ſacrileges qui s'en recueillent. Ie ne dy pas auſsi quelle maniere de gens on eſliſt le plus ſouuent à ceſt office. Ce ſeul poinct nous eſt plus qu'aſſez, que quand les Romaniſques ſe vantent de leur iuriſdictiõ ſpirituelle, il nous eſt aiſé de leur remonſtrer, qu'il n'y a rien plus contraire à la façon que Ieſus Chriſt nous a baillée, & qu'elle eſt autant ſemblable à la couſtume ancienne, que les tenebres reſſemblent à la clairté. 174

Combien que nous n'ayons tout dit ce qui ſe pouuoit icy amener, & qu'encores ce qu'auõs dit, ait ſeulement eſté touché en peu de paroles: toutesfois ie penſe tellemẽt auoir abbatu noz aduerſaires, que nul n'aura plus à douter, que la puiſſance ſpirituelle, de laquelle le Pape auec tout ſon regne ſe glorifie, ne ſoit vne tyrannie blaſphemeuſe cõtre la Parole de Dieu, & iniuſte ſur ſon Egliſe. Or ſous ce nom de Puiſſance ſpirituelle, ie cõprens tant la hardieſſe, qu'ils ont entreprinſe à ſemer nouuelles doctrines, pour deſtourner le poure peuple de la pure ſimplicité de la Parole de Dieu, que toute leur iuriſdiction eccleſiaſtique, qu'ils appellent: laquelle ils exercent par leurs ſuffragans, vicaires, penitentiers, & Officiaux. Car ſi nous ſouffrons que Chriſt regne entre nous, toute ceſte domination eſt quant & quant abbatue & ruinée. Il n'appartient pas à ce preſent propos de traiter l'autre eſpece de leurs ſeigneuries, qui giſt en poſſeſsions & patrimoines: puis qu'elle n'eſt point exercée ſur les conſciences. Combien qu'en cela auſsi on peut appercenoir, qu'ils ſont touſiours ſemblables à eux-meſmes: c'eſt à dire, rien moins que Paſteurs de l'Egliſe, comme ils veulent eſtre appellez. Ie ne touche point icy les propres vices des hommes, mais vne peſte cõmune de tout leur eſtat: 175

veu qu'il ne leur semble point aduis qu'il soit bien ordonné, s'il n'est esleué en richesses,& orgueil. Si nous demandons l'authorité de Iesus Christ sur cela,il n'y a doute qu'il n'ait voulu exclurre les ministres de sa
Matt.20 Parole de seigneurie terrienne, quand il a dit: Les Rois dominent sur
Luc 22. leurs peuples:mais ce n'est pas ainsi de vous. Car par ces paroles non seulement il signifie que l'office d'vn Pasteur est different de l'office d'vn Prince: mais que ce sont choses tant diuerses,qu'elles ne peuuẽt cõuenir toutes deux à vne seule personne. Car ce que Moyse a eu toutes les deux charges ensemble: cela premieremẽt s'est fait par miracle. Secõdement il n'a esté que pour vn temps: iusques à ce que les choses fussent mieux establies.Mais depuis que Dieu eut ordonné vne forme telle qu'il la vouloit,il ne demeura à Moyse que le gouuernement ciuil. Touchant de
Exo. 18. la Prestrise,il fallut qu'il la resignast à son frere Aaron: & à bon droit. Car cela passe la faculté de nature, qu'vn seul hõme puisse soustenir les deux charges. Et a esté ainsi diligemment obserué de tous temps en l'Eglise: & n'y a iamais eu nul Euesque, durant qu'il y auoit encores quelque forme apparente d'Eglise, qui se soit aduisé d'vsurper la puissance du glaiue,tellement que c'estoit vn prouerbe commun du temps
Refert hoc Homi de basilic tradendis. de sainct Ambroise,que les Empereurs auoyent tousiours plus appeté la dignité sacerdotale, que les Prestres n'auoyent affecté Empire ou seigneurie. Car ceste persuasion estoit enracinée au cœur de tous, que les palais appartenoyent aux Empereurs,& les Eglises aux Euesques,comme luymesme le dit vn peu apres.

176 Mais depuis qu'on a trouué ce moyẽ,que les Euesques retinssent le tiltre,l'honneur & le profit de leur office, sans charge ne sollicitude: à fin de ne les point laisser du tout oysifs, la puissance du glaiue leur a esté donnée,ou plustost ils l'ont prinse d'eux-mesmes. Souz quelle couleur defendront ils vne telle impudence? Premierement estoit-ce à faire aux Euesques,de s'empescher des iustices: d'entreprendre les gouuernemens des villes & pais,& autres charges qui ne leur appartiẽnent de riẽ? veu que la charge de leur office est si grande, que s'ils estoyent continuellement apres,à grand peine s'en pourroyent ils acquiter. Mais selon leur hardiesse accoustumée, ils n'ont point de honte d'alleguer qu'en ceste maniere,la gloire de Christ est exaltée comme il appartient: & cependant qu'ils ne sont pas trop distraits de leur vocation. Quant au premier, si c'est vn ornement conuenable à la dignité Episcopale, que les Euesques auec leur Pape, soyent si haut montez, qu'ils facent mesmes peur aux Princes de leur force, il faut qu'ils se plaignent de Iesus Christ, par lequel leur honneur a esté grandement blessé, si ainsi est. Car suyuãt leur opinion,quel plus grand outrage leur pouuoit-il faire,qu'en disant:
Matt.20 Les Rois& Seigneurs dominent sur leurs peuples:mais il ne sera pas ainsi de vous? Cõbien que par ces paroles il n'a point imposé vne condition
Luc 22. plus dure à ses seruiteurs que luymesme l'a prinse pour luy. Car voicy
Luc 12. ses paroles. Qui est ce qui m'a constitué iuge entre vous, ou faiseur de partages? Par lesquelles nous voyons qu'il proteste qu'il n'est pas en authorité de iuge terrien: ce qu'il ne feroit si c'estoit chose conuenable à son office. Les seruiteurs ne se laisseront ils pas reduire à la rai-

son

ſon &. au poinct, auquel le maiſtre s'eſt volontairemẽt ſubmis? Touchãt du ſecond, ie voudroye qu'ils le prouuaſſent auſsi bien par experience, comme il leur eſt facile d'en babiller. Mais s'il n'a pas ſemblé bon aux Act. 6
Apoſtres, de vaquer à diſtribuer les aumoſnes en delaiſſant la Parole de Dieu: par cela ils ſont conuaincuz, qu'il n'eſt pas en vn homme ſeul de faire l'office d'vn bon Prince & d'vn bõ Eueſque enſemble. Car ſi iceux Apoſtres, leſquels ſelon l'excellence des graces qu'ils auoyent receues de Dieu, eſtoyent beaucoup plus ſuffiſans, pour ſatifaire à grandes charges que nul qui ait eſté depuis: eux ont neantmoins confeſſé qu'ils ne pouuoyent enſemble vaquer à l'adminiſtration de la Parole & des aumoſnes, qu'ils ne defailliſſent ſouz le fais: comment ceux icy, qui au pris des Apoſtres, ne ſont du tout rien, pourroyent-ils au centuple ſurmõter leur diligence? Certes c'eſtoit vne hardieſſe trop temeraire d'attenter vne telle entreprinſe: toutesfois il a eſté fait. Comment il en eſt prins, chacun le voit. Et certes l'iſſue n'en pouuoit eſtre autre, ſinon que tels entrepreneurs, renonçans à leur propre charge, fiſſent le meſtier des autres.

177.

Il n'y a doute qu'ils ne ſoyent paruenuz de petit commencement là où nous les voyons, s'auançans par ſucceſsion de temps, comme pas à pas. Car ils ne pouuoyent pas ſauter ſi haut du premier coup: mais en partie par fraudes & practiques couuertes ils ſe ſont eſleuez comme à la deſrobée, tellemẽt que nul n'apperceuoit le larrecin, iuſques à ce qu'il fuſt fait. En partie ſelon que l'occaſion s'y adonnoit, ils ont arraché des mains des Princes, par crainte & par menaces quelque augmẽtation. En partie auſsi voyãt les Princes eſtre prõpts & enclins à leur dõner, ils ont abuſé de leur facilité inconſiderée. Ceſte couſtume eſtoit iadis entre les fideles, que s'ils auoyent quelque different, pour euiter plaidoyer, ils conſtituoyent leur Eueſque arbitre, d'autant qu'ils ne doutoyent point de ſa preud'hõmie: & falloit que les Eueſques fuſſent enueloppez ſouuẽt en ces arbitrages cõbien qu'il leur deſpleuſt. Mais à fin que les parties n'en traſſent en cõtẽtion de proces, ils eſtoyẽt cõtés de ſouſtenir ceſte faſcherie cõme ſainct Auguſtin le teſmoigne. Les ſucceſſeurs ont fait de ces arbitrages volontaires, qui eſtoyent ſeulemẽt pour retirer les hommes de proces, vne iuriſdiction ordinaire. Semblablement, pource que les villes & pays ſe ſentoyent foullez, & qu'on les moleſtoit: ils ont prins leurs Eueſques pour patrons, à fin d'eſtre en leur ſauuegarde & tutele. Les ſucceſſeurs par ſubtil moyen ſe ſont faits de protecteurs, ſeigneurs & maiſtres. Dauantage nul ne peut nier qu'ils n'ayent enuahy vne grande portiõ de ce qu'ils ont par force ou par meſchantes brigues. Touchant des princes qui ont de leur bõ gré ottroyé iuriſdiction aux Eueſques: ils ont eſté induits à cela pour diuerſes raiſõs. Toutesfois quelque apparẽce de deuotiõ qu'ait eu leur liberalité, ſi ont ils mal regardé au profit de l'Egliſe, de laquelle ils ont par ce moyẽ corrõpu, ou pluſtoſt aneanty la vraye & ancienne integrité. D'autrepart, les Eueſques, qui ont abuſé à leur profit de ceſte ſotte facilité des Princes, ont bien monſtré en ce ſeul acte, qu'ils n'eſtoyent nullement Eueſques. Car s'ils euſſent eu vne ſeule eſtincelle de bon eſprit, & tel qu'ont eu les Apoſtres: ils euſſent reſpondu par la bouche de ſainct Paul: Les armes de noſtre gendarmerie ne

2.Cor.10 ſont point charnelles, mais ſpirituelles. Aucontraire, eſtans tranſportez d'vne cupidité aueugle ils ont perdu eux & leurs ſucceſſeurs & l'Egliſe.

178 Finalement, le Pape ne ſe contentant plus deſia de Comtez ou Duchez moyennes, a mis la patte premierement ſur les Royaumes, & en la fin meſme ſur l'Empire d'Occident. Et à fin de s'entretenir par quelque couleur en la poſſeſsion d'iceluy, laquelle il a acquiſe par brigandages, quelquefois il ſe glorifie de l'auoir par droit diuin : maintenant il pretend la donation de Conſtantin, maintenant quelque au-
Lib.de cõ tre tiltre. Premierement ie luy reſpon auec ſainct Bernard, que quel-
ſider.2 que raiſon qu'il ait de ſe nommer Empereur : toutesfois ce n'eſt point ſelon le droit Apoſtolique. Car ſainct Pierre ne pouuoit, dit-il, donner ce qu'il n'auoit point : mais il a laiſſé à ſes ſucceſſeurs ce qu'il
Luc.12. auoit, à ſauoir la ſollicitude des Egliſes. Puis il adiouſte: Veu que le Sei-
Lib.de cõ gneur & le Maiſtre dit, qu'il n'eſt pas conſtitué iuge entre deux : le ſer-
ſider.2. uiteur & diſciple ne doit point trouuer eſtrange, s'il n'eſt pas iuge de tous. Or il parle en ce lieu la des iugemens terriens. Car il adiouſte encore, parlant au Pape: Voſtre puiſſance donc n'eſt point ſur les poſſeſſions: mais ſur les pechez, d'autant que vous auez receu les clefs du Royaume celeſte, non point pour eſtre grand ſeigneur : mais pour auoir la correction des vices. Laquelle dignité vous ſemble aduis plus grande, de remettre les pechez, ou de diuiſer le poſſeſsions ? Il n'y a point de comparaiſon. Ceſte ſuperiorité terrienne à ſes iuges, qui ſont les Rois & Princes de la terre Pourquoy enuahiſſez vous les limites d'autruy? Item, Vous eſtes fait ſuperieur: mais non point pour dominer, comme ie penſe. Pourtant, quelque reputation que vous ayez de vous, qu'il vous ſouuienne que voſtre eſtat emporte miniſtere & ſeruice, non point ſeigneurie. Apprenez, qu'il vous faut auoir vne beſche pour cultiuer la vigne du Seigneur, & non point porter vn ſceptre. Item, C'eſt choſe claire, que toute ſoigneurie eſt interdite aux Apoſtres: comment donc, toy, oſeras-tu vſurper le tiltre d'Apoſtre en ſeigneuriant, ou ſeigneurie, eſtant aſsis au ſiege Apoſtolique? Finalement il conclud : La forme Apoſtolique eſt telle, que toute ſeigneure leur eſt interdicte, & leur eſt enioint de miniſtrer & ſeruir. Comme ainſi ſoit que tout ce que dit là ſainct Bernard, ſoit vne certaine & pure verité de Dieu : tellement que quãd il ne l'auroit point dit, chacun cognoiſt qu'ainſi eſt : toutesfois le Pape n'a point eu de honte de decreter en vn Concile d'Arles, que la puiſſance ſouueraine des deux glaiues luy competoit par droit diuin.

179 Quant eſt de la donation de Conſtantin, dont ils ſe vantent: ceux qui ont aucunement leu les hiſtoires de ce temps la, ſauent combien cela eſt non ſeulement faux & controuué, mais auſsi ſot & ridicule. Mais encore que nous laiſsions là les hiſtoires, ſainct Gregoire qui a eſté enuiron quatre cens ans apres, nous en peut eſtre teſmoing ſuffiſant. Or toutesfois & quantes qu'il parle de l'Empereur, il l'appelle
Epi.5.l.2 ſon gracieux ſeigneur, & ſe nomme ſeruiteur indigne d'iceluy. Item, en
Epi.20. quelque paſſage il dit: Que vous qui eſtes noſtre Prince & Seigneur, ne

ſoyez

soyez point courroucé contre les Euesques, d'autãt que vous auez la puis- *lib.3.*
sance terrienne sus eux: mais que vous ayez ceste bonne consideration, *Epi.61.*
de dominer tellement sus eux, qu'à cause d'iceluy duquel ils sont mini- *li.2.*
stres, vous les ayez en reuerence. Nous voyons comme il se met au rang *Epi.38*
du commun peuple, pour estre subiet auec les autres: car là il traite son *lib.4.*
propre affaire. Item en vn autre passage: I'ay confiance en Dieu tout puis- *Epi.34.*
sant, qu'il vous donnera longue vie, & nous gouuernera selon sa grace *li.4.*
souz vostre main. Ie n'allegue point ces choses comme voulant déchif
frer au long la question de la donation de Constantin: mais c'est seule-
ment pour monstrer en passant aux lecteurs, combien c'est vne fable pue-
rile, de vouloir faire le Pape Empereur.

Au reste, si quelcun desire de sauoir de quelle source est procedé 180
ceste Empire cõtrouué: il est à noter, qu'il n'y a point encore cinq cẽs ans,
que les Papes estoyẽt subiets des Empereurs: & iamais Pape n'estoit creé
sans l'authorité de l'Empereur. Le changement vint du temps de Gregoi
re septiesme, lequel estant desia disposé de soymesme à ce faire, print oc-
casion par la folie de l'Empereur Henry quatr'iesme de ce nom. Car ce
Henry, auec beaucoup d'autres insolences & actes desordonnez qu'il fai
soit, vendoit communement les Eueschez d'Alemagne, ou bien les distri
buoit en sa court comme proye. Parquoy Hildebrand, c'est à dire le Pape
Gregoire, lequel auoit esté piqué de luy, print vne couuerture honneste
& fauorable pour s'en venger. Car d'autant qu'il sembloit aduis qu'il
auoit bonne cause & licite, de vouloir corriger les sacrileges de l'Empe-
reur, plusieurs s'adioignirent à luy pour luy aider. D'autre costé l'Empe
reur Henry, à cause de son mauuais gouuernement n'estoit guere aimé
de la plus grand' partie des Princes. En la fin Hildebrand, qui se nom-
moit Gregoire, monstre sa malice, comme c'estoit vn mechant & lasche
vilain, parquoy ceux qui auoyent conspiré auec luy, l'abandonnerent.
Toutesfois si fit-il tant que ses successeurs nõ seulement peussent s'exem
pter de subiection, mais tenir les Empereurs en leurs liens. Depuis il est
aduenu que plusieurs Empereurs ont esté plus semblables à Henri qu'à
Iules Cesar. Ainsi il n'a point esté difficile de les domter & matter: veu
qu'ils se reposoyent à leur aise en leur maison, & sans soucy, pendant qu'il
eust esté besoing de reprimer vertueusement la conuoitise des Papes, la-
quelle s'augmentoit de iour en iour. Nous voyons de quelle couleur est
phalerée ceste belle donnation de Constantin, par laquelle le Pape fait ac
croire que l'Empire d'Occident luy est acquis.

Depuis ce temps là, les Papes n'õt iamais cessé de chasser tousiours, 181
pour prendre en leurs filets seigneuries & iurisdictions, & occuper le biẽ
d'autruy: maintenant par fines cauteles, maintenant par déloyauté, main
tenant par guerres: mesmes en la fin ils ont reduit en leur subiectiõ la vil-
le de Rome, laquelle estoit tousiours demeurée en sa liberté: & cela fut
fait il n'y a encore que cent & trente ans, ou enuiron. Brief, ils ont tous-
iours continué à s'augmenter, iusques à ce qu'ils ont monté en la puis-
sance laquelle ils obtiennẽt auiourd'huy: pour laquelle maintenir ou aug
menter, ils ont ia par l'espace de deux cens ans tellement troublé la Chre
stienté, qu'ils l'ont quasi du tout destruite. Il aduint du temps de S. Gre-

goire, que les gouuerneurs des biens Ecclesiastiques, se mirent par force en possession actuelle de quelques biens qui appartenoyēt à l'Eglise: mettans l'armoirie en signe de vendicatiō, à la coustume des Princes. S. Gregoire ayant assemblé vn Concile prouincial reprint aſprement ceste façon profane: il demanda aux assistans, s'ils ne tenoyent point pour excōmunié vn homme d'Eglise, qui attenteroit de ce faire: ou bien vn Euesque qui le commanderoit, ou qui le souffriroit, sans en faire punition. Tous respondirent, que c'estoit vn acte meritant excommunication. Or maintenant ie demande: si c'est vn si grand crime, d'auoir vendiqué vne possession appartenante de droit à l'Eglise, seulement quand le Clergé s'entremet de ce faire par sa propre authorité: combien faudroit-il d'excommunications pour suffisamment punir les Papes, qui desia par l'espace de cinq cens ans ne machinent autre chose que guerres, effusion de sang, meurtres d'armées, pillages, ou saccagemens de villes, destructions de peuples, ruines des Royaumes, seulement pour attrapper à eux les biēs d'autruy? Certes c'est chose claire qu'ils ne cerchent rien moins que la gloire de Christ. Car quand ils resigneroyent de leur bon gré toute la puissance seculiere, qu'ils ont, & s'en demettroyent: cela n'emporteroit nul preiudice ny à la gloire de Dieu, ny à la vraye doctrine, ny au salut de l'Eglise. Mais ils sont enragez d'vne cupidité debridée de dominer: & pour ceste cause pensent que tout soit perdu: sinon qu'ils dominent en rigueur, & se faisant craindre, comme dit le Prophete Ezechiel.

Lib. 4. regist. c. 88

Exe. 34 182

A la iurisdiction est conioincte l'immunité, de laquelle se glorifie le Clergé Romain. Car il leur semble aduis, qu'on leur feroit tort & iniure de les faire venir denant vn iuge terrien en causes personnelles: & pensent, que tant la liberté que l'honneur de l'Eglise, gist en cela, qu'ils soyēt exempts de la iustice commune. Or les Euesques anciens qui autrement estoyent assez grans zélateurs à maintenir le droit de l'Eglise, n'ōt point estimé que leur droit fust aucunement amoindry, s'ils estoyent subiets aux iuges laics, quant aux causes ciuiles. Et de fait, les Empereurs Chrestiens ont tousiours vsé, sans contredit, de leur puissance sur le Clergé. Car voicy comme parle Constantin aux Euesques de Nicomedie: Si quelcun des Euesques fait quelque trouble par sa folie, son audace sera reprimée par la main du ministre de Dieu: c'est à dire, par la mienne. Et Valētinien dit ainsi en quelque epistre: Les bons Euesques ne detractent point de la puissance de l'Empereur: mais de bon cœur gardent les commandemens de Dieu souuerain Roy, & obeissent à noz ordonnances. Brief, cela estoit persuadé à chacun de ce temps la, sans aucune difficulté. Il est bien vray que les causes Ecclesiastiques estoyent reseruées au iugement de l'Euesque & des Prestres. Comme pour exemple, si quelque clerc n'eust rien commis contre les loix, mais seulement eust delinqué en son office, il n'estoit point adiourné au tribunal commun, mais auoit son Euesque pour iuge. Semblablement s'il y auoit quelque controuersie & quelque question de la Foy, ou autre qui appartint proprement à l'Eglise, icelle en cognoissoit. Et faut ainsi entendre ce qu'escrit sainct Ambroise à l'Empereur Valentinien. Feu vostre Pere, dit-il, de bonne memoire, non seulement a respondu de bouche, mais a aussi ordonné par

Refertur li. 1. The. c. 20.

Li. 4. Theod. ca. 8.

Epist. 32.

edicts,

edicts, que des differẽts de la Foy, ceux en deuoyent iuger qui auroyent l'office & la dignité. Item, Si nous regardons tant l'Escriture que les exemples anciens, qui est-ce qui niera, qu'en cause de la Foy, les Euesques doyuent iuger des Empereurs Chrestiens, & non pas les Empereurs des Euesques? Item, Ie fusse venu à vostre Consistoire, Sire, si les Prestres & le peuple l'eussent permis: disans, qu'vne cause de la Foy se doit traiter en l'Eglise en la presence du peuple. En ces passages il maintient bien qu'vne cause spirituelle, c'est à dire, touchant la Chrestienté, ne se doit point tirer en iustice terrienne, où se debattent les causes profanes du mõde: & en cela il n'y a nul qui ne loue & ne prise sa constance. Toutesfois encore qu'il ait bon droit: si est-ce qu'il proteste, que quand l'Empereur y viendroit par force, il voudroit ceder. Ie ne quitteray, dit-il, iamais de mon gré le lieu qui m'est commis: mais si ie suis contraint, ie ne say que c'est de repugner. Car noz armes sont prieres & larmes. Notons comment ce sainct personnage vse d'vne singuliere prudence & moderation, auec sa constance & hardiesse. Iustine mere de l'Empereur, d'autãt qu'elle ne le pouuoit attirer à l'heresie des Arriens, s'efforçoit de le faire deposer: & fust venue au bout de son entreprise, s'il fust venu au palais imperial pour demener là sa cause. Il nie donc que l'Empereur soit iuge competãt d'vne si haute matiere: ce que la necessité du temps requeroit, & comme aussi la verité est. Car il auoit ce iugement, que plustost il deuoit mourir, que de souffrir qu'vn tel exemple fust introduit en l'Eglise par son consentement: & toutesfois si on y eust procedé par violence, il n'eust point voulu resister. Car il dit, qu'il n'appartient point à vn Euesque de maintenir par armes la Foy & le droit de l'Eglise. Quant est des autres affaires seculiers, il proteste d'estre prest à faire ce que l'Empereur luy voudra commander. S'il demande quelque tribut, dit-il, nous ne luy refusons point: les possessions de l'Eglise payent tribut: s'il demande mesme le fonds, il a puissance de le prendre: nul de nous ne s'y opposera. S. Gregoire aussi parle en semblable maniere: Ie say bien dit-il, l'affection de nostre tresbon seigneur l'Empereur, qu'il n'a point accoustumé de s'entremettre des causes appartenantes aux prestres, de peur d'estre chargé de noz pechez. Il n'exclud pas du tout l'Empereur qu'il n'ait à iuger sur les Prestres: mais seulement remonstre qu'il y a quelques causes, lesquelles il doit reseruer au iugement Ecclesiastique.

Homil. de basil. trad.

Lib. 3. ep 20.

Et mesme par ceste exception, les saincts personnages n'õt cerché autre chose, sinõ de preuenir, à ce que les Princes, qui ne seroyẽt pas trop bien affectionnez à la Chrestienté, n'empéchassent l'Eglise à faire son office. Car ils n'estoyent point marriz si quelque fois les Princes interposoyent leur authorité en choses Ecclesiastiques, moyennant qu'ils le fissent pour conseruer l'ordre de l'Eglise, non pas le troubler: & pour establir la discipline, non pas la ruiner. Car d'autant que l'Eglise n'a point authorité de contraindre, & mesme ne la doit appeter (ie parle de contrainte actuelle) c'est l'office des bons Princes, de maintenir la Chrestienté par bonnes loix, statuts & corrections. Suyuant ceste raison, sainct Gregoire conferme le commandement de l'Empereur Maurice, qu'il auoit fait à quelques Euesques, leur enioignant de receuoir leurs voisins

183

Lib. 1. ep. 43.

Eueſques, qui auoyent eſté dechaſſez de leurs ſieges par les barbares.
Lib. 4. ep. 32. & 34. Sainct Gregoire donc exhorte iceux Eueſques luy obeir. Et de fait, quād le meſme Empereur l'admonneſte de ſe reconcilier auec l'Eueſque de Conſtantinoble: il rendit bien la raiſon pourquoy il ne le deuoit faire, ſinon auec bonne condition: mais il n'allega point ſon immunité, pour dire qu'il fuſt exempt de l'authorité imperiale: au contraire, il confeſſe en
Li. 7. ep. 39. ſon epiſtre, que Maurice auoit fait ce qui conueuoit à vn bon Prince, en cōmandant aux Eueſques d'eſtre vniz enſemble: & promet de faire tout ce qu'il pourra en bonne conſcience.

184 Il faut maintenant brieuement expedier la diſcipline de l'Egliſe, de laquelle nous auons differé à traiter iuſques icy. Or icelle depend pour la pluſpart de la puiſſance des clefs & de la iuriſdiction ſpirituelle. Pour auoir plus facile intelligence de cela, diuiſons l'Egliſe en deux eſtats: à ſauoir qu'elle contienne le Clergé & le peuple. I'vſe de ce mot de Clercs, pource qu'il eſt commun, combien qu'il ſoit impropre, par lequel i'entens ceux qui ont office de miniſtere en l'Egliſe. Nous parlerons en premier lieu de la diſcipline commune, à laquelle tous doyuent eſtre ſubmis: puis nous viendrons au Clergé, lequel a ſa diſcipline propre, outre celle que nous auons dite. Mais pource que d'aucuns hayſſent tant la diſcipline, qu'ils en ont meſme le nom en horreur: il eſt beſoing de leur remonſtrer leur faute. S'il n'y a nulle compagnie, ny meſme nulle maiſon, quelque petite qu'elle ſoit, qui ſe puiſſe maintenir en ſon eſtat ſans diſcipline: il eſt certain qu'il eſt beaucoup plus requis d'en auoir en l'Egliſe, laquelle doit eſtre ordonnée mieux que nulle maiſon ny autre aſſemblée. Pourtant, cō me la doctrine de noſtre Seigneur Ieſus eſt l'ame de l'Egliſe: auſsi la diſcipline eſt en icelle comme les nerfs ſont en vn corps, pour vnir les mēbres, & les tenir chacun en ſon lieu & ſon ordre. Pourtant, tous ceux qui deſirent que la diſcipline ſoit abbatüe, ou qui empéchent qu'elle ne ſoit remiſe au deſſus: ſoit qu'ils le facent à leur eſcient, ou par inconſideratiō, cerchent d'amener l'Egliſe à vne diſsipation extreme. Car que ſera-ce en la fin, s'il eſt loiſible à chacun de viure comme il voudra? Or il y auroit vne telle liberté, ſinon qu'auec la predication de la doctrine on vſe d'admonitions priuées, de corrections, & autres aides, leſquelles ſont pour tenir la main à la doctrine à ce quelle ne ſoit point oiſiue. La diſcipline dōc eſt comme vne bride pour retenir & domter ceux qui ſont rebelles à la doctrine, & comme vn eſperon, pour picquer ceux qui d'eux meſmes ſont tardifs & nonchalans: ou bien quelques fois comme vne verge paternelle, pour chaſtier doucement & auec manſuetude Chreſtienne, ceux qui ont failly plus grieuement. Ainſi puis que nous voyons que l'Egliſe s'en va deſerte & deſolée, s'il n'y a autre ſollicitude & moyen d'entretenir le peuple en l'obeiſſance de noſtre Seigneur, la neceſsité crie qu'on a meſtier de remede. Or le remede vnique eſt celuy que Ieſus Chriſt commande, & qui a eſté touſiours en vſage entre les fideles.

185 Le premier fondement de la diſcipline eſt, que les admonitions priuées ayēt lieu: c'eſt à dire, que ſi quelcun ne fait point ſon deuoir de bon gré, ou qu'il ſe déborde en inſolēce, ou qu'il ne viue pas honneſtemēt, ou qu'il ait cōmis choſe digne de reprehēſiō: qu'il ſouffre d'eſtre admōneſté:

ſté: & qu'vn chacũ mette peine d'admõneſter ſes prochains, quãd il en ſe rameſtier: mais que ſur tous les autres, les Paſteurs & Preſtres veillẽt ſur cela: d'autant que leur office eſt, non ſeulemẽt de prẽcher en chaire, mais auſsi admonneſter & exhorter en particulier par les maiſons, ceux enuers leſquels la doctrine generale n'aura point aſſez d'efficace: comme ſainct Paul le monſtre, quand il recite qu'il a enſeigné les Epheſiens, tant par les maiſons comme en public: proteſtant qu'il eſt pur du ſang de tous, d'autant qu'il n'a ceſſé d'admonneſter vn chacun nuict & iour auec larmes. Car lors la doctrine a ſa pleine authorité & produit ſon fruit, quãd le miniſtre non ſeulement declaire à tous enſemble, comment ils doyuent viure, mais auſsi a moyen & entrée d'inciter en particulier ceux, leſquels il voit eſtre nonchalans, ou mal obeiſſans à la doctrine, & les ſolliciter à s'acquiter. Si quelcun reiette auec rebellion telles remonſtrances, ou bien en perſeuerant à mal-faire, monſtre qu'il n'en tient conte, apres auoir eſté pour la ſeconde fois admonneſté en la preſence de deux ou trois teſmoings: il doit, ſelon le commandement de Ieſus Chriſt, eſtre remis au iugement de l'Egliſe: & là eſtre admonneſté plus à bon eſciẽt par l'authorité publique, d'eſcouter l'Egliſe, ſe ſubmettre à icelle en humilité, & obeir. Si on n'en peut cheuir par ce moyen, mais qu'il continue en ſa méchanceté: lors on le doit exclurre & bannir de la compagnie des Chreſtiens, comme contempteur de l'Egliſe. Act. 20 Matt. 18

186 Mais pource que Ieſus Chriſt, en ce paſſage la, ne parle que des vices occultes & cachez, il nous faut mettre ceſte diſtinction entre les pechez, qu'aucuns ſont cachez, & les autres publiques ou notoires. Des premiers, Ieſus Chriſt parlant à vn chacun particulier, dit: Argue celuy qui aura failly, entre toy & luy ſecrettement. De ceux qui ſont notoires, ſainct Paul dit à Timothée? Argue-le deuant tous, à fin que les autres craignẽt. Car Ieſus Chriſt auoit dit au parauant: Si ton frere à peché contre toy ou enuers toy: lequel mot on ne peut autrement expoſer, que comme s'il diſoit: Si quelcun a peché, & que tu le ſaches toy ſeul, ſans qu'il y ait d'autres teſmoings. Ce que ſainct Paul commande à Timothée, de redarguer ceux qui aurõt fait faute manifeſte, il l'a ſuyuy & gardé enuers Pierre. Car pource que la faute d'iceluy eſtoit ſcandaleuſe, il ne l'admonneſta point à part, mais l'amena deuant toute l'Egliſe. Ceſte donc ſera la façon legitime de proceder: ſi en corrigeant les fautes ſecrettes nous ſuyuons les degrez que Ieſus Chriſt a mis: en corrigeant celles qui ſont manifeſtes, nous venons du premier coup deuãt l'Egliſe, meſmement ſi elles emportent ſcandale publique. Matt. 18 1. Tim. 5

187 Il nous faut auſsi auoir vne autre diſtinction entre les pechez: c'eſt que les vns ſont fautes moindres, & à pardonner plus facilement: les autres ſont crimes, ou actes vilains & meſchans. Pour corriger les crimes, il ne ſuffit point d'vſer d'admonition ou remonſtrance, mais de remede plus ſeuere: comme ſainct Paul le demonſtre, quand non ſeulement il reprent de parole l'inceſte de Corinthe, mais le chaſtie par excõmunication, eſtant bien informé du cas. Nous commençons donc ia d'apperceuoir plus clairement comment la iuriſdictiõ ſpirituelle de l'Egliſe, laquelle ſelon la Parole de Dieu corrige les fautes, eſt vne tresbonne ai- 2. Cor. 5

de pour la cõseruation de l'Egliſe, fondemẽt de l'ordre d'icelle, & liẽ d'vnité. Parquoy l'Egliſe, quãd elle deboute de ſa cõpagnie tous manifeſtes adulteres, paillards, larrons, abuſeurs, voleurs, rapineurs, homicides, ſeditieux, batteurs, noiſeurs, faux teſmoings, & autres ſẽblables: ité ceux qui n'auront pas cõmis crimes ſi enormes, mais ne ſe ſeront voulu amẽder de leurs fautes, & ſe ſeront mõſtrez rebelles: elle n'entreprend rien outre raiſon, mais ſeulement elle execute la iuriſdictiõ que Dieu luy a baillée. Et à fin que nul ne mépriſe vn tel iugement de l'Egliſe, ou eſtime petite choſe d'eſtre condamné par la ſentence des fideles: le Seigneur a teſtifié, que cela n'eſt autre choſe qu'vne declaration de ſa propre ſentence, & que ce qu'ils aurõt dit en terre, ſera ratifié au ciel. Car ils ont la Parole de Dieu, pour condamner les peruers, ils ont la meſme Parole pour receuoir à mercy tous vrais repentans. Ceux qui penſent que les Egliſes puiſſent lõguemẽt conſiſter ſans eſtre liées & conioinctes par ceſte diſcipline, s'abuſent grandement: veu qu'il n'y a doute que nous ne nous pouons paſſer du remede que le Seigneur a preueu nous eſtre neceſſaire. Et de fait, l'vtilité qui en vient, monſtre mieux quelle neceſsité nous en auons.

Matt. 16
Iean 20

188 Or il y a trois fins que l'Egliſe regarde en ces corrections & en l'excommuniment. La premiere eſt, que gens de mauuais gouuernement ne ſoyent auec grand opprobre de Dieu, contez au nombre des Chreſtiens, comme ſi l'Egliſe eſtoit vn receptacle de mechans & malviuans. Car puis que l'Egliſe eſt le corps de Chriſt, elle ne peut eſtre contaminée par membres pourriz, qu'vne partie de la honte n'en reuiẽne au Chef. A fin donc qu'il n'y ait rien en l'Egliſe, dont le nom de Dieu reçoiue quelque ignominie: il en faut dechaſſer tous ceux qui par leur turpitude diffament & deshonnorent la Chreſtienté. Il faut auſsi auoir en ceſt endroit égard à la Cene du Seigneur, qu'elle ne ſoit point profanée en la baillant indifferemment à tous. Car il eſt certain, que celuy auquel la diſpenſation en eſt cõmiſe, s'il y admet quelcun, lequel il en doyue & puiſſe repouſſer, eſt coulpable de ſacrilege, comme s'il donnoit aux chiens le corps du Seigneur. Pourtant ſainct Chryſoſtome ſe courrouce contre les Preſtres, leſquels pour crainte des grans & des riches, n'oſoyent reietter nul d'eux, quand ils s'y preſentoyent. Le ſang, dit-il, en ſera requis de voz mains: ſi vous craignez l'homme mortel, il ſe moquera de vous: ſi vous craignez Dieu, les hommes meſmes vous auront en hõneur. Que nous ne ſoyons point eſtonnez, ne de ſceptres, ne de diadeſmes, ne de pourpre: nous auons icy vne plus grande puiſſance: quant à moy ie preſenteray pluſtoſt mon corps à la mort & ſouffriray que mon ſang ſoit eſpandu pluſtoſt, que d'eſtre participant de ceſte pollution. A fin donc que ce ſainct myſtere ne ſoit en opprobre, il eſt bien requis qu'on l'adminiſtre auec diſcretion: laquelle requiert qu'il y ait iuriſdiction en l'Egliſe. La ſeconde fin eſt, que les bons ne ſoyent corrompuz par la conuerſation des mauuais: comme il aduient ſouuentesfois. Car ſelon que nous ſommes enclins à nous déuoyer, il ne nous eſt rien plus facile que de ſuyure mauuais exemple. Ceſte vtilité a eſté notée par l'Apoſtre, quand il commandoit aux Corinthiens de bannir de leur compagnie, celuy qui auoit commis inceſte. Vn petit de leuain, dit-il, aigriſt toute la paſte. Et meſmes

Col. 1

Homi. in Mat. 3

1. *Cor.* 5

meſmes le ſainct Apoſtre voyoit vn ſi grand danger en cela, qu'il defendoit aux bons toute cõpagnie & familiarité des meſchãs. Si celuy, dit-il, qui ſe renomme frere entre vous, eſt paillard, ou auaricieux, ou idolatre, ou mal diſant, ou yurongne, ou rapineur: ie ne vous permets point de mãger auec luy. La troiſieſme fin eſt, que ceux qu'on chaſtie par excõmunication, eſtans confuz de leur honte, ſe repentent: & par telle repentance viennent à amendement. Et ainſi il eſt expediẽt, meſmes pour leur ſalut, que leur meſchanceté ſoit punie: à fin qu'eſtans aduertiz par la verge de l'Egliſe, ils recognoiſſent leurs fautes, eſquelles ils ſe nourriſſent & endurciſſent quand on les traite doucemẽt. C'eſt ce que veut dire l'Apoſtre, en ce qui s'enſuit, Si quelcun n'obeiſt point à noſtre doctrine, notez-le: & ne vous meſlez point auec luy, à fin qu'il ait vergongue. Item, en vn autre paſſage, quand il dit, qu'il a liuré l'inceſte de Corinthe à Sathan, en perdition de la chair, à fin que l'eſprit fuſt ſauué au iour du Seigneur: c'eſt à dire, ſelon mon aduis, qu'il l'a chaſtié d'vne condamnation temporelle, à fin que l'eſprit fuſt eternellement ſauué. Il nomme cela, Liurer à Sathan: pource que hors l'Egliſe le Diable a ſon regne, comme Ieſus Chriſt en l'Egliſe. Car ce qu'aucuns entendent cela de quelque certain tourmẽt tẽporel, qui ſe faiſoit par le Diable, cela me ſemble aduis fort incertain: mais pluſtoſt ſe doit ainſi entendre comme ie dy.

2. Theſ. 3
1. Cor. 5

Aug. de ver. Apo. ſermo. 68

Puis que nous auons ces trois fins, il reſte de voir comment c'eſt que l'Egliſe exerce ceſte partie de diſcipline, laquelle eſt ſituée en iuriſdiction. Pour le premier il nous faut touſiours retenir ceſte diſtinctiõ que nous auons miſe cy deſſus: à ſauoir qu'il y a d'aucuns pechez qui ſont publiques, les autres ſont plus occultes. Les pechez publiques, ſont ceux qui ne ſont pas ſeulement cogneuz à vn ou a deux teſmoings, mais ont eſté commis manifeſtement, & auec ſcandale de toute l'Egliſe. I'appelle pechez occultes, non pas ceux qui ſont du tout incogneuz des hommes, comme ſont ceux des hypocrites (car ceux la ne viennẽt point en la cognoiſſance de l'Egliſe) mais ceux qui ſont tellement ſecrets que quelques vns les cognoiſſent. La premiere eſpece ne requiert point qu'on y procede par les degrez que Ieſus Chriſt met au dixhuitieſme de ſainct Matthieu. Mais quand il aduient ainſi quelque ſcandale notoire l'Egliſe doit du premier coup faire ſon office, en appellant le pecheur & le corrigeant ſelon la meſure de ſa faute. Quant aux pechez ſecrets, on ne les doit point attirer du premier coup à l'Egliſe, ſinon qu'il y ait contumace & rebellion, que l'homme ne vueille point obeir aux remonſtrãces qu'õ luy fait, ſelon ceſte reigle, S'il ne veut point eſcouter, dy le à l'Egliſe. Or quãd on eſt venu iuſques là, il faut lors obſeruer l'autre diſtinction entre les crimes & fautes plus legieres. Car ce n'eſt point raiſon d'vſer d'vne meſme ſeuerité, enuers vn delict moindre, qu'enuers vn crime. Mais il ſuffit d'vſer de reprehẽſion de paroles, voire douce & paternelle, laquelle ne ſoit point pour rompre & aigrir le pecheur, mais le reduire à ſoy-meſme, à fin qu'il ſe reſiouyſſe plus d'eſtre corrigé, qu'il ne s'en contriſte. Des crimes, il les faut chaſtier plus rudement. Car ce n'eſt point aſſez de corriger de paroles, celuy qui a offenſé l'Egliſe par mauuais exẽple, mais il merite d'eſtre priué de la cõmunion de la Cene, iuſques à ce

189

qu'il ait donné signe de repentance. Car sainct Paul n'vse point seulemẽt
1.Cor.5 de reprehension de paroles contre le Corinthien, mais il le reiette de l'Eglise: tençant les Corinthiens de ce qu'ils l'auoyent si long temps souffert. Ceste façon a esté tenue en l'Eglise ancienne, ce pendant qu'il y auoit encores bon gouuernement. Car si quelcun auoit commis vn crime dont il fust sorty scandale, premierement on luy commandoit de s'abstenir de la Cene, puis apres de s'humilier deuant Dieu, & testifier sa repentance deuãt l'Eglise. Et de fait il y auoit certaines choses qu'õ enioignoit aux penitens pour estre signes de leur repentãce. Quand le pecheur auoit
Epi.2.li. ainsi satisfait à l'Eglise, on le receuoit en la communion, auec impositiõ
1.Epi.14 de mains. Laquelle reception est nommée souuent, Paix par sainct Cy-
lib.3.& eiusdẽ li. prien: comme quand il dit: Ceux qui ont commis quelque scandale, font
Epist.26. penitence pour le temps qui leur est ordonné, puis ils viennent faire confessiõ de leur faute, & par imposition des mains de l'Euesque & du Clergé, obtiennent paix & communion. Cõbien que l'Euesque auec le Clergé, reconcilioit tellement les pecheurs à l'Eglise, que le consentemẽt du peuple y estoit requis, comme il le dit en vn autre lieu.

190 Ceste discipline estoit tellement commune sans exemptiõ de personne, que les Princes mesmes se submettoyent à icelle, comme les autres. Et à bon droit, veu qu'ils sauoyent qu'elle estoit de Christ, auquel c'est bien raison que tous sceptres & diadesmes de Rois soyẽt subiets. En ceste maniere l'Empereur Theodose estant excommunié par sainct Am
Ambrosius lib. 1. Epi.3.in ora.funeb eiusdem. broise, à cause du sang innocent espandu par son commandement, se deuestist de tous ses ornemens Royaux, & pleura publiquement son peché en l'Eglise, combien qu'il l'eust cõmis à la suggestiõ d'aucuns, & demãda pardon auec larmes & souspirs. Ce fut vn acte à luy digne de grand louãge: car les grands Rois ne doyuent point prendre cela à deshonneur, de s'humilier & ployer le genoil deuant Iesus Christ leur Prince souuerain. Et ne leur doit point faire mal d'estre iugez de l'Eglise. Car cõme ainsi soit qu'ẽ leurs cours ils n'oyẽt riẽ que pures flatteries, il leur est trop plus que necessaire d'estre corrigez de Dieu, par la bouche des Pasteurs: mesmes ils doyuent desirer que leur Pasteur ne les espargne point, à fin que Dieu les espargne. Ie laisse icy à dire qui sont ceux qui doyuent exercer ceste iurisdiction, pource que i'en ay desia traité ailleurs: i'adiousteray toutesfois ce poinct: à ce que i'en ay dit: que ceste est la procedure legitime à excommunier les pecheurs, que les Prestres ne le facent point seuls, mais auec le seu & consentement de l'Eglise: en sorte que le commun peuple n'ait point la chose en main, pour dominer & aller deuant: mais qu'il en soit tesmoing pour prendre garde que rien ne se face par conuoitise desordonnée. Or en cela outre l'inuocation du nom de Dieu, il est requis d'vser d'vne grauité, laquelle demonstre la presence de Iesus Christ, c'est à dire, qu'on apperçoyue qu'il preside en ceste acte.

191 Toutesfois il ne nous faut point oublier que la seuerité de l'Eglise, doit estre telle, que tousiours elle soit coniointe auec douceur & humanité. Car ce dangier est tousiours à euiter, comme sainct Paul comman-
2.Cor.2 de que celuy qu'on chastie ne soit englouty de tristesse. Car par ce moyen, du remede on en feroit vne poison. Combien que la reigle de moderation

deration ſe pourra mieux prendre de la fin d'icelle. Car puis que l'excommunication tend à ce but, que le pecheur ſoit amené à repentance, & qu'on oſte tous mauuais exemples, àce que le Nom de Ieſus Chriſt ne ſoit point blaſphemé, & que les autres ne ſoyent induits à mal faire en les euſuyuant: ſi nous regardons à ces choſes, il ſera facile de iuger iuſques à où la ſeuerité doit proceder, & où elle doit ſuperſeder. Ainſi quand le pecheur donne teſmoignage de repentance à l'Egliſe, & par cela oſte en tant qu'en ſoy eſt, le ſcandale, & l'efface, il ne doit eſtre preſſé plus outre. Que ſi on le preſſe: la rigueur paſſe meſure. Et en ceſt endroit, on ne peut excuſer que les anciens n'ayét eſté trop auſteres, veu que leur façon n'a pas eſté accordante à la reigle du Seigneur, & eſtoit merueilleuſement perilleuſe. Car comme ainſi ſoit qu'ils priuaſſent les pecheurs de la Cene maintenant pour trois ans, quelque fois pour ſept, quelque fois iuſques à la mort, que s'en pouuoit-il enſuyure ſinon vne grande hypocriſie, ou vn deſeſpoir extreme? Semblablement, ce que nul, auquel il fuſt aduenu de tomber derechef, n'eſtoit admis à penitence, pour la ſeconde fois, mais eſtoit pour toute ſa vie banny de l'Egliſe, cela n'eſtoit ny vtile ny raiſonnable. Quiconque donc eſtimera le tout auec bon iugement, cognoiſtra qu'ils ont eſté mal conſeillez. Combien qu'en cela ie ne prouue plus la couſtume, que ie n'accuſe tous ceux qui en ont vſé: entre leſques il eſt certain qu'il y en a eu, auxquels cela a deſpleu: mais ils la ſupportoyent, d'autant qu'ils ne la pouuoyent corriger. Certes ſainct Cyprien declaire, comment il n'a point eſté aſpre ne rigoureux, de ſon vouloir. Noſtre patience, dit-il, & douceur & humanité eſt appareillée à tous ceux qui viénét. Ie deſire que tous rentrent en l'Egliſe. Ie deſire que tous noz cópagnons d'armes ſoyét dedans le camp de Ieſus Chriſt, & que tous noz freres ſoyent en la maiſon de Dieu noſtre Pere. Ie remets toutes fautes, i'en diſsimule beaucoup: & de zele que i'ay de recueillir tous noz freres en vn, ie n'examine point à la rigueur les fautes meſmes qui ſont commiſes contre Dieu: & ne s'en faut gueres que moymeſme ne peche en pardonnant les pechez plus facilement qu'il ne ſeroit de meſtier. I'embraſſe d'vne dilection prompte & entiere, ceux qui retournent auec penitence, & confeſſent leur peché auec ſatis faction humble. Sainct Chryſoſtome eſtoit vn petit plus rude, neantmoins ſi parle-il ainſi: Puis que Dieu eſt tant benin, pourquoy eſt-ce que ſon miniſtre veut eſtre veu auſtere? Nous ſauons auſsi de quelle gracieuſeté ſainct Auguſtin vſa enuers les Donatiſtes, tellement qu'il ne douta point de receuoir au degré d'Eueſque ceux qui auoyent renoncé à leur erreur, meſmes tantoſt apres leur conuerſion. Mais d'autant que la façon eſtoit aucontraire, ces bons perſonnages ont eſté contraints de ſe deporter de leur iugement propre, pour ſuyure la couſtume receue.

Ad Cornelium. Epi. 3. libr. 1.

Or comme ceſte douceur & humanité eſt requiſe en tout le corps de l'Egliſe, qu'on ne chaſtie point ceux qui auront failly, iuſques au bout, mais par meſure & en douceur, & pluſtoſt ſelõ le precepte de ſainct Paul, faire valoir charité enuers eux: ainſi vn chacun particulier en ſon endroit ſe doit accommoder à ceſte manſuetude & humanité. Nous ne deuons point donc effacer de nombre des eſleuz les excommuniez: ou en

192

2. Cor. 2.

deſeſperer comme s'ils eſtoyent deſia perduz. Bien eſt-il licite de les iuger eſtrangiers de l'Egliſe, ſelon la reigle que i'ay miſe cy deſſus: encores cela ſe doit faire pour le temps de leur ſeparation ſeulement. Et encores que nous apperceuions en eux plus d'orgueil & d'obſtination que d'humilité: ſi les deuõs nous encores remettre en la main de Dieu, & recommander à ſa bonté, eſperãs mieux pour le futur que nous n'y voyõs de preſent. Et pour plus brieuement parler, il ne nous faut point condamner à mort eternelle la perſonne qui eſt en la main d'vn ſeul Dieu: mais nous deuons eſtimer par la Loy de Dieu, quelles ſont les œuures d'vn chacun. Quand nous ſuyuons ceſte reigle, cela eſt pluſtoſt ſe tenir au iugement que Dieu nous a declairé, que de mettre en auant le noſtre. Il ne nous faut point entreprendre plus de licence à iuger, ſinon que nous vueillions limiter la vertu de Dieu & aſſubiettir à noſtre fantaſie ſa miſericorde: à laquelle, toutesfois & quantes qu'il ſemble bon, les plus meſchãs ſont cõuertiz en gẽs de bié, lés eſtrãges ſont receuz en l'Egliſe: à ce que l'opinion des hõmes ſoit fruſtrée, & leur audace reprimée: laquelle oſe touſiours s'attribuer plus qu'il n'appartient, ſi elle n'eſt corrigée.

193 Mat. 18. Touchant de ce que Chriſt dit, que ce que les miniſtres de ſa Parole, auront lié ou deliuré en terre, ſera lié & deliuré au ciel: en ces paroles il limite l'authorité de lier à la cenſure Eccleſiaſtique: par laquelle ceux qui ſont excommuniez, ne ſont point iettez en ruine eternelle & en deſeſpoir: mais ſeulement en ce que leur vie eſt condammée, ils ſont aduertiz que la damnation eternelle les attend, s'ils ne ſe repentent Car c'eſt la difference qui eſt entre excommunication, & l'execration, que les docteurs eccleſiaſtiques appellent Anathema: qu'en anathematizant vn homme (ce qui ne ſe doit faire gueres ſouuent, ou du tout point) on luy oſte toute eſperance de pardon, & le donne-on au Diable: en l'excommuniant on puniſt pluſtoſt ſes mœurs. Et combien qu'on puniſſe auſſi ſa perſonne: toutesfois cela ſe fait en telle ſorte, qu'en luy denonçant ſa damnation future, on le retire en voye de ſalut. S'il obeiſt, l'Egliſe eſt preſte de le receuoir en amitié, & le faire participant de ſa communion. Parquoy, combien qu'il ne ſoit point loiſible, ſi nous voulons deuement obſeruer la diſcipline Eccleſiaſtique, de hanter priuément, & auoir grande familiarité aux excommuniez: neantmoins, ſi nous deuons nous efforcer, en tant qu'en nous eſt, ſoit par exhortation & doctrine, ſoit par clemence & douceur, ſoit par noz prieres enuers Dieu, de faire qu'ils ſe reduiſent en bonne voye: & eſtant reduits reuiennent en la commu-
2. Theſ. 3 nion de l'Egliſe: comme auſsi l'Apoſtre nous enſeigne. Ne les reputez point, dit-il, comme ennemis: mais reprenez les comme freres. Il requiert auſsi vne telle mãſuetude en toute l'Egliſe, quant eſt de receuoir ceux qui monſtrent quelque ſigne d'amendement. Car il ne veut point qu'elle exerce vne ſeuerité trop rigoureuſe, qu'elle procede eſtroitemẽt iuſques au bout, & ſoit cõme inexorable, mais pluſtoſt qu'elle viẽne au deuant, & ſe preſente volontairement à le receuoir: à fin qu'il ne ſoit accablé de trop grande triſteſſe. Si ceſte moderation n'eſt diligemment gardée, il y a danger que de diſcipline, nous ne tombions en vne maniere de geheune: & que de correcteurs, nous ne deuenions bourreaux.

Il y a

Il y a auſsi vn autre poinct, qui appartient & eſt bien requis à moderer la diſcipline comme il faut à ſauoir ce que ſainct Auguſtin dit en diſputant contre les Donatiſtes: que ſi les particuliers apperçoyuent que les Preſtres ſoyẽt aucunemẽt negligés à corriger les vices, qu'il ne faut pas pourtant qu'ils ſe ſeparent de l'Egliſe, pour faire vne ſedition. Semblablement, ſi les Paſteurs ne peuuent purger & amender toutes les fautes qui ſont en leurs peuples, comme ils le deſireroyẽt, qu'ils ne doyuent pas pourtant quitter leur eſtat, ou troubler l'Egliſe par vne rigueur deſeperée. Car ce qu'il dit eſt treſ-vray: à ſauoir, que quiconque corrige ce qu'il peut, en le redarguant, ou ce qu'il ne peut corriger, l'exclud ſans rompre l'vnité, ou ce qu'il ne peut exclurre ſans faire diſſentiõn, le reprouue, & neantmoins le ſupporte: ceſtuy la eſt libre de malediction, & n'eſt point coupable du mal. Il rend la raiſon en vn autre paſſage: c'eſt que la façon & reigle de maintenir bonne police en l'Egliſe, doit touſiours regarder vnité d'eſprit en liẽ de paix. L'Apoſtre, dit il, nous commande d'ainſi faire: & quand on fait autrement, le remede des chaſtimens non ſeulement eſt ſuperflu, mais auſsi pernicieux, & par conſequent n'eſt plus remede. Puis il adiouſte: Qui penſera diligemment en ces choſes, il ne laiſſera point d'vſer de ſeuerité, combien qu'il vueille conſeruer l'vnion, & ne rompra point le lien de concorde, par eſtre intemperant en correction. Il confeſſe bien, que non ſeulement les Paſteurs doyuent mettre peine que l'Egliſe ſoit purgée de tous vices, mais auſsi que chacun en ſon endroit, ſe doit efforcer de ce faire. Et ne diſsimule pas, que celuy qui ne tient conte d'admonneſter, arguer, & corriger les mauuais, encore qu'il ne leur fauoriſe point, & qu'il ne peche point comme eux, eſt coupable deuant Dieu: adiouſtant meſme que celuy qui eſt en office public, pouuant excommunier les mauuais, s'il ne le fait point, qu'il peche à ſa condamnation: ſeulement il veut que cela ſe face auec prudence, laquelle auſsi noſtre Seigneur requiert: à ſauoir, qu'on n'arrache point le bõ grain auec l'yuroye. Finalement, il conclud ainſi auec S. Cyprien, lequel il allegue: Que l'homme donc corrige en miſericorde ce qu'il peut: ce qu'il ne peut, qu'il le ſouffre en patience, & qu'il en gemiſſe auec dilection.

194

Li. 2. cõt. Parm. c. 8

Ephe. 4.

Cap. 2.

Cap. 1.

Mat. 13.

Or ce ſainct perſonnage dit ces choſes, à cauſe de la trop grande rigueur des Donatiſtes leſquels voyans des vices en l'Egliſe, que les Eueſques reprenoyẽt biẽ de paroles, mais ne les puniſſoyẽt point par excõmunicatio, d'autãt qu'ils n'eſperoyẽt d'y profiter par ce moyẽ, crioyẽt contre les Eueſques, les blaſmãt outrageuſemẽt cõme traiſtres de la diſcipline: & qui pis eſt, ſe ſeparoyẽt par ſchiſme de la cõpagnie des fideles, cõme font auiourdhuy les Anabaptiſtes, qui ne pẽſent point qu'il y ait cõpagnie Chreſtiẽne, ſinõ où il apparoiſſe vne perfection totalemẽt Angelique. Et pour ceſte cauſe, ſouz couuerture de zele, deſtruiſent toute l'edification qui eſt en l'Egliſe. Telle maniere de gens, dit S. Auguſtin, conuoitẽt & appetent d'attirer à eux les poures peuples ou biẽ les diuiſer, en les ſeduiſant par leur apparence, nõ point par haine qu'ils ont des pechez des autres, mais par cupidité de leurs cõtẽtiõs, eſtãs enflez d'orgueil, trãſportez d'obſtinatiõ, cauteleux à calõnier, bouillãs en ſeditiõ: & afin qu'õ n'apper

195

Cap. 11.

çoyue qu'ils ſont vuydes de la lumiere de verité, ils ſe couurent de l'ōbre de ſeuerité & rigeur: & ce qui nous eſt commandé en l'Eſcriture de faire, pour corriger les vices de noz freres, en gardant vnité & dilectiō, & en vſant de medecine douce, ils en abuſent à faire ſchiſme & diuiſion meſ-
2. Cor. 11. chante, en l'Egliſe. Voila comment Sathan ſe transfigure en Ange de lumiere, induiſant les hommes à cruauté inhumaine ſouz ombre de les faire ſeueres, pource qu'il ne cerche autre choſe que de rōpre le lien de paix & vnion: & de fait, c'eſt le ſeul moyen qu'il a de nous mal faire.

196 Toutes ces paroles ſont de ſainct Auguſtin: mais ayant dit toutes ces choſes, il recōmāde ſingulieremēt, que ſi tout vn peuple eſt infecté de vn vice, comme d'vne maladie contagieuſe, qu'on modere la ſeuerité par miſericorde. Car de faire ſeparation, dit-il, c'eſt vn mauuais conſeil & pernicieux, & vient touſiours à mechante iſſue: d'autant que cela eſt plus pour troubler les bons, qui ſont infirmes, que pour corriger les meſchans qui ſont courageux en leur mal. Or le conſeil qu'il donne là aux autres,
Epiſt. 64 luy meſme l'a ſuyuy quād meſtier eſtoit. Car en eſcriuāt à Aurelius, Eueſque de Carthage, il ſe complaint bien de l'yurongnerie qui regnoit alors fort en Afrique, comme ainſi ſoit que l'Eſcriture la condamne tant: & exhorte ledit Eueſque, d'aſſembler vn Concile Prouincial, pour y mettre remede. Mais il adiouſte conſequemment: Ie croy bien, dit-il, que ces choſes ſe doyuēt oſter nō point auec vne rigueur trop aſpre, mais par bō moyen, en enſeignāt pluſtoſt qu'en cōmandant, en admonneſtant plus qu'en menaçant. Car il y faut ainſi beſongner, quand vn vice eſt cōmun en tout le peuple: plus grāde ſeuerité ſe doit exercer, quād le nōbre des pecheurs n'eſt pas ſi grand. Il n'entend pas toutesfois qu'vn Eueſque doyue diſſimuler, ou ſe taire, quand il ne peut punir les pechez communs, comme auſſi il l'expoſe tātoſt apres: mais il veut que la correction ſoit tellemēt modérée, qu'elle ſoit vne medecine pluſtoſt qu'vne poiſon. Pourtant, au troiſieſme liure cōtre Parmenié, apres auoir long tēps diſputé de ce propos, il
Ca. 2. li. 3 cōt. Par. o conclud ainſi: Il ne nous faut donc nullement negliger le precepte de l'Apoſtre, touchant de ſeparer les mauuais, quand cela ſe peut faire ſans dan
1. Cor. 5. ger de trouble & ſedition, comme auſſi l'intention de l'Apoſtre a eſté: &
Ephe. 4. faut auſſi aduiſer, qu'en ſupportant l'vn l'autre, nous mettions peine de garder vnité.

197 L'autre partie de la diſcipline, laquelle ne conſiſte pas proprement en la puiſſance des clefs eſt, que les Paſteurs, ſelon la neceſsité du temps exhortēt leurs peuples ou à iuſnes, ou à prieres ſolennelles, ou à autres exercices d'humilité, & repentance: deſquelles choſes il n'y a point reigle certaine en la Parole de Dieu: d'autant qu'il les a voulu laiſſer au iugemēt de ſon Egliſe, toutesfois l'obſeruation d'icelles, cōme elle eſt vtile, a eſté touſiours pratiquée en l'Egliſe ancienne, depuis le temps des Apoſtres: combien que les Apoſtres meſmes n'en ont pas eſté les premiers autheurs, mais en ont eu l'exemple de la Loy & des Prophetes. Car nous voyons là, que quand il ſuruenoit quelque choſe, incōtinēt on aſſembloit le peuple, & luy denonçoit-on qu'il priaſt Dieu auec iuſnes. Les Apoſtres donc ont ſuyuy ce qu'ils ſauoyent n'eſtre point nouueau au peuple de Dieu, & preuoyoyēt eſtre vtile. Il y a vne ſemblable raiſon de tous les

autres

autres moyens & exercices qui tendent à inciter le peuple à faire ſon deuoir, ou à l'entretenir en obeiſſance. Nous en auons les exemples çà & là aux hiſtoires, & n'eſt pas meſtier d'en faire icy vn recueil. Mais voicy la ſomme de ce qu'il nous en faut tenir: quand il aduient quelque different en la Chreſtienté, qui tire grande conſequence: quand il eſt queſtion d'eſlire vn Miniſtre, ou quand il y a quelque affaire difficile ou de grande importance: ou bien quand il apparoiſt quelques ſignes de l'ire de Dieu: comme peſte, guerre, ou famine: que c'eſt vn ordre ſainct & vtile en tout temps, que les Paſteurs induiſent leurs peuples à iuſnes & prieres extraordinaires. Si quelcun ne reçoit point les teſmoignages qui ſe peuuent amener du vieil Teſtament à ce propos, comme s'ils ne conuenoyent point à l'Egliſe Chreſtienne, il appert que les Apoſtres meſmes en ont ainſi fait. Combien que des prieres, ie ne penſe point qu'il ſe trouue perſonne qui en face difficulté. Diſons donc quelque choſe du iuſne. Car pluſieurs d'autant qu'ils n'entendent point à quoy il eſt vtile, ne penſent pas qu'il ſoit fort neceſſaire: les autres, qui pis eſt, le reiettent comme du tout ſuperflu. D'autre coſté, quand on n'en cognoiſt pas bien l'vſage, il eſt facile de tomber en ſuperſtition.

Le iuſne ſainct & droit, regarde à trois fins: c'eſt à ſauoir, pour 198
domter la chair, à ce qu'elle ne s'eſgaye par trop: ou pour nous diſpoſer à prieres & oraiſons, & autres meditations ſainctes: ou pour eſtre teſmoignage de noſtre humilité deuant Dieu, quand nous voulons confeſſer noſtre peché deuant luy. La premiere fin n'a pas ſouuent lieu au iuſne publique, d'autãt que tous ne ſont pas d'vne meſme complexion n'en ſemblable diſpoſition de leur ſanté: cela donc cõuient plus au iuſne particulier. La ſeconde fin eſt commune à l'vn & à l'autre. Car toute l'Egliſe a auſsi biẽ meſtier de ſe diſpoſer par iuſne à prier Dieu, qu'a vn chacun particulier en ſon endroit. Autant en eſt-il de la troiſieſme fin. Car quelques fois il aduiendra que Dieu frappera tout vn peuple par guerre, ou par peſte, ou par quelque autre calamité en ceſte verge, qui eſt commune à tous, c'eſt bien raiſon que tout le peuple ſe rende coulpable. Mais ſi Dieu chaſtie quelque particulier, ceſtuy-la doit recognoiſtre ſa faute auec ſa famille. Il eſt bien vray que ceſte recognoiſſance giſt principalement en l'affection du cœur: mais quand le cœur eſt touché comme il doit, il ne ſe peut faire qu'il ne ſe declaire par teſmoignage exterieur: & principalement quãd cela tourne en edification des autres, à fin que tous enſemble en confeſſant leurs pechez, rendent louange à Dieu, & s'exhortent mutuellement par bon exemple.

Parquoy le iuſne, quand il eſt ſigne d'humiliation, conuient plus 199
à tout vn peuple en public, qu'il ne fait à vn homme ſeul en priué: combien qu'il ſoit commun à l'vn & à l'autre, comme nous auons dit. Et tant qu'il touche la diſcipline, de laquelle nous traitons à preſent, toutesfois & quantes que nous auons à prier Dieu en commun de quelque choſe d'importance, il ſeroit expedient de remonſtrer qu'on iuſnaſt. En ceſte ſorte, quand les fideles d'Antioche voulurent impoſer les mains à Paul & à Barnabas: à fin de mieux reçommander le miniſtere d'iceux à Act. 13.

Dieu, ils conioignirent le iusne auec oraison. En ceste maniere aussi Paul & Barnabas, voulans ordonner Ministres par les Eglises, auoyent
Act 14. de coustume de iusner, pour mieux prier, comme sainct Luc le recite. En ceste espece de iusne, ils n'ont regardé autre chose, sinon à fin de se mieux disposer, & se rendre plus alaigres à prier. Et de fait, nous experimentons que quand le ventre est plein, l'esprit ne se peut pas si bien eleuer à Dieu, pour estre incité d'vne affection ardente à prier, & per-
Luc 2. seuerer en icelle. Et ainsi faut prendre ce que dit sainct Luc d'Anne la Propheteſſe, qu'elle seruoit à Dieu en iusnes & prieres, Car il ne constitue pas le seruice de Dieu à iusner: mais il denote que ceste saincte femme s'exerçoit par iusnes à prier continuellement. Tel aussi estoit le iusne de Neémie, quand il pria Dieu d'vn zele vehement pour la deliuran-
Neémie 1 ce de son peuple.

200 Semblablement, si quelque peste, ou famine, ou guerre, commence entre nous, ou s'il y a apparence qu'il doiue aduenir quelque calamité sur vn peuple, ou sur vn pays, l'office des Pasteurs est d'exhorter l'Eglise à iusner, pour prier à Dieu auec humilité, qu'il destourne son ire: lequel denonce qu'il s'appreste, & s'arme à faire vengeance, quād il nous monstre quelque apparence de danger. Pourtant comme les malfaiteurs iadis auoyēt de coustume de se vestir de noir, nourrir leurs barbes, & vser d'autres signes de dueil, pour flescher leurs iuges à misericorde: aussi quād Dieu nous adiourne deuāt son Siege iudicial, il nous est expedient & salutaire, de requerir mercy auec demōstrances exterieures de nostre tristesse, & cela aussi sert à sa gloire, & à l'edification de chacun. Que tel ait esté l'vsage du peuple d'Israel, il est aisé de le tirer des paroles du
Ioel 2. Prophete Ioel. Car quand il commande qu'on sonne la trompette, qu'on assemble le peuple, qu'on denonce le iusne, & tout le reste qui s'ensuit, il parle de choses tout accoustumées de son temps. Or vn peu au parauant il auoit dit, que desia Dieu faisoit le proces du peuple, & que le iour de leur sentēce estoit prochain, les citant à respōdre. Puis apres il les exhorte de courir au sac & à la cendre, à pleurs & à iusnes: c'est à dire, il les admonneste de s'abattre & humilier deuant Dieu, mesme par tesmoignages exterieurs. Il est vray, que le sac & la cendre conuenoyent plus à ce temps la, qu'au nostre: mais quant est d'assembler le peuple, de pleurer, de iusner, & faire les choses semblables, il n'y a doute que cela n'appartienne aussi bien à nous, toutesfois & quantes que la condition de nostre estat le requiert. Car puis que c'est vn sainct exercice pour les fideles, tant pour les humilier, que pour confesser leur humilité: pourquoy n'en vserions nous aussi biē cōme les anciens en necessité sem-
Iug. 20. blable? L'Escriture nous mōstre que non seulemēt l'Eglise d'Israel, qui
1. Sam. 7 estoit instruite en la Parole de Dieu, a iusné en signe de tristesse, mais
& dernier. aussi le peuple de Niniue, lequel n'auoit ouy nulle doctrine outre la predication de Ionas. Pourquoy donc n'en ferions nous autant en cas pa-
2. Sam. 1. reil? Quelcun me dira, que c'est vne ceremonie externe, laquelle a prins
Ionas 3. fin en Christ auec les autres. Ie respon, que c'est aussi bien auiourdhuy vne tres-bonne aide aux fideles, comme ce a touſiours esté: & vne admonition vtile, pour se reueiller, à fin de ne prouoquer point dauātage l'ire

de

de Dieu par leur nonchalance & dureté, quand ils sont chastiez de ses verges. Pourtant Iesus Christ excusant ses Apostres, de ce qu'ils ne iusnoyent point, ne dit pas que le iusne soit aboly, mais il dit qu'il conuient au temps d'affliction, & le conioint auec pleur & tristesse. Le temps viendra, dit-il, que l'Espoux leur sera osté. *Luc 5.* *Matt. 9.*

201 Mais à fin qu'il n'y ait point d'erreur quant au nom, il est mestier de definir que c'est que iusne. Car nous n'entendons point seulement par ce mot vne simple temperance, & sobrieté au boire & au manger, mais quelque chose d'auantage. Il est biẽ vray que la vie des fideles doit estre attrẽpée d'vne sobrieté perpetuelle, si qu'il y ait cõme vne espece de iusne en l'homme Chrestien, pendant qu'il vit en ce monde: mais outre cela, y a vn autre iusne temporel, quand nous restraignons nostre viure outre ce que nous auons accoustumé d'en prendre: & cela ou pour vn iour, ou pour vn certain temps, & vsons d'vne temperance plus estroite que d'ordinaire. Ceste restriction gist en trois choses, au temps, en la qualité des viãdes, & en la mesure. L'ẽten par le temps, que nous soyons à iun quand nous auõs à faire ce pourquoy nous iusnõs. Cõme pour exẽple: si quelcun iusne à cause d'vne priere solennelle, qu'il demeure à iun iusques à ce qu'elle soit faite. La qualité gist en cela, que nous n'ayons pas des viandes friandes & delicates pour prouoquer le palais à manger, mais que nous soyons contens de viandes simples, cõmunes & vulgaires. La mesure est, que nous mãgions moins & plus legierement que de coustume, seulement pour la necessité, & non point pour plaisir & volupté.

202 Toutesfois, il nous faut tousiours donner garde de tomber en quelque superstition, comme il en est aduenu par cy deuant auec grand dommage de l'Eglise. Car il vaudroit beaucoup mieux de n'vser point de iusnes, que de les obseruer diligẽment auec mauuaises opiniõs & pernitieuses, telles que le monde les conçoit volontiers, si les Pasteurs ne vont au deuant soigneusement & auec grande prudence. Voicy donc les remõstrãces qui nous sont necessaires pour biẽ vser du iusne. La premiere est, qu'il nous souuienne de ce que dit Ioel, qu'il faut rõpre les cœurs, & non point les habillemens: c'est à dire, que nous soyons aduertiz que le iusne n'est pas fort estimé en soy, deuant Dieu, sinon qu'il se face de affection interieure du cœur, & que l'homme ait vn vray desplaisir de soymesme & de ses pechez, & vne vraye humilité, & vne vraye douleur procedant de la crainte de Dieu. Qui plus est, que nous sachions que le iusne n'est vtile pour autre raison, que d'autant qu'il est conioinct auec ces choses, comme vne aide moindre & inferieure. Car Dieu n'a rien en plus grande execration, que ceste hypocrisie, quand les hommes en luy presentant des signes & apparence exterieure, au lieu d'vn cœur pur & net, le veulent abuser de mines. Et pourtant Iesaie crie asprement contre ceste feintise, que les Iuifs pensoyent auoir bien contenté Dieu, quand ils auoyent iusné: ia soit que cependant leur cœur fust plein d'impieté & de meschantes affections. Est-ce la le iusne que i'ay eleu? dit le Seigneur. Parquoy, le iusne des hypocrites n'est pas seulemẽt vne peine perdue & inutile, mais vne tresgrande abomination. Il se faut aussi donner garde d'vn autre mal prochain à cestuy la: c'est de reputer le iusne e- *Ioel. 2* *Iesa. 58.*

ſtre vne œuure meritoire, ou vn ſeruice de Dieu. Car puis que c'eſt vne choſe indifferente de ſoy, & qu'il n'eſt d'aucune importance, ſinon entant qu'il regarde à ces fins que nous auons dites, c'eſt vne ſuperſtition treſdangereuſe de le meſler ſimplement auec les œuures commandées de Dieu, & neceſſaires de ſoy, ſans autre regard. Les Manichéens heretiques anciens ont eſté en ceſte folie, leſquels quand ſainct Auguſtin redargue, il monſtre bien qu'il ne faut eſtimer les iuſnes que ſelon les fins que nous auons dites: & que Dieu ne les approuue point, ſinon qu'on les y rapporte. Le troiſieſme erreur n'eſt pas du tout ſi meſchant, toutesfois il ne laiſſe point d'eſtre dangereux: c'eſt de requerir & commander eſtroitement le iuſne, cõme ſi c'eſtoit vne des œuures principales de l'homme Chreſtien. Item, de le priſer tant qu'il ſemble aduis aux gens qu'ils ayent fait vne œuure bien digne & excellente, quand ils auront iuſné: enquoy ie n'oſe point du tout excuſer les anciens Peres, qu'ils n'ayent ietté quelque ſemence de ſuperſtition, & donné occaſion à la tyrannie qui eſt ſuruenue depuis. Il eſt vray qu'il y a de bonnes ſentences en leurs liures, touchant le iuſne: mais il y a auſſi des louanges exceſſiues pour le magnifier comme vne vertu ſinguliere entre les autres.

Lib. 2. de moribus Manich. c. 13. & lib. 30. cõtra Fauſt.

203 Dauantage, on obſeruoit deſia de leur temps le Careſme, & y auoit quelque ſuperſtition en cela: d'autant que le commun populaire penſoit faire vn beau ſeruice à Dieu, en careſmant, & les Paſteurs priſoyent ceſte obſeruation, comme ſi elle ſe fuſt faite à l'exẽple de Ieſus Chriſt. Or il eſt certain que Ieſus Chriſt n'a point iuſné pour donner exemple aux autres, à fin qu'on l'enſuyuiſt: mais voulant commencer la predication de ſon Euangile, a voulu approuuer par ceſte œuure miraculeuſe, que c'eſtoit vne doctrine venue du ciel, & non pas des hommes. C'eſt merueille, comment vn abus ſi lourd a peu tomber en la teſte des anciens Docteurs, veu que ç'ont eſté gens de bon iugement, & qu'il y auoit beaucoup de raiſons au contraire à ce qu'ils ne s'abuſaſſent point ainſi. Car Ieſus Chriſt n'a point iuſné pluſieurs fois: comme il falloit qu'il le fiſt s'il euſt voulu conſtituer vne loy de iuſne annuel, mais vne fois tant ſeulement, quand il s'eſt voulu mettre à preſcher. Secondement, il n'a pas iuſné en façon humaine, comme il conuenoit de faire, s'il euſt voulu induire les hommes à ſon exemple: mais pluſtoſt, par ceſt acte, il a voulu ſe rendre admirable à tout le monde, que d'exhorter les autres à faire le ſemblable. Finalement, il n'y a autre raiſon de ce iuſne que de celuy de Moyſe, quand il receut la Loy de la main de Dieu. Car comme Moyſe auoit miraculeuſement iuſné quarante iours & quarante nuicts, à fin que par ce moyen l'authorité de la Loy fuſt confermée: c'eſtoit bien raiſon qu'il y euſt vn meſme miracle fait en Ieſus Chriſt, à ce qu'il ne ſemblaſt aduis que l'Euangile fuſt moindre que la Loy. Or eſt il ainſi que iamais nul ne s'eſt aduiſé d'introduire au peuple d'Iſrael vne telle forme de iuſne, ſouz couleur de l'imitation de Moyſe: & nul des Prophetes ne des fideles ne l'a enſuiuy en ceſt endroit: combien que tous euſſent aſſez de zele, & de courage, à s'exercer en toutes bonnes choſes. Car ce que nous liſons d'Elie, qu'il a auſſi paſſé quarante iours ſans boire & ſans manger, cela ne ſe faiſoit à autre fin, ſinon à ce

Matt. 4.

Exo. 24. 34.

1. Rois 19

que

que le peuple recogneuſt qu'il eſtoit vray Prophete ſuſcité de Dieu, pour mainteuir la Loy, de laquelle quaſi tout le peuple d'Iſrael s'eſtoit deſtourné. Ce a eſté donc vne fauſſe imitatiõ & friuole, & pleine de ſuperſtitiõ, que les anciens ont appellé le iuſne de Careſme, vne ordonnance faite à l'exemple de Chriſt. Combien que la façon de iuſner eſtoit diuerſe en ce temps la, comme le raconte Caſsiodore au liure neufieſme de ſon hiſtoire. Les Romains, dit-il, n'auoyent que trois ſepmaines pour le Careſme, mais ils iuſnoyent tous les iours, excepté le dimanche & le ſamedy. Les Illyrics, & les Grecs en auoyent ſix, les autres ſept, mais ils iuſnoyẽt par interualles. Il y auoit auſsi bien difference, quant au manger. Car les vns ne ſe nourriſſoyent que de pain & d'eau, les autres mangeoyent des herbes, aucuns vſoyent de poiſſons & de volailles, les autres ne s'abſtenoyẽt de nulle viande, comme ſainct Auguſtin le teſmoigne en la ſeconde Epiſtre à Ianuarius.

Depuis, le temps s'eſt touſiours empiré : auec la fole deuotion du peuple, il y a eu vn autre mal du coſté des Eueſques, qu'en partie ils ont eſté rudes & ignorans, en partie ils ont appeté de dominer & tyranniſer ſans raiſon. Sur cela ils ont fait des loix peruerſes & iniques, deſquelles on a lié les conſciences pour les trainer en enfer. On a defendu de mãger chair, comme ſi c'euſt eſté vne viande pollue, & qui euſt contaminé les hommes. Apres on a adiouſté des opinions meſchãtes, les vnes ſur les autres, iuſqu'à ce qu'on eſt venu comme en vn profond abyſme d'erreur. Et à fin de ne rien laiſſer que tout ne fuſt depraué, on s'eſt ioué de Dieu, comme d'vn petit enfant. Car quand il a eſté queſtion de iuſner, il y a eu vne table appreſtée plus ſomptueuſement que les autres fois: on a aſſemblé toutes les friandiſes & delices qu'on pouuoit: on a redoublé la quantité des viandes, & a on vſé de varieté plus que de couſtume: puis on a appellé vn tel appareil Iuſne, & a on penſé bien ſeruir à Dieu par ce moyẽ. Ie laiſſe à dire que ceux qui veulent eſtre veuz les plus ſaincts, ne rempliſſent iamais leur ventre ſi bien qu'en iuſnant. En ſomme, toute la ſainteté du iuſne commun, eſt de s'abſtenir ſeulement de manger chair, & au reſte abonder en toutes delices, & gourmander à plaiſir, moyennant que ce ne ſoit qu'vne fois le iour. Combien que la pluſpart ſe diſpenſe de faire collation morceloire, comme ils diſent. Au contraire, c'eſt vne impieté extreme ce leur ſemble, & vn crime digne de mort, de manger vn morceau de lard, ou vn lopin de chair ſalée auec du pain bis: voire meſme ſi vn poure homme, qui n'a autre choſe, le fait. Sainct Hierome racoute, que deſia de ſon temps il y en auoit quelques vns qui vouloyent contenter Dieu de tels fatras & badinages. Car à fin de s'abſtenir de manger huile, ils ſe faiſoyent apporter de pays loingtains des viandes les plus exquiſes qu'on pouuoit : meſmes à fin de faire force à nature, ils ne beuuoyent point d'eau, mais vſoyent de ie ne ſay quelles liqueurs pretieuſes & friandes au gouſt, leſquelles ils hũmoyent non point en voirre ou en vn gobelet, mais en vne coquille. Ce qui eſtoit pour lors vn vice de peu de gens, regne auiourdhuy communement entre tous les riches: à ſauoir qu'ils ne iuſnent point à autre fin, ſinon pour ſe traiter mieux & plus delicatement que de couſtume. Mais ie ne veux point vſer de long propos,

204

Ad Nepotianum.

en vne choſe tant notoire. Seulement ie dy ce mot, qu'il ne faut point que les Papiſtes prennent occaſion de s'en orgueillir, ne en leurs iuſnes, ne en tout le reſte de leur diſcipline, comme s'il y auoit rien digne de louange: veu que tout y eſt corrompu & peruerty.

205 S'enſuit la ſeconde partie de la diſcipline, laquelle appartient proprement au Clergé. C'eſt à ſauoir, que les gens d'Egliſe ſe gouuernent ſelon les Canons qui ont eſté anciennement faits pour les entretenir en toute honneſteté, comme ſont ceux qui s'enſuiuent: Qu'vn homme d'Egliſe ne ſoit point adonné à la chaſſe, au ieu de dez, à gourmandiſe, ou banquets, que nul d'eux ne ſe meſle d'vſure ou de marchandiſe, qu'il ne ſoit preſent à dances & autres diſſolutions. Or à fin que nul ne tranſgreſſaſt ces ordonnances les conciles anciens ont aduiſé de punir & chaſtier ceux qui ne ſe voudroyent rendre obeiſſans en tout ce qui appartenoit à l'honneſteté du Clergé. Et pour ceſte cauſe chacun Eueſque auoit la charge & authorité de gouuerner ſon Clergé, pour contraindre chacun à faire ſon deuoir. Pour ceſte meſme raiſon, ont eſté inſtituées les viſitations & les ſynodes: à fin que ſi quelcun eſtoit non-chalant en ſon office que il fuſt admonneſté: & ſi quelcun auoit failly, qu'il fuſt chaſtié ſelon ſon demerite. Les Eueſques auſsi auoyent entre eux tous les ans vn Concile en chacune Prouince, & meſme auparauant de ſix moys en ſix moys: à fin que ſi quelque Eueſque s'eſtoit mal porté, qu'il fuſt là iugé. Car ſi quelque Eueſque eſtoit trop rude à ſon Clergé, & le traitoit trop inhumainement: celuy qui ſe vouloit plaindre de luy, venoit là, & la cauſe s'y demenoit. Or on vſoit d'vne grande ſeuerité. Car ſi on trouuoit que quelcun euſt abuſé de ſon authorité, ou mal verſé en ſon eſtat, on le depoſoit. Et quelques fois meſmes on l'excommunioit pour certain temps. Dauantage, pource que ceſte police eſtoit ordinaire: iamais ils ne ſe partoyent d'vn Cõcile prouincial, qu'ils n'euſſent aſsigné le lieu & le temps, auquel l'autre ſe deuoit tenir. Car touchant d'vn Concile vniuerſel, c'eſtoit à l'Empereur de le commander & publier, & de denoncer que chacun y comparuſt, comme les hiſtoires anciennes le monſtrent. Ce pendãt que ceſte ſeuerité a duré, les gens d'Egliſe n'ont point aſtreint le peuple ſinon à ce dont ils leur monſtroyent l'exemple par effect. Car ils eſtoyẽt beaucoup plus ſeueres enuers eux qu'enuers les autres. Et de fait c'eſt biẽ la raiſon que le peuple ait plus de liberté & ne ſoit pas ſi court tenu que le Clergé. Ie n'ay ia meſtier de raconter par le menu comment ceſte police a eſté miſe bas & s'en eſt allée à val l'eau: tant y a que chacun voit qu'il n'y a eſtat plus diſſolu ne plus debordé que l'eſtat Eccleſiaſtique: tellement que tout le monde en crie ſans que nous en parlions.

La remiſsion des pechez.

206 La remiſsion des pechez eſt coniointe bien à propos à l'Egliſe: veu qu'elle ne ſe peut obtenir, ſinon de ceux qui ſont membres de l'Egliſe, cõ
Iſa. 33. me dit le Prophete. Il faut donc que ceſte Ieruſalem celeſte ſoit premieremẽt edifiée: en laquelle apres ceſte grace ait lieu, c'eſt que de tous ceux qui en ſeront citoyẽs, leur iniquité ſera effacée. Or ie dy qu'il faut qu'elle ſoit premierement edifiée: non pas que l'Egliſe puiſſe aucunement

eſtre

eſtre ſans la remiſsion des pechez: mais d'autãt que le Seigneur n'a point promis ſa miſericorde, ſinon en la communion des Saincts. C'eſt donc noſtre premiere entrée en l'Egliſe & au Royaume de Dieu, que la remiſsion des pechez (ſans laquelle nous n'auons aucune alliance ne appartenance auec Dieu) comme il eſt monſtré par le Prophete Oſée: En ce iour la, dit le Seigneur, ie feray alliance auec les beſtes de la terre, & les oyſeaux du ciel. Ie rompray arc & glaiue: & feray ceſſer toute bataille de la terre, & feray dormir tous les hommes ſans crainte. Ie feray auec eux alliance à touſiours. L'alliance ſera en iuſtice, iugement, en miſericorde & en pitié. Nous voyons comment noſtre Seigneur nous reconcilie à ſoy par ſa miſericorde. Pareillement en vn autre lieu, quand il predit qu'il recueillira le peuple, lequel il auoit diſsipé en ſon ire. Ie les purgeray, dit-il, de toute iniquité, en laquelle ils m'ont offenſé. Pourtant nous ſommes receuz en la compagnie de l'Egliſe de premiere entrée par le ſigne de lauement: dont il nous eſt monſtré que nous n'auons nul acces en la famille de Dieu, ſinon que premierement, par ſa bonté, noz ordures ſoyent nettoyées. Or quelle eſt ceſte remiſsion des pechez, & comment elle ſe fait, nous l'expoſerõs autre part plus diligẽment. Toutesfois ſi faut-il icy noter ce qui nous eſt monſtré par l'ordre du Symbole, qu'elle ne nous eſt point donnée par noſtre merite, mais par la ſeule grace de Dieu. Car apres qu'il a eſté declairé, que par la iuſtice de Chriſt, Dieu nous eſt rendu propice, & nous veut eſtre bon Pere: qu'il a auſsi eſté parlé du ſainct Eſprit, par lequel nous ſommes ſanctifiez, pour communiquer auec Chriſt: finalement de l'Egliſe, laquelle eſt produite de cela: maintenant conſequemment il eſt fait mention de la remiſsiõ des pechez, par la quelle nous ſommes faits membres de l'Egliſe. Par lequel ordre il eſt ſignifié, que ceſte remiſsiõ ne depend d'ailleurs, & ne cõſiſte en autre qu'en vn ſeul Chriſt par la vertu du Sainct Eſprit.

Oſée. 2

Iere. 33.

207 Et ne faut entendre que noſtre Seigneur par icelle nous reçoiue tant ſeulement pour vne fois en ſon Egliſe: mais auſsi que par icelle il nous y entretient & conſerue. Car à quel propos noſtre Seigneur nous feroit-il vn pardon, qui ne nous apporteroit nulle vtilité? Or eſt-il ainſi que la miſericorde de Dieu ſeroit vaine & fruſtratoire, ſi elle nous eſtoit pour vne ſeule fois concedée. De laquelle choſe vn chacun fidele ſe peut rẽdre teſmoignage: veu qu'il n'y a nul qui ne ſe ſente en toute ſa vie coulpable de beaucoup d'infirmitez, leſquelles ont beſoing de la miſericorde de Dieu. Parquoy, comme nous ſommes touſiours chargez, cependant que nous viuons de reliques de pechez: il eſt certain que nous ne pourrions conſiſter vne ſeule minute de temps en l'Egliſe, ſi la grace de Dieu ne nous ſubuenoit aſsiduellement, en nous remettant noz fautes. Au contraire, le Seigneur a appellé les ſiens à ſalut eternel: ils doyuent donc eſtimer, que ſa grace eſt touſiours preſte à leur faire mercy de leurs offenſes. Parquoy, nous ſommes icy aduertiz, de croire que par la clemence de Dieu, moyennant le merite de Ieſus Chriſt, par la ſanctification de ſon Eſprit, la remiſsion de noz pechez nous a eſté faite, & nous eſt faite iournellement entant que nous ſommes vniz au corps de l'Egliſe.

208 Et de fait, c'eſt pourquoy le Seigneur a donné les clefs à ſon E-

gliſe, à fin qu'elle euſt la diſpenſation de ceſte grace pour nous en faire
Mat.16. participans. Car quand Ieſus Chriſt a commandé à ſes Apoſtres & leur a
18. donné la puiſſance de remettre les pechez: ce n'a pas eſté ſeulement à fin
Iean 20. qu'ils deſliaſſent ceux qui ſe conuertiroyent à la Foy Chreſtiẽne, & qu'ils
feiſſent cela pour vne fois: mais à fin qu'ils exerçaſſent ceſt office con-
tinuellement enuers les fideles. Ce que ſainct Paul enſeigne, quand il e-
2.Cor.5 ſcrit, que Dieu a commis aux miniſtres de ſon Egliſe l'ambaſſade de
reconciliation, pour exhorter iournellement le peuple à ſe reconcilier
à Dieu au nom de Chriſt. Pourtant en la communion des Saincts,
les pechez nous ſont remis continuellement par le miniſtere de l'Egli-
ſe, quand les Preſtres & Eueſques, auxquels ceſte charge eſt commiſe,
conferment les conſciences des fideles par les promeſſes de l'Euangi-
le, & les certifient que Dieu leur veut faire pardon & mercy: & ce-
la tant en commun qu'en particulier ſelon que la neceſsité le requiert.
Car il y en a d'aucuns ſi infirmes, qu'ils ont bien meſtier qu'on les con-
Act.20. ſole à part & en priué: & ſainct Paul ne dit pas que ſeulement en ſermon
publique, mais auſsi par les maiſons, il a enſeigné le peuple en la Foy de
Ieſus Chriſt, admonneſtant vn chacun de ſon ſalut. Pourtant il nous
faut icy obſeruer trois choſes. La premiere eſt, que quelque ſainc-
teté qui ſoit aux fideles, neantmoins pendant qu'ils habitent en ce corps mor-
tel, ils ne peuuent conſiſter deuant Dieu, ſinon en ayant remiſsion de
leurs pechez, d'autant qu'ils ſont touſiours poures pecheurs. La ſecon-
de eſt, que ce benefice eſt donné à l'Egliſe comme en garde, tellement
que nous ne pouuons obtenir pardon de noz fautes deuant Dieu, qu'en
perſeuerant en la communion d'icelle. La troiſieſme eſt, que ce bien nous
eſt diſtribué & communiqué par les miniſtres & Paſteurs, tant en la pre-
dication de l'Euangile, qu'aux Sacremens: & meſme la puiſſance des clefs
eſt principalement comprinſe en cela. Pourtant l'office d'vn chacun de
nous eſt, de ne cercher la remiſsion de noz pechez ailleurs, que où Dieu
l'a miſe. Touchant de la reconciliation publique qui appartient à la poli
ce, il en a eſté dit cy deſſus.

209 Or d'autant qu'il y en a d'aucuns qui s'efforçent d'oſter à l'Egli-
ſe ceſte retraite vnique de ſalut, il nous faut dauantage confermer les cõ
ſciences à l'encontre de ceſt erreur ſi peſtilent. Les Nouatiens ont trou-
blé l'Egliſe ancienne de ceſte fauſſe doctrine: mais noſtre aage preſent
a quelques Anabaptiſtes, qui ne leur reſſemblent point mal en ceſte fan-
taſie. Car ils imaginent que le peuple de Dieu eſt par le Bapteſme rege-
neré en vne vie pure & angelique, laquelle ne doit eſtre contaminée de
macules aucunes de la chair. Et s'il aduient qu'apres le Bapteſme ils de-
clinent, ils ne luy laiſſent nulle attente, que la rigueur de Dieu inexora-
ble. En ſomme ils ne font nul eſpoir au pecheur qui eſt trebuſché en fau
te, apres auoir receu grace de Dieu, d'obtenir pardon & mercy. Car ils
ne recognoiſſent autre remiſsion de pechez, ſinõ celle par laquelle nous
ſommes premierement regenerez. Or combien qu'il n'y ait nul men-
ſonge plus clairement refuté en l'Eſcriture, que ceſtuy-cy: neantmoins
pource que telle maniere de gẽs trouuent des ſimples perſonnes pour a-
buſer (comme Nouatus a eu anciennement pluſieurs ſectateurs) monſtrõs

brie-

brieuement combien leur erreur eſt dangereux tant pour eux que pour les autres. Premierement, puis que par le commandement de Dieu, tous les Saincts vſent iournellement de ceſte requeſte, que leurs pechez leur ſoyent remis: en cela ils confeſſent eſtre pecheurs. Et ne le demandent pas en vain. Car le Seigneur Ieſus ne nous a point ordonné de demander choſe, qu'il ne la nous vueille donner. Et meſme ayant promis en general, que toute l'oraiſon qu'il nous a baillée, ſeroit exaucée du Pere, il donne vne promeſſe ſpeciale pour ceſte demande. Que voulons-nous dauantage? Le Seigneur veut que tous ſes Saincts, de iour en iour toute leur vie, ſe confeſſent pecheurs, & leur promet pardon. Quelle audace eſt-ce donc, ou de nier qu'ils ſoyent pecheurs, ou quand ils ont failly, les exclurre de toute grace? Dauantage, à qui veut-il que nous pardonnions ſeptante fois ſept fois? c'eſt à dire, toutesfois & quantes. N'eſt-ce pas à noz freres? Et pourquoy veut-il cela, ſinon à fin que nous enſuyuions ſa clemence? Il pardonne donc non pas pour vn coup ou deux, mais à chacune fois que le poure pecheur, eſtant abbatu & nauré de la recognoiſſance de ſes fautes, ſouſpire apres luy. Mat. 18

210 Et à fin que nous commencions dés l'origine de l'Egliſe, les Patriarches eſtoyent circonciz, receuz en l'alliance de Dieu: & n'y a point de doute qu'ils ne fuſſent auſsi enſeignez par leur pere, de ſuyure iuſtice & integrité, quand ils conſpirerēt à tuer leur frere. C'eſtoit vn crime abominable, voire aux plus deſeſperez brigās du monde. En la fin eſtās adouciz par l'admonition de Iudas, ils le vendirent. Mais c'eſtoit encore vne cruauté intolerable. Symeon & Leui meurtrirent tout le peuple de Sichem, pour faire la vengeance de leur ſœur, laquelle ne leur eſtoit licite: & de fait, fut condamnée par leur pere. Ruben commit vn inceſte execrable auec la femme de ſon pere. Iudas voulant paillarder, contreuient à l'honneſteté de nature, ayant compagnie de ſa belle-fille. Or tant s'en faut qu'ils ſoyent effacez d'entre le peuple eſleu, qu'ils ſont au contraire conſtituez pour chefs. Que dirons nous de David? lequel eſtant chef de iuſtice, combien offenſoit-il grieuement, voulant ſatisfaire à ſa paillardiſe, en eſpandant le ſang innocent? Il eſtoit deſia regeneré, & auoit eu meſmes par deſſus les autres enfans de Dieu, excellent teſmoignage. Il commit neantmoins vne meſchanceté, dont les Payens meſmes euſſent eu horreur. Cela ne fait point qu'il n'obtienne mercy. Et à fin de ne nous arreſter par trop aux exemples particuliers: combien auons nous de promeſſes de la miſericorde de Dieu enuers les Iſraelites? Combien de fois y eſt il monſtré, que le Seigneur leur a touſiours eſté propice? Car qu'eſt-ce que promet Moyſe au peuple, quand il ſe retournera à Dieu, apres auoir decliné en idolatrie, & abandonné le Dieu viuant? Le Seigneur, dit-il, te retirera de captiuité, & aura pitié de toy, & te raſſemblera d'entre le peuple, où tu auras eſté diſperſé. Si tu eſtois eſpars aux quatre bouts du monde, il te recueillira. Gene. 37. Gen. 33 Gen. 35 Gen. 38 2. Sam. 11 2. Sa. 12 Deut. 30.

211 Mais ie ne veux point commencer à faire vn recit qui n'auroit iamais fin. Car les Prophetes ſont pleins de telles promeſſes: eſquelles ils preſentent miſericorde au peuple, qui auoit commis crimes infiniz. Quelle iniquité y a-il plus grieue, que rebellion? Pour ceſte cauſe elle eſt

nommée Diuorſe entre Dieu & ſon Egliſe. Et neantmoins icelle eſt par-
Ierem.3 donnée par la bonté de Dieu. Qui eſt l'homme, dit-il par la bouche de Ieremie, duquel ſi la femme s'abandonne à paillardiſe, il la vueille apres receuoir? Or tous les chemins ſont infects de tes paillardiſes, peuple de Iudée: la terre en eſt toute pleine: neantmoins retourne toy à moy, & ie te receuray. Reuien à moy, peuple rebelle & obſtiné, ie ne deſtourneray point ma face de toy. Car ie ſuis ſainct, & ne ſera point mon courroux per-
Exe.18 petuel. Et certes il n'y pourroit auoir autre affectiõ en celuy qui dit, qu'il
& 33 ne deſire pas la mort du pecheur, mais qu'il ſe conuertiſſe, & viue. Pour-
3.Rois 8 tant Salomon, en dediant le Temple, le deſtinoit à ceſt vſage, que les oraiſons faites pour obtenir pardon des pechez, y fuſſent exaucées. Quãd tes enfans, dit-il, auront peché (cõme il n'y a nul hõme qui ne peche) & qu'ẽ ton ire tu les ayes liurez à tes ennemis: & puis qu'ils ſe ſoyent repẽtiz en leurs cœurs, & eſtãs cõuertiz, te priẽt en leur captiuité, diſans: Seigneur, nous auons peché, & auons mal veſcu: & qu'ainſi ſupplians, ils regardent vers la terre que tu as donnée à leurs peres, & vers ton ſainct Temple, où nous ſommes: tu exauceras du ciel leurs prieres, & ſeras propice à tõ peuple, lequel t'aura offenſé: & luy pardonneras toutes les tranſgreſsiõs qu'il aura commiſes contre toy. Ce n'a pas auſsi eſté en vain, que Dieu en ſa Loy a ordonné ſacrifices ordinaires pour les pechez entre ſon peuple. Car s'il n'euſt cogneu que ſes ſeruiteurs ſont aſsiduellement entachez de vices, il ne leur euſt point baillé ce remede.

212 Or ie demande, ſi par la venue de Chriſt, en laquelle toute plenitude de grace a eſté deſployée, cela a eſté oſté aux fideles, de n'oſer plus prier pour obtenir pardon de leurs fautes, & quand ils auront offenſé Dieu, de ne trouuer nulle miſericorde? Et que ſeroit cela à dire autre choſe, ſinon que Chriſt eſt venu pour la ruine des ſiens, pluſtoſt que pour le ſalut: ſi la benignité de Dieu, qui eſtoit touſiours appareillée aux Saincts en l'ancien Teſtament, eſt maintenant oſtée du tout? Mais ſi nous adiouſtons foy à l'Eſcriture, laquelle crie haut & clair, que la grace de Dieu &
2.Tim.1 Tit.1. & l'amour qu'il porte aux hommes, eſt pleinement apparue en Chriſt: que
3. les richeſſes de ſa miſericorde ont eſté en luy deſployées, & la recõcilia-tion auec les hommes, accõplie: il ne nous faut douter que ſa clemence ne nous ſoit maintenant pluſtoſt expoſée en plus grande abondance, qu'accourſie & diminuée. Dequoy auſsi nous auons les exẽples à l'œil. S. Pier-
Matt. 10 re, qui auoit ouy de la bouche de Ieſus Chriſt, que quiconque ne confeſ-
& 26 ſeroit ſon Nom deuant les hommes, ne ſeroit point de luy recogneu de-
Marc 10 uant les Anges du ciel, le renõça trois fois voire auec blaſpheme meſme. Neantmoins il n'eſt point debouté d'auoir grace. Ceux qui viuoyent de-
2.Theſ.3 ſordonnément entre les Theſſaloniciens, ſont tellement chaſtiez de S. Paul, qu'il les conuie à repentance. Meſme ſainct Pierre ne met point en
Act.8 deſeſpoir Simon le Magicien, mais pluſtoſt luy donne bonne eſperance: luy conſeillant de prier Dieu pour ſon peché.

213 Qui plus eſt, n'y a-il pas eu des groſſes fautes, qui ont autresfois occupé toute vne Egliſe entierement? Qu'eſt-ce que faiſoit ſainct Paul en ceſt endroit, ſinon de reduire pluſtoſt tout le peuple en bonne voye, que l'abandonner en extreme malediction? Le reuoltement qu'auoyent

fait

fait les Galatiens de l'Euangile, n'eſtoit pas vne legiere faute. Les Corinthiens eſtoyent encore moins excuſables qu'eux: d'autant qu'ils auoyent plus de vices & autant enormes. Neantmoins ne les vns, ne les autres ne ſont excluz de la bonté de Dieu. Mais au contraire, ceux qui auoyent plus grieuement offenſé que les autres par paillardiſe, impudicité & toute vilenie, nommément ſont appellez à repentance. Car l'alliance, que noſtre Seigneur a faite auec Chriſt & tous ſes membres, demeure & demeurera touſiours inuiolable, c'eſt à ſauoir, quand il dit: S'il aduient que ſes enfans delaiſſent ma Loy, & ne cheminent point en mes preceptes: s'ils profanent ma iuſtice, & ne gardent point ma doctrine: ie viſiteray auec verges leurs iniquitez, & leurs pechez auec chaſtiement: toutesfois ma miſericorde n'en departira point. Finalemẽt, par l'ordre du Symbole il nous eſt monſtré, que ceſte grace & clemence demeure & reſide touſiours en l'Egliſe: d'autant qu'apres auoir conſtitué l'Egliſe, la remiſſion des pechez eſt conſequemment adiouſtée. Pourtant il faut qu'elle ait lieu en ceux qui ſont de l'Egliſe.

1. Cor. 12

Pſal. 89

214 Aucuns vn peu plus ſubtils, quand ils voyent la doctrine des Nouatiens eſtre ſi clairement reprouuée par l'Eſcriture, ne font point chacun peché irremiſsible, mais ſeulement les tranſgreſsions volontaires, eſquelles vn homme ſera cheut de ſon propre ſeu & vouloir. Or en parlant ainſi, ils ne penſent point qu'aucun peché ſe remette, ſinon celuy qui aura eſté commis par ignorance. Mais puis que le Seigneur en la Loy a ordonné aucuns ſacrifices pour effacer les pechez volontaires de ſon peuple, les autres pour purger les ignorances: quelle temerité eſt-ce de ne laiſſer nulle eſperance de pardon à vn peché volontaire? Ie maintien qu'il n'y a rien plus clair que cela: c'eſt, que le ſacrifice vnique de Ieſus Chriſt, a la vertu de remettre les pechez volontaires des fideles: veu que Dieu par les hoſties charnelles l'a ainſi teſmoigné: leſquelles en eſtoyent figures. Dauantage, qui excuſera Dauid ſouz couleur d'ignorance: veu que c'eſt choſe notoire qu'il eſtoit ſi bien inſtruit en la Loy? Ne ſauoit-il pas quel crime c'eſtoit d'adultere & homicide: luy qui les puniſſoit tous les iours en ſes ſubiets? Les Patriarches penſoyent ils que ce fuſt choſe bonne & honneſte de meurtrir leur frere? Les Corinthiens auoyent ils ſi mal profité, qu'ils eſtimaſſent incontinence, paillardiſe, haine, contention eſtre plaiſantes à Dieu? Sainct Pierre, apres auoir eſté ſi diligemment admonneſté, ignoroit-il quelle faute c'eſtoit de renoncer ſon maiſtre? Ne fermons point donc par noſtre inhumanité la porte à la miſericorde de Dieu: laquelle ſi liberalement ſe preſente à nous.

Leuit. 4

2. Rois 11

Gene. 37

1. Cor. 5

Mat. 26

215 Ce ne m'eſt pas choſe incogneue, qu'aucuns anciens Docteurs ont interpreté les pechez, qui ſe remettent iournellement, eſtre les fautes legieres, qui ſuruiennent par infirmité de la chair. Dauantage, qu'il leur a ſemblé aduis que la penitence ſolennelle, laquelle eſtoit lors requiſe pour les grandes offenſes, ne ſe deuoit non plus reiterer que le Bapteſme. Laquelle ſentence ne ſe doit tellement prendre, comme s'ils euſſent voulu ietter en deſeſpoir celuy qui eſtoit retombé, depuis auoir eſté vne fois receu à repentance, ou bien qu'ils euſſent voulu

amoindrir les fautes quotidiennes, comme petites deuant Dieu. Car ils ſauoyent bien que les Saincts trebuſchent ſouuent en quelque infidelité, qu'il leur aduient de iurer ſans meſtier, de ſe courroucer outre meſure, voire aucunesfois venir iuſques à iniures manifeſtes, & choir en d'autres vices, que noſtre Seigneur n'a pas en petite abomination. Mais ils vſoyent de ceſte maniere de parler, à fin de mettre difference entre les fautes priuées, & les crimes publiques, qui emportoyent grans ſcandales en l'Egliſe. Dauantage, ce qu'ils pardonnoyent auec ſi grande difficulté à ceux qui auoyent commis quelque cas digne de correction Eccleſiaſtique, n'eſtoit pas qu'ils penſaſſent les pecheurs obtenir difficilement pardon de Dieu: mais par telle ſeuerité ils vouloyent deterrer les autres, à fin qu'ils ne cheuſſent point en telles offenſes, dont ils meritaſſent d'eſtre excommuniez de l'Egliſe. Combien que la Parole de Dieu, laquelle nous deuons ſeule icy tenir pour noſtre reigle, requiert vne plus grande moderation & humanité. Car elle enſeigne que la rigueur de la diſcipline Ecclesiaſtique ne doit point aller iuſques là, que celuy dont on doit cercher le profit, ſoit accablé de triſteſſe.

2. Cor. 2

216 Toutesfois, ceux qui ſont ſi rudes & inexorables contre les pechez volontaires, pretendent l'authorité de l'Apoſtre: lequel (comme il ſemble aduis) oſte toute eſperance de pardon en ceſt endroit. Car il dit, qu'il

Heb. 6 eſt impoſsible que ceux qui ont eſté vne fois illuminez, & ont receu la grace du ciel, ayans eſté faits participans du ſainct Eſprit, & ayans gouſté la Parole de Dieu & les vertuz de la vie future, s'ils retombent derechef, ſoyent reduits à penitence: veu que cela eſt crucifier pour la ſeconde fois le Fils de Dieu, & l'auoir en moquerie. Item, en vn autre lieu: Si nous pe-

Heb. 10 chons volontairement, dit-il, aprés auoir receu la cognoiſſance de verité, il ne nous reſte plus de ſacrifice: mais vne horrible attente de iugement. Ce ſont les paſſages, par la mauuaiſe intelligence deſquels, les Nouatiens ont autresfois troublé l'Egliſe. Et pource qu'ils ſont durs de premiere apparence, aucuns bons perſonnages ont eſtimé que ceſte epiſtre eſtoit ſuppoſée: laquelle neantmoins, de vray, monſtre par tout vn Eſprit Apoſtolique. Et pource que nous n'auons diſpute ſinon auec ceux qui la reçoyuent, il eſt aiſé de monſtrer combien ces ſentéces ne font rien pour confermer leur erreur. Premierement il eſt neceſſaire, que l'Apoſtre con-

Matt. 12 ſente auec ſon Maiſtre, lequel certifie, que tout peché & blaſpheme ſera

Luc 12 remis, excepté le peché contre le ſainct Eſprit, qui n'eſt remis n'en ce mó de n'en l'autre. Il eſt certain que l'Apoſtre s'eſt contenté de ceſte exception ſi nous ne le voulons faire aduerſaire de la grace de Chriſt: dont il s'enſuit, que ce qu'il dit en tous les deux lieux, ſe doit entendre du ſeul peché contre le ſainct Eſprit. Et ſi ceſte deduction ne leur eſt ſuffiſante: ie monſtreray encores comment ſes paroles viennent là.

217 Laquelle choſe pour mieux expliquer, il conuient ſauoir quel eſt ce crime tant abominable, lequel n'aura nulle remiſsion. Ce que S. Auguſtin en quelque lieu definiſt, que c'eſt vn endurciſſement & obſtination iuſques à la mort, auec vne defiance d'obtenir grace, ne conuient pas auec ces paroles de Chriſt: qu'il ne ſera point remis en ce ſiecle. Car, ou cela ſeroit dit en vain, ou il ſe peut commettre en ce monde. Or ſelon le dire de

ſainct

ſainct Auguſtin, il ne ſe commet point, ſinon quand il y a perſeuerãce iuſques à la mort. Ce que les autres diſent, que auoir enuie ſur les graces de ſon prochain, eſt pecher contre le S. Eſprit: ie ne ſay ſur quoy il eſt fondé. Mais il nous faut amener la vraye diffinition: laquelle quand elle ſera approuuée par bõs teſmoignages, elle annichillera facilement les autres. Ie dy donc, que ceſtuy la peche cõtre le S. Eſprit, lequel, eſtãt tellemẽt touché de la lumiere de la verité de Dieu, qu'il ne peut pretẽdre ignorãce, ne antmoins reſiſte de malice deliberée, ſeulemẽt pour y reſiſter. Car le Seigneur Ieſus, voulant expliquer ce qu'il auoit dit: adiouſte conſequẽmẽt, que celuy qui aura dit parole contre luy, obtiendra pardon: mais celuy qui aura blaſphemé cõtre l'Eſprit, n'aura nulle grace Et ſainct Matthieu, au lieu de nommer Blaſpheme contre l'Eſprit, met Eſprit de blaſpheme. Cõment ſe peut-il faire, que quelcun face opprobre au Fils de Dieu, que cela ne redonde ſur ſon S. Eſprit? C'eſt quand vn homme par ignorance, contredit à la verité de Dieu qu'il n'a point cogneue, & par ignorance detracte de Chriſt, ayant ce pendant neantmoins telle affection, qu'il ne voudroit nullemẽt eſteindre la verité de Dieu, quand elle luy ſeroit reuelée: ou dire vne ſeule mauuaiſe parole contre celuy, qu'il eſtimeroit eſtre Chriſt. Telle maniere de gens pechent contre le Pere & contre le Fils. Comme auiourdhuy il y en a beaucoup, qui hayſſent & reiettent la doctrine de l'Euãgile: laquelle s'ils penſoyent eſtre l'Euãgile, ils l'auroyent en grand honneur, & l'adoreroyent de tout leur cœur. Mais ceux qui ſont cõueincuz en leurs conſciences, que la doctrine qu'ils cõbattent eſt de Dieu: & toutesfois ne laiſſent point d'y reſiſter, & taſcher de la deſtruire, iceux blaſphement contre l'Eſprit: dautant qu'ils bataillent à lencõtre de la lumiere, qui leur eſtoit preſentée par la vertu du ſainct Eſprit. Il y en auoit de tels entre les Iuifs: leſquels, combien qu'ils ne peuſſent reſiſter à l'Eſprit parlant par la bouche de ſainct Eſtienne: neantmoins s'efforçoyent d'y reſiſter. Il n'y a point de doute qu'aucuns ne fuſſent meuz par zele inconſideré de la Loy. Mais il appert qu'il y en a eu d'autres, qui de certaine malice & impieté, enrageoyent contre Dieu: c'eſt à dire, cõtre la doctrine, laquelle ils ne pouuoyent ignorer eſtre procedée de Dieu. Tels eſtoyent les Phariſiens, leſquels Ieſus Chriſt redargue: qui, pour renuerſer la vertu du ſainct Eſprit, la diffamoyent, comme ſi elle euſt eſté de Beél-zebub. Voila donc que c'eſt, eſprit de blaſpheme: à ſauoir, quand l'audace de l'homme, de propos deliberé, taſche à aneantir la gloire de Dieu. Ce que ſainct Paul ſignifie, quand il dit, qu'il a obtenu miſericorde, entant que par meſgard & ignorance il auoit eſté incredule. Si l'ignorance, conioincte auec incredulité, a fait qu'il obtint pardon: il s'enſuit qu'il n'y a nulle mercy, quand l'incredulité vient de ſcience & malice deliberée.

Matt.12. Marc 5. Luc 12.

Act.7.

Matth.6. & 12.

1.Tim.1.

218

On pourra voir que l'Apoſtre parle en ce ſens, ſi on y regarde biẽ. Car il adreſſe ſa parole cõtre ceux, qui pẽſoyent bien pouuoir retourner à la Chreſtienté apres qu'ils l'auroyẽt vne fois renoncée. Les voulant retirer de ceſte fantaſie & pernicieuſe opinion, il dit vne choſe, qui eſt bien vraye: que ceux qui ont vne fois renoncé Ieſus Chriſt de leur ſeu & bõne volõté, ne peuuẽt iamais auoir part en luy. Or ceux la le renõcent, nõ par

qui ſimplement par vie deſordonnée tranſgreſſent ſa Parole: mais qui de propos deliberé la reiettent du tout. Les Nouatiens & leurs ſectateurs, donc, s'abuſent en ces mots, de Cheoir, & Tomber. Car ils entendent que celuy tombe, lequel eſtant enſeigné par la Loy de Dieu qu'il ne faut point deſrober, neantmoins ne s'en abſtient pas. Mais ie dy qu'il faut icy entendre vne cõparaiſon de choſes contraires: A ſauoir quand il dit, que
Hebr.6. ceux qui ſõt trebuſchez, apres auoir eſté illuminez, apres auoir gouſté la Parole de Dieu, & ſa grace celeſte, & les vertuz de la vie future, & auoir eſté illuminez du S. Eſprit: qu'il faut entẽdre, s'ils ont eſteint la lumiere de l'Eſprit par malice deliberée, & ont reietté la Parole de Dieu, & la ſaueur de ſa grace, & ſe ſont alienez de ſon Eſprit. En ſorte, qu'il n'y ait point icy vn vice particulier noté: mais vne reuolte generale de Dieu, quãd l'hõme ſe deſtourne totalement de Dieu, & eſt apoſtat de toute la Chreſtienté, Et de fait, pour exprimer plus clairement qu'il parloit d'vne impieté malicieuſe & deliberée: il adiouſte nommément en vn lieu ce
Heb.10. mot, Volontairement. Car quand il dit, qu'il ne reſte plus nul ſacrifice à ceux qui de certaine volõté, apres auoir cogneu la verité, pechẽt: il ne nie pas que Chriſt ne ſoit vn ſacrifice perpetuel pour effacer les iniquitez des fideles (ce qu'il auoit traité au parauãt quaſi en toute l'Epiſtre. en expliquãt la preſtriſe de Chriſt:) mais il entẽd qu'il n'y en reſte nul autre, quãd on reiette ceſtuy la. Or on le reiette en conculcant de propos deliberé la verité de l'Euangile.

219 Touchãt ce que aucuns obiectẽt, que c'eſt vne trop grãde cruauté, & laquelle ne cõuient point à la clemẽce de Dieu, d'exclurre aucũ pecheur de la remiſsion des pechez, quãd il requerra miſericorde: la reſpõce eſt facile. Car il ne dit pas, que Dieu leur deniera pardõ s'ils ſe cõuertiſſent à luy: mais il dit notãmẽt, que iamais ne ſe retournerõt à repentãce: entant que Dieu par ſon iuſte iugement, à cauſe de leur ingratitude, les frappera d'vn aueuglemẽt eternel. Et ne cõtreuient point à cela ce qu'il applique à ce propos l'exẽple d'Eſau: lequel en vain a taſché par larmes & criz de re
Heb.12. couurer ſa primogeniture, qu'il auoit perdue: nõ plus que ce que dit le Pro
Zach.7. phete, que quãd ils crierõt, le Seigneur ne les exaucera point. Car par tel les manieres de parler, l'Eſcriture ne denote pas ou vne vraye repẽtance, ou inuocatiõ de Dieu: mais pluſtoſt ſignifie la deſtreſſe, de laquelle, quand les iniques ſont preſſez en leur extreme calamité, ils ſont cõtraints de recognoiſtre ce qu'ils pẽſoyent auparauãt eſtre moquerie & fable: c'eſt, que tout leur biẽ giſt en l'aide de Dieu. Or ils ne la peuuent pas implorer ne demander de cœur: mais ſeulemẽt gemiſſent, qu'elle leur eſt oſtée. Par quoy le Prophete par ce mot de Clameur, & l'Apoſtre par ce mot de Larmes, ne ſignifie autre choſe, que l'horrible tormẽt, dõt les iniques ſont agitez en deſeſpoir & deſcõfort, voyãs qu'ils n'õt nul remede de leur malheurté, ſinõ la bõté de Dieu, en laquelle ils ne ſe peuuẽt aucunement fier.

La reſurection de la chair: la vie eternelle.

220 Icy nous auons le but & accõpliſſemẽt de noſtre beatitude. Et pour le premier poinct, la reſurrectiõ de la chair nous eſt certifiée: par laquelle
1. Cor.15. nous entrons en poſſeſsiõ de la vie eternelle: veu que noſtre chair & noſtre

ſtre ſang ne peuuent poſſeder le Royaume de Dieu: & la corruption ne eſt point capable d'incorruptiõ. Laquelle choſe nõ ſeulemẽt eſt difficile à croire, mais du tout incredible, ſi nous la voulons eſtimer ſelõ la raiſon humaine. Pourtãt, cõbiẽ que pluſieurs Philoſophes n'ayẽt point eſté du tout ignorãs de l'immortalité de l'ame: toutesfois il n'y en a pas vn ſeul, lequel ait eu le moindre pẽſemẽt du mõde de la reſurrection de la chair. Car qui eſt-ce qui ſe pourroit aduiſer, que les corps que nous auõs dõt aucuns pourriſſent en terre, aucuns ſont mangez des vers, les autres des oyſeaux, les autres des beſtes, aucuns ſont redigez par feu en cẽdres, doyuent vne fois eſtre remis en leur entier? Toutesfois le Seigneur a tresbiẽ obuié à ceſte difficulté, nõ ſeulemẽt en teſtifiãt par certaines paroles ceſte reſurrection future, mais en nous en donnant certitude viſible en Ieſus Chriſt. Pourtãt ce qui ſembleroit autremẽt incredible nous a eſté mõſtré à l'œil. Parquoy, ſi nous voulõs bien entẽdre quelle ſera ceſte reſurrectiõ il nous faut touſiours regarder en Ieſus Chriſt, qui en eſt le miroir & la ſubſtãce: cõme auſsi l'Apoſtre nous admõneſte, quãd il appelle la reparation de noſtre corps, vne cõformité auec le corps glorieux du Seigneur Ieſus. Cõme dõc luy a eſté reſſuſcité au meſme corps auquel il auoit ſouffert, lequel neãtmoins a eu apres la reſurrectiõ biẽ autre gloire qu'au parauant: nous auſsi reſſuſciterõs en la meſme chair que nous portõs, & neãtmoins ſerons autres apres la reſurrection. Laquelle varieté ſainct Paul declaire par aucunes ſimilitudes. Car c'eſt vne meſme ſubſtãce de la chair des hõmes & des beſtes: toutesfois la qualité eſt diuerſe. Les Eſtoilles ſont d'vne meſme eſſence, nõ pas d'vne meſme qualité. En telle façõ nous retiẽdrons la ſubſtãce de noſtre corps, mais la qualité ſera chãgée. Pourtãt ce corps que nous auons corruptible, ne perira point en noſtre reſurrection: mais laiſſant ſa corruptiõ, ſera fait incorruptible: & laiſſant ſa condition mortelle, ſera fait immortel. Il n'y aura dõc nulle difficulté qui empeſche le Seigneur, qu'il ne retire de corruptiõ tous ceux qui auront eſté conſumez par la mort, deuant le iour du iugement: par la meſme puiſſance, laquelle il a demonſtrée en reſſuſcitãt ſon Fils. Car ceux qui ſeront pour lors en vie, viendront en immortalité, plus par vne mutation ſubite, que par vne forme naturelle de mort.

Philip.3.

1.Cor.15.

1.Theſ.4

Il eſt expreſſemẽt parlé de la reſurrectiõ de la chair: enquoy il eſt ſignifié, qu'apres auoir eſté corrompuz en noz corps, nous ſerons reſtaurez en eſtat beaucoup meilleur & plus excellent. Ce qui eſt bien à noter contre la fantaſie d'aucuns: leſquels imaginent que les hommes doyuent reſſuſciter prenans des corps tout nouueaux, & non pas ceux qu'ils ont maintenant veſtuz. Or ce ſeul mot de reſurrection ſingulierement quand il eſt attribué à la chair, eſt pour abbattre leur erreur. Car il n'eſt pas dit que Dieu créera d'autres corps à ſes fideles apres que les premiers ſeront allez en pourriture, mais qu'ils ſeront releuez en leur chair, en laquelle ils eſtoyent decheuz. Et l'Eſcriture eſt pleine de ceſte doctrine. Car voicy la promeſſe qui nous eſt donnée, que celuy qui a reſſuſcité Chriſt des morts, viuifiera auſsi bien noz corps mortels, à cauſe de ſon Eſprit qui habite en nous. Item, ſainct Paul dit en vn autre paſſage, que Chriſt reformera noz corps qui ſont maintenãt cõtẽptibles, pour les cõ-

2 21

Rom.8.

Phil.3.

former à ſon corps glorieux. Nous voyons comme nommément il promet immortalité à noz corps, qui ſont maintenãt ſubiets à corru
Iean.5. ption. C'eſt auſſi comme Ieſus Chriſt en parle, diſant, que les morts orront des ſepulchres ſa voix : & l'ayans ouye, viuront. Certes les ames ne ſont point au ſepulchre: il faut donc conclurre que la reſurrection appartient aux corps qu'on enſeueliſt apres le treſpas des hommes.
2.Cor.6. Dauantage, non ſeulement les fideles ſont appellez Temple de Dieu: mais auſſi ceſt hõneur eſt attribué à leurs corps: comme ils ſont quelquefois appellez Membres de Chriſt. Or ce ſeroit choſe trop abſurde, que les temples de Dieu & les membres de Chriſt s'en allaſſent en pourriture, ſans eſpoir d'eſtre remis au deſſus. Et ſainct Paul declaire aſſez en ce lieu la, que c'eſt à ces corps icy, que la gloire celeſte eſt appreſtée. Luymeſme adiourne les hommes deuant le ſiege iudicial de Chriſt, à fin que chacun remporte ſelon qu'il aura fait en ſon corps. Or ce ſeroit choſe mal conuenable, que les hommes receuſſent loyer de ce qu'ils ont fait en leurs corps, ayans les corps eſtranges, qui n'auroyent eſté inſtrumens ny de
Philip.1. bien, ny de mal. Sainct Paul dit que le Nom de Chriſt eſt glorifié en ſon corps: dirons nous qu'vn corps où la gloire de Dieu n'aura iamais reluit, reçoiue la couronne de martyre?

222 Sur tout nous auons à regarder, que Chriſt, qui eſt non ſeulement l'image viue, mais le gage & fondement de noſtre reſurrection, a reprins le corps qu'il auoit eu en ceſte vie mortelle. Il faut que nous ſoyons configurez à ce patron la: autrement il ne ſeroit pas appellé à
1Cor.15. bon droit les premices de ceux qui reſſuſcitent. Et de fait, ceux qui ſeront trouuez ſuruiuans en ce iour la, ſeront ſoudain changez, pour reſſuſciter en vn meſme corps. Il faut donc cõclurre que ceux qui ſeront decedez au parauant reprendront la ſubſtance des corps qu'ils auoyent laiſſez. Si quelcun replique, que la raiſon eſt diuerſe ſainct Paul monſtre bien que non, en diſant que nous ne dormirons pas tous, mais que nous ſerons tous changez. Si le changemẽt eſt general, il s'enſuit que ceſte chair que nous portons ſera renouuellée. Et qu'eſt-ce que l'on pourroit demander plus clair que ces mots icy, Qu'il faut que ce qui eſt maintenant corruptible, ſoit veſtu d'incorruption? Touchant ce que là meſme il dit, que la chair ſera autre: cela ſe rapporte à la qualité, qui n'empeſche point que la ſubſtãce ne ſoit vne. Et en ſomme, il ne veut dire autre choſe ſinõ ce qu'il adiouſte tantoſt apres: c'eſt qu'il faut que ce qui eſt mortel, ſoit englouty par la
Mat.27. vie. Voila pourquoy il eſt dit, que pluſieurs corps des Saincts ſortirẽt des monumens, quãd Chriſt eut ſouffert. Car c'eſtoit pour mõſtrer ce qui ſera fait de nous tous. Et pourtant le Prophete Iſaye declairant ſouz la figure
Iesa.26. de la reſurrection comme le peuple de Dieu doit eſtre reſtitué, dit: Tes morts viurõt, ma charogne reſſuſcitera. Leuez vous habitãs de la poudre.

223 Et voila dont eſt tiré le mot de Dormir, dont l'Eſcriture vſe tant ſouuent: lequel n'auroit nul ſens, ſinon que Dieu remiſt les corps au deſſus, comme vn hõme eſt reueillé de ſon dormir. Meſme il ſeroit faux de dire, que les corps dormẽt, ſi Dieu les laiſſe touſiours en terre, & qu'il en crée de nouueaux, pour eſtre en la vie eternelle. Semblablement, ſi les corps deſquels nous ſommes enuironnez ne reſſuſcitent: la façon & cere-

monie

monie de les enſeuelir, ſeroit vne ſotte ſuperſtition. Or il eſt certain, que dés le commencement du monde Dieu a inſpiré vn tel ordre aux Peres, à fin qu'il fuſt comme vne arre & teſmoignage de la reſurrection aduenir. Outreplus ſi Dieu deuoit créer des corps nouueaux, & non pas reſtaurer ceux icy que nous portons: ceſte priere de ſainct Paul ſeroit friuole, que l'eſprit & l'ame, & le corps des fideles ſeroyent ſans reproche au iour du Seigneur. Et n'y auroit auſsi nul propos à ce qu'il dit en vn autre lieu, exhortant les Corinthiés à ſe purger de toutes ſouillures de chair & d'eſprit. Car ſi noſtre chair eſt ſouillée par les pechez que nous cómettõs, il faut qu'elle en porte la peine. Il y a aſſez d'autres teſmoignages en l'Eſcriture: mais ce que i'en ay icy recueilly en brief, ſera pour contenter tant & plus ceux qui deſirent d'obeir à Dieu. C'eſt bien vne choſe difficile à croire au ſens humain: mais pour ceſte cauſe l'Eſcriture quãd elle en parle, nous renuoye à la puiſſance de Dieu qui eſt infinie, & qui ne ſe doit meſurer ſelon noſtre ſens. 1. Theſ. 5. 1. Cor. 7.

Or pource que la Prophetie ſera lors accõplie entierement, où il eſt predit, que la mort doit eſtre engloutie en victoire: à ceſte cauſe, la vie eternelle eſt miſe quant & quant. De l'excellence de laquelle, quand on aura dit tout ce que pourront exprimer toutes langues humaines, à grãd' peine en aura-on touché la moindre partie. Car combien que l'Eſcriture enſeigne que le Royaume de Dieu eſt plein de clairté, ioye & felicité: neantmoins tout ce qu'elle en dit eſt bien loing de noſtre intelligence, & quaſi enueloppé en figure, iuſques à ce que le iour viendra auquel le Seigneur ſe declairera à nous face à face. Parquoy les Prophetes, pource qu'ils ne pouuoyent exprimer de paroles ceſte beatitude ſpirituelle en ſa ſubſtance, l'ont deſcrite & quaſi depeinte ſous figures corporelles. Neantmoins pource qu'il eſt beſoing que noſtre cœur ſoit enflambé en l'amour & attente d'icelle, il nous faut principalement arreſter en ceſte cogitation. C'eſt que ſi Dieu, comme vne fontaine viue, contient en ſoy la plenitude de tous biens, que ceux qui tendent au ſouuerain biẽ & à toutes les parties de felicité, ne peuuent rien deſirer outre luy. Or ſainct Pierre denonce, que les fideles ſont appellez, à ce qu'ils ſoyent quelque fois participans de la nature diuine. Comment cela? C'eſt que le Seigneur ſera glorifié en ſes Saincts, & exalté en ceux qui ont creu à ſon Euangile. Si le Seigneur doit departir à ſes eleuz de ſa gloire, vertu & iuſtice, voire ſe communiquer ſoymeſme à eux: il nous faut conſiderer que ſous ceſte grace tous biens ſont comprins. Et encore quand nous aurõs bien profité en ceſte meditation, ſi nous faut-il entendre que nous ſommes encore tout au bas & à la premiere entrée: & que iamais nous n'approcherons durãt ceſte vie, à la grandeur de ce myſtere. 224 2. Pier. 1. 2. Theſ. 1

Ce n'eſt point de merueilles qu'il n'eſt icy fait nulle mention ne de la reſurrection des méchans, ne de la mort eternelle, laquelle leur eſt preparée. Car icy ſont ſeulement propoſées les choſes dont ſe doit conſoler la conſcience du fidele, & ſe nourrir & confermer en fiance de ſalut. Toutesfois ſi ne faut-il pas que les eſprits curieux penſent pourtant que les iniques ne reſſuſciterõt point, pource qu'au Symbole il n'y a nul teſmoignage de leur reſurrection. La condition des iniques apres ceſte vie, eſt aſſez 225

demonſtrée ailleurs:& tout ce qui les doit faire trembler eſt aſſez declairé:pourtant il ne faut point qu'on les cerche au Symbole,qui ne contient ſinon matiere pour fonder & edifier noſtre Foy. Le Seigneur Ieſus ne teſtifie-il point aſſez clairement la reſurrection vniuerſelle, quād il dit qu'il aſſemblera deuant ſa face tous peuples & les ſeparera en leur ordre,comme vn paſteur ſepare les brebiz des boucs? Item en vn autre lieu,que ceux qui auront bien veſcu,entreront en la reſurrection de vie: ceux qui auront mal veſcu,en la reſurrection de mort? Qu'eſt-ce que nous demandons plus apert que la confeſsion de ſainct Paul qu'il fit deuant Felix gouuerneur de Iudée: c'eſt qu'il attendoit la reſurrection future,tant des iniques,comme des iuſtes? Puis donc que la reſurrection vniuerſelle eſt ſi bien approuuée par tant de teſmoignages, il ne faut point qu'vn tas d'eſprits friuoles la remettent en doute. Combien que la remuneration des iuſtes, & punition des inques, ſoyent tellement conioinctes,que l'vne emporte l'autre. Pourtant quiconques teſmoigne que l'vne ſera,il preſuppoſe l'autre quant & quant. Ce que le Seigneur note bien par le Prophete quand il dit: Le iour de vengeance eſt en mō cœur,& le tēps de redēption eſt venu. Itē en vn autre lieu: Vous verrez & voſtre cœur ſera eſiouy,& voz oz verdoyerōt cōme l'herbe: & ſera cogneue la main du Seigneur ſur ſes ſeruiteurs,& ſon indignatiō ſur ſes ennemis. Or d'autāt que cela ne ſe fait point en ce monde,ſinon obſcuremēt,& meſme ne s'y accōpliſt iamais du tout, il conuiēt proprement au dernier iour de retribution, auquel apparoiſtra le iugement & la iuſtice de Dieu.

Matt.25.
Iean 5.
Act.24.
Iſa.63. § 1.
Ieſa.66.

226 Mais pource qu'il n'y a nulle deſcriptiō ſuffiſante pour demonſtrer cōbien ſeront horribles les peines des meſchans:les tormens qu'ils doyuent endurer nous ſont figurez par choſes corporelles:à ſauoir par tenebres,pleurs,grincemens de dens,feu eternel,& vers rongeans le cœur inceſſamment. Car il eſt certain que le ſainct Eſprit,par telles manieres de parler, a voulu denoter vn extreme horreur, qui eſmeuue tous les ſens. Comme quand il dit,qu'vne gehenne profonde leur eſt preparée de toute eternité, laquelle eſt ardente en feu,pour lequel entretenir, il y a touſiours bois appareillé, & que l'eſprit de Dieu eſt comme ſouphre pour l'enflamber. Combien dōc que par telles formes de parler nous deuions eſtre inſtruits à conceuoir aucunement la miſerable condition des iniques:toutesfois ſi nous faut-il là principalemēt ficher noſtre penſement: quelle malheurté c'eſt,d'eſtre ſeparé de toute compagnie de Dieu. Et nō ſeulement ce,mais ſentir ſa maieſté cōtraire à nous,laquelle nous ne puiſſions fuir,qu'elle ne nous perſecute touſiours. Car premierement ſon indignation eſt comme vn feu embraſé:lequel,de ſon attouchement deuore & engloutiſt toutes choſes. Puis apres toutes creatures ſeruent tellement à icelle,pour executer ſa rigueur que tous ceux auxquels Dieu a reuelé ſon ire,ſentēt le ciel, la terre, la mer, toutes beſtes & toutes autres choſes,cōme armées en leur ruine & perdition. Pourtant l'Apoſtre n'a pas dit vne choſe de petite conſequence diſant, que les infideles ſeront puniz eternellement,en ce que la face du Seigneur & la gloire de ſa vertu,les perſecutera. Car ſi la poure conſcience,ſe voyant en la preſence de

Ieſa.30.
2.Theſ.1

Dieu,

Dieu,& ſentant ſon ire,eſt tellement deſchirée,piquée,abbatue,angoiſſée,tranſpercée, diſsipée, briſée, que ce luy ſeroit vne choſe plus douce,d'eſtre engloutie en mille gouffres & abyſmes, que de ſouſtenir ce torment vne ſeule minute:combien luy eſt-il grief d'eſtre enſerrée ſans fin & ſans ceſſe en l'ire de Dieu?

Aureſte,l'erreur des Chiliaſtes, qui ont determiné le Royaume 227
de Chriſt,& la confuſion du Diable & de ſes membres, à mille ans,eſt ſi friuole & puerile,qu'il n'a ia meſtier, & n'eſt pas digne meſme d'eſtre refuté. Toute l'Eſcriture crie haut & clair: qu'il n'y aura nulle fin ny à la beatitude des eleuz,ny au tormẽt des iniques. Ou il nous faut prẽdre en la Parole de Dieu la certitude des choſes qui ne ſõt point viſibles à l'œil, & ne ſe peuuent comprẽdre par raiſon humaine,ou il n'en faut rien croire du tout. Ceux qui aſsignent mille ans aux enfans de Dieu, pour la beatitude de la vie future,ne voyent point quelle iniure ils font & à Chriſt, & à ſon rẽgne. Car ſi ainſi eſtoit, que les fideles ne deuſſent point eſtre veſtuz d'immortalité,il s'enſuyuroit que Chriſt(à la gloire duquel ils ſeront faits conformes)n'auroit point eſté receu en gloire immortelle. Si leur beatitude a quelque fin,il s'enſuit que le Regne de Chriſt, auquel ils ſont,eſt temporel. Finalement,ou telles gens ſont fort ignorans des choſes diuines, ou ils s'efforcent d'vne grande malice, à renuerſer toute la grace de Dieu,& la vertu de Chriſt: deſquelles l'accompliſſement ne peut eſtre,ſinon que le peché eſtant aboly, & la mort engloutie, la vie eternelle ſoit pleinement reſtaurée. Ce qu'ils craignent d'attribuer trop grande cruauté à Dieu,en diſant,que les meſchans ſeront puniz de tormẽt eternel: les aueugles meſmes voyent bien quelle folie c'eſt que cela: comme ſi le Seigneur faiſoit grande iniure,en priuant de ſon Royaume ceux qui par leur ingratitude s'en ſont rẽduz indignes. Mais les pechez, diſent-ils,ſont temporels. Ie leur confeſſe: mais la maieſté de Dieu, laquelle ils ont offenſée,eſt eternelle. C'eſt donc à bon droit,que la memoire de leur iniquité ne periſt point. Mais ſi ainſi eſt,diſent-ils,la correctiõ ſurmontera la meſure du peché. Ie reſpon que cela eſt vn blaſpheme intolerable,quand la maieſté de Dieu nous eſt en ſi petite eſtime, que d'eſtimer moins le contemnement d'icelle,que la perdition d'vne ame. Parquoy laiſſons tels babillards,à fin qu'il ne ſemble que nous les iugions dignes de reſponſes,contre ce que nous auons dit au commencement.

De Penitence,

CHAP. IX.

IL nous faut apres la Foy cõſequemment dire de Penitence: 1
veu que non ſeulement elle eſt coniointe à la Foy: mais auſſi en eſt engendrée. Car comme ainſi ſoit que grace & remiſſion ſoit preſentée au pecheur par la predication de l'Euangile,à fin qu'eſtant deliuré de la miſerable ſeruitude de peché & de mort,il ſoit tráſferé au Royaume de Dieu:il s'enſuit que nul ne

peut receuoir la grace de l'Euãgile par Foy, qu'il ne ſe reduiſe de ſa vie égarée, en la droite voye, & mette tout ſon eſtude à mediter vne vraye repentãce. Ceux qui pẽſent que la Penitẽce precede pluſtoſt la Foy, qu'elle ne procede d'icelle, ſont meuz à cela dire d'vne raiſon trop legiere. Chriſt, diſent-ils, & Ieã en leurs ſermõs exhortẽt premierement à repentãce: puis apres diſent, que le Royaume de Dieu eſt approché. Vn tel mãdement, diſent-ils, a eſté baillé aux Apoſtres, & vn tel ordre a eſté gardé par S. Paul, comme recite S. Luc. Mais en s'arreſtant trop ſuperſtitieuſement à l'ordre des ſyllabes, ils ne regardent point à quel propos tendent les ſentences, & comment elles ſont conioinctes. Car quand Ieſus Chriſt & Iean Baptiſte font ceſte exhortation: Repentez vous, veu que le Royaume de Dieu eſt approché: ne deduiſent-ils pas la cauſe de repentance, de ce que Ieſus Chriſt nous preſente grace & ſalut? Parquoy ces paroles valent autant comme s'ils diſoyent. Puis que le Royaume de Dieu eſt approché, à ceſte cauſe faites penitence. Meſme ſainct Matthieu ayant recité ceſte predication de ſainct Iean, dit, qu'en cela a eſté accõplie la
Matt. 3. Prophetie d'Eſaye, touchant la voix qui crie au deſert, Preparez la voye
Iſa. 40. au Seigneur, dreſſez luy ſes ſentiers. Or l'ordre du Prophete eſt que ceſte voix doit cõmencer par conſolatiõ & ioyeuſe nouuelle. Neantmoins quand nous diſons que l'origine de repentãce vient de Foy, nous ne ſongeons point qu'il faille quelque eſpace de tẽps, auquel il faille qu'elle ſoit engẽdrée: mais nous voulõs ſignifier que l'hõme ne ſe peut droitement addõner à repentãce, ſinõ qu'il ſe recognoiſſe eſtre à Dieu. Or nul ne ſe peut reſoudre eſtre à Dieu, ſinõ qu'il ait premieremẽt recogneu ſa grace. Mais ces choſes ſerõt plus clairemẽt deduites en la procedure. Au reſte, ceux qui inuentent vne nouuelle maniere de Chreſtienté: c'eſt que pour receuoir le Bapteſme, on ait certains iours, auxquels on s'exerce en Penitence, deuant qu'eſtre receuz à communiquer à la grace de l'Euangile, n'ont nulle apparẽce en leur erreur & folie. Ie parle de pluſieurs Anabaptiſtes, & principalement de ceux qui appetẽt eſtre dits ſpirituels. Mais ce ſont les fruicts que produit ceſt eſprit de phreneſie, d'ordonner quelque peu de iours à faire Penitence: laquelle doit eſtre continuée de l'homme Chreſtien toute ſa vie.

2 Aucuns hõmes ſauãs, par cy deuãt long tẽps, voulans ſimplemẽt & purement parler de Penitẽce, ſelõ la reigle de l'Eſcriture, ont dit qu'elle conſiſtoit en deux parties: c'eſt à ſauoir, mortification & viuification. Et interpretent mortification, vne douleur & terreur de cœur, qui ſe conçoit par la cognoiſſance de peché, & le ſentiment du iugement de Dieu. Car quand quelcun eſt amené à la vraye cognoiſſance de ſon peché, adonc il commence à le hayr & deteſter: adonc vrayement il ſe deſplaiſt en ſon cœur, & ſe confeſſe miſerable & cõfus, il ſe ſouhaitte eſtre autre qu'il n'eſt. Outre, quãd il eſt touché du ſentiment du iugement de Dieu (car l'vn incõtinẽt s'enſuit de l'autre) lors humilié, eſpouuãté & abbatu, il trẽble & ſe deſcõforte, & pert toute eſperãce. Voila la premiere partie de Penitence, qui eſt appellée Cõtrition. Ils interpretẽt la viuification, eſtre vne cõſolation produite de la Foy: c'eſt quãd l'hõme confondu par la cõſciẽce de ſon peché & frappé de la crainte de Dieu iettãt ſon regard

ſur

ſur la bonté & miſericorde de Dieu, ſur la grace & ſalut qui eſt en Ieſus Chriſt, ſe releue, reſpire, repréd courage, & quaſi retourne de mort en vie

Les autres, pourtant qu'ils voyent ce nom icy eſtre diuerſement prins en l'Eſcriture, ont mis deux eſpeces de Penitence. Et pour diſtinguer, en ont appellé l'vne Legale: par laquelle le pecheur nauré du cautere de ſon peché, & comme briſé de terreur de l'ire de Dieu, demeure lié en ceſte perturbation, ſans s'en pouuoir dépeſtrer. L'autre ils l'ont nommée Euangelique: par laquelle le pecheur eſtant grieuement affligé en ſoymeſme, s'éleue neantmoins plus haut, embraſſant Ieſus Chriſt pour la medecine de ſa playe, la conſolation de ſa terreur, le port de ſa miſere. Cain, Saul, Iudas, ſont exemples de la Penitence Legale: deſquels quand l'Eſcriture nous deſcrit la Penitence, elle entend qu'apres auoir cogneu la peſanteur de leur peché, ils ont eu crainte de l'ire de Dieu: mais ne penſans ſinon à la vengeance & au iugement de Dieu, ont eſté abyſmez en ceſte cogitation. Donc leur Penitence n'a eſté autre choſe qu'vn portail d'ẽfer, auquel deſia entrez, en ceſte preſente vie, ils ont commencé à ſouffrir l'ire de la maieſté de Dieu. Nous voyõs la Penitẽce Euãgelique en tous ceux qui apres auoir eſté poincts en eux meſmes de l'aiguillon de peché, releuez neãtmoins en fiãce de la miſericorde de Dieu, ſe ſont retournez à luy. Ezechias fut troublé ayant receu le meſſage de mort, mais plourãt, il pria: & regardãt à la miſericorde de Dieu, reprint fiãce. Les Niniuites furent eſpouantez de l'horrible denonciatiõ de leur ruine, mais couuers de ſacs & de cendres, ils prierent, eſperans que le Seigneur ſe pourroit conuertir & détourner de la fureur de ſon ire. Dauid cõfeſſa qu'il auoit trop grieuemẽt peché, en faiſant les mõſtres du peuple: mais il adiouſta, Seigneur oſte l'iniquité de ton ſeruiteur. A l'obiurgation de Nathan, il recogneut le crime d'adultere, il ſe proſterna deuant Dieu: mais pareillement il attendit pardon. Telle fut la Penitence de ceux qui à la predication de S. Pierre, furent naurez en leur cœur: mais ſe confians à la bonté de Dieu, adiouſterent: Que ferons nous, hommes freres? Telle fut auſsi celle de S. Pierre, qui ploura amerement, mais ne laiſſa point d'eſperer. 3

Gene. 4. 1. Rois 15 Mat. 27. 4. Rois 20. Iesa. 36 Ionas. 2. 2. Rois dernier. 2. Rois 12 Act. 2. Luc. 22. Ma. 26.

Combien que toutes ces choſes ſoyent vrayes, neantmoins, d'autãt que ie le puis comprendre par l'Eſcriture, il faut autrement entendre le nom de Penitence, Car ce qu'ils confondent la Foy auec la Penitence, eſt repugnant à ce que dit S. Paul aux Actes: Qu'il auoit teſtifié aux Iuifs & Gentils la Penitence enuers Dieu, & la Foy en Ieſus Chriſt. Auquel lieu il met la Foy, & la Penitence comme choſes diuerſes. Quoy donc? La vraye Penitence peut elle conſiſter ſans Foy? Nenny pas. Mais combien qu'elles ne ſe puiſſent diuiſer, toutesfois il les faut diſtinguer. Car comme la Foy ne peut eſtre ſans eſperance, neantmoins Foy & Eſperance, ſont choſes differentes: auſsi pareillement la Penitence & la Foy, combien qu'elles s'entretiennent d'vn lien indiuiſible, toutesfois elles ſe doyuent pluſtoſt conioindre, que confondre. Ie n'ignore pas que ſouz le nom de Penitence, toute la conuerſion à Dieu eſt comprinſe, dont la Foy eſt vne des principales parties. Mais quand la nature & proprieté d'icelle aura eſté expliquée, il apparoiſtra en quel ſens cela eſt dit. Le mot qu'ót les Hebrieux pour ſignifier Penitence, ſignifie conuerſiõ: celuy qu'ót les Grecs, 4

Act. 20.

ſignifie changement de conſeil,& volonté. Et de fait,la choſe ne reſpõd point mal à ces vocables:que la ſomme de Penitẽce eſt, que nous eſtãs retirez de nouſmeſmes,ſoyõs conuertiz à Dieu:& ayãs delaiſſé noſtre premiere cogitatiõ & volõté,en preniõs vne nouuelle. Parquoy,à mõ iugement, nous la pourrons proprement definir en ceſte ſorte: Que c'eſt vne vraye cõuerſion de noſtre vie à ſuyure Dieu & la voye qu'il nous mõſtre, procedãte d'vne crainte de Dieu droite & nõfeinte : laquelle cõſiſte en la mortificatiõ de noſtre chair,& noſtre vieil hõme,& viuificatiõ de l'Eſprit.Auquel ſens il faut prẽdre toutes les exhortatiõs qui ſont contenues tat aux Prophetes que aux Apoſtres,par leſquelles ils admonneſtẽt les hõmes de leurs tẽps à faire penitẽce.Car ils les vouloyẽt mener à ce poinct, qu'eſtãs confuz de leurs pechez, & naurez de la crainte du iugement de Dieu,ils s'humiliaſſent & proſternaſſent deuant ſa maieſté,qu'ils auoyẽt offenſée,& ſe retiraſſent en la droite voye. Pourtant, quãd ils parlent de
Matt.3. ſe conuertir & ſe retourner au Seigneur,de ſe repentir & faire penitẽce,
Luc 3 ils tendent touſiours à vne meſme fin.Et S.Paul, & S . Iean diſent qu'on
Rom.6. produiſe fruicts dignes de repentance , entendans qu'il faut mener vne vie qui monſtre & teſtifie en toutes ſes actions,vn tel amendement.

5 Mais deuant que proceder outre,il ſera expedient d'expliquer d'auantage la diffinitiõ cy deſſus miſe,en laquelle il y a principalemẽt trois articles à conſiderer. Pour le premier, quand nous appellons Penitence, vne conuerſion de vie à Dieu,nous requerons vn changement,nõ pas ſeulemẽt aux œuures externes,mais auſsi en l'ame:à ce que s'eſtãt deſpouillée de ſa vieille nature,elle produiſe apres fruicts dignes de ſa renouatiõ.
Eze.18 Ce que voulant le Prophete exprimer commande à ceux qu'il exhorte à repentance,d'auoir vn nouueau cœur. Parquoy Moyſe par pluſieurs fois voulant remonſtrer au peuple d'Iſrael,quelle eſt la vraye conuerſion:les enſeigne de ſe conuertir de tout leur cœur & de toute leur ame. Laquelle locution eſt ſouuent repetée des Prophetes. Toutesfois il n'y a lieu dõt nous puiſsions mieux entendre , quelle eſt la vraye nature de Penitence, que du quatr'ieſme de Ieremie,ou Dieu parle en ceſte maniere : Iſrael ſi tu te conuertis,conuerty toy à moy. Cultiue bien la terre de ton cœur,& ne ſeme point ſur les eſpines. Sois circoncy au Seigneur,& oſte toute immondicité de ton cœur. Nous voyons comment il denonce que pour ſe mettre à bien viure,ils ne peuuent prendre autre commencement , ſinon de deſraciner toute impieté du cœur. Pour ceſte cauſe Ieſaie ſe moque de
Ieſa. 58 toutes les entrepriſes des hypocrites: leſquels de ſon temps s'efforçoyẽt à amender leur vie exterieurement : mais cependant , ne ſe ſoucioyent de rompre le lien d'impieté,duquel eſtoit enuelopé leur cœur. Et auſsi en ce paſſage là meſme , il demonſtre bien quelles ſont les œuures qui ſe doyuent enſuyure de la vraye Penitence.

6 Le ſecond article a eſté , que nous auons dit qu'elle procede d'vne droite crainte de Dieu.Car deuant que la conſcience du pecheur ſoit amenée à repentance,il faut qu'elle ſoit premierement touchée du iugement de Dieu . Car quand ce penſement ſera vne fois fiché au cœur de l'homme:que Dieu doit vne fois monter en ſon Throne iudicial,pour demander conte de toutes œuures & paroles , elle ne laiſſera point repoſer

le

le pouure pecheur, ne reſpirer vne ſeule minute de tẽps, qu'elle ne le picque & ſtimule touſiours à mener vne nouuelle vie, à fin qu'il ſe puiſſe ſeurement repreſenter à ce iugement. Parquoy l'Eſcriture ſouuẽt quãd elle nous exhorte à repentãce, nous reduit en memoire que Dieu iugera vne fois le mõde. Cõme en ce paſſage de Ieremie: A fin que ma fureur ne ſorte cõme feu: & n'y ait nul qui la puiſſe eſteindre, à cauſe de voſtre peruerſité. Itẽ, en la predicatiõ de S. Paul qu'il fiſt à Athenes: Comme ainſi ſoit que Dieu ait laiſſé cheminer les hõmes en ignorãce: maintenãt il leur denõce de faire Penitence, d'autant qu'il a determiné vn iour auquel il iugera le monde en equité. Et en pluſieurs autres lieux. Aucunesfois, par les corrections qui ſont deſia aduenues, elle demonſtre que Dieu eſt iuge: à fin que les pecheurs reputẽt, que beaucoup plus grieue peine les attend, s'ils ne ſe corrigent da bonne heure. Dequoy nous auons l'exemple au vingtneufieſme du Deuteronome. Or d'autant que le commencement de noſtre conuerſion à Dieu eſt, quand nous auons hayne & horreur du peché: à ceſte cauſe l'Apoſtre dit, que la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, eſt cauſe de repentance, appellãt triſteſſe ſelon Dieu, quand non ſeulement nous auõs crainte d'eſtre puniz, mais hayſſons & auons en execration le peché, d'autant que nous entendons qu'il deſplaiſt à Dieu.

Ierem.4.

Act.17.

2.Cor.7.

7 Il nous faut maintenant expliquer le troiſieſme article. C'eſt que nous auons dit, que la Penitence conſiſte en deux parties: en la mortification de la chair, & la viuification de l'Eſprit. Ce que les Prophetes, combien qu'ils parlẽt ſimplemẽt ſelon la rudeſſe du peuple, auquel ils auoyẽt affaire: neãtmoins, l'expoſent aſſez bien, quand ils diſent: Ceſſez de mal faire: & adonnez-vous à bien: Nettoyez-vous de voz ordures, delaiſſez voſtre vie peruerſe, apprenez de bien-faire, appliquez vous à iuſtice, miſericorde, &c. Car en rappellãt les hommes de malice, ils requierent que toute leur chair, c'eſt à dire leur nature, ſoit mortifiée: laquelle eſt pleine d'iniquité. Or c'eſt vn cõmandement bien difficile, d'autant qu'il emporte que nous nous deueſtions de nouſ-meſmes, & delaiſsiõs noſtre propre nature. Car il ne faut pas eſtimer que la chair ſoit bien mortifiée, ſinon que tout ce que nous auons de nous, ſoit aneanty & aboly. Mais veu que toutes les cogitations & affections de noſtre nature ſont repugnantes à Dieu, & ennemies de ſa iuſtice: la premiere entrée en l'obeiſſance de la Loy eſt, de renoncer à noſtre nature & à toute noſtre volonté. En apres eſt ſignifié en ce paſſage du Prophete, le renouuellement de vie, par les faits qui s'en enſuyuent: à ſauoir, iuſtice, iugement, & miſericorde. Car il ne ſuffiroit point de faire les œuures exterieurement: ſinõ que l'ame fuſt premierement adonnée à l'amour & affection d'icelles. Or cela ſe fait quand l'Eſprit de Dieu, ayant tranſformé noz ames en ſa ſainɛteté, les dirige tellement à nouuelles penſées & affections, qu'on puiſſe dire qu'elles ſont autres, qu'elles n'eſtoyent auparauant.

Pſal.34.

Ieſa.1.

Rom.8.

8 L'vne & l'autre nous vient de la communication que nous auons auec Chriſt. Car ſi nous ſommes vrayement participans de ſa mort: par la vertu d'icelle, noſtre vieil homme eſt crucifié, & la maſſe de peché qui reſide en nous, eſt mortifiée: à ce que la corruption de noſtre premiere nature n'ait plus de vigueur. Si nous ſommes participãs de ſa reſurrectiõ:

Rom.6.

par icelle nous ſommes reſſuſcitez en nouuelleté de vie, laquelle reſpõd à la iuſtice de Dieu. Pour parler donc en vn mot, ie dy que Penitence eſt vne regeneration ſpirituelle: de laquelle le but eſt, que l'image de Dieu, qui auoit eſté obſcurcie & quaſi effacée en nous par la tranſgreſsion d'A-
2. Cor. 3. dam ſoit reſtaurée. Ainſi l'appelle l'Apoſtre, quand il dit, qu'ayans le voile oſté nous repreſentons la gloire de Dieu eſtans tranſformez en vne
Ephe. 4. meſme image, de gloire en gloire, comme par l'Eſprit de Dieu. Item, Soyez renouuellez en voſtre ame: & veſtez le nouuel homme: lequel eſt
Coloſſ. 3. creé ſelon Dieu & iuſtice, & vraye ſainteté. Item, en vn autre lieu: Ayãt veſtu le nouuel homme lequel eſt renouuellé à la cognoiſſance & image de celuy qui l'a creé. Ainſi donc par ceſte regeneration nous ſommes de la grace de Chriſt reparez en la iuſtice de Dieu: de laquelle nous eſtions decheuz par Adam: comme il plaiſt à Dieu de reſtituer en leur entier tous ceux leſquels il adopte en l'heritage de la vie eternelle.

9 Touchant ce que l'Apoſtre, en declairant que c'eſt que Penitence,
2. Cor. 7 raconte ſept choſes, leſquelles la produiſent en nous, ou bien procedent d'icelle, comme fruicts & effects, ou bien ſont comme membres & parties d'icelle: il ne le fait pas ſans bonne raiſon. Or ces choſes ſont ſollicitude, excuſe, indignation, crainte, deſir, zele, vengeance. Ie n'oſe pas definir ſi ce ſont les cauſes de Penitence, ou ſes effects, pource que l'vn & l'autre a quelque apparence. On les peut auſsi nommer affections conioinctes auec Penitence. Mais pource qu'en laiſſans ces queſtions, nous pouuons auoir le ſens de ſainct Paul, il me ſuffira ſimplement d'expoſer ce qu'il veut dire. Il dit donc que la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, engendre en nous ſollicitude. Car celuy qui eſt à bon eſcient touché de deſplaiſir d'auoir offenſé Dieu, eſt ſemblablement incité & picqué à penſer & regarder ſoigneuſement comment il ſe pourra depeſtrer des liens du Diable, d'aduiſer auſsi pour l'aduenir de n'eſtre point ſurprins de ſes embuſches. Dauantage, d'auoir ſoing de s'entretenir ſouz la conduite du ſainct Eſprit, à fin de n'eſtre point ſurprins par nonchalance. Secondement il met l'excuſe, par laquelle il ne ſignifie point vne defenſe, de laquelle le pecheur vſe pour eſchapper du iugement de Dieu, en niant d'auoir failly, ou faiſant ſa faute legiere: mais pluſtoſt vne eſpece d'excuſe, laquelle giſt plus à demander pardon qu'à alleguer ſon bon droit. Comme vn enfant qui ne ſera point incorrigible, en recognoiſſant ſes fautes, & les confeſſant deuant ſon Pere, ſe remet neantmoins à ſa mercy: & pour l'obtenir il proteſte tant qu'il peut de n'auoir iamais meſpriſé ſon pere, & de ne l'auoir point offenſé par vn meſchant cœur. Brief il s'excuſe tellement qu'il ne tend point à ſe faire iuſte & innocent, mais ſeulement à obtenir pardon. S'enſuit puis apres l'indignation c'eſt quand le pecheur ſe courrouce contre ſoy meſme en ſon cœur, s'accuſe & ſe deſpite contre ſoy, en reputant ſa peruerſité & ingratitude enuers Dieu. Le mot de Crainte, emporte la frayeur, de laquelle noz cœurs ſont touchez & ſurprins, toutesfois & quantes que nous penſons quelle eſt la rigueur de Dieu contre les pecheurs, & d'autrepart ce que nous auons merité. Car il ne ſe peut faire, que nous ne ſoyõs agitez d'vne merueilleuſe vexatiõ, en penſant à cela, laquelle nous inſtruit à humilité, & nous réd plus

adui

aduiſez pour le temps aduenir. Par ce moyen la ſollicitude, dont il auoit parlé, ſe produiroit de ceſte crainte. Il me ſẽble aduis, qu'il a vſé du mot de Deſir, pour vne affection ardente de faire noſtre deuoir enuers Dieu, à laquelle nous doit principalemẽt induire la cognoiſſance de noz fautes. Le zele qu'il adiouſte conſequemment, tend à vne meſme fin : car il ſignifie l'ardeur dont nous ſommes émeuz: eſtãs picquez de ces pẽſées, comme d'eſperõs: Qu'ay-ie fait? Où eſtoye-ie tõbé, ſi la miſericorde de Dieu ne m'euſt ſecouru? Il met pour le dernier la vengeance. Car d'autãt que nous ſommes plus aſpres & ſeueres à nous accuſer, d'autant deuons nous eſperer, que Dieu nous ſera plus miſericordieux. Et de fait, il ne ſe peut faire, qu'vne ame fidele, eſtant touchée de l'horreur du iugement de Dieu, ne preoccupe à ſe punir ſoy-meſme. Car les fideles ſauẽt bien quel le peine c'eſt de la confuſion, eſtonnemẽt, honte, douleur & deplaiſir que ils ſentent, en recognoiſſant leurs fautes deuant Dieu.

Maintenant il ſe peut entendre quels ſont les fruits de penitence, à 10
ſauoir les œuures qui ſe font pour ſeruir à Dieu en ſon hõneur, & les œuures de charité, & en ſomme, vne vraye ſainɛteté & innocence de vie. Il y a biẽ outre plus quelques autres exercices externes, deſquels nous vſons en particulier pour nous humilier, ou pour dõter noſtre chair: & en public pour atteſter de noſtre repẽtance. Or le tout procede de ceſte vẽgeãce, dont parle ſainɛt Paul. Car ce ſont choſes appartenantes à vn cœur affligé, de gemir & plourer, de hayr & fuir tout plaiſir, toute pompe & vanité, de s'abſtenir de banquets & delices. Dauantage, celuy qui cognoiſt quel mal c'eſt la rebellion de la chair, cerche tous remedes pour la reprimer. Semblablement celuy qui penſe bien, combien c'eſt vne grieue offenſe d'auoir violé la iuſtice de Dieu, n'a repos ne ceſſe, iuſques à tãt qu'il ait donné gloire à Dieu, en ſon humilité. Les Docteurs anciens parlent ſouuent de ces exercices exterieurs, quand ils ont à traiter des fruits de penitence. Il eſt bien vray qu'ils ne conſtituent point le principal poinɛt de la penitence en iceux. Toutesfois les lecteurs me pardonnerõt, ſi ie dy ce qui m'en ſemble: c'eſt qu'ils ſe ſont trop arreſtez à ces menues choſes, & celuy qui penſera diligemment m'accordera, come i'eſpere, ce que ie dy. Car en recommandant ſi fort ceſte diſcipline coporelle, ils induiſoyent bien le peuple à la receuoir auec grand'deuotion: mais cependãt ils obſcurciſſoyent ce qui deuoit eſtre en premier lieu. Il y auoit auſsi vn autre vice en eux, qu'ils eſtoyent vn peu trop extremes & rigoureux aux corrections, comme il a deſia eſté dit cy deſſus.

Mais pource qu'aucuns voyans que les Prophetes font memoi- 11
re qu'on ſe doit repentir auec pleurs & iuſnes, ayãs vn ſac veſtu & les cendres ſur la teſte (ce qui eſt principalement monſtré en Ioel) par cela e- Ioel 2
ſtiment que le principal de Penitẽce ſoit de iuſner & plourer: il nous faut obuier à leur erreur. En ce paſſage la donc de Ioel, ce qui eſt dit de la conuerſion entiere de noſtre cœur au Seigneur, & de rompre non pas noz habillemens, mais noſtre cœur, eſt du tout propre à la Penitẽce. Les pleurs & les iuſnes ne ſont pas mis comme conſequences perpetuelles: mais comme circonſtances qui conuenoyent ſpecialement alors. Car d'autant qu'il auoit denoncé vne vengeance de Dieu eſpouuantable aux

Iuifs: il les admonneſte de la preuenir, non ſeulement en amendant leur vie: mais auſsi en s'humiliant & monſtrant ſigne de triſteſſe. Car comme anciennement vn homme accuſé de crime, pour impetrer miſericorde du iuge, laiſſoit croiſtre ſa barbe, ne ſe pignoit point, & ſe veſtoit de dueil: auſsi il conuenoit que ce peuple, qui eſtoit accuſé deuant le Throne de Dieu, teſtifiaſt par ſignes exterieurs, qu'il ne demandoit que d'obtenir pardon de ſa clemence. Or combien que la maniere de ſe veſtir d'vn ſac, & ſe ietter cendres ſur la teſte, fuſt la couſtume de ce temps là, & ne nous appartienne auiourdhuy de rien: toutesfois les pleurs & les iuſnes ne nous ſeroyent point auiourdhuy impertinens toutesfois & quantes que le Seigneur nous demonſtre apparence de quelque calamité. Car quand il nous fait apparoiſtre quelque danger: il denonce qu'il eſt appareillé à faire vengeance, & quaſi deſia armé. Le Prophete donc parle tresbien, en exhortant à pleurs & iuſnes: c'eſt à dire, à teſmoignage de triſteſſe, ceux auxquels il auoit predit que le iugement de Dieu eſt appareillé pour les perdre. En telle ſorte les Paſteurs Eccleſiaſtiques ne feroyent point mal auiourdhuy, ſi toutesfois & quantes qu'ils voyent quelque calamité prochaine, ſoit de guerre, de famine, ou de peſtilence: ils remonſtroyent à leur peuple, qu'il ſeroit bon de prier le Seigneur auec pleurs & iuſnes: moyennant qu'ils s'arreſtaſſent au principal, qui eſt de rompre les cœurs, & non les veſtemens. C'eſt donc vne choſe certaine, que le iuſne n'eſt pas touſiours conioint auec repentance, mais conuient particulierement à ceux qui veulent teſtifier qu'ils ſe recognoiſſẽt auoir merité l'ire de Dieu: & neantmoins requierent pardon de ſa clemence. Pour ceſte cauſe Ieſus Chriſt le met auec angoiſſe & tribu-
Matt. 9 lation. Car il excuſe ſes Apoſtres qui ne iuſnoyent point du temps qu'ils eſtoyẽt en ſa compagnie: pource que c'eſtoit le tẽps de ioye: diſant, qu'ils auroyent opportunité de iuſner au temps de triſteſſe, quand il les auroit priuez de ſa compagnie. Ie parle du iuſne ſolennel & public. Car la vie du Chreſtien doit eſtre temperée en telle ſobrieté, qu'il y apparoiſſe depuis le commencement iuſques à la fin, comme vne eſpece de iuſne perpetuel. Mais pource que ce poinct a eſté dépeſché cy deſſus, ie n'en tiẽdray icy plus long propos.

12 Or s'il eſt vray que toute la ſomme de l'Euangile ſoit comprinſe en ces deux poincts, à ſauoir en repentance & remiſsion des pechez (comme c'eſt vne choſe notoire) ne voyons nous pas bien que le Seigneur iuſtifie gratuitement ſes ſeruiteurs, à fin de les reſtaurer quant & quant en vraye iuſtice, par la ſanctification de ſon Eſprit? Iean Baptiſte, lequel e-
Matt. 3 ſtoit Ange enuoyé pour preparer la voye à Chriſt, auoit cela pour ſõme de ſa predication: Faites penitence, car le Royaume de Dieu eſt approché. Induiſant les hõmes à penitence, il les admõneſtoit de ſe recognoiſtre pecheurs, & ſe rẽdre dãnables deuãt Dieu, auec toutes leurs œuures, à fin de ſouhaiter de tout leur cœur la mortificatiõ de leur chair, & nouuelle regeneratiõ de l'Eſprit de Dieu. En annõçãt le Royaume de Dieu, il les appelloit à la Foy. Car par le Royaume de Dieu, lequel il annõçoit eſtre pres, il ſignifioit remiſsion des pechez, ſalut & vie, & tout ce que nous receuons en Chriſt. Parquoy, il eſt dit és autres Euãgeliſtes: Ieã eſt

venu

venu preſchant le Bapteſme de Penitence, pour la remiſsion des pechez. Marc.1
Ce qui n'eſt autre choſe, ſinon qu'il a enſeigné les hommes, que ſe ſentans Luc 3.
laſſez de la charge de leurs pechez, ils ſe retournaſſent à Dieu, & conceuſſent eſperance de grace & ſalut. En ceſte maniere pareillement Chriſt à commencé ſes predications: Le Royaume de Dieu eſt pres: faites Penitẽce, & croyez à l'Euangile. Premierement, il declaire les threſors de la miſericorde de Dieu eſtre ouuers en ſoy. Secondement, il requiert Penitẽce. Finalement certaine fiãce des promeſſes de Dieu. A ceſte cauſe en vn autre paſſage, voulant brieuement comprendre tout ce qui appartient à l'Euangile, il dit, qu'il falloit qu'il ſouffriſt, qu'il reſſuſcitaſt des morts, & Luc 24
qu'en ſon Nom fuſt preſchée Penitence & remiſsiõ des pechez, Ce qu'õt annoncé les Apoſtres apres ſa reſurrection, comme quand ils ont dit, que Act. 5
il eſtoit reſſuſcité de Dieu, pour donner Penitence au peuple d'Iſrael, & la remiſsion des pechez. La Penitence eſt preſchée au Nom de Chriſt, quand par la doctrine Euangelique, les hõmes entendẽt toutes leurs penſées, affectiõs, & operations eſtre corrõpues & vitieuſes: & pourtant que il leur eſt neceſſaire d'eſtre regenerez, s'ils veulent auoir entrée au Royaume de Dieu. La remiſsion des pechez eſt preſchée, quand on remonſtre aux hommes, que Chriſt leur eſt fait redemption, iuſtice, ſalut & vie: & que par ſon moyen & à ſon adueu ils ſont reputez iuſtes & innocẽs deuant Dieu: & ainſi que ſa iuſtice leur eſt gratuitement imputée. Or comme ainſi ſoit que nous receuions l'vn & l'autre par Foy: neantmoins d'autant que le propre obiect de Foy, eſt la bõté de Dieu, par laquelle noz pechez nous ſont remis: il a eſté meſtier de mettre la difference que nous auons miſe entre Foy & Penitence.

Or comme la haine du peché, laquelle eſt le commencement de 13
Penitence, nous donne premieremẽt entrée à la cognoiſſance de Chriſt (lequel ne ſe communique point qu'aux poures pecheurs affligez, qui Iſa. 61
gemiſſent, trauaillent, ſont chargez, & comme affamez defaillent, e- Matt. 11
ſtans accablez de douleur & miſere) auſsi d'autrepart, apres auoir com Luc. 4
mencé la Penitence, il nous la faut pourſuyure toute noſtre vie, & ne la laiſſer iuſques à la mort, ſi nous voulons conſiſter & demeurer en Chriſt: Car il eſt venu pour appeller les Pecheurs, mais c'eſt pour les appeller à repentance. Il a apporté benediction aux hommes qui en eſtoyent in- Matt. 9
dignes: mais c'eſt à fin qu'vn chacun ſe conuertiſſe de ſon iniquité. Act. 3
L'Eſcriture eſt pleine de telles ſentences. Parquoy quand le Seigneur nous offre remiſsion des pechez, il a accouſtumé de requerir mutuellement amendement de vie: ſignifiant que ſa miſericorde nous doit eſtre cauſe & matiere de nous amender. Faites, dit-il, iugement & iuſtice: Ieſa. 56
car le ſalut eſt approché. Item, Le ſalut viendra à Zion, & à ceux qui ſe Ieſa. 59
conuertiſſent de leur iniquité en Iſrael. Item, Cerchez le Seigneur quãd Iſa. 55
il ſe peut trouuer: inuoquez le cependant qu'il eſt pres. Que le meſchant delaiſſe ſa voye, & ſes cogitations peruerſes, & qu'il ſe retourne au Seigneur, & il aura pitié de luy. Item, Retournez vous au Seigneur en amẽdement de vie, à fin que voz pechez ſoyent effacez. Auquel lieu toutesfois il faut noter que ceſte cõdition eſt adiouſtée, non pas à cauſe que noſtre amendement ſoit comme fondement pour obtenir pardon: mais Act. 2

pluſtoſt au contraire, d'autant que le Seigneur veut faire miſericorde aux hommes, à ceſte fin qu'ils amendent leur vie, il nous eſt là monſtré à quel but il nous faut tendre, ſi nous voulons obtenir pardon de Dieu. Par quoy, cependant que nous habiterons en ceſte priſon de noſtre corps, il nous faudra touſiours & ſans ceſſe cõbattre auec la corruption de noſtre nature, & tout ce qui eſt de naturel en nous. Platon dit quelque fois, que la vie d'vn Philoſophe eſt meditation de mort. Nous pouuons dire plus veritablement, que la vie d'vn Chreſtien eſt vn eſtude & exercitatiõ perpetuelle, de mortifier la chair, iuſques à ce qu'icelle eſtant morte du tout, l'Eſprit de Dieu regne en nous. Parquoy i'eſtime que celuy a beaucoup profité, qui a apprins à ſe deſplaire beaucoup: non pas à ce qu'il s'arreſte en cela, & ne paſſe point outre: mais pluſtoſt à fin qu'il ſouſpire, & tende à Dieu: & qu'eſtant planté en la mort & reſurrection de Chriſt, il mette ſon eſtude à faire cõtinuelle penitence: comme certes ceux qui ſont droitement touchez de hayne de peché, ne peuuent autrement faire. Car nul ne hait iamais le peché, qu'il n'ait prins en amour la iuſtice. Ceſte ſentence, comme elle eſt la plus ſimple de toutes, m'a ſemblé aduis tresbien accorder à la verité de l'Eſcriture.

Id cum alibi tum in Phædone multis diſputat.

14 Ie vien maintenant à diſcuter, ce que les Sophiſtes ont enſeigné de Penitence: ce que ie feray les plus brieuement qu'il ſera poſsible. Car mon conſeil n'eſt pas de pourſuyure le tout, de peur que ce preſent liuret, lequel ie veux rediger en brieueté, ne croiſſe en trop grande longueur. Et d'autrepart, ils ont enueloppé ceſte matiere, laquelle autrement n'eſtoit pas trop difficile, par ſi longues diſputations, que l'iſſue ne ſeroit point aiſée, ſi nous voulions entrer fort auant en leurs labyrinthes. Premierement, en donnant la diffinition de Penitence, ils monſtrẽt euidemment qu'ils n'ont iamais entendu que c'eſtoit. Car ils tirent des liures des Anciens quelques ſentences, leſquelles n'expriment nullement la force & la nature de Penitence. Comme ſont celles qui s'enſuyuent: Que faire Penitence, c'eſt plourer les pechez commis auparauant, & ne point commettre ceux qu'il faille apres plourer. Item, que c'eſt gemir pour les maux paſſez, & ne plus commettre ceux qu'il faille gemir. Item, que c'eſt vne vengeance triſte, puniſſant en ſoy, ce qu'elle voudroit n'auoir point commis. Item, que c'eſt vne douleur de cœur & amertume de l'ame, pour les maux que quelcun a commis, ou auxquels il a conſenty. Car quand nous accorderons que ces choſes auront eſté bien dites des Anciens (ce qui ne ſeroit pas difficile à vn contentieux de nier) toutesfois elles n'ont pas eſté dites en ce ſens, qu'ils vouluſſent par icelles declairer que c'eſtoit que Penitence: mais pour exhorter ſeulement les penitens, de ne rechoir aux meſmes fautes, deſquelles ils auoyent eſté deliurez. Et s'il falloit faire definition de tout ce qu'on trouue que les anciens en ont dit, ils en pouuoyent encore amener d'autres, qui n'ont point moins d'apparence, comme eſt celle de Chryſoſtome: Que Penitence eſt vne medecine eſteignant le peché, vn don deſcendu du ciel, vne vertu admirable, vne grace ſurmontant la force des loix. Dauantage, l'expoſition que ces bons gloſateurs adiouſtent puis apres eſt beaucoup pire que ces definitions. Car ils s'amuſent tellement aux fa-

Pri. eſt Greg. & refert l. 4 Sent. diſt. 14. cap. 1. Sec. Am. refertur l. ic & in decr. diſt. 3. de pœn. c. Pœn. pr. Ter. Au. refertur ea diſt. c. pœn. poſt. Quart. Am. refe. diſti. 1. de pœn. c. vera pœnit.

façons

çons de faire exterieures & corporelles, qu'on ne ſauroit autre choſe cueillir de leurs gros bobulaires de liures, ſinon que Penitence eſt vne diſcipline & auſterité, ſeruant en partie à domter la chair, en partie à punir les pechez. Touchant la renouation interieure de l'ame, & du renouuellement de vie, il n'en eſt nulles nouuelles en leur quartier.

Apres auoir ſi ſubtilement defiy que c'eſt que Penitence, ils la diuiſent en trois parties: en contrition de cœur, confeſsion de bouche, & ſatisfaction d'œuure. Laquelle diuiſion n'eſt non plus propre, que leur definition: combiẽ qu'ils n'eſtudient autre choſe en toute leur vie, que la Dialectique, qui eſt l'art de definir & partir. Mais ſi quelcun vient à arguer par la definition, lequel argument eſt receu entre les Dialecticiens, qu'on peut plourer les pechez commis au parauãt, & ne les plus commettre, combien qu'il n'y ait nulle confeſsion de bouche: comment defendront-ils leur partition? Car ſi celuy qui ne ſe confeſſe point de bouche, ne laiſſe pas d'eſtre vray penitent, la Penitence peut conſiſter ſans celle confeſsion. S'ils reſpondent, que ceſte partition ſe doit rapporter à Penitence, entant qu'elle eſt Sacrement: ou bien qu'elle ſe doit entendre de toute la perfection de Penitence, laquelle ils ne comprennent point par leurs definitions: ils n'ont de quoy m'accuſer, mais en doiuent imputer la faute à ce qu'ils ne definiſſent plus clairemẽt & puremẽt. Moy certes, ſelõ ma capacité, quãd il eſt queſtion de quelque choſe, ie me tiẽ à la definition, qui doit eſtre le fondement de toute la diſputation. Mais accordons leur ceſte licence Magiſtrale, & venons à eſplucher les parties par ordre. 15

Lib. 4. Sent. 16. cap. 1. de pœn. diſt. 1 c. Perfect. pœnit.

Les lecteurs doyuent icy eſtre aduertiz, que nous ne ſommes pas en vn combat friuole, mais qu'il eſt queſtion d'vne choſe, par deſſus toutes les autres de grande importance: c'eſt à ſauoir de la remiſsion des pechez. Car quand ils requierent ces trois choſes à Penitence, compon-ction de cœur, confeſsion de bouche, & ſatisfaction d'œuure: ſemblablemõt ils determinent qu'elles ſont neceſſaires pour impetrer remiſsion des pechez. Or s'il nous eſt meſtier de cognoiſtre quelque choſe en toute noſtre religion, il eſt requis principalement que nous entendions cecy. C'eſt par quel moyen, en quelle ſorte, par quelle condition, & en quelle facilité, ou difficulté, eſt obtenue la remiſsion des pechez. Si ceſte cognoiſſance n'eſt certaine & arreſtée, la conſcience ne peut auoir aucun repos, n'aucune paix auec Dieu, n'aucune fiance ou aſſeurance: mais continuellement elle tremble, elle eſt agitée, eſmeue, tormentée, tranſportée, elle a en horreur & en haine le iugement de Dieu, & le fuit tant qu'elle peut. Et ſi la remiſsion des pechez depend de ces conditions, auſquelles ils la lient: il n'y a rien plus miſerable, ne plus deſeſperé que nous. La premiere partie qu'ils mettent pour obtenir pardon & grace, eſt cõtrition, laquelle ils requierent deuement faite, c'eſt à dire pleinement & entierement. Mais cependant ils ne conſtituent point quand quelcun pourra eſtre aſſeuré, qu'il ſe ſoit bien acquité de ceſte contrition. Icy les poures conſciences ſont merueilleuſement vexées & affligées quand elles voyent que ceſte contrition deue, leur eſt impoſée: & n'entendent point la meſure de la debte, pour pouuoir eſtre 16

certaines quand elles auront payé ce qu'elles deuoyent. S'ils disent qu'il faut faire ce qui est en nous: nous tournerons tousiours en vn mesme circuit. Car quand sera-ce, que quelcun s'osera promettre qu'il ait employé toutes ses forces à plourer ses pechez? La fin donc en est, que les consciences apres s'estre long temps debatues en elles-mesmes, quand elles ne trouuent point port où elles puissent reposer, pour adoucir aucunement leur mal: elles se contraignent à quelque douleur, & tirent par force quelques larmes, pour accomplir ceste contrition.

17 S'ils me veulent accuser de calomnie, qu'ils en mõstrent vn seul, qui par ceste doctrine de contrition, n'ait esté ietté en desespoir: ou bien n'ait opposé vne feintise de douleur au iugement de Dieu, pour vraye componction. Nous aussi bien auons dit en quelque lieu, que la remission des pechez ne nous est iamais ottroyée sans Penitence: d'autant que nul ne peut vrayement & en sincerité de cœur implorer la misericorde de Dieu, sinon celuy qui est affligé & naure de la conscience de ses pechez. Mais nous adiousions pareillement, que la Penitence n'est pas cause d'icelle remission, & ostions ces tormens des ames: c'est à sauoir, que la contrition doit estre deuement accomplie. Dauantage, nous enseignions le pecheur, de ne point regarder sa componction, ne ses larmes: mais de ficher tous les deux yeux en la misericorde de Dieu. Seulement
Matt.11. nous declairions que ceux sont appellez de Christ, lesquels sont chargez & trauaillez: veu qu'il a esté enuoyé pour annõcer bonnes nouuelles
Isa.61. aux poures, pour guerir ceux qui sont naurez en leurs cœurs, pour annoncer aux captifs leur deliurance, pour délier les prisonniers, & consoler ceux qui plourent. En quoy estoyent excluz tant les Pharisiens, qui estans saouls & contans de leur iustice, ne recognoissoyent point leur poureté, que les contempteurs de Dieu, qui ne se soucians de son ire, ne cerchent aucun remede à leur mal. Car toutes telles manieres de gens ne trauaillent point, & ne sont naurez en leur cœur, ne liez, ne captifs, & ne pleurẽt point. Or il y a grande difference, d'enseigner vn pecheur, de meriter la remission de ses pechez par pleine & entiere contrition, de laquelle il ne se puisse iamais acquiter: ou de l'instruire d'auoir faim & soif de la misericorde de Dieu, par la cognoissance de sa misere: de luy remõstrer son trauail, angoisse, & captiuité, pour luy faire cercher consolation, repos, & deliurance: en somme, l'enseigner de donner gloire à Dieu en son humilité.

18 Touchant la confession il y a tousiours eu grande controuersie entre les Canonistes & les Theologiens Scolastiques. Car les premiers ont dit qu'elle estoit seulement ordonnée de droit positif: c'est à dire, par les cõstitutions Ecclesiastiques. Les seconds ont maintenu qu'elle estoit ordõnée par cõmandemẽt diuin. En ce cõbat s'est mõstrée vne grãde impudence des Theologiens: lesquels ont autant depraué & corrompu de lieux de l'Escriture, qu'ils en citoyent à leur propos. Et encore, voyans qu'en ceste maniere ils ne venoyent point à leur intention: ceux qui ont voulu estre les plus subtils entre eux, ont trouué ceste euasion pour eschapper: c'est, que la confession est descendue de droit diuin, quant à sa substance: mais que depuis elle a pris sa forme du droit

positif

positif. En ceste maniere ceux qui sont les plus inептes entre les Legistes, ont accoustumé de referer la citation au droit diuin : pourtant qu'il fut dit à Adam : Adam, où es tu ? Pareillement, l'exception : pourtant que Adam respondit, comme se defendant : La femme que tu m'as donnée, &c. Neantmoins que la forme a esté donnée à tous les deux par le droit ciuil. Mais voyons par quels argumens ils prouuẽt que ceste cõfession ou formée ou informe, soit commandée de Dieu. Nostre Seigneur disent-ils a enuoyé les Lepreux aux Prestres. Quoy ? Les a-il enuoyez à confesse ? Qui est-ce qui ouyt iamais parler, que les Prestres Leuitiques fussent ordonnez pour ouyr les cõfessions ? Pourtant ils ont recours aux allegories : & disent qu'il estoit institué par la Loy Mosaique, que les Prestres discernassent entre lepre & lepre : que peche est lepre spirituelle, de laquelle il appartient au Prestre de iuger. Deuant que respondre, ie demãde, si par ce passage ils sont constituez iuges de la lepre spirituelle : pourquoy tirent-ils à eux la cognoissance de la naturelle & charnelle ? N'est-ce pas bien se iouer des Escritures, de les tourner en ceste façon ? La Loy defere aux Prestres Leuitiques le iugemẽt de lepre : prenons-le donc pour nous. Peche est lepre spirituelle, soyons donc iuges des pechez. Maintenãt ie respon, que la Prestrise translatée, il est necessaire qu'il y ait translation de Loy. Or puis que toutes Prestrises sont translatées à Iesus Christ, accõplies & cessées en luy : il faut que toute la dignité & prerogatiue de Prestrise, soit aussi trãslatée à luy. S'ils prẽnẽt si grãd plaisir à faire les allegories : qu'ils se proposent Christ pour seul Prestre, & qu'ils assemblẽt à son Siege toute iurisdictiõ : nous le souffrirõs aisémẽt. Dauãtage, l'allegorie est importune, qui mesle vne loy purement ciuile, entre les ceremonies.

Matt. 8. Luc 5. 17. Deut. 17. Heb. 7.

19 Pourquoy donc Christ enuoye-il aux Prestres les Lepreux ? A fin que les Prestres n'eussent à calomnier qu'il violoit la Loy, qui cõmandoit que celuy qui estoit guery de lepre, fust representé deuant le Prestre, & purgé par certaine oblation : il commande aux Lepreux, lesquels il auoit gueriz, de faire le contenu de la Loy. Allez, dit-il, monstrez vous aux prestres : & offrez le present que Moyse a commandé en la Loy, àfin que ce leur soit en tesmoignage. Et vrayemẽt ce miracle leur deuoit estre en tesmoignage. Ils les auoyẽt declairez estre lepreux : depuis ils prononcent qu'ils sont gueriz. Ne sont-ils pas contrains, vueillent-ils ou non d'estre tesmoings des miracles de Christ ? Christ leur permet son miracle à esprouuer, ils ne le peuuent nier : mais pourtant qu'encore ils tergiuersent, ceste œuure leur est en tesmoignage. En ceste maniere il est dit en vn autre lieu : Ceste Euangile sera presché en tout le monde, en tesmoignage à toutes gens. Item, Vous serez menez deuant les Rois & Princes, en tesmoignage pour eux : c'est à dire, à fin qu'ils en soyent d'autãt plus cõueincuz au iugement de Dieu. Que s'ils ayment mieux s'arrester à l'authorité de Chrysostome, iceluy enseigne que Christ a fait cela à cause des Iuifs, à fin de n'estre estimé preuaricateur de la Loy.

Matt. 24. Matt. 17. En l'hom. 12. de la Cananée.

20 Ils tirent le second argument d'vne mesme source : c'est à sauoir d'allegorie, cõme si les allegories auoyent grand' force à prouuer quelque doctrine. Mais ie veux biẽ qu'elles soyent suffisantes, si ie ne monstre que ie les pourroye pretendre aueç plus grande couleur qu'ils ne

Iean 11. font. Il disent donc que nostre Seigneur comnanda à ses disciples, apres que Lazare eut esté par luy ressuscité, qu'ils le déliassent & deueloppassent. Premieremẽt ils mentent de cela: car il n'est dit nulle part, que nostre Seigneur ait cõmandé celà à ses disciples. Et est beaucoup plus vray semblable qu'il le dit aux Iuifs là assistans: à fin que sans quelque suspicion de fraude, le miracle fust fait plus euident: & que sa vertu apparust plus grande, d'autant que sans attouchement, par sa seule parole il suscitoit les morts. Certainement ie l'enten ainsi: Que nostre Seigneur, pour oster toute mauuaise suspicion aux Iuifs, voulut qu'eux mesmes leuassent la pierre, sentissent la mauuaise odeur, apperceussent les certains indices de mort, qu'ils vissent Lazare ressusciter par la seule vertu de sa voix, & qu'ils le touchassẽt les premiers. Mais concedõs que cela ait esté dit aux disciples. Que cõclurront-ils? Dirõt-ils que la puissance de délier ait esté là donnée aux Apostres? Combien pourront nous plus clairement traiter ce lieu par allegorie, si nous disons que nostre Seigneur par ce a voulu enseigner ses fideles de délier ceux qui auoyẽt esté par luy ressuscitez? c'est à dire, de ne reduire point en memoire les pechez qu'il auroit oublié, de ne condãner point pour pecheurs ceux qu'il auroit absouls, de ne reprocher les choses qu'il auroit pardonnées, de n'estre point seueres & difficiles à punir, là où il seroit misericordieux, doux & bening à pardonner. Qu'ils voisent maintenant, & facent vn bouclier de leurs allegories.

21 Ils combattent vn peu de plus pres, en confermant leur dire par
Matt. 3. sentences de l'Escriture, lesquelles ils estiment manifestes. Ceux, disent ils qui venoyent au Bapteſme de Iean, confessoyent leurs pechez. Et
Iaq. 5. sainct Iaques commande, que nous confessions noz pechez les vns aux autres. Ie respõ, que ce n'est point merueille, si ceux qui vouloyẽt estre baptizez confessoyent leurs pechez. Car il a esté dit auparauant, que Iean a préché le Bapteſme de Penitence, & à baptizé d'eau en Penitence. Lesquels donc eust-il baptizez, sinon ceux qui se confessoyent pecheurs? Le Bapteſme est vn signe de la remissiõ des pechez: lesquels seroyent admiz à ce signe, sinon les pecheurs & ceux qui se recognoissent tels? Ils confessoyent donc leurs pechez pour estre baptizez. Sainct Iacques ne commande pas sans cause, que nous nous confessions les vns aux autres: mais s'ils consideroyent ce qui s'ensuit prochainement, ils trouueroyent que cela ne fait gueres pour eux. Confessez, dit-il, voz pechez l'vn à l'autre, & priez les vns pour les autres. Il conioint ensemble oraison mutuelle, & confession mutuelle. S'il se faut confesser aux Prestres seulement: il faut prier pour eux seulemẽt. Et mesme il s'ensuyuroit des mots de sainct Iaques, qu'il n'y auroit que les Prestres qui se peussent confesser. Car en voulant que nous nous confessions l'vn à l'autre, il parle seulement à ceux qui peuuẽt ouyr la confession des autres. Car il dit Mutuellemẽt, ou, s'ils ayment mieux, Reciproquement. Or nul ne se peut mutuellemẽt cõfesser, sinõ celuy qui oit la cõfesse de son cõpagnõ. Lequel priuilege ils concedẽt seulemẽt aux Prestres. Pourtant suyuant leur sentence, nous leur laissons volontiers la charge de se confesser. Ostons donc tels fatras; & entendons le sens de l'Apostre, qui est simple & manifeste. C'est

à sauoir

à sauoir, que nous communiquions & descouurions noz infirmitez les vns aux autres, pour receuoir conseil, compassion & consolation mutuelle. Dauantage, qu'ainsi cognoissans les infirmitez de noz freres, chacun de sa part prie Dieu pour icelles. Pourquoy donc alleguent-ils sainct Iaques contre nous: veu que nous requerons si instamment la confession de la misericorde de Dieu, laquelle ne se peut confesser, sinon de ceux qui premierement ont confessé leur misere? Mesme nous declairons tous ceux estre maudits & damnez, qui ne se confessent deuant Dieu, deuant ses Anges, deuant l'Eglise, brief, deuant tous les hommes, estre pecheurs. Car Dieu a tout conclud souz peché: à fin que toute bouche soit fermée, & toute chair soit humiliée deuant luy: & que luy seul soit iustifié & exalté. *Gal. 3* *Rom. 3*

Mesme ie m'esmerueille de quelle hardiesse ils osent asseurer, que la confession, de laquelle ils parlent, soit de droit diuin. De laquelle certes nous confessons que l'vsage est tresancien. Mais nous pouuons facilement prouuer, qu'il a premierement esté libre. Et de fait leurs histoires recitent, qu'il n'y en a eu aucune loy ou constitution, deuant le temps d'Innocence troisiesme, & y a euidens tesmoignages, tant des histoires, que des autres anciens escriuains, qui monstrent que ce a esté vne discipline politique instituée seulement par les Euesques, non pas ordonnance mise de Christ ou de ses Apostres. I'en proposeray vn seulement: lequel pourra suffire amplement à prouuer ce que ie dy. Sozomenus, l'vn des autheurs de l'histoire Ecclesiastique, raconte que ce a esté vne constitution des Euesques diligemment obseruée par les Eglises Occidentales: & mesme à Rome principalement. En quoy il monstre, que ce n'a pas esté vne ordonnance vniuerselle de toutes les Eglises. Apres il monstre qu'il y auoit vn des Prestres peculierement destiné à cest office. En quoy il refute pleinement ce que ceux cy ont feinct des clefs, données indifferemment pour la confession à tout l'ordre des Prestres. Car ce n'estoit pas vn office commun de tous: mais singulierement la charge d'vn seul, qui auoit de l'Euesque esté esleu à ce faire. Il dit encore outre, que ceste vsance estoit à Constantinoble, iusques à ce qu'vne femme faisant semblant de se confesser, fut trouuée, ayant prins ceste couuerture, pour cohabiter auec l'vn des Diacres d'icelle Eglise. A cause de ce malefice Nectarius Euesque dudit lieu homme renommé de saincteté & grande doctrine, abolit ceste obseruance de confession. Que ces asnes dressent les aureilles. Si la confession auriculaire estoit loy de Dieu, comment eust esté Nectarius si hardy de la rompre & abolir? Accuseront-ils d'heresie & de schisme ce sainct personnage, prisé & approuué par tous les Anciens? Mais par vne mesme sentence ils condamneront l'Eglise de Constantinoble, voire mesme toutes les Eglises Orientales, lesquelles ont contemné vne loy (s'ils disent vray) inuiolable & commandée à tous Chrestiens. 22 *Pontif. 183. factũ in cõ. Late.* *Trip. hist. li. 9.*

Mesme ceste abrogation est si souuentesfois demonstrée par Chrysostome, lequel estoit aussi Euesque de Constantinoble: que c'est merueille comment ils osent ouurir la bouche, pour repliquer à l'encontre. Si tu veux effacer tes pechez, dit-il, confesse les. Si tu as honte de 23 *Homil. 2. in Ps. 50.*

les descouurir à vn homme: confesse-les tous les iours en ton ame. Ie ne dy pas que tu les descouures à personne qui t'en face apres reproche. Confesse les à Dieu, lequel les peut purger. Confesse-les en ton lict: à fin que ta conscience recognoisse iournellement son mal. Item, il ne est pas necessaire de se confesser deuant tesmoing: seulement fay la recognoissance en ton cœur: cest examen ne requiert point de tesmoing: il suffist que Dieu seul te voye & escoute. Item, Ie ne t'appelle point deuant les hommes, pour leur descouurir tes pechez: espluche ta conscience deuãt Dieu: mõstre ta playe au Seigneur, lequel en est le medecin: & le prie d'y remedier. C'est celuy qui ne reproche rien, & humainement gueriſt le poure malade. Item, Ie ne veux point que tu te confesses à vn homme, lequel te puisse reprocher apres, ou te diffamer, en publiant tes fautes: mais monstre tes playes à Dieu qui en est le bon medecin. Puis apres il introduit Dieu parlant en ceste maniere: Ie ne te contrain point de venir en assemblée publique: cõfesse à moy seul tes pechez, à fin que ie te garentisse. Dirons nous que sainct Chrysostome, en parlant ainsi, ait esté si temeraire, de deliurer les consciences des hommes des liens, dont elles estoyent estreintes par la volonté de Dieu? Il n'est pas ainsi. Mais ce qu'il entendoit n'estre point ordonné de Dieu, il ne l'ose requerir comme necessaire.

Sermo. de Punit. & confess.

Homil. 5 de incõpre hẽ. Dei natura. contra Anomæos.

Homil. 4. de Lazaro.

24 Mais pour mieux encore depescher toute la chose, premierement nous enseignerons fidelement quelle espece de confession nous a esté baillée par la Parole de Dieu: apres nous monstrerons les inuentions des Papistes touchant la confession: non pas toutes, car qui pourroit espuiser vne si grande mer? Mais seulement celles qui appartiennent à la somme de leur doctrine. Ie ne feroye pas icy mention que l'Escriture a de coustume de prendre le mot de Confession pour louange, n'estoit qu'ils sont si effrontez qu'ils s'osent mesme armer de tels passages. Comme quand ils disent, que la confession engendre ioye au cœur: selon qu'il est dit au Psaume, En voix de ioye & de confession. Que les simples donc notent bien ceste signification, & la sachent discerner de l'autre: à ce qu'ils ne soyent point facilement abusez de tels mensonges. Touchant la confession des pechez, l'Escriture nous enseigne ainsi: Puis que c'est le Seigneur qui remet, oublie & efface les pechez, que nous les luy confessions, pour en obtenir grace & pardon. C'est le medecin: monstrons luy donc noz playes. C'est celuy qui a esté offensé & blessé: demandons luy donc mercy & paix. C'est celuy qui cognoist les cœurs & voit toutes les pensées: ouurons donc noz cœurs deuant luy. C'est celuy qui appelle les pecheurs, retirons nous donc par deuers luy. Ie t'ay donné à cognoistre mon peché, dit Dauid, & n'ay pas caché mon iniquité. I'ay dit, Ie confesseray à l'encontre de moy mon iniustice au Seigneur: & tu mias pardonné l'iniquité de mon cœur. Telle est vne autre confession de Dauid mesme: Aye pitié de moy, Seigneur, selon ta grande misericorde. Telle est pareillement celle de Daniel: Nous auons peché Seigneur, nous auons fait peruersement, nous auons commis impieté, & auons esté rebelles en reculant de tes commandemens. Il y en a assez d'autres semblables qui se voyent

Psal. 42.

Psal. 32.

Psal. 51.

Dan. 9.

en

en l'Escriture, Si nous cõfessons noz pechez (dit sainct Iean) le Seigneur est fidele pour les nous pardonner. A qui les confesserons nous? A luy certes. C'est à dire, si d'vn cœur affligé & humilié nous nous prosternons deuant luy: si en vraye sincerité nous accusans & condamnans deuant sa face, nous demandons estre absouz par sa bonté & misericorde. 1. Iean 1.

Quiconques fera de cœur & deuant Dieu ceste confession, il aura sans doute aussi la langue preste à confession, quand mestier sera d'annoncer entre les hommes la misericorde de Dieu. Et non seulement pour descouurir le secret de son cœur à vn seul, vne fois, & en l'aureille: mais pour declairer librement, tant sa poureté, que la gloire de Dieu, par plusieurs fois publiquement & tout le monde oyant. En ceste maniere Dauid apres auoir esté redargué de Nathan, estant piqué d'vn aiguillon de conscience, confessa son peché & deuant Dieu, & deuant les hommes. I'ay peché, dit il, contre le Seigneur. C'est à dire: Ie ne me veux plus excuser ne tergiuerser, que chacun ne me iuge pecheur: & que ce que i'ay voulu estre caché à Dieu, ne soit mesmes manifesté aux hommes. De ceste confession secrette qui se fait à Dieu, prouient aussi que le pecheur se confesse volontairement deuant les hommes toutesfois & quantes qu'il est expedient de ce faire, ou pour s'humilier, ou pour donner gloire à Dieu. Et pour ceste cause nostre Seigneur auoit anciennement ordonné en la Loy, que tout le peuple se confessast publiquement au Temple par la bouche du Prestre. Car il preuoyoit bien que ce seroit vne tresbonne aide pour induire vn chacun à droitement recognoistre ses fautes. Et aussi c'est bien raison qu'en confessant nostre misere, nous magnifions entre nous, & deuant tout le monde, la misericorde de Dieu. 25 2. Rois 12. Leuit 16

Or comme ainsi soit, que ceste espece de confession doyue estre ordinaire en l'Eglise, il est bon d'en vser specialement, encore outre la coustume, s'il aduient que tout le peuple ait commis vne faute commune, tellement que tous soyent coulpables deuant Dieu. Et de cela nous en auons exemple en la confession solennelle que fit le peuple par le conseil, & l'instance d'Esdras & Nehemias. Car puis que la captiuité qu'ils auoyent long temps endurée, la destruction de la ville & du Temple, & la disipation du seruice de Dieu, auoit esté vne verge commune, pour punir les fautes de tous: ils ne pouuoyent pas bien cognoistre le benefice de leur deliurãce, si non en confessant en premier lieu leurs fautes. Et ne peut chaloir si quelquesfois en vne Eglise aucuns sont innocens. Car puis qu'ils sont membres d'vn corps languissant & mal disposé: ils ne se doyuent point vanter d'estre sains. Parquoy, toutes fois & quantes que nous sommes affligez ou de peste, ou de guerre, ou de sterilité, ou de quelque aduersité, nostre office seroit de courir à pleur & à iusne, & à autres tesmoignages d'humilité, & principalement à la confession, de laquelle tout le reste depend. Touchant de la confession ordinaire qui se fait en cõmun de tout le peuple, outre ce qu'elle est approuuée par la bouche de Dieu, nul de sens rassis ne la mesprisera, en considerant quelle vtilité elle emporte. Car puis qu'en toute assemblée que nous faisons au temple, nous nous presentons deuant Dieu & ses Anges; par où pouuons nous mieux commencer, que par la recognoissance 26

de noſtre indignité? Quelcun me repliquera, que cela ſe fait en toutes prieres, d'autant que nous confeſſons touſiours noz pechez en priant. Ouy bien: mais ſi on regarde quelle eſt noſtre nonchalance & peſanteur, nul ne pourra nier, que ce ne ſoit vne ſaincte ordonnãce & vtile, d'admonneſter expreſſement le peuple Chreſtien par vn acte ſpecial, qu'il ait à s'humilier. Car combien que la ceremonie que Dieu a commandée au peuple d'Iſrael, fuſt vne portion de la pedagogie de la Loy: neantmoins la choſe nous appartient aucunement. Et de fait, nous voyons que les Egliſes bien reiglées ont ceſte couſtume, que le miniſtre prononce vne confeſsion tant en ſon nom qu'en celuy du peuple, pour rẽdre coulpable toute la congregation deuant Dieu, & demander mercy, & que cela ne ſe fait point ſans fruit.

27 Dauantage, l'Eſcriture nous recommande deux autres eſpeces de confeſsion particuliere. L'vne qui ſe face pour nous: à quoy tend le dire de ſainct Iaques, que nous confeſsions noz pechez l'vn à l'autre. Iaq. 5. Car il entend, que declairans noz infirmitez les vns aux autres, nous nous aidions mutuellement de conſeil & conſolation. L'autre, qui ſe face pour l'amour de noſtre prochain: lequel auroit eſté offenſé par noſtre faute, pour le reconcilier & appaiſer. Quant eſt de la premiere eſpece, combien que l'Eſcriture, en ne nous aſsignant perſonne auquel nous nous deſchargions, nous laiſſe la liberté de choiſir d'entre les fideles qui bon nous ſemblera, pour nous confeſſer à luy: toutesfois, pource que les Paſteurs doyuent eſtre, par deſſus les autres, propres à cela: c'eſt le meilleur de nous adreſſer pluſtoſt à eux. Or ie dy, qu'ils ſont idoines par deſſus les autres, d'autant que du deuoir de leur office, ils ſont conſtituez de Dieu, pour nous inſtruire comment nous deuons veincre le peché, & pour nous certifier de la bonté de Dieu, à fin de nous conſoler. Car combien que l'office d'admonneſter mutuellement les vns les autres, ſoit commun à tous Chreſtiens: touteſfois il eſt ſpecialement enioint aux miniſtres. Et pourtant, tout ainſi que nous deuons nous conſoler les vns les autres vn chacun en ſon endroit: auſsi d'autrepart nous voyõs que les miniſtres ſont ordonnez de Dieu comme teſmoings, & quaſi comme pleiges, pour certifier les conſciences de la remiſsion des pechez: tellement qu'il eſt dit qu'ils remettent les pechez, & deſlient les ames. Quand nous voyons que cela leur eſt attribué · penſons que c'eſt à noſtre profit. Pourtant, qu'vn chacun fidele, quand il ſe trouuera angoiſſé en ſon cœur, pour le remords de ſes pechez, en ſorte qu'il ne puiſſe ſe reſoudre pour eſtre en repos, ſinon qu'il ait quelque aide d'ailleurs: qu'il ſe ſouuienne d'vſer de ce remede, comme il luy eſt offert de Dieu: à ſauoir, qu'il ſe deſcouure premierement à ſon Paſteur pour eſtre ſoulagé, entant que l'office d'iceluy eſt de conſoler le peuple de Dieu par la doctrine de l'Euangile, tant en public qu'en particulier. Mais il ſe faut touſiours donner garde, que là où Dieu n'a point impoſé de loy, les conſciences ne ſoyent aſtreintes à certain ioug. Dont il s'enſuit que telle forme de confeſsion doit eſtre en liberté, tellement que nul n'y ſoit contraint: mais ſeulement qu'on remonſtre à ceux qui en auront beſoing, qu'ils en vſent comme d'vne aide vtile. Secondement il

s'en-

S'enſuit que ceux qui en vſent librement pour leur neceſsité, ne doyuent eſtre contraints par commandement, ny induits par aſtuces, à raconter tous leurs pechez: mais ſeulement entant qu'ils iugeront eſtre expedient, pour en rapporter vne vraye allegeãce. Les bõs & fideles Paſteurs doyuẽt non ſeulemẽt laiſſer l'Egliſe en ceſte liberté, mais auſsi la maintenir de tout leur pouuoir, s'ils veulent conſeruer leur miniſtere en pureté ſans tyrannie, & empeſcher que le peuple ne vienne en ſuperſtition.

S'enſuyt la ſeconde eſpece de confeſsion particuliere, de laquelle 28
parle noſtre Seigneur en ſainct Matthieu, quand il dit: Si tu offres ton ſa- Matt. 5
crifice à l'autel, & qu'il te ſouuiẽne là que ton frere ait offenſé cõtre toy: laiſſe là ton ſacrifice, & t'en va, & te reconcilie à ton frere premieremẽt: & puis tu feras ton offerte. Car voila comme il faut reioindre la charité qui auroit eſté diſſoute par noſtre faute: à ſauoir en confeſſant que nous auons failly, & demandant pardon. Souz ce genre auſsi eſt comprinſe la confeſsion publique des penitens, qui ont commis quelque ſcãdale notoire en l'Egliſe. Car ſi noſtre Seigneur Ieſus eſtime tant l'offenſe priuée d'vn ſeul homme, qu'il reiette de l'autel celuy qui aura offenſé ſon frere, iuſques à ce qu'il l'ait contenté, & ait fait ſon appointement auec luy: n'y a-il point plus grande raiſon, que celuy qui a blecé l'Egliſe par quelque mauuais exemple, ſe reconcilie auec icelle, en recognoiſſant ſa faute? En telle maniere l'inceſte de Corinthe fut receu en la communion des fi- 2. Cor. 2
deles, apres s'eſtre humblement ſubmis à la correction. Ceſte forme a duré touſiours en l'Egliſe ancienne, comme ſainct Cyprien en fait mention. Car en parlant des pecheurs publiques: Ils font, dit-il, penitence par certain temps: puis ils viennent confeſſer leur peché, & ſont receuz en la communion auec impoſition des mains de l'Eueſque & du Clergé. On ne trouue en l'Eſcriture autre maniere ne façon de confeſſe que celle la. Et ce n'eſt point à nous de lier ou aſtreindre les conſciences de nouueaux liens, puis que Ieſus Chriſt defend eſtroitement de les tenir en ſeruitude. Au reſte, tant s'en faut que ie reſiſte que les brebiz ne ſe preſentent à leur Paſteur, quand il eſt queſtion de venir à la Cene, que ie voudroye bien que ceſte couſtume s'obſeruaſt par tout. Car ceux qui ont la conſcience empeſchée, peuuent vſer de ceſte opportunité pour ſe cõſoler: & le Paſteur a entrée & moyẽ d'admõneſter ceux qui en ont beſoing, moyẽnãt que touſiours on ſe garde biẽ de tyrãnie & de ſuperſtitiõ.

En tous ces trois genres de confeſsion, la puiſſance des clefs a lieu: 29
à ſauoir quand l'Egliſe demande pardon à Dieu auec recognoiſſance ſolennelle de ſes pechez: ou bien quand vn homme particulier, qui a commis vne faute ſcandaleuſe au detriment de l'Egliſe, rend teſmoignage de ſa penitence: ou bien quand celuy qui a meſtier de conſeil & de la conſolation de ſon miniſtre, d'autant qu'il eſt agité en ſa conſcience, luy deſcouure ſon infirmité. Car quand toute l'Egliſe ſe preſente comme deuãt le Siege iudicial de Dieu, ſe rendant coulpable & confeſſant ſes demeritez, & proteſtant d'auoir ſon ſeul recours à la miſericorde de Dieu: ce ne luy eſt pas vne petite conſolation, d'auoir là l'ambaſſadeur de Ieſus Chriſt preſent, lequel ait charge de l'abſoudre, & qu'il luy denonce qu'il l'abſout au Nom de ſon Maiſtre, & par l'authorité d'iceluy, ſuyuant

le mandement qui luy eſt donné. Et en cela nous voyons que vaut l'vſage des clefs,& quelle vtilité nous en receuons, quād ceſte ambaſſade de reconciliation ſe fait. Semblablement, quād celuy qui s'eſtoit aliené de l'Egliſe,eſt receu en vnion fraternelle,& obtient pardon de l Egliſe:ne luy eſt-ce pas vn grand bien, quand il voit qu'il obtient pardon de ceux
Matt.16 auxquels Ieſus Chriſt a dit: Ce que vous aurez deſlié & remis en terre, ſera deſlié & remis au ciel? Semblablement l'abſolution particuliere n'a pas moins d'efficace,& n'eſt pas moins fructueuſe,quand ceux qui ont beſoing de confirmation en leur conſcience en vſent. Car il aduient quelquefois qu'vn hōme qui aura ouy les promeſſes generales de Dieu, qui s'adreſſēt à toute l'Egliſe,ne ſera pas neātmoins reſolu en ſoy, mais ſera encore en ſuſpēs,demeurāt incertain de la remiſsion de ſes pechez: mais s'il s'en va à ſon Paſteur,& qu'il luy denonce ſecrettement ſon mal,& que le Paſteur adreſſant ſa parole à luy,l'aſſeure,cōme luy appliquant en particulier la doctrine generale,il ſera droitement certifié,là où auparauant il eſtoit en doute,& ſera deliuré de tout ſcrupule, pour eſtre en repos de conſcience. Toutesfois,quand il eſt queſtiō de traiter de la puiſſance des clefs,il ſe faut touſiours garder d'imaginer quelque puiſſance qui ſoit dōnée à l'Egliſe,laquelle ſoit ſeparée de la predication de l'Euangile. Au traité precedent,quand nous diſputions de l'Egliſe, nous auons expoſé que les paſſages, où il eſt parlé de la remiſsion des pechez qui ſe fait par l'Egliſe ſe doyuent tellement entendre,que toute la puiſſance que l'Egliſe a,ſoit liée à la Parole de Dieu. Ceſte ſentence ſe doit notamment appliquer au miniſtere des clefs,dont il eſt à preſent queſtion. Car il giſt du tout en cela,que la grace de l'Euangile ſoit confermée, & quaſi ſeéllée, tant en public qu en particulier,par ceux que Dieu a ordonnez en ceſt office. Ce qui ne ſe peut autrement faire,que par la ſeule predication.

30 Eux quoy? Ils ordonnent que tous,tant hommes que femmes,incontinent qu'ils ſeront paruenuz en aage de diſcretion,confeſſent à tout le moins vne fois l'an,tous leurs pechez à leurs propres Curez. Et que le peché n'eſt pas remis,ſinon à ceux qui ont ferme propos de ſoy confeſſer. Lequel propos,s il n'eſt accomply,quand l'occaſion eſt preſentée, il ne reſte plus d'entrée en Paradis. Outre,que le preſtre a la puiſſance des clefs,pour lier ou deſlier le pecheur:d'autant que la Parole de Chriſt ne peut eſtre vaine,par laquelle il a dit,que ce qu ils auront lié en terre, ſera lié au ciel,&c. Or ils ſe combattent entre eux de ceſte puiſſance. Les vns diſent,qu'il n'y a qu'vne clef eſſentiellement: c'eſt à ſauoir la puiſſance de lier & deſlier:que la ſcience eſt bien requiſe pour le bon vſage, mais qu'elle n'eſt que comme vn acceſſoire,& non pas de l'eſſence. Les autres voyans que ceſte licence eſtoit trop deſordonnée, ont annombré deux clefs, Diſcretion & Puiſſance. Les autres voyans que par ceſte moderation, la temerité des Preſtres eſtoit refrenée, ont forgé nouuelles clefs,: c'eſt à ſauoir authorité de diſcerner (de laquelle ils vſent en donnant ſentences diffinitiues)& puiſſance(de laquelle ils vſent en executant leurs ſentences)& ont adioint la ſcience,comme vn conſeillier. Ils n'oſent pas ſimplement interpreter,que lier & deſlier ſoit remettre& effacer les pechez:pourtant qu'ils oyent le Seigneur denonçant par ſon Prophete:

c.omnis vtriuſque ſexus,de ſumma trinita. & fide catho. decretum eſt Innocentii in Concilio. Lateranen. refertur li. 4. Sēt. di. 14. c. 2. l. 4. Sent. diſt. 18. ca. 2.

Ce

Ce ſuis-ie, ce ſuis-ie moy, qui efface tes iniquitez, Iſrael. Ce ſuis-ie, & n'y a autre que moy. Mais ils diſent, que c'eſt à faire au Preſtre de prono cer, leſquels ſont liez ou deſliez: & declairer deſquels les pechez ſont rete nuz ou remiz. Et que le Preſtre fait ceſte declaration ou en la confeſsiō, quand il abſout ou retient les pechez: ou par ſentence, quand il excōmunie ou abſout d'excommunication. Finalemēt voyās qu'ils ne ſe peuuent encore depeſcher, que touſiours on ne leur obiecte, que ceux qui ſont indignes ſouuentesfois ſont liez ou deſliez par leurs Preſtres, leſquels pour tant ne ſont pas liez ne deſliez au ciel: pour leur dernier refuge, ils reſpō dent qu'il faut prendre le don des clefs auec certaine limitation: c'eſt que Chriſt a promis, que la ſentence du Preſtre iuſtement prononcée, ſelon que requeroyēt les merites de celuy qu'il lie ou deſlie, ſera approuuée de luy au ciel. Outreplus, que ces clefs ont eſté données par Chriſt à tous les Preſtres, leſquelles leur ſont conferées des Eueſques en leur promotion: mais que l'vſage en appartient ſeulement à ceux qui ſont en offices Eccle ſiaſtiques. Et par ainſi que les dites clefs demeurent touſiours aux excom muniez & ſuſpēduz: mais enrouillées & empeſtrées. Et ceux qui diſent ces choſes, pourroyēt eſtre veuz ſobres & modeſtes, au pris des autres, qui ſur vne nouuelle forge ont fait nouuelles clefs: ſouz leſquelles ils diſēt que le threſor de l'Egliſe eſt enfermé, lequel nous eſplucherōs cy apres. Iſa. 43

Ie reſpondray brieuement à tous ces poincts, laiſſant toutesfois pour le preſent à dire par quel droit ou quelle iniure ils aſſubiettiſſent à leurs loix les ames des fideles: car cela ſera conſideré en ſon lieu. Mais touchant ce qu'ils impoſent loy de nōbrer tous les pechez: & qu'ils niēt que les pechez ſoyent remis ſinon qu'on ait ferme propos de ſoy confeſſer: qu'auſsi ils diſent, l'entrée de Paradis eſtre fermée à ceux qui ont con temné l'occaſion de ſoy confeſſer: cela ne ſe doit nullement ſouffrir. Car cōment entendent-ils qu'on puiſſe nombrer tous ſes pechez: veu que Dauid, lequel, cōme i'eſtime, auoit tresbiē premedité la confeſsiō de ſes pe chez, ne pouuoit neantmoins autre choſe faire, ſinō crier: Qui cōprendra ſes fautes: Seigneur, purge moy de mes maux occultes. Et en vn autre lieu: Mes iniquitez ont outrepaſſé ma teſte, & comme vn peſant fardeau ont ſurmonté mes forces. Certainement il entendoit combien eſtoit grā de l'abyſme de noz pechez: & combien d'eſpeces de crimes il y a en l'hō me: combien de teſtes porte ce monſtre de peché, & combiē lōgue queue il tire apres ſoy. Il ne ſe mettoit point donc à en faire vn recit entier: mais du profond de ſes maux il crioit à Dieu: Ie ſuis ſubmergé, enſeuely, ſuffoqué, les portes d'enfer m'ont circuy: que ta dextre me tire hors de ce puits, auquel ie ſuis noyé: & de ceſte mort, en laquelle ie defaux. Qui ſera maintenant celuy qui penſera tenir le conte de ſes pechez, quand il voit Dauid ne pouuoir trouuer le nombre des ſiens? 31

Pſal. 19.

Pſal. 38.

Par celle gehenne ont eſté cruellement tormentées les conſcien ces de ceux qui eſtoyēt touchez de quelque ſens de Dieu. Premierement ils vouloyent venir à conte: & pour ce faire, ils diſtinguoyent les pechez en bras, branches, & fueilles, ſelon les diſtinctions des Docteurs confeſ ſionnaires. Apres, ils penſoyent les qualitez, quantitez & circonſtances. La choſe leur procedoit au commencement aſſez bien: mais quand ils 32

eſtoyent entrez vn peu plus auant, ils ne voyoyent plus que ciel & mer, ſans trouuer quelque port ne ſtation. Et d'autant plus qu'ils venoyent en auant d'autant plus le nombre croiſſoit: meſme il s'eſleuoit deuãt leurs yeux comme des hautes montagnes, qui leur oſtoyent la veue, & n'apparoiſſoit aucune eſperance d'en pouuoir à la fin ſortir. Ils demeuroyent donc en ceſte angoiſſe: & ne trouuoyent finalement autre iſſue que deſeſpoir. Adonc ces bourreaux inhumains, pour guerir les playes qu'ils auoyent faites, ont apporté vn remede: c'eſt à ſauoir que chacun fiſt ce qui ſeroit en ſoy. Mais encore nouuelles ſollicitudes poignoyent ou pluſtoſt nouueaux tormens eſcorchoyent les poures ames, quand ces penſées leur venoyent au deuant: Ie n'y ay pas aſſez mis de temps: Ie n'y ay pas colloqué mon eſtude deuement: I'ay omis vne partie par nonchalance: & l'oubliance qui prouient de negligence, n'eſt pas excuſable. Ils adiouſtoyent d'autres remedes, pour adoucir ces maux: Fay penitence de ta negligence: ſi elle n'eſt trop grande, elle te ſera pardonnée. Mais toutes ces choſes ne peuuent fermer la playe: & ne ſont pas tant remedes pour adoucir le mal, que venins arrouſez de miel: à fin de n'offenſer point trop par leur rudeſſe le premier gouſt, ains tromper & entrer aux parties cordiales, deuant qu'eſtre ſentuz. Ceſte voix terrible donc preſſe touſiours, & tonne aux oreilles: Confeſſe tous tes pechez, & ne s'en peut l'horreur appaiſer, ſinon par certaine conſolation.

33 Et ce qu'vne grande partie du monde a acquieſcé à tels amyelemens, deſquels vn venin ſi mortel eſtoit adoucy, cela ne s'eſt point fait pourtant que les hommes penſaſſent Dieu eſtre ſatiſfait, ou qu'ils ſe contentaſſent eux-meſmes: mais comme les nautonniers fichans l'anchre au milieu de la mer, ſe repoſent du trauail de leur nauigation: ou, comme vn pelerin laſſé ou defaillant, ſe ſied au milieu de la voye pour repoſer: en telle maniere ils prenoyent ce repos, combien qu'il ne leur fuſt ſuffiſant. Ie ne mettray pas grand' peine à monſtrer cela eſtre vray: chacun s'en peut eſtre teſmoing en ſoy-meſme: mais ie diray en ſomme, quelle a eſté ceſte loy. Premierement, elle eſt ſimplement impoſsible, parquoy elle ne peut que perdre, damner, confondre, ietter en ruine & deſeſpoir. Dauantage ayant deſtourné les pecheurs du vray ſentiment de leurs pechez: elle les fait hypocrites, & ignorans de Dieu & d'eux meſmes. Car en s'occupant du tout au denombrement de leurs pechez: cependant ils oublient le ſecret abyſme de vice qu'ils ont au profond du cœur, leurs iniquitez interieures & ordures cachées: par la cognoiſſance dequoy, principalement ils auoyent à reputer leur miſere. Au contraire, c'eſtoit la droite reigle de confeſsion, de confeſſer & recognoiſtre vn tel abyſme de mal en nous, qui ſurmonte meſmes noſtre ſens. De laquelle forme
Luc 18. nous voyons la confeſsion du Publicain eſtre compoſée: Seigneur, ſoye propice à moy qui ſuis pecheur. Comme s'il diſoit: Tout ce qui eſt en moy n'eſt autre choſe que peché, tellement que ma penſée ne ma langue n'en peut comprendre la grandeur: que l'abyſme donc de ta miſericorde engloutiſſe l'abyſme de mes pechez.

34 Quoy donc? dira icy quelcun, ne faut-il pas confeſſer chacun peché? N'y a-il donc confeſsion agreable à Dieu, ſinon celle qui eſt enclo-

ſe

ſe en ces trois mots? Ie ſuis pecheur. Ie reſpõ, que pluſtoſt il nous faut eſtudier d'expoſer, d'autant qu'il eſt en nous, tout noſtre cœur deuant Dieu, & non pas ſeulement de nous cõfeſſer pecheurs: mais pour nous reputer veritablement tels, de recognoiſtre de toute noſtre cogitation, combien eſt grande & diuerſe l'ordure de noz pechez: de non pas ſeulement nous recognoiſtre immondes, mais de reputer quelle eſt, & combien grande, & en cõbien de parties, noſtre immondicité: de non pas ſeulement nous recognoiſtre debteurs: mais reputer de combien de debtes nous ſõmes chargez & oppreſſez: de non pas ſeulement nous recognoiſtre bleſſez, mais de combien & grieues, & mortelles playes nous ſommes naurez. Neantmoins quand vn pecheur ſe ſera deſcouuert à Dieu en telle cognoiſſance: encores faut-il qu'il penſe, pour vray, & qu'en ſyncerité il iuge, que beaucoup plus de maux luy reſtent, qu'il ne peut eſtimer: & que la profondité de ſa miſere eſt telle, qu'il ne la ſauroit bien eſplucher, n'en trouuer la fin. Et pourtant qu'il s'eſcrie auec Dauid: Qui entendra ſes fautes? Seigneur purge moy de mes maux occultes. Outreplus, en ce qu'ils affermẽt les pechez n'eſtre point remis, ſinon ſouz condition qu'on ait certain propos de ſe confeſſer: & que la porte de Paradis eſt cloſe à ceux qui en auront omis l'opportunité: ia n'aduiẽne que nous leur accordiõs ce poinct. Car la remiſsion des pechez n'eſt pas maintenant autre qu'elle a touſiours eſté. Tous ceux que nous liſons auoir obtenu de Chriſt la remiſsiõ de leurs pechez, ne ſont pas dits s'eſtre confeſſez en l'aureille de quelque meſsire Iean. Et certes ils ne ſe pouuoyent confeſſer, veu qu'il n'y auoit lors ne confeſſeurs ne confeſsiõ meſme: & encore longues années aptes, a eſté ceſte confeſsion incogneue, auquel temps les pechez ont eſté remis ſans la condition qu'ils requierent. Mais à fin que nous ne diſputions cõme d'vne choſe douteuſe, la Parole de Dieu, laquelle demeure eternellement, eſt manifeſte: Toutes les fois que le pecheur ſe repentira, i'oublieray toutes ſes iniquitez. Celuy qui oſe adiouſter à ceſte Parole, ne lie pas les pechez, mais la miſericorde de Dieu.

Pſal. 19.

Ezech. 18

Ce n'eſt pas donc de merueilles, ſi nous reiettons ceſte confeſſion auriculaire, choſe ſi peſtilente, & en tant de manieres pernicieuſe à l'Egliſe. Et meſme quand ce ſeroit vne choſe indifferente: toutesfois, veu qu'elle n'apporte aucun fruit ne vtilité: au contraire a eſté cauſe de tant d'erreurs, ſacrileges, & impietez: qui ſera celuy qui ne diſe qu'elle doit eſtre abolie? Bien eſt vray qu'ils racontent aucuns profits, leſquels ils diſent en prouenir, & les font valoir le plus qu'ils peuuent: mais ils ſont tous ou controuuez, ou friuoles. Ils en ont vn en ſinguliere recommandation par deſſus les autres: c'eſt à ſauoir, que la honte de celuy qui ſe confeſſe, eſt vne grieue peine: par laquelle il eſt fait plus aduiſé pour le temps aduenir, & preuient la vengeace de Dieu en ſe puniſſant ſoy-meſme: comme ſi nous ne confondions point l'homme d'vne aſſez grande honte, quand nous l'appellons à ce haut Siege celeſte, & au iugement de Dieu: & comme ſi c'eſtoit beaucoup profité, quand pour honte d'vn homme, nous laiſſons de pecher, n'ayans honte aucune d'auoir Dieu teſmoing de noſtre mauuaiſe conſcience. Combien que leur dire meſme ſoit treſfaux. Car on voit communement à l'œil, que les hommes

35

ne s'acquierent ſi grãde hardieſſe, ne licence de mal-faire d'autre choſe, ſinon quand ayans fait leur confeſsion au Preſtre, ils eſtiment qu'ils peuuent torcher leur bouche, & dire qu'ils n'ont rien fait. Et non ſeulement ſont faits plus hardiz à pecher tout au long de l'an, mais ne ſe ſoucians de confeſsion pour le reſte de l'année, ne ſouſpirans point à Dieu, iamais ne reuiennent à ſe conſiderer en eux-meſmes : mais aſſemblent pechez ſus pechez, iuſques à ce que, comme il leur eſt aduis, ils les deſgorgent tous enſemble vne fois. Or quand ils les ont deſgorgez, ils ſe penſent bien eſtre deſchargez de leur fardeau, & auoir oſté le iugement de Dieu, lequel ils ont donné & tranſferé au Preſtre: & cuident auoir fait que Dieu ait oublié ce qu'ils ont fait cognoiſtre au Preſtre. Dauantage, qui eſt celuy qui de bon courage voit approcher le iour de confeſſe? Qui eſt celuy qui y va d'vn franc cœur? & non pluſtoſt, comme ſi on le tiroit en priſon par le collet, y vient maugré ſon cœur & par force? Fors poſsible les Preſtres, qui ſe delectent ioyeuſement de raconter leurs faits les vns aux autres, comme de faire plaiſans contes. Ie ne ſouilleray beaucoup de papier à reciter les horribles abominations, deſquelles eſt pleine la confeſſion auriculaire : ſeulement ie dy, ſi le ſainct homme Nectarius (duquel nous auons cy deſſus parlé) ne fit pas inconſiderément en oſtant de ſon Egliſe ceſte confeſsion, ou pluſtoſt l'aboliſſant de toute memoire, pour vn ſeul bruit de paillardiſe: nous ſommes auiourdhuy aſſez aduertiz d'en faire autant, pour les infiniz maquerelages, paillardiſes, adulteres, & inceſtes, qui en procedent.

36 Maintenant il faut voir de la puiſſance des clefs, en laquelle les Confeſsionnaires colloquent toute la force de leur regne. Les clefs donc, diſent-ils, auroyent elles eſté données ſans cauſe? Auroit-il ſans cauſe eſté dit: Tout ce que vous aurez deſlié ſur terre, ſera deſlié au ciel? Rendons nous donc la Parole de Chriſt fruſtratoire? Ie reſpon qu'il y a eu aſſez grand cauſe pourquoy les clefs furent données : comme i'ay deſia monſtré par cy deuant, quand ie traitoye de l'excommunication. Mais que ſera-ce, ſi d'vn ſeul couſteau ie couppe la broche à toutes telles demãdes, niant que leurs Preſtres ſoyent vicaires ne ſucceſſeurs des Apoſtres? Toutesfois ce poinct a deſia eſté traité en vn autre lieu. Maintenãt de ce dont ils ſe veulent bien munir, ils dreſſent vne machine pour renuerſer toutes leurs forterelles. Car Chriſt n'a pas ottroyé à ſes Apoſtres la puiſſance de lier & ſoudre, deuant que leur auoir eſlargy le ſainct Eſprit. Ie nie donc que la puiſſance des clefs cõpete à aucun, ſinon à celuy qui a receu le S. Eſprit: & nie que quelcun puiſſe vſer des clefs, ſinõ que le gouuernement & conduite du ſainct Eſprit precede, & enſeigne ce qui eſt de faire. Ils ſe vantent d'auoir le ſainct Eſprit: mais par leurs faits ils le nient: ſi ce n'eſt d'auenture, qu'ils ſongent le ſainct Eſprit eſtre vne choſe vaine & de neant, cõme ils veulẽt faire accroire: mais on ne leur adiouſtera point de foy. Par ceſte machine ils ſont du tout ſubuertiz. Car de quelque huis qu'ils ſe vãtent auoir la clef, nous auõs touſiours à les interroguer: à ſauoir, s'ils ont le Sainct Eſprit, qui eſt directeur & moderateur des clefs. S'ils reſpondent qu'ils l'ont : il leur faut derechef demander, ſi le Sainct Eſprit peut faillir. Ce qu'ils n'oſeront apertement confeſſer: combiẽ que

Matt. 18

par

par leur doctrine, couuertement ils le confeſſent. Il faudra donc conclurre, que nuls Preſtres n'ont la puiſſance des clefs: leſquels temerairement & ſans diſcretion, lient ceux que noſtre Seigneur vouloit eſtre deliurez, & deliurent ceux qu'il vouloit eſtre liez.

Quand ils ſe voyent conuaincuz par experience euidente, qu'ils 37
lient & delient indifferemment les dignes & indignes: ils s'attribuent la puiſſance ſans ſcience. Et combien qu'ils n'oſent nier que la ſcience ne ſoit requiſe à bon vſage: toutesfois ils enſeignent que la puiſſance eſt auſſi bien baillée aux mauuais diſpenſateurs. Mais puis que la puiſſance eſt telle: Ce que tu auras lié, ou délié en terre, ſera lié & délié és cieux: il faut que la promeſſe de Ieſus Chriſt mente, ou que ceux qui ſont conſtituez en ceſte puiſſance lient & délient comme il doyuent. Et ne peuuent tergiuerſer, diſans, que la promeſſe de Chriſt eſt limitée ſelon les merites de celuy qui eſt lié ou abſoult. Nous certes auſsi bien de noſtre part confeſſons, que nul ne peut eſtre lié ou abſoult, ſinon celuy qui en eſt digne. Mais les meſſagers de l'Euangile & l'Egliſe ont la Parole pour meſurer ceſte dignité. En icelle Parole, les meſſagers Euangeliques peuuẽt promettre à tous la remiſsiõ des pechez en Chriſt, par Foy: & peuuent denoncer damnation à tous & ſur tous ceux qui n'auront embraſſé Chriſt. En icelle Parole l'Egliſe prononce, que tous ſcortateurs, adulteres, larrons homicides, auaricieux, iniques n'ont nulle part au Royaume de Dieu, & les eſtreint de tresfors liens. En icelle meſme Parole, elle délie ceux leſquels retournans à penitẽce, elle cõſole. Mais quel le ſera ceſte puiſſance: de ne ſauoir ce qui eſt à lier ou délier: veu qu'on ne peut lier ou délier, ſi on ne le ſait? Pourquoy dõc diſent ils, qu'ils donnẽt abſolution par authorité à eux ottroyée, puis que l'abſolutio eſt incertaine? Dequoy ſert ceſte puiſſãce imaginaire, de laquelle l'vſage eſt nul? Or i'ay deſia obtenu, ou qu'il eſt du tout nul, ou qu'il eſt tant incertain, qu'il doit eſtre reputé pour nul. Car puis qu'ils cõfeſſent que la plus grãde partie des Preſtres n'vſe pas droitemẽt des clefs: d'autrepart que la puiſſance des clefs, ſans l'vſage legitime, eſt ſans efficace: qui me fera foy, celuy duquel ie ſuis abſouz, eſtre bõ diſpenſateur des clefs? Et s'il eſt mauuais, que a-il autre choſe, ſinon ceſte friuole abſolution? Ie ne ſay ce qui eſt a lier ou délier en toy, veu que ie n'ay nul vſage des clefs: mais ſi tu le merites, ie t'abſouz. Et autant en pourroit, ie ne dy pas vn lay, pourtãt que cela les irriteroit trop fort, mais vn Turc ou vn Diable. Car cela vaut autant cõme qui diroit: Ie n'ay point la Parole de Dieu, qui eſt la certaine reigle de lier ou délier: mais l'authorité m'eſt donnée de t'abſoudre, ſi tu le merites ainſi. Nous voyons donc où ils ont voulu tendre, quand ils ont determiné que les clefs eſtoyent l'authorité de diſcerner, & puiſſance d'executer: & que la ſcience interuient comme vn conſeillier, pour le bon vſage: c'eſt à ſauoir, que licencieuſement & à bride auallée, ils ont voulu regner ſans Dieu & ſans ſa Parole.

Et n'eſt pas grand meſtier de refuter diligemment les indulgen 38
ces: leſquelles ébranlées par pluſieurs aſſauts, commencent d'elles-meſmes à dechoir & defaillir. Certes ce qu'elles ſe ſont ſi longuement maintenues & conſeruées, meſme en ſi grande licence & intemperance,

nous donne à cognoiſtre en quelles tenebres & erreurs les hommes ont eſté enſeueliz par quelques années. Ils ſe voyoyēt apertemēt moquer & tromper du Pape & de ſes porteurs de Rogatons. Ils voyoyēt marchandiſe eſtre faite du ſalut de leurs ames: que l'achapt de Paradis eſtoit taxé à certains deniers: que rien ne ſe donnoit gratuitement: que ſouz ceſte couleur on tiroit de leurs bourſes les oblations, qui eſtoyent apres meſchamment dépendues en paillardiſes, maquerelages, & gourmandiſes: que les plus grans recommandeurs d'indulgences, en eſtoyēt pour leur endroit, les plus grans contempteurs: que ce mōſtre: de plus en plus croiſſoit tous les iours, & furieuſemēt s'éleuoit ſans fin: qu'on apportoit de iour en iour plomb nouueau, pour tirer nouuel argent: neantmoins ils receuoyent les indulgences en grand honneur, ils les adoroyent & achetoyent. Et ceux qui voyoyent plus clair que les autres, penſoyent encore que c'eſtoyent fraudes ſalutaires: deſquelles ils pouuoyent eſtre trompez auec quelque fruit. En la fin, quand le monde s'eſt maintenant permis d'eſtre vn peu plus ſage, les indulgences ſe refroidiſſent & ſe gelent, iuſques à ce qu elles s'éuanouiſſent du tout.

39 Mais pourtant que pluſieurs qui cognoiſſent les traffiques, tromperies, larrecins, rapacitez, leſquelles ont exercé iuſques icy les facteurs & trafiqueurs des indulgences, ne voyent point la ſource de l'impieté qui y eſt: il eſt expedient de monſtrer icy, non ſeulement quelles ſont les indulgences, comme ils en vſent, mais du tout que c'eſt, à les prendre en leur propre & meilleure nature, ſans quelque qualité, ou vice accidental. Ils appellent le threſor de l'Egliſe, les merites de Ieſus Chriſt, des Apoſtres & des Martyrs. De ce threſor, il diſent que le Pape a la garde eſſentielle comme en la racine, entant qu'il en eſt le diſpenſateur, pour en élargir par ſoymeſme ce qui luy plaiſt, & deleguer aux autres la iuriſdiction d'en departir. Et de là viennent les indulgences qu'il donne, maintenant plenieres, maintenant pour certains ans. Item, celles que donnent les Cardinaux pour cent iours, & les Eueſques pour quarante. Or tout cela, pour en dire au vray ce qui en eſt, n'eſt ſinon vne pollution du ſang de Chriſt, & vne fauſſeté du Diable, pour deſtourner le peuple Chreſtien de la grace de Dieu, & de la vie qui eſt Chriſt: & pour le déuoyer du chemin de ſalut. Car comment pouuoit eſtre le ſang de Chriſt plus vilainement pollué & deshonnoré, qu'en niant qu'il ſuffiſe à la remiſsion des pechez, reconciliation, & ſatisfaction, ſinon
Act. 10. que le defaut d'iceluy ſoit ſuppleé d'autrepart? La Loy & tous les Prophetes, dit ſainct Pierre, portent teſmoignage à Chriſt, qu'en luy doit eſtre receue la remiſsion des pechez. Les indulgences ottroyent la remiſsion
1. Iean 1 des pechez par ſainct Pierre, ſainct Paul, & autres Martyrs. Le ſang de Chriſt nous purge des pechez, dit ſainct Iean. Les indulgēces font du
2. Cor. 5. ſang des Martyrs ablution des pechez. Chriſt, dit ſainct Paul, qui n'auoit cogneu nul peché, a eſté fait peché pour nous: c'eſt à dire, ſatisfaction de peché: à fin qu en luy nous fuſsions faits iuſtice de Dieu. Les indulgences colloquēt la ſatisfactiō de peché au ſang des Martyrs. Sainct Paul crioit,
1. Cor. 1. teſtifiant aux Corinthiens, qu'vn ſeul Chriſt eſtoit crucifié & mort pour eux. Les indulgences determinent ſainct Paul & les autres, eſtre morts

pour

pour nous. En vn autre passage il disoit, que Christ s'est acquis son Eglise par son sang. Les indulgences mettent vn autre prix de l'acquisitiõ au sang des Martyrs. Christ, dit l'Apostre, a eternellement parfait par vne oblatiõ, ceux qu'il a sanctifiez. Les indulgẽces cõtredisent, affermans que la sanctification de Christ, qui autremẽt ne suffisoit point, est parfaite au sang des Martyrs. Sainct Iean dit que tous les Saincts ont lauẽ leurs robbes au sang de l'Agneau. Les indulgences nous enseignent de lauer noz robbes au sang des Saincts. *Act.* 20. *Hebr.* 12. *Apoc.* 7.

Leon met vne belle sentence, & digne de memoire, en son Epistre aux Euesques de Palestine. Combien dit-il, que la mort de plusieurs Saincts ait esté pretieuse deuant Dieu, toutesfois il n'y a nul, duquel la mort ait esté la reconciliation du monde. Les iustes ont receu couronne pour eux, & non pas donné aux autres: & de leur souffrance nous auons exemples de patience, & nõ pas iustice. Car chacun d'eux a souffert pour soy, & nul n'a payé la debte des autres, sinon le Seigneur Iesus, auquel nous sommes tous morts, crucifiez & ensepueliz. Il repete encore les mesmes paroles en vn autre lieu. Voulõs-nous riẽ plus clair, pour cõuaincre d'erreur ceste meschãte doctrine des indulgẽces? Cõbiẽ que nous auõs aussi le tesmoignage de sainct Augustin, aussi expres qu'on sauroit demãder. Cõbien, dit-il, que nous mouriõs pour noz freres, toutesfois le sang de nul martyr n'est épandu en la remissiõ des pechez, cõme Iesus Christ l'a épandu pour nous. Car en cela, il ne nous a point donné exemple qu'il nous faille ensuyure: mais nous a dõné vne grace, de laquelle il le nous faut remercier. Itẽ, en vn autre passage: Cõme le Fils de Dieu a esté fait hõme, pour nous faire enfans de Dieu auec soy: ainsi luy seul a soustenu la peine pour nous sans auoir cõmis aucun demerite: à fin que par luy nous receussions la grace qui ne nous estoit point deue, sans aucun bon merite. 40 *Epist.* 81. *Epist.* 95 *Tract. in Ioan* 84. *Li. ad Boni.* 4. *c.* 4.

Certainement combien que toute leur doctrine soit cousue & tissue d'horribles blasphemes & sacrileges, toutesfois ce blasphemẽ est outrageux par dessus tous les autres. Qu'ils recognoissẽt si ce ne sont pas icy leurs conclusions: que les Martyrs, par leur mort, ont plus deseruy de Dieu qu'il n'estoit besoing: & qu'ils ont eu telle abondance de merite, que il en puisse redonder vne partie aux autres: & pourtant, à fin qu'vn tel biẽ ne soit vain & perdu, que leur sang est mis auec celuy de Christ: & que de tous ensemble est fait & accumulé le thresor de l'Eglise, pour la remissiõ & satisfactiõ des pechez: & qu'il faut ainsi prẽdre ce que dit sainct Paul: Ie supplée en mõ corps ce qui defaut aux passiõs de Christ, pour sõ corps, qui est l'Eglise. Qu'est-cela autre chose, sinon laisser le Nom à Christ, au reste le faire vn petit Sainct vulgaire, qui ne se puisse à grãd peine cognoistre en la multitude des autres? Mais il conuenoit qu'il fust luy seul preschẽ, demonstré, nommé, regardé, quand il est question d'obtenir la remissiõ des pechez, purgatiõ & satisfactiõ. Cõsiderõs toutesfois leurs argumẽs. A fin, disẽt-ils, que le sang des Martyrs n'ait pas esté inutilemẽt épandu, qu'il soit cõmuniqué au bien cõmun de l'Eglise. Cõmẽt? N'a-ce pas esté assez grande vtilité, d'auoir glorifié Dieu par leur mort? d'auoir signé sa verité par leur sang? d'auoir, testifié par le contẽnement de ceste presente vie, qu'ils en cerchoyẽt vne meilleure? D'auoir par leur constan- 41 *Coloss.* 1.

ce confirmé la Foy de l'Egliſe, & eſtonné l'obſtination des ennemiz? Mais certes c'eſt ce que ie vay dire : Ils ne recognoiſſent nul profit, ſi Chriſt ſeul eſt Propiciateur, s'il eſt luy ſeul mort pour noz pechez s'il a eſté ſeul offert pour noſtre redemption

42 Or cõbien malicieuſement corrõpent-ils le lieu de ſainct Paul: où
Coloſſ.2. il a dit, qu'il ſuppleoit en ſon corps ce qui defailloit des paſsiõs de Chriſt? Car il ne rapporte point ce defaut ne ſuppléement à la vertu de la redemptiõ, purgatiõ, ou ſatisfaction: mais aux afflictions, deſquelles il commét que les membres de Chriſt, c'eſt à ſauoir les fideles, ſoyét exercitez, tant qu'ils ſeront en ceſte chair. Il dit dõc cela reſter aux paſsions de Chriſt: qu'en ayant vne fois ſouffert en ſoy meſme, il ſouffre tous les iours en ſes membres. Car Chriſt nous fait tant d'honneur, qu'il eſtime & appelle noz afflictiõs, ſiénes. Et ce que S. Paul adiouſte qu'il ſouffroit pour l'Egliſe: il n'entend pas pour la redẽption, recõciliation, ou ſatisfaction de l'Egliſe: mais pour l'edification ou accroiſſement d'icelle, comme il dit en vn au-
1.Tim.2. tre paſſage, qu'il ſouſtient tout pour les éleuz: à fin qu'ils paruiénét au ſalut qui eſt en Chriſt. Et Comme il eſcrit aux Corinthiens, que pour leur con-
2.Cor.1 ſolation & ſalut il enduroit volontiers les tribulations qu'il portoit. Et de fait, il adiouſte incõtinent apres vn mot par lequel il s'explique bien, diſant qu'il eſt ordonné miniſtre de l'Egliſe, non point pour faire la redemption, mais pour preſcher l'Euangile ſelon la diſpenſation qui luy
In Pſ.16. eſtoit commiſe. Si quelcun demande vn autre expoſiteur, qu'il oye ſainct Auguſtin. Les paſsions de Chriſt ſont en luy ſeul, cõme au chef: en luy & en ſon Egliſe, cõme en tout le corps. Pourtãt Paul cõme l'vn des mẽbres, diſoit: Ie ſupplée en mõ corps ce qui defaut aux paſsiõs de Chriſt. Et pour tãt toy qui ſouffres de ceux qui ne ſont point mẽbres de Chriſt: ſi tu es mẽbre, tu ſouffres ce qui defailloit aux paſsiõs de Chriſt. Touchant de la
Tract.in fin & de l'efficace de la mort des Apoſtres, il en traite en vn autre paſſage,
Ioan 47. parlãt ainſi: Chriſt m'eſt la porte pour entrer à vous, d'autãt que vous eſtes brebiz de Chriſt, acquiſes par ſõ ſang: recognoiſſez voſtre prix, lequel ne vous eſt point donné de moy, mais preſché par moy. Puis il adiouſte: Selon que noſtre Seigneur Ieſus a donné ſon ame pour nous, ainſi deuons nous expoſer noz ames pour noz freres: à ſauoir, pour l'edification de la paix, & cõfirmatiõ de la Foy. Mais n'eſtimons pas que ſainct Paul ait penſé quelque choſe defaillir aux paſsions de Chriſt, entant qu'il appartient à tout accompliſſement de iuſtice, ſalut, & vie: ou qu'il y ait voulu adiouſter quelque choſe: veu que tant clairement & magnifiquement il teſmoi-
Rom.5. gne, que la plenitude de grace par Chriſt, a eſté épandue en telle largeſſe, qu'elle a amplement ſurmonté toute abondance de peché. Par icelle ſeule, tous les ſaincts ont eſté ſauuez, nõ par le merite de leur vie, ou leur mort: comme ſainct Pierre en rend euidẽt teſmoignage: tellemẽt que ce-
Act.15. luy fait iniure à Dieu & à ſon Chriſt, qui conſtitue la dignité de quelque ſainct, autre part, qu'en la miſericorde de Dieu. Mais pourquoy m'arreſte-ie icy tant longuement, comme en vn choſe douteuſe? Puis que ſeulement deſcouurir tels monſtres, c'eſt les veincre?

43 Finalement, encores que nous diſsimulions telles abominations, qui eſt ce qui a enſeigné le Pape d'enclorre la grace de Ieſus Chriſt

en

en plomb & parchemin : laquelle le Seigneur a voulu eſtre diſtribuée par la Parole de l'Euangile ? Certes il faut ou que la Parole de Dieu ſoit menſongere, ou que les indulgences ſoyent mẽſongeres. Car Chriſt nous eſt offert en l'Euangile auec toute l'affluence des biens celeſtes, auec tous ſes merites, toute ſa iuſtice, ſapience & grace, ſans exception aucune. Sainct Paul en eſt teſmoing, quand il dit que la Parole de reconciliation a eſté miſe en la bouche des Miniſtres, à fin qu'ils portaſſent ceſte ambaſſade au monde de par Chriſt. Nous vous prions de vous reconcilier à Dieu: car il a fait ſacrifice pour le peché, celuy qui n'eſtoit point pecheur: à fin qu'en luy nous euſsions iuſtice. Au contraire, les indulgences tirent de l'armoire du Pape la grace de Chriſt en certaine meſure, & l'attachent à plomb, parchemin, & certain lieu, la diuiſant de la Parole de Dieu. Si quelcun deſire d'en ſauoir l'origine, il ſemble que l'abuz ſoit venu de la couſtume qu'on auoit iadis: c'eſt, d'autant que les ſatiſfactions qu'on impoſoit aux penitens eſtoyent ſi dures & faſcheuſes, que tous ne les pouuans pas porter, ceux qui s'en ſentoyent trop grcuez demandoyent à l'Egliſe quelque relaſche: ce qu'on leur remettoit de la rigueur, ſe nommoit Indulgence. Depuis qu'on a tranſlaté les ſatiſfactions à Dieu, & a on fait accroire que c'eſtoyent comme recompenſes, ou payemens pour acquiter les hommes en ſon iugement, vn erreur a tiré l'autre. Car on a penſé que les indulgences fuſſent comme remedes, pour deliurer les pecheurs des peines dont ils ſont redeuables enuers Dieu. Touchant des blaſphemes qu'ont forgé les Papiſtes ſur ceſte matiere, ils n'ont nulle couleur n'apparence.

1. Cor. 5.

44 Ils donnent à la ſatisfaction le troiſieſme lieu en Penitence, de laquelle tout ce qu'ils babillent ſe peut par vn mot renuerſer. Ils diſent qu'il ne ſuffit point au penitent de s'abſtenir des maux paſſez, & d'amender en mieux ſa vie, s'il ne ſatisfait à Dieu de ce qu'il a commis. Or ils mettent beaucoup de moyens pour racheter les pechez: c'eſt à ſauoir les larmes, iuſnes, oblations, aumoſnes, & autres œuures de charité. Par leſquels ils diſent que nous deuons appaiſer Dieu, payer ce qui eſt deu à ſa iuſtice, recõpenſer noz fautes, & acquerir pardon. Car combien que noſtre Seigneur par la liberalité de ſa miſericorde nous ait remis la coulpe: toutesfois que par la diſcipline de ſa iuſtice il retient la peine, laquelle il faut racheter par ſatisfaction. Neantmoins tout reuient à ceſte ſomme, que par la clemence de Dieu nous obtenons pardon de noz pechez: mais que cela ſe fait moyennant le merite de noz œuures, leſquelles ſont pour recompenſe des fautes commiſes: à fin que la iuſtice de Dieu ſoit ſatisfaite. A tels menſonges i'oppoſe la remiſsion des pechez gratuite, laquelle eſt ſi clairement expoſée en l'Eſcriture, que riẽ plus. Premierement, qu'eſt-ce que remiſsion, ſinon vn don de pure liberalité? Car vn crediteur n'eſt pas dit remettre, qui par ſa quittãce confeſſe le payemẽt luy auoir eſté fait: mais celuy qui ſans riẽ receuoir, liberalement & franchemẽt quitte la debte. Pourquoy d'auantage eſt il adiouſté gratuitement, en l'Eſcriture: ſinon pour oſter toute phantaſie de ſatisfaction? De quelle hardieſſe donc dreſſent ils encores leurs ſatisfactions, leſquelles ſont ſi puiſſammẽt foudroyées? Et quoy? quãd le Seigneur crie

Li. 4. ſen. diſt. 16. c. 4. c. non ſufficit. de pœni. c. medi. eadẽ diſt. c. nul lus ead. diſt.

Ieſa. 52. Rom. 5. Coloſſ. 2. Tit. 3. & ailleurs.

Iesa.43. par Iesaie: Ce suis-ie, ce suis ie, qui efface tes iniquitez pour l'amour de moy, & ne me souuiendray plus de tes pechez: ne denõce-il pas ouuertement, que la cause & fondement de ceste remission vient de sa seule bonté? Outreplus, puis que toute l'Escriture porte tesmoignage à Iesus
Act. 10. Christ, qu'il faut par son Nom receuoir remission des pechez: n'exclud elle pas tous autres noms? Comment donc enseignent-ils de la receuoir par le nom des satisfactions? Et ne faut pas qu'ils disent, que, combien que les satisfactions en soyent moyens: neantmoins ce n'est pas en leur nom: mais au Nom de Iesus Christ. Car en ce que l'Escriture dit, par le Nom de Christ: elle entend que nous n'y apportons rien & n'y pretendons rien du nostre, mais que nous y venons pour l'amour d'vn seul
2.Cor.5. Christ: comme sainct Paul dit, que Dieu se reconcilioit le monde en son Fils, pour l'amour de luy, n'imputant point les pechez aux hommes.

45 Ie crain que selon leur peruersité ils ne repliquent que la reconciliation & remission est vne fois faite, quand nous sommes par Christ receuz en grace au Bapteſme: mais que si apres le Bapteſme nous recheons, qu'il nous faut releuer par satisfactions: & qu'en cela, le sang de Christ ne nous profite de rien: sinon d'autant qu'il nous est administré par les clefs de l'Eglise. Mais qu'est-ce que ie dy, que ie le crain, veu que
Lib.3.se. dist.19 ils declairent apertement leur impieté en ceste endroit, & non seulement vn ou deux d'entre eux, mais toutes leurs escoles? Car leur maistre apres
2.Pier.3. auoir confessé, selõ le dire de sainct Pierre, que Christ a payé en la croix la debte de noz pechez, par vne exception incontinent corrige ceste sentence: à sauoir, que au Bapteſme toutes les peines temporelles des pechez nous sont relaschées, mais apres le Bapteſme sont diminuées par le moyen de Penitence: tellement qu'à ce faire, la croix de Christ, & no-
1.Iean 2. stre Penitence cooperẽt ensemble. Mais sainct Iean parle bien autremẽt: Si quelcun, dit-il, a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Iesus Christ: & iceluy est propiciation pour noz pechez. Item, Ie vous escry petis enfans, pource que par son Nom vous sont remiz les pechez. Certes il parle aux fideles, auxquels quand il propose Iesus Christ pour propiciation des pechez, il monstre qu'il n'y a autre satisfaction, par laquelle l'offense à l'encontre de Dieu puisse estre appaisée. Il ne dit pas, Dieu vous a esté vne fois reconcilié par Christ: maintenãt cerchez d'autres moyens de vous reconcilier. Mais il le fait perpetuel Aduocat: lequel par son intercession nous remet tousiours en la grace du Pere: & vne perpetuelle propiciatiõ, par laquelle les pechez sont cõtinuellemẽt purgez.
Iean 1. Car ce que disoit sainct Iean Baptiste est vray pour tousiours: Voicy l'Agneau de Dieu, voicy celuy qui oste les pechez du mõde, C'est luy dy-ie, qui les oste, non autre: c'est à dire, puis qu'il est l'agneau de Dieu, il est aussi seul oblation pour les pechez, purgation, & satisfaction.

46 Il y a icy deux choses à considerer. Premierement que l'honneur, qui appartient à Christ, luy soit gardé en son entier. Secondement que les consciẽces, estant asseurées du pardõ de leurs pechez, ayẽt repos auec
Iesa.53. Dieu. Iesaie dit que le Pere a mis en son Fils les iniquitez de nous tous:
1.Pier.2. à fin que par sa playe nous fussions gueriz. Ce que sainct Pierre repetant en autres mots, dit: Que Christ a soustenu en son corps sur le bois tous

noz

noz pechez. Sainct Paul enſeigne que le peché à eſté condamné en ſa chair, quand il a eſté fait peché pour nous: c'eſt à dire, que toute la force & malediction de peché a eſté occiſe en ſa chair, quand il a eſté donné pour nous en ſacrifice, ſur lequel tout le fardeau des pechez, auec ſa male diction & execration, auec le iugement de Dieu, & damnation de mort, fuſt ietté. Icy on n'oit point ces fables & menſonges, que depuis le Bapteſme, nul de nous n'eſt participant de la vertu de la mort de Chriſt, ſinõ entant qu'il ſatisfait par Penitence de ſes pechez. Mais l'Eſcriture nous rappelle, toutesfois & quantes que nous auons peché, à la ſatisfaction vnique de Chriſt. Que leur maudite doctrine ſoit conſiderée: à ſauoir que la grace de Dieu beſoigne ſeule en la premiere remiſsion: s'il nous aduient apres de cheoir, que noz œuures cooperent pour obtenir pardon. Si cela auoit lieu, comment pourroyent conuenir à Chriſt les teſmoignages que nous auons recitez? Combien grãde difference y a-il, de dire que noz iniquitez ayent eſté miſes en Chriſt, pour eſtre purgées en luy: & qu'elles ſoyent nettoyées par noz œuures? Que Chriſt ſoit propiciation pour noz pechez: & qu'il faille appaiſer Dieu par noz œuures? Or s'il eſt queſtiõ de donner repos à la conſcience: quelle tranquillité luy ſera-ce, d'entendre qu'il faille racheter les pechez par ſatisfaction? Quãd ſera-ce qu'elle ſera aſſeurée de l'accompliſſement de ſa ſatisfaction? Elle doutera donc touſiours, ſi elle a Dieu propice: & ſera en torment & horreur perpetuel. Car ceux qui ſe cõtentent de ſatisfactions legeres, meſpriſent trop la iuſtice de Dieu: & ne reputent pas aſſez, cõbien eſt grieue la faute de peché: comme nous dirons en vn autre paſſage. Et encores que nous leur accordons, que quelques pechez ſe peuſſent racheter, toutesfois que feroyent-ils, eſtans chargez de tant: à la ſatisfaction deſquels cent vies, à ne faire autre choſe, ne pourroyent ſuffire? Rom. 8

Ils prennent icy vn refuge d'vne friuole diſtinctiõ. C'eſt à ſauoir, 47
que des pechez les vns ſont mortels, les autres veniels: qu'aux premiers il giſt vne grande ſatisfaction que les ſecõd ſe peuuẽt purger par remedes faciles: come par l'oraiſon Dominicale, en prenant de l'eau benite, & par l'abſolutiõ de la meſſe. En ceſte maniere ils ſe iouent & ſe moquent de Dieu. Mais combien qu'ils ayent ſans ceſſe en la bouche les noms de peché mortel, & veniel: ils n'ont encore ſeu toutesfois diſcerner l'vn de l'autre: ſinõ que de l'impieté & ſouillure du cœur humain (qui eſt le plus horrible peché deuãt Dieu) ils font vn peché veniel. Nous aucõtraire cõme l'Eſcriture (qui eſt reigle du biẽ & du mal) nous enſeigne: pronõçons, que le loyer de peché eſt mort: & que l'ame qui aura peché, eſt digne de mort. Rom. 6 Exec. 18
Au reſte, que les pechez des fideles ſont veniels, nõ pas qu'ils ne meritent la mort: mais d'autãt que par la miſericorde de Dieu, il n'y a nulle condãnatiõ ſur ceux qui ſont en Ieſus Chriſt: d'autãt que leurs pechez ne leur ſont imputez, mais ſont effacez par grace. Ie ſay cõbien ils calõniẽt ceſte doctrine: diſans que c'eſt le Paradoxe des Stoiques, qui faiſoyent tous les pechez pareils. Mais ils ſerõt aiſémẽt cõuaincuz par leur bouche meſme. Car ie demande, ſi entre les pechez qu'ils cõfeſſent eſtre mortels, ils n'en recognoiſſent pas vn plus grãd que l'autre? Il ne s'enſuit pas donc que les pechez ſoyẽt pareils pourtãt s'ils ſont pareillement mortels. Or puis que Rom. 8

l'Escriture determine, que la mort est le loyer de peché: & cõme l'obeissance de la Loy est la voye de vie, ausi que la transgresion est mort: ils ne peuuẽt eschapper ceste sentẽce. Quelle issue donc trouueront-ils, de satisfaire en telle multitude de pechez? si la satisfaction d'vn peché se peut faire en vn iour: cependant qu'ils feront à la faire ils en commettront plusieurs: veu qu'il ne se passe iour, que le iuste ne peche plusieurs fois. Et quand ils voudront satisfaire pour plusieurs, ils en commettront encores d'auãtage, iusques à venir à vn abysme sans fin. Ie parle encores des plus iustes. Voila la fiance de satisfaire, desia ostée. Qu'est-ce qu'ils songent ou attendent? comment osent-ils penser encores de satisfaire?

48 Ils s'efforcent de se despestrer, mais ils n'en peuuent venir à bout. Ils se forgent vne distinction de peine & coulpe: & cõfessent, que la coulpe se remet par la misericorde de Dieu: mais la coulpe remise, ils disent, que la peine reste: laquelle la iustice de Dieu requiert estre payée: & pourtant que les satisfactions appartiennent à la remission de la peine. Quelle legiereté est cela? Ils font maintenant la remission de coulpe gratuite: laquelle ils commandent en autre lieu de meriter par prieres, larmes & autres preparations. Mais encores tout ce qui nous est enseigné en l'Escriture combat directemẽt cõtre ceste distinction. Laquelle chose, cõbien que ie pense auoir esté tres-bien prouuée cy dessus: toutesfois ie produiray encores quelques tesmoignages: lesquels, comme i'espere, estreindront tellement ces serpens, qu'ils ne pourront pas seulement plyer le bout de la
Iere.31. queue. Ainsi que dit Ieremie: Ceste est l'alliance nouuelle, que Dieu a faite auec nous en son Christ: qu'il ne se souuiendra plus de noz iniquitez. Nous apprendrons de l'autre Prophete ce qui est entendu par cela, où le
Ezec.18. Seigneur dit. Si le iuste desuoye de sa iustice, il ne me souuiẽdra plus de toutes ses iustices. Si le pecheur se retire de son iniquité, il ne me souuiendra plus de toutes ses fautes. En ce qu'il dit qu'il ne se souuiẽdra plus de la iustice: il veut dõner à cognoistre qu'il n'aura nul esgard aux bõnes œuures, pour les remunerer. Au contraire donc, ne se point souuenir des pe
Iesa.38. chez: c'est n'en prendre point punitiõ. Ce qui est dit en vn autre lieu, les
& 22. ietter derriere le dos, les effacer cõme vne nuée, les ietter au profond de
Mich.7. la mer, ne les imputer point, & les auoir cachez. Par telles formes de par
Isai.32. ler le S. Esprit nous auoit assez clairement expliqué son sens, si nous nous rẽdiõs dociles à l'escouter. Certes si Dieu punist les pechez, il les impute: s'il en fait vengeãce, il s'en souuient: s'il les appelle en iugement, il ne les tient point cachez: s'il les examine, il ne les met point derriere le dos: s'il les regarde, il ne les a point effacez comme vne nuée: s'il les met en auãt, il ne les a point iettez au fond de la mer. Et en ceste maniere l'interprete
Psal.32. clairement S. Augustin. Si Dieu a caché les pechez, dit-il, il ne les a pas voulu regarder: s'il ne les a pas voulu regarder, il ne les a pas voulu punir, il ne les a pas voulu recognoistre, & a mieux aimé te les pardonner. Pour quoy dõc est-il dit, que les pechez sont cachez? A ce qu'ils n'apparoissent point. Et qu'est-ce à dire, que Dieu ne voit point les pechez, sinon qu'il ne les punist point? Or oyons d'vn autre lieu du Prophete, en quelle fa-
Iesa.1 çõ & qualité le Seigneur remet les pechez: Si voz pechez, dit il, estoyent comme pourpre, ils seront blanchiz comme neige: s'ils sont rouges comme

me vn ver, ils ſeront comme laine. Et en Ieremie il eſt dit comme il *Ierem.50*
s'enſuit: En ce iour la on cerchera l'iniquité de Iacob: & elle ne ſera point
trouuée. Car de fait, elle ſera nulle: d'autant que ie prendray à mercy
les reliques que ie garderay. Si nous voulons brieuement ſauoir quel eſt
le ſens de ces paroles: conſiderons au contraire que ſignifient ces locuti-
ons, quand le Seigneur dit, qu'il lie les iniquitez en vn ſac, qu'il les plye *Iob.14.
en vn faiſceau, & les engraue dedans de l'aymant du pinceau de fer. Cer- *Oſée 13.
tes ſi cela eſt à dire, que le Seigneur en fera la punition (dont il n'y a nul- *Iere. 17.
le doute:) auſsi ne faut-il douter que les premieres ſentences ne promet-
tent, que Dieu ne punira point les fautes qu'il remettra. Il me faut icy
adiurer les lecteurs, non pas d'eſcouter à mes gloſes, mais de donner
quelque lieu à la Parole de Dieu.

Qu'eſt-ce que Chriſt nous auroit apporté, ſi la peine eſtoit touſ- 49
iours requiſe pour noz pechez? Car quand nous diſons qu'il a porté en
ſon corps tous noz pechez ſur le bois: nous n'entendons autre choſe, ſi- *1.Pier.2.
non qu'il a receu toute la peine & vengeance qui eſtoit deue à noz pe-
chez. Ce que Eſaie a exprimé plus au vif, quand il a dit le chaſtiment, *Iſa.63*
ou la correctiõ de noſtre paix, auoir eſté ſur luy. Et qu'eſt-ce, la correctiõ
de noſtre paix, ſinon la punition deue à noz pechez? & laquelle nous de-
uions porter deuant que peuſsiõs eſtre recõciliez à Dieu, ſi Chriſt ne s'en
fuſt acquité pour nous? Nous voyons icy euidemment que Chriſt a ſouf-
fert les peines des pechez, pour en deliurer les ſiens. Et quand ſainct Paul
fait mention de la redemption par luy faite, il l'appelle communement en
Grec Apolytroſis, qui ne ſignifie pas ſimplement redemption, comme le
vulgaire l'entend: mais le prix & ſatiſfaction, que nous appellons Rançõ
en François. Pour laquelle cauſe, il dit en quelque lieu, que Chriſt s'eſt *Rom.3.
fait rançon pour nous: c'eſt à dire, qu'il s'eſt conſtitué pleige en noſtre *1.Cor.1.
lieu, à fin de nous deliurer pleinement de toutes les debtes de noz pe- *Ephe.1.
chez. Quel'eſt la propiciation enuers Dieu, dit ſainct Auguſtin, ſinon ſa- *Coloſſ.1.
crifice? & quel eſt le ſacrifice, ſinõ ce qui a eſté offert en la mort de Chriſt? *1.Tim.4.
Mais ſur tout nous auons vn ferme argument, en ce qui eſt ordõné en la *In Pſal.
Loy Moſaique de la maniere d'expier, c'eſt à dire, purger les pechez. Car *129.
le Seigneur n'enſeigne pas là, pluſieurs façons de ſatiſfaire: mais cõſtitue
pour toute recompenſe, les ſacrifices ſeulement. Combien qu'il nombre
diligemment par ordre tous les ſacrifices qu'il falloit faire, ſelon la diuer
ſité des pechez. Que veut donc dire cela? qu'il ne commande point au pe
cheur de ſatiſfaire par bonnes œuures & merites, à fin d'obtenir pardon,
mais pour toute expiation, requiert qu'il ſacrifie: ſinon qu'en cela fai-
ſant, il veut teſtifier qu'il n'y a qu'vn genre de ſatiſfactiõ, par lequel ſa iu-
ſtice eſt appaiſée? Car les ſacrifices qu'immoloyent pour lors les Iſraeli-
tes n'eſtoyẽt pas eſtimez cõme œuures d'hõme, mais prenoyẽt leur eſti-
me de leur verité: c'eſt à dire, du ſacrifice vnique de Chriſt. Touchãt la
recõpenſe que reçoit Dieu de nous, le Prophete Oſée l'a elegãmẽt notée
en vn mot, diſant: Seigneur tu aboliras toutes noz iniquitez. Voila la re- *Oſee.14
miſsiõ des pechez. Et nous te rẽdrõs ſacrifices de noz leures. Voila la ſa-
tiſfactiõ, qui n'eſt qu'actiõ de graces. Ie ſay qu'ils ont vne autre ſubtilité
pour eſchapper, diſtinguant entre la punition eternelle, & celles qui ſont

temporelles. Mais puis qu'ils diſent que tout mal & aduerſité que nous ſouffrons, tant en noz corps qu'en noz ames, eſt punitiõ tẽporelle: ils ne profitent gueres par ceſte eſchappatoire. Car les Paſſages que nous auõs allegué, mõſtrent notamment que Dieu nous reçoit à mercy à telle cõdition, qu'en nous remettant la coulpe, il nous laſche auſsi toute la punitiõ que nous auions meritée. Et toutesfois & quantes que Dauid & les Prophetes demandent à Dieu pardon de leurs pechez, ils requierẽt auſsi que la peine leur ſoit pardõnée: & meſme la crainte du iugement de Dieu les pouſſe à cela. D'autrepart, quand ils promettẽt que Dieu fera miſericorde, notãment & comme de propos deliberé, ils s'arreſtẽt ſur ceſt article,
Ezec. 36. qu'il remettra la punitiõ. Certes quand Dieu promet par Ezechiel de retirer ſon peuple de la captiuité de Babylone: voire pour l'amour de ſoy, & non point à cauſe du peuple: il monſtre bien que cela eſt gratuit. Finalement, ſi Chriſt nous deliure du iugement de Dieu ſon Pere, à ce que nous ne ſoyons plus là tenuz pour coulpables: il s'enſuit que les peines auſquelles nous eſtions ſubiets, ceſſent quant & quant.

50 Mais pourtant que de leur part ils s'arment des teſmoignages de
2. Ro. 12. l'Eſcriture, voyons quels ſont les argumens qu'ils nous obiectent. Dauid, diſent-ils, reprins de ſon adultere & homicide, par le Prophete Nathan, reçoit pardon de ſon peché: & neantmoins depuis il eſt puny, par la mort de ſon fils, qu'il auoit engendré d'adultere. Nous ſommes auſsi enſeignez de racheter par ſatiſfactiõ, telles peines & punitions que nous aurions à
Dan. 4. endurer, apres la remiſsion de noz pechez. Car Daniel exhortoit Nabu-
Prou. 16. cad-nezer, de racheter ſes pechez par aumoſnes. Et Solomon eſcrit, que
Prou. 10 les iniquitez ſont remiſes à l'hõme, à cauſe de ſa iuſtice & pieté. Itẽ, que
1. Pier. 4 la multitude des pechez eſt couuerte par charité: laquelle ſentẽce eſt auſsi
Luc. 7 cõfermée de S. Pierre. Et en S. Luc noſtre Seigneur dit de la fẽme peche reſſe, que pluſieurs pechez luy auoyent eſté remis, pourtãt qu'elle auoit aimé beaucoup. Cõment ils cõſiderent touſiours peruerſemẽt les œuures de Dieu? Au contraire, s'ils euſſent bien noté ce qui ne ſe doit point meſpriſer, qu'il y a deux manieres de iugement de Dieu: ils euſſent bien apperceu autre choſe en ceſte correction de Dauid, que vengeance, ou punition de peché. Or pource qu'il nous eſt fort expedient d'entendre à quel le fin tendent les chaſtimens que Dieu nous enuoye, pour corriger noz pechez: & cõbien ils different des punitiõs leſquelles il enuoye ſur les reprouuez, ce ne ſera pas choſe ſuperflue, cõme ie pẽſe, d'en toucher brieuemẽt ce qui en eſt. Nous ſignifierons donc en general toutes punitiõs par le mot de Iugemẽt: duquel nous ferons deux eſpeces, & appellerõs l'vne iugement de vengeance, l'autre iugemẽt de correction. Par le iugement de vẽgeãce, le Seigneur puniſt tellemẽt ſes ennemis, qu'il demõſtre ſon ire à l'encõtre d'eux, pour les perdre, deſtruire, & rediger à neant. Pourtãt la vẽgeãce de Dieu eſt, quand la punition qu'il enuoye eſt cõiointe auec ſon ire. Par le iugemẽt de correctiõ, il ne puniſt pas tellemẽt qu'il ſoit courroucé, & ne chaſtie point pour perdre ou confondre. Pourtant il ne ſe doit point, à parler proprement, nommer vengeance, mais admonition & remonſtrance. L'vn appartient à vn iuge, l'autre à vn pere. Car le iuge, en puniſſant vn mal-faiteur, puniſt ſa faute & malefice. Vn pe

re en corrigeant ſon fils, ne tend point à ce but, de faire vengeance de ſa faute: mais pluſtoſt taſche de l'enſeigner, & le rend plus aduiſé pour le futur. Chryſoſtome vſe de ceſte ſimilitude vn peu autrement: toutesfois il reuient à vn poinct. Le fils eſt battu, dit-il, comme le ſeruiteur: mais le ſeruiteur, en ce faiſant, eſt puny à cauſe qu'il a peché, receuant ce qu'il a merité. Le fils eſt chaſtié de diſcipline amiable. Pourtant le chaſtiement eſt fait au fils pour l'amender, & le reduire en bõne voye: le ſeruiteur reçoit ce qu'il a deſſeruy, pource que le maiſtre eſt indigné contre luy. *De fide & lege natu.*

Mais pour plus facilement entendre le tout, il nous faut faire deux diſtinctions. La premiere eſt, que par tout où la punition tẽd à vengeance, là ſe declaire l'ire & la malediction de Dieu: laquelle il n'adreſſe iamais ſur ſes fideles. Au contraire, correction eſt benediction de Dieu, & teſmoignage de ſon amour, comme dit l'Eſcriture. Ceſte difference eſt ſouuentesfois notée. Car tout ce que les iniques endurent d'afflictions en ce monde, leur eſt comme vn portail & entrée d'enfer: dont ils apperçoiuent comme de loing, leur damnation eternelle. Et tant s'en faut qu'ils s'en amendent, ou en reçoiuent aucun fruit, que pluſtoſt par cela, noſtre Seigneur les appreſte à receuoir l'horrible peine qui leur doit aduenir finalement. Au contraire, le Seigneur chaſtie ſes ſeruiteurs, mais ce n'eſt point pour les liurer à mort. Parquoy, eſtans battuz de ſes verges, ils recognoiſſent que cela leur tourne à bien, pour les inſtruire. A ceſte cauſe, comme nous voyons que les fideles ont touſiours patiemment & d'vn courage paiſible receu tels chaſtimens: auſsi ils ont eu touſiours en horreur telles punitions, où l'ire de Dieu leur fuſt demonſtrée. Chaſtie moy Seigneur, dit Ieremie, mais pour mon amendement, & non pas en ton ire, de peur que ie ne ſoye accablé: &c. Eſpan ta fureur ſur les peuples qui ne te cognoiſſent point, & ſur les Royaumes qui n'inuoquẽt point ton Nom. Item, Dauid: Seigneur, ne m'argue point en ta fureur, & ne me repren point en ton ire. 51 *Iob.5. Prou.3. Heb.12. Pſal.128 & 119. Iere.10. Pſal.6. & 38.*

Et ne contreuient point à cela, qu'il eſt ſouuent dit, que le Seigneur ſe courrouce à ſes ſeruiteurs, quand il les puniſt & chaſtie de leurs fautes. Comme en Ieſaie: Ie te loueray Seigneur: car tu as eſté courroucé contre moy, mais ta fureur s'eſt conuertie, & m'as conſolé. Item, en Habacuc: Quand tu auras eſté courroucé, il te ſouuiendra de miſericorde. Car par meſme raiſon il eſt dit, qu'il profane ſon heritage: lequel, comme nous ſauons, il ne profanera iamais. Cela donc ne ſe refere point à la volonté de Dieu ou à ſon conſeil, qu'il a en chaſtiant les ſiens, mais à la douleur vehemente, dont ſont touchez tous ceux auxquels il monſtre quelque rigueur ou ſeuerité. Or eſt-il ainſi que non ſeulement il poingt aucunesfois ſes ſeruiteurs de petis aiguillons: mais il les naure tellement au vif, qu'il leur ſemble bien aduis qu'ils ne ſont point loing des enfers. Enquoy faiſant il les aduertiſt qu'ils ont merité ſon ire: mais cependant il leur certifie plus amplement ſa clemence, que ſa rigueur. Car l'alliance qu'il a vne fois faite auec Ieſus Chriſt & ſes membres demeure, comme il a promis que iamais elle ne pourroit eſtre caſſée. Si ſes enfans, dit il, delaiſſent ma Loy, & ne cheminent point en ma iuſtice: s'ils tranſgreſſent mes commandemens, & ne gardent point mes ordonnances: 52 *Ieſa.12. Haba.3. Ieſa.42. & 47 Pſal.89.*

ie viſiteray leurs iniquitez auec verges, & leurs pechez auec diſcipline, neantmoins ie ne retireray point ma miſericorde. Et de fait, pour nous
2. Sam. 7 rendre plus certains de cela, il dit que les verges dont il nous frappera, ſeront verges d'homme. Par lequel mot, en ſignifiant qu'il nous traitera doucement & en benignité, il demonſtre que ceux qu'il veut frapper de ſa main, ne peuuent ſinon eſtre du tout confuz & eſperduz. Ceſte douceur qu'il tient enuers ſon peuple, eſt pareillement demonſtrée par le Pro
Ieſa. 48 phete: Ie t'ay, dit il, purgé par feu: mais non pas comme l'argẽt: car tu euſſes eſté du tout conſumé: c'eſt à dire, combien que les tribulations qu'il enuoye à ſon peuple, ſoyent pour le purger de ſes vices, neãtmoins qu'il les modere, à ce qu'elles ne le raclent outre meſure.

53 L'autre diſtinction eſt, que quand les meſchans ſont battuz de fleaux de Dieu en ce monde, ils commencent deſia à endurer la rigueur de ſon iugement. Et combien qu'il ne leur ſera point pardonné, de n'auoir point fait leur profit de tels aduertiſſemens de l'ire de Dieu: toutesfois ils ne ſont point puniz pour leur amendement: mais ſeulement à fin de leur donner à cognoiſtre qu'ils ont vn iuge, qui ne les laiſſera point eſchapper, qu'il ne leur rende ſelon leurs merites. Au contraire, les fideles ſont battuz, non point pour ſatiſfaire à l'ire de Dieu, ou payer ce qui eſt deu à ſon iugement, mais à fin de profiter à repentance, & ſe reduire en bonne voye. Parquoy, nous voyons que tels chaſtimens ſe rapportent, pluſtoſt au futur qu'au paſſé. I'ayme mieux exprimer cela par
In ſer. de pan. & cõfeſ. les paroles de Chryſoſtome, que par les miennes: Le Seigneur, dit il, nous puniſt de noz fautes, non point pour prendre quelque recompenſe de noz pechez: mais en nous aduiſant pour l'aduenir. Semblablement ſainct Auguſtin dit: Ce que tu ſouffres & dont tu gemis, t'eſt medecine, & non point peine: chaſtiment, & non pas damnation: ne reiette point la verge, ſi tu ne veux point eſtre reietté de l'heritage. Item, Toute la miſere du genre humain, ſouz laquelle le monde gemiſt, ſachez freres, que c'eſt douleur de medecine, & non pas ſentence de punition. I'ay bien voulu alleguer ces paſſages, à fin que ce que ie dy ne ſemblaſt nouueau. Selon ceſte difference, quand il deſpouilloit Saul de ſon Royaume, il le puniſſoit à vengeance: mais en oſtant à Dauid ſon enfant, il le corrigeoit pour l'amender. Il faut en ceſte ſorte prendre ce que dit ſainct Paul,
1. Cor. 11 que quand le Seigneur nous afflige, il nous corrige, afin de ne nous point condamner auec ce monde. C'eſt à dire, que les afflictions qu'il nous enuoye, ne ſont point punitions pour nous confondre, mais chaſtimẽs pour
Lib. de pec. mer. ac re. 2. c nous inſtruire. En quoy S. Auguſtin accorde tresbiẽ auſsi auec nous, quãd il dit, qu'il nous faut diuerſement conſiderer les chaſtimens, dont noſtre
33. & 34 Seigneur viſite tant ſes eſleuz que les reprouuez. Car aux premiers, dit il, ils ſont exercices, apres auoir obtenu grace: aux ſeconds, ils ſont condanation ſans grace. Puis apres il referre les exemples de Dauid & des autres, diſant, que noſtre Seigneur, en les chaſtiant, n'a eu autre fin, que de
Iſa. 40 les exerciter en humilité. Et ne faut point de ce que dit Iſaie, à ſauoir que l'iniquité a eſté remiſe au peuple Iudaique, d'autat qu'il auoit receu de la main du Seigneur pleine correction: que nous inferiõs que la remiſsiõ de noz pechez depẽd des chaſtimẽs que nous en receuõs. Mais cela ſigni

ſie antãt que ſi Dieu euſt dit: Ie vous ay aſſez puny & affligé, en telle ſorte que voſtre cœur eſt du tout oppreſſé de triſteſſe & angoiſſe: il eſt dõc temps qu'en receuant le meſſage de miſericorde, voz cœurs ſoyent remis en lieſſe.

Il eſt neceſſaire que les fideles ſe muniſſent de ceſte pẽſée en l'amertume de leurs afflictiõs: Le tẽps eſt que le iugemẽt cõmence à la maiſon du Seigneur, en laquelle ſon Nõ a eſté inuoqué. Que feroyẽt les fideles, s'ils eſtimoyẽt que la tribulatiõ qu'ils endurẽt, fuſt vne vẽgeãce de Dieu ſur eux? Car celuy qui eſtant frappé de la main de Dieu, le repute enuers ſoy cõme vn iuge puniſſant: il ne le peut cõceuoir autre que courroucé & cõtraire à ſoy: & ne peut ſinõ deteſter la verge de Dieu, comme maledictiõ & dãnation. En ſomme, celuy qui pẽſera Dieu auoir telle volõté enuers ſoy, qu'il le veuille encore punir, ne ſe pourra iamais perſuader qu'il ſoit aimé de luy. Or nous ne pouuõs profiter en ſa diſcipline, ſinõ qu'ẽ pẽſant qu'il eſt indigné à noz vices, nous l'eſtimõs propice enuers nous, & nous portãt affectiõ d'amour. Autrement il faudroit qu'il nous en aduint autãt cõme dit le Prophete luy en eſtre aduenu: Seigneur, ta fureur a paſſé ſur moy: tes frayeurs m'ont accablé. Itẽ, cõme il eſt dit au Pſeaume de Moyſe: Seigneur nous ſommes defailliz en tõ ire, & auõs eſté confuz en tõ indignatiõ. Tu as mis noz iniquitez deuãt tes yeux: & noz fautes cachées, en la clairté de ta face. Ainſi tous noz iours ſe ſont eſuanouyz en tõ ire: noz cœurs ont eſté cõſumez & eſperduz, cõme vne parole, quãd elle eſt ſortie de la bouche. Aucõtraire, Dauid parlãt des chaſtimẽs paternels, pour monſtrer que les fideles en ſont pluſtoſt aidez, qu'oppreſſez, dit ainſi: Biẽ-heureux eſt l'homme que tu auras corrigé, Seigneur, & que tu auras inſtruit en ta Loy: à fin que tu luy donnes repos au iour de calamité, quãd la foſſe ſe caue pour les pecheurs. Et n'y a point de difference, ſi la peine eſt eternelle ou temporelle. Car tãt les guerres, famines, peſtilences & maladies, ſont maledictiõs de Dieu, que le iugement meſme de la mort eternelle, quand noſtre Seigneur les enuoye à ceſte fin, pour en vſer comme d'inſtrumens de ſon ire, & vengeance ſur les iniques.

54

1. Pier. 4.

Pſal. 88.

Pſal. 90.

Pſal. 94.

55

Chacun voit comme ie penſe, à quelle fin tend ceſte correction de Dieu ſur Dauid: c'eſt pour luy eſtre vn enſeignement comment homicide & adultere deſplaiſent grieuement à Dieu, contre leſquels il declaire vn tel courroux, pour luy eſtre vn aduertiſſemẽt de n'oſer commettre au tẽps aduenir vn tel faict: non pas pour eſtre vne punition, par laquelle il fiſt quelque recompenſe à Dieu de ſa faute. Il en faut autant eſtimer de l'autre correction, par laquelle Dieu affligea le peuple Iudaique d'vne terrible peſtilence, par la deſobeiſſance de Dauid, laquelle il auoit cõmiſe en faiſant faire la monſtre du peuple. Car il pardõna la faute du delict à Dauid: mais pourtant qu'il appartenoit tant à l'exemple de tous les aages, qu'à l'humiliation de Dauid, qu'vn tel fait ne demeuraſt pas impuny, noſtre Seigneur le chaſtia aſprement de ſa verge. A ce meſme but tend la malediction vniuerſelle, que noſtre Seigneur a denoncée à tout le genre humain. Car quãd apres auoir obtenu grace, nous portõs encore les miſeres, leſquelles furent impoſées à noſtre pere Adã pour ſa trãſgreſſiõ: par cela noſtre Seigneur nous admõneſte cõbien ce luy eſt vne choſe fort del

2. Sa. 24.

Gen. 3

plaiſante, que la tranſgreſsion de ſa Loy: à ce qu'eſtans humiliez & abbatuz par la recognoiſſance de noſtre poureté, nous aſpirions d'vn plus ardẽt deſir à la vraye beatitude. Et ſi quelcun vouloit dire, que toutes les calamitez que nous endurõs en ceſte vie mortelle, ſont recompenſes enuers Dieu pour noz fautes: à bon droit on l'eſtimeroit deſpourueu d'entendement. C'eſt ce qu'a voulu dire ſainct Chryſoſtome, comme il me ſemble, en eſcriuant comme il s'enſuit: Si la cauſe pourquoy Dieu nous chaſtie, eſt à fin que nous ne perſiſtions point en mal, ou demourions endurciz: ſi toſt qu'il nous à reduits à penitẽce, la punition n'a plus de lieu. Pourtant ſelon qu'il cognoiſt eſtre conuenable à la nature d'vn chacun, il traite les vns plus aſpremẽt, & les autres en plus grande douceur. Toutesfois, pour ce qu'il n'y a celuy de nous qui ne deſuoye, & que nous auõs tous beſoing de chaſtiment: ce bon Pere aymant noſtre profit, nous viſite tous, ſans exception, par ſes verges. Or c'eſt merueille comment ils s'arreſtent ainſi au ſeul exemple de Dauid, & ne s'eſmeuuent de tant d'exemples, leſquels nous demonſtrent la remiſsion des pechez gratuite. On lit que le Publicain eſt deſcendu du Temple iuſtifié: nulle peine ne s'enſuit. Sainct Pierre a obtenu pardon de ſon peché. Nous liſons ſes larmes, dit ſainct Ambroiſe: de ſatiſfaction, nous n'en liſons point. Il fut dit au Paralitique: Leue toy, tes pechez te ſon remis: & ne luy fut impoſée nulle peine. Toutes les abſolutions, deſquelles eſt faite mention en l'Eſcriture, nous ſont deſcrites gratuites. De ceſte multitude d'exemples ſe deuoit pluſtoſt prendre la reigle, que de ceſtuy la ſeul, qui contient ie ne ſay quoy de ſpecial.

Homi. 3. de. proui. ad Stargirium.

Luc 18. & 22.

Matt. 9.

56 Daniel, en ſon exhortation, par laquelle il conſeilloit à Nabucadnezer de racheter ſes pechez par iuſtice, & ſes iniquitez par pitié des poures: n'a pas voulu entendre que iuſtice & miſericorde fuſſent propiciatiõ de Dieu, & redẽption des peines. Car il n'y a iamais eu autre rançõ que le ſang de Chriſt. Mais en parlant de racheter, il le rapporte aux hommes pluſtoſt qu'à Dieu: comme s'il euſt dit, O Roy, tu as exercé vne domination iniuſte & outrageuſe: tu as opprimé les foibles, pillé les poures, mal & iniquement traité ton peuple. Pour les iniuſtes rapines, oppreſsions & violences que tu leur as faites, ren leur maintenant miſericorde & iuſtice. Pareillement Solomon, quand il dit, que la multitude des pechez eſt couuerte par charité: il n'entend pas enuers Dieu, mais entre les hõmes. Car la ſentẽce entiere eſt cõme il s'ẽſuit Haine émeut cõtentiõ, mais charité couure toutes iniquitez. En quoy Solomõ, ſelõ ſa maniere accouſtumée par cõparaiſon des cõtraires cõpare les maux qui s'engẽdrẽt de haines, auec les fruits de charité: & eſt le ſẽs tel: Ceux qui s'ẽtrehayſſent, ſe mordẽt, reprẽnent, & iniurient l'vn l'autre, tournent tout à vice & reproche. Ceux qui s'entreaymẽt diſsimulẽt entre eux, tolerẽt & pardõnent beaucoup de choſes: non pas que l'vn approuue les vices de l'autre, mais pour tãt qu'il les endure & y remedie pluſtoſt par aduertiſſemẽs, qu'il ne les irrite par accuſatiõs. Et ne faut douter que ce lieu n'ait eſté allegué en meſme ſẽs de S. Pierre: ſi nous ne luy voulõs imputer qu'il ait corrõpu & mal tiré l'Eſcriture. Quãd Solomõ dit, que par miſericorde & beneficence les pechez nous ſont remis, il n'entẽd point qu'ils ſoyẽt recõpenſez deuant Dieu: à ce, que luy eſtãt ſatisfait & cõtenté, nous remette les peines, qu'il nous euſt autremẽt enuoyées. Mais, ſelõ la maniere cõmune de l'Eſcritu-

Dan. 4.

Prou. 10.

1. Pier. 4

Prou. 16.

re, il signifie que tous ceux le trouueront propice, qui delaissans leur vie mauuaise, se conuertiront à luy en saincteté & bonnes œuures. Cõme s'il disoit, que l'ire de Dieu cesse, & est appaisée, quand nous cessons de mal faire. De laquelle locution il a esté traité autrepart.

Touchant du lieu de sainct Luc, ceux qui auront leu de sain iuge- 57
ment la parabole qui est là proposée de nostre Seigneur, ils ne nous en fe Luc. 7
ront nul combat. Le Pharisien pensoit en soy-mesme, que la femme peche resse n'estoit point cogneue de nostre Seigneur, puis qu'il l'auoit si facile ment admise à soy. Car il estimoit qu'il ne l'eust iamais receue, s'il l'eust cogneue pechereresse, comme elle estoit. Et de cela il inferoit qu'il n'estoit pas Prophete, puis qu'il se pouuoit ainsi abuser. Nostre Seigneur pour mõ strer qu'elle n'estoit pas plus pechereresse depuis que ses pechez luy auoyẽt esté remis: luy proposa ceste similitude: Vn vsurier auoit deux debteurs, dont l'vn luy deuoit cinquante francs, l'autre cinq cens. Il remist la debte à tous deux: lequel luy deuoit sauoir plus de gré? Le Pharisien respond: Celuy certes auquel la plus grande debte a esté quittée. Nostre Seigneur replique. De cela considere, que beaucoup de pechez ont esté remis à ceste femme: veu qu'elle a beaucoup aimé. Par lesquelles paroles, comme on voit clairement, il ne fait pas la dilection d'icelle femme, cause de la remission de ses pechez: mais probation seulement. Car elles sont prises de la similitude du debteur, auquel auoyẽt esté quittez cinq cens frãcs. Or il ne dit pas qu'ils luy eussent esté quittez, pource qu'il eust bien aymé: mais il dit qu'il doit bien aymer, pourtant qu'ils luy ont esté quittez. Et faut appliquer ces paroles à la similitude en ceste maniere: Tu estimes ceste fẽme icy pechereresse: mais tu la deuois recognoistre pour autre, puis que ses pechez luy ont esté pardonnez. Or la remission de ses pechez, te deuoit estre manifestée par sa dilection: de laquelle elle rend graces pour le biẽ qui luy a esté fait. Et est vn argument qu'on appelle des choses subsequentes: par lequel nous demonstrons quelque chose, par les signes qui s'en ensuyuent. Finalement, nostre Seigneur testifie euidemment, par quel moyen la dite pechereresse obtinst pardon de son peché. Ta foy, dit-il, t'a sauuée. Nous impetrons donc par foy remission: & par charité nous rendõs graces, & recognoissons la liberalité de nostre Seigneur.

Ie ne m'estonne pas fort des sentences qu'on voit aux liures des an 58
ciens touchant la satisfaction. Pour dire vray, ie voy qu'aucuns d'eux, & quasi tous ceux desquels les œuures sont paruenues à nostre cognoissance, ou ont failly en cest endroit, ou bien ont parlé trop durement. Mais ie n'accorderay pas qu'encores ils ayent esté si rudes & ignorans qu'ils ayent escrit ce qu'ils en ont dit en tel sens, que le prennent ces nouueaux satisfactionaires. Chrysostome en quelque passage parle en ceste maniere: Quand on demande misericorde: c'est à fin de n'estre examiné de son Ho. 2. in
peché: à fin de n'estre point traité selon la rigueur de iustice: à fin que tou Psal. 50
te punition cesse. Car où il y a misericorde: il n'y a plus ne geheune, n'examen, ne rigueur, ne peine. Lesquelles paroles, en quelque sorte qu'on les vueille cauiller, iamais ne se pourrõt accorder auec la doctrine des Scholastiques. Dauantage, au liure qui est intitulé, De dogmatibus ecclesiasticis, qu'on attribue à sainct Augustin: il est dit au chapitre cinquante qua-

tr'iesme: La satisfaction de Penitence, est d'oster les causes de peché, & ne s'adonner point aux suggestiõs d'icelle. Dont il appert, qu'en ce tẽps la, ceste opinion a esté reiettée: de dire qu'il fausist par satisfaction recõpenser les fautes passées. Car toute satisfaction est là rapportée, à se donner garde pour l'aduenir, & s'abstenir de mal faire. Ie ne veux point alleguer ce que dit Chrysostome: Que le Seigneur ne requiert autre chose de nous, sinon que nous confessions deuãt luy noz fautes auec larmes: veu que telles sentences sont souuent repetées par les anciens. Sainct Augustin appelle bien en quelque lieu, les œuures de misericorde enuers les poures, remedes pour obtenir pardon enuers Dieu. Mais à fin que personne ne s'empesche ou s'enueloppe, il explique en vn autre lieu plus amplement sa sentence. La chair de Christ, dit-il, est le vray & vnique Sacrifice pour les pechez, non seulement pour ceux qui nous sont remis au Baptesme: mais qui nous aduiennent apres par l'infirmité de la chair: pour lesquels l'Eglise prie iournellement, Remets nous noz debtes. Et de fait elles sont remises par ce Sacrifice vnique.

Hom. 10 in Gene.

Enchiri. ad Laur.

59 . Or le plus souuent ils ont appellé Satisfaction, non pas vne recompense qui fust rendue à Dieu, mais vne protestation publique, par laquelle ceux qui auoyent esté corrigez d'excommunication, quand ils venoyent à r'entrer à la communion de l'Eglise, rendoyent à la compagnie des fideles vn tesmoignage de leur Penitence. Car on leur ordonnoit certains iusnes & autres choses par lesquelles ils donnassent à cognoistre que veritablement & de cœur, ils se repentoyent de leur vie passée: ou plustost par lesquelles ils effaçassent la memoire de leur mauuaise vie. Par ainsi ils estoyent dits satisfaire: non pas à Dieu, mais à l'Eglise. Comme sainct Augustin l'exprime de mot à mot en son liure qu'il a intitulé Enchiridion ad Laurentiũ. De ceste coustume ancienne sont descendues les confessions & satisfactions, qui sont auiourdhuy en vsage: qui ont vrayement esté vne lignée serpentine, laquelle a tellement suffoqué tout ce qui estoit bon en icelle forme ancienne, que mesme l'ombre n'en est point demeurée. Ie say bien que les anciens parlent aucunesfois assez cruement, & cõme i'ay n'agueres dit, ie ne veux pas nier qu'ils n'ayent parauenture aucunement failly: mais leurs liures qui estoyent seulement entachez de petites taches, sont du tout souillez, quand ils sont maniez par ces porceaux. Et s'il est question de cõbattre par l'authorité des anciẽs, quels anciens nous mettent-ils en auant? La plus grãd part des sentẽces, desquelles Pierre Lombard leur capitaine a remply son liure, a esté prise de ie ne say quelles réueries de fols moynes, qui sont diuulguées souz le nom de sainct Ambroise, Hierome, Augustin, & Chrysostome. Comme en ceste presente matiere, il emprũte quasi tout ce qu'il dit, d'vn liure intitulé de Penitence: lequel, estant cousu confusement par quelque ignorant, de bons & de mauuais autheurs, est attribué à sainct Augustin: mais il est tel, qu'vn homme moyennement docte, ne le daigneroit recognoistre pour sien: c'est de ceste source de satisfaction dont sont venues les indulgences. Car ils font accroire, que ce qui defaut à la faculté des hõmes, est suppleé par icelles. Mais pource que nous en auõs assez dit, ie me deporte d'en plus parler.

Ca. 65. citatur in de. r. c. in action. de pœn. di. 1.

Touchant

Touchant ce qu'ils approprient leurs clefs à tant d'huis & de ferreures, pour les faire seruir maintenant à leur iurisdiction, maintenant à leurs confessions, maintenant à leurs decrets, maintenant à leurs excommunications: ie diray en brief ce qui en est. Au mandement que Christ donne à ses disciples en l'Euangile sainct Iean, de remettre & retenir les pechez, il ne les fait point legislateurs, officiaux, dataires, ne copistes, ne porteurs de rogatons: les ayant faits ministres de sa Parole, il les honore d'vn singulier tesmoignage. En sainct Matthieu, quand il octroye à son Eglise, la puissance de lier & délier, il ne commande point que de l'authorité de quelque reuerẽd mitré & cornu, soyent excommuniez, & à chandele esteinte, & à cloches sonnantes soyent aggrauez les poures gens, qui ne peuuent satisfaire leurs crediteurs: mais il veut que par la discipline d'excommunication, la peruersité des mauuais soit corrigée: & ce par l'authorité de sa Parole, & le ministere de son Eglise. Dauantage ces enragez qui feignent les clefs de l'Eglise estre la dispensation des merites de Iesus Christ & des Martyrs, laquelle le Pape distribue par ses bulles & indulgences: ont plus affaire de medecine pour purger leur cerueau, que de raisons pour estre conuaincuz. 60

Iean 20

Matt. 28

Maintenant pareillement, qu'ils ne nous rompent plus la teste de leur purgatoire: lequel est par ceste coignée couppé, abbatu, & renuersé iusques à la racine. Car ie n'appreuue point l'opinion d'aucuns, qui pẽsent qu'on doiue dissimuler ce poinct, & se garder de faire mention du purgatoire: dont grandes noises, comme ils disent, s'émeuuent, & peu d'edification en vient. Certes ie seroye bien aussi d'aduis, qu'on laissast tels fatras derriere, s'ils ne tiroyent grãde consequence apres eux. Mais veu que le purgatoire est construit de plusieurs blasphemes, & est de iour en iour appuyé encore de plus grãs, & suscite de grãs scandales: il n'est pas mestier de dissimuler. Cela possible se pouuoit dissimuler pour vn temps, qu'il a esté sans la Parole de Dieu, par folle & audacieuse temerité inuẽté: qu'il a esté receu par reuelatiõs, ie ne say quelles, forgées de l'astuce de Sathã: que pour le confirmer on a méchamment corrompu aucuns lieux de l'Escriture. Combien que nostre Seigneur ne repute point vne faute legiere, que l'humaine audace entre ainsi temerairement aux secrets de ses iugemens: & a rigoureusement defendu de demander la verité aux morts, en contemnant sa voix: & ne permet pas que sa Parole soit si irreueremment traitée. Donnons neantmoins que toutes ces choses se puissent tolerer pour quelque temps, comme si elles estoyent de petite importance. Mais quand la purgation des pechez se cerche ailleurs qu'ẽ Christ: quãd la satisfaction est transferée autre part qu'à luy: il est dangereux de se taire. Il faut donc crier à haute voix que purgatoire est vne fiction pernicieuse de Sathan: laquelle fait vn opprobre trop grand à la misericorde de Dieu: aneantist la croix de Christ, dissipe & subuertist nostre Foy. Car qu'est ce que leur est purgatoire, sinon vne peine que souffrent les ames des trepassez, en satisfaction de leurs pechez? Tellement que si on oste la fantasie de satisfaire: leur purgatoire s'en va bas. Or il de ce que nous auons par cy deuant disputé, il est fait plus que manifeste, que le sang de Christ est vne seule purgation, oblation & satisfactiõ pour 61

Deut. 18

les pechez des fideles: que reſte-il plus, ſinon que le purgatoire ſoit vn pur & horrible blaſpheme contre Ieſus Chriſt? Ie paſſe beaucoup de mẽ ſonges & ſacrileges, deſquels il eſt tous les iours ſouſtenu & defendu: les ſcandales qu'il engendre en la religiõ: & autres maux innumerables, qui ſont ſortiz de ceſte ſource d'impieté.

62 Toutesfois il eſt beſoing de leur arracher des mains les teſmoi-
Matt. & Luc 12 Marc. 3 gnages de l'Eſcriture, que fauſſement ils ont couſtume de pretendre. Quand le Seigneur, diſent-ils, prononce, que le peché contre le ſainct Eſprit ne ſera remis n'en ce monde n'en l'autre: il denote, qu'aucuns pechez ſeront remis en l'autre monde. Pour reſponſe ie demande: s'il n'eſt pas euident que le Seigneur parle là de la coulpe de peché? Si ainſi eſt: cela ne ſert de rien à leur purgatoire: car ils diſent, qu'on y reçoit la punition des pechez, dont la coulpe a eſté remiſe en ceſte vie mortelle. Neantmoins à fin de leur fermer du tout la bouche: ie leur bailleray encore ſolution plus claire. Pource que le Seigneur vouloit oſter toute eſperance de pouuoir obtenir pardon d'vn crime tant execrable: il n'a pas eſté content de dire, qu'il ne ſeroit iamais remis, mais pour plus amplifier, il a vſé de ceſte diuiſion: mettant d'vne part le iugemẽt que la conſcience d'vn chacun ſent en la vie preſente, & d'autre part le iugement dernier, qui ſera publié au iour de la reſurrection. Comme s'il diſoit: Gardez vous de combattre contre Dieu d'vne malice deſtinée: car vne telle rebellion emporte la mort eternelle. Car quiconque ſe ſera efforcé de propos deliberé d'eſteindre la lumiere de l'Eſprit, à luy preſentée, n'obtiendra pardon n'en ceſte vie, laquelle eſt aſsignée aux pecheurs pour ſe conuertir, n'au dernier iour, auquel les Anges de Dieu ſepareröt les agneaux des boucs, & purgeront le Royaume de Dieu de tout ſcan-
Matt. 5 dale. Ils amenent auſsi ceſte parabole de ſainct Matthieu: Accorde auec ta partie aduerſe, à fin qu'il ne t'ameine deuant le iuge, & le iuge ne te liure au ſergent, & le ſergent ne te mette en priſon: dõt tu ne puiſſes apres ſortir, deuant qu'auoir payé iuſques à la derniere maille. Ie reſpon, que ſi le iuge ſignifie Dieu en ce paſſage, la partie aduerſe ſignifie le Diable, le ſergent vn Ange, la priſon purgatoire: ie leur donne gagné. Mais ſi c'eſt vne choſe notoire, que Chriſt a voulu là monſtrer à combien de dangiers s'expoſent ceux qui ayment mieux pourſuyure leurs querelles & proces iuſques au dernier bout que de tranſiger amiablemẽt, à fin de nous inciter par ceſt aduertiſſement à demander touſiours concorde auec tout le monde, où eſt-ce que ſera là trouué purgatoire? Brief que le paſſage ſoit regardé, & prins en ſa ſimple intelligẽce: & il n'y ſera rien trouué de ce qu'ils pretendent.

63 Ils prennent auſsi vne probation de ce que dit ſainct Paul: Que
Phil. 2 tout genouil ſe fleſchira deuant Chriſt, tant de ceux qui ſont au ciel, cõme en terre & aux enfers. Car ils prennent cela pour reſolu: que par ceux d'enfer on ne peut entẽdre ceux qui ſont en la mort eternelle: pourtant il reſte que ce ſoyent les ames de purgatoire. Ce ne ſeroit point mal argué a eux, ſi par le mot d'agenouillemẽt l'Apoſtre ſignifioit la vraye adoration que rẽdent les fideles à Dieu. Mais veu que ſimplemẽt il enſeigne, que Ieſus Chriſt a receu la ſeigneurie ſouueraine du Pere ſur toutes

creatu-

creatures: quel mal y a-il, que par ceux d'enfer, nous entendions les Diables: lesquels certes cõparoistrõt au Throne du Seigneur, pour recognoistre leur iuge, auec terreur & trẽblement? Cõme S. Paul mesme expose en vn autre lieu ceste prophetie. Nous viendrons tous dit-il, au Throne de Christ. Car le Seigneur dit, que tout genouil fleschira deuant luy, &c. Ils repliquerõt, qu'õ ne peut ainsi exposer ce qui est dit en l'Apocalypse: I'ay ouy toutes creatures, tant celestes que terrestres, & qui sont souz terre, & en la mer, disans: Louange, honneur & gloire & puissance és siecles des siecles à celuy qui est assis au Throne & à l'Agneau. Cela ie leur concede volontiers. Mais de quelles creatures pẽsent-ils qu'il soit icy parlé. Il est plus que certain que mesme celles qui n'ont ame n'intelligence y sont comprinses. Pourtant, il n'est autre chose signifié, sinon que toutes les parties du monde, depuis le comble du ciel iusques au centre de la terre, chacune en son endroit magnifiẽt la gloire de leur Createur. Ie ne donneray nulle response à ce qu'ils produisent de l'histoire des Machabées, à fin qu'il ne semble que ie vueille aduouer ce liure la pour canonique. Mais ils diront, que sainct Augustin le reçoit comme canonique. Mais ie demãde, en quelle certitude? Les Iuifs, dit-il, ne tiẽnẽt point l'histoire des Machabées, cõme la Loy, & les Prophetes, & les Pseaumes: auxquels le Seigneur rend tesmoignage, comme à ses tesmoings, en disant, qu'il falloit que ce qui a esté escrit de luy, en la Loy, aux Pseaumes, & aux Prophetes, fust accõply. Toutesfois l'Eglise, dit-il, l'a receu, & non sans raison, moyẽnant qu'on le lise sobrement. Sainct Hierosme, sans difficulte, prononce, que ce n'est pas vn liure qui doyue auoir authorité, pour y prendre fondement, pour y prendre quelque doctrine ou article de Foy. Et en l'exposition du Symbole, qu'õ attribue à sainct Cyprien, laquelle est ancienne, de quelque autheur qu'elle soit, il est demonstré, que pour lors on ne l'auoit point pour vn liure canonique. Mais ie suis mal aduisé de me debattre en vain. Car l'autheur mesme demonstre cõbien on luy doit deferer, quãd il prie qu'on luy pardonne, s'il a dit quelque chose à la trauerse. Certes celuy qui confesse d'auoir mestier qu'on le supporte, & qu'õ luy pardonne, proteste assez par cela, que ce qu'il dit ne doit pas estre tenu pour vn arrest du sainct Esprit.

Rom. 14.
Apo. 5.
2. Mac. 12
Contra secon. Gaudent.
Epis. c. 23
Luc 24.

64

Mais ils ont vne forteresse inuincible en sainct Paul quand il dit: Si quelcun en edifiant met sur ce fondement, or, ou argent, ou pierres precieuses, ou bois, ou foin, ou chaume: l'œuure d'vn chacun sera manifestée par le iour du Seigneur: d'autant qu'il sera reuelé en feu, & le feu discernera quelle sera l'œuure d'vn chacun. Si l'œuure de quelcun brusle, il en fera perte: quant à luy il en sera sauué, toutesfois par le feu. De quel feu parle, disent-ils, sainct Paul, sinon de purgatoire, par lequel noz macules sont lauées, à fin que nous entriõs purs au Royaume de Dieu? Ie respon, que plusieurs, mesme des Anciens, l'ont autrement exposé, prenans le nom de feu pour croix & tribulation, par laquelle le Seigneur examine les siens, pour les purger de toutes leurs ordures. Et de fait, cela est beaucoup plus vray semblable, que d'imaginer vn Purgatoire: combien que ie ne reçoy ceste opinion, pource qu'il me semble aduis que i'en ay vne plus certaine & plus claire. Mais deuãt que venir là, ie leur demande,

1. Cor. 3.
Chyso. August. & alii.

s'ils penſent qu'il ait fallu que les Apoſtres & tous les ſaincts ayent paſſé par ce feu de purgation? Ie ſuis aſſeure qu'ils le nieront. Car ce ſeroit vne choſe trop abſurde de confeſſer, que ceux qui ont eu tant de merites ſuperfluz, qu'ils en ont peu elargir à toute l'Egliſe, comme ces reſueurs l'imaginent, ayent eu beſoing d'eſtre purgez. Or ſainct Paul ne dit pas que l'ouurage d'aucun ſera eſprouué, mais de tous: auquel nombre vniuerſel ſont enclos les Apoſtres. Ce ne ſuis-ie pas qui fay ceſt argumẽt, mais c'eſt
Enchird. ad Laurẽ. ſainct Auguſtin, en reprouuant par iceluy l'expoſition que font auiourdhuy noz aduerſaires. Il y a encores plus, que ſainct Paul ne dit pas que
68 ceux qui paſſeront par le feu, endureront pour leurs pechez: mais il dit que ceux qui auront edifié l'Egliſe de Dieu le plus fidelement qu'il eſt poſſible, receuront leur loyer, apres que leur ouurage aura eſté éprouué par le feu. Premierement nous voyons que l'Apoſtre a vſé de metaphore ou ſimilitude, en appellant les doctrines forgées au cerueau des hõmes, foin, & bois, & chaume. La raiſon auſsi de ceſte ſimilitude eſt euidente: à ſauoir, que comme le bois, incontinent qu'on l'approche du feu, eſt conſumé: ainſi telles doctrines humaines ne pourrõt conſiſter nullement, quãd elles viendront en examen. Or c'eſt choſe notoire, que ceſt examen ſe fait par le ſainct Eſprit. A fin donc de pourſuyure ceſte ſimilitude, & approprier vne partie à l'autre, il a appellé l'examen du ſainct Eſprit, Feu. Car tout ainſi que l'or & l'argent, d'autant plus qu'on les approche du feu, ſont plus certainement éprouuez, à ce qu'on puiſſe cognoiſtre leur pureté: en telle ſorte, la verité de Dieu, d'autant qu'elle eſt plus diligemmẽt conſiderée par examen ſpirituel, eſt par cela mieux confermée en ſon authorité. Comme bois, chaume & foin, quand on les met au feu, ſont incontinent eſprins pour eſtre redigez en cendre: ainſi toutes inuentions humaines, qui ne ſont eſtablies en la Parole de Dieu, ne peuuent porter l'examen de l'Eſprit, qu'elles ne ſoyent deſtruites & aneãties. En ſomme, ſi les doctrines controuuées ſont à comparager au bois, au chaume & au foin, d'autant que comme bois, chaume & foin, elles ſont brulées par le feu, & reduites à neant: & qu'il ſoit ainſi qu'elles ne ſont deſtruites & diſſipées, ſinon par l'Eſprit de Dieu il s'enſuit donc que l'Eſprit eſt le feu, par lequel elles ſont éprouuées. Ceſte éprouue eſt nõmée de ſainct Paul, Iour du Seigneur, ſelon l'vſage de l'Eſcriture, laquelle parle ainſi toutesfois & quantes que le Seigneur en quelque maniere que ce ſoit, manifeſte aux hommes ſa preſence. Or principalement ſa face nous reluiſt, quand ſa verité nous eſt eſclaircie. Nous auons deſia prouué que le feu ne ſignifie autre choſe en ſainct Paul, que l'examen du ſainct Eſprit. Maintenant il reſte d'entendre comment ſeront ſauuez par ce feu ceux, qui feront la perte de leur ouurage. Ce qui ne ſera point difficile, ſi nous conſiderons de quel genre d'hommes il parle là. Car il fait mention de ceux qui en voulans edifier l'Egliſe, retiennent le bon fondement, mais y adiouſtent matiere diuerſe, & laquelle ne reſpond point: c'eſt à dire, qu'ils ne ſe detournent point des principaux & neceſſaires articles de la Foy: neantmoins en d'aucunes choſes s'abuſent, en meſlant les ſonges humains parmy la verité de Dieu. Il faut donc que telle maniere de gẽs facẽt la perte de leur ouurage: c'eſt à dire, que ce qu'ils ont adiouſté du leur par-

my la

my la Parole de Dieu, periſſe, & ſoit mis ſouz le pied. Cepẽdant leur perſonne ſera ſauuée, c'eſt à dire, non point que leur erreur & ignorance ſoit approuuée de Dieu, mais que noſtre Seigneur par la grace de ſon Eſprit, les en retire & deliure. Parquoy tous ceux qui ont contaminé la ſacrée pureté des Eſcritures par ceſte fiente & ordure de Purgatoire, il faut qu'ils laiſſent perir leur ouurage,

Noz aduerſaires repliqueront que ceſte opinion a eſté tenue de toute ancienneté en l'Egliſe. Mais ſainct Paul ſout ceſte obiection, comprenant ſon temps meſme en ceſte ſentence: où il denonce que tous ceux qui aurõt adiouſté quelque choſe en l'edifice de l'Egliſe qui ne ſera point correſpondant au fondement, auront trauaillé en vain, & auront perdu leur peine. Pourtant quand noz aduerſaires m'allegueront que ceſte couſtume a eſté receue en l'Egliſe deſia deuant treze cens ans, de prier pour les trepaſſez: ie leur demãderay d'autre coſté, ſelõ quelle parole de Dieu, & par quelle reuelation, & ſuyuant quel exemple cela a eſté fait? Car non ſeulement ils n'ont nuls teſmoignages de l'Eſcriture, mais il n'y a là nul exemple de fidele, qui s'accorde à vne telle façon de faire. L'Eſcriture reconte ſouuentesfois & bien au long comment les fideles ont plouré la mort de leurs parens, & comment ils les ont enſeueliz: mais qu'ils ayent prié pour eux, il n'en eſt nouuelles. Or d'autant que c'eſtoit vne choſe de plus grande conſequence que le pleur, ne la ſepulture, elle meritoit bien d'eſtre pluſtoſt mentionnée. Et defait les anciens Peres de l'Egliſe Chreſtienne, qui ont prié pour les morts, voyoyent bien qu'ils n'auoyent nul commandement de Dieu de ce faire, ny exemple legitime. Comment donc, dira quelcun, l'oſoyent ils entreprendre? Ie dy qu'ils ont eſté hommes en ceſt endroit: & pourtant que il ne faut point tirer en imitation ce qu'ils ont fait. Car comme ainſi ſoit, que les fideles ne doyuent rien attenter qu'en certitude de conſcience, comme dit ſainct Paul: telle certitude eſt principalement requiſe en oraiſon. On repliquera, qu'il eſt vray ſemblable, qu'ils ayent eſté induits à cela par quelque raiſon. Ie reſpon, que ce a eſté vne affection humaine qui les a meuz, d'autant qu'ils cerchoyent allegement de leur douleur, & il leur ſembloit aduis que c'eſtoit choſe inhumaine, de ne monſtrer aucun ſigne d'amour enuers leurs amiz treſpaſſez. Nous experimentons tous comment noſtre nature eſt encline à ceſte affection la. Mais l'Eſcriture nous donne bien vne meilleure conſolation, en prononçant que ceux qui ſont morts en noſtre Seigneur ſont bien heureux: adiouſtant la raiſon, qu'ils ſe repoſent de toutes leurs peines. Or ce n'eſt pas bien fait, de tellement laſcher la bride à noſtre affection, que nous introduiſions en l'Egliſe vne façon peruerſe, de prier Dieu. Mais encore à fin que noz aduerſaires ne ſe glorifient d'auoir l'Egliſe ancienne pour compagne en ceſt erreur: ie dy qu'il y a grande difference. Anciennement on faiſoit memoire des treſpaſſez, à fin qu'il ne ſemblaſt aduis qu'on les euſt oubliez du tout. Mais les peres anciens ont confeſſé, qu'ils ne ſauoyent rien de l'eſtat d'iceux. Certes tant s'en faut qu'ils affermaſſent rien de Purgatoire, qu'ils n'en parloyent qu'en doute. Ces nouueaux prophetes veulent qu'on tiẽne leur ſonge pour article de foy, duquel il ne

65

Rom. 14

Apoc. 14

ſoit licite de s'enquerir. Les anciens Peres ont fait quelque mention des morts en leurs prieres, ſobrement, & peu ſouuent, & comme par forme d'acquit. Les Papiſtes ſont touſiours apres, preferans ceſte ſuperſtition à toutes œuures de charité. Meſmes il ne me ſeroit pas difficile d'amener quelques teſmoignages des anciens, qui renuerſent toutes les prieres qui ſe faiſoyent adonc pour les treſpaſſez: comme quand ſainct Auguſtin dit, que tous attendent la reſurrection de la chair & la vie eternelle: mais que du repos qui vient apres la mort, ceux qui en ſont dignes en iouiſſent. Et pourtant que tous fideles ont vn tel repos que les Prophetes, Apoſtres & Martyrs ſi toſt qu'ils ſont decedez. Si leur condition eſt telle, ie vous prie qu'eſt-ce que noz prieres leur apporteront dauantage? Ie laiſſe à parler de tant de lourdes ſuperſtitions, dont ils ont enſorcellé les ſimples gens: & toutesfois il y auroit matiere aſſez ample de les pourmener en ceſte campagne, veu qu'ils n'ont nulle couleur pour s'excuſer, qu'ils ne ſoyent cõueincuz d'eſtre les plus vilains trõpeurs qui furent iamais. Ie laiſſe auſsi les vilaines trafiques & marchandiſes qu'ils ont fait des ames à leur plaiſir, pendant que le monde a eſté hebeté. Car ce ne ſeroit iamais fait, ſi ie vouloye deduire ce propos au long. Et d'autrepart les fideles ont aſſez en ce que i'ay dit, pour ſe reſoudre en leurs conſciences.

DE LA IVSTIFICATION DE LA Foy, & des merites des œuures.

CHAP. X.

IL me ſemble aduis que i'ay aſſez diligemment expoſé cy deſſus, comment il ne reſte qu'vn ſeul refuge de ſalut aux hõmes: à ſauoir en la Foy, puis que par la Loy ils ſont tous maudits. Il me ſemble auſsi que i'ay ſuffiſamment traité que c'eſt que Foy, & quelles graces de Dieu elle communique à l'hõme, & quels fruits elle produiſt en luy. Or la ſomme a eſté, que nous receuons & poſſedons par Foy Ieſus Chriſt, comme il nous eſt preſenté par la bonté de Dieu: & qu'en participant à luy, nous en auons double grace. La premiere eſt, qu'eſtans par ſon innocence reconciliez à Dieu, au lieu d'auoir vn iuge au ciel pour nous condamner, nous y auons vn Pere treſclement. La ſeconde eſt, que nous ſommes ſanctifiez par ſon Eſprit, pour mediter ſainɛteté & innocence de vie. Or quant à la regeneration, qui eſt la ſeconde grace: il en a eſté dit ſelon qu'il me ſembloit eſtre expedient. La Iuſtification a eſté plus legierement touchée: pource qu'il eſtoit meſtier d'entendre, premierement cõbien la Foy n'eſt point oiſiue, & ſans bonnes œuures, combien que par icelle nous obtenions iuſtice gratuite en la miſericorde de Dieu: auſsi d'entendre quelles ſont les bonnes œuures des Saincts, eſquelles giſt vne partie de la queſtiõ que nous auõs à traiter. Il faut donc maintenant conſiderer plus au long ce poinct, de la Iuſtification de Foy, & tellement conſiderer, qu'il nous ſouuienne bien, que c'eſt le principal article de la Religion Chreſtienne: à fin qu'vn chacun mette

plus

Plus grand' peine & diligence à en ſauoir la reſolution. Car comme nous n'auons nul fondement pour eſtablir noſtre ſalut, ſi nous ne ſauons quelle eſt la volonté de Dieu enuers nous: auſsi nous n'auons nul fondemẽt pour nous edifier en pieté & crainte de Dieu. Mais la neceſsité de bien entendre ceſte matiere, apparoiſtra mieux de l'intelligence d'icelle.

Or de peur de chopper dés le premier pas (ce qui aduiendroit, ſi nous entriõs en diſpute d'vne choſe incertaine) il nous faut premierement expliquer que ſignifient ces locutions, Eſtre iuſtifié deuant Dieu, & eſtre iuſtifié par Foy, ou par les œuures. 2 Celuy eſt dit eſtre iuſtifié deuant Dieu, qui eſt reputé iuſte deuant le iugement de Dieu, & eſt aggreable pour ſa iuſtice. Car comme l'iniquité eſt abominable à Dieu: auſsi le pecheur ne peut trouuer grace deuant ſa face. Pourtant, où le peché eſt, là ſe declaire l'ire & la vengeance de Dieu. Celuy donc eſt iuſtifié, qui n'eſt point eſtimé comme pecheur, mais comme iuſte: & à ceſte cauſe peut conſiſter au Throne iudicial de Dieu: auquel tous pecheurs treſbuſchent & ſont confuz. Comme ſi quelque homme accuſé à tort, apres auoir eſté examiné du iuge, eſt abſouz & declairé innocent, on dira qu'il eſt iuſtifié en iuſtice: ainſi nous dirons l'homme eſtre iuſtifié deuant Dieu, lequel eſtant ſeparé du nombre des pecheurs, a Dieu pour teſmoing & approbateur de ſa iuſtice. En ceſte maniere, nous dirons l'homme eſtre iuſtifié deuant Dieu par ſes œuures, en la vie duquel il y aura vne telle pureté & ſainɛteté, qu'elle meritera tiltre de iuſtice deuant Dieu: ou bien, lequel par integrité de ſes œuures, pourra reſpondre & ſatiſfaire au iugement de Dieu. Au contraire celuy ſera dit iuſtifié par Foy, lequel eſtant exclus de la iuſtice des œuures, apprehende par Foy la iuſtice de Ieſus Chriſt, de laquelle eſtant veſtu il apparoiſt deuant la face de Dieu: non pas comme pecheur, mais comme iuſte. Ainſi nous diſons en ſomme, que noſtre iuſtice deuant Dieu, eſt vne acception, par laquelle, nous receuant en ſa grace, il nous tient pour iuſtes. Et diſons qu'icelle conſiſte en la remiſsion des pechez, & en ce que la iuſtice de Ieſus Chriſt nous eſt imputée,

Nous auons pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture & bien clairs, pour confermer cela. 3 Premierement on ne peut nier, que ceſte ne ſoit la propre ſignification du mot, & la plus vſitée: mais pource qu'il ſeroit trop long d'amaſſer tous les paſſages, pour les comparer l'vn à l'autre: il ſuffira d'en donner quelque aduertiſſement aux lecteurs. I'en allegueray donc quelque peu des plus expres. Quand ſainct Paul dit que l'Eſcriture a preueu que Dieu iuſtifie les Gens par Foy, que pouuons nous entendre, ſinon qu'il les reçoit iuſtes par la Foy? Item, quand il dit, que Dieu iuſtifie le pecheur qui croit en Ieſus Chriſt, quel peut eſtre le ſens, ſinon qu'il deliure les pecheurs de la damnation, laquelle leur impieté meritoit? Il parle encore plus clairement en la concluſion, en diſant: Qui eſt-ce qui accuſera les eſleuz de Dieu, quand Dieu les iuſtifie? Qui eſt ce qui les condamnera, puis que Chriſt eſt mort, & meſme reſſuſcité, maintenant intercede pour nous. Car c'eſt autãt comme s'il diſoit: Qui eſt-ce qui accuſera ceux que Dieu abſout? Qui eſt-ce qui condamnera ceux deſquels Ieſus Chriſt a pris la cauſe en main, pour en eſtre aduocat? Iuſtifier dõc n'eſt autre choſe, ſinon abſoudre celuy qui eſtoit accuſé comme a-

Galat. 2. *Rom. 3.* *Rom. 8.*

yant approuué ſon innocence. Pourtant comme ainſi ſoit que Dieu nous iuſtifie par le moyen de Ieſus Chriſt, il ne nous abſout point entant que nous ſoyons innocens, mais c'eſt en nous tenant gratuitemẽt pour iuſtes, nous reputant iuſtes en Chriſt, combien que nous ne le ſoyõs pas en nous meſmes. Ce qui eſt expliqué en la predication de S. Paul au trez'ieſme des Actes, quand il dit: Par Ieſus Chriſt vous eſt annoncée la remiſsion des pechez: & de toutes les choſes deſquelles vous ne pouuiez eſtre iuſtifiez en la Loy de Moyſe, quiconque croit en luy, eſt iuſtifié. Nous voyõs que le mot de Iuſtification eſt mis en ce paſſage apres la remiſsion des pechez, comme vne expoſition. Nous voyons qu'il eſt clairement prins pour abſolution. Nous voyons que la iuſtification eſt oſtée aux œuures. Nous voyons que c'eſt vne pure grace en Ieſus Chriſt. Nous voyons finalement qu'elle eſt receue par Foy. En ceſte maniere, quand il eſt dit que le Publicain deſcendit du Temple, iuſtifié: nous ne pouuõs dire qu'il euſt acquis iuſtice par aucun merite de ſes œuures: mais c'eſt à dire, qu'apres auoir obtenu pardon de ſes pechez il a eſté tenu pour iuſte deuant Dieu. Ainſi il n'a point eſté iuſte pour la dignité de ſes œuures, mais par abſolutiõ gratuite. Pourtãt ceſte ſentence de S. Ambroiſe eſt tresbonne, quãd il dit que la confeſsion de noz pechez eſt noſtre vraye iuſtificatiõ.

Luc 18

In Pſ. 118 ſermo. 10

4 Mais encore laiſſant la diſputation du mot, ſi nous conſiderõs droitement la choſe, il n'y aura nulle difficulté. Car ſainct Paul vſe de ce mot, que Dieu nous accepte, quand il veut dire que Dieu nous iuſtifie. Nous ſommes dit-il, predeſtinez pour eſtre enfans de Dieu adoptifs, par Ieſus Chriſt, à la louãge de ſa grace glorieuſe, par laquelle il nous a acceptez, ou eu pour agreables. Par ces mots il ne ſignifie autre choſe que ce qu'il dit en d'autres paſſages, que Dieu nous iuſtifie gratuitement. Et au quatr'ieſme chapitre de l'Epiſtre aux Romains, premierement il dit que nous ſommes iuſtes, entant que Dieu nous repute tels de ſa grace, & encloſt noſtre iuſtification en la remiſsion des pechez. Celuy, dit-il, eſt nõmé bienheureux par Dauid, auquel Dieu impute ou alloue la iuſtice ſans œuures, ſelon qu'il eſt eſcrit: Biẽ heureux ſont ceux auxquels les pechez ſont remis, &c. Certes il ne traite point là vne partie de noſtre iuſtification, mais quelle elle eſt en ſon entier. Or il dit que Dauid l'a declairée, en prononçant ceux qui ont obtenu pardõ gratuit de leurs pechez, eſtre bien-heureux: dont il appert qu'il note ces deux choſes comme oppoſites, eſtre iuſtifié, & eſtre tenu pour coulpable, à ce que le proces ſoit fait à l'homme qui aura failly. Mais il n'y a nul paſſage meilleur pour prouuer ce que ie dy, que quand il enſeigne que la ſomme de l'Euangile eſt de nous reconcilier auec Dieu, d'autant qu'il nous veut receuoir en grace par Chriſt, ne nous imputant point noz pechez: & adiouſte quant & quant le moyen: c'eſt que celuy qui n'auoit iamais peché a eſté offert en ſacrifice pour nous, à fin que nous fuſsions faits iuſtice de Dieu en luy.

2. Cor. 5.

5 Toutesfois, pource que la pluſpart des hommes imaginent vne iuſtice meſlée de la Foy & des œuures, monſtrons auſsi deuant que paſſer outre, que la iuſtice de Foy differe tellemẽt de celle des œuures, que ſi l'vne eſt eſtablie l'autre eſt rẽuerſée. L'Apoſtre dit qu'il a reputé toutes choſes cõme fiente pour gagner Chriſt, & eſtre trouué en luy, n'ayant point ſa

Philip. 3.

pro

propre iuſtice, qui eſt de la Loy, mais celle qui eſt de la Foy en Ieſus Chriſt: à ſauoir la iuſtice qui eſt de Dieu par Foy. Nous voyons icy qu'il les comparage comme choſes contraires: & monſtre qu'il faut que celuy qui veut obtenir la iuſtice de Chriſt, abandonne la ſienne propre. Pourtant en vn autre lieu il dit, que cela a eſté cauſe de la ruine des Iuifs, que *Rom.10* voulans eriger leur propre iuſtice, ils n'ont pas eſté ſubiets à celle de Dieu. Si en dreſſant noſtre propre iuſtice nous reiettons celle de Dieu, pour obtenir la ſeconde, il faut que la premiere ſoit du tout abolie. C'eſt auſsi ce qu'il entẽd, diſant, que noſtre gloire n'eſt pas excluſe par la Loy, *Rom.3.* mais par la Foy. Dont il s'enſuit que iuſques à ce qu'il nous demeure quelque goutte de iuſtice en noz œuures, nous auons quelque matiere de nous glorifier. Parquoy, ſi la Foy exclud tout glorifiement, la iuſtice de Foy ne peut nullement conſiſter auec celle des œuures. Il demonſtre cela ſi clairement au quatr'ieſme chapitre aux Romains, qu'il ne laiſſe lieu à aucune cauillation. Si Abraham, dit-il, a eſté iuſtifié par ſes œuures, il a dequoy ſe glorifier: puis il adiouſte, Or eſt-il ainſi qu'il n'a dequoy ſe glorifier deuant Dieu: il s'enſuit donc qu'il n'eſt point iuſtifié par ſes œuures. Il vſe apres d'vn autre argument, diſant: Quand le loyer eſt rendu aux œuures, cela ne ſe fait point de grace: mais ſelon le deuoir. Or la iuſtice eſt donnée à la Foy par grace: il s'enſuit donc que cela ne vient point du merite des œuures. C'eſt donc vne folle phantaſie, de pẽſer que la iuſtice conſiſte en la Foy, & aux œuures enſemble.

Ce ont eſté les Theologiens Sorboniques, qui ont abbreuué le mõ- 6
de de ceſte fauſſe opinion qu'on tient communement. Mais ils s'abuſent doublement: c'eſt, qu'ils appellent Foy, vne certitude d'attendre la remuneration de Dieu: & que par le nom de Grace, ils n'entendent point le don de iuſtice gratuite, que nous receuons: mais l'aide du ſainct Eſprit, pour bien & ſainctement viure. Ils liſent en l'Apoſtre, que celuy qui *Hebr.11.* approche de Dieu, doit croire qu'il eſt remunerateur de ceux qui le cerchent. Mais ils ne voyent point quelle eſt la maniere de le cercher, laquelle nous demonſtrerons tantoſt. Qu'ils s'abuſent en ce mot de Grace, il appert de leurs liures. Car leur maiſtre des ſẽtẽces expoſe la iuſtice que nous *Li.3.ſent.* auons par Chriſt, en double maniere. Premierement, dit-il, la mort de *diſt.19.c.* Chriſt nous iuſtifie, quand elle engendre en noz cœurs charité, par la- 1.
quelle nous ſommes faits iuſtes. Secondement, entant que par icelle le peché eſt eſteinct, ſouz lequel, le Diable nous tenoit captifs, tellement qu'il ne nous peut ſurmonter maintenant. Nous voyons qu'il ne conſidere la grace de Dieu que iuſques là, entant que nous ſommes dirigez en bonnes œuures par la vertu du ſainct Eſprit. Il a voulu enſuiure l'opinion de S. Auguſtin: mais il la ſuit de bien loing, & meſme ſe detourne grandemẽt de la droite imitation. Car ce qui eſtoit dit clairement par ce ſainct homme, il l'obſcurciſt: & ce qui eſtoit vn petit entaché de vice, il le corrompt du tout. Les eſcoles Sorboniques ſont touſiours allées de mal en pis, iuſques à ce qu'elles ſont en la fin trebuſchées en l'erreur de Pelagius. Combien encore que nous ne deuons du tout receuoir la ſentence de ſainct Auguſtin. Car combien qu'il deſpouille tresbien l'homme de toute louange de iuſtice, & l'attribue toute à Dieu; neantmoins il refere la gra-

ce à la ſanctification, dont nous ſommes regenerez en nouueauté de vie.

7 Or l'Eſcriture parlant de la iuſtice de Foy, nous mene bien ailleurs: c'eſt qu'elle nous enſeigne de nous deſtourner du regard de noz œuures, pour regarder ſeulement la miſericorde de Dieu, & la parfaite ſainčteté de Chriſt. Car elle nous monſtre ceſt ordre de iuſtification, que du commencement Dieu reçoit le pecheur de ſa pure & gratuite bonté, ne regardant rien en luy dont il ſoit eſmeu à miſericorde, que la miſere: d'autant qu'il le voit denué entierement & vuyde de bonnes œuures: & pourtant il prend de ſoy-meſme la cauſe de luy bien faire. En apres il touche le pecheur du ſentiment de ſa bonté, à fin que ſe defiant de tout ce qu'il a, il remette toute la ſomme de ſon ſalut en ceſte miſericorde qu'il luy fait. Voila le ſentiment de Foy, par lequel l'homme entre en poſſeſsion de ſon ſalut, quand il ſe recognoiſt par la doctrine de l'Euangile eſtre reconcilié à Dieu, entant que par le moyen de la iuſtice de Chriſt, ayant obtenu remiſsion de ſes pechez, il eſt iuſtifié. Et combien qu'il ſoit regeneré par l'eſprit de Dieu: ſi ne ſe repoſe-il pas ſur les bõnes œuures, leſquelles il fait: mais eſt aſſeuré que ſa iuſtice perpetuelle giſt en la ſeule iuſtice de Chriſt. Quand toutes ces choſes auront eſté eſpluchées particulierement, ce que nous tenons de ceſte matiere ſera facilement expliqué. Combien qu'elles ſeront mieux digerées, ſi nous les mettons en autre ordre que nous ne les auons propoſées. Mais il n'en peut gueres chaloir, moyennant qu'elles ſoyent tellement deduites, que toute la choſe ſoit bien entendue.

8 Il nous faut icy ſouuenir de la correſpondance, que nous auons miſe cy deſſus, entre la Foy & l'Euangile. Car nous diſons que la Foy iuſtifie, d'autant qu'elle reçoit la iuſtice offerte en l'Euangile. Or ſi en l'Euãgile la iuſtice nous eſt offerte: par cela eſt forcloſe toute conſideration des œuures. Ce que ſainct Paul monſtre ſouuentesfois: mais principalement en deux lieux. Car en l'Epiſtre aux Romains, comparant la
Rom. 10 Loy auec l'Euangile, il parle ainſi: La iuſtice qui eſt de la Loy, dit-il, eſt, que quiconques fera les commandemens de Dieu, viura: mais la iuſtice de Foy denonce ſalut à celuy qui croira de cœur, & confeſſera de bouche Ieſus Chriſt, & que le Pere l'a reſſuſcité des morts. Ne voyons nous pas bien, qu'il met ceſte difference entre la Loy & l'Euangile, que la Loy aſsigne la iuſtice aux œuures, l'Euangile la donne gratuitement, ſans auoir eſgard aux œuures? C'eſt certes vn lieu notable, & qui nous peut deſpécher de beaucoup de difficultez: car c'eſt beaucoup fait, ſi nous entendons que la iuſtice qui nous eſt donnée en l'Euãgile, ſoit deliure des con-
Gal. 3. ditions de la Loy. C'eſt la raiſon pourquoy il oppoſe tant ſouuent la Loy & la promeſſe, comme choſes repugnantes. Si l'heritage, dit-il, vient de la Loy, ce n'eſt point de la promeſſe: & autres ſentences ſemblables, qui ſont au meſme chapitre. Il eſt certain que la Loy a auſsi ſes promeſſes. Il faut donc que les promeſſes de l'Euangile ayent quelque choſe de ſpecial & diuers: ſi nous ne voulons dire que la comparaiſon ſoit inepte. Or que ſera-ce, ſinon qu'elles ſont gratuites & appuyées ſur la ſeule miſericorde de Dieu: comme ainſi ſoit que les promeſſes legales dependent de la condition des œuures?

Le

Le ſecond paſſage eſt ceſtuy-cy : Que nul ne ſoit iuſtifié deuant Dieu par la Loy, il appert: car le iuſte viura de Foy. Or la Loy n'eſt pas ſelon la Foy: car elle dit. Qui fera les choſes commandées, viura en icelles. Comment l'argument conſiſteroit-il, ſinon qu'il fuſt reſolu premierement que les œuures ne viennent point en conte? La Loy, dit-il, eſt diuerſe de la Foy. Enquoy cela? il adiouſte, que c'eſt d'autant qu'elle requiert les œuures pour iuſtifier l'homme. Il s'ẽſuit donc, que les œuures ne ſont point requiſes, quand l'homme doit eſtre iuſtifié par Foy. Il eſt notoire de ceſte relation, que celuy qui eſt iuſtifié par Foy eſt iuſtifié ſans aucun merite de ſes œuures: & meſme hors de tout merite. Car la Foy reçoit la iuſtice que preſente l'Euangile: & eſt dit que l'Euangile en cela eſt differẽt d'auec la Loy: pource qu'il ne lie point la iuſtice aux œuures: mais la colloque en la ſeule miſericorde de Dieu. C'eſt vne ſemblable deductiõ, dõt il vſe en l'Epiſtre aux Romains: que Abrahã n'a point matiere de ſe glorifier, entãt que la Foy luy a eſté imputée à iuſtice. Et adiouſte conſequẽment la raiſon: que lors la iuſtice de la Foy a lieu, quãd il n'y a nulles œuures, auſquelles aucũ loyer ſoit deu. Là où ſont les œuures, dit-il, le loyer eſt rẽdu cõme deu: ce qui eſt dõné à la Foy, eſt gratuit. Ce qui s'ẽſuit apres, auſsi bien tend à vn meſme but: à ſauoir, que nous obtenons l'heritage celeſte par Foy: à fin que nous entendiõs qu'il nous vient de grace. Il infere que l'heritage celeſte eſt gratuit, d'autant que nous le receuons par Foy. Pourquoy cela? ſinon pource que la Foy, ſans auoir aucun appuy ſur les œuures ſe repoſe du tout ſur la miſericorde de Dieu?

9 Gal. 3

Rom. 4

Maintenant les lecteurs peuuent voir de quelle equité vſent auiourdhuy les Sophiſtes, en cauillant noſtre doctrine, c'eſt où nous diſons que l'homme eſt iuſtifié par la ſeule Foy. Ils n'oſent pas nier, que l'homme ne ſoit iuſtifié par Foy, voyant que l'Eſcriture le dit tãt ſouuent: mais pource que ce mot Seule, n'y eſt point exprimé, ils nous reprochent qu'il eſt adiouſté du noſtre. Si ainſi eſt, que reſpondront-ils à ces paroles de ſainct Paul, où il argue que la iuſtice n'eſt point de la Foy, ſinõ qu'elle ſoit gratuite? Comment cõuiendra ce qui eſt gratuit auec les œuures? Et par quelle calomnie pourront ils ſe deuelopper de ce qu'il dit ailleurs, que la iuſtice de Dieu eſt manifeſtée en l'Euangile? Si elle y eſt manifeſtée, ce n'eſt pas à demy, ne pour quelque portion: mais pleine & parfaite. Il s'enſuit donc que la Loy en eſt excluſe. Et de fait, non ſeulement leur tergiuerſation eſt fauſſe, mais du tout ridicule, quand ils diſent, que nous adiouſtõs du noſtre, en diſant La ſeule Foy. Car celuy qui oſte toute vertu de iuſtifier aux œuures, ne l'attribue-il pas entierement à la Foy? Que veulent dire autre choſe ces locutions de ſainct Paul, que la iuſtice nous eſt donnée ſans la Loy: que l'homme eſt gratuitement iuſtifié ſans aide de ſes œuures? Ils ont icy vn ſubterfuge bien ſubtil: c'eſt que les œuures ceremoniales par cela ſont excluſes, & non pas les œuures morales. Ce qui eſt treſ-inepte, ia ſoit qu'ils le tiennent d'Origene & aucuns autres anciens. Ils profitent tellement en abayant ſans ceſſe en leurs eſcoles, qu'ils ne ſauent pas les premiers rudimens de Dialectique. Penſent-ils que l'Apoſtre ſoit hors du ſens, en amenant ces teſmoignages, pour approuuer ſa ſentence? Qui fera ces choſes, viura en icelles. Item: Maudit ſera l'hom-

10 Rom. 3 Rom. 1

Gal.3.4 me, qui n'accomplira toutes les choſes icy eſcrites. Mais s'ils ne ſont du tout enragez, ils ne dirõt pas que la vie eternelle ſoit promiſe à ceux qui obſeruent les ceremonies: & qu'il n'y ait que les tranſgreſſeurs d'icelles maudits. S'il faut entendre ces paſſages de la Loy morale: il n'y a nulle doute, que les œuures morales ſont excluſes de pouuoir iuſtifier. Les raiſons dont il vſe tendent à vne meſme fin. Comme quand il dit: Si la cognoiſſance de peché vient de la Loy: la iuſtice n'en vient pas. La Loy engendre ire de Dieu: elle ne nous apporte point donc ſalut. Item, Puis que la Loy ne peut aſſeurer les conſciences: elle ne peut donner iuſtice. Item, Puis que la Foy eſt imputée à iuſtice: ce n'eſt pas pour ſalaire des œuures que la iuſtice nous eſt donnée: mais c'eſt don de Dieu gratuit. Item, Si nous ſommes iuſtifiez par Foy: toute gloire eſt abbatue. Item, Si la Loy nous pouuoit viuifier, nous aurions iuſtice en icelle: mais Dieu a enclos toutes creatures ſouz peché, à fin de donner le ſalut promis aux croyans. Qu'ils alleguent s'ils oſent, cela eſtre dit des ceremonies, & non pas des œuures morales: mais les petits enfans ſe moqueroyent de leur impudẽce. Que cela donc nous demeure reſolu: que quãd la vertu de iuſtifier eſt oſtée à la Loy, il faut entendre la Loy vniuerſelle.

Rom.3.4 Gal.3

II Or ſi quelcun s'eſmerueille pourquoy l'Apoſtre a voulu adiouſter les œuures de la Loy, n'eſtant point content de dire ſimplement Les œuures: nous auons la reſponſe en main. Car à ce que les œuures ſoyent en quelque prix, elles prennent leur eſtime pluſtoſt de ce qu'elles ſont approuuées de Dieu, que de leur propre dignité. Car qui oſera ſe vanter de quelque iuſtice enuers Dieu, ſinon qu'elle ſoit de luy acceptée? & qui oſera luy demander aucun loyer, ſinon qu'il l'ait promis? C'eſt donc de la beneficence de Dieu, que les œuures ſeront dignes du tiltre de iuſtice, & auront loyer, ſi aucunement elles en peuuent eſtre dignes. Et de fait, toute la valeur des œuures eſt fondée en ce poinct, quand l'homme tend par icelles de rendre obeiſſance à Dieu. Pourtant l'Apoſtre voulant prouuer en vn autre lieu, qu'Abraham ne pouuoit eſtre iuſtifié par ſes œuures, allegue que la Loy a eſté publiée enuiron quatre cens ans apres que l'alliance de grace luy auoit eſté donnée. Les ignorans ſe moqueroyent de ceſt argument: penſans qu'il y pouuoit bien auoir de bonnes œuures deuant que la Loy fuſt publiée. Mais pource qu'il ſauoit bien que les œuures n'ont autre dignité, qu'entant qu'elles ſont acceptées de Dieu: il prend cela comme vne choſe notoire, qu'elles ne pouuoyent iuſtifier deuant que les promeſſes de la Loy fuſſent données. Nous voyons pourquoy nommément il exprime les œuures de la Loy, voulãt oſter aux œuures la faculté de iuſtifier: à ſauoir pource qu'il n'y pouuoit auoir controuerſie, que d'icelles. Combien qu'aucunesfois ſimplement & ſans addition il exclud toutes œuures. Comme quand il dit, que Dauid attribue la beatitude à l'homme, auquel Dieu a imputé iuſtice ſans aucunes œuures. Ils ne peuuent donc faire par toutes leurs cauillations que nous ne retenions la diction excluſiue en ſa generalité. C'eſt auſsi en vain qu'ils cerchent vne autre ſubtilité: c'eſt qu'ils diſent, que nous ſommes iuſtifiez par la ſeule Foy, laquelle œuure par charité: voulans par cela ſignifier, que la iuſtice eſt appuyée ſur charité. Nous confeſſons bien auec ſainct Paul,

Rom.4

qu'il

qu'il n'y a autre Foy qui iuſtifie, ſinon celle qui eſt coniointe auec charité. Mais elle ne prend point de charité la vertu de iuſtifier: meſme elle ne iuſtifie pour autre raiſon ſinon qu'elle nous introduit en la communicatiõ de la iuſtice de Chriſt. Autrement ſeroit reuerſé l'argument de l'Apoſtre lequel il pourſuit tant viuement, quand il dit, qu'à celuy qui beſongne, le loyer n'eſt pas imputé ſelõ la grace, mais ſelõ la debte. Au contraire, à celuy qui ne beſongne point, mais qui croit en celuy qui iuſtifie l'inique, la Foy eſt imputée à iuſtice. Pouuoit-il parler plus clairemẽt, qu'ẽ diſant ce la? C'eſt, qu'il n'y a nulle iuſtice de Foy, ſinon quãd il n'y a nulles œuures, auxquelles ſoit deu aucun loyer: & que lors finalement la Foy eſt imputée à iuſtice, quand la iuſtice nous eſt donnée par grace, non deue. Rom. 4

12 Maintenant regardons ſi ce qui a eſté dit en la diffinitiõ par nous miſe, eſt vray: c'eſt que la iuſtice de Foy n'eſt autre choſe que reconciliation auec Dieu, laquelle conſiſte en la remiſsion des pechez. Il nous faut touſiours reuenir à ceſte maxime: c'eſt, que l'ire de Dieu eſt preparée à tous ceux qui perſiſtent d'eſtre pecheurs. Ce que Iſaye a bien declairé, parlant ainſi: La main de Dieu n'eſt point accourſie, qu'il ne nous puiſſe ſauuer: & ſon oreille n'eſt point eſtouppée, qu'il ne nous puiſſe ouir. Mais noz iniquitez ont fait vn diuorſe entre luy & nous: & noz pechez ont deſtourné ſa face de nous, à ce qu'il ne nous exauce point. Nous oyons que le peché eſt vne diuiſion entre Dieu & l'homme, & deſtourne la face de Dieu du pecheur. Et de vray, il ne ſe peut autrement faire: car c'eſt vne choſe qui ne conuient nullement à ſa iuſtice, d'auoir alliance auec le peché. Pour laquelle cauſe ſainct Paul dit, que l'homme eſt ennemy de Dieu, iuſques à ce qu'il ſoit reſtitué en ſa grace par Chriſt. Celuy donc que Dieu reçoit en amour, eſt dit eſtre iuſtifié: pource qu'il ne peut receuoir perſonne pour eſtre coniоint auec ſoy, que de pecheur il ne le face iuſte. Nous adiouſtons que cela eſt fait par la remiſsion des pechez. Car ſi on conſidere ceux qui ſont reconciliez à Dieu ſelon leurs œuures, on les trouuera pecheurs: & neantmoins il faut qu'ils ſoyent du tout purs & nets de peché. Il appert donc, que ceux que Dieu reçoit en grace, ne ſont autrement faits iuſtes, ſinon qu'ils ſont purifiez, entant que leurs macules ſont effacées par la remiſsiõ que Dieu leur fait, tellement qu'vne telle iuſtice ſe peut en vn mot appeller Remiſsion des pechez. Iſa. 59 Rom. 5

13 L'vn & l'autre eſt tresbien declairé par ces paroles de ſainct Paul, où il dit que Dieu eſtoit en Chriſt, ſe reconciliant le monde, n'imputant point aux hommes leurs fautes: & nous a commis la Parole de reconciliation. Apres il adiouſte la ſomme de ſon ambaſſade: c'eſt, que celuy qui eſtoit pur & net de peché, a eſté fait peché pour nous, c'eſt à dire ſacrifice ſur lequel tous noz pechez ont eſté transferez: à fin que nous fuſsions iuſtes en luy deuant Dieu. Il nomme indifferemment iuſtice & reconciliation en ce paſſage: tellement que nous entendons l'vn eſtre contenu ſouz l'autre. La maniere d'obtenir ceſte iuſtice, eſt auſsi expliquée, quand il dit qu'elle giſt en ce que Dieu ne nous impute point noz pechez. Pourtant que nul ne demande plus comment c'eſt que Dieu nous iuſtifie, quand ſainct Paul dit expreſſement que c'eſt entãt que 2. Cor. 5

il nous reconcilie à ſoy, ne nous imputant point noz pechez. Comme auſ-
Rom.4 ſi en l'Epiſtre aux Romains, il prouue que iuſtice eſt imputée à l'homme ſans les œuures, par le teſmoignage de Dauid: pource qu'il prononce l'hõme biẽheureux, duquel les iniquitez ſont remiſes, duquel les pechez ſont cachez, & auquel les fautes ne ſont point imputées. Il n'y a point de doute, que Dauid n'ait ſignifié iuſtice par le nom de Beatitude. Puis qu'il affirme qu'elle conſiſte en remiſsiõ des pechez, il n'eſt ia meſtier que nous
Luc 1 la definiſsions autrement. Pourtant Zacharie pere de Iean Baptiſte, conſtitue la cognoiſſance de ſalut en la remiſsion des pechez. Suyuant la-
Act.13 quelle reigle ſainct Paul conclud la predication qu'il fit aux Antiochiẽs, de la ſomme de leur ſalut, en ceſte maniere: Par Ieſus Chriſt la remiſsiõ des pechez vous eſt annoncée: & de toutes les choſes dont vous ne pouuiez eſtre iuſtifiez par la Loy de Moyſe, quiconques croit en luy, eſt iuſtifié. Il conioint tellement la iuſtice auec la remiſsion des pechez, qu'il monſtre que c'eſt vne meſme choſe. C'eſt donc à bon droit qu'il argue touſiours, la iuſtice que nous obtenons par la bonté de Dieu, eſtre gratuite. Et ne doit ſembler aduis ceſte forme de parler nouuelle, quãd nous diſons que les fideles sõt iuſtes deuãt Dieu, nõ point par leurs œuures, mais par acception gratuite: veu que l'Eſcriture en vſe tant ſouuent & que les
Lib. de ciuit. Dei. 19.c.27. anciens Docteurs meſmes parlẽt quelquefois ainſi. Comme S. Auguſtin quand il dit que la iuſtice des ſaincts durant ceſte vie, conſiſte plus en la remiſsion des pechez, qu'en perfection de vertu.

14 De cela auſsi il s'enſuit biẽ, que c'eſt par le ſeul moyen de la iuſtice de Chriſt que nous ſommes iuſtifiez deuant Dieu: ce qui vaut autãt, comme qui diroit, l'homme n'eſtre pas iuſte de ſoymeſme: mais pource que la iuſtice de Chriſt luy eſt communiquée par imputation. Ce qui eſt vne choſe digne d'eſtre diligemment obſeruée. Car ainſi s'euanoyſt ceſte fantaſie, de dire que l'homme ſoit iuſtifié par Foy, entant que par icelle il reçoit l'Eſprit de Dieu, duquel il eſt rendu iuſte. Cecy eſt fort contraire à la doctrine cy deſſus miſe, car il n'y a nulle doute, que celuy qui doit cercher iuſtice hors de ſoymeſme, ne ſoit dénué de la ſienne propre.
2.Cor.5 Or cela eſt clairement monſtré de l'Apoſtre, quand il dit, que celuy qui eſtoit innocent a ſouſtenu noz forfaits, eſtant preſenté en ſacrifice pour nous, à fin que fuſsions en luy iuſtes deuant Dieu. Nous voyons qu'il met noſtre iuſtice en Chriſt, non pas en nous: que la iuſtice ne nous appartiẽt d'autre droit, ſinon en ce que nous ſommes participãs de Chriſt. Car en le poſſedant, nous poſſedons auec luy toutes ſes richeſſes. Et ne repugne
Rom. 8 rien à cela ce qu'il dit en vn autre lieu: que le peché a eſté condamné de peché en la chair de Chriſt, à fin que la iuſtice de Dieu fuſt accomplie en nous. Où il ne ſignifie autre accompliſſement, que celuy que nous obtenons par imputation. Car le Seigneur Ieſus nous communique en telle ſorte ſa iuſtice, que par vne vertu inenarrable, elle eſt tranſferée en nous, entant qu'il appartient au iugement de Dieu. Qu'il n'ait voulu autre choſe dire, il appert de la ſentence qu'il auoit miſe vn peu auparauant. Ce
Rom.5 eſt que, comme par la deſobeiſſance d'vn nous ſommes conſtituez pecheurs: auſsi par l'obeiſſance d'vn, nous ſommes iuſtifiez. Qu'eſt-ce autre choſe, de colloquer noſtre iuſtice en l'obeiſſance de Chriſt: ſinon

affermer

affermer que nous ſommes iuſtes, par ce que l'obeiſſance de Chriſt nous eſt allouée & receue en payement, comme ſi elle eſtoit noſtre? Pourtant il me ſemble que S Ambroiſe a tresbien prins l'exemple d'icelle iuſtice en la benediction de Iacob. C'eſt que comme Iacob, n'ayant point merité de ſoymeſme la primogeniture, eſtant caché ſouz la perſonne de ſon frere, & veſtu de ſa robbe laquelle rendoit bonne odeur, s'eſt inſinué à ſon pere, pour receuoir la benediction en la perſonne d'autruy: ainſi qu'il nous faut cacher ſouz la robbe de Chriſt, noſtre frere premier nay, pour auoir teſmoignage de iuſtice deuant la face de noſtre Pere celeſte. Et certes c'eſt la pure verité. Car pour comparoiſtre deuant Dieu en ſalut, il faut que nous ſentions bon de ſa bonne odeur, & que noz vices ſoyent enſeueliz de ſa perfection.

Lib. 2. de Iacob & vita beata.

Combien qu'il appert par clairs teſmoignages, toutes ces choſes eſtre treſveritables: toutesfois on ne pourra bien voir combien elles ſont neceſſaires, iuſques à ce que nous aurons remonſtré à l'œil, ce qui doit eſtre comme le fondement de toute ceſte diſpute. Pour le premier, qu'il nous ſouuienne, que nous ne tenons point propos comment l'hõme ſe trouuera iuſte deuant le ſiege de quelque iuge terrien, mais deuant le Throne celeſte de Dieu: à fin que nous ne meſuriõs point à noſtre meſure, quelle integrité il faut auoir, pour ſatiſfaire au iugemẽt de Dieu. Or c'eſt merueille, de quelle temerité & audace on y procede communement. Et meſmes c'eſt choſe notoire, qu'il n'y en a nuls, qui oſent plus hardiment, & auec plus grande outrecuidance babiller de la iuſtice des œuures, que ceux qui ſont apertement meſchans: ou bien creuent au dedans de vices & concupiſcences. Cela aduient de ce qu'ils ne penſent point à la iuſtice de Dieu: de laquelle s'ils auoyent le moindre ſentiment du monde, iamais ils ne s'en moqueroyent ainſi. Or elle eſt mepriſée & moquée outre raiſon, quand on ne la recognoiſt point ſi parfaite, qu'elle n'ait rien acceptable, ſinon ce qui eſt du tout entier, pur de toute macule, & d'vne perfection, où il n'y ait rien du tout à redire. Ce qui ne s'eſt iamais peu trouuer en homme viuant, & iamais ne s'y trouuera. Il eſt facile à vn chacun de gazouiller en vn anglet d'eſcole, quelle dignité ont les œuures pour iuſtifier l'homme: mais quand on vient deuant la face de Dieu, il faut laiſſer là tous ces fatras: car la choſe eſt là demenée à bon eſcient, & non point par contentions friuoles. C'eſt là qu'il faut dreſſer noſtre entendement, ſi nous voulons auec fruit enquerir de la vraye iuſtice. C'eſt, dy-ie, là qu'il nous faut penſer, comment nous pourrons reſpondre à ce iuge celeſte, quand il nous appellera à rendre conte. Il faut donc que nous l'eſtabliſſions en ſon ſiege: non pas tel que noſtre entendement l'imagine de ſoymeſmes, mais tel qu'il nous eſt depeinct en l'Eſcriture: à ſauoir, par la clairté duquel, les eſtoilles ſont obſcurcies: par la vertu duquel, les montagnes decoulent comme la neige au ſoleil: à l'ire duquel, la terre eſt esbranlée: par la ſageſſe duquel les ſages ſont ſurpris en leur fineſſe: duquel la pureté eſt ſi grande, qu'à la comparaiſon d'icelle toutes choſes ſont ſouillées, & contaminées: duquel les Anges ne peuuent porter la iuſtice: lequel ne pardonne point au meſchant: duquel quand la veangeance eſt vne fois enflambée, elle penetre iuſques au plus profond de la ter-

15

Voyez principalemẽt le liure de Iob

re. Qu'il ſoit donc aſsis pour examiner les œuures des hommes. Qui o-
Iesa.33 ſera approcher de ſon Throne ſans trembler? Quād le Prophete en parle, Qui habitera, dit-il, auec vn feu conſumant toutes choſes: auec vne flā me qui ne ſe peut eſteindre? Celuy qui fait iuſtice & verité, qui eſt pur & entier en toute ſa vie. Quiconques ſera ceſtuy la, qu'il vienne en auant. Mais ceſte reſponſe fait que nul ne s'y oſeroit mōſtrer. Car de l'autre co-
Pſal. 130 ſté, ceſte horrible voix nous doit faire trembler: Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui ſera-ce, ô Seigneur, qui pourra ſubſiſter? Il ſeroit certes queſtion, qu'incontinent tout le mōde periſt. Car cōme il eſt eſcrit au-
Iob.4 trepart: Se peut-il faire que l'hōme, eſtant cōparé à ſon Dieu, ſoit iuſtifié? ou ſoit trouué plus pur que ſon Createur? Voicy, ceux qui le ſeruent ne ſont point entiers, & il trouue à redire en ſes Anges. Combien plus ceux qui habitent en maiſons de fange, & ſont detenuz en tabernacles ter-
Iob 15 riens, ſeront-ils abbatuz? Item, Voicy entre ſes ſaincts, il n'y en a nul qui ſoit pur: & les cieux ne ſont point nets deuāt ſon regard. Combiē eſt plus abominable & inutile l'homme, qui boit l'iniquité comme eau?

16 C'eſtoit donc là qu'il nous falloit dreſſer les yeux, à fin d'apprendre pluſtoſt de trembler, que de conceuoir vne vaine hardieſſe. Car il nous eſt aiſé (cependant qu'vn chacun de nous s'arreſte à ſe comparager auec les hommes) de penſer que nous auons quelque choſe, que les autres ne doyuent point mépriſer: mais quand nous venons à nous éleuer à Dieu, ceſte fiance eſt en vn moment deſtruite & aneantie. Et pour vray, il en aduient autant à noſtre ame enuers Dieu, qu'à noſtre corps enuers le ciel. Car cependant que l'homme s'arreſte à cōtempler ce qui eſt à l'entour de luy, il eſtime ſa veue bonne & forte: mais s'il dreſſe l'œil au Soleil, il ſera tellement éblony de ſa clairté, que ce regard luy fera ſentir vne plus grande debilité de ſa veuë, qu'elle ne ſembloit auoir de vertu à regarder les choſes inferieures. Ne nous deceuons point donc en vaine fiance. Quand nous ſerons ou pareils, ou ſuperieurs à tous autres hommes: cela n'eſt rien enuers Dieu, auquel ſe doit rapporter la conſideratiō de nouſmeſmes. Que ſi noſtre outrecuidance ne ſe peut domter par telles
Luc.16 admonitions: il nous reſpondra ce qu'il diſoit aux Phariſiēs: C'eſtes vous qui vous iuſtifiez deuant les hommes: mais ce qui eſt haut aux hommes, eſt abominable à Dieu. Allons donc, & nous glorifions orgueilleuſement entre les hommes de noſtre iuſtice, cependant que Dieu l'aura en abomination au ciel. Mais que font aucontraire les ſeruiteurs de Dieu, vrayePſal.143 ment inſtruits de ſon Eſprit? Certes ils diront auec Dauid: Seigneur n'entre point en iugement auec ton ſeruiteur: car nul viuant ne ſera iuſtifié de
Iob 9 uant ta face. Item, auec Iob: L'homme ne pourra eſtre iuſte enuers Dieu: s'il veut plaidoyer contre luy, eſtant accuſé en mille poincts, il ne pourra reſpondre à vn ſeul. Nous oyons maintenant clairement, quelle eſt la iuſtice de Dieu: à ſauoir laquelle ne ſera point ſatisfaite d'aucunes œuures humaines, & laquelle nous accuſera de milles crimes, ſās que nous en puiſſiōs purger vn. Sainct Paul certes, qui eſtoit vaiſſeau éleu de Dieu, l'auoit
1.Cor.4 bien conceu telle en ſon cœur, quand il confeſſoit que n'ayant point mauuaiſe conſcience, il n'eſtoit point en cela iuſtifié.

17 Ce n'eſt pas ſeulement en l'Eſcriture que nous auons tels exemples, mais

mais tous les docteurs Chreſtiens ont ainſi ſenty & parlé: comme ſainct Auguſtin, diſant que tous les fideles qui gemiſſent ſouz le fardeau de leur chair corruptible, & en infirmité de ceſte vie preſente, ont ceſte ſeule eſperance, que nous auons vn mediateur, à ſauoir Ieſus Chriſt, lequel a ſatisfait pour noz pechez. Ie vous prie, qu'emporte ceſte ſentence? Car ſi les ſaincts ont ceſte ſeule eſperance, que deuiendra la fiance des œuures? Car en diſant que c'eſt leur eſperance ſeule, il ne leur en laiſſe nulle autre. Semblablement ſainct Bernard. Où eſt-ce, dit-il, que les infirmes trouueront vray repos & ferme ſeureté, qu'aux playes de noſtre Sauueur? I'habite là d'autant plus ſeurement qu'il eſt puiſſant à ſauuer: le monde eſt apres pour me troubler, mon corps me greue: le Diable eſt aux embuſches pour me ſurprendre: ie ne tomberay, d'autant que ie ſuis appuyé ſur vne ferme pierre. Si i'ay grieuement peché, ma conſcience eſt troublée, mais elle ne ſera point confuſe, quand il me ſouuiendra des playes du Seigneur. De cela il conclud apres: Pourtant mon merite eſt la miſericorde du Seigneur: Ie ne ſuis point poure en merite, pendant que le Seigneur eſt riche en miſericorde: d'autant que les miſericordes du Seigneur ſont grandes, ie ſuis abondant en merites Chanteray-ie mes iuſtices? Seigneur il me ſouuiendra de ta iuſtice ſeule. Car icelle eſt la mienne. Car tu m'as eſté fait iuſtice de par Dieu ton Pere. Item en vn autre paſſage: Voicy tout le merite de l'homme, c'eſt de mettre tout ſon eſpoir en celuy qui ſauue tout l'homme.

Lib. ad Bonif. 3. c. 5.

Sup. Cãt. ſer. 61

Quiha. ſerm. 15

Il eſt ainſi de vray. Car toutes les conſciences qui ſont bien exercitées en la crainte de Dieu, trouuent qu'il n'y a point d'autre retraite, en laquelle elles ſe puiſſent ſeurement repoſer, quand il eſt queſtion de conter auec Dieu. Car ſi les Eſtoiles, leſquelles ſemblent durant la nuict, treſclaires & reluiſantes, perdent toute leur lumiere, quand elles viennent au Soleil: que penſons nous qu'il aduiendra à la plus grande innocence qu'on puiſſe imaginer en l'homme, quand elle ſera comparée auec la pureté de Dieu? Car lors ſera vn examen rigoureux à merueilles, lequel atteindra iuſques aux plus ſecrettes cogitations du cœur: & comme dit ſainct Paul, reuelera tout ce qui eſt caché en tenebres, & decouurira ce qui eſt occulte au profond du cœur, contreignant la cõſcience, quoy qu'elle reſiſte ou recule, de produire en auãt ce que meſme elle a maintenant oublié. Le Diable d'autre part, comme accuſateur, pourſuyura, preſſant de pres l'homme, & ſaura bien luy alleguer tous ſes forfaits, auxquels il l'aura incité. Là toutes les pompes & apparences des bonnes œuures exterieures, qu'on a maintenant ſeules en eſtime, ne profiteront de rien. Il ſera queſtiõ ſeulement de la ſeule ſyncerité du cœur. Pourtant toute hypocriſie, non ſeulement celle dont ceux qui ſe cognoiſſent ſecrettement meſchans, ſe contrefont deuant les hommes, mais auſsi celle dont vn chacun ſe flatte deuant Dieu (comme nous ſommes enclins à nous deceuoir, par trop eſtimer de nous) ſera confuſe & trebuſchera: combien qu'elle ſoit maintenant comme enyurée d'orgueil & outrecuidance. Ceux qui n'éleuent point leur ſens & penſée à tel ſpectacle, ſe peuuẽt biẽ amieller pour vne minute de tẽps, s'attribuãs iuſtice: mais telle iuſtice, qui leur ſera incõtinẽt eſcouſſe au iugemẽt de Dieu:

18

1. Cor. 4.

ainſi qu'vn homme, apres auoir ſongé de grandes richeſſes, ſe trouue vuy de quand il eſt éueillé. Au contraire, tous ceux qui cercherõt, comme deuant Dieu, la vraye reigle de iuſtice, trouueront pour certain, que toutes les œuures des hommes, ſi on les eſtime ſelon leur dignité, ne ſont qu'ordure & vilainie: & que ce qu'on iuge cõmunement eſtre iuſtice, n'eſt que pure iniquité deuãt Dieu: que ce qu'on iuge integrité, n'eſt que pollution: ce qu'on iuge gloire, n'eſt que ignominie.

19 Apres auoir contemplé ceſte perfection de Dieu, il nous faut lors deſcendre à nous regarder, ſans nous flatter, & ſans nous deceuoir en l'amour de nouſmeſmes. Car ce n'eſt point de merueilles, ſi nous ſommes aueugles en ceſt endroit, cependant que nul de nous ne ſe garde de ceſte folle & dangereuſe affection que nous auons à nous aymer: laquelle l'Eſ-
Prou. 21. criture monſtre eſtre naturellement enracinée en nous. La voye d'vn cha-
& 16. cun, dit Salomon, eſt droite deuant ſes yeux. Item, Tous hommes penſent leurs voyes eſtre bonnes. Mais quoy? Par ceſt erreur vn chacun eſt-il abſous? Pluſtoſt au contraire, comme il dit conſequẽment, Le Seigneur poiſe les cœurs. C'eſt à dire, cependant que l'homme ſe flatte en l'apparence exterieure de iuſtice qu'il a, le Seigneur examine en ſa balance toute l'iniquité & ordure cachée au cœur. Puis donc qu'ainſi eſt, qu'on ne profite de rien en ſe flattant, ne nous trompons point nouſmeſmes volontairemẽt en noſtre ruine. Or pour nous droitement eſplucher, il faut touſiours rappeller noſtre conſciẽce au Throne iudicial de Dieu. Car ſa lumiere eſt bien requiſe, pour reueler & découurir les cachettes de noſtre peruerſité, leſquelles ſont autrement trop profondes & obſcures. Si nous faiſons cela,
Iob 15.25 lors nous verrons que veut dire ceſte ſentẽce: qu'il s'en faut beaucoup que l'homme ſoit iuſtifié deuant Dieu: veu qu'il n'eſt que pourriture, & vermine inutile & abominable, & qu'il boit l'iniquité comme l'eau. Car qui eſt ce qui fera pur & monde, ce qui eſt conceu de ſemẽce immonde? Non
Iob 9 pas vn ſeul. Nous experimenterons auſsi ce que diſoit Iob de ſoy: Si ie me veux monſtrer innocẽt, ma bouche propre me condamnera: ſi ie me veux dire iuſte, elle me prouuera meſchant. Car la cõplainte que faiſoit le Prophete de ſon temps, n'appartient point à vn ſiecle ſeulement, mais com-
Eſa. 53. munement à tous aages. C'eſt, que tous ont erré comme brebiz égarées, vn chacun a decliné en ſa voye. Car il comprend là tous ceux auſquels doit eſtre communiquée la grace de redemption. Or la rigueur de ceſt examẽ ſe doit pourſuyure, iuſques à ce qu'elle nous ait domtez d'vn eſtonnement de nouſmeſmes, pour nous diſpoſer à receuoir la grace du Seigneur. Car celuy qui penſe eſtre capable d'en iouyr, ſinon qu'il ſe ſoit demis de toute hauteſſe de cœur, ſe trompe grandement. Ceſte ſentence eſt
1. Pier. 5. notoire, que Dieu confond les orgueilleux, & donne grace aux humbles.

20 Mais quel eſt le moyen de nous humilier, ſinon qu'eſtãs du tout vuydes & poures, nous donnions lieu à la miſericorde de Dieu? Car ie n'appelle pas Humilité, ſi nous penſons auoir quelque choſe de reſidu. Et de fait, on a enſeigné par cy deuant vne hypocriſie pernicieuſe, en conioignant ces deux choſes: qu'il nous falloit ſentir humblement de nous deuãt Dieu, & auoir neantmoins noſtre iuſtice en quelque eſtime. Car ſi nous confeſſons autrement deuant Dieu, que nous ne penſons en noſtre cœur:

nous

nous luy mentons meſchamment. Or nous ne pouuons pas ſentir de nous comme il appartient, que tout ce qui ſemble aduis eſtre excellent en nous, ne ſoit entierement mis ſouz le pied. Quand nous oyons donc de la bouche du Prophete, que le ſalut eſt appareillé aux humbles: d'autrepart, ruine à la fierté des orgueilleux: premierement, penſons que nous n'auons nul acces à ſalut, ſinon en nous demettans de tout orgueil, & en prenant vraye humilité. Secondement, que ceſte humilité n'eſt point vne modeſtie, par laquelle nous quittiõs vn ſeul poil de noſtre droit, pour nous abbaiſſer deuant Dieu (cõme nous appellons entre les hommes ceux la humbles, qui ne s'eſleuent pas en fierté, & ne deſpriſent point les autres, combien qu'ils ſe penſent valoir quelque choſe:) mais que c'eſt vne deiection de noſtre cœur ſans feintiſe, procedante d'vn droit ſentiment de noſtre miſere & poureté, dont noſtre cœur ſoit ainſi abbatu. Car l'humilité eſt ainſi deſcrite touſiours en la Parole de Dieu. Quand le Seigneur parle ainſi par Sophonie: I'oſteray du milieu de toy tout homme s'eſgayant, & ne laiſſeray ſinon les affligez & les poures: & iceux eſpereront en Dieu: ne demonſtre-il pas clairement qui ſont les humbles? à ſauoir, qui ſont affligez par la cognoiſſance de leur poureté? Aucontraire, il ſignifie les orgueilleux, par ceux qui s'eſgayent: par ce que les hommes, eſtans en proſperité, ont couſtume de s'eſgayer. Dauantage, il ne laiſſe rien aux humbles qu'il veut ſauuer, ſinon la ſeule eſperance en Dieu. Pareillement en Iſaye: A qui regarderay-ie, ſinon au poure, briſé & affligé en ſon eſprit, & qui tremble à mes Paroles? Et derechef, le Seigneur haut & eſleué, habitant en ſon ſiege eternel, habitant en ſa magnificence, eſt pareillement auec les humbles & affligez en leurs eſprits, à fin de viuifier l'eſprit des humbles, & le cœur des affligez. Quand nous oyons tant de fois le nom d'Affliction, il nous faut entendre comme vne playe, dont le cœur ſoit tellement nauré, que tout l'homme en ſoit abbatu en terre, ſans ſe pouuoir eſleuer. Il eſt beſoing que noſtre cœur ſoit nauré d'vne telle affliction, ſi nous voulons eſtre exaltez auec les humbles. Si cela ne ſe fait, nous ſerons humiliez par la main puiſſante de Dieu, en noſtre confuſion.

Pſal. 18.

Soph. 3.

Iſa. 66. & 57.

21 Dauantage, noſtre bon Maiſtre, non content de paroles, nous a depeint en vne ſimilitude comme en vn tableau, la vraye image d'humilité. Car il nous propoſe le Publicain, lequel ſe tenant loing, & n'oſant point leuer les yeux en haut, auec grans gemiſſemens prie en ceſte ſorte: Seigneur, ſois moy propice, à moy qui ſuis poure pecheur. Ne penſons point que ce ſoyent ſignes d'vne modeſtie feinte, qu'il n'oſe regarder le ciel, approcher pres, & qu'en frappant ſa poictrine, il ſe confeſſe pecheur: mais ce ſont teſmoignages de l'affection du cœur. Il propoſe de l'autre coſte le Phariſien, lequel rẽd graces à Dieu, de ce qu'il n'eſt point tel que les autres, larron, ou iniuſte, ou paillard: qu'il iuſne deux fois la ſepmaine, & donne les decimes de tous ſes biens. Il confeſſe ouuertemẽt qu'il tient ſa iuſtice de la grace de Dieu: mais pource qu'il ſe confie eſtre iuſte par œuures, il s'en retourne abominable à Dieu: aucontraire, le Publicain eſt iuſtifié par la cognoiſſance de ſon iniquité. Nous pouuons voir de cela, combien eſt plaiſante à Dieu noſtre humilité: tellement qu'vn cœur n'eſt point capable de receuoir la miſericorde de Dieu, qu'il ne ſoit vuyde de

Luc 18.

toute opinió de ſa propre dignité, de laquelle il ne peut eſtre occupé, que l'entrée ne ſoit fermée à la grace de Dieu. Et à fin qu'il n'y euſt doute aucune de cela, le Seigneur Ieſus a eſté enuoyé de ſon Pere en terre auec ce mandemẽt, d'apporter bonnes nouuelles aux poures, medeciner ceux qui ſont affligez en leur cœur, preſcher liberté aux captifs, ouuerture aux enſerrez, conſoler les languiſſans, leur donner gloire au lieu de cendres, de l'huile au lieu de pleur, robbe de ioye au lieu de triſteſſe. Suyuant ce mandement, il n'inuite à receuoir ſa beneficence, ſinon ceux qui ſont chargez & trauaillez.

Ieſa.61.

Matt.11

22 Parquoy, ſi nous voulons donner lieu à la vocation de Chriſt, il faut que toute arrogance & preſomption ſoit loing de nous. Par Arrogance, i'enten l'orgueil qui s'engendre d'vne folle perſuaſion de iuſtice, quand l'homme penſe auoir quelque choſe, dont il merite eſtre agreable à Dieu. Par preſomptiõ, i'enten vne ſecurité charnelle, qui peut eſtre ſans aucune fiance des œuures. Car il y a pluſieurs pecheurs, leſquels d'autant qu'eſtãs enyurez de la douceur de leurs vices, ils ne penſent point au iugement de Dieu: pareillement eſtans comme eſtourdiz, ils n'aſpirent nullement à la miſericorde qui leur eſt preſentée. Or il ne faut pas moins chaſſer vne telle nonchalance, qu'abbatre toute confiance de nouſ-meſmes, ſi nous voulons eſtre à deliure pour courir à Chriſt, à fin qu'il nous rempliſſe de ſes biens. Car iamais nous ne nous confierons bien en luy, ſinon en nous deffiant du tout de nouſ-meſmes: iamais nous ne leuerons bien noſtre cœur en luy, qu'il ne ſoit premier abbatu en nous: iamais nous ne receurons droite conſolation de luy. ſinon que nous ſoyons deſolez en nous. Nous ſommes donc lors diſpoſez à receuoir & obtenir la grace de Dieu, quand nous eſtans demiz de toute fiance de nouſ-meſmes, nous auons noſtre ſeul appuy ſur ſa bonté: & comme dit ſainct Auguſtin, ayans oublié noz merites, receuons les graces de Chriſt. A fin de ne nous arreſter point icy trop, que nous ayons ceſte reigle qui eſt brieue, mais eſt generale & treſ-certaine. C'eſt, que celuy qui s'eſt du tout aneanty & demis (ie ne dy pas de ſa iuſtice qui eſt nulle, mais de ceſte ombre de iuſtice, qui nous deçoit) eſt deuemẽt preparé à receuoir les fruits de la miſericorde de Dieu. Car d'autant qu'vn chacun ſe repoſe plus en ſoy-meſme, d'autant met-il plus d'empeſchement à la grace de Dieu.

De verb. Apoſt. ca. 11.

23 Nous auons icy deux choſes principales à regarder: c'eſt, que la gloire de Dieu ſoit conſeruée en ſon entier, & que noz conſciences puiſſent auoir repos & aſſeurance deuant ſon iugement. Nous voyons combien de fois, & en quelle diligence l'Eſcriture nous exhorte de rendre confeſsion de louange à Dieu, quand il eſt queſtion de iuſtice. Meſme l'Apoſtre teſmoigne que Dieu a regardé ceſte fin, en nous conferant iuſtice en Chriſt, de faire apparoiſtre ſa iuſtice. Puis apres il adiouſte quelle eſt ceſte demonſtration: à ſauoir, s'il eſt ſeul recogneu iuſte, & iuſtifiant celuy qui eſt de la Foy de Ieſus Chriſt. Voyõs nous pas bien que la iuſtice de Dieu n'eſt point aſſez eſclaircie, ſinon qu'il ſoit ſeul eſtimé iuſte, & communique le don de iuſtice à ceux qui ne l'ont point merité? A ceſte cauſe, il veut que toute bouche ſoit fermée, & que tout le monde luy ſoit declairé redeuable: pource que cependant que l'homme a dequoy ſe defendre,

Rom. 3.

fendre, la gloire de Dieu eſt d'autant diminuée. Pourtant il monſtre en Ezechiel, combien ſon Nom eſt glorifié, de ce que nous recognoiſſons noſtre iniquité. Il vous ſouuiendra, dit-il, de voz œuures, & de tous voz forfaits, auſquels vous auez eſté polluz: & vous deſplairez en vouſ-meſmes en tous les pechez que vous auez commiz. Et lors, vous ſaurez que ie ſuis le Seigneur, quand ie vous auray fait miſericorde à cauſe de mon Nom, & non pas ſelon voz pechez & œuures meſchantes. Si cela eſt contenu en la vraye cognoiſſance de Dieu, qu'eſtans abbatuz, & comme menuiſez de la cognoiſſance de noſtre propre iniquité, nous reputions que Dieu nous fait bien, ſans ce que nous en ſoyõs dignes: qu'eſt-ce que nous tentons auec noſtre grand mal, de defrober à Dieu la moindre goutte du monde de ceſte louange de bonté gratuite? Semblablement Ieremie, criant, que le ſage ne ſe glorifie point en ſa ſageſſe, ne le riche en ſes richeſſes, ne le fort en ſa force: mais que celuy qui ſe glorifie, ſe glorifie en Dieu: ne denote-il point par cela, qu'il perit quelque partie de la gloire de Dieu, ſi l'homme ſe glorifie en ſoy-meſme? Ezec. 20. Ierc. 9.

24 Certes il eſt ainſi, que iamais nous ne nous glorifions en Dieu droitement, ſinon eſtans demiz de noſtre propre gloire. Pluſtoſt il nous faut auoir ceſte reigle generale: que quiconque ſe glorifie en ſoy, ſe glorifie contre Dieu. Car ſainct Paul dit, que lors finalement les hommes ſont aſſubiettiz à Dieu, quand toute matiere de gloire leur eſt oſtée. Pourtant, Ieſaie, en denonçant qu'Iſrael aura ſa iuſtice en Dieu, adiouſte qu'il y aura auſsi ſa louange. Comme s'il diſoit, que c'eſt la fin pour laquelle ſont iuſtifiez les eſleuz de Dieu, à ce qu'ils ſe glorifient en luy, & non ailleurs. Or la maniere d'auoir noſtre louange en Dieu, il l'auoit enſeignée en la ſentence prochaine: c'eſt, que nous iurions noſtre iuſtice & noſtre force eſtre en luy. Notons, qu'il n'y a point vne ſimple confeſsion requiſe, mais confermée de iurement: à fin qu'il ne nous ſemble que nous nous puiſsiõs acquiter de ie ne ſay quelle humilité feinte. Et ne faut point que quelcun allegue, qu'il ne ſe glorifie point, quand il repute ſa propre iuſtice ſans arrogance. Car vne telle eſtime ne peut eſtre, qu'elle n'engendre confiance: & confiance ne peut eſtre, qu'elle n'enfante gloire. Qu'il nous ſouuienne donc, que nous auons touſiours à regarder ce but, en diſputant de la iuſtice: c'eſt, que la louange d'icelle demeure ſolide & entiere à Dieu: puis que pour demonſtrer ſa iuſtice, comme dit l'Apoſtre, il a eſpandu ſa grace ſur nous: à fin d'eſtre iuſte, & iuſtifiant celuy qui eſt de la Foy de Chriſt. Pourtant en vn autre lieu, apres auoir dit, que Dieu nous a donné ſalut, pour exalter la gloire de ſon Nom, comme repetant vne meſme ſentence, il dit derechef: Vous eſtes ſauuez gratuitement, & ce du don de Dieu, non pas de voz œuures, à fin que nul ne ſe glorifie. En ſomme, il faut conclurre que l'homme ne ſe peut attribuer vne ſeule goutte de iuſtice, ſans ſacrilege: veu que c'eſt autant amoindrir & abaiſſer la gloire de la iuſtice de Dieu. Ieſa. 54. Rom. 3. Rom. 3. Epheſ. 1. Epheſ. 2.

25 Maintenant, ſi nous cerchons comment la conſcience peut auoir repos & reſiouiſſance deuant Dieu: nous ne trouuerons point d'autre moyẽ, ſinon qu'il nous confere iuſtice de ſa benignité gratuite. Que nous ayons touſiours en memoire ce dire de Solomon: Qui eſt-ce qui dira: I'ay net- Prou. 20

toyé mõ cœur: ie ſuis purifié de mes pechez? Certes il n'y en a pas vn qui ne ſoit chargé d'ordures infinies. Que les plus parfaits donc deſcendent en leur conſcience, & amenent leurs œuures à conte: quelle iſſue auront ils? Se pourront-ils repoſer, & auoir lieſſe de cœur, cõme ayans fait auec Dieu? Ne ſeront ils pas pluſtoſt deſchirez d'horribles tormens: ſentans toute matiere de damnation eſtre reſidente en eux, s'ils ſont eſtimez par leurs œuures? Il faut certes que la cõſcience, ſi elle regarde Dieu, ait paix & concorde auec ſon iugement: ou bien qu'elle ſoit aſsiegée des terreurs d'enfer. Nous ne profitons donc rien en diſputant de iuſtice, ſinon que nous eſtabliſsions vne telle iuſtice, en la fermeté de laquelle l'ame eſtant fondée, puiſſe conſiſter au iugement de Dieu. Quand noſtre ame aura de quoy pour apparoiſtre deuant Dieu, ſans eſtre eſtonnée, & attendre & receuoir, ſans doute & ſans crainte ſon iugement: lors nous pourõs penſer, que nous auons trouué vne iuſtice qui n'eſt point contrefaite. Ce n'eſt point donc ſans cauſe que l'Apoſtre preſſe & pourſuit tant fort ceſte raiſon: des paroles duquel i'ayme mieux vſer que des miennes: Si nous auõs dit-il, par la Loy la promeſſe de noſtre heritage: la Foy eſt aneantie, la promeſſe eſt abolie. Il infere premierement que la Foy eſt euacuée & aneantie, ſi la iuſtice regarde les merites de noz œuures, ou ſi elle depend de l'obſeruation de la Loy. Car nul ne pourroit ſeulement acquieſcer en icelle: veu que iamais ne ſe trouuera perſonne qui s'oſe promettre d'auoir ſatisfait à la Loy: comme de fait nul n'y ſatisfait pleinement par ſes œuures. De laquelle choſe, à fin que nous ne cerchions pas loing les probations, vn chacun ſe peut ſeruir de teſmoing en ſon endroit, quand il ſe voudra regarder de droit œil. Vn chacun doc ſeroit vexé de doute, puis apres accablé de deſeſpoir, en reputant en ſoymeſme de combien gros fardeau de debtes il ſeroit greué, & combien il ſeroit loing de la condition qui luy ſeroit propoſée. Voila deſia la Foy opprimée & eſteinte. Car vaguer, varier, eſtre agité haut & bas, douter, vaciller, eſtre tenu en ſuſpens, finalement deſeſperer, n'eſt pas auoir fiance: mais c'eſt de confermer ſon cœur en vne certitude conſtante & arreſtée, & auoir vn appuy ſolide où on ſe puiſſe repoſer.

Rom. 4.

26 Il adiouſte en ſecond lieu, que la promeſſe ſeroit caſſée & aneantie. Car ſi l'accõpliſſement dicelle dependoit de noſtre merite: quand ſerions nous venuz iuſques à ce poinct de meriter la grace de Dieu? Meſme ce ſecõd mẽbre ſe peut deduire de l'autre. Car la promeſſe ne ſera point accõplie ſinon à ceux qui l'auront receue en Foy. Pourtãt ſi la Foy eſt deſcheue, la promeſſe n'a plus de vertu. Pourtant, nous obtenons l'heritage en Foy: à fin qu'il ſoit fondé ſur la grace de Dieu: & qu'ainſi la promeſſe ſoit eſtablie. Car elle eſt tresbiẽ confermée, quand elle eſt appuyée ſur la ſeule miſericorde de Dieu: d'autant que ſa miſericorde & verité ſont cõiointes enſemble d'vn lien perpetuel: c'eſt à dire, tout ce que le Seigneur nous promet de ſa benignité, il nous le tient fidelement. C'eſt donc cy qu'il nous faut arreſter & profondemẽt ficher toute noſtre eſperãce: nõ pas deſtourner le regard à noz œuures, pour en auoir quelque ſecours. Et de fait ſainct Auguſtin conſeille d'en faire ainſi, à fin que cela ne ſemble nouueau à perſonne. Ieſus Chriſt, dit il, regnera à iamais en ſes ſeruiteurs,

In Pſ. 88 tract. prio.

teurs. Dieu l'a ainſi promis. Dieu l'a dit: & ſi cela ne ſuffit, Dieu l'a iuré. Parquoy, d'autant que la promeſſe qu'il en a faite eſt ferme, non point à cauſe de noz merites, mais ſelon ſa miſericorde: il nous faut confeſſer ſans crainte ce dont nous ne pouuons douter. Pareillement S. Bernard: *Ser. 5. in* Les diſciples, dit-il, demanderẽt à Ieſus, Qui ſera ſauué? Il leur reſpõdit, *dedic. tẽp.* que cela eſtoit impoſsible aux hõmes, mais non pas à Dieu. Voicy donc noſtre fiance, voicy noſtre conſolation vnique. Voicy tout le fondement de noſtre eſperance. Mais combien que nous ſoyons certains de ſon pouuoir: que dirons nous de la volonté? Qui eſt-ce qui ſait s'il ſera digne de *Eccle. 9.* haine ou d'amour? qui eſt-ce qui a cognu le vouloir du Seigneur, ou qui *1 Cor. 2.* a eſté ſon conſeillier? Il faut qu'en ceſt endroit la Foy nous ſubuienne. Il faut que la verité nous ſecoure, à fin que ce qui eſt caché de nous au cœur du Pere, nous ſoit reuelé par l'Eſprit. Et que ſon Eſprit en nous rendant teſmoignage, nous perſuade que nous ſommes enfans de Dieu: qu'il le nous perſuade, dy-ie, en nous appellant, & en nous iuſtifiant gratuitemẽt par la Foy, qui eſt cõme le moyen entre la predeſtination de Dieu, & la gloire de la vie eternelle. Brief, il nous faut ainſi conclurre: L'Eſcriture denonce, que les promeſſes de Dieu n'ont nulle vigueur & effect, qu'elles ne ſoyent receues de certaine fiance de cœur: d'autrepart elle declaire, que s'il y a doute ou incertitude au cœur, qu'elles ſont rẽdues vaines. Puis apres elle enſeigne, que nous ne pouuons autre choſe que vaciller & trembler, ſi icelles promeſſes ſont appuyées ſur noz œuures. Il faut donc ou que toute iuſtice nous ſoit oſtée, ou que les œuures ne viennent point en conſideration: mais pluſtoſt que la ſeule Foy ait lieu: de laquelle la nature eſt de fermer les yeux, & dreſſer les aureilles: c'eſt à dire, d'eſtre fichée du tout en la ſeule promeſſe de Dieu, ſans auoir eſgard à aucune dignité ou merite de l'homme. Ainſi eſt verifiée ceſte belle promeſſe de Zachãrie: *Zach. 3.* Que quãd l'iniquité de la terre aura eſté effacée, vn chacun appellera ſon voiſin ſouz ſa vigne & ſouz ſon figuier. Auquel lieu le Prophete ſignifie, que les fideles n'ont autre iouyſſance de paix, qu'apres auoir obtenu remiſsion de leurs pechez.

Pour eſclaircir encore plus la matiere, examinons quelle peut eſtre 27
la iuſtice de l'homme, pour tout le cours de ſa vie. Or il nous faut icy mettre quatre degrez. Car ou l'homme, eſtant deſtitué de la cognoiſſance de Dieu, eſt enueloppé en idolatrie: ou ayant receu la Parole & les ſacremens, & cependant viuant diſſoluemẽt, renõce en ſes œuures le Seigneur, lequel il confeſſe de bouche: & par ainſi n'eſt Chreſtien que de tiltre & profeſsion: ou il eſt hypocrite cachãt ſa peruerſité ſouz couuerture de prudhõmie: ou eſtant regeneré par l'Eſprit de Dieu, s'adõne de cœur à ſuyure ſainĉteté & innocence. Quant au premier genre, d'autant qu'il faut eſtimer telle maniere de gẽs en leur naturel, depuis le couppet de la teſte, iuſques à la plãte des pieds, on n'y trouuera vn ſeul grain de bien: ſi ce n'eſt que nous vueillons arguer l'Eſcriture de fauſſeté, quand elle dõne ces tiltres à tous enfans d'Adam: à ſauoir, qu'ils ſont d'vn cœur per- *Iere. 17* uers & endurcy: que tout ce qu'ils peuuẽt forger de leur premiere ieuneſ- *Gen. 8.* ſe n'eſt que malice: que toutes leurs cogitations ſont vaines, qu'ils n'ont *Pſal. 49* point la crainte de Dieu deuant leurs yeux: que nul d'eux n'a intelligẽce: *& 14.*

Gen.6. Gal.5& ailleurs. que nul ne cerche Dieu: en ſomme, qu'ils ſont chair: ſouz lequel vocable ſont entendues toutes les œuures, que ſainct Paul recite, paillardiſe, ordure, impudicité, ſuperfluité idolatrie, empoiſonnemens, inimitiez, contentions, emulations, ires, noiſes, diſſentions, ſectes, enuies, homicides, & tout ce qui ſe peut penſer de vilenie & abomination. Voila la belle dignité, en fiance de laquelle ils ſe doyuẽt enorgueillir. S'il y en a aucuns entre eux, qui ayent quelque apparence d'honneſteté en leurs mœurs, dont ils puiſſent acquerir opinion de ſainctеté entre les hõmes: puis que nous ſauons, que Dieu ne ſe ſoucie de la põpe exterieure, ſi nous voulons que telle hõneſteté vaille quelque choſe pour les iuſtifier, il faut venir à la fontaine & ſource des œuures: il faut, dy-ie, regarder de pres de quelle affection procedent telles œuures. Or combien que la matiere me face grande ouuerture à parler: toutesfois pource que la choſe ſe peut depeſcher en peu de paroles, ie ſuyuray la brieueté tant qu'il me ſera poſſible.

28 Pour le commencement, ie ne nie pas que toutes les vertuz qui apparoiſſent en la vie des infideles & idolatres, ne ſoyent dons de Dieu. Et ne ſuis ſi eſloigné de iugement humain, que ie vueille dire, qu'il n'y ait nulle difference entre la iuſtice, moderation & equité de Tite & de Traian, qui ont eſté bons Empereurs Romains: & entre la rage, intemperãce & cruauté de Caligula, Neron ou Domitian, qui ont regné cõme beſtes furieuſes: entre les vilaines paillardiſes de Tiberius, & la continence de Veſpaſien: & à fin de ne nous arreſter en chacũ vice ou vertu particuliere, qu'il n'y ait à dire entre l'obſeruation des loix, & le contemnemẽt. Car il y a telle diuerſité entre le bien & le mal, qu'elle apparoiſt meſme en ceſte image morte. Car quel ordre reſteroit au mõde, ſi ces choſes eſtoyẽt confondues enſemble? Pourtant le Seigneur nõ ſeulemẽt a imprimé au cœur d'vn chacun ceſte diſtinction, entre les œuures hõneſtes & vilaines: mais auſsi l'a confermée ſouuent par ſa prouidẽce. Car nous voyons cõment il dõne pluſieurs benedictions de la vie preſente à ceux qui s'eſtudiẽt à vertu entre les hõmes. Non pas que ceſte ombre & image de vertu merite le moindre de ſes benefices: mais il luy plaiſt de mõſtrer ainſi, cõbien il ayme la vraye vertu, en ce qu'il ne laiſſe point ſans quelque remuneration temporelle, celle qui n'eſt qu'exterieure & ſimulée. Dont il s'enſuit, ce que nous auons n'a gueres confeſſé, ces vertuz telles quelles, ou pluſtoſt ces ſimulacres de vertuz, eſtre dons procedans de luy: veu qu'il n'y a rien de louable, qui n'en procede.

29 Neantmoins ce qu'eſcrit S. Auguſtin ne laiſſe point d'eſtre vray:
Libr.4. cont. Iul. c'eſt que tous ceux qui ſont eſtranges de la religion d'vn ſeul Dieu, combien qu'on les ait en admiratiõ, pour l'eſtime qu'õ a de leur preudhõmie, non ſeulemẽt ne ſont dignes de nulle remuneration, mais pluſtoſt ſont dignes de punition, en ce qu'ils contaminent les dons de Dieu par la pollution de leur cœur. Car cõbien qu'ils ſoyent inſtrumens de Dieu, pour cõſeruer & entretenir la cõpagnie des hõmes en iuſtice. continẽce, amitié, prudẽce, tẽperance & force: toutesfois ils executent ces bõnes œuures de Dieu treſmal. Car ils ſont retenuz de mal faire, nõ point de pure affectiõ d'hõneſteté ou de iuſtice: mais par ambition ou amour d'eux meſmes, ou quelque autre conſideratiõ oblique & peruerſe. Puis dõc que leurs œuures

ſont

ſont corrõpues de l'impureté du cœur, cõme de leur premiere origine: elles ne meritẽt nõ plus d'eſtre miſes entre les vertuz, que font les vices, qui pour quelque ſimilitude & affinité qu'ils ont auec les vertuz deçoyuent les hõmes. Et pour le faire court, puis que nous ſauõs que ceſte eſt la fin vnique & perpetuelle de iuſtice & droiture, que Dieu ſoit hõnoré: tout ce qui tend ailleurs, à bõ droit pert le nom de droiture. Puis dõc que telle maniere de gens ne regardent point le but, que la Sageſſe de Dieu a ordonné: cõbien que ce qu'ils font ſemble aduis bõ en l'action externe: toutesfois pour la mauuaiſe fin, eſt peché. Il cõclud dõc, que tous ceux qui ont eſté priſez entre les Payẽs, ont touſiours peché en l'apparẽce qu'ils ont eu de vertu, d'autãt qu'eſtans deſnuez de la clairté de Foy, ils n'ont pas rapporté leurs œuures, qu'on a tenu pour vertueuſes, à la fin qu'ils deuoyent.

D'auantage, ſi ce que dit S. Iean eſt vray: c'eſt qu'il n'y a point de vie hors le Fils de Dieu: tous ceux qui n'õt point de part en Chriſt, quels qu'ils ſoyent, & quoy qu'ils facent, ou s'efforcent de faire tout le cours de leur vie, ne tend qu'à ruine & confuſion, & iugement de mort eternelle. Selon ceſte raiſon, S. Auguſtin dit en quelque paſſage: Noſtre religiõ ne diſcerne point les iuſtes des iniques par la reigle des œuures: mais de la Foy, ſans laquelle les œuures, qui ſemblent bõnes, ſont conuerties en pechez. Parquoy luy meſme parle treſpropremẽt, quãd il accõparage la vie de telles gẽs à vne courſe eſgarée. Car d'autãt qu'vn hõme court plus haſtiuemẽt hors du chemin, d'autãt plus ſe recule il hors de ſon but, & à ceſte cauſe eſt plus miſerable. Il conclud dõc, qu'il vaut mieux clocher en la voye, que courir legieremẽt hors de la voye. Finalemẽt, il eſt certain, que ce ſont mauuais arbres, veu qu'il n'y a nulle ſanctificatiõ, ſinõ en la cõmuniõ de Chriſt. Ils peuuẽt dõc produire de beaux fruits, & meſme de douce ſaueur: mais ils n'ẽ peuuẽt nullemẽt produire de bons. De cela nous voyons clairemẽt, que tout ce que pẽſe, medite, entrepréd & fait l'hõme, deuãt qu'eſtre recõcilié à Dieu, eſt maudit: & nõ ſeulemẽt n'a aucune valeur à le iuſtifier, mais pluſtoſt merite certaine damnatiõ. Et cõment diſputõs nous cõme d'vne choſe douteuſe, puis que deſia il a eſté decidé par le teſmoignage de l'Apoſtre, qu'il eſt impoſsible de plaire à Dieu ſans Foy? 30 1. Iean. 5 Lib. ad Bo niſa. 3. c. 5 Præfat. in Pſal. 31 Hebr. 11

Mais la choſe ſera encore plus liquidée, ſi nous mettons la grace de Dieu d'vne part, & la condition naturelle de l'homme de l'autre. L'Eſcriture denonce par tout haut & clair, que Dieu ne trouue rien en l'homme, dont il ſoit incité à luy bien-faire: mais qu'il le preuient de ſa benignité gratuite. Car qu'eſt-ce que pourroit auoir vn mort, pour eſtre reſſuſcité en vie? Or quand Dieu illumine l'homme, & luy donne à cognoiſtre ſa verité, il eſt dit, qu'il le ſuſcite des morts, & le fait nouuelle creature. Car nous voyons que ſouuent la benignité de Dieu nous eſt recommandée par ce tiltre, & principalement de l'Apoſtre. Dieu, dit-il, qui eſt riche en miſericorde, pour ſa grande charité, dont il nous à aymez, du temps que nous eſtions morts en peché, nous a viuifiez en Chriſt, &c. En vn autre lieu, traitant ſouz la figure d'Abraham la vocation generale des fideles: C'eſt Dieu, dit-il, qui viuifie les morts & appelle les choſes qui ne ſont point, comme ſi elles eſtoyent. Si nous ne ſommes rien, que pouuons nous? Pourtant Dieu rabbat fort & 31 Iean 5. & en autres paſſages Epheſ. 2 Rom. 4

Iob 41 ferme toute noſtre preſomptiõ en l'hiſtoire de Iob : Qui m'a preuenu &
Rom.11 ie le remunereray? Toutes choſes ſont miennes. Laquelle ſentẽce S. Paul
explicãt, l'attire à ce que nous ne penſiõs apporter quelque choſe à Dieu,
ſinon pure confuſion. Pourtãt, au lieu preallegué, pour monſtrer que nous
Epheſ.2 ſommes venuz en eſperance de ſalut par la ſeule grace de Dieu, & nõ par
noz œuures: il remõſtre, que nous ſommes ſes creatures, eſtãs regenerez
en Ieſus Chriſt à bonnes œuures, leſquelles Dieu a preparées, à fin que
cheminions en icelles. Cõme s'il diſoit, Qui ſera ce de nous, qui ſe vãte-
ra d'auoir preuenu Dieu par ſa iuſtice: veu que noſtre premiere faculté à
bien faire procede de ſa regeneration? Car ſelõ que nous ſommes de na-
ture: on tireroit pluſtoſt de l'huile d'vne pierre, que de nous vne ſeule bõ
ne œuure. C'eſt merueille, ſi l'homme eſtant condamné d'vne telle igno-
minie, s'oſe encore attribuer quelque choſe de reſte. Confeſſons donc a-
2.Tim.1 uec ce noble inſtrument de Dieu ſainct Paul, que nous ſommes appellez
d'vne vocation ſaincte: nõ pas ſelõ noz œuures, mais ſelõ ſon election &
Tit.3 grace. Item, que la benignité & dilection de Dieu noſtre Sauueur eſt ap-
parue, en ce qu'il nous a ſauuez : non pas pour les œuures de iuſtice que
nous ayons faites, mais ſelõ ſa miſericorde: à fin qu'eſtans iuſtifiez par ſa
grace, nous fuſsiõs heritiers de la vie eternelle. Par ceſte cõfeſsion nous
deſpouillons l'homme de toute iuſtice, iuſques à la derniere goutte, pour
tout le temps qu'il n'eſt point regeneré en eſperãce de vie par la miſeri-
corde de Dieu: veu que ſi les œuures valẽt quelque choſe à nous iuſtifier,
il ſeroit fauſſement dit, que nous ſommes iuſtifiez par grace Certes l'A-
Rom.11 poſtre n'eſtoit pas ſi oublieux, qu'en affermant la iuſtification eſtre gra-
tuite, il ne ſe ſouuint biẽ de ce qu'il argue en vn autre lieu: c'eſt que la gra
ce n'eſt plus grace, ſi les œuures ont quelque valeur. Et qu'eſt-ce que veut
Matt.9 dire autre choſe le Seigneur Ieſus, diſant qu'il eſt venu pour appeller les
pecheurs, & nõ pas les iuſtes? Si les pecheurs tãt ſeulemẽt ſont introduits
à ſalut: qu'eſt-ce que nous y cerchons entrée par noz iuſtices cõtrefaites?

32 Ceſte penſée me reuient ſouuentesfois en l'entendement: qu'il y a
danger que ie ne face iniure à la miſericorde de Dieu, de mettre ſi grãd
peine à la defendre, cõme ſi elle eſtoit douteuſe ou obſcure. Mais pource
que noſtre malignité eſt telle, que iamais elle ne concede à Dieu ce qui
eſt ſien, ſinon qu'elle ſoit contrainte par neceſſité, il me faut icy arreſter
vn petit plus longuemẽt que ie ne voudroye. Toutesfois pource que l'E-
ſcriture eſt aſſez facile en ceſt endroit, ie cõbattray des parolles d'icelle
pluſtoſt que des miennes. Ieſaye, apres auoir eſcrit la ruine vniuerſelle du
gẽre humain, expoſe tresbiẽ apres l'ordre de la reſtitutiõ: Le Seigneur a
Ieſa.59 regardé, dit-il, & luy a ſẽblé aduis mauuais: & a veu qu'il n'y auoit pas vn
hõme, & s'eſt émerueillé qu'il n'y auoit pas vn ſeul qui intercedaſt. Pour-
tãt il a mis le ſalut en ſon bras, & s'eſt cõfermé en ſa iuſtice. Où ſont noz
iuſtices, ſi ce que dit le Prophete eſt vray? C'eſt, qu'il n'y en a pas vn ſeul,
qui aide à Dieu à recouurer ſalut. En telle maniere l'autre Prophete in-
Oſee 2 troduit le Seigneur, parlãt de recõcilier le pecheur à ſoy: Ie t'eſpouſeray
dit-il, à perpetuité, en iuſtice, iugement, grace, & miſericorde. Ie diray à
celuy qui n'auoit point obtenu miſericorde, qu'il l'aura obtenue. Si vne
telle alliãce qui eſt la premiere cõiunctiõ de Dieu auec nous, eſt appuyée

ſur

sur la misericorde de Dieu, il ne nous reste autre fondement de nostre iustice. Et de fait ie voudroye bien sauoir de ceux qui veulent faire accroire, que l'homme vient au deuant de Dieu auec quelques merites, s'il y a quelque iustice qui ne soit point plaisante à Dieu. Si c'est vne rage de pẽser cela, qu'est-ce qui procedera des ennemiz de Dieu qui luy soit plaisant, veu qu'il les a entieremẽt en abomination auec toutes leurs œuures? La verité tesmoigne que nous sommes tous ennemis mortels de Dieu, & qu'il y a guerre ouuerte entre luy & nous, iusques à ce qu'estans iustifiez nous rentrions en sa grace. Si le commencement de la dilection de Dieu enuers nous, est nostre iustificatiõ, quelles iustices des œuures pourront preceder? Parquoy sainct Iean pour nous retirer de ceste pernicieuse arrogance, nous admonneste diligemment, comme nous ne l'auõs pas aymé les premiers. Ce que le Seigneur auoit long temps auparauant enseigné par son Prophete, disant qu'il nous aymeroit d'vne dilection volontaire, pource que sa fureur est destournée. S'il est enclin de son bõ vouloir à nous aymer, il n'est pas certes émeu par les œuures.

Rom. 5 *Coloss. 1.* *1. Iean 4* *Osée 14*

Le rude vulgaire n'entend autre chose par cela, sinon que nul n'auoit merité que Christ fist nostre redemption: mais que pour venir en possession d'icelle, nous sommes aidez de noz œuures. Mais au contraire, comment que nous soyons rachetez de Christ, si est-ce toutesfois que nous demeurons touſiours enfans de tenebres, ennemiz de Dieu, & heririers de son ire, iusques à ce que par la vocation gratuite du Pere, nous sommes incorporez en la communion de Christ. Car sainct Paul ne dit pas que nous soyons purgez & lauez de noz ordures, sinon quãd le sainct Esprit fait ceste purgation en nous. Ce que voulant dire sainct Pierre, enseigne que la sanctification du sainct Esprit nous profite en obeissance & arrousement du sang de Christ. Si pour estre purifiez nous sommes arrousez du sang de Christ, par l'Esprit, ne pensons point estre autres deuant ceſt arrousement, qu'est vn pecheur sans Christ. Que cela dõc nous demeure certain: à sauoir, que le commencement de nostre salut est comme vne resurrection de mort à vie. 33

1. Cor. 6 *1. Pier. 1*

Souz ce ranc sont comprins le second & troisiesme genre des hommes, que nous auons mis en la diuision precedente. Car la souilleure de conscience, qui est tãt aux vns comme aux autres, est vn signe qu'ils ne sont point encore regenerez de l'Esprit de Dieu. Dauantage, ce qu'ils ne sont point regenerez, est signe qu'ils n'ont nulle Foy. Dont il appert que ils ne sont encore reconciliez à Dieu, ne iustifiez en son iugement: veu qu'on ne paruient à tels biens, sinon par Foy. Qu'est-ce que feroyent les pecheurs alienez de Dieu, qui ne fust execrable à son iugement? Il est biẽ vray, que tous infideles, & principalement les hypocrites, sont enflez de ceste folle confiance. C'est, combien qu'ils cognoissent leur cœur estre plein d'ordure & de toute vilainie: toutesfois s'ils font quelques bonnes œuures en apparence, ils les estiment dignes de n'estre point mépriſées de Dieu. De là vient ceſt erreur mortel, que ceux qui sont conuaincuz d'auoir le cœur meschant & inique, ne le peuuent amener à ceste raison, de se confesser estre vuydes de iustice: mais en se recognoissant iniustes, pource qu'ils ne le peuuent nier, s'attribuent neantmoins quelque iustice. 34

Hagg. 2 Ceste vanité est tresbien refutée de Dieu, par le Prophete Haggée: Interrogue dit-il, les Prestres: Si vn homme porte au pan de sa robbe de la chair sanctifiée, ou attouche du pain sanctifié: sera-il pourtant sanctifié? Les Prestres respondent que non. Haggée les interrogue puis apres: Si vn homme pollu en son ame, touche quelqu'vne de ces choses, s'il ne la polluera pas? Les Prestres respondent, que ouy. Lors il est commandé à Haggée de leur dire: Tel est ce peuple deuant ma face, & telles sont les œuures de leurs mains, & tout ce qu'ils m'offriront sera cõtaminé. Pleust à Dieu que ceste sentence fust bien receue de nous, ou bien imprimée en nostre memoire. Car il n'y en a nul, quelque meschant qu'il soit en toute sa vie, qui se puisse persuader ce que le Seigneur denonce icy clairemẽt. Si le plus meschant du monde s'est acquitté de son deuoir en quelque poinct, il ne doute pas que cela ne luy soit alloué pour iustice. Aucontraire, le Seigneur proteste, que par cela on n'acquiert nulle sanctificatiõ, que le cœur ne soit premierement bien purgé. Et non content de cela, tesmoigne que toutes œuures procedantes des pecheurs, sont souillées par l'impureté de leur cœur. Gardons nous donc d'imposer le nom de iustice aux œuures, qui sont condamnées de pollution par la bouche de Dieu. Et par combien belle similitude demonstre-il cela? Car on pouuoit obiecter que ce que Dieu a commandé est inuiolablement sainct. Mais aucontraire il demonstre que ce n'est pas de merueilles si les œuures que Dieu a sanctifiées en sa Loy, sont souillées par l'ordure des meschãs: veu que par vne main immonde est profané ce qui auoit esté consacré.

35 Il poursuit aussi en Iesaye tresbien ceste matiere. Ne m'offrez
Iesa. 1 & point, dit-il, sacrifices en vain: vostre encens m'est abomination: mon
58 cœur hait toutes voz festes & solennitez: ie suis faſché à merueilles de les endurer. Quand vous éleuerez voz mains, ie destourneray mes yeux de vous: quãd vous multiplierez voz oraisons, ie ne les exauceray point: car voz mains sont pleines de sang. Lauez vous, & soyez purs, & ostez voz mauuaises pensées. Qu'est-ce que veut dire cela, que le Seigneur reiette & abomine si fort l'obseruation de sa Loy? Mais il ne reiette rien qui soit de la pure & vraye obseruation de la Loy: dont le commencement est, comme il enseigne par tout, vne crainte cordialle de son Nom: icelle ostée, toutes les choses qu'on luy presente, non seulement sont fatras, mais ordures puantes & abominables. Voisent maintenant les hypocrites, & s'efforcent de s'approuuer à Dieu par leurs bonnes œuures, ayans cependant le cœur enueloppé en cogitations peruerses. Certes en ceste maniere ils l'irriteront de plus en plus. Car les hosties des iniques luy sont exe-
Prou. 15 crables: & la seule oraison des iustes luy est plaisante. Nous concluons, donc, que cela doit estre resolu entre ceux qui sont moyennement exercitez en l'Escriture: c'est, que toutes œuures qui procedent des hommes que Dieu n'a point sanctifiez par son Esprit, quelque belle monstre qu'elles ayent, sont si loing d'estre reputées pour iustice deuant Dieu, qu'elles
Gen. 4. sont estimées pechez. Pourtant, ceux qui ont enseigné que les œuures ne
Augu. li. de Pœn. acquierent point grace & faueur à la personne: mais aucontraire, que les
& Greg. œuures sont lors agreables à Dieu, quand la personne a esté acceptée de luy en sa misericorde, ont tresbien & veritablement parlé. Et nous faut

diligemment

diligemment obſeruer ceſt ordre, auquel l'Eſcriture nous conduit quaſi par la main. Moyſe eſcrit que Dieu a regardé à Abel, & à ſes œuures. Voyons nous pas qu'il demonſtre Dieu eſtre propice aux hommes, deuant qu'il regarde à leurs œuures? Il faut donc que la purification du cœur precede: à ce que les œuures prouenantes de nous, ſoyent amiablement receues de Dieu. Or le ſainct Eſprit a vne fois prononcé par la bouche de ſainct Pierre, que par la ſeule Foy noz cœurs ſont purifiez. Il s'ēſuit dōc que le premier fondement eſt en la vraye & viue Foy. *cuius ver ba referū tur 3. queſt. 7 c. Granius.* *Act. 15*

Regardons maintenant, que c'eſt qu'ont de iuſtice ceux que nous auons mis au quatr'ieſme rang. Nous confeſſons bien, que quand Dieu nous reconcilie à ſoy, par le moyen de la iuſtice de Ieſus Chriſt: & nous ayant fait remiſſion gratuite de noz pechez, nous repute pour iuſtes: que auec ceſte miſericorde eſt conioint vn autre benefice: c'eſt que par ſon ſainct Eſprit il habite en nous: par la vertu duquel, les concupiſcences de noſtre chair ſont de iour en iour plus mortifiées. Et ainſi sōmes sāctifiez, c'eſt à dire, conſacrez à Dieu en vraye pureté de vie: entāt que noz cœurs ſont formez en obeiſſance de la Loy, à ce que noſtre principale volonté ſoit de ſeruir à ſa volonté, & auancer ſa gloire en toutes ſortes. Neantmoins, cependant meſmes que par la conduite du ſainct Eſprit nous cheminons en la voye du Seigneur: à fin de ne nous oublier, il y demeure des reliques d'imperfectiō en nous, leſquelles nous dōnent occaſion de nous humilier. Il n'y a nul iuſte, dit l'Eſcriture, qui face bien & ne peche point. Quelle iuſtice donc auront les fideles de leurs œuures? Ie dy premierement, que la meilleure œuure qu'ils puiſſent mettre en auāt, eſt touſiours ſouillée & corrompue de quelque pollutiō de la chair, comme vn vin eſt corrompu, quand il eſt meſlé auec ſa lie. Que le ſeruiteur de Dieu, dy-ie, éliſe la meilleure œuure qu'il penſera auoir faite en toute ſa vie: quand il aura bien épluché toutes les parties d'icelle, il trouuera ſans doute qu'elle ſentira en quelque endroit la pourriture de ſa chair: veu qu'il n'y a iamais en nous vne telle diſpoſitiō à bien faire, qu'elle y deuroit eſtre: mais qu'il y a grande foibleſſe pour nous retarder. Or combien que nous voyons les macules dont ſont entachées les œuures des ſaincts n'eſtre point obſcures ne cachées: toutesfois encores que nous poſions le cas, que ce ſoyent ſeulement de petites taches & menues: à ſauoir ſi elles n'offenſeront en rien les yeux du Seigneur, deuāt leſquels les eſtoilles meſmes ne ſont point pures? Nous auons, qu'il ne ſort point vne ſeule œuure des fideles, laquelle ne merite iuſte confuſion, ſi on l'eſtime de ſoy. 36 *1. Rois 8* *Iob 4*

Dauantage, s'il ſe pouuoit faire, que nous fiſsions quelques œuures pures & parfaites: toutesfois vn ſeul peché ſuffiſt, pour effacer & eſteindre toute la memoire de noſtre iuſtice precedente, comme dit le Prophete: auquel auſsi accorde ſainct Iaques, diſant: Que celuy qui a offenſé en vn poinct, eſt rendu coulpable de tous. Or comme ainſi ſoit, que ceſte vie mortelle ne ſoit iamais pure ou vuide de peché: tout ce que nous aurions acquis de iuſtice ſeroit corrompu, oppreſſé, & perdu à chacune heure, par les pechez qui s'enſuyuroyent: ainſi ne viendroit point en conte deuant Dieu, pour nous eſtre imputé à iuſtice. Finalement, quand il 37 *Ezech. 18* *Iaq. 2*

eſt queſtiõ de la iuſtice des œuures, il ne faut point regarder vn ſeul fait mais la Loy meſmes. Et pourtãt ſi nous cerchõs iuſtice en la Loy, ce ſera en vain que nous produirõs vne œuure ou deux: mais il eſt requis d'apporter vne obeiſſãce perpetuelle. Ce n'eſt pas dõc pour vne fois, que le Seigneur nous impute à iuſtice la remiſsiõ gratuite de noz pechez, comme aucuns follemẽt pẽſent: à fin qu'ayãs impetré vne fois pardon de noſtre mauuaiſe vie, nous cerchiõs apres iuſtice en la Loy: veu qu'en ce faiſant, il ne ſeroit que ſe moquer de nous, en nous abuſant d'vne vaine eſperance. Car cõme ainſi ſoit, que nous ne puiſsions auoir aucune perfection: cependãt que nous ſommes en ce corps mortel: d'autrepart que la Loy denonce iugement & mort à tous ceux qui n'auront accõply d'œuures parfaite iuſtice, elle auroit touſiours dequoy nous accuſer & conuaincre, ſinon que la miſericorde de Dieu vint au deuant pour nous abſoudre de remiſsion de peché aſsiduelle. Pourtant ce que nous auons dit au commẽcement, demeure touſiours ferme. C'eſt que ſi nous ſommes eſtimez ſelõ noſtre dignité, quelque choſe que nous taſchions de faire, nous ſerõs touſiours dignes de mort auec noz efforts & entrepriſes.

38 Il nous faut fermement arreſter à ces deux poincts: le premier eſt, qu'il ne s'eſt iamais trouué œuure d'homme fidele qui ne fuſt damnable, ſi elle euſt eſté examinée ſelon la rigueur du iugement de Dieu. Le ſecond eſt, que quand il s'en trouueroit vne telle, ce qui eſt impoſsible à l'homme: neantmoins qu'eſtant pollue & ſouillée par les pechez, qui ſeroyent en la perſonne, perdroit toute grace & eſtime. C'eſt cy le principal poinct de la diſpute, que nous auons auec les Papiſtes, & quaſi le nœud de la matiere. Car touchant du commencement de la iuſtification, il n'y en a nul debat entre nous & les docteurs ſcolaſtiques qui ont quelque ſẽs & raiſon. Il eſt bien vray que le poure monde a eſté ſeduit iuſque là, de penſer que l'homme ſe preparaſt de ſoymeſme pour eſtre iuſtifié de Dieu: & que ce blaſpheme a regné communement, tant en predications qu'aux eſcoles, comme encore auiourdhuy il eſt ſouſtenu de ceux qui veulent maintenir toutes les abominations de la Papauté. Mais ceux qui ont eu quelque raiſon, ont touſiours accordé auec nous à ce poinct, ainſi que i'ay dit, à ſauoir que le pecheur, eſtant deliuré de damnation par la bonté gratuite de Dieu, eſt iuſtifié, d'autãt qu'il obtiẽt pardon de ſes fautes. Mais voicy en quoy ils different d'auec nous: c'eſt que premierement ſouz le mot de Iuſtification ils comprennent le renouuellement de vie ou la regeneration, par laquelle Dieu nous reforme en l'obeiſſance de ſa Loy. Secondement, que quand l'homme eſt vne fois regeneré, ils penſent qu'il ſoit agreable à Dieu, & tenu pour iuſte par
Rom. 4 le moyen de ſes bonnes œuures. Or le Seigneur aucontraire prononce, qu'il a imputé à ſon ſeruiteur Abraham, la Foy à iuſtice: non pas ſeulement pour le temps qu'il ſeruoit aux idoles, mais long temps apres qu'il auoit commencé à viure ſainctement. Abraham donc auoit deſia long temps adoré Dieu en pureté de cœur, & auoit ſuiuy long temps les commandemens d'iceluy ſelon qu'vn homme mortel peut faire. Si eſt-ce toutesfois qu'il a ſa iuſtice, par la Foy. De quoy nous concluons ſelon ſainct Paul, que ce n'eſt pas ſelon les œuures. Semblablement quand il

eſt dit

eſt dit au Prophete, que le iuſte viura de Foy : il n'eſt point queſtion des infideles, leſquels Dieu iuſtifie en les conuertiſſant à la Foy : mais ceſte doctrine s'adreſſe aux fideles, & leur eſt dit, qu'ils viurõt par Foy. Sainct Paul en donne encores vne plus claire declaration, quand pour approuuer la iuſtice gratuite, il amene ce paſſage de Dauid: Bien-heureux ſont ceux aiſquels les pechez ſont remiz. Or il eſt certain que Dauid ne parle point des infideles, mais de ſoy-meſme & de ſes ſemblables : d'autant qu'il parle du ſentiment qu'il en auoit apres auoir long temps ſeruy à Dieu. Parquoy, il ne faut pas que nous ayons pour vn coup ſeulement ceſte beatitude : mais qu'elle nous dure pour toute noſtre vie. Finalement, l'ambaſſade de recõciliation dont parle ſainct Paul, laquelle nous teſtifie que nous auons noſtre iuſtice en la miſericorde de Dieu, ne nous eſt point donnée pour vn iour : mais eſt perpetuelle en l'Egliſe Chreſtienne. Pourtant les fideles n'ont autre iuſtice iuſques à la mort, que par le moyen qui eſt là deſcrit. Car Chriſt demeure à iamais Mediateur pour nous reconcilier auec le Pere, & l'efficace de ſa mort eſt perpetuelle: à ſauoir, l'ablution, ſatisfaction & l'obeiſſance parfaite qu'il a rendue, par laquelle toutes noz iniquitez ſont cachées. Et ſainct Paul aux Epheſiens ne dit pas que nous ayons le commẽcement de noſtre ſalut par grace, mais que nous ſommes ſauuez par icelle, non point par les œuures à fin que nul ne ſe glorifie.

Habac. 2

Pſal. 32.

2. Cor. 5.

Epheſ. 2.

Les ſubterfuges que cerchent icy les Sorboniſtes pour euader, ne 39
les depeſchent point. Ils diſent, que ce que les bonnes œuures ont quelque valeur à iuſtifier l'homme, cela ne vient pas de leur dignité propre, laquelle ils appellent intrinſeque, mais de la grace de Dieu qui les accepte. Secondement, pource qu'ils ſont contraints de confeſſer, que la iuſtice des œuures eſt touſiours icy imparfaite: ils accordent bien, que cepẽdant que nous ſommes en ce monde, nous auons touſiours meſtier que Dieu nous pardonne noz pechez, pour ſuppléer le defaut de noz œuures : mais que ce pardon ſe fait, entant que les fautes qui ſe commettent, ſont compẽſées par œuures de ſupererogation. Ie reſpon, que la grace qu'ils appellent acceptante, n'eſt autre choſe, que la bonté gratuite du Pere celeſte, dont il nous embraſſe, & reçoit en Ieſus Chriſt : c'eſt quand il nous veſt de l'innocence d'iceluy, & nous la met en conte: à ce que par le benefice d'icelle il nous tienne pour ſaincts, purs & innocens. Car il faut que la iuſtice de Chriſt ſe preſente pour nous, & ſoit comme conſignée au iugement de Dieu : pource qu'icelle ſeule, comme elle eſt parfaite, auſsi peut ſouſtenir ſon regard. Nous donc eſtans garniz d'icelle, obtenons remiſsion aſsiduelle de noz pechez en Foy: par la pureté d'icelle, noz macules & les ordures de noz imperfections eſtans cachées, ne nous ſont imputées : mais ſont comme enſeuelies, à fin de n'apparoiſtre point deuant le iugement de Dieu : iuſques à ce que l'heure vienne, qu'apres la mort de noſtre vieil homme, la bonté de Dieu nous retire auec Ieſus Chriſt, qui eſt le nouuel Adam, en vn repos bien-heureux : où nous attendions le iour de la reſurrection, auquel nous ſerons transferez en la gloire celeſte, ayans receu noz corps incorruptibles.

Si ces choſes ſont vrayes : il n'y a nulles œuures qui nous puiſſent 40
d'elleſ-meſmes rendre agreables à Dieu. Meſmes ne luy ſont pas plaiſan-

tes : ſinon entant que l'homme eſtant couuert de la iuſtice de Chriſt, luy plaiſt, & obtient la remiſsion de ſes vices. Ce qu'ils ont accouſtumé de iaſer, de recompenſer Dieu par œuures de ſupererogation, n'eſt gueres plus ferme. Car quoy? ne reuiennent ils pas touſiours là, dont ils ſont ia excluds? c'eſt, que quiconques garde en partie la Loy, eſt d'autant iuſte par ſes œuures? En ce faiſant ils prennent vne choſe pour reſolue, que nul de ſain iugement ne leur concederoit. Le Seigneur teſmoigne ſi ſouuent, qu'il ne recognoiſt autre iuſtice, ſinon en parfaite obeiſſance de ſa Loy. Quelle audace eſt-ce, quand nous ſommes dénuez d'icelle, à fin qu'il ne ſemble aduis, que nous ſoyons deſpouillez de toute gloire: c'eſt à dire, que nous ayons pleinement cedé à Dieu de produire ie ne ſay quelles pieces & morceaux d'vn peu de bonnes œuures, & ainſi vouloir racheter ce qui nous defaut par ſatisfactions? Les ſatisfactions ont eſté cy deſſus puiſſamment abbatues : tellement qu'elles ne nous deuroyent entrer en l'entendement, & ne fuſt ce que par ſonges. Seulement ie dy que ceux qui babillent ainſi inconſiderement: ne reputent point, combien c'eſt vne choſe execrable à Dieu que peché : car lors certes ils entendroyent que toute la iuſtice des hommes aſſemblée en vn monceau, ne ſuffiroit pas à la recompenſe d'vn ſeul peché. Nous voyons l'homme auoir eſté pour vn ſeul peché, tellement reietté de Dieu, qu'il a perdu tout moyen de recouurer ſalut. La faculté donc de ſatisfaire nous eſt oſtée : de laquelle ceux qui ſe flattent, iamais ne ſatisferont à Dieu : auquel il n'y a rien agreable de ce qui procede de ſes ennemiz. Or tous ceux auſquels il veut imputer les pechez, luy ſont ennemiz. Il faut donc que tous pechez ſoyent couuers & remiz, deuant qu'il regarde à vne ſeule œuure de nous. Dont il s'enſuit, que la remiſsion des pechez eſt gratuite : laquelle eſt meſchamment blaſphemée de ceux qui mettent en auant aucunes ſatisfactions.

Au traité de Penitence.

Philip. 3 Pourtant nous, à l'exemple de l'Apoſtre, oublians les choſes paſſées, & tendans à ce qui eſt deuant nous : pourſuiuons noſtre courſe, pour paruenir au loyer de la vocation ſupernelle.

41 De pretendre queiques œuures de ſupererogation, comme conuien-
Luc 17 dra-il auec ce qui eſt dit : que quand nous aurons fait tout ce qui nous eſt commandé, que nous diſions, que nous ſommes ſeruiteurs inutiles, & que nous n'auons fait que ce que nous deuions faire? Dire deuant Dieu, n'eſt pas feindre ou mentir, mais arreſter en ſoy-meſme ce qu'on a pour certain. Le Seigneur donc nous commande de iuger à la verité, & recognoiſtre de cœur, que nous ne luy faiſons nul ſeruice volontaire : mais ſeulement luy rendons ceux dont nous luy ſommes redeuables. Et ce à bon droit: car nous luy ſommes ſerfs & aſtreins, de noſtre condition, à tant de ſeruices, qu'il nous eſt impoſsible de nous en acquiter: voire quand toutes noz penſées & tous noz membres ne s'appliqueroyent à autre choſe. Pourtant, quand il dit : Apres que vous aurez fait tout ce qui vous aura eſté commandé: c'eſt autant comme s'il diſoit : Poſez le cas que toutes les iuſtices du monde fuſſent en vn homme ſeul, & encore d'auantage. Nous donc, entre leſquels il n'y en a nul qui ne ſoit bien loing de ce but, comment nous oſerions nous glorifier d'auoir adiouſté quelque comble à la iuſte meſure? Et ne faut point que quelcun allegue, qu'il n'y a nul inconuenient

tenient, que celuy qui ne fait pas ſon deuoir en quelque partie, face plus qu'il n'eſt requis de neceſsité. Car il nous faut auoir ceſte reigle, qu'il ne nous peut rien venir en l'entendement, qui face ou à l'honneur de Dieu, ou à la dilection de noſtre prochain, qui ne ſoit comprins ſouz la Loy de Dieu. Or ſi c'eſt partie de la Loy: il ne nous faut vanter de liberalité volontaire, où nous ſommes aſtreins par neceſsité.

C'eſt mal à propos, qu'ils alleguent la ſentence de ſainct Paul, pour prouuer cela: quand il ſe glorifie qu'entre les Corinthiens il a cedé de ſon droit, duquel il pouuoit vſer, s'il euſt voulu: & qu'il ne leur a point ſeulement rendu ce qu'il leur deuoit de ſon office, mais qu'il s'eſt employé outre ſon deuoir, en leur preſchant gratuitement l'Euangile. Il falloit conſiderer la raiſon qui eſt là notée: c'eſt qu'il a fait cela, à fin qu'il ne fuſt point en ſcandale aux infirmes. Car les ſeducteurs qui troubloyent ceſte Egliſe-la, s'inſinuoyent par ceſte couuerture, de ne rien prendre pour leur peine: à fin d'acquerir faueur à leur peruerſe doctrine, & mettre l'Euangile en haine: tellement, qu'il eſtoit neceſſaire à ſainct Paul ou de mettre en danger la doctrine de Chriſt, ou d'obuier à telles cautelles. Si c'eſt choſe indifferente à l'homme Chreſtien, d'encourir ſcandale, quand il s'en peut abſtenir: ie confeſſe que l'Apoſtre a donné quelque choſe à Dieu plus qu'il ne luy deuoit. Mais ſi cela eſtoit requis à vn prudent diſpenſateur de l'Euangile: ie dy qu'il a fait ce qu'il deuoit. Finalement, quand ceſte raiſon n'apparoiſtroit point, neantmoins ce que dit Chryſoſtome eſt touſiours vray: que tout ce qui vient de nous, eſt d'vne telle condition, que ce que poſſede vn homme ſerf: c'eſt, que par le droit de ſeruitude, il appartient à ſon maiſtre. Ce que Chriſt n'a point diſsimulé en la parabole. Car il interrogue, quel gré nous ſaurons à noſtre ſeruiteur, apres qu'ayant trauaillé tout au long du iour, il retournera au ſoir en la maiſon. Or il ſe peut faire, qu'il aura prins plus de peine que nous ne luy en euſsions oſé impoſer. Quand ainſi ſera, encores n'a-il fait, ſinon ce qu'il nous deuoit du droit de ſeruitude, veu qu'il eſt noſtre, auec tout ce qu'il peut faire. Ie ne dy point quelles ſont les ſupererogations, dont ils ſe veulent priſer deuant Dieu: toutesfois ce ne ſont que fatras, leſquels il n'a point commandez, & ne les approuue point: & quand ce viendra à rendre conte, ne les allouera nullement. En ce ſens, nous concederons bien que ce ſont œuures de ſupererogation, ainſi qu'en parle le Prophete, diſant: Qui a requis ces choſes de voz mains? Mais il faut que ces Phariſiens ſe ſouuiennent de ce qui en eſt dit en vn autre lieu: Pourquoy deliurez vous voſtre argent, & n'en achetez point de pain? Pourquoy prenez vous peine en choſes qui ne vous peuuent raſſaſier? Meſſieurs noz maiſtres peuuent bien, ſans grande difficulté, diſputer de ces matieres, eſtans en leurs eſcoles aſsiz mollement ſur des couſsins: mais quand le ſouuerain Iuge apparoiſtra du ciel en ſon Throne iudicial, tout ce qu'ils auront determiné ne profitera gueres, ains s'eſuanouira comme fumée. Or c'eſtoit ce qu'il falloit icy cercher, quelle fiance nous pourrons apporter, pour nous defendre en ceſt horrible iugement: & non pas ce qu'on en peut babiller, ou mentir, en quelque anglet d'vne Sorbonne.

42 1. Cor. 9

Luc 17

Iſa. 1. & 58

Iſa. 55

Il nous faut chaſſer icy deux peſtes de noz cœurs. C'eſt, qu'ils n'ayent

43

nulle fiance en noz œuures, & qu'ils ne leur attribuent aucune louange. L'Eſcriture çà & là nous en oſte la fiance, diſant que toutes noz iuſtices ne ſont qu'ordure & puantiſe deuant Dieu, ſinon qu'elles tirent bonne odeur de la iuſtice de Ieſus Chriſt: qu'elles ne peuuent ſinon prouoquer la vengeance de Dieu, ſi elles ne ſont ſupportées par la douceur de ſa miſericorde. Ainſi elle ne nous laiſſe rien de reſte, ſinon que nous implorions la clemence de noſtre Iuge, pour obtenir mercy, auec ceſte confeſsion de
Pſal. 143 Dauid: que nul ne ſera iuſtifié deuant ſa face, s'il appelle à conte ſes ſeruiteurs. C'eſt ce qui eſt dit en ceſte ſentence de Iob: Si i'ay mal-fait, malheur ſur moy: ſi i'ay bien fait, encore ne dreſſeray-ie point la teſte. Car Iob n'entend point, qu'il aime mieux de ſon bon gré ceder à Dieu, que de combattre auec peril contre ſa rigueur. Mais il ſignifie, qu'il ne recognoit iuſtice en ſoy, laquelle ne decheuſt incontinent deuant Dieu. Quand la fiance eſt deſchaſſée, il faut auſsi que toute gloire ſoit aneantie. Car qui eſt-ce qui aſsignera la louange de iuſtice à ſes œuures, quand en les conſiderant, il tremblera deuant Dieu? Noſtre cœur donc ſera lors droitement purgé, quand il ne s'appuyera nullemẽt en aucune fiance d'œuures, & n'en prendra point matiere de s'eſleuer & enorgueillir. C'eſt ceſt erreur qui induit les hommes à ceſte fiance friuole & menſongere, qu'ils eſtabliſſent touſiours la cauſe de leur ſalut en leurs œuures.

44 Mais ſi nous regardons les quatre genres de cauſes, que les Philoſophes mettent, nous n'en trouuerons pas vn ſeul, qui conuienne aux œuures, quand il queſtion de noſtre ſalut. L'Eſcriture par tout enſeigne, que la cauſe efficiente de noſtre ſalut, eſt la miſericorde de noſtre Pere celeſte, & la dilection gratuite qu'il a eu enuers nous. Pour la cauſe materielle, elle nous propoſe Chriſt auec ſon obeiſſance, par laquelle il nous a acquis iuſtice. De la cauſe qu'on appelle inſtrumentale, quelle dirons nous
Iean 3. qu'elle eſt, ſinon la Foy? Sainct Iean a comprins toutes ces trois enſemble en vne ſentence, quand il dit, que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils vnique, à fin que quiconque croira en luy, ne periſſe point: mais ait la vie eternelle. Quant à la cauſe finale, l'Apoſtre dit que ce a eſté pour demonſtrer la iuſtice de Dieu, & glorifier ſa bonté: conioignant meſme clairement les trois autres cauſes que nous auons dites. Car voicy
Rom. 3. qu'il dit: Tous ont peché, & ſont deſtituez de la gloire de Dieu: mais ils
Epheſ. 1. ſont iuſtifiez gratuitement par la grace d'iceluy. Il demonſtre là le commencement & comme la ſource: c'eſt, que Dieu a eu pitié de nous par ſa bonté. Il s'enſuit, Par la redemption laquelle eſt en Chriſt. Icy nous auõs la ſubſtance, en laquelle conſiſte noſtre iuſtice. Il s'enſuit encore: Par la Foy au ſang d'iceluy: en quoy il demonſtre la cauſe inſtrumentale, par laquelle la iuſtice de Chriſt nous eſt appliquée. Il adiouſte conſequemment la fin, quand il dit, que Dieu a fait cela pour demonſtrer ſa iuſtice, à ce qu'il ſoit iuſte, & iuſtifiant celuy qui a Foy en Ieſus Chriſt. Et meſme, pour ſignifier comme en paſſant, que ceſte iuſtice dont il parle, conſiſte en la reconciliation entre Dieu & nous, il dit nommément, que Chriſt nous a eſté donné, pour nous rendre le Pere propice. Semblablement, au premier chapitre de l'Epiſtre aux Epheſiens, il enſeigne que Dieu nous reçoit en ſa grace par ſa pure miſericorde: que cela

ſe

ſe fait par l'interceſsion de Chriſt: que nous receuons ceſte grace par Foy: que le tout tend à ce but, que la gloire de ſa bonté ſoit pleinement cogneue. Quand nous voyons toutes les parties de noſtre ſalut eſtre hors de nous: qu'eſt-ce que nous prenons aucune confiance ou gloire de noz œuures? Quant eſt de la cauſe efficiente & finale, les plus grans aduerſaires de la gloire de Dieu, ne nous en ſauroyent faire controuerſie, s'ils ne veulent renoncer toute l'Eſcriture. Quād ce vient à la cauſe materielle & inſtrumentale, ils cauillent, comme ſi noz œuures partiſſoyent à demy auec la Foy & la iuſtice de Chriſt. Mais l'Eſcriture contredit auſſi bien à cela, en affermant ſimplement que Chriſt nous eſt en iuſtice & en vie, & que nous poſſedons vn tel bien par la ſeule Foy.

Ce que les Saincts ſe conferment & ſe conſolent ſouuent, en reduiſant en memoire leur innocence & integrité, & aucunesfois la mettent en auant: cela ſe fait en deux manieres. C'eſt, qu'en accomparant leur bonne cauſe auec la mauuaiſe cauſe des iniques, ils conçoyuent de cela eſperance de victoire: non pas tant pour la valeur ou eſtime de leur iuſtice, que pource que l'iniquité de leurs ennemiz merite cela. Secondement, quand en ſe recognoiſſant deuant Dieu, ſans ſe comparer auec les autres, ils reçoyuent quelque conſolation & fiance de la pureté de leur conſcience. De la premiere raiſon, nous en verrons cy apres. Maintenant depeſchons brieuement la ſeconde, commēt c'eſt quelle peut conuenir & accorder auec ce que nous auons deſia dit, à ſauoir, qu'il ne nous faut appuyer ſur aucune fiance de noz œuures au iugement de Dieu, & ne nous en faut nullement glorifier. Or la conuenance eſt telle: c'eſt que les Saincts, quād il eſt queſtiō de fonder & eſtablir leur ſalut, ſans auoir regard à leurs œuures, fichent les deux yeux en la ſeule bonté de Dieu. Et non ſeulemēt ſe adreſſent à icelle deuant toutes choſes, comme au cōmencement de leur beatitude, mais l'ayant auſsi bien pour accompliſſement, y acquieſcēt du tout, & s'y repoſent. Apres que la conſcience eſt ainſi fondée, dreſsée & confermée, elle ſe peut auſsi fortifier par la conſideratiō des œuures: à ſauoir entant que ce ſont teſmoignages que Dieu habite & regne en nous. Puis donc que ceſte fiance des œuures n'a point lieu, iuſques à ce qu'ayōs remis toute la fiance de noſtre cœur en la miſericorde de Dieu: cela ne fait rien pour monſtrer que les œuures iuſtifient, ou d'elles meſmes puiſſent aſſeurer l'homme. Pourtant, quand nous excluons la fiance des œuures, nous ne voulōs autre choſe dire ſinō que l'ame Chreſtiēne ne doit point regarder au merite des œuures, comme à vn refuge de ſalut: mais du tout ſe repoſer en la promeſſe gratuite de iuſtice. Cependant nous ne luy defendons pas, qu'elle ne ſe ſouſtienne & conferme par tous ſignes, qu'elle a de la beneuolence de Dieu. Car ſi tous les dons que Dieu nous a faits, quand nous les reduiſons en memoire, ſont comme rayōs de la clarté de ſon viſage, pour nous illuminer à contempler la ſouueraine lumiere de ſa bonté: par plus forte raiſon les bonnes œuures qu'il nous a données, doyuent ſeruir à cela: leſquelles demonſtrent l'Eſprit d'adoption nous auoir eſté donné. 45

Quand donc les Saincts conferment leur Foy par leur innocence, ou en prennent matiere de ſe reſiouyr: ils ne font autre choſe, ſinon repu- 46

ter par les fruicts de leur vocatiõ que Dieu les a adoptez pour ſes enfans.
Prou.14. Ce donc que dit Solomon qu'en la crainte du Seigneur il y a ferme aſſeu
Gen.24. rance: ce que les Saincts pour eſtre exaucez de Dieu, vſent aucunesfois de
2.Rois. ceſte remõſtrance, qu'ils ont cheminé deuãt ſa face en integrité & ſimpli
20. cité: tout cela n'a point de lieu à faire fondement, pour edifier la conſciẽ ce: mais lors ſeulemẽt peut valoir, quãd on le prẽd comme enſeigne de la vocation de Dieu. Car la crainte de Dieu n'eſt nulle part telle, qu elle puiſſe dõner ferme aſſeurãce: & tous les Saincts entendent bien qu'ils n ont pas pleine integrité, ains qui eſt meſlée auec beaucoup d'imperfections & reliques de leur chair: mais pource que des fruicts de leur regeneratiõ ils prennent argument & ſigne que le ſainct Eſprit habite en eux, ils n'õt pas petite matiere à ſe conferme, d'attendre l'aide de Dieu en toutes neceſsitez: veu qu'ils l'experimentent Pere en ſi grand'choſe. Or ils ne peuuent cela faire, que premierement ils n'ayent apprehendé la bonté de Dieu, s'aſſeurans d'icelle par les promeſſes de l'Euangile tant ſeulemẽt. Car s'ils commencent vne fois de la reputer ſelon les œuures, il n'y aura rien plus incertain ne plus infirme. Veu que ſi les œuures ſont eſtimées en elles-meſmes, elles ne menaceront pas moins l'homme de l'ire de Dieu, par leur imperfection, qu'elles luy teſmoigneront ſa beneuolence par leur pureté, tellement quellement accommencée.

47 Nous voyons maintenant que les Saincts ne conçoyuent point vne fiance de leurs œuures, qui attribue quelque choſe au merite d'icelle (veu qu'ils ne les conſiderent point que comme dons de Dieu, dont ils recognoiſſent ſa bonté: & ſignes de leur vocation, dont ils reputent leur election:) n'auſsi qui derogue rien à la iuſtice gratuite que nous obtenons en Chriſt, veu qu'elle en depend, & y eſt appuyée. Ce que ſainct
In pſal. Auguſtin demonſtre fort bien en peu de paroles, parlant ainſi: Ie ne dy
137 pas au Seigneur, qu'il ne deſpriſe point l'œuure de mes mains. Il eſt bien vray que ie cerche le Seigneur, de mes mains, & ne ſuis point deceu: mais ie ne priſe pas les œuures de mes mains. Car ie crain, ſi Dieu les regardoit, qu'il n'y trouuaſt plus de pechez que de merites. Seulement ie dy, & prie, & deſire cela, qu'il ne deſpriſe point l'œuure de ſes mains. Seigneur donc voy ton œuure en moy, non pas le mien. Car ſi tu y vois le mien, tu le condamnes: ſi tu y vois le tien, tu le couronnes. Et de fait toutes les bõnes œuures que i'ay, ſont de toy. Nous voyons qu'il met deux raiſons, pourquoy il n'oſe point alleguer ſes œuures à Dieu: à ſauoir, que s'il a riẽ de bon, ce n'eſt pas du ſien: ſecondement, que tout le bien qui eſt en luy, eſt ſurmonté par la multitude de ſes pechez. De là vient que la conſcience en conſiderant ſes œuures, conçoit plus de frayeur & eſtonnement, que d'aſſeurance. Pourtant ce S. perſonnage ne veut point que Dieu regarde autrement ſes bien-faits, ſinon pour cognoiſtre en iceux la grace de ſa vocation, à fin de parfaire l'œuure qu'il a commencée.

48 Dauantage, ce que l'Eſcriture dit que les bonnes œuures ſont cauſe, pourquoy noſtre Seigneur fait bien à ſes ſeruiteurs, il faut tellement entẽdre cela, que ce que nous auons dit cy deſſus demeure en ſon entier. C'eſt que l'origine & effect de noſtre ſalut, giſt en la dilection du Pere celeſte: la matiere & ſubſtance, en l'obeiſſance de Chriſt: l'inſtrument, en l'illumi-

mination du ſainct Eſprit: c'eſt à dire, en la Foy: que la fin eſt, à ce que la bonté de Dieu ſoit glorifiée. Cela n'empeſche point, que Dieu ne reçoyue les œuures, comme cauſes inferieures. Mais dont viẽt cela? C'eſt pource que ceux qu'il a predeſtinez par ſa miſericorde à l'heritage de la vie eternelle, il les introduit ſelon ſa diſpenſation ordinaire, en la poſſeſsion d'icelle par bonnes œuures. Ainſi ce qui precede en l'ordre de ſa diſpenſation, il le nomme cauſe de ce qui s'enſuit apres. Pour ceſte meſme raiſon l'Eſcriture ſemble aduis ſignifier aucunesfois, que la vie eternelle procede des bonnes œuures, non pas que la louange leur en doyue eſtre attribuée: mais pource que Dieu iuſtifie ceux qu'il a eſleuz pour les glorifier finalement, la premiere grace, qui eſt comme vn degré à la ſeconde, eſt nommée cauſe d'icelle. Toutesfois quand il faut aſsigner la vraye cauſe, l'Eſcriture ne nous mene point aux œuures, mais nous retient en la ſeule cogitation de la miſericorde de Dieu. Car qu'eſt-ce que veut dire ceſte ſentence de l'Apoſtre: que le loyer de peché c'eſt mort: la vie eternelle eſt grace de Dieu? Pourquoy n'oppoſe-il la iuſtice à peché, comme la vie à la mort? Pourquoy ne met-il la iuſtice pour cauſe de vie: comme il dit le peché eſtre cauſe de mort? Car la comparaiſon euſt eſté ainſi entiere, laquelle eſt aucunement imparfaite comme il la couche. Mais il a voulu exprimer en ceſte comparaiſon, ce qui eſtoit vray: à ſauoir, que la mort eſt deue à l'homme pour ſes merites: mais que la vie eſt ſituée en la ſeule miſericorde de Dieu. *Rom. 8.* *Rom. 6.*

Nous auõs deſia depeſché le principal nœud de ceſte matiere: c'eſt que d'autant qu'il eſt neceſſaire, que toute iuſtice ſoit confondue deuant la face de Dieu, ſi elle eſt appuyée ſur les œuures: elle eſt contenue en la ſeule miſericorde de Dieu, & en la ſeule cõmunion de Chriſt: & pourtãt en la ſeule Foy. Or nous auons diligemment à noter, que c'eſt cy le principal poinct, à fin de ne nous enuelopper en l'erreur cõmun, non ſeulemẽt du vulgaire, mais auſsi des ſauans. Car quand il eſt queſtion ſi la Foy, ou les œuures iuſtifient: ils alleguent les paſſages qui ſemblent aduis attribuer quelque merite aux œuures deuant Dieu: comme ſi la iuſtification des œuures eſtoit par cela demonſtrée, quãd il ſeroit prouué qu'elles ſont en quelque eſtime deuant Dieu. Or il a eſté clairement demonſtré, que la iuſtice des œuures conſiſte ſeulement en vne parfaite & entiere obſeruation de la Loy: dont il s'enſuit, que nul n'eſt iuſtifié par ſes œuures, ſinon celuy qui eſt venu à vne telle perfection, qu'on ne le ſauroit redarguer de la moindre faute du monde. C'eſt donc vne autre queſtion & ſeparée: à ſauoir ſi les œuures, combien qu'elles ne ſuffiſent point à iuſtifier l'homme, luy peuuent acquerir faueur enuers Dieu. 49

Premierement ie ſuis contraint de proteſter cela de ce nom de Merite: que quiconques l'a le premier attribué aux œuures humaines, au regard du iugement de Dieu, n'a pas fait choſe expediente pour entretenir la ſyncerité de la Foy. Quãt à moy, ie me deporte volõtiers de toutes cõtẽtiõs, qui ſe fõt pour les mots: mais ie deſireroye que ceſte ſobrieté euſt touſiours eſté gardée entre les Chreſtiens, qu'ils n'euſſent point ſans meſtier & ſans propos, vſurpé vocables eſtranges de l'Eſcriture, qui pouuoyent engendrer beaucoup de ſcandales, & peu de fruict. Car quel me- 50

ſtier eſtoit il, ie vous prie, de mettre en auant ce nom de Merite, puis que la dignité des bonnes œuures pouuoit autrement eſtre expliquée ſans offenſion? Or combien il eſt venu de ſcandales de ce mot, nous le voyõs auec grand dommage de tout le monde. Certes, comme il eſt plein d'orgueil, il ne peut ſinon obſcurcir la grace de Dieu, & abreuuer les hommes d'vne vaine outrecuidance. Ie confeſſe que les anciens Docteurs de l'Egliſe en ont communement vſé. Et pleuſt à Dieu que par vn petit mot, ils n'euſſent point donné occaſion d'erreur à ceux qui ſont venuz depuis. Combien qu'en d'aucuns lieux ils ont teſtifié comment ils ne vouloyent point preiudicier, en ce faiſant, à la verité. Sainct Auguſtin en quelque lieu dit: Que les merites humains ſe taiſent icy, leſquels ſont periz en Adam: & que la grace de Dieu regne, comme elle regne par Ieſus Chriſt. Item, Les ſaincts n'attribuent rien à leurs merites, mais le tout à la miſericorde de Dieu. Item, Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien, il ne l'a pas de ſoy, mais de ſon Dieu: il voit que tout ce qui eſt loué en luy, n'eſt point de ſes merites, mais de la miſericorde de Dieu. Nous voyons comment en ayant oſté à l'homme la vertu de bien faire, il abbat auſsi la dignité des merites. Item, Chryſoſtome: Toutes noz œuures qui ſuyuent la vocation gratuite de Dieu, ſont comme debtes que nous luy rendons: mais ſes benefices ſont de grace, beneficence, & pure largeſſe. Toutesfois laiſſant le nom derriere, conſiderons pluſtoſt la choſe. Sainct Bernard dit bien en quelque paſſage, que comme il ſuffit pour auoir merites, de ne preſumer point de ſes merites: auſsi qu'il ſuffit pour eſtre condamné, de n'auoir nuls merites. Mais en adiouſtant quant & quant l'interpretation, il adoucit la dureté de ce mot, en diſant: Mets donc peine d'auoir des merites. Quand tu les auras, cognois qu'ils te ſont donnez: eſperes en le fruict, de la miſericorde de Dieu: & en ce faiſant, tu auras euité tout le danger de poureté, ingratitude, & preſomption. L'Egliſe eſt bien heureuſe, laquelle a des merites ſans preſomption, & a preſomption ſans merites. Et vn peu auparauant il auoit monſtré, en quel ſens il vſoit de ce mot, diſant: Pourquoy l'Egliſe ſe ſoucieroit elle de merites, puis qu'elle a vn plus certain moyen de ſe glorifier au bon plaiſir de Dieu? Dieu ne ſe peut renoncer, il fera ce qu'il a promis. Ainſi il ne faut demander, par quels merites nous eſperons ſalut, veu que Dieu nous dit, que ce ne ſera pas à cauſe de vous: mais pour l'amour de moy. Il ſuffit donc pour meriter ſalut, de ſauoir que les merites ne ſuffiſent point.

De pred. ſanct. *In Pſ. 139* *In Pſ. 88* *Hom. 33. in Gen.* *Sup. Cãt. ſerm. 68.*

51 Que c'eſt que meritent noz œuures, l'Eſcriture le monſtre, diſant: qu'elles ne peuuent ſouſtenir le regard de Dieu, entant qu'elles ſont pleines d'ordure & immondicité. Dauãtage, que c'eſt que meriteroit l'obeiſſance parfaite de la Loy, ſi elle ſe pouuoit quelque part trouuer: elle le declare, en nous cõmandant de nous reputer ſeruiteurs inutiles, quãd nous aurions fait toutes choſes qui nous ſont ordonnées: veu qu'ainſi meſmes nous n'aurions rien fait à Dieu de gratuit: mais nous ſerions ſeulement acquitez des ſeruices à luy deuz, auſquels il ne doit nulle grace. Toutesfois le Seigneur appelle les œuures qu'il nous a données, noſtres: & non ſeulement teſmoigne qu'elles luy ſont aggreables, mais qu'elles ſerõt remunerées de luy. Maintenant noſtre office eſt de prendre courage, & eſtre

1. Cor. 3.

ſtre incitez de telles promeſſes, à ce que nous ne nous laſsions point en bien-faiſant: & auſsi de n'eſtre pas ingrats à vne telle benignité. Il n'y a nulle doute que tout ce qui merite louange en noz œuures, ne ſoit grace de Dieu: & qu'il n'y a pas vne ſeule goute de bien, que nous deuions proprement nous attribuer. Si nous recognoiſſons cela à la verité: non ſeulemẽt toute fiance de merite s'eſuanouyra, mais auſsi toute phantaſie. Ie dy donc que nous ne partiſſons point la louange des bonnes œuures entre Dieu & l'homme, cõme font les Sophiſtes, mais la gardõs entiere à Dieu. Seulement nous reſeruons cela à l'homme, qu'il pollue & ſouille par ſon immondicité les œuures, qui autrement eſtoyent bonnes, comme venantes de Dieu. Car du plus parfait homme qui ſoit au monde, il ne ſort rien qui ne ſoit entaché de quelque macule. Que Dieu donc appelle en iugement les meilleures œuures qu'ayent les hommes: & en icelles il trouuera ſa iuſtice, & la confuſion des hommes. Les bonnes œuures donc plaiſent à Dieu, & ne ſont pas inutiles à ceux qui les font: mais pluſtoſt en reçoyuent pour loyer, treſamples benefices de Dieu: non pas qu'elles le meritent, mais pource que la benignité du Seigneur de ſoymeſme leur ordonne vn tel prix. Or quelle ingratitude eſt-ce: ſi ne eſtans point contens d'vne telle largeſſe de Dieu, laquelle remunere les œuures de loyer non deu, ſans aucun merite d'icelles, nous paſſons outre par vne maudite ambition: pretendans que ce qui eſt de la pure beneficence de Dieu, ſoit rendu au merite des œuures? I'appelle icy en teſmoignage le ſens commun d'vn chacun. Si celuy auquel l'vſufruict d'vn champ eſt donné, ſe veut vſurper le tiltre de proprieté: ne merite-il pas par telle ingratitude de perdre meſme la poſſeſsion qu'il auoit? Pareillement ſi vn ſerf deliuré de ſon maiſtre, ne veut point recognoiſtre ſa condition, mais s'attribue ingenuité: ne merite-il pas d'eſtre redigé en ſeruitude? Car ceſte eſt la façon legitime d'vſer des benefices qu'on nous a faits, de ne point entreprendre plus que ce qui nous eſt donné: & ne fruder point noſtre bienfaiteur de ſa louange: mais pluſtoſt nous porter tellement, que ce qu'il nous a tranſferé, ſemble aucunemẽt reſider en luy. Si nous deuons auoir ceſte modeſtie enuers les hommes: qu'vn chacun regarde combien plus on en doit à Dieu.

Ie ſay bien que les Sophiſtes abuſent de quelques paſſages pour prouuer qu'on trouue ce mot de Merite en l'Eſcriture. Ils alleguent vne ſentence de l'Eccleſiaſtique: La miſericorde donnera lieu à vn chacun ſelon le merite de ſes œuures. Item de l'Epiſtre aux Hebrieux: Ne mettez point en oubly beneficence & communication: car tels ſacrifices meritent la grace de Dieu. Combien que ie puiſſe repudier l'Eccleſiaſtique, entãt que ce liure n'eſt point canonique: toutesfois ie m'en deporte. Mais ie leur nie qu'ils citent fidelement ſes paroles: car il y a ainſi de mot à mot au Grec: Dieu donnera lieu à toute miſericorde: vn chacun trouuera ſelon ſes œuures. Que ce ſoit là le ſens naturel, & que le paſſage ait eſté corrompu en la tranſlation Latine, il ſe peut voir aiſément: tant par ce qui s'enſuit, que par la ſentence meſme, quãd elle ſera priſe ſeule. Touchant de l'Epiſtre aux Hebrieux, ils ne font que cauiller: veu que le mot Grec dont vſe l'Apoſtre, ne ſignifie autre choſe, ſinon tels ſacrifices eſtre

52

Eccle. 16

Hebr. 13

plaisans à Dieu. Cela seul suffira bien pour abattre & reprimer toute insolence d'orgueil en nous : si nous ne passons point la mesure de l'Escriture, pour attribuer quelque dignité aux œuures. Or la doctrine de l'Escriture est, que noz œuures sont entachées de plusieurs macules, desquel les Dieu seroit à bon droit offensé pour se courroucer contre nous: tant s'en faut qu'elles nous puissent acquerir sa grace & faueur, ou le prouoquer à nous bien faire. Neantmoins pource que par sa grande clemence il ne les examine pas à la rigueur, qu'il les accepte comme tresspures : & à ceste cause qu'il les remunere d'infiniz benefices, tant de la vie presente, comme future : combien qu'elles n'ayent point merité cela. Car ie ne puis receuoir la distinction que baillent aucuns personnages: c'est que les bonnes œuures sont meritoires des graces que Dieu nous confere en ceste vie, mais que le salut eternel est loyer de la seule Foy: veu que le Seigneur nous promet le loyer de noz labeurs, & la couronne de nostre bataille estre au ciel. D'autrepart, d'attribuer au merite des œuures, que nous receuons iournellement nouuelles graces de Dieu, tellement que cela soit osté à la grace: c'est contre la doctrine de l'Escriture. Car combien que Christ dise, qu'il sera donné de nouueau à celuy qui a, & que le bon seruiteur qui s'est porté fidele en petites choses, sera constitué sur plus grandes : neantmoins il demonstre pareillement, que les accroissemens des fideles sont dons de sa benignité gratuite. Tous ayans soif, dit il, venez à l'eau : & vous qui n'auez point d'argent, venez & prenez sans argent, & sans recõpense, du vin & du laict. Parquoy tout ce qui est donné aux fideles, pour l'auancement de leur salut, est pure beneficence de Dieu, comme la beatitude eternelle. Toutesfois tant en ses graces qu'il nous fait maintenant, comme en la gloire future qu'il nous donnera, il dit qu'il a quelque consideration de noz œuures : d'autant que pour nous testifier sa dilection infinie, il luy plaist nõ seulemẽt de nous hõnorer ainsi, mais les benefices que nous auons receuz de sa main.

Iesa.55

53 Si ces choses eussent esté traitées & exposées le temps passé en tel ordre qu'il appartenoit : iamais tant de troubles & dissentions ne se fussent émeuz. Sainct Paul dit, qu'il nous faut pour bien edifier l'Eglise, retenir le fondement qu'il auoit mis entre les Corinthiens : & qu'il n'y en a point d'autre : c'est Iesus Christ. Quel fondement auons-nous en Christ? est-ce qu'il a esté le commencemẽt de nostre salut, à fin que l'accompliſſement s'ensuyuist de nous? & qu'il nous a seulement ouuert le chemin, à fin que nous le suyuissions apres de nostre industrie? Ce n'est pas cela : mais comme il auoit dit auparauant quand nous le recognoissons nous estre donné à iustice. Nul donc n'est bien fondé en Christ, sinon qu'il ait entierement sa iustice en luy : veu que l'Apostre ne dit point, qu'il a esté enuoyé pour nous aider à obtenir iustice : mais à fin de nous estre iustice. A sauoir, entãt que de toute eternité, deuãt la creation du monde, nous auons esté éleuz en luy : non point selon aucun merite, mais selon le bon plaisir de Dieu : entant que par sa mort nous auons esté rachetez de condamnation de mort, & deliurez de perdition : que nous auons esté adoptez en luy du Pere celeste, pour estre ses enfans & heritiers : que nous auons esté reconciliez à Dieu, par son

1.Cor.3

sang:

ſang: qu'eſtans en ſa ſauuegarde, nous ſommes hors des dangers de iamais perir: qu'eſtans incorporez en luy, nous ſommes deſia aucunement participans de la vie eternelle, eſtans entrez par eſperãce au Royaume de Dieu. Encores n'eſt-ce pas la fin: mais auſſi entant qu'eſtans receuz en ſa participation, ia ſoit que nous ſoyons encore fols en nous-meſmes, toutesfois il nous eſt ſageſſe deuant Dieu: combien que nous ſoyons pecheurs, il nous eſt iuſtice: combien que nous ſoyons immõdes, il nous eſt pureté: combien que nous ſoyons debiles & deſtituez de forces & d'armures pour reſiſter au Diable, que la puiſſance qui luy a eſté donneé au ciel & en terre, pour briſer le Diable, & rompre les portes d'ẽfer, eſt noſtre: combien que nous portions encores vn corps mortel, que luy nous eſt vie: brief que tous ſes biens ſont noſtres, & en luy nous auõs tout, en nous rien. Il faut donc que nous ſoyons edifiez ſur ce fondemẽt, ſi nous voulons eſtre temples conſacrez à Dieu.

Mais le monde a bien eſté autrement enſeigné, paſſé long temps. 54
On a trouué ie ne ſay quelles œuures moralles, pour rendre les hommes agreables à Dieu, deuant qu'ils ſoyent incorporez en Chriſt: comme ſi l'Eſcriture mentoit, quand elle dit, que tous ceux qui ne poſſedent point le Fils, ſont en la mort. S'ils ſont en la mort, comment pourroyent ils engendrer matiere de vie? Pareillement comme ſi cela eſtoit dit pour neant, que tout ce qui eſt fait hors Foy, eſt peché: & comme s'il pouuoit ſortir bon fruit d'vn mauuais arbre. Rom. 14
Et qu'eſt-ce qu'ont laiſſé ces méchans Sophiſtes à Chriſt, en quoy il déploye ſa vertu? Ils diſent, qu'il nous a merité la premiere grace: c'eſt à dire, occaſion de meriter: mais que c'eſt maintenant à nous à faire, de ne defaillir point à ceſte occaſion qui nous eſt donnée. Quelle impudence, & combien effrenée? Qui euſt attendu, que ceux qui font profeſſion d'eſtre Chreſtiens, euſſent ainſi dépouillé Ieſus Chriſt de ſa vertu, pour le fouller quaſi aux pieds? L'Eſcriture luy rend par tout ce teſmoignage, que tous ceux qui croyent en luy, ſont iuſtifiez: & ces canailles enſeignent, qu'il ne nous prouiẽt autre benefice de luy, ſinon qu'il nous a fait ouuerture pour nous iuſtifier. O s'ils pouuoyent gouſter que veulent dire ces ſentences: que quiconques a le Fils de Dieu, a auſſi la vie: que quiconques croit, eſt paſſé de mort en vie, & eſt iuſtifié par ſa grace, à fin d'eſtre fait heritier de la vie eternelle: qu'il a Chriſt habitãt en ſoy, à fin d'adherer à Dieu par luy: qu'il eſt participãt de ſa vie: eſt aſſis au ciel auec luy, eſt deſia trãſferé au Royaume de Dieu, & a obtenu ſalut: & autres ſemblables, qui ſont infinies. Car elles ne ſignifiẽt pas ſeulemẽt, que la faculté d'acquerir iuſtice ou ſalut, nous aduiẽne par Ieſus Chriſt: mais que l'vne & l'autre nous eſt en luy donnée. Pourtant, incontinent que nous ſommes par Foy incorporez en Chriſt, nous ſommes faits enfans de Dieu, heritiers des cieux, participans de iuſtice, poſſeſſeurs de vie: & pour redarguer leurs menſonges, nous n'auons pas ſeulemẽt obtenu l'opportunité de meriter, mais tous les merites de Chriſt: car ils nous ſont communiquez.
1. Iean 5. Iean 5. 6. & 14. Tite 3. 1. Tim. 1. Iean 1. Ephe. 1. 2. Tim. 1

Voila comment les Sophiſtes des eſcoles Sorboniques, meres de tous erreurs, nous ont deſtruit toute la iuſtification de la Foy: en laquelle eſtoit contenue la ſomme de toute pieté. Ils confeſſent bien de paro- 55

les, que l'homme eſt iuſtifié de Foy formée: mais ils expoſent apres, que c'eſt pource que les œuures prennent de la Foy la valeur & vertu de iuſtifier: tellement qu'il ſemble aduis, qu'ils ne nõment la Foy que par mocquerie: d'autant qu'ils ne s'en pouuoyent du tout taire: veu qu'elle eſt ſi ſouuent repetée en l'Eſcriture. Encore n'eſtans point contens de cela, ils dérobent à Dieu en la louãge des bonnes œuures quelque portion, pour la tranſferer à l'homme. Car pource qu'ils voyent que les bonnes œuures ne peuuent gueres à exalter l'homme, & meſmes qu'elles ne doyuẽt point proprement eſtre appellées Merites, ſi on les eſtime fruits de la grace de Dieu: ils les deduiſent de la faculté du franc arbitre: à ſauoir de l'huile d'vne pierre. Bien eſt vray, qu'ils ne nient pas, que la principale cauſe ne ſoit de la grace: mais ils ne veulent point que le franc arbitre ſoit exclus, dont procede, comme ils diſent, tout merite. Et n'eſt pas la doctrine des Sophiſtes nouueaux ſeulemẽt: mais leur grand maiſtre Pierre Lombard en dit autant: lequel aupris des autres, eſt de bien ſobre entendement. Ce a eſté certes vn merueilleux aueuglement, de lire en ſainct Auguſtin, lequel il a ſi ſouuent en la bouche: & ne voir point de quelle ſollicitude ce ſainct perſonnage ſe dõne garde de tirer à l'homme vne ſeule goutte de la louange des bonnes œuures. Nous auons cy deſſus, en traitãt du liberal arbitre, recité quelques teſmoignages de luy à ce propos: auſquels on en trouuera mille ſemblables en ſes eſcrits. Comme quand il nous defend de mettre en auãt noz merites, pour nous attribuer quelque choſe, d'autant qu'iceux meſmes ſont dons de Dieu: & quand il dit, que tout noſtre merite viẽt de grace: & qu'il nous eſt entierement donné par icelle, & non point acquis par noſtre ſuffiſance, &c. Ce n'eſt pas ſi grande merueille, que ledit Lombard n'a point eſté éclairé par la lumiere de l'Eſcriture: d'autant qu'il n'y eſtoit gueres exercité. Toutesfois, on ne pourroit deſirer contre luy & toute ſa ſequelle vne ſentence plus claire, qu'eſt celle de ſainct Paul: quand apres auoir interdit aux Chreſtiens toute gloire, il adiouſte la raiſon pourquoy il ne leur eſt point licite de ſe glorifier. Car nous ſommes dit-il, l'œuure de Dieu, créez à bonnes œuures, leſquelles il a preparées, à fin que nous cheminions en icelles. Puis qu'il ne ſort nul bien de nous, ſinon d'autant que nous ſommes regenerez & noſtre regeneration eſt toute de Dieu, ſans en rien excepter, c'eſt ſacrilege, de nous attribuer vn ſeul grain de la louange des bonnes œuures. Finalemẽt, combien que ces Sophiſtes ſans fin & ſans ceſſe parlent des bonnes œuures: toutesfois ils inſtruiſſent cependant tellement les conſciences, que iamais elles ne s'oſeroyent fier, que Dieu fuſt propice à leurs œuures. Nous aucontraire, ſans faire nulle mention de merite, donnõs toutesfois vne ſinguliere conſolation aux fideles par noſtre doctrine: quand nous leur teſtifions, qu'ils ſont plaiſans & aggreables à Dieu en leurs œuures: meſme nous requerons que nul n'attente ou entreprẽne œuure aucune ſans Foy: c'eſt à dire, ſans auoir determiné pour certain en ſon cœur, qu'elle plaira à Dieu.

Li. ſen. 2. diſt. 27

In Pſal. 144.

Epiſt. 105

Ephe. 2

56 Pourtant ne ſouffrons nullement qu'on nous deſtourne de ce fondement, & ne fuſt-ce que de la pointe d'vne eſpingle: car ſur iceluy doit repoſer tout ce qui appartiẽt à l'edificatiõ de l'Egliſe. Ainſi tous les ſeruiteurs

teurs de Dieu, auſquels il a donné la charge d'edifier ſon Regne, apres auoir mis ce fondemẽt, s'il eſt meſtier de doctrine & exhortation: ils admonneſtent, que le Fils de Dieu eſt apparu, à fin de deſtruire les œuures du diable, à ce que ceux qui ſont de Dieu ne pechent plus: qu'il ſuffiſt biẽ que le temps paſſé nous ayons ſuyuy les deſirs du mõde: que les éleuz de Dieu ſont inſtrumens de ſa miſericorde, & ſeparez à honneur: ainſi, qu'ils doyuẽt eſtre purgez de toute ordure. Mais ſouz ce mot tout eſt cõprins, quãd il eſt dit, que Chriſt veut auoir des diſciples, leſquels s'eſtans renoncez, & ayans prins leur croix pour porter, le ſuyuent. Celuy qui a renoncé à ſoy meſme, a deſia couppé la racine de tous maux: c'eſt de ne cercher plus ce qui luy plaiſt. Celuy qui a prins ſa croix pour la porter, s'eſt diſpoſé à toute patience & manſuetude. Mais l'exemple de Chriſt comprend tant ces choſes que tous autres offices de pieté & ſainɛteté. Car il s'eſt rendu obeiſſant à ſon Pere iuſques à la mort: il a eſté entierement occupé à parfaire les œuures de Dieu de tout ſon cœur: il a taſché d'exalter la gloire d'iceluy: il a mis ſa vie en abandon pour ſes freres: il a rendu le biẽ pour le mal à ſes ennemis. S'il eſt meſtier de conſolation, les meſmes ſeruiteurs de Dieu en donnent de ſingulieres: c'eſt, que nous endurons tribulation, mais nous n'en ſommes pas en angoiſſe: nous ſommes en indigence, mais nous ne ſommes point deſtituez: nous auõs de grans aſſauts, mais nous ne ſommes point abandonnez: nous ſommes comme abbatuz, mais nous ne periſſons point, ains portons la mortification de Ieſus Chriſt en noſtre corps, à fin que ſa vie ſoit manifeſtée en nous: ſi nous ſõmes morts auec luy, nous viurons auſsi auec luy: ſi nous endurons auec luy, nous regnerons pareillement. Que nous ſommes configurez à ſes paſsions, iuſques à ce que nous paruenions à la ſimilitude de ſa reſurrection: veu que le Pere a ordonné, que tous ceux qu'il a éleu en Chriſt, ſoyẽt faits conformes à ſõ image, à fin qu'il ſoit premier nay entre tous ſes freres. Et pourtant qu'il n'y a n'aduerſité, ne mort, ne choſes preſentes, ne futures, qui nous puiſſent ſeparer de l'amour que Dieu nous porte en Chriſt: mais pluſtoſt, que tout ce qui nous aduiendra nous tournera en bien & en ſalut. Suyuant ceſte doctrine, nous ne iuſtifions pas l'homme deuant Dieu par ſes œuures, mais nous diſons, que tous ceux qui ſont de Dieu, ſont regenerez & faits nouuelles creatures, à ce que du regne de peché, ils viennent au Royaume de iuſtice: que par tels teſmoignages ils rendent leur vocation certaine, & comme arbres ſont iugez de leurs fruits.

1. Iean 3. 1. Pier. 4. 2. Tim. 2. Luc 9. Philip. 2. Iean 5. 2. Cor. 4. 2. Tim. 2. Philip. 3. Rom. 8. 2. Pier. 1.

Par cela ſe peut refuter l'impudence d'aucuns meſchans, qui nous impoſent que nous aboliſſons les bonnes œuures, & retirons les hommes d'icelles, quand nous enſeignons que par œuures nul n'eſt iuſtifié, & ne merite ſalut. Secondement, que nous faiſons le chemin à iuſtice trop aiſé, diſant qu'elle giſt en la remiſsion gratuite de noz pechez: & que par ceſte flatterie nous alleichons les hommes à mal faire, qui autrement y ſont trop enclins de nature. Ces calomnies, dy-ie, ſont aſſez refutées par ce que nous auons dit: toutesfois ie reſpondray brieuemẽt à l'vn & à l'autre. Ils alleguent que les bõnes œuures ſont deſtruites, quand on prẽche la iuſtification de la Foy. Et qu'eſt-ce, ſi pluſtoſt elles ſont erigées & eſtablies? Car nous ne ſongeons point vne Foy qui ſoit vuyde de toutes bõnes œu

57

ures: ou vne iuſtificatiõ qui puiſſe cõſiſter ſans icelles. Mais voila le nœud de la matiere, que ia ſoit que nous cõfeſsions la Foy & les bõnes œuures eſtre neceſſairement conioinctes enſemble: toutesfois nous ſituons la iuſtice en la Foy, non pas aux œuures. La raiſon pourquoy, il eſt facile à expliquer, moyennãt que nous regardiõs Chriſt, auquel la Foy s'addreſſe: & dont elle prend toute ſa force. Car dont vient que nous ſommes iuſtifiez par Foy? C'eſt pource que par icelle nous apprehendons la iuſtice de Chriſt, laquelle ſeule nous reconcilie à Dieu. Or nous ne pouuons apprehender celle iuſtice, que nous n'ayons auſsi ſanctification. Car quãd il eſt
1. Cor. 1 dit, que Chriſt nous eſt dõné en redemption, ſageſſe, & iuſtice: il eſt pareillement adiouſté qu'il nous eſt dõné en ſanctification. De cela s'enſuit que Chriſt ne iuſtifie perſonne, qu'il ne les ſanctifie quant & quant. Car ces benefices ſont conioincts enſemble cõme d'vn lien perpetuel: que quãd il nous illumine de ſa ſageſſe, il nous rachete: quand il nous rachete, il nous iuſtifie: quãd il nous iuſtifie, il nous ſanctifie. Mais pource qu'il n'eſt maintenant queſtion que de iuſtice & ſanctificatiõ, arreſtõs-nous en ces deux. Combien donc qu'il les faille diſtinguer, toutesfois Chriſt contient inſeparablemẽt l'vn & l'autre. Voulons-nous dõc receuoir iuſtice en Chriſt? il nous faut poſſeder Chriſt premierement. Or nous ne le pouuõs poſſeder, que nous ne ſoyõs participans de ſa ſanctificatiõ: veu qu'il ne ſe peut deſcirer par pieces. Puis qu'ainſi eſt, dy-ie, que le Seigneur Ieſus iamais ne dõne à perſonne la iouyſſance de ſes benefices, qu'en ſe donnant ſoymeſme, il les élargiſt tous deux enſemble, & iamais l'vn ſans l'autre. De là il appert combien eſt ceſte ſentence veritable, que nous ne ſommes point iuſtifiez ſans les œuures: combiẽ que ce ne ſoit point par les œuures, d'autant qu'en la participation de Chriſt, en laquelle giſt noſtre iuſtice, n'eſt pas moins contenue ſanctification.

58 C'eſt auſsi vne menterie, de dire que nous détournõs les cœurs des hõmes d'affectiõ de biẽ faire, en leur oſtant la phantaſie de meriter. Car ce qu'ils diſent, que nul ne ſe ſouciera de bien viure, ſinõ qu'il eſpere quelque loyer: en cela ils s'abuſent trop lourdemẽt. Car ſi on ne cerche autre choſe, ſinon que les hõmes ſeruent à Dieu pour retribution, & ſoyent cõme mercenaires, qui luy vendent leur ſeruice: c'eſt bien mal profité. Il veut eſtre hõnoré, aymé d'vn franc courage: & approuue vn ſeruiteur, lequel quand toute eſperance de loyer luy ſeroit oſtée, ne laiſſeroit point neantmoins de le ſeruir. Or ſi meſtier eſt d'inciter les hõmes à biẽ faire, il n'y a nuls meilleurs eſperons à les picquer, que quand on leur remonſtre la fin de leur redemption & vocation. C'eſt ce que fait la Parole de
Hebr. 9 Dieu, quand elle dit, que noz conſciences ſont nettoyées des œuures mortes, par le ſang de Chriſt, à fin que nous ſeruions au Dieu viuant: que
Luc 1 nous ſommes deliurez de la main de noz ennemis, à fin que nous cheminions deuant Dieu en iuſtice & ſainteté tous les iours de noſtre vie:
Tite 2 que la grace de Dieu eſt apparue, à fin que renonçans à toute impieté, & deſirs mondains, nous viuions ſobrement, ſaintement, & religieuſement en ce ſiecle, attendans l'eſperance bienheureuſe, & la reuelation de la gloire de noſtre grand Dieu & Sauueur: que nous ne ſommes
1. Theſſ. 5 point appellez pour prouoquer l'ire de Dieu contre nous, mais pour obtenir

tenir ſalut en Chriſt: que nous ſommes Tẽples du ſainct Eſprit: leſquels il n'eſt point licite de polluer: que nous ne ſommes pas tenebres, mais lumiere en Dieu, & pourtant qu'il nous faut cheminer comme enfans de lumiere: que nous ne ſommes point appellez à immõdicité, mais à ſainctété: & que la volõté de Dieu eſt noſtre ſanctificatiõ, à fin que nous nous abſtenions de tous deſirs peruers: que puis que noſtre vocation eſt ſaincte, nous ne pouuons reſpõdre à icelle, ſinon en pureté de vie: que nous auõs eſté deliurez de peché, à fin d'obeir à iuſtice. Y auoit-il argumẽt plus vif, pour nous inciter à charité, que celuy dont vſe S. Iean? c'eſt que nous nous aymions mutuellemẽt, cõme Dieu nous a aymez: & qu'en cela different les enfans de Dieu, des enfans du Diable: les enfans de lumiere, des enfans de tenebres. pource qu'ils demeurent en dilection. Item celuy dõt vſe S. Paul: c'eſt que ſi nous adherons à Chriſt, nous ſommes mẽbres d'vn meſme corps, & pourtant qu'il nous faut appliquer à nous aider mutuellement. Pouuions nous auoir meilleure exhortation à ſainctété, que de ce que dit ſainct Iean, que tous ceux qui ont eſperancé de vie, ſe ſanctifient, puis que leur Dieu eſt ſainct? Item, quand nous oyons de la bouche de Chriſt, qu'il ſe propoſe en exemple à nous, à fin que nous enſuyuions ſes pas. I'ay voulu brieuement amener ces paſſages, comme pour monſtre.

1. Cor. 3. Epheſ. 2. & 5. 2. Cor. 6. 1. The. 4. & 5. Rom. 6. 1. Iean 4. Rom. 12. 1. Cor. 12. 1. Iean. 3. Iean 15.

Car ſi ie vouloye aſſembler tous les ſemblables, il me faudroit faire vn long volume. Les Apoſtres ſont tous pleins d'exhortations, remonſtrances, reprehenſions, pour inſtituer l'homme de Dieu à toute bonne œuure: & ne font aucune mention de merite. Pluſtoſt au contraire, ils prennent leurs principales exhortations de là, que noſtre ſalut conſiſte en la miſericorde de Dieu, ſans que nous ayons rien merité. Comme fait ſainct Paul, quand apres auoir enſeigné par toute l'Epiſtre, que nous n'auons nulle eſperance de ſalut, ſinon en la grace de Chriſt: quand il vient à exhorter, il fonde ſa doctrine ſur ceſte miſericorde qu'il auoit prẽchée. Et pour en bien dire, ceſte ſeule cauſe nous deuroit aſſez émouuoir à bien viure, à fin que Dieu ſoit glorifié en nous. Et s'il y en a aucũs qui ne ſoyent pas tellement touchez de la gloire de Dieu, ſi eſt-ce que la memoire de ſes benefices les doit ſuffiſamment inciter. Mais ces Phariſiens pource qu'en exaltant les merites, ils arrachent quaſi par force du peuple quelques œuures ſeruiles: ils nous impoſent fauſſement, que nous n'auons rien pour exhorter à bonnes œuures, pource que nous ne ſuyuons point leur train. Comme ſi Dieu ſe delectoit beaucoup de tels ſeruices contrains: lequel declaire, qu'il n'accepte autre ſacrifice, ſinon celuy qui vient de franche volonté: & defend de rien dõner en triſteſſe, ou de neceſsité. Ie ne dy pas cela pource que ie reiette ou mépriſe la maniere de exhorter, dõt l'Eſcriture vſe ſouuent: à fin de ne laiſſer nul moyen pour éueiller noſtre pareſſe. C'eſt, qu'elle nous propoſe le loyer, que Dieu rendra à vn chacun ſelon ſes œuures: mais ie nie, qu'il n'y en ait point d'autre: & meſme que ceſte ſoit la principale. Dauantage, ie n'accorde pas, qu'il faille commencer par là. Finalement, ie maintien que cela ne fait rien pour eriger les merites, tels que noz aduerſaires les forgent: comme nous verrons cy apres. Outre plus, ie dy que cela ne profiteroit de rien, ſinon que ceſte doctrine euſt preoccupé: c'eſt que nous ſommes iuſtifiez

59

Mat. 5. Chryſ. ho. in Ge. 26. 2. Cor. 9.

par le seul merite de Christ, auquel nous participons par Foy, & nõ point d'aucuns merites de noz œuures. Car nul n'est disposé à saincteinent vi-
Psal. 130 ure, qu'il n'ait premier receu & bien gousté ceste doctrine. Ce que le Prophete enseigne tresbien, quand il dit, parlant à Dieu: Il y a mercy enuers toy, Seigneur, à fin que tu sois redouté. Il demonstre qu'il n'y a nulle reuerence de Dieu entre les hommes, sinon apres que sa misericorde est cogneue, laquelle est le fondement.

60 C'est aussi vne calomnie trop friuole, de dire que nous cõuyons les hommes à peché, en preschant la remissiõ des pechez gratuite en laquelle nous colloquons toute iustice. Car en parlant ainsi, nous la poisons de si grand poids, qu'elle ne peut estre compensée d'aucuns biens procedãs de nous: & pourtant que nous ne la pourrions obtenir, sinon qu'elle fust gratuite. Or nous disons qu'elle nous est gratuite, mais non pas à Christ, auquel elle a cousté bien cher: car il l'a rachetée de son tresprecieux & sacré sang: pource qu'il n'y auoit nul autre prix, par lequel le iugemẽt de Dieu peust estre contenté. Et enseignant ainsi les hommes, nous les admõnestons qu'il ne tient point à eux, que ce sacré sang ne soit respandu, toutesfois & quantes qu'ils pechent. D'auantage, nous leur remonstrõs, que l'ordure de peché est telle, qu'elle ne se peut lauer, sinon par ceste seule fontaine. En oyant cela, ne doyuent-ils pas conceuoir vn plus grãd horreur de peché, que si on leur disoit, qu'ils se peussent nettoyer par quelques bonnes œuures? Et s'ils ont quelque crainte de Dieu, cõment n'aurõt ils horreur de se veautrer encore en la boue, apres auoir esté purgez: pour troubler, entant qu'en eux est, & infecter ceste fontaine tresspure, en la-
Cantic. 5. quelle ils ont leur lauemẽt? I'ay laué mes pieds (dit l'ame fidele en Solomon,) cõment les souilleray-ie de nouueau? Il est maintenãt notoire lesquels font la remission des pechez plus vile, & lesquels aneantissent plus la dignité de iustice. Noz aduersaires babillẽt, qu'on peut appaiser Dieu par ie ne say quelles satisfactions friuoles: c'est à dire, par fiente & estrõs. Nous disons, que l'offence de peché est trop grieue, pour se pouuoir recõpenser de tels fatras: que l'ire de Dieu est aussi trop grieue, pour pouuoir estre remise legierement. Et pourtant ceste honneur & prerogatiue appartient seulement au sang de Christ. Ils disent que la iustice, si elle defaut en quelque endroit, peut estre reparée par œuures satisfactoires, Nous disons, qu'elle est trop precieuse, pour pouuoir estre si facilement acquise. Et pourtant, que pour la recouurer, il nous faut auoir nostre refuge à la seule misericorde de Dieu. Le reste qui appartient à la remissiõn des pechez a esté sufflisamment deduit au neufiesme traité.

61 Maintenant poursuyuons les autres argumens, dont Sathan s'efforce de destruire, ou diminuer par ses satellites, la iustification de la Foy. Ie pense que cela est desia osté aux calomniateurs, qu'ils ne nous puissent imposer, que nous soyons ennemis des bonnes œuures. Car nous nions que les œuures iustifient: non pas à fin qu'on ne face nulles bonnes œuures, ou qu'on ne les ait en nulle estime: mais à fin qu'on ne s'y fie, qu'on ne s'en glorifie, qu'on ne leur attribue salut. Car ceste est nostre fiance, nostre gloire, & port vnique de nostre salut, que Iesus Christ le Fils de Dieu est nostre, & qu'en luy nous sommes enfans de Dieu, & heritiers

du

du Royaume celeſte: appellez en l'Eſperance de beatitude eternelle: non point par noſtre dignité, mais par la benignité de Dieu. Toutesfois, pource qu'ils nous aſſaillent encore d'autres baſtons, pourſuyuõs de rabaſtre leurs coups. Premierement ils produiſent les promeſſes legales, que Dieu a faites à ceux qui obſerueront ſa Loy. Ils demandent, ſi nous voulons qu'elles ſoyent vaines, ou de quelque efficace. Pource que ce ſeroit choſe deſraiſonnable de les dire vaines: ils prennent pour certain, quelles ſont de quelque valeur. Et de cela inferent, que nous ne ſommes pas iuſtifiez par la ſeule Foy: veu que le Seigneur parle en ceſte maniere: Si tu eſcoutes mes preceptes, & les retiens pour les faire, le Seigneur te gardera ſa promeſſe, laquelle il a iurée à tes Peres. Il t'aymera, & te multipliera, & te benira. Item, Si tu diriges bien tes voyes, ſans decliner aux dieux eſtrãges, & fais iuſtice & droiture, & ne te deſtournes point à mal: i'habiteray auec toy. Ie n'en veux point reciter mille ſemblables, leſquelles ſe pourront de peſcher par vne meſme ſolution: veu qu'elles ne different point en ſens d'auec celles cy. La ſomme eſt, que Moyſe teſmoigne la benediction & la malediction, la vie & la mort, nous eſtre preſentée en la Loy. Ou il faut que nous facions ceſte benediction oiſiue & infructueuſe: ou que nous confeſsions la iuſtification n'eſtre point en la ſeule Foy. Pour reſponſe, nous auons cy deſſus monſtré, comment, ſi nous demourons en la Loy, eſtans excluz de toute benediction, nous ſommes enueloppez en la malediction, qui eſt denoncée à tous tranſgreſſeurs. Car Dieu ne promet rien, ſinon à celuy qui eſt parfait obſeruateur de ſa Loy: ce qui n'aduient à homme du monde. Cela donc demeure touſiours ferme, que la Loy oblige tout le genre humain à malediction & ire de Dieu. De laquelle ſi nous voulons eſtre deliurez, il nous faut ſortir hors la puiſſance de la Loy: & eſtre mis comme de ſeruitude en liberté. Non pas en vne liberté charnelle, laquelle nous retire de l'obeiſſance de la Loy, & nous conuie à diſſolution & licence, & laſche la bride à noz concupiſcences, pour ſe desborder: mais vne liberté ſpirituelle, laquelle conſole & conferme la conſcience troublée & eſpouuantée, luy remonſtrant qu'elle eſt deliure de la malediction & condamnation, dont la Loy la tenoit enſerrée. Nous obtenons ceſte deliurance, quand en Foy nous apprehendons la miſericorde de Dieu en Chriſt: par laquelle nous ſommes renduz certains & aſſeurez de la remiſsiõ des pechez: du ſentiment deſquels la Loy nous poignoit & mordoit.

Deut. 7.

Iere. 7.

Deut. 11.

Par ceſte raiſon, les promeſſes meſmes, qui nous ſont offertes en la Loy, ſeroyent infructueuſes & de nulle vertu, ſi la bonté de Dieu ne nous ſecouroit par l'Euangile. Car ceſte condition, que nous accompliſſions la volonté de Dieu, dont elles dependent, ne ſera iamais accomplie. Or ce que le Seigneur nous ſuruient, n'eſt pas en nous laiſſant vne partie de iuſtice en noz œuures, & ſuppleant ce qui defaut, par ſa benignité: mais en nous aſsignant ſon ſeul Chriſt pour accompliſſement de iuſtice. Car l'Apoſtre, ayant dit, que luy & tous autres Iuifs, ſachans que l'homme ne peut eſtre iuſtifié par les œuures de la Loy auoyent creu en Ieſus Chriſt: adiouſte la raiſon, non pas à fin qu'ils fuſſent aidez par la Foy de Chriſt, à obtenir perfection de iuſtice, mais à fin d'eſtre iuſtifiez

62

Gal. 2.

sans les œuures de la Loy. Si les fideles se departent de la Loy, & viennent à la Foy, pour obtenir iustice, laquelle ils ne trouuoyent point en la Loy, ils renoncent certes à la iustice des œuures. Qu'on amplifie donc maintenant tant qu'on voudra les retributions, que la Loy denonce estre preparées à ses obseruateurs, moyennant qu'on considere aussi, que nostre peruersité fait que nous n'en receuions aucun fruit, iusques apres auoir obtenu vne autre iustice. En ceste maniere Dauid, apres auoir parlé de la retribution, que Dieu a preparée à ses seruiteurs, incontinent se tourne à la recognoissance des pechez, par lesquels elle est aneantie. Il monstre bien donc les biens, qui nous deuroyent venir de la Loy: mais quand
Psal.19 il adiouste consequemment, Qui est-ce qui entendra ses fautes? en ce il denote l'empeschement, qui fait que la iouyssance n'en vient point iusques à nous. Itẽ, en vn autre lieu, apres auoir dit, que toutes les voyes du
Psal.25 Seigneur sont bonté & verité à ceux qui le craignẽt: il adiouste, A cause de ton Nom Seigneur, tu seras propice à mon iniquité: car elle est tresgrande. En telle maniere il nous faut recognoistre la beneuolence de Dieu nous estre exposée en la Loy, si nous la pouuions acquerir par noz œuures: mais que par le merite d'icelles, iamais nous ne l'obtenons.

63 Quoy donc? dira quelcun: les promesses legales sont elles dõnées en vain, à fin de s'esuanouyr? I'ay desia testifié, que ie ne suis de ceste opinion. Mais ie dy que l'efficace n'en vient point iusques à nous, cependant qu'elles sont referées au merite des œuures: & pourtant que si on les considere en elles-mesmes, elles sont aucunement abolies. En ceste maniere
Rom.10 l'Apostre dit, que ceste belle promesse, où Dieu dit, qu'il nous à dõné de
Gal.3 bons preceptes, lesquels viuifieront ceux qui les feront, est de nulle im-
Leuit.18 portance, si nous nous arrestõs à icelle: & quelle ne nous profitera de riẽ
Exec.20 plus, que si elle n'auoit point esté donnée. Car ce qu'elle requiert, ne compete point mesme aux plus saincts seruiteurs de Dieu: qui sont tous bien loing de l'accomplissement de la Loy, & sont enuironnez de plusieurs transgressions. Mais quand les promesses Euangeliques sont mises en auant, lesquelles denoncent la remission des pechez gratuite: non seulement elles nous rendent agreables à Dieu, mais aussi font que noz œuures luy soyent plaisantes. Et non seulement à fin qu'il les accepte: mais aussi qu'il les remunere des benedictions, lesquelles estoyent deues à l'obseruation entiere de sa Loy, par la conuenance qu'il auoit faite. Ie confesse donc, que le loyer, qu'auoit promis le Seigneur en sa Loy, à tous obseruateurs de iustice & saincteté, est rendu aux œuures des fideles. Mais en telle retribution, il faut diligemment regarder la cause qui fait les œuures estre fauorables. Or il y a trois causes, dont cela procede. La premiere est, que le Seigneur, destournant son regard des œuures de ses seruiteurs, lesquels meritent touſiours plustost confusion que louange, il reçoit & embrasse iceux en son Christ: & par le moyen de la seule Foy, sans aide aucune des œuures, il les reconcilie auec soy. La seconde est, que de sa benignité & indulgence paternelle il fait cest honneur à leurs œuures, sans regarder si elles en sont dignes ou non, de les auoir en quelque prix & estime. La troisiesme est, qu'il reçoit icelles œuures en misericorde, ne mettant point en conte l'imperfection

qui

qui y eſt: de laquelle elles ſont toutes tellement pollues, qu'elles meriteroyent plus d'eſtre miſes au nombre des vices que des vertuz. Et de là il appert, combien ſe ſont trompez les Sophiſtes de Sorbonne, entant qu'ils ont penſé auoir euité toute abſurdité, diſans que les œuures ne ſont vallables à meriter ſalut de leur bõté interieure: mais pource que Dieu par ſa benignité les veut autant eſtimer. Mais cependant ils n'ont point obſerué, combien les œuures, qu'ils veulent eſtre meritoires, ſont loing de la condition requiſe és promeſſes legales, ſinon que la iuſtice gratuite, qui eſt appuyée ſur la ſeule Foy, precedaſt: & la remiſsion des pechez, par la quelle il faut que les bõnes œuures meſmes ſoyent nettoyées de leurs macules. Pourtant des trois cauſes, que nous auons recitées, qui font que les œuures des fideles ſoyẽt acceptées de Dieu, ils n'en ont noté que l'vne: & ſe ſont teuz des deux autres, voire des principales.

Ils alleguent la ſentence de ſainct Pierre, que recite ſainct Luc aux Actes: En verité ie trouue que Dieu n'eſt point acceptateur des perſonnes: mais en toute nation celuy qui fait iuſtice luy eſt plaiſant. De ces paroles ils penſent faire vn argument bien certain: que ſi l'homme acquiert faueur enuers Dieu par bonnes œuures, ce qu'il obtient ſalut n'eſt point de la ſeule grace de Dieu: mais pluſtoſt que Dieu ſubuient tellement de ſa miſericorde au pecheur, qu'il eſt eſmeu à ce faire par les bonnes œuures d'iceluy. Mais nous ne pourrons nullement accorder pluſieurs ſentences de l'Eſcriture, que nous ne conſiderions double acceptiõ de l'homme deuant Dieu. Car ſelon que l'homme eſt de nature, Dieu ne trouue rien en luy, dont il ſoit fleſchy à miſericorde, ſinon pure miſere. S'il eſt donc notoire, que l'homme quand il eſt premierement receu de Dieu, eſt vuide & deſnué de tout bien, au contraire chargé & plein de tout genre de mal: pour quelle vertu le dirons nous eſtre digne de la vocation de Dieu? Pourtant que toute vaine imagination de merite ſoit reiettée, veu que le Seigneur nous demonſtre tant apertement ſa clemence gratuite. Car ce qui eſt dit au meſme lieu par l'Ange à Cornelius, que ſes oraiſons & aumoſnes eſtoyent venues deuant la face de Dieu: ils le tirent peruerſement à leur propos, pour prouuer que l'homme eſt preparé par bonnes œuures à receuoir la grace de Dieu. Car il falloit que Cornelius fuſt deſia illuminé de l'Eſprit de ſageſſe, puis qu'il eſtoit inſtruit en la vraye ſageſſe, à ſauoir la crainte de Dieu. Pareillement qu'il fuſt ſanctifié du meſme Eſprit, puis qu'il eſtoit amateur de iuſtice, laquelle eſt fruict d'iceluy comme dit l'Apoſtre. Il auoit donc de la grace de Dieu, toutes les choſes qui eſtoyent agreables à Dieu, en luy: tant s'en faut qu'il ait eſté preparé à la receuoir, par ſon induſtrie. Certes on ne ſauroit produire vne ſeule ſyllabe de l'Eſcriture, laquelle ne cõuienne auec ceſte doctrine: c'eſt que Dieu n'a autre cauſe de receuoir l'hõme en ſon amour, ſinon qu'il le voit du tout perdu, s'il eſt abandonné à ſoy meſme. Pourtant donc qu'il ne le veut laiſſer en perdition, il exerce ſa miſericorde en le deliurant. Nous voyons maintenant que ceſte acception ne vient point de la iuſtice de l'homme: mais eſt vn pur teſmoignage de la bonté de Dieu enuers les miſerables pecheurs, & qui autrement ſont trop plus qu'indignes d'vn tel benefice.

64 Act. 10

Gal. 5

65 Or apres que Dieu, ayant retiré l'homme d'vn tel abyſme de perdition, l'a ſanctifié par la grace d'adoptiõ, pource qu'il l'a regeneré & reformé en vne nouuelle vie: auſsi le reçoit & embraſſe cõme nouuelle creature, auec les dons de ſon Eſprit. Ceſte cy eſt l'acception de laquelle parle S. Pierre. Car les fideles apres leur vocatiõ, ſont agreables à Dieu, meſmes au regard de leurs œuures: pource qu'il ne ſe peut faire, que Dieu ne ayme les biẽs, qu'il leur a cõferez par ſon Eſprit. Neãtmoins il nous faut touſiours retenir cela, qu'ils ne ſõt pas autremẽt agreables à Dieu à raiſõ de leurs œuures, ſinon pourtant que Dieu, à cauſe de l'amour gratuite qu'il leur porte, accepte leurs œuures. Car dont leur viennent les bonnes œuures: ſinon d'autant que le Seigneur, comme il les a eſleuz pour inſtrumens honnorables, auſsi il les veut orner de vraye pureté? Et dont eſt-ce qu'elles ſont reputées bonnes, comme s'il n'y auoit rien à redire: ſinon pource que ce bon Pere pardonne les taches & macules dont elles ſont ſouillées? En ſomme, ſainct Pierre ne ſignifie autre choſe en ce lieu, ſinon que Dieu ayme ſes enfans: auxquels il voit la ſimilitude de ſa face imprimée. Car nous auons enſeigné cy deſſus, que noſtre regeneration eſt cõme vne reparation de ſon image en nous. Puis donc qu'ainſi eſt, que le Seigneur à bon droit ayme & a en honneur ſon image par tout où il la contemple: non ſans cauſe il eſt dit que la vie des fideles eſtant formée & reiglée à ſainctеté & iuſtice, luy eſt plaiſante. Mais pource que les fideles, cependant qu'ils ſont enuironnez de leur chair mortelle, ſont encores pecheurs, & leurs bonnes œuures ſeulement accommencées, tellemẽt qu'il y a beaucoup de vices, Dieu ne peut eſtre propice ny à ſes enfans ny à leurs œuures, ſinon qu'il les reçoyue en Chriſt pluſtoſt qu'en eux meſmes. Il nous faut en ce ſens prendre les paſſages, qui teſmoignent que
Deut. 7 Dieu eſt propice & bening à ceux qui viuent iuſtemẽt. Moyſe diſoit aux Iſraelites, Le Seigneur ton Dieu garde en mille generations ſon alliance: & ſa miſericorde à ceux qui l'ayment & gardent ſes commandemens. Laquelle ſentence eſtoit vſitée entre le peuple, comme vn dicton cõmun: comme nous voyons en la priere ſolennelle que fait Solomon: Seigneur
2. Rois 8 Dieu d'Iſrael, qui gardes alliance, & miſericorde à tes ſeruiteurs, qui cheminent deuant toy de tout leur cœur. Autãt en eſt-il dit en l'oraiſon de
Nehem. 1 Nehemiah. La raiſon eſt: comme le Seigneur faiſant alliance de ſa grace requiert mutuellemẽt de ſes ſeruiteurs ſainctеté & integrité de vie: à fin que ſa bõté ne ſoit en moquerie & meſpris, & que perſonne ne s'enfle d'vne vaine confiance de ſa miſericorde, pour eſtre en ſeureté, cheminant peruerſemẽt: ainſi apres les auoir receuz en ſocieté de ſon alliance, il les
Deut. 29 veut retenir en office par ce moyẽ. Neantmoins l'alliance ne laiſſe point de ſe faire gratuite du commencement, & demeurer touſiours telle.

66 Il ſera bon de noter en paſſant, quelle difference il y a entre telles locutions & les promeſſes legales. I'appelle Promeſſes legales, nõ pas toutes celles qui ſont couchées çà & là en la Loy de Moyſe, veu qu'on y en trouuera pluſieurs Euangeliques: mais i'enten celles qui appartiennent propremẽt à la doctrine de la Loy. Telles promeſſes, quelque nom qu'on leur impoſe, promettent remuneration & loyer, ſouz condition, ſi nous faiſons ce qui eſt commãdé. Mais quand il eſt dit, que le Seigneur

gneur garde la promeſſe de ſa miſericorde à ceux qui l'aiment: c'eſt pluſtoſt pour demonſtrer quels ſont les ſeruiteurs de Dieu, qui ont receu de cœur ſon alliance, que pour exprimer la cauſe pourquoy Dieu leur eſt propice. La raiſon pour demonſtrer cela, eſt, comme le Seigneur par ſa benignité nous appelle en eſperance de vie eternelle, à fin d'eſtre craint, aymé, & honnoré de nous: auſsi toutes les promeſſes de ſa miſericorde, qu'ō lit en l'Eſcriture à bō droit ſōt dirigées à ceſte fin, c'eſt, que nous l'ayōs en hōneur & reuerēce. Toutesfois & quātes donc que nous oyōs que le Seigneur fait bien à ceux qui obſeruent ſa Loy: qu'il nous ſouuienne qu'en ceſte maniere l'Eſcriture demonſtre qui ſont les enfans de Dieu, par la marque qui leur doit eſtre perpetuelle. Conſiderons que Dieu nous a adoptez pour ſes enfans, à fin que nous l'honnorions comme noſtre Pere. A fin donc de ne renoncer au droit de noſtre adoption, il nous faut efforcer de tendre où noſtre vocation nous meine. D'autre part neantmoins, que nous tenions cela pour aſſeuré, que l'accompliſſement de la miſericorde de Dieu ne depend point des œuures des fideles. Mais ce que le Seigneur accompliſt la promeſſe de ſalut en ceux qui par droiture de vie, reſpondent à leur vocation: que cela eſt pource qu'il recognoit en eux les vrayes marques & enſeignes de ſes enfans: à ſauoir, les graces de ſon Eſprit. Il nous faut à cela rapporter ce qui eſt dit au quinzieſme Pſeaume, des citoyens de Ieruſalem: Seigneur, qui habitera en ton Tabernacle & fichera ſon ſiege en ta montagne ſaincte? Celuy qui eſt innocent en ſes mains, & pur en ſon cœur, &c. Item, en Ieſaie: Qui eſt ce qui habitera auec le feu, qui conſume tout? Celuy qui fait iuſtice, parle en verité, &c. Et autres ſemblables. Car cela n'eſt point dit pour deſcrire le fondement, ſur lequel doiuent conſiſter les fideles, deuant Dieu: mais ſeulemēt la maniere, par laquelle il les appelle en ſa compagnie & en icelle les entretient & conſerue. Pource qu'il deteſte le peché, & aime la iuſtice, ceux qu'il veut ioindre à ſoy, il les purifie de ſon Eſprit: à fin de les rendre conformes à ſa nature. Pourtant, ſi on demande la cauſe premiere, par laquelle l'entrée nous eſt ouuerte au Royaume de Dieu, & auons le moyen d'y perſeuerer, la reſponſe eſt preſte. C'eſt, pource que le Seigneur nous a vne fois adoptez par ſa miſericorde, & nous conſerue touſiours. Si on demande de la maniere, comment cela ſe fait: lors il faut venir à noſtre regeneration, & aux fruits d'icelle, dont il eſt parlé en ce Pſeaume & autres paſſages. *Ieſa. 33.*

Mais il ſemble aduis, qu'il y ait beaucoup plus de difficulté à ſoudre les teſmoignages qui honnorent les bonnes œuures du tiltre de iuſtice: & diſent que par icelles l'homme eſt iuſtifié. Quant eſt du premier genre, nous voyons que çà & là les commandemens de Dieu ſont appellez Iuſtifications & Iuſtices. Du ſecond, nous en auons exemple en Moyſe, quand il dit: Ceſte ſera noſtre iuſtice, ſi nous gardons tous ces commandemens. Et ſi on replique, que c'eſt vne promeſſe legale, à laquelle eſt adiointe vne condition impoſsible: il y en a d'autres, dont on ne ſauroit dire le meſme. Comme quand il dit: Cela te ſera imputé pour iuſtice, ſi tu rens au poure le gage qu'il t'aura donné. Pareillement, le Prophete dit, que le zele qu'eut Phinées à venger l'opprobre d'Iſrael, luy a eſté imputé *67 Iaq. 2. Deute. 6. Deu. 24. Iſa. 106.*

à iuſtice. Parquoy les Phariſiens de noſtre temps penſent auoir belle matiere de crier contre nous en ceſt endroit. Car quand nous diſons, que la iuſtice de Foy eſtablie, il faut que la iuſtice des œuures ſoit abbatue : auſſi ils arguent au contraire, que ſi la iuſtice eſt par les œuures, qu'il n'eſt pas vray, que nous ſoyons iuſtifiez par la ſeule Foy. Ie reſpon, que ce n'eſt point de merueilles, ſi les commandemens de la Loy ſont appellez Iuſtice : car ils ſont iuſtice à la verité : & n'oſtons point cela à la Loy de Dieu, qu'elle ne contienne parfaite iuſtice. Car combien que pource que nous ſommes debteurs de tout ce qu'elle requiert, quand bien nous y aurions ſatisfait, encore ſommes nous ſeruiteurs inutiles : toutesfois, puis que le Seigneur a fait ceſt honneur à l'obſeruation d'icelle, de l'appeller Iuſtice, ce n'eſt pas à nous de luy oſter ce qu'il luy a donné. Nous confeſſons donc volontiers, que l'obeiſſance de la Loy, eſt iuſtice : l'obſeruation d'vn chacun commandement eſt partie de iuſtice : moyennant que nulles des autres parties ne deffaillent. Mais nous nions, qu'on puiſſe monſtrer en tout ce monde vne telle iuſtice. Et à ceſte cauſe nous aboliſſons la iuſtice de la Loy : non pas que de ſoy elle ſoit inſuffiſante : mais pource qu'à cauſe de la debilité de noſtre chair, elle n'apparoiſt nulle part. Mais quelcun pourra dire, que l'Eſcriture n'appelle pas ſeulement les preceptes de Dieu, Iuſtice : mais qu'elle attribue ce tiltre auſsi aux œuures des fideles.
Luc 1 Comme quand elle recite que Zacharie & ſa femme ont gardé les iuſtices du Seigneur. Ie reſpon, qu'en parlant ainſi, elle eſtime plus les œuures de la nature de la Loy, que de leur propre condition. Bien eſt vray, que le Seigneur, par le contenu de ſa Loy, a monſtré aux hommes quelle eſt la iuſtice : mais nous ne mettons point icelle iuſtice en execution, ſinon en obſeruant toute la Loy. Car par chacune tranſgreſsion, elle eſt corrompue. Puis donc que la Loy n'enſeigne que iuſtice : ſi nous regardons à icelle, tous ſes commandemens ſont iuſtice. Si nous conſiderons les hommes, pour obſeruer vn commandement, ils ne meriteront point la louange de iuſtice, eſtans tranſgreſſeurs en pluſieurs : & veu meſme qu'ils ne font œuure pour obeir à Dieu qui ne ſoit vicieuſe aucunement, à cauſe de ſon imperfection. Noſtre reſponce donc eſt, que quand les œuures des Saincts ſont nommées Iuſtice, cela ne vient point de leurs merites : mais entant qu'elles tendent à la iuſtice que Dieu nous a commandée, laquelle eſt nulle, ſi elle n'eſt parfaite. Or elle ne ſe trouue parfaite en nul homme du monde : pourtant faut conclurre, qu'vne bonne œuure de ſoy, ne merite pas le nom de Iuſtice.

68 Ie vien maintenant au ſecond genre, où giſt la principale difficulté. Sainct Paul n'a nul argument plus ferme, pour prouuer la iuſtice de la Foy, que quand il allegue ce qui eſt eſcrit de Moyſe, la Foy auoir eſté imputée à Abraham pour iuſtice. Puis donc que le zele de Phinées, ſelon le Prophete, luy a eſté imputé à iuſtice : ce que ſainct Paul argue de la Foy, on le pourra auſsi conclurre des œuures. Pourtant noz aduerſaires, comme ayans la victoire en main, determinent que ia ſoit que nous ne ſoyons point iuſtifiez ſans Foy : neantmoins que nous ne ſommes pas iuſtifiez par icelle ſeule, mais qu'il faut conioindre les œuures auec, pour parfaire la iuſtice. I'adiure icy tous ceux qui craignent Dieu, que

comme

comme ils ſauent qu'il faut prendre la reigle de iuſtice de la ſeule Eſcriture : auſsi ils vueillent diligemment,& en humilité de cœur,conſiderer auec moy comme l'Eſcriture ſe peut accorder à elle-meſme, ſans aucune cauillation. Sainct Paul ſachant que la iuſtice de Foy eſt vn refuge à ceux qui ſont denuez de leur propre iuſtice, infere hardiment, que quiconque eſt iuſtifié par la Foy,eſt exclus de la iuſtice des œuures. Sachant d'autre part que la iuſtice de Foy eſt commune à tous ſeruiteurs de Dieu, il infere derechef d'vne meſme confiance, que nul n'eſt iuſtifié par les œuures: mais pluſtoſt aucontraire, que nous ſommes iuſtifiez ſans aucune aide de noz œuures. Mais c'eſt autre choſe de diſputer de quelle valeur ſont les œuures en elleſ-meſmes,& en quelle eſtime elles ſont deuant Dieu,apres la iuſtice de la Foy eſtablie. S'il eſt queſtion de priſer les œuures ſelon leur dignité, nous diſons qu'elles ſont indignes d'eſtre preſentées deuant la face de Dieu. Pourtant qu'il n'y a homme du monde, qui ait rien en ſes œuures, dont il ſe puiſſe glorifier deuant Dieu. Ainſi, il reſte que tous eſtans deſnuez de toute aide de leurs œuures, ſoyent iuſtifiez par la ſeule Foy. Or nous expoſons ceſte iuſtice eſtre telle, c'eſt, que le pecheur eſtant receu en la communion de Chriſt, eſt par ſa grace reconcilié à Dieu, d'autant qu'eſtant purifié par ſon ſang, il obtient remiſsion de ſes pechez : & eſtant veſtu de la iuſtice d'iceluy, comme de la ſienne propre, il peut conſiſter deuant le Throne iudicial de Dieu. Apres que la remiſsion des pechez eſt miſe : les œuures qui s'enſuiuent ſont eſtimées d'ailleurs que de leur merite. Car tout ce qui y eſt imparfait, eſt couuert par la perfection de Chriſt : tout ce qui y eſt d'ordures & de taches eſt nettoyé par ſa pureté, pour ne venir point en conte. Apres que la coulpe des tranſgreſsions eſt ainſi effacée, laquelle empeſchoit les hommes de produire choſe qui fuſt agreable à Dieu : apres auſsi que les vices d'imperfections ſont enſeueliz,dont toutes bonnes œuures ſont entachées & maculées,lors les bonnes œuures que font les fideles,ſont eſtimées iuſtes,ou bien,qui vaut autant à dire,ſont imputées à iuſtice.

Si maintenant quelcun m'obiecte cela, pour m'impugner la iuſtice de la Foy, premierement ie l'interrogueray, ſi vn homme doit eſtre reputé iuſte pour deux ou trois bonnes œuures, eſtant tranſgreſſeur de la Loy en toutes les autres. Cela ſeroit trop deſraiſonnable. Puis apres ie luy demanderay,ſi meſme pour pluſieurs bonnes œuures il eſt iuſte,quād on le pourra trouuer coulpable en aucune choſe. Encore n'oſera pas mon aduerſaire affermer cela,veu que la ſentence de Dieu y contredit,laquelle prononce tous ceux qui n'auront accomply tous les preceptes, eſtre maudits. Ie paſſeray encore outre, demandant s'il y a vne ſeule bonne œuure, en laquelle on ne puiſſe noter aucune impureté ou imperfection. Or,comment cela ſe pourroit-il faire deuant les yeux de Dieu,auſquels les eſtoiles ne ſont point pures ne claires,ne les Anges iuſtes? Pourtant il ſera contraint de confeſſer, qu'on ne trouuera nulle bonne œuure, laquelle ne ſoit pollue & corrompue, tant par les tranſgreſsions qu'aura commiſes l'homme en autre endroit,que par ſa propre imperfection: tellement qu'elle ne ſera pas digne d'auoir le nom de Iuſtice. Or ſi c'eſt choſe notoire,que cela procede de la iuſtification de la Foy, que les œuures, 69

qui autrement eſtoyent impures, corrompues, indignes de comparoiſtre deuant Dieu (tant s'en faut qu'elles luy fuſſent plaiſantes) ſoyét imputées à iuſtice: pourquoy alleguerons nous la iuſtice des œuures, pour deſtruire la iuſtice de la Foy, de laquelle icelle eſt produite, & en laquelle elle conſiſte? Voudrions nous faire vne lignée ſerpentine, que les enfans meurtriſſent leur mere? Or le dire de noz aduerſaires tend là. Ils ne peuuent nier, que la iuſtification de la Foy ne ſoit commencemẽt, fondement, cauſe, matiere, ſubſtance de la iuſtice des œuures. Neantmoins ils concluent que l'homme n'eſt pas iuſtifié de Foy: pource que les bonnes œuures ſont imputées à iuſtice. Laiſſons donc ces fatras: & confeſſons à la verité ce qui en eſt. C'eſt, que ſi toute la iuſtice qui peut eſtre en noz œuures, procede & depend de la iuſtification de Foy: que non ſeulement ceſte-cy n'eſt en rien diminuée par celle-la, mais pluſtoſt confermée: d'autant que ſa vertu apparoiſt plus ample. Dauantage, ne penſons pas les œuures eſtre tellement priſées apres la iuſtification gratuite, qu'elles ſuccedent au lieu de iuſtifier l'hõme, ou bien le iuſtifient à demy auec la Foy. Car ſi la iuſtice de Foy ne demeure touſiours en ſon entier, l'immondicité des œuures ſera deſcouuerte, tellement qu'elles ne meriteront que condamnation. Or il n'y a nulle abſurdité en cela, que l'homme ſoit tellement iuſtifié par Foy, que non ſeulement il ſoit iuſte en ſa perſonne, mais auſsi que ſes œuures ſoyent reputées iuſtes, ſans ce qu'elles l'ayent merité.

70 Par ce moyen nous concederons non ſeulement qu'il y a portion de iuſtice aux œuures, ce que noz aduerſaires pretendent: mais qu'elles ſont approuuées de Dieu, comme ſi elles eſtoyent parfaites, moyennant qu'il nous ſouuienne ſurquoy la iuſtice d'icelles eſt fondée: qui eſt pour ſoudre toute difficulté. Car l'œuure commence d'eſtre agreable à Dieu, quand il la reçoit auec pardon. Or dont eſt-ce que vient ce pardon, ſinon que Dieu regarde & noz perſonnes & tout ce qui procede de nous, en Ieſus Chriſt? Tout ainſi donc, que nous apparoiſſons iuſtes deuant Dieu, apres que nous ſommes faits membres de Chriſt, entant que par ſon innocence, noz fautes ſont cachées: ainſi noz œuures ſont tenues pour iuſtes, entant que ce qu'il y a de vice en icelles, eſtant couuert par la pureté de Chriſt, ne nous eſt point imputé. Parquoy nous pouuons dire à bon droit, que par la ſeule Foy, non ſeulement l'homme, mais auſsi ſes œuures ſont iuſtifiées. Or ſi ceſte iuſtice des œuures telle quelle, procede de la Foy & de la iuſtification gratuite, il ne faut pas qu'on la prenne pour deſtruire ou obſcurcir la grace dont elle depend: mais pluſtoſt doit eſtre encloſe en icelle, & ſe rapporter à icelle, cõme le fruit à l'arbre. En ceſte maniere ſainct Paul voulant prouuer que noſtre beatitude conſiſte en la miſericorde de Dieu, & non pas en noz œuures, preſſe fort ce que dit Da-

Pſal. 32 uid: Bien heureux ſont ceux auſquels les iniquitez ſont remiſes, deſquels
Pſal. 113 les pechez ſont cachez. Bien heureux eſt l'homme auquel le Seigneur n'a
Prou. 14 point imputé ſes fautes. Si quelcun vouloit alleguer au contraire infiniz
Pſal. 1 teſmoignages, leſquels ſemblent aduis conſtituer la beatitude en noz
Iac. 1 œuures: comme quand il eſt dit: Bien-heureux eſt l'homme qui craint
Pſa. 160 Dieu, qui a pitié du poure affligé, qui n'a point cheminé au conſeil des
& 119 meſchans, qui porte tentation, qui garde iuſtice, & iugement: Bien-heu-

reux

reux ſont les poures d'eſprit, &c. tout cela ne fera pas, que ce que dit, Matth. 5
ſainct Paul ne demeure vray. Car veu que ces vertuz qui ſont là recitées ne ſont iamais tellement toutes en l'homme, qu'elles puiſſent eſtre acceptées de Dieu d'elles-meſmes: il s'enſuit que l'homme eſt touſiours miſerable, iuſques à ce qu'il eſt deliuré de miſere par la remiſsion de ſes pechez. Puis donc qu'ainſi eſt, que toutes les eſpeces de beatitude, que recite l'Eſcriture, ſont aneanties & peries, tellement que le fruit d'vne ſeule n'en reuient point à l'hõme, ſinon que premierement il obtienne beatitude en la remiſsion de ſes pechez, laquelle donne lieu à toutes les autres benedictions de Dieu: il s'enſuit, que ceſte beatitude gratuite, non ſeulement eſt principale & ſouueraine, mais vnique: ſinon que nous vueillions qu'elle ſoit deſtruite & abolie par les benedictions qui conſiſtent en icelle ſeule. Il n'y a pas maintenant grand propos, que cela nous doiue troubler, ou engendrer quelque ſcrupule, que les fideles ſont ſouuent nommez iuſtes en l'Eſcriture. Ie confeſſe qu'ils ont ce tiltre pour leur ſaincte vie. Mais, comme ainſi ſoit qu'ils appliquent plus leur eſtude à ſuyure iuſtice, qu'ils ne l'accõpliſſent: c'eſt bien raiſon que ceſte iuſtice des œuures, telle quelle, ſoit ſubmiſe à la iuſtice de la Foy, en laquelle elle eſt fondée, & de laquelle elle tient tout ce qu'elle eſt.

Mais noz aduerſaires pourſuyuent outre, & diſent que ſainct Iaques 71
nous contrarie ſi euidẽment, qu'il nous eſt impoſſible de nous en depeſ- Iaq. 2
cher. Car il enſeigne qu'Abrahã a eſté iuſtifié par les œuures, & que nous tous auſſi ſommes iuſtifiez par les œuures, & non point de la ſeule Foy. Mais ie demande s'ils veulent tirer en combat ſainct Iaques auec ſainct Paul. S'ils tiennent ſainct Iaques pour miniſtre de Chriſt: il faut tellemẽt prẽdre ſa ſentẽce, qu'elle ne deſaccorde point d'auec Chriſt, lequel a parlé par la bouche de ſainct Paul. Le ſainct Eſprit afferme par la bouche de ſainct Paul, qu'Abraham a obtenu iuſtice par Foy, & non point par ſes œuures, & qu'il faut auſſi que nous ſoyons tous iuſtifiez ſans les œuures de la Loy. Le meſme Eſprit denonce par ſainct Iaques, que noſtre iuſtice conſiſte en œuures, & non ſeulement en Foy. Il eſt certain que l'Eſprit n'eſt point repugnant à ſoy. Quelle donc ſera la concorde? Il ſuffiſt à noz aduerſaires, s'ils peuuent deſraciner la iuſtice de Foy, laquelle nous voulons eſtre plantée au profond du cœur. De donner repos aux conſciẽces, ils ne s'en ſoucient point beaucoup. Et pourtãt on voit cõmẽt ils s'efforcent d'eſbranler la iuſtice de Foy: mais cependant ils ne monſtrẽt nulle certaine reigle de iuſtice, à laquelle les cõſciences ſe puiſſent renger. Qu'ils triomphent donc tant qu'ils voudront, moyennant qu'ils ne ſe puiſſent vanter d'autre victoire, que d'auoir oſté toute certitude de iuſtice. Or ils obtiendront ceſte maudite victoire, aux lieux, où ayans eſteinct toute lumiere de verité, ils auront aueuglé le monde de leurs tenebres. Mais par tout où la verité de Dieu demeurera ferme, ils ne profiteront rien. Ie nie donc que la ſentence de ſainct Iaques, laquelle ils ont touſiours en la bouche, & de laquelle ils font leur grand bouclier, leur fauoriſe aucunement. Pour liquider cela, il nous faut premierement regarder le but où il tend: puis apres obſeruer en quoy c'eſt qu'ils s'abuſent. Pource qu'il y en auoit lors pluſieurs (comme ce mal eſt couſtumie-

rement en l'Eglise) lesquels demonstroyent leur infidelité, en mesprisant tout ce qui est propre aux fideles: & neantmoins ne cessoyent de se glorifier faussement du tiltre de Foy, sainct Iaques se mocque de ceste folle outrecuidance. Ce n'est pas donc son intétion de detracter en rien qui soit de la vraye Foy: mais declairer combien estoyent ineptes tels baueurs, de tant attribuer à vne vaine apparence de Foy, que se contentans d'icelle, menoyent cependant vne vie dissolue.

72 Cela consideré, il est maintenant facile de iuger en quoy se trompent noz aduersaires: car ils faillent doublement. C'est qu'ils prennent mal le mot de Foy, puis aussi de Iustifier. Sainct Iaques en nommant la Foy, n'entend autre chose, qu'vne opinion friuole, qui est bien differente de la verité de Foy. Ce qu'il fait par vne maniere de concession, comme il monstre dés le commencement par ces paroles, Que profite cela, mes freres, si quelcun dit qu'il a la Foy, & qu'il n'ait pas les œuures? Il ne dit pas, si quelcun a la Foy sans œuures, mais s'il se vante de l'auoir. Puis apres encores plus clairement, en faisant par mocquerie ceste Foy pire que la cognoissance des Diables: finalement, en l'appellant Morte. Mais on pourra suffisamment entendre ce qu'il veut dire, par la definition qu'il en met: Tu crois, dit-il, qu'il y a vn Dieu. Certes si tout le cõtenu de ceste Foy est, de simplement croire qu'il y a vn Dieu: ce n'est pas de merueille, si elle ne peut iustifier. Et ne faut pas que nous pensions, que cela derogue rien à la Foy Chrestienne: de laquelle la nature est bien autre. Car comment est ce que la vraye Foy iustifie, sinon en nous adioignant à Iesus Christ: à fin qu'estans faits vn auec luy, nous iouissions de la participation de sa iustice? Elle ne iustifie pas donc, pour conceuoir quelque intelligẽce de la diuinité, mais par ce qu'elle fait reposer l'homme en la certitude de la misericorde de Dieu.

73 Nous n'auons point encores touché le but, iusques à ce que nous aurons descouuert l'autre erreur. Car il semble aduis que sainct Iaques mette vne partie de nostre iustice aux œuures. Mais si nous le voulons faire accorder, & à toute l'Escriture, & à soy-mesme: il est necessaire de prendre autrement en ce lieu le vocable de Iustifier, qu'il ne se prend en sainct Paul. Car sainct Paul appelle Iustifier, quand la memoire de nostre iniustice effacée, nous sommes reputez iustes. Si sainct Iaques eust là regardé, il eust cité mal à propos le tesmoignage de Moyse, que Abraham a creu à Dieu, &c. Car il adiouste consequemment, qu'Abraham a obtenu iustice par ses œuures, entant qu'il n'a point douté d'immoler son fils au cõmandement de Dieu: & ainsi que l'Escriture a esté accomplie, laquelle dit, qu'il a creu à Dieu, & luy a esté imputé à iustice. Si c'est chose absurde, que l'effect precede sa cause, ou Moyse tesmoigne faussement en ce lieu là que la Foy a esté imputée pour iustice à Abraham, ou il n'a point merité sa iustice par l'obeissance qu'il a rendue à Dieu, en voulant sacrifier Isaac. Abraham a esté iustifié par sa Foy, deuant qu'Isaac fust conceu, lequel estoit ià grand deuant la natiuité d'Isaac. Comment dirons-nous donc, qu'il s'est acquis iustice par l'obeissance qui a esté long temps apres? Pourtant ou sainct Iaques a renuersé tout l'ordre (ce qui n'est licite de penser) ou en disant, qu'il a esté iustifié, n'a

pas

pas entendu qu'il euſt merité d'eſtre tenu pour iuſte. Quoy donc? Certainement il appert qu'il parle de la declaration, & non pas de l'imputation de iuſtice: comme s'il diſoit: Ceux qui ſont iuſtes de Foy, approuuent leur iuſtice par obeiſſance & bonnes œuures: & nonpoint par vne maſque nue & imaginaire de Foy. En ſomme, il ne diſpute point par quel moyẽ nous ſommes iuſtifiez: mais il requiert des fideles vne iuſtice, qui ſe declaire par œuures. Et cõme ſainct Paul afferme, que l'hõme eſt iuſtifié ſans aide de ſes œuures: auſſi ſainct Iaques ne concede pas, que celuy qui ſe dit Iuſte, ſoit deſpourueu de bonnes œuures. Ceſte conſideration nous deliurera de tout ſcrupule. Car noz aduerſaires s'abuſent principalement en cela, qu'ils penſent que ſainct Iaques determine quelle eſt la maniere d'eſtre iuſtifié: comme ainſi ſoit qu'il ne taſche à autre fin, que d'abbattre la vaine confiance de ceux qui pour excuſer leur nonchalance de bien faire, pretendent fauſſement le tiltre de Foy. Parquoy comment qu'ils tournent & reuirent les paroles de ſainct Iaques, ils n'en pourront tirer que ces deux ſentences. C'eſt, qu'vne vaine imagination de Foy ne nous iuſtifie pas. Item, que le fidele n'eſtant point contẽt d'vne telle imagination, declaire ſa iuſtice par bonnes œuures.

Ce qu'ils alleguent de ſainct Paul en vn meſme ſens, ne les aide en rien: à ſauoir que les facteurs de la Loy ſeront iuſtifiez, non pas les auditeurs. Ie ne veux point euader par la ſolution de ſainct Ambroiſe, lequel expoſe cela eſtre dit, pource que l'accompliſſement de la Loy eſt la Foy en Chriſt. Car il me ſemble que c'eſt vn ſubterfuge, duquel il n'eſt ia meſtier, quãd la pleine voye eſt ouuerte. En ce paſſage là, ſainct Paul rabbat l'orgueil des Iuifs, qui ſe glorifioyẽt en la ſeule cognoiſſance de la Loy: cõbien qu'ils en fuſſent grans cõtempteurs. A fin donc qu'ils ne ſe pleuſſent pas tant en vne cognoiſſance nue: il les admonneſte, que ſi nous cherchõs noſtre iuſtice en la Loy, il faut venir à l'obſeruatiõ, & non pas à l'intelligence d'icelle. Certes nous ne renoquõs pas cela en doute, que la iuſtice de la Loy ne conſiſte en bõnes œuures. Nous ne nions pas non plus qu'en obſeruation entiere de ſainctẽté & innocẽce il n'y ait pleine iuſtice. Mais il n'eſt pas encore prouué que nous ſoyons iuſtifiez par œuures, ſinon qu'on en produiſe quelcun qui ait accomply la Loy. Or que ſainct Paul n'ait voulu autre choſe dire, ſa procedure en rend teſmoignage. Apres auoir condamné d'iniuſtice tant Iuifs que Gentils indifferemmẽt, il deſcend apres à particulariſer: & dit, que ceux qui ont peché ſans la Loy, perirõt ſans la Loy: ce qui appartient aux Gẽtils. D'autrepart, que ceux qui ont peché en la Loy, ſeront iugez par la Loy: ce qui eſt propre aux Iuifs. Or pource qu'iceux, fermãs les yeux à leurs tranſgreſſiõs, ſe glorifioyẽt de la ſeule Loy: il adiouſte ce qui eſtoit biẽ cõuenable, que la Loy ne leur eſtoit pas dõnée, à fin qu'eſcoutãs ſeulemẽt la voix d'icelle, ils fuſſent rẽduz iuſtes: mais en obeiſſant à ſes cõmandemens. Cõme s'il diſoit, Cerches-tu iuſtice en la Loy? N'allegue point la ſeule ouye, laquelle a de ſoy peu d'importance, mais produy les œuures, par leſquelles tu puiſſes monſtrer que la Loy ne t'a pas eſté donnée en vain. Puis que tous defailloyent en cela, il s'enſuyuoit qu'ils eſtoyent deſpouillez de la gloire que ils pretendoyent. Pourtant il faut pluſtoſt du ſens de ſainct Paul former

74 Rom. 2

vn argument contraire à celuy que font noz aduerſaires. C'eſt, que ſi la iuſtice de la Loy eſt ſituée en perfection de bonnes œuures, & nul ne ſe peut vanter d'auoir ſatiſfait à la Loy par ſes œuures: la iuſtice de la Loy eſt nulle entre les hommes.

75 Apres, noz aduerſaires nous aſſaillent des paſſages où les fideles offrent hardiment leur iuſtice à Dieu, pour eſtre examinée: & deſirent
Pſa.26 de receuoir ſentence ſelon icelle. Comme quand Dauid dit, Iuge moy,
Pſal.7 Seigneur, ſelon ma iuſtice, & ſelon l'innocence qui eſt en moy. Item, Ex-
Pſal.17 auce, Seigneur, ma iuſtice: tu as eſprouué mõ cœur, & l'as viſité de nuict:
Pſal.18 & ne s'eſt point trouué d'iniquité en moy. Ité, le Seigneur me retribue-
ra ſelon ma iuſtice, & me rendra ſelon la pureté de mes mains: car i'ay
Pſal.26 gardé la droite voye, & n'ay point decliné de mon Dieu, &c. Item, Iuge moy Seigneur: car i'ay cheminé en innocence. Ie ne me ſuis point aſſis au reng des menteurs, & ne me ſuis point meſlé auec les meſchans. Ne pers point donc mon ame auec les iniques, &c. I'ay dit cy deſſus de la confiance, que les fideles ſemblent aduis ſimplement prendre de leurs œuures. Les paſſages que nous auons icy amenez, ne nous empeſcheront pas beaucoup, ſi nous les conſiderons en leur circonſtance, laquelle eſt double. Car les fideles, en ce faiſant, ne veulent pas que toute leur vie ſoit examinée, à fin que ſelon icelle ils ſoyent abſouz, ou condamnez: mais preſentẽt à Dieu quelque cauſe particuliere, pour en iuger. Secondement ils attribuent iuſtice, non pas au regard de la perfection de Dieu: mais en comparaiſon des meſchans & iniques. Premierement, quand il eſt queſtion de iuſtifier l'homme, il n'eſt pas ſeulement requis qu'il ait bonne & iuſte cauſe en quelque affaire particuliere: mais qu'il ait vne iuſtice entiere en tout le cours de ſa vie: ce que nul n'a iamais eu, & n'aura. Or en ces oraiſons où les ſaincts inuoquẽt le iugemẽt de Dieu, pour approuuer leur innocence: ils ne ſe veulent pas vanter d'eſtre purs & nets de tout peché, & qu'il n'y ait rien à redire en leur vie: mais apres auoir mis toute fiance de ſalut en la bonté de Dieu, ſe confiant neantmoins qu'il eſt le protecteur des poures, pour venger les iniures qu'on leur fait, & pour les defendre quand on les afflige à tort: ils luy recommandent leur cauſe, en laquelle ils ſont affligez eſtans innocens. D'autrepart, en ſe preſentant auec leurs aduerſaires deuant le Throne de Dieu, ils n'alleguent point vne innocence, laquelle puiſſe reſpondre à ſa pureté, ſi elle eſtoit eſpluchée ſelon ſa rigueur: mais pource qu'ils ſauent bien que leur ſyncerité, iuſtice & ſimplicité eſt plaiſante & aggreable à Dieu, au prix de la malice, meſchanceté & aſtuces de leurs aduerſaires: ils ne doutent pas d'inuoquer Dieu pour Iuge entr'eux & iceux
1.Sam.26 iniques. En ceſte maniere quand Dauid diſoit à Saul, Que le Seigneur rende à chacun ſelon la iuſtice & verité qu'il trouuera en luy: il n'entendoit pas, que Dieu examinaſt vn chacun par ſoy, & le remuneraſt ſelon ſes merites: mais il proteſtoit deuant Dieu quelle eſtoit ſon innocence, au
2.Cor.1 prix de l'iniquité de Saul. Sainct Paul auſſi, quãd il ſe glorifie au bon teſmoignage de ſa conſcience, qu'il a fait ſon office en ſimplicité & integrité: il n'entend pas s'appuyer & repoſer ſur ceſte gloire, quand il viendra au iugement de Dieu. Mais eſtant contraint par les calomnies des meſchans,

chans: il maintient contre leur maledicence ſa loyauté & preudhommie, laquelle il ſauoit eſtre cogneue & agreable à Dieu. Car nous voyons ce qu'il dit en vn autre lieu: c'eſt, qu'il ne ſe ſent point coulpable, mais qu'en cela il n'eſt pas iuſtifié. Certes il reputoit bien, que le iugemẽt de Dieu eſt bien autre que l'eſtime des hõmes. Pourtant combien que les fideles alleguent Dieu pour teſmoing & iuge de leur innocence, cõtre la mauuaiſtié des hypocrites: toutesfois quand ils ont affaire à Dieu ſeul, ils crient tous d'vne voix: Seigneur n'entre point en iugement auec tes ſeruiteurs: car nul viuant ne ſera iuſtifié deuant ta face. Et ſe defians de leurs œuures, confeſſent volontiers que ſa bonté eſt meilleure que toute vie. 1. Cor. 4. Pſal. 143. Pſal. 63.

Il y a d'autres lieux quaſi ſemblables auxquels quelcun pourroit eſtre empeſché. Solomon dit, que celuy qui chemine en integrité eſt iuſte. Item, Qu'en la voye de iuſtice on trouuera vie: & qu'il n'y aura point de mort. Selon laquelle raiſon, Ezechiel denonce, que celuy qui fera iuſtice & iugement, viura touſiours. Ie reſpon, que nous ne voulons rien nier, ne diſsimuler, n'obſcurcir de toutes ces choſes. Mais qu'il y en viẽne vn ſeul en auant auec vne telle integrité. S'il ne ſe trouue nul homme mortel, qui le puiſſe faire: ou il faut que tous periſſent au iugement de Dieu, ou qu'ils ayent leur refuge à ſa miſericorde. Cependãt, encores ne nions nous pas que l'integrité qu'ont les fideles, combien qu'elle ſoit imparfaite, & qu'il y ait beaucoup à redire, ne leur ſoit cõme vn degré à immortalité. Mais dont vient cela, ſinon que quand le Seigneur à receu vn homme en l'alliance de ſa grace, il n'eſpluche point ſes œuures ſelon leurs merites: mais les accepte d'vne benignité paternelle, ſans ce qu'elles en ſoyent dignes? Par leſquelles paroles, nous n'entendons pas ſeulement ce qu'enſeignent les Scolaſtiques: c'eſt que les œuures ont leur valeur de la grace de Dieu qui les accepte. Car en cela diſant, ils entendẽt que les œuures, leſquelles ſeroyent autrement inſuffiſantes pour acquerir ſalut, reçoyuent leur ſuffiſance, de ce qu'elles ſont priſées & acceptées de Dieu. Mais ie dy au contraire, que toutes œuures entãt qu'elles ſont pollues, tant par autres tranſgreſsions, que de leurs propres macules, ne peuuent riẽ valoir, ſinon d'autant que noſtre Seigneur n'impute point les macules dont elles ſont entachées, & pardonne à l'homme toutes ſes fautes. Ce qui eſt, donner iuſtice gratuite. Et n'y a point de propos, d'alleguer icy les prieres que fait aucunesfois ſainct Paul, où il deſire vne ſi grande perfection aux fideles, qu'ils ſoyent trouuez irreprehenſibles & ſans coulpe au iugement du Seigneur. Les Celeſtins anciens heretiques, s'aidoyent de telles ſentences, pour prouuer que l'homme peut auoir parfaite iuſtice en la vie preſente. Nous reſpondons, apres ſainct Auguſtin, ce que nous penſons pouuoir ſuffire. C'eſt que tous fideles doiuent bien aſpirer à ce but, d'apparoiſtre vne fois deuant Dieu purs & ſans macule. Mais pource que le meilleur eſtat & le plus parfait que nous puiſsions auoir en la vie preſente, n'eſt autre choſe, que de profiter de iour en iour: lors nous paruiendrons à ce but, quand apres eſtre deſpouillez de noſtre chair pechereſſe, nous adhererons pleinement à noſtre Dieu. Combien que ie ne voudroye point eſtre opiniaſtre pour reſiſter à celuy qui voudroit attribuer aux ſaincts le tiltre de perfection, moyennãt qu'il la definiſt auec ſainct Auguſtin, lequel eſcrit ainſi

76 Prou. 10 & 12 Ezech. 18 33. Ephes. 1 1. Theſſ. 3

au troiſieſme liure à Boniface: Quand nous appellõs la vertu des ſaincts parfaite, à la perfection d'icelle, eſt requiſe la cognoiſſance de l'imperfection: c'eſt que tant en verité qu'en humilité, les ſaincts recognoiſſent combien ils ſont imparfaits.

77 Venõs maintenat à expoſer les paſſages, auſquels il eſt dit que Dieu rendra à vn chacun ſelon ſes œuures. Comme ſont ceux qui s'enſuyuent:
Matt. 16 Vn chacun receura ſelon qu'il aura fait en ſon corps: ſoit bien, ſoit mal.
2. Cor. 5 Gloire & honneur à celuy qui fera bien: tribulation & angoiſſe ſur l'ame
Rom. 2 du peruers. Item, Et iront ceux qui auront bien veſcu, en la reſurrection
Iean 5 de vie. Item, Venez vous qui eſtes benits de mõ Pere: i'ay eu faim, & vous
Matt. 25 m'auez repeu: i'ay eu ſoif, & vous m'auez donné à boire: &c. Auſquels il ſera bon de conioindre auſsi ceux où la vie eternelle eſt appellée Loyer.
Prou. 12. & 13 Cõme quãd il eſt dit, que la remuneration ſera faite à l'hõme, ſelon l'œuure de ſes mains. Item, celuy qui obeiſt au cõmandement de Dieu, ſera remuneré. Item, Eſiouiſſez vous, car voſtre loyer eſt grand au ciel. Item,
Matth. 5 Luc 6 Vn chacun receura ſalaire ſelon ſon labeur. Touchant ce qui eſt dit, que
1. Cor. 3 Dieu rendra à vn chacun ſelon ſes œuures, il ſe peut ſoudre ſans grande difficulté. Car ceſte locution denote pluſtoſt vn ordre de conſequence,
Rom. 8 que la cauſe pour laquelle Dieu remunere les hommes. Or il n'y a nulle doute, que noſtre Seigneur vſe de ces degrez en accompliſſant noſtre ſalut: qu'apres nous auoir éleuz, il nous appelle: apres nous auoir appellez, il nous iuſtifie: apres nous auoir iuſtifiez, il nous glorifie. Combien donc que le Seigneur reçoiue les ſiens en vie par ſa ſeule miſericorde, toutesfois pource qu'il les conduiſt en icelle par le chemin des bõnes œuures, à fin d'accõplir en eux ſon vouloir, par l'ordre qu'il a deſtiné: ce n'eſt point de merueilles, s'il eſt dit qu'ils ſont corõnez ſelõ leurs œuures, par leſquel
Philip. 2 les ils ſont preparez à receuoir la coronne d'immortalité. Et meſme pour ceſte cauſe il eſt dit qu'ils font leur ſalut, quãd en s'appliquãt à bõnes œuures, ils meditẽt la vie eternelle. Neantmoins il ne s'enſuit pas de cela, ou qu'ils ſoyent autheurs de leur ſalut, ou que leur ſalut procede des bonnes œuures. Quoy donc? Incontinẽt apres que par la cognoiſſance de l'Euan
Philip. 1 gile, & l'illumination du S. Eſprit, ils ont eſté appellez en la compagnie de Chriſt: la vie eternelle eſt cõmencée en eux. Eu apres, le Seigneur acheue ſon œuure qu'il a commencée en eux iuſques au iour de Ieſus Chriſt. Or l'œuure de Dieu eſt accõplie en eux, quãd en iuſtice & ſainẽteté, repreſentans l'image de leur Pere celeſte, ils ſe declairẽt eſtre ſes enfans legitimes.

78 Quant eſt de ce mot Loyer, il ne faut pas qu'il nous induiſe à faire noz œuures cauſe de noſtre ſalut. Premierement, que cela ſoit arreſté en noſtre cœur, que le Royaume des cieux n'eſt pas ſalaire de ſeruiteurs, mais heritage d'enfans: duquel iouyront ſeulement ceux que Dieu a ado
Epheſ. 1 ptez pour ſes enfans, & n'en iouyrõt pour autre cauſe, que pour ceſte ado
Gal. 4 ption. Car le fils de la chambriere ne ſera point heritier, comme il eſt eſcrit: mais le fils de la femme libre. Et de fait, aux meſmes paſſages, où le S. Eſprit promet la vie eternelle pour loyer des œuures, en l'appellant
Matth. 15 nommẽement Heritage, il demõſtre qu'elle nous vient d'ailleurs. En ceſte maniere, Chriſt en appellãt les eleuz de ſon Pere à poſſeder le Royaume celeſte, recite biẽ les œuures qu'il veut en cela recõpenſer: mais il adiouſte

ſte quãt & quant qu'ils le poſſederõt de droit d'heritage. Sainct Paul auſſi exhorte bien les ſeruiteurs, qui font fidelement leur deuoir, d'eſperer retributiõ du Seigneur: mais il adiouſte incontinẽt, que c'eſt retribution d'heritage. Nous voyõs, cõme par paroles expreſſes Chriſt & ſes Apoſtres ſe dõnẽt de garde, que nous ne referiõs point la beatitude eternelle aux œuures, mais à l'adoption de Dieu. Pourquoy dõc, dira quelcũ, font-ils mẽtion ſemblablemẽt des œuures? Ceſte queſtiõ ſe pourra vuyder par vn ſeul exẽple de l'Eſcriture. Deuãt la natiuité d'Iſaac, il auoit eſté promis à Abrahã, qu'il auroit ſemẽce, en laquelle ſeroyẽt beniſtes toutes natiõs de la terre: & que ſa lignée ſeroit ſẽblable aux eſtoilles du ciel, & au grauier de la mer. Long tẽps apres, il ſe prepare à immoler ſon fils Iſaac, ſelon le cõmandemẽt de Dieu. Apres auoir mõſtré vne telle obeiſſance, il reçoit ceſte promeſſe: I'ay iuré par moy-meſme, dit le Seigneur, puis que tu as fait cela, & n'as point eſpargné tõ propre fils vnique, pour me cõplaire: ie te beniray, & multiplieray ta ſemẽce cõme les eſtoilles du ciel, & le grauier de la mer: & en ta ſemence ſerõt beniſtes toutes nations de la terre, pource que tu as obey à ma voix. Qu'eſt-ce que nous oyõs? Abraham, auoit-il merité par ſon obeiſſance ceſte benediction, laquelle luy auoit eſté promiſe deuant que le commandement luy fuſt baillé? Icy certes nous auons ſans circuit & ſans ambiguité, que le Seigneur remunere les œuures des fideles par les meſmes benefices qu'il leur auoit ia dõnez, deuant qu'ils euſſent penſé à rien faire, & pour le temps qu'il n'auoit nul le cauſe de leur bien faire, ſinon ſa miſericorde.

Coloſſ.3

Gen.15 17.18

Gen.22

Et toutesfois ce n'eſt pas fruſtration ne moquerie, quand il dit, qu'il retribue aux œuures ce qu'il auoit gratuitement donné deuant les œuures. Car d'autant qu'il veut que pour mediter la reuelation des choſes qu'il a promiſes, nous nous exercitions en bonnes œuures: & que par icelles nous cheminions pour paruenir à l'eſperance bienheureuſe qu'il nous à propoſée au ciel: c'eſt à bon droit que le fruict des promeſſes leur eſt aſſigné: puis qu'elles ſont comme moyẽs pour nous conduire à la iouyſſance. L'vn & l'autre a eſté tresbien exprimé de l'Apoſtre, quand il dit que les Coloſsiens s'appliquoyent à ſuyure charité, pour l'eſperance qui leur eſtoit colloquée au ciel: de laquelle ils auoyẽt entẽdu par la doctrine veritable de l'Euangile. Car en diſant qu'ils ont cogneu par l'Euangile, que l'heritage celeſte leur eſtoit preparé: il denote que l'eſperance en eſt fondée en vn ſeul Chriſt, non point en nulles œuures. Quand il dit, qu'à ceſte cauſe ils s'efforcent de bien faire, il demonſtre que les fideles tout le temps de leur vie, doyuent courir pour apprehender. Or à fin que nous ne penſiſsions que le ſalaire que nous promet le Seigneur, ſe doyue meſurer ſelon les merites, il nous propoſe vne parabole, en laquelle il ſe compare à vn pere de famille, lequel enuoye en ſa vigne tous ceux qu'il rencontre: les vns en la premiere heure du iour, les autres en la ſeconde, les autres en la troiſieſme: aucuns en l'onzieſme. Quand ce vient au ſoir diſtribue à tous ſalaire eſgal. De laquelle parabole l'expoſition eſt treſbien & brieuement couchée au liure intitulé, De vocatione Gentium, qu'on attribue à ſainct Ambroiſe. Pource que c'eſt vn Docteur ancien, i'aime mieux vſer de ſes paroles, que des miennes. Par ceſte ſimilitude,

79

Coloſſ.1

Mat.20

Li.1.c.5

dit-il, le Seigneur à voulu monſtrer que la vocation de tous fideles, combien qu'il y ait quelque varieté en l'apparence exterieure, appartient à ſa ſeule grace. Ceux donc qui apres auoir beſongné vne heure ſeulement ſont egalez à ceux qui ont trauaillé tout au long du iour, repreſentent la condition de ceux que Dieu pour magnifier l'excellence de ſa grace appelle ſur la fin de leur vie, pour les remunerer ſelõ ſa clemẽce: nõ pas leur payãt le ſalaire de leur labeur, mais eſpãdant ſur eux les richeſſes de ſa bõté, comme il les a éleuz ſans leurs œuures, à fin que ceux meſmes qui ont long temps trauaillé, & ne reçoiuent non plus que les derniers, entendẽt qu'ils reçoiuent tout du don de ſa grace, & non pas pour ſalaire de leurs labeurs. Il eſt auſsi à noter qu'ẽ tous les paſſages où la vie eternelle eſt nõmée Loyer des bonnes œuures, elle ne ſe prend point pour la cõmunication que nous auõs auec Dieu, quand il nous reçoit en noſtre Seigneur Ieſus, pour nous faire ſes heritiers: mais pour la poſſeſsion, ou fruitiõ de la beatitude que nous auons en ſon Royaume: ce qu'auſsi emportent les paroles de Chriſt, quand il dit: Au ſiecle aduenir vous aurez la vie eternelle. Item, Venez, poſſedez le Royaume, &c. Pour ceſte cauſe ſainct Paul appelle la reuelation qui ſe fera au dernier iour, noſtre adoption: & expoſe puis apres ce mot, Redemption de noſtre corps. Au reſte, comme celuy qui eſt aliené de Dieu, eſt en la mort eternelle: auſsi quiconque eſt receu en la grace de Dieu, pour communiquer & eſtre vny auec luy, il eſt tranſporté de mort à vie: ce qui ſe fait par la ſeule grace d'adoption.

Marc 10
Matt. 25
Rom. 8.

80 Pourtant ne penſons point, que le ſainct Eſprit, par les promeſſes cy deſſus recitées, vueille priſer la dignité des œuures, comme ſi elles meritoyẽt tel loyer. Car l'Eſcriture ne nous laiſſe riẽ de reſte, dequoy nous nous puiſsions exalter deuant la face de Dieu. Pluſtoſt au contraire eſt du tout à cela, de confondre noſtre orgueil, nous humilier, abbatre & aneãtir du tout. Mais le S. Eſprit, par les promeſſes ſuſdites, ſubuient à noſtre imbecillité, laquelle autremẽt decherroit & defaudroit incontinẽt, ſi elle n'eſtoit ainſi ſouſtenue & conſolée. Premieremẽt qu'vn chacun repute en ſon endroit, cõbien c'eſt vne choſe dure, de renõcer & abãdonner non ſeulemẽt toutes les choſes qu'il aime, mais auſsi ſoymeſme. Et toutesfois c'eſt la premiere leçon que baille Chriſt à ſes diſciples: c'eſt à dire à tous fideles: & tout au long de leur vie, il les tiẽt ſouz la diſcipline de la croix, à fin qu'ils n'addonnẽt point leur cœur à la cupidité ou fiance des biẽs terriẽs. Brief, il les traite en telle ſorte que de quelque coſté, qu'ils ſe tournẽt, tant que ce monde ſe peut eſtẽdre, ils ne voyẽt ſinon deſeſpoir. Tellemẽt que S. Paul dit, que nous ſommes les plus miſerables de tous les hommes, ſi nous eſperons ſeulement en ce monde. A fin donc que nous ne perdions courage en telles angoiſſes, le Seigneur nous aſsiſte & admonneſte de leuer la teſte en haut, & regarder plus loing, nous promettãt que nous trouuerons en luy noſtre beatitude, laquelle nous ne voyons pas en ce monde. Or il l'appelle Loyer, ſalaire & retribution, non pas eſtimant le merite de noz œuures, mais ſignifiant que c'eſt vne recompenſe pour les miſeres, tribulations & opprobres que nous endurons en terre. Pourtant il n'y a point de mal d'appeller, à l'exemple de l'Eſcriture, la vie eternelle Remuneration

1. Cor. 15

muneration: veu que par icelle le Seigneur transfere ses seruiteurs, de trauail en repos: d'affliction, en consalation: de tristesse, en ioye, de poureté, en affluence: d'ignominie, en gloire: finalement, qu'il change tous les maux qu'ils ont enduré, en plus grans biens. Il n'y aura aussi nul inconuenient, d'estimer saincteté de vie, estre la voye: non pas laquelle nous face ouuerture en la gloire celeste, mais par laquelle Dieu conduist ses esleuz en la manifestation d'icelle: veu que c'est son bon plaisir de glorifier ceux qu'il a sanctifiez. Seulemẽt que nous n'imaginiõs point aucune correspondance entre Merite & Loyer. A quoy s'abusent peruersement les Sophistes: pource qu'ils ne considerent point ceste fin que nous auons exposée. Or quelle moquerie est-ce, quand Dieu nous appelle à vn but, de destourner les yeux d'vn autre costé? Il n'y a rien plus clair, que le loyer est promis aux bonnes œuures: non pas pour enfler de gloire nostre cœur, mais pour soulager la foiblesse de nostre chair. Celuy donc qui veut par cela inferer quelque merite des œuures, se destourne du droit but. *Rom. 8*

Poutant quand l'Escriture dit que Dieu, comme iuste iuge, rendra la couronne de iustice à ses seruiteurs, non seulement ie respon auec sainct Augustin, Comment rendroit-il la couronne comme iuste iuge, s'il n'eust premier donné la grace, comme Pere misericordieux? Et comment y auroit-il iustice aucune, sinon que la grace eust precedé, laquelle iustifie l'inique? Et comment ceste couronne seroit elle rendue comme deue, sinon que tout ce que nous auons, nous eust esté donné sans estre deu? Mais i'adiouste aussi auec cela: Comment imputeroit-il iustice à noz œuures, sinon qu'il cachast par son indulgence, ce qui est d'iniustice en icelles? Comment les reputeroit-il dignes de loyer, sinon qu'il effaçast par sa benignité infinie, ce qui est en icelles digne de peine? I adiouste cela au dire de sainct Augustin, pource qu'il a accoustumé de nommer la vie eternelle, Grace, d'autant qu'elle nous est donnée pour les dons gratuits de Dieu, quand elle est rendue à noz œuures. Mais l'Escriture nous humilie d'auantage. Car outre ce qu'elle nous defend de nous glorifier en noz œuures, pource que ce sont dons gratuits de Dieu: pareillement elle nous monstre qu'elles sont touſiours entachées d'ordures, tellement qu'elles ne peuuent pas satisfaire ne plaire à Dieu, si elles sont examinées selon sa rigueur. Or combien qu'il parle vn peu autrement que nous: toutesfois quant au sens & à la substance, nous accordons bien ensemble. Car au troisiesme liure à Boniface, apres auoir fait comparaison de deux hommes, dont il pose le cas, que l'vn soit d'vne si saincte vie & parfaite, qu'on le tienne pour vn Ange: que l'autre soit bien de bonne vie & honneste, mais non pas d'vne perfection ny d'vne saincteté si grande: il conclud finalement ainsi: Ce second, dit-il, qui semble bien aduis inferieur à l'autre, quant à sa vie, est neantmoins beaucoup plus excellent, à cause de la droite Foy qu'il a en Dieu, par laquelle il vit, & selõ laquelle il s'accuse en ses pechez: en toutes ses bõnes œuures il loue Dieu, luy attribuant toute gloire, & receuant ignominie sur soy, & receuant de luy pardon de ses fautes, & affection de bien faire: & ainsi en partant de ce monde, il sera receu en Paradis. Pourquoy cela, sinõ pour 81

Aug. ad Valẽt. de grat. & libe. arb.

la Foy? laquelle combien qu'elle ne saulue point l'homme sans œuures, d'autant qu'elle est viue, & besoigne par charité: toutesfois elle est cause que les pechez sont pardonnez. Car comme dit le Prophete, Le iuste vit de Foy: & sans icelle mesme les œuures qui semblent bonnes, sont conuerties en pechez. Certes il cõfesse clairement en ce passage ce que nous
Cap. 5. debattons & maintenons sur tout: c'est à sauoir, que la iustice des œuures depend & procede de ce qu'elles sont receues de Dieu auec pardon: c'est à dire, en misericorde, & non pas en iugement.

82 Il y a d'autres passages, qui ont quasi semblable sens à ceux que
Luc 16. nous venons d'expliquer. Comme quand il est dit: Faites vous des amiz des richesses d'iniquité, à fin que quand vous defaudrez, ils vous reçoiuent au Royaume de Dieu. Item, Enseigne les riches de ce mon-
1. Tim. 6 de de ne s'enorgueillir, & n'esperer point en l'incertitude de leurs richesses, mais en Dieu viuant. Exhorte les de bien faire, d'estre riches en bonnes œuures, & de se faire vn bon thresor pour l'aduenir, à fin d'apprehender la vie eternelle. Nous voyons que les bonnes œuures sont accomparées à richesses, desquelles il est dit que nous iouyrons en la beatitude future. Ie respon, que iamais nous n'aurons la vraye intelligence de tout ce qui est là dit, si nous ne conuertissons noz yeux au but auquel le sainct Esprit dirige ses paroles. Si ce que dit Christ est vray, que nostre cœur s'arreste là où est nostre thresor: comme les enfans de ce siecle s'empeschent & s'appliquent du tout à amasser les choses qui appartiennẽt à la felicité de la vie presente: ainsi faut il que les fideles voyans que ceste vie s'euanouyra comme vn songe, enuoyent les choses dont ils veulent droitement iouyr à tousiours, au lieu là où ils ont à viure eternellement. Pourtant il nous faut ensuyure l'exemple de ceux qui se departent d'vn lieu à l'autre, pour y habiter à perpetuité. Ils enuoyent deuant tout leur bien: & ne leur fait point mal de s'en passer pour vn petit de temps: mais plustost s'estiment d'autant plus heureux, qu'ils ont plus de bien au lieu où ils doyuent finir leur vie. Si nous croyons que le ciel est nostre pays & nostre propre habitation, il conuient plustost d'y trãsmettre noz richesses, que de les retenir icy, pour les abandonner quand il nous en faudra partir subitemẽt. Or la maniere de les transmettre, quelle est elle? C'est de communiquer aux necessitez des
Matt. 25 poures, ausquels tout ce qu'on eslargist, le Seigneur se l'auoue estre don-
Prou. 19. né. Dont vient ceste belle promesse, Que quiconques donne aux po-
1. Cor. 9. ures, preste à Dieu à vsure. Item, Celuy qui semera largement, aura large moison. Car toute la charité que nous faisons à noz freres, est comme mise en garde entre les mains de Dieu. Luy donc, comme il est fidele gardien, nous rendra vne fois le tout auec tresample vsure. Quoy donc dira quelcun, les œuures de charité sont elles de telle estime enuers Dieu, que ce soyent comme richesses à luy commises? Et qui auroit horreur d'ainsi parler, puis que l'Escriture le tesmoigne tant apertemẽt? Mais si quelcun, pour obscurcir la benignité de Dieu, veut establir la dignité des œuures: ces tesmoignages ne luy aideront de rien pour confermer son erreur. Car nous n'en saurions autre chose inferer, sinon que la bonté & l'indulgence de Dieu est merueilleuse enuers nous: veu que pour

nous

nous inciter à bien-faire, il nous promet que nulle bõne œuure que nous ferons ne sera perdue, combien qu'elles soyent toutes indignes non seulement d'estre recompensées, mais aussi acceptées de luy.

Mais ils pressent plus fort les paroles de l'Apostre: lequel consolant les Thessaloniciens en leurs tribulations, dit qu'elles leur sont enuoyées, à fin qu'ils soyent trouuez d'ignes du Royaume de Dieu, pour lequel ils souffrent. Car c'est, dit-il, vne chose equitable enuers Dieu, de rendre affliction à ceux qui vous affligent: & à vous repos, quand le Seigneur Iesus sera reuelé du ciel. Item, l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux, Dieu n'est pas tant iniuste, qu'il oublie la peine que vous auez prise: & la dilection que vous auez monstrée en son Nom, en eslargissant de voz biens à ses fideles. Ie respon au premier lieu, que sainct Paul ne signifie là aucune dignité de merite, mais veut seulement dire, que comme le Pere celeste nous a esleuz pour ses enfans: aussi il veut que nous soyons faits conformes à son Fils premier nay. Comme donc Christ a premier souffert, que d'entrer en la gloire qui luy estoit destinée: ainsi faut-il que par plusieurs tribulatiõs nous entriõs au Royaume des cieux. Pourtant, quand nous endurons afflictions pour le Nom de Christ, les marques, desquelles nostre Seigneur a accoustumé de signer les brebiz de son trouppeau, sont imprimées en nous. Selon ceste raison donc nous sommes estimez dignes du Royaume de Dieu: pource que nous portons en nostre corps les marques de Iesus Christ, qui sont enseignes des enfans de Dieu. A quoy aussi se referent ces sentences: que nous portons en nostre corps la mortification de Christ, à fin que sa vie soit manifestée en nous: que nous sommes configurez à ses passions pour paruenir à la similitude de sa resurrection. La raison qui est adioustée de sainct Paul, à sauoir que c'est chose iuste enuers Dieu, de donner repos à ceux qui auront trauaillé, n'est pas pour prouuer aucune dignité des œuures: mais seulement pour confermer l'esperance de salut. Comme s'il disoit, Ainsi qu'il conuient au iuste iugement de Dieu, de faire vengeance sur voz ennemiz des outrages & molestes qu'ils vous auront faits: pareillement il conuient qu'il vous donne relasche & repos de voz miseres. L'autre passage, qui dit tellement les bonnes œuures ne deuoir estre mises en oubly de Dieu, qu'il signifie quasi que Dieu seroit iniuste, s'il les oublioit, se doit prendre en ce sens: c'est, que le Seigneur, pour reueiller nostre paresse, nous a donné esperance, que tout ce que nous ferions pour son Nom ne seroit point perdu. Qu'il nous souuienne que ceste promesse, comme toutes les autres ne nous profiteroit de rien, sinon que l'alliance gratuite de sa misericorde precedast: sur laquelle reposast toute la certitude de nostre salut. Ayans cela, nous deuons auoir certaine confiance, que la retribution ne sera point desniée de la benignité de Dieu à noz œuures: combien qu'elles en soyent plus qu'indignes. L'Apostre donc, pour nous confermer en ceste attente, dit que Dieu n'est pas iniuste, qu'il ne nous tienne promesse. Pourtant, ceste iustice de Dieu se refere plus à la verité de sa promesse, qu'à l'equité de nous rendre ce qui nous est deu. Auquel sens il y a vn dire notable de sainct Augustin: lequel comme ce sainct personnage n'a pas douté de repeter souuentesfois: aussi il doit bien estre impri-

83
2. Thes. 1
Hebr. 6.
Rom. 8
Galat. 6.
2. Cor. 4
In Psal. 32. 109. & alibi, passim.

mé en noſtre memoire. Le Seigneur, dit-il, eſt fidele: lequel s'eſt fait debteur à nous, non pas en prenant de nous quelque choſe, mais en nous promettant tout liberalement.

84 Noz Phariſiens auſsi alleguent ces ſentences de S. Paul: Si i'auoye
1. Cor. 13. toute la Foy du monde, iuſques à tranſferer les mõtagnes, & que ie n'aye point de charité, ie ne ſuis rien. Item, Maintenant ces trois demeurent, Foy, Eſperance, Charité: mais Charité eſt la plus grande. Item, Sur tout
Coloſſ. 3. ayez charité en vous: laquelle eſt le lié de perfection. Des deux premiers ils s'efforcẽt de prouuer que nous ſommes iuſtifiez par charité, pluſtoſt que par Foy: puis que c'eſt vne vertu plus excellente. Mais ceſte ſubtilité eſt aiſée à refuter. Car nous auons deſia expoſé autrepart, que ce qui eſt dit au premier lieu n'appartient de rien à la vraye Foy. Nous confeſſons que le ſecond ſe doit entendre de la vraye Foy, à laquelle il prefere charité, comme plus grãde: non pas comme ſi elle eſtoit plus meritoire, mais d'autant qu'elle eſt plus fructueuſe, qu'elle s'eſtẽd plus loing, qu'elle ſert à pluſieurs, qu'elle a touſiours ſa vigueur, comme ainſi ſoit que l'vſage de la Foy ſoit pour vn tẽps. Si nous regardons l'excellence, à bon droit la dilection de Dieu auroit le premier degré: de laquelle Sainct Paul ne touche point icy. Car il ne tend à autre fin, ſinon qu'on s'edifie en Dieu mutuellement les vns les autres par charité. Mais poſons le cas, que charité ſoit plus excellente que Foy en toutes manieres: qui ſera l'homme de ſain iugement, & meſme de cerueau raſsis, qui infere de cela qu'elle iuſtifie plus? La force de iuſtifier, qu'a la Foy, ne giſt point en quelque dignité de l'œuure: car noſtre iuſtification conſiſte en la ſeule miſericorde de Dieu, & au merite de Chriſt. Ce que la Foy eſt dite Iuſtifier, ce n'eſt ſinõ pource qu'elle apprehende la iuſtice qui luy eſt offerte en Chriſt. Maintenant ſi on interrogue noz aduerſaires, en quel ſens ils aſsignent à charité la force de iuſtifier: ils reſpõdrõt, que pource que c'eſt vne vertu plaiſante à Dieu, par le merite d'icelle, entant qu'elle eſt acceptée par la bonté diuine, iuſtice nous eſt imputée. De là nous voyons comment leur argument procede bien. Nous diſons, que la Foy iuſtifie, nõ point qu'elle nous merite iuſtice par ſa dignité, mais pource que c'eſt vn inſtrument par lequel nous obtenons gratuitement la iuſtice de Chriſt. Eux laiſſans derriere la miſericorde de Dieu, & ne faiſans nulle mention de Chriſt, où giſt toute la ſomme de iuſtice: maintiennent que nous ſommes iuſtifiez par le moyen de charité, pource qu'elle eſt plus excellente. Comme ſi quelcun diſputoit, qu'vn Roy eſt plus propre à faire vn ſoulier qu'vn cordonnier, pource qu'il eſt beaucoup plus digne & plus noble. Ce ſeul argument eſt ſuffiſant pour nous donner à cognoiſtre que toutes les eſcoles Sorboniques n'ont iamais gouſté que c'eſt iuſtification de Foy.

85 Or ſi quelque riotteur replique contre ce que i'ay dit, que ie prene le nom de Foy en diuerſe ſignification en ſainct Paul, pretendant qu'il n'y a nul propos de l'expoſer ainſi diuerſemẽt en vn meſme lieu: i'ay treſ bonne raiſon de ce faire. Car comme ainſi ſoit que tous les dons qu'il auoit recitez ſe reduiſent aucunement à Foy & eſperance, pource qu'ils appartiennent à la cognoiſſance de Dieu: en faiſant vn ſommaire en la fin du chapitre, il les comprend tous ſouz ces deux mots. Comme s'il diſoit:

ſoit: Et la prophetie,& les langues,& le don d'interpreter, & la ſcience, tendent à ce but, de nous mener à la cognoiſſance de Dieu. Or nous ne cognoiſſons Dieu en ceſte vie mortelle, que par Foy & eſperance. Pourtant,quand ie nomme Foy & eſperance,ie compren tous ces dons enſemble. Ces trois donc demeurent, Foy,Eſperance,& charité. C'eſt à dire, quelque varieté de dons qu'il y ait,ils ſe rapportent tous à ces trois:entre leſquels Charité eſt la principale. Du troiſieſme paſſage ils inferẽt,que ſi charité eſt le lien de perfection, auſsi eſt elle de iuſtice, laquelle n'eſt autre choſe que perfection. Premierement,encore que nous laiſsions à dire, que ſainct Paul appelle là Perfection,quand les mẽbres d'vne Egliſe bien ordonnée ſont conioints enſemble: & auſsi que nous confeſsions l'homme eſtre parfait deuant Dieu par charité,que conclurront ils neantmoins de nouueau par cela? Car ie repliqueray touſiours au contraire, que nous ne paruenons iamais à ceſte perfection, que nous n'accompliſsions charité. Et de cela pourray inferer, puis que tous hommes du monde ſont bien loing de l'accompliſſement de charité, que toute eſperance de perfection leur eſt oſtée.

Ie ne veux point pourſuiure tous les teſmoignages,que ces accariaſtres Sorboniques prennent inconſiderément çà & là de l'Eſcriture,pour batailler contre nous. Car ils ſont d'aucunes allegations ſi ridicules, que ie ne les puis toucher, ſi ie ne veux eſtre inepte comme eux. Ie mettray donc fin à ceſte matiere, apres auoir expliqué vne ſentence de Chriſt, en laquelle ils ſe plaiſent merueilleuſemẽt:c'eſt,quand il reſpond au docteur de la Loy,lequel l'auoit interrogué:Quelles choſes ſont neceſſaires à ſalut? Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemens. Que voulons nous d'auantage, diſent-ils, puis que l'auteur de grace meſme nous commande d'acquerir le Royaume de Dieu par l'obſeruation des commandemens? Comme ſi ce n'eſtoit point choſe notoire, que Chriſt a touſiours accommodé ſes reſponſes à ceux auſquels il auoit à faire. Or en ce paſſage il auoit eſté interrogué par vn docteur de la Loy,du moyen d'obtenir la beatitude eternelle: & ce non pas ſimplement, mais en ceſte forme de parler, Que c'eſt que doiuent faire les hõmes,pour paruenir à la vie? Tant la perſonne de celuy qui parloit,que la queſtion,induiſoit le Seigneur de ainſi reſpondre. Car ce docteur,eſtant enflé d'vne fauſſe opinion de la iuſtice legale:eſtoit aueuglé en la fiance de ſes œuures. Dauantage,il ne demandoit autre choſe,ſinon quelles ſont les œuures de iuſtice, par leſquelles on acquiert ſalut. C'eſt donc à bon droit qu'il eſt enuoyé à la Loy: en laquelle nous auons vn miroir parfait de iuſtice. Nous auſsi bien preſchons haut & clair, qu'il faut garder les commandemens, ſi on cerche iuſtice aux œuures:& eſt vne doctrine neceſſaire de cognoiſtre à tous Chreſtiens. Car commẽt auroyent-ils leur refuge à Chriſt,s'ils ne cognoiſſent qu'ils ſont trebuſchez en ruine de mort? Et comment cognoiſtroyent-ils combien ils ſont eſgarez du chemin de vie,ſans auoir entendu quel il eſt? Pourtant, ils ne ſont pas droitemẽt inſtruits d'auoir leur refuge en Chriſt, pour recouurer ſalut, iuſques à ce qu'ils entendent quelle repugnance il y a entre leur vie & la iuſtice de Dieu, laquelle eſt contenue en la Loy. La

86

Matt. 19

ſomme eſt telle. Si nous cerchons ſalut en noz œuures, il nous faut garder les commandemens, leſquels nous inſtruiſent à parfaite iuſtice. Mais il ne nous faut pas icy arreſter, ſi nous ne voulons defaillir au milieu du chemin: car nul de nous n'eſt capable de les garder. Puis donc que nous ſommes tous excluds de la iuſtice de la Loy: il nous eſt meſtier d'auoir vne autre retraite & ſecours: à ſauoir, en la Foy de Chriſt. Pourtant, comme le Seigneur Ieſus, en ce paſſage, renuoye à la Loy le docteur d'icelle, lequel il cognoiſſoit eſtre enflé de vaine confiance de ſes œuures, à fin qu'il ſe cognoiſſe poure pecheur, ſubiet à condamnation: auſsi en vn autre lieu il conſole par promeſſe de ſa grace ceux qui ſont humiliez par telle recognoiſſance: & les conſole ſans faire mention de la Loy: Venez à moy, dit il, vous tous qui eſtes chargez & trauaillez: & ie vous ſoulageray.

Matt. 11

87 Finalement, apres que noz aduerſaires ſont las de renuerſer l'Eſcriture: ils taſchent de nous ſurprendre par captions & vaines ſophiſteries. Ils cauillent premierement, que la Foy eſt nommée OEuure: & pourtant que nous faiſons mal de l'oppoſer aux œuures, comme choſe diuerſe. Comme ſi la Foy, entant que c'eſt vne obeiſſance de la volonté de Dieu, nous acqueroit iuſtice par ſon merite: & non pluſtoſt entant qu'en receuãt la miſericorde de Dieu, elle nous rẽd certains de la iuſtice de Chriſt, laquelle par la bonté gratuite du Pere celeſte, nous eſt offerte en l'Euangile. Si ie ne m'amuſe point à refuter telles inepties, les lecteurs me pardonnerõt. Car elles ſont tant legeres & friuoles, qu'elles ſe peuuent rompre d'elles-meſmes. Toutesfois, il me ſemble aduis bon de reſpondre à vne obiection qu'ils font: laquelle pource qu'elle a quelque apparence & couleur de raiſõ, pourroit faire quelque ſcrupule aux ſimples. Cõme ainſi ſoit, diſent ils, que les choſes cõtraires paſſent par vne meſme reigle: puis qu'vn chacun peché nous eſt imputé à iniuſtice: il eſt conuenable qu'vne chacune bonne œuure ſoit imputée à iuſtice. Ceux qui reſpondent, que la damnation des hommes procede proprement de ſeule infidelité, & non point des pechez particuliers, ne me ſatisfont point: ie leur accorde bien, que la fontaine & racine de tous maux eſt incredulité. Car c'eſt le commencement d'abandonner, & quaſi renoncer Dieu: dont s'enſuiuent toutes les tranſgreſsions de ſa volonté. Mais touchant ce qu'ils ſemblent aduis contrepoiſer en vne meſme balance les bonnes œuures & mauuaiſes, pour eſtimer la iuſtice ou l'iniuſtice de l'homme: en cela ie ſuis contraint de leur repugner. Car la iuſtice des œuures eſt vne parfaite obeiſſance de la Loy. Pourtant, nul ne peut eſtre iuſte par œuures, s'il ne ſuit, comme de droite ligne, la Loy de Dieu tout le cours de ſa vie. Incontinent qu'il eſt decliné çà & là, il eſt decheut en iniuſtice. De là il appert, que la iuſtice ne giſt point en quelque peu de bonnes œuures: mais en vne obſeruation entiere & conſommée de la volonté de Dieu. Or c'eſt bien autre raiſon, que de iuger l'iniquité. Car quiconque a paillardé ou deſrobé, par vn ſeul delict eſt coulpable de mort.: entant qu'il a offenſé la maieſté de Dieu. C'eſt à ce poinct que s'abuſent noz Sophiſtes, qu'ils ne conſiderent point ce que dit ſainct Iaques: c'eſt, que celuy qui a tranſgreſſé vn commandement, eſt coulpable de tous: pource que Dieu, qui a defendu de meurtrir, a auſsi bien defendu de deſrober, &c. Pourtant, il ne doit point ſembler aduis

Iaques 2

visabsurde, quand nous disons que la mort est iuste loyer d'vn chacun peché: veu qu'ils sont tous dignes de l'ire & vengeance de Dieu. Mais ce seroit mal argué, de tourner cela au rebours : c'est, que l'homme puisse acquerir la grace de Dieu par vne seule bonne œuure, cependant que par plusieurs fautes il prouoquera son ire.

DE LA SIMILITVDE ET DIFference du vieil & nouueau Testament.

CHAP. XI.

I'AY exposé cy dessus, comme i'ay peu, la somme de la doctrine Chrestienne, laquelle gist en la cognoissance de Dieu, & de nous : & par laquelle nous obtenons salut. Maintenãt il nous faut adiouster vn article, lequel il est biẽ expedient d'entendre, pour establir la verité d'icelle doctrine que nous auons enseignée. C'est, que tous les hõmes que Dieu a iamais depuis le commencement du monde appellez en la compagnie de son peuple, sont paruenuz en vne telle grace par ceste doctrine, & ont esté vniz auec Dieu par le lien d'icelle. Combien que les tesmoignages que nous auons assemblez, tant de la Loy que des Prophetes, pour approuuer ce que disions, monstrent suffisamment qu'il n'y a iamais eu au peuple de Dieu autre reigle de saincteté & religion: neantmoins pource que les docteurs souuent font de longues disputes touchant la difference du vieil & nouueau Testament, lequelles pourroyent engendrer quelques scrupules aux simples gens : il m'a semblé aduis bon de faire vn traité particulier pour mieux discuter ceste matiere. Dauantage, ce qui autrement estoit tresvtile, nous est necessaire, à cause de l'importunité d'aucuns Anabaptistes: lesquels n'ont autre estime du peuple d'Israel, que comme d'vn troupeau de porceaux : veu qu'ils pensent que nostre Seigneur l'ait voulu seulement engraisser en terre, comme en vn auge, sans esperance aucune de l'immortalité celeste. Pourtant, à fin de retirer tous fideles de ceste erreur pestilent, pareillement de deliurer les simples personnes de toutes difficultez, lesquelles viennent en l'entendement, quand il est fait mention de quelque diuersité entre le vieil & nouueau Testament : regardons brieuement que c'est qu'ont de semblable ou diuers, l'alliance que le Seigneur a faite deuant l'aduenement de Christ, auec le peuple d'Israel : & celle qu'il a faite auec nous, apres l'auoir manifesté en chair. 1

Or l'vn & l'autre se peut depécher en vn mot: c'est, que l'alliãce faite auec les Peres anciẽs, en sa substãce & verité, est si sẽblable à la nostre qu'õ la peut dire vne mesme auec icelle: seulemẽt elle differe en l'ordre d'estre dispẽsée. Mais pource que d'vne telle brieueté nul ne pourroit conceuoir certaine intelligẽce, il faut poursuiure cela plus amplement, si nous voulons profiter quelque chose. En expliquant la similitude, ou plustost vnité d'icelle, il seroit superflu de traiter derechef au lõg toutes les parties que nous auõs dela depéchées. Il nous faudra dõc icy arrester ẽ trois articles. 2

Premierement, que le Seigneur n'a point proposé aux Iuifs vne felicité ou opulence terrienne, comme vn but, auquel ils deussent aspirer : mais qu'il les a adoptez en esperance d'immortalité : & leur a reuelé & testifié ceste adoption, tant par visions, qu'en sa Loy & en ses Prophetes. Secondement, que l'alliance, par laquelle ils ont esté conioints auec Dieu, n'a pas esté fondée sur leurs merites, mais sur la seule misericorde d'iceluy. Tiercement, qu'ils ont eu & cogneu Christ pour Mediateur, par lequel ils estoyent conioints à Dieu, & estoyent faits participans de ses promesses. Le second nous doit estre tout notoire : veu que nous auons prouué clairement par tant de tesmoignages des Prophetes, que tout ce que le Seigneur a fait ou promis iamais de bien à son peuple, est prouenu de sa pure bõté & clemẽce. Le troisiesme, nous l'auõs aussi demõstré çà & là assez facilemẽt, mesme nous auõs aucunemẽt touché le premier en passant.

3 Mais pour ce que ce a esté plus legerement que les autres, & qu'il y en a plus de debat & de controuersie : il nous faut mettre plus grande diligence à l'expliquer. Neantmoins, il nous y faut arrester en telle sorte, que s'il y a quelque chose qui defaille à la droite exposition des autres, nous le depeschiõs brieuemẽt. L'Apostre certes nous oste toute doute des trois, quand il dit, que le Seigneur auoit long temps au-parauant promis l'Euangile de Iesus Christ par les Prophetes en ses sainctes Escritures, le quel il a publié maintenant, au temps qu'il auoit determiné. Item, que la iustice de Foy, laquelle est enseignée en l'Euangile, a esté testifiée en la Loy & par les Prophetes. Certes l'Euangile ne retiẽt point les cœurs des hõmes en vne ioye de la vie presente : mais les esleue à l'esperance d'immortalité, & ne les attache point aux delices terriennes, mais demonstrãt l'esperance, laquelle leur est preparée au ciel, les transporte en haut. Car à cela nous mene la definition qu'il en met en vn autre lieu. Depuis, dit-il, que vous auez creu à l'Euangile, vous auez esté marquez du sainct Esprit, lequel est arre de nostre heritage, &c. Itẽ, Nous auõs entendu de vostre Foy en Christ, & de vostre charité enuers les fideles, à cause de l'Esperance que vous auez au ciel : laquelle vous a esté annoncée par la doctrine de l'Euãgile. Itẽ, Le Seigneur nous a appellez par son Euãgile, en participatiõ de la gloire de nostre Seigneur Iesus Christ. De là vient aussi qu'il est appellé Doctrine de salut, Puissance de Dieu pour sauuer tous croyans, & Royaume des cieux. Or si la doctrine de l'Euangile est spirituelle, & nous dõne entrée en la vie incorruptible : ne pẽsons pas que ceux ausquels l'Euangile a esté promis & presché se soyent amusez cõme bestes brutes à prendre leurs voluptez corporelles, ne se souciãs de leurs ames. Et ne faut point que quelcun cauille icy, que les promesses, lesquelles Dieu auoit anciennemẽt données de l'Euangile par ses Prophetes, ont esté destinées au peuple du nouueau Testament. Car l'Apostre, vn peu apres auoir mis ceste sentence, que l'Euangile a esté promis en la Loy : adiouste pareillement, que tout ce que la Loy cõtient, s'adresse proprement à ceux qui sont souz la Loy. Ie confesse bien, que c'est à autre propos. Mais il n'estoit pas tant oublieux, qu'en disant que tout ce que la Loy enseigne, appartiẽt aux Iuifs, il ne pensast à ce qu'il auoit dit auparauant, touchant de l'Euangile promis en la Loy. Il demonstre donc clairement en ce passage, que le

Rom. 1 *Ephes.* 1 *Coloss.* 1 2. *Thes.* 2 *Rom.* 3

vieil

vieil Teſtament regardoit principalement à la vie future : veu qu'il dit que les promeſſes de l'Euangile y ſont comprinſes.

Par vne meſme raiſon il s'enſuit qu'il conſiſtoit en la miſericorde gratuite de Dieu, & auoit ſa fermeté en Chriſt. Car la predication Euangelique ne chante autre choſe, ſinon que les poures pecheurs ſont iuſtifiez par la clemence paternelle de Dieu, ſans l'auoir merité. Et toute la ſomme d'icelle eſt comprinſe en Ieſus Chriſt. Qui oſera donc priuer les Iuifs de Chriſt, auſquels nous oyons l'alliance de l'Euangile auoir eſté faite, de laquelle le fondement vnique eſt Chriſt? Qui eſt-ce qui les oſera eſtranger de l'eſperance de ſalut gratuite : veu que nous oyons que la doctrine de Foy leur a eſté adminiſtrée, laquelle nous apporte iuſtice gratuite? Et à fin de ne faire long debat d'vne choſe trop claire, nous auons pour cela vne ſentence notable du Seigneur Ieſus: Abraham, dit-il, a eſté eſmeu d'vn grand deſir de voir mon iour: il l'a veu, & s'en eſt reſiouy. Ce qui eſt là dit d'Abraham, l'Apoſtre mõſtre auoir eſté vniuerſel en tout le peuple fidele, quand il dit que Chriſt a eſté hier, & auiourd'huy, & ſera eternellement. Car il ne parle pas ſeulement de la diuinité eternelle de Chriſt, mais de la cognoiſsãce de ſa vertu: laquelle a eſté touſiours diſpẽſée aux fideles. Pourtant la vierge Marie & Zacharie en leurs Cãtiques, appellẽt le ſalut qui eſt reuelé en Chriſt, vn accõpliſſemẽt des promeſſes, leſquelles Dieu auoit faites à Abraham, & aux Patriarches. Si Dieu, en manifeſtant ſon Chriſt, s'eſt acquité de ſon fermẽt ancien, on ne peut dire que la fin du vieil Teſtament n'ait eſté en Chriſt, & en vie eternelle. 4 *Iean 8* *Hebr. 13* *Luc 1*

D'auantage, l'Apoſtre non ſeulement fait le peuple d'Iſrael pareil & eſgal à nous, en la grace de l'alliance, mais auſsi en la ſignification des Sacremẽs. Car voulãt eſpouuanter les Corinthiẽs par leur exemple, à ce qu'ils ne tombaſſent en meſmes crimes que Dieu auoit grieuemẽt puniz en iceux, il vſe de ceſte preface: Que nous n'auõs point aucune prerogatiue ou dignité, laquelle nous puiſſe deliurer de la vẽgeance de Dieu, qui eſt venue ſur eux. Qu'ainſi ſoit, non ſeulemẽt noſtre Seigneur leur a fait les meſmes benefices qu'il nous fait, mais auſsi a illuſtré ſa grace entre eux par meſmes ſignes & Sacremens: cõme s'il diſoit: Il vous ſemble que vous eſtes hors de danger, pource que le Bapteſme, dont vous auez eſté marquez, & la Cene du Seigneur ont des promeſſes ſingulieres. Cependant, en meſpriſant la bõté de Dieu, vous viuez diſſolumẽt. Mais il vous faut pẽſer, que les Iuifs n'ont pas eſté deſpourueuz des meſmes Sacremẽs: cõtre leſquels le Seigneur n'a pas laiſſé pour cela, d'exercer la rigueur de ſon iugement. Ils ont eſté baptizez au paſſage de la mer rouge : & en la nuée qui les defendoit de l'ardeur du Soleil. Ceux qui repugnent à ceſte doctrine, diſent que ce a eſté Bapteſme charnel, correſpondant au noſtre ſpirituel, ſelõ quelque ſimilitude. Mais ſi cela leur eſt cõcedé, l'argument de l'Apoſtre ne procedera point, lequel a voulu oſter aux Chreſtiẽs ceſte vaine fiance, de penſer qu'ils fuſſent plus excellẽs que les Iuifs, à cauſe du Bapteſme. Et meſme ce qui s'enſuit incõtinẽt apres ne ſe peut nullement cauiller. C'eſt qu'ils ont mãgé la meſme viande ſpirituelle, & beu le meſme breuuage ſpirituel qui nous eſt dõné: expoſant que c'eſt Ieſus Chriſt. 5 *1. Cor. 10*

Mais il obiectent encores, pour abbatre l'authorité de ſainct Paul, 6

Iean 6. le dict de Christ, Voz peres ont mãgé la manne au desert, & sont morts. Quiconques mangera ma chair, ne mourra point eternellement. Mais l'vn s'accorde facilemẽt auec l'autre. Le Seigneur Iesus, pource qu'il addressoit sa Parole à des auditeurs qui cerchoyent seulemẽt de repaistre leurs ventres, ne se soucians gueres de la vraye nourriture des ames: accõmode aucunemẽt son oraison à leur capacité: & principalement il fait ceste cõparaison de la mãne auec son corps selõ leur sens. Ils requeroyẽt que pour auoir authorité, il approuuast sa vertu par quelque miracle tel que Moyse auoit fait au desert, quãd il auoit fait plouuoir du ciel la mãne. Or en la mãne, ils n'apprehẽdoyẽt rien sinon vn remede, pour subuenir à l'indigence corporelle, de laquelle le peuple estoit pressé au desert. Ils ne mõtoyent point si haut, que de cõsiderer le mystere que touche S. Paul. Christ donc, pour demõstrer combien ils deuoyẽt attendre vn plus grãd & excellẽt benefice de soy, que celuy qu'ils pensoyẽt leurs peres auoir receu de Moyse, fait ceste cõparaison: Si ce a esté vn si digne miracle, à vostre opinion, que le Seigneur a enuoyé à son peuple de la viande celeste par la main de Moyse, à ce qu'il ne perist point de faim, mais fust sustẽté pour quelque tẽps: de cela cognoissez cõbien plus pretieuse est la viande, laquelle apporte immortalité. Nous voyons pourquoy c'est que le Seigneur a laissé derriere ce qui estoit le principal en la mãne, en prenant seulemẽt la moindre vtilité d'icelle. C'est que les Iuifs, cõme par reproche, luy auoyẽt obiecté Moyse, lequel auoit secouru le peuple d'Israel en sa necessité, le repaissant miraculeusement de manne. Il respond qu'il est dispẽsateur d'vne grace biẽ plus pretieuse: au prix de laquelle, ce que Moyse auoit fait au peuple d'Israel n'estoit quasi rien, combien qu'ils l'estimassent tant. Sainct Paul, considerant que le Seigneur, quand il auoit fait plouuoir la manne du ciel, n'auoit pas seulemẽt voulu enuoyer viande corporelle à son peuple, mais luy auoit aussi voulu donner vn mystere spirituel, pour figurer la vie eternelle qu'il deuoit attendre de Christ: traite ceste argumẽt comme il estoit digne d'estre bien expliqué. Pourtant nous pouuons conclurre sans doute, que les mesmes promesses de vie eternelle, qui nous sont auiourd'huy presentées, non seulement ont esté communiquées aux Iuifs, mais aussi leur ont esté sẽellées & confermées par sacremens vrayement spirituels. Laquelle matiere est amplemẽt desduite par sainct Augustin, contre Faustus Manichéen.

7 Si les lecteurs aiment mieux contempler en la Loy & aux Prophetes ceste reuelation de l'alliance spirituelle de Dieu, laquelle nous auons monstré de la bouche de Iesus Christ, & de ses Apostres y estre contenue: ie suis content de leur satisfaire en ceste endroit: & ce d'autãt plus volontiers, que les aduersaires seront ainsi plus pleinemẽt conueincuz, à fin de ne pouuoir tergiuerser. Nous commencerons par vne demonstration: laquelle cõbien que ie ne doute pas qu'elle ne soit friuole, & quasi ridicule aux Anabaptistes, selon que fierement ils mesprisent toutes raisons: neantmoins elle aura grande importance enuers toutes personnes dociles, & de sain iugement. C'est que puis que Dieu s'est communiqué par la Parole de vié à tous ceux qu'il a iamais receuz en grace: de cela il faut inferer qu'il les a faits participans de la vie eternelle. Ie dy qu'en la

Parole

Parole de Dieu il y a telle efficace de vie: que la communication d'icelle eſt vne treſcertaine viuification de l'ame. I'enten communication, nõ pas ceſte generale & cõmune, laquelle eſt eſpãdue par le ciel & la terre, & ſur toutes creatures du monde. Car combien qu'elle viuifie toutes choſes ſelon leurs natures diuerſes: toutesfois elle ne les deliure pas toutes de corruption. Mais celle dont ie parle eſt ſpeciale: par laquelle les ames des fideles ſont illuminées en la cognoiſſance de Dieu, & aucunement coniointes à luy. Comme ainſi ſoit donc, qu'Abraham, Iſaac, Noé, Abel, Adam, & les autres Peres, ayent adheré à Dieu par vne telle illumination de ſa Parole: ie dy qu'il n'y a nulle doute, qu'elle ne leur ait eſté vne entrée au Royaume eternel de Dieu. Car c'eſtoit vne vraye participation de Dieu, laquelle ne peut eſtre ſans la grace de la vie eternelle.

Si cela ſemble aduis aucunement obſcur: venõs au formulaire meſme de l'alliance, lequel non ſeulement ſatiſſera à tous eſprits paiſibles: mais auſsi redarguera ſuffiſammẽt l'ignorance de ceux qui s'efforcẽt de contredire. Le Seigneur a fait touſiours ceſte paction auec ſes ſeruiteurs: Ie vous ſeray pour Dieu, & vous me ſerez pour peuple. Souz ces paroles les Prophetes meſmes expoſoyent, vie & ſalut, & la ſomme de toute beatitude eſtre compriſe. Car ce n'eſt point ſans cauſe que Dauid ſouuẽt prononce le peuple eſtre bien-heureux, lequel a le Seigneur pour ſon Dieu: & la gent bien-heureuſe, laquelle il a eſleuë pour ſon heritage. Ce qui ne s'entẽd point d'vne felicité terrienne: mais pource qu'il rachete de mort, conſerue à iamais & entretient en ſa miſericorde tous ceux, qu'il a receuz en la compagnie de ſon peuple. Comme auſsi il eſt dit par les autres Prophetes, Tu es noſtre Dieu, nous ne mourrons point. Item, Le Seigneur eſt noſtre Roy, & Legiſlateur, il nous ſauuera. Item, Tu es bienheureux Iſrael, d'autant que tu as ſalut en Dieu. Mais à fin de ne nous trauailler beaucoup en choſes ſuperflues, ceſte remonſtrãce que nous fait l'Eſcriture çà & là nous doit ſeule contenter. C'eſt que rien ne nous defaut pour auoir affluence de tout bien, & certitude de ſalut: moyennant que le Seigneur nous ſoit pour Dieu. Et cela à bon droit. Car ſi ſa face, incontinent qu'elle reluiſt, eſt vne treſcertaine aſſeurance de ſalut: comment ſe pourroit-il declairer à l'homme pour ſon Dieu, qu'il ne luy ouuriſt quãt & quant les threſors de ſalut? Car il eſt noſtre Dieu, à telle cõdition qu'il habite au milieu de nous, cõme il teſtifioit par Moyſe. Or on ne peut obtenir vne telle preſence, ſans poſſeder pareillement la vie. Et quand il ne leur euſt eſté exprimé dauantage, ils auoyent aſſez claires promeſſes de la vie ſpirituelle en ces paroles, Ie ſuis voſtre Dieu. Car il ne denonçoit pas ſeulement qu'il ſeroit Dieu à leurs corps: mais principalement à leurs ames. Or les ames ſi elles ne ſont coniointes auec Dieu par iuſtice, eſtans eſtrangieres de luy, elles demeurent en mort. D'autrepart, qu'elles ayent ſa conionction: & elle leur apportera la vie. 8

Pſa.33. 144 *Haba.1* *Iſa.33* *Deut.33* *Leuit.26*

Il y a encores plus: c'eſt que non ſeulement il ſe diſoit eſtre leur Dieu: mais promettoit de l'eſtre touſiours: à fin que leur eſperance, n'acquieſçant point és choſes preſentes, s'eſtẽdiſt à perpetuité. Or que ceſte locution du tẽps futur, ait eu telle intelligence, il appert par pluſieurs ſentences des fideles: où ils ſe cõſolẽt, s'aſſeurãs que Dieu ne leur faudra iamais. 9

D'auantage, il y auoit vn autre ſecond mẽbre en l'alliance, lequel les cõfermoit encores plus amplemẽt en cela, que la benediction de Dieu leur ſeroit prolõgée outre les limites de la vie terrienne. C'eſt qu'il eſtoit dit: Ie ſeray le Dieu de ta lignée apres toy. Car ſi le Seigneur vouloit declarer ſa beneuolẽce enuers eux, en bien faiſant à leurs ſucceſſeurs: il falloit par plus forte raiſon, que ſa benignité ſe demõſtraſt ſur eux-meſmes. Car Dieu n'eſt pas ſemblable aux hommes, leſquels tranſferent l'amour qu'ils ont porté aux treſpaſſez, à leurs enfans, pource qu'ils n'ont plus la faculté de leur bien faire apres la mort. Mais Dieu, duquel la benignité n'eſt point empeſchée par la mort, n'oſte point le fruit de ſa miſericorde à ceux, à cauſe deſquels il la monſtre à leurs ſucceſſeurs en mille generations. Pourtant il a voulu par cela monſtrer l'affluence infinie de ſa bonté, laquelle ſes ſeruiteurs deuoyent meſmes ſentir apres leur mort, quand il la deſcrit telle, qu'elle s'eſpãdiſt ſur toute la famille, meſmes apres leur treſpas. Et le Seigneur a ſeellé la verité de ceſte promeſſe, & quaſi en a monſtré l'accompliſſemẽt, en s'appellant le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & Iacob, long temps apres leur mort. Car ceſte appellation n'euſt-elle pas eſté ridicule, s'ils eſtoyent periz? Car ce euſt eſté autant comme s'il euſt dit, Ie ſuis le Dieu de ceux qui ne ſont point. Pourtãt les Euangeliſtes referent, que les Sadduciens furent conueincuz de Chriſt par ce ſeul argument: tellemẽt qu'ils ne peurent nier, que Moyſe n'euſt teſtifié la reſurrection des morts en ce paſſage. Et de fait ils auoyent auſsi appris de Moyſe, que tous les ſaincts ſont en la main de Dieu: dont il leur eſtoit aiſé de conclurre, qu'ils ne ſont point eſteincts par mort, puis que celuy, qui a la vie & la mort en ſa puiſſance, les a receuz en ſa tutelle & protection.

Exod.3

Matt.22
Luc 20
Deut.33

10 Maintenant regardons ce qui eſt le principal de ceſte controuerſie: à ſauoir ſi les fideles de l'ancien Teſtament n'ont pas tellemẽt eſté inſtruits de Dieu, qu'ils ſe recognoiſſent auoir vne vie meilleure ailleurs qu'en terre, pour la mediter, en meſpriſant ceſte vie corruptible. Premierement, la maniere de viure qu'il leur a baillée, n'eſtoit qu'vn exercice aſsiduel, par lequel il les admonneſtoit qu'ils eſtoyẽt les plus miſerables du mõde, s ils euſſent eu leur felicité en terre. Adam, qui autremẽt eſtoit plus que malheureux par la ſeule recordation de ſa felicité perdue, a grãde difficulté à s'entretenir pouremẽt, en trauaillãt tant qu'il peut. Et à fin de n'eſtre perſecuté de ceſte ſeule malediction de Dieu, il reçoit vne deſtreſſe merueilleuſe de ce dont il deuoit auoir quelque ſoulagement. De deux enfans qu'il a, l'vn eſt meſchãment meurtry par la main de l'autre. Cain luy demeure, lequel à bõ droit, il doit auoir en horreur & abomination. Abel, eſtant ainſi cruellement meurtry en la fleur de ſon aage, nous eſt exẽple de la calamité humaine. Noé conſume vne grande partie de ſa vie à conſtruire l'arche auec grande faſcherie & moleſte: cependant que tout le monde ſe reſiouiſt en delices & plaiſirs. Ce qu'il euite la mort, cela luy tourne à plus grande deſtreſſe, que s'il euſt eu à mourir cent fois. Car outre ce que l'arche luy eſt comme vn ſepulchre de dix mois: y a-il choſe plus ennuyeuſe que d'eſtre là tenu ſi long temps plongé en la fiente & ordure des beſtes, en vn lieu ſans air? Apres auoir eſchappé tant de difficultez, il tombe en matiere de nouelle triſteſſe. Il ſe voit mocqué de

ſon

ſon propre fils: & eſt cõtraint de maudire, de ſa propre bouche, celuy que Dieu luy auoit reſerué du deluge pour vn grand benefice.

Abraham, quand il eſt premierement appellé de Dieu, eſt tiré hors de ſon pays, arriere de ſes parens & amis, & eſt priué des choſes les plus deſirables de ce monde. Comme ſi Dieu, de propos deliberé, l'euſt voulu deſpouiller de toute ioye terrienne. Incontinent qu'il eſt entré en la terre, où il luy eſtoit commandé d'habiter, il en eſt chaſſé par famine. Il ſe retire pour auoir ſecours en vn pays, où s'il veut ſauuer ſa vie, il eſt contraint d'abandonner ſa femme. Ce qui luy eſtoit plus grief que beaucoup de morts. Eſt-il retourné au lieu de ſon habitacle? Il en eſt derechef chaſſé par famine. Quelle felicité eſt-ce d'habiter en vne terre, où il luy falloit ſi ſouuent auoir indigence, & meſmes où il luy falloit mourir de faim s'il ne s'en fuſt fuy? Il eſt redigé en vne meſme neceſsité de quitter ſa femme, au pays d'Abimelec. Apres auoir vagué ça & là, pluſieurs années, en incertitude: il eſt contraint par noiſes & debats de ſes ſeruiteurs, de mettre hors de ſa maiſon ſon nepueu: lequel il tenoit pour ſon enfant. Il n'y a doute, que ceſte ſeparation ne luy fuſt autant, comme ſi on luy euſt couppé ou arraché l'vn de ſes membres. Peu de temps apres il entend que les ennemis l'emmenẽt captif. Eſtãt venu en ſa derniere vieilleſſe, il ſe voit deſtitué d'enfant: qui eſt la choſe plus dure qu'ait ceſt aage là. En la fin il engendre Iſmael outre ſon eſperance, mais encores la natiuité luy en couſte bien cher. Car il eſt vexé des opprobres de ſa femme Sara: comme ſi en nourriſſant l'orgueil de ſa chambriere, il eſtoit cauſe du trouble qui eſtoit en ſa maiſon. En ſes derniers iours Iſaac luy eſt donné: mais auec telle recompenſe, que ſon fils aiſné ſoit dechaſſé, & ietté comme vn poure chien au milieu d'vne foreſt. Apres que Iſaac luy eſt demeuré ſeul, auquel doit eſtre tout le ſoulas de ſa vieilleſſe, il luy eſt fait commandement de le tuer. Sauroit-on imaginer choſe plus malheureuſe, que dire, qu'vn pere ſoit bourreau de ſon enfant? S'il fuſt mort par maladie: qui n'euſt eſtimé ce poure vieillart malheureux, en ce qu'il luy euſt eſté dõné pour ſi peu de temps, cõme par moquerie, à fin de luy doubler la douleur qu'il auoit de ſe voir deſtitué de lignée? S'il euſt eſté tué d'vn eſtrangier: la calamité euſt eſté augmentée d autant. Mais cela ſurmonte toute miſere, de dire qu'il ſoit meurtry de la main de ſon pere. Brief, en toute ſa vie il a tellement eſté tormẽté & affligé, que ſi quelcun vouloit repreſenter, cõme en vne peinture, vn exemple de vie miſerable, il ne trouueroit riẽ plus propre. Si quelcũ obiecte, que pour le moins il n'a pas eſté du tout miſerable, entãt qu'il eſt eſchappé de tant de dangers, & a ſurmonté tant de tempeſtes: ie reſpon que nous n'appellerons pas vne vie bien-heureuſe, laquelle par difficultez infinies viẽdra à lõgue vieilleſſe: mais en laquelle l'homme eſt entretenu paiſiblement en bonne fortune. 11

Venons à Iſaac, lequel n'a pas tant enduré de calamitez, mais toutesfois à grand' peine a-il eu le moindre gouſt du monde de quelque plaiſir ou lieſſe. Et d'autre part a experimenté les troubles, leſquels ne ſouffrent pas l'homme eſtre bien-heureux en la terre. La famine le chaſſe de la terre de Chanaan, comme ſon pere. Sa femme luy eſt arrachée de ſon ſein. Ses voiſins le tormentent & moleſtent, par tout où il va, en pluſieurs 12

ſortes: tellement qu'il eſt contrainct de combatre pour l'eau. Les femmes de ſon fils Eſau luy font beaucoup d'ennuy en la maiſon. Il eſt merueilleuſement affligé par la diſcorde de ſes enfans: & ne peut remedier à vn ſi grand mal, ſinon en banniſſant celuy qu'il auoit benit. Quant à Iacob, il eſt comme vn patron & figure de la plus grande malheureté qu'on ſauroit dire. Cependant qu'il eſt en la maiſon, tout le temps de ſon enfance, il eſt tormenté d'inquietude, à cauſe des menaces de ſon frere, auſquelles il eſt en la fin contraint de ceder, eſtant fugitif de ſes parens & de ſon pays. Outre l'angoiſſe que luy apportoit le banniſſement, il eſt rudement traité de ſon oncle Laban. Il ne ſuffit pas qu'il ſoit ſept ans en ſeruitude dure & inhumaine, ſinon qu'en la fin il ſoit trompé, en ce qu'on luy baille vne autre femme, que celle qu'il demádoit. Il luy faut donc, pour l'auoir, rentrer en ſeruitude nouuelle, en laquelle il ſoit bruſlé de iour de la chaleur du Soleil, de nuict morfondu & gelé: endurer pluye, vent & tempeſte, ſans dormir ne ſans repoſer, comme luy meſme en fait la complainte. Et eſtant vingt ans en ſi poure eſtat, encore faut-il qu'il ſoit affligé iournellement des iniures que luy fait ſon beaupere. En ſa maiſon il n'eſt non plus tranquille, entant qu'elle eſt diſſipée par les haynes, noiſes & enuies de ſes femmes. Quand Dieu luy commande de ſe retirer au pays: il faut qu'il eſpie de partir en telle ſorte, que ſon partement eſt comme vne fuite ignominieuſe. Et encore ne peut-il pas ainſi euiter l'iniquité de ſõ beaupere, qu'il ne ſoit de luy perſecuté, & attaint au milieu du chemin. Et pource que Dieu ne permettoit point qu'il luy aduint pis: il eſt vexé de beaucoup d'opprobres & contumelies, par celuy duquel il auoit bonné matiere de ſe plaindre. Il entre incontinent apres en vne plus grande deſtreſſe. Car en approchant de ſon frere, il a autant de morts deuant les yeux, qu'on en peut attendre d'vn cruel ennemy. Il a donc le cœur horriblement tormenté, & comme deſciré d'angoiſſe, cependant qu'il attend ſa venue. Quand il le voit, il ſe iette à ſes pieds comme demy mort, iuſques à ce qu'il le ſent plus doux qu'il n'euſt oſé eſperer. En la premiere entrée de ſon pays, il perd ſa femme Rachel en trauail d'enfant, laquelle il aimoit vniquement. Apres on luy rapporte, que l'enfant qu'il auoit eu d'elle, lequel il aimoit par deſſus tous, eſt deuoré de quelque beſte ſauuage. De laquelle mort, ſon cœur eſt ſi amerement naure, qu'apres auoir bien ploré, il refuſe toute conſolation: & delibere de mourir en ceſte triſteſſe, n'ayant autre plaiſir que de ſuyure ſon enfant au ſepulchre. Dauantage, quelle triſteſſe, faſcherie & deſtreſſe, penſons nous que ce luy ſoit, quand il voit ſa fille rauie & deflorée? Et d'auantage, que ſes fils, pour en faire la vengeance, ſaccagent vne ville? En quoy non ſeulemẽt ils le rendent odieux à tous les habitans, mais le mettẽt en danger de mort. L'horrible crime de Ruben ſuruiẽt apres, lequel luy deuoit cauſer merueilleuſe angoiſſe. Car cõme ainſi ſoit, qu'vne des plus grãdes miſeres que puiſſe auoir l'homme, ſoit que ſa femme ſoit violée: que dirons-nous quãd vne telle meſchanceté eſt commiſe par ſon propre fils? Peu de temps apres, ſa famille eſt encore contaminée par vn autre inceſte: tellement que tant de deſhonneurs pouuoyent rompre vn cœur le plus ferme & le plus patient du monde.

du monde. Sur ſa derniere vieilleſſe, voulant ſubuenir à l'indigence de luy & de ſa famille, il enuoye querir du blé en pays eſtrange par ſes enfans. L'vn demeure en priſon, lequel il penſe eſtre en danger de mort: pour le racheter, il eſt contraint d'enuoyer Beniamin, auquel il prenoit tout ſon plaiſir. Qui penſeroit qu'en telle multitude de malheuretez, il ait eu vne ſeule minute de temps, pour reſpirer à ſon aiſe? C'eſt ce qu'il teſmoigne à Pharao, diſant que les iours de ſa vie ont eſté cours & miſerables. Celuy qui afferme d'auoir eſté en miſeres continuelles, ne concede pas d'auoir ſenty vne telle proſperité, que Dieu luy auoit promiſe. Parquoy, ou Iacob eſtoit ingrat & meſcognoiſſant enuers Dieu, ou il proteſtoit veritablement d'auoir eſté miſerable ſur la terre. Si ſon dire eſtoit vray, il s'enſuit qu'il n'a pas eu ſon eſperance fichée és choſes terriennes.

Si tous ces ſainctsPeres ont attẽdu de Dieu vne vie biẽ-heureuſe(ce qui eſt indubitable)ils ont certes cogneu & attendu vne autre beatitude, que de la vie terrienne. Ce que l'Apoſtre demonſtre tresbien. Abraham, dit-il, eſt demeuré en Foy en la terre promiſe, comme eſtrangiere, habitant en cahuettes, auec Iſaac & Iacob, qui eſtoyent participans d'vn meſme heritage. Car ils attendoyent vne cité bien fondée, de laquelle Dieu eſt le maiſtre ouurier. Ils ſont tous morts en ceſte Foy, ſans auoir receu les promeſſes: mais les regardans de loing, & ſachans, & confeſſans qu'ils eſtoyent eſtrangiers ſur la terre. Enquoy ils ſignifient, qu'ils cerchent vn autre pays. Or s'ils euſſent eſté touchez de deſir de leur pays naturel, qu'ils auoyent abandonné, ils y pouuoyent retourner: mais ils en eſperoyent vn meilleur, à ſauoir au ciel. Pourtant Dieu n'a point honte de ſe nommer leur Dieu: pource qu'il leur a preparé vne habitation. Et de fait, ils euſſent eſté plus ſtupides que troncs de bois, en pourſuyuant ſi conſtamment les promeſſes, deſquelles ils n'auoyent nulle apparence en la terre, n'euſt eſté qu'ils attendoyẽt l'accompliſſement ailleurs. Ce n'eſt pas ſans cauſe auſsi, que l'Apoſtre inſiſte principalement en cela, qu'ils ſont nommez pelerins & eſtrangiers en ce monde: comme meſme Moyſe recite. Car s'ils ſont eſtrangiers en la terre de Chanaan: où eſt la promeſſe de Dieu, par laquelle ils en ſont conſtituez heritiers? Cela donc demonſtre, que ce que Dieu leur auoit promis, regardoit plus loing, que la terre. Pourtant ils n'ont pas acquis vn pied de poſſeſsion au pays de Chanaan, ſinon pour leurs ſepulchres. Enquoy ils teſtifioyent, que leur eſperance n'eſtoit pas de iouyr de la promeſſe, ſinon apres la mort. C'eſt auſſi la cauſe pourquoy Iacob a tant eſtimé d'y eſtre enſeuely: tellement qu'il adiura par ſerment ſon fils Ioſeph, d'y faire porter ſon corps. Ceſte meſme raiſon ſuyuoit Ioſeph, commandant que ſes cendres y fuſſent portées, enuiron quatre cens ans apres ſa mort.

13 Heb. 11 Gen. 47 Act. 7

En ſomme, il apparoiſt manifeſtement, qu'en toutes leurs œuures ils ont touſiours regardé ceſte beatitude de la vie future. Car à quel propos Iacob euſt-il auec ſi grand peine & danger, appeté la primogeniture, laquelle ne luy apportoit nul bien, & le chaſſoit hors de la maiſon de ſon pere, s'il n'euſt regardé à vne benediciõ plus haute? Et meſme il a declairé auoir eu ceſte affection, quand il crie, en iettant les derniers ſou-

14

Gen.49. ſpirs: I'attendray ton ſalutaire, Seigneur. Puis qu'il ſauoit qu'il s'en alloit rendre l'ame: quel ſalut euſt-il attendu, s'il n'euſt veu en la mort vn commencemẽt de nouuelle vie? Et qu'eſt-ce que nous debattõs des enfans de Dieu: veu que celuy meſme qui s'efforçoit d'impugner la verité, a eu vn Nom.23. meſme ſentiment, & gouſt d'intelligence? Car qu'eſt-ce que vouloit Balaam, en deſirant que ſon ame mouruſt de la mort des iuſtes: & que ſa fin fuſt ſemblable à leur fin? ſinon qu'il ſentoit en ſon cœur ce que Dauid a Pſa. 116. eſcrit depuis: à ſauoir, que la mort des Saincts eſt pretieuſe deuant la face & 34. du Seigneur, & la mort des iniques malheureuſe. Si le dernier but des hõmes eſtoit en la mort, on ne pourroit noter en icelle aucune difference entre le iuſte & le meſchant. Il les faut donc diſtinguer par la condition qui eſt preparée à l'vn & à l'autre, au ſiecle futur.

15 Nous ne ſommes encore paſſez outre Moyſe: lequel les réueurs, contre leſquels nous parlons, penſent n'auoir eu autre office, ſinon d'induire le peuple d'Iſrael à craindre & honnorer Dieu, en luy promettant poſſeſsiõs fertiles, & abondance de victuailles. Neantmoins ſi on ne veut de propos deliberé eſteindre la lumiere qui ſe preſente, nous auons deſia reuelation toute euidente de l'alliance ſpirituelle. Si nous deſcendons aux Prophetes, là nous aurons vne pleine clairté, pour contempler la vie eternelle, & le Royaume de Chriſt. Premierement, Dauid, lequel pource qu'il a eſté deuant les autres, parle des myſteres celeſtes plus obſcuremẽt qu'ils ne ſont: neantmoins en quelle perſpicuité & certitude rapporte-il toute ſa doctrine à ce but? Quant à ce qu'il a eſtimé de l'habita-Pſal.29 tion terrienne, il le demonſtre par ceſte ſentence: Ie ſuis icy pelerin & eſtrangier, comme tous mes Peres. Tout homme viuant eſt vanité: vn chacun paſſe comme ombre. Et maintenant quelle eſt mon attente? Seigneur, mon eſperance s'adreſſe à toy. Certes celuy qui apres auoir confeſſé, qu'il n'a rien de ferme ne permanent en ce monde, retient toutesfois fermeté d'eſperance en Dieu, contemple ſa felicité ailleurs qu'en ce monde. Parquoy luy meſme a couſtume de rappeller les fideles à ceſte cõtemplation, toutesfois & quantes qu'il les veut conſoler. Car en vn autre paſſage, apres auoir monſtré combien ceſte vie eſt brieue & fragile, Pſal.101 il adiouſte: Mais la miſericorde du Seigneur eſt à touſiours à ceux qui Pſal.102 le craignent. A quoy eſt ſemblable ce qu'il dit autrepart: Tu as dés le commencement fondé la terre, Seigneur: & les cieux ſont les œuures de tes mains. Ils periront, & tu demeures: ils vieilliront comme vne robbe, & tu les changeras: mais tu demeures touſiours en vn eſtat, & tes ans ne defaudront point. Les fils de tes ſeruiteurs habiteront, & leur poſterité ſera eſtablie deuant ta face. Si pour l'aboliſſement du ciel & de la terre, les fideles ne laiſſent point d'eſtre eſtabliz deuant Dieu: il s'enſuit que leur ſalut eſt conioinct auec ſon eternité. Et de fait ceſte eſperance ne peut conſiſter, ſi elle n'eſt fondée ſur la promeſſe, laquelle eſt expo-Iſa.51. ſée en Ieſaye: Les cieux, dit le Seigneur, ſe diſſiperont comme fumée: & la terre s'vſera comme vn habillement: & les habitans d'icelle auſsi periront: mais mon ſalut ſera à touſiours, & ma iuſtice ne defaudra point. Auquel lieu, la perpetuité eſt attribuée à ſalut & iuſtice: non pas d'autant que ces choſes reſidẽt en Dieu, mais entãt qu'il le cõmunique aux hõmes.

Et

Et de fait, on ne peut autrement prendre les choſes qu'il dit ça & là de la felicité des fideles, ſinon qu'on les reduiſe à la manifeſtation de la gloire celeſte. Comme quand il dit: Le Seigneur garde les ames de ſes Saincts: il les deliurera de la main du pecheur. La lumiere eſt leuée au iuſte: & ioye à ceux qui ſon droits de cœur. La iuſtice des bons demeure eternellement. Leur force ſera exaltée en gloire: le deſir des pecheurs perira. Item, Les iuſtes rendront louanges à ton Nom: les innocens habiteront auec toy. Item: Le iuſte ſera en memoire perpetuelle. Item, Le Seigneur rachetera les ames de ſes ſeruiteurs. Or le Seigneur non ſeulement permet que ſes ſeruiteurs ſoyent tormentez des iniques, mais les laiſſe ſouuẽtesfois diſiper & deſtruire. Il laiſſe les bons languir en tenebres & malheureté, cependant que les iniques reluiſent comme Eſtoiles du ciel: & ne monſtre pas telle clairté de ſon viſage à ſes fideles, qu'il les laiſſe iouyr de longue ioye. Pourtant, Dauid meſme ne diſſimule pas que ſi nous tenons les yeux fichez en l'eſtat preſent de ce monde, que ce nous ſera vne grieue tentation, pour nous esbranler: comme s'il n'y auoit nul loyer d'innocence enuers Dieu. Tellement l'impieté proſpere & floriſt, cependant que la compagnie des bons eſt oppreſſée d'ignominie, poureté, contemnement, & autres eſpeces de calamitez. Il s'en eſt bien peu failly, dit-il, que mon pied n'ait gliſſé, & que mes pas ne ſoyent declinez: voyant la fortune des gens deſpourueuz de ſens, & la proſperité des meſchãs. Puis apres auoir fait vn recit de cela, il conclud, Ie regardoye ſi ie pourroye conſiderer ces choſes, mais ce n'eſt que perplexité en mon eſprit, iuſques à ce que i'entre au Sanctuaire du Seigneur, & que ie cognoiſſe leur fin. 16

Apprenons donc de ceſte ſeule confeſsion de Dauid, que les ſaincts Peres, ſouz l'ancien Teſtament, n'ont pas ignoré combien Dieu accompliſt peu ſouuent, ou du tout n'accompliſt iamais en ce monde les choſes qu'il promet à ſes ſeruiteurs. Et que pour ceſte cauſe ils ont eſleué leurs cœurs au Sanctuaire de Dieu, où ils trouuoyent caché ce qui ne leur apparoiſſoit point en ceſte vie corruptible. Ce Sactuaire eſtoit le Iugement dernier que nous eſperons, lequel ils eſtoyent cõtens d'entẽdre par Foy, combien qu'ils ne l'apperceuſſent point à l'œil. De laquelle fiance eſtans muniz, quelque choſe qu'il aduint en ce monde, ils ne doutoyent point que le tẽps viendroit vne fois, auquel les promeſſes de Dieu ſeroyent accomplies: comme bien demonſtrent ces ſentences: Ie contempleray ta face en iuſtice, ie ſeray raſſaſié de ton regard. Item, Ie ſeray comme vne oliue verte en la maiſon du Seigneur. Item, Le iuſte florira comme la palme, il verdoyera comme vn cedre du Liban. Ceux qui ſeront plantez en la maiſon du Seigneur, floriront en ſon portail: ils fructifieront,, ils verdoyeront en leur vieilleſſe, & ſerõt vigoureux. Où ſera ceſte vigueur & beauté, ſinon quand l'apparence de ce monde ſera renuerſée par la manifeſtation du Royaume de Dieu? Pourtãt, quãd ils iettoyẽt les yeux ſur ceſte eternité, en contemnant l'amertume des calamitez preſentes, qu'ils voyoyent eſtre tranſitoires: ils ſe glorifioyent hardiment en ces paroles: Tu ne permettras point, Seigneur, que le iuſte periſſe eternellement: mais tu plõgeras l'inique au puits de ruine. Où eſt en ce mõde 17

Pſal. 97.
Pſal. 139
Item, 111
Item. 34.
Pſal. 73.
Pſal. 17.
Pſal. 52.
Item. 92.
Pſal. 55.

le puits de ruine.qui engloutiſſe les iniques, en la felicité deſquels en vn autre lieu cela eſt notamment mis,qu'ils meurent delicatement,ſans languir long temps? Où eſt vne telle fermeté des Saincts, leſquels Dauid meſme dit ſouuent en ſe complaignant, non ſeulement eſtre ébranlez, mais du tout oppreſſez & abbatuz? Il faut donc qu'il ſe miſt deuant les yeux,non pas ce que porte l'incertitude de ce monde, lequel eſt comme vne mer agitée de diuerſes tempeſtes: mais ce que le Seigneur fera quād il ſera aſsis en iugement, pour ordonner l'eſtat permanent du ciel & de
Pſal. 49 la terre. Comme il deſcrit tresbien en vn autre lieu: Les fols,dit-il s'appuyent ſur leur abondance, & s'enorgueilliſſent pour leurs grandes richeſſes. Et toutesfois nul, quelque grand qu'il ſoit, ne pourra deliurer ſon frere de mort, ne payer le prix de ſa redemption à Dieu. Et combien qu'ils voyēt les ſages & les fols mourir,& laiſſer leurs richeſſes aux autres, ils imaginent qu'ils auront icy leur demeure perpetuelle, & taſchent d'acquerir bruit & renom en terre: mais l'homme ne demourera point en honneur, il ſera ſemblable aux beſtes qui periſſent. Ceſte cogitation qu'ils ont,eſt vne grande folie: neantmoins elle a beaucoup d'imitateurs. Ils ſeront rengez en enfer, comme vn trouppeau de brebiz, la mort dominera ſur eux. A l'aube du iour les iuſtes auront la ſeigneurie ſur eux: leur excellēce perira,le ſepulche ſera leur habitacle. Premierement en ce qu'il ſe moque des fols,d autant qu'ils ſe repoſent & acquieſcent en leurs plaiſirs mondains, qui ſont tranſitoires, il demonſtre que les ſages ont à cercher vne autre felicité. Mais encore declaire il plus euidemment le myſtere de la reſurrection,quand il erige le regne des fideles, prediſant la ruine & deſolation des iniques. Car qu'eſt-ce que nous entendrons par l'aube du iour,dont il parle,ſinon vne reuelation de nouuelle vie,apres la fin de ceſte preſente?

18 De là auſsi venoit ceſte cogitation, de laquelle les fideles en ce tēps la auoyēt couſtume de ſe conſoler & confermer à patiēce, quād ils diſo-
Pſal.30 yēt,que l'ire de Dieu ne dure qu'vne minute de tēps,mais que ſa miſericorde dure à vie. Cōment pouuoyēt-ils terminer leurs afflictions à vne minute de tēps: veu qu'ils eſtoyent affligez toute leur vie? Où eſt-ce que ils voyoyent vne ſi longue durée de la bonté de Dieu: laquelle à grand' peine ils auoyent loiſir de gouſter? Certes s'ils ſe fuſſent amuſez à la terre,ils n'y euſſent rien trouué de cela. Mais quād ils eleuoyent les yeux au ciel: ils cognoiſſoyent que ce n'eſt qu'vne bouffée de vēt, que les saincts ont à endurer tribulation: que les graces qu'ils doyuent receuoir ſont eternelles. D'autrepart,ils preuoyoyent que la ruine des iniques n'auroit nulle fin: combiē qu'ils ſe penſaſſent bien-heureux,cōme par ſonge. Dōt
Prou.10 venoyent ces ſentences qui leur eſtoyent familieres: que la memoire du
Pſal. 116 iuſte ſera en benediction: la memoire des iniques perira. Item, La mort
34 des saincts eſt precieuſe deuant la face du Seigneur: la mort du pecheur
1.Sam.2 treſmauuaiſe. Item, Le Seigneur gardera les pas de ſes saincts, les iniques ſeront abbatuz en tenebres. Car toutes telles paroles demonſtrent que les Peres de l'ancien Teſtament ont bien cogneu, quelque malheureté qu'euſſent à endurer les fideles en ce monde, toutesfois que leur fin ſeroit vie & ſalut. D'autrepart que la felicité des iniques eſt vne voye bel

le &

le & plaiſante, laquelle meine en ruine. Pour laquelle cauſe ils appelloyent la mort des incredules, ruine des incirconciz: voulans denoter, que l'eſperance de reſurrection leur eſtoit oſtée. Pourtant Dauid n'a peu excogiter vne plus grieue malediction ſur ſes ennemiz, qu'en priant qu'ils fuſſent effacez du liure de vie, & ne fuſſent point eſcrits auec les iuſtes. Exe. 28 31 & au trepart. Pſal. 69.

19 Mais encore ceſte ſentence de Iob eſt notable par deſſus les autres. Ie ſay, dit-il, que mon redempteur vit: & qu'au dernier iour ie reſſuſciteray de la terre, & verray mon redempteur en ce corps. Ceſte eſperance eſt cachée en mon ſein. Ceux qui veulent monſtrer leur ſubtilité, cauillent que cela ne ſe doit pas entendre de la derniere reſurrection: mais du tẽps auquel Iob eſperoit le Seigneur luy deuoir eſtre plus doux & amiable. Laquelle choſe quand nous leur concederons en partie: toutesfois ſi aurons-nous touſiours cela, vueillent-ils ou non, que Iob ne pouuoit paruenir à vne ſi haute eſperance, s'il ſe fuſt repoſé en la terre. Il nous faut donc confeſſer, qu'il éleuoit les yeux en l'immortalité future, puis qu'il attendoit ſon Redempteur, eſtant comme au ſepulchre. Car la mort eſt vne deſeſperation extreme, à ceux qui ne penſent que de la vie preſente: & toutesfois elle ne luy a peu oſter ſon eſpoir. Quand il me tueroit, diſoit-il, ſi ne laiſſeray-ie d'eſperer en luy. Si quelque opiniaſtre murmure, que ces ſentences ont eſté de peu de gens, & que par cela on ne peut prouuer que la doctrine ait eſté communement telle entre les Iuifs: ie luy reſpondray incontinent, que petit nombre de gens par telles ſentences, n'a pas voulu monſtrer quelque ſageſſe occulte, laquelle ne peuſſent comprendre que les excellens eſprits. Car ceux qui ont ainſi parlé eſtoyent conſtituez docteurs du peuple par le ſainct Eſprit. Pourtant ſelõ leur office, ils ont publié ouuertement la doctrine qui deuoit eſtre tenue de tout le peuple. Quand nous oyons donc les oracles du ſainct Eſprit ſi euidens: par leſquels il a teſtifié anciennement la vie ſpirituelle en l'Egliſe des Iuifs, & en a donné eſperance indubitable: ce ſeroit vne obſtinatiõ trop exorbitáte, de ne laiſſer à ce peuple la qu'vne alliance charnelle: où il ne ſoit fait mention que de la terre, & felicité mondaine. Iob 19 Iob. 13

20 Si ie deſcen aux Prophetes, qui ſont depuis venuz, i'auray encores matiere plus ample & facile de bien demener ceſte cauſe. Car ſi la victoire ne nous a pas eſté trop difficile en Dauid, Iob & Samuel: elle nous ſera là beaucoup plus aiſée. Veu meſme que le Seigneur a tenu ceſt ordre de faire en diſpenſant l'alliance de ſa miſericorde: que d'autãt que le iour de la pleine reuelation approchoit, il a voulu de plus en plus augmenter la clairté de ſa doctrine. Parquoy, quand la premiere promeſſe fut au cõmencement donnée à Adã, lors il y eut ſeulemẽt cõme des petites eſtincelles allumées. Depuis, petit à petit, la lumiere eſt creuë, & augmẽtée de iour en iour, iuſques à ce que le Seigneur Ieſus Chriſt, qui eſt le Soleil de iuſtice, faiſant eſuanouyr toutes nuées, a pleinemẽt illuminé le monde. Il ne faut pas dõc craindre, ſi nous nous voulõs ayder des teſmoignages des Prophetes, pour approuuer noſtre cauſe, qu'ils nous defaillẽt. Mais pource que ie voy ceſte matiere ſi ample, qu'il nous y faudroit arreſter plus que ne porte ce que i'ay entreprins de faire (car il y auroit pour rẽplir vn gros volume:) dauãtage, pource que ie pẽſe auoir fait ouuerture cy deſſus

à tous lecteurs de moyen entendemẽt, en telle sorte qu'ils pourrõt d'eux mesmes cõprendre ce qui en est: ie me garderay d'estre prolixe, sans que il en soit grand mestier. Seulement i'admonnesteray les lecteurs qu'ils se souuiennẽt d'vser de la clef que ie leur ay baillée, pour se faire ouuerture. C'est que toutesfois & quãtes que les Prophetes font memoire de la beatitude des fideles (de laquelle à grãd peine il apparoist vne petite ombre en ce mõde) qu'ils reuiennẽt à ceste distinction: à sauoir, que les Prophetes, pour mieux demõstrer la bõté de Dieu, l'õt figurée par benefices terriẽs, cõme par quelques images: mais que cependant ils ont voulu par ceste peincture éleuer les cœurs par dessus terre, & les elemẽs de ce mõde, & ce siecle corruptible, & les induire à mediter la fecilité de la vie spirituelle.

21 Nous serons contens d'en auoir vn exemple. Pource que le peuple d'Israel ayant esté transporté en Babylone, estimoit son bannissemẽt & la desolation où il estoit, semblable à vne mort: on ne luy pouuoit faire accroire, que ce ne fust fable & mensonge, tout ce que luy promettoit Ezec. 37 Ezechiel de sa restitution. Car il pensoit que ce fust autant, comme qui eust dit des corps tout pourriz deuoir ressusciter. Le Seigneur, pour mõstrer que ceste difficulté mesmes ne l'empescheroit pas, qu'il n'accomplist sa grace en eux, monstre par vision au Prophete vn champ plein de oz: auxquels il rend esprit & vigueur en vne minute de temps, par la seule vertu de sa Parole. Ceste vision seruoit bien à corriger l'incredulité du peuple: neantmoins cependant elle l'admonnestoit, combien la puissance de Dieu s'estendoit outre la reduction qu'il luy promettoit: veu qu'à son seul commandement il luy estoit si facile de reduire en vie des ossemens dispersez çà & là. Pourtant nous auons à comparer ceste sentẽce auec vne autre sẽblable, qui est en Iesaye: où il est dit, que les morts Iesa. 26 viuront & ressuscireront auec leurs corps. Puis ceste exhortation leur est addressée: Eueillez-vous & leuez vous, entre vous qui habitez en la poudre. Car vostre rousée est comme la rousée d'vn champ verd: & la terre des Geans sera desolée. Va mon peuple, entre en tes tabernacles, ferme tes huiz sur toy. Cache toy pour vn petit de temps iusques à ce que la fureur soit passée. Car voicy, le Seigneur sortira pour visiter l'iniquité des habitans de la terre. Et la terre reuelera le sang qu'elle a receu: & ne cachera point plus longuement les morts, qu'on y a enseueliz.

22 Combien que ie ne vueille pas dire qu'il faille rapporter tous les autres passages à ceste reigle. Car il y en a d'aucuns, qui sans aucune figure ou obscurité, demonstrent l'immortalité future, laquelle est preparée aux fideles, au Royaume de Dieu. Comme nous en auons desia recité: & y en a plusieurs autres. Mais principalement deux: dont l'vn est en Iesa- Iesa. 66 ye: où il est dit, Comme ie feray consister deuant ma face les cieux nouueaux, & la terre nouuelle que i'ay creée: ainsi sera vostre semẽce permanente. Et vn mois suyura l'autre, & vn sabbath suyura continuellement l'autre sabbath. Toute chair viendra pour adorer deuant ma face, dit le Seigneur. Et on verra les corps des transgresseurs, qui m'ont contemné, mis en opprobre. Leur ver ne mourra iamais: & leur feu ne s'esteindra Dan. 12 point. L'autre est en Daniel: En ce temps la, dit-il, se leuera Michel Archange, lequel est deputé pour garder les enfans de Dieu: & viendra vn

temps

tẽps de détresse tel qu'il n'y en a iamais eu depuis que le monde est creé. Lors sera sauué tout le peuple, qui sera trouué escrit au liure. Et ceux qui reposent en la terre se leueront, les vns en vie eternelle, les autres en opprobre eternel.

Des deux autres poincts, à sauoir que les Peres anciens ont eu Christ pour gage & asseurance des promesses que Dieu leur auoit faites, & qu'ils ont remis en luy toute la fiance de leur benediction: ie ne mettray pas beaucoup de peine à les prouuer, pource qu'ils sont faciles à entendre, & qu'on n'en fait pas tant de controuersie. Nous conclurrons donc, que le vieil Testament, ou l'alliance que Dieu a faite au peuple d'Israel, n'a pas esté seulement contenue en choses terriennes: mais aussi a comprins certaines promesses de la vie spirituelle, & eternelle, de laquelle l'esperance deuoit estre imprimée au cœur de tous ceux qui s'allioyent vrayement à ce Testament. Ceste resolution ne peut estre renuersée par aucunes machines du Diable. Pourtant, que ceste opinion enragée & pernicieuse soit loing de nous: à sauoir que Dieu n'a rien proposé aux Iuifs, ou qu'ils n'ont attendu autre chose de sa main, sinon de repaistre leurs ventres, viure en delices charnelles, estre abondans en richesses, estre exaltez en honneur, auoir grande lignée, & autres telles choses que desirent les hommes mõdains. Car Iesus Christ ne promet point auiourd huy d'autre Royaume des cieux à ses fideles, sinon auquel ils reposeront auec Abraham, Isaac & Iacob. Sainct Pierre remonstroit aux Iuifs de son temps, qu'ils estoyent heritiers de la grace Euangelique: pource qu'ils estoyent successeurs des Prophetes, estans comprins en l'alliance que Dieu auoit fait anciennement auec Israel. Et à fin que cela ne fust pas seulement testifié de paroles: le Seigneur l'a aussi bien approuué de fait. Car en la mesme heure qu'il ressuscita, il fit plusieurs des saincts participans de sa resurrection, lesquels on veit en Ierusalem. Enquoy il dõna vne certaine arre, que tout ce qu'il auoit fait ou souffert pour acquerir salut au genre humain, n'appartenoit pas moins aux fideles de l'ancien Testament, qu'à nous. Et de fait, ils auoyent vn mesme Esprit que nous auons par lequel Dieu regenere les siens en vie eternelle. Puis que nous voyons, que l'Esprit de Dieu lequel est comme vne semence d'immortalité en nous, & pource est appellé arre de nostre heritage, a habité en eux, comment leur oserions nous oster l'heritage de vie? Pourtant vn hõme prudent ne se pourra assez émerueiller, comment il s'est fait que les Sadduciens soyent anciennement tombez en si grande stupidité, que de nier la resurrection & immortalité des ames: veu que l'vn & l'autre est si clairement demonstré en l'Escriture. L'ignorance brutale que nous voyons auiourd'huy en tout le peuple des Iuifs, en ce qu'ils attendent follement vn Royaume terrien de Christ, ne nous deuroit pas moins esmerueiller, n'estoit qu'il a esté predit, que telle punition leur aduiendroit, pour auoir mespriſé Iesus Christ, & son Euangile. Car c'estoit bien raison que Dieu les frappast d'vne telle cecité: veu qu'en esteignant la lumiere qui leur estoit presentée, ils ont preferé les tenebres. Ils lisent dõc Moyse, & sont assiduellement à mediter ce qu'il a escrit: mais ils ont le voile, qui les empesche de cõtẽpler la lumiere de son visage. Lequel voile

23

Matt. 8
Act. 3
Matt. 27
Act. 15
2. Cor. 3

leur demourera touſiours, iuſques à ce qu'ils apprennent de le reduire à Chriſt: duquel ils le deſtournent maintenant tant qu'il leur eſt poſsible.

24 Quoy donc? dira quelcun: ne reſtera-il nulle difference entre le vieil & nouueau Teſtament? Et que dirons nous à tant de paſſages de l'Eſcriture, qui les oppoſent enſemble, comme choſes fort diuerſes? Ie reſpon que ie reçoy volontiers toutes les differẽces que nous trouuons couchées en l'Eſcriture, mais à telle condition, qu'elles ne deroguent rien a l'vnité que nous auons deſia miſe: comme il ſera aiſé de voir quand nous les aurons traitées par ordre. Or entant que i'ay peu obſeruer, en conſiderant diligemment l'Eſcriture, il y en a quatre: auxquelles ſi quelcun veut adiouſter la cinquieſme, ie ne contrediray point. Ie me fay fort de monſtrer qu'elles appartiennent toutes, & ſe doyuent referer à la maniere diuerſe, que Dieu a tenue en diſpenſant ſa doctrine, pluſtoſt qu'à la ſubſtance. Ainſi il n'y aura nul empeſchement, que les promeſſes du vieil & nouueau Teſtament ne demeurẽt ſemblables: & que Chriſt ne ſoit tenu pour fondement vnique des vns & des autres.

25 La premiere difference donc ſera telle: Combien que Dieu ait voulu touſiours que ſon peuple eſleuaſt ſon entendement en l'heritage celeſte, & y euſt ſon cœur arreſté: toutesfois pour le mieux entretenir en eſperance des choſes inuiſibles, il les luy faiſoit contempler ſouz ſes benefices terriens, & quaſi luy en donnoit quelque gouſt. Maintenant ayant plus clairement reuelé la grace de la vie future par l'Euangile, il dirige noz entendemens tout droit à la meditation d'icelle, ſans nous exercer aux choſes inferieures, comme il faiſoit les Iſraelites. Ceux qui ne conſiderent point ce conſeil de Dieu, penſent que le peuple ancien n'ait iamais mõte plus haut, que d'attẽdre ce qui appartenoit à l'aiſe du corps. Ils voyent que la terre de Chanaan eſt tant ſouuent nommée, comme le ſouuerain loyer, pour remunerer ceux qui obſerueroyẽt la Loy de Dieu. D'autrepart, ils voyent que Dieu ne fait point de plus grieues menaces aux Iuifs, que de les exterminer de la terre qu'il leur auoit donnée, & les épardre en nations eſtranges. Ils voyent finalement, que les benedictions & maledictions, que recite Moyſe, reuiennent quaſi toutes à ce but. De là ils concluent, ſans aucune doute, que Dieu auoit ſegregé les Iuifs des autres peuples, non pas pour leur profit, mais pour le noſtre: à fin que l'Egliſe Chreſtiẽne euſt vne image exterieure, en laquelle elle peuſt contempler les choſes ſpirituelles. Mais comme ainſi ſoit, que l'Eſcriture demonſtre que Dieu par toutes les promeſſes terriẽnes qu'il leur faiſoit, les a voulu conduire, comme par la main, en l'eſperance de ſes graces celeſtes: de ne conſiderer point ce moyen, c'eſt vne trop grande rudeſſe, voire meſme beſtiſe. Voila donc le poinct que nous auons à debattre cõtre ceſte maniere de gens. C'eſt qu'ils diſent que la terre de Chanaan ayant eſté eſtimée du peuple d'Iſrael, pour ſa beatitude ſouueraine, nous figure noſtre heritage celeſte. Nous maintenons au contraire, qu'en ceſte poſſeſsion terrienne, dont il iouiſſoit, il a contemplé l'heritage futur, qui luy eſtoit preparé au ciel.

26 Cela ſera mieux eſclaircy par la ſimilitude que met ſainct Paul
Gal. 3.4. en l'Epiſtre aux Galates. Il compare le peuple des Iuifs à vn heritier qui

qui eſt encore petit enfant: lequel n'eſtant point capable de ſe gouuerner, eſt ſouz la main de ſon tuteur, ou de ſon pedagogue. Il eſt bien vray qu'il traite là principalement des ceremonies: mais cela n'empeſche pas que nous n'appliquions ceſte ſentence à noſtre propos. Nous voyons donc qu'vn meſme heritage leur a eſté aſſigné comme à nous: mais qu'ils n'ont pas eſté capables d'en iouir pleinement. Il y a eu vne meſme Egliſe entre eux, que la noſtre: mais elle eſtoit encores comme en aage puerile. Pourtant le Seigneur les a entretenuz en ceſte pedagogie. C'eſt de ne leur donner point clairement les promeſſes ſpirituelles: mais de leur en preſenter pluſtoſt quelque image & figure, ſouz les promeſſes terriennes. Voulant donc receuoir Abraham, Iſaac, & Iacob, & toute leur race en l'eſperãce de l'immortalité, il leur promettoit la terre de Chanaan en heritage: non pas à fin que leur affectiõ s'arreſtaſt là, mais pluſtoſt à fin que par le regard d'icelle, ils ſe confermaſſent en certain eſpoir du vray heritage, qui ne leur apparoiſſoit point encore. Et à fin qu'ils ne s'abuſaſſẽt point, il leur adiouſtoit auſſi vne promeſſe plus haute, laquelle leur teſtifioit que ce n'eſtoit pas là le ſouuerain & principal bien qu'il leur vouloit faire. Ainſi Abraham en receuant ceſte promeſſe de poſſeder la terre de Chanaan, ne s'amuſe point à ce qu'il voit, mais eſt eſleué en haut par la promeſſe coniointe, entant qu'il luy eſt dit: Abraham, ie ſuis ton protecteur, & ton loyer treſample. Nous voyons que la fin de ſon loyer luy eſt ſituée en Dieu, à fin qu'il n'attende point vn loyer trãſitoire de ce mõde, mais incorruptible au ciel. Nous voyõs que la poſſeſſiõ de la terre de Chanaan, luy eſt promiſe, non à autre condition, ſinon à fin qu'elle luy ſoit vne marque de la beneuoléce de Dieu & figure de l'heritage celeſte. *Gene. 15*

27 Et de fait, il appert par les ſentences des fideles, qu'ils ont eu vn tel ſentiment. En telle maniere, Dauid eſtoit incité des benedictions temporelles de Dieu, à mediter ſa grace ſouueraine, quand il diſoit: Mon cœur & mon corps languiſſent du deſir de te voir, Seigneur. Le Seigneur eſt mon heritage à iamais. Item, le Seigneur eſt ma portion hereditaire, & tout mon bien. Item, I'ay crié au Seigneur, diſant: Tu es mon eſpoir, & mon heritage en la terre des viuans. Certes tous ceux qui oſent ainſi parler, monſtrent qu'ils outrepaſſent ce monde & toutes choſes preſentes. Neantmoins, les Prophetes le plus ſouuent deſcriuent la beatitude du ſiecle futur, ſouz l'image & figure qu'ils en auoyent receu de Dieu. Selon laquelle forme il nous faut entendre ces ſentences, où il eſt dit, que les iuſtes poſſederont la terre en heritage, & les iniques en ſeront exterminez. Ieruſalem abondera en richeſſes, & Sion en affluence de tous biens. Nous entendons bien que cela ne compete point à ceſte vie mortelle, qui eſt comme vn pelerinage, & ne conuenoit pas à la cité terreſtre de Ieruſalem: mais il conuient au vray pays des fideles, & à la cité celeſte: en laquelle Dieu a preparé benediction & vie à touſiours. *Pſal. 73 & 84. Pſa. 142. Pſal. 16. Pſa. 142. Pſal. 37. Iob 18. Prouer. 2. Souuent en Ieſaie. Pſal. 132.*

28 C'eſt la raiſon pourquoy les Saincts, au vieil Teſtament, ont plus eſtimé ceſte vie mortelle, que nous ne deuons auiourd'huy faire. Car combien qu'ils cogneuſſent treſ-bien, qu'ils ne ſe deuoyent point arreſter à icelle, comme à leur dernier but: neantmoins, pource qu'ils reputoyent d'autre-part, que Dieu leur figuroit en icelle ſa grace, pour les cõ

fermer en eſpoir, ſelon leur petiteſſe: ils y auoyent plus grande affection, que s'ils l'euſſent cõſiderée en elle meſme. Or comme le Seigneur en teſtifiant ſa beneuolence enuers les fideles, par benefices terriens, leur figuroit la beatitude ſpirituelle, à laquelle ils deuoyent tendre: auſsi d'autre part, les peines corporelles qu'il enuoyoit ſur les malfaicteurs, eſtoyent enſeignes de ſon iugement futur ſur les reprouuez. Parquoy, comme les benefices de Dieu eſtoyent lors plus manifeſtes en choſes temporelles, auſsi eſtoyent les vengeances. Les ignorans ne conſiderans point ceſte ſimilitude & conuenance entre les peines & remunerations, qui ont eſté de ce temps la, s'eſmerueillent comment il y a vne telle varieté en Dieu. C'eſt, puis qu'il a eſté ſi prompt & ſubit anciennement à ſe vanger rigoureuſement des hommes, incontinent qu'ils l'auoyent offenſé: comment à preſent, comme ayant amoderé ſa colere, il puniſt plus doucement & peu ſouuent. Et peu s'en faut, que pour cela ils n'imaginent diuers Dieux du vieil & nouueau Teſtament. Mais il nous ſera aiſé de nous deliurer de tous ces ſcrupules, ſi nous penſons à la diſpenſation de Dieu, que nous auons notée: à ſauoir que pour le temps auquel il bailloit ſon alliance au peuple d'Iſrael aucunemẽt enueloppée, il a voulu ſignifier & figurer d'vne part la beatitude eternelle, qu'il leur promettoit ſouz ces benefices terriens: & de l'autre, l'horrible damnation, que deuoyent attendre les iniques, ſouz peines corporelles.

29 La ſeconde difference du vieil & nouueau Teſtament, giſt aux figures. C'eſt, que le vieil Teſtament, du temps que la verité eſtoit encore abſente la repreſentoit par images, & a eu l'ombre au lieu du corps. Le Nouueau contient la verité preſente, & la ſubſtance. Et à icelle ſe doiuent reduire quaſi tous les paſſages, auxquels le vieil Teſtament eſt oppoſé au Nouueau par comparaiſon. Combien qu'il n'y ait point de paſſages où cela ſoit plus amplement traité, qu'en l'Epiſtre aux Hebrieux. L'Apoſtre diſpute là contre ceux qui penſoyent toute la religion eſtre ruinée, ſi on aboliſſoit les ceremonies de Moyſe. Pour refuter ceſt erreur, il prend en premier lieu ce qui auoit eſté dit par le Prophete touchant la ſacrificature de Ieſus Chriſt. Car puis que le Pere l'a conſtitué Sacrificateur eternel, il eſt certain que la ſacrificature Leuitique eſt oſtée, en laquelle les vns ſuccedoyent aux autres. Or que ceſte preſtriſe nouuelle ſoit plus excellente que l'autre, il le proue, entant qu'elle eſt eſtablie par ſerment. Il adiouſte puis apres, que quand la preſtriſe a eſté ainſi tranſferée, il y a eu trãſlation d'alliance. Dauantage, il remonſtre que cela auſsi eſtoit neceſſaire: veu qu'il y auoit telle imbecillité en la Loy, qu'elle ne pouuoit mener à perfection. Conſequemment il pourſuit quelle eſtoit ceſte imbecillité: c'eſt pource qu'elle auoit des iuſtices exterieures, leſquelles ne pouuoyẽt rendre leurs obſeruateurs parfaits, ſelon la conſcience: veu que le ſang des beſtes brutes ne peut pas effacer les pechez, n'acquerir vraye ſainteté. Il conclud donc qu'il y a eu en la Loy vne ombre des biens futurs, non pas vne viue preſence: laquelle nous eſt donnée en l'Euangile. Nous auons icy à conſiderer en quel endroit c'eſt qu'il confere l'alliance legale, à l'alliance Euangelique: l'office de Moyſe, auec celuy de Chriſt. Car ſi ceſte comparaiſon ſe rapportoit à la ſubſtãce des promeſ-

Chap. 7. 8. 9. 10

ſes,

ſes, il y auroit vne grande repugnance, entre les deux Teſtamens. Mais puis que nous voyons que l'Apoſtre tend ailleurs, il nous faut ſuyure ſon intention, pour bien trouuer la verité. Mettons donc au milieu l'alliance de Dieu, laquelle il a vne fois faite, pour auoir ſa durée à touſiours. L'accompliſſement auquel elle eſt ratifiée & confermée, c'eſt Ieſus Chriſt. Cependant qu'il le falloit attendre, le Seigneur a ordõné par Moyſe des ceremonies, leſquelles en fuſſent ſignes & repreſentations. Cela donc eſtoit en controuerſie: à ſauoir s'il falloit que les ceremonies commandées à la Loy ceſſaſſent, pour donner lieu à Ieſus Chriſt. Or combien qu'elles ne fuſſent qu'accidens ou acceſſoires du vieil Teſtamẽt: toutesfois pource qu'elles eſtoyent inſtrumens, par leſquels Dieu entretenoit ſon peuple en la doctrine d'iceluy, elles en portent le nom: comme l'Eſcriture a couſtume d'attribuer aux ſacremens le nom des choſes qu'ils repreſentent. Parquoy en ſomme le vieil Teſtament eſt icy nommé la maniere ſolennelle, dont le Teſtament du Seigneur eſtoit confermé aux Iuifs, laquelle eſtoit comprinſe en ſacrifices & autres ceremonies.

Pource qu'en icelles il n'y a rien de ferme ne ſolide, ſi on ne paſſe outre, l'Apoſtre maintient qu'elles deuoyent auoir fin & eſtre abrogées pour ceder à Ieſus Chriſt: lequel eſt pleige & Mediateur d'vne meilleure alliance: par lequel eternelle ſanctification a vne fois eſté acquiſe aux éleuz, & les tranſgreſſions abolies, leſquelles demouroyent en l'ancien Teſtament. Ou bien ſi quelcun ayme mieux, nous mettrons ceſte diffinition: que le vieil Teſtament a eſté la doctrine que Dieu a baillée au peuple Iudaique, enueloppée d'obſeruations de ceremonies, leſquelles n'auoyent point d'efficace ne de fermeté. A ceſte cauſe qu'il a eſté temporel, pource qu'il eſtoit comme en ſuſpens, iuſques à ce qu'il fuſt appuyé ſur ſon accompliſſement, & confermé en ſa ſubſtance. Mais que lors il a eſté fait nouueau & eternel, quant il a eſté conſacré & eſtably au ſang de Chriſt. Pour laquelle cauſe Chriſt appelle le calice qu'il donnoit à ſes diſciples, en la Cene, Calice du nouueau Teſtamẽt: pour denoter que quãd l'alliance de Dieu eſt ſéellée en ſon ſang, lors la verité en eſt accomplie: & ainſi eſt faite alliance nouuelle & eternelle. 30 *Matt.* 26

De là il appert en quel ſens ſainct Paul dit que les Iuifs ont eſté cõduits à Chriſt par la doctrine puerile de la Loy, deuant que luy fuſt manifeſté en chair. Il confeſſe bien qu'ils ont eſté enfans & heritiers de Dieu: mais pource qu'ils eſtoyent comme en enfance, il dit qu'ils ont eſté ſouz la charge d'vn pedagogue. Car c'eſtoit vne choſe bien conuenable, que deuãt que le Soleil de iuſtice fuſt leué, il n'y euſt pas ſi grande clairté de reuelation, ne ſi claire intelligence. Le Seigneur donc leur a tellemẽt diſpẽſé la lumiere de ſa Parole, qu'ils ne la voyoyét encore que de loing. Pourtant ſainct Paul voulant noter vne telle petiteſſe d'intelligence, a vſé du mot d'Enfance, diſant que le Seigneur les a voulu inſtruire en ceſt aage là par ceremonies, comme par rudimens ou elemens conuenans à l'aage puerile, iuſques à ce que Chriſt fuſt manifeſté, pour accroiſtre la cognoiſſance des ſiens, les confermant en telle ſorte qu'ils ne fuſſent plus en enfance. C'eſt la diſtinction que Ieſus Chriſt a miſe, en diſant, que la Loy & les Prophetes ont eſté iuſques à Iean Baptiſte: que depuis le Roy- 31 *Gal.* 3. 4 *Matt.* 11

aume de Dieu a esté publié. Qu'est-ce que Moyse & les Prophetes ont enseigné en leur tẽps? Ils ont dõné quelque gouſt & saueur de la Sageſſe qui deuoit estre vne fois reuelée: & l'ont monstrée de loing. Mais quand Iesus Christ peut estre mõstré au doigt, le regne de Dieu lors est ouuert.

Coloſſ.2 Car en luy sont cachez tous les thresors de sageſſe & doctrine, pour monter quasi iusques au plus haut du ciel.

32 Or à cela ne contreuient point, qu'à grand peine en trouueroit-on vn en l'Egliſe Chreſtiẽne, qui soit digne d'estre accomparé à Abraham en fermeté de Foy. Item, que les Prophetes ont eu vne si grande intelligence, qu'elle suffiſt encores de present à illuminer le monde. Car nous ne regardons pas icy quelles graces noſtre Seigneur a conferées à d'aucuns, mais quel ordre il a tenu pour lors. Lequel apparoiſt meſme en la doctrine des Prophetes, combien qu'ils ayent eu vn singulier priuilege par deſſus les autres. Car leur predication est obscure, comme de choſe loingtaine, & est encloſe en figures. Dauantage, quelques reuelations qu'ils euſſent receues, toutesfois pource qu'il leur estoit neceſſaire de ſe ſubmettre à la pedagogie commune de tout le peuple: ils estoyent comprins au nombre des enfans, auſsi bien que les autres. Finalement, il n'y a iamais eu de ce temps là ſi claire intelligence, laquelle ne ſentiſt aucunement l'obscurité du temps. C'est la cauſe pourquoy Ieſus

Matt.13 Christ diſoit: Pluſieurs Rois & Prophetes ont deſiré de voir les choſes que vous voyez, & ne les ont point veuës: d'ouyr les choſes que vous oyez, & ne les ont point ouyes. Et pourtant, bienheureux ſont voz yeux de les voir, & voz aureilles de les ouyr. Et de fait, c'estoit bien raiſon, que la preſence de Ieſus Christ euſt ce priuilege, d'apporter plus ample intelligence des myſteres celeſtes au monde qu'il n'y auoit eu auparauant.

33 Venons maintenant à la troiſieſme difference, laquelle est prinſe

Ier.31 de Ieremie: duquel les paroles ſont, Voicy les iours viendront, dit le Seigneur, que ie feray vne alliance nouuelle auec la maiſon d'Iſrael & de Iuda: non pas ſelon celle que i'ay faite auec voz Peres, au iour que ie les prins par la main, pour les retirer de la terre d'Egypte. Car ils l'ont caſſée & aneantie: cõbien qu'ils fuſſent en ma ſeigneurie. Mais l'alliance que ie feray auec la maiſon d'Iſrael ſera telle: I'eſcriray ma Loy en leurs entrailles, & l'engraueray en leur cœur: & leur ſeray propice à remettre leurs offenſes. Lors vn chacun n'enſeignera point ſon prochain, car tous

2.Cor 3 me cognoiſtrõt, depuis le plus grand, iuſques au plus petit. De ce paſſage, ſainct Paul a pris occaſion de faire la comparaiſon qu'il fait entre la Loy & l'Euãgile: en appellant la Loy, Doctrine literale, predication de mort & de damnation, eſcrite en Tables de pierre: l'Euangile, Doctrine ſpirituelle de vie & de iuſtice, engrauée aux cœurs. D'auantage, que la Loy doit eſtre abolie: & que l'Euãgile ſera touſiours permanent. Veu que l'intention de ſainct Paul a eſté d'expoſer le ſens du Prophete: il nous ſuffira de conſiderer les paroles de l'vn, pour les entendre tous deux. Combien qu'ils different aucunement enſemble. Car l'Apoſtre parle plus odieuſement de la Loy que le Prophete. Ce qu'il fait, non pas regardant ſimplement la nature d'icelle: mais pource qu'il y auoit d'aucuns brouillõs, qui par vn zele deſordonné qu'ils auoyent aux ceremonies, s'efforçoyent d'obſcurcir la clairté de l'Euangile: il eſt contreint d'en diſputer ſelon

leur erreur & folle affection. Il nous faut donc noter cela de particulier en ſainct Paul. Quant eſt de la conuenance qu'il a auec Ieremie, pource que l'vn & l'autre oppoſoit le vieil Teſtament au nouueau, ils ne conſiderent rien tous deux en la Loy, ſinon ce qui eſt du propre d'icelle. Exemple. La Loy contient çà & là promeſſes de la miſericorde de Dieu: mais pource qu'elles ſont prinſes d'ailleurs, elles ne viennent point en conte, quand il eſt queſtion de la nature de la Loy. Seulement ils luy attribuẽt, de commander les choſes qui ſont bonnes & iuſtes, defendre toute meſchanceté, promettre remuneration aux obſeruateurs de iuſtice, menacer les pecheurs de la vengeance de Dieu: ſans qu'elle puiſſe changer ou corriger la peruerſité, qui eſt naturellement en tous hommes.

Maintenant expoſons membre à membre la comparaiſon que met 34
l'Apoſtre. Le vieil Teſtament, ſelon ſon dict, eſt literal: pource qu'il a eſté publié ſans l'efficace du ſainct Eſprit. Le nouueau eſt ſpirituel: pource que le Seigneur l'a engraué au cœur des ſiens. Pourtant la ſeconde oppoſitiõ qu'il fait, eſt pour declairer la premiere. C'eſt que le vieil Teſtament eſt mortel: d'autant qu'il ne peut ſinon enuelopper en malediction tout le gẽre humain. Le nouueau eſt inſtrumẽt de vie, pource qu'ẽ nous deliurãt de malediction, il nous remet en la grace de Dieu. A vne meſme fin tend ce qu'il dit apres: Que le premier eſt miniſtere de dãnatiõ, pource qu'il monſtre tous les enfans d'Adã eſtre coulpables d'iniquité. Le ſecõd eſt miniſtere de iuſtice: pource qu'il nous reuele la miſericorde de Dieu, en laquelle nous ſommes iuſtifiez. Le dernier mẽbre ſe doit rapporter aux ceremonies. Car pource qu'elles eſtoyẽt images des choſes abſentes, il a fallu qu'elles ſe ſoyẽt eſuanouyes auec le tẽps: pource que l'Euãgile cõtient le corps, ſa fermeté dure à touſiours. Ieremie appelle biẽ auſsi la Loy morale, vne alliance infirme & fragile: mais c'eſt pour autre raiſon. A ſauoir, pource que par l'ingratitude du peuple elle a eſté incõtinent rõpue & caſſée. Mais pource que ceſte violatiõ viẽt d'vn vice de dehors, il ne ſe doit point premẽt attribuer à la Loy. Auſsi pource que les ceremonies, par leur propre infirmité, ont eſté abroguées à l'aduenement de Chriſt: elles cõtiennent en ſoy la cauſe de leur abrogatiõ. Or ceſte difference, qui eſt miſe de la lettre & de l'Eſprit, ne ſe doit pas entẽdre cõme ſi le Seigneur euſt anciennemẽt baillé ſa Loy aux Iuifs, ſans fruit ny vtilité, ne conuertiſſant perſonne à ſoy: mais cela eſt dit par comparaiſon, pour plus magnifier l'affluence de grace, laquelle il a pleu au Seigneur de monſtrer en la predication de l'Euãgile, pour hõnorer le regne de ſon Chriſt. Car ſi nous reputons la multitude, laquelle il a recueillie de diuerſes nations par la predication de ſon Euangile, en la regenerant par ſon Eſprit: nous trouuerons que le nombre, de ceux, qui ont receu la doctrine de la Loy en vraye affection de cœur, eſtoit ſi petit au pris, qu'il n'y a point de comparaiſon. Combien qu'à la verité, ſi on regarde le peuple d'Iſrael, ſans cõſiderer l'Egliſe Chreſtienne, il y a eu beaucoup lors de vrays fideles.

La quatr'ieſme difference depend & ſort de la tierce. Car 35
l'Eſcriture appelle le vieil Teſtament alliance de ſeruitude: pour ce qu'il engendre crainte & terreur aux cœurs des hommes. Le nouueau, de liberté: pource qu'il les conferme en ſeureté & fiance. En

Rom.8. ceſte maniere parle ſainct Paul en l'Epiſtre aux Romains, diſant, Vous n'auez point receu derechef l eſprit de ſeruitude en crainte : mais l'eſprit d'adoption par le quel nous crions, Abba, Pere. C eſt auſsi ce que veut ſi-
Hebr.12 gnifier, l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux, quand il dit, que les fideles ne ſont point venuz maintenant à la montagne viſible de Sinai, où on ne voye que feu, tonnerre, tempeſte, eſclairs : comme le peuple d'Iſrael n y voyoyt rien qui ne luy cauſaſt horreur & eſtonnement: en telle ſorte que Moyſe meſme en eſtoit eſpouuanté: & que Dieu ne parle point à eux d'v ne voix terrible, comme il faiſoit lors: mais qu'ils ſont venuz en la monta gne celeſte de Zion, & en Ieruſalem cité de Dieu viuant, pour eſtre en la compagnie des Anges, &c. Ceſte ſentence, laquelle eſt brieuement touchée au lieu que nous auons allegué de l'Epi. aux Rom. eſt plus ample-
Galat.4 ment expoſée en l'Epiſtre aux Galatiens, où ſainct Paul fait vne allegorie des deux enfans d'Abraham en ceſte maniere. C'eſt que Hagar chambriere eſt figure de la montagne de Sinai où le peuple d'Iſrael à receu la Loy. Sara maiſtreſſe eſt figure de Ieruſalem, dont procede l'Euangile. Comme la lignée de Hagar eſt ſerue & ne peut venir a l'heritage : au cõtraire la lignée de Sara eſt libre, & doit venir à heriter: ainſi, que la Loy ne peut engendrer en nous que ſeruitude: qu'il n y a que l'Euangile, qui nous regenere en liberté. La ſomme reuiẽt là, que le vieil Teſtament a eſté pour eſtonner les conſciences, & que par le nouueau ioye & lieſſe leur eſt donnée: que le premier a tenu les conſciences eſtraintes & enſerrées au ioug de ſeruitude, le ſecond les deliure & affranchiſt en liberté.

36 Si on obiecte les Peres de l'ancien Teſtamẽt: en alleguãt, que puis qu'ils ont eu vn meſme eſprit de Foy que nous, il s'enſuit qu'ils ont eſté participans d'vne meſme liberté & ioye : à cela nous reſpondons, qu'ils n'ôt eu, ne l'vn ne l'autre par le benefice de la Loy, mais pluſtoſt ſe voyãs eſtre par icelle tenuz captifs en ſeruitude & trouble de conſcience, ils ont eu leur recours en l'Euangile. Dont il appert, que ce a eſté vn fruit particulier du nouueau Teſtament, qu'ils ont eſté exempts de ceſte miſere. Dauantage, nous nierons qu'ils ayent eu ſi grande liberté ou aſſeurãce, qu'ils n'ayent gouſté aucunement la crainte & ſeruitude que la Loy cauſoit. Car combien qu ils iouyſſent du priuilege qu'ils auoyent obtenu par l'Euangile, ſi eſtoyent ils ſubiets communement auec les autres à toutes les obſeruations charges & liens, qui eſtoyent pour lors. Puis donc qu'ainſi eſt, qu ils eſtoyẽt cõtraints d obſeruer les ceremonies, leſquelles eſtoyẽt comme enſeignes de la pedagogie, que ſainct Paul dit eſtre ſemblable à ſeruitude: pareillement ſcedules, par leſquelles ils ſe confeſſoyent eſtre coulpables deuant Dieu, ſans s'acquiter de leurs debtes. c'eſt à bon droit, qu'au pris de nous ils ſont dits auoir eſté ſouz le Teſtament de ſeruitude, quand on regarde l ordre & maniere de faire, que tenoit lors le Seigneur enuers le peuple d'Iſrael.

37 Les trois comparaiſons dernieres ſont de la Loy & l'Euangile. Parquoy en icelles, ſouz le nom du vieil Teſtament, il nous faut entendre la Loy: comme par le nouueau Teſtament eſt ſignifié l Euangile. La premiere, que nous auons miſe, s'eſtendoit plus loing. Car elle comprenoit en ſoy auſsi bien l eſtat des Peres anciens, qui a eſté deuant la Loy. Or ce

que

que S. Auguſtin nie, que les promeſſes de ce temps la ſoyent comprinſes ſouz l'ancien Teſtament, ſon opinion eſt en cela bonne. Et n'a voulu autre choſe dire, que ce que nous enſeignons. Car il regardoit à ces ſentences que nous auons alleguées de Ieremie & de ſainct Paul, & auſquelles le vieil Teſtament eſt oppoſé à la doctrine de grace & de miſericorde. C'eſt donc tresbien parlé à luy, quand il dit, que tous les fideles qui ont eſté regenerez de Dieu dés le commencement du monde, & ont ſuiuy ſa volonté en Foy & en charité, appartiennent au nouueau Teſtament: & qu'ils ont eu leur eſperance fichée non pas en biens charnels, terriens & tempurels: mais ſpirituels, celeſtes & eternels. Singulierement qu'ils ont creu au Mediateur, par lequel ils ne doutoyent pas que le ſainct Eſprit ne leur fuſt donné pour bien viure, & qu'ils n'obtinſſent pardon toutesfois & quantes qu'ils auroyent peché. C'eſt ce que i'ay voulu pretendre: à ſauoir que tous les Saincts, leſquels nous liſons en l'Eſcriture auoir eſté eſleuz de Dieu depuis le commencement du monde, ont eſté participans auec nous des meſmes benedictions qui nous ſont données en ſalut eternel. Il y a ſeulement ceſte difference entre la diuiſion que i'ay miſe & celle de S. Auguſtin: que i'ay voulu diſtinguer entre la clairté de l'Euãgile, & l'obſcurité qui auoit eſté auparauat, ſuyuãt ceſte ſentẽce de Chriſt, où il dit, que la Loy & les Prophetes ont eſté iuſqu'à Ieã Baptiſte, & que de là le Royaume de Dieu à commencé à eſtre preſché. Luy s'eſt contenté de diſtinguer entre l'infirmité de la Loy & la fermeté de l'Euangile. Il nous faut auſsi noter cela des anciens Peres, qu'ils ont tellemẽt veſcu ſouz l'ancien Teſtament, qu'ils ne s'y ſont pas arreſtez: mais ont touſiours aſpiré au nouueau. Et meſme y ont participé en vraye affection de cœur. Car tous ceux qui ſe contentans des ombres exterieures, n'ont point eſleué leur entendemẽt à Chriſt: ſont condãnez d'aueuglemẽt & de maledictiõ par l'Apoſtre. Et de fait, quel aueuglemẽt plus grãd pourroit on imaginer, que d'eſperer expiatiõ de ſes pechez de la mort d'vne beſte brute: ou cercher la purgatiõ de ſon ame en l'aſpertiõ corporelle d'eau? que de vouloir appaiſer Dieu en ceremonies qui ſont de nulle importance: cõme s'il s'y delectoit beaucoup? Encore que nous nous taiſions de beaucoup d'autres choſes ſemblables. Or tous ceux qui ſans regarder Chriſt, s'amuſent en obſeruations exterieures de la Loy, tombent en telle abſurdité. 38

Lib. 3. ad Ioniſ.

Matt. 11

La cinqieſme difference que nous auons dite pouuoir eſtre adiouſtée, giſt en ce que iuſques à l'aduenement de Chriſt, Dieu auoit ſegregé vn peuple, auquel il auoit commis l'alliance de ſa grace. Quand le Dieu tout puiſſant diſtribuoit les peuples, dit Moyſe, quand il diuiſoit les enfans d'Adam, ſon peuple luy eſt eſcheu en partage: Iacob a eſté ſon heritage. En vn autre lieu, il parle ainſi au peuple: Voicy le ciel & la terre, & toutes choſes qui y ſont contenues appartiennẽt à ton Dieu. Et neantmoins il s'eſt conioint auec tes Peres & les a aymez, pour eſlire leur ſemence apres eux d'entre tous les autres peuples. Noſtre Seigneur donc a fait ceſt honneur à ce peuple la ſeul, de ſe donner à cognoiſtre à luy, cõme s'il luy euſt plus appartenu que les autres. Il luy a commis ſon alliance: il a manifeſté la preſence de ſa diuinité au milieu de luy, & l'a exalté en tous autres priuileges. Mais laiſſons là les autres benefices qu'il luy a

Deut. 32.

Deut. 10

faits: contentons nous de celuy dont il eſt queſtion. C'eſt qu'en luy communiquant ſa Parole, il s'eſt conioint à luy, pour eſtre appellé & eſtimé ſon Dieu. Cependant il laiſſoit cheminer toutes les autres nations en va-
Act.14 nité & erreur, comme ſi elles n'auoyent nulle accointance auec luy. Et ne leur donnoit point le remede, par lequel il leur pouuoit ſubuenir: à ſauoir la predication de ſa Parole. Parquoy Iſrael lors eſtoit nommé le fils delicat de Dieu: tous les autres eſtoyent tenuz pour eſtrangiers. Il eſtoit dit eſtre cogneu de Dieu, & receu en ſa ſauuegarde & tutele: les autres eſtre delaiſſez en leurs tenebres. Il eſtoit dit eſtre ſanctifié à Dieu: les autres, profanes. Il eſtoit dit auoir eſté honnoré par la preſence de Dieu: les autres en eſtre excluz. Mais quand la plenitude du temps eſt venue, la quelle auoit eſté ordonnée, pour reparer toutes choſes: quand, dy-ie, le Mediateur de Dieu & des hommes a eſté manifeſté, ayant rompu la paroy, qui auoit long temps tenu la miſericorde de Dieu encloſe en vn peuple: il a fait que la paix a eſté annoncée à ceux qui eſtoyent loing, auſsi bien qu'à ceux qui eſtoyent pres: à fin qu'eſtans tous enſemble reconciliez à Dieu, ils fuſſent vniz en vn corps. Pourtant il n'y a plus de conſide-
Ephe.2 ration de Iuif ne de Grec, de Circonciſion ne de Prepuce. Mais Chriſt
Pſeau.2. eſt tout en tous: auquel tous peuples de la terre ont eſté donnez en herita-
Pſal.72. ge, & les fins du monde en ſeigneurie: à fin que ſans diſtinction il domine depuis vne mer iuſques à l'autre, depuis Orient iuſques en Occident.

39 Pourtant la vocation des Gentils eſt encore vne marque notable, par laquelle eſt demonſtrée l'excellence du nouueau Teſtament par deſſus le vieil. Elle auoit bien eſté predite & teſtifiée anciennement par plu ſieurs propheties: mais c'eſtoit en telle ſorte, que l'accompliſſement en eſtoit remis à la venue du Meſsias. Meſme Ieſus Chriſt au commencemẽt de ſa predication, n'a pas voulu faire ouuerture aux Gentils: mais a differé leur vocation, iuſques à ce que s'eſtant acquité de tout ce qui appartenoit à noſtre redemption, & ayant paſſé le temps de ſon humilité, il
Phil.2. euſt receu du Pere vn Nom qui eſt par deſſus tous noms: à fin que tout genoil ſe fleſchiſt deuant luy. C'eſt la cauſe pourquoy il diſoit à la Cana-
Matt.15. née, qu'il n'eſtoit point venu ſinon pour les brebiz perdues de la maiſon d'Iſrael. Et que lors qu'il enuoya premier ſes Apoſtres, il leur defendit
Mat.10. de paſſer ſes limites: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point aux villes des Samaritains: mais allez pluſtoſt au brebiz perdues de la maiſon d'Iſrael. Car la ſaiſon, que nous auons dite, n'eſtoit pas encore venue. Qui plus eſt combien que la vocation des Gentils euſt eſté demonſtrée par tant de teſmoignages: toutesfois quand il a fallu commencer, elle ſembloit ſi nouuelle & eſtrange aux Apoſtres, qu'ils la craignoyent comme vn prodige. Certes ils s'y ſont employez auec grande difficulté, & n'eſt point de merueille. Car il ne ſembloit aduis, que ce fuſt choſe raiſonnable, que Dieu, qui auoit ſi long temps ſegregé Iſrael des autres nations, ſubitement comme ayant changé de propos, oſtaſt vne telle diſtinction. Cela auoit biẽ eſté predit par les Prophetes. Mais ils ne pouuoyẽt pas eſtre ſi attentifs à eſcouter les propheties, que la nouuelleté ne les émeuſt biẽ fort. Les exẽples que Dieu auoit auparauãt dõnez pour monſtrer ce qu'il deuoit faire, n'eſtoyẽt point ſuffiſans pour les deliurer de ſcrupules.

Car

Car il auoit appellé biẽ peu de Gẽtils à ſon Egliſe: & dauãtage, en les appellant, il les auoit incorporez par la Circonciſion au peuple d'Iſrael, à ce qu'ils fuſſent comme de la famille d'Abraham. Or par la vocation publique des Gentils, qui a eſté faite apres l'aſcenſion de Ieſus Chriſt, non ſeulement ils ont eſté eleuez en meſme degré d'honneur que les Iuifs, mais qui plus eſt, ils ont eſté ſubſtituez en leur lieu.

Ie penſe auoir deuement & fidelement comprins en ces quatre ou cinq membres toute la difference du vieil & nouueau Teſtament autant qu'il en eſtoit meſtier, pour en donner vne doctrine ſimple & pure. Mais pource que d aucuns alleguent pour vne grãde abſurdité la diuerſité qui eſt entre le gouuernement de l'Egliſe Chreſtienne & celuy de l'Egliſe d'Iſrael: item la diuerſe façon d enſeigner & le changement des ceremonies: il leur faut donner quelque reſponſe deuant que paſſer outre. Ce qui ſe peut faire brieuement, d'autant que leurs obiections ne ſont pas ſi fortes ne ſi vrgentes, qu'il faille mettre grãd peine à les refuter. Ce n'eſt pas, diſent-ils, vne choſe conuenable, que Dieu, qui doit eſtre touſiours ſemblable à ſoy-meſme, ait ainſi changé de propos, que ce qu'il auoit vne fois commandé, il l'ait reprouué puis apres. Ie reſpon, que Dieu ne doit point eſtre eſtimé muable en ce qu'il a accommodé diuerſes façons à diuers temps, ſelon qu'il cognoiſſoit eſtre expedient. Si vn laboureur ordonne à ſes ſeruiteurs autres ouurages en hyuer, qu'en eſté, nous ne l'arguerons pas toutesfois par cela d'incõſtance: & ne dirons pas qu'il ſe dénoye de la droite voye d agriculture, laquelle depend de l'ordre perpetuel de nature. Semblablement ſi vn homme inſtruit, gouuerne & traite ſes enfans autrement en leur ieuneſſe, qu'en leur enfance: puis qu'il change encore de façon quand ils ſeront venuz en aage d'homme, nous ne dirons pas pourtant qu'il ſoit legier ou variable. Pourquoy donc noterons nous Dieu d'inconſtance, de ce qu'il a diſtingué la diuerſité des tẽps par certaines marques, leſquelles il cognoiſſoit eſtre conuenables & propres? La ſimilitude ſeconde nous doit bien contenter. Sainct Paul fait les Iuifs ſemblables à petiz enfans, les Chreſtiens à ieunes gens. Quel inconuenient ou deſordre y a-il en ce regime, que Dieu a exercé les Iuifs en rudimens propres à leur temps, comme à temps d'enfance, & que maintenant il nous inſtruit en vne doctrine plus haute, & comme plus virile? Ainſi la conſtance de Dieu ſe demonſtre en cela, qu'il a donné vne meſme doctrine à tous ſiecles. Le ſeruice qu'il a requis dés le commencement, il continue encore maintenant à le requerir. Touchant de ce qu'il a chãgé la forme & maniere exterieure: en cela, il ne s'eſt point demonſtré ſubiet à mutation, mais il s'eſt bien voulu accommoder iuſque là à la capacité des hommes, laquelle eſt muable. 40

Mais ils repliquent encore: dont vient ceſte diuerſité, ſinõ que Dieu a voulu qu'elle fuſt telle? Ne pouuoit-il pas biẽ tant auparauãt l'aduenemẽt de Chriſt, qu'apres, reueler la vie eternelle, en paroles claires & ſans aucune figure? Ne pouuoit-il pas inſtruire les fiẽs en ſacremẽs euidẽs? Ne pouuoit-il pas élargir ſon S. Eſprit en telle abondãce? Ne pouuoit-il pas eſpandre ſa grace par tout le monde? Or tout cela eſt autant comme ſi ils plaidoyoyent contre Dieu, de ce qu'il a creé le monde ſi tard, com- 41

me ainſi ſoit qu'il l'euſt peu faire dés le commencement: de ce qu'il a mis difference entre les ſaiſons de l'année, comme l'hyuer & l'eſté: Item, entre le iour & la nuict. Quant à nous, faiſons ce que doiuẽt faire tous vrais fideles, c'eſt de ne douter, que tout ce que Dieu a fait, ne ſoit bien fait & ſagement: encore que nous ne ſachions pas la cauſe pourquoy. Car ce ſeroit vne trop folle arrogance à nous, de ne point conceder à Dieu, qu'il ſache les raiſons de ſes œuures, leſquelles nous ſoyent cachées. Mais c'eſt merueille, diſent-ils, que Dieu reiette maintenant les ſacrifices des beſtes & toute la pompe de la preſtriſe Leuitique, qu'il a autre fois eu à plaiſir, voire comme ſi Dieu ſe delectoit de ces choſes exterieures & caduques, ou comme ſi iamais il s'y fuſt arreſté. Nous auons deſia dit, que il n'a rien fait de tout cela à cauſe de ſoymeſme: mais qu'il a ordonné le tout pour le ſalut des hommes. Si vn medecin vſoit de quelque remede pour guerir vn ieune homme, & puis que l'ayant à penſer en ſa vieilleſſe il vſaſt d'vne autre façon: dirions nous pourtant qu'il reprouuaſt la forme qu'il auoit deſia tenue, ou qu'elle luy depleuſt? Au contraire, il reſpõdra, qu'il a touſiours vne meſme reigle, mais qu'il a regard à l'aage. Ainſi a-il eſté expedient, que Ieſus Chriſt, eſtant encore abſent, fuſt figuré par diuers ſignes, pour annoncer ſa venue, que ne ſont pas ceux qui nous repreſentent maintenant qu'il eſt venu. Touchãt de la vocation de Dieu & de ſa grace qui a eſté épandue plus amplement qu'elle n'auoit eſté auparauant: & que l'alliance de ſalut a eſté faite auec tout le monde, laquelle n'eſtoit donnée qu'au peuple d'Iſrael: ie vous prie, qui eſt-ce qui contredira, que ce ne ſoit raiſon que Dieu diſpenſe librement ſes graces, & ſelon ſon bon plaiſir, qu'il puiſſe illuminer les peuples qu'il voudra, qu'il face prẽcher ſa Parole ou bon luy ſemblera, qu'il en face ſortir tel fruit, & ſi grand & ſi petit qu'il voudra: que quand il luy plaiſt il ſe puiſſe donner à cognoiſtre au monde par ſa miſericorde, & retirer ſa cognoiſſance qu'il auoit donnée à cauſe de l'ingratitude des hommes? Nous voyons donc que ce ſont trop meſchantes calomnies, que toutes les obiections, dont les infideles vſent, pour troubler les ſimples: à fin de mettre en doute la iuſtice de Dieu, ou la verité de l'Eſcriture.

DE LA LIBERTE CHRESTIENNE.

CHAP. XII.

IL faut maintenant traiter de la liberté chreſtienne: laquelle on ne doit oublier de declairer, quand on a propoſé de comprendre en vn brief recueil vne ſomme de la doctrine Euangelique. Car c'eſt vne choſe treſneceſſaire & ſans la cognoiſſance de laquelle à grand' peine les conſciences oſent entreprendre choſe quelconque ſinon en doute: ſouuent heſitent, & s'arreſtent touſiours tremblent & chancellent. Or combien que nous en ayons touché quelques fois cy deſſus, nous en auons toutesfois remis & reſerué la diſputation entiere iuſques à ce preſent lieu: pourtant que

ſi

ſitoſt que quelque mention de la liberté Chreſtienne eſt miſe en auant, incontinent les vns laſchent la bride à leurs concupiſcences: les autres émeuuent grans tumultes, ſi quant & quant on ne met ordre à reſtreindre tels legiers eſprits, qui corrompent les meilleures choſes qu'on leur ſauroit preſenter. Car les vns, ſouz couleur de ceſte Liberté, reiettent toute obeiſſance de Dieu, & abandonnent toute licence à leur chair. Les autres contrediſent & ne veulent ouyr parler de ceſte Liberté: par laquelle ils pẽſent que tout ordre, toute modeſtie, & diſcretiõ des choſes ſoyẽt rẽuerſées. Que ferons nous icy, eſtãs encloz en tel deſtroit? Vaudroit-il pas mieux laiſſer derriere la Liberté Chreſtienne, pour obuier à tels dãgers? Mais cõme il a eſté dit, ſans la cognoiſſance d'icelle ne Ieſus Chriſt, ne la verité de l'Euangile, n'eſt pas droitement cogneue. Pluſtoſt donc au contraire, il faut mettre peine que ceſte doctrine ſi neceſſaire, ne ſoit pas omiſe, n'enſeuelie: & cependant neantmoins que les obiections abſurdes, qui ſe peuuent icy émouuoir, ſoyent reprimées.

La liberté Chreſtienne, ſelon mon iugement, eſt ſituée en trois parties. La premiere eſt, que les conſciences des fideles, quand il eſt queſtion de cercher aſſeurance de leur iuſtification, s'eleuent & dreſſent par deſſus la Loy, & oublient toute la iuſtice d'icelle. Car puiſque (comme il a eſté monſtré cy deſſus) la Loy ne laiſſe nul iuſte: ou il nous faut eſtre excluz d'eſperance d'eſtre iuſtifiez, ou il nous faut eſtre deliurez d'icelle: & tellement deliurez, que nous n'ayons nul égard à noz œuures. Car quiconque penſeroit qu'il deuſt apporter quelque peu d'œuures pour obtenir iuſtice, il ne pourroit determiner fin ne meſure d'icelles, mais ſe conſtitueroit debteur de toute la Loy. Parquoy, quand il eſt queſtion de noſtre iuſtification, il nous faut demettre de toute cogitation de la Loy, & de noz œuures, pour embraſſer la ſeule miſericorde de Dieu: & deſtourner noſtre regard de nouſmeſmes, pour le conuertir à vn ſeul Ieſus Chriſt. Car il n'eſt pas icy queſtion à ſauoir ſi nous ſommes iuſtes, mais comment eſtans iniuſtes & indignes, nous pourrons eſtre reputez pour iuſtes. De laquelle choſe ſi les conſciences veulent auoir quelque certitude, elles ne doyuent donner aucun lieu à la Loy. Combien qu'il ne faille de cela inferer, que la Loy ſoit ſuperflue aux fideles: leſquels elle ne laiſſe point d'enſeigner, exhorter, ſtimuler à bien: combien qu'au iugement de Dieu elle n'ait lieu en leurs conſciences. Car comme ces deux choſes ſont bien diuerſes, auſsi il nous les faut ſoigneuſement diſcerner. Toute la vie des Chreſtiens doit eſtre vne meditation & exercice de pieté: d'autant qu'ils ſont appellez à ſanctification. En cela giſt l'office de la Loy, de les aduertir de ce qu'ils ont à faire: à fin de les inciter à auoir en affection ſaincteté & innocence. Mais quand les conſciences ſont inquietées comment elles pourront auoir Dieu propice, que c'eſt qu'elles auront à reſpondre & en quelle fiance elles ſe pourront ſouſtenir, ſi elles ſont appellées & adiournées au iugement de Dieu: lors il ne faut pas venir à conte auec la Loy, ne pour penſer ce qu'elle requiert: mais elles ſe doyuent preſenter vn ſeul Ieſus Chriſt pour iuſtice, lequel ſurmonte toute perfection de la Loy.

2

Ephe. 1
1. *The.* 4

En ce point giſt quaſi tout l'argument de l'Epiſtre aux Gala- 3

tiens. Car que ceux soyẽt peruers expositeurs, qui disent que sainct Paul ne cõbat que pour la liberté des ceremonies, il est facile à prouuer de la maniere d'arguer de sainct Paul. Comme quand il dit, que Christ a esté fait execratiõ pour nous, à fin de nous deliurer de l'execratiõ de la Loy. Item, que nous gardions la liberté par laquelle Christ nous a deliurez: & que nous ne souffrions point d'estre assubiettiz au ioug de seruitude. Voicy, dit-il, moy Paul ie vous dy, si vous estes circõciz, Christ ne vous proffitera de rien. Item, Celuy qui est circoncy, est debteur de toute la Loy, & Christ luy est faict vain. Item, Vous tous qui estes iustifiez par la Loy, vous estes decheuz de la grace. Ausquels propoz, certainement il demeine vne chose plus haute, que la liberté des ceremonies. Ie confesse bien que sainct Paul traite là des ceremonies, d'autant qu'il dispute contre les faux Apostres, qui machinoyẽt de ramener en l'Eglise Chrestienne les ombres anciennes de la Loy, lesquelles auoyent esté abolies à la venue de Iesus Christ. Mais pour decider ceste question, il falloit qu'il montast plus haut: à sauoir, à la vraye source. Premierement d'autant que par ces figures Iudaiques la clairté de l'Euangile estoit obscurcie, il demonstre que nous auons en Iesus Christ vne pleine exhibition de toutes les choses qui estoyent figurées par les ceremonies de la Loy Mosaique. Secondement, d'autant que les seducteurs ausquels il auoit à faire, abbreuuoyent le peuple d'vne mechante opinion, que c'estoit vne œuure meritoire pour acquerir la grace de Dieu, que de faire les ceremonies de la Loy: il insiste principalement sur ce poinct, que les hommes ne peuuent acquerir iustice deuant Dieu par nulles œuures, & tant moins par menuz fatras de choses exterieures. Semblablement il remonstre, que nous sommes par la mort de Christ deliurez de la damnation de la Loy, laquelle est autrement sur tout le genre humain: à fin d'auoir repos en noz consciences: lequel argument est propre au poinct que nous traitons. Finalement, il maintient la liberté des consciences, declairant qu'elles ne sont point liées à obseruer les choses indifferentes.

Galat. 5
Galat. 5

4 L'autre partie de la liberté Chrestienne, laquelle depend de ceste precedente, est telle: c'est qu'elle fait que les consciences ne seruent point à la Loy, cõme cõtraintes par la necessité de la Loy: mais qu'estans deliurées de la Loy, elles obeissent liberalement à la volonté de Dieu. Car d'autant qu'elles sont perpetuellement en crainte & terreur tant que elles sont subiectes à la Loy: iamais elles ne feront bien deliberées d'obeir volontairement, & d'vn franc cœur à la volonté de Dieu: sinon que premierement elles ayent obtenu ceste deliurance. Nous verrons par exemple plus brieuement & clairement à quelle fin tend ce propos. Le cõmandement de la Loy est, que nous aymions Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, de toutes noz forces. Pour accomplir ce commãdement, il faut que premierement l'ame soit vuide de toute autre cogitation: que le cœur soit purgé de tout autre desir: que toutes les forces y soyent ensemble appliquées. Or ceux qui sont les plus auancez en la voye de Dieu, sont bien loing de ce but. Car cõbien qu'ils aimẽt Dieu de bonne affection, & en syncerité de cœur: toutesfois ils ont encore vne grande partie de leur cœur, & de leur ame remplie d'affections charnelles:

desquelles

deſquelles ils ſont empeſchez & retirez, à ce qu'ils ne puiſſent courir à Dieu comme il appartient. Ils s'efforcent bien d'aller: mais la chair en partie debilite leur vertu, en partie l'applique à ſoy. Que feront ils icy, quand ils voyent qu'ils ne font rien moins que d'accomplir la Loy? Ils veulent, ils aſpirent, ils s'efforcent: mais rien en telle perfection qu'il appartient. S'ils regardent la Loy, ils voyent tout ce qu'ils ſauroyent entreprendre de faire eſtre maudit. Et ne faut que quelcun s'abuſe, penſant que ſon œuure ne ſoit point du tout mauuais, d'autant qu'il eſt imparfait, & pourtant que Dieu neantmoins a pour acceptable ce qui y eſt de bien. Car la Loy requerant parfaicte dilection, condamne toute imperfection. Que celuy donc qui a telle eſtime de ſon œuure, le conſidere bien, & il trouuera que ce qu'il y iugeoit eſtre bon, en partie eſt trãſgreſſion de la Loy, entant qu'il eſt imparfait.

Voila comment toutes noz œuures ſont liées à la malediction de la Loy, ſi elles ſont compaſſées à ſa reigle. Et commẽt pourroyẽt les poures ames prendre courage à faire quelque œuure, pour laquelle elles n'attendroyent rapporter que malediction? D'autrepart ſi eſtãs deliurées de ce rigoreux commandement de la Loy, ou pluſtoſt de toute la rigueur d'icelle, elles ſe voyẽt eſtre appellées de Dieu auec vne douceur paternelle: lors d'vne alacrité & franchiſe de cœur, elles ſuyuront où il les voudra mener. En ſomme, ceux qui ſont captifs ſouz les liens de la Loy, ſont ſemblables aux ſerfs: auſquels les maiſtres ordõnent certaine taſche d'ouurage pour chacun iour: leſquels ne pẽſent rien auoir fait, & ne s'oſeroyẽt preſenter deuãt leurs maiſtres, s'ils n'õt acheué parfaitemẽt tout ce qu'il leur a eſté enioint. Mais les enfãs, qui ſont plus liberalemẽt & doucemẽt traitez de leurs peres, ne craignẽt point de leur preſẽter leurs ouurages rudes & à demy faits, & meſmes ayãs quelque vice: ſe cõfians que leur obeiſſance & bon vouloir ſera agreable au pere, encores qu'ils n'ayẽt fait ce qu'ils vouloyẽt. Il nous faut donc eſtre ſemblables aux enfans: ne doutans point que noſtre treſbõ Pere & ſi debõnaire n'ait noz ſeruices pour agreables, cõbien qu'ils ſoyent imparfaits & vitieux cõme meſmes il cõferme par le Prophete le leur pardonneray, dit-il, cõme le Pere aux enfans qui le ſeruent Où le mot de Pardõner eſt pris pour benignemẽt ſupporter: d'autãt qu'il fait auſsi mẽtion du ſeruice. Et ne nous eſt pas peu neceſſaire ceſte aſſeurance: ſans laquelle en vãin nous trauaillerõs en tout. Car Dieu ne ſe repute eſtre hõnoré par noz œuures, ſinon qu'elles ſoyẽt vrayement faites à ſon honneur. Et cõment les pourriõs-nous faire à ſon honneur entre telles craintes & doutes: quand nous ſommes incertains s'il y eſt offenſé ou honnoré? 5 *Mala.3*

C'eſt la cauſe pourquoy l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux rapporte à la Foy toutes les bonnes œuures des anciẽs Peres: & ſelõ la Foy eſtime la valeur d'icelles. Nous auõs de ceſte liberté, vn paſſage notable en l'Epiſtre aux Romains: où S. Paul conclud que le peché ne nous doit dominer, pourtant que nous ne ſommes plus ſouz la Loy, mais ſouz la grace. Car apres auoir exhorté les fideles, que le peché ne regne en leur corps mortel, & qu'ils n'addonnent leurs mẽbres pour armes d'iniquité à peché, mais qu'ils ſe vouent & dedient à Dieu comme reſſuſcitez des morts, & leurs membres armes de iuſtice à Dieu: pourtant qu'iceux, 6 *Hebr.11.* *Rom.6*

aucontraire, pouuoyent obiecter qu'ils portent encores auec eux leur chair pleine de concupiſcence, & que le peché habite en eux: il vient à mettre ceſte conſolation, laquelle il deduit de la liberté de la Loy: comme s'il diſoit: Cõbien que les fideles ne ſentent encores le peché eſteinct en eux, & la pleine vie de iuſtice: neãtmoins ils ne ſe doyuẽt deſoler & perdre courage, comme s'ils auoyent Dieu courroucé contre eux pour telles reliques de peché: veu que par la grace de Dieu, ils ſont affranchiz de la Loy, à ce que leurs œuures ne ſoyẽt plus examinées à ſa reigle. Et ceux qui inferent qu'on peut bien pecher, puis que nous ne ſommes plus ſouz la Loy, peuuent bien entendre que ceſte liberté ne leur appartient en rien: de laquelle la fin eſt de nous inciter & induire à bien.

7 La troiſieſme partie de la liberté Chreſtienne nous inſtruit de ne faire cõſcience deuãt Dieu des choſes externes, qui par ſoy ſont indifferentes: & nous enſeigne que nous les pouuons ou faire, ou laiſſer indifferemment. Et nous eſt auſsi la cognoiſſance de ceſte liberté treſneceſſaire. Car ſi elle nous defaut, noz conſciences iamais n'auront repos, & ſans fin ſeront en ſuperſtition. Il eſt auiourd'huy aduis à beaucoup de gens, que nous ſommes mal aduiſez d'eſmouuoir diſputation, qu'il ſoit libre de manger de la chair, que l'obſeruation des iours, & l'vſage des veſtemens ſoit libre, & de tels fatras, comme il leur ſemble. Mais il y a plus d'importance en ces choſes, que l'on n'eſtime communemẽt. Car puis qu'vne fois les conſciences ſe ſont bridées, & miſes aux liens: elles entrẽt en vn labyrinthe infiny, & en vn profond abyſme, dont il ne leur eſt pas apres facile de ſortir. Si quelcun a commencé à douter s'il luy eſt licite d'vſer de lin en draps, chemiſes, mouchouers, ſeruiettes: il ne ſera nõ plus apres aſſeuré, s'il luy eſt licite d'vſer de chãure: à la fin il commencera à vaciller s'il peut meſmevſer d'eſtoupes. Car il reputera en ſoymeſme s'il ne pourroit pas bien manger ſans ſeruiette, s'il ne ſe pourroit pas paſſer de mouchouers. Si quelcun vient à penſer qu'vne viande, qui eſt vn peu plus delicate que les autres, ne ſoit pas permiſe: en la fin il n'oſera en aſſeurance de conſcience deuant Dieu, manger ne pain bis, ne viandes vulgaires: d'autãt qu'il luy viendra touſiours en Eſprit, s'il ne pourroit pas entretenir ſa vie de viandes plus viles. S'il fait ſcrupule de boire bon vin, il n'oſera apres en paix de ſa conſcience en boire de pouſſe ou euenté: ne finalement de l'eau meilleure ou plus claire que les autres. Bref, il ſera mené iuſques là, qu'il ſera vn grand peché de marcher ſur vn feſtu de trauers. Car il ne ſe commence pas icy vn legier combat en la conſcience: mais la doute eſt, s'il plaiſt à Dieu que nous vſions de ces choſes, ou que n'en vſions pas, duquel la volonté doit preceder tous noz conſeils, & tous noz faits. Dont il eſt neceſſaire, que les vns ſoyent par deſeſpoir, iettez en cõfuſiõ: les autres, apres auoir reietté & chaſſé toute crainte de Dieu, voiſent par deſſus tous empeſchemẽs, puis qu'ils ne voyẽt point la voye. Car tous ceux qui ſont enueloppez en telles doutes, quelque part qu'ils ſe tournent, ont touſiours deuant eux vn ſcandale de conſcience.

8 Ie ſay bien, dit ſainct Paul, qu'il n'y a rien de pollu, ſinon à celuy
Rom. 14 qui eſtime vne choſe pollue: car à ceſtuy là elle eſt pollue. Par leſquelles paroles il ſubmet toutes choſes externes à noſtre liberté: pourueu que l'aſſeurance

l'asseurance de ceste liberté soit certaine à noz consciences enuers Dieu. Mais si quelque opinion superstitieuse nous met en scrupule: les choses, qui estoyent pures de leur nature, nous sont souillées. Pourtant il dit apres, Bienheureux est celuy qui ne se cõdãne point soymesme, en ce qu'il approuue. Mais celuy qui fait scrupule de quelque chose, s'il la fait contre son iugement, il est condamné, d autant qu'il ne la fait pas en Foy, & tout ce qui n'est de Foy, est peché. Ceux qui, enserrez en tels destroits, neantmoins en osant toutes choses contre leurs consciences, se veulent mõstrer hardiz & courageux: ne se destournent ils pas d'autant de Dieu? D'autrepart, ceux qui sont touchez de plus pres de la crainte de Dieu, estans cõtraints par ce moyen de faire beaucoup de choses contre leur cõscience, chéent en vne horrible crainte & confusion. Tous ceux-la qui ainsi vsent des choses, ou en telle hardiesse contre leur conscience, ou en telle crainte & confusion, tant les vns que les autres ne reçoyuent rien des dõs de Dieu auec action de graces: par laquelle seule toutesfois (comme tesmoigne S. Paul) iceux dons sont sanctifiez à nostre vsage. I'enten action de graces, procedãte d'vn cœur qui recognoisse la bonté & liberalité de Dieu en ses dons. Car plusieurs d'eux entendent bien que les choses dont ils vsent, sont biens de Dieu, & louẽt Dieu en ses œuures: mais puis qu'ils n'estiment pas qu'elles leur soyent données de Dieu, comment luy rendroyẽt-ils graces comme à leur bienfaicteur? Nous voyons en somme, à quelle fin tend ceste liberté. C'est à sauoir à ce que puissiõs, sans scrupule de conscience, ou troublement d'esprit, appliquer les dons de Dieu à tel vsage qu'ils nous ont esté ordonnez: par laquelle cõfiance noz ames puissent auoir paix & repos auec Dieu, & recognoistre ses largesses enuers nous. Et en cecy sont comprinses toutes les ceremonies, dont l'obseruation est libre, à ce que les consciences ne soyent point astraintes à les obseruer comme de necessité: mais qu'elles sachent que l'vsage est submis à leur discretion selon qu'il seroit expedient pour edifier. 1. Tim. 4

Or il faut diligemment considerer que la liberté Chrestienne en toutes ses parties, est vne chose spirituelle: de laquelle toute la force gist à pacifier enuers Dieu les consciences timides, soit qu'elles trauaillent en doutant de la remission de leurs pechez, soit qu'elles soyent en sollicitude & crainte, à sauoir si leurs œuures imparfaites & souillées des macules de leur chair, sont agreables à Dieu, soit qu'elles soyent incertaines de l'vsage des choses indifferentes. Pourtant elle est mal prise de ceux, ou qui en veulẽt colorer leurs cupiditez charnelles, pour abuser des dons de Dieu à leur volupté, ou qui pensent ne l'auoir point, s'ils ne l'vsurpent deuant les hommes: & pourtant en l'vsage d icelle ils n'ont nul esgard à leurs freres infirmes. En la premiere maniere il se commet auiourd huy de grandes fautes. Car il y a peu de gens, lesquels ayent de quoy estre somptueux, qui ne se delectent en banquets, en habillemẽs, & en edifices de grand appareil, & de pompe desordonnée, qui ne soyẽt biẽ aises, quãt à ces choses, estre veuz entre tous les autres, & qui ne se plaisẽt à merueilles en leur magnificence. Et tout cela se soustient & excuse souz couleur de la liberté Chrestienne. Ils disent que ce sont choses indifferentes. Ce que ie cõfesse, qui en vseroit indifferemment, Mais quãd elles 9

ſont appetées auec cupidité, quand elles ſont deſployées à pompe & orgueil, quand elles ſont deſordonnément abandonnées: elles ſont maculées par tels vices. Ce mot de ſainct Paul diſcerne tresbien les choſes indifferentes : c'eſt à ſauoir, que toutes choſes ſont pures à ceux qui ſont purs: mais qu'aux ſouillez & infideles il n'y a riẽ de pur, puis que leurs cõſciences & penſées ſont ſouillées. Car pourquoy ſont maudits ceux qui ſont riches : qui ont maintenant leur conſolation : qui ſont ſoulez: qui rient: qui dorment dedans licts d'yuoire : qui conioignent poſſeſsion auec poſſeſsion : deſquels les banquets ont harpes, lucs, tabourins, & vin? Certes & l'yuoire, & l'or, & les richeſſes, ſont bonnes creatures de Dieu, permiſes, & meſmes deſtinées à l'vſage des hommes, & n'eſt en aucun lieu defendu ou de rire, ou de ſe ſouler, ou d'acquerir nouuelles poſſeſsions, ou de ſe deſlecter auec inſtrumens de muſique, ou de boire vin, Cela eſt bien vray: mais quand quelcun eſt en abondance de biens, s'il s'enſeueliſt en delices, s'il enyure ſon ame & ſon cœur aux voluptez preſentes, & en cerche touſiours de nouuelles : il ſe recule bien loing de l'vſage ſainct & legitime des dons de Dieu. Qu'ils oſtent donc leur mauuaiſe cupidité, leur ſuperfluité outrageuſe, leur vaine pompe & arrogance : pour vſer des dons de Dieu auec pure conſcience. Quand ils auront reduit leurs cœurs à ceſte ſobrieté : ils auront la reigle de bon vſage. Que ceſte temperance defaille : les delices meſmes vulgaires & de petit prix paſſeront meſure. Car ceſte parole eſt treſvraye, que ſouz du gris ou du bureau, habite bien ſouuent vn courage de pourpre: & d'autrepart, que ſouz ſoye & veloux, quelque fois eſt caché vn humble cœur. Parquoy, que chacun en ſon eſtat viue ou pourement, ou mediocrement, ou richement : tellement neantmoins, que tous cognoiſſent qu'ils ſont nourriz de Dieu, pour viure, non pour ſe remplir de delices : & qu'ils entendent que ceſte eſt la Loy de la liberté Chreſtienne, s'ils ſont apprins auec ſainct Paul, de ſe contenter de ce qui leur eſt preſenté : s'ils ſauent bien porter abiection, & honneur : faim, & abondance: poureté & opulence.

Tite 1

Luc 6.
Amos 6
Iſaie 5

Philip. 4

10 La ſeconde faute auſsi, de laquelle nous auons parlé, eſt grande en pluſieurs : leſquels comme ſi leur liberté ne leur eſtoit point ſaine, n'entiere, ſi elle n'auoit des hõmes pour teſmoings, vſent d icelle imprudemment & ſans diſcretion. Par lequel inconſideré vſage, ſouuentesfois ils offenſent leurs freres infirmes. On en peut voir auiourdhuy d'aucũs, leſquels ne penſent pas bien garder leur liberté, s'ils n'en ſont entrez en poſſeſsion, par manger chair le iour du vendredy. Ie ne les repren point de ce qu'ils mangent de la chair : mais il faut reietter de noz eſprits ceſte fauſſe opinion, qu'on n'ait point de liberté, ſi on ne la monſtre à tous propos. Car il faut eſtimer, que par noſtre liberté nous n'acquerons rien deuant les hommes, mais enuers Dieu : & qu'elle eſt autant ſituée en abſtinence, qu'en vſage. Si quelcun a ceſte vraye intelligence, que ce luy ſoit tout vn enuers Dieu de manger de la chair ou des œufs : d'eſtre veſtu de ronge, ou de noir : ce luy eſt aſſez. Deſia la conſcience eſt deliurée, à laquelle eſtoit deu le fruit de ceſte liberté. Combien donc qu'il s'abſtint de mãger chair tout le reſte de ſa vie, & que iamais il n'vſaſt que d'vne couleur en ſes veſtemens, il n'en eſt de rien moins libre. Et meſme en cela

il eſt

il eſt libre, que d'vne conſcience libre il s'en abſtient. Or telle maniere de gens que nous auons dit, faillent treſdangereuſement en cela, qu'ils ne tiennent conte de l'infirmité de leur frere, laquelle doit eſtre tellement ſoulagée de nous, que nous ne facions rien legerement dont elle ſoit ſcandaliſée. Mais quelcun dira, qu'aucunesfois il eſt conuenable de monſtrer noſtre liberté deuant les hommes. Ie confeſſe auſsi ce poinct. Mais il faut auec vne grande diligence y tenir moyen: tellement que nous ne contemnions point d'auoir ſoing des infirmes, leſquels noſtre Seigneur nous a ſingulierement recommandez.

Ie diray donc icy quelque choſe des ſcandales, comment on les doit diſcerner, deſquels on ſe doit garder, & leſquels on peut meſpriſer: dont chacun ſe puiſſe reſoudre quelle liberté il peut auoir entre les hommes. Or il nous faut obſeruer la diſtinction commune, laquelle dit, qu'il y a vne maniere de ſcandale qui ſe donne, l'autre qui ſe prend: veu qu'icelle diſtinction a euident teſmoignage de l'Eſcriture, & exprime aſſez proprement ce qu'elle veut dire. Si quelcun donc, par vne legiereté, intemperance, ou temerité indiſcrete, en temps ou en lieu importun, fait quelque choſe, dont les imbecilles & rudes ſoyent ſcandaliſez: on pourra dire, qu'il aura donné ſcãdale, puis qu'il a eſté fait par ſa faute, que tel ſcãdale s'eſt eſmeu. Et du tout on peut dire, que ſcandale eſt donné en quelque choſe, quand la faute prouient de l'auteur de la choſe. On appelle Scandale prins, quand quelque choſe qui n'eſtoit point intemperamment ne indiſcrettement faite neantmoins par la mauuaiſtié & malice des autres, eſt tirée en occaſion de ſcandale. Car icy le ſcandale n'eſtoit point donné: mais les iniques, ſans cauſe, le prennent. Du premier genre de ſcandale il n'y a que les imbecilles offenſez. Du ſecond s'offenſent ceux qui par leur rigueur & chagrin ont touſiours à mordre & à reprendre. Pourtant nous en appellerons vn, Scandale des infirmes: l'autre, des Phariſiens. Et tempererons & moyennerons tellement l'vſage de noſtre liberté, qu'il cede & obeiſſe à l'ignorance de noz freres infirmes, non pas à la rigueur des Phariſiens. 11

Car ſainct Paul mõſtre amplemẽt en pluſieurs lieux cõbien nous deuons conceder aux infirmes. Receuez, dit-il, les infirmes en la Foy. Item, Ne iugeons plus cy apres l'vn l'autre: mais pluſtoſt regardons de ne mettre offenſe à noſtre frere, ou occaſion de cheute. Et pluſieurs autres paroles tendentes à vne meſme fin, leſquelles il vaut mieux reuoir au lieu, qu'icy les reciter. La ſomme eſt, que nous qui ſommes robuſtes, deuons ſupporter la debilité des imbecilles, & ne nous contẽter pas de nouſmeſmes, mais qu'vn chacũ cõtẽte ſon prochain en biẽ, pour edificatiõ. Derechef, il dit en vn autre lieu: Mais gardez vous que voſtre liberté ne ſoit en offẽſe à ceux qui ſont infirmes. Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ne doutans de rien pour faire conſciẽce. Or ie le dy de voſtre conſciẽce, non point de celle d'autruy. Brief, ſoyez tels que vous ne faciez ſcãdale ne aux Grecs, ne aux Iuifs, ne à l'Egliſe de Dieu. Item, en vn autre paſſage: Vous eſtes appellez en liberté, mes freres: ſeulemẽt n'abandõnez point voſtre liberté à la chair, pour ſa licẽce: mais ſeruez l'vn à l'autre par charité. Certainement il eſt ainſi. Noſtre liberté ne nous eſt point donnée contre noz 12 Rom. 14 1. Cor. 8 1. Cor. 10 Galat. 5

prochains imbecilles,auſquels charité nous ſubmet, & fait ſeruiteurs en tout & par tout:mais elle nous eſt donnée,à fin qu'ayãs paix auec Dieu en noz conſciẽces,nous viuions paiſiblemẽt auſsi auec les hõmes. Touchant
Matt.15 de l'offenſe des Phariſiens, les paroles de noſtre Seigneur nous monſtrẽt quel eſgard nous y deuons prendre:par leſquelles il cõmande de les laiſſer,& n'en tenir conte. Car ils ſont aueugles,& conducteurs des aueugles. Les diſciples l'auoyent aduerty qu'ils s'eſtoyent ſcandaliſez de ſa doctrine. Il reſpond,qu'il les faut meſpriſer:& ne ſe ſoucier de leur offenſe.

13 Toutesfois la choſe eſt encore douteuſe, ſi nous n'entendons leſquels il nous faut auoir pour infirmes, & leſquels pour Phariſiens:ſans laquelle diſcretion ie ne voy point comment nous puiſsions vſer de noſtre liberté entre les ſcandales, veu que l'vſage en ſeroit touſiours fort dangereux. Mais il m'eſt aduis que ſainct Paul clairement determine tant par doctrine que par exemples, combien il nous faut moderer noſtre liberté,
Actes 16 ou quand nous la deuons prendre auec ſcandale. Prenant Timothée en ſa
Galat.2 compagnie, il le circonciſt: & il ne voulut iamais accorder de circoncir Tite. Les faits ſont diuers: neantmoins il n'y eut nulle mutation de conſeil, ne de vouloir. Car en la Circonciſion de Timothée, combien qu'il
1.Cor.9 fuſt libre de toutes choſes, il s'eſt fait ſerf de tous, & a eſté fait aux Iuifs comme Iuif,pour gagner les Iuifs:à ceux qui eſtoyent ſouz la Loy,comme eſtant ſouz la Loy, pour gagner ceux qui eſtoyent ſouz la Loy: aux infirmes,comme infirme,pour gagner les infirmes: tout à tous,pour ſauuer pluſieurs:comme luy-meſme a eſcrit. Nous auons vne bonne moderation icy de noſtre liberté: c'eſt à ſauoir, quand indifferemment nous nous en pouuons abſtenir auec quelque fruit. Aucontraire, il teſtifie à quelle fin il tendoit, quand il refuſa conſtamment de circoncir Tite, en
Galat.2 eſcriuant en ceſte maniere: Meſme Tite qui eſtoit auec moy, combien qu'il fuſt Grec,ne fut contraint d'eſtre circoncis,pour aucuns faux freres, qui eſtoyent entrez pour eſpier noſtre liberté,laquelle nous auons en Ieſus Chriſt: à fin de nous rediger en ſeruitude. Auſquels nous n'auons point ſuccombé vne ſeule minute de temps, en nous aſſubiettiſſant à eux: à fin que la verité de l'Euangile vous demouraſt. Nous auons icy pareillement vne neceſsité de garder noſtre liberté,ſi elle vient à eſtre esbranlée aux conſciences infirmes par les commandemens des faux apoſtres. Par tout il nous faut ſeruir à charité,& auoir eſgard à l'edification de noz
1.Cor.10 prochains. Toutes choſes me ſont licites (dit ſainct Paul en vn autre paſſage) mais toutes ne ſont pas expedientes. Toutes choſes me ſont licites, mais elles n'edifient pas toutes. Que nul ne cherche ce qui eſt ſien,mais le bien de ſon prochain. Il n'y a rien plus clair, ne plus certain,que ceſte reigle: c'eſt à ſauoir,que nous auons à vſer de noſtre liberté,ſi cela tourne à l'edification de noſtre prochain. Et s'il n'eſt expediẽt à noſtre prochain, qu'il nous en faut abſtenir. Il y en a aucuns qui ſimulent la prudence de ſainct Paul en abſtinence de liberté,ne cerchans rien moins en icelle,que ſeruir à charité. Car pour pouruoir à leur repos & tranquillité,ils deſirẽt que toute mention de liberté fuſt enſeuelie. Combien qu'il ne ſoit aucunesfois moins loiſible & neceſſaire à l'edification de noz prochains, d'vſer de noſtre liberté, que de la reſtraindre pour leur bien. Or l'homme

Chreſtien

Chreſtien doit penſer que Dieu luy a aſſubietty toutes choſes externes, à fin qu'il ſoit d'autant plus à deliure à faire tout ce qui appartient à la charité de ſon prochain.

Tout ce que i'ay enſeigné d'euiter les ſcandales, ſe doit rapporter aux choſes indifferentes: leſquelles ne ſont de ſoy ne bonnes ne mauuaiſes. Car celles qui ſont neceſſaires, ne doyuent eſtre omiſes pour crainte de quelque ſcandale. Car comme noſtre liberté doit eſtre compaſſée & ſubmiſe à la charité de noz prochains: auſsi la charité doit eſtre aſſubiettie à la pureté de la Foy. Il eſt vray, qu'il faut icy auſsi bien auoir eſgard à charité: mais c'eſt tellemẽt que pour l'amour de noſtre prochain, Dieu ne ſoit point offenſé. Ie n'approuue point l'intemperance de ceux qui ne font rien que par tumultes: & ayment mieux violentement rompre tout, que deſcoudre. Mais auſsi d'autrepart, ie n'accepte point la raiſõ de ceux qui induiſans les autres par leur exemple en mille blaſphemes, feignent qu'il leur eſt neceſſaire de faire ainſi, à fin de n'eſtre en ſcandale à leurs prochains. Comme ſi cependant ils n'edifioyent point les conſciences de leurs prochains en mal: principalement quand ils s'arreſtent touſiours en vne meſme boue, ſans eſperãce d'en ſortir. Et s'il eſt queſtion d'inſtruire leur prochain par doctrine, ou par exemple de vie, ils diſent qu'il le faut nourrir de laict: & pour ce faire ils l'entretiennent en mauuaiſes & pernicieuſes opinions. Sainct Paul recite bié qu'il a nourry les Corinthiens, de laict: mais ſi la Meſſe euſt eſté de ce temps là, euſt-il ſacrifié pour leur dõner à boire du laict? Non: car le laict n'eſt pas venin. Ils mentent donc, faiſans ſemblant de nourrir ceux leſquels cruellement ils meurtriſſent, ſouz eſpece de telle douceur. Et encore que nous leur accordiſsions, que ceſte diſsimulation fuſt bonne pour quelque temps: toutesfois iuſques à quand abbreuueront-ils leurs enfans d'vn meſme laict? Car s'ils ne grandiſſent iamais iuſques à porter quelque legiere viande, il eſt certain que iamais ils n'ont eſté nourriz de bon laict. 14 1. Cor. 3

Or puis qu'il eſt ainſi, que les conſciences des fideles, par le priuilege de leur liberté qu'elles ont de Ieſus Chriſt, ſont deliurées des liens & neceſſaires obſeruations des choſes leſquelles le Seigneur leur a voulu eſtre indifferentes: nous concluons qu'elles ſont franches & exemptées de la puiſſance de tous hommes. Car il n'eſt pas conuenable ou que la louãge que Ieſus Chriſt doit receuoir d'vn tel benefice ſoit obſcurcie, ou que le fruit en ſoit perdu pour les conſciẽces. Et ne doit eſtre eſtimée vne choſe de legiere importance, laquelle nous voyons auoir tant couſté à Ieſus Chriſt. C'eſt à ſauoir, laquelle il n'a point achetée par or, ny argent, mais par ſon propre ſang. Tellement que ſainct Paul ne doute point de dire, que la mort de Chriſt nous eſt faite vaine, ſi nous nous mettons en la ſubiection des hommes. Car il ne traite autre choſe par quelques chapitres de l'Epiſtre aux Galates, ſinon que Chriſt nous eſt enſeuely, ou pluſtoſt du tout eſteint, ſi noz conſciẽces ne ſe tiẽnent fermes en leur liberté, De laquelle certes elles decherroyent, ſi elles ſe pouuoyent, au plaiſir des hommes, lier de loix & conſtitutions. Mais comme c'eſt vne choſe treſdigne d'eſtre cogneue, auſsi d'autre part elle a meſtier d'eſtre plus clairement expoſée. Car incontinẽt qu'on dit auiourdhuy quelque mot d'oſter 15 1. Pier. 1 Gal. 5

les constitutions humaines, il s'esmeut de grandes noises : en partie par gens seditieux, en partie par des calomniateurs: cõme si toute obeissance des hommes estoit reiettée & renuersée.

16 A fin donc d'obuier à ceste inconuenient, nous auons à noter qu'il y a double regime en l'homme. L'vn est spirituel, par lequel la conscience est instruite & enseignée des choses de Dieu, & de ce qui appartient à pieté. L'autre est politic, ou ciuil, par lequel l'homme est apprins des offices d humanité & ciuilité, qu'il faut garder entre les hõmes. Vulgairemẽt on a de coustume de les appeller Iurisdiction spirituelle & temporelle: qui sont noms assez propres, par lesquels il est signifié que la premiere espece de regime appartient à la vie de l'ame, & que la secõde sert à ceste presente vie: non pas pour nourrir ou vestir les hommes, mais pour constituer certaines loix, selon lesquelles les hommes puissent viure honnestement & iustement les vns auec les autres. Car la premiere a son siege en l'ame interieure: ceste seconde seulemẽt forme & instruit les mœurs exterieures. Que les lecteurs donc me permettent d'en appeller l'vne Royaume spirituel, & l'autre ciuil ou politic. Or comme nous les auons distinguez, il nous les faut considerer chacune à part & ne les cõfondre ensemble. Car il y a cõme deux mondes en l'homme, lesquels se peuuent gouuerner & par diuers Rois, & par diuerses loix. Ceste distinction sera pour nous aduertir, que ce que l'Euangile enseigne de la liberté spirituelle, nous ne le tirions point contre droit & raison à la police terrienne, comme si les Chrestiens ne deuoyent point estre subiets aux loix humaines, d'autant que leurs consciences sont libres deuant Dieu: ou comme s'ils estoyent exempts de toute seruitude selon la chair, pource qu'ils sont affranchiz selon l esprit. Dauantage, comme ainsi soit qu'en iugeant des constitutions qui semblent aduis concerner le regime spirituel, on se puisse abuser, il est mestier de discerner mesme entre icelles, pour sauoir lesquelles doyuent estre tenues pour legitimes, comme conformes à la Parole de Dieu, & lesquelles doyuent estre reiettées. Touchant de la police terrienne, nous reseruons d'en traiter en vn autre lieu. Nous auons aucunemẽt desia cy dessus touché des loix Ecclesiastiques, en parlant de la puissance de l'Eglise: maintenant declairons brieuement ce qui reste à en dire.

DES TRADITIONS HVMAINES.

CHAP. XIII.

1 COmme ainsi soit donc, que tout ce qui a esté dit cy deuant de la liberté Chrestiẽne, appartienne à ce Royaume spirituel: en ceste disputatiõ nous ne cõbattons nullemẽt contre l'authorité des loix ciuiles, ne mesmes cõtre les sainctes ordonnances de l'Eglise, lesquelles seruent & sont faites, ou pour entretenir bõne discipline, ou pour conseruer l'hõnesteté publique entre le peuple: mais contre la puissance, qu'vsurpent ceux qui veulent estre veuz Pasteurs de l'Eglise: & aucontraire en sont veritablement tresciuels bourreaux. Car ils disent les loix qu'ils font estre spirituelles, &

ap-

appartenantes à l'ame: affermans qu'elles ſont neceſſaires à la vie eternelle. Enquoy eſt aſſailly & violé le Royaume de Chriſt: & la liberté donnée de luy aux cõſciẽces des fideles, opprimée & abbatue. Ie laiſſe maintenant à dire, ſur quelle impieté ils fondent l'obſeruance de leurs loix, dis ſans que par là nous acquerons remiſsion des pechez, & iuſtice: en mettant en icelles toute la ſomme de Religion. Pour le preſent ie debattray ſeulement ce poinct, qu'on ne doit impoſer neceſsité aux conſciences, és choſes deſquelles elles ſont affranchies par Ieſus Chriſt: & ſans laquelle franchiſe, comme nous auons cy deuant enſeigné, elles ne peuuent auoir repos enuers Dieu. Il faut qu'elles recognoiſſent pour leur Roy vn ſeul Chriſt & pour liberateur: & qu'elles ſoyent gouuernées par la ſeule Loy de liberté, qui eſt la ſacrée Parole de l'Euangile, ſi elles veulent retenir la grace, qu'elles ont vne fois obtenue en Ieſus Chriſt: & qu'elles ne ſoyent aſſubietties à ſeruitude aucune, ne captiuées ſous quelques liens.

Ces legiſlateurs font bien ſemblant que leurs conſtitutions ſont 2
loix de liberté, vn ioug gratieux, & fardeau legier. Mais qui eſt-ce qui ne voit que ce ſont purs menſonges? Touchant d'eux, ils n'ont garde de ſentir la peſanteur de leurs loix: veu qu'ayans reietté toute crainte de Dieu ils contemnent auſsi hardiment leurs Loix que celles de Dieu. Mais ceux qui ſont touchez de quelque ſoing de leur ſalut, ſont biẽ loing de s'eſtimer libres cependant qu'ils ſont eſtreints de leurs liens. Nous voyons combien ſoigneuſement a euité ſainct Paul, de charger les conſciences, iuſques à n'oſer, en vne ſeule choſe les lier. Et non ſans cauſe. Certes il cognoiſſoit que c'eſtoit vne playe mortelle, faite aux conſciences, ſi on leur impoſoit neceſsité des choſes, deſquelles la liberté leur auoit eſté laiſſée de Dieu. Au contraire, à grand peine pourroit-on nombrer les conſtitutions, leſquelles ceux icy ont rigoureuſemẽt commandées ſouz peine de mort eternelle: & auxquelles ils contraignent les hommes cõme neceſſaires à ſalut. Et entre icelles il y en a de bien difficiles à obſeruer: & ſi elles ſont prinſes toutes enſemble, elles ſont pour leur multitude, impoſsibles. Comment donc ſe pourroit-il faire, que ceux qui ſe ſentent chargez d'vn tant difficile fardeau, ne fuſſent en groſſe angoiſſe & perplexité? Parquoy nous auons brieuement icy à deduire, que noz conſciences ne ſont aucunement tenues n'obligées enuers Dieu, à toutes telles conſtitutions, qui ſe font à ceſte fin de lier noz ames deuant Dieu, & induire vne obligation, comme ſi elles commandoyent des choſes neceſſaires à ſalut. 2. Cor. 7

Pluſieurs ſe trouuent empeſchez en ceſte queſtion, pource qu'ils ne 3
diſcernẽt pas ſi bien qu'il ſeroit meſtier entre la iuriſdiction externe & ciuile, & le iugement ſpirituel qui a ſon ſiege en la cõſcience. La difficulté croiſt de ce que ſainct Paul nous cõmande d'obeir aux princes: non ſeulement pour crainte de punition, mais auſsi pour la conſcience. Car de là il s'enſuit, que la cõſcience eſt ſubiette aux loix publiques. Or ſi ainſi eſtoit, tout ce que nous auons dit cy deſſus & auons encores à dire du regime ſpirituel, tomberoit bas. Pour ſoudre ce ſcrupule, il eſt expedient de ſauoir en premier lieu que c'eſt de Conſcience. Et le mot en ſoy nous en peut dõner quelque declaration. Car cõme nous diſons, que les hõmes ſauent ce que leur eſprit a comprins, dont vient le nom de Science: auſsi

quand ils ont vn sentiment du iugement de Dieu qui leur est comme vn second tesmoing, lequel ne souffre point d'ensevelir leurs fautes, mais les adiourne deuant le siege du grand Iuge, & les tient comme enserrez: vn tel sentiment est appellé Conscience. Car c'est comme vne chose moyéne entre Dieu & les hommes: d'autant que les hommes ayans vne telle impression en leur cœur, ne peuuent pas effacer par oubly la cognoissance qu'ils ont du bien & du mal: mais sont poursuyuiz iusques à ce qu'ils se rendent coulpables quand ils ont offensé. Et c'est ce qu'entend sainct
Rom. 2. Paul, en disant, que la conscience testifie auec les hommes, quand leurs pẽsées les accusent ou absoluẽt au iugemẽt de Dieu. Vne simple cognoissance pourroit estre en vn homme comme estouffée. Parquoy, ce sentiment qui attire l'homme au siege iudicial de Dieu, est comme vne garde qui luy est donnée pour l'eueiller & espier, & pour descouurir tout ce qu'il seroit bien aise de cacher s'il pouuoit. Et voila dont est venu le prouerbe ancien: Que la conscience est comme mille tesmoings. Par vne
1. Pier. 3. mesme raison, sainct Pierre met la responce de bonne conscience, pour vn repos & tráquilité d'esprit: quand l'hõme fidele s'appuyant en la grace de Christ, se presente hardiment deuant la face de Dieu. Et l'Apostre
Hebr. 10 en l'Epistre aux Hebrieux, disant, que les fideles n'ont plus de conscience de peché, signifie qu'ils en sont deliurez & absouz, pour n'auoir plus de remors qui les redargue.

4 Parquoy, comme les œuures ont leur regard aux hommes, aussi la conscience a Dieu pour son but tellement que bonne conscience, n'est sinon vne integrité interieure du cœur. Et c'est à ce propos que sainct
1. Tim. 1. Paul dit, que l'accompliſſement de la Loy est charité, de conscience pure, & de Foy non feinte. En vn autre lieu, il monstre enquoy elle differe du simple sauoir, disant, qu'aucuns sont descheuz de la Foy: pource qu'ils s'estoyent destournez de bonne conscience. Car par ces mots, il signifie que c'est vne affection viue d'honnorer Dieu, & vn droit zele de viure purement & sainctement. Quelquesfois le nom de conscience s'approprie à ce qui concerne les hommes: comme quand sainct Paul dit aux A-
Act. 14. ctes qu'il a mis peine de cheminer tant enuers Dieu qu'enuers les hommes en bonne conscience: mais cela s'entend, d'autant que les fruits exterieurs qui en procedent paruiennent iusques aux hommes. Mais à parler proprement, la conscience, comme i'ay dit, a son but & adresse à Dieu. Parquoy nous disons qu'vne loy lie les consciences, quãd elle oblige simplement & du tout l'homme, sans auoir regard aux prochains, mais comme s'il n'auoit affaire qu'à Dieu. Exemple: Dieu nous commande non seulement d'auoir le cœur pur de toute impudicité, mais aussi de nous garder de toutes paroles vilaines & dissolutions tendantes à incontinence. Quand il n'y auroit homme viuant sur la terre, ie suis tenu en ma conscience de garder telle loy. Parquoy, si ie me déborde à quelque impudicité, ie ne peche pas seulement en ce que ie donne scandale à mes freres: mais ie suis coulpable deuant Dieu, comme ayant transgressé ce qu'il m'auoit defendu entre luy & moy. Il y a vne autre consideration quant aux choses indifferentes: car il nous en faut abstenir entant que nous pourrions offenser noz freres, mais c'est auec conscience franche & libre. Cõ

me

me sainct Paul le monstre parlant de la chair consacrée aux Idoles. Si quelcun, dit-il, en fait scrupule, n'en mange point, à cause de la conscience: non pas de la tienne, mais de celle de ton prochain. L'homme fidele qui seroit aduerty, pecheroit, scandalizant son prochain par son ingrãger: mais combien que Dieu luy commande de s'abstenir pour l'amour de son prochain de manger de telle viande, & qu'il luy soit necessaire de s'y assubiettir: toutesfois sa conscience ne laisse pas d'estre tousiours en liberté. Nous voyons donques comme ceste loy n'impose subiection, sinon à l'œuure exterieure: & cependant laisse la conscience libre. 1. Cor. 10

Reuenons maintenant aux loix humaines, si elles tendent à ceste fin, de nous assubiettir comme s'il estoit necessaire de les obseruer, voire d'vne necessité simple & precise: nous disons que les consciẽces sont chargées outre raison, d'autant qu'elles doiuent estre regies & reiglées par la seule Parole de Dieu, comme elles ont affaire à luy & non pas aux hõmes. Et de fait, tel a esté le sens de ceste distinction vulgaire qu'on a tenu par toutes les escoles: que c'est autre chose des iurisdictions humaines & politiques, que de celles qui touchent à la conscience. Combien que le monde ait esté plongé en horribles tenebres d'ignorance: si est-ce que tousiours ceste petite estincelle est demourée de reste, qu'il y auoit vne iurisdictiõ à part pour la cõsciẽce, qui estoit par dessus les hõmes. Vray est, que ceux qui confessoyent cela en vn mot, le réuersoyent puis apres. Si est-ce toutesfois que Dieu a voulu qu'il y demourast tousiours quelque tesmoignage de la liberté Chrestienne, pour exempter les consciences de la tyrannie des hommes. Mais la difficulté que nous auons émeue cy dessus, n'est point encores solué. Car s'il faut obeir aux Princes non seulement pour la punition, mais pour la conscience: il s'ensuit de là, comme il semble, que les loix des Princes dominent sur les consciences pour les tenir bridées. Or si cela est vray, il en faudra autant dire des loix Ecclesiastiques. Ie respon, qu'en premier lieu il conuient distinguer entre le genre & les especes. Car combien que chacune loy en particulier n'oblige point la cõscience: toutesfois nous sommes tenuz de les garder en general par le commandement de Dieu, qui a approuué & estably l'authorité des magistrats. Et voila surquoy sainct Paul insiste en toute sa dispute: c'est qu'il nous faut honnorer les magistrats, d'autant qu'ils sont ordõnez de Dieu. Cependant il n'enseigne pas que les loix ou statuts qu'ils font, appartiennent au regime spirituel des ames: veu que par tout il maintient, que le seruice de Dieu est la reigle de bien & sainctement viure. Quant à la spiritualité, qu'on appelle, elle est par dessus tout decret & statut des hommes. Il y a vn autre second poinct à noter, qui depend du premier: c'est que toutes loix humaines (i'enten celles qui sont droites & iustes) ne lient point la conscience, pource que la necessité de les obseruer ne gist point aux choses qu'elles commandent, comme si c'estoit peché de soy, faire cecy ou cela: mais que le tout se doit rapporter à la fin generale, c'est qu'il y ait bon ordre & police entre nous. Or toutes loix qui determinent quelque façon de seruir à Dieu, outre sa Parole, ou celles qui imposent vne necessité precise, quant aux choses libres & indifferentes, sont bien loing d'vne telle fin. 5

6 Or telles ſont toutes les conſtitutions qui ſont auiourdhuy nommées en la Papauté, eccleſiaſtiques, leſquelles ils diſent eſtre neceſſaires, pour bien honnorer & ſeruir Dieu. Et comme il y en a innumerables: auſſi ce ſont autant de liens pour captiuer les ames. Or nous en auons ia touché deſſus quelque choſe, quand nous parliõs de la puiſſance de l'Egliſe. Mais, pource que nous auõs remis a en traiter plus amplemẽt en ce paſſage, ie m'eſtudieray de recueillir en ſomme, ce qui en eſt, & le deduire par le meilleur ordre que faire ſe pourra. Et pource que nous auons là ſuffiſamment parlé de la licence que s'attribuent les faux Eueſques touchãt d'enſeigner telle doctrine, & forger tels articles de Foy que bõ leur ſemble: ie laiſſeray pour le preſent toute ceſte matiere, & inſiſteray ſeulemẽt à parler de la puiſſance qu'ils ſe vantent auoir pour faire loix & conſtitutions. Voila donc la couleur qu'a eu le Pape, & tous ſes Eueſques cornuz, de charger les cõſciences de nouuelles loix: c'eſt qu'ils ſont ordõnez du Seigneur legiſlateurs ſpirituels, entant que le gouuernement de l'Egliſe leur eſt commis. Et pourtant tout ce qu'ils commandent & ordonnent, ils diſent qu'il doit eſtre neceſſairement obſerué par tout le peuple Chreſtien. Pourtant, que celuy qui y aura contreuenu eſt coulpable de double deſobeiſſance, entant qu'il eſt rebelle à Dieu & à l'Egliſe. S'ils eſtoyent vrais Eueſques: ie leur concederoye bien quelque authorité en ceſt endroit, non pas tant qu'ils en demandent, mais autãt qu'il en ſeroit meſtier, pour entretenir la police de l'Egliſe. Mais puis qu'ils ne ſont rien moins que ce qu'ils veulent qu'on les repute, ils n'en ſauroyent ſi peu demander que ce ne ſoit trop. Toutesfois, pource que nous auons ia demõſtré quels ils ſont, & en quelle eſtime on les doit auoir, ottroyons leur pour le preſent que tout ce qu'ont les vrais Eueſques de puiſſance leur cõpete. Mettant ce cas, ie nie toutesfois qu'ils ſoyent ordonnez comme legiſlateurs ſur les fideles, pour conſtituer reigle de viure à leur plaiſir, ou contraindre le peuple à garder leurs ſtatuts & decrets. Quand ie dy cela, i'entẽdu il ne leur eſt nullement licite de commander à l'Egliſe d'obſeruer ce qu'ils auront d'eux meſmes fait ſans la Parole de Dieu, en y mettant neceſsité. Puis que ceſte puiſſance a eſté incogneue des Apoſtres, & que ſi ſouuent Dieu l'a interdite par ſa propre bouche aux miniſtres de ſon Egliſe, ie m'ébahy comment ils l'ont oſé vſurper contre la defenſe de Dieu ſi manifeſté: & encore plus de ce qu'ils l'oſent auiourdhuy maintenir.

7 Le Seigneur a tellement comprins en ſa Loy tout ce qui appartenoit à la reigle parfaite de bien viure, qu'il n'a rien laiſſé aux hommes à y adiouſter: ce qu'il a fait pour deux cauſes. La premiere eſt, que d'autãt que toute ſainteté & iuſtice eſt ſituée en cela, que noſtre vie ſoit rengée à ſa volonté, cõme à vne reigle vnique de toute droiture: c'eſt bien raiſon que luy ſeul ait la maiſtriſe & le gouuernement ſur nous. La ſeconde eſt, qu'il a voulu monſtrer qu'il ne requiert rien de nous plus qu'obeiſſance. Suyuãt ceſte raiſon S. Iaques dit: Qui iuge ſon frere, il iuge la Loy: & qui iuge la Loy, il n'en eſt point obſeruateur, mais en eſt ſuperieur. Or il y a vn ſeul Legiſlateur, qui peut ſauuer & damner. Nous oyons cõmẽt Dieu s'attribue cela, comme vn priuilege particulier, de nous regir par ſon commandement & par ſes loix. Ceſte ſentence meſme auoit eſté di-

Iaq. 4.

te

te auparauant de Iesaie: Le Seigneur est nostre Roy. Le Seigneur est no stre Legislateur. Le Seigneur est nostre Iuge: il nous sauuera. Certes en tous les deux passages il est monstré que Dieu seul a la vie & la mort en sa main, d'autant qu'il a l'authorité sur l'ame. Et mesme sainct Iaques le prononce ainsi tout clairement. Pourtant nul homme ne peut vsurper vn tel droit: dont il s'ensuit qu'il faut tenir Dieu pour le seul Roy de noz ames: lequel seul ait la puissance de sauuer & damner: ou comme chantent les paroles de Iesaye, il le faut recognoistre pour Roy, Iuge, Legislateur & Sauueur. Pourtant sainct Pierre en aduertissant les Pasteurs de leur office, les exhorte de tellement paistre le troupeau, qu'ils n'exercent point domination sur les heritages. Par lequel mot il signifie le peuple de Dieu, qu'il a acquis comme sa propre possession. Si nous cõsiderons bien ce poinct, qu'il n'est point licite de transferer à l'homme mortel ce que Dieu s'approprie à soy, nous entendrons, que toute l'authorité que s'attribuent ceux qui se veulent éleuer pour assubiettir l'Eglise à leurs propres statuts, est retrenchée par ce moyen. *Iesa. 33* *1. Pier. 5*

8 Or pource que toute ceste question depend de là, que si Dieu seul est nostre Legislateur, qu'il n'est pas licite à l'homme mortel d'vsurper ceste dignité: il nous faut auoir en memoire les deux raisons, que nous auons amenées, pourquoy c'est que Dieu s'attribue cela à luy seul. La premiere est, à ce que sa volonté soit tenue comme vne reigle parfaite de toute iustice & saincteté, & pourtant que la science de bien viure soit de cognoistre ce qu'il luy plaist. La seconde est, qu'il soit recogneu pour seul superieur de noz ames, ayant l'authorité de commander, & que nostre deuoir soit de luy obeir. Quand ces deux raisons seront imprimées en nostre memoire: il nous sera facile de discerner quelles constitutions des hõmes sont contraires à la Parole de Dieu: à sauoir toutes celles lesquelles on dit appartenir à vrayement seruir Dieu, & aux quelles garder on astreint les consciences, comme si elles estoyent necessaires. Qu'il nous souuienne donc de poiser tous les statuts & decrets des hommes en ceste balance, si nous voulons auoir vn certain examen & infallible. Sainct Paul en l'Epistre aux Colossiens s'arme de la premiere raison, cõbattant contre les faux prophetes, qui vouloyent imposer nouuelles charges sur les Eglises. En l'Epistre aux Galatiens, il insiste plus en la seconde, ayant toutesfois vne semblable cause à demener. Il dispute dõc en l'Epistre aux Colossiens qu'il ne faut point prendre des hommes la doctrine du vray seruice de Dieu, veu qu'il nous a fidelement & suffisamment instruit cõment nous le deuons seruir. Pour demõstrer cela, il traite au premier chapitre comment toute la sagesse, laquelle amene l'homme à perfection deuant Dieu, est contenue en l'Euangile. Au commencement du second chapitre il testifie, que tous les thresors de sagesse & intelligence sont cachez en Christ. De là il conclud que les fideles se doyuent bien garder d'estre distraits du trouppeau de Christ par vaine philosophie selon les constitutions des hommes. Puis en la fin du chapitre il passe encore outre, condamnant tous seruices de Dieu volontaires, comme il les appelle: c'est à dire, que les hommes auront controuuez d'eux mesmes, ou prins des autres. Et en general tous commandemens inuente-

des hommes pour seruir Dieu. Nous auons donc ce poinct gagné, que toutes constitutions, en l'obseruation desquelles on fait accroire que le seruice de Dieu est situé, sont mechantes. Touchant des argumens dõt il vse en l'Epistre aux Galatiens, pour monstrer qu'il n'est pas licite d'assubiettir les consciences, lesquelles doyuẽt estre gouuernées de Dieu seul, chacun les peut entendre en les lisant: principalement ie renuoye les lecteurs au cinquiesme chapitre.

9 Mais pource que toute ceste matiere sera mieux liquidée par exẽples, il sera bon, deuant que proceder outre, d'accommoder ceste doctrine à nostre temps. Nous disons que les constitutions, desquelles le Pape auec sa bande, charge l'Eglise, sont pernicieuses & méchantes. Les Papistes les maintiennent estre sainctes & vtiles. Or il y en a deux especes. Car les vnes sont des ceremonies, les autres regardent plus à la discipline. Aduisons donc, si nous auons iuste cause qui nous meine à les reprouuer. Certes il y en a plus que ie ne voudroye. Premierement, ceux qui les font, ne maintiennent-ils pas haut & clair, que le vray seruice de Dieu y est comprins? A quelle fin rapportent-ils leurs ceremonies, sinon à ce que Dieu soit seruy par icelles? Et cela ne se fait point seulemẽt par les idiots & commun populaire: mais par l'approbatiõ de ceux qui sont les gouuerneurs & prelats. En quoy dõc faillõs nous, si nous ne pouuõs auiourdhuy porter ce que sainct Paul dit n'estre point tolerable? à sauoir qu'il ne faut point compasser le seruice de Dieu au plaisir des hõmes: principalement quand ils commandent qu'on le serue en rudimens pueriles: c'est à dire en choses exterieures: ce que sainct Paul dit estre repugnant à Christ. Dauantage, il est assez notoire comment ils astreignent les consciences à obseruer d'vne rigueur extreme, tout ce qu'ils commandent. Quand nous contredisons à cela, nous auons sainct Paul adioint auec nous en la mesme cause: lequel ne permet nullement que les consciences des fideles soyent submises à la seruitude des hommes.

10 Dauantage, il y a encore pis, c'est que depuis qu'on a vne fois commencé de constituer la religion en ces vaines traditions: il s'ensuit incontinent apres ceste peruersité vne autre malediction execrable, laquelle reprochoit Christ aux Pharisiens: c'est à sauoir, que le commandement de Dieu est mépriſé & aneanty, pour garder les preceptes des hommes. Ie ne combattray point de mes paroles contre noz legislateurs qui sont à present. Ie leur donne la victoire, s'ils se peuuent excuser, que ceste accusation de Christ ne s'addresse point à eux. Mais comment s'en excuseroyent-ils? veu que c'est cent fois plus horrible peché en eux, de ne s'estre confessé vne fois l'an en l'aureille d'vn Prestre, que d'auoir mené méchante vie tout au long de l'année: auoir touché de la chair au bout de la langue au Vendredy, que d'auoir souillé tous ses membres chacun iour par paillardise: auoir mis la main en vn honneste ouurage à vn iour de feste, dedié à quelcun de leurs saincts, canonizé à leur poste, que d'auoir tout au long de la sepmaine employé tout son corps à méchans actes: vn Prestre estre conioint en mariage legitime, que d'estre entaché de mille adulteres: de ne s'estre point acquitté d'vn veu de pelerinage, que de rompre sa foy en toutes promesses:

Matt. 15

ſes: n'auoir point employé ſon argent aux deſordonnées põpes de leurs Egliſes, que d'auoir delaiſſé vn poure en vne extreme neceſsité: auoir paſſé par deuant vne idole ſans oſter ſon bonnet, que d'auoir contemné tous les hommes du monde: n'auoir point barboté à certaines heures longues paroles ſans ſens, que de n'auoir iamais prié en vraye affection. Qu'eſt-ce aneantir le commandement de Dieu pour ſes traditions, ſi cela ne l'eſt? C'eſt à ſauoir, quand froidement & comme par acquit, recommandans l'obſeruance des commandemens de Dieu, ils requierent vne entiere obeiſſance des leurs auec vn auſsi grand ſoing, comme ſi toute la force de pieté y eſtoit ſituée? Quand puniſſans la tranſgreſsion de la Loy de Dieu par amendes de legieres ſatisfactions, il ne puniſſent de moindre peine la trãſgreſsiõ d'vn de leurs decrets que par priſon, feu, ou glaiue? Quand eſtans aſſez faciles à pardonner aux contempteurs de Dieu, ils pourſuyuent leurs contempteurs d'vne haine inexorable iuſques à la mort? Et quand tellement ils inſtruiſent ceux leſquels ils tiennent captifs en ignorance, qu'ils aymeroyent mieux voir toute la Loy de Dieu eſtre renuerſée, qu'vn ſeul poinct des commandemens de l'egliſe, comme ils les appellent? Premierement, c'eſt trop déuoyé du droit chemin, que pour choſes legieres & (ſi on s'arreſtoit au iugement de Dieu) indifferentes, l'vn contemne, condamne & reiette l'autre. Maintenant (comme s'il n'y auoit point aſſez grand mal en cela) tels elemens friuoles de ce monde (comme ſainct Paul les nomme) ſont plus eſtimez, que les ordonnances celeſtes de Dieu. Celuy qui eſt abſout en adultere, eſt condamné en ſon manger. Vne femme legitime eſt defendue à celuy auquel eſt permiſe vne paillarde. Voila le fruit de ceſte obeiſſance pleine de preuarication, laquelle ſe recule autãt de Dieu, qu'elle s'encline aux hommes. *Gal.4*

Il y a encore deux autres vices à reprouuer en ces conſtitutions, leſ 11
quels ne ſont pas petits. Le premier eſt, qu'elles nous amuſent à des obſeruations, pour la plus grand' part inutiles, & meſme quelquesfois ſottes & contre raiſon. Le ſecond eſt, que la multitude en eſt ſi grande, que les conſciences fideles en ſont oppreſſées: & eſtans reduites à vne eſpece de Iuiuerie, s'arreſtent tellement aux ombres, qu'elles ne peuuent venir à Chriſt. Ce que ie les appelle Inutiles & Ineptes, ie ſay bien que cela ne ſera point croyable à la prudence charnelle. Car le ſens naturel de l'homme y prend ſi grand plaiſir, que quand on les oſte, il luy ſemble que toute l'Egliſe eſt défigurée. Mais c'eſt ce que ſainct Paul dit, qu'elles ont apparence de ſageſſe, à cauſe qu'il ſemble que Dieu y ſoit ſeruy, & qu'elles nous exercent à humilité & à diſcipline. Par cela il nous donne vne admonition treſvtile, laquelle doit bien eſtre imprimée en noſtre memoire. Les conſtitutions humaines, dit-il, ont couleur de ſageſſe, pour nous tromper. Si nous demandons quelle: il reſpond, qu'entant qu'elles ſont forgées des hommes, l'entendement humain recognoiſſant là ce qui eſt ſien, le reçoit plus volontiers que ce qui ſeroit autrement tresbon, mais ne s'accorderoit pas ſi bien à ſa folie & vanité. Il nous reſpond ſecondement, que c'eſt d'autant que nous penſons auoir en icelles vne bonne inſtruction à humilité. Il reſpond finalement,

que c'eſt d'autant qu'elles ſemblent aduis appartenir à refrener les delices de la chair, d'autant qu'elles contiennent quelque forme d'auſterité. Mais quand il a tout dit, les accepte il? ou bien vſe-il de raiſons, pour deſcouurir ceſte fauſſe apparence? Pource qu'il eſtimoit que ce ſeul mot eſtoit ſuffiſant pour les reprouuer, que ce ſont inuentions controuuées des hommes, il ne daigne point les redarguer plus amplement. Ou bien, pource qu'il ſauoit que tous ſeruices de Dieu forgez à l'appetit des hommes, ſont à reietter en l'Egliſe, & qu'ils doyuent eſtre d'autant plus ſuſpects aux fideles, qu'ils ont accouſtumé de delecter les hõmes: pource auſsi qu'il ſauoit qu'il y a telle difference entre la vraye humilité, & la fauſſe imitation d'icelle, qu'il eſt facile de diſcerner l'vne de l'autre: finalement, pource qu'il ſauoit que ceſte auſterité, dont il parle, ne doit eſtre tenue que pour vn exercice corporel: il a nommé ces choſes, pour refuter les traditions humaines entre les fideles, combien que de là elles prennẽt toute leur dignité entre les hommes.

12 En ceſte maniere, auiourd'huy non ſeulement le commun populaire, mais ceux qui penſent eſtre bien ſages ſelon le monde, prennent vn merueilleux plaiſir à vſer d'vne grande pompe de ceremonies. Touchãt des hypocrites, & des ſottes femmes qui ſont bigottes de nature, il leur ſemble aduis qu'il n'y a rien de plus beau ne de meilleur. Mais ceux qui eſpluchent de plus pres, & conſiderent mieux à la droite reigle, que c'eſt que tout cela vaut, entendent que tout cela n'eſt que fatras, d'autant qu'il n'en vient nul profit. Secondement, que ce ſont abuz & tromperies, d autant que les yeux en ſont eſblouyz, pour mener l'homme en tout erreur. Ie parle des ceremonies, auſquelles les Romaniſques font accroire qu'il y a de grans myſteres cachez. Or nous experimentons que ce n'eſt que deriſion: & n'eſt point de merueille que ceux qui les ont miſes ſus, ſont tombez en ceſte folie de s'amuſer & deceuoir les autres en tels badinages friuoles: veu qu'ils ont prins pour leur patron en partie les folles reſueries des Payens, en partie les obſeruations de la Loy Moſaique, leſquelles ne nous appartenoyent non plus que les ſacrifices des beſtes brutes, & les choſes ſemblables, leſquelles ils ont enſuyuies ſans diſcretion, comme ſinges. Certes quand il n'y auroit nul autre argument, ſi eſt-ce que d'vne fripperie tant mal couſue, on n'en ſauroit rien attẽdre qui vaille. Et la choſe eſt toute euidente, qu'il y a la pluſpart des ceremonies Papiſtiques, qui n'ont autre vſage que de rendre le peuple ſtupide, pluſtoſt que de l'enſeigner. Semblablemẽt les hypocrites ont en grand' reuerẽce ces canons nouueaux, & les tiennẽt comme de grande importance: cõbien qu'ils ſoyẽt plus pour rẽuerſer la diſcipline, que pour la cõſeruer. Car ſi on les regarde biẽ de pres, on trouuera que ce ne ſõt que maſques ſãs verité.

13 Pour venir à l'autre poinct que i'ay mis, qui eſt-ce qui ne voit qu'il y a eu tant de traditions amaſſées les vnes ſur les autres, que la multitude en eſt creuë ſans nõbre: tellement qu'elle eſt intolerable à l'Egliſe Chreſtienne? Car aux ceremonies il y apparoiſt vn vray Iudaiſme. Les autres obſeruations ſont comme gehennes pour tormenter cruellement les po-
Ad Ianu. Epiſt. 119 ures conſciences. Sainct Auguſtin ſe plaignoit de ſon temps, que deſia pour lors tout eſtoit ſi plein de preſomption, en meſpriſant les commandemens

demens de Dieu, que celuy qui auoit marché à pied nud durãt l'octaue de sõ Bapteſme, eſtoit plus grieuemẽt reprins, que celuy qui s'eſtoit enyuré. Il ſe pleignoit ſemblablemẽt que l'Egliſe, laquelle Dieu a voulu eſtre libre, eſtoit tellemẽt foullée & greuée d'ordonnances & ſtatuts, que la cõditiõ des Iuifs auoit eſté plus aiſée. Si ce ſainct perſõnage viuoit auiourd'huy, quelles querimonies feroit il, de la malheureuſe ſeruitude où nous ſommes? Car le nõbre en eſt augmẽté iuſques à dix fois autant qu'il y en auoit adõc. Et on inſiſte cent fois plus rudemẽt en chacun poinct qu'õ ne faiſoit. Et de fait, il en aduiẽt touſiours ainſi: c'eſt que quãd les hõmes ont vne fois occupé la tyrãnie des ames, ils ne ceſſent de faire nouueaux cõmandemẽs, & nouuelles defenſes, iuſques à ce qu'ils ſe ſoyẽt débordez en toute extremité. Ce que S. Paul ſignifie treſbien quãd il dit: Si vous eſtes morts au monde, commẽt vous aſtreint-on par decrets, cõme ſi vous y eſtiez viuãs? Ne mãge point de cela, n'en gouſte point, n'y attouche point. Il deſcrit icy fort bien la procedure des ſeducteurs, qui commencent par ſuperſtition, defendant de manger d'vne viande, voire meſme bien peu. Apres auoir gagné ce poinct, ils defendent auſsi meſme d'en gouſter: leur a-on accordé cela, ils font accroire qu'il n'eſt pas licite d'y toucher. *Coloſ. 2*

Nous reprenons donc auiourd'huy à bon droit ceſte tyrannie aux traditions humaines: à ſauoir, que les poures conſciences ſont merueilleuſement tormentées par ſtatuts infiniz, à l'obſeruation deſquels on oblige eſtroitement le monde. Touchant des Canons qui appartiennent à la diſcipline, il en a eſté dit cy deſſus. Des ceremonies, qu'en diray-ie? Leſquelles n'apportent autre profit, ſinon de nous faire reuenir aux figures Iudaiques enſeueliſſant à demy noſtre Seigneur Ieſus. Le Seigneur dit S. Auguſtin, nous à ordonné peu de Sacremens, excellens en ſignification, faciles à obſeruer. Or cõbien repugne à ceſte ſimplicité la multitude & varieté des obſeruations dont l'Egliſe eſt enueloppée? Ie ſay bien ſouz quelle couleur aucũs excuſent ceſte peruerſité. Ils alleguẽt qu'il y en a pluſieurs entre nous d'auſsi rudes qu'il y en auoit au peuple d'Iſrael: que pour iceux ceſte forme puerile a eſté introduite: de laquelle cõbien que les ſauãs & robuſtes ſe puiſſent paſſer, ils ne la doyuẽt toutesfois meſpriſer, puis qu'ils voyent qu'elle eſt vtile à leurs freres. Ie reſpõ, que nous ſauons bien que c'eſt que doit vn chacun Chreſtien à l'infirmité de ſes prochains: mais ce n'eſt pas la façõ de s'accõmoder à l'infirmité des rudes, en leur impoſant vn grand tas de ceremonies pour les oppreſſer. Dieu n'a pas mis ſans cauſe ceſte difference entre le peuple anciẽ & nous, qu'il a voulu inſtruire iceluy par ſignes & figures à la façõ de petis enfans: & qu'ẽuers nous il vſe d'vne autre ſimplicité, ayant aboly ceſte põpe exterieure. Cõme vn enfant, dit S. Paul, eſt gouuerné & tenu en diſcipline par ſon pedagogue, ſelon la capacité de ſon aage: ainſi les Iuifs ont eſté cõduits ſouz la Loy. Mais nous, nous ſommes ſemblables aux ieunes gens qui ſont ſortiz d'enfance, & n'ont plus beſoing d'eſtre en curatelle ne en diſcipline puerile. Certes le Seigneur preuoyoit bien quel ſeroit le commun peuple de l'Egliſe Chreſtienne, & comment il ſeroit meſtier de le regir ſelon ſa rudeſſe. Toutesfois il a mis ceſte diſcretion, que nous auons dite, entre nous & les Iuifs. Ainſi c'eſt vne folle raiſon à nous

14

Epi. 118 ad Ianua.

de vouloir redreſſer la façon Iudaique, pour ſubuenir aux rudes, laquelle a eſté caſſée & abolie par Ieſus Chriſt. Ceſte diuerſité de nous, & du peuple ancien, eſt auſsi declairée par les paroles qu'eut le Seigneur Ieſus auec la Samaritaine, quand il luy dit, que le tẽps eſtoit venu, que les vraiz ſeruiteurs de Dieu l'adoreroyẽt en eſprit & verité. Cela certes auoit biẽ eſté touſiours fait, mais les fideles du nouueau Teſtament different en cela des anciens Peres, que l'adoration ſpirituelle de Dieu eſtoit couuerte du temps de la Loy, de ceremonies, & comme cachée dedans. Maintenant nous adorons Dieu ſimplemẽt, d'autant que le voile du Temple eſt rompu auec toutes ſes appartẽnances. Pourtant ceux qui confondẽt ceſte differẽce, réuerſent l'ordre inſtitué & eſtably par Ieſus Chriſt. Quelcun demãdera: Les rudes donc n'auront-ils nulles ceremonies pour ſoulager leur ignorance? Ie confeſſe qu'il n'eſt que bon & vtile de les aider par ce moyen: mais ie dy qu'il faut vſer de meſure: à ſauoir, que le tout ſerue à eſclaircir la cognoiſſance de Ieſus Chriſt, & non pas l'obſcurcir. Dieu donc nous a donné peu de ceremonies & aiſées, pour nous repreſenter Ieſus Chriſt, depuis qu'il nous a eſté exhibé. Les Iuifs en ont eu d'auantage pour le figurer en ſon abſence. Or ie dy qu'il leur eſtoit abſent pour lors, non pas quant à ſa vertu, mais quant à la façon de le repreſenter. Pourtant, ſi nous voulons tenir bon moyen en ceſt endroit, il nous faut garder de multiplier le nombre des ceremonies, lequel doit eſtre petit ſelon l'ordonnance de Dieu. Il faut aduiſer que celles que nous aurons ſoyent aiſées, pour ne point greuer les conſciences: & qu'en leur ſignification elles ayent vne maieſté & euidence telle que dit a eſté. Que cela n'ait pas eſté fait, qu'eſt-il meſtier de le monſtrer plus au long? Car il eſt notoire à chacun.

15 Ie laiſſe à dire les fantaſies pernicieuſes, dõt on a abbreuué le poure mõde, luy faiſant accroire que les ceremonies inuẽtées des hõmes ſont ſacrifices plaiſans à Dieu, par leſquels les pechez ſõt effacez, & par leſquels on acquiert iuſtice & ſalut. Quelcun me dira que ſi ce ſont choſes bonnes d'elleſmeſmes, elles ne peuuẽt eſtre corrõpues par ces erreurs ſuruenans, veu qu'il en aduiẽt biẽ autãt aux œuures que Dieu a cõmãdées. Mais cela eſt plus intolerable, de faire tel hõneur aux œuures cõtrouuées au plaiſir des hõmes, que de les reputer meritoires de la vie eternelle. Car les œuures cõmandées de Dieu, prennẽt le fondemẽt de leur remuneration, de ce que Dieu les a agreables à cauſe de l'obeiſsãce. Elles ne ſont poiut dõc eſtimées pour leur propre dignité ou merite, mais d'autant que Dieu priſe l'obeiſſance que nous luy rendons. I'enten ſi quelcun faiſoit en perfection ce que Dieu cõmande. Car les œuures que nous faiſons ne ſont plaiſantes à Dieu que par ſa bonté gratuite, d'autant que l'obeiſſance n'y eſt qu'à demy. Mais d'autant que nous ne diſputons pas icy dont procede noſtre iuſtice, laiſſons ceſte queſtion. Quãt eſt de la matiere preſente, ie dy derechef, que tout ce que les œuures ont de valeur & eſtime, elles l'ont au regard de l'obeiſſance que nous rendõs à Dieu, laquelle ſeule il regarde, cõme il dit par ſon Prophete: Ie ne vous ay rien, dit-il, commandé des hoſties & ſacrifices: mais ſeulemẽt d'eſcouter ma voix. Touchãt des œuures que les hõmes font à leur deuotion, il en eſt dit ainſi en vn autre paſſage:

Vous

Vous employez voſtre argent, ſans acheter du pain : ſignifiant que c'eſt peine perdue. Item, C'eſt en vain qu'ils m'honorent ſelon les commãdemens des hommes. Pourtant noz aduerſaires ne s'excuſeront iamais, en ce qu'ils ſouffrẽt que le poure populaire cerche ſa iuſtice en ces fatras de traditions humaines, pour pouuoir cõſiſter deuant Dieu, & obtenir ſalut. Dauantage, n'eſt-ce pas vn vice digne de grande reprehenſion, qu'ils vſent de beaucoup de ceremonies non entendues, pour amuſer le monde, cõme à vne baſtelerie & ieu de farce, ou à quelque cõiuration d'enchanteurs? Car il eſt certain que toutes ceremonies ſõt peruerſes & nuiſibles, ſinon qu'elles menẽt les hommes à Chriſt. Or toutes les ceremonies dõt on vſe en la Papauté, n'ont ne doctrine, ne ſignificatiõ, mais ſont amuſemens de petis enfans. Finalemnt, comme le ventre eſt ſubtil, pour inuenter choſes qui luy ſoyent à profit: il y en a eu la pluſpart controuuées par les Preſtres par pure auarice, pour amener la farine au moulin. Mais encore de quelque origine qu'elles procedent, ſi on veut purger l'Egliſe de vne turpitude manifeſte, & qu'il ne s'y exerce point foire ne marchandiſe vilaine, on ne peut autremẽt faire que d'en retrancher la pluſpart, d'autant que ce ſont comme attrapes, pour attirer l'argent du peuple.

Combien qu'il ſemble aduis, que ce que i'ay dit iuſques icy des traditions humaines, ſoit ſeulemẽt pour noſtre temps, à fin de reprouuer les ſuperſtitions Papiſtiques: ſi eſt-ce toutesfois qu'on en peut recueillir vne doctrine vtile pour tous temps. Car toutesfois & quantes que ceſte folie pullule, de vouloir ſeruir Dieu par inuentions humaines, toutes les ordonnances qu'on fait à ceſte fin viennent incontinent à ces abuz que nous auõs dit. Car ce n'eſt point pour vn temps, mais pour touſiours: que Dieu a denoncé ceſte malediction, de frapper d'aueuglement & beſtiſe tous ceux qui le ſeruiront par doctrines humaines. Ceſt aueuglement eſt cauſe que ceux qui ſe deſuoyent du droit chemin, en meſpriſant tant de admonitions de Dieu, tombent d'vne abſurdité à l'autre. Toutesfois ſi quelcun deſire d'auoir vne doctrine generale, ſans auoir eſgard à la Papauté, quelles ſont les traditions humaines, leſquelles doyuent eſtre en tout temps repudiées de l'Egliſe: la determination que nous en auons mis cy deſſus, eſt claire & certaine: à ſauoir qu'il nous faut tenir en telle eſtime toutes les loix qui ſeront faites des hommes ſans la Parole de Dieu, à ceſte fin d'eſtablir quelque façon de ſeruir à Dieu, ou de lier les cõſciences par neceſsité. S'il y a encores d'autres abuz qui s'en enſuyuẽt, comme quand par la multitude des ceremonies la clairté de l'Euangile eſt obſcurcie, ou bien que ce ſont folles obſeruations & inutiles, qui ne peuuent edifier: ou bien que ce ſont amorſes, pour eſcumer l'argent des bourſes, ou bien que le peuple en ſoit greué outre meſure, ou qu'il y ait des autres meſchantes ſuperſtitions: tout cela nous deura aider pour facilement diſcerner, combien de mal & de nuiſance il y a. 16

I'enten bien que c'eſt qu'ils reſpondent pour eux, à ſauoir que leurs traditions ne ſont pas d'eux meſmes, mais de Dieu, d'autãt que l'Egliſe eſt regie par le ſainct Eſprit, à ce qu'elle ne puiſſe errer. Or ils preſuppoſent que l'authorité de l'Egliſe reſide par deuers eux. Ce poinct gagné, il s'enſuit que toutes leurs traditiõs ſont reuelations du S. Eſprit: 17

Iesa. 29

leſquelles on ne peut meſpriſer ſans meſpriſer Dieu. Et à fin qu'il ne ſemble aduis qu'ils ayẽt rien follemẽt attenté de leurs teſtes, ils font accroire que la plus grand part de leurs ordonnances eſt venue des Apoſtres. Dauantage ils diſent qu'vn ſeul exemple peut demõſtrer ce que les Apoſtres ont fait en general : à ſauoir quand eſtans aſſemblez ils ont determiné en leur Cõcile, que les Gentils ſe deuſſent abſtenir de mãger du ſang, ou de la chair d'vne beſte ſuffoquée, ou de ce qui auroit eſté ſacrifié aux idoles. Nous auons amplemẽt declairé autrepart, combien fauſſemẽt ils abuſent du tiltre de l'Egliſe, pour approuuer leur authorité. Quãt à la cauſe preſente, ſi en reiettãt toute feintiſe & fauſſeté nous conſiderõs ce qu'il nous eſt meſtier de regarder: c'eſt à ſauoir, quelle Egliſe requiert Ieſus Chriſt, à fin, de nous renger & cõformer à ſa reigle: il nous ſera aſſez euidẽt que ceſte n'eſt point l'Egliſe, laquelle en outrepaſſant les limites de la Parole de Dieu, s'esbat à faire nouuelles loix, & inuenter nouuelle façon de ſeruir Dieu. Car ceſte loy qui à eſté vne fois enioincte à l'Egliſe, ne demeure elle point eternellement? Tu prendras garde de faire ce que ie te
Deute.12 commãde: tu n'y adiouſteras rien & n'en diminueras. Et de rechef, tu ne
Prou.30 adiouſteras à la Parole du Seigneur, & n'en diminueras: à fin qu'il ne te accuſe, & que tu ne ſois trouué menſongier. Puis qu'on ne peut nier que ces choſes ne ſoyent dites à l'Egliſe, qu'eſt-ce que font autre choſe ceux qui diſent, que nonobſtant telles defenſes, elle a oſé entreprendre d'adiouſter du ſien à la Parole de Dieu, ſinon qu'ils l'arguẽt de rebellion contre Dieu? Mais n'eſcoutons point leurs menſonges, par leſquels ils font ſi grãd' iniure à l'Egliſe. Pluſtoſt cognoiſsõs que le nom de l'Egliſe eſt fauſſemẽt pretẽdu: quand on en veut couurir la folle temerité des hõmes, qui rompt les limites de la Parole de Dieu, pour donner lieu à ſes inuentions.

18 Ces paroles ne ſont pas difficiles ne ambigues, ne incertaines: par leſquelles il eſt defendu à l'Egliſe vniuerſelle, d'adiouſter ou diminuer de la Parole de Dieu, quãd il eſt queſtion de ſon ſeruice. Ils dirõt que cela eſt dit de la Loy ſeule: apres laquelle ſont venuz les Prophetes. Ce que ie confeſſe: moyennant qu'ils entendent qu'icelles tendent plus à accomplir la Loy, qu'à y adiouſter ou en retrẽcher. Or ſi le Seigneur ne ſouffre point qu'on adiouſte au miniſtere de Moyſe, ou qu'on en diminue, combien qu'il fuſt plein d'obſcurité, iuſques à ce qu'il donne plus claire doctrine par les Prophetes ſes ſeruiteurs, & finalement par ſon Fils bien-aimé: pourquoy n'eſtimerons nous eſtre plus rigoureuſement defendu d'adiouſter à la Loy, aux Propheties, aux Pſeaumes & à l'Euangile? Le Seigneur certes n'a point changé de vouloir: lequel a iadis declairé, qu'il ne peut eſtre plus grieuement offenſé, que quand les hommes le veulent ſeruir par leurs inuentions propres. Comme nous en auons les excellens teſmoignages aux Prophetes, qui nous deuoyent eſtre aſsiduellement deuant les yeux. En Ieremie, Quand i'ay conduit voz Peres hors de la terre d'Egypte, ie ne leur ay point commandé de m'offrir hoſties & ſacrifices: mais ie leur ay donné ce mandement, diſant: Eſcoutez ma Parole, & ie ſeray voſtre Dieu, & vous ſerez mon peuple, & cheminerez aux voyes que ie vous monſtreray. Item, En adiurant, i'ay adiuré voz Peres, eſcoutez ma Parole. Il s'en lit pluſieurs autres ſemblables: mais principale-

ment

mẽt ceſtuy-cy qui s'enſuit eſt notable: lequel eſt eſcrit en Samuel: Le Seigneur demande-il hoſties & ſacrifices: & non pas pluſtoſt qu'on obeiſſe à ſa voix? Car obeiſſance eſt meilleure que ſacrifice: & vaut mieux eſcouter, que d'offrir graſſes hoſties. Car repugner à Dieu, eſt comme ſorcellerie: & n'acquieſcer point à luy, eſt comme idolatrie. 1.Sam.15

19 Parquoy, puis qu'on ne peut excuſer d'impieté toutes les inuentions qu'on defend ſouz l'authorité de l'Egliſe: il eſt facile d'inferer, que fauſſement elles ſont imputées à l'Egliſe. A ceſte cauſe nous cõbattons hardimẽt contre ceſte tyrannie des traditiõs humaines, qui ſont obtenues ſouz le tiltre de l'Egliſe. Car nous ne contemnons point l'Egliſe, comme noz aduerſaires, pour nous rendre odieux, fauſſement nous reprochent: mais nous luy attribuons la louange d'obeiſſance, laquelle eſt la plus grande qu'elle ſauroit deſirer. Eux meſmes ſont outrageuſement iniurieux cõtre l'Egliſe, la faiſant rebelle contre ſon Seigneur: d'autant que ſelon leur dire, elle a tranſgreſſé le commandement de Dieu. Encore que ie ne mette en auant que c'eſt vne grande impudence & malice à eux, d'obiecter continuellement la puiſſance de l'Egliſe: & cependant laiſſer derriere & diſſimuler quel mandemẽt elle a de Dieu, & quelle obeiſſance elle luy doit. Mais ſi nous deſirons comme il appartient, de conſentir auec l'Egliſe: il nous faut pluſtoſt regarder & cõſiderer ce qui nous eſt cõmandé de Dieu & à toute l'Egliſe pareillement, à fin que d'vn commun accord nous luy obeiſſions. Car il ne faut aucunement douter que n'accordions tresbien auec l'Egliſe, ſi en tout & partout nous nous rendons obeiſſans à Dieu.

20 Touchant ce qu'ils diſent, l'origine de leurs traditions eſtre deſcendue des Apoſtres, ce ſont pures tromperies: veu que toute la doctrine des Apoſtres tend à ce but, que les conſciences ne ſoyẽt chargées de nouuelles traditions: & que la religion Chreſtienne ne ſoit contaminée par noz inuentions. Et s'il faut croire aux hiſtoires anciennes, ce qu'ils attribuent aux Apoſtres, ne leur a pas ſeulement eſté incogneu, mais iamais n'en ouyrent parler. Et ne faut qu'ils babillent que beaucoup de conſtitutions des Apoſtres ont eſté receuës par vſage, qui ne furent iamais eſcrites: c'eſt à ſauoir des choſes qu'ils ne pouuoyent entendre deuant la mort de Ieſus Chriſt: leſquelles ils ayent appriſes depuis ſon aſcenſion par reuelation du ſainct Eſprit. Nous auons deſia cy deſſus expoſé ce paſſage. Quant eſt pour le propos que nous traitons: ils ſe font bien ridicules, quand en voulant declairer quels ſont ces grans myſteres qui ont ſi long temps eſté incogneuz aux Apoſtres, ils propoſent en partie des ceremonies prinſes & meſlées de celles leſquelles auparauant auoyent eſté vulgaires entre les Iuifs & Gentils: en partie des foiles ſingeries & ſottes ceremonies, leſquelles ſauent toutes par cœur des aſnes de Preſtres, qui ne ſauent n'aller ne parler: & meſmes leſquelles les fols & les enfans contrefont ſi proprement, qu'on diroit qu'ils en ont toute la ſcience en leur teſte. Si nous n'auions nulles hiſtoires, toutesfois il n'y a homme de ſain iugement, qui ne iugeaſt qu'vne telle multitude de ceremonies n'eſt point venue tout d'vn coup en l'Egliſe: mais que petit à petit elle a eſté introduite Car comme ainſi ſoit que les bons Eueſques preſchans du temps des Apoſtres, euſſent fait aucunes ſainctes ordonnances appartenantes à

l'ordre & la police: leurs ſucceſſeurs eſtans gens inconſiderez & conuoiteux de choſes nouuelles, y ont voulu adiouſter chacun ſon loppin, l'vn apres l'autre: & les derniers ont touſiours voulu ſurmonter leurs predeceſſeurs. Dauantage, pource qu'il y auoit danger que leurs inuentions, par leſquelles ils vouloyent acquerir bruit & renommée, ne s'en allaſſent incontinēt aual l'eau: ils ont vſé de plus grād rigueur que ne faiſoyēt point les premiers, pour contreindre le peuple à les obſeruer. Ceſte folle imitation & peruerſe, où chacun a voulu eſtre auſsi vaillant que ſon cōpagnon à forger quelque nouueauté, nous a engendré la plus grand part des ceremonies que noz Papiſtes du iourdhuy veulent qu'on tienne pour ordonnances Apoſtoliques. Mais comme nous auons dit, les hiſtoires nous en rendent ſuffiſant teſmoignage.

21 A fin que nous ne ſoyons trop longs, à en faire vn long recit, contentons nous d'vn exemple. Les Apoſtres ont vſé d'vne grande ſimplicité en adminiſtrant la Cene de noſtre Seigneur. Les prochains ſucceſſeurs pour orner la dignité du myſtere, ont adiouſté quelques façons de faire, leſquelles n'eſtoyent point du tout à condamner. Mais depuis ſont ſuruenuz d'autres ſinges qui ont eu vne folle affectatiō de coudre piece ſur piece. Et ainſi ont compoſé tant les accouſtremens du preſtre, que les paremens de l'autel, & le badinage & ieu de farce que nous voyons à preſent à la Meſſe, auec tout le reſte du bagage. Mais les Papiſtes ont encores vne obiection, que de toute ancienneté on a eu cela pour reſolu, que ce qu'on tenoit en l'Egliſe vniuerſelle d'vn commun accord, eſtoit procedé des Apoſtres: comme S. Auguſtin le teſtifie. Ie ne leur bailleray autre ſolutiō
Epiſt. 180 que de la bouche de ſainct Auguſtin. Toutes les choſes, dit-il, qu'ō garde en tout le monde, il eſt à iuger qu'elles ont eſté ordonnées par les Apoſtres, ou par les Conciles vniuerſels, deſquels l'authorité eſt treſ-vtile en l'Egliſe. Comme ce qu'on celebre annuellemēt la memoire de la paſsion & reſurrection de noſtre Seigneur. Item, ſon aſcenſion au ciel & la Pentecoſte. Et s'il y a encores quelque choſe ſemblable qui ſe garde en toute l'Egliſe, par tout ou elle a ſon eſtendue au monde. Puis qu'il allegue tant peu d'exemples, n'eſt-il pas facile de voir qu'il n'a pas voulu authoriſer les obſeruations qui eſtoyent pour lors, ſinon celles qui eſtoyent ſobrement inſtituées, & en petit nombre, & leſquelles eſtoyent vtiles, pour conſeruer l'ordre de l'Egliſe auec ſimplicité? Or c'eſt bien loing de ce que pretendent les Romaniſques, qu'il n'y ait ſi petit fatras de ceremonies entre eux, qui n'ait eſté eſtably par l'authorité des Apoſtres.

22 Pour cauſe de brieueté ie produiray ſeulement vn exemple. Si quelcun leur demande, dont ils ont leur eau beneite: ils reſpondront incontinent, que c'eſt des Apoſtres, comme ſi les hiſtoires ne racontoyent point que ce a eſté vn Pape qui en a eſté le premier inuenteur: lequel, s'il euſt appellé les Apoſtres à ſon conſeil, n'euſt iamais contaminé le Bapteſme par ceſte ordure: voulant faire vn memorial du Sacrement qui n'a point eſté ordonné ſans cauſe pour eſtre vne fois receu. Combien que ce ne m'eſt pas choſe vray-ſemblable, que l'origine en ſoit ſi ancienne que les hiſtoires en font mention. Car ſainct Auguſtin dit, qu'aucunes Egliſes de ſon temps reprouuoyent la ceremonie de lauer les pieds le iour de la Cene,

Cene, de peur qu'il ne semblast que cela appartint au Baptesme. En quoy il signifie qu'il n'y auoit lors nulle espece de lauement, laquelle eust quelque similitude auec le Baptesme. Quoy qu'il en soit, ie n'ay garde de concéder, que cela soit iamais procedé de l'Esprit des Apostres, d'vser d'ablution quotidiene, pour reduire en memoire le Baptesme: qui vaut autant à dire comme le reiterer. Et ne me chaut de ce que sainct Augustin en vn autre passage attribue aussi bien aux Apostres d'autres obseruations. Car puis qu'il ne fait que deuiner par coniectures, quel iugement pourroit on asseoir là dessus, mesmes de choses si grandes? Finalement encores que i'accorde que les choses qu'il dit soyẽt descendues du temps des Apostres, si est-ce qu'il y a grande differẽce entre ordõner quelques exercices dont les fideles puissent vser en liberté ou s'en abstenir, & faire des statuts pour lier estroitement les consciences. Toutesfois quiconque en ait esté l'autheur, puis qu'elles ont esté tirées en si grand abuz, nous ne faisons nul deshonneur à iceluy en les abbatant, à cause de la corruption qui y est suruenue: d'autant qu'elles n'ont iamais esté instituées à ceste intention, qu'elles fussent perpetuelles.

L'exemple des Apostres qu'ils alleguent pour donner authorité à 23
leur tyrannie, ne fait de rien mieux à propos. Les Apostres, disent-ils, & les anciens de l'Eglise primitiue, ont fait vne ordonnance outre le mandement de Christ: par laquelle ils defendoyent aux Gentils de ne manger des choses immolées aux idoles, de la chair de beste suffoquée, ne du sang. S'ils ont eu raison de ce faire, pourquoy ne pourroyent leurs successeurs les ensuyure toutes les fois que mestier est? Ie voudroye qu'ils les ensuyuissent tant en cecy qu'en autres choses. Car ie nie que les Apostres en cela ayent institué ou ordonné rien de nouueau, comme il m'est facile de prouuer. Car puis qu'en ce lieu là mesme, sainct Pierre afferme, que c'est tenter Dieu d'imposer quelque charge sur les disciples: il renuerseroit apres sa sentence, s'il souffroit que quelque charge leur fust imposée. Or ce seroit certainement vne charge, si les Apostres decernoyent par leur authorité, qu'il fust defendu aux Gentils de ne manger des sacrifices des idoles, ne de la chair de beste suffoquée, ne de sang. Neantmoins il demeure touiours vn scrupule: c'est qu'il semble aduis qu'ils l'ayent defendu. Mais quand on regardera de pres au sens de leur ordonnance, la solution sera facile. Le premier & principal poinct est, qu'il faut laisser aux Gentils leur liberté, sans leur faire fascherie, ne les inquieter des obseruations de la Loy. Iusques icy elle nous fauorise directement. L'exception qui s'ensuit apres touchant les sacrifices, la chair estouffée, & le sang, n'est pas vne nouuelle loy faite par les Apostres, mais est l'eternel commandement de Dieu, de garder charité. Et ne diminue en rien la liberté des Gentils: mais seulement les aduertist comment ils se doyuent accommoder à leurs freres, pour ne les scandaliser en l'vsage de leur liberté. Notons donc, que cecy est le second poinct: c'est à sauoir, que la liberté des Gentils ne soit nuisante, n'en scandale à leurs freres. Si quelcun persiste encore disant qu'ils ordonnent quelque certaine chose: ie respon que seulement ils monstrent, selon qu'il estoit expedient pour le temps, en quelles choses les Gentils pouuoyent scandaliser leurs freres,

à fin qu'ils s'en gardent : toutesfois ils n'adiouſtent du leur rien de nouueau à la Loy de Dieu eternelle, laquelle defend le ſcandale.

24 Comme ſi auiourdhuy és pays où les Egliſes ne ſont pas encore bien ordõnées, les bons Paſteurs denonçoyent à ceux qui ſont deſia bien inſtruits, qu'ils n'ayent à manger chair au Vendredy, ou labourer en iour de feſte publiquement, iuſques à tant que les debiles en la Foy, par plus certaine doctrine deuiennent plus fermes. Car combien que ces choſes, la ſuperſtition oſtée, ſoyent de ſoy indifferentes : toutesfois quand elles ſe commettent auec ſcandale des freres infirmes, elles ne ſont ſans peché. Et le temps eſt auiourdhuy tel, que les fideles ne ſauroyent faire ces choſes en preſence de leurs freres infirmes, ſans naurer grieuement leurs conſciences. Qui ſeroit celuy qui oſeroit dire, s'il ne vouloit grandement calomnier, qu'en ceſte maniere tels bons Paſteurs feroyent vne nouuelle loy : veu qu'il appert qu'ils ne feroyent ſinon obuier aux ſcandales, leſquels ſont aſſez clairement defenduz de Dieu? On en peut autant dire des Apoſtres, deſquels l'intention n'a eſté autre, que de maintenir la Loy de Dieu: laquelle eſt d'euiter les ſcandales. Comme s'ils euſſent dit : Le commandement de Dieu eſt, que vous n'offenſiez point voz freres infirmes. Vous ne pouuez manger les choſes offertes aux idoles, ne de la chair eſtouffée, ne du ſang ſans les offenſer : nous vous commandons donc en la Parole de Dieu, de n'en manger auec ſcandale. Que
1. Cor. 8 telle ait eſté l'intention des Apoſtres, ſainct Paul en eſt teſmoing : lequel accordant à leur ordonnance, eſcrit ainſi: Touchant des viandes qui ſont ſacrifiées aux idoles, nous ſauons bien qu'il n'y a idole au monde qui ſoit rien. Mais aucuns en mangent auec ceſte conſcience, comme ſi elles eſtoyent dediées aux idoles, & leur conſcience infirme eſt violée. Voyez que ceſte voſtre liberté ne tourne en ſcandale aux imbeciles. Celuy qui conſiderera ces choſes, ne ſera point cy apres facilement abuſé par ces trompeurs, qui veulent faire accroire, que les Apoſtres, par ceſte ordonnance, ont commencé à reſtraindre la liberté de l'Egliſe. Mais encore à fin qu'ils ne puiſſent plus fuir, ne cauiller, que ce que ie dy ne ſoit la pure verité: qu'ils me reſpondent en quelle authorité ils ont caſſé & aneanty ce decret des Apoſtres. Ils ne peuuent autre choſe alleguer, ſinon qu'il n'y a plus de danger touchant les ſcandales & diſſentions, auſquelles les Apoſtres vouloyent remedier. Et ainſi, puis que la cauſe eſt oſtée, que la loy ne doit plus durer ny auoir ſa vigueur. Puis donc que ceſte loy a eſté faite en conſideration de charité ſelon leur confeſsion meſme, & qu'on ne la tranſgreſſe point, ſinon en contreuenant à charité : par cela ils confeſſent que ce n'a point eſté vne addition nouuelle faite à la Loy de Dieu, faite de la teſte des Apoſtres : mais qu'ils ont purement & ſimplement accommodé à leur temps, ce que noſtre Seigneur nous commande à tous par ſa Parole.

25 Mais ia ſoit, diſent-ils, que les loix Eccleſiaſtiques ſoyent cent fois iniques & iniuſtes, ſi eſt-ce qu'il y faut obeir : d'autant qu'il n'eſt pas icy queſtion que conſentions aux erreurs, mais ſeulement que nous, qui ſommes ſubiets, obeiſsions aux commandemens rigoreux de noz ſuperieurs, leſquels il ne nous eſt pas licite de reietter. Mais noſtre Seigneur par la

verité

verité de ſa Parole, nous defend tresbien contre ceſte cauillation, & nous deliure de ſeruitude, pour nous maintenir en la liberté, laquelle il nous a aquiſe de ſon ſacré ſang. Car il n'eſt pas vray (comme malicieuſement ils veulent faire accroire) qu'il ne ſoit icy queſtion, ſinon de porter quelque dure oppreſsion en noſtre corps: mais leur fin eſt, de priuer noz conſciences de leur liberté: c'eſt à dire, du fruit qu'elles reçoyuẽt par le ſang de Chriſt, & de les tormenter ſeruilement & miſerablement. Toutesfois nous laiſſerõs ce poinct comme s'il eſtoit de petite importãce. Mais penſons nous que ce ſoit choſe de petite conſequẽce, de rauir à Dieu ſon Royaume, lequel il ſe veut ſur toutes choſes eſtre cõſerué? Or il luy eſt rauy toutesfois & quãtes qu'il eſt ſeruy par loix d'inuẽtions humaines: veu que il veut eſtre le ſeul Legiſlateur de ſon hõneur & ſeruice. Et à fin qu'aucũ ne pẽſe que ce ſoit choſe de legiere importance, qu'il eſcoute combiẽ noſtre Seigneur l'eſtime. Pourtãt, dit-il, que ce peuple icy m'a ſeruy ſelõ les mandemens & doctrines des hõmes, voicy ie le feray émerueiller par vn miracle grand & merueilleux. Car la ſapience perira des ſages, & l'entẽdement des prudens ſera aneanty. En vn autre paſſage: Ils me ſeruẽt en vain, enſeignans pour doctrines, commandemens d'hommes. *Iesa.29* *Mat.15*

26 Pluſieurs trouuent eſtrange, pourquoy noſtre Seigneur menace ſi aſprement de faire choſes merueilleuſes ſur le peuple, duquel il eſtoit ſeruy par mandemens & doctrines des hommes: & pourquoy il declaire que tel honneur eſt vain. Mais s'ils regardoyent que c'eſt de depẽdre de la ſeule bouche de Dieu, en matiere de Religion: c'eſt à dire, en matiere de ſapience celeſte: ſemblablement ils verroyent que la raiſon n'eſt pas petite, pourquoy noſtre Seigneur a en telle abomination les ſeruices mal reiglez qui luy ſont faits ſelon le ſot appetit des hommes. Car combien que ceux qui le ſeruent, ayent quelque eſpece d'humilité, s'aſſubiettiſſans aux loix des hommes, pour ſon honneur: toutesfois ils ne ſont nullement humbles deuant Dieu, auquel meſme ils impoſent ces meſmes loix qu'ils obſeruẽt. C'eſt la raiſon pourquoy ſainct Paul requiert tant diligemment que nous nous gardions d'eſtre abuſez par les traditions des hommes: vſant d'vn mot Grec biẽ propre, qui nous ſignifie vn ſeruice volontaire: c'eſt à dire inuenté du vouloir des hommes ſans la Parole de Dieu. Certainement il eſt ainſi, qu'il faut que tant la ſapience de tous les hommes, que la noſtre, nous ſoit faite folle, à fin que permettions vn ſeul Dieu eſtre ſage. De laquelle voye ſont bien loing ceux qui luy penſent complaire par obſeruations forgées au plaiſir des hommes. Comme il a eſté fait long temps par cy deuãt, & de noſtre memoire meſme: & ſe fait encore auiourdhuy au pays où la creature eſt en plus grande authorité, que le Createur. Leſquels pays ont vne religion (ſi digne elle eſt d'eſtre appellée religiõ) brouillée de plus de ſuperſtitiõs & plus folles, que idolatrie Payenne qui fut onc. Car que ſauroit le ſens de l'homme produire, ſinon choſes charnelles & folles: & qui vrayement monſtrent de quel autheur elles ſont venues? *Col.2*

27 Pourquoy donc, diſent-ils, Chriſt a-il voulu qu'on portaſt les charges importables qu'impoſent les Scribes & Phariſiens? Mais ie leur demande au contraire, pourquoy luy meſme en vn autre lieu, a-il vou- *Mat.23*

lu qu'on se gardast du Leuain des Pharisiens : appellant leur leuain
Mat.16 (comme l'interprete l'Euangeliste sainct Matthieu) tout ce qu'ils meslo-yẽt de leur doctrine propre, à la pure Parole de Dieu? Que voulõs-nous d'auantage, quand il nous est cõmandé de fuir, & de nous garder de toute leur doctrine? Dont il nous est tresmanifeste, qu'en l'autre passage, nostre Seigneur n'a pas voulu que les consciences des siens fussent chargées des propres traditions des Pharisiens. Et les paroles mesmes (si on ne les cauilloit point) n'approchent en rié de ce sens. Car par icelles, nostre Seigneur n'a voulu autre chose, sinon que proposant de parler publiquemẽt contre la mauuaise vie des Pharisiens, il enseignoit parauãt les auditeurs, que combien qu'ils ne vissent rien aux mœurs des Pharisiens digne d'estre ensyuy, toutesfois qu'ils ne delaissassent point ce qu'ils enseignoyẽt par parole, quand ils estoyent assiz en la chaire de Moyse : c'est à dire quand ils exposoyent la Loy. Il n'a donc voulu autre chose, sinon de preuenir ce danger, que le peuple ne fust point induit par la mauuaise vie de ses gouuerneurs, à mépriser la doctrine de Dieu. Mais pource qu'aucuns ne s'émeuuent pas par beaucoup de raisons, mais cerchent touſiours
Augu. in Ioã. trac. 46 authorité: i'allegueray les paroles de sainct Augustin, auxquelles il donne vne mesme interpretation que i'ay fait. Le bercail du Seigneur, dit-il, a des Pasteurs, partie ses enfans, partie mercenaires. Les Pasteurs qui sont enfans de Dieu, sont les vrais Pasteurs : toutesfois escoute cõme les mercenaires aussi sont vtiles. Car plusieurs ministres en l'Eglise cerchãs leur profit terrien, préchent Iesus Christ, & la voix de Christ est ouye de leur bouche: & les brebiz suyuent, non point le mercenaire, mais le Pasteur par le mercenaire. Escoutez comment le Seigneur nous a demonstré les mercenaires: Les Scribes, dit-il, & Pharisiẽs sont assiz en la chaire de Moyse : faites ce qu'ils vous disent, mais ce qu'ils font, ne le faites point. C'est autant comme s'il disoit : Escoutez la voix du pasteur par les mercenaires. Car estans assiz en ceste chaire, ils enseignent la Loy de Dieu. Pourtant Dieu enseigne par eux, mais s'ils veulent rien amener de leur propre, ne les oyez point, & ne faites pas ce qu'ils vous disent.

28 Mais pourtant qu'aucuns simples, quand ils entendent que les consciences des fideles ne se doyuent lier par traditions humaines, & que Dieu est en vain par icelles seruy, pensent que ce soit vne mesme raison des reigles qui sont mises pour tenir ordre en l'Eglise : il faut icy obuier à leur erreur. Certes il est facile de s'abuser en ceste endroit, pourtant qu'il n'appert pas de prime face, quelle difference il y a entre ces deux especes: mais nous depécherons le tout si clairement que nul ne sera d'oresnauant deceu par la similitude. Ayons premierement ceste consideration, c'est que si nous voyons estre necessaire qu'en toutes compagnies des hommes il y ait quelque police, pour entretenir paix & concorde entre eux : si en toutes choses il faut qu'il y ait quelque ordre, pour conseruer vne honnesteté publique, & mesme vne humanité entre les hommes : que ces choses se doyuent principalement obseruer aux Egliises: lesquelles premierement sont maintenues par bon ordre, & par discorde sont du tout dissipées. Parquoy si nous voulons tresbien prouuoir

noir à la conſeruation de l'Egliſe: il faut mettre diligence que tout ſe face decentement & auec bon ordre, ainſi que le commande ſainct Paul. Or puis qu'il y a ſi grandes repugnances d'eſprits & de iugement entre les hommes, nulle police ne ſauroit conſiſter en eux, ſi elle n'eſt arreſtée par quelques certaines loix: & nul ordre ne s'y pourroit bien conſeruer, ſans quelque certaine forme. Tant s'en faut que nous reprouuiõs les loix qui tendent à ceſte fin, que meſme nous affermons, que ſans icelles les Egliſes ſeroyent incontinent diſſipées & deformées. Car autrement il ne ſe pourroit faire (ce que ſainct Paul requiert) que tout s'y fiſt decentemẽt & par ordre, ſi l'ordre & l'honneſteté n'eſtoit cõſeruée par quelque certaine forme. Neantmoins il faut touſiours ſoigneuſement prendre garde en telles obſeruãces, qu'elles ne ſoyent eſtimées neceſſaires à ſalut, pour lier les conſciences: ou qu'on n'y conſtitue l'honneur & ſeruice de Dieu, comme ſi la vraye pieté y eſtoit ſituée.

Nous auons donc vne bonne marque & certaine, pour diſcerner entre les maudites conſtitutions, deſquelles nous auons dit, que la vraye religion eſt obſcurcie, & les conſciences abyſmées: & entre les ſainctes ordonnances de l'Egliſe, leſquelles tendent touſiours à l'vn de ces buts, ou de garder quelque honneſteté en la compagnie des fideles, ou d'entretenir paix & concorde entre eux. Or depuis qu'on a vne fois cogneu, qu'vne loy eſt miſe pour vne reigle d'honneſteté, la ſuperſtition en eſt deſia oſtée, en laquelle trebuſchent ceux qui conſtituent le ſeruice de Dieu aux inuentions humaines. Dauantage, puis qu'on a entendu qu'elle ne tend ſinõ au commun vſage des hommes, & pour conſeruer entre eux charité, la fauſſe opinion d'obligation & de neceſsité, eſt renuerſée: laquelle tourmente horriblement les conſciences, quand on eſtime les traditions eſtre neceſſaires à ſalut. Car pour auoir ceſte cognoiſſance, que venons de dire, on voit qu'il n'eſt queſtiõ ſinon de nourrir entre nous charité, en ſeruant les vns aux autres. Mais il eſt expedient d'expoſer encore plus clairement que c'eſt qu'emporte ceſte honneſteté: ltẽ ceſt ordre dõt parle S. Paul. La fin de l'honneſteté tend à cela, que quãd on inſtitue des ceremonies pour donner reuerence & maieſté aux Sacremens, le peuple ſoit émeu comme par vne aide à hõnorer Dieu. Secondement, qu'il y apparoiſſe vne grauité & modeſtie. Quant à l'ordre, le premier poinct eſt, que les Prelats & Paſteurs ſachent quelle eſt la reigle de bien gouuerner, & que le peuple ſoit exercé à obeiſſance & diſcipline. Le ſecond eſt d'entretenir l'Egliſe en bonne concorde, l'ayant diſpoſée en bon eſtat. 29

Nous n'appellerons donc honneſteté, quand il n'y a qu'vn ſpectacle friuole, pour donner plaiſir aux hommes, comme nous en auons l'exẽple en toute la pompe dont vſent les Papiſtes en tout le ſeruice de Dieu, qu'ils appellent. Car ils n'ont qu'vne maſque d'vne belle apparence laquelle eſt inutile, & vne ſuperfluite ſans fruit. Mais nous tiendrons pour hõneſteté ce qui ſera tellement reiglé, pour donner reuerẽce aux ſaincts myſteres de Dieu, que le peuple en ſoit exercé à deuotion vrayement Chreſtienne: ou bien que l'acte auquel cela doit ſeruir, en ſoit orné decẽtement: & qu'en tout on regarde l'edification: c'eſt à ſauoir, que les fideles ſoyent admonneſtez par ce moyen en quelle modeſtie, crainte & re- 30

uerence ils se doyuent disposer à seruir Dieu. Or les ceremonies ne sont point autrement exercices de pieté, sinon qu'elles conduisent le peuple comme par la main, à Iesus Christ. Sẽblablemẽt, il ne nous faut point cõstituer l'ordre en ces põpes inutiles, qui n'ont riẽ qu'vne vaine apparẽce: mais en vne bõne police, laquelle oste cõfusion, contẽnement & tous debats. De la premiere espece nous en auons les exemples en S. Paul, quand il defend de méler des banquets profanes auec la sacrée Cene de nostre Seigneur. Item, que les femmes ne se mõstrent point en public à teste découuerte: & en auons beaucoup d'autres quotidiens entre nous: comme de prier publiquement à genoux, de ne traiter les Sacremẽs de nostre Seigneur irreuerẽmment, & d'vne façon sordide & deshonneste, de ne ietter les corps des hommes trespassez cõme charognes de bestes, mais les enterrer honnestement, apres les auoir ensepueliz. Les exemples de la seconde espece, sont d'auoir heures arrestées pour les predications, & oraisons publiques, & Sacremens: d'auoir aussi les lieux destinez à cela: les chants ou Pseaumes: itẽ, le silence qui doit estre pour donner audience à la Parole: & que les femmes, suyuant la defense de S. Paul, ne presument d'enseigner: & autres semblables. Principalement, il nous faut mettre en ce rang les ordõnances qui cõcernent la discipline, cõme le Catechisme, les corrections, la façon d'excommunier, les iusnes cõmuns, & autres telles. Et ainsi toutes constitutions de l'Eglise qu'on doit receuoir pour bonnes & sainctes, se peuuent rapporter à deux articles: c'est, que les vnes appartiennent aux ceremonies, les autres à la discipline & concorde.

31 Mais pource qu'icy il y a danger d'vn costé que les Euesques cornuz ne prennent occasion d'excuser leurs loix meschantes & tyranniques, cõme ayans quelque couleur par ce que nous auõs dit: de l'autre costé, qu'il n'y en ait d'aucuns, lesquels de peur de retomber en la malheureuse seruitude où nous auõs esté, ne reiettent clairement toutes ordõnances Ecclesiastiques, quelques bonnes & sainctes qu'elles soyent: il me faut proteſter que ie n'enten point d'approuuer autres constitutions que celles qui sont fondées en l'authorité de Dieu, & tirées de l'Escriture, tellement qu'on les puisse totalement appeller diuines. Prenons exemple en la coustume de nous agenouiller, quand on fait les prieres solẽnelles, sauoir est si nous deuons tenir cela pour tradition humaine, laquelle il soit loisible à chacun de mépriser ou reietter. Ie dy qu'elle est tellement humaine, qu'elle est aussi diuine. Elle est de Dieu, entant qu'elle est partie de ceste honnesteté, laquelle l'Apostre nous recommande: elle est des hommes, entant qu'elle nous monstre specialement & par expres, ce qui auoit seulement esté touché en general par l'Apostre. Par ceſt exemple nous pouuons estimer ce que nous deuons iuger de tout le reste. La somme est, puis que Dieu a fidelement compris en sa Parole, & nous a pleinement declairé quelle est toute la vraye reigle de iustice, toute la façon de le bien seruir, & tout ce qui estoit necessaire pour nostre salut, il le faut auoir pour nostre seul maistre en cela. Quant à la discipline externe & aux ceremonies il ne nous a point voulu ordonner en particulier & comme de mot à mot, comment il nous faut gouuerner: d'autant que cela dependoit de la diuersité des tẽps, & qu'vne mesme forme n'eust pas esté propre n'vtile à tous

aages:

ages: dõc il nous faut auoir recours à ces reigles generales que i'ay dit: c'eſt à ſauoir, que tout ſe face honneſtement & par ordre en l'Egliſe. Finalement, pource que Dieu n'en a rien dit par expres, d'autant que ce n'eſtoyent point choſes neceſſaires à noſtre ſalut, & qu'il eſt meſtier d'en vſer en diuerſes ſortes ſelon la neceſsité, pour edification: nous auons à cõclurre qu'on les peut changer & en inſtituer des nouuelles, & abolir celles qui ont eſté, ſelon qu'il eſt expedient pour l'vtilité de l'Egliſe. Ie confeſſe biẽ qu'il ne faut pas innouer à chacune fois, n'à tout propos pour legiere cauſe: mais ſi nous moderons noſtre iugement par charité, tout ira bien, & icelle nous enſeignera ce qui ſera bon de faire ou de fuir.

Au reſte, l'office du peuple Chreſtien eſt de garder les ordonnances qui auront eſté faites à ceſte fin, & compaſſées à ceſte reigle, non point par ſuperſtition, mais en liberté de conſcience: & toutesfois ſe ſubmettant volontiers à l'obſeruation d'icelles. Or ſi c'eſt mal fait de les mépriſer par nonchalance: ce ſeroit beaucoup pis de les violer par contumace & rebellion. Mais quelle liberté de conſcience, dira quelcun, pourra on auoir, quand on ſera ainſi tenu de les obſeruer? Ie dy que la conſcience ne laiſſera point d'eſtre libre & franche, quand on reputera que ce ne ſont point ordõnances perpetuelles, auxquelles on ſoit aſtreint, mais que ce ſont aides externes de l'infirmité humaine: deſquelles combien que nous n'ayons pas tous beſoing, toutesfois il nous en faut tous vſer, d'autant que nous ſommes tous obligez les vns aux autres mutuellemẽt à entretenir charité: ce qui ſe pourra bien apperceuoir aux exemples cy deſſus mis. Quoy? y a-il quelque ſi grand myſtere en la coiffure d'vne femme, que ce ſoit vn grand crime de ſortir en la rue nue teſte? Le ſilence luy eſt-il tellement commandé, qu'elle ne puiſſe parler ſans grande offenſe? Y a-il vne telle religiõ à fleſchir le genoil ou enuelopper vn corps mort, qu'on ne puiſſe laiſſer ces choſes ſans crime? Nõ certes. Car ſi la neceſsité de ſõ prochain la preſſoit, tellemẽt qu'elle n'euſt le loiſir de ſe coiffer: elle ne peche en riẽ ſi elle accourt nue teſte pour luy aider: & l'heure arriue quelque fois, qu'il luy vaudroit mieux parler, que ſe taire. Et n'y a nul empeſchement, qu'vn malade qui ne ſe peut agenouiller, ne prie tout droit. Finalement s'il n'y a point de drap pour enſeuelir vn mort: il vaut mieux l'éterrer nud, que de le laiſſer ſãs enterrer. Neãtmoins pour nous gouuerner biẽ en ces choſes, nous auõs à ſuyure la couſtume & les loix du pays où nous viuons, & vne certaine reigle de modeſtie, laquelle nous monſtre que c'eſt qu'il faut ſuyure ou euiter. En quoy ſi quelcun faut par oubliance ou inaduertance, il n'y a nul peché: ſi c'eſt par contemnement, ſon obſtination eſt à reprouuer. Pareillemẽt, il ne peut chaloir quels ſont les iours & les heures, quel eſt le baſtimẽt de l'edifice, leſquels Pſeaumes on chãte en vn iour ou en autre. Mais il cõuient neantmoins que les iours & les heures ſoyent certaines, & le lieu capable, pour receuoir tout le mõde, ſi on a eſgard à entretenir paix & concorde. Car quelles noiſes engendreroit la confuſion de ces choſes, s'il eſtoit loiſible à chacun, de changer à ſon plaiſir les choſes qui appartiennent à l'ordre publique? veu que iamais n'aduiẽdroit qu'vne meſme ſẽtẽce pleuſt à tous, ſi les choſes eſtoyẽt laiſſées incertaines au vouloir d'vn chacun. Si quelcun vient repliquer 32

& veut estre plus sage qu'il ne faut: qu'il regarde s'il peut auoir raison de-
1.Cor.11 uant Dieu. Touchant de nous la parole de sainct Paul nous doit contenter, que nous ne sommes point adõnez à cõtentiõ ne les Eglises de Dieu.

33 Il faut donc auec bonne diligence, prendre garde, que quelque erreur ne suruienne, qui obscurcisse ou pollue la pureté de ceſt vsage. Ce qui se pourra faire, si toutes les ceremonies, desquelles on vsera, emportent quelque vtilité manifeste: si on n'en reçoit gueres: & principalemẽt, si le Pasteur veille à fermer la voye par bonne doctrine à toutes fausses opinions. Or ceste cognoissance fera, que chacun de nous aura sa liberté entiere en toutes ces choses. Et neantmoins que chacun volontairement imposera quelque necessité à sa liberté, d'autant que l'honnesteté, de laquelle nous auons parlé, ou la charité le requerra. Dauãtage, elle sera cause que nous obseruerons lesdites choses sans quelque superstition: & ne contraindrons les autres trop rigoureusement à les obseruer: que nous n'estimerons point le seruice de Dieu mieux valoir pour la multitude des ceremonies: qu'vne Eglise ne contemnera point l'autre, pour la diuersité de l'exterieure forme de faire: finalemẽt qu'en ne nous y establissant point vne loy perpetuelle, nous rapporterons à l'edification de l'Eglise toute la fin & vsage des ceremonies: selon l'exigence de laquelle edification nous soyons prests d'endurer, non seulement que quelque ceremonie soit changée, mais que toutes celles qu'aurions euës auparauant, soyent ostées & abolies. Car le temps present nous dõne experience certaine, que selon l'opportunité du temps, il est tresbon de mettre bas aucunes obseruations: lesquelles de soy, n'estoyent ne deshonnestes ne mauuaises. Car il y a eu au temps passé tel aueuglement & ignorance, que les Eglises se sont arrestées aux ceremonies, auec vne opiniõ si corrompue, & vn zele si obstiné, qu'à grand peine on les pourroit bien purger des horribles superstitions auxquelles elles ont esté enseuelies, sans que beaucoup de ceremonies ne soyent ostées, lesquelles, possible, n'auoyẽt pas este iadis instituées sãs cause, & lesquelles, de soy, ne sõt point à reprẽdre.

34 Que si quelcun veut insister obstinémẽt, pour les maintenir, son opiniastreté seroit mauuaise & nuisible. Car s'il est question de les estimer par soy: nous auons desia confessé qu'il n'y a rien de mal. Mais si on les considere auec leur circonstance: on apperceura, qu'vn tel erreur est si enraciné aux cœurs des hommes, par l'abus des ceremonies, qu'il ne seroit pas facile de le corriger, sinon en ostant les obiets, qui renouuellent touſiours la matiere d'erreur. A ceste cause Ezechias a esté loué par le tes-
4.Rois 18 moignage du sainct Esprit pour auoir brisé & abbatu le serpent d'ærain, qui auoit par le commandement de Dieu esté éleué de Moyse: & lequel il n'estoit point mauuais de garder pour memoire de la grace de Dieu: sinõ qu'il eust accõmẽcé de seruir à l'idolatrie du peuple. Mais cõme ainsi fust que le bon Roy n'eust autre moyen de corriger l'impieté de son peuple, laquelle il commettoit en abusant dudit serpent: il n'eut moindre cause de le rompre, que Moyse auoit eu de le dresser. Car pour guerir les iugemens peruers des hommes, il les faut du tout traiter cõme estomachs debiles: auxquels on substrait les viandes vn peu dures à digerer, lesquelles eussent esté bonnes aux estomachs forts & sains.

DE LA PREDESTINATION & prouidence de Dieu.

CHAP. XIIII.

POR ce que l'alliãce de vie n'eſt pas égalemẽt preſchée à tout le monde, & meſmes où elle eſt preſchée, n'eſt pas égalemẽt receue de tous: en ceſte diuerſité il apparoiſt vn ſecret admirable du iugement de Dieu. Car il n'y a nulle doute, que ceſte varieté ne ſerue à ſon bon plaiſir. Or ſi c'eſt choſe euidẽte, que cela ſe fait par le vouloir de Dieu, que le ſalut ſoit offert aux vns, & les autres en ſoyent forcloz: de cela ſortent grandes & hautes queſtions: leſquelles ne ſe peuuent autrement reſoudre, qu'en enſeignant les fideles, de ce qu'ils doyuent tenir de l'election & predeſtinatiõ de Dieu. Ceſte matiere contient en ſoy deux parties. Car il faut premieremẽt depeſcher, comment cela ſe doit entẽdre, que les vns ſont predeſtinez à ſalut, les autres à damnation. Puis apres il faut declairer comment ce monde eſt gouuerné par la prouidence de Dieu: veu que tout ce qui ſe fait depend de ſon ordonnance. Mais deuant qu'entrer plus auant à traiter ceſt argument: il me faut faire vne preface à deux manieres de gens. Comme ainſi ſoit, que ceſte diſpute de Predeſtination, ſoit de ſoymeſme aucunement obſcure: elle eſt par la curioſité des hommes rendue enueloppée & perplexe, & meſme perilleuſe: pource que l'entendement humain ne ſe peut refrener ne reſtreindre, qu'il ne s'eſgare en grans deſtours, & s'eleue par trop haut: deſirãt, s'il luy eſtoit poſsible, de ne riẽ laiſſer de ſecret à Dieu, qu'il n'enquiere & eſpluche. Puis que nous en voyons beaucoup tõber en ceſte audace & outrecuidance, & meſme pluſieurs, qui autrement ne ſont point mauuais: il nous les faut admonneſter comment ils ont à ſe gouuerner en ceſt endroit. Premierement donc qu'il leur ſouuienne que quand ils enquierent de la predeſtination, ils entrent au Sanctuaire de la ſageſſe diuine: auquel ſi quelcun ſe fourre & ingere en trop grande confiance & hardieſſe, il n'atteindra iamais là de pouuoir raſſaſier ſa curioſité: & entrera en vn labyrinthe, où il ne trouuera nulle iſſue. Car ce n'eſt pas raiſon, que les choſes que Dieu a voulu eſtre cachées, & dont il s'eſt retenu la cognoiſſance, ſoyent ainſi eſpluchées des hommes: & que la hauteſſe de ſa ſapience, laquelle il a voulu eſtre pluſtoſt adorée de nous qu'eſtre comprinſe (à fin de ſe rendre admirable en icelle) ſoit aſſubiettie au ſens humain, pour la cercher iuſques à ſon Eternité. Les ſecrets de ſa volonté, qu'il a penſé eſtre bon de nous communiquer, il nous les a teſtifiez en ſa Parole. Or il a penſé eſtre bon de nous communiquer tout ce qu'il voyoit nous appartenir & eſtre profitable. 1

Nous ſommes paruenuz en la voye de la Foy, dit ſainct Auguſtin: tenons nous y conſtamment: icelle nous menera iuſques en la chambre du Roy celeſte, où tous les threſors de ſcience & ſageſſe ſont cachez. Car le Seigneur Ieſus ne portoit point d'enuie à ſes Apoſtres, qu'il auoit exaltez en ſi grande dignité, quand il leur diſoit: I'ay beaucoup de cho- 2 *Homi. in Ioan. 35.*

ſes à vous dire, que vous ne pouuez encore porter. Il nous faut cheminer, il nous faut profiter, il nous faut croiſtre, à fin que noz cœurs ſoyent capables des choſes que nous ne pouuons encore comprendre. Si la mort nous ſurprend cependant que nous profitons, nous ſauront hors de ce monde, ce que nous n'auons peu ſauoir icy. Si ceſte cogitation a vne fois lieu en nous: à ſauoir que la Parole de Dieu eſt la voye vnique, pour nous conduire à enquerir tout ce qui eſt licite de cognoiſtre de luy: item, la ſeule lumiere, pour nous eſclairer à contempler tout ce qui eſt licite d'en voir: elle nous pourra facilement retenir & retirer de toute temerité. Car nous ſaurons, qu'eſtans ſortiz des limites de l'Eſcriture, nous cheminerons hors du chemin, & en tenebres: & pourtant ne pourrons ſinon errer, trebuſcher, & nous achopper à chacun pas. Ayons donc cela deuant les yeux ſur toutes choſes, que ce n'eſt pas vne moindre rage, de appeter autre cognoiſſance de la predeſtination, que celle qui nous eſt donnée en la Parole de Dieu: que ſi quelcun vouloit cheminer par des roches inacceſsibles, ou voir en tenebres. Et que nous n'ayõs point hõte d'ignorer quelque choſe en ceſte matiere, où il y a quelque ignorance plus docte que le ſauoir. Pluſtoſt que nous ſoyons bien aiſes, de nous abſtenir d'apporter vne ſciẽce, de laquelle l'affectatiõ eſt folle & dãgereuſe, voire meſme pernicieuſe. Si la curioſité de noſtre entendement nous ſollicite: ayons touſiours ceſte ſentence en main pour la rabbatre: que celuy
Prov. 25 qui enquerra la maieſté de Dieu, ſera oppriné par ſa gloire. Car c'eſt biẽ pour nous deterrer de ceſte audace, quand nous voyons qu'elle ne peut autre choſe faire, que nous precipiter en ruine.

3 D'autrepart, il y en a d'autres, leſquels voulans remedier à ce mal, s'efforcent quaſi de faire que toute memoire de la Predeſtination ſoit enſeuelie: pour le moins ils admonneſtent qu'on ſe donne de garde d'enquerir aucunement d'icelle, comme d'vne choſe perilleuſe. Combien que ceſte modeſtie ſoit louable, de vouloir qu'on n'approche des myſteres de Dieu, ſinon auec grande ſobrieté: toutesfois en ce qu'ils deſcẽdẽt trop bas, cela n'eſt point pour profiter enuers les eſprits humains, leſquels ne ſe laiſſent point brider ſi facilement. Pourtant, à fin de tenir icy bõne meſure, il nous faut reuenir à la Parole de Dieu, en laquelle nous auons bonne reigle de certaine intelligence. Car l'Eſcriture eſt l'eſcole du ſainct Eſprit, en laquelle, comme il n'y a rien omis qui fuſt ſalutaire & vtile à cognoiſtre, ainſi il n'y a rien d'enſeigné, qui ne ſoit expedient de ſauoir. Il nous faut donc garder d'empeſcher les fideles, d'enquerir ce qui eſt contenu en l'Eſcriture de la Predeſtination: à fin qu'il ne ſemble ou que nous les vueillions fraude du bien que Dieu leur a communiqué, ou que nous vueillions arguer le ſainct Eſprit, comme s'il auoit publié les choſes qu'il eſtoit bon de ſupprimer. Permettons donc à l'homme Chreſtien d'ouurir les aureilles & l'entendement à toute la doctrine qui luy eſt adreſſée de Dieu: moyennant qu'il garde touſiours ceſte temperance, que quand il verra la ſacrée bouche de Dieu fermée, il ſe ferme auſsi le chemin d'enquerir. Ceſte ſera vne bonne borne de ſobrieté, ſi en apprenant nous ſuyuons Dieu, l'ayant touſiours deuant nous: au contraire, quãd il mettra fin à enſeigner, que nous ceſsions de vouloir plus auant entendre.

dre. Le peril que craignent ces bonnes gens, dont nous auons parlé, n'eſt pas de telle importance que nous deuions pourtant laiſſer de preſter audience à Dieu en tout ce qu'il dit.

Ie confeſſe que les meſchãs & blaſphemateurs trouuẽt incontinẽt en ceſte matiere de Predeſtination à taxer, cauiller, mordre, ou ſe mocquer. Mais ſi nous craignions leur petulẽce, il ſe faudra taire des principaux articles de noſtre Foy: deſquels ils n'en laiſſent quaſi pas vn, qu'ils ne cõtaminẽt de leurs blaſphemes. Vn eſprit rebelle ne ſe iettera pas moins aux chãps, quand il orra dire, qu'en vne ſeule eſſence de Dieu il y a trois perſonnes: que quand on luy dira, que Dieu a preueu en creant l'homme, ce qui luy deuoit aduenir. Pareillemẽt ces meſchãs ne s'abſtiendront point de riſée, quand on leur dira qu'il n'y a gueres plus de cinq mille ans que le monde eſt creé. Car ils demanderont comment c'eſt que la vertu de Dieu a ſi long temps eſté oiſiue. Pour reprimer tels ſacrileges, nous faudroit-il laiſſer de parler de la diuinité de Chriſt, & du S. Eſprit? Nous faudroit-il taire de la creation du monde? Pluſtoſt aucontraire, la verité de Dieu eſt ſi puiſſante, tant en ceſt endroit comme par tout, qu'elle ne craint point la maledicẽce des iniques. Comme auſsi ſainct Auguſtin remonſtre tresbien au liuret, qu'il a intitulé, Du bien de perſeuerance. Car nous voyons que les faux Apoſtres, en blaſmant & diffamant la doctrine de ſainct Paul, n'ont peu faire qu'il en ait eu honte. Ce que aucuns eſtiment toute ceſte diſpute eſtre perilleuſe, meſme entre les fideles, d'autant qu'elle eſt contraire à exhortations, qu'elle esbranle la Foy, qu'elle trouble les cœurs & les abbat: c'eſt vne allegatiõ friuole. Sainct Auguſtin ne diſsimule pas, qu'on le reprenoit par ces raiſõs, qu'il preſchoit trop librement la Predeſtination. Mais comme il luy eſtoit facile, il les refute ſuffiſamment. Touchant de nous, pource qu'on obiecte pluſieurs & diuerſes abſurditez contre la doctrine que nous baillerons, il vaut mieux differer de ſoudre vne chacune en ſon ordre. Pour le preſent, ie deſire d'impetrer de tous hommes en general, que nous ne cerchions point les choſes que Dieu a voulu eſtre cacheés, & auſsi que nous ne negligiõs point celles qu'il a manifeſtées, de peur que d'vne part il ne nous condãne de trop grande curioſité: ou de l'autre, d'ingratitude. Car ceſte ſentẽce de S. Auguſtin eſt tresbonne, que nous pouons ſeurement ſuyure l'Eſcriture, laquelle condeſcent à noſtre petiteſſe, comme vne mere à l'infirmité de ſon enfant, quand elle le veut apprendre d'aller. 4

Ca. 15. vſque ad 20

De bono perſ. c. 14

Li. 5. de gene. ad literam.

Les Anciens ont diuerſement expoſé ces vocables de Preſcience, Predeſtination, Election & Prouidẽce. Nous laiſſans là toute contẽtion ſuperflue, ſuyuons ſimplement la proprieté des mots. Quand nous attribuons vne Preſcience à Dieu, nous ſignifions que toutes choſes ont touſiours eſté & demeurent eternellement en ſon regard, tellement qu'il n'y a rien de futur ne de paſſé à ſa cognoiſſance, mais toutes choſes luy ſont preſentes & tellement preſentes, qu'il ne les imagine point, comme par quelques eſpeces, ainſi que les choſes que nous auõs en memoire, nous viennẽt quaſi au deuãt des yeux par imaginations: mais il les voit & regarde à la verité, cõme ſi elles eſtoyẽt deuant ſa face. Nous diſons que ceſte Preſcience s'eſtẽd par tout le circuit du mõde, & ſur toutes creatures. 5

Nous appellons Predeſtination le conſeil eternel de Dieu, par lequel il a determiné ce qu'il vouloit faire d'vn chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition: mais ordonne les vns à vie eternelle, les autres à eternelle damnation. Ainſi ſelon la fin, à laquelle eſt creé l'homme, nous diſõs qu'il eſt predeſtiné à mort ou à vie. L'vſage a obtenu qu'õ appelle Prouidence, l'ordre que tient Dieu au gouuernement du monde, & en la conduite de toutes choſes. Nous traiterons en premier lieu de Predeſtination. Selon donc que l'Eſcriture monſtre clairement, nous diſons que le Seigneur a vne fois conſtitué en ſon cõſeil eternel & immuable, leſquels il vouloit prendre à ſalut, & leſquels il vouloit laiſſer à ruine. Ceux qu'il appelle à ſalut, nous diſons qu'il les reçoit de ſa miſericorde gratuite, ſans auoir eſgard aucun à leur propre dignité. Au contraire, que l'entrée de vie eſt forcloſe à tous ceux qu'il veut liurer en damnation, & que cela ſe fait par ſon iugement occulte & incomprehenſible, combien qu'il ſoit iuſte & equitable. Dauantage, nous enſeignons que la vocation des eſleuz eſt comme vne monſtre & teſmoignage de leur election. Pareillement, que leur iuſtification en eſt vne autre marque, & enſeigne, iuſques à ce qu'ils viennent en la gloire, en laquelle giſt l'accompliſſement d'icelle. Or comme le Seigneur marque ceux qu'il a eſleuz, en les appellant & iuſtifiant: auſsi au contraire, en priuant les reprouuez de la cognoiſſance de ſa Parole, ou de la ſanctification de ſon Eſprit, il demõſtre par tel ſigne, quelle ſera leur fin, & quel iugement leur eſt preparé. Ie laiſſeray icy beaucoup de reſueries, que pluſieurs fols ont forgées, pour renuerſer la Predeſtination. Ie m'arreſteray ſeulement à conſiderer les raiſons, leſquelles ont lieu entre gens ſauans: ou peuuent engendrer quelque ſcrupule entre les ſimples: ou bien ont quelque apparence, pour faire accroire que Dieu n'eſt point iuſte, s'il eſt ainſi que nous tenons.

6 Ce que nous auons mis de l'election gratuite des fideles, n'eſt pas ſans difficulté Car on eſtime cõmunemẽt. que le Seigneur, ſelon qu'il preuoit les merites d'vn chacun, diſcerne entre les hõmes. Par ainſi qu'il adopte au nõbre de ſes enfans ceux deſquels il preuoit la nature deuoir eſtre telle, qu'ils ne ſont pas indignes de ſa grace. Au contraire, qu'il laiſſe en perdition ceux, leſquels il cognoiſt deuoir eſtre enclins à malice ou impieté. Or ceſte opinion ainſi communemẽt receuë, n'eſt pas ſeulement du commun populaire: car elle a eu en tous temps de grans autheurs. Ce que ie confeſſe rondemẽt, à fin qu'on ne penſe que cela puiſſe beaucoup nuire à noſtre cauſe, ſi on les produit cõtre nous. Car la verité de Dieu eſt ſi claire en ceſt endroit, qu'elle ne pourra eſtre obſcurcie: & ſi certaine, qu'elle ne pourra eſtre eſbranlée par nulle authorité des hõmes. Certes S. Paul
Epl. 1 enſeignant que nous auons eſté eſleuz en Chriſt deuant la creation du monde, il oſte tout eſgard de noſtre dignité. Car c'eſt autant comme s'il diſoit: Pource qu'en la ſemence vniuerſelle d'Adam, le Pere celeſte ne trouuoit rien digne de ſon election, il a tourné ſes yeux vers ſon Chriſt: à fin d'eſlire comme membres de ſon corps, ceux qu'il vouloit receuoir à vie. Pourtãt, que ceſte raiſon ſoit reſolue entre les fideles: que Dieu nous a adoptez en Chriſt pour eſtre ſes heritiers, à cauſe qu'en nouſmeſmes nous n'eſtions pas capables d'vne telle excellẽce. Ce qu'il note auſsi bien

en va

en vn autre lieu, quand il exhorte les Coloſſiens à rendre graces à Dieu, de ce qu'il les auoit renduz idoines de participer à l'heritage des ſaincts. Si l'election de Dieu precede ceſte grace, par laquelle il nous rẽd idoines d'obtenir la gloire de la vie future: que trouuera-il en nous, dõt il ſoit eſmeu à nous eſlire? Ce que ie preten ſera encore mieux exprimé par vne autre ſentence: Dieu nous a eſleuz, dit-il, deuant que ietter les fondemẽs du mõde, ſelon le bon plaiſir de ſa volõté: à fin que nous fuſsions ſaincts, immaculez & irreprehenſibles deuant ſa face. *Coloſ.1* *Epheſ.1*

7

Il oppoſe le bon plaiſir de Dieu à tous merites qu'on ſauroit dire: car par tout où regne ce bon plaiſir de Dieu, nulles œuures ne viennent en conſideration. Il eſt vray qu'il ne pourſuit pas cela en ce paſſage: mais il faut entendre la comparaiſon telle qu'il l'explique ailleurs. Il nous a appellez, dit-il, en ſa vocation ſaincte, non pas ſelon noz œuures, mais ſelon ſon plaiſir & ſa grace: laquelle nous a eſté donnée en Chriſt de toute eternité. Les paroles qu'il adiouſte conſequemment, c'eſt, A fin que nous fuſsions ſaincts & immaculez: nous deliurent de tout ſcrupule. Car ſi nous diſons qu'il nous a eſleuz, à cauſe qu'il preuoyoit que nous ſerions ſaincts, nous renuerſerons l'ordre de ſainct Paul. Nous pouuons donc ainſi arguer ſeurement: Puis qu'il nous a eſleuz à ce que nous fuſsions ſaincts, ce n'a pas eſté d'autant qu'il nous preuoyoit deuoir eſtre tels. Car ces deux choſes ſont contraires, que les fideles ayent leur ſainteté de l'election: & que par icelle ſainteté, ils ayent eſté eſleuz. La Sophiſterie, à laquelle ils ont touſiours recours, ne vaut icy rien. C'eſt combien que Dieu ne retribue pas aux merites precedens la grace d'election, toutesfois qu'il la confere pour les merites futurs. Car quand il eſt dit, que les fideles ont eſté eſleuz, à fin qu'ils fuſſent ſaincts: il eſt en cela ſignifié, que toute la ſainteté qu'ils deuoyent auoir, prend ſon origine & commencement de l'election. Et comment cela conuiendra-il, que ce qui eſt produit de l'election, ſoit cauſe d'icelle? Dauantage l'Apoſtre conferme encore plus ce qu'il auoit dit, adiouſtant, que Dieu nous a eſleuz ſelon le decret de ſa volonté, qu'il auoit determiné en ſoymeſme. Car cela vaut autant comme s'il diſoit, qu'il n'a rien conſideré hors de ſoymeſme à quoy il ait eu eſgard en faiſant ceſte deliberation. Pourtãt il adiouſte incõtinẽt apres, que toute la ſomme de noſtre election ſe doit referer à ce but: c'eſt que nous ſoyons en louange à la grace de Dieu. Certes la grace de Dieu ne merite pas d'eſtre ſeule exaltée en noſtre election, ſinon que ceſte election ſoit gratuite. Or elle ne ſera pas gratuite, ſi Dieu en eſliſant les ſiens, repute quelles ſerõt les œuures d'vn chacun. Pourtãt ce que diſoit Chriſt à ſes diſciples, nous le trouuerons eſtre veritable entre tous les fideles: Vous ne m'auez pas eſleuz, dit-il, mais ie vous ay eſleu. En quoy non ſeulement il exclud tous merites precedens: mais il ſignifie qu'ils n'auoyent rien en eux meſmes pourquoy ils deuſſent eſtre eſleuz, ſinon qu'il les euſt preuenuz de ſa miſericorde. Selon lequel ſens, il faut auſsi prendre ce dire de ſainct Paul: Qui luy a donné le premier, & il luy rendra? Car il veut mõſtrer que la bonté de Dieu preuient tellement les hommes, qu'elle ne trouue rien en eux, ne pour le paſſé, ne pour l'aduenir, dont elle leur appartienne. *1. Tim.1* *Ieam 15* *Rom.11*

8 Dauantage, en l'Epiſtre aux Romains, où il commence ceſt argu-
Rom. 9 ment de plus haut, & le pourſuit plus amplement : il traite ſouz l'exemple de Iacob & Eſau la condition des eſleuz & des reprouuez, en ceſte maniere: Deuant qu'ils fuſſent naiz, & qu'ils euſſent fait ne bien ne mal : à fin que le conſeil de Dieu demeuraſt ſelon ſon election, il a eſté dit, non pas du coſté des œuures, mais de la vocation de Dieu, Le plus grand ſeruira au moindre: comme il eſt eſcrit, I'ay hay Eſau, & ay aymé Iacob. Qu'eſt ce que pretendront pour obſcurcir ces paroles, ceux qui aſsignẽt quelque lieu aux œuures en noſtre election, ſoyent precedentes ou futures? Cela eſt pleinement renuerſer ce que dit l'Apoſtre, que la differẽce qui a eſté entre les deux freres, ne depẽd pas d'aucune raiſon de leurs œuures, mais de la pure vocation de Dieu: pource que Dieu a determiné ce qu'il en deuoit faire deuant qu'ils fuſſent naiz. Ceſte ſubtilité dont vſent les Sophiſtes n'euſt pas eſté cachée à ſainct Paul, ſi elle euſt eu quelque fondement. Mais pource qu'il cognoiſſoit que Dieu ne peut rien preuoir de bien en l'hõme, ſinon ce qu'il a deliberé de luy donner par la grace de ſon election: il laiſſe là ceſte peruerſe opinion, de preferer les bonnes œuures à leur cauſe & origine. Nous auons des paroles de l'Apoſtre, que le ſalut des fideles eſt fondé ſur le bon plaiſir de l'election de Dieu : & que ceſte grace ne leur eſt point acquiſe par aucunes œuures. mais leur vient de ſa bonté gratuite. Nous auons auſsi comme vn miroir ou vne peinture, pour nous repreſenter cela. Eſau & Iacob ſont freres, engendrez de meſmes parens, d'vne meſme ventrée, eſtans encores au ventre de leur mere, deuant leur natiuité. Toutes choſes ſont pareilles en l'vn & en l'autre : toutesfois le iugement de Dieu les diſcerne : car il en choiſit vn, & reiette l'autre. Il n'y auoit que la ſeule primogeniture, laquelle peuſt faire que l'vn fuſt preferé à l'autre. Mais encores icelle meſme eſt laiſſée derriere: & eſt donnée au dernier, ce qui eſt denié à l'aiſné. Meſmes en beaucoup d'autres il ſemble aduis que Dieu ait, de propos deliberé, contemné la primogeniture : à fin d'oſter à la chair toute matiere de gloire. Reiettant Iſmael, il met ſon cœur à Iſaac. Abaiſſant Manaſſé, il prefere Ephraim.

9 Si quelcun replique, qu'il ne faut point par ces choſes inferieures & legieres prononcer de la vie eternelle : & que c'eſt vne moquerie, d'inferer que celuy qui a eſté exalté en honneur de primogeniture, ait eſté adopté en l'heritage celeſte: comme pluſieurs y en a, qui n'eſpargnent pas meſme ſainct Paul, diſans qu'il a abuſé des teſmoignages de l'Eſcriture, les appliquant à ceſte matiere: ie reſpon, que l'Apoſtre n'a point ainſi parlé inconſiderément : & n'a point voulu deſtourner en autre ſens les teſmoignages de l'Eſcriture. Mais il voyoit ce que telle maniere de gens ne peuuent conſiderer: c'eſt, que Dieu a voulu par vn ſigne corporel, figurer l'election ſpirituelle de Iacob, laquelle autrement eſtoit cachée en ſon conſeil ſecret. Car ſi nous ne reduiſons à la vie future la primogeniture qui a eſté donnée à Iacob : la benediction qu'il receut ſeroit pleinement ridicule : veu qu'il n'en auroit eu autre choſe que toute miſere, & calamité. Sainct Paul donc voyant, que Dieu par ceſte benediction exterieure, auoit teſtifié ſa benediction eternelle, qu'il auoit preparée au Royaume

celeſte

celeſte à ſon ſeruiteur: il n'a fait nulle doute, de prendre argument de ce que Iacob auoit receu la primogeniture, pour prouuer qu'il a eſté eſleu de Dieu. Iacob donc eſt eſleu, Eſau eſtant repudié: & ſont diſcernez par l'election de Dieu, combien qu'ils ne differaſſent point en merites. Si on demande la cauſe, ſainct Paul la rend telle, c'eſt qu'il a eſté dit à Moyſe: I'auray pitié de celuy dont i'auray pitié, & feray miſericorde à celuy auquel ie feray miſericorde. Et qu'eſt-ce que veut dire cela? Certes le Seigneur prononce clairement, qu'il ne trouue en nous nulle raiſon, pour laquelle il nous doiue bien-faire: mais qu'il prend tout de ſa miſericorde: pourtant que c'eſt ſon œuure propre que le ſalut des ſiens. Puis que Dieu eſtabliſt ton ſalut en ſoy tant ſeulement: pourquoy deſcendras-tu à toy? Et puis qu'il t'aſsigne ſa ſeule miſericorde pour toute cauſe: pourquoy te deſtourneras-tu à tes merites? Puis qu'il veut retenir toute ta cogitation en ſa ſeule bonté: pourquoy la conuertiras-tu en partie à conſiderer tes œuures?

10

Mais quelcun me dira, que ſainct Ambroiſe, Hierome, Origene, ont eſcrit que Dieu diſtribue ſa grace entre les hommes ſelon qu'il cognoiſt qu'vn chacun en vſera bien. Ie concede encore dauantage, que ſainct Auguſtin a eſté en la meſme opinion. Mais apres auoir mieux profité en la cognoiſſance de l'Eſcriture, non ſeulement il la retracte comme fauſſe, mais la refute fort & ferme. Et meſme, en taxant les Pelagiens de ce qu'ils perſiſtoyent en ceſt erreur, vſe de ces paroles: Qui eſt-ce qui ne s'eſmerueilleroit, que ceſte ſi grande ſubtilité a defailly à l'Apoſtre? Car ayant mis en auant le cas qui eſtoit fort eſtrange, touchant Eſau & Iacob, & ayant formé ceſte queſtion: Quoy donc? Y a-il iniquité en Dieu? il auoit à reſpondre, que Dieu auoit preueu les merites de l'vn & de l'autre, s'il ſe fuſt voulu brieuement depeſcher. Or il ne dit pas cela: mais il reduit tout au iugement & à la miſericorde de Dieu. Et en vn autre paſſage, apres auoir monſtré que l'homme n'a nul merite deuant l'election: L'argument, dit-il, que font aucuns de la preſcience de Dieu, contre ſa grace, eſt icy abbatu, comme friuole. Ils diſent, que nous ſommes eſleuz deuant la creation du monde: pource que Dieu a preueu que nous ſerions bons, & non pas qu'il nous feroit tels. Mais luy ne dit pas ainſi, en diſant: Vous ne m'auez pas eſleu: mais ie vous ay eſleu. Car s'il nous euſt eſleu, pource qu'il preuoyoit que nous ſerions bons: il a auſsi preueu que nous l'euſsions eſleu. Que le teſmoignage de ſainct Auguſtin vaille quelque choſe enuers ceux qui s'arreſtent volontiers à l'authorité des Peres. Mais poſons le cas qu'il ne parle point, & conſiderons la choſe en ſoy. Sainct Paul auoit meu vne queſtion fort difficile: à ſauoir, ſi Dieu fait iuſtement en ne faiſant grace ſinon à qui bon luy ſemble. Il la pouuoit ſoudre en vn mot, en pretẽdant que Dieu cõſidere les œuures. Pourquoy dõc ne faiſoit il cela? Pourquoy continue-il tellemẽt ſon propos, qu'il nous laiſſe en vne meſme difficulté? Il n'y a autre raiſon, ſinõ qu'il ne le deuoit pas faire: car le ſainct Eſprit, qui parloit par ſa bouche, n'euſt rien laiſſé par oubly. Il reſpond dõc ſans tergiuerſatiõ, que Dieu accepte en grace ſes eſleuz, pource qu'il luy plaiſt: qu'il leur fait miſericorde, pource qu'il luy plaiſt. Car ce teſmoignage de Moyſe qu'il allegue: I'auray pitié de celuy dont i'auray

Lib. retr. 1. cap. 11. Epiſt. ad Sixtum 106

Homi. in Ioan. 8

pitié : & feray miſericorde à celuy auquel ie feray miſericorde : vaut autant comme s'il diſoit, que Dieu n'eſt eſmeu d'autre cauſe à pitié & bonté, ſinon pource qu'il le veut. Pourtant ce que dit ſainct Auguſtin en vn autre lieu, demeure vray: que la grace de Dieu ne trouue nul qu'elle doyue eſlire: mais qu'elle fait les hommes propres à eſtre eſleuz.

Homi. in Ioan. 38

Ep. 160

11 Car ie ne me ſoucie pas de ceſte ſubtilité de Thomas d'Aquin: c'eſt que combien que la preſcience des merites ne puiſſe eſtre nommée Cauſe de la predeſtination du coſté de Dieu: toutesfois qu'on la peut ainſi appeller de noſtre part. Comme quād il eſt dit, que Dieu a predeſtiné ſes eſleuz à receuoir gloire pour leurs merites, pource qu'il a voulu leur donner la grace par laquelle ils meritent ceſte gloire. Au contraire, puis que Dieu ne veut point que nous conſiderions rien en noſtre election, que ſa pure bōté: c'eſt vne affectatiō peruerſe, de vouloir regarder quelque choſe dauantage. Que ſi ie vouloye contendre par ſubtilité, i'auroye bien dequoy rabbatre ceſte ſophiſterie de Thomas. Il argue que la gloire eſt aucunement preordonnée aux eſleuz pour leurs merites: pource que Dieu leur donne premierement la grace pour la meriter. Mais que ſera-ce, ſi ie replique au contraire, que la grace du ſainct Eſprit, que donne noſtre Seigneur aux ſiens, ſert à leur election: & la ſuit pluſtoſt qu'elle ne precede, veu qu'elle eſt conferée à ceux auſquels l'heritage de vie eſtoit aſsigné au parauant? Car c'eſt l'ordre que tient Dieu de iuſtifier, apres auoir eſleu. De cela il s'enſuyura, que la predeſtination de Dieu: par laquelle il delibere d'appeller les ſiens à ſalut, eſt pluſtoſt cauſe de la deliberation qu'il a de les iuſtifier, qu'autrement. Mais laiſſons là tous ces debats, comme ils ſont ſuperfluz, entre ceux qui penſent auoir aſſez de ſageſſe en la Parole de Dieu. Car cela a eſté treſ-bien dit d'vn docteur ancien: Que ceux qui aſsignent aux merites la cauſe de l'election, veulent plus ſauoir qu'il n'eſt expedient.

In prima ſent. tractatu 25 quæſt. 23

Ambr. de voc. gen. lib. 1. c. 2

12 Traitons maintenant des reprouuez: deſquels ſainct Paul parle auſſi bien en ce paſſage-la. Car comme Iacob, n'ayant rien merité par ſes bonnes œuures, eſt receu en grace: auſsi Eſau, n'ayant offenſé, eſt reietté de Dieu. Si nous dirigeons noſtre cogitation aux œuures: nous faiſons iniure à l'Apoſtre: comme s'il n'auoit point veu ce qui nous eſt euident. Or qu'il ne l'ait point veu, il appert: veu que nommément il pourſuit cela, que comme ainſi ſoit qu'ils n'euſſent fait ne bien ne mal, l'vn a eſté eſleu, l'autre reprouué: dont il conclud, que le fondement de la predeſtination ne giſt point aux œuures. Dauantage, ayant meu ceſte queſtion: à ſauoir, ſi Dieu eſt iniuſte, il n'allegue point que Dieu a rendu à Eſau ſelon ſa malice (en quoy eſtoit la plus claire & certaine defenſe de l'equité de Dieu:) mais il amene vne ſolution toute diuerſe: c'eſt, que Dieu ſuſcite les reprouuez, à fin d'exalter en eux ſa gloire. Finalement, il adiouſte pour concluſion, que Dieu fait miſericorde à qui bon luy ſemble: & endurciſt qui bon luy ſemble. Nous voyons comme il remet l'vn & l'autre ſur le bon plaiſir de Dieu. Si nous ne pouuons donc aſsigner autre raiſon pourquoy c'eſt que Dieu accepte ſes eſleuz, ſinon pource qu'il luy plaiſt: nous n'aurons auſsi nulle raiſon pourquoy il reiette les autres, ſinon ſa volonté. Car quand il eſt dit, que Dieu endurciſt, ou fait miſericorde ſelon ſon

plaiſir,

plaisir, c'est pour nous admõnester de ne cercher cause aucune hors de sa volonté.

Or quand l'entendement humain oit ces choses, son intemperance ne se peut tenir de faire troubles & émotions, comme si vne trompette auoit sonné à l'assaut. Car les hommes charnels, comme ils sont pleins de folie, plaidoyent contre Dieu, comme s'ils le tenoyent subiet à leurs reprehentions. Premierement ils demandent à quel propos Dieu se courrouce contre ses creatures, lesquelles ne l'ont prouoqué par aucune offense? Car de perdre & ruiner ceux que bon luy semble, c'est chose plus conuenable à la cruauté d'vn tyran, qu'à la droiture d'vn Iuge. Ainsi il leur semble que les hommes ont bonne cause de se plaindre de Dieu, si par son pur vouloir, sans leur propre merite, ils sont predestinez à la mort eternelle. Si telles cogitations viennent quelquesfois en l'entendement des fideles, ils seront assez armez pour les repousser, quand seulement ils reputeront quelle temerité c'est mesme d'enquerir des causes de la volonté de Dieu: veu qu'icelle est, & à bon droit doit estre la cause de toutes les choses qui se font. Car si elle a quelque cause, il faut que ceste cause la precede, & qu'elle soit comme attachée à icelle, ce qu'il n'est licite d'imaginer. Car la volonté de Dieu est tellement la reigle supreme & souueraine de iustice, que tout ce qu'il veut, il le faut tenir pour iuste, d'autant qu'il le veut. Pourtant quand on demande, Pourquoy est-ce que Dieu a fait ainsi? Il faut respondre: Pource qu'il l'a voulu. Si on passe outre, en demãdant: Pourquoy l'a il voulu? c'est demander vne chose plus grande, & plus haute que la volõté de Dieu: ce qui ne se peut trouuer. Pourtant que la temerité humaine se modere, & qu'elle ne cerche ce qui n'est point, de peur de ne trouuer point ce qui est. Ceste bride sera bien pour retenir tous ceux qui voudront mediter les secrets de Dieu en reuerence. Contre les iniques, qui ne se soucient de médire de Dieu apertement, le Seigneur se defendra assez par sa iustice, sans que nous luy seruions d'aduocats: quãd en ostant toutes tergiuersations à leurs consciences, il les pressera & conuaincra iusques là, qu'elles ne pourront échapper. 13

Hoc ex Aug. sum. sen. de gene. contra Manich. lib. 1. ca. 3

Toutesfois, à fin que nous n'endurions qu'ils ayent son sainct Nom en moquerie, il nous donne armeures en sa Parole, pour resister à leur fureur. Pourtant si quelcun nous assaut de ce propos: Pourquoy c'est que Dieu en a predestinez aucuns à damnation, lesquels ne l'auoyent point merité, veu qu'ils n'estoyent pas encore: nous luy demanderons d'autre part, En quoy c'est qu'il pense Dieu estre redeuable à l'hõme, s'il l'estime en sa nature? Puis que nous sommes tous corrompuz & contaminez de vices, il ne se peut faire que Dieu ne nous ait en haine: & ce non pas d'vne cruauté tyrannique, mais par vne equité raisonnable. Si ainsi est que tous hommes, de leur condition naturelle, soyẽt coulpables de condamnation mortelle: de quelle iniquité, ie vous prie, se plaindront ceux lesquels Dieu a predestinez à mort? Que tous les enfans d'Adam viẽnent en auant pour contendre & debatre contre leur Createur, de ce que par sa prouidence eternelle deuãt leur nativité, ils ont esté deuouez à calamité perpetuelle. Quand Dieu au contraire les aura amenez à se recognoistre: que pourront-ils murmurer contre cela? S'ils sont tous prins d'vne masse corrom- 14

pue, ce n'eſt point de merueilles s'ils ſont aſſuiettiz à damnation. Qu'ils n'accuſent point donc Dieu d'iniquité: d'autãt que par ſon iugemẽt eternel ils ſont ordõnez à damnation, à laquelle leur nature meſme les mene.

15 Mais quelcun demandera, S ils n'auoyent point eſté predeſtinez par l'ordonnance de Dieu à ceſte corruption, laquelle nous diſons eſtre cauſe de leur ruine. Car ſi ainſi eſt, quãd ils periſſent en leur corruption, ce n'eſt autre choſe, ſinon qu'ils portent la calamité en laquelle Adam, par le vouloir de Dieu, eſt trebuſché, & à precipité tous ſes ſucceſſeurs. Dieu ne ſera il pas donc iniuſte, de ſe iouer ainſi cruellement de ſes creatures? Pour reſponce, ie confeſſe que ce a eſté par le vouloir de Dieu, que tous les enfans d'Adam ſont cheuz en ceſte miſere, en laquelle ils ſont maintenant detenuz. Et c'eſt ce que ie diſoye du commencement, qu'il faut touſiours reuenir au ſeul plaiſir de Dieu, duquel il tient la cauſe cachée en ſoymeſme, mais il ne s'enſuit pas qu'on puiſſe ainſi detracter de Dieu.

Rom. 9 Car nous viendrons au deuãt auec S. Paul en ceſte maniere: O homme, qui es-tu, qui puiſſes plaider auec Dieu? Le pot dira-il à ſon potier qui l'a fait, pourquoy il l'a ainſi formé? Le potier n'a-il pas puiſſance de faire d'vne meſme maſſe de terre, vn vaiſſeau honnorable, & l'autre ſordide? Ils nierõt, que la iuſtice de Dieu ſoit ainſi droitement defendue: mais que c'eſt vn ſubterfuge, tel qu'ont couſtume de cercher ceux qui n'ont point excuſe ſuffiſante. Car il ſemble que cela n'eſt rien dire, ſinon que la puiſſance de Dieu ne peut eſtre empéchée de faire tout ce que bõ luy ſemble. Ie dy, que c'eſt bien autre choſe. Car quelle raiſon peut-on amener plus ferme & ſolide, que de nous admõneſter à penſer qui eſt Dieu? Car commẽt celuy qui eſt iuge du mõde pourroit-il commettre quelque iniquité? Si c'eſt le propre de ſa nature de faire iuſtice, il ayme icelle iuſtice naturellement & hait toute iniquité. Pourtãt l'Apoſtre n'a point cerché quelque cachette, cõme s'il euſt eſté ſurprins au deſtroit: mais il a voulu monſtrer que la iuſtice de Dieu eſt plus haute & excellẽte, que de deuoir eſtre reduite à la meſure humaine: ou eſtre comprinſe en la petiteſſe de l'entendement des hommes. Il confeſſe bien que les iugemens de Dieu ont vne profondité, laquelle peut abyſmer les entendemẽs de tout le mõde, s'ils veulent entrer iuſque là. Mais ne ſeroit ce pas choſe trop deſraiſonnable, de vouloir ſubmettre les œuures de Dieu à ceſte condition, que quand nous n'en pourrons entendre la raiſon, nous les oſions vituperer?

16 Qu'il y vienne donc quelque Manichéen, ou Celeſtin, ou autre heretique, pour calomnier la prouidence de Dieu. Ie dy auec S. Paul qu'il n'eſt pas meſtier d'en rendre la raiſon: veu que par ſa grandeur elle ſurmonte du tout noſtre intelligence. Quelle abſurdité y a-il en cela? Voudront-ils la puiſſance de Dieu eſtre tellement limitée, qu'il ne puiſſe rien faire d'auantage, que ce que noſtre eſprit pourra comprendre? Ie dy auec

Epi. 106 S. Auguſtin, que Dieu en a creé d'aucuns, leſquels il preuoyoit deuoir aller en perdition eternelle: & que cela a eſté fait pource qu'il l'a voulu. Or pourquoy il l'a voulu, ce n'eſt pas à nous d'en demãder la raiſon: veu que nous ne la pouuons comprendre. Et d'autrepart il ne conuient pas que nous diſputions ſi la volonté de Dieu eſt iuſte, ou non: de laquelle quand on parle, il faut entendre ſouz le nom d'icelle, vne reigle infallible de

iuſtice.

iuſtice. Qu'eſt-ce donc qu'on fait doute, s'il y a iniquité, là où iuſtice apparoiſt clairement? Que nous n'ayons donc point de honte de fermer la bouche des iniques à la maniere de ſainct Paul: & toutes fois & quantes qu'ils oſeront abbayer comme chiens, de repliquer à l'encontre: Qui eſtes vous, poures miſerables, qui intentez accuſation contre Dieu, n'ayãs autre cauſe, ſinon pource qu'il n'a point abbaiſſé la grandeur de ſes œuures à voſtre rudeſſe, comme ſi ce qu'il fait eſtoit inique, d'autant qu'il nous eſt caché? Nous ne profiterõs de rien en paſſant plus outre: car nous ne ſatisferons point à leur petulence. Et d'autre part, Dieu n'a pas affaire d'autre defenſe, que de celle dõt il a vſé par ſon Eſprit, parlant par la bouche de ſainct Paul: & qui plus eſt, nous deſaprenons de bien parler, quand nous ne parlons point ſelon Dieu.

Il y a vne autre obiection que fait l'impieté, laquelle toutesfois ne tend pas tant à blaſmer Dieu, qu'à excuſer le pecheur. Combien qu'à dire vray, le pecheur ne ſe puiſſe iuſtifier ſans ignominie du Iuge. Toutesfois, voyons quelle elle eſt. Pourquoy, diſent-ils, Dieu imputeroit-il à vice aux hommes les choſes deſquelles il leur à impoſé neceſsité par ſa predeſtination? Car que pourroyent-ils faire? Reſiſteroyẽt-ils à ſes decrets? Mais ce ſeroit en vain: & meſme ils ne le peuuent faire du tout. Ce n'eſt point donc à bon droit, que Dieu puniſt les choſes deſquelles la principale cauſe giſt en ſa predeſtination. Ie n'vſeray point icy de la defenſe, laquelle amenent communement les Docteurs Eccleſiaſtiques: c'eſt que la preſcience de Dieu n'empeſche pas que l'homme ne ſoit reputé pecheur, duquel Dieu preuoit les vices, & non pas les ſiens. Car les cauillateurs ne ſe contenteroyent point de cela, mais paſſeroyent plus auant: diſans, que Dieu, s'il euſt voulu, pouuoit obuier aux maux qu'il a preueuz. Puis qu'il ne l'a fait: que de conſeil deliberé il a creé l'homme, à fin qu'il ſe portaſt en telle ſorte. Or ſi l'homme a eſté creé à telle condition, qu'il deuſt apres, faire tout ce qu'il fait: qu'on ne luy peut imputer à faute les choſes, leſquelles il ne peut euiter, & auxquelles il eſt aſtreint par le vouloir de Dieu. Aduiſons donc comment ſe pourra ſoudre ceſte difficulté. Premierement il faut que nous tenions tous pour reſolu ce que dit Salomon: que Dieu a creé toutes choſes à cauſe de ſoymeſme, voire l'inique au iour de ſa perdition. Pourtant, comme ainſi ſoit que la diſpoſition de toutes choſes ſoit en la main de Dieu, & qu'il puiſſe enuoyer la vie ou la mort à ſon plaiſir: il diſpenſe & ordonne par ſon conſeil, qu'aucuns dés le ventre de leur mere ſoyent deſtinez certainement à mort eternelle, à fin de glorifier ſon Nom en leur perdition. Si quelcun, pour excuſer Dieu, allegue, que par ſa prouidence il ne leur impoſe nulle neceſsité: mais que voyãt de quelle peruerſité ils ſerõt, il les crée à ceſte condition: ceſtuy la dira bien quelque choſe, mais ce ne ſera pas tout. Les anciens docteurs s'aidoyent bien aucunesfois de ceſte ſolution: mais c'eſt comme en doutant. Les Sorboniques s'y arreſtent entierement, comme s'il n'y auoit que repliquer à l'encontre. Or de ma part, ie concederoye bien, que la preſcience ſeule n'apporte nulle neceſsité aux creatures, combien que tous ne l'accorderont pas: car il y en a qui la font cauſe de toutes choſes. Mais il me ſemble que Laurens Valle a plus ſubtilement diſtingué;

17

Prou. 16.

lequel monſtre ceſte contention eſtre vaine, d'autant que la vie & la mort ſont actions de la volonté de Dieu, pluſtoſt que de ſa prouidence. Si Dieu preuoyoit ſeulement ce qui aduient aux hommes, ſans le diſpoſer & ordonner par ſon bon plaiſir, ceſte queſtion ne ſeroit pas agitée ſans propos: à ſauoir, quelle neceſsité induiroit la prouidence de Dieu? Mais puis qu'il ne voit les choſes aduenir pour autre raiſon, ſinon pource qu'il a determiné qu'elles aduinſent: c'eſt folie de diſputer & debattre que fait ſa preſcience, quand il appert que le tout aduient par ſon ordonnance & diſpoſition. On ne peut donc nier que Dieu n'ait preueu deuant que créer l'homme, à quelle fin il deuoit venir: & ne l'ait preueu, pource qu'il auoit ainſi ordonné en ſon conſeil. Si quelcun accuſe icy la prouidẽce de Dieu, il fait temerairement. Car à quel propos Dieu ſera-il blaſmé, pour n'auoir point ignoré les choſes qui deuoyent eſtre? S'il y a donc plaincte aucune, ou iuſte, ou de quelque apparence, elle s'adreſſe pluſtoſt à ſon ordonnance. Or ce que ie dy ne doit ſembler aduis eſtre eſtrange: c'eſt, que Dieu non ſeulement a preueu la cheute du premier homme, & en icelle la ruine de toute ſa poſterité, mais qu'il l'a ainſi voulu. Car comme il appartient à ſa ſageſſe d'auoir la preſcience de toutes choſes futures: auſsi il appartient à ſa puiſſance, de regir & gouuerner tout par ſa main.

18 Aucuns recourent icy à la difference de Volonté & Permiſsion, diſans que les iniques periſſent, Dieu le permettant, mais non pas le voulant. Mais pourquoy dirons-nous qu'il le permet, ſinon pource qu'il le veut? Combien que cela meſme ne ſoit point de ſoy vray-ſemblable, que c'eſt par la ſeule permiſsion, & non par l'ordonnance de Dieu, que l'homme s'eſt acquis damnation: comme ſi Dieu n'auoit point ordonné de quelle condition il vouloit que fuſt la principale & plus noble de ſes creatures. Ie ne doute point donc, de ſimplement confeſſer auec ſainct Auguſtin, que la volonté de Dieu eſt la neceſsité de toutes choſes: & qu'il faut neceſſairement que ce qu'il a ordonné & voulu, aduienne, comme tout ce qu'il a preueu aduiendra certainement. Maintenant ſi les Pelagiens, ou Manichéens, ou Anabaptiſtes, ou Epicuriens (car nous auons affaire à ces quatre ſectes, en traitant de ceſte matiere) alleguent pour leur excuſe la neceſsité, dont ils ſont contraints par la Predeſtination de Dieu, ils n'amenent rien de propre à la cauſe. Car ſi la Predeſtination n'eſt autre choſe que l'ordre & diſpenſation de la iuſtice diuine, laquelle ne laiſſe point d'eſtre irreprehenſible combien qu'elle ſoit occulte: puis qu'il eſt certain qu'ils n'eſtoyẽt pas indignes d'eſtre predeſtinez à telle fin: il eſt auſsi certain, que la ruine en laquelle ils tombent par la Predeſtination de Dieu, eſt iuſte & equitable. Dauantage, leur perdition procede tellement de la Predeſtination de Dieu, que la cauſe & matiere en ſera trouuée en eux. Le premier homme eſt cheut, pource que Dieu auoit iugé cela eſtre expedient. Or pourquoy il l'a iugé, nous n'en ſauons rien. Si eſt-il neantmoins certain, qu'il ne la pas iugé, ſinon pource qu'il voyoit que cela faiſoit à la gloire de ſon Nom. Or quand il eſt fait mention de la gloire de Dieu, penſons auſsi bien à ſa iuſtice: car il faut que ce qui merite louange, ſoit equitable. L'homme donc trebuſche, ſelon qu'il auoit eſté ordon-

Lib. 6. de gene. ad lite. ca. 15

né

né de Dieu: mais il trebusche par son vice. Le Seigneur auoit prononcé vn peu auparauant, toutes les choses qu'il auoit faites estre fort bonnes: dõt viẽt dõc la peruersité de l'hõme, sinõ qu'il s'est detourné de sõ Dieu? A fin qu'on ne pensast qu'elle vint de sa creatiõ, le Seigneur auoit approuué par son tesmoignage, tout ce qu'il auoit mis en luy. Il a donc par sa propre malice corrompu la bonne nature qu'il auoit receu du Seigneur. Et ainsi, par sa cheute à tiré auec soy en ruine tout son lignage. Parquoy cõtemplons plustost en la nature corrompue de l'homme, la cause de sa damnation, laquelle luy est euidente, que de la cercher en la Predestination de Dieu, où elle est cachée, & du tout incomprehensible. Et qu'il ne nous face point mal de submettre iusque là nostre entendemẽt à la sagesse infinie de Dieu, qu'il luy cede en beaucoup de secrets. Car des choses, qu'il n'est pas licite, ne posible ne sauoir, l'ignorance en est docte: l'appetit de les sauoir, est vne espece de rage.

Quelcun posible dira, que ie n'ay pas encore amené raison pour 19
refrener ceste excuse blasphematoire que ie condamne. Ie confesse que cela mesme ne se peut faire, que l'impieté ne murmure & detracte tousiours. Toutesfois il m'est aduis que i'en ay dit ce qui doit suffire, pour oster à l'homme non seulement toute raison de murmurer, mais aussi toute couuerture. Les reprouuez veulent estre veuz excusables en pechant, pource qu'ils ne peuuent euader la necessité de pecher: principalement veu qu'icelle procede de l'ordonnance & volonté de Dieu. Ie nie au contraire que cela soit pour les excuser, pource que ceste ordonnance de Dieu, de laquelle ils se pleignent, est equitable. Et combien que l'equité nous en soit incogneue, elle est neantmoins tresceritaine. Dont nous cõcluons qu'ils n'endurent nulle peine, laquelle ne leur soit imposée par le iugement de Dieu tresiuste. Nous enseignons aussi, que c'est peruersemẽt fait à eux, de vouloir entrer aux secrets de Dieu, auxquels on ne peut ateindre pour cercher l'origine de leur damnation: & laisser derriere la corruption de leur nature, dont elle procede à la verité. Or que ceste corruption ne doyue estre imputée à Dieu, il appert de ce qu'il a rendu bon tesmoignage à sa creation. Car combien que par la Prouidence eternelle de Dieu, l'homme a esté creé pour venir en ceste misere, en laquelle il est: il a neantmoins prins la matiere d'icelle de soymesme, & non pas de Dieu. Car il n'est pery pour autre cause, sinõ pource qu'il a degeneré de la pure nature que Dieu luy auoit donnée, en peruersité.

Les aduersaires de Dieu ont encores vne autre absurdité pour dif- 20
famer sa Predestination. Car comme ainsi soit, qu'en parlant de ceux que nostre Seigneur retire de la condition vniuerselle des hommes, pour les faire heritiers de son Royaume, nous n'assignions point d'autre cause de cela que son bon plaisir: ils inferent qu'il y a donc acception de personnes enuers Dieu: ce que l'Escriture nie par tout. Pourtant ou qu'il faut dire que l'Escriture se contrarie: ou que Dieu regarde les merites de ceux qu'il elist. Premierement ce que dit l'Escriture, que Dieu n'a point acception de personnes: c'est en autre sens qu'il ne le prennent. Car par ce vocable de Personnes, elle ne signifie pas l'homme: mais les choses qui apparoissent à l'œil en l'homme, pour luy acquerir faueur, grace, digni-

té: ou au contraire hayne, contemnement ou diffame, comme ſont richeſſes, credit, nobleſſe, offices honnorables, pays, beauté de corps, & choſes ſemblables: ou bien poureté, ignobilité, d'eſtre ſans credit, ſans honneur, &c. En telle maniere S. Pierre & S. Paul remonſtrẽt, que Dieu n'eſt point acceptateur de perſonnes, pource, qu'il ne diſcerne point entre le Grec & le Iuif, pour en auoir l'vn agreable, & reietter l'autre, ſeulement à cauſe de la nation. S. Iaques vſe de meſmes paroles, quand il dit: que Dieu en ſon iugement n'eſtime rien les richeſſes. Sainct Paul auſsi en vn autre lieu en vſe, voulant monſtrer que Dieu ne met point de difference entre maiſtre & ſeruiteur, ayant à iuger l'vn & l'autre. Parquoy il n'y aura nulle repugnance, de dire que Dieu éliſt ceux que bon luy ſemble par ſon bon plaiſir, ſans aucun merite, en reprouuant & reiettant les autres. Toutesfois pour ſatisfaire plus pleinement, nous expoſerons ainſi la choſe. Ils demandent cõment cela ſe fait, que de deux hõmes, qui ne differẽt riẽ en merites, Dieu en laiſſe l'vn derriere, & choiſiſt l'autre? Ie leur demãde d'autre part, ſi en celuy qui eſt eſleu ils penſent qu'il y ait quelque choſe pour encliner le cœur de Dieu à l'aymer? S'ils cõfeſſent qu'il n'y a riẽ, comme il eſt neceſſaire: il s'enſuyura que Dieu ne regarde point l'hõme, mais qu'il prend de ſa bonté, matiere de luy bien faire. Pourtant ce que Dieu en eliſt l'vn, en reiettant l'autre: cela ne vient point du regard de l'homme, mais de ſa ſeule miſericorde: à laquelle il doit eſtre libre, de ſe monſtrer où bon luy ſemble, & quand bon luy ſemble.

Act. 10 Rom. 2. Gal. 5. Iaques 2. Col. 3. Ephe. 6. Vide Aug. lib. ad Bon. 2 cap. 7.

21 C'eſt donc fauſſement & meſchamment qu'aucuns accuſent Dieu d'inequalité de iuſtice: pource qu'en ſa predeſtination il ne fait pas tout vn à tous hommes. Si Dieu, diſent-ils, trouue tous hommes coulpables, qu'il les puniſſe tous egalement. S'il les trouue innocens, qu'il s'abſtienne de rigueur enuers tous. Mais ils traitent Dieu comme s'il luy eſtoit interdit de faire miſericorde: ou bien quand il la veut faire qu'il fuſt contraint de renoncer du tout à ſon iugement. Car qu'eſt-ce autre choſe qu'ils demandent, en voulant que ſi tous ont offenſé, ils ſoyent tous puniz eſgalement? Nous confeſſons l'offenſe eſtre vniuerſelle: mais nous diſons que la miſericorde de Dieu ſubuient à d'aucuns. Qu'elle ſubuienne donc à tous, diſent-ils. Mais nous repliquons, que c'eſt bien raiſon qu'il ſe monſtre auſsi iuſte iuge en puniſſant. Quand ils ne veulent endurer cela, ne s'efforcent-ils point d'oſter à Dieu la faculté de faire miſericorde: ou bien de luy permettre ſeulement à telle condition, qu'il ſe demette de faire iugement? Pourtant ces ſentences de S. Auguſtin conuiennent tresbien: Comme ainſi ſoit, dit-il, que la maſſe vniuerſelle du genre humain ſoit tombée en condamnation en Adam: les hommes qui ſont prins pour eſtre mis en honneur, ne ſont pas inſtrumens de leur propre iuſtice: mais de la miſericorde de Dieu. Cõme des autres qui ſont mis en opprobre, il n'en faut rien aſsigner, ſinon à ſon iugement, ſans le redarguer d'iniquité. Itẽ, Ce que Dieu rẽd à ceux qu'il a reprouuez, la punitiõ qui leur eſtoit deue & à ceux qu'il a eſleuz donne la grace, qui ne leur eſtoit point deue: cela peut eſtre monſtré equitable & irreprehenſible par la ſimilitude d'vn crediteur: auquel il eſt loiſible de remettre ſa debte à l'vn, & la demãder de l'autre. Le Seigneur donc peut auſsi biẽ dõner grace à qui

Epi. 106 De pred. & gra. De bono perſe. c. 12

qui il veut, pource qu'il est misericordieux : & ne la donner pas à tous, pource qu'il est iuste iuge. En dõnant à aucuns ce qu'ils ne meritẽt point, il peut demonstrer sa grace gratuite: en ne le donnant point à tous, demonstrer ce que tous meritent.

Les aduersaires de verité vsent encore d'vne autre calomnie pour renuerser la predestination. C'est que quand elle est establie: toute sollicitude & cure de bien viure est abbatue. Car qui sera celuy, disent-ils, lequel oyant que la mort ou la vie luy est desia decretée par le conseil immuable de Dieu, n'ait incontinent ceste pensée en l'entendement : qu'il ne peut challoir comment il viue, veu que la predestination de Dieu ne peut estre empeschée n'aduancée par ses œuures? Ainsi chacun s'abãdonnera, & se laissera transporter desordonnémẽt par tout où sa cupidité le menera. Ceste allegatiõ n'est point du tout fausse: car il y a d'aucuns porceaux qui souillent la predestination de Dieu de tels blasphemes: & souz ceste couuerture se moquent de toutes admonitions & remonstrances. Dieu sait bien ce qu'il a deliberé de faire vne fois de nous. S'il a determiné de nous sauuer, il nous conduira à salut en son temps : s'il a determine de nous damner, nous nous tormenterions en vain pour nous sauuer. Mais l'Escriture, en remonstrant combien nous deuons en plus grãde reuerence & crainte penser de ce mystere, instruit les enfans de Dieu à vn sens bien diuers: & condamne la meschante audace & rage de telle maniere de gens. Car elle ne nous parle pas de la predestination, pour nous faire enfler de temerité, ou pour nous inciter à esplucher par vne hardiesse illicite les secrets inaccessibles de Dieu: mais plustost à ce, qu'en humilité & modestie, nous apprenions de craindre son iugement, & magnifier sa misericorde. Pourtant tous fideles tendront à ce but. Le grondement de ces porceaux est bien rabbatu par sainct Paul. Ils disent qu'ils ne se souciẽt de viure dissoluement, à cause, que s'ils sont du nõbre des éleuz, leurs vices ne les empescheront point de paruenir à salut. Mais au contraire sainct Paul enseigne, que la fin de nostre election est, à ce que nous menions vie saincte & irreprehensible. Si le but de nostre election est, de sainctement viure: elle nous doit plustost pousser & stimuler à mediter saincteté, qu'à cercher couuerture de nonchalance. Car cõbien ces deux choses sont elles differentes? ne se soucier de bien faire, pource que l'election suffist à salut: & que l'homme est esleu, à fin de s'adonner à biẽ faire? Comment donc endurerons nous ces blasphemes, lesquels renuersent si meschamment tout l'ordre de la predestination? Quant est de l'autre partie, à sauoir qu'ils disent que celuy qui est reprouué de Dieu, perdroit sa peine en s'appliquant à viure purement & en innocence, en cela ils sont conuaincuz de mensonge impudent. Car dont procederoit telle estude, sinon de l'electiõ de Dieu? veu que tous ceux qui sont du nombre des reprouuez, comme ils sont instrumens faits à opprobre, ne cessent de prouoquer l'ire de Dieu par crimes infiniz: & confermer par signes euidens le iugement de Dieu, qui est decreté contre eux, tant s'en faut que ils resistent en vain. Toutesfois, à fin que la chose soit mieux esclarcie: il nous faut traiter tant de la vocation des esleuz, que de l'endurcissemẽt & excecation des reprouuez. 22

Ephe. 1

23 L'election laquelle le Seigneur autrement tient cachée en soy, est en la fin manifestée par sa vocation laquelle pour ceste cause i'ay coustume de nommer le tesmoignage d'icelle election. Car ceux qu'il a esleuz, il les a preordonnez à estre faits conformes à l'image de son Fils: ceux qu'il a ainsi preordonnez il les a appellez : ceux qu'il a appellez, il
Rom.8 les a iustifiez pour les glorifier vne fois. Comme ainsi soit, que le Seigneur en eslisant les siens les ait adoptez pour ses enfans : nous voyons toutesfois qu'ils ne viennent point en possession d'vn si grand bien, sinō quand il les appelle. d'autrepart, qu'estans appellez ils ont desia quelque
Rom.8 iouissance de leur election. Pour laquelle cause sainct Paul appelle l'es-
Ephes.1 & ailleurs. prit, qu'ils reçoyuent, esprit d'adoption. Item, le seau & arre de l'heritage futur. d'autat que par son tesmoignage il conferme & séelle en leurs cœurs la certitude de ceste adoption. Le Seigneur donc choisist pour ses enfans ceux qu'il eslit, & delibere d'estre leur Pere: mais en les appellant, il les introduit en sa famille, & se communique à eux. Or l'Escriture conioignant en telle sorte la vocation auec l'election, monstre bien par cela, qu'il n'y faut rien cercher, sinon la misericorde de Dieu gratuite. Car si nous demandons lesquels il appelle, & la raison pourquoy : elle respond, ceux qu'il a esleuz. Or quand on vient à l'election, la seule misericorde y apparoist de toutes pars : selon que porte la sentence de sainct
Rom.9 Paul, que ce n'est point ne du vueillant ne du courant: mais de Dieu ayāt pitié. Et ne faut pas prendre cela comme on fait communement, en partissant entre la grace de Dieu, & la volonté & course de l'homme. Car on expose que le desir ne l'effort de l'homme ne peuuent rien sinon que la grace de Dieu les face prosperer : mais si Dieu adiouste son aide, que l'vn & l'autre fait quelque chose pour acquerir salut. Laquelle cauillation i'ayme mieux refuter par les paroles de sainct Augustin, que par les miennes: Si l'Apostre, dit-il, n'a voulu autre chose, que dire, qu'il
Enchi.ad n'estoit seulement en la faculté du vueillant & du courant, sinon que le
Lau.c.31 Seigneur y aide par sa misericorde : nous pourrons au contraire retourner cela, & dire: qu'il n'est pas en la seule misericorde de Dieu, sinon que elle soit aidée par la volonté & course de l'homme. Si cela est clairement mesehant : il ne faut douter que l'Apostre n'ait voulu tout assigner à la misericorde de Dieu, sans rien laisser à nostre volonté ou estude. Voila les mots de ce sainct personnage. Ie n'estime pas vn festu la subtilité qu'ils amenent : c'est que sainct Paul n'eust pas ainsi parlé, s'il n'y auoit quelque effort & volonté en nous. Car il n'a pas reputé ce qui estoit en l'homme : mais voyant qu'il y en auoit aucuns qui assignoyent en partie le salut des hommes à leur industrie : au premier membre de son oraison, il condamne simplement leur erreur : puis il maintient que toute la somme de salut gist en la misericorde de Dieu. Et qu'est-ce que font autre chose les Prophetes, sinon de prescher continuellement la vocation de Dieu gratuite?

24 Ce que nous voyons aussi en la substance d'icelle. Car elle consiste en la predication de la Parole, & illumination du S. Esprit. Or nous auōs au Prophete, à qui c'est que nostre Seigneur offre sa Parole: I'ay esté trou
Iesa.65 ué, dit-il, de ceux qui ne me cerchoyēt point: ie suis apparu à ceux qui ne m'interroguoyent

m'interroguoyẽt point. I'ay dit à ceux qui n'inuoquoyẽt point mõ Nõ, Me voicy. Et à fin que les Iuifs ne penſaſſent vne telle grace appartenir ſeulement aux Gentils: le Seigneur leur reduit en memoire, dont c'eſt qu'il a prins leur Pere Abraham, quãd il l'a voulu receuoir en ſon amour: *Ioſué dernier.* à ſauoir, du milieu de l'idolatrie: en laquelle il eſtoit comme abyſmé, auec tous ſes parens. Puis que Dieu eſclaire par ſa Parole, à ceux qui n'ont rien merité: en cela il donne vn ſigne aſſez clair de ſa bonté gratuite. Mais à fin que la chair ne ſe glorifie, qu'elle luy reſpond eſtant appellée: il afferme que nous n'auons nulles aureilles à ouyr & nuls yeux à voir, ſinon qu'il nous les ait formez. Dauantage qu'il nous les forme, non pas ſelon qu'vn chacun en eſt digne: mais ſelon ſon electiõ. Dequoy nous auons vn exemple notable en ſainct Luc, où il eſt dit, que les *Act. 13* Iuifs & Gentils communement ouyrent la predication de ſainct Paul. Or comme ainſi ſoit que tous fuſſent enſeignez d'vne meſme doctrine: il eſt dit que ceux ont creu que Dieu auoit ordonnez à vie eternelle. N'aurions nous pas honte, de nier que la vocation ne ſoit gratuite: en laquelle regne la ſeule election depuis vn bout iuſques à l'autre? Or par ce teſmoignage non ſeulement ſont refutez ceux qui font l'homme compagnon auec Dieu, pour cooperer à l'accompliſſement de ſa vocation: mais auſsi bien ceux qui enſeignent d'eſtimer de l'election en telle ſorte, cõme ſi elle eſtoit incertaine & en ſuſpens: iuſques à ce qu'elle ſoit confermée par la vocation. Il eſt bien vray, qu'elle en eſt confermée, moyennant que nous n'entendions autre choſe par ce mot, ſinõ qu'elle eſt approuuée par certain teſmoignage, & comme ſeellée. Mais c'eſt fauſſement parlé, de dire qu'elle ne ſoit point vallable, iuſques à ce que nous ayons receu l'Euangile: & que de là elle prend ſa vigueur.

Or comme ceux qui enſeignent la vertu & fermeté de l'election 25
dependre de la Foy, par laquelle nous paruenons en la communion d'icelle, font peruerſement: auſsi d'autrepart, nous tiendrons vn tresbon ordre ſi en cerchant d'auoir certitude de noſtre election, nous nous arreſtons à ces ſignes qui en ſont certains teſmoignages. Le Diable n'a nulle plus grieue tentantion ne perilleuſe, pour esbranler les fideles: que quãd, les inquietant de doute de leur election, il les ſollicite d'vne folle cupidité de la cercher hors de la voye. I'appelle cercher hors de la voye, quand le poure homme s'efforce d'entrer aux ſecrets incomprehentibles de la ſageſſe diuine: & pour ſauoir ce qui a eſté ordonné de luy au iugement de Dieu, cerche depuis le commencement d'eternité. Car lors il ſe precipite comme en vn gouffre profond pour ſe noyer: il s'empeſtre cõme en des pieges, dont il ne ſe pourra iamais deſuelopper: & entre comme en vn abyſme de tenebres, dont il ne pourra iamais ſortir. Car c'eſt bien raiſon, que l'outrecuidance de l'entendement humain ſoit ainſi punie d'vne horrible ruine, quand elle attente de s'eſleuer par ſa vertu à la hauteur de la ſageſſe diuine. Or ceſte tentation que i'ay dite, eſt d'autant plus pernicieuſe, que nous y ſommes quaſi tous enclins. Car il y en a bien peu, leſquels ne ſoyent touchez en leurs cœurs de ceſte cogitation: Dont eſt-ce que tu as ſalut ſinon de l'election de Dieu? Et ceſte election comment t'eſt elle reuelée? Quand ceſte penſée a vne fois occu-

pé lieu en l'homme, ou elle le tormente merueilleuſemẽt, ou elle le rend du tout eſbonné & abbatu. Ie ne veux auoir argumẽt plus propre à monſtrer, combien peruerſement telle maniere de gens imagine la Predeſtination. Car l'eſprit de l'homme ne peut eſtre infecté d'erreur plus peſtilent, que quand la conſcience eſt troublée de ſa tranquilité & repos, que elle doit auoir auec Dieu. Ceſte matiere eſt comme vne mer, en laquelle ſi nous craignons de perir, gardons-nous ſur toutes choſes de ce rocher, auquel on ne peut aburter ſans malencontre. Combien toutesfois que ceſte diſpute de Predeſtination ſoit eſtimée comme vne mer dangereuſe: ſi eſt-ce que la nauigation y eſt ſeure & paiſible, & meſme ioyeuſe, ſinon que quelcun affecte de ſon bon gré ſe mettre en danger. Car comme ceux qui pour eſtre certains de leur election, entrent au conſeil eternel de Dieu ſans ſa Parole, ſe precipitent & fourrent en vn abyſme mortel: auſsi d'autrepart ceux qui la cerchent droitemẽt, & en tel ordre qu'elle eſt mõſtrée en l'Eſcriture, en rapportent vne ſinguliere conſolation. Pourtant que ceſte ſoit noſtre voye pour en enquerir: à ſauoir de commencer par la vocation de Dieu, & finir en icelle. Veu que le Seigneur veut qu'elle nous ſoit comme vn marreau ou enſeigne, pour nous certifier tout ce qui eſt licite de ſauoir de ſon conſeil. Et à fin que ce teſmoignage ne ſemble aduis infirme à quelcun, reputons vn peu combien de clairté & certitude il nous apporte.

26 Premierement ſi nous demandons d'auoir la clemence paternelle de Dieu & ſa beneuolence enuers nous: il nous faut conuertir les yeux en Chriſt, auquel ſeul repoſe le bõ plaiſir du Pere. Si nous cerchõs ſalut, vie, & immortalité: il ne faut nõ plus recourir ailleurs: veu que luy ſeul eſt fõtaine de vie, port de ſalut, & heritier du Royaume celeſte. Or à quelle fin tend l'election, ſinõ à ce que nous, eſtãs adoptez de Dieu pour ſes enfans, obtenions en ſa grace & dilection, ſalut & immortalité? Quelque choſe qu'on reuire, retourne, ou eſpluche: on trouuera que le but de noſtre election ne tend pas outre cela. Pourtant ceux que Dieu a choiſiz pour ſes enfans, il n'eſt pas dit les auoir eſleuz en eux meſmes, mais en ſon Chriſt: pource qu'il ne les pouuoit aymer ſinon en luy, & ne les pouuoit honnorer de ſon heritage, ſinon les ayant faits participans premierement de luy. Or ſi nous ſommes eſleuz en Chriſt: nous ne trouuerons point la certitude de noſtre election en nous, non pas meſme en Dieu le Pere, ſi nous l'imaginons nuemẽt ſans ſon Fils. Chriſt donc eſt comme vn miroir, auquel il conuient contempler noſtre election, & auquel nous la cõtemplerons ſans tromperie. Car puis qu'il eſt celuy, auquel le Pere celeſte a propoſé d'incorporer ceux, qu'il a voulu, de toute eternité eſtre ſiens, à fin d'aduouer pour ſes enfans tous ceux qu'il recognoiſtroit eſtre membres d'iceluy: nous auõs vn teſmoignage aſſez ferme & euidẽt, que nous ſommes eſcrits au liure de vie, ſi nous cõmuniquons à Chriſt. Or il s'eſt ſuffiſamment cõmuniqué à nous, quand par la predicatiõ de l'Euãgile il nous a teſtifié qu'il nous eſt dõné du Pere, à fin d'eſtre noſtre auec tous ſes biẽs. Il nous eſt dy-ie, teſmoing, que tous ceux deſquels il ſera receu en vraye Foy, ſerõt tenuz du Pere celeſte pour ſes enfans. Si nous deſirõs quelque choſe plus, que d'eſtre enfans & heritiers de Dieu: nous pouuõs bien mõ-

Matt. 3

Eph. 1

ter

ter plus haut que Christ. Mais si c'est là nostre derniere borne : n'est-ce point enrager du tout, de cercher hors Christ ce que nous auõs desia obtenu en luy, & ne se peut trouuer qu'en luy seul? Dauantage, puis qu'il est la sagesse eternelle du Pere, la verité immuable, le cõseil arresté: il ne faut craindre que ce qu'il nous declaire par sa bouche, puisse le moins du mõde varier de la volonté du Pere, laquelle nous cerchons. Mais plustost il nous la manifeste fidelement, quelle elle a esté du commencement, & doit estre tousiours.

Cela fait aussi grandemẽt à establir nostre fiãce, que la fermeté de nostre electiõ est cõiointe à nostre vocation. Car ceux que Christ a illuminez en sa cognoissãce, & introduits en la cõpagnie de son Eglise, il est dit qu'il les reçoit en sa protectiõ & tutele. Dauãtage, tous ceux qu'il reçoit, il est dit que le Pere les luy a cõmiz & dõnez en garde, pour les cõduire à vie eternelle. Que voulõs-nous plus? Le Seigneur Iesus crie à haute voix, que le Pere luy a dõné en sa protectiõ tous ceux qui vouloit estre sauuez. Pourtãt, quãd nous voulõs sauoir si Dieu a nostre salut en recõmandatiõ, cerchõs s'il l'a recõmandé à Christ: lequel il a cõstitué gardien vnique de tous les siẽs. Si nous doutõs, à sauoir si Christ nous a receuz en sa tutele & sauuegarde : il vient au deuãt de ceste doute, quãd il se presente pour Pasteur: & declaire qu'il nous aura au nõbre de ses brebiz, si nous escoutõs sa voix. Receuõs dõc Christ, puis qu'il s'expose à nous tãt benignemẽt, & viẽt au deuãt pour nous receuoir. Il n'y a point de doute qu'il nous tiẽdra en sõ troupeau, & nous gardera en sõ bercail. Mais quelcũ dira qu'il nous faut soucier de ce qui nous peut aduenir : & quãd nous pẽsons au tẽps futur, que nostre imbecillité nous admonneste d'estre en sollicitude. Car comme S. Paul dit, que Dieu appelle ceux qu'il a esleuz: aussi le Seigneur Iesus dit, qu'il y en a plusieurs d'appellez, & peu d'esleuz. S. Paul aussi biẽ nous desenhorte en vn autre lieu, d'estre en securité: Que celuy, dit-il, qui est debout se garde de tomber. Item, Es-tu incorporé en l'Eglise de Dieu? Ne t'enorgueilly point, mais crain: car le Seigneur t'en peut retrencher, pour en mettre vn autre en ton lieu. Finalement l'experience nous monstre que la Foy & la vocation n'est gueres, sinõ que la perseuerance soit coniointe, laquelle n'est pas dõnée à tous. Ie respõ, que Christ nous a deliurez de ceste perplexité. Car il n'y a doute que ces promesses n'appartiennent, au temps futur : Tout ce que le Pere me donne, vient à moy, & ce qui sera venu à moy, ie ne le ietteray point dehors. Item, Ceste est la volonté de mon Pere, que ie ne perde rien de ce qu'il m'a donné: mais que ie ressuscite tout au dernier iour. Item, Mes ouailles escoutent ma voix & me suyuent. Ie les cognoy, & leur donne la vie eternelle : & nul ne les rauira de ma main. Mon Pere, qui me les a dõnées, est plus fort que tous: parquoy nul ne les pourra rauir de sa main. Qu'est-ce que nous a icy voulu apprendre Christ, sinon de nous acertener que nous aurons salut eternel, puis que nous auons vne fois esté faits siens?

27

Iean 6. & 17. & autres passages

Rom. 8
Matt. 22
1. Cor. 10
Rom. 11
Iean 6
Iean 10

On repliquera, qu'il aduient de iour en iour, que ceux qui sembloyent aduis estre à Christ, defaillent & trebuschent. Mesme au lieu où il dit, que nul de ceux qui luy auoyent esté donnez du Pere, n'est pery, il excepte le fils de perdition. Cela est bien vray : mais il est certain

28

d'autrepart, que telle maniere de gens n'ont iamais adheré à Christ d'vne telle fiance de cœur, par laquelle nous disons que nostre election nous
1. Iean 2 est certifiée. Iceux sont sortiz de nous, dit sainct Iean, mais ils n'estoyent point des nostres. Car s'ils en eussent esté, ils fussent demeurez auec nous. Ie ne nie pas, qu'ils n'ayent des signes semblables auec les esleuz: mais ie ne leur concede pas ce fondement certain de leur election, que les fideles doyuent prendre, selon mon dire, de la Parole de l'Euãgile. Pourtant, que ces exemples ne nous troublent point, que nous ne nous teniõs seurement en ces promesses du Seigneur Iesus, où il prononce que le Pere luy a donné tous ceux desquels il est receu en vraye Foy: & que nul de leur nombre ne perira, puis qu'il en est le gardien & protecteur. Il sera parlé ailleurs de Iudas. Quant est de sainct Paul, il ne nous defend pas simplement toute securité, mais vne nonchallance charnelle, laquelle tire auec soy orgueil, outrecuidance, & contemnement des autres, esteigne humilité & reuerence de Dieu, & induise en oubliance de ses graces. Car en ce passage là il parle aux Gentils, ausquels il remonstre qu'ils ne doyuent point fierement & inhumainement insulter aux Iuifs, pource qu'ils auoyẽt esté substituez en leur lieu, dont les autres auoyẽt esté deboutez. Pareillemẽt il ne requiert pas vne crainte par laquelle nous vacillions auec estonnemẽt, mais laquelle nous instruisant à reuerer hũblemẽt la grace de Dieu, ne diminue rien de la fiance que nous auons en luy: comme il a esté dit autre part.

29 Touchant de la sentence de Christ, que plusieurs sont appellez, & peu d'esleuz: il s'en faut beaucoup qu'elle se doyue ainsi entendre. Pour en auoir la vraye intelligence, il nous faut noter qu'il y a double espece de vocation. Car il y a la vocation vniuerselle, qui gist en la predication exterieure de l'Euangile, par laquelle le Seigneur inuite à soy tous hommes indifferemment, voire mesme ceux ausquels il la propose en odeur de mort, & pour matiere de plus grieue condamnation. Il y en a vne autre speciale, de laquelle il ne fait quasi que les fideles participans, quand par la lumiere interieure de son Esprit il fait que la doctrine soit enracinée en leurs cœurs. Combiẽ qu'aucunesfois il vse aussi d'vne telle vocation enuers ceux qu'il illumine pour vn temps: & puis apres, à cause de leur ingratitude, il les delaisse, & iette en plus grand aueuglement. Or le Seigneur Iesus voyant l'Euangile estre publié lors à beaucoup de gens, estre reietté de plusieurs, mespriſé des autres, & que peu de perſon-
Matt. 22 nes l'auoyẽt en honneur: il nous figure Dieu souz la personne d'vn Roy: lequel voulant faire vn banquet solennel, enuoye ses seruiteurs çà & là, pour prier grande multitude: mais qu'il n'y en a gueres qui promettẽt de venir, pource que chacun allegue ses empeschemens: tellement qu'il est contraint à leur refus, de mander tous ceux qu'on peut rencontrer par les rues. Il n'y a nul qui ne voye bien que la parabole iusques icy, se doit entendre de la vocation exterieure. Il adiouste cõsequemment, que Dieu à la maniere de ceux qui reçoyuẽt des hostes va de table en table, pour festoyer tous ceux qu'il a receuz, de bõne chere. S'il en trouue quelcun qui n'ait point sa robbe d'honneur, il dit, qu'il ne le souffrira point deshonnorer son banquet, mais qu'il le chassera hors. Ie confesse que ce mem-

bre

bre ſe doit entendre de ceux qui font profeſſion de Foy, & ainſi ſont receuz en l'Egliſe, mais cependant ne ſont point veſtuz de la ſanctification de Chriſt. Il eſt donc dit que le Seigneur ne ſouffrira pas à la longue telles peſtes, qui ne font que diffamer ſon Egliſe: mais ſelon que merite leur turpitude, les chaſſera hors. Il y en a donc peu d'eſleuz d'vn grand nombre qui aura eſté appellé: mais non pas de ceſte vocatiõ, dont nous enſeignons les fideles eſtimer leur election. Car celle dont il eſt là parlé appartient auſsi aux iniques: ceſte ſeconde apporte auec ſoy l'Eſprit de regeneration, lequel eſt l'arre & ſéel de l'heritage futur, & par lequel noz cœurs ſont ſignez iuſques au iour de la reſurrection.

C'eſt auſsi la cauſe pourquoy Chriſt fait ceſte exception, dont il a 30
eſté parlé, quand il dit, que nulle de ſes brebiz n'eſt perie, ſinon Iudas. Car il n'eſtoit pas reputé entre les brebiz de Chriſt, pource qu'il en fuſt vrayement, mais pource qu'il y auoit lieu. Ce qu'en vn autre paſſage le Seigneur dit qu'il l'auoit eſleu auec les autres Apoſtres, cela ſe doit ſeulement rapporter à l'office. Ie vous ay, dit-il, eſleu douze, & l'vn eſt Diable: c'eſt qu'il l'auoit conſtitué Apoſtre. Mais quand il parle de l'election à ſalut, il le ſepare du nombre des eſleuz. Comme quand il dit: Ie ne parle pas de tous, ie ſay leſquels i'ay eſleu. Si quelcun confond ce vocable d'Election en ces paſſages, il s'enueloppera pourement: s'il le ſait diſtiñguer, il n'y a rien plus facile. Ce a eſté donc treſmal parlé à ſainct Gregoire, de dire que nous ſauons bien de noſtre vocation, mais que de noſtre election nous en ſommes incertains. Et de cela il nous exhorte à terreur & tremblement: vſant de ceſte raiſon, que nous ſauons bien quels nous ſommes auiourd'huy, mais que nous ſommes ignorans quels nous ſerons demain. Mais par la procedure de ſon oraiſon on voit bien commẽt il s'eſt ainſi abuſé. Car pource qu'il fondoit l'election ſur le merite des œuures, il auoit aſſez de matiere à eſpouuanter les hommes, & les mettre en defiance: de les conferrner, il ne pouuoit, pource qu'il ne les renuoyoit point à la fiance de la bonté de Dieu. Par cela les fideles peuuent auoir quelque gouſt de ce que nous auons dit au commencement: à ſauoir, que la predeſtination, ſi elle eſt bien meditée, n'eſt pas pour troubler ou eſbranler la Foy, mais pluſtoſt pour la confermer tresbien. *Iean 6* *Iean 13* *Homi. 38*

Or les eſleuz ne ſont point tous aſſemblez par la vocation du Sei- 31
gneur au trouppeau de Chriſt, ne dés le vẽtre de leur mere, n'en vn meſme temps: mais comme il plaiſt à Dieu de leur diſpenſer ſa grace. Deuant donc qu'ils ſoyent conuertiz à ce ſouuerain Paſteur, ils errent comme les autres, & ſont diſperſez en la diſsipation vniuerſelle de ce monde: & ne different en rien des autres, ſinon que Dieu par vne miſericorde ſinguliere les conſerue, de peur qu'ils ne trebuſchẽt en ruine eternelle. Si nous regardons donc en eux, nous verrons la race d'Adam, laquelle ne peut ſentir que la peruerſité de ſon origine. De ce qu'ils ne tombent point en impieté deſeſperée, cela ne ſe fait point par quelque bõté naturelle: mais pource que l'œil du Seigneur veille ſur leur ſalut, & ſa main eſt eſtendue pour les y cõduire. Car ceux qui imaginent qu'ils ont ie ne ſay quelle ſemence d'election enracinée en leurs cœurs dés la natiuité, & que par cela ils ſont enclins touſiours à la crainte de Dieu, n'ont nulle authorité de

l'Escriture pour prouuer leur opinion: & l'experience mesme les redargue. Ils produisent bien quelques exemples, pour prouuer qu'aucuns des esleuz n'ont point du tout esté sans religion deuant qu'estre droitement illuminez. Car ils alleguent que sainct Paul a esté irreprehensible en son
Act.10. Pharisaisme: que Cornille le Cētenier a esté agreable à Dieu par ses prieres & oraisons. De sainct Paul, ie leur concede ce qu'ils disent. De Cornille, ie dy, qu'ils s'abusent. Car il estoit desia lors regeneré & illuminé, tellement qu'il ne luy defailloit plus rien, sinon vne plus claire reuelation de l'Euangile. Mais encore, qu'est-ce qu'ils obtiendront en la fin quand nous leur accorderons d'vne douzaine? concluront-ils que tous les esleuz de Dieu ont eu vn mesme esprit? C'est autant comme si quelcun ayant demonstré l'integrité de Socrates, Aristides, Xenocrates, Scipion, Curius, Camillus, & autres Payens, vouloit inferer par cela, que tous ceux qui ont esté aueuglez en idolatrie, ont esté de saincte vie & entiere. Outre ce que leur argument ne vaut rien, l'Escriture leur contredit apertement en plusieurs lieux. Car l'estat que descrit sainct Paul auoir esté entre les Ephesiens, deuant leur regeneration, ne monstre pas vn seul grain de ceste se-
Ephe.2 mence: Vous estiez, dit-il, morts en vices & pechez, esquels vous cheminiez selon ce monde, & selon le Diable, lequel besongne maintenant aux rebelles: entre lesquels nous estions au parauāt, suyuans les cōcupiscences de nostre chair, & faisans ce que bon nous sembloit, & estiōs tous naturellement heritiers de l'ire de Dieu, comme les autres. Item, Qu'il vous souuienne que vous auez esté quelque fois sans esperance, & sans Dieu en ce monde. Item, Vous estiez quelque fois tenebres: maintenant estans lumiere en Dieu, cheminez comme enfans de lumiere. Ils diront possible, que cela se doit referer à l'ignorance de verité: en laquelle ils confessent bien les esleuz estre detenuz deuant leur vocation. Combien que cela est vne calomnie impudēte, veu que sainct Paul infere de ce propos, que les Ephesiens ne doyuent plus mentir ne desrober. Mais encore que nous leur concedions, que respondrōt-ils à d'autres passages? Comme quād ayant de-
1.Cor.6. noncé aux Corinthiens, que les idolatres, paillards, adulteres, effeminez, bougres, larrons & auaricieux, ne possederont point le Royaume de Dieu: il adiouste incontinent, qu'ils ont esté enueloppez en ces crimes deuant qu'auoir cogneu Christ, mais que maintenant ils en sont nettoyez
Rom.6 par son sang, & deliurez par son Esprit. Item aux Romains, Comme vous auez abandonné voz membres au seruice d'immondicité & iniquité, maintenant addonnez-les au seruice de iustice. Car quel fruit auez-vous eu de vostre vie precedente, de laquelle vous auez honte? &c.

32 Quelle semence d'election, ie vous prie, fructifioit en ceux, lesquels menans vne vie du tout meschante & vilaine, quasi d'vne malice desesperée s'estoyent abandonnez au vice le plus execrable du monde? Si l'Apostre eust voulu parler à la maniere de ces nouueaux docteurs, il deuoit leur remonstrer combien ils estoyent redeuables à Dieu, de ce qu'il ne les auoit point laissé tomber en telle poureté. Pareillement, sainct Pierre
1.Pier.4 deuoit exhorter ceux auxquels il escriuoit son Epistre, à rendre graces à Dieu, de ce qu'il les auoit conseruez, leur donnant dés le commencement vne semence de saincteté. Mais au contraire il les admoneste qu'il suf-

fit

fit bien que le temps passé ils eussent laschè la bride à toutes meschantes concupiscences. Et que sera-ce si nous venons à produire des exemples? Quelle semence y auoit-il en Raab paillarde, deuant la Foy? Pareillement en Manasse, cependant qu'il espandoit le sang des Prophetes, iusques à en faire regorger la ville de Ierusalem? Aussi bien au brigand, lequel vint à repentance en rendant l'esprit? Pourtant, laissons là ces inuentions legeres, que se forgent hors l'Escriture, ie ne say quels entendemens curieux. Plustost, que ce que contient l'Escriture nous demeure ferme. A sauoir, que nous auons esté comme poures brebiz esgarées, *Iesaie 53* & qu'vn chacun est decliné en sa voye: c'est à dire, perdition. Ainsi, que de ce gouffre de perdition, le Seigneur retire ceux que bon luy semble, non pas du premier coup, mais differant en son opportunité: cependant qu'il les conserue, de peur qu'ils ne trebuschent en blaspheme irremissible.

Comme le Seigneur, par la vertu de sa vocation, conduit ses esleuz 33
au salut, auquel il les auoit preordonnez en son conseil eternel: aussi d'autrepart il a ses iugemens sur les reprouuez, par lesquels il execute ce qu'il a determiné d'en faire. Pourtant ceux qu'il a créez à damnation & mort eternelle, à fin qu'ils soyent instrumens de son ire, & exemples de sa seuerité: pour les faire venir à leur fin, où il les priue de la faculté d'ouyr sa Parole, ou par la predication d'icelle, il les aueugle & endurcist dauantage. Du premier membre nous en auons exemples infiniz: mais nous en eslirons vn, qui est notable par dessus les autres. Il s'est passé plus de quatre mille ans deuant l'aduenement de Christ, que le Seigneur a touſiours caché à toutes gens la lumiere de sa doctrine salutaire. Si quelcun allegue qu'il n'a point fait les hommes de ce temps la participans d'vn tel bien, pource qu'il les en estimoit indignes: les successeurs n'en sont non plus dignes. Pourquoy donc a-il fait ceste grace aux vns, plustost qu'aux autres? Si quelcun veut icy cercher raison plus haute, que le cõseil secret & occulte de Dieu: il se tournétera en vain. Et ne faut craindre que quelque disciple de Porphyre, ou autre blasphemateur ait licence de detracter cõtre la iustice de Dieu, si nous ne respõdons rien. Car quand nous affermõs que nul ne perit sans l'auoir merité: & que c'est de la beneficence gratuite de Dieu, qu'aucuns sont deliurez de damnation: cela suffit pour maintenir la gloire de Dieu, sans ce qu'elle ait mestier de noz tergiuersations, pour estre defendue. Le Seigneur donc, en priuant de la lumiere de sa verité, & delaissant en aueuglement ceux qu'il a reprouuez: fait ainsi voye à sa Predestination. Quant est du second membre, nous en auons l'experience iournellement: & y en a beaucoup d'exemples en l'Escriture. Il y aura cent hommes qui escouteront vn mesme sermon: vingt le receuront en obeissance de Foy, les autres, qui n'en tiendront conte, ou s'en mocqueront, ou le reietteront & condamneront. Si quelcun allegue que ceste diuersité vient de leur propre malice & peruersité, cela ne satisfera pas. Car vne mesme malice occuperoit les entendemens de tous, si le Seigneur n'en corrigeoit d'aucuns par sa grace.

Pourquoy donc, en faisant grace à l'vn, laisse il l'autre derriere? 34
S. Luc rend la raison de ceux qu'il appelle: disant, qu'il les auoit preordon- *Actes 13*

nez à vie. Que penserons-nous donc des autres, sinon qu'ils sont instrumens de son ire en opprobre? Pourtant, que nous n'ayons point honte de parler ainsi auec sainct Augustin : Dieu pourroit bien, dit-il, conuertir en bien la volonté des meschans, veu qu'il est tout puissant. De cela il n'y a doute. Pourquoy donc ne le fait-il? Pource qu'il ne le veut pas. Pourquoy c'est qu'il ne le veut: cela est caché en luy. Car nous ne deuons pas plus sauoir que de raison. Cela sera beaucoup meilleur, que de tergiuerser auec Chrysostome, en disant qu'il attire celuy qui l'inuoque, & tend la main pour auoir ayde : & ainsi que la difference n'est point au iugement de Dieu, mais au vouloir des hommes. Certes cela ne se peut reuoquer en doute, que le Seigneur n'enuoye sa Parole à d'aucuns, desquels il cognoit la cecité en deuoir estre augmentée. Pourquoy est-ce qu'il faisoit faire tant de messages à Pharaon? Estoit-ce pource qu'il esperast pouuoir adoucir son cœur, enuoyant ambassade sur ambassade? Mais deuant que commencer, il sauoit quelle issue il en viendroit, & l'auoit predit: Va, disoit-il à Moyse, & expose luy ma volonté. Mais i'endurciray son cœur, à fin qu'il n'obtempere point. En telle sorte, suscitant Ezechiel, il l'aduertist qu'il l'enuoye à vn peuple rebelle & obstiné, à fin qu'il ne s'estonne quand il trouuera leurs aureilles sourdes. Il predit pareillement à Ieremie, que sa doctrine sera comme feu, pour perdre & dissiper le peuple comme paille. Mais la Prophetie que nous auons en Iesaie, presse encore plus fort. Car le Seigneur l'enuoye auec ce mandement: Va, & dy aux enfans d'Israel : Oyez en oyant, & n'entendez point: voyez, & ne cognoissez point. Endurcy le cœur de ce peuple, estouppe ses aureilles, & bande ses yeux, de peur qu'il ne voye, & escoute, & entende, & qu'il soit conuerty pour estre sauué. Voila comment il leur adresse sa Parole : mais c'est pour les faire plus sourds: il allume la clairté, mais c'est pour les rendre plus aueugles: il leur presente la doctrine, mais c'est pour les rendre plus estourdiz: il leur donne remede, mais c'est à fin qu'ils ne gueriſſent. Sainct Iean allegant ceste Prophetie, dit, que les Iuifs n'ont peu croire à la doctrine de Christ: pource que ceste malediction de Dieu estoit sur eux. Cela aussi ne se peut mettre en doute, que quand Dieu ne veut point illuminer quelcun qu'il luy baille sa doctrine enueloppée, à fin qu'il n'y profite, mais qu'il en vienne en plus grand estonnement & stupidité. Car Christ tesmoigne, qu'il expose à ses Apostres seulement les paraboles, dont il auoit vsé entre le populaire: pource que la grace est faite aux Apostres, de cognoistre les mysteres de son Royaume, & non aux autres. Qu'est-ce que veut le Seigneur, en enseignant ceux, desquels il se donne garde de n'estre entendu? Considerõs dont vient le vice, & nous laisserons là ceste question. Car quelque obscurité qu'il y ait en la doctrine, il y a tousiours assez de clairté, pour conuaincre les consciences des meschans.

Lib. 2. de gen. ad li terã. c. 16

Homi. de conuers. Pauli.

Exode 4

Ezech. 2. 12

Ieremie 1

Iesaie 6

Iean 12

Matt. 13

35 Mais il reste encores de voir, pourquoy c'est que le Seigneur fait cela: veu qu'il est certain qu'il le fait. Si on respond, que cela se fait à cause que les hõmes l'ont merité pour leur peruersité & ingratitude: ce sera biẽ & veritablement parlé. Mais pource que la raison de ceste diuersité n'apparoist point, pourquoy il fleschit les vns en obeissãce, & fait perſister les autres en dureté : pour la biẽ resoudre, il faut venir à ce que S. Paul a noté

du tesmoi-

du teſmoignage de Moyſe. C'eſt que Dieu dés le comencement les a ſuſcitez, à fin de monſtrer ſon Nom en toute la terre. Parquoy, ce que les reprouuez, ayans le Royaume de Dieu ouuert, n'obtemperent point, cela ſera droitement reietté ſur leur peruerſité & malice: moyennant qu'on adiouſte conſequemment, qu'ils ont eſté aſſeruiz à ceſte peruerſité: d'autant que par le iugement equitable, mais incomprehenſible de Dieu, ils ont eſté ſuſcitez pour illuſtrer ſa gloire en leur damnation. En ceſte maniere quand il eſt dit des fils d'Hely, qu'ils n'ont point eſcouté les admonitions ſalutaires de leur pere, pource que le Seigneur les vouloit perdre: il n'eſt pas ſignifié que ceſte contumace ne ſoit venue de leur propre malice: mais il eſt pareillement noté pourquoy c'eſt qu'ils ont eſte delaiſſez en ceſte contumace, veu que Dieu pouuoit amollir leurs cœurs: à ſauoir pource que le decret immuable de Dieu les auoit vne fois deſtinez à perdition. Quand les meſchans oyent cela, ils ſe pleignent, que Dieu abuſe de ſes poures creatures: s'en iouant cruellement d'vne puiſſance deſordonnée. Mais nous, qui ſauons les hommes eſtre coulpables en tant de manieres deuant le Throne de Dieu, que quād il les interrogueroit de mille poincts, ils ne pourroyent reſpondre à vn: confeſſons que les reprouuez n'endurent rien, qui ne conuienne à ſon iuſte iugement. Ce que nous n'en cōprenons point la raiſon, il nous faut prēdre cela patiément, & ne refuſer point d'ignorer quelque choſe, où la ſapiēce de Dieu éleue ſa hauteſſe. 1. Sam. 2

Mais pource qu'on obiecte certains lieux de l'Eſcriture, où il ſemble aduis que le Seigneur nie cela eſtre fait par ſon ordonnance, que les iniques periſſent, ſinon iuſques à ce qu'ils s'acquierent la mort, luy reſiſtant aucontraire: il nous les faut expliquer brieuement, pour monſtrer qu'ils ne contrarient rien à ce qui a eſté dit. On allegue ces ſentences de l'Apoſtre: Que Dieu veut tous hōmes eſtre ſauuez, & venir à la cognoiſſance de verité. Item, qu'il a enclos tous hommes ſouz incredulité, pour faire mercy à tous. Item, ce qu'il denonce par ſon Prophete, qu'il ne veut la mort du pecheur, mais qu'il ſe conuertiſſe & viue. Le premier paſſage de ſainct Paul eſt icy amené mal à propos: car il ſe peut facilement monſtrer par la procedure, qu'il ne parle point là de tous hōmes, pour ſignifier vn chacun d'eux: mais de tous eſtats. Il auoit cōmandé à Timothée de faire prieres ſolennelles pour les Rois & Princes. Or pource qu'il ſembloit aduis aucunemēt eſtrange, de faire priere à Dieu pour vne maniere de gens tant deſeſperée: veu que non ſeulement ils eſtoyent hors de la compagnie des fideles, mais s'efforçoyent de leur pouuoir d'opprimer le Regne de Chriſt: il adiouſte, que cela eſt agreable à Dieu, lequel veut tous hommes eſtre ſauuez. En quoy certes il ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il n'a forclos la voye à ſalut à aucun eſtat: mais que pluſtoſt il a eſpandu ſa miſericorde en telle ſorte, qu'il en veut faire tous eſtats participans. Les autres teſmoignages ne declairent point ce que le Seigneur a determiné en ſon iugement occulte: mais ſeulement denoncent que le pardon eſt appareillé à tous pecheurs, qui le requerront en vraye penitence. Car ſi quelcun s'opiniaſtre ſur ce mot où il eſt dit qu'il veut faire mercy à tous, ie repliqueray aucontraire, qu'il eſt dit autrepart, que noſtre Dieu eſt au ciel dont il fait tout ce que bō luy ſemble. Il faudra dōc tellemēt expoſer 36 1. Tim. 2 Rom. 11 Ezech. 18 & 33.

ce mot, qu'il conuienne auec l'autre ſentence. C'eſt qu'il fera mercy à qui il fera mercy : & qu'il aura pitié de celuy de qui il aura pitié. Puis qu'il choiſiſt ceux à qui il doit faire miſericorde, il ne la fait pas à tous.

37 Mais quelcun me dira : Si ainſi eſt, il y aura peu de certitude aux promeſſes Euangeliques, leſquelles en teſtifiant de la volonté de Dieu, declairent qu'il veut ce qui repugne à ce qu'il a determiné en ſecret. Ie reſpon que non. Car combiẽ que les promeſſes de ſalut ſoyent vniuerſelles: toutesfois elles ne contrarient nullement à la Predeſtination des reprouuez : moyennant que nous regardions l'accompliſſement d'icelles. Nous ſauons que les promeſſes de Dieu nous ſont lors vallables, quand nous les receuons par Foy. Aucõtraire quand la Foy eſt aneantie qu'elles ſont abolies. Si la nature des promeſſes eſt telle : regardons maintenant ſi elles contreuiennent à la Predeſtination de Dieu. C'eſt qu'il eſt dit que Dieu a determiné dés le commencement leſquels il vouloit prendre en grace, & leſquels il vouloit reietter : & neantmoins qu'il promet indifferemment ſalut à tous. Ie dy que cela conuient tresbien. Car le Seigneur en promettant ainſi, ne ſignifie autre choſe, ſinon que ſa miſericorde eſt expoſée à tous ceux qui la cercheront. Or nul ne la cerche, ſinõ ceux qu'il a illuminez. Finalement, il illumine ceux qu'il a predeſtinez à ſalut. Or ceux la experimentent la verité des promeſſes ſeure & certaine: tellemẽt qu'on ne peut dire qu'il y euſt quelque contrarieté entre l'election eternelle de Dieu, & ce qu'il offre le teſmoignage de ſa grace à ſes fideles. Mais pourquoy nomme-il tous hommes? C'eſt à fin que les bonnes conſciences repoſent plus ſeuremẽt: voyans qu'il n'y a nulle difference entre les pecheurs, moyennant qu'on ait Foy. Et d'autrepart que les iniques n'alleguent point qu'ils n'ont nul refuge pour ſe retirer de leur miſere: veu qu'ils le reiettent par leur ingratitude. Comme ainſi ſoit donc que la miſericorde dẽ Dieu ſoit preſentée aux vns & aux autres par l'Euangile: il n'y a que la Foy, c'eſt à dire, l'illumination de Dieu, qui diſcerne entre les fideles & incredules : à ce que les premiers ſentent l'efficace de l'Euangile: les ſeconds n'en reçoyuent nulle vtilité. Or ceſte illumination a l'election eternelle de Dieu pour ſa reigle.

38 Maintenãt nous auons à toucher de la Prouidence de Dieu, laquelle s'eſtend au gouuernement de tout ce monde. Et combien qu'icelle eſtant bien entendue, profite merueilleuſement à confermer la Foy: toutesfois il en y a bien peu qui la conçoyuent ou qui la meditent droitement. La plus grand part imagine auſsi bien en ceſt endroit vne preſcience nue de Dieu, ne penſant point que toutes choſes ſe conduiſent par ſon vouloir & ordõnance. Les autres luy attribuent bien quelque gouuernement, mais confus & general: à ſauoir, par lequel toute la machine de ce monde, auec ſes parties, ſoit entretenue & incitée. Mais de dire qu'il dirige les actions d'vne chacune creature, il n'en eſt queſtion. Ils appellent cecy Prouidence vniuerſelle, de laquelle ils diſent que toutes creatures ne ſont point empeſchées d'eſtre tournées çà & là fortuitement, ne l'hõme auſsi de ſe conuertir où bon luy ſemblera par ſon franc arbitre. Car ils partiſſent tellement entre Dieu & l'hõme, qu'ils eſtiment que Dieu par ſa vertu, luy inſpire ſeulement la faculté de ſe mouuoir, à ce qu'il puiſſe

faire

faire ce que porte ſa nature. Mais cependant ils veulent que l'homme mo dere ſes actiõs par ſon cõſeil. Brief, la cõmune opinió eſt, que le mõde, les choſes humaines, les hommes meſmes ſe gouuernent par la puiſſance de Dieu: mais nõ pas d'vne prouidence deliberée, pour dire qu'il determine tout ce qui ſe doit faire. Ie laiſſe là les Epicuriẽs (de laquelle peſte le mõde a eſté touſiours rẽply) leſquels ſongent vn Dieu oiſif, & ne ſe meſlãt de riẽ. Pareillemẽt les autres qui n'ont pas eſté moins hors du ſens, leſquels luy ont aſsigné à gouuerner ce qui eſt par deſſus le milieu de l'air, abandonnãt le reſte à fortune. Car les creatures meſme condamnent haut & clair vne telle rage. Quãt eſt de ceſte opinió que i'ay recitée de la prouidẽce vniuerſelle de Dieu, elle eſt receue quaſi de tous. Or cõbien qu'elle ait quelque apparẽce de verité, toutesfois elle n'eſt nevraye ne tolerable. Car puis qu'elle ne cõcede à Dieu qu'vn mouuemẽt aueuglé & inconſideré, elle luy oſte ce qui eſt le principal. C'eſt qu'il dirige & diſpoſe en ſapiẽce, vne chacune choſe à ſa fin. Et ainſi elle fait Dieu recteur du monde, de paroles ſeulemẽt, & non pas de fait, veu qu'elle luy denie certaine moderation. Car qu'eſt-ce que moderer, ſinon que preſider en telle ſorte, que les choſes auxquelles on preſide ſoyent menées par ordre & diſpoſitió?

Et de fait, l'Eſcriture par tout nous monſtre ſi diligemment vne pro 39
uidence particuliere de Dieu, que c'eſt merueille comment on en peut douter. Ce que dit l'Apoſtre, que nous ſommes & auõs noſtre vie & mouuement en luy: item ce que Chriſt teſmoigne, qu'il beſoigne aſsiduellemẽt auec le Pere: cõbien que cela prouue que le Seigneur beſoigne sãs ceſſe en toutes les œuures qu'il a creées: toutesfois il rapporte cela à la prouidẽce vniuerſelle. Mais il y a des teſmoignages trop plus clairs pour les pouuoir cauiller par tels ſubterfuges. Le Prophete Ieremie crie: Ie ſay, Seigneur, que la voye de l'homme n'eſt pas en ſon pouuoir, ne qu'il puiſſe dreſſer ſes pas. Item Solomon, C'eſt du Seigneur que vient la cõduite de l'homme: & comment l'homme diſpoſera-il ſa voye? Qu'on diſe maintenant que l'hõme eſt pouſſé de Dieu ſelon l'inclination de ſa nature: mais qu'il cõuertiſt le mouuemẽt où bõ luy ſemble. Si cela eſtoit biẽ dit, l'homme auroit ſes voyes à ſon cõmandement. On dira poſsible, que nõ, à cauſe qu'il ne peut riẽ ſans la puiſſance de Dieu. Mais puis qu'il appert que le Prophete & Solomon n'ont pas voulu ſeulement attribuer la puiſſance à Dieu: mais auſsi l'electiõ & prouidẽce de faire tout à ſon plaiſir: cela n'eſt pas ſoudre la queſtiõ. Meſme Solomon en vn autre lieu, reprend notamment la temerité des hommes, qui font leurs entreprinſes ſans regarder Dieu, comme s'ils n'eſtoyent point conduits de ſa main. La diſpoſition du cœur, dit-il, eſt en l'homme: & c'eſt à faire au Seigneur de preparer la langue. C'eſt certes vne fureur ridicule, que les hommes propoſent de faire ſans Dieu ce qu'ils ne peuuent pas dire de bouche, ſinõ qu'il luy plaiſe. Et encore l'Eſcriture, pour plus exprimer qu'il ne ſe fait du tout rien en ce monde, ſinon par l'ordonnãce de Dieu, luy aſſubiettiſt nõmément les choſes qui ſemblẽt aduis les plus fortuites. Car qu'eſt-ce que nous dirons plus fortuit, que quand vne brãche tombe d'vn arbre ſur vn paſſant, & le tue? Mais Dieu dit biẽ autremẽt, pronõçãt qu'il l'a baillé entre les mains de celuy qui iette la branche pour le tuer. Pareillement des lots & ſorts:

Act. 17 Iean. 5. Iere. 10. Prou. 20 Prou. 16. Exod. 21

qui eſt-ce qui ne les attribueroit à temerité de fortune? Mais le Seigneur
Prou.16 ne ſouffre point cela, lequel maintient que c'eſt à luy qu'en appartient le iugement. Il ne dit pas que c'eſt par ſa puiſſance qu'on iette les lots dedãs vn chappeau, & qu'on les retire: mais ce qui ſembloit eſtre fortuit, il l'attribue à ſa prouidence: c'eſt que le ſort tombe en vne ſorte ou en l'autre.

40 Ceux qui veulent rendre ceſte doctrine odieuſe, calomnient que c'eſt le paradoxe des Stoiques, que toutes choſes aduiennent par neceſ-
Li. ad Bo ſité. Ce qui à eſté reproché auſsi bien à S. Auguſtin. Quant à nous, com-
nif. 2. c. 6 bien que nous ne debattions pas volontiers pour les paroles, toutesfois
& alibi. nous ne receuons pas ce vocable dont vſoyent les Stoiques à ſauoir, Fatum. Tant pource qu'il eſt du nombre des vocables, deſquels Paul enſeigne de fuir la nouuelleté, qu'auſsi que noz ennemiz taſchent par la haine du nom greuer la verité de Dieu. Quant eſt de l'opinion, c'eſt fauſſement & malicieuſemẽt qu'on nons la met ſus. Car nous ne ſongeons pas vne neceſsité, laquelle ſoit contenue en nature, pour vne conionction perpetuelle de toutes choſes: comme faiſoyent les Stoiques. Mais nous conſtituons Dieu maiſtre & moderateur de toutes choſes: lequel nous diſons dés le commencement auoir, ſelon ſa ſageſſe, determiné ce qu'il deuoit faire, & maintenant executer ſelon ſa puiſſance tout ce qu'il a deliberé. Dont nous concluons, que non ſeulement le ciel & la terre, & toutes creatures inſenſibles, ſont gouuernées par ſa prouidence, mais auſsi les conſeils & vouloir des hommes: tellement qu'il les dirige au but qu'il a propoſé. Quoy donc, dira quelcun, ne ſe fait-il rien par cas fortuit ou d'auenture? Ie reſpon, que ce a eſté tresbien dit à Baſilius Magnus, quand il a eſcrit que Fortune & Aduenture ſont mots de Payens: deſquels la ſignification ne doit point entrer en vn cœur fidele. Car ſi toute proſperité eſt benediction de Dieu: aduerſité, ſa malediction: il ne reſte plus nul lieu à fortune en tout ce qui aduient aux hommes. Dauan-
Retract. tage, les paroles de ſainct Auguſtin nous doyuent eſmouuoir: Il me deſ-
1. 1. ap. 2. plaiſt, dit-il, qu'au liure que i'ay fait contre les Academiques, i'ay ſi ſouuent nommé Fortune: combiẽ que par ce nom ie n'ay point ſignifié quelque Déeſſe, comme les Payens: mais l'euenement fortuit des choſes: comme en commun lãgage nous diſons, Poſsible, Parauenture: combien qu'il faut rapporter tout à la prouidence de Dieu. Et cecy meſme ie ne l'ay point diſsimulé, diſant: La fortune qu'on appelle communement, eſt poſsible conduite par vn gouuernement caché: & appellons ſeulement Fortune, ce qui ſe fait ſans que la cauſe & la raiſon nous en apparoiſſe. Or combien que i'aye dit cela, toutesfois ie me repen d'auoir vſé en ce liure la du mot de Fortune: d'autant que ie voy que les hommes ont vne treſmauuaiſe couſtume, qu'au lieu de dire: Dieu l'a ainſi voulu: ils diſent, La fortune l'a ainſi voulu.

41 Toutesfois pource que noſtre imbecillité ſuccombe à la hauteſſe
Vide c. 1. de la prouidence de Dieu: ie mettray vne diſtinction pour la ſoulager.
li. de pre. Nous dirons donc, que combien que toutes choſes ſoyẽt faites par l'ordõ-
Auguſt. nance de Dieu, toutesfois qu'elles nous ſont fortuites. Non pas que nous reputions fortune dominer ſur les hommes, pour tourner haut & bas toutes choſes temerairement. Car ceſte reſuerie doit eſtre loing d'vn cœur

Chre

Chreſtien. Mais pource que des choſes qui aduiennent, l'ordre, la raiſon, la fin & neceſsité eſt le plus ſouuent cachée au conſeil de Dieu, & ne peut eſtre comprinſe par l'opinion humaine: les choſes que nous ſauons certainement prouenir de la volonté de Dieu, nous ſont quaſi fortuites. Car elles ne monſtrent point autre apparence, quand on les conſidere en leur nature, ou quand elles ſont eſtimées ſelon noſtre iugement & cognoiſſance. Pour donner exemple, poſons le cas qu'vn marchant eſtant entré en vne foreſt auec bonne & ſeure compagnie, s'eſgare, & par ſon erreur tõbe en vne briganderie, où les larrons luy couppent la gorge. Sa mort n'eſtoit pas ſeulemẽt preueue à Dieu, mais eſtoit decretée en ſon vouloir. Car il n'eſt pas ſeulement dit qu'il a preueu combien s'eſtendroit la vie d'vn chacun, mais qu'il a conſtitué & fiché les limites, qui ne ſe pourront passer. Neantmoins d'autant que la conception de noſtre entendement peut apprehender, toutes choſes apparoiſſent fortuites en vne telle mort. Qu'eſt-ce que penſera icy vn Chreſtien? Certes il reputera que cela eſt fortuit en ſa nature: mais il ne doutera pas que la prouidẽce de Dieu n'ait preſidé à diriger la fortune en ſon but. C'eſt vne meſme raiſon des euenemens futurs. Comme toutes choſes à venir nous ſont incertaines, auſsi nous les tenons en ſuſpens, comme ſi elles pouuoyent eſchoir ou en vne ſorte ou en l'autre. Cela neãtmoins demeure reſolu en noſtre cœur, qu'il n'aduiendra rien que Dieu n'ait ordonné. Iob 14

Pourtant en conſiderant la prouidence de Dieu, nous auons à nous garder de tomber en tout plein de reſueries, qu'ont ie ne ſay quels fols, leſquels babillent d'icelle en telle ſorte, qu'ils confondent le ciel auec la terre. Si Dieu a marqué le poinct de noſtre mort: nous ne le pouuons eſchapper. Ce ſera donc en vain que nous trauaillerõs à eſtre ſus noz gardes. Ainſi, qu'aucuns ne s'oſent pas mettre au chemin, quand ils oyent dire qu'il y a danger, de peur d'eſtre meurtriz des brigans: les vns appellent les medecins, & s'aydent des Apoticaires en maladies: les autres s'abſtiennent de groſſes viandes, pour ſe contregarder: les autres craignent d'habiter en maiſons ruineuſes: & tous generalement cerchent moyens pour paruenir à leurs intentions: toutes ces choſes ſont remedes friuoles, qu'on cerche pour corriger la volonté de Dieu: ou bien ce n'eſt point par ſa volonté & ordonnance, que toutes choſes aduiennent. Car ce ſont choſes incompatibles, de dire, que la vie & la mort, ſanté & maladie, paix & guerre, richeſſes & poureté, viennent de Dieu: & que les hommes par leur induſtrie les euitent, ou obtiennent, ſelon qu'ils les hayſſent ou appetent. Dauantage ils diſent que les oraiſons des fideles non ſeulemẽt ſeront ſuperflues, mais auſsi peruerſes: par leſquelles ils demandent que Dieu pourueoye à ce qu'il a deliberé eternellement. En ſomme, ils oſtent toute deliberation qu'on fait des choſes futures, comme repugnante à la prouidence de Dieu: laquelle, ſans nous appeller au conſeil, a vne fois determiné ce qu'elle vouloit eſtre fait. Dauantage, tout ce qui aduient, ils l'imputent tellement à la prouidence de Dieu, qu'ils n'ont point d'eſgard à l'homme, qui aura fait ce, dont il eſt queſtion. Si quelque ruffien a tué vn homme de bien: ils diſent qu'il a executé le conſeil de Dieu. Si quelcun à deſrobé ou paillardé, pource qu'il a fait ce que Dieu auoit preueu, 42

ils disent qu'il est le ministre de sa prouidence. Si l'enfant à laissé mourir son pere, sans le secourir: Il ne pouuoit, disent-ils, resister à Dieu, qui l'auoit ainsi ordonné. Ainsi, ils font de tous vices, vertuz: pource qu'ils seruent à l'ordonnance de Dieu.

43 Quant est des choses futures, Solomon accorde facilement auec la prouidence de Dieu, les consultations qu'on en prend. Car comme il se moque de l'outrecuidance de ceux qui entreprennent hardiment sans Prou. 16. Dieu, tout ce qui leur vient en fantasie, comme s'ils n'estoyent point regiz de sa main: aussi en vn autre lieu il parle ainsi: Le cœur de l'homme doit penser à sa voye: & le Seigneur gouuernera ses pas. En quoy il signifie que le decret eternel de Dieu ne nous empesche point, que nous ne prouoyons à nous, souz sa bonne volonté: & mettions ordre à noz affaires. La raison est manifeste. Car celuy qui a limité nostre vie, nous a aussi cõmis la sollicitude d'icelle: & nous a donné les moyens pour la conseruer, & nous a fait preuoir les perils, à ce qu'ils ne nous peussent surprendre: nous donnant les remedes au contraire, pour y obuier. Maintenant il appert quel est nostre deuoir. Si le Seigneur nous a baillé nostre vie en garde, que nous la conseruions: s'il nous donne les moyens de ce faire, que nous en vsions: s'il nous monstre les dangers, que nous ne nous y iettions point follement & sans propos: s'il nous offre les remedes, que nous ne les mesprisions point. Mais nul peril ne peut nuire, dira quelcun, s'il n'est ordonné qu'il nous nuise. Et si ainsi est, on ne peut venir à l'encontre par aucun remede. Mais aucontraire, que sera-ce si les dangers ne sont pas inuincibles, d'autant que le Seigneur nous a assigné les remedes pour les surmonter? Regarde quelle conuenance il y a, entre tõ argument & l'ordre de la prouidence diuine. Tu inferes, qu'il ne nous faut donner de garde des dangers, pource que nous en pourrons eschapper sans nous en garder, moyennant qu'ils ne soyent pas inuincibles: le Seigneur aucontraire te commãde de t'en garder, pource qu'il veut que tu en eschappes. Ces enragez ne considerent point ce qu'on voit à l'œil, que l'industrie de consulter & se garder, a esté inspirée de Dieu aux hommes, par laquelle ils seruissent à sa prouidence, en conseruãt leur vie. Cõme aucontraire, par nonchalãce & mespris, ils acquierent les miseres qu'il leur veut imposer. Car dont est-ce qu'il aduient qu'vn homme prudent en mettant ordre à ses affaires, destourne le mal qui luy estoit prochain: & vn fol par sa temerité periſt? Qu'est-ce autre chose, sinon que folie & prudence sont instrumens de la dispensation de Dieu, en vne partie & en l'autre? Pourtant, le Seigneur a voulu toutes choses futures nous estre cachées, à fin que nous venions au deuant, ne sachans point ce qui en doit estre: & que nous ne cessions point d'vser des remedes qu'il nous dõne cõtre les dangers, iusques à ce que nous en soyons venuz à bout, ou qu'ils nous ayent surmontez.

44 Quant est des choses aduenues & passées, ces fantastiques considerent mal & peruersement la prouidence de Dieu. Nous disons que toutes choses dependent d'icelle, comme de leur fondement: & pourtant qu'il ne se fait ne larrecin, ne paillardise, ne homicide, que la volonté de Dieu n'entreuienne. Sur cela ils demandent: Pourquoy dõc sera puny vn

larron

larron qui a puny celuy que Dieu vouloit eſtre chaſtié par poureté? Pour quoy ſera puny vn meurtrier, qui a tué celuy auquel Dieu auoit finy la vie? Brief, ſi toutes telles manieres de gens ſeruent à la volonté de Dieu, pourquoy les punira-on? Mais ie nie qu'ils y ſeruent. Car nous ne dirons pas que celuy qui eſt mené d'vn mauuais cœur, s'adonne à ſeruir à Dieu: veu qu'il veut ſeulement complaire à ſa meſchante cupidité. Ceſtuy la obtempere à Dieu, qui eſtant enſeigné de ſa volonté, va où elle l'appelle. Or où eſt-ce que Dieu nous enſeigne de ſa volonté, ſinon en ſa Parole? Pourtant en tout ce que nous auons à faire, il nous faut contempler la volonté de Dieu, telle qu'il nous l'a declairée en icelle Parole. Dieu requiert de nous ſeulement ce qu'il commande. Si nous faiſons rien contre ſon precepte, ce n'eſt pas obeiſſance, mais pluſtoſt contumace & trãſgreſsion. Ils repliquent, que nous ne le ferions pas s'il ne le vouloit. Ie le confeſſe: mais le faiſons nous à fin de luy complaire? Or il ne nous le cõmande pas: mais nous entreprenons le mal, ne pẽſant point à ce que Dieu demande, ains eſtans tellement tranſportez de la rage de noſtre intemperance, que de propos deliberé nous taſchons de luy contreuenir. En ceſte maniere nous ſeruons bien à ſa iuſte ordonnance en mal faiſant: pource que par la grandeur infinie de ſa ſapience, il ſe ſait droitemẽt aider de mauuais inſtrumens à bien faire. Mais regardons combien leur argumẽt eſt inepte. Ils veulent que les crimes demeurent impuniz, & ſoyent libres à ceux qui les font: pource qu'ils ne ſe commettent point ſans la diſpoſition de Dieu. Ie dy dauãtage, que les larrons & meurtriers, & autres mal faiteurs, ſont inſtrumens de la prouidence de Dieu, deſquels le Seigneur vſe à executer les iugemens qu'il a decretez. Mais ie nie que pour cela ils puiſſent prendre excuſe aucune. Car quoy? Enuelopperont ils Dieu en vne meſme iniquité auec eux? ou bien, couurirõt ils leur peruerſité par ſa iuſtice? Ils ne peuuent ne l'vn ne l'autre, & leur conſcience les redargue tellement qu'ils ne ſe peuuent purger. De taxer Dieu, ils ne peuuent: veu qu'ils trouuent en eux tout le mal: en luy, rien, ſinon vn vſage bon & legitime de leur malice. Neantmoins il beſongne par eux, dira quelcun. Et dont vient la puanteur en vne charogne, apres qu'elle eſt ouuerte & pourrie? Chacun voit bien que cela vient des raids du Soleil. Et toutesfois perſonne ne dira qu'ils puent pourtant. Ainſi, puis que la matiere & faute du mal conſiſte en vn mauuais homme: pourquoy Dieu en tirera-il quelque macule & ordure, s'il en vſe ſelon ſa volonté? Pourtant, chaſſons ceſte petulance de chien, laquelle peut bien abbayer de loing la iuſtice de Dieu, mais ne la peut attoucher.

Toutesfois ces abſurditez ne ſe peuuent mieux ne plus brieue- 45
ment refuter, qu'en demonſtrant quelle reigle il nous faut tenir à bien reputer & mediter la prouidence de Dieu. Pourtant le cœur de l'homme Chreſtien, veu qu'il a cela tout reſolu, qu'il n'aduient rien à l'aduenture, mais que toutes choſes ſe font par la prouidence de Dieu, regardera touſiours a luy, comme à la principale cauſe de tout ce qui ſe fait: mais cependant il ne laiſſera point de contempler les cauſes inferieures en leur degré. Dauantage, il ne doutera pas, que la prouidence de Dieu ne veille pour ſa conſeruation: & qu'elle ne permettra rien aduenir, qui ne ſoit

pour ſon bien & ſalut. Or pource qu'il a affaire premieremẽt aux hõmes, ſecondemẽt aux autres creatures: il s'aſſeurera que la prouidẽce de Dieu regne par tout. Quant eſt des hõmes, ſoit qu'ils ſoyent bons ou mauuais:
Pſal.55 il recognoiſtra que leurs conſeils, volontez & forces, puiſſances & entre
1.*Pier.5* prinſes, ſont ſouz la main de Dieu: tellemẽt qu'il en a en luy de les fleſchir
Pſal.91 ou bon luy ſemble, & les reprimer toutesfois & quantes que bon luy ſemble. Il y a pluſieurs promeſſes euidentes, leſquelles teſtifient que la pro-
Zach.2 uidence de Dieu veille & fait quaſi le guet, pour maintenir le ſalut des fi-
Iſa.26 & 49 deles. Comme quand il eſt dit: Iette ta ſollicitude ſur le Seigneur, & il te nourrira: car il a ſoing de nous. Item, Qui habite en la garde du haut Dieu, ſera maintenu par ſa protection. Ité, Quiconque vous touche, touche la prunelle de mon œil. Item, Ie te ſeray pour bouclier & mur d'airain, & batailleray cõtre tes ennemiz. Ité, Quand la mere oublieroit ſes enfans, encore ne t'oublieray-ie iamais. Meſme c'eſt le principal but des hiſtoires de la Bibie, de monſtrer que Dieu garde ſi ſoigneuſemẽt ſes ſeruiteurs, qu'il ne les laiſſera pas achopper à vne pierre. Cõme à bon droit i'ay cy deſſus reprouué l'opinion de ceux qui imaginẽt vne prouidence de Dieu vniuerſelle, laquelle ne deſcẽde point iuſques à auoir ſpecialemẽt ſoing d'vne chacune creature: auſsi il nous faut ſur toute choſe recognoiſtre ceſte ſollicitude ſpeciale enuers nous. Pour laquelle cauſe Chriſt, apres auoir dit que le plus vil paſſereau de l'air ne tombe pas en terre, ſans la volonté de Dieu: il applique là incontinent ceſte ſentẽce, à ce que nous ſoyons certains, que d'autant que nous luy ſommes plus precieux que petis oiſeaux, il veille plus ſoigneuſement ſur nous, que ſur eux: iuſques à en auoir telle ſollicitude, qu'vn cheueu de noſtre teſte ne tombera point ſans qu'il le permette. Que demandons nous dauantage, ſi vn ſeul cheueu ne nous peut tomber ſans la volonté de Dieu?

Matt.10

46 Pourtant le ſeruiteur de Dieu, eſtant confermé par toutes ces promeſſes, & les exemples correſpondans, conioindra auſsi les teſmoignages ou il eſt dit, que tous les hommes ſont ſouz la puiſſance de Dieu, ſoit qu'il faille incliner leurs cœurs à nous aymer, ou reprimer leur malice, à
Exod.3 ce qu'elle ne nous nuiſe. Car c'eſt le Seigneur qui a donné grace à ſon peuple, non ſeulement enuers ceux qui autrement luy eſtoyent amiz: mais enuers les Egyptiens. Quant eſt de la fureur de noz ennemis, il la fait bien rompre en diuerſes manieres. Aucunesfois il leur oſte l'entende-
1.*Rois 22* ment à ce qu'ils ne puiſſent prendre bon conſeil. Ainſi qu'il fit à Achab luy enuoyant le Diable, pour luy prophetizer mẽſonge par la bouche de
1.*Rois 12* tous les prophetes: à fin de le deceuoir. Comme il fit auſsi à Roboam, l'aueuglant par le fol conſeil des ieunes, pour le deſpouiller de ſon Royaume. Aucunesfois, en leur donnant entendement pour voir & entendre ce qui eſt expedient, il leur abbat tellement le cœur, & les eſtonne, qu'ils n'oſent nullemẽt entreprẽdre ce qu'ils ont conceu. Aucunesfois, en leur permettant de s'efforcer à executer ce que porte leur rage, il viẽt au deuant à leur impetuoſité, & ne ſouffre point qu'ils viennẽt au bout de leur
2.*Sa.17* intention. En telle maniere il diſſipa deuant le temps le conſeil d'Achitophel: lequel euſt eſté pernicieux à Dauid. En ceſte maniere il a le ſoing de moderer & cõduire toutes creatures pour le ſalut des ſiens, voire meſ

me

me le Diable, lequel nous voyons n'auoir osé rien attenter contre Iob, sans son ottroy & commandement. Quand nous aurõs ceste cognoissance, il s'ẽsuyura necessairemẽt tãt vne recognoissance de la bõté de Dieu en toute prosperité, que patience en aduersité, & d auantage vne singuliere asseurance pour l aduenir. Parquoy, quelque chose qu'il aduienne selõ nostre vouloir, nous l'attribuerons à Dieu: soit que nous sentions sa beneficence par le moyen des hommes, ou qu'il nous aide par ses autres creatures. Car nous reputerons ainsi en nostre cœur: Certes c'est Dieu, qui a tourné le cœur à m'aimer, & a fait qu'ils me fussent instrumens de sa benignité. En fertilité, nous estimerons, que c'est le Seigneur, qui a commãdé au ciel de plouuoir sur la terre: à fin qu'elle fructifiast. En tout autre genre de prosperité, nous ne douterons pas que c'est la seule benediction de Dieu qui en est cause. Ces admonitions ne nous souffriront point d'estre ingrats. *Iob 1*

47 Aucontraire, s'il nous aduient quelque aduersité, nous esleuerons incontinent nostre cœur à Dieu, lequel seul le pourra former à patience & tranquillité. Si Ioseph se fust arresté à mediter la desloyauté de ses freres, & le lasche tour qu'ils luy auoyent fait: iamais il n'eust eu courage fraternel enuers eux. Mais pource qu'il conuertist sa pensée à Dieu, oubliant leur iniure, il fut flechy à mansuetude & douceur: iusques à les consoler luymesme, en disant: Ce n'estes vous point qui m'auez vendu, pour estre amené en Egypte: mais par la volonté du Seigneur i'ay esté enuoyé deuant vous, pour vostre profit. Vous auiez fait vne mauuaise machination contre moy: mais le Seigneur l'a conuertie en bien. Si Iob eust regardé les Chaldéens, qui l'auoyent outragé, il eust esté emflambé de cupidité de vengeãce. Mais pource qu'il recognoist pareillemẽt l'œuure de Dieu, il se console de ceste belle sentence: Le Seigneur l'auoit dõné, le Seigneur l'a osté: que le Nom du Seigneur soit benit. Dauid aussi bien, s'il se fust amusé du tout à considerer la malice de Semei, lequel le persecutoit d'iniures & à coups de pierres: il eust incité les siens à se venger. Mais pource qu'il entend qu'il ne fait pas cela sans le mouuement de Dieu: il les appaise, au lieu de les irriter: Laissez-le, dit-il, car Dieu possible luy a commandé de mesdire de moy. S'il n'y a nul meilleur remede contre ire & impatience: ce ne sera pas mal profité à nous, quãd nous aurons tellement apprins de mediter la prouidence de Dieu en ceste endroit, que nous puissions touiours reduire nostre cogitation à ce poinct: Le Seigneur l'a voulu: il faut donc prendre en patience: non pas seulemẽt pource qu'il n'est pas loisible de resister, mais pource qu'il ne veut riẽ qui ne soit iuste & expedient. *Gen. 43* *Iob 1* *2. Rois 16*

48 C'est la cause pourquoy l'Escriture s'arreste tant soigneusement à nous prouuer ceste article. Comme quand il est denoncé par Amos, que il n'y aura mal en la cité, que Dieu n'enuoye. Item, quand Ieremie redargue ceux qui pensent quelque calamité aduenir, sans que Dieu le cõmande. Car si les maux que nous endurons procedent des hommes: il est dit que Dieu les a sanctifiez pour executer son œuure, & pourtant sont appellez Rets, Glaiues & Coignées, qu'il dirige de sa main. Item, Instrumens de son ire lesquels il suscite seulement en siblant. De là vient que *Amos 3* *Lamen. 3* *Isa. 13* *Ezec. 12 & 17* *Isai 17* *Iere. 50. 13* *Iere. 1*

Act.4 Pilate & Herode, cõſpirãs pour mettre Chriſt à mort, ſont dits eſtre conuenuz, pour parfaire ce que le cõſeil de Dieu auoit decreté. En ce meſme
Act.2 ſens il eſt dit que les Iuifs ont tué Chriſt, ſelõ que le Pere celeſte l'auoit determiné: & ainſi, qu'ils ont accõply toutes les choſes qui eſtoyent eſcrites de luy. Cõme auſsi il eſt ſouuẽt repeté en l'Euãgile, que les gẽdarmes, qui le crucifioyẽt, ont mis en executiõ tout ce qui eſtoit predit en l'Eſcriture. Leſquelles choſes ſe rapportent toutes là, que toutesfois & quãtes que les hommes nous affligẽt par leur meſchãceté, nous ne laiſsions point de regarder en Dieu: & tenir pour certain, que combiẽ qu'iceux ſe portẽt iniquemẽt enuers nous, que cela n'aduiẽt point ſinon par ſa iuſte ordonnãce, tellement qu'il le permet, & le veut, & le diſpoſe ainſi. Ou bien ſi quelque aduerſité nous preſſe, & que les hommes n'interuiennent point, l'Eſcri-
Leuit.26 ture nous denonce, que ſterilité de terre, famine, toutes maladies, & les
Deut.28 autres choſes, que nous eſtimons fortuites, ſont maledictions de Dieu, ou pour le moins chaſtiemens qu'il nous enuoye.

49 Cependant toutesfois, ſi ne fermerons-nous point les yeux, que nous ne conſiderions les cauſes inferieures. Car combien que nous eſtimions ceux deſquels nous receuons quelque bien, eſtre miniſtres de la benignité de Dieu: ſi ne les meſpriſerons-nous pas, comme s'ils n'auoyent merité nulle grace enuers nous par leur humanité, mais pluſtoſt nous recognoiſtrons eſtre obligez à eux, & le confeſſerons volontiers: & nous efforcerons de rendre la pareille, ſelon noſtre pouuoir, quand l'opportunité ſera. Brief, nous porterons ceſt honneur à Dieu, de le recognoiſtre principal autheur de tout bien: mais nous honnorerõs auſsi les hommes, comme miniſtres & diſpenſateurs de ſes benefices: & penſerons qu'il nous a voulu obliger à eux, puis qu'il s'eſt monſtré noſtre bienfacteur par leurs mains. Si nous endurons quelque dommage, ou pour noſtre negligence, ou pour noſtre nonchalance: nous penſerons bien que cela s'eſt fait par le vouloir de Dieu: mais nous ne laiſserõs point de nous en imputer la faute. Si quelcun de noz parens ou amis, duquel nous deuions auoir le ſoing, treſpaſſe ſans eſtre bien penſé, combien que nous n'ignorerons point qu'il eſtoit venu au terme lequel il ne pouuoit paſſer: toutesfois, nous n'amoindrirons point par cela noſtre peché. Mais d autãt que nous n'aurons point fait noſtre deuoir, nous prendrons ſa mort comme eſtant aduenue de noſtre faute. Par plus forte raiſon donc, s'il y a eu fraude ou malice deliberée, en commettant homicide ou larrecin, nous ne deurons pas excuſer ces crimes ſouz couleur de la Prouidence de Dieu: mais en vn meſme fait nous contẽplerons la iuſtice de Dieu, & l'iniquité de l'hõme: comme l'vn & l'autre ſe monſtre euidemment. Quant eſt des choſes futures, nous prendrons pied principalement à ces cauſes inferieures, dont nous auons parlé. Car nous reputerons que ce ſera vne benediction de Dieu, s'il nous donne les moyens humains, pour nous entretenir & conſeruer, & pourtant nous conſulterons de ce que nous auons à faire, ſelon noſtre faculté: & ne meſpriſerons point d'implorer l'aide de ceux, leſquels nous verrons eſtre propres pour nous aider. Pluſtoſt eſtimans que c'eſt Dieu, qui nous preſente à la main toutes creatures, leſquelles nous peuuent porter profit: nous les appliquerons en vſage, comme inſtrumens

legitimes

legitimes de ſa prouidence. Et pource que nous ſommes incertains quelle iſſue nous aurons de ce que nous entreprenõs, ſinon que nous ayõs bõne fiance en Dieu, qu'il prouoirra en tout & par tout à noſtre bien: nous tendrons à ce que nous penſerõs nous eſtre profitable, d'autãt que noſtre intelligẽce ſe peut eſtendre. Neantmoins, en prenant noz conſeils, nous ne ſuyurons pas noſtre ſens propre: mais nous nous recommãderons & permettrons à la ſageſſe de Dieu, à ce quelle nous cõduiſe droitemẽt. Finalement, noſtre fiance ne ſera pas tellemẽt appuyée ſur les aides & moyẽs humains, que nous y acquieſcions, quãd nous les aurons en main: ou quãd ils nous defaudront, que nous perdions courage. Car nous aurons l'entẽdement fiché en la ſeule Prouidence de Dieu: & ne nous laiſſerons point diſtraire du regard d'icelle, par la conſideration des choſes preſentes.

Or en ceſt endroit, on peut voir vne ſinguliere felicité des fideles. 50
La vie humaine eſt enuironnée, & quaſi aſsiegée de miſeres infinies. Sans aller plus loing, puis que noſtre corps eſt vn receptacle de mille maladies, & meſme nourriſt en ſoy les cauſes: quelque part où aille l'homme, il porte pluſieurs eſpeces de mort auec ſoy: tellement que ſa vie eſt quaſi enueloppée auec la mort. Car que dirons-nous autre choſe, quand on ne peut auoir froit, ne ſuer ſans danger? Dauantage, de quelque coſté que nous nous tournions, tout ce qui eſt à l'entour de nous, non ſeulement eſt ſuſpect, mais nous menace quaſi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort. Montons en vn batteau: il n'y a qu'vn pied à dire entre la mort & nous. Que nous ſoyons ſur vn cheual: il ne faut ſinon qu'il choppe d'vn pied, pour nous faire rompre le col. Allons par les rues, autant qu'il y a de tuilles ſur les toits, autant ſont-ce de dangers ſur nous. Tenons vne eſpée, ou que quelcun aupres de nous en tienne: il ne faut rien pour nous en bleſſer. Autant que nous voyons de beſtes ou ſauuages, ou rebelles, ou difficiles à gouuerner, elles ſont toutes armées contre nous. Enfermons nous en vn beau iardin, où il n'y ait que tout plaiſir: vn ſerpẽt y ſera quelque fois caché. Les maiſons où nous habitons, cõme elles ſont aſsiduellemẽt ſubiettes à bruler, de iour nous menacẽt de nous apourir, de nuict de nous accabler. Quelques poſſeſsiõs que nous ayõs, entãt qu'elles ſont ſubiettes à greſle, gelée, ſeichereſſe, & autres tẽpeſtes: elles nous denoncẽt ſterilité, & par conſequẽt famine. Ie laiſſe là les empoiſonnemẽs, les embuſches, les violences deſquelles la vie de l'hõme eſt attentée, partie en la maiſõ, partie aux chãps. Entre telles perplexitez, ne faudroit il pas qu'vn hõme fuſt plus que miſerable? A ſauoir, d'autant qu'en viuant il n'eſt qu'à demy en vie: s'entretenant à grande peine en langueur & detreſſe, tout comme s'il ſe voyoit le couſteau à la gorge à chacune heure. Quelcun dira, que ces choſes aduiennent peu ſouuent: ou pour le moins qu'elles n'aduiennẽt pas touſiours, n'à tout le mõde. D'autrepart, qu'elles ne peuuẽt aduenir iamais toutes en vn coup. Ie le cõfeſſe: mais pource que par l'exẽple des autres nous ſommes aduertiz qu'elles nous peuuẽt aduenir, & que noſtre vie ne doit eſtre exẽptée de nulle d'icelles: il ne ſe peut faire que nous ne les craignions, cõme ſi elles nous deuoyẽt aduenir. Quelle miſere pourroit-on imaginer plus grande, que d'eſtre touſiours en tel tremblement & angoiſſe? Dauãtage, cela ne ſeroit point ſans l'opprobre

de Dieu: de dire qu'il euſt abãdonné l'hõme, la plus noble de ſes creatures, à la temerité de fortune. Mais mon intention n'eſt icy que de parler de la miſere de l'hõme: en laquelle il ſeroit, s'il viuoit cõme à l'auenture.

51 Aucontraire, ſi la Prouidence de Dieu reluiſt au cœur de l'homme fidele, non ſeulement il ſera deliuré de la crainte & detreſſe, de laquelle il eſtoit preſſé auparauãt: mais ſera releué de toute doute. Car cõme à bon droit nous craignons la fortune: auſsi nous auons bõne raiſon de nous oſer hardiment permettre à Dieu. Ce nous eſt donc vne conſolation merueilleuſe, d'entendre que le Seigneur tient tellement toutes choſes en ſa puiſſance, gouuerne par ſon vouloir, & modere par ſa ſapiẽce: que rien ne vient, ſinon cõme il l'a deſtiné. Dauãtage, qu'il nous a receuz en ſa ſauuegarde, nous a cõmis en la charge de ſes Anges, à ce qu'il n'y ait ne eau, ne feu, ne glaiue, ne rien qui nous puiſſe nuire: ſinon d'autãt que ſon bon plaiſir le portera. Car il eſt ainſi dit au Pſalme: Il te deliurera des empieges du chaſſeur, & de peſtes nuiſantes. Il te gardera ſouz ſon aile, & ſeras à ſeureté ſouz ſes plumes. Sa verité te ſera pour bouclier, tu ne craindras point les tumultes de nuict, ne la fleſche, quand elle ſera tirée en plein iour, ne nuiſances qui paſsẽt en tenebres, ne le mal qu'õ te voudra faire en la clairté du iour, &c. De là viẽt la fiance qu'õt les ſainctz, de ſe glorifier: Le Seigneur eſt mon adiuteur: ie ne craindray pas tout ce que la chair me pourroit faire. Le Seigneur eſt mon protecteur: qu'eſt-ce que ie craindroye? Si vn camp eſt dreſſé contre moy, ſi ie chemine en l'obſcurité de mort, ie ne laiſſeray point de bien eſperer. Dont eſt-ce qu'auroit l'homme fidele vne telle aſſeurance, laquelle ne peut eſtre iamais oſtée: ſinon que là où il ſemble aduis que le monde ſoit temerairemẽt tourné deſſus & deſſous, il repute que Dieu y beſoigne à le conduire: duquel il eſpere que toutes les œuures luy ſõt ſalutaires? S'il ſe voit aſſailly ou moleſté du Diable, ou des meſchãs: n'a-il pas lors bon meſtier de ſe confermer: en reduiſant en memoire la Prouidẽce de Dieu, ſans laquelle recordation il ne pourroit que ſe deſeſperer? Aucontraire, quand il recognoiſt que le Diable & toute la cõpagnie des meſchans eſt tenue ſerrée de la main de Dieu, cõme d'vne bride, tellemẽt qu'ils ne peuuẽt conceuoir mal aucun: ne quand ils l'aurõt conceu, machiner à le faire, ne quand ils machinerõt, l'executer: ne meſme leuer le petit doigt, ſinon d'autant que Dieu leur commande: en cela il a ſuffiſamment à ſe conſoler. Car comme il eſt en Dieu ſeul d'armer leur fureur, la tourner & conuertir ou bon luy ſemble: auſsi eſt-il en ſon pouuoir, de les reſtreindre, à ce qu'ils ne facent pas tout ſelon leur intemperance. Pour laquelle cauſe il eſt dit que Raſim & le Roy d'Iſrael, combiẽ qu'ayãs cõſpiré à deſtruire le pais de Iudée, ſemblaſſent aduis fallots ardens, pour enflamber toute la terre, n'eſtoyent neantmoins que tiſons fumans, dont il ne pouuoit ſortir qu'vn peu de fumée. En ce meſme ſens Pharaon, lequel eſtõnoit tout le monde par ſa force, & par la multitude de ſa gendarmerie, eſt accõparé à vne Baleine, & ſes gendarmes à des poiſſons. Ainſi Dieu dit, qu'il prendra auec ſon hameçon & le capitaine, & les ſoldats, & qu'il les tirera à ſon plaiſir. En ſomme, à fin de ne demeurer plus longuement ſur ce propos, ie dy que c'eſt la plus grande miſere que puiſſe auoir l'homme d'ignorer la Prouidence de Dieu: & d'autrepart,

Pſal. 91

Pſal. 117 17. 56. & *alibi*

Iſa. 7

Ezech. 29

que

que ce luy eſt vne ſinguliere beatitude de la bien cognoiſtre.

Nous aurions aſſez parlé de la Prouidéce & Predeſtination de Dieu, 52
entãt que meſtier eſt pour l'inſtruction & conſolation des fideles (car iamais on en auroit aſſez dit, pour raſſaſier la curioſité des fols, & ne s'en faut ia mettre en peine) n'eſtoit qu'il y a aucuns paſſages en l'Eſcriture, qui ſemblent aduis ſignifier, que le conſeil de Dieu n'eſt pas ferme & immuable, comme dit a eſté, mais qu'il ſe chãge ſelon la diſpoſition des choſes inferieures. Premieremẽt, il eſt fait quelque fois mention de la repentance de Dieu. Cõme quãd il eſt dit, qu'il s'eſt repẽty d'auoir creé l'homme, d'auoir eſleué Saul à la couronne: & qu'il ſe repentira du mal qu'il auoit propoſé d'enuoyer à ſon peuple, quãd il y verra quelque amẽdemẽt. Dauantage, nous liſons qu'il a aboly & caſſé ce qu'il auoit determiné. Il auoit denoncé aux Niniuites par Ionas, que leur ville periroit apres quarante iours: puis par leur conuerſion il a eſté fleſchy à clemence. Il auoit auſsi bien dononcé la mort à Ezechias par la bouche de Ieſaie, laquelle il differe neantmoins, eſtant eſmeu par ſes larmes. De ces paſſages, pluſieurs arguent, que Dieu n'a point conſtitué d'vn decret eternel ce qu'il deuroit faire enuers les hõmes, mais qu'il ordonne chacun iour, & chacune heure ce qu'il cognoiſt eſtre bon & raiſonnable, & comme les merites d'vn chacun le requierent. Quant eſt du mot de Penitence, il nous en faut tenir ceſte reſolution: que repentãce ne peut cõuenir à Dieu, non plus que ignorãce ou erreur, ou imbecillité. Car ſi nul ne ſe met de ſon propre ſeu & vouloir en neceſsité de ſe repentir, nous ne dirõs point que Dieu ſe repẽte, que nous ne confeſsions, ou qu'il a ignoré ce qui deuoit aduenir, ou qu'il ne l'a peu euiter, ou qu'il a precipité ſon cõſeil inconſiderément. Or cela eſt ſi loing du ſens du S. Eſprit, qui en faiſant mention d'vne telle repentãce de Dieu, il nie qu'il ſe puiſſe repentir, d'autãt qu'il n'eſt pas homme. Il eſt donc certain que le gouuernemẽt de Dieu ſur les choſes humaines, eſt conſtãt, perpetuel, & exempt de toute repentance. Et meſme à fin que ſa conſtãce ne peuſt venir en doute, ſes aduerſaires ont eſté contrains de luy rendre teſmoignage. Balaam, vouſiſt-il, ou non, ne ſe peut tenir de dire que Dieu n'eſt pas ſemblable aux hommes, pour mentir: ne aux enfans d'Adam, pour changer propos: & pourtant qu'il ne ſe peut faire, que tout ce qu'il a dit, ne ſoit accomply.

Genes. 6
1. Sam. 15
Iere. 18
Ionas 3
Ieſaie 38
2. Rois 20.
Nomb. 23

Que ſignifie donc ce mot de Repentãce? dira quelcun. Ie reſpon, qu'il 53
a vn meſme ſens, que toutes les autres formes de parler, leſquelles nous deſcriuent Dieu humainement. Car pource que noſtre infirmité n'attouche point à ſa hauteſſe, la deſcriptiõ qui nous en eſt baillée, ſe doit ſubmettre à noſtre capacité, pour eſtre entẽdue de nous. Or le moyẽ eſt, qu'il ſe figure non pas tel qu'il eſt en ſoy, mais tel que nous le ſentons. Combien qu'il ſoit exempt de toute perturbation, il ſe dit eſtre courroucé contre les pecheurs. Pourtãt, comme quãd nous oyõs que Dieu eſt courroucé, nous ne deuõs pas imaginer qu'il y ait quelque cõmotiõ en luy: mais pluſtoſt, que ceſte locution eſt priſe de noſtre ſentimẽt: pource qu'il monſtre apparẽce d'vne perſõne courroucée, quãd il exerce la rigueur de ſon iugemẽt: ainſi ſouz le vocable de Penitẽce, nous ne deuõs conceuoir ſinon vne mutation de ſes œuures, pource que les hõmes, en chãgeant leurs œuures, teſtifient

qu'elles leur deſplaiſent. Pourtant donc, cõme tout changement entre les hommes eſt correction de ce qui deſplait, & la correction vient de penitence: pour ceſte cauſe, le changement que fait Dieu en ſes œuures, eſt ſignifié par le nom de Penitence. Combien que cependant ſon conſeil ne ſoit point renuerſé, ne ſa volonté tournée, ne ſon affection changée: mais ce qu'il auoit de toute eternité proueu, approuué, decreté, il le pourſuit conſtamment, ſans varier, combien qu'il y apparoiſſe au regard des hommes, vne diuerſité ſubite.

54 Parquoy, l'Eſcriture en recitant que la calamité que Ionas auoit denoncée aux Niniuites, leur a eſté remiſe, & que la vie a eſté prolongée à Ezechias, depuis qu'il auoit receu le meſſage de mort: en cela, elle ne mõſtre point que Dieu ait abrogué ſes decrets. Ceux qui penſent ainſi, s'abuſent aux denonciations: leſquelles, combien qu'elles ſoyent ſimplement couchées, contiennent neantmoins vne condition tacite: comme il ſe peut entendre de la fin où elles tendoyent. Car pourquoy eſt-ce que Dieu enuoyoit Ionas aux Niniuites, pour leur predire la ruine de leur ville? Pourquoy denonçoit-il la mort par Iſaie à Ezechias? Car il les pouuoit bien perdre ſans leur enuoyer meſſage. Il a dõc regardé à autre fin, que de leur vouloir faire preuoir de loing leur ruine venir. C'eſt, qu'il n'a pas voulu qu'ils periſſent: mais pluſtoſt qu'ils s'amendaſſent, à fin de ne point perir. Parquoy, ce que Ionas prophetiſoit que la ville de Niniue deuoit eſtre deſtruite apres quarante iours: cela ſe faiſoit à fin qu'elle ne le fuſt point. Ce que l'eſperance de plus longuement viure eſt oſtée à Ezechias, c'eſt à fin qu'il impetre plus longue vie. Qui eſt ce qui ne voit maintenãt que Dieu a voulu par telles menaces eſmouuoir à repentance ceux qu'il menaçoit, à fin qu'ils euitaſſent le iugemẽt qu'ils auoyent merité par leurs pechez? Si cela eſt vray, l'ordre naturel nous mene là, que nous ſuppleons vne condition tacite: cõbien qu'elle ne ſoit point exprimée en ces denonciations. Ce que nous pouuons meſme confermer par exemples ſemblables. Le Seigneur reprenãt le Roy Abimelec, de ce qu'il auoit rauy la femme d'Abraham, vſe de ces paroles: Voicy tu mourras pour la femme que tu as priſe: car elle auoit mary, Apres que Abimelec, s'eſt excuſé, il luy reſpond ainſi: Rend donc la femme à ſon mary: & il priera pour toy, à fin que tu viues: autrement, ſache que tu mourras de mort, toy & tout ce que tu poſſedes. Voyons nous pas bien cõme en la premiere ſentẽce il vſe d'vne plus grãde vehemence, pour effrayer ſon cœur, à fin de le mieux induire à faire ſon deuoir? Puis apres qu'il explique clairemẽt ſon intention. Puis que les autres paſſages ont vne meſme intelligẽce, on ne peut pas d'iceux inferer que Dieu ait rien derogué à ſon premier conſeil, en caſſant ce qu'il auoit auparauant publié. Car pluſtoſt au contraire, il fait voye à ſon conſeil & ordonnance eternelle, quand il induit à repentance ceux auxquels il veut pardonner, en leur denõçant les peines qui leur aduiẽdroyẽt s'ils perſeueroyẽt en leurs vices. Tãt s'en faut qu'il varie de volonté, voire meſme de parole, ſinon qu'il n'explique point ſyllabe à ſyllabe ſon intẽtion, laquelle neãtmoins eſt aiſée à entẽdre. Il faut donc que ceſte ſentẽce de Iſaie demeure ferme: Le Seigneur des armées a decreté cela: & qui eſt-ce qui le pourra rompre? Sa main eſt eſleuée: & qui eſt-ce qui le pourra detourner?

Gene. 20

Iſa. 14

D'ORAISON, OV L'ORAISON de noſtre Seigneur eſt expliquée.

CHAP. XV.

DE ce qui a eſté traité par-cy deuant, nous voyons clairement combien l'homme eſt deſnué & deſprouueu de tout bien: & comment tout ce qui appartient à ſon ſalut luy defaut. Parquoy, s'il veut auoir dequoy ſe ſubuenir à ſa neceſſité, il faut qu'il ſorte hors de ſoy, & qu'il cerche ailleurs ſon ſecours. Dauantage, il nous a eſté expliqué, que noſtre Seigneur ſe preſente liberalement à nous en ſon Fils Ieſus Chriſt, nous offrant par luy, au lieu de noſtre miſere, toute felicité: au lieu de noſtre poureté, toute abondance: & nous ouurant en luy tous ſes threſors & richeſſes celeſtes, à fin que toute noſtre Foy regarde iceluy ſon treſcher Fils: toute noſtre attente ſoit de luy, & toute noſtre eſperance ſe repoſe en luy. C'eſt bien vne ſecrette philoſophie & cachée que ceſte-cy, laquelle ne ſe peut entendre par ſyllogiſmes: mais ceux la comprennent, auſquels noſtre Seigneur a ouuert les yeux: à fin qu'en ſa lumiere ils voyent clair. Puis que nous ſommes enſeignez par Foy de cognoiſtre que tout le bien qui nous eſt neceſſaire & nous defaut en nouſ meſmes, eſt en Dieu & en ſon Fils noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, auquel le Pere a conſtitué toute plenitude de ſes benedictions & largeſſes: à fin que de là, comme d'vne fontaine treſ pleine, nous en puiſions tous: il reſte que nous cerchions en luy, & par prieres & oraiſons demandions de luy ce que nous auons apprins y eſtre. Car autrement, cognoiſtre Dieu pour maiſtre, autheur & diſtributeur de tous biẽs, qui nous conuie à les requerir de luy: & ne s'addreſſer point à luy, ne rien luy demander, tellement ne nous profiteroit de rien, que meſme ce ſeroit comme ſi quelcun meſpriſoit & laiſſoit eſtre enſeuely & caché ſouz terre vn threſor qui luy auroit eſté enſeigné. Pourtant l'Apoſtre, voulant monſtrer, que la vraye Foy ne peut eſtre que l'inuocation ne s'enſuiue d'icelle, met ceſt ordre, que comme la Foy procede de l'Euangile, auſsi que par icelle nous ſommes inſtruits à prier Dieu. Et c'eſt ce qu'il auoit dit vn peu au parauant, que l'Eſprit d'adoption, lequel ſéelle le teſmoignage de l'Euangile en noz cœurs, nous donne courage & hardieſſe d'expoſer noz deſirs à Dieu, eſmouuant en nous gemiſſemens inenarrables, & criant, Abba, Pere. Il nous faut donc maintenant plus amplement traiter ce poinct, duquel nous n'auions par cy deuant parlé, ſinon incidemment & comme en paſſant. 1 Rom. 10 Rom. 8

C'eſt donc par le benefice d'oraiſon, que nous auons entrée aux richeſſes, leſquelles nous auons en Dieu. Car elle eſt comme vne communication des hommes auec Dieu: par laquelle eſtans introduits en ſon vray Temple qui eſt le ciel, ils l'admonneſtent, & quaſi le ſomment preſentement de ſes promeſſes: à fin que par experience il leur monſtre, quand la neceſsité le requiert, que ce qu'ils ont creu à ſa ſimple Parole eſtre vray, n'a pas eſté menſonge ne choſe vaine. Pourtant nous ne voyons point que Dieu nous propoſe aucune choſe à eſperer de ſoy, que pareillement il ne 2

nous cõmande de la demander par prieres. Tellemẽt eſt veritable ce que nous auons dit, que par oraiſon nous cerchons & trouuons les threſors, leſquels ſont monſtrez & enſeignez à noſtre Foy en l'Euangile. Or combien l'exercice de prier eſt neceſſaire, & en combien de manieres il nous eſt vtile, on ne le pourroit aſſez expliquer par paroles. Ce n'eſt pas certes
Ioel 2 ſans cauſe que le Seigneur teſmoigne que toute l'aſſeurance de noſtre ſalut conſiſte en l'inuocation de ſon Nom: veu que par icelle nous requerons & obtenons la preſence, tant de ſa prouidence, par laquelle il ſe monſtre vigilant à penſer de nous, que de ſa vertu, par laquelle il nous defende, & ſoulage noſtre imbecillité & defaut: qu'auſsi de ſa bonté, par laquelle il nous reçoiue en grace, nonobſtant que nous ſoyons chargez de pechez. Et pour briefparler, veu que par icelle nous l'appellons, à fin qu'il ſe declaire entierement nous eſtre preſent: de là reuient vn ſingulier repos à noz conſciences. Car apres auoir expoſé au Seigneur la neceſsité qui nous ſerroit de pres, nous auons ſuffiſamment où nous repoſer: entant que nous entendons que rien n'eſt caché de noſtre miſere, à celuy duquel la bonne volonté enuers nous, nous eſt certaine, & le pouuoir de nous aider, indubitable.

3 Toutesfois quelcun pourra icy obietter, à ſauoir s'il ne cognoit point aſſez, ſans aduertiſſement, & en quel endroit nous ſommes preſſez, & ce qui nous eſt expedient? Dont il ſembleroit que ce fuſt choſe ſuperflue de le ſolliciter par prieres: veu que nous auons accouſtumé de ſolliciter ceux qui ne penſent point à noſtre affaire, & qui ſont endormiz. Mais ceux qui arguent en ceſte maniere, ne voyent point à quelle fin noſtre Seigneur a inſtitué les ſiens à prier. Car il n'a pas ordonné cela à cauſe de ſoy, mais au regard de nous. Parquoy, combien qu'il veille & face le guet pour nous conſeruer, meſme quand nous ſommes ſi eſtourdiz que nous ne ſentons point les maux qui ſont à l'entour de nous: combien auſsi qu'il nous ſecoure aucunesfois deuant qu'eſtre inuoqué: neantmoins, il nous eſt treſ neceſſaire de l'implorer aſsiduellement. Premierement, à fin que noſtre cœur ſoit enflambé d'vn vehement & ardent deſir de le touſiours cercher, aimer & honnorer, en ce que nous nous accouſtumons d'auoir en luy noſtre refuge en toutes neceſsitez, comme au port vnique de ſalut. Apres, à fin que noſtre cœur ne ſoit eſmeu d'aucũ deſir, duquel nous ne l'oſions faire incontinent teſmoing: comme nous le faiſons en expoſant deuant ſes yeux toute noſtre affection, & par maniere de dire, deſployant tout noſtre cœur deuant luy. Dauantage, à fin que nous ſoyons appreſtez à receuoir ſes benefices auec vraye recognoiſſance & action de graces: comme par la priere nous ſommes aduertiz qu'ils nous viennent de ſa main. Outre-plus, à fin qu'ayans obtenu ce que nous demandions, nous reputions qu'il a exaucé noz deſirs: & par cela ſoyons plus ardemment incitez à mediter ſa benignité. Et auſsi prenions plus grand plaiſir de la iouiſſance des biens qu'il nous fait, entendans que les auons impetrez par noz prieres. Finalement, à fin que ſa Prouidence ſoit confermée & approuuée en noz cœurs, ſelon noſtre petite capacité: entant que nous voyons que non ſeulement il nous promet de ne nous jamais abandonner, mais auſsi qu'il nous donne entrée à le cercher

& implo

& implorer en la neceſsité. Pour toutes ces raiſons, le Pere plein de clemence, combien que iamais il ne dorme ne ceſſe, toutesfois monſtre ſouuentesfois ſigne de dormir & ceſſer: à fin que par cela nous ſoyons incitez à le prier & requerir: comme il eſt expedient à noſtre pareſſe & oubliance. C'eſt donc trop peruerſement argué, pour nous retirer de faire oraiſon, d'alleguer que c'eſt choſe ſuperflue de ſolliciter par noz demandes la Prouidence de Dieu: laquelle ſans eſtre ſollicitée, veille à conſeruer toutes choſes. Veu aucontraire, que le Seigneur ne teſmoigne point en vain, qu'il ſera prochain à tous ceux qui inuoqueront ſon Nom en verité. C'eſt vne auſsi grande folie, d'alleguer qu'il n'y a nulle raiſon de demander les choſes que le Seigneur volontairement eſt preſt de nous élargir: veu qu'il veut que nous reputions les benefices qui nous prouiennent de ſa liberalité gratuite, auoir eſté ottroyez à noz prieres.

Or que la premiere Loy, pour bien & deuement inſtituer l'Oraiſon, 4
ſoit telle, que nous ne ſoyons point autrement diſpoſez d'entendement & de courage, qu'il conuient à ceux qui entrent en propos auec Dieu. Ce qui ſe fera quãt à noſtre entendemẽt, ſi iceluy eſtant deueloppé de toutes ſollicitudes & cogitations charnelles, par leſquelles il peut eſtre deſtourné, ou empeſché de regarder droitement & purement Dieu: non ſeulement du tout s'applique à l'intention de prier, mais auſsi, entant que faire ſe peut, eſt eſleué par deſſus ſoy. Neantmoins ie ne requier point qu'il ſoit tellemẽt à deliure, que nulle ſollicitude ne le poigne, ou faſche & moleſte. Veu que pluſtoſt aucontraire, il eſt beſoing que l'ardeur de prier ſoit enflambé en nous par angoiſſe & grand deſtreſſe. Cõme nous voyons que les ſaincts ſeruiteurs de Dieu ſe demonſtrent eſtre en merueilleux tourment, & par plus forte raiſon en ſollicitude: en diſant qu'ils eſleuent leurs *Pſal. 130*
voix au Seigneur, de la profondité des abyſmes, & du gouffre de la mort. Mais i'enten qu'il faut reietter loing toutes cures eſtranges, par leſquelles l'entendemẽt ſoit tranſporté ça & là, & eſtant retiré du ciel, ſoit deprimé & abbaiſſé en terre. Dauãtage, en ce que ie dy qu'il doit eſtre eſleué par deſſus ſoy, ie veux ſignifier qu'il ne doit rien apporter deuant la face du Seigneur, de ce que noſtre raiſon folle & aueuglée a accouſtumé de ſonger: & ne ſe doit contenir & reſtreindre en ſa vanité, mais s'eſleuer à vne pureté de Dieu. En quoy on peche communement bien fort. Car non ſeulement vn chacun oſe faire Dieu teſmoing, ſans honte & ſans reuerence, de ſes folies: & produire impudemment deuant ſon Throne tout ce qui luy a eſté plaiſant, meſme en ſonge: mais il y a telle beſtiſe ou follie en pluſieurs, qu'ils oſent bien expoſer à Dieu leurs cupiditez ſi villaines, que ils auroyent honte de les manifeſter aux hõmes. Pareillemẽt il faut que le cœur de tout ſon effort aſpire à vn meſme but, & ſuyue vn meſme train. C'eſt, que comme l'intelligence doit eſtre du tout dirigée en Dieu: auſsi que l'affection y ſoit du tout rauie. Or il s'en faut beaucoup que la faculté de l'homme ſuffiſe à vne telle perfection: car elle demeure beaucoup au deſſouz: ou pluſtoſt elle ſuccombe & defaut, n'eſtoit que l'Eſprit de Dieu ſoulage ſon imbecillité. Car d'autant que nous ne ſauons point comment *Rom. 8*
il faut droitement prier: il nous ſubuient en aide, & prie pour nous par gemiſſemens inenarrables: non pas que de fait il prie ou gemiſſe, mais il

eſmeut en nous & incite la fiance, les deſirs & les ſouſpirs, leſquels conceuoir, les forces de noſtre nature n'eſtoyent point capables. Cecy ne ſe dit point à fin que reiettans l'office de prier ſur l'Eſprit de Dieu, nous nous endormions en negligence ou nonchalance. Cõme aucuns ont accouſtumé de meſchamment blaſphemer: qu'il nous faut attendre ſans ſoucy, iuſques à tant que l'eſprit preuiẽne noſtre entendemẽt ailleurs occupé & diſtrait. Mais pluſtoſt aucõtraire, cecy nous doit induire à deſirer & implorer vn tel aide, auec haine & deſplaiſir de noſtre pareſſe & nonchalance.

5 En apres, qu'il y ait vne ſeconde Loy. C'eſt, que nous nous demettions de toute cogitation de noſtre gloire: que nous deſpouillions toute opinion de noſtre propre dignité: que nous quittions toute confiance de nouſmeſmes: donnans gloire à Dieu en noſtre humilité & deiection: de peur que ſi nous nous voulions attribuer quelque choſe, fuſt-ce le moins du monde, auec noſtre folle arrogance nous ne ſoyons abbatuz deuant ſa face. Nous auons pluſieurs exemples de ceſte humiliation, aux ſeruiteurs de Dieu: entre leſquels celuy qui eſt le plus ſainct, d'autant plus eſt abbaiſſé & humilié, quand il faut comparoiſtre deuant le Seigneur. Dan. 9 En telle maniere Daniel, qui a ſi grand teſmoignage de la bouche de Dieu, prie neantmoins cõme il s'enſuit: Ce n'eſt point en noz iuſtices que nous preſentons noz prieres deuant toy, mais en tes grandes miſericordes. Exauce nous Seigneur, Seigneur ſois nous propice. Exauce nous, & fay ce que nous requerons pour l'amour de toymeſme: entant que ton Nom eſt inuoqué ſur ton peuple, & ſur ton ſainct lieu. De telle forme prie Ieſa. 64 Iſaie en la perſonne du peuple: Voicy tu es courroucé à nous, pource que nous auons peché. Le ſiecle eſt fondé ſur tes voyes. Et nous auõs eſté tous rempliz de ſouilleure, & toutes noz iuſtices ont eſté cõme vn drap plein de villenie & de pollution: & ſommes deſſeichez tous comme la fueille de l'arbre, & noz iniquitez nous ont eſpars cõme le vent. Et n'y a nul qui inuoque ton Nom, qui s'eſueille pour retourner à toy. Car tu as caché ta face de nous: & nous as laiſſez pourrir en la ſeruitude de noz pechez. Maintenant donc, Seigneur, tu es noſtre Pere, nous ne ſommes que terre: tu es noſtre Formateur, & nous ſommes l'ouurage de ta main: ne te courrouce point, Seigneur, & qu'il ne te ſouuienne point à touſiours de noſtre iniquité: ayes eſgard pluſtoſt que nous ſommes ton peuple. Icy peut on appercenoir, comment ils ne ſe repoſent ſur aucune fiance, ſinon en ceſte ſeule: que ſe penſans eſtre à Dieu, ils ne deſeſperent point qu'il ne les reçoyue en ſa garde. Ieremie n'en vſe pas autrement, quand il dit: Iere. 14 Si noz iniquitez teſtifient contre nous: vueille nous faire mercy à cauſe de ton Nom. Pourtant ce qui eſt eſcrit en la Prophetie qu'on attribue à Baruch, combien que l'autheur ſoit incertain, eſt treſſainctement dit. Baruch 2 A ſauoir, que l'ame triſte & deſolée de la grandeur de ſon mal, l'ame courbée, debile & affamée, & les yeux defaillans te donnent gloire. O Seigneur nous ne preſentons point noz prieres deuant tes yeux ſelon les iuſtices de noz Peres: & ne demandons point pour icelles ta miſericorde: mais d'autant que tu es miſericordieux, aye pitié de nous, puis que nous auons peché deuant toy.

6 Il eſt bien vray qu'il ſemble aduis, qu'aucunesfois les ſaincts alle-

guent

guent leurs iuſtices en aide: à fin d'obtenir plus facilement de Dieu, ce qu'ils requierent. Comme quand Dauid dit: Garde mon ame, d'autãt que ie ſuis bon. Item. Ezechias, Qu'il te ſouuienne, ô Seigneur, que i'ay cheminé deuant toy en verité: & ay fait ce qui eſtoit bon deuant tes yeux. Neãtmoins par telle maniere de parler ils ne veulẽt autre choſe entẽdre, que de teſtifier par la regeneration, qu'ils ſont enfans de Dieu: auxquels il a promis d'eſtre propice. Il enſeigne par ſõ Prophete, que ſes yeux ſont ſur les iuſtes: & ſes oreilles attentiues à leurs requeſtes. Pareillement, par l'Apoſtre S. Iean, que nous obtiendrons ce que nous demanderons, en obſeruant ſes commandemens. Par leſquelles ſentẽces il ne ſignifie pas, que les oraiſons ſeront priſées ſelon le merite des œuures: mais en ceſte maniere il veut eſtablir la confiance de ceux qui ſentent leurs conſciences pures & entieres, & ſans hypocriſie: ce qui doit eſtre vniuerſellemẽt en tous fideles. Car ce que dit en S. Iean l'aueugle, auquel la veuë auoit eſté rendue, eſt prins de la pure verité. C'eſt, que Dieu n'exauce point les pecheurs: moyennant que par les pecheurs nous entendiõs ceux, qui ſans aucun deſir de bienfaire, ſont du tout endormiz en leurs pechez. Veu que iamais le courage ne ſe pourra addonner à vrayement inuoquer Dieu, que quant & quant il n'aſpire & tende à l'honnorer & ſeruir. Ces proteſtations donc que font les ſaincts, auxquelles ils reduiſent en memoire leur pureté ou innocence, reſpondent à telles promeſſes: à fin que les choſes, que doyuent attendre tous ſeruiteurs de Dieu, leur ſoyẽt ottroyées. Outre plus, on trouuera qu'ils ont quaſi vſé de ceſte façon de prier, quand ils faiſoyent comparaiſon d'eux auec leurs ennemiz: prians à Dieu qu'il les deliuraſt de leur malice. Or ce n'eſt point de merueilles ſi en ceſte comparaiſon ils ont allegué leurs iuſtices, & la ſincerité de leur cœur, pour eſmouuoir Dieu d'auantage par l'equité de leurs cauſes à les ayder & ſupporter. Nous n'oſtons pas donc ce bien à l'ame fidele, qu'elle ne puiſſe auoir la iouyſſance de ſa bonne conſcience deuant Dieu, & que de cela elle ne ſe conferme és promeſſes deſquelles le Seigneur conſole ſes vrais ſeruiteurs. Mais nous enſeignons que toute la fiance d'impetrer de Dieu ce que nous luy demandons, eſt appuyée ſeulement ſur ſa ſaincte clemence, ſans aucune conſideration de noſtre propre merite.

Pſal. 86. *Ieſa. 38.* *1. Rois 20* *Pſal. 34.* *1. Iean 3.* *Iean 9*

La troiſieſme Loy doit eſtre telle: que toutesfois & quãtes que nous demandons quelque choſe de ce qui nous eſt profitable, nous ſentions ſans feintiſe noſtre poureté: & que reputans ſans feintiſe que nous en auons beſoing, demandions auec vraye affection d'obtenir noſtre demãde. Car que penſons nous eſtre plus execrable à Dieu, que ceſte ſimulation & hypocriſie? C'eſt, ſi quelcun demande remiſsion de ſes pechez pẽſant n'eſtre point pecheur: ou bien ne penſant point à ſon peché: car en telle ſorte, Dieu eſt pleinement moqué. Neantmoins le monde eſt plein d'vne telle peruerſité: tellement que par maniere d'acquit, pluſieurs ſouuent demandent à Dieu les choſes qu'ils penſent leur aduenir d'ailleurs, ou eſtiment deſia auoir en leurs mains ſans la grace de Dieu. Or les fideles ſe doiuent garder de rien requerir de luy: ſinon ce qu'ils deſirent ardemment, & cerchent d'obtenir de ſa main. Meſmes ce que nous demãdons ſeulement pour la gloire de Dieu, doit eſtre demandé auec feruent 7

zele & desir. Comme quand nous requerons que son Nom soit sanctifié: il conuient de souhaitter ardemment icelle sanctification. Par ceste reigle nous reiettõs loing de l'oraison Chrestienne, toute hypocrisie & astuce: par laquelle on vueille mentir à Dieu. Car il promet qu'il sera prochain à tous ceux qui l'inuoqueront en verité: & denonce, que ceux la le trouueront, qui le cercheront de tout leur cœur.

Psal.145
Iere. 29.

8 La quatrieſme Loy de bien prier eſt, que nous ſoyons eſmeuz à prier de certaine eſperance d'obtenir noſtre requeſte. Or nous n'étendons point vne fiance, laquelle donne certain repos à l'eſprit, le deliurãt de toute anxieté. Car de repoſer ainſi tranquillemẽt, c'eſt à faire à ceux, qui ayans toutes choſes à ſouhait, ne ſont tormentez d'aucun deſir. Au cõtraire, c'eſt vn tresbon aiguillon aux fideles, pour les pouſſer à l'inuocation de Dieu, de ſe ſentir preſſez de neceſsité, & d'eſtre agitez de troubles & tormẽs, iuſques à defaillir quaſi en eux meſmes. Mais au milieu de telles angoiſſes, la bonté de Dieu ne laiſſe point de leur luire. Pourtant combien qu'eſtans laſſez de la peſanteur du mal qu'ils ſentent, dauantage qu'ils craignent & tremblent qu'encores pis ne leur aduienne: ſi ne laiſſent ils point, par le moyen d'icelle, ſe conſoler & reconforter, auec eſperance d'auoir bonne iſſue. Il conuient donc que l'oraiſon de l'homme fidele procede de ces deux affectiõs: qu'elle contienne & repreſente l'vne & l'autre. C'eſt qu'elle ſouſpire & gemiſſe pour le mal qui le preſſe: qu'elle monſtre crainte & ſollicitude pour l'aduenir: neantmoins, qu'elle ait ſon recours au Seigneur, auec certitude qu'il ſe declairera, pour donner aide & confort à l'oppreſſé. Car il ne ſe peut exprimer, combien Dieu eſt irrité par noſtre defiance, ſi nous demandons grace de luy, laquelle nous n'attendons point. Parquoy, noſtre Seigneur Ieſus a mis ceſte reigle à noz oraiſons, que nous eſperiõs que toutes choſes que nous requerrons nous ſerõt ottroyés: & qu'elles nous aduiendrõt ſelõ noſtre eſpoir. Ancõtraire, ceux qui n'eſtãs point aſſeurez de ſa promeſſe, renoquent en doute ſa verité, & eſtãs incertains s'ils ſeront exaucez ou nõ, l'inuoquẽt neãtmoins, ne profitẽt de riẽ, cõme dit S. Iaques: & meſmes les accõparage aux vagues de la mer, qui ſont ça & là demenées par le vẽt. Dauãtage, puis que le Seigneur tãt de fois denõce qu'il ſera fait à vn chacũ ſelõ ſa Foy: il denote d'autrepart que ſans Foy nous n'impetrõs riẽ. En ſomme, c'eſt la Foy qui obtiẽt tout ce qui nous eſt accordé de noz prieres. Ce que nous ſignifie la ſentẽce de S. Paul, qui s'enſuit: Cõment inuoquerõt ils celuy, auquel ils n'auront point creu? Car par cela il conclud, que Dieu ne peut eſtre droitemẽt inuoqué: ſinon de ceux auxquels ſa bonte & clemence aura eſté declairée par la predication de l'Euangile.

Marc.11.
Iaq.1
Rom.10

9 Noz aduerſaires ne cognoiſſent nullement ceſte neceſsité. Et pour tãt quãd nous enſeignons les fideles de prier Dieu auec certaine aſſeurance, ayãt cela pour reſolu, qu'il les ayme & les veut exaucer: il ſemble adnis à tous Papiſtes, que nous diſons vne choſe la plus deſraiſonnable du monde. Or s'ils auoyẽt quelque vraye experience & vſage, pour ſauoir que c'eſt que prier Dieu: ils cognoiſtroyent qu'on ne le peut point prier droitemẽt, ſans eſtre certain de ſõ amour, & de ſa bõté. Or cõme ainſi ſoit que nul ne puiſſe comprendre la vertu de Foy, ſinon celuy qui en a la pra-

&i-

tique en sõ cœur: ie ne profiteroye de riẽ à disputer cõtre eux, veu qu'ils mõstrẽt que iamais n'en ont eu qu'vne vaine imaginatiõ. Car l'inuocatiõ de Dieu, est celle qui nous demõstre principalemẽt, que c'est que vraye certitude, & cõbien elle est necessaire. Quicõques ne voit point cela, il faut qu'il ait sa cõsciẽce merueilleusemẽt stupide. Nous dõc laissans là ces aueugles, demeurõs fermes en la sentẽce de S. Paul, qui dit, que nul ne peut inuoquer Dieu, sinõ celuy qui a cogneu sa misericorde par l'Euangile, & est asseuré de la trouuer touſiours preste quãd il la cerche. Car quelle oraiſon ſeroit-ce, de dire ainſi? Seigneur ie ſuis vray que ie doute ſi tu me veux exaucer, mais pource que ie ſuis en deſtreſſe, i'ay mon recours à toy, à fin que tu me ſubuiennes ſi i'en ſuis digne. Les ſaincts dont nous liſons les oraiſons de l'Eſcriture, n'ont pas ainſi fait. Le ſainct Eſprit auſſi ne nous enſeigne pas d'ainſi faire, quand il nous enſeigne par l'Apoſtre, *Hebr. 4.* d'aller au Throne celeſte de Dieu, auec fiance pour obtenir grace: & en vn autre paſſage, quand il dit que nous auons audace & entrée enuers *Ephe. 3* Dieu auec fiance par la Foy de Chriſt. Pourtant ſi nous voulons prier auec fruit, il nous faut tenir ferme comme à deux mains, ceſte aſſeurance d'impetrer ce que nous demandons, laquelle Dieu nous commande d'auoir, & à laquelle tous les ſaincts nous exhortent par leur exemple. Car il n'y a autre oraiſon agreable à Dieu, que celle qui procede d'vne telle preſomption de Foy, & qui eſt fondée en vne telle certitude d'eſperãce.

Or quand nous conioignons vne telle aſſeurance de Foy auec 10
la recognoiſſance de noſtre miſere & poureté, de noz macules & pechez: nous declairons ſuffiſamment qu'en nous recognoiſſant poures & indignes, nous ne deuons point auoir moindre eſpoir. Si nous nous ſentons greuez & chargez de pechez: ſi nous nous voyons eſtre imparfaits & vuides de toutes choſes qui nous puiſſent rendre agreables à Dieu: cela ne nous doit pourtant donner frayeur ne crainte qu'il ne nous ſoit loiſible de nous retirer à luy: puis que meſme il nous eſt neceſſaire, en nous adreſſant à luy, que nous nous recognoiſsions tels. Car l'oraiſon n'eſt pas faite pour nous exalter deuant Dieu, ne pour priſer ce qui *Luc. 17.* eſt en nous: mais pour confeſſer noſtre miſere, & faire noſtre complainte à Dieu de tout ce qui nous grieue, comme vn enfant feroit à ſon Pere. Ains au contraire, ce ſentiment nous doit pluſtoſt eſtre vn eſperon & aiguillon qui nous incite à oraiſon. Comme nous ſommes aduertiz par l'exemple du Prophete, qui prie à Dieu qu'il gueriſſe ſon ame, pource *Pſal. 41.* qu'il a peché contre luy. Outre ceſt aiguillon, duquel la conſcience de noſtre miſere nous poind aſsiduellement: noſtre tresbon Pere nous adiouſte encores deux choſes, leſquelles principalement nous doyuent eſmouuoir & inciter à oraiſon. L'vne eſt le commandement qu'il nous fait *Matth. 7* de prier. L'autre eſt la promeſſe, qu'il nous a faite, que nous obtiendrons *Luc. 11.* tout ce que nous prierons. Le commandement nous eſt fait & repeté ſouuentesfois, quand il dit, Demandez, Venez à moy, Cerchez moy, Re- *Iean 16* tournez vous à moy, Inuoquez moy au iour de voſtre neceſsité, & en plu- *Matt. 11* ſieurs autres lieux. Et meſmement au troſieſme precepte de la Loy, ou il *Zac. 1* nous eſt defendu de prendre le Nom de Dieu en vain. Car d'autant qu'il *Pſal. 1* nous eſt defendu de le prendre en vain, pareillement il nous eſt comman- *Exod.*

dé de le prendre à ſa gloire, en luy donnãt tout honneur de vertu, de biẽ d'ayde & de cõfort, par les demander & attendre de luy. Pourtant ſi en toutes noz neceſsitez nous ne nous retirons vers luy, ne le requerons & inuoquons ſon aide: nous tranſgreſſons auſsi bien ſon commandement: & ne prouoquons pas moins ſon ire, que ſi nous faiſions d'autres dieux que luy, ou nous forgions des idoles. Car nous contemnons eſgalement ſa volonté en meſpriſant l'vn de ſes commandemens, comme l'autre: d'autant qu'il n'en a pas moins cõmandé l'vn que l'autre. Certes on ne pourroit imaginer nulle cogitatiõ, qui nous puiſſe mieux deliurer de tout ſcrupule: que de penſer qu'il n'y a empeſchement aucun qui nous doyue retarder d'obeir au precepte de Dieu, par lequel il nous commande de prier. Parquoy ceux qui l'inuoquent, le requierent & le louent, ont vne grande conſolation, d'entendre qu'en ce faiſant ils obeiſſent à ſon commandement, & volonté: & font choſe agreable deuant luy: d'autant qu'il denõce qu'il n'a choſe plus acceptable qu'obeiſſance.

11 Mais encore reçoyuent les fideles vne meilleure conſolation de ſa promeſſe, ſur laquelle repoſe toute la fiance d'obtenir ce qu'ils requierent. Pour laquelle raiſon le Seigneur nous inuite par pluſieurs
Matt.7 & fort douces promeſſes: Demandez, dit-il, & il vous ſera accordé: Cherchez, & vous trouuerez: Hurtez, & il vous ſera ouuert. Et
Iere.29. par le Prophete: Vous m'inuoquerez, & ie vous exauceray. Vous me
Pſal.50. cercherez, & vous me trouuerez. Item, Tu m'inuoqueras au iour de
& 91. ta neceſsité: & ie te deliureray. Item, il criera à moy, & ie l'exauceray. Ie ſeray auec luy en tribulation, ie le deliureray & honnoreray. Mais pource qu'il y a innumerables ſentẽces ſemblables, il ſuffira d'en auoir allegué ce peu que nous auõs mis pour gouſt & exẽple. Neãtmoins il y en a aucunes notables, leſquelles il ſera expediẽt d'auoir en ferme memoire. Cõme ſont celles qui s'ẽſuyuẽt: Le Seigneur eſt prochaiñ de ceux
Pſa.145 qui l'inuoquẽt: moyennãt qu'ils l'inuoquẽt en verité. Itẽ, Incõtinẽt qu'il
Ieſa.30 aura ouy le ſon de ta clameur, il te reſpõdra. Et à fin qu'õ ne pẽſaſt qu'il
& 65. ſoit tardif à ouyr, il dit en apres: Auãt qu'ils ayent crié ie les exauceray: quãd ils parlerõt encores, ie les orray. Mais entre toutes les autres, ceſte cy eſt la plus notable, laquelle eſt donnée au lieu où il eſt parle de l'horri
Ioel.2 ble vengeãce de Dieu, qui ſe doit faire ſur tout le monde: c'eſt, que quiconques inuoquera le Nom du Seigneur, ſera ſauué. Il reſte qu'ayans l'aſſeurance de telles exhortations, nous eſtimions que nous auons aſſez de ſupport pour obtenir noz demandes. Car ce n'eſt pas le merite de l'oraiſon, ou la dignité, qui nous les face obtenir, mais toute l'eſperance en eſt ſituée en icelles promeſſes, & en depend. Et pourtant nous nous deuons aſſeurer que nous ne ſerons point moins exaucez qu'ont eſté S. Pierre & S. Paul, & tous autres ſainctz (cõbien qu'ils ayẽt eſté de plus grande ſainctcté de vie que nous) ſi par vne meſme & auſsi grande & ferme Foy qu'eux, nous requerons Dieu. D'autant qu'eſtãs au reſte inferieurs à eux, nous leur ſommes en cela pareils, que nous auons tel commandement de prier, & telle promeſſe d'eſtre exaucez comme eux. Et Dieu, moyennant qu'il ſoit inuoqué de pure affection, n'eſtime point la valeur de l'oraiſon à cauſe de la dignité de la perſonne, mais ſeulement pour raiſon

fon de la Foy, en laquelle ſes ſeruiteurs obeiſſent à ſon commandement, & ſe confient en ſa promeſſe. Ce que reputant Dauid, diſoit: Voicy, Seigneur, tu as promis à ton ſeruiteur de luy edifier ſa maiſon: à ceſte cauſe ton ſeruiteur à prins ce iourdhuy courage, & a trouué occaſion de te requerir. Maintenant, Seigneur, tu es Dieu: & tes promeſſes ſeront veritables. Tu as fait promeſſe à ton ſeruiteur de luy bien faire: commence donc d'accomplir ta Parole, en beniſſant la maiſon de ton ſeruiteur. Cela meſme conſideroyent les Iſraelites, en fondant leurs requeſtes ſur la memoire de l'alliance faite à Abraham: & en ce faiſant enſuyuoyent l'exéple de leurs peres, & principalement de Iacob: lequel apres auoir confeſſé qu'il n'eſtoit point capable de tant de biens qu'il auoit receuz de la main du Seigneur, neantmoins prend la hardieſſe de luy en demander, pour la promeſſe à luy donnée. 2.Sam. 7 2.Par. 17 Gen. 32

12 Mais pource que tout homme eſt indigne de s'adreſſer à Dieu, & de ſe repreſenter deuãt ſa face: à fin de nous releuer de ceſte cõfuſion. que nous auons ou deuons auoir en nouſ-meſmes, lé Pere celeſte nous à donné ſon Fils noſtre Seigneur Ieſus Chriſt pour eſtre noſtre Mediateur & Aduocat enuers luy, par la conduite duquel, nous puiſsions franchement approcher de luy: eſtans aſſeurez, en ce qu'auons tel Interceſſeur lequel ne peut en rien eſtre refuſé du Pere, que rien auſsi ne nous ſera denié de tout ce que nous demanderons en ſon Nom. Et que le throne de Dieu n'eſt pas ſeulement le throne de maieſté, mais auſsi de grace: auquel, au Nom de tel Mediateur & Interceſſeur, nous pouuons cõparoiſtre auec toute fiance & hardieſſe, pour impetrer miſericorde, & trouuer grace & aide, & tout ce qui nous eſt de beſoing. Pourtant, comme il nous eſt commandé d'inuoquer Dieu, & la promeſſe donnée à ceux qui l'inuoqueront, qu'ils ſeront exaucez: auſsi expreſſement il nous eſt commandé d'inuoquer Dieu au Nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Et auons la promeſſe que nous ſerons exaucez de tout ce que nous demanderons en ſon Nom. Iuſques icy, dit-il, vous n'auez rien demandé en mon Nom: demandez & vous receurez. D'oreſnauant vous demanderez en mon Nom: & ce que vous demanderez, ie le feray: à fin que le Pere ſoit glorifié en ſon Fils. De ce, ſans aucune doute, il appert treſclairement, que tous ceux qui inuoquent Dieu en autre nom que celuy de Ieſus Chriſt, deſobeiſſent au commandement de Dieu, & contreuiennent à ſon vouloir. Auſsi qu'ils n'ont nulle promeſſe de Dieu d'obtenir riẽ qui ſoit: puis que, comme dit ſainct Paul, en Ieſus Chriſt toutes les promeſſes qui viennent de Dieu, ſont faites Ouy, & par Ieſus ſont faites Amen. C'eſt à dire, que toutes les promeſſes de Dieu ſont en Ieſus Chriſt aſſeurées, fermes & certaines, & ſont accomplies. Heb. 8 & 9 Hebr. 4 Iean 14 & 16 2.Cor. 1

13 Et veu qu'il eſt la voye vnique, & la ſeule entrée que nous auons à Dieu: quand ils ne le prennent pour voye & entrée: ils n'ont rien qui les puiſſe faire approcher de Dieu, & ne pourroyent trouuer en ſon throne que ire, terreur & iugement. Et auſsi veu que Dieu l'a ſigné & marqué ſingulierement pour eſtre noſtre Chef & noſtre conduite: ceux qui ſe deſtournent de luy, s'efforcent d'autant qu'en eux eſt d'effacer la marque de Dieu. En ceſte maniere Ieſus Chriſt eſt cõſtitué pour Mediateur vni Iean 14

que: par l'interceſsion duquel le Pere nous ſoit rendu propice & exorable. Combien que cependant nous laiſſons aux Saincts leurs interceſsions, par leſquelles ils recommandent à Dieu mutuellement le ſalut les vns des autres: comme ſainct Paul en fait mention. Toutesfois nous requerons qu'elles ſoyent telles, que touſiours elles dependent de ceſte ſeule de Ieſus Chriſt, tant s'en faut qu'elles ſoyent dminutions d'icelle. Car comme elles procedent de l'affection de charité, en laquelle nous ſommes enſemble liez cõme membres: auſsi elles ſe rapportẽt à l'vnité de noſtre Chef. Puis donc qu'elles ſont faites au Nom de Chriſt, ne teſmoignẽt elles pas que nul ne peut eſtre aydé ne ſecouru par aucunes prieres des autres, ſinon au moyen que Ieſus Chriſt eſt l'interceſſeur? Et comme Ieſus Chriſt par ſon interceſsion, n'empeſche point que nous ſubuenions en l'Egliſe par prieres l'vn à l'autre: auſsi il faut que cela demeure reſolu, que toutes les interceſsions de l'Egliſe ſe doyuent diriger & rapporter à icelle ſeule.

1. Tim. 2

14 Ce n'eſt donc que pur menſonge, que babillent les Sophiſtes de maintenant: que Chriſt eſt mediateur de la redemption: les fideles, de l'interceſsion. Comme ſi Chriſt, s'eſtant acquité d'vne mediation temporelle, auoit remis l'office eternel & à iamais perdurable, ſur ſes ſeruiteurs. C'eſt vn bel honneur qu'ils luy font, de luy departir vne ſi petite portion de l'honneur qui luy eſt deu. Mais l'Eſcriture y va bien autremẽt: à la ſimplicité de laquelle ſe doit arreſter le fidele, en laiſſant là ces trompeurs. Car quand ſainct Iean dit, que ſi quelcun à peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, à ſauoir Ieſus Chriſt: il n'entend pas qu'il nous ait eſté iadis Aduocat: mais il luy aſsigne office d'interceſſeur perpetuel. Et meſme ſainct Paul afferme, qu'eſtant aſsiz à la dextre du Pere, il intercede encore pour nous. Et quand en vn autre paſſage il le nomme Mediateur vnique de Dieu & des hommes: ne regarde-il point aux prieres dont il auoit fait mention auparauant? Car ayant predit qu'il faut ſupplier Dieu pour tous hommes: pour confermer ceſte ſentence, il dit conſequemment, qu'il y a vn Dieu, & vn Mediateur pour donner approche à tous hommes enuers luy. Et de fait, ſainct Auguſtin ne le prend pas autrement, diſant: Les Chreſtiens ſe recommandent à Dieu l'vn l'autre en leurs oraiſons: mais celuy qui prie pour tous, ſans que nul prie pour luy, iceluy eſt le vray ſeul Mediateur. Paul, combien qu'il fuſt vn des principaux membres, toutesfois d'autant qu'il eſtoit membre, ſachant que le Seigneur Ieſus vray Sacrificateur pour toute l'Egliſe eſtoit entré au Sãctuaire de Dieu, non point par figure n'image, mais en verité: il ſe recommande aux oraiſons des fideles: & ne ſe fait point mediateur entre Dieu & les hommes, mais requiert que tous les membres du corps prient auſsi bien pour luy, comme il prie pour les autres, ſelon que tous doyuent auoir ſollicitude & compaſsion mutuelle. En ceſte maniere les oraiſons mutuelles de tous les membres qui trauaillent encore en terre, doyuent monter au Chef qui eſt precedé au ciel, auquel nous auons remiſsion de noz pechez. Car ſi ſainct Paul eſtoit mediateur, les autres Apoſtres le ſeroyent ſemblablement: & ainſi il y auroit pluſieurs mediateurs, ce qui ne conuiendroit point à ce qu'il dit en vn autre paſſage, qu'il y a vn

1. Iean 2

Rom. 8

2. Tim. 2

Li. 6. contra Par. 2. c. 8

Mediateur

Mediateur de Dieu & des hommes. Ce paſſage eſt prins du ſecond liure cõtre Parmenié. Suyuant ce propos il dit auſsi ſur le Pſeaume nonante & quatrieſme: Si tu cerches ton Mediateur pour t'introduire à Dieu, il eſt au ciel, & prie là pour toy, comme il eſt mort pour toy en la terre. Il eſt bien vray que nous n'imaginons pas, qu'eſtant à genoux, il face humble ſupplication: mais nous entendons auec l'Apoſtre, qu'il comparoiſt tellement deuant la face de Dieu, que la vertu de ſa mort eſt vallable à interceſsion perpetuelle. Et auec ce que luy eſtant entré au Sanctuaire du ciel, peut ſeul preſenter les prieres du peuple, lequel n'a point prochain acces auec Dieu. *Rom. 12.*

Quant eſt des Saincts, qui eſtans decedez de ce monde, viuent auec Chriſt: ſi nous leur attribuons quelque oraiſon: ne ſongeõs point que ils ayent autre voye de prier, que Chriſt, qui eſt ſeul la voye: ou que leurs requeſtes ſoyent acceptées de Dieu en autre nom. Puis donc que l'Eſcriture nous retirant de tous autres, nous rappelle à vn ſeul Chriſt: puis que le Pere celeſte veut que toutes choſes ſoyent recueillies en luy: ce a eſté vne trop grande beſtiſe, voire meſme rage, de pretendre tellement auoir acces par eux, que nous ſoyons diſtraits de luy. Or que cela ait eſté fait par cy deuãt, & qu'il ſe face encore auiourdhuy où la Papauté a lieu: qui eſt-ce qui le niera? Pour auoir Dieu propice, on allegue le merite des Saincts, on inuoque Dieu en leur nom, laiſſãt Ieſus Chriſt derriere. Que eſt-ce cela autre choſe, ſinon leur transferer l'office d'interceſsiõ vnique, laquelle nous auons icy deſſus maintenue à Chriſt? Dauantage qui eſt ou l'Ange, ou le Diable, qui a iamais reuelé vne ſyllabe aux hommes de l'interceſsion des Saincts, ainſi qu'on l'a forgée? Car il n'y en a rien en l'Eſcriture. Quelle raiſon donc y auoit-il de la controuuer? Certes quand l'eſprit humain cerche telles ſecondes aides, leſquelles ne luy ſont point baillées par la Parole de Dieu: il demõſtre euidemment ſa defiance. Et ſi on appelle en teſmoing la conſcience de ceux qui s'arreſtent à l'interceſsion des Saincts: on trouuera que cela ne vient d'autre choſe, ſinon qu'ils ſont en perplexité, comme ſi Chriſt leur defailloit, ou bien s'il eſtoit trop rigoureux. En laquelle doute ils font grand deshonneur à Chriſt, & le dépouillent du tiltre de ſeul Mediateur: lequel comme il luy a eſté donné du Pere en ſinguliere prerogatiue, ne ſe doit ailleurs transferer. Et en cela faiſant obſcurciſſent la gloire de ſa natiuité, aneantiſſent ſa croix, renuerſent la louange de tout ce qu'il a fait & ſouffert: veu que le tout ne tẽd à autre fin, ſinon à ce qu'il ſoit recogneu ſeul Mediateur. Pareillemẽt ils reiettent la beneuolence de Dieu, qui ſe declairoit enuers eux pour Pere. Car il ne leur ſera point Pere, ſinõ qu'ils reputent Ieſus Chriſt leur eſtre frere. Ce qu'ils renoncent pleinement, s'ils ne l'eſtiment auoir enuers eux fraternelle affection, laquelle eſt auſsi tendre & douce, qu'il y en ait au monde. Parquoy l'Eſcriture le nous preſente ſingulierement, elle nous enuoye à luy & veut qu'en luy nous nous arreſtions. Il eſt, dit ſainct Ambroiſe, noſtre bouche par laquelle nous parlons au Pere: noſtre œil, par lequel nous voyons le Pere: noſtre main dextre, par laquelle nous nous offrõs au Pere: ſans lequel Moyẽneur, il n'y a nulle approche auec Dieu, n'y à nous, ny à tous les Saincts. *Lib. de Iſaac & anima.*

15

16 Or la folie s'eſt tellement eſgarée en ceſt endroit, que nous y pouuons contempler au vif la nature de ſuperſtition: laquelle apres auoir vne fois ietté la bride, ne ceſſe d'extrauaguer ſans meſure. Car depuis qu'on a commencé d'adreſſer ſa penſée aux Saincts, comme interceſſeurs, petit à petit on a attribué à vn chacun ſa charge particuliere, tellement que ſelon la diuerſité des affaires, maintenant l'vn, maintenant l'autre ont eſté implorez pour aduocats. Outreplus vn chacun a choiſi ſon Sainct particulier, ſe mettant en la ſauuegarde d'iceluy, comme en
Iere.11 la protection de Dieu. Et eſt aduenu non ſeulement ce que le Prophete reprochoit aux Iſraelites, que les dieux ayent eſté dreſſez ſelon le nombre des villes, mais ſelon la multitude des perſonnes: d'autant qu'vn chacun a eu le ſien. Or ſi ainſi eſt, qu'ils ayent leur affection fichée en la volonté de Dieu: qu'ils regardent en icelle, & y rapportent tous leurs deſirs: quiconque leur aſsigne autre oraiſon que de ſouhaitter l'aduenement du Royaume de Dieu: il a vne eſtime d eux trop rude & trop charnelle, & meſme leur fait iniure. Dont on peut iuger comment doit eſtre priſe la fantaſie commune, qui eſt de penſer les Saincts enclins enuers vn chacun, ſelon qu'on leur porte honneur. Finalement, pluſieurs ne ſe ſont contenuz d'vn horrible ſacrilege, les inuoquans, non point comme patrons ou aduocats, mais comme gouuerneurs de leur ſalut. Voila où trebuſchent les miſerables hommes, quand vne fois ils s'eſgarẽt de leurs limites. c'eſt à dire de la Parole de Dieu.

17 Ce qu'aucuns s'efforcent de monſtrer que telle interceſsion puiſſe eſtre veuë fondée en l'Eſcriture: en cela ils perdent leur peine. Il eſt fait ſouuent mention, diſent-ils, des oraiſons des Anges: & non ſeulement ce, mais il y a teſmoignage que les prieres des fideles ſont portées par leurs mains iuſques deuant la face de Dieu. Ie leur concede: mais s'il leur ſemble bon de comparer les Saincts treſpaſſez aux Anges: ils ont à prouuer qu'ils ſont eſprits deputez pour procurer noſtre ſalut: & qu'ils ont la charge & commiſsion de nous guider en toutes noz voyes: qu'ils ſont à l'entour de nous: qu'ils nous admonneſtent, & conſolent, & veillent touſiours pour nous conſeruer. Car toutes ces choſes ſont attribuées aux Anges, & non pas aux Saincts. Ils alleguent auſsi ce que diſoit le Sei-
Iere.15 gneur à Ieremie: Si Moyſe & Samuel eſtoyent deuãt moy pour me ſupplier, mon cœur ne s'adonne point à ce peuple. Et de cela ils forment leur argument ainſi: N'euſt eſté que Dieu euſt voulu ſignifier que les morts prient pour les viuans, comment euſt-il ainſi parlé de Moyſe & Samuel, qui eſtoyent deſia morts? Aucontraire, i'argue en ceſte ſorte: Puis qu'il appert que Moyſe & Samuel ne prioyent point lors pour le peuple d'Iſrael: que les morts ne font nulle priere pour les viuans. Car qui penſerons nous eſtre celuy d'entre les Saincts, qui euſt la ſollicitude pour le peuple, ſi Moyſe ne s'en ſoucioit point: lequel a ſurmonté tous autres en ceſt endroit? Or on peut par les paroles du Prophete inferer, que lors il ne faiſoit nulle requeſte. Parquoy, s'ils cerchent ces petites ſubtilitez, de conclurre que les morts prient pour les viuans, puis que Dieu a dit, Si Moyſe & Samuel prioyent: i'auray vne raiſon plus apparente, que Moyſe ne prioit point en l'extreme neceſsité du peuple: duquel il eſt dit, S'il

prioit

prioit, qu'il ne ſeroit point exaucé. Dont il eſt vray-ſemblable, que nul autre ne prie, veu que Moyſe ſurmonte tous autres en bonté & clemence. Voila qu'ils profitent en leurs cauillations: d'eſtre naurez du glaiue dont ils ſe penſoyent bien muniz. Neantmoins c'eſt vne mocquerie de forcer ainſi ceſte ſentence outre ſon ſimple ſens: veu que noſtre Seigneur ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne pardonnera point à ce peuple: quād meſme ils auroyent quelque Moyſe pour aduocat, ou quelque Samuel: pour les prieres deſquels il auoit iadis tant fait. Lequel ſens ſe peut clairement deduire d'vn autre ſemblable paſſage d'Ezechiel. Si certes ces trois perſonnages, dit le Seigneur, Noé, Daniel & Iob eſtoyent en la cité: ils ne deliureroyent ne fils ne fille par leur iuſtice: mais leurs ames tant ſeulement. Où ſans doute il a voulu dire, que s'ils eſtoyent reſſuſcitez, & viuoyent en la cité. Laiſſons donc à part ceux, deſquels l'Eſcriture teſmoigne ouuertement qu'ils ont acheué leurs cours. Pourtant ſainct Paul parlant de Dauid, ne dit pas qu'il aide ſes ſucceſſeurs par prieres: mais ſeulement qu'il a ſeruy à ſon aage. *Ezec. 14* *Act. 13*

Mais on demandera, ſi ie veux leur oſter toute affection d'amour: veu qu'en toute leur vie ils ont eſté ſi ardens en dilection & pitié? A cela le reſpon, que cõme ie ne veux point eſplucher curieuſemẽt, que c'eſt que ils ſont, ou à quoy ils penſent: auſsi il n'eſt point vray-ſemblable qu'ils ſoyent agitez çà & là de diuers deſirs: mais eſt probable que d'vne volõté arreſtée, ils cerchẽt le Royaume de Dieu: qui ne cõſiſte point moins en la confuſion des iniques, qu'au ſalut des fideles. Si cela eſt vray: il n'y a nulle doute que leur charité ne ſoit auſsi encloſe en la communion du corps de Chriſt, & qu'elle ne s'eſtend point plus loing que la nature d'icelle communion le porte. Dauantage, ia ſoit que nous concedions qu'ils prient en telle ſorte pour nous: neãtmoins il ne s'enſuyura pas qu'ils doyuent eſtre pourtant inuoquez. Et ne ſe peut deduire cela, de ce que les hõmes viuans ſur la terre ſe recommandent aux oraiſons les vns des autres: car cela ſert à entretenir la charité entre eux quād ils ſe departiſſent enſemble leurs neceſsitez, & les reçoyuent mutuellement ſur eux. Ce qu'ils font meſme du commandement de Dieu, & ne ſont point deſtituez de promeſſes: qui ſont les deux poincts principaux en oraiſõ. Toutes ces raiſons defaillent aux morts: auec leſquels le Seigneur ne nous a laiſſé nulle cõmunication, quād il les a retirez de noſtre cõpagnie: ny a eux auſsi enuers nous, entãt qu'il eſt poſsible d'en coniecturer. Et ſi quelcun pretend eſtre impoſsible, qu'ils ne retiennent vne meſme charité qu'ils ont eu en leur viuãt, cõme ils ſont cõioints d'vne Foy auec nous: ie demãderay d'auantage, qui nous a reuelé qu'ils ayent ſi lõgues aureilles, qu'elles s'eſtendẽt iuſques à noz paroles? qu'ils ayẽt les yeux ſi aguz, qu'ils puiſſẽt cõſiderer noz neceſsitez? Bien eſt vray que les Sophiſtes babillent ie ne ſay quoy en leurs eſcoles, que la lumiere de la face de Dieu eſt ſi grãde, qu'ẽ la contẽplation d'icelle, cõme en vn miroir, les Saincts peuuẽt contẽpler ce qui ſe fait cy bas. Mais d'affermer cela, & principalement en telle hardieſſe qu'ils y vont: qu'eſt-ce autre choſe, que de vouloir entrer par noz ſonges eſtourdiz, aux ſecrets iugemens de Dieu, ſans ſa Parole? & mettre ſouz le pied l'Eſcriture: laquelle tant de fois prononce, la prudence de *Eccle. 9* 18

noſtre chair eſtre ennemie de la ſageſſe de Dieu, condamnant vniuerſellement la vanité de noſtre ſens : & mettant bas toute noſtre raiſon, pour nous amener à la ſeule volonté de Dieu?

19 Les teſmoignages qu'ils amenent pour ſouſtenir leurs menſonges,
Gen.48 ſont par eux peruerſement corrompuz. Iacob, diſent-ils, a demandé en l'article de la mort, que ſon nom & le nom de ſes Peres, Abrahã & Iſaac fuſt inuoqué ſur ſes ſucceſſeurs. Premierement, voyons quelle eſt ceſte forme d'inuocation entre les Iſraelites. Car ils n'appellent pas leurs Peres en leur aide : mais ſeulement requierent à Dieu, qu'il ait memoire de ſes ſeruiteurs, Abraham, Iſaac & Iacob. Leur exemple donc ne ſert de rien à ceux qui adreſſent leurs paroles aux Saincts. Mais pource que ces troncs de bois icy ne conſiderent point, comme ils ſont lourds & inſenſez, que c'eſt d'inuoquer le nom de Iacob, ou à quelle fin il ſe doit inuoquer: ce n'eſt pas de merueille, ſi en la maniere ils faillent tant ſottement. A fin que nous l'entendions, il faut noter que ceſte locution eſt en vn au-
Iesa.4 tre paſſage de l'Eſcriture. Car Iſaie dit, que le nom des hommes eſt inuoqué ſur les femmes : comme quand elles les recognoiſſent pour leurs mariz, eſtans en leur tutelle & ſubiection. L'inuocation donc du nom de Abraham ſur les Iſraelites giſt en ce, que l'ayans pour autheur de leur lignée, ils retiennent la memoire de ſon nom ſolennelle, comme de leur Pere. Et Iacob ne fait point cela, qu'il ſe ſoucie beaucoup d'entretenir ſa renommée. Mais entant qu'il repute, que tout le bon heur de ſa poſterité eſt en ce poinct eſtably, qu'elle iouyſſe comme par ſucceſsiõ, de l'alliãce que Dieu auoit faite auec luy : il leur deſire ce qu'il cognoiſt eſtre leur principal bien : qu'ils ſoyẽt reputez du nõbre de ſes enfans, & recogneuz pour ſo lignage. Car cela n'eſt autre choſe, que leur bailler de main en main la ſucceſsiõ d'icelle alliãce. Les ſucceſſeurs d'autrepart, faiſãs en leurs prieres telle memoire, n'ont pas leur refuge aux interceſsiõs des morts : mais alleguẽt au Seigneur la ſouuenãce de la promeſſe, en laquelle il a teſtifié qu'il leur ſeroit propice & liberal, à cauſe d'Abraham, Iſaac & Iacob. Au reſte, que les fideles ne ſe ſoyent gueres repoſez ſur les merites de leurs Peres, nous en auons ſuffiſante declaration au Prophete, parlant au nom
Iesa.63 commun de toute l'Egliſe en ceſte forme : Seigneur Dieu tu es noſtre Pere : & Abraham ne nous a pas cogneu : & Iſrael nous a ignoré. Tu es, Seigneur, noſtre Pere & redempteur. Neantmoins parlant ainſi, il adiouſte pareillement : Seigneur conuerty ta bonté vers nous pour l'amour de tes ſeruiteurs. Non pas qu'ils imaginẽt quelque interceſsion : mais c'eſt qu'ils reduiſent en memoire le benefice de l'alliance. Or maintenant, puis que nous auõs le Seigneur Ieſus, en la main duquel l'alliance eternelle de miſericorde non ſeulement a eſté faite, mais auſsi confermée : duquel pretendrions-nous pluſtoſt le nom en noz prieres?

20 Mais aucuns ſont meuz de ceſte raiſon, que les oraiſons des ſaincts
Psal.22 ont eſté ſouuent exaucées. Pourquoy? Certes pourtant qu'ils ont prié. Ils ont eſperé en toy, dit le Prophete, & ils ont eſté conſeruez : ils ont crié, & n'ont point eſté confuz. Prions donc auſsi à leur exemple, à fin que nous ſoyons, comme eux, exaucez. Mais c'eſt arguer contre tout ordre raiſonnable, de dire, qu'il n'y en aura nul exaucé, ſinon ceux qui l'ont deſia eſté.

Combien

Combien eſt meilleur l'argument de ſainct Iaques? Helie, dit-il, eſtoit homme ſemblable à nous: & pria qu'il ne pleuſt point, & par trois ans & demy n'y eut nulle pluye ſur la terre: derechef il pria, & le ciel donna ſa pluye, & la terre rendit ſon fruit. Quoy dõc? Infere il que Helie ait quelque ſinguliere prerogatiue, à laquelle nous deuions recourir? Non. Mais aucontraire, il demonſtre la vertu perpetuelle de pure & ſaincte oraiſon: pour nous exhorter à ſemblablement prier. Car nous recognoiſſons trop maigrement la promptitude & benignité de Dieu à exaucer les ſiens: ſinon que par l'experience des Saincts, qui ont eſté exaucez, nous ſoyons confermez en plus certaine fiance de ſes promeſſes: eſquelles il ne dit pas que ſes aureilles ſeront enclines à en ouyr vn ou deux, ou petit nombre: mais tous ceux qui inuoqueront ſon Nom. *Iaq.5* *1. Tim.2*

21 Oraiſon, comme nous la prenons, a deux parties: c'eſt à ſauoir, requeſte & action de graces: car les eſpeces que recite ſainct Paul, reuiennent toutes à ces deux membres. Et par requeſte nous expoſons à Dieu noſtre cœur & deſir, requerans de ſa bonté, premierement les choſes qui ſeulement tendẽt & ſeruent à ſa gloire: & apres celles qui nous ſont auſsi vtiles, & dõt nous auons beſoing. Et par action de graces, nous recognoiſſons ſes bienfaits enuers nous, & les confeſſons à ſa louange: le remerciãt de toutes choſes, en luy donnant la gloire generalement de tous biens, & les attribuans à ſa bonté. Leſquelles deux parties Dauid comprend en vn vers, diſant, en la perſõne de noſtre Seigneur: Inuoque moy au iour de ta neceſsité: & ie te deliureray, & tu me glorifieras. De toutes deux nous deuons continuellemẽt vſer. Car noſtre indigence & poureté eſt ſi grande, noſtre imperfection de tous coſtez ſi fort nous preſſe & nous grieue, que cela doit bien à tous, voire aux plus saincts, donner occaſion de à toute heure ſe plaindre & ſouſpirer à Dieu, & de l'inuoquer en toute humilité. En outre, les largeſſes des bienfaits de noſtre Seigneur qui redondẽt ſur nous, ſont ſi amples & continuelles, & les miracles de ſes œuures quelque part qu'on puiſſe regarder, apparoiſſent ſi grands, ſi excellens & infiniz, que iamais ne nous defaut cauſe & matiere de le louer, glorifier & exalter, & de luy rendre graces en tout & par tout. Et à fin que mieux cecy ſoit expliqué, puis que toute noſtre eſperance, & tout noſtre bien tellement giſt en Dieu, comme il a par cy deuant aſſez eſté monſtré, que ny nous, ne tout ce qui eſt noſtre, & qui nous concerne, ne pouuons aucunement proſperer que par ſa benediction: il faut bien que continuellement luy recommandions & nous & tout ce qui eſt noſtre. Dauãtage, que tout ce que nous propoſons, diſons & faiſons, ſoit propoſé, dit & fait ſouz ſa main & volonté, & en l'eſperance de ſon aide. Car noſtre Seigneur maudit tous ceux qui en fiance d'eux meſmes, ou d'autruy, propoſent & deliberent leur conſeil, & font aucune entreprinſe: & veulent cõmencer quelque choſe hors de ſa volonté, & ſans l'inuoquer, n'implorer ſon aide. *Pſal.50* *Luc 18 & 21.* *Ephe.5* *Iaq.4* *Ieſaie 30 & 31.*

22 De ce qui a eſté dit, qu'il nous faut croire & recognoiſtre qu'il eſt autheur de tout bien, il s enſuit que nous deuons tout prendre comme de ſa main, auec continuelle action de graces: & qu'il n'y a nul bon moyen de aucunement vſer de ſes bienfaits, qui nous ſont continuellement eſlargiz de luy, ſi nous ne ſommes auſsi continuels à le louer & le remercier. Car

1. Tim. 4 quand ſainct Paul dit, tous les biens de Dieu nous eſtre ſanctifiez par la Parole & oraiſon: par ce il demonſtre auſsi, que ſans la Parole & oraiſon, ils ne nous ſont pas ſanctifiez. Par la Parole, il entẽd la Foy, laquelle a cor reſpõdance à icelle Parole, à laquelle il faut auoir Foy. Ainſi, ſans oraiſon & ſans la Foy, nuls biens de Dieu ne nous ſont ſanctifiez. Pourtant Dauid
Pſal. 40 nous baille vn bon enſeignement, quand en ce qu'il a receu vn nouueau be nefice de Dieu, il dit qu'vn nouueau Cantique luy a eſté donné en la bouche. En quoy il denote, que noſtre ſilẽce n'eſt pas ſans ingratitude, ſi nous paſſons aucune de ſes graces ſans louange: veu que toutesfois & quantes qu'il nous fait du bien, il nous donne matiere de le benir. C'eſt la raiſon
2. Theſ. 5 pourquoy ſainct Paul en vn autre paſſage commande de prier ſans inter-
1. Tim. 2 miſsion: voulant que tant que faire ſe peut, en tout temps, à toute heure, en tout lieu, & en toutes choſes, noz deſirs ſoyent eſleuez en Dieu, à deſirer tout bien de luy, & luy rendre louange de tout bien, comme les aduertiſſemens qu'il nous en baille en toutes choſes ſont continuels. Et qu'ainſi on doyue prier continuellement, combien qu'il s'entẽde principalement, d'vn chacun en ſon particulier: toutesfois il appartient auſsi aucunement aux oraiſons publiques. Combien qu'elles ne puiſſent eſtre continuelles, & qu'elles ne ſe peuuent ou doyuent faire que ſelon la police ordonnée du commun conſentemẽt de l'Egliſe, comme on voit qu'il eſt bon s'aſſembler. Et pourtant il y a heures certaines conſtituées, qui ſont indifferẽtes quant à Dieu: mais neceſſaires quant à l'vſage des hommes: a fin qu'on ait
1. Cor. 14 eſgard à la commodité de tous: & que comme dit ſainct Paul, tout ſe face en l'Egliſe ſelon bon ordre & cõcorde. Toutesfois cela n'empeſche point qu'vne chacune Egliſe ne ſe doyue touſiours inciter à plus frequent vſage de prier, & ſingulieremẽt quand elle ſe voit preſſée de quelque neceſsité. Touchant de la perſeuerance, laquelle eſt aucunemẽt prochaine à la continuation, nous aurons opportunité d'en dire en la fin. Or cela ne ſert de rien pour maintenir la ſuperſtitieuſe prolongation & repetition des prie
Matth. 6 res: laquelle nous eſt defendue de noſtre Seigneur. Car il ne defend pas de perſiſter en prieres, ne longuement, ne ſouuent, ne auec affection vehemente: mais il nous enſeigne de ne nous point confier, que nous contreigniõs Dieu à nous accorder noz demandes, en l'importunãt par vaine loquacité: cõme s'il ſe pouuoit fleſchir par babil, à la façon des hommes.

23 Puis que la fin d'oraiſon eſt, comme deſia deuant a eſté dit, que noz eſprits ſoyent eſleuez & tenduz à Dieu, pour ſouhaiter ſa gloire, & cõfeſſer ſes louanges, & pour luy demander ſecours en noz neceſsitez: de ce nous pouuons cognoiſtre, que le principal de l'oraiſon giſt au cœur & en l'eſprit. Ou meſme pluſtoſt, qu'oraiſon proprement n'eſt que ce deſir interieur, ſe conuertiſſant & adreſſant à Dieu, qui cognoiſt les ſecrets des cœurs. Pourtant noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, quand il nous a voulu bail-
Matth. 6 ler vne bonne reigle de faire oraiſon, il nous a commandé d'entrer en noſtre chambre: & l'huis fermé, de prier là en ſecret noſtre Pere celeſte: à fin que luy, qui voit & penetre tous les ſecrets, nous exauce. Car apres nous auoir retiré de l'exemple des hypocrites, qui par ambitieuſe oſtentation de prieres, cerchent d'eſtre glorifiez & fauoriſez du peuple: il adiouſte & enſeigne conſequẽment ce qu'il faut faire: c'eſt à ſauoir, entrer en la cham

bre

bre: & y prier à porte fermée. Par lesquelles paroles, comme ie l'enten, il nous instruit de cercher telle retraitte, qui nous aide d'entrer en nostre cœur de toute nostre pensée, nous promettant qu'à telles interieures affections de nostre cœur, nous aurons Dieu prochain: duquel noz corps doiuent estre les vrais temples. Car par cela il n'a pas voulu nier, qu'il ne soit loisible & ne faille prier en autres lieux: mais seulement a voulu declairer qu'oraison est vne chose secrette, & qui gist principalement au cœur & en l'esprit, duquel elle requiert la tranquillité, hors toutes affections charnelles, & tous troubles de sollicitudes terriennes. Ce n'est pas donc sans cause, que le Seigneur Iesus mesme, voulant du tout s'adonner à prier, se retiroit hors du bruit des hommes. Mais plustost il le faisoit pour nous admonnester par son exemple, de ne point contemner telles aides, par lesquelles nostre courage soit plus fort esleué en affection de bien prier. Cependant neantmoins, comme il ne laissoit point de prier au milieu de la multitude, si l'opportunité s'y addonnoit: aussi nous, que nous ne faisions point de difficulté d'esleuer les mains au ciel en tout lieu, toutesfois & quantes que mestier en sera. 1. Tim. 2

Et mesme, comme la Parole de Dieu ordonne prieres publiques entre les fideles: ainsi faut-il qu'il y ait temples deputez à les faire: ausquels tous ceux qui refusent de communiquer auec le peuple de Dieu en oraison, ne se peuuent excuser par ceste couuerture, de dire qu'ils entrent en leurs chambres pour obeir au commandement de Dieu. Car celuy qui promet de faire tout ce que deux ou trois estans congregez en son Nom, demanderont: testifie assez qu'il ne contemne point les prieres manifestes: mais que toute ambition & cupidité de gloire en soit hors: & au contraire, qu'il y ait vraye & pure affection au profond du cœur. Si tel est l'vsage legitime des temples (comme il est certain qu'il est) il nous faut donner garde de les estimer propres habitacles de Dieu (comme on a fait par longues années) & dont nostre Seigneur nous preste l'aureille de plus pres: ou que nous leur attribuyons quelque saincteté secrette, laquelle rende nostre oraison meilleure deuant Dieu. Car si nous sommes les vrais temples de Dieu, il faut que nous le prions en nous, si nous le voulons inuoquer en son vray temple. Et quant à ceste opinion rude & charnelle, laissons-la aux Iuifs, ou aux Gentils: puis que nous auons le commandement d'inuoquer en esprit & verité le Seigneur, sans difference de place. Bien est vray, que le Temple estoit anciennement desdié par le commandement de Dieu, pour offrir prieres & sacrifices: mais cela estoit pour le temps que la verité estoit figurée souz telles ombres: laquelle nous estant declairée maintenant au vif, ne permet point que nous nous arrestions à aucun temple materiel. Et mesme, le Temple n'estoit pas recommandé aux Iuifs à ceste condition, qu'ils deussent enclorre la presence de Dieu dedans les murailles d'iceluy: mais pour les exercer à contempler l'effigie & image du vray Temple. Parquoy, ceux qui aucunement estimoyent que Dieu habitast aux temples construits de mains d'hommes, furent grieuement reprins par sainct Estienne, comme auoyent esté leurs predecesseurs par Iesaie. 24 Matt. 18 Iean 4 Actes 7 Iesaie 66

25 Pareillement, de ce il eſt treſ-manifeſte que le parler & le chanter, ſi on en vſe en oraiſon, ne ſont rien eſtimez deuant Dieu, & ne profitent de rien enuers luy, s'ils ne viennent de l'affection & du profond du cœur. Mais pluſtoſt au contraire, ils l'irritent & prouoquent ſon ire contre nous, s'ils ne procedent & ne ſortent ſeulement que de la bouche: pource que c'eſt abuſer de ſon treſ-ſacré Nom, & auoir en moquerie ſa maieſté, comme il le declaire par ſon Prophete: Ce peuple, dit il, approche de moy par ſa bouche, & en ſes leures me glorifie: mais leur cœur eſt loing de moy. Ils m'ont craint par le mandement & les doctrines des hommes. Pourtãt ie feray à ce peuple vne grand' merueille, & vn miracle grand & eſpouuantable. Car la ſapience de tous leurs ſages perira: & l'entendement de leurs prudens & anciens ſera aneanty. Nous ne diſons pas toutesfois que la Parole ou le chant ne ſoyent bons, ains les priſons treſ-bien, moyennant qu'ils ſuyuent l'affection du cœur, & ſeruent à icelle. Car en ce faiſant ils aident l'intention de l'homme, fragile & facile à diuertir, ſi elle n'eſt en toutes ſortes confermée, & la retiennent en la cogitatiõ de Dieu. Dauantage, d'autant que tous noz membres, chacun en ſon endroit, doiuent glorifier Dieu: il eſt bon que meſinement la langue qui eſt ſpecialement creée de Dieu pour annoncer & magnifier ſon Nom, ſoit employée à ce faire, ſoit en parlant ou en chantant. Et principalement elle eſt requiſe aux oraiſons qui ſe font publiquement aux aſſemblées des Chreſtiens: auſquelles il nous faut monſtrer que comme nous honnorons Dieu d'vn meſme eſprit & d'vne meſme Foy, auſsi nous le louons d'vne commune & meſme parole, & quaſi d'vne meſme bouche. Et ce deuant les hommes, à fin qu'vn chacun oye manifeſtement la confeſsion de la Foy qu'a ſon frere, & ſoit edifié & incité à l'imitation d'icelle.

Iſa. 29 *Matt.* 15

26 Quãt à la façon de chanter aux Egliſes, i'en diray en paſsãt, ce mot, que non ſeulement elle eſt fort ancienne, mais que les Apoſtres meſmes en ont vſé, comme on peut deduire de ces paroles de ſainct Paul: Ie chanteray de bouche, & ie chanteray d'intelligence. Item aux Coloſsiẽs, Vous enſeignans & exhortans l'vn l'autre entre vous, par Hymnes, Pſeaumes & Cantiques ſpirituels, chantans en voz cœurs au Seigneur auec grace. Car au premier paſſage il monſtre qu'on doit chanter de cœur & de langue: au ſecond il loue les chanſons ſpirituelles, par leſquelles les fideles s'edifient entre eux. Toutesfois, nous voyons par ce que dit ſainct Auguſtin, que cela n'a point eſté touſiours vniuerſel. Car il raconte qu'on commença de chanter à Milan du temps de ſainct Ambroiſe, lors que Iuſtine mere de l'Empereur Valentinien, perſecutoit les Chreſtiens, & que la couſtume de chanter vint de là aux Egliſes Occidentales. Or il auoit dit vn peu au parauant, que ceſte façon eſtoit venue des parties d'Orient, où on en auoit touſiours vſé. Il demonſtre auſsi au ſecond liure des retractations, que l'vſage en fut receu en Aphrique de ſon temps. Et certes ſi le chant eſt accommodé à telle grauité qu'il conuient d'auoir deuant Dieu & deuant ſes Anges, c'eſt vn ornement pour donner plus de grace & dignité aux louanges de Dieu: & eſt vn bon moyen pour inciter les cœurs & les enflamber à plus grãd' ardeur de prier: mais il ſe faut touſiours donner garde que les aureilles ne ſoyẽt plus attẽtiues à l'harmonie du chant,

1. Corin. 14 *Coloſ.* 3 *Confeſſ. lib.* 9. *c.* 7

que

que les eſprits au ſens ſpirituel des paroles. Ce que ſainct Auguſtin confeſſe en vn autre paſſage auoir craint, diſant, qu'il euſt deſiré qu'on euſt obſerué par tout la façon de chanter qu'auoit Athanaiſe: à ſauoir, laquelle reſſemble mieux à lecture qu'à chant: mais il adiouſte d'autrepart, que quād il ſe ſouuenoit du fruit & de l'edification qu'il auoit receu en oyant chanter à l'Egliſe, il enclinoit plus à la partie contraire: c'eſt d'approuuer le chant. Quand donc on vſera de telle moderation, il n'y a nulle doute que ce ne ſoit vne façon treſſaincte & vtile: comme au contraire les chants & melodies qui ſont compoſées au plaiſir des aureilles ſeulement: comme ſont tous les fringots & fredons de la Papiſterie, & tout ce qu'ils appellent muſique rompue & choſe faite, & chants à quatre parties, ne conuiennent nullement à la maieſté de l'Egliſe, & ne ſe peut faire qu'ils ne deſplaiſent grandement à Dieu. *Conf. lib. 10. ca. 33*

27 Dont auſsi il appert, que les oraiſons publiques ne ſe doyuent faire n'en langage Grec entre les Latins, n'en Latin entre Frāçois ou Anglois (comme la couſtume a eſté par tout cy deuant) mais en langage commun du pays, qui ſe puiſſe entendre de toute l'aſſemblée: puis qu'elles doyuēt eſtre faites à l'edification de toute l'Egliſe, à laquelle ne reuient aucun fruit d'vn bruit non entendu. Encore ceux qui n'auoyēt aucun eſgard ny à charité, ny à humanité, ſe deuoyent pour le moins eſmouuoir vn petit de l'authorité de ſainct Paul, duquel les paroles ſont aſſez euidentes: Si tu rens graces de ſon, non entendu: celuy qui tient le lieu d'vn ignorant, comment dira-il Amen à ta benediction, veu qu'il n'entend point ce que tu dis? Car tu rens bien graces: mais vn autre n'en eſt point edifié. Qui eſt-ce donc qui ſe pourra aſſez eſmerueiller d'vne audace tant effrenée qu'ont eu les Papiſtes, & ont encore, qui contre la defenſe de l'Apoſtre, chantent & brayent de langue eſtrange & incogneue, en laquelle le plus ſouuent ils n'entendent pas eux-meſmes vne ſyllabe, & ne veulent que les autres y entendent? Or ſainct Paul nous mōſtre que nous deuons tenir vn autre chemin. Que feray-ie donc? dit-il, Ie prieray de voix: ie prieray d'entendement. Ie chanteray de voix: ie chanteray d'intelligēce. Auquel paſſage il vſe de ce mot d'Eſprit, au lieu que nous auons mis Voix, mais en vne meſme ſignification: car il entend le ſon qui eſt formé de la reſpiration du goſier, & la reuerberation de l'air. Toutesfois il nous faut touſiours penſer qu'il ne ſe peut faire que la langue ſans le cœur, ſoit en oraiſon particuliere ou publique, ne ſoit fort deplaiſante à Dieu. Dauantage, que l'ardeur & vehemence du vouloir doit eſtre ſi grande, qu'elle outrepaſſe tout ce que peut exprimer la langue. Finalement, qu'en l'oraiſon particuliere la langue meſme n'eſt point neceſſaire, ſinon d'autant que l'entendement n'eſt point ſuffiſant à s'eſmouuoir ſoymeſme: ou bien que par eſmotion vehemente il pouſſe la langue, & la contraint de ſe mettre en œuure. Car combien qu'aucunesfois les meilleures oraiſons ſe facent ſans parler: neantmoins ſouuent il aduient que l'affection du cœur eſt ſi ardente, qu'elle pouſſe & la langue, & les autres mēbres, ſans aucune affectation ambitieuſe. De là venoit, que Anne mere de Samuel, murmuroit entre ſes leures, voulant prier. Et les fideles experimētent iournellement en eux le ſemblable, quād en leurs prieres ils iettent des voix & ſouſpirs, *1. Cor. 14* *1. Sam. 1*

sans y auoir pensé. Quant aux maintiens & façons exterieures du corps, qu'on a coustume d'obseruer (comme de s'agenouiller & de se defuler) ce sont exercices, par lesquels nous nous efforçons de nous appareiller à plus grand' reuerence de Dieu.

28 Maintenant dauantage, il nous faut apprendre non seulement la façon de faire oraison: mais le stile mesme & formulaire que nostre Pere celeste nous en a dõné par son treschier Fils nostre Seigneur Iesus Christ. En quoy nous pouuons cognoistre vne tresgrande bonté & douceur. Car outre ce qu'il nous admõneste & exhorte de nous retourner à luy en toutes noz necessitez, comme enfans ont leurs recours à leur Pere, toutesfois & quantes que le besoing les presse: cognoissant que nous ne pouuons assez entẽdre, combien grande est nostre poureté & misere, ne comprendre ce qui est bon à luy demander, & ce qui est vtile & profitable: il a voulu subuenir à nostre ignorance, & suppléer de soy mesme le defaut de nostre esprit. C'est qu'il nous a baillé vn formulaire d'oraison: auquel cõme en vn tableau, il nous a mis en euidence tout ce qui est licite de souhaiter & desirer de luy: tout ce qui nous peut seruir & profiter: & tout ce qui nous est besoing & necessaire de luy demander. De ceste benignité & mansuetude, nous pouuons prendre vne singuliere consolation. Car nous voyons & sommes asseurez, que ne luy faisons requeste qui soit illicite, importune, ne estrange deuant luy: & ne demandons chose qui ne luy soit agreable, quand ainsi ensuyuans sa reigle, nous prions quasi par sa bouche. Platon voyant l'ignorance des hommes en leurs desirs & souhaits qu'ils font à Dieu, lesquels souuent ne leur peuuent estre concedez sinon à leur grand dommage: declaire que la meilleure maniere de prier est celle qu'a baillé vn Poete ancien, de requerir Dieu de nous faire le bien: soit que nous le demandions ou ne le demandions pas, & vouloir destourner le mal de nous, mesmes quand nous desirerions qu'il nous aduint. En quoy il a bonne opinion, comme peut auoir vn hõme payen, d'autant qu'il voit combien il est dangereux de requerir à Dieu, ce que nostre cupidité nous enseigne. Et pareillement monstre assez nostre malheur: en ce que nous ne pouuons pas sans dangier ouurir la bouche pour rien demander à Dieu, sinõ que le sainct Esprit nous conduise à la droite forme de bien prier.

Matt. 6 Luc. 11

In Alcib. 2. vel de voto.

29 Ceste oraison ou reigle de prier contient six petitions. Car i'ay raison de n'accorder point auec ceux qui la diuisent en sept articles: d'autãt que l'Euãgeliste parlãt en ceste forme, Ne nous induy point en tentatiõ, mais deliure nous du maling: lie ces deux mẽbres ensemble, pour en faire vne seule petition. Cõme s'il disoit: Ne permets point que soyons veincuz de tentation, ains plustost donne secours à nostre fragilité, & deliure nous, de peur que nous ne succombions. Et de fait les anciens docteurs accordent à ceste exposition. Dont il est facile de iuger, que ce qui est adiousté en S. Matthieu, & qu'aucuns ont prins pour vne septiesme requeste, n'est qu'vne explication de la sixiesme & se doit à icelle rapporter. Or cõbien que l'oraison soit telle, qu'en chacune partie d'icelle nous deuõs regarder l'hõneur de Dieu principalement: derechef cõbien qu'il nous soit expedient que tout ce qui y est cõtenu aduiẽne cõme nous le demandõs: neant.

Augustin. ench. ad Laur. ca. 116. Chrysost. auth. ope. imp.

neãtmoins les trois premieres requeſtes ſont ſpecialemẽt deſtinées pour requerir la gloire de Dieu, laquelle ſeule en icelles nous deuõs cõſiderer, ſans auoir aucũ eſgard à nouſmeſmes. Les trois autres cõtiennẽt ſpecialemẽt les choſes que deuõs demãder pour noz neceſsitez. Cõme quãd nous priõs que le Nõ de Dieu ſoit ſãctifié: nous ne le deuõs faire pour aucũ eſgard qu'ayõs à noſtre profit: mais ſeulemẽt pour cõſideratiõ de la gloire de Dieu, ſans auoir n'autre affectiõ, n'autre fin ou intẽtiõ. Et toutesfois ce la meſmes nous tourne à noſtre grãde vtilité & profit. Car quãd le Nõ de Dieu eſt, ainſi que nous prions, ſanctifié: il eſt pareillement fait noſtre ſanctification. Mais comme dit eſt, nous ne deuons pas pourtant auoir aucũ eſgard à ce profit. Tellemẽt qu'ẽcores que tout profit en deuſt eſtre pour nous exclud, & qu'il ne nous en deuſt rien reuenir: nous ne laiſsions toutesfois, de ſouhaiter & requerir par priere, ceſte ſanctification du Nõ de Dieu, & les autres ſemblables choſes qui appartiennẽt à ſa gloire. Cõme on voit en l'exẽple de Moyſe & de S. Paul, leſquels deſtournans leur affectiõ deux-meſmes, deſiroyẽt, par vn zele vehemẽt & enflãbé, leur perdition: à fin que meſmes auec leur dommage, ſi beſoing eſtoit, la gloire de Dieu fuſt exaltée, & ſon regne multiplié. D'autrepart, quand nous demandons noſtre pain quotidien nous eſtre donné: combien que nous demãdions choſe concernante nous & noſtre profit, toutesfois nous deuõs premieremẽt en cela cercher la gloire de Dieu: tellemẽt que ſi cela ne deuoit tourner à icelle gloire, nous n'en vouluſsions faire requeſte, ne le deſirer ou vouloir auoir. Maintenant commençons à expoſer l'Oraiſon.

Exod. 32. *Rom.* 9

Noſtre Pere qui es és cieux.

Premierement icy au commencement de ceſte oraiſon, apparoiſt ce que deuant nous auons dit, qu'il faut que toutes noz oraiſons ſoyent de nous preſentées & adreſſées à Dieu au Nom de Ieſus Chriſt: ainſi cõme nulles ne luy peuuent eſtre acceptables par autre nom. Car en ce que nous appellõs Dieu noſtre Pere: nous nous adreſſõs à luy au Nom de Ieſus Chriſt. D'autãt que nous ne pouuons nommer Dieu noſtre Pere, & ſeroit arrogãce & temerité d'vſurper le nõ de ſes enfãs, ſi nous n'eſtiõs faits tels de ſa grace en Ieſus Chriſt. Lequel eſtãt ſon vray, naturel, & propre Fils, nous eſt dõné de luy pour frere: à fin que ce que de nature il a propre, ſoit fait noſtre, par dõ & adoptiõ, ſi en certaine Foy nous acceptons celle grãde beneficẽce. Cõme dit S. Ieã, que Dieu le Pere à tous ceux qui croyẽt en ſõ Fils vnique, a dõné ceſte grãde excellẽce & priuilege d'eſtre faits enfans de Dieu. Dõt il s'appelle noſtre Pere, & veut eſtre de nous ainſi appellé, nous deliurãt de toute defiãce, par la grãde douceur qui eſt cõprinſe en ce Nõ. Car il ne ſe peut trouuer nulle telle affectiõ d'amour, que d'amour paternelle. Pourtãt il ne nous pouuoit teſtifier par argumẽs plus certains ſa charité infinie enuers nous, qu'ẽ ce qu'il a voulu que nous ſoyons renõmez pour ſes enfans. Et encores eſt ſon amour plus grãd enuers nous, que toute celle des peres terriẽs enuers leurs enfãs: d'autãt qu'il eſt parfait par deſſus tous les hõmes en toute bõté & miſericorde. Tellemẽt que s'il ſe pouuoit faire, que tout tãt qu'il y a de peres en terre, vinſent à perdre tout amour & affectiõ paternelle, & à delaiſſer & abãdõner leurs

30

Iean 1

1. *Iean* 3

enfans: toutesfois si ne nous pourra-il luy iamais faillir, entant qu'il ne se
2. Tim. 2 peut nier soymesme. Car nous auons sa promesse, laquelle il nous a don-
Mat. 7. née par son Fils nostre Redempteur, disant: Si vous qui estes mauuais, a-
uez accoustumé de bien faire à voz enfans: combien plus vostre Pere cele
Iesa. 49. ste: qui est tout bon? Item, par le Prophete, La mere pourroit-elle oublier
ses enfans? Et encores ia soit qu'elle les oubliast: si ne vous oublieray-ie ia
mais. Et si nous sommes ses enfans: comme vn enfant ne se peut retirer en
la sauuegarde d'vn estrangier, sinon en demonstrant ou la rudesse & in-
humanité, ou la poureté & foiblesse de son pere: ausi nous ne pouuõs cer-
cher secours d'ailleurs, que de nostre Pere celeste, sans le deshonnorer,
ou comme poure & impuissant, ou comme rude & cruel.

31 Et ne deuons alleguer que noz pechez nous doyuent rendre crain-
tifs, de nous adresser à luy: pource que cõbien qu'il soit bon & bening Pe
re, toutesfois par noz offenses nous l'auõs irrité contre nous. Car si entre
les hõmes le fils ne sauroit auoir meilleur aduocat enuers son pere, lequel
il a offensé, que soymesme: quand en humilité & obeissance, recognois-
sant son forfait, il luy viẽt requerir mercy, d'autant que lors vn cœur pa-
ternel ne peut mẽtir, qu'il ne se flechisse & esmeuue par telles prieres:
que fera ce Pere de misericorde & Dieu de toute cõsolation? N'exaucera
il point les pleurs & gemissemẽs de ses enfans, le priãs pour euxmesmes,
2. Cor. 1. mesmement puis qu'il les y cõuie & exhorte, plustost qu'il ne fera toutes
les requestes que sauroyẽt faire pour eux tous autres: au refuge desquels
ils se retirassent, en se defiãs & doutans de sa bonté & clemence? Il nous
fait entendre ceste grande misericorde paternelle par la parabole, où
nous est representé le Pere, qui n'attend point que pardon luy soit de-
mandé de parole par son Fils, lequel s'estoit aliené de luy, auoit prodiga
Luc. 15. lement dissipé sa substãce, & cõmis enuers luy tresgrãde offense: mais il
le preuient, le recognoist de loing: quãd il le voit reuenir par deuers soy,
luy accourt au deuãt, l'ẽbrasse, le cõsole, & le reçoit en grace. Car en nous
proposant en vn hõme l'exẽple de si grãde clemence & douceur: il nous
a voulu enseigner cõbien plus de grace, douceur & benignité nous deuõs
attendre & esperer de luy: qui non seulement est Pere, mais sur tous les pe
res tresbõ & trespitoyable, si nous venons nous rendre à sa misericorde:
encores que nous luy ayons esté ingrats, rebelles, & mauuais enfans. Et
àfin de nous donner plus de certitude, que c'est à nous, si nous sommes
Chrestiens, qu'il est tel Pere, il n'a pas voulu seulement estre appellé de
nous Pere: mais il a voulu nommément que nous l'appellions nostre. Cõ
me si nous luy disions: Pere qui es si doux à tes enfans, & si bõ à leur par-
donner, nous tes enfans te requerons, estans asseurez que tu es nostre Pe-
re, qui n'as enuers nous que paternelle affection & volõté: quoy que soy-
ons indignes d'vn tel Pere, quelque mauuaistié qu'ayons euë, ou quelque
imperfection, ou poureté qui soit en nous.

32 Or ce qu'il ne nous est point icy baillé doctrine, que chacun parti-
culierement l'appelle son Pere: mais que plustost tous en commun l'appel
lions nostre Pere: en cela nous sommes admonnestez, combien doit estre
fraternelle l'affection des vns enuers les autres, qui sommes tous enfans
communs d'vn Pere. Car puis que nostre Pere est commun à nous tous,

du-

duquel vient tout le bien que nous pouuons auoir: nous ne deuons rien auoir tellement ſeparé & diuiſé entre nous, que ne ſoyons preſts de bõ courage & en toute liberalité de cœur, de le communiquer mutuellemẽt les vns aux autres, d'autant que meſtier en eſt. Or ſi nous ſommes preſts ainſi que nous deuons eſtre, de nous ſubuenir & aider les vns aux autres: il n'y a rien enquoy nous puiſsions plus profiter à noz freres, que ſi nous les recommandons à ce tresbon Pere: lequel quand il nous eſt propice, rien ne nous defaut. Et certes nous deuons auſsi cela à ce Pere icy. Car comme celuy qui vrayement & de bon cœur ayme & deſire le bien & honneur d'vn pere de famille, pareillement il ayme & procure le bien de toute ſa maiſon: en ceſte maniere ſi nous auons bonne affection à ce Pere celeſte, c'eſt bien raiſon que la monſtrions enuers ſon peuple, ſa maiſon & ſon heritage, qu'il a tant honnoré, qu'il l'appelle la plenitude de ſon Fils vnique. *Epheſ. 1*

Dõc l'oraiſon du Chreſtiẽ doit eſtre ainſi reiglée & cõpaſſée, qu'elle ſoit cõmune, & cõprenne tous ceux qui luy ſont freres en Ieſus Chriſt: & nõ ſeulement ceux qu'il voit & cognoiſt auiourdhuy eſtre tels: mais tous les hommes qui viuẽt ſur terre, deſquels nous ne ſauons point ce que noſtre Seigneur a determiné de faire: mais ſeulement leur deuons deſirer tout bien, & en eſperer pour le mieux. Cõbien que nous deuõs auoir en ſinguliere recõmandation & affectiõ ſur tous les autres, les domeſtiques de la Foy: leſquels en toutes choſes S. Paul ſpecialement nous recõmande. Et ce ſont ceux que cognoiſſons, d'autant qu'en pouuõs iuger, eſtre preſentement des vrais fideles & ſeruiteurs de Dieu. En ſomme, toutes noz oraiſons doyuent eſtre tellement communes, qu'elles regardent touſiours la communité que noſtre Seigneur à mis en ſon Regne & en ſa maiſon. *Gal. 6.*

Et toutesfois cela n'empeſche, que ne puiſsions particulierement 33
prier & pour nous, & pour autres: mais que noſtre affection ne s'eſcarte & deſtourne de la conſideration du profit & conſeruation de ceſte cõmunauté: mais s'y rapporte entierement. Car combien qu'en ſoy telles oraiſons ſoyent formées particulierement: toutesfois pource qu'elles tendent à ce but, elles ne laiſſent d'eſtre communes. Tout cecy facilement ſe peut entendre par vne ſimilitude. Le commandement de Dieu de ſubuenir à l'indigẽce de tous poures, eſt general. Et toutesfois ceux y obeiſſent, qui à ceſte fin font miſericorde, & eſlargiſſent de leur bien à ceux qu'ils voyent ou ſauent en auoir neceſsité: nonobſtant qu'ils ne donnent pas à tous ceux qui n'en ont pas moindre beſoing: ou pource qu'ils ne les peuuent tous cognoiſtre, ou pource qu'ils ne peuuẽt ſuffire à tous. En ceſte maniere, ceux ne contreuiennent point à la volonté de Dieu, qui regardans & penſans à ceſte commune ſocieté de l'Egliſe, vſent de telles particulieres oraiſons: par leſquelles en particulieres paroles, mais de courage publique & commune affection, ils recommandent à Dieu ou eux ou autres, deſquels il leur a voulu de plus pres donner à cognoiſtre la neceſsité. Combien que tout ne ſoit ſemblable en oraiſon & en aumoſne. Car nous ne pouuons ſubuenir de noz biẽs, ſinon à ceux deſquels nous ſauons la poureté: mais nous pouuons & deuons ayder par oraiſon ceux meſmes, deſquels n'auons point la cognoiſſance, & qui ſont eloignez de nous par quelque diſtance & interualle que ce ſoit. Ce qui ſe tai:

par la generalité des oraisons : en laquelle sont comprins tous les enfans de Dieu: au nombre desquels aussi ceux la sont.

34 Apres il est dit: Qui es és cieux. Dequoy nous ne deuons entendre ne penser, qu'il soit enclos ou contenu au circuit du ciel. Car Solomon confesse que les cieux ne le peuuent comprendre. Et luy par son Prophete dit, que le ciel est son siege, & la terre son marchepied. En quoy il declaire & donne à cognoistre, qu'il n'est point contenu en quelque certain lieu: ains qu'il est par tout & rempliſt toutes choses. Mais pourtãt que nostre ignorãce & imbecillité d'esprit, ne peut autrement comprẽdre ne conceuoir sa gloire, puissance, sublimité & hautesse, il nous la signifie par le ciel, qui est la chose la plus haute & pleine de gloire & maiesté que nous pouuons cõtempler. Parquoy, à cause que par tout où noz sens ont appreheudé quelque chose, ils ont accoustumé de la tenir cõme liée: Dieu nous est colloqué par dessus tout lieu: à fin que quand nous le voulõs cercher, nous nous éleuiõs par dessus tout le sens de nostre ame & de nostre corps. Dauãtage, par ceste maniere de parler, il est exẽpté de toute corruption, ou mutatiõ. Finalemẽt, il nous est signifié qu'il contiẽt & modere tout le mõde par sa puissance. Parquoy Qui es és cieux, est autãt à dire cõme s'il estoit nõmé de grãdeur & hautesse infinie, d'essence incõprehensible, de puissance inenarrable, d'immortalité eternelle. A ceste cause ce mot nous doit emouuoir à eleuer noz cœurs & noz esprits, quand nous pensons à Dieu, pour ne rien imaginer de luy, charnel ou terrien: & ne le vouloir reigler selon nostre raison mondaine: n'assubiettir à noz affections. Semblablement il nous doit seruir à confermer en luy nostre fiance, entant qu'il nous signifie qu'il gouuerne par sa prouidence le ciel & la terre.

3. Rois. 8
Isa. 66.
Act. 7. & 17

La premiere requeste.

Ton Nom soit sanctifié.

35 Le Nom de Dieu est icy mis, comme il est renommé entre les hommes. Or comme ainsi soit, que son Nom doit estre correspondant à ses œuures: nous entendrons par iceluy, la renommée que meritẽt toutes ses vertuz: comme sa puissance, sa sapience, iustice, sa misericorde, sa verité. Car voila comment Dieu, à bon droit, est grand & admirable: c'est d'autant qu'il est iuste, sage, misericordieux, puissant, & veritable. Nous requerons donc ceste maiesté de Dieu reluisante en toutes ses vertuz, estre sanctifiée. Et estre sanctifiée, non pas dedans Dieu mesme, lequel en soy ne peut auoir aucune augmentation ne diminution, mais à ce qu'elle soit estimée saincte: c'est à dire vrayement recognue telle qu'elle est, & magnifiée comme il appartient. Et premierement que son Nom soit selõ ses œuures, tellement que nulle œuure, de laquelle sa grandeur merite estre exaltée, ne soit cachée ou obscurcie par ingratitude ou mescognoissance des hommes. Dauantage, que quelque chose qu'on voye qu'il face, toutes ses œuures apparoissent glorieuses, comme vrayement elles le sont: à fin que la sentence du Prophete soit pleinement accomplie, où il est dit: Seigneur, selon que tu es renommé, ta louange est manifestée par toute la terre. Tellement que s'il punit, il soit recogneu iuste: s'il pardonne, misericordieux: s'il tiẽt ce qu'il a promis, veritable. Brief, qu'il n'y ait chose

Psal. 48

en

en laquelle ſa gloire ne reluiſe,& qu'ainſi ſes louanges ſoyent engrauées en tous cœurs, & reſonnent en toutes langues. Finalement que toute impieté, laquelle pollue & deshonnore ce ſainct Nom, c'eſt à dire qui obſcurciſt ou diminue ceſte ſanctification, periſſe & ſoit confondue : en laquelle confuſion, auſsi de plus en plus la maieſté de Dieu ſoit eſclaircie. Ainſi, en ceſte petition eſt cõtenue l'actiõ de graces. Car d'autãt que nous requerõs le Nom de Dieu eſtre ſanctifié, nous luy attribuons la louange de tous biens, aduouons tout eſtre de luy, & recognoiſſons ſes graces & benefices enuers nous: par leſquelles il merite d'eſtre eſtimé ſainct.

La ſeconde requeſte.

Ton Regne aduienne.

Le Regne de Dieu conſiſte en deux parties. Car il regne premie- 36
rement entant qu'il dirige & gouuerne les ſiẽs par ſon ſainct Eſprit: pour en toutes leurs œuures ou paroles, manifeſter ſa bonté & les richeſſes de ſa miſericorde. Et d'autrepart, entant qu'il abyſme les reprouuez, qui ne le recognoiſſent point pour leur Dieu & Seigneur, & ne luy veulent eſtre ſubiets : & rabbat leur orgueil & arrogance, pour monſtrer qu'il n'y a nulle puiſſance qui puiſſe reſiſter à la ſienne. Et pourtant que ces choſes ſe font tous les iours deuant noz yeux, par ce que noſtre Seigneur donne force & vigueur à ſa Parole, ainſi erigée comme vn ſceptre, & la fait fructifier & regner, meſme ſouz la croix, contemnement & ignominie du monde : on peut voir que ce regne eſt meſme en ce monde. Pourtant auſsi Chriſt dit, que le Royaume de Dieu eſt en nous : & appelle aucunesfois l'Egliſe, le Royaume des cieux, en laquelle vrayement il domine: aucunesfois, la predication de l'Euangile : par laquelle il eſtabliſt ſa domination : combien toutesfois qu'il n'eſt point de ce mõde : pource que premierement il eſt ſpirituel, & conſiſte en choſes ſpirituelles : & dauantage il eſt incorruptible & eternel. Nous prions donc que ce Regne de Dieu aduienne: c'eſt à dire, que de plus en plus, tous les iours noſtre Seigneur augmente le nombre de ſes ſubiets & fideles, deſquels il ſoit en toutes manieres glorifié: & qu'en ceux qu'il aura deſia appellez en ſon Royaume, il diſtribue & multiplie touſiours plus abondamment ſes graces : par leſquelles de plus en plus continuellement il viue & regne en eux, iuſques à ce que les ayant parfaitement vniz à ſoy, il les rẽpliſſe du tout. Et auſsi que de plus en plus il vueille illuſtrer ſa lumiere & ſa verité: parquoy les tenebres & menſonges du Diable & de ſes ſuppoſts s'eſuanouiſſent, ſoyent dechaſſées, confondues & aneanties. En priãt que le regne de Dieu aduienne ainſi, pareillement nous prions qu'il ſoit finalement conſommé & accomply: qui ſera au iour de ſon Iugement quand toutes choſes ſeront reuelées. Auquel iour luy ſeul ſera exalté, & ſera tout en tous: apres auoir recueilly les ſiens en gloire, & auoir deprimé, ſubiugué & ruiné tout le regne du Diable.

Luc 14
1. Cor. 1
Matt. 13
Iean 12 & 18
1. Cor. 15

La troiſieſme requeſte.

Ta volonté ſoit faite en la terre comme au ciel.

Par laquelle nous demandons, que comme il ne ſe fait rien au ciel, ſi- 37

non de ſon ordonnance: ainſi qu'il aſſubietiſſe la terre à ſon Empire, aboliſſant toute contumace & rebellion. Et qu'en ceſte maniere, en tout & par tout ſelon ſa volonté, il gouuerne & diſpoſe toutes choſes cõduiſe les euenemẽs & iſſues de toutes choſes, vſe ſelõ ſon plaiſir de toutes ſes creatures & aſſubietiſſe à ſoy toutes leurs volontez, à fin qu'elles obeiſſent à la ſienne. Voire meſme qu'il impoſe tellement loy & ioug aux méchantes cupiditez du Diable & des reprouuez, qui s'efforcent de fuir ſon cõmandement, & entant qu'en eux eſt le reiettent, qu'ils ne puiſſent rien executer que ſelon ſon bon plaiſir. Et ainſi, faiſans ceſte priere, nous renõçons à toutes noz cupiditez & deſirs, delaiſſans & abandonnans à Dieu toutes les affections que nous auons, & le prians qu'il ne face point que les choſes aduiennent ſelon noſtre appetit, mais ſelon qu'il voit & cognoiſt eſtre bon, & ainſi qu'il luy plaiſt. Et meſme ne deſirons pas ſeulement que l'effect de noz cupiditez contrariantes à Dieu, ſoit aneanty & Exec. 36 deſtruit, mais que Dieu crée en nous nouueau cœur & nouueau vouloir, tellement qu'il n'y ait en nous autre deſir, qu'vn accord auec ſa volonté. Brief, que de nouſmeſmes nous ne vueillons point, mais que ſon Eſprit vueille en nous: & nous face aymer les choſes qui luy plaiſent, & auoir en haine & horreur tout ce qui luy déplaiſt. Voila les trois premieres demãdes de ceſte oraiſon: leſquelles nous deuons requerir en regardant l'honneur de Dieu ſeulement, ſans auoir conſideration de nous, ne de noſtre profit: qui neantmoins en aduient, combiẽ que ce ne ſoit la cauſe & la fin qui nous doit mouuoir de les requerir. Et combien que toutes ces choſes encore que n'y penſions ne les deſirions ou demandions, ne laiſſeroyent pourtant d'aduenir & d'eſtre accomplies en leur temps: neantmoins ſi nous les faut-il deſirer & requerir. Et nous eſt bien grand beſoing de le faire, à fin de nous proteſter & declairer eſtre ſeruiteurs & enfãs de Dieu, en deſirant & pourchaſſant de ce qui eſt en nous, ſon honneur, comme de noſtre Seigneur & Pere. Et pourtant, ceux qui n'ayans telle affection & deſir d'auancer la gloire de Dieu, ne prient que ſon Nom ſoit ſanctifié, que ſon Regne aduienne, que ſa volonté ſoit faite: ils ne ſont point & ne doyuent eſtre reputez du nombre des enfans & ſeruiteurs de Dieu. Et comme toutes ces choſes aduiendront & ſeront faites maugré eux: auſsi ce ſera à leur iugement & condamnation.

La quatr'ieſme requeſte.

Donne nous auiourdhuy noſtre pain quotidien.

38 Qui eſt la premiere des autres trois, par leſquelles nous demandõs à Dieu les choſes qui nous conſeruent, & qui ſubuiennent à noz neceſsitez. Et par icelles nous demandons de Dieu generalement, tout ce dont noſtre corps a beſoing pour ſon vſage, ſouz les elemẽs de ce mõde. Non pas ce ſeulement dont nous ſoyons nourriz & veſtuz, mais tout entierement ce que Dieu ſait & cognoiſt nous eſtre bon & vtile, à fin que nous puiſsions vſer des biens qu'il nous donne, en bonne paix & trãquilité. En ſomme, par ceſte petition nous nous baillons à luy comme en charge, & nous mettons en ſa prouidence, pour eſtre de luy nourriz, entretenuz & conſeruez. Car ce tresbon Pere n'a point en dédaing de prendre meſme noſtre

noſtre corps en ſa protectiõ & ſauuegarde: à fin d'exercer noſtre Foy en ces baſſes & petites choſes, quãd nous attẽdons de luy tout ce qu'il nous faut, iuſques à vne miette de pain & vne goutte d'eau. Certes noſtre perueriſité eſt telle, que nous nous ſouciõs touſiours beaucoup plus de noſtre corps, que de noſtre ame. Et pourtãt, pluſieurs qui s'oſent biẽ fier à Dieu pour leur ame, ne laiſſẽt point d'auoir ſollicitude pour leur corps, & touſiours doutent dequoy ils viuront, & dequoy ils ſerõt veſtuz: & s'ils n'õt touſiours en main abondance de blé, de vin & d'autre prouiſion, ils tremblent de peur d'auoir faute. C'eſt ce que nous auons dit, que ceſte ombre de noſtre vie corruptible nous eſt en beaucoup plus grande eſtime, que l'immortalité eternelle. D'autrepart ceux qui par certaine fiãce en Dieu ſe ſont démiz de toute ſollicitude de leurs corps: pareillement ils attendent de luy en aſſeurance les choſes plus grãdes, meſme ſalut & vie eternelle. Ce n'eſt pas donc vne legiere exercitation, & de petite importãce pour noſtre Foy, qu'eſperer de Dieu les choſes qui ont accouſtumé de nous tant faire ſoucier & tourmenter. Et auons beaucoup profité, quand nous ſommes deliurez de ceſte infidelité, laquelle eſt quaſi enracinée iuſques aux oz de tous les hommes. Ce qu'aucuns transferent cecy au pain ſuperſubſtantiel, il ne me ſemble pas fort conuenable à la ſentence de Ieſus Chriſt. Pourtant nous demandons de noſtre Pere noſtre pain. Or en ce que nous diſons, Quotidien & Auiourdhuy, ou bien de iour en iour, comme met l'autre Euangeliſte: il nous eſt monſtré que ne deuons auoir cupidité immoderée de ces biens mondains & choſes tranſitoires: deſquelles apres nous abuſions, les deſpendans ou en volupté, ou pour oſtentation, ou en quelconque autre vſage ſuperflu. Mais que ſeulement il en faut demander autant qu'il en peut ſuffire à noſtre neceſsité, & comme au iour la vie: ayans certaine fiance en noſtre Pere, que quand il nous aura auiourdhuy nourriz il ne nous defaudra demain non plus. Mat. 6

Et quelque affluence de biens ou grande prouiſion & felicité 39
que nous ayons, encore que tous noz greniers & celliers ſoyent pleins, il nous faut touſiours neantmoins demander noſtre pain quotidien, penſans que toute ſubſtance n'eſt rien, ſinon d'autant que noſtre Seigneur la rend fertile & vertueuſe en eſpandant ſa benediction deſſus. Et que celle meſme qui eſt en noſtre main, n'eſt point noſtre, ſinon d'autant qu'il plaiſt à Dieu d'heure en heure nous en départir & donner l'vſage. Et pource que l'arrogance des hommes ne ſe laiſſe point aiſement perſuader cela, le Seigneur teſmoigne qu'il en a baillé vn exemple notable pour tout iamais, en repaiſſant au deſert ſon peuple, de la Manne: à fin de nous aduertir que l'homme ne vit pas du pain ſeulement, mais pluſtoſt de la Parole ſortant de ſa bouche. Par laquelle ſentence il ſignifie que c'eſt ſa ſeule vertu, par laquelle ſont ſouſtenues & les vies & les forces: combien qu'icelle nous ſoit diſpenſée ſouz elemens corporels. Comme auſsi par le contraire il nous le demonſtre, quand il briſe la force du pain, tellement que ceux qui mangent, languiſſent de famine: & oſte la ſubſtance à l'eau, tellement que ceux qui boyuent, deſſechent de ſoif. Et ceux qui non contens de leur pain quotidien, mais ayans le cœur à cupidité & auarice, & deſirans infinité: ou ceux qui ſe Deut. 8 Exec. 4 & 14

repoſans en leur abondance, & ſe confians en leur richeſſe, font neantmoins ceſte demande à Dieu: ils ne font que ſe mocquer de luy. Car les premiers luy demandent ce qu'ils ne voudroyent point auoir obtenu, & qu'ils ont en abominatiõ: c'eſt à dire leur pain quotidien ſeulemẽt. Et tant qu'ils peuuent ils luy celent & diſsimulent leur affection cupide & auaricieuſe, au lieu que la vraye oraiſon luy doit declairer & ouurir tout le cœur. Et les ſeconds luy demandent ce qu'ils n'attendent n'eſperent de luy: car ils le pẽſent deſia auoir chez eux. En ce que nous diſons, Noſtre: apparoiſt & ſe donne à cognoiſtre plus amplement la grace & benignité de Dieu: laquelle fait noſtre ce qui ne nous eſtoit nullement deu. Combien que ie ne repugne pas fort à ceux qui penſent que par ce mot, eſt ſignifie le pain qui ſoit gagné par noſtre iuſte labeur, ſans detriment d'autruy, & ſans aucune fraude: pource que tout ce qui eſt acquis iniquement, n'eſt iamais noſtre. En ce qu'il eſt dit, Donne nous: c'eſt pour nous ſignifier, que de quelque part, ou par quelque moyen que nous l'ayons, c'eſt
Deut. 8 touſiours le pur & gratuit don de Dieu: combien qu'il nous ſoit aduenu par le trauail de noz mains, ou par noſtre art & induſtrie, ou par quelconque autre forme que ce ſoit.

La cinqieſme requeſte

Remets nous noz debtes comme auſsi nous remettons à noz debteurs.

40 Icy nous demandons remiſsion de pechez nous eſtre faite: laquelle eſt neceſſaire à tous hommes ſans en excepter vn. Et appellons pechez
Rom. 3 Debtes: pourtant que nous en deuõs la peine à la iuſtice de Dieu, comme payement: & n'y pourriõs ſatisfaire, ſi nous n'en eſtions deliurez par ceſte remiſsion: qui eſt pardon gratuit de ſa miſericorde: quand liberalement il nous quitte & deliure de ceſte debte: ne receuant rien de nous, qui nous en puiſſe deliurer & acquiter: mais ſe payant ſoy meſme de ſa miſericorde en ſon Fils noſtre Sauueur Ieſus Chriſt: qui s'eſt vne fois offert au Pere pour noſtre ſatisfaction. Pourtãt ceux qui penſent, par leurs œuures & merites ou d'autres quelconques, ſatisfaire à Dieu, & par leurs telles ſatisfactions meriter & impetrer, recompenſer & payer la remiſſion de leurs pechez: ils n'ont point de part en ceſte remiſsion gratuite. Et en inuoquant Dieu en ceſte forme, ils ne font que s'accuſer, & porter teſmoignage contre eux meſmes. Car ils confeſſent qu'ils ſont debteurs à Dieu, ſi remiſsion ne leur eſt faite. Et toutesfois, ils ne l'acceptent, mais la reiettent: d'autant qu'en preſentant & oppoſant à Dieu leurs merites & ſatisfactions, ils ne cerchent point ſa grace & miſericorde, mais appellent à ſa iuſtice rigoreuſe.

Voyez ius, c. de penit.

41 Et nous demandons ceſte remiſsion nous eſtre faite, cõme nous remettons à noz debteurs: c'eſt à dire, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont fait aucun tort ou iniure: & nous ont offenſé ou en faits ou en dits. Non pas que nous pardonnions & remettions la coulpe du peché: ce
Iſaie 43 qui appartient à Dieu ſeul. Mais le pardon & la remiſsion qu'il nous faut faire, eſt d'oſter volontairement de noſtre cœur toute ire, haine, deſir de vengeance: & de mettre en oubly, toute iniure & offenſe qui nous ait eſté faite,

faite, ſans garder aucune maluueillance contre perſonne. Parquoy nous ne deuons demander à Dieu remiſsion de noz pechez, ſi auſsi de noſtre part nous ne remettons, en la maniere que dit a eſté, à tous ceux qui nous ont offenſé ou qui nous offenſent. Et ſi nous retenons quelque hayne en noſtre courage, gardons aucune affection de vengeance, ou penſons cõment nous pourrons nuire à noz ennemiz, malfaicteurs ou malvueillans: & meſmes ſi nous ne nous efforçons, de tout noſtre pouuoir, de reuenir en grace auec eux, nous reconcilier à eux, auoir paix, amour, & charité auec eux, leur faire tout ſeruice & plaiſir: nous requerons à Dieu en ceſte priere, qu'il ne nous face point remiſsion de noz pechez. Car nous requerons qu'il la nous face, comme auſsi nous la faiſons aux autres. Et cela eſt demander qu'il ne la nous face point, ſi nous ne la faiſons. Ceux donc qui ſont tels, qu'obtiennent-ils par leur demande, ſinon plus grieue damnation? Finalemẽt il nous faut noter que ceſte condition, Qu'il nous remette, comme nous remettons à noz debteurs: n'eſt pas miſe & adiouſtée, pourtant que par la remiſsion que nous faiſons aux autres, nous meritions auſsi que noſtre Seigneur nous remette: mais en ce mot, il a ſeulement voulu ſoulager l'imbecillité de noſtre Foy. Car il a adiouſté cela comme vn ſigne, par lequel nous fuſsions confirmez, qu'auſsi certainement de luy nous eſt faite remiſsion de pechez, comme nous ſauons certainement qu'elle eſt de nous faite aux autres, quãd noſtre cœur eſt entierement vuide & purgé de toute haine, enuie, maluueillance & vengeance. Et dauantage il a voulu monſtrer par ce mot, qu'il reiette du nombre de ſes enfans, ceux qui enclins à ſe venger, & difficiles à pardonner, ſont obſtinez en leurs inimitiez: & qui gardans leur mauuais cœur & indignation contre leur prochain, prient à Dieu qu'il vueille laiſſer & oublier la ſienne enuers eux: à fin que ceux-la ne ſoyent ſi hardiz de l'inuoquer pour leur Pere.

La ſixieſme petition.

Ne nous induy point en tentation, mais deliure nous du mlaing.

Il y a pluſieurs & diuerſes manieres de tentations. Car toutes les mauuaiſes conceptions de noſtre entendement, nous induiſantes à tranſgreſſer la Loy: leſquelles ou noſtre concupiſcence nous ſuſcite, ou le Diable eſmeut en nous, ſont tentations. Et les choſes qui de leur nature ne ſont point mauuaiſes: toutesfois par l'aſtuce du Diable nous ſont faites tentations, quand elles nous ſont miſes deuant les yeux, à fin que par leur obiect nous ſoyons retirez & declinions de Dieu. Et de ces dernieres tentations les vnes ſont à dextre, les autres à ſeneſtre. A dextre, comme richeſſes, puiſſance, honneurs, & autres telles: leſquelles, bien ſouuent par l'apparence du bien, & clairté qu'elles ſe monſtrent auoir, esblouiſſent la veuë des hõmes: & par leur douceur les enyurẽt, pour leur faire oblier Dieu. A ſeneſtre, comme poureté, ignominie, meſpriſement, afflictions, & autres ſemblables: pour la dureté & difficulté deſquelles ils ſe deſconfortent, perdent tout courage, laiſſent toute fiance & eſperance, & finalement ſoyent du tout alienez de Dieu. Or par ceſte ſixieſme demande,

42
Iaq. 1
Matt. 4
1. Theſ. 3

nous requerons à Dieu noſtre Pere, qu'il ne nous permette point ſuccomber en ces tentations, leſquelles bataillent contre nous: tant celles que noſtre concupiſcence produit en nous, que celles qui nous ſont propoſées du Diable. Mais que pluſtoſt de ſa main il nous ſouſtienne & fortifie: à fin qu'en ſa vertu nous puiſsions eſtre fermes, & conſiſter contre tous les aſſauts du maling ennemy: quelconques cogitations qu'il induiſe en noz entendemens. Et que nous tournions à bien tout ce qu'il nous propoſe d'vne part & d'autre: c'eſt à dire, que ne nous eſleuiõs point pour aucune proſperité, & que ne nous deſconfortions ne deſeſperions pour aucune aduerſité.

43 Et ne prions pas icy que nous ne ſentions aucunes tentations, deſquelles il nous eſt grandement beſoing que nous ſoyons pluſtoſt eſueillez, picquez & ſtimulez, à fin que ne ſoyons par trop pareſſeux & endormiz. Car Dauid pour neant ne ſouhaittoit pas d'eſtre tenté de noſtre Seigneur. Et noſtre Seigneur ne tẽte pas tous les iours les ſiens ſans cauſe: les chaſtiant pour leur enſeignement, par ignominie, poureté, tribulations, & autres eſpeces de croix. Mais Dieu tente en vne ſorte, & le Diable en vne autre. Car le Diable tente pour perdre, pour damner, pour confondre, pour abyſmer. Au contraire, Dieu tente pour prendre l'experience de la ſincerité de ſes ſeruiteurs, en les eſprouuant: & pour augmẽter leur force ſpirituelle, pour mortifier, purger & bruſler leur chair, en l'exerçant: laquelle, ſi elle n'eſtoit en ceſte maniere reprimée, s'eſcarmoucheroit, & ſe rebelleroit outre meſure. Dauantage, le Diable aſſaut en trahiſon, & au deſpourueu, pour opprimer deuant qu'on y penſe. Mais Dieu ne nous laiſſe point tenter outre ce que nous pouuons: ains fait bõne iſſue auec la tẽtation: à fin que nous puiſsions ſouſtenir & porter tout ce qu'il nous enuoye. Il n'y a pas grand intereſt, d'entendre par le nom du Maling, le Diable, ou le Peché. Car Sathan eſt l'aduerſaire, qui machine noſtre ruine: le peché eſt les armures, deſquelles il vſe pour nous opprimer & meurtrir. Noſtre requeſte donc eſt telle: que nous ne ſoyons point vaincuz n'opprimez par aucunes tentations, mais que par la vertu de noſtre Seigneur, nous conſiſtions forts & fermes contre toutes puiſſances contraires, qui eſt ne ſuccomber point aux tentations: à fin qu'eſtans receuz en ſa ſauuegarde, & aſſeurez par ſa protection & defenſe, nous ſoyons veinqueurs par deſſus le peché, la mort, les portes d'enfer, & tout le regne du Diable. Et c'eſt eſtre deliuré du maling.

Iaq. 1
Pſal. 26
Gen. 22
Deut. 8. 13.
1. Cor. 10

44 Parquoy, il faut icy diligemment noter, qu'il n'eſt point en noſtre puiſſance de venir en combat contre le Diable, ſi fort & ſi grand bailleur, ne de ſouſtenir ſes aſſauts, & reſiſter à ſa violence. Car autrement en vain, ou par mocquerie nous demanderions à Dieu, ce que nous aurions de nouſmeſmes. Certes ceux qui en ſiãce d'eux meſmes, ſe preparẽt à batailler contre luy: n'entendent pas bien à quel ennemy ils ont à faire: ne combien il eſt fort & ruſé à la guerre: ne cõment il eſt bien armé de toutes pieces. Maintenant, nous demandons eſtre deliurez de ſa puiſſance, comme de la gueule d'vn Lyon furieux & affamé: eſtãs preſts d'eſtre incontinent par ſes ongles & par ſes dents demembrez & engloutiz, ſi noſtre Seigneur eſt quelque peu eſloigné de nous: eſtans neantmoins certains,

tains, que ſi le Seigneur eſt preſent à noſtre aide, & combat pour nous: ſans noſtre force, en ſa vertu nous ferons vertu. Que les autres ſe confiét, comme ils voudront, de leur franc & liberal arbitre, & de la puiſſance qu'ils pẽſent auoir d'eux meſmes: à nous, il ſuffit que par la ſeule vertu de Dieu nous conſiſtons, & pouuons tout ce que nous pouuons. En ceſte petition ſont comprinſes plus de choſes qu'il ne ſemble en apparence. Car ſi l'Eſprit de Dieu eſt noſtre vertu pour batailler contre Sathan, nous ne pourrons iamais obtenir victoire, que premierement nous ne ſoyons à deliure de l'infirmité de noſtre chair: eſtans rempliz de la force d'iceluy. Parquoy, en demandant d'eſtre deliurez de Sathan & de peché, nous requerons que nouuelles graces de Dieu nous ſoyent augmentées aſsiduellement: iuſques à ce qu'eſtans paruenuz à la perfection, nous puiſsions triompher contre tout mal.

Ces trois dernieres petitions, par leſquelles nous recommandons à 45
Dieu nous & toutes les choſes qui nous concernent, monſtrẽt euidemmẽt ce que nous auons deuant dit: que les oraiſons des Chreſtiens doyuent eſtre communes & tendantes à l'edification & profit general de l'Egliſe, & à l'auancement publique de la communion des fideles. Car par icelles requeſtes, nul ne demande que priuément il luy ſoit donné: mais tous en commun nous requerons noſtre pain, que noz pechez nous ſoyent remis, que ne ſoyons induits en tentation, mais que ſoyons deliurez du maling. Apres toutes les petitiõs eſt adiouſtée la cauſe, dont procede ſi grãde audace de demander, & fiance d'obtenir. Laquelle cauſe, combien que elle ne ſoit point exprimée aux liures Latins: neantmoins eſt tellement conuenable à ce lieu, qu'elle ne doit point eſtre omiſe.

Car à toy eſt le Regne, la puiſſance, & la gloire és ſiecles des ſiecles, Amen.

Voicy où giſt le ferme & tranquille repos de noſtre Foy. Car ſi noz oraiſons deuoyent eſtre recommandées à Dieu pour noſtre dignité: qui ſeroit celuy qui oſeroit ſeulement ouurir la bouche deuant luy? Maintenant combien que ſoyons plus que miſerables, plus qu'indignes: & n'ayons du tout rien pour nous priſer enuers Dieu: toutesfois nous aurons touſiours cauſe de prier: & ne perdrons iamais noſtre cõfiance, puis qu'à noſtre Pere ne peut eſtre oſté le Regne, la puiſſance, & la gloire. Finalement pour conclurre l'Oraiſon, eſt mis, Amen. Enquoy eſt exprimée l'ardeur du deſir que nous auons, d'obtenir toutes les petitions que auons faites à Dieu. Et auſsi eſt confermée noſtre eſperance: que tout ce qu'auons prié, nous eſt accordé, & certainement ſera parfait: car il nous eſt promis de Dieu, qui ne peut mentir en ſes promeſſes.

Nous voyons tout ce que nous deuons, & qu'entierement auſsi 46
nous pouuons demãder à Dieu, eſtre deſcrit & contenu en ceſte Oraiſon, reigle & formulaire de prier: qui nous a eſté baillée par noſtre bon maiſtre Ieſus Chriſt. Lequel par le Pere nous a eſté ordonné Docteur: & lequel il veut eſtre ſeul eſcouté & obey. Car il a touſiours eſté ſa ſapience e- *Matt.17*
ternelle, entant qu'il eſt Dieu: & entant qu'il a eſté fait hõme, il a eſté ſon *Ieſaie 9*
grand ambaſſadeur & meſſagier donné aux hommes. Et tellement eſt

parfaite ceſte oraiſon, que toute autre choſe qu'on y adiouſte, laquelle ne s'y peut rapporter, eſt cõtre Dieu: & ne nous ſera iamais ottroyée de luy. Car icy il nous a declairé tout ce qui luy eſt agreable, tout ce qui nous eſt neceſſaire, & tout ce qu'il nous veut donner. Parquoy tous ceux qui veulent aller plus auant, & qui preſument de requerir autre choſe à Dieu qui ne ſoit comprinſe & entendue en ceſte Oraiſon: premierement, ils veulent adiouſter du leur à la ſapience de Dieu (qui eſt vn grand blaſpheme.) Secondement, ils ne ſe contentent point de la volonté de Dieu, & ne ſe contiennent ſouz icelle. Tiercemẽt, ils ne ſeront point exaucez: d'autant qu'ils ne priẽt point en Foy. Or qu'ils ne puiſsẽt point ainſi prier en Foy, il eſt treſcertain. Car en cela, ils n'ont nulle Parole de Dieu pour eux. Sur laquelle ſi la Foy ne s'appuye, elle ne peut nullement eſtre. Et non ſeulement ils n'ont point de Parole de Dieu: mais tant qu'ils peuuent, ils y contreuiennent. Tertulien donc a parlé bien vray, & treſproprement, l'appellant l'Oraiſon legitime: ſignifiant tacitement que toutes autres ſont irregulieres & illicites.

Vide Augaſt. de oratio. ad Probam.

De fuga in perſec.

47 Nous ne voulons pourtant cecy eſtre ainſi prins & entendu: comme ſi nous deuions tellement eſtre aſtreints à ceſte oraiſon & formulaire de prier, qu'il ne fuſt licite d'en changer vne ſyllabe, ne d'vſer d'autres paroles en priant. Car nous auons beaucoup d'oraiſons par tout en l'Eſcriture biẽ diuerſes en paroles de ceſte cy, eſcrites toutesfois d'vn meſme Eſprit: & deſquelles l'vſage nous eſt grandement vtile. Pluſieurs auſsi ſont ſuggerées aſsiduellement aux fideles par vn meſme Eſprit: leſquelles ne contiennent pas du tout en ſimilitude de paroles. Seulemẽt nous voulons enſeigner, qu'entierement nul ne cerche, n'attende, & ne requiere autre choſe, que ce qui eſt ſommairement comprins en ceſte cy. Et combien qu'il face demande bien diuerſe en paroles: toutesfois que de ſens elle ne varie nullement. Comme il eſt certain que toutes autres oraiſons de l'Eſcriture, & celles dont vſent les fideles, ſe rapportent à ceſte cy. Vrayement, il ne s'en peut trouuer nulle autre, qu'on puiſſe, non pas preferer, mais auſsi equiparer à la perfection de ceſte cy. Car il n'y a rien eſté laiſſé de tout ce qu'on peut penſer pour les louanges de Dieu, ne de tout ce que l'homme doit deſirer pour ſon profit & commodité. Et tout ce y eſt ſi bien & ſi parfaitement comprins: qu'à tous toute eſperance eſt bien oſtée de pouuoir inuenter autre meilleur formulaire d'oraiſon. En ſomme, ayons ſouuenance, que ceſte eſt la doctrine de la Sapience de Dieu, qui a enſeigné ce qu'elle a voulu: & a voulu ce qui eſtoit beſoing.

48 Et combien que, comme deuant a eſté dit, il nous faut touſiours ſouſpirer, & ſans ceſſer prier, ayans noz cœurs eſleuez à Dieu: pource toutesfois que noſtre fragilité eſt telle, qu'elle a affaire de beaucoup d'aides, & que noſtre pareſſe a grand beſoing d'eſtre eſueillée: il eſt bon qu'vn chacun, pour plus grand exercice de prier, ſe conſtitue en ſon particulier certaines heures, leſquelles ne paſſent point ſans oraiſon: & qu'en icelles toute l'affection de noſtre cœur y ſoit entierement appliquée. Comme quand nous nous leuons au matin, deuant que commencer noſtre ouurage, & ce qu'auons à faire au iour: quand l'heure eſt de prendre noſtre repas & refection des biens de Dieu, & apres que l'auons priſe: quand tout noſtre

ouurage

ouurage du iour finy, le temps eſt de prendre noſtre repos. Pourueu auſsi que ce ne ſoit point vne ſuperſtitieuſe obſeruation des heures: & que comme nous eſtãs acquitez en icelles de noſtre deuoir enuers Dieu, nous penſions bien auoir ſatisfait pour tout le reſte du temps: mais que ce ſoit pour vne diſcipline & inſtruction de noſtre imbecillité, laquelle en ſoit ainſi exercée & ſouuentesfois ſtimulée. Principalement nous deuons auoir vne grande ſollicitude, que toutesfois & quantes que nous ſommes affligez de quelque perplexité ou accidẽt, ou que voyons qu'autres le ſont, incontinent nous courions de cœur à Dieu, en inuoquant ſon ayde. Auſsi que ne laiſsions paſſer nulle proſperité qui nous aduiẽne, ou que ſachiõs eſtre aduenue à autres, que par louange & action de graces ne nous declairions recognoiſtre ſa puiſſance & ſa bonté. Finalemẽt, en toute oraiſon il nous faut ſoigneuſement garder, de ne vouloir aſſubiettir ne lier Dieu à aucunes certaines circonſtances, ne luy determiner, conſtituer, ou limiter ne temps, ne lieu, ne façon ou maniere de faire, & accomplir ce que requerons. Comme en ceſte oraiſon nous ſommes enſeignez de ne luy mettre aucune loy, ou impoſer quelque condition: mais de tout laiſſer & ſubmettre à ſon bon plaiſir: à fin que ce qu'il fera, ſoit fait par telle maniere, en tel temps, & en tel lieu qu'il luy ſemblera bon. Pour laquelle cauſe au parauant que luy faire aucune priere pour nous & noz neceſsitez, nous luy requerons premierement que ſa volonté ſoit faite. En quoy deſia nous luy aſſubiettiſſons la noſtre; à fin que comme par vne bride eſtãt arreſtée & retenue, elle ne preſume de le vouloir renger ſouz ſoy: mais le conſtitue maiſtre & directeur de toutes ſes affections.

Si ayãs ainſi noz cœurs formez en ceſte obeiſſance, nous permettons 49
que ſoyons gouuernez par les loix de ſa prouidence diuine, facilement nous apprendrons de perſeuerer en oraiſon, & d'attendre en patience le Seigneur, en differant noz deſirs à l'heure de ſa volonté: eſtans de luy aſſeurez, qu'encore qu'il ne nous apparoiſſe, toutesfois il nous eſt touſiours preſent: & qu'en ſon temps il declairera qu'il n'aura nullement eu les aureilles ſourdes à noz prieres, qui ſembloyent aux hõmes eſtre de luy reiettées & meſpriſées. Ce qui nous ſeruira d'vne merueilleuſe conſolation, à fin que ne nous deſolions & deſeſperions, encore que quelque fois Dieu ne nous ſatisfait pas à noz premiers ſouhaits. Comme ont accouſtumé de faire ceux, leſquels tranſportez d'vne ardeur vehemente, tellement inuoquent Dieu, que ſi dés le premier coup il ne les viſite, & preſentement ne leur donne aide, incontinent ils imaginent qu'il eſt courroucé & indigné contre eux: & ayans perdu toute eſperance d'eſtre exaucez, ceſſent de l'inuoquer. Mais pluſtoſt qu'en differant noſtre eſperance par bonne moderation, pourſuyuions ceſte perſeuerance, laquelle nous eſt tant recommandée en l'Eſcriture. Dauantage, ce nous ſera vn bon remede pour nous garder de tenter Dieu, & de ne le prouoquer & irriter contre nous par noſtre impatience & importunité: comme font ceux qui ne veulent conuenir auec luy, ſinon en marchandant par certaines pactions & conditions: & comme s'il eſtoit ſerf & ſubiet à leurs cupiditez, le voulant reduire ſouz les loix de leur demande: auſquelles ſi incontinent il n'obeiſt, ils ſe courrouſſent, grondent, meſdiſent, murmurent,

& tempeſtent. Auſquels bien ſouuent en ſa fureur & indignation il accorde & donne ce qu'en ſa miſericorde & faueur il denie & refuſe aux autres.
Nomb.11 Nous en auons l'exemple aux enfans d'Iſrael, auſquels il euſt eſté beaucoup meilleur de n'eſtre point exaucez de Dieu, que d'auoir les chairs & volailles qu'il leur donna en ſon ire.

50 Et ſi en la fin meſme, encore apres longue attente, noſtre ſens ne peut cõprendre que nous aurõs profité en noz prieres, & n'en ſent point aucun emolument : ce neantmoins noſtre Foy nous certifiera ce que noſtre ſens n'aura peu apperceuoir: c'eſt, que nous aurons obtenu de Dieu, tout ce que bon aura eſté : veu que tant ſouuent noſtre Seigneur promet d'auoir la ſollicitude de noz faſcheries, qui nous greuent, apres que nous les luy aurons vne fois expoſées: & ainſi ſera que nous poſſederons en pouureté toute abondance : en affliction, toute conſolation. Car encore que tout nous defaille, toutesfois le Seigneur Dieu iamais ne nous delairra, d'autant qu'il ne peut point fruſtrer l'attente & patience des ſiens. Et il nous ſera ſeul aſſez pour toutes choſes: d'autant qu'en ſoy il contient tous biens, leſquels apres il nous reuelera au iour de ſon Iugement, auquel il manifeſtera pleinement ſon Regne. Il eſt tant beſoing & neceſſaire aux fideles de ſe ſouſtenir par ceſte patience, que rien plus. Car ils ne dureroyent point, s'ils ne ſe appuyoyẽt ſur icelle. Car le Seigneur n'vſe point de legiere experience, pour eſprouuer les ſiens: & non ſeulement les exerce aſſez rudement, mais les redige ſouuentesfois en toutes extremes neceſsitez: & les y laiſſe bien longuement, deuant qu'il leur donne gouſt & ſaueur de ſa
1.Rois 2 douceur. Et, comme dit Anne, deuant que viuifier il mortifie: deuant que mettre en ioye, il deiette aux enfers. Que pourroyent-ils, eſtans ainſi affligez, deſolez, & deſia demy morts, ſinõ perdre tout courage, & tomber en deſeſpoir, n'eſtoit que ceſte penſée les releuaſt : c'eſt, qu'ils ſont regardez de Dieu, & qu'ils auront bonne iſſue de tout ce que preſentement ils ſouffrent & endurent? Toutesfois, combien qu'ils s'appuyent ſur ceſte aſſeurance, ſi ne laiſſent ils point de prier : d'autant que s'il n'y a en noſtre priere conſtance de perſeuerer, noſtre oraiſon ne profite de rien.

DES SACREMENS,

CHAP. XVI.

1 MAintenant il nous faudra parler des Sacremens : deſquels il nous eſt grandement beſoing que quelque certaine doctrine nous ſoit donnée, dont nous apprenions à quelle fin ils ont eſté inſtituez, & comment on en doit vſer. Premierement, il nous faut entendre que c'eſt que Sacrement. Or ie penſe que ceſte definition ſera propre & ſimple, ſi nous diſons que Sacrement eſt vn ſigne exterieur, par lequel Dieu ſéelle en noz conſciences les promeſſes de ſa bonne volonté enuers nous, pour conferme l'imbecillité de noſtre Foy : & nous mutuellement rendons teſmoignage deuant les hommes, que nous le tenons pour noſtre Dieu. On pourra encore plus brieuement definir que c'eſt que Sacrement, diſant, que c'eſt vn teſmoignage de la grace de Dieu enuers nous, confermé par ſigne exterieur,

auec

auec atteſtation mutuelle de l'honneur que luy portons. Que lon choiſiſſe laquelle qu'on voudra de ces deux definitions: elle s'accordera quant au ſens à ce que dit ſainct Auguſtin, que Sacrement eſt vn ſigne viſible de choſe ſacrée, ou vne forme viſible de la grace inuiſible. Mais i'ay taſché d'en donner plus claire intelligence, declairant plus à plein ce que ſainct Auguſtin auoit plus obſcurement touché à cauſe de la brieueté.

Or il eſt facile de iuger pour quelle raiſon les anciens Peres ont vſé de ce mot en telle ſignification. Car par tout où le tranſlateur commun du nouueau Teſtament a voulu expoſer en Latin ce mot Grec Myſtere, il a dit Sacrement: cõme en l'Epiſtre aux Epheſiens. A fin de manifeſter le Sacrement de ſa volonté. Item, Si vous auez entendu la diſpenſation de la grace de Dieu, qui m'a eſté commiſe: c'eſt que par reuelation il m'a declairé ſon Sacrement. Item aux Colloſsiens. Le myſtere qui auoit eſté caché depuis le commencement, maintenant a eſté reuelé aux Saincts, auſquels Dieu a voulu demonſtrer les richeſſes de ce Sacrement. Item à Timothée, C'eſt vn grand Sacremẽt, que Dieu a eſté manifeſté en chair. Nous voyons donc que le trãſlateur a vſé de ce mot pour Secret des choſes ſacrées & diuines. Et en telle ſignification l'ont ſouuent prins les anciens Docteurs de l'Egliſe. Et de là eſt aduenu qu'on là auſsi prins pour les ſignes ou ceremonies, qui contenoyẽt repreſentation des choſes hautes & ſpirituelles. Ce qu'auſsi S. Auguſtin denote en quelque paſſage, diſant: Il ſeroit long de diſputer de la diuerſité des ſignes, leſquels quand ils appartiennent aux choſes celeſtes ſe nomment Sacremens. 2

Epheſ.1.3

Coloſſ.1

1. Tim.3

Epiſt.5. ad Marc.

En quoy nous voyons que Sacrement n'eſt iamais ſans que la Parole de Dieu precede: mais eſt à icelle adiouſté comme vne appendance ordõnée pour la ſigner, la confirmer, & de plus fort certifier enuers nous: comme noſtre Seigneur voit qu'il eſt de meſtier à l'ignorance de noſtre ſens, & à l'infirmité de noſtre chair. Or ce n'eſt pas pource que la Parole ne ſoit aſſez ferme de ſoy-meſme, ou qu'elle en puiſſe auoir meilleure confirmation quant à ſoy (car la verité de Dieu eſt par ſoy ſeule tant ſeure & certaine, qu'elle ne peut d'autrepart auoir meilleure confirmation que de ſoy-meſme) mais c'eſt pour nous cõfirmer en elle. Car noſtre Foy eſt tant petite & debile, que ſi elle n'eſt appuyée de tous coſtez, & ſouſtenue par tous moyens, ſoudain elle eſt esbranlée en toutes pars, agitée & vacillante. Et d'autant que nous ſommes tant ignorans, & tant adonnez & fichez aux choſes terriennes, & charnelles, que nous ne penſons ny ne pouuons cõprendre ne conceuoir rien qui ſoit ſpirituel: ainſi le Seigneur miſericordieux s'accõmode en cecy à la rudeſſe de noſtre ſens: que meſme par ces elemens charnels il nous mene à ſoy, & nous fait contempler meſme en la chair ce qui eſt de l'eſprit. Car ſi nous n'eſtions ſenſuels, & enueloppez de noz corps, comme dit Chryſoſtome, ces choſes nous ſeroyent données ſans figure corporelle. Mais pource que nous habitons en noz corps, Dieu nous dõne les choſes ſpirituelles ſouz ſignes viſibles. Non pas pource que les choſes qui nous ſont propoſées pour Sacremens, ayent de leur nature telle qualité & vertu: mais pource qu'elles ſont ſignées & marquées de Dieu pour auoir celle ſignification. 3

Hom.60 ad populũ

C'eſt ce qu'on dit communement, que Sacrement conſiſte en la Pa- 4

role & au ſigne exterieur. Car par la Parole il ne faut pas entendre vn murmure qui ſe face ſans ſens & intelligence, en barbotant à la façon des enchanteurs, comme ſi par cela ſe faiſoit la conſecration: mais il nous faut entendre la Parole qui nous ſoit preſchée, pour nous enſeigner & nous faire ſauoir que veut dire le ſigne viſible. Pourtant, ce qui ſe fait ſouz la tyrannie du Pape, eſt vne meſchante profanation des Sacremens. Car il leur ſemble aduis que c'eſt aſſez ſi le Preſtre fait la conſecration en murmurant ſans ſens, le peuple eſtant là tout esbahy & la gueule bée. Et meſme ils font vn myſtere de cela, que le peuple n'entende rien à ce qui ſe dit. Pourtant, ils ont compoſé toutes leurs conſecrations en Latin: puis la ſuperſtition eſt venue iuſques là, qu'il leur ſemble aduis que la conſecration n'eſt point deuement faite, ſinõ en ſubſillant tout bas, tellemẽt qu'on n'oye pas meſme le ſon. Or ſainct Auguſtin parle bien autrement des paroles ſacramẽtales. Que la Parole, dit-il, ſoit coniointe au ſigne terrien, & il ſera fait Sacrement. Car dont vient telle vertu à l'eau, qu'en touchãt le corps elle laue le cœur, ſinon en vertu de la Parole? non point entant qu'on la prononce, mais qu'on la croit. Car c'eſt autre choſe du ſon qui paſſe, & de la vertu qui demeure. C'eſt la Parole de Foy qui eſt preſchée, dit l'Apoſtre. Pourtant il eſt dit aux Actes, que Dieu purifie les cœurs par Foy: Et S. Pierre dit, que le Bapteſme nous ſauue, non point en deſpouillant les ordures de la chair, mais entant que nous auons bonne conſcience pour reſpondre à Dieu. C'eſt donc la Parole de Foy que nous preſchons, par laquelle le Bapteſme eſt conſacré, pour pouuoir nettoyer. Voila les mots de S. Auguſtin. Or nous voyõs qu'il requiert predication aux Sacremẽs, de laquelle la Foy s'enſuyue. Et ne faut point icy vſer de pluslongue probation: veu qu'il eſt tout notoire que c'eſt que Ieſus Chriſt a fait, que c'eſt qu'il nous a commandé de faire, que c'eſt qu'ont ſuyuy les Apoſtres, & que l'Egliſe ancienne a obſerué. Quãd donc il ſe fait mention des paroles ſacramẽtales, par cela entendons la promeſſe, laquelle doit eſtre preſchée haut & clair du Miniſtre pour mener le peuple où le ſigne tend.

Homil. in Ioã. 13

5 Et ne ſont à eſcouter aucuns, qui arguent par ceſte cauillation: Ou nous ſauons, diſent ils, que la Parole de Dieu, laquelle precede le Sacrement, eſt la vraye volonté de Dieu: ou nous ne le ſauons pas. Si nous le ſauons bien, nous n'apprenons rien de nouueau par le Sacrement ſubſequent. Si nous ne le ſauons point, le Sacrement ne le nous pourra pas enſeigner: duquel toute la vertu & efficace ne giſt qu'en la Parole. Il leur ſoit en brief reſpondu, que les ſeaux qui ſont mis & appoſez aux lettres & inſtrumens publiques, prins par ſoy ne ſont rien: car s'il n'y auoit rien eſcrit au parchemin, ils ne ſeruiroyẽt à aucune choſe, & en vain y ſeroyẽt attachez. Et neantmoins pourtant ils ne laiſſent point de confermer, acertener & rendre plus authentique l'eſcriture qui eſt contenue dedans les lettres, quand ils ſont à icelles adiouſtez. Et ne peuuent dire que ceſte ſimilitude ſoit puiſ-nagueres controuuée par nous, & faite à plaiſir. Car S. Paul en a vſé, en appellant le Sacrement de la Circonciſion, par vn mot Grec, SPHRAGIDA, c'eſt à dire Séel. Auquel paſſage il demõſtre, que la Circonciſion n'a pas eſté à Abrahã pour iuſtice, mais vn ſeau de la paction, en fiance de laquelle il eſtoit ia auparauãt iuſtifié. Et pourquoy,

Rom. 4

ie vous

ie vous prie, cela nous doit-il offenſer, ſi nous enſeignons la promeſſe eſtre ſéellée par les Sacremens: veu qu'il eſt manifeſte qu'entre les promeſſes l'vne eſt confermée par l'autre? Car celle qui eſt la plus manifeſte, eſt la plus propre pour aſſeurer la Foy. Or les Sacremens nous apportét promeſſes treſclaires: & ont cela particulier outre la Parole, qu'ils nous les repreſentent au vif, comme en peincture. Et ne nous doit point émouuoir la differẽce qu'õ amene entre les Sacremẽs, & les ſeaux des lettres patentes. A ſauoir, que veu que les vns & les autres conſiſtent en elemens charnels de ce monde: les Sacremens ne peuuent pas ſeruir à ſéeller les promeſſes de Dieu qui ſont ſpirituelles, comme font les ſeaux pour ſéeller les eſcrits des Princes, quant aux choſes tranſitoires & caduques. Car l'homme fidele, en voyant le Sacrement, ne s'arreſte point à l'exteriorité, mais d'vne ſaincte conſideration s'éleue à cõtempler les hauts myſteres qui y ſont cachez, ſelon la conuenance de la figure charnelle auec la choſe ſpirituelle.

Et puis que noſtre Seigneur appelle ſes promeſſes, Conuenances & Appointemens: & les Sacremens, Marques & Enſeignemens de conuenances: on peut tirer & prendre vne ſimilitude des conuenances & appointemens des hommes. Les Anciens, pour confirmation de leurs appointemens, auoyent accouſtumé de tuer vne truye. Qu'euſt fait vne truye tuée, ſi les mots de l'appointement ne fuſſent quant & quant interuenuz, & meſme auparauant n'euſſent precedé? Car on tue bien ſouuent des truyes, ſans ſignifier autre myſtere. Pareillement, qu'eſt-ce par ſoy que de toucher en la main: veu que bien ſouuent pluſieurs touchent aux mains de leurs ennemis pour leur mal faire? Et toutesfois quãt les paroles d'amitié & conuenance ont eſté premiſes, elles ſont confermées par tel ſigne: encore qu'auparauant elles ayent eſté propoſées, faites & arreſtées. Les Sacremens donc nous ſont des exercices, pour nous rendre plus certains de la Parole & des promeſſes de Dieu. Et par ce que nous ſommes charnels, auſsi ils nous ſont donnez en choſes charnelles, à fin qu'ainſi ils nous inſtruiſent ſelon la capacité de noſtre rudeſſe, & nous adreſſent & conduiſent comme pedagogues font les petits enfans. A ceſte cauſe par ſainct Auguſtin, Sacrement eſt appelle Parole viſible: pour autant qu'il nous demonſtre comme en vne peincture les promeſſes de Dieu, & nous les repreſente au vif. Nous pouuõs auſsi vſer d'autres ſimilitudes, pour pleinement deſigner les Sacremens: comme en les appellant Pilliers de noſtre Foy. Car ainſi qu'vn edifice ſe porte & ſe ſouſtient ſur ſon fondement, & toutesfois quand on y adiouſte par deſſouz les pilliers, il en eſt rendu plus ſeur & plus ferme: en ceſte maniere auſsi noſtre Foy ſe repoſe & ſouſtient ſur la Parole de Dieu comme ſur ſon fondement: mais quand les Sacremens y ſont adiouſtez, ils luy ſeruent ainſi que de pilliers; ſur leſquels elle s'appuye plus fort & s'y conferme encore mieux. Autrement en les appellant Miroirs, auxquels nous puiſsions contempler les richeſſes de la grace de Dieu, leſquelles il nous élargiſt. Car par iceux Sacremens, comme deſia deuant a eſté dit, il ſe manifeſte à nous, ſelon qu'il eſt donné à noſtre ſens hebeté de le pouuoir cognoiſtre, & nous teſtifie ſon bon vouloir enuers nous. 6 Gen. 6 9.17

7 C'eſt auſsi mal argué à ceux qui pretendent les Sacremens n'eſtre point teſmoignages de la grace de Dieu, pourtant que bien ſouuent ils ſont receuz des mauuais, qui toutesfois pour cela n'en ſentent de riẽ plus Dieu leur eſtre fauorable, mais en acquierent touſiours plus grieue damnation. Car par meſme raiſon l'Euangile ne ſeroit point auſsi teſmoignage de la grace de Dieu: car elle eſt ouye de pluſieurs, qui la meſpriſent. Ne finalement Ieſus Chriſt meſme, lequel a eſté veu & cogneu de pluſieurs, deſquels bien peu l'ont receu. Le ſemblable ſe peut voir aux lettres patentes des Princes. Car vne grande partie du peuple, combien qu'elle ſache que le ſeau authentique qui y eſt appoſé, eſt venu du Prince: neantmoins ne laiſſe point de le contemner. Les vns le laiſſent là comme vne choſe n'appartenante de rien à ſoy: les autres meſmes l'ont en execration: tellement qu'en reputant vne telle conuenance, il ne ſe peut faire que nous n'approuuions la ſimilitude cy deſſus miſe. Parquoy il eſt treſcertain que noſtre Seigneur, tant en ſa ſaincte Parole qu'en ſes Sacremens, nous preſente à tous ſa miſericorde, & la grace de ſa bonne volonté. Mais elle n'eſt acceptée que de ceux qui reçoyuent & la Parole, & les Sacremens en certaine Foy. Comme noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eſté du Pere offert & preſenté à tous pour ſalut: mais il n'a pas eſté recogneu & receu de tous. Sainct Auguſtin en quelque lieu voulant denoter cela, a dit, que la vertu de la Parole, qui eſt au Sacrement, giſt, non pas en ce qu'elle eſt prononcée, mais en ce qu'elle eſt creuë & receuë. Pourtant, ſainct Paul, parlant des Sacremens, entre les fideles, en diſpute tellement qu'il encloſt en iceux la communion de Ieſus Chriſt: comme quand il dit, Vous tous qui auez eſté baptizez, auez veſtu Chriſt. Item, Nous ſommes vn corps & vn eſprit, d autant que nous auons eſté baptizez en Chriſt. Au contraire, quand il taxe l'vſage mauuais & peruers des Sacremens, il ne leur attribue non plus qu'à des figures vaines & inutiles. En quoy il ſignifie que combien que les meſchans & les hypocrites aneantiſſent ou empéchent la vertu & l'effect de la grace de Dieu aux Sacremens: toutesfois que cela ne repugne point, que les Sacremens, toutesfois & quantes qu'il plaiſt à Dieu, n'apportent vray teſmoignage de la communion de Ieſus Chriſt, & que le ſainct Eſprit n'exhibe à la verité ce qu'ils promettent. Nous concluons donc, que les Sacremens ſont vrayement nommez Teſmoignages de la grace de Dieu, & comme ſeaux de la faueur qu'il nous porte: leſquels la ſignant en nous, conſolent par ce moyen noſtre Foy, la nourriſſent conferment & augmentent. Et les raiſons qu'aucuns ont voulu alleguer au contraire ſont trop friuoles & debiles. Les vns diſent, que ſi noſtre Foy eſt bonne, elle ne ſe pourroit faire meilleure. Car ce n'eſt point Foy ſinõ qu'elle s'appuye & arreſte ſur la miſericorde de Dieu ſi fermement, qu'elle n'en puiſſe eſtre demeuë ne diſtraite. Auxquels il eſtoit beaucoup meilleur de prier auec les Apoſtres que le Seigneur leur augmentaſt la Foy, que nullement ſe vanter d vne telle perfection de Foy, laquelle iamais nul des hommes n'a eu, n'aura en ceſte vie. Qu'ils reſpondent quelle Foy il penſent auoir eſté en celuy qui diſoit: Ie croy, Seigneur, aide mon incredulité. Car ceſte Foy aucunement encõmencée eſtoit bõne: &

Sur S. Iean

Gal. 3
1. Cor. 12
Ephe. 4

Luc. 17

Marc 9

pou

pouuoit encore estre faite meilleure par la diminution de l'incredulité. Mais ils ne peuuent estre refutez par nuls plus certains argumens, que par leur propre conscience. Car s'ils se confessent pecheurs (ce que, vueillent ou non, ils ne peuuent nier) necessairement il faut qu'ils en imputent la faute à l'imperfection de leur Foy.

Mais ils disent, Philippe respondit à l'Eunuque, que s'il croyoit de tout son cœur, il luy estoit licite d'estre baptizé. Et quel lieu doit icy auoir la confirmation du baptesme, où la Foy occupe & emplit tout le cœur? Pour respondre, d'autrepart ie leur demande, Ne sentent-ils point vne bonne partie de leur cœur estre desnuée & vuide de Foy? Ne cognoissent-ils point en eux tous les iours quelque nouueau accroissement de Foy? Vn payen se glorifioit qu'il deuenoit vieux en apprenant. Nous Chrestiens donc sommes plus que miserables, si nous vieillissons sans rien profiter: desquels la Foy doit auoir ses aages, par lesquels elle aille tousiours en auant, iusques à ce qu'elle agrãdisse en homme parfait. Pourtant en ce lieu, Croire de tout son cœur, n'est pas estre parfaitemẽt fiché à Iesus Christ: mais est seulement l'embrasser de bon courage & de zele non feinct, n'estre point comme soulé de luy, mais d'ardente affectiõ en auoir comme faim & soif, & souspirer apres luy. Ceste est la maniere de parler de l'Escriture, qu'elle dit estre fait de tout le cœur ce qu'elle veut signifier estre fait de bon courage & sans feintise. Tels sont ces passages: En tout mon cœur ie t'ay cerché. Item, Ie te loueray en tout mon cœur: & autres semblables. Comme au contraire, reprenant les hypocrites & trompeurs, elle a coustume de leur reprocher qu'ils ont cœur & cœur: c'est à dire le cœur double. Ils adioustent en apres, que si la Foy estoit augmentée par les Sacremens, le sainct Esprit auroit esté donné en vain: duquel l'œuure & la vertu est de commencer, confermer & parfaire la Foy. Ie leur confesse, que la Foy est propre & entiere œuure du sainct Esprit, par lequel estans illuminez, nous recognoissons Dieu & les grans thresors de sa benignité: & sans la lumiere duquel nostre esprit est tellement aueuglé qu'il ne peut rien voir: tellement depourueu de tout sentiment, qu'il ne peut rien flairer des choses spirituelles. Mais pour vne grace de Dieu qu'ils considerent, nous en recognoissons trois. Car premierement nostre Seigneur nous enseigne & instruit par sa Parole. Secondement il nous confirme par ses Sacremens. Tiercement par la lumiere de son sainct Esprit il esclaire nostre entendement, & donne entrée en noz cœurs & à la Parole, & aux Sacremens: lesquels autrement battroyent seulement aux aureilles, & se presenteroyent aux yeux, mais ils ne penetreroyent & n'esmoueroyent point le dedans.

8 Act. 8. Ephe. 4 Psal. 119 138. & 111. Psal. 12.

Pourtant ie veux que les lecteurs soyent aduertiz, que ce que i'attribue aux Sacremens l'office de confermer & augmenter la Foy, n'est pas que i'estime qu'ils ayent vne vertu perpetuelle de ce faire: mais pource qu'ils sont instituez de Dieu à ceste fin. Au reste, ils produisent lors leur efficace, quand le Maistre interieur des ames y adiouste sa vertu: par laquelle seule les cœurs sont percez, & les affections touchées, pour y donner entrée aux Sacremens. Si cestuy la defaut, ils ne peuuent non plus apporter aux esprits, que la lumiere du soleil aux aueugles, ou

9

vne voix ſonnante à ſourdes aureilles. Pourtant ie mets ceſte difference entre l'Eſprit & les Sacremens, que ie recognoy la vertu reſider en l'Eſprit: ne laiſſant rien dauantage aux Sacremens, ſinon qu'ils ſoyent inſtrumens, dont le Seigneur vſe enuers nous: & tels inſtrumẽs qui ſeroyẽt inutiles & vains, ſans l'operation de l'Eſprit: neãtmoins qu'ils ſont pleins d'efficace, quand l'Eſprit beſoigne par dedans. Maintenãt il eſt euident, cõment, ſelon mon opinion, la Foy eſt par les Sacremens confermée: à ſauoir comme les yeux voyent par la lueur du Soleil, & les aureilles oyent par le ſon de la voix. Certes la lumiere ne feroit rien enuers les yeux, ſinõ que la faculté de voir y fuſt, pour la receuoir: ne la clameur aux oreilles, ſinon que l'ouye leur fuſt donnée de nature. Or ſi c'eſt choſe veritable (comme elle doit eſtre reſolue entre nous) que l'operation du ſainct Eſprit, pour engendrer, entretenir, conſeruer & eſtablir la Foy, eſt pareille à la veuë de l'œil, & à l'ouye de l'aureille: l'vne & l'autre s'enſuit treſbien, que les Sacremẽs ne profitent de rien ſans la vertu d'iceluy. Et neãtmoins que cela n'empeſche riẽ, qu'aux cœurs ia par luy enſeignez, la Foy ne ſoit corroborée & augmentée par les Sacremens.

10 Par laquelle raiſon ſont auſsi ſolues les obiectiõs qu'ont accouſtumé aucuns de faire. C'eſt, ſi nous attribuons l accroiſſement ou confirmation de Foy aux creatures: que en cela nous faiſons iniure à l'Eſprit de Dieu, lequel ſeul il faut recognoiſtre autheur d'icelle. Car nous ne luy rauiſſons point en ce faiſant, la louange qui luy appartient: veu que meſme ce qu'il eſt dit confermer & augmenter, n'eſt autre choſe, qu'appareiller par ſon illumination noſtre eſprit à receuoir l'illumination qui eſt propoſée aux Sacremens. Et ſi cela eſt encores trop obſcurement dit: il ſera eſclaircy par ceſte ſimilitude. Si on veut perſuader quelcũ à faire vne choſe: on meditera toutes les raiſons, par leſquelles il ſoit attiré à celle ſentence, & quaſi ſoit contraint d obtemperer. Mais encores, il n'y a rien de fait, ſi le perſonnage auquel on a affaire, n'eſt d'vn iugement vif & aigu, pouuant comprendre quel poids il y a aux raiſons qu'on luy amene: s'il n'eſt pareillement de nature docile, & enclin à obeir à bonne doctrine. Si finalement, il n'a conceu vne telle opinion de la loyauté & prudence de celuy qui luy donne conſeil, qu'elle luy forme vn demy iugement pour receuoir ce qui luy ſera baillé. Car il y a pluſieurs dures teſtes, qu'õ ne pourroit iamais fleſchir par aucune raiſon. Quand la preud'hommie eſt ſuſpecte, ou l'authorité contemptible: on ne profite de rien, voire enuers ceux qui ſont aiſez à mener. Au contraire que toutes ces choſes ſoyẽt enſemble coniointes: elles feront que le conſeil qu'on baille, ſera volontairemẽt receu lequel autrement euſt eſté meſpriſé. L'operatiõ du ſainct Eſprit eſt pareille en eux. Car à fin que la Parole ne batte point en vain les aureilles, ou que les Sacremens ne ſoyent point en vain preſentez aux yeux: il declaire que c'eſt Dieu qui parle là, & amolliſt la dureté de noſtre cœur, pour nous appreſter à l'obeiſſance, laquelle eſt deuẽ à ſa Parole. Finalement il transfere aux aureilles de l'eſprit, tant les paroles que les Sacremens. Il n'y a donc nulle doute, que tant la Parole que les Sacremens ne conferment noſtre Foy: en nous remonſtrant à veuë d'œil la bonne volonté de noſtre Pere celeſte enuers nous: en l'intelligẽce de laquelle cõſiſte

ſte la fermeté de noſtre Foy,& toute la force repoſe. L'eſprit auſsi confirme la Foy: entant qu'il imprime en noſtre cœur icelle confirmation pour luy donner efficace.

Que ceſte proprieté ſoit en la parole exterieure, le Seigneur Ieſus le demonſtre quand il l'appelle Semence. Car comme la ſemence, ſi elle tõbe en quelque endroit deſert,& qui ne ſoit point labouré, ſe perd ſans rien produire: au cõtraire ſi elle eſt iettée en vn champ bien labouré, rapporte ſon fruit en abondance. Ainſi, la Parole de Dieu, ſi elle tombe en quelque dure ceruelle & rebelle, demeure ſterile, comme la ſemence iettée au grauier de la mer: mais ſi elle trouue vne ame bien appreſtée par l'operation du ſainct Eſprit, elle eſt feconde & fertile en fruit. Or s'il y a ſi bõne ſimilitude entre la ſemence & la parole, comme nous diſons, que le bled croiſt, procede & vient en perfection de la ſemence: pourquoy ne dirons nous auſsi bien, que la Foy prend ſon commencement, accroiſſement, & perfection de la Parole? Sainct Paul exprime tresbien l'vn & l'autre en diuers paſſages. Quãd il reduit en memoire aux Corinthiens, en quelle efficace Dieu s'eſt ſeruy de ſa predication: il ſe glorifie que ſon miniſtere a eſté ſpirituel, comme ſi la vertu du Sainct Eſprit euſt eſté cõioincte auec ſa predication, pour leur illuminer les entendemẽs & émouuoir leurs cœurs. Mais en vn autre paſſage, les voulant admonneſter que c'eſt que vaut la Parole de Dieu, quand elle eſt preſchée par vn homme, il accompare les preſcheurs à des laboureurs, leſquels apres auoir trauaillé & prins peine à cultiuer la terre, ne peuuent faire autre choſe. Or que ſeroit-ce d'auoir cultiué, ſemé, & arrouſé: ou que profiteroit tout cela, ſi Dieu ne dõnoit ſa vertu d'en haut? Pourtãt il conclud que celuy qui plãte n'eſt rien, ne celuy qui arrouſe, mais qu'il faut tout attribuer à Dieu, qui donne l'accroiſſement. Les Apoſtres donc preſchent auec efficace du S. Eſprit, entant que Dieu s'en ſert comme d'inſtrumens. Mais il faut touſiours tenir ceſte diſtinction: c'eſt qu'il nous ſouuienne que c'eſt que l'hõme peut de ſoy,& ce qui eſt propre à Dieu.

11 Matt. 13

1. Cor. 2

1. Cor. 3

Or il eſt ſi vray que les Sacremens ſont confirmations de noſtre Foy, qu'aucunesfois Dieu quand il veut oſter la fiance des choſes qui eſtoyẽt promiſes aux Sacremens, il oſte meſmes les Sacremens. Quãd il deſpouille & reiette Adam du don d'immortalité, il dit: Que Adam ne recueille point du fruit de vie: à fin qu'il ne viue eternellemẽt. Qu'eſt-ce que nous oyons? Ce fruit pouuoit-il rendre & reſtituer à Adam l'incorruption, de laquelle il eſtoit deſia decheut? Nenny. Mais cela eſt autant comme s'il euſt dit, Le ſigne de ma promeſſe qui luy peut faire quelque eſperãce de immortalité, luy ſoit oſté: à fin qu'il ne prenne plus vaine confiance. Par vne meſme raiſon auſsi l'Apoſtre, quand il exhortoit les Epheſiens qu'ils euſſent ſouuenance d'auoir eſté eſtrangiers des promeſſes, éloignez de la compagnie d'Iſrael, ſans Dieu, ſans Chriſt: il les dit n'auoir eſté partipans de la Circonciſion. Parquoy, il ſignifie qu'ils eſtoyent excluz de la promeſſe, puis qu'ils n'en auoyent point eu le marreau. Ils font vne autre obiection: que la gloire de Dieu eſt transferée aux creatures, auxquelles on attribue tant de vertu: & que ainſi elle eſt d'autant diminuée. Il eſt facile d'y reſpondre: Que nous ne mettons point aucune ver-

12 Gen. 3

Epheſ. 2

tu aux creatures: mais seulement disons, que Dieu vse de tels moyens & instrumens, qu'il voit luy mesme estre conuenables: à fin que toutes choses seruent à sa gloire, puis qu'il est de toutes choses Seigneur & maistre. Comme donc il nourrist noz corps de pain & autres viandes: comme il esclaire au monde par le Soleil: comme il eschauffe par le feu: & neantmoins ne le pain ne le Soleil, ne le feu ne font rien, sinon entant, que souz tels moyens il nous eslargit ses benedictions: ainsi pareillement il repaist & nourrist spirituellement la Foy par les Sacremens: lesquels n'ōt autre office que de nous representer les promesses de Dieu deuat noz yeux. Et cōme nous ne deuons mettre aucune fiāce aux autres creatures, lesquelles par la bonne volonte de Dieu sont destinées à noz vsages, & par le seruice desquelles il nous élargist les dons de sa bonté, & ne les deuons auoir en admiration ne glorifier, cōme causes de nostre bien: ainsi nostre confiance ne se doit arrester aux Sacremēs: & la gloire de Dieu ne leur doit point estre transferée: mais en delaissant & nous destournant de toutes choses, & nostre Foy, & nostre confession doyuent s'éleuer & s'adresser à celuy qui est autheur & des Sacremens, & de tous autres biens.

13 Et ce que finalement du nom mesmes de Sacrement ils cerchēt couuerture à leur erreur, c'est trop cauteleusement. Car ils disent que combien que Sacremēt, és autheurs Latins, ait beaucoup de significations: toutesfois il n'en a qu'vne qui soit conuenante, ne qui appartiēne aux signes. C'est à sauoir, qu'il signifie le solennel iurement, que le gendarme fait à son Prince ou Capitaine, quand il est enrollé & receu en bande. Car comme par ce iuremēt les nouueaux gendarmes obligēt leur Foy à leur Prince ou Capitaine, & se promettent à luy, s'aduouans estre de sa gendarmerie: ainsi nous aussi par noz signes, confessions Iesus Christ estre nostre Capitaine, & testifions que nous guerroyons souz son enseigne. Ils adiouſtent des similitudes pour rendre leur dire plus clair & plus euident. Comme en la guerre on recognoist les François & les Anglois les vns des autres, par ce que les François portent la croix blanche, & les Anglois la croix rouge: comme aussi les Romains estoyent discernez des Grecs par diuersité d'accouſtremens: & d'auantage comme les estats de Rome estoyent par leurs propres signes distinguez l'vn de l'autre: c'est à sauoir les Senateurs des Cheualiers, par les habits de pourpre & les souliers ronds: & d'autrepart les Cheualiers du populaire, par vn anneau: ainsi nous auōs noz signes, par lesquels nous sommes distinguez & discernez des infideles & estrāgiers de nostre religiō. Mais il appert par ce qui a esté dit, que les Anciens qui ont dōné le nom de Sacrement nt à noz signes, n'ōt point regardé en quelle signification les escriuains Latins auoyent vsé de ceste diction: ains pour leur commodité luy ont attribué ceste nouuelle: par la quelle simplemēt ils ont voulu designer les signes sacrez. Et si nous le voulons subtiliser plus haut: il est à penser qu'ils ont transferé ce nom à ceste significatiō, par mesme raison & similitude, qu'ils ont fait le nom de Foy, à celle signification en laquelle maintenant nous en vsons. Car combien que Foy proprement signifie la verité qu'on a à tenir sa promesse: toutesfois ils l'ont prinse pour signifier la certitude ou certaine persuasion qu'ō a de celle verité. En ceste maniere, combien que Sacrement soit le iure-

ment

ment par lequel le gendarme se promet & s'oblige à son Capitaine: ils l'ont prins pour signifier le signe dont le Capitaine vse, pour receuoir ses gendarmes en sa bende & soude. Car le seigneur par ses Sacremens nous promet, qu'il sera nostre Dieu: & que nous luy serons son peuple. Mais nous delaissons telles subtilitez, puis que par bien clairs argumens ie pẽse auoir monstré, que les Anciens n'ont eu autre égard en appellant noz signes, Sacremens, que de signifier que ce sont signes de choses saincte & spirituelles. Nous receuons bien les similitudes qu'ils proposent: mais nous n'endurons point que ce qui est le moindre és Sacremens, soit par eux constitué en premier lieu: & mesmes qu'ils n'y recognoissent autre chose. Or ceste consideration doit estre principale aux Sacremens, qu'ils sont pour seruir à nostre Foy enuers Dieu. La secõde, qu'ils sont pour tesmoigner nostre confession enuers les hommes. Et selõ ceste derniere raison, sont bonnes & bien conuenantes les dites similitudes.

D'autre part, il nous faut estre aduertiz, que comme ceux cy de- 14
struisent l'efficace des Sacremens, & en aboliſſent l'vsage: ausi il y en a au contraire, qui attribuent aux Sacremens quelques ie ne say quelles vertuz secrettes, qu'on ne list point iamais leur auoir esté données de Dieu. Par lequel erreur sont deceuz & trompez les simples & ignorans: d'autant qu'ils s'accoustument de cercher les dons & graces de Dieu, où elles ne se peuuent nullement trouuer, & sont peu à peu destournez & retirez de luy, pour suyure pures vanitez. Car les escoles des Sophistes d'vn commun consentement ont determiné, que les Sacremẽs de la nouuelle Loy, c'est à dire ceux desquels l'Eglise Chrestienne vse maintenant, iustifient & conferent grace, si nous n'y mettons obiect ou empeschement de peché mortel. On ne pourroit assez declairer combien est pernicieuse ceste opinion: & ce d'autant plus que tant longues années au grand detriment de l'Eglise, elle a esté receuë, & dure encore en vne bien grand partie du monde. Certes elle est pleinement diabolique. Car d'autant qu'elle promet iustice sans la Foy, elle enuoye & deiette les cõsciences en confusiõ & damnation. Dauantage, faisant le Sacrement comme cause de iustice, elle lie & enueloppe les entendemens humains en ceste superstition, que ils se reposent plustost en vne chose corporelle, qu'ẽ Dieu: veu qu'ils sont naturellement trop plus enclins en la terre qu'il ne faudroit. Desquels deux vices il seroit à desirer que nous n'euſsions pas si grande experience: tant s'en faut qu'il y ait mestier de grande probation. Et qu'est-ce que Sacrement prins sans Foy, sinon la ruine de l'Eglise? Car puis qu'il n'en faut rien attendre sinon en vertu de la promesse, laquelle ne denonce pas moins l'ire de Dieu aux incredules, qu'elle presente sa grace aux fideles: celuy qui pense receuoir des Sacremens autre bien que celuy qu'il accepte par Foy, comme il luy est presenté de la Parole, s'abuse grandement. Dont ausi se peut inferer le reste, que la fiance de salut ne depend point de la participation des Sacremens, comme si la iustice y estoit colloquée laquelle nous sauons estre située en Iesus Christ seul: & ne nous estre pas moins communiquée par la predication de l'Euangile que par la testification des Sacremens, sans laquelle elle peut entierement consister. Tellement est veritable ce que dit sainct Augustin, que le signe visible sou- De quæst.

vete. teſt. lib. 3. uent apparoiſt ſans la ſanctification inuiſible. Et derechef, la ſanctification, ſans le ſigne viſible. Car comme luy-meſme dit en vn autre lieu, les hommes reçoyuent aucunesfois Ieſus Chriſt iuſques à la ſeule reception des Sacremens, aucunesfois iuſques à la ſanctification de vie. Le premier de ces deux eſt commun aux bons & aux mauuais: le ſecond eſt propre & particulier ſeulement aux fideles.

Lib. de Bap. contra Donatiſt. c. 24

15 A quoy ſe rapporte la diſtinction que met auſsi le meſme Docteur, entre Sacremẽt & la choſe, moyennant qu'on l'entende bien. Car il ne ſignifie pas ſeulement que la figure & la verité ſont comprinſes au Sacrement, mais qu'elles ne ſont pas tellemẽt liées enſemble, que l'vne ne puiſſe eſtre ſans l'autre. Et meſme quand elles ſont conioinctes, qu'il faut tellement diſcerner la choſe du ſigne, qu'on ne trãſfere point à l'vn ce qui eſt propre à l'autre. Touchant de la ſeparation, il en parle quãd il dit, que les Sacremens n'ont leur effect ſinon aux eſleuz. Item, en vn autre paſſage, parlant des Iuifs: Combien, dit-il, que les Sacremens fuſſent communs à tous, la grace toutesfois n'eſtoit pas cõmune, laquelle eſt la vertu des Sacremens. Ainſi maintenant le Sacrement de regeneration eſt commun à tous: mais la grace par laquelle nous ſommes faits mẽbres de Chriſt pour eſtre regenerez, n'eſt pas commune à tous. Item, parlant de la Cene du Seigneur: Nous auõs bien auiourd'huy receu tous la viande viſible: mais c'eſt autre choſe du Sacrement, & autre choſe de la vertu d'iceluy. Dont vient cela, que pluſieurs viennent à l'autel, & prennent à leur condamnation ce qu'ils reçoyuent? Car le morceau de pain que donna noſtre Seigneur à Iudas, luy fut poiſon, non pas qu'il fuſt mauuais, mais d'autãt que l'homme qui le prenoit eſtant mauuais, le prenoit mal. Vn peu apres: Le Sacremẽt de cecy, c'eſt à dire, de l'vnité ſpirituelle que nous auons auec Chriſt, nous eſt preſenté à la Table du Seigneur aux vns à vie, aux autres à mort: mais la choſe dont il eſt figure, eſt à vie à tous, & ne peut eſtre à mort. Or il auoit dit vn peu auparauant: Celuy qui en aura mangé, ne mourra point: mais i'enten celuy qui aura la verité du Sacrement, & non pas le Sacrement viſible: qui l'aura mangé au dedans, & non pas dehors: qui l'aura mangé du cœur, & non point maſché des dents. Nous voyons en tous ces paſſages, comme il teſtifie que la verité des Sacremens eſt tellement ſeparée de la figure par l'indignité de ceux qui le reçoyuent mal, qu'il n'y demeure que la figure vuyde & inutile. Celuy dõc qui veut auoir le ſigne auec la choſe, & non pas vuyde de ſa verité, doit apprehender par Foy la Parole qui eſt là encloſe. Et ainſi, d'autant que l'homme profitera par les Sacremens en la communication de Chriſt, il receura autant de profit d'iceux.

De Bap. paruulorum.

In Pſal. 78.

In Ioan. homil. 26

16 Si cela eſt obſcur à cauſe de la brieueté, ie le declaireray plus au lõg. Ie dy que Ieſus Chriſt eſt la matiere, ou la ſubſtance de tous les Sacremens, d'autãt que tous ont en luy fermeté, & ne promettẽt riẽ hors luy. D'autãt dõc que nous ſommes aidez par iceux, ſoit pour nourrir, cõferme & augmẽter en nous la cognoiſsãce de Ieſus Chriſt, ſoit pour nous le faire poſſeder plus pleinemẽt, & iouyr de ſes biens: autãt ont-ils d'efficace enuers nous, & non plus. Cela ſe fait quand nous receuons en vraye Foy ce qui nous y eſt offert. Quelcun demandera: Comment donc les meſchãs peuuent-ils

tent-ils faire par leur ingratitude, que l'ordõnance de Dieu ſoit vaine, & qu'elle perde ſa vertu? Ie reſpon, que ie n'enten pas ce que i'ay dy, cõme ſi la force & la verité du Sacremẽt depẽdoit de la cõditiõ ou nature de celuy qui les reçoit. Car ce que Dieu a inſtitué vne fois, demeure ferme & retiẽt touſiours ſa proprieté, cõment que ce ſoit que les hõmes variẽt. Mais d'autãt que c'eſt autre choſe d'offrir que de receuoir, il n'y a nul inconueniẽt qu'vn Sacremẽt de noſtre Seigneur ne ſoit vrayemẽt ce qu'il eſt dit & recité eſtre, & qu'il ne retienne ſa vertu: & toutesfois qu'vn hõme meſchãt n'en ſente nulle vtilité. Mais S. Auguſtin ſout tresbien ceſte queſtion en peu de paroles: Si tu le reçois, dit-il, charnellemẽt, il ne laiſſe point de eſtre ſpirituel, mais ce n'eſt pas à toy. Or cõme ce ſainct Docteur a monſtré au paſſage que nous auõs allegué, que le Sacremẽt n'eſt rien quãd il eſt ſeparé de ſa verité: auſsi il admõneſte autre part, qu'en cõioignãt l'vn auec l'autre, il nous faut bien aduiſer de ne nous point amuſer par trop au ſigne externe. Cõme, dit-il, c'eſt vn vice d'infirmité ſeruile, de ſuyure la lettre, & prẽdre les ſignes au lieu des choſes: auſsi c'eſt vn erreur de prẽdre les ſignes en ſorte qu'il n'ẽ reuiẽne nulle vtilité. Il met deux vices, deſquels il nous faut garder. L'vn eſt quãd nous prenõs les ſignes cõme s'ils auoyẽt eſté dõnez en vain, & qu'en aneantiſſant la vertu par noſtre fauſſe interpretatiõ, nous faiſons perir le fruit qui nous en deuoit venir. L'autre eſt quãd n'eſleuãt point noz entẽdemẽs plus haut qu'au ſigne viſible, nous leur donnõs la gloire des graces, leſquelles nous ſont conferées de Ieſus Chriſt ſeulemẽt, voire par ſon Eſprit, lequel nous fait participans de luy.

Homil. in Ioan. 26

Lib. de doctri. Chriſti. 3. ca. 9

17 Pourtant retenons ceſte concluſion, que les Sacremens n'ont autre office que la parole de Dieu. C'eſt de nous offrir & preſenter Ieſus Chriſt: & en luy, les threſors de ſa grace celeſte. Et ne ſeruent ou profitẽt de rien, ſinon à ceux deſquels ils ſont prins & receuz par Foy. En outre, il nous faut donner de garde, que nous ne tombions en vn autre erreur prochain, en liſant ce que les Anciẽs, pour amplifier la dignité des Sacremẽs, en ont honnorablement parle: tellement que nous penſions quelque vertu ſecrette y eſtre annexée & attachée iuſque la, qu'en iceux les graces du ſainct Eſprit ſoyent diſtribuées & adminiſtrées, comme le vin eſt donné en vne couppe ou taſſe. Ou ſeulement tout leur office eſt de nous teſmoigner & confermer la beneuolence & faueur de Dieu enuers nous: & ne profitent à rien plus outre, ſi le ſainct Eſprit ne vient qui ouure noz entendemens & noz cœurs, & nous rende capables de ce teſmoignage. En quoy auſsi clairement apparoiſſent diuerſes & diſtinctes graces de Dieu. Car les Sacremens, comme nous auons touché cy deſſus, nous ſeruent de la part de Dieu d'vne meſme choſe, que les meſſagers des ioyeuſes nouuelles de par les hommes. C'eſt à ſauoir non pas pour nous conferer le bien, mais ſeulement nous annoncer & demonſtrer les choſes qui nous ſont données par la diuine largeſſe. Le S. Eſprit qui n'eſt pas à tous indifferemment apporté par les Sacremens, mais lequel Dieu donne peculierement aux ſiens, eſt celuy qui apporte les graces de Dieu auec ſoy, qui donne lieu en nous aux Sacremens, & les y fait fructifier. Or combien que nous ne nions pas que le Seigneur aſsiſte à ſon inſtitution par vne vertu treſpreſente de ſon Eſprit: à ce que l'adminiſtration des Sacremens

qu'il a ordonnée, ne ſoit vaine & infructueuſe: toutesfois nous enſeignõs que la grace interieure de l'Eſprit, comme elle eſt diſtincte du miniſtere exterieur: auſsi doit eſtre cõſiderée ſeparémẽt d'iceluy. Quand telle doctrine eſt baillée des Sacremens, leur dignité eſt ſuffiſamment eſclaircie, & l'vſage de monſtré, & l'vtilité recõmandée. Cependant il y a vne bonne moderatiõ gardée, de ne leur point deferer plus qu'il ne faut: & ne leur rien oſter de ce qui leur conuient. Cependãt, ceſte fauſſe imagination eſt abbatue, d'enfermer dedans les Sacremens la vertu de nous iuſtifier, & les graces du ſainct Eſprit, cõme s'ils en eſtoyent des vaiſſeaux, & ce qui a eſté omis par les autres, eſt clairement exprimé: à ſauoir qu'ils ſont inſtrumens par leſquels Dieu beſoigne ſelon qu'il luy plaiſt.

18 Le nom de Sacrement, comme nous en auons parlé iuſque icy, comprend generalement tous les ſignes que Dieu a iamais aſsignez & dõnez aux hommes, à fin de les acertener & aſſeurer de la verité de ſes promeſſes. Et aucunesfois il les a voulu eſtre en choſes naturelles: aucunesfois il les a voulu preſẽter en miracles. De la premiere forme les exẽples
Gen. 2 ſont: cõme quand il donna l'arbre de vie à Adam & Eue, pour arre d'immortalité, à fin qu'ils ſe tinſsẽt aſſeurez de l'auoir, tant qu'ils mãgeroyẽt
Gen. 9 du fruit de ceſt arbre. Et quand il propoſa l'arc du ciel à Noé pour ſigne & enſeigne a luy & à ſa poſterité, qu'il ne perdroit iamais plus la terre par deluge. Adam & Noé ont eu ces choſes pour Sacremens: non pas que l'arbre leur donnaſt immortalité, laquelle elle ne ſe pouuoit donner à elle-meſme: ne que l'arc, qui n'eſt ſeulement qu'vne reuerberation des raids du Soleil encontre les nuées, euſt la vertu de retenir & arreſter les eaux: mais par ce qu'ils auoyent la marque engrauée en eux par la Parole de Dieu, pour eſtre enſeignes, & ſeaux de ſes promeſſes. Et certes au parauant l'arbre eſtoit arbre, & l'arc eſtoit arc: mais apres qu'ils ont eſté marquez par la Parole de Dieu, il leur a eſté baillé nouuelle forme, pour commencer d'eſtre ce que deuant ils n'eſtoyent pas. Et à fin que quelcun n'eſtime pas cecy eſtre dit en vain, l'arc meſme nous eſt encore auiourd'huy teſmoing de celle promeſſe & conuenance que Dieu accorda auec Noé: & toutesfois & quantes que nous le regardons, nous cognoiſſons en luy celle promeſſe de Dieu, que la terre iamais ne ſera perdue par deluge. Parquoy, ſi quelque Philoſophe vollant, pour ſe mocquer de la ſimplicité de noſtre Foy, dit que celle varieté de couleurs qui fait l'arc, prouient naturellement de la reuerberation des raids du Soleil, & de la nuée oppoſite, nous aurons à luy confeſſer: mais nous pourrons reprendre ſon ignorance, en ce qu'il ne recognoiſt point Dieu eſtre le Seigneur de nature: qui ſelon ſa volonté, vſe de tous elemens pour s'en ſeruir à ſa gloire. Et ſi au Soleil, aux eſtoilles, à la terre, aux pierres, il euſt engraué & donné telles marques & enſeignes, tout cela nous ſeroit Sacremens. Car pour quelle cauſe ne ſont d'vn meſme prix & valeur l'argent & maſſe, & celuy qui eſt marqué & monnoyé, puis que c'eſt du tout vn meſme metail? C'eſt pource que le premier n'a rien outre ſa nature: & l'autre, qui eſt frappé du coing publique, eſt fait argent monnoyé, & reçoit nouuelle taxe de valeur. Et Dieu ne pourra-il point par ſa Parole, ſigner & marquer ſes creatures, à fin qu'elles ſoyent faites Sacremẽs, où elles n'eſtoyẽt

rien

rien auparauãt, que nuds & purs elemens? Les exemples de la secõde maniere ont esté, cõme quand il arrousa la peau sans que la terre sentist quelque rousée : & quand au contraire il arrousa la terre, la peau demeurant seiche: pour promettre la victoire à Gedeon. Et quand il recula de dix lignes l'horologe, pour promettre santé à Ezechias. Puis que ces choses estoyent faites pour soustenir, conforter & confirmer l'imbecillité de la Foy de ceux-la, elles leur estoyent aussi Sacremens. *Iuges 6* *4. Rois 20* *Iesaie 38*

Mais ce qu'auons proposé pour le present, est de traiter specialemẽt des Sacremẽs, lesquels nostre Seigneur a constituez & voulu estre ordinaires en son Eglise, pour nourrir & entretenir les siẽs en vne Foy, & en la confession d'icelle. Car cõme dit sainct Augustin, les hõmes ne se peuuent vnir en quelque religion que ce soit, ou vraye, ou fausse, sinon par le moyen de quelques Sacremens. Dieu donc voyant dés le commencemẽt ceste necessité, auoit ordonné à ses seruiteurs certaines ceremonies, pour estre exercices de leur Religion: lesquelles Sathan a depuis depraués & corrõpues en plusieurs sortes, les transferant à des superstitions meschãtes. De là sont venues toutes les façons de faire des Payẽs, dont ils ont vsé en leur idolatrie. Or cõbien qu'il n'y eust qu'erreur & pollution: toutesfois ils nous sont tesmoignages, que les hõmes ne se peuuent passer de signes externes, quand ils veulent proteſter d'auoir quelque religion. Or tous les signes qu'ont eu les Payẽs, d'autãt qu'ils n'estoyent point fondez en la Parole de Dieu, & ne se rapportoyent point à la verité, laquelle est le but de tous Sacremẽs, ne sont point dignes de venir en conte, ne qu'on en face mention aucune, quand il est question des Sacremens que nostre Seigneur a ordõnez, & qui sont demeurez en leur pureté, n'estãs point retirez du vray fondemẽt. Or iceux consistent non seulemẽt en signes, mais en ceremonies: ou si quelcun aime mieux ainsi dire: Les signes qui y sont dõnez, sont ceremonies. Or comme il a esté dit cy dessus, qu'ils nous sont donnez de Dieu pour tesmoignages de sa grace en nostre salut: aussi de autre costé ce sont enseignes de nostre professiõ: par lesquelles nous nous adnouons publiquemẽt à Dieu, luy obligeans nostre Foy. Pourtãt Chrysostome parle tresbien, en les appellant Pactions, par lesquelles la scedule de nostre debte est effacée : & d'autrepart, Obligez, par lesquels nous nous rendons debteurs de viure purement & sainctemẽt. Car comme nostre Seigneur remet en iceux toute la debte, de laquelle nous sõmes chargez, pour les fautes & offenses par nous commises : aussi mutuellement nous nous obligeons à luy de le seruir en saincteté & innocence de vie. Tellement qu'on peut diffinir tels Sacremens estre ceremonies, par lesquelles le Seigneur veut exercer son peuple : premierement à entretenir, exerciter & confermer la Foy au dedans du cœur : en apres pour testifier la religion deuant les hommes. *Lib. 19 cõ. Faust. Manic. ca. 11* *19* *20*

Ces Sacremens mesmes aussi ont esté diuers, selon la dispẽsation du temps, par laquelle il a pleu au Seigneur se reueler & manifester aux hommes en diuerses manieres. Car à Abraham & à sa posterité, la Circoncision fut commandée, à laquelle apres par Loy Mosaique furent adiousteez les ablutions & sacrifices. Ceux ont esté les Sacremens des Iuifs, iusques à l'aduenement de nostre Seigneur Iesus Christ : auquel ceux-la *Gen. 17* *Au Leuit.*

ont eſté aboliz, & deux autres inſtituez, deſquels l'Egliſe Chreſtiéne vſe
Matt. 28 maintenant: c'eſt à ſauoir, le Bapteſme, & la Cene du Seigneur. Ie parle
Matt. 26 des Sacremens donnez pour l'vſage commun de toute l'Egliſe. Car touchant de l'impoſition des mains, par laquelle les Miniſtres, ou Paſteurs ſont receuz en leur office: cõme ie permets bien volontiers qu'on la nomme Sacrement: auſsi ie ne la tien point entre les Sacremens ordinaires qui ſont donnez pour tous. Touchant des autres qui ont eſté tenuz communement, il en ſera traité cy apres. Combien que les anciens Sacremens des Iuifs ayent tendu à vne meſme fin & à vn meſme but, que font auſsi maintenant les deux noſtres: c'eſt à dire, d'enuoyer & conduire à Ieſus
2. Cor. 1 Chriſt: ou pluſtoſt, comme images, de le repreſenter & donner à cognoiſtre. Car puis que (comme nous auons deſia deuãt monſtré) les Sacremens ſont comme ſeaux, deſquels les promeſſes de Dieu ſont ſeellées: & qu'il eſt certain que nulle promeſſe de Dieu n'a eſté faite aux hommes, ſinon en Ieſus Chriſt, il faut neceſſairement que les ſacremens, pour nous enſeigner & admõneſter des promeſſes de Dieu, nous monſtrent Ieſus Chriſt. Il y a ſeulement vne difference entre ces Sacremens anciens & nouueaux. C'eſt que ceux la ont prefiguré le Chriſt promis, quand encore on l'attendoit à venir: & les noſtres nouueaux teſmoignent & enſeignẽt, qu'il a deſia eſté donné & exhibé.

21 Quand toutes ces choſes auront eſté declairées chacune à part, elles en ſeront beaucoup plus clairement entendues. Premierement la Circonciſion eſtoit aux Iuifs vn ſigne, pour les admonneſter que tout ce qui prouient de la ſemence d'homme: c'eſt à dire toute la nature de l'homme, eſt
Geneſ. 22 corrompue: & qu'elle a beſoing d'eſtre circonciſe & taillée. Dauantage, elle leur eſtoit vne certificatiõ & ſouuenance pour les cõfirmer en la promeſſe faite à Abraham, de la ſemence beniſte: en laquelle deuoyent eſtre beniſtes toutes les nations de la terre: & de laquelle ils deuoyent auſsi attendre leur benediction. Or ceſte ſemence ſalutaire, ainſi que nous enſeigne ſainct Paul, eſtoit Ieſus Chriſt: auquel ſeul ils eſperoyent recouurer ce qu'ils auoyent perdu en Adam. Parquoy, la Circõcition leur eſtoit, ce que
Galat. 3 Rom. 4 ſainct Paul dit qu'elle auoit eſté à Abraham: c'eſt à dire, vn ſeel de la iuſtice de Foy: par lequel ils fuſſent de plus en plus confirmez, que leur Foy, en laquelle ils attendoyẽt ceſte ſemence beniſte, leur eſtoit & ſeroit touſiours imputée de Dieu à iuſtice. Mais nous pourſuyurõs en vn autre paſſage plus propremẽt la cõparaiſon de la Circonciſiõ & du Bapteſme. Les ablutions & purificatiõs leur demonſtroyẽt leur immõdicité, leur ordure, leur pollution, par laquelle ils eſtoyent en leur nature ſouillez, maculez & infects. Et auſsi leur promettoyent vn autre lauemẽt, par lequel ils ſeroyent purifiez & nettoyez de leurs macules & infections. Et ce lauement eſtoit Ieſus Chriſt: par le ſang duquel nous ſommes purgez & mondifiez,
Hebr. 9 par les playes duquel nous ſommes gueriz. Les ſacrifices les arguoyent &
1. Iean 1 conuainquoyent de leurs pechez & iniquité: & enſemble leur enſeignoyent, qu'il leur eſtoit neceſſaire, que quelque ſatisfaction en fuſt faite à la
Apoca. 1. Eſa. 53 iuſtice de Dieu. Et que pource il ſeroit vn grand Preſtre & Eueſque,
1. Pier. 3 Mediateur entre Dieu & les hõmes: lequel contenteroit icelle iuſtice de
En l'Epi Dieu, par effuſion de ſang, & immolation d'vn ſacrifice, lequel ſeroit ac-

ceptable

ceptable pour la remiſsiõ des pechez. Ce grãd Preſtre a eſté Ieſus Chriſt, l'effuſion a eſté de ſon ſang, luy meſmes a eſté le ſacrifice. Car il s'eſt offert au Pere, obeiſsãt iuſques à la mort: par laquelle obeiſsãce il a aboly la deſobeiſsãce de l'hõme, qui auoit prouoqué & irité l'indignatiõ de Dieu. *Ire aux Hebri. Philip. 2 Rom. 5*

22 Quant à noz deux Sacremens, ils nous preſentent d'autant plus clairement Ieſus Chriſt, que de plus pres il a eſté manifeſté aux hommes, depuis que vrayement tel qu'il auoit eſté promis du Pere, il a eſté donné & reuelé. Car le Bapteſme nous rend teſmoignage que nous ſommes purgez & lauez. Et la Cene de l'Euchariſtie, que nous ſommes rachetez. En l'eau, nous eſt figurée ablution: au ſang, ſatisfaction. Ces deux choſes ſont trouuées en Ieſus Chriſt: lequel, comme dit ſainct Iean, eſt venu en eau & en ſang: c'eſt à dire, pour purger & racheter. De ce eſt teſmoing l'Eſprit de Dieu, ou pluſtoſt trois en ſont teſmoings enſemble, L'eau, le Sang & l'Eſprit. En l'eau & au ſang nous auons le teſmoignage de noſtre purgation & redemption. Et le Sainct Eſprit, qui eſt principal teſmoing, nous approuue certainement ce teſmoignage, nous le fait croire entendre, & recognoiſtre: car autrement ne le pourrions comprendre. Ce haut myſtere nous a bien eſté monſtré, quand du ſacré coſté de Ieſus Chriſt pendant en la croix, eſt ſailly ſang & eau. Lequel coſté à ceſte cauſe ſainct Auguſtin a tresbien dit eſtre la ſource & fontaine dont ſont iſſuz noz Sacremens. Deſquels il nous faut encores vn peu plus amplement traiter. Dauantage, il n'y a nulle doute ſi on compare vn temps auec l'autre, que la grace du Sainct Eſprit ne ſe monſtre icy plus amplement. Car cela eſt bien conuenable, pour magnifier la gloire du regne de Chriſt, comme il appert de pluſieurs paſſages, & ſur tout du 7. chãp. de S. Iean. *1. Iean. 5 Iean 16 Homi. in Ioan 20 & ſæpe aliàs.*

23 Au ſurplus, ce que les Docteurs de l'eſcole mettent vne grande difference entre les Sacremens de la vieille & nouuelle loy, comme ſi les premiers n'euſſent que figuré en l'air la grace de Dieu, les ſeconds la donnoyent preſentement: ceſte doctrine eſt du tout à reietter. Car l'Apoſtre ne parle point plus hautement des vns que des autres: enſeignant que noz Peres de l'ancien Teſtament ont mangé vne meſme viande ſpirituelle que nous: & expoſe que celle viande a eſté Chriſt. Qui eſt-ce qui oſera dire le ſigne vuide & ſans ſubſtance, qui demõſtroit aux Iuifs la vraye communion de Ieſus Chriſt? Et à cecy aide la circonſtance de la cauſe, que demene l'Apoſtre en ce paſſage là. Car à fin qu'aucuns, ſouz ombre de la grace de Dieu, ne contemnent ſa iuſtice: il propoſe les exemples de ſa rigueur & ſeuerité, comme il l'a declairée ſur les Iuifs. Et à fin que nul ne ſe peuſt preferer, comme s'il auoit quelque priuilege dauantage: il preuient ceſte obiection, les rendans du tout pareils à nous. Et notamment il monſtre ceſte equalité aux Sacremens, qui ſont communs tant aux vns comme aux autres. Et de fait il n'eſt pas licite d'attribuer plus au Bapteſme, que le meſme Apoſtre attribue, en vn autre lieu, à la Circonciſion, l'appellant ſéel de la iuſtice de Foy. Pourtant tout ce que nous auons auiourdhuy en noz Sacremens, les Iuifs l'auoyent anciennement aux leurs, à ſauoir Ieſus Chriſt, auec ſes richeſſes ſpirituelles. Et la vertu qu'ont noz Sacremens, a eſté aux anciens, à ſauoir d'eſtre ſignes & confirmations de la bonne volonté de Dieu, pour le ſalut des hommes. *1. Cor. 10 Rom. 4*

24 Mais on pourra alleguer ce qu'il dit aux Romains de la Circonci-
Rom.2 sion : à sauoir, qu'elle n'est en aucune reputation par soy, & ne profite à rien deuant Dieu: où il semble qu'il la face beaucoup inferieure au Baptesme. Ce qui n'est pas vray. Car toutes les choses qui sont là contenues, se pourroyent aussi à bon droit dire du Baptesme, mesme en sont dites. Pre-
1.Cor.10 mierement par sainct Paul, quand il enseigne que Dieu ne se soucie point de l'ablution externe, sinon que le courage soit purgé par dedans, & per-
1.Pier.3 seuere en pureté iusques en la fin. Secondement, par sainct Pierre, quand il tesmoigne que la verité du Baptesme ne gist pas en la purgation exterieure: mais en la bonne conscience. Mais on repliquera qu'il semble bien
Coloss.2 aduis qu'en vn autre lieu, il mespriſe du tout la Circoncision faite de main d'homme: la comparant à la Circoncision spirituelle de Christ. Ie respon que ce passage-la, ne derrogue non plus à sa dignité. Sainct Paul dispute là contre ceux qui contraignoyent les fideles à se circoncir, comme si ce eust esté chose necessaire, combien que la Circoncision estoit desia abolie. Il admonneste donc les fideles de ne s'amuser plus à ces ombres ancienes, mais à la verité. Ces docteurs, dit-il, vous pressent que vous soyez circonciz en voz corps: or vous estes circonciz spirituellement tant selon le corps que selon l'ame: vous auez donc vne chose beaucoup meilleure que l'ombre. Or quelcun pourroit repliquer à l'encontre, qu'il ne falloit point pourtant mespriser la figure, combien qu'on eust la chose: veu que les Peres de l'ancié Testament auoyent esté circonciz d'esprit & de cœur, & toutesfois le Sacrement ne leur auoit point esté superflu. Il anticipe donc ceste obiection, en disant, que nous sommes ensueliz auec Christ par le Baptesme. En quoy il denote que le Baptesme est auiourd'huy aux Chrestiens, ce qu'estoit aux anciens la Circoncision.

25 Mais on fera encores vn autre argument, que puis apres il adiouste que toutes les ceremonies Iudaiques, ont esté ombres des choses aduenir, & que le corps est en Christ mesme. Ce qui est traité depuis le septiesme chapitre de l'Epistre aux Hebrieux, iusques en la fin du dixiesme, est encores plus apparent à ce propos: veu que là il est dit, que le sang des bestes brutes n'attouchoit point à la conscience. Item, que la Loy auoit seulement l'ombre des biens aduenir, non pas l'effigie expresse. Item, que les obseruateurs de la Loy Mosaique, ne pouuoyent par icelle obtenir perfection. Ie respon, que sainct Paul n'appelle point les ceremonies, Ombres, comme si elles n'eussent rien eu de ferme ny de solide. Mais pource que l'accompliſſement d'icelles estoit suspendu iusques à la manifestation de Christ. Ie dy dauantage, qu'il ne traite point de l'efficace ou vertu des ceremonies, mais plustost de la façon de signifier. Car iusques à ce que Christ a esté reuelé en chair, les Sacremens du vieil Testament l'ont figuré comme absent, combien qu'il ne laissast point de faire sentir en iceux la presence de sa grace, & de soy-mesmes à ses fideles. Mais le principal qui est à noter, c'est, que sainct Paul ne parle pas simplement de la chose: mais a esgard à ceux contre lesquels il dispute. Pource donc qu'il combatoit contre les faux apostres, qui constituoyent la Chrestienté aux seules ceremonies, sans auoir esgard à Christ: il suffisoit pour les refuter, de deduire que c'est que vallent les ceremonies, par soy.

C'est

C'eſt auſsi le but qu'a regardé l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux. Que il nous ſouuiẽne donc qu'il n'eſt point icy queſtion des ceremonies, prinſes en leur ſignificatiõ vraye & naturelle, mais deſtournées en vne fauſſe interpretation, & peruerſe: que la diſpute n'eſt point de l'vſage legitime d'icelles, mais de l'abus de la ſuperſtition. Ce n'eſt pas donc de merueille ſi les ceremonies, eſtans ainſi ſeparées de Chriſt, ſont deſpouillées de toute vertu: car tous les ſignes ſont reduits à neant, quãd la choſe ſignifiée en eſt oſtée. En ceſte maniere Ieſus Chriſt ayant affaire auec ceux qui n'eſtimoyent autre choſe de la Manne, ſinon que ce auoit eſté vne viande pour repaiſtre le ventre: il accommode & conforme ſa Parole à leur rudeſſe, diſant qu'il leur donnera vne meilleure viande, pour les nourrir en l'eſperãce d'immortalité. Si quelcũ veut auoir la ſolution plus clairemẽt, voicy où reuient la ſomme. Pour le premier, toutes les ceremonies, qui ont eſté en la Loy de Moyſe, ne ſont que fumée & vanité, ſi on ne les rapporte à Chriſt. Secondement, que Chriſt en a tellement eſté le but & la fin, que quãd il a eſté reuelé en chair elles ont deu ceſſer & eſtre cachées. Finalement, qu'il falloit qu'elles fuſſent abolies à l'aduenemẽt de Chriſt: tout ainſi que l'ombre s'euanouiſt, quand la pleine clairté du Soleil domine. Toutesfois pource que ie differe à tenir plus long propos de ceſte matiere, au lieu où i'ay deliberé de comparer le Bapteſme auec la Circonciſion: ie la touche maintenant plus brieuement. *Iean 6.*

26 Poſsible eſt, que ce que ces poures Sophiſtes ſont tombez en ceſte erreur, eſt, qu'ils ont eſté trompez & abuſez par les exceſsiues louanges des Sacremens, qu'on liſt és anciens Docteurs. Cõme eſt ce que dit ſainct Auguſtin, que les Sacremens de la vieille Loy promettoyent ſeulement ſalut: mais que les noſtres le donnent. Or n'apperceuans point que telles manieres de parler eſtoyent hyperboliques, c'eſt à dire exceſsiues: ils ont auſsi de leur part ſemé & diuulgué leurs concluſions hyperboliques: mais ce du tout en autre ſens que les Anciens ne l'auoyẽt prins en leurs eſcrits. Car en ce lieu la ſainct Auguſtin n'a pas voulu dire autre choſe, que ce que luy meſme en vn autre paſſage eſcrit: c'eſt à ſauoir, les ſacremens de la Loy Moſaique auoir preannoncé Ieſus Chriſt, & les noſtres annoncé. Item, contre Fauſtus Manichéen, qu'iceux contenoyent promeſſes des choſes aduenir, ceux cy ſont enſeignes des choſes accomplies. Cõme s'il diſoit, que ceux la ont figuré Ieſus Chriſt quand encores on l'attendoit aduenir: mais que les noſtres le monſtrẽt preſent, apres qu'il eſt deſia venu, & nous a eſté donné. Or il parle de la façon de ſignifier, comme on le peut cognoiſtre par vn autre lieu, quand il dit: La Loy & les Prophetes ont eu des Sacremens, pour denoncer auparauant ce qui eſtoit à venir. Noz Sacremens annõcent que ce qui eſtoit lors promis, eſt aduenu. Touchant de l'efficace & de la verité, il demonſtre bien en pluſieurs paſſages, ce qu'il en a ſenty. Comme quand il dit, les Sacremens des Iuifs en ſignes auoir eſté diuers: mais en la choſe qui eſt ſignifiée, auoir eſté pareils: diuers en viſible apparence, pareils & vns en vertu & efficace ſpirituelle. Item, Noſtre foy & celle des Peres eſt vne en ſignes diuers, voire en ſignes diuers comme en paroles diuerſes. Car les mots changeux leurs ſons ſelon la diuerſité des temps. Et les paroles n'ont autre effect que les ſi-

Au proeſme de l'narratiõ du Pſa. 73

Queſt. ſu. Num. ca. 33. lib. 19. ca. 14

Lib. 2. cõtra lit. Petil. ca. 37

Hom. in Ioan. 26

gnes. Les Peres donc anciens ont beu vn meſme breuuage ſpirituel, que nous, combien que leur breuuage corporel fuſt autre. Ainſi les ſignes ont eſté changez, ſans le changement de Foy. La pierre leur eſtoit adonc Ieſus Chriſt, & ce qui nous eſt preſenté à l'Autel c'eſt Ieſus Chriſt. Ce leur a eſté vn grand myſtere que l'eau qu'ils ont beu, venant de la pierre. Les fideles ſauent ce que nous beuuons. Si on regarde l'apparence viſible, il y a difference: ſi on regarde la ſignification interieure, c'eſt tout vn. Item, Noſtre viande & noſtre breuuage eſt vn auec celuy des Peres anciens, quant au myſtere. C'eſt à dire, quant à ce qui eſt ſignifié, non pas quant au ſigne apparent. Car c'eſt vn meſme Ieſus Chriſt qui leur a eſté figuré en la pierre, & qui nous a eſté manifeſté en chair. Iuſques icy i'ay recité les teſmoignages de ſainct Auguſtin. Au reſte, ie confeſſe biẽ qu'il y a quelque difference quant à ce poinct, entre les Sacremens anciens & les noſtres. Car comme ainſi ſoit que tant les vns que les autres teſtifient que l'amour paternel de Dieu nous eſt offert en Chriſt, auec les graces du S. Eſprit: les noſtres en rendent vn teſmoignage plus clair & euident. Semblablement Ieſus Chriſt s'eſt bien communiqué aux Peres par les ſignes anciens, mais il ſe cõmunique plus pleinement à nous par ceux qu'il nous dõne, ſelon que le requiert la nature du nouueau Teſtament, au pris du vieil. Et c'eſt ce que le meſme docteur a voulu dire. Lequel i'allegue volontiers entre les autres, cõme le plus fidele & le plus certain. A ſauoir, que depuis la reuelation de Ieſus Chriſt, Dieu nous a donné des Sacremens, moins en nombre qu'il n'auoit fait au peuple d'Iſrael, plus eminens en ſignification & plus excellens en vertu.

Hom. in Ioan. 45

In Pſal. 77. li. 19 cõt. Fauſt cap. 13

De Doct. Chriſt. li. 3. Epiſt. ad Ianuarium

DV BAPTESME.

CHAP. XVII.

1 LE Bapteſme, eſt la marque de noſtre Chreſtienté, & le ſigne par lequel nous ſommes receuz en la cõpagnie de l'Egliſe: à fin qu'eſtans incorporez en Chriſt, nous ſoyons reputez du nombre des enfans de Dieu. Or il nous a eſté donné de Dieu, premierement pour ſeruir à noſtre Foy enuers luy: ſecondement pour ſeruir à noſtre confeſſion enuers les hommes. Nous traiterons par ordre ces deux fins & cauſes de ſon inſtitution. Quant à la premiere, le Bapteſme apporte trois choſes à noſtre Foy: leſquelles auſsi il nous faut voir chacune à part. Premierement, il nous eſt propoſé de Dieu pour nous eſtre ſigne & enſeigne de noſtre purgation: ou pour le mieux expliquer, il nous eſt enuoyé de luy comme vne lettre patente ſignée & ſéellée: par laquelle il nous mande, conferme & aſſeure, que tous noz pechez nous ſont tellemẽt remiz, couuerts, aboliz & effacez, qu'ils ne viendrõt iamais à eſtre regardez de luy, ne ſeront iamais remiz en ſa ſouuenãce, & ne nous ſeront iamais de luy imputez. Car il veut que tous ceux qui auront creu ſoyẽt baptizez en la remiſsion de leurs pechez. Parquoy, ceux qui ont oſé eſcrire que le Bapteſme n'eſt autre choſe qu'vne marque & enſeigne, par laquelle nous proteſtõs deuãt les hõmes noſtre Religion, ainſi qu'vn homme d'armes porte la liurée de ſon Prince, pour s'aduouer de luy:

Matt. 28 Act. 2

de luy: n'ont pas conſideré ce qui eſt le principal au Bapteſme: c'eſt que nous le deuõs prendre auec ceſte promeſſe, que tous ceux qui aurõt creu & ſeront baptizez auront ſalut. *Mat.16*

2 Il faut entẽdre en ce ſens ce qui a eſté eſcrit de S. Paul: Que l'Egliſe a eſté ſanctifiée & mondifiée par ſon Eſpoux Ieſus Chriſt, par le Bapteſme d'eau, en la Parole de vie. Et en vn autre lieu? Que ſelon ſa miſericorde nous auons eſté ſauuez, par le lauement de regeneration & renouation du ſainct Eſprit. Et ce auſsi qui a eſté eſcrit par ſainct Pierre, que le Bapteſme nous ſauue. Car ſainct Paul n'a pas voulu ſignifier noſtre ablution & noſtre ſalut eſtre parfait par le moyen de l'eau: ou l'eau contenir la vertu pour purger, regenerer, ou renouueller. Ne ſainct Pierre auſsi n'a pas voulu dire l'eau eſtre la cauſe de noſtre ſalut. Mais ſeulement ils ont voulu ſignifier, qu'on reçoit en ce Sacrement aſſeurance de telles graces. Ce qui eſt aſſez euidemment expliqué par leurs paroles meſmes. Car ſainct Paul conioinct enſemble la Parole de vie, qui eſt l'Euangile, & le Bapteſme de l'eau. Comme s'il diſoit, par l'Euangile noſtre ablution & noſtre ſanctification nous eſtre annoncée: & par le Bapteſme ce meſſage eſtre ſigné & ſeéllé. Et ſainct Pierre, apres auoir dit que le Bapteſme nous ſauue, adiouſte incontinent, ce Bapteſme n'eſtre pas le nettoyement des ordures du corps, mais eſtre bonne conſcience enuers Dieu, laquelle vient de Foy. Mais au contraire, le Bapteſme ne nous promet autre purification, que par l'aſperſion du ſang de Chriſt, lequel eſt figuré par l'eau, pour la ſimilitude qu'il a auec icelle de lauer & nettoyer. Qui eſt-ce dõc qui dira que nous ſommes purifiez par ceſte eau, laquelle teſtifie le ſang de Chriſt eſtre noſtre vray & vnique lauement? Tellemẽt qu'on ne pourroit trouuer meilleur argument, pour refuter l'erreur de ceux qui rapportent tout à la vertu de l'eau, qu'en remonſtrant quelle eſt la ſignification du Bapteſme. *Eph.5* *Tite 3* *1. Pier.3*

3 Et ne deuons eſtimer que le Bapteſme nous ſoit donné ſeulement pour le temps paſſé: tellemẽt que pour les pechez, aux quels nous recheõs apres le Bapteſme, il nous faille cercher autre nouueau remede. Ie ſay que de ceſt erreur eſt prouenu, qu'aucuns anciennement ne vouloyent eſtre baptizez, ſinon à la fin de leur vie & à l'heure de leur mort: à fin qu'ainſi ils obtinſſent remiſsion pleniere pour toute leur vie. Laquelle folle fantaſie eſt ſouuent reprinſe des Eueſques en leurs eſcrits. Mais il nous faut ſauoir qu'en quelque temps que nous ſommes baptizez, nous ſommes vne fois lauez & purgez pour tout le temps de noſtre vie. Pourtant, toutes les fois que nous ſerons recheuz en pechez, il nous faut recourir à la memoire du Bapteſme, & par icelle nous confirmer en celle Foy, que nous ſoyons touſiours certains & aſſeurez de la remiſsiõ de noz pechez. Car combien que nous ayant eſté vne fois adminiſtré, il ſemble qu'il ſoit deſia paſſé, toutesfois il n'eſt pas effacé par les pechez ſubſequens. Car la pureté de Ieſus Chriſt nous y eſt offerte, & elle a touſiours vigueur, touſiours dure, & ne peut eſtre ſurmõtée d'aucune macule, ains elle abolit, & nettoye toutes noz ſouilleures & immõdicitez. Or de ce nous ne deuons pas prẽdre occaſiõ ne licẽce de plus facilemẽt pecher à l'aduenir. Car par cecy nous ne ſommes point incitez à telle hardieſſe. Mais

ceſte doctrine eſt ſeulemẽt dõnee à ceux leſquels apres auoir peché, ſont deſolez, & ſe pleignent, eſtãs laſſez & greuez ſouz le faix de leurs pechez: à fin qu'ils ayent dequoy ſe releuer & conſoler, pour ne tomber point en confuſion & deſeſpoir. A ceſte cauſe dit S. Paul, que Ieſus Chriſt nous a eſté fait propiciateur à la remiſsion des pechez precedens. En quoy il ne veut pas dire que n'ayons en luy remiſsion des pechez, perpetuelle & cõtinuelle iuſques à la mort: mais il veut ſignifier, qu'il a eſté donné du Pere aux poures pecheurs, leſquels bleſſez du cautere de cõſcience, ſouſpirẽt apres le medecin. A ceux cy eſt offerte la miſericorde de Dieu. Au cõtraire, ceux qui s'attẽdãs à impunité, en cerchẽt & prẽnent matiere & liberté de pecher, ils ne font qu'irriter contre eux l'ire & le iugement de Dieu.

Rom. 3

4 Ie ſay bien que l'opinion commune eſt que la remiſsiõ des pechez qui nous eſt donnée en noſtre premiere regeneration par le Bapteſme, ſe reçoit puis apres par penitence & par le benefice des clefs: mais ceux qui parlent ainſi, faillent, en ce qu'ils ne conſiderent point que la puiſſance des clefs, dont ils font mention depend tellement du Bapteſme, qu'elle ne s'en peut en nulle façon ſeparer. Il eſt bien vray que le pecheur obtiẽt pardon de ſes pechez par le miniſtere de l'Egliſe, mais c'eſt en vertu de la predication de l'Euangile. Et quelle eſt ceſte predication? A ſauoir, que nous ſommes nettoyez de noz pechez par le ſang de Chriſt. Or quel eſt le ſigne & teſmoignage de ce lauement, ſinon le Bapteſme? Nous voyons donc comment ceſte abſolution ſe rapporte au Bapteſme. Ceſt erreur nous a enfanté le ſacrement imaginaire de penitence qu'on tient en la Papauté. Comme ſi le Bapteſme, à parler proprement, n'eſtoit pas Sacrement de penitence. Or ſi nous deuons continuer la penitence, que Dieu nous commande toute noſtre vie: il faut bien que la vertu du Bapteſme s'eſtende iuſqu'à ces limites la. Pourtant il n'y a doute, que les fideles tout le temps de leur vie ne doiuent auoir recours à la ſouuenance de leur Bapteſme, toutesfois & quantes que leur conſcience les redargue: à fin d'auoir ferme fiance d'eſtre participans de l'ablution vnique & perpetuelle: laquelle giſt au ſang de Ieſus Chriſt.

5 La ſeconde conſolation que nous apporte le Bapteſme, eſt, qu'il nous monſtre noſtre mortification en Ieſus Chriſt, & auſsi noſtre nouuelle vie en luy. Car cõme dit ſainct Paul, nous ſommes baptizez en ſa mort, enſeueliz auec luy en ſimilitude de ſa mort: à fin que nous cheminions en nouueauté de vie. Par leſquelles paroles il ne nous exhorte pas ſeulement à vne imitation de luy: comme s'il diſoit, que nous ſommes admonneſtez par le Bapteſme, à fin qu'à quelque ſimilitude & exemple de la mort de Ieſus Chriſt nous mourions à noz concupiſcences: & qu'à l'exemple de ſa reſurrection nous ſoyons reſſuſcitez à iuſtice: mais il le prẽd bien plus haut. C'eſt à ſauoir, que Ieſus Chriſt, par le Bapteſme, nous à fait participans de ſa mort, à fin que nous ſoyons entez en elle. Et comme vne ente tire ſa ſubſtance & nourriture de la racine où elle eſt inſerée: ainſi ceux qui reçoiuent le Bapteſme en telle Foy qu'ils doiuent, ils ſentent vrayement l'efficace de la mort de Ieſus Chriſt en la mortification de leur chair. Semblablement auſsi de ſa reſurrectiõ, en leur viuificatiõ d'eſprit. Et de ce il prend apres occaſion & matiere d'exhorter, que ſi nous ſommes

Rom. 6.

mes

mes Chreſtiens, nous deuons eſtre morts à peché, & viure à iuſtice. Il vſe de ce meſme argument en vn autre lieu, où il dit, que nous ſommes circõciz & auons depouillé le vieil homme, puis que nous ſommes enſeueliz auec Chriſt par le Bapteſme. En ce ſens il l'a appellé au paſſage que nous auons auparauant allegué, Lauement de regeneration & renouation. *Col.2* *Tit.3*

Finalement, noſtre Foy reçoit auſsi ceſte conſolation du Bapteſme, que non ſeulement il nous certifie que nous ſommes entez en la mort & la vie de Ieſus Chriſt, mais que nous ſommes tellement vniz à luy, qu'il nous fait participans de tous ſes biens. Car pour ceſte cauſe il a dedié & ſanctifié le Bapteſme en ſon corps, à fin que ce fuſt vn ferme lien de la ſocieté & vnion, laquelle il a voulu auoir auec nous. Tellement que ſainct Paul prouue que nous ſommes enfans de Dieu, d'autant que par le Bapteſme nous auons veſtu Chriſt. Ainſi voyons nous que l'accompliſſement du Bapteſme eſt en luy. Pour laquelle raiſon nous le nommons le propre obiect & le but, auquel le Bapteſme regarde. Parquoy ce n'eſt point de merueille, ſi les Apoſtres ont baptizé en ſon Nom: combien qu'ils euſſent eu le commandement de baptizer auſsi au Nom du Pere & du Sainct Eſprit. Car tout ce qui eſt propoſé au Bapteſme des dons de Dieu, eſt trouué en vn ſeul Chriſt. Neantmoins il ne ſe peut faire, que celuy qui baptize au Nom de Chriſt, n'inuoque pareillement le Nom du Pere & du ſainct Eſprit. Car ce que nous auons noſtre purgation au ſang de Chriſt, c'eſt pourtant que le Pere, voulant eſpandre ſa bonté & clemence, s'eſt reconcilié à nous par luy. Et lors nous obtenons noſtre regeneration en ſa mort & ſa vie, ſi par la ſanctification de l'Eſprit il y a vne nouuelle nature ſpirituelle edifiée en nous. Parquoy, la cauſe tant de noſtre purgation, que de noſtre regeneration ſe doit recognoiſtre eſtre en Dieu le Pere: la matiere, au Fils: l'efficace, au ſainct Eſprit. Ainſi premierement ſainct Iean, & puis apres les Apoſtres, ont baptizé du Bapteſme de penitence, en la remiſsion des pechez: entendans par ce mot de Penitence, la regeneration: & par la Remiſsion des pechez, l'ablution. *Matth.3* *Luc 3* *Iean 3.4* *Actes 2* 6

Parquoy auſsi il nous eſt fait treſ certain, que ce a eſté entierement vne meſme adminiſtration de Bapteſme, celle de ſainct Iean & celle qui depuis fut donnée aux Apoſtres. Car le Bapteſme n'eſt point fait diuers, pource qu'il eſt adminiſtré de diuerſes mains: mais vne meſme doctrine fait que le Bapteſme eſt vn. Sainct Ieã & les Apoſtres ont conſenty & accordé en vne meſme doctrine. Ils ont tous baptizé en penitence, tous en la remiſsion des pechez. Sainct Iean a dit Ieſus Chriſt eſtre l'Agneau de Dieu, par lequel eſtoyent oſtez & effacez les pechez du monde. En quoy il l'a confeſſé, auoué & teſmoigné eſtre le ſacrifice agreable au Pere, eſtre Propiciateur, eſtre Saluateur. Que pouuoyent les Apoſtres plus adiouſter à ceſte confeſsion? Certes rien. Car elle eſt pleine & entiere. Pour tant, que nul ne ſe trouble, de ce que les Anciens s'efforcent de diſtinguer vn Bapteſme de l'autre. Car leur authorité ne nous doit point eſtre de ſi grande foy, qu'elle face vaciller la raiſon de l'Eſcriture. Qui eſt-ce qui accordera pluſtoſt auec Chryſoſtome, niant que la remiſsion des pechez ait eſté comprinſe ſouz le Bapteſme de ſainct Iean, qu'auec ſainct Luc, affermãt le contraire, que Iean a preſché le Bapteſme de penitẽce en la re- 7 *Iean 1* *Homi.in Matt.14* *Luc.3*

mission des pechez? Ceste subtilité de sainct Augustin n'est non plus à re-
Lib.5.d. céuoir, quand il dit, que par le Baptesme de Iean les pechez ont esté re-
Bap.cot. miz en esperance, mais qu'au Baptesme de Christ ils sont remiz de fait.
Do.c.10 Car puis que l'Euangeliste tesmoigne clairement que Iean a baptizé en la remission des pechez, quel mestier est-il d'amoindrir la grace de son Baptesme, quand nulle necessité n'y contraint? Que si quelcun y cerche difference par la Parole de Dieu, il n'y en trouuera nulle autre, sinon que Iean baptizoit au Nom de celuy qui deuoit venir: les Apostres, au Nom de celuy qui s'estoit desia manifesté.

8 Ce que les graces du sainct Esprit ont esté plus abondamment élargies apres la resurrection, cela ne fait rien pour establir quelque diuersité entre les Baptesmes. Car le Baptesme que distribuoyent les Apostres du temps qu'il conuersoit encore en terre, estoit renommé de luy: & neantmoins n'auoit point plus grande abondance de l'Esprit, que le Baptesme de Iean. Et mesme apres l'Ascension, les Samaritains, com-
Act.9. bien qu'ils soyent baptizez au Nom de Iesus, ne reçoyuent point autres graces qu'auoyent receu les fideles au temps precedent, iusques à ce que Pierre & Iean leur sont enuoyez, pour leur imposer les mains. Ce que les Anciens ont estimé que le Baptesme de Iean n'estoit qu'vne preparation à celuy de Christ, ie pense qu'ils se sont abusez de ce qu'ils lisoyent,
Act.19 ceux qui auoyent receu le Baptesme de Iean, auoir esté derechef baptizez par sainct Paul. Mais combien leur intelligence a esté fausse, il appa-
Matt.3. roistra cy apres. Qu'est-ce donc que Iean dit, que luy il baptize en eau,
Luc.3. mais que Iesus Christ deuoit venir, qui baptizeroit au sainct Esprit & en feu? Cecy peut estre brieuement declairé. Car il n'a pas voulu distinguer l'vn des Baptesmes de l'autre: mais il a fait comparaison de sa personne à celle de Iesus Christ. Et s'est dit estre ministre de l'eau, & Iesus estre le donateur du sainct Esprit: & qu'il declaireroit ceste vertu par miracle visible, au iour qu'il enuoyeroit le sainct Esprit à ses Apostres souz langues de feu. Que se sont peu attribuer les Apostres outre ce? Et que se pourroyent attribuer dauantage ceux qui baptizent encore auiourdhuy? Car ils sont tous seulemẽt ministres du signe exterieur: mais Iesus Christ est autheur de la grace interieure. Comme aussi les anciens Docteurs le confessent, & principalement sainct Augustin.

9 Ces choses que nous auons desia dites de la mortification, & puis
1.Cor.10 de l'ablution ou purgation, ont esté figurées au peuple d'Israel: lequel à ceste cause sainct Paul dit auoir esté baptizé en la nuée & en la mer. La mortificatiõ a esté figurée, quãd en les deliurãt de la puissance & de
Exod.14 la cruelle seruitude de Pharaõ, il leur fit voye par la mer rouge, submergea Pharaon & les Egyptiens leurs ennemiz, qui les poursuyuoyent. Car en ceste maniere au Baptesme il nous promet & par signe nous demõstre & asseure, que par sa vertu & puissance nous sommes deliurez de la captiuité d'Egypte: c'est à dire de la seruitude de peché: & que nostre Pharaon, qui est le Diable, est submergé: combien qu encore ainsi il ne cesse point de nous exercer & fascher. Mais comme cest Egyptiẽ noyé ne demeura pas au profond de la mer: ains estant reietté au riuage faisoit peur aux enfans d'Israel, qui le voyoyẽt si espouuãtable, cõbien que

il

il ne leur pouuoit nuire: ainſi certes ceſtuy, noſtre ennemy manace, monſtre ſes armes, & ſe fait ſentir, mais il ne peut veincre. En la nuée a eſté figurée la purgation. Car comme lors noſtre Seigneur les couurit d'vne nuée leur donnant refrechiſſement, à fin qu'ils ne defailliſſent & fuſſent corrompuz par la trop aſpre & vehemente ardeur du ſoleil: ainſi au Bapteſme nous eſt demonſtré, que nous ſommes couuerts & preſeruez par le ſang de Ieſus Chriſt: à fin que la rigueur du iugement de Dieu, laquelle eſt vrayement vn feu & ardeur intolerable, ne tombe ſur nous. Nom. 9

Nous pouons deſia appercenoir clairement combien eſt faux ce qu'aucuns ont enſeigné, que par le Bapteſme nous ſommes deſliez & deliurez du peché originel & de la corruption qui eſt deſcendue d'Adam ſur toute ſa poſterité: & que ſommes reſtituez en vne meſme iuſtice originelle & pureté de nature, qu'euſt eu Adam, s'il euſt touſiours demeuré en l'integrité en laquelle il auoit premierement eſté creé. Car telle maniere de Docteurs n'ont iamais entendu que c'eſt que peché originel, que c'eſt que iuſtice originelle, que c'eſt que la grace du Bapteſme. Or il a eſté cy deſſus diſputé, que peché originel eſt vne peruerſité & corruptiõ de noſtre nature: laquelle corruptiõ premieremẽt nous rẽd coulpables de l'ire de Dieu & de dãnation: & dauantage elle produit auſsi en nous les œuures que l'Eſcriture appelle les œuures de la chair. Dõc ces deux choſes ſont à conſiderer diſtinctement. C'eſt à ſauoir premierement qu'ainſi eſtãs vitieux & peruertiz en toutes les parties de noſtre nature, nous ſommes deſia iuſtement, à cauſe ſeulement de telle corruption, condãnez & conuaincuz deuant Dieu: auquel rien n'eſt acceptable, ſinon iuſtice, innocence & pureté. Et pourtant les enfans meſmes apportent du ventre de leur mere auec eux leur damnation: leſquels combien qu'ils n'ayent encores produit les fruits de leur iniquité: toutesfois ils en ont la ſemence encloſe en eux: & pluſtoſt toute leur nature eſt vne ſemẽce de peché. A ceſte cauſe il ne ſe peut faire qu'elle ne ſoit odieuſe & abominable à Dieu. Les fideles ſont faits certains par le Bapteſme, que ceſte damnation leur eſt oſtée & dechaſſée hors d'eux: puis que, comme nous auons dit, noſtre Seigneur nous promet par ce ſigne, que pleine & entiere remiſsiõ de pechez nous eſt faite: tant de la coulpe qui nous deuoit eſtre imputée, que de la peine que pour la coulpe il nous falloit porter & ſouffrir. Et auſsi ils reçoyuent iuſtice: mais telle que le peuple de Dieu peut obtenir en ceſte vie, c'eſt à ſauoir par imputation ſeulement, par ce que noſtre Seigneur par ſa miſericorde les tient pour iuſtes & innocens. 10

La ſeconde choſe qui eſt à conſiderer, c'eſt que ceſte peruerſité ne ceſſe iamais en nous, mais aſsiduellement produit nouueaux fruits: ce eſt à ſauoir, les œuures de la chair, que deſſus nous auons deſcrites: tout ainſi comme vne fournaiſe ardente touſiours iette feu & flambettes: ou comme vne ſource coulante, continuellement enuoye ſon eau. Car la concupiſcence ne meurt & n'eſt iamais eſteinte pleinement és hommes, iuſques à ce que par la mort, eſtans deliurez du corps de mort, ils ſe ſoyent entierement deſpouillez d'eux meſmes. Le Bapteſme certes nous promet que noſtre Pharaon eſt ſubmergé, & que noſtre chair eſt mortifiée: non pas toutesfois en telle ſorte qu'il ne nous face plus d'ennuy, 11

mais seulement à ce qu'il ne nous surmonte point. Car tant que nous viurons enfermez en ceste prison de nostre corps, les restes & reliques de peche habiteront en nous: mais si nous retenons par Foy la promesse qui nous a esté donnée de Dieu au Baptesme: elles ne domineront & ne regneront point. Toutesfois que personne ne se trompe: que personne ne se flatte en son mal, quand il oit dire que le peché habite touiours en nous. Cela n'est pas dit à ce que les pecheurs asseurément s'endormét en leurs pechez: mais seulemẽt à fin que ceux qui sont chatouillez, exercez & picquez de leur chair, ne se desolent, perdent courage & esperãce: mais que plustost ils se cõsiderent encores estre au chemin, & se pensent auoir profité, quand ils sentiront leurs concupiscences se diminuer aucunement de iour en iour, iusques à ce qu'ils seront paruenuz où ils tendent: c'est à sauoir, au dernier abolissement de leur chair, qui sera parfait en la fin de ceste vie mortelle. Il nous faut donc sauoir & retenir que nous sommes baptizez en la mortification de nostre chair: laquelle dés le Baptesme est en nous commencée, & tous les iours de ceste vie la poursuyuons: mais elle sera parfaite, quand nous serõs allez de ceste vie à nostre Seigneur.

12 En cecy nous ne disons autre chose, que ce que dit S. Paul au septiesme des Romains. Car apres auoir disputé de la iustice gratuite, d'autant qu'aucuns meschans concluoyent de sa doctrine, que nous pouons biẽ viure à nostre plaisir, puis que nous ne sommes point agreables à Dieu par le merite de noz œuures: il adiouste que tous ceux qui sõt vestuz de la iustice de Christ, sont quant & quant regenerez de son Esprit, & que nous auons au Baptesme l'arre de ceste regeneration: de là il exhorte les fideles, de ne point laisser dominer le peché en leurs membres. Mais pource qu'il cognoissoit que les fideles ont tousiours beaucoup d'infirmité, de peur de les decourager, il adiouste vne consolation, qu'ils ne sont plus souz la Loy. D'autrepart, pource qu'aucuns eussent peu prẽdre occation de se desbaucher, souz ombre qu'il disoit que les Chrestiens ne sont plus souz le ioug de la Loy: il mõstre quelle est l'abolition de la Loy, & aussi quel est l'vsage d'icelle. Or la somme de ce qu'il en traite, c'est que nous sommes deliurez de la rigueur de la Loy, pour adherer à Christ: & que l'office de la Loy, est de nous rendre conuaincuz de nostre peruersité, pour nous faire cõfesser nostre foiblesse & misere. Or pource que la malice de nostre nature n'apparoist pas si aisémẽt en vn homme charnel, lequel est mené de ses concupiscences, sans auoir crainte de Dieu, il prẽt exẽple en sa personne, d'autant qu'il estoit regeneré par l'esprit de Dieu. Il dit donc qu'il a à luiter continuellemẽt contre les reliques de sa chair, & qu'il est tenu cõme prisonnier, pour ne pouuoir du tout obeir à la Loy de Dieu, tellemẽt qu'il est contraint de s'escrier qu'il est malheureux, & demãder qui le deliurera. Si les enfans de Dieu sont en prison & captiuité durant ceste vie mortelle, il ne se peut faire qu'ils ne soyent en grande angoisse, pensans au dangier où ils sont. Il adiouste donc vne consolatiõ pour cela, c'est qu'il n'y a plus de condamnation sur ceux qui sont en Iesus Christ. Enquoy il signifie que ceux que Dieu a receuz vne fois en grace, & incorporez en la communion de Iesus Christ, & adoptez en la cõpagnie des fideles par le Baptesme: moyennant qu'ils perseuerent en l'obeissance

Rom. 6.

Rom. 8.

beiſſance de la Foy, ſont abſouz, & ne ſont point tenuz coulpables deuãt le iugement de Dieu: combien que le peché leur face touſiours la guerre, & meſme qu'ils l'ayent & le portent en eux-meſmes. Nous ſuyuons dõc de mot à mot la doctrine de ſainct Paul, en ce que nous diſons que le peché eſt remis au Bapteſme quãt à la coulpe, mais qu'il demeure touſiours quant à la matiere en tous Chreſtiens, iuſques à la mort.

Le Bapteſme ſert à noſtre confeſsion deuant les hõmes, en ceſte maniere. C'eſt qu'il eſt vne marque & enſeigne, par laquelle nous proteſtõs que voulons eſtre annombrez au peuple de Dieu: par laquelle nous teſtifions que nous conſentons & accordõs au ſeruice d'vn ſeul Dieu, & en vne religion auec tous les Chreſtiens: par laquelle finalement nous declairons & aſſeurons publiquemẽt quelle eſt noſtre Foy: à fin que non ſeulement Dieu ſoit glorifié en noz cœurs, mais auſsi que noz langues & tous les membres de noſtre corps, entant qu'ils peuuent, au dehors reſonnent ſes louanges. Car en ce faiſant, tout ce qui eſt noſtre eſt employé cõme il appartient, à ſeruir à la gloire de Dieu, de laquelle nulle choſe ne doit eſtre vuide: & les autres, à noſtre exẽple, ſont incitez de pareillement s'y employer. A cecy regardoit S. Paul. quand il demãdoit aux Corinthiẽs: s'ils n'auoyent pas eſté baptizez au Nom de Chriſt. En quoy il ſignifie qu'ils s'eſtoyẽt donnez & dediez à luy, qu'ils l'auoyent aduoué pour Seigneur & maiſtre, & luy auoyẽt obligé leur Foy deuant les hõmes: tellement qu'ils ne pourroyent plus confeſſer autre que luy ſeul, s'ils ne vouloyent renier leur confeſsion qu'ils auoyent faite au Bapteſme. 13 1. Cor. 1.

Maintenant, puis que nous auons declairé la fin & la cauſe, pour laquelle noſtre Seigneur a inſtitué & ordonné le Bapteſme: il ſera facile de monſtrer comment nous en deuons vſer, & comment le deuons prendre. Car entant qu'il nous eſt donné pour conforter, conſoler, & confirmer noſtre Foy: il le faut prendre comme de la main de Dieu: & auoir pour certain & indubitable que c'eſt luy qui parle à nous par ce ſigne: que c'eſt luy qui nous purge, qui nous nettoye, & aboliſt la memoire de noz pechez: que c'eſt luy qui nous fait participans de la mort de ſon Fils, que c'eſt luy qui deſtruit & amortiſt les forces du Diable & de noſtre concupiſcence: meſme qui nous veſt de ſon Fils. Il nous faut donc croire & eſtre aſſeurez, qu'auſsi veritablement & certainement il fait toutes ces choſes interieurement à noſtre ame, comme nous voyons certainemẽt noſtre corps par le dehors eſtre laué, ſubmergé & circuy d'eau. Car ceſte ou analogie, ou ſimilitude, eſt vne treſcertaine reigle des Sacremens, qu'aux choſes corporelles nous contemplions & penſions les choſes ſpirituelles: puis qu'il a pleu au Seigneur nous les repreſenter en telles figures. Non pas qu'au Sacrement telles graces ſoyent liées & encloſes: ou qu'en la vertu d'iceluy elles nous ſoyẽt cõferées, mais ſeulemẽt pource que par ſigne & marque le Seigneur nous teſtifie ſa volonté, c'eſt à ſauoir qu'il nous veut donner toutes ces choſes. 14

Cecy ſe voit en l'exemple du Centenier Cornille, lequel apres auoir receu remiſsion de ſes pechez, & les graces viſibles du ſainct Eſprit, fut depuis neantmoins baptizé: non pour auoir plus ample remiſsiõ par le Bapteſme, mais pour plus certain exercice de ſa Foy. Quelcun, 15 Act. 10.

peut eſtre, fera vne obiection: Si les pechez ne ſont purgez par le Bapteſme, pourquoy donc diſoit Ananias à S. Paul, que par le Bapteſme il purgeaſt ſes pechez? Ie reſpon, que nous ſommes dits receuoir, obtenir ou impetrer ce que nous croyons nous eſtre donné de Dieu: ſoit que nous commencions lors premierement à le cognoiſtre: ſoit que l'ayans auparauant cognu, nous venions à en auoir plus certaine perſuaſion. Pourtant, Ananias en ces paroles a ſeulement voulu dire cela: Paul, à fin que tu ſois certain que tes pechez te ſont remiz, ſoye baptizé. Car le Seigneur promet au Bapteſme la remiſsion des pechez: reçoy-la, & tien toy aſſeuré. Au reſte, nous n'auons autre choſe de ce Sacrement, ſinon autant qu'en prenons par Foy. Et ſi la Foy nous defaut, il nous ſera en teſmoignage, pour nous accuſer deuant Dieu, que nous aurons eſté incredules à la promeſſe qui y eſtoit donnée: mais entant que le Bapteſme eſt vn ſigne & enſeigne de noſtre confeſsion: nous deuons par iceluy teſtifier que noſtre fiance eſt en la miſericorde de Dieu, que noſtre pureté eſt en la remiſsion des pechez, qu'on a par Ieſus Chriſt: & que nous entrons en l'Egliſe de Dieu, à fin qu'en vnion & conſentement de Foy & de charité, nous viuiõs d'vn meſme courage auec tous les fideles. C'eſt ce qu'a voulu ſainct Paul, quand il a dit, que nous ſommes tous baptizez en vn meſme Eſprit, pour eſtre faits vn meſme corps.

Act. 9.

1. Cor. 12

16 Or ſi ce qu'auons arreſté eſt veritable, que le Sacrement ne doit pas eſtre prins comme de la main de celuy par lequel il eſt adminiſtré, mais comme de la main meſme de Dieu, duquel ſans doute il eſt enuoyé: on peut de cela conclurre, que rien n'y eſt adiouſté ne oſté pour la dignité de celuy, par le main duquel il eſt adminiſtré. Et comme entre les hommes, ſi quelque lettre eſt enuoyée, pourueu que la main & le ſigne de l'eſcriuain ſoit bien cogneu, c'eſt tout vn qui, ou quel en ſoit le meſſagier: ainſi ce nous doit eſtre aſſez, que de recognoiſtre la main & le ſigne de noſtre Seigneur en ſes Sacremens, par quelconque meſſagier qu'ils ſoyẽt apportez. Par cecy eſt bien confuté & deſtruit l'erreur des Donatiſtes: leſquels meſuroyent & priſoyent la vertu & valleur du Sacrement, ſelon la dignité & la valleur du miniſtre. Tels ſont auiourd'huy noz Anabaptiſtes, qui nient que nous ayons bien eſté baptizez, par ce que nous auons eſté baptizez des infideles & idolatres au royaume du Pape. Pourtant furieuſemẽt ils requierent qu'on ſoit rebaptizé. Cõtre les folies deſquels nous ſommes garniz d'aſſez forte raiſon, ſi nous penſons qu'auons eſté baptizez, non pas au nom de quelque homme, mais au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit. Et pourtant que le Bapteſme n'eſt point de homme, mais de Dieu, par quelconque il ait eſté adminiſtré. Quelque ignorance donc ou contemnement de Dieu qui ait eſté en ceux qui nous baptizoyent, ils ne nous ont pas baptizez en la communion de leur ignorance & impieté, mais en la Foy de Ieſus Chriſt. Car ils n'y ont pas inuoqué leur nom, mais celuy de Dieu: & ne nous ont point baptizez en autre nom. Or ſi le Bapteſme eſtoit de Dieu, il a certainemẽt eu la promeſſe de remiſsion des pechez, de mortification de la chair, de viuification ſpirituelle, de participation de Chriſt.

17 Dauantage, pource qu'ils nous interroguent quelle Foy en nous a en-

a enſuyuy le Bapteſme par quelques années, à fin que de là ils puiſſent conclurre que noſtre Bapteſme a eſté vain, lequel ne nous eſt point ſanctifié, ſinon que la Parole de la promeſſe ſoit receuë par Foy : nous reſpondons à ceſte demande, que certes nous auons eſté par long temps aueugles & incredules, & n'auons point prins la promeſſe, laquelle nous eſtoit dõnée au Bapteſme. Toutesfois que celle promeſſe, puis qu'elle eſtoit de Dieu, dés lors, incontinent & touſiours eſt demeurée ferme & vraye. Encore que tous les hommes fuſſent menſongires & infideles, toutesfois Dieu ne laiſſe point d'eſtre veritable. Encore que tous fuſſent perduz & damnez: toutesfois Ieſus Chriſt demeure ſalut. Nous confeſſons donc le Bapteſme, pour ce temps-la, ne nous auoir rien profité, puis que la promeſſe demeuroit meſpriſée, qui nous eſtoit en iceluy offerte, ſans laquelle le Bapteſme n'eſt rien. Maintenant, puis que, graces à Dieu, nous auons commencé à nous amẽder, nous accuſons noſtre aueuglement & durté de cœur, entant qu'auons eſté tant longuement ingrats à ſa bonté : mais nous ne croyons pas pourtant que la promeſſe ſe ſoit eſuanouye, ains pluſtoſt conſiderons ainſi: Dieu par le Bapteſme promet remiſsion de pechez, & ſans doute tiendra promeſſe à tous croyans. Celle promeſſe nous a eſté offerte au Bapteſme : embraſſons-la donc par Foy. Certes elle nous a long temps eſté enſeuelie, pour raiſon de noſtre infidelité : maintenant donc recouurons-la par Foy. Pour ceſte raiſon, quand le Seigneur exhorte à repentãce le peuple Iudaique, il ne cõmande pas à ceux qui auoyent eſté circonciz par les mains des iniques & des ſacrileges, & auoyent auſsi veſcu quelque temps en meſme impieté, de ſe circoncir derechef: mais requiert la ſeule conuerſion du cœur. Car combien que ce fuſt, que ſon alliance euſt eſté violée par eux: toutesfois le ſigne d'icelle, comme il l'auoit inſtitué, demeuroit touſiours ferme & inuiolable. Donc il les receuoit par ceſte ſeule condition, que ils reuinſſent à amendement, leur confermant l'alliance, laquelle il auoit vne fois faite auec eux par la Circonciſion : combien qu'elle leur euſt eſté baillée par meſchans Sacrificateurs, & qu'elle leur euſt eſté fauſſée par leur propre iniquité.

Mais il leur ſemble aduis qu'ils nous iettent vn dard de feu, quãd 18
ils alleguent ſainct Paul auoir rebaptizé ceux qui auoyent vne fois eſté
baptizez du Bapteſme ſainct Iean. Car ſi ſelon noſtre confeſsion, le Act. 19
Bapteſme de ſainct Iean a eſté du tout vn meſme Bapteſme, qu'eſt maintenant le noſtre: comme ceux la eſtans auparauant mal inſtituez, apres auoir eſté enſeignez de la droite Foy, ont eu icelle eſté rebaptizez : ainſi celuy Bapteſme qui a eſté ſans vraye doctrine, doit eſtre reputé pour rien: & deuons eſtre baptizez de nouueau en la vraye religion, laquelle maintenant nous auons tout premieremẽt gouſtée. Il ſemble aduis à d'aucuns, que ce auoit eſté quelque fol imitateur de ſainct Iean, qui les auoit auparauant baptizez, pluſtoſt en quelques vaines ſuperſtitions, qu'en la verité. Et ont pour raiſon ceſte coniecture, qu'iceux confeſſent qu'ils ne ſauent que c'eſt du ſainct Eſprit, en laquelle ignorance ſainct Iean ne les euſt pas laiſſez. Mais il n'eſt pas non plus vray ſemblable, que des Iuifs meſmes, qui n'euſſent point eſté baptizez, n'euſſent eu aucune co-

gnoiſſance de l'Eſprit : duquel il leur eſtoit fait ſouuent mention en l'Eſcriture. La reſponſe donc qu'ils font : c'eſt, qu'ils ne ſauent ſi l'Eſprit eſt, ſe doit entendre qu'ils n'auoyent rien entendu, à ſauoir ſi les graces du ſainct Eſprit, deſquelles ſainct Paul les interroguoit, eſtoyent diſtribuées aux diſciples de Chriſt. Quant à moy, i'accorde le premier Bapteſme qui fut donné à ceux-la, auoir eſté le vray Bapteſme de ſainct Iean, & vn meſme auec celuy de Ieſus Chriſt : mais ie nie qu'ils ayent eſté rebaptizez. Que veulent donc dire ces paroles : Ils ont eſté baptizez au Nom de Ieſus? Aucuns l'interpretent, que ſeulement c'eſt à dire, qu'ils furent par ſainct Paul inſtruits de pure & bonne doctrine : mais ie l'aime mieux entendre plus ſimplement, qu'il parle du Bapteſme du ſainct Eſprit : c'eſt à dire, que les graces viſibles du ſainct Eſprit leur furent données par l'impoſition des mains. Leſquelles graces ſont aſſez
Act. 1. & 11. ſouuent en l'Eſcriture nommées Bapteſme. Comme il eſt dit, qu'au iour de la Penthecoſte les Apoſtres ſe ſouuindrent des paroles du Seigneur, du Bapteſme de l'Eſprit, & du feu. Et ſainct Pierre recite, que les graces qu'il voyoit eſpandues ſur Cornille, & ſur ſa famille, luy auoyent auſſi reduit en memoire les meſmes paroles. Et ne repugne point ce qui eſt apres eſcrit : Quand il leur eut impoſé les mains, le ſainct Eſprit deſcendit ſur eux. Car ſainct Luc ne recite pas deux choſes diuerſes, mais il pourſuit vne forme de narration familiere aux Hebrieux : leſquels propoſent premierement la choſe en ſomme, apres ils la declairent plus amplement. Ce qu'vn chacun peut apperceuoir de la deduction meſme des paroles. Car il eſt dit : Ces choſes ouyes, ils ont eſté baptizez au Nom de Ieſus : & quand ſainct Paul leur eut impoſé les mains, le ſainct Eſprit deſcendit ſur eux. Par ceſte derniere locution eſt deſcrit quel fut ce Bapteſme la. Que ſi le premier Bapteſme eſtoit caſſé & annullé par l'ignorance de ceux qui l'auroyent receu, tellement qu'il en fauſiſt reprendre vn autre : les Apoſtres deuoyent eſtre rebaptizez les premiers : leſquels apres leur Bapteſme ont eſté trois ans qu'ils n'auoyent pas grande cognoiſſance de la vraye doctrine. Et entre nous, quelles mers pourroyent ſuffire à reiterer tãt de Bapteſmes, que noſtre Seigneur corrige iournellement en nous d'ignorances?

19 Or, d'autant que nous voyons l'obſeruation que nous tenons de baptizer les petits enfans, eſtre impugnée & debattue par aucuns eſprits malings, comme ſi elle n'auoit point eſté inſtituée de Dieu, mais inuentée nouuellement des hommes, ou pour le moins, quelques années apres le temps des Apoſtres : i'eſtime qu'il viendra bien à propos, de confermer en ceſt endroit les conſciences imbecilles, & refuter les obiections menſongieres, que pourroyent faire tels ſeducteurs, pour renuerſer la verité de Dieu, aux cœurs des ſimples, qui ne ſeroyent pas fort exercitez pour reſpondre à leurs cauteles & cauillations. Car ils vſent communement d'vn argument aſſez fauorable en premiere apparẽce. C'eſt que ils ne deſirent autre choſe, ſinon que la Parole de Dieu ſoit purement gardée & maintenue en ſon entier, ſans y rien adiouſter ne diminuer : comme ceux qui premierement ont eſté inuenteurs de baptizer les petits enfans y ont adiouſté, y attentans ceſte choſe, ſans en auoir aucun com-

commandement. Laquelle raiſon nous concederions eſtre aſſez ſuffiſante, s'ils pouuoyent prouuer leur intention : que ce Bapteſme ſoit procedé de l'inuention des hommes, & non pas de l'ordonnance de Dieu. Mais quand aucontraire nous aurons clairement monſtré que fauſſement & à tort ils impoſent ceſte calomnie, d'appeller tradition humaine ceſte inſtitution tresbien fondée ſur la Parole de Dieu : que reſte-il plus ſinon que ceſte couleur, laquelle en vain ils pretendẽt, s'en aille en fumée? Ainſi cerchons l'origine premiere du bapteſme des petits enfans : car s'il appert qu'il ait eſté cõtrouué par la temerité des hõmes, ie confeſſe qu'il le faut là laiſſer pour en prendre la vraye reigle de ce que le Seigneur en a ordonné, d'autant que les Sacremens ne pendroyent que d'vn filet, s'ils n'eſtoyẽt fondez en la Parole de Dieu. Mais ſi nous trouuons que les petits enfans ſont baptizez en l'authorité de Dieu, gardons bien de luy faire outrage, en reprouuant ſon ordonnance.

Pour le premier, ce doit bien eſtre vne choſe reſolue entre les fideles, que la droite conſideration des ſignes ou Sacremens, que le Seigneur a laiſſez & recommandez à ſon Egliſe, ne giſt point en l'exterioricité ou ceremonie externe ſeulement : mais principalement depend des promeſſes & myſteres ſpirituels que noſtre Seigneur a voulu repreſenter par telles ceremonies. Parquoy, pour bien recognoiſtre que c'eſt que du Bapteſme, & qu'il emporte, il n'eſt pas queſtion de s'arreſter du tout à l'eau, & ce qui ſe fait exterieurement : mais il eſt beſoing d'eſleuer noz penſées aux promeſſes de Dieu qui nous y ſont données, aux choſes interieures & ſpirituelles qui nous y ſont demonſtrées. Si nous auons cela, nous tenons la ſubſtance & la verité du bapteſme : & meſme de là viendrons à comprendre à quelle fin a eſté ordonnée ceſte aſperſion d'eau qui ſe fait, & dequoy elle nous ſert. D'autrepart, ſi ces choſes meſpriſées & laiſſées, nous auons l'eſprit fiché ſeulement & du tout en l'obſeruation exterieure : nous ne comprendrons iamais la vertu ne l'importance du Bapteſme, ne meſme que veut dire ceſte eau de laquelle on y vſe, ne que elle ſignifie. Nous ne pourſuyuons pas cecy par longues paroles, veu que c'eſt vne choſe tant clairement & ſi ſouuent demonſtrée en l'Eſcriture, qu'elle ne peut eſtre aucunement douteuſe ne obſcure entre les Chreſtiens. Il reſte donc au ſurplus, de cercher és promeſſes données au Bapteſme, quelle eſt la propre ſubſtance d'iceluy. L'Eſcriture nous enſeigne que la remiſsion & purgation de noz pechez, que nous auons par l'effuſion du ſang de Ieſus Chriſt, nous eſt premierement repreſentée : apres la mortification de noſtre chair, que nous obtenons pareillemẽt en communiquant à ſa mort, pour reſſuſciter à nouueauté de vie : c'eſt à ſauoir à innocence, ſainɛteté & pureté. En quoy nous comprenons premieremẽt, que le ſigne viſible & materiel, n'eſt ſinon repreſentation de choſes plus hautes & plus excellentes : pour leſquelles comprendre, il nous faut auoir noſtre recours à la Parole de Dieu, en laquelle giſt toute la vertu du ſigne. Or par icelle nous voyons les choſes ſignifiées & repreſentées, eſtre la purgation de noz pechez, la mortification de noſtre chair, pour eſtre faits participans de la regeneration ſpirituelle, laquelle doit eſtre en tous les enfans de Dieu. Dauantage, elle monſtre que toutes ces choſes ſont 20

causées en Iesus Christ, comme en estant le fondement. Voila en somme la declaration du Baptesme, à laquelle se peut reduire & referer tout ce qui en est dit en l'Escriture : excepté vn poinct qui n'a pas esté touché. C'est, qu'il est aussi bien cõme vne marque, par laquelle nous auouons deuant les hommes le Seigneur pour nostre Dieu, & sommes enrollez au nombre de son peuple.

21 Pourtant que deuant l'institution du Baptesme le peuple de Dieu auoit au lieu la Circoncision, laquelle a seruy souz le vieil Testament : il nous faut icy regarder quelle similitude & quelle difference il y a entre ces deux signes : à fin que de cela nous comprenions semblablement que c'est qu'on peut deduire de l'vn à l'autre. Quãd nostre Seigneur ordonne la circoncision à Abraham, il luy donne premierement la promesse, qu'il veut estre son Dieu & le Dieu de sa semence : se declairant estre tout puissant, & auoir toutes choses en sa main, pour luy estre en plenitude & fontaine de tous biens. Souz lesquelles paroles est comprinse la promesse de la vie eternelle : ainsi que nostre Seigneur Iesus Christ l'a exposé : tirant vn argument de ce que son Pere s'estoit appellé le Dieu d'Abraham, pour conuaincre les Sadducéens de l'immortalité & resurrection des fideles. Car il n'est point, dit-il, Dieu des morts, mais des viuans. Parquoy aussi sainct Paul au deuxiesme des Ephesiens, leur monstrant de quelle confusion nostre Seigneur les auoit retirez, il deduit de ce qu'ils n'auoyẽt point la Circoncision, qu'ils estoyent sans Christ, estrangers des promesses, sans Dieu, & sans esperance : d'autant qu'icelle estoit le tesmoignage de toutes ces choses. Or le premier degré que nous auons pour approcher de Dieu, & entrer en la vie eternelle, c'est la remission de noz pechez. Dont il s'ensuit que ceste promesse est correspondante à celle du Baptesme, qui est de nostre purgation & ablution. Apres, nostre Seigneur declaire à Abraham comment il veut qu'il chemine deuant soy, en integrité & innocence. Qui n'est autre chose que la mortification, pour ressuciter à nouueauté de vie. Et à fin qu'il n'y eust nulle doute, que la Circoncision ne fust signe & figure de la mortification : Moyse l'expose plus clairement au dixiesme du Deuteronome, quand il exhorte le peuple d'Israel de circoncir son cœur au Seigneur : pource qu'il est le peuple esleu de luy, entre toutes les nations de la terre. Comme nostre Seigneur en receuant la lignée d'Abraham pour son peuple, ordonne qu'ils soyent circonciz : Moyse declaire qu'ils doiuent estre circonciz de cœur, comme voulant monstrer quelle est la verité de ceste Circoncision charnelle. Dauantage, à fin que le peuple n'aspirast à ceste mortification par sa propre puissance, il luy enseigne comment c'est œuure de la grace de Dieu en nous. Toutes ces choses ont esté tant souuent repetées aux Prophetes, qu'il n'est ia besoing en faire long propos. Nous auons donc que la Circoncision a eu promesse spirituelle enuers les Peres, telle mesme que le Baptesme : en leur signifiant la remission de leurs pechez, & mortification de leur chair, pour viure à iustice. Outre plus, comme nous auons dit, que Christ, entant qu'il est l'accomplissement de ces choses, est le fondement du Baptesme : aussi est-il de la Circoncision. Parquoy, il est promis à Abraham, & en luy la benediction de tous peuples de la terre : comme si

Gene. 17

Matt. 22
Luc 20

nostre

noſtre Seigneur diſoit, que toute la terre eſtant en ſoy maudite, receura benediction par luy. Et le ſigne de la Circonciſion eſt adiouſté, pour ſéeller & confermer ceſte promeſſe.

Il eſt à ceſte heure bien aiſé de iuger & diſcerner en quoy conuiennent enſemble, ou en quoy differents ces deux ſignes, la Circonciſion & le Bapteſme. La promeſſe que nous auons dit eſtre la vertu des Sacremens, eſt vne en tous deux. C'eſt à ſauoir de la miſericorde de Dieu, de la remiſsion des pechez, de la vie eternelle. La choſe repreſentée y eſt touſiours vne. C'eſt noſtre purgation & mortification. La cauſe & le fondement de ces choſes, qui eſt Chriſt, eſt tant en l'vn comme en l'autre, pour confirmation & accompliſſement. Il s'enſuit, qu'il n'y a rien de difference, quant au myſtere interieur, où giſt toute la ſubſtance des Sacremens, comme dit a eſté. Toute le diuerſité qui s'y trouue n'eſt ſinon quant à la ceremonie exterieure: qui eſt la moindre partie des Sacremens, puis que la conſideration principale depend de la Parole, & de la choſe ſignifiée & repreſentée. Parquoy, nous pouuons conclurre, que tout ce qui appartient à la Circonciſion, eſt auſsi commun au Bapteſme: excepté la diuerſité externe & viſible. Et à ceſte deduction nous meine la reigle de ſainct Paul. C'eſt que toute l'Eſcriture ſe doit meſurer ſelon la proportion & ſimilitude de la Foy: laquelle regarde touſiours les promeſſes. Et de fait, la verité ſe laiſſe en ceſt endroit quaſi toucher à la main. Car comme la Circonciſion a eſté vne marque aux Iuifs, en recognoiſſance que Dieu les receuoit pour ſon peuple, & qu'ils l'auoyent pour leur Dieu: & ainſi leur eſtoit comme la premiere entrée exterieure en l'Egliſe de Dieu: auſsi par le Bapteſme nous ſommes premierement receuz en l'Egliſe de noſtre Seigneur pour eſtre recogneuz de ſon peuple: & faiſons proteſtation de le vouloir aduouer pour noſtre Dieu. Dont appert que le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion. 22 Rom. 12

Maintenant ſi quelcun demande, ſi le Bapteſme doit eſtre communiqué aux petits enfans, comme leur appertenant ſelon l'ordonnance de Dieu: qui ſera celuy tant deſpourueu de ſens, lequel ſe vueille arreſter, pour en donner bonne reſolution ſeulement à l'eau, & l'obſeruation viſible, & non pluſtoſt conſiderer le myſtere ſpirituel? Auquel ſi nous auons eſgard, il n'y aura nulle doute que le Bapteſme n'appartienne à bon droit aux enfans. Car par ce que noſtre Seigneur a ordonné anciennement la Circonciſion aux enfans, il a monſtré euidemment qu'il les faiſoit participans de tout ce qui y eſtoit repreſenté. Autrement il faudroit dire, que telle inſtitution n'auroit eſté que menſonge & feintiſe, & meſmes belle tromperie. Ce qui ne peut eſtre ouy, n'enduré entre les fideles. Car le Seigneur dit notamment, que la Circonciſion donnée au petit enfant, luy ſera en confirmation de l'alliance, laquelle a eſté recitée. Si donc l'alliance demeure touſiours vne, il eſt treſ-certain que les enfans de Chreſtiens n'en ſont pas moins participans, qu'ont eſté les enfans des Iuifs ſouz le vieil Teſtament. Et s'ils ſont participans de la choſe ſignifiée: pourquoy ne leur ſera communiqué le Sacrement, qui n'eſt ſinon figure & repreſentation? S'il eſt queſtion de diſcerner le ſigne exterieur de la Parole, lequel ſera eſtimé le plus grand & le plus excellent? certes d'autãt 23

que le ſigne ſert à la Parole, on voit bien qu'il eſt inferieur & de moindre eſtime. Or il eſt ainſi, que la parole du Bapteſme s'adreſſe aux petits enfans. Pourquoy donc en deſtournera-on le ſigne, lequel eſt comme vne dependance d'icelle? S'il n'y auoit que ceſte ſeule raiſon, elle eſt bien aſſez ſuffiſante pour fermer la bouche à tous contrediſans. La raiſon qu'on ameine touchant le iour prefix à la circonciſion, n'eſt aucunement de miſe. Bien eſt vray que le Seigneur ne nous a pas liez à certain iour, comme il a fait les Iuifs: mais nous laiſſant liberté en cela, nous a toutesfois declairé comment les petits enfans deuoyent eſtre ſolennellement receuz en ſon alliance. Qu'eſt-ce que nous demandons dauantage?

24 Toutesfois, l'Eſcriture encores nous ameine à plus euidente cognoiſſance de verité. Car il eſt certain que l'alliance qu'a fait vne fois le Seigneur auec Abraham, diſant qu'il vouloit eſtre ſon Dieu, & le Dieu de ſa ſemence, n'eſt pas moins auiourdhuy entre les Chreſtiens, qu'elle a eſté lors entre le peuple Iudaique: & que ceſte parole ne s'adreſſe pas moins auiourdhuy aux Chreſtiens, qu'elle s'adreſſoit aux Peres du vieil Teſtament. Autrement il s'enſuiuroit que la venue de Ieſus Chriſt auroit amoindrie & accourſie la grace & miſericorde de Dieu. Qui eſt vn horrible blaſpheme à dire & à ouir. Et de fait, comme les enfans des Iuifs ont eſté appellez lignée ſaincte, à cauſe qu'ils eſtoyent heritiers de ceſte alliance, & eſtoyent ſegregez des enfans des infideles & idolatres: auſsi les enfans des Chreſtiens ſont dits par meſme raiſon, ſaincts, encore qu'ils ne
1. Cor. 7 ſoyent ſinon de pere fidele ou de mere: & ſont diſcernez des autres par le teſmoignage de l'Eſcriture. Or eſt ainſi, que le Seigneur apres auoir pro-
Gen. 17 mis à Abrahã ceſte alliance, veut qu'elle ſoit teſtifiée & ſéellée aux petits enfans par le Sacrement exterieur. Quelle excuſe donc auons-nous que nous ne la teſtifions & ſéellions auiourdhuy comme de ce temps là? Et ne peut-on alleguer, qu'il n'y a eu autre Sacrement ordonné pour la teſtifier, que la Circonciſion, laquelle eſt abolie. Car la reſponſe eſt preſte: Que pour le temps noſtre Seigneur a lors ordonné la Circonciſion. Neantmoins qu'apres la Circonciſion abroguée, la raiſon de la confermer demeure touſiours: veu qu'elle nous eſt autãt commune comme aux Iuifs. Et pourtant il faut touſiours diligemment regarder ce que nous auons commun auec eux & ſemblable, & ce qui eſt diuers. L'alliance eſt commune, la raiſon de la confermer eſt ſemblable: la diuerſité eſt ſeulement en cela, qu'ils ont eu la Circonciſion pour confirmation, dequoy le Bapteſme auiourdhuy nous ſert. Autrement la venue de Chriſt auroit fait, que la miſericorde de Dieu deuroit moins eſtre ſur nous declairée, qu'elle n'a eſté ſur les Iuifs, ſi le teſmoignage qu'ils ont eu pour leurs enfans nous eſtoit oſté. Si cela ne ſe peut dire ſans deshonnorer grandement Ieſus Chriſt, par lequel la bonté infinie du Seigneur a eſté plus amplement & richement que iamais épandue & manifeſtée ſur la terre: il faut conceder que la grace de Dieu ne doit pas eſtre plus cachée ne moins aſſeurée, qu'elle n'a eſté ſous les ombres de la Loy.

25 A ceſte cauſe noſtre Seigneur Ieſus, voulant monſtrer qu'il eſtoit pluſtoſt venu pour augmenter & multiplier les graces de ſon Pere,
Matt. 19 que pour les reſtraindre, reçoit benignement & embraſſe les enfans

qui

qui luy ſont preſentez : reprenant ſes Apoſtres de ce qu'ils y vouloyent mettre empeſchement : pource qu'ils deſtournoyent ceux , auſquels le Royaume des cieux appartiẽt, de venir à luy, qui en eſt la voye & l'accés. Mais quelle ſimilitude, dira quelcun, a ceſt embraſſement de Ieſus auec le Bapteſme ? Car il n'eſt pas dit qu'il les ait baptizez, mais ſeulement qu'il les a receuz & embraſſez, & prié pour eux. Pour bien donc enſuyure ceſt exemple de noſtre Seigneur, il faudroit prier pour les petits enfans, & non pas les baptizer, ce qui n'a pas eſté fait de luy. Or il nous faut vn petit mieux poiſer la doctrine de l'Eſcriture, que ne font pas telles gens. Car ce n'eſt pas vne choſe legiere , que Ieſus Chriſt veut les enfans luy eſtre preſentez : adiouſtant la raiſon : Pource que à tels eſt le Royaume des cieux. Et encore apres il declaire ſa volõté par effect, entant qu'il les embraſſe & prie pour eux . Si c'eſt vne choſe raiſonnable, d'amener les enfans à Ieſus Chriſt : pourquoy ne ſera-il loiſible de les receuoir au Bapteſme, qui eſt le ſigne exterieur , par lequel Ieſus Chriſt nous declaire la communion que nous auons auec luy ? Si le Royaume des cieux leur appartient, pourquoy leur ſera denié le ſigne , par lequel nous eſt donnée comme vne entrée en l'Egliſe, pour nous declairer heritiers du Royaume de Dieu? Ne ſerions-nous pas bien iniques, de repouſſer ceux que noſtre Seigneur appelle à ſoy ? de leur refuſer ce qu'il leur donne ? de leur fermer la porte, quand il leur ouure? Et s'il eſt queſtion de ſeparer du Bapteſme ce qu'a fait Ieſus Chriſt, toutesfois lequel doit eſtre eſtimé le plus grand: ou que Ieſus Chriſt les reçoyue, leur impoſe les mains, pour ſignes de ſanctification, & prie pour eux, demonſtrant qu'ils ſont ſiens: ou que nous par le Bapteſme teſtifions qu'ils appartiennent à ſon alliance ? Les autres cauillations qu'on amene pour ſoudre ce paſſage , ſont trop friuoles Car de vouloir prouuer que c'eſtoyent enfans deſia grans, pource que Ieſus Chriſt dit qu'on les laiſſe venir : cela repugne trop euidemment à l'Eſcriture, laquelle les appelle petis enfantelets, qu'il falloit porter. Tellement que ce mot, Venir, doit eſtre interpreté pour approcher ſimplement. Voila comment ceux qui s'opiniaſtrent contre la verité, cerchent en chacune ſyllabe matiere de tergiuerſer. Ce que d'autres obiectent, qu'il n'eſt pas dit que le Royaume celeſte appartienne aux enfans, mais à tels qu'eux: eſt auſsi biẽ vne euaſion eſchappatoire. Car ſi cela auoit lieu, quelle ſeroit la raiſon de noſtre Seigneur , par laquelle il veut monſtrer que les enfans doyuẽt approcher de luy? Quãd il dit, Laiſſez les enfans venir à moy: il n'eſt rien plus certain, qu'il parle des petis enfans d'aage. Et pour donner à entendre qu'il eſt raiſonnable, il adiouſte: Car à tels eſt le Royaume des cieux . En quoy il faut neceſſairement qu'ils ſoyent comprins . Et partant faut expoſer le mot de Tels , en ceſte maniere: Que à eux & leurs ſemblables appartient le Royaume des cieux.

Il n'y a deſia celuy qui ne voye, le Bapteſme des petis enfans n'auoir eſté forgé temerairement des hommes, veu qu'il a ſi euidente approbation des Eſcritures. Et n'y a aucune apparence en l'obiection que font aucuns. C'eſt à ſauoir, qu'on ne ſauroit monſtrer par l'Eſcriture, que iamais enfant ait eſté baptizé par les Apoſtres. Car combien que nous confeſſons qu'il n'eſt point expreſſement monſtré : toutesfois ce n'eſt pas à 26

dire qu'ils ne les ayent baptizez, veu que iamais n'en ſont excluz, quand il eſt fait mention que quelque famille a eſté baptizée. Par vn tel argument nous pourrions pretendre, que les femmes ne doyuent eſtre admiſes à la Cene de noſtre Seigneur, puis qu'il n'eſt iamais parlé en l'Eſcriture qu'elles y ayent communié du temps des Apoſtres. Mais en cela nous ſuyuons, comme il appartient, la reigle de la Foy, regardans ſeulement ſi l'inſtitution de la Cene leur conuient: & ſi ſelon l'intention de noſtre Seigneur, elle leur doit eſtre baillée. Comme auſsi nous faiſons en ce Baptesme. Car en conſiderant pour qui il a eſté ordonné, nous trouuons, qu'il n'appartient pas moins aux petis enfans, qu'aux grans d'aage. Parquoy ce ſeroit fraude l'intention du Seigneur, s'ils en eſtoyent reiettez. Tant y a que ce qu'ils ſement, eſt vne pure menterie: de dire que long temps apres les Apoſtres il a eſté mis ſus. Car nous n'auõs hiſtoire tant anciẽne depuis l'Egliſe primitiue, laquelle ne rende teſmoignage qu'en ce temps la meſme il eſtoit en vſage.

27 Il reſte de monſtrer quel profit reuient aux fideles, de ceſte obſeruatiõ de baptizer leurs enfans: & aux enfans meſmes d'eſtre baptizez en tel aage. Car il y en a quelques vns, qui la reiettent comme inutile & de nulle importance. En quoy ils ſont grandement abuſez, & quand il n'y auroit autre choſe, qu'en ce faiſant ils ſe mocquent de l'ordonnance qu'a fait le Seigneur, de la Circonciſion, laquelle eſt de meſme eſtime & conſideration: il y auroit aſſez de matiere pour reprimer leur temerité & outrecuidance: de ce que foliement & deſraiſonnablement ils condamnent tout ce qu'ils ne peuuent comprendre en leur ſens charnel. Mais noſtre Seigneur a encore mieux pourueu, pour abbattre leur folle arrogãce. Car il n'a pas laiſſé ſa volonté ſi cachée, qu'il n'ait monſtré euidente vtilité de ſon inſtitution. C'eſt que le ſigne dõné aux petis enfans eſt vn ſeel, pour confermer & comme ratifier la promeſſe qu'a fait noſtre Seigneur à ſes fideles, qu'il eſpandroit ſa miſericorde non ſeulement ſur eux: mais ſur leur poſterité, iuſques en mille generations. En quoy premierement la bonté de Dieu eſt teſtifiée, pour magnifier & exalter ſon Nom. Secondement, pour conſoler l'hõme fidele, & luy donner meilleur courage de s'adonner du tout à Dieu: quand il voit ce bon Seigneur n'auoir point ſeulement cure de luy, mais auſsi de ſes enfans & de ſa poſterité. Et ne faut dire que la promeſſe ſuffiroit pour nous aſſeurer du ſalut de noz enfans. Car il a ſemblé aduis autrement à Dieu, lequel cognoiſſant l'infirmité de noſtre Foy, l'a voulu en ceſt endroit ſupporter. Pourtant quiconques par certaine fiance ſe repoſent ſur ceſte promeſſe, que Dieu veut faire miſericorde à leur lignée, leur office eſt de preſenter leurs enfans pour receuoir le ſigne de la miſericorde: & en cela ſe conſoler & corroborer, quand ils voyent à l'œil l'alliance du Seigneur ſignée aux corps de leurs enfans. Ce profit en reuient à l'enfant, que l'Egliſe Chreſtienne le recognoiſſant membre de ſon corps, l'a en plus ſinguliere recommandation. Et luy, quand il vient en aage, a occaſion d'eſtre plus enclin de ſeruir au Seigneur: lequel s'eſt declairé à luy pour Pere, deuant qu'il le cogneuſt, le receuant au nombre de ſon peuple dés le ventre de ſa mere. Finale-

Geneſ. 17 ment, il nous faut touſiours craindre ceſte menace, que ſi nous meſpriſons

de

de marquer noz enfãs du ſigne de l'alliãce: que le Seigneur en fera la vẽgeãce, d'autãt qu'é ce faiſãt nous renõçõs au benefice qu'il nous preſẽte.

Venons aux argumens, deſquels le maling eſprit a taſché d'enuelop 28
per pluſieurs en erreur & deception, ſouz ombre de ſe vouloir arreſter à la Parole de Dieu: & conſiderons quelle force il y a en toutes les machines de Sathan, par leſquelles il a taſché de renuerſer ceſte ſaincte ordonnance du Seigneur: laquelle a touſiours, comme il eſtoit conuenable, eſté reueremment obſeruée en ſon Egliſe. Ceux dõc que le Diable pouſſe de cõtredire en ceſt endroit à la Parole de Dieu tant certaine, pource qu'ils ſe voyẽt fort preſſez & trop puiſſamment conueincuz par la ſimilitude que nous auons miſe de la Circonciſion auec le Bapteſme, s'efforçent de mõſtrer quelque grãde diuerſité entre ces deux ſignes tellemẽt qu'il n'y ait rien commun de l'vn à l'autre. Premierement en diſant que la choſe figurée eſt diuerſe. Secondement, que l'alliance eſt toute autre. Tiercement, que les enfans doyuẽt eſtre entẽduz en diuerſes manieres. Mais quãd ils veulẽt prouuer le premier poinct, ils alleguent que la Circonciſion a eſté figure de la mortification & nõ pas du Bapteſme. Ce que certes nous leur concedõs treſvolõtiers. Car cela fait pour nous. Et meſme pour bien prouuer noſtre intentiõ, n'vſons point d'autres mots, ſinõ que la Circõciſion & le Bapteſme repreſentẽt pareillemẽt la mortificatiõ. Et de cela concluõs, que le Bapteſme a ſuccedé à la Circõciſion, pource qu'il ſignifie vne meſme choſe aux Chreſtiẽs, qu'icelle faiſoit aux Iuifs. Quant au ſecond article, ils monſtrent cõbien ils ſont trãſportez d'eſprit, nõ pas en renuerſant ſeulemẽt vn paſſage par fauſſe interpretation, mais toute l'Eſcriture vniuerſellemẽt. Car ils nous font les Iuifs cõme vn peuple charnel & brutal, qui n'ait eu autre alliance de Dieu que pour la vie temporelle: ne autre promeſſe, que pour les biens preſens & corruptibles. Si ainſi eſtoit, que reſte il plus, ſinon que lon eſtime ceſte nation la, comme vn trouppeau de porceaux: lequel noſtre Seigneur ait voulu nourrir en l'auge, pour les laiſſer apres perir eternellement? Car toutesfois & quantes que nous obiectons la Circonciſiõ & les promeſſes qui y ſont données, ils ont incontinent en la bouche, que c'eſt vn ſigne literal, & les promeſſes charnelles.

Certes ſi la Circõciſion a eſté vn ſigne literal, auſsi biẽ eſt le Bapteſ 29
me: veu que S. Paul au deuxieſme des Coloſsiẽs n'en fait pas l'vn plus ſpirituel que l'autre, diſant qu'en Chriſt nous ſommes circonciz de la Circõciſiõ faite ſans main, quand nous auõs dépouillé la maſſe de peché, qui habite en noſtre chair, laquelle eſt la Circõciſion de Chriſt. Puis apres pour declairer cela, il dit, que nous auõs eſté enſeueliz auec Chriſt au Bapteſme. Qu'eſt-ce que veut dire ce paſſage autre choſe ſinõ que l'accõpliſſemẽt du Bapteſme, eſt l'accõpliſſement de la Circõciſion: d'autãt que les deux figurẽt vne meſme choſe? Car il veut monſtrer que le Bapteſme eſt aux Chreſtiẽs, ce qu'auoit eſté auparauãt la Circonciſion aux Iuifs. Or pource que nous auõs euidẽment cy deſſus expoſé, que les promeſſes de ces deux ſignes, & les myſteres en iceux repreſentez, ne different en riẽ: nous ne nous y arreſterõs point de preſent plus lõguemẽt. Seulemẽt nous admõneſterons les fideles, de cõſiderer ſi vn ſigne doit eſtre eſtimé charnel & literal, quand tout ce qu'il cõtient eſt ſpirituel & celeſte. Mais pour

tant qu'ils alleguent quelques paſſages, pour donner apparence à leur mẽ ſonge: nous ſoudrons en trois mots les obiections qu'ils peuuent faire. Il eſt certain, que les principales promeſſes que noſtre Seigneur a données à ſon peuple en l'ancien Teſtament, eſquelles conſiſtoit l'alliance qu'il faiſoit auec eux, ont eſté ſpirituelles, appartenantes à la vie eternelle: & pareillement ont eſté ſpirituellement entendues des Peres, pour conceuoir eſperãce de la gloire future, & eſtre rauiz en icelle de toute leur affectiõ. Neantmoins nous ne nions pas qu'il n'ait teſtifié enuers eux ſa bonne volonté par autres promeſſes charnelles & terriennes, voire pour confermer telles promeſſes ſpirituelles. Comme nous voyõs qu'apres auoir promis la beatitude immortelle à ſon ſeruiteur Abraham, il luy adiouſte la promeſſe de la terre de Chanaan, pour luy declairer ſa grace & faueur ſur luy. En telle ſorte il faut prendre toutes les choſes terriennes qu'il a promiſes au peuple Iudaique, tellement que la promeſſe ſpirituelle prece de touſiours comme fondement & chef, auquel tout le reſte ſe rapporte.

30 La difference des enfans du vieil Teſtament, qu'ils veulent mettre auec ceux du Nouueau, eſt telle: Que les enfans d'Abraham pour lors ont eſté ſa lignée charnelle: maintenant ce ſont ceux qui enſuyuent ſa Foy. Et pourtant, que les enfans d'aage, qui eſtoyent pour lors circonciz, ont figuré les enfans ſpirituels, qui par la Parole de Dieu ſont regenerez à vie incorruptible. Enquoy nous recognoiſſons quelque petite eſtincelle de verité: mais en cela s'abuſent ces poures eſtourdiz: qu'ayans leu quelque choſe, ils n'ont point l'entendement de paſſer plus outre à cõſiderer ce qui reſte encore: ne le iugemẽt pour diſcerner & accorder tout ce qui appartient à la matiere. Nous confeſſons bien que la ſemence corporelle d'Abrahã a tenu pour vn tẽps le lieu des enfãs ſpirituels, qui par foy ſont incorporez auec luy: car nous ſommes appellez ſes enfans, combien que nous ne luy attouchõs point de parẽtage charnel. Mais s'ils entẽdent, cõme certainemẽt ils demõſtrent, que noſtre Seigneur n'euſt point promis auſsi ſa benediction ſpirituelle à la ſemẽce charnelle d'Abraham, en cela ils s'abuſent grandement. Pourtant voicy la droite intelligence où nous mene l'Eſcriture. C'eſt, que le Seigneur a donné la promeſſe à Abraham, que de luy ſortiroit la ſemence, dont toutes les nations de la terre ſeroyẽt beneites & ſanctifiées: luy aſſeurãt qu'il ſeroit ſon Dieu & le Dieu de ſa ſemence. Tous ceux qui reçoiuent Ieſus Chriſt par Foy, ſont heritiers de ceſte promeſſe, & pourtant ſont nommez Enfans d'Abraham.

31 Or cõbien qu'apres la reſurrection de Ieſus Chriſt, le Royaume de Dieu a eſté publié partout indifferẽment, pour y faire ouuerture à tous peuples & natiõs; à fin, cõme il dit, que les fideles vinſſent d'Oriẽt & d'Occidẽt pour auoir place au Royaume celeſte, en la cõpagnie d'Abrahã, Iſaac & Iacob: toutesfois tout le tẽps qui auoit precedé, noſtre Seigneur auoit ordinairemẽt cõtenu vne telle miſericorde entre les Iuifs: leſquels il diſoit eſtre ſon Royaume, ſon peuple peculier, ſa propre poſſeſsiõ. Or le Seigneur, pour declairer vne telle grace enuers ceſte natiõ, leur auoit ordonné la Circonciſiõ: laquelle leur fuſt en ſigne qu'il ſe declairoit pour leur Dieu, les receuant en ſa protection, pour les conduire en la vie eterle. Car quãd Dieu nous prend en ſa charge pour nous garder, que nous

peut

peut-il iamais defaillir? A ceſte cauſe ſainct Paul, voulant mõſtrer que les Gentils ſont enfans d'Abraham comme les Iuifs, parle en ceſte maniere: Abraham a eſté iuſtifié par Foy, deuant qu'eſtre circoncy: apres a receu la Circonciſion pour ſéel de ſa iuſtice, à fin qu'il fuſt pere de tous croyans incircõciz, & auſsi pere des circõciz: non pas de ceux qui n'ont que la Circonciſion, mais qui enſuyuẽt la Foy qu'il a euë. Ne voyons-nous pas bien cõment il les fait pareils & d'eſgale dignité? Car pour le temps que noſtre Seigneur auoit diſpoſé, il a eſté pere des fideles circõciz: quãd la muraille a eſté rompue, cõme dit l'Apoſtre, pour donner entrée au Royaume de Dieu à ceux qui en eſtoyẽt forcloz, il a eſté fait auſsi bien leur pere, ia ſoit qu'ils ne fuſſent circonciz. Car le Bapteſme leur eſt pour Circõciſion. Et ce que ſainct Paul met notãment, qu'il n'eſt pas pere de ceux qui n'ont autre choſe que la Circõciſiõ, c'eſt pour rabbatre la vaine cõfiance des Iuifs, qu'ils auoyẽt aux ceremonies exterieures. Comme on en pourroit autant dire du bapteſme, pour cõfuter l'erreur de ceux qui n'y cerchẽt que l'eau. *Rom. 4.* *Epheſ. 2.*

Qu'eſt-ce donc que veut dire autre part l'Apoſtre, quand il enſeigne que les vrais enfans d'Abrahã ne ſont point de la chair, mais que ſeulemẽt ceux qui ſont enfans de la promeſſe ſont reputez en la ſemence? Il ſemble bien que par ces mots il vueille cõclurre, que d'eſtre deſcẽdu de la ſemẽce charnelle d'Abraham ne profite de rien. Il nous faut icy diligẽmẽt noter l'intention de S. Paul. Car pour monſtrer aux Iuifs que la grace de Dieu n'eſt pas liée à la ſemence d'Abrahã, & meſme que ceſte cognation charnelle, par ſoy n'eſt d'aucune eſtime: il leur ameine au neufieſme chapitre des Romains Iſmael & Eſau: leſquels cõbien qu'ils deſcendiſſent d'Abraham, ont eſté reiettez cõme eſtrangiers: & la benedictiõ a eſté miſe en Iſaac & Iacob: dequoy il s'ẽſuit ce qu'il cõclud apres. C'eſt, que le ſalut depend de la miſericorde de Dieu, laquelle il fait à qui bon luy ſemble: & pourtãt, que les Iuifs n'ont pas à ſe glorifier d'eſtre l'Egliſe de Dieu, s'ils n'obeiſſent à ſa Parole. Neantmoins apres auoir ainſi chaſtié leur vaine gloire, cognoiſſant d'autrepart que l'alliance faite auec Abraham pour luy & ſa ſemence, n'eſtoit pas de nulle valeur, mais auoit touſiours ſon importance: en l'onzieſme chapitre il declaire cõment on ne doit point contemner icelle ſemence charnelle d'Ahrahã, & qu'ils ſont les droits & premiers heritiers de l'Euangile: ſinon d'autãt que par leur ingratitude ils s'en rendent indignes. Si ne laiſſe-il toutesfois, quelques incredules qu'ils ſoyent, de les appeller Saincts, à cauſe de la ſaincte progenie dont ils ſont deſcenduz, diſant que nous au pris d'eux ne ſommes qu'auortõs, qui auõs eſté prins pour eſtre entez en leur racine, dont ils ſont les rameaux naturels. C'eſt la cauſe pourquoy il a fallu que l'Euãgile leur fuſt preſenté en premier lieu, cõme aux enfans premiers naiz en la maiſon du Seigneur, auſquels telle prerogatiue eſtoit deuë, iuſqu'à ce qu'ils l'õt refuſée. Et encore ne les deuõs nous contemner, quelque rebellion que nous voyons en eux, eſperant que la bonté du Seigneur eſt encore ſur eux à cauſe de la promeſſe. Car S. Paul teſmoigne qu'elle n'en departira iamais: diſant, que les dons & la vocation de Dieu ſont ſans repentance ne mutation. *Rom. 9* 32

Voila de quelle importance eſt la promeſſe donnée à Abrahã pour les ſiens. Pourtant combien que la ſeule election du Seigneur domine en 33

ceſt endroit, pour diſcerner les heritiers du Royaume celeſte, d'auec ceux qui n'y ont nulle part: ſi a voulu ce bõ Dieu mettre ſpecialemẽt ſa miſericorde ſur la lignée d'Abrahá, & la teſtifier & ſéeller par la Circonciſion. Or il y a maintenant vne meſme raiſon entre les Chreſtiẽs. Car cõme S.
2. Cor. 7. Paul, en ce paſſage la dit, que les Iuifs ſont ſanctifiez par leur ſouche & origine: auſsi autrepart il afferme, que les enfans des Chreſtiens ſont maintenant ſanctifiez par leurs parens: pourtant ils doyuẽt eſtre ſegregez des autres, leſquels demeurent immondes. Parquoy on peut facilemẽt iuger, que ce qu'ils pretendent conſequẽment, eſt faux. C'eſt, que les enfans d'aage, qui ont eſté circonciz, ont figuré ſeulement les enfans ſpirituels, qui
Rom. 15. ſont regenerez par la Parole de Dieu. S. Paul ne l'a pas prins ſi haut, quãd il a eſcrit que Ieſus Chriſt eſtoit miniſtre de la nation Iudaique, pour cõfermer les promeſſes faites à leurs Peres. Comme s'il diſoit: Puis que les promeſſes données à Abraham & aux Peres, ſont pour leur ſemence, Ieſus Chriſt à fin d'accomplir la verité de ſon Pere, eſt venu pour tirer ceſte nation à ſalut. Voila comment meſme apres la reſurrection de Ieſus Chriſt, S. Paul entend touſiours la promeſſe deuoir eſtre accomplie literalement. Autãt en dit S. Pierre au ſecõd des Actes, denonçant aux Iuifs que la promeſſe leur appartient, à eux & à leurs enfans. Et au troiſieſme chapitre, il les appelle enfans, c'eſt à dire, heritiers des Teſtamens: regardant touſiours à ceſte promeſſe. Ce que demonſtre bien auſsi le paſſage
Ephe. 2 de ſainct Paul, qu'auons icy deſſus allegué. Car il met la Circonciſion dõnée aux enfans petis d'aage, pour teſmoignage de la communication ſpirituelle auec Chriſt. Et de fait que pourroit-on reſpondre à la promeſſe que fait le Seigneur à ſes fideles par ſa Loy, denonçant qu'il fera miſericorde à leurs enfans pour l'amour d'eux, en mille generations? Dirons nous que ceſte promeſſe eſt abolie? Mais ce ſeroit deſtruire la Loy de Dieu, laquelle pluſtoſt eſt eſtablie par Chriſt, entant qu'elle nous tourne à bien & ſalut. Que ce nous ſoit donc vn poinct reſolu, que le Seigneur reçoit en ſon peuple, les enfans de ceux auſquels il s'eſt monſtre Sauueur: & qu'en faueur des premiers il accepte les ſucceſſeurs.

34 Les autres diuerſitez qu'ils taſchẽt de mõſtrer entre la Circõciſion & le Bapteſme, ſont du tout ridicules & ſans propos: & meſme repugnantes enſemble. Car apres qu'ils ont affermé que le Bapteſme appartient au premier iour de la bataille Chreſtiẽne, la Circonciſiõ au huitieſme, apres que la mortification eſt totalement faite: ils diſent incontinent apres, que la Circonciſion figure la mortification de peché: le Bapteſme eſt l'enſeuelliſſement, apres que nous y ſommes morts. Certes vn phrenetique ne ſe cõtrediroit tant ouuertemẽt. Car par l'vn des propos il s'enſuyuroit que le Bapteſme deuroit preceder la Circonciſiõ: par l'autre, on pourroit deduire qu'il la doit ſuyure. Or il ne ſe faut eſmerueiller de telle repugnance. Car l'eſprit de l'homme s'adonnant à forger fables & imaginations ſemblables à ſonges, eſt enclin à trebuſcher en telles abſurditez. Nous diſons donc, que la premiere de ces deux differences qu'ils veulent mettre, eſt vne pure reſuerie. Ce n'eſt pas en ceſte maniere qu'il faut allegoriſer ſur le huitieſme iour. Encore vaudroit-il beaucoup mieux expoſer auec les Anciẽs, que c'eſtoit pour demonſtrer le renouuellement de vie eſtre dependant de la reſurrection de Chriſt, laquelle a eſté faite au huitieſme

sour: ou bien, qu'il faut que ceste Circoncision de cœur soit perpetuelle, tant que ceste vie icy dure. Combien qu'il y ait apparence que nostre Seigneur, en ce iour ait regardé à la fragilité des enfans. Car voulant son alliance estre imprimée en leurs corps, il est vray-semblable qu'il a mis ce terme, à fin qu'ils fussent tellement cõfermez, que leur vie n'en fust point en danger. La seconde difference n'est pas plus certaine ne solide. Car de dire que par le Baptesme nous soyõs ensepueliz apres la mortificatiõ, c'est vne moquerie. Plustost nous sommes ensepueliz pour estre mortifiez, comme l'Escriture l'enseigne. Finalement, ils alleguent que si nous prenõs la Circoncision pour le fondemẽt du Baptesme, qu'il ne faudroit point que les filles fussent baptizées, veu qu'il n'y auoit que les masles seulement circonciz. Mais s'ils consideroyent bien la conuenance de la Circoncision, ils delaisseroyent ceste friuole raison. Car d'autãt que par ce signe le Seigneur demonstroit la sanctification de la semence d'Israel: il est certain qu'il seruoit aussi bien aux femelles qu'aux masles. Mais il ne leur estoit appliqué, pource que la nature ne le porte pas. Le Seigneur donc en ordonnant que le masle fust circoncy, a comprins souz iceluy la femelle: laquelle ne pouuant receuoir la Circoncision en son propre corps, communiquoit aucunemẽt à la Circoncision du masle. Ainsi toutes ces folles fantasies delaissées & reiettées, cõme elles le meritent, nous auons touſiours la similitude qui demeure entre le Baptesme & la Circoncision, touchãt le mystere interieur, les promesses, l'vsage & l'efficace.

Consequemment ils pretendent, que le Baptesme ne doit estre cõ 35
muniqué aux petis enfans, lesquels ne sont encores capables du mystere qui y est presenté. Car comme il appert, le Baptesme signifie la regeneration spirituelle: laquelle ne peut estre en ceste aage la. Pourtãt ils concluẽt qu'il les faut laisser enfans d'Adã, iusques à ce qu'ils auront prins accroissement pour paruenir à la secõde natiuité. Tout cela repugne meschamment à la verité de Dieu. Car s'il est question de les laisser enfans d'Adã, on les laisse en la mort: veu qu'il est dit qu'en Adam nous ne pouuons que mourir. Au contraire, Iesus Christ dit qu'on les laisse approcher de luy. Pourquoy? Pourtãt qu'il est la vie. Il les veut dõc faire participãs de soy pour les viuifier: & ceux icy bataillẽt cõtre sa volõté, disans qu'ils demeurerõt en la mort. Car s'ils veulẽt cauiller, qu'ils n'entendẽt pas que les enfans periſſent, cõbien qu'ils demeurẽt enfans d'Adã: leur erreur est assez conueincu par l'Escriture, quant il est dit, qu'en Adam nous sommes tous 1. Cor. 15
morts, & n'auons esperãce de vie que par Christ. Il nous faut donc auoir part en luy, pour estre faits heritiers de la vie. Pareillemẽt il est dit autrepart, que de nature nous sommes tous souz l'ire de Dieu, cõceuz en peché Ephe. 2
lequel porte touſiours damnation auec soy. Il s'ensuit dõc qu'il nous faut Psal. 51
sortir de nostre nature, pour communiquer au Royaume de Dieu. Et sauroit on dire chose plus ouuertement que cecy? La chair & le sang ne pos- 1. Cor. 15
sederont point le Royaume de Dieu. Il faut donc que tout ce qui est de nous, soit aneanty, pour estre faits heritiers de Dieu: ce qui ne se fait sans regeneratiõ. En somme, il faut que la Parole de Iesus Christ demeure veritable: où il afferme qu'il est la vie. Pourtant il nous faut estre en luy, pour eschapper la seruitude de la mort. Mais cõmẽt, disent-ils, pourroyẽt estre

les petis enfans regenerez, qui n'ōt cognoissance de biē ne de mal? A cela nous respondons que combien que l'œuure de Dieu nous soit secrette & incomprehensible: neantmoins qu'elle ne laisse point de se faire. Or que le Seigneur regenere les petis enfans qu'il veut sauuer, comme il est certain qu'il en sauue aucuns, il est tresseuident.

36 Car s'ils naissent en corruption, il faut qu'ils en soyent purgez, deuant qu'entrer au Royaume celeste, auquel il n'entre nulle chose souillée. S'ils naissent pecheurs, comme Dauid & sainct Paul en rendent tesmoignage, il faut pour estre agreables à Dieu, qu'ils soyent iustifiez. Et que demandons-nous tant, quand nostre Seigneur nous dit, qu'il nous faut tous renaistre pour auoir entrée en son Royaume? Et pour fermer la bouche aux murmurateurs, il a monstré en sainct Iean Baptiste, que c'est qu'il peut faire és autres, quand il l'a sanctifié dés le ventre de sa mere. Et n'est à receuoir ceste cauillation, que s'il a esté vne fois ainsi fait, ce n'est pas à dire qu'il le doiue tousiours estre. Car nous n'arguōs pas en ceste maniere: mais nous voulons seulement monstrer, qu'iniquement ils veulēt restreindre la puissance de Dieu enuers les petits enfans: laquelle il a vne fois declairée. L'autre euasiō est autāt inepte: quād ils alleguent que c'est vne maniere de parler de l'Escriture, de dire, Dés le vēntre de la mere, pour Dés la ieunesse. Car on voit bien que l'Ange en parlant à Zacharie luy a voulu affermer, qu'estant encores au vētre de la mere, il seroit rēply du S. Esprit. Le Seigneur dōc sactifiera biē ceux que bō luy sēblera, cōme il a sactifié S. Ieā, puis que sa main n'est pas accourcie.

Iean 3

37 Et de fait, pour ceste cause Iesus Christ a esté sanctifié dés son enfance: à fin que tous aages fussent en luy sanctifiez, selon que bon luy semble. Car comme pour satisfaire en la propre chair, en laquelle l'offense auoit esté faite, & pour accōplir toute iustice & entiere obeissance en nostre nature, de laquelle il vouloit faire le salut: dauantage pour estre plus enclin à nous supporter en douceur & compassion, il a prins nostre propre chair, & vn corps du tout semblable au nostre, excepté peché: aussi d'autrepart il a esté pleinemēt sanctifié en son humanité dés sa cōceptiō, à fin de sanctifier par sa participation iusques aux petis enfans. Or si Iesus est cōme le patron & exemplaire de toutes les graces que fait le Seigneur à ses enfans: en ceste partie aussi il nous peut estre exemple, que la main de Dieu n'est pas amoindrie enuers ceste aage, non plus qu'ēuers les autres. Quoy qu'il soit, il est necessaire de conclurre: que le Seigneur ne retire de ce monde nul de ses seleuz, qu'il ne l'ait premierement sanctifié & regeneré par son Esprit. Et à ce qu'ils alleguent, que la verité ne recognoist autre regeneration, que celle qui est faite par la semence incorruptible, qui est la Parole de Dieu, nous respondons qu'ils prennent mal le dire de sainct Pierre: lequel en disant cela, n'adresse son propos sinon à ceux qui auoyent esté enseignez de l'Euangile auxquels certes la Parole de Dieu est tousiours pour semence de regeneration spirituelle: mais de cela ne se peut inferer, que les petis enfans ne puissent estre regenerez par la vertu du Seigneur, à nous secrette & occulte, mais à luy facile & aisée. Dauantage, c'est vne chose trop incertaine & mal seure, d'affermer que le Seigneur ne se puisse en quelque sorte manifester à eux.

1. Pier. 1

Com-

Comment, diſent-ils, cela ſe feroit-il: veu que la Foy eſt par l'ouye, comme dit S. Paul, & les enfans n'ont diſcretion de bien ne de mal? Mais ils ne regardent point que S. Paul parle ſeulement de la maniere ordinaire, dont le Seigneur beſoigne pour donner la Foy aux ſiens, nó pas qu'il n'en puiſſe autrement vſer: cõme de fait il en a vſé en beaucoup, leſquels ſans iamais leur faire ouyr parole, il a touché interieurement pour les attirer à la cognoiſſance de ſon Nom. Et pource qu'il leur ſemble que cela repugne à la nature des enfans, leſquels ſelon Moyſe n'ont encore diſcretion du bien & du mal: ie leur demande, pourquoy ils veulẽt reſtreindre la puiſſance de Dieu, de ne ſauoir maintenant faire en partie aux enfans, ce qu'elle fait en eux parfaitemẽt vn peu apres. Car ſi la plenitude de vie eſt en la parfaite cognoiſſance de Dieu puis que le Seigneur reſerue à ſalut d'aucuns, leſquels decedent petis enfans de ce mõde: il eſt certain que ils auront la pleine manifeſtation de Dieu. Puis donc qu'ils l'ont parfaitement en la vie future: pourquoy n'en pourront ils auoir icy quelque petit gouſt? Non pas que nous vueillons affermer que les enfans ayẽt Foy, d'autant que nous ne ſauons commẽt Dieu beſoigne en eux. Mais noſtre intention eſt de monſtrer la temerité & preſomption de ces gẽs: leſquels ſelon leur folle fantaſie afferment & nient ce que bon leur ſemble: ſans auoir nul eſgard à toute raiſon qu'on ſauroit amener. 38 *Deut.1*

Mais ils preſſent encore de plus pres, diſant que le Bapteſme eſt Sacrement de Penitence & de Foy: comme l'Eſcriture nous enſeigne. Puis donc que Penitence & Foy ne peuuent eſtre en vn petit enfant: c'eſt vne choſe mal cõuenable de leur appliquer le Sacremẽt: veu qu'en ce faiſant ſa ſignification eſt rendue vaine. Ces argumens cõbattent contre l'ordõnance de Dieu, plus que contre nous. Car que la Circõciſion ait eſté ſigne de Penitence, il appert par pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture: principalement du quatrieſme chapitre de Ieremie. Et S. Paul le nomme Sacrement de la iuſtice de Foy. Qu'on demãde donc raiſon à Dieu, pourquoy il l'a fait appliquer aux petits enfãs. Car puis que c'eſt vne meſme raiſon, ſi cela n'a eſté fait deſraiſonnablement: il n'y a non plus d'inconuenient au Bapteſme. S'ils cerchent leurs ſubterfuges accouſtumez, que les enfans d'aage ont figuré les vrais enfans regenerez, cela deſia leur eſt oſté. Voicy donc que nous diſons: Puis que noſtre Seigneur a voulu que la Circõciſion, combien qu'elle fuſt Sacrement de Foy & Penitence, fuſt communiquée aux enfans: il n'y a nul inconuenient que le Bapteſme leur ſoit cõmuniqué. Si ces calomniateurs ne veulent d'auenture accuſer Dieu, en ce qu'il a fait telle ordonnance. Mais la verité, ſapience & iuſtice de Dieu reluit aſſez clairement en tous ſes faits, pour confondre leur folie, menſonge & iniquité. Car combien que les enfans ne comprinſſent point pour lors que vouloit dire la Circonciſion: ſi ne laiſſoyent-ils pas d'eſtre circõciz en la chair à la mortification interieure de leur nature corrompue, pour la mediter & s'y eſtudier, quand l'aage le porteroit: eſtans à ce inſtruits dés leurs premieres années. 39 *Rom.4*

Par ceſte raiſon ſe peuuent ſoudre les paſſages qu'ils amenent appartenans à la ſignification du Bapteſme. Comme quand de ce que ſainct Paul l'appelle Le lauement de regeneration & renouation, ils pretendẽt 40 *Tit.3*

qu'on ne le doit bailler ſinon à ceux qui ſont capables d'eſtre regenerez & renouuellez. Mais nous aurons touſiours à repliquer: La Circonciſion eſt ſigne de regeneratiõ & renouation. Elle ne ſe doit donc bailler ſinon à ceux qui en ſont ia de preſent participãs. Et par ainſi ſelon leur intẽtion l'ordõnance de Dieu, de circoncir les petits enfans, ſeroit folle & deſraiſonnable. Pourtant toutes les raiſons qui combattent auſsi bien contre la Circonciſion, ne ſont à receuoir, pour impugner le Bapteſme. Et ne peuuent calõnier, qu'il faut laiſſer pour fait ce qui eſt inſtitué du Seigneur: & qu'il faut auoir pour reſolu qu'il eſt bon & ſainct, ſans en enquerir: laquelle reuerence n'eſt pas deue aux choſes leſquelles ne ſont expreſſement commãdées de luy. Car il n'y a ſinon à reſpondre à ceſte queſtion: Ou Dieu a inſtitué la Circonciſion pour les petis enfans à bonne raiſon, ou non. Si elle a eſté bien inſtituée, tellemẽt qu'on ne puiſſe alleguer aucune abſurdité à l'encontre: autant en eſt-il du Bapteſme.

41 Parquoy, à ce qu'ils pretendent nous amener à quelque abſurdité, nous reſpondons ainſi: Les enfans receuãs le ſigne de regeneration & renouation, s'ils decedent de ce monde deuant que venir en aage de cognoiſſance, s'ils ſont des eſleuz du Seigneur, ſont regenerez & renouuellez par ſon Eſprit, comme bon luy ſemble: ſelon ſa vertu à nous cachée & incomprehenſible. S'ils viennent iuſques à l'aage qu'ils puiſſent eſtre inſtruits de la doctrine du Bapteſme, ils cognoiſtront comment en toute leur vie ils ne doyuent faire autre choſe, que mediter ceſte regeneration, dõt ils portent la marque dés leur enfance. En telle maniere auſsi faut-il entendre ce que ſainct Paul enſeigne au ſixieſme des Romains & troiſieſme des Coloſsiens, que par le Bapteſme nous ſommes enſeueliz auec Chriſt. Car en diſant ces choſes, il n'entend pas qu'elles doyuẽt preceder le Bapteſme. Mais ſeulement enſeigne quelle eſt la doctrine du Bapteſme, laquelle ſe peut auſsi bien monſtrer & apprendre apres l'auoir receu, comme parauant. Comme pareillement Moyſe & les Prophetes remonſtroyent au peuple d'Iſrael, que la Circonciſion vouloit dire, ia ſoit qu'ils euſſent eſté circonciz ieunes. Pourtant s'ils veulent conclurre, que tout ce qui eſt repreſenté au Bapteſme, doit preceder iceluy: leur faute eſt en cela par trop lourde. Veu meſmes que ces choſes ont eſté eſcrites aux perſonnes, leſquels auoyent ia eſté baptizez. Autant en faut-il dire de ce que eſcrit ſainct Paul aux Galatiẽs: que nous tous qui ſommes baptizez, auons veſtu Ieſus Chriſt. Ce qui eſt vray. Mais à quelle fin? Pour viure doreſnauant en luy: non pas pource qu'auparauant nous y auons veſcu. Et combiẽ que les grans ne doyuent receuoir le ſigne, que premierement ils n'ayẽt intelligence de la choſe: il y a diuerſe raiſon aux petits enfans, comme il ſera dit en autre lieu. A vne meſme fin tend le dire de ſainct Pierre, que le Bapteſme reſpondant à la figure de l'arche de Noé, nous eſt donné à ſalut. Non point l'ablution exterieure des ſouillures de la chair, mais reſponſe de bonne cõſcience enuers Dieu, qui eſt par la Foy en la reſurrection de Ieſus Chriſt. Si la verité du Bapteſme eſt bon teſmoignage de la conſcience deuant Dieu, quand cela ſera ſeparé, que reſte il plus qu'vne choſe vaine & de nulle importãce? Parquoy ſi les enfans ne peuuẽt auoir ceſte bonne conſcience, leur Bapteſme n'eſt que vanité & fumée. En cela

Galat.3

1.Pier.3.

ils

ils se trompent touſiours, qu'ils veulent preciſement que la verité, ſans quelque exception precede le ſigne. Lequel erreur nous auõs abondamment cy deuant refuté. Car la Circonciſion pourtant ſi elle eſtoit baillée aux petits enfans, ne laiſſoit point d'eſtre Sacrement de la iuſtice de la Foy, ſigne de penitẽce & regeneration. Si ces choſes euſſent eſté incompatibles, Dieu n'euſt pas fait telle ordonnance. Mais en nous enſeignant que la ſubſtance de la Circonciſion eſt telle, & cependant l'aſsignant aux petits enfans, il nous monſtre aſſez que touchant ces poincts-la, il leur eſt baillé pour le temps aduenir. Donc la verité preſente qu'il nous faut conſiderer au Bapteſme, quand il eſt donné aux petits enfans, c'eſt qu'il eſt teſtification de leur ſalut, en ſéellant & confirmant l'alliance de Dieu ſur eux. Pourtant, toutes telles raiſons ainſi demenées, ne ſont que deprauations de l'Eſcriture, comme chacun peut voir.

Nous traiterons en brief les autres argumens, leſquels ſe peuuent 42
démeſler ſans grande difficulté. Ils alleguẽt que le Bapteſme eſt vn teſmoignage de la remiſsion de noz pechez. Ce que nous accordons. Et diſons, que par ceſte raiſon il appartient aux petits enfans. Car eſtans pecheurs, comme ils ſont, ils ont beſoing de pardon & remiſsion de leurs macules. Or puis que le Seigneur teſtifie, qu'il veut faire miſericorde à ceſt aage: pourquoy luy refuſerons-nous le ſigne, qui eſt moindre que la choſe? Parquoy nous retournons l'argument contre eux. Le Bapteſme eſt ſigne de la remiſsion des pechez: les enfans ont remiſsion de leurs pechez: le ſigne donc, qui doit ſuyure la choſe, à bon droit leur eſt communiqué. Ils produiſent ce qui eſt eſcrit au cinqieſme des Epheſiens: que noſtre Seigneur a purgé ſon Egliſe par le lauement d'eau en la Parole de vie. Ce qui fait encore cõtre eux: car de cela nous deduiſons telle raiſon: Si noſtre Seigneur veut que la purgatiõ qu'il fait de ſon Egliſe, ſoit teſtifiée & cõfermée par le ſigne du Bapteſme: & les petis enfans ſont de l'Egliſe: puis qu'ils ſont cõtez au peuple de Dieu, & appartiennent au Royaume des cieux: il s'ẽſuit dõc qu'ils doyuent receuoir le teſmoignage de leur purgation, comme le reſte de l'Egliſe. Car S. Paul: ſans nulle exceptiou, comprend generalement toute l'Egliſe, quãd il dit, que noſtre Seigneur l'a purgée par le Bapteſme. De ce qu'ils alleguent du douz'ieſme de ſa premiere aux Corinthiens: Que par le Bapteſme nous ſommes incorporez en Chriſt, on en peut autant déduire. Car ſi les petis enfans appartiennent au corps de Chriſt, comme il appert de ce qui a eſté dit: il eſt donc conuenable qu'ils ſoyent baptizez, pour eſtre conioints à leurs mẽbres. Voila comme ils bataillent viuement contre nous, auec tant de paſſages qu'ils accumulent ſans ſens, ſans propos, ſans intelligence.

Apres par la practique des Apoſtres ils veulent monſtrer commẽt 43
il n'y a que les grans qui ſoyent capables de receuoir le Bapteſme. Car ſainct Pierre, diſent-ils, eſtant interrogué de ceux qui ſe vouloyent conuertir à noſtre Seigneur, que c'eſt qu'ils auoyẽt à faire: il leur reſpõd, que Act. 2
ils facent penitẽce, & qu'vn chacun d'eux ſoit baptizé en la remiſsiõ de leurs pechez. Semblablement quand l'Eunuque demande à ſainct Philippe. S'il n'eſt pas loiſible qu'il ſoit baptizé: il luy reſpond, Ouy bien, moyennant qu'il croye de tout ſon cœur. De cela ils concluent, que le Ba- Act. 8

pteſme n'eſt ordonné ſinon pour ceux qui ont Foy & repentance. Mais s'il eſt queſtion d'y aller en ceſte ſorte : par le premier paſſage, on trouueroit que la repentance ſuffiroit, veu qu'il n'y eſt fait mẽtion aucune de la Foy : & par le ſecond, que la Foy ſeule ſeroit aſſez, veu que la repentance n'y eſt point requiſe. Ils me dirõt, que l'vn des paſſages aide à l'autre: & partant qu'il les faut ioindre pour en auoir bonne intelligence. Et ſemblablemẽt nous diſons, que pour bien tout accorder, il faut aſſembler les autres paſſages, leſquels nous peuuent depeſcher de ceſte difficulté, d'autant que le droit ſens de l'Eſcriture ſouuentesfois depend de la circonſtance. Nous voyons donc que ces perſonnages, leſquels interroguẽt de ce qu'ils ont à faire pour ſe reduire au Seigneur, ſont en aage d'intelligence. De tels nous ne diſons pas qu'ils doyuẽt eſtre baptizez, ſinon que premierement on ait teſmoignage de leur Foy & repentance, telle que on peut auoir entre les hommes. Mais les petits enfans engendrez des Chreſtiens, doyuent bien eſtre mis en vn autre reng. Et qu'il ſoit ainſi, nous ne le forgeons pas au plaiſir de noſtre cerueau, mais auons certaine aſſeurance de l'Eſcriture, pour y mettre vne telle difference. Nous voyõs que ſi quelcun anciennement ſe rengeoit auec le peuple d'Iſrael, pour ſeruir au Dieu viuant: il falloit que deuant que receuoir la Circonciſion, premierement il receuſt la Loy, & fuſt endoctriné de l'alliance que noſtre Seigneur auoit auec ſon peuple: pource qu'il n'eſtoit pas de ſa nature compris en la nation Iudaique, à laquelle ce Sacrement appartenoit.

44 Comme meſme le Seigneur enuers Abraham ne commence point par là, de le faire circoncir, ſans ſauoir pourquoy : mais il l'inſtruiſt de l'alliance, laquelle il veut confermer par la Circonciſion : & apres qu'il a creu à la promeſſe, lors il luy ordonne le Sacrement. Pourquoy eſt ce donc qu'Abraham ne reçoit point le ſigne, ſinon apres la Foy, & Iſaac ſon fils le reçoit deuant que rien entendre ? Pource que l'homme d'aage n'eſtant encore participant de l'alliance du Seigneur, pour y entrer doit premieremẽt ſauoir quelle elle eſt. Le petit enfant engendré de luy, eſtãt heritier de l'alliance par ſucceſsion, comme la promeſſe faite au pere le porte, à bon droit eſt capable du ſigne, ſans entendre que lle eſt la ſignification. Ou, pour le dire plus brieuement, & plus clairement, puis que l'enfant du fidele eſt participant de l'alliance de Dieu ſans intelligence, il ne doit point eſtre debouté du ſigne, mais en eſt capable ſans que l'intelligẽce y ſoit requiſe. C'eſt la raiſon pourquoy noſtre Seigneur dit, que les enfans ſortiz de la lignée d'Iſrael, luy ont eſté engendrez, comme ſes propres enfans : ſe reputant le Pere de tous les enfans de ceux auſquels il auoit promis d'eſtre leur Dieu, & le Dieu de leur ſemence. Celuy qui eſt infidele nay d'infideles, iuſques à ce qu'il viẽne à cognoiſſance de Dieu, eſt eſtrangier de l'alliance. Et pourtant ce n'eſt pas de merueille, s'il n'a communication au ſigne: car ce ſeroit à fauſſes enſeignes. Ainſi dit ſainct Paul, que les Gentils, du temps de leur idolatrie eſtoyent ſans Teſtamẽt, ne alliance. La choſe maintenant me ſemble bien aſſez claire. C'eſt, que les grans d'aage, qui ſe veulẽt reduire à noſtre Seigneur, ne doyuẽt eſtre receuz au Bapteſme ſans Foy & repentance, veu que c'eſt la ſeule entrée qu'ils ont en l'alliance, laquelle eſt marquée par le Bapteſme. Les enfans deſcen-

Exech. 16 23.

Epheſ. 2

deſcenduz de Chreſtiens, auſquels en heritage elle appartient par la vertu de la promeſſe, pour ceſte ſeule cauſe ſont idoines d'y eſtre admiz. Autant faut-il dire de ceux qui confeſſoyent leurs fautes & offenſes, pour eſtre baptizez de Iean: veu qu'en eux nous ne voyõs autre exẽple, ſinon ce luy que nous voudrions obſeruer. Car s'il venoit quelque Iuif, Turc, ou Payen, nous ne luy voudrions communiquer le Bapteſme deuant que l'auoir deuement inſtruit, & auoir ſa confeſsion telle qu'en penſiſsions eſtre ſatiſfaits. Car combien qu'Abraham n'ait eſté circoncy qu'apres auoir eſté inſtruit, cela ne porte point preiudice, que les enfans apres luy ne ſoyent circonciz ſans inſtruction, iuſques à tant qu'ils en ſeront capables. Matt. 3

Mais encore pour mõſtrer que la nature du Bapteſme eſt telle, qu'elle requiert vne regeneration preſente, ils prennẽt teſmoignage de ce qui eſt dit au troiſieſme de S. Iean: Quicõques ne ſera regeneré d'eau & de l'Eſprit, il n'entrera point au Royaume celeſte. Voila, diſent ils, cõment noſtre Seigneur appelle le Bapteſme, Regeneration. Si dõc ainſi eſt que les enfans ſoyent incapables d'eſtre regenerez, cõment ſeront-ils idoines à receuoir le Bapteſme, qui ne peut eſtre ſans cela? Premierement ils s'abuſent, en ce qu'ils referent ce propos au Bapteſme: pource qu'il eſt là fait mẽtion d'eau. Car apres que Ieſus Chriſt a declairé à Nicodeme la corruption de noſtre nature, & a dit qu'il nous falloit renaiſtre, pource que Nicodeme imaginoit vne ſeconde natiuité du corps: il demõſtre la façon cõmẽt Dieu nous regenere: à ſauoir en eau & en Eſprit. Cõme s'il diſoit, par l'Eſprit, qui en purgeant & arroſant les ames, à l'office d'eau. Ie pren dõc ſimplemẽt l'eau & l'Eſprit, pour l'Eſprit qui eſt eau: & n'eſt point ceſte forme de parler nouuelle: car elle cõuient auec vne autre qui eſt au premier chapitre, où Ieã Baptiſte dit: Celuy qui me ſuit, eſt celuy qui baptize au ſainct Eſprit & au feu. Cõme donc baptizer du ſainct Eſprit & de feu, eſt donner le ſainct Eſprit, lequel a la nature & proprieté de feu en regenerãt les fideles: ainſi Renaiſtre par l'eau & l'Eſprit, n'eſt autre choſe que receuoir la vertu du ſainct Eſprit, lequel fait en l'ame ce que l'eau fait au corps. Ie ſay bien que les autres interpretent autrement ce paſſage, mais ie ne doute pas que ce ne ſoit icy le vray ſens & naturel. 45

Dauantage, il appert encore par autre raiſon, que leur expoſition ne doit eſtre admiſe, veu que tous ceux qui n'auroyẽt eſté baptizez, ſeroyẽt excluz du Royaume de Dieu. Or ie preſuppoſe que leur opinion fuſt tenue, de ne point baptizer les petis enfans: que diroyent ils d'vn ieune enfant, qui auroit eſté inſtruit droitement en noſtre Foy, s'il venoit à treſpaſſer deuant qu'on euſt loiſir de le baptizer? Noſtre Seigneur dit, que quiconques croit au Fils, il a la vie eternelle: & ne viendra en condamnation, mais eſt ia paſſé de mort à vie. Nulle part il ne damne ceux qui n'auront point eſté baptizez. Ce que n'entendons eſtre dit en contemnement du Bapteſme, comme ſi on le pouuoit negliger: mais ſeulemẽt nous voulons monſtrer qu'il n'eſt pas tellement neceſſaire, que celuy ne ſoit excuſable de ne l'auoir point receu, qui aura eu empeſchement legitime. Au contraire, ſelon leur expoſition, tous tels ſeroyent condamnez ſans exception: ia ſoit qu'ils euſſent la Foy, par laquelle nous poſſedons Ieſus Chriſt. Mais encore ſans cela, ils damnent tous les petits enfans, auſquels 46

ils denient le Bapteſme, qu'ils diſent eſtre neceſſaire à ſalut. Maintenant qu'ils accordent leur dire auec la Parole de Chriſt, par laquelle le Royaume celeſte leur eſt adiugé. Et encore que nous leur concedions tout ce qu'ils demandent, ſi eſt leur illation fauſſe, & prinſe d'vne fauſſe & folle raiſon, que les enfans ne peuuent eſtre regenerez: comme il appert de la deduction cy deſſus traitée amplement. C'eſt, que ſans la regeneration il n'y a nulle entrée au Royaume de Dieu, ny aux petits, ny aux grans. Or puis qu'il y en a de ceux qui decedent petits enfans, qui ſont heritiers du Royaume de Dieu, il s'enſuit bien qu'ils ſont parauant regenerez. Le reſte des choſes ſignifiées a lieu en eux, au temps que le Seigneur aura diſpoſé, pour leur en donner la cognoiſſance.

47 Sur tout, pour faire leur grand bouclier, & comme la principale forteresſe de leur opinion, ils alleguent la premiere inſtitution du Bapteſme: laquelle ils diſent auoir eſté faite par les paroles eſcrites au dernier de ſainct Matthieu: Allez, inſtruiſez toutes nations, les baptizans au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit: les enſeignans de garder tout ce que ie vous ay commandé. A quoy ils ioignent ce paſſage du dernier de ſainct Marc: Qui croira, & ſera baptizé, il ſera ſauué. Voila, diſent-ils, comment noſtre Seigneur commande d'inſtruire deuant que baptizer, & monſtre que la Foy doit preceder le Bapteſme. Et de fait, noſtre Seigneur a bien monſtré cela par ſon exemple: lequel n'a point eſté baptizé iuſques à l'aage de trente ans. A ceſt endroit ils faillent en beaucoup de ſortes. Car c'eſt vn erreur trop euident, de dire que le Bapteſme ait eſté lors premierement inſtitué: lequel auoit duré tout le temps de la predication de Ieſus Chriſt. Puis donc qu'il auoit eſté inſtitué deuant qu'eſtre en vſage: comment dirons-nous que ſi long temps apres, la premiere inſtitution en ait eſté faite? Parquoy, c'eſt en vain qu'ils taſchent de prendre la premiere ordonnance, pour nous limiter la doctrine du Bapteſme à ce paſſage preciſement. Toutesfois, laiſſant là ceſte faute, conſiderons combien ſont fortes leurs raiſons. Or elles ne ſerrent pas tant, que n'en peuſſions bien eſchapper, s'il eſtoit meſtier de tergiuerſer. Car puis qu'ils ſe fondent ſi eſtroitement ſur l'ordre & la diſpoſition des mots, pretendans qu'il faut inſtruire premierement que baptizer: & croire, premierement que receuoir le Bapteſme, pource qu'il eſt dit, Inſtruiſez, & baptizez. Item, Qui croira & ſera baptizé: par meſme raiſon il nous ſeroit loiſible de repliquer, qu'il faut baptizer deuant qu'enſeigner à garder les choſes que Ieſus a commandées: veu qu'il eſt dit, Baptizez, les enſeignans de garder tout ce que ie vous ay commandé. Et que ſera-ce, ſi leur expoſition eſt receuë, du paſſage de ſainct Iean, n'agueres allegué, qu'il falle entendre du Bapteſme ce qui eſt dit de regeneration d'eau? Ne leur prouuerons-nous pas bien ainſi, que le Bapteſme deuroit preceder la regeneration ſpirituelle, puis qu'il eſt nommé deuant? Car il n'eſt pas dit, Qui ſera regeneré d'Eſprit & d'eau: mais d'eau & d'Eſprit.

48 Leur argument ſemble deſia aduis aucunement abbatu. Encore neantmoins ne nous arreſtons nous pas là, ayans reſponſe pour defendre la verité, beaucoup plus certaine & ſolide. C'eſt, que le principal mandement que baille icy noſtre Seigneur à ſes Apoſtres, eſt d'annoncer l'Euangile,

auquel il adiouſte le miniſtere de baptizer, comme vne dependance de leur propre commiſsion & principale charge. Pourtant il n'eſt icy parlé du Bapteſme, ſinon d'autãt qu'il eſt conioint à la doctrine & predication: comme il ſe pourra mieux entendre par plus longue deduction. Le Seigneur donc enuoye ſes Apoſtres pour inſtruire les hommes de toutes nations de la terre. Et leſquels? Il eſt certain qu'il n'entend, ſinon ceux qui ſont capables de receuoir doctrine. Apres il dit, que tels, apres auoir eſté inſtruits, doiuent eſtre baptizez. Et en pourſuiuant ſon propos, il dit que tels, en croyant & eſtant baptizez, ſeront ſauuez. Eſt-il icy fait mention des petis enfans, n'en vne part, ny en l'autre? Quelle forme donc d'arguer eſt ceſte cy, dont ils vſent? Les gens d'aage doyuent eſtre inſtruits & croire, deuant qu'eſtre baptizez: le Bapteſme donc n'appartient point aux petis enfans. Qu'ils ſe tormentent tant qu'ils voudront: ils ne peuuent tirer autre choſe de ce paſſage, ſinon qu'on doit preſcher l'Euãgile à ceux qui ſont capables d'ouyr, deuant que les baptizer: puis que de tels ſeulement il eſt queſtion. C'eſt donc bien peruertir les paroles du Seigneur, ſouz ombre de cela exclurre les petis enfans du Bapteſme.

Et à fin que chacun puiſſe toucher au doigt leur ignorance, ie monſtreray par ſimilitude en quoy elle giſt. Quand ſainct Paul dit que quicon que ne trauaillera, qu'il ne mange: ſi de cela quelcun vouloit inferer, que les petits enfans ne doiuẽt point eſtre nourriz: ne ſeroit-il point digne de la moquerie de tout le monde? Pourquoy? Pourtant que ce qui eſt dit d'vne partie, il le tireroit generalement à tous. Or ces bons perſonnages n'en font pas moins en ceſte matiere. Car ce qui eſt dit ſpecialemẽt des grans, ils le rapportent aux petits, pour en faire vne reigle generale. Touchant de l'exemple de noſtre Seigneur, il ne les peut en rien fauoriſer. Il n'eſt baptizé que iuſques à l'aage de trente ans. Mais c'eſt pource que lors il veut commencer ſa predication, & par icelle fonder le Bapteſme: lequel auoit deſia eſté commencé par Iean. Voulant donc inſtituer le Bapteſme en ſa doctrine, dés le commencement, pour le mieux authoriſer il le ſanctifie premierement en ſon corps, voire au temps qu'il cognoiſſoit eſtre propre & conuenable à ce faire: à ſauoir, voulant commencer à executer la charge à luy commiſe. 49

Ils nous obiectent, que par meſme raiſon la Cene deuroit eſtre communiquée aux petits enfans: leſquels nous ne voulons receuoir à icelle. Comme ſi la diuerſité n'eſtoit pas aſſez expreſſement notée en l'Eſcriture, voire en toutes manieres. Ie confeſſe, que cela s'eſt fait en l'Egliſe ancienne, comme il appert par quelques paſſages des Docteurs. Mais ceſte couſtume a eſté abolie iuſtement, & à bon droit. Car ſi nous conſiderons la nature & proprieté du Bapteſme, nous trouuerons que le Bapteſme eſt la premiere entrée que nous auons, pour eſtre recogneuz membres de l'Egliſe, & auoir lieu entre le peuple de Dieu. Pourtant il eſt le ſigne de noſtre regeneration & natiuité ſpirituelle: par laquelle nous ſommes faits enfans de Dieu. Au contraire, la Cene a eſté ordonnée pour ceux qui ayans paſſé la premiere enfance, ſont capables de viande ſolide. A quoy nous auons la Parole du Seigneur fort euidente. Car quant au Bapteſme, elle ne met nulle diſtinction d'aage. Mais elle ne permet pas la 50

Cene eſtre communiquée, ſinon à ceux qui peuuent diſcerner le corps du Seigneur, qui ſe peuuent examiner & eſprouuer, qui peuuent annoncer la
1.Cor.11 mort du Seigneur. Voudrions nous choſe plus ouuerte que cela? Qu'vn chacun s'eſprouue ſoymeſme: puis, qu'il mange de ce pain, & boyue de ce calice. Il faut donc que la probation precede, laquelle ne peut eſtre aux petits enfans. Item, Qui en mange indignement, il prend ſa condamnation, ne diſcernant point le corps du Seigneur. S'ils n'en peuuent eſtre participans dignement, ſinon auec approbation: ce n'eſt pas raiſon que preſentions aux enfans leur iugement & leur condamnation, en leur adminiſtrant. Item, Vous ferez cecy en commemoration de moy. Pourtant, toutesfois que vous prendrez de ce pain, & beuurez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. Cõment pourroyẽt annoncer la mort du Seigneur les enfans, qui ne peuuent encore parler? Toutes ces choſes ne ſont pas requiſes au Bapteſme: pourtãt la difference eſt grande entre ces deux ſignes, laquelle meſme a eſté obſeruée ſouz le vieil Teſtament aux ſignes ſemblables & reſpondans à ceux cy. Car la Circonciſion, laquelle eſtoit au lieu du Bapteſme, eſtoit communiquée aux petits enfans: mais l'A-
Exode 12 gneau Paſchal, pour lequel nous auons maintenant la Cene, n'appartenoit à autres enfans, ſinon à ceux qui pouuoyent interroguer quelle en eſtoit ceſte ſignification. Si ces poures gens auoyent le moindre gouſt qu'on pourroit dire, de la Parole du Seigneur, ils ne ſeroyẽt pas tant aueugles, de n'apperceuoir ces choſes, leſquelles ſe monſtrẽt d'elleſmeſmes à l'œil.

51 Ce que nous auons dit eſt aſſez ſuffiſant, comme on peut voir, pour monſtrer comment ſans raiſon ne propos ceux-la troublent l'Egliſe du Seigneur, leſquels eſmeuuent queſtions & debats, à fin de reprouuer l'obſeruation ſaincte qui touſiours depuis les Apoſtres a eſté gardée diligemment des fideles: puis que nous auons euidemment prouué qu'elle a certain & aſſeuré fondement ſur la ſaincte Eſcriture: & au contraire auons abondamment refuté toutes les obiections, leſquelles ont accouſtumé de ſe faire à l'encontre. Tellement que nous ne doutons point que tous bons ſeruiteurs de Dieu, apres auoir leu ce traité, ne ſoyent pleinement ſatisfaits, & n'apperçoiuent à l'œil que tous les aſſauts, qui ſe font pour renuerſer & abolir ceſte ſaincte ordonnance, ne ſoyent cauteleuſes machinations du diable: à fin de diminuer la conſolation que le Seigneur nous a voulu donner par ſa promeſſe, & obſcurcir d'autant la gloire de ſon Nom: laquelle eſt d'autãt plus exaltée, que les largeſſes de ſa miſericorde ſont amplement eſpandues ſur les hommes. Car quand le Seigneur viſiblement nous teſtifie par le ſigne du Bapteſme, que pour l'amour de nous il veut auoir eſgard à noſtre poſterité, & eſtre Dieu de noz enfans: n'auons nous point bonne matiere de nous reſiouyr, à l'exemple de Dauid? reputans que le Seigneur prend enuers nous la perſonne d'vn bon pere de famille, eſtendant non ſeulement ſur nous ſa prouidence, mais ſur les noſtres apres noſtre mort. En laquelle reſiouyſſance Dieu eſt ſingulierement glorifié. Voila pourquoy Sathan s'efforce de priuer noz enfans de la communication du Bapteſme. C'eſt à fin que ceſte teſtification que le Seigneur a ordõnée, pour nous confermer les graces qu'il leur veut faire, eſtãt effacée de deuant noz yeux, petit à petit nous oublions pareillemẽt

la promeſſe qu'il nous a dõnée pour eux. Dont s'enſuyuroit non ſeulemẽt vne ingratitude & meſcognoiſſance de la miſericorde du Seigneur enuers nous, mais vne negligence d'inſtruire noz enfans en la crainte & diſcipline de ſa Loy & en la cognoiſſance de ſon Euangile. Car ce n'eſt pas petit eſguillon pour nous inciter à les nourrir en vraye pieté & obeiſſance de Dieu, quand nous entendons que dés leur natiuité le Seigneur les a receuz entre ſon peuple, pour membres de ſon Egliſe. Parquoy ne reiettans point la grande benignité de noſtre Seigneur, preſentons luy hardiment noz enfans, auſquels il a donné par ſa promeſſe entrée en la compagnie de ceux qu'il aduoue pour ſes familiers & domeſtiques de ſa maiſon, qui eſt l'Egliſe Chreſtienne.

DE LA CENE DV SEIGNEVR.

CHAP. XVIII.

L'Autre Sacrement, que noſtre Seigneur Ieſus a donné à ſon Egliſe, eſt la Cene. En laquelle il teſtifie qu'il eſt le pain viuifiant, par lequel noz ames ſont nourries en la vraye immortalité & bienheureuſe. Les ſignes ſont le pain & le vin, leſquels ſont ſanctifiez au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, pour nous repreſenter la cõmunion inuiſible d'iceux. Car cõme par le Baptesme Dieu nous regenere, nous introduit en ſon Egliſe, & nous adopte pour eſtre ſiens: ainſi, puis apres, pour faire l'office d'vn bon pere de famille, il nous nourriſt & repaiſt, pour nous conſeruer & entretenir en la vie, en laquelle il nous a engẽdrez par ſa Parole. Or la viande vnique des ames, c'eſt Chriſt. Pourtant le Pere celeſte le nous donne, à fin qu'eſtans repeuz par ſa communion nous ſoyons renouuellez en immortalité. Et pourtãt que ce myſtere eſt incõprehenſible de ſa nature, il nous en dõne vne figure & image en ſignes viſibles: ou pluſtoſt il nous en donne cõme vne arre ou vn marreau, pour nous en rendre auſsi certains comme ſi le voyions à l'œil. Nous voyons donc à quelle fin tend ce Sacrement: à ſauoir pour nous aſſeurer que le corps du Seigneur a tellement eſté vne fois ſacrifié pour nous, que maintenant nous le receuons: & en le receuant ſentons en nous l'efficace de ceſte oblation vnique qui en a eſté faite. Item, que ſon ſang a tellement eſté vne fois eſpandu pour nous, qu'il nous eſt en breuuage perpetuel. Et c'eſt ce que portent les paroles de la promeſſe, quand il eſt dit, Prenez mangez: cecy eſt mon corps, qui eſt liuré pour vous. Il nous eſt donc cõmandé de prendre & manger le corps qui a eſté vne fois offert pour noſtre ſalut, à fin que voyans que nous en ſommes faits participans, nous ayons certaine confiance que la vertu de ceſte oblation ſe demonſtrera en nous. Et pourtant il appelle le Calice, alliãce en ſon ſang. Car entant qu'il appartiẽt à la confirmation de noſtre Foy, toutes fois & quantes qu'il nous dõne ſon ſacré ſang à boire, il renouuelle aucunement l'alliance auec nous, laquelle il a ratifiée en iceluy. 1

Noz ames peuuent prendre & recueillir de ce Sacrement vne grande douceur & fruit de conſolation. C'eſt, que nous recognoiſſons Ieſus Chriſt eſtre tellement incorporé en nous, & nous auſsi en luy, que tout ce 2

qui eſt ſien nous le pouuons appeller noſtre: & tout ce qui eſt noſtre, nous le pouuons nõmer ſien. Parquoy, nous nous oſons promettre aſſeurémẽt que la vie eternelle eſt noſtre, & que le Royaume des cieux ne nous peut faillir, nõ plus qu'à Ieſus Chriſt meſme. D'autrepart, que par noz pechez ne pouuons eſtre damnez, non plus que luy: parce qu'ils ne ſont delia plus noſtres, mais ſiens. Non pas qu'aucune coulpe luy en ſoit à imputer, mais entant qu'il s'en conſtitue pour nous debteur, & s'en eſt fait bon payeur. C'eſt l'eſchange que de ſa bonté infinie il a voulu faire auec nous: qu'en receuant noſtre poureté, il nous a tranſferé ſes richeſſes: en portant noſtre debilité ſur ſoy, il nous a confirmez de ſa vertu: en prenãt noſtre mortalité, il a fait ſon immortalité noſtre: qu'en receuant le fardeau de noz iniquitez, duquel nous eſtions oppreſſez, il nous a donné ſa iuſtice pour nous appuyer ſur icelle: en deſcendant en terre, il a fait voye au ciel: en ſe faiſant fils d'homme, il nous a faits enfans de Dieu.

3 Toutes ces choſes nous ſont tant pleinement promiſes de Dieu en ce Sacrement, qu'il nous faut eſtre certains & aſſeurez, qu'auſsi vrayemẽt elles nous y ſont demõſtrées, que ſi Ieſus Chriſt meſme en perſonne nous y eſtoit viſiblement à l'œil preſenté, & ſenſiblement y eſtoit touché. Car ceſte Parole ne nous peut faillir ne mentir, Prenez, mangez & beuuez. Ce eſt mon corps qui eſt liuré pour vous. Ce eſt mon ſang qui eſt eſpandu pour la remiſsion de voz pechez. En commandant qu'on prenne, il ſignifie qu'il eſt noſtre. En cõmandant qu'on mange & boyue, il monſtre qu'il eſt fait vne meſme ſubſtance auec nous. Quand il dit, Ce eſt mon corps, qui eſt liuré pour vous, Ce eſt mõ ſang qui eſt eſpandu pour vous: il nous declaire & enſeigne, qu'ils ne ſont pas tant ſiens que noſtres: puis qu'il les a prins & laiſſez, non pour ſa commodité, mais pour l'amour de nous, & pour noſtre profit. Et nous faut diligemment obſeruer, que la principale & quaſi totale force & ſaueur du Sacrement giſt en ces mots, Qui eſt liuré pour vous, Qui eſt eſpandu pour vous. Car autrement il nous ſeruiroit de bien peu, que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt nous fuſſent maintenant diſtribuez, s'ils n'auoyent eſté vne fois liurez pour noſtre redemption & ſalut. Et pourtant ils nous ſont repreſentez ſouz pain & vin, pour nous apprendre & monſtrer que non ſeulement ils ſont noſtres: mais auſsi qu'ils nous ſont pour vie & nourriture. C'eſt ce qu'auons dit cy deuãt, que par les choſes corporelles, qui nous ſont propoſées aux Sacremens, nous deuons eſtre conduits, ſelon quelque proportion & ſimilitude, aux choſes ſpirituelles. Car quand nous voyons le pain nous eſtre preſenté pour ſigne & Sacremẽt du corps de Ieſus Chriſt: il nous faut incontinent prendre ceſte ſimilitude, Qu'ainſi que le pain nourriſt, ſuſtente & conſerue la vie de noſtre corps: auſsi le corps de Ieſus Chriſt eſt la viande, la nourriture & conſeruation de noſtre vie ſpirituelle. Et quand nous voyons le vin nous eſtre offert pour ſigne de ſon ſang: il nous faut penſer, tout ce que fait & profite le vin au corps humain, pour eſtimer que le ſang de Ieſus Chriſt nous fait & profite autant ſpirituellement. C'eſt qu'il confirme, conforte, recrée & reſiouiſt. Car ſi nous conſiderons bien que nous a profité ce que le corps treſſacré de Ieſus a eſté liuré, & ſon ſang eſpandu pour nous: clairement nous verrons que cela qu'on attribue au pain & au

Matt. 26
Marc 14
Luc 22
1. Cor. 11

vin,

vin, selon ceste analogie, & similitude, leur conuient tresbien.

Ce n'est donc pas le principal du Sacrement, de nous presenter 4
simplement & sans plus haute consideration le corps de Iesus Christ: mais c'est plustost de signer & confirmer celle promesse, par laquelle Iesus Christ nous dit, que sa chair est vrayement viande, & son sang breuuage, desquels nous sommes repeuz à vie eternelle: & certifie qu'il est le pain de vie, duquel quiconque aura mangé, viura eternellement. Et pour ce faire, c'est à sauoir pour signer la promesse susdite: le Sacrement nous enuoye à la croix de Iesus Christ, où celle promesse à esté pleinement verifiée & entierement accomplie. Car nous ne receuons point Iesus Christ auec fruit, sinon entant qu'il a esté crucifié, ayant vne apprehension viue de la vertu de sa mort. Et de fait, ce que Iesus Christ s'est appellé pain de vie, n'a pas esté pour raison du Sacrement (comme plusieurs l'ont faussement interpreté) mais pource qu'il nous auoit esté donné tel du Pere: & s'est monstré tel, quand s'estant fait participant de nostre humaine mortalité, il nous a faits aussi participans de son immortalité diuine: quand s'offrant en sacrifice, il s'est chargé de nostre maledictiõ, pour nous remplir de sa benediction: quand en sa mort il a deuoré & englouty la mort: quand en sa resurrection il a ressuscité en gloire & incorruption nostre chair corruptible, laquelle il auoit vestue. *Iean 6*

Il reste que cela nous soit appliqué. Ce qui se fait, quand le Sei- 5
gneur Iesus s'offre à nous auec tous ses biens, premierement par l'Euangile: mais plus clairement en la Cene, & que nous le receuons en vraye Foy. Ainsi ce n'est pas le Sacrement, qui face que Iesus Christ commence de nous estre pain de vie: mais nous reduisant en memoire qu'il nous a esté vne fois fait tel, à ce que nous en soyons assiduellement nourriz, il nous fait sentir le goust & saueur de ce pain, à fin que nous en prenions nourriture. Car il nous certifie que tout ce que Iesus Christ a fait & souffert, est pour nous viuifier. Apres, que ceste vie est perpetuelle. Car cõme Iesus Christ ne nous seroit pas pain de vie, si vne fois il n'estoit nay & mort & ressuscité pour nous: aussi faut-il que la vertu de ces choses soit permanente, à fin que le fruit nous en reuienne. Ce qui est tresbien exprimé & clairement en ces paroles qu'il dit en sainct Iean: Le pain que ie donneray, est ma chair: laquelle ie donneray pour la vie du monde. Où sans doute il demonstroit, que son corps seroit en pain pour la vie spirituelle de nostre ame: à cause qu'il le deuoit exposer pour nostre salut, à la mort. Car il l'a donné vne fois pour pain, quand il l'a liuré pour estre crucifié en la redemption du monde. Il le donne iournellement, quand par la Parole de son Euangile il s'offre: à fin que nous y participions, entant qu'il a esté crucifié pour nous, & consequemment séelle vne telle participation par le mystere de la Cene: & mesme y accomplit au dedans ce qu'il y signifie au dehors. *Iean 9*

Si ceste vertu du Sacrement eust bien esté (selon qu'il appartenoit) 6
cerchée & considerée, il y auoit assez pour nous contenter: & n'eussent point esté suscitées les horribles contentions, dont l'Eglise a esté si fort tormentée, tant anciennement qu'encores maintenant de nostre memoire: d'autant que les hommes curieux veulent definir comment le

corps de Ieſus Chriſt eſt preſent au pain. Comme ſi c'eſtoit vne choſe digne d'eſtre debattue par vne ſi grande contention & de paroles, & d'eſprits. Il eſt vray qu'on l'eſtime bien ainſi communement: mais ceux qui le font n'apperçoyuent pas que premieremẽt il falloit cercher comment le corps de Ieſus Chriſt eſt fait noſtre, ſelon qu'il a eſté liuré pour nous: cõment ſon ſang eſt fait noſtre, ſelon qu'il a eſté eſpandu pour nous. Car cognoiſtre ſon corps & ſon ſang nous eſtre donnez en ceſte maniere, eſt poſſeder tout Ieſus Chriſt crucifié, & eſtre participant de tous ſes biẽs. Maintenant ces choſes laiſſées, ou pluſtoſt meſpriſées & quaſi enſeuelies, leſquelles eſtoyent de ſi grand poids & conſequence, ceſte ſeule ſcabreuſe queſtion eſt debattue, Cõment le corps eſt caché ſouz les eſpeces de pain & vin. Toutesfois à fin qu'en vne ſi grande multitude & diuerſité d'opinions la ſeule & certaine verité de Dieu nous demeure: penſons premierement que c'eſt vne choſe ſpirituelle, que le Sacremẽt: par lequel noſtre Seigneur n'a pas voulu repaiſtre noz vẽtres, mais noz ames. Et y cerchõs Ieſus Chriſt, non pas pour noſtre corps, n'ainſi que par noz ſens charnels il peut eſtre comprins: mais tellement que l'ame le ſe voye preſentement dõné & offert. En ſomme contentons-nous de l'auoir ſpirituellemẽt. Car ainſi nous l'aurons pour vie: ce qui eſt auoir receu tout le fruit qu'on peut receuoir du Sacrement. Quand quelcun aura bien penſé & conſideré cecy en ſon entendement, il entendra facilement comment le corps de Ieſus Chriſt nous eſt preſenté au Sacrement. Mais à fin que nous ſoyons dépeſchez de tous ſcrupules, deſquels il eſt difficile que les ſimples entendemens ne ſoyent embrouillez en telle diuerſité d'opinions: expoſons premierement en quel ſens le pain eſt appellé le corps de Chriſt, & le vin, ſon ſang. Puis apres aduiſons quelle communion de ſon corps & de ſon ſang, donne noſtre Seigneur à ſes fideles en la Cene.

7 Deuant toutes choſes, nous auons à reietter l'opinion qu'ont ſongée les Sophiſtes touchant la Tranſſubſtantiation, qu'ils appellent, comme vne choſe prodigieuſe. Car ſi quelcun portant reuerence aux paroles de Chriſt, s'arreſte à ce qu'il eſt dit, que le pain qui eſt baillé en la main eſt le corps qui eſt liuré pour nous, leur fantaſie eſt bien loing de la proprieté des paroles: veu qu'ils expoſent ce mot, Cecy eſt, duquel noſtre Seigneur vſe, pour eſtre tranſſubſtantié: adiouſtant que ceſte Tranſſubſtantiation n'eſt pas faite par vne cõuerſion d'vne ſubſtãce en l'autre, mais d'autant que le corps ſuccede au lieu du pain, lequel ils imaginẽt s'éuanouyr. Certes noſtre Seigneur teſtifie eſtre ſon corps ce qu'il rompt & baille en la main de ſes Apoſtres. Qui eſt-ce qui n'entendra par cela, qu'il demonſtre le pain? Parquoy ils ne peuuent alleguer, que pour la reuerẽce qu'ils portent aux paroles de Ieſus Chriſt, ils ſont contraints de faire ceſte expoſitiõ: qui eſt vne gloſe plus que cõtrainte & cõtraire à la lettre iuſques à luy faire violẽce. Car cela ne fut iamais ouy en lãgue du mõde, que ce verbe qu'õ appelle ſubſtãtiel, à ſauoir, Eſtre, fuſt prins en ce ſens. Il y a dauantage pluſieurs autres raiſons, leſquelles il eſt facile de refuter. Car en ceſte maniere ſeroit oſté le myſtere qu'a voulu repreſenter le Seigneur en ſa Cene. Car qu'eſt-ce que la Cene, ſinon vne teſtificatiõ viſible & manifeſte de la promeſſe qui eſt au ſixieſme de ſainct Iean:

à ſauoir, que Chriſt eſt le pain de vie, qui eſt deſcendu du ciel. Il faut donc que le pain viſible ſoit vn ſigne, par lequel nous ſoit figuré le pain ſpirituel: ſinon que nous vueillions deſtruire tout le fruit du Sacrement, & la conſolatiõ que, pour ſouſtenir noſtre imbecillité, noſtre Seigneur a donnée en ceſt endroit. Car cõme la purgatiõ interieure de l'ame eſt plus certifiée aux cœurs des fideles, eſtãt denotée au Bapteſme par le lauemẽt exterieur de l'eau: auſsi le pain n'a pas petite importance en la Cene, pour nous teſmoigner la nourriture ſpirituelle, que nous auons en la chair de Chriſt. Et de fait, à quel propos ſainct Paul infereroit-il que nous ſommes vn meſme pain & vn meſme corps, entãt que nous participõs d'vn meſme pain, s'il n'y auoit qu'vne fauſſe viſion du pain, & que la verité naturelle en fuſt oſtée? Ie laiſſe tant de paſſages qu'il y a en l'Eſcriture: où le pain & le vin, apres qu'ils ſont faits ſignes du corps & du ſang, neantmoins retiennent leur nom. 1. Cor. 10

C'eſt vne cauillatiõ friuole, quãd ils diſent que la verge de Moyſe a eſté appellée du nom de verge, depuis qu'elle fut cõuertie en ſerpent. Car encore que ie diſsimule qu'il y auoit bõne raiſon qu'elle fuſt ainſi nõmée, puis qu'elle deuoit tantoſt apres retourner en ſa nature: toutesfois ſi y a-il vne autre cauſe plus apparẽte. Il eſt là dit, que les verges des Magiciẽs furẽt deuorées de la verge de Moyſe. Pour parler propremẽt, il falloit vſer d'vn meſme nom d'vn coſté & d'autre. De nommer les verges des Magiciens, ſerpẽs, il n'y auoit ordre: car il euſt ſemblé aduis qu'elles euſſẽt eſté vrayement cõuerties en ſerpens, ou ce n'eſtoit qu'illuſion. Il falloit donc dire, que la verge de Moyſe auoit deuoré toutes les autres. Qu'eſt-ce que ont de ſemblable auec cela les locutions qui s'enſuiuent? Le pain que nous rompons, Toutesfois & quãtes que vous mangerez ce pain, Ils communiquoyẽt en la fractiõ du pain. Outreplus l'antiquité qu'ils ont accouſtumé d'oppoſer contre la Parole de Dieu euidente, ne les aide en riẽ pour approuuer ceſt article. Car il a eſté n'agueres cõtrouué, ou pour le moins, incogneu anciennemẽt du tẽps que la doctrine de l'Euãgile auoit encore quelque pureté: veu qu'il n'y a nul des Peres anciẽs qui ne cõfeſſe euidemmẽt que les ſignes de la Cene ſont vrayement pain & vin, cõbien que ſouuent ils leur adiouſtent des epithetes diuers, pour hõnorer l'excellẽce du myſtere. Car ce qu'ils diſent qu'il ſe fait vne conuerſion myſtique ou ſecrette en la Cene, tellement que les ſignes ſont autre choſe que pain & vin: ils ne ſignifient point par cela, que la ſubſtance du pain & du vin ſoit anichilée, mais ſeulement qu'il faut auoir ces ſignes en autre eſtime que les viãdes cõmunes, qui ne ſont que pour nourrir le vẽtre: veu que par iceux nous eſt dõnée la nourriture ſpirituelle de noz ames. Ce que nous ne niõs pas. Mais nous nions l'argument que deduiſent les Papiſtes de cela, en diſant: S'il y a conuerſion, il s'enſuit qu'vne ſubſtance ſe change en l'autre. S'ils entendoyent que le pain & le vin de la Cene ſont autre choſe que le pain commun, i'accorderoye biẽ à leur dire. Mais pource qu'ils le veulent tirer à leur folle imagination: ie leur demãde, quelle mutation ils penſent qu'il ſe fait au Bapteſme? Car les Peres anciens diſent bien auſſi, qu'il s'y fait vne conuerſion merueilleuſe, entant qu'vn element corruptible deuient lauemẽt ſpirituel de l'ame. Toutes fois eux-meſmes e

8 Exod. 7.

peuuẽt nier que l'eau, ne demeure touſiours eau. Ils repliquerõt que Ieſus Chriſt n'a point pronõcé de l'eau du Bapteſme, ce qu'il a pronõcé du pain de la Cene, en diſant: Voila mõ corps. Mais nous ne ſommes pas à preſent ſur ce mot, duquel l'intelligẽce ſera tãtoſt bien eſclaircie: ſeulement nous traitõs de ce mot de Cõuerſion. Or ie dy qu'il ne ſe doit pas autremẽt prẽdre en la Cene, qu'au Bapteſme: pource qu'il n'y a nulle raiſon en l'vn plus qu'en l'autre. Mais pource que les Papiſtes n'ont nul ferme fondement, ils s'arreſtent ſur chacune ſyllabe & chacun trait de plume.

9 L'opinion de ceux qui s'opiniaſtrent à tenir les mots iuſques à la derniere ſyllabe, ſans vouloir admettre aucune figure, n'eſt en rien plus probable. Quelque abſurdité qu'on leur allegue, ils ne s'en ſoucient. Et veulent auoir cela reſolu, que le pain eſt vrayement corps: ſe contentans de ce ſeul argument, que Chriſt demonſtroit le pain, quand il diſt: Cecy eſt mon corps. Or quelque choſe qu'ils proteſtent, que la reuerence qu'ils portent aux paroles de Chriſt, les empeſché de receuoir aucune interpretation à vne ſentence tant euidente: cela n'eſt pas couleur ſuffiſante, pour reietter tellement toutes raiſons qui leur ſont remonſtrées au contraire. Combien que ie n'eſtime pas qu'il falle auoir grand quantité d'argumens pour les combattre: veu qu'ils ne ſauroyent ouurir la bouche ſans manifeſter l'abſurdité qui eſt en leur doctrine. Car ce qu'ils diſent que le corps eſt tellement meſlé auec le pain, qu'il eſt fait vne choſe en ſubſtance: cela ne repugne pas ſeulement au iugement commun de tous hommes, mais eſt du tout contraire à la Foy. Mais il n'eſt pas loiſible, diſent-ils, de gloſer temerairement les choſes qui ſont clairement exprimées en l'Eſcriture. Qui eſt-ce qui le nie? Mais que ceſt argument qu'ils ont touſiours en la bouche ſoit importun & improprement appliqué à la matiere preſente, il apparoiſtra clairement, apres que nous aurons mis en auant la vraye expoſition.

10 Ce n'a pas donc eſté mal aduiſé à aucuns, leſquels pour l'affinité & proximité qu'ont les choſes repreſentées auec leurs ſignes, ont penſé que le nom de la choſe eſtoit icy attribué aux ſignes meſmes. Bien eſt vray que c'eſt vne locution impropre: neantmoins elle a tresbõne conuenãce. Car combien que le ſigne, quant à l'eſſence, differe de la choſe figurée, en tant qu'icelle eſt ſpirituelle & celeſte, iceluy eſt corporel & viſible: neantmoins puis qu'il ne figure pas ſeulement comme vne image vaine la choſe qu'il repreſente, mais la liure veritablement: pourquoy n'en prendroit-il le nom & tiltre? Car ſi les ſignes humains, qui ſont pluſtoſt figures des choſes abſentes, qu'enſeignes & marques des preſentes, & le plus ſouuent nous abuſent en les denotant, prennent toutesfois le nom d'icelles: par plus forte raiſon ceux que Dieu a inſtituez peuuent emprunter le tiltre des choſes qu'ils repreſentent: deſquelles ils contiennent la ſignification certaine & ſans fallace, & ont la verité touſiours conioincte. Pourtant, toutesfois & quãtes que tu trouueras ces formes de parler, que le pain eſt le corps, que la fraction du pain eſt la cõmunication du corps, & autres ſemblables: qu'il te ſouuienne de recognoiſtre que le nom de la choſe ſuperieure & plus excellente, eſt transferé à la choſe inferieure ſelon la couſtume ordinaire de l'Eſcriture. Ie laiſſe là les allegories

&

& paraboles, à fin que nul ne diſe que ie ſorte hors des limites, cerchant euaſions, mais ceſte figure eſt principalement vſitée en matiere de Sacremens. Car on ne pourroit autrement prendre ce que la Circonciſion eſt nommée alliance: & l'Agneau, paſſage: & les ſacrifices Moſaiques, purgations des pechez: & la pierre, dont l'eau decouloit au deſert, eſt appellée Chriſt: ſinon que nous le prenions par maniere de trãſlation. Telle eſt la ſimilitude & le voiſinage entre le ſigne & la choſe ſignée, que la deduction eſt aiſée de l'vn à l'autre.

Et comme ainſi ſoit que les Sacremens ayent grande ſimilitude enſemble: principalement ils conuiennent tous quant à ceſte tranſlation de nom. Comme donc l'Apoſtre enſeigne, que la pierre, dont prouenoit aux Iſraelites le bruuage ſpirituel, auoit eſté Chriſt: entant que c'eſtoit vn ſymbole, ſouz lequel ce bruuage ſpirituel eſtoit receu: non pas viſiblement à l'œil, mais toutesfois à la verité: en ceſte maniere le pain eſt auiourdhuy appellé corps de Chriſt: d'autant que c'eſt vn ſymbole, ſouz lequel noſtre Seigneur nous offre la vraye manducation de ſon corps. Et à fin que nul ne reprouue mon dire comme nouueau, ſainct Auguſtin n'a pas autrement ſenty ne parlé. Si les Sacremens, dit il, n'auoyent quelque ſimilitude auec les choſes deſquelles ils ſont Sacremens, ce ne ſeroyent plus Sacremens. A cauſe de ceſte ſimilitude, ils ont meſme ſouuent les noms des choſes qu'ils figurent. Pourtant comme le Sacremẽt du corps de Chriſt eſt aucunement le corps meſme: & le Sacrement du ſang, eſt le ſang meſme: auſsi le Sacrement de la Foy eſt nommé Foy. Il y a beaucoup de ſentences ſemblables en ſes liures: leſquelles il ſeroit ſuperflu d'amaſſer icy: veu que ceſte ſeule que i'ay aleguée ſuffiſt. Si quelque faſcheux & importun, s'arreſté obſtinément à ce mot, Cecy eſt mon corps, fermant les yeux à toutes autres raiſons: il y a meſme en icelle Parole de Chriſt matiere pour conuaincre vne telle obſtinatiõ. Car le Seigneur ne dit pas en autre ſens, le pain eſtre ſon corps, qu'il dit le vin eſtre ſon ſang. Or où ſainct Matthieu & ſainct Marc referent que le Seigneur a appellé le Calice ſon ſang du Nouueau Teſtament S. Paul & ſainct Luc mettent, le Nouueau Teſtament en ſon ſang. Quiconque donc ſera l'opiniaſtre qui voudra icy inſiſter: qu'il crie tant qu'il voudra que le pain eſt corps, que le vin eſt ſang: ie maintiendray au cõtraire, que c'eſt le Teſtament au corps & au ſang. Car que dira il? Voudra il eſtre plus certain ou fidele expoſiteur, que ſainct Paul ou ſainct Luc, qui entendent par le ſang, le nouueau Teſtament conferme au ſang?

11

1. Cor. 10

Epi. 23 ad Bonif.

Or maintenant il eſt neceſſaire de declairer, que c'eſt ce Teſtament au corps & au ſang de Ieſus Chriſt. Car quand nous nions le pain, lequel eſt mangé en la Cene, eſtre le corps de Chriſt, nous n'entendons point d'amoindrir en rien qui ſoit la communication du corps, qui eſt là propoſée aux fideles, mais ſeulement voulons enſeigner qu'il faut diſtinguer la choſe repreſentée, d'auec ſon ſigne: ce que nous experimentons eſtre de plus grande conſequence qu'il ne ſeroit à deſirer: & ce à noſtre grand detriment. Car il y a telle inclination aux cœurs des hommes de choir en ſuperſtition, qu'incontinent en delaiſſant la verité, ils s'amuſent du tout au ſigne, ſinon que haut & clair ils en ſoyent retirez. Com-

12

bien qu'il ſe falle icy garder de deux vices. L'vn eſt, qu'en extenuant par trop les ſignes, on ne les ſepare des myſteres auſquels ils ſont aucunemẽt conioints: & par conſequent qu'on abaiſſe l'efficace. L'autre, qu'en les magnifiant outre meſure, on n'obſcurciſſe la vertu interieure. Il n'y a nul, ſinon qu'il ſoit du tout ſans religion, qui ne confeſſe Chriſt eſtre le pain de vie, duquel ſont nourriz les fideles en ſalut eternel: mais cela ne eſt pas reſolu entre tous, quelle eſt la maniere d'en participer. Car il y en a qui diffiniſſent en vn mot, que manger la chair de Chriſt, & boire ſon ſang, n'eſt autre choſe que croire en luy. Mais il me ſemble que luy-meſme a voulu exprimer vne choſe plus haute en ceſte predication notable, où il nous recommande la manducation de ſon corps. C'eſt, que nous ſommes viuifiez par la vraye participation qu'il nous donne en ſoy: laquelle il a ſignifiée par les mots de boire & manger, à fin que nul ne penſaſt que cela giſt en ſimple cognoiſſance.

13 Car cõme manger le pain, non pas le regarder, adminiſtre au corps la nourriture: ainſi faut-il que l'ame ſoit vrayement faite participante de Chriſt, pour en eſtre ſouſtenue en vie eternelle. Ce pẽdãt nous cõfeſſons bien que ceſte manducation ne ſe fait que par Foy: comme nulle autre ne ſe peut imaginer. Mais la difference que nous auõs auec ceux qui font l'expoſitiõ que i'impugne, eſt, qu'ils eſtimẽt que mãger n'eſt autre choſe que croire: ie dy qu'en croyant nous mangeons la chair de Chriſt: & que ceſte manducation eſt vn fruit de Foy. Ou ſi on le veut plus clairement, la manducation leur eſt la Foy meſme: ie dy que pluſtoſt elle prouient d'icelle. Il y a peu de different aux paroles: mais il eſt grand en la choſe. Car cõbien que l'Apoſtre enſeigne que Ieſus Chriſt habite en noz cœurs par Foy: neantmoins perſonne n'interpretera que ceſte habitatiõ eſt la Foy meſme. Mais tous cognoiſſent qu'il nous a voulu exprimer vn ſingulier benefice de la Foy: entãt que par icelle les fideles obtiennent que Chriſt habite en eux. En ceſte maniere le Seigneur ſe nommant pain de vie, nõ ſeulement a voulu denoter que noſtre ſalut eſt colloqué en la fiance de ſa mort & reſurrection: mais que par la vraye communication que nous auons en luy, ſa vie eſt transferée en nous, & eſt faite noſtre: tout ainſi que le pain, quand il eſt prins en nourriture donne vigueur au corps.

14 S. Auguſtin lequel ils amenent pour leur aduocat, n'a eſcrit en autre ſens, que nous mãgeons le corps de Chriſt en croyãt en luy, que pour denoter que ceſte manducation vient de la Foy. Laquelle choſe ie ne nie pas: mais i'adiouſte que nous receuons Chriſt, non pas apparoiſſant de loing, mais ſe donnant & communiquant à nous. Cõbien que ie ne reprouue pas du tout ceſte locutiõ: mais ie dy que ce n'eſt pas vne interpretatiõ ſaine & entiere, s'il eſt queſtion de definir que c'eſt que manger le corps de Ieſus Chriſt. Car touchant de la forme de parler, S. Auguſtin en vſe ſouuent: comme quand il dit au troiſieſme liure de la doctrine Chreſtienne, en ceſte ſentence. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'hõme, vous n'aurez point vie en vous: il y a vne figure, c'eſt, qu'il nous faut communiquer à la paſſion du Seigneur Ieſus: & auoir ceſte cogitation bien imprimée en noſtre memoire, que ſa chair a eſté crucifiée pour nous. Item, quand il dit en pluſieurs homelies ſur ſainct Iean, que les trois mille hõ-

Hemi. in

mes

mes qui furent conuertiz par la predication de sainct Pierre, ont beu le sang de Iesus Christ en croyant en luy: lequel ils auoyent espandu en le persecutant. Mais en plusieurs autres passages il magnifie tant qu'il peut ceste communion que nous auons auec Iesus Christ par Foy: à sauoir, que noz ames ne sont pas moins repeues par sa chair, que noz corps du pain que nous mangeons. Et c'est ce qu'entend Chrysostome en quelque passage, disant, que Iesus Christ nous fait estre son corps, non seulement par Foy, mais par effect. Car il n'entend pas que nous obtenions vn tel bien sinon par Foy, mais il veut seulement exclurre cela, qu'on n'entende pas que nous communiquions par imagination nue. Ioã. 31. & 40. & alibi. Hom. 60

Ceux la aussi ne satisfont point: lesquels apres auoir confessé que nous auons aucune cõmunication au corps de Christ, quãd ils la veulent demonstrer nous font seulemẽt participãs de son Esprit, laissant derriere toute la memoire de la chair & du sang. Cõme si ces choses estoyent dites pour neant: que sa chair est viande, son sang est breuuage: que nul n'aura vie, sinon celuy qui aura mãgé ceste chair, & beu ce sang: & autres semblables sentences. Pourtant, s'il est notoire que la communication, dõt est question, passe outre ce qu'ils en disent: depeschons en peu de paroles, iusques à où elle s'estend: si toutesfois il est loisible de comprendre en paroles vn si grand mystere: lequel ie voy bien que ie ne puis comprendre en mon esprit. Ce que ie confesse volontiers: à fin que nul ne mesure la grandeur d'iceluy à mes paroles, qui sont si debiles, qu'elles succombent beaucoup au dessouz. Plustost au contraire, i'admonneste les lecteurs de ne cõtenir point leur sens entre si estroites bornes & limites: mais qu'ils s'efforcent de monter plus haut que ie ne les puis conduire. Car moy mesme, toutesfois & quantes qu'il est question de ceste matiere, apres auoir taſché de tout dire, ie voy bien qu'il s'en faut beaucoup que ie n'atteinde à l'excellence. Et combien que l'entendement ait plus de vertu à penser & estimer, que la langue à exprimer: neantmoins iceluy mesme est surmonté & accablé par vne telle grandeur. Parquoy il ne me reste autre chose en la fin, que de tomber en admiration de ce mystere: auquel, à droitemẽt penser, l'entendement ne peut suffire, comme la langue aussi n'est capable de l'expliquer. Neantmoins ie proposeray icy la somme de ma doctrine: laquelle, comme ie ne doute pas estre veritable, aussi i'espere qu'elle sera approuuée à tous bons cœurs & craignans Dieu. 15

Premierement, l'Escriture nous enseigne que Christ dés le commẽcement à esté la Parole du Pere viuifiante, fontaine & origine de vie: dont toutes choses ont eu la vertu de subsister. Pourtant sainct Iean aucunesfois l'appelle Parole de vie: aucunesfois dit que la vie a esté touſiours en luy: voulant signifier qu'il a espandu touſiours sa force par toutes creatures, pour leur donner vie & vigueur. Toutesfois luy mesme adiouste tantost apres, que lors la vie a esté manifestée, quand le Fils de Dieu, ayant prins nostre chair s'est donné à voir & à toucher. Car combien qu'il espandist auparauant ses vertuz sur les creatures: neantmoins pource que l'homme estant aliené de Dieu par peché, auoit perdu la communication de vie, & estoit de toutes pars assiegé de la mort: il auoit besoing d'estre receu de nouueau en la communion de ceste Parole, pour 16 1. Iean 1 Iean 1

recouurer quelque eſperance d'immortalité. Car combien y auroit-il petite matiere d'eſperer, ſi nous entendions que la Parole de Dieu contient en ſoy toute plenitude de vie: eſtans cependant eſloignez d'icelle, & ne voyans en nous, ne tout à l'entour autre choſe que la mort? Mais depuis que celle fontaine de vie a commencé d'habiter en noſtre chair: delia elle n'eſt point cachée loing de nous, mais ſe baille & preſente, à ce qu'on en puiſſe iouyr. Voila comme Ieſus Chriſt a approché de nous le benefice de vie, dont il eſt la ſource. Dauantage, il nous a rendu la chair, qu'il a veſtue & prinſe, viuifiante: à fin que par la participation d'icelle, nous ſoyons nourriz à immortalité. Ie ſuis, dit-il, le pain de vie, qui ſuis deſcendu du ciel. Item, Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, laquelle i'expoſeray pour la vie du monde. Eſquelles paroles il demonſtre que non ſeulement il eſt la vie, entant qu'il eſt la Parole de Dieu eternelle, laquelle eſt deſcendue du ciel à nous: mais auſsi qu'en deſcendant il a eſpandu ceſte vertu en la chair qu'il a prinſe: à fin que la communication en paruint iuſques à nous. Dont s'enſuyuent ces ſentences: Que ſa chair eſt vrayement viande, ſon ſang eſt vrayement breuuage: & que l'vn & l'autre eſt ſubſtance pour nourrir les fideles en vie eternelle. Nous auons donc en cela vne ſinguliere conſolation, qu'en noſtre propre chair nous trouuons la vie. Car en telle maniere non ſeulement nous y paruenons, voire à la vie, dy-ie: mais elle vient au deuant pour ſe preſenter à nous: ſeulement que nous luy donnions ouuerture en noſtre cœur pour la receuoir, & nous l'obtiendrons.

17 Or combien que la chair de Chriſt n'ait point tant de vertu de ſoy-meſme, qu'elle nous puiſſe viuifier, veu qu'en ſa premiere condition elle a eſté ſubiecte à mortalité, & eſtant faite immortelle prend ſa force d'ailleurs: toutesfois ſi eſt elle à bon droit nommée viuifiante: pource qu'elle a eſté remplie de perfection de vie, pour en transferer en nous la communion. Et en ce ſens ſe doit prendre ce que dit noſtre Seigneur: que comme le Pere a la vie en ſoy, auſsi il a ordonné que le Fils euſt la vie en ſoy. Car en ce paſſage la, il parle, non pas des proprietez qu'il a poſſedees eternellement en ſa diuinité: mais leſquelles luy ont eſté données en la chair, en laquelle il nous eſt apparu. Parquoy il demonſtre que la plenitude de vie habite meſmes en ſon humanité: tellement que quiconque communiquera à ſa chair & ſon ſang, obtiendra la iouyſſance d'icelle. Ce que nous pouuõs mieux expliquer par vn exemple familier. Car cõme l'eau d'vne fontaine ſuffiſt pour en boire, pour en arroſer, & pour l'appliquer à autres vſages: & neantmoins la fontaine n'a point de ſoy meſme vne telle abondance, mais de la ſource, laquelle decoule perpetuellement pour la rẽplir, à ce que iamais elle ne tariſſe: en ceſte ſorte la chair de Chriſt eſt ſemblable à vne fontaine, entant qu'elle reçoit la vie decoulante de la diuinité, pour la transferer en nous. Maintenant qui eſt-ce qui ne voit que la communication au corps & au ſang de Chriſt eſt neceſſaire à tous ceux qui aſpirent à la vie celeſte? Et à cela tendent toutes ces ſentences de l'Apoſtre: Que l'Egliſe eſt le corps de Chriſt & ſon accompliſſemẽt: Que luy il en eſt le Chef, dõt tout le corps eſtant cõioint, croiſt ſelon ſes lyaiſons & iointures: & que noz corps ſont membres de luy.

Epheſ. 1. & 4.
2. Cor. 6.

Leſquel-

Leſquelles choſes ne peuuent eſtre autrement accomplies, ſinon qu'entierement de corps & d'Eſprit il adhere à nous. Mais encores l'Apoſtre eſclairciſt par vn plus grād teſmoignage ceſte ſocieté, par laquelle nous ſōmes vniz à ſa chair: en diſant que nous ſommes les mēbres de ſon corps, partie de ſes oz & de ſa chair. Et finalemēt pour denoter que la choſe ſurmonte toutes paroles, il conclud le propos par admiration: C'eſt, dit-il, vn grand ſecret. Parquoy ce ſeroit vne folie deſeſperée, de ne recognoiſtre nulle communion en la chair & au ſang du Seigneur: laquelle ſainct Paul declaire eſtre ſi grande, qu'il aime mieux l'auoir en admiratiō, que l'expliquer par paroles. *Ephe. 5*

18 Vne telle communication de ſon corps & de ſon ſang, nous eſt teſtifiée du Seigneur en ſa Cene. Et de fait, il l'offre & le baille à tous ceux qui viennent à ce conuiue ſpirituel. Combien qu'il n'y ait que les ſeuls fideles qui en participent, entant que par vraye Foy, ils ſe rendent dignes d'auoir iouiſſance d'vn tel benefice. Pour laquelle raiſon l'Apoſtre dit, le pain que nous rompons eſtre la communion du corps de Chriſt: le calice que nous ſanctifions par les paroles de l'Euangile, & par prieres, eſtre la cōmunion de ſon ſang. Et ne faut pas que quelcun obiecte que c'eſt vne locutiō figurée, en laquelle le nom de la choſe repreſentée, ſoit attribué au ſigne. Car s'ils alleguent que c'eſt vne choſe notoire que la fraction du pain, n'eſt que ſigne exterieur de la ſubſtance ſpirituelle: ia ſoit que nous leur concedions d'expoſer ainſi les paroles de ſainct Paul, toutesfois nous pourrons inferer de ce que le ſigne nous eſt baillé, que la ſubſtance nous eſt auſsi liurée en ſa verité. Car ſi quelcun ne vouloit appeller Dieu trompeur, il n'oſera pas dire, qu'vn ſigne vain & vuide de ſa verité, ſoit propoſé par luy. Parquoy, ſi le Seigneur nous repreſente au vray la participation de ſon corps, ſous la fraction du pain, il n'y a nulle doute qu'il ne la baille quant & quant. Et de fait, les fideles ont du tout à tenir ceſte reigle, Que toutesfois & quantes qu'ils voyent les ſignes ordonnez de Dieu, ils conçoyuent pareillement pour certain la verité de la choſe repreſentée y eſtre coniointe, & en ayent ſeure perſuaſion. Car à quel propos noſtre Seigneur donneroit-il en la main le ſigne de ſon corps, ſi ce n'eſtoit pour nous rēdre certains de la participation d'iceluy? Or s'il eſt vray que le ſigne viſible nous eſt baillé pour nous ſeeller la donation de la choſe inuiſible, il nous faut auoir ceſte cōfiance indubitable, qu'en prenant le ſigne du corps, nous prenons pareillement le corps. *1. Cor. 10*

19 Ie dy donc, comme il a touſiours eſté receu en l'Egliſe, & comme parlent auiourd'huy ceux qui enſeignent fidelement, qu'il y a deux choſes en la ſaincte Cene: à ſauoir les ſignes viſibles qui nous ſont là donnez pour noſtre infirmité, & la verité ſpirituelle, laquelle nous eſt figurée par iceux, & pareillement exhibée. Or touchāt de ceſte verité, quad ie veux monſtrer familierement quelle elle eſt, ie dy, qu'il y a trois poincts à conſiderer aux Sacremens outre le ſigne exterieur, dont il n'eſt pas maintenant queſtion: à ſauoir la ſignification, apres la matiere ou ſubſtance, tiercement la vertu ou l'effect qui procede de l'vn & de l'autre. La ſignification eſt ſituée aux promeſſes, leſquelles ſont imprimées au ſigne. I'appelle la matiere ou la ſubſtance, Ieſus Chriſt auec ſa mort & reſurre-

ction. Par l'effect, i'enten la redemption, iuſtice, ſanctification, la vie eternelle, & tous les benefices que Ieſus Chriſt nous apporte. Or combien que toutes ces choſes ſe reçoyuent par Foy: toutesfois ie n'accepte point ceſte cauillation, de dire que nous receuons Ieſus Chriſt, ſeulement par intelligẽce & penſée, quand il eſt dit que nous le receuons par Foy. Car les promeſſes le nous offrent, non pas pour le nous faire ſeulement regarder en nous amuſant à vne ſimple contemplation & nue, mais pour nous faire iouyr vrayement de ſa communion. Et de fait, ie ne voy point comment vn homme ſe pourroit confier d'auoir ſa redemption & iuſtice en la croix de Ieſus Chriſt, d'auoir vie en ſa mort, ſinon qu'il ait premierement vraye communication auec luy. Car ces biens la ne viendroyent iamais iuſques à nous, ſi Ieſus Chriſt ne ſe faiſoit premierement noſtre. Ie dy donc qu'en la Cene, Ieſus Chriſt nous eſt vrayement donné ſouz les ſignes du pain & du vin, voire ſon corps & ſon ſang, auſquels il a accomply toute iuſtice, pour nous acquerir ſalut. Et que cela ſe fait premierement, à fin que nous ſoyons vniz en vn corps. Secondement, à fin qu'eſtans faits participãs de ſa ſubſtance, nous ſentions auſsi ſa vertu, en communiquant à tous ſes biens.

20 Neantmoins, ſi ne nous faut-il pas imaginer telle preſence que les Sophiſtes l'ont ſongée: cõme ſi le corps de Chriſt deſcẽdoit ſur la table, & eſtoit là poſé en preſence locale, pour eſtre touché des mains, maſché des dents, & englouty du goſier. Car comme nous ne doutons point que il n'ait ſa meſure comme requiert la nature d'vn corps humain: & qu'il ne ſoit contenu au ciel, auquel il a eſté receu, iuſques à tant qu'il viendra au iugement: auſsi nous eſtimons que c'eſt vne choſe illicite de l'abaiſſer entre les elemens corruptibles, ou imaginer qu'il ſoit par tout preſent. Et de fait cela n'eſt ia neceſſaire pour en auoir la participation: veu que le Seigneur Ieſus nous eſlargiſt ce benefice par ſon Eſprit, que nous ſommes faits vn auec luy, de corps, d'eſprit, & d'ame. Pourtant le lien de ceſte conionction, eſt le Sainct Eſprit, par lequel nous ſommes vniz enſemble: & eſt cõme canal ou conduit, par lequel tout ce que Chriſt eſt & poſſede, deſcend iuſques à nous. Car ſi nous apperceuõs à l'œil, que le Soleil luiſant ſur la terre, enuoye par ſes raids aucunement ſa ſubſtance, pour engendrer, nourrir & vegeter les fruits d'icelle, pourquoy la lueur & irradiation de l'Eſprit de Ieſus Chriſt ſeroit-elle moindre, pour nous apporter la communication de ſa chair & de ſon ſang? Pourtant, l'Eſcriture en parlant de la participation que nous auons auec Chriſt, reduit toute la vertu d'icelle à ſon Eſprit. Toutesfois vn lieu ſuffira pour tous les autres. Sainct Paul au huitieſme des Romains, declaire que Chriſt n'habite autremẽt en nous que par ſon Eſprit. En quoy faiſant, neantmoins il ne deſtruit point ceſte communication de ſon corps & de ſon ſang, dont il eſt maintenant queſtion: mais il demonſtre l'Eſprit eſtre le ſeul moyen, par lequel nous poſſedons Chriſt, & l'auons habitant en nous.

Chryſ. ſermo. quodã de Spiritu ſancto.

21 Ie n'ignore point les ſubterfuges qu'ont les Theologiens Scholaſtiques, c'eſt à dire les Docteurs Romaniſques, pour euader plus ſubtilement. C'eſt qu'ils concedent que Ieſus Chriſt n'eſt point enclos au pain & au vin localement, ny d'vne façon corporelle. Mais ils forgent vne façon

çon nouuelle, laquelle ils n'entendent point, & tant moins la peuuent-ils expliquer aux autres. Toutesfois la ſomme reuient là, qu'ils enſeignent de cercher Ieſus Chriſt en l'eſpece du pain, qu'ils appellent. Qu'ainſi ſoit, quand ils diſent que la ſubſtance du pain eſt conuertie en luy: n'attachent ils point ſa ſubſtãce à la blancheur, laquelle ils diſent ſeule reſter là? Mais ils diſent qu'il eſt tellemẽt contenu en l'eſpece du pain, qu'il demeure cependant au ciel, & nomment ceſte preſence d'Habitude. Mais quelques mots qu'ils inuẽtent pour couurir leur menſonge, & luy donner couleur, ſi reuiennẽt-ils touſiours à ceſte fin, que ce qui eſtoit pain, deuiẽt Chriſt: tellement qu'apres la conſecration, la ſubſtance de Ieſus Chriſt eſt cachée ſous la couleur du pain. Et ne faut point amener beaucoup de coniecture, pour monſtrer comment ils ont voulu deceuoir le monde par leurs vaines paroles, veu que la choſe ſe monſtre clairement. Car il appert en quelle ſuperſtition ont eſté detenuz par longue eſpace de temps, & ſont encores à preſent par les Egliſes Papales, ie ne dy pas ſeulement les rudes & les ſimples, mais les plus ſages, & les plus grands Docteurs. Car ſans ſe ſoucier de la vraye Foy, par laquelle ſeule nous venons en la compagnie de Chriſt, & adherons à luy: moyennant qu'ils ayent ceſte preſence charnelle, laquelle ils ont forgée outre la parole: ils pẽſent bien l'auoir aſſez preſent. Pourtant nous voyons que ceſte belle ſubtilité n'a profité autre choſe, que de faire tenir au monde le pain comme Dieu.

Or nous deuõs pluſtoſt cõceuoir vne telle preſence de Ieſus Chriſt en la Cene, laquelle ne l'attache point au pain, & ne l'enferme point là dedãs: laquelle finalemẽt ne le mette point icy bas en ces elemens corruptibles, d'autant que tout cela derogue à ſa gloire celeſte: laquelle auſsi ne luy face point vn corps infiny pour le mettre en pluſieurs lieux, ou pour faire accroire qu'il ſoit par tout au ciel & à la terre, d'autant que tout cela contreuient à la verité de ſa nature humaine. Tenons donc ces deux exceptions fermes: A ſauoir, que nous ne permettions point qu'on derogue à la gloire celeſte de noſtre Seigneur Ieſus. Ce qui ſe fait quand on le tire cy bas par imagination, ou qu'on le lie aux creatures terriennes. Que nous ne permettions point auſsi qu'on attribue rien à ſon corps qui repugne à ſa nature humaine. Ce qui ſe fait, quand on dit qu'il eſt infiny, ou qu'on le met en pluſieurs lieux. Ayant oſté ces deux inconueniẽs, ie reçoy volontiers tout ce qui pourra ſeruir à bien exprimer la vraye communication que Ieſus Chriſt nous donne par la Cene, en ſon corps & en ſon ſang. De l'exprimer, dy-ie, en ſorte qu'on cognoiſſe que ce n'eſt point par imagination ou penſée, que nous les receuons, mais que la ſubſtance nous eſt vrayement donnée. 22

Ie ſay combien ceſte doctrine eſt auiourd'huy odieuſe au monde. Et touchant de moy, ie ne pren point plaiſir à dire choſes eſtranges, qui puiſſent offenſer l'eſprit de pluſieurs. Mais pource que ie repute ce poinct eſtre fort neceſſaire à cognoiſtre, ie ne le puis point diſsimuler. Combien que ie ne voye point quelle raiſon il y ait pourquoy ce que ie dy doyue eſtre ſi mal receu: veu qu'il n'y a rien qui puiſſe ſcandalizer, ſinon pource que la verité n'a pas eſté touſiours cogneue touchant ce poinct: à ſauoir du tẽps qu'il n'y auoit que ſophiſterie & beſtiſe en l'Egliſe. Certes 23

la doctrine que i'ay donnée cy dessus conuiét tref-biẽ auec l'Escriture, & ne contient nulle absurdité, & n'est point si obscure qu'elle ne soit facile à entẽdre à vn chacun. Dauãtage, elle est bien propre à instruire le peuple à edificatiõ. On allegue qu'elle est nouuelle, mais c'est faussement. Car elle a plusieurs certains tesmoignages, des anciens, lesquels ie ne recite point, pource qu'aucuns bons personnages & sauans l'ont desia fait. On pourra dõc voir leurs liures si on veut, à fin que ie ne m'occupe point en choses superflues. Que si les autres anciens Docteurs ont parlé si obscuremẽt, que nostre doctrine ne soit point du tout clairement approuuée par leurs paroles: toutesfois quant à sainct Augustin, qu'il n'en soit pleinemẽt auec nous, il n'y a doute: tellement que c'est vne impudence à noz aduersaires, de nous obiecter quelques passages rõpus de ses liures, pour nous impugner. Si ie monstroye seulement que nous ne parlons pas autremẽt que le sainct Esprit nous a enseignez, ce seroit chose inique de me presser dauantage. Car on se doit bien contenter de cela. Or y a-il rien plus clair en l'Escriture, que ce poinct: à sauoir, que Iesus Christ, cõme il a vestu vne fois nostre chair quand il est nay de la vierge, comme en icelle mesme chair il a souffert pour nous recõcilier à Dieu: ausi qu'il l'a reprinse en ressuscitãt, & qu'il l'a trãsportée au ciel? Car voila où gist l'esperãce de nostre resurrection, & de nostre ascension au ciel: c'est que Iesus Christ y est monté apres estre ressuscité. Or cõbien nostre esperãce seroit-elle infirme & fragile, si ceste mesme chair que nous portons, n'estoit vrayemẽt ressuscitée en Christ, & entrée au ciel? Or ceste est la vraye condition & nature d'vn corps, qu'il soit comprins en certaine mesure pour tenir lieu, & qu'il ait sa forme & figure. Pourtant sainct Paul toutesfois & quantes qu'il fait mention comment nous deuons cercher Iesus Christ: il nous commãde de l'adorer, éleuãt noz entẽdemẽs en haut au ciel, & oubliant la terre & le mõde. Cõme quand il dit que nostre conuersation est au ciel, dont nous attendons le Sauueur, lequel transfigurera nostre corps, qui est maintenant bas & mesprisé, à la semblance de son corps glorieux. Item, quand il nous exhorte, que si nous sommes ressuscitez auec Christ, que nous pensions aux choses celestes, & non point terriennes.

Philip.3

Coloss. 2

24 Mais pource que noz contredisans ne se tiennent point contens de l'Escriture, accordons leur encores quelque chose dauãtage. Ils nous rappellent aux docteurs anciens. Escoutõs ce que dit sainct Augustin, lequel est le plus fidele tesmoing de l'ancienneté, que nous ayons: Ne doute point dit-il, que Iesus Christ comme homme ne soit là dont nous l'attendons, & qu'il te souuiẽne de ce que nous confessons au symbole, qu'il est ressuscité & monté aux cieux, & qu'il viendra de là & non point d'ailleurs, pour iuger les vifs & les morts. Et viendra selon le tesmoignage de l'Ange, comme on l'a veu monter, en ceste mesme forme visible & en la mesme substance, à laquelle il a donné immortalité, mais il ne luy a point osté sa nature. Selon ceste forme & substance de son corps, il ne faut point penser qu'il soit espandu par tout. Car il nous faut garder de tellement affirmer sa diuinité, que nous destruisions sa nature humaine. Pourtant il ne s'ensuit pas que tout ce qui est en Dieu, soit Dieu. Voila les paroles de sainct Augustin, auec lesquelles ie demande à noz contredisans, commẽt

Ad Dardanum. Epist. 57

ils

ils pourront accorder leurs flutes. Car tout ce qu'ils disent tend à constituer vne presence locale de Iesus Christ en la Cene. Ceſt erreur leur viēt de ce qu'ils ne peuuēt cōceuoir aucune participatiō de la chair & du sang de Iesus Christ, sinon qu'ils la pensent aupres pour la toucher & tenir.

Or aucuns d'eux pour maintenir obstinément l'erreur qu'ils ont vne fois imprimé en leur teste, sont si impudēs que d'amener ceste cauillatiō. C'est que la mesure du corps de Christ n'a iamais esté autre, que toute l'estēdue du ciel & de la terre au lōg & au large. Et que ce qu'il est nay petit enfant du ventre de sa mere, qu'il est creu, qu'il a asté estendu en la croix, qu'il a esté enclos au sepulcre, a tout esté fait par vne certaine dispēsatiō: à fin qu'il peust naistre, mourir, & s'acquiter de toutes autres œuures humaines. Que ce qu'apres sa resurrectiō il est apparu en sa forme accoustumée de corps, qu'il a esté receu au ciel visiblemēt: finalemēt qu'apres sō ascēsiō il a esté veu de S. Estiēne & de S. Paul: que cela a aussi esté tout fait par mesme dispēsatiō: à fin qu'il se declairast à la veuë des hōmes estre cōstitué & estably Roy au ciel. Qu'est cela, sinō suscіter Marciō des enfers? Qui est-ce qui doutera le corps de Christ auoir esté fantastique, s'il estoit de telle condition? Ils alleguēt qu'il a esté dit de Iesus Christ mesme: Nul n'est monté au ciel, sinon celuy qui est descēdu du ciel, le Fils de l'hōme, qui est au ciel. Mais sōt ils de sens si rude & esbourdy, qu'ils ne voyēt point que cela est dit par vne cōmunication des proprietez? Cōme S. Paul dit, le Seigneur de gloire auoir esté crucifié: nō pas pource qu'il ait souffert selō la diuinité, mais par ce que le Christ, qui estant cōtemné & mespriſé souffroit en la croix, luy mesme aussi estoit Dieu & Seigneur de gloire. En ceste maniere aussi le Fils de l'hōme estoit au ciel, pource que luy ce mesme Christ qui selō sa chair estoit fils d'hōme en terre, estoit aussi Dieu au ciel. Par laquelle raison en ce lieu mesme, il est dit estre descēdu du ciel selō la diuinité: non pource que la diuinité delaissast le ciel, pour se venir cacher en la prisō du corps, mais pource que, cōbié qu'elle empliſt toutes choses: toutesfois elle habitoit en l'humanité de Christ corporellemēt: c'est à dire, naturellemēt, veritablemēt, & par quelque maniere incōprehensible. 25

Marc 16. Luc 24. Act. 1. Act. 7. Act. 9. 1. Cor. 15. Iean 3. 1. Cor. 2. Iean 3. Coloſ. 2.

Les autres ont vn peu plus ſubtile euasion: & disent, ce corps qui est presenté au sacrement, estre glorieux & immortel. Et poutant qu'il n'y a point d'inconuenient, qu'il soit en plusieurs lieux, qu'il soit contenu au Sacrement sans occuper lieu, & sans auoir nulle forme. Mais ie leur demande, quel le donnoit nostre Seigneur à ses disciples le iour deuant qu'il souffriſt? Ses paroles ne portent-elles point, que c'estoit le mortel qui bien tost apres deuoit estre liuré? Mais ils disent: Desia au parauant il auoit en la montagne de Thabor manifesté sa gloire aux trois disciples. Certes cela est vray: toutesfois par celle clairté il leur donnoit seulement pour l'heure quelque gouſt de son immortalité: mais quād en sa derniere cene il leur distribuoit son corps, desia l'heure approchoit, en laquelle il deuoit estre frappé de Dieu, humilié & abbatu, ainsi defiguré cōme vn ladre: tant s'en faut qu'il vouluſt lors monſtrer sa gloire. Et cōbien grāde fenestre est icy ouuerte à Marcion: si le corps de Iesus Christ tout à vne fois, en vn lieu estoit veu mortel & mespriſé, & en vn autre estoit porté immortel & glorieux? Mais ie dissimule vne si grande absurdité. Seulement qu'ils me 26

Matth. 17. Iesaie 53.

reſpondent touchant le corps glorieux : ſi ce ne'ſt pas toutesfois vn corps? Ouy, diſent ils: mais ſans lieu, en pluſieurs lieux, ſans forme, ſans meſure. Or cela eſt non en vn mot, mais par circonlocution l'appeller Eſprit. Ou nions pleinement la reſurrection de la chair: ou confeſſons que quand elle aura eſté reſſuſcitée, elle ſera encore chair : laquelle en cela differe de l'eſprit, qu'elle eſt cõprinſe en eſpace de lieu, qu'elle eſt veuë, qu'on la touche. Car à qui perſuaderont-ils, ie vous prie, noz corps deuoir eſtre infiniz, apres qu'ils ſeront receuz en la gloire & immortalité celeſte? Or eſt-il
Philip. 3 ainſi, teſmoing l'Apoſtre, qu'ils ſerõt trãsformez, pour eſtre ſemblables au corps glorieux du Seigneur. Parquoy, qu'ils n'attribuẽt point cela au glorieux corps de Chriſt, d'eſtre en pluſieurs lieux, & n'eſtre cõprins en *nulle* eſpace: ſinon qu'ils en vueillent autãt cõfeſſer des noſtres: ce que *nul*, comme ie penſe, ne confeſſeroit. Et ne leur peut de rien ſeruir ce que tant ſouuent
Iean 20 ils obiectent, que Ieſus Chriſt entra où eſtoyẽt ſes diſciples, les portes fermées. Certes il y entra par miraculeuſe entrée. Car il ne les rõpit point par force, & n'attendit qu'elles euſſent eſté ouuertes de main dehõme: mais par ſa vertu contre tout empeſchemẽt, il ſe fit faire place. Au reſte, luy entré, il approuua à ſes diſciples la verité de ſon corps. Voyez, dit il, & touchez: car vn eſprit n'a pas chair ne oz. Voila, le glorieux corps de Ieſus Chriſt eſt prouué eſtre vray corps: pource qu'il peut eſtre veu & touché. Oſtez luy cela: il ne ſera plus vray corps.

27 Icy, pour nous rendre odieux, ils nous reprochent, que nous parlons maigrement de la puiſſance de Dieu tout puiſſant. Mais, ou ils s'abuſent folement, ou malicieuſement ils mentent : car il n'eſt pas icy queſtion que c'eſt que Dieu a peu, mais que c'eſt qu'il a voulu. Et nous affermõs tout ce qui luy plaiſoit auoir eſté fait. Or il luy a pleu que Ieſus Chriſt fuſt fait ſemblable à ſes freres en toutes choſes, excepté peché. Quel eſt noſtre corps? N'eſt-il pas tel qu'il a ſa propre & certaine meſure, qu'il eſt cõtenu en lieu, qu'il eſt touché, qu'il eſt veu? Et pourquoy, diſent-ils, ne ſera Dieu qu'vn meſme corps occupe pluſieurs & diuers lieux, qu'il ne ſoit cõprins en nul certain lieu, qu'il n'ait point de forme ne meſure aucune? O inſenſé, que demãdes tu à la puiſſance de Dieu, qu'elle face qu'vn corps ſoit enſemblemẽt corps & non corps? Cõme ſi tu requerois qu'elle face la lumiere eſtre enſemblemẽt lumiere, & tenebres. Mais elle veut la lumiere eſtre lumiere: les tenebres eſtre tenebres: vn corps eſtre corps. Certes elle cõuertira bien, quãd elle voudra, les tenebres en lumiere, & la lumiere en tenebres. Mais quand tu demãdes, que la lumiere & les tenebres ne ſoyẽt point differentes : que veux-tu autre choſe, que peruertir l'ordre de la ſapience de Dieu? Il faut donc que le corps ſoit corps, & que l'eſprit ſoit eſprit, vn chacun en telle loy & condition qu'il a eſté creé de Dieu. Et ceſte eſt la cõdition du corps, qu'il cõſiſte en vn lieu certain, en ſa propre & certaine meſure & en ſa forme. En celle cõdition Ieſus Chriſt a prins corps, auquel il a biẽ donné incorruptiõ & gloire: mais il ne luy a point oſté ſa nature &
Actes 1 ſa verité. Car le teſmoignage de l'Eſcriture eſt clair & euident: Qu'il eſt monté au ciel, dont il doit ainſi reuenir comme il y a eſté veu monter.

28 Ces obſtinez taſchẽt encore de reculer, diſans: Qu'il eſt monté, & reuiẽdra viſible: toutesfois, que cependant il demeure auec nous inuiſible. Ie

reca

recognoy volõtiers la façõ d'habiter auec nous telle qu'il nous l'a promíſe, mais nõ pas telle qu'ils la forgent. Et à fin de n'en debattre plus lõguemens, ie ſuis content que ceſte queſtion ſoit decidée par l'authorité de S. Auguſtin, lequel parle ainſi: Quand Ieſus Chriſt diſoit: Vous ne m'aurez point touſiours auec vous: il parloit de la preſence de ſon corps. Car ſelon ſa maieſté, ſelõ ſa Prouidẽce, ſelon ſa grace inuiſible: ce qu'il a promis ailleurs, eſt accomply, Ie ſeray auec vous iuſques à la fin du monde: mais ſelon la nature humaine qu'il a prinſe, ſelon ce qu'il eſt nay de la Vierge, ſelon ce qu'il a eſté crucifié & enſeuely, ſelon ce qu'il eſt reſſuſcité, ceſte ſentẽce eſt accomplie: Vous ne m'aurez point touſiours auec vous. Pourquoy cela? Pource que ſelon le corps il a conuerſé quarante iours auec ſes diſciples: & eux le ſuyuans de veuë, & non point allans apres, il eſt monté au ciel, & n'eſt plus icy. Et toutesfois il eſt touſiours icy, d'autant qu'il ne s'eſt point retiré par la preſence de ſa maieſté. Itẽ, Nous auons touſiours Chriſt auec nous ſelon la preſence de ſa maieſté: ſelon la preſence de ſa chair, il a dit, Vous ne m'aurez point touſiours auec vous. Car l'Egliſe l'a eu preſent pour peu de iours ſelon le corps: maintenant elle le tient par Foy, mais elle ne le voit point des yeux. Nous voyons comment ce ſainct Docteur conſtitue la preſence de Ieſus Chriſt auec nous en ſa maieſté, en ſa prouidence, & en ſa grace indicible: ſouz laquelle grace ie comprens la communion qu'il nous donne en ſon corps & en ſon ſang. Ainſi nous voyons qu'il ne le faut point enclorre dedans le pain. Car il a teſmoigné, qu'il auoit chair & os, qui pouuoyent eſtre touchez & veuz. Et s'en aller & monter ne ſignifie pas faire ſemblant de s'en aller & monter: mais eſt vrayement faire ce que les paroles chantent. Mais quelcun demandra, S'il faut aſsigner quelque region du ciel à Chriſt? A quoy ie reſpon auec S. Auguſtin, que ceſte queſtion eſt trop curieuſe & ſuperflue: moyẽnant que nous croyons qu'il eſt au ciel, c'eſt aſſez.

Hom. in Ioan.

De fid. Symb.

Dauantage, ſi quelcun veut lier au pain & au vin le corps & le ſang du Seigneur, il ſera neceſſaire que l'vn ſoit ſeparé de l'autre. Car comme le pain eſt baillé ſeparément du calice: auſsi faudra-il que le corps eſtant vny au pain, ſoit diuiſé du ſang, qui ſera enclos dedans le calice. Car puis qu'ils affirment le corps eſtre au pain, le ſang eſtre au calice: & il eſt ainſi que le pain & le vin ſont diuiſez l'vn de l'autre: ils ne peuuent eſchapper par tergiuerſation quelconque, que le ſang, en ce faiſant, ne ſoit diuiſé du corps. Ce qu'ils ont accouſtumé de pretendre, que le ſang eſt au corps, & le corps pareillemẽt dedans le ſang: eſt par trop friuol, veu que les ſignes, auſquels ils ſont enclos, ont eſté diſtinguez du Seigneur. Au reſte, ſi nous dreſſons noſtre veuë & noſtre cogitation au ciel, & ſommes là tranſportez pour y chercher Chriſt en la gloire de ſon Royaume: en ceſte maniere nous ſerons diſtinctement repeuz de ſa chair ſouz le ſigne du pain, nourriz de ſon ſang ſouz le ſigne du vin, pour auoir iouyſſance entierement de luy. Car combien qu'il ait tranſporté de nous ſa chair, & ſoit en corps mõté au ciel: neantmoins il eſt ſeant à la dextre du Pere: c'eſt à dire, qu'il regne en la puiſſance, maieſté & gloire du Pere. Ce Regne n'eſt point limité en aucunes eſpaces de lieux, & n'eſt point determiné en aucunes meſures, que Ieſus Chriſt ne mõſtre ſa vertu par tout où il luy plaiſt, au ciel

& en la terre, qu'il ne se declaire present par puissance & vertu, qu'il n'assiste tousiours aux siens, viue en eux, les soustiēe, les confirme, leur dōe vigueur, & leur serue non pas moins que s'il estoit present corporellemēt: en somme, qu'il ne les nourrisse de son propre corps, duquel il fait decouler la participation en eux par la vertu de son Esprit. Telle donc est la façon de receuoir le corps & le sang de Iesus Christ au Sacrement.

30 Si quelcun m'interrogue plus outre, comment cela se fait: ie n'auray point de honte de confesser, que c'est vn secret trop haut pour le comprendre en mon Esprit, ou pour l'expliquer de paroles. Et pour en dire brieuement ce qui en est: i'en sen plus par experience que ie n'en puis entendre. Pourtant sans faire plus longue dispute, i'acquiesce à la promesse de Iesus Christ. Il prononce, que sa chair est la viande de mon ame, & son sang le bruuage. Ie luy offre donc mon ame pour estre repeue de telle nourriture. Il me commande en sa saincte Cene, de prendre, manger & boire son corps & son sang souz les signes du pain & du vin. Ie ne doute pas qu'il ne me dōe ce qu'il me promet, & que ie ne le reçoyue. Seulemēt ie reiette les absurditez & les folles imaginations, contreuenātes à sa maiesté, ou à la verité de sa nature humaine, veu qu'elles sont aussi repugnantes à la Parole de Dieu: laquelle nous enseigne, que Iesus Christ, estant receu en la gloire du ciel, ne se doit plus cercher icy bas, & attribue à son humanité tout ce qui est propre à l'hōme. Or il ne faut pas qu'ō s'estōe de cecy, cōme de chose incroyable. Car cōme tout le Regne de Iesus Christ est spirituel, aussi tout ce qu'il fait auec son Eglise, ne se doit point rapporter à l'ordre naturel du monde. Et à fin de respondre par la bouche de sainct Augustin, ce mystere se traite par les hommes, mais c'est d'vne façon diuine: il s'admistre en terre, mais c'est d'vne façon celeste. Ceste est la presence du corps que requiert le Sacremēt, laquelle nous y disōs estre & apparoistre en si grande vertu & efficace, que non seulement elle apporte à noz ames vne confiāce indubitable de la vie eternelle: mais aussi elle nous rend certains & asseurez de l'immortalité de nostre chair, laquelle desia vient à estre viuifiée par la chair de Iesus Christ immortelle, & cōmunique en quelque maniere à son immortalité. Ceux qui par leurs locutions desordonnées, se transportent outre cecy, ne font autre chose qu'obscurcir la verité, laquelle autrement est simple & euidente. S'il y a quelcun qui ne soit pas encore content, qu'il considere vn peu auec moy, que nous sommes icy maintenāt en propos du Sacrement, duquel le tout doit estre rapporté à la Foy. Or nous ne repaissons pas moins la Foy par ceste participation du corps laquelle nous auons recitée, que ceux qui pensent retirer Iesus Christ du ciel. Notez aussi, que la reigle de la Foy, à laquelle sainct Paul commande de compasser toute interpretation de l'Escriture, fait tresbien pour nous en cest endroit sans aucune doute. Au contraire, que ceux qui contredisent à vne verité si manifeste, regardent à quelle reigle ou mesure de la Foy ils se veulent tenir. Car celuy n'est point de Dieu, qui ne confesse Iesus Christ estre venu en chair. Et telle maniere de gens, quoy qu'ils dissimulent, le despouillent de la verité de sa chair.

Iren. lib. 4. ca. 34

Rom. 12

1. Iean 3

31 Ceste intelligence aussi nous destournera facilement de l'adoration char-

charnelle, laquelle aucuns par peruerſe temerité ont miſe ſus au Sacrement: pource qu'ils faiſoyent ainſi leur conte en eux meſmes: Si le corps y eſt, auſsi par conſequent & l'ame & la diuinité y ſont enſemble auec le corps: car ils n'en peuuent plus eſtre ſeparez ne diuiſez, donc Ieſus Chriſt doit là eſtre adoré. Voila les beaux fruits de noſtre entendement, quand nous auons prins vne fois le congé de nous diuertir & déuoyer de la Parole de Dieu, aux ſonges & reſueries de noſtre cerueau. Mais ſi en telle humilité qu'il falloit, les forgeurs de tels argumẽs euſſent contenu ſouz la Parole de Dieu toutes les cogitations de leur ſens: ils euſſent certes eſcouté ce qu'il dit: Prenez, mangez, beuuez: & euſſent obey à ce commandement, par lequel il commande que le Sacrement ſoit prins, & non pas adoré. Parquoy ceux qui le prennent ſans adoration, ainſi qu'il a eſté commandé du Seigneur, ils ſont aſſeurez qu'ils ne ſe deſtournent point du commandement de Dieu. Laquelle aſſeurance eſt la meilleure conſolation qui nous pourroit aduenir, quand nous entreprenons & encommençons quelque choſe. Ils ont l'exemple des Apoſtres: leſquels nous ne liſons point auoir à genoux adoré le Sacrement: mais comme ils eſtoyent aſsiz, l'auoir prins & mangé. Ils ont l'vſage de l'Egliſe Apoſtolique, laquelle ſainct Luc raconte auoir communiqué, non en l'adoration, mais en la fraction du pain. Ils ont la doctrine Apoſtolique, par laquelle ſainct Paul inſtruit l'Egliſe des Corinthiens, apres auoir proteſté qu'il auoit prins du Seigneur ce qu'il leur enſeignoit. Mais ceux qui adorẽt le Sacremẽt, ſe fondẽt ſur leurs coniectures, & ie ne ſay quelles argumentatiõs controuuées d'eux meſmes, & ne peuuent alleguer vne ſyllabe de la Parole de Dieu. Car quoy qu'ils vueillent cõtraindre par les mots de Corps & de Sãg: qui ſera celuy de ſain & ſobre entendement, qui ſe perſuade le Corps de Chriſt eſtre Chriſt? Certes il leur eſt biẽ aduis, qu'ils le deduiſent ainſi par leurs ſyllogiſmes: mais s'il aduient que leurs conſciences ſoyent agitées par quelque forte tentation, facilement, auec leurs ſyllogiſmes, ils ſeront eſtonnez, eſperduz & confuz, quand ils ſe verront ainſi deſtituez de certaine Parole de Dieu par laquelle ſeule noz amez cõſiſtent, lors qu'elles ſont appellées à rẽdre conte & raiſon, & ſans laquelle en vn chacun moment elles trebuſchent & ſont ruinées: quand ils verront que la doctrine & les exemples des Apoſtres leur contrarieront, & quand ils ſe trouueront auoir eſté ſeuls autheurs de leurs fantaſies. Auec tels aſſauts ſuruiendront pluſieurs autres aiguillons & remords de conſcience. Quoy? eſtoit-ce vne choſe de nulle conſequence, qu'adorer Dieu en ceſte forme, ſans qu'il nous en fuſt rien ordonné? Falloit-il par ſi grande legiereté faire ce, dont on n'auoit iamais eu aucune parole, quand il eſtoit queſtion du ſeruice & de la gloire de Dieu?

Mat. 26.

Act. 2

1. Cor. 11

Toutes ces choſes tendent à ce but, que les Chreſtiens aduiſent biẽ quel dangier c'eſt, que d'extrauaguer en noz fantaſies outre la Parole de Dieu, quand il eſt queſtion de choſes ſi hautes & de telle importance. Or ce qui a eſté traité iuſques à ceſte heure, nous doit deliurer de tout ſcrupule. Car nous auons monſtré que l'homme Chreſtien, pour bien receuoir Ieſus Chriſt en la Cene, doit eſleuer ſon eſprit & ſon ame au ciel. Et de fait, ſi l'office du Sacrement eſt d'aider l'entendement

32

de l'homme, qui autrement eſt infirme, à ce qu'il ſe puiſſe eſleuer pour paruenir à la hauteſſe des myſteres celeſtes: ceux qui s'amuſent au ſigne, ſe foruoyent du droit chemin de bien cercher Ieſus Chriſt. Qui eſt-ce donc qui niera que ce ne ſoit vne ſuperſtition meſchante, que les hommes s'agenouillent deuant le pain, pour adorer là Ieſus Chriſt? Il n'y a nulle doute, que le Concile de Nice n'ait voulu obuier à vn tel inconuenient, defendant aux Chreſtiens de s'arreſter & ficher leur entendemẽt auec humilité, aux ſignes viſibles. Et n'y a point eu autre raiſon, pour quoy on ait inſtitué en l'Egliſe ancienne, que le Diacre criaſt à haute voix & claire au peuple, deuant la conſecration, que chacun euſt le cœur
Coloſſ. 3. en haut. Et meſme l'Eſcriture, outre ce qu'elle nous expoſe diligemment l'Aſcenſion de noſtre Seigneur Ieſus, quand elle fait mention de luy: elle nous exhorte d'eſleuer noz cœurs en haut, à fin de nous retirer de toute cogitation charnelle. Suyuant donc ceſte reigle, il le nous falloit pluſtoſt adorer ſpirituellement en la gloire des cieux, qu'inuenter ceſte ſi dangereuſe forme d'adoration, procedant d'vne reſuerie lourde & plus que charnelle, que nous conceuons de Dieu & de Ieſus Chriſt. Parquoy ceux qui ont controuué l'adoration du Sacrement, ne l'ont pas ſeulement ſongé d'eux meſmes outre l'Eſcriture, en laquelle il ne s'en peut trouuer vn ſeul mot, ce qui n'euſt point eſté oublié, ſi elle euſt eſté agreable à Dieu: mais auſsi pleinement contre l'Eſcriture, ils ſe ſont forgé vn Dieu nouueau à leur poſte en delaiſſant le Dieu viuant. Car quelle idolatrie y a-il au monde, ſi ceſte la ne l'eſt, d'adorer les dons au lieu du donateur? En quoy meſme on a doublement failly. Car l'honneur a eſté rauy à Dieu, pour le transferer à la creature. Et Dieu auſsi a eſté deshonnoré en ce qu'on a pollu & profané ſon don & benefice, quand de ſon ſainct Sacrement on a fait vne idole execrable. Nous aucontraire, à fin que ne tõbions en meſme foſſe, fichons entierement noz aureilles, noz yeux, noz cœurs, noz penſées, noz langues en la treſſacrée doctrine de Dieu. Car elle eſt l'eſcole du ſainct Eſprit tresbon Maiſtre: en laquelle on profite tellement qu'il n'eſt meſtier d'y rien adiouſter d'ailleurs: & eſt à ignorer volontiers tout ce qu'en icelle n'eſt point enſeigné.

33 Or comme la ſuperſtition apres auoir vne fois outrepaſſé les limites, n'a nulle fin, on s'eſt eſgaré encore plus loing: car on a forgé des façõs & ceremonies, qui ne conuenoyent nullement à l'inſtitution de la cene, à fin ſeulemẽt d'hõnorer le ſigne cõme Dieu. Quãd nous remõſtrons cela à noz aduerſaires: ils diſent, que c'eſt à Ieſus Chriſt qu'ils font ceſt honneur. Premieremẽt, ſi cela ſe faiſoit en la cene, encore diroye-ie que la vraye adoration ne ſe doit point adreſſer au ſigne, mais à Ieſus Chriſt eſtant au ciel. Maintenant puis que hors la cene ils font leurs fatras, quelles couleurs ont-ils, de dire qu'ils honorent Ieſus Chriſt dedans le pain: veu qu'ils n'ont nulle promeſſe pour eux? Ils conſacrent leur hoſtie, pour la porter en proceſsion, pour la monſtrer en pompe, pour la tenir pendue au ciboire, à fin qu'on l'adore, & qu'on l'inuoque. Ie leur demãde en quelle vertu ils penſent qu'elle ſoit conſacrée. Ils m'allegueront ceſte parole: Cecy eſt mon corps. Ie leur repliqueray, qu'il eſt quant & quant dit: Prenez & mangez: & auray bonne raiſon de ce faire. Car puis que la promeſ-

meſſe eſt coniointe auec le commandement, ie dy qu'elle eſt tellement encloſe ſouz iceluy, que ſi on les ſepare, elle eſt nulle. Cela s'entẽdra plus aiſément par vn exemple ſemblable. Noſtre Seigneur nous a donné vn commandement, en diſant: Inuoque moy: il a quant & quant adiouſté la promeſſe, en diſant: Ie t'exauceray. Si quelcun en inuoquant ſainct Pierre ou ſainct Paul, ſe glorifioit de ceſte promeſſe: chacun ne diroit-il point qu'il ſeroit fol & enragé? Or, ie vous prie, que font autre choſe ceux qui retrenchent ceſte promeſſe de la cene, où il eſt dit, Voicy mõ corps, d'auec le commandement qui eſt annexé auec, pour vſer de façons de faire toutes eſtranges de l'inſtitution de Chriſt? Qu'il nous ſouuienne donc, que ceſte promeſſe eſt donnée à ceux qui font & obſeruent ce que Ieſus Chriſt leur commande là. Au contraire, que ceux qui transferent le commandement à autre vſage, ſont deſtituez de toute Parole de Dieu. *Pſal. 50*

34 Iuſques icy nous auons traité comment ce Sacrement ſert à noſtre Foy deuant Dieu. Or puis que noſtre Seigneur nous y reduit en memoire ſi grande largeſſe de ſa bonté, comme nous auons cy deſſus declairé, & nous aduertiſt de la recognoiſtre: pareillement il nous admonneſte que ne ſoyons ingrats à vne telle benignité qu'il y deſploye: mais que pluſtoſt nous la magnifions par telles louanges qu'il eſt conuenable, & la celebrions auec actions de graces. Pourtant, quand il donnoit l'inſtitution de ce Sacrement à ſes Apoſtres, il leur commanda de le faire ainſi en la memoire de ſoy. Ce que ſainct Paul interprete, Annoncer la mort du Seigneur. C'eſt, que publiquement & tous enſemble, comme d'vne bouche, euidemment confeſsions toute noſtre fiance de vie & de ſalut eſtre en la mort du Seigneur: à fin que par noſtre confeſsiõ nous le glorifions: & par noſtre exemple exhortions les autres de luy donner auſsi meſme gloire. Icy nous voyons derechef où tend le but du Sacrement: c'eſt à ſauoir, à nous exercer en la memoire de la mort de Ieſus Chriſt. Car ce que il nous eſt commandé d'annoncer la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il viendra au Iugemẽt, n'eſt autre choſe, ſinon que nous declairions par confeſsion de bouche, ce que noſtre Foy a recogneu au Sacrement: c'eſt à ſauoir, que la mort de Ieſus Chriſt eſt noſtre vie. Cecy eſt le ſecond vſage de ce Sacrement, qui appartient à la confeſsion exterieure. *Luc 22. 1. Cor. 11.*

35 Tiercement, noſtre Seigneur a voulu qu'il nous ſoit pour exhortation: qui eſt telle, que nulle autre ne nous pourroit de plus grande vehemence inciter & enflamber à charité, paix & vnion. Car noſtre Seigneur ainſi nous communique là ſon corps, qu'il eſt entierement fait vn auec nous, & nous auec luy. Or puis qu'il n'a qu'vn corps, duquel il nous fait tous participans: il faut neceſſairement, que par ceſte participation nous ſoyons faits auſsi tous enſemble vn corps, laquelle vnité nous eſt repreſentée par le pain qui nous eſt offert au Sacrement. Car comme il eſt fait de pluſieurs grains de bled, qui y ſont tellement meſlez & confuz enſemble, qu'on ne pourroit diſcerner ne ſeparer l'vn de l'autre: en ceſte maniere nous deuons auſsi eſtre par accord de volonté tellement conioints & aſſemblez entre nous, qu'il n'y ait aucune noiſe ne diuiſion. Ce que i'aime mieux eſtre expliqué par les paroles de ſainct Paul: La couppe, dit il, de benediction, laquelle nous beniſſons, eſt la communication *1. Cor. 7.*

1.Cor.10 du ſang de Chriſt. Et le pain de benediction que nous rompons, eſt la participation du corps de Chriſt. Donc nous ſommes vn meſme corps, nous tous qui participõs d'vn meſme pain. Nous aurõs beaucoup profité au ſacremẽt ſi ceſte cognoiſſance eſt engrauée & imprimée dedãs noz cœurs, que nul des freres ne peut eſtre de nous bleſſé, diffamé, moqué, meſpriſé, ou en aucune maniere offenſé: qu'enſemblement nous ne bleſsions, diffamiõs, moquiõs, meſpriſiõs ou offenſions en luy Ieſus Chriſt: que nous ne pouuõs auoir diſcord ne diuiſiõ auec noz freres, que ne diſcordiõs & ſoyõs diuiſez de Ieſus Chriſt: que Ieſus Chriſt ne peut eſtre aimé de nous, que nous ne l'aimiõs en noz freres: que telle ſollicitude & ſoing que nous auõs de noſtre propre corps, nous le deuõs auſsi auoir de noz freres, qui ſõt mẽbres de noſtre corps: que cõme nulle partie de noſtre corps ne peut ſouffrir aucune douleur, que le ſentimẽt n'en ſoit eſpãdu en toutes les autres: auſsi nous ne deuons endurer qne noſtre frere ſoit affligé de quelque mal, duquel nous ne portions pareillement noſtre part par compaſsion. Et pourtant non ſans cauſe ſainct Auguſtin a ſi ſouuent appellé ce Sacrement, Lien de charité. Car quel aiguillon pourroit eſtre plus aſpre & plus piquant à nous inciter d'auoir mutuelle charité entre nous, que quand Ieſus Chriſt, en ſe donnant à nous, non ſeulement nous connie & nous mõſtre par ſon exemple que nous nous donnions & expoſions mutuellemẽt les vns pour les autres: mais d'autant qu'il ſe fait commun à tous, il nous fait auſsi vrayement eſtre tous vn en luy?

36 Et de là appert tresbien ce que i'ay dit cy deſſus, que la vraye adminiſtration des Sacremens conſiſte en la Parole. Car toute l'vtilité qui nous reuient de la Cene, requiert que la Parole y ſoit quant & quant. S'il eſt queſtion de nous confermer en Foy, ou de nous exercer en la proteſtation de noſtre Chreſtiẽté, ou de nous exhorter à ſaincte vie: il faut que la Parole vienne en auant. C'eſt dõc vne choſe plus que peruerſe, quand on conuertiſt la Cene en vne façõ de faire muette & ſans predicatiõ, cõme il en a eſté fait ſouz la tyrãnie du Pape. Car ils ont obtenu que toute la conſecration dependoit de l'intention du Preſtre. Comme ſi cela n'appartenoit riẽ au peuple: auquel le myſtere deuoit eſtre expoſé. Or l'erreur eſt venu de ce qu'õ n'a point conſideré que les promeſſes, deſquelles la cõſecratiõ depẽd, ne s'adreſſẽt point aux ſignes, mais à ceux qui les reçoyuẽt. Or Ieſus Chriſt ne parle point au pain, pour luy cõmander qu'il deuiẽne ſon corps. Mais il cõmande à ſes diſciples d'en mãger, & leur promet, que ce leur ſera vn teſmoignage de la communion de ſon corps. Et ſainct Paul ne nous enſeigne point autre ordre, que d'offrir & prononcer les promeſſes aux fideles, en leur donnant le pain & le calice. Et de fait, il eſt ainſi. Car il ne nous faut point icy imaginer vn enchantement ou coniuratiõ de Magiciens, comme s'il ſuffiſoit d'auoir murmuré les paroles ſur les creatures inſenſibles. Mais il nous faut entendre que la Parole, par laquelle les Sacremẽs ſont cõſacrez, eſt vne predicatiõ viue, qui edifie ceux qui l'oyent, qui entre en leurs entẽdemens, qui ſoit imprimée en leurs cœurs, & qui leur apporte ſon efficace en accõpliſſant ce qu'elle promet. De là auſsi il appert, que c'eſt vne choſe ſotte & inutile, de reſeruer le Sacremẽt, pour le donner aux malades extraordinairemẽt. Car, ou ils le receuront

ſans

ſans qu'õ leur diſe mot, ou le miniſtre, en leur donnãt, leur declarera la ſignificatiõ & vſage. S'il ne s'y dit mot, c'eſt vn abus & folie. S'il y a declaration du myſtere, à fin que ceux qui le doyuent receuoir, le reçoyuẽt en edificatiõ & auec fruict: c'eſt là où giſt la vraye cõſecratiõ. A quel propos dõc tiẽdra lõ le pain pour Sacremẽt, quãd il aura eſté cõſacré en l'abſence de ceux auxquels on le doit diſtribuer, veu que cela ne leur ſert de riẽ? On m'alleguera, qu'õ le fait à l'exẽple de l'Egliſe ancienne. Ie le confeſſe. Mais en choſe de ſi grãde conſequẽce, il n'y a riẽ meilleur ne ſi ſeur que de ſuyure la pure verité, veu qu'on n'y peut errer ſans grand dangier.

Mais come nous voyons que ce ſacré pain de la cene de noſtre Seigneur, eſt vne viãde ſpirituelle, douce & ſauoureuſe, à ceux auquels il dõne à recognoiſtre Ieſus Chriſt eſtre leur vie, leſquels il induiſt à actiõ de graces, auxquels il eſt exhortatiõ à charité mutuelle entre eux: auſsi au-cõtraire, il eſt tourné en poiſon mortelle à ceux deſquels il n'enſeigne la Foy, & leſquels il n'incite à cõfeſsion de louãge & à charité, Car tout ainſi qu'vne viãde corporelle, quãd elle trouue vn eſtomach occupé de mauuaiſes humeurs, ſe corrõpt: & ainſi eſtãt corrõpue, nuiſt plus qu'elle ne profite: en telle ſorte ceſte viãde ſpirituelle, ſi elle eſchoit en vne ame pollue de malice & peruerſité, elle la precipite en plus grãde ruine: nõ pas par ſa faute, mais pource qu'il n'y a rien de pur à ceux qui ſont ſouillez d'infidelité, cõment qu'il ſoit ſanctifié par la benediction de Dieu. Car cõme dit S. Paul, ceux qui le mãgent indignement, ſont coulpables du corps & du ſang du Seigneur, & mangẽt & boyuẽt leur iugemẽt & condãnation: ne diſcernãs point le corps du Seigneur. Car telle maniere de gẽs, qui ſans aucune ſcintille de Foy, ſans aucune affectiõ de charité, s'ingerent, cõme porceaux, à prẽdre la cene du Seigneur, ne diſcernẽt point le corps du Seigneur. Car d'autant qu'ils ne croyent point celuy corps eſtre leur vie, ils le deshonuorent en ce qu'il leur eſt poſsible, le deſpouillans de toute ſa dignité, & le profanent & polluent en le prenant ainſi. Et d'autant qu'eſtãs diſcordãs & alienez de leur freres, ils oſent meſler le ſacre ſigné du corps de Ieſus Chriſt auec leurs differens & diſcors, il ne tient point à eux que le corps de Ieſus Chriſt ne ſoit diuiſé & deſchiré membre à membre. Pourtant, non ſans cauſe ils ſont coulpables du corps & du ſang du Seigneur, que par horrible impieté ils polluẽt ſi vilainement. Donc par ceſte indigne manducation ils prenent leur condamnation. Car combien qu'ils n'ayent nulle Foy colloquée en Ieſus Chriſt: toutesfois par la reception du Sacrement, ils proteſtent qu'ils n'ont point de ſalut ailleurs que en Ieſus Chriſt, & renoncent à toute autre fiance. Parquoy ils s'accuſent eux meſmes, propoſent teſmoignage contre eux meſmes, ſignent leur condamnation. Dauantage, puis qu'eſtans par haine & mal-vueillance diuiſez & diſtraits de leurs freres, c'eſt à dire des membres de Ieſus Chriſt, ils n'ont nulle part en Ieſus Chriſt: toutesfois ils teſtifient ce eſtre le ſeul ſalut, c'eſt à ſauoir de communiquer à Ieſus Chriſt, & d'eſtre à luy vniz. 37

Pour la raiſon ſuſdite S. Paul cõmande, que l'hõme s'épreuue ſoy meſme, deuant qu'il mange de ce pain, ou qu'il boyue de ceſte coupe. En quoy, comme ie l'interprete, il a voulu qu'vn chacun regarde & penſe en ſoy meſme ſi en fiance de cœur il recognoiſt Ieſus Chriſt eſtre ſon Sau- 38

neur, & l'aduoue par ſa cõfeſsion de bouche: ſi à l'exẽple de Ieſus Chriſt il eſt preſt de ſe dõner ſoymeſme à ſes freres, & de ſe cõmuniquer à ceux auxquels il voit Ieſus Chriſt eſtre cõmun: ſi cõme il aduoue Ieſus Chriſt, ainſi pareillemẽt il tient tous ſes freres pour mẽbres de ſon corps: s'il deſire & eſt preſt de les ſoulager, conſeruer & àider, cõme ſes propres mẽbres. Nõ pas que ces deuoirs de Foy & de charité puiſſent maintenant eſtre parfaits en nous: mais par ce qu'il nous faut efforcer, & ſouhaiter d'vn deſir ardẽt que noſtre Foy encõmẽcée, de plus en plus tous les iours s'augmẽte & ſe fortifie, & noſtre charité eſtãt encore imbecille ſe conferme.

39 Aucuns voulans diſpoſer les hommes à celle dignité de prendre le Sacrement, ont agité & tormenté cruellement les poures conſciences, & n'ont toutesfois enſeigné rien de ce qu'il falloit. Ils ont dit, ceux la mãger dignement le Sacrement, qui eſtoyẽt en eſtat de grace. Et ont interpreté, qu'eſtre en eſtat de grace, c'eſtoit eſtre net & purgé de tout peché. Par laquelle doctrine tous les hommes qui ont iamais eſté & ſont en terre, eſtoyent excluz de l'vſage de ce Sacremẽt. Car s'il eſt queſtion que nous prenions noſtre dignité en nous: c'eſt fait de nous. Nous ne pouuons auoir ſeulement que ruine & confuſion. Combié que nous nous euertuyons de toutes noz forces, nous ne profiterons autre choſe, ſinon que lors finalement nous ſerons plus qu'indignes, quand nous aurons prins peine tant qu'il nous aura eſté poſsible à trouuer aucune dignité. Pour cuider guairir ceſte playe ils ont inuenté vn moyen d'acquerir dignité. C'eſt, qu'ayant deuemẽt examiné noſtre conſcience, nous purgions noſtre indignité par cõtrition, cõfeſsion, & ſatisfaction. Nous auõs dit cy deſſus quelle eſt la maniere de ceſte purgatiõ, où le lieu eſtoit plus propre d'en traiter. Quãt à ce qui appartiẽt au preſent propos, ie dy que ces remedes & ſoulagemẽs ſont trop maigres & friuoles pour les conſciences troublées, abbatues, affligées, & eſpouuantées de l'horreur de leur peché. Car ſi noſtre Seigneur par ſa defenſe ne reçoit nully à la participation de ſa cene, s'il n'eſt iuſte & innocent: il ne faut pas petite aſſeurãce pour rẽdre quelcun certain qu'il ait celle iuſtice, laquelle il oit eſtre requiſe de Dieu. Et dont nous ſera cõfirmée ceſte ſecurité, que ceux ſe ſont acquittez enuers Dieu, qui auront fait ce qui eſt en eux? Et encores qu'ainſi fuſt: quãd ſera-ce que quelcũ ſ'oſera promettre qu'il aura fait ce qui eſtoit en luy? En ceſte maniere, puis que nulle certaine aſſeurãce de noſtre dignité ne nous ſeroit propoſee: touſiours l'entrée à la receptiõ du Sacremẽt, nous demeureroit cloſe par celle horrible prohibition: qui porte que ceux la mangent & boyuent leur iugement, qui mangent & boyuent indignement du Sacremẽt.

40 Maintenant il eſt facile à iuger quelle eſt ceſte doctrine, & de quel autheur elle eſt venue: laquelle priue & deſpouille les poures pecheurs de toute la cõſolation de ce Sacremẽt: auquel toutesfois toutes les douceurs de l'Euãgile nous eſtoyẽt propoſées. Certes le Diable, pour le plus court, n'euſt ſeu mieux perdre les hõmes, que d'ainſi les deceuoir & abeſtir: à fin qu'ils ne prinſſent point de gouſt ne ſaueur à telle nourriture: par laquelle le tresbõ Pere celeſte les auoit voulu repaiſtre. A fin dõc que ne trebuſchiõs en telle cõfuſiõ & abyſme, cognoiſſons que ces ſainctes viãdes ſont medecine aux malades, cõfort aux pecheurs, aumoſne aux poures, leſquelles

les ne ſeruiroyẽt de riẽ aux ſains, iuſtes & riches, s'ils s'en pouuoyẽt trouuer aucuns. Car puis qu'en icelles Ieſus Chriſt nous eſt dõné pour nourriture: nous entẽdõs biẽ que ſans luy nous defaillõs & allõs à neãt. Dauãtage, puis qu'il eſt dõné pour vie: nous entẽdõs biẽ que ſans luy nous sõmes du tout morts en nouſmeſmes. Parquoy, la ſeule & tresbõne dignité, que nous pouuõs apporter à Dieu, eſt ceſte cy, que luy offriõs noſtre vilité & indignité, à fin que par ſa miſericorde, il nous face dignes de ſoy: que nous ſoyõs cõfuz en nouſmeſmes, à fin d'eſtre conſolez en luy: que nous nous humiliõs en nouſmeſmes, à fin que ſoyons exaltez de luy: que nous accuſiõs nouſmeſmes, à fin que ſoyõs iuſtifiez en luy: que ſoyõs morts en nouſmeſmes, à fin d'eſtre viuifiez en luy. Dauãtage, que nous deſirions & tẽdions à celle vnité, laquelle il nous recõmande en ſa cene. Et comme il nous fait eſtre tous vn en luy, qu'ainſi ſouhaittiõs qu'vn meſme vouloir, vn meſme cœur, vne meſme langue ſoit en nous tous. Si nous auiõs biẽ pẽſé & conſideré ces choſes: iamais ces cogitations ne nous troubleroyent: Comment nous eſtans deſpourueuz & denuez de tous biens: eſtans ſouillez & infects de taches & pechez: eſtãs demy-morts, pourrions manger dignement le corps du Seigneur. Pluſtoſt nous penſerions, que nous venõs poures à vn bening aumoſnier, malades au medecin, pecheurs au Sauueur: & que celle dignité qui eſt demãdée de Dieu conſiſte premieremẽt & principalemẽt en la Foy: laquelle attribue tout à Dieu, & ſe met entierement à luy ſans rien colloquer en nous. Secondement en charité, laquelle meſmes il ſuffiſt preſenter imparfaite à Dieu, à fin qu'il l'augmẽte en mieux, veu qu'elle ne ſe peut offrir en perfection.

41 Aucuns autres, accordans auec nous en cela, que la dignité giſt en Foy & en la charité, ont toutesfois grandement erré en la meſure de ceſte dignité: requerans vne perfection de Foy, à laquelle rien entierement ne ſe puiſſe adiouſter: & vne charité pareille à celle que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eu enuers nous. Mais par cela meſme ils dechaſſent & reculent tous les hommes de la reception de ceſte ſaincte cene, non pas moins que font les autres deuant dits. Car ſi leur opinion auoit lieu, nul ne la prendroit ſinon indignement, puis que tous iuſques à vn ſeroyent detenuz coulpables & conueincuz de leur imperfection. Et certes ce a eſté vne trop grande ignorance, à fin que ie ne die beſtiſe, que de requerir tel le perfection pour receuoir le Sacrement: laquelle le feroit vain & ſuperflu. Car il n'eſt pas inſtitué pour les parfaits: mais pour les imbecilles & debiles: à fin d'éueiller, ſtimuler inciter & exercer tant leur Foy que leur charité, & corriger le defaut de toutes les deux.

42 Ce que nous auons traité de ce Sacrement iuſques icy, monſtre amplement qu'il n'a pas eſté inſtitué à ce qu'il fuſt prins vne fois l'an, & ce par forme d'acquit: comme maintenant en eſt la couſtume publique: mais à fin qu'il fuſt en frequent vſage à tous Chreſtiens, pour leur reduire ſouuent en memoire la paſsion de Ieſus Chriſt, Par laquelle recordation & ſouuenance, leur Foy fuſt ſouſtenue & confirmée: & eux incitez & exhortez à faire confeſsion de louange au Seigneur, & à magnifier & publier ſa bonté. Par laquelle finalement fuſt nourrie & entretenue mutuelle charité entre eux: & auſsi à fin qu ils ſe la teſtifiaſſent les vns aux au-

tres, voyans la conionction d'icelle en l'vnité du corps de Ieſus Chriſt. Car toutesfois & quates que nous cõmuniquõs au ſigne du corps du Seigneur, nous nous obligeons mutuellement l'vn à l'autre, cõme par ſcedule, à tous offices de charité : à ce que nul de nous ne face rien parquoy il bleſſe ſon frere, & n'omette riẽ parquoy il le puiſſe aider & ſecourir, toutesfois & quãtes que la neceſsité le requerra. S. Luc recite aux Actes, que l'vſage de l'Egliſe Apoſtolique en eſtoit tel, quand il dit les fideles auoir eſté perſeuerãs en la doctrine des Apoſtres, en communication: c'eſt à dire, en aumoſne, en fraction du pain, & oraiſons. Ainſi falloit-il entieremẽt faire, que nulle aſſemblée d'Egliſe ne fuſt faite ſans la Parole, ne ſans aumoſne, ne ſans la participation de la Cene, ne ſans oraiſons. On peut bien auſsi aſſez coniecturer des eſcrits de S. Paul, que ceſt ordre eſtoit inſtitué en l'Egliſe des Corinthiens. Et eſt notoire qu'on en a vſé long temps apres. Car de là viennent ces Canons anciens qu'on attribue à Anaclete & Calixte, ou il eſt ordonné, que ſur peine d'excommuniement, tous communiquent à la Cene, apres que la conſecration ſera faite. Semblablemẽt ce qui eſt dit aux Canons, qu'on intitule des Apoſtres, que tous ceux qui ne demeurẽt point iuſques en la fin, & ne reçoyuent le Sacremẽt, doyuẽt eſtre corrigez cõme turbateurs de l'Egliſe. Suyuãt cela, il fut determiné au Concile d'Antioche, que ceux qui entrẽt en l'Egliſe, oyent le ſermon, & ſe deportent de receuoir la Cene, doyuent eſtre excommuniez, iuſques à ce qu'ils ſe ſoyent corrigez de ce vice. Laquelle ordonnance, combien qu'elle ait eſté adoucie au Concile de Toloufe, le premier : toutesfois quant en ſubſtance elle a eſté ſuyuie. Car il eſt là dit, que ceux qu'on cognoiſtra ne point communiquer au Sacremẽt apres auoir ouy le ſermon, doyuent eſtre admõneſtez: & s'ils n'obeiſſent à l'admonition, qu'ils doyuent eſtre reiettez de l'Egliſe.

Act. 2

43 Il eſt aiſé à voir, que par ces ſtatuts les ſaincts Peres ont voulu entretenir, l'vſage frequent de la Cene, tel qu'il auoit eſté inſtitué depuis le temps des Apoſtres: d'autant qu'ils voyoyent eſtre profitable au peuple de Dieu: & neantmoins que par negligence on le delaiſſoit petit à petit. Sainct Auguſtin rend teſmoignage quant à ſon temps, parlant ainſi: Ce Sacrement de l'vnité que nous auons au corps du Seigneur, ſe celebre en quelques Egliſes iournellement, aux autres par certains iours : & les vns le prennent à leur ſalut, les autres à leur damnation. Item, en l'Epiſtre premiere à Ianuarius: En quelques Egliſes il ne ſe paſſe iour qu'on ne reçoyue le Sacrement du corps & du ſang du Seigneur : aux autres on ne le reçoit que le Samedy & le Dimanche : aux autres on ne le reçoit que le Dimanche ſeulement. Or, pource que le peuple ne s'acquittoit gueres bien de ſon deuoir, comme nous auons dit, les ſaincts Peres reprenoyent aſprement vne telle nonchalance: à fin qu'il ne ſemblaſt point aduis qu'ils l'approuuaſſent. Et de cela, nous en auons vn exemple de ſainct Chryſoſtome en l'Epiſtre aux Epheſiens, où il dit: Il n'a pas eſté dit à celuy qui faiſoit deshonneur au banquet : Pourquoy t'es-tu aſsis? mais, Pourquoy es tu entré? Celuy donc qui aſsiſte icy, & ne participe point au Sacrement, eſt audacieux & effronté. Ie vous prie, ſi quelcun eſtoit appellé en vn banquet, & qu'il lauaſt, qu'il s'aſsiſt, & ſe diſpoſaſt à manger, & puis

In 6. cap. Ioan. tra. 26.

In cap. 1. Hom. 26

ne

ne gouſtaſt rien, ne feroit-il point deshonneur au banquet, & à celuy qui l'auroit conuyé? Tu aſsiſtes icy entre ceux qui par oraiſon ſe preparent à receuoir le Sacrement, & entant que tu ne te retires point, tu te confeſſes eſtre de leur nombre, & à la fin tu ne participes point auec eux: ne ſeroit-il point meilleur que tu n'y fuſſes point comparu? Tu me diras que tu es indigne. Ie te reſpon, que tu n'es pas donc digne de prier.

Sainct Auguſtin auſsi & ſainct Ambroiſe condamnent fort ce vice, qui eſtoit ſuruenu de leur temps deſia aux Egliſes Orientales, que le peuple aſſiſtoit ſeulement pour voir celebrer le Sacrement, & non pas pour y participer. Et certes ceſte couſtume, laquelle commande de communiquer vne fois l'an, eſt vne treſcertaine inuention du Diable, par quiconques elle ait eſté miſe ſus. On dit Zepherin Eueſque de Rome auoir eſté autheur de celle ordonnance, laquelle ie ne croy point auoir eſté tel le de ſon tẽps, que nous l'auons maintenant. Touchant de luy, poſsible eſt que par ſon inſtitution il ne prouoyoit pas mal à ſon Egliſe, cõme le tẽps eſtoit lors. Car il n'y a point de doute, que lors la ſaincte Cene ne fuſt propoſée aux fideles, toutesfois & quantes qu'ils conuenoyent enſemble en leur congregation, & qu'vne bonne partie d'eux ne communiquaſt. Mais pource qu'à peine iamais il n'aduenoit que tous enſemble à vne fois communiquaſſent: & d'autrepart fuſt neceſſaire qu'eux, qui eſtoyent meſlez entre les infideles & idolatres, teſmoignaſſent leur Foy par quelque ſigne exterieur: à ceſte cauſe le ſainct homme auoit inſtitué ce iour la pour ordre & police, auquel tout le peuple des Chreſtiẽs de Rome, par la participation de la Cene de noſtre Seigneur, fiſt confeſsion de ſa Foy. Au reſte, pour cela ils ne laiſſoyẽt d'auſsi ſouuent communiquer. Mais l'inſtitution de Zepherin, laquelle eſtoit autrement bonne, a eſté détournée à mal de longue main par les ſucceſſeurs, quand vne certaine loy a eſté miſe d'vne communication en l'année: par laquelle il a eſté fait que quaſi tous, quand ils ont vne fois communiqué, comme s'eſtans tresbiẽ acquittez pour tout le reſte de l'année, s'endorment. Or il falloit bien qu'o fiſt autrement. On deuoit à tout le moins chacune ſepmaine vne fois propoſer à la congregation des Chreſtiens, la cene de noſtre Seigneur: & deuoyent eſtre declairées les promeſſes, leſquelles en icelle nous repaiſſent & nourriſſent ſpirituellement. Nul certes n'eſtoit à contraindre de la prẽdre, mais tous en deuoyent eſtre exhortez: & ceux qui en euſſent eſté negligens, reprins & corrigez. Lors tous enſemblement, comme affamez, fuſſent conuenuz à tel repas. Non ſans cauſe donc dés le commencement i'ay par complainte dit que ceſte couſtume, laquelle en nous ordonnant vn iour de l'année nous rend pareſſeux & endormiz pour tout le reſte du temps, a eſté apportée par l'aſtuce du Diable. Il eſt vray que deſia ceſt abus commençoit à venir en auant du temps de Chryſoſtome, mais on voit combien il le reprouue. Car il ſe plaint fort de ce que le peuple ne receuoit point le Sacrement au reſte de l'année encore qu'il y fuſt diſpoſé: & que à Paſques ils le receuoyent meſme ſans preparation. Et ſur ce la il s'eſcrie: O meſchante couſtume! O preſomption! C'eſt donc en vain que nous ſommes tous les iours à l'autel, veu qu'il n'y a nul qui participe de ce que nous offrons. 44

45 D'vne meſme inuention eſt procedée vne autre conſtitution : laquelle a rauy & ſouſtrait vne moitié de la Cene, à la meilleure partie du peuple de Dieu : c'eſt à ſauoir, le ſigne du ſang: lequel pour eſtre reſerué en propre à ie ne ſay combien de tonduz & greſſez, a eſté defendu aux laics & prophanes: car ils baillẽt tels tiltres, & noms à l'heritage de Dieu. Matt. 26 L'edict & ordonnance de Dieu eternel, eſt, que tous en boyuent. L'hõme l'oſe caſſer & annuller par nouuelle loy & contraire, ordonnãt que tous n'en boyuẽt. Et tels legiſlateurs, à fin qu'il ne ſemble qu'ils cõbattent cõtre Dieu ſans raiſon, alleguẽt les incõueniẽs qui pourroyent aduenir, s'il eſtoit abandõné à tous: come ſi cela n'euſt point eſté prouueu, n'apperceu par la ſapience eternelle de Dieu. Dauãtage, ils deduiſent ſubtilemẽt, que l'vn ſuffiſt pour les deux. Car ſi c'eſt le corps, diſent-ils, c'eſt tout Ieſus Chriſt: qui ne peut deſia plus eſtre diſioinct ne ſeparé de ſon corps: donc le corps cõtient le ſang. Voila l'accord de noſtre ſens auec Dieu, puis que tãt peu que ce ſoit il commẽce cõme à bride auallée de s'eſcarmoucher & voltiger. Noſtre Seigneur monſtrãt le pain, le dit eſtre ſon corps: & mõſtrant la couppe, il l'appelle ſon ſang. L'audace de la raiſon & ſageſſe humaine au cõtraire replique, que le pain eſt le ſang, & le vin eſt le corps: cõme ſi ſans cauſe & ſans propos noſtre Seigneur euſt diſtingué & par paroles, & par ſignes, ſon corps de ſon ſang: & cõme s'il auoit iamais eſté ouy, que le corps de Ieſus Chriſt ou ſon ſang, fuſt appellé Dieu & hõme. Certes s'il euſt voulu deſigner toute ſa perſonne, il euſt dit: Ce ſuis-ie: cõme il a accouſtumé de parler en l'Eſcriture: & non pas, Cecy eſt mon corps: Ce la eſt mon ſang. Ie ſay bien que les miniſtres de Sathan (cõme leur bonne couſtume eſt, d'auoir l'Eſcriture en mocquerie) icy ſe mocquẽt & cauillẽt. Premieremẽt, que d'vn ſimple faict il ne faut pas tirer vne reigle perpetuelle, pour aſtreindre l'Egliſe à l'obſeruer. Mais ie dy qu'ils mẽtent mẽchãmet, allegans que c'eſt vn ſimple faict. Car Ieſus Chriſt n'a point ſeulement donné le calice à ſes Apoſtres: mais leur a auſsi commãdé de faire ainſi pour l'aduenir. Car ces paroles emportent ordõnance expreſſe: Beuuez tous de ce Calice. Et ſainct Paul ne raconte pas cela ſeulemẽt comme ayant eſté fait: mais pour vne ordonnance certaine.

Matt. 14
Luc 24.
Iean 18

46 Leur ſecond ſubterfuge eſt, que Ieſus Chriſt admiſt ſeulement ſes Apoſtres à la participation de ceſte Cene: leſquels il auoit deſia ordonnez & conſacrez en l'ordre de Sacrificateurs, qu'ils nomment ordre de Preſtriſe. Mais ie voudroye qu'ils me reſpondiſſent à cinq demandes: deſquelles ils ne pourront eſchapper, qu'ils ne ſoyent facilement auec leurs menſonges, conuaincuz. Premierement, de quel oracle leur a eſté reuelée ceſte ſolution tant eſloignée de la Parole de Dieu? L'Eſcriture recite douze qui furent aſsiz auec Ieſus Chriſt: mais elle n'obſcurciſt pas tellement la dignité de Ieſus Chriſt, qu'elle les appelle Sacrificateurs: duquel nom nous parlerons apres en ſon lieu. Et combien qu'il donnaſt lors le Sacrement à douze: toutesfois il leur commanda qu'ils fiſſent ainſi: à ſauoir, qu'ils le diſtribuaſſent ainſi entre eux. Secondement, pourquoy au meilleur tẽps qui ait eſté en l'Egliſe depuis les Apoſtres iuſques à mille ans apres, ſans exception tous eſtoyent faits participans des deux parties du Sacrement? L'ancienne Egliſe ignoroit-elle quelle compagnie

gnie Ieſus Chriſt euſt admiſe à ſa Cene? Ce ſeroit vne trop grande impudẽce, de reculer icy, ou tergiuerſer. Les hiſtoires Eccleſiaſtiques, & les liures des Anciens ſe voyent, qui donnent bien apperts teſmoignages de cecy. Noſtre corps, dit Tertulien, eſt repeu de la chair & du ſang de Ieſus Chriſt: à fin que l'ame ſoit nourrie de Dieu. Et ſainct Ambroiſe diſoit à l'empereur Theodoſe: Comment prendras-tu de tes mains ſanglantes le corps du Seigneur? Comment oſeras-tu boire ſon ſang? Sainct Hierome: Les preſtres, dit-il, qui conſacrent le pain de la Cene, & diſtribuent le ſang du Seigneur au peuple. S. Chryſoſtome: Nous ne ſommes point comme en la vieille Loy, où le Preſtre mangeoit ſa portion, & le peuple auoit le reſte: mais icy vn meſme corps eſt donné à tous, & vn meſme calice: & tout ce qui eſt en l'Euchariſtie eſt commun au preſtre & au peuple. Et de cela il y en a pluſieurs teſmoignages en ſainct Auguſtin.

Lib. de re ſur. car. *Refert Theod. li. 3. cap. 18.* *Hiero. in 2. Malac.* *Chry. in 2. ad Cor. ca. 8. Ho. 18.*

47

Mais qu'eſt-ce que ie diſpute d'vne choſe tant euidente? Qu'on liſe tous les Docteurs Grecs & Latins, il n'y a celuy qui n'en parle. Ceſte couſtume ne s'eſt point abolie cependant qu'il eſt demeuré en l'Egliſe vne ſeule goutte d'integrité. Meſme ſainct Gregoire, lequel, à bon droit, on peut nommer le dernier Eueſque de Rome, monſtre qu'on la tenoit encore de ſon temps, quand il dit: Vous auez apprins que c'eſt du ſang d'Agneau, non point en oyant parler d'iceluy, mais en beuuant. Car il ſe boit de tous les fideles en la Cene. Qui plus eſt, elle a duré quatre cens ans apres: cõbien que tout fuſt deſia corrompu. Car on ne la tenoit point ſeulement comme couſtume, mais comme vne loy inuiolable. L'inſtitution de noſtre Seigneur eſtoit adonc encore en reuerence: & ne doutoit on point, que ce ne fuſt vn ſacrilege, de ſeparer les choſes que Dieu auoit conioinctes: comme auſsi les paroles de Gelaſius Eueſque de Rome, le portent. Nous auons entendu, dit-il, qu'aucuns receuans ſeulement le corps du Seigneur, s'abſtiennent du Calice: leſquels d'autant qu'ils pẽchent par ſuperſtition, doyuent eſtre contraints de receuoir le Sacremẽt entier, ou qu'on les en reiette du tout. Car la diuiſion de ce myſtere ne peut eſtre ſans vn grand ſacrilege. On conſideroit lors les raiſons qu'amene ſainct Cyprian, comme de fait elles ſont bien ſuffiſantes pour eſmouuoir tous cœurs Chreſtiens. Comment, dit-il, exhorterons nous le peuple d'eſpandre ſon ſang pour la confeſsion de Chriſt, ſi nous luy deſnions le ſang d'iceluy, quand il doit combatre? ou cõment le ferons-nous capable à boire le Calice de martyre, ſinon que l'admettions à boire premierement le Calice du Seigneur? Touchant ce que les Canoniſtes gloſent, qu'il eſt parlé des Preſtres en la ſentence de Gelaſius, c'eſt vne choſe tant ſotte & puerile, qu'il n'eſt ia meſtier d'en parler.

Refertur de conſec. di. 2. c. Cõperimus. *Ser. 5. de lapſis.*

Tiercement, pourquoy dit Ieſus Chriſt ſimplement du pain, qu'ils en mangeaſſent: mais de la couppe, que tous vniuerſellement en beuſſent? ce qu'ils firent. Comme s'il euſt voulu expreſſement preuenir & obuier à ceſte malice diabolique. Quartement, ſi noſtre Seigneur, comme ils pretendent, a reputé dignes de ſa Cene les ſeuls Sacrificateurs: qui euſt iamais eſté l'homme ſi hardy & audacieux, d'oſer appeller en la participation d icelle les autres, qui en euſſent eſté excluz par noſtre Seigneur: attendu que celle participation eſt vn don, ſur lequel nul

48

n'euſt ſeu auoir puiſſance, ſans le mandement de celuy qui ſeul le pouuoit donner? Meſme, en quelle audace entreprennent-ils auiourd'huy de diſtribuer au populaire le ſigne du corps de Ieſus Chriſt, s'ils n'en ont point ou commandement, ou exemple de noſtre Seigneur? Quintement, à ſauoir, ſi ſainct Paul mentoit, quand il diſoit aux Corinthiens, qu'il auoit apprins du Seigneur ce qu'il leur auoit enſeigné? Car apres il declaire, l'enſeignement auoir eſté, que tous indifferemment communicaſſent des deux parties de la Cene. Et ſi S. Paul auoit apprins de noſtre Seigneur, que tous, ſans diſcretion ou difference, y deuoyent eſtre admis: que ceux qui en deboutent & reiettent quaſi tout le peuple de Dieu, regardent de qui ils l'ont apprins, puis que deſia ils ne peuuent alleguer Dieu pour autheur, auquel il n'y a point d'ouy & nenny: c'eſt à dire, qu'il ne ſe change ny contredit point. Et encore on couure telles abominations du nom & tiltre de l'Egliſe, & ſouz telle couuerture on les defend: comme ſi ces Antechriſts eſtoyent l'Egliſe: leſquels ſi facilement mettent ſouz le pied, diſſipent & aboliſſent la doctrine & les inſtitutions de Ieſus Chriſt: ou comme ſi l'Egliſe Apoſtolique, en laquelle a eſté toute la fleur de Chreſtienté, n'euſt point eſté Egliſe.

49 Par ces inuentions & autres ſemblables, Sathan s'eſt efforcé d'eſpandre & meſler ſes tenebres en la ſacrée Cene de Ieſus Chriſt, pour la corrompre, deprauer, & obſcurcir: à tout le moins, à fin que la pureté d'icelle ne fuſt retenue, & gardée en l'Egliſe. Mais le chef de l'horrible abomination a eſté, quand il a erigé vn ſigne: par lequel ceſte ſacrée Cene, non ſeulement fuſt obſcurcie & peruertie: mais du tout effacée & abolie, s'eſuanouiſt & deſcheuſt de la memoire des hommes. C'eſt à ſauoir, quād il a aueuglé quaſi tout le monde de ceſt erreur peſtilentieux, qu'on creuſt la Meſſe eſtre ſacrifice & oblation pour impetrer la remiſsion des pechez. Il ne me chaut en quel ſens ceſte opinion a eſté prinſe du commencement, & commēt elle eſt traitée des docteurs Scolaſtiques, qui ont parlé vn petit plus paſſablement que leurs ſucceſſeurs, qui ſont venuz depuis. Pourtant, ie laiſſe toutes les ſolutions qu'ils en baillent, veu que ce ne ſont que ſubtilitez friuoles, qui ne ſeruent que d'obſcurcir la verité de la Cene. Que les lecteurs donc ſoyent aduertiz, que mon intention eſt de cōbattre contre ceſte maudite opiniō: de laquelle l'Antechriſt de Rome, auec tous ſes ſuppoſts, a enyuré le monde: en faiſant accroire que la Meſſe eſt vne œuure meritoire, tant pour le Preſtre qui offre Ieſus Chriſt, que pour ceux qui ſont aſsiſtans à l'oblation qu'il fait. Ceſte opinion n'eſt pas ſeulement receuë du cōmun populaire: mais auſsi l'acte qu'ils font eſt tellement compoſé, que c'eſt vne eſpece d'expiation, pour ſatisfaire à Dieu des offenſes, tant des viuans que des morts. Et de fait, les paroles dont ils vſent, chātent ainſi. Et l'vſage quotidien demonſtre que la choſe eſt telle. Ie ſay combien ceſte peſte s'eſt enracinée auant, ſouz combien grande apparence de bien elle ſe cache, comment elle ſe couure du nom de Ieſus Chriſt, cōment pluſieurs penſent cōprendre toute la ſomme de la Foy ſouz le ſeul nom de Meſſe. Mais où il aura eſté prouué treſclairemēt par la Parole de Dieu, que ceſte Meſſe, quoy qu'elle ſoit parée & fardée, fait treſ grand deshonneur à Ieſus Chriſt, oppriuę & enſeueliſt ſa croix, met en oubly ſa

mort,

mort,nous oſte le fruit qui nous en prouenoit, deſtruit & diſsipe le Sacremẽt,auquel nous eſtoit laiſſée la memoire d'icelle mort:aura elle aucunes tant profondes racines, leſquelles ceſte coignée treſpuiſſante,c'eſt à dire, la Parole de Dieu,ne couppe,trẽche,& abbatte? Y aura-il aucune ſi belle couuerture,ſouz laquelle le mal caché ne ſoit monſtré par ceſte lumiere?

Declairõs donc ce qu'en premier lieu a eſté propoſé, que là il ſe fait 50
vn blaſpheme & deshonneur intolerable à Ieſus Chriſt. Car il a eſté conſtitué & cõſacré Preſtre & Pontife de par ſon Pere,non pas pour quelque *Heb.* 5.7
temps,comme on lit de ceux qui furent conſtituez au vieil Teſtamẽt:deſ- 9 & 10
quels puis que la vie eſtoit mortelle, la Preſtriſe & prelature ne pouuoit eſtre immortelle. Parquoy il eſtoit beſoing qu'ils euſſent des ſucceſſeurs, qui fuſſent apres ſubroguez au lieu d'eux, quand ils ſeroyent decedez. Mais à Ieſus Chriſt, qui eſt immortel, il ne faut point ſubſtituer de vicaire. Il a donc eſté deſigné du Pere, Preſtre à touſiours, ſelon l'ordre de *Pſal.* 110
Melchizedec:à fin qu'il fiſt l'office de Preſtriſe,eternellement durante & permanẽte. Ce myſtere auoit eſté long temps deuãt figuré en Melchizedec, duquel apres qu'il a eſté vne fois introduit par l'Eſcriture Preſtre du *Gene.* 14
Dieu viuant,iamais apres il n'en eſt fait mention,cõme s'il euſt touſiours veſcu ſans fin. Par ceſte ſimilitude Ieſus Chriſt a eſté dit Preſtre,ſelon ſon ordre. Or ceux qui tous les iours ſacrifient,il eſt neceſſaire qu'ils ayẽt des Preſtres pour faire leurs oblatiõs,leſquels ſoyẽt ſubroguez à Ieſus Chriſt, comme ſucceſſeurs & vicaires. Par laquelle ſubrogation,non ſeulemẽt ils deſpouillent Ieſus Chriſt de ſon honneur, & luy rauiſſent ſa prerogatiue de Preſtriſe eternelle,mais ils s'efforcẽt de le deietter de la dextre de ſon Pere:en laquelle il ne peut eſtre aſsis immortel,qu'enſemblemẽt il ne demeure Preſtre eternel. Et qu'ils n'alleguẽt point,que leurs Sacrificateurs ne ſont point ſubſtituez vicaires à Ieſus Chriſt comme treſpaſſé:mais que ſeulement ils ſont ſuffragans de ſon eternelle Preſtriſe : laquelle ne laiſſe point pour cela de conſiſter touſiours en ſon eſtat. Car par les paroles de l'Apoſtre, ils ſont prins de trop pres,pour ainſi eſchapper. Il dit que plu- *Hebr.* 7
ſieurs eſtoyent faits Preſtres:pourtant qu'ils eſtoyẽt empeſchez par mort, de pouuoir touſiours durer. Ieſus Chriſt donc qui ne peut eſtre empeſché par mort,eſt ſeul,& n'a beſoing de compagnons.

Pour la ſeconde vertu de la Meſſe,il a eſté propoſé,qu'elle enſeueliſt 51
& opprime la croix & paſsiõ de Ieſus Chriſt. Vrayemẽt cela eſt treſ-cer- *Hebr.* 9
tain. Car ſi Ieſus Chriſt s'eſt offert ſoymeſme en la croix en ſacrifice,à fin qu'il nous ſanctifiaſt à perpetuité,& nous acquiſt eternelle redẽption:ſans doute l'effect & efficace de ce Sacrifice dure ſans fin. Autrement nous ne l'auriõs en plus grãde eſtime que les bœufs & veaux,qui en la Loy eſtoyent immolez,deſquels les oblatiõs ſont prouuées auoir eſté imbecilles & de nul effect & vertu,par cela qu'elles eſtoyẽt ſouuẽtesfois reiterées. Parquoy il faut cõfeſſer,ou biẽ qu'au Sacrifice de Ieſus Chriſt, qu'il a fait en la croix,a defailly la vertu d'eternelle purgation & ſanctification,ou bien que Ieſus Chriſt a fait vn ſeul ſacrifice vne fois pour toutes. C'eſt ce que dit l'Apoſtre,que ce grãd Preſtre ou Põtife Chriſt,par le ſacrifice de ſoymeſme,s'eſt apparu vne fois en la conſommation des ſiecles, pour effacer, deſtruire & aboliꝛ le peché. Item, que la volonté de Dieu a eſté de nous

Hebr. 9. & 10 sanctifier par l'oblation de Iesus Christ faite vne fois. Item, Que par vne seule oblation il a parfait à perpetuité ceux qui sont sanctifiez. Et adiouste vne sentẽce notable: que puis que la remission des pechez nous est vne fois acquise, il ne reste plus nulle oblation. Cela aussi a esté signifié de Iesus Christ par sa derniere parole laquelle il prononça, voulant rendre l'esprit, quand il dit: Il est consommé. Nous auons coustume d'obseruer, cõme diuins mandemens, les dernieres paroles des mourans. Iesus Christ en Iean 19 mourant nous testifie, que par ce seul sien sacrifice est parfait & accomply tout ce qui appartenoit à nostre salut. Et nous y en adioustons tous les iours d'autres innumerables, cõme s'il estoit imparfait: combiẽ que Iesus Christ nous en ait si euidemment recommandé & declairé la perfection. Puis que la tressaincte Parole de Dieu ne nous affirme pas seulement, mais aussi crie & proteste ce sacrifice auoir esté vne fois parfait, & sa vertu & efficace estre eternelle: ceux qui en cerchent & demandent d'autres, ne le redarguent-ils pas d'imperfection & d'infirmité? Et la Messe, qui a esté mise sus à ceste condition, que tous les iours se facent cent mille sacrifices, à quoy tend-elle, sinon que la passion de Iesus Christ, par laquelle il s'est offert soy-mesme vn seul sacrifice au Pere, demeure enseuelie & supprimée? Y a-il quelcun, s'il n'est trop aueuglé, qui ne voye que ce a esté vne trop grande hardiesse de Sathan, pour resister & combatre contre la verité de Dieu si aperte & si manifeste?

52 Il ne m'est point caché par quelles illusions ce pere de mensonge a coustume de couurir ceste sienne astuce: voulant persuader que ce ne sont point plusieurs ne diuers sacrifices, mais vn seul & mesme sacrifice souuentesfois reiteré. Mais telles fumées de ses tenebres sont sans nulle peine facilement deschassées. Car l'Apostre en toute sa disputation, ne pretẽd pas seulement qu'il n'y a nuls autres sacrifices: mais que celuy seul a esté vne seule fois offert, & qu'il ne se doit plus reiterer. Ceux qui y võt plus subtilement, ont encore vne cachette plus secrete, disant que c'est seulemẽt application du sacrifice & non point reiteration. Mais ceste sophisterie se peut aussi bien refuter sans difficulté. Car Iesus Christ ne s'est pas vne fois offert à telle condition que son sacrifice fust iournellement ratifié par oblations nouuelles, mais à fin que le fruit nous en soit communiqué par la 1. Cor. 5 predication de l'Euangile & l'vsage de la Cene. Pourtant sainct Paul, apres auoir dit que Iesus Christ nostre Agneau Paschal a esté immolé, il nous commande d'en manger. Voila donc le moyen par lequel le sacrifice de la croix de nostre Seigneur Iesus, nous est appliqué: c'est quand il se communique à nous, & nous le receuons en vraye Foy.

53 Mais il est besoing d'ouyr sur quel fondement les Messotiers fondent Malac. 1 leurs sacrifices. Ils prennent la Prophetie de Malachie: en laquelle nostre Seigneur denonce, qu'encensement sera offert par tout le monde à son Nom, & oblation pure. Comme si c'estoit vne chose nouuelle ou inusitée aux Prophetes, quand ils ont à parler de la vocation des Gentils de signifier le seruice de Dieu spirituel par les ceremonies de la Loy: pour plus familierement demonstrer aux hommes de leur aage, comment les Gentils deuoyent estre introduits en la vraye participation de l'alliance de Dieu. Comme de fait vniuersellemẽt ils ont accoustumé d'escrire les choses

ſes qui ont eſté accomplies en l'Euangile, ſouz les figures de leur temps. Cecy s'entendra plus facilement par exemples. Au lieu de dire que tous peuples ſe conuertiront à Dieu: ils diſent qu'ils monteront en Ieruſalem. Au lieu de dire que les peuples de Midy & Orient adoreront Dieu: ils diſent qu'ils offriront en preſent les richeſſes de leurs pays. Pour monſtrer la grande & ample cognoiſſance qui deuoit eſtre dõnée aux fideles ſouz le Regne de Chriſt: ils diſent que les filles prophetizerõt, les ieunes gens verront viſions, & les anciens ſongeront ſonges. Ce qu'ils amenent eſt ſemblable à vne autre Prophetie d'Ezechiel, où il dit qu'il y aura des autels dreſſez au Seigneur en Aſſyrie & Egypte, cõme en Iudée. Premierement ie demande aux Papiſtes, ſi cela n'a pas eſté accomply en la Chreſtienté? Secondement, qu'ils me reſpondent, où ſont ces autels, & quand ils ont eſté baſtiz: apres ie voudroye ſauoir, s'ils penſent que ces deux Royaumes qui ſont conioints auec Iudée deuſſent auoir chacun ſon temple, cõme celuy de Ieruſalem. S'ils poiſent bien ces articles, ils ſeront contraints de confeſſer, comme la verité eſt, que le Prophete deſcrit la verité ſpirituelle ſouz les ombres & figures de ſon temps. Or c'eſt la ſolution que nous leur dõnons. Mais pource que les exemples de ceſte maniere de parler ſont aſſez frequens, ie ne veux point eſtre long à en reciter beaucoup. Cõbien que ces poures eſtourdiz s'abuſent lourdement, en ce qu'ils ne recognoiſſent autre ſacrifice que de leur Meſſe: veu que les fideles veritablement ſacrifient maintenant à Dieu, & luy offrent oblation pure, de laquelle il ſera tantoſt parlé.

Maintenant ie vien au troiſieſme office de la Meſſe, où il eſt à declairer comment elle efface & oſte de la memoire des hommes la vraye & vnique mort de Ieſus Chriſt. Car comme entre les hommes la confirmation du teſtament depend de la mort du teſtateur: en ceſte maniere auſsi noſtre Seigneur a confirmé par ſa mort le Teſtament, par lequel il nous a fait don de la remiſsion de noz pechez, & d'eternelle iuſtice. Ceux qui en ce Teſtament oſent varier ou innouer, ils deſauouent ſa mort, & la reputent comme de nulle valeur. Et qu'eſt-ce autre choſe la Meſſe, ſinon vn nouuel teſtament & du tout diuers? Car chacunes Meſſes ne promettent elles point nouuelle remiſsion de pechez, & nouuelle acquiſition de iuſtice: tant que deſia il y a autant de teſtamens qu'il y a de Meſſes? Que Ieſus Chriſt donc viẽne derechef, & confirme par vne autre mort ce nouueau teſtament, ou pluſtoſt par infinies morts les teſtamens qui ſont infiniz aux Meſſes. Pourtant, n'ay-ie pas dit ſans cauſe au commencement, que par les Meſſes eſt effacée & oubliée l'vnique & vraye mort de Ieſus Chriſt. Dauantage, la Meſſe ne tend elle pas directement à ce que derechef, s'il eſtoit poſsible, Ieſus Chriſt fuſt tué & occis? Car cõme dit l'Apoſtre, où il y a teſtament, il eſt neceſſaire que la mort du teſtateur interuienne. La Meſſe pretend vn nouueau teſtament de Ieſus Chriſt: elle requiert donc ſa mort. Dauantage, il eſt neceſſaire que le ſacrifice, qui eſt offert, ſoit tué & immolé. Si Ieſus Chriſt à chacune Meſſe eſt ſacrifié: il faut qu'en chacun moment, en mille lieux, il ſoit cruellement tué & occis. Ce n'eſt pas mon argument, mais de l'Apoſtre, diſant: Si Ieſus Chriſt euſt eu beſoing de s'offrir ſoy-meſme ſouuentesfois: il euſt fallu qu'il euſt

54

Heb. 9

ſouffert ſouuenteſfois depuis le commencement du monde. Ie ſay la reſponce qu'ils ont en main, par laquelle meſme il nous arguent de calomnie. Car ils diſent, que nous leur impoſons ce que iamais ils ne penſerent: comme auſsi ils ne le peuuent. Or ie leur confeſſe bien que la vie ne la mort de Ieſus Chriſt n'eſt pas en leur puiſſance. Ie ne regarde point non plus, ſi leur propos deliberé eſt de tuer Chriſt. Seulemẽt ie mõſtre quelle abſurdité il y a en leur meſchante doctrine, quand elle ſeroit receue: & ne le monſtre que par la bouche de l'Apoſtre.

55 Il faut traiter le quatrieſme office de la Meſſe. C'eſt à ſauoir, que elle nous oſte le fruit qui nous prouenoit de la mort de Ieſus Chriſt: entant qu'elle fait que nous ne le recognoiſſons & conſiderons point. Car qui ſe penſera eſtre racheté par la mort de Ieſus Chriſt, quand il verra en la Meſſe vne nouuelle redemption? Qui ſe confiera que ſes pechez luy ayent eſté remiz, quand il verra vne autre remiſsion? Et n'eſchappera point celuy qui dira, que nous n'obtenons point pour autre cauſe la remiſsion des pechez en la Meſſe, ſinon pource qu'elle eſt deſia acquiſe par la mort de Ieſus. Car il n'allegue autre choſe, que s'il nous diſoit auoir eſté rachetez par Ieſus Chriſt, à ceſte condition, que nouſ meſmes nous nous rachetions. Car telle doctrine a eſté ſemée par les miniſtres de Sathan, & telle auiourdhuy la defendent-ils par cry, par glaiue & par feu: que quand nous offrons Ieſus Chriſt au Pere en la Meſſe, par l'œuure de ceſte oblation nous acquerons remiſsion des pechez, & ſommes faits participans de la paſsion de Ieſus Chriſt. Que reſte-il plus à la paſsion de Ieſus Chriſt, ſinon qu'elle ſoit vn exemple de redemption, par lequel nous apprenons d'eſtre nouſ-meſmes noz redempteurs?

56 Or ie vien au dernier bien de la Meſſe: qui eſt que la ſacrée cene en laquelle noſtre Seigneur auoit laiſſé la memoire de ſa paſsion engrauée & imprimée, par la Meſſe eſt oſtée, perdue & abolie. Car la cene eſt vn don de Dieu: lequel deuoit eſtre prins & receu auec action de graces. Et au contraire, on feint que le ſacrifice de la Meſſe eſt vn payemẽt qu'on fait à Dieu: lequel il reçoyue de nous en ſatiſfaction. Autant qu'il y a à dire entre Prendre & Donner, autant il y a de difference entre Sacrement & Sacrifice. Et certes ceſte eſt vne treſmalheureuſe ingratitude de l'homme: que, où il deuoit recognoiſtre la largeſſe & liberalité de la bonté diuine auec action de graces: il veut faire accroire à Dieu qu'il l'oblige à ſoy. Le Sacremẽt nous promettoit, que nous eſtions par la mort de Ieſus Chriſt reſtituez en vie: non pas pour vne fois ſeulement, mais qu'en eſtions aſsiduellement viuifiez: pource que lors a eſté accomply tout ce qui appartenoit à noſtre ſalut. Le ſacrifice de la Meſſe chante bien vne autre chanſon: c'eſt qu'il faut que Ieſus Chriſt ſoit tous les iours ſacrifié, à fin qu'il nous profite quelque choſe. La cene deuoit eſtre propoſée & diſtribuée en congregation publique de l'Egliſe pour nous inſtruire de la communion, par laquelle nous ſommes tous conioints enſemble à Ieſus Chriſt. Le ſacrifice de la Meſſe rompt & deſtruit ceſte communité. Car apres que ceſt erreur a eu lieu, qu'il falloit qu'il y euſt des Preſtres qui ſacrifiaſſent pour le peuple, cõme ſi la cene euſt eſté reſeruée à eux: elle n'a plus eſté communiquée à l'Egliſe des fideles, cõme le commandement de

noſtre

noſtre Seigneur eſtoit. Et la voye a eſté ouuerte aux Meſſes priuées, leſquelles repreſentaſſent pluſtoſt quelque excommunication, que celle cõmunité qui a eſté inſtituée de noſtre Seigneur: puis que le Preſtre & ſacrificateur, voulãt deuorer ſon ſacrifice, ſe ſepare de tout le peuple des fideles. A fin qu'aucun ne ſoit trompé, i'apppelle Meſſes priuées, toutesfois & quantes qu'il n'y a nulle participation de la cene de noſtre Seigneur entre les fideles, quelque multitude qui y aſsiſte pour regarder.

Quant au nom de Meſſe, iamais ie ne me ſuis peu reſoudre dont 57
il eſtoit venu, ſinon qu'il eſt vray-ſemblable à mõ aduis, qu'il a eſté prins des oblations qu'on faiſoit à la Cene. Pour laquelle raiſon les anciens Docteurs n'en vſent communement qu'au nombre pluriel. Mais laiſſons là le mot. Ie dy que les Meſſes priuées repugnent à l'inſtitution de Chriſt: & pourtant que c'eſt autant de profanation de la ſaincte cene. Car qu'eſt-ce que nous a commandé le Seigneur? A ſauoir de prendre le pain & le diſtribuer entre nous. Et quelle obſeruation de cela nous enſeigne S. Paul? C'eſt que la fractiõ du pain nous ſoit pour cõmunion du corps de Chriſt. Quand dõc vn homme mãge tout, luy ſeul, ſans en faire part aux autres, qu'eſt-ce qu'il y a de ſemblable auec ceſte ordonnance? Mais ils alleguẽt qu'il le fait au nom de toute l'Egliſe. Ie demande, En quelle authorité? N'eſt-ce point ſe moquer ouuertement de Dieu, qu'vn homme face à part ce qui deuoit eſtre fait en commũ en la compagnie des fideles? Mais d'autant que les paroles de Ieſus Chriſt & de ſainct Paul ſont aſſez claires: nous pouuons brieuement conclurre, que par tout où le pain ne ſe rompt point pour eſtre diſtribué entre les Chreſtiẽs, il n'y a nulle cene: mais vne fauſſe & peruerſe fiction, pour la contrefaire. Or vne telle fauſſe fictiõ eſt corruption: & corruptiõ d'vn ſi grand myſtere, n'eſt pas ſans impieté. Il y a donc vn abus meſchant & damnable aux Meſſes priuées. Dauantage, comme quand on eſt vne fois decliné du droit chemin, vn vice engendre touſiours l'autre: depuis que la couſtume a eſté introduite d'offrir ſãs communiquer, on a commencé petit à petit de chanter des Meſſes infinies par tous les anglets des temples. Ainſi on a diſtrait le peuple par cy par là, lequel deuoit eſtre aſſemblé en vn lieu, pour recognoiſtre le Sacrement de ſon vnion. Que les Papiſtes nient maintenant, s'ils peuuent, que ce ne ſoit idolatrie à eux de monſtrer en leurs Meſſes le pain, pour le faire adorer. Car c'eſt en vain qu'ils pretendent ceſte promeſſe, que le pain eſt teſmoignage du corps de Chriſt. En quelque ſens que nous prenions ces paroles, Voicy mon corps: elles n'ont point eſté dites à ce qu'vn meſchant ſacrilege, ſans Dieu, ſans Loy, ſans Foy & ſans conſcience, toutesfois & quantes que bon luy ſemblera, change & tranſmue le pain au corps de Ieſus Chriſt, pour en abuſer à ſa poſte: mais à ce que les fideles obſeruans le commandement de leur Maiſtre Ieſus Chriſt, ayent vraye participation d'iceluy en la cene.

Et de fait ceſte peruerſité a eſté incogneue à toute l'Egliſe ancien- 58
ne. Car combien que ceux qui ſont les plus effrontez entre les Papiſtes facent vn bouclier des anciens Docteurs, abuſans fauſſement de leurs teſmoignages: toutesfois c'eſt vne choſe claire, comme le Soleil en plein midy, que ce qu'ils font eſt tout contraire à l'vſage ancié: & que c'eſt

vn abus qui eſt venu en auant du temps que tout eſtoit depraué & corrompu en l'Egliſe. Mais deuãt que faire fin, i'interrogue noz docteurs de Meſ
1.Sam.15 ſes: Puis qu'ils ſauent obeiſſance à Dieu eſtre meilleure que tous ſacrifices, & qu'il demande plus qu'on obtempere à ſa voix, qu'il ne fait qu'on luy offre ſacrifices: comment pẽſent ils que ceſte maniere de ſacrifice ſoit agreable à Dieu, de laquelle ils n'ont aucun commandement, & qu'ils voyent n'eſtre prouuée par vne ſeule ſyllabe de l'Eſcriture? Dauãtage, puis
Heb.5 qu'ils oyẽt l'Apoſtre diſant, que nul ne ſe doit attribuer & vſurper le nom & honneur de Preſtriſe, ſinon celuy qui eſt appellé de Dieu, comme Aaron: & que meſme Ieſus Chriſt ne s'y eſt point ingeré ſoymeſme, mais a obey à la vocation de ſon Pere: ou ils faut qu'ils monſtrent que Dieu eſt autheur & inſtituteur de leur preſtriſe, ou qu'ils confeſſent leur ordre & eſtat n'eſtre point de Dieu: veu que ſans y eſtre appellez, ils s'y ſont de leur propre temerité introduits. Mais ils ne pourroyẽt monſtrer vn ſeul poinct de lettre, qui fauoriſe à leur preſtriſe. Que deuiendront donc les ſacrifices, qui ne peuuent eſtre offerts ſans Preſtre?

59 Que reſte-il ſinon que les aueugles voyent, que les ſourds, oyẽt, que les petits enfans meſmes entendent ceſte abomination de la Meſſe: laquelle eſtant preſentée en vaiſſeau d'or (c'eſt à dire ſouz le nom de la Parole de Dieu) a tellement enyuré, a tellement eſtourdy & abeſty tous les Rois & les peuples de la terre, depuis le plus grand iuſques au plus petit, qu'eſtans plus beſtes que les brutes, ils conſtituent le commencement & la fin de leur ſalut en ceſte ſeule execration? Certes Sathan ne dreſſa iamais vne plus forte machine, pour cõbatre & abbatre le Regne de Ieſus Chriſt. Ceſte eſt vne Heleine, pour laquelle les ennemiz de la verité auiourdhuy bataillent en ſi grande crudelité, en ſi grãde fureur, en ſi grande rage. Et vrayement c'eſt vne Heleine, auec laquelle ils paillardent ainſi par ſpirituelle fornication, qui eſt ſur toutes la plus execrable. Ie ne touche point icy ſeulement du petit doigt les lourds & gros abuz, par leſquels ils pourroyent alleguer la pureté de leur ſacrée Meſſe auoir eſté profanée & corrompue. C'eſt à ſauoir, cõbien ils exercent de vilaines foires & marchez: combien meſchans & deshõneſtes gains tels Sacrificateurs font par leurs Miſſations: par combien grande pillerie ils rempliſſent leur auarice. Seulement ie monſtre, & ce en ſimples & peu de paroles, quelle eſt meſme la ſanctiſsime ſaincteté de la Meſſe, pour laquelle elle a merité ſi long tẽps d'eſtre tant admirable, & d'eſtre tenue en ſi grande veneratiõ. Car il faudroit plus grand liure pour bien eſclaicir & ennoblir ſi grans myſteres ſelon leur dignité. Et ie ne veux point icy meſler ces vilaines ordures, leſquelles ſe monſtrent deuant les yeux de tous. A fin que chacun entende que la meſſe, priſe en ſon integrité la plus exquiſe, & par laquelle elle peut le mieux eſtre eſtimée, eſt depuis la racine iuſques au ſommet pleine de toutes eſpeces d'impieté, de blaſpheme, d'idolatrie, de ſacrilege, ſans conſiderer ſes appendances & conſequences.

60 Or à fin que quelque quereleux ne prenne matiere de combatre encore contre nous pour les noms de Sacrifice & de Preſtre: i'expedieray en brief que c'eſt que i'ay entendu en toute ceſte diſputation par le mot de Sacrifice, & par le nom de Preſtre. Ie ne voy point quelle raiſon

ſon peuuent auoir ceux qui eſtendent le nom de Sacrifice à toutes ceremonies & obſeruations appartenantes au ſeruice de Dieu. Car nous voyons que par la couſtume perpetuelle de l'Eſcriture, le nom de Sacrifice eſt prins pour ce que les Grecs appellent maintenant Thyſia, maintenant Proſphora, maintenant Telete, qui ſignifie generalement tout ce qui eſt offert à Dieu. Tellement neantmoins qu'il nous faut icy vſer de diſtinction: mais d'vne telle diſtinction, qui ſe deduiſe des Sacrifices de la Loy Moſaique: ſouz l'ombre deſquels, le Seigneur a voulu repreſenter à ſon peuple toute la verité des Sacrifices ſpirituels. Or combien qu'il y ait eu pluſieurs eſpeces d'iceux: toutesfois elles ſe peuuent toutes rapporter à deux membres. Car ou l'oblatiõ eſtoit faite pour le peché par vne maniere de ſatisfaction, dont la faute eſtoit rachetée deuant Dieu: ou elle ſe faiſoit pour vn ſigne du ſeruice diuin, & comme vn teſmoignage de l'honneur qu'on luy rendoit. Et ſouz ce ſecond membre eſtoyent cõprins trois genres de Sacrifice. Car fuſt qu'on demandaſt ſa faueur & grace par forme de ſupplication, fuſt qu'on luy rendiſt louãge pour ſes benefices, fuſt qu'on s'exercitaſt ſimplement à renouueller la memoire de ſon alliance: cela appartenoit touſiours à teſtifier la reuerẽce qu'õ auoit à ſon Nom. Parquoy il faut rapporter à ce ſecõd membre ce qui eſt nommé en la Loy Holocauſte, libation, oblation, premiers fruits, & les hoſties pacifiques. A ceſte cauſe nous auſsi diuiſerons les Sacrifices en deux parties: & en appellerons vn genre deſtiné à l'honneur & reuerence de Dieu, par lequel les fideles le recognoiſſent eſtre celuy, dont leur prouient & procede tout bien: & à ceſte cauſe luy rendent grace comme elle luy eſt deue. Et l'autre, ſacrifice Propitiatoire ou d'Expiation. Sacrifice d'expiation eſt celuy, lequel eſt fait pour appaiſer l'ire de Dieu, ſatisfaire à ſa iuſtice, & en ce faiſant, purger les pechez & nettoyer: à fin que le pecheur eſtant purifié des macules d'iceux, & eſtant reſtitué en pureté de iuſtice, ſoit remis en grace auec Dieu. Les hoſties qui eſtoyent offertes en la Loy pour effacer les pechez, eſtoyent ainſi appellées: nõ pas qu'elles fuſſent ſuffiſantes pour abolir l'iniquité ou reconcilier les hommes à Dieu: mais d'autant qu'elles figuroyent le vray Sacrifice, qui a finalement eſté parfait à la verité par Ieſus Chriſt: & par luy ſeul, pource que nul autre ne le pouuoit faire. Et a eſté fait vne ſeule fois: pource que de celuy ſeul fait par Ieſus Chriſt, la vertu & efficace eſt eternelle. Comme luy meſme par ſa voix l'a teſmoigné, quand il dit, tout auoir eſté parfait & accomply: c'eſt à dire que tout ce qui eſtoit neceſſaire pour nous reconcilier en la grace du Pere, pour impetrer remiſsion des pechez, iuſtice & ſalut: tout ce eſtoit par la tiẽne ſeule oblation paracheué, conſommé & accomply: & tellemẽt rien ne defailloit, que nul autre ſacrifice ne pouuoit apres auoir lieu.

Pourtant nous auons à conclurre, que c'eſt opprobre & blaſpheme 61
intolerable contre Ieſus Chriſt & ſon Sacrifice, qu'il a fait pour nous par ſa mort en la croix: ſi aucun reitere quelque oblation, penſant en acquerir remiſsion de pechez, reconcilier Dieu, & obtenir iuſtice. Toutesfois que eſt-il fait autre choſe en la Meſſe, ſinon que nous ſoyons par le merite de vne nouuelle oblation faits participans de la paſsion de Ieſus Chriſt? Et à fin de ne mettre nulle fin à leur rage: ils ont penſé que ce ſeroit peu,

s'ils disoyent que leur Sacrifice estoit egalement en commun pour toute l'Eglise: sinon qu'ils adioustassent estre en leur puissance de l'appliquer peculierement à l'vn ou à l'autre, comme ils voudroyent: ou plustost à quiconques voudroit en bien payant, acheter leur marchandise. Et pour tant qu'ils ne pouuoyent la mettre à si haut prix que la taxe de Iudas: toutesfois à fin qu'en quelque marque ils representassent l'exemple de leur autheur, ils ont retenu & gardé la similitude du nombre. Luy, il vendit Iesus Christ trente pieces d'argent. Ceux cy, d'autant qu'en eux est, le vendent trente deniers de cuyure. Mais luy, il le vendit vne fois seulement. Ceux cy, toutesfois & quantes qu'ils rencontrent acheteur. En ce sens ie nie que les prestres du Pape soyent sacrificateurs de droit, c'est qu'ils intercedent enuers Dieu par telle oblation, & qu'ils appaisent son ire en purgeant les pechez. Car Iesus Christ est le seul Sacrificateur du nouueau Testament, auquel tous les Sacrifices anciens ont esté deuoluz, comme c'est en luy qu'ils ont prins fin. Et encor que l'Escriture ne fist nulle mention de la sacrificature eternelle de Iesus Christ: toutesfois puis que Dieu, en abolissant celle qu'il auoit ordõnée du temps de la Loy, n'en a point estably de nouuelle: l'argument de l'Apostre est peremptoire, que nul ne s'attribue l'honneur sinon qu'il soit appellé. De quelle hardiesse donc ces sacrileges icy se nomment ils Sacrificateurs du Dieu viuant, duquel ils n'ont nul adueu? Et comment osent-ils vsurper tel tiltre pour estre bourreaux de Christ?

Heb. 5

62 Il y a vn beau passage en Platon au second liure de la republique, où il monstre qu'entre les payens, ceste peruerse opinion regnoit. Car il dit que les vsuriers, les paillards, les periures & trompeurs, apres auoir exercé beaucoup de cruautez, rapines, fraudes, extorsions, & autres malices, pensoyent biẽ estre quittes s'ils fondoyent quelques anniuersaires, pour effacer la memoire de toute leur meschãceté. Et ainsi ce Philosophe Payen se moque de leur folie, de ce qu'ils pensoyent payer Dieu en telle monnoye, comme en luy bendãt les yeux, à ce qu'il ne vist goutte en toutes leurs meschãcetez: se donnans au reste tant plus grande licẽce de mal faire. Enquoy il semble qu'il mõstre au doigt la practique de la Messe, telle qu'elle est aujourdhuy au mõde. Chacũ sait que c'est chose detestable, de frauder son prochain. Chacun cõfesse que ce sont crimes enormes de tourmẽter les vefues, piller les orphelins, affliger les poures, attirer à soy les biens d'autruy par mauuaises trafiques, attrapper ça & là ce qu'õ peut par periures & fraudes, & vsurper par violence & tyrãnie ce qui n'est pas nostre. Comment donc tant de gẽs l'osent ils faire, comme le faisant sans crainte de punition? Certes si nous considerons bien tout, ils ne prennẽt tant de hardiesse d'ailleurs, sinon qu'ils se confient de satisfaire à Dieu, par le sacrifice de la Messe, comme en luy payant ce qu'ils luy doyuent: ou bien que c'est vn moyen d'appointer auec luy. Platon en pourſuyuant ce propos, se moque de ceste sottise, qu'on cuide se racheter des peines qu'il faudroit endurer en l'autre monde. Et à quoy tẽdent, ie vous prie tant d'anniuersaires & la plus part des Messes? sinõ à ce que ceux qui ont esté toute leur vie des cruels tyrans, ou larrons & pilleurs, ou abandõnez à toute vilainie se rachetent du Purgatoire?

Souz

Souz l'autre eſpece de ſacrifice, qui eſt appellé Sacrifice d'action de graces, ou de louange, ſont contenuz tous les offices de charité, leſquels quand ils ſe font à noz prochains, ſe rendent aucunement à Dieu, lequel eſt ainſi honnoré en ſes membres: ſont auſsi contenues toutes noz prieres, louanges, actions de graces, & tout ce que nous faiſons pour ſeruir & honnorer Dieu. Leſquelles oblations dependent toutes d'vn plus grand ſacrifice, par lequel nous ſommes en corps & ame conſacrez & dediez pour ſaincts temples à Dieu. Car ce n'eſt point aſſez, ſi noz actiõs exterieures ſont employées à ſon ſeruice: mais il eſt cõuenable que nous premierement, auec toutes noz œuures, luy ſoyons dediez: à fin que tout ce qui eſt en nous ſerue à ſa gloire, & exalte ſa magnificence. Ceſte maniere de ſacrifice n'appartient rien à appaiſer l'ire de Dieu, & impetrer remiſsion des pechez, ne pour meriter & acquerir iuſtice: mais ſeulemẽt tend à magnifier & glorifier Dieu. Car elle ne luy peut eſtre agreable, ſi elle ne procede de ceux, qui ayans obtenu remiſsion des pechez, ſont deſia reconciliez à luy, & iuſtifiez d'ailleurs. Et d'auantage tel ſacrifice eſt ſi neceſſaire à l'Egliſe, qu'il n'en peut eſtre hors. Et pourtant il ſera eternel, tãt que durera le peuple de Dieu: comme auſsi il a eſté eſcrit par le Prophete. Car il faut ainſi prẽdre ce teſmoignage du Prophete: Depuis Orient iuſques en Occident, mon Nom eſt grand entre les Gens, & en tout lieu encenſement eſt offert à mon Nom, & oblation nette & pure. Car mon Nom eſt terrible entre les Gens, dit le Seigneur: tant s'en faut-il que nous l'en oſtions. Ainſi ſainct Paul nous commande, que nous offrions noz corps ſacrifice viuant, ſainct, plaiſant à Dieu, reſonnable ſeruice. Auquel lieu il a treſproprement parlé, quand il a adiouſté que c'eſt la le ſeruice raiſonnable que nous rendons à Dieu. Car il a entendu vne forme ſpirituelle de ſeruir & honnorer Dieu: lequelle il a oppoſé tacitemẽt aux charnels ſacrifices de la Loy Moſaique. En ceſte maniere les aumoſnes & bien-faits ſont appellez hoſties, eſquelles Dieu prend plaiſir. En ceſte maniere, la liberalité des Philippiens, par laquelle ils auoyent ſubuenu à l'indigence de ſainct Paul, eſt nommée oblation de bonne odeur: & toutes les œuures des fideles, hoſties ſpirituelles. 63 Malach. 1 Rom. 12 Hebr. 13 Philip. 4

Et qu'eſt-ce qu'il eſt meſtier de faire longue pourſuyte: veu que ceſte forme de parler eſt ſi ſouuent en l'Eſcriture? Meſme cependant que le peuple eſtoit encore mené ſouz la doctrine puerile de la Loy: neãtmoins les Prophetes declairoyent aſſez que les ſacrifices exterieurs cõprenoyent vne ſubſtance & verité, laquelle demeure auiourdhuy en l'Egliſe Chreſtiẽne. Pour ceſte raiſon Dauid prioit, que ſon oraiſon mõtaſt deuãt le Seigneur, cõme vn encenſemẽt. Et Oſée nomme les actiõs de graces, veaux des leures. Cõme dauid en vn autre paſſage les nõme Sacrifices de louãges. Lequel l'Apoſtre a imité, en cõmandant d'offrir hoſties de louãges à Dieu: ce qu'il interprete eſtre le fruit des leures glorifiãs ſon Nom. Il ne ſe peut faire, que ceſte eſpece de ſacrifices ne ſoit en la cene de noſtre Seigneur. En laquelle quãd nous annonçons & rememorons ſa mort, & rendons actions de graces, nous ne faiſons rien qu'offrir ſacrifice de louange. A cauſe de ceſt office de ſacrifier, nous tous Chreſtiens ſommes appellez Royalle Preſtriſe: par ce que par Ieſus Chriſt nous offrõs ſa 64 Pſal. 141 Oſée 14 Pſal. 50 Hebr. 13 Hebr. 13 1 Pier. 2

crifice de louãge a Dieu: c'eſt à dire, le fruit des leures, confeſſantes ſon Nom: comme nous auons ouy de l'Apoſtre. Car nous ne pourrions auec noz dons & preſens, apparoiſtre deuãt Dieu, ſans Interceſſeur. Et ce Mediateur eſt Ieſus Chriſt intercedãt pour nous: par lequel nous offrõs nous & tout ce qui eſt noſtre, au Pere. Il eſt noſtre Põtife, lequel eſtãt entré au
Apo.1 Sanctuaire du ciel, nous y ouure & baille accés. Il eſt noſtre Autel, ſur lequel nous mettons noz oblations. En luy nous oſons tout ce que nous oſons. En ſomme, il eſt celuy qui nous a faits Rois & Preſtres au Pere.

65 Si quelcun vouloit debattre par l'authorité des Anciens, qu'il faut autrement entendre le ſacrifice qui eſt fait en la Cene, que nous ne l'expoſons: ie donneray à cela brieue reſponſe. C'eſt, s'il eſt queſtion d'approuer telle fantaſie qu'ont forgée les Papiſtes, du ſacrifice de la Meſſe, que les Anciens ne ſe doyuent amener, pour fauoriſer à cela. Ils vſent biẽ du mot de Sacrifice: mais ils declairẽt quãt & quãt, qu'ils n'entendent autre choſe que la memoire de ce vray & ſeul ſacrifice qu'a parfait Ieſus Chriſt en la croix: lequel auſsi ils appellent touſiours noſtre Sacrificateur vni-
Li.20. cõtra Fauſt. ca.18 que. Les Hebrieux, dit S. Auguſtin, ſacrifians les beſtes brutes, s'exerçoyent en la Prophetie de l'hoſtie que Ieſus Chriſt a offerte. Les Chreſtiẽs en l'oblation & communion du corps de Ieſus Chriſt, celebrẽt la memoire du ſacrifice deſia parfait. Ceſte ſentence eſt couchée plus amplement au liure qui eſt intitulé De la Foy à Pierre Diacre, qu'on attribue auſsi à S. Auguſtin. Les paroles ſont telles: Tien pour certain & ne doute nulle mẽt, que le Fils de Dieu s'eſtãt fait homme pour nous, s'eſt offert à Dieu ſon Pere en hoſtie de bonne odeur: auquel on ſacrifioit, du temps de l'ãcien Teſtament, des beſtes brutes: mais maintenant on luy offre ſacrifice de pain & vin. En ces hoſties charnelles il y auoit vne figure de la chair de Chriſt, qu'il deuoit offrir pour nous: & de ſon ſang qu'il deuoit eſpandre pour la remiſsion de noz pechez. En ce ſacrifice dont nous vſons, il y
Epi.120 ad Honoratũ contra aduerſarium legis ſæcul. a action de graces & memoire de la chair de Chriſt, qu'il a offerte pour nous: & de ſon ſang qu'il a eſpandu. De là vient que le meſme docteur, ie dy ſainct Auguſtin, appelle ſouuentesfois la cene, Sacrifice de louange. Et ſouuent on trouuera en ſes liures, qu'elle n'eſt nommée ſacrifice pour autre raiſon, ſinon entant qu'elle eſt memoire, image & atteſtation du ſacrifice ſingulier, vray & vnique, par lequel Ieſus Chriſt nous a rachetez. A quoy auſsi s'accorde ſainct Chryſoſtome.

66 Touchãt de la Sacrificature de Ieſus Chriſt, les anciẽs Peres l'ont
Li.2. contra Parm. cap.8 euë en telle recommandation, que ſainct Auguſtin prononce, que ce ſeroit vne Parole d'Antechriſt, ſi quelcun cõſtituoit vn Eueſque ou Paſteur pour interceſſeur entre Dieu & les hommes. Et de noſtre part nous ne nions pas que l'oblation de Ieſus Chriſt ne nous y ſoit tellement preſentée, que nous le pouuons quaſi cõtempler à l'œil en ſa croix, cõme l'Apoſtre dit, que Ieſus Chriſt auoit eſté crucifié entre les Galatiẽs, quãd la pre-
Gal.3 dicatiõ de ſa mort leur auoit eſté declairée. Mais d'autãt que i'apperçoy les Anciens meſmes auoir deſtourné ceſte memoire à autre façon que ne requeroit l'inſtitution du Seigneur, veu que leur cene repreſentoit ie ne ſay quel ſpectacle d'vne immolation reiterée, ou pour le moins renouuellée, il n'y a rien plus ſeur aux fideles, que de s'arreſter à la pure & ſimple

ordonnance du Seigneur: duquel auſsi elle eſt nommée Cene, à fin que la ſeule authorité d iceluy en ſoit la reigle. Il eſt vray, que d'autãt que ie voy qu'ils ont eu ſaine intelligence, & que leur intẽtion ne fut iamais de deroguer aucunemẽt au Sacrifice vnique de Ieſus Chriſt, ie ne les oſe pas cõdamner d'impieté: toutesfois ie ne penſe pas qu'on les puiſſe excuſer, qu'ils n'ayẽt aucunemẽt failly en la forme exterieure. Car ils ont enſuiuy de plus pres la façon Iudaique, que l'ordonnãce de Ieſus Chriſt ne le portoit. C'eſt donc le poinct où ils meritent d'eſtre redarguez, qu'ils ſe ſont trop conformez au vieil Teſtament: & que ne ſe contentans point de la ſimple inſtitution de Chriſt, ils ont trop decliné aux ombres.

Il y a bien ſimilitude entre les ſacrifices de la Loy Moſaique & le Sacrement de l'Euchariſtie, en ce qu'iceux ont repreſenté l'efficace de la mort de Chriſt, comme elle nous eſt auiourdhuy exhibée en l'Euchariſtie. Mais il y a diuerſité quãt à la maniere de repreſenter. Car en l'ancien Teſtament les Preſtres figuroyẽt le ſacrifice que Ieſus Chriſt deuoit parfaire: l'hoſtie eſtoit là tenant le lieu de Ieſus Chriſt: il y auoit l'autel pour faire l'immolation: brief, le tout ſe faiſoit tellement qu'on voyoit à l'œil vne eſpece de ſacrifice pour obtenir pardon des pechez. Mais depuis que Ieſus Chriſt a accõply la verité de toutes ces choſes, le Pere celeſte nous a ordonné vne autre façon: c'eſt de nous preſenter la iouyſſance du ſacrifice qui luy a eſté offert par ſon Fils. Il nous a donc dõné vne table pour manger ſur icelle: & non pas vn autel pour ſacrifier deſſus. Il n'a point cõſacré des Preſtres pour immoler hoſties: mais il a inſtitué des Miniſtres pour diſtribuer la viande ſacrée au peuple. D'autant que le myſtere eſt haut & excellent, il ſe doit traiter auec plus grande reuerence. Parquoy il n'y a rien de plus ſeur, que renoncer à l'audace du ſens humain, pour nous arreſter du tout à ce que l'Eſcriture nous enſeigne. Et certes ſi nous reputons, que c'eſt la Cene du Seigneur & non pas des hommes, il n'y a rien qui nous doyue demouuoir ne diſtraire de ſa volonté, n'aucune authorité humaine, ne longueur de temps, ne toutes autres apparẽces. Pourtant l'Apoſtre, voulant bien reſtituer la cene en ſon entier entre les Corinthiens, où elle auoit eſté corrompue de quelques vices, la meilleure voye & la plus brieue qu'il puiſſe trouuer, c'eſt de les rappeller à ceſte inſtitution vnique, dont il monſtre qu'il faut prendre la reigle perpetuelle. 67 1.Cor.11

Les lecteurs peuuent voir icy en brief ſommaire tout ce que nous auons penſé qu'il faut ſauoir de ces deux Sacremens, deſquels l'vſage a eſté dõné à l'Egliſe Chreſtienne dés le cõmencement du nouueau Teſtament, pour iuſques à la conſommation du ſiecle. C'eſt à ſauoir, à fin que le Bapteſme ſoit quaſi cõme vne entrée en icelle Egliſe, & vne premiere profeſſion de Foy: & la Cene, comme vne aſsiduelle nourriture: par laquelle Ieſus Chriſt repaiſt ſpirituellement ſes fideles. Parquoy, comme il n'y a qu'vn Dieu, vne Foy, vn Chriſt & vne Egliſe, qui eſt ſon corps: ainſi le Bapteſme n'eſt qu'vn, & n'eſt iamais reiteré: mais la Cene eſt ſouuent diſtribuée, à fin que ceux qui ſont vne fois receuz & inſerez en l'Egliſe, entendent qu'ils ſont continuellement nourriz & repeuz de Ieſus Chriſt. Outre ces deux Sacremens, comme il n'y en a nul autre inſtitué de Dieu, auſsi l'Egliſe des fideles n'en doit receuoir nul autre. Car que cene ſoit 68

choſe qui appartiẽné à la puiſsãce ou authorité des hõmes, que de mettre ſus, n'inſtituer nouueaux Sacremẽs, il eſt facile à entendre, ſi nous auons ſouuenãce de ce qui a eſté aſſez pleinemẽt deſſus declairé. C'eſt à ſauoir, que les Sacremens ſont inſtituez de Dieu, à ce qu'ils nous enſeignent de quelque ſiẽne promeſſe, & nous teſmoignẽt ſa bõne volõté enuers nous.
Iesa. 40 Si nous conſiderons auſsi, que nul n'a eſté conſeillier de Dieu, qui nous
Rom. 11 puiſſe rien promettre certain de ſa bõne volonté, ne qui nous puiſſe rendre certains & aſſeurez de quelle affection il eſt enuers nous, ne dire que c'eſt qu'il veut donner, ne que c'eſt qu'il veut deſnier. Car de ce il s'enſuit que nul ne peut ordonner ou inſtituer ſigne, qui ſoit teſmoignage d'aucune volonté & promeſſe de Dieu. C'eſt luy ſeul qui en baillant ſigne, peut teſmoigner de ſoy enuers nous Ie diray plus brieuemẽt, & parauenture plus rudement, mais auſsi ſe ſera plus apertement. Sacrement ne peut iamais eſtre ſans promeſſe de ſalut. Tous les hommes aſſemblez en vn, ne nous ſauroyent d'eux meſmes rien promettre de noſtre ſalut. Pourtant auſsi ne peuuent-ils d'eux meſmes ordonner ne dreſſer aucun Sacrement.

69 Pourtant que l'Egliſe Chreſtienne ſoit contente de ces deux: & nõ ſeulement n'en admette, approuue, ou recognoiſſe pour le preſent: mais n'en deſire, n'attende iamais inſques à la conſommation du ſiecle, nul autre troiſieſme. Car ce que aucuns diuers furent ordonnez aux Iuifs, ſelon la ſucceſsion des temps, outre ceux-la qu'ils auoyent ordinaires (cõme la
Exod. 16. Manne, l'eau ſortant de la pierre, le Serpẽt d'ærain, & autres ſemblables)
1. Cor. 10 c'eſtoit à fin que par celle varieté ils fuſſent admonneſtez de ne ſe point
Exod. 17 arreſter à telles figures: deſquelles l'eſtat n'eſtoit point de durée: mais
Nomb. 21 qu'ils attẽdiſſent de Dieu quelque meilleure choſe, qui demeureroit ſans mutatiõ & ſans fin. Nous auõs biẽ autre raiſon, nous auſquels Ieſus Chriſt
Iean 3. eſt reuelé & manifeſté: qui a en ſoy tous les threſors de ſciẽce & ſapiẽce
Coloſſ. 2. cachez & colloquez en ſi grãde abondãce & affluence, que d'eſperer ou requerir quelque nouuelle augmẽtation à ces threſors, ſeroit vrayement tenter Dieu, l'irriter & prouoquer encontre nous. Il nous faut ſeulement auoir faim de Ieſus Chriſt, le cercher le regarder, l'apprendre, le retenir, iuſques à ce que ce grãd iour viendra, auquel noſtre Seigneur manifeſtera pleinemẽt la gloire de ſon Regne: & ſe mõſtrera à voir à nous apertemẽt quel il eſt. Et pour ceſte raiſon le tẽps où nous ſommes eſt deſigné &
1. Iean 3 ſignifié aux Eſcritures, par la derniere heure, par les derniers iours, par
1. Iean 2. les derniers temps: à fin que nul ne ſe trompe par aucune vaine attente de
1. Pier. 1 quelque nouuelle doctrine ou reuelatiõ. Car ſouuẽtesfois & en pluſieurs
Hebr. 1 manieres le Seigneur ayant au parauant parlé par les Prophetes: en ces
Luc 10 derniers iours a parlé en ſon bien aimé Fils, lequel ſeul nous peut mani-
1. Cor. 13. feſter le Pere: & de fait le nous a manifeſté entant qu'il nous eſtoit expedient, nous eſtant fait le miroir auquel nous auons à le contempler.

70 Or comme cela eſt oſté aux hommes, qu'ils ne puiſſent faire n'ordonner de nouueaux Sacremens en l'Egliſe de Dieu: auſsi il ſeroit à deſirer, qu'en ceux cy meſmes qui ſont inſtituez de Dieu, on ne meſlaſt que le moins qu il ſeroit poſsible d'inuention humaine. Car comme le vin ſe perd & affadiſt par l'eau, & toute la farine s'aigriſt par le leuain: ainſi la pureté des myſteres de Dieu n'eſt rien que ſouillée & gaſtée,

quand

quand l'hõme y adiouſte quelque choſe du ſien. Et toutesfois nous voyons combien les Sacremens, ainſi qu'on en vſe auiourd'huy, ſont degenerez de leur nayue pureté. Il y a par tout trop plus qu'il ne faudroit de pompes, de ceremonies, de baſteleries: mais cependant on ne fait aucun conte ne mention de la Parole de Dieu, ſans laquelle les Sacremens meſmes ne ſont pas Sacremens. Et les ceremonies meſmes qui y ont eſté inſtituées de Dieu, ne peuuent, en ſi grande multitude d'autres, apparoiſtre: mais comme opprimées, ſont miſes au bas. Combien peu voit-on au Bapteſme cela, qui ſeulement y deuoit reluire & apparoiſtre: c'eſt à ſauoir le Bapteſme meſme? La Cene a eſté du tout enſeuelie, quand elle a eſté transformée & conuertie en Meſſe: ſinon qu'vne ſeule fois l'an elle eſt aucunement veuë, mais deſchirée, decouppée, departie, briſée, diuiſée & toute difformée. Au contraire, combien eſtoit-ce le meilleur, que toutesfois & quantes qu'aucun ſeroit à baptizer, il fuſt repreſenté en la congregation des fideles, & toute l'Egliſe, comme teſmoing, regardant & priant deſſus luy, qu'il fuſt offert à Dieu: que la confeſsion de la Foy fuſt recitée, en laquelle doit eſtre inſtruit celuy qui eſt à inſtruire en la Foy: que les promeſſes qui ſont au Bapteſme fuſſent là propoſées & declairées: qu'il fuſt apres baptizé au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit: que finalement, auec prieres & actions de graces, il fuſt renuoyé? Ainſi rien n'y ſeroit obmis de ce qui y ſert, & celle vnique ceremonie, de laquelle Dieu eſt autheur, reluiroit treſclairement, ſans eſtre opprimée de nulles eſtranges ordures. Au reſte, c'eſt vne choſe de nulle importance, ſi on baptize en plongeant du tout dedans l'eau celuy qui eſt baptizé, ou en reſpandant ſeulement de l'eau ſur luy: mais ſelõ la diuerſité des regions, cela doit demeurer en la liberté des Egliſes. Car le ſigne eſt repreſenté & en l'vn & en l'autre. Combien que le mot meſme de Baptizer ſignifie du tout plonger: & qu'il ſoit certain, que la couſtume d'ainſi totalement plonger ait eſté anciennement obſeruée en l'Egliſe. Quant eſt de la ſacrée Cene elle pouuoit ainſi eſtre adminiſtrée bien conuenablemẽt, ſi bien ſouuent, & pour le moins vne fois en chacune ſepmaine, elle eſtoit propoſée à l'Egliſe en ceſte maniere. Premierement, qu'on commençaſt aux prieres publiques: puis qu'on fiſt la predication, & qu'apres le pain & le vin eſtans ſur la table, le Miniſtre recitaſt l'inſtitution de la Cene, conſequemment declairaſt les promeſſes, leſquelles nous ſont laiſſées en icelle: enſemble qu'il excommuniaſt tous ceux qui par l'interdiction de noſtre Seigneur en ſont excluz: apres qu'on priaſt, que par telle benignité que noſtre Seigneur nous a eſlargy ceſte ſacrée nourriture, qu'auſsi il luy pleuſt nous enſeigner & diſpoſer par Foy & gratitude de cœur à la bien receuoir: & que par ſa miſericorde il nous fiſt dignes de tel conuiue, puis que de nous-meſmes nous ne le ſommes point. En ceſt endroit qu'on chantaſt des Pſalmes, ou qu'on leuſt quelque choſe de l'Eſcriture, & en tel ordre qu'il eſt conuenable que les fideles communiquaſſent de ces ſainctes viandes: les Miniſtres rompans & diſtribuans le pain, & preſentans la couppe. Le Cene acheuée, qu'on fiſt vne exhortation à pure Foy, & ferme confeſsion d'icelle, à charité & mœurs dignes de Chreſtiens. Finalement qu'on rendiſt action de graces, & que louãges

fussent chantées à Dieu. Toutes lesquelles choses acheuées, l'Eglise & la compagnie fust renuoyée en paix.

71 Il est mestier d aduertir icy, que c'est vne chose peruerse, qu'vn priué entreprenne d'administrer ne le Bapteſme, ne la Cene. Car la dispẽsation de l'vn & de l'autre est vne partie du ministere public. Qu'ainsi soit, Iesus Christ n'a point commandé aux femmes, ny à personnes priuées de baptizer: mais a commis ceste charge à ceux qu'il auoit ordonnez Apostres. Et quand il a commãdé à ses disciples de faire, en celebrãt la Cene, ce qu'il auoit fait, il les a sans doute voulu instruire, qu'à son exẽple il y en eust vn qui dispensast le Sacremẽt aux autres. Touchant ce que de long tẽps, & quasi du commencemẽt de l'Eglise, ceste coustume a esté introduite, qu'en l'absence du ministre vn hõme particulier peust baptizer vn enfant qui fust en dãger de mort: cela n'est fondé en nulle raison: & mesme les Anciens qui obseruoyent ceste coustume, ou la toleroyent, n'estoyent point certains si c'estoit bien fait ou non. Car S. Augustin en parle auec doute, & ne peut pas determiner si cela se fait sans peché. Touchãt des femmes, il fut resolu de son tẽps, au Cõcile de Carthage, qu'elles n'eussent à baptizer, sur peine d excõmunication. Ils alleguent, que si vn enfãt decedoit sans Bapteſme, il seroit priué de la grace de regeneratiõ. Ie respon que c'est folie. Dieu pronõce, qu'il adopte noz enfans, & les retient pour siens deuant qu'ils soyẽt naiz, en nous disant, qu il sera le Dieu de nostre semence apres nous. C'est en ceste Parole que leur salut cõsiste, & est cõprins. Et ce seroit faire trop grande iniure à Dieu, de nier que sa promesse ne suffise à mettre en effect ce qu'elle cõtient. Le Sacremẽt est puis apres adiousté, cõme vn seau, nõ pas pour dõner vertu à la promesse, comme si elle estoit debile de soy, mais seulemẽt pour la ratifier enuers nous, à fin que nous la teniõs tant plus certaine. De là il s'ensuit que les petits enfans, engendrez des Chrestiẽs, ne sont point baptizez pour cõmencer d'estre enfans de Dieu, cõme si au parauãt ils ne luy eussent en riẽ appartenu, & eussẽt esté estrãgiers de l'Eglise: mais plustost à fin que par ce signe solẽnel il soit declairé qu'on les reçoit en l'Eglise cõme estans dela du corps d'icelle. Car quãd il n'y a ne contẽnement, ne nonchalance, nous sommes hors de tout danger. Parquoy, le meilleur est de porter ceste honneur à l'ordonnance de Dieu, que nous ne prenions point les Sacremens d ailleurs, que du lieu où il les a mis. Or il en a dõné la dispensation à l'Eglise. Quand donc nous ne les pouuons receuoir d icelle, n'estimons pas que la grace du sainct Esprit soit tellement liée à iceux, que nous ne l'obtenions en vertu de la seule Parole de Dieu.

Li. cõtra epist. Par. c. 1. c. 13 Cap. 100

72 Que les fideles prennent en la main le pain, ou ne le prennent pas: qu'ils en diuisent entre eux, ou que chacun mange ce qui luy aura esté donné: qu'ils rendent la couppe en la main du Ministre, ou qu'ils la presentẽt à leur prochain suyuant: que le pain soit fait auec leuain, ou sans leuain: que le vin soit rouge ou blanc: c'est tout vn, & n'en peut chaloir. Car ces choses sont indifferentes, & laissées en la liberté de l'Eglise. Cõbien qu'il soit certain la maniere de l'ancienne Eglise auoir esté, que tous le prinssent en la main. Et Iesus Christ a dit, Diuisez-le entre vous. Il appert par les histoires, que deuãt le tẽps d'Alexandre Euesque de Rome,

on

on vſoit en la Cene, du pain fait de leuain, & tel que celuy qu'on mãge ordinairemẽt. Ledit Alexandre ſe delecta le premier d'y auoir du pain fait ſans leuain. Et ne voy point pour quelle raiſon, ſinõ à fin que par vn nouueau ſpectacle il tiraſt les yeux du populaire en admiration, pluſtoſt que d'inſtruire leurs cœurs en vraye religion. I'adiure tous ceux qui ſont touchez (encore que ce ſoit bien petitement) de quelque affection de pieté, s'ils ne voyent pas euidemment, cõbien plus clairement la gloire de Dieu reluiſt en tel vſage de Sacremens: & combien plus grande douceur & cõſolation ſpirituelle en reuient aux fideles, que de ces folles & vaines baſteleries, qui ne ſeruent à autre choſe, ſinon qu'elles deçoyuent le ſens du peuple, qui s'en eſmerueille & eſpouuante. Ils appellent cela, Le peuple eſtre maintenu en religion & crainte de Dieu, quand tout eſtourdy & abeſty de ſuperſtition, il eſt mené par tout, ou pluſtoſt trainé, où ils veulẽt. Si quelcun veut defendre par ancienneté ces inuentions: ie ne ſuis point ignorant combien eſt ancien l'vſage du Chreſme, & ſoufflement au Bapteſme: combien peu apres le temps des Apoſtres la Cene de noſtre Seigneur a eſté comme enrouillée par humaines inuentions. Mais c'eſt la legiereté & folie, auec la hardieſſe de l'eſprit humain, qui ne ſe peut contenir, qu'il ne ſe ioue aux myſteres de Dieu. Nous aucontraire ayons ſouuenance, que Dieu eſtime tant l'obeiſſance de ſa Parole, qu'il veut qu'en icelle nous iugions & ſes Anges & tout le monde. *1. Cor. 6 Galat. 1*

DES CINQ AVTRES CEREMONIES, qu'on a fauſſement appellées Sacremens: à ſauoir, Confirmation, Penitence, Extreme Onction, Ordres Eccleſiaſtiques, & Mariage.

CHAP. XIX.

LA diſputation precedente des Sacremẽs pouuoit cõtenter toutes ſobres & dociles perſonnes, pour ne paſſer outre curieuſemẽt: & ne receuoir, ſans la Parole de Dieu, autres Sacremens, que les deux qu'ils euſſent cogneu eſtre inſtituez par le Seigneur. Mais pourtãt que l'opinion de ſept Sacremens a eſté touſiours tãt commune entre les hommes, & tant demenée en diſputes & ſermõs, que d'ancienneté elle eſt enracinée aux cœurs des hõmes, & y eſt encore maintenãt fichée: il m'a ſemblé aduis eſtre profitable de conſiderer à part, & de plus pres les cinq autres, qui ſont cõmunement nõbrez entre les Sacremẽs du Seigneur: & ayant deſcouuert toute fauſſeté, de donner à cognoiſtre aux ſimples quelles choſes ce ſont: & commẽt iuſques icy ils ont eſté prins ſans propos pour Sacremens. Premierement ie proteſte, que ie n'entre point en ceſte diſpute du mot, pour deſir que ie aye de combattre: mais pource que l'abus du mot emporte vne mauuaiſe queuë, ie ſuis contraint de le reprouuer, ſi ie veux que la verité de la choſe ſoit cognene. Ie ſay bien que les Chreſtiens ne doyuent eſtre ſuperſtitieux aux mots, moyennant que le ſens ſoit bon & ſain. Ie confeſſe donc que pour vn mot il ne faudroit point eſmouuoir noiſe, encore qu'il fuſt mal vſurpé, moyennant que la doctrine demeuraſt en ſon entier. Mais à I

y a autre raiſon en ce nom de Sacremẽt. Car ceux qui en mettẽt ſept, leur attribuẽt à tous ceſte definition, que ce ſont ſignes viſibles de la grace de Dieu inuiſible. Et les font vaiſſeaux du ſainct Eſprit, inſtrumens pour conferer iuſtice, & cauſes de la remiſsion des pechez. Meſme le Maiſtre des ſentences dit, que les Sacremens du vieil Teſtament ont eſté improprement ainſi appellez, d'autant qu'ils ne conferoyent point ce qu'ils figuroyent. Ie vous prie, cela eſt-il tolerable, que les ſignes que le Seigneur a conſacré de ſa bouche, & ornez de ſi belles promeſſes, ne ſoyent point recogneuz pour Sacremens, & que cependant ceſt honneur ſoit transferé à des ceremonies, leſquelles ont eſté inuentées de la teſte des hommes? Parquoy, ou que les Papiſtes changent leur definition, ou qu'ils s'abſtiennent de mal vſurper ce mot, lequel engendre puis apres des fauſſes opinions & peruerſes. L'extreme onction, diſent-ils, eſt Sacrement: & ainſi elle eſt figure & cauſe de la grace inuiſible. S'il ne leur faut nullement accorder la concluſion qu'ils inferẽt du mot, il conuient de les preuenir au mot meſme, & reſiſter de bonne heure à ce qui eſt cauſe de l'erreur. Derechef, quand ils veulent prouuer que l'Extreme onction eſt Sacrement, ils adiouſtent la raiſon, pource qu'elle conſiſte au ſigne exterieur, & en la Parole de Dieu. Si nous ne trouuons ne commandement ne promeſſe apparte nante à cela, que pouuons nous autre choſe faire que contredire?

2 Maintenant il appert que nous ne plaidons pas du mot, mais que noſtre diſpute eſt de la choſe: il appert auſsi qu'elle n'eſt pas ſuperflue, veu que la choſe eſt de telle conſequence. Pourtant il nous faut retenir ce que nous auons parauãt confirmé par raiſon inuincible: que la puiſſance d'inſtituer Sacremens n'eſt qu'à vn ſeul Dieu. Car Sacrement doit par certaine promeſſe de Dieu aſſeurer & conſoler les conſciences des fideles, leſquelles ne pourroyent iamais prendre de quelque homme telle aſſeurance. Sacremẽt nous doit eſtre vn teſmoignage de la bonne volõté de Dieu enuers nous: de laquelle, nul des hommes ne des Anges ne peut de ſoy eſtre teſmoing: d'autant que nul n'a eſté conſeillier de Dieu. C'eſt Dieu ſeul, qui nous teſtifie par ſa Parole de ce qui eſt en luy. Sacrement eſt vn ſeel, duquel le Teſtamẽt & promeſſe de Dieu eſt ſeellée. Or elle ne pourroit eſtre ſeellée par choſes corporelles & elemens de ce monde, s'ils ne eſtoyent à ce marquez & deſtinez par la vertu de Dieu. L'hõme donc ne peut inſtituer Sacrement: puis qu'il n'appartiẽt à la vertu humaine, de faire que ſi grans myſteres de Dieu ſoyent cachez ſouz choſes tant viles. Il faut que la Parole de Dieu precede, pour faire le Sacrement eſtre Sacrement, cõme il a tresbien eſté dit par ſainct Auguſtin. Dauãtage, ſi nous ne voulons tomber en beaucoup d'abſurditez, il eſt meſtier de diſtinguer entre les Sacremens & autres ceremonies. Les Apoſtres ont prié à genoux, ferons nous vn Sacremẽt de cela? Les anciens ſe tournoyent vers Orient, voulans prier: le regard du Soleil leuant leur ſera-il Sacrement? L'eleuation des mains eſt coniointe en l'Eſcriture auec la priere, en ferons-nous auſsi bien vn Sacrement? Par ce moyen toutes les contenances des Saincts deuiendroyent Sacremens.

Iesa 40
Rom. 11
Homil. in Ioan. 80
1. Tim. 2

3 S'ils nous veulent greuer par l'authorité de l'Egliſe ancienne, ie dy qu'ils prẽnent vne fauſſe couuerture. Car on ne trouuera ce nombre de

ſept

ſept ſacremens en nul des Docteurs de l'Egliſe. Et ne ſauroit-on trouuer quand il eſt venu en auant. Ie confeſſe bien que les Docteurs de l'Egliſe vſent quelque fois librement de ce mot, & à tous propos. Mais ils ſignifient indifferẽment par iceluy, toutes ceremonies appartenantes à la Chreſtienté. Mais quand ils parlent des ſignes qui nous doyuent eſtre teſmoignages de la grace de Dieu: ils ſe contentent de ces deux, du Bapteſme & de l'Euchariſtie. A fin qu'il ne ſemble que ce ſoit vne fauſſe allegation que ie fay, ie produiray quelques teſmoignages de ſainct Auguſtin pour verifier mon dire. Il dit ainſi à Ianuarius, Ie veux que tu ſaches, que noſtre Seigneur Ieſus, comme luy-meſme le dit en l'Euangile, nous a ſubmis à vn ioug gracieux, & à vn fardeau legier. Et pourtant il a ordonné en l'Egliſe Chreſtienne, peu de Sacremens en nombre, faciles à obſeruer, excellens en ſignification: comme eſt le Bapteſme, conſacré au Nom de la Trinité: & la communication du corps & du ſang du Seigneur. Et s'il y a quelque autre choſe commandée en l'Eſcriture. Item, au liure de la doctrine Chreſtienne: Depuis la reſurrection de noſtre Seigneur, nous auons peu de ſignes qui nous ont eſté baillez de luy & de ſes Apoſtres. Et ceux que nous auons, ſont faciles à obſeruer, dignes & excellens en ſignification: comme le Bapteſme, & la celebration du corps & du ſang du Seigneur. Pourquoy ne fait-il icy mention de ce nombre ſeptenaire, auquel les Papiſtes mettent vn ſi gros myſtere? Eſt-il vray ſemblable qu'il l'euſt laiſſé derriere, s'il euſt eſté deſia inſtitué en l'Egliſe, veu meſme qu'il a eſté homme fort curieux à obſeruer les nombres comme on ſait, voire plus que de beſoing? Or en nommant le Bapteſme & la Cene, il ſe taiſt des autres. Ne ſignifie-il pas bien par cela, que ces deux ſignes ont vne preéminence ſinguliere, & dignité: & que tout le reſte des ceremonies doit eſtre en degré inferieur? Pourtant ie dy, que les Papiſtes, quant à leur nombre de ſept Sacremens, non ſeulement ont la Parole de Dieu contre eux, mais auſsi l'Egliſe ancienne: combien qu'ils facent ſemblant & ſe vantent de l'auoir accordante auec eux.

Epiſ. 118

Lib. 3. ca. 9

De la Confirmation.

4

CEſt ordre eſtoit iadis en l'Egliſe, que les enfans des Chreſtiens, eſtans venuz en aage de diſcretion, qu'on appelle, eſtoyent preſentez à l'Eueſque, pour faire confeſsion de leur Chreſtienté, telle que faiſoyent à leur Bapteſme les Payens qui s'eſtoyent conuertiz. Car quand vn homme d'aage vouloit eſtre baptizé, on l'inſtruiſoit pour quelque eſpace de temps, iuſques à ce qu'il peuſt faire vne confeſsion de ſa Foy deuant l'Eueſque & tout le peuple. Ainſi, ceux qui auoyent eſté baptizez en leur enfance, pource qu'ils n'auoyent poïnt fait telle confeſsion en leur Bapteſme, eſtans deuenuz grans, ſe preſentoyent derechef à l'Eueſque pour eſtre examinez ſelon la forme du Catechiſme qui eſtoit lors commune. Or à fin que ceſt acte euſt plus de dignité & de reuerence, on y vſoit de la ceremonie de l'impoſition des mains. Ainſi, le ieune enfant, ayant donné approbation de ſa Foy, eſtoit renuoyé auec benediction ſolennelle. De laquelle couſtume les anciens docteurs font ſouuent mention,

Epist.31 Comme Leon Eueſque de Rome, quand il dit: Si quelcun s'eſt conuerty d'hereſie, qu'on ne le baptize point derechef, mais que la vertu du ſainct Eſprit luy ſoit conferée par l'impoſition des mains de l'Eueſque, ce qui luy defailloit auparauant. Noz aduerſaires crieront icy, que ceſte ceremonie doit bien eſtre nommée Sacrement, puis que le ſainct Eſprit y eſt conEpist.77 feré. Mais Leon declaire en vn autre paſſage, que c'eſt qu'il entend par ces paroles, en diſãt: que celuy qui a eſté baptizé des heretiques ne ſoit point rebaptizé: mais quil ſoit confirmé par l'impoſition des mains, en priant Dieu qu'il luy donne ſon Eſprit, d'autant qu'il a receu ſeulement la forme du Bapteſme & non point la ſanctification. Et Hyeroſme auſsi contre les Luciferiens, en fait mention. Or combien qu'il s'abuſe en la nommant obſeruation Apoſtolique, toutesfois il eſt bien loing des folles reſueries que ont maintenant les Papiſtes. Et encores corrige il ſon dire, en adiouſtant que ceſte benediction a eſté permiſe aux Eueſques ſeuls, pluſtoſt par honneur que par neceſsité. Quant à moy, ie priſe bien vne telle impoſition des mains, qui ſe feroit ſimplement par forme de prieres. Et ſeroye bien content qu'on en vſaſt auiourdhuy, moyennant que ce fuſt purement & ſans ſuperſtition.

5 Ceux qui ſont venuz depuis, ont renuerſé & enſeuely ceſte ordonnance ancienne, & au lieu d'icelle ont mis en auant ie ne ſay quelle confirmation forgée & controuuée d'eux, laquelle ils ont fait tenir pour Sacrement de Dieu. Et à fin d'abuſer le monde, ils ont feint, que ſa vertu eſtoit de conferer le ſainct Eſprit a augmentation de grace, qui auroit eſté donné au Bapteſme à innocence: confirmer au combat ceux, qui au Bapteſme auroyent eſté regenerez à vie. Or ceſte Confirmation eſt accomplie par onction, & telle forme de paroles: Ie te marque par le ſigne de la ſaincte croix, & confirme par onction de ſalut, au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit. Toutes ces choſes ſont belles & plaiſantes: mais où eſt la Parole de Dieu, promettãt icy la preſence du ſainct Eſprit? Ils n'en pourroyent monſtrer vn poinct. Dont nous rendront-ils donc certains, que leur Chreſme ſoit vn vaiſſeau du ſainct Eſprit? Nous voyons de l'huile, vne liqueur grace & eſpeſſe, & rien plus. La Parole, dit ſainct Auguſtin, ſoit adiouſtée à l'element: & il ſera fait Sacrement. Qu'ils monſtrent donc ceſte Parole, s'ils nous veulent faire contempler quelque autre choſe en l'huile, que l'huile meſme. S'ils ſe recognoiſſent, comme il appartient, eſtre miniſtres des Sacremens: il ne ſeroit meſtier de combattre plus longuemẽt. C'eſt la premiere reigle d'vn miniſtre, de ne rien attenter ſans mandement. Qu'ils produiſent donc quelque mandement, qu'ils ayent de ce faire, & ie ne feray plus long propos. Si mandement leur defaut, ils ne peuuent excuſer, que leur fait ne ſoit vne trop outrageuſe audace. Par meſmeMatt. 21 raiſon, noſtre Seigneur interrogoit les Phariſiens, Si le bapteſme de Iean eſtoit du ciel ou des hommes. S'ils euſſent reſpondu, des hommes: il obtenoit qu'il eſtoit vain & friuole. Si du ciel, ils eſtoyent contraints de receuoir la doctrine de Iean. Parquoy, de peur d'eſtre trop iniurieux contre Iean, ils n'oſerent confeſſer, que ſon Bapteſme fuſt des hommes. Pareillement ſi la Confirmation eſt des hommes: il eſt reſolu qu'elle eſt vaine & friuole. S'ils veulent perſuader qu'elle ſoit du ciel, qu'ils le prouuent.

Ils

Ils se defendent par l'exemple des Apostres: lesquels ils estiment 6
n'auoir rien fait contre raison. Ce qui est bien vray: & ne seroyent pas reprins de nous, s'ils se pouuoyent monstrer estre imitateurs des Apostres. Mais qu'ont fait les Apostres? Sainct Luc recite aux Actes, que les Act.8
Apostres, qui estoyent en Ierusalem, apres auoir entendu que le pays de Samarie auoit receu la Parole de Dieu, ils enuoyerent Pierre & Iean: & qu'iceux venuz prierent pour les Samaritains, à fin que le S. Esprit leur fust donné: qui n'estoit encores descendu sur aucun d'eux: mais seulement estoyent baptizez au nom de Iesus. Et que apres auoir prié, ils mirent les mains sur eux: par lequel attouchement les Samaritains receurent le S. Esprit. Et a le-dit sainct Luc par quelques fois fait mention de ceste imposition des mains. I'oy ce que les Apostres ont fait: c'est que fidelement ils ont executé leur office. Le Seigneur vouloit que les graces visibles & admirables de son sainct Esprit, lesquelles il espandoit lors sur son peuple, fussent administrées des Apostres, & distribuées par ceste imposition des mains. Or ie ne songe point quelque haut mystere en ceste ceremonie: mais ie pense qu'elle a esté prinse d'eux, pour en icelle signifier qu'ils recommandoyent à Dieu, & luy offroyent celuy, sur lequel ils mettoyent leurs mains. Si ce ministere, qui estoit lors ordonné aux Apostres, estoit auiourdhuy en l'Eglise: il faudroit pareillement garder l'imposition des mains. Mais puis que telle grace n'est plus conferée, dequoy sert l'imposition des mains? Certes le sainct Esprit assiste encores au peuple de Dieu: sans la direction & conduite duquel, l'Eglise ne peut consister. Car nous auons la promesse, qui iamais ne nous faudra, par laquelle Christ appelle Iean 7
à soy ceux qui ont soif, à fin qu'ils boyuent des eaux viues. Mais ces vertuz merueilleuses, & operations manifestes, qui estoyent distribuées par Iesa.55
l'imposition des mains, ont cessé, & n'ont deu estre que pour vn temps. Car il falloit que la nouuelle predication de l'Euangile, & le nouueau regne de Christ fust exalté & magnifié par tels miracles, qui iamais n'auoyent esté veuz ne cogneuz. Lesquels quand le Seigneur a fait cesser, il n'a pas pourtant delaissé son Eglise: mais a declairé que la magnificence de son Regne, & la dignité de sa Parole estoit assez hautement manifestée. En quelle partie donc ces basteleurs ensuyuēt-ils les Apostres? Il conuenoit faire par l'imposition des mains, que la vertu euidente du S. Esprit incontinent se monstrast. Ils n'en font rien. A quel propos donc alleguent ils pour eux l'imposition des mains? Laquelle certes nous confessons auoir esté en vsage aux Apostres: mais du tout à autre fin.

Ceste allegation est autant friuole, comme qui diroit le soufflement, 7
duquel le Seigneur souffla sur ses Disciples, estre vn Sacremēt, par lequel Iean 20
soit dōné le sainct Esprit. Mais quād le Seigneur l'a vne fois fait: il n'a pas voulu qu'il fust aussi fait de nous. En ceste maniere les Apostres vsoyent de l'imposition des mains, pour le temps qu'il plaisoit au Seigneur eslargir à leurs prieres les graces du sainct Esprit: non pas à fin que ceux qui viendroyent apres, contrefissent sans quelque fruit le-dit signe vuide & vain: cōme font ces Singes. Dauantage, quand ils monstreroyent, qu'en l'imposition des mains ils ensuyuent les Apostres (en laquelle toutesfois ils n'ont rien semblable à eux, sinon vne folle & peruerse singerie) dont

prennent-ils l'huile qu'ils appellent de salut? Qui les a enseignez de cercher salut en l'huile, & luy attribuer puissance de conforter spirituellement? Est-ce sainct Paul, qui nous retire si loing des elemens de ce mõde, qui ne condamne rien plus que de s'arrester à telles obseruations? Au contraire, ie prononce hardiment, non pas de moy, mais de Dieu: que ceux qui appellent l'huile, huile de salut, renoncent au salut qui est en Christ, reiettent Christ, & n'ont nulle part au Royaume de Dieu. Car l'huile est pour le ventre, & le ventre pour l'huile: & le Seigneur destruira tous les deux. C'est à dire que tous ces elemens infirmes qui perissent par vsage, n'appartiennent rien au Royaume de Dieu, lequel est spirituel & sans fin. Quelcun me pourra icy dire: Quoy donc? Veux tu reigler à ceste mesure l'eau, de laquelle nous sommes baptizez: & le pain & le vin, sous lesquels nous est presenté le corps & le sang du Seigneur en la cene? Ie respon, qu'aux Sacremens il y a deux choses à considerer. La substance de la chose corporelle, qui nous y est proposée: & l'enseigne, qui par la Parole de Dieu, luy est engrauée: en laquelle gist toute la force. D'autant donc que le pain, le vin, & l'eau, qui sont les Sacremens representez à nostre œil, retiennent leur substance naturelle, le dire de sainct Paul a lieu, La viande pour le ventre, & le ventre pour la viande: le Seigneur destruira tous les deux. Car telles substances passent & s'esuanouyssent auec la figure de ce monde. Mais d'autant que ces choses sont par la Parole de Dieu sanctifiées, pour estre sacremens: elles ne nous arrestent point en la chair, mais nous enseignent spirituellement.

Gal.3.4 *Coloss.2* *1.Cor.6*

8 Toutesfois, regardons encores de plus pres, combien de monstres nourrist ceste huile. Ces engresseurs disent, que le sainct Esprit est donné au Bapteſme pour innocence: & en la Confirmation, pour augmentation de graces: qu'au Bapteſme nous sommes regenerez à vie, & qu'en la Confirmation nous sommes armez pour batailler. Et tellement n'ont nulle honte, qu'ils nient le Bapteſme estre bien parfait sans la Confirmation. O peruersité! Ne sommes nous point donc ensepueliz par le Bapteſme auec Christ, pour estre faits consors de sa resurrection? Or sainct Paul interprete ceste participation de la mort & de la vie de Iesus Christ, estre la mortification de nostre chair, & la viuification de l'Esprit: d'autant que nostre vieil homme est crucifié, à ce que nous cheminions en nouueauté de vie. Sauroit-on mieux estre armé au combat contre le Diable? Que s'ils osoyent ainsi fouler aux pieds, sans crainte, la Parole de Dieu: pour le moins qu'ils eussent porté reuerence à l'Eglise, de laquelle ils veulent estre veuz enfans obeissans. Or, on ne pourroit prononcer sentence plus seuere contre ceste fausse doctrine qu'ils maintiennent, que ce qui fut iadis decreté au Concile Mileuitain du temps de S. Augustin. C'est à sauoir, que quiconque dit le Bapteſme estre seulemẽt dõné pour la remission des pechez, & non point pour aide de la grace du S. Esprit, qu'il soit anathematizé. Et ce que S. Luc, au lieu que nous auõs allegué, dit que les Samaritains auoyent esté baptizez au Nom de Iesus, lesquels n'auoyent point receu le S. Esprit: il ne nie pas simplement qu'ils n'eussent receu quelque don de l'Esprit, puis qu'ils croyoyent Iesus Christ de cœur, & le confessoyent de bouche: mais il entend qu'ils n'auoyẽt eu la donatiõ de l'Esprit,

Rom.6

par

par laquelle on receuoit les vertuz apparentes,& graces visibles. A ceste raison il est dit,que les Apostres receurent l'Esprit au iour de la Penteco ste:combien que long temps parauãt leur fust dit: Ce n'estes vous pas qui parlez,mais l'Esprit de vostre Pere parle en vous. Vous voyez icy, vous tous qui estes de Dieu,la malicieuse & pestilẽte finesse de Sathan. Ce qui estoit veritablemẽt dõné au Baptesme, il fait qu'il soit dõné en sa Cõfir matiõ:à fin de nous destourner cauteleusemẽt du Baptesme. Qui doutera maintenãt ceste doctrine estre de Sathã,laquelle ayãt retrẽché du Baptes me les promesses qui y estoyẽt propres,les trãsfere ailleurs? On voit, dy ie derechef,sur quel fondemẽt est appuyée ceste notable onction. La Parole de Dieu est,que tous ceux qui sõt baptizez en Christ,ont vestu Christ auec ses dõs. La parole des engresseurs,que nous n'auõs receu aucune pro messe au Baptesme,laquelle nous munisse au combat cõtre le Diable. La premiere voix est de verité:il faut dõc que ceste cy soit de mensonge. Ie puis dõc definir ceste Cõfirmatiõ plus veritablemẽt qu'ils n'ont fait iusques icy. C'est qu'elle est vne droite cõtumelie contre le Baptesme, qui en obscurcist & abolist l'vsage. Ou que c'est vne fausse promesse du Diable, pour nous retirer de la verité de Dieu. Ou, si on l'aime mieux que c'est huile pollue par mẽsõge du Diable,pour trõper les simples & imprudẽs.

Matt.10

Gal.3

Au decre. de consec. distin.5.c Spiritus.

Outreplus ces Engresseurs adioustent,que tous fideles doyuent receuoir par imposition de mains le S. Esprit,apres le Baptesme:à fin qu'ils soyent trouuez Chrestiens accompliz: car il n'y a nul plein Chrestien, sinon celuy qui est oingt par le Chresme Episcopal. Voila leurs propres mots. Mais ie pensoye que tout ce qui appartient à la Chrestienté, fust comprins & declairé aux Escritures: & maintenãt,comme ie voy,il faut cercher la vraye reigle de religion hors d'icelles. Donc la sapience de Dieu,la verité celeste,toute la doctrine de Christ,ne fait sinon commencer les Chrestiens:l'huile les parfait. Par ceste doctrine sont cõdamnez, tous les Apostres,& tant de Martyrs,lesquels il est trescertain n'auoir ia mais esté enhuylez. Car ce sainct Chresme n'estoit pas encore,par lequel fust accõplie leur Chrestiẽté: ou plustost eux fussent faits Chrestiẽs, qui ne l'estoyẽt pas encore. Mais encore que ie me taise,ces Chrismateurs se refutent eux mesmes amplement. Car la quãtiesme partie de leur peuple enhuilent-ils apres le Baptesme? Pas la centiesme. Pourquoy dõc souffrẽt-ils tels demy Chrestiẽs en leur trouppeau, à l'imperfectiõ desquels il estoit facile de remedier? Pourquoy si negligemmẽt souffrent-ils,que leurs subiets omettẽt ce qui n'estoit licite d'omettre sãs grãd crime? Que ne cõtreignent ils plus fort à vne chose tãt necessaire,& sans laquelle, cõme ils disẽt,on ne peut obtenir salut,sinõ qu'õ soit empéché par mort soudaine? Certainemẽt quãd ils la souffrent si aisément contemner, ils cõfessent tacitement,qu'elle n'est pas de si grand prix qu'ils en font semblant.

9 Verba ca.1.de cõsecr.dist. 5.concili. Aurelia. ca.vi ieiuni.de consec.dist.5

Finalement ils determinent,qu'on doit auoir en plus grande reuerence ceste sacrée Onction,que le Baptesme: pourtant qu'elle est seulement conferée par les mains des grans Prelats, où le Baptesme est vulgairemẽt distribué par tous prestres. Que diroit-on icy, sinõ qu'ils sont pleinemẽt furieux, quãd ils aimẽt tãt leurs inuentiõs, qu'ils osent au pris contemner les sainctes institutions de Dieu? Langue sacrilege, oses-tu

10 Ca.de his vero cadẽ distinc.

oppoſer au Sacremẽt de Chriſt, de la greſſe infecte ſeulement de la puãteur de ton aleine, & charmée par quelque murmure de parole? Oſes-tu l'accõparer auec l'eau ſactifiée de la Parole de Dieu? Mais cela eſtoit peu à tõ audace, quand meſme tu l'as preferée. Voila les decrets du ſainct ſiege Apoſtolique. Mais aucũs d'eux ont voulu moderer ceſte rage, par leur opiniõ meſme trop outrageuſe: & ont dit, que l'huile de Cõfirmation eſt à tenir en plus grãde reuerẽce que le Bapteſme: non pas poſsible pour plus grãde vertu & vtilité qu'elle confere, mais pour autãt qu'elle eſt donnée par perſõnes plus dignes, ou qu'elle ſe fait en plus digne partie du corps, c'eſt à ſauoir au frõt: ou qu'elle eſlargiſt plus grãde augmẽtatiõ de vertu, cõbien, que le Bapteſme vaille plus à remiſsion. Mais par la premiere raiſon, ne ſe mõſtrent il pas eſtre Donatiſtes, eſtimãs la force du ſacrement de la dignité du Miniſtre? Accordõs leur toutesfois que la Confirmation ſoit appellée plus digne, pour la dignité de la main Epiſcopale. Mais ſi quelcun les interrogue, dont telle prerogatiue a eſté ottroyée aux Eueſques: quelle raiſon produirõt ils, ſinõ leurs ſonges? Les Apoſtres, diſent ils, ont vſé ſeuls de ce droit: quãd eux tãt ſeulement ont diſtribué le S. Eſprit. Mais les ſeuls Eueſques ſont-ils Apoſtres? Et meſme du tout ſont ils Apoſtres? Accordõs leur encore neantmoins cela. Que ne pretendent ils par vn meſme argument, que tant ſeulement les Eueſques doyuent attoucher le ſacrement du ſang en la cene de noſtre Seigneur, lequel ils deniẽt aux laics: pourtãt que noſtre Seigneur l'a, comme ils diſent, donné ſeulement aux Apoſtres? Si ſeulement aux Apoſtres: pourquoy n'inferent-ils que ſeulement auſsi aux Eueſques? Mais en ce lieu la ils font les Apoſtres ſimples Preſtres: maintenant ils les créent Eueſques. Finalemẽt Ananias n'eſtoit point Apoſtre, lequel toutesfois fut enuoyé à ſainct Paul, pour luy faire recouurer la veuë, le baptizer, & remplir du ſainct Eſprit. I'adiouſteray encore cecy outre la meſure. Si ceſt office eſtoit de droit diuin propre aux Eueſques, pourquoy l'ont-ils oſé communiquer aux ſimples Preſtres? comme on liſt en quelque epiſtre de Gregoire.

Au quart de ſenten. diſ. 7. c. 2

Act. 9

Au decr. diſt. 95. c Peruenit.

11 Combien l'autre raiſon eſt elle friuole, inepte & folle? c'eſt à ſauoir d'appeller leur Confirmation plus digne que le Bapteſme de Dieu: pourtant qu'en icelle le front eſt ſouillé d'huile, & au Bapteſme le teſt de la teſte. Comme ſi le Bapteſme eſtoit fait d'huile, & nõ d'eau. I'appelle icy en teſmoings tous ceux qui ont craincte de Dieu, ſi ces abuſeurs ne s'efforcent point d'infecter la pureté des Sacremens, par le leuain de leur fauſſe doctrine. I'ay dit en autre lieu, qu'à grand peine peut on apperceuoir aux Sacremens ce qui eſt de Dieu, entre la multitude des inuentions humaines. Si aucun lors ne m'adiouſtoit foy: maintenãt, pour le moins qu'il croye à ſes maiſtres. Voicy l'eau (qui eſt le ſigne de Dieu) meſpriſée & reiettée, ils magifient tant ſeulement au Bapteſme leur huile. Nous aucõtraire, diſons qu'au Bapteſme le front eſt mouillé d'eau, aupris de laquelle nous n'eſtimons pas toute leur huile pour fiente, ſoit au Bapteſme, ſoit en la Confirmation. Et ſi quelcun allegue qu'elle eſt vendue plus cher, il eſt facile de reſpondre, que leur vendition, eſt tromperie, iniquité, & larrecin. Par la troiſieſme raiſon, ils manifeſtent leur impieté, enſeignans que plus grande augmentation de vertu ſoit cõferée en la Confirmatiõ, qu'au

Bap-

Bapteſme. Les Apoſtres ont adminiſtré les graces viſibles du ſainct Eſprit par l'impoſition des mains. En quoy ce monſtre profitable la greſſe de ces trompeurs? Mais laiſſons tels moderateurs, qui couurent vn blaſpheme par pluſieurs. C'eſt vn nœud inſoluble: lequel il vaut mieux rompre du tout, que tant trauailler à le délier.

Or quand ils ſe voyent dénuez de la Parole de Dieu & toute raiſon probable, ils pretendent ce qu'ils ont de couſtume: que ceſte obſeruation eſt fort ancienne, & confermée par le conſentement de pluſieurs aages. Quand cela ſeroit vray, encore ne font ils rien. Le Sacrement n'eſt pas de la terre, mais du ciel: non des hommes mais d'vn ſeul Dieu. Qu'ils prouuent Dieu eſtre l'autheur de leur Confirmation, s'ils veulent qu'elle ſoit tenue pour Sacrement. Mais qu'alleguent-ils l'ancienneté, veu que les Anciens ne mettent en nul lieu plus de deux Sacremens? S'il falloit prendre des hommes l'aſſeurance de noſtre Foy, nous auons vne forteresſe inexpugnable, que les Anciens n'ont iamais recogneu pour Sacremẽs, ce que fauſſement eux appellent Sacremens. Les Anciens parlent de l'impoſition des mains: mais l'appellent ils Sacrement? S. Auguſtin apertemẽt eſcrit que ce n'eſt autre choſe qu'oraiſon. Et qu'ils ne viennent point icy embrouiller de leurs folles diſtinctions, le dire de ſainct Auguſtin ne deuoir eſtre entendu de l'impoſition des mains confirmatoire, mais curatoire ou reconciliatoire. Le liure eſt entre les mains des hommes. Si ie detourne les mots en autre ſens que ſainct Auguſtin ne les a eſcrits, qu'ils me crachent au viſage. Car il parle des heretiques qui ſe reconcilioyent à l'Egliſe: il monſtre qu'il ne les faut point rebaptizer, mais qu'il ſuffit de leur impoſer les mains, à fin que par le lien de paix, Dieu leur donne ſon Eſprit. Or pource qu'il pouuoit ſembler aduis que ce fuſt choſe contre raiſon de reiecter pluſtoſt l'impoſition des mains que le Bapteſme: il adiouſte qu'il y a bien difference: d'autant qu'icelle n'eſt qu'vne oraiſon qui ſe fait ſur l'homme. Et que tel ſoit le ſens, il appert encore par vn autre paſſage, ou il dit, On impoſe les mains aux heretiques qui ſe reduiſent à l'Egliſe, pour les conioindre en charité, laquelle eſt le principal don de Dieu, & ſans laquelle nulle ſanctification ne peut eſtre en ſalut à l'homme.

12. *Lib. 3. de bap. cõtra Donat. ca. 16*

Lib. 5. ca. 23.

Ie ſouhaiteroye que nous retinſions la maniere que iay dite auoir eſté entre les Anciens, deuant que ceſte abortiue fiction de Sacrement vint en auant. Non pas qu'il y euſt vne telle Confirmation, laquelle ne ſe peut meſme nommer ſans faire iniure au Bapteſme: mais vne inſtruction Chreſtienne, par laquelle les enfans, ou ceux qui auroyent paſſé aage de enfance, euſſent à expoſer la raiſon de leur Foy en preſence de l'Egliſe. Or ce ſeroit vne tresbonne maniere d'inſtruction, ſi on auoit vn formulaire proprement deſtiné à c'eſt affaire, contenant & declairant familierement tous les poincts de noſtre Religion, eſquels l'Egliſe vniuerſelle des fideles doit ſans differẽt conſentir. Et que l'enfant de dix ans, ou enuiron ſe preſentaſt à l'Egliſe, pour declairer la confeſſion de ſa Foy. Qu'il fuſt interrogué ſur chacun poinct, & euſt à reſpondre: s'il ignoroit quelque choſe, ou n'entẽdoit pas bien, qu'on l'enſeignaſt, en telle maniere qu'il cõfeſſaſt, preſente & teſmoing l'Egliſe, la vraye, vnique & pure Foy, en laquelle tout le peuple fidele d'vn accord honnore Dieu. Certainement ſi

13

ceſte diſcipline auoit lieu, la pareſſe d'aucuns peres & meres ſeroit corrigée. Car ils ne pourroyẽt lors, ſans grãd honte, auoir en negligéce l'inſtruction de leurs enfans, de laquelle ils ne ſe ſoucient pas maintenant beaucoup. Il y auroit meilleur accord de Foy entre le peuple Chreſtien, & n'y auroit point ſi grande ignorance & rudeſſe en pluſieurs. Aucuns ne ſeroyent pas ſi aiſément trãſportez par nouuelle doctrine. En ſomme, chacun auroit vne adreſſe de la doctrine Chreſtienne.

De Penitence.

14 ILs conioignẽt prochainemẽt la Penitẽce, de laquelle ils parlẽt ſi cõfuſement & ſans ordre, qu'on ne peut rien cueillir ferme ne certain de leur doctrine. Nous auons ia en vn autre lieu expliqué au lõg premierement ce que l'Eſcriture nous monſtre de Penitence, puis apres que c'eſt qu'ils en enſeignent. Maintenant il nous faut ſeulement toucher pour cõbien legiere, ou pluſtoſt ſans nulle raiſon, ils en ont fait vn Sacremẽt. Toutesfois ie diray premierement en brief quelle a eſte la façon de l'Egliſe ancienne, ſouz couleur de laquelle les Papiſtes ont introduit leur folle fantaſie, & la maintiennent à preſent. Les Anciens obſeruoyent ceſt ordre en la Penitence publique, que quand le penitent s'eſtoit acquité de la ſatisfaction qu'on luy auoit enioincte, il eſtoit reconcilié à l'Egliſe par l'impoſition des mains. Et cela eſtoit vn ſigne d'abſolution, tant pour conſoler le pecheur que pour aduertir le peuple, que la memoire de ſon offenſe
Li. epi. 1. deuoit eſtre abolie. Ce ſigne eſt ſouuent nommé de ſainct Cyprien, Ot-
epiſt. 2 troy, ou Donation de paix. Dauantage, à fin que ceſt acte euſt plus d'authorité, il y auoit ordonnance, que cela ne ſe deuoit faire ſans le ſeu & vouloir de l'Eueſque. A quoy ſe doit rapporter le decret du Cõcile de Carthage, ſecond: où il eſt dit qu'vn Preſtre ne doit point publiquement reconcilier vn penitent. Et en vn autre decret du Cõcile Aroſiquain: Ceux qui decedent de ce monde deuant la fin de leur penitence, pourront eſtre admis à la communion ſans l'impoſition des mains reconciliatoire: mais ſi quelcun reuenoit en ſanté, qu'il ſoit reconcilié par l'Eueſque. Il y a vn
Chap. 31 autre ſemblable decret du Concile de Cartharge, troiſieſme. Tous ces ſtatuts tendoyent à ce but, que la ſeuerité qu'ils vouloyent eſtre obſeruée, ne s'en allaſt en decadence. Ainſi d'autant qu'il y pouuoit auoir des Preſtres trop faciles, il eſtoit dit que l'Eueſque auroit cognoiſſance de cauſe.
Li. epiſt. Combien que ſainct Cyprien teſmoigne en vn autre paſſage, que l'Eueſ-
3. epi. 14. que n'impoſoit pas ſeul les mains ſur les penitens, mais tout le Clergé auec luy. Depuis par ſucceſſion de temps, ceſte façon a eſté peruertie, tellement qu'on a vſé de ceſte ceremonie en abſolutions priuées: c'eſt à dire hors la penitence publique. Et de la vient ceſte diſtinction que met Gra-
In decre. tien, qui a fait le recueil des decrets, entre la reconciliation publique &
26. q. 6 particuliere. Quant à moy, ie confeſſe que ceſte obſeruation dont parle ſainct Cyprien, eſt ſaincte & vtile à l'Egliſe, & voudroye qu'elle fuſt auiourdhuy en vſage. Quant à l'autre, encore que ie ne la reprouue point du tout, neantmoins i'eſtime qu'elle n'eſt point fort expediente. Quoy qu'il en ſoit, nous voyons que l'impoſition des mains en la penitence, eſt vne ceremonie dreſſée des hommes, & non pas inſtituée de Dieu. Et

par

par ainſi qu'elle doit eſtre miſe entre les choſes indifferentes, ou entre les obſeruations, dont on ne doit pas tenir tel conte, que des Sacremens fondez en la Parole de Dieu.

Or les Theologiens Romaniſques, qui ont ceſte bonne couſtume de corrompre, & depraner tout, par leurs belles gloſes, ſe tourmentent fort à y trouuer vn Sacrement. Et n'eſt point de merueille ſi ils en ſont en peine: car ils cerchent ce qui n'y eſt point. Finalement, ne pouuant mieux, comme gens qui ſont au bout de leur ſens, ils laiſſent tout ſuſpens, incertain, & confus par diuerſité d'opinions. Ils diſent donc, que la Penitence exterieure eſt Sacrement: & s'il eſt ainſi, qu'il la faut reputer eſtre ſigne de la Penitence interieure: c'eſt à dire, de la contrition du cœur, qui ſera par ceſte raiſon la ſubſtance du Sacrement: ou bien que toutes les deux ſont Sacrement: non pas deux, mais vn accomply. Et que l'exterieure eſt Sacrement tant ſeulement: l'interieure, Sacrement & ſubſtance d'iceluy, & que la remiſsion des pechez eſt ſubſtance du Sacrement, non pas Sacrement. A fin de reſpondre à toutes ces choſes, ceux qui ont ſouuenance de la diffinition du Sacrement cy deſſus miſe, qu'ils rapportent à icelle tout ce que ceux cy diſent eſtre Sacrement: & ils trouueront qu'il n'y a nulle conuenance. Car ils trouueront que ce n'eſt point vne ceremonie externe, inſtituée du Seigneur à la confirmation de noſtre Foy. S'ils repliquent, que ma diffinition n'eſt pas vne loy, à laquelle ils ſoyent neceſſairement tenuz d'obeir: qu'ils eſcoutent ſainct Auguſtin, auquel ils font ſemblant de porter vne reuerence inuiolable. Les Sacremens dit-il, ſont inſtituez viſibles, pour les charnels: à fin que par les degrez des Sacremens ils ſoyent transferez des choſes qui ſe voyent à l'œil, à celles qui ſe comprennent en l'entendement. Qu'eſt ce qu'ils voyent ou peuuent monſtrer aux autres de ſemblable, en ce qu'ils appellent Sacrement de Penitence? Sainct Auguſtin en vn autre lieu dit: Sacrement eſt ainſi appellé, pource qu'en iceluy vne autre choſe eſt veuë, & vne autre entendue. Ce qui s'y voit, a figure corporelle: ce qui y eſt entendu a fruit ſpirituel. Cecy ne conuient non plus au Sacrement de penitence, tel qu'ils l'imaginent, ou il n'y a nulle figure corporelle qui repreſente le fruit ſpirituel.

15

Au 4. des ſent. diſt. 22. c. 2

Au 3. lib. des queſt. du vieux Teſt. In ſerm. quodã de Bapt. infan.

Mais encore, à fin que ie les ſurmonte meſme en leur limite: ie demande, s'il y auoit icy Sacrement aucun, n'y auoit-il pas meilleure couleur de dire, que l'abſolution du Preſtre fuſt Sacrement, que la Penitence, ou interieure, ou exterieure? Car il eſtoit facile de dire, que c'eſt vne ceremonie ordonnée pour confirmer noſtre Foy de la remiſsiõ des pechez, & ayant promeſſe des clefs, comme ils appellent: c'eſt à ſauoir, Ce que tu auras lié ou delié ſur terre, ſera lié & delié aux cieux. Mais quelcun euſt obiecté à l'encontre, que pluſieurs ſont abſouz des Preſtres, aux queis telle abſolution ne profite de rien: comme ainſi ſoit, que par leur doctrine les Sacremens de la nouuelle Loy doyuent en efficace faire ce qu'ils figurent. A cela la reſponſe eſt preſte. C'eſt à ſauoir, que comme il y a double manducation en la cene de noſtre Seigneur, l'vne ſacramentale, qui eſt pareillement commune aux bons & aux mauuais: l'autre qui eſt ſpecialement propre aux bons: auſsi ils peuuent ſemdre,

16

que l'absolution se reçoit doublement. Combien que iusques icy ie n'ay peu comprendre comment ils entendent que les Sacremens de la nouuelle Loy ayent vne operation si vertueuse. Ce que i'ay monstré n'accorder nullement à la verité de Dieu, quād ie traitoye ceste matiere en son lieu. Seulement i'ay voulu icy declairer, que ce scrupule n'empesche de rien, à ce qu'ils ne puissent nommer l'absolution du Prestre, Sacrement. Car ils respondront par la bouche de sainct Augustin, que la sanctificatiō est aucunesfois sans Sacrement visible & que Sacrement visible est aucunesfois sans interieure sanctification. Item, que les sacremens font ce que ils figurent és esleuz seulement. Item, que les vns vestent Christ iusques à la perception du sacrement, les autres iusques à la sanctification. Le premier aduiēt semblablement aux bons & aux mauuais: le second n'aduiēt finō aux bōs. Certes ils se sont trop puerilement abusez: & ont esté aueugles au Soleil, quand estans en telle perplexité & difficulté, ils n'ont pas cognu vne chose si facile & vulgaire.

Au 3. li. des quest. du vieux Te. & au li. du Bap. des enfans & au li. 5 du Ba. co. les Donat.

17 Toutesfois, à fin qu'ils ne s'enorgueillissent pas, en quelque part qu'ils mettent leur sacrement, ie nie qu'il doyue estre reputé sacrement. Premierement, veu qu'il n'y a nulle promesse de Dieu, qui est le fondement vnique de sacrement. Car comme nous auons assez declairé cy dessus, la promesse des clefs n'appartient nullement à faire quelque estat particulier d'absolution, mais seulement à la prediction de l'Euangile, soit qu'elle soit faite ou à plusieurs, ou à vn seul, sans y mettre difference: c'est à dire: que par icelle promesse nostre Seigneur ne fonde point vne absolution speciale, qui soit faite distinctemēt à vn chacun: mais celle qui se fait indifferemment à tous pecheurs, sans adresse particuliere. Secondement, veu que toute ceremonie qui se pourra icy produire, est pure inuention des hommes: comme ainsi soit qu'il ait ia esté determiné que les ceremonies des sacremens ne se peuuent ordonner, sinon de Dieu. C'est donc mensonge & tromperie, tout ce qu'ils ont forgé & fait accroire du sacrement de Penitence. D'auantage, ils ont orné ce sacrement contrefait, d'vn tel tiltre qu'il appartenoit, disans que c'estoit vne seconde planche apres le naufrage. Car si quelcun à maculé par peché la robbe d'innocence qu'il auoit receuë au Bapteſme, par Penitence il la peut lauer. Mais c'est ie dire de sainct Hierome, disent-ils. De qui qu'il soit, il ne se peut excuser, qu'il ne soit pleinement meschant. Comme si le Bapteſme estoit effacé par le peché: & non pas plustost que les pecheurs le deussent reuoquer en memoire, toutes les fois qu'ils cerchent remission de peché, pour en icelle memoire se conforter, prendre courage & confirmer leur fiance, qu'ils impetreront remission de peché, laquelle leur a esté promise au Bapteſme. Parquoy, celuy parlera tresproprement, qui appellera le Bapteſme, sacrement de Penitence: puis qu'il a esté donné en consolation à ceux qui s'estudient à faire Penitence. Et à fin qu'on ne pense que ce soit vn songe de ma teste: il appert que ce a esté vne sentence commune & resolue en l'Eglise ancienne. Car au liure intitulé, De la Foy, qu'on attribue à sainct Augustin, il est nommé sacrement de Foy, & de Penitence. Et qu'est-ce que nous recourons à tesmoignages incertains, comme si on pouuoit requerir quelque

Au 4. li. des sēt. di. 14. c. 1. & au dec. de pœnit. di. 1. c. 2

De fide ad Pet. c. 30 Ci. a. aec. 15. q. 1. ca. Firmissi.

que chose plus claire, que ce que recite l'Euangeliste: à sauoir que Iean a preſché le Bapteſme de Penitence en remiſsion des pechez? *Luc 3*

De l'Extreme onction.

18 LE troiſieſme ſacrement contrefait, eſt l'extreme onction: laquelle ne ſe dõne que par vn Preſtre: & ce, en extremité de vie, & de l'huile cõſacré par l'Eueſque: & par telle forme de paroles: Dieu par ceſte ſaincte Onctiõ, & par ſa miſericorde, te pardõne tout ce que tu as offenſé, par l'ouye, la veue, le flairer, l'attouchemẽt & le gouſt. Et feignent que il y a deux vertuz de ce ſacremẽt: c'eſt à ſauoir, la remiſsiõ des pechez, & l'allegemẽt de la maladie corporelle, s'il eſt expedient: ou la ſanté de l'ame. Or ils diſent que l'inſtitution en eſt miſe par ſainct Iaques: duquel les mots ſont tels, Y a-il quelcun malade entre vous? Qu'il appelle les Anciens de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur luy, l'oignant d'huile au Nom du Seigneur & il recouurera ſa ſanté: & s'il eſt en pechez, ils luy ſeront remiz. *Iaq. 5*

Ceſte onction eſt d'vne meſme raiſon, que nous auons cy deſſus demonſtré l'impoſition des mains: c'eſt à ſauoir vne baſtellerie & ſingerie, par laquelle ſans propos & ſans vtilité ils veulent contrefaire les Apoſtres. Sainct Marc recite, que les Apoſtres en leur premier voyage, ſelon le mãdement qu'ils auoyent eu du Seigneur, reſſuſciterent les morts, chaſſerẽt les Diables, nettoyerent les ladres, guerirent les malades: & adiouſte qu'en la gueriſon des malades, ils vſerent d'huile. Ils oignoyent, dit-il, pluſieurs malades d'huile: & ils eſtoyent gueriz. Ce qu'a regardé ſainct Iaques, quand il a commandé d'appeller les Anciens, pour oindre le malade. Mais ceux qui auront conſideré, en quelle liberté noſtre Seigneur & ſes Apoſtres ſe ſont gouuernez en ces choſes exterieures, iugeront facilement que ſouz telles ceremonies il n'y a pas fort haut myſtere caché. *Marc 6*

Noſtre Seigneur voulant reſtituer la veuë à l'aueugle, fiſt de la boue de poudre & de ſaliue. Il en gueriſſoit les vns par attouchement, les autres par parole. En ceſte maniere les Apoſtres ont guery aucunes maladies de ſeules paroles: les autres auec attouchement, les autres auec onction. Mais ils pourront dire, que ceſte onction n'a pas eſté priſe des Apoſtres temerairement, non plus que les autres choſes. Ce que ie confeſſe, non pas toutesfois qu'ils l'ayent priſe, à ce qu'elle fuſt vn inſtrument de la ſanté: mais ſeulement vn ſigne, par lequel fuſt enſeignée la rudeſſe des ſimples, dont prouenoit telle vertu: de peur qu'ils n'attribuaſſent la louange aux Apoſtres. Or cela eſt vulgaire & accouſtumé, qu'en l'Eſcriture le ſainct Eſprit & ſes dons, ſont ſignifiez par l'huile. Au reſte, icelle grace de guerir des malades n'a plus de lieu, comme auſsi bien les autres miracles: leſquels le Seigneur a voulu eſtre faits pour vn temps, à fin de rendre la nouuelle predication de l'Euangile eternellement admirable. Encores donc que nous accordiſsions, que l'onction euſt eſté vn ſacrement des vertuz, qui eſtoyent lors adminiſtrées par les mains des Apoſtres: toutesfois elle ne nous appartient maintenant en rien, veu que l'adminiſtratiõ des vertuz ne nous eſt commiſe. *Iean 9*

19 Et pour quelle plus grande raiſon, font ils de ceſte onction vn ſacrement, que de tous autres ſignes ou ſymboles, deſquels il eſt fait men-

tion en l'Escriture? Que ne destinent-ils quelque estang de Siloah: auquel en certaines saisons, les malades se bagnassent? Cela, disent ils, se feroit en vain. Certes non pas plus en vain que l'onction. Que ne se couchent-ils sur les morts: veu que sainct Paul ressuscita vn enfant mort, en s'estendant sur luy? Pourquoy ne font-ils vn Sacrement de boue, composée de salive & de poudre? Tous autres exemples, disent-ils, ont este speciaux: mais cestuy-cy de l'onction est cómandé par sainct Iaques. Voire mais S. Iaques parloit pour le tẽps auquel l'Eglise iouyssoit de celle benedictiõ qu'auõs dit. Biẽ est vray, qu'ils veulẽt faire accroire, qu'il y a encore vne mesme force à leur onction: mais nous experimẽtons du cõtraire. Que nul maintenant ne s'esmerueille, comment ils ont si hardimẽt trompé les ames, lesquelles ils voyoyent estre hebetées & aueuglées, d'autant qu'ils les auoyent desnuées de la Parole de Dieu, c'est à dire de leur vie. & lumiere: puis qu'ils n'ont point de houte, de vouloir abuser les sens du corps, sentans & viuans. Ils se rendẽt donc dignes d'estre mocquez, quád ils se vantẽt d'auoir la grace de guerison. Nostre Seigneur certes assiste aux siens en tous temps: & subuient, quand mestier est, à leurs maladies, non moins que le temps passé. Mais il ne domonstre point icelles vertuz manifestes, ne les miracles qu'il dispensoit par les mains des Apostres.

20 Parquoy comme les Apostres ne representoyent pas sans cause, par l'huile, la grace qui leur auoit esté baillée en charge, pour donner à cognoistre que c'estoit vertu du sainct Esprit, non pas la leur: aussi du contraire ceux-cy sont grandemẽt iniurieux au S. Esprit, qui disent que l'huile puante & de nulle efficace, est sa vertu. Et est vn mesme propos, comme si quelcun disoit, que toute huile fust vertu du S. Esprit, pourtant qu'elle est appellée de ce nom en l'Escriture: ou que tout colomb fust le sainct Esprit, pourtant qu'il est apparu en telle espece. Mais qu'ils y regardent. Quant à nous, il nous suffira à present de cognoistre tresceriainement, leur onction n'estre pas Sacrement: laquelle n'est point ceremonie instituée de Dieu, & n'a promesse aucune de luy. Car quand nous requerons ces deux choses au Sacrement, que ce soit vne ceremonie ordonnée de Dieu, & qu'il y ait promesse adiointe: nous demandons pareillement, que ceste ceremonie soit ordonnée pour nous, & que la promesse nous appartienne. Pourtant nul ne combat maintenãt que la Circoncision soit vn Sacrement de l'Eglise Chrestienne, combien que ce fust vne ordõnance de Dieu, & qu'il y eust promesse adiointe: veu qu'elle ne nous a point esté commandée: & que la promesse, qui y estoit, ne nous a pas esté donnée. Que la promesse laquelle ils pretendẽt en leur onction, ne nous cõcerne en rien: nous l'auons parauant clairement enseigné, & eux ils le donnent à cognoistre par experience. La ceremonie ne se deuoit prendre sinon de ceux qui auoyent la grace de donner guerison: non pas de ces bourreaux qui sont plus puissans à tuer & meurtrir, qu'à guerir.

21 Combien qu'encores ils eussent obtenu, que ce qui est dit en S. Iaques de l'onction conuint à nostre tẽps (dequoy ils sont bien loing) si n'auront ils pas beaucoup fait, pour approuuer leur opctiõ, de laquelle ils nous ont barbouillez iusques icy. Sainct Iaques veut que tous malades soyent oincts. Ceux cy souillẽt de leur gresse, nõ pas les malades, mais des corps à de-

à demy morts: quād l'ame eſt deſia preſte à ſortir: ou (comme ils parlent) en extremité. S'ils ont vne preſente medecine en leur ſacrement, pour adoucir la rigueur de la maladie: ou bien, pour apporter quelque ſoulagement à l'ame ils ſont fort cruels de n'y remedier iamais en temps. Sainct Iaques entend que le malade ſoit oinct par les Anciēs de l'Egliſe. Ceux cy n'y admettent point autre enhuileur qu'vn Preſtre. Car ce que en ſainct Iaques, par les Anciens ils expoſent les Preſtres, eſtās Paſteurs ordinaires, & diſent que le nōbre pluriel a eſté mis pour plus grande hō neſteté: cela eſt trop friuol: cōme ſi de ce tēps là les Egliſes euſſent eu tel le abondance de Preſtres, qu'ils euſſent peu porter & conduire leur boiſte d'huile auec longues proceſsions. Quand ſainct Iaques cōmande ſimplement d'oindre les malades, ie n'enten pas autre onction que d'huile commune. Et ne ſe fait mention d'autre huile au recit de ſainct Marc. Ceux cy ne tiennent conte d'huile, ſi elle n'eſt conſacrée par l'Eueſque: ce eſt à dire fort eſchauffée de ſon aleine, charmée en murmurāt, & neuf fois ſaluée à genoux, en diſant trois fois. Ie te ſalue ſainct Huile: & trois fois, Ie te ſalue ſainct Chreſme, & trois fois, Ie te ſalue ſainct Baume. Telle eſt leur ſolennité. De qui ont-ils prins telles coniuratiōs? Sainct Iaques dit, que quand le malade aura eſté oingt d'huile, & qu'on aura prié ſur luy, ſi il eſt en pechez, ils luy ſeront pardonnez: n'entendant pas, que les pechez ſoyent effacez par greſſe: mais que les oraiſons des fideles, par leſquelles le frere affligé aura eſté recommandé à Dieu, ne ſeront pas vaines. Ceux cy meſchamment feignent que par leur ſacrée (c'eſt à dire abominable) Onction les pechez ſont remis. Voila comment ils auront profité, quand on les aura laiſſé abuſer à leur folle fantaſie du teſmoignage de ſainct Iaques. Et à fin de ne nous point trauailler en vain pour reprouuer leurs menſonges, regardons ſeulement ce que diſent leurs hiſtoires. Leſquelles racontent qu'Innocence Pape de Rome, qui eſtoit du temps de ſainct Auguſtin, inſtitua que non ſeulement les Preſtres, mais auſsi tous Chreſtiens vſaſſent d'Onction enuers leurs malades. Comment accorderont ils cela auec ce qu'ils veulent faire accroire

Iaq. 5

Sigeberg abbé en ſes Chroniques.

Des Ordres eccleſiaſtiques.

LE Sacrement de l'ordre eſt mis en leur rolle, au quatr'ieſme lieu: mais il eſt ſi fertile, qu'il enfante de ſoy ſept petits Sacramenteaux. Or c'eſt vne choſe digne de mocquerie, que quand ils ont propoſé qu'il y a ſept Sacremēs, en les voulāt nombrer ils en contēt treize. Et ne peuuēt excuſer que les ſept Sacremens des Ordres, ſoyent vn ſeul Sacremēt: pourtāt qu'ils tendēt tous à vne Preſtriſe, & ſont cōme degrez pour monter à icelle. Car puis qu'il appert qu'en chacun d'iceux il y a diuerſes ceremonies: d'auantage, puis qu'ils diſent qu'il y a diuerſes graces: nul ne doutera, que ſelon leur doctrine on n'y doyue recognoiſtre ſept Sacremens. Et qu'eſt-ce que nous debattons cela, comme vne choſe douteuſe: veu qu'eux ils confeſſent pleinement qu'il y en a ſept? Premierement, nous toucherons en paſſant combien il y a d'abſurditez en ce qu'ils veulēt qu'on tienne leurs ordres pour Sacremēs. Puis apres nous diſputerons, à ſauoir ſi la ceremonie par laquelle on introduit vn miniſtre en ſon

22

Auquart des sent. di.34.c.9 estat, se doit ainsi nommer. Ils mettent donc sept ordres ou degrez Ecclesiastiques, ausquels ils imposent le tiltre de Sacrement, & sont ceux qui s'ensuyuent: Huissiers, Lecteurs Exorcistes, Acolithes, Soubdiacres, Diacres & Prestres. Et sont sept, cõme ils disent, à cause de la grace du sainct Esprit contenante sept formes: de laquelle doyuent estre rempliz ceux qui sont promeuz à ces ordres: mais elle leur est augmentée, & plus abondamment eslargie en leur promotion. Premierement, leur nombre est controuué par vne glose & exposition peruerse de l'Escriture, pourtant *Iesaie 11* qu'il leur est aduis qu'ils ont leu en Iesaie sept vertuz du S. Esprit: combiẽ qu'à la verité le Prophete n'en refere point plus de six en ce lieu la, & n'y ait pas voulu raconter toutes les graces du sainct Esprit. Car en d'autres passages de l'Escriture il est aussi bien nommé Esprit de vie, de sanctification, & adoption des enfans de Dieu: qu'audit lieu de Iesaie Esprit de Sapience, d'intelligence, de conseil, de force, de science, & crainte du Seigneur. Toutesfois les autres plus subtils ne font pas seulement sept ordres, mais neuf: à la similitude, comme ils disent de l'Eglise triomphante. Et encores il y a guerre entre eux, d'autant que les vns font le premier ordre de la tonsure clericale, le dernier d'Euesché. Les autres, excluans la tonsure, mettent Archeuesché entre les ordres. Isidore les distingue autrement. Car il fait les Psalmistes & Lecteurs diuers, ordonnant les premiers à la chanterie, & les secõds à lire les Escritures pour l'enseignemẽt du peuple: laquelle distinction est obseruée des Canons. En telle diuersité qu'auons-nous à fuir ou à suyure? dirons-nous qu'il y a sept ordres? Le maistre des sentences enseigne ainsi: mais les docteurs tres-illuminez le determinent autrement: derechef iceux Docteurs discordent ensemble: outreplus, les sacrez Canons nous monstrent vn autre chemin. Voila quel consentement il y a entre les hommes, quand ils disputent des choses diuines, sans la Parole de Dieu.

Ezech.1. Rom.1. & 8. Ceste opinion est de Hugo. Ceste cy est de Gu. Paris. Isido. lib. 7. & allegatur. cap. cleros, dist.21. dist.33.c. lector, & c. ostiarius

23 Mais cecy surmonte toute folie, qu'en chacun de leurs ordres ils font Christ leur compagnon. Premierement, disent-ils, il a exercé l'office d'Huissier, quand il a chassé du Temple les vendeurs & acheteurs, & monstre qu'il est Huissier, en ce qu'il dit, Ie suis l'huis. Il a prins l'estat de Lecteur, quãd au millieu de la Synagogue il a leu Iesaie. Il s'est meslé de estat d'Exorciste, quand en touchant de sa saliue les aureilles & la langue du sourd & muet, il luy rendit l'ouye & le parler. Il a tesmoigné qu'il estoit Acolithe, par ces paroles: Quiconque me suit, ne chemine point en tenebres. Il a fait l'office de Souzdiacre, quand estant ceint d'vn linceul, il a laué les pieds de ses Apostres. Il a fait l'estat de Diacre, distribuant son corps & son sang aux Apostres en la Cene. Il a accomply ce qui est d'vn Prestre, quand il s'est offert à la croix sacrifice au Pere. Ces choses tellement ne se peuuent ouyr sans rire, que ie m'esmerueille si elles ont esté escrites sans risée, au moins si ceux qui les escriuoyent, estoyent hommes. Mais principalement la subtilité est digne d'estre considerée, en laquelle ils s'arraisonnent au nom d'Acolithe, l'exposant Ceroferaire, d'vn mot, comme ie pense, Magicien: certes qui n'est cogneu de langue ou nation aucune. Cõme ainsi soit qu'Acolithe signifie aux Grecs ce luy qui suit & accompagne: & par leur Ceroferaire ils entendent dire vn

Mat. 21. Iean 2. Iean 10 Luc 4. Marc 7. Iean 8. Iean 13. Marc 26 Matt.27

porte

orte cierge. Cõbien que ſi ie m'arreſte à refuter ces folies à bon eſciét, ie meriteray auſsi bien d'eſtre mocqué: tant elles ſont vaines & friuoles.

Toutesfois, à fin qu'ils ne puiſſent plus tromper meſmes les femmes: il faut vn peu deſcouurir leurs menſonges. Ils créent auec grãde pompe & ſolennité leurs Lecteurs, Pſalmiſtes, Huiſsiers, Acolithes, pour s'entremeſler de faire les offices auſquels ils employẽt & cõmettẽt les petits enfans, ou ceux qu'ils appellent laics. Car qui allume le plus ſouvẽt les cierges: ou qui verſe l'eau & le vin, ſinon quelque enfant, ou quelque poure homme laic, qui gagne ſa vie à cela? Ceux-la meſme ne chantent ils pas: n'ouurent ils pas & fermẽt les portes des Egliſes? Car qui eſt ce qui a iamais veu en leurs tẽples vn Acolite ou Huiſsier faiſant ſon meſtier? Mais pluſtoſt celuy qui du tẽps de ſon enfance faiſoit office d'Acolithe, depuis qu'il eſt ordonné en ceſt eſtat, ceſſe d'eſtre ce qu'il eſt appellé. Tellement qu'il ſemble aduis, que de propos deliberé ils ſe demettent de ce qui appartient à leur charge, quand ils en reçoyuent le tiltre. Voila pourquoy il leur eſt neceſſaire d'eſtre ordonnez à tels Sacremens, & receuoir le ſainct Eſprit: c'eſt à ſauoir pour ne rien faire. S'ils alleguent que cela viẽt de la peruerſité du temps preſent, qu'ils delaiſſent & meſpriſent leur deuoir: il faut que pareillement ils confeſſent qu'il n'y a nul fruit, n'vſage auiourd'huy en l'Egliſe de leurs ſacrez Ordres, leſquels ils exaltent merueilleuſement: & que toute leur Egliſe eſt pleine de malediction, puis que elle laiſſe manier aux laics & aux enfans les cierges & burettes: de l'attouchement deſquels nul n'eſt digne, ſinon celuy qui eſt conſacré en Acolithe: quãd elle renuoye les chanteries aux enfans, leſquelles ne ſe doyuent faire que de bouche conſacrée. 24

Des exorciſtes, en quelle fin les conſacrent ils? I'enten bien que les Iuifs ont eu leurs Exorciſtes, mais ie voy qu'ils auoyent leurs noms des exorciſmes, leſquels ils exerçoyent. Mais qui eſt-ce qui iamais a ouy parler, que ces Exorciſtes contrefaits ayent iamais fait vn chef-d'œuure de leur profeſsion? Ils font ſemblant qu'ils ont puiſſance d'impoſer les mains ſur les enragez, infideles & demoniaques: mais ils ne peuuẽt perſuader aux Diables qu'ils ayent telle puiſſance: non pas ſeulement pourtant que les Diables n'obeiſſent point à leurs commandemens, mais auſsi qu'ils ont puiſſance ſur eux. Car à grand' peine en trouueroit-on de dix l'vn qui ne ſoit agité du maling eſprit. Parquoy, tout ce qu'ils babillent de leurs petits ordres, ſoit qu'ils en content cinq ou ſix, eſt forgé de menſonge & ignorance. Nous auons cy deſſus parlé des anciens Acolithes, Huiſsiers & Lecteurs, quand nous traitions de l'ordre de l'Egliſe. Maintenant mon intention n'eſt ſinon de reprouuer ceſte inuention nouuelle de forger ſept Sacremens aux ordres Eccleſiaſtiques. De laquelle on ne trouuera point vn ſeul mot aux docteurs anciens, mais ſeulement en ces badaux de Theologiens Sorboniques & Canoniſtes. 25 Act. 19.

Voyons maintenant des ceremonies qu'ils y font. Premierement, tous ceux qu'ils reçoyuent en leur Synagogue, ils les ordonnent premierement au degré de Clergé. Le ſigne eſt, qu'ils les raſent au ſommet de la teſte, à fin que la couronne, comme ils diſent, ſignifie dignité royale: d'autant que les clercs doyuent eſtre Rois, ayans à gouuerner & 26 C. duo. 21. q. 1.

eux & les autres, ſelon que dit ſainct Pierre: Vous eſtes vn genre eſleu, Preſtriſe royalle, & natiõ ſaincte. Mais ce a eſte vn ſacrilege à eux d'vſurper le tiltre qui appartenoit & eſtoit attribué à toute l'Egliſe. Car ſainct Pierre parle à tous les fideles, & ils tirent ſon dire à eux, comme s'il eſtoit dit ſeulement à ceux qui ſont tõduz ou raſez, Soyez ſaincts: comme ſi eux tous ſeuls anoyent eſté acquis du ſang de Ieſus Chriſt. Mais paſſons outre. Ils aſsignent apres d'autres raiſons de leur couronne: Que le ſommet de leur teſte eſt deſcouuert, pour monſtrer que leur penſée, ſans empeſchement doit contempler la gloire de Dieu face à face: ou pour monſtrer que les vices de la bouche & des yeux doyuent eſtre couppez, ou pour ſignifier le delaiſſement & renonciation des biens temporels: & que le circuit des cheueux qui demeure, figure le reſte des biens qu'ils retiennent pour la ſubſtentation de leur vie. Le tout en figure, pourtant que le voile du Temple n'a pas encore eſte rompu, i'enten quant à eux. Et pourtant ſe faiſans accroire qu'ils ſe ſont tresbien acquitez de leur office, quãd ils ont figuré telles choſes par leur couronne, ils n'en accompliſſent rien à la verité. Iuſques à quand nous abuſeront-ils par tels menſonges & illuſions? Les clercs en tondant vn touppet de cheueux, monſtrent qu'ils ſe ſont deſmiz de l'abondance des biens terriens: qu'eſtans deliurez de tout empeſchement, ils contemplent la gloire de Dieu: qu'ils ont mortifié les concupiſcences de leurs yeux & aureilles. Et il n'y a nul eſtat entre les hommes plus plein de rapacité, ignorance & paillardiſe. Que ne monſtrent ils pluſtoſt leur ſainctеté veritablement, que d'en repreſenter la figure par ſignes faux & menſongers?

Libro 4. ſent. diſt. 24. cap. duo ſunt.

27 Finalement, quand ils diſent que leur couronne a prins ſon origine & raiſon des Nazariens, qu'eſt-ce qu'ils apportent autre choſe, ſinon que leurs myſteres ſont deſcenduz des ceremonies Iudaiques ou pluſtoſt ſont vne pure Iuifuerie? En ce qu'ils adiouſtent que Priſcilla, Acylas & ſainct Paul, ayans fait vœu, ſe tondirent, pour eſtre purifiez, ils monſtrent vne grande beſtiſe. Car cela n'eſt nullement dit de Priſcilla, & n'eſt dit que de l'vn des autres: & eſt incertain duquel des deux, veu que la tonſure, de laquelle parle ſainct Luc, ſe peut auſsi bien rapporter à ſainct Paul qu'à Acylas. Et meſme, à fin que nous ne leur laiſsions ce qu'ils demandent, c'eſt qu'ils ayent prins leur exemple de ſainct Paul, les ſimples ont à noter, que iamais ſainct Paul ne s'eſt tondu la teſte pour ſanctification aucune, mais pour s'accommoder à l'infirmité de ſes prochains. I'ay couſtume d'appeller telles manieres de vœux, Vœux de charité, & non de pieté: c'eſt à dire prins non pour religion aucune, ou ſeruice de Dieu, mais pour ſupporter la rudeſſe des infirmes, cõme il dit, qu'il a eſté fait Iuif aux Iuifs, &c. Ainſi, il faiſoit cela pour s'accommoder aux Iuifs pour vn temps. Mais ceux cy, voulans imiter les purifications des Nazariens ſans quelque fruit: que font-ils autre choſe que dreſſer vn nouueau Iudaiſme? C'eſt d'vne meſme conſcience qu'eſt compoſée l'Epiſtre decretale, qui defend aux clercs ſelon l'Apoſtre de ne nourrir leurs cheueux, mais de les raſer en rond, en maniere de ſphere: comme ſi l'Apoſtre, enſeignant ce qui eſt honneſte à tous hommes, s'eſtoit beaucoup ſoucié de la ronde tonſure de leurs clercs. Que les lecteurs eſtiment de ces commandemens quels ſont

Libro 4. ſent. diſt. 24. ca. 1.

Actes 18

1. Cor. 9

Nomb. 6

Cap. prohibente. diſt. 23

1. Cor. 11

les

les autres ordres, auſquels y a telle entrée pour venir à la verité.

28 Il appert par le teſmoignage de ſainct Auguſtin quelle eſt l'origine de la tonſure des clercs. Car comme ainſi ſoit que iadis nul homme ne nourriſt cheueleure, ſinon ceux qui eſtoyent effeminez, & appetoyent d'eſtre veuz braues & mignons: il fut aduiſé que ce ſeroit mauuais exemple de permettre cela aux clercs. Il y eut donc ordonnance faite, que tous clercs ſe tõdiſſent, à fin de ne donner nulle ſouſpeçon, ny apparẽce qu'ils ſe vouſiſſent parer & orner delicatement. Or la façon de ceſte ombre, eſtoit ſi commune de ce temps la, que d'aucuns Moynes pour ſe monſtrer plus ſaincts que les autres, & auoir quelque monſtre pour ſe diſtinguer, nourriſſoyent cheueleure. Voila comment la tonſure n'eſtoit point vne choſe ſpeciale aux clercs: mais eſtoit en vſance quaſi à tous. Depuis comme ainſi ſoit que le monde recommençaſt à porter cheueleure comme au parauant, & que pluſieurs nations ſe conuertiſſent à Ieſus Chriſt, leſquelles auoyent touſiours accouſtumé de porter cheueleure, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre: il eſt vray-ſemblable, que les clercs, pour la raiſon que nous auons dite, ſe faiſoyent tondre par tout. Or puis apres que l'Egliſe a eſté corrompue, & que toutes les ordonnances anciennes ont eſté ou peruerties, ou deſtournées à ſuperſtition, d'autant qu'on ne voyoit nulle raiſon en ceſte tonſure clericale, comme de fait il n'y auoit qu'vne folle imitation des predeceſſeurs, ſans ſauoir pourquoy ils ont forgé ce beau myſtere: maintenant auec vne ſi grande audace ils le nous alleguẽt pour approbation de leur Sacremẽt. Les Huiſsiers en leur conſecration reçoyuent les clefs du temple, en ſigne qu'ils en doyuent eſtre gardiens: aux Lecteurs on baille la Bible: aux Exorciſtes, le formulaire ou regiſtre des coniurations: aux Acolithes, les burettes & les cierges. Voyla les notables ceremonies, leſquelles contiennent ſi grande vertu, ſi on les veut croire, qu'elles ſont non ſeulement ſignes & marreaux, mais auſsi cauſes de la grace inuiſible de Dieu. Car ſelon leur definition, ils pretendent cela, quand ils veulent qu'on les ait pour Sacremens. Pour en conclurre en brief: ie dy que cela eſt contre toute raiſon, que les Theologiens Sophiſtes & Canoniſtes ont fait des Sacremens de toutes ces ordres, qu'ils appellent Moindres: veu que par leur confeſsion meſme ils ont eſté incogneuz à l'Egliſe primitiue, & inuentez long temps apres. Or puis que les Sacremens contiennent promeſſes de Dieu, ils ne ſe peuuent inſtituer des Anges ny des hommes: mais de celuy ſeul auquel il appartient de donner promeſſe.

Augu. de operemonacho. in fine. Item in retra.

Libro 4. ſent. diſt. 24. cap. 8

29 Reſtẽt les trois ordres, qu'ils appellent Grãdes, deſquels la Soudiaconie, cõme ils diſent, a eſté tranſlatée en ce nõbre & degré, depuis que ceſte multitude des petites eſt venue en auãt. Or pource qu'il leur ſemble aduis qu'ils ayẽt teſmoignage de la Parole de Dieu, pour ces trois, ils les appellẽt par ſinguliere prerogatiue, Ordres ſacrez. Mais il faut voir cõbien ils abuſent peruerſemẽt de l'Eſcriture à prouuer leur intẽtiõ Nous cõmẽcerõs par l'ordre de Preſtriſe, ou de Sacrificature. Car pas ces deux mots, ils ſignifiẽt vne meſme choſe: & appellent Sacrificateurs ou Preſtres, ceux deſquels l'office eſt, cõme ils diſent, de faire en l'autel ſacrifice du corps & du ſang de Chriſt, dire les oraiſõs, & beniſtre les dõs de Dieu. Pourtãt

en leur promotiõ ils prennẽt vn calice auec la patine & l'hoſtie, en ſignes qu'ils ont puiſſance d'offrir à Dieu ſacrifices de reconciliation. Et leur oingt on les mains, pour donner à cognoiſtre qu'ils ont puiſſãce de conſacrer. De toutes ces choſes tant s'en faut qu'ils ayent teſmoignage de la Parole de Dieu, qu'ils ne pouuoyent plus méchamment corrompre ſon ordre & ſes conſtitutions. Premierement ce que nous auons dit au chapitre precedent, doit eſtre pour tout conclud: c'eſt à ſauoir que tous ceux font iniure à Chriſt, qui ſe diſent Preſtres, pour offrir ſacrifice de reconciliation. C'eſt luy qui a eſté ordonné du Pere & conſacré auec iurement, pour eſtre Preſtre ſelon l'ordre de Melchizedec, ſans fin & ſans ſucceſſiõ. C'eſt luy qui à vne fois offert hoſtie de purgation & reconciliation eternelle: & qui maintenãt eſtant entré au Sanctuaire du ciel, prie pour nous. En luy nous ſommes bien tous Preſtres: mais c'eſt ſeulemẽt pour offrir louanges & actions de graces à Dieu: mais principalement de nous offrir nouſmeſmes, & en ſomme tout ce qui eſt noſtre. Mais ce a eſté vne préeminence ſpeciale au Seigneur Ieſus, d'appaiſer Dieu, purger les pechez par ſon oblation. Puis que ceux cy vſurpent vne telle authorité, que reſte-il plus ſinon que leur Preſtriſe ſoit vn ſacrilege damnable? Certes c'eſt vne trop grande impudence à eux, de l'orner du tiltre de Sacrement.

30 Quant eſt de l'impoſition des mains, qui ſe fait pour introduire les vrais Preſtres & Miniſtres de l'Egliſe en leur eſtat: ie ne repugne point qu'on ne la reçoyue pour Sacrement. Car c'eſt vne ceremonie prinſe de l'Eſcriture, pour le premier: & puis laquelle n'eſt point vaine, comme dit ſainct Paul: mais eſt vn ſigne de la grace ſpirituelle de Dieu. Ce que ie ne l'ay pas mis en conte auec les deux autres, c'eſt d'autant qu'il n'eſt pas ordinaire ne commun entre les fideles, mais pour vn office particulier. Mais quand i'attribue ceſt honneur au miniſtere ordonné de Ieſus Chriſt, il ne faut pas que les preſtres Romaniſques, qui ſont créez ſelon l'ordre du Pape, s'enorgueilliſſent de cela. Car ceux que nous diſons, ſont ordonnez par la bouche de Ieſus Chriſt, pour eſtre diſpenſateurs de l'Euangile & des Sacremens, non pas pour eſtre bouchiers, à fin de faire immolations quotidiennes. Le commandement leur eſt donné de preſcher l'Euangile, & de paiſtre le trouppeau de Chriſt & non pas de ſacrifier. Il leur eſt fait promeſſe de receuoir les graces du ſainct Eſprit, non pas pour faire expiation des pechez, mais pour gouuerner deuement l'Egliſe.

31 Les ceremonies ſont bien correſpondantes à la choſe. Noſtre Seigneur enuoyant ſes Apoſtres à la predication de l'Euangile, ſouffla ſur
Iean 20 eux. Par lequel ſigne il repreſenta la vertu du ſainct Eſprit, laquelle il mettoit en eux. Ces bons preudhommes ont retenu ce ſouffiement, & comme s'ils vomiſſoyent le ſainct Eſprit de leur goſier, ils murmurent ſur leurs Preſtres qu'ils ordonnent, diſans: Receuez le ſainct Eſprit. Tellement ils ne laiſſent rien qu'ils ne contrefacent peruerſement: ie ne dy pas comme baſtelleurs & farceurs, qui ont quelque art & maniere en leurs maintiens: mais comme ſinges, qui ſont fretillans à contrefaire toute choſe ſans propos & ſans diſcretion. Nous gardons, diſent-ils, l'exemple de noſtre Seigneur: mais noſtre Seigneur a fait pluſieurs choſes qu'il n'a pas voulu eſtre enſuiuies. Il a dit à ſes diſciples: Receuez le ſainct Eſprit. Il a

dit

dit auſsi d'autrepart à Lazare, Lazare ſors dehors. Il a dit au Paralytique, Leue toy & chemine. Que ne diſent-ils dè meſme à tous les morts & Paralytiques? Il a monſtré vne œuure de ſa vertu diuine, quād en ſoufflant ſur ſes Apoſtres, il les a rempliz de la grace du ſainct Eſprit. S'ils s'efforcent d'en faire autant, ils entreprennent ſur Dieu, & quaſi le prouoquent au combat. Mais ils ſont bien loing de l'effect: & ne font autre choſe, par leur folle ſingerie, que ſe mocquer de Chriſt. Bien eſt vray qu'ils ſont ſi effrontez, qu'ils oſent dire que le ſainct Eſprit eſt conferé par eux. Mais l'experience monſtre combien cela eſt vray: par laquelle nous cognoiſſons euidemment, que tous ceux qui ſont conſacrez pour Preſtres, de cheuaux deuiennent aſnes, & de fols, enragez. Toutesfois ie ne leur fay point de combat de cela: ſeulement ie reprouue ceſte ceremonie, laquelle ne ſe deuoit point tirer en conſequence: & qui a eſté prinſe de Chriſt pour vn ſigne ſpecial du miracle qu'il faiſoit. Tant s'en faut que l'excuſe qu'ils prēnent d'eſtre imitateurs de Chriſt, leur doyue ayder.

Au 4. des ſent. diſt. 24. ca. 8. & au decret diſt. 21. cap. 1

32 D'auantage, de qui ont-ils prins l'Onction? Ils reſpondent qu'ils l'ont prinſe des fils d'Aaron: deſquels eſt deſcendu le commencement de leur ordre. Ils aiment donc mieux ſe defendre d'exemples mal prinſes, que confeſſer que ce qu'ils font temerairement, ſoit leur inuention. Au contraire, ils ne conſiderent point qu'en ſe maintenant eſtre ſucceſſeurs des fils d'Aaron, ils font iniure à la Preſtriſe de Ieſus Chriſt, laquelle ſeule a eſté figurée par les Preſtriſes Leuitiques: & pourtant elles ont eſté toutes accomplies & finies en icelle: en icelle elles ont ceſſé, comme nous auons deſia quelques fois dit: & l'Epiſtre aux Hebrieux, ſans nulle gloſe, le teſmoigne. Et s'ils ſe delectent ſi fort des ceremonies Moſaiques, que ne font-ils encore des ſacrifices de bœufs, de veaux, & d'agneaux? Ils retiennent bien encore vne grande partie du Tabernacle, & de toute la Religion Iudaique: mais cela leur defaut, qu'ils ne ſacrifient point des veaux & bœufs. Qui eſt ce qui ne voit ceſte obſeruance d'onction, eſtre beaucoup plus dangereure & pernicieuſe que la circonciſion, principalement quand elle eſt coniointe auec vne ſuperſtition & opinion Phariſaique, de la dignité de l'œuure? Les Iuifs mettoyent vne confiance de leur iuſtice en la Circonciſion: ceux cy mettent en l'Onction les graces ſpirituelles.

33 Ils diſent, que ceſte eſt l'huile ſacrée, qui imprime vn charactere, qui ne ſe peut effacer, & qu'ils appellent Indelebile. Comme ſi l'huile ne ſe pouuoit oſter & nettoyer de pouldre & de ſel: ou ſi elle eſt trop fort entachée, de ſauon. Mais ce charactere eſt ſpirituel. Quelle ſocieté à l'huile auec l'ame? Ont-ils oublié ce qu'ils alleguent de ſainct Auguſtin: que ſi on ſepare la Parole de l'eau, il ne reſtera plus que l'eau: car c'eſt par la Parole qu'elle eſt faite Sacremēt? Quelle parole monſtreront-ils en leur greſſe? Sera ce le cōmandement qui fut fait à Moyſe, d'oindre les fils d'Aaron? Mais il luy fut pareillement commandé de toutes les robbes ſacerdotales & autres paremens, deſquels deuoit eſtre veſtu Aaron: des accouſtremēs dont ſes enfans deuoyēt eſtre ornez. Dauantage, de tuer vn veau, & d'en bruſler le ſang, de trencher des moutons & les bruſler, & de conſacrer les aureilles & veſtemens d'Aaron & de ſes enfans, du ſang de l'vn des moutons; & autres ceremonies innumerables, leſquelles ie m'esbay comment

Au decret 1. q. 1. ca. De trahe. Exod. 28. 29. & 30

ils ont toutes omiſes, s'arreſtans à la ſeule Onction. Et s'ils aiment d'eſtre arrouſez : pourquoy pluſtoſt d'huile que de ſang ? Certes ils machinent vne choſe ingenieuſe, de faire vne religion à part, compoſée de Chreſtienté, Iuifuerie, Paganité, comme couſue de pluſieurs pieces. Leur Onction donc eſt puante, puis qu'elle a faute de ſel : c'eſt à dire de la Parole de Dieu. Reſte l'impoſition des mains, laquelle ie confeſſe bien pouuoir eſtre nommée ſacrement, quand on en vſeroit comme il faut, en faiſant vne vraye promotion des Miniſtres legitimes. Mais ie nie qu'elle ait lieu en ceſte farce qu'ils iouent en ordonnant leurs Preſtres. Car ils n'ont nul commandement, & ne regardent point à la fin où tend la promeſſe. Si donc ils veulent qu'on leur permette le ſigne, ils faut qu'ils l'accõmodent à la verité pour laquelle il a eſté inſtitué.

34 Quand à l'ordre des Diacres, nous ſerions bien d'accord ſi ceſt office eſtoit reſtitué en ſa pureté entiere, telle qu'il a eué ſouz les Apoſtres & en l'Egliſe ancienne. Mais les Diacres que nous forgent ces gens icy, qu'ont ils de ſemblable ? Ie ne parle point des perſonnes, à fin qu'ils ne ſe compleignent qu'on leur face iniure, d'eſtimer leur doctrine par les vices des hõmes: mais ie maintien qu'ils font deſraiſonnablement, de prendre pour leurs Diacres, tels que par leur doctrine ils nous les peignent, teſmoignage de ceux qui furẽt ordõnez par l'Egliſe Apoſtolique. Ils diſent, qu'il appartient à leurs Diacres d'aſsiſter aux Preſtres, & de miniſtrer en tout ce qui eſt requis aux ſacremens: cõme au Bapteſme & au Creſme: de mettre le vin dedans le calice, & le pain en la patene: d'ordõner bien l'autel, porter la croix, lire l'Euãgile & l'Epiſtre au peuple. Y a-il en tout cela vn ſeul mot du vray office des Diacres ? Maintenant oyons cõme ils font leur inſtitution. L'Eueſque ſeul poſe la main ſur le Diacre qu'il ordõne, il luy colloque ſur l'eſpaule gauche l'eſtolle, à fin qu'il entende qu'il a prins le ioug legier de Dieu, pour aſſubiettir à la crainte de Dieu tout ce qui appartient au coſté gauche. Il luy baille vn texte d'Euangile, à fin qu'il s'en cognoiſſe eſtre proclamateur. Qu'eſt-ce qu'appartiennent toutes ces choſes aux Diacres ? Car ils ne font autre choſe que cõme ſi quelcun, voulant ordõner des Apoſtres, les cõmettoit à encenſer, parer les images, allumer des cierges, ballier les tẽples, tendre aux ſoriz, & chaſſer les chiens. Qui eſt-ce qui ſouffriroit que telles manieres de gens fuſſent nõmez Apoſtres, & fuſſent accõparez aux Apoſtres de Chriſt ? Cy apres dõc qu'ils ne nous introduiſent point pour Diacres ceux, qu'ils n'ordõnent ſinon à leurs farces & baſteleries. Ils les appellẽt auſsi Leuites: deduiſant leur origine des fils de Leui. Ce que ie leur cõcederay: s'ils confeſſent auſsi ce qui eſt vray, qu'en renonçant Ieſus Chriſt, ils retournent aux ceremonies Leuitiques & aux ombres de la Loy Moſaique.

35 Touchant des Soudiacres, qu'eſt-il meſtier d'en parler ? Car comme ainſi ſoit que iadis ils euſſent le ſoing des pources, on leur a attribué ie ne ſay quel eſtat friuole, d'apporter les burettes & le mantil pres de l'autel, donner à lauer aux Preſtres, colloquer ſur l'autel le calice & la patene, & choſes ſemblables. Car ce qu'ils diſent de receuoir les offrandes, c'eſt de ce qu'ils engloutiſſent & deuorent. La ceremonie dont ils vſent pour les mettre en poſſeſsion de leur office, eſt bien conuenable à cela, c'eſt que

l'Eueſque

l'Eueſque leur baille en la main le calice & la patene: l'Achediacre, la burette auec l'eau: & telles manigãces de leur fripperie. Ils veulẽt que nous penſions que le S. Eſprit ſoit enclos en ces badinages: mais à qui eſt-ce qu'ils le pourront perſuader? Pour faire fin, & que nous n'ayons à repeter de plus haut ce qui a eſté parauant expoſé, cecy pourra ſatisfaire à ceux qui ſe rendront dociles & modeſtes, auxquels ce liure eſt adreſſé. C'eſt, qu'il n'y a nul ſacrement, ſinon où apparoiſt vne ceremonie cõiointe auec la promeſſe: ou pluſtoſt, ſinon où la promeſſe reluiſt en la ceremonie. Icy on ne voit vne ſeule ſyllabe de promeſſe ſpeciale. En vain donc on y cercheroit ceremonie, pour confirmer la promeſſe. De rechef on n'y voit ceremonie aucune ordonnée de Dieu. Il n'y peut donc auoir Sacrement.

De Mariage.

LE dernier Sacremẽt qu'ils content, eſt Mariage: lequel cõme chacũ cõfeſſe auoir eſté inſtitué de Dieu: auſsi d'autrepart nul n'auoit apperceu que ce fuſt vn Sacrement, iuſqu'au temps du Pape Gregoire. 36
Et qui euſt eſté l'hõme de ſens raſsis, qui s'en fuſt aduiſé? C'eſt certes vne ordõnance de Dieu bõne & ſaincte. Auſsi ſont bien les meſtiers de laboureurs, maçõs, cordõniers & barbiers: qui toutesfois ne ſont pas Sacremẽs. Car cela n'eſt pas ſeulemẽt requis au Sacremẽt, que ce ſoit vne œuure de Dieu, mais il faut que ce ſoit vne ceremonie exterieure ordõnée de Dieu, pour cõfirmer quelque promeſſe. Qu'il n'y ait riẽ tel au Mariage, les enfans meſmes en pourrõt iuger. Mais ils diſent, que c'eſt vn ſigne de choſe ſacrée: c'eſt à dire, de la cõionction ſpirituelle de Chriſt auec l'Egliſe. Si par ce mot de Signe, ils entendẽt vne marque ou enſeigne, qui nous ait eſté propoſée de Dieu, pour ſouſtenir noſtre Foy, ils n'approchẽt point du but. S'ils entendent ſimplement vn ſigne, ce qui eſt produit pour ſimilitude: ie monſtreray comment ils arguent ſubtilement. S. Paul dit: Cõme vne Eſtoile differe de l'autre en clairté: ainſi ſera la reſurrectiõ des morts. Voila vn Sacremẽt. Chriſt dit: Le Royaume des cieux eſt ſemblable à vn grain de ſeneué. En voila vn autre. Derechef: Le Royaume des cieux eſt ſemblable au leuain. Voila vn troiſieſme. Iſaie dit: Le Seigneur conduira ſõ trouppeau cõme vn Paſteur. Voila le quart. En vn autre paſſage: Le Seigneur ſortira comme vn Geant. Voila le cinqieſme. Et quãd en ſeroit la fin? Il n'y auroit rien qui, ſelon ceſte raiſon, ne fuſt ſacrement. Autant qu'il y auroit de ſimilitudes & paraboles en l'Eſcriture: autãt y auroit-il de ſacremens. Et meſme larcin ſera ainſi Sacrement: d'autant qu'il eſt eſcrit, Le Iour du Seigneur ſera comme vn larron. Qui pourroit endurer ces Sophiſtes, babillans ſi follement? Ie cõfeſſe biẽ, que toutes les fois que nous voyons quelque vigne, il eſt tresbon de reduire en memoire ce que dit noſtre Seigneur: Ie ſuis la vigne, vous eſtes les ceps: mon Pere en eſt le laboureur. Quand vn bergier ſe preſente deuant nous: qu'il eſt bon de nous ſouuenir de la Parole de Chriſt, quand il dit: Ie ſuis le bon Bergier: mes brebiz eſcoutent ma Parole. Mais ſi quelcun venoit à faire des Sacremens de telles ſimilitudes, il le faudroit enuoyer au medecin.

Gen. 2
Matt. 19
1. Cor. 15
Mat. 13
Iean 10

Toutesfois, ils alleguent les paroles de ſainct Paul, auxquelles ils diſent, que le nom de Sacrement eſt attribué à Mariage: les paroles 37

Epheſ.5. ſont, Qui aime ſa femme, il s'aime ſoymeſme. Nul iamais n'a eu ſa chair en haine, mais il la nourriſt & entretiẽt, comme Chriſt l'Egliſe. Car nous ſõmes mẽbres de ſon corps, de ſa chair & de ſes oz: pour ceſte cauſe l'hõme laiſſera ſon pere & ſa mere, & ſe ra conioint auec la femme: & ſeront deux en vne chair. Ce Sacrement eſt grand, ie dy en Chriſt & ſon Egliſe. Mais de traiter en ceſte façõ les Eſcritures: c'eſt cõfondre le ciel auec la terre. S. Paul, pour mõſtrer aux mariz quelle amitié ſinguliere ils doyuẽt porter à leurs femmes, il leur propoſe Chriſt pour exẽple. Car cõme iceluy a épãdu tous les threſors de douceur enuers l'Egliſe, à laquelle il s'eſtoit cõioint: il faut qu'vn chacun ſe maintiẽne en telle affectiõ auec ſa fẽme. Il s'enſuit apres: Qui aime ſa femme, s'ayme ſoymeſme, cõme Chriſt a aimé l'Egliſe. Or pour declairer cõment Chriſt a aimé l'Egliſe comme ſoymeſme, voire pluſtoſt, cõment il s'eſt fait vn auec l'Egliſe ſon Eſpouſe, il tire à luy ce que Moyſe recite auoir eſté dit par Adam. Car quãd noſtre Seigneur eut amené Eue deuant Adã, laquelle il ſauoit bien auoir eſté formée de ſa coſte, dit: Ceſte cy eſt os de mes oz: & chair de ma chair, S. Paul teſmoigne, que tout ce a eſté accompliy en Chriſt & en nous, quad il nous appelle Membres de ſon corps, de ſa chair, de ſes oz, ou pluſtoſt, vne chair auec luy. A la fin il conclud par vne exclamation, diſant: C'eſt vn grãd myſtere. Et à fin que nul ne s'abuſaſt à l'ambiguité, expreſſemẽt il met, qu'il n'entend pas de la compagnie charnelle de l'homme, & de la femme: mais du mariage ſpirituel de Chriſt & ſon Egliſe. Et vrayement c'eſt vn grand ſecret & myſtere: que Chriſt a ſouffert qu'vne coſte luy fuſt oſtée, dont nous fuſsions formez. C'eſt à dire, que comme ainſi fuſt qu'il fuſt fort, il a voulu eſtre foible: à fin que de ſa vertu fuſsiõs corroborez, tellement que nous ne viuions pas ſeulement: mais qu'il viue en nous.

Genes.2

38 Ils ont eſté trompez du mot de Sacrement: qui eſt en la tranſlatiõ cõmune. Mais eſtoit-ce raiſon, que toute l'Egliſe portaſt la peine de leur ignorance? Sainct Paul auoit vſé du nom de Myſtere, qui ſignifie Secret: lequel combien que le tranſlateur peuſt expoſer Secret, ou bien le laiſſer en ſon entier, veu qu'il eſt aſſez accouſtumé entre les Latins: il l'a mieux aimé expoſer par Sacrement: non pas toutesfois en autre ſens, que ſainct Paul auoit dit en Grec Myſtere. Quils voiſent maintenant crier contre la cognoiſſance des langues, par l'ignorance deſquelles ils s'abuſent en vne choſe ſi facile & manifeſte. Mais pourquoy en ce lieu s'arreſtent-ils tant à ce mot de ſacremẽt, & quãd bon leur ſemble ils le laiſſent legieremẽt paſſer, ſans prẽdre garde? Car le tranſlateur l'a auſsi biẽ mis en l'Epiſtre premiere à Timothée, & en ceſte meſme Epiſtre aux Epheſiens, pluſieurs fois, non en autre ſignification par tout, que pour Myſtere. Encore qu'on leur pardõne ceſte faute: ſi falloit il toutesfois qu'en leur mẽſonge ils euſſẽt bõne memoire, pour ne ſe point cõtredire. Maintenãt, apres auoir orné le Mariage du tiltre de ſacremẽt: l'appeller Immõdicité, pollutiõ, & ſouillure charnelle, quelle incõſtance & legiereté eſt-ce? Quelle abſurdité eſt-ce, d'interdire aux Preſtres vn ſacremẽt? S'ils nient qu'ils leur defendẽt le ſacremẽt, mais la volupté de l'acte charnel: ſi n'eſchappẽt ils pas encore ainſi. Car ils enſeignent que l'acte charnel eſt ſacremẽt: & que par iceluy eſt figurée l'vniõ, laquelle nous auõs auec Chriſt en cõformité

1.Tim.3. Ephe.1

Au quart des ſen. di. 17. cha. 4 & au decret. 27. queſt. 1 c. Cum ſe-

de

de nature, d'autãt que l'hõme & la femme ne ſont pas faits vne chair, ſinõ en cõionctiõ charnelle. Cõbien qu'aucuns d'eux ayẽt icy trouué deux Sacremens. L vn de Dieu & de l'ame, au fiancé & en la fiancée. L'autre de Chriſt & l Egliſe, au mary & en la femme. Quoy qu'il ſoit: neantmoins ſelon leur dire, l'acte charnel eſt ſacremẽt: duquel il n'eſtoit licite forclore vn Chreſtien: s'ils ne veulent dire, que les ſacremens des Chreſtiens conuiennent ſi mal, qu'ils ne puiſſent conſiſter enſemble. Il y a encore vn autre inconuenient en leur doctrine. Car ils affermẽt qu'au Sacrement eſt conferée la grace du ſainct Eſprit: & ils confeſſent l'acte charnel eſtre Sacrement: auquel toutesfois ils nient aſsiſter le ſainct Eſprit. *cietas. La gloſe, c. Lex diuina. Audit lieu du decret. au 4 des ſen. di. 33. c. 2. & au decret, 32. c. 2. quidquid.*

Et pour ne point tromper l'Egliſe en vne choſe ſeulement, quelle multitude d'erreurs, de menſonges, de deceptions, de meſchancetez, ont ils conioints à ceſt erreur? Tellemẽt qu'on pourroit dire, qu'en faiſant du Mariage vn Sacremẽt, ils n'ont fait autre choſe que cercher vne cachette de toutes abominatiõs. Car quand ils ont eu vne fois gagné ce poinct, ils ont tiré par deuers eux la cognoiſſance des cauſes matrimoniales: d'autãt que c'eſtoit choſe ſacrée, à laquelle ne deuoyent toucher les iuges laics. Dauantage, ils ont ordonné loix, pour confirmer leur tyrannie: mais leſquelles ſont en partie meſchantes, contre Dieu: en partie iniuſtes, contre les hommes: comme ſont celles qui s'enſuiuent: Que les Mariages faits entre les ieunes perſonnes, qui ſont ſouz la puiſſance de leurs parens, ſans le conſentement de leursdits parens, demeurent fermes & immuables. Qu'il ne ſoit licite de contracter mariages entre couſins & couſines, iuſques au ſeptieſme degré: car ce qui leur eſt le quatrieſme, ſelon la vraye intelligẽce du droit, eſt le ſeptieſme: & que ceux qui auroẽt eſté contractez, ſoyent caſſez & rompuz. Derechef, ils forgent les degrez à leur poſte, cõtre les loix de toutes natiõs, & l'ordonnance meſme de Moyſe. Qu'il ne ſoit pas licite à vn homme, qui aura repudié ſa femme adultere, d'en prendre vne autre. Que les parens ſpirituels, comme comperes & commeres, ne puiſſent cõtracter mariage enſemble. Qu'õ ne celebre nulles nopces, depuis la Septuageſime, iuſques aux octaues de Paſques: ne trois ſepmaines deuant la nativité de S. Iean. Pour leſquelles maintenãt ils prenẽt celles de la Pẽthecoſte, & les deux precedẽtes: ne depuis l'Aduẽt iuſques aux Rois. Et autres ſemblables infinies, leſquelles il ſeroit long de racõter. En ſomme, il faut eſchapper de leur bouë, en laquelle nous auons plus longuement arreſté, que ie ne voudroye. Toutesfois ie penſe auoir profité quelque choſe, en decouurant en partie la beſtiſe de ces aſnes. 39

DV GOVVERNEMENT CIVIL.

CHAP. XX.

PVis qu'ainſi eſt, que nous auons conſtitué deux regimes en l'homme, & qu'auons deſia aſſez parlé du premier, qui reſide en l'ame, ou en l'homme interieur, & concerne la vie eternelle: ce lieu icy requiert, que nous declairions auſsi biẽ le ſecõd, lequel appartient à ordonner ſeulement vne iuſti- 1

ce ciuile, & reformer les mœurs exterieures. Premierement, deuãt qu'entrer plus auant en ceſte matiere, il nous faut ſouuenir de la diſtinction cy deſſus miſe: à fin qu'il ne nous aduienne ce qui adũient communement à pluſieurs: c'eſt de confondre inconſideré ment ces deux choſes, leſquelles ſont du tout diuerſes. Car iceux quand ils oyent vne liberté eſtre promiſe en l'Euangile, laquelle ne recognoiſt Roy ne maiſtre entre les hommes, mais ſe tient à vn ſeul Chriſt: ils ne peuuent comprendre quel eſt le fruit de leur liberté, cependant qu'ils voyent quelque puiſſance eſleuée par deſſus eux. Pourtant ils ne penſent pas que la choſe puiſſe bien aller, ſi tout le monde n'eſt conuerty en vne nouuelle forme: en laquelle il n'y ait ne iugemens, ne loix, ne Magiſtrats, & autres choſes ſemblables, par leſquelles ils eſtiment leur liberté eſtre empeſchée. Mais celuy qui ſaura diſcerner entre le corps & l'ame, entre ceſte preſente vie tranſitoire, & la vie aduenir qui eſt eternelle: il entendra pareillement aſſez clairement, que le Royaume ſpirituel de Chriſt & l'ordonnance ciuile, ſont choſes fort differentes. Puis donc que c'eſt vne folie Iudaique de cercher & enclorre le Regne de Chriſt ſouz les elemens de ce monde: nous pluſtoſt penſans, comme l'Eſcriture apertement nous enſeigne, le fruit que nous auons à receuoir de la grace de Chriſt, eſtre ſpirituel, prenons ſongneuſement garde de bien retenir en ſes limites ceſte liberté, laquelle nous eſt promiſe & offerte en iceluy Chriſt. Car pourquoy eſt-ce que l'Apoſtre meſme qui nous commande de nous tenir fermes & ne nous aſſubiettir au ioug de ſeruitude, en vn autre paſſage enſeigne les ſeruiteurs de ne ſe ſoucier de quel eſtat ils ſoyent: ſinon que la liberté ſpirituelle peuſt tresbien conſiſter auec ſeruitude ciuile? Auquel ſens pareillement faut prendre les autres ſentences de luy, qui s'enſuyuent: Qu'au Regne de Dieu il n'y a ne Iuif ne Grec, ne maſle, ne femelle, ne ſerf ne libre. Item, il n'y a ne Iuif, ne Grec, ne Circonciſion, ne incirconciſion, barbare, ne Scythien: mais Chriſt eſt tout en tous. Par leſquelles ſentences, il ſignifie eſtre indifferent de quelle condition nous ſoyons entre les hommes, ou de quelle nation nous tenions les Loix: veu qu'en toutes ces choſes le Royaume de Chriſt n'eſt nullement ſitué.

Ga'.5

1.Cor.7. Colo.3

2 Toutesfois, ceſte diſtinction ne tend point à ceſte fin que nous reputions la police pour vne choſe pollue, & n'appartenante rien aux Chreſtiens. Il eſt bien vray qu'aucuns phãtaſtiques ont auiourdhuy ceſte maniere de parler. C'eſt à ſauoir, que puis que nous ſommes morts par Chriſt aux elemens de ce monde, & tranſlatez au Royaume de Dieu entre les celeſtes: que c'eſt vne choſe trop vile pour nous, & indigne de noſtre excellence, de nous occuper à ces ſollicitudes immõdes & profanes, concernantes les negoces de ce monde, deſquels les Chreſtiens doyuent eſtre du tout eſloignez & eſtrangez. Dequoy ſeruent les Loix, diſent-ils, ſans plaidoyers & iugemens: & dequoy appartiennent les plaidoyers à l'homme Chreſtien? Et meſmes s'il n'eſt point licite d'occire, à quel propos aurons-nous Loix & Iugemens? Mais comme nous auons n'a gueres aduerty ceſte eſpece de regime eſtre differente du Regne ſpirituel & interieur de Chriſt: auſsi il nous faut ſauoir d'autrepart, qu'elle n'y repugne nullement. Car iceluy Regne ſpirituel commence deſia ſur la terre en

nous

nous quelque gouſt du Royaume celeſte: & en ceſte vie mortelle & tranſitoire quelque gouſt de la beatitude immortelle & incorruptible. Mais le but de ce regime temporel eſt, de nous faire conformes à la compagnie des hommes pour le temps qu'auons à viure entre les hommes, d'inſtituer noz mœurs à vne iuſtice ciuile, de nous accorder les vns auec les autres, d'entretenir & conſeruer vne paix & tranquilité commune. Toutes leſquelles choſes ie confeſſe eſtre ſuperflues ſi le Regne de Dieu, ainſi qu'il eſt maintenant en nous, eſteinct ceſte preſente vie. Mais ſi la volonté du Seigneur eſt telle, que nous cheminions ſur terre, cependant que nous aſpirons à noſtre vray pays: dauantage ſi telles aides ſont neceſſaires à noſtre voyage: ceux qui les veulent ſeparer de l'homme, luy oſtent ſa nature humaine. Car touchãt ce qu'ils alleguẽt, qu'il y doit auoir en l'Egliſe de Dieu vne telle perfection, laquelle ſoit aſſez ſuffiſante pour toutes Loix: ils imaginent follement ceſte perfection, laquelle ne ſe pourroit iamais trouuer en la communité des hommes. Car puis que l'inſolence des meſchans eſt ſi grande, & la mauuaiſtié tant rebelle, qu'à grand' peine y peut on mettre ordre par la rigueur des loix: que pouuons nous attendre d'eux, s'ils ſe voyent auoir vne licence debridée de mal faire: veu qu'à grand' peine meſme par force ils s'en peuuent tenir?

Mais il y aura cy apres lieu plus oppõrtun de parler de l'vtilité de 3
la police. Pour le preſent nous voulons ſeulement donner à entendre, que de la vouloir reietter, c'eſt vne barbarie inhumaine: puis que la neceſsité n'en eſt moindre entre les hommes, que du pain, de l'eau, du Soleil & de l'air: & la dignité en eſt encores beaucoup plus grande. Car elle n'appartient pas ſeulement à ce que les hõmes mãgent, boyuent, & ſoyent ſuſtentez en leur vie, cõbien qu'elle comprenne toutes ces choſes, quãd elle fait qu'ils puiſſent viure enſemble: toutesfois elle n'appartient point à ce ſeulement, mais à ce qu'idolatrie, blaſphemes contre le nom de Dieu & contre ſa verité, & autres ſcandales de la religion, ne ſoyent publiquement mis en auant, & ſemez entre le peuple: à ce que la tranquilité publique ne ſoit troublée: qu'à chacun ſoit gardé ce qui eſt ſien: que les hõmes cõmuniquent enſemble ſans fraude & nuiſance: en ſomme, qu'il apparoiſſe forme publique de religion entre les Chreſtiens, & que l'humanité conſiſte entre les humains. Et ne doit ſembler eſtrãge que ie remets maintenant à la police, la charge de bien ordonner la religion, laquelle charge il ſemble que i'aye oſtée cy deſſus hors de la puiſſance des hommes. Car ie ne permets icy aux hommes de forger loix à leur plaiſir touchant la religiõ, & la maniere d'honnorer Dieu, non plus que ie faiſoye par cy deuant: combien que i'approuue vne ordonnance ciuile, laquelle prend garde que la vraye religion qui eſt contenue en la Loy de Dieu, ne ſoit publiquement violée & pollue par vne licence impunie. Mais ſi nous traitons particulierement chacune partie du gouuernement ciuil: ceſt ordre aidera aux lecteurs pour entendre quel iugement il en faut auoir en general. Or il y a trois parties. La premiere eſt le Magiſtrat, qui eſt le gardiẽ & conſeruateur des loix. La ſeconde eſt la Loy, ſelon laquelle domine le Magiſtrat. La troiſieſme eſt le peuple, qui doit eſtre gouuerné par les loix & obeir au Magiſtrat. Voyons dõc premieremẽt de l'eſtat du Ma-

ſtrat: à ſauoir, ſi c'eſt vne vocation legitime & approuuée de Dieu, quel eſt le deuoir de ſon office, & combien grande eſt ſa puiſſance. Secondement de quelles loix doit eſtre gouuernée vne police Chreſtienne. Finalement, en quelle ſorte ſe peut le peuple aider des loix, & quelle obeiſſance il doit à ſon ſuperieur.

4 Touchant l'eſtat des Magiſtrats, noſtre Seigneur n'a pas ſeulement teſtifié qu'il eſt acceptable deuant ſoy: mais qui plus eſt, en l'ornant de tiltres honnorables, il nous en a ſingulieremẽt recommande la dignité. Et
Exod.22 pour le demonſtrer en brief: ce que tous ceux qui ſont conſtituez en preé
Pſal.82 minẽce ſont appellez dieux, eſt vn tiltre qu'il ne faut pas eſtimer de legiere importance: par lequel il eſt demonſtré qu'ils ont mandemẽt de *Dieu*. qu'ils ſont authorizez de luy, & que du tout ils repreſentent ſa perſonne, eſtans aucunement ſes vicaires. Et cela n'eſt pas vne gloſe de ma teſte,
Iean 10 mais l'interpretation meſme de Chriſt: S'il l'Eſcriture, dit-il, a appellé dieux ceux auxquels la Parole de Dieu s'adreſſoit. Et qu'eſt-ce cela autre
Deut.1 choſe, ſinõ qu'ils ont charge & cõmiſsion de Dieu, pour luy ſeruir en leur
2.Chr.19 office: & (cõme diſoyent Moyſe & Ioſaphat à leurs iuges qu'ils ordõnoyẽt ſur chacune cité de Iuda) pour exercer iuſtice, nõ au nom des hõmes, mais au Nom de Dieu? A ce meſme propos appartient ce que dit la Sapiẽ
Prouer. 8 ce de Dieu par la bouche de Salomon: que c'eſt de ſon œuure, que les Roys regnẽt, & que les cõſeilliers font iuſtice, que les Princes s'entretiẽnent en leur dominatiõ, & que les iuges de la terre ſont equitables. Cela vaut autãt cõme qui diroit, qu'il n'aduiẽt point par la peruerſité des hommes, que les Rois & autres ſuperieurs obtiennẽt leur puiſſance ſur la terre: mais que cela viẽt de la prouidẽce & ſainẽte ordonnance de Dieu, auquel il plaiſt de cõduire en ceſte ſorte le gouuernement des hommes. Ce
Rom.12 que S. Paul euidẽment demonſtre: quand il nombre les preéminences entre les dons de Dieu, leſquels eſtãs diuerſemẽt diſtribuez aux hõmes, ſe doyuẽt employer à l'edification de l'Egliſe. Car cõbien qu'ẽ ce lieu la il parle de l'aſſemblée des Anciẽs, qui eſtoyẽt ordõnez en l'Egliſe primitiue, pour preſider ſur la diſcipline publique: lequel office il appelle en l'E-
1.Cor.12 piſtre aux Corinthiens gouuernement: toutesfois, puis que nous voyõs la puiſſance ciuile reuenir à vne meſme fin: il n'y a nulle doute qu'il ne nous recomande toute eſpece de iuſte preéminẽce. Et encore plus clairemẽt il le demonſtre, où il entre en propre diſputatiõ de ceſte matiere. Car il en
Rom.13 ſeigne que toute telle puiſſance, eſt ordonnãce de Dieu: & qu'il n'y en a nulles qui ne ſoyẽt eſtablies de luy. Derechef, que les Princes ſont miniſtres de Dieu, pour honnorer ceux qui font biẽ: & prẽdre la vengeãce de ſon ire, cõtre ceux qui font mal. Icy pareillemẽt ſe doyuẽt rapporter les exemples des Saincts perſonnages, deſquels les vns ont obtenu Royaumes: comme Dauid, Ioſias, Ezechias: les autres, gouuernemẽs, & grands eſtats ſouz les Rois, comme Ioſeph, & Daniel: les autres la cõduite d'vn peuple libre, comme Moyſe, Ioſué & les Iuges: deſquels nous cognoiſſons l'eſtat auoir eſté acceptable à Dieu: comme il l'a declairé. Parquoy, on ne doit aucunement douter, que ſuperiorité ciuile ne ſoit vne vocatiõ non ſeulement ſaincte & legitime deuant Dieu: mais auſsi treſſacrée & honnorable entre toutes les autres.

Ce

Ce que doyuent continuellement penſer les Magiſtrats: veu que ceſte cogitation leur peut eſtre vn bon eſguillon, pour les picquer à faire leur deuoir & leur peut apporter vne merueilleuſe conſolatiõ, pour leur faire prendre en patiẽce les difficultez & faſcheries qu'ils ont a porter en leur office. Car à combien grande integrité, prudence, clemence, moderatiõ, & innocence ſe doyuent-ils renger & reigler: quand ils ſe cognoiſſent eſtre ordonnez miniſtres de la iuſtice diuine? En quelle confiance oſerõt-ils donner entrée à quelque iniquité en leur ſiege: lequel ils entendrõt eſtre le Throne de Dieu viuãt? En quelle hardieſſe prononceront-ils ſentence iniuſte de leur bouche: laquelle ils cognoiſtrõt eſtre deſtinée, pour eſtre organe de la verité de Dieu? En quelle conſcience ſigneront-ils quelque mauuaiſe ordonnãce de leur main: laquelle ils ſauront eſtre ordõnée pour eſcrire les arreſts de Dieu? En ſomme, s'ils ſe ſouuiennẽt que ils ſont vicaires de Dieu: ils ont à s'employer de toute leur eſtude, & mettre tout leur ſoing de repreſenter aux hommes, en tout leur fait, comme vne image de la prouidence, ſaune-garde, bonté, douceur, & iuſtice de Dieu. Dauantage, ils ont à ſe mettre touſiours deuant les yeux, que ſi tous ceux qui beſoignent laſchement en l'œuure de Dieu ſont maudits, quand il eſt queſtion de faire ſa vengeance: par plus forte raiſon ceux là ſont maudits qui en ſi iuſte vocation verſent deſloyaument. Pourtant Moyſe & Ioſaphat, voulans exhorter leurs iuges à faire leur deuoir: n'ont rien peu trouuer pour mieux eſmouuoir leur cœur, que ce que nous auons recité cy deſſus. C'eſt à ſauoir: Voyez que vous ferez: car vous n'exercez point iuſtice au nom des hommes, mais au Nom de Dieu, lequel vous aſsiſte aux iugemens. Maintenant donc la crainte de Dieu ſoit ſur vous, & regardez de faire, comme il appartient: car il n'y a point de peruerſité enuers le Seigneur noſtre Dieu. Et en vn autre lieu il eſt dit, que Dieu s'eſt aſsis en la compagnie des dieux: & qu'au milieu des dieux il fait iugement Ce qui doit bien toucher les cœurs des ſuperieurs. Car par ce, il ſont enſeignez qu'ils ſont comme Lieutenans de Dieu: auquel ils auront à rendre conte de leur charge. Et à bon droit les doit bien picquer ceſt aduertiſſement. Car s'ils font quelque faute, il ne font pas ſeulement iniure aux hommes, leſquels ils tormentent iniuſtement: mais auſsi à Dieu, duquel ils polluent les ſacrez iugemens. Derechef, ils ont à ſe conſoler treſamplemẽt, en conſiderant que leur vocatiõ n'eſt pas choſe profane ne eſtrange d'vn ſeruiteur de Dieu: mais vne charge treſſaincte, veu qu'ils font meſmes & executent l'office de Dieu. 5

Ierem. 48 — *Deut.* 1 — 2. *Par.* 19 — *Pſal.* 82 — *Iſaie* 3

Aucontraire, ceux qui ne ſe tiennent pas contens de tant de teſmoignages de l'Eſcriture, qu'ils ne blaſmẽt encores ceſte ſacrée vocatiõ comme choſe du tout contraire à la religion & pieté Chreſtienne: que font ils autre choſe que brocarder Dieu meſmes, ſur lequel chéent toutes les reproches qu'on fait à ſon miniſtere? Et certes telle maniere de gens ne reprouuent point les ſuperieurs, à ce qu'ils ne regnent ſur eux: mais du tout ils reiettent Dieu. Car ſi ce qui fut dit par noſtre Seigneur du peuple d'Iſrael, eſt veritable: c'eſt qu'ils ne pouuoyent ſouffrir qu'il regnaſt ſus eux, pourtant qu'ils auoyent reietté la domination de Samuel: pourquoy ne ſera-il auiourdhuy auſsi bien dit de ceux, qui prẽnent 6

1. Rois 8

la licence de mesdire contre toutes les préeminences ordõnées de Dieu?
Luc 22. Mais ils obiectent, que nostre Seigneur defend à tous Chrestiens de ne s'entremettre de Royaumes ou superioritez: en ce qu'il dit à ses disciples, que les Rois des gens dominent sur icelles, mais qu'il n'est pas ainsi entre eux: où il faut que celuy qui est le premier, soit fait le plus petit. O les bons expositeurs! Vne cõtention s'estoit esleuée entre les Apostres, lequel seroit entre eux estimé de plus grande dignité. Nostre Seigneur pour reprimer ceste vaine ambition, declaire que leur ministere n'est pas semblable aux Royaumes, ausquels vn precede comme chef sur tous les autres. Qu'est-ce, ie vous prie, que ceste comparaison diminue de la dignité des Rois: & mesmes que prouue-elle du tout, sinõ que l'estat royal n'est pas ministere Apostolique? Dauantage, combien qu'il y ait diuerses formes & especes de superieurs: toutesfois ils ne different rien en ce poinct que nous ne les deuions receuoir tous pour ministres ordonnez de
Rom. 13. Dieu. Car Paul a comprins toutes lesdites especes, quand il a dit: qu'il n'y a nulle puissance que de Dieu. Et celle qui est la moins plaisante aux hõmes, est recommandée singulierement par dessus toutes les autres: c'est à sauoir la Seigneurie & domination d'vn seul homme, laquelle pourtant qu'elle emporte auec soy vne seruitude commune de tous, excepté celuy seul, au plaisir duquel elle assubiectist tous les autres: elle n'a iamais esté agreable à toutes gens d'excellent & haut esprit. Mais l'Escriture d'autre-
Prou. 8. part, pour obuier à ceste malignité des iugemẽs humains, afferme nommément que cela se fait par la prouidence de la sapience diuine, que les
1. Pier. 2. Rois regnent: & en special commande d'honnorer les Rois.

7 Et certes c'est vaine occupation aux hommes priuez: lesquels n'ont nulle authorité d'ordonner les choses publiques, de disputer quel est le meilleur estat de police. Et outre, c'est vne temerité d'en determiner simplement: veu que le principal gist en circonstances. Et encores quand on compareroit les polices ensemble, sans leurs circonstances: il ne seroit pas facile à discerner laquelle seroit la plus vtile, tellement elles sont quasi esgales chacune en son prix. On conte trois especes du regime ciuil: c'est à sauoir Monarchie, qui est la domination d'vn seul, soit qu'on le nomme Roy, ou Duc, ou autrement: Aristocratie, qui est vne domination gouuernée par les principaux & gens d'apparence: & Democratie, qui est vne domination populaire: en laquelle chacun du peuple a puissance. Il est bien vray qu'vn Roy, ou autre à qui appartient la domination, aisément decline à estre tyran. Mais il est autant facile, quand les gens d'apparence ont la superiorité, qu'ils conspirent à esleuer vne domination inique. Et encores il est beaucoup plus facile, où le populaire a authorité qu'il esmeuue seditions. Vray est que si on fait comparaison des trois especes de gouuernemens que i'ay recitées, que la préeminence de ceux qui gouuerneront, tenans le peuple en liberté, sera plus à priser. Car cela a touſiours esté approuué par experience. Et Dieu aussi l'a confermé par son authorité, quand il a ordonné qu'elle eust lieu au peuple d'Israel, du temps qu'il l'a voulu tenir en la meilleure condition qu'il estoit possible. Et de fait, comme le meilleur estat de gouuernement est cestuy-la, où il y a vne liberté bien temperée, & pour durer longuement:

aussi

auſsi ie confeſſe que ceux qui peuuent eſtre en telle condition ſont bienheureux: & dy qu'ils ne font que leur deuoir, s'ils s'employent conſtamment à s'y maintenir: meſmes les gouuerneurs d'vn peuple libre, doyuent appliquer toute leur eſtude à cela, que la franchiſe du peuple, de laquelle ils ſont protecteurs, ne s'amoindriſſe aucunement entre leurs mains. Que s'ils ſont nonchalás à la cõſeruer, ou ſouffrẽt qu'elle s'en aille en decadence, ils ſont traiſtres & deſloyaux. Mais ſi ceux qui par la volonté de Dieu viuẽt ſouz des princes, & ſont leurs ſubiets naturels, trãſferent cela à eux, pour eſtre tentez de faire quelque reuolte ou changement, ce ſera nõ ſeulement vne folle cogitation & inutile, mais auſsi meſchante & pernicieuſe. Outre plus, ſi nous ne fichons pas ſeulement noz yeux ſur vne ville, mais que nous regardions & conſiderions enſemblement tout le monde, ou bien que nous iettions la veuë ſur diuers pays: certainement nous trouuerons que cela ne s'eſt pas fait ſans la prouidence de Dieu, que diuerſes Regions fuſſent gouuernées par diuerſes manieres de police. Car comme les elemens ne ſe peuuent entretenir, ſinon par vne proportion & temperature inegale: auſsi les polices ne ſe peuuent pas bien entretenir ſinon par certaine inequalité. Combien qu'il n'eſt ia meſtier de remonſtrer toutes choſes à ceux auxquels la volonté de Dieu eſt ſuffiſante pour toute raiſon. Car ſi c'eſt ſon plaiſir de conſtituer Rois ſur les Royaumes: & ſur les peuples libres, autres ſuperieurs quelconques: c'eſt à nous à faire de nous rendre ſubiets & obeiſſans à quelconques ſuperieurs qui domineront au lieu où nous viurons.

Or maintenant il nous faut brieuement declairer quel eſt l'office 8
des Magiſtrats, ſelon qu'il eſt deſcrit par la Parole de Dieu, & en quelle choſe il giſt. Ieremie admonneſte les Rois de faire iugement & iuſtice: *Iere.22.*
de deliurer celuy qui eſt opprimé par force, de la main du calomniateur: de ne cõtriſter point les eſtrãgiers, vefues & orphelins: de ne faire iniure aucune: de ne point eſpandre le ſang innocent. Derechef, Moyſe cõmande aux Gouuerneurs, leſquels il auoit mis en ſa place, d'ouyr la cauſe de leurs freres: de faire iuſtice à celuy qui la demãderoit, tant contre ſon frere, que contre vn eſtrangier: de n'auoir point acception de perſõnes en iugement: mais faire droit tant au petit qu'au grand, & ne decliner point pour crainte des hõmes, puis que le iugement eſt de Dieu. Ie laiſſe ce qui eſt eſcrit en vn autre lieu: C'eſt que les Rois ne doyuent multiplier leurs *Deut.17.*
cheuaux, ne mettre leur cœur à l'auarice, & ne s'eleuer orgueilleuſement par deſſus leurs prochains: mais doyuent eſtre tout le temps de leur vie, aſsiduellement à mediter la Loy de Dieu. Item, que les Iuges ne doyuẽt *Deut.16.*
decliner en vne partie, n'en l'autre, & n'accepter preſens aucuns. Et autres ſentẽces ſemblables, qu'on liſt cõmunemẽt en l'Eſcriture. Car ce que i'ay icy entreprins de declairer l'office des Magiſtrats, n'eſt pas tant pour les inſtruire de ce qu'ils ont à faire, que pour monſtrer aux autres que c'eſt qu'vn Magiſtrat, & à quelle fin il eſt ordonné de Dieu. Nous voyons dõc que les Magiſtrats ſont conſtituez protecteurs & conſeruateurs de la tranquilité, honneſteté, innocence, & modeſtie publique: leſquels ſe doy- *Rom.13.*
uent employer à maintenir le ſalut & la paix commune de tous. Or pourtant qu'ils ne ſe peuuent acquiter de cela, ſinon qu'ils defendent les bons

contre les iniures des mauuais, & qu'ils ſubuiennent & donnent aide à ceux qui ſont oppreſſez: à ceſte cauſe ils ſont armez de puiſſance, pour reprimer & rigoreuſement punir les malfaicteurs, par la meſchanceté deſquels la paix publique eſt troublée. Car à dire vray, nous voyons par experience ce que diſoit Solon, que toutes les Republiques conſiſtent en deux choſes: c'eſt à ſauoir, en la remuneratiõ des bõs, & en la punitiõ des mauuais: leſquelles deux choſes oſtées, toute la diſcipline des ſocietez humaines eſt diſſipée & miſe à neant. Car il y en a pluſieurs qui n'ont pas grand cure de bien faire, s'ils ne voyent les vertuz eſtre recompenſées par quelque honneur. Et d'autrepart la concupiſcence des mauuais ne ſe peut refrener, s'ils ne voyent la vengeance & punition preſte. Et auſsi ces deux parties ſont comprinſes au Prophete, en ce qu'il commande aux Rois & autres ſuperieurs, de faire iugement & iuſtice. Iuſtice eſt de receuoir les innocens en leur ſauuegarde, les maintenir, defendre, ſouſtenir & deliurer. Iugement, eſt de reſiſter à la hardieſſe des meſchans, reprimer leurs violences, & punir leurs delicts.

Iere.22.

9 Mais icy s'eſmeut vne queſtiõ haute & difficile: à ſauoir, s'il eſt point defendu à tous Chreſtiens d'occire. Car ſi Dieu par ſa Loy le defend, & ſi le Prophete predit de l'Egliſe de Dieu, qu'en icelle on n'affligera point, & ne fera-on mal à aucun: comme peuuent les Magiſtrats, ſans offenſe de pieté, eſpandre ſang humain? Mais d'autrepart, ſi nous entendons que le Magiſtrat, en puniſſant, ne fait rien de ſoy, ains que ſeulement il execute les iugemens meſmes de Dieu: ce ſcrupule ne nous empeſchera pas fort. Vray eſt que la Loy de Dieu defend d'occir. Au contraire auſsi, à fin que les homicides ne demeurent impuniz: le Seigneur met le glaiue en la main de ſes Miniſtres, pour en vſer contre les homicides. Et il n'appartient pas aux fideles d'affliger ne faire nuiſance. Mais auſsi ce n'eſt pas faire nuiſance, n'affliger, de venger par le mandement de Dieu, les afflictiõs des bons. Pourtãt il eſt facile de conclurre qu'en ceſte partie ils ne ſont ſubiets à la Loy commune: par laquelle, combien que le Seigneur lie les mains de tous les hommes: toutesfois il ne lie pas ſa iuſtice, laquelle il exerce par les mains des Magiſtrats. Tout ainſi que quand vn Prince defend à tous ſes ſubiects de porter baſton, ou bleſſer aucun: il n'empeſche pas neantmoins ſes officiers d'executer la iuſtice, laquelle il leur a ſpecialement cõmiſe. Ie voudroye que nous euſsions touſiours ceſte conſideration deuant les yeux, qu'en cela il ne ſe fait rien par la temerité des hommes, mais de l'authorité de Dieu qui le commande ainſi faire: en la conduite de laquelle on ne decline iamais de la droite voye. Car en conſiderant cela, nous ne trouuerons rien à reprendre en la vengeance publique, ſinon que vueillons empeſcher la iuſtice de Dieu, de punir les malefices. Or s'il ne nous eſt licite de luy impoſer loy: pourquoy calomniõs nous les Miniſtres d'icelle? Ils ne portent point le glaiue ſans cauſe, dit S. Paul: car ils ſont miniſtres de Dieu, pour ſeruir à ſon ire, & prendre vengeance de ceux qui font mal. Parquoy, ſi les Princes & autres ſuperieurs cognoiſſent qu'il n'y a rien plus agreable à Dieu, que leur obeiſſance: s'ils veulent plaire à Dieu en pieté, iuſtice & integrité, qu'ils s'employẽt à la correction & punition des peruers. Certainement Moyſe eſtoit eſ-

Exod.20 Deut.5. Matt.5. Iesaie 11. & 65.

Rom.13.

meu

meu de ceſte affection, quand ſe voyant eſtre ordõné par la vertu du Seigneur à faire la deliurance de ſon peuple, il mit à mort l'Egyptien. Derechef, quand il punit l'idolatrie du peuple, par la mort de trois mille hõmes. Dauid auſsi eſtoit mené de tel zele, quand ſur la fin de ſes iours, il commanda à ſon fils Solomon de tuer Ioab & Semei. Comment l'eſprit de Moyſe, doux & bening, ſe vient-il à enflamber d'vne telle cruauté, qu'ayant les mains ſanglantes du ſang de ſes freres, il ne face fin de tuer, iuſques à en auoir occis trois mille? Comment Dauid, homme de ſi grande manſuetude en ſa vie, fait-il entre ſes derniers ſouſpirs vn teſtament ſi inhumain, en ordonnant que ſon fils ne cõduiſe point iuſques au ſepulcre la vieilleſſe de Ioab & Semei en paix? Mais certes l'vn & l'autre, en executant la vengeance à eux commiſe de Dieu, ont par icelle cruauté (ſi ainſi elle doit eſtre nommée) ſanctifié leurs mains, leſquelles ils euſſent ſouillées en pardonnant. C'eſt abomination deuant les Rois, dit Solomon, de faire iniquité: car vn ſiege royal eſt confermé par iuſtice. Derechef, Le Roy qui ſied au throne de iugement, iette l'œil ſur tous les mauuais: c'eſt à ſauoir, pour les punir. Item, Le Roy ſage diſsipe les meſchãs, & les tourne ſur la roue. Item, Qu'on ſepare l'eſcume de l'argent, & l'orfeure fera le vaiſſeau qu'il demande: qu'on oſte l'homme peruers de deuant la face d'vn Roy, & ſon throne ſera eſtably en iuſtice. Item, Tant celuy qui iuſtifie l'inique, que celuy qui condamne le iuſte, eſt abominable à Dieu. Itẽ, Celuy qui eſt rebelle attire la calamité ſur ſoy: & le meſſage de mort luy eſt enuoyé. Item, Les peuples & nations maudiſſent celuy qui dit à l'inique, Tu es iuſte. Or ſi leur vraye iuſtice eſt de perſecuter les meſchans, à glaiue deſgainé: s'ils ſe veulent abſtenir de toute ſeuerité, & conſeruer leurs mains nettes de ſang, cependant que les glaiues des meſchans ſont deſgainez à faire meurtres & violences, ils ſe rendront coulpables de grande iniuſtice: tant s'en faut qu'en ce faiſant ils ſoyent louez de iuſtice ou de bõté. Toutesfois, i'ẽten auec cela, que trop grade & trop aſpre rudeſſe n'y ſoit meſlée, & que le ſiege d'vn iuge ne ſoit pas vn gibet deſia dreſſé. Car ie ne ſuis pas celuy qui vueille fauoriſer à quelque cruauté deſordonnée, ou qui vueille dire, qu'vne bonne & iuſte ſentence ſe puiſſe prononcer ſans clemence: laquelle touſiours doit auoir lieu au conſeil des Rois, & laquelle, comme dit Solomon, eſt la vraye conſeruation du throne royal. Et pourtant il n'a pas eſté mal dit anciennement de quelcun, que c'eſtoit la principale vertu des Princes. Mais il faut qu'vn Magiſtrat ſe donne garde de tous les deux: c'eſt à ſauoir, que par ſeuerité deſordonnée il ne naure plus qu'il ne medecine: ou que par folle & ſuperſtitieuſe affectation de clemence, il ne ſoit cruel en ſon humanité, en abandonnant toutes choſes par ſa facilité, auec le grand detrimẽt de pluſieurs. Car ce qui s'enſuit n'a pas eſté autresfois dit ſans cauſe: c'eſt qu'il fait mauuais viure ſouz vn Prince, ſouz lequel rien ne ſoit permis: mais qu'il fait beaucoup pire ſouz celuy qui laiſſe toutes choſe en abandon.

Act. 7. Exod. 2. Exod. 32. 3. Reg. 2. Prou. 16 Prou. 20. Prou. 20. Prou. 25. Prou. 7. Prou. 17. Prou. 24. Prou. 29. Apud Dionem.

Or pourtant qu'il eſt quelquesfois neceſſaire aux Rois & aux peuples d'entreprẽdre guerre pour exercer icelle vengeãce, nous pouuõs de ceſte raiſon pareillemẽt eſtimer, que les guerres tendãtes à ceſte fin, ſont legitimes. Car ſi la puiſſance leur eſt baillée, pour conſeruer la tráquilité 19

de leur pays & territoire, pour reprimer les seditions des hõmes noiseux & ennemiz de paix, pour secourir ceux qui souffrẽt violẽce, pour chastier les malefices : la pourroyẽt-ils employer à meilleure occasion, qu'à rõpre & abbattre les efforts de ceux, par lesquels tant le repos d'vn chacun particulieremẽt, que la cõmune tranquillité de tous, est troublée : & lesquels seditieusement font esmeutes, violences, oppressions, & autres malefices? S'ils doiuẽt estre gardes & defenseurs des loix, il appartiẽt qu'ils rõpent les efforts de tous ceux, par l'iniustice desquels la discipline des loix est corrõpue. Et mesme, s'ils punissent à bon droit les brigãs, lesquels n'aurõt fait tort qu'à peu de personnes, doiuẽt-ils laisser toute la regiõ estre vexée par briganderies sans y mettre la main? Car il ne peut chaloir, si celuy qui se iette sur le territoire d'autruy, auquel il n'a nul droit pour y faire pillages & meurtres, soit Roy ou hõme de bas estat. Toutes telles manieres de gens doiuẽt estre reputez cõme brigans, & puniz pour tels. La nature mesme nous enseigne cela, que le deuoir des Princes est d'vser du glaiue, non seulemẽt pour corriger les fautes des personnes priuées, mais aussi pour la defense des pays à eux cõmiz, si on y fait quelque aggressiõ. Pareillemẽt, le S. Esprit nous declaire en l'Escriture, que telles guerres sont legitimes.

11 Si quelcun m'obiecte, qu'il n'y a nul tesmoignage n'exemple au nouueau Testament, pour prouuer qu'il soit licite aux Chrestiens de faire guerre : premierement ie respon, que la mesme raison qui estoit anciennement, dure encore auiourdhuy : & qu'il n'y a au contraire nulle cause qui empesche les Princes de maintenir leurs subiets. Secondement, ie dy qu'il ne faut point cercher declaration de cela en la doctrine des Apostres, veu que leur intention a esté d'enseigner quel est le Regne spirituel de Christ, non point d'ordonner les polices terriennes. Finalement ie respon, que nous pouuons bien recueillir du nouueau Testament, que Iesus Christ par sa venue n'a rien changé en cest endroit. Car si la discipline Chrestienne, comme dit sainct Augustin, condamnoit toutes guerres, sainct Iean Baptiste eust donné conseil aux gendarmes qui vindrẽt à luy, pour s'ẽquerir de leur salut, de ietter les armes bas, & renõcer du tout à tel le vacatiõ. Or il leur a seulemẽt defendu de ne faire violẽce ne tort à personne : & leur a cõmãdé de se cõtẽter de leurs gages. En leur cõmãdãt de se contẽter de leurs gages, il ne leur a point defendu de guerroyer. Mais les Magistrats ont icy à se donner garde de n'obeir tant soit peu à leurs cupiditez. Plustost au contraire, soit qu'ils ayent à faire quelque punition, ils se doiuent abstenir d'ire, de haine, de seuerité trop rigoureuse. Et mesme, cõme dit S. Augustin, pour l'humanité cõmune, ils doiuẽt auoir cõpassion de celuy lequel ils punisẽt pour ses propres malefices. Soit qu'il falle prẽdre les armes cõtre quelques ennemiz, c'est à dire, cõtre des brigãs armez : ils ne doiuẽt point cercher occasiõ legere : & mesme, quãd l'occasiõ s'offriroit, ils la doiuẽt fuir, s'ils ne sõt cõtraints par grãde necessité. Car s'il nous faut encore beaucoup mieux faire que les Payens n'enseignent, desquels quelcun dit, que la guerre ne doit tẽdre à autre fin qu'à cercher paix : il faut certes essayer tous moyens, deuãt que venir aux armes. Brief, en toute effusion de sang, les Magistrats ne se doiuent permettre d'estre transportez d'affection particuliere : mais doiuent estre menez d'vn cou-

Aug. epi. 5. ad Marcellinum.

Cicero of fi. ior. 1

rage publique. Autrement, ils abuſent meſchamment de leur puiſſance, laquelle ne leur eſt pas donnée pour leur profit particulier, mais pour en ſeruir aux autres. De ce droit de batailler, s'enſuit que les garniſons, alliances, & autres munitions ciuiles, ſont auſsi licites. I'appelle garniſons, les gendarmes qui ſont diſpoſez par les villes limitrophes, pour la conſeruation de tout le pays. I'appelle alliances, les confederations que font enſemble quelques Princes voiſins: à fin de s'aider l'vn l'autre, s'il aduenoit quelque trouble en leur territoire: & de reſiſter en commun aux communs ennemiz du genre humain. I'appelle munitions ciuiles, toutes prouiſions qui appartiennent à l'vſage de guerre.

12 Il me ſemble expedient d'adiouſter encore ce poinct pour la fin: c'eſt, que les tributs & impoſts, leſquels reçoiuent les Princes, leur ſont reuenuz legitimes. Leſquels neantmoins ils doiuent principalement employer à ſouſtenir les charges de leur eſtat. Combien qu'auſsi ils en puiſſent licitement vſer à entretenir aſſez amplement leur dignité domeſtique: laquelle eſt aucunement coniointe auec la maieſté de leurs offices. Comme nous voyons que Dauid. Ezechias, Ioſias, Ioſaphat, & les autres ſaincts Rois: pareillement Ioſeph, Daniel, ont, ſans offenſe de conſcience, veſcu ſomptueuſement du public, ſelon l'eſtat où ils eſtoyent colloquez. Et dauantage, nous liſons en Exechiel, que grandes poſſeſsions, par l'ordonnance de Dieu, furent aſsignées aux Rois. Auquel lieu, combien qu'il deſcriue le Royaume ſpirituel de Chriſt: toutesfois il en prend le patron d'vn Royaume des hõmes droit & legitime. Toutesfois, il doit d'autrepart ſouuenir aux Princes, que leurs domaines ne ſont pas tãt reuenuz priuez, que pour appliquer au bien public de tout le peuple: cõme meſme ſainct Paul le teſmoigne. Et pourtant qu'ils n'en peuuent prodigalement abuſer, ſans faire iniure au public, ou pluſtoſt encore ils doiuent penſer, que c'eſt le propre ſang du peuple, auquel ne point pardõner, c'eſt vne treſcruelle inhumanité. Outreplus, ils doiuent eſtimer que leurs tailles, impoſts, & autres eſpeces de tributs ne ſont ſinon ſubſides de la neceſsité publique: deſquels greuer le poure populaire ſans cauſe, c'eſt tyrannie & pillage. Ces choſes ainſi remõſtrées, ne donnent point courage aux Princes de faire deſpence & largeſſes deſordõnées (comme certes il n'eſt pas meſtier d'augmenter leurs cupiditez, leſquelles ſont d'elleſmeſmes trop plus enflambées qu'il ne faudroit:) mais cõme il ſoit biẽ neceſſaire qu'ils n'entreprẽnẽt riẽ ſinõ en ſaine conſciẽce deuãt Dieu, à fin qu'en oſant dauãtage, ils ne viẽnẽt en cõtẽnemẽt de ſa maieſté: il eſt expediẽt qu'ils entẽdẽt que c'eſt qu'il leur eſt licite. Et n'eſt pas ceſte doctrine ſuperflue aux perſonnes priuées: leſquelles, par cela apprẽdrõt de ne reprẽdre & condãner la deſpẽſe des Princes, cõbiẽ qu'elle outrepaſſe l'ordre & l'vſage cõmun.

Eze. der.

Rom. 13

13 Apres les Magiſtrats s'enſuyuent les loix, qui ſont vrais nerfs, ou comme Ciceron les appelle, ames de toutes Republiques, ſans leſquelles loix ne peuuent aucunement conſiſter les Magiſtrats, comme derechef elles ſont conſeruées & maintenues par les Magiſtrats. Pourtant on ne pouuoit mieux dire, que d'appeller la loy vn Magiſtrat muet: & le Magiſtrat, vne loy viue. Or ce que i'ay promis de declairer, par quelles loix doit eſtre gouuernée vne police Chreſtienne, n'eſt pas que ie vueille en-

trer en longue disputation: à sauoir, quelles seroyent les meilleures loix. Laquelle disputation seroit infinie: & ne conuient pas à nostre present propos. Seulemẽt ie marqueray en brief, & comme en passant de quelles loix elle peut sainctement vser deuant Dieu, & estre iustement conduite enuers les hommes. Ce que mesme i'eusse laissé à dire, n'estoit que ie voy que plusieurs errent dangereusement en cest endroit. Car aucuns nient, qu'vne Republique soit bien ordõnée, si en delaissant la police de Moyse, elle est gouuernée des cõmunes loix des autres nations. De laquelle opinion ie laisse à penser aux autres, cõbien elle est dangereuse & seditieuse. Il me suffira à present de mõstrer qu'elle est pleinemẽt fausse & folle. Premieremẽt, il nous faut noter la distinctiõ cõmune, laquelle diuise toute la Loy de Dieu baillée par Moyse, en trois parties: c'est à sauoir en mœurs, ceremonies & iugemens. Et faut considerer à part chacune des parties, pour bien entendre ce qui nous en appartient ou non. Or cependant, nul ne se doit arrester à ce scrupule, que mesme les iugemens & ceremonies sont contenues souz les mœurs. Car les Anciens, qui ont trouué ceste distinction, combien qu'ils n'ignorassent point que les ceremonies & iugemens se rapportoyent aux mœurs: neantmoins pourtant que l'vn & l'autre se pouuoit changer & abolir, sans corrompre ne diminuer les bonnes mœurs: à ceste cause ils n'ont point appellé ces deux parties, Morales: mais ont attribué ce nom à icelle partie, de laquelle depend la vraye integrité des mœurs.

14 Nous commencerons donc à la Loy morale: laquelle, comme ainsi soit qu'elle contienne deux articles, dont l'vn nous commande de simplement honnorer Dieu par pure Foy & pieté: & l'autre, d'estre conioints auec nostre prochain par vraye dilection: à ceste cause elle est la vraye & eternelle reigle de iustice, ordonnée à tous hommes en quelque pays qu'ils soyent, ou en quelque temps qu'ils viuent, s'ils veulent reigler leur vie à la volonté de Dieu. Car ceste est sa volonté eternelle & immuable, qu'il soit honnoré de nous tous: & que nous nous aimions mutuellemẽt l'vn l'autre. La Loy ceremoniale a esté vne pedagogie des Iuifs c'est à dire doctrine puerile: laquelle il a pleu à nostre Seigneur de donner à ce peuple la comme vne exercitation de son enfance, iusques à ce que le temps de plenitude veint: auquel il manifestast les choses qui estoyent lors figurées en ombre. La Loy iudiciale, qui leur estoit baillée pour police, leur enseignoit certaines reigles de iustice & d'equité, pour viure paisiblement ensemble, sans faire nuisance les vns aux autres. Or comme l'exercitation des ceremonies appartenoit à la doctrine de pieté, qui est le premier poinct de la loy morale (d'autant qu'elle nourrissoit l'Eglise Iudaique en la reuerence de Dieu) toutesfois elle estoit distincte de la vraye pieté: ausi pareillement, combien que leur loy iudiciaire ne tendist à autre fin qu'à la conseruation d'icelle mesme charité qui est commandée en la Loy de Dieu: toutesfois elle auoit sa proprieté distincte, qui n'estoit pas comprinse souz le commandement de charité. Comme donc les ceremonies ont esté abroguées, la vraye religion & pieté demeurant en son entier: ausi lesdites loix iudiciaires peuuent estre cassées & abolies, sans violer aucunement le de-

Gal. 3. 4

noir

uoir de charité. Or si cela est vray, comme certainement il est, la liberté est laissée à toutes nations de se faire telles loix qu'ils aduiseront leur estre expedientes : lesquelles neantmoins soyent compassées à la reigle eternelle de charité : tellement qu'ayans seulement diuerse forme, elles viennent à vn mesme but. Car ie ne suis point d'aduis, qu'on doyue reputer pour loix ie ne say quelles loix barbares & bestiales : comme estoyent celles qui remuneroyent les larrons par certain prix : qui permettoyent indifferemment la compagnie d'hõmes, & de femmes: & autres encores plus vileines, outrageuses & execrables: veu qu'elles sont estranges non seulement de toute iustice, mais aussi de toute humanité.

Ce que i'ay dit s'entendra clairement : si en toutes loix nous con- 15
templons les deux choses qui s'ensuyuent. C'est à sauoir, l'ordonnance de la Loy: & l'equité, sur la raison de laquelle est fondée l'ordonnance. L'equité, d'autant qu'elle est naturelle, est touſiours vne mesme à tous peuples. Et pourtant toutes les loix du monde, de quelque affaire que ce soit, doiuent reuenir à vne mesme equité. Touchant des constitutions ou ordonnances, d'autãt qu'elles sont conioinctes auec circonstances, dont elles dependent en partie : il n'y a nul inconuenient qu'elles soyent diuerses, mais qu'elles tendent toutes pareillement à vn mesme but d'equité. Or comme ainsi soit que la Loy de Dieu que nous appellons Morale, ne soit autre chose sinõ qu'vn tesmoignage de la Loy naturelle, & de la conscience, laquelle nostre Seigneur a imprimée au cœur de tous les hõmes: il n'y a nulle doute que ceste equité, de laquelle nous parlons maintenãt, ne soit en icelle du tout declairée. Pourtant il conuient, qu'icelle equité seule soit le but, la reigle, & la fin de toutes loix. Derechef, toutes loix qui seront compassées à ceste reigle, qui tendront à ce but, & qui seront limitées à ceste mesure, ne nous doiuent deplaire: comment que ce soit qu'elles different de la Loy Mosaique, ou bien entre elles mesmes. La Loy de Dieu *Exod. 22*
defend de desrober. On peut voir en Exode quelle peine estoit cõstituée sur les larrecins en la police des Iuifs. Les plus anciennes loix des autres nations punissoyent les larrons, leur faisant rendre au double de ce qu'ils auoyent desrobé. Celles qui sont venues apres, ont discerné entre larrecin manifeste, & occulte. Les autres ont procedé iusques à bannissement: aucunes iusques au fouet : les autres iusqu'à la mort. La Loy de Dieu de- *Deut. 19*
fend de porter faux tesmoignage. Vn faux tesmoignage estoit puny entre les Iuifs, de pareille peine qu'eust encouru celuy qui estoit faussemẽt accusé, s'il eust esté conuaincu. En aucuns autres pays il n'y auoit que peine d'ignominie. Et en aucuns autres, du gibet. La Loy de Dieu defend de commettre homicide. Toutes les loix du monde d'vn cõmun accord punissent mortellement les homicides : toutesfois par diuers genres de mort. Mais si est-ce qu'en telle diuersité, elles tendẽt toutes à vne mesme fin. Car toutes ensemblement pronõcent sentence de condamnation contre les crimes, qui sont condamnez par la Loy eternelle de Dieu. C'est à sauoir homicides, larrecins, adulteres, faux tesmoignages : seulement elles ne conuiennent en equalité de peine. Ce qui n'est pas neceſſaire, ne mesmes expedient. Il y a telle region qui seroit incontinent desolée par meurtres & briganderies, si elle n'exerçoit horribles supplices sur les ho-

micides. Il y a tel temps qui requiert que les punitions soyent augmẽtées. Il y a telle nation qui a mestier d'estre grieuement corrigée de quelque vice special: auquel autrement elle seroit encline plus qu'autres. Celuy qui s'offenseroit de telle diuersité, laquelle est tresspropre à maintenir l'obseruance de la Loy de Dieu, ne deuroit-il pas estre iugé bien maling & enuieux du bien public? Car ce qu'aucuns ont accoustumé d'obiecter, qu'on fait iniure à la Loy de Dieu baillée par Moyse, quand en l'abolissant, on luy en prefere des autres nouuelles, est chose trop friuole. Car les loix que chacuns superieurs ont en leurs pays, ne sont pas simplement preferées à icelle, comme meilleures: mais selon la condition & circonstance du temps, du lieu, & de la nation. Dauãtage, en ce faisant, elle n'est point abroguée ne cassée, veu que iamais elle ne nous a esté commandée entre nous Gentils. Car nostre Seigneur ne l'a pas administrée par la main de Moyse, pour la faire publier sur toute nation, & obseruer en toute la terre: mais ayant receu le peuple Iudaique en sa speciale saunegarde, protection, conduite & gouuernement, il luy a voulu estre aussi particulierement Legislateur. Et comme il appartenoit à vn bon Legislateur & sage, il a eu en toutes les loix vn singulier esgard à l'vtilité de ce peuple.

16 Il reste maintenant de voir ce que nous auions proposé au dernier lieu: c'est à sauoir, en quelle sorte la compagnie des Chrestiens se peut aider des loix, des iugemens & des Magistrats: & quel honneur doiuent porter les personnes priuées à leurs superieurs: & combien elles leur doiuent obeir. Plusieurs estiment l'estat des Magistrats inutile entre les Chrestiens: lequel il ne leur est licite d'implorer, d'autãt que toute vengeance, toute contrainte, & tout plaidoyer leur est defendu. Mais au contraire, Rom. 13 puis que sainct Paul clairement tesmoigne qu'ils nous sont ministres de Dieu en bien: par cela nous entendons la volonté de Dieu estre telle, que soyons par leur puissance & confort, defenduz contre la mauuaistié & iniustice des iniques, & que souz leur saunegarde nous viuions paisiblement. Or s'il est ainsi qu'ils nous seroyent en vain donnez de Dieu pour nostre protection, s'il ne nous estoit licite d'vser d'vn tel bien & benefice: il s'ensuit manifestement que sans offense nous les pouuons implorer & requerir. Mais i'ay icy affaire à deux manieres de gens. Car il y en a plusieurs qui bruslent d'vne si grãde rage de plaidoyer, que iamais ils n'ont repos en eux mesmes, sinõ quand ils combatent contre les autres. Dauantage ils ne commencent iamais leurs plaidoyers qu'auec haines immortelles, & vne conuoitise desordonnée de nuire & faire vengeance: & les poursuyuent auec vne obstination endurcie, iusques à la ruine de leur aduersaire. Cependant à fin qu'il ne semble pas aduis qu'ils facent rien que droitement: ils defendent telle peruersité souz ombre de s'aider de iustice. Mais il ne s'ensuit pas, que s'il est permis à quelcun de contreindre son prochain par iugement, de faire raison: qu'il luy soit pourtant licite de le hair, de luy porter affection de nuisance, de le poursuyure obstinément sans misericorde.

17 Que telles gens donc apprennent ceste maxime: que les iugemens sont legitimes à ceux qui en vsent droitement. Derechef, que le droit vsage est tel. Premierement au demandeur, si estant iniustement violé & oppressé

oppreſſé, ſoit en ſon corps, ſoit en ſes biens, il ſe vient mettre en la garde du Magiſtrat, luy expoſe ſa complainte, luy fait ſa requeſte iuſte & equitable: mais ſans quelque cupidité de vengeance ou nuiſance, ſans haine & amertume, ſans ardeur de contention: au contraire, eſtant pluſtoſt preſt de quitter le ſien & ſouffrir toutes choſes, que de conceuoir courroux & haine contre ſon aduerſaire. Secondement au defendeur, ſi eſtant adiourné, il comparoiſt à l'aſsignation, & defend ſa cauſe par les meilleures excuſes & raiſons qu'il peut, ſans amertume aucune: mais d'vne ſimple affection de cõſeruer ce qui eſt ſien en iuſtice. D'autrepart ſi les courages ſõt entachez de malueillãce, corrõpuz d'enuie, enflambez d'indignatiõ, ſtimulez de vengeance, ou comment que ce ſoit tellemẽt picquez que la charité en ſoit diminuée: toutes les procedures des plus iuſtes cauſes du mõde, ne peuuẽt eſtre qu'iniques & meſchantes. Car il faut que ceſte reſolutiõ ſoit arreſtée entre tous les Chreſtiens: Que nul ne peut mener proces, quelque bõne & equitable cauſe qu'il ait, s'il ne porte à ſon aduerſaire vne meſme affectiõ de beneuolẽce, & de dilectiõ, que ſi l'affaire, qui eſt debatu entre eux, eſtoit deſia amiablement traité & appaiſé. Quelcun poſsible obiectera, que tant s'en faut que iamais on voye en iugemẽt vne telle moderation & temperance, que s'il aduenoit quelque fois d'y en voir, on le tiendroit pour vn monſtre. Certes ie confeſſe que ſelon qu'eſt auiourdhuy la peruerſité des hommes, on ne trouue gueres d'exẽples de iuſtes plaidoyeurs: mais toutesfois la choſe de ſoy, ne laiſſe pas d'eſtre bonne & pure, ſi elle n'eſtoit ſouillée de mauuais acceſſoire. Au reſte, quand nous oyons dire que l'aide du Magiſtrat eſt vn ſainct don de Dieu: d'autãt plus nous faut il ſoigneuſement garder de le polluer par noſtre vice.

Mais ceux qui ſimplement, & du tout, reprouuent toutes controuerſies de iugemens, doyuent entendre, qu'ils reiettent vne ſaincte ordonnãce de Dieu, & vn don du nombre de ceux qui peuuent eſtre purs à ceux qui ſont purs: s'ils ne veulent accuſer ſainct Paul de crime: lequel a repouſſé les menſonges & fauſſes iniures de ſes accuſateurs, meſme en decouurant leur cautele & malice: & en iugement a requis le priuilege de la cité Romaine à luy deu: & quand meſtier a eſté, il a appellé de la ſentence inique du Lieutenant, au ſiege imperial de Ceſar. Et ne contreuient point à ce, la defenſe faite à tous Chreſtiens, de n'auoir aucune conuoitiſe de vengeance. Laquelle conuoitiſe auſsi nous voulons eſtre excluſe de tous les plaidoyers des fideles. Car ſoit en matiere ciuile qu'on plaide, celuy ne marche point droitement, qui fait autre choſe que commettre ſa cauſe en la main du Iuge, comme d'vn tuteur public, en vne ſimplicité innocente, & ne penſant rien moins, que de rendre mal pour mal, qui eſt l'affection de vengeance: ſoit en matiere criminelle, qu'on pourſuyue aucune cauſe, ie n'approuue point vn accuſateur, ſinon celuy qui vient en iugement, ſans eſtre aucunement eſmeu d'ardeur de vengeance, ſans eſtre aucunement picqué de ſon offenſe priuée, mais ſeulement ayãt affection d'empeſcher la mauuaiſtié de celuy qui l'accuſe, & de rompre ſes efforts: à fin qu'ils ne nuiſent au public. Or quand le courage de vengeance eſt oſté, il ne ſe commet rien contre ce commandement, par lequel la vengeance eſt defenduë aux Chreſtiens. Et ſi on vient à obiecter,

18 Act. 22. 24. & 25

Nom. 19. Deut. 5. Mett. 37 Rom. 12.

que non ſeulement il leur eſt defendu d'appeter vengeance, mais auſsi qu'il eſt cõmandé d'attendre la main du Seigneur, lequel promet de ſubuenir aux affligez & oppreſſez: & pourtant que ceux qui requierent l'aide du Magiſtrat, pour eux ou pour les autres anticipent ceſte vengeance de Dieu; ie reſpon, que non font. Car il faut penſer, que la vengeance du
Rom.13. Magiſtrat n'eſt pas de l'homme, mais de Dieu: laquelle (comme dit ſainct Paul) nous eſt élargie de luy, par le miniſtere des hommes.

19 Nous ne cõbatons non plus cõtre les Paroles de Chriſt: par leſquel-
Mat.5. les il defend de reſiſter au mal, & commande de preſenter la ioue droite à celuy qui nous aura frappé en la feneſtre: & de laiſſer le manteau à celuy qui nous aura oſté noſtre ſaye. Certainement par ce, il requiert que les courages de ſes ſeruiteurs ſe demettent tellement de conuoitiſe de vẽgeance, qu'ils ayment mieux que l'iniure leur ſoit doublée, que de penſer comment ils rendront la pareille: de laquelle patiẽce, nous auſsi ne les deſtournons point. Car veritablement il faut que les Chreſtiẽs ſoyẽt cõme vn peuple nay & fait à ſouffrir iniures & contumelies, eſtant ſubiet à la mauuaiſtié, aux tromperies & moqueries des méchans. Et non ſeulemẽt ce, mais il faut auſsi qu'ils portent tous ces maux en patience, c'eſt à dire, qu'ils ayent leurs cœurs rengez à ceſte raiſon, qu'ayans ſouffert vne affliction, ils s'appreſtent à en receuoir vne autre: & n'attendent autre choſe en toute leur vie, ſinon vne ſouffrance de croix perpetuelle. Cependant,
Rom.12. qu'ils facent bien à ceux qui leur tiennent tort: & qu'ils prient pour ceux qui meſdiſent d'eux, & s'efforcent de veincre le mal par bien, qui eſt leur ſeule victoire. Quand ils auront leurs vouloirs ainſi diſpoſez, ils ne de-
Matt.5 manderont point vn œil pour vn œil, ne vne dẽt pour vne dent (cõme les Phariſiens enſeignoyent leurs diſciples d'appeter vengeance:) mais comme Chriſt inſtruit les ſiens, ils ſouffriront tellement les offenſes qui leur ſeront faites en leurs corps & en leurs biens, qu'ils ſeront preſts de les pardonner incontinent. D'autrepart neantmoins ceſte douceur & moderation de leurs courages n'empeſchera point, qu'en gardant entiere amitié enuers leurs ennemiz, ils ne s'aident du confort du Magiſtrat à la conſeruation de leur bien: ou que pour l'affection du bien public, ils ne demandent la punition des peruers & peſtilens, leſquels on ne peut autremẽt corriger, qu'en les puniſſant. Sainct Auguſtin touche à la verité ce qui en eſt,
Epiſt.5. diſant, que tous ces commandemens tendent à ce but, qu'vn hõme de biẽ
ad Marc. & craignant Dieu ſoit preſt d'endurer patiemment la malice de ceux leſquels il deſire eſtre bons, à fin que le nõbre des bons croiſſe, pluſtoſt que luy s'adioigne à la compagnie des meſchans. Secondement, qu'ils appartiennnent plus à l'affectiõ interieure du cœur qu'à l'œuure exterieure, à fin qu'au dedans du cœur nous ayons patience, aymans noz ennemiz: cependant, que nous facions par dehors ce que nous cognoiſſons eſtre vtile pour le ſalut de ceux auxquels nous deuons porter amitié.

20 Finalement, l'obiection qu'on a accouſtumé de faire, que tous plaidoyers ſont condamnez par ſainct Paul, eſt treſfauſſe. Il eſt facile d'enten
1.Cor.6 dre par ſes paroles, qu'il y auoit en l'Egliſe des Corinthiens vne ardeur vehemente & deſordõnée de plaidoyer, iuſques à donner aux infideles occaſion de meſdire de l'Euangile, & de toute la religion Chreſtienne.

ne. C'eſt ce que ſainct Paul reprend premierement en eux, que par l'intemperance de leurs contẽtions, ils diffamoyent l'Euãgile entre les infideles. Dauantage, il reprend auſsi ceſte faute en eux, qu'ils diſcordoyent ainſi entre eux, freres auec freres: & eſtoyẽt ſi loing de ſouffrir iniure, que meſme ils conuoitoyent les biens les vns des autres, s'aſſailloyent & portoyẽt dommage les vns aux autres. C'eſt donc contre ceſte cupidité enragée de plaidoyer qu'il cõbat, & non ſimplemẽt contre toutes controuerſies. Mais il declaire que du tout c'eſt mal fait, de ne pas pluſtoſt ſouffrir dõmage & perdre de ſes biẽs, que de trauailler pour la conſeruatiõ d'iceux iuſques à contẽtions. Voire, pource qu'ils s'eſmouuoyẽt ſi toſt à l'occaſion de quelque petite faſcherie ou dõmage qu'on leur faiſoit, pour entrer du premier coup en proces: il dit que cela eſt vn ſigne qu'ils ſont par trop faciles à irriter, & par cõſequẽt trop impatiẽs. Car c'eſt là où reuiẽt toute la ſomme. Certainement les Chreſtiens doiuent procurer cela: de pluſtoſt touſiours quitter leur droit, que de commencer proces, dont il leur ſoit difficile de ſortir, ſinon auec vn courage indigné & enflambé de haine cõtre leur frere. Mais quand quelcun verra qu'il pourra defendre ſon bien ſans offenſe ne dommage de charité: s'il le fait ainſi, il ne cõmet rien contre la ſentence de ſainct Paul: principalement ſi c'eſt choſe de grande importance, & dont le dommage luy ſoit grief à porter. En ſomme (comme nous auons dit au commencement) charité donnera treſ-bon conſeil à vn chacun: laquelle eſt tellement neceſſaire en tous plaidoyers, que tous ceux par leſquels elle eſt violée ou bleſſée, ſont iniques & maudits.

Le premier office des ſubiets enuers leurs ſuperieurs, eſt d'auoir en grande & haute eſtime leur eſtat: le recognoiſſant comme vne commiſſion baillée de Dieu, & pour ceſte cauſe leur porter honneur & reuerence, comme à ceux qui ſont lieutenans & vicaires de Dieu. Car on en voit aucuns, leſquels ſe rendent aſſez obeiſſans à leurs Magiſtrats, & ne voudroyent point qu'il n'y euſt quelque ſuperieur, auquel ils fuſſent ſubiets, d'autant qu'ils cognoiſſent cela eſtre expedient pour le bien public: neantmoins ils n'ont autre eſtime d'vn Magiſtrat, ſinon que c'eſt vn malheur neceſſaire au genre humain. Mais ſainct Pierre requiert plus grande choſe de nous, quand il veut que nous honnorions le Roy. Et Solomon, quand il commande de craindre Dieu & le Roy. Car ſainct Pierre, ſouz ce mot d'Honnorer, comprend vne bonne opinion & eſtime, laquelle il entend que nous ayons des Rois. Solomon en conioignant le Roy auec Dieu, luy attribue vne grande dignité & reuerence. Sainct Paul auſsi donne aux ſuperieurs vn tiltre treshonnorable, quãd il dit, que nous deuons eſtre ſubiets à eux, non ſeulement à cauſe de l'ire, mais pour la conſcience. Enquoy il entend que les ſubiets ne doyuent pas ſeulement eſtre induits de ſe tenir ſouz la ſubiection de leurs Princes, par crainte & terreur d'eſtre puniz d'eux (comme celuy qui ſe ſent le plus foible, cede à la force de ſon ennemy, voyant la vengeance appareillée contre luy, s'il y reſiſtoit:) mais qu'ils doyuent garder ceſte obeiſſance, pour la crainte de Dieu, comme s'ils ſeruoyent à Dieu meſme, d'autant que c'eſt de luy qu'eſt la puiſſance de leur Prince. 21

1. Pier. 2. Prou. 24. Rom.

De cela s'enſuit autre choſe: c'eſt, que les ayans ainſi en honneur & 22

reuerence, ils ſe doiuent rendre ſubiets à eux en toute obeiſſance: ſoit qu'il falle obeir à leurs ordonáces, ſoit qu'il falle payer impoſts, ſoit qu'il falle porter quelque charge publique, qui appartienne à la defenſe commune: ou ſoit qu'il falle obeir à quelques mandemens. Toute ame, dit ſainct Paul, ſoit ſubiette aux puiſſances qui ſont en prééminence. Car quiconques reſiſte à la puiſſance, reſiſte à l'ordre mis de Dieu. Il eſcrit auſſi à Tite en ceſte maniere: Exhorte les de ſe tenir en la ſubiection de leurs Princes & ſuperieurs, d'obeir à leurs Magiſtrats, & d'eſtre preſts à toutes bonnes œuures. Item, ſainct Pierre dit: Soyez ſubiets à tout ordre humain, pour l'amour du Seigneur: ſoit au Roy, comme ayant prééminence: ſoit aux Gouuerneurs, qui ſont enuoyez de par luy, pour la vengeance des mauuaiz, & à la louange de ceux qui font bien. Dauantage, à fin que les ſubiets rendent teſmoignage, qu'ils obeiſſent non par feintiſe, mais d'vn franc vouloir: ſainct Paul adiouſte, qu'ils doyuent recommander à Dieu par oraiſons la conſeruation & proſperité de ceux ſouz leſquels ils viuent. I'admonneſte, dit-il, que prieres, obſecrations, requeſtes, actions de graces, ſoyẽt faites pour tous les hommes, pour les Rois, & ceux qui ſont conſtituez en dignité: à fin que nous menions vie paiſible & tranquille, auec toute ſainctieté & honneſteté. Et que nul ne ſe trompe icy. Car puis qu'ó ne peut reſiſter aux Magiſtrats, ſans reſiſter à Dieu: combien qu'il ſemble aduis qu'on puiſſe, ſans punition, contemner vn Magiſtrat foible & impuiſſant: toutesfois Dieu eſt fort & puiſſant pour venger le contemnement de ſon ordonnance. Outre plus, ſouz ceſte obeiſſance ie compren la moderation que doyuent garder toutes perſonnes priuées, quant és affaires publiques: c'eſt, de ne s'en entremettre point de leur propre mouuement, de n'entreprendre point temerairement ſur l'office du Magiſtrat: & du tout ne rien attenter en public. S'il y a quelque faute en la police commune qui ait beſoing d'eſtre corrigée, ils ne doyuent pourtant faire eſcarmouche, & n'entreprendre d'y mettre ordre, ou mettre les mains à l'œuure, leſquelles leur ſont liées quant à cela: mais ils ont à le remonſtrer au ſuperieur, lequel ſeul a la main deſliée, pour diſpoſer du public. I'enten qu'ils ne facent rien de ces choſes ſans commandement. Car ou le commandement du ſuperieur leur eſt baillé, ils ſont garniz de l'authorité publique. Car comme on a de couſtume d'appeller les conſeilliers d'vn Prince, les yeux & ſes oreilles, d autant qu'il les a deſtinez à prendre garde pour luy: auſsi nous pouuós appeller ſes mains, ceux qu'il a ordonnez pour executer ce qui eſt de faire.

Rom. 13

Tit. 3

2. Pier. 2.

2. Tim. 2.

23 Or pourtant que iuſques icy nous auons deſcrit vn Magiſtrat tel qu'il doit eſtre, reſpondant vrayement à ſon tiltre: c'eſt à ſauoir, vn pere du pays lequel il gouuerne, paſteur du peuple, gardié de paix, protecteur de iuſtice, conſeruateur d'innocence: celuy ſeroit à bon droit iugé eſtre hors de ſon ſens, qui voudroit reprouuer telle domination. Mais pourtãt qu'il aduient le plus ſouuent, que la pluſpart des Princes s'eſloignent de la droite voye, & que les vns, n'ayans nul ſoucy de faire leur deuoir, s'endorment en leurs plaiſirs & voluptez: les autres, ayans le cœur à l'auarice, mettent en vente toutes loix, priuileges, droits & iugemés: les autres pillent le poure populaire, pour fournir à leurs prodigalitez

tez desordonnées: les autres exercent droites brigãderies, en saccageant les maisons, violans les vierges & femmes mariées, meurtrissans les innocens: il n'est pas facile de persuader à plusieurs, que tels doyuent estre recogneuz pour Princes, & qu'il leur faille obeir tant que possible est. Car quand entre des vices si enormes & si estranges, non seulement de l'office d'vn Magistrat, mais aussi de toute humanité ils ne voyent en leur superieur nulle forme de l'image de Dieu, laquelle deuoit reluire en vn Magistrat: & ne voyent nulle apparence d'vn ministre de Dieu, qui est donné pour la louange des bons, & vengeance contre les mauuaiz: pareillement ils ne recognoissent point en luy ce superieur, duquel la dignité & authorité nous est recommandée par l'Escriture. Et certainement ceste affection à touſiours esté enracinée aux cœurs des hommes, de ne point moins hayr & auoir en execration les tyrans, que d'aimer & auoir en reuerence les iustes Rois.

Toutesfois, si nous dressons nostre veuë à la Parole de Dieu. 24
elle nous conduira plus loing. Car elle nous rendra obeissans, non seulement à la domination des Princes, qui iustement font leur office, & s'acquittent loyallement de leur deuoir, mais à tous ceux qui sont aucunement en prééminence, combien qu'ils ne facent rien moins que ce qui appartient à leur estat. Car combien que nostre Seigneur testifie que le Magistrat soit vn don singulier de sa liberalité, donné pour la conseruation du salut des hommes, & qu'il ordonne aux Magistrats ce qu'ils ont à faire: neantmoins semblablement il declaire, que quels qu'ils soyent, ne comment qu'ils se gouuernent, qu'ils n'ont la domination que de luy. Tellement que ceux qui n'ont esgard en leur domination, qu'au bien publique, sont vrais miroirs, & comme exemplaires de sa bonté: d'autrepart, ceux qui s'y portent iniustement & violentemẽt, sont esleuez de luy pour punir l'iniquité du peuple. Mais les vns & les autres semblablement tiennent la dignité & maiesté, laquelle il a donnée aux superieurs legitimes. Ie ne passeray pas outre, iusques à ce que i'aye recité aucuns tesmoignages, pour prouuer certainement mon dire. Or il ne faut point mettre peine de declairer qu'vn mauuais Roy est vne ire de Dieu sur la terre: ce que i'estime estre resolu entre tout le monde, sans contredit. Et en ce faisant, *Iob* 34
nous ne dirons rien plus d'vn Roy, que d'vn larron qui desrobe noz biẽs, *Iesa.* 3
ou aduitere qui rõpt nostre mariage, ou d'vn homicide qui cerche à nous *Iesa.* 10
meurtrir: veu que toutes telles calamitez sont annombrees en la Loy en- *Osée* 13
tre les maledictions de Dieu. Mais il nous faut plustost insister à prouuer *Deut.* 28.
& monstrer ce qui ne peut pas si aisement entrer en l'esprit des hommes: c'est, qu'en vn homme peruers & indigne de tout honneur, lequel obtient la superiorité publique, reside neantmoins la mesme dignité & puissance, laquelle nostre Seigneur par sa Parole a donnée aux ministres de sa iustice: & que les subiets, quant à ce qui appartient à l'obeissance deue à sa superiorité, luy doyuent porter aussi grande reuerence qu'ils feroyent à vn bon Roy, s'ils en auoyent vn.

Premierement, i'admonneste les Lecteurs, de diligemment cõsider & obseruer la prouidence de Dieu, & l'operation speciale, de laquelle il vse à distribuer les Royaumes, & establir tels Rois que bon luy sem- 25

ble: dont l'Escriture nous fait souuent mention. Comme en Daniel il est
Dan.2 escrit: Le Seigneur change le temps, & la diuersité des temps: il constitue
Dan.4 les Rois, & les abbaisse. Item, Afin que les viuans cognoissent que le Treshaut est puissant sur les Royaumes des hommes, il les dõnera à qui il voudra. Lesquelles sentences, combien qu'elles soyent frequentes en toute l'Escriture, toutesfois elles sont peculierement souuent repetées en icelle Prophetie de Daniel. On cognoit assez quel Roy a esté Nabuchodonozor, celuy qui print Ierusalem, c'est à sauoir vn grand larron & pil
Exec.29 leur: toutesfois nostre Seigneur afferme par le Prophete Ezechiel, qu'il luy a donné la terre d'Egypte, pour le loyer de son œuure, dont il luy a-
Dan.2 uoit seruy, en la dissipant & saccageant. Et Daniel luy disoit: Toy Roy, tu es Roy des Rois: auquel Dieu du ciel a dõné Royaume puissant, fort & glorieux. A toy, dy-ie, il l'a donné, & toutes les terres ou habitent les fils des hommes, les bestes sauuages & oiseaux du ciel. Il les a mis en ta
Dan.5 main, & t'a fait dominer sur icelles. Derechef, il fut dit à son Fils Belsazar par Daniel mesme: Le Dieu treshaut a donné à Nabuchodonozor tõ pere Royaume, magnificẽce, honneur & gloire: & par la magnificẽce qu'il luy a dõnée, tous les peuples, lignées & lãgues ont craint & trẽblé deuãt sa face. Quãd nous orrons qu'il a esté constitué Roy de Dieu, pareillemẽt il nous faut reduire en memoire l'ordonnance celeste, qui nous cõmande de craindre & honnorer le Roy: & nous ne douterons point de porter à vn meschant tyran tel honneur duquel nostre Seigneur l'aura fait digne. Quand Samuel denonçoit au peuple d'Israel ce qu'il auroit à souffrir de
1. Rois 8. ses Rois, il disoit: Voicy quelle sera la puissance du Roy qui regnera sur vous. Il prendra voz fils & les mettra à son chariot pour les faire ses gendarmes, & labourer ses terres, & seyer sa moisson, & forger des armes. Il prendra voz filles pour les faire peinctresses, cuisinieres & boulangieres. Il prẽdra voz terres, voz vignes, & les meilleurs iardins que vous ayez, & les donnera à ses seruiteurs. Il prendra disines de voz semẽces & de voz vignes, & les donnera à ses seruiteurs & chambellans. Il prẽdra voz seruiteurs, chãbrieres & asnes, pour les appliquer à son ouurage: mesme il prẽdra disme de vostre bestail, & vous serez ses seruiteurs. Certes les Rois
Deut. 17 ne pouuoyent faire cela iustemẽt: lesquels par la Loy estoyent instruits à garder toute tẽperance & sobrieté. Mais Samuel appelloit Puissance sur le peuple, pourtat qu'il luy estoit necessaire d'y obeir, & n'estoit licite d'y resister. Comme s'il eust dit: La cupidité des Rois s'estendra à faire tous ces outrages, laquelle ce ne sera pas à vous de reprimer: mais seulement vous restera d'entendre à leurs commandemens, & d'y obeir.

26 Toutesfois il y a vn passage en Ieremie notable sur tous les autres: lequel combien qu'il soit vn peu long, il sera bon de referer icy, veu
Iere.27 que tresclairement il determine de toute ceste question: I'ay, dit le Seigneur, fait la terre, & les hõmes & les bestes qui sont souz l'estẽdue de la terre: ie les ay faits en ma grãde force, & par mõ bras estẽdu: & ie baille icelle terre à qui bõ me semble. I'ay dõc maintenãt mis toutes ces regiõs en la main de Nabuchodonozor mõ seruiteur: & luy seruirõt toutes nations, & puissances & Rois, iusques à ce que le tẽps de sa terre viẽne. Et ad uiẽdra que toute gẽt & Royaume qui ne luy aura seruy, & n'aurõt baissé

leur

leur col ſouz ſon ioug, ie viſiteray icelle gent en glaiue, famine & peſte. Parquoy ſeruez au Roy de Babylone, & viuez. Nous cognoiſſons par ces paroles auec combien grande obeiſſance noſtre Seigneur a voulu que ce tyrã, peruers & cruel, fuſt hõnoré: non pour autre raiſon, ſinon pourtãt qu'il poſſedoit le Royaume. Laquelle poſſeſsion ſeule monſtroit qu'il eſtoit colloqué ſur le throne par l'ordonnãce de Dieu, & que par icelle ordonnance il eſtoit eſleué en la maieſté Royalle, laquelle il n'eſtoit licite de violer. Si ceſte ſentence nous eſt vne fois bien reſolue & fichée en noz cœurs: c'eſt à ſauoir, que par celle meſme ordonnãce de Dieu, par laquelle l'authorité de tous Rois eſt eſtablie, auſsi les Rois iniques viennent à occuper la puiſſance: iamais ces folles & ſeditieuſes cogitations ne nous viendront en l'eſprit, qu'vn Roy doiue eſtre traité ſelon qu'il merite: & qu'il n'eſt pas raiſonnable que nous nous teniõs pour ſubiets de celuy, qui ne ſe maintient point de ſa part enuers nous comme Roy.

Ce ſera en vain qu'on obiectera icy, que ce mandement a eſté donné en particulier au peuple d'Iſrael. Car il faut obſeruer ſur quelle raiſon il eſt fondé. I'ay donné dit le Seigneur, le Royaume à Nabuchodonozor: pourtant ſoyez luy ſubiets, & vous viurez. A quicõque donc viẽdra la ſuperiorité, il n'y a point de doute qu'on ne luy doyue ſubiection. Or eſt-il ainſi que quãd le Seigneur eſleue quelque perſõnage en principauté, que il nous declaire que ſon plaiſir eſt qu'il regne. Car de cela il y en a teſmoignage general en l'Eſcriture. Cõme au vingthuitieſme de Iob: Pour l'iniquité de la terre il y a pluſieurs changemẽs de Princes. Itẽ, Il oſte la ſubiection aux Rois: & derechef les exalte en puiſſance. Cela confeſſé, il ne reſte plus ſinõ que nous leur ſeruiõs, ſi nous voulons viure. Il y a auſsi au meſme Prophete vn autre mandement de Dieu, par lequel il commãde à ſon peuple de deſirer la proſperité de Babylõ, en laquelle ils eſtoyent tenuz captifs: & de le prier pour icelle, d'autant qu'en la paix d'icelle, ſeroit leur paix. Voila cõment il eſt commandé aux Iſraelites de prier pour la proſperité de celuy duquel ils auoyent eſté veincuz, cõbien qu'ils euſſent eſté dépouillez par luy de tous leurs biẽs, pouſſez hors de leurs maiſons, chaſſez en exil, deiettez en vne miſerable ſeruitude: & ne leur eſt pas ſeulement cõmandé, ainſi qu'il nous eſt cõmandé à tous de prier pour noz perſecuteurs: mais à fin que ſon Royaume luy fuſt gardé floriſſant & paiſible, à fin qu'ils viuent paiſiblemẽt ſouz luy. A ceſte raiſon Dauid, deſia éleu Roy, par l'ordonnãce de Dieu & oinct de ſon huile ſaincte, combien qu'il fuſt iniquemẽt pourſuyuy de Saul, ſans quelque ſiẽ demerite: toutes fois il tenoit le chef d'iceluy pour ſainct & ſacré, pourtãt que le Seigneur l'auoit ſanctifié, en l'honnorant de la maieſté Royalle. Qu'il ne m'aduiẽne point, diſoit-il, que ie face laſche tour à mon ſeigneur, oinct de Dieu, que ie mette ma main ſur luy, pour luy mal faire. Car il eſt le Chriſt, c'eſt à dire Oinct du Seigneur. Item, Mon ame t'a pardonné, & ay dit: Ie ne mettray la main ſur mon ſeigneur: car il eſt le Chriſt du Seigneur. Item, Qui mettra ſa main ſur le Chriſt du Seigneur, & ſera innocent? Le Seigneur eſt viuant. Si le Seigneur ne le frappe, ou que ſon iour vienne que il meure, ou qu'il ſoit occis en guerre: ia ne m'aduienne que ie mette ma main ſur le Chriſt du Seigneur.

27 Ierem. 27

Ierem. 29

1. Rois 24

Au dit lieu.

1. Rois 26

28 Nous deuons tous à noz ſuperieurs, tant qu'ils dominent ſur nous, vne telle affection de reuerence, que celle que nous voyons en Dauid: meſme quels qu'ils ſoyent. Ce que ie repete par pluſieurs fois: à fin que nous apprenions de ne point eſplucher quelles ſont les perſonnes, auſquelles nous auons à obeir, mais que nous nous contentions de cognoiſtre, que par la volonté du Seigneur ils ſont conſtituez en vn eſtat, auquel il a donné vne maieſté inuiolable. Mais quelcun dira, qu'il y a auſsi mutuel deuoir des ſuperieurs enuers leurs ſubiects. I'ay deſia confeſſé ce poinct. Toutesfois, ſi quelcun vouloit de ce inferer, qu'on ne doit obeiſſance, ſinon à vn iuſte ſeigneur: il argueroit peruerſement. Car les mariz & les peres ſont obligez à quelque deuoir enuers leurs femmes & enfans. Or
Epheſ.5. s'il aduenoit qu'ils s'acquitaſſent mal de leur office, c'eſt à ſauoir que les peres traitaſſent rudement leurs enfans, & fuſſent outrageux enuers eux, contre ce qui leur eſt commandé de ne les contriſter: & que les mariz
Epheſ.5. contemnaſſent & tormentaſſent leurs femmes, leſquelles par le commandement de Dieu ils doyuent aimer, & contregarder comme vaiſſeaux
1.Pier.3. fragiles: faudroit il pourtant que les enfans fuſſent moins obeiſſans à leurs peres, ou les femmes à leurs mariz? Mais par la Loy de Dieu ils ſont aſſubiettiz à eux: encore qu'ils leur ſoyent mauuais & iniques. Au contraire donc, comme ainſi ſoit que nul de nous ne doit conſiderer commẽt l'autre s'acquite enuers luy de ſon deuoir, mais ſeulement ſe doit ſouuenir & mettre deuant l'œil ce qu'il a à faire, pour l'executer: principalement ceſte conſideration doit auoir lieu entre ceux qui ſont en la ſubiection d'autruy. Parquoy, ſi nous ſommes cruellement vexez par vn Prince inhumain, ou pillez & robbez par vn auaricieux ou prodigue: ou meſpriſez & mal gardez par vn nouchalant: ſi meſme nous ſommes affligez pour le Nom de Dieu par vn ſacrilege & incredule: premierement reduiſons-nous en memoire les offenſes qu'auons commiſes contre Dieu: leſquelles, ſans doute, ſont corrigées pour tels fleaux. Secondement,
Dan.9. mettõs nous au deuãt ceſte penſée, qu'il n'eſt pas en nous de remedier à tels maux: mais qu'il ne reſte autre choſe, que d'implorer l'aide de
Prou.21. Dieu: en la main duquel ſont les cœurs des Rois, & les mutations des
Pſal.82. Royaumes. C'eſt le Dieu qui s'aſſerra entre les dieux, & aura le iugemẽt
Pſal.2. ſur eux. Au ſeul regard duquel trebuſcheront & ſeront confuz tous Rois
Ieſaie 10 & Iuges de la terre, qui n'auront baiſé ſon Chriſt, qui auront eſcrit loix iniques pour opprimer au iugement les poures, & diſsiper le bon droit des foibles, pour auoir les vefues en proye. & piller les orphelins.

29 Et en cecy apparoiſt bien ſa merueilleuſe bonté, puiſſance & prouidence: car aucunesfois il ſuſcite manifeſtement quelcuns de ſes ſeruiteurs, & les arme de ſon mandement, pour faire punition d'vne domination iniuſte, & deliurer de calamité le peuple iniquement affligé: aucunesfois il conuertiſt & tourne à ceſt ouurage, la fureur de ceux qui penſent ailleurs, & machinent autre choſe. En la premiere maniere il
Exod.3. deliura le peuple d'Iſrael par Moyſe, de la tyrannie de Pharao: & par
Iug.2.& les chap. ſuyuans. Othoniel, il le tira hors de la puiſſance de Chuſam Roy de Syrie: & par autres, tant Rois que iuges, il l'affranchiſt de diuerſes ſubiections & ſeruitudes. En la ſeconde maniere il reprima l'orgueil de Tyr par les Egyptiens:

ptiens: la hauteſſe des Egyptiens, par les Aſſyriens: l'inſolence des Aſſyriens, par les Chaldéens: l'outrecuidance de Babylon, par les Medois & Perſes: l'ingratitude des Rois de Iudée & Iſrael, tant par les Aſſyriens que par les Babyloniens. Tant les vns que les autres eſtoyent miniſtres & excuteurs de ſa iuſtice: neantmoins il y a grande difference des vns aux autres. Car les premiers, d'autant qu'ils eſtoyent appellez de Dieu, par vocation legitime, à entreprendre tels affaires: en rebellant, contre les Rois, ne violoyent point la maieſté Royalle, qui leur eſtoit donnée de Dieu: mais ils corrigeoyent vne puiſſance inferieure, par vne plus grande: tout ainſi qu'il eſt licite à vn Roy de chaſtier ſes Lieutenans & officiers. Les ſeconds, combien qu'ils fuſſent addreſſez par la main de Dieu où bon luy ſembloit, & que ſans leur ſeu ils parfiſſent ſon ouurage: toutesfois ils n'auoyent autre penſée en leur cœur, que de mal faire.

Or combien que ces actes quant à ceux qui les faiſoyent, fuſſent 30
bien diuers: car les vns les faiſoyent eſtans aſſeurez qu'ils faiſoyent bien, & les autres par autre zele (comme nous auons dit:) toutesfois noſtre Seigneur, tant par les vns que par les autres, executoit pareillement ſon ouurage, en rompant les ſceptres des meſchans Rois, & renuerſant les dominations outrageuſes. Que les Princes entendent à ces choſes, & s'en eſtonnent. Et nous cependant neantmoins deuons ſur toutes choſes, nous garder que nous ne contenions ou outragions l'authorité des ſuperieurs: laquelle nous doit eſtre pleine de maieſté, veu qu'elle eſt confirmée par tant de ſentences de Dieu: meſme encores qu'elle ſoit occupée de perſonnes treſindignes, & qui, par leur meſchanceté (d'autant qu'en eux eſt) la polluent. Car combien que la correction de domination deſordonnée ſoit vengeance de Dieu: toutesfois il ne s'enſuit pas pourtant, qu'elle nous ſoit permiſe & donnée en main, aux quels il n'eſt donné autre mandement que d'obeir & de ſouffrir. Ie parle touſiours des perſonnes priuées, Car s'il y auoit en ce temps icy Magiſtrats conſtituez pour la defenſe du peuple, pour refrener la trop grãde cupidité & licence des Rois (comme anciennement les Lacedemoniens auoyent ceux qu'ils appelloyent Ephores: & les Romains, leurs defenſeurs populaires: & les Atheniens, leurs Demarches: & comme ſont, poſsible, auiourdhuy en chacun Royaume les trois eſtats quand ils ſont aſſemblez:) à ceux qui ſeroyent conſtituez en tel eſtat, tellement ie ne defendroye de s'oppoſer & reſiſter à l'intemperance ou cruauté des Rois, ſelon le deuoir de leur office: que meſmes s'ils diſsimuloyent, voyans que les Rois deſordonnément vexaſſent le poure populaire, i'eſtimeroye deuoir eſtre accuſée de periure telle diſsimulation par laquelle malicieuſement ils trahiroyent la liberté du peuple, de laquelle ils ſe deuroyent cognoiſtre eſtre ordonnez tuteurs par le vouloir de Dieu.

Mais en l'obeiſſance que nous auons enſeignée eſtre deue aux 31
ſuperieurs, il y doit auoir touſiours vne exception, ou pluſtoſt vne reigle qui eſt à garder deuant toutes choſes. C'eſt que telle obeiſſance ne nous deſtourne point de l'obeiſſance de celuy, ſouz la volonté duquel, il eſt raiſonnable que tous les deſirs des Rois ſe contiennent: & que tous leurs commandemens cedent à ſon ordonnance, & que toute leur hau-

teſſe ſoit humiliée & abaiſſée ſouz ſa maieſté. Et pour dire vray, quelle peruerſité ſeroit-ce, à fin de contéter les hommes, d'encourir l'indignation de celuy, pour l'amour duquel nous obeiſſons aux hommes? Le Seigneur donc eſt Roy des Rois, lequel incontinẽt qu'il ouure ſa ſacrée bouche, doit eſtre ſur tous, pour tous, & deuãt tous eſcouté. Nous deuõs puis apres eſtre ſubiects aux hommes qui ont préeminence ſur nous, mais non autrement, ſinon en luy. S'ils viennent à commander quelque choſe contre luy, il nous doit eſtre de nulle eſtime. Et ne faut auoir en cela aucun eſgard à toute la dignité de leur ſuperiorité: à laquelle on ne fait nulle iniure, quãd elle eſt ſubmiſe & rẽgée ſous la puiſsãce de Dieu, qui eſt ſeule vraye au pris des autres. Ie ſay bien quel dangier peut venir d'vne *telle* conſtance que ie le requier icy, d'autãt que les Rois ne peuuẽt *nullement* *Prou.16.* ſouffrir d'eſtre abaiſſez: deſquels l'indignation (comme Solomon dit) eſt meſſage de mort. Mais puis que ceſt edict a eſté prononcé par le celeſte *Act.4.* heraut ſainct Pierre, qu'il faut pluſtoſt obeir à Dieu qu'aux hommes: nous auons à nous conſoler de ceſte cogitation, que vrayement nous rendons lors à Dieu telle obeiſſance qu'il la demande, quand nous ſouffrõs pluſtoſt toutes choſes, que declinions de ſa ſaincte Parole. Et encores à ce que le courage ne nous faille, ſainct Paul nous picque d'vn autre eſguil *1.Cor.7.* lon: c'eſt que nous auons eſté achetez par Chriſt ſi cherement, que luy a couſté noſtre redemption: à fin que ne nous adonnions ſerfs aux mauuaiſes cupiditez des hommes, beaucoup moins à leur impieté.

DE LA VIE CHRESTIENNE,

CHAP. XXI.

1 ENtreprenant à former la vie de l'homme Chreſtien, i'entre en vne matiere ample & diuerſe, & laquelle pourroit remplir vn grand volume, ſi ie la vouloye bien pourſuyure au long. Car nous voyons combien ſont prolixes les exhortations des anciens Docteurs, leſquelles ne traitẽt que de quelque vertu en particulier. Ce qui ne procede point de trop grand babil: car quelque vertu qu'on propoſe de louer, & recommander, l'abondance de la matiere fera qu'il ne ſemblera pas aduis qu'on en ait bien diſputé, ſinon qu'on ait conſumé beaucoup de paroles. Or mon intention n'eſt pas d'eſtendre la doctrine de vie que ie veux bailler, iuſques là, que d'y declairer particulierement vne chacune vertu, & de faire longues exhortations. On pourra prendre cela des liures des autres, & principalement des Homelies des anciens Docteurs, c'eſt à dire, ſermons populaires. Il me ſuffira de monſtrer quelque ordre, par lequel l'homme Chreſtien ſoit conduit & addreſſé à vn droit but de bien ordonner ſa vie. Ie me contenteray, dy ie, de monſtrer brieuement vne reigle generale: à laquelle il puiſſe referer toutes ſes actions. Nous aurons, poſsible, quelquefois l'opportunité de faire telles declamations, qu'il en y a aux ſermons des anciens Docteurs. L'œuure que nous auons en main, requiert que nous comprenions vne ſimple doctrine, en la plus grande brieueté qu'il ſera poſsible. Or comme les Philoſophes ont quelques fins d'honneſteté & droiture, dont ils deduiſent les offices particuliers, & tous actes de vertu:

tu: auſsi l'Eſcriture en ceſt endroit a ſa maniere de faire, laquelle eſt beaucoup meilleure & plus certaine, que celle des Philoſophes. Il y a ſeulement ceſte difference: qu'iceux, ſelon qu'ils eſtoyent pleins d'ambition, ont affecté vne apparence la plus notable qu'ils pouuoyent: pour faire apparoiſtre l'ordre & diſpoſition dont ils vſoyent, à fin de monſtrer leur ſubtilité. Au contraire, le ſainct Eſprit, pource qu'il enſeignoit ſans affectation & ſans pompe: n'a pas touſiours obſerué ne ſi eſtroitemẽt, certain ordre & methode. Neantmoins puis qu'il en vſe aucunesfois, il nous ſignifie que nous ne le deuons meſpriſer.

Or ceſt ordre de l'Eſcriture, duquel nous parlons, conſiſte en deux parties. L'vne eſt d'imprimer en noz cœurs l'amour de iuſtice: auquel nous ne ſommes nullement enclins de nature. L'autre, de nous donner certaine reigle: laquelle ne nous laiſſe point errer çà & là, ny eſgarer en inſtituãt noſtre vie. Quant eſt du premier poinct, l'Eſcriture a beaucoup de tresbõnes raiſons, pour encliner noſtre cœur à aimer le bien: deſquelles nous en auons noté pluſieurs en diuers lieux: & en toucherons encores d'aucunes icy. Par quel fondement pouuoit-elle mieux commencer, qu'en admonneſtant qu'il nous faut eſtre ſanctifiez, d'autant que noſtre Dieu eſt ſainct? adiouſtant la raiſon: que comme ainſi ſoit, que nous fuſſions eſpars, comme brebis eſgarées, & diſperſées par le labyrinthe de ce monde, il nous a recueilliz pour nous aſſembler auec ſoy. Quand nous oyons qu'il eſt fait mention de la conionction de Dieu auec nous: il nous doit ſouuenir, que le lien d'icelle eſt ſainteté. Non pas que par le merite de noſtre ſainteté nous veniõs à la compagnie de noſtre Dieu: veu qu'il nous faut premierement que d'eſtre ſaincts, adherer à luy, à fin qu'il eſpande de ſa ſainteté ſur nous: mais à cauſe que cela appartient à ſa gloire, qu'il n'ait nulle accointance auec iniquité & immondicité, il nous luy faut reſſembler, puis que nous ſommes ſiens. Pourtãt l'Eſcriture nous enſeigne, ceſte eſtre la fin de noſtre vocation: à laquelle nous auõs touſiours à regarder ſi nous voulons reſpondre à noſtre Dieu. Car quel meſtier eſtoit-il que nous fuſsions deliurez de l'ordure & pollution, en laquelle nous eſtions plongez: ſi nous voulons toute noſtre vie nous veautrer en icelle? Dauantage, elle nous admonneſte que ſi nous voulons eſtre en la compagnie du peuple de Dieu, il nous faut habiter en Ieruſalem ſa ſaincte cité. Laquelle, comme il l'a conſacrée & deſdiée à ſon honneur: auſsi il n'eſt licite qu'elle ſoit contaminée & pollue par des habitans immõdes & profanes. Dont viennent ces ſentences, que celuy qui cheminera ſans macule, & s'appliquera à bié viure, habitera au Tabernacle du Seigneur.

2

Leuit. 19
1. Pier. 1.
Pſeau. 15
Ieſa. 35. & autre part.
Rom. 6.

Dauantage, pour nous plus eſmouuoir, elle nous remõſtre, que cõme Dieu s'eſt reconcilié à nous en ſon Chriſt: auſsi qu'il nous a conſtitué en luy comme vn exemple & patron, auquel il nous faut conformer. Que ceux qui eſtiment qu'il n'y a que les Philoſophes, qui ayent bien & deuëment traité la doctrine morale, me monſtrent vne auſsi bonne traditiue en leurs liures, que celle que ie vien de reciter. Quand ils nous veulent de tout leur pouuoir exhorter à vertu, ils n'amenent autre choſe, ſinon que nous viuions comme il eſt conuenable à nature. L'Eſcriture nous mene bien en vne meilleure fontaine d'exhortation: quand non ſeule-

3

ment elle nous commande de rapporter toute noſtre vie à Dieu, qui en eſt l'autheur: mais apres nous auoir aduertiz que nous auons degeneré de la vraye origine de noſtre creation, elle adiouſte que Chriſt nous reconciliant à Dieu ſon Pere, nous eſt donné comme vn exemple d'innocence: duquel l'image doit eſtre repreſentée en noſtre vie. Que ſauroit-on dire plus vehement, & de plus grande efficace? Et meſme, qu'eſt-ce qu'on requerroit dauantage? Car ſi Dieu nous adopte pour ſes enfans, à ceſte condition, que l'image de Chriſt apparoiſſe en noſtre vie: ſi nous ne nous addonnons à iuſtice & ſainɛteté, non ſeulement nous abandonnons noſtre Createur par vne deſloyauté trop laſche: mais auſsi nous le renonçons pour Sauueur. Conſequemment l'Eſcriture prend matiere de nous exhorter, de tous les benefices de Dieu, & toutes les parties de noſtre ſa-
Malac.1 lut, comme quand elle dit: Puis que Dieu s'eſt donné à nous pour Pere,
Epheſ.5 nous ſommes à redarguer d'vne laſche ingratitude, ſi nous ne nous por-
1.Iean 3 tons comme ſes enfans. Puis que Chriſt nous a purifiez par le lauement
Epheſ.5 de ſon ſang, & nous a communiqué ceſte purification par le Bapteſme: il
Hebr.10 n'y a ordre que nous nous ſouillions en nouuelle ordure. Puis qu'il nous a
1.Cor.6 aſſociez & entez en ſon corps, il nous faut ſoigneuſement garder, que
1.Pier.1 nous ne nous contaminions aucunement: veu que ſommes ſes membres.
2.Cor.6 Puis que luy, qui eſt noſtre chef, eſt monté au ciel: il nous conuient de
Iean 15 nous demettre de toute affection terrienne, pour aſpirer de tout noſtre
Epheſ.5 cœur à la vie celeſte. Puis que le ſainɛt Eſprit nous conſacre, pour eſtre
Coloſ.3 Temples de Dieu, il nous faut mettre peine que la gloire de Dieu ſoit
1.Cor.3 exaltée en nous: & donner de garde de receuoir quelque pollution. Puis
& 6 que noſtre ame & noſtre corps ſont deſtinez à l'immortalité du Royau-
2.Cor.6 me de Dieu, & à la courõne incorruptible de ſa gloire, il nous faut efforɛ-
1.Theſ.5 cer, de conſeruer tant l'vn comme l'autre pur & immaculé, iuſques au iour du Seigneur. Voila de bons fondemẽs & propres, pour bien cõſtituer noſtre vie: auſquels on n'en trouuera point de ſemblables en tous les Philoſophes. Car ils ne montẽt iamais plus haut, que d'expoſer la dignité naturelle de l'homme, quand il eſt queſtion de luy monſtrer quel eſt ſon deuoir.

4 Il me faut icy adreſſer ma parole à ceux, leſquels n'ayans rien de Chriſt, ſinon le tiltre, veulent neantmoins eſtre tenuz pour Chreſtiens. Mais quelle hardieſſe eſt-ce à eux, de ſe glorifier de ſon ſacré Nom: veu que nul n'a accointance à luy, ſinon celuy qui l'a droitement cogneu par la Parole de l'Euangile? Or ſainɛt Paul nie, qu'vn homme en ait receu
Epheſ.4 droite cognoiſſance, tinõ qu'il ait apprins de deſpouiller le vieil homme, qui ſe corrompt en deſirs deſordonnez, pour eſtre veſtu de Chriſt. Il appert donc que c'eſt à fauſſes enſeignes, que telle maniere de gens pretendent la cognoiſſance de Chriſt & luy font en cela grande iniure, quelque beau babil qu'il y ait en la langue. Car ce n'eſt pas vne doɛtrine de langue que l'Euangile, mais de vie. Et ne ſe doit pas ſeulement comprendre d'entendement & memoire, comme les autres diſciplines: mais doit poſſeder entieremẽt l'ame, & auoir ſon ſiege & receptacle au profond du cœur: autremẽt il n'eſt pas bien receu. Parquoy, ou qu'ils s'abſtiẽnent de ſe vanter, auec l'opprobre de Dieu, d'eſtre ce qu'ils ne ſont pas: ou qu'ils ſe monſtrẽt diſciples de Chriſt. Nous auons bien donné le premier lieu à la doɛtrine,

en matiere de Religion, d'autãt qu'icelle eſt le cõmencemẽt de noſtre ſalut. Mais il faut auſsi que pour nous eſtre vtile & fructueuſe, elle entre du tout au dedãs du cœur, & mõſtre ſa vertu en noſtre vie: voire meſme que elle nous trãsforme en ſa nature. Si les Philoſophes ont bonne cauſe de ſe courroucer cõtre ceux leſquels font profeſsion de leur art, qu'ils appellẽt maiſtreſſe de vie, & cepẽdant la conuertiſſent en vn babil ſophiſtique: cõbien auõs nous meilleure raiſon, de deteſter ces babillards, leſquels ſe contentent d'auoir l'Euangile au bec, le meſpriſant en toute leur vie? veu que l'efficace d'iceluy deuroit penetrer au profond du cœur, eſtre enracinée en l'ame cent mille fois plus que toutes les exhortations Philoſophiques, leſquelles n'ont pas grande vigueur au prix.

Ie ne requier pas, que les mœurs de l'homme Chreſtien ne ſoyent 5
que pur & parfait Euangile: cõbien que cela ſoit à deſirer, & ſe faut efforcer de le faire. Toutesfois ie ne requier point tant eſtroitement & auec ſi grand rigueur, vne perfection Euãgelique, que ie ne vueille recognoiſtre pour Chreſtié, ſinon celuy qui aura attaint à icelle. Car par ce moyẽ tous hõmes du monde ſeroyẽt excluz de l'Egliſe: veu qu'on n'en trouuera pas vn, qui n'en ſoit encore biẽ loing, ia ſoit qu'il ait biẽ profité, & la pluſpart n'eſt encore gueres auancée: & toutesfois pour cela ne les faut point reiecter. Quoy dõc? Certes il nous faut auoir ce but deuãt noz yeux, auquel toutes noz actiõs ſoyẽt cõpaſſées: c'eſt, de tẽdre à la perfectiõ que Dieu nous cõmãde. Il nous faut, dy-ie, efforcer & aſpirer de venir là. Car ce n'eſt pas choſe licite, que nous partiſsiõs auec Dieu, en receuãt vne partie de ce qui nous eſt cõmãdé en ſa Parole, & laiſsãt l'autre derriere à noſtre fantaſie. Car il nous recommande touſiours en premier lieu, Integrité. Par lequel mot, il ſignifie vne pure ſimplicité de cœur, laquelle ſoit vuide & nette de toute feintiſe, & laquelle ſoit cõtraire à double cœur. Mais pource que ce pendant que nous conuerſons en ceſte priſon terriẽne, nul de nous n'eſt ſi fort & bien diſpoſé, qu'il ſe haſte en ceſte courſe d'vne telle agilité qu'il doit: & meſme la pluſpart eſt tãt foible & debile, qu'elle vacille & cloche, tellemẽt qu'elle ne ſe peut beaucoup auãcer: allons vn chacun ſelon ſon petit pouuoir, & ne laiſsõs point de pourſuyure le chemin qu'auõs cõmencé. Nul ne cheminera ſi pouremẽt, qu'il ne s'auance chacun iour quelque peu, pour gagner pays. Ne ceſſons donc point de tẽdre là, que nous profitions aſsiduellemẽt en la voye du Seigneur: & ne perdons point courage pourtant ſi ne profitons qu'vn petit. Car cõbien que la choſe ne reſpõde point à noſtre ſouhait, ſi n'eſt-ce pas tout perdu, quãd le iourdhuy ſurmonte celuy d'hier. Seulemẽt regardons d'vne pure & droite ſimplicité noſtre but: & nous efforçons de paruenir à noſtre fin: ne nous trompans point d'vne vaine flaterie, & ne pardonnãs à noz vices: mais nous efforçans, ſans ceſſe, de faire que nous deueniõs de iour en iour meilleurs que nous ne ſommes, iuſques à ce que nous ſoyõs paruenuz à la ſouueraine bonté: laquelle nous auons à cercher & ſuiure tout le tẽps de noſtre vie, pour l'apprehẽder lors qu'eſtans deſpouillez de l'infirmité de noſtre chair, nous ſerons faits participãs pleinemẽt d'icelle: à ſauoir, quand Dieu nous receura à ſa cõpagnie.

Gene. 17 & ailleurs.

Pſal. 12

Venons maintenant au ſecond poinct. Combien que la Loy de Dieu 6
a vne treſ-bonne methode & vne diſpoſition bien ordonnée pour conſti-

tuer noſtre vie: neãtmoins il a ſemblé expedient à ce bon Maiſtre celeſte, de former les ſiẽs par vne doctrine plus exquiſe, à la reigle qu'il leur auoit baillée en ſa Loy. Le commencement donc de ceſte maniere qu'il tient, Rom.12 eſt telle : à ſauoir, que l'office des fideles eſt d'offrir leurs corps à Dieu, en hoſtie viuante, ſaincte & agreable : & qu'en cela giſt le ſeruice legitime, que nous auons à luy rendre. De là s'enſuit ceſte exhortation, que les fideles ne s'accommodent point à la figure de ce ſiecle, mais ſoyent transformez d'vne renouation d'entendement, pour cercher & cognoiſtre la volonté de Dieu. Cela eſt deſia vn grand poinct de dire que nous ſommes conſacrez & dediez à Dieu, pour ne plus rien penſer d'oreſnauant, parler, mediter, ne faire, ſinon à ſa gloire. Car il n'eſt licite d'appliquer choſe ſacrée à vſage profane. Or ſi nous ne ſommes point noſtres, mais appartenons au Seigneur : de là on peut voir que c'eſt que nous auons à faire, de peur d'errer : & où nous auons à adreſſer toutes les parties de noſtre vie. Nous ne ſommes point noſtres, pourtant que noſtre raiſon & volonté ne dominent point en noz conſeils, & en ce que nous auons à faire. Nous ne ſommes point noſtres: ne nous eſtabliſsõs dõc point ceſte fin, de cercher ce qui nous eſt expedient, ſelon la chair. Nous ne ſommes point noſtres: oubliõs nous donc nouſmeſmes, tant qu'il ſera poſsible, & tout ce qui eſt à l'entour de nous. Derechef, nous ſommes au Seigneur: viuons & mourons à luy. Nous ſommes au Seigneur : que ſa volonté donc & ſageſſe preſide à toutes noz actions. Nous ſommes au Seigneur : que toutes les parties de noſtre vie ſoyent referées à luy, comme à leur fin vnique. O combien a profité l'homme, lequel ſe cognoiſſant n'eſtre pas ſien, a oſté la ſeigneurie & regime de ſoymeſme à ſa propre raiſon, pour le reſigner à Dieu. Car comme c'eſt la pire peſte qu'ayent les hommes, pour ſe perdre & ruiner, que de complaire à eux-meſmes : auſsi le port vnique de ſalut, eſt, de n'eſtre point ſage en ſoy-meſme, ne vouloir rien de ſoy : mais ſuiure ſeulement le Seigneur. Pourtant, que ce ſoit là noſtre premier degré, de nous retirer de nous-meſmes, à fin d'appliquer toute la force de noſtre entendement au ſeruice de Dieu. I'appelle Seruice, non pas ſeulement celuy qui giſt en l'obeiſſance de ſa Parole, mais par lequel l'entendement de l'homme, eſtant vuide de ſon propre ſens, ſe conuertiſt entierement & ſe ſubmet à l'Eſprit de Dieu. Ceſte transformation, laquelle ſainct Paul appelle Renouation d'entendement, a eſté ignorée de tous les Philoſophes: combien qu'elle ſoit la premiere entrée à vie. Car ils enſeignent que la ſeule raiſon doit regir & moderer l'homme : & penſent que on la doit ſeule eſcouter & ſuiure : & ainſi luy deferent le gouuernement de la vie. Au contraire, la Philoſophie Chreſtienne veut qu'elle cede, & qu'elle ſe retire, pour donner lieu au ſainct Eſprit, & eſtre domptée à la conduite d'iceluy : à ce que l'homme ne viue plus de ſoy, mais ait en ſoy, & ſouffre Chriſt viuant & regnant.

7 De là s'enſuit l'autre partie, que nous auons miſe : c'eſt, que nous ne cerchions point les choſes qui nous agréent : mais celles qui ſont plaiſantes à Dieu, & appartiẽnent à exalter ſa gloire. Cecy eſt auſsi vne grande vertu : que nous ayans quaſi oublié nouſ-meſmes, pour le moins ne nous ſoucians de nous, appliquions & adonnions fidelement noſtre eſtude à

ſuiure

ſuiure Dieu & ſes commandemens. Car quand l'Eſcriture nous defend d'auoir particulierement eſgard à nous, non ſeulement elle efface de noſtre cœur auarice, cupidité de regner, de paruenir à grans honneurs, ou alliances: mais auſsi elle veut extirper toute ambition, appetit de gloire humaine, & autres peſtes cachées. Il faut certes que l'homme Chreſtien ſoit tellemẽt diſpoſé, qu'il penſe auoir affaire à Dieu en toute ſa vie. S'il a ceſte cogitation, cõme il penſera de luy rendre conte de toutes ſes œuures, auſsi il rengera toute ſon intention à luy, & la tiendra en luy fichée. Car quiconque regarde Dieu en toutes ſes œuures, detourne facilement ſon eſprit de toute vaine cogitation. C'eſt l'abnegation de nouſ-meſmes, laquelle Chriſt requiert ſi ſongneuſement de tous ſes diſciples, pour leur premier apprentiſſage: de laquelle quãd le cœur de l'hõme eſt vne fois oc cuppé, premieremẽt orgueil, fierté & oſtentation en eſt exterminée: puis auſsi auarice, intemperãce, ſuperfluité, & toutes delices, auec les autres vices qui s'engẽdrent de l'amour de nouſ-meſmes. Aucõtraire, par tout où elle ne regne point, ou l'hõme ſe deborde en toute vilainie, ſans honte ne vergongne, ou bien s'il y a quelque apparence de vertu, elle eſt corrompue par vne meſchãte cupidité de gloire. Car qu'on me mõſtre vn hõme, lequel exerce benignité gratuitemẽt enuers les hõmes, ſinon qu'il ait renoncé à ſoy-meſme, ſelon ce commandement du Seigneur. Car ceux qui n'ont point eu ceſte affection, ont pour le moins cerché louange, en ſuyuant vertu. Meſme les Philoſophes (qui ont le plus combatu pour mõſtrer que la vertu eſt à deſirer, à cauſe d'elle-meſme) ont eſté ſi fort enflez de orgueil & fierté, qu'on peut apperceuoir qu'ils n'ont pour autre raiſon appeté la vertu, ſinõ pour auoir matiere de s'enorgueillir. Or tant s'en faut, que les ambitieux, qui cerchent la gloire mondaine, ou telle maniere de gens, qui creuent d'vne outrecuidance interieure, puiſſent plaire à Dieu, qu'il prononce, que les premiers ont receu leur loyer en ce monde: les ſeconds ſont plus loing du Royaume de Dieu, que les Publicains & les paillardes. Toutesfois, nous n'auons pas encore clairemẽt expoſé de combien d'empeſchemens l'homme eſt retiré de s'adonner à bien faire: ſinon qu'il ſe ſoit renõcé ſoy-meſme. Cela a eſté veritablemẽt dit anciẽnemẽt, qu'il y a vn monde de vices caché en l'ame de l'hõme. Et n'y trouuerons autre remede, ſinon qu'en renonçant à nous, & ſans auoir eſgard à ce qui nous plaiſt, nous dirigions & adõnions noſtre entendement à cercher les choſes que Dieu requiert de nous: & ſeulement les cercher, à cauſe qu'elles luy ſont agreables. Matt. 16

Il faut noter, que ceſte abnegation de nouſ-meſmes, en partie regarde les hõmes, en partie Dieu, voire principalement. Car quãd l'Eſcriture nous cõmande de nous porter tellement enuers les hõmes, que nous les preferions à nous en honneur, & que nous taſchions fidelemẽt d'auancer leur profit: elle baille des commandemens, deſquels noſtre cœur n'eſt point capable, s'il n'eſt premieremẽt vuide de ſon ſentiment naturel. Car nous ſommes tous ſi aueuglez & tranſportez en l'amour de nouſmeſmes, qu'il n'y a celuy qui ne penſe auoir bõne cauſe de s'eſleuer par deſſus tous autres, & de meſpriſer tout le monde aupris de ſoy. Si Dieu nous a dõné quelque grace qui ſoit à eſtimer, incontinent, ſouz l'ombre de cela, noſtre 8

cœur s'eſleue: & non ſeulement nous nous enflons, mais quaſi creuons de orgueil. Les vices, dont nous ſommes pleins, nous les cachons ſongneuſemẽt enuers les autres: & nous faiſons accroire qu'ils ſont petits & legiers, ou meſmes aucuneſfois les priſons pour vertuz. Quãt eſt des graces, nous les eſtimons tant en nous, iuſques à les auoir en admiration. Si elles apparoiſſent en d'autres, voire meſme plus grandes, à ce que nous ne ſoyons contreints de leur ceder, nous les obſcurciſſons, ou deſpriſons le plus qu'il nous eſt poſsible. Au contraire, quelques vices qu'il y ait en noz prochains, nous ne nous contentõs point de les obſeruer à la rigueur: mais les amplifions odieuſemẽt. De là vient ceſte inſolence, qu'vn chacun de nous, comme eſtant exempté de la condition commune, appete préeminence par deſſus tous les autres: & ſans en excepter vn, les meſpriſe tous comme ſes inferieurs. Les poures cedent bien aux riches, les vileins aux nobles, les ſeruiteurs à leurs maiſtres, les ignorans aux ſauans: mais il n'y a nul qui n'ait en ſon cœur quelque fantaſie, qu'il eſt digne d'eſtre excellent par deſſus tous les autres. Ainſi chacun en ſon endroit, en ſe flattant, nourriſt vn Royaume en ſon cœur. Car s'attribuant les choſes dont il ſe plaiſt, il cenſure les eſprits & les mœurs des autres. Que ſi on vient à contention, lors le venin ſort & ſe mõſtre. Il en y a biẽ pluſieurs, qui ont quelque apparence de manſuetude & modeſtie, cependãt qu'ils ne voyẽt rien qui ne leur vienne à gré. Mais combien y en a-il peu qui gardent douceur & modeſtie, quand on les picque & irrite? Et de fait cela ne ſe peut autrement faire, ſinon que ceſte peſte mortelle de s'aimer & exalter ſoy-meſme, ſoit arrachée du profond du cœur, comme auſsi l'Eſcriture l'en arrache. Car ſi nous eſcoutons ſa doctrine, il nous faut ſouuenir que toutes les graces que Dieu nous a faites, ne ſont pas noz biens propres, mais dons gratuits de ſa largeſſe. Pourtant, ſi quelcun s'enorgueilliſt, il demõſtre en cela ſon ingratitude. D'autrepart, recognoiſſans aſsiduellement noz vices, nous auons à nous reduire à humilité. Ainſi il ne reſtera rien en nous qui nous puiſſe enfler: mais pluſtoſt y aura grande matiere de nous demettre & abbatre. Dauantage, il nous eſt commandé, que tous les dons de Dieu, que nous voyons en noz prochains, nous ſoyent en tel honneur & reuerence, qu'à cauſe d'eux nous honnoriõs les perſonnes auſquelles ils reſident. Car ce ſeroit trop grande inſolence de vouloir deſpouiller vn hõme de l'honneur que Dieu luy a fait. Il nous eſt derechef commandé, de ne regarder point les vices, mais les couurir: non pas pour les entretenir par flatterie: mais à ce que nous n'inſultiõs point à celuy qui aura cõmis quelque faute: veu que nous luy deuõs porter amour & honneur. De là il aduiendra, qu'à quiconque que ce ſoit, que nous ayõs affaire, nõ ſeulemẽt nous nous porterons modeſtemẽt & moderément, mais auſsi en douceur & en amitié. Cõme au contraire iamais on ne paruiẽdra par autre voye en vraye manſuetude, qu'en ayant le cœur diſpoſé à s'abaiſſer, & hõnorer les autres.

9 Quant eſt de faire noſtre deuoir à cercher l'vtilité de noſtre prochain, combien y a-il de difficulté? Si nous ne laiſſons derriere la conſideration de nouſ-meſmes, & nous deſpouillons de toute affection charnelle: nous ne ferons rien en ceſt endroit. Car qui eſt-ce qui accomplira les offices que ſainct Paul requiert en charité, ſinon qu'il ait renõcé à ſoy,

à fin de s'addonner du tout à ses prochains ? Charité, dit-il, est patiente, 1.Cor.13.
debonnaire: elle n'est point fascheuse, n'insolète: elle n'a nul orgueil, nulle enuie: elle ne cerche point son propre, &c. S'il n'y auoit que ce seul mot là, que nous ne deuons point cercher nostre propre vtilité: encores ne faudroit-il pas faire peu de force à nostre nature: laquelle nous tire tellemẽt en l'amour de nousmesmes, qu'elle ne nous souffre point aisément d'estre nonchalans en ce qui nous est bon, pour veiller sur le profit des autres: ou plustost quitter nostre droit, pour le ceder à noz prochains. Or l'Escriture, pour nous mener à ceste raison, nous remonstre, que tout ce que nous auons receu de grace du Seigneur, nous a esté commis à ceste condition, que nous le conferions au bien commun de l'Eglise. Et pourtant que l'vsage legitime d'icelle, est vne amiable & liberale communication, enuers noz prochains: pour suyure vne telle communication, on ne pouuoit trouuer vne meilleure reigle ne plus certaine, que quád il est dit: Tout ce que nous auons de bon, nous auoir esté baillé en garde de Dieu: & ce a telle condition, qu'il soit dispensé au profit des autres. Toutesfois l'Escriture passe encores outre, en accomparant les graces, qu'a vn chacun de nous, 1.Cor.12.
à la proprieté qu'a vn chacun membre en vn corps humain. Nul membre n'a sa faculté pour soy, & ne l'applique point à son vsage particulier, mais en vse au profit des autres: & n'en reçoit nulle vtilité, sinon celle qui procede du profit qui est communement espandu par tout le corps. En ceste maniere l homme fidele doit exposer tout son pouuoir à ses freres: ne prouoyant point en particulier à soy, sinon qu'en ayant touſiours son intention dressée à l'vtilité commune de l'Eglise. Pourtant que nous tenions ceste reigle, en bien faisant, & exerçant humanité: c'est que de tout ce que le Seigneur nous a donné enquoy nous pouuons aider nostre prochain, nous en sommes dispensateurs, ayans vne fois à rendre conte, comment nous nous serons acquitez de nostre charge. Dauantage, qu'il n'y a point d'autre dispensation bonne ne droite, que celle qui est limitée à la reigle de charité. De là il aduiendra, que non seulement nous conioindrons le soing de profiter à nostre prochain, auec la sollicitude que nous aurons de faire nostre proffit: mais aussi que nous assubiettirons nostre proffit à celuy des autres. Et de fait, le Seigneur, pour nous monstrer que c'est la maniere de bien & deuement administrer ce qu'il nous donne: il l'a recommandée anciennement au peuple d'Israel, quand au moindre benefice qu'il luy faisoit, il a ordonné que les premiers fruits nouueaux luy fussent offers: à fin que le peuple par cela testifiast qu'il ne luy estoit licite de percenoir aucuns fruits des biens, qui ne luy auroyent este consacrez. Or si les dons de Dieu nous sont lors finalement sanctifiez, apres que nous les luy auons consacrez de nostre main: il appert que c'est vn abus damnable, lequel n'est point rapporté à ceste consecration. D'autrepart, ce seroit folie de tascher d'enrichir Dieu, en luy communiquãt des choses que nous auons en main. Puis donc que nostre beneficence ne peut venir iusques à luy (comme dit le Prophete) il nous la faut exercer enuers ses seruiteurs. qui sont au monde. Pſal.16

Dauantage, à fin que nous ne nous lassions en bien faisant (ce qui 10
aduiendroit autrement à tous coups) il nous doit souuenir pareillement

1.Cor.13. de ce qu'adiouſte l'Apoſtre: c'eſt que charité eſt patiente, & n'eſt pas facile à irriter. Le Seigneur commande, ſans exception, de bien faire à tous: deſquels la pluſpart ſont indignes, ſi nous les eſtimons ſelon leur propre merite. Mais l'Eſcriture vient au deuant, en nous admonneſtãt que nous n'auons point à regarder, que c'eſt que les hommes meritent d'eux: mais pluſtoſt, que nous deuons conſiderer l'image de Dieu en tous, à laquelle nous deuons tout honneur & dilection. Singulierement qu'il nous la faut
Gal.5 recognoiſtre és domeſtiques de la Foy: d'autant qu'elle eſt en eux renouuellée & reſtaurée par l'Eſprit de Chriſt. Quiconque donc ſe preſentera à nous, ayant à faire de noſtre aide: nous n'aurons point cauſe de refuſer de nous employer pour luy. Si nous diſons qu'il ſoit eſtrangier: le Seigneur luy a imprimé vne marque, laquelle nous doit eſtre familiere. Si nous alleguons qu'il eſt contemptible, & de nulle valeur: le Seigneur replique, nous remõſtrant qu'il l'a honnoré, en faiſant en luy reluire ſon image. Si nous diſons que nous ne ſommez en riẽ tenuz à luy: le Seigneur nous dit, qu'il le ſubſtitue en ſon lieu: à fin que nous recognoiſſions enuers iceluy les benefices qu'il nous a faits. Si nous diſons qu'il eſt indigne pour lequel nous marchions vn pas: l'image de Dieu, laquelle nous auons à contempler en luy, eſt bien digne que nous nous expoſions pour elle, auec tout ce qui eſt noſtre. Meſmes quand ce ſeroit vn tel homme, qui non ſeulement n'auroit rien merité de nous, mais auſsi nous auroit fait beaucoup d'iniures & outrages, encores ne ſeroit-ce pas cauſe ſuffiſante, pour faire que nous laiſsions de l'aimer, & luy faire plaiſir & ſeruice. Car ſi nous diſons, qu'il n'a merité que mal de nous: Dieu nous pourra demander, quel mal il nous a fait, luy, dont nous tenons tout noſtre bien. Car
Luc.17 quand il nous commande de remettre aux hommes les offenſes qu'ils nous ont faites: il les reçoit en ſa charge. Il n'y a que ceſte voye, par laquelle on puiſſe paruenir à ce qui eſt non ſeulemẽt difficile à la nature hu-
Matt.5 maine, mais du tout repugnant: à ſauoir que nous aimions ceux qui nous hayſſent, que nous rendions le bien pour le mal, que nous prions pour ceux qui meſdiſent de nous. Nous viendrons, dy-ie, à ce poinct, s'il nous ſouuient que nous ne deuons nous arreſter à la malice des hommes: mais pluſtoſt contempler en eux l'image de Dieu: laquelle, par ſon excellence & dignité, nous peut & doit eſmouuoir à les aimer, & effacer tous leurs vices qui nous pourroyent deſtourner de cela.

11 Ceſte mortification lors aura lieu en nous, quand nous aurons charité accomplie. Ce qui giſt non pas en s'acquitant ſeulement de tous les offices qui appartiennent à charité: mais en s'en acquittant d'vne vraye affection d'amitié. Car il pourra aduenir, que quelcun face entierement à ſon prochain tout ce qui luy doit, quant eſt du deuoir exterieur: & neãt moins il ſera bien loing de faire ſon deuoir, comme il appartient. On en voit beaucoup, leſquels veulent eſtre veuz fort liberaux: & toutesfois ils n'eſlargiſſent rien, qu'ils ne le reprochent ou par fiere mine, ou par parole ſuperbe. Nous ſommes venuz en ceſte malheureté au temps preſent: que la pluſpart du monde ne fait nulles aumoſnes, ſinon auec cõtumelie. Laquelle peruerſité ne deuoit pas eſtre tolerable, meſme entre les Payẽs. Or le Seigneur requiert bien autre choſe des Chreſtiens, qu'vn viſage

ioyeux

ioyeux & allaigre, à ce qu'ils rẽdent leur beneficẽce amiable par humanité & douceur. Premieremẽt, il faut qu'ils prennẽt en eux la perſõne de celuy qui a neceſsité de ſecours: qu'ils ayẽt pitié de ſa fortune, cõme s'ils la ſentoyent & ſouſtenoyẽt: & qu'ils ſoyẽt touchez d'vne meſme affection de miſericorde à luy ſubuenir, cõme à eux meſmes. Celuy qui aura vn tel courage, en faiſant plaiſir à ſes freres, nõ ſeulement ne cõtaminera point ſa beneficẽce d'aucune arrogãce ou reproche: mais auſsi il ne meſpriſera point celuy auquel il fait biẽ, pour ſõ indigẽce, & ne le voudra ſubiuguer, cõme eſtãt obligé à luy. Tout ainſi que nous n'inſultõs point à vn de noz mẽbres, pour lequel refociller, tout le reſte du corps trauaille: & ne pẽſõs pas qu'il ſoit ſpecialemẽt obligé aux autres membres, pource qu'il leur a fait plus de peine qu'il n'en a prins pour eux. Car ce que les mẽbres ſe cõmuniquẽt enſemble, n'eſt pas eſtimé gratuit: mais pluſtoſt payemẽt & ſatisfactiõ de ce qui eſt deu par la Loy de nature. Par ce moyen auſsi nous gagnerons vn autre poinct, que nous ne penſerons point eſtre deliurez & acquitez, quãd nous aurõs fait noſtre deuoir en quelque endroit: comme on eſtime communement. Car quand vn homme riche a donné quelque choſe du ſien, il laiſſe là & neglige toutes les autres charges, comme ſi elles ne luy appartenoyent de rien. Au contraire, vn chacun reputera, que de tout ce qu'il a & de ce qu'il peut, il eſt debteur à ſes prochains: & qu'il ne doit autrement limiter l'obligation de leur bien faire, ſinon quand la faculté luy defaut: laquelle, tant qu'elle ſe peut eſtendre, ſe doit reduire à charité.

12

Traitons maintenant de l'autre partie de l'abnegation de nouſmeſmes, laquelle regarde Dieu. Nous en auons deſia parlé çà & là: & ſeroit choſe ſuperflue, le repeter tout ce qui en a eſté dit. Il ſuffira de monſtrer comment elle nous doit renger à patience & manſuetude. Premierement donc, en cerchant le moyen de viure ou repoſer à noſtre aiſe, l'Eſcriture nous ramene touſiours là, que nous reſignans à Dieu, auec tout ce qui nous appartient, nous luy ſubmettions les affections de noſtre cœur, pour les domter & ſubiuguer. Nous auons vne intemperance furieuſe, & vne cupidité effrenée à appeter credits & honneurs, à cercher puiſſances, à amaſſer richeſſes, & aſſembler tout ce qu'il nous ſemble aduis eſtre propre à pompe & magnificence. D'autrepart, nous craignons & haiſſons merueilleuſement poureté, petiteſſe & ignominie: pourtant les fuyons nous entant qu'en nous eſt. Pour laquelle cauſe on voit en quelle inquietude d'eſprit ſont tous ceux, qui ordonnent leur vie ſelon leur propre conſeil: combien ils tentent de moyens: en combien de ſortes ils ſe tourmentent, à fin de paruenir où leur ambition & auarice les tranſporte, & à fin d'euiter poureté & baſſe condition. Parquoy, les fideles, pour ne ſe point enuelopper en ces laqs, auront à tenir ceſte voye. Premierement, il ne faut point qu'ils ſe deſirent, ou eſperent, ou imaginent autre moyen de proſperer, que de la benediction de Dieu: & pourtant ſe doiuent ſeurement appuyer & repoſer ſur icelle. Car ia ſoit qu'il ſoit bien aduis, que la chair ſoit ſuffiſante de ſoy-meſme à paruenir à ſon intention, quand elle aſpire à honneurs & richeſſes par ſon induſtrie: ou quand elle y met ſes efforts, ou quand elle eſt aidée par la faueur des hommes: toutesfois il

eſt certain, que toutes ces choſes ne ſont rien, & que nous ne pourrons iamais nullement profiter, ne par noſtre engin, ne par noſtre labeur: ſinon d'autant que le Seigneur fera proffiter l'vn & lautre. Au cõtraire, ſa ſeule benediction trouuera voye au milieu de tous empeſchemens: pour nous donner bonne iſſue en toutes choſes. Dauantage, quand ainſi ſeroit, que nous pourriõs, ſans icelle, acquerir quelque honneur ou opulẽce (comme nous voyõs tous les iours les meſchãs venir à grãdes richeſſes & groz eſtats:) neantmoins puis que là où eſt la malediction de Dieu, on ne ſauroit auoir vne ſeule goutte de felicité: nous n'obtiendrons rien qui ne nous tourne à malheur, ſinon que ſa benediction ſoit ſur nous. Or ce ſeroit vne grande rage, d'appeter ce qui ne nous peut faire que miſerables.

13 Pourtant, ſi nous croyons que tout moyen de proſperer giſt en la ſeule benediction de Dieu, & que ſans icelle toute miſere & calamité nous attend: noſtre office eſt de n'aſpirer à richeſſes & honneurs auec trop grande cupidité, en fiance de noſtre engin, ou diligence, ou faueur des hommes, ou de fortune: mais de regarder touſiours en Dieu: à fin que par ſa conduite, nous ſoyons menez à telle condition que bon luy ſemblera. De là il aduiendra, que nous ne nous efforcerons point d'attirer richeſſes à nous, de voller les honneurs par droit ou par tort, par violence ou cautele, & autres moyens obliques: mais ſeulement cercherons les biens, qui ne nous deſtourneront point d'innocence. Car qui eſt-ce qui eſperera, que la benediction de Dieu luy doiue aider, en commettant fraudes & rapines, & autres meſchancetez? Car comme elle n'aſsiſte point ſinon à ceux qui ſont droits en leurs penſées, & en leur œuures: ainſi l'homme, qui la deſire, doit eſtre, par cela, retiré de toute iniquité & mauuaiſe cogitation. Dauantage, auſsi elle ſera comme vne bride, pour nous reſtreindre, à ce que nous ne bruſlions point d'vne cupidité deſordonnée de nous enrichir: & que nous ne taſchions point ambitieuſement à nous eſleuer. Car quelle impudence ſeroit-ce, de penſer que Dieu nous doit aider à obtenir les choſes, que nous deſirons contre ſa Parole: la n'adnienne, qu'il promeuue par la grace de ſa benediction, ce qu'il maudit de ſa bouche. Finalement, quand les choſes n'aduiendront point ſelon noſtre eſpoir & ſouhait: par ceſte conſideration nous ſerons retenuz, à fin de ne nous desborder en impatience & deteſter noſtre condition. Car nous cognoiſtrons, que cela ſeroit murmurer à l'encontre de Dieu: par la volonté duquel, & pourcté & richeſſes, & contemnement & honneurs, ſont diſpenſez. En ſomme, quiconque ſe repoſera en la benediction de Dieu (comme il a eſté dit) n'aſpirera point par mauuaiz moyens & obliques, à nulle des choſes que les hommes appetẽt d'vne cupidité enragée: veu qu'il cognoiſtra, que ce moyen ne luy proffiteroit de rien. Et s'il luy aduient quelque proſperité, ne l'imputera point, ou à ſa diligence, ou à induſtrie, ou à fortune: mais recognoiſtra que cela eſt de Dieu. D'autrepart, s'il ne ſe peut gueres aduancer, cependant que les autres s'eſleuent à ſouhait, voire meſmes qu'il aille en arriere: ſi ne laiſſera il point de porter plus patiemment & moderément ſa poureté, que ne feroit vn homme infidele ſes richeſſes moyennes, leſquelles ne ſeroyẽt point ſi grãdes qu'il deſireroit. Car il aura vn ſoulagement, où il pourra mieux acquieſcer

ſcer, qu'en toutes les richeſſes & honneurs du monde, quand il les auroit aſſemblées en vn monceau. C'eſt, qu'il reputera toutes choſes eſtre ordonnées de Dieu, comme il eſt expedient pour ſon ſalut.

Combien qu'il ne falle pas que les fideles gardent ſeulement en ceſt endroit vne telle patience & moderation : mais ils la doyuent auſsi eſtendre à toutes les fortunes, auxquelles la vie preſente eſt ſubiette. Parquoy nul n'a deuement renoncé à ſoy meſme, ſinon quand il s'eſt tellement reſigné à Dieu, qu'il ſouffre volontairement toute ſa vie eſtre gouuernée au plaiſir d'iceluy. Celuy qui aura vne telle affection, quelque choſe qu'il aduienne, iamais ne ſe reputera malheureux : & ne ſe pleindra point de ſa condition, comme pour taxer Dieu obliquemẽt. Or combien ceſte affection eſt neceſſaire, il apparoiſtra, ſi nous conſiderons à combien d'accidens nous ſommes ſubiets. Il y a mille maladies qui nous moleſtent aſsiduellement, les vnes apres les autres. Maintenant la peſte nous tormente, maintenant la guerre, maintenant vne gellée ou vne greſle nous apporte ſterilité, & par conſequent nous menace d'indigence: maintenant par mort, nous perdons femmes, enfans, & autres parés: aucunesfois le feu ſe mettra en noſtre maiſon. Ces choſes font que les hommes maudiſſent leur vie, deteſtent le iour de leur natiuité, ont en execration le ciel & la lumiere, detractent de Dieu, & comme ils ſont eloquens à blaſphemer, l'accuſent d'iniuſtice & cruauté. Au contraire, il faut que l'homme fidele contemple, meſme en ces choſes, la clemẽce de Dieu & ſa benignité paternelle. Pourtant ſoit qu'il ſe voye deſolé par la mort de tous ſes prochains, & ſa maiſon cõme deſerte, ſi ne laiſſera-il point de benir Dieu: mais pluſtoſt ſe cõuertira à ceſte cogitatiõ: que puis que la grace de Dieu habite en ſa maiſon, elle ne la laiſſera point deſolée. Soit que ſes bleds & vignes ſoyent gaſtées & deſtruites par gellée, greſle ou autre tempeſte, & que par cela il preuoye danger de famine, encore ne perdra il point courage, & ne ſe mécontentera point de Dieu: mais pluſtoſt perſiſtera en fiãce ferme, diſant en ſon cœur: Nous ſommes toutesfois en la tutele du Seigneur: nous ſommes les brebiz de ſa nourriture. Quelque ſteritilité donc qu'il y ait, il nous donnera touſiours dequoy viure. Soit que il endure affliction de maladie : ſi ne ſera-il point abbatu par la douleur, pour s'en déborder en impatience, & ſe pleindre de Dieu. Mais pluſtoſt, en conſiderant la iuſtice & bonté du Pere celeſte, en ce qu'il le chaſtie, il ſe duira par cela à patience. Brief, quelque choſe qu'il aduienne, ſachant que tout procede de la main du Seigneur, il le receura d'vn cœur paiſible & non ingrat: à fin de ne reſiſter au commandement de celuy, auquel il ſe eſt vne fois permis. Principalement que ceſte folle & miſerable conſolation des Payens ſoit loing du cœur Chreſtien : c'eſt, d'imputer à fortune les aduerſitez, pour les porter plus patiemmẽt. Car les Philoſophes vſent de ceſte raiſon: que ce ſeroit folie de ſe courroucer contre fortune, laquelle eſt temeraire & aueugle, & iette ſes dards à la vollée, pour naurer les bons & mauuaiz, ſans diſcretion. Au contraire, ceſte eſt la reigle de pieté, que la ſeule main de Dieu conduit & gouuerne bonne fortune & aduerſe: laquelle ne va point d'vne impetuoſité inconſiderée: mais diſpenſe par vne iuſtice bien ordonnée, tant le bien que le mal. 14

15 Encore faut-il que l'affection de l'homme fidele monte plus haut:
Matt.16 à sauoir, où Christ appelle tous les siẽs: c'est, qu'vn chacun porte sa croix. Car tous ceux que le Seigneur a adoptez & receuz en la compagnie de ses enfans, se doyuent preparer à vne vie dure, labourieuse, pleine de trauail, & d'infiniz genres de maux. C'est le bon plaisir du Pere celeste, d'exercer ainsi ses seruiteurs: à fin de les experimenter. Il a commencé ceste ordre en Christ son Fils premier nay, & le poursuit enuers tous les
Matt.3 autres. Car cõme ainsi soit, que Christ fust son Fils bien aimé, auquel il a touſiours prins son bon plaisir: nous voyons toutesfois qu'il n'a point esté traité mollement & delicatement en ce monde: tellement qu'on peut dire, que non seulement il a esté en assiduelle affliction: mais que toute sa vie n'a esté qu'vne espece de croix perpetuelle. Comment donc nous exempterons nous de la condition, à laquelle il a fallu que Christ nostre Chef, se soit submis: veu mesme qu'il s'y est submis à cause de nous, à fin de nous donner exemple de patience? Pourtant l'Apostre denonce, que
Rom.8 Dieu à destiné ceste fin à tous ses enfans, de les faire conformes à son Christ. De là nous reuient vne singuliere consolation. C'est, qu'en endurant toutes miseres, qu'on appelle choses aduerses & mauuaises, nous cõmuniquons à la croix de Christ, à fin que comme luy a passé par vn abysme de tous maux, pour entrer à la gloire celeste: ausi que par diuerses tri
Phil.3 bulations nous y paruenions. Car S. Paul nous enseigne que quand nous sentons en nous vne participation de ses afflictions: nous apprehẽdons pareillement la puissance de sa resurrection: & quãd nous sommes faits participans de sa mort, c'est vne preparation, pour venir à son eternité glorieuse. Combien a d'efficace cela, pour adoucir toute amertume qui pourroit estre en la croix? C'est que d'autant plus que nous sommes affligez, & endurons de miseres, d'autant est plus certainement confermée nostre societé auec Christ. Auec lequel quand nous auons telle communication, les aduersitez, non seulement nous sont benistes, mais ausi nous sont cõme aides, pour aduancer grandement nostre salut.

16 Dauantage, le Seigneur Iesus n'a eu nul mestier de porter la croix, & endurer tribulations, sinon que pour testifier & approuuer son obeissance enuers Dieu son Pere. Mais il nous est necessaire, pour plusieurs raisons, d'estre perpetuellement affligez en ceste vie. Premierement, selon que nous sommes trop enclins de nature à nous exalter, & nous attribuer toutes choses, si nostre imbecillité ne nous est demonstrée à l'œil, nous estimons incontinẽt de nostre vertu outre mesure: & ne doutons point de la faire inuincible contre toutes difficultez qui pourroyent aduenir. De là vient, que nous nous esleuons en vne vaine & folle confiãce de la chair, laquelle puis apres nous incite à nous enorgueillir contre Dieu: cõme si nostre propre faculté nous suffisoit sans sa grace. Il ne peut mieux rabbatre ceste outrecuidance qu'en nous monstrant par experience, cõbien il y a en nous non seulement d'imbecillité, mais ausi de fragilité. Pourtãt, il nous afflige ou par ignominie, ou par poureté, ou maladie, ou perte de parens, ou autres calamitez: auxquelles, tant qu'en nous est, nous succombons incontinent: pource que nous n'auõs point la vertu de les soustenir. Lors estans humiliez, nous apprenons d'implorer sa vertu, laquelle seule

nous

nous fait consister & tenir fermes sous la pesanteur de tels fardeaux. Mesme les plus saincts, combien qu'ils cognoissent leur fermeté estre fondée en la grace du Seigneur, & non en leur propre vertu: toutesfois encore se tiennent ils trop asseurez de leur force & constãce, sinon que le Seigneur les amenast en plus certaine cognoissance d'eux mesmes, les esprouuans par croix. Et pourtant, ce qu'ils se flattoyent, conceuans quelque opinion de grande fermeté & constance, ce pendant que toutes choses estoyent paisibles: apres auoir esté agitez de tribulation, ils cognoissent que c'estoit hypocrisie. Voila donc la maniere comment il faut que les fideles soyent aduertiz de leurs maladies: à fin de profiter en humilité, & se despouiller de toute peruerse confiance de la chair, pour se rẽger du tout à la grace de Dieu. Or apres s'y estre rengez, ils sentent que sa vertu est presente, en laquelle ils ont assez de forteresse.

C'est ce que sainct Paul signifie, disant que de tribulation s'engendre patience, & de patience, probation. Car ce que le Seigneur a promis à ses fideles de leur assister en tribulations, ils sentent cela estre vray, quand ils consistent en patience, estans soustenuz de sa main: ce qu'ils ne pouuoyent faire de leurs forces. Patience donc est vne épreuue aux Saincts, que Dieu donne vrayement le secours, qu'il a promis, quand il est mestier. Par cela aussi leur esperance est confermée: pource que ce seroit trop grande ingratitude de n'attendre point pour l'aduenir la verité de Dieu, laquelle ia ils ont esprouuée estre ferme & immuable. Nous voyons desia combien de profit prouient de la croix, comme d'vn fil perpetuel. Car icelle renuersant la fausse opiniõ que nous conceuons naturellement de nostre propre vertu, & decouurãt nostre hypocrisie, laquelle nous seduit & abuse par ses flatteries: elle rabbat la confiance de nostre chair, laquelle nous estoit pernicieuse. Apres nous ayant ainsi humiliez, elle nous apprend de nous reposer en Dieu, lequel estant nostre fondement, ne nous laisse point succomber ne perdre courage. De ceste victoire s'ensuit esperance: d'autant que le Seigneur, en accomplissant ce qu'il a promis establist sa verité pour l'aduenir. Certes quand il n'y auroit que ces causes seules, il appert combien nous est necessaire l'exercitation de la croix. Car ce n'est point vn petit profit, que l'amour de nousmesmes, lequel nous aueugle, soit osté: à fin que nous cognoissiõs droitement nostre foiblesse: d'auoir vn droit sentiment d'icelle, à fin de apprendre vne defiance de nousmesmes: de nous defier de nousmesmes, à fin de transferer nostre fiance en Dieu: de nous appuyer sur Dieu en certaine fiance de cœur, à fin que par le moyen de son aide nous perseuerions iusques à la fin victorieux: consister en sa grace, à ce que nous le cognoissions estre vray & fidele en ses promesses: auoir la certitude de ses promesses notoire, à ce que nostre esperance soit par cela confermée. 17 Rom. 5

Le Seigneur a encore vne autre raison d'affliger ses seruiteurs: c'est, à fin d'esprouuer leur patience, & les instruire à obeissance. Non pas qu'ils puissent auoir autre obeissance, que celle qu'il leur a donnée: mais il luy plaist de monstrer ainsi & testifier les graces qu'il a mises en ses fideles, à ce qu'elles ne demeurent point oisiues & cachées au dedans. Parquoy, quand il met en auant la vertu de patience, qu'il a donnée à ses ser- 18

uiteurs, il eſt dit qu'il eſprouue leur patience. Dont auſſi ces façõs de par-
Gene. 22. ler ſont deſduites : Qu'il a tenté Abraham, & a cogneu ſa pieté, d'autant qu'il n'a point refuſé d'immoler ſon fils, pour luy complaire. Pourtant S.
1. Pier. 1. Pierre dit, que noſtre Foy n'eſt pas moins eſprouuée par tribulation, que l'or eſt examiné en la fornaiſe. Or qui eſt-ce qui niera cela eſtre expediét qu'vn don ſi excellét, lequel le Seigneur a fait à ſes ſeruiteurs, ſoit appliqué en vſage, à fin d'eſtre fait notoire & manifeſte? Car iamais on ne l'eſtimeroit autrement cõme il appartient. Que ſi le Seigneur a iuſte raiſon de donner matiere aux vertuz qu'il a miſes en ſes fideles, pour les exerciter, à ce qu'elles ne demeurẽt point en cachette, & meſme à ce qu'elles ne ſoyẽt point inutiles : nous voyons que ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il enuoye afflictions, ſans leſquelles leur patience ſeroit nulle. Ie dy auſſi qu'il les inſtruiſt par ce moyen à obeiſſance : veu qu'ils apprennent par cela de ne viure pas à leur ſouhait, mais à ſon plaiſir. Certes ſi toutes choſes leur aduenoyẽt comme ils demandẽt, ils ne ſauroyent que c'eſt de ſuyure Dieu.
Di vita leata, c. 15 Or Seneque, Philoſophe Payen, dit que ce a eſté vn ancien prouerbe, quand on vouloit exhorter quelcun à endurer patiemment aduerſitez, d'vſer de ce mot: Il faut ſuyure Dieu. En quoy ils ſignifioyẽt que lors finalement l'homme ſe ſubmet au ioug du Seigneur, quand il ſe laiſſe chaſtier, & preſte volontairement la main & le dos à ſes verges. Or ſi c'eſt choſe raiſonnable que nous nous rendions en toutes manieres obeiſſans au Pere celeſte, il n'eſt pas à refuſer qu'il nous accouſtume en toute maniere qu'il eſt poſſible, à ceſte obeiſſance.

19 Toutesfois nous ne voyons pas encore combien icelle eſt requiſe, ſinon que nous reputions quelle eſt l'intemperance de noſtre chair, à reietter le ioug du Seigneur, incontinent qu'elle eſt vn peu delicatement traitée. Car il en aduient autant qu'aux cheuaux rebelles, leſquels apres auoir eſté quelque temps en l'eſtable oiſifs & bien repeuz, ne ſe peuuent apres domter, & ne cognoiſſent leur maiſtre, auquel ils ſe laiſſoyent au-
Deut. 32. parauant renger. Brief, ce que le Seigneur ſe plaint eſtre aduenu au peuple d'Iſrael, ſe voit couſtumierement en tous hommes. C'eſt, qu'eſtans engreſſez en trop douce nourriture, ils regimbent contre celuy qui les a nourriz. Bien eſt vray qu'il conuenoit que la beneficence de Dieu nous attiraſt à reputer & aimer ſa bonté. Mais puis que noſtre ingratitude eſt telle, que nous ſommes pluſtoſt corrompuz par ſa douceur & ſon traitement amiable, qu'incitez à bien: il eſt plus que neceſſaire qu'il nous tienne la bride ſerrée, & nous entretienne en quelque diſcipline, de peur que ne nous debordions en telle petulance. Pour ceſte cauſe, à fin que nous ne deuenions fiers par trop grande abondance de biens, à fin que les honneurs ne nous enorgueilliſſent, à fin que les ornemens que nous auons ſelon le corps, ou ſelon l'ame, n'engendrent quelque inſolence en nous: le Seigneur vient au deuant, & y met ordre, refrenant & domtant, par le remede de la croix, la follie de noſtre chair. Et ce en diuerſes ſortes: comme il cognoiſt eſtre expedient & ſalutaire à vn chacun. Car nous ne ſommes point ſi malades les vns que les autres, ne d'vne meſme maladie: & pourtant il n'eſt ia meſtier que la cure ſoit pareille en tous. C'eſt la raiſon pourquoy il exerce les vns en vne eſpece de croix, les autres en l'au-

tre.

tre. Neantmoins, combien qu'en voulant pourueoir à la santé de tous, il vse de plus douce medecine enuers les vns, de plus aspre & rigoreuse enuers les autres : si est-ce qu'il n'en laisse pas vn exempt, d'autant qu'il cognoist tout le monde estre malade.

D'auantage, il est mestier que nostre bon Pere, non seulement preuienne nostre infirmité pour l'aduenir : mais il est aussi expediēt souuentesfois qu'il corrige noz fautes passées, pour nous retenir en obeissance vers soy. Pourtant, incontinent qu'il nous vient quelque affliction, nous deuons auoir souuenāce de nostre vie passée. En ce faisant, nous trouuerons sans doute, que nous auons commis quelque faute digne d'vn tel chastiment. Combien qu'à la verité, il ne nous falloit prendre de la recognoissance de nostre peché la principale matiere pour nous exhorter à patience. Car l'Escriture nous baille en main vne bien meilleure consideration, en disant, que le Seigneur nous corrige par aduersitez, à fin de ne nous point condamner auec ce monde. Nous auons donc à recognoistre la clemence & benignité de nostre Pere au millieu de la plus grande amertume qui soit aux tribulations : veu qu'en cela mesme il ne cesse d'auancer nostre salut. Car il nous afflige, non pas pour nous perdre ou ruiner, mais pour nous deliurer de la condamnation de ce monde. Ceste pensée nous menera à ce que l'Escriture nous enseigne ailleurs, disant : Mon enfant, ne reiette point la correction du Seigneur : & ne te fasche point quand il t'argue. Car Dieu corrige ceux qu'il aime, & les entretient comme ses enfans. Quand nous oyons dire, que ses correctiōs sont verges paternelles, n'est-ce pas nostre office de nous rendre enfans dociles, plustost qu'en resistant ensuyure les gens desesperez, qui sont endurciz en leurs malefices ? Le Seigneur nous perdroit, s'il ne nous retiroit à soy, par corrections, quand nous auons failly. Et comme dit l'Apostre, nous sommes bastards, & non pas enfans legitimes, s'il ne nous tient en discipline. Nous sommes donc par trop peruers, si nous ne pouuons endurer le Seigneur, quand il nous declaire sa beneuolence & le soing qu'il a de nostre salut. L'Escriture note ceste difference entre les incredules & les fideles : que les premiers, à la maniere des serfs anciens, qui estoyent de nature peruerse, ne font qu'empirer & s'endurcir au fouet : les seconds profitent à repentance & amandement, comme enfans bien naiz. Elisons maintenant desquels nous aymons mieux estre. Mais pource qu'il a esté traité autrepart de cest argument, il nous suffira d'en auoir icy touché en brief.

20 1. Cor. 11. Prouer. 3 Heb. 12

Mais la souueraine consolation est, quand nous endurons perse- 21
cution pour iustice. Car il nous doit lors souuenir quel honneur nous fait le Seigneur, en nous donnant les enseignes de sa gendarmerie. I'appelle Persecution pour iustice, non seulement quand nous souffrons pour defendre l'Euangile, mais aussi pour maintenir toute cause equitable. Soit que pour defendre la verité de Dieu contre les mensonges de Sathan : ou bien pour soustenir les innocens contre les meschans, & empécher qu'on ne leur face tort & iniure, il nous falle encourir haine & indignation du monde, dont nous venions en danger de nostre honneur, ou de noz biens, ou de nostre vie : qu'il ne nous face point de mal de nous

Matt.5. employer iuſques là pour Dieu : & que nous ne nous reputions malheureux, quand de ſa bouche il nous prononce eſtre bienheureux. Il eſt bien vray, que poureté, ſi elle eſt eſtimée en ſoymeſme, eſt miſere: ſemblablemẽt exil, meſpris, ignominie, priſõ, finalemẽt la mort eſt vne extreme calamité. Mais ou Dieu aſpire par ſa faueur, il n'y a nulle de toutes ces choſes, laquelle ne nous tourne à bon heur & felicité. Contentons-nous dõc pluſtoſt du teſmoignage de Chriſt, que d'vne fauſſe opinion de noſtre
Act.4. chair. De là il aduiẽdra, qu'à l'exemple des Apoſtres, nous nous reſiouyrons toutesfois & quantes qu'il nous reputera dignes que nous endurions contumelie pour ſon Nom. Car ſi eſtans innocens & de bonne conſcience nous ſommes deſpouillez de noz biens, par la meſchanceté des iniques, nous ſommes bien appouriz deuant les hommes : mais par cela les vrayes richeſſes nous accroiſſent enuers Dieu. Si nous ſommes chaſſez & banniz de noſtre pays : nous ſommes d'autant plus auant receuz en la famille du Seigneur. Si nous ſommes vexez & moleſtez : nous ſommes d'autãt plus cõfermez en noſtre Seigneur, pour y auoir recours. Si nous receuons opprobre & ignominie : nous ſommes d'autant plus exaltez au Royaume de Dieu. Si nous mourons : l'ouuerture nous eſt faite en la vie bienheureuſe. Ne ſeroit-ce pas grand' honte à nous, d'eſtimer moins les choſes que le Seigneur a tant priſées, que les delices de ce monde : leſquelles paſſent incontinent comme fumée?

22 Puis donc que l'Eſcriture nous reconforte ainſi en toute ignominie & calamité, que nous auons à endurer pour la defenſe de iuſtice : nous ſommes trop ingrats, ſi nous ne les portons patiemment, & d'vn cœur allaigre. Singulierement veu que ceſte eſpece de croix eſt propre aux fide-
1. Pier.4. les par deſſus toutes les autres: & que par icelle Chriſt veut eſtre glorifié en eux, comme dit ſainct Pierre. Combien que Dieu ne requiert point de nous, vne telle lieſſe, laquelle oſte toute amertume de douleur. Autrement la patience des Saincts ſeroit nulle en la croix, ſinon qu'ils fuſſent tormentez de douleurs, & ſentiſſent angoiſſe, quand on leur fait quelque moleſte. Sẽblablemẽt ſi la poureté ne leur eſtoit dure & amere, s'ils n'en duroyent quelque torment en maladie, ſi l'ignominie ne les poignoit, ſi la mort ne leur eſtoit en horreur : quelle force ou moderation ſeroit-ce de meſpriſer toutes ces choſes? Mais comme ainſi ſoit qu'vne chacune d'icelles ait vne amertume cõiointe, de laquelle elle poingt les cœurs de nous tous naturellement: en cela ſe demonſtre la force d'vn homme fidele, ſi eſtant tenté du ſentiment d'vne telle aigreur, combien qu'il trauaille grieuement : toutesfois en reſiſtant, ſurmonte & vienne au deſſus. En cela ſe declaire la patience, ſi eſtant ſtimulé par ce meſme ſentiment, il eſt toutesfois reſtraint par la crainte de Dieu, comme par vne bride, à ce qu'il ne ſe déborde point en quelque immodeſtie. En cela apparoiſt ſa ioye & lieſſe, ſi eſtant nauré de triſteſſe & douleur, il acquieſſe neantmoins en la conſolation ſpirituelle de Dieu.

23 Ce combat que ſouſtiennent les fideles contre le ſentiment naturel de
2. Cor.4. douleur, en ſuyuãt patiẽce & moderation, eſt tresbien deſcrit par S. Paul, en ces paroles: Nous endurons tribulation en toutes choſes, mais nous ne ſommes point en deſtreſſe. Nous endurõs poureté, mais nous ne ſommes

point

point deſtituez. Nous endurons perſecution, mais nous ne ſommes point abandonnez: nous ſommes cõme abbatuz, mais nous ne periſſons point. Nous voyõs que porter patiemmẽt la croix, n'eſt pas eſtre du tout ſtupide, & ne ſentir douleur aucune, cõme les Philoſophes Stoiques ont folement deſcrit le tẽps paſſé vn homme magnanime, lequel ayãt deſpouillé ſon humanité, ne fuſt autremẽt touché d aduerſité, que de proſperité: ne autremẽt de choſes triſtes que de ioyeuſes, ou pluſtoſt qu'il fuſt ſans ſentiment cõme vne pierre. Et qu'ont ils profité auec ceſte ſi haute ſageſſe? C'eſt qu'ils ont depeint vn ſimulachre de patience, lequel n'a iamais eſté trouué entre les hõmes, & n'y peut eſtre du tout: & meſmes en voulant auoir vne patience trop exquiſe, ils ont oſté l'vſage d icelle entre les hommes. Il y en a auſsi maintenãt entre les Chreſtiẽs de ſemblables: leſquels pẽſent que ce ſoit vice, non ſeulemẽt de gemir & plourer, mais auſsi de ſe cõtriſter & eſtre en ſollicitude. Ces opiniõs ſauuages procedent quaſi de gẽs oiſifs: leſquels s'exerçãs pluſtoſt à ſpeculer, qu'à mettre la main à l'œuure, ne peuuẽt engẽdrer autre choſe, que telles fantaſies. De noſtre part, nous n'auons que faire de ceſte ſi dure & rigoreuſe Philoſophie, laquelle noſtre Seigneur Ieſus a condamnée, non ſeulement de paroles, mais auſsi par ſon exẽple. Car il a gemy & pleuré, tãt pour ſa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres: & n'a pas autrement apprins à ſes diſciples de faire. Le monde, dit il, s'eſiouyra, & vous ſerez en triſteſſe: il rira, & vous pleurerez. Et à fin qu'on ne tournaſt cela à vice, il prononce ceux qui pleurent eſtre bienheureux. Ce qui n'eſt point de merueille. Car ſi on reprouue toutes larmes, que iugerons-nous du Seigneur Ieſus, du corps du quel ſont diſtillées gouttes de ſang? Si on taxe d'incredulité tout eſpouuantement, qu'eſtimerons-nous de l'horreur, dont il fut ſi merueilleuſement eſtonné? Comment approuuerons-nous ce qu'il confeſſe, ſon ame eſtre triſte iuſques à la mort? *Luc 22.* *Matt. 26.*

I'ay voulu dire ces choſes, pour retirer tous bons cœurs de deſeſpoir: à fin qu'ils ne renoncent point à l'eſtude de patience, combien qu'ils ne ſoyent du tout à deliure d'affection naturelle de douleur. Or il conuient que ceux qui font de patience ſtupidité, & d'vn homme fort & conſtant vn tronc de bois, perdent courage, & ſe deſeſperent, quand ils ſe voudrõt addonner à patience. L'Eſcriture aucõtraire loue les ſaincts de tolerance, quand ils ſont tellemẽt affligez de la dureté de leurs maux, qu'ils n'en ſont pas rompuz pour defaillir: quand ils ſont tellement poings d'amerme, qu'ils ont vne ioye ſpirituelle auec: quand ils ſont tellement preſſez d'angoiſſe, qu'ils ne laiſſent point de reſpirer, ſe reſiouyſſans en la conſolation de Dieu. Cependant ceſte repugnance ſe demene en leurs cœurs: c'eſt que le ſens de nature fuit, & a en horreur tout ce qui luy eſt contraire: d'autrepart, l'affection de pieté les tire en obeiſſance de la volonté de Dieu, par le millieu de ces difficultez. Laquelle repugnance Ieſus Chriſt a exprimée parlãt ainſi à ſainct Pierre: Quand tu eſtois ieune, tu te ceignois à ton plaiſir, & cheminois où bon te ſembloit: quand tu ſeras vieil, vn autre te ceindra, & te menera où tu ne voudras point. Il n'eſt pas certes vray ſemblable, que ſainct Pierre, ayant à glorifier Dieu par la mort, ait eſté trainé à ce faire par contrainte, & maugré que *24* *Iean dernier.*

il en euſt : autrement ſon martyre n'auroit pas grand' louange. Neantmoins, combien qu'il obtemperaſt à l'ordonnance de Dieu d'vn courage franc & allaigre, pource qu'il n'auoit point deſpouillé ſon humanité, il eſtoit diſtrait en double volonté. Car quand il reputoit la mort cruelle qu'il deuoit ſouffrir, eſtant eſtonné de l'horreur d'icelle, il en fuſt volontiers eſchappé. D'autrepart, quand il conſideroit qu'il y eſtoit appellé par le cõmandement de Dieu, il s'y preſentoit volontiers, & meſme ioyeuſement, mettant toute crainte ſouz le pied. Pourtant, ſi nous voulons eſtre diſciples de Chriſt, il nous faut mettre peine que noz cœurs ſoyẽt rempliz d'vne telle reuerence & obeiſſance de Dieu, laquelle puiſſe domter & ſubiuguer toutes affections contraires à ſon bon plaiſir. De là il aduiendra qu'en quelque tribulation que nous ſoyons, en la plus grande deſtreſſe de cœur qu'il ſera poſsible d'auoir, nous ne laiſſerons point de retenir conſtamment patience. Car les aduerſitez auront touſiours leur aigreur, laquelle nous mordra. Pour laquelle cauſe, eſtãs affligez de maladie, nous gemirons: & nous plaindrons, & deſirerons ſanté : eſtans preſſez d'indigence, nous ſentirons quelques aiguillons de perplexité & ſollicitude. Pareillement l'ignominie, contemnement, & toutes autres iniures nous naureront le cœur. Quand il y aura quelcun de noz parens mort, nous rendrons à nature les larmes qui luy ſont deues. Mais nous reuiendrons touſiours à ceſte concluſion: Neantmoins Dieu l'a voulu, ſuyuons donc ſa volonté. Meſme, il faut que ceſte cogitation interuiẽne parmy les ponctions de douleur, & larmes, & gemiſſemens: à fin de reduire noſtre cœur à porter ioyeuſement les choſes, deſquelles il eſt ainſi contriſté.

25 Pource que nous auons prins la principale raiſon de bien tolerer la croix, de la conſideration de la volonté de Dieu : il faut brieuement definir, quelle difference il y a entre la patience Chreſtienne, & Philiſophique. Il y a eu bien peu de Philoſophes, qui ſoyent montez ſi haut, que de entendre les hommes eſtre exercitez de la main de Dieu par afflictions, pourtant qu'en ceſt endroit il nous faut obtemperer à ſa volonté. Mais encores ceux qui ſont venuz iuſques là, n'amenent point d'autre raiſon, ſinon pource qu'il eſt neceſſaire. Or qu'eſt cela dire autre choſe, ſinon qu'il faut ceder à Dieu, pource qu'en vain on s'efforceroit d'y reſiſter? Car ſi nous obeiſſons à Dieu, ſeulemẽt pource qu'il eſt neceſſaire, quand nous pourrons fuyr, nous ceſſerõs de luy obeir. Mais l'Eſcriture veut bien que nous conſiderions autre choſe en la volonté de Dieu : à ſauoir, premierement ſa iuſtice & equité, puis apres le ſoing qu'il a de noſtre ſalut. Pourtant, les exhortations Chreſtiennes ſont telles. Soit que poureté, ou banniſſement, ou priſon, ou contumelie, ou maladie, ou perte de parens, ou autre aduerſité nous tormente, nous auons à penſer, que rien de ces choſes n'aduient, ſinon par le vouloir & prouidence du Seigneur. Dauantage, qu'iceluy ne fait rien, ſinon d'vne iuſtice bien ordonnée. Car quoy? les pechez que nous commettons iournellement, ne meritent ils pas d'eſtre chaſtiez plus aſprement cent mille fois & de plus grande ſeuerité, que ne eſt celle dont il vſe? N'eſt ce pas bien raiſon que noſtre chair ſoit domtée, & comme accouſtumée au ioug, à ce qu'elle ne s'eſgare point en intemperance, ſelon que ſa nature le porte? La iuſtice & verité de Dieu, ne

ſont-elles pas bien dignes, que nous endurions pour elles? Si l'equité de Dieu apparoiſt euidemment en toutes noz afflictions, nous ne pouuons ſans iniquité murmurer ne rebeller. Nous n'oyons pas icy ceſte froide chanſon des Philoſophes, qu'il ſe faille ſubmettre, d'autant qu'il eſt neceſſaire: mais vne remonſtrance viue & pleine d'efficace, qu'il faut obtemperer, pource qu'il n'eſt licite de reſiſter. Il faut prendre patience, pource qu'impatience eſt contumace contre la volonté de Dieu. Or pour ce qu'il n'y a rien, qui nous ſoit droitement amiable, ſinon ce que nous cognoiſſons nous eſtre bon & ſalutaire, le Pere de miſericorde nous conſole auſsi bien en ceſt endroit, affermant qu'en ce qu'il nous afflige par croix, il pouruoit à noſtre ſalut. Or ſi les tribulations nous ſont ſalutaires, pourquoy ne les receurons-nous d'vn cœur paiſible & non ingrat? Parquoy, en les endurant patiemment nous ne ſuccombons point à la neceſsité: mais acquieſſons à noſtre bien. Ces cogitations, dy-ie, feront qu'autant que noſtre cœur eſt enſerré en la croix par l'aigreur naturelle d'icelle, d'autant il ſera dilaté de ioye ſpirituelle. De là auſsi s'enſuiura action de graces, laquelle ne peut eſtre ſans ioye. Or ſi la louange du Seigneur & action de graces ne peut ſortir que d'vn cœur ioyeux & allaigre, & neantmoins ne doit eſtre empeſchée par rien du monde: de là il appert, combien il eſt neceſſaire que l'amertume qui eſt en la croix, ſoit temperée de ioye ſpirituelle.

Outreplus, de quelque genre de tribulation que nous ſoyons affligez, il nous faut touſiours regarder ceſte fin, de nous accouſtumer au contemnement de la vie preſente, à fin par cela d'eſtre incitez à mediter la vie future. Car pource que le Seigneur cognoit treſ-bien cõme nous ſommes enclins en vn amour aueugle, & meſme brutal, de ce monde: il vſe de vne raiſon fort propre, pour nous en retirer, & réueiller noſtre pareſſe, à fin que noſtre cœur ne s'attache point trop en vne telle folle amour. Il n'y a perſonne de nous, qui ne vueille eſtre veu aſpirer tout le cours de ſa vie à l'immortalité celeſte, & s'efforcer d'y paruenir. Car nous auons honte de n'eſtre en rien plus excellens que les beſtes brutes: deſquelles la condition ne ſeroit de rien moindre à la noſtre, s'il ne nous reſtoit quelque eſpoir d'eternité apres la mort. Mais ſi on examine les conſeils, deliberations, entrepriſes & œuures d'vn chacun: on n'y verra rien que terre. Or ceſte ſtupidité vient de ce que noſtre entendement eſt comme esblouy de la vaine clairté qu'ont les richeſſes, honneurs & puiſſances, en apparence exterieure: & ainſi ne peut regarder plus loing. Pareillement noſtre cœur, eſtant occupé d'auarice, d'ambition, & d'autres mauuaiſes concupiſcences, eſt icy attaché tellement qu'il ne peut regarder en haut. Finalement, toute l'ame eſtant enueloppée, & comme empeſtrée en delices charnelles, cerche ſa felicité en terre. Le Seigneur donc, pour obuier à ce mal, enſeigne ſes ſeruiteurs de la vanité de la vie preſente, les exercitant aſsiduellement en diuerſes miſeres. A fin donc qu'ils ne ſe promettent en la vie preſente paix & repos, il permet qu'elle ſoit ſouuent inquietée & moleſtée par guerres, tumultes, briganderies, ou autres iniures. A fin qu'ils n'aſpirẽt point d'vne trop grãde cupidité aux richeſſes caduques, ou acquieſſent en celles qu'ils poſſedent: il les redige en indigence, maintenant par 26

ſterilité de terre, maintenant par feu, maintenant par autre façon: ou bien il les contient en mediocrité. A fin qu'ils ne prennent point trop de plaiſir en mariage, ou il leur dõne des femmes rudes & de mauuaiſe teſte, qui les tourmentẽt: ou il leur donne des mauuaiz enfans, pour les humilier, ou il les afflige en leur oſtant femmes & enfans. S'il les traite doucemẽt en toutes ces choſes: toutesfois, à fin qu'ils ne s'enorgueilliſſent point en vaine gloire, ou s'eſleuent en confiance deſordonnée, il les aduertiſt par maladies & dangiers, & quaſi leur met deuant les yeux combien ſont fragiles & de nulle durée tous les biens qui ſont ſubiets à mortalité. Pourtãt nous profitons lors treſ-bien en la diſcipline de la croix, quand nous apprenõs que la vie preſente, ſi elle eſt eſtimée en ſoy, eſt pleine d'inquietude, de troubles, & du tout miſerable, & n'eſt bien-heureuſe en nul endroit: que tous les biens d'icelle qu'on a en eſtime, ſont tranſitoires & incertains, friuoles & meſlez auec miſeres infinies: & ainſi de cela nous concluons, qu'il ne faut icy rien cercher ou eſperer, que bataille: quand il eſt queſtion de noſtre couronne, qu'il faut eſleuer les yeux au ciel. Car c'eſt choſe certaine, que iamais noſtre cœur ne ſe dreſſe à bon eſcient à deſirer & mediter la vie future, ſans eſtre premierement touché, d'vn contemnement de la vie terrienne.

27 Il n'y a nul moyen entre ces deux extremitez. C'eſt, qu'il faut que la terre nous ſoit en meſpris, ou qu'elle nous tienne attachez en vne amour intemperée de ſoy. Parquoy, ſi nous auõs quelque ſoing d'immortalité, il nous faut diligemment efforcer à cela, que nous nous deſpeſtrions de ces mauuaiz liens. Or pource que la vie preſente a touſiours force delices pour nous attraire, & a grande apparence d'amenité, de grace & de douceur, pour nous amieller: il nous eſt bien meſtier d'eſtre retirez d'heure en heure, à ce que nous ne ſoyons point abuſez, & comme enſorcellez de telles flatteries. Car, qu'eſt-ce qu'il aduiendroit, ie vous prie, ſi nous iouyſſiõs icy d'vne felicité perpetuelle: veu qu'eſtans picquez aſſiduellemẽt de tãt d'eſperõs, ne nous pouuõs aſſez reſueiller, pour reputer noſtre miſere? Non ſeulement les gens ſauans cognoiſſent, que la vie humaine eſt ſemblable à ombre ou fumée: mais c'eſt auſsi vn prouerbe commun entre le populaire. Et pource qu'on voyoit que c'eſtoit vne choſe fort vtile à cognoiſtre, on l'a celebrée par pluſieurs belles ſentences: & neantmoins il n'y a choſe au monde, que nous conſiderions plus negligemment, ou dont il nous ſouuienne moins. Car nous faiſons toutes noz entrepriſes comme conſtituans noſtre immortalité en terre. Si on enſeueliſt vn mort, ou ſi nous ſommes en vn cymetiere entre les ſepulchres, pource que lors nous auons vne image de mort deuant les yeux, ie confeſſe que lors nous philoſophons treſ bien de la fragilité de ceſte vie. Combien encore que cela ne nous aduienne pas touſiours: car aucunesfois ces choſes ne nous eſmeuuent guere. Mais quand il aduient, c'eſt vne philoſophie tranſitoire, laquelle s'eſuanouiſt ſi toſt que nous auons tourné le dos: tellement qu'il n'en reſte nulle memoire. Car ayant oublié non ſeulement la mort, mais auſsi noſtre condition mortelle, comme ſi iamais nous n'en euſsions ouy parler, nous retombons en vne ſeurté, & folle confiance d'immortalité terrienne. Si quelcun cependant nous allegue

allegue le prouerbe ancien, que l'homme eſt vn animal d'vn iour, nous le confeſſons bien : mais c'eſt tellement ſans y penſer, que ceſte cogitation demeure touſiours fichée en noſtre cœur, que nous auons icy à viure perpetuellement. Qui eſt-ce donc qui niera, que ce nous eſt vne choſe treſneceſſaire, ie ne dy point d'eſtre admõneſtez, mais auſsi d'eſtre conueincuz par tant d'experiences, qu'il eſt poſsible, combien eſt la condition de l'homme malheureuſe quant à la vie mondaine: veu qu'en eſtans conueincuz, à grand peine laiſſons nous de l'auoir en telle admiration, que nous en ſommes quaſi tout eſlourdiz, comme ſi elle contenoit en ſoy toute felicité? Or s'il eſt meſtier que le Seigneur nous inſtruiſe ainſi, noſtre office eſt d'eſcouter ſes remonſtrances, par leſquelles il reſueille noſtre nonchalance, à ce que contemnant le monde, nous aſpirions de tout noſtre cœur à la meditation de la vie future.

28 Toutesfois les fideles doyuent s'accouſtumer à vn tel contemnement de la vie preſente, lequel n'engendre point vne haine d'icelle, n'ingratitude enuers Dieu. Car combien que ceſte vie ſoit pleine de miſeres infinies: toutesfois à bon droit elle eſt nombrée entre les benedictions de Dieu, leſquelles ne ſont point à meſpriſer. Pourtant, ſi nous ne recognoiſſons nulle grace de Dieu en icelle, nous ſommes coulpables d'vne grande ingratitude. Singulierement elle doit eſtre aux fideles, teſmoignage de la beneuolẽce du Seigneur: veu qu'elle eſt deſtinée du tout à auancer leur ſalut. Car le Seigneur, deuant que nous reueler pleinement l'heritage de la gloire immortelle, ſe veut declarer Pere à nous en choſes moindres: à ſauoir en ſes benefices, que nous receuons iournellement de ſa main. Puis donc que ceſte vie nous ſert à entendre la bonté de Dieu: n'en tiendrons nous conte, cõme ſi elle n'auoit nul bien en ſoy? Parquoy, il faut que nous ayons ce ſentiment & affection, de la reputer eſtre don de la benignité diuine, lequel n'eſt point à refuſer. Car quand les teſmoignages de l'Eſcriture defaudroyent, leſquels neantmoins ne defaillent pas, encore la nature meſme nous exhorte, que nous denous rendre action de graces à Dieu, d'autant qu'il nous a creez & mis en ce monde: d'autant qu'il nous y conſerue, & nous adminiſtre toutes choſes neceſſaires pour y conſiſter. Dauantage, ceſte raiſon eſt encore plus grãde, ſi nous reputons qu'il nous y prepare à la gloire de ſon Royaume. Car il a vne fois ordõné que ceux qui doyuent eſtre couronnez au ciel, bataillent premierement en terre: à fin de ne point triompher, iuſques apres auoir ſurmonté les difficultez de la guerre, & auoir obtenu victoire. Or l'autre raiſon a auſsi ſon poids: c'eſt, que nous commençons icy à gouſter la douceur de ſa benignité en ſes benefices, à ce que noſtre eſpoir & deſir ſoit incité à en appeter la pleine reuelation. Apres que nous aurõs cela arreſté, à ſauoir que c'eſt vn don de la clemence diuine que la vie terrienne, pour lequel, comme nous luy ſommes obligez, auſsi qu'il nous en faut eſtre recognoiſſans: lors il ſera temps de deſcendre à conſiderer la malheureuſe condition d'icelle, à fin de nous deuelopper de ceſte trop grande cupidité: à laquelle, cõme nous auons mõſtré, nous ſommes tous enclins naturellement.

29 Or tout ce que nous oſterons à l'amour deſordonnée d'icelle, il faudra le tranſferer au deſir de la vie celeſte. Ie confeſſe bien, que ceux qui

ont iugé que noſtre ſouuerain bien ſeroit de ne naiſtre iamais: le ſecond, de mourir bien toſt, ont eu bõne opinion ſelon leur ſens humain. Car veu qu'ils eſtoyent Payens, deſtituez de la lumiere de Dieu, & de vraye religion, que pouuoyent ils voir en la vie terrienne, ſinon toute poureté & horreur? Ce n'eſtoit auſsi pas ſans raiſon, que le peuple des Scytes pleuroit à la natiuité de ſes enfans: & quand quelcun de leurs parens mouroit, qu'ils s'en reſiouyſſoyent, & faiſoyent feſte ſolennelle: mais ils ne profitoyent de rien en cela. Car pource que la vraye doctrine de Foy leur defailloit, ils ne voyoyẽt point cõment ce qui n'eſt ne bienheureux ne deſirable de ſoymeſme, tourne en ſalut aux fideles. Parquoy, la fin de leur iugemẽt eſtoit deſeſpoir. Que les ſeruiteurs de Dieu donc ſuyuẽt touſiours ce but, en eſtimant ceſte vie mortelle. C'eſt, que voyãs qu'il n'y a que miſere en icelle, ils ſoyẽt plus à deliure & plus diſpos à mediter la vie future & eternelle. Quand ils ſeront venuz à les comparer enſemble, lors non ſeulement ils pourront paſſer legierement la premiere, mais auſsi la contemner, & ne l'auoir en nulle eſtime au pris de la ſeconde. Car ſi le ciel eſt noſtre pays: qu'eſt ce autre choſe de la terre qu'vn paſſage en terre eſtrãge? & ſelon qu'elle nous eſt maudite pour le peché, vn exil meſme & banniſſement? Si le departement de ce monde, eſt vne entrée à vie: qu'eſt ce autre choſe de ce mõde qu'vn ſepulchre? & demeurer en iceluy, qu'eſt-ce autre choſe, que d'eſtre plõgez en la mort? Si c'eſt liberté que d'eſtre deliuré de ce corps: qu'eſt-ce autre choſe du copps, qu'vne priſon? Et ſi noſtre ſouueraine felicité eſt de iouyr de la preſence de Dieu: n'eſt-ce pas miſere de n'en point iouyr? Or iuſques à ce que nous ſortirõs de ce monde, nous ſerons comme eſlongnez de Dieu. Parquoy, ſi la vie terriẽne eſt accomparée à la vie celeſte, il n'y a doute qu'elle peuſt eſtre meſpriſée, & quaſi eſtimée cõme fiente. Bien eſt vray, que nous ne la deuons iamais hayr, ſinon d'autãt qu'elle nous detient en ſubiection de peché: combien encore que proprement cela ne luy eſt pas à imputer. Quoy qu'il en ſoit, ſi nous faut-il tellement en eſtre las ou faſchez, qu'en deſirant d'en voir la fin, nous ſoyons cependant appareillez de demeurer en icelle, au bon plaiſir de Dieu: à fin que noſtre ennuy ſoit loing de tout murmure & impatience. Car c'eſt cõme vne ſtation, en laquelle le Seigneur nous a colloquez, & en laquelle il nous faut demeurer, iuſques à tant qu'il nous en rappelle. Sainct Paul deplore bien ſa condition, de ce qu'il eſt detenu cõme lié en la priſon de ſon corps, plus long temps qu'il ne voudroit: & ſouſpire d'vn deſir ardent qu'il a d'eſtre deliuré. Toutesfois, pour obtemperer au vouloir de Dieu, il proteſte qu'il eſt preſt à l'vn & à l'autre, pource qu'il ſe cognoiſſoit debteur de Dieu, à glorifier ſon Nom, fuſt par vie, fuſt par mort. Or c'eſt à faire au Seigneur, de determiner ce qui eſt expedient pour ſa gloire. Parquoy, s'il nous conuient de viure & mourir à luy, laiſſons à ſon bon plaiſir, tant noſtre vie que noſtre mort: tellement neantmoins que nous deſiriõs touſiours noſtre mort, & la meditions aſsiduellement, meſpriſans ceſte vie mortelle, au pris de l'immortalité future: & deſirans d'y renoncer, toutes fois & quantes qu'il plaira au Seigneur, à cauſe qu'elle nous detient en ſeruitude de peché.

1. Cor. 5

Rom. 7

Philip. 1

30 Mais cela eſt vne choſe ſemblable à vn monſtre, que pluſieurs, qui ſe vantent

vantent d'eſtre Chreſtiẽs, au lieu de deſirer la mort, l'ont en tel horreur, qu'incontinent qu'ils en oyent parler, ils tremblẽt: cõme ſi c'eſtoit le plus grand malheur qui leur peuſt aduenir. Ce n'eſt point de merueille, ſi le ſens naturel eſt eſmeu & eſtonné, quãd nous oyõs parler que noſtre corps doit eſtre ſeparé de l'ame: mais cela n'eſt nullemẽt tolerable, qu'il n'y ait point tant de lumiere en vn cœur Chreſtien, qu'elle puiſſe ſurmonter & opprimer ceſte crainte telle quelle, par vne plus grande cõſolation. Car ſi nous conſiderons que ce tabernacle de noſtre corps, lequel eſt infirme, vicieux, corruptible, caduque, & tendant à pourriture, eſt deffait & quaſi demoly, à fin d'eſtre apres reſtauré en vne gloire parfaite, ferme, incorruptible & celeſte: la Foy ne nous contreindra elle point d'appeter ardemment, ce que nature fuit & a en horreur? Si nous penſons que par la mort nous ſommes rappellez d'vn miſerable exil, à fin d'habiter en noſtre pays, voire noſtre pays celeſte: n'aurons nous pas à conceuoir vne ſinguliere cõſolation de cela? Mais quelcun obiettera, que toutes choſes de ſirent de perſiſter en leur eſtre. Ie le confeſſe. Et pour ceſte cauſe ie maintien, qu'il nous faut aſpirer à l'immortalité future, là où nous aurons vne condition arreſtée, laquelle n'apparoiſt nulle part en terre. Eſt-ce raiſon que les beſtes brutes, & meſmes les creatures inſenſibles, iuſques au bois & pierres, ayans comme quelque ſentimẽt de leur vanité & corruption, ſoyent en attente du iour du iugement pour eſtre deliurez d'icelle: nous aucontraire, ayans premierement quelque lumiere de nature, d'auantage eſtans illuminez de l'Eſprit de Dieu, quand il eſt queſtiõ de noſtre eſtre, n'eſleuions point les yeux par deſſus ceſte pourriture terrienne? Mais ce n'eſt pas mon intention, de diſputer icy au long contre vne ſi grande peruerſité. Et de fait, i'ay du cõmencement proteſté, que ie ne vouloye point icy traiter vne chacune matiere par forme d'exhortation. Ie cõſeilleroye à telles gens d'vn courage ſi timide, de lire le liure de ſainct Cyprié, qu'il a intitulé, De la mortalité: n'eſtoit qu'ils ſont dignes qu'on les renuoye aux Philoſophes: auſquels ils trouueront vn contemnement de mort, qui leur deura faire honte. Toutesfois, il nous faut tenir ceſte maxime: que nul n'a bien profité en l'eſcole de Chriſt, ſinon celuy qui attend en ioye & lieſſe le iour de la mort, & de la derniere reſurrection. Car S. Paul deſcrit tous les fideles par ceſte marque: & l'Eſcriture a ceſte couſtume de nous rappeller là, quand elle nous veut propoſer matiere de reſiouiſſance. Eſiouyſſez vous, dit le Seigneur, & leuez la teſte en haut, car voſtre redemption approche. Quel propos y a-il, ie vous prie, que ce que Ieſus Chriſt a penſé eſtre propre à nous reſiouyr, n'engendre en nous ſinõ triſteſſe & eſtõnement? Si ainſi eſt, pourquoy nous glorifiõs nous d'eſtre ſes diſciples? Reuenõs dõc en meilleur ſens, & cõbien que la cupidité de noſtre chair, comme elle eſt aueugle & ſtupide, repugne: ne doutons point de ſouhaiter l'aduenement du Seigneur, comme vne choſe treſheureuſe, & non ſeulement par ſimple deſir, mais iuſques à gemir & ſouſpirer apres. Car il nous viendra redempteur pour nous introduire en l'heritage de ſa gloire, apres nous auoir retirez de ce gouffre de tous maux & miſeres.

Rom. 8

Tit. 2.

Luc 21.

Pour vray il eſt ainſi: c'eſt, qu'il faut que tous fideles, cependant que ils habitent en terre ſoyent comme brebiz deſtinées à la boucherie, à fin 31

Rom. 8.

1. Cor. 15 d'eſtre faits conformes à leur Chef Ieſus Chriſt. Ils ſeroyent donc deſeſperément mal-heureux, ſinon qu'ils dreſſaſſent leur entendemẽt en haut, pour ſurmonter tout ce qui eſt au monde, & outrepaſſer le regard des choſes preſentes. Aucontraire, s'ils ont vne fois eſleué leurs penſées par deſſus les choſes terriennes, quand ils verront les iniques fleurir en richeſſes & honneurs, eſtre en bon repos, auoir toutes choſes à ſouhait, viure en delices & pompes, voire meſme quand ils ſeront traitez par iceux inhumainement, quand ils endureront contumelie, quand ils ſeront pillez ou affligez de quelque maniere d'outrage que ce ſoit, encore leur ſera-il facile de ſe reconforter en tels maux. Car ils auront touſiours deuant les
Ieſa. 25. yeux ce iour dernier, auquel ils ſauront que le Seigneur doit recueillir
Apoc. 7 ſes fideles au repos de ſon Royaume, torcher les larmes de leurs yeux, les couronner de gloire, les veſtir de lieſſe, les raſſaſier de la douceur infinie de ſes delices, les exalter en ſa hauteſſe: en ſomme, les faire participans de ſa felicité. Aucontraire, ietter en extreme ignominie les iniques qui ſe ſeront magnifiez en terre, changer leurs delices en horribles tormens, leur ris & ioye, en pleurs & grincement de dens, inquieter leur repos par merueilleux trouble de conſcience: en ſomme, les plonger en feu eternel, & les mettre en la ſubiection des fideles, leſquels ils auront mal traitez iniquement. Voila certes noſtre conſolation vnique: laquelle oſtée, ou il nous ſera neceſſaire de perdre courage, ou bien nous flatter & amieller par ſoulaz vains & friuoles, qui nous tourneront en ruine. Car le Prophe-
Pſal. 73. te meſme confeſſe qu'il a vacillé, & que ſes pieds ſont quaſi gliſſez, cependant qu'il s'arreſtoit trop à reputer la felicité preſente des iniques: & que il n'a peu conſiſter iuſques à ce qu'il a reduit ſa cogitation à cõtempler le ſanctuaire de Dieu: c'eſt à dire à conſiderer quelle ſera vne fois la fin des bons & des iniques. Pour cõclurre en vn mot ie dy que la croix de Chriſt lors finalement triõphe dedans les cœurs des fideles, à l'encontre du Diable, de la chair, du peché, de la mort & des iniques, s'ils conuertiſſent pareillement les yeux à regarder la puiſſance de ſa reſurrection.

32 Par ceſte meſme leçon l'Eſcriture nous inſtruit auſsi biẽ, quel eſt le droit vſage des biens terriens: laquelle choſe n'eſt pas à negliger, quand il eſt queſtion de bien ordonner noſtre vie. Car ſi nous auons à viure: il nous faut auſsi vſer des aides neceſſaires à la vie. Et meſmes, nous ne nous pouuons abſtenir des choſes qui ſemblent plus ſeruir à plaiſir qu'à neceſsité. Il faut donc tenir quelque meſure, à ce que nous en vſiõs en pure & ſaine conſcience, tant pour noſtre neceſsité, comme pour noſtre delectation. Ceſte meſure nous eſt monſtrée de Dieu, quand il enſeigne que la vie preſente eſt à ſes ſeruiteurs comme vn pelerinage, par lequel ils tendent au Royaume celeſte. S'il nous faut ſeulement paſſer par la terre, il n'y a doute que nous deuons tellement vſer des biens d'icelle, qu'ils auancent pluſtoſt noſtre courſe, qu'ils ne la retardent. Mais pource que ceſte matiere eſt ſcrupuleuſe, & qu'il y a danger de tomber tant en vne extremité qu'en l'autre: aduiſons de donner certaine doctrine, en laquelle on ſe puiſſe ſeurement reſoudre. Il y en a d'aucuns bons perſonnages & ſaincts, leſquels voyans l'intemperance des hommes ſe deſborder touſiours comme à bride auallée, ſinon qu'elle ſoit reſtreinte auec ſeueri-

té:

té: voulans d'autrepart corriger vn si grand mal, n'ont permis à l'homme d'vser des biens corporels, sinon entant qu'il seroit requis pour sa necessité. Ce qu'ils ont fait, pource qu'ils ne voyoyent point d'autre remede. Leur conseil procedoit bien d'vne bonne affection, mais ils y sont allez d'vne trop grande rigueur. Car ils ont fait vne chose fort dangereuse: c'est qu'ils ons lié les consciences plus estroittement, qu'elles n'estoyent liées par la Parole de Dieu. Aucontraire, il y en a auiourdhuy plusieurs, lesquels voulans cercher couleur, pour excuser toute intemperance en l'vsage des choses externes, & lascher la bride à la chair, laquelle n'est autrement que trop prompte à se déborder, prennent vn article pour resolu, que ie ne leur accorde pas: c'est qu'il ne faut restreindre ceste liberté par aucune moderation: mais plustost qu'on doit permettre à la conscience d'vn chacun, d'en vser comme elle se verra estre licite. Ie confesse bien que nous ne deuons ne pouuons astreindre les consciences en cest endroit, à certaines formules & preceptes. Mais puis que l'Escriture baille reigles generales de l'vsage legitime: pourquoy ne sera-il compassé & comme borné selon icelles?

Pour le premier poinct, il nous faut tenir cela, que l'vsage des 33
dons de Dieu n'est point desreiglé, quand il est reduit à la fin, à laquelle Dieu nous les à créez & destinez: veu qu'il les à creez pour nostre bien, & non pas pour nostre dommage. Parquoy nul ne tiendra plus droite, voye, que celuy qui regardera diligemment ceste fin. Or si nous reputõs en quelle fin Dieu à creé les viandes: nous trouuerons qu'il n'a pas seulement voulu pouruoir à nostre necessité, mais aussi à nostre plaisir & recreation. Ainsi aux vestemens, outre la necessité, il a regardé ce qui estoit propre & conuenable. Aux herbes, arbres & fruits, outre les diuerses vtilitez qu'il nous en donne, il a voulu resiouyr la veuë par leur beauté, & nous donner encore vn autre plaisir en leur odeur. Car si cela n'estoit vray, le Prophete ne raconteroit point entre les benefices de Dieu, que le *Psa. 104*
vin resiouist le cœur de l'homme & l'huile fait reluire sa face. L'Escriture ne feroit point mention çà & là, pour recõmander la benignité de Dieu, qu'il a fait tous ces biens à l'hõme. Et mesmes les bonnes qualitez, que toutes choses ont de nature, nous monstrent comment nous en deuõs iouyr, & à quelle fin, & iusques à quel poinct. Pensons-nous que nostre Seigneur eust donné vne telle beauté aux fleurs, laquelle se representast à l'œil, que il ne fust licite d'estre touché de quelque plaisir en la voyant? Pensons nous qu'il leur eust donné si bonne odeur, qu'il ne vousist bien que l'homme se delectast à flairer? D'auantage, n'a-il pas tellement distingué les couleurs, que les vnes ont plus de grace que les autres? N'a-il pas donné quelque grace à l'or, à l'argent, à l'yuoire & au marbre, pour les rendre plus pretieux & nobles que les autres metaux, & pierres? Finalement ne nous a-il pas donné beaucoup de choses, lesquelles nous deuons auoir en estime sans ce qu'elles nous soyent necessaires?

Laissons là donc ceste Philosophie inhumaine: laquelle ne con- 34
cedant à l'homme nul vsage des creatures de Dieu, sinon pour sa necessité, non seulement nous priue sans raison du fruit licite de la beneficence diuine: mais aussi ne peut auoir lieu, sinon qu'ayant despouillé le

homme de tout ſentiment, elle le rende ſemblable à vn tronc de bois: Mais auſsi de l'autre coſté, il ne faut pas moins diligemment aller au deuant de la concupiſcence de noſtre chair: laquelle ſe deborde ſans meſure, ſi elle n'eſt tenue ſouz bride. Dauantage, il y en a d'aucuns (comme i'ay dit) qui ſouz couuerture de liberté, luy concedent toutes choſes. Il la faut donc brider premierement de ceſte reigle: c'eſt que tous les biens que nous auons, nous ont eſté créez, à fin que nous en recognoiſsions l'autheur, & magnifions ſa benignité par action de graces. Or où ſera l'action de graces, ſi par gourmandiſe tu te charges tellemẽt de vin & de viandes, que tu en deuiennes ſtupide, & ſois rendu inutile à ſeruir Dieu, & faire ce qui eſt de ta vocation? Où eſt la recognoiſſance de Dieu, ſi la chair eſtant incitée par trop grande abondance à vileines concupiſcences, infecte l'entendement de ſon ordure, iuſqu'à l'aueugler, & luy oſter la diſcretion du bien & du mal? Comment remercierons nous Dieu de ce qu'il nous donne les habillemẽs que nous portons, s'il y a vne ſomptuoſité, laquelle nous face enorgueillir, & meſpriſer les autres? s'il y a vne braueté, laquelle nous ſoit inſtrument pour nous ſeruir à paillardiſe? comment, dy-ie, recognoiſtrons nous noſtre Dieu, ſi nous auons les yeux fichez à contempler la magnificence de noz habits? Autant en peut on dire de toutes autres eſpeces. Il appert donc, que par ceſte conſideration, la licence d'abuſer des dons de Dieu, eſt deſia aucunement reſtreinte.

35 Mais il n'y a point de voye plus certaine, ne plus courte, que quand l'homme eſt ramené à contemner la vie preſente, & mediter l'immortalité celeſte. Car de là s'enſuyuent deux reigles. La premiere eſt
1.Cor.7. que ceux qui vſent de ce monde, y doyuent auoir auſsi peu d'affection, comme s'ils n'en vſoyent point: ceux qui ſe marient, comme s'ils ne ſe marioyent point: ceux qui achetent, comme s'ils n'auoyent rien: ſelon le precepte de ſainct Paul. L'autre, que nous apprenions de porter auſsi patiemment, & d'vn cœur autant paiſible, poureté, comme d'vſer moderément d'abondance. Celuy qui commande d'vſer de ce monde, comme n'en vſant point, non ſeulement retrenche toute intemperance en boire & en manger, toutes delices, trop grande ambition, orgueil, meſcontentement importun, tant en edifices, comme en veſtemens & façon de viure: mais auſsi corrige toute ſollicitude & affection, laquelle deſtourne ou empeſche de penſer à la vie celeſte, & parer noſtre ame de ſes vrais ornemens. Or cela a eſté vrayement dit anciennement de Caton: que là où il y a grand ſoing de braueté, il y a grande negligence de vertu: comme auſsi le prouerbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traiter mollement, & parer leurs corps, ne ſe ſoucient gueres de leur ame. Parquoy, combien que la liberté des fideles, és choſes exterieures, ne ſe doyue reſtreindre à certaines formules: toutesfois elle eſt ſubiette à ceſte loy, à ſauoir qu'ils ne ſe permettent que le moins qu'il leur ſera poſsible. Aucontraire, qu'ils ſoyent vigilans à retrencher toute ſuperfluité, & vain appareil d'abondance: tant s'en faut qu'ils doyuent eſtre intemperans, & qu'ils ſe gardent diligemment de ſe faire des empeſchemens des choſes qui leur doyuent eſtre en aide.

L'autre

L'autre reigle sera, que ceux qui sont en poureté, apprennent de se 36
passer patiemment de ce qu'il leur defaut, de peur d'estre tourmentez de trop grande sollicitude. Ceux qui peuuent obseruer ceste moderation, n'ont pas petitement profité en l'escole du Seigneur. Comme d'autrepart celuy qui n'a rien profité en ceste endroit, à grand' peine pourra-il rien auoir, en quoy il s'approuue disciple de Christ. Car outre ce que plusieurs autres vices suyuent la cupidité des choses terriennes, il aduient quasi tousiours, que celuy qui endure impatiemment poureté, monstre vn vice contraire en abondance. Par cela i'entens que celuy qui aura honte d'vne meschante robbe, se glorifiera en vne precieuse: celuy qui n'estant point content d'vn maigre repas, se tormentera du desir d'vn meilleur, ne se pourra point contenir en sobrieté, quand il se trouuera en bon appareil: celuy qui ne se pourra tenir en basse condition, ou priuée, mais en sera molesté & faſché, ne se pourra pas garder d'orgueil & arrogance, s'il paruient à quelques honneurs. Parquoy, tous ceux qui veulent seruir à Dieu sans fantise, se doyuent estudier à l'exemple de l'Apostre, de pouuoir porter abondance & indigence: c'est de se tenir moderément en abondance: & auoir bonne patience en poureté. L'Escriture a encore vne troisiesme reigle, pour moderer l'vsage des choses terriennes: de laquelle nous auons brieuement touché en traitant les preceptes de charité. Car elle monstre que toutes choses nous sont tellement données par la benignité de Dieu, & destinées en nostre vtilité, qu'elles sont comme en depost, dont il nous faudra vne fois rendre conte. Pourtant, il nous les faut dispenser en telle sorte, que nous ayons tousiours memoire de ceste sentẽce, qu'il nous faut rẽdre conte de tout ce que nostre Seigneur nous a baillé en charge. Dauantage, nous auons à penser qui c'est qui nous appellé à conte, à sauoir Dieu: lequel comme il nous a tant recommãdé abstinence, sobrieté, temperance & modestie: aussi il a en execration toute intemperance, orgueil, ostentation, & vanité: auquel nulle dispensation n'est approuuée, sinon celle qui est compassée à charité: lequel desia a cõdamné de sa bouche toutes delices, dont le cœur de l'hõme est destourné de chasteté & pureté, ou son entendement rendu stupide. *Philip. 4*

Nous auons aussi à obseruer diligemment, que Dieu commande 37
à vn chacun de nous, de regarder sa vocation en toutes les actions de sa vie. Car il cognoist combien l'entendement de l'homme brusle d'inquietude, de quelle legiereté il est porté çà & là, & de quelle ambition & cupidité il est sollicité à embrasser plusieurs choses diuerses tout ensemble. Pourtant, de peur que nous ne troublissions toutes choses par nostre folie & temerité, Dieu distinguant les estats & maniere de viure, a ordonné à vn chacun ce qu'il auroit à faire. Et à fin que nul n'outrepassast legierement ses limites, il a appellé telles manieres de viure, Vocations. Chacun donc doit reputer à son endroit, que son estat luy est cõme vne station assignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige & circuise çà & là inconsideré ment tout le cours de sa vie. Or ceste distinction est tant necessaire, que toutes noz œuures sont estimées deuant Dieu par icelle, & souuentesfois autrement que ne porte le iugement de la raison humaine, ou Philosophique. Non seulement le commun, mais les Philosophes, reputent que c'est

l'acte le plus noble & excellent qu'on ſauroit faire, que de deliurer ſon pays de tyrannie. Aucontraire, tout homme priué, qui aura violé vn tyran, eſt apertement condamné par la voix de Dieu. Toutesfois, ie ne me veux pas arreſter à reciter tous les exemples qu'on pourroit alleguer. Il ſuffiſt que nous cognoiſsions la vocation de Dieu nous eſtre comme vn principe, & fondement de nous bien gouuerner en toutes choſes : & que celuy qui ne ſe dirigera à icelle, iamais ne tiendra le droit chemin pour deuement s'acquiter de ſon office. Il pourra bien faire quelque acte aucunesfois louable en apparence exterieure, mais il ne ſera point accepté au Throne de Dieu, quelque eſtime qu'il ait deuãt les hommes. Dauantage, ſi nous n'auons noſtre vocation comme vne reigle perpetuelle, il n'y aura point de certaine tenue ne correſpondance entre les parties de noſtre vie. Pourtant, celuy qui aura dirigé ſa vie à ce but, l'aura treſ-bien ordonnée. De là il nous reuiendra vne ſinguliere conſolation : c'eſt, qu'il n'y aura œuure ſi meſpriſée ne ſordide, laquelle ne reluiſe deuant Dieu, & ne ſoit fort precieuſe, moyennant qu'en icelle nous ſeruions à noſtre vocation.

FIN.

INDICE DES LIEVX PRINcipaux de l'Escriture, lesquels l'Autheur du present liure a interpretez ou proprement appliquez à son propos.

Le premier nombre apres le passage allegué, demonstre le chapitre de l'Institution: l'autre, les articles du chapitre, marquez par nombres en la marge du liure.

Genese.

1 c, Faisons l'homme à nostre image. & selon nostre semblance 6.53
2 a, Et se reposa au septiesme iour de toute son œuure. 3.52
3 c, Ceste semence te poindra la teste 6.44
d, Afin qu'il n'auance sa main, & prenne aussi de l'arbre de vie, & en mãge, & viue à tousiours mais 16.12
4 b Sa volonté est subiecte à toy, & as, le gouuernement sur luy 2.91
Au mesme, Le Seigneur regarda à Abel & à son oblation. 10.35
6 d, Mais i'establiray mon alliance auec toy 16.6
9 c, Ce est le signe de l'accord que ie donne entre moy & vous 16.6
12 b, Ie donneray ceste terre à ta semence 11.13
15 a, Ie suis ton escusson, & ton loyer tresabondant 11.26
17 b, Afin que ie soye le Dieu de toy & de ta lignée apres toy, & c. Tout masle d'entre vous sera circoncis. 17.21
Au mesme, Et sera en signe de mon alliance entre moy & vous 16.6
20 a. Voicy tu mourras pour la femme que tu as prinse: car elle a espousé vn mary 14.54
24 e, Le Seigneur enuoyera son Ange auec toy & fera prosperer ta voye 6.38
28 c, Et les Anges de Dieu montoyent & descendoyent par icelle 6.38
31 c, Rachel desroba les images qui estoyent à son pere 3.29
Au mesme f, Maintenant donc faisons appointement moy & toy 3.49
48 c, Et mon nom & le nom de mes peres Abraham, & Isaac soit reclamé sur eux 15 19
49 c, Seigneur i'ay attẽdu tõ salut. 11.14

Exode.

b, Ie suis le Dieu de ton pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob 11.9
Au mesme chap.e 4.7. 10. de l'endurcissement de Pharaon 2.71
14 g. Et le peuple creut au Seigneur, & à Moyse son seruiteur 8.138
17 d, Moyse edifia vn autel. & appella son nom Iehouah-Nisi 6.11
20 a, Ie suis le Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux 3.40
Au mesme, Tu n'auras point d'autres dieux deuant moy 3. 19. 20 21. 22 23
Au mesme, des choses qui sont là sus au ciel 3.24
Au mesme, Tu ne prẽdras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain 3.44, & 15.10
22 d, Tu ne detracteras point des iuges 20.4
23 a Si tu rencontres le bœuf de ton ennemy 3.86
31 a, Regarde, i'ay appellé par son nom Bezeleel & c. & luy ay donné pour compagnon Aholiab 2.36
Au mesme c, Vous garderez nonobstãt mon Repos 3.51
32 a, Leue toy, fay nous des dieux 3.29
33 d, Et feray grace à celuy auquel voudray faire grace 14.9
34 b, L'Eternel, L'eternel Dieu pitoyable 1.38
35 d, Le Seigneur a appellé nommément Bezeleel 2.36

Leuitique.

18 a, Lesquels faisant l'homme viura en iceux 3.5 19 a. vous serez saincts: car ie suis le Seigneur vostre Dieu sainct 3.16
26. b, Ie seray vostre Dieu, & vous serez mon peuple 11.8

Nombres.

14 c, Visitãt l'iniquité des peres sur les filz iusqu'à la troisiesme 3.41
23 b, Que ma personne meure de la mort

mort des iuſtes 11.14
Au meſme c, Dieu n'eſt point comme le homme, qu'il mente 14.52

Deuteronome.

4 a, Vous n'adiouſterez rien à la parole que ie vous commande 3.6
Au meſme b, Mais garde toy, & tõ ame ſongneuſement
Au meſme c, De tout oiſeau ayant ailes qui vole ſouz le ciel 3.24
6 b, Et iureras en ſon Nom 3.47
Au meſme d, Et nous ſera reputé à iuſtice, quand nous aurons gardé & c. 10.67
10 d, Circonciſez le prepuce de voz cœurs 17.21
Au meſme, Et par ſon Nom iureras 3.47
12 c, Garde & eſcoute toutes ces paroles que ie te commande 3.6
24 c, Et te ſera iuſtice deuant le Seigneur ton Dieu 10.67
29 a, Les tentations grandes, leſquelles tes yeux ont veuës & les grans ſignes 2.39
30 b. Et le Seigneur ton Dieu circoncira ton cœur 2.83
Au meſme c, Ce commandement que ie te commande auiourdhuy n'eſt point caché de toy 2.87
33 a. Il aime les peuples, & tous ſes Saincts ſont en tes mains 11.9

Ioſué.

7 c, Mon fils, donne ie te prie, gloire au Seigneur Dieu d'Iſrael 3.46

Ruth.

1 c, Ie te racheteray, ainſi vit le Seigneur 3.49

I. de Samuel.

8 c, Ce ſera icy le droit du Roy qui regnera ſus vous: il prendra voz filz & les 20.24
15 c, Ie me repen d'auoir conſtitué Roy Saul 14.52
Au meſme f, Auſsi le triomphateur qui eſt en Iſrael, ne mentira point au meſme,
16 c, Et l'Eſprit du Seigneur ſe partit de Saul
18 c. & le mauuais eſprit de par le Seigneur le
19 b. troubloit 2.72
26 d, Le Seigneur Dieu vueille rendre à vn chacun ſelon ſa iuſtice, & ſelon ſa loyauté 10.75

I I. de Samuel.

7 c, Ie le chaſtieray de verge d'homme & auec playes des fils des hõmes 9.52
12 d, Lors Dauid dit à Nathan, I'ay peché contre le Seigneur 9.25

I. des Roys

8 c, Seigneur qui es Dieu d'Iſrael & qui gardes l'alliance & beneficence à tes ſeruiteurs 10.65.66.
18 b, Auſsi vray q̃ le Seigneur tõ Dieu vit, il n'y a gẽt ne Royaume 3.49

Nehemie.

9 c, Et leur fis cognoiſtre ton ſainct Sabbath 3.51

Iob

1 b, Sathan auſsi ſe trouua entre eux 6.45
9 a, Et comment l'home ſeroit-il iuſtifié auec Dieu? S'il veut diſputer contre luy, il ne luy pourra reſpõdre de mille choſes l'vne 10.16
10 c, Si ie fay meſchamment malheur eſt ſus moy: & quand ie ſeroye iuſte, ſi ne leueray-ie pas la teſte 10.43
12 d, Il oſte le propos des veritables 2.71
13 c, Quand meſmes il m'occiroit. ſi auray-ie eſperance en luy 5.14
14 d, Mon forfait eſt ſigné comme en vn ſachet 9.48
19 d, Car ie ſay bien que mon Redempteur vit, & qu'en la fin il ſe leuera ſus la poudre 11.19

Les Pſalmes.

1 a, Et en la Loy d'iceluy rumine nuit & iour 3.102
5 b, Mais moy, en l'abondance de ta benignité ie viendray en ta maiſon 5.16
12 a. L'vn parle à l'autre en menſonge & auec double cœur 16.8
15 a, Seigneur qui conuerſera en ton pauillon? & c. Celuy qui chemine en integrité 10.66
17 d, Deliure mon ame du meſchant, qui eſt ton glaiue 14,48
19 b, Qui eſt celuy qui pourra entendre les fautes? exempte moy des maux ſecrets 9 31
Au meſme a, La loy du Seigneur eſt entiere 1.20 & 3.101
23 a, Quand auſsi ie cheminerоye par la vallée de l'ombre de mort 5.14

31 a, Bien heureux eſt celuy auquel la tranſgreſsiõ eſt quittée, & duquel le peché 9.48.& 10 38
34. c, Les yeux du Seigneur ſont vers les iuſtes, & ſes aureilles vers leur cry 15.6
37 c, Retire toy du mal & fay bien 9.7
38 a, Car mes iniquitez ſont montées par deſſus ma teſte 9.31
40 a, Et a mis en ma bouche nouueau cantique, louange pour noſtre Dieu 15.22
42 b, Auec voix de triomphe & de louange 9.24
45 b, O Dieu ton throne eſt à touſiourſ mais 6.11
Au meſme e, Dieu t'a oinct de l'huile de lieſſe, plus que tes compagnõs 6.11 & 7.2
49, Le ſens du Pſeaume quarãte neufieſme 1.17
50 c. Inuoque moy au temps d'aduerſité, & ie te deliureray, & tu me feras honneur 15.21
51 b, Voicy i'ay eſté engendré en iniquité 2.8
Au meſme c, Dieu crée en moy vn cœur net 2. 55
55 d, Mais toy, Dieu tu feras deſcendre iceux au puits de perdition 11.17
63. a, Car ta bonté eſt meilleure que la vie 5.2
69 a, Dont lors ie rendy ce que ie n'auoye pas rauy 7.22
73 c, Iuſqu'à ce que ie ſuis entré au ſanctuaire de Dieu i'ay cõſideré iuſque aux faits derniers d'iceux 11. 16
82 a, Dieu aſsiſte en l'aſſemblée puiſſante, il iuge au millieu des dieux 20. 4.5
89 e, Si les filz d'iceluy delaiſſent ma Loy &c. Ie viſiteray leur meſchãceté par verge &c. Mais ie ne retireray point ma benignité de luy 9.52
91 d, Car il a mis ſon amour en moy, & pourtant ie le deliureray 3.64
102 d, Les enfans de tes ſeruiteurs habiterõt, & leur ſemẽce ſera eſtablie en ta preſence 11.15
106 e, Et Phinees eſtant là &c. Et ce luy fut reputé à iuſtice 10 67
119 Gimel, Deſcouure mes yeux & c 2.40
He, Donne moy entendemẽt &c. 2.44
Num, Ta parole eſt la lãpe à mon pied & c, 3.101
Coph, i'ay crié de tout mon cœur 16.8
130 a, Mais il y a pardon vers toy & c 10.50
145, Diſcours ſus tout le Pſeaume 22.39
147 c, Il ne prend point plaiſir en la force du cheual 2.29

Les prouerbes.

8 b, Par moy les Roys regnent, & les conſeilliers decernent iuſtice par moy 16 4.6
c, I'ay eſté ordonnée dés le ſiecle 6.8
10 b, Hayne eſmeut les noiſes: mais charité couure tous forfaits 9.56
16 a, Les preparations du cœur ſont de l'homme, mais la reſponce de la lãgue eſt de par le Seigneur 14.39 Au meſme, Mais le Seigneur poiſe les eſprits 10.19. Au meſme, L'iniquité ſera pardonnée pour beneficence, loyauté & c. 9.56. Au meſme b, Le cœur de l'hõme delibere de ſa voye: Mais le Seigneur dreſſe ſes pas 14.39.43. Au meſme d, On iette le ſort au giron, mais tout ſon iugement eſt de par le Seigneur 14.39
20 b, Le iuſte conuerſe & c. Ses enfans ſont bien heureux apres luy 3.43
21 a, Le cœur du Roy eſt en la main du Seigneur, comme les decours des eaux 2.74
24 c, Mon fils crain le Seigneur & le Roy 20.20
28 b, Bienheureux eſt l'homme, qui eſt touſiours craintif 4.16

L'Eccleſiaſte.

3 d, Cõme meurt l'homme, auſsi meurt la beſte 5.28
7 d, Seulement voicy ce que i'ay trouué: que Dieu à fait l'homme droit 2.15.93
9 a, Et ne ſait l'hõme ne l'amour ne la haine de tout ce qui eſt deuãt luy. 5.28

Le Cantique des cantiques.

5 b, I'ay laué mes pieds, comment les ſouilleroye-ie 10.60

L'Eccleſiaſtique.

15 c, Il a fait l'hõme dés le cõmencemẽt, & l'a laiſſé en la puiſſance de ſon conſeil 2.93
16 b, Il dõnera lieu à toute miſericorde. Chacun trouuera ſelõ ſes œuures 10.52

Isaie.

1 d, N'offrez plus doresnauant oblatiõ, c'est vanité 10.35
Au mesme e, Lauez vous donc, soyez nets 10.35 & 9.7
4 a, Seulement que ton nom soit reclamé sus nous 15.19
6 a, Ie vey le Seigneur seant sur vn siege haut 6.12. Au mesme b, Pource que ie suis vn homme souillé de leures 8.139
7 a, Et que ton cœur ne s'amolisse pour les deux queues de ces tisons fumans 14.51
8 c, Mais il sera comme pierre d'empéchement, & comme pierre de ruine 6.12
9 b, Et sera son nom appellé Admirable, Cõseillier, Le Dieu fort 6.11
10 d, La coignée se glorifiera elle cõtre celuy qui en coppe 14.48
11 a, Et reposera sus iceluy l'Esprit du Seigneur 7 2. L'esprit de Sapience & d'entendement 19.22
12 a, Seigneur ie te rendray graces, cõbien que tu ayes esté courroucé contre moy 9.52
13 a, I'ay mandé à mes sãctifiez 14.48. Les instrumẽs de sõire Au mes.
19 c, Et iureront par le Seigneur des exercites 3.45
24 d, La Lune aura honte 1.4
26 d, Tes morts viurõt & ressuſciterõt comme mon corps 8.222
30 g, Son bastimẽt est feu, & force bois 8.223
33 c, Lequel de nous pourra habiter auec le feu deuorant de celuy qui chemine en iustices 10.66
Au mesme d, Le Seigneur est nostre Iuge, Le Seigneur est nostre Legislateur 13.7. Au mesme, L'iniquité du peuple qui habitera en icelle, sera ostée 8.206
37 d, Le Seigneur Dieu d'Israel dit ainsi 3.17
38 d, Tu as ietté tous mes pechez derriere ton dos 9.48
39 d, Ils prendront de tes filz qui sortiront de toy 3.41
40 a, Car son temps est accomply, l'iniquite d'icelle est pardonnée 9.53 Au mesme, La voix est criant au desert: Preparez la voye au Seigneur 9.1. Au mesme g, Il donne vertu à celuy qui est laſſe 2.29
42 b, Ie ne dõneray pas ma gloire à vn autre 6.11
43 d, Ce suis-ie, ce suis ie, qui efface tes forfaits pour l'amour de moy 9.44
44 a, Car ie respandray des eaux sus celle qui a soif 2.29 & 7.39 Au mesme d, I'ay effacé tes iniquitez cõme la nuée 9.48
45 d, Et toute lãgue iurera à moy 10.24 Toute la semence d'Israel sera iustifiée au Seigneur, & s'y glorifiera Au mesme.
48 b, Voicy ie t'ay espuré, mais non point comme l'argent 9.52
51 c, Et mon salut sera de generation en generation 11.15
52 b, Combien sont beaux les pieds sus les montagnes de celuy qui annõce & publie la paix 8.36
53 b, Noꝰ l'auõs estimé diuinemẽt estre frapé de playe, & affligé. Or est il naure pour noz forfaits 7.28. Au mesme, La correctiõ de nostre payement est sur luy: & par sa playe nous auons gueriſon 9.49 Au mesme, Nous tous auons erré comme brebiz 10.19. Au mesme, Et le Seigneur a rué sur luy l'iniquite de nous tous 7.23. Au mesme c, Qui est celuy qui recitera sa lignée 6.10. Au mesme d, Il a esté mis au rang des trãsgresseurs 7.22
54 d, Ausi tous tes enfans seront enseignez du Seigneur 2.39
55 a, Vous tous qui auez soif, venez aux eaux 2.29 & 7.39 & 10.52
58 d, Si tu retires ton pied du Sabbath 3.52.56
59 a, La main du Seigneur n'est pas accourcie, qu'elle ne puisse sauuer: & n'est point sõ aureille estoupée 10.12. Au mesme d, Et Dieu veit qu'il n'y auoit personne: & fut esmerueillé de ce que nul ne se presentoit 10.32
60 a, Car voicy les tenebres couuriront la terre 2.47. Au mesme d, Tu ne auras plus le soleil & c 2.29
63 b, Car le iour de vengeãce est en mõ cœur, & l'an de ma redemption est venu 8.222. Au mesme d, Toutesfois tu es nostre Pere: combien qu'Abraham ne nous a pas seu, & c. Retourne toy à cause de tes seruiteurs 15.19
66 e, Et sera la main du Seigneur cognue

gnue ẽuers ſes ſeruiteurs: mais el le ſera courroucée cõtre ſes ennemis 8.222. Au meſme g, Et aduiendra que depuis vne nouuelle Lune, iuſques à ſon autre nouuelle Lune: & depuis vn Sabbath iuſques à ſon autre Sabbath 3.52 Au meſme, Le ver d'iceux ne mourra point, & leur feu ne ſera point eſteint 8.223

Ieremie.

1 b, Voicy ie ne ſay parler: car ie ſuis enfant 8.139. Voicy i'ay mis mes paroles en ta bouche Au meſme.
4 a, Soyez circonciz au Seigneur, & c 9.5 Au meſme, A fin que paraduẽture ma fureur ne ſorte comme le feu. 9.6
7 f, Tu leur diras toutes ces paroles icy: mais ils ne t'eſcouteront pas 2.86
9 g, Mais celuy qui ſe glorifie, qu'il ſe glorifie en ce qu'il me ſait 1.38 & 6.15 & 10.23
10 a, Et ne craignez point les ſignes du ciel 6.50. Au meſme d, Ie cõgnoy que la voye de l'homme n'eſt pas en ſa puiſſance 14.19
15 a, Quand Moyſe & Samuel ſe preſenteroyẽt deuãt moy, ſi ne ſeroit pas mon affectiõ à ce peuple icy 15.17
17 a, Le peché de Iuda eſt eſcrit du greffe de fer & ongle de Diamẽt 9.48. Au meſme b, Maudit ſoit l'hõme qui ſe cõfie en l'hõme 2.29
22 a, Faites iugement & iuſtice 20.8
23 b, & 33 c, Et voicy le nom dont on le appellera, l'Eternel de noſtre iuſtice 6.11
24 c. Et leur dõneray cœur pour me cognoiſtre 2.39
27 a. I'ay fait la terre & les hõmes, &c. & l'ay dõnée à celuy auquel il m'a pleu 20.25.26
31 b, Et le deliurera de la main du plus puiſſant que luy 2.51. Au meſme c, Conuerty moy, & ie me conuertiray 2.83. Au meſme e, Voicy les iours qui viẽdrõt (dit le Seigneur) que ie traiteray vne nouuelle alliãce 11.33. Au meſme f, Et n'auray plus memoire de leur peché 9.48
32 g, Et leur donneray vn cœur & vne voye 2.54
33 c, Et en ce temps la ie feray germer à Dauid le germe de iuſtice & c. Et voicy comment on l'appellera Le Seigneur de noſtre iuſtice 6.11
50 d, On cerchera l'niquité d'Iſrael, & n'apparoiſtra point 9.48

Ezechiel.

3 d, Fils de l'homme, ie t'ay mis pour guette à la maiſon d'Iſrael, 8.139
4 d, 5.d. 14 d, Voicy ie rompray la ſubſtance du pain en Ieruſalem 15.39
11 d, La gloire du Seigneur s'eſleua du milieu de la cité 8.24
12 d. 17 f. 32 a, I'eſtendray ma rets ſus luy 14.48
13 b, Ils ne ſeront plus au conſeil de mõ peuple, & ne ſerõt plus eſcrits en l'eſcriture de la maiſõ d'Iſrael 8.3
14 e, Que ſi ces trois hommes eſtoyẽt au millieu d'elle, à ſauoir Noé, Daniel & Iob 15.17.
16 c, Tu as immolé mes fils &c. 8 32. & 17.44
18 a, Les peres ont mangé l'aigret, & les dents des fils en ſont agaſſees 3.42. Au meſme b, L'ame qui pechera, icelle mourra 3.5 Au meſme e. Le fils ne portera pas la peine du pere 3.41.42. Au meſ. Mais ſi le meſchant ſe repent de tous ſes pechez & c. toutes ſes trãſgreſſions ne luy ſeront point reduites en memoire. Mais ſi le iuſte ſe deſtourne de ſa iuſtice, & c. toutes ſes iuſtices qu'il auoit faites, ne ſerõt pas reduites en memoire 9.48 Au meſme g, Et vous faites vn nouueau cœur, & vn eſprit nouueau 9.5
20 b, Dauantage, ie leur ay donné mes Sabbaths 3.51 Au meſme g, Et aurez illec recordatiõ de voz voyes 10.23
23 f, Et dauantage ſe ſõt fait paſſer par le feu leurs fils & c. leſquels elles m'auoyent engendrez 17.44
29 a, Voicy i'en veux à toy Pharao Roy d'Egypte le grand dragon 14.51
36 e, Et reſpandray ſus vous de l'eau nette 7,39 Au meſme, Et vous dõneray vn nouueau cœur 2.52
48 c, Et ce qui demourera, ſera pour le Prince 20.12 Au meſme d, Et le nom de la cité depuis ce iour là, ſera Iehouah 6.11

Daniel.

4 e, Rachete tes pechez par iuſtice, & tes iniquitez par faire miſericorde aux poures 9.56

10 c, Mais le Prince du Royaume de Perſe a reſiſté contre moy & c. Au meſme d, Et voicy le Prince de Grece viendra 6.33

Oſée.

2 d, Ie t'eſpouſeray, à ſauoir en iuſtice, & en iugement, & en benignité 10.32

5 d, Ie m'en iray, & retourneray à mon lieu 2.88

13 c, Tu t'es perdu Iſrael: mais en moy eſt ton aide 2.76 au meſme, L'iniquite d'Ephraim eſt liée 9.48

14 a, Oſte toute iniquité & pren le biẽ: & nous rendrons les bouueaux de noz leures 9.49

Ioel.

2 c, Et rompez voz cœurs, & nõ point voz veſtemens 8.202 & 9. 11 au meſme d, Sonnez la trompette en Sion. ſanctifiez le iuſne 8.200 au meſme g, Car la ſaueté ſera en la montagne de Sion, & en Ieruſalẽ 8.3

3 d, Et Ieruſalem ſera ſaincte: & les eſtrãgiers ne paſſeront plus parmy 8.5

Michée.

5 a, Et toy Bethlehem Ephrata, tu es petite ẽtre les milliers de Iuda 6.6

7 d, Et iettera tous noz pechez au profond de la mer 9.48

Abacuc.

2 a, Mais le iuſte viura par ſa Foy 10.38 au meſme d, Mais le Seigneur en ſon ſainct Temple 3.17

3 a, En l'ire ſouuienne toy d'auoir miſe ricorde 9.52 au meſme c, Tu es ſorty pour le ſalut de ton peuple en ſalut auec ton Oinct 7.1

Sophonia.

3 c, Car adonc oſteray-ie du milieu de toy ceux qui ſe reſiouyſſent en tõ orgueil 10.20

Haggée.

2 c, Si aucun prent de la chair ſanctifiée au pan de ſon veſtement & c. Et ainſi eſt toute l'œuure de leurs mains 10.34

Zacharie.

1 a, Retournez vous vers moy & c. Et ie me retourneray vers vous 2.84

3 d, Et effaceray l'iniquité de ceſte terre, En ce iour là, dit le Seigneur des armées, vous appellerez vn chacun sõ prochain ſouz la vigne 10.26

7 d, Ainſi crieront ils, & ne les exauceray pas 8.219

9 c. Par le ſang de ton alliance iay enuoyé tes priſonniers hors de la foſſe. 7.27

13 c, Et ſus l'hõme qui eſt mõ cõpagnõ, dit le Seigneur des armées 6.18

Malachie.

1 b, Le fils honnore le pere, & le ſeruiteur ſon ſeigneur & c. 3.19 au meſme, Si donc ie ſuis pere, ou eſt mõ hõneur? Et ſi ie ſuis Seigneur, ou eſt la crinte de moy? 5.19 au meſme c, Car depuis le Soleil leuant iuſqu'à Soleil couchant, mõ Nom eſt grand entre les Gens & c. 18.63 au meſme, Et en tout lieu eſt l'encenſement offert en mon nom & offerte nette 18.53

2 a, Afin que mon alliance fuſt auec Leui & c. La Loy de verité a eſté en ſa bouche 8.138.

3 b, Retournez vous à moy, & ie me retourneray à vous 2.84. au meſ. d, Et ie leur pardonneray, ainſi que chacun pardõne à ſon fils qui luy ſert 12.5

Matthieu.

3 a, Amendez vous: car le Royaume des cieux approche 9.1.12. au meſme b, Et eſtoyẽt baptizez par luy au Iourdain, en confeſſant leurs pechez 9.21 & 17.24. au meſme c, Vray eſt que ie vous baptize d'eau en repentance, mais celuy qui vient apres moy & c. Iceluy vous baptizera au ſainct Eſprit 17.8.45

4 b, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu 3.22. au meſme c, Des lors Ieſus cõmença à preſcher, & dire: Amendez vous: car le Royaume des cieux approche 9.12

5 b. Vous eſtes le ſel de la terre & c. Vous eſtes la lumiere du mõde 8.36. au meſme, Ne pẽſez point que ie ſoye venu pour abolir la Loy & c. mais pour l'accomplir 3.103 au meſme c, Qui donc rompra vn de ces treſpetis commandemens 3.90 au meſme d, e, f, g. Vous auez ouy qu'il à eſté dit aux anciens & c. 3.9 au meſme c, Ie te dy en verité, que tu ne ſortiras de là, iuſqu'à ce que tu auras payé la derni

ere maille 9.62. au meſme, Donc ſi tu offres ton don à l'autel 9. 28 au meſme d, Mais moy ie vous dy, ne iurez aucunement 3. 48, 49. au meſme, Si aucun te frappe en ta ioue dextre 20.18

6 b, Mais toy quand tu pries, entre en ton cabinet 15.23. au meſme, Auſſi quand vous priez, ne parlez pas beaucoup 15.22

7 b, Toutes choſes donc, leſquelles vous voulez que les hõmes vous facent 3.83

8 a, Mais va, & te monſtre au Sacrificateur 9.18.19 au meſme c Seigneur ſauue nous, nous periſſons 5.14 au meſme d, Que as-tu à faire auec nous, Ieſus Fils de Dieu? Es tu venu icy deuant le temps, pour nous tormenter 6.45

9 b, Car ie ne ſuis point venu appeller les iuſtes, mais les pecheurs à repẽtãce 9.13 & 10.31 au meſme, Ceux qui ſont des nopces peuuent ils plourer pendant que l'eſpoux eſt auec eux 8.200

10 a, N'allez point vers les Gentils, &c. 11.39 au meſme b, Et ſerez menez aux Princes & aux Roys à cauſe de moy, en teſmoignage à eux 9.19 au meſme d, Deux paſſereaux ne ſe vendent ils pas quatre deniers, neantmoins l'vn de eux &c. 14.45

11 b, Car tous les Prophetes, & la Loy ont prophetizé iuſqu'à Iean 11. 31 au meſme, Et auſſi nul ne cognoiſt le Pere, ſinon le Fils, & celuy à qui le Fils le voudra reueler. 8. 141

12 c, Mais blaſpheme cõtre l'Eſprit ne leur ſera point pardonné 8.217 Mais qui dira parole contre le ſainct Eſprit, il ne luy ſera point pardonné n'en ce ſiecle, ne en l'autre 9.62

15 b, Si vn aueugle cõduit vn aueugle, ils cherront tous deux en la foſſe 8.145 au meſme c, Ie ne ſuis enuoyé, ſinõ aux brebis qui ſont peries de la maiſõ d'Iſrael 11.39

16 a, Aduiſez de vous donner garde du leuain des Phariſiẽs 13.27 au meſme c, Tu es Pierre, & ſus ceſte Pierre i'edifieray mon Egliſe 8. 88.89.93

17 b, Eſcoutez le 8.143

18 a, Car ie vous dy, que és cieux leurs Anges voyent touſiours la face de mon Pere 6. 33 au meſme c, Mais ſi ton frere a peché enuers toy, va & le repren entre toy & luy ſeul 8, 186 au meſme, Et s'il n'eſcoute pas l'Egliſe, qu'il te ſoit comme Payen & Peager 8. 152 au meſme, Ie vous dy en verité, que toutes choſes que vous lierez ſus la terre 8.90. 171 & 15.193 au meſme, Car ou il y en a deux ou trois aſſemblez en mon Nom, ie ſuis là au milieu d'eux 8. 155 au meſme d, Ie ne te dy point iuſqu'à ſept fois, mais iuſqu'à ſept fois ſeptãte 8.209

19 b, Car il y en a aucuns chaſtrez qui ſont ainſi naiz du ventre de leurs meres 3.64 au meſme, Laiſſez les petis enfans venir à moy, & ne les empeſchez point 17. 25 Car à tels eſt le Royaume des cieux 17, 46. au meſme c, Si tu veux entrer à la vie, garde les commandemens 10, 85 au meſme Il luy dit: quels? Et Ieſus luy dit: Tu ne feras point de meurtre 3. 82 au meſme, Si tu veux eſtre parfait, va, & vend ce que tu as 4. 14 au meſme d, Quant aux hommes, c'eſt choſe impoſſible 3.93

20 a, Le Royaume des cieux eſt ſemblable à vn homme meſnagier, le quel eſt ſorty incõtinẽt au poinct du iour pour loer des ouuriers 10 79. au meſme d, Vous ſauez que les Princes des peuples ſeigneurient ſus eux &c. Il ne ſera pas ainſi entre vous 8.175.176

22 a, Car pluſieurs ſont appellez, mais peu ſont eleuz 14,29 au meſme c, Dieu n'eſt pas Dieu des morts, mais des viuãs 17.21 au meſme d, Tu aimeras ton prochain, comme toymeſme 3.84

23 a, Toutes les choſes donc qu'ils vous commanderõt de garder, gardez les 13.26 au meſme, Mais vous ne veillez point eſtre appellez Maiſtres 8.144 au meſme c, Et auez laiſſé les choſes de la Loy de plus grande importance, à ſauoir iugement &c. 3.82

24 b, En teſmoignage à toutes gens 9. 19

25 d, Qui eſt preparé au Diable & à ſes

Anges 6.40.45
26 c, Prenez, mangez & c. Beuuez en tous 11.30.&18.1.2.3.47
27 f, Mõ Dieu, mon Dieu pourquoy m'as tu delaissé 7,29 au mesme, Et apres sa resurrection plusieurs corps des saincts ressuscitерent 8.222
38 d, Allez dõc, & enseignez toutes gẽs, les baptizans & c, 6.17&17.47.48 au mesme, Les enseignans à garder toutes les choses que ie vous ay cõmandées 8.140.144 au mesme, Et voicy ie suis auec vous touſiours iusques à la consommation du monde 7.31

Marc.

1 a, Et preschant le bapteſme de repentance en remiſsion des pechez 9.12
3 d, Mais qui blaſphemera contre le S. Esprit, il n'aura point de remiſsion eternellement 9.21.62
6 b, Et oignoyẽt d'huyle pſusieurs malades, & les gueriſſoyent 19.18.21
16 d, Qui croira & ſera baptizé, il ſera ſauué 17.47.48

Luc

1 a, Or eſtoyent-ils tous deux iuſtes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens & és iuſtifications du Seigneur 10.67 au meſme b, Et ſera remply du ſainct Esprit ia dés le ventre de ſa mere 17.36. au meſme g, Ainſi qu'il a parlé par la bouche de ſes saincts Prophetes & c. Pour nous accomplir le iurement, qu'il a iuré à Abraham 11.4
2 f, Il y auoit auſsi Anne Propheteſſe & c ſeruant en iuſnes & oraiſons nuit & iour 8. 199
3 a, Preſchant le Bapteſme de repentãce pour la remiſsion des pechez 9.12 au meſme b, Faites donc fruits dignes de repentance 9.4 au meſme, Et vous tenez contens de voz gages 20.11
7 g, I'eſtime que c'eſt celuy à qui il a plus donné: & ce qui s'enſuit 9.57
8 a, Et l'autre cheut entre les eſpines 5.3
9 c, Si aucun veut venir apres moy, que il renonce ſoymeſme, & porte tous les iours ſa croix, & me ſuyue. 10.56
10 c, Qui vous oyt, il me oyt 8.36 au meſme, Ie voyoye Sathã cheoir du ciel, comme foudre 6.44
12 b, Mais à celuy qui blaſpheme contre le ſainct Eſprit, il ne luy ſera point pardonné 9.62.au meſme, O homme qui m'a conſtitué iuge ou partiſſeur ſur vous? 8.176
15 c, Ainſi vous dy-ie, que ioye ſera deuant les Anges de Dieu pour vn pecheur & c 6.33
16 c, Faites vous des amis des richeſſes d'iniquité, à fin que quand vous defaudrez ils vous reçoyuent aux tabernacles eternels 11.82. au meſ. f Et fut porté de. Anges au ſein d'Abraham 6.33
17 c, Dites: Nous ſommes ſeruiteurs inutiles 10.41
18 b, L'expoſitiõ de la parabole du Phariſien & du Peager 10 21 au meſme c. Et le Peager eſtant loing & c. Ie vous dy, que ceſtuy-cy deſcẽdit iuſtifié en ſa maiſon, plus que l'autre. 10.3. au meſme, Dieu ſois propice à moy pecheur 9. 33. au meſme e, Qu'il ne reçoiue beaucoup plus en ce temps icy, & au ſiecle aduenir vie eternelle 10.79
20 f, Or n'eſt-il pas Dieu des morts, mais des viuans 17.21
22 b, Faites cecy en memoire de moy. 18 34 au meſme c, Les Rois des peuples ſeigneurient ſur iceux & c. Or il n'eſt point ainſi de vous 20.6
24 d, Il leur interpretoit en toutes les Eſcritures 1. 36 au meſme g, Ainſi falloit que le Chriſt ſouffriſt, & qu'il reſſuſcitaſt des morts au tiers iour 9. 12

Iean.

1 a, Et icelle Parole eſtoit Dieu 6.8. au meſme, En elle eſtoit la vie, & la vie eſtoit la lumiere des hommes. 2. 38.& 18.16 au meſ. Et les tenebres ne l'ont pas cõprinſe 2. 38 au meſ. b, Leſquels ne ſont point naiz de ſang, ne de volonté de la chair 2.38 au meſ. Et auons contemplé ſa gloire, vne gloire comme de celuy, qui eſtoit ſeul nay du Pere 6.12.18 au meſ. d, Voicy l'Agneau de Dieu, qui oſte le peché du monde 9.45.au meſ. c, I'ay veu l'Eſprit deſcendant du ciel, comme vne colombe 7.2
3 a, Si aucun n'eſt nay d, eau & d'Eſprit 17.45.47 au meſ. Ce qui eſt nay de chair, eſt chair 2.47 au meſ. b, Auſsi perſonne n'eſt monté au ciel, ſinõ le Fils de l'homme, qui eſt deſcendu du ciel 7.14 & 18.25 au meſ. Car

Dieu a tant aymé le monde, qu'il a donné son seul fils 10.44 au mes.d, L'homme ne peut receuoir aucune chose, s'il ne luy est donné du ciel 2.39 au mes Car celuy que Dieu a enuoyé annõce les Paroles de Dieu. Car Dieu ne luy dõne point Esprit par mesure 7.2

4 c, Vous adorez ce que vous ne sauez 1.20 au mes. Dieu est Esprit 6.20

5 d. Mon Pere œuure iusqu'à maintenãt & i'œuure aussi 6.13 au mesme, e L'heure vient, & est maintenant, que les morts orront la voix du Fils de Dieu 2.94 & 8.221 au mes. Car comme le Pere a vie en soy-mesme &c 18.17

6 e, Nul ne peut venir à moy, si mon Pere qui m'a enuoyé ne le tire 2.39 au mes. Quiconque donc a ouy & apprins de mon Pere, vient à moy 2.56 au mesme, Ie suis le pain de vie. Voz peres ont mangé la manne au desert, & sõt morts 11.6 & 16.25 au mes. Ie suis le pain vif, qui suis descendu du ciel & c. Et le pain que ie donneray 18.5.16 au mesme g, Ne vous ay-ie pas eleu vous douze, & l'vn de vous est Diable? 14.30

7 b, Ma doctrine n'est pas mienne, mais de celuy qui m'a enuoyé 8.140 au mes. f, Si aucun a soif, vienne à moy & boyue 8.39

8 c, Et mon Pere qui m'a enuoyé rend tesmoignage de moy 6.18 au mes. e, Quiconque fait peché il est serf de peché & c 2.46 au mesm. f. Le pere dont vous estes issuz c'est le Diable & c. Il estoit homicide dés le commencement, & n'est point demouré en verité 6.45 au mesme Quand il parle mensonge, il parle de son propre, car il est menteur & c 6.42 au mes. Abraham vostre pere s'est esiouy en desir de voir mon iour 11.4

9 e, Donne gloire à Dieu 3.46 au mes. f Nous sauons que Dieu n'oit pas les meschans 15.6

10 e, Mes brebiz oyent ma voix 8.25 & 14.27 au mes. f, Si elle appelle ceux la dieux ausquels la Parole de Dieu est adressée 20.4

11 f, Iesus leur dit: Desliez-le, & le laissez aller 9.20

13 b, Ie ne parle pas de vous tous Ie say ceux que i'ay éleuz 14.30

14 b, Et il vous donnera vn autre consolateur, pour demourer auec vous 2.30 au mes. c. Mais le consolateur, qui est le S. Esprit & c. Vous enseignera toutes choses, & vo⁹ reduira en memoire 8.150

15 a, Ie suis la vigne, & vous estes les ceps & c. 2.55 au mes. c Vous ne m'auez pas éleu, mais ie vous ay éleuz 14.7 au mes. d, Mais quand le consolateur sera venu, lequel ie vous enuoyeray de par mon Pere 6.14

16 b, Ie vous ay à dire encore plusieurs choses, mais vous ne le pouuez porter maintenant 8.151 au mes. c, Car il ne parlera pas de soy mesme 1.34

17 a, Et ceste est la vie eternelle, qu'ils te cognoissent seul vray Dieu, & Iesus Christ que tu as enuoyé 6.1 au mes. De la gloire laquelle i'ay euë auec toy deuant que le monde fust fait 6.9 au mes. b, Et nul d'eux ne est pery sinon le fils de perdition 14.28.30

19 f, Et incontinent il en sortit sang & eau 16.22 au mes. Tout est acheué 18.51.60

20 c, A quiconque vous pardonnerez les pechez, ils leur sont pardonnez: & à quiconque vous les retiendrez & c. 8.88.99 & 9.60

21 f, Quand tu estois plus ieune, tu te ceignois & cheminois ou tu voulois: mais quand tu seras ancien 21.24

Les Actes des Apostres.

3 d, Repentez vous donc & vous conuertissez à fin que voz pechez soyent effacez 9.13 au mes. Et le vous a enuoyé pour vous benir, à fin qu'vn chacun se conuertisse de ses mauuaistiez 9.13

5 a, Pour mentir au sainct Esprit & c. Tu n'as point mẽty aux hommes, mais à Dieu 6.16

7 g. Vous resistez touiours au sainct Esprit 8.217 au mesme, Et le fils de l'homme estant à la dextre de Dieu 7.32 au mes. Seigneur Iesus reçoy mon esprit 6.15

8 c, Prierent pour eux à fin qu'ils receussent le S. Esprit. Car il n'estoit pas encore descendu sus aucun d'eux, mais seulemẽt estoyẽt baptizez au nom de Iesus Christ. Adonc ils mirent les mains sus eux 19.6.8 au mes. g, Qui m'empesche d'estre ba

ptizé? Et Philippe dist, Si tu crois de tout ton cœur, il est licite 16.8
9 c, Seigneur, i'ay ouy parler à plusieurs de cest homme, combien de maux il a fait à tes saincts 6.15
10 a, Tes oraisons & tes aumosnes sont montées en memoire deuant Dieu 10.64 au mes. d, Et se iettant à ses pieds, l'adora 3.22 au mes. f Dieu ne est pas accepteur de l'apparẽce des personnes 14.20. au mes. Mais en toute gẽt celuy qui le craint & fait iustice, luy est agreable 10.64. 65. au mes. f, C'est luy qui est ordonné de Dieu iuge des vifs & des morts 7.35 au mes. Que quiconque croira en luy receura remission des pechez par son Nom 9.44
11 c, Or quand i'eu cõmencé à parler, le S. Esprit descendit sur eux 17.18
12 c, Au contraire ils disoyent: C'est son Ange 6 33
13 a, Separez moy Barnabas & Saul 8.48 au mes. f, Par iceluy vous est annoncée la remission des pechez. Et de tout ce dequoy n'auez peu estre iustifiez par la Loy de Moyse 10.3.13 au mes. Les enhortoyent de perseuerer en la grace de Dieu 2.83 au mes. g, Et tous ceux qui estoyent ordonnez à la vie eternelle creurent 14.24
14 c. Lequel és temps passez a laissé tous les Gentils cheminer en leurs voyes 1.17 au mes. d, Et quand ils leur eurent ordõné des Prestres par chacune Eglise & c 8.49
15 d, Qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, & de paillardise, & de chose estouffée, & de sang 13.23.24
17 f, Pour chercher le Seigneur, si d'aduenture ils le pourroyent toucher & trouuer 1.14 au mes. g. Comme ainsi soit donc que nous sommes le genre de Dieu, nous ne deuons pas estimer &c. 3.24 au mes. Qu'en tous lieux ils ayent tous repentance, pource qu'il a ordonné vn iour, auquel il doit iuger le monde & c 9.6
18 e, Et auec luy Priscile & Aquila, apres qu'il se fut fait raire la teste 19.27
19 a, Iean a baptize du Bapteſme de repentance & c. Ces choses ouyes, ils furent baptizez au Nom du Seigneur Iesus 17.8.18
20 d, Tesmoignant tant aux Iuifs que aux Grecs la repentance enuers Dieu, & la Foy en nostre Seigneur Iesus 9.4 au mes. f, Pour gouuerner l'Eglise de Dieu, laquelle il a acquise par son sang 7.14
22 c, d. Et Ananias vn hõme craignant Dieu & c. Leue toy & sois baptizé, & laue tes pechez en inuoquant le Nom du Seigneur 17.15
24 d, D'auoir touſiours la conſcience ſans offenſe enuers Dieu, & enuers les hommes 13.4

L'Epistre de S. Paul aux Romains.

1 a, Choisi pour annoncer l'Euangile de Dieu lequel il auoit auparauãt promis par ses Prophetes és saincts Escritures 7 6 & 11.3 au mes. Par lequel auõs receu grace & office d'Apostre: à fin qu'il y ait obeissãce de foy ẽtre toutes gẽs 5.22.32 au mes. c, Pourtãt q̃ ce qui est à cognoistre de Dieu est manifesté en eux 1.11.17
2 b, Mais gloire honneur & paix à vn chacun qui fait bien & c 5.9 au mes. Car il n'y a point de regard des personnes enuers Dieu 14.20 au mes. Car ceux qui oyent la Loy, ne sont pas iustes deuant Dieu: mais ceux qui mettent en effect la Loy 10. 74 au mes. c, Car quand les gens qui n'ont point de loy 2.41 au mesme d Toy qui par la lettre & la Circoncision es transgresseur de la Loy 16.24
3 b, Il n'y a nul iuste, non pas vn 2.48 au mes. c, Car par la Loy est donnée cognoissance de peché 3.95 au mes. d, Tous ont peché & sont dénuez de la gloire de Dieu, & sont iustifiez liberalement par sa grace 10.44 au mesme, Pour la remission des pechez precedens 17.3 au mes. Pour demonstrer sa iustice au temps present: à fin qu'il soit trouué iuste & iustifiant celuy qui est de la Foy de Iesus 10.23.24 au mes. Ou est donc la gloire? Elle est forclose. Par quelle Loy? Des œuures? Non: mais par la loy de Foy 10.5 au mes. Nous concluons donc que l'homme est iustifié par Foy sans les œuures de la Loy 10.68
4 a, Or à celuy qui œuure, le loyer ne luy est pas reputé pour grace & c 10 11 au mes. Comme auſsi Dauid appelle la beatitude de l'homme, à qui Dieu alloue iuſtice ſans œuures

disant

disant: Bienheureux 10.4.11.13.70 au mes.b, Comment donc luy a elle esté reputée? A ce esté luy estant en la Circoncision, ou au prepuce 17.31 au mes. Non point seulement à ceux qui sont de la Circoncision 17 31 au mesme e, Car la promesse n'a pas esté faite à Abrahã par la Loy, mais par la iustice de Foy & c 10.9 au mes Que si ceux qui sont de la Loy sont heritiers, la Foy est anean tie 10.25.26 au mes. Pour ceste cause, c'est par la Foy, à fin que par grace 10.9 au mes.d. Lequel a esté liuré pour noz pechez, & est ressuscité pour nostre iustification 7.30

5 a, Sachans que tribulation engẽdre patience 21.17 au mes.c, Comme par vn homme le peché est entré au mõde & c.2.9.12 au mes.d, Semblable mẽt par l'obeissance d'vn plusieurs seront constituez iustes 7.18 & 10 14 au mes. A fin que comme peché auoit regné à mort: pareillement aussi la grace regnast par iustice à vie & c 12.6

6 a, Nous sommes donc ensceuliz auec luy & c. à fin que comme Christ est ressuscité & c. aussi nous semblablemẽt cheminiõs & c.7.30 & 17.5.41. Au mesme, Car si nous sommes entez auec luy à la similitude de sa mort 7.24. Au mesme c, Que peché dõc ne regne point en vostre corps mortel 2.66 au mes.d, Quel fruit donc auiez vous lors 9.4 au mes. Les gages de peché c'est mort: & le dõ de Dieu, c'est vie eternelle 10.48

7, L'exposition & sommaire de tout le chapitre 17.12 au mes.b, Car ie ne euſſe point cogneu concupiscence, si la Loy n'euſt dit 3.94 au mes.c, Nous sauõs bien que la Loy est spirituelle 3.8 au mes.d, Car le vouloir est bien en moy 2.46

8 a, Et de peché a condamné le peché en chair 7.23 & 9.46 au mes. A fin que la iustification de la Loy fust accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la chair 2.62 & 10.14 au mes.b, Or l'affection de la chair est mort 2.47 au mes. Que si aucun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est pas à luy 18.20 au mes. Le corps est mort à cause de peché & c. 5.17 au mes. Mais l'esprit est vie à cause de la iustification 2.9 au mes. Si l'Esprit donc de celuy qui a ressuscité Iesus des morts 6.19 au mes. Celuy mesme qui a ressuscité Christ des morts, viuifiera aussi voz corps mortels 8 221 au mes.d, Et l'esperance qu'on voit, n'est pas esperance 5.36 au mes.e, Mais l'Esprit mesme fait requeste pour nous par gemissemens qu'on ne peut exprimer 15.4 au mes. Et ceux qu'il a predestinez, il les a aussi appellez 2.70 & 8.4 au mes. g, Car ie suis certain que ne mort, ne vie 5.9.31 au mes. Car ceux qu'il a parauant cogneuz & c 14.23

9 a, Et dont Christ est descendu selõ la chair, qui est Dieu sus toutes choses benit eternellement 6.12 au mes.b Ceux qui sont enfans de la chair, ne sont pas pourtant enfans de Dieu: mais ceux qui sont enfans de la promesse 17.12 au mes.c, Ce n'est pas donc ne du vueillant ne du courãt: mais de Dieu qui fait misericorde 2.92 & 14.23 au mesme g, Voicy ie mets en Sion la pierre de choppement 6.12

10 a, L'hõme qui fera ces choses viura par icelles & c. Car si tu confesses le Seigneur Iesus de ta bouche 10.8 au mes.b, C'est la Parole de Foy la quelle nous preschons 5.12 au mes. La Parole est pres de toy en ta bouche 2.87 au mes. c. Car on croit de cœur pour estre iustifié 5.34 au me. Mais cõme inuoquera on celuy au quel on n'a point creu? 15.8 au mes.d La Foy donc est par ouyr: & l'ouyr par la Parole de Dieu 8.145 & 17.38

11 c, Que si les premices sõt saincte, aussi est la masse. Et si la racine est saincte, aussi sont les branches & c. Et toy qui estois oliuier sauuage 17.32 au mes. Les branches sont tõpues, à fin que i'y fusse enté & c, Ne t'esleue point per orgueil, mais crain 14.27.38 au mes.d, Car les dons & la vocation de Dieu sont sans repentance 17.32 au mes. Car Dieu a enclos tous en incredulité, à fin qu'il fist à tous misericorde 3.97 & 14.36 au mes. Ou qui est ce qui luy a donné premier, & il luy sera rendu 14.7 au mes. Car de luy & par luy, & à luy sont toutes choses 3.15

12 a, Que vous offriez voz corps en sa-

crifice viuãt,ſainct,plaiſant à Dieu, qui eſt voſtre raiſonnable ſeruice 18.63 & 21.6 au meſ. Car comme nous auons pluſieurs mẽbres en vn corps & c 8.6 au meſ.b,Qui diſtribue,en ſimplicité,qui preſide en diligence 8.42.43.169

13 a, Car il n'y a point de puiſſance,ſinon de par Dieu: & les puiſſances qui ſont,ſont ordonnées de Dieu 20.4.6 au meſ. b, Et pourtant il faut eſtre ſubiet: nõ point ſeulement pour l'ire: mais auſsi pour la conſcience 13.3.5 & 20.20 au meſ. Pour ceſte cauſe auſsi payez vous les tributs 20.12 au meſ.c,Car cecy, Tu ne feras point adultere, Tu ne tueras point & c 3.87 au meſ. Donc la conſommatiõ de la Loy c'eſt dilectiõ 3.83.88

14 a, L'vn iuge d'vn iour entre l'autre iour 6.55 au meſ.c Certes nous comparoiſtrons tous deuant le ſiege iudicial de Chriſt, car il eſt eſcrit: Ie vy, dit le Seigneur, Tout genoillie ployera deuant moy 6.12 & 9.63 au meſ. Ie ſay, & tien pour certain par le Seigneur Ieſus, que rien n'eſt ſouillé de ſoy meſme 12.7 au meſ.d, Or tout ce qui n'eſt pas de Foy eſt peché 4.2.21

15 b, Or ie dy, que Ieſus Chriſt a eſté miniſtre de la Circonciſion 17.33

16 a, Saluez Andronique & Iunie & c. leſquels ſont notables entre les Apoſtres 8.39 au meſ.c, Et le Dieu de paix briſera de brief Sathan deſſouz voz pieds 6.44

La I. Epiſtre aux Corinthiens.

1 c, Ou, auez vous eſté baptizez au nom de Paul 17.13

2 a, Car ie n'ay point eu en eſtime, de ſauoir aucune choſe entre vous ſinon Ieſus Chriſt 6.15 au meſ. A fin que voſtre Foy ne ſoit point en la ſapience des hommes 1.25 au meſ b Car s'ils l'euſſent cogneu, iamais n'euſſent crucifié le Seigneur de gloire 7.14 & 18.25 au meſ.c, Or nous n'auons point receu vn eſprit de ce mõde, mais l'Eſprit qui eſt de Dieu 16.11 au meſ.d, L'homme naturel ne comprend point les choſes, qui ſont de l'Eſprit de Dieu 2.39

3 b, I'ay planté, Appollo a arrouſé 16.11 au meſ. Parquoy celuy qui plante n'eſt rien 2.79 au meſ. c, Car nul nẽ peut mettre autre fondement que celuy qui eſt mis: lequel eſt Ieſus Chriſt 10.53 au meſ. Et ſi aucun baſtit ſur ce fondement, or, argent & c Car le iour le declairera & c. Si l'œuure d'aucun demeure & c. Si l'œuure d'aucun bruſle & c. Toutesfois ainſi comme par feu 9.64

4 a, Que l'homme eſtime de nous comme de miniſtres de Chriſt 8.40 au meſ. Certes ie ne me ſen en rien coulpable: toutesfois par cela ie ne ſuis pas iuſtifié 10.75 au meſ.b, Et ſi tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies tu 2.77

5 b, Celuy qui a ainſi commis cela, ſoit liuré à Sathan, à la deſtruction de la chair 8.188 au meſ.c. Car noſtre Paſque à ſauoir Chriſt, a eſté ſacrifié pour nous. Parquoy mangeons en 18.52

6 b, Deſia certes il y a totalement de la faute en vous, de ce que vous auez proces 20.19 au meſ.c, Mais vous en eſtes lauez, mais vous en eſtes ſanctifiez 7.38 au meſ.d, Ne ſauez vous pas, que voz corps ſont membres de Chriſt 8.221

7 a, Toutesfois pour euiter paillardiſe, vn chacun ait ſa femme 3.65 au meſme b, Car il vaut mieux ſe marier que bruſler 3.66 au meſ. c, Autrement voz enfans ſeroyent ſouillez. Or maintenant ils ſont ſainctz 17.33 au meſ.d, Es-tu appellé ſerf? ne t'en chaille 20.1 au meſ. e, Et ceux qui vſent de ce monde, comme n'en vſans point 21.35

8 a, Touchant les choſes qui ſont ſacrifiées aux idoles 11.24 au meſ.b, Ieſus Chriſt, par lequel ſont toutes choſes, & nous par luy 6.10

9 a, N'auons-nous point puiſſance de mener par tout vne femme ſœur 3.69 au meſ.b, Mais nous n'auons point vſé de ceſte puiſſance 10.42 au meſme c, Malheur certes eſt ſur moy, ſi ie n'euãgelize 8.40

10 a, Que noz peres ont tous eſté ſouz la nuée & c. Et ont tous eſté baptizez en Moyſe en la nuée, & en la mer 11.5 & 17.9 au meſ. Et tous ont mangé d'vne meſme viande ſpirituelle 16.23 au meſ. Mais Dieu n'a point prins de plaiſir en pluſieurs d'eux: car ils ont eſté accablez

au deſert 5.15 au meſ.b, Et que ne tẽtions point Chriſt, cõme aucuns de eux 6.10 au meſ. c, Parquoy celuy qui s'eſtime eſtre droit, regarde que il ne tõbe 5.15.31 au meſ.d, La coupe de benediction laquelle nous beniſſons, n'eſt-ce pas la communion du ſang de Chriſt? Le pain que nous rõpons &c 18.18 au meſ.f, Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans rien en enquerir pour la cõſcience 12.12 au meſ. Et pour la conſcience. Or ie dy la conſcience, nõ pas la tienne, mais celle de l'autre 13.4

11 e, Prenez mangez: c'eſt cy mon corps qui eſt rõpu pour vous 18.1.2.3 au meſ. Ceſte couppe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang 18.11.12 au meſ.f Vous annõcerez la mort du Seigneur, iuſqu'à ce qu'il viẽne 18.34 au meſ. Partant que l'hõme s'eſprouue ſoymeſme & c. Car qui en mange & boit indignemẽt 8.16. & 18.38. au meſ.g, Mais quãd nous ſõmes iugez par le Seigneur, nous ſõmes corrigez à fin que nous ne ſoyons comdamnez auec le mõde 9.53

12 a, Or il y a differẽces de dons: mais il y a vn meſme Eſprit 6 17 au meſme Mais il y a vn meſme Dieu, qui fait toutes choſes en tous 2.55 au meſ.b, Car comme le corps eſt vn, & a pluſieurs mẽbres 8.6 au meſ. Car nous ſõmes tous baptizez en vn Eſprit, pour eſtre vn corps 17.15 au meſme d, Secours, gouuernemens, diuerſitez de langues 8 169 & 20. 4

13 a, Et ſi i'ay toute foy, tellement que ie trãſmue les mõtagnes 5.33.&10,84 au meſ. Et ſi ie diſtribue tous mes biens en aumoſnes 4.14 au meſ.b, Charité &c. Elle ne cherche point ſes profits 3.84 au meſ.d Nous voyons maintenãt par vn miroir en obſcurité 5.13. au meſ. Mais la pl' grãde d'icelles, c'eſt charité 10.84.85

14 d, Ie chãteray d'eſprit, mais ie chãteray auſsi d'intelligence 15 26.27 au meſ.f, Mais s'il eſt reuelé a vn autre qui eſt aſsis, que le premier ſe taiſe 8.13.145

15 b, Mais i'ay labouré plus abondãmẽt que eux tous: toutesfois non pas moy 2.58 au meſ.c Quãd il aura baillé le Royaume à Dieu le Pere 7.15 au meſ. Lequel a eſté fait les premices des dormans 8. 222 au meſ. f, Le premier homme de terre, eſt terreſtre: le ſecond homme, à ſauoir le Seigneur eſt du ciel 7.12

16 a, Qu'au Sabbath vn chacun de vous mette à part vers ſoy 3.55

La ſecõde aux Corinthiẽs.

1 a, Soit que nous ſouffrions tribulation pour voſtre conſolation & ſalut 9.43 au meſ.c, Car ceſte eſt noſtre gloire, à ſauoir le teſmoignage de noſtre conſcience 10.75 au meſ.d, Car toutes les promeſſes qui ſont de Dieu ſont par luy ouy, & ſont par luy Amen 15.12 au meſ. Et a donné les arres de l'Eſprit en noz cœurs 5.27 au meſ. Nõ point que nous ayõs ſeigneurie ſur voſtre Foy 8.145

3 b, Non point que ſoyons ſuffiſans de penſer quelque choſe de nous, cõme de nous meſmes 2.44 au meſ. lequel auſsi nous a faits idoines miniſtres du nouueau Teſtament, non point de la lettre mais de l'eſprit 11.33.34 au meſ. Car la lettre tue 1.36 au meſ. Car ſi l'adminiſtration de dãnation eſt en gloire 3.95 au meſ. Beaucoup plus l'adminiſtration de iuſtice abõde 1.36 au meſ.d, Or nous tous qui nous mirõs en la gloire du Seigneur à face découuerte, ſommes transformez en la meſme image 2.7 & 5.13

4 b, Or nous auons ce treſor en vaiſſaux de terre 8.34

5 a, Lequel auſsi nous a dõné les arres de l'Eſprit 5.27 au meſ.d Et nous a dõné l'adminiſtration de reconciliation 8.208 & 10.4.38 au meſ. Veu que Dieu eſtoit en Chriſt reconciliant le mõde à ſoy 10.13 au meſ. Car il a fait celuy qui n'a point cogneu peché, eſtre peché pour nous 7. 23 au meſ. Afin que nous fuſsions iuſtice de Dieu en luy 10.14

7 a, Nettoyons nous de toute ſouilleure de chair & d'eſprit 8. 213

Au meſme c, Non pas pource que vous auez eſté contriſtez: mais pource que vous auez eſté contriſtez a repentance. Car vous auez eſté contriſtez ſelon Dieu 9.6 au meſ. Quel le ſollicitude a il engẽdré en vous, voire ſatisfactiõ, voire marriſſemẽt &c 9.9

10 a, Car les armeures de noſtre guerre, ne ſont pas charnelles: mais puiſſantes par Dieu à la deſtruction des forteresſes 8.145.172 au meſ.b Et reduy

sons en captiuité toute intelligence a l'obeissance de Christ: ayans la vẽgeance appareillée 8.88

13 d, La grace du Seigneur Iesus Christ, & la charité de Dieu, & la cõmunicatiõ du S. Esprit soit auec vo' to' 6.5

L'Epistre aux Galatiens.

1 a, Paul Apostre non point de par les hõmes, ne par homme 8.47.48

2 b, Car Dieu n'accepte point l'apparence exterieure de l'homme 14.20 au mes. d, Or sachans que l'hõme n'est pas iustifié par les œuures de la Loy sinon par la Foy de Iesus Christ 10.2 au mes. Nous auons aussi creu en Iesus Christ 6.15 au mes. Afin que nous fussiõs iustifiez par la Foy de Iesus Christ. & nõ point par les œuures de la Loy 10.63 au mes. Et que ie soye crucifié auec Christ 7.24

3 a Auquels Iesus Christ parauãt a esté pourtrait deuant les yeux 3.28 au mes. b, Car tous ceux qui sont des œuures de la Loy, sont souz malediction 3.104 au mes. Car le iuste viura de Foy. Et la loy n'est pas de Foy 10.9. au mes. Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy 7.23 au mes. c, Car si l'heritage est de la Loy, il n'est plus par la promesse 10.8 au mes. d, Par ainsi la loy a esté nostre pedagogue pour venir à Christ 3.100 & 11.31 au mes. Quicõques certes estes baptizez, vous auez vestu Christ 17.6.41 au mesme Il n'y a ne Iuif ne Grec, il n'y a ne serf, ne franc 20.1

4 a, Ie dy que pour tout le temps q̃ l'heritier est enfant 11.26 31 au mesme. A celle fin que nous receussions l'adoption des enfans 3.104 au mes. b, Alors que ne cognoissiez point Dieu 1.7 au mes. Vous seruiez à ceux qui de nature ne sont point dieux 3.22 au mes. d, Car ce sont les deux alliãces. L'vne dy-ie &c. 11.35

5 a, Tenez vous donc en la liberté &c. & ne soyez point derechef detenuz au iougde seruitude 20.1 au mes. c, Car toute la loy est accomplie en vne parole 3.83 au mes. Certes la chair cõuoitte contre l'Esprit 3.93

6 d, Par lequel le monde m'est crucifié, & moy au mõde 7.24

L'Epistre aux Ephesiens.

1 a, Comme il nous a esluz en luy deuãt la fondation du mõde, afin que nous fussiõs saincts 14.6.7.22 au mes. Lequel nous a predestinez pour nous adopter à soy par Iesus Christ, selõ le bon plaisir de sa volonté à la louange de la gloire de sa grace 10.44 & 14.7 au mes. De laq̃lle il nous a eu agreables par le bien aymé 10.4 au mes. b, Auquel aussi ayãs creu, estes seellez du sainct Esprit de promesse 5.27. & 41.23 au mes. c, A fin que le Dieu de nostre Seigneur Iesus Christ, Pere de gloire vous doint 2.40 au mes. d, Et fait seoir à sa dextre és lieux celestes par dessus toute principaute & puissance 7.32

2 a, Et vo' quãd vo' estiez morts par vos defautes &c. 2.94 au mes. Et estions de nature enfans d'ire 2.15 au mes. b Nõ point par œuures à fin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son œuure & c. 10.55 au mes. Créez en Iesus Christ, à bonnes œuures, que Dieu a preparé, à fin que cheminiõs en icelles 10.31 au mes. c. Que vous estans iadis Gentils en chair appellez prepuce, au regard de celle qui est appellée Circoncision faite de main en la chair 16. 12. & 17.21 au mes. Car il est nostre paix, qui de tous les deux en a fait vn 3.105 au mes. d, Edifiez sur le fondemẽt des Apostres & des Prophetes 8.21.25

3 c, Par lequel nous auons asseurance, & accez en confiance par la Foy que nous auõs en luy 5.8 au mes. d, A cel le fin que vous puissiez comprẽdre auec tous les Saincts, quelle en est la largeur & la longueur, la profondeur 5.7

4 a, Soyez vn corps & vn esprit: iusqu'à ces mots, Ie dy donc cecy & adiure 8.34 35 au mes. Il est vn Seigneur, vne foy vn Baptesme. 6.17 au mes. b, Quand il est mõté en haut il a mené multitude de captifs en captiuité 6.12 au mes. c, Cest le mesme qui est monté sur tous les cieux: à fin qu'il emplist toutes choses 7.31 au mes. En a donné les vns Apostres, & les autres Prophetes &c. à fin que nous ne soyõs plus enfans flottans, & estans, demenez ça & là &c. 8. 37. 97. 149. au mes. d. Qui est le chef, a sauoir Christ. Duquel tout le corps lié ensemble 8.96 au mes. e Et que soyez renouuellez en l'es-

prit

prit de voſtre penſée 2.47 au meſ.
Et ne contriſtez point le ſainct Eſprit de Dieu 2.83
5b, Car pour ces choſes l'ire de Dieu vient ſur les enfãs d'incredulité 5.20 au meſme c. Eſueille toy qui dors & te leue des morts 2.94 au meſ. f Comme Chriſt a aimé l'Egliſe &c. à fin qu'il la ſanctifiaſt, la nettoyãt au lauemẽt d'eau 8.5.148 & 7 2.42 au meſ. g, Et deux ſeront vne chair Le ſecret eſt grand & c. 19. 37. 38
6b, Et qu'enuers luy il n'y a point de reſpect quant à l'apparẽce des perſõnes 14.20 au meſ. A fin que vous puiſsiez reſiſter contre les aſſauts du Diable. Car nous n'auõs point 6.39

L'Epiſtre aux Philippiens.

1a, Qui eſtes en Philippes auec les Eueſques & Miniſtres 4.40 au meſ. La quelle i'ay en toutes mes oraiſons pour vous 2.24 au meſ. Que celuy qui a commencé bonne œuure en vous, la parfera iuſqu'à la iournee de Ieſus Chriſt 2.52 & 0.77 au meſ. c Ayãt deſir d'eſtre ſeparé du corps & eſtre auec Chriſt 10.29 au meſ. Chriſt ſera glorifié en mon corps 8.221
b 2, Toutesfois il s'eſt aneanty ſoy meſme 7.12.15 au meſ. b, Afin qu'au Nõ de Ieſus tout genoüil ſe ploye, de ceux qui ſont és cieux, & en la terre, & aux enfers 9 63 au meſ. Employez vous apres voſtre ſalut auec crainte & tremblemẽt 5.16 & 10 77 au meſ. Car c'eſt Dieu qui fait en vous, & le vouloir, & le faire &c 2.55.56.57
3b, Et que ie les recouure en iceluy, ne ayant point ma iuſtice qui eſt de la Loy: mais celle qui eſt par la Foy de Chriſt 10. 5 au meſ. c, Parquoy nous tous qui ſõmes parfaits, penſons cela 8.13 au meſ. d, Or noſtre conuerſatiõ eſt aux cieux, dont auſſi nous attendons le Sauueur 18.23 au meſ. Qui transfigurera noſtre corps vile à fin qu'il ſoit fait cõforme à ſon corps glorieux 8.220.221
4d. Comme vne odeur de bõne ſenteur vn ſacrifice agreable & plaiſant à Dieu. 18.63

L'Epiſtre aux Coloſsiens.

1a, Pour l'eſperãce qui nous eſt gardee és cieux, de laquelle paraũt auec ouy par la Parole de verité de l'Euangile 10.79 au meſ d, Et accomply la reſte des afflictiõs de Chriſt en ma chair pour ſon corps, qui eſt l'Egliſe 9.41.42
2b. Et non point ſelon Chriſt. Car en luy toute plenitude de diuinité habite corporellement 18.25 au meſ. A ſauoir par la Circonciſion de Chriſt eſtãs eſueliz auec luy par le Bapteſme 17.29.41 au meſ. Par lequel auſsi eſtes circoncis de la Circonciſion faite ſans main 17.34 au meſ. c Et vous, quãd vous eſtiez morts par meſfaits 3. 105 au meſ. Ou des Sabbats, leſquelles choſes ſont ombre des choſes qui eſtoyẽt à venir 3.53.55 au meſ. d, Si vous eſtes donc morts auec Chriſt aux traditions du monde 7.24 au meſ. Pourquoy eſtes vous encore detenuz par decrets comme viuans au monde: à ſauoir: Ne mange ne gouſte 13.13
3a, Donc ſi vous eſtes reſſuſcitez auec Chriſt, cerchez les choſes qui sõt d'enhaut 7.30 & 8.23 au meſ Pour leſquelles choſes l'ire de Dieu viẽt ſur les enfans d'infidelité 5.20. au meſ. b, Selon l'image de celuy qui l'a creé &c. 2.7. au meſme. c, Et ſus tout cela ſoyez veſtuz de charité, qui eſt le lien de perfection 4.14. & 10 84.85 au meſ. Admonneſtez l'vn l'autre en Pſeaumes en louanges & chanſons ſpirituelles 15.26. au meſ. d, Vous enfans obeiſſez à voz Peres & meres en toutes choſes 3.58 au meſ. Sachans que vous receurez du Seigneur le guerdon de l'eritage 10.78. au meſ. Et n'y a point reſpect de perſonnes 14.20

La I. aux Theſſaloniciens.

3d, Et le Seigneur vous multiplie, & vous face abonder en charité &c à la venue de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 10.76.
5c, Priez ſans ceſſer 12.22 au meſ. d, Ne eſteignez point l'Eſprit 1.36 au meſ. d, Et que voſtre eſprit entier, & ame, & corps ſoit conſerué ſans reproche au iour du Seigneur 8.223.

La II. aux Theſſaloniciens.

1c, Car c'eſt choſe iuſte enuers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui

vous affligent 10.83 au meſ. Leſquels ſouffriront peine, à ſauoir perdition eternelle, deuant la face du Seigneur 8.223 au meſ. d, parquoy auſsi nous prions touſiours pour vous: à fin que noſtre Dieu vous face dignes de ſa vocation. 2.83

2 b, Que premierement ne ſoit venu vn departement, & que l'homme de peché ne ſoit reuelé 8.130 au meſme, Iuſqu'à eſtre aſſiz au Temple de Dieu, comme Dieu 8.33.130. 157. au meſme, Car deſia il œuure le ſecret d'iniquité 8.130. au meſ. c, Duquel homme de peché la preſence eſt ſelon l'operation de Sathan. au meſ. Et pource Dieu leur enuoyera efficace d'abuſiõ 2.71 & 6.43

3 d, Et ſi quelcun n'obeiſt à noſtre parole, notez le par epiſtre: & ne cõuerſez point auec luy 8.188

La I. à Timothée.

1 b, Or la fin du cõmandement eſt charité 3.81 au meſ. Sachans que la Loy n'eſt pas miſe au iuſte, 3.99 au meſ. c, Mais i'ay obtenu miſericorde de Dieu: pource que non ſachãt ie l'ay fait par incredulité 8 217 au meſ. d, Ayant Foy & bonne conſcience 13.4

2 a, Lequel veut que tous hommes ſoyent ſauuez 14.36 au meſ. b, Vn Dieu & vn moyenneur de Dieu & des hommes, à ſauoir Ieſus Chriſt 7.8 & 15.14

3 a, Mary d'vne ſeule femme 3.68 au meſme d, Qui eſt l'Egliſe de Dieu viuãt, colõne & fermeté de verité 8.148.149

4 a, Defendans ſoy marier 3.67 au meſ. Car elle eſt ſanctifiée par la Parole de Dieu & par oraiſon 15.22 au meſ. d, Auec l'impoſitiõ des mains en la preſtriſe 8.50

5 b, Mais refuſe les vefues qui ſont ieunes. Car quand elles ont rioté contre Chriſt 4.19, au meſ. c, Les Anciens qui preſident bien, ſoyẽt reputez dignes de double hõneur principalement ceux qui labourent en la Parole & en doctrine. 3,57, & 8, 169, au meſ. d, Repren deuant tous ceux qui pechent. 18, 186. au meſme. Ie t'adiure deuant Dieu & le Seigneur Ieſus Chriſt & les Anges eleuz 6.35. au meſ. N'impoſe point toſt les mains ſur aucun. 8.49.

6 d, Commande à ceux qui ſont riches en ce monde, qu'ils ne ſoyẽt point hautains en courage, & qu'ils ne mettent point leur eſperance en l'incertitude des richeſſes. 10.82

La II. à Timothée.

1 b, Par l'impoſition de mes mains 8.50

4 a, Le Seigneur Ieſus Chriſt qui iugera les vifs & les morts 7.35 au meſme b, La coronne de iuſtice m'eſt gardée, laquelle me rendra le Seigneur iuſte Iuge en ceſte iournée là: & non ſeulemẽt à moy, mais auſsi à tous ceux qui auront aymé ſa venue 10.81 au meſme c, Nul ne m'a aſsiſté en ma premiere defenſe 8.102

L'Epiſtre à Tite.

1 b, Car il faut que l'Eueſque ſoit ſans crime 8.41 au meſme, Et que tu conſtitues des Preſtres par les villes, comme ie te l'auoye ordonné 8.49 au meſme d, Toutes choſes certes ſont nettes à ceux qui ſont nets 12.9

3 a, Mais quãd la benignité & l'amour que Dieu &c. non point par les œuures 2.92 & 10.31 au meſme b, Par le lauement de la regeneratiõ & renouuellement du ſainct Eſprit 17.25

L'Epiſtre aux Hebrieux.

1 a, Apres que ſouuentesfois & en pluſieurs manieres iadis Dieu a parlé à noz Peres par les Prophetes 8 143 au meſme, Et la propre image de la ſubſtance d'iceluy 6.23 au meſme b, S'eſt aſsis à la dextre de la maieſté és lieux hauts 7.33 au meſme, Eſtant fait de tãt plus excellent que les anges 6.35 au meſme c, Et toy Seigneur tu as fondé la terre dés le commencemẽt 6.12

2 b, Car il n'a point aſſubietty aux Anges le monde à venir 6.35 au meſme, A fin que par la grace de Dieu il gouſtaſt la mort pour tous 7.24

3 b, Si nous retenõs ferme la fiãce & la gloire de l'eſperance iuſques à la fin 5.9

6 b, Car ceux qui vne fois ont eſté illuminez & ont gouſté le don celeſte

ſte & c. S'ils retombent, il eſt impoſsible 8.216.218 au meſme c, Car Dieu n'eſt point iniuſte pour mettre en oubly voſtre œuure & labeur de dilection 10.83 au meſ. d Car les hommes iurent par plus grand qu'eux 3.47.49
8 a, Qui eſt aſsis à la dextre du ſiege de la maieſté de Dieu és cieux 7.33
9 d, A fin que la mort entreuenãt pour la redemption des tranſgreſsions 3.105 au meſ. g, Et tout ainſi qu'il eſt ordonné aux hõmmes de mourir vne fois 7.35
10 a, Car la Loy ayant l'ombre des biẽs a venir 16.25 au meſme, Pource que les ſacrifians nettoyez vne fois n'euſſent plus eu aucune conſcience de peché 13.3 au meſme e, Car ſi nous pechons volontairement apres auoir receu la cognoiſſance de verité 8.216.218
11 a, Or la Foy eſt le fondemẽt des choſes qu'on eſpere 5.36 au meſ. Par la Foy nous entendons que les ſiecles ont eſté ordonnez par la Parole de Dieu 1.11 & 6.51 au meſ. b Par Foy Noé apres qu'il fut diuinement admonneſté, craignant les choſes leſquelles encores ne ſe voyent point 5.23
12 e, Qu'aucun ne ſoit paillard ou prophane, cõme Eſau & c Pource que il ne trouua point lieu de repentãce, ia ſoit qu'il l'euſt demãdee auec larmes 8.219 au meſme f, Ieruſalẽ celeſte & à la compagnie de beaucoup de milliers d'Anges 6.35
13 a, Mariage eſt entre tous honorable 3.69 au meſ. b, Ieſus Chriſt qui a eſté hier & auiourdhuy eſt auſsi le meſme eternellement 6.10. & 11.4 au meſme c, Nous offrons dõc par luy ſacrifice de louange touſiours à Dieu, c'eſt à dire le fruit des leures, confeſſans ſon Nom 18.64 au meſme, Or ne mettez en oubly la beneficence & la communicatiõ. Car Dieu prend ſon bon plaiſir à tels ſacrifices 10.52 & 18.63

L'Epiſtre de ſainct Iaques.

1 b, Quand la concupiſcence a conceu elle enfante peché 2.66 au meſme c, deſcendant du Pere des lumieres 2.40
21, N'ayez point la Foy de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt en apparences exterieures & c. 14.20, au meſme d, La foy ſans les œuures eſt morte. Abraham noſtre pere 10.71 au meſme Auſsi les diables le croyent & en tremblent 5.3
4 c, Or il y a vn ſeul Legiſlateur & iuge, qui peut ſauuer & perdre 13.7
5 d, Et l'oignent d'huile au Nom du Seigneur 19.18.19.21 au meſme. Confeſſez voz defautes l'vn à l'autre 19.21.27 au meſme. Elie eſtoit homme ſubiet à ſemblables paſsions que nous & pria par oraiſon 15.20

La I. Epiſtre de S. Pierre.

1 a, Qui eſtes gardez en la vertu de Dieu par Foy, pour auoir ſalut 5.38 au meſme d, Eſtans regenerez nõ point par ſemence mortelle, mais immortelle 17.37
2 a, Pour offrir ſacrifices ſpirituels agreables 18.63 au meſme c, Honnorez le Roy 20.20 au meſme d, Lequel meſme a porté noz pechez en ſon corps ſur le bois 9.49
3 d, A la figure auſsi de laquelle maintenant le Bapteſme nous ſauue: nõ point par ce qu'il oſte les ordures de la chair 17.241 au meſme. Auquel auſsi il s'en alla & preſcha aux eſprits, qui eſtoyent en chartre 7.27 au meſ. Mais par ce qu'il eſt atteſtation de bonne conſcience deuant Dieu 13.3
4 b, Car charité couurira la multitude des pechez 9.56 au meſ. c, Si aucun parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu 8.143
5 a, Et non point comme ayant ſeigneurie ſus l'heritage du Seigneur, mais tellement que ſoyez exemples du trouppeau 13.7 au meſ. b, Dieu reſiſte aux orgueilleux, & donne grace aux humbles 2.29 au meſ. c, Pourtant que voſtre aduerſaire le diable chemine (come vn lion bruyãt) à l'ẽtour de vous 6.39

La II. Epiſtre de S. Pierre.

1 a, A fin que par icelles vous fuſsiez faits participans de la diuine nature 8.221 au meſ. d, Mais les ſaincts hommes de Dieu, eſtans pouſſez du ſainct Eſprit ont parlé 6.19
2 a, Il y a eu des faux prophetes entre le peuple, cõme il y aura ẽtre vous des faux docteurs 8.157 au meſme,

Veu qu'il n'a point eſpargné les Anges qui ont peché 6.45
3 a, Ou eſt la promeſſe de ſon aduenement? 5.37

La I. de ſainct Iean.

1 a, Et noz mains ont touché de la Parole de vie 7.6 au meſme c, Et le ſang de ſon Fils Ieſus Chriſt nous nettoye de tout peche 7.8 au meſme, Si nous cõfeſſons noz pechez &c. 9.24
2 a, Et ſi aucun a peché nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Ieſus Chriſt le iuſte. Et celuy eſt l'appointement pour noz pechez 9.45 & 15.14
3 a, Treſchers nous ſommes maintenãt enfans de Dieu &c. Mais nous ſauons que quand il apparoiſtra &c. 5.7 au meſ b, Qui fait peché il eſt du Diable 6.44 au meſ. Car le Diable peche des le cõmẽcemẽt 6.41 au meſ. En cecy ſont manifeſtez les enfans de Dieu & les enfãs du diable 6.45 au meſme c, Qu'iceluy a mis ſa vie pour nous 7.14 au meſme d, Et quoy que nous demandions, nous le receuons de luy. Car nous gardons ſes commandemens 15.6
4 d, Crainte n'eſt pas en charité, mais parfaite charité met hors la crainte 5.20
5 d, Enfans gardez vous des idoles 3.35

L'Epiſtre de ſainct Iude.

1 c, Or quand Michel principal Ange eſtriuoit diſputant auec le Diable 6.45

L'Apocalypſe.

5 d, Et i'ouy toute creature qui eſt au ciel, & ſur la terre, & ſouz la terre 9.63
19 b, Et ie cheu deuant ſes pieds, pour l'adorer. Et il me dit: Garde que tu ne le faces 3.22

INDICE SECOND, QVI EST des principales matieres contenues en ce liure.

Le premier nombre denote le chapitre : les autres, les sections ou articles du chapitre.

Abraham

A sauoir, s'il a merité benediction de Dieu par son obeissãce 10.78. Il reçoit l'alliance de Dieu auant qu'estre circoncy 17.21.44. Il a esté tiré par le Seigneur du milieu de l'idolatrie 4.24 par quels exercices le Seigneur l'a duit à la cõtemplation & esperance de la vie celeste 11. 11 comment s'entend qu'il a esté iustifié par Foy 10.73.68 Il a surmonté en Foy tous autres 11. 32 qui ont iadis esté & qui sont maintenãt ses vrais enfans 17.30

Abrogation de la Loy

En quelle sorte Christ & Paul l'õt preschée 3.103

Absolution

que baillent les prestres, est incertaine 9.37.& 19. 16

Acception des personnes

estre enuers Dieu, ne s'ensuit point de la predestination: & comment s'entendent tels passages de l'Escriture 14.10

Acolyte

est vn mot Grec, & quelle en est la signification 19. 23 quels ils estoyent en l'ancienne Eglise, & de leur office 8. 51 59 Les Papistes réuent disans que Iesus Christ a esté Acolyte, & monstrent leur asnerie en ce mot 19.23

Action de graces

est vne partie d'oration 15.22 C'est la recognoissance, par laquelle la louange de tous biens est à Dieu rendue 3.19 Le moyen d'vser des biẽfaits de Dieu est de luy en rẽdre graces cõtinuellemẽt 15.22 Ceux qui vsent des creatures contre leur conscience, ne les peuuent receuoir auec action de graces 12.8

Adam

ayant receu les graces & dons de Dieu, les a perduz, non seulement pour soy, mais aussi pour tous les siens 2.10 Il auoit esté creé à l'image & semblance de Dieu, c'est à dire fait participant de la sapience &c. 2.7 Il n'a point perseueré en l'integrité qu'il auoit receuẽ, & pourtant a esté estrangé de la communion de tous biẽs. au mes. Il est cheut, pource que Dieu auoit iugé cela estre expedient 14. 18 par quels exercices il a esté incité & entretenu en la contemplation de la vie celeste 11.10 Comment s'entend que par Adam nous sommes faits redeuables au iugement de Dieu 2.12

Admonition ou correction

Les Euesques vsoyent anciẽnemẽt de corrections & censures les vns enuers les autres 8.112

Adoption

par icelle seule nous sommes faits heritiers du Royaume celeste 10.78 Dieu nous a adoptez pour ses enfans, afin que nous l'honnorions cõme nostre Pere 10.66

Adoration

pour honneur de ciuilité receu entre les hommes 3. 22 adoration du Sacrement est vne vraye idolatrie 18.31.32 La definition d'adoration 3.19

Aduersitez

En aduersité, il faut éleuer noz cœurs à Dieu & ne nous amuser à ceux qui nous affligent 14. 47 Elles sont necessaires aux fideles en ce monde pour plusieurs causes 21.16.17 Et leur tournẽt à bien: au contraire elles sont comme vn portail & entrée d'enfer aux iniques 9. 51 Elles ne sont point recompenses enuers Dieu pour noz fautes 9.55 Mesme aux plus grãdes calamitez le fidele doit contempler la bonté paternelle de Dieu 21.14

Allegorie

Les allegories ne suffisent d'elles-mesmes pour fõder aucune doctrine 2.94

Alliance

L'alliãce eternelle de misericorde a esté faite & confermée en la main de Iesus Christ 15.19 L'alliance de Dieu faite auec Abraham s'adresse encore au iourdhuy aux Chrestiens 17.24. L'alliance de Dieu faite auec le peuple d'Israel comprenoit, non seulement les promesses terriennes, mais aussi celles de la vie spirituelle 11.23 L'alliance faite auec les peres anciens est semblable à la nostre: elle differe seulement en l'ordre d'estre dispensée 11.2 Declaration d'icelle alliance spirituelle 11.2 Iusques à 23. Les

alliãces ẽtre les hõmes sõt licites 20.11

Ame

L'ame fidele depuis la regeneration est diuisée en deux parties a sauoir l'esprit & la chair : entre lesquelles il y a vn different perpetuel 2.61 L'ame de l'homme a deux parties, l'intelligẽce & la volonté toutes corrõpues, quoy que disent les philosophes, & quelques docteurs anciens 2.19,20.21 La misere de l'ame en soymesme, & l'excellẽce d'icelle en Dieu, descrite par S. Bernard 5.18

Amour

Les prosperitez temporelles ne sont point tousiours signes de l'amour de Dieu 5.28 l'amour que nous auons enuers Dieu est tousiours imparfait en ce mõde 3.93 L'amour peruers de nous mesmes doit estre laissé pour auoir vraye cognoissãce de noz miseres 2.2 & 3.2

Anabaptistes

Contre ce qu'ils veulent qu'on rebaptize ceux qui ont esté baptizez au royaume du Pape 17.16 & condãnẽt sans exception tous iuremens 3.48 ostent toute esperance de pardon à ceux qui pechent apres le bapteſme 8.209 ostent aux regenerez l'estude de refrener les concupiscences de la chair 2.67 n'estiment point qu'il y ait compagnie d'Eglise, s'il n'y apparoist vne perfectiõ angelique 8.195. estimẽt que les Israelites ayent vescu comme porceaux sans esperãce de la vie eternelle 11.1

Anges

A sauoir si vn chacũ fidele en a vn propre assigné pour sa defense 6.33 Ils sont esprits seruãs à Dieu à la protectiõ des siens & ministres de sa beneficence enuers nous 6.32.35 Il ne les faut adorer. Car ils nous doiuent mener à Dieu, & non pas nous en retirer 6.36.38 Il ne faut pas se soucier pour sauoir en quel temps les bons & mauuais anges ont esté creez. & pourquoy Moyse ne en a fait mẽtion 6.29.30. De la diuersité des noms que l'Escriture leur attribue 6.31 Sauoir la multitude & ordres d'iceux est vn des secrets dont la reuelatiõ est differée au dernier iour 6.34

Antechrist

Le Pape capitaine du regne de l'Antechrist, pour le moins en l'Eglise Occidẽtale 8.33 Ce que S. Paul & Dani el disent q̃ l'Antechrist sera assis au Tẽple de Dieu & cela ne peut estre entendu que du Pape & de la Papauté 8.130

Apostres

Quelle estoit leur charge & office 8.37 Pourquoy ils n'oserẽt point en nommer vn pour mettre au lieu de Iudas 8.47.48 L'office d'Apostre n'est point ordinaire en l'eglise 8.37 q̃lle differẽce il y a entre les Apostres & leurs vrais successeurs 8.145 leur charge n'estoit pas seigneurie ou domination 8.117

Archediacres

Quand ils ont premierement esté creez, & quel estoit leur office 8.55

Archeuesques

A quelle fin ils ont esté premierement creez 8.54

Ascension de Christ

Par icelle il nous a osté la presence visible de son corps, & a vrayement commencé son regne 7.31. & 8.97

Assemblees

Les assẽblees Ecclesiastiques sont neccessaires & cõmandees de Dieu 3.55

Atheistes

Comment est leur conscience 1.5

Auarice

Les auaricieux demandans leur pain quotidiẽ, se moquẽt de Dieu 15.39

Aumosne

Les aumosnes doiuẽt estre faites d'vn visage ioyeux 21.11 En quoy sont consumées souz le Pape les aumosnes appartenantes aux poures 8.84

Bapteſme

La differẽce & cõuenance du Bapteſme, & de la Circõcisiõ 17.22 pour quelle raisõ on le doit cõmuniquer aux enfans 17.23.24.25 que c'est & cõment il sert pour nous nettoyer des pechez nõ seulemẽt passez, mais aussi de tous ceux que nous commettrons en nostre vie 17.3 Et pource est appellé Sacrement de penitence 17.4 & 19.17 Il sert à nostre Foy en trois choses 17.1.5.6.20 Christ est le fondemẽt d'iceluy 17.21 lequel pour ceste cause l'a dedié en son corps 17.6 L'enfant, ou autre, mourant sans Bapteſme, non point par mespris du Sacremẽt, n'est pourtant priué de la grace de regeneration 18.71 & 17.46. Il ne doit estre administré qu'vne fois 18.68. ne par autres que les ministres de la Parole 18.71 Le Bapteſme de S. Iean & celuy des Apostres n'ont poit esté differẽs 17.7 quelle estime on doit auoir du Bapteſme administré par les Papistes 17.15. Il ne cõsiste pas en la ceremonie externe, mais aux promesses de Dieu 17.19 le vray vsage

d'iceluy, & la maniere de le receuoir 17 14 & 18.70 il n'y a point de certain iour pour iceluy 17.23 Cõbien doit eſtre eſtimé le lauement externe 16.24 Comme le lauemẽt du Bapteſme a eſté figuré au peuple d'Iſrael 17.9 Pourquoy le lauement eſt ſigne de noſtre reception en la compagnie de l'Egliſe 8.206 Pourquoy Chriſt n'a eſté baptizé deuant le trent'ieſme an de ſa vie 17.49 Baptizer, ſignifie plõger en l'eau 18.70 Ceux qui ſont en aage de cognoiſſance ne peuuent eſtre baptizez, qu'ils n'ayent rendu teſmoignage de leur Foy 17 43 Touchãt le bapteſme des ẽfãs, voyez le mot, Enfãs

Benediction de Dieu

Ne faut cercher ailleurs moyẽ de proſperer aucunemẽt 21.12 Benedictiõs de la vie preſente & aduenir ſont promiſes aux obſeruateurs de la Loy 3.6 Nul n'eſt admis à receuoir les benedictions ſpirituelles de Dieu, s'il n'eſt deuant abbatu du ſentiment de ſa poureté 2.29. Dieu ſouuent donne des benedictions cõporelles, meſmes aux infideles, pour les vertuz politiques 10.28

Benefices

Que c'eſt en la Papauté, & comme ils y ſont diſtribuez 8.72.75

Cardinal

Ce mot n'a point eſté en vſage deuãt le tẽps de ſainct Gregoire, & ſignifioit autant qu'Eueſque 8.135.136

Catechiſme

C'eſt à dire inſtructiõ des enfãs en la Foy: quel en doit eſtre l'vſage en l'Egliſe 19.13

La Cene

Pourquoy elle s'appelle du Seigneur 18.66. La definition d'icelle 18.17. Les fruicts qu'elle apporte eſtant receuë dignement 18.2.40 Pourquoy elle eſt ſouuent reiterée en l'Egliſe 18.68. Les petis enfans n'y doyuent eſtre receuz 18.50 Elle ne peut eſtre ſeparée de la predication de la Parole 18 36 Elle a eſté corrõpue bien toſt apres le tẽps des Apoſtres 18.72 Elle eſt inſtituée non pour les parfaits en Foy, mais pour les debiles 18.41 Elle eſt tournée en poiſon, à ceux qui la reçoyuẽt indignemẽt 18.37 La differẽce entre les ſacrifices anciẽs, & la ſaincte Cene 18.67 Elle eſt ordõnée pour nourrir noz ames non les corps 18.6 Les ãciẽs ſemblẽt auoir vn peu deſtourné de la ſimple inſtitutiõ de Ieſus Chriſt, appellans la Cene ſacrifice, cõbiẽ qu'ils n'expoſent ce mot à la façon des Papiſtes 18.65.66 L'adminiſtratiõ de la Cene appartiẽt ſeulemẽt à ceux qui ont charge d'enſeigner en l'Egliſe 18.71 Pourquoy le pain & le vin ſont ſanctifiez au corps & au ſang de Ieſus Chriſt 18.1 L'ãtitheſe de la Cene de Ieſus Chriſt, & de la meſſe du Pape 18.56 L'ordre de bien adminiſtrer la Cene en l'Egliſe 18.70 Non point demie & deſchirée comme les Papiſtes, mais à la maniere des Apoſtres & des Egliſes anciẽnes 18.42 Elle cõtiẽt actiõ de graces, & memoire perpetuelle de la mort de Ieſus Chriſt 18.34 Et vn teſmoignage du lien de charité, qui eſt entre tous fideles 18.35 De ceux qui en doyuent eſtre priuez 8.188.189 Elle a deux parties, les ſignes corporels, & la verité ſpirituelle 18.19. Le pain & le vin de la Cene doyuẽt eſtre en plus grãde eſtime, pour la grãdeur des choſes qu'ils repreſentẽt 18.8 toutesfois il ne s'y faut arreſter, ne les adorer 18.32.33. Cõment la chair de Chriſt eſt viuifiante, & de la vraye communion que les fideles en ont 18. 17.18. & non ſeulemẽt de l'eſprit d'iceluy 18.15. Le corps de Ieſus Chriſt eſtãt glorieux a touſiours les proprietez de vn vray corps 8.26. Refutation de l'erreur des Papiſtes, qui attachẽt le corps de Ieſus Chriſt au pain, & le ſang au vin 18.19

Ceremonies

de la Loy, pourquoy elles ſont nõmées cedules cõtraires à ceux qui en vſoyẽt 3.106 107 & ombres des choſes aduenir 16.25 Celles q̃ les hõmes ont inuẽté en l'Egliſe, doyuẽt eſtre abolies 13.33 34 cõme celles de la Papauté, qui ſont pour faire venir la farine au molin, & n'ont aucune doctrine 13.15 & ne ſont q̃ fatras, abus & trõperies 13.12 pourquoy Chriſt nous a inſtitué bien peu de ceremonies 13.14 Quelques ceremonies en l'vſage des ſacremẽs indifferẽtes, laiſſees en la liberté de l'Egliſe 18.72 Pourquoy les ceremonies de la Loy anciẽne ſont abolies par la p̃dication de l'Euãgile 11.40 La differẽce ẽtre les Sacremẽs ordõnez de Dieu, & quelques autres ceremonies externes, deſquelles les Apoſtres ont vſé 19.2

Chair

Ce mot ſignifie le naturel de l'hõme, c'eſt à dire toute peruerſité & corruption en toutes les parties de ſoy-meſme 2.47 & 10.27. La chair & l'eſprit ont vn

perpetuel cõbat en l'homme fidele 2.61

Chant

La façon de chanter eſt bonne en l'Egliſe pour pluſieurs cauſes, pourueu que le chant ſuyue l'affection du cœur 15.25 Et eſt choſe receuë, meſme dés le temps des Apoſtres, toutesfois n'a pas en tout temps eſté obſeruée en l'Egliſe Mais le chant ne doit eſtre fringoté & compoſé au plaiſir des oreilles 15.29 Le chant receu és egliſes de la Papauté eſt à condamner 15.27

Charité

Combien qu'elle ſoit touſiours imparfaite au fidele, elle ne laiſſe d'eſtre receuë de Dieu 18.40 Elle ne nous iuſtifie point, mais la ſeule Foy en Chriſt 11 84. Elle vient de la Foy, cõme de la ſource 6.36 Il faut bien faire à tous pour l'hõneur de Dieu, ſans eſtre decouragez par l'ingratitude des hommes 21.10

Chaſteté

telle que les Papiſtes requierent en leurs preſtres, c'eſt à dire abſtinẽce de mariage 1.70. 21.72 Il eſt donné à biẽ peu, deviure chaſtes hors mariage 3.64.65.66

Chaſtiment

La difference des chaſtimens que Dieu enuoye pour corriger les ſiens & des punitiõs qu'il enuoye ſur les reprouuez 9.50.51.52.53

Cherubins.

couurans le propitiatoire de leurs ailes, que c'eſt qu'ils ſignifioyent 3.25

Chreſme

Abuz des Papiſtes 19.5

Le Chreſtien

a Ieſus Chriſt pour exemplaire à biẽ dreſſer toute ſa vie 21.3. Les chreſtiens ſont appellez preſtriſe royalle 18.64 Cõtre les chreſtiens de nom ſeulement 21.4 Les chreſtiens ne ſont pas parfaits, mais pretendent à perfection de tout leur deſir 21.5

Chriſt

Chriſt n'eſt point cogneu vrayemẽt ſinon de ceux qui le reçoyuent tel qu'il eſt offert de Dieu ſon Pere 6.2 c'eſt à ſauoir auec ces tiltres, comme noſtre aduocat, & ſeul mediateur, grand preſtre, & autel 18.64. & 7.5 & 15.12 Sur l'interceſſion duquel toutes prieres tant de l'Egliſe, q des particuliers sõt fondées 15.13. Il eſt reſſuſcité & mõté ẽ meſme chair qu'il auoit prinſe de la vierge Marie 18.23 Il a ſouſtenu la peſanteur de la vẽgeãce de Dieu pour nous 7.29 Il eſt le but de noſtre Foy 6.1 Il eſt le miroir auquel ſeul il nous faut contempler noſtre election 14.2. Il a eſté fait vray homme: & comment la diuinité a eſté conioincte à l'humanité 7.11.12.13 Il eſt vray Dieu 6.11 12.13 14.15. Ce tiltre de Chriſt eſt attribué à d'autres, mais il appartient par priuilege au Fils de Dieu, qui l'a receu pour noſtre bien 7.2

Circonciſion

Ordonnée à Abraham & aux ſiens eſtoit Sacrement reſpondant à noſtre Bapteſme: & que c'eſt qu'elle leur ſignifioit 16.20.21 & 17 20.21.22.28.29 Pourquoy elle ſe faiſoit le huitieſme iour 17. 34. Chriſt eſt le fondement d'icelle 17. 8

Les clefs

Données à l'Egliſe, pour touſiours annoncer remiſſion des pechez au nom de Ieſus Chriſt 8.28 Leſquelles doyuent eſtre conioinctes auec la Parole 8.1 & auoir le ſainct Eſprit pour directeur 9.36 deſquelles les Papiſtes abuſent les approprians à choſes eſtranges 9.60 & 8.99 & comme ils prennẽt ce mot de clefs à leur plaiſir & auantage 9.37 La puiſſance des clefs a lieu en trois genres de confeſſion 9.29 & deſpend du Bapteſme 17.4

Clergé & clercs

Pour ceux qui ont office de miniſtere en l'egliſe, sõt termes impropremẽt receuz 8.184.89 Le tẽps paſſé ils eſtoyẽt ſubiets aux iuges laics és cauſes ciuiles 8.182 Au reſte tenuz en grãde diſcipline par les Eueſques 8.205 les Papiſtes en abuſent, attribuans ce nom à leurs raſez 19. 6

Cœur

Le cœur de l'hõme eſt plein de fraude & peruerſité 2.48.94 & 5.7. & naturellement enclin à incredulité 5 12 Dieu regarde le cœur, & non l'apparence exterieure 4 4 & 3.7. Cœur de pierre, & cœur de chair 2.54. que c'eſt croire de tout ſon cœur 16.8

Commandement

La maniere qu'on doit tenir en l'interpretation des commandemẽs de Dieu 3.10 Les Papiſtes aneantiſſent les commandemens de Dieu par leurs traditions 11.10 Le Seigneur poingt les conſciẽces des iniques par ſes commandemens à fin qu'ils ne ſe flattent 2.85 voyez cy deſſouz le mot Conſeil.

Concupiſcence

Les deſirs que Dieu à mis en l'hõme en la premiere creation ne ſont point à condamner, mais ſeulement les appetits deſordõnez 2.65 L'opiniõ des Philoſophes

touchãt l'appetit humain, eſt fauſſe 2.20 Concupiſcence eſt peche 2.66. & ſource de peche 2.64 Elle n'eſt iamais plainement eſteinte aux hommes en ce mõde 17.11 L'entendemẽt humain ne peut recognoiſtre le mal de la concupiſcence 2.44 Difference entre cõcupiſcence & conſeil 3.79

Confeſsion

Il n'eſt point neceſſaire de conter tous ſes pechez l'vn apres l'autre 9.34 Tous ceux qui ne ſe confeſſent eſtre pecheurs ſont dãnez 9.21 La confeſsion de noz pechez deuant Dieu nous induit à recognoiſtre le ſemblable deuant les hommes 9.25 Confeſsion publique des penitens en l'Egliſe ancienne 9.28 Confeſsiõ des pechez ordinaire en l'Egliſe 9.26 Le premier vſage & l'origine de la confeſsion auriculaire 9.22.59. la loy de confeſſer tous ſes pechez au preſtre eſt impoſsible, & apporte beaucoup de maux 9.33.35 La confeſsion auriculaire reprouuée par Chryſoſtome 9.23 Deux eſpeces de cõfeſsiõ particuliere approuuées en l'Eſcriture 9.27 Confeſsiõ pour louãge 9.24 Trois genres de cõfeſsion: eſquels a lieu la puiſſance des clefs dõnée aux miniſtres 9.29 Confeſsion auriculaire, & la diuerſité des opinions touchant icelle entre les Papiſtes 9.30 Cõfeſsion des pechez eſt noſtre iuſtification 10.3 Debat entre les Canoniſtes & les Theologiens touchant l'origine de leur cõfeſsion auriculaire 9.18 Les confeſſionnaires ient & deſliẽt ſans la Parole 9.36

Confirmation

Du Pape & la definition d'icelle 19.8. Elle eſt venue au lieu de la confeſsion de Foy, que faiſoyent les enfans eſtãs venuz en aage de diſcretiõ 19.4 Elle n'eſt fõdee en la Parole de Dieu 19.5

Conciles

Le Concile des Sacrificateurs & Phariſiens en Ieruſalem eſt aſſemblé cõtre Ieſus Chriſt 8.160. Au cõcile de 400 Prophetes aſſemblé par Achab, Sathan preſide 8.159. Anciennemẽt le Concile vniuerſel n'eſtoit aſſemblé que par l'empereur 8.113.205. Synodes aſſemblez par chacun Eueſque, & conciles de prouince entre les Eueſques, tous les ans, au meſme

Gregoire Nazianzene dit que iamais il n'a veu bonne iſſue d'aucun Cõcile 8.164. la repugnance des conciles les vns aux autres 8.162 La vraye maniere pour diſcerner les conciles legitimes d'auec les autres 8.55.161 Les conciles anciens doyuent eſtre priſez, ſans toutesfois rien deroguer à Ieſus Chriſt 8.154 Ils ne fauoriſent point à la Papauté, au meſ. Les Papiſtes confeſſent, que les Conciles peuuent errer, aux choſes qui ne ſont point neceſſaires à ſalut 8.164

Conciles directement repugnans à l'Eſcriture 8.168 à Chriſt ſeul appartiẽt de preſider aux conciles 8.154 Aux Cõciles anciens meſmes les plus purs, il y a eu beaucoup d'infirmité 8.163

Conſcience

La conſcience, à parler propremẽt à ſon but & adreſſe à Dieu: quelquefois le mot s'approprie à ce qui cõcerne les hommes Bonne cõſcience eſt vne integrité interieure du cœur 3.2. Laquelle Dieu requiert de nous 3.23. Les cõſciences ne doiuent eſtre gouuernées que par la ſeule Parole de Dieu: & en quelle ſorte les bonnes loix des ſuperieurs obligẽt les conſciences 13.5. La conſcience ne peut ſouſtenir le faix de peché, qu'elle ne ſente le iugement de Dieu 3.4. Deuãt que la cõſcience ſe puiſſe repoſer entieremẽt en la miſericorde de Dieu, il faut luy faire cognoiſtre ſa miſere, la rappellant au throne iudicial d'iceluy 10.19. Vne bõne conſcience n'eſt point bleſſée par l'indignité des autres 8.20. La conſcience ne peut auoir repos deuant Dieu ſinon apprehendãt par foy la iuſtice gratuite 10.25 Definition de conſcience, & cõment elle differe d'vne ſimple cognoiſſance 13.3. Le tormẽt de la conſcience qui n'eſt point aſſeuré de la remiſſion des pechez 9.16 & 5.3 & 8 226 La cõſcience nous admõneſte de ce que nous deuons à Dieu 3.2. Le fidele ne doit rien faire qu'en certitude de cõſcience 9.65. Enquoy conſiſte la liberté des conſciences 13.1. Laquelle ne leur doit eſtre oſtée 13.8

Conſeil

Difference entre conſeil & concupiſcence 3.79. Les Moynes & Docteurs Scolaſtiques appellẽt cõſeils aucũs des commandemens de Dieu 4.13, &3.87. Tout conſeil & entrepriſe faite en fiance d'homme, eſt maudite de Dieu 15 21. & 14.49 L'erreur de ceux qui eſtiment tout conſeil, qu'on prent des choſes futures repugnant à la Prouidence de Dieu 14.42 Nul homme n'a eſté conſeillier de Dieu & pour

tant ils n'ont peu inſtituer nouueaux Sacremens 18.68 Conſeilliers d'vn Prince 20.22

Conſtitutions

Les conſtitutions nommées Eccleſiaſtiques en la Papauté 13.6 Quelles elles ſont 13.2 La marque pour diſcerner entre icelles maudites conſtitutions, & les ſainctes ordonnances de l'Egliſe 13.28.29 quelles conſtitutions des hommes ſont contraires à la Parole de Dieu 13.8 deux eſpeces de conſtitutions Papiſtiques, & les maux qu'elles amenent 13.9.10.11 deux eſpeces de ſainctes cõſtitutions en l'Egliſe 13.29.30 la maniere de en bien vſer ſans ſuperſtition 13.33

Continence

Que c'eſt 4.18 C'eſt vn don ſingulier, donné à bien peu 3.65 & bien ſouuent à certain temps 3.67

Contrition

Que requierent les Sophiſtes pour la remiſſion des pechez, eſt vn torment pour mettre la conſcience en deſeſpoir 9.16.17

Crainte

Quelle craĩte de Dieu ont les eſleuz 5.100 elle procede de double affectiõ 5.19 differẽce de la crainte de Dieu qu'õt les eſleuz, & celle des infideles 5.20 quelle crainte ſainct Paul requiert aux fideles 14.28 vne ſorte de crainte aux fideles, par laquelle leur foy eſt confermée 5.15 la crainte de Dieu qu'õt les infideles ne procede point de l'amour de ſa maieſté 1.9 Crainte eſt vn effect ou partie de penitence 9.9

Creatures

Nulle creature n'a aucune vertu de ſoy 6.49. Il n'y a nulle creature, ſur laquelle la miſericorde de Dieu ne ſoit eſpandue 1.13 Il n'y a iamais eu creature, en laquelle Dieu n'ait declairé ſa iuſtice & ſageſſe 6.28 la crainte ſuperſtitieuſe ou admiratiõ des creatures eſt à fuir 6.50 Toutes creatures ſeruẽt à Dieu pour executer ſon ire contre les iniques 8.226 Dieu en faiſant les creatures, a prouueu non ſeulement à noſtre neceſsité, mais auſsi à noſtre recreation 21.33. De l'abus & droit vſage d'icelles 21.34

Croix

Quand la croix de Chriſt triõphe dedans les cœurs des fideles 21.31 Il faut qu'vn chacun porte ſa croix 21.15.16.17 On ne doit eſleuer croix de boix de pierre, d'or, & d'argent 3.28

Defiance.

Dieu eſt grãdemẽt irrité par noſtre deffiãce 51.8 Defiãce de noſtre propre vertu eſt treſneceſſaire 3.4 Il y a touſiours quelq̃ reſte de defiãce aux fideles 5.11

Le Diable

eſt aduerſaire de Dieu, & le noſtre 6.41 A quoy tend tout ce que l'Eſcriture nous enſeigne des Diables, & les diuers noms qui leur ſont attribuez 6.39. Les Diables ſont eſprits immondes & anges apoſtats 6.45. Ceux faillent, qui attribuent au Diable eternité, ou eſſence de ſoymeſmes 6.28. Le Diable nous eſt figuré par Pharaõ 17.9.11. Il y a vne grande multitude de Diables 6.40. Leur malice n'eſt point de la creation, mais de leur depraũatiõ 6.28.42 & 2.51. Le Diable peche neceſſairement, & neantmoins volontairement 2.51. Il ne peut rien faire, ſinon par le congé de Dieu 6.43

Diacres

L'origine, inſtitutiõ & charge des diacres, enſemble deux genres d'iceux 8.43. En la primitiue Egliſe, meſme du temps de ſainct Gregoire, ils diſpenſoyent les biẽs de l'Egliſe ſouz l'authorité des Eueſques auxquels ils en rendoyẽt cõte 8.55 les choſes qu'il faut regarder en l'election des Diacres 8.46 Pour quoy & quand premieremẽt on a fait des Soudiacres, & Archediacres 8.55. les faux Diacres & Soudiacres du Pape: leur inſtitution, & charge 19.24.35. & 8.70.71 Ils ne reſſemblent en rien à ceux de l'ancienne Egliſe 8.81.82.85 cõme les papiſtes fondent follement leurs Diacres ſus l'exemple de Ieſus Chriſt 19.34

Dieu

eſt neceſſairemẽt bõ, & neãtmoins de ſa volõté, ſãs cõtraire violẽte 2.51 Dieu au gouuernemẽt du gẽre humain, & generalemẽt ẽ ſes œuures, no⁹ dõne ſignes de ſa iuſtice, miſericorde, ſageſſe, puiſſãce, & autres vertuz ſiennes: leſquelles en ſa Parole il declaire plus familierement: & deſquelles chacun fidele doit ſentir en ſoy la force 1.14.15.38. Il veut que nous les meditions à bon eſcient, pour continuellemẽt le louer & magnifier 6.47.38. Il ne peut eſtre comprins, ſinõ comme ſource de tout bien, & celuy auquel toute crainte & reuerence appartient 1.7 Dieu nous ouure tous ſes treſors en Ieſus Chriſt, à fin qu'en luy

nous les cerchiõs par prieres 15.1 Dieu bẽ ſoigne aucunemẽt aux reprouuez, d'autãt qu'ils ſõt menez à tout mal par Sathã, qui eſt inſtrumẽt de ſõ ire 2.69 89 Dieu eſtãt inuiſible & incõprehẽſible de nature, à ẽgraué certains ſignes de ſa maieſté en chacune de ſes œuures, pour oſter toute excuſe d'ignorãce: & peculieremẽt ſe reuele aux ſiẽs a ſalut ẽ ſa parole 1.12.19.20 De laq̃lle reuelatiõ no⁹ no⁹ deuõs cõtẽter ſãs ẽq̃rir autrement de luy, q̃ per ſa Parole 6.6 Il ne doit eſtre repreſenté par aucune image 3.24-25 & autres & 3.3; Dieu ne peut eſtre entẽdu noſtre Pere, ſinõ par le moyen de Ieſus Chriſt ſõ fils 6.26 Il ne peut eſtre droitemẽt cogneu ou ſeruy ſinõ par la reigle de ſa parole: hors de laq̃lle noſtre ẽtẽdemẽt decline touſiours à q̃lque folle & vaine fãtaſie 1.8 & 2.43 & 3 27 Il y a vn ſeul Dieu d'vne eſſẽce eternelle infinie, & ſpirituelle 6.7 La cõtẽplation de la parfaite iuſtice, ſageſſe, & vertu de Dieu no⁹ fait cognoiſtre noſtre iniquité extreme folie & miſerable foibleſſe 1.3 No⁹ ne le pouuõs auoir pour noſtre Dieu, ſãs luy attribuer les choſes q̃ luy ſõt propres &c. 3.19 Suy Dieu eſtoit vn prouerbe ãcĩẽ, pour cõſoler les affligez 21.18 Pluſieurs dieux ẽtre les Papiſtes: & quaſi autãt que de perſõnes 15. 16 & 3.20 Pourquoy les Magiſtrats ſõt nõmez dieux 20.4 Commẽt il faut entendre que Dieu habite au ciel 15.34

Diſcipline

La diſcipline ẽ l'Egliſe eſt cõme les nerfs ẽ vn corps: ſãs laq̃lle elle viẽt ẽ diſſipatiõ 8.184.187 Le fõdement de la diſcipline eſt, qu'vn chacun ſe ſouffre eſtre admõneſté ſelon la parole, & quel ordre on doit garder aux admonitions particulieres 8.185 Les princes meſmes doiuẽt ſe ſubmettre à la diſcipline de l'Egl. 8.190 Il y a vne partie de la diſcipline qui cõſiſte ẽ ce que les paſteurs exhortent leurs peuples à iuſnes, ou prieres ſolẽnelles, ou autres exercices d'humilité ſelõ la neceſſité du tẽps 8.197 la diſcipline ãciene de gens d'Egliſe: laq̃lle eſt toute miſe bas 8.205 Cõmẽt l'Egliſe doit exercer cette partie de diſcipline qui eſt ſituée ẽ iuriſdictiõ 8.189 Il y faut tenir moderatiõ, telle que la Parole de Dieu requiert 8.215.194

Doctrine

Dieu ne veut qu'on propoſe autre choſe q̃ ce qu'il a cõmãde 8.139 Ieſus Chriſt a apporté toute perfectiõ de doctrine: de luy auoyẽt puiſé les Prophetes la doctrine qu'ils õt enſeignée & miſe par eſcrit 8.141 la diuerſe façõ d'enſeigner des Prophetes & des Apoſtres 8.141.147.143 Cõbien il a eſté neceſſaire q̃ la doctrine celeſte fuſt couchée par eſcrit 1.21 L'ordre q̃ il faut tenir pour iuger des doctrines en l'Egliſe 8.166 En la doctrine il y a des poincts principaux & d'autres moins neceſſaires 8.13.8.143 La façon d'enſeigner en l'Egliſe, n'eſt pas ſeulement de preſcher en public: mais s'eſtend auſsi aux admenitions particulieres 8.40 Il ne faut indifferemment recevoir la doctrine de to⁹ paſteurs 8.165 La doctrine de l'Egliſe conſiſte en la predication de la Parole & aux ſacremens: non point aux idoles 3.28

Dons

Le droit vſage des dõs de Dieu 21.33 Les dõs de Dieu, ſont depoſts, deſquels il nous faudra rendre conte 21.9.36 Dieu diſtribue les dons du S. Eſprit à chacun membre par meſure 8.148 les vertuz qui apparoiſſẽt aux infideles ſõt dõs de Dieu 10.28

Eau.

Dont les Papiſtes ont l'vſage de leur eau beniſte. 13.12

L'Egliſe

ne cõſiſte point en l'aſſemblée des prelats 8. 160 la ou par menſõge ſõt deſtruits les premiers poincts de la doctrine Chreſtiene, ou ce q̃ eſt neceſſaire d'entẽdre des Sacremens, ne y a point d'Egliſe vraye 8.21 Cõme ſouz le Pape, ou il ya ſeulemẽt des traces d'Egliſe que Dieu par ſa bõté a maintenues: ou bien ce ſõt Egliſes toutes défigurées, leſq̃lles on pourroit aucunemẽt cõparer à celle d'Iſrael, qui fut ſouz Ieroboam 8.29.30.12.33 Au cõtraire, la ou ces choſes ſõt veues, encore qu'il y ait beaucoup de vices aux mœurs, ou és poincts moins neceſſaires de la doctrine, no⁹ ne deuõs laiſſer d'y recognoiſtre Egliſe 8.13.14.15 Et ne pouuõs no⁹ aliener de telles Egliſes, ſãs grãdemẽt meſpriſer Dieu 8.16.17.18.19 L'egliſe ne reçoit autre pour ſõ chef q̃ Chriſt 8.96 Pourtãt fauſſement ce tiltre eſt attribué au Pape 8.86 Dieu dõne à ſõ Egliſe beaucoup plus de graces, q̃ à vn chacun fidele à part: toutesfois pour la tenir touſiours en humilité, il ne luy baille que ce qu'il fait eſtre expedient 8.147.148 L'Egliſe eſt le regne de Chriſt: car il y regne par ſa Parole. 8.25 Quels gens en ce monde on doit tenir de l'Egliſe & cõment 8.10 l'Egliſe, comme vne bonne eſpouſe, obeiſſant à Chriſt ſon mary, & entant que elle ſuit la parole d'iceluy ne peut errer 8. 150 l'vnion de l'Egliſe conſiſte en accord de ſaine doctrine, & charité fraternelle 8.16 Parquoy les Chreſtiens ne doiuent auoir communion auec l'Egliſe des Papiſtes 8.10 22 Elle n'a nulle authorité, ſinõ entãt qu'elle ſuit la Parole de Dieu 8.150 qui eſt la doctrine des Prophetes & Apoſtres, de laquelle l'authorité ne depend de l'Egliſe 1.22 23

Ley de los reos ausentes en causa de fe. 2. 2. 2

les 2.61.62 L'eſprit n'eſt point de nature, mais de regeneratiõ 2.46 Dieu par ſõ Eſprit cõduit les ſiẽs: mais ẽ ceſte vie ils en reçoiuẽt ſeulemẽt quelque gouſt & cõmẽcemẽt 8.147 Les Papi. diſãs qu'ils cõferẽt le S. Eſprit, ſõt baſteleurs ou ſinges 19.31

Euangile

Differẽce de la Loy & de l'Euãgile 10.9 L'Euãgile a vne correſpondance auec la Foy: & eſt nõmée Parole de Foy 5.21 Commẽt la Foy a l'Euãgile pour ſõ but 6.1 Le S. Eſprit eſt l'accõpliſſement de l'Euãgile 8.149 Il n'y a riẽ pl' excellẽt en l'Egliſe, q̃ le miniſtere de l'Euangile 8.36 La ſõme de l'Euãg. eſt repẽtãce & remiſsiõ des pechez 9.12 Chriſt auec tous ſes biens nous eſt offert en l'Euãgile: & n'eſt enfermé au plõb & parchemĩ du Pape 9.43 q̃ ſignifioit ce mot Euãgeliſte, en l'ãciẽne Egliſe 8.37

Eueſque

La quatrieme partie des biẽs de l'Egliſe eſtoit aſsignée aux Eueſques, nõ pour leur eſtre propre, mais pour exercer liberalité ẽuers les eſtrãgers & poures ſuruenãs 8.57 L'electiõ des Eueſq. 8.46.62. 63.64.65 El le appartiẽt au peuple: les Chanoines l'õt p̃mieremẽt deſrobée, puis les Princes l'õt vſurpée 8.47.48.69 l'Eueſque eſtoit vn des Preſtres ou miniſtres de l'Egliſe, auq̃l ils dõnoyẽt ce tiltre pour vne police: & nõ qu'il fuſt ſeigñr ſur les autres 8 52 de tout tẽps en l'Egliſe le prĩcipal office de l'eueſque eſtoit de paiſtre le peuple par la Parole de Dieu 8.53 adminiſtrer les Sacremẽs, puis admoneſter & repr̃ẽdre, & meſme corriger par excõmunicatiõ 8.128 qui ne fait ces choſes n'eſt pas Eueſque. 8.129 auiourdhuy l'office de preſcher ſẽble choſe trop baſſe pour la dignité Epiſcopale 8.78.79 par pluſieurs cõciles il a eſté deſẽdu qu'au cũ ſe nõmaſt prĩce des Eueſq. ou Eueſque vniu̇ſel 8.107.108.126 car ce tiltre appartiẽt au ſeul Ieſus Chriſt 8 98.104 Les Eueſ. eſtoyẽt mariez en l'ãciẽne Egliſe 3.71 & ſuiets aux iuges laics, ſinõ q̃ le iugemẽt des cauſes Eccleſiaſtiq̃s leur eſtoit reſerué 8. 182 Cõmẽt les Eueſq. ſe ſõt faits ſeigneurs laiſſans leur charge 8.176.177 L'abus qui eſt en l'election des Eueſques ſouz le Pape 8.67 la ſomptuoſité d'iceux Eueſques 8.85 & leurs mœurs 8.80

Voyez cy deſſus ſouz le mot Admonition

Excommunication

La differẽce ẽtre excõmunicatiõ & l'execratiõ, q̃ les docteurs appellent Anathema 8.193 Excõmunicatiõ de l'Egliſe, eſt vne declaratiõ de la ꝓpre ſẽtẽce de Dieu 8.90. 187 Par qui & cõmẽt elle doit eſtre faite 8 890. 172.173 l'Egliſe ne doit vſer d'excommunicatiõ, qu'en extreme neceſsité 8.172 pourquoy l'Egliſe eſt dite lier celuy q̃ elle excõmunie 8.90 en l'excõmunicatiõ la ſeuerité de l'Egl. doit eſtre cõioĩte auec douceur & humanité, àfin q̃ celuy qu'õ chaſtie ne ſoit englouti de triſteſſe 8.191 le but de l'excõmũicatiõ cõſiſte ẽ 3. poĩcts 8.188.191 q̃lle eſtime on doit auoir des excõmuniez durãt le temps de l'excõmunication 8.192

Exhortations

L'vtilité des exhortatiõs q ſõt en la S. Eſcriture 2.80 Les moyens q̃ l'Eſcriture a pour no⁹ exhorter à bõnes œuures 10.58

Exorciſtes

Entre les Iuifs & entre les Papi. q ils ſont 19 25

Fiance

D'ou vient la fiãce qu'ont les faicts 14.51 Definition de fiance 3.19 & 5.9 toute fiãce de la iuſtice des œuures doit eſtre deſchaſſee du cœur des fideles 10.17.43 Confiance vient de la vraye Foy 5.8

Fideles

Quelles gens ſont vrayement dits fideles 5.9 la difference entre les fideles & les incredules en affliction 21.20 Tous les fideles ſont oincts de Dieu 7.2 La condition des fideles en ce monde, eſt d'endurer 21 31 En quel ſens les pechez des fideles peuuent eſtre appellez Veniels 9.47

Fortune ou aduenture

ſont mots de Payens. car les fideles en toutes choſes recognoiſſent l'ordonnãce eternelle de Dieu 14.39.40 en q̃l ſens no⁹ pouons dire fortuites, les choſes q aduienent par l'ordonnãce de Dieu 14.41 c'eſt vn vice cõmũ d'eſtimer q̃ Fortune domine aux choſes humaines 1.17 Il ne ſe peut dire, ſans opprobre de Dieu, que l'homme ſoit abãdonné à la temerité de Fortune 14.50

Foy

Il n'y a q̃ la foy q diſcerne ẽtre les fideles & les ĩcredules. car la miſericorde de Dieu par l'euãgile eſt p̃ſentée aux vns & aux autres 14.37 la foy ſurmõte toute itelligẽce humaine 14.25.36 elle obtient tout ce que no⁹ demãdõs en prieres, ſelon les promeſſes de Dieu 15.8 la reuerie des Sophiſt. de la foy implicite, deſtruit toute la doctrine de la Foy 5.32.34 no⁹ ſõmes iuſtifiez par la ſeule Foy, nõ ſeulement pour l'heure q̃ no⁹ cõmẽçõs à croire, mais iuſques à la fin de noſtre vie 10.18 la foy giſt en cognoiſſãce de Dieu & de Chriſt, & nõ en la reuerence de l'Egliſe. 5.35 la foy ſeule ſãs aucũ eſgard des œuures, iuſtifie (d'autãt q̃ elle fait le fidele vn auec Chriſt) cõbien qu'elle ne ſoit iamais ſãs bonnes œuures 10.11.72 la vraye foy eſt touſiours accõpagnée de ſer

me ésperance 5.37 ce n'est vne opinion douteuse: car elle aporte vne cõfiãce de le amour de Dieu, laq̃lle no⁹ baille la hardiesse de no⁹ p̃senter deuãt luy 5.8. & 8.145 cõbien qu'elle ne soit iamais pfaite en ce mõde, elle ne laisse pourtãt d'estre certaine 5.10 11 la certitude d'icelle n'est limitée à vn petit de tẽps 5.31 il y a difference entre foy & penitẽce 9. 12 la foy au fidele a ses acroissemẽs 5. 12 definitiõ de la foy épluchée mot à mot 5.6.7.8 &c. cõme la foy garnie de la Parole de Dieu repousse les tẽtatiõs 5.13.14 la foy ne prẽd pas sõ apuy en toutes les parties de la parole, mais seulemẽt sur la promesse gratuite de grace 5. 5.22.23 de deux sortes de gens q̃ ont plus tost vne ombre de foy, q̃ la verité d'icelle 5.2.3 la foy ap̃hẽdãt la dilection de Dieu comprẽd en icelle les promesses de la vie p̃sente & future faites en l'Euangile 5.21 ce mot a diuerses significations: comme aucunesfois il se prend impropr̃mẽt pour v̀rtu ou puissance de faire miracles 5.31 & 10.85

Cerchez le reste souz le mot de Iustice & Iustification

Franc Arbitre

Cerchez liberal arbitre

Gouuernement ciuil

n'est aboli par le regne spũel de Christ, cõbiẽ q̃l falle distinguer l'vn de l'autre 20.2 ce est chose du tout diẏse du regne de Christ 20.1. Cerchez le reste so⁹ le mot de Police

Guerre

est p̃mise aux prices & peuples pour defendre les suiets d'vne oppressiõ iniuste, & cõmẽt il faut vser de ce dernier remede 20. 10.11

Grace

Estre sous la loy de grace, q̃ c'est 3.89 grace acceptãte (qu'appellẽt les Sorbonist.) q̃ c'est 10.19 la grace de Dieu est comme vne cõduite & bride de son Esprit, pour dresser & moderer la volonté de l'hõme 2.90 nostre volonté n'est pas destruite par la grace de Dieu, mais plustost reparée 2.60.90 la grace de Dieu est vne source de laq̃lle toutes especes de biẽ no⁹ p̃uiẽnt 5 21 la grace de Dieu no⁹ subuiẽt au defaut de la loy 3.97 la distinctiõ dõnée par le maistre des sentẽces, de grace besognãte & grace coopertãte est refutée 2.25.46. & 10.14 la grace interieure du S. Esprit doit estre cõsiderée separément du ministere exterieur des Sacremẽs 16.17 refutatiõ de la doctrine des Theologiẽs Sophi. disãs q̃ no⁹ ne pouõs estre certaĩs de la grace de Dieu en vers no⁹ sinon par cõiecture morale 5. 28 cõment besongne la grace de Dieu corrigeãt nostre nature vitieuse 2.52 les diuers noms q̃ l'Escriture attribue à ceste grace de Dieu 2.61 cõme le cõmencemẽt de biẽ faire, ausi la pseuerãce vient de la grace de Dieu 2.57 les Sorbonist. s'abusent entẽdãs par le nõ de grace l'aide du S. Esprit pour saictemẽt viure, & nõ le dõ de iustice gratuite 10.6 S August nõme la vie eternelle Grace 10.81 la grace n'est dõnée à to⁹ ne selon les merites: mais selõ la bõté gratuite de Dieu 2.60 aucũs des ãciẽs ont failly disans q̃ Dieu distribue sa grace entre les hommes, selon qu'il cognoist qu'vn chacũ en vsera bien 14.10 tout ce que nous auons de grace du Seigneur, nous est commis à ceste condition, que nous le conserions au bien commun de l'Eglise 21.9

Heresies

La cause des heresies & schismes 8.27 toutes sectes & heresies qui ont iamais esté, appartiennent au regne de l'Antechrist 8 130 quels gens sont heretiques & schismatiqs: & la differẽce de ces deux mots 8. 27

Homicide Cerchez Meurtre

L'Homme

a esté p̃mierement creé à l'image de Dieu, c'est à dire doué de toutes graces, & adherãt à luy par la participatiõ de to⁹ biẽs 2. 7 Il doit tellemẽt estre abatu par la cognoissãce de sa pureté & misere, q̃ ce luy soit vn aguillõ pour aspirer au biẽ duquel il est vuide 2.16 l'ẽtẽdemẽt humaĩ est vaĩ & extrauagãt en toutes choses: toutefois non pas du tout aueugle ès choses terriẽnes 2. 31.32.33.34.35 le naturel de l'hõme en toutes ses pties n'est q̃ vanité, mesmemẽt quãt à cognoistre Dieu 1.6.2.47 Il ne peut clairemẽt cognoistre sa misere, sinõ q̃l ait cõtẽplé la face du Seigneur 1.3 la volõté de l'hõme n'a nulle liberté à choisir le biẽ, ou à le faire, non pl⁹ q̃ celle des bestes brutes 2.25.45 & cõbien q̃ pour ceste cause il peche necessairemẽt, il ne peche pas pourtãt maugré son cœur & par cõtraĩte, mais d'vne affectiõ tresẽcline 2.51.68 l'hõme doit se recognoistre si poure q̃l n'ait nul refuge, sinõ ẽ se humiliãt deuãt Dieu 2.30 l'hõme n'a nulle liberté mesme aux choses indifferẽtes, c'est à dire q̃ ne sont ne bõnes ne mauuaises 2.73 l'hõme non p̃ mauuaise accoustumãce, mais par la peruersité de sa nature en tout & par tout n'est q̃ concupiscẽce, c'est à dire source de tous vices 2.13 15.48 la differẽce de l'homme naturel auec l'hõme regeneré 2.62 d'autãt que Dieu a creé toutes choses pour le profit & vsage de l'hõme, mesmes auãt l'auoir fait, no⁹ deuõs estre icitez à mettre du tout nostre fiãce ẽ luy 6.48 l'hõme deuãt sa cheute auoit le frãc arbitre 2.56 la faute de la cheute de l'hom

de l'hõme n'eſt à imputer à Dieu 2.14 les Philoſophes ont mal enſeigné les hommes à ſe cognoiſtre, les amenans à la conſideration de leur dignité 2.1.2 l'homme ſans la cognoiſſance de Dieu eſt plus miſerable que les beſtes 2.10

Honneur

Dieu n'a rien en honneur que iuſtice & integrité 2.91 Il faut porter honneur à ceux que Dieu a ordonnez ſuperieurs encore qu'ils en ſoyent indignes 3.59 l'honneur deu a pere & mere a trois parties, Au meſ.

Honneſteté

doit eſtre gardee ẽ to⁹ actes en l'Egliſe 13 29.30

Huile

L'huile de la confirmation des Papiſt. eſt vn renoncement de Chriſt & du Bapteſme 19.7.8 le S. Eſprit & ſes dons en l'Eſcriture ſõt ſouuẽt ſignifiez par l'huile 19.18 & pourquoy 7.3 pourquoy les Prophetes & Rois & ſacrificateurs en eſtoyẽt oincts 7.2

Humilité

Le moyẽ de no⁹ humilier & q̃ c'eſt q̃ vraye humilité 10.20 vne grãde humilité eſt requiſe ẽ la priere 15.5 humilité eſt le fõdemẽt de la philoſophie Chreſtiẽne 2.30 en S. Luc 18.c. en la perſõne du Publicain no⁹ eſt propoſee la vraye image d'humilité 10.21

Hypocriſie

des hõmes, en l'obſeruation de la Loy de Dieu 3.8 hypocriſie doit eſtre loing de la priere Chreſtienne 15.7 toute hypocriſie de laquelle les hommes ſe flattent, ſera confuſe au iugement de Dieu 10.18 l'homme naturellemẽt eſt enclin à hypocriſie 1.3

Idoles & Idolatrie

L'eſprit humain engendre les idoles, & la main les ẽfãte: & de l'origine & ſource des idoles: q̃lle elle eſt & cõbien ancienne 3.29 cõme les Papi. ſont vrais idolatres 3.31.32 33 les Papi. excuſãs leur idolatrie ſous le nõ de dulie ne ſauent qu'ils diſent 3.34 les idoles ou images ne ſõt pas liures des Chreſtiens: mais pluſtoſt doctrine de vanité 3. 26.27.28 que c'eſt qu'idolatrie 3.30 l'idolatrie demonſtre qu'il y a vn ſentiment de Dieu engraué aux cœurs de to⁹ hõmes 1.5 l'idolatrie externe eſt vn vice fort lourd leq̃l meſme aucũs Payẽs ont aperceu 3.24 27 les Payẽs & Iuifs n'õt eſté ſi lourds de penſer q̃ leurs images fuſſent dieux 3.31 l'idolatrie des Papi. eſt pl⁹ lourde, que celle du peuple d'Iſrael depuis Ieroboam 8.30 c'eſt meſchãceté & abomination de voir des images aux tẽples des Chreſtiẽs 8.162 & 3.36.37.38 les images peuuent auoir vn legitime vſage hors des temples 8.35

Iuine

C'eſt vn ordre ſainct que les Paſteurs iuſnent leurs peuples à iuſnes & prieres extraordinaires, quãd il y a quelq̃ affaire difficile, ou ſigne de l'ire de Dieu 8.197.46 & 9.11 le iuſne ſainct & droit regarde à 3. fins: & en ce l'vſage des egliſes du temps des Prophetes & Apoſtres 8. 98.199.200. definitiõ du iuſne, & ẽ quoy il giſt 8.201 la maniere d'en bien vſer en euitãt ſuperſtition & autres erreurs 8.202 le iuſne de Careſme a eſté vne fauſſe imitation de Chriſt pleine de ſuperſtition: & la diuerſe obſeruation d'iceluy 8.203 le iuſne des Papi. eſt pure moquerie de Dieu & couleur de friãder & gourmãder à plaiſir 8.104 le iuſne n'eſt pas touſiours conioint auec repentance: mais eſt ſigne d'humilité & triſteſſe 9.11

Ignorance

Opinion de Dieu incertaine, eſt ignorãce de Dieu 1.8 Ignorãce ou meſcognoiſſance de ſoymeſme incite l'hõme à preſõptiõ 2. 1. 2. 3 Dieu ſe manifeſtant en ſes œuures, a oſté aux hommes toute excuſe d'ignorãce 1.12 les fideles ſont enuelopez de l'ignorãce de beaucoup de choſes en ce monde 5.35 les Sorboni. attribuẽt le nõ de foy à vne pure ignorãce, l'appelãs foy ỹplicite au meſ.

Impieté

L'impieté veut trãſferer ſur Dieu la coulpe des vices qu'elle a 2.6 les Papi. diſent l'impieté & ſouillure du cœur humaĩ eſtre vn peche veniel 9.47 la nature d'impieté cachee pour no⁹ faire decliner à idolatrie 3.20

Impoſition des mains

Eſtoit vne ceremonie obſeruee en la creatiõ des miniſtres: la raiſon d'icelle 8.50 & 19.6 en l'ãciẽne Egliſe on en vſoit ẽuers les enfãs q̃ rendoyẽt raiſon de leur foy 19.4 & enuers ceux q̃ faiſoyẽt penitence publique: depuis on l'a tiree aux abſolutiõs priuees 19.14 les Papi. l'appropriẽt mal en ordonnãt leurs preſtres 19.33 l'ỹpoſition des mains telle cõme en vſoyent les Apoſtres a eſté pour ce temps là 19.9

Impoſts

Les impoſts & tributs que reçoiuent les princes leur ſont reuenuz legitimes: & cõment ils en doiuent vſer 20.12 Il faut obeir aux princes en payãt les impoſts 20.12

Indulgences ou pardons du Pape

Cõmẽt elles ſe ſont maintenues ſi long temps 9.38 la grande impieté d'icelles 9. 39.40.41 Si elles ſont veritables, il faut que la Parole de Dieu ſoit menſongere 9.43 l'origine d'icelles 9.43.59

Infirmes

Qui ſont les infirmes, leſquels il faut ne ſcandaliſer vſans de noſtre liberté 12.11 combien nous deuons conceder à l'infir

mere 66. 67. L'Eglise n'a point fait aucun changement dans la Doctrine 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

cõmunicquée p̃ iputatiõ 10.14 & laq̃lle no⁹ iustifie tout le tẽps de nostre vie, & nõ seulemẽt vne fois 10.38 q̃ c'est q̃ la iustice de la loy 10.2.12.68 la iustice de la foy establie, renuerse la iustice des œuures, & aucõ traire 10.5 l'obeissãce p̃faite de la loy, est iustice 10.67 en q̃l tẽs les œuures des fideles sõt nõmées iustice 10.67 cõmẽt les fideles renõcẽt à la iustice des œuures 10.62 la iustice cõtrainte des infideles, cõbien q̃ elle ne plaise à Dieu, est toutesfois neceſſaire pour la cõmunauté des hõmes 3.100 la iustice des œuures, est vne obseruation ẽtiere & cõsõmee de la volõté de Dieu 10.87.49.& 3.6 laq̃lle n'est point trouuée en l'hõme 10.37 cõsideratiõ de la iustice telle qu'elle peut estre trouuée en l'hõme 10.27 il faut aimer iustice toute nostre vie, & appliquer nostre estude à icelle 3.3 l'amour de iustice est le p̃mier poinct pour dresser la vie du Chrestiẽ 21.2 cõme il faut ẽtẽdre les passages ou il semble q̃ les saincts alleguẽt leur iustice deuãt Dieu 15.6 & 10.75 pourquoy les fideles sõt nõmez iustes ẽ l'Escriture 10.70

Larrecin

Conuoitise est larrecin quãt à l'ame 3.7 plusieurs especes de larrecins, & le moyẽ de n'en estre point coulpable 3.75.76 diuersite des loix punissans les larrecins 20.15

Liberal ou franc arbitre

Cõmẽt les Grecs l'õt appelé, & la definitiõ d'iceluy 2.23 plusieurs opiniõs touchãt le liberal arbitre 2.25 c'est vn tiltre superbe & duq̃l l'vsage doit estre euité & aboli en l'Egliſe 2.26 l'opiniõ de S. Auguſt. lequel l'a appelle Arbitre serf 2.27 l'opinion de S. Cypriã, Chryſoſtome & autres 2.28 le frãc arbitre a esté pdu en Adã 2.56 quel liberal arbitre reste à l'hõme 2.60 en quoy on doit cõsiderer si l'hõme a frãc arbitre 2.45.75 la puiſſãce d'iceluy doit estre cõsideree en l'hõme & nõ p̃ les choses de dehors 2.75

Liberté

La cognoiſſãce de la liberté Chrestienne est tresneceſſaire: & cõment aucũs abusent de ce mot 12.1.9.10 & 20.1 elle est située en trois parties: la declaration de chacune partie 12 2.4.7 la moderatiõ q̃ no⁹ deuõs tenir en vsãt de nostre liberté 12.13 par l'Euãgile no⁹ sõmes mis en liberté, & deliurez de la seruitude de la loy 11.36 ceste liberté est spirituelle, & non charnelle 10 61 trois especes de liberté q̃ mettent les Theologiẽs Scholaſtiques 2.24 la liberté des conſciences aux choses indifferentes, n'est pas de legiere importance 12.15

Loy

Cõmẽt s'entẽd q̃ les Chrestiẽs sont sous la loy de grace 3.88.89 Les loix ciuiles sont les nerfs & ames des Republiques: & commẽt on en vsera saincteme̅t 20.13. les loix humaines d'elles-meſmes ne lient point noz conſciences 13.5. La loy iudiciaire de Moyſe peut estre laiſſee, & chacun peuple en peut auoir d'autres 20.14. En toutes loix deux sont à cõsiderer 20.15. L'office des Princes est de maintenir la chrestiẽté par bõnes loix, statuts & corrections 8.183 La Loy de Dieu est spirituelle, & ne parle pas moins à l'ame qu'au corps 3.7. La Loy separée de la grace de Chriſt est lettre morte 1.37 la loy de Dieu est la seule reigle de parfaite iuſtice 3.6. & 20.14 & 10.67 Ieſus Chriſt n'a ẽseigné autre façõ de biẽ viure 4.14. & 3.9 les liures de la loy de Moyſe ont esté miraculeuſement cõseruez par la prouidẽce de Dieu 1.31 la Loy interieure ip̃rimée aux cœurs des hõmes qui est dite Naturelle, ne no⁹ peut mener à la droite cognoiſſãce de Dieu 3.2 la definitiõ d'icelle: & comment elle sert à rendre l'homme inexcuſable 2.41 pourquoy Dieu a baillé vne loy escrite 3.2 le but de la Loy est de cõtoindre l'hõme par saincteté de vie à son Dieu 3.81 cõbiẽ q̃ la loy no⁹ cõmãde ce q̃ est par deſſ⁹ noz forces, toutesfois elle ne est vaine. plusieurs vtilitez d'icelle 2.81.82 trois offices de la loy 3.95.100.102 l'vſage qu'a la loy ẽuers les fideles 3.102 elle leur sert d'exhortation, pour reueiller leur pareſſe 3.104 elle est vn miroir, auq̃l no⁹ cõ tẽplõs nostre foibleſſe & iniquité, & cõſequẽment la malediction: & à quoy cela no⁹ sert 3.95.96.97.98 les promeſſes de la Loy depẽdent de la cõditiõ des œuures 10.8 la quelle no⁹ est impoſsible. A ceste cauſe le ſ⁹ Chriſt est baillé aux fideles pour seul accõpliſſemẽt de iuſtice 10.62 les Prophetes n'õt esté sinõ expoſiteurs de la loy 8.142 en quel sens les cõmãdemens de Dieu sõt appellez iuſtificatiõs & uſtices 10.67 la diuiſion des commandemens de la Loy 3.13 14 l'original de la Loy estoit gardé au tẽple: il y en auoit vne coppie authentique, entre les chartres du Roy 1.31 la loy morale, ceremoniale, & iudiciaire 20.13.14 Voyez cy deſſus ſouz le mot Abrogation

Magiſtrat

Pourquoy il est appelé loy viue 20.13 le Magiſtrat fidele se doit rẽdre ſuiet à la iuriſdictiõ ſpirituelle de l'Egl. 8.171 la puiſſãce du Magiſtrat & celle de l'Egliſe doiuẽt aider l'vne l'autre à oſter to⁹ ſcandales 8.170 le droit vſage des Magiſt. ẽtre les chreſtiẽs 20.16 q̃lle eſtime no⁹ deuõs auoir des Magiſtr. en leur obeiſſãce 2.21 la iuſtice

les Magistrats qui habitent la Ville, & ceux qui sont à la campagne, & les Ecclesiastiques, & les Religieux, & les Religieuses, & les Seculiers, & les Hommes, & les Femmes, & les Enfans, & les Vieillards, & les Jeunes gens, & les Pauvres, & les Riches, & les Nobles, & les Roturiers, & les Artisans, & les Laboureurs, & les Marchands, & les Gens de Mer, & les Gens de Guerre, & les Malades, & les Infirmes, & les Prisonniers, & les Captifs, & les Pelerins, & les Etrangers, & les Voyageurs, & les Absens, & les Presens, & les Vivans, & les Morts, & les Nouveaux-nés, & ceux qui sont encore dans le ventre de leurs Meres, & generalement tous les Fidelles de l'un & de l'autre Sexe, de quelque Nation, Qualité, Condition, Estat, Profession, Dignité, Autorité, Science, Aage, & Sexe qu'ils soient.

Hormis ceux qui seront detenus de Dettes, & ceux qui seront detenus pour crime, & ceux qui seront detenus en execution de Justice, & ceux qui seront detenus par Ordonnance de Justice, & ceux qui seront detenus par Commandement de Justice, & ceux qui seront detenus par Jugement de Justice, & ceux qui seront detenus par Arrest de Justice, & ceux qui seront detenus par Sentence de Justice, & ceux qui seront detenus par Condamnation de Justice, & ceux qui seront detenus par Decret de Justice, & ceux qui seront detenus par Mandement de Justice, & ceux qui seront detenus par Commission de Justice, & ceux qui seront detenus par Procedure de Justice, & ceux qui seront detenus par Execution de Justice, & ceux qui seront detenus par Contrainte de Justice, & ceux qui seront detenus par Saisie

mere Vierge, y eſt une penſée tres-
belle, & tres-digne de la pieté Chre-
ſtienne. Ce qui eſt dit de la Vierge
appartient eſſentiellement à tous les
Chreſtiens, qui ſont membres de Ie-
ſus-Chriſt, & qui doivent imiter ſa
Mere en toutes ſes vertus. Ce qui eſt
dit de la Vierge, qu'elle a conſervé
toutes ces choſes en ſon cœur, nous
apprend que nous devons imiter ſa
pieté, & ſa modeſtie en quelque ſor-
te, en ne publiant pas les graces que
nous recevons de Dieu. 4.17

Parole mal-ſonnante de Ieſus-Chriſt
à ſa Mere, qui le cherchoit avec dou-
leur, & empreſſement au Temple. 4.18

Ieſus-Chriſt demeure trois jours au
Temple ſans ſe retirer. Il donne par
cette diligence à ſa Mere, & à ſon Pere
nourricier le moyen de le chercher, &
de le trouver. 4.19

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier. 4.20

Il demeure trente ans dans la retraite
avec eux, ſans faire aucun miracle, ſans
faire de bien à perſonne, ſans ſe faire
connoître. Il nous donne par cette con-
duite un grand exemple de la vie ca-
chée, & de la pratique de la vertu dans
la retraite. 4.21

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.22

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.23

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.24

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.25

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.26

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.27

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.28

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.29

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.30

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.31

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.32

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.33

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.34

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.35

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.36

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.37

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.38

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.39

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.40

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.41

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.42

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.43

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.44

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.45

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.46

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.47

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.48

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.49

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.50

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.51

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.52

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.53

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.54

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.55

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.56

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.57

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.58

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.59

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.60

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.61

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.62

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.63

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.64

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.65

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.66

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.67

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.68

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.69

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.70

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.71

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.72

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.73

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.74

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.75

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.76

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.77

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.78

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.79

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.80

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.81

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.82

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.83

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.84

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.85

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.86

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.87

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.88

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.89

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.90

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.91

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.92

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.93

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.94

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.95

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.96

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.97

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.98

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.99

Ieſus-Chriſt ſe retire avec ſa Mere, &
ſon nourricier dans la Ville de Nazareth,
où il demeure trente ans, ſans faire
aucun miracle, ſans faire de bien à
perſonne, ſans ſe faire connoître. 4.100

Pag.

Tutte le Città, e Castella di Sicilia, e Malta, che hanno Vescovo, e Diocesi, e quelle, che sono Capi di Valle, e Contee, e Baronie, e Città, e Castella

15.40 cõtre les Papi. qui disent les pechez n'estre remiz, sinõ souz ceste condition, qu'õ ait certai propos de se confesser 9.34

Peine

Cõtre ce que disent le Papistes que par la mise ricorde de Dieu la coulpe de peche est remise mais que la peine reste a laquel le il faut satisfaire 9.44.48.49 Comment l'Escriture no⁹ figure les horribles peines qu'endureront les meschãs en l'autre mõ de 8.226. esquelles se mõstre la iustice irreprehensible de Dieu 8.227 Toutes Republiques consistent en deux choses, c'est à sauoir en la remuneration des bons & punition des mauuaiz 20. 81 les peines corporelles, que Dieu enuoye sus les meschans, sont enseignes de son iugement à venir 11.28 & 3.44

Pelerinage

Pourquoy les peres se sont nommez pelerins & estrangiers en ce monde 11. 13 les pelerinages des Papistes 4.7

Penitence ou repentance

Refutation de la definition, & diuision de penitence, qu'õt bastiee les Sophistes par laquelle ils monstrent, qu'ils n'y ont rien entendu 9.14.15.16 & autre suyuans. Penitence est engendrée par la Foy, & coniointe à icelle 9. 1 Et cõbien qu'elles ne se puissẽt diuiser, toutesfois il les faut distinguer l'vne de l'autre 9.4 la definition d'icelle, au mes. Le cõmencement d'icelle est, de desracner toute impieté du cœur 9.5 elle procede de la crainte du iugemẽt de Dieu 9. 6 elle a deux parties, mortification de la chair, & viuification de l'Esprit 9.7.8 Declaratiõ de six choses, que S Paul attribue à penitence 9.9 les fruits de penitence sont saincteté & innocence de vie 9.10 le tusne n'est pas tousiours cõioint auec repentance mais est vne circonstance cõuenant à certais temps 9 11 penitence n'est pas cause de la remission des pechez, combien que icelle remission ne nous est iamais ottroyee sans penitence 9.17 penitẽce publique & solennelle, pour les grandes offences, en l'Eglise ancienne 8. 170. 215 & 19 14 Contre la satisfaction que les Papistes requierent en penitence 9. 44 Baptesme de penitence 17.6 le mot de penitence, ou repentance ne peut conuenir à Dieu, non plus que ignorance: & comment s'entendent tels passages de l'Escriture, ou il est dit, que Dieu s'est repenty 14.52.53 les papistes ont sans raison aucune fait vn sacrement de penitence 19.14. & 17.4 car tout ce qu'ils en ont forgé, ne est que mensonge & tromperie 19.17

Perseuerance

Est vn don de Dieu, lequel il baille à qui bon luy semble, sans merite aucun 2.57.78

Les Philosophes

N'ont iamais rien cogneu de la resurrection de la chair 8.220 quelle a esté la cognoissance de Dieu, qu'ont eu les philosophes: & comme elle n'a seruy sinon à les rendre inexcusables 2.37 & 1.17 les opinions des philosophes touchant l'entendement humain 2. 20. 21 & comme ils n'ont point cognu le mal de la Concupiscence, en l'homme 2. 44 le sauoir excellent des philosophes en plusieurs choses a este vn don de Dieu 2.35 la philosophie superstitieuse de Platon touchant les Anges 6.38

Sainct Pierre

Il n'est vray semblable qu'il ait esté Euesque à Rome, pour plusieurs raisons 8.101 Il n'a point esté prelat sur toute l'Eglise 8 91.92 & autres suyuans Il a esté compagnõ des autres Apostres, & non pas maistre 8. 94 & quãd ainsi seroit, il ne s'ensuit que le Pape doyue pẽsider sur toute l'Eglise 8.95

Police

De quelles loix vne police Chrestienne peut saincteement vser 20.13 la police, selõ la diuersité des temps, requiert qu'on face des mutations diuerses 8.120 la necessité de la police, tant pour la tranquilité publique que pour reprimer les scandales de la religion 20.3 trois parties sont à considerer en la police, au mes. Les diuerses manieres de police, selon la diuersité des regions: & comme en cela se monstre la prouidence de Dieu 20.7 la police spirituelle est necessaire à l'Eglise: & quelle elle est 8.169

Poures & Poureté

Le bien de l'Eglise, qui estoit anciennement dedié au soulagement des poures, est auiourdhuy butiné entre les prestres Chanoines, & moynes 8.81.82 Deux genres de Diacres en l'ancienne Eglise, qui auoyent la sollicitude des poures 8.43 comme il faut porter patiẽment poureté 21.36

Prestre ou Pasteur, & Ministre

Le propõ d'vn pstre c'est de gouuerner l'Eglise, à sauoir en laq̃lle il est appelé sãs chãger à son plaisir 8.41.74 le gouuernement cõsiste en la p̃dicatiõ de l'Euãgile & administratiõ des sacremens 8.40.128 parquoy on voit cõme les Papi. ont abusé de ce nõ, le reduisant à la charge de chãter messe & faire autres badinages 19.29 & 8.70 & en lieu d'estre Pasteurs, ils sõt voleurs des Eglises & borreaux 8.72.77.158 & 3.1 pstre signifie autãt cõme Eueq̃ Pasteur & Docteur en l'Egli. 8.42.52 Ils auoyent en l'ancienne Eglise gages seulemẽt pour s'entretenir en petit estat 8.56 prestres aussi estoy

aux marches, et l'autre sur Eglise, ou
Chapelle, ou Hermitage, ou Croix, ou
Pierre, ou Fontaine, ou Arbre, ou Buisson, ou Pierre, ou Fontaine, ou Arbre, ou Buisson, ou
autre chose, ou Lieu semblable, ou

ſõ 15.10.18 les promeſſes de l'Euãgile lors ſont vallables, quãd elles ſont receues par foy: & pource elles ne cõtreuienent à la predeſtinatiõ de Dieu 14.37 & 10.26 comment doit eſtre priſe la promeſſe de viure longuement 3.60 la promeſſe de la cõmunion du corps de Chriſt en la Cene, eſt cõiointe auec cõmãdement de prendre & mãger: parquoy eſt ſeparée d'iceluy, elle eſt nulle 18.33 les promeſſes de l'euãgile ſont ſeellées par les Sacremens 16.5.6 la promeſſe faite à Abrahã, en la Circõcision eſt correſpõdãte à celle du Baptesme 17.21 la promeſſe de Dieu eſt le fondement vnique de Sacrement 19.17 la difference entre les promeſſes legales & les paſſages de l'Eſcriture, ou il eſt dit, que le Seigneur garde la promeſſe de ſa miſericorde à ceux qui l'aiment 10.66 toute promeſſe de Dieu eſt teſmoignage de ſon amour enuers nõ & pource eſt enclose en Ieſus Chriſt 5.24 l'office des promeſſes de Dieu, tãt enuers les iniques, cõme enuers les fideles 2.85 & 3.93 Dieu n'accõpliſt poĩt en ce mõde, ou peu ſouuẽt, ce qu'il promet à ſes ſeruiteurs 11.16.17 les promeſſes qui nous ſont offertes en la Loy, ſeroyent infructueuſes, ſi la bonté de Dieu ne nõs ſecouroit par l'Euãgile 10.61.62.63 que ce eſt que nous deuons cõſiderer aux promeſſes, & menaces, que Dieu adiouſte en propoſãt ſa Loy 3.5 & 21.82 les promeſſes faites aux Peres appartenoyẽt au nouueau Teſtamẽt 11.3.37 pourquoy l'Eſcriture propoſe aux fideles les promeſſes de loyer & remunaratiõ 10.80 la promeſſe contenue en la Cene, ne s'adreſſe pas aux ſignes: mais à ceux qui les reçoiuent 18.16 les promeſſes faites aux peres eſtoyent ſpirituelles, leſquelles toutesfois Dieu leur confermoit par autres promeſſes terriennes 17.19

Prophetes

Pourquoy ils eſtoyent oiãts anciennemẽt 7.2 cõment S. Paul prend ce mot de Prophetes, & quel eſtoit leur office 8.37.39 les Prophetes n'ont eſté ſinon expoſiteurs de la Loy 8.142 cõbien qu'ils ayent eu vne grãde intelligence, toutesfois ils ſont compris au nombre des enfans, d'autant qu'il leur eſtoit neceſſaire, de ſe ſubmettre à la pedagogie de la Loy 11.31.32 les Prophetes ont parlé par l'Eſprit de Chriſt 6.8 Ieſus Chriſt a eſté cõſacré, en office de ſouuerain Prophete 7.5 les Prophetes n'ont eu puiſſance d'enſeigner ſinon ce qu'ils auoyent ouy du Seigneur 8.139 en quelle ſorte & pourquoy les Prophetes ont communiqué aux aſſemblées en Ieruſalem lors que l'eſtat public eſtoit deſia fort depraué 8.30

Prouidence de Dieu

Que c'eſt 14.5 la doctrine de la prouidence de Dieu n'enſeigne point vne telle neceſsité des choſes cõme mettoyent les Stoiques & cõment en icelle il faut euiter les réueries, & fauſſes opinions de pluſieurs fols 14.40.41.42 quelle reigle il nous faut tenir à bien reputer & mediter la prouidence de Dieu 14.45.46.47 la prouidence de Dieu n'eſt ſeulemẽt generale & vniuerſelle, mais auſsi particuliere en chacune choſe 14.38.39 la cõſideration de la prouidẽce de Dieu n'empeſche point de conſiderer les cauſes inferieures, ſelon leur degré 14.49 cõbien la doctrine de la prouidence de Dieu eſt vtile aux fideles pour les deliurer de crainte au milieu de tant de maux 14.50.51

Puiſſance

Cerchez Dieu, Clef, Egliſe, Magiſtrat

Purgatoire

Eſt vne fiction pernicieuſe de Sathã, laquelle fait grand opprobre à la miſericorde de Dieu, aneãtiſt la croix de Chriſt, diſsipe & ſubuertiſt noſtre foy: & pluſieurs autres choſes d'iceluy 9.61 vraye intelligẽce des paſſages de l'Eſcriture, que les Papiſt. pretendent fauſſement pour appuyer leur Purgatoire 9.62.63 64 on ne trouue point vne ſeule ſyllabe du purgatoire, en l'Eſcriture 8.168

La raiſon

Les Philoſophes diſãs q̃ la raiſon doit regir & moderer l'hõme, n'ont point entendu cõme elle eſt toute deprauée en l'homme 2 18.19.20.21 & 21.6 elle eſt enuelopée en tãt de manieres d'ignorãces &c. qu'elle eſt biẽ loing de nous diriger certainement à entendre les choſes q̃ ſont de Dieu 2.38.44 nul n'eſt deſtitué de la lumiere de raiſon, quãt au gouuernemẽt de la vie p̃ſente 2.32.33.34

Cerchez le reſte ſouz le mot Homme

Redemption

Comment Ieſus Chriſt a accõpli noſtre redemptiõ 6.18. & 7.10 la fin de noſtre redemption & vocation 10.58 pourquoy il a fallu, que noſtre Redempteur fuſt vray Dieu & homme 7.9

Regeneration

La difference entre l'hõme naturel & l'hõme regeneré 2.62 le S. Eſprit eſt autheur de la regeneratiõ 6.16 la cauſe de noſtre regeneratiõ ſe doit recognoiſtre en Dieu le Pere: la matiere, au Fils: l'efficace au S. Eſprit 17.6

Regne ou Royaume

Le Regne de Ieſus Chriſt eſt ſpirituel: ſa maniere de regner eſt pour noſtre profit 7.4 & 20.1 ſõ regne n'eſt point limité par eſpaces de lieux 18.19 il cõſiſte en deux parties 15.36

Religion

La vraye religion doit eſtre conformée au

uiſir de Dieu, cõme à ſa reigle perpetuelle 1.8 les hõmes ne ſe puuuent vnir, en quelque religiõ que ce ſoit ſinõ p le moyẽ de q̃lques Sacremens 16.18 quelle eſt la pure, & vraye religion 1.10 Vne irreligieuſe affectation de religion, eſt naturellemẽt enracinée en l'eſprit humain 3.6 les hommes retiennẽt touſiours quelque ſemẽce de religiõ 1.; Les Papiſtes veulẽt faire vne religion cõpoſée de Chreſtienté, Iuifuerie, & Paganité 19 31

Remiſſion des pechez

Cõment s'entend, que Ieſ⁹ Chriſt a donné à ſes Apoſtres la puiſſance de remettre les pechez 8.108 La remiſſion des pechez au nom de Chriſt, n'eſt point attachée à la confeſſiõ auriculaire 9.14 pluſieurs exẽples de la remiſſion des pechez gratuite 9.55 la remiſſion des pechez eſt la p̃miere entrée en l'Egliſe, & le moyẽ auſſi par lequel nous y ſõmes entretenuz & cõſeruez 8.206.207 & 17.21 C'eſt vn des principaux poĩcts de noſtre religion, de ſauoir cõment eſt obtenue la remiſſion des pechez 9.61 que c'eſt que remiſſiõ 9.44 les fideles ne peuuẽt cõſiſter deuãt Dieu, ſinõ par la remiſſiõ des pechez 8.208 que c'eſt que p̃ſcher la remiſſiõ des pechez 9.12 contritiõ deue, que requierent les papiſtes en la remiſſion des pechez, eſt vn tormẽt pour mettre la cõſcience en deſeſpoir 9.16.17

Renoncer à nous meſmes

C'eſt la p̃miere entrée à l'obeiſſance de la loy 9.7.21.7.12 Ce renoncement a ſon regard à Dieu & aux hommes 21.8

Les Reprouuez

N'endurent rien, qui ne cõuiene au iuſte iugement de Dieu, lequel nous eſt caché & incogneu 14.18 19 35 l'office de la loy enuers les reprouuez 1.39 Comment le Seigneur marque les reprouuez 14.5

Reſurrection

La reſurrection de la chair, eſt vn article incredible à la raiſon humaine: lequel nous eſt tresbien teſtifié par la parole de Dieu & par la reſurrection de Ieſus Chriſt 8.220 Contre ceux qui imaginent, qu'en la reſurrection no⁹ prendrons des corps tous nouueaux, & non ceux, deſquels nous ſommes maintenãt veſtuz 8.221.222.221 pourquoy pluſieurs des Saincts reſſuſciterent à la reſurrection de Ieſus Chriſt 11.23 Noſtre ſalut conſiſte en la mort, & reſurrection de Ieſus Chriſt 7.10 les fruits que nous receuons de la reſurrectiõ de Ieſus Chriſt 7.31

Rome

Eſt maintenant le ſiege de l'Antechriſt 8.1.9 Il n'y a point d'Egliſe 8.128 l'horrible diſſipation, qui eſtoit à Rome dés le temps de ſainct Bernard 8.133 comment les Papes ont reduit en ſubiection la ville de Rome 8.181 Rome ne ſe peut par aucun moyen attribuer le primat des Egliſes 8.86.99 l'Egliſe ãcienne de Rome eſt de long temps conuertie en vne Court 8.131

Roy

Les Roys portent l'image de Dieu en terre 7.1 Vn mauuais Roy eſt vne ire de Dieu ſus la terre 20.24 Comme Ieſus Chriſt a eſté ordonné Roy de Dieu ſon Pere: & comme il fait tous les ſiens Roys 7.4 Il ne faut obeir aux Roys commandans choſe contre Dieu 20.31 l'office des Roys 20.8

Sabbath

Cerchez Iour du repos

Sacrement

Definition de Sacrement 16.1 Comment ce mot a eſté prins en ceſte ſignification 16.2.13. les anciens Docteurs en ont vſé quelquefois pour toutes ceremonies appartenãtes à la Creſtienté 19.3. Sacrement n'eſt iamais ſans que la Parole de Dieu precede: & pourquoy il eſt adiouſté à icelle 16.3.5 & 19.35 Comment s'entend, que Sacrement conſiſte en la Parole, & au ſigne exterieur 16.4 Similitudes entre Sacremens & les ſeaux des lettres, ou les marques & enſeignemens des conuenances 16.5.6. & 4.6. Les Sacremens ſont teſmoignages, de la grace de Dieu, nonobſtant que bien ſouuent ils ſont receuz des mauuais 16.7.16. Comment la Parole, les Sacremens, & le ſainct Eſprit beſoignent aux fideles 16.8.10.11 Comment s'entend que l'office des Sacremens eſt de confermer la Foy 16.9.12 Contre ce que diſent les Sophiſtes, que les Sacremens de l'Egliſe Chreſtienne iuſtifient, & conferent grace 16.14.17 Comment il faut diſtinguer la verité du Sacrement, d'auec le ſigne, à fin de n'attribuer à l'vn ce qui appartient à l'autre 16.15.17 & 19.7 Chriſt eſt la matiere des Sacremens 16.16 Les Sacremens n'ont autre office, que la Parole de Dieu: à ſauoir de nous offrir Ieſu Chriſt 16.17 Le nom de Sacrement comprend, en general, tous les ſignes, que Dieu donez aux hommes, à fin de les aſſeurer de la verité de ſes promeſſes: & la diuerſité d'iceux ſignes 16.18.20 Les Sacremens ſont enſeignes de noſtre profeſsion 16.19 V difference entre les Sacremens d Iuifs. & les noſtres 16.20.21.22 Refutat de la difference, que mettent les Docteurs Scholaſtiques entre iceux Sacremens d Peres & les noſtres 16.23 La puiſſance inſtituer Sacremens n'eſt qu'à vn ſeul Dieu 19 2.12 & 18.68 La vraye adminiſtr des Sacremens conſiſte en la predica de la

Parole 18. 36 Des sept Sacremens, que les Papistes forgent en leurs ordres Ecclesiastiques 19 22.25 & autres suyuans. Il n'y a que deux Sacremens en l'Eglise Chrestienne 16.20 & n'en faut desirer autres 18.69 Il n'y a rien que Sathan machine plus de faire, que d'abolir la predication de la Parole & l'vsage des Sacremens ou de les mettre en mespris 8.12 pourquoy les Iuifs ont eu, selon la succession des temps, aucuns Sacremens outre les ordinaires 18.69 Il faut distinguer entre les Sacremens, & autres ceremonies 19.2 Des cinq Sacremens forgez, & adioustez par le Pape 19.1 Quelques ceremonies indifferentes en l'administration des Sacremens, laissées en la liberté de l'Eglise 18.72 Comme les Papistes ont souille & gaste les Sacremens par leurs inuentions 18.70

Sacrifice

Que c'est: & de plusieurs especes de sacrifice 18.60 & autres suiuans & 8.214 Comment les anciens Docteurs ont pris le mot de Sacrifice, parlans de la Cene 18.65 Dequoy seruoyent les sacrifices aux Iuifs 16.21. & 8.211 & 9.49 La similitude, & la diuersité qui est entre les sacrifices de la Loy Mosaique, & le Sacrement de l'eucharistie 18.67 Tous les fideles sacrifient à Dieu: & quelle est leur oblation 18.53 61 Voyez le reste souz le mot de Prestre & Sacrificateur.

Sagesse

L'Eglise ne doit point estre sage de soymesme 8.150 Contre la sagesse de ce monde 2.39 La vraye sagesse est comprinse en deux parties 1.1 De la sagesse de Dieu, cerchez souz le mot Dieu

Saincts

Cerchez le mot fideles, Prieres, Morts.

Salut

Le salut nous est presenté en l'Euangile, souz condition facile & aisée: & non souz condition impossible, comme en la Loy 2.87 La cause du salut, & la maniere, par laquelle il est accomply 8.1 Il n'y a point de salut hors l'vnité de l'Eglise 8.3 Le commencement de nostre salut, est comme vne resurrection de mort à vie 10.33. Toute la somme, & toutes les parties de nostre salut, sont comprinses en Iesus Christ 7.38 Sainct Paul constitue nostre salut en esperance 5.37

Sanctification

Comment nous deuons prier, que le nom de Dieu soit sanctifié 15.29.35 pourquoy Iesus Christ a esté sanctifié dés son enfance 17.37. Quand les maux que nous endurons, procedent des hommes, il est dit, que Dieu les a sanctifiez, pour executer son œuure 14.28 La iustice de Iesus Christ ne peut estre apprehendée, sans la sanctification 10.57 La sanctification de l'Eglise, commence seulement en ce monde, elle sera accomplie en l'autre 8.148

Sang

Le sang de Iesus Christ est le tesmoignage de nostre redemption 16.22 Quelle est l'vtilité du sang des Martyrs, & l'horrible blaspheme, que les Papistes ont dresse sus iceluy 9 41

Sathan

Que signifie le nom de Diable & de Sathan, au nombre singulier 6.40. Du combat que Sathan a contre Dieu, & comme il ne peut rien faire, sans le vouloir & congé de Dieu 6.43 Liurer à Sathan, que c'est en Sainct Paul 8.183

Voyez le reste souz le mot Diable.

Satisfaction

Contre la satisfaction, que songent les Papistes: & comme Iesus Christ est la satisfaction vnique pour noz pechez 9 46 En quel sens les anciens Docteurs ont vsurpé ce mot Satisfaction 9.59

Scandale

Distinction de scandale donné & scandale prins 12.11 Scandale doit estre euité és choses indifferentes: mais aux choses necessaires, il ne faut craindre aucun scandale 12.14 Comme il faut vser des choses indifferentes en euitant scandale 13.4

Les sciences, ou arts

Sont aides pour contempler la sagesse de Dieu 1.13 Elles sont vaines, là ou le vray fondement de verité defaut: les fideles en doiuent vser comme de choses venans de Dieu, voire quelquesfois par le moyen des infideles 2.36

Seruice

Il n'y a honneur ou seruice agreable à Dieu qu'obeïssance de sa Loy 3.3.6 le seruice de Dieu est le fondement de toute iustice 3 13 le seruice que les Papistes font à leurs saincts, ne differe rien de celuy de Dieu, quelque distinction qu'ils baillent 3.21 Il n'y a autre seruice agreable à Dieu, que spirituel 2.43 Dieu veut estre le seul legislateur de son seruice 13.25 Dieu a en tous siecles requis vn mesme seruice, combien qu'il ait changé la forme 11.40 41 Il faut auoir grand esgard, que l'honneur, qui est deu à Dieu, luy soit gardé 3.22 Tout seruice de Dieu inuenté par les hommes luy deplaist 4.1.2 l'homme est enclin à forger nouueau seruice à Dieu 3.6

Temple

Chef-d'œuvre d'architecture de Salomon, 1. Rois 6. 2. Paralip. 3. Sa description, 1. Rois 6. 2. Paralip. 3. & 4. Il est fini en 7. ans, 1. Rois 6. Le Temple des Payens étoit ordinairement bâti en rond, 1. Rois 7. Le Temple de Salomon étoit bâti de pierres de taille, 1. Rois 6. 7. pourquoi, 1. Rois 5. Il est dédié par Salomon, 1. Rois 8. 2. Paralip. 6. & 7.

Voyez le Tabernacle.

Temples des Idolatres, 4. Rois 17. Ils étoient tous en ruines, 4. Rois 23. Ils ne sont point à craindre, 2. Rois 21.

Tentation, ce que c'est, 1. Rois 16. Dieu permet les tentations, 2. Rois 24. Elles ne nuisent point à ceux qui ne veulent pas y consentir, 2. Rois 24. Dieu ne tente personne, 2. Rois 24. Il ne permet point que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, 1. Rois 10. Il ne tente point les hommes, 2. Rois 24.

Terre de Chanaan & ses dépendances, 1. Rois 4. Elle est donnée aux Israelites, 1. Rois 4. Elle n'est point exempte de famine, 1. Rois 4. Pourquoi, 1. Rois 4. Elle est partagée aux Israelites, 1. Rois 4. Elle est ravagée par les Philistins, 1. Rois 4. Elle est ravagée par les Syriens, 4. Rois 6. Elle est ravagée par les Moabites, 4. Rois 13. Elle est ravagée par les Assyriens, 4. Rois 15. Elle est ravagée par les Chaldéens, 4. Rois 24. & 25. Elle est ravagée par les Egyptiens, 4. Rois 23. Elle est ravagée par les Ammonites, 4. Rois 24. Elle est ravagée par les Iduméens, 4. Rois 24. Elle est ravagée par les Philistins, 4. Rois 24. Elle est ravagée par les Arabes, 4. Rois 24. Elle est ravagée par les Syriens, 4. Rois 24. Elle est ravagée par les Moabites, 4. Rois 24

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google